

Digitized by Google







Armadio XXIII

Palchetto 13

Num.° d'ordine 6

Digitized by Google

B. Rev.
XVI
23

Digitized by Google

Digitized by Google

ENCYCLOPÉDIE
MÉTHODIQUE,

OU

PAR ORDRE DE MATIÈRES;

PAR UNE SOCIÉTÉ DE GENS DE LETTRES,
DE SAVANS ET D'ARTISTES.

Précédée d'un Vocabulaire universel, *servant de Table pour tout l'Ouvrage, ornée des Portraits de MM.* DIDEROT *&* D'ALEMBERT, *premiers Editeurs de l'*Encyclopédie.

Digitized by Google



Digitized by Google

646248

ENCYCLOPÉDIE
MÉTHODIQUE.

ART MILITAIRE.

TOME SECOND.



A PARIS,
Chez PANCKOUCKE, Libraire, hôtel de Thou, rue des Poitevins;
A LIÈGE,
Chez PLOMTEUX, Imprimeur des États.

M. DCC. LXXXV.
AVEC APPROBATION, ET PRIVILÈGE DU ROI.

Digitized by Google

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

Digitized by Google

Conquérant. Souverain qui soumet un peuple à sa domination par la force des armes.

Si le peuple soumis a été le premier agresseur, & s'il a commencé l'attaque avec le dessein de soumettre lui-même le souverain & le peuple qui l'ont vaincu, la conquête est juste. Ainsi Alexandre & les Grecs, assujettissant Darius & les Perses, qui attentoient depuis si longtemps aux libertés de la Grèce, ne violèrent point le droit des nations. Mais le *conquérant*, emporté par un amour effréné de la gloire & de la domination, n'est qu'un brigand abhorré, violateur de toutes les loix & de touts les sentiments de la nature. Tel fut Alexandre aux Indes. C'étoient ces *conquérants* que Jérémie nommoit voleurs des nations, *prædones gentium*. (*C.* 4. *V.* 7.).

Il fut des temps où cet esprit sauvage étoit celui de touts les peuples. Ils n'entroient dans un pays que pour s'en emparer, que pour en chasser ou détruire les anciens habitants. Alors les rois les plus puissants, Bacchus, Sésostris, Sémiramis, & tant d'autres, assujettirent des peuples barbares qui les attaquoient dans le même esprit. Une histoire abrégée de ces temps ne sera point déplacée dans notre ouvrage : en développant le caractère des premiers *conquérants*, elle fera connoitre l'esprit de guerre qui régnoit alors, & qui n'a pas encore été présenté dans son véritable jour, parce que l'histoire des anciens peuples a été écrite par des historiens qui n'étoient pas militaires.

ÉGYPTIENS.

Les pays les plus féconds furent toujours l'objet des conquêtes. Sous le règne de Thimaüs un peuple Nomade entra en Egypte. On ignore s'il étoit Arabe ou s'il venoit de l'Asie. Il paroit que les Egyptiens firent peu de résistance. Leurs villes furent brulées, leurs temples détruits, eux, leurs femmes & leurs enfans subirent le plus dur esclavage.

Un roi de ces Nomades, nommé Salatis, craignant quelque irruption des Assyriens, fortifia une ville au bord oriental de la rivière de Bubaste. Il l'entoura d'un rempart, & y mit une garnison de vingt-quatre mille hommes. Touts les ans il y menoit son armée pour recueillir les moissons, les lui distribuer comme payement, l'exercer, & intimider l'ennemi en montrant ses forces.

Après environ cinq siècles les Egyptiens brisèrent leur joug. Une armée nombreuse, commandée par Amnosis, resserra ce peuple berger dans la ville d'Abaris ou de Pelusium, & les fit consentir à quitter l'Egypte, en leur promettant de ne point troubler leur retraite. Les peuples sont entre les mains des princes comme des instruments qui reçoivent leur valeur de la main qui les conduit. Cette Egypte souvent conquise, fut aussi conquérante.

La domination d'Osymandias s'étendoit jusqu'à la Bactriane. Dans son tombeau, qui étoit un des plus beaux ouvrages de l'Egypte, on voyoit plusieurs sculptures, représentant son expédition contre [illegible] des Bactriens qui s'étoient révoltés. Il avoit, [illegible]-on, envoyé contre eux une armée de quatre cents mille hommes d'infanterie & de vingt mille de cavalerie, divisée en quatre corps, & commandée par ses fils. Au premier mur ou bas-relief il attaquoit un rempart environné d'eau, & combattoit au premier rang, avec un lion à ses côtés, emblême de son courage. Au second les captifs paroissoient devant le roi sans les mains & sans les marques de leur sexe. Le troisième représentoit son triomphe & des sacrifices. C'étoit là qu'on lisoit sur une bibliothèque cette célèbre inscription, *médecine de l'ame.*

Sésostris surpassa par l'étendue de ses conquètes touts les rois qui l'avoient précédé. On dit qu'un songe avoit promis pour lui à son père Aménophis l'empire de la terre. Frappé de cette prédiction, Aménophis lui prépara des moyens de conquète. Il rassembla touts les enfants mâles nés le même jour que son fils, & les fit élever comme ses enfants, ne doutant pas que le rapport d'âge & la reconnoissance n'en fissent les plus fidèles soldats. Ce jeune prince, & les compagnons de ses futures victoires furent élevés ensemble, accoutumés à la faim, à la soif, à la chaleur, aux exercices violents, aux courses longues & pénibles. On ne leur donnoit chaque jour des aliments que lorsqu'ils avoient fait environ sept lieues. Leur esprit ne fut pas cultivé avec moins de soin que leur corps : ils apprirent à commander comme à obéir, & à supporter les fatigues de la guerre. C'est la première école de guerriers dont l'histoire nous entretienne.

Lorsqu'ils furent capables de supporter les vrais travaux militaires, Aménophis envoya le jeune Sésostris contre les Arabes qui passoient alors pour invincibles. Son courage, supérieur à celui de ce peuple comme aux difficultés que lui opposa le théatre de la guerre, franchit ces deux obstacles, & ne put être arrêté que par l'immensité de l'océan.

La mort de son père lui laissant l'empire absolu, il se prépara en effet à la conquète du monde. Mais il sentoit que l'exemple a un grand pouvoir sur les hommes, & que lorsqu'on médite la violation des propriétés d'autrui, on doit craindre pour les siennes. Ainsi, pendant que ses conquètes le retiendroient longtemps hors de l'Egypte, il

Digitized by Google

craignit les défections & voulut s'attacher ses peuples par la reconnoissance. Il répandit de l'argent avec profusion, donna des terres, affranchit les débiteurs, accorda des graces pour crime, même pour ceux de leze-majesté, flatta ses sujets par des manières douces & affectueuses, régla le gouvernement, & partagea son empire en trente-six nomes ou provinces. Il établit sur chacune un gouverneur, & remit le pouvoir souverain à son frère Armaïs, en recommandant à ses soins ses femmes & ses enfans. Il leva ensuite une grande armée, & en distribua les commandements à ses compagnons, qui étoient au nombre de dix-sept cents. Ce fut alors qu'il assigna une pa[illegible]s terres de l'Egypte pour l'entretien de la milice, détermina pour chaque militaire une portion suffisante à son entretien, suivant son grade, afin que nul besoin ne l'obligeât jamais à chercher dans un autre métier des moyens de subsistance, & qu'il ne fût occupé que des fonctions militaires.

Son armée étoit, dit-on, de 600,000 mille hommes d'infanterie, 24,000 de cavalerie, & 27,000 chariots de bagage. Il y joignit deux grandes flottes, pour soumettre plus facilement les côtes, transporter des troupes, des munitions, & les richesses des pays conquis, objet éternel de l'avidité des conquérans: ils joignent toujours la passion du faste à celle de la gloire; une de ses armées navales fit voile par le golfe Arabique dans la mer des Indes; l'autre fut destinée à la Méditerranée. Il conduisit ses troupes contre l'Ethiopie qu'il rendit tributaire, soumit les côtes de l'Asie jusqu'à l'Inde, & dans la Méditerranée celles de la Phénicie & plusieurs îles. Des colonnes élevées dans tous ces pays y furent longtemps les monuments de ses victoires.

Il marcha ensuite en Europe & attaqua les Scythes & les Thraces. Mais l'âpreté de ces climats froids, si différents de l'Egypte, la pauvreté de leurs habitants, la vie errante de ces nomades, & plus encore leur courage, réprimèrent en lui l'esprit de conquête. L'Europe ne vit point au-delà des Thraces ses colonnes triomphales, & leur fastueuse inscription: *Sesostris, roi des rois, seigneur des seigneurs a soumis cette région par ses armes.*

On dit que suivant l'esprit hiéroglyphique des Egyptiens, il désignoit le courage des peuples vaincus par la marque du sexe des hommes, & leur lâcheté par le signe de celui des femmes qu'Hérodote vit en Syrie, sur quelques colonnes de ce *conquérant*. Deux de ses monuments subsistoient encore au temps du même historien, l'un entre Smirne & Sardes, l'autre en allant d'Ephèse à Phocée. On y voyoit la figure d'un homme de haute taille, armé à l'égyptienne & à l'éthiopienne, tenant d'une main un javelot, de l'autre un arc, & portant sur la poitrine cette inscription en caractères sacrés: *j'ai conquis ce pays par ma puissance.*

Il revint en son royaume après neuf années. Son frère Armaïs s'étoit emparé du gouvernement, & n'avoit pas respecté ses femmes. A l'arrivée de Sésostris il dissimula, le reçut avec de grandes démonstrations de joie, & la volonté intérieure de l'exterminer avec toute sa famille. Il l'attira dans son palais, & tandis que le roi, la reine & leurs enfants se reposoient après le festin, Armaïs fit mettre le feu à des roseaux secs disposés par ses ordres près de l'édifice. Sésostris éveillé par le bruit, les cris de ses gardes & de ses ministres, s'échappa à travers des flammes, suivi de la reine & de ses enfants, poursuivit le traitre, & le chassa de l'Egypte.

Alors, renonçant à des conquètes qui paroissent au fond n'avoir été qu'un brigandage, il licencia son armée, la laissa jouir des richesses qu'elle avoit enlevées à l'Asie, & pour mieux assurer la paix qu'il accordoit à ses peuples, il fit élever une muraille d'Heliopolis à Peluse, dans l'étendue d'environ soixante lieues, contre les incursions des Syriens & des Arabes.

Après quelques autres règnes, l'Egypte fut partagée en douze royaumes dont le plus voisin de la mer échut à Psamméticus. Il saisit l'avantage de sa position, & par un grand commerce avec les Phéniciens & les Grecs, ses états acquirent une opulence qui excita la jalousie des autres rois égyptiens. Ils réunirent contre lui leurs forces. Psammétichus n'ayant point assez de troupes, appella des mercénaires arabes, cariens, Ioniens, & se rendit maître de tout le royaume. Mais ensuite il porta trop loin sa reconnoissance pour ces étrangers. Dans une guerre qu'il fit en Syrie, ils eurent toujours les postes les plus honorables. Les Egyptiens en furent blessés: deux-cents mille l'abandonnèrent, & malgré ses représentations allèrent s'établir en Ethiopie. Cette perte augmenta le besoin qu'il avoit des Grecs, & resserra son alliance avec eux. Il assiégea en Syrie la ville d'Asot, qu'il ne réduisit qu'après vingt-neuf ans. Les Scythes ayant conquis la Médie & formé le dessein de pénétrer en Egypte, il marcha audevant d'eux, les rencontra en Syrie, & préféra la voie des présents & de la conciliation aux honneurs toujours incertains & trop chers d'une victoire.

Son fils Nécho, prince guerrier, eut de grandes flottes sur les deux mers. Il fit la guerre aux Mèdes & aux Babyloniens devenus redoutables par leurs conquètes; défit deux rois de Juda, & vainquit celui d'Assyrie.

Il en est des *conquérants* comme des vagues de la mer qui s'élèvent, s'enflent, se pressent & se détruisent. Nabuchodonosor, roi de Babylone, marcha contre Nécho, le rencontra vers l'Euphrate, le défit & lui enleva ce qu'il avoit conquis dans l'Asie.

Son fils Psammis fit la guerre aux Ethiopiens, & laissa par sa mort Apriès héritier & maître de

Digitized by Google

son empire. Celui-ci prit Sidon d'assaut, vainquit sur mer les Phéniciens & les Cypriots, & marcha au secours de Jérusalem assiégée par Nabuchodonosor. Mais à l'approche de ce prince & de son armée, les Egyptiens se retirèrent, abandonnant les Juifs à leurs ennemis. Ce manque de foi ne resta point impuni. Une armée qu'Apriès avoit envoyée contre les Cyrénéens fut défaite presque en entier. Les Egyptiens imputèrent ce malheur à leur monarque; il y eut des tumultes & des séditions. Celui des grands qui étoit le plus respecté par le peuple, Amasis fut envoyé vers lui. Un égyptien lui ayant mis sur la tête un casque, le salua roi d'Egypte, & une acclamation générale confirma ce choix. Patarbémis, député par Apriès, somma inutilement Amasis de comparoitre devant le monarque, il fut renvoyé avec mépris, & son maître offensé eut la barbarie de lui faire couper le nez & les oreilles. Cet acte d'inhumanité souleva le reste du peuple. Ainsi les deux rivaux se préparèrent à combattre, l'un à la tête des Egyptiens, l'autre avec les Cariens, les Ioniens, & d'autres troupes mercenaires. La bataille se donna près de Memphis. Malgré des prodiges de valeur, les Grecs enveloppés par le grand nombre des Egyptiens furent entièrement défaits, & Apriès fait captif.

On vit alors un événement extraordinaire. Le peuple eut moins de clémence que le roi vainqueur. Celui-ci ne craignant plus son ennemi l'avoit renfermé dans le palais de Saïs, & l'y faisoit traiter en monarque. Le peuple toujours animé par l'esprit de vengeance, le demanda, se le fit livrer, & Apriès fut étranglé. Amasis fut le premier qui soumit l'île de Chypre & la rendit tributaire. Vers la fin de sa vie, menacé par Cambyse, roi de Perse, il fut abandonné par Phanès chef des troupes grecques qu'il soudoyoit, général habile, instruit de tout ce qui concernoit l'Egypte, & devenu l'allié de son ennemi; ensuite se détachant de l'alliance de Polycrate, tyran de Samos, sous le frivole prétexte qu'étant devenu trop heureux il devoit bientôt cesser de l'être, comme si l'on avoit droit d'abandonner ses amis près du malheur, il laissa un royaume chancelant à son fils Psamménitris, qui vit bientôt paroitre Cambyse à la tête d'une grande armée.

Etoit-ce les mœurs de ces peuples, ou l'habitude de la guerre qui les rendoit cruels? Phanès avoit laissé ses fils en Egypte. Les Grecs restés au service de Psamménitris les menèrent hors de son camp, les égorgèrent à la vue des Perses & de leur père, reçurent leur sang, y jettèrent de l'eau & du vin, & buvant cet horrible mêlange, commencèrent le combat. Leur cruauté fut punie, & les Egyptiens mis en fuite se retirèrent à Memphis, où bientôt ils exercèrent un autre acte de barbarie. Cambyse leur envoya un héraut. A peine fut-il entré dans le port qu'ils se jettèrent sur le vaisseau qui le portoit, l'égorgèrent lui & son cortège, & portèrent leurs membres sanglants en triomphe dans la ville. Ils furent aussitôt resserrés par les Perses, forcés de se rendre & réduits à la plus terrible & la plus vile servitude.

Tous les efforts qu'ils firent pour briser leur joug, & les secours que les Grecs leur donnèrent furent impuissants jusqu'au règne de Darius-Nothus. Sous ce prince, Amyrthée citoyen de Saïs, força les Perses à quitter l'Egypte, & gouverna ce royaume.

La guerre continua entre la Perse, le nouveau roi d'Egypte & ses successeurs. Tachos ayant demandé des secours aux Lacédémoniens, ceux-ci lui envoyèrent un corps considérable, commandé par Agésilas. Arrivé en Egypte, il s'arrêta sur le rivage pour prendre quelque repos. Ce prince, de petite taille, boiteux, octogénaire, défiguré par des blessures, étoit couché à terre, sur un peu de paille recouverte d'une peau, n'ayant qu'un manteau d'étoffe grossière. Rien ne le distinguoit de ceux qui l'accompagnoient. Quel contraste que celui de cette égalité simple & libre, avec les fastueuses distinctions du despotisme & de la servitude! Les grands d'Egypte instruits de l'arrivée du célèbre Agésilas, accoururent avec un nombreux & magnifique cortège. Ils cherchoient des yeux les habits, la suite, le luxe, le faste d'un roi, & on ne leur montroit qu'Agésilas: ils le voyoient, le cherchoient & le demandoient encore. Lorsqu'ils furent bien persuadés que c'étoit lui qu'ils voyoient, quelques-uns rirent entre eux & se dirent que la montagne en travail avoit enfanté.

Cependant les dons de l'hospitalité lui furent offerts. C'étoient plusieurs choses précieuses & rares avec quelques vivres. Il refusa les couronnes, les parfums, les ornements, & reçut de la farine, des veaux & des oies. Comme on le pressoit d'accepter le reste, il le fit donner aux esclaves.

Tachos se mit promptement en marche avec son armée, & s'en réserva le commandement, contre l'attente d'Agésilas auquel il étoit promis. Un roi d'Egypte, élevé dans tout le faste oriental, ne pouvoit pas plus en concevoir la débilité que la force de cette simplicité spartiate qui offensoit sa mollesse. Le roi commanda l'armée entière, l'athénien Chabrias la flotte, & Agésilas ses concitoyens. Quoique fatigué des hauteurs & des vanités égyptiennes, ce grand homme suivit le monarque en Phénicie. Il se commanda en obéissant, même contre son avis & ses lumières. Rien n'étant si nécessaire au despotisme que la présence du maître, Agésilas avoit conseillé à Tachos de ne faire la guerre que par ses généraux; l'événement prouva la sagesse de son conseil. Les Egyptiens s'étant révoltés, choisirent pour roi Nectanèbus prince du sang royal. Celui-ci étoit dans l'armée: il revint en Egypte avec une partie des troupes, & fit solliciter Agésilas. En même-temps il envoya des ambassadeurs à Lacédémone. Cette

Digitized by Google

ville guerrière ne considéroit dans les traités que ce qui pouvoit contribuer à sa grandeur : elle répondit que son général feroit ce qu'il jugeroit utile à la république. Alors Agésilas agissant en vrai spartiate, abandonna Tachos & suivit le nouveau monarque. Tachos détrôné par son peuple, trahi par les Grecs, se retira chez les Perses.

Le commencement du règne de Nectanèbus ne fut pas tranquille. Un mendésien se fit aussi déclarer roi, rassembla cent mille hommes, marcha contre lui, & employa les sollicitations auprès d'Agésilas. Ceux qui ont trahi sont à craindre, même pour le parti qu'ils ont embrassé. Le roi d'Egypte craignant d'être abandonné, représenta au général lacédémonien que les ennemis étoient nombreux, mais cependant ne formoient qu'un amas d'artisans peu redoutables : *ce n'est pas leur nombre que je crains*, répondit-il, *mais leur ignorance & leur grossièreté qui ne permet pas le stratagême. On peut donner le change à ceux qui observent : mais celui qui ne prévoit rien ne peut pas le prendre ; de même qu'un lutteur immobile n'offre pas de mouvement faux à son adversaire.* Agésilas lui conseilla donc de combattre, & de ne pas temporiser avec des hommes qui ne connoissoient pas la guerre, il est vrai, mais dont le grand nombre pouvoit l'envelopper, & le prévenir par-tout. Nectanèbus craignant qu'il ne fut d'accord avec eux, se retira dans la plus forte de ses villes. Le Lacédémonien pénétra la cause de cette crainte, &, quoiqu'elle fut juste, il en fut blessé. Cependant, comme une seconde défection lui paroissoit trop honteuse, il dissimula & suivit le roi. Celui-ci voyant l'armée ennemie environner la ville, craignit un siège & voulut combattre. Les Grecs le desiroient aussi, parce qu'on manquoit de vivres. Mais Agésilas l'ayant refusé fut plus que jamais accusé de trahison : sur-tout lorsqu'on le vit obstiné dans son dessein de ne ceder ni aux plaintes des Grecs, ni aux insultes des Egyptiens.

Les ennemis travaillèrent à entourer la ville d'un fossé profond. Lorsqu'il n'y eut plus à creuser qu'un médiocre intervalle, pour achever la circonvallation, Agésilas va trouver le roi : *Jeune homme*, lui dit-il, *voici le moment de ta délivrance ; je n'en ai point parlé, de crainte qu'il n'échappât. Nos ennemis nous ont mis de leurs propres mains un abri contre leur grand nombre. Ce grand & vaste fossé sera pour eux un obstacle : l'intervalle nous offre un espace où nous combattrons à force égale. L'ennemi ne soutiendra point notre attaque. Marchons, sois homme, & délivre-toi.*

Nectanèbus admirant l'habileté du Spartiate, se mit à la tête des troupes grecques, & enfonça facilement ce qui étoit devant lui. Alors Agésilas, certain de la confiance du roi, déploya ses talents & son expérience dans l'art de la guerre. Tantôt évitant les ennemis, & tantôt les poursuivant, ou les enveloppant, il les poussa entre deux ruisseaux, dont le front de sa phalange pouvoit remplir l'intervalle ; & enlevant ainsi à cette multitude l'avantage de se déployer, il la réduisit à combattre sur un front égal au sien. Ils résistèrent peu ; plusieurs furent tués, & la fuite dissipa le reste.

Nectanèbus, maître du royaume, fit alliance avec les Phéniciens & les Sidoniens, contre le roi de Perse Darius Ochus. Il les lui opposa, comme une barrière, se rappellant peut-être les conseils d'Agésilas, qui avoit voulu le détourner de faire la guerre hors de son pays. Pour les soutenir & les exciter contre cet implacable ennemi, il leur envoya quatre mille grecs sous les ordres du Rhodien Memnon. Les Phéniciens avec ce secours chassèrent les Perses de leur territoire, & cet avantage acquit les Cypriots à la confédération.

Darius, mécontent de ses généraux, prit le commandement de son armée ; &, comme les mercenaires embrassent ordinairement le parti le plus fort ou le plus opulent, Mentor & ses grecs préférant ou craignant la puissance du roi de Perse, allèrent se joindre à lui. Nectanèbus, voyant son royaume menacé, leva une armée de vingt mille Grecs, autant de Lybiens, & quarante mille Egyptiens.

Il rassembla sur le Nil une quantité prodigieuse de barques armées, fortifia sur la rive droite, du côté de l'Arabie, un grand nombre de villes & de postes qu'il entoura de fossés, & fit touts les autres préparatifs que la guerre demandoit.

L'armée ennemie fit voile vers l'Egypte, & périt en partie à l'embouchure du Nil. Le reste aborda près de Pélusium, défendue par cinq mille Grecs, sous les ordres de Philophron. Les Perses campèrent à quarante stades de cette ville, & les Grecs devant ses murs que les Thébains, jaloux de se distinguer, insultèrent aussi-tôt. Ils passèrent un fossé profond, & chargèrent les assiégés. Le combat fut vif, opiniâtre & dura jusqu'à la nuit, qui sépara les combattants.

Le lendemain Darius divisa ses Grecs en trois corps, & donna pour chefs à chacun, un Grec & un Perse. L'un, fut commandé par le Thébain Lacrate & Rosace ; l'autre, par l'Argien Nicostrate & Aristazane ; le troisième, par le Rhodien Mentor & Bagoas. Le roi gardant près de lui le reste des troupes, dirigea les opérations de toute son armée.

Nicostrate, conduit par des Egyptiens, dont les femmes & les enfants étoient en ôtage auprès des Perses, passa par un bras du Nil peu connu, & mit ses troupes à terre.

Les garnisons voisines se rassemblèrent, marchèrent à lui, & furent défaites. Clinius, de l'île de Cos, qui les commandoit, y perdit la vie avec un grand nombre de soldats.

Nectanèbus, trop allarmé de cette perte, craignit pour Memphis, & s'éloigna imprudemment de ses autres villes. Pélusium se défendoit avec

Digitized by Google

vigueur contre Lacrate. Les Grecs avoient desséché un fossé, l'avoient comblé, & fait approcher les machines. Une grande partie des murailles s'étoit écroulée : mais les assiégés avoient réparé la brèche, & substitué des tours de bois à celles qui étoient ruinées. Dès qu'ils apprirent l'éloignement du roi, ils se rendirent à Lacrate, à condition qu'ils seroient transportés en Grèce avec armes & bagages. Lorsqu'ils sortirent de la ville. Bagoas, homme sans foi, accompagné de quelques Perses, voulut leur enlever ce qu'ils emportoient. Lacrate indigné, fit charger ces barbares ; & quoique Bagoas l'accusât auprès du monarque, Darius approuvant le général grec, fit punir les ravisseurs.

Cependant Mentor marchoit à Bubaste. Il fit répandre que le roi de Perse traiteroit avec bonté ceux qui le reconnoitroient pour maître, avec rigueur ceux qui lui résisteroient. Toutes les villes du pays étoient gardées par deux nations, les Egyptiens & les Grecs. L'artifice de Mentor y sema la discorde. Les Egyptiens accoutumés à n'obéir que par crainte, & les Grecs à servir celui dont ils espéroient le plus, se disputèrent l'avantage de livrer les places qu'ils devoient défendre. Pour que ce trait fut plus divulgué, Mentor fit ordonner qu'on laissât passer aux portes de son camp les Egyptiens transfuges : touts les esclaves en sortirent, & ce que l'habile Rhodien avoit intérêt de répandre, fut bientôt connu de l'Egypte entière.

Lorsque ce général & Bagoas arrivèrent devant Bubaste, les Egyptiens, à l'insçu des Grecs, envoyèrent proposer à ce Perse de lui livrer la ville. Les Grecs en furent instruits. Ils suivirent l'envoyé, l'arrêtèrent, l'effrayèrent, lui firent avouer sa commission. Vivement irrités, ils chargèrent les Egyptiens, en tuèrent plusieurs, & resserrèrent touts les autres dans un quartier de la ville. Ceux-ci firent dire à Bagoas d'y venir sans délai. En même temps un héraut des Grecs fut envoyé à Mentor. Celui-ci indifférent pour l'intérêt des deux partis, & voulant s'attacher Bagoas, par l'apparence d'un grand bienfait, fit dire secrètement aux Grecs de fermer les portes dès que les barbares seroient dans la ville, de les égorger touts & de prendre le général. Bagoas, captif, supplia Mentor d'obtenir pour lui la vie & la liberté, protestant de n'agir désormais que d'après ses avis. Les Grecs lui accordèrent l'une & l'autre, en livrant la place à leur concitoyen, & depuis ce moment Bagoas & Mentor unis par les serments, le furent toujours d'intérêt & de vues. Plusieurs autres villes se rendirent. Nectanèbus perdant tout espoir, prit toutes les richesses qu'il pût emporter, & s'enfuit en Ethiopie. Trop énorgueilli de quelques succès qu'il avoit dus aux conseils de Diophante l'Athénien, & de Lamius de Lacédémone, il se crut capable de commander ses armées, & perdit le trône. Depuis cette révolution jusqu'au temps d'Alexandre, l'Egypte fut soumise à la Perse. (*An du M. 3604. av. J. C. 337.*)

ASSYRIENS.

Dans l'Assyrie, Ninus est le premier roi dont l'histoire nous ait transmis quelques actions militaires. Il se proposa, comme Sésostris, la conquête du monde. Rempli de ce projet imaginaire, il rassembla touts les jeunes gens de son royaume, & les rendit propres à la guerre par les exercices convenables.

Afin de mettre son pays à l'abri des incursions, & d'augmenter ses forces, il fit alliance avec Ariæus, chef des Arabes, nation libre & belliqueuse, garantie par sa valeur & par la nature de son pays de toute domination étrangère. Elle habitoit une région déserte, stérile, n'ayant qu'un petit nombre de puits & de sources, connus seulement par les indigènes. Ces deux alliés marchèrent ensemble contre les Babyloniens, qu'ils rendirent tributaires. Ils soumirent Barzane, roi d'Arménie, qui se joignit à eux, attaquèrent la Médie, ôtèrent la vie à son roi Pharnus, subjuguèrent l'Asie en dix-sept ans, depuis le Nil jusqu'au Tanaïs. (*An du M. 2100. av. J. C. 1904.*)

La seule Bactriane résista. Ninus, indigné que ce petit royaume échappât à son ambition, rassembla une armée qui paroissoit devoir l'accabler. Elle étoit, dit-on, d'un million sept cents mille hommes d'infanterie, deux cents dix mille de cavalerie, & dix mille six cents chariots. Oxyartes, roi des Bactriens, ou selon quelques auteurs, Zoroastre leva quatre cents mille hommes. Le pays qu'il avoit à défendre étoit montagneux. Il attendit l'ennemi derrière les défilés. Le présomptueux Ninus ne balança point à s'y engager. Oxyartes attendit qu'une partie de l'armée ennemie les eût passés. Lorsqu'il vit que cette portion des Assyriens étoit assez grande pour que la perte leur en fût sensible, & trop foible pour lui résister, il la fit assaillir de toutes parts. Les Assyriens perdirent cent mille hommes dans ce combat.

Cependant Ninus ayant pénétré dans le pays, s'empara de toutes les villes, excepté de Bactres, qui soutint un siège opiniâtre. Ce fut là que Sémiramis, femme de Ménon, officier de la suite du roi, donna les premières preuves de ses talents dans l'art de régner & de commander. Elle observa que les assiégés négligeoient la garde de l'endroit le plus fort de leurs murailles, & prenant quelques Assyriens des plus agiles, elle parvint au sommet d'un rocher qui sembloit inaccessible. Alors sa troupe s'étant emparée de la partie la plus élevée des remparts, elle fit un signal auquel toute l'armée Assyrienne ayant donné l'assaut, pénétra dans la ville. Les Bactriens voyant l'ennemi dans leurs murs & derrière eux, perdirent toute espérance, & la récompense de Sémiramis fût le trône & la main de Ninus.

Devenue maîtresse de l'empire, elle entreprit la conquête de l'Inde avec un appareil extraor-

Digitized by Google

dinaire; sçachant que ce pays abondoit en argent, en or, en pierres précieuses, en richesses de tout genre. Tous les gouverneurs de ses provinces eurent ordre de lever & d'armer les jeunes gens en état de servir. Le lieu d'assemblée fut indiqué dans la Bactriane, & le temps fixé à trois années. Toutes les villes maritimes de Phœnicie, de Syrie, de Cypre, fournirent des constructeurs & des bois taillés & préparés pour être assemblés & transportés par terre jusqu'à l'Indus. Comme elle n'avoit point d'éléphants, elle imagina d'en faire des simulacres avec trois mille peaux de bœufs noirs, & de les faire porter par des chameaux; mais afin que son artifice demeura secret, elle y fit travailler dans une espèce de parc, dont les portes étoient gardées. Son armée rassemblée dans la Bactriane, fût, dit-on, de trois millions d'hommes en infanterie, deux cents mille de cavalerie, cent mille charriots, cent mille chameaux conduits par des hommes armés d'épées longues de quatre coudées, & sa flotte de deux mille navires. Staprobate étoit roi de l'Inde. Instruit des projets de Sémiramis, il assemble ses troupes, fait construire quatre mille bateaux d'une espèce de roseau, qui est en ce pays d'une grosseur extrême, & que l'eau ne corrompt pas, augmente avec des éléphants sauvages le nombre des siens, met toute sa frontière dans un état respectable, envoie des ambassadeurs à la reine d'Assyrie, pour lui demander la cause de la guerre qu'elle venoit porter dans ses états, sans qu'elle eût reçu de lui la plus légère offense. Il lui envoyoit en même temps des lettres scellées, dans lesquelles il lui reprochoit ses dissolutions, & juroit par le ciel que dès qu'il l'auroit vaincue, il la puniroit du supplice de la croix.

Ces menaces furent sans effet. Sémiramis, parvenue à l'Indus, disposa sa flotte pour le combat, y mit ses meilleures troupes, la fit soutenir par le reste de son armée répandu sur le rivage, attaqua la flotte ennemie, en détruisit, après une longue résistance, environ mille navires, & fit un grand nombre de prisonniers. Cette victoire mit en son pouvoir les îles de l'Indus, les villes situées sur ses bords, & cent mille captifs.

Staprobate s'étant présenté à l'autre bord, feignit de se retirer pour engager l'ennemi à passer le fleuve & lui donner le désavantage d'avoir une rivière à dos. Sémiramis fait jetter un pont, poursuit les Indiens & les trouve en bataille à peu de distance, l'infanterie derrière les éléphants & la cavalerie en première ligne.

Les faux éléphants de l'assyrienne étoient à la tête de son armée. Les Indiens surpris en les voyant se demandoient où leurs ennemis avoient pu rassembler ces animaux : mais ils furent instruits du stratagême par quelques transfuges.

Les chevaux indiens accoutumés à voir des éléphants s'avancèrent contre eux avec leur audace ordinaire. Elle fut bientôt réprimée par l'odeur des peaux de bœufs, ou plutôt par celle des chameaux que touts les chevaux redoutent. Ne pouvant la supporter, ils se dispersèrent & prirent la fuite.

Staprobate fit marcher son infanterie & ses éléphants. Ceux-ci eurent bientôt mis en désordre les feints éléphants de Sémiramis, en tournant leur furie contre les Assyriens, pour qui ces animaux étoient d'autant plus effroyables qu'ils étoient moins connus, ils les rompirent, & les mirent en fuite. On dit que la reine d'Assyrie combattit Staprobate, qu'elle fut blessée d'une flèche au bras, & d'un javelot à l'épaule, mais que voyant fuir ses troupes, elle les suivit.

Ce que le roi de l'Inde avoit prévu arriva. Les Assyriens n'ayant qu'un seul pont, s'y jettèrent en foule; plusieurs y périrent étouffés, écrasés, ou précipités dans l'eau. D'autres poursuivis de près, s'élancèrent dans le fleuve & s'y noyèrent. Les Assyriens ayant voulu passer le pont, Sémiramis le fit rompre, & ce qui étoit dessus périt dans les eaux. Staprobate eut la sagesse de ne pas suivre l'ennemi à la rive droite. Les captifs furent échangés, & Sémiramis ne ramena en Assyrie qu'environ le tiers de son armée.

Sous Ninias & ses successeurs l'histoire ne marque aucune expédition militaire. Quelques peuples d'Asie disoient que Teutame, vingtième roi depuis Ninias, avoit envoyé au secours de Troie vingt mille hommes & deux cents chars sous la conduite de Memnon ; que ce général défit les Grecs en plusieurs combats, & périt dans une embuscade que lui dressèrent les Thessaliens.

Sous le règne de Sardanapale, Arbace le Mède, ayant obtenu avec peine la permission de le voir, le trouva au milieu de son sérail, en habits de femme, & paré comme elles. Il filoit de la laine pourpre, & distribuoit à ses compagnes la tache qu'elles devoient faire. Arbace, indigné que des bras accoutumés à manier le fer fussent conduits par ces mains qui ne connoissoient que le fuseau, se joignit au Babylonien Béléris, & touts deux de concert, excitant une révolte, engagèrent les Arabes dans leur parti.

Sardanapale instruit de ces mouvements promit deux cents talents d'or à celui qui tueroit Arbace ou Béléris, & le double à celui qui le livreroit vivant: proscription digne d'un roi foible, qui, pour se mettre en fureté, met un prix à l'assassinat.

Soit que le prince eut un général plus habile que ses adversaires, ou que les forces qu'ils avoient pu rassembler fussent insuffisantes, ils perdirent trois batailles, & le roi se croyant en fureté reprit au milieu de ses femmes sa vie ordinaire.

Cependant Arbace & Béléris ayant engagé secrétement les Bactriens à les seconder, surprirent de nuit Sardanapale dans son camp, l'en chassèrent lui & ses troupes, qu'ils poursuivirent jusqu'à Ninive. Le roi s'étant chargé de la défense de sa capitale, donna le commandement de l'armée à Salemenus, qui fut battu deux fois. La ville fut bientôt bloquée, & résista durant deux ans.

Digitized by Google

mais soit qu'elle ait manqué de vivres, ou que la révolte étant devenue générale, ait porté au désespoir ce prince efféminé, on dit qu'il fit élever un vaste bucher dans une cour de son palais, & construire au milieu une salle où il s'enferma, & livra aux flammes ses trésors, ses eunuques, ses femmes & lui-même. Aussi-tôt Arbace & Béléris entrèrent dans la ville, traitèrent les habitants avec douceur, mais n'y laissèrent subsister ni remparts ni édifices. Ainsi fut renversé ce puissant empire, & transféré aux Mèdes & aux Babyloniens. (*An du monde* 3128, *av. J. C.* 876.).

PALESTINE, HÉBREUX, MOABITES, &c.

Les rois d'Egypte, d'Assyrie, de Médie, & de Perse furent souvent en guerre avec les peuples de la Palestine. L'écriture en parle fréquemment, mais sous des noms différents de ceux que leur ont donné les historiens grecs, de sorte qu'on ne peut les reconnoître qu'à des similitudes souvent incertaines.

Un roi d'Elam, nommé Chodorlaomor, le même qui avoit détruit en partie les Zamzummins, hommes d'une taille gigantesque, habitants du pays de Moab, s'étoit soumis cinq rois de la vallée de Siddim. Ceux-ci s'étant révoltés, Chodorlaomor assembla ses alliés, Marphed, Ariock, & Targal, soumis sur sa route quelques autres petits peuples, attaqua les cinq rois, défit leur armée, emmena la plus grande partie du peuple en captivité, après avoir ravagé tout le pays, & livré au pillage Sodome & Gomorre.

Loth, neveu d'Abraham, fut pris avec touts ses biens & toute sa famille. Dès qu'Abraham l'eut appris, il rassembla trois cents dix-huit des siens, & les joignant à ceux que lui donnèrent ses trois amis Amorrhéens, Escol, Aner, & Mambré, atteignit les Elamites vers une des sources du Jourdain, nommée Dan, les attaqua de nuit, les uns endormis, les autres plongés dans l'ivresse. Une partie fut tuée, l'autre prit la fuite, & fut poursuivie jusqu'à Saba, sur la gauche de Damas, & Loth délivré avec son bétail & toute sa famille.

Ce combat est le plus ancien dont l'histoire des Hébreux fasse mention. Leurs guerres n'y commencent que vers leur séjour & leur captivité dans l'Egypte.

Ce pays ne voyoit pas sans inquiétude les Israélites s'accroître. Ils avoient donné des preuves de résolution dans quelques occasions, telle que l'expédition des Ephraïmites contre les Gathires, habitants d'un canton de Canaan. S'ils ne réussirent pas dans leur projet d'enlever le bétail à ce peuple Philistin, ils montrèrent du moins qu'ils étoient capables d'entreprendre; & suivant le témoignage de Joseph, Moyse, avant la délivrance de son peuple, avoit donné des marques éclatantes de sa valeur & de son intelligence dans la guerre.

Les Ethiopiens ayant fait une incursion dans la haute Egypte, la ravagèrent, & défirent l'armée envoyée contre eux. Ils marchoient à la capitale, lorsque Pharaon ayant donné le commandement de son armée à Moyse, celui-ci se hâta de les prévenir. On pouvoit aller à eux en remontant le Nil, comme c'étoit l'usage des Egyptiens, ou prendre un chemin plus direct à travers les terres. Moyse choisit celui-ci pour les surprendre. Un obstacle s'y opposoit: c'étoit le grand nombre de serpens qui paroissoient interdire cette route. Mais, comme les Ibis, oiseaux du pays, en sont les ennemis & les destructeurs, Moyse en fit rassembler un grand nombre, qui étant mis en liberté aux lieux infestés par les serpents, rendirent sa marche sure. Il surprit donc les Ethiopiens, les défit, les poursuivit, prit plusieurs de leurs villes, & les obligea de se retirer dans celle de Saba, dont il forma le siège. Elle étoit située dans une île, & outre le fleuve, les digues faites pour le contenir empêchoient l'approche des murailles. Les Ethiopiens n'osoient en sortir. Ainsi l'armée Egyptienne restoit oisive dans son camp, & Moyse souffroit avec impatience de n'y voir aucun terme. Un événement imprévu finit ses inquiétudes. Une fille du roi d'Ethiopie, nommée Tharbis, eut de fréquentes occasions de le voir du haut des remparts. Le courage avec lequel il combattoit, & l'éclat de sa beauté, joint à celui de ses victoires, le rendit l'objet de toutes ses affections. Elle lui fit offrir en secret sa main, & Moyse promit de l'accepter dès que la ville lui seroit livrée. Elle le fut bientôt; & le vainqueur ayant sévi contre ses ennemis, & rempli son engagement, ramena ses troupes victorieuses. Ce succès augmenta la crainte & la jalousie des Egyptiens.

La tyrannie de Pharaon s'étant portée aux plus grands excès, Moyse indigné de son ingratitude, & du cours continuel de ses injustices, en délivra sa nation. L'Egypte fut frappée de plusieurs calamités, ses premiers nés égorgés, ses moissons détruites, ses richesses enlevées. Les Israélites en sortirent de nuit au nombre de six cents mille combattants avec leurs familles & une multitude d'étrangers, qui à leur exemple se dérobèrent à l'esclavage. On peut croire, d'après l'expression du texte hébreu, qu'ils marchèrent en cinq divisions ou colonnes. Ils ne furent pas conduits vers le pays des Philistins, de crainte qu'une guerre trop subite ne jettât le découragement parmi ce peuple abattu par ses malheurs; mais ils marchèrent à l'extrémité de la mer rouge, vers l'Arabie Pétrée, & campèrent au bord de la mer. (*An du monde* 2473, *av. J. C.* 1531.).

Pharaon les poursuivit à la tête de sa cavalerie & de six cents chars. Il les joignit auprès du rivage, & posa son camp à leur vue, mais ne les attaqua point encore, croyant sans doute qu'ayant la mer devant eux, ils ne pouvoient lui échapper. Le peuple épouvanté ne vit plus que la mort dans ces déserts. Il regretta son esclavage, & se plaignit

de son conducteur. Moyse le soutint par l'espérance des secours du ciel. Une nuit brumeuse le favorisa : il se mit en marche, & traversa l'extrémité du lit de la mer que les eaux avoient laissé à sec en se retirant. Au commencement du jour, l'imprudent Pharaon voulut les poursuivre & prit le même chemin ; mais les eaux revenant à leur place, submergèrent ses chars & sa cavalerie.

Amalec fut le premier peuple qui attaqua Israël. Les historiens Arabes lui attribuent une grande puissance, & il se peut que les bergers *conquérants* de l'Egypte ayent été la plupart Amalécites. Cinq rois de ce peuple se réunirent, disant que ces fugitifs d'Egypte méditoient leur perte, & qu'il étoit prudent de s'opposer à leurs projets dans le principe, avant qu'ils eussent augmenté leurs forces par des succès & par la possession de villes grandes & riches. Moyse, connoissant l'importance d'un premier avantage, n'oublia rien de ce qui pouvoit animer les Israelites. Il craignoit pour ce peuple qui, peu exercé dans l'art militaire, alloit combattre des nations guerrières. Il lui rappella tous les bienfaits qu'Israel avoit reçus de son Dieu, l'entière confiance qu'il devoit avoir dans le secours puissant de la même main qui avoit brisé ses chaines. Il choisit les jeunes gens les plus capables de porter les armes, mit à leur tête Josué, homme pieux, prudent, courageux ; convint avec lui des dispositions générales, couvrit par un corps de troupes l'endroit d'où il tiroit l'eau, en désigna un autre pour garder le camp, donna ordre à ceux qui devoient combattre de s'armer de nuit, de manger, & d'être prêts au signal : il fut donné quand le jour parut. Moyse, toujours rempli de sollicitude, exhorta le général à penser que l'espérance de la nation reposoit toute sur lui, & que le succès alloit décider sa réputation & sa gloire : il excita le courage du soldat, en lui mettant sous les yeux l'effet de la victoire, le butin présent, la terreur de l'ennemi, ses champs ravagés, ses villes mises au pillage. Josué marcha aux ennemis, & on vit dans cette occasion ce que peut l'extrême confiance. Les troupes convaincues que Moyse n'imploroit point en vain le secours de Dieu, repoussoient leurs ennemis tant qu'elles voyoient ses mains élevées au ciel ; mais leur courage s'abaissoit avec elles, & l'Amalécite alors avoit l'avantage. Cependant il fut enfoncé, mis en fuite, & sa défaite auroit été totale si la nuit n'étoit survenue.

Cette journée fut pour Israël d'un prix infini : une bataille gagnée, l'ennemi effrayé, le courage & la confiance du peuple augmentés, un butin immense ; beaucoup d'or & d'argent monnoyé, des troupeaux, des chevaux, des ustensiles, des armes ; les plus belles furent distribuées à ceux qui s'étoient distingués par leur valeur. Josué fut loué par Moyse en présence des troupes, qui joignirent à son éloge leurs acclamations.

Ce chef du peuple ayant envoyé douze hommes reconnoître la terre de Canaan, leur donna ordre d'examiner l'espèce des habitants, leur nombre, leur force ou leur foiblesse, la nature de leur sol, sa stérilité ou son abondance, ses productions, & si le pays étoit de plaine ou couvert de bois ; qu'elles en étoient les villes, & si elles avoient une enceinte de murs.

Ils en firent le tour en quarante jours, & rapportèrent qu'il étoit d'une fertilité prodigieuse, mais que les habitants leur avoient paru d'une taille gigantesque, & qu'ils habitoient de grandes villes entourées de murs. Ce rapport consterna les Israelites. Cependant les exhortations de Caleb & de Josué, qui étoient au nombre des douze envoyés, & les menaces de Moyse, rendirent quelque ardeur au peuple. Il vint à son conducteur, & lui dit qu'il étoit prêt à marcher contre l'ennemi. Mais Moyse jugeant peut être que sa frayeur n'étoit point assez dissipée refusa de les conduire. Ils marchèrent contre son avis, & les Cananéens & Amalécites étant descendus des montagnes, les mirent en fuite. Ainsi l'autorité du chef s'augmentoit par les revers même ; la victoire avec lui, la défaite sans lui paroissoit certaine.

Moyse envoya demander aux Edomites la liberté du passage ; ils répondirent que, s'il le tentoit, ils s'y opposeroient en armes. Ce peuple étoit belliqueux. Il occupoit un pays de montagnes qu'il avoit conquis sur les Horites. Moyse l'evita & conduisit son peuple au mont de Hor, où Arad, roi de Chananaan combattit avec avantage. Les Israélites ne tardèrent pas à se venger & detruisirent ses villes. Ensuite passant entre les pays de Moab & d'Ammon, ils vinrent aux Amorrhéens, peuple issu de Canaan, qui tenoit les Ammonites relégués dans les montagnes.

Le peuple d'Israël fit demander à Séhon leur roi la liberté du passage, en promettant qu'il suivroit la grande route, n'entreroit ni dans les champs, ni dans les vignes, & n'approcheroit point des puits jusqu'à ce qu'il eut passé les frontières. Loin d'y consentir, Séhon prend les armes, & s'avance à Jaser. Il fut entièrement défait, & perdit son royaume dont il avoit conquis une partie sur le roi de Moab. Hommes, femmes, enfans, villes & bourgs, tout périt. Sehon fut tué d'un coup de flèche, ainsi que la plupart des fuyards. Les Hébreux excelloient à lancer les armes de jet, & comme ils n'en avoient point de pesantes, ils joignoient facilement ceux qui fuyoient devant eux.

Un autre prince des Amorrhéens, Og, roi de Basan, de la race gigantesque des Réphaïm, voulut aussi arrêter les Israélites. Son fertile pays contenoit soixante villes fortifiées. Ce fut en vain qu'il le défendit. Lui & son peuple furent détruits, & le vainqueur habita leurs champs & leurs villes, entre les rivières d'Arnon, & de Jabock, qui se jettent dans le Jourdain.

Les

Les Madianites vivoient alors sous cinq rois ou chefs, & Balak, fils de Zippor, occupoit le trône de Moab. Celui-ci effrayé à l'approche des Israélites, assembla les principaux de sa nation, & les princes de Madian, pour délibérer sur ce qu'ils devoient faire à l'approche d'un peuple qui, suivant son expression, dévoreroit ce qui l'entouroit, comme le bœuf dévore l'herbe des campagnes. Le sage Balaam conseilla d'employer d'autres armes que l'épée, & d'envoyer au camp d'Israël leurs plus belles femmes, pour séduire une partie des Israélites, & en les attirant au culte des dieux de Moab & de Madian, les séparer de leurs frères.

Le conseil réussit pleinement, & Moyse, pour en arrêter l'effet, fit égorger vingt-quatre mille des prévaricateurs. Il envoya ensuite Phinée à la tête de douze mille hommes pour châtier les Madianites. Celui-ci remplit fidèlement sa commission. Les cinq rois perdirent une grande bataille & y périrent; touts leurs sujets furent tués, les villes incendiées; les vainqueurs ne laissèrent la vie qu'aux femmes & aux enfants. Ils revinrent avec un immense butin, consistant en or, en argent, en fer, en plomb, en étain, en une quantité prodigieuse de bestiaux. Moyse courroucé contre les femmes qui avoient été les instruments de la séduction, ordonna qu'elles fussent égorgées avec touts les enfants mâles, & ne permit de réserver que les filles vierges. La moitié du butin fut le partage des vainqueurs, un cinquantième de l'autre moitié donné aux Lévites, le reste à ceux qui n'avoient point eu de part à l'expédition.

Moyse étant mort, Josué prit le commandement. Il envoya du camp de Schittim auprès du Jourdain deux hommes reconnoître le pays & la ville de Jéricho. Une courtisanne, nommée Rahab, leur apprit que les habitants étoient consternés de l'approche des Israélites. Josué profita de leur épouvante, passa le Jourdain, dirigea sa marche vers cette ville, campa devant ses murs, & pendant six jours ses troupes l'environnèrent une fois chaque jour. Le septième, au son des trompettes, accompagné d'un cri de toute l'armée, il attaqua Jéricho & s'en rendit maître. Touts les êtres vivants y furent exterminés, excepté Rahab & sa famille, les édifices livrés aux flammes, l'or, l'argent, & les vases de fer & d'airain portés au trésor du tabernacle.

Josué envoya reconnoître la ville d'Haï près de Bethaven, à l'orient de Bethel. On lui rapporta que deux ou trois mille hommes suffiroient pour la détruire; mais ceux qu'il en chargea prirent la fuite, & il en périt trente-six. Une perte si médiocre humilia ce peuple aussi facile à s'enorgueillir qu'à s'abattre.

Avant la prise de Jéricho, il avoit été expressément défendu de réserver aucun des effets destinés au trésor sacré. Cependant Achan, de la tribu de Juda, s'étoit rendu coupable de cette transgression; il fut découvert, & avoua sa faute. Aussi-tôt Josué fit prendre dans sa tente les effets qu'il y avoit enterrés, ordonna qu'ils fussent portés dans une vallée voisine, avec touts ses biens, qu'on y mena le coupable, ses fils & ses filles, ses bœufs, ses ânes & ses brebis. Là le malheureux Achan fut lapidé, tout ce qui lui appartenoit consumé par le feu, les cendres couvertes d'un monceau de pierre, & la vallée nommée Achor, ou vallée du trouble.

Après cette rigoureuse exécution Josué marcha contre Haï. Trente mille hommes d'élite furent envoyés de nuit avec ordre de s'embusquer à quelque distance entre la ville & Béthel, du côté de l'occident. Lui-même, accompagné des chefs du peuple se mit le matin à la tête de l'armée, & se présenta devant Haï du côté du nord: une vallée le séparoit des remparts, & sa ligne s'étendoit vers l'occident. Il avoit encore mis cinq mille hommes en embuscade entre les deux villes, soit pour seconder les autres, soit pour attaquer Béthel.

Dès que le roi d'Haï l'apperçut aux premiers rayons du jour, il sortit avec ses troupes. Les Israélites, suivant les ordres de leur chef, feignirent de craindre, s'ébranlèrent, se mirent dans une espèce de désordre, & prirent les chemins du désert. Les Haïtiens ne doutant pas que cette suite ne fût aussi réelle que la première, jettèrent de grands cris, s'exhortèrent l'un l'autre, & les poursuivirent. Lorsque Josué les vit assez éloignés de leurs murs, & jugea qu'il ne restoit plus dans Haï & Béthel un seul défenseur, il éleva son bouclier. A ce signal les troupes embusquées se lèvent, marchent à la ville, & y mettent le feu. Les Israélites voyant les flammes & la fumée, reviennent sur l'ennemi. Ceux-ci étonnés de ce changement subit, consternés de voir leurs villes en feu, attaqués en même-temps par ceux qu'ils croyoient vaincus, & par les troupes embusquées, furent tués jusqu'au dernier. Les vainqueurs marchèrent ensuite aux deux villes. L'ordre étoit de ne cesser d'égorger tant que Josué tiendroit son bouclier élevé, & le bouclier fatal ne s'abaissa que lorsque tout eut péri, tant hommes que femmes, au nombre de douze mille. Ainsi le chef des Israélites, qui en envoyant contre cette ville un détachement trop foible, s'étoit fié légérement à un rapport inexact, tira un grand avantage de sa faute même. Une suite simulée étoit le stratagême le plus propre à tromper un ennemi qu'une suite réelle & récente avoit rempli d'audace, de confiance & de sécurité. Le seul qui fut pris & conduit à Josué fut le roi des Haïtiens: il fut crucifié.

La nouvelle de cette défaite s'étant répandue dans la Palestine, touts ses peuples prirent les armes. Les seuls Gabaonites sentant leur foiblesse, recoururent à la ruse. Quelques-uns d'entre eux prenant des vêtements usés, déchirés, des outres percés, des pains secs & presque en poussière, se présentèrent au camp d'Israël, & dirent à Josué,

Digitized by Google

« Nous venons d'une terre éloignée. Quand nous en sommes partis, ces vêtements étoient neufs, ces outres entiers, & ces pains frais. Nous avons entendu parler de votre puissance & des merveilles que votre Dieu a opérées pour vous en Egypte. Envoyés par nos princes & par nos concitoyens, nous venons vous offrir leurs services, & vous demander votre alliance ». Josué leur accorda ce qu'ils demandoient, promit qu'Israël n'attenteroit ni à la vie, ni aux biens des Gabaonites, & les princes du peuple en firent le serment avec lui.

A peine trois jours étoient écoulés qu'ils apprirent que Gabaon étoit près d'eux & devoit subsister au milieu des Israélites. Le peuple murmura; mais les chefs répondirent : *nous avons promis*. Cependant ils les obligèrent à une espèce de servitude, celle de couper le bois & de porter l'eau. Cette ville étoit grande & guerrière; sa défection irrita les Amorrhéens. Adonizedec, roi des Jébuséens, s'unit à quatre autres rois, habitants des montagnes, & vint mettre le siège devant Gabaon. Ceux-ci envoyèrent aussi-tôt à Josué, qui, marchant à leur secours, défit & mit en fuite les cinq rois & leur armée. Il en périt une grande partie, tant par le fer des Israélites que par une grêle dont les pierres ou morceaux étoient d'une grosseur énorme. Les rois s'étant réfugiés dans une caverne, y furent pris & amenés à Josué : il ordonna aux princes du peuple de mettre le pied sur le cou de ces captifs. « Ne craignez rien, Israël, dit-il, c'est ainsi que le seigneur traitera touts tes ennemis. ». Il tua ensuite ces rois, & les suspendit à cinq troncs d'arbre.

Après cette victoire les Israélites prirent un grand nombre de villes, exterminèrent de leurs mains tout ce qui respiroit, & brûlèrent celles des plaines. Trois villes des Philistins subirent le même sort. Ils en conservèrent quelques-unes, que leur position sur des lieux élevés rendoit plus propres à la défense, & ne laissèrent vivre, comme tributaires, que les Cananéens, habitants de Gazer. Trente & un rois, & leurs peuples, furent vaincus & détruits. Maîtres absolus de cette contrée, depuis le désert jusqu'au Liban, & depuis le Jourdain jusqu'à la mer, ils la partagèrent entre leurs tributs. Alors Josué déja vieux, assembla le peuple, lui rappella les bienfaits de Dieu, lui recommanda l'obéissance aux volontés de ce puissant maître, lui promit la victoire sur toutes les nations, & mourut âgé de cent dix années. (*An du M.* 2517. *av. J. C.* 1477.).

Ainsi fut achevé, en six ans, par ce général, le grand projet commencé de l'établissement des Israélites dans la Palestine. Moyse avoit touts les talents nécessaires pour l'imaginer & l'entreprendre: vastes connoissances puisées dans l'Egypte, grandes vues politiques, étude profonde de l'homme, de son peuple, des ressorts les plus puissants pour le mouvoir & le diriger; s'il eût quelque talent dans un degré inférieur à son projet, ce fut peut-être celui de la guerre. Il falloit sans doute former les Israélites à cet art : mais un temps moins long que celui qu'il passa dans le désert, auroit suffi à cet objet : quarante ans n'y sont pas nécessaires, sur-tout contre des peuples peu instruits. Josué fit voir à l'attaque d'Haï une grande intelligence dans l'art militaire. Sa conduite en cette occasion, d'autant plus importante qu'elle commençoit ses opérations, nous est un sûr garant des talents qu'il employa dans les actions dont nous n'avons plus les détails, & la rapidité de sa conquête achève de les prouver. Moins politique peut-être que ne l'étoit Moyse, il suivit toutes ses vues. Nous le voyons par-tout conduire Israël au nom de son Dieu, de merveilles en merveilles, rappeller les succès à sa puissance, interdire tout commerce avec les nations étrangères, détruire les peuples vaincus, proscrire, exterminer tout ce qui n'étoit pas Israélite; politique barbare aux yeux des hommes, & par malheur peut-être nécessaire dans la position où Moyse avoit mis son peuple. Il souffroit en Egypte une servitude intolérable. Elle l'oblige au parti violent de fuir dans les déserts. Ne pouvant y vivre longtemps, une terre féconde lui est nécessaire. Mais celles qui l'entourent sont occupées : ainsi la conquête est de nécessité rigoureuse. Et ce n'est point ici l'entreprise de quelques millions d'hommes armés qui s'emparent du gouvernement d'un état indifférent sur le choix d'un maître, veulent la terre & ses habitants; c'est un peuple entier qui ne pourroit subsister dans la même contrée avec un autre peuple. Ce sont deux hommes combattants pour le pain qui doit leur sauver la vie; il faut que l'un soit exterminé ou qu'il extermine. Mais comme on ne peut échapper à l'ordre éternel, comme entre les mains de Dieu l'homme n'est qu'un instrument, & que les crimes commis pour punir d'autres crimes, trouvent aussi leur peine; les cruautés exercées par Israël attira sur lui & ses descendants une haine universelle, qui les poursuit encore & durera peut-être autant que la mémoire de leur origine.

Soit que le temps eût affoibli cette politique, soit que la nécessité de l'employer eût diminué avec le nombre des habitants, nous voyons sous Juda les Israélites imposer un tribut aux Cananéens, aux Jébuséens, aux Amorrhéens, les conserver au milieu d'eux, s'allier avec ces peuples par des mariages, puiser chez eux des connoissances dans l'art de la guerre, & même préférer au culte de leur Dieu celui des dieux étrangers.

Chez les Cananéens la guerre avoit aussi ses cruautés. Leur roi Adonibezec, vaincu par Juda, fût pris & eût les sommités des mains & des pieds coupées. « Soixante-dix rois, dit-il, éprouvèrent de moi ce traitement, & mangeoient sous ma table les restes de mes aliments : Dieu me rend ce que j'ai fait souffrir ».

Les guerres des Israélites continuèrent sous leurs juges avec différents succès. Othoniel vainquit

Digitized by Google

Chusan Rasathaïm, roi de Syrie. Mais Eglon, roi de Moab, ayant fait alliance avec le fils d'Ammon & d'Amalec, asservit les Israélites. Ils supportoient ce joug depuis dix-huit ans, lors qu'Aod, fils de Gera, sous prétexte de porter des présents au roi de Moab, le poignarda dans son palais. Revenu aux Israélites, il les mena contre Moab, & en défit les troupes, qui perdirent dix mille hommes.

Après un repos de quatre-vingts ans, Israël fut subjugué par Jabin, roi de Canaan, second de ce nom; cette nouvelle servitude dura vingt années. Baruc, excité par la prophétesse Débora, rassembla dix mille hommes des tribus de Zabulon & de Nepthali; il marcha contre Sisara, général de Jabin, qui avoit à ses ordres une grande armée, & neuf cents charriots armés de faulx. Sisara, mis en fuite avec son armée, se retira près de Jahel, femme d'Haber le Cineen, dont la famille vivoit en paix avec les Moabites. Cette femme l'accueillant avec les dehors de l'amitié, le fit entrer dans sa tente, & le couvrit d'un manteau. Le sommeil, effet de ses fatigues, étant venu le saisir, la cruelle Jahel prit un grand cloud avec un marteau, le posa sur la tête de Sisara, & l'enfonçant d'un seul coup d'une tempe à l'autre, joignit ainsi au sommeil de la vie celui de la mort: peu après cette victoire, les Israélites furent délivrés de la domination de Jabin.

Toujours oppresseurs ou opprimés, ils furent pendant sept ans poursuivis par les Madianites, & forcés à chercher dans les montagnes des antres, des cavernes & des refuges presque inaccessibles. Leurs ennemis venoient camper au printemps avec leurs troupeaux, jusqu'aux portes de Gaza, enlevoient touts les bestiaux, & consommoient les fruits de la terre.

Gédéon ayant assemblé les Israélites, ne prit que dix mille des plus braves, & marcha contre Madian, qui, avec les Amalécites & quelques autres peuples campoient dans une vallée. Résolu d'attaquer de nuit, il prit trois cents hommes d'élite, les divisa en trois corps, donna une trompette à chaque homme, & un vase dans lequel une lampe étoit cachée, afin que l'ennemi n'eut pas connoissance de leur approche. Au premier son de la trompette, ses troupes, suivant l'ordre qu'elles avoient reçu, découvrirent leurs lampes, en brisant les vases, & firent entendre leurs trompettes de toutes parts, en criant, *Dieu & Gédéon*. Les ennemis surpris, courant à leurs armes, errant çà & là dans les ténèbres, se croyant environnés d'un grand nombre de troupes, ne se reconnoissant pas, se chargeoient & se tuoient les uns les autres; & toujours poursuivis par le son des trompettes, & le cri fatal, *Dieu & Gédéon*, ils prirent la fuite, abandonnèrent la plaine au vainqueur, & furent poursuivis jusqu'à Bethsetta.

Gédéon passa le Jourdain avec ses trois cents, & demanda pour eux des vivres à ceux de Succoth & de Phanuel: ils les refusèrent. L'Israélite différa sa vengeance. Il suivit Zébée & Salmana, princes de Madian, qui n'étoient plus accompagnés que de quinze mille combattants: cent vingt mille avoient péri. Ces princes, n'attendant rien moins qu'une nouvelle attaque, furent surpris, mis en déroute, pris par les Ephraïmites, & tués par Gédéon même.

En revenant sur ses pas, il châtia les chefs de Succoth, renversa la tour de Phanuel, & fit tuer les habitants de cette ville. Sa troupe revint chargée d'ornements d'or, consistant sur-tout en pendants d'oreille, parure ordinaire des Ismaélites, en colliers d'or portés par les rois & même par leurs chameaux: ils rapportoient aussi des robes de pourpre, vêtements propres aux rois. Ainsi Madian fut abattu, & Israël en paix pendant quarante ans. (*An du M.* 2750. *av. J. C.* 1254.). Ce furent ces Madianites qui devinrent si fameux ensuite sous le nom d'Arabes.

Les enfants de Gédéon, au nombre de soixante & onze, eurent après lui le gouvernement des Sichémites. Un d'eux, nommé Abémélec, leur persuada de préférer le gouvernement d'un seul, & de l'accepter pour chef. Il rassembla quelques vagabonds, vint à la maison de son père en Ephra, tua touts ses frères, excepté Joathan, qui lui échappa, & rassemblant touts les Sichémites, se fit proclamer roi. Ce nouveau prince règna en tyran. Après l'avoir supporté durant trois ans, quelques-uns d'eux conspirèrent contre lui, se cachèrent dans les montagnes, & en attendant qu'il y vint, exercèrent sur les passants quelques brigandages.

Gaal étant venu se mettre à leur tête, ils descendirent dans les campagnes, y ravagèrent les vignes, entrèrent dans le temple de leur Dieu Baal-Berith, y firent des festins, en disant: quel est Abimélec, & pourquoi Sichem obéit-il à ce parricide?

Le roi instruit de cette révolte, par Zebul, qui feignoit d'embrasser le parti des Sichémites, assemble des troupes, marche à leur ville & place dans les environs quatre corps en embuscade. Gaal étant sorti pour le combattre, est mis en fuite & poursuivi jusqu'aux portes de la ville.

Le jour suivant, le peuple sortit pour tenter un second combat. Dès qu'Abimélec l'eût appris, il divisa ses troupes en trois corps, en embarqua deux dans la plaine, & marchant à la ville avec le troisième, y donna l'assaut, tandis que les deux autres sortant de leur embuscade, poursuivoient les Sichémites répandus dans la campagne. S'étant rendu maître de la ville, il en fit tuer touts les habitants.

Ceux qui occupoient la tour de Sichem, se réfugièrent dans le temple de leur Dieu. Le roi fit environner leur asyle de branches d'arbres, & y mit le feu. Il y en périt mille, tant hommes que femmes.

Digitized by Google

Abimélec vint former l'attaque de Thébé, ville de Juda, qui s'étoit jointe à ses ennemis. Les habitants réfugiés dans une tour, au milieu de la ville, se défendoient avec courage. Le roi s'étant approché de la porte, tentoit d'y mettre le feu; une femme ayant jetté du haut de la tour un fragment de meule de moulin, lui fracassa la tête; & ce prince ne pouvant supporter de mourir par la main d'une femme, lui, qui ne craignoit pas l'opprobre de la tyrannie, se fit tuer par son écuyer.

Les Israélites sacrifièrent aux Dieux des peuples voisins, à Baal, Astaroth, aux Dieux de Syrie, de Sidon, de Moab, d'Ammon & des Philistins. Ces alliances continuelles avec les étrangers, ce changement de culte & de mœurs les affoiblissoient en les divisant de lieux, d'esprit, & de religion.

Ceux qui habitoient au-delà du Jourdain, dans le canton de Galaad, terre des Amorrhéens, furent assujettis, durant dix-huit ans, aux Philistins & aux Ammonites. Ceux-ci étoient descendus des Casluhim, anciens habitants de l'Egypte, & ce fût d'après eux que tout le pays fût appellé Palestine. Ils avoient déja fait quelques incursions sur les terres d'Israël, au temps du juge Samgar, qui en tua six cents avec un soc de charrue.

Ammon passa le Jourdain, ravagea le pays de Juda, de Benjamin & d'Ephraïm. Les Israélites vinrent camper à peu de distance de leurs ennemis, & choisirent pour leur chef ce Jephté, fils naturel de Galaad, qui, rejetté par ses frères, de l'héritage paternel, s'étoit formé à la guerre, en conduisant une troupe de brigands & de vagabonds.

Jephté envoya au roi Ammonite, des députés chargés de lui demander le sujet des hostilités qu'il exerçoit contre Israël. L'Ammonite répondit: « vous m'avez enlevé mes terres ; rendez-les, & faisons la paix. ». Jephté lui objecta, par de nouveaux députés, qu'Israël n'avoit ravi ni les terres de Moab, ni celles d'Ammon; qu'il y avoit demandé seulement la liberté du passage, ainsi que par le pays d'Edom; que cette liberté lui ayant été refusée, il avoit fait le tour de leurs terres pour venir à celles des Amorrhéens, & leur faire la même demande. « Ils refusèrent, dit-il, ils nous attaquèrent, & le Seigneur les mit dans nos mains. Ce que ton Dieu Chamos possède, ne t'est-il pas dû? Ce que notre Dieu vainqueur a conquis, restera en notre pouvoir. Ce n'est pas moi qui fais le mal, mais toi qui me déclares une guerre injuste. Le Seigneur va juger entre Israël & les fils d'Ammon. ».

L'effet suivit la menace. Ammon fût vaincu, & ce fût après cette défaite que Jephté accomplit ce vœu téméraire, qu'il n'avoit le droit ni de faire ni d'exécuter.

Les Ephraïmites offensés de ce qu'il ne les avoit pas appellés pour combattre les fils d'Ammon, l'attaquèrent & furent mis en fuite : il en périt quarante-deux mille.

Après sa mort, Israël fût soumis aux Philistins pendant quarante ans. La force extraordinaire de Samson ne le délivra point de ce joug. Pour comble de calamités, il s'éleva une guerre entre les tributs. Quelques habitants de Gabaa ayant commis un excès horrible contre la femme d'un Lévite, toutes les autres tributs, enveloppant en entier celle de Benjamin, dans la peine de ce crime, parce qu'elle avoit refusé de livrer les criminels, s'assemblèrent autour de quatre cents mille hommes d'infanterie, & l'attaquèrent dans ses murs. Les Benjamites en étant sortis, offrirent le combat : cette journée coûta vingt-deux mille hommes aux tributs alliées; un second combat, dix-huit mille. Vaincus deux fois par la force, les Israélites recoururent à la ruse, qui, sous Josué, les avoit rendus victorieux. Ils placèrent en embuscade, près de Gabaa, un corps destiné à s'emparer de la ville, & à couper la retraite aux fuyards. Ces dispositions étant faites, ils présentèrent le combat, feignirent de fuir, attirèrent les Benjamites loin de leurs murailles, même les enfants & les vieillards, dans l'espoir d'une proie certaine, & revinrent à la charge, lorsque la flamme leur apprit que la ville étoit prise. Les Benjamites effrayés s'enfuirent, & donnèrent dans l'embuscade qui les attendoit. Ils furent poursuivis jusques dans les déserts, ou six cents seulement échappèrent, en serrant leurs rangs & se faisant jour à travers les ennemis. Vingt-cinq mille perdirent la vie, ainsi que tout ce qui habitoit Gabaa, même les bestiaux. Les autres villes de Benjamin subirent le même sort.

Quelque temps après, les Israélites s'étant soulevés, attaquèrent les Philistins & perdirent deux batailles. Mais bientôt ils les défirent sous la conduite de Samuel, & reprirent toutes les villes que les Philistins leur avoient enlevées depuis Accaron jusqu'à Geth. Ce fût alors, que redoutant les vices des fils de Samuel, ils renoncèrent au gouvernement des juges, & demandèrent un roi. Samuel en ayant remis au sort la nomination, Saül fût proclamé.

Naas, roi des Ammonites, inquiétoit depuis longtemps les tribus d'Israël. Il entra dans leur pays à la tête d'une grande armée, prit quelques villes, &, pour ôter aux habitants tout moyen de combattre, il faisoit crever l'œil droit, tant aux vaincus qu'à ceux qui se rendoient ; parce que le bouclier couvrant l'œil gauche, leur ôtoit l'usage de la vue.

S'étant présenté devant Jabès, il fit proposer aux habitants de choisir entre le sacrifice de cette portion d'eux-même, ou le risque de perdre leurs biens & leur vie. Ceux-ci n'osant ni accepter ni refuser, demandèrent sept jours de trève, pour implorer le secours de leurs frères, promettant que, s'ils ne l'obtenoient pas, ils se rendroient aux conditions que le roi leur imposeroit. Naas, plein de mépris pour ses ennemis, leur permit de chercher du secours & des alliés où ils le voudroient.

Digitized by Google

Les députés ne trouvèrent dans les villes Israélites, que le silence morne de la crainte. Mais Saül apprenant le péril des Jabéséenites, leur fit annoncer que le soleil du lendemain verroit fuir leurs ennemis.

Saisi de l'esprit du Dieu des armées, & voyant des bœufs revenants de la campagne, il les fit couper en morceaux, & les envoyant en Israël, ménaça du même traitement quiconque ne suivroit pas Saül & Samuel. Touts craignirent & se rendirent comme un seul homme au lieu désigné. Israël fournit trois cents mille hommes, Juda trente mille.

Saül marcha sur trois divisions, se rendit devant Jabès par une marche forcée, & surprenant les Ammonites, dont le superbe roi étoit loin d'attendre tant de vigueur & de promptitude, il les défit entièrement : une partie de leur armée périt; le reste fût dispersé.

Saül congédia les Israélites; il n'en garda que trois mille. Deux mille restèrent avec lui à Machmas & au mont Béthel : Jonathas commanda les mille autres à Gabaa de Benjamin. Ce jeune homme plein d'ardeur, attaqua & défit un corps de Philistins, porté près de cette ville. Aussi-tôt ce peuple assemble six mille hommes de cavalerie, une infanterie nombreuse, & trente mille charriots. Ces préparatifs effrayèrent les Israélites : les Philistins leur avoient ôté tous les moyens de fabriquer des armes; ils ne souffroient pas même que les instruments de labourage & les haches fussent tranchantes : on n'auroit pas trouvé dans tout Israël un ouvrier en fer. Saül & Jonathas étoient les seuls qui eussent des armes. Il fallut donc recourir aux outils, & aiguiser les socs, les hoyaux, les fourches, les haches.

Les Philistins, campés à Machmas, envoyèrent trois corps de troupes faire le ravage dans les campagnes. Les Israélites étoient désarmés, l'effroi les saisit : presque touts s'enfuirent dans les montagnes, & y cherchèrent un asyle au fond des cavernes. Il n'y en eût que six cents qui eurent le courage de suivre Saül.

Le camp des Philistins étoit placé sur une hauteur escarpée de touts côtés. Jonathas osa s'en approcher seul avec son écuyer. L'ennemi mettant toute sa confiance dans la force du lieu qu'il occupoit, se gardoit négligemment. Quelques-uns ayant apperçû ces deux hommes qui tentoient de gravir, voilà, dirent-ils, les Israélites qui sortent de leurs cavernes. Ils leur crièrent : *approchez, nous vous montrerons ce que nous sommes.* Ce ton méprisant fut pour Jonathas une preuve de leur sécurité. Alors concevant l'espérance de surprendre quelque poste, il gravit avec son compagnon, sur les pieds & sur les mains, jusqu'au haut de l'escarpement, trouve les Philistins endormis, se jette sur eux & en tue vingt. Les autres s'éveillant, ignorant ce qui survenoit, ne pouvant croire que deux hommes seuls les attaquent, s'enfuient répandant l'alarme. On crie de touts côtés, on court aux armes. Il y avoit dans cette multitude plusieurs nations qui ne s'entendoient ni ne se connoissoient. Ils se prirent les uns les autres pour ennemis, & ils se chargèrent avec furie. Dans ce moment de confusion, Saül paroit à la tête de ses troupes, suivi des Israélites qui sortoient en foule de leurs cavernes. Les Hébreux qui étoient dans le camp des Philistins, se joignirent à leurs frères. Ils y furent bientôt au nombre de dix mille, & poursuivirent l'ennemi jusqu'en Aiallon.

Saül cédant à sa joie, jura imprudemment que tout Israélite qui mangeroit, avant de s'être vengé des Philistins, jusqu'au soir de cette journée, seroit mis à mort. Jonathas, ignorant le serment du roi, mangea un peu de miel. Quelqu'un l'ayant averti : qu'a fait mon père, dit-il? Voyez comme le peu que j'ai pris m'a rendu de vigueur, & jugez combien la perte de l'ennemi seroit plus grande, si les troupes eussent réparé leurs forces avec les vivres qu'elles lui ont enlevés.

Le sort ayant découvert à Saül que son serment avoit été violé par Jonathas, il crut devoir en préférer la sainteté à celle de la nature. Son fils, obéissant, présentoit sa tête : heureux, disoit-il, d'absoudre son père, & que ses derniers regards eussent vu les Philistins tomber sous les coups des Israélites. Mais le peuple reconnoissant délivra son libérateur.

Saül attaqua les Amalécites avec une armée de deux cents dix mille hommes. Tantôt il les combattoit à force ouverte, & tantôt par des embuscades. Il assiègeoit leurs villes, les unes avec des machines, les autres par des galeries souterreines & des murs de circonvallation, quelques-unes par la famine. Ils y exterminoient touts les citoyens jusqu'aux femmes & aux enfants. Le roi d'Amalec fût pris. Il étoit d'une grandeur & d'une beauté singulière. Ni Saül, ni le peuple, ne pût se résoudre à lui ôter la vie. Ils conservèrent même des troupeaux & des vêtements de l'ennemi, contre le conseil de Samuel; qui, les rappellant à l'ancienne politique, avoit exigé la destruction des vaincus & de leurs biens.

Les Israélites s'emparèrent de tout le pays jusqu'à la mer Rouge & à Péluse, sur la frontière d'Egypte. Ils n'épargnèrent que les Sichémites, peuple allié d'Israël par Raguel ou Jethro, beaupère de Moyse.

A son retour, Saül, monarque & vainqueur, fût réprimandé au nom de Dieu par le prophète Samuel. Sur l'excuse que les troupeaux étoient réservés comme victimes, il répondit que l'obéissance étoit préférable aux holocaustes; il réprouva Saül, afin que désormais tout vainqueur en Israël fût sans pitié. Il se fit amener Agog, roi d'Amalec, & lui dit : *comme ton épée enleva des enfants à leur mère, ta mère vivra sans enfants, & il le massacra.*

La guerre fût continuée entre Israël & les Philistins. Les deux armées occupant chacune le sommet d'une colline, avoient la vallée entr'elles. Un

Digitized by Google

Philistin de taille gigantesque, couvert d'une cuirasse en forme d'écailles, portant un casque d'airain, des bottines de même métal, tenant en main une longue pique, descendit dans la vallée, & défia les Israélites à un combat singulier. Que l'un de vous, dit-il, vienne me combattre. Si je suis vaincu, nous serons esclaves; &, si je suis vainqueur, supportez la captivité. Il renouvella ce défi durant quarante jours, en présence des deux armées, qui, sorties de leurs tentes, couronnoient les deux côteaux. Les Israélites craignirent, & nul d'entre eux n'accepta.

Le seul David, désigné par Samuel, pour roi d'Israël, David, jeune berger, exercé à manier la fronde, & n'ayant que cette arme, s'avança contre Goliath: c'étoit le nom du Philistin. Il prépara une pierre, & l'ayant lancée, frappa au front son adversaire. Ce coup mortel l'ayant renversé, David courut à lui, tira son épée, & lui en coupa la tête.

Effrayez de voir tomber le plus terrible de leurs guerriers, les Philistins prirent la fuite. Aussi-tôt Israël & Juda jettant de grands cris, les pourfuivirent jusqu'aux portes d'Accaron. Trente mille furent tués, un plus grand nombre blessés. Saül, à son retour, s'empara de leur camp & le brûla.

Les honneurs publics que reçut David excitèrent la jalousie de Saül. Celui-ci contraignit son rival à chercher un asyle chez les Philistins même, dont il avoit causé la défaite, & tué six cents de sa main, pour obtenir en mariage la fille de Saül qui ne la vouloit donner qu'à ce prix. Akhis, roi de Ghétha, le reçut avec six cents Israélites, & lui donna la ville de Siceleg. Ce fût de-là que David, pendant quatre mois, fit des incursions sur les terres des Amalécites, dévastant les campagnes, enlevant le bétail, n'épargnant ni hommes ni femmes.

Cependant les Philistins assembloient des troupes, & David y joignit la sienne. Les chefs de ce peuple, craignant qu'il ne les trahit dans le combat, obligèrent Akhis à le congédier. Pendant son absence, les Amalécites avoient brûlé Liceleg, après l'avoir pillée. David poursuivit les ravisseurs, leur ôta la vie & leur enleva tout ce qu'ils avoient pris: il n'en échappa qu'un petit nombre.

Quatre cents hommes l'avoient suivi dans cette expédition. Il en avoit laissé deux cents avec les bagages au torrent de Besur, parce qu'étant excédés de fatigue, ils n'avoient pu aller plus avant. Un de ceux qui l'accompagnoient, proposa de ne partager le butin qu'entre eux. Que ceux qui n'ont pas combattu, disoit-il, se contentent de retrouver leurs fils & leurs femmes; mais David s'y refusa, & voulut que le parti des combattants & de ceux qui étoient restés au bagage fussent égaux.

Akhis & les Philistins attaquèrent les Israélites au mont Gelboé. Ils dirigèrent leurs efforts contre Saül & ses fils. Saül reçut plusieurs blessures, & pour ne pas tomber entre les mains de l'ennemi, se perça de son épée, au refus de son écuyer, qui lui refusa ce cruel office. Ses trois fils perdirent la vie; les armes à la main; toute l'armée prit la fuite. Les Israélites qui étoient au-delà du Jourdain, abandonnèrent leurs villes, & les Philistins s'y établirent.

David apprenant ce désastre, pleura son ennemi Saül, son ami Jonathas, ses concitoyens morts dans le combat, & fit en ces mots leur éloge funèbre.

« Considère, Israël, ces guerriers blessés, morts sur les sommets des monts. Tes meilleurs citoyens, Israël, ont péri sur les montagnes. Comment sont-ils tombés, ces guerriers pleins de courage? Ne l'annonce pas dans Geth & dans Ascalon: que les filles des Philistins ne soient pas dans la joie; que les filles des incirconcis n'en tressaillent pas de plaisir.

« Montagne de Gelboé, que la pluie ni la rosée ne tombent jamais sur vous: que vos terres deviennent stériles. Sur vous a été jetté le bouclier de la valeur, le bouclier de Saül, comme une arme vulgaire & non sacrée. La flèche de Jonathas ne s'abreuva jamais que du sang des morts, ne perça que la chair des forts: le glaive de Saül n'est jamais rentré inutile. Saül & Jonathas, aimables & beaux dans leur vie, ne sont point séparés dans la mort; Saül & Jonathas plus rapides que les aigles, plus courageux que les lions.

« Filles d'Israël, pleurez sur Saül. Il vous revêtoit de cette pourpre qui faisoit vos délices; il vous donnoit ces ornements d'or dont vous composiez votre parure.

« Comment sont tombez dans le combat ces guerriers pleins de courage! Eh! comment Jonathas a-t il péri sur ses montagnes? Je pleure sur toi, Jonathas, mon frère, trop aimable Jonathas, ami plus desirable que l'amour des femmes. Comme une mère aime son fils unique, c'est ainsi que je t'aimois. Comment sont tombez les forts, comment ont péri les armes guerrières? ».

David fut élu roi de la tribu de Juda. Mais Abner, général de l'armée Israélite, conduisit au camp Isboseth, fils de Saül, & l'établit roi sur Israël. Deux royaumes voisins ne sont pas longtemps en paix. Une guerre s'éleva entre Israël & Juda. Joab, général de David, mit en fuite Abner; &, tandis que la maison de Saül devenoit plus foible, celle de David acquéroit une grande puissance. Abner régnoit sous le nom du foible Isboseth, qu'il n'avoit peut-être fait roi que dans cette vue. Il fit alliance avec David, & Joab allarmé voulut persuader à son prince que cet homme ambitieux n'étoit venu le trouver que pour examiner sa position, ses forces & sa conduite. Cette crainte n'étoit qu'un prétexte, non plus que le desir de venger Asaël, frère de Joab, tué par Abner dans le combat. Le véritable motif du général de David étoit la crainte que le roi ne mit Abner à sa place. Mais voyant ses représentations sans effet, il envoya vers lui quelques hommes

Digitized by Google

chargés de le mander de la part du prince. Abner vint aussi-tôt. Joab le reçut avec cet excès de bienveillance dont le crime s'enveloppe, le prit à part, comme s'il avoit un secret à lui communiquer, & le frappa d'un coup mortel.

David craignit qu'on ne l'accusât d'avoir eu quelque part à ce crime. Il ordonna un deuil public, & montra tant de douleur qu'on ne douta point qu'elle fût sincère. Il y manqua peut-être une preuve, le châtiment de l'assassin.

Un autre crime fut commis en la personne d'Isboseth, roi d'Israël. Deux chefs de brigands le tuèrent, & apportèrent sa tête à David, espérant sans doute une grande récompense. Devoient-ils en attendre de celui qui avoit puni de mort l'Amalécite qui lui disoit avoir tué Saül? David fit périr ces deux assassins, & réunit les royaumes d'Israël & de Juda. (*An du M.* 2957 *av. J. C.* 1047.).

Il marcha vers Jérusalem avec plus de deux cents mille hommes. Les Jubéens, peuple Cananéen, qui habitoit alors cette ville, se confiant en la force de ses remparts, y mirent tout ce qu'ils avoient de boiteux & d'aveugles, disant qu'ils suffiroient pour les garder. Le roi s'empara de la ville basse; &, comme la citadelle étoit plus difficile à réduire, il fit publier que celui qui pourroit y monter par les escarpements inférieurs & s'en emparer, auroit le commandement de l'armée. Une multitude d'assaillants partirent aussi-tôt; mais Joab, fils de Sarvia, y parvint le premier, & accourut demander la récompense promise.

Les Philistins ayant appris l'élection de David au royaume de Juda, vinrent camper dans la vallée de Répham ou des Geants. Les Israëlites marchèrent à leur rencontre & les défirent. Ennemis implacables des Hébreux, & secondés par les secours de la Phénicie & de la Syrie, ils revinrent éprouver au même lieu la même défaite. David entra dans leur pays, les vainquit, & leur enleva une grande partie de leurs terres, qu'il joignit à celles de ses tribus. Il assujétit les Moabites, défit sur l'Euphrate Adarezer, roi de Soba, ensuite Adad, roi de Syrie, mit des garnisons dans ses villes, & en exigea un tribut.

Naäs, roi des Ammonites, vivoit en paix avec Israël. Il mourut & laissa le trône à son fils Hazon. David le fit complimenter par des ambassadeurs sur la mort de son père. Mais les grands, supposant d'autres vues au roi d'Israël, persuadèrent à leur prince que ces envoyés n'étoient que des espions. Hazon trompé par ce faux avis, leur fit couper la moitié de la barbe, la moitié de leurs habits, & les renvoya sans autre réponse.

David ayant juré de se venger, les Ammonites se préparèrent à la guerre. Ils tirèrent des Syriens de puissants secours en infanterie, en cavalerie, & en chars. Joab marcha contre eux, & ils sortirent de Rabbah pour le combattre.

Les Ammonites se formèrent auprès de la ville, & leurs alliés dans la plaine, où leur cavaleri & leurs chars pouvoient manœuvrer. Le général Israélite, se réglant sur ces dispositions, opposa aux premiers une partie de son armée aux ordres de son frère Abisaï, & convint avec lui qu'ils s'enverroient du secours, si l'un ou l'autre étoit pressé par ses adversaires. Il attaqua les Syriens avec le reste de son armée. Ceux-ci, après quelque résistance, & beaucoup de perte, furent contraints à la fuite. Les Ammonites effrayés n'attendirent point Abisaï, qui jusques-là s'étoit contenté de les contenir, pour les empêcher de secourir leurs alliés, & se faciliter les moyens de soutenir Joab, s'il en avoit eu besoin. C'étoit la conduite la plus prudente. En attaquant ensemble, ils risquoient tout & n'auroient pu s'entre aider, comme ils se l'étoient proposé. Les Ammonites rentrèrent promptement derrière leurs murs, & Joab ramena ses troupes.

(*Nota*. Le chevalier Folard imagine ici une armée à deux fronts sur ces mots du texte de la bible: *videns igitur Joab quod præparatum esset adversum se prælium & ex adverso & post tergum*. Mais le verset précédent prouve que ces ennemis n'en ont eu que le dessein, & il y a souvent très loin du dessein à l'exécution. *Egressi sunt autem filii Ammon, & direxerunt aciem ante ipsum introitum portæ*. Les voilà donc en bataille devant la porte de leur ville. *Syrus autem Soba & Rohob & Istob & Maacha seorsum erant in campo;* & les Syriens d'une autre part dans la plaine. Rien ne dit que ces deux armées formassent deux lignes parallèles entre elles. Supposons que cela fût, il n'est assurément pas vraisemblable que Joab soit allé s'engager entre ces deux lignes; mais il étoit visible qu'ayant formé deux corps, ses ennemis avoient dessein de l'envelopper, & c'est ce que dit le texte: *videns igitur Joab quod præparatum esset ei prælium & ex adverso & post tergum*. Pour empêcher l'exécution de ce dessein, le général d'Israël sépare aussi son armée en deux corps, & en oppose un aux Ammonites, tandis qu'il va combattre les Syriens avec l'autre. Comme cela peut se faire suivant toutes les directions & positions possibles, il faut absolument vouloir une armée à deux fronts pour supposer que ces quatre corps formèrent quatre lignes parallèles. (*V. Reg. II. C.* 10. *V.* 8 & 9.).

Mais bientôt l'ennemi reprit les armes, & tira d'au-delà de l'Euphrate une grande armée mercenaire: foible secours dissipé bien-tôt par David lui-même. Joab revint au printemps ravager les terres d'Ammon & assiéger Rabath, leur ville capitale: il lui coupa l'eau & les vivres. Lorsqu'il vit que la famine commençoit à faire de la reddition une nécessité pressante, il fit inviter son roi à venir recueillir les fruits de la victoire. David ayant pris cette ville en permit le pillage. Il en emmena les habitants, les fit scier, herser, ouvrir avec des couteaux, & traîner dans les fours à brique. Toutes les villes Ammonites éprouvèrent la même rigueur.

Digitized by Google

Une discorde civile suivit ces évènements. Absalon, fils de David, ayant fait assassiner son frère, l'incestueux Ammon, conspira contre son père, & s'étant concilié la faveur des peuples, l'obligea de chercher une retraite dans les déserts. Achitopel, son digne ministre, lui conseilla de rassembler au plutôt douze mille hommes, & de poursuivre David. Absalon approuvoit ce conseil : cependant il voulut consulter Chuzaï, qu'il nommoit le prince des amis du roi. Celui-ci lui répondit : « vous connoissez David & ceux qui le suivent. Vieux guerrier, il se couvrira de son art. Instruit de votre approche, il occupera quelque vallée avec une partie de ses troupes, ou la cachera derrière un rocher, & vous montrera le reste. Attaqué par votre armée, il cèdera peu-à-peu, & l'attirera dans son embuscade, qui, tombant tout-à-coup sur elle, y jettera le désordre. Assemblez plutôt les troupes de toutes les tribus, & entourez la petite armée de votre père, avant qu'il se soit jetté dans quelque ville où vous ne pourriez vous rendre maître que par un long siège. ».

Ce conseil fût préféré à celui d'Achitopel; & Chusaï courut aussi-tôt aux pontifes, Sadoc & Abiathar, pour les conjurer de faire avertir David qu'il passât promptement le Jourdain, de crainte qu'Absalon n'adoptât le projet de son ministre, & n'eût le temps d'atteindre le roi. Chusaï avoit conseillé une grande levée de troupes, afin que David pût faire ses préparatifs. Achitopel voyant son avis méprisé, se retira dans sa maison, y assembla touts les siens, leur annonça qu'Absalon prenoit le parti le plus pernicieux; & que celui qu'il avoit proposé, seroit sans doute puni par David vainqueur, avec une sévérité qu'il ne vouloit pas attendre. Il se retira dans son appartement, & y termina sa vie.

David ayant passé le Jourdain, entra dans Castra, ville forte de Galaad. Touts les habitants du pays, touchés de son état, en le comparant à son ancienne splendeur, apportèrent à son armée les rafraichissements dont elle manquoit. Le roi la divisa en troupes, & y nomma des officiers, & trois principaux chefs, qui furent Abisaï, Joab, Ethaï. Il vouloit sortir à leur tête : mais on lui représenta que s'il restoit dans la place, & que son armée fût vaincue au-dehors, ceux qui se retireroient au-dedans des murs, lui seroient encore de quelque ressource; au lieu que, s'il étoit dehors, avec l'armée battue, tout seroit perdu. Il approuva ce conseil & resta dans la ville.

Joab déploya ses troupes hors des murailles, ayant derrière lui le bois d'Ephraïm : elles étoient peu nombreuses, mais composées de vieux guerriers. Celles d'Absalon, levées nouvellement, & ne surpassant qu'en nombre l'armée qu'elles alloient combattre, après quelques moments d'une résistance égale, les vieilles troupes eurent l'avantage : les nouvelles cédèrent, plièrent, & prirent la fuite : elles perdirent vingt mille hommes. Absalon, fuyant avec elles, s'embarrassa par les chevaux, dans les branches d'un arbre, & fut percé par Joab. David, par un reste de tendresse, qu'un père seul peut connoître, avoit ordonné d'épargner son fils. Il en apprit la mort avec une douleur, qui altéra dans touts les cœurs, la joie de la victoire. Dans ces moments où un sentiment naturel & tendre s'empare de l'ame, tout ce qui est dur & sévère, lui devient étranger. David pleurant son fils, oublia aussi le crime de ceux qui l'avoient servi.

Les tribus d'Israël & de Juda se divisèrent au sujet de David, parce qu'il parut donner à celle-ci quelque préférence. Séba ayant excité une sedition dans Israël, le roi envoya contre lui quelques troupes commandées par Amata. Le jaloux Joab, couvert de ses armes, ayant abordé ce général, & feint de l'embrasser, le perça de son épée. Il prit ensuite le commandement, & poursuivit Séba; qui, fuyant de ville en ville, s'arrêta enfin dans Abel Beth Machaa. Joab irrité qu'on lui en eût fermé l'entrée, l'environne & ordonne à ses troupes d'en abattre les murailles. Aussi-tôt une femme s'y présente, & demande un entretien avec le général. Pourquoi venez-vous, lui dit-elle, détruire une des principales villes d'Israël, dont vous n'avez reçu nulle offense ? Joab répondit qu'il étoit prêt à se retirer, si les habitants vouloient livrer au supplice le rebelle Séba. Cette femme étant retournée vers ses concitoyens, la tête du coupable fût jettée par-dessus les murs. Aussi-tôt Joab fit donner le signal de la retraite, & ramena ses troupes à Jérusalem.

Les Philistins ne cessoient pas d'inquiéter les Israélites. David gagna contr'eux quatre batailles, & les poursuivant avec trop d'ardeur, fût près de perdre la vie. Atteint & renversé par Acmon, fils d'Araph, de la race de Raphaim, il alloit être frappé, lorsqu'Abisaï, prévenant le coup, porta au Philistin celui de la mort. Dans ces guerres, plusieurs Hébreux se distinguèrent par leur courage, & leurs noms vivent encore. Sobacchis, en combattant & tuant plusieurs Philistins d'une taille énorme, qui s'énorgueillissoient de leurs forces, & faisoient la confiance de leur nation, contribua beaucoup à la victoire. Jonathas, fils de Sama, tua en combat singulier un de ces hommes gigantesques : celui-ci avoit, dit-on, six doigts aux pieds & aux mains.

Issæm, fils d'Achémée, tua plusieurs fois de sa main jusqu'à quatre-vingt-dix ennemis. Un corps d'Israélites effrayé par le grand nombre des Philistins qui marchoient à lui, ayant pris la fuite, Eléazar resta seul, les attendit, en tua plusieurs. Ceux qui avoient fui, honteux de leur crainte, & ranimés par tant d'audace, revinrent au combat & remportèrent une victoire complette. Abisaï soutint l'effort de trois cents combattants. Semma, fils d'Agé, défendit seul un camp que les Israélites avoient abandonné. Ili, fils de Sébas, voyant fuir ses compagnons, ne les suivit pas : il attendit l'ennemi,

Digitized by Google

l'ennemi, combattit seul, & eut l'avantage. En parlant des courages célèbres, il ne faut pas omettre Banaïas, qui seul & désarmé se jetta sur un Egyptien redoutable par sa grandeur, & couvert de ses armes, lui arracha sa lance & l'en perça. Le même, armé d'un bâton, attaqua un lion tombé par hasard dans une fosse, & le tua. Mais sur-tout n'oublions pas les trois Israélites qui entendirent leur roi former ce souhait: « qu'il y a de bonne eau dans ma patrie, sur-tout celle de la citerne qui est à la porte de Bethléem! Si quelqu'un m'en apportoit, j'en estimerois plus le don que celui de beaucoup d'or. ». Ils partent aussi-tôt, traversent le camp des Philistins étonnés de leur audace, vont puiser de l'eau à cette citerne, & l'apportent à leur prince. David n'en voulut pas boire. « A dieu ne plaise, dit-il! Boirois-je le sang de ces hommes & le péril de leurs ames? » Il la répandit en remerciant Dieu de les avoir conservés.

Salomon, successeur de David, ayant appris que son frère Adonias conspiroit avec Joab, & le grand-prêtre Abiathar, exila celui-ci, & fit mourir les deux autres. Son règne fut celui des arts, de l'opulence & de la paix. Sous lui les Hébreux ne furent employés qu'à des fonctions militaires. L'exercice des arts fut laissé aux étrangers & aux peuples assujétis. Quelques peuplades Cananéennes qui habitoient depuis la ville d'Amathe jusqu'au mont Liban, ayant été soumises comme le reste de leur nation, payèrent chaque année un tribut & fournirent un certain nombre d'hommes pour la culture des terres & pour les emplois serviles. Ces esclaves Cananéens avoient cinq cents cinquante chefs ou directeurs qui distribuoient entre eux les ouvrages.

Les vastes édifices que Salomon avoit fait construire, les villes qu'il avoit fondées, les temples qu'il avoit élevés, ses palais, sa magnificence, l'avoient contraint à exiger de ses peuples de grands tributs. On murmura contre la dureté de son gouvernement. Sa foiblesse pour ses femmes, & surtout pour les étrangères, l'entraina au culte de leurs dieux. Le mécontentement devint général, & les nations voisines en furent instruites.

Un Edomite ou Iduméen nommé Adad, issu de la race royale, se réfugia en Egypte, encore enfant, lorsque les Israélites, conduits par Joab, ravagèrent sa patrie. Dès qu'il apprit que l'autorité de Salomon s'affoiblissoit, il revint en Idumée, y trouva ce Razon qui avoit servi sous Adrazezer, avoit ensuite quitté son parti, & qui, devenu chef d'une troupe de brigands, s'étoit emparé de la ville & de la souveraineté de Damas. Adad se joignit à lui, se rendit maître d'une partie de la Syrie, & fit des incursions sur les terres de Salomon. En même-temps, Jéroboam, esprit inquiet & ambitieux, excitoit le peuple à la révolte, espérant l'accomplissement de la prophétie d'Akhias, qui lui avoit annoncé la royauté. Salomon tenta de le faire arrêter; mais Jéroboam se réfugia auprès de Sésac, roi d'Egypte.

La paix troublée sous la fin du règne de Salomon s'évanouit avec sa vie. (*An du M.* 2988 *av. J. C.* 1016). Les dissentions, les crimes des grands, les guerres civiles & étrangères, commencèrent la destruction du royaume d'Israël. Roboam, fils de Salomon, fut suivi par Juda & Benjamin: Jéroboam fut élu par les autres tribus.

Roboam règnoit depuis cinq ans, lorsque Sésac, roi d'Egypte, marcha contre lui à la tête de quatre cents mille hommes d'infanterie, soixante mille de cavalerie, & douze cents chars. Cette armée étoit d'Egyptiens, d'Ethiopiens, de Lybiens, & de Troglodytes. Il assujétit les plus fortes villes d'Israël, prit Jérusalem, pilla le temple, enleva les boucliers d'or faits par Salomon, les carquois d'or enlevés par David au roi de Soba, & revint chargé d'un butin immense.

Jéroboam conduisit une grande armée contre Abias, fils & successeur de Roboam. Abias assembla ses troupes une fois moindres en nombre que celles de son adversaire; &, quoique jeune encore, marcha contre lui avec audace. Quand les deux armées furent en présence, Abias demandant à parler aux Israélites, leur reprocha d'avoir quitté le sang de David pour suivre un esclave, un vil usurpateur que Dieu ne laisseroit pas jouir longtemps de sa puissance. Il leur représenta combien de fois le Dieu d'Israël, avec une foible armée, avoit dissipé les défenseurs innombrables de l'iniquité comme le vent dissipe les fables. Tandis qu'il parloit, Jéroboam faisoit marcher des troupes à couvert du côteau. Elles parurent tout-à-coup derrière l'armée de Juda, & y jettèrent quelque effroi. Mais Abias rassura ses troupes, soutint l'attaque avec courage, & défit complettement celles de son ennemi. (*An du M.* 3049. *av. J. C.* 955.).

Asa, son fils, lui succéda. Roi sage, pieux, & prudent, il eut toujours dans la tribu de Juda trois cents mille hommes, armés de boucliers & de hastes; dans celle de Benjamin, deux cents quatre-vingt mille, armés d'arcs & de boucliers. Il fortifia plusieurs de ses villes, & employa la paix à mettre son royaume en état de défense. Dans la dixième année de son règne, Zara, roi d'Ethiopie, entra dans la Palestine à la tête d'un million d'hommes & de trois cents chars. Asa & sa petite armée mit en fuite cette multitude.

Basa, ayant enlevé la vie & la couronne à Nadab, fils de Jéroboam, s'empara de Rama, ville peu éloignée de Jérusalem. Il y commença des remparts & fit une place de guerre, d'où ses troupes alloient faire le ravage sur les terres de Juda. Basa avoit pour allié Bénadad, roi de Syrie. Le sage Asa, au lieu de combattre son ennemi à force ouverte, préféra de l'affoiblir, en lui enlevant son allié. Il envoya donc à Bénadad beaucoup d'or & d'argent, en lui rappellant l'ancienne amitié qui étoit entre leurs pères, & l'invitant à la re-

Digitized by Google

nouveller entr'eux. Le roi de Syrie reçut les présents, accepta l'alliance d'Asa ; & abandonnant celle de son ennemi, envoya aussi-tôt une armée s'emparer de ses plus fortes villes. Alors Basa, trop inférieur aux forces qui l'attaquoient, cessa de fortifier Rama, & y laissa une grande quantité de matériaux, qui furent employés par Asa, dans le même lieu, à construire deux forteresses, Gaba & Maspha.

Les divisions d'Israël s'augmentoient avec les crimes. Zambri, général d'une moitié de la cavalerie, mit à mort Ela, successeur de Basa, son père. Il en extermina la famille & les amis, & s'empara du gouvernement. Mais il ne l'eut que sept jours. L'armée Israélite assiégeoit Ghebbeth, ville des Philistins. Elle proclama roi son général Amri, & vint bloquer Zambri dans Thysa. Celui-ci voyant contre lui l'armée & le peuple, s'enferma dans le palais, & s'y brûla.

Amri ne réunit pas touts les suffrages. Cependant il prévalut sur Thebni, fils de Gineth, demandé par quelques tribus. Il règna douze ans, & fut remplacé par son fils Achab.

Bénadad, roi de Syrie, fils de celui qui secourut Asa, vint avec une grande armée & trente-deux rois assiéger Achab dans Samarie. Il le fit sommer en ces mots : *ton or, ton argent, tes femmes, les plus vaillants de tes fils sont à moi.* Le roi d'Israël ayant fait la réponse la plus soumise, les envoyés revinrent, disant de la part de leur maître : *tu me donneras ton or, ton argent, tes femmes & tes fils ; j'enverrai demain mes esclaves : ils visiteront ta maison, & la maison de tes esclaves. Ils prendront & enleveront tout ce qui leur conviendra.* Achab ayant pris l'avis des chefs du peuple, rejetta la demande de Bénadad. Mais plus la demande est impérieuse, plus le refus blesse. *Que les Dieux, dit le roi de Syrie, me réduisent en servitude, si la poussière des ruines de Samarie suffit à remplir la main de touts mes soldats.* Le roi d'Israël répondit à cette menace, que les propos arrogants n'avoient dans le combat aucune valeur.

Bénadad ordonna aussi-tôt la circonvallation, & Achab l'attaque. Informé que le Syrien se livroit au plaisir & aux excès de la table, il résolut de le surprendre. Sept mille hommes formoient toute son armée. Il les tint sous les armes au-dedans des murs, prit deux cents trente jeunes gens, fils des principaux de la cité, & les conduisit vers le camp des ennemis. Ce petit nombre, & l'heure de midi qu'il choisit, ne pouvoient donner d'alarme. Il vouloit que ce petit corps parût aux Syriens une troupe suppliante. En effet, le fier Bénadad ordonna que, suppliante ou ennemie, elle fut mise aux fers & conduite en sa présence.

Cependant Achab s'approche, attaque subitement la garde, passe au camp, tue les premiers qui courent aux armes. Les portes de la ville s'ouvrent, & les sept mille hommes accourent. Le roi de Syrie & ses trente-deux princes, plongés dans l'ivresse, étoient incapables de donner des ordres. L'épouvante emporte cette armée sans chefs ; à peine Bénadad a le temps de s'échapper. Achab ayant poursuivi quelque temps les fuyards, revint à leur camp où il trouva d'immenses richesses.

Les Syriens confus de leur défaite, en imputèrent la faute à leurs Dieux. Ceux d'Israël, disoient-ils à Bénadad, sont Dieux des montagnes. Combattons dans les plaines, & nous vaincrons. Ici la superstition s'accordoit avec la raison, ou peut-être servoit de voile pour couvrir la faute du roi & de ses généraux : la plaine étoit favorable au grand nombre des Syriens. Ceux-ci conseillèrent encore à Bénadad de renvoyer ses trente-deux rois, de retenir leurs troupes, & d'y préposer des chefs capables de les conduire.

Ils reparurent au printemps dans les plaines d'Aphéca. Achab, inférieur en nombre, mais plein de cette confiance que donne un premier succès, vint asseoir son camp près du leur. Six jours se passèrent sans hostilités. Au septième, l'armée Syrienne se mit en bataille, & Achab forma la sienne. Le choc fut violent, & la victoire long-temps balancée. Enfin les Syriens cédoient, & leur infanterie couvrant la campagne, fut écrasée par les chars & sa propre cavalerie. Bénadad, caché dans un antre avec quelques-uns des siens, envoya vers le roi vainqueur, pour lui demander la vie. Achab, usant de clémence & de générosité, répondit : *qu'il vienne, il sera mon frère.* Le roi de Syrie parut & se prosterna. Celui d'Israël descendant de son char, le prit par la main, l'y fit monter, l'embrassa, & lui dit de ne rien craindre qui fût indigne de lui. Bénadad, rempli de reconnoissance, promit de remettre à son bienfaiteur toutes les villes que ses ancêtres avoient conquis sur Israël, & de lui donner dans Damas les mêmes droits que ses pères avoient eus dans Samarie. Les deux princes firent alliance, & Bénadad fut renvoyé avec des présents dans son royaume.

Josaphat avoit hérité du royaume & des vertus de son père Asa. Monarque pieux, juste, humain, il devint l'objet du respect de son peuple, des peuples voisins, & des princes qui les gouvernoient : touts vivoient avec lui en paix. Les Philistins & les Arabes lui payoient leurs tributs sans murmure. Cependant il ne négligea aucun moyen de sureté. Il fortifia de grandes villes, fit exercer ses troupes, les répandit dans ses places, & se mit en état d'assembler une armée nombreuse. (*An du M.* 3090. *av. J. C.* 914.).

Malgré son éloignement pour la guerre, il s'y laissa entraîner par Achab, & ces deux rois marchèrent ensemble contre celui de Syrie. Suivant la prophétie de Michée, Achab devoit périr dans le combat. Il crut éviter son destin en prenant un habit simple & donnant ses vêtements royaux à Josaphat.

Bénadad ne poursuivoit que la mort du roi

Digitized by Google

d'Israël, & ne vouloit point nuire aux Israélites. Il ordonna donc à ses troupes de ne charger qu'au lieu où étoit le roi. Celles-ci trompées par les habits que portoit Josaphat, s'élancèrent vers lui, & l'environnèrent; mais reconnoissant leur méprise, elles cessèrent le combat. Cependant un Syrien ayant lancé une flèche au hasard, le trait alla percer Achab. Celui-ci craignant que cette nouvelle répandue dans son armée ne déterminât à s'enfuir, fit conduire son char à quelque distance, & quelque vive que fût sa douleur, il y attendit le coucher du soleil, & la fin de sa vie qu'il perdit avec tout son sang.

A l'approche de la nuit les deux armées rentrèrent dans leur camp, & se retirèrent le lendemain, dès que la mort d'Achab fut publique.

Les Moabites & les Ammonites entrèrent en Judée avec les Arabes leurs alliés. Josaphat marcha contre eux; mais le ciel combattit pour lui. Les ennemis divisés, peut-être pour le partage de quelque butin, tournèrent leurs armes les uns contre les autres; &, lorsque le roi de Juda marcha contre eux, il ne trouva que des morts dans le camp qu'ils occupoient.

Vers cette époque Israël & Juda furent plus que jamais souillés de sang & remplis de meurtres. (*An du M.* 3115. *av. J. C.* 889.). Joram, fils de Josaphat, tue ses frères & les principaux de Juda. Les Philistins & les Arabes ravagent ses états, pillent son palais, emmenent ses femmes, égorgent ses fils, & ne laissent que le moins âgé. Après sa mort Ochosias son fils, épargné par les Arabes, s'allie à Joram contre Hazael, roi de Syrie. Jéhu assassine les principaux de Juda, les neveux d'Ochosias, Ochosias lui-même. Et la mère de ce roi, Athalie, implacable dans ses vengeances, détruit la famille de Joram. Un seul enfant échappe au glaive exterminateur. Joas est conservé par Josabeth, fille de Joram, & femme du grand-prêtre Joad; celui-ci fait fuir Athalie, & met Joas sur le trône. Tandis qu'il règne, Hazael qui, sous Jéhu, avoit ravagé le royaume d'Israël, y fait de nouvelles incursions, passe dans celui de Juda, prend la ville de Geth, & s'avance vers Jérusalem. Joas l'appaise en lui envoyant touts les trésors amassés par ses pères les rois de Juda. Hazaël se retire; mais bientôt après un détachement de son armée s'empare de Jérusalem, tue les princes du peuple, & rapporte à son prince de riches dépouilles. Peu de temps après ces ravages, Joas meurt assassiné par deux de ses gens en vengeance du sang du fils de son bienfaiteur Joad, que ce roi avoit répandu.

Son fils Amasias qui lui succéda fait mourir les assassins. Il entre en guerre avec Joas, fils de Joachaz, roi d'Israël, est pris, mené à Jérusalem par ce prince, qui abat une partie des murs de la ville & enlève les trésors du temple. Une conspiration formée contre Amasias le contraint de fuir: mais il est joint & tué à Lakis.

Sous le règne d'Osias son fils, Juda eut quelques succès. Ce roi défit les Philistins & les Arabes, subjugua les Ammonites & leur imposa un tribut. Il ajouta des tours aux murs de Jérusalem, répara ce que la guerre ou la négligence en avoit ruiné, fit construire des forteresses dans les déserts pour en défendre les passages, eut une armée de trois cents mille hommes, qu'il eut soin de bien armer de cuirasses, casques, boucliers, hastes, épées, frondes & arcs. Il en donna la conduite à deux mille officiers, tant Chiliarques que Taxiarques ou Centurions, hommes distingués par les qualités morales & par la force du corps. Il fit exercer ses troupes à former la phalange. Il établit sur les tours de Jérusalem, & aux angles des murs, diverses machines, les unes propres à lancer des flèches, & de grosses pierres, les autres à ruiner & démolir les remparts. Mais ces occupations guerrières ne lui firent point oublier les soins économiques. Il fit construire plusieurs aqueducs, aima l'agriculture, & fit cultiver plusieurs espèces de plantes. (*An du M.* 3247. *av. J. C* 757.).

Israel étoit moins tranquille. Zacharie, fils de Jéroboam, fut assassiné par Sellum, celui-ci par Manahem, chef de l'armée, qui s'empara du gouvernement. Il prit la ville de Thapse, parce qu'elle ne voulut pas le reconnoître, & en fit tuer touts les habitants, même les enfants & les femmes. Ce tyran attaqué par Phael, roi d'Assyrie, n'osa pas le combattre. Il préféra de l'éloigner en lui donnant mille talents d'argent qu'une capitation fit rentrer aussi-tôt dans ses trésors. Après un règne de dix ans, trop long pour son peuple, il mourut & laissa le trône à Phacéia son fils, qui fut tué peu après par Phacée, général de ces troupes. Celui-ci ayant pris le gouvernement, fit alliance avec Razon, roi de Syrie, & attaqua celui de Juda. Il fut bientôt rappellé à la défense de ses états par une invasion du roi d'Assyrie Tiglathphalasar, qui prit au-delà du Jourdain un grand nombre de villes, avec toutes les terres de la tribu de Nephtali, & en emmena les habitants captifs. Nous allons voir les rois d'Assyrie employer souvent ce moyen d'affoiblir leur ennemi, de l'intimider par la crainte d'un pareil sort, & d'assurer ses frontières, en les environnant de terres désertes.

Joatham, fils du sage Osias, suivit les vues de son père. Il construisit des villes dans les monts de Juda, fit élever dans les déserts des forts & des tours, vainquit les Ammonites & leur imposa un tribut.

Achaz son fils & son successeur, adonné au culte des dieux étrangers, fut en guerre avec Phacée, roi d'Israël, & son allié Razin, roi de Syrie. Ils l'attaquèrent inutilement dans Jérusalem. Alors Razin marchant à d'autres conquêtes, prit Aila sur la mer rouge, en fit tuer ou chasser les habitants, repeupla cette ville de Syriens, en prit plusieurs autres, & revint à Damas chargé de butin.

Achaz n'avoit plus que Phacée pour adversaire.

Digitized by Google

il sortit de Jérusalem & livra une bataille dans laquelle il perdit la plus grande partie de son armée. Deux cents mille habitants, hommes, femmes ou enfants, furent pris & conduits à Samarie, mais ensuite renvoyés sur les représentations du prophète Obed, qui reprocha aux Israélites de faire leurs frères esclaves. Achaz trop foible pour résister, appella Téglathphalasar en lui envoyant l'or & l'argent du temple & de son trésor.

Le roi d'Assyrie prit Damas, tua Razin, transféra les Damascéniens dans la Médie supérieure, & fit venir dans leur pays des colonies Assyriennes. Il ravagea ensuite Israël, en emmena un grand nombre de captifs, & n'épargna même pas les terres d'Achaz son allié.

Les Iduméens & les Philistins prirent & habitèrent plusieurs villes au sud de Juda.

Ezéchias, fils d'Achaz, rétablit le culte de Dieu, défit les Philistins, & rendit leurs villes tributaires de Geth à Gaza. Plein de confiance dans ses forces, il refusa le tribut que Juda payoit à l'Assyrie.

Ozée avoit tué Phacée & régnoit sur Israel. Tributaire de Salmanazar, il voulut s'affranchir, & rechercha l'alliance de Sua, roi d'Egypte. Le roi d'Assyrie l'ayant appris vint assiéger Samarie, prit, après trois ans de siège, la ville, le roi, tout son peuple, transporta les dix tribus d'Israel dans la Perse & dans la Médie, & les remplaça par les Cuthéens, Persans d'origine, des Babyloniens, Hévéens, & autres peuples de son royaume. Ainsi finit le royaume d'Israël, après deux cent-cinquante-quatre ans, & neuf cents quarante-sept ans après la sortie d'Egypte. (*An du M.* 3283. *av. J. C.* 721.). Salmanazar soumit la Syrie & la Phénicie, excepté les Tyriens qui, avec douze vaisseaux, défirent sa flotte, & soutinrent contre lui un long siège, qu'il fut obligé d'abandonner.

Sennachérib, successeur de Salmanazar, entra en Palestine avec une armée pour exiger le tribut que lui payoit Ezéchias. Celui-ci, pour l'appaiser, lui envoya des ambassadeurs avec de riches présents puisés dans ses trésors & dans ceux du temple. Le roi d'Assyrie satisfait se retira en imposant un tribut annuel de trente talents d'or, & de trois cents talents d'argent.

Mais un simple tribut ne satisfait pas l'ambition jointe au despotisme. Sennachérib méditoit l'entière conquête de la Palestine. Il assiégea la ville de Lakhis, & envoya ses généraux contre Jérusalem, pour sommer Ezéchias de se rendre. Le roi de Juda instruit de leur marche, assembla des troupes, ferma les sources voisines de la ville, répara les murs, remplaça les armes qui manquoient, institua les chefs nécessaires, excita son peuple à défendre ses foyers & sa liberté. Mais le secours du ciel prévint son courage : la plus grande partie des troupes Assyriennes fut détruite par une peste, & leur prince revenu dans ses états fut assassiné par les aînés de ses fils.

Manassès, fils d'Ezéchias lui ayant succédé, fut pris par une armée du roi d'Assyrie, & conduit dans les fers à Babylone. Tyran de ses sujets, ravisseur de leurs biens, souillé de leur sang, quelles mains l'auroient défendu ? Il fut rétabli dans son royaume, & son malheur du moins corrigea sa cruauté.

Son fils Amon, semblable à son père, fut tué par ses gens. Le peuple punit leur crime, & remit le gouvernement à Josias, fils d'Amon, qui fut tué en combattant Néchao, roi d'Egypte. Ce prince marcha vers l'Euphrate pour s'opposer aux Mèdes & aux Babyloniens, dont toutes les forces réunies ébranloient déja l'empire des Assyriens. Josias lui refusa le passage, & tandis qu'il se rendoit d'une aile de son armée à l'autre, une flèche le blessa d'un coup mortel. A son retour Néchao détrôna Joachaz, fils de Josias, l'emmena captif, imposa au royaume de Juda un tribut d'un talent d'or & de cent talents d'argent, & en donna le gouvernement au fils aîné de Josias, Eliacin, qu'il appella Joakim.

Exact à payer le tribut, Joakim vécut en paix avec l'Egypte; mais son royaume fut infesté par des brigands Chaldéens, Syriens, Moabites, & Ammonites. Mais leurs rapines y firent moins de mal que ses cruautés. Violent, injuste, indocile aux sages avis des prophètes, il remplit Jérusalem de sang innocent.

Sous son règne, Nabuchodonosor, roi de Babylone, marcha vers l'Euphrate contre Néchao à qui la Syrie étoit soumise. La bataille fut donnée près de Carchamis, & le roi d'Egypte abandonna au vainqueur toute la Syrie, jusqu'à Péluse.

Quelques années après, le roi de Babylone exigea des Juifs qu'ils lui payassent un tribut, comme le faisoient les Syriens. Joakim acheta la paix de cette manière. Mais bien-tôt abusé par le vain espoir d'une nouvelle guerre de l'Egypte contre Babylone, malgré les avis de Jérémie, qui lui conseilloit de ne pas compter sur cette puissance, il refusa le tribut.

Nabuchodonosor parut devant Jérusalem, & Joakim effrayé par sa présence, croyant peut-être alors aux conseils & aux prédictions du prophète, ne se prépara point à la défense. Il espéra de fléchir par la soumission le roi de Babylone. Mais celui-ci voulant se faire obéir par la crainte, fit tuer l'élite de la jeunesse & le roi lui-même; ordonna que son corps fût jetté hors des murailles, emmena captifs trois mille des principaux de la ville, & remit le gouvernement à Joachin, fils de Joakim.

Ce roi, imitateur de son père, régna peu de temps. Soit que Nabuchodonosor l'ait voulu punir, ou qu'il lui ait connu ou supposé des projets de vengeance, il l'avoit à peine mis sur le trône, qu'une armée Babylonienne environna Jérusalem. Le monarque y vint lui-même, & Joachin, loin de se défendre, sortit accompagné de sa mère, de toute sa maison, & des principaux de la ville.

Digitized by Google

Il vint ainsi, comme suppliant, se présenter au Babylonien. Nabuchodonosor les emmena captifs avec l'élite des troupes, les artisans & ouvriers pour le travail des métaux, au nombre de dix mille hommes, ne laissant dans la Judée que les habitants les plus pauvres. Il fit enlever les trésors du palais & du temple, & briser les vases d'or que Salomon y avoit placés. Mathanias, oncle du roi, fut mis à sa place & reçut du *conquérant* le nom de Sédécias.

L'exemple de tant de princes livrés à l'ennemi par leurs vices n'eut aucun pouvoir sur le nouveau roi. Il imita leur folle conduite, ferma comme eux la corruption parmi ses peuples, & acheva de les précipiter dans le malheur qu'ils se préparoient depuis longtemps.

Les habitants de Moab, Ammon, Edom, Tyr & Sidon, tributaires comme lui de Babylone, l'engagèrent à secouer le joug. Il refusa donc le tribut, & fit alliance avec l'Egypte. Aussi-tôt les Babyloniens entrèrent en Judée, s'emparant des lieux les plus forts, & s'approchèrent de Jérusalem. Une armée Egyptienne, commandée par Apriès, s'étant avancée pour la secourir, Nabuchodonosor la défit & la chassa de la Syrie. Ensuite il revint à Jérusalem, qu'il entoura d'une circonvallation. Il fit construire des tours, jetter des levées aussi hautes que les murailles, & employer les machines de guerre en usage. Les juifs opposoient à l'art de l'attaque celui de la défense, & malgré la famine & la peste qu'ils éprouvoient, ils rendirent inutiles pendant dix-huit mois les efforts des assiégeants. Lorsque les vivres manquèrent, Sédécias & toutes ses troupes tentèrent de s'échapper par le chemin qui menoit aux déserts. Mais ils furent atteints près de Jéricho, mis en fuite, & dispersés. Le roi abandonné fut conduit à Nabuchodonosor, qui lui reprocha son manque de foi, son ingratitude, l'abus de l'autorité qu'il lui avoit confiée, & la perversité de ses mœurs. Il ordonna que ses fils & ses amis fussent tués en sa présence; il lui fit ensuite crever les yeux, & l'amena dans les fers à Babylone.

Nebuzar-Adan, général de l'armée Babylonienne, entra dans Jérusalem, livra la ville au pillage, abbattit les murs, brûla le temple, le palais & touts les édifices. Quelques prêtres & officiers restés dans la ville furent conduits au roi, & mis à mort par son ordre. Les colonnes d'airain, les vases d'or & d'argent du temple furent enlevés, tout le peuple emmené captif, excepté les laboureurs. Nabuchodonosor les laissa sous la conduite de Godolia, qui, bientôt après, fut tué par Ismael, issu de la famille royale. Celui-ci traita de même les Juifs & les Chaldéens rassemblés à Maspha, près de Godolia. Le reste du peuple, frappé de terreur, se réfugia en Egypte. Le vainqueur épargna Jérémie, parce qu'il n'avoit cessé de conseiller la soumission. Il lui fit même proposer de venir à Babylone : mais le prophète préféra de vivre parmi les ruines de sa patrie. (*An du M.* 3410. *av. J. C.* 594.).

Les Juifs réfugiés en Egypte n'évitèrent pas leur destinée. Nabuchodonosor conquit la Cœlésyrie, soumit les Ammonites & les Moabites, entra en Egypte, & touts les Juifs qu'il y trouva furent conduits captifs à Babylone. Ce *conquérant* mit ensuite le siège devant Tyr. Après une défense de treize ans, les habitants se retirèrent avec leurs effets, & lui laissèrent une place vuide, dont il ruina touts les édifices. On dit qu'il pénétra jusqu'au milieu de la Lybie, & passa même dans l'Ibérie. Mais comme dans ces temps une ambition sans bornes règnoit sur touts les rois de l'orient, plus la puissance d'un prince augmentoit, plus il avoit d'envieux & d'ennemis : ainsi la même cause qui accabloit le peuple juif, lui avoit préparé un vengeur dans le Mède Arbace, vainqueur de Sardanapale.

MÈDES ET PERSES.

LYDIENS.

Arsée, l'un des successeurs d'Arbace, eut à soutenir une guerre contre les Geles, peuple que les Grecs nommoient Cadusiens. Ce roi chérissoit particulièrement, & avoit admis à son conseil un Persan, nommé Parsodas, homme brave, prudent, vertueux. Celui-ci se croyant lésé dans un jugement porté par le prince, se retira chez les Geles avec trois mille hommes d'infanterie & mille de cavalerie. Il entraina dans son parti un grand nombre de Mèdes, & se vit bientôt à la tête d'une grande armée. Le roi Mède marcha contre lui avec toutes ses forces; mais il fut défait, & Parsodas créé roi des Geles. Tant qu'il règna, il ne cessa pas d'infester par ses incursions les états d'Arsée. Il fit jurer à son successeur de n'avoir jamais de paix avec les rois Mèdes, & si, dit-il, quelqu'un de mes descendants faisoit alliance avec eux, puisse-t-il périr de la mort la plus funeste, lui & touts les Geles.

Sous le règne d'Artibarnes, les Parthes, soumis jusqu'alors aux Mèdes, se livrèrent aux Saques, nation d'origine Scythe, qui avoit pénétré avec les Cimmériens jusqu'au centre de l'Asie. Il s'éleva entre eux & les Mèdes une guerre qui dura plusieurs années, & finit par un traité de paix & d'alliance. On dit que les Saques étoient gouvernés alors par Zarine, femme belliqueuse, comme il étoit ordinaire à celles de cette nation. Elles partageoient avec les hommes les fatigues & les dangers de la guerre. Zarine assujétit plusieurs princes voisins de ses états : mais joignant aux qualités des hommes, la beauté, la grace, & la douceur particulières aux femmes, elle fonda plusieurs villes, adoucit les mœurs de son peuple, & lui fit prendre un genre de vie plus commode & plus heureux. La reconnoissance lui éleva une pyramide

Digitized by Google

à base triangulaire, dont chaque côté avoit environ trois cents toises, & qui étoit surmontée par une statue colossale.

Une partie des Mèdes vivoit dans l'indépendance. Elle n'avoit point de rois; mais seulement des juges pour décider les différends. Leurs arrêts souvent injustes, loin d'éteindre les animosités, les augmentoient, & portoient les citoyens au crime & à la vengeance. Le seul Dejoce étoit juste & incorruptible. Il en reçut un prix qui devoit toujours être celui de l'équité suprême, le gouvernement du peuple. Son règne fut heureux & paisible. Il est rare d'en voir un semblable, & on ne peut pas en espérer deux de suite.

Phraortes, qui lui succéda, soumit les Perses, attaqua touts les peuples voisins l'un après l'autre, parvint à cette Ninive qui avoit dominé l'Asie, mais que ses alliés avoient délaissée : il y périt avec la plus grande partie de ses troupes.

Cyaxare, son fils, neveu de Déjoce, lui succéda. Il fut le premier, qui, dans l'armée, sépara l'une de l'autre en différentes armes. L'amour de la guerre, & l'ambition, l'excitèrent à la conquête de Ninive. Mais avant de l'entreprendre, il voulut assurer la tranquillité de ses états, & augmenter ses forces par des alliances.

Touts les peuples d'Asie, qui habitoient au-dessus du fleuve Halys, se joignirent à lui. Avec leurs troupes & les siennes, il marcha contre les Assyriens, les défit, & il assiégeoit leur ville, lorsqu'il survint tout-à-coup une grande armée de Scythes. Cette nation Nomade, ayant passé l'Araxe, aujourd'hui le Rha, avoit obligé les Cimmériens de lui abandonner le pays qu'ils occupoient au nord du Pont-Euxin. Une partie de ce peuple étoit passée en Asie, en suivant les bords de la mer, & une armée Scythe l'avoit suivie, en laissant le Caucase à sa droite. Elle pénétra dans la Médie, sous la conduite du roi Madyes, fils de Protothias, & vint surprendre Cyaxare. Il la combattit, fut vaincu, & fut ainsi que toute l'Asie, pendant vingt-huit ans, tributaire du vainqueur.

Ce fut alors qu'ils s'avancèrent jusques dans la Palestine, reçurent les présents de Psammitticus, roi d'Egypte, & s'emparèrent de Bethsem, ville de la tribu de Manassé, qui prit d'eux le nom de Scythopolis, & restaen leur pouvoir, tandis qu'ils furent maitre de l'Asie.

Mais leur empire ne consistant que dans l'exercice d'une licence effrénée, dans les actions & les rapines, outre le payement du tribut, ne pouvoit pas subsister longtemps. Cyaxare & les Mèdes s'étant concertés, en attirèrent chez eux le même jour la plus grande partie, & les ayant enivrés les égorgèrent. Ce fut par cette trahison qu'ils s'affranchirent de la domination la plus tyrannique, & rentrèrent dans leurs possessions. Cyaxare ayant repris ses projets, s'empara de Ninive, & soumit les Assyriens, excepté quelques parties des terres Babyloniennes.

Un petit nombre de Scythes Nomades, s'étant séparée de la nation, se retira en Médie. Le roi les reçut avec bonté comme suppliants, & leur confia quelques enfants pour leur enseigner la langue Scythe, & l'exercice de l'arc. Il les employa aussi à la chasse; mais comme il étoit violent, il les traitoit mal, lorsqu'ils ne rapportoient rien. Offensés de cette injustice, ils tuèrent des enfants qui leur étoient confiés, & l'ayant apprêté comme les animaux sauvages qu'ils tuoient dans les bois, ils servirent à Cyaxare cet effroyable mets, dont il mangea, lui & ses convives. Les barbares s'enfuirent à Sardes, sous la protection d'Alyatte, roi de Lydie, qui refusa de les livrer. Il en résulta une guerre de cinq ans entre ces deux puissances. Dans la sixième, au milieu d'une bataille dont le succès étoit disputé avec une ardeur égale, tout-à coup le jour devint ténébreux, & parut se changer en nuit. C'étoit l'éclipse annoncée aux Ioniens par Thalès de Milet. (*An du M. 3004. av. J. C. 600, le dimanche 20 septembre, à 8 heures 25 minutes du matin.*). Ce phenomène, souvent regardé comme un préfage de maux, produisit cette fois un grand bien, celui de la paix. Les Lydiens & les Mèdes se hâtèrent de la conclurre, & elle fut cimentée par l'union d'Astyage, fils de Cyaxare, avec Ariénis, fille d'Alyatte.

Ce fut ce roi de Lydie qui chassa d'Asie les Cimmériens, prit Clazomènes, s'empara de Smirne, & fit la guerre aux Milésiens d'une manière extraordinaire. Lorsque les fruits étoient murs dans les campagnes de Milet, il y conduisoit son armée au son des chalumeaux, des lyres & des flûtes, n'y faisoit aucune espèce de ravage, mais recueilloit les fruits & se retiroit. Il ne détruisoit ni ne brûloit les maisons, afin que les Milésiens, habitant toujours leurs terres, continuassent de les cultiver. Ils les faisoient, les ensemençoient, & l'année suivante le roi de Lydie venoit recueillir leurs moissons. Il fit pendant cinq ans cette récolte, espérant que les Milésiens manquant de bleds, & de fruits, seroient contraints de se rendre.

La sixième année le feu prit aux moissons, & brûla le temple de Minerve Assésienne. Une maladie qu'eut alors Alyatte, fut attribuée à cet incendie. Il envoya des ambassadeurs à Milet, pour demander une trève, jusqu'à ce qu'il eût fait rétablir le temple. Il se proposoit sans doute de le rebâtir promptement, & d'aller moissonner suivant sa coutume. Thrasibule gouvernoit Milet. Prévenu de l'ambassade, il fit apporter sur la place publique tout le bled que les citoyens avoient, & celui qu'il avoit lui-même : cette ville pouvoit en avoir reçu par mer une grande quantité. Il ordonna qu'au signal qui feroit donné, ils s'assemblassent & fissent entre eux des festins & des réjouissances. Les ambassadeurs, témoins de cette abondance, racontèrent à leur roi ce qu'ils venoient de voir, & ce prince désespérant de réduire une ville aussi bien approvisionnée, fit aussi-tôt la paix,

Digitized by Google

Cette espèce de guerre avoit été commencée & faite pendant six ans, par Sadyatte, père d'Alyatte & fils d'Ardys, auquel il avoit succédé. Cet Ardys s'étoit emparé de Priene & de Milet; & ce fut sous son règne, que les Cimmériens cédant leur pays aux Scythes Nomades, passèrent en Asie.

Crœsus, fils & successeur d'Alyatte, fit la guerre aux colonies grecques d'Asie. Les premiers attaqués furent les Ephésiens, ensuite l'Ionie & l'Œolie, sur divers prétextes, la plupart frivoles. Lorsqu'il eut soumis à un tribut les peuples des côtes, il se proposa de construire une flotte pour attaquer les insulaires. La puissance & la renommée que ses conquêtes lui avoient acquise, attiroient auprès de lui les philosophes célèbres. Bias, ou suivant d'autres, Pittacus, étant à Sardes, Crœsus lui demanda ce qu'il y avoit de nouveau en Grèce.

« O roi, répond le philosophe, on y dit que les insulaires ont acheté dix mille chevaux, & se préparent à une expédition contre Sardes ». Plaise aux dieux, dit Crésus, qu'ils attaquent les Lydiens avec de la cavalerie! Tu desires, dit Bias, les voir à cheval sur le continent, & tu as raison: mais penses-tu qu'ils desirent moins trouver les Lydiens sur des vaisseaux? Cette vérité frappa Cresus & le détourna de son projet. Il fit alliance avec les Ioniens des iles; &, tournant ailleurs ses armes, il étendit sa domination jusques sur la Thrace, & la côte méridionale du Pont-Euxin.

Mais celui qui emploie la force doit toujours craindre la force. Une puissance redoutable s'élevoit peu à peu contre celle de Crœsus. Astyage, roi des Mèdes, fils de Cyaxare, effrayé par quelques songes qui sembloient annoncer l'empire d'Asie à la postérité de sa fille Mandane, ne l'avoit donné en mariage à aucun des grands de Medie, mais au Perse Cambyse, homme d'un esprit modéré, d'une famille honnête, & dont l'état & la fortune étoient fort inférieurs à celle des Mèdes, d'un rang médiocre.

Tout effraie la superstition. Un nouveau songe vint troubler Astyage; &, comme les esprits foibles sont toujours cruels quand l'ambition les domine, celui-ci chargea l'homme de sa maison qui lui étoit le plus fidèle, d'aller prendre le fils de Mandane & de le tuer. Harpage promit d'obéir; mais attendri sur le sort de cet enfant, qui ne lui étoit pas seulement allié par l'humanité, mais encore par le sang, craignant d'ailleurs qu'Astyage, déja vieux & sans postérité, n'eût Mandane pour successeur, & qu'elle ne vengeât la mort de son fils, il le remit à un des bergers d'Astyage, en lui enjoignant avec menaces de la part du roi de l'exposer dans les montagnes aux bêtes sauvages. La femme du berger étoit accouchée depuis peu d'un enfant mort. Touchée de la beauté de celui qu'on vouloit perdre, elle engagea son mari à le conserver & l'élever comme leur fils, & à mettre en sa place dans les montagnes celui que le sort avoit fait périr en naissant.

Le fils de Mandane, âgé de dix ans, jouoit avec des enfants de son âge. Il fut un jour élu roi parmi eux, leur distribua des emplois: les uns furent ses gardes, d'autres ses ministres. Le fils d'un grand de Perse nommé Artembare lui ayant désobéi, il le fit saisir & battre de verges. Artembare s'en plaignit au roi, qui fit venir le berger & ce roi enfant. Ses réponses fières, son air noble, ses traits qui lui rappellèrent ceux de ses parents, son âge qui s'accordoit avec celui du fils de Cambyse, le plongèrent dans un morne silence. Le berger & Harpage interrogés avouèrent ce qu'ils avoient fait. Les mages consultés décidèrent qu'Astyage n'avoit rien à craindre de cet enfant, & que les songes n'avoient désigné que cette royauté passagère dont il venoit d'être revêtu. Cette explication calma les allarmes d'un esprit crédule; mais le desir de la vengeance resta. On dit qu'il fit tuer le fils d'Harpage, qu'il invita ce malheureux père à sa table, lui fit servir & manger les chairs de son fils, & lui ordonna ensuite d'aller découvrir une corbeille où étoient la tête, les pieds, les mains, touts les restes sanglants de la victime. Harpage contint sa douleur & son ressentiment. Il recueillit tristement ces restes & se retira.

Le monarque satisfait renvoya le fils de Cambyse à ses parents. Ils le croyoient sans vie: que les pères & les mères jugent de leur joie. Ils ne pouvoient cesser de l'embrasser, de l'interroger, de lui redemander plusieurs fois ce qu'ils venoient d'entendre. Ils craignoient encore que leur malheur passé ne fût une vérité, & leur bonheur présent un songe.

Lorsque Cyrus (ce fut le nom qu'ils lui donnèrent) fut parvenu à l'âge viril, Harpage crut que le temps de la vengeance étoit venu. Il sollicita secrètement quelques-uns des grands du royaume, leur représenta la dureté du gouvernement d'Astyage, & le service qu'ils rendroient à leur patrie en lui ôtant le pouvoir suprême pour le remettre au fils de Mandane. Il envoya des présents à ce jeune prince, avec des lettres qui lui exposoient son projet. « Si tu as du courage, lui disoit-il, la Medie est dans tes mains. Le peuple est opprimé, les grands mécontents, & disposés à embrasser ton parti. Persuade aux Perses la défection, & marche en Médie.

Cyrus ayant assemblé le conseil de sa nation, y déclara qu'Astyage, le créoit général des Perses. Il ordonna ensuite que touts les nomades & laboureurs en état de porter les armes se trouvassent armés de faulx en un lieu & un jour marqués. Le terrein du rendez-vous étoit couvert de buissons & de grands herbages. Il exigea qu'on les coupât touts en un seul jour. Le lendemain il fit mener une grande quantité de bestiaux & de vin dans le même endroit, les fit distribuer à ses troupes, & lorsque ce festin fut achevé, il leur demanda

Digitized by Google

s'ils préféroient ce jour à celui de la veille. La réponse fut qu'ils y voyoient la même différence qu'entre le mal & le bien. Cyrus leur dit, voilà, peuples Perses, quel est votre état présent. Vous pouvez en m'obéissant jouir comme aujourd'hui de touts les avantages de la vie, ou continuer de supporter dans la servitude où vous êtes des travaux sans nombre, pareils à ceux de la journée précédente. Vous ne serez point inférieurs aux Mèdes à la guerre, non plus que dans la paix: suivez-moi & rendez-vous libres.

Les Perses ne supportoient l'empire des Mèdes qu'avec impatience: ils embrassèrent avec ardeur cette occasion de s'en délivrer, & Cyrus marcha contre les Mèdes. Astyage rassembla ses troupes, & par le plus étrange des aveuglements, il mit Harpage à leur tête. Lorsque la bataille se donna, ceux des grands que le général avoit prévenus de ses projets passèrent du côté des Perses avec ceux qu'ils commandoient. D'autres combattoient avec mollesse & prenoient la fuite. Ainsi l'armée d'Astyage se dissipant peu à peu, l'abandonna de touts côtés. Une seconde bataille eut un succès plus malheureux. Astyage y fut pris & conduit à Cyrus, qui, maître de la Médie, traita son captif avec douceur, jusqu'au moment où la mort finit son esclavage.

Xénophon ne parle point de ces événements. Il dit, au contraire, que Cyrus, encore enfant, passa quelques années à la cour d'Astyage, auquel il donne pour successeur son fils Cyaxare, second de ce nom. Cet historien, qui passa plusieurs années en Perse, put y apprendre des faits ignorés par les historiens précédents. Philosophe & homme de guerre, il a rempli son ouvrage d'instructions politiques & militaires. Il me paroit donc mériter d'être préféré, sur-tout dans une histoire des guerres, quand même il feroit vrai que, pour mieux remplir son objet, qui étoit l'instruction, il eût altéré quelques faits historiques; puisqu'il seroit difficile de prouver que ceux qui nous sont racontés par Hérodote & par les historiens postérieurs n'ont rien souffert eux-mêmes du temps de la tradition & de l'amour du merveilleux. Je vais donc prendre Xénophon pour guide dans l'histoire des guerres de Cyrus.

Ce jeune prince fut élevé dans toute l'excellence des institutions persannes, tant militaires que civiles. La nature avoit joint en lui aux graces des formes du corps la sagacité d'esprit qui rend l'instruction facile & son application prompte & sure. Rempli pour ses parents d'un amour tendre & respectueux, leurs avantages & leur bonheur étoient l'objet de ses actions comme il étoit celui de leur tendresse. Affable, bon, humain, généreux envers touts les citoyens qui lui étoient egaux en âge, il s'étoit concilié leur affection & celle de leurs parents. S'ils avoient quelque demande à former auprès du souverain, c'étoient leurs enfants qui la portoient d'abord à Cyrus, & lui devenant juge & médiateur entre eux & leur prince, l'exposoit à son ayeul qui ne pouvoit lui refuser. Prompt à interroger par avidité de sçavoir comme à comprendre ce qu'on lui répondoit, & à l'exprimer ensuite, il abusa dans son enfance de cette facilité. Cependant il l'accompagnoit de manières simples & caressantes, qui la rendoient plus agréable qu'importune. L'adolescence tempéra l'abondance de ses discours & la vivacité de son expression. Il n'abordoit plus les vieillards, sans qu'une pudeur respectueuse colorât son visage; ses entretiens plus calmes acquirent un charme inexprimable. Dans les jeux entre jeunes gens de même âge; il ne défioit que ceux qu'il sçavoit lui être supérieurs, & en répétant avec eux le même exercice, il ne tardoit pas à les surpasser. Lorsqu'il étoit vaincu, il se railloit le premier. Ainsi, obligeant touts les citoyens, & n'offensant personne, il mérita & o[illegible]t l'affection universelle.

Ardent & audacieux à la chasse, malgré les remontrances de ceux qui l'accompagnoient, & de son oncle Cyaxare & d'Astyage même, il s'exposa plusieurs fois en des terreins escarpés, à la poursuite des cerfs & des sangliers. Ces exercices, en développant ses forces & son courage, le formoient à d'autres combats.

Il y avoit alors un grand nombre de bêtes sauves sur les frontières des Mèdes & des Assyriens, parce que ces deux peuples étoient ennemis; on n'osoit pas y chasser. Le fils du roi d'Assyrie vint y prendre le plaisir de la chasse, avec une escorte de cavalerie, & quelque infanterie pour battre les bois. Les troupes destinées à la relever, étant arrivées le soir, le prince qui vit ses forces doublées, résolut une incursion sur les terres de Médie. Laissant donc une infanterie nombreuse aux passages de la frontière, afin de protéger sa retraite; il s'avança le matin, à la tête de sa cavalerie, vers les forts des Mèdes, en retint avec lui la plus grande partie & la meilleure, pour contenir les garnisons, tandis que le reste dispersé s'occupoit du pillage.

Astyage, informé de cette incursion, marche à la défense de sa frontière, avec les troupes qu'il avoit auprès de lui; Cyaxare assemble ce qu'il peut de cavalerie: on envoie au reste des troupes l'ordre de marcher. Cyrus voyant courir aux armes se revêt pour la première fois des siennes, plaisir qu'il desiroit depuis longtemps, & suit son ayeul. Astyage surprit de le voir lui ordonna de rester à ses côtés.

Les Mèdes voyant la cavalerie assyrienne en bataille garder son poste, s'arrêtèrent. Quels sont, demanda le jeune prince, ces gens à cheval qui ne font aucun mouvement? Ce sont les ennemis, lui répond Astyage. — Et ceux qui courent dans la plaine? — Ce sont aussi les ennemis. Ils me paroissent de peu de valeur, eux & leurs chevaux, répartit Cyrus; il faut les attaquer; pourquoi souffrons-nous qu'ils emportent ainsi nos biens? Ne vois-tu pas, mon fils, dit Astyage, que si nous

Digitized by Google

nous courions sur eux, ce gros de cavalerie marcheroit à nous, & que nous n'avons pas encore des forces suffisantes. Mais, lui répond le jeune prince, si vous restiez ici, & si vous y receviez ceux qui viennent au secours, cette cavalerie tenue en crainte n'osera faire aucun mouvement, & ceux-là s'enfuiront jettant leur butin, dès qu'ils verront quelques-uns des nôtres s'abandonner sur eux.

Astyage admirant le jugement de Cyrus, ordonne à Cyaxare de prendre quelques cavaliers, & de charger ces troupes dispersées pour le pillage. Aussi-tôt Cyrus les suit, & dans un instant se trouve à leur tête. L'ennemi fuit; les Mèdes poursuivent, lui coupent la retraite, en atteignent quelques-uns, les tuent, les font prisonniers. Cyrus devance touts les autres, comme un jeune chien plein d'ardeur, & sans expérience, qui poursuit un sanglier. Le prince ne voyoit que les fuyards, ne cherchoit qu'à les intercepter, les frapper, & n'avoit nulle autre pensée.

La cavalerie Assyrienne, voyant le désordre des siens, s'ébranla pour empêcher la poursuite. Mais Cyrus transporté poursuivoit toujours, appellant son oncle, & suivi par les Mèdes & Cyaxare. Astyage voyant cette ardeur imprudente d'un jeune homme, & le mouvement des ennemis, marcha vers eux. Ceux-ci, prêts à lancer le javelot, & les arcs tendus s'arrêtèrent, pensant que les Mèdes parvenus à la portée du trait s'arrêteroient aussi, comme ils avoient coutume de faire. Souvent, lorsqu'ils étoient arrivés à cette distance, ils commençoient le combat avec les armes de jet, & le continuoient jusqu'au soir. Mais quand ils virent leurs coureurs, fuyant devant Cyrus, & Astyage parvenu à la portée du trait, ils rétrogradèrent & prirent la fuite. Cyrus & les Mèdes les poursuivirent jusqu'à leur infanterie, tuant touts ceux qu'ils pouvoient atteindre. Astyage craignit quelque embuscade, & fit retirer ses troupes. Mais celui qu'il fut le plus difficile de ramener, ce fut Cyrus qui ne pouvoit quitter le champ de bataille. Le courage, l'ardeur, l'audace qu'il avoit montrée frappoient son ayeul d'étonnement, autant que l'avantage du combat, qu'il lui devoit en partie, lui causoit de joie.

Cyrus avoit à peine seize ans. Cambyse le rappella pour achever son éducation, & le jeune prince fut remis en Perse pour un an, dans la classe des enfants. Ses compagnons le raillèrent d'abord, croyant qu'il avoit pris chez les Mèdes l'habitude d'une vie délicate. Lorsqu'ils le virent aussi content à leur table frugale qu'il pouvoit l'être à celle de son ayeul, & plutôt donner de sa portion qu'en desirer une plus grande, lorsqu'ils trouvèrent que loin d'avoir oublié à la cour de Médie ce qu'il avoit appris en Perse, il leur étoit supérieur dans touts les exercices, leurs sentiments se changèrent en ceux du respect & de l'admiration. Dans la classe des adolescents, il se distingua par sa patience à supporter les travaux, sa vénération pour les anciens, & son obéissance pour les supérieurs.

Cyaxare avoit succédé à son père, & le roi d'Assyrie ayant soumis les Syriens, les Arabes, l'Hyrcanie & la Bactriane, pensa qu'en affoiblissant la puissance des Mèdes, il étendroit facilement sa domination sur touts les états voisins. Mais couvrant d'une feinte bienveillance ses idées ambitieuses, il leur suscita des ennemis, en faisant représenter à Crœsus, roi de Lydie, à celui de la Cappadoce, aux Phrygiens, aux Cariens, aux Paphlagoniens, aux habitants de la Cilicie, & jusqu'à ceux de l'Inde, que les rois de Perse & de Médie, alliés par le sang & par la politique, maitres de deux grandes & valeureuses nations, aspiroient à la domination de l'Asie, & que ceux qui redoutoient l'asservissement devoient au plutôt s'opposer à leurs projets. Quelques-uns de ces peuples furent persuadés, & craignirent en effet; l'Assyrien entraina les autres par l'or & les présents qu'il répandoit abondamment. Cyaxare voyant l'orage se former, envoya vers Cambyse, alors roi des Perses, & pour général des troupes qu'il voudroit lui envoyer, demanda Cyrus, alors sorti de l'adolescence. Le conseil, en le nommant, lui donna dix mille hommes armés de boucliers, dix mille frondeurs, & dix mille archers, avec mille chefs pour les commander.

Cyrus ayant assemblé ceux-ci, leur représenta que le temps étoit venu de faire usage des qualités militaires qu'ils avoient acquises. « Vos ennemis, leur dit-il, ne les ont pas. Ceux-là ne sont pas propres à la guerre qui sçavent conduire un cheval, ou lancer un javelot & des flèches avec adresse, & que la fatigue accable. Entre vous & les Assyriens, quelle différence ! Sans discipline & sans exercice, foibles au travail, incapables des moindres veilles, ils ne sçavent ni combattre leurs ennemis, ni secourir leurs alliés. Vous, au contraire, sçavez faire usage de la nuit comme les autres du jour. La faim & les aliments vous conviennent également. Les lions supportent la soif moins facilement que vous, & ce que vous avez acquis de plus sublime & de plus convenable à des guerriers, rien ne vous touche tant que la louange, qui rend touts les travaux & touts les périls légers à ceux qui l'aiment. Les ennemis approchent. Ils sont agresseurs, & nos alliés nous appellent. Quoi de plus juste que de repousser la force; de plus honnête que de secourir ses amis : mais, avant de partir, implorons la protection de l'être suprême ».

Cependant la sollicitude paternelle agitoit Cambyse. Il avoit instruit avec soin la jeunesse de son fils; mais le voyant revêtu d'un si grand & si difficile emploi, il crut nécessaire de lui rappeller les préceptes qui devoient le conduire. Après la piété, il représenta l'obligation de procurer à ceux dont on étoit le chef tout ce qu'exigeoient leurs besoins. « Vous m'avez sou-

Digitized by Google

vent exposé, lui dit son fils, les difficultés du commandement, & je les sens à présent. Si je considère les chefs ennemis, il me paroitroit honteux de les craindre; eux qui ne cherchent à différer de leurs inférieurs que par de grandes richesses, des repas plus abondants, un sommeil plus long, & moins de fatigues. Je ne crois pas que ce soit une vie molle & paresseuse qui doive distinguer un chef». Mon fils, répondit Cambyse, il y a des situations où l'on n'a point à combattre les hommes, mais les choses mêmes, & quelquefois elles sont plus difficiles à vaincre. Tu sçais que ton commandement finiroit bientôt, si ton armée manquoit des choses nécessaires. Cyaxare les promet, dit Cyrus.— Ainsi, mon fils, ton espoir se fonde aux trésors de Cyaxare? Oui, mon père.— Mais les connois-tu? Nullement, répondit Cyrus.— Et tu pars avec cet appui, sans connoitre l'étendue de tes besoins & de tes dépenses; mais si les moyens lui manquent, ou si les ayant il les refuse, comment sera pourvue ton armée?— Mon père, si vous connoissez quelques ressources dans cette position, instruisez-moi. Qui peut mieux les trouver, continua Cambyse, que celui qui a les forces? Tu pars avec une infanterie que tu ne changerois pas contre une autre plus nombreuse. Elle sera secondée par la cavalerie mède qui est excellente. Crois-tu qu'il y ait une nation voisine qui ne vous secoure pas, soit par crainte, soit par bienveillance? Souviens-toi, sur tout, de ne pas attendre le moment du besoin pour te procurer le nécessaire. Quand tu auras l'abondance, prévois la disette. Tu obtiendras alors plus facilement: tes troupes te respecteront, seront plus obéissantes; tu posséderas plus facilement, lorsqu'on te verra des forces suffisantes pour secourir ou pour nuire.

Je me rappelle, dit Cyrus, que m'interrogeant sur ce que m'enseignoit celui qui me donnoit des leçons d'art militaire, vous me demandâtes s'il y joignoit des préceptes d'œconomie; parce que les choses nécessaires à la subsistance ne concernent pas moins une armée qu'une famille, je répondis qu'il n'en parloit pas. Mais, ajoutâtes-vous, met-il au nombre des soins du général l'entretien de la force & de la santé? Non, vous dis-je, en aucune manière.– Vous enseigne-t-il comment on instruit les troupes à combattre, à faire la guerre; par quels moyens on excite l'ardeur & le courage du soldat; quelle adresse on peut employer pour captiver l'attention, & l'obéissance? Je vous dis alors qu'on ne me donnoit que des leçons de tactique: vous sourites, & me continuant votre instruction; que serviroit, me dites-vous, la tactique sans les vivres, sans la santé, sans la force, sans la discipline, sans la connoissance des ruses de guerre? Vous me renvoyâtes pour ces objets à l'entretien des officiers instruits dans l'art du commandement. Je l'ai fait, & j'ai appris, quant à la santé, que de même que les villes employoient des médecins, les généraux en avoient pour les armées. Mon fils, dit Cambyse, les médecins ressemblent à ceux qui réparent les vêtements déchirés. Le plus excellent soin que tu puisses prendre pour la santé de ton armée, c'est d'y prévenir les maladies, en ne campant qu'en des lieux salubres, surtout quand tu dois y rester longtemps. Mais il faut aussi penser aux moyens de conserver la tienne. J'en connois deux, dit Cyrus, la sobriété & l'exercice.— Il faut les employer aussi pour ton armée.— En aurai-je le loisir?— Non seulement le loisir, mais le besoin. Il faut toujours occuper une armée, soit à enlever des avantages à l'ennemi, ou à s'en procurer. On nourrit difficilement un seul homme dans l'oisiveté, plus difficilement toute une famille, & bien plus encore une armée. Les choses qu'elles consomment doivent être simples, nombreuses, & en abondance.

Quant aux exercices, dit Cyrus, il me semble qu'il faut proposer des combats & des prix. Alors, répondit Cambyse, les mouvements des troupes seront d'accord comme ceux des chœurs de musique: &, pour exciter leur courage par l'espérance du succès, il faut être attentif à n'en jamais donner de fausses. Lorsqu'on a souvent trompé, on n'obtient plus de foi, même en donnant de vraies espérances. On excite une meute de la voix en voyant la bête, elle poursuit vivement: si vous l'induisez souvent en erreur, elle cesse bientôt d'obéir.

N'y a-t-il nul autre moyen pour obtenir l'obéissance que la récompense & la punition?— Cette voie, Cyrus, est celle de la force. Il en est une plus courte. Nous voyons les malades obeir à leur médecin, les passagers au maître d'un vaisseau, les voyageurs à leurs guides, tous les hommes à ceux qu'ils croient plus capables qu'eux-mêmes de leur procurer certains avantages. S'ils croient que l'obéissance doive leur nuire en quelque chose, ils ne céderont en entier ni aux peines, ni aux récompenses. Celle donc qui est volontaire, ne s'accorde qu'au plus habile, & pour paroitre tel aux yeux de ses inférieurs, il faut l'être en effet. Que sert de le persuader par des artifices? La première occasion vous dément, & il ne reste que la honte de la vanité avec l'ignominie de l'imposture. On évite l'une & l'autre en acquérant par l'étude ce qui peut être sçu. Quant aux évènements qui ne sont pas en notre pouvoir, il faut que l'entendement les préjuge. L'obéissance a encore un autre fondement non moins solide & nécessaire, l'amour des inférieurs pour leur chef. Il s'acquiert par les soins & les témoignages d'une bienveillance universelle.

Voilà donc, reprit Cyrus, mon armée instruite, exercée, obéissante: le temps du combat n'est-il pas venu?— Il l'est, sans doute, si le succès paroit certain & d'un très-grand avantage; mais, plus je me sentirois moi & mes troupes supérieur à l'ennemi, plus je voudrois employer cette prudence

Digitized by Google

qui met en sûreté ce qu'on a de plus précieux. J'emploierois dans l'invention, les combinaisons, la ruse, le stratagême, tout ce qui pourroit augmenter ma supériorité.

Cyrus ayant reçu ces instructions, se rendit auprès de Cyaxare, & le pria de lui apprendre quelles étoient les forces de l'ennemi, ses armes, sa manière de combattre, afin qu'ils pussent délibérer sur les moyens de faire la guerre avec succès.

« Crœsus, lui dit Cyaxare, a dix mille chevaux, & plus de quarante mille archers ou peltastes. Artamas, prince de la grande Phrygie, n'a pas moins de dix mille hastaires ou peltastes, & huit mille hommes de cavalerie. Aribée, roi de Capadoce, environ six mille cavaliers, trente mille archers ou peltastes. L'Arabe Maragdus cent chars, dix mille cavaliers, & un grand nombre de frondeurs. Il est encore incertain si les Grecs d'Asie entrent dans l'alliance. On dit que Gabée doit l'embrasser avec les Phrygiens, voisins de l'Hellespont, & amener des plaines du Caystre six mille chevaux & dix mille peltastes. Quant aux Cariens, aux Ciliciens, & aux Paphlagoniens, on assure qu'ils refusent leurs secours. Le roi d'Assyrie aura vingt mille chevaux, deux cents chars, & une infanterie nombreuse. Ainsi l'ennemi aura soixante mille hommes de cavalerie, & deux cents mille d'infanterie.

Je fournirai dix mille cavaliers & soixante mille archers ou peltastes : les Arméniens nos voisins quatre mille hommes de cavalerie, vingt mille d'infanterie. Quant à la manière de combattre, il n'y a que des archers & gens de trait, soit dans nos troupes, soit dans celles de l'ennemi.

Cyrus voyant que les Mèdes feroient inférieurs en infanterie d'environ moitié, & en cavalerie d'un tiers, craignit qu'en se bornant aux armes de jet, le grand nombre n'eût l'avantage, imagina d'y suppléer par des armes supérieures. Il conseilla donc à Cyaxare d'armer touts les Perses comme la troupe qui chez eux portoit le nom *d'homotimes*, c'est-à-dire, égaux en dignité, & qui en étoit l'élite ; ceux-ci avoient des cuirasses, des boucliers d'osier, des haches ou des épées hachantes. Il disoit qu'avec cette armure le petit nombre combattroit de près avec plus d'avantage, & que celui de l'ennemi feroit d'éviter le choc. Son avis fut suivi, & ces armes distribuées aux Perses.

L'ennemi ne paroissant point encore, Cyrus employa ce délai à fortifier ses soldats par les exercices du corps, & à les animer aux actions de guerre en leur enseignant les évolutions des armées. Comme il avoit observé que les hommes n'atteignent à la perfection que lorsqu'ils s'adonnent à une seule occupation, il ordonna aux Perses d'abandonner les armes de jet, & de ne s'exercer qu'avec la cuirasse, le bouclier & l'épée. L'émulation fut excitée par des récompenses. Il en offrit au simple soldat pour l'obéissance envers ses chefs, la patience dans les travaux, l'ardeur à braver les dangers, la constance à garder son rang, l'application à ses exercices, le soin de ses armes, & le desir de se distinguer ; au pentadarque ou chef de cinq hommes, pour remplir touts les devoirs d'un excellent soldat, & les faire observer dans sa division, de même au décadarque, & ainsi de grade en grade : la récompense d'un chef étoit l'avancement au grade supérieur, & il en faisoit espérer de plus grandes pour les actions importantes. Il y en avoit aussi pour les troupes & les divisions qui se distinguoient.

Cyrus donna une tente par troupe ou compagnie de cent hommes, & voulut qu'ils vécussent ensemble ; il y voyoit l'avantage de les attacher plus étroitement ensemble par une vie commune, à l'exemple des animaux qui, ayant eu les mêmes pâturages, ne peuvent plus se quitter ; de les accoutumer par-tout au même ordre, de leur donner avec les moyens de se mieux connoître une plus grande crainte de se dégrader aux yeux de leurs compagnons, de les rendre plus doux entre eux par l'habitude même d'être ensemble ; de leur faire juger qu'ayant à la table des portions égales, ils devoient prendre une part égale au combat. Il vouloit qu'avant de manger ils se fussent exercés jusqu'à la sueur, pour entretenir leur santé, supporter mieux la fatigue, trouver les mêts plus agréables, & porter au champ de bataille plus d'ardeur & de courage, en sçachant touts combien ils s'y étoient préparés par ces exercices.

Il invitoit souvent à sa table les Taxiarques ou Centurions, quelquefois les officiers inférieurs, & les soldats même, par divisions, pentades, décades, compagnies entières. Cet honneur étoit rendu à ceux qui faisoient ce qu'il vouloit que touts fissent ; & Cyrus, à ces repas, étoit servi comme touts les convives. Il faisoit donner aussi les mêmes portions à ceux qui portoient ses ordres, parce qu'il ne regardoit pas leurs fonctions comme inférieures à celles des hérauts & des envoyés : elles demandoient en effet de l'intelligence, de l'exactitude, de la fidélité, de la promptitude, de la docilité, de la fermeté.

Cyrus avoit donné à ses troupes les armes qu'il croyoit les plus avantageuses. Il les accoutumoit à en faire usage : mais ce n'étoit point assez. Il falloit encore leur prouver qu'elles étoient les meilleures. Le chef d'une compagnie la partagea en deux divisions, & les amena au général. Il avoit armé l'une de cuirasses, de boucliers, & de grosses tiges de férules ; l'autre, de mottes de terre, & les ayant mises en présence, il donna le signal. Celle qui avoit les mottes de terre, en fit pleuvoir une grêle sur les boucliers, les cuirasses, les cuisses, les jambes de leurs adversaires : mais, lorsque ceux-ci les eurent joints, le combat changea de face, ils les frappèrent à leur tour, les mirent en fuite, & les poursuivirent avec de grands cris, des huées

Digitized by Google

& des éclats de rire. Cyrus admirant l'intelligence, la docilité du soldat, & l'adresse de l'invention, qui, en l'exerçant & l'amusant, lui apprenoit que ceux qui étoient armés à la Perse étoient vainqueurs, invita cette compagnie à sa table. Il en apperçut quelques-uns, dont l'un avoit la jambe enveloppée, l'autre, la main, & voulut en sçavoir la cause. Ils dirent que c'étoient les coups des mottes de terre. Le général insistant, demanda si c'étoit de près ou de loin. Ils répondirent, que c'étoit de loin, mais que le jeu avoit bien changé, lorsqu'ils en étoient venus aux mains. Ceux qui avoient reçu des coups de férules, dirent qu'alors le combat avoit cessé d'être un jeu pour eux, & montrèrent les blessures qu'ils avoient reçues au visage, aux mains, à la tête. Le lendemain tout le camp s'amusa de cet exercice.

Une autrefois, il invita une compagnie, que son chef conduisoit toujours à ses repas dans le plus grand ordre : il en invita une autre deux fois, parce qu'elle y entroit & qu'elle en sortoit de même. Toutes les autres suivirent cet exemple.

Cyaxare, ayant à recevoir les ambassadeurs du roi des Indes, envoya chercher Cyrus, & lui fit porter une robe magnifique, ne voulant pas qu'il parût devant les Indiens en simple habit militaire. Il exerçoit alors son armée. Aussi-tôt il la ramène, en faisant défiler par compagnies, ensuite par dix compagnies ou mille hommes, suivant le terrein. En arrivant, il la forme près du palais, sur douze de hauteur, & paroit devant le roi en habit Perse, sans ornement étranger. Aux reproches qu'il en reçut, comment pouvois-je le plus t'honorer, répondit-il? étoit-ce en me vêtant de pourpre, d'un collier, de bracelets, & t'obéissant avec lenteur, ou me trouvant à la tête d'une si grande armée, en accourant vers toi, orné de sueur & de ma promptitude à t'obéir ?

On fit entrer les ambassadeurs. Ils venoient demander le sujet de la guerre entre le Mède & l'Assyrien, devoient aller à Babylone faire la même demande, & rapporter les deux réponses à leur maitre, afin qu'en jugeant, suivant le droit des gens, les raisons des deux parties, il embrassât celui dont la cause seroit juste. Cyaxare leur répondit, que les Mèdes n'avoient fait aucun dommage aux Assyriens, & que le roi de Babylone pouvoit seul les instruire du sujet de la guerre qu'il déclaroit. Cyrus ayant demandé la permission de parler : « annoncez à votre roi, leur dit-il, à moins que Cyaxare n'en juge autrement, que si le roi d'Assyrie se plaint de quelque injustice, nous recevons celui des Indes pour arbitre. ».

Lorsque les ambassadeurs eurent pris congé, Cyrus représenta au roi des Mèdes qu'il étoit venu le servir sans avoir de grandes richesses, & qu'il lui en restoit peu, parce qu'il les avoit répandues dans son armée, soit en présents, soit en récompenses. « Je pense, lui dit-il, que lorsqu'on veut s'attacher des hommes pour toute espèce d'entreprise, il est plus doux de les y entraîner par les bienfaits & la bienveillance, que de les y nécessiter par la contrainte & les peines. Il nous faut à la guerre, dans nos compagnons, des amis toujours prêts à combattre, sans envie pour leur général dans la prospérité, fidèles dans ses revers. ».

Cyrus conseilla donc à Cyaxare de s'occuper des moyens de ne pas manquer d'argent. Il lui demanda s'il étoit vrai que l'Arménie voyant un si grand nombre d'ennemis se confédérer contre lui, refusoit le tribut accoutumé, ainsi que les troupes qu'elle avoit promises. Cyaxare en convint, ajoutant qu'il étoit incertain s'il devoit employer la force contre ce pays, ou s'il ne seroit pas plus utile de le laisser actuellement en paix, de crainte qu'il n'augmentât le nombre de ses ennemis.

Cyrus ayant appris du roi des Mèdes que l'Arménie avoit peu de villes fortes, mais seulement quelques montagnes où les habitants pouvoient se retirer & tenir longtemps, lui dit que s'il vouloit lui confier la cavalerie nécessaire à cette expédition, il espéroit contraindre les Arméniens à payer le tribut & fournir des troupes. Cyaxare y consentit. Ils concertèrent les moyens de surprendre le pays, & le premier convenu fut de garder le secret. Cyrus avoit chassé plusieurs fois sur les frontières de l'Arménie. Il y étoit même entré avec un petit nombre de cavaliers. Le prétexte d'un pareil amusement devenoit donc spécieux ; mais on ne pouvoit y mener que la cavalerie nécessaire à une chasse : les préparatifs feroient devenus suspects s'il y en avoit eu davantage. Afin de tromper plus certainement Arméniens, Mèdes & Perses, supposé que cette nouvelle fût portée en Arménie, Cyaxare voulut que Cyrus lui demandât publiquement un grand corps de cavalerie pour une chasse, & le prévint qu'il ne lui en accorderoit qu'un très médiocre, sous le prétexte que lui-même en avoit besoin pour aller visiter ses forteresses des frontières d'Assyrie, qu'en effet il vouloit voir. Il convint en même-temps que lorsque Cyrus auroit chassé pendant deux jours, il lui enverroit un corps suffisant d'infanterie & de cavalerie, & s'avanceroit avec le reste de ses troupes, afin de paroitre quand il le faudroit.

Cyaxare n'ayant donc permis à Cyrus d'emmener qu'un petit nombre de jeunes gens, quoique plusieurs voulussent le suivre, prit le chemin des frontières d'Assyrie avec une escorte. Cyrus chassa durant deux jours en s'approchant toujours du terrein montueux de l'Arménie. L'armée de Cyaxare ne devoit pas alors être loin. Il y envoya donc en secret quelques-uns des siens, & dissimulant encore, il leur donna ordre en public de s'arrêter environ à deux parasanges de sa troupe.

Le soir du second jour il manda son taxiarque ou capitaine, lui déclara la défection de l'Arménie, les desseins du roi, & lui donna ses ordres. « Chrysante, lui dit-il, après un léger sommeil, prenez

la moitié des Perses qui sont avec nous. Suivez le chemin des montagnes où l'on dit que l'Arménien se retire en cas d'attaque, & occupez-les. Suivant toute apparence, les escarpements & les bois vous y cacheront. Cependant envoyez en avant quelques soldats des plus agiles, vêtus en brigands, & à peu près en même nombre; s'ils rencontrent des Arméniens, ils les arrêteront : ceux qu'ils ne pourront prendre s'enfuiront épouvantés, n'auront aucune connoissance de votre troupe, & vous regarderont comme des brigands. Ainsi aucun d'eux ne pourra donner avis de notre marche. Je partirai à la pointe du jour avec l'autre moitié de notre infanterie & touts les cavaliers, & j'irai droit à la capitale par le chemin de la plaine. Si quelque troupe s'oppose à mon passage, il faudra combattre. Si elle cède, il faudra poursuivre. Si elle fuit vers les montagnes, ne laisse pas échapper un seul de ceux qui viendront vers toi. Nous ferons les batteurs & tu garderas les filets; mais souviens-toi qu'il faut se cacher pour ne pas effrayer les bêtes. Cependant garde-toi de ce que l'amour de la chasse te fait faire quelquefois : il faut permettre au soldat un peu de sommeil. Quant aux guides, le besoin n'en est pas grand pour toi, accoutumé, comme tu l'es, à poursuivre des animaux dans les forêts & dans les montagnes. Mais, quoiqu'il n'y ait point pour toi de chemin difficile, ordonne à ceux qui te conduiront de prendre le plus aisé, s'il n'y en a pas un autre beaucoup plus court; le plus facile est toujours le moins long pour une troupe. N'abuse point aussi de ta légèreté à parcourir les montagnes : marche assez modérément pour que tes soldats te suivent ».

Chrysante muni de ses instructions, partit après quelques heures de sommeil; & Cyrus, à la pointe du jour, députa un envoyé vers Arménius, avec ordre de lui annoncer qu'il venoit lui demander le tribut & une armée : s'il demandoit où étoit Cyrus, de répondre, *sur les frontières*; s'il l'interrogeoit sur le nombre de ses troupes, de lui dire qu'il envoyât des gens pour le reconnoitre. Cyrus regarda comme plus humain de faire annoncer sa présence, que d'arriver inopinément. Ensuite ayant disposé sa troupe tant pour la marche que pour le combat, s'il étoit nécessaire, il entra en Arménie. Mais il ordonna expressément de n'y faire aucun dommage, de rassurer les habitants, & de leur dire qu'ils pouvoient lui apporter les vivres & denrées qu'ils voudroient vendre.

L'envoyé de Cyrus l'avoit annoncé. Comme le souvenir d'une injustice trouble l'ame, Arménius fut effrayé. Outre le refus du tribut & de l'armée, comme il prévoyoit la guerre, il avoit commencé à fortifier sa capitale. Dans cette agitation il fit rassembler des troupes; il envoya dans les montagnes son jeune fils Sabaris, ses filles, sa femme, celle de son fils Tigrane, & ce qu'il avoit de plus précieux : il donna ordre à quelques hommes de sa suite d'aller reconnoitre l'armée de Cyrus : il formoit les troupes qui lui arrivoient, lorsqu'on vint lui annoncer l'approche des Perses. N'osant ni les attendre ni les combattre, il se retira.

Les habitants, à son exemple, pensèrent à mettre leurs biens en sureté. Cyrus voyant la campagne remplie d'hommes qui fuyoient, leur envoya dire qu'il traiteroit en ennemis ceux qui prendroient la fuite, en amis ceux qui resteroient : la plupart choisirent ce dernier parti. Les femmes envoyées vers la montagne y tombèrent aux mains de Chrysante : quelques soldats les escortoient : ils vinrent en instruire Arménius. Effrayé de plus en plus, entouré, prévenu par-tout, ne sçachant à quoi se résoudre, il se réfugia sur une colline, où Cyrus le suivit & l'environna, tandis qu'il envoyoit ordonner à Chrysante de le venir joindre. En même-temps il députa un héraut vers Arménius pour l'inviter à combattre ou à se rendre. Celui-ci descendit au camp des Perses avec ce qu'il avoit de troupes. Cyrus l'interrogea en présence des chefs Mèdes & Perses, des principaux de l'Arménie qui étoient présents, des femmes & des enfants, même du prince captif : un jugement aussi public ne pouvoit pas être suspect de partialité. Il l'obligea de convenir lui-même qu'ayant été vaincu par Astyage, s'étant soumis à payer un tribut, à n'avoir aucunes places fortifiées, à fournir un secours de troupes dès qu'il seroit demandé, & n'ayant rempli sa promesse à aucun égard, il méritoit la perte de ses biens, l'esclavage, & la mort même, s'il avoit contracté quelque alliance avec l'ennemi de son vainqueur. A cet aveu la famille d'Arménius jetta un cri douloureux. Son fils arracha sa thiare, déchira ses habits; ses femmes se frappoient le sein, & arrachoient leurs ornements. Le seul Tigrane, fils du vaincu, espéra de fléchir le vainqueur. Il n'en étoit pas inconnu. Tigrane avoit chassé quelquefois avec Cyrus. Il lui représenta les droits de l'humanité, l'espérance d'une conduite exempte de toute injustice, les avantages qu'il pouvoit retirer de la clémence, l'incertitude du succès d'un nouveau gouvernement, l'attachement inviolable que donneroit pour lui à toute sa famille la reconnoissance de ses bienfaits, enfin l'entière disposition qu'il auroit de toutes les troupes & de tout l'argent que pouvoit fournir l'Arménie.

Cyrus interrogeant Arménius lui demanda combien d'argent & de troupes il lui donneroit, s'il lui faisoit grace. Tu vois, répondit-il, celles du pays : emmène les, en ne laissant que ce qui est nécessaire à sa défense. Nous avons à peu près huit mille hommes de cavalerie & quarante mille d'infanterie. Quant à l'argent, j'ai environ trois mille talents dont tu peux, Cyrus, également disposer. Cyrus lui dit sans délai : » comme les Chaldéens te font la guerre, j'accepte seulement la moitié de tes troupes, & pour le tribut, tu

Digitized by Google

le payeras double à Cyaxare, pour avoir négligé de l'acquitter. Quant à moi, je te demande en prêt cent talents que je te rendrai soit par de plus grands services, soit en argent, si je le peux. Dans le cas contraire, je pourrai paroître dépourvu de la faculté de rendre, mais non pas injuste ». Arménius s'écria : « Cyrus, ne me tiens pas ces discours ; tout ce que tu me laisses n'est pas moins à toi que ce que tu me demandes ». Mais, reprit le prince des Perses, que me donneras-tu pour la rançon de ta femme? Tout ce que j'ai, dit-il. — Et pour celle de tes enfans? —Tout ce que j'ai, répondit-il encore. — Et toi, Tigrane, que donneras-tu pour échange de ta femme? — Ma vie, & qu'elle soit libre. Reprends-la, dit Cyrus : puisque tu ne nous a point abandonnés, elle n'est point captive. Toi, Arménius, reçois sans rançon & ta femme & tes enfants ». Il les invita ensuite à sa table, & permit après le repas qu'ils se retirassent où ils le voudroient. Quelle dût être la satisfaction de Cyrus, témoin de leur joie! Touts lui donnoient les louanges qu'il méritoit. L'un vantoit sa prudence, l'autre son courage; celui-ci sa douceur, celui-là sa taille & sa beauté. Ne l'as-tu point remarquée, disoit Tigrane à sa femme? Non, répondit-elle, je ne le regardois pas. — Qui regardois-tu donc? — Eh! celui qui offroit sa vie pour me garantir de l'esclavage.

Le lendemain Arménius envoya des présents à Cyrus & à ses troupes, non comme ennemis, mais comme à ses hôtes. Il ordonna aux Arméniens qui devoient marcher d'être assemblés dans trois jours, & fit remettre au prince des Perses le double de la somme qu'il avoit demandée ; celui-ci n'en prit que la moitié. Il demanda lequel d'Arménius ou de son fils seroit le général des troupes & armées Arméniennes. Celui que tu ordonneras, dit Arménius : mais Tigrane, qui ne pouvoit assez exprimer sa reconnoissance, protesta qu'il ne quitteroit pas Cyrus, dût-il le servir comme un esclave. Voilà l'effet & le prix de la bonté, de la clémence, de l'humanité.

Cyrus prenant avec lui Tigrane, quelques-uns de ses amis, & l'élite des cavaliers Mèdes, alla reconnoître le pays, à dessein d'y chercher un lieu propre à la construction d'une forteresse. Il vit les montagnes d'où les Chaldéens venoient ravager la plaine ; la partie qui en étoit voisine, déserte & inculte. On lui dit qu'il y avoit toujours des sentinelles, & que dès qu'on marchoit à eux, ils venoient touts occuper les sommets de ces montagnes. Presque tout leur terrein étoit stérile. Ils étoient pauvres, belliqueux, vendoient leur service militaire. Leurs armes étoient le bouclier d'osier, & deux javelots.

Cyrus jugea qu'il étoit possible de les soumettre en établissant un fort sur leurs montagnes, & qu'il l'étoit aussi de s'en emparer, avant qu'ils se fussent assemblés. Il marcha donc à eux sans délai sur trois colonnes, les Mèdes à la gauche, une moitié des Arméniens à la droite ; l'autre au centre pour lui servir de guide : il les suivoit avec son infanterie marchant par quart de compagnie, sa cavalerie faisoit l'arrière-garde, comme il convient en un pays montagneux.

Dès que les Chaldéens de la frontière virent ces troupes, ils en donnèrent le signal par des cris : ceux de l'intérieur y répondirent & se rassemblèrent. « Hâtons-nous, soldats, dit Cyrus, ils nous donnent le signal. Si nous les prévenons, leurs efforts seront inutiles. Lorsqu'il fut près du sommet, Tigrane le prévint que les Arméniens qui tenoient la tête de la colonne ne soutiendroient pas l'attaque des ennemis, & que c'étoit aux Perses à les combattre. En effet, dès qu'ils furent à peu de distance, les Chaldéens jettant un grand cri coururent sur les Arméniens qui prirent la fuite suivant leur usage. Mais voyant ceux-ci remplacés par une ligne armée d'épées, quelques-uns vinrent combattre de près & furent tués ; d'autres pris ; la plupart s'enfuirent. Aussitôt les Perses occupent les sommets des montagnes, & Cyrus ordonne qu'ils réparent leurs forces par le repos & la nourriture.

Remarquant ensuite un lieu fort de sa nature & abondant en eaux, où étoient les postes avancés des Chaldéens ; il ordonna d'y commencer à construire un fort, & chargea Tigrane d'envoyer dire à son père qu'il vint aussitôt avec touts les ouvriers, maçons, constructeurs qu'il seroit possible de rassembler.

Cependant on lui amena les captifs dont quelques-uns étoient blessés. Il ordonna qu'on les délivrât touts de leurs chaînes, remit les blessés à les médecins, & renvoya les autres dire à leur nation qu'il ne venoit point lui faire la guerre ; mais lui offrir une paix avantageuse.

Arménius accourut avec touts les ouvriers que demandoient Cyrus, & le voyant déja maître d'un pays qu'il avoit désiré si longtemps de soumettre, il reconnut combien les vues de l'homme sont bornées. « Quand j'ai voulu étendre ma liberté, je suis tombé dans l'esclavage, & à peine cette liberté m'est rendue que je l'avois plus assurée. J'aurois donné bien plus d'argent, Cyrus, que tu ne m'en as demandé pour voir les Chaldéens soumis & dans l'impuissance de me nuire ».

Leurs envoyés arrivèrent. Cyrus leur demanda s'ils ne croyoient pas qu'il leur feroit avantageux de mettre en valeur les terres incultes de l'Arménie, voisines de leurs montagnes : il demanda aux Arméniens s'ils ne voudroient pas posséder les vallées fertiles des Chaldéens, l'échange fut consenti & fait de part & d'autre ; la paix jurée entre les deux peuples, la communauté des mariages, des campagnes, des pâturages, de la liberté, de la paix & de la guerre, fut établie entre eux, & ils réunirent leurs travaux pour construire le fort, comme un ouvrage utile aux uns & aux

Digitized by Google

autres. Mais Cyrus en réserva la garde aux Mèdes, de crainte que l'un des deux peuples n'en abusât pour opprimer l'autre, & afin de les tenir tous deux dans la sujétion.

Les Chaldéens lui représentèrent qu'il y en avoit parmi eux qui accoutumés à vivre de rapine ne sçauroient ni ne pourroient cultiver; qu'ils n'avoient d'autre métier que celui des armes, & qu'ils avoient souvent été soudoyés tant par Astyage que par le roi de l'Inde. « Pourquoi, dit Cyrus, ne seroient-ils pas aussi mes stipendiaires? Je leur donnerai plus qu'ils n'ont reçu d'aucun autre ». Ils y consentirent avec joie & en très grand nombre.

Cyrus ayant appris que le monarque Indien avoit beaucoup d'or, lui envoya demander un secours dans ce genre. Afin d'assurer le succès de sa demande, il engagea les Arméniens & les Chaldéens à joindre quelques députés aux siens, tant pour être leurs guides, que pour être auprès de l'Indien ses interprêtes & ses panégyristes. Et, comme un de ses plus sages principes étoit de conduire moins les hommes par la violence, que par l'espérance d'une augmentation de biens; il leur dit que s'il desiroit de l'argent, ce n'étoit que pour donner des soldes plus considérables, &, récompenser, suivant leurs mérites, les compagnons de ses travaux militaires. Ils partirent donc avec joie.

Cyrus ayant laissé dans le fort une garnison Mède, choix qu'il jugea devoir être agréable à Cyaxare, descendit en Arménie, & trouva sur le chemin les hommes, les femmes, les enfants, tenant en leurs mains & lui offrant ce qu'ils avoient de plus digne de lui. La femme du prince Arménien y vint aussi avec ses filles & son jeune fils: elle apportoit parmi d'autres présents l'or que Cyrus avoit refusé. « Que cet or, lui dit-il, ô femme Arménienne, embellisse l'équipage de guerre que tu destines à Tygrane: que le reste serve à toi, à ton mari, à tes filles, à ton autre fils, pour accroître les ornements & l'agrément de votre vie. ». Il dit & continua sa route, suivi par le prince & le peuple qui lui donnoient sans cesse les noms de bienfaiteur & d'excellent homme, titres fort supérieurs à celui de général habile, qu'il méritoit aussi.

Le prince d'Arménie, ne craignant plus les Chaldéens, donna plus de troupes qu'il n'avoit promis. Cyrus revint donc ainsi, plus riche non-seulement de ce qu'il avoit reçu, mais bien plus encore de ce que lui préparoit l'humanité de ses mœurs: où sont les hommes qui se refusent à l'empire de la vertu?

Il campa sur la frontière, & envoya le lendemain les troupes à Cyaxare, avec une partie de l'argent: ce prince n'étoit pas loin, comme il l'avoit promis. Cyrus, parvenu aux terres des Mèdes, remit de l'argent aux capitaines de son armée, pour le distribuer à ceux qu'ils jugeoient plus dignes de récompense. Il ne doutoit pas que si chaque chef tenoit sa troupe dans un ordre digne d'éloges, celui de toute l'armée seroit le meilleur possible. S'il voyoit de beaux chevaux, d'excellentes armes, il les achetoit, pour les donner à ceux qui pouvoient en faire le meilleur usage: il pensoit qu'en réunissant dans ses troupes tout ce qui est digne d'estime & d'admiration, il s'honoroit lui-même & se rendoit plus respectable.

Lorsqu'il vit son armée endurcie à la fatigue, disposée à l'obéissance, à braver les dangers, à faire usage des armes qu'elle avoit appris à manier, il pensa que les délais pourroient, comme il arrive souvent, nuire à ces dispositions & laisser l'envie prendre la place de l'émulation. Le soldat oisif devient ambitieux, jaloux de celui qui est distingué ou par des honneurs ou par de meilleures armes. Mais quand le péril est présent, l'envie se tait; on loue dans les autres l'amour de la gloire, on vante, on estime tout ce qui peut servir au salut commun. Cyrus jugea donc qu'il étoit temps de marcher aux ennemis. Il y voyoit encore d'autres avantages; celui de ne plus vivre aux dépens de Cyaxare, mais à ceux de l'Assyrie; celui d'augmenter l'ardeur de ses troupes en allant chercher les Assyriens, & ce qui étoit sur-tout important, d'imprimer en ceux-ci, dès les premiers instants, le sentiment de la crainte. Le succès d'un combat dépend encore plus de la vigueur des esprits que de celle des corps.

Cyaxare ayant approuvé les desseins de Cyrus, celui-ci entra en Assyrie, ravagea le pays, rassembla des vivres; & lorsqu'il apprit que l'ennemi n'étoit plus qu'à dix jours de marche, il dit au roi qu'il ne falloit montrer de crainte ni à l'Assyrien, ni au Mède, ni au Perse; mais faire voir, en allant chercher les ennemis, qu'ils ne craignoient pas leur présence.

Il avança donc à petites journées, ordonnant qu'il n'y eût jamais de feu dans les tentes pendant la nuit, afin qu'on ne pût jamais sçavoir où il étoit. Cependant il en faisoit allumer quelques-uns en avant, pour découvrir, sans en être vu, ceux qui pourroient approcher. Il en faisoit faire aussi à quelque distance en arrière, & prit ainsi quelques troupes qui venoient reconnoître, & se croyoient encore loin des Perses, trompées par ces feux qu'elles supposoient en avant ou au-dedans de leur camp.

Lorsque les deux armées furent peu éloignées l'une de l'autre, l'Assyrienne s'environna d'un fossé, suivant l'usage des peuples d'Asie. Cet ouvrage est plus facile à des armées aussi nombreuses que les leurs, & comme leur principale force est en cavalerie, troupe difficile à employer de nuit, ils se garantissent d'une attaque subite. D'ailleurs les Assyriens occupoient un lieu découvert; & Cyrus au contraire se couvroit de villages & de côteaux, sçachant que ce que l'ennemi ne voit pas, l'inquiète & le tient en crainte.

Le lendemain l'armée de Cyaxare prit les armes, & attendoit que les Assyriens fortifiassent de leur

camp ; mais ils ne firent aucun mouvement. Cyaxare étoit d'avis de se déployer dans la plaine, & de leur présenter le combat. Cyrus s'y opposa, disant qu'ils resteroient derrière leurs retranchemens, observeroient l'armée des Mèdes & des Perses, mépriseroient leur petit nombre, & se présenteroient au combat avec plus d'assurance.

Le jour suivant le roi d'Assyrie fit sortir ses troupes, & leur rappella les suites de la victoire, la conservation de leurs biens, de leurs enfants, de leurs femmes & de leur vie, la possession des richesses & des forces de l'ennemi ; les dangers de la défaite & de la fuite qui faisoit périr plus d'hommes que le combat.

Cyaxare voyant une petite partie des troupes ennemies hors de leur camp, fit proposer à Cyrus de les attaquer; celui-ci représenta que l'avantage ne seroit pas assez grand ; que l'Assyrien ne se croiroit pas vaincu ; qu'il diroit que les Mèdes, effrayés de leur grand nombre, avoient cherché l'occasion d'accabler une petite troupe, & qu'ils renouvelleroient le combat avec plus d'assurance, & peut-être de précaution.

Cyrus ayant reçu de nouveaux ordres de Cyaxare, se mit en marche suivi de son armée, toute pleine de confiance, d'ardeur, de force, d'instruction, d'obéissance, de desir de la gloire. Quel présage contre l'ennemi ! Les chars des Assyriens formoient leur première ligne ; à l'approche des Perses ils se retirèrent. Leurs archers, frondeurs, & autres armes de jet, lancèrent leurs traits de beaucoup trop loin. Alors Cyrus animant ses troupes, quelques-uns impatients de combattre, prirent la course, & en même temps toute la ligne, & Cyrus même à leur tête, criant ; *qui me suit*, qui a du courage, qui tuera le premier ennemi ; l'armée suivoit répétant, *qui suit, qui a du courage ?* Les Assyriens effrayés s'enfuirent & se jettèrent en foule à l'entrée de leur camp, où les Perses survenant en tuèrent un grand nombre, ainsi que dans les fossés remplis d'hommes, de chars & de chevaux qui s'y étoient précipités. En même temps la cavalerie Mède s'abandonna sur celle des ennemis, qui n'attendit pas le choc. Ainsi touts les Assyriens de la plaine furent en fuite & poursuivis. Ceux qui étoient dans le camp, spectateurs immobiles, frappés de terreur, ne pensoient même pas à lancer leurs traits. Lorsqu'ils virent quelques Perses maîtres de l'entrée, ils prirent la fuite. Alors les femmes effrayées erroient auprès de leurs tentes, supplioient ceux qui fuyoient de retourner, de les défendre, de ne pas les abandonner : dans leur désespoir, elles déchiroient leurs vêtements & leur visage même. Le roi d'Assyrie & Crésus entourés de leurs meillaures troupes, s'arrêtèrent sur les éminences & aux portes du camp, d'où ils combattoient ; exhortoient les leurs & tentoient de les rallier : Cyrus craignant que son armée pénétrant dans le camp ne fût accablée par le grand nombre, ordonna la retraite. Les homotimes obéirent & firent passer l'ordre aux autres Perses. Dès qu'ils furent hors de la portée du trait, toute l'armée prit ses rangs avec plus d'ordre que ne l'auroit fait un chœur de musiciens.

Cyrus ayant rendu grace aux dieux, fit publiquement l'éloge de Chrysante, parce qu'ayant le bras levé pour frapper un Assyrien, lorsqu'il avoit reçu l'ordre de la retraite, il n'avoit pas porté le coup, mais obéi, & fait retirer sa troupe si promptement, qu'elle étoit hors de portée avaut que l'ennemi s'en fût apperçu, il récompensa son obéissance en le faisant chiliarque, & lui fit espérer de plus grands honneurs.

Le roi d'Assyrie étoit mort dans le combat ; les meilleures troupes avoient péri. Le reste consterné s'évada pendant la nuit, abandonnant beaucoup de bagages & de bestiaux. Cyrus & les Perses demandèrent à Cyaxare de les poursuivre. Soit envie, soit prudence, il le refusa. Cyrus le pria du moins de lui accorder ceux des Mèdes qui voudroient l'accompagner, non qu'il eût dessein, disoit-il, de poursuivre l'armée assyrienne, mais d'enlever ceux qui en seroient séparés ou restés en arrière. Le roi y consentit, & ceux des Mèdes qui étoient ses amis depuis leur enfance, ceux qui l'ayant suivi à la chasse avoient éprouvé sa bonté, ceux qui sentoient le service que sa victoire venoit de leur rendre, ceux qui en avoient reçu des bienfaits, tandis qu'il étoit à la cour d'Astyage, ceux qui prévoyoient que ses vertus l'élèveroient au faite de la grandeur, ceux qui sous un tel chef espéroient quelque riche proie, enfin presque touts les Mèdes, excepté ceux de la maison de Cyaxare, voulurent le suivre.

En même temps les Hyrcaniens, nation voisine & sujette de l'Assyrie, envoyèrent quelques députés à Cyrus. Les Assyriens en faisoient le même usage que les Spartiates des Scirites, ils les accabloient de travaux, & les exposoient aux plus grands périls. Dans la retraite qu'ils venoient de faire, c'étoient mille chevaux hyrcaniens qu'ils avoient mis à leur arrière-garde, afin que le premier danger fût pour eux. Ils servoient sur-tout à cheval, & comme toutes les nations d'Asie, menoient leurs chariots & leurs familles.

Lorsqu'ils virent leurs tyrans vaincus, abattus, sans chefs, ils saisirent l'occasion, & firent sçavoir à Cyrus que s'il vouloit se joindre à eux, ils seroient ses guides, & attaqueroient avec lui : que les fatigues de la nuit précédente, la retraite retardée par le désordre & la grande quantité de chariots assyriens n'avoit pu se faire que lentement, & qu'il pourroit encore les atteindre dès le lendemain. Cyrus demanda aux envoyés quelques gages de la vérité de leurs discours : ils offrirent des ôtages, & demandèrent qu'il confirmât son alliance avec l'Hyrcanie, en prenant le ciel à témoin, & joignant sa main à leurs mains. Il le fit, & jura que s'ils tenoient leurs promesses, il les regarderoit comme des hommes

Digitized by Google

hommes fidèles, comme des amis, & ne les traiteroit pas autrement que les Mèdes & Perses. En effet, les Hyrcaniens eurent part dans la suite aux emplois & aux charges de l'état comme touts les autres citoyens.

Cyrus ayant rendu graçe aux Mèdes pour le zèle qu'ils lui témoignoient, partit de nuit avec son armée, la cavalerie Mède faisant l'arrière-garde, & les Hyrcaniens à la tête. Ceux-ci demandant au général pourquoi il n'attendoit pas leurs ôtages, « ils sont dans nos cœurs & dans nos bras, répondit-il; si vous nous servez fidèlement, nous avons la volonté de vous en récompenser; si vous nous trompez, nous ne serons pas en votre puissance, mais vous en la nôtre. Comme ils ne vouloient pas tromper, ce discours fier & imposant releva leur courage. Dès ce moment ils se crurent libres, & ne craignirent plus ni les Lydiens, ni les Assyriens. Un météore brillant au-dessus de Cyrus & de son armée la remplit d'une secrète horreur en présence de cette flamme regardée comme divine, & d'une ferme espérance de la victoire. Au premier crépuscule ils se trouvèrent près du camp des Hyrcaniens. Cyrus renvoya un des députés leur dire qu'ils se comportassent à son égard, comme il le faisoit au leur, & que s'ils étoient ses alliés, ils vinssent à lui les mains élevées. Il donna ordre à Tigrane & aux chefs des Mèdes, que si au contraire ils venoient comme ennemis, ou prenoient la fuite, ils en fissent un exemple éclatant, & les immolassent comme traîtres. Mais on les vit bientôt accourir les mains élevées : les Perses & les Mèdes les reçurent de même.

Cyrus, ne perdant jamais un moment, apprit d'eux que les Assyriens n'étoient qu'à un peu plus d'une parasange. « Perses, Mèdes, Hyrcaniens, dit-il aux chefs, car vous êtes à présent nos alliés & nos auxiliaires, si nous agissions avec lenteur, nous aurions tout à craindre. Si nous attaquons de toutes nos forces, vous allez voir nos ennemis comme des esclaves fugitifs que l'on a découverts, les uns supplians, les autres en fuite ou ne sçachant à quoi se résoudre. Ils vont nous voir, & croiront à peine que c'est nous : ils seront sans ordre, sans armes. Ne leur laissons pas un moment pour se reconnoître. Qu'ils ne distinguent pas même que nous sommes des hommes; qu'ils ne voyent tomber sur eux que des bouchers, des épées, des haches, & des blessures. Vous, Hircaniens, pour les tromper plus longtemps, marchez devant nous. Quand nous serons près d'eux, que chaque nation me laisse une compagnie de cavalerie, pour m'en servir au besoin avec l'infanterie. Que les plus vieilles troupes gardent leurs rangs, tandis que les nouvelles chargeront & poursuivront les fuyards, afin de soutenir celles-ci s'il est nécessaire. Mais gardons d'imiter ceux qui, étant vainqueurs, ne pensent qu'au pillage. Quiconque agit ainsi, n'a l'esprit ni le cœur d'un militaire, mais celui d'un lâche valet. Rappellons-nous que la victoire abonde en richesses. Le vainqueur a en sa puissance les hommes, les femmes, les trésors, les légions entières. Ainsi n'ayons devant les yeux que la conservation de la victoire, puisque la proie ne dépend que d'elle. Que ceux qui poursuivront reviennent à moi de jour : les ténèbres venues, nous ne recevrons personne. ».

Il dit & envoya les chefs à leurs troupes, en leur enjoignant de communiquer ces ordres aux Décadarques : ceux-ci étant au premier rang, pouvoient les entendre, & les faisoient passer à leurs soldats. Cyrus marcha dans cet ordre, les Hyrcaniens à la tête, l'infanterie Perse occupoit le centre, la cavalerie avoit deux ailes. Lorsque le jour parut, & que les Assyriens les découvrirent, une rumeur générale s'éleva dans le camp : les uns observoient ce qui arrivoit, d'autres l'annonçoient; d'autres jettoient de grands cris; ceux-ci détachoient les chevaux, ceux-là serroient leurs bagages : on en voyoit d'autres s'armer, monter à cheval, mettre leurs femmes sur les charriots, y mettre leurs richesses, ou les confier à la terre. La plupart fuyoit ou périssoit sans combattre. Crœsus & l'Archonte de la Phrygie, près de l'Hellespont, voulant profiter de la fraîcheur du matin, s'étoient mis en marche avec leurs femmes & leur cavalerie. Instruits par quelques soldats, ils prirent aussi la fuite. Les Arabes & les Assyriens furent ceux qui perdirent le plus. Les rois de ces deux peuples, combattant sans cuirasse, furent tués par les Hyrcaniens. Tandis que ceux-ci, joints aux Mèdes, poursuivoient les vaincus, Cyrus donna ordre aux cavaliers qu'il avoit réservés, de faire le tour du camp ennemi, de tuer ceux qui en sortiroient armés, & fit ordonner à touts les autres, sous peine de mort, d'apporter leurs armes liées en faisceaux. La plupart obeirent, & tandis qu'ils les apportoient à la tête de son armée qui étoit en bataille l'épée à la main, ceux qu'il avoit chargés de les brûler y mettoient le feu.

Il y avoit dans le camp des Assyriens une grande quantité de vivres. Cyrus en fit préparer, pour son armée, par les valets captifs, comme ils l'auroient fait pour leurs maitres. Il recommanda la tempérance, en faisant observer aux siens, que leur sûreté résidoit en elle, puisqu'ils avoient dans leur camp des ennemis en liberté, plus nombreux qu'ils ne l'étoient eux-mêmes. Il fit réserver le butin, pour le partager fidèlement avec les Hyrcaniens & les Mèdes, qui poursuivoient encore l'ennemi, & ramenant sans cesse des charriots chargés de femmes & d'effets précieux, après les avoir remis au général, retournoient en chercher d'autres.

Cyrus, voyant le grand avantage qu'il retiroit de cette cavalerie, forma le dessein d'en établir une parmi les Perses. Il leur représenta qu'ils étoient à la vérité capables d'attaquer l'ennemi de près, & de le mettre en fuite, mais inhabiles à le poursuivre & à profiter de la victoire; que n'ayant aucune

Digitized by Google

arme propre à écarter les gens de trait; ceux-ci approcheroient d'eux sans crainte, certains de n'en recevoir pas plus de dommage que des arbres d'une forêt; que toutes ces richesses, mises entre leurs mains, par la cavalerie Mède & Hyrcanienne, lui appartenoit autant & peut-être plus qu'à eux, & qu'enfin le seul moyen de réunir en eux-mêmes touts ces avantages, étoit de se former dans l'art de conduire des chevaux.

Les Hyrcaniens & les Mèdes revinrent un peu après midi, ramenant un grand nombre de chevaux & d'hommes, & n'ayant tué aucun de ceux qui avoient mis les armes bas. Cyrus les reçut avec des éloges, & les interrogea sur le pays qu'ils avoient parcouru. Il étoit habité, rempli de bestiaux, de chevaux, de froment & de vivres. Le grand nombre de captifs n'étoit pas moins embarrassant que dangereux. Il falloit les garder & les nourrir. Les renvoyer & désarmer touts les habitants, c'étoit se délivrer des embarras du danger, & augmenter le nombre des captifs. Cyrus, en prenant ce parti, annonça qu'il traiteroit comme ennemis ceux qui n'apporteroient pas leurs armes, comme amis & non comme esclaves, ceux qui le serviroient, soit en actions, soit par des avis. Il envoya les Mèdes & les Hyrcaniens consommer les vivres qu'il avoit fait apprêter dans le camp, leur dit que les mêts des Perses étoient prêts, ainsi que leur boisson, & qu'ils n'avoient à leur envoyer que la moitié du pain. Les soldats crurent en effet que le reste étoit préparé par ses soins. Mais par mêts, il entendoit la faim, & par boisson, l'eau de la rivière voisine. Il établit ainsi leur sûreté sur la tempérance, remit la garde intérieure aux étrangers; & tandis que les Mèdes mangeoient & buvoient au son des instruments, il répandit ses Perses autour du camp par petites divisions de cinq & de dix, avec ordre de se cacher, d'arrêter ceux qui sortiroient avec des effets & de l'argent, de s'en emparer & de tuer les hommes. La précaution ne fut pas inutile, & arrêta le mal dans son principe: plusieurs fugitifs perdirent la vie, mais après cet exemple, aucun ne s'y exposa.

Tandis que Cyrus s'occupoit ainsi de la guerre, Cyaxare plongé dans les plaisirs de la table & dans l'ivresse, ignoroit qu'il étoit presque seul dans son camp. Dès qu'il en fut instruit, il fit partir quelques-uns des siens, avec ordre d'enjoindre aux Mèdes qu'ils revinssent aussi-tôt. Mais ces envoyés ne sçachant où étoit Cyrus, firent une route incertaine. Ils rencontrèrent, par hasard, quelques Assyriens fugitifs, qu'ils obligèrent à leur servir de guides, & n'étant arrivés que de nuit au camp des Perses, ils n'y furent introduits qu'au soir.

Cyrus ayant entendu les plaintes & les menaces de Cyaxare, retint son envoyé, afin que les Mèdes ne le quittassent pas, & fit partir un Perse chargé d'une lettre pour le prince Mède. Il lui représentoit que ce n'étoit pas l'abandonner que de poursuivre ses ennemis, de mettre leurs troupes en fuite, de s'emparer de leurs biens & de leur pays. Il lui rappelloit ses services en Arménie, ses succès à lui procurer des secours & des alliances; il lui apprenoit la demande qu'il venoit de faire en Perse de nouvelles troupes, lui reprochoit l'injustice de son courroux, lui conseilloit de ne pas rappeller avec menaces ceux dont il desiroit un prompt retour, de ne pas se plaindre qu'il étoit seul, en menaçant une troupe nombreuse, de crainte qu'elle n'apprît de lui-même à en faire peu d'estime. Il lui promettoit de le rejoindre lorsqu'il auroit achevé ce qu'il jugeoit utile à l'un & à l'autre.

Cyrus remit aux Mèdes & aux Hyrcaniens le partage du butin, en leur disant que les Perses ne doutoient pas qu'ils ne le fissent avec fidélité, comme eux-mêmes sçavoient bien que les effets pris avoient été gardés par les Perses avec exactitude. Il leur recommanda l'égalité dans la répartition, fit distribuer l'argent monnoyé, de sorte que le cavalier eut le double du fantassin, engagea les Mèdes à traiter favorablement les Hyrcaniens comme nouveaux alliés, & ceux-ci à donner aux Mèdes ce qui étoit de luxe & d'ornement. Quand vous serez abondamment pourvus, leur dit-il, le reste suffira aux Perses. Nous avons été élevés populairement, & non dans la pourpre. Il ordonna aussi qu'on mît à part pour les Dieux, ce que la science des Mages leur prescriroit, que l'on donnât une part aux envoyés de Cyaxare, en les priant de différer leur départ, afin de rendre à leur roi un compte plus fidèle, & que l'on réservât à ce prince tout ce que les Mèdes croiroient lui être plus agréable. Ils sourirent, en disant que ce seroient de belles femmes. Eh bien! dit Cyrus, choisissez des femmes & tout ce que vous voudrez.

Il fit distribuer aux compagnies Perses, par nombre, & au sort, les chevaux qu'il avoit reçus, les harnois, & ceux qui en prenoient soin. On publia aussi par son ordre que si, parmi les captifs, il y avoit des Mèdes, Perses, Bactriens, Cariens, Ciliciens, ou Grecs, ils se présentassent, & il en parut un grand nombre. Cyrus fit choisir ceux qui étoient de la plus belle figure, les envoya aux Taxiarques, avec ordre de les armer de boucliers d'osier, de petites épées, & de les joindre à la cavalerie, & de leur faire donner la même ration que les Perses recevoient. Il prescrivit que les Taxiarques seroient toujours à cheval avec la cuirasse, & la demi-pique, & remplacés chacun par un autre choisi par les Homotimes.

Enfin il régla l'ordre, la police & la sureté du marché public, afin que les habitants du pays y apportassent & vendissent leurs denrées sans trouble.

Un vieillard Assyrien, nommé Gobrias, se présenta au camp. Il étoit accompagné de gens à cheval, & de quelques cavaliers: on le conduisit seul à Cyrus. Gobrias lui dit qu'il possédoit un château très fort, & un pays très étendu, qu'il fournissoit environ mille chevaux au roi d'Assyrie, mort dans le combat, qu'il en étoit tendrement

Digitized by Google

aimé ; mais que le successeur de ce prince étoit l'objet de toute sa haine. « Son père, dit-il, m'avoit demandé mon fils, mon fils unique, pour l'unir à sa fille, & je vivois dans cette espérance. Celui qui règne maintenant a assassiné mon fils, pour avoir tué un ours & un lion que le prince avoit manqué. Je viens t'adopter à sa place ; je te donne tout ce que j'ai, ma forteresse, mes terres, mes biens, mes troupes, mes services, pourvu que je sois vengé. Cyrus accepta son alliance, & permit qu'il se retirât avec sa troupe & ses armes.

Le partage du butin fut exécuté suivant ses ordres. On réserva pour Cyrus une tente magnifique, une femme de Suze, qui passoit pour la plus belle de l'Asie, & deux autres femmes, habiles musiciennes. Un Mède, grand amateur, les entendit avec tant de plaisir, qu'il en demanda une au prince comme un don qui devoit faire tout le bonheur de sa vie.

La Susienne étoit femme d'Abradate, roi de Suse : lorsque le camp assyrien fut pris, il étoit absent : le roi d'Assyrie l'avoit envoyé solliciter l'alliance de celui de la Bactriane. Cyrus remit cette femme à un jeune Mède, nommé Araspe. Celui-ci demanda au prince s'il l'avoit vue, lui fit le tableau le plus touchant de sa douleur & de sa beauté, lui dit enfin qu'il en jugeroit lui-même en la voyant. « Non pas, répondit Cyrus, si elle est telle que tu le dis ; on ne me persuadera pas de l'aller voir. N'ayant pas beaucoup de loisir, j'avois déja craint qu'en la voyant e[illegible] m'engageât à la voir encore, & que je n'emp[illegible]e à la regarder un temps que je dois à d'autres soins ».

Cyrus desiroit que les Mèdes & les autres alliés ne le quittassent pas ; mais il ne vouloit pas qu'ils restassent contre leur volonté. Il les assembla & leur dit, qu'il garderoit saintement la foi qu'il avoit jurée aux Hyrcaniens & à Gobrias ; mais que cette même foi n'engageant ni les Arméniens, ni les Mèdes, il ne prétendoit pas les retenir, & leur demandoit seulement de lui déclarer leurs intentions. Ils l'aimoient & le révéroient ; ils répondirent touts qu'ils étoient venus avec lui, & ne retourneroient pas sans lui.

Cyrus conduisit son armée au château de Gobrias, qu'il trouva extrêmement fort & abondamment pourvu. Le vieillard lui présenta beaucoup d'argent, d'ornements magnifiques, de vases d'or, & sa fille en habit de deuil, en le suppliant de les venger. Cyrus promit de le faire autant qu'il seroit en lui, & recevant toutes ces richesses, il en fit don à la fille de Gobrias, & à celui qui l'épouseroit. Il dit à l'Assyrien de le suivre avec ses troupes, continua sa marche, tenant toujours son armée dans le plus grand ordre, faisant contenir les valets dans les colonnes sous peine de châtiment, & ne s'occupant que des moyens d'affoiblir ses ennemis & d'augmenter ses forces. Il s'entretenoit avec ses alliés pendant la marche, & leur disoit que les sentiments du roi d'Assyrie à son égard & au leur étoient fort différents. Que ce monarque ne faisoit la guerre aux Mèdes & aux Perses, que parce qu'il ne lui convenoit pas qu'ils devinssent puissants, mais qu'il avoit pour les Hyrcaniens & pour Gobrias une véritable haine. Il leur demanda si d'autres peuples n'avoient pas excité en ce prince les mêmes sentiments. Ils lui nommèrent les Saques & les Cadusiens, nations guerrières que le roi d'Assyrie avoit maltraitées & vouloit assujettir. Ils lui parlèrent de son naturel superbe & inhumain, lui dirent qu'une de ses femmes ayant loué la beauté d'un jeune homme qui depuis son enfance étoit auprès du prince, & dit que la femme qui l'épouseroit seroit heureuse, il le fit saisir & rendre eunuque. Ils ajoutèrent que celui-ci, fils d'un grand d'Assyrie, beaucoup plus puissant que Gobrias, avoit succédé à son père ; mais qu'il étoit difficile de parvenir jusqu'à lui, parce que ses états étoient par-delà Babylone, & qu'il pouvoit sortir de cette ville des forces très supérieures à l'armée des Perses, & qu'il étoit nécessaire de ne s'avancer qu'avec précaution.

Cyrus répondit, que puisque les principales forces de l'ennemi étoient à Babylone, le chemin le plus sûr pour lui étoit celui qui menoit à cette ville. « Ils sont nombreux, dit-il, je le sçais, & que, s'ils reprenoient de l'assurance, nous aurions sujet de les craindre. Si ne nous voyant pas, ils pensent que la crainte nous retient, ils cesseront d'en avoir. Si nous marchons à eux, vous les trouverez encore pleurans ceux que vous avez tués, souffrant des blessures que vous avez faites, tremblant de votre audace, pressentant de nouveaux malheurs, & déja prêts à la fuite. La confiance donne aux hommes le plus haut degré de force : mais quand la terreur les a saisis, elle s'accroît de leur nombre : les bruits fâcheux la multiplient ; on la voit imprimée sur plus de visages. Elle est si répandue que les discours y sont impuissants. Eloignez de l'ennemi cette multitude ; elle tremble : si vous l'y menez, elle tremble encore. L'exhorter, c'est lui faire croire que le péril a augmenté ; quant au nombre, ne comptons point touts les hommes d'une armée, mais ceux-là seulement qui veulent combattre. Le nombre des vaincus & de ceux qui fuyent diminue, tandis que celui des vainqueurs augmente : & puisqu'il est vrai qu'il faut le mesurer au courage, marchons à Babylone ».

Losqu'il fut sur les terres Assyriennes, il envoya une partie de sa cavalerie piller la campagne, & y joignit celle des Perses qui formoit déja plus de deux mille hommes. Il ordonna de tuer touts les gens armés, & de lui amener touts les autres avec ce qu'on pourroit prendre de bestiaux. Le butin fut très nombreux. Lorsque l'armée fut pourvue suivant ses besoins, Cyrus, toujours attentif à s'attacher ses alliés par des bienfaits, fit donner à Gobrias tout ce qui restoit.

Il arriva devant Babylone & déploya ses troupes dans la plaine. Les Assyriens ne sortant point,

Digitized by Google

Gobrias fut envoyé pour appeller le roi à la défense de son pays, ou le sommer de se rendre. Il fit répondre, que les siens se préparoient au combat, & que, si les Perses le desiroient, ils pouvoient reparoitre dans trente jours.

Cyrus fit donc retirer ses troupes, & envoya Gobrias solliciter le mécontent dont ils s'étoient entretenus. Mais, afin d'en retirer de plus grands services, il voulut que la négociation & la défection restassent secrettes; que pour mieux dissimuler Gadatas (c'étoit le nom du mécontent) convint que les Perses attaqueroient les châteaux & en prendroient un. Lui-même devoit prendre quelques Perses ou ceux qu'on supposeroit envoyés aux Saques & aux Hyrcaniens, ennemis du roi d'Assyrie; ces captifs devoient dire que le projet de Cyrus étoit de former une entreprise sur le fort élevé pour contenir ces deux peuples, & Gadatas se hâte d'aller lui-même en instruire le gouverneur, & le secourir avec ses troupes. Il étoit vraisemblable que celui-ci le recevroit en le priant instamment de ne le quitter qu'après la retraite de l'armée ennemie. Alors Cyrus devoit paroitre devant le fort, Gadatas s'en emparer & le lui remettre.

Ce projet fut exécuté. Dès que le général Perse fut maitre du fort, il en confia la garde aux Hircaniens, aux Saques, & aux Cadusiens qui avoient le plus d'intérêt à sa conservation, parce qu'il leur servoit de rempart contre les Assyriens. Cette espèce de bienfait lui attira toute leur bienveillance. Les Cadusiens fournirent vingt mille peltastes, & quatre mille chevaux; les Saques, dix mille archers à pied, & deux mille à cheval; les Hircaniens augmentèrent leur infanterie autant qu'ils le purent, & leur cavalerie jusqu'à deux mille hommes. Plusieurs Assyriens voisins du fort commencèrent à redouter ces nouveaux alliés de Cyrus, les uns lui amenèrent des chevaux, d'autres lui apportèrent des armes.

Gadatas apprit que le roi de Babylone, informé de sa défection, ne respiroit que la vengeance, & se préparoit à ravager ses possessions. Il pria Cyrus de permettre qu'il allât défendre ses forteresses, regardant le reste comme ayant moins de valeur. Le Perse lui demanda en combien de jours il y arriveroit. Il lui répondit que ce seroit le troisième jour; mais que l'armée des Perses étant devenue nombreuse, ne pouvoit s'y rendre qu'en six ou sept jours. Cyrus lui recommanda la célérité, & lui promit toute celle qui seroit en sa puissance.

Il assembla les principaux chefs de ses alliés, leur représenta l'importance du service que Gadatas venoit de leur rendre, le danger qui le menaçoit, & la volonté vraisemblable dans le roi d'Assyrie de le punir du dernier supplice. *Si nous voulons des amis*, ajouta-t-il, *surpassons nos amis en bienfaits, & nos ennemis en dommages.* Ils consentirent touts à secourir Gadatas.

Laissant donc à ses bagages ceux qu'il jugea les plus capables de marcher avec eux & de les écarter, il prit l'élite de ses troupes & des vivres pour trois jours, disant que plus ils seroient légers & chétifs, plus leurs repas seroient agréables & leur sommeil tranquille. Ceux qui étoient armés de cuirasses eurent la tête de la colonne, parce qu'étant la troupe la plus pesante, le reste pouvoit suivre plus facilement que dans les marches de nuit; il est difficile que les colonnes ne s'ouvrent pas, quand les troupes légères sont à la tête, & que les premières, mises en bataille, se voyant lentes, s'enfuient. Le reste de l'armée suivit dans cet ordre. Artabaze conduisoit les Peltastes & archers Perses; Andramias, l'infanterie Mède; Embatas, l'Arménienne; Artacas, les Hyrcaniens; Thambradas, l'infanterie Saque; Damatas, les Cadusiens; chaque Taxiarque, à la tête de sa compagnie, ayant les Peltastes à droite, les archers à gauche; disposition la plus favorable à l'usage de leurs armes. Ensuite venoient les bagages, suivis de la cavalerie. Celle-ci marchoit dans le même ordre que l'infanterie, en compagnie distinctes, chacune ayant son chef à la tête. Madatas conduisoit la cavalerie Perse; Rambacas, la Mède; Tigrane, l'Arménienne; ensuite marchoit la Saque, & la Cadusienne formoit l'arrière-garde, commandée par Alcune. Celui-ci eut ordre de veiller à ceux qui restoient en arrière, & de ne permettre à qui que ce soit de suivre sa troupe. Il fut prescrit aux chefs & recommandé à touts les hommes sages de faire observer le silence, parce que pour entendre & agir de nuit, on est obligé d'employer les oreilles beaucoup plus que les yeux, & que le désordre est plus dangereux & plus difficile à réparer. Il fut aussi ordonné que lorsqu'on devroit marcher de nuit, le temps des gardes fût court, & les postes relevés fréquemment, de crainte que des veilles trop longues ne nuisissent à la marche, en y rendant moins propres & moins agiles ceux qui les auroient éprouvées. Le signal prescrit fut celui de la corne; le rendez-vous, le chemin de Babylone, &, pour que la colonne ne se désunit en aucun point, il fut recommandé que chacun suivit de près celui qui le devanceroit.

Cyrus nommoit toujours chaque chef en lui donnant ses ordres. Il regardoit comme ridicule qu'un artisan connût touts ses instruments, qu'un médecin eût dans la mémoire les noms de touts les remèdes, & qu'un général ignorât ceux des chefs qu'il employoit; il sentoit qu'en voulant rendre honneur à l'un d'eux, il étoit plus honnête de l'appeller par son nom, & que, lorsqu'ils sçavoient que le prince les connoissoit, ils desiroient bien plus de se distinguer à ses yeux, & de s'abstenir de toute action répréhensible.

Le signal fut donné vers le milieu de la nuit. Cyrus étoit le premier au rendez-vous avec ceux qui portoient ses ordres. Il dit à Chrysante, qui arriva peu après, de suivre lentement le chemin &

Digitized by Google

les guides qu'il lui donna. A mesure que chaque troupe arrivoit, il la faisoit marcher à son rang; si quelqu'une tardoit trop, il l'envoyoit avertir. Lorsque toutes eurent joint, il fit dire à Chrysante de marcher plus vite; & remontant le long de la colonne, il examinoit chaque troupe, louoit celles qui observoient l'ordre & le silence, réprimandoit & faisoit rentrer dans le devoir celles qui s'en écartoient. Il fit aussi marcher en avant & à la vue de Chrysante une avant-garde d'infanterie peu nombreuse, chargée d'écouter & de reconnoître.

Lorsque le jour parut, il fit passer, à la tête de la colonne, la plus grande partie de l'infanterie Cadusienne, afin que, si l'ennemi se montroit, il pût lui opposer toutes ses forces, ou poursuivre avec avantage les troupes qui fuiroient devant lui. Le reste de cette cavalerie fut laissé à l'infantérie de sa nation pour la soutenir. Il avoit ainsi, toujours sous sa main, les troupes qui devoient combattre de pied ferme, & celles qui devoient poursuivre. Jamais il ne permettoit de changement ni aux dispositions ni à l'ordre de bataille, & il les maintenoit en inspectant tour à tour chaque partie de l'armée.

Cependant Gadatas, trahi par un des siens, qui espérant obtenir ses possessions, avoit donné avis de sa marche & du nombre de ses troupes, perdit un de ses forts & tomba dans une embuscade. Le roi d'Assyrie s'étoit posté avec beaucoup de chars & de cavalerie dans un village où Gadatas devoit passer. Celui-ci ayant envoyé quelques troupes le reconnoître, le roi fit paroître deux ou trois chars, avec un petit nombre de cavaliers, qui avoient ordre de prendre la fuite. L'avant-garde s'abandonna sur eux, appellant Gadatas qui les poursuivit lui-même avec ardeur. Lorsque les Assyriens le virent au milieu d'eux, ils parurent de toutes parts. Ses troupes effrayées s'enfuirent. Le traître qui le suivoit, lui porta un coup, mais ne le blessa qu'à l'épaule. Gadatas suivit les siens; &, comme ils étoient fatigués de la route, les Assyriens les auroient atteints, si la vue de Cyrus & de son armée ne les eût arrêtés. Il les fit charger, poursuivre; quelques-uns furent pris. Celui qui avoit trahi & blessé Gadatas, perdit la vie : le roi d'Assyrie se retira dans une de ses villes.

Le chef des Cadusiens n'avoit point eu de part à cette poursuite. Il voulut se distinguer par une action éclatante, & partant à l'insçu du général, il voulut aller ravager les environs de Babylone. Le roi sortant de la ville où il s'étoit retiré, surprit cette cavalerie dispersée, la mit aisément en fuite, prit plusieurs chevaux, & tua le Cadusien avec un grand nombre des siens. Le reste rejoignit l'armée, la plupart blessés. Cyrus en fit prendre soin, & les visita lui-même avec une partie de ses homotymes : les hommes vertueux s'unissent volontiers pour être utiles. Il tenta de ranimer le courage des Cadusiens par des paroles consolantes & l'espérance d'être bientôt vengés. Après leur avoir enjoint de se choisir un nouveau chef, il se rendit avec eux au lieu de leur malheureux combat; fit ensevelir les morts, ravagea la campagne pour empêcher l'ennemi de s'énorgueillir de son avantage, & rapporta beaucoup de vivres dans les terres de Gadatas.

Toujours humain, toujours occupé de diminuer les maux de la guerre, Cyrus fit proposer au roi de Babylone qu'ils permissent l'un & l'autre aux habitants des campagnes de les cultiver en paix. Les terres dont le produit pouvoit l'intéresser, se bornoient à celles de Gadatas, objet peu considérable en comparaison du reste de l'Assyrie. Cette espèce de traité paroissoit donc infiniment plus avantageux au monarque Babylonien. Mais que de bien n'aquiert-on pas en suivant la vertu & servant l'humanité! Il s'attachoit de plus en plus ses alliés, s'en préparoit d'autres, se faisoit aimer des Assyriens même, s'assuroit les subsistances non-seulement dans les terres de Gadatas, mais dans celles de Babylone : le dommage que l'on fait ne concilie que des complices; le bien touts les hommes.

Cyrus se préparoit à sortir des terres de son allié. Gadatas lui fit apporter de riches présents, & amener beaucoup de chevaux. Le prince reçut les chevaux pour augmenter sa cavalerie, refusa l'argent, & permit à l'Assyrien alarmé pour son pays qui alloit rester exposé aux incursions, d'y laisser des garnisons suffisantes, de le suivre avec ceux de ses sujets qui lui étoient ou fidèles ou suspects, & de les contenir en les obligeant d'amener avec eux leurs femmes, leurs enfans, leurs sœurs. Il se dirigea sur Babylone, & Gadatas lui faisoit connoitre les chemins, ainsi que les camps les plus abondants en eaux, en grains & en fourrages. Comme il ne venoit pas pour combattre, il eut soin de ne pas approcher trop près de la ville. Une armée en pleine marche, à portée d'une grande place, obligée de couvrir touts ses équipages, & de mêler par-tout ses meilleures troupes, avec les plus foibles, parce qu'elle peut être attaquée dans touts ses points, doit se tenir à quelque distance. Si elle vient trop près, l'ennemi peut faire une sortie subite, en attaquer une partie, la défaire avant que les autres trop éloignées lui apportent du secours, & se retirer sans danger. Si au contraire elle ne passe qu'à la distance où elle peut être apperçue, l'étendue qu'elle occupe la fait paroitre plus considérable. L'ennemi ose moins contre elle, parce qu'il faut s'éloigner d'avantage & que la retraite intimide. S'il entreprend, il est vu de loin & ne surprend pas.

Cyrus ayant dépassé Babylone, fortifioit sans cesse son arrière-garde. De-là continuant sa route il parvint aux frontières de la Médie, & s'empara de trois châteaux que les Assyriens y occupoient. Il envoya ensuite à Cyaxare les présents qui lui étoient destinés, & lui fit demander ses ordres. Cyaxare préféra de laisser l'armée sur les terres ennemies, d'autant plus que les troupes deman-

Digitized by Google

dées en Perse étoient arrivées au nombre de quarante mille archers & peltastes. Le roi de Médie ayant déclaré qu'elles ne lui étoient pas nécessaires, le général qui les commandoit les conduisit à Cyrus.

Celui-ci informé de l'approche de Cyaxare, alla au-devant de lui avec les Mèdes & toute sa cavalerie. Le roi n'étoit accompagné que du petit nombre resté avec lui. Cette humiliante comparaison lui arracha des larmes. En vain Cyrus essaya de calmer sa douleur par la déférence & par la mémoire des services qu'il venoit de lui rendre. Il lui remit sous les yeux sa puissance aggrandie, ses ennemis vaincus, humiliés. — Que m'importe que mon empire s'étende, si je me vois livré au mépris : tu parois homme ici, & moi, indigne de l'empire; sont-ce là des bienfaits, Cyrus? cependant le monarque ayant exhalé sa douleur, la sentit moins vivement. Il se laissa toucher, & consentit à embrasser Cyrus. L'armée attentive & inquiète fit éclater sa joie. Les Mèdes avoient préparé à Cyaxare une tente magnifique, portion du butin; ils l'y conduisirent, & quelques-uns de leur propre gré; mais la plupart, suivant le conseil de Cyrus, lui offrirent des présents, des vases, des habits, des esclaves, des femmes & des Musiciennes, afin qu'il ne crût pas que Cyrus éloignoit de lui ses sujets, & lui avoit enlevé leur respect & leur bienveillance.

Le roi voulut le retenir en l'invitant à sa table. Cyrus allégua pour excuse que, si les Perses le voyoient se livrer aux plaisirs d'un repas abondant, ils se croiroient négligés : *Alors*, dit-il, *le zèle se rallentit, & l'esprit de licence augmente.*

Le jour suivant les chefs s'assemblèrent à la tente de Cyaxare, & délibérèrent avec lui s'il étoit plus avantageux de continuer la guerre ou de la cesser. Touts les alliés représentèrent qu'étant séparés, ils seroient plus foibles. Cyrus en convint, & ajouta que l'état de la guerre étoit changé. L'hiver approchoit; les chefs pouvoient trouver des maisons; mais les soldats, les valets, les chevaux n'en auroient pas. Les vivres étoient consommés dans les parties où l'armée avoit séjourné : dans les autres les habitants les avoient portés dans les forts. Il falloit les assiéger, les prendre avec les subsistances qu'ils renfermoient, & en construire de nouveaux. Si les alliés craignoient de garder ceux qui seroient éloignés de leurs pays, il étoit facile de leur ôter cette crainte : les plus voisins de l'ennemi auroient des garnisons Mèdes & Perses : ceux des frontières de l'Assyrie seroient défendus par les Hircaniens & les Cadusiens. Ainsi pour continuer la guerre il falloit construire des machines. Les alliés & Cyaxare même y consentirent.

Il falloit pour ces préparatifs un temps assez long, & des transports considérables de bois & d'autres matériaux. Cyrus établit son camp dans un lieu commode, salubre, & d'accès facile. Il en fortifia les côtés foibles, & le rendit sûr de toutes parts, même pour les temps où la force de l'armée en seroit absente. Il se faisoit instruire des lieux les plus abondants en subsistances & autres choses nécessaires : il en rassembloit en grand nombre; il y employoit & conduisoit toujours ses troupes, tant pour les entretenir en force & en santé, par les fatigues de ces marches, que pour qu'elles conservassent l'habitude de l'ordre & de la discipline.

Quelques transfuges lui apprirent que le roi de Babylone étoit passé en Lydie avec une grande quantité d'or & d'argent, & d'ornements précieux. On crut que c'étoit par crainte qu'il portoit ailleurs ses trésors. Mais Cyrus vit bien que c'étoit pour lui faire des ennemis. Il hâta ses préparatifs, augmenta la cavalerie Perse, rassembla des chars, dont il perfectionna la forme & l'usage : il ne recevoit ni argent ni ornements, mais des chevaux & des armes. Il avoit aussi des chameaux pris sur les Assyriens, ou que ses amis lui avoient donnés.

Ces soins étoient importants, mais ne remplissoient pas les vues de Cyrus : il falloit encore veiller aux mouvements de l'ennemi, & sçavoir ce que le roi de Babylone faisoit en Lydie. Ce jeune Araspe à qui Cyrus avoit confié la belle Penthée, n'ayant pu s'en faire aimer, avoit tenté la menace. Penthée s'en étoit plainte, & Artabaze envoyé par le prince avoit reproché à ce jeune homme l'infidélité, l'abus de confiance, la violence, l'impudicité. Cyrus faisant usage de cette occasion, fit venir Araspe, lui parla sans témoins, lui représenta sa faute, & ajouta qu'il pouvoit l'effacer par un grand service. Passe à l'ennemi, lui dit-il, la circonstance lui rendra ton évasion vraisemblable, & te conciliera sa confiance. Observe ses pas, ses actions; pénètre ses vues, feins de prendre ses intérêts, en lui révélant nos desseins; mais de sorte que ce que tu lui diras soit un obstacle à ce qu'il voudroit faire. Persuade-lui que nous projettons d'entrer sur ses terres & de les ravager : alors, craignant par-tout, il divisera ses forces. Reste long-temps avec lui; plus il approchera, plus il nous sera important de sçavoir ce qu'il veut faire. Enseigne-lui le meilleur ordre de bataille qu'il puisse prendre. S'il le garde, nous le connoîtrons. S'il veut en changer, la confusion se mettra dans son armée ».

La feinte défection d'Araspe ne fut pas plutôt connue de Penthée, qu'elle fit demander à Cyrus la permission d'envoyer vers son mari Abradate, promettant de lui en faire un ami plus fidèle qu'Araspe. En effet, dès qu'Abradate eut reçu les lettres de Penthée, la tendresse qu'il avoit pour elle, les mécontentements que lui donnoit le nouveau roi, la grandeur d'ame & les vertus de Cyrus qui lui avoit conservé ce qu'il chérissoit le plus, les grandes révolutions que ses vertus présageoient, le déterminèrent à passer au camp des Perses avec deux mille hommes. Lorsqu'il eut vu que Cyrus

Digitized by Google

s'occupoit de chars armés de faulx, de chevaux & de cavaliers couverts d'armures, il essaya de contribuer à son entreprise pour cent chars pareils aux siens, se proposa d'en être le chef, & se fit un char à quatre timons & huit chevaux. La vue de celui-ci fit imaginer à Cyrus d'en faire construire à huit timons, qui seroient trainés par seize bœufs, & porteroient le bas d'une tour. Il pensa que ces espèces de forts mobiles seroient aussi nuisibles à l'ennemi que secourables pour sa phalange. Les tours furent environnées par un parapet avec des creneaux, & on mit vingt hommes dans chacune. L'expérience en fut faite, & réussit pleinement.

Cyrus se préparoit à marcher aux ennemis, lorsqu'il reçut le secours en argent qu'il avoit demandé au roi de l'Inde. Ce monarque lui en faisoit espérer de nouveaux, & avoit ordonné à ses envoyés d'exécuter tout ce que le prince Perse leur commanderoit. Cyrus sçachant que les espions ordinaires ne rapportent que des choses ordinaires, & connues de toute l'armée ennemie, pensa qu'il seroit mieux servi à cet égard par les Indiens. Il en envoya quelques-uns au roi d'Assyrie, comme s'ils venoient lui proposer l'alliance de leur maître, & continua ses préparatifs. Il n'obmettoit rien de ce qui pouvoit lui donner quelque avantage, ne pensant pas qu'il y eût quelque chose de petit à la guerre. Il s'attachoit des alliés par des condescendances à leurs volontés; il excitoit l'émulation pour la tenue des armes, pour les exercices, pour la constance dans les travaux, pour la patience dans les fatigues. Il récompensoit par des louanges, des soins & des honneurs les officiers les plus attentifs à maintenir l'ordre dans leurs troupes; il rendoit utiles les fêtes religieuses en y joignant des jeux & des combats, où les prix étoient nombreux: touts ces moyens réunis élevoient l'ame de ses soldats & les remplissoient d'assurance; on auroit dit qu'ils étoient vainqueurs, & que les préparatifs de l'ennemi n'étoient rien à leurs yeux.

Cependant les envoyés Indiens & les espions que Cyrus envoyoit de temps en temps comme transfuges, rapportèrent que les ennemis se rassembloient. Les rois alliés marchoient avec toutes leurs troupes; il venoit des Thraces armés de leurs épées courtes, cent vingt mille Egyptiens portant d'immenses boucliers & de longues piques; des Cyliciens, Phrygiens, Lycaoniens, Paphlagoniens, Cappadociens, Arabes, Phéniciens. Les Assyriens, les Ioniens & les Œoliens suivoient le roi de Babylone; & presque touts les Grecs d'Asie, le roi de Lydie, qui avoit même fait solliciter Lacédémone. On levoit aussi des troupes près du Pactole. Celles-ci devoient se rassembler à Thybarra, rendez-vous ordinaire des Barbares de la basse Syrie, & il y avoit des ordres pour qu'on y formât un marché.

Ce rapport s'accordoit avec celui de touts les captifs. Il inquiéta l'armée de Cyrus. Le soldat y parut moins assuré, plus silencieux. Il se rassembloit, interrogeoit, demandoit ce que faisoit l'ennemi. Cyrus les rassura en leur faisant représenter que cette crainte dont il voyoit l'impression ne convenoit qu'à leurs ennemis; que les Mèdes & leurs alliés étoient maintenant plus nombreux & mieux armés que lorsqu'ils avoient vaincu ces mêmes Assyriens; qu'ils avoient de plus dix mille Perses à cheval, trois cents chars armés de faulx, des tours défendues par des combattants dont toutes les parties supérieures étoient couvertes de fer, des chameaux dont les chevaux ne pouvoient pas supporter l'approche.

Ces discours rétablirent la confiance, & la plupart demandèrent qu'on les menât à l'ennemi. Cyrus saisissant ce moment heureux, ordonna que l'armée prit des vivres pour vingt jours, parce qu'elle devoit traverser un pays dévasté tant par les Mèdes que par l'Assyrien, de choisir sur-tout des aliments acides & salés, qui se conservoient plus longtemps; de remplacer le poids des lits par celui des vivres, dont l'excédent n'étoit point à craindre, non plus que le défaut de sommeil faute des commodités ordinaires; de n'emporter qu'autant de vin qu'il le falloit pour s'accoutumer à l'eau seule par dégrés, en diminuant chaque jour la quantité du vin. Son attention embrassant les petits détails comme les grands objets, il prescrivit de rassembler ce qui étoit nécessaire aux convalescents; de se munir de courroies de rechange, d'outils à aiguiser les armes, parce que celui qui aiguise sa pique, aiguise en même-temps son courage; de faire provision de bois propres à réparer les chars & les charriots, d'outils de tout genre; d'avoir dans chaque charriot une serpe & un hoyau, sur chaque bête de somme une hache & une faulx. Les chefs des troupes pesamment armées furent chargés de veiller à l'approvisionnement; ceux des bagages à la fourniture prescrite des bêtes de charroi; ceux des pionniers à ce qu'ils fussent munis de serpes, de hoyaux, & de haches, & marchassent à la tête des bagages, pour réparer & ouvrir les routes. Les ouvriers en fer & en cuir, & les marchands suivant l'armée ne furent point oubliés. Il fut même promis des honneurs & des présents à ceux qui porteroient au marché du camp le plus de marchandises. Enfin Cyrus fit publier qu'il prêteroit de l'argent à ceux qui, ayant besoin, pourroient donner caution suffisante, & que si quelqu'un jugeoit que d'autres choses fussent nécessaires, il l'invitoit à l'en avertir.

Cyaxare revint en Médie avec la moitié des troupes Perses, pour que son royaume ne restât pas sans chef; &, dès que tout fut prêt, Cyrus alla camper à peu de distance, afin que chacun pût réparer les oublis qu'il auroit pu faire. Il s'avança ensuite rapidement, sa cavalerie en tête, parce qu'il marchoit en plaine, & une avant-garde chargée de reconnoitre avec le plus grand soin.

Digitized by Google

Ensuite venoient les bagages qu'il faisoit marcher sur plusieurs colonnes, quand le terrein le permettoit. Derrière eux la phalange, dont les chefs faisoient avancer les bagages restés en arrière, & pouvoient, s'il en étoit besoin, la faire passer par les intervalles & la former au-delà. Lorsque le terrein se resserroit, les pesamment armés marchoient sur les deux flancs des bagages, &, s'il se présentoit quelque obstacle, les soldats qui les rencontroient s'ouvroient eux-mêmes un chemin. Le plus souvent les bagages de chaque compagnie marchoient avec elle & à sa tête. Alors les uns & les autres arrivant ensemble au camp, n'avoient pas l'embarras de se chercher; ils trouvoient plutôt ce dont ils avoient besoin, & pour conserver cet avantage, chacun étoit fort attentif à ne pas laisser de charriots en arrière.

L'avant-garde ayant apperçu quelques fourageurs dans la plaine, & plus loin de la fumée ou de la poussière, le firent sçavoir à Cyrus. Il leur envoya aussitôt l'ordre de s'arrêter, de s'informer de ce qu'ils découvriroient, & de laisser passer en avant une compagnie de cavalerie pour prendre quelques-uns de ceux qui fourageoient dans la plaine, & sçavoir par eux des nouvelles de l'ennemi. En même temps il fit arrêter, reposer, manger ses troupes, rester chacun à son rang, & être attentif au commandement. Il convoqua ensuite les chefs de toutes les parties de l'armée. Comme ils s'assembloient, on amena des prisonniers à Cyrus: ils lui dirent qu'ils étoient sortis du camp Assyrien pour fourager & faire du bois; que l'armée étant très nombreuse, on y éprouvoit une grande disette, & qu'elle n'étoit qu'à deux parasanges. Ils ajoutèrent qu'on y sçavoit l'approche des Mèdes, & qu'elle y répandoit de l'inquiétude.

Un cavalier de l'avant-garde vint dire au général qu'elle découvroit dans la plaine un gros de cavalerie, & devant lui environ trente chevaux qui s'avançoient rapidement. Cyrus avoit toujours auprès de lui de la cavalerie. Il en envoya quelques-uns jusqu'à l'avant-garde, avec ordre de s'y embusquer, & lorsque la décade qui la composoit quitteroit la hauteur où elle étoit portée, d'attaquer subitement l'ennemi. Mais, afin que ce gros corps de cavalerie, revenu de sa surprise, ne les accablât pas, il fit marcher Hystaspe avec mille chevaux, & lui recommanda de ne pas poursuivre jusqu'aux lieux qui n'avoient pas été reconnus, mais seulement jusqu'au poste occupé par l'avant-garde; ajoutant que si quelques-uns venoient la main droite élevée, on les reçût comme amis.

Il avoit à peine donné ces ordres, qu'Araspe, suivi de ses gens, parut au poste avancé. Cyrus le reçut avec les témoignages de la joie & de l'amitié, au grand étonnement de ceux qui l'entouroient. Il les tira d'erreur, en leur apprenant ce dont ce jeune homme étoit chargé. Il sçavoit le nombre des ennemis, & l'ordre de bataille qu'ils devoient prendre. La cavalerie & l'infanterie devoient être sur trente de hauteur, excepté les Egyptiens. J'ai observé avec soin, dit Araspe, le terrein qu'ils occupoient dans cet ordre; il étoit d'environ quarante stades. Si on calcule d'après le stade de dix ou mille, de sept cents cinquante-six toises, qui paroît être celui qu'a employé Xenophon; & si on donne trois pieds par homme, on aura pour ce corps d'armée environ cent quatre-vingt mille hommes. Et les Egyptiens, dit Cyrus, — chaque Myriarque, ou chef de dix mille, les range sur cent de hauteur; disant qu'une loi de leur pays les y oblige. Crœsus y a consenti à regret: il vouloit donner à son front assez d'étendue pour dépasser le nôtre. — Qu'il prenne garde, dit le général, d'être dépassé lui-même. Il ordonna une visite exacte des chevaux, des chars & des armes, ajoutant qu'un léger défaut peut rendre l'homme, le char, le cheval, la lance inutile. Il ordonna pour le lendemain que les hommes & les chevaux mangeassent avant le combat; chargea du commandement de l'aile droite Araspe, assigna aux Myriarques la même place qu'ils occupoient alors, pensant que les hommes sont comme les chevaux, qui, accoutumés à tirer ensemble le même char, ne peuvent pas être séparés sans inconvénient. Il prescrivit aux Taxiarques & chefs de Lochies (ou escouades) de former la phalange, de sorte que chaque Lochie formât deux files de douze hommes. Un Myriarque lui demanda comment, avec si peu d'épaisseur, son armée résisteroit à l'ordre profond de l'ennemi. Si la profondeur, répondit Cyrus, surpasse la portée des armes, quel dommage penses-tu qu'elles feront aux ennemis? Je voudrois que les nôtres, au lieu de mettre leurs pesamment armés sur cent, les missent sur dix mille: nous combattrions alors contre un nombre bien moins grand. Il prescrivit de mettre les peltastes derrière les pesamment armés, les archers derrière les peltastes, parce que ces deux armés n'étant pas propres à combattre de près, ne pouvoient pas occuper les premiers rangs dans un ordre serré sans intervalles. Les derniers ou serrefiles devoient former les derniers rangs. Ceux-ci étoient chargés d'observer ceux qui les précédoient, de les exhorter, de les punir de mort s'ils quittoient leur rang, de leur inspirer plus de crainte que l'ennemi même.

Euphradate reçut l'ordre de faire marcher ses charriots portans les tours le plus près de la phalange qu'il seroit possible; Dauchus, de former les bagages derrière les tours, & de veiller soigneusement à ce que nul charriot ne précédât ou ne restât en arrière; Carduque, de placer ensuite les charriots qui portoient les femmes. Cyrus disposa ainsi les bagages, afin de paroître à l'ennemi plus nombreux, d'avoir occasion de tromper par quelque stratagême, en couvrant ses manœuvres par plusieurs lignes de troupes & de charriots, de lui présenter une plus grande étendue à embrasser, s'il

Digitized by Google

s'il tentoit d'envelopper les Mèdes, & par là de le contraindre à s'ouvrir & affoiblir sa phalange. Mais pour ne les pas laisser sans défense, il y plaça en arrière-garde deux mille hommes d'infanterie, deux mille cavaliers, & les chameaux, avec ordre de se préparer comme s'ils devoient combattre les premiers. Cent chars furent mis devant la phalange, & cent à chaque aile. Ainsi, en ne donnant à son ordonnance que l'épaisseur nécessaire, & ne plaçant à ses flancs que des chars, dont la supériorité pouvoit remplacer d'autres armes, Cyrus fit évanouir la disproportion du nombre, & rendit son front égal à celui de son ennemi. Quant au centre où résidoient l'élite de la force de son ennemi, il prit un soin particulier d'y accumuler les siennes. Son infanterie pesamment armée n'y étoit que sur douze de hauteur, mais protégée à son front par les chars, à ses ailes par la cavalerie, derrière par trois lignes de gens de trait, & une ligne de tours. Ce mélange d'armes, disposé avec autant d'intelligence, devenoit bien supérieur aux gros quarrés Egyptiens.

La confiance qu'inspiroit le général, fit régner dans tout le camp, pendant la nuit, le sommeil & le silence. Un repas pris le matin, acheva de réparer les forces. Chacun se revêtit de ses habits les plus beaux, & de ses armes les plus brillantes, comme dans un jour de fête. Penthée fit apporter à son mari Abradate les vêtements & l'armure qu'elle avoit fait en secret préparer pour lui. La tunique étoit de pourpre, le casque d'or, surmonté d'une aigrette couleur d'hyacinthe. Cyrus ayant sacrifié, publia que les entrailles des victimes annonçoient la victoire par les mêmes signes qui avoient déclaré les précédentes. Il exhorta son armée en lui remettant sous les yeux ses avantages, des cavaliers, des chevaux couverts d'armes défensives, contre des cavaliers & des chevaux nuds, des chars armés de faulx tranchantes, opposés à des chars sans armes. Une infanterie toujours victorieuse, combattant celle qu'elle a vaincue, & ces Egyptiens embarrassés de leurs immenses boucliers, rangés sur cent de profondeur, ordre qui ne peut entraîner que la confusion & la défaite.

Cyrus ayant pris quelques aliments, mit son armée en mouvement. Il marchoit entre la cavalerie & l'infanterie, recommandant à ses troupes d'observer l'enseigne & de le suivre d'un pas égal. C'étoit une aigle d'or aux ailes étendues, portée sur une longue hampe. Il les fit reposer trois fois, afin qu'elles arrivassent plus en état de combattre. A peine elles avoient fait vingt stades, ou trois quarts de lieue, qu'il apperçut les ennemis. Leur dessein étant de l'envelopper, le centre de leur armée s'arrêta, tandis que les deux ailes se courboient pour gagner les deux flancs des Mèdes. Elles s'éloignoient beaucoup du centre, & se tenoient en même-temps à une grande distance des Mèdes, parce qu'elles craignoient d'être attaquées, & de ne pouvoir être secourues. Cette manœuvre ne suspendit point la marche de Cyrus. Il ordonna que l'infanterie & la cavalerie avançassent du même pas, tandis qu'il alloit donner ses derniers ordres. En passant devant la ligne, il parloit à chaque troupe suivant le caractère qu'il lui connoissoit, & avec la sérénité qui présage la victoire : il osoit même la promettre, quoiqu'il n'eût pas le défaut de se vanter.

Abradate lui représenta qu'il craignoit pour les flancs. Il les voyoit menacer par des troupes de toute espèce, & défendus seulement pas des chars : « *Ne charge ce qui est devant toi*, lui dit *le général*, *que lorsque tu verras fuir ceux que tu crains : tu trouveras alors les ennemis moins fermes, & les tiens plus braves.* Cyrus parvenu à la gauche où Hystaspe commandoit la moitié de la cavalerie Perse : « c'est aujourd'hui, lui dit-il, qu'il faut employer ton activité. ». Nous aurons soin de nos adversaires, répondit-il en riant ; mais recommande à ceux du flanc qu'ils ne soient pas oisifs. Le général y passa, & donna ordre au chef des chars de courir sur l'aile droite, lorsqu'il le verroit charger la pointe de l'aile gauche, & de faire tous ses efforts pour la percer, parce qu'il étoit plus sûr pour eux de passer au-delà que de rester au milieu des ennemis. Il vint ensuite à l'arrière-garde, où Pharnaque & Artagerse commandoient mille hommes d'infanterie & mille cavaliers. Il leur dit que lorsqu'ils le verroient charger l'ennemi avec son aile droite, ils menassent les leurs contre l'ennemi, & fissent marcher les chameaux contre la cavalerie des ennemis qui étoit à l'extrémité de leur droite, les assurant qu'ils verroient cette aile en désordre avant qu'ils l'eussent abordée. Ces ordres étant donnés, il revint à la droite.

Figure 165.

AAA. Armée de Crœsus.
B. Ses Egyptiens rangés sur douze corps, dont chacun de cent de front & de cent de profondeur.
cc. Son infanterie.
dd. Sa cavalerie.
ee. Ses chars.
ff. Terrein qu'occupoient les deux ailes, avant de marcher par leur flanc, en faisant un grand circuit g pour venir se former en ligne & se porter sur le flanc de l'armée ennemie, suivant la direction *h*.
CCC. Armée de Cyrus.
DD. Sa cavalerie.
EE. Ses pesamment armés.
FF. Ses peltastes.
GG. Ses archers.
HH. Serfiles.
II. Chariots portants des tours, traînés chacun par huit paires de bœufs, attelées à huit timons.

Digitized by Google

K. Ligne de charriots de bagages.

L. Ligne des charriots qui portoient les femmes.

MM. Chars armés de faulx.

N. Char d'Abradate à quatre timons & huit chevaux.

O. Troupe de chameaux qui épouvanta la cavalerie de Cræsus.

P. Première place des chameaux.

Q. Terrein qu'occupoient les réserves de mille chevaux & mille hommes d'infanterie chacune.

R. Réserves Q qui se sont portées sur les deux flancs de l'ennemi.

Si on compare cet ordre de bataille, qui est exactement celui que décrit Xénophon, si, dis-je, on le compare à ce que le chevalier Folard nous en raconte, on sera surpris de tout ce qu'y ajoute sa féconde imagination. (*Tom.* 3, *pag.* 190.). Il dit que Cyrus craignoit, il est vrai, d'être tourné & pris à dos, mais non pas *d'être enfermé entre deux grandes armées.* Ses charriots de guerre ne marchoient point sur une seule ligne, puisqu'il y en avoit les deux tiers qui couvroient ses flancs. Ses armés à la légère ne formoient pas seulement une troisième ligne, mais une troisième & une quatrième. Les flancs de son armée n'étoient point couverts d'une longue file de charriots de bagages, marchant à la queue les uns des autres. Ce n'étoit point la première ligne de charriots de guerre, mais la dernière, qui étoit composée de charriots à tours. Le prince Perse n'avoit point l'intention de réduire les ennemis à ne combattre qu'où il voudroit; mais celle de livrer bataille dans la plaine où il avoit campé ainsi qu'eux la nuit précédente, & il le fit. Le même auteur parle d'un camp enfermé qui formoit un quarré long; mais il s'agit seulement ici d'un ordre de bataille & nullement d'un camp.

M. de Maizeroi parle de la marche & de l'ordre de bataille des Perses avec beaucoup plus d'exactitude. (*Cours de tact. tom. I, pag.* 122 *& suiv.*). Cependant il lui est échappé quelques légères inadvertences. Il dit, (*pag.* 123, *note* a), que *l'armée de Cyrus ne formoit qu'une seule colonne, tant qu'elle étoit dans la plaine.* Mais Xénophon dit, au contraire, que les bagages y marchoient sur plusieurs colonnes, πολλὰς ὁρμαθοὺς. Alors l'infanterie marchant derrière, pouvoit, s'il en étoit besoin, passer entre ces colonnes, & aller se former en avant. Lorsque le terrein se rétrécissoit, & les obligeoit de serrer sur le centre, les intervalles disparoissoient ou devenoient trop petits, & l'infanterie marchoit sur les flancs, afin que dans le cas d'une attaque subite, elle pût aller se mettre en bataille à la tête des bagages.

M. de Maizeroi dit que Cyrus ordonna au commandant des charriots de les lancer rapidement contre l'ennemi; dès qu'il le verroit venir à lui de front, de ne pas attendre qu'il fût trop près, afin de prendre plus de champ, & d'être assuré qu'il viendroit à son secours. Ce n'est pas là le sens de l'auteur Grec & des paroles de Cyrus. « Je viens à votre secours, dit-il au commandant des chars de sa gauche, (c'est-à-dire, vous donner vos instructions). Dès que vous nous verrez charger le flanc de l'ennemi, tâchez de percer sa ligne ». (*L. VII, pag.* 175. E.).

Dans M. de Maizeroi, (*pag.* 130.) Cyrus dit, vous enverrez l'escadron des chameaux contre le dernier corps de l'aile des ennemis; « & dans le Grec : la *cavalerie des ennemis est, comme vous voyez, à l'extrémité de leur aile,* ἐκεῖ δὲ ἔσχατοι *envoyez contre elle la troupe des chameaux.*

M. de Maizeroi paroît croire que les deux ailes de l'armée de Cræsus se portèrent sur les flancs des Perses par un quart de conversion. (*p.* 131). Ce mouvement étoit-il bien possible aux Lydiens & à leurs alliés, peu habiles dans l'art des manœuvres, & disposés sur un front qui pouvoit avoir près d'une lieue d'étendue? Xénophon lève cette difficulté, en nous disant assez clairement qu'ils marchèrent par le flanc. Cræsus, dit-il, jugeant que la phalange avec laquelle il marchoit étoit plus près des ennemis que ses deux ailes développées, leur fit un signal pour qu'elles n'avançassent pas, mais se tournassent au lieu où elles se trouvoient. ἀλλ' ἐν τῇ χώρᾳ στραφῆναι. Elles s'arrêtèrent alors en entier, πάντες, faisant face à l'armée de Cyrus, πρὸς τὸ τοῦ Κύρου στράτευμα ὁρῶντες. Il est évident qu'après avoir marché par le flanc, elles firent face à l'ennemi, l'une par un à-droite & l'autre par un à-gauche. Ce ne fut pas ce moment qu'elles prirent pour faire un quart de conversion : car, avant qu'il eût été fini, le centre de Cræsus, qui étoit alors à peu de distance des Perses, auroit pu être attaqué & battu. On pourroit dire que ces deux ailes avoient fait un quart de conversion, avant de marcher par le flanc. Mais, puisqu'ils connoissoient cette manière de marcher, il est vraisemblable que Cræsus la préféra comme beaucoup plus avantageuse. Elle demandoit deux fois moins de terrein pour la première disposition de l'armée : elle faisoit disparoître toutes les difficultés & les inconvénients du mouvement de conversion, très difficile sur un grand front dans la plaine la plus unie, & par les troupes les mieux exercées. Il me paroît donc que l'armée de Cræsus fut d'abord formée sur trois lignes l'une derrière l'autre; ce qui demandoit, comme je l'ai dit, deux fois moins de terrein. La première fut destinée au centre : les deux autres faisant l'une à-droite, l'autre à-gauche, marchèrent par le flanc, & se portèrent sur les flancs de l'armée ennemie, en observant de s'en éloigner assez pour qu'elles ne pussent pas être attaquées avant que le centre fût à portée de les secourir : c'est ce que Cyrus fit observer à Chrisante, & ses expressions prouvent évidemment que ce mouvement fut fait comme je viens de le dire. « *Remarques-tu*, dit-il à Chrysante, *où ils*

Digitized by Google

commencent la courbure? » (c'est-à-dire, où ils commencent à prendre la direction pour se porter sur notre flanc. Comme ils prenoient un fort grand tour, Chrysante répond : *je le vois & je m'en étonne, car ils me paroissent déployer leurs ailes bien loin de leur phalange.* Il est clair par ces mots que l'armée Lydienne n'étoit pas en bataille à l'ordinaire sur une seule ligne, puisqu'alors ses ailes auroient été toutes déployées. Cyrus reprit, *il est vrai ; mais ils s'éloignent aussi de la nôtre. Pourquoi*, demande Chrysante? *C'est évidemment*, répond le général, *de crainte que leurs ailes ne viennent près de nous, leur phalange étant loin encore, & que nous ne les attaquions.* Voilà une nouvelle preuve de mon sentiment. Il est certain que si ces ailes marchant par leur flanc avoient tourné trop près de leur centre, pour prendre la direction qui devoit les porter sur le flanc des Perses, elles s'en seroient approchées longtemps avant ce même centre. Il falloit donc s'en éloigner à une assez grande distance avant de commencer à tourner, c'est-à-dire, à faire la flexion ou courbure que remarquoient Cyrus & Chrysante. Mais, si ces mêmes ailes avoient fait un quart de conversion, le flanc qui auroit tourné, auroit eu à parcourir un espace plus grand d'environ un tiers que le centre : celui-ci auroit donc toujours été plus près de l'ennemi que le flanc en mouvement dans chaque aile, & le discours de Cyrus n'auroit eu aucun sens. Cette preuve pourroit suffire. Mais il faut ajouter encore les mots suivants, qui me paroissent aller jusqu'à la démonstration. *Comment pourront-ils*, objecte Chrysante, *s'entre-secourir, étant si loin les uns des autres?* Cyrus lui répond : *il est évident que, dès que ces ailes auront monté au-delà des flancs de notre armée, alors se tournant comme en phalange ;* (c'est-à-dire, faisant front vers nous), *ils marcheront à nous ensemble pour nous attaquer touts à la fois de toutes parts.* L'expression, *dès que ces ailes auront monté*, ne convient qu'au mouvement direct fait en marchant par le flanc, & point du tout au mouvement de conversion. De plus, si ce mouvement avoit été fait, les ailes l'ayant achevé, auroient fait face en phalange au flanc des Perses, & n'auroient pas eu besoin de se tourner, c'est-à-dire, faire l'une à droite, & l'autre à gauche, comme il est dit ici qu'elles le devoient faire, & plus bas qu'elles le firent.

J'ai donc exprimé ce mouvement par les flancs dans le plan que je donne de cette bataille. Comme il diffère aussi en d'autres points de celui qu'a donné M. de Maizeroi, je dois rendre compte des raisons qui m'ont éloigné de son opinion.

L'auteur Grec ne dit nulle part qu'il y eût de la cavalerie à la gauche de l'armée Lydienne. S'il y en avoit eu, Cyrus auroit employé la moitié de ses chameaux contre elle, & ne les auroit pas touts envoyés contre la droite de l'ennemi.

Une autre circonstance prouve qu'il n'y en avoit pas à cette droite. Cyrus, en donnant ses ordres à Artagerse, lui fait remarquer *la cavalerie des ennemis*, qui est la dernière troupe de cette aile. Son expression ne sçauroit être plus précise. Il ne dit point en général, *des cavaliers ou de la cavalerie*, mais expressément, *la cavalerie des ennemis*, *τῶν πολεμίων ἱππεῖς.* Il n'est point dit aussi qu'il y eût de la cavalerie à la droite & à la gauche du centre où étoient les Egyptiens. Ainsi Crœsus, soit que le terrein lui ait paru plus favorable, ou qu'espérant d'envelopper la petite armée de Cyrus, il lui ait paru suffisant de mettre sa cavalerie à l'une de ses ailes, paroit l'avoir portée en entier, ou presque en entier, à sa droite. Cyrus envoya contre elle touts ses chameaux, & prenant le reste de sa réserve, composée de mille chevaux suivis de mille hommes d'infanterie, il alla charger le flanc gauche des Lydiens. Le désordre qu'il y mit, & le tumulte qui s'y éleva, servit de signal à Artagerse. Il opposa ses chameaux à la cavalerie ennemie, se porta sur son flanc, & contenant sa troupe en habile général, il se contenta de presser sur ce flanc mis dans le plus grand désordre. Ce fut seulement alors, c'est-à-dire quand les deux flancs de l'ennemi furent en confusion, que les chars qui couvroient les flancs des Perses partirent. Cette succession de charges est clairement énoncée dans le texte. Abradate & les chars du front s'ébranlèrent presque en même-temps, & sans doute avec eux la cavalerie Persanne. Ce qu'elle fit alors ne se présume que parce qu'il est dit dans la suite qu'elle revint victorieuse au secours de l'infanterie pressée par les Egyptiens. Entourés de toutes parts, ils cessèrent de combattre & n'opposèrent plus que leurs bouchers aux traits qui les accabloient. Cyrus jugeoit trop bien de leur courage pour leur proposer de se rendre à discrétion. Il leur fit demander *s'ils aimoient mieux périr touts pour ceux qui les trahissoient que d'être conservés & traites en braves soldats.* On a vu comment ils le furent.

Il a été dit qu'Abradate blâmoit Cyrus de n'avoir couvert ses flancs que par une ligne de chars, & d'autres lui ont fait le même reproche, mais sans fondement. Ce général connoissoit toute la foiblesse des troupes qu'il avoit en tête. Il se montre toujours assuré du succès de ses moyens, & proportionne par-tout la force de son ordonnance à celle de ses adversaires. Aux Egyptiens il oppose une partie de ses chars, toute sa phalange, & touts ses charriots à tours. Quant aux Lydiens & à leurs alliés, il sçavoit bien qu'ils ne résisteroient pas à ses chameaux, à une charge imprévue sur le flanc, & aux chars qui couvroient ses flancs. Il sçavoit bien encore que, si contre son attente, leurs ailes eussent été victorieuses, elles n'auroient pas été arrêtées par quelques charriots de bagages & un petit nombre d'archers qui, ainsi qu'il l'avoit dit, ne pouvoient soutenir ni le combat de près, ni celui des traits contre la multitude des ennemis. La précaution que l'on

Digitized by Google

voudroit qu'il eût pris, étoit donc inutile; & ce fut avec raison qu'il plaça touts les gens de trait derrière sa phalange.

Je n'ai marqué nulle part d'intervalles entre les troupes, parce que s'il y en avoit, ils devoient être insensibles. Le texte grec n'en parle point, & désigne par-tout l'ordonnance des deux armées par le mot *phalange*, qui en général signifie ce que nous appellons *ligne pleine*. Quant à la proportion de nombre entre le front des troupes, je me suis réglé sur celui que l'on attribue généralement aux deux armées; sçavoir, pour celle de Crœsus, soixante mille hommes de cavalerie, & trois cents soixante mille d'infanterie, dont cent vingt mille Egyptiens; pour celle des Perses trente-six mille chevaux, & cent soixante mille hommes d'infanterie, dont vingt mille pesamment armés. Soit vérité, soit hasard, je trouve que les gens de trait de Cyrus pouvoient former derrière sa première ligne d'infanterie & de cavalerie trois autres lignes sur douze au moins de hauteur.

J'ai réglé le front & la profondeur sur la proportion de trois pieds par homme à l'infanterie, parce qu'il falloit alors à peu près ce terrein pour manier les armes, & de trois pieds sur neuf à la cavalerie. Quant aux chars, le détail de leurs proportions & de leurs intervalles seroit trop minutieux sur une échelle aussi petite.

Crœsus voyant le centre de son armée plus près de celle des Mèdes, que ne l'étoient ses deux ailes qui marchoient par leur flanc, leur fit un signal pour ne pas s'avancer davantage, & pour faire face aux deux flancs de l'armée ennemie. Cet ordre exécuté, il donna un second signal pour marcher aux Mèdes. Ainsi trois phalanges s'avançoient contre Cyrus; l'une opposée à son front, les deux autres à ses flancs. Son armée menacée de toutes parts, n'étoit pas sans crainte. Cependant, à l'ordre qu'il en donna, elle fit face à l'ennemi, & dans l'attente de l'évènement, gardoit un profond silence. Tout à coup Cyrus l'interrompant, commença le chant du combat; ses troupes le répétèrent toutes d'une voix; & le général à la tête de la cavalerie de sa droite, chargea la pointe de l'aile gauche des Assyriens. Une partie de l'infanterie suivit de près, marchant en ordre, par sa droite, & se répandit sur le flanc gauche de l'ennemi, qui prit aussitôt la fuite.

Artagerse, voyant la charge de Cyrus, se porta sur le flanc droit de l'ennemi, & fit marcher les chameaux contre leur cavalerie. Quoiqu'elle fut encore à une grande distance, la plupart des chevaux s'enfuirent, d'autres se cabroient, & se jettoient les uns sur les autres. Artagerse contenant les siens, avançoit toujours en ordre sur cette aile en confusion. En même temps les charriots des deux flancs s'abandonnèrent sur l'ennemi. Plusieurs de ceux qui les fuyoient donnèrent dans les troupes, dont l'attaque prenoit les deux flancs: ceux qui fuyoient devant celle-ci étoient écrasés par les chars. Alors touts ceux du front s'ébranlèrent. La plupart voyant les Egyptiens tenir ferme, poursuivirent les chars ennemis qui fuyoient: mais Abradate & ses plus fidèles amis, chargeant de front & par les côtés la phalange Egyptienne, les faulx coupoient à-la-fois les armes & les corps; les chevaux & les chars écrasoient les hommes, & les chevaux brisoient les armes, les chars & les roues. Dans cet effroyable choc, Abradate fut renversé. Plusieurs de ceux qui l'accompagnoient le furent aussi, & périrent en hommes courageux, c'est-à-dire, couverts de blessures. Les Perses qui avoient suivi se jettèrent dans les nouées faites par Abradate & les siens, & tuèrent un grand nombre de ceux qu'ils avoient mis en desordre. Mais la partie des Egyptiens qui avoit gardé ses rangs, (& ils étoient nombreux,), marchèrent aux Perses. Ils tenoient en main de fortes & longues piques, & se couvroient de leurs grands bouclíers qu'ils employoient à pousser ce qui étoit devant eux, en les appuyant contre leurs épaules. Les Perses cédant peu-à-peu, se retirèrent sous leurs machines. Alors les Egyptiens furent accablés de traits & de flèches, tant par ceux qui étoient sur les tours, que par les archers & les peltastes. Ceux-ci étoient contenus par les serrefils, qui, l'épée à la main, les obligeoient à faire leur devoir. Cyrus ayant vu la retraite des Perses, vint charger les Egyptiens à dos, & les enfonça. Mais son cheval ayant été blessé, tomba & le renversa. Alors touts les Perses jettant un cri, chargèrent de toutes parts; & voilà ce que l'amour des troupes sert au général. Cyrus remonté sur un autre cheval, vit les Egyptiens enfoncés par-tout; d'un côté, par l'infanterie Perse, de l'autre, par Hystaspe & Chrysante, avec leur cavalerie. Il fit retirer ces troupes, ne permit de combattre qu'aux gens de trait, & montant sur une de ses tours, afin de s'assurer s'il n'y avoit pas quelque troupe ennemie qui restât encore, il vit la plaine couverte de chevaux, de chars, d'hommes dispersés, fuyants, vaincus, poursuivis: les seuls Egyptiens étoient ensemble. Environnés des troupes victorieuses, couverts de leurs boucliers, ils ne combattoient plus, mais attendoient la mort & la recevoient avec courage. Cyrus admirant cette fermeté, ne put souffrir plus longtemps de voir périr des hommes aussi valeureux. Il fit cesser entièrement le combat, envoya un héraut vers eux, & leur fit demander si, abandonnés comme ils l'étoient par touts leurs alliés, ils vouloient recevoir de lui, pour tout le reste de la guerre, une solde plus forte que celle qui leur étoit donnée; & à la paix, des champs, des villes, des femmes & des esclaves pour ceux qui voudroient s'établir en Asie. Ils acceptèrent, à condition de ne pas servir contre Crœsus, le seul, dirent-ils, auquel ils pouvoient pardonner. Cyrus leur donna des villes qui furent longtemps nommées villes des Egyptiens, entre autres Larisse & Cyllène, près de Cume & de la mer.

Digitized by Google

Maître du champ de bataille, il vint à la nuit camper à Thybare ou Thyribare, qui est peut-être Thymbrée. Crœsus s'enfuit à Sardes, & ses alliés se retirant avec précipitation, reprirent la route de leurs domiciles. Dès le lendemain, Cyrus prompt à faire usage de la victoire, marcha droit à Sardes. Il y rassembla aussitôt des échelles & des matériaux pour construire des machines, comme s'il méditoit un siège ou l'attaque de vive force. Il y avoit du côté de la citadelle un escarpement qui se précipitoit vers le Pactole. On le regardoit, pour ainsi dire, comme impraticable, & la garnison faisoit la faute trop ordinaire de le garder plus négligemment. Un Perse en connoissoit touts les sentiers, parce qu'ayant été esclave dans cette forteresse, il avoit souvent descendu vers la rivière. Quelques-uns disent que ce fut un Marde, nommé Hyréade. Dès la nuit suivante, Cyrus le donna pour guide à quelques troupes Chaldéennes & Perses, qui s'emparèrent de la citadelle. Les Lydiens la voyant prise, abandonnèrent Sardes & Crœsus. Le prince Perse entrant dans la ville, mit des gardes au palais, & son premier soin fut de s'assurer par lui-même si les troupes qui avoient pris la citadelle faisoient de bonnes dispositions pour sa défense. Il y trouva tout en bon ordre, quant aux Perses; mais les Chaldéens avoient quitté leurs armes pour courir au pillage. Le général fit venir leurs chefs, & leur commanda de quitter l'armée avec leurs troupes. Ceux-ci craignant plus encore la honte de ce renvoi que le danger de se retirer seuls, en si petit nombre, au milieu de leurs ennemis, supplièrent Cyrus de leur pardonner, en offrant de rendre tout ce que les Chaldéens avoient pris. Le prince répondit qu'il n'en avoit pas besoin, mais qu'ils pouvoient l'appaiser en donnant ce butin à ceux qui avoient gardé la citadelle, afin que ses troupes voyant les plus grands avantages revenir à ceux qui gardoient leurs rangs, n'oubliassent pas leur devoir. Ce fut ainsi que tempérant la sévérité militaire, il fit du châtiment des uns la récompense des autres.

Cyrus fit marquer son camp dans la ville, tenir ses troupes sous les armes, & amener Crœsus devant lui. Le prince Lydien l'abordant, lui donna le titre de seigneur, qui convenoit, disoit-il, à sa fortune. Le prince vainqueur donna au vaincu le même titre, ajoutant modestement que l'un & l'autre ils étoient hommes. Après quelques discours de consolation sur le revers de fortune qu'il éprouvoit, il lui dit que les Mèdes & les Perses ayant souffert tant de peines & de travaux avant de conquérir cette capitale, avoient droit à ses richesses; que cependant il ne voudroit pas l'abandonner à leur discrétion, parce qu'elle seroit détruite, & que le plus grand avantage en reviendroit aux plus pervers, qu'il le prioit donc de lui donner un conseil à cet égard. Crœsus lui proposa de permettre qu'il dît aux Lydiens avoir empêché le pillage de leurs maisons, & assura qu'aussitôt ils apporteroient eux-mêmes ce qu'ils avoient de plus précieux. Il ajouta qu'ils auroient dans peu réparé cette perte, mais que *la ville étant livrée au pillage, les arts, sources des richesses, périroient avec elle.* Le monarque Lydien donna l'exemple à son peuple, en disant qu'on allât prendre ses trésors. Une partie de ceux que les habitants livrèrent volontairement, fut remise aux Mages pour le service des Dieux. Le reste fut partagé, tiré au sort par les troupes, & réservé pour être distribué, suivant l'occasion, à ceux qui l'auroient le mieux mérité.

Dans touts ces événements, Cyrus n'avoit point vu paroître Abradate; il le demanda. On lui apprit qu'il étoit mort en combattant les Egyptiens. Sensible au malheur & à la perte de ce brave & fidèle allié, il lui rendit les derniers devoirs, & l'honora de ses larmes, qu'il mêla inutilement à celles de Penthée: cette femme inconsolable se donna la mort sur le corps de son mari.

Le général des Perses fit traiter Crœsus suivant son rang; mais ce prince avoit perdu le premier des biens d'un monarque, l'autorité. Il avoit perdu bien plus encore, le premier des biens de l'homme, la liberté. Enivré de son bonheur & de son opulence, il s'étoit cru supérieur à la fortune même. En vain le sage Solon l'avoit averti que l'homme le plus puissant, le plus opulent est sujet aux revers, & qu'on ne peut le regarder comme ayant été vraiment heureux qu'après sa mort. En vain le Lydien Sandanis lui avoit représenté qu'il marchoit contre un peuple vêtu de cuir, habitant un pays rude; content de figues & d'eau pour sa nourriture, qui ne possédant rien de propre au vainqueur, pouvoit tout enlever aux vaincus. Sandanis remercioit les dieux de n'avoir pas inspiré aux Perses le dessein d'attaquer Crœsus: mais ce monarque séduit par les chimères de l'ambition se voyoit captif & s'écrioit souvent: *Solon, Solon!* Quelques auteurs ont écrit que Cyrus voulant l'éprouver, l'avoit fait mettre, chargé de chaînes, sur un bûcher avec quatorze Lydiens, & que c'étoit là qu'il s'étoit écrié, *Solon, Solon!* Ils ont dit aussi que Crœsus ayant passé l'Halys, avoit pris Ptérie, ville de Cappadoce, & ravagé tout ce pays. Suivant eux, Cyrus le combattit près de cette ville. Le succès fut indécis, & la nuit sépara les deux armées. Crœsus, inférieur en nombre à Cyrus, revint à Sardes, & se disposoit à licentier ses troupes, lorsque le prince des Perses, qui n'abandonnoit légèrement ni ses desseins ni ses avantages, parut aux environs de cette capitale, dans les plaines qu'arrose l'Hermus. Ce fut là qu'il vainquit le roi de Lydie, & le contraignit à se réfugier dans Sardes, où il le prit, comme on vient de le dire, après quatorze jours de siège.

Cyrus, méditant d'autres conquêtes, & prévoyant d'autres sièges, faisoit construire les machines nécessaires. Tandis qu'il s'en occupoit, il envoya le Perse Adu e en Carie à la tête d'une armée. Les Ciliciens & les Cypriots ayant suivi

Digitized by Google

volontairement ce général, le prince Perse les en récompensa, en ne les soumettant jamais à l'autorité d'un satrape. Il les laissa sous le gouvernement de leurs rois, mais il en exigea un tribut, & un service militaire.

La Carie étoit alors divisée en deux partis. L'un & l'autre offrit ses villes au Perse, afin d'augmenter ses forces & d'affoiblir le parti contraire. Aduse reçut également leurs députés, recommanda le secret, les lia par un serment, & dans la même nuit toutes leurs forteresses reçurent sa cavalerie. Le lendemain il établit son camp au centre du pays, & manda leurs députés, qui, en se voyant, reconnurent leur méprise. Il exhorta les deux factions à vivre en paix, à cultiver leurs champs, & à s'unir par des mariages, s'ils ne vouloient avoir pour ennemis Cyrus & les Perses.

En même temps Hystaspes soumettoit la Phrygie, voisine de l'Hellespont, & les Grecs voisins de la mer s'obligeoient à un tribut, ainsi qu'au service militaire, à condition qu'ils ne recevroient dans leurs murs aucun barbare.

Cyrus ayant laissé dans Sardes une garnison nombreuse, quitta sa ville, & crut que pour éviter les défections & les troubles, il étoit plus sûr d'emmener Crœsus. Il partit, suivi de plusieurs charriots richement chargés, & d'un assez grand nombre de Lydiens, qu'il trouvoit les plus disposés à le servir, & les plus soigneux d'avoir de bons chevaux, de beaux chars & de belles armes. Ceux qui paroissoient le suivre avec peine, étoient armés de frondes par son ordre, & leurs chevaux donnés à ses Perses. L'usage de la fronde étoit regardé comme servile. Jointe aux autres armes, elle étoit d'une grande utilité; employée seule, d'une grande foiblesse. Ainsi, en punissant les mécontents, il les forçoit à lui être utiles, & les mettoit hors d'état de lui nuire. Il traita de même touts les peuples qu'il soumit, & porta sa cavalerie Perse jusqu'à quarante mille hommes. Après avoir subjugué la grande Phrygie, la Cappadoce & les Arabes, il parut devant Babylone avec une cavalerie nombreuse, une multitude de gens de trait, & un nombre immense de frondeurs.

Après avoir déployé son armée sur un grand front, il en fit la reconnoissance avec quelques-uns des siens & de ses alliés. Un transfuge vint lui dire que les Babyloniens le voyant formé sur un ordre si mince & si foible, se préparoient à l'attaquer dans sa retraite. Alors Cyrus se plaçant au centre de ses troupes doubla sa phalange, en lui faisant faire une contre-marche sur l'arrière par ses ailes, de sorte que les deux flancs vinrent se réunir vis-à-vis de lui. Comme dans sa première disposition les pesamment armés formoient les premiers rangs, il y en eut dans ce doublement une moitié qui formèrent les derniers. Ainsi, tandis qu'il s'exécutoit, le centre de la phalange faisoit face à l'ennemi avec plus d'assurance, parce qu'il voyoit doubler les rangs. Les deux ailes qui marcholent à couvert du centre exécutoient tranquillement leur manœuvre. Quand elle fut achevée, les plus braves soldats se trouvèrent à la tête & à l'arrière; les médiocres aux rangs du milieu; disposition propre pour le combat & pour empêcher la fuite. A mesure que le front devenoit moindre, la cavalerie & les gens de trait qui étoient sur les ailes serroient vers le centre. Dans cet ordre, & faisant toujours face à la ville, ils marchèrent en arrière. Lorsqu'ils furent hors de la portée du trait, ils firent demi tour à gauche, marchèrent au petit pas, se remirent faisant face aux remparts par le même mouvement; &, plus ils s'éloignoient, moins ils répétoient ce changement de position. Lorsqu'ils se virent en sureté, ils marchèrent à leur camp.

Figure 166.

A. Place de Cyrus au centre.
BB. Flancs de la phalange qui viennent par la contre-marche se réunir au centre devant Cyrus.
CC. Gens de trait, & DD, cavalerie qui serrent sur le centre à mesure que la phalange leur cède la place.
EE. Terrein que viennent de quitter les gens de trait & la cavalerie.

Soit que Cyrus crût pouvoir prendre Babylone par famine, ou en imposer aux assiégés par l'apparence d'un blocus, il entoura cette ville d'une ligne de circonvallation, fit élever sur les bords de l'Euphrate des tours à base de palmier, longue d'un plethre ou environ cent pieds. Il en fit construire aussi plusieurs sur sa ligne, afin d'avoir un grand nombre de gardes. Les assiégés pourvus de vivres pour plus de vingt ans, rioient de son projet. Le prince Perse ayant fait douze divisions de son armée, afin que chacune servit pendant un mois, les Babyloniens rirent encore plus, parce qu'ils ne doutoient pas que les Phrygiens, Lyciens, Arabes & Cappadociens ne leur fussent plus attachés qu'ils ne l'étoient aux Perses.

Cyrus informé que dans la célébration d'une de leurs fêtes, ils devoient se livrer toute la nuit à la joie & à l'ivresse des festins, employa, dès que le jour disparut, un grand nombre de travailleurs à couper les intervalles laissés entre la rivière & les extrémités du fossé de sa ligne. Il lui avoit fait donner assez de profondeur pour que les eaux y entrassent à une grande élévation. Les digues étant coupées, elles s'y jettèrent, & l'Euphrate fut guéable. Alors le général exhorta ses troupes, en leur disant qu'elles alloient trouver dans la foiblesse de la débauche ces mêmes Babyloniens qui n'avoient pu leur résister avec toutes leurs forces. Pour les rassurer contre la crainte d'être exposés aux traits lancés des maisons, il leur recommanda de mettre en ce cas le feu aux portes

Digitized by Google

qui étoient de bois de palmier enduit de bitume : il avoit fait préparer un grand nombre de flambeaux & beaucoup de poix & d'étoupes. Gadatas & Gobrias connoissoient le chemin. Ils conduisirent l'armée par le lit du fleuve, droit au palais, égorgèrent la garde, ôtèrent la vie au roi lui-même. Quelques Babyloniens furent tués dans les rues, les autres fuyoient en jettant de grands cris. Cyrus fit annoncer par des cavaliers qui parloient Syriaque, que touts ceux qui sortiroient de leurs maisons seroient mis à mort. Au jour, les troupes de la citadelle apprenant que la ville étoit prise, & le roi sans vie, la rendirent. Cyrus ordonna que touts les habitants livrassent leurs armes, sous peine de mort. Il fit donner aux mages les prémices du butin, avec partie des maisons & des terres, distribua les autres aux siens, les principales à ceux qui s'étoient le plus distingués, ordonna aux habitants de cultiver les campagnes, de payer le tribut, d'obéir aux chefs qu'il établissoit sur eux. Après ces premières dispositions, il exerça dans Babylone l'autorité royale de la manière la plus propre à éviter l'envie & s'attirer la vénération des peuples d'Assyrie, de Lydie, & des autres contrées qu'il avoit rendues tributaires. (*An du M.* 3466, *av. J. C.* 538.).

La mort de Cyaxare, arrivée peu de temps après, joignit à ses états l'empire des Perses. Alors il put mettre sous les armes six cents mille hommes d'infanterie, deux cents mille de cavalerie, deux mille charriots armés de faulx. Et, comme l'ambition travaille sans cesse à reculer ses limites, la mer rouge & l'Ethiopie devinrent au midi celles de son empire. Ce fut alors qu'il brisa les chaînes portées par les Juifs pendant soixante & dix ans. Il leur permit de retourner en Judée & d'y rétablir leur temple & leurs villes.

Quelques auteurs lui ont attribué une expédition contre les Massagetes. Ils disent que Tomyris, reine de ce peuple barbare, défit son armée, qu'il périt dans le combat, & que la reine, pour venger la mort de son fils Spargapise, fit plonger la tête de Cyrus dans une outre pleine de sang humain, en disant, *rassasie-toi du sang dont la soif t'a dévoré.* D'autres ont écrit qu'il fut pris dans cette bataille, & que Tomyris le fit mettre en croix. On a aussi raconté qu'il fut blessé d'un coup de flèche à la cuisse dans un combat contre les Derbicans, peuple d'Hyrcanie, & qu'il en mourut trois jours après. La différence de ces traditions, & de quelques autres encore, en prouve l'incertitude.

Son fils Cambyse fit la guerre à Psamménitus, roi d'Egypte, & s'empara de ses états. Les Cypriots & les Phéniciens lui fournirent des vaisseaux: l'Ionie & l'Eolie des troupes, Phanès d'Halycarnasse, un secours plus puissant encore; ce furent d'excellents conseils. Il fit connoître au roi de Perse la nature du pays où ce prince vouloit porter la guerre, les forces de l'ennemi, & la nécessité de faire alliance avec les Arabes, qui pouvoient seuls lui ouvrir l'entrée de l'Egypte; ce qu'ils firent en effet en envoyant à son passage un grand nombre de chameaux chargés d'outres remplis d'eau. Ce fut, dit-on, dans cette guerre que Cambyse assiégeant Peluse, place importante, & craignant d'être arrêté longtemps devant cette ville, une des plus fortes de l'Egypte, employa un stratagême extraordinaire. La garnison n'étant composée que d'Egyptiens, il se fit contre eux un rempart de leur religion. Des chats, des chiens, des brebis, animaux sacrés, qu'ils ne pouvoient blesser sans crime, furent mis à la tête des assiégeants. Les Egyptiens n'osant pas lancer un seul trait, abandonnèrent leur ville aux Perses conduits par ces dieux bisarres; mais il semble que ce récit soit inventé en dérision de la religion Egyptienne. Un fait qui paroit plus certain, c'est que parmi les ossements trouvés longtemps après au lieu où Psamménitus fut vaincu, on distinguoit facilement les crânes des Egyptiens. Ceux-ci étoient si forts qu'on avoit peine à les briser: ceux des Perses, au contraire, cédoient à l'effort le plus léger. La cause de cette différence étoit que les Egyptiens avoient la tête rasée dans leur enfance, & ne la couvroient pas même au soleil, au lieu que les Perses portoient des bonnets & des thiares. Voilà comme une vie dure fortifie le corps, & comme le trop de soin l'affoiblit.

La conquête de l'Egypte effraya les Lybiens, les Cyrénéens & les Barcéens. Ils envoyèrent offrir au vainqueur des présents & un tribut. Cambyse les ayant acceptés, se proposa d'assujettir l'Ethiopie. Il envoya au roi de cette contrée quelques Icthyophages d'Elephantine, petite île voisine de Syene, chargés de lui offrir des présents & son alliance. L'Ethiopien répondit aux ambassadeurs: « Le roi de Perse ne m'envoie pas ces présents parce qu'il desire mon alliance, & vous ne dites pas la vérité, vous qui venez en effet pour reconnoitre mes forces. Quant à lui, c'est un homme injuste. S'il ne l'étoit, il n'ambitionneroit pas d'autre pays que le sien; il ne réduiroit pas en servitude des hommes dont il n'a reçu aucune offense. En lui donnant cet arc, dites-lui; le roi d'Ethiopie conseille à celui de Perse d'attaquer les Ethiopiens avec une armée nombreuse, lorsque les Perses pourront se servir aussi facilement qu'eux d'aussi grands arcs, & de rendre grace aux dieux qui n'inspirent pas aux peuples d'Ethiopie le desir de posséder un autre pays que le leur ».

A cette réponse Cambyse, semblable à un tigre qui obéit à l'accès de la fureur animale, part sans précautions, sans vivres, s'avance à Thèbes dans la haute Egypte, envoye contre les Ammoniens pour ravager leurs terres, détruire le temple & l'oracle de leur Jupiter; cinquante mille hommes avant d'arriver, périrent dans les sables. Son armée se voit réduite à manger les bêtes de somme, sans que la fureur du *conquérant* se rallentisse. Les

Digitized by Google

troupes vivant de l'herbe des campagnes arrivent aux déserts sablonneux, & sont forcées de recourir à un aliment plus affreux que la famine. Elles se décimèrent, & chaque dixième sur qui le sort tomba, servit de nourriture aux autres. Il falloit à la démence du despote ce remède horrible : il la calma sans la guérir.

Cambyse revenu à Thèbes livra au pillage touts les temples. Les plus superbes productions de l'industrie Egyptienne, les précieux monuments des arts que ces édifices conservoient, le fameux cercle d'or qui entouroit le tombeau d'Olymandion, & sur lequel touts les mouvements des astres étoient représentés, furent détruits par ce barbare.

Il descendit à Memphis & y congédia ses troupes Grecques. Elles étoient restées en Egypte pendant sa malheureuse expédition. Les habitants célébroient la fête de leur dieu Apis. Tout le peuple, revêtu de ses plus riches habits, se livroit au plaisir que lui inspiroit le retour de l'être dont il attendoit son bonheur. La joie publique ralluma toute la fureur du monarque. Il imagina que la honte qu'il venoit d'éprouver en étoit la cause. Les principaux de la ville interrogés lui répondirent que, lorsque leur dieu paroissoit parmi eux, ce qui étoit rare, ils se livroient à la joie. Cambyse répondit qu'ils mentoient, & ordonna qu'on les mit à mort. Il fit venir les prêtres, & recevant d'eux la même réponse, il voulut voir ce Dieu de Memphis. Furieux à la vue du taureau qu'on lui amena, il tira son épée, blessa l'animal à la cuisse, condamna les prêtres au fouet, & fit tuer touts les Egyptiens qui furent trouvés célébrant la fête d'Apis. Les Egyptiens prétendoient qu'il étoit aussi-tôt tombé en démence. Mais ses actions prouvoient assez qu'elle avoit commencé plutôt, & la mort seule y put mettre un terme.

Darius, fils d'Hystaspe, celui qui avoit servi avec Cyrus, étoit sur le trône, lorsque les Babyloniens se révoltèrent. Ils y furent excités par le poids des tributs, par la jalousie que leur causa le siège de l'empire transféré à Suse, & par les troubles qui agitèrent quelque temps la Perse. Mais ne pouvant opposer une armée à Darius, ils se bornèrent à la défense de leurs murs, résolution qui prouvoit leur foiblesse & leur imprudence. On ne doit pas entreprendre une guerre sans alliés, sans armée, & sans général.

Leurs préparatifs furent commencés par une exécution barbare. Pour diminuer la consommation des vivres, chacun d'eux se choisit une femme parmi les siennes, & une esclave pour la servir : toutes les autres furent étranglées. Darius parut devant la ville avec une armée nombreuse, & en forma l'enceinte. Il employa pour la réduire toutes les ressources que l'art des siéges put lui fournir, toutes les machines, touts les stratagêmes, & même celui dont Cyrus avoit fait un heureux usage. Mais les assiégés le gardoient avec vigilance ; & le siége fut continué pendant dix-neuf mois sans aucuns succès.

Un des grands de Perse, nommé Zopyre, alla se présenter aux chefs des Babyloniens, le nez coupé, les oreilles déchirées, le visage & le corps couvert de sang & de blessures. Il leur dit que c'étoit Darius qui l'avoit mis dans ce malheureux état, parce qu'il lui conseilloit de lever le siége, qu'il ne respiroit que haine & vengeance, & qu'il venoit implorer auprès d'eux les moyens d'assouvir son ressentiment. Les Babyloniens prirent part à l'indignation & à l'infortune d'un homme de ce rang. Ils lui confièrent d'abord le commandement de quelques troupes. Darius envoya quelques jours après un détachement de mille hommes vers la porte de Sémiramis. Zopyre sortit, les enveloppa, & ils furent touts massacrés. Cette action augmenta la confiance qu'on lui témoignoit. Il fit subir ensuite le même sort à deux mille Perses, puis à quatre mille. Ces trois succès lui concilièrent la faveur publique. Il fut déclaré chef des troupes, & commis à la garde de la ville.

Peu de temps après, Darius fit donner un assaut général, & chargea les Perses d'attaquer la porte Cissienne & celle de Belus. Les Babyloniens coururent à la défense de leurs murs : mais tandis qu'ils s'occupoient à repousser les assiégeants, Zopyre ouvrit les portes aux Perses. C'étoit lui qui, fatigué de la durée du siége, avoit imaginé ce stratagême. Il étoit difficile qu'on le soupçonnât de s'être ainsi mutilé par attachement pour son roi. Tout s'étoit fait de concert avec Darius, & les troupes sacrifiées étoient les moindres de son armée.

La reconnoissance du prince égala le service de Zopyre. Celui-ci eut Babylone pour le reste de sa vie, sans aucune rétribution. Il reçut de plus, chaque année, les présents regardés en Perse comme les plus honorables. Mais ce qui touche une grande ame infiniment plus que l'or & les présents, ce fut le sentiment vif & profond que son prince conserva de son action généreuse, & de l'attachement qu'il lui avoit montré. Darius répétoit souvent qu'il aimeroit mieux voir Zopyre, tel qu'il étoit autrefois, & non défiguré, que d'acquérir vingt autres Babylones.

Après cette conquête, il forma le projet d'attaquer les Scythes, pour les punir, disoit-il, de leur invasion dans l'Asie, mais en effet pour étendre sa domination. Son frère Artabane lui représenta en vain les dangers de cette expédition, contre une nation courageuse & pauvre. Darius rassembla une armée de sept cents mille hommes, équipa une flotte de six cents vaisseaux, marcha au Bosphore de Thrace, sur lequel il avoit fait jetter un pont de bateaux par Mandrocle de Samos, entre Byzance & le temple de Jupiter. Parvenu à l'Hellespont, il ordonna aux Grecs, qui montoient sa flotte, d'aller à l'embouchure de l'Ister, de jetter un pont sur cette rivière, & de l'y attendre. Ensuite il traversa le Bosphore, entra dans la

Digitized by Google

la Thrace, passa le Téare, & y fit élever un cippe, dont l'inscription attestoit la bonté des eaux du fleuve : mais ce monument attestoit encore plus la vanité du monarque. Il s'y disoit le plus beau des hommes, & le roi de tout le continent. La plupart des peuples du pays se soumirent à lui. Les Gètes résistèrent, & furent réduits en servitude.

L'armée Persane arriva sur l'Ister, au pont que les Ioniens avoient jetté, près de son embouchure. Le roi fit assembler leurs chefs, & leur remit une courroie qui avoit soixante nœuds, leur donna ordre d'en défaire un touts les jours, &, s'il n'étoit pas revenu avant qu'ils fussent au dernier, de mettre à la voile pour leur pays. Ce prince, énorgueilli de sa puissance, & d'une fortune toujours heureuse, croyoit pouvoir disposer du temps, des régions, des climats, & des peuples. Il connoissoit peu les nations qu'il attaquoit, encore moins leur pays, & il déterminoit déja le temps de sa conquête.

Les Scythes ne se croyant point assez forts pour s'opposer seuls aux Perses, demandèrent des secours aux peuples voisins. Les Gelons, les Budins, & les Sauromates en promirent : mais les Taures, les Melanchlenes, les Neures, & les Agathyrses, répondirent que n'ayant eu aucune part aux invasions des Scythes en Asie, ils n'en prendroient point à une guerre qui en étoit la suite.

Destitués d'une partie du secours qu'ils espéroient, les Scythes se résolurent au genre de défense, qui, dans toutes les circonstances, leur étoit le plus avantageux. Ils comblèrent les puits & les fontaines, se divisèrent en deux corps pour consommer les fourrages, convinrent que les Sauromates se retireroient vers le Tanaïs, le long du Palus Mœotide, & que s'ils tournoient d'un autre côté, les Sauromates les poursuivroient sans livrer de bataille. C'étoit en effet ce qu'ils devoient éviter, inférieurs comme ils l'étoient en nombre & en connoissance de l'art de la guerre; & ce qu'ils pouvoient faire pour détruire leurs ennemis, c'étoit de les renfermer entre deux armées, au milieu d'un pays stérile, sans eaux, sans vivres, & sans fourrages.

Ces dispositions étant convenues pour ce lieu de la Scythie, où règnoit Scopasis, ils s'occupèrent de règler ce qui regardoit les deux autres. Indathyrse & Taxakis, qui en étoient rois, se réunirent aux Gelons & aux Budins. Ils convinrent de se retirer devant l'ennemi, en ne le devançant jamais que d'une journée, & de l'attirer sur les terres de ceux qui avoient refusé d'entrer dans l'alliance, afin de les rendre malgré eux ennemis des Perses. Lorsqu'ils l'y auroient conduit, ils devoient revenir sur leurs propres terres.

Une précaution manquoit encore à ces préparatifs : elle ne fut point oubliée. Pour se débarrasser d'une suite inutile, & pouvoir se retirer ou poursuivre avec légèreté; ils ordonnèrent que les charriots qui portoient leurs familles, & les troupeaux qui n'étoient pas nécessaires, se retirassent toujours vers le nord, autant qu'il en feroit besoin. En même temps l'élite de leur cavalerie fut envoyée vers l'Ister, pour avoir des nouvelles de l'ennemi.

Dès que les Scythes apprirent que Darius étoit à trois journées au-delà du fleuve, & seulement à une journée de leur camp, ils ravagèrent le pays. Les Perses, voyant la cavalerie Scythe, se hâtèrent de la suivre. Elle se retira, ainsi que l'armée, qui, marchant toujours en retraite vers le Tanaïs, passa cette rivière, parcourut le pays des Sauromates, & parvint à celui des Budins, toujours suivie par les ennemis qui ne purent faire aucun dommage à ces deux régions déja dévastées. Dans celle des Budins, ils ne trouvèrent que des villes désertes, entourées de murs de bois qu'ils brûlèrent. Et continuant de marcher vers l'orient, ils ne virent bientôt que des déserts.

Ici Darius campa sur l'Oare, & fit commencer huit villes ou grandes forteresses, distantes entre elles de soixante stades ou un peu plus de deux lieues. C'étoit peut-être à dessein d'y séjourner, & de contenir les Scythes hors de leur pays. Mais apprenant qu'ils étoient revenus en Scythie par les régions supérieures, il abandonna ses ouvrages & se remit à leur poursuite.

Les Scythes marchant devant eux, à une journée de chemin, les attirèrent dans le pays des Melanchlenes, des Neures & des Androphages, qu'eux & les Perses ravagèrent; & ces peuples s'enfuirent plus haut, vers le nord. Mais les Agathyrses leur refusèrent l'entrée de leurs terres, & voyant l'armée Scythe près de leurs frontières, lui firent annoncer que si elle la passoit, ce seroit contre eux qu'elle auroit à livrer le premier combat. Cette armée repassa donc de la Neuride en Scythie, où les Perses la suivirent; & les Agathyrses ne craignant plus que les Neures & leurs voisins fussent poursuivis, leur accordèrent un libre passage.

Enfin Darius, las de poursuivre, fit proposer à Indathyrse de s'arrêter, soit pour combattre, soit pour se reconnoitre vaincu, & lui offrir la terre & l'eau comme à son maître. Indathyrse répondit que ses peuples ne fuyoient pas; qu'ils passoient d'un lieu à l'autre comme ils avoient coutume de faire en temps de paix; qu'ils ne posśèdoient ni villes ni champs cultivés, & que le seul objet qu'ils pourroient défendre étoient les tombeaux de leurs ancêtres; que si les Perses les ayant trouvés, tentoient de les violer, ils verroient alors si les Scythes vouloient combattre; mais que jusques-là ils ne combattroient pas sans cause. Quant à l'empire, ajouta-t-il, je ne reconnois pour ancêtres & pour maitres que Dis & Vesta, Dieux des Scythes. Quant au présent de la terre & de l'eau que tu demandes, je t'enverrai au lieu d'eux les dons qui te conviennent; & pour le titre de maître que tu affectes, il te coutera du repentir & des larmes.

La hauteur du roi de Perse & ces mots de maître & de servitude, indignèrent des hommes libres : ils cherchèrent avec plus d'ardeur les moyens de détruire l'armée ennemie. Scopahi fut envoyé avec une partie des Scythes & les Sauromates, pour engager les Ioniens à la retraite. La cavalerie Scythe inquiéta les Perses, sur-tout de nuit, ou pendant les repas. Vive, légère, excellente pour ces attaques subites, elle avoit toujours l'avantage. Mais elle étoit repoussée par l'infanterie qui soutenoit les cavaliers mis en suite ; &, comme la Scythie ne produisoit point d'ânes, ses chevaux étoient fort effrayés du braiement & de la forme de ces animaux.

L'état de guerre que les Scythes avoient embrassé, ne leur laissant rien à craindre, ils desiroient de retenir l'ennemi dans leur pays, afin de le ruiner en détail, & de le réduire à une entière disette. Ils résolurent donc de laisser quelques troupeaux seuls avec les bergers, & de s'éloigner. Les Perses, tentés par cette proie, la poursuivirent, & enlevèrent de temps en temps ce bétail abandonné. Ces petits succès les retinrent jusqu'à ce qu'enfin les subsistances leur manquèrent. Ce fut alors que les rois Scythes leur envoyèrent, suivant leur usage, un présent énigmatique, & c'étoit sans doute celui qu'Indathyrse avoit promis à Darius. Il consistoit en un oiseau, un rat, une grenouille & cinq flèches. Comme les rois sont aussi prompts à se flatter qu'empressés à recevoir la flatterie, celui de Perse crut que les Scythes, sous ces attributs symboliques, lui livroient la terre, l'eau, & leurs armes ; mais un des grands de sa cour, nommé Gobryas, les interpréta autrement. Suivant lui, les Scythes vouloient dire : « vous n'êtes, ô Perses, ni oiseaux pour vous enfuir par les airs, ni rats pour vous cacher sous la terre, ni grenouilles pour vous réfugier au fond des eaux ; vous périrez par ces flèches. ».

Darius manquant de vivres & d'espérance, craignoit de plus que les Scythes ne le prévinssent à l'Ister, & ne détruisissent son pont, ou que les Grecs ne l'abandonnassent. Il se résolut donc à la retraite. Lorsque la nuit fut venue, il fit allumer des feux dans le camp à l'ordinaire, y laissant tous les ânes attachés, afin que leur braiement fit croire à l'ennemi que l'armée étoit présente. Il voulut cacher son dessein, même à ses troupes, & feignit de confier la garde du camp aux soldats les plus affoiblis par la disette & la fatigue, de même qu'à ceux qu'il étoit le moins important pour lui de sacrifier, disant qu'il marchoit à l'ennemi avec le reste de ses troupes. Il se mit donc à leur tête, & prit la route de l'Ister.

Dès que le jour parut, les Perses, laissés dans le camp, se voyant abandonnés, en donnèrent avis aux Scythes. Aussitôt leurs deux divisions, celle des Sauromates, les Budins & les Gelons se réunissent, & suivent l'armée ennemie. Comme ils n'avoient que de la cavalerie, & connoissoient mieux les chemins, dont la plupart n'étoient pas frayés ; ils arrivèrent au pont de l'Ister avant les Perses. Les Ioniens y étoient encore, quoique le temps que Darius lui avoit prescrit pour l'attendre, fut écoulé, & que les Sauromates eussent déja tenté de les engager à se retirer. Les Scythes essayèrent de leur persuader que l'armée des Perses étoit en leurs mains, & qu'elle alloit être détruite. Miltiade, chef des Athéniens, & tyran de la Chersonèse Hellespontique, conseilla de suivre l'avis des Scythes, & d'affranchir l'Ionie. Dans la persuasion que Darius & les Perses n'avoient plus de ressource, cette proposition étoit généreuse; dans le doute, une trahison. Histiée de Milet la combattit. Il pouvoit y opposer l'incertitude de la défaite des Perses, & la foi de l'engagement pris avec Darius : il employa un autre moyen moins honnête, mais plus sûr : ce fut l'intérêt particulier des petits tyrans, ou gouverneurs des villes Ioniennes. Il leur représenta qu'ils ne tenoient leur autorité que du roi seul ; que la sienne tombant, la leur tomberoit avec elle, & que toutes les villes préféreroient l'état populaire à la tyrannie. Il fut aussitôt résolu que l'on attendroit encore Darius, & que l'on prendroit les précautions nécessaires à l'égard des Scythes.

Il falloit paroître suivre leur avis, & les mettre hors d'état de passer l'Ister, & d'employer la force contre les Ioniens, s'ils découvroient que la persuasion n'avoit pas réussi auprès d'eux. Les chefs remplirent ces deux vues en faisant lever jusques hors la portée du trait, la partie du pont qui étoit du côté de la Scythie. Ils envoyèrent ensuite un député au roi Indathyrse, pour le remercier de l'occasion qu'il leur donnoit de recouvrer la liberté, & l'engager à chercher au plutôt à détruire leurs ennemis communs. Le Scythe crut les Grecs sincères : il se mit en marche, & ne douta plus que les Perses ne fussent en sa puissance.

Indathyrse avoit employé jusqu'alors ce que l'art de la guerre a de plus rusé, & ce que la prudence a de plus sage. Il avoit miné les forces de son ennemi en n'employant d'autres armes que la fatigue & la disette ; il avoit vaincu sans combattre, réduit à l'absurde les projets d'un roi ambitieux, détruit la plus grande partie de son armée, forcé le reste à une retraite ignominieuse. Il avoit tenté & croyoit certaine la défection de ses alliés. Il alloit de nouveau le chercher, pour l'entourer, l'inquiéter, lui ôter toute subsistance. Mais une précaution importante lui échappa. Il auroit dû envoyer des cavaliers sur différents chemins, pour sçavoir lequel avoit été suivi par les Perses. Il devoit aussi laisser un détachement à la vue du pont, pour être pleinement assuré de la retraite des Ioniens, & avoir des nouvelles de l'armée ennemie, dans le cas où elle arriveroit par une autre route que celle qu'il alloit prendre. Mais il compta trop sur la foi des Grecs, & ne crut point que Darius revint par les mêmes lieux où il avoit passé, parce

Digitized by Google

que les Scythes y avoient tout ravagé, & fermé les sources. Il retourna vers ceux qui produisoient encore quelque subsistance, ne doutant point de l'y trouver. Cette négligence à le faire chercher en plusieurs endroits, l'empêcha de retirer tout le fruit de sa profonde & sage conduite. Darius suivit le chemin qui lui étoit connu, & traversa péniblement les plaines dévastées, mais il parvint à son pont, & passant l'Ister, échappa aux Scythes.

Il se rendit promptement à Sestos, où il s'embarqua pour l'Asie, & laissa dans la Thrace Megabyse, fils de Zopire, avec quatre-vingt-mille hommes, afin de contenir les peuples qu'il y avoit soumis, & d'en achever la conquête. Il estimoit tant ce général, qu'Artaban lui demandant ce qu'il desireroit avoir en nombre égal aux grains d'une grenade qu'il ouvruit : J'aimerois mieux, dit Darius, avoir autant de Megabyse que toute la Grèce.

Le malheureux succès que ce monarque eut en Scythie, ne modéra point ses vues ambitieuses. Il entreprit la conquête de l'Inde, en fit une province de son empire, & lui imposa un tribut de trois cents soixante talents d'or. Il sembloit que ce vaste empire, compris depuis l'Inde jusqu'à la mer d'Ionie, dut satisfaire ses desirs. Mais ceux des *conquérants* n'ont aucunes bornes. Celui-ci, déja maître d'une partie de la Thrace, embrassoit déja dans ses projets le reste de l'Europe. Mais il étoit plus difficile qu'il ne le pensoit de s'en ouvrir l'entrée, détendue par le courage & l'habileté des Grecs. Je ne fais point ici mention des rois & des guerres dont les historiens Persés ont parlé, parce qu'on n'y trouve que des récits fabuleux, des noms de princes ou de généraux vaincus ou vainqueurs, nul accord avec les historiens Grecs, & pas un seul détail utile à l'art militaire. Si, par exemple, nous ne connoissions l'expédition d'Alexandre que par eux, nous en serions aussi peu instruits que de celle de Jason dans la Colchide.

GRECS, IONIENS, ÆOLIENS, &c.

Les Grecs, vivant d'abord dans l'état sauvage, & ensuite sous des chefs militaires, auxquels on donna le nom de rois, continuèrent & firent quelques guerres qui ne consistoient qu'en invasions & en brigandages. Ils étoient divisés en petits peuples nommés Pélasges, Aones, Léleges, Dryopes, & autres noms peu connus. Il n'y avoit entre eux ni sûreté, ni commerce. Le plus fort dépouilloit le foible. La richesse n'étoit qu'un malheur, parce qu'elle excitoit l'envie. La fertilité des campagnes attiroit la guerre : on ne les cultivoit que pour en tirer la subsistance nécessaire. La Thessalie, la Béotie, la plus grande partie du Peloponèse, pays abondant, furent le plus sujets aux révolutions. Les chefs y étoient plus puissants, plus jaloux, & enne nis entre eux. Lorsqu'ils s'étoient affoiblis par des guerres intestines, il survenoit des brigands étrangers qui s'emparoient de leurs possessions. Au contraire, les cantons stériles, tels que l'Attique, étoient plus paisibles, parce qu'ils n'excitoient ni la cupidité ni l'envie. Les peuplades que la violence dépossédoit s'y réfugioient comme dans un asyle. Ainsi la population diminua dans les meilleurs cantons de la Grèce, & augmenta dans les moins fertiles ; tellement que ceux-ci ne pouvant suffire à ses habitants, ils furent obliges d'envoyer au dehors des colonies.

Cependant quelques uns des petits chefs ayant pris la prépondérance agrandirent leur territoire, & furent plus en état de s'opposer aux invasions. Le royaume de Scicyone s'eleva au-dessus des autres ; mais il fut bientôt en rivalité avec celui d'Argos, dont Inachus est regardé comme le premier roi. (*An du M.* 2147, *av. J. C.* 1857). Phoronée son fils & son successeur engagea ses sujets à se réunir dans une cité. Ainsi la civilisation n'avoit encore fait que peu de progrès. Les guerres, les oppressions, les violences, les barbaries s'y opposoient de toutes parts. Le courage, la valeur de quelques autres chefs triomphèrent de ces obstacles. Eurotas fonda le royaume de Sparte ou Lacédémone. (*An du M.* 2290.). Cecrops celui de l'Attique, Pelasge de l'Arcadie, (2448), Sisyphe de Corinthe, (2490), Cadmus de Thebes, (2550), d'autres ceux de la Thessalie, d'Elide, d'Achaie, de Locres, & d'autres petites parties de la Grèce. L'histoire ne fait que marquer les guerres de ces anciens temps. Sthénélus ou son fils Elanor, dernier des Inachides, fut dépossédé du trône d'Argos par Danaüs, fils de Belus, roi d'Egypte ; Danaüs par son neveu Lincée ; Prætus par son frère Acrisius. Celui-ci aidé par son beau-père Jobates, roi des Lyciens, descendants des Crétois, recouvra Tirinthe & les côtes de l'Argolide. Avant ces deux rivaux, la Grèce ne connoissoit pas l'usage du bouclier. Les Cyclopes entourèrent Tirinthe de murs, & Prætus leur permit de s'établir dans ses états. Bellérophon envoyé par Prætus à Jobates, avoit vaincu les Solymes & les Amazones, c'est-à-dire, suivant ce qui paroît le plus vraisemblable, quelques peuples septentrionaux, dont les femmes prenoient part aux combats avec les hommes. (*Voyez* AMAZONES.).

Persée, fils de Danaé, laissant Argos à Mégapenthe, fils de Prætus, se réserva Tirinthe, & fortifia Mycène & Midée. Amphytrion ayant reçu d'Electrion le royaume de Mycène, fit la guerre à Pterlas, roi des Taphiens ou Téléboens Hagobiis, dans les iles Echinades, secondé par Céphale de l'Attique, Panope de Phocée, l'Argien Elée, fils de Persée, & Créon de Thèbes, s'empara de toutes ces iles, les partagea entre Elée & Céphale, & revint avec un riche butin. Sous Euristée parut le plus célèbre des héros, tant par l'étendue de ses courses que par le nombre & la nature de ses exploits. Si nous séparons ce que l'enthousiasme ou l'amour du merveilleux, fit ajouter à son histoire

Digitized by Google

de ce qui appartient à l'humanité, nous y verrons un homme qui eut le sentiment de la vraie gloire. Il reçut de la nature la force avec le courage, & les employa l'une & l'autre à détruire les tyrans, & les oppresseurs. Thèbes sa patrie payoit un tribut à Ergine, roi des Menyens, nommés depuis Orchoméniens. Ceux qui venoient le demander de sa part, ayant agi avec injustice, Hercule les chassa de la ville couverts de blessures, y fit abolir l'usage barbare d'immoler les étrangers. Ergine exigea de Créon, roi de Thèbes, que l'auteur de l'attentat lui fût livré; & ce prince foible alloit obéir, quand le fils d'Alcmène excitant la jeunesse Thébaine à mettre en liberté leur patrie, courut avec elle au temple saisir les armes consacrées aux dieux, (les Myniens avoient désarmé les habitants), & marche contre Ergine qui s'avançoit à la tête d'une armée. Il l'attaque dans un défilé où l'on ne pouvoit combattre que sur un front très étroit, le tue, met ses troupes en fuite, surprend Orchomène, brûle le palais, & rase les murs de la ville.

Il remplit les devoirs de l'hospitalité à l'égard du Centaure Pholus attaqué par quelques-uns de ses compatriotes. Ceux-ci, dans le délire de l'yvresse s'étant armés de bâtons, de pierres, de flambeaux, de haches, attaquèrent Hercule, & furent vaincus. Ce peuple Thessalien excelloit dans l'art de l'équitation, ce qui fit dire aux poetes qu'ils étoient moitié chevaux, moitié hommes, & fils de Néphelé ou d'un nuage, pour exprimer leur rapidité.

Hercule accompagna Jason dans son entreprise sur la Colchide, vainquit les Amazones en plusieurs combats à la tête d'une armée, passa dans les Gaules, y rassembla des troupes, y fit abolir l'usage barbare d'immoler les étrangers, parcourut l'Italie, défit les peuples de Cumes auxquels on attribuoit une taille extraordinaire, & les Sicaniens, anciens habitants de la Sicile, s'empara de Troie au temps de Laomédon, auquel il ôta la vie, récompensa Priam, fils de ce roi, en le mettant sur le trône, parce qu'il avoit conseillé à son père de ne pas refuser à Hercule le prix de la délivrance d'Hésione. Revenu dans la Grèce, il vainquit les Eléens & leur roi Augiat, qui le vouloit priver du prix convenu entre eux, pour avoir nettoyé, en y faisant passer le Pénée, les parcs de ses troupeaux, où les excréments amassés depuis un grand nombre d'années, avoient répandu une infection pernicieuse. Aucun genre d'utilité n'échappoit à cet homme extraordinaire.

Plusieurs bêtes féroces dévastoient la Grèce, la Crète & la Lybie. Il les extermina. Le Thrace Diomède & l'Egyptien Busiris, plus cruels que les lions, faisoient périr d'une mort cruelle touts les étrangers qui venoient dans leurs terres: il les fit périr du même genre de mort. Il fonda Hécatompyle en Lybie, Alésie dans les Gaules, dessécha la vallée de Tempé, qui jusqu'alors n'étoit qu'un marais nuisible; enfin il établit les jeux olympiques, qui entretinrent si longtemps dans la Grèce l'esprit militaire. Dans l'enthousiasme que l'éclat & l'utilité de ses actions firent naitre, les peuples crurent que les Dieux qui lui avoient donné toutes les vertus lui destinoient un sort supérieur à celui des autres hommes. Il leur avoit paru régner comme un Dieu sur la terre: ils l'honorèrent après sa mort comme un Dieu.

Son exemple forma des héros & des appuis contre l'oppression. De son temps Jason entreprit la première expédition navale que la Grèce ait exécutée. Hercule, Castor & Pollux, Orphée, Telamon, & plusieurs autres guerriers allèrent enlever avec lui les trésors de la Colchide. (*An du M.* 2778. *av. J. C.* 1226.).

Euristhée, dont la haine & la jalousie avoit toujours poursuivi Hercule, craignoit les descendans & les compagnons de ce héros. Ils étoient chez Céix, roi de Trachine. Euristhée lui fit dire de les bannir ou de se préparer à la guerre. Comme ils étoient encore inférieurs en forces, ils se retirèrent volontairement, & allèrent demander asyle à d'autres cités plus puissantes. La seule Athènes le leur accorda.

Devenus plus puissants & plus suspects à Euristhée, il rassembla de grandes forces & marcha contre eux. Mais alors les Héraclides, soutenus par la gloire de leur nom, secourus par Athènes, conduits par son roi Thésée, & par Hyllus fils d'Hercule, défirent entièrement son armée, Euristhée périt de la main d'Hyllus, & tous ses fils avec lui. Cette victoire leur ouvrit le Péloponèse. (*An du M.* 2800. *av. J. C.* 1204.). Atrée vint pour le défendre, accompagnée des Tégéates & de quelques autres alliés. Hyllus, digne fils d'Hercule, proposa de décider par un combat singulier à qui appartiendroit le Péloponèse. Echeme, roi des Tégéates, se présenta: mais Hyllus n'avoit pas hérité des forces d'Hercule avec son courage. Il périt, & les Héraclides fidèles au traité se retirèrent.

Thésée suivit de près les traces d'Hercule. Il tua les brigands Sciro & Corynètes, le barbare Sinès qui faisoit lier ses prisonniers à deux pins courbés, qu'on lâchoit ensuite; Cercyon, qui, doué d'une force extraordinaire, ôtoit la vie à touts ceux de ses hôtes qu'il surpassoit à la lutte; Procustes, qui mutiloit les étrangers arrivant dans sa demeure. Il vengea ses hôtes les Lapithes qui l'avoient invités avec les centaures aux noces de Pirithoüs & d'Hippodamie. Ceux-ci égarés par l'ivresse insultèrent les femmes lapithes. Quelques-uns furent tués; le reste chassé de la ville. La nation centaure ayant pris les armes, fut défaite, perdit toutes ses possessions. Ceux que la mort épargna se retirèrent à Pholoé en Arcadie, & infestèrent long-tems les terres des Grecs. Ce fut Thésée qui jetta dans Athènes les fondemens de l'aristocratie, en y attirant un peuple nombreux, le divisant en différents ordres, & ne se réservant que le titre & l'autorité de général. Il extermina

Digitized by Google

aussi à l'exemple d'Hercule plusieurs bêtes féroces, & son amour de l'humanité fut récompensé pendant sa vie par le respect des peuples, après sa mort par les honneurs divins.

Les deux fils du malheureux Œdipe se disputèrent la couronne de Thèbes. Polynice exclu par Etéocle se retira chez Adraste, roi d'Argos, où Tydée, fils d'Oënée, roi de Calydon en Etolie, vint aussi chercher un asyle, après qu'il eut tué ses deux oncles Lycopée & Alcathoüs. Adraste les reçut avec bonté, & leur promit de les rétablir au trône de leurs pères. Polynice fut le premier qu'il voulut servir. Il députa Tydée vers Etéocle pour lui proposer un accommodement. Celui-ci fit cacher cinquante hommes sur la route avec ordre de le tuer. Tydée punit touts ces assassins en leur ôtant la vie. Aussi-tôt Adraste assemble ses troupes, fait alliance avec Capanée, Parthénopée, Hippomedon, Amphiaraüs, & se présente devant Thèbes avec eux, Tydée & Polynice. Ils entourent aussi-tôt la ville, marchent aux remparts, appliquent les échelles. Repoussé par-tout avec une grande perte, Etéocle & Polynice se tuent l'un l'autre, Capanée périt en montant aux murailles, Adraste est le seul des sept chefs qui échappe à la mort & revoit Argos. Le devin Tirésias, consulté sur l'événement, avoit répondu que les Thébains seroient vainqueurs si Ménœcée s'immoloit à Mars. Dès que cette prédiction fut connue du jeune prince, il se donna la mort à la vue des deux armées. Autant ce généreux dévouement dût augmenter le courage dans ses concitoyens, autant il dût l'ôter à leurs ennemis : ce fut peut-être la religion qui fit le succès de cette journée. (*An du M.* 2783. *av. J. C.* 1225.).

Les fils des chefs morts dans le combat revinrent devant Thèbes avec une armée, & gagnèrent une bataille. Les habitans épouvantés par ce revers & par les conseils de Tirésias abandonnèrent leur ville, & se retirèrent dans un petit canton de la Bœotie nommé Tilphosée. Les vainqueurs ayant pillé & rasé la ville, se retirèrent chargés de butin, sans poursuivre les vaincus. C'est ainsi qu'alors on faisoit la guerre. Elle ne consistoit qu'en petits combats livrés entre peu de troupes, & dont l'objet, le plus souvent, n'étoit que l'enlèvement de quelque bétail ou des productions de la terre. Celle de Troie fait époque dans l'histoire, parce qu'elle fut la première que fit la Grèce en corps de nation, contre une des plus célèbres villes de l'Asie. Priam l'avoit fortifiée, ornée, embellie d'édifices, de tours, & d'aqueducs. Il entretenoit une grande armée, s'étoit soumis les états voisins, & régnoit sur presque toute l'Asie mineure. Son fils Pâris, envoyé en Grèce auprès de Télamon, mari d'Hésione, sœur de Priam, fut reçu par Ménélas, roi de Sparte. Il viola les droits de l'hospitalité en enlevant Hélène femme de Ménélas, & ce fut là son crime. Alors la piraterie étoit générale, & n'avoit rien de honteux : on pourroit dire qu'elle étoit la guerre même de ces temps barbares. Les enlèvements des femmes étoient fréquents : nulle n'osoit alors habiter les côtes. Les Phéniciens avoient enlevé Io, les Grecs Europe & Médée, Tantale Ganymède, fils de Tros, fondateur de Troie, & Thésée cette même Hélène dont Pâris devint amoureux. Mais ces violences étoient la suite des expéditions guerrières ; elles produisoient tout au plus quelques représailles de même nature, au lieu que celui d'Hélène fut une violation des droits les plus sacrés parmi les hommes ; pour le fils de Priam celle de l'hospitalité, pour Hélène celle de l'hymen, pour touts deux celle de la propriété : ils enlevèrent une partie des trésors de Ménélas.

Cette action regardée comme une espèce de sacrilège souleva la Grèce entière. Outre ce qu'elle avoit de contraire aux loix, de bas & de lâche, la puissance & la grandeur des princes offensés ajoutoient encore à l'indignation publique. Les Grecs prirent les armes & choisirent pour chef Agamemnon, roi de Mycène, de Sicyone & de Corinthe. Il eut bientôt à ses ordres environ cent mille hommes & cent vaisseaux. Il pouvoit en conduire un plus grand nombre, mais il craignit de ne pas trouver assez de subsistances. Arrivé dans la Troade, il envoya son frère Ménélas & Ulysse demander aux Troyens Hélene & les trésors que Pâris avoit enlevés, & la réparation de son injure. Mais la tempête avoit jetté ce lâche ravisseur aux bouches du Nil. Il y avoit sur la côte un temple qui servoit d'asyle. Quelques-uns de la suite d'Hélene s'y réfugièrent, & accusèrent Pâris. Protéus régnoit en Egypte. Il fit amener le Troyen, l'interrogea, & voyant qu'il altéroit la vérité, fit exposer son attentat devant lui par les suppliants. Après l'avoir convaincu, il lui dit ces paroles remarquables : « si je ne regardois comme un crime de répandre le sang des malheureux étrangers que le vent pousse sur mes côtes, je te punirois pour ce que tu as outragé. Scélérat, tu es admis dans sa maison, à sa table, & tu y commets le forfait le plus détestable ; tu séduits sa femme, tu l'enlèves, tu ravis même ses biens. Si je ne respectois le sang de l'étranger !.... Mais je ne souffrirai pas que tu emmènes cette femme & ces trésors. Je les garde au grec qui fut ton hôte. Pour toi, pars avec les tiens ; si vous n'êtes dans trois jours hors de mes états, je vous poursuis comme ennemis. ».

Priam répondit donc aux envoyés d'Agamemnon, qu'Hélène & les trésors de Ménélas n'étoient point en sa puissance. Les Grecs regardant cette réponse comme un refus, & un déni de justice, commencèrent les hostilités. Le roi Troyen avoit rassemblé une armée beaucoup plus nombreuse que celle de ses ennemis. La Phrygie, la Lycie, la Mysie, la Thrace, l'Assyrie & l'Ethyopie même avoient contribué à la former. Quoique les Grecs ne connussent point encore l'art de conduire une grande guerre, on put dès-lors entrevoir la supériotité qu'ils acquirent sur les peuples de l'Asie,

Digitized by Google

La discipline, le silence, l'obéissance, & l'attention aux ordres des chefs, l'art de mettre un camp à l'abri de insulte par un parapet & un fossé; voilà quels furent les fondements de leur science militaire, & leur défense contre la supériorité du nombre. Il faut y ajouter un grand moyen de succès, la constance dans leur entreprise. Il étoit ordinaire qu'une bataille terminoit une guerre. Si l'assiégé la perdoit, il étoit soumis; s'il la gagnoit, l'assiégeant faisoit retraite. Mais les Grecs sentirent bien que leurs ennemis marchant au combat sans discipline, sans ordre, avec le bruit confus des oiseaux sauvages qui volent en grandes troupes, succomberoient enfin à leurs efforts. Souvent repoussés, plus souvent vainqueurs, ils persévérèrent dix ans, & ne quittèrent pas les rives de la Troade, qu'ils n'eussent livré Troie au fer & aux flammes. (*An du M.* 2820. *av. J. C.* 1184.).

Après cette expédition qui suspendit les guerres intestines de la Grèce, les Héraclides recommencèrent leurs entreprises sur le Péloponèse, & leurs premières tentatives furent malheureuses. Sous Aristomaque, petit-fils d'Atrée, ils voulurent forcer le passage de l'Isthme, défendu par Tisamène, fils d'Oreste. Celui-ci fut vainqueur, & Aristomaque y perdit la vie. Une flotte qu'ils équipèrent fut détruite par la tempête, leur chef Aristodème d'un coup de tonnerre, une partie de leur armée par une maladie contagieuse. Ils réparèrent ces pertes, & dans le dessein de faire une descente à Molycrium, ils envoyèrent quelques transfuges dire aux Péloponésiens que les Héraclides assemblés à Naupacte, feignoient de vouloir descendre vers les confins de l'Œtolie & de la Locride, mais qu'en effet ils feroient voile vers l'Isthme. Tisamène trompé par ce faux avis, porta ses troupes à l'Isthme, & les Héraclides descendus à Molycrium sans résistance, vainquirent & tuèrent Tisamène, s'emparèrent d'Argos, de Mycene, de Lacédémone, & donnèrent l'Elide suivant leur promesse à leur chef Oxilus. (*An du M.* 3900. *av. J. C.* 1104.).

Ce fut après cette conquête que les Ioniens & les Œoliens chassés du Péloponèse, allèrent former des établissements sur les côtes d'Asie & de l'Italie. Mélanthe, roi de Messène, se réfugia dans l'Attique. Alors les Athéniens & les Béotiens se disputoient un canton de leurs frontières. Xanthus, roi de Bœotie, proposa de décider le différent par un combat singulier. Thymœte, alors roi d'Athènes, étoit fils naturel d'Oxinthe, & avoit assassiné Aphidas, pour régner à sa place. Il joignit à ce crime celui de lâcheté, & refusa le combat. Mélanthe s'étant proposé pour le remplacer, fut accepté par les Athéniens. Celui-ci, tandis qu'ils combattoient, s'écria: *tu es un traître, tu amènes un second*. Xanthus étonné se retourne, & Mélanthe saisit ce moment pour le percer d'un javelot. Cet avantage n'étoit qu'un assassinat. Il fut cependant agréé par les deux partis: les Bœotiens se retirèrent, & Athènes déposant le lâche Thymete, mirent à sa place le Messénien.

Sous Mélanthe & son fils Codrus qui lui succéda, touts les bannis du Péloponèse furent reçus dans l'Attique. Les Héraclides & les Corinthiens en ayant conçu de l'ombrage, y portèrent la guerre. Un oracle leur promettoit la victoire, s'ils ne tuoient pas le roi d'Athènes. Ils ordonnèrent donc à touts leurs soldats d'épargner la tête dont la conservation devoit causer leur triomphe. Mais Codrus éluda leurs soins par une ruse différente de celle de son père. Il se déguisa en paysan, & alla couper du bois dans un lieu où les Péloponésiens alloient aussi en chercher. Quelques-uns y vinrent, & Codrus les attaquant, en blessa quelques-uns. Ceux-ci se jettèrent sur lui, & le tuèrent avec leurs outils. Les Athéniens instruits de sa mort, & ne doutant plus de la victoire, marchèrent à l'ennemi en jettant des cris de joie. Mais, afin de répandre la terreur dans l'armée des Héraclides, ils leur firent demander la permission d'enterrer Codrus, tué par quelques-uns des leurs. A cette nouvelle, les Péloponésiens effrayés, se retirèrent à la hâte. Athènes rendit à son roi les honneurs que méritoit sa vertu sublime; &, comme si elle n'eût vu en elle aucun citoyen digne d'exercer après elle le même emploi, elle l'abolit. (*An du M.* 2934. *av. J. C.* 1070.).

Vers ce temps l'établissement des gouvernements & l'accroissement de la population, opposa aux *conquérants* des obstacles insurmontables. L'esprit de conquête commence avec la puissance. Le riche asservit le pauvre. Les cités les plus opulentes ajoutèrent à leur domaine celles qui l'étoient moins; les grandes sociétés & leurs souverains contraignirent les petits peuples à leur obéir. Quand les forces commencèrent à se balancer, l'esprit de conquête ne cessa point, mais se consuma lentement en efforts impuissants. Xercès, disoit aux grands de l'état: « je veux traverser l'Hellespont, châtier les Athéniens, embraser leur ville. Et, quand nous les aurons asservis, eux & leurs voisins qui habitent le pays du Phrygien Pelops, la Perse deviendra limitrophe de l'empire de Jupiter; le soleil ne verra aucune contrée qui avoisine la nôtre; nous subjuguerons l'Europe; toute la terre sera notre empire ». (*Hérodot. L. VII. C.* 10.). Alexandre disoit à ses Grecs: « il nous reste peu de pays pour atteindre au Gange & à la mer d'Orient, à laquelle se joint l'Hyrcanienne, puisque la grande mer entoure la terre. Je vous montrerai, ô Macédoniens, le golphe Indien joint au Persique, & la mer d'Hyrcanie jointe à celle des Indes. Du golphe Persique nous irons en Libye, au-delà des colonnes d'Hercule; la Libye toute entière nous appartiendra; toute l'Asie sera en notre pouvoir; les bornes que Dieu a mises à la terre, seront celles de notre empire ». (*Arrian. L. V.*). Il vouloit conquérir l'Arabie, l'Ethyopie, la Libye & les Numides, l'Afrique & Carthage,

Digitized by Google

aller par le Pont-Euxin asservir les Scytes, passer en Sicile, & attaquer les Romains, dont la renommée déja repandue lui faisoit ombrage. Quelques sages mirent sous ses yeux la folie de ses projets. Les philosophes Indiens, rassemblés dans une prairie pour s'entretenir, le voyant approcher, lui & son armée, frappèrent du pied la terre. Alexandre ayant fait demander par un interprète ce qu'exprimoit cette action, l'un d'eux repondit : « la portion de terre que chaque mortel presse de ses pieds ou couvre de son corps lui suffit : & toi qui es un mortel semblable à touts les autres, differens seulement en ce que tu es turbulent & nuisible, tu as quitté ta demeure & parcouru un si grand espace, pour causer des peines à toi & aux autres hommes. Cependant ta mort approche, & tu n'auras que la terre nécessaire pour couvrir ton corps. ».

Diogène, interrogé s'il vouloit de lui quelque service : « que toi & ta suite, dit le philosophe, ne m'interceptiez pas le soleil ». (*Arrian. L. VII.*).

Le *conquérant*, parvenu à Taxile, ville de l'Inde, apperçut quelques philosophes, & connoissant leur constance dans les peines & dans la douleur, desira de s'en attacher quelques-uns. Le plus âgé d'entre eux, nommé Dandamis, répondit qu'il n'iroit point trouver Alexandre, & ne permit à aucun de ses compagnons d'y aller. « Je suis comme lui, ajouta-t-il, fils de Jupiter; je n'ai besoin d'aucune des choses qui sont en sa puissance; celles que j'ai me suffisent. Je vois que ceux qui ont parcouru avec lui tant de terres & de mers, n'ont eu aucun but honnête & utile, & que leur course n'a aucun terme. Je ne desire point les biens qu'Alexandre peut donner, & je ne crains pas de perdre ceux que je possède. Tant que je vivrai, la terre de l'Inde produira des fruits dans leurs saisons, & la mort me séparera de mon corps, compagnon souvent incommode ». (*Arrian. ib.*).

Ajoutons ici la conversation de Cynéas & de Pyrrhus : c'est une de ces choses qu'on retrouve par-tout, & que l'on croit toujours revoir pour la première fois. « Pyrrhus, disoit Cynéas, on dit que les Romains sont un peuple guerrier, & maître de plusieurs nations belliqueuses; si Dieu nous accordoit de les soumettre, quel usage ferons-nous de la victoire. — Tu me demandes, Cynéas, une chose évidente. Rome vaincue, aucune ville barbare ou grecque ne peut nous résister. Nous possèderons l'Italie entière, dont tu ne peux ignorer l'étendue, les forces, & l'opulence. — Maîtres de toute l'Italie, que ferons-nous? — La Sicile nous tend les bras, île riche, peuplée, & facile à prendre. Agathocles y a laissé les villes en proie à l'anarchie, aux factions, à l'aspérité de leurs démagogues. — Cette espérance est fondée; mais sera-ce la fin de l'expédition, que la prise de la Sicile? — Que Dieu nous donne ce succès. Il sera le prélude de plus grandes choses. Qui pourroit alors s'abstenir de la Lybie & de Carthage, dont Agathocles sorti secrètement de Sicile, avec peu de vaisseaux, se rendit presque le maître : & après ces victoires, penses-tu que ceux qui nous bravent soient en état de nous résister? — Non sans doute; il est évident qu'avec ces forces nous reprendrons la Macédoine, & que l'empire de la Grèce est à nous. Mais, quand nous aurons touts ces pays, que ferons-nous? — Pyrrhus sourit & dit: Cynéas, nous jouirons d'un profond repos, de festins, de doux entretiens. — Eh! qui nous empêche de jouir, dès à présent, de ces biens qui sont entre nos mains, au lieu de les acquérir par des périls & des travaux infinis, par notre sang, nos maux, notre tourment & celui des autres? Cette verité fut plus amère qu'utile à Pyrrhus. Il connoissoit la félicité qu'il abandonnoit; mais il ne pouvoit renoncer aux espérances qu'il avoit conçues. (*Plutarch. in Pyrrho.*).

Tels furent les *conquérants* dans touts les temps : on leur dit inutilement comme à Charlemagne, *vous aurez toujours des voisins.* Houpilai, maître de la Chine, voulut le Japon, le Pegu, le Tonking, & la Cochinchine. Suivant Timur, il n'étoit pas convenable que la terre fût gouvernée par deux rois, suivant ces paroles d'un poete : *comme il n'y a qu'un Dieu, il ne doit y avoir qu'un roi.* A la naissance de son fils Charoc, le peuple avoit demandé à Dieu de le rendre maître des *sept climats de l'univers;* & les astrologues avoient annoncé qu'il parviendroit au plus haut degré de la grandeur & de la majesté royale. Puissent les hommes ne voir désormais que dans l'histoire les attentats de cette démence.

CONQUÊTE, pays soumis par la force des armes.

L'art militaire fait les *conquêtes*; mais il n'est pas suffisant pour atteindre à ce dernier but : on n'y parvient que par la prudence, la justice, & toutes les autres vertus. C'est pour cette raison qu'il est plus facile de les faire que de les garder. Un conquérant doit conserver la faveur du peuple qui l'a secondé, & ce qui est plus difficile, celle du peuple qu'il a soumis.

La *conquête* faite sur une nation sauvage ne peut être conservée que par la servitude ou la civilisation. Le premier de ces moyens est cruel, & ne doit être employé que dans la nécessité la plus extrême : l'autre est doux, humain, & demande les plus grands ménagements. Il faut accoutumer cette nation par degrés au sein des loix, la faire jouir de touts les avantages que son état comporte, lui accorder sur-tout de sa première liberté la plus grande portion possible, & y répandre au plutôt la lumière des arts & des sciences. Si elle est encore incapable de la liberté civile, & que sa férocité force de la conquérir, il faut, dans la servitude où on la contient, tendre à la civiliser, lui faire tout le bien dont son état lui permet de jouir, la mettre seulement dans l'impuissance de faire le mal, & l'engager par l'exemple à se rendre

Digitized by Google

utile à la société générale. Cette conduite humaine est la seule vraiment avantageuse ; celle de rigueur seroit tyrannique, destructive, directement opposée aux intérêts du conquérant.

La *conquête* des peuples barbares est la plus difficile à faire & à conserver. La Germanie coûta plus aux Romains que l'Afrique, l'Espagne, les Gaules & l'Asie. La force des armes qui soumet de tels peuples ne suffit pas pour les contenir dans l'obéissance : il faut y joindre la force plus puissante des bienfaits, flatter leur passion pour les adoucir. Ils aiment les richesses, augmentez celles qu'ils possèdent, la liberté ; laissez leur toute celle qu'ils peuvent avoir. L'état de paix leur pèse ; employez-les à des guerres nécessaires : s'il n'y en a point alors, donnez-en l'espoir, & flattez-les par des exercices militaires & par l'image des combats.

Un des plus précieux bienfaits que puisse recevoir un peuple conquis, un des plus capables d'adoucir l'amertume de son asservissement & d'en effacer la mémoire, c'est la conservation de ses loix & de ses usages. Lorsque l'Athénien Timothée se fut emparé de Corcyre, il n'y établit aucune servitude, il n'exila aucun citoyen, il ne fit aux loix aucun changement : la faveur & les secours de toutes les villes furent le prix de sa modération. (*Xenoph. L. V, ad fin.*).

Un autre bienfait, capable d'exciter la plus vive reconnoissance, est celui de laisser la jouissance des terres à leurs maîtres naturels. Si on ne peut le faire en entier, comme dans le cas où l'armée conquérante s'établit dans le pays, il faut du moins ne s'en réserver que ce qui est indispensable pour ne pas mécontenter les vainqueurs. Les Francs ne prirent que le tiers des terres. Charlemagne ne se réserva qu'une partie de l'Italie ; le reste fut distribué aux principaux du pays, seulement à la condition de l'hommage & du service, & à la charge de reversion faute d'enfants mâles, & de félonie ou de forfaiture. Il y établit la loi salique ; mais il permit aux habitants de choisir entre cette loi ou la romaine & la lombarde. D'ailleurs, il traita les peuples avec humanité, grandeur & confiance. Lorsqu'il se rendit de Pavie à Rome, il n'avoit que le nombre de gardes convenable à la majesté d'un roi dans une paix profonde. (*Voyez Hist. de Charlem. par M. Gaillard, tom. II, pag. 94 & suiv.*).

La confiance plait aux peuples domptés : elle annonce des dispositions favorables & une grande ame : mais il ne faut pas qu'elle devienne excessive. Le caractère du peuple doit en prescrire les bornes. S'il est inquiet, soupçonneux, vindicatif, on est obligé, en employant les moyens les plus puissants pour gagner son affection, de lui ôter ceux de nuire. Il faut alors le désarmer. Après la révolte des Bergistants, M. Portius Caton ôta les armes à touts les Espagnols qui étoient en-deçà de l'Ebre, & représenta aux chefs des cités, que c'étoit la voie la plus douce pour empêcher la rebellion. (*Liv. L. XXXI.*). C. Flaminius désarma les Ligures sujets à se revolter. (*Id. XXXIX. Init.*).

Ce n'est ni dans le moment de la *conquête*, ni long-temps après qu'il faut penser à des changements dans les mœurs & dans les loix : ils doivent être l'ouvrage du temps & de la plus grande prudence ; un moment détruit l'effet d'une conduite sage de plusieurs années. Dans les contrées de la Germanie qui étoient soumises à Auguste, les Romains y avoient leurs quartiers d'hiver ; ils y bâtissoient des villes, accoutumoient peu-à-peu les Germains à des mœurs nouvelles : ceux-ci venoient souvent à leurs marchés, & y commerçoient paisiblement. Ils conservoient encore la mémoire & l'amour de leurs usages, de la liberté, de l'ancienne gloire de leurs armes, mais elle s'affoiblissoit, & ce changement insensible leur devenoit supportable. Varus arrive, entreprend de changer subitement l'esprit & les mœurs, ordonne en tyran, impose des tributs, réveille dans les chefs l'amour du commandement, dans le peuple celui de ses anciennes mœurs, la haine des nouvelles ; toute la nation se soulève. (*Dio. L. LVI.*).

Ouvrons les fastes de l'histoire, nous y verrons par-tout les peuples vaincus ou vainqueurs contenus par les vertus & révoltés par les vices. Le plus grand des conquérants, & le plus célèbre, Alexandre nous offre touts ces exemples. Il accorda aux Saliens la démocratie, & la remise de cinquante talents, reste du tribut qu'il leur avoit imposé : il remit aux Malliens celui qu'ils payoient au roi de Perse, sacrifia en Egypte aux dieux du pays, reçut à Memphis les ambassadeurs de la Grèce, & accorda tout ce qui lui fut demandé. Il donna le gouvernement de l'Egypte à un Egyptien, & mit sous lui plusieurs gouverneurs, afin que l'autorité suprême ne fût point aux mains d'un seul. En même temps il pourvut à la conservation du pays, en confiant les forces militaires à des Grecs. Cléomène eut le commandement de l'Arabie, avec ordre de laisser l'empire des loix aux chefs du pays suivant l'ancien usage. Il confia souvent à des Perses le gouvernement des provinces conquises, laissa toujours aux peuples l'usage libre de leurs loix, & se rendit à l'avis prudent d'Amphis, lorsqu'il voulut emmener de Nyssa les membres les plus estimés du conseil au nombre de cent. « Comment pense-tu, lui dit Amphis, qu'une cité privée des cent meilleurs citoyens puisse être gouvernée ? Si tu veux le bien des Nisséens, prends trois cents cavaliers & plus ; mais permets qu'au lieu des cent que tu ordonnes que l'on te choisisse, nous t'en donnions deux cents des plus médiocres, afin qu'à ton retour tu retrouves la cité dans son ancienne splendeur ». Alexandre obéit à la sagesse de ce conseil.

Il faisoit rendre une justice exacte, & ne souffroit aucune vexation dans les provinces qu'il avoit conquises. Cléandre & Sitalie accusés par les habitants & par leurs troupes elles-mêmes, d'avoir spolié

Digitized by Google

ſpolié les temples, détruit d'anciens monuments, & commis en Médie plusieurs violences, furent mis à mort. Ce caractère de justice contribua surtout à retenir dans l'obéissance un aussi grand nombre de peuples, répandu dans un espace immense.

Ce qu'il y a peut-être de plus difficile après une *conquête*, c'est de plaire également au peuple conquis & au peuple conquérant. Si on flatte l'un, on déplait à l'autre. Si on favorise le vaincu en l'admettant aux emplois, si on prend ses loix, ses mœurs, ses usages, le victorieux se croit méprisé, murmure, s'indigne, & peut, dans son ressentiment, abandonner ou détruire son ouvrage. Ce ménagement de deux partis contraires, dont il faut le concilier l'un & récompenser l'autre, demande toute la vigilance de la plus grande circonspection. On ne peut obtenir cet heureux tempérament que par cette équité immuable qui dompte touts les esprits, & par cette raison dont la marche lente arrive à son but d'un pas ferme & sûr. Si les mœurs du peuple soumis sont les meilleures, il faut d'abord en adopter ce qu'elles ont de plus évidemment bon : les recevoir tout-à-coup dans leur entier, c'est traiter le vainqueur en vaincu. Quant aux usages, il ne faut en prendre que ce qui est évidemment utile : le reste, toujours indifférent, ne peut être adopté sans que l'armée victorieuse en soit aigrie : c'est lui montrer une partialité qu'elle ne peut supporter. Peucestas, établi satrape, fut le premier des Macédoniens qui prit l'habit perse, & apprit la langue du pays. Ce changement flatta les Perses & fut approuvé par Alexandre, qui, peu de temps après, imita lui-même cet exemple dangereux. Son imprudence alla plus loin : il épousa trois femmes Perses ; il en fit épouser à Epheſtion, à Perdicas, à Ptolémée, à Néarque, à Eumènes : toutes ces noces furent célébrées publiquement, suivant l'usage des Perses : il récompensa touts les Macédoniens qui l'imitèrent. Ceux-ci reçurent ses dons & murmurèrent en secret. Mais touts éclatèrent lorsqu'ils virent trente mille jeunes Perses armés & exercés comme les Grecs. Ils accusèrent Alexandre du projet de se rendre les Macédoniens déformais inutiles ; ils blâmèrent ses habits, ses noces persanes : Peucestas revêtu de l'habit mède, & parlant la langue du pays, leur devint odieux, ils s'indignèrent en voyant dans la cavalerie des *amis* un grand nombre de Bactriens, de Sogdiens, d'Aracotes, de Zarangiens, d'Ariens & de Parthes ; dans le reste de la cavalerie, & même dans l'*Agéma* plusieurs barbares, ayant au lieu de leurs traits des piques macédoniennes: ils dirent hautement qu'Alexandre devenu Perse n'avoit plus que du mépris pour eux & pour leurs usages. (*Arrian. L. VII.*). Jusqu'alors l'amour & le respect les attachoient à ses pas ; mais ce ne fut depuis ce moment qu'une dure nécessité

Gengis eut une conduite plus sage dans le point le plus important, & ce fut ce qui surtout assura sa conquête. Il trouva pour son bonheur le sage Yélu de la maison des Léao. C'étoit un de ces hommes rares qui méritent & obtiennent la vénération universelle. Gengis le fit son ministre, & Yélu apprit à ce conquérant & à ses successeurs comment on gouverne un grand empire. Etranger & vaincu, la nation conquérante le respecta, parce que la vertu unit touts les hommes. Il prit sur elle tout l'ascendant qu'elle donne : il tempéra sa férocité, la détourna du meurtre & des ravages, en lui faisant voir l'utilité qu'on retiroit des terres en y conservant les cultivateurs, abolit l'usage de faire mourir les habitants des villes qui résistoient longtemps. Il excita la jalousie de quelques hommes médiocres, mais leurs accusations furent impuissantes contre une conduite irréprochable, une fermeté inébranlable, une présence d'esprit extraordinaire, une vaste connoissance du pays & de ses ressources, du génie des peuples, & des hommes en général, une équité dont les passions ne faisoient jamais pencher la balance. Il dissipa la barbarie des vainqueurs en leur communiquant une partie de ses lumières. Il fit pour eux un calendrier. S'ils prenoient une ville, sa part du butin étoient les cartes géographiques, les livres, les peintures, les monnoies anciennes, les drogues pharmaceutiques: il étoit le médecin des armées. Par ses conseils & ses soins des collèges publics furent établis, où les Tartares prirent quelques connoissances de l'histoire & des autres sciences. Il fit venir de l'Igour, d'Arabie, de Perse, plusieurs sçavants, & traduire beaucoup de livres en langue tartare. Impuissante contre lui tant qu'il vécut, l'envie tenta de flétrir du moins sa mémoire. Ses ennemis persuadèrent à l'Impératrice Toliékona de faire examiner les biens de ce grand homme. Ils se flattoient qu'on y trouveroit l'espèce de richesses qui étoient l'unique objet de leur avidité. On trouva chez lui peu d'argent, beaucoup de livres écrits de sa main sur l'histoire, le gouvernement, l'agriculture, l'astronomie, quelques instruments de musique, des livres anciens, des monnoies antiques, d'anciennes inscriptions gravées sur le marbre, la pierre, ou le métal : c'étoient ses trésors. On voit à quelques lieues de Péking les restes de son tombeau.

Ce qu'il y a de plus à craindre & de plus fréquent dans un pays conquis, sur-tout s'il est vaste, ce sont les révoltes. Nous en voyons plusieurs sous Alexandre, un plus grand nombre dans les Gaules sous Cæsar, l'Espagne, la Germanie, l'Asie soumise aux Romains se révolter sans cesse contre eux ; & toujours, parce que l'injustice publique de la *conquête* étoit suivie des injustices particulieres de ceux qui gouvernoient les pays conquis. Ce fut ainsi que le royaume de Naples conquis par Charles VIII lui fut enlevé, plusieurs villes, au lieu d'être réunies au domaine de la couronne, comme elles le demandoient, furent cédées à des particuliers dont elles redoutoient la rapacité. Les

Digitized by Google

munitions rassemblées dans les places, furent données aux principaux officiers François, pour être vendues à leur profit; la noblesse Italienne fut maltraitée; les graces furent accordées aux bassesses de l'intrigue: touts les emplois, & même les biens de quelques particuliers, furent donnés à des François. A la violation du droit civil & politique des habitants on joignit celle du droit naturel: ils furent insultés, humiliés. Le penchant qu'ils avoient pour la domination françoise, fit place à la ruine la plus profonde: ils se liguèrent contre elle. Charles, forcé de quitter l'Italie, n'y laissa que peu de troupes commandées par des hommes incapables de réparer le mal. Naples conspira. Montpensier en sortit imprudemment, & cette ville lui ferma ses portes pour les ouvrir bientôt à Ferdinand. Les François renfermés dans les châteaux, & regrettant les vivres abandonnés par la foiblesse du roi à l'avidité de ses flatteurs, se trouvèrent heureux d'échapper à leurs ennemis. Les fautes se succèderent, & la *conquête* fut abandonnée.

Louis XII, ayant conquis le Milanois, confirma les libertés & privilèges du peuple, lui remit une partie des impôts & des redevances, rendit d'anciens droits à la noblesse. Une seule faute détruisit l'effet de cette conduite: Louis voulut flatter ses nouveaux sujets, en leur donnant pour gouverneur un de leurs concitoyens. Le dessein fut sage & le choix mal fait. Trivulce, méprisé des grands seigneurs qui se trouvoient humiliés d'être à ses ordres, altier, impérieux, violent, opiniâtre, révolta touts les esprits. La jalousie italienne irritée par la licence françoise, fomenta ces semences de soulèvement. Les troupes du roi étoient dispersées, ses généraux divisés entre eux, la plus grande partie des places occupées par les François furent promptement reprises, & la *conquête* ne fut conservée que parce que les ennemis de Louis firent aussi de grandes fautes. L'histoire offre sans cesse de pareils exemples: elle enseigne par-tout cette vérité éternelle, que le vice détruit & que la vertu conserve.

CONSEIL. On connoît en France quatre espèces de *conseils* militaires: trois sont nommés *conseils* de guerre, & le quatrième est appellé *conseil* d'administration.

On donne le nom de *conseil* de guerre à un tribunal assemblé pour juger des crimes & des délits dont les gens de guerre sont accusés.

On appelle *conseil* de guerre une assemblée composée de plusieurs militaires qui se font réunis par l'ordre du roi, ou par celui du commandant en chef d'une armée, pour délibérer sur quelque entreprise militaire.

Les écrivains militaires & quelques administrateurs ont donné le nom de *conseil* de guerre à un tribunal qu'ils ont desiré qu'on érigeât à Versailles: ils voudroient qu'avant de prendre les ordres du roi, ce *conseil* eût examiné les objets militaires sous toutes leurs faces, & qu'il fût chargé de conserver & de faire observer dans toute leur intégrité les ordonnances que sa majesté auroit promulguées.

Le *conseil* d'administration établi de nos jours dans chaque régiment de l'armée françoise, est chargé de l'administration des finances de chaque corps.

Occupons-nous quelques instants & dans l'ordre que nous venons de suivre, de ces quatre espèces de *conseils* militaires.

Pour ne pas exposer nos lecteurs à confondre les différents *conseils*: Quand nous parlerons du premier, nous nous servirons des mots *tribunal militaire*; le second sera appellé *cour martiale*; le troisième *conseil suprême*, & le quatrième *conseil d'administration*.

§. Ier.

Des conseils *de guerre que nous avons appellés tribunaux militaires.*

S'il eût été possible aux législateurs de prévoir touts les crimes que les hommes peuvent commettre, & toutes les circonstances faites pour rendre les délits plus ou moins graves, on auroit pu confier le soin de rendre la justice à touts les citoyens: mais comme le génie de l'homme pervers doit nécessairement avoir plus de fécondité, que celui des législateurs ne peut avoir de pénétration; la justice criminelle est entourée de plusieurs écueils, qu'on ne peut éviter qu'avec l'aide d'une longue étude des loix, & d'une connoissance approfondie du cœur humain.

Nos souverains persuadés de ces vérités, veulent que ceux de leurs sujets qui aspirent à l'auguste fonction de rendre la justice, se livrent à l'étude des loix, pendant un longtemps; qu'ils prennent des licences; qu'ils donnent de grandes preuves de leur assiduité au travail, & de l'étendue de leurs connoissances; qu'ils fréquentent en silence, pendant quelques années les temples de la justice; qu'ils s'y nourrissent des exemples & des discours des magistrats vieillis dans ce redoutable emploi, qu'il ne leur soit permis, enfin, de prendre la balance qu'après avoir atteint un âge mûr.

Pourquoi après avoir modifié des ordres aussi sages, les législateurs militaires ne les ont-ils pas adoptés? Pourquoi l'homme de guerre prononce-t-il en sortant du collège sur l'honneur & la vie de ses semblables, tandis que l'homme de robe n'a voix délibérative qu'à vingt-cinq ans? Celui-ci a étudié les loix pendant dix ans, celui-là n'a peut-être jamais entr'ouvert le code criminel; l'un est obligé de suivre le barreau, l'autre n'use jamais de la permission qu'il a d'assister aux *conseils* de guerre; le premier ne juge qu'après avoir subi des examens; le second juge parce qu'il est commandé à tour de rôle; le magistrat rend chaque jour des arrêts, le militaire ne juge que de loin en loin; il faut au moins dix juges pour décider de la vie d'un citoyen, sept décident

de celle d'un soldat. La vie de celui-ci est-elle donc moins précieuse que la vie de celui-là ? Et l'honneur des militaires est-il moins sacré que celui du reste de la nation ? Pourquoi le tairions-nous ? C'est en avouant ses torts, & sur-tout en cherchant à les réparer, qu'on en efface le souvenir. Convenons-en donc, la plupart des militaires prononcent sur le sort des soldats accusés ; d'après la lecture rapide d'une information faite à la hâte ; d'après une procédure aux formes de laquelle ils ne comprennent rien ; d'après une ordonnance qu'on leur cite ou qu'on leur montre, sans qu'ils sçachent s'il n'existe pas une loi postérieure, qui annulle ou interprête celle qu'ils ont sous les yeux. Les objets sur lesquels les militaires ont à prononcer, sont, il est vrai, moins contentieux que ceux dont les magistrats ordinaires décident ; les ordonnances sont moins nombreuses que les loix ; elles sont naturellement plus claires, & n'ont pas été obscurcies par des commentateurs ; mais parce que les juges militaires ont moins de difficultés à vaincre que les juges civils, doivent-ils négliger les moyens d'arriver à leur but, & semblables au lièvre de la fable, se laisser devancer par la tortue ?

Etonnés par toutes ces contradictions, nous nous proposons de chercher les moyens de les faire disparoitre.

A mesure que nous rapporterons les différents articles des ordonnances relatives aux *conseils* de guerre, nous nous permettrons d'offrir quelques doutes sur la manière de les perfectionner. En suivant cet ordre, nous présenterons à l'officier qui devra assister à un *conseil* de guerre les règles de la conduite qu'il doit tenir, & à l'homme de génie qui entreprendra quelque jour de travailler à cette partie de notre législation criminelle, des matériaux dont il pourra tirer quelque utilité ; notre travail lui indiquera, au moins, quelles sont les parties de cet édifice qui demandent d'être entiérement refaites, & celles qui ont seulement besoin d'être retouchées.

Pourquoi faire des changements à la forme de nos *conseils* de guerre, dira-t-on peut-être ? Les jugements que prononcent les militaires, ne sont-ils pas dictés par l'équité ? Pourquoi chercher le mieux ? Il est trop souvent l'ennemi du bien. Sans doute cela arrive quelquefois. Mais qui nous dira, que nous avons atteint ce bien ? Qui nous assurera que nos yeux ne sont pas fascinés par la paresse d'esprit, maladie bien plus opiniâtre & plus dangereuse que la paresse du corps. Si l'amour du mieux nous égare une fois, il nous ramène souvent dans le chemin du vrai. Si une inquiétude trop vive est condamnable, une sécurité trop grande l'est bien davantage.

Méfions-nous de ces architectes qui veulent tout détruire pour avoir la gloire de tout réédifier ; mais pourquoi repousser ceux qui nous montrent que sans frais & sans peines, nous pouvons donner de la solidité, & des formes agréables à un édifice qu'il est de notre intérêt & de notre gloire de rendre aussi sûr que commode.

Nota. Touts les alinéa de cette section qui commencent & sont terminés par des guillemets, sont extraits des ordonnances militaires.

Nous aurions donné en commençant ce paragraphe un état des crimes, des délits & des fautes dont la punition exige le concours d'un *conseil* de guerre, si notre code criminel militaire n'eût pas été sur le point d'éprouver des changements considérables. Comme ces changements attendus par les militaires, avec une vive impatience, seront, sans doute, connus avant que nous soyons arrivés au bout de la carrière que nous avons à parcourir, nous renvoyons cet état à l'article PUNITION ; faisant connoitre alors en même-temps les délits & les peines, nous donnerons une idée juste de notre jurisprudence criminelle militaire. Occupons-nous donc uniquement ici de l'assemblée, de la tenue du *conseil* de guerre, & de quelques changements dont l'humanité, la raison & la justice font également sentir la nécessité.

« Toutes les fois qu'un officier de quelque grade qu'il soit, a commis une faute grave, il doit être jugé par un *conseil* de guerre, mais il ne peut y être mis sans un ordre exprès de sa majesté. Le commandant de la place peut cependant, dans les cas qui requièrent de la célérité, faire entendre des témoins pour constater la vérité des faits, & il doit ensuite rendre compte de ses informations au commandant de la province, & au secrétaire d'état ayant le département de la guerre. »

Les ordonnances militaires relatives aux délits & aux peines, ne devroient-elles pas déterminer la composition des *conseils* de guerre pour les officiers de chaque grade ? Fixer quelle seroit la manière dont ces *conseils* devroient procéder ? Prévoir touts les crimes & toutes les fautes dans lesquelles un officier peut tomber, & faire connoitre la peine qu'on devroit infliger à chacune ? Si les ordonnances avoient prononcé sur touts ces objets, les accusés ne pourroient jamais dire qu'ils ont été condamnés par des *commissaires* & non par des *juges*. La peine qu'ils subiroient, pourroit leur paroitre dure ; mais ils ne s'en prendroient qu'à la loi. Peut-être même y auroit-il moins de coupables ; chaque officier seroit certain de ne pouvoir échapper à un *conseil* de guerre ; au lieu qu'ils espèrent aujourd'hui en éviter les coups, en se couvrant du crédit & des sollicitations de leurs familles.

« Lorsqu'un soldat d'une garnison où il y a un état-major, y commet un crime pour lequel il doit être jugé par un *conseil* de guerre, l'officier qui commande la compagnie dont est l'accusé, & à son défaut ou à son refus, le major du régiment rend sa plainte au commandant de la place pour obtenir qu'il en soit informé. » (*Voyez* PLAINTE.).

« Quand un régiment est en garnison dans une

Digitized by Google

ville où il n'y a point d'état-major, le commandant de la compagnie adresse sa plainte au commandant du corps. »

« Lorsque le commandant de la place ou du corps a admis la plainte, ce qu'il ne peut s'empêcher de faire, sans des raisons très graves & dont il informe sur le champ le secrétaire d'état au département de la guerre, il la signe & l'apostille de ces mots : *soit fait ainsi qu'il est requis.* Dans les villes où il y a un état-major, la plainte est aussitôt remise au major de la place, ou en son absence, au premier aide-major; dans celles où il n'y a point d'état-major, la plainte est remise au major du corps; le major de la place ou celui du corps procèdent à l'information. (*Voyez* INFORMATION.). A l'interrogatoire. (*Voyez* INTERROGATOIRE.). Au récollement des témoins. (*Voyez* RÉCOLLEMENT.). A la confrontation des témoins à l'accusé. (*Voyez* CONFRONTATION.). Toutes ces opérations doivent être faites dans deux fois vingt-quatre heures au plus, à moins qu'il n'y ait des raisons essentielles qui exigent d'y employer un plus long temps. »

En ne donnant que deux fois vingt-quatre heures pour la confection d'une procédure criminelle, le rédacteur de l'ordonnance de 1768 a fait voir qu'il connoissoit l'esprit de la discipline militaire : qu'il sçavoit que les peines qui suivent les fautes de très près, sont infiniment plus d'effet que celles qui ne tombent sur les coupables qu'après un temps considérable, mais n'a-t-il pas été entraîné trop loin, & n'auroit-il point dû prévoir les raisons qu'il appelle *essentielles*? On ne peut trop répéter qu'il ne faut rien laisser à l'arbitraire. Celui que son génie a élevé à la fonction sublime de donner des loix aux nations, est sans doute plus éclairé que les hommes à qui le hasard confie le soin de rendre la justice; il doit dans sa sagesse tout prévoir & tout décider.

« Lorsque le procès est fait & parfait, le major de la place en rend compte au commandant, qui ordonne sans délai la tenue du *conseil* de guerre ».

Quelque précis que paroisse le mot *sans délai*, il ne l'est cependant point assez. Celui qui ne sent pas un mouvement d'indignation s'élever dans son ame à la vue d'un malheureux qui, pour une faute que les loix ne punissent que par quinze jours de prison, est quelquefois détenu pendant trois mois avant de subir un jugement, celui-là est un barbare. Ne se souviendroit-on que la justice militaire doit être prompte que lorsqu'il est dangereux qu'elle le soit? Au lieu du mot vague *sans délai*, disons donc le lendemain, ou tout au plus dans deux fois vingt-quatre heures.

« Les *conseils* de guerre ne doivent se tenir que les jours ouvrables, hors les cas extraordinaires qui ne permettent pas de les différer. ».

Toujours de l'arbitraire; & pourquoi, d'ailleurs, ne pas tenir les *conseils* de guerre les jours de dimanche? Peut-on s'adonner, pendant ce jour consacré, à une occupation plus sainte & plus agréable à la Divinité que celle de faire éclater l'innocence d'un malheureux injustement accusé, ou de condamner un coupable à une peine qu'il a méritée?

« Les officiers qui doivent composer un *conseil* de guerre sont commandés à tour de rolle & à l'ordre par le major de la place, la veille du jour où il doit se tenir: aucun de ceux qui sont commandés ne peut se dispenser de s'y trouver & d'y opiner. ».

La loi impose aux officiers la nécessité de donner leurs avis, mais elle ne pourvoit pas à ce que ces avis soient conformes à ce qu'elle a décidé; & voilà cependant ce qui devroit l'occuper le plus. La plupart des officiers appellés à un *conseil* de guerre, ne connoissent point en effet les décisions du code criminel : ils forment leur opinion ou sur les conclusions du major de la place, ou sur l'avis des officiers qui ont opiné avant eux. J'ose avancer ces faits, parce que j'en ai été plusieurs fois le témoin. Il est temps que la lumière parvienne jusqu'aux guerriers; applanissons le chemin qui doit la conduire vers eux.

Les moyens que nous avons indiqués dans l'article CAPITAINE sont infaillibles : ils consistent à obliger les jeunes gens qui se destinent à l'état militaire, de subir un examen aussi sévère sur les crimes & les délits militaires que sur les autres connoissances nécessaires aux officiers particuliers. Ce n'est ni dans la collection de Briquet, ni dans celle de d'Héricourt qu'on devroit leur faire étudier les ordonnances militaires : ces deux compilations sont peu propres à l'objet qui nous occupe; elles sont surchargées de beaucoup de choses inutiles, & manquant de plusieurs articles nécessaires, elles porteroient la confusion dans la tête des jeunes gens, & le dégoût dans leurs ames. Choisissons quelques guerriers instruits : qu'ils rédigent un catéchisme militaire; qu'ils consignent dans cet ouvrage clair, mais concis, les différents devoirs des divers grades; que l'officier, le bas-officier & le soldat y puisent également des leçons utiles; qu'ils apprennent là ce qu'ils doivent à l'état & à son chef; à leurs supérieurs & à leurs égaux; à eux-mêmes & à leurs inférieurs. Cet ouvrage pourroit être divisé en préceptes & en conseils; ainsi, il enseigneroit ce que la loi exige, & la meilleure manière d'exécuter ses volontés. Ce catéchisme ne seroit que le troisième de ceux qu'on mettroit entre les mains des jeunes citoyens; car le catéchisme de la religion & celui de la morale doivent précéder celui de la guerre. C'étoit à peu près ainsi que les Scythes, cette nation célèbre qui vainquit Darius, roi de Perse, qui combattit avec avantage contre Philippe, roi de Macédoine, qui obligea Alexandre à accepter une paix dont elle avoit dicté les conditions, fit rédiger en vers toutes ses loix militaires, obligea touts ses enfants de les sçavoir par cœur, & de les chanter dans cer-

Digitized by Google

tines circonstances : de forte, remarque judicieusement leur historien, que les jeunes Scythes sçavoient tout ce qui est nécessaire à un homme de guerre, avant d'être en état de porter les armes.

« Les juges d'un *conseil* de guerre sont au nombre de sept, y compris le président ».

Un conseil de guerre est composé chez le roi de Prusse, d'un major président, d'un auditeur, de deux capitaines, de deux lieutenants, de deux sous-lieutenants, de deux enseignes, de deux sergents, de deux caporaux, de deux appointés & de deux soldats, ce qui fait en tout dix-sept juges. L'ordonnance de guerre des Anglois, donnée l'an 1779, veut, article III, que les *conseils* de guerre ne soient jamais composés de moins de treize juges. Quel risque courrions-nous à suivre les exemples de ce roi philosophe & de ce peuple sage ? N'imiterons-nous jamais que lorsque l'imitation pourra nous être funeste ? Au lieu de sept juges, mettons-en donc au moins treize dans nos *conseils* : prenons six de ces juges, comme nous l'avons fait jusqu'ici, parmi les capitaines ou les officiers qui auront plus de dix ans de service, & les six autres parmi les lieutenants ou les sous-lieutenants ; ne donnons point, si on le veut, voix délibérative à ces nouveaux juges : qu'ils ayent seulement la permission de proposer leurs doutes ; qu'on leur demande cependant leurs avis, & qu'on les oblige à motiver leurs opinions. Chaque lieutenant & chaque sous-lieutenant faisant ce service à son tour, ils apprendront touts à remplir un jour dignement l'importante fonction d'arbitres de l'honneur & de la vie de leurs subordonnés. Mais pourquoi ne ferions-nous pas siéger aussi des bas-officiers & des soldats parmi les juges des délits militaires ? Ou je me trompe fort, ou cette innovation produiroit les effets les plus heureux. M. de Chamilly l'employa avec succès pendant le siège de Grave. Peut-être que ce moyen préviendroit beaucoup de crimes ; au moins éléveroit-il l'ame du soldat, & on sçait que si la bravoure est produite par la force du corps, le courage est l'effet de l'élévation de l'ame.

« Quand il n'y a pas assez d'officiers d'infanterie dans une garnison pour juger un soldat, on a recours aux officiers de cavalerie & de dragons de la même garnison, & réciproquement pour la cavalerie ».

Dans les petites garnisons les *conseils* de guerre sont uniquement composés des officiers du corps dont est l'accusé, & dans les grandes places de guerre, ils y entrent toujours au nombre de deux ou trois. Cette composition des *conseils* de guerre n'ouvre-t-elle pas une route à la prévention ?

Chilon, compté parmi les sages de la Grèce, est élevé à la suprême magistrature ; il doit, lui troisième, juger un citoyen de ses amis accusé d'un crime capital ; les preuves sont claires : il faut que le coupable paye son délit de sa tête. Le juge flotte néanmoins entre la justice & l'amitié : n'osant ouvertement commettre une injustice, désespéré de perdre un ami par une mort honteuse, il condamne l'accusé à mort ; mais toutesfois après l'avoir défendu avec assez de chaleur & d'éloquence pour forcer ses collègues à l'absoudre. Si un homme réputé pour sage & pour juste chez un peuple juste & sage, emploie pour faire absoudre un criminel un moyen, j'ose dire inique, qui de nous en pareille circonstance sera assez confiant pour oser donner sa voix ? L'oserons-nous plutôt quand, animés par la haine ou l'intérêt, ces passions malheureusement plus actives que l'amitié, nous ne sentirons pas notre ame dans cet état d'indifférence & d'impartialité qui, nous assimilant à la loi, nous rend dignes d'être les organes de ses volontés ? L'homme vertueux répondra qu'il est prêt à fouler aux pieds toutes les considérations personnelles. Il en aura le projet ; je le crois ; mais malgré lui, ses passions modifieront ses jugements. Quand son intérêt élevera la voix, il s'efforcera de l'étouffer, mais combien n'est il pas à craindre qu'il ne finisse comme Chilon par éluder la loi. Tel est le cœur humain : prétendre le réformer seroit inutile ; ne pas le mettre dans le cas de lutter entre ses passions & ses devoirs, c'est la seule manière de s'assurer de lui.

D'après ces principes, dont on ne peut guère contester la vérité, d'après l'expérience journalière, qui nous apprend que les membres d'un *conseil* de guerre, quand ils sont tirés du régiment dans lequel sert l'accusé, perdent par des motifs de haine ou d'amitié personnelle, d'honneur ou d'intérêt de corps, cette égalité d'ame & cette tranquillité d'esprit nécessaires aux dispensateurs de la justice, nous nous croyons en droit de demander, non qu'on permette aux juges de se récuser, aux prévenus de récuser leurs juges, mais qu'il n'entre jamais dans les *conseils* de guerre que peu d'officiers tirés du régiment de l'accusé. Cela seroit infiniment aisé dans les armées & dans les grandes garnisons : dans les petites places & dans les quartiers on pourroit composer les *conseils* de quelques officiers du corps de l'accusé, & de plusieurs anciens militaires retirés avec la croix de Saint-Louis, la commission de capitaine, ou une pension de sa majesté ; l'occasion de cette espèce de service se présentant très rarement, & ayant pour objet l'utilité générale, j'ose croire qu'aucun officier retiré ne s'y refuseroit.

« S'il n'y a pas dans la garnison un nombre suffisant d'officiers pour tenir un *conseil* de guerre, le commandant de la place y supplée en appellant des officiers des garnisons voisines. Ces officiers ne peuvent se dispenser de se rendre aux ordres du commandant de la place ; & ceux de la garnison ne peuvent se dispenser de les admettre parmi eux, & de leur laisser prendre le rang que leur donnent leurs commissions ou leurs brevets : au défaut d'officiers, on admet au *conseil* de guerre des bas-officiers. ».

Les trois articles que nous venons de rassembler en un seul ne nous paroissent point assez détaillés. Il faut que le style des loix soit concis, mais, avant tout, il faut qu'il soit clair : n'auroit-on pas dû dire dans quelle circonstance on appellera les officiers des garnisons voisines ; qu'est-ce qu'on entend par une garnison voisine ; quelles formalités doit employer le commandant d'une place qui veut faire venir des officiers sur lesquels il n'a aucune autorité ; dans quelles circonstances il doit avoir recours aux bas-officiers, &c. ?

« Lorsqu'un capitaine de la garnison, où le *conseil* de guerre se tient commande dans la place, il a la préséance sur ceux qui se rendent dans ladite place, quoique plus anciens ».

« Tous ceux qui doivent composer le *conseil* de guerre se rendent, à l'heure de la matinée qui leur a été fixée, chez le commandant de la place, qui doit présider audit *conseil*. Avant l'ouverture du *conseil* ils vont avec lui entendre la messe ».

« Touts les membres du *conseil* de guerre doivent être à jeun. Les officiers d'infanterie en guêtres & en hausse-col ; les officiers des troupes à cheval & en bottes ».

« Au retour de la messe, le président étant assis les juges prennent leurs places alternativement à sa droite & à sa gauche, suivant l'ancienneté de leurs commissions, ou de leurs brevets ».

« Quand des officiers de cavalerie sont appellés à un *conseil* de guerre qui doit juger un soldat fantassin, ils prennent séance à la gauche du président, & *vice versâ* ».

« Le commissaire des guerres qui a la police de la troupe dont est l'accusé, ou dans le département duquel le *conseil* de guerre se tient, y assiste, s'il le juge à propos. Il a la seconde place, il représente aux juges les ordonnances relatives au délit dont il est question ».

S'il le juge à propos ! Quand les commissaires des guerres ne seroient utiles, dans un *conseil*, qu'une fois sur cent ; quand ils ne rameneroient qu'une fois à l'équité, des juges qui peuvent en être éloignés par une sévérité excessive, fruit de leur genre de vie, ou par une clémence condamnable, quoiqu'elle soit l'effet de l'humanité, quand ils ne présenteroient qu'une fois une lumière utile, leurs peines n'auroient-elles pas reçu la plus douce des récompenses. J'ai vu quelques *conseils* de guerre ; mais jamais je n'y ai rencontré un commissaire des guerres. Les devoirs de leur état sont très multipliés, je le sçais ; mais le sont-ils assez pour ne pas leur permettre de sacrifier une heure ou deux par semaine, à un objet aussi intéressant? Si les commissaires des guerres étoient obligés d'assister à touts les *conseils*, ils y seroient chargés des mêmes fonctions que les auditeurs dans les services étrangers.

« Le major de la place s'assied près de la table, vis-à-vis le président : il apporte les ordonnances militaires & les informations ».

« Tous les officiers de la garnison, de quelque corps qu'ils soient, peuvent être présens au *conseil* de guerre, ils s'y tiennent debout, chapeau bas & en silence. ».

Pourquoi les seuls officiers de la garnison ont-ils la permission d'assister aux *conseils* de guerre ? Cette permission devroit être illimitée; touts les officiers, touts les soldats, touts les citoyens devroient pouvoir y assister. Aussi, loin de rassembler les juges dans l'étroite enceinte d'une salle, c'est au milieu d'une grande place que je voudrois les voir : cette publicité diroit hautement : Soldats, & vous citoyens, approchez ! écoutez le jugement que nous allons porter : nous ne sommes comptables de nos arrêts qu'à Dieu & à notre prince ; nous voulons cependant que vous soyez aussi nos juges : accablez-nous de vos malédictions : accordez à l'accusé une tendre commisération, si nous le condamnons injustement; mais s'il a mérité la sévérité des loix, accablez-le de votre indignation, & tenez-nous compte de la peine que nous souffrons, en rayant un de nos compagnons du nombre des vivans, ou de celui des citoyens. C'est ainsi qu'en Angleterre, le coupable ne comparoit & ne répond que dans des lieux dont l'accès est ouvert à tout le monde. Les témoins, lorsqu'ils déposent, le juge, lorsqu'il donne son avis, les jurés, lorsqu'ils font leur déclaration, sont tous les yeux du public. « Le président & les juges étant assis & couverts, le président fait connoitre le sujet de l'assemblée du *conseil* de guerre. ».

Que j'aimerois à entendre les juges d'un *conseil* de guerre jurer solemnellement qu'ils rendront la justice avec toute l'impartialité dont ils seront capables ; qu'ils chercheront à s'instruire à fond ! &c. Ce serment ne pourroit guères ajouter à l'impartialité des juges, mais il en imposeroit au peuple, & il ôteroit aux coupables tout espoir de séduction. C'est ainsi que dans l'armée angloise la tenue d'un *conseil* de guerre est toujours précédée d'un serment prêté par touts les officiers qui le composent. Le chapitre V de l'ordonnance de la guerre, donnée par George III dans l'année 1779, veut que les officiers qui assistent à un *conseil* de guerre, prononcent le serment suivant :

Moi N. je jure que j'administrerai exactement la justice suivant les régles & articles donnés pour le gouvernement des troupes de sa majesté, & suivant l'acte du parlement actuellement en vigueur ; que je jugerai sans partialité, sans faveur ou affection ; s'il s'élève quelque doute qui n'ait pas été prévu par lesdits articles ou par l'acte du parlement, je jugerai suivant ma conscience, mon intelligence & les coutumes militaires en pareil cas ; je jure en outre, que je ne divulguerai point la sentence de la cour jusqu'à ce qu'elle soit approuvée par sa majesté, ou par quelque personne duement autorisée par elle, que je ne découvrirai sous quelque prétexte & dans quelque temps que ce soit l'avis ou opinion d'aucun membre

Digitized by Google

particulier, à moins que je n'y sois juridiquement obligé.

« Le major lit ensuite la plainte, la déposition de l'accusé, les informations, le récollement, la confrontation. Il se découvre quand il lit ses conclusions qu'il a signées. Les conclusions du major de la place sont conçues de la maniere suivante:

Modèle des conclusions du major de la place.

Vu par nous N., N., major N., le procès extraordinairement instruit au nommé N., dit N., soldat du régiment N., accusé du crime de N., l'information, les récollemens & confrontations des témoins, des jours & au N., ensemble l'interrogatoire subi par ledit N., le N., nous l'avons trouvé suffisamment atteint & convaincu du crime de N., & pour réparation d'icclui, nous concluons pour le roi, à ce que sa procédure soit jugée bien & dûement instruite; & qu'en conséquence ledit N., soit condamné conformément à l'article N. de l'ordonnance du roi, du N., N. mois, N. annee, &c.

Si le major de la place n'a pas trouvé que l'accusé fût convaincu du crime dont on le croyoit coupable, ses conclusions finissent de la maniere suivante.

Nous n'avons pas trouvé le nommé N., dit N., atteint & convaincu du crime de N. dont il est accusé, pourquoi nous requérons pour le roi, qu'il soit renvoyé absous & mis en liberté.

Quand le major de la place ne trouve pas l'accusé suffisamment convaincu, & qu'il espere que de nouvelles informations répandront un plus grand jour sur l'objet à juger, il termine ainsi ses conclusions:

Nous n'avons pas trouvé le nommé N., dit N., suffisamment atteint & convaincu du crime de N., dont il est accusé; pourquoi nous requérons pour le roi, qu'il soit renvoyé à un plus amplement informé, pendant lequel temps il tiendra prison.

« Aussitôt après la lecture des conclusions, on fait entrer l'accusé; il a été conduit au lieu de l'assemblée du *conseil* de guerre par dix hommes de son régiment, commandés par un bas-officier; il est amené dans la salle du *conseil* par quatre de ces hommes; il a les mains liées: si les conclusions du major de la place font pour une peine afflictive, il est assis sur une sellette; sinon il est debout.

Dès qu'un citoyen est convaincu d'un crime capital, qu'il est condamné par la loi, livrons-le à la honte & à l'infamie; qu'il soit environné de l'appareil le plus terrible, qu'il voie sur touts les visages les signes d'une vive indignation, il a mérité son sort; à peine je puis le plaindre: mais jusqu'à ce qu'il ait été marqué du sceau de la réprobation, je ne vois en lui qu'un homme peut-être injustement accusé; mon cœur s'ouvre à la compassion, je suis prêt à répandre des larmes, & je voudrois briser les fers qu'il porte. Ces sentiments, touts humains qu'ils paroissent, ne sont pas, il le faut avouer, inspirés par l'amour de l'humanité, c'est l'amour de moi-même, qui les a fait naître dans mon ame. Je me suis dit: tu n'as commis aucun crime qui mérite la mort ou l'infamie, mais tu as sans doute des ennemis; car, quel est l'homme qui n'en a point? Que deux de ces êtres que tu as blessés sans le vouloir & même sans le sçavoir, se concertent pour te perdre; qu'ils t'accusent d'un crime capital; qu'une longue prison ait affoibli ton ame; que des soldats, avec un air sombre, méprisant & farouche, viennent te tirer de ton cachot; qu'ils te conduisent devant le tribunal qui doit décider de ton sort: tribunal que tu es habitué à redouter, parce qu'il est composé d'hommes que tu es accoutumé à respecter; qu'on t'offre pour siége la sellette redoutable, qui est, tu le sçais bien, le précurseur de la mort: auras-tu assez de force & assez de sang froid pour démêler les filets d'une trame odieuse; pour vaincre la prévention qu'aura inspiré à tes juges, & l'état dans lequel tu paroîtras devant eux, & l'avis de celui de tes chefs qui est sensé le mieux instruit de ta conduite? Non! dénué de conseil & d'appui, seul contre touts, tu balbutieras à peine quelques mots sans suite, qu'on prendroit avec assez de raison, pour une espèce d'aveu. Si la distinction de la sellette n'avoit pas lieu, je ne me regarderois pas comme condamné; je m'armerois de tout mon courage; je mettrois la vérité dans tout son jour, je serois reconnu pour innocent, & je parviendrois peut-être à prouver que mes accusateurs méritent seuls l'indignation des loix. Abolissons donc cette distinction inutile, & qui peut même devenir funeste; mais ne nous bornons point là. Pourquoi ne permettrions-nous point à un capitaine, ou à tout autre officier de prendre la défense des soldats accusés? Cette permission ne sauveroit aucun coupable, mais elle assureroit le sort de touts les innocents. Je ne lis jamais sans attendrissement, les raisons que le premier président de Lamoignon donna à ses collégues, pour les déterminer à donner un conseil aux accusés. « Il est vrai, disoit-il, que quelques criminels se sont échappés des mains de leurs juges, & exempts des peines, par le moyen de leur conseil; mais si le conseil a sauvé quelques coupables, ne peut-il pas arriver aussi que des innocents périssent faute de conseils. Or, il est certain qu'en touts les maux qui peuvent arriver dans la distribution de la justice, aucun n'est comparable à celui de faire mourir un innocent; il faudroit mieux absoudre mille coupables. ».

Ces sages réflexions d'un grand homme sont déja consignées, je le sçais, dans un des dictionnaires de l'encyclopédie; mais, qui pourroit me sçavoir mauvais gré de les avoir transcrites encore une fois; peut-être qu'elles frapperont enfin quelque homme fait par son génie, ou par sa place, pour donner des loix aux nations: peut-être qu'on dira quelque jour, si les militaires, ces hommes dont les délits sont toujours si clairs; si eux qui sont

Digitized by Google

accoutumés à prodiguer le sang humain, regardent comme nécessaire de donner un conseil aux accusés, à plus forte raison devons-nous le leur accorder, nous en qui l'humanité n'a rien perdu de ses droits ; nous qui avons chaque jour à juger des délits dont il est si difficile de connoître les vrais auteurs.

« Avant de faire aucune question à l'accusé, on lui fait prêter serment de dire la vérité. ».

Si je dis vrai, je perds la vie ; si je tais la vérité, je me parjure ; mais j'échapperai peut-être au supplice : quelle alternative ! Combien ne faudroit-il pas que la religion du serment fût profondément gravée dans l'ame d'un accusé, pour qu'il n'osât se parjurer? Pensez-vous qu'un homme assez foible, ou assez pervers pour commettre un grand crime contre les hommes ou contre la société, hésitera à en commettre un dont la peine lui paroit éloignée, peut-être même incertaine ? car l'idée d'un Dieu ne se présente guères aux méchans. Le juge suprême n'imputera-t-il pas à nos législateurs touts les faux serments que les accusés ont dû faire ?

« Aussi-tôt que l'accusé a prêté serment, on procède à son dernier interrogatoire ; chaque juge peut l'interroger à son tour.

Quand l'accusé a subi le dernier interrogatoire, on le reconduit en prison.

Aussi-tôt que l'accusé est sorti, le président prend les voix pour le jugement de l'accusé.

Le dernier juge opine le premier, ainsi de suite, en remontant jusqu'au président qui opine le dernier.

Les officiers qui servent dans l'espèce de troupe qui n'est pas celle où servoit l'accusé, opinent les premiers.

Celui qui opine ôte son chapeau, & dit à haute voix que trouvant l'accusé convaincu, il le condamne à telle peine ordonnée pour tel crime ; ou que le jugeant innocent, il le renvoye absous ; ou si le crime lui paroit douteux faute de preuve, il conclut à un plus amplement informé, l'accusé restant en prison.

A mesure que chaque juge donne son avis, il l'écrit au bas des conclusions du major, & il le signe. ».

L'ordre qu'on suit en donnant les opinions, est très sage sans doute ; mais pour prévenir toute séduction, ne devroit-on pas dispenser les juges de prononcer leurs avis, & obliger seulement chacun d'eux à l'écrire sur un papier séparé. Aussi-tôt que chaque juge auroit écrit & motivé son avis, le président les recueilleroit & en feroit lecture à haute & intelligible voix : après cette lecture il demanderoit à chaque juge, si malgré les avis différents du sien, & les motifs que les autres juges ont allégués, il persiste dans son opinion ?

Cette forme demanderoit un temps un peu plus long, que celle qui est aujourd'hui en usage, mais elle seroit plus sûre.

« L'avis le plus doux prévaut dans les jugements, si le plus sévère ne l'emporte de deux voix ; l'avis du président n'est compté que pour une voix. ».

Avec quel plaisir n'ai-je pas lu dans le commentaire de Blackstone, sur le code criminel d'Angleterre, la réflexion suivante ! « La vie est un présent que Dieu a fait à l'homme : on ne peut donc la lui enlever que par l'ordre ou la permission de cet être suprême. Or pour connoître cet ordre ou cette permission, il ne faut rien moins qu'une révélation, ou bien une démonstration claire & indispensable que les loix de la nature & de la société demandent la mort du coupable.

Lorsque sur sept juges il y en a deux qui croyent qu'un coupable ne mérite point une peine quelconque, & lorsqu'ils appuyent leur opinion sur des raisons solides, la démonstration est-elle claire & sans réplique ? Non, sans doute ; quel est celui qui abandonneroit une partie de son bien, si de sept avocats qu'il auroit consultés, deux l'assuroient qu'il peut espérer de le conserver en entier ? Quel est celui qui se résoudroit à souffrir une opération chirurgicale très douloureuse, si de sept médecins assemblés, deux lui disoient qu'il peut recouvrer la santé sans faire le sacrifice d'un de ses membres ? Les délits militaires sont si aisés à constater, qu'on pourroit sans inconvénient exiger l'unanimité des voix, au moins quand il s'agiroit de la vie du coupable, ou d'une peine afflictive. C'est ainsi que les loix Angloises, le modèle de la législation criminelle, exigent l'unanimité des suffrages pour condamner un accusé.

« L'accusé étant jugé, le major de la place fait dresser la sentence ; touts les juges sont obligés de la signer, quoiqu'ils ayent été d'un avis différent de celui qui a prévalu. ».

Combien n'est-il pas cruel d'obliger un juge à signer l'arrêt de mort ou d'infamie d'un homme qu'il croit innocent ?

MODÈLE DE SENTENCE.

DE PAR LE ROI.

Vu par le conseil *de guerre assemblé à N. par ordre de M. N., le procès extraordinairement instruit au nommé N., accusé d'avoir commis le crime de N. l'information dudit jour ; le récollement des témoins du N. & les conclusions du sieur N. Le* conseil *de guerre a declaré la procédure bien & duement instruite, & en conséquence déclare ledit N. suffisamment atteint & convaincu du crime de N., & pour réparation d'icelui l'a condamné & condamne à N. fait à N.*

Le jugement peut finir encore des deux manières suivantes :

Et en conséquence déclare qu'il n'a pas trouvé le nommé N. atteint & convaincu du crime dont il est accusé, pourquoi nous ordonnons qu'il soit renvoyé absous & remis en liberté.

Ou

Digitized by Google

Ou bien : *Et en conséquence déclare qu'il n'a pas trouvé le nommé N. suffisamment atteint & convaincu du crime dont il est accusé, pourquoi nous ordonnons qu'il soit renvoyé à un plus amplement informé, pendant lequel il tiendra prison.*

« Le jugement dressé & signé, le président se lève & le *conseil* est terminé. ».

Toutes les fois que le *conseil* de guerre inflige une peine capitale pour tout autre crime que celui de désertion, il est obligé d'envoyer le procès & la sentence au secrétaire d'état de la guerre. M. de Saint-Germain, auteur de ce sage établissement, explique encore dans la lettre suivante ce qu'on doit entendre par peine capitale.

Lettre de M. le comte de Saint-Germain, à M. le marquis de Langeron, en date du 9 août 1777.

Le roi a décidé, Monsieur, par l'article 12 du titre 7 de son ordonnance d'administration, du 25 mars de l'année dernière, que tout soldat, cavalier, dragon ou chasseur, qui aura été jugé par un *conseil* de guerre, & condamné à une peine capitale, pour tout autre crime que celui de la désertion, ne pourra subir le jugement prononcé contre lui, qu'au préalable les informations & la sentence motivée n'ayent été envoyées au secrétaire d'état de la guerre, pour en rendre compte à sa majesté, qui s'est réservé le droit de ratifier ladite sentence, de la mitiger, de l'infirmer, ou enfin de faire grace, si elle le juge à propos. L'expérience a démontré en beaucoup d'occasions l'utilité de cette disposition. Mais sa majesté s'est apperçue que plusieurs corps & états-majors de place, donnant aux termes de cet article une explication trop littérale, ne regardoient comme peine capitale, que celle de mort. La jurisprudence civile admet comme peines capitales deux autres genres de punition, parce qu'elles emportent la mort civile; sçavoir, le bannissement perpétuel qui n'a pas lieu dans les jugements des *conseils* de guerre, & les galères perpétuelles prononcées par plusieurs articles de l'ordonnance du premier juillet 1727, concernant les crimes & délits militaires. Comme les *conseils* de guerre doivent se conformer aux ordonnances criminelles, enrégistrées dans les tribunaux civils, en tout ce qui n'a pas été prévu par les ordonnances militaires, ils doivent sans difficulté adopter la jurisprudence de ces mêmes tribunaux sur la nature des punitions qu'ils prononcent, & regarder en conséquence comme peine capitale, celle des galères perpétuelles : l'intention de sa majesté est donc que les *conseils* de guerre se conforment par rapport aux jugements qui prononcent cette peine, à l'article 12 du titre 7 de l'ordonnance d'administration que je viens de citer. Elle vous charge d'en donner connoissance aux commandants des places & à ceux des corps de la division que vous commandez. Vous voudrez bien aussi les prévenir que ces jugements ne devant, non plus que ceux portant peine de mort, avoir ni exécution, ni commencement d'exécution, jusqu'à ce qu'ils ayent été revêtus de l'approbation de sa majesté, ils ne doivent jusqu'à ce moment être lus, ni à la garde montante, ni au criminel. J'ai l'honneur d'être, *signé* Saint-Germain.

« Lorsque l'accusé est absent, le *conseil* de guerre se tient comme lorsqu'il est présent, la seule différence consiste dans l'interrogatoire qui ne peut avoir lieu.

Un *conseil* de guerre peut encore être assemblé pour entériner des lettres de grace.

Lorsque sa majesté accorde des lettres de grace, il est nécessaire, pour qu'elles puissent avoir leur effet, qu'elles soient entérinées. ».

Celui qui veut faire entériner des lettres de grace se constitue prisonnier, se fait écrouer pour le crime énoncé dans les lettres; il adresse au commandant de la place une requête conçue de la manière suivante.

Modèle de requête pour des lettres de grace.

N. accusé & condamné à la peine de N. par jugement du conseil *de guerre, tenu à N. le N., & actuellement détenu dans les prisons de cette ville, vous supplie de faire assembler le* conseil *de guerre pour l'entérinement de ses lettres de grace, afin de jouir de l'effet y contenu. Fait à N.*

Le commandant de la place signe la requête & l'apostille de la manière suivante : *soit communiqué au procureur du roi*; c'est-à-dire, au major de la place.

Le *conseil* de guerre assemblé, on lit le procès fait à celui qui a obtenu des lettres de grace : le major de la place donne ses conclusions; elles sont conçues comme il suit.

Modèle de conclusions pour des lettres de grace.

Nous N., major de la place de N., après avoir vu la requête présentée à M. N., pour le nommé N., & les pièces de son procès que nous trouvons conformes à l'exposé de sa grace, nous n'empêchons pour le roi que le brevet de grace accordé par sa majesté audit N. soit entériné par le conseil *de guerre, pour le suppliant jouir de l'effet y contenu. Fait à N., le N.*

Après que le major a lu ses conclusions, le président recueille les opinions, ou dresse la sentence du *conseil* de guerre, ou l'écrit au dos du brevet; tous les juges la signent.

Modèle de sentence pour des lettres de grace.

Vu par le conseil *de guerre extraordinairement assemblé à N., par ordre de M. N., le brevet de grace de l'autre part, accordé par sa majesté au nommé N., prisonnier accusé de N., & condamné à N. le N., les informations & autres pièces du procès,*

Digitized by Google

& les conclusions du sieur N., major de N., le conseil *de guerre a entériné ledit brevet de grace, pardon & rémission pour par le suppliant jouir de l'effet contenu en icelui. Fait à N., le N.*

Le major de la place donne à l'accusé copie du brevet & de l'entérinement, & il écrit au bas : *Certifié véritable & conforme à l'original resté entre nos mains, N., major de N. Fait à N., le N.*

Nous ferons connoitre dans l'article PEINE, la différence qui existe en Angleterre entre un *conseil* de guerre général, & un *conseil* de guerre régimental. Cette différence essentielle nous paroit faite pour trouver place dans le code militaire criminel de touts les peuples sages & amis de la justice.

§. II.

Des conseils *de guerre que nous avons appellés cours martiales.*

Une infinité de questions, toutes très importantes, se présentent ici : les principales sont celles qui suivent :

1. Un général doit-il, avant d'entreprendre une opération militaire, consulter les personnes qui l'environnent ?

2. Doit-on imposer à un général la nécessité de prendre les avis d'un *conseil* ?

3. Doit-on laisser au général la liberté de choisir son *conseil* ?

4. Le général doit-il être obligé de suivre les décisions de son *conseil* ?

5. Un général ne doit-il pas se former plus d'un *conseil* ? Quelles doivent être les occupations des *conseils* ?

6. Quelles personnes le général doit-il admettre dans les *conseils* ?

7. Quelle conduite le général doit-il tenir dans les *conseils* ?

8. Quelle conduite le général doit-il tenir avec ceux qui lui ont donné des conseils ?

9. Quelle conduite doivent tenir les personnes que le général appelle dans un *conseil* ?

Eclairés par les écrivains didactiques, & soutenus par les exemples des plus grands généraux, essayons de résoudre toutes ces questions, ou du moins d'en préparer la solution.

1. Si quelques généraux étoient éblouis par Cæsar, par Louis XI & par quelques autres personnages célèbres, qui ont pris rarement les avis de leurs subordonnés, nous leur ferions voir que si Cæsar exécuta de grandes choses, sans recourir aux conseils des personnes qui méritoient sa confiance, il auroit évité une fin tragique & terminé plus aisément ses grandes entreprises, s'il avoit daigné consulter ceux qui l'entouroient. Nous leur montrerions Louis XI se repentant de la confiance qu'il avoit eue en ses propres lumières, avouant à ses confidents, que cet amour propre excessif avoit creusé les précipices dans lesquels il étoit tombé, & faisant élever son fils dans une profonde ignorance pour l'obliger, disoit-il, à prendre des conseils. Mais comme tout esprit juste est convaincu de la nécessité de recourir souvent aux avis d'autrui, comme on avoue que c'est plutôt par orgueil que par sagesse qu'on néglige de prendre des conseils, comme personne n'ignore que les militaires s'intéressent plus vivement aux opérations sur lesquelles ils ont été consultés, qu'à celles qu'on ne leur a pas communiquées ; & comme tout le monde convient qu'on est moins coupable quand on s'égare après avoir placé un grand nombre de fanaux sur la route qu'on doit suivre, que lorsqu'on s'y engage éclairé seulement par ses propres lumières, nous regarderons comme prouvé qu'un général, quelque genie qu'il ait reçu du ciel, doit prendre l'avis des personnes capables de lui donner de sages conseils.

Que les généraux ne craignent point de voir leur gloire ternie par leur attention à demander conseil : qui ne sçait pas qu'il y a autant d'habilité à profiter d'un bon avis, qu'à se bien conseiller soi-même ? Ni leurs contemporains, ni la postérité ne s'informeront point d'ailleurs, si les généraux ont commandé en écoutant des avis sages, ou en agissant d'après eux-mêmes ; ils demanderont seulement s'ils ont vaincu les ennemis & bien servi l'état.

2. Si les généraux d'armée étoient choisis parmi des êtres aussi supérieurs aux hommes par leurs vertus & par leurs connoissances, que par leur autorité & leur puissance ; s'ils rassembloient seulement toutes les qualités & touts les talents dont nous avons parlé dans notre article GÉNÉRAL, ils pourroient, sans inconvénient, consulter les personnes qu'ils jugeroient à propos ; ils pourroient, peut-être même, se passer de recevoir des avis : mais ils sont hommes, ils sont soumis à des passions : les personnes qui les approchent leur communiquent des foiblesses & souvent des vices ; il est donc utile de les obliger à prendre les avis, non de quelques individus épars, mais ceux d'un *conseil* réglé. Tel homme qui dans l'intérieur d'un cabinet auroit puisé son avis dans les yeux de son chef, remontera dans un *conseil* jusqu'à la source de la vérité ; celui qui n'auroit écouté dans un tête à tête que la voix de son intérêt particulier, n'entendra en public que celle de l'intérêt général, ou au moins n'osera être l'interprète que de ce dernier : celui enfin qui n'auroit songé là qu'à conserver sa faveur, voudra ici conserver sa gloire. Mais, est-ce le prince qui doit nommer le *conseil* du général, ou le général doit-il le composer lui-même ?

3. Un prince qui auroit nommé touts les membres du *conseil* dont le général de son armée devroit prendre les avis, pourroit-il lui dire comme Auguste à Varus : *Rends-moi mes légions* ? Ce n'est pas à moi que vous devez imputer les défaites que vos troupes ont essuyées, lui répondroit le

Digitized by Google

général : ce n'est pas à moi que vous devez demander compte des occasions favorables que nous avons perdues & des fautes que nous avons faites. Vous m'aviez confié en apparence le bâton de commandement ; mais il étoit réellement porté par les ignorants, les envieux ou les traîtres dont vous m'aviez entouré. Fussai-je coupable de touts les événements malheureux, à l'abri de l'égide que vous m'aviez donnée vous-même, je devrois échapper à votre colère : il n'en auroit pas été de même, si j'avois nommé les membres de mon *conseil*; comme ils auroient été de mon choix ; j'aurois dû répondre d'eux comme de moi-même.

Si le prince, dira-t-on peut-être, après avoir confié une partie de son autorité à un sujet peu propre au commandement des armées, lui laisse encore la liberté de choisir ses *conseils*, ne les prendra-t-il pas parmi des hommes qui lui ressemblent ? Cela est possible ; mais cela n'arrivera presque jamais. La voix publique désignera toujours si hautement au général quelques sujets dignes d'entrer dans ses *conseils*, qu'il n'osera se dispenser de les y admettre. Il n'appartient qu'à des êtres nés dans un rang très éminent, de fermer l'oreille aux cris & aux vœux d'un peuple entier. Il suffit d'un bon pilote pour conduire un vaisseau : pendant le calme on peut négliger les avis qu'il donne ; mais on les suit quand la tempête approche. Dans la vie privée nous nous laissons quelquefois entraîner vers des flatteurs, des ignorants ou des ames basses : mais quand touts les yeux sont fixés sur nous, tout change : si nous ne rendons pas alors au vrai mérite toute la justice qui lui est dûe, au moins n'osons-nous pas le laisser dans l'oubli. En un mot, si un guerrier aime assez son pays pour mériter d'être mis à la tête d'une armée, si on juge qu'il a assez de talents & de qualités pour la bien conduire, comment peut-on imaginer qu'il n'aura pas assez de sagesse pour bien composer son *conseil* ?

4. Faut-il plus d'un chef à chaque armée ? Ce chef doit il jouir d'un pouvoir absolu ? Résolvons ces questions, & nous sçaurons si le général doit-être obligé de suivre les avis de son *conseil*.

Les écrivains politiques & militaires, même ceux qui ont vécu au sein des républiques les plus jalouses, ont touts dit : la division dans le commandement fait d'abord naître la jalousie ; la mésintelligence succède à celle-ci ; la discorde se montre bientôt ; enfin les défaites arrivent. Ils ont touts consigné dans leurs écrits les maximes suivantes : lorsque le commandement est divisé, la victoire a moins d'appas pour les généraux, & la défaite moins de honte. Plus il y a de chefs, plus l'autorité est foible : plus il y a de chefs, plus il y a de passions qui luttent les unes contre les autres : plus il y a de chefs, plus il y a d'avis différents, & par conséquent plus il y a d'indécision. En un mot ils ont touts conclu qu'il ne falloit qu'un chef à chaque armée. Si ces maximes sont saines, le général ne doit pas être obligé de suivre les avis de son *conseil* ; car ce ne seroit plus un homme qui commanderoit, mais dix, vingt ou trente.

Les écrivains politiques & militaires sont des hommes ; ils peuvent s'être trompés : consultons les faits historiques qui ne peuvent pas vouloir nous induire en erreur ; s'ils nous montrent que le commandement ne doit point être divisé, cette proposition sera incontestablement vraie.

Les Athéniens mettent dix généraux à la tête des troupes qu'ils envoyent contre le roi de Perse. Aristide, l'un de ces dix chefs, convaincu qu'il ne falloit qu'un général à une armée, céde à Miltiade le commandement entier ; les huit autres chefs l'imitent, les Perses sont vaincus.

Les Lacédémoniens ne veulent pas remettre toute l'autorité civile entre les mains d'un seul homme ; ils créent deux rois : mais dans le même instant ils font une loi qui oblige un de leurs souverains à rester dans Sparte toutes les fois que l'autre sera à la tête de l'armée.

L'histoire romaine nous fourniroit plusieurs exemples des funestes effets du partage dans le commandement. Bornons-nous à remarquer que ce partage rallentit la marche des victoires des Romains ; qu'ils créérent un dictateur toutes les fois qu'ils eurent des ennemis redoutables à combattre, & que ce même partage leur avoit fait éprouver de grandes défaites. Voyez dans l'histoire universelle angloise, la description des combats que Rome livra aux Volsques, aux Veïens, aux Eques, aux Carthaginois : arrêtez-vous sur-tout à la bataille de Cannes : descendez ensuite jusqu'au temps où elle combattit les Gaulois, & vous trouverez une infinité de preuves de cette vérité.

Les Carthaginois éprouvèrent aussi ce que peut le partage du commandement, Dans la guerre contre les rebelles d'Afrique, le sénat fut obligé de donner aux soldats la liberté de choisir entre les deux généraux qu'il avoit nommés, & de conserver celui qu'ils jugeroient à propos de garder.

L'histoire du bas-empire nous présente souvent la même leçon ; elle est écrite en caractères ineffaçables, tome 17, pag. 400 de l'histoire universelle angloise.

L'abbé de Velly attribue, avec raison, au partage dans le commandement, la défaite que les Saxons firent essuyer en 783 aux généraux de Charlemagne.

La longueur du siége de Saint-Jean-d'Acre, & les malheurs des Croisés, eurent-ils d'autres causes que la multiplicité de leurs chefs, & leur mésintelligence, qui en étoit une suite nécessaire.

Louis XII éprouva en 1512, qu'une armée commandée par un général médiocre, fait de plus grandes choses que lorsqu'elle obéit à deux grands hommes. Le duc de Longueville & Charles de Bourbon, les deux plus célèbres généraux de leur

Digitized by Google

siècle, ne font rien d'heureux pendant qu'ils commandent avec un pouvoir partagé: le duc de Valois commande seul, l'inaction cesse & les succès se multiplient.

Pescaire & Colonne commandent en 1512 une armée formidable que le partage dans le commandement rend inutile. Les historiens conviennent que si ces deux chefs avoient eu chacun un corps séparé, cette campagne eût été pour nous des plus funestes.

Montluc, éclairé par les évènements nombreux dont il avoit été le témoin, évènements qu'il rapporte très au long, conclut, tome 2, pag. 157, qu'il vaut mieux un moindre capitaine seul, que deux bons ensemble.

Robertson attribue les malheurs de la ligue de Smalkalde, au partage dans le commandement. L'électeur de Saxe, dit-il, & le Landgrave de Hesse, quoique touts deux propres à conduire une grande armée, avoient un caractère & des vues si différentes, qu'ils ne s'accordoient pas mieux dans leurs opérations que dans leurs motifs. Insensiblement la jalousie & l'animosité s'accrurent; les autres membres de la ligue cessèrent de vouloir obéir à des chefs qui mettoient si peu de concert dans le commandement. Aussi cette armée n'eut qu'une action dénuée de vigueur & d'effet.

Guise & Montmorenci ont un pouvoir à-peu-près égal; ils perdent le fruit de la bataille de Dreux, & le connétable est fait prisonnier.

Les grandes entreprises, disoit Walstein, ne peuvent guères réussir que sous la conduite d'un seul homme; elles échouent ordinairement quand plusieurs s'en mêlent.

Lisez avec soin l'histoire de Louis XIV, vous verrez que les armées de ce prince furent heureuses lorsqu'elles n'eurent qu'un chef, & lorsque celles des ennemis en eurent plusieurs. Ce roi fut si convaincu de cette vérité, qu'il rendit, le premier août 1675, une ordonnance par laquelle il abolit la coutume que l'on avoit suivie jusques-là de faire rouler le commandement entre les officiers du même grade, & qu'il voulut que le commandement appartint au plus ancien.

L'historien du prince Eugène rapporte qu'un des amis de ce grand homme, lui ayant un jour demandé quelle étoit la cause de la profonde rêverie dans laquelle il étoit plongé: Je faisois réflexion, répondit le prince, que si Alexandre le grand avoit été obligé d'avoir l'approbation des députés de Hollande pour exécuter ses projets, il s'en feroit fallu plus de moitié que ses conquêtes n'eussent été si rapides.

Nous ne rapporterons pas des faits plus récents; chacun de nos lecteurs nommera aisément les journées que le partage dans le commandement a rendu malheureuses. Nous terminerons cette longue suite d'exemples, en priant les militaires de lire une lettre de M. le maréchal de Noailles à M. d'Argenson. Cette lettre, relative à l'objet qui nous occupe, est consignée dans le tome second, page 268 des campagnes de Noailles: campagnes qui doivent être mises au rang du petit nombre d'ouvrages que les généraux ne peuvent trop étudier.

Puisque l'histoire prouve à chaque page, que les armées commandées par deux hommes seulement, ont presque toujours été battues, on peut conclure, à plus forte raison, qu'une armée commandée par un *conseil*, ou, ce qui est la même chose, par un général obligé de suivre les décisions d'un *conseil*, seroit encore plus malheureuse.

Quoique les écrivains politiques & militaires se réunissent à dire que chaque armée ne doit avoir qu'un chef, ils décident encore plus unanimement, s'il est possible, que son autorité doit être indépendante & sans bornes: autant, disent-ils, les contrepoids sont utiles dans l'administration intérieure, autant ils sont dangereux à la guerre; un général qui est obligé d'attendre les ordres d'un prince ou d'un ministre, perd presque toutes les occasions favorables de vaincre; en un mot, un général doit avoir carte blanche: mais s'il est obligé de suivre les avis d'un *conseil*, il n'a pas la carte blanche: donc la conclusion n'a pas besoin d'être énoncée.

Appellons encore à l'histoire des décisions des écrivains didactiques: elle est le véritable creuset des opinions sur l'administration des états, & sur la conduite des armées. Il est des vérités qu'on ne peut trop répéter, & prouver de trop de manières; les raisonnements sont quelques-fois contrariés par les faits, & puisque nous ne pouvons point fonder une théorie militaire sur de nouvelles expériences, tenons-nous-en aux essais qu'ont fait les guerriers qui nous ont précédés. Ne remontons pas cette fois au-delà du siècle de François Ier: à cette époque la guerre a véritablement mérité le nom d'art, & les récits des annalistes celui d'histoire.

Les François sont en Italie: le comte d'Enguien les commande: ce prince ne veut livrer la bataille qu'après en avoir obtenu la permission du roi: Montluc arrive à la cour: il parle, il presse, le *conseil* balance: François Ier se lève: *je m'en rapporte*, dit-il, *à ceux qui sont sur les lieux*. Montluc repasse les Alpes, & les François triomphent à Cerizolles.

Charles-Quint a pénétré en Provence; le royaume est dans la consternation: on présente à François Ier une foule de plans pour la campagne. Le roi s'adresse à son connétable, à qui il avoit donné le commandement de son armée. Vous voyez, lui dit-il, l'importance des intérêts que je vous confie: soutenez votre gloire & sauvez mes états: les conjonctures vous apprendront ce que vous avez à faire.

Le célèbre duc de Guise avoit, sans doute, de grands talents militaires; mais les meilleurs historiens conviennent que ses succès furent l'effet du pouvoir sans bornes qu'on lui avoit confié.

Gustave Adolphe donnant des ordres aux chefs

Digitized by Google

de ses troupes, leur mandoit : Etant éloigné de vous, je ne puis diriger vos opérations qu'en termes généraux : il arrive à la guerre des événements que toute la prudence humaine ne peut prévoir. Saisissez ces moments : profitez des occasions favorables qui se présentent & s'échappent au même instant. Je vous donne carte blanche. Agissez avec la sagesse qui est digne de vous & de moi.

Bannier, ce digne élève du grand Gustave, disoit à ses confidents : Pourquoi croyez-vous que Galas & Picolomini n'ont jamais rien pu faire d'heureux contre moi ? C'est qu'ils ne pouvoient rien entreprendre sans le consentement des ministres de l'empereur.

Pendant que Louis XIII régna, le cardinal de Richelieu & le père Joseph, dirigèrent la plupart des armées. Presque touts les généraux qui se laissèrent ainsi conduire, furent battus.

Les mémoires du temps nous apprennent que le prince Eugène, avant de prendre le commandement de l'armée impériale en 1698, exigea que l'empereur lui signât une permission de faire tout ce qu'il jugeroit à propos, sans qu'il pût être recherché sous aucun prétexte.

Le duc de Malbouroug, cet émule célèbre d'Eugène, étoit plns roi que général. Il disposoit à son gré des volontés de la cour & du parlement, des finances & des troupes ; aussi fit-il de grandes choses. Dès l'instant où son crédit eut diminué, & où il fut contrarié, il abandonna le commandement.

Louis XIV, ce prince excessivement jaloux de son autorité, fit dire à Turenne, qu'il seroit charmé d'apprendre un peu plus souvent de ses nouvelles, & qu'il le prioit de l'instruire de ce qu'il auroit fait. Ce même prince s'exprime de la manière suivante, dans nne de ses ordonnances militaires. Comme sa majesté a reconnu par expérience que rien n'est si important à son service, qn'en son absence le commandement réside toujours en la personne d'un seul, lequel ayant la direction de toutes choses, puisse donner à chacun des généranx des armées les ordres de ce qu'ils auront à faire, sa majesté veut & entend, &c. sans que celui qui aura la principale division en l'absence de sa majesté, puisse entrer dans le détail de l'armée où il ne sera pas ; l'intention de sa majesté étant qu'il donne seulement en gros les ordres de ce qu'il y aura à faire pour l'exécution de ce qn'il aura résolu.

M. le maréchal de Noailles donnant des instructions au comte de Berchini, parle ainsi : il suffit de dire en gros à un homme de guerre dont l'intelligence & le mérite sont connus, les points principaux dont il est chargé, & il convient même de lui laisser la liberté de changer les dispositions proposées, suivant les circonstances & les connoissances qu'il acquiert sur les lienx.

Avant le commencement de la bataille de Fontenoi, le comte d'Argenson, au lieu de donner des ordres au maréchal de Saxe, envoya prendre les siens. Et pendant cette même bataille Louis XV dit tout haut : Je suis bien sûr qu'il fera tout ce qu'il voudra.

Quoique nous nous soyons imposés l'obligation de ne point citer des hommes vivants, nous ne pouvons nous refuser au plaisir de rapporter un propos de Joseph II ; l'éloignement des lieux équivaut à celui des temps, & il est impossible qu'on nous soupçonne de flatterie.

En commençant la guerre, que la paix de Teschen a terminée, l'empereur dit au général Laudon : Je ne vous donne ancun ordre ; un homme comme vous n'a pas besoin d'instructions, qui le gêneroient peut-être : servez-moi, & soyez persuadé que quand vous perdriez une bataille décisive, je n'en conserverois pas moins pour vous toute l'estime qui vous est due.

Puisque tout concourt à prouver qu'il ne faut qn'un chef à chaque armée, & que l'autorité de ce chef doit être indépendante ; puisque le général qui seroit obligé de suivre les décisions d'un *conseil*, ne seroit ni chef unique ni chef absolu ; il est clair que les *conseils* doivent uniquement conseiller, mais jamais commander. Qu'on ne dise point que la restriction que nous donnons au pouvoir des *conseils* les rend inutiles, le *conseil* servira de flambeau ; il montrera les différentes routes ; le général choisira celle qui lui paroîtra meilleure. Les armées commandées par des rois ont remporté des victoires presque continuelles : ces rois avoient certainement un *conseil* ; ce *conseil* ne commanda jamais, il se contenta toujours de donner des avis.

5. Que les Grecs étoient sages & ingénieux, lorsque dans leurs fictions, voulant faire connoître aux princes combien nn *conseil* leur étoit utile, ils plaçoient toujours Minerve à côté de Jupiter ! Pour nous, sans recourir au voile de l'allégorie, pourquoi laisser toujours la vérité derrière un voile ? C'est lui dérober une partie de ses attraits. Nous dirons aux chefs des armées : ayez sans cesse à vos côtés une cour martiale composée avec soin : elle vous tiendra lien des yeux d'argus, des cent bras du géant Briarée, & de toutes les têtes de l'hydre.

Pour qu'une cour martiale soit réellement utile, elle doit être divisée en deux parties. La première & la plus nombreuse préparera toutes les décisions du chef de l'armée. Dans sa sagesse, elle examinera les objets sur touts les points de vue ; elle proposera la manière de faire réussir chaque entreprise qu'elle anra jugée possible ; elle écartera les obstacles & applanira les difficultés ; elle prévoira les projets des ennemis, & fournira le moyen de les faire échouer ; elle dressera des instructions pour les officiers détachés ; elle songera au moyen d'avoir des vivres & des munitions de guerre ; elle s'occupera de la police des camps, de l'instruction des régiments, de la discipline des troupes ;

Digitized by Google

elle sera ; en un mot, dans chaque poste que l'armée occupera, toutes les suppositions imaginables, depuis un départ prochain jusqu'à un séjour très prolongé : depuis une marche précipitée en avant jusqu'à une retraite forcée : depuis une défaite complette jusqu'à une victoire signalée. En ne calculant ainsi que sur des suppositions, ces suppositions étant toujours semblables ; la cour martiale se formant, ou chaque jour, ou seulement un certain nombre de fois par semaine, & donnant chaque fois au général le résultat de ses discussions, il n'en pourra résulter que des effets heureux. L'ennemi eût-il des espions dans le camp, ou des traitres dans les *conseils*, il lui resteroit toujours de l'incertitude sur l'usage que le chef de l'armée voudroit faire des avis qu'on lui auroit donnés, & ce chef n'auroit plus qu'à choisir entre les projets qu'on lui auroit présentés. Mais comme il est aussi difficile de faire un bon choix entre plusieurs *conseils* que de se bien conseiller soi-même, la seconde partie de la cour martiale aideroit le général à sortir de ce labyrinthe ; elle discuteroit de nouveau chaque point ; elle jugeroit de son utilité, de sa possibilité, & de son exécution ; elle s'occuperoit principalement de ceux que le général lui auroit désignés ; elle arrêteroit enfin de nouveaux résultats. Alors le général aidé par les grands hommes morts & par leurs ouvrages, qui ne cèlent jamais la vérité, examineroit chaque objet encore plus particulièrement, & formeroit le plan de ses opérations. Si je ne suis pas ébloui par mes propres idées, je vois une foule d'avantages sortir de ces deux *conseils* ; mais ne fissent-ils que former des militaires, & faire connoître les officiers généraux ou particuliers qui méritent ce titre, ce qui arriveroit nécessairement, ils rendroient toujours de grands services à l'état.

6. Treize ou quinze maréchaux-de-camp, assistés de huit ou dix brigadiers, composeroient la première partie de la cour martiale ; ils formeroient une espèce de grand *conseil*.

Cinq ou sept lieutenants-généraux formeroient la seconde partie de la cour martiale : ils feroient une espèce de *conseil* privé.

L'ancienneté seule n'ouvriroit pas l'entrée d'un des *conseils* ; ce ne feroit pas non plus l'amitié qui en ouvriroit la porte. Une discrétion à l'épreuve des attaques de la finesse & des séductions de la vanité, seroit la première vertu que le général rechercheroit dans les membres de ses *conseils*. Un dévouement entier à la patrie, & un attachement sincère aux intérêts & à la gloire du chef de l'armée viendroient ensuite ; un amour propre excessif, une grande obstination, sont des défauts essentiels dans les membres d'un *conseil*. L'officier qui aura un jugement droit & juste, sera préféré à celui qui n'aura qu'un esprit brillant ; celui qui raisonnera avec solidité, à celui qui parlera avec éloquence ; celui qui aura une bravoure froide & un âge avancé, à celui qui aura une valeur bouillante, ou le feu de la jeunesse. Il faut dans un *conseil* discerner le vrai, le faire reconnoître & ne jamais chercher à séduire : il faut y prévoir tous les dangers, & ne jamais montrer comme aisé ce qui peut offrir de grandes difficultés. Les officiers dépourvus de quelques-unes des qualités que nous avons nommées, seront pourtant quelquefois appellés aux *conseils*. Ceux qui en feroient constamment exclus se décourageroient totalement, & finiroient par être méprisés par leurs subalternes. Mais quand on y appellera des indiscrets, des ignorants ou des hommes peu surs, on ne traitera que d'objets de police intérieure, ou de quelque opération dont on voudra faire croire à l'ennemi qu'on est occupé ; réservant les grandes choses pour les instants où le *conseil* sera composé d'hommes qui réuniront la prudence au courage, l'étude de l'histoire & de la guerre, à l'expérience militaire & à la connoissance des hommes.

7. Que le général ait formé lui-même son *conseil*, ou que la cour martiale ait été composée par son maitre : qu'il adopte ou qu'il rejette ce que nous avons dit dans les numéros 5 & 6, les seuls endroits de cette section où nous nous soyons permis d'abandonner les traces des écrivains militaires, nous n'en devons pas moins dire quelle doit être dans les *conseils* de guerre, la conduite du chef d'une armée.

Pourquoi touts les *conseils* de guerre ne commenceroient-ils pas par un serment que chacune des personnes qui y feroient appellées prêteroit dans les termes suivants. *Moi N., je jure par l'honneur de ne divulguer ni faire connoître à personne non-seulement les objets qu'on aura décidés dans le* conseil *de guerre, mais même ceux qu'on y aura mis en délibération. Je jure par l'honneur de dire mon avis selon ma conscience & mon intelligence, sans me laisser séduire ou entrainer par des considérations particulières ou personnelles. Je jure par l'honneur de ne désapprouver jamais hors du* conseil *de guerre les résolutions qu'on y aura prises contre mon avis, & d'apporter au succès de ce qu'on y aura résolu, tout ce qu'on doit attendre d'un bon François.*

Quand le général voudra assembler un *conseil* extraordinaire, ce fera toujours par un billet cacheté qu'il en convoquera les membres ; il leur sera défendu de dire qu'ils sont appellés à une cour martiale. La tenue d'un *conseil* extraordinaire réveilleroit l'attention des ennemis.

Le général assistera à touts les *conseils* ; la présence du chef donne de l'énergie à touts les esprits.

Il cherchera d'abord à pénétrer le caractère & les intérêts des différentes personnes qui le composeront. L'avis d'un homme bouillant doit être pesé avec une autre balance que celui d'un homme flegmatique. Celui qui espère être chargé d'une opération parle différemment de celui qui ne compte pas l'exécuter,

Digitized by Google

Quand le général voudra déterminer les objets sur lesquels le *conseil* devra délibérer, il fera exposer par un de ses subordonnés, ou il exposera lui-même l'objet dont on doit s'occuper ; il présentera les facilités & les difficultés, n'appuiera pas plus sur les unes que sur les autres. Cette attention fait partie de l'impartialité d'un chef.

Il ne donnera jamais sa voix. Il ne laissera pas même connoitre par ses traits & ses gestes, qu'elle est l'opinion vers laquelle il penche en secret. Le roi Philippe de Valois, assemble un *conseil* pour sçavoir si on doit marcher tout de suite contre les Flamands ou attendre le retour de la belle saison. Les avis sont partagés, le *conseil* balance : le roi s'adresse au connétable de Chatillon, & lui lançant un de ces regards qui enlèvent les suffrages, lui dit, & vous seigneur connétable, que pensez-vous de tout ceci ? Croyez-vous qu'il faille attendre un temps plus favorable? Sire, répond Chatillon en courtisan habile, on peut être guerrier plus valeureux que prudent ; qui a bon cœur a toujours le temps à propos. L'expédition fut résolue : elle fut heureuse. Mais l'homme sage juge-t-il d'après un seul événement ? Parmi les reproches que ses contemporains ont fait au maréchal de Strozzi, un des plus graves est celui de ne pouvoir supporter la contradiction, & de dire toujours son avis le premier dans les *conseils*.

Un *conseil* de guerre auquel le général appellera quelques-uns de ces hommes qui ne sçavent point garder un secret, pourra lui servir à induire l'ennemi en erreur. Dans cette circonstance, le chef de l'armée opinera en faveur du projet dont il voudra que l'ennemi soit instruit.

Il se gardera sur-tout de rejetter un *conseil*, parce qu'il lui aura été suggéré par un homme dont il aura à se plaindre ou qu'il n'aimera point. Le prince de Condé éprouva en 1639 combien il est dangereux de consulter sa manière particulière de sentir plutôt que l'intérêt général. Il renvoya au lendemain l'attaque des lignes espagnoles, parce que le maréchal de Schomberg avoit opiné pour cette opération, & avant la fin de la nuit les éléments ligués contre lui l'obligèrent à prendre la fuite.

Si les différents avis des *conseils* ont les mêmes avantages & les mêmes inconvénients, il ne consultera que la gloire. Quand touts les avis seront réunis, il pourra sans crainte sur le succès entreprendre l'opération ; mais il exigera toujours que chaque membre du *conseil* signe son opinion. En agissant ainsi, il préviendra une infinité de propos auxquels les sots donnent de l'importance, & qui peuvent quelquefois porter atteinte à la gloire d'un chef.

8. Après chaque bataille les Grecs décernoient des récompenses, non-seulement aux guerriers qui avoient bien combattu, mais même à ceux qui avoient donné de bons *conseils*. Cette dernière récompense consistoit en une couronne d'olivier ; elle étoit appellée le prix de la sagesse. Les nations modernes ayant négligé de faire usage d'une infinité de petits moyens dont les peuples anciens tiroient un très grand parti, les généraux n'ont plus la facilité de témoigner, par des signes certains, leur reconnoissance à ceux de leurs subordonnés à qui ils doivent un avis sage. C'est un grand mal, sans doute, personne ne se refuse à faire une action valeureuse, parce qu'il est presque impossible qu'elle soit ignorée : mais trop souvent on garde pour soi une idée heureuse qu'on auroit mise au jour, si on avoit été assuré d'obtenir une récompense éclatante. Pour suppléer à cette négligence des gouvernements modernes, pourquoi un guerrier qui viendroit prendre le commandement d'une armée, ne fera-t-il pas proclamer qu'il écoutera avec attention, non-seulement touts les avis que des militaires voudront lui donner, mais même ceux que d'autres personnes lui offriront? Villars dut le succès de Denain à un prêtre & à un magistrat. Comme il ne me seroit pas possible, pourroit-il dire, de donner une audience particulière & secrette à touts ceux qui voudroient me communiquer leurs lumières ; comme le génie aime quelquefois à se cacher dans l'ombre, comme un mémoire bien raisonné convainct mieux qu'une conversation souvent interrompue : comme on n'omet rien quand on travaille dans le silence du cabinet, je prie toutes les personnes qui auront des avis ou des *conseils* à me donner, de déposer leurs plans & leurs projets dans une boëte qui sera placée proche de ma tente, & ouverte par moi trois fois au moins dans chaque journée ; je lirai touts les mémoires qui y auront été jettés. Je ferai connoitre à l'armée & à la cour les auteurs des projets dont l'exécution aura été heureuse ; je solliciterai pour eux les graces les plus signalées ; je prendrai sur mon compte, comme je le dois, touts les projets qui auront eu des suites funestes ; jamais ceux qui les auront conçus ne seront montrés sous cet aspect au roi & à ses ministres ; je travaillerai, au contraire, en les faisant voir sous des aspects plus heureux, à leur procurer des récompenses proportionnées à leur mérite ; je conserverai même de la reconnoissance pour les personnes qui me donnent des avis peu utiles, ou des projets impraticables : tout militaire qui, sans négliger les devoirs de son état, s'occupe du bien général, est à mes yeux un citoyen précieux, & qui mérite les graces du souverain, l'amitié du général, & la reconnoissance de la justice. Je le répète, qu'on ne craigne point que je dérobe à mes subordonnés la gloire qu'un bon *conseil* mérite, ou que je leur impute le malheur d'un avis que j'aurai adopté ; si j'avois assez de bassesse pour en agir ainsi, le Roi mon maître me diroit, avec raison : Vous ne commanderez plus mes armées, chaque journée de votre commandement seroit marquée par quelque événement funeste : aucun de mes sujets ne voudroit ni faire des actions glo-

Digitized by Google

rieuses, ni vous donner des conseils utiles. Allez, l'histoire vous placera à côté des généraux qu'on ne doit jamais imiter, & les écrivains didactiques tireront de votre conduite des maximes qui vous couvriront d'une honte éternelle.

9. Le duc de la Rochefoucauld, ce profond scrutateur du cœur humain, assure que celui qui nous demande un avis veut plus souvent nous faire approuver sa pensée, ou nous rendre responsable de sa conduite, que connoître notre opinion. Il a raison : tels sont les hommes en général : tels sont en particulier les princes & les grands : ils imputent à leurs *conseils* les événements malheureux, & ils leur ravissent la gloire des événements heureux. Lorsqu'ils ont l'air de chercher la vérité, ils courent souvent après la flatterie : ils pardonnent plutôt un avis qui peut nuire à leur gloire, qu'une contradiction qui peut blesser leur amour propre. Doit-on s'étonner d'après cela, que l'emploi de conseiller d'un prince ou d'un général soit regardé comme un des plus difficiles & des plus delicats. Celui qui l'a accepté est sans cesse dans l'alternative cruelle de trahir la vérité ou de perdre sa fortune, de compromettre son honneur on d'exposer sa vie.

Le militaire qui sera appellé à une cour martiale, évitera ces differents écueils, en proposant toujours d'un ton modeste l'opinion qu'il croira bonne ; en la soutenant avec fermeté, mais sans chaleur ; en avouant qu'il s'est trompé quand il croira que l'avis d'un autre est plus sage que le sien ; en adhérant, dans des choses indifférentes, à une opinion qui ne sera ni la meilleure, ni la sienne ; en réservant toute son énergie pour combattre des avis erronés quand le salut de l'armée sera compromis ; en ne taisant jamais tenir après l'événement, que son *conseil* étoit meilleur que celui qu'on a suivi, & en se contentant enfin de la gloire ou de la consolation d'avoir donné un avis salutaire. S'il tient cette conduite, jamais on ne pourra lui reprocher d'avoir blessé la vérité ; son général ne pourra jamais dire qu'il a été séduit par la chaleur avec laquelle il a soutenu son opinion ; il ne blessera pas l'amour propre de ses associés ; il n'allumera pas contre lui leur contradiction ou leur haine ; accoutumés à le voir adopter leurs avis avec docilité, ils pèseront mûrement son opinion lorsqu'elle s'éloignera de la leur, & sur-tout lorsqu'elle sera soutenue avec une grande force ; le général se préviendra peu-à-peu en sa faveur, ou parce qu'il reconnoîtra la pureté de ses intentions, ou parce qu'il croira pouvoir s'attribuer, sans crainte d'être démenti, toute la gloire du succès.

§. III.

Du conseil *de guerre que nous avons appellé* conseil *suprême.*

Les mémoires de M. le comte de Saint-Germain, les observations faites à ce ministre par un officier général, l'examen critique du militaire François, & l'esprit militaire, proposent l'érection d'un *conseil* suprême : ils en prouvent la nécessité ; ils assignent ses fonctions, & ils entrent dans les détails de sa composition. Donnons une analyse des opinions de ces quatre écrivains. L'Encyclopédie est un dépôt qui doit renfermer tout ce qui peut être quelque jour utile aux hommes.

Pour prouver la nécessité d'un *conseil* de guerre, M. de Saint-Germain dit, dans le mémoire qu'il fit parvenir à sa majesté, « la stabilité dans les principes, dans les maximes, les réglements, les usages même, quand ils ne sont pas défectueux & vicieux, est absolument nécessaire. L'homme ne s'accoutume point à des changements continuels : ils lui inspirent de la défiance, souvent du mépris pour leurs auteurs, qui eux-mêmes par-là donnent des preuves de leur légèreté & de leur incapacité. Il faut des règles sages & fixes fur touts les objets ; sans cette précaution, absolument nécessaire, le même homme n'aura qu'une conduite incertaine, & nulle suite dans sa marche. Comme la présomption humaine est très grande, qu'il y a peu d'hommes qui ne se croyent pas plus habiles les uns que les autres, que par-là touts sont enclins à changer l'état actuel des choses, dans l'esprit de vouloir les améliorer ; je pense que, pour conserver cette stabilité, si nécessaire dans les réglements, les maximes & les usages, un tribunal ou un *conseil de guerre* pour la direction de l'état militaire, est préférable à toute autre méthode.

Un tribunal a plus de poids, de consistance, de solidité, & conserve mieux les formes & les règles qu'un particulier, quel qu'il puisse être. Dans un tribunal, le même esprit, les mêmes maximes sont à jamais conservées ».

Le ministre dont nous venons de citer les paroles, prétend que l'établissement d'un *conseil de guerre*, auroit mis la France à l'abri des malheurs qu'elle éprouva sous la fin du règne de Louis XIV, & que ce *conseil* auroit dissipé les cabales, rompu les intrigues, & détruit le crédit des favoris & des favorites. Il dit enfin, dans les mémoires qu'il écrivit après avoir quitté le ministère : « Le plus grand reproche que j'aie à me faire, c'est de n'avoir pas formé ce tribunal ; je sens plus que jamais qu'il est impossible que la constitution militaire françoise acquière de la solidité, de la permanence, ni que les loix y soient observées & respectées sans *conseil* de guerre. Si les détracteurs de tout ordre, ces ennemis puissants de tout bien, opposoient l'impossibilité d'un pareil établissement en France, s'ils citoient pour appui de leur opinion, ce qui s'est passé du temps de la régence, je leur répondrois, que le *conseil* de guerre d'alors n'avoit pas la forme qui lui convenoit, & que, s'il avoit été bien constitué, on en auroit si bien senti les avantages, qu'il eût subsisté toujours ; & comme dès-lors il y auroit eu de la stabilité dans les principes, notre état militaire

Digitized by Google

militaire auroit une bien autre consistance, & à coup sûr la supériorité qui lui appartient ».

L'officier général à qui M. de Saint-Germain avoit donné sa confiance, lui écrivant, le 12 avril 1777, lui disoit, en parlant de l'établissement d'un *conseil* de guerre : « Il n'y avoit que ce moyen d'imprimer de la stabilité à tout ce que vous vous proposiez de faire, & de rassurer tous les militaires fatigués & rebutés des perpétuels changements dont ils n'ont cessé d'être tourmentés depuis plus de trente ans. Cette certitude seule suffisoit pour consoler ceux qui y auroient perdu leur existence & leur état ».

L'auteur de l'ouvrage intitulé, *Examen critique du militaire François*, voulant prouver que le département de la guerre doit être dirigé par un *conseil* & non par un secrétaire d'état, dit :

« C'est peu de former un plan, de le calculer, d'en montrer les avantages, d'obtenir même en sa faveur l'approbation des militaires éclairés ; tout ce travail reste sans fruit ou disparoit avec son auteur, s'il est successivement abandonné aux mains toutes puissantes de chacun des ministres appellés pour régir le département de la guerre. C'est ce que M. le comte de Saint-Germain avoit parfaitement senti, & ce qui lui avoit fait former le projet de substituer à sa place même, (son plan une fois arrêté), un *conseil* de guerre pour régir ce département. En effet, quel homme, dans le poste glissant du ministère, peut se flatter de maintenir l'ordre avec la même fermeté dont un tribunal est capable ? Que de piéges tendus à celui-ci, que d'assauts donnés à son crédit ! Les sollicitations l'accablent de toutes parts ; pour y résister, il faudroit qu'il fût doué d'un caractère & d'une fermeté qui ne se rencontre point dans un homme de la cour. La puissance d'un ministre n'est que la première cause de sa foiblesse : s'il refuse ce qu'il a le pouvoir d'accorder, il ne rencontre plus autour du trône que des ennemis qui ont juré sa perte, & c'est en lui forçant la main, que chaque homme puissant vient essayer ses forces & son crédit. Sa première occupation est donc de plaire : il n'existe qu'à cette condition. Il faut en convenir, nos loix, nos usages, nos mœurs s'opposent à la fermeté des ministres, & c'est la raison pour laquelle on les voit si souvent en contradiction avec eux-mêmes. Mais quand ce siècle produiroit un ministre qui réuniroit la confiance de son maître, la fermeté d'un Sully, l'adresse d'un courtisan, & les lumières d'un général, quand le hasard produiroit ce phénix, il pourroit créer, mais non conserver l'harmonie du systême qu'il auroit établi ; la fin de son règne seroit toujours le commencement du désordre. Son successeur, aussi puissant que lui, nous montreroit, ce que nous avons vu toutes les fois que le gouvernail a changé de mains, une nouvelle théorie & de nouvelles loix.

L'homme veut créer, & toujours, parce qu'il est primitivement occupé de lui ; il veut se rendre utile ; il veut éblouir, & la nouveauté produit cette illusion. Un observateur éclairé a écrit avant moi : *c'est assez que l'on voye un édifice élevé dans le champ de mars, pour qu'on soit tenté de le rebâtir*. Si l'on passe en revue les changements que la constitution militaire a éprouvés, on verra en effet qu'ils se sont toujours multipliés en raison inverse, du temps que les ministres ont été en place. Il a paru cinq fois plus d'ordonnances de 1770 à 1776, que de 1762 à 1770. Malgré tant de variétés, qui ont toujours eu la perfection pour prétexte, nous avons vu que le militaire étoit loin d'une constitution solide & d'une institution relative, & c'est en vain que l'on travailleroit à de nouvelles réformes, si l'on ne trouve avant tout le moyen d'en perpétuer la durée. Il n'y a qu'un tribunal, un *conseil* de guerre, dont l'autorité permanente puisse résister à l'intrigue des courtisans, & s'opposer aux abus qui naissent de la bassesse des protégés & du sot orgueil des protecteurs. Machiavel, dont l'autorité ne peut être suspectée en cette occasion, a dit : *quelque bien que puissent être les loix, elles seront toujours de très courte durée, lorsqu'un seul homme en sera le maître absolu ; elles subsisteront au contraire, lorsqu'elles seront maintenues par un nombre de personnes auxquelles on les aura confiées.*

Il y a trop d'intéressés aux désordres pour que l'on ne présente pas une infinité d'objections à l'établissement d'un *conseil* de guerre. La plus puissante, sans doute, est, que l'accord & l'union sont rares parmi des hommes réunis pour partager une autorité ; il faudroit leur supposer une sincérité, un amour du bien, qui est souvent éteint par l'orgueil, la rivalité & l'intérêt : mais, de deux maux inévitables, je choisis le moindre, bien convaincu qu'il y a bien plus de moyens de s'opposer aux désordres d'un *conseil*, qu'à ceux que produisent la foiblesse & l'ignorance d'un secrétaire d'état ; car l'homme a dans sa vie des périodes d'ambition, de passions, & d'oisiveté même, qui se succèdent, & dont son administration se ressent toujours s'il reste longtemps en place. C'est bien pis encore, comme nous l'avons dit, si on le change tous les ans. ».

L'auteur *de l'esprit militaire*, après avoir annoncé que les constitutions militaires modernes sont infiniment plus foibles que les constitutions anciennes, parce qu'elles sont privées de l'appui de la politique & de la religion, dit : « mais indépendamment de ce vice général de nos constitutions militaires, il est pour quelques-unes des causes particulières d'imperfection. C'est leur dépendance de la volonté des ministres ; c'est le renouvellement fréquent de ces régisseurs, dont chacun ayant pour première maxime de prendre une route contraire à celle de son prédécesseur, ajoute aux erreurs volontaires toutes celles que doit produire une pareille disposition d'esprit.

Les suites funestes qui résultent de ce régime, sont senties trop universellement pour qu'il soit

Digitized by Google

besoin de les développer. Le mépris des loix militaires, qu'on voit sans cesse contredites les unes par les autres; l'ignorance des troupes, qui n'ont le temps de s'affermir dans aucune méthode; leur dégoût, leur mécontentement, & ces épidémies si fréquentes de désertion: voilà une partie des maux qu'enfante l'abus d'abandonner à un secrétaire d'état la législation de la guerre. ».

Les quatre écrivains dont nous venons de faire connoître les pensées, ayant prouvé évidemment la nécessité d'un *conseil* de guerre, nous allons passer avec eux aux fonctions qu'il devroit remplir.

Devoirs du conseil *de guerre.*

M. de Saint-Germain dit : que le *conseil* de guerre devroit être divisé en sept départements, & s'occuper 1°. de l'infanterie, des milices, des invalides; 2°. de la cavalerie, des troupes légères, de l'école militaire; 3°. de l'artillerie, des arsenaux, des fonderies, des fabriques d'armes de toute espèce, des salpêtrières, des fabriques à poudre; 4°. de tout ce qui a rapport au génie & aux fortifications; 5°. de tout ce qui concerne les finances fournies au département de la guerre par le contrôleur général; 6°. des hopitaux & de toutes les fournitures à faire aux troupes; 7°. de tout ce qui est aujourd'hui compris dans nos états militaires, sous le nom d'affaires contentieuses; enfin de la révision des sentences des *conseils* de guerre. En lisant ce que M. de Saint-Germain a écrit sur la révision des procès des soldats condamnés, on se sent attendrir jusqu'aux larmes; « la vie des hommes est si précieuse; il est si triste & si douloureux de la leur ôter, que l'on ne peut prendre assez de précautions pour pouvoir la leur conserver autant qu'il est possible; les loix militaires sont trop sévères; il n'y a pas une juste proportion entre les délits & les peines; ne feroit-il pas digne de la clémence d'un roi, d'ordonner que tous les *conseils* de guerre qui portent sentence de mort, fussent envoyés, avant qu'on procède à l'exécution, au tribunal de la guerre qui les feroit revoir & examiner par le bureau de justice, pour, après avoir vu son sentiment, le porter à la décision du roi. On sauveroit par-là la vie à bien des malheureux, qui souvent périssent bien légèrement. Ce bureau pourroit aussi travailler à adoucir les ordonnances, qui, étant moins rigoureuses, en seroient mieux observées. Tout le monde répugne à faire périr un homme; cette répugnance fait fermer les yeux sur quantité de fautes que l'on feroit punir, s'il n'étoit pas question de peines capitales. ».

L'officier général qui aidoit M. de Saint-Germain de ses conseils, lui proposa deux plans relatifs aux fonctions du *conseil* de guerre; par le premier de ces plans, le département de la guerre restoit entre les mains d'un secrétaire d'état, & le *conseil* devoit être chargé seulement de juger définitivement les plaintes que les officiers auroient à former contre des supérieurs tyranniques ou injustes, de punir les prévarications & les contraventions aux loix & aux ordonnances, & de donner son avis sur les plus petits changements à faire à la constitution militaire, aux loix & aux ordonnances; ce premier plan, de l'aveu même de son auteur, ne suffisant pas à prévenir tous les abus, il préféroit le second. Par celui-ci, le secrétaire d'état au département de la guerre étoit supprimé, & le *conseil* réunissoit toute son autorité; il devoit dispenser les graces, infliger les punitions, nommer aux emplois, répondre à toutes les questions, résoudre toutes les difficultés, &c.

Ces deux projets sont touts deux bons, dit M. de Saint-Germain dans ses mémoires : « cette sage détermination consoleroit le militaire françois de touts les maux passés, & en le rassurant sur son sort à venir, elle feroit peut-être renaître l'émulation, & le goût du service qui n'est que trop affoibli maintenant. ».

L'auteur de l'examen critique du militaire françois, parle ainsi des fonctions du *conseil* de guerre. « Le *conseil* de la guerre feroit chargé de maintenir la discipline dans toute sa vigueur, d'examiner les nouveaux projets, & la réforme des abus, de tenir le tableau des graces, & de l'avancement des officiers, pour proposer au roi les sujets dignes de ses bontés, & capables de remplir les emplois à mesure qu'ils viendroient à vacquer. Tout y seroit mis en délibération, l'unanimité des voix feroit la seule protection. Les commandants de divisions, les inspecteurs, les colonels rendroient leurs comptes au *conseil*, formeroient leurs demandes, mais ces demandes ne seroient pas des ordres. ».

L'ouvrage intitulé de *l'esprit militaire*, dit en deux mots que le *conseil* seroit l'instituteur & le conservateur des loix militaires.

Quoique aucun des écrivains que nous avons cités, n'ait expressément parlé des fonctions que le *conseil* suprême auroit à remplir pendant la guerre, on devine aisément qu'ils lui ont attribué tout ce qui est compatible avec l'autorité absolue que les généraux doivent avoir.

Formation & composition du conseil *de guerre.*

Dans le mémoire que M. de Saint-Germain remit au roi, mémoire qui l'éleva au ministère, on voit que le *conseil* devoit être composé d'un président militaire, d'un vice-président, homme de loi; qu'il devoit être divisé en sept départements, dont le premier auroit pour chef un officier d'infanterie, & en sous-ordre un commissaire des guerres; le second, un officier supérieur de cavalerie, & un commissaire des guerres en sous-ordre; le troisième, un officier supérieur d'artillerie, & deux hommes intelligents pour le détail; le quatrième, un officier supérieur du génie, avec les

Digitized by Google

sons-ordres nécessaires ; le cinquième, un bon financier, avec les aides nécessaires; le sixième, un chef intelligent, & le septième, un avocat habile.

L'officier général qui avoit aidé M. de Saint-Germain de ses conseils, vouloit que le premier tribunal dont nous avons parlé d'après lui, fût composé d'un maréchal de France président, d'un lieutenant général vice-président, d'un lieutenant général ou maréchal de camp rapporteur, de quatre autres lieutenants généraux, de quatre maréchaux de camp, qui touts auroient voix délibérative.

Il y sera établi, disoit-il, aussi un commissaire ordonnateur, sous le titre de greffier, secrétaire, garde des archives, & dont les fonctions seront de rédiger les arrêts, & de tenir les registres.

Dans son second plan le *conseil* de guerre étoit composé d'un maréchal de France président, d'un lieutenant général vice-président, d'un secrétaire d'état, rapporteur, de quatre autres lieutenants généraux, de huit maréchaux de camp, d'un conseiller d'état, d'un intendant des finances, qui touts avoient voix délibérative, & d'un secrétaire pour tenir les registres.

M. le B. D. B. compose son tribunal de la manière suivante; elle est, comme on le verra, presque semblable à celle de M. de Saint-Germain.

« Le *conseil* ou tribunal de la guerre seroit composé de six lieutenants généraux, dont un entrant au conseil du roi, seroit président du *conseil* de la guerre, de deux maréchaux de camp, d'un conseiller d'état, intendant des armées, choisi parmi les anciens intendants de provinces, & de six chefs des départements, ayant touts voix délibérative; il y auroit de plus un secrétaire du tribunal n'ayant point voix.

Le premier département ou bureau seroit celui de l'infanterie, des bataillons de garnisons, des bataillons provinciaux, des gardes-côtes & maréchaussées, ayant pour chef un officier supérieur tiré du corps de l'infanterie.

Le deuxième département, celui des troupes à cheval, ayant pour chef un officier supérieur, tiré du corps des troupes à cheval.

Le troisième département, celui de l'artillerie, des arsenaux, fonderies, fabriques, salpêtreries, poudreries, ayant pour chef un officier supérieur d'artillerie.

Le quatrième département, celui du corps du génie, des fortifications, des places, ports, galeries des reliefs, ayant pour chef un officier supérieur du corps du génie.

Le cinquième département, celui des finances, pour la recette, la dépense & les économies de touts les départements, ayant pour chef un homme de finance, avec brevet de conseiller d'état.

Le sixième, celui des affaires de justice, procès, *conseils* de guerre, passe-ports, sauf-conduits, ayant pour chef un homme de loi, avec brevet de conseiller d'état.

Chacun de ces chefs auroit sous lui un secrétaire de département, choisi dans les quartiers-maîtres de l'armée, excepté dans les deux derniers départements, où ce seroit un homme de finance & un homme de loi, qui fût au moins gradué. ».

Avant de parler de la formation & de la composition du *conseil* de guerre; l'auteur de *l'esprit militaire* rappelle le but de son institution, *la stabilité & la sagesse des loix.*

« Pour obtenir le premier avantage, il est évidemment nécessaire que les membres de ce corps soient invariables; mais ils ne le seront pas si on le compose, comme fait M. de Saint-Germain, des mêmes officiers qui doivent être employés à la guerre. Alors, avec d'autres hommes s'introduiront d'autres maximes. Cette vanité qui porte un nouveau ministre à substituer ses idées à celles de son prédécesseur, excitera les nouveaux membres du *conseil* législatif, à détruire l'édifice de leurs devanciers pour établir le leur à la place, & la même inconstance règnera dans la constitution.

Afin de prévenir cet inconvénient, suspendra-t-on les assemblées du tribunal de législation pendant la guerre, ou seulement pendant chaque campagne ? Comme il faut une autorité législative, toujours subsistante, ce sera alors le ministre de la guerre qui fera les loix nouvelles que les circonstances pourront exiger, qui interprétera les anciennes; & voilà encore la carrière ouverte aux changements. Il y a plus. Si pendant un temps le secrétaire de la guerre remplit les fonctions de législateur, ne sera-ce point lui donner la tentation & les moyens de se les approprier ?

A l'égard de l'autre bien qu'on doit envisager dans cette institution ; je veux dire la sagesse des loix; il ne me paroît pas devoir résulter non plus du plan de composition offert par M. de Saint-Germain. Voici sur quoi je fonde mon sentiment.

Dans cette hypothèse, le tribunal législatif seroit presque uniquement composé de maréchaux-de-camp. Or, ces officiers, récemment sortis du grade de colonel, & du cercle étroit des détails d'un régiment, porteront-ils dans l'examen de la constitution, le coup d'œil qui convient à des législateurs ? Ne donneront-ils pas trop d'attention aux petits objets, au préjudice des parties essentielles & de l'ensemble ? De plus, peu ou nullement expérimentés dans la guerre qui seule éprouve & rectifie les connoissances, quelques lumières qu'ils aient d'ailleurs, ne prendront-ils pas souvent le fantôme de la vérité pour elle-même ? Car s'il existe une science où la théorie, dénuée de pratique, conduise à de faux résultats, c'est incontestablement la science de la guerre.

Ajoutez qu'il seroit bien à craindre qu'un corps formé d'officiers généraux, encore à l'entrée de la carrière, & qui, pour s'y avancer, ont besoin de la faveur des ministres, ne fût entièrement dominé par leur influence. Et tant par cette raison que par celles précédemment déduites, il est aisé

Digitized by Google

de prévoir qu'un *conseil* de guerre ainsi composé, n'atteignant point les vues de sa création, son inutilité, jointe à sa dépense, le feroit bientôt supprimer, laissant dans les esprits la prévention malheureuse & fausse, que les maux qui tourmentent notre constitution militaire sont incurables, & qu'il est inutile d'en chercher le remède.

Cependant le remède existe. Le corps que cette constitution demande est tout formé : il en fait déja partie, & paroit devoir en être le fondement & le soutien. Je m'explique, en priant le lecteur de suspendre son jugement sur le projet que je vais lui présenter, jusqu'à son entier développement.

Il est parmi nous un corps auguste composé des chefs suprêmes de l'état militaire, la plupart desquels ont blanchi dans le commandement des troupes, & dont plusieurs ont prouvé leurs connoissances & leur capacité par des victoires : corps de tout temps illustré par de grands hommes, où trop souvent, il est vrai, la faveur qui corrompt tout dans notre gouvernement, porta des personnages médiocres, mais auquel tout mérite militaire transcendant vient communément aboutir. On voit que je parle du tribunal des maréchaux de France. C'est ce sénat guerrier, chargé déja du dépôt de l'honneur nationnal, c'est lui que la raison nous indique pour instituteur & pour conservateur des loix militaires.

Que lui manque-t-il de ce que peut exiger cette importante destination ? Les talents, les lumières, sur-tout celles de la pratique, la vénération, la confiance du soldat & du citoyen : il a tout ce qu'il faut, & pour rendre des loix sages, & pour leur imprimer un caractère respectable. Mais, par opposition, il n'a aucun des inconvénients que je viens d'observer dans le *conseil* de guerre proposé par M. de Saint-Germain.

D'abord, comme la guerre occupe rarement plus d'un ou deux maréchaux de France à la fois, elle ne produira ni interruption dans les fonctions du corps législatif, ni changement dans la composition de ses membres. Un esprit constamment uniforme en dirigera donc toujours les opérations.

En second lieu, de qui pourroit-on mieux se promettre l'étendue des vues dans l'art militaire que de la part de ceux qui ont conduit les armées ? Et de quels hommes doit-on attendre les règles, les principes, les méthodes les plus propres pour la guerre, si ce n'est de ceux-là même qui l'ont faite pendant toute leur vie ?

Troisièmement, un corps composé de tout ce que l'état militaire a de plus éclatant en réputation & en dignité, un corps lié à la fois à la constitution militaire & politique, &, pour ainsi dire, aux fondements de l'état, peut seul maintenir son existence contre les caprices, les erreurs & les passions des ministres, garantir la durée de ses travaux & la stabilité de la constitution.

Enfin, le caractère de législateur, annexé à la dignité de maréchal de France, sera pour le souverain un motif de plus de ne conférer qu'au mérite éminent ce suprême grade de la guerre. Ces chefs du militaire eux-mêmes trouveront dans leurs nouvelles occupations une occasion continuelle d'entretenir & de perfectionner leurs talents & leurs connoissances ; & au lieu d'être réduits à l'inaction ou à une représentation futile, du moment qu'ils sont parvenus à ce faite des honneurs guerriers, ils seront alors plus que jamais précieux à la patrie.

Il vient pour touts les hommes un âge qui ne permet plus de soutenir les fatigues de la guerre. C'est alors qu'une sage politique doit rendre utiles dans les *conseils*, le génie & l'expérience qui ne sont plus propres à l'exécution. Le grand art du gouvernement est de mettre les hommes à leur place, & de sçavoir tirer parti de touts. Mais c'est le renversement de l'ordre quand ceux que l'état paye, récompense le plus, & qui pourroient mieux le servir, sont dévoués à l'inutilité.

Supposons le tribunal des maréchaux de France, composé comme il l'a été à diverses époques ; comptant à la fois, parmi ses membres, un Turenne, un Crequi, un Luxembourg, &c. ou bien un Catinat, un Vauban, un Villars, &c. Quels plus dignes législateurs militaires ! Aujourd'hui encore, c'est dans ce corps auguste, plus que partout ailleurs, que se trouvent les talents vastes, les lumières sûres, le génie du grand & du vrai.

Enfin, je proposerai de joindre à MM. les maréchaux, pour les connoissances de détail, quelques officiers généraux inspecteurs, avec voix consultative seulement ; & je croirai qu'alors il ne restera rien à désirer pour la parfaite composition de ce corps législatif. «.

Nous nous garderons bien de décider entre ces différents projets. En commençant cette section nous nous sommes imposés la loi de n'être que rédacteurs.

Qualités nécessaires aux membres du conseil *suprême.*

La principale objection que M. de Saint-Germain croit qu'on puisse faire aux *conseils* de guerre, c'est la difficulté de choisir les sujets pour composer ces tribunaux. Il a raison. En cherchant à lever cette difficulté dans le moment où il écrivoit, il nous enseigne comment nous devions nous conduire si nous voulions la faire disparoitre dans d'autres temps. Jettons un coup d'œil sur les qualités qu'il avoit apperçues dans les officiers qu'il y appelloit, & nous connoitrons celles dont doivent être ornés ceux que nous voudrons y faire entrer.

Il nomme celui-ci président *du conseil*, parce qu'il a de l'esprit, des talens, de l'élévation dans l'ame, assez de sagesse pour se conformer aux loix, assez de fermeté pour les faire exécuter ; & cette tendre humanité qui est nécessaire quand on doit décider du sort des autres hommes.

Il admet celui-là dans le *conseil*, parce qu'il a

de l'esprit, un caractère décidé, une ame forte : il n'y a, dit-il, que les hommes à grand caractère qui soient capables de grandes choses.

La valeur, l'intrépidité, l'étendue des connoissances, la supériorité du génie & des lumières ouvrent la porte à un troisième.

Un quatrième y est appellé, parce qu'il a montré pendant un grand nombre d'années une valeur brillante, une activité soutenue, qu'il a fait respecter les loix, maintenu l'ordre, & qu'il a eu constamment un caractère de dignité & de représentation nécessaire à un homme qui commande.

Celui-ci est honnête homme, a du nerf, de la force dans le caractère, l'amour de l'ordre, de la discipline & du bien.

Cet autre joint au talent & aux qualités militaires des connoissances étendues sur le service de nos voisins ; il est sévère, mais juste.

Celui-là est ingénieur habile, artilleur éclairé ; les militaires de touts les pays rendent hommage à ses talents.

Un autre joint à l'honneur & à la probité de l'instruction, de l'érudition même, & une pratique non interrompue d'un métier qu'il a toujours fait avec goût & avec plaisir.

Rassemblons ces traits épars, ornons-en les sujets qu'on destinera à former le *conseil* suprême ; quelque grade qu'ils aient obtenu, quelque religion qu'ils professent, faisons-les arbitres de notre militaire.

Pour être constants à notre plan, & bien terminer cette section, nous allons encore copier une phrase de l'*esprit militaire*.

C'est à la nation, c'est au souverain que nous offrons ce projet : c'est au ministre de la guerre lui-même, dont l'ame élevée & vertueuse doit préférer au surcroît d'une autorité passagère, le mérite & la gloire de contribuer à l'établissement le plus salutaire à la France, le plus indispensable pour elle ; car, comment pouvoir jamais consolider & perfectionner notre constitution militaire, tant que son sort sera lié à toutes les révolutions de la cour, & dépendant de touts les mauvais choix qui peuvent être faits ?

§. IV.

Des conseils *d'administration.*

Les *conseils* d'administration, dont M. le comte de Saint-Germain est le créateur, furent établis dans l'armée françoise, par une ordonnance du roi, en date du 23 mars 1776.

Composition des conseils *d'administration.*

Le *conseil* d'administration de chaque régiment doit être composé du colonel ou mestre-de-camp-commandant, du colonel ou mestre-de-camp en second, du lieutenant-colonel, du major & du plus ancien capitaine.

Comme le *conseil* doit toujours être composé de cinq personnes, les membres absents sont remplacés par les plus anciens capitaines présents.

Le colonel ou mestre-de-camp commandant est le chef du *conseil* d'administration : en l'absence de celui-ci, c'est le colonel ou mestre-de-camp en second ; en un mot, c'est toujours l'officier qui commande le régiment, qui est président du *conseil*.

Tous les membres du *conseil* ont voix délibérative.

Le *conseil* se tient toujours chez le chef du corps ; il doit s'assembler régulièrement une fois par semaine ; & extraordinairement toutes les fois que le commandant du corps le juge nécessaire.

Le quartier-maitre-trésorier est le secrétaire du *conseil*.

Le lieutenant-colonel, & en son absence, le major fait au *conseil* le rapport des objets à mettre en délibération ; le quartier-maitre-trésorier inscrit sur un registre destiné à cet objet, & appelle *registre du conseil*, le précis du rapport du major ; il y copie aussi les décisions du *conseil*. Les cinq officiers doivent signer le registre à la fin de chaque séance.

Lorsqu'un régiment est séparé, dit *le manuel de l'infanterie*, chaque commandant de quartier a un *conseil* particulier : il est composé dudit commandant & des deux plus anciens officiers. Ce *conseil* est chargé de pourvoir aux objets imprévus ; il est néanmoins tenu de rendre compte de ses délibérations au commandant du régiment.

Fonctions du conseil *d'administration.*

Le *conseil* d'administration doit veiller au bon ordre & à l'économie des fournitures nécessaires à un régiment ; ordonner, vérifier, approuver les marchés & les dépenses ; & juger de la conduite de ceux à qui il a confié quelques détails.

Le *conseil* peut choisir dans tout le corps, les officiers qu'il croit les plus propres à tel ou tel détail ; aucun officier ne peut se dispenser de donner ses soins aux objets que le *conseil* lui a confiés.

Les membres du *conseil* ne peuvent être personnellement chargés d'aucun achat.

Le quartier-maitre, trésorier de chaque régiment ne peut recevoir des fonds des mains des trésoriers principaux ou particuliers, que muni d'une autorisation du *conseil*, dans lequel la somme à recevoir est énoncée ; les sommes que le quartier-maitre perçoit d'après l'autorisation du *conseil*, sont enfermées dans la caisse, en présence des membres du *conseil*, qui en ont les clefs, & l'enregistrement en est fait au premier *conseil* suivant, sur un registre timbré *de recette & de dépense*.

Tous les membres du *conseil* signent les quittances finales, elles ne sont valables que revêtues de cette forme.

Au commencement de chaque mois le *conseil*

Digitized by Google

donne au quartier-maître pour faire le prêt, (*voyez* PRÊT,) & subvenir aux dépenses courantes, une somme à-peu-près égale à celle qu'on a dépensée le mois précédent. À la fin de chaque mois il examine les états du prêt; les compare avec le compte du trésorier, avec le registre des mutations, il en ordonne l'enregistrement, il fait ensuite brûler les états.

Le *conseil* tient la main à ce que le décompte de linge & chaussure, (*voyez* DÉCOMPTE), soit fait touts les quatre mois.

Il charge un officier de l'approvisionnement des effets de petite monture, (*voyez* PETITE MONTURE,) il autorise à faire des marchés avec les différents ouvriers ou fournisseurs; mais ces marchés ne sont obligatoires que lorsqu'ils ont été approuvés par le *conseil.*

L'officier chargé des effets de petite monture, ne peut délivrer aux capitaines les effets de petite monture, que sur un ordre signé des membres du *conseil.* Lorsque cet officier rend compte des effets qu'on lui a confiés, il doit produire les ordres du *conseil* qui sont brulés aussitôt qu'ils sont enregistrés.

L'officier chargé des effets de petite monture doit faire vérifier & arrêter son registre par le *conseil* & recevoir ses ordres, toutes les fois qu'il a besoin de faire des approvisionnements.

Toutes les fois que d'une séance du *conseil* à une autre séance, il y a des variations dans les fonds de la masse générale, (*Voyez* MASSE GÉNÉRALE.) l'enregistrement doit en être fait en présence du *conseil* & visé par ses membres.

Le *conseil* d'administration nomme un ou plusieurs officiers pour être particulièrement chargés de touts les détails relatifs à l'habillement; il a la liberté d'ajoûter aux précautions établies par les ordonnances.

Les membres du *conseil* d'administration sont personnellement responsables de l'uniformité, de l'ampleur & de la longueur des différentes parties de l'habillement.

Avant l'établissement de la régie, (*V.* RÉGIE.) lorsque le chef de la division ou l'inspecteur de chaque régiment avoit arrêté le remplacement & les réparations de l'habillement & de l'équipement, le *conseil* d'administration donnoit les ordres nécessaires pour les achats; il pouvoit tirer de Lodève ou des autres manufactures toutes les fournitures nécessaires au régiment; il nommoit un officier pour recevoir des mains des voituriers ou des commissaires aux transports militaires, les effets envoyés par les fournisseurs, & pour vérifier le poids des balots, & juger s'ils étoient bien conditionnés; il nommoit aussi deux de ses membres pour visiter, conjointement avec l'officier chargé de l'habillement, les marchandises envoyées par les fournisseurs, & vérifier si elles étoient conformes aux échantillons. Il étoit autorisé à prendre toutes les mesures qui pouvoient tendre au bien du service & du corps.

A l'avenir les soins des *conseils* d'administration relatifs à l'habillement ne feront plus les mêmes; une ordonnance du 19 décembre 1784 a restraint les fonctions de ce *conseil* aux objets suivants.

Les *conseils* d'administration sont chargés de faire façonner l'habillement avec les étoffes, que leur fournit une régie établie par une ordonnance aussi du 19 décembre 1784: ils doivent se conformer au réglement du 21 février 1779, dont nous parlerons dans l'article HABILLEMENT. Lorsque la réparation de l'habillement est finie, le *conseil* d'administration signe l'état des avances que le corps a faites pour les façons & les menues fournitures, comme poils de chèvre & fils. Le commandant du corps adresse cet état à l'inspecteur. Dans les troupes à cheval le *conseil* d'administration reste cependant chargé du remplacement des selles, des bottes & des culottes de peau. Il signe l'état des avances qu'il a faites pour cet objet, & le commandant du corps l'adresse à l'inspecteur.

La régie doit adresser au *conseil* d'administration de chaque corps un morceau de chacune des étoffes de laine ou de toile qui doivent entrer dans la fourniture, afin de servir de pièce de comparaison & de vérification de la fourniture; ces échantillons extraits d'une des pièces de l'envoi fait à chaque régiment, doivent rester entre les mains du *conseil* d'administration, qui vérifie si toutes les pièces envoyées sont d'une qualité égale à celle de la pièce dont l'échantillon a été extrait. Le *conseil* d'administration doit conserver ces échantillons pour les représenter à l'inspecteur.

Le *conseil* d'administration doit nommer un capitaine pour veiller à la confection de l'habillement & pour recevoir les envois de la régie.

Les *conseils* d'administration doivent veiller au travail des réparations de l'habillement & de l'équipement, tenir la main à ce que les fournitures qui y sont destinées chaque année, y soient exactement employées; rendre compte des objets d'économie qu'on auroit pu faire, & être responsables de la durée des fournitures. Ils sont responsables encore de l'excédent des dépenses qu'ils auront faites, ou en payant les façons au-delà du prix réglé pour chaque objet, ou en achetant trop cher chacune des parties de remplacement auquel ils auront été autorisés.

Le *conseil* doit encore représenter à l'inspecteur l'état que le ministre de la guerre lui aura adressé des différents effets de remplacement qu'il devra recevoir ou faire exécuter.

Le *conseil* d'administration est chargé de tout ce qui est relatif aux recrues; il nomme les officiers & bas-officiers recruteurs, & ceux-ci doivent lui rendre compte de leur travail.

Il donne aux recruteurs un pouvoir pour faire des recrues; au quartier-maître trésorier un ordre de leur envoyer les sommes qui leur sont nécessaires pour leur travail, ou bien il leur fait passer une lettre signée de touts ses membres, par la-

quelle les commissaires, les subdélégués sont requis de remettre aux recruteurs une somme fixée par cette lettre.

Il peut permettre aux recruteurs de rendre leur engagement aux hommes nouvellement engagés; mais il faut qu'il y soit lui-même autorisé par l'inspecteur.

Le *conseil* d'administration règle aussi dans la cavalerie tout ce qui est relatif aux remontes. Les officiers qui en sont chargés par lui, lui rendent compte de leur travail; il juge des chevaux qui sont recevables; s'il en a reçu de défectueux, il doit être condamné à payer la perte que sa complaisance ou sa négligence a fait essuyer à la masse générale.

Lorsque le colonel commandant d'un corps croit avoir des motifs fondés pour empêcher le premier capitaine en second de passer à la compagnie commandante, le premier lieutenant de passer à une compagnie en second, le premier sous-lieutenant de passer à une lieutenance, les motifs d'exclusion & de préférence doivent être discutés & examinés par le *conseil* d'administration présidé par l'inspecteur du corps: alors le colonel commandant n'a point de voix: c'est la majorité des suffrages qui l'emporte.

C'est encore le *conseil* d'administration qui juge si l'on doit imposer aux officiers sémestriers l'obligation de faire des recrues; quand il le juge nécessaire, il leur en donne l'ordre par écrit, & il règle les dépenses qu'il croit juste de leur allouer.

Telles sont les fonctions que l'ordonnance attribue aux *conseils* d'administration; rapportons quelques nouvelles attributions qui leur ont été faites par les lettres de différents ministres.

Par une lettre de M. de Saint-Germain, du 30 juin 1776, le *conseil* d'administration doit veiller sur les frais de bureau & seul les ordonner.

Par une lettre du même ministre, du 29 juillet de la même année, lorsque le *conseil* d'administration n'est pas content de l'adjudant, il peut proposer un autre sujet pour remplir cette place.

Pendant que les chirurgiens-majors étoient chargés de la guérison des maladies légères, le *conseil* étoit chargé de viser l'état des dépenses.

Il est comptable de l'excédent des engagements & de toutes les dépenses faites mal à-propos.

OBSERVATIONS *générales sur les* conseils *d'administration.*

Quelques jours avant la promulgation de l'ordonnance du 25 mars 1776, l'armée avoit appris que les *conseils* d'administration alloient être établis; mais comme elle ne connoissoit ni leur composition, ni leurs droits, ni leurs devoirs, chaque militaire composoit un *conseil* à sa guise, & lui donnoit les attributions qu'il jugeoit les plus convenables. L'un disoit: nous ne ferons donc plus soumis au despotisme de nos jeunes colonels; ils ne disposeront plus à leur gré des finances des régiments; ils ne donneront plus des ordres contraires aux ordonnances; l'autre, plus réservé, s'écrioit: à présent touts les capitaines, ou au moins la plus grande partie, intéressés à la bonne administration du régiment, s'en occuperont avec suite; l'égoïsme disparoitra pour toujours; les jeunes gens rendront aux premiers capitaines, membres du *conseil*, les déférences & le respect que leur âge & leur service méritent; celui-ci croyoit que le *conseil* proposeroit des sujets pour touts les emplois; qu'il feroit le distributeur des graces; qu'il désigneroit les officiers dignes de devenir chefs de corps; qu'il auroit seul le droit de condamner à la prison, ou d'infliger les autres peines graves: en un mot, chacun laissoit à son imagination le soin de créer une chimère agréable. Aussi, quel ne fut pas l'étonnement général quand on vit que le *conseil* n'étoit composé que de cinq membres, dont quatre étoient pris parmi les chefs; & qu'il n'étoit spécialement chargé que des finances du régiment. Le *conseil*, disoit l'un, loin de s'opposer aux volontés du colonel, ne fera que leur donner plus de force: on pouvoit jadis lui demander compte de sa conduite; aujourd'hui, à l'abri du *conseil*, il fera un despote d'autant plus dangereux qu'il craindra moins pour lui-même; un autre assuroit que le *conseil* ne s'assembleroit que de très loin en très loin; qu'on rédigeroit dans une seule assemblée les délibérations de deux ou trois mois; que le quartier-maitre feroit entrer dans ces délibérations tout ce qu'il jugeroit à propos; qu'il auroit, comme par le passé, l'entière manutention des finances; celui-ci ajoutoit que le lieutenant-colonel ou le major ne mettroit en délibération que ce qu'il voudroit; qu'ils ne parleroient que des objets déja décidés entre le colonel & eux: celui-là prétendoit qu'au moyen de la liberté accordée au *conseil*, d'ajouter aux précautions prescrites par les ordonnances, chaque régiment auroit une administration différente, & que l'armée ne feroit pas plus uniformément gouvernée que par le passé; en un mot, touts persuadés de la nécessité d'un *conseil*, blâmoient la composition qu'on lui avoit donnée & les droits qu'on lui avoit attribués. Ils dirent unanimement que pour produire les grands avantages qu'on en attendoit, il auroit dû être composé d'un nombre de capitaines beaucoup plus grand, & réunir l'autorité suprême toutes les fois que la célérité la plus grande ne feroit pas indispensablement nécessaire. *Non nostrum tantas componere lites.* (C).

CONSERVE. *Voyez* CONTREGARDE.

CONSIGNE. Homme placé à chacune des portes d'une place de guerre, pour observer les étrangers qui entrent dans la place, les examiner, en tenir un registre exact, & en rendre compte. *Voyez* PLACES (*service des*).

CONSIGNE. Instruction donnée aux hommes

Digitized by Google

de guerre placés dans un poste, concernant ce qu'ils y doivent observer & faire.

1°. On donne le nom de *consigne* aux ordres que les officiers & les bas-officiers de garde, doivent exécuter pendant la durée de leur service.

2°. On donne encore plus particulièrement ce nom aux devoirs que les sentinelles doivent remplir pendant la durée de leur faction.

3°. On appelle aussi *consigne* la feuille de papier sur laquelle on a fait imprimer ou écrire le détail des devoirs des officiers, des bas-officiers, & des soldats qui sont de garde.

4°. On donne le nom de caporal ou de brigadier de *consigne*, au premier caporal ou brigadier de chaque poste.

5°. On dit qu'une garnison est *consignée*, quand les bas-officiers & les soldats ne peuvent sortir de la ville, que lorsqu'ils sont conduits par des officiers, ou que lorsqu'ils en ont obtenu une permission par écrit, signée du capitaine de leur compagnie, du major de leur régiment, & visée par le lieutenant de roi de la place.

6°. Un soldat est *consigné* quand il lui est défendu de sortir de sa chambre, ou de son quartier. Ce châtiment, que l'usage a consacré, réunit plusieurs avantages que nous ferons connoitre, & qui doivent, peut-être, lui mériter la sanction des ordonnances militaires.

On a dit, avec raison, que pour bien sçavoir les choses, il falloit en sçavoir le détail : nous espérons qu'en faveur de cette vérité, on nous pardonnera ceux auxquels nous allons nous livrer. Si le rédacteur d'un des arts méchaniques qui doivent trouver place dans cette Encyclopédie, avoit omis quelques-uns des plus petits procédés du métier qu'il auroit entrepris de traiter, il seroit généralement blâmé. Quels reproches ne mériterions-nous pas, si nous faisions quelque omission sensible, nous, qui nous occupons d'un art où les plus petites fautes peuvent avoir des conséquences funestes à la gloire & au bonheur d'une nation entière.

§. Ier.

De la consigne *des officiers détachés pour garder un poste.*

Un détachement qui va garder un poste, y est quelquefois placé le premier, mais souvent il relève une garde qui y étoit déja établie. Dans la première de ces deux circonstances, le chef de l'armée ou le lieutenant de roi de la place donnent au commandant du détachement, par écrit, de vive voix, par le moyen de leurs aides de camp ou de leurs aides-majors, les ordres qu'il doit exécuter lui-même, & ceux qu'il doit faire exécuter par ses subalternes. Dans la seconde circonstance le commandant du détachement reçoit la *consigne* de l'officier qu'il relève, & ses subordonnés la reçoivent de ceux qu'ils remplacent.

Pendant la paix le commandant d'une garde ne peut rien ajouter ni changer aux *consignes* qu'on lui a données; pendant la guerre on lui laisse ordinairement la liberté de donner les *consignes* particulières qui peuvent tendre à la meilleure observation de sa *consigne* générale.

Le commandant d'un détachement agit prudemment quand il exige, pendant la guerre, que l'officier supérieur ou général qui le place ou qui le fait placer dans un poste, lui donne la *consigne* par écrit & signée de sa main. Il doit encore, pour éviter tout blâme, exiger de ceux de ses supérieurs qui sont en droit d'ajouter à sa *consigne* ou de la modifier, qu'ils lui donnent toujours leurs ordres de la même manière.

Quand un officier relève, pendant la guerre, une garde déja établie dans un poste, il doit exiger qu'on lui remette les *consignes* originales signées du général ou des officiers supérieurs de l'état-major de l'armée. Si l'officier qui commande l'ancienne garde, n'a reçu qu'une *consigne* verbale, le commandant de la nouvelle doit exiger qu'il la rédige par écrit & qu'il la signe.

Ces précautions sont inutiles pendant la paix; puisque, comme nous le verrons plus bas, toutes les *consignes* doivent être déposées dans le corps-de-garde.

Comme la petite vanité n'abandonne jamais les hommes, même lorsqu'ils sont occupés des intérêts les plus grands; les ordonnances ont été obligées de régler que les officiers & les bas-officiers de la garde montante, & descendante, s'avanceroient les uns vers les autres, les premiers pour recevoir la *consigne* & les seconds pour la donner.

C'est par le moyen des soldats qu'il met en faction, & des *consignes* qu'il leur donne, que le commandant d'un détachement fait exécuter les *consignes* que l'on donne aux sentinelles, la manière dont elles les reçoivent, & les exécutent, nous completterons donc ce premier paragraphe.

§. II.

Des consignes *qu'on donne aux sentinelles.*

Les *consignes* sont générales ou particulières; de jour ou de nuit; ordinaires ou extraordinaires; de paix ou de guerre.

Les *consignes* générales, sont relatives au feu, au bruit, aux honneurs que les sentinelles doivent rendre, & aux devoirs qu'elles doivent remplir; elles sont conçues en ces termes :

Consigne *générale de jour pendant la paix.*

Deux alertes, le feu & le bruit : présentez vos armes aux officiers généraux, lieutenant de roi, major de place, colonel, lieutenant-colonel, & major de votre régiment; portez vos armes à touts les officiers, chevaliers de saint Louis, & officiers

Digitized by Google

officiers majors de place ; ne laisser faire d'ordure ni de dégradation autour de votre poste ; ne pas vous écarter de votre poste à plus de trente pas ; ne jamais quitter votre arme, pas même dans votre guérite ; ne boire, manger, s'asseoir, dormir, fumer, chanter, siffler, ni parler à personne sans nécessité, & ne vous occuper que de votre *consigne*.

Vous ne vous laisserez jamais relever, ni donner de nouvelle *consigne*, que par le caporal de votre poste ; vous aurez toujours la bayonnette au bout du fusil ; vous porterez votre arme, l'arme au bras ; vous vous reposerez sur les armes, ou vous porterez l'arme sous le bras gauche, à votre volonté ; vous vous arrêterez & ferez face en tête, porterez vos armes ou les présenterez, quand il passera à portée de vous une troupe armée, ou des officiers ; vous n'entrerez dans votre guérite que lorsqu'il pleuvra, encore en sortirez-vous quand une troupe, un officier général, le lieutenant de roi, le major de la place, ou les chefs du régiment passeront proche de vous ; quand vous entendrez faire du bruit autour de votre poste, vous crierez *aux armes ;* pour le feu, *au feu ;* quand le Saint-Sacrement passera, vous présenterez vos armes, vous mettrez le genou droit en terre, vous vous inclinerez un peu en portant la main droite au chapeau.

Ce langage est, sans doute, un peu barbare, mais les caporaux préfèrent, avec raison, la briéveté à l'élégance.

Consignes *ordinaires & particulières* de jour *pendant la paix*.

Les *consignes* particulières, sont relatives aux devoirs que les sentinelles ont à remplir dans les différens postes où on les place. Ces *consignes* peuvent être ordinaires ou extraordinaires.

On place ordinairement des sentinelles devant les armes, à la porte des villes, à l'avancée, sur le rempart, à la porte d'un magasin, à celle d'un général, &c.

Consigne *ordinaire & particulière de* jour *pendant la paix, devant les armes.*

La sentinelle qui est posée devant les armes, a, outre la *consigne* générale, la *consigne* ordinaire & particulière suivante.

Pour le Saint Sacrement, pour le bruit, pour toute troupe armée, & pour ceux des officiers généraux pour lesquels la garde doit sortir avec les armes, vous crierez *aux armes ;* pour le feu, *au feu ;* vous crierez *hors la garde* pour le lieutenant de roi, & ceux des officiers généraux pour lesquels la garde doit sortir sans armes.

Consigne *particulière & extraordinaire de* jour *pendant la paix, devant les armes.*

La sentinelle posée devant les armes, peut avoir outre la *consigne* générale & la *consigne* ordinaire particulière, une *consigne* extraordinaire ; cette *consigne* peut consister à ne point laisser sortir quelque personne renfermée dans le corps de garde, &c. nous ne pouvons faire connoître en son entier cette *consigne* extraordinaire, parce qu'elle peut varier suivant les circonstances & la volonté du commandant de la place.

Consigne *particulière & ordinaire de* jour, *pendant la paix, à une porte de ville.*

La sentinelle qui est posée à la porte d'une ville, a la *consigne* générale & la *consigne* ordinaire particulière suivante.

Vous ne laisserez sortir aucun bas-officier, soldat, cavalier, dragon & hussard de la garnison, sans les faire parler au commandant du poste ; vous n'en laisserez pas entrer, s'ils ne sont pas de la garnison, sans les faire parler au commandant du poste ; vous n'y laisserez point entrer les mendiants, sans les présenter au commandant du poste, de même que vous ne laisserez entrer aucun étranger qu'il n'ait parlé aux *consignes ;* s'il se présente des voitures pour sortir, vous crierez à la sentinelle de l'avancée *arrête là-bas ;* si elle vous répond *arrête là bas*, vous ferez ranger les voitures de manière que le passage soit libre ; vous crierez une seconde fois *arrête là-bas ;* quand elle vous aura répondu *marche*, vous ferez défiler les voitures de distance en distance ; vous empêcherez qu'elles ne trottent ni galoppent sur les ponts ; si quelque voiture se brise sur le pont, ou y fait quelque dégradation, vous arrêterez le conducteur, & vous avertirez le caporal.

Si la sentinelle posée à la porte d'une ville, est en même temps devant les armes, elle a la *consigne* générale, la *consigne* ordinaire particulière de devant les armes, & la *consigne* ordinaire & particulière de devant une porte.

Consigne *particulière & extraordinaire de* jour, *pendant la paix, à une porte de ville.*

Outre les *consignes* dont nous venons de parler, la sentinelle qui est placée à une porte de ville, peut avoir encore une *consigne* extraordinaire ; cette *consigne* peut consister à ne point laisser entrer ou sortir tels ou tels objets, telle ou telle personne, &c.

Consigne *particulière & ordinaire de* jour, *pendant la paix, à une avancée.*

La sentinelle qui est placée à une avancée, a la *consigne* générale & la *consigne* particulière ordinaire suivante.

Du plus loin que vous appercevrez une troupe armée au-dessus de quatre hommes, vous fermerez la première barrière, & vous crierez *aux armes ;* vous ne laisserez point couper d'herbe, pâturer

Digitized by Google

de bestiaux, chasser oi pêcher dans les ouvrages, ni sur les glacis, sans en avertir le caporal; vous n'y laisserez aller personne que les ingénieurs, & les officiers majors de la place; s'il se présente des voitures pour entrer, vous en usez de même que pour celles qui se présentent pour sortir.

Consigne *particulière & extraordinaire de* jour, *pendant la paix, à une avancée.*

Outre la *consigne* générale & la *consigne* ordinaire particulière, une sentinelle placée à une avancée, peut avoir encore une *consigne* extraordinaire; cette *consigne* extraordinaire ne peut être prévue, parce qu'elle dépeod des évèoements.

Consigne *particulière & ordinaire de* jour, *pendant la paix, sur le rempart.*

Uoe sentinelle placée sur le rempart, a la *consigne* générale & la *consigne* ordioaire particulière suivante.

Vous ne laisserez monter personne sur le rempart ni sur le parapet, que les ingénieurs & les officiers majors de place; vous n'y laisserez point couper d'herbe, pêcher, ni chasser, sans en avertir le caporal.

Cette dernière partie de la *consigne*, est utile sans doute, nous verrons cependant dans l'article *sentinelle*, que les ordonnances militaires ont prévu qu'on pouvoit en abuser.

Coosigne *particulière & extraordinaire de* jour, *pendant la paix, sur le rempart.*

La *consigne* extraordinaire des sentinelles, placées sur le rempart, rentre dans l'ordre de toutes les autres *consignes* extraordinaires.

Consigne *ordinaire particulière de* jour, *pendant la paix, devant un magasin.*

La sentinelle placée à la porte d'un magasin, a la *consigne* générale & la *consigne* ordinaire particulière suivante.

Vous ne laisserez point ouvrir la porte du magasin, sans eo avertir le caporal.

Consigne *particulière & extraordinaire de* jour, *pendant la paix, devant un magasin.*

Outre la *consigne* ordinaire particulière, la sentinelle placée à la porte d'un magasin, peut avoir une *consigne* extraordinaire qu'on ne peut prévoir.

Consigne *particulière, ordinaire, extraordinaire de* jour, *pendant la paix, devant la porte d'un général.*

La sentinelle placée à la porte d'un général, d'un lieuteoant de roi, d'un intendant, a la *consigne* générale & une *consigne* ordioaire particulière, & très souvent une *consigne* extraordinaire.

La *consigne* ordinaire particulière, & la *consigne* extraordinaire que l'on donne à une sentinelle placée devant la porte d'un officier général, d'un lieutenant de roi, d'un intendant, ne peuvent être prévues; elles dépendent de la volonté de la personne à qui sa place donne le droit d'avoir une sentinelle. C'est ici que les abus sont fréquents; tantôt la sentinelle sert de suisse; tantôt elle doit empêcher d'entrer les personnes qui portent un bâton; tantôt elle doit ne laisser sortir aucune personne qui porte un paquet; quelquefois elle doit garder des fruits, &c. N'est-ce pas dégrader uoe sentinelle, que de la soumettre ainsi aux caprices d'un homme à qui les volailles de sa basse-cour, les légumes de son jardin, les fruits de son verger, paroissent les objets les plus intéressants à conserver? Cette réflexion me rappelle une anecdote rapportée par Racine. Un lieutenant de roi, à qui M. le Prince & M. de Turenne donnoient des conseils sur la conduite qu'il devoit tenir pour défendre glorieusement la ville, interrompit ces deux grands hommes, & les quitta pour aller chasser une chèvre qui mangeoit un chou dans un des bastions de la place.

Consignes *générales de* nuit.

La *consigne* générale de nuit est cooçue en ces termes:

Après la retraite battue, vous crierez d'une voix forte *qui vive*, toutes les fois que vous voyez ou que vous enteodez quelqu'un qui s'approche de votre poste; vous ne laissez passer personne qui n'ait répondu d'une manière à se faire coonoitre; vous faites passer les allants & venants du côté opposé de votre poste; vous présentez vos armes aux rondes & patrouilles & à toute troupe armée; après onze heures du soir, vous ne laissez passer personne sans sen; après avoir crié trois fois *qui vive*, si on continue de s'approcher de vous, vous criez *halte là*, & vous avertissez que vous allez tirer; si malgré cet avertissement on continue de s'avancer pour vouloir vous forcer, vous tirez & vous criez *aux armes*.

Qu'on nous permette une courte réflexion sur cette *consigne*; s'il est possible qu'uo étranger, qu'un enfant, ou un paysao, igoorent notre langue ou nos coutumes militaires, s'ils peuvent continuer leur chemin malgré les ordres d'une sentinelle qu'ils n'entendent point ou ne comprennent pas; cette *consigne* doit être ou abolie ou modifiée. Comment sera donc une sentinelle qu'on voudra réellement forcer? cela arrive-t-il assez souvent pour donner la permission de faire feu, à un jeune soldat, qu'une feuille peut intimider, qui voit un homme prêt à le forcer, dans chaque citoyen qui passe?

Digitized by Google

Consignes *particulières de* nuit.

On pose pendant la nuit des sentinelles devant les armes, sur le rempart, à la porte d'un magasin ou à la porte d'un officier général, &c.

Consigne *particulière, ordinaire, de* nuit, *pendant la paix, devant les armes.*

Vous ferez reconnoître les rondes & patrouilles. (*Voyez* RONDE & PATROUILLE.).

Consigne *particulière, extraordinaire, de* nuit, *pendant la paix, devant les armes.*

On ne peut prévoir cette consigne extraordinaire.

Consigne *particulière, ordinaire, de* nuit, *pendant la paix, sur le rempart.*

Vous ne laisserez passer que les rondes & patrouilles.

Consignes *particulières, extraordinaires, de* nuit, *pendant la paix, sur le rempart.*

Il est impossible de prévoir les *consignes* extraordinaires.

Consignes *particulières, ordinaires & extraordinaires, de* nuit, *pendant la paix, à la porte d'un général.*

Il en est des *consignes* particulières, ordinaires & extraordinaires, de nuit, qu'on donne à une sentinelle placée devant la porte d'un général, d'un lieutenant de roi, ou d'un intendant, comme des *consignes* de jour.

Des consignes *pendant la guerre.*

La base des *consignes* générales, pendant la guerre, est celle des *consignes*, pendant la paix; à ce fonds, on ajoute tout ce que les circonstances rendent nécessaire; les sentinelles doivent alors observer, avec une attention extrême, tout ce qui se passe autour d'elles; avoir l'œil au guet, l'oreille en l'air pour découvrir & reconnoître tout ce qui s'approcha de leur poste, faire feu si elles sont attaquées, crier aux armes aussi-tôt qu'elles découvrent l'ennemi, quelque menace ou quelque promesse qu'il leur fasse; ne donner la contre-signe que dans une nécessité absolue; placer de temps en temps l'oreille contre terre, pour deviner si quelque corps de troupes ne marche pas dans les environs; remarquer s'il ne s'élève pas des nuages de poussière; si les oiseaux fuient avec précipitation & de quel côté, &c. Nous donnerons dans l'article *sentinelle* toutes les observations relatives aux autres devoirs des sentinelles, tant pendant la paix que pendant la guerre.

Avant de donner la *consigne* au soldat qu'on va mettre en faction, la sentinelle lui fait face & présente les armes au commandement que lui en fait son caporal; elle lui donne la *consigne* d'une voix basse, mais d'une manière claire. Les sentinelles ne se donnent ordinairement que les *consignes* particulières ordinaires & extraordinaires, parce qu'il est censé que tout soldat sçait les *consignes* générales.

Pour que les soldats sçachent les *consignes* générales, on les leur fait apprendre par cœur avant de leur laisser monter la garde; c'est le caporal de leur escouade, ou celui qui a le district de l'instruction des recrues, qui est chargé de ce soin. Pour s'assurer que les soldats n'oublient pas les *consignes* générales, ne devroit-on pas les leur faire répéter dans leurs chambres au moins trois ou quatre fois par an?

Quand un soldat d'un régiment étranger donne la *consigne* à un soldat d'un régiment françois, il la tronque quelquefois si singulièrement, qu'après avoir passé par deux ou trois bouches, elle est totalement dénaturée. On obvieroit à ces inconvénients, si, comme nous l'avons remarqué à l'article BATTERIE, toutes les troupes d'une même nation étoient obligées de parler la même langue.

Ne devroit-il pas y avoir pour touts les bas-officiers de l'armée un petit livret dans lequel toutes les *consignes* seroient renfermées? Quelques régiments ont fait imprimer de petits catéchismes, tel que nous le demandons; mais comme ils ont été rédigés par différentes mains, ils ne sont pas uniformes, & leurs variations mettent de la différence dans la manière de s'en servir.

§. III.

Des feuilles de papier écrites ou imprimées qu'on appelle consignes.

L'état-major de chaque ville doit faire dresser, d'après l'ordonnance pour le service des places, des *consignes* particulières pour les commandants, les bas-officiers & les sentinelles de touts les postes, de manière que la garde de la place d'armes n'ait dans ses *consignes* que ce qui est relatif à son service; il en est de même des gardes aux portes des postes intérieurs, des postes extérieurs & des gardes à cheval.

Le commandant de la ville peut joindre aux *consignes* extraites des ordonnances, celles qu'il juge nécessaires pour la sureté & le bon ordre de la place, & pour les différents cas d'allarme.

Les *consignes* générales & particulières du commandant de chaque poste, doivent être par écrit, collées sur une planche, & déposées dans son corps de garde.

Les *consignes* qui concernent les fonctions des

Digitized by Google

bas-officiers & celles des sentinelles doivent être pareillement par écrit, collées sur une planche dans le corps de garde des soldats.

Quand il y a dans la place des régiments étrangers, il doit y avoir dans les corps de garde des *consignes* traduites dans leur langue ; elles doivent être collées sur une planche séparée.

Les commandants des postes, les caporaux & les brigadiers de *consigne* doivent se consigner successivement de l'un à l'autre les différentes *consignes*.

§. I V.

Des hommes appellés consignes.

Les *consignes* placées aux portes des villes de guerre doivent, comme nous l'avons déja dit, tenir un registre exact de touts les étrangers qui entrent dans la place, & envoyer chaque soir au lieutenant de roi & au magistrat chargé de la police, une copie de ce registre ; en comparant l'extrait du registre des *consignes* avec l'état que doivent fournir par écrit les cabaretiers, les aubergistes, &c. on peut sçavoir quelles sont les personnes qui sont entrées dans la place.

Nous devons observer que les *consignes* négligent d'inscrire les personnes qui arrivent à pied, & que des étrangers qu'il importeroit à la police de connoitre, peuvent loger ailleurs que chez les aubergistes.

§. V.

Du caporal ou du brigadier de consigne.

Il y a dans chaque poste un caporal appellé caporal de *consigne* ; ce caporal ou brigadier est le premier du poste : il est chargé de prendre possession du corps de garde, de visiter avec le caporal ou brigadier de l'ancienne garde, le corps de garde, les bancs, les tables, les vitres, les falots, les capottes, les guérites, les *consignes*, en un mot, toutes les choses consignées, & de voir si elles sont en bon état : s'il y a été commis quelque dégradation, il en rend compte au commandant de la garde.

Les caporaux ou brigadiers de *consigne* doivent être mis en prison toutes les fois que les objets qui leur sont consignés ont éprouvé des dégradations.

§. V I.

Les soldats doivent-ils être consignés aux portes des villes de guerre ?

Pourquoi l'article 77 du titre XI de l'ordonnance du premier mars 1768, concernant le service des troupes dans les places & dans les quartiers, ordonne-t-il aux commandants des gardes aux portes de faire arrêter touts les bas-officiers, les soldats, les cavaliers & les dragons qui se présentent pour sortir de la place sans être munis d'une permission dans les formes, ou sans être conduits par des officiers ? C'est, sans doute, pour empêcher les soldats de déserter, & pour assurer aux habitants de la campagne la tranquille jouissance de leurs propriétés. L'article de l'ordonnance que nous venons de citer a coupé le nœud, cherchons à le dénouer.

Le sçavant laborieux abandonne son cabinet pour aller respirer l'air pur de la campagne ; la femme indolente s'efforce pour en jouir de surmonter sa voluptueuse paresse ; l'artisan va le humer toutes les fois que la religion, sagement prévoyante, l'éloigne de son attelier ; l'écolier quitte deux fois par semaine ses livres & ses bancs ; le cénobite lui-même interrompt quelquefois ses pieux travaux pour aller loin des villes puiser un air plus pur que celui de sa cellule ; en un mot, touts les hommes que les besoins de la société renferment dans les cités se procurent cette salutaire jouissance aussi souvent qu'ils le peuvent. Le soldat seul est excepté de cette loi générale ; il croupit constamment dans l'enceinte des villes ; lui seul respire sans cesse l'air presque méphitique qui y circule avec peine, & il est cependant de tous les citoyens, celui qui a le plus de besoin d'entretenir ses forces par de fréquents exercices, & de respirer un air vif & salubre : il est entassé la nuit & le jour dans des quartiers peu aërés, dans des chambres très petites, il est couvert de vêtements grossiers, il est nourri d'aliments pesants, & il a presque toujours passé ses premières années à la campagne : comment une contrainte si grande ; comment un changement aussi considérable, ne feroit-il pas d'abord pour lui un supplice réel, & enfin la cause de la plupart des maladies morales & physiques dont il est tourmenté ?

Qui écouteroit le soldat au moment où il entre dans nos villes, l'entendroit souvent dire en son langage : ces remparts dont je suis la force, vont donc me servir de prison ! Si on me permet de les gravir, un parapet incommode empêchera mes yeux de découvrir la campagne ! Ces ponts que je manœuvrerai ne feront baissés devant moi que quand on me conduira dans de nouveaux boulevards, où je serai de nouveau renfermé ! Ainsi traîné de prison en prison, la plus belle partie de ma vie s'écoulera dans des privations continuelles ! Quel est celui de vous, ô mes concitoyens ! qui, ayant plus de biens à perdre que moi, voudroit au même prix s'en assurer la conservation ? Vous regardez la liberté d'aller respirer l'air de la campagne, comme un des plaisirs les plus vifs, vous en revenez toujours joyeux & contents ; plaignez-moi donc, moi qui suis privé de cette jouissance ; parlez en ma faveur ; faites qu'on relâche des liens que j'ai pris sans les connoitre, & dont le poids n'est allégé par aucune perspective flatteuse ! Si je disois donc que j'ai vu

Digitized by Google

des soldats renfermés dans une des plus petites villes du royaume, à qui il étoit défendu de monter sur les remparts, d'outrepasser le ruisseau qui séparoit le quartier d'avec les maisons voisines; des soldats qui n'obtenoient la permission d'aller dans la ville, qu'accompagnés d'un de leurs camarades qu'on leur désignoit, qui ne pouvoient même satisfaire aux besoins les plus pressants, que sous les yeux de ce surveillant incommode, & que celui qui transgressoit une de ces loix, faites plutôt pour des esclaves criminels, que pour les soutiens de la liberté publique, étoit puni par quarante & cinquante coups de bâton; vous ne m'en croiriez pas: je l'ai vu cependant, & mille autres l'ont vu avec moi. Il est vrai que les malheureux soumis à ce despotisme aussi affreux qu'illégal, étoient enrôlés dans un de nos régiments étrangers: mais, quoi! pour n'être pas François, ces soldats ne sont donc pas des hommes? Si quelques-uns ont déserté volontairement d'un autre corps, plusieurs ont été séduits, même par leurs tyrans; plusieurs ont de leur plein gré, adopté la France pour patrie. Oserons-nous compter devant l'ennemi, sur des cœurs que nous avons aliénés, flétris, & même avilis? Ils nous puniront quelque jour de la discipline barbare à laquelle nous les avons soumis. Je n'hésite point à le dire, une discipline semblable est indigne du nom François. Si la composition des corps où elle règne la rend indispensable, licentions-les; nous ne perdrons rien en force, & nous gaguerons en vertu.

Malgré les exercices qu'on fait faire au soldat, malgré les devoirs minutieux qu'on lui impose, il ne sçait à quoi employer la plus grande partie de son temps. Dans les petites villes dont il a parcouru les rues & les places dans un moment, dont il a fait le tour dans une demi-heure, que lui reste-t-il pour chasser l'ennui, ce mortel ennemi des françois? le cabaret. S'il ne lui étoit presque pas interdit par la modicité de sa paye, le remède seroit pire que le mal. Les jeux qu'il joue n'intéressent que par l'espoir du gain, & il n'a point d'argent. Peu adroit dans l'art funeste de séduire les femmes, point assez riche pour les payer chérement, trop jeune, trop dépourvu de principes moraux pour vivre dans la continence, il s'abandonne à celles dont les faveurs peu coûteuses assurent à touts des plaisirs faciles, mais rachetés par des maladies funestes à la population, & dispendieuses pour l'état; & ces femmes, on le sçait, font naître l'ennui au lieu de le bannir. Ouvrez les portes de vos villes de guerre, permettez aux soldats d'errer dans les campagnes qui les environnent, l'ennui disparoitra, la promenade les occupera pendant des heures entières; à leur retour, ils chercheront le repos, mangeront de bon apetit, dormiront d'un sommeil sûr, songeront peu au cabaret & aux femmes, & par conséquent mériteront moins fréquemment la prison, & iront moins souvent à l'hopital. Quoi! dira-t-on, liberté plénière? Il seroit peut-être imprudent de permettre à touts les gens de guerre de sortir de nos villes frontières; la desertion, la contrebande & les maraudes, pourroient être l'effet de cette liberté; mais si l'on trouvoit le moyen de prévenir ces maux, sans consigner les soldats & les bas-officiers, ne rendroit-on pas aux uns & aux autres un service réel? & la discipline même, qui, au premier coup-d'œil, paroit lésée par cette permission, n'y gagneroit-elle pas?

MOYENS.

Il est permis aujourd'hui aux sergents, aux maréchaux des logis & aux vétérants, de sortir des villes de guerre; ne pourroit-on pas, sans inconvénient, étendre cette permission jusqu'aux caporaux, aux brigadiers, aux appointés, & à touts les hommes, qui, ayant plus de seize ans de service, ont donné des preuves de leur constance & de leur volonté? Ne pourroit-on pas permettre aux sergents & aux maréchaux des logis, de mener avec eux un certain nombre d'hommes de leurs compagnies; quatre, par exemple; aux caporaux, trois; aux vétérants, deux; aux appointés ou soldats de seize ans de service, un; & enfin obliger chaque sergent à conduire par semaine, en trois sorties différentes, de deux heures chacune, douze hommes hors des portes; chaque caporal, neuf; chaque vétérant, six; & chaque appointé ou soldat de seize ans de service, trois. Il y a dans une compagnie six sergents, dix caporaux, dix appointés, trois vétérants, & au moins six hommes décorés du double chevron, total trente-six: ces trente-six hommes ôtez de cent seize, total de la compagnie, la réduiront à quatre-vingt: les soldats qui ne seront point admis au bataillon, ceux qui seront à l'hopital, à la salle de discipline, en prison, à la seconde classe, consignés ou de service, la réduiront à soixante au plus; les bas-officiers n'auront donc ensemble, que 120 hommes à conduire par semaine, &, d'après nos calculs, on voit qu'ils pourroient en faire sortir jusqu'à 200.

PRÉCAUTIONS.

Pour prévenir les désordres qui pourroient résulter de la permission que nous demandons, chaque jour à l'heure de l'ordre de la compagnie, les sergents, les caporaux, les appointés, les vétérants, & les hommes au-dessus de seize années de service, qui desireroient faire sortir quelques soldats avec eux, présenteroient à leur sergent-major, deux billets datés, sur lesquels seroient inscrits le nom de leur régiment, celui de leur compagnie, le leur, celui des hommes qu'ils se proposeroient d'emmener, & celui de la porte par laquelle ils voudroient sortir; après que le sergent-major auroit examiné, si chacun des hommes, que les bas-officiers se proposent de mener avec eux, peut profiter

Digitized by Google

de la permission; si chaque bas-officier a satisfait à l'obligation de faire sortir le nombre d'hommes fixé; & s'il ne sort pas toujours avec les mêmes soldats, il signeroit ces deux billets, il en garderoit un qu'il enliasseroit, & il remettroit l'autre au bas-officier conducteur, qui, en passant devant la garde de la porte désignée, le remettroit au sergent de garde; celui-ci enliasseroit aussi les billets, à mesure qu'il les recevroit; ces liasses seroient conservées pendant un mois entier, & après ce temps, on les brûleroit. Le papier, pour ces billets, pourroit être fourni par les petites masses des compagnies. Quand il y auroit plusieurs régimens dans la même garnison, le commandant de la place désigneroit les jours où chaque régiment devroit sortir, & le côté de la ville qui lui seroit réservé. Toutes les fois que les bas-officiers sortiroient, soit de plein gré, soit pour obéir à l'ordonnance, ils seroient responsables de la conduite des hommes qu'ils auroient menés avec eux. Si quelque soldat étoit trouvé seul, même sans commettre de désordre, le bas-officier, avec lequel il seroit sorti, seroit puni par la prison & par la perte de son privilège; s'il se commettoit quelque maraude, ou quelque autre délit, tous les bas-officiers qui seroient sortis ce jour là, seroient condamnés à réparer le dommage, à moins qu'ils n'en pussent produire l'auteur. S'il désertoit un des hommes sortis pour prendre l'air, le conducteur seroit cassé, mis en prison, ou puni plus sévèrement. Si, par son peu de vigilance, il avoit favorisé l'évasion du déserteur, chaque régiment fourniroit, pour veiller à l'exécution de ces différens ordres, deux patrouilles, composées de quatre appointés chacune, & commandées par un caporal. Ces patrouilles sortiroient immédiatement après l'ouverture des portes, auroient leurs stations à une lieue de la ville. Le caporal seroit tenu de faire, avec deux de ses soldats, un certain nombre de patrouilles d'une station à l'autre, & pour les forcer à l'exactitude, il seroit porteur d'un certain nombre de *marons*, qu'il déposeroit aux stations indiquées à droite & à gauche de la sienne. S'il rencontroit quelque militaire conduit ou conducteur, en contravention aux ordonnances, il l'arrêteroit & il le conduiroit à l'heure de la retraite, au corps de garde de la place d'armes. Il auroit attention, en se retirant, de faire marcher devant lui, les soldats qu'il trouveroit sur sa route, & de fouiller touts les cabarets qu'il rencontreroit sur son passage.

Ces moyens sont-ils suffisants? ne gréveroient-ils personne, & produiroient-ils des effets heureux?

EFFETS.

L'état du soldat ordinaire seroit amélioré, par l'assurance d'aller dans une espèce de liberté, respirer un air pur deux fois par semaine; le vétérant, l'appointé, acquéreroient de la considération & de l'agrément par la permission de sortir touts les jours, & de mener avec eux un ou deux de leurs amis; il en seroit de même du caporal. L'homme qui a seize ans de service, & qui est aujourd'hui confondu avec celui qui n'a servi que seize jours, obtiendroit une récompense agréable pour lui & utile pour l'état, en ce qu'elle favoriseroit les rengagements. L'homme négligent, peu propre, inattentif, pour pouvoir à son tour, jouir quelques instants d'une heure de liberté, deviendroit actif, soigneux & vigilant; le soldat de recrue voudroit être admis au bataillon, & le prisonnier seroit doublement puni; comment l'émulation féconde en vertus, ne renaitroit-elle pas bientôt? Le service des caporaux seroit à la vérité un peu augmenté, les devoirs des bas-officiers de garde le seroit aussi, il en seroit de même de celui des fergents-majors, mais aucun d'eux ne se plaindroit de cette augmentation, à cause des avantages qu'il en retireroit; les sergents seroient les seuls qui auroient droit de faire des réclamations. Nous ne serons plus les maitres, diroient-ils tout bas, de diriger nos promenades vers les endroits qui nous plairont le plus: nous serons privés trois fois par semaine du plaisir d'aller joindre nos compagnons de bouteilles, ou nos amies. Cela est vrai; mais le mal est-il grand, leur répondrai-je tout haut? Si la loi que je propose pouvoit vous donner ou des mœurs, ou l'apparence des mœurs, elle devroit être mise au nombre des plus heureuses.

Quant à la désertion, il est prouvé qu'une liberté honnête la détruit plutôt qu'elle ne la favorise; en compulsant les registres de désertion, que le ministre envoye chaque mois aux différents corps, on voit que les places où les soldats sont consignés, sont celles qui, proportion gardée, fournissent le plus grand nombre de déserteurs: j'ai vu le même régiment, dans la même place, libre & consigné, perdre malgré les verroux & les grilles, & se maintenir les portes ouvertes. Quant à la maraude, il ne faut qu'avoir été en garnison dans le plat-pays, pour être convaincu que le soldat, quand il est absolument libre, donne peu souvent lieu à des plaintes.

§. VII.

De la punition militaire appellée consigne.

Le soldat qui est consigné ne peut point sortir de son quartier; il est obligé de porter son bonnet de police; un bas d'une couleur, & un bas de l'autre, ou bien une guêtre & un bas; il fait l'exercice avec sa compagnie, son service comme le reste de ses camarades; il est de plus exercé avec les secondes classes; obligé de faire toutes les corvées de sa chambre; de se rendre dans la cour du quartier, toutes les fois qu'une certaine batterie, appellée *marche de nuit*, se fait entendre; quand il est descendu dans la cour, il est appellé & inspecté par un fergent-major, à qui on a remis, au rapport du régiment, (voyez RAPPORT,) un état de touts les soldats consignés,

Digitized by Google

En commençant cet article, nous avons dit que le châtiment de la *consigne* devoit trouver place dans notre code pénal; pour le prouver, posons quelques principes généraux sur les châtiments militaires; mais gardons-nous bien d'imiter ces écrivains qui cherchent moins à dire la vérité, qu'à faire l'apologie de leurs opinions.

On peut distinguer les corrections que la législation criminelle militaire inflige, en trois classes, en châtiments, en punitions, & en peines.

Nous parlerons plus bas des punitions, (*voyez* PUNITION,) & des peines, (*voyez* PEINES.).

Occupons-nous ici des châtiments.

Principes généraux sur les châtiments militaires.

Ier. *Principe.* Le but distinctif des châtiments, est de rendre meilleurs les sujets qui les reçoivent.

II. Les degrés de l'échelle des châtiments, doivent être très multipliés & très rapprochés les uns des autres.

III. Le pied de l'échelle des châtiments, doit poser précisément contre celui de l'échelle des récompenses.

IV. Il est bon que les châtiments infligés aux soldats coupables, soient une récompense pour ceux de leurs camarades qui ont mené une conduite régulière.

V. Les châtiments militaires, ne doivent ni abaisser l'ame, ni affoiblir le corps de ceux qui les reçoivent.

VI. La multiplication des devoirs militaires, ne doit jamais être mise au nombre des châtiments.

VII. Une conduite longtemps régulière, doit mettre un soldat à l'abri des premiers châtiments qu'il mérite.

VIII. Les châtiments militaires, doivent être publics, pour faire une impression durable sur l'esprit de ceux qui en sont les témoins, sans être trop durs pour le coupable.

IX. Les châtiments militaires doivent être prompts & voisins des fautes.

X. Les châtiments militaires doivent être certains & inévitables.

XI. Les châtiments militaires doivent pouvoir être facilement proportionnés aux crimes.

XII. Les châtiments doivent être arbitraires.

Les principes que nous venons de poser, n'auroient pas besoin d'être justifiés devant un tribunal composé de militaires instruits; mais nous devons, pour ainsi dire, nous commenter nous-mêmes, afin de ne laisser aucun doute dans l'esprit des guerriers qui sont encore à l'entrée de la carrière militaire.

Justification des principes généraux sur les châtiments militaires.

1. Celui qui inflige des punitions ou des peines, est un juge sévère, qui veut offrir à la société un exemple propre à lui inspirer de l'éloignement, de l'horreur même pour le vice; il ne voit point le coupable, il le sacrifie au salut général: celui qui ordonne un châtiment, ne voit presque au contraire que celui qu'il châtie; c'est un père tendre, c'est un gouverneur jaloux de l'honneur de son élève, il veut empêcher celui qu'il guide, de retomber dans la même faute, & de mériter à l'avenir des peines plus graves.

2. Le magistrat n'est que le juge de ses concitoyens, l'officier est le juge, & le censeur de ses soldats: comme juge, il leur inflige des peines graves quand ils ont commis des délits ou des crimes: comme censeur, il ne doit leur laisser commettre impunément aucune faute, même légère; il doit étudier leurs penchants pour les rectifier; il doit saisir les nuances les moins tranchantes de leur conduite, pour les fondre & les assimiler au ton général du bon ordre. S'il n'avoit point à sa disposition une foule de petits moyens il ne pourroit y parvenir; & semblable au propriétaire négligent d'un grand édifice, il seroit obligé de faire enfin des réparations qui ébranleroient sa maison, & qui le ruineroient lui-même.

3. On peut dans la vie civile laisser, sans inconvénient, un espace considérable entre les récompenses & les punitions: mais dans l'état militaire il faudroit, s'il étoit possible, que chaque action fût récompensée ou punie; en effet, aucune n'est indifférente: la manière même dont on s'y porte est toujours intéressante; il ne s'agit point uniquement de s'acquitter de son devoir, il faut plus, il faut le remplir avec zèle, & montrer une ardeur qui soit en même temps & le présage assuré d'une volonté constante, & un vif encouragement pour ceux qui en sont les témoins.

4. Le châtiment de l'homme qui a commis une faute, ou fait son devoir avec nonchalance, doit par une suite de notre troisième principe, tourner au profit de celui qui a rempli le sien avec joie & avec ardeur; ainsi on met un degré de plus dans l'échelle des récompenses; échelle qui doit être construite sur le modèle de celle des châtiments. (*Voyez* RÉCOMPENSES.).

5. L'homme que vous châtiez aujourd'hui, peut demain vous être nécessaire dans une action décisive; de sa force physique, & de l'état de son ame, peuvent dépendre votre honneur & votre gloire: si ses membres sont meurtris par les coups dont vous l'avez accablé; si son corps est exténué par le jeûne auquel vous l'avez soumis; si son ame est dégradée à ses yeux par le châtiment que vous lui avez infligé, il ne fera rien d'heureux: vous aurez beau lui dire: c'est un faux préjugé que celui qui te fait regarder tel châtiment comme déshonorant, vous ne le persuaderez pas; changez d'abord l'opinion, & puis ordonnez ce que vous voudrez; mais si vous commencez par ordonner, en laissant au temps le soin de changer les esprits, jamais la révolution ne s'opérera.

Digitized by Google

6. Si, pour me punir, on m'imposoit aujourd'hui l'obligation de m'acquitter d'un de mes devoirs, je changerois peut-être de manière de penser & d'agir; je ferois demain avec négligence & même avec répugnance, ce que je faisois hier avec zèle & même avec plaisir. Tel est le cœur humain.

7. Quand il s'agit des grands crimes, le juge militaire doit, comme le juge civil, décider seulement si l'accusé a mérité de subir la peine portée par la loi : quand il s'agit des fautes légères, le militaire, devenu censeur, peut avoir égard à la conduite que le soldat a menée antérieurement.

8. Si les premiers châtiments militaires étoient cruels, que seroient donc les plus élevés ? Ils seroient barbares : si les plus grands châtiments étoient barbares, les punitions deviendroient atroces : & pour punir les grands crimes, il faudroit recourir aux derniers raffinements de la science des tyrans. Quand les châtiments sont trop sévères, l'homme qui, même à son insçu, calcule toujours, se décide aussitôt à commettre le crime, que la faute : le juge ne prononce qu'avec une répugnance extrême, & enfin la roue ne fait pas une plus grande impression que les verges.

9. Plus le châtiment est prompt & voisin de la faute, plus il est juste, plus il le paroît, & plus il est utile ; il est juste, parce qu'il sauve le coupable de l'incertitude ; il le paroit aux yeux du coupable & aux yeux des témoins de son châtiment, parce que le souvenir de la faute est présent à leurs yeux ; il est utile, parce que moins il s'écoule de temps entre le châtiment & la faute, plus l'idée de ces deux objets se lie intimément. Pourquoi les peines terribles, dont nous sommes menacés par la religion, ne font-elles pas sur notre esprit toute l'impression qu'elles devroient naturellement y faire ? C'est qu'elles ne doivent nous être infligées que dans un temps que nous regardons comme très éloigné.

10. La certitude d'un châtiment modéré, fait une plus forte impression que la crainte d'une peine sévère jointe à l'espérance de l'éviter. Les exemples d'impunité que la faveur ou la foiblesse arrachent souvent, sont donc les plus grands fléaux de l'état militaire.

11. On a prouvé si souvent que les châtiments devoient être proportionnés aux fautes, que nous nous dispenserons d'en rapporter de nouvelles preuves.

12. On a été, sans doute, étonné de nous entendre dire que les châtiments devoient être arbitraires, nous, qui répétons sans cesse, qu'on doit bannir de l'état militaire tout pouvoir de ce genre. Expliquons ce mot *arbitraire*. En disant que les châtiments doivent être arbitraires, nous avons entendu que la loi devoit fixer relativement à chaque faute, le point de l'extrême rigueur & celui de la plus grande douceur, & laisser au juge la liberté de parcourir les échellons compris entre les deux extrêmités de cette échelle. Cette idée nous a été suggérée par les sçavantes dissertations d'un magistrat d'une de nos cours souveraines, (M. Roedrer, conseiller au parlement de Metz.). Elle a été fortifiée par la comparaison que nous avons faite du code criminel militaire des Anglois, avec leur code criminel civil.

En Angleterre, le code civil prévoit toutes les fautes, touts les délits & touts les crimes ; & il détermine le châtiment, la punition & la peine que le coupable doit subir ; tandis que le code criminel classe seulement les fautes, les délits & les crimes, & laisse les châtiments, les punitions & les peines à l'arbitraire des officiers. Il est vrai que cet arbitraire est modifié par une institution très sage, & bien faite pour être adoptée par touts les législateurs militaires. C'est toujours un conseil de guerre général composé de treize personnes, qui inflige les peines ; un conseil régimental composé de cinq officiers, qui ordonne les punitions, & un conseil composé de trois juges, qui condamne aux châtiments.

Après avoir justifié les principes que nous avons posés sur les châtiments militaires, il nous reste à examiner si le châtiment appellé *consigne*, est conforme à ces principes.

Examen du châtiment appellé consigne.

Le châtiment de la *consigne* n'a pas les mêmes inconvénients que celui de la salle de discipline & de la prison. J'ai interrogé souvent des soldats de bonne foi, à qui j'avois connu jadis de la probité & de l'honneur : ils m'ont touts dit : c'est en prison ou à la salle de discipline que j'ai perdu le peu de vertu que j'avois ; c'est là que j'ai appris à tromper la surveillance de mes bas-officiers, & à induire mes officiers en erreur ; c'est là que j'ai fait le complot qui m'a conduit à la chaine : assurés que le bruit des clefs nous avertiroit de la venue de nos géoliers, nous formions hautement des projets funestes, où nous nous livrions publiquement aux excès les plus condamnables. J'étois sans guide, sans surveillans, & environnés d'hommes dont les sentiments étoient corrompus, & les mœurs dépravées, comment la probité & l'honneur n'auroient-ils pas été bannis de mon ame ? Le soldat *consigné* est au contraire sans cesse sous les yeux de ses bas-officiers, des vétérants & des appointés ; vivant éloigné du cabaret, des femmes perdues, de ses compagnons de débauche, ayant sous les yeux de bons exemples, il contracte peu-à-peu l'habitude d'une conduite régulière ; & l'on sçait quel est le pouvoir de l'exemple & celui de l'habitude : en un mot, lorsqu'il redevient libre, il est meilleur qu'au moment où il a perdu sa liberté.

Perdre sa liberté est une punition grave, mais cette perte n'est que momentanée, quand on a toujours ses camarades avec soi, quand l'endroit où l'on est obligé de rester, est celui où l'on vit ordinairement, la peine qu'on éprouve est infiniment allégée.

Le

Digitized by Google

Le soldat *consigné* est obligé de faire les corvées de sa chambrée ; ainsi, touts ceux qui se mettent à l'abri de cette punition sont réellement récompensés.

Le soldat *consigné* mange à l'ordinaire ; il a la même ration que le reste de ses camarades ; il couche dans son lit : son physique ne peut souffrir de ce châtiment.

Le soldat est *consigné*, l'officier & le bas-officier sont mis aux arrêts ; ces deux châtiments ne diffèrent que par le nom ; le soldat n'est donc point avili par le châtiment de la *consigne* : ne devroit-on pas faire encore disparoître la différence des noms ?

Nous avons prouvé dans l'article CONGÉ ; nous démontrerons plus évidemment encore dans l'article DUEL, qu'il ne faut jamais mettre le service militaire au rang des punitions, puisque les corvées n'ont jamais été regardées comme un service, & que l'exercice a toujours passé pour une instruction : la *consigne* ne contrarie point notre sixième principe.

Le bonnet de police, la guêtre ou les bas de deux couleurs différentes, font connoître à tout un régiment, quels sont les soldats qui ont mérité d'être consignés : cette punition est donc publique.

Un mot d'un bas-officier suffit pour consigner un soldat : cette punition peut donc être prompte & voisine des fautes.

Ce qui rend les châtiments incertains, c'est leur extrême sévérité : toutes les fois que je me crois obligé d'envoyer un soldat en prison, ou de lui infliger quelque punition grave, je cherche à excuser le coupable, & à éluder la loi. Quand les châtiments sont légers, je suis toujours juste, parce que l'humanité & la justice ne se combattent pas dans mon cœur.

Comme on peut consigner un soldat pendant un seul jour, pendant quinze, & même pendant deux ou trois mois, on a la facilité de proportionner le châtiment à la faute.

D'après tout ce que nous venons de dire, la discipline militaire doit des remerciments à celui qui, le premier, a imaginé de punir les soldats en les consignant. Elle en devra de même à touts ceux qui, comme le créateur du châtiment de la *consigne*, placeront quelques nouveaux degrés dans l'échelle des châtiments ou des punitions ; car il est très essentiel d'éloigner les peines capitales. L'histoire de touts les peuples prouve en effet que ce n'est point la sévérité des châtiments qui diminue le nombre des fautes, mais la juste proportion entre les fautes & les châtiments ; que ce n'est point la cruauté industrieuse des bourreaux qui rend les délits rares, mais la certitude qu'ils seront punis ; que ce n'est point enfin l'atrocité des peines, mais leur durée & leur publicité qui les rend efficaces. (C).

CONTEUR. *Voyez* CORPS-DE-GARDE.

CONTRE-APPROCHES, lignes ou tranchées que font les assiégés pour venir attaquer les tranchées des assiégeants.

La ligne de *contre-approches* est une tranchée que font les assiégés, depuis leur chemin-couvert jusqu'à la droite & à la gauche des attaques, pour découvrir ou envelopper les travaux des ennemis. On la commence à l'angle de la place d'armes de la demi-lune qui n'est point attaquée, à cinquante ou soixante toises des attaques, & on la continue aussi loin qu'il est nécessaire pour voir l'ennemi dans ses tranchées & dans ses lignes. Cette ligne doit partir précisément du chemin-couvert & de la demi-lune, afin que si l'ennemi vient à s'en emparer, elle ne lui soit d'aucune utilité. Le gouverneur enverra souvent pendant la nuit, au moyen de cette ligne, des partis de cavalerie ou d'infanterie, pour faire quitter aux travailleurs leurs postes, & enlever si l'on peut les ingénieurs qui conduisent les travaux. (*Savin, nouv. écol. milit.*, p. 280.).

Les *contre-approches* sont peu employées, parce qu'elles deviennent trop dangereuses en s'éloignant de la place. M. Goulon propose au lieu de ces lignes, de placer pendant la nuit une rangée de tonneaux ou de gabions, en s'avançant dans la campagne à la distance de 30 ou 50 pas de l'angle saillant du chemin-couvert de la demi-lune collatérale de l'attaque afin de pouvoir le matin enfiler la tranchée de derrière ces tonneaux. Mais pour faire cette manœuvre, il faut que l'ennemi n'ait pas de batterie tournée de ce côté-là ; autrement il culbuteroit avec son canon toute cette espèce de ligne. On remplit ces tonneaux ou gabions de matière combustible pour être en état de les brûler lorsqu'on ne peut plus les soutenir, & que l'ennemi vient pour s'en saisir. Celui qui est le plus pr[illegible] de la pa[illegible]de du chemin-couvert, en doit être au moins éloigné de la longueur d'une hallebarde, afin qu'il ne puisse y mettre le feu.

M. le chevalier Folard dit, dans son traité de la défense des places des anciens, qu'il n'y a aucun exemple formel des lignes de *contre-approches* depuis le siége de Belgrade par Mahomet II, en 1456, c'est-à-dire, depuis environ 300 ans. Cependant elles ont été employées fort utilement au siége de Bergopzoom, en 1622. Fritach le rapporte en ces termes dans son traité de fortification :

Au siége de Bergopzoom il y avoit quantité de *contre-approches* d'où les assiégés incommodèrent tellement l'ennemi, qu'il ne s'en pouvoit approcher que d'un pied ; outre qu'ils avoient avancé dans la campagne toutes sortes d'ouvrages extérieurs, par le moyen desquels, comme aussi du secours, les Espagnols furent contraints de quitter le siége, &c. Voilà évidemment les *contre-approches* en usage depuis Mahomet II. Il y a grande apparence que cet exemple n'est pas le seul. Mais quoi qu'il en soit, si l'on est en état de soutenir une ligne de *contre-approches*, on le sera encore davantage de faire de bonnes sorties qui pourront faire plus

Digitized by Google

de mal à l'assiégeant. (*Le Blond, traité de la défense des places.*). (Q.).

CONTREBANDE. Sa majesté, faisant délivrer à ses troupes les quantités de sel & de tabac qui peuvent leur être nécessaires, à un prix qui leur ôte tout prétexte d'en user de faux, défend à touts chefs de troupe, officiers & soldats de s'en charger, ainsi que d'aucune marchandise de *contrebande*, sous peine de confiscation, tant des choses prohibées, que des chevaux, charriots, harnois, & autres équipages à eux appartenant, & sur lesquels il se trouveroit de la *contrebande*; & d'être personnellement punis par prison, amende, cassation d'emploi. Sa majesté veut même que, suivant l'exigence du cas, on fasse extraordinairement le procès aux officiers pour les soldats; ils sont punis suivant les ordonnances des 25 août 1716 & 20 avril 1734.

Un soldat absent de sa troupe par congé & arrêté portant de la *contrebande*, est abandonné aux juges ordinaires des fermes, sans pouvoir être réclamé par les officiers; & si le soldat arrêté n'a point de congé en forme, il est conduit à son régiment, & condamné comme déserteur.

Un soldat en garnison, ou en quartier dans les lieux où la ferme du tabac est établie, & qui en use de faux, ou qui hors de son logement est trouvé saisi d'une livre ou au dessous ou dans son logement jusqu'à la concurrence de deux livres, est pour en user ainsi contre l'ordonnance, condamné pour la première fois par le conseil de guerre à trois mois de prison, & à cent livres d'amende, dont la retenue est faite sur les appointements de l'officier commandant la compagnie dans le lieu du délit; & en cas de récidive, le soldat est condamné aux galères perpétuelles.

M. de Rochefort remarque sur cet article, que si le capitaine se trouve absent par sémestre ou congé lors du délit, il est sans difficulté que cette ordonnance s'en prend alors au lieutenant: mais outre que rien n'est si fâcheux pour des officiers, que de se voir exposés touts les jours au jugement d'un conseil de guerre, pour une faute, où non-seulement ils n'ont aucune part, mais encore qu'ils n'ont pu ni prévenir ni empêcher, puis qu'où se trouve leur régiment en corps, ils ne commandent pas plus leur propre compagnie que celles d'un corps étranger; on peut assurer que cet article ne va point à ses fins. Au contraire, car, dit-il, dans les lieux où le service est rude & les prisons douces, bien des soldats sont assez avides de gain pour commercer en tabac à la livre & même assez méchants, après avoir profité de ce gain journalier pour être charmés de faire couter cent livres à leur officier. Si outre la prison, ils encouroient la peine de leur rang, & celle de leur congé, s'ils étoient condamnés à servir toute leur vie, M. de Rochefort doute s'il s'en trouveroit qui tombassent dans ce cas là; du moins, continue-t-il, le caractère & le grade d'officier ne seroit point compromis parmi eux au désavantage irréparable des troupes.

Un soldat trouvé saisi hors le lieu de son logement, ou dans son logement, non-seulement de plus de deux livres de faux tabac, mais encore de telle quantité de faux sel que ce puisse être, est réputé n'avoir l'un & l'autre que pour en faire commerce, & comme tel, doit être condamné par le conseil de guerre à être pendu, s'il est arrêté portant des armes à feu, & seulement aux galères perpétuelles s'il est sans armes à feu.

Sur cet article, l'auteur ci-dessus cité marque que l'ordonnance du 20 avril 1719 comprenoit nommément, l'épée, la baïonnette, les bâtons ferrés, & toutes autres armes offensives, & ordonnoit la peine de mort contre ceux qui s'en trouveroient armés indifféremment, sous peine des galères contre ceux qui seroient arrêtés sans armes, c'étoit à dire sans aucune de celles qui y étoient spécifiées, cela étoit clair: mais l'article de l'ordonnance du 20 avril 1734, qui devant servir de règle à l'avenir, révoque les précédentes, en spécifiant les seules armes à feu, semble excepter à dessein, les armes blanches & les bâtons ferrés, qui par cela même ne paroissent plus rendre le crime dont il s'agit punissable au-delà des galères: cependant la dernière partie dudit article ne faie plus cette exception, & parle d'un soldat arrêté sans armes; ce qui étant illimité d'une part & limité de l'autre, rend le cas très embarassant dans un conseil de guerre; le cas auquel un soldat auroit été arrêté avec son épée ou sa baïonnette, quand même il s'en feroit servi comme il est naturel, pour éviter d'être pris; car, comme il s'agit ici de la mort, on ne doit pas conclure de la rigueur d'une ordonnance révoquée, la même sévérité dans celle qu'on lui a substituée, tout au contraire, & avec d'autant plus de raison que la lettre paroit être ici ménagée en vue d'une moindre sévérité.

Les commandants des places, & autres officiers commandants dans la garnison & les quartiers exposés à la *contrebande*, doivent tenir la main pour qu'aucun soldat n'en puisse sortir armé de fusils, baïonnettes, ni même avec le sabre ou l'épée, à peine de répondre des dommages commis par le moyen desdites armes, tant au préjudice des fermes que des particuliers; & quand ils en sont requis par les directeurs des fermes, ils doivent donner une garde aux portes-brêches, & autres endroits desdites garnisons exposés à la *contrebande*, & même des détachements pour courir sur les contrebandiers.

Quand les employés ont avis de quelque dépôt de *contrebande* dans les logements des troupes, ils doivent s'adresser au commandant de la garnison ou du quartier qui commandera un officier qui leur en facilitera la recherche. Les officiers de l'état-major des citadelles, forts ou châteaux, sont responsables en leurs propres & privés noms des contraventions qui peuvent s'y commettre. Les

Digitized by Google

employés ont droit d'y faire leur visite, lorsqu'ils le jugent à propos ; & l'entrée leur est permise sans aucuns retardements, si un officier est commandé pour les accompagner & empêcher qu'ils ne trouvent des difficultés dans les recherches qu'ils ont à faire.

Les officiers sont obligés de prêter main-forte aux employés, pour arrêter les contrebandiers quand ils en sont requis, & les soldats doivent arrêter ceux qu'ils peuvent découvrir. Si sans l'assistance des employés ils arrêtent des contrebandiers, leurs chevaux, charrettes, armes & équipages, ils leur appartiendront, & il leur sera payé indépendamment, cinq livres par chaque minot de faux sel, quinze livres pour chaque quintal de faux tabac, & quinze livres pour chaque contrebandier arrêté avec port d'armes, dix livres pour ceux arrêtés sans armes, moyennant qu'ils les écroueront dans les prisons du lieu le plus proche, où le grenier, bureau ou entrepôt des fermes est établi : mais quand il n'y a aucun contrebandier arrêté, ils n'ont que le quart des sommes ci-dessus spécifiées, & les équipages dont ils sont saisis.

Les soldats qui font des captures avec les employés partagent avec eux. L'ordonnance dit que le commandant de la troupe a un tiers plus que celui des employés ; mais ce partage de récompense avec un employé avilit le caractère de l'officier, & les officiers ne sont pas susceptibles ou ne doivent pas être susceptibles d'un vil intérêt. Les soldats qui ne font qu'escorter la *contrebande* prise par les employés, ont vingt sols pour chaque quintal, soit de tabac, soit de sel, à raison de ladite escorte, & vingt sols pour la conduite de chaque contrebandier pris par les employés, jusqu'aux prisons.

Pour les marchandises de *contrebande* autres que le sel & le tabac, prises par les troupes, les fermiers généraux règlent une récompense proportionnée à la valeur de ces marchandises déposées dans le bureau des fermes ; & ces sommes en vertu de l'ordonnance du roi, sont payées par les receveurs des greniers à sel, ou bureaux du tabac du lieu où les captures ont été remises au commandant du détachement, après que les procès-verbaux en ont été rédigés par les employés, ou premiers juges sur ce requis.

Un commandant de troupes qui saisit des marchandises de *contrebande*, doit les remettre en même nombre, espèce, poids, volume, ou mesure qu'elles ont été saisies dans les greniers, bureaux ou entrepôts des fermes, à peine d'en répondre en son propre & privé nom, & d'être puni par prison, amende pécuniaire, ou cassation d'emploi, ainsi qu'il est décidé par sa majesté, suivant le compte qui lui en est rendu.

Des soldats qui maltraitent ou qui enlèvent aux employés des marchandises de *contrebande* qu'ils conduisent, ou des contrebandiers qu'ils font évader, sont punis de mort, s'ils se sont emparés de la capture à main armée ; & aux galères perpétuelles, s'ils ont favorisé l'évasion. Le régiment de l'accusé répond des marchandises prohibées, des dépens, dommages & intérêts, tant du fermier, que des employés maltraités, sur le jugement, & l'état dressé par le fermier ou ses principaux commis, visé par l'intendant, & adressé au ministre de la guerre qui ordonne la retenue sur le régiment.

Lorsqu'un corps de troupe se porte d'un lieu en un autre, les sergents sont tenus de visiter avec soin les havresacs de leur compagnie ; & quand, le long de la route, la visite en est faite par les employés des fermes, si ceux-ci trouvent de la *contrebande*, les sergents doivent être mis en prison pour un mois, à la garnison, & privés pendant ce temps de la moitié de leur paye au profit des fermiers ; & les soldats trouvés saisis de *contrebande*, sont conduits liés, à la tête du régiment & jugés à la prochaine garnison ou quartier, par le conseil de guerre, & condamnés suivant le délit ; sa majesté veut encore qu'il soit payé aux fermiers sur les appointements du capitaine, un dédommagement proportionné à la quantité de faux sel, faux tabac, ou autres choses prohibées, saisis dans sa compagnie.

Les officiers qui commandent une troupe en route, doivent la faire mettre en bataille lorsqu'ils en sont requis par les employés établis sur leur passage, & tenir la main pour qu'ils fassent en sureté la visite des havresacs des soldats, coffres, valises & porte-manteaux des officiers. L'officier trouvé en contravention est condamné à une amende de cent livres, dont la retenue lui est faite sur ses appointements, & les effets parmi lesquels on a trouvé de la *contrebande*, saisis au profit des fermiers. S'il y a désobéissance ou violence pour ces visites, le commandant de la troupe en est responsable.

Au surplus, la *contrebande* est défendue dans presque toutes les ordonnances, & particuliérement par celles des 18 octobre 1688, 30 juillet 1698, 16 octobre 1701, 22 octobre 1707, 15 octobre 1709, 27 septembre 1711, 12 mai 1714, 15 novembre 1715, 20 décembre 1719 & 30 juillet 1720. (J.).

§. Ier.

Des causes de la contrebande.

Tout homme qui a vendu sa liberté pour une somme peu considérable, qui ne reçoit qu'une paye modique, qui n'a point de patrimoine, ou qui n'en a qu'un très léger, qui aime beaucoup l'argent, parce qu'il ne sçait pas résister à la voix des plaisirs, qui croit enfin ne point faire tort à l'état, en transportant une denrée quelconque, d'une province dans l'autre, doit faire la *contre-*

Digitized by Google

bande aussi souvent qu'il en trouve l'occasion. Telles sont, en effet, les causes qui rendent le soldat françois, ou contrebandier, ou fauteur de *contrebande*. Le législateur militaire convaincu qu'il est presqu'impossible d'arracher du cœur des soldats, le desir de faire la *contrebande*, a cherché à l'autoriser en multipliant les difficultés sous leurs pas, & en leur faisant envisager la *contrebande* comme toujours suivie de peines graves & certaines.

Louis XIV avoit donné une infinité d'ordonnances pour prévenir ou punir la *contrebande*.

Louis XV en donna une le 20 avril 1734, dans laquelle, après avoir rappellé les ordonnances des rois ses prédécesseurs, il établit les précautions & les punitions dont nous parlerons plus bas.

§. II.

Des différentes manières dont le militaire françois fait la contrebande.

L'officier françois introduit quelquefois dans le royaume des marchandises prohibées; il fraude quelques droits & transporte un peu de faux tabac. Va-t-il quitter la Bretagne pour retourner dans sa province, il fait venir de l'Orient une pièce de quelque étoffe des Indes; il arrive dans la maison paternelle; & joyeux il l'offre à sa mère, à son épouse ou à sa sœur, comme une marque de son tendre souvenir: en quittant la Flandres ou l'Alsace, il porte quelques livres de tabac, ou pour son usage, ou pour celui de son père, il y joint quelques aunes de batiste pour lui, une pièce de linon, ou quelquefois une garniture de dentelle qu'il destine à un des objets chers à son cœur: passe-t-il à Verdun? quelques bouteilles de liqueur, quelques livres de bonbon, forment sa pacotille. La galanterie ou la sensibilité, voilà ses motifs: jamais il ne songe à un vil lucre; jamais il n'abuse de l'espèce de confiance, qu'ont en sa délicatesse, les personnes les plus intéressées à réprimer la *contrebande*.

Le soldat françois fait, quelquefois, pour son usage, la *contrebande* du faux tabac; ici cette denrée, devenue pour beaucoup d'entre eux, une denrée de première nécessité, ne coûte même, quand elle est bonne, que 12 ou 20 sols la livre; il va dans une province où elle se paye 3 livres 10 sols ou 4 livres, & où elle n'est pas toujours d'une bien bonne qualité; le gain est clair, le plaisir sûr, la peine incertaine, il achete une ou deux livres de faux tabac.

Le soldat françois fait encore la *contrebande* du tabac de la manière suivante. L'ordonnance donne à chacun d'eux une livre de tabac par mois, à raison de 12 sols la livre: ceux qui ne consument point ce tabac, le vendent quelques sols de plus à un de leurs camarades, l'accapareur le rape ou le réduit en poussière, & le vend ensuite aux citoyens pour 30 ou 40 sols la livre. Ce genre de *contrebande* est très difficile à empêcher. Si l'on ne donne pas à chaque soldat le tabac qui lui revient, il se plaint; tu ne consume pas ton tabac, lui dit-on; non, mais je le donne à un de mes amis, à qui ce que le roi fournit, ne suffit pas pour fumer, mâcher & *priser*. C'est leur expression. Remet-on, à un bas-officier, le tabac au complet pour sa compagnie? L'avidité du gain l'engage souvent à faire la *contrebande* en grand & pour son compte; le tabac reste-t-il à l'état-major? Le soldat dit que quelqu'un fait la *contrebande* avec ce tabac: & il a souvent raison. Quand le soldat a la liberté d'aller à la cantine acheter pour trois liards une once de tabac; un paysan, un ouvrier donne dans un petit coin un sol au soldat, & il en reçoit une once de tabac. Voilà encore de la *contrebande*.

Le soldat françois fait rarement pour son compte le commerce des marchandises prohibées; il n'est, dans ce genre, presque jamais que colporteur ou protecteur. Il en est de même pour le faux sel. Il est en garnison ou en quartier sur les confins de deux provinces, dont l'une est libre, & l'autre soumise au régime de la gabelle; ici le sel vaut douze sols la livre; là, il ne coûte qu'un ou deux sols; un citoyen lui dit: allez vous en à tel endroit, achetez cent livres de sel, rapportez-les moi ici, je vous donnerai un louis: le soldat séduit par l'éclat de l'or part après l'appel, à l'entrée de la nuit, & il est de retour avant le point du jour. Quelquefois cinq ou six, & même un plus grand nombre, se réunissent pour faire ce colportage; les gardes veulent les arrêter, mais c'est presque toujours en vain. Qui est comptable de la *contrebande* faite & du sang répandu? C'est, sans contredit, le citoyen qui a promis d'acheter le sel.

Les vivandiers des régiments ont toujours bien envie de cacher dans leurs chariots quelques livres de faux sel; mais la crainte les retient presque toujours. Les soldats voudroient bien aussi en transporter quelques livres dans leur sac ou dans leurs poches; mais ils sont arrêtés par le même motif.

Il n'y a pas encore un siècle que les officiers favorisoient, autant qu'ils le pouvoient, ceux de leurs soldats qui faisoient la *contrebande*; mais je dois dire à l'honneur du militaire françois, que les lumières qu'il a acquises lui ont montré cette tolérance comme nuisible à la discipline militaire, & à l'état, & qu'il l'a bannie de son ame.

§. III.

Des précautions établies pour prévenir la contrebande.

Pour prévenir la *contrebande*, les ordonnances défendent aux soldats de se travestir, & de sortir des places sans congé; elles ordonnent aux officiers de faire deux appels par jour, & aux commandants des places de faire des revues toutes les fois qu'ils en sont requis.

Digitized by Google

Les officiers doivent veiller à ce que le soldat ne puisse sortir avec des armes; ils sont responsables des dommages qu'il pourroit commettre à main armée. Ils doivent placer des sentinelles aux portes & aux brèches des villes pour l'empêcher de faire la *contrebande*, & même commander des détachements pour courir sus aux contrebandiers dès la première réquisition des employés.

Quand les employés croient devoir faire la visite des quartiers ou des casernes dans lesquelles ils supposent qu'il y a de la *contrebande*, ils s'adressent au commandant de la place ou du quartier, pour qu'il ordonne à un officier de les accompagner, afin de faciliter la visite des logements, & la prise des soldats qui se trouveroient en contravention. Les commandans des places & des corps sont responsables des dommages que leurs refus ou leurs délais feroient éprouver à la ferme générale. Ils doivent même, pour ces refus ou délais, être privés de leurs emplois, si le roi le juge nécessaire.

Les commandants des places ou des châteaux ne peuvent jamais refuser aux employés l'entrée de leurs places ou de leurs forts.

Les troupes sont obligées de prêter main-forte aux employés.

On accorde des récompenses aux troupes qui se saisissent de quelque contrebandier, ou de quelque marchandise *de contrebande*.

Chaque bas-officier doit visiter les havresacs des soldats de sa subdivision, pour s'assurer qu'ils ne contiennent aucune quantité que ce puisse être de faux sel, de faux tabac ou d'autres marchandises de *contrebande*. Si après cette visite un soldat se trouve saisi de marchandises de *contrebande*, le bas-officier de la subdivision est mis en prison pour un mois, privé pendant ce temps de la moitié de sa solde, & le capitaine de la compagnie doit payer, sur ses appointements, aux fermiers généraux, un dédommagement proportionné à la quantité de faux sel ou de faux tabac saisi dans sa compagnie.

Pendant une marche, les chefs de corps sont obligés de faire mettre leur régiment en bataille, toutes les fois qu'ils en sont requis par les employés établis sur les passages, & de leur donner la facilité de faire la visite des havresacs des soldats & des porte-manteaux, coffres & valises des officiers. La même chose a lieu à l'entrée & à la sortie de toutes les villes de guerre; un des officiers de l'état-major de la place doit s'y trouver.

Les commandans des corps sont responsables, en leur propre & privé nom, des dommages que la *contrebande* peut faire éprouver à la ferme générale.

Les précautions établies contre la *contrebande*, sont la distribution du sel & du tabac. (*V.* ces mots.)

§. IV.

Punitions des contrebandiers.

La loi défend à tous les militaires, françois ou étrangers, de se charger, sous quelque prétexte que ce soit, de faux sel, de faux tabac, ou de marchandises de *contrebande*.

Elle veut que tous les militaires qui ont le grade d'officier, & qui ont fait la *contrebande*, soient punis par la confiscation des harnois, des chevaux, des charriots & des autres équipages qui leur appartiendront, sur lesquels on aura trouvé de la *contrebande*; quant aux peines personnelles, le roi s'en réserve le jugement.

Tout soldat qui, étant en congé, fait la *contrebande*, ne peut être reclamé par son corps: il doit être jugé par les juges ordinaires des fermes.

Tout soldat qui est pris faisant la *contrebande* au-delà des distances prescrites, sans être muni d'un congé, est puni comme déserteur.

Tout soldat qui a, dans son logement, deux livres de faux tabac, ou une livre sur lui, est condamné, pour la première fois, à trois mois de prison & à cent livres d'amende; & pour la seconde fois aux galères perpétuelles. L'officier qui commande une compagnie, ou une partie de compagnie détachée dont est un soldat condamné à l'amende, est obligé de payer cette amende.

Les soldats qui font commerce de faux sel, de faux tabac, ou d'autres marchandises prohibées, & qui en le faisant portent des armes à feu, sont condamnés à être pendus.

Les soldats qui font le commerce de la *contrebande* sans port d'armes, sont condamnés aux galères perpétuelles.

Tout soldat qui a plus de deux livres de faux tabac, est censé en faire commerce.

Quelque petite que soit la quantité de faux sel, dont un soldat est trouvé saisi, il est censé en faire commerce.

Quant aux marchandises prohibées, c'est au conseil de guerre à juger si le soldat les avoit pour son usage, ou pour en faire commerce, & par conséquent, à décider s'il doit être puni par l'amende & la prison, ou par les galères perpétuelles.

Les soldats qui arrachent à main armée des contrebandiers des mains des employés, doivent être punis de mort: ceux qui ne font que favoriser la spoliation, sont condamnés aux galères. Le procès dans ce cas est instruit & rapporté par le prévôt de la maréchaussée, & jugé par le conseil de guerre. Le régiment est responsable, en outre, de la perte des marchandises qui avoient été saisies.

Les soldats arrêtés pour la *contrebande*, sont jugés par un conseil de guerre, dans la ville la plus voisine de l'endroit où ils sont arrêtés.

Les accusations qui ne tendent point à des peines afflictives sont jugées sans qu'il y ait besoin de recolement & de confrontation de témoins: il faut pour infliger les peines afflictives, une instruction régulière.

Digitized by Google

Le témoignage de deux gardes suffit pour la conviction des accusés.

§. V.

Doutes sur les loix militaires qui concernent la contrebande.

Lorsqu'on promulguera de nouveau une loi militaire contre la *contrebande*, ne fera-t-il pas à propos de joindre à cette loi, un état détaillé des objets totalement prohibés, & de ceux qui doivent payer des droits? En prenant cette précaution, on mettra les militaires dans le cas de ne pouvoir pas répondre, *je ne sçavois pas que cette marchandise fût de* contrebande.

Le roi se réserve la punition personnelle des officiers de ses troupes qui ont fait la *contrebande*. Ne seroit-il pas digne de la majesté royale de promulguer une loi bien circonstanciée, & d'en renvoyer l'exécution à un conseil de guerre? Plus assurés de ne pouvoir échapper à la punition, les officiers seroient plus circonspects.

La loi militaire assujétissant dans certains cas, le soldat contrebandier à la punition infligée par la loi civile; cette loi civile devroit être rapportée dans notre code.

Si les soldats continuent à n'encourir qu'après six jours la punition infligée aux déserteurs, celui qui ne se sera absenté que pendant cinq jours, & qui aura fait la *contrebande*, sera traité trop favorablement : il a commis deux fautes; il faut qu'il subisse deux peines.

Oui, sans doute, les officiers sont responsables de la conduite de leurs soldats. (*Voyez* DUELS.). Mais peuvent-ils toujours en répondre relativement à la *contrebande?* Peuvent-ils, par exemple, empêcher un soldat marié, à qui on a été forcé d'accorder la permission d'avoir un logement hors des casernes, peuvent-ils, dis-je, l'empêcher de receler chez lui de faux tabac?

On peut avec des armes blanches, presque aussi-bien protéger un commerce illicite, qu'avec des armes à feu.

Le soldat contrebandier est jugé dans la ville la plus voisine de l'endroit où il a été arrêté, & l'on continue à faire transférer un déserteur des frontières du Roussillon ou de l'Alsace, à celles de la Flandre ou de la Bretagne. Ces translations coûtent énormément à l'état : touts les conseils de guerre n'ont qu'une loi : que le déserteur soit puni en présence du régiment de Picardie ou de celui de Champagne, l'exemple n'en est pas moins puissant : il résulteroit peut-être, de ce que nous proposons, deux avantages; le premier consisteroit, en ce que les juges ne seroient jamais prévenus ni contre le coupable, ni en sa faveur. (*Voyez* CONSEIL DE GUERRE. *Section premiere.*). Le second plus sensible, résultera de l'incertitude où sera chaque soldat, sur le sort de son camarade qui aura déserté : un soldat sçait qu'il a déserté il y a deux ans, 15 ou 20 soldats de son régiment; qu'il en a déserté 12 ou 15 l'année dernière; 8 ou 10 celle-ci, & il n'en a vu ramener que 7 ou 8 en tout; de cette connoissance il conclut, qu'un déserteur un peu adroit sçait éviter la chaine : de cette conviction, à l'envie de déserter, il n'y a qu'un pas, ou du moins la crainte d'une peine inévitable, ne se présentant pas à lui, quand il est sur le point de se travestir ou d'escalader le rempart, il obéit au premier transport de colère, ou se laisse entraîner par le desir de changer de situation. Laissons-le dans l'incertitude; qu'il croie que la maréchaussée fait parfaitement son devoir; que rien ne puisse lui persuader le contraire; & si nous ne déracinons pas la désertion, au moins nous l'affoiblirons beaucoup. (*Voyez* CONTUMACE.).

Pourquoi, lorsqu'il ne s'agit que d'une amende pécuniaire ou de la prison, l'instruction du procès n'est-elle pas complette? Pourquoi regarder trois mois de prison, comme une peine qu'on peut infliger sans précaution?

Les gardes des fermiers généraux, ne sont-ils pas parties au procès? D'après cela, leur témoignage peut-il être valable?

Peu de soldats sont punis pour fait de *contrebande* : c'est la sévérité des peines qui produit cette impunité : cette sévérité fait que les préposés de la ferme générale, & les fermiers généraux eux-mêmes, secondent les desirs des chefs de corps; adoucissez votre code pénal, touts les délits seront punis, & le nombre de coupables diminuera. (*Voyez* CHATIMENTS.). (C.).

CONTRE-FORT. Massif de maçonnerie construit derrière le revêtement d'un rempart, pour lui donner plus de force & l'aider à soutenir la poussée des terres. (*Voyez* pour ses dimensions FORTIFICATION).

Leur plan est un trapèze. La partie qui touche le revêtement, est nommée racine; & la partie où le côté opposé, est nommé queue. On les élève perpendiculairement, & on tient ordinairement leur partie supérieure un peu plus basse que celle du revêtement.

On donnoit autrefois, au *contrefort*, le nom d'éperon.

CONTRE-FOSSÉ. On donnoit autrefois ce nom à ce qu'on nomme aujourd'hui avant-fossé.

CONTRE-GARDE. Ouvrage de fortification, composé de deux faces parallèles à celles du bastion ou de la demi-lune qu'elles couvrent. C'est d'après cet usage qu'on l'a d'abord nommée conserve & couvreface. On la construit le plus souvent devant un bastion : elle sert non-seulement à le couvrir, mais encore à cacher les flancs des bastions voisins qui le défendent; de sorte que l'assiégeant ne peut les découvrir & les ruiner qu'après s'être emparé de cet ouvrage. On donne peu d'épaisseur à son rempart, afin d'y rendre le logement plus difficile & moins sûr,

Digitized by Google

On nomme aussi *contregarde* les bastions détachés que Vauban construit dans son second & son troisième système, devant ses tours bastionnées, pour les dimensions & la construction. *Voyez* FORTIFICATION. (K).

On donnoit autrefois des flancs aux contregardes; ils étoient formés par le prolongement des faces du bastion. Alors cet ouvrage ne couvroit que la pointe du bastion; &, comme toute sa gorge, prise sur l'arrondissement de la contrescarpe, étoit circulaire, on lui donnoit le nom de demi-lune. C'est celui que lui donnent touts les anciens auteurs, & même celui des *travaux de Mars*, dans la dernière édition de cet ouvrage, en 1684. (Q).

CONTRE-MARCHE. Mouvement d'une troupe (BD, *fig.* 167,), qui au lieu de marcher directement devant elle, (suivant l'alignement BDP,), tourne successivement par parties, (soit files, après avoir fait à droite ou à gauche, soit divisions après avoir rompu,), & prend une position, (FG,), contraire à celle qu'elle avoit.

CONTRE-MUR. Mur extérieur, bâti autour du mur principal d'une place. (Q).

CONTRE-ORDRE. Ordre contraire à un autre ordre donné antérieurement.

CONTRE-QUEUE d'hironde ou d'aronde. Ouvrage à tenaille, dont les ailes vont du côté de la place, en s'éloignant l'une de l'autre. (*Voyez* TENAILLE).

CONTRE-RONDE. Ronde faite pour s'assurer si une ronde ordonnée a été faite exactement.

CONTRESCARPE. Revêtement du côté extérieur du fossé d'un ouvrage de fortification. Ainsi, dans une place, la *contrescarpe* règne tout autour de ses ouvrages, ainsi que le chemin couvert. (*Voyez* CHEMIN COUVERT.). La *contrescarpe* est ordinairement en maçonnerie. Quelquefois on prend ce mot dans un sens plus étendu, & on y comprend non-seulement le revêtement du fossé, mais aussi le chemin couvert & le glacis. C'est dans cette acception que l'on dit *attaquer*, *insulter* LA CONTRESCARPE, *se loger sur la* CONTRESCARPE.

CONTRE-TRANCHÉE. *Voyez* CONTRE-APPROCHES.

CONTREVALLATION. Retranchement dont un général qui assiège une place fait environner le camp de son armée du côté de cette place. L'objet de ces retranchements est de mettre l'armée assiégeante à couvert des entreprises d'une garnison nombreuse. *Voyez* PLACES, (attaque des.).

CONTRIBUTIONS. Fournitures exigées d'un pays ennemi.

Elles peuvent avoir deux objets : l'un, de faire subsister son armée aux dépens du pays ennemi; l'autre, d'en enlever toutes les ressources que l'armée ennemie pourroit y trouver.

Les *contributions* se payent quelquefois par abonnement, lorsque le pays a moins de vivres que d'argent, ou qu'on les exige très-considérables, soit pour punir les habitants, soit pour ne rien laisser dans un pays que l'on abandonne. On contraint les villes & les villages à fournir les *contributions* demandées, lorsqu'ils ne la payent pas à la première demande.

M. de Feuquières donne sur la levée des *contributions* les maximes suivantes.

La guerre seroit bien onéreuse au prince, s'il falloit qu'elle se fit entiérement à ses dépens. Sa prudence peut bien le lui faire craindre, & l'engager à prendre des mesures justes avec ses finances, pour ne point manquer d'argent; mais il y en a aussi de très raisonnables à prendre avec son général, pour l'épargne & l'augmentation de ses fonds. Ces mesures sont les *contributions*. Il y en a de deux sortes : celles qui se tirent en subsistances, ou commodités : & celles qui se tirent en argent.

Celles qui se tirent en commodités, ou subsistances, sont les grains de toute espèce, les fourrages, les viandes, les voitures, tant par eau que par terre, les bois de toute espèce, les pionniers, le traitement particulier des troupes dans les quartiers d'hiver, & leurs logements.

Il faut avant que de faire aucunes levées, avoir un état juste du pays qu'on veut imposer, afin de rendre l'imposition la plus équitable, & la moins onéreuse qu'il se peut. Il seroit, par exemple, injuste de demander des bois aux lieux qui n'ont que des grains ou des prairies; des charriots aux pays qui font leurs voitures par eau. Il faut même que toutes ces espèces de levées ayent des prétextes, qui en adoucissent la charge au peuple.

Celle des bleds ne se doit faire que sur le pays qui aura paisiblement fait sa récolte, & comme par forme de reconnoissance de la tranquillité dont il a joui, par le bon ordre & la discipline de l'armée. Son utilité est de remplir les magasins des places.

Celle des avoines & autres grains pour la nourriture des chevaux, outre ces mêmes prétextes, doit avoir celui du bon ordre, qui consomme infiniment moins un pays, que de l'abandonner à l'avidité des officiers & des cavaliers, si on les laissoit les maîtres d'enlever les grains indifféremment où ils les trouveroient, & sans ordre ni règle.

Celle des fourrages est de même. Il faut seulement observer, que cette imposition doit être faite en temps commode pour les voitures, dans les lieux où l'on a résolu de les faire consommer par les troupes.

Celle des viandes ne doit se faire, s'il est possible, que sur le pays où l'on ne peut faire hiverner les troupes, afin qu'elle ne porte pas de disette dans celui où feront les quartiers d'hiver. Le prétexte en doit être celui de la discipline, difficile à conserver lorsque l'armée manque de viande; & le profit du prince est la diminution de la fourniture, qu'il en fait à ses troupes.

Les voitures, tant par terre que par eau, s'exigent, ou pour remplir les magasins de munitions

Digitized by Google

de guerre & de bouche, faits dans les derrières, ou pour la conduite de la grosse artillerie, & des munitions devant une place assiégée, ou pour le transport des malades & des blessés, ou pour l'apport des matériaux destinés à des travaux.

Les impositions de bois se font, ou pour des palissades, ou pour la construction des casernes & écuries, ou pour le chauffage des troupes pendant l'hiver.

On assemble des pionniers, ou pour fortifier des postes destinés à hiverner des troupes, ou pour faire promptement des lignes de circonvallation autour d'une place assiégée, ou pour la réparation des chemins & ouvertures des défilés, ou pour la construction des lignes que l'on fait pour couvrir un pays & l'exempter des *contributions*, ou pour combler les travaux faits devant une place qui aura été prise.

L'ustensile pour les troupes pris sur le pays ennemi, se tire de deux manières. Les lieux où elles hivernent effectivement ne la doivent point fournir, autant qu'il se peut, que dans les commodités que le soldat trouve dans la maison de son hôte, supposé qu'il n'y ait ni ne puisse y avoir de casernes dans ce lieu. Mais en cas qu'il y ait des casernes, il faut que la *contribution* en argent soit composée avec ses commodités, & par conséquent moindre que celle qui se lève sur le plat-pays, ou dans les villes où il n'y a point de troupes logées.

La *contribution* en argent doit s'étendre le plus loin qu'il est possible.

On l'établit de deux manières: volontairement sur le pays à portée des places, & des lieux destinés pour les quartiers d'hiver: par force, soit par l'armée même pendant qu'elle est avancée, soit par les gros partis qui en sont détachés pour pénétrer dans le pays qu'on veut soumettre à la *contribution*.

Elle s'établit même derrière les places ennemies & les rivières, par la terreur; soit par des incendiaires déguisés, qui sèment des billets; soit par les différentes manières dont on peut faire passer les rivières à de petits partis, qui doivent s'attacher, ou à enlever quelques personnes considérables du pays, ou à brûler une grosse habitation.

En général, il doit être tenu des états de toutes les espèces de *contributions* qui se lèvent; & le prince doit avoir une attention bien grande sur les gens qu'il en charge, parce qu'il n'est que trop ordinaire qu'ils en abusent pour leur profit particulier.

Une réflexion générale à faire sur ce sujet, est de dire, que lorsque les *contributions* ne sont pas judicieusement établies & demandées, on peut presque toujours s'assurer, que l'intérêt particulier de ceux qui les imposent ou les reçoivent, prévaut sur l'intérêt du prince; parce que c'est dans cette confusion, que l'on trouve aisément à faire des profits illicites: auquel cas le prince ne peut trop rigoureusement punir ceux à qui l'esprit d'avarice a pu faire commettre de pareilles fautes.

J'ai dit que l'on imposoit deux sortes de *contributions*; l'une en nature, l'autre en argent. Voici quelles sont les friponneries qui se peuvent commettre dans l'imposition & la levée des *contributions* en nature.

On demandera, par exemple, vingt mille palissades en un lieu, qui n'en pourra commodément fournir que dix mille. Les habitants surchargés viendront représenter l'impossibilité de faire cette fourniture. On traitera en argent avec eux du prix de ces dix mille palissades, dont on ne tiendra pas de compte au roi; parce que dans l'imposition totale des palissades dont on a besoin, on se fera régler pour leur nombre, en faisant la répartition générale. On aura peut-être même demandé des palissades à des communautés fort éloignées, & dont la voiture leur feroit onéreuse. On traitera encore de ces voitures en argent, & ainsi des autres répartitions de *contributions* en nature.

Voici quelles sont les fripponneries les plus cachées, qui se font sur les *contributions* en argent. On aura, par exemple, demandé des *contributions* en argent à un pays éloigné, & il sera depuis cette demande survenu des difficultés, pour contraindre les peuples au payement de cette *contribution*. On se servira du prétexte de ces difficultés, pour passer ce pays en non-valeur dans un état de recette, quoique l'on ait trouvé le moyen d'être payé d'une partie, ou peut-être même du tout, par la terreur que l'on aura fait donner à ce pays par des incendiaires secrets que l'on paye grassement.

Que si pour mieux couvrir sa fripponnerie, on tient compte d'une partie de ce qu'on a touché, on passe pour être d'une exacte fidélité, quoique l'on fasse un profit fort considérable.

Voici encore d'autres fripponneries, qui se commettent sur les retardemens dans les payements de ce à quoi on a été imposé. On demandera, par exemple, la *contribution* en argent dans le temps de la récolte, ou dans celui que l'on laboure ou sème. Dans ces temps-là le peuple est trop occupé, pour pouvoir aller dans les villes vendre ses denrées, pour avoir de l'argent: il demande du temps pour payer, & on lui fait acheter ce temps.

Je pourrois rapporter presque autant d'exemples de ce que je viens de dire, que j'ai vu faire d'impositions, mais ces citations ne feroient rien à mon sujet: ainsi je n'en parlerai pas, & me contenterai d'avertir les gens fidèles, qui sont chargés des commandements du prince, & à qui il aura confié cette conduite, de veiller avec une grande exactitude sur ceux auxquels ces *contributions* auront été commises par le prince ou par eux-mêmes; & en cas de contravention, les dénoncer & en demander la punition.

Comme j'ai dit ci-dessus, que le prince avoit des mesures raisonnables à prendre avec son général,

Digitized by Google

néral, pour soulager ses finances dans le cours d'une guerre, & pour faire tomber une partie de la dépense sur les états des puissances contre lesquelles il est en guerre, je crois devoir parler des attentions qui ont été prises ou négligées sur cette matière, & faire voir que dans cette dernière guerre qui dure encore, l'incapacité ou la négligence du ministre sont en partie cause qu'elle est si onéreuse à soutenir, que les finances du roi s'en trouvent épuisées & l'état entier aux abois.

La guerre qui a commencé en 1701, étoit purement auxiliaire pour le roi, qui donnoit au nouveau roi d'Espagne, Philippe V, toutes ses troupes pour le maintenir sur son trône, contre les prétentions injustes de la maison d'Autriche & de ses alliés.

La première armée qui fut formée fut celle d'Italie, où Philippe V possédoit le royaume de Naples & celui de Sicile, le duché de Milan, les places maritimes de Toscane & la Sardaigne. Les deux couronnes avoient pour alliés le duc de Savoye, celui de Mantoue, & celui de Parme.

Le pape, le grand duc, les républiques de Venise, de Gènes & de Luques, le duc de Modène, & les feudataires paroissoient vouloir être neutres, & ne prendre aucune part dans cette guerre.

Pourquoi donc n'avoir pas tiré de ces puissances des *contributions* en argent, capables de fournir à la solde de nos armées, ou du moins aux dépenses extraordinaires, sous prétexte que leur neutralité apparente étoit plutôt une marque de leur bonne volonté pour nos ennemis, qu'un desir sincère de conserver leur repos ?

M. le prince Eugène encore au pied des Alpes, ne nous a-t-il pas montré qu'il ne conduisoit l'armée de l'empereur en Italie, que dans le dessein qu'elle y subsistât, & qu'elle fût payée aux dépens des puissances qui affectoient la neutralité à notre égard.

Cet exemple ne devoit-il pas nous suffire pour faire de même ? & ne nous étoit-il pas plus aisé de le faire qu'à M. le prince Eugène.

Cependant nos armées ont toujours été entièrement payées de l'argent envoyé de France, même avec une si grande négligence pour les intérêts du roi, qu'on lui a fait payer jusqu'à 12 pour cent de change, de l'argent qu'il envoyoit en Italie, pendant que M. le prince Eugène faisoit, non-seulement payer son armée à ces puissances neutres, mais même en envoyoit à l'empereur, parce qu'il en avoit de reste.

Ce seul exemple du bon usage des *contributions* fait par nos ennemis & de notre négligence, n'a-t-il pas produit des effets assez funestes à la France, pour convaincre de la vérité de mes maximes, sur les attentions que le prince qui veut faire la guerre, doit exiger de son ministre & de son général, pour en diminuer, autant qu'il est possible, la dépense sur ses finances, & la faire retomber sur ses ennemis ou sur les princes neutres, qui n'ont point voulu prendre de parti dans la guerre.

A ces maximes de M. de Feuquières ajoutons les préceptes suivants de nos plus célèbres auteurs.

Un général ne doit pas vivre aux dépens de son maître ; celui qui est habile peut tirer par les *contributions* de quoi faire subsister son armée pendant la campagne suivante.

Le soldat sera à l'aise, joyeux & content, lorsqu'il sera bien logé, bien chaussé & alimenté. (*Rev. du maréchal de Saxe, Liv. Ier. C. 2. Villen. T. II. C. 26. p. 341.*).

Mais pour cela il faut sçavoir tirer les vivres & l'argent de loin sans trop fatiguer les troupes. Si on fait de gros détachements, ils sont en risque d'être attaqués & enlevés; cela exténue le soldat & ne produit pas grand chose.

La bonne façon est d'envoyer des lettres circulaires dans le pays qu'on veut faire contribuer ; faire sçavoir aux habitants qu'il sortira des partis qui mettront le feu chez ceux qui ne seront pas pourvus des quittances de la taxe imposée, qui doit être modique. Ensuite on choisira des officiers intelligents, qu'on enverra avec des partis de vingt-cinq à trente hommes, qui auront ordre de ne marcher que de nuit, de ne faire aucun dégât sous peine de la vie ; en rendre l'officier responsable, & leur donner à chacun un nombre de villages à visiter.

Quand ils seront arrivés sur les lieux, & qu'il sera temps de sçavoir si ces villages ont payé, ils enverront le soir un bas-officier avec deux hommes sçavoir du chef de ce lieu, s'il est pourvu d'une quittance, laquelle sera faite du seing & des armes du général de l'armée : s'il ne l'est pas, l'officier qui conduit le parti doit sur le champ se montrer avec sa troupe & mettre le feu à une maison écartée, avec menace de revenir & d'en brûler davantage ; ne point piller ni prendre la somme exigée, mais passer outre.

Avant de rentrer dans les quartiers ou dans le camp, tous les partis doivent se rendre en un certain lieu où il faut faire fouiller & pendre sans miséricorde ceux qu'on trouvera s'être emparés de la moindre chose, & si l'officier étoit convaincu d'avoir pris ou reçu de l'argent des villages, il doit être aussi puni de mort, ou tout au moins chassé. Si au contraire ils ont fidèlement suivi les ordres qu'on leur aura donnés, ils doivent être récompensés ; moyennant quoi cette méthode de faire contribuer deviendra familière aux troupes, & le pays à cent lieues à la ronde apportera vivres & argent. Une vingtaine de partis par mois feront toute la besogne. Ils ne sçauroient être découverts, quelque perquisition que l'ennemi en fasse, & comme c'est un mal que l'on ne sent & que l'on ne sçauroit voir que lorsqu'il fait son effet, il augmente l'effroi, personne ne dort en repos qu'il n'ait payé ; & quelque défense que

Digitized by Google

l'ennemi leur fasse, les habitants se délivreront de cette crainte en payant.

(Cette méthode est excellente, mais elle est plus facile à exécuter dans un pays coupé que dans un pays de plaine : elle y demande infiniment plus de précaution ; parce que les détachements ne peuvent pas s'y cacher si aisément.).

Un gros corps en exécution embrasse peu de pays & met le trouble par-tout où il se trouve. Les habitants cachent leurs effets, leurs bestiaux, & dans cet état on en tire peu de chose, parce qu'ils sentent bien qu'on ne sçauroit demeurer longtemps, qu'ils espèrent du secours, & qu'ils vont eux-mêmes le chercher : ce qui souvent est cause que ces corps sont obligés de se retirer à la hâte, sans avoir fait autre chose que d'y laisser du monde ; ou lorsque les affaires vont au mieux, celui qui commande ce détachement, soit par crainte, prudence ou intérêt propre, fait une composition avec les habitants, & revient avec des troupes harassées & en mauvais état, quelques vivres & peu d'argent. Voilà le succès qu'a ordinairement cette façon de faire contribuer ; au lieu que celle que je propose vient tout à bien d'elle-même.

Il ne faut faire payer que tant par mois ; les habitants s'entr'aideront & pourront fournir d'autant plus aisément qu'ils ne seront pas troublés par la crainte & la présence des troupes, qu'ils ont du temps devant eux, & qu'ils ne peuvent éviter d'être brûlés s'ils ne satisfont. Enfin, on embrasse un pays immense, les plus éloignés vendent leurs denrées pour apporter de l'argent, & les plus près apportent des vivres.

Il faut que ces partis jouent bien de malheur, ou que ceux qui les conduisent ne sçachent pas leur métier, pour être découverts ; car avec vingt-cinq à trente hommes de pied on peut traverser un royaume sans être pris, & lorsqu'ils sont découverts ils cheminent. (Avec un détachement de gens à pied il doit être fort difficile de traverser tout un royaume, supposé même qu'il soit fourré partout, & que le commandant connoisse touts les chemins & sentiers ; parce qu'il ne peut pas marcher si vite qu'il ne soit possible de lui couper le chemin.). On ne les suivra pas bien loin, surtout la nuit, parce qu'on craindra de tomber dans des embuscades, comme cela pourroit arriver, sur-tout si plusieurs partis sçavent s'accorder & convenir entre eux de certains rendez-vous où ils pourront se rencontrer en tel temps, en cas qu'ils fussent découverts & poursuivis. (*Rêveries du maréchal de Saxe, Liv. III.*).

§. Ier.

Des différentes espèces de contributions.

On entend généralement par *contribution*, toute taxe ou levée faite par l'autorité publique ; ce mot est cependant plus particulièrement consacré à désigner le tribut qu'un pays paye à une armée ennemie, afin de se garantir du pillage & de la dévastation.

On distingue trois espèces de *contributions*. Les contributions en nature, les *contributions* en corvées, & les *contributions* en argent. Les *contributions* en nature consistent en grains, fourrages, viande, bois, logement de troupes, en meubles & ustensiles à l'usage de l'armée. Sous le nom de *contributions* en corvées, on comprend les charrois & les pionniers.

Autrefois la victoire enrichissoit le vainqueur ; aujourd'hui le victorieux & le vaincu sont à la fin de la campagne presque également ruinés. Il semble qu'on a oublié que la guerre devoit nourrir la guerre ; & que le grand art consiste à faire supporter à son ennemi les frais énormes que les grandes armées entraînent après elles ; comme militaires nous déplorons l'oubli de ce principe, mais comme citoyens nous nous en réjouissons ; il ouvrira quelque jour les yeux des potentats ; mais jusqu'à ce moment si desiré par touts les cœurs humains, & par touts les bons esprits, on ne pourra trop répéter au général d'armée, qu'il doit nourrir la guerre par la guerre, & pour cela se procurer une théorie sûre & facile sur les *contributions*.

§. II.

Une armée victorieuse a-t-elle le droit d'imposer des contributions ?

Si j'ai le droit de tuer mon ennemi, de dévaster ses possessions & même de l'en dépouiller, à plus forte raison ai-je celui d'exiger qu'il m'abandonne une partie de ses revenus. Tel est l'esprit modéré des *contributions*. Cette modération inconnue dans les premiers siècles du monde, est un des bienfaits de la civilisation & des lumières : elle substitue au meurtre commis de sang froid, aux incendies préméditées & à toutes les horreurs du pillage, une coutume plus avantageuse au vainqueur & au vaincu. Les *contributions* sont heureuses pour le vainqueur ; par elles la force de son ennemi est diminuée & la sienne accrue ; elles sont heureuses pour le vaincu : par elles sa femme & ses enfans sont à l'abri de l'oppression ; ses biens sont garantis du pillage, & ses maisons préservées de l'incendie. Le peuple qui paye des *contributions* à un ennemi armé, doit, comme celui qui paye volontairement des impôts à un prince légitime, jouir de ses biens & de sa liberté.

§. III.

Des règles qu'une armée doit suivre dans l'imposition des contributions ?

Le général qui soumettroit aux mêmes imposi-

tions le pays que son maitre devroit conserver à la paix, & celui où son armée ne pourroit faire qu'une incursion momentanée, mériteroit d'être taxé d'ignorance ; il en seroit de même du général qui feroit contribuer sur le même pied le pays où l'armée devroit séjourner longtemps, & celui qu'elle ne devroit que traverser ; celui que l'ennemi pourroit dévaster ou traverser, & celui dans lequel il ne pourroit pénétrer ni en corps, ni avec des partis détachés.

Un pays soumis à des *contributions* exorbitantes cherche par cela seul qu'il est surchargé, à secouer le joug & à retourner sous la domination de son premier maitre ; il y est encore déterminé par les moyens violents dont on est forcé de se servir pour l'obliger à payer les *contributions* ; ces moyens aliénent pour toujours l'esprit & le cœur de touts les habitants, & en font des ennemis d'autant plus dangereux qu'ils osent moins le paroitre. Ces *contributions* excessives rentrent d'ailleurs dans la classe des impôts exorbitants, comme eux, pour un secours passager qu'elles offrent, elles produisent le mal constant d'épuiser, pour la suite, une source féconde de subsides annuels ; comme eux, elles découragent totalement l'habitant de la campagne, & si elles sont portées assez haut pour l'obliger à se défaire du grain destiné à ses semences, ou des instruments du labourage, elles le déterminent à offrir & porter ailleurs des bras, dont on auroit pu soi-même tirer un parti infiniment avantageux ; en un mot, imposer des *contributions* trop fortes sur le pays que l'on veut conserver, c'est ravager son propre bien : *ainsi parloit Alexandre à ses soldats* ; ainsi s'expliquent Sénecque, Ciceron, Polibe, Titelive, Grotius, &c. Le prince qui exige des *contributions* excessives, ressemble parfaitement à l'insensé possesseur de la poule aux œufs d'or ; ou, suivant l'expression de M. de Montesquieu, aux sauvages de la Louisiane, qui, pour avoir le fruit, coupent l'arbre au pied.

Il faut donc ménager un pays qu'on desire conserver à la paix : cette modération a pourtant ses bornes : elle ne doit jamais, sur-tout pendant la durée de la guerre, aller jusqu'à dispenser la contrée nouvellement conquise, de fournir un contingent proportionné à ses richesses & à la fertilité de son sol ; cela, afin que le vainqueur ne desire plus la condition du vaincu, & qu'il ne se dégoûte pas du service d'un prince, capable de préférer de nouveaux sujets à ceux qui lui ont procuré ses conquètes.

Dans le pays où vous ne voudrez faire qu'une incursion passagère, vous ne serez pas tenu aux mêmes ménagements ; vous en tirerez le plus de *contributions* que vous pourrez, tant pour diminuer vos propres dépenses, que pour mettre cette contrée dans l'impossibilité de secourir l'ennemi. *Un dixième des richesses ne seroit dans cette circonstance, ni assez considérable ni suffisant*, dit M. de Turpin de Crissé. On ne demandera pas néanmoins, dès le premier moment, des *contributions* trop fortes, on pourroit jetter les habitants dans le désespoir ; il est prudent & adroit de n'en exiger d'abord que de petites, se réservant la faculté de renouveller souvent la même demande ; ainsi on obtient autant, sans avoir l'air de vexer un pays, & sans s'exposer à de rudes représailles. Les petites *contributions* que les habitants auront fournies, seront pour eux une raison d'en payer de nouvelles, soit parce qu'ils ne voudront pas perdre le fruit des premières, soit parce qu'ils croiront que celles qu'ils vont payer seront les dernières. M. de Santa-Cruz, qui nous a fourni l'idée de cette dernière maxime, l'appuie par l'exemple suivant : « Flavius-Joseph, gouverneur des deux Galilées, offrit à ceux de Tibériade de leur pardonner leur révolte, pourvu qu'ils lui envoyassent des députés pour lui faire satisfaction. Ayant reçu dix députés, il les retint, & demanda cinquante sénateurs des plus considérables, pour lui engager leur parole, il les retint aussi ; & sous divers autres prétextes, il demanda jusqu'à deux mille habitants de cette ville, & touts les sénateurs, qui étoient au nombre de six cents. Alors Joseph se trouva maitre d'entrer dans la place, de disposer de tout à son gré & de s'y faire obéir. ».

M. le marquis de Feuquieres va plus loin encore ; il veut que toutes les espèces de *contributions* soient exigées sous des prétextes spécieux. Cet auteur justement célèbre, connoissoit les hommes, il sçavoit qu'on leur fait tout entreprendre avec plaisir, ou supporter sans murmure quand on emploie un peu d'art & des prétextes plausibles ; qu'on gagne toujours à raisonner avec eux, & à leur faire croire qu'on s'intéresse à leur sort. Les *contributions* en bled seront donc, dit-il, exigées comme par forme de reconnoissance, pour la tranquillité dont le pays a joui. Pour les avoines & fourrages, on emploira, outre ces mêmes prétextes, celui du bon ordre, qui consomme infiniment moins que la permission de fourrager, accordée à l'officier & au cavalier. Enfin, le prétexte des *contributions* en viande doit être celui de la discipline, difficile à conserver lorsque l'armée manque de cette denrée.

Quelques lumineux que soient ces préceptes, on le sent aisément, il ne sont qu'indiquer la nécessité des prétextes.

La contrée dans laquelle on doit séjourner, prendre des quartiers ou repasser, doit, jusqu'à l'instant où on la quitte pour la dernière fois, être mise au rang des pays qu'on veut conserver à la paix ; & les contrées qu'on doit toujours avoir en avant de soi ou sur ses ailes, & que l'ennemi peut faire contribuer à son profit, doivent être placées dans la classe de celles qu'on ne doit point ménager.

§. IV.

Manière d'alléger le poids des contributions.

Mais ce ne sont pas toujours les sommes imposées,

Digitized by Google

les denrées exigées, les corvées commandées, qui rendent les *contributions* excessives, souvent le poids en est augmenté par la manière de les percevoir & de les répartir; souvent elles deviennent vexatoires, parce qu'on les exige dans une circonstance peu favorable, ou enfin, parce qu'on n'apporte pas assez d'attention à n'imposer sur chaque contrée que l'espèce de denrée qu'elle peut fournir.

Une injuste, répartition des *contributions* en diminue la somme, en retarde la rentrée, & produit des plaintes & des révoltes. On se ressent moins, dit Juste-Lipse, de la pesanteur du poids, que de l'inégalité de la charge.

Le général répartira donc avec égalité, le total des *contributions* dont il aura besoin; & s'il croit devoir soulager quelque pays particulier, il sera connoître aux pays les plus chargés, les motifs de sa conduite. Ces motifs pourront être tirés de l'attachement que la contrée soulagée a montré pour son nouveau souverain, ou des services qu'elle a rendus à l'armée, &c. Comme pendant la guerre, les loix d'un pays conquis, ou occupés par des partis ennemis, ont peu de vigueur; & comme les principaux magistrats ménagent communément alors ceux de leurs compatriotes avec lesquels ils ont des liaisons de sang ou d'amitié, le général enverra pour répartir les *contributions*, des personnes instruites de la manière ordinaire de lever les impôts dans cette contrée; il leur ordonnera d'en faire la répartition d'après les cotes, tarifs, registres, terriers ou cadastres destinés à cet objet.

Si l'injuste répartition des *contributions* est un mal, en confier la perception à des mains avides, en est un bien plus grand encore: le général choisira donc avec soin les personnes qu'il chargera de ce recouvrement. Dans les ordres qu'il fera expédier pour cet objet, il dira expressément, l'intention de sa majesté est que les officiers chargés de recevoir les *contributions* n'exigent aucune gratification & n'acceptent aucun présent. *Gratification* & *présent* sont ici des mots imaginés pour masquer un vrai larcin. Je suis fâché de lire dans la vie de M. de Feuquieres, qu'une de ses courses lui valut cent mille livres. Il a beau dire que *quand les bonnes gens avoient compté sur la table les sommes auxquelles ils avoient été imposés, ils mettoient d'eux-mêmes une somme à part, qui étoit pour monsieur*; il a beau rapporter que *Louvois* l'avoit approuvé, je n'en dirai pas moins que le ministre & le guerrier eurent également tort.

L'officier chargé de percevoir les *contributions* aura un registre sur lequel seront inscrites la quantité & la qualité des *contributions* que doit fournir chaque contrée, chaque ville ou chaque village. Il doit lui être ordonné de faire signer l'état de la recette particulière & générale par le bourguemestre, l'alcade, le syndic ou le notable du pays mis à *contribution*, & par deux des principaux officiers détachés avec lui. Par ces précautions, & quelques autres que les circonstances suggéreront; le produit des *contributions* entrera en entier dans les coffres du roi, & le général se mettra à l'abri du vil soupçon de rapine & de concussion; car fut-il aussi désintéressé qu'Aristide & que Marius; eut-il les mains aussi pures que Bayard, du Guesclin & Turenne, s'il souffre que ses subordonnés s'enrichissent aux dépens du pays ennemi, on l'accusera toujours d'être complice de leurs rapines, comme on le croira fauteur de leurs brigandages, si à son insçu ils parviennent à s'approprier les dépouilles du peuple vaincu. Ce jugement est équitable, les chefs recueillent la gloire des actions vertueuses de leurs subalternes, pourquoi la honte des actions iniques qu'ils commettent, ne réjailliroit-elle pas sur eux? (*Voyez* Général, section des qualités morales, paragraphe du désintéressement.).

On rend encore les *contributions* vexatoires, en exigeant des corvées dans un temps où les contribuables sont forcés par la saison ou par les circonstances, à employer leurs moments & leurs moyens à des travaux d'une nécessité urgente: en demandant des denrées à un pays qui en est dépourvu; en imposant de l'argent, dans un temps où les habitants n'ont pas vendu leurs grains & leurs fruits, & en les forçant à payer avec une monnoie rare ou difficile à trouver. La guerre & la pitié ne s'accordent point ensemble, je le sçais; mais vers la fin du dix-huitième siècle, si la guerre & la justice, la guerre & l'humanité ne peuvent point s'embrasser étroitement, du moins elles peuvent se tendre mutuellement la main.

Si l'humanité & la justice ne peuvent rien sur l'esprit du général, l'intérêt du prince qui lui a confié son autorité, l'engagera sans doute à n'arracher ni le laboureur à la charrue, ni la charrue & les semences au laboureur; à n'exiger de lui que les *contributions* qu'il peut fournir; à ne le distraire de ses travaux que dans le moment où il pourra les quitter sans éprouver une trop grande perte. La voix impérieuse d'une nécessité cruelle peut seule le contraindre à agir différemment.

Quant aux villes, on peut les abandonner à la discrétion du général; on combat bien plus pour les habitants des cités, que pour les malheureux cultivateurs; sous quelque maître qu'ils servent, ceux-ci ne peuvent porter qu'un fardeau.

Imposer à une contrée une taxe qu'elle ne peut payer, à cause de la qualité du sol; exiger des grains, par exemple, dans un pays de vignobles; demander des palissades aux habitants d'une plaine rase, des fourrages où la terre aride ne produit qu'avec peine de foibles brins d'herbes; c'est le quatrième & dernier moyen de rendre les *contributions* vexatoires.

§. V.

De l'emploi des contributions.

Il en est des *contributions* comme de toutes les

Digitized by Google

autres richesses, l'emploi bon ou mauvais qu'on en fait augmente ou anéantit leur masse; ainsi l'économie & l'ordre dans la distribution & la consommation des denrées produites par les *contributions*, sont des objets dont le général doit s'occuper attentivement, sans cela il les verra se réduire à rien, tant par l'inattention & le *gaspillage* qu'on reproche aux François, que par la mauvaise foi des personnes chargées de la garde des magasins.

§. VI.

De l'espèce de contribution *que l'on doit exiger.*

Nous avons vu qu'on pouvoit demander aux contribuables de l'argent, des denrées ou des corvées; examinons quels sont les motifs qui doivent déterminer le général à exiger l'un ou l'autre de ces objets.

Le général se déterminera dans le choix des *contributions* sur les besoins de son armée, sur ceux de l'ennemi, & sur les calculs suivants.

Quand on peut aisément tirer les denrées de chez soi, ou de chez une puissance alliée ou neutre; quand les frais de transport n'ajoutent pas excessivement à leur cherté; quand les denrées du pays qu'on veut mettre à *contribution* ne sont pas à la portée de l'ennemi, & qu'il ne peut en faire usage ou qu'elles ne lui sont pas indispensablement nécessaires; enfin quand on impose seulement pour faire contribuer, on doit toujours demander de l'argent. Les *contributions* pécuniaires sont aisées à répartir, à lever, elles sont celles qu'on peut étendre le plus loin, le produit en est net, & avec ce produit on s'est bientôt procuré les objets dont on a besoin.

Si une des conditions que nous venons de demander n'est pas remplie, on doit avoir recours aux *contributions* en nature. Veut-on, par exemple, remplir les magasins d'une place dans laquelle on doit jetter des troupes? l'armée peut-elle manquer de pain? Dans ces cas & dans quelques-autres du même genre, on doit exiger des grains. Il en est de même des avoines & des fourrages. Quant à ce dernier objet, on ne doit l'exiger que dans une saison favorable au transport, & le faire conduire d'abord à l'endroit où on veut le faire consommer; le fréquent changement de magasin en diminue la qualité & la quantité.

On ne demandera jamais des *contributions* en nature dans les environs de l'endroit où l'on devra hiverner. En ruinant pendant la campagne le pays où l'on doit prendre ses quartiers, on s'expose à être obligé d'y reverser des vivres pendant le cours de l'hiver.

Quant aux corvées, l'économie est moins essentielle; l'usage ne fait pas consommation. Le général ne doit cependant pas exiger ces corvées sans une nécessité réelle, & sur-tout pendant le temps où la terre emploieroit avec fruit un nombre de bras beaucoup plus considérable que celui dont elle peut disposer. Quand le général devra faire conduire des approvisionnements extraordinaires en munitions de guerre ou de bouche, faire transporter de la grosse artillerie ou des malades, il commandera les charriots qui lui seront nécessaires, en apportant de l'ordre dans la marche des colonnes, de l'humanité dans le traitement des paysans, du soin dans le choix & l'entretien des chemins, il rendra les *contributions* très légères.

Quelque humanité & quelque justice qui aient présidé à la répartition & à la levée des *contributions*, le général doit s'attendre à des murmures & à des plaintes; elles sont l'unique consolation du malheureux qu'on dépouille; mais dut-il les augmenter encore ces plaintes, s'il a laissé aux contribuables les moyens de labourer & d'ensemencer leurs terres, il doit les obliger de vacquer à ces deux devoirs de leur état: l'avenir qu'on ne peut prévoir, l'intérêt de la patrie & celui des contribuables imposent également cette loi.

§. VII.

De l'établissement des contributions.

On peut établir des *contributions* de trois manières différentes; 1°. par l'armée entière; 2°. par des gros partis; 3°. par de petits détachements.

Les *contributions* que la crainte de l'armée entière produit, ne sont jamais très considérables; à son approche les habitants s'éloignent ou imaginent des moyens pour soustraire leurs denrées à l'avidité militaire.

Il en est des gros détachements, à-peu-près comme de l'armée en corps: ils embrassent peu de pays, jettent une grande alarme par-tout où ils passent, attirent les ennemis sur leurs traces. La prudence, la crainte ou l'intérêt personnel engagent, d'ailleurs, celui qui commande, à faire, avec les habitants, une composition quelconque; aussi ne ramène-t-il que des troupes harassées, & ne rapporte-t-il que peu de vivres & peu d'argent.

Un petit parti, opère toujours au contraire des effets heureux. C'étoit l'opinion du maréchal de Saxe. Dans la campagne de 1741 le duc de Bavière lui ayant ordonné de passer la rivière de Mulden & de prendre pour faire rentrer des fourrages un détachement composé de 1000 maîtres, de 600 dragons, de 500 fantassins, & de quelques hussards. Le maréchal représenta à l'électeur, que si les ennemis étoient supérieurs aux troupes qu'on enverroit, ce seroit exposer ce corps à être repoussé & battu: si au contraire les ennemis n'étoient pas dans les environs, un détachement de 300 hommes suffiroit à faire rentrer ces fourrages; en conséquence il ne prit que 300 hommes. Le succès ayant, dans cette occasion, couronné son attente, il prescrit, dans *ses rêveries*, de faire usage des petits détachements. Il veut qu'on envoie des

Digitized by Google

lettres circulaires dans le pays qu'on veut mettre à *contribution* : qu'on annonce dans ces lettres qu'après tel temps, il sortira des partis qui mettront le feu aux villages & aux autres lieux qui ne feront pas pourvus d'une quittance de *contribution*. Au terme fixé par ces lettres, le général doit faire sortir des partis de 25 à 30 hommes commandés par des officiers intelligens ; ces partis marchent seulement pendant la nuit ; ils ne font aucun dégât : à leur arrivée proche des villages ou des bourgs, ils envoient un sergent avec deux hommes chez le principal habitant, pour sçavoir s'il est pourvu d'une quittance ; s'il n'en est pas pourvu, celui qui conduit la troupe, la fait paroître sur-le-champ, incendie une maison, & menace de revenir en brûler davantage, si sous un nouveau délai, on ne conduit pas au lieu désigné les denrées exigées ou l'argent demandé. Il doit être défendu à ces détachements de se charger des *contributions*, quand bien même on voudroit les leur payer.

Le maréchal de Saxe veut encore qu'avant de faire rentrer les soldats dans leurs quartiers on les fouille avec soin. Il prétend enfin que cette méthode de lever les *contributions* ne fatigue point les troupes, fait contribuer un pays très considérable, & sans aucun risque, parce que les petits partis ne sçauroient être découverts. L'exemple & l'autorité du vainqueur de Fontenoi persuaderont, je pense, touts les militaires.

Quant aux moyens indiqués par quelques écrivains, moyens qui consistent à envoyer des incendiaires, ou des hommes qui sement des billets menaçants, &c. nous pensons qu'un général jaloux de sa réputation ne doit jamais s'en servir, & qu'un prince sage, qui aime ses sujets & la vraie gloire, doit en prohiber l'usage.

§. VIII.

Manière dont les officiers particuliers doivent se conduire dans la levée des contributions.

Le pays que l'on veut faire contribuer est proche de l'armée dont on est détaché, ou il en est éloigné ; il est à portée de celle des ennemis, ou il en est séparé par une distance considérable.

Quand le pays que l'on veut faire contribuer est proche de l'armée dont on est détaché, l'opération n'offre aucune difficulté ; elle en offre peu quand le pays est éloigné de l'armée, sans être à portée de l'ennemi. Les seules circonstances épineuses sont donc celles où l'on entreprend de faire *contribuer* un pays situé sur le front, les ailes ou les derrières de l'ennemi.

Pour faire *contribuer* un pays situé sur le front, les ailes ou les derrières de l'ennemi, il faut de la valeur, sans doute, mais il faut encore plus d'art & d'adresse. Tous les officiers dont une armée est composée, ne sont, par conséquent, point également propres à remplir cet emploi : aussi le confie-t-on d'ordinaire à un partisan habile, ou à un bon officier de troupes légères.

Parmi les qualités que doit réunir celui qui est chargé de lever des *contributions*, on doit principalement placer le désintéressement. (Voyez le paragraphe IV de cet article.).

Mais la probité n'est pas la seule qualité morale nécessaire à la personne chargée de lever les *contributions*; les manières dures & hautaines que quelques officiers employent, les violences dont ils usent envers les contribuables, les mauvais traitemens qu'ils leur font essuyer, aliénent le cœur du peuple bien plutôt que la *contribution* même ; il faut donc que celui à qui on confie ce soin, joigne à la probité la plus austère, un caractère doux, une ame sensible & compatissante aux maux des infortunés ; ainsi, tandis que la voix du devoir lui prescrira d'être inéxorable, celle de l'humanité pénétrant jusqu'au fond de son cœur, le forcera à partager les maux dont il n'est que l'innocente cause, & à les adoucir au moins autant qu'il dépendra de lui.

Parmi les connoissances nécessaires à celui qui est chargé de lever des *contributions*, on doit mettre au premier rang celle du pays qu'il doit faire contribuer, & de l'idiome qu'on y parle.

Une petite troupe est préférable pour la levée des *contributions*, à un détachement considérable, nous l'avons prouvé dans le paragraphe VII. Celui qui sera chargé de ce soin, songera donc moins à grossir sa troupe qu'à la bien composer. Autant qu'il le pourra, les deux tiers de son détachement seront tirés des troupes légères à cheval, & le reste de l'infanterie.

Avant de se mettre en marche, il acquèrera toutes les connoissances relatives aux chemins qu'il doit parcourir ; nous parlerons de ces connoissances dans l'article CONVOI.

Il se pourvoira de guides & d'interprètes, & il se conduira avec eux comme nous le dirons dans les articles consacrés à ces deux mots.

Il demandera qu'on lui remette un état des villages qu'il doit faire contribuer : de l'espèce & de la quantité de *contributions* que chaque endroit doit fournir : il sçaura quelle est l'époque à laquelle les *contributions* doivent être payées, & l'endroit où elles doivent être conduites : il prendra des ordres très précis relativement aux moyens dont il doit faire usage pour contraindre les contribuables à payer leurs taxes.

Ces connoissances acquises, il assemblera sa troupe ; il sera faire un contrôle exact & il inspectera ; son attention portera principalement pendant cette inspection sur les objets que nous indiquerons dans l'article INSPECTION.

Il formera ensuite son détachement, & il le divisera en autant de sections & de subdivisions qu'il aura d'officiers & de bas-officiers aussi sûrs qu'intelligents.

Digitized by Google

S'il est le maître de choisir un commandant en second, il le nommera; si son chef ou l'ancienneté lui en ont donné un, il le fera reconnoître par sa troupe. Il conférera avec cet officier, lui fera part de tout le secret de l'opération, & prendra ses avis; il assemblera ensuite les principaux officiers & bas-officiers de son détachement, & il leur donnera les ordres généraux relatifs à la discipline & à la police de leurs subdivisions. Il se gardera bien de leur parler de ce qu'il ne sera pas absolument nécessaire qu'ils sçachent. Il combinera l'instant de son départ, de manière à arriver pendant la nuit proche du premier endroit qu'il devra faire contribuer; il marchera jusqu'à cet endroit, comme nous le dirons dans l'article MARCHE; il s'y embusquera comme nous l'indiquerons dans l'article EMBUSCADE; vers le milieu de la nuit il enverra un bas-officier avec deux soldats pour examiner si les ennemis se sont emparés du village; quand il apprendra qu'ils y sont en force il se retirera, il n'est pas venu pour combattre : quand l'ennemi ne sera pas dans le village, il enverra chez le bourguemestre, le syndic ou le maieur, un de ses bas-officiers; ce bas-officier qui sçaura bien l'idiôme du pays, qui sera accompagné, si cela est possible, par quelque notable d'un village voisin, ira en silence jusqu'à la maison du principal magistrat; il demandera à lui parler; il cherchera à lui inspirer de la confiance, en se faisant passer pour être détaché de l'armée amie; il lui demandera des guides, &c. Quand le bourguemestre confiant, se mettra à portée d'être saisi, on l'amènera au commandant du détachement; si le bourguemestre se tient dans sa maison, on cherchera en l'intimidant à la déterminer à sortir de chez lui & à venir parler au chef du détachement. Aussitôt que le bourguemestre sera arrivé à l'endroit de l'embuscade, il recevra ordre de s'occuper tout de suite des moyens de faire payer la *contribution* à laquelle le village aura été taxé; pendant ce temps on s'emparera des issues du village, afin qu'aucun des habitants ne puisse aller avertir l'ennemi; cela étant fait, le bourguemestre à qui on aura caché la force de la troupe sera renvoyé avec une partie du détachement, pour assembler les notables & répartir la *contribution*; des patrouilles parcoureront sans cesse le village pour empêcher les citoyens de sortir de leurs maisons & de s'attrouper.

Supposons d'abord que la *contribution* soit en argent; le bourguemestre fait son état de répartition, & il va accompagné d'une patrouille recueillir chez les principaux habitants la somme à laquelle chacun est imposé. Si on ne peut recueillir la somme entière, on prend autant d'ôtages qu'on le juge nécessaire, pour en assurer le payement; on les amène ainsi que le bourguemestre; on fixe le jour auquel les habitants doivent, sous peine de voir leurs maisons brûlées, porter au camp le restant de l'argent. L'opération terminée on fait sa retraite, ou bien on dirige sa marche vers un autre endroit qui doive payer des *contributions*.

Quand le village peut payer la *contribution*, & qu'il montre de la mauvaise volonté, on menace les citoyens & leur bourguemestre, du traitement le plus sévère; on parle du feu, on désigne les fermes par lesquelles l'incendie doit commencer: ce seront toujours celles des principaux habitants; les menaces ne suffisent-elles point? On en vient aux effets; on met le feu à une maison : les habitants nombreux & courageux prennent-ils les armes? On tire sur eux, on cherche à faire des prisonniers pour servir d'ôtages; la réserve s'approche & les citoyens se soumettent. Si malgré les secours de la réserve, les citoyens sont les plus forts; on fait sa retraite laissant au général le soin de venger l'honneur du détachement, & d'assurer par un exemple sévère le payement des *contributions* qui lui seront nécessaires à l'avenir.

Dans les gros bourgs & les villages très peuplés & très voisins de l'ennemi, on doit agir avec encore plus de ménagement: on arrive avant la fin de la nuit; on s'embusque; on envoie de petites patrouilles roder dans les rues & autour du village : à mesure que les citoyens, les femmes & les enfans sortent de leurs maisons on les enlève; on prend de même les bestiaux qui sont dans les champs ou qui y vont; on se retire à quelque distance du village, dans un endroit fort par sa nature; on renvoie un des principaux prisonniers avec ordre de dire à ses compatriotes que si, dans un très petit nombre d'heures, le détachement n'a pas reçu telle somme, il mettra le feu au village, amènera les ôtages & doublera la *contribution*, &c.

Les *contributions* en grains ne sont guères plus difficiles à rassembler que celles en argent : le bourguemestre qui sçait quels sont les citoyens qui en possèdent la plus grande quantité, leur ordonne d'en livrer tel nombre de sacs; il commande en même temps le nombre de voitures nécessaires pour le transport de ces grains. Les soldats du détachement ne doivent être occupés qu'à hâter le rassemblement des grains, & à tenir les citoyens dans la crainte & le respect.

Les *contributions* en viande sont aisées à rassembler & à conduire; on demande au bourguemestre l'état des bœufs, des vaches & des moutons qu'il y a dans le village, & on prend la quantité portée par l'ordre du général. L'officier particulier ne doit faire attention ni aux travaux de la campagne, ni aux autres besoins des habitants; ces calculs d'arithmétique politico-militaire, sont uniquement du ressort du général.

Les *contributions* en fourrages sont les plus difficiles à rassembler, à cause du temps considérable qu'il faut pour charger les voitures; à mesure qu'elles sont chargées, on les met en sureté dans le milieu de l'embuscade : (*Voyez* FOURRAGES au sec :) : quand on a rassemblé toutes celles qu'on avoit ordre de prendre, on met le convoi

Digitized by Google

en marche & on le conduit ainsi que nous le dirons dans l'article CONVOI.

D'après ce que nous venons de dire sur la manière de lever les *contributions* en argent, en grains & en fourrages, on voit aisément la conduite qu'on doit tenir quand on est chargé de rassembler des pionniers ou des charriots, &c.

Le commandant du détachement donnera toujours au bourguemestre, un reçu de la qualité & de la quantité des objets qu'il emmenera; il obligera ce magistrat à signer la feuille du journal, sur laquelle sera l'état des objets que le détachement aura reçus. Il fera encore signer ce journal par ses principaux subordonnés. (*Voyez le mot* JOURNAL *& le paragraphe IV de cet article.*). (C.).

CONTUMACE. Refus de comparoitre devant les juges dans le délai fixé par la loi.

Les ordonnances veulent qu'on lise à la parade les sentences rendues par *contumace* dans les conseils de guerre, contre les soldats qui ont été contumacés. Quand la garde montante est assemblée les tambours battent un ban; le major de la place, accompagné de son greffier, s'avance vers le centre de la garde, ou vers le milieu d'un peloton du régiment dont est le soldat *contumacé*, & le dernier lit la liste des soldats qui ont été condamnés par *contumace*; cette liste est fréquemment très longue; dans les grandes places, elle est souvent composée de 15 ou 20 noms. Mettons-nous à la place du soldat ou mécontent de l'état qu'il a embrassé, ou aigri par les mauvais traitements qu'il croit avoir injustement reçus, & raisonnons comme lui. Il est donc, dit-il en lui-même, aisé de sortir de la ville; on peut donc facilement gagner les pays étrangers, ou bien rester inconnu au milieu du royaume, & y braver les recherches de la maréchaussée & la sévérité des loix; je profiterai de la première occasion favorable que je trouverai pour déserter : on lira ici une sentence contre moi, mais quel mal cela me fera-t-il? Je serai peut-être placé aujourd'hui en faction à l'avancée, peut-être demain trouverai-je un bourgeois qui troquera mon habit uniforme contre une mauvaise veste de travail, un charretier qui me permettra de me blotir dans son char, quelque corde pour escalader le rempart, tout m'est égal, quand je serai hors des murs, je n'aurai plus rien à craindre. L'occasion qu'il desiroit se présente; il la saisit, & il en est quitte pour une *contumace*.

Il faut, sans doute, faire le procès à tout soldat qui a déserté, mais il ne faudroit pas lire à la parade la sentence du conseil; & se borner à faire afficher par un cavalier de la maréchaussée le placard suivant, sur la porte de l'église paroissiale de chaque soldat déserteur.

N. fils de N. & de N., habitants de cette paroisse, a été condamné à telle peine, pour s'être rendu coupable du crime de désertion.

Ce placard devroit être imprimé en très gros caractères, & renouvellé le premier dimanche de chaque mois pendant trois mois consécutifs. Par ce placard on pourroit encore promettre une récompense de 30 livres à celui qui dénonceroit le coupable; ordonner au syndic de le faire arrêter; punir par une amende de 200 livres, le magistrat municipal qui auroit négligé de s'acquitter de ce devoir : défendre aux curés de marier tout homme dont le nom auroit été ainsi affiché, & aux notaires de passer des actes en sa faveur, &c.

Ces moyens qui n'ont aucun des inconvénients des *contumaces*, produiroient certainement des effets heureux. (C.).

CONTROLE. Registre tenu pour la vérification d'un autre registre.

Ceux qui sont chargés du détail dans les régiments d'infanterie & de cavalerie, doivent tenir un *contrôle* exact des routes qui leur sont envoyées pour les recrues & chevaux de remonte; un autre *contrôle* de tous les officiers des régiments ou bataillons dont ils sont le détail, dans lequel ils doivent marquer la date des commissions, lettres, ou brevets; les charges vacantes, en spécifiant si elles le sont par mort, abandonnement, retraite, &c. les noms des officiers absents, le temps de leur départ, le lieu de leur demeure, s'ils ont congé ou non, pour combien de temps & leurs raisons.

Il leur est défendu d'y porter les officiers nommés aux places vacantes, avant qu'ils ayent été reçus, & ordonné de donner aux commissaires des guerres à chaque changement de garnison, & à la première revue, une copie dudit *contrôle*, signée d'eux. (*Ordonn. de Louis XIV, 25 Juillet 1705, 1er août 1714.*).

Quant aux autres *contrôles*, *voyez* COMMISSAIRES, HOPITAUX.

CONTROLEUR DES GUERRES. *Voyez* COMMISSAIRES.

CONTROLEURS DES HOPITAUX. *Voy.* HOPITAUX.

CONTROLEUR GÉNÉRAL DES VIVRES. Le munitionnaire général ne pouvant être trop informé de ce qui se passe dans touts les magasins, & le général des vivres secouru par de trop bons commis, il est nécessaire d'établir un *contrôleur* général dans la province frontière où l'armée agit. Ce sera proprement un directeur ou commis général ambulant, & l'on peut se servir de celui qui sera établi sur la même frontière, s'il y en a un. En ce cas, il ajoutera les articles suivants à ceux que j'ai déja prescrits dans l'instruction que je lui ai donnée, pag. 229.

Il faut choisir pour cet emploi un ancien commis consommé dans les munitions, & qui soit l'homme de confiance de la compagnie. Elle lui donnera une commission fort ample pour avoir la vue générale sur tout ce qui la concerne; & son exercice sera considéré en deux manières : c'est-à-dire, qu'il prendra d'abord une connoissance parfaite des magasins qui devront fournir l'armée, qu'ensuite il accompagnera le général des vivres lorsqu'il en-

Digitized by Google

trera en campagne, & que quand elle sera finie, il reprendra le même soin pour les visites de son département pendant le quartier d'hiver.

La première chose que fera ce *contrôleur* général en prenant possession, fera de faire un état de toutes les places qui dépendent de lui & des commis qui y travaillent; de sçavoir quelles sont leurs fonctions, de qui ils tiennent leur emploi, quel est le caractère de leur esprit, la portée de leur génie, leur capacité, & quels emplois ils ont exercés; quelle est leur famille, le lieu de leur naissance, leur âge, leurs mœurs, & sur-tout s'ils sont adonnés au jeu; quelle réputation ils ont dans le lieu, s'ils y font quelque commerce. Cette précaution est bonne, à l'égard sur-tout de ceux qui tiennent la caisse, & il informera le munitionnaire de tout cela, mais avec certitude; car j'ai déja dit que la première chose à quoi doit regarder un munitionnaire, c'est de connoître parfaitement les personnes à qui il confie ses affaires; les raisons en paroissent dans tout ce discours.

Si l'on a acheté des grains & des avoines dans son département, c'est par les lieux où en ont été faits les achats qu'il commence ses visites.

Il examine si les régistres des gardes-magasins sont en bonne forme, tant pour la recette que pour la dépense. Pour la recette, si la quantité y est bien spécifiée, la qualité, les différents noms des mesures, le poids du pays réduit au poids de marc, en cas qu'il soit dissemblable; si le nom du vendeur, le lieu de sa demeure, la date du marché sont déclarés dans l'article : s'il est pardevant notaire, ou en présence de témoins, & en bonne forme.

Pour la dépense, il verra quels envois le commis a fait, les natures de grains & de farines, les quantités, & les copies des lettres de voiture qu'il a envoyées; si elles sont en bonne forme, & s'il y trouve à redire, il en donnera des modèles.

Après avoir pris un extrait des recettes & dépenses, il verra ce qui reste en magasin; il comptera lui-même les sacs, & s'en fera donner des états certifiés.

Il observera le même ordre au sujet de la caisse, examinant tous les payements & les quittances qui doivent être couchées au dos des marchés, & il comptera l'argent qui reste en nature, ou en billets. Il paraphera le bas de toutes les pages des régistres qui lui seront représentés; & mettra son vu sur la dernière, avec la date du jour de sa visite. Cette précaution est très utile en certains endroits, où les commis sont d'intelligence.

Il se fera représenter encore toutes les lettres que le munitionnaire aura écrites, pour voir par leur lecture s'il y a quelque chose en ce lieu là qui n'ait pas été exécuté; en ce cas, il le fera faire avant que de partir. On donnera les ordres pour cela, faisant des remarques particulières à ce sujet. Il connoîtra par la suite des numéros, si on lui cache quelques-unes de ces lettres.

Après la visite des papiers, il se transportera aux magasins, où la première chose sera d'échantiller les poids. Cet article est important pour les intérêts du munitionnaire, afin de rendre touts les poids de ses magasins uniformes; car s'ils sont plus forts dans un endroit & plus foibles dans un autre, combien de faux déchets le fort donne au foible, & quel gain indirect peuvent faire les commis dans cette confusion. Voilà de quel œil on doit la considérer; car celui qui se voit des déchets, fait tout ce qu'il peut pour les réparer aux dépens de tel qui puisse porter le fardeau.

On ne peut échantiller des poids au juste, que lorsqu'on a un modèle parfait. Il est facile d'en composer un; j'en ai donné les moyens ailleurs; surtout il faut que les poids soient de fer fondu, parce que cette matière est inaltérable. L'échantillon sur lequel touts les poids de la munition doivent être réglés, demeurera entre les mains du commis général du département pour y avoir recours; on le fera porter de temps en temps par touts les magasins de la province, pour voir si ceux dont on se sert ne s'altèrent point.

Après que le *contrôleur* ambulant aura vérifié les poids, il verra si les magasins sont tenus proprement, & si les portes ferment bien; si les convertures ne sont point rompues; si les lieux sont secs & commodes; si les sacs vuides sont rangés sur des cordes, ou sur des perches; s'ils sont nets, n'ont point de trous, & le nombre qu'il y en a.

Ensuite il examine si les grains & les farines se portent bien; il voit à l'égard de ceux qui sont ensachés, s'il n'y a point trop de sacs les uns sur les autres, & il coule la main entre deux pour sentir s'ils ne s'échauffent point. Quand à ce qui est détaché, il en connoit facilement à l'œil le bon & le mauvais.

S'il visite des magasins d'entrepôts, il regarde s'il y a beaucoup de sacs réglés & prêts à enlever; il en fait peser plusieurs qu'on tire de touts côtés pour vérifier s'ils sont de poids; & s'il n'y a pas un assez grand nombre de sacs réglés, & en état de partir, suivant les ordres qu'on aura donnés, il fera hâter ce travail, & même il restera quelques jours dans le lieu, en cas que le convoi soit pressé.

Quand il verra que des magasins ne sont pas commodes, il en cherchera d'autres, & les fera changer : mais il faudra attendre qu'on en aic voituré les effets, car le transport dans un magasin nouveau causeroit de faux frais.

Si l'on a fait des achats pour le munitionnaire dans le lieu où il se trouvera, il s'informera si les gens chargés du prix ne gagnent rien sur les voitures, sur les porte-sacs, sur les gens de journées, &c.

Ce dernier article mérite son attention particulière; il doit voir les hommes de journée, les connoitre, les compter, & sçavoir les temps où l'on en a pris le plus, suivant le travail qui s'est présenté à faire dans les magasins, par le charge-

ment, ou le déchargement des convois, ce qu'il verra sur les régistres. Cet article réuni monte à de grands frais, & c'est un des endroits par où le munitionnaire souffre le plus par la mauvaise foi de ses commis.

Pour y apporter quelque ordre, s'il y a deux commis dans la même place, il faut que l'un contrôle l'autre en tout, & qu'il mette son vu non-seulement sur le rôle des ouvriers qui se dresse toutes les semaines ; mais encore sur touts les marchés & les acquits des payements. Le *contrôleur* général examinera aussi si les voitures se font avec toutes les précautions que j'ai marquées dans les instructions des garde-magasins.

J'ai oublié dans cette même instruction d'établir l'usage des brouettes ; il y est de la plus grande utilité pour la promptitude du service & pour épargner de traîner les sacs du bout d'un magasin à l'autre, comme on le fait sans cesse. Le *contrôleur* général tiendroit la main à cet établissement.

S'il visite des places de guerre, il aura soin de prendre des états au vrai de toutes les munitions qui feront en magasin pour voir la consommation qui s'y fait, & il donnera ses avis pour y faire transporter des effets en cas de nécessité.

Il examinera si le pain est bon & du poids de l'ordonnance ; s'il en trouve de léger, il le saisira, cassera le boulanger, & le privera de l'utilité de son décompte, qu'il fera appliquer à une aumône. Si quelque boulanger se plaint aussi des commis, il prendra connoissance du fait, réglera le débat sur le champ, & si la chose est grave, il en donnera avis au munitionnaire.

S'il y a des équipages de vivres dans les lieux par où il passe, il en fera la revue pour connoitre seulement le nombre des chevaux & l'état où ils sont ; verra s'il manque quelque officier, si les charretiers font leur devoir, & s'ils sont payés ; examinera les fourrages & les avoines qu'on délivre, si les rations qu'on donne aux chevaux, ne sont ni trop fortes, ni trop foibles ; prendra connoissance des régistres portatifs des capitaines, pour voir, en cas qu'ils soient traitants, s'il ne leur a point été trop avancé d'argent, & en paraphera les pages, en mettant son vu sur la dernière.

Il prendra des rôles de touts les paysans qui voiturent dans son département, élection par élection, & paroisse par paroisse, ou communauté.

S'il passe par la ville où l'intendant fait sa résidence, il va le saluer, & prendre ses ordres ; mais s'il y a un commis général dans la même place, il ne verra l'intendant qu'avec lui, encore faudra-t-il qu'il y ait nécessité pour cela. Au surplus, il communiquera au commis général tout ce qu'il aura fait dans le département, & ils prendront ensemble les mesures convenables pour corriger les fautes & travailler de concert à ce qui sera nécessaire pour l'utilité du service.

Après que le *contrôleur* général aura achevé sa tournée, il en dressera un mémoire instructif, dont il enverra une copie au munitionnaire, l'autre au général des vivres auquel il est subordonné.

Je trouverois à propos que le *contrôleur* fît compter les commis touts les mois par bordereaux certifiés d'eux suivant leurs régistres ; cela les empêcheroit de prendre des mesures comme ils font, quand on les laisse long-temps sans rendre compte.

J'ai dit que ce *contrôleur* général, expérimenté & capable comme il doit l'être, pourroit aller joindre le général des vivres au camp pour se charger de la direction sous ses ordres ; cela le soulageroit de ce détail prodigieux dont nous avons parlé, & auquel un homme appliqué à l'idée générale n'a pas souvent le loisir de vaquer.

Alors il prendroit le soin de visiter les travaux de la munition, allant de temps en temps avec les convois dans les places ; il assisteroit aux distributions, il dresseroit les procès-verbaux de pertes, il feroit faire les revues des équipages, pourvoiroit à leurs besoins ; enfin, il réuniroit en lui touts les emplois, & en cas d'absence du général des vivres, laquelle peut arriver par des nécessités ou par maladie, il iroit à l'ordre, & lui succéderoit ; ainsi l'établissement de ce commis deviendroit fort nécessaire pour le service, & pour l'intérêt du munitionnaire.

La campagne étant finie, il assisteroit à tout ce que nous avons dit touchant le licenciement des équipages, & recommenceroit ensuite la visite des magasins dans son département, ou pour mieux dire, par toute la frontière, en la manière que je l'ai expliqué ci-dessus.

Contrôleur *général des équipages.*

L'emploi de *contrôleur* général des équipages ne doit être confié qu'à une personne qui ait eu de l'éducation, & qui soit d'une grande probité, qui ait travaillé à la direction de l'armée ; qui ait été ensuite premier commis d'un capitaine général ou d'un *contrôleur* des équipages, afin qu'il connoisse & l'ordre des bureaux, & la forme des ordres qu'il doit autoriser par son *visa*. Il doit se connoitre en chevaux, & à touts les détails soumis à son contrôle ; il faut qu'il soit vif, qu'il sçache décider & trancher sur les difficultés ; qu'il soit économe, sans cependant lésiner, afin que le service se fasse rondement ; qu'il s'applique à parer les dépenses inutiles ou supposées, & sur-tout qu'il soit toujours en garde contre la surprise des capitaines.

Le *contrôleur* aura un régistre coté & paraphé par l'inspecteur général ou le directeur.

Ce régistre lui servira de journal pour inscrire toutes les pièces qu'il visera, concernant la recette, dépense & consommation des capitaines d'équipage pour la subsistance des chevaux, leur pansement, & leurs médicaments ; l'entretien des charrettes & harnois ; les états de subsistance pendant les routes,

Digitized by Google

& séjours ; les ordres de convois ; le déchargement dans les places, ou dans les fours construits à la suite de l'armée ; la sortie & la rentrée des chevaux malingres & éclopés ; les revues qui seront faites mois par mois pendant le quartier d'hiver, & de quinze en quinze jours pendant la campagne ; les ordres de détachement de partie des équipages ; les ordres de fourragement, l'évaluation des fourrages qui en seront provenus, & leur consommation ; les promotions, déplacements, ou révocation des capitaines, conducteurs, & le congé & remplacement des charretiers & ouvriers ; les certificats qui seront donnés aux charretiers malades pour entrer aux hopitaux, & le jour qu'ils rentreront à l'équipage ; & généralement tout ce qui, par le capitaine général, conjointement avec le *contrôleur* des équipages, sera ordonné aux capitaines de charrois, qui, de leur part, ne pourront faire aucune recette, ni dépense valable, ni disposer de leurs chevaux, charrettes, harnois, ustensiles, ni fourrages, s'il ne leur est ordonné par le capitaine général, & si le *contrôleur* ne l'autorise ; & comme les devoirs des capitaines d'équipages sont prescrits par leur instruction, le *contrôleur* doit de sa part en suivre, & faire suivre de point en point l'exécution, tant à leur égard, qu'en ce qui le concerne.

Les quantités ou sommes ainsi enrégistrées seront écrites en toutes lettres, sans renvoi, distance, ni rature, & répetées en chiffres hors ligne, à la fin de chaque article, sans addition ; le *contrôleur* numérotera chaque article, & mettra le numéro de chacun, sur la pièce qu'il visera.

Touts les dimanches matin le *contrôleur* des équipages fera faire une copie de son journal, contenant les articles qu'il y aura inscrits du dimanche précèdent au samedi suivant, & après l'avoir collationnée, il la certifiera, la signera & l'adressera, pendant l'hiver, au directeur du département qui lui sera indiqué par le munitionnaire, & pendant la campagne au directeur des comptes à l'armée.

Il suivra, à l'égard des procès-verbaux, ce qui est porté au chapitre VII de l'instruction du capitaine de charrois, à laquelle on le renvoie pour éviter les répétitions. D'ailleurs, on croit que la plus ample instruction doit être donnée à ceux qui étant chargés de la manœuvre, n'ont point la théorie, ni la pratique des bureaux ; ceux au contraire qui l'ont, comme le *contrôleur* qu'on en tire, n'étant chargés que de suivre soigneusement l'exécution, ont un grand avantage sur les autres ; ils n'ont qu'à se rappeller ce qu'ils ont vu faire, & ce qu'ils ont exécuté eux-mêmes pour l'économie d'une bonne administration qui leur est familière ; lire une fois ou deux ce qui est prescrit aux subordonnés ; ils doivent réussir parfaitement, & même suppléer à ce qui pourroit avoir été omis, & que l'occurence exige ; c'est le propre des personnes destinées à conduire les autres ; & rien ne doit être plus flatteur pour celui qui pense, que de se faire distinguer dans son état, & par-là seul, sans avoir recours aux protections, en mériter une encore plus éminente. C'est une émulation qui a toujours élevé les grands hommes au-dessus de ceux à qui la naissance sembloit avoir donné de plus grands avantages ; mais que l'indolence ou le défaut de sentiments ont empêché d'en profiter.

Le *contrôleur* veillera avec une grande attention à ce que les capitaines tiennent régulièrement leur journal, qu'ils envoient des copies exactes touts les dimanches au directeur ; il les instruira, s'il connoit qu'ils manquent d'ordre & d'arrangement ; mais s'ils sont paresseux, s'ils négligent leurs équipages, & qu'il reconnoisse en eux une mauvaise volonté déterminée, ou une incapacité insurmontable, après la deuxième réprimande, de concert avec le capitaine général, & de l'agrément du général des vivres à l'armée, il sera fait choix de quelqu'autre pour le remplacer.

Il visitera souvent les équipages, & se fera accompagner par les maréchaux, charrons & bourreliers principaux, pour connoître si les chevaux sont bien tenus, bien pansés, si les charrettes & harnois sont en bon état, & en cas du contraire, il y sera incessamment pourvoir.

Il aura attention à ce que la police dans le parc, soit bien observée ; il aura des gens affidés, pour veiller à ce que les capitaines, conducteurs, ou charretiers ne sortent aucune avoine ni fourrage par les dehors ; il seroit à souhaiter qu'il n'y eût qu'une seule entrée à chaque parc d'un équipage, que si le terrein le permet, ils fussent touts réunis autour d'une place commune, où chaque entrée débouchât, & que cette place n'eût qu'une seule issue ; qu'à mesure qu'il y auroit des voitures de détachées les autres fussent rapprochées pour boucher les vuides, sur-tout pendant la nuit. S'il lui revenoit que quelques capitaines, conducteurs, ou charretiers sortissent des avoines & des fourrages par les derrières, & qu'ils en revendissent, après s'être bien assuré du fait, de concert avec le capitaine général, il les dénoncera au grand prévôt, pour faire subir aux délinquants, les peines portées par l'ordonnance du roi pour la police des vivres.

Le *contrôleur* des équipages doit touts les jours aller à l'ordre chez le général des vivres à l'armée, & en son absence, ou en cas de maladie, chez l'inspecteur général.

Il n'est comptable d'aucune manière après la campagne ; il remet son journal à la direction des comptes à l'armée ; on lui expédie son décompte, & la compagnie lui fait remettre un nouveau régistre pour suivre les mêmes errements pendant le quartier d'hiver & la campagne suivante.

CONVALESCENTS. Ce mot signifie des soldats qui sont sortis des hopitaux guéris de leurs

Digitized by Google

maladies, mais qui n'ont point encore assez de forces pour reprendre le cours de leurs services.

§. I.

Des convalescents *en général.*

Les *convalescents* méritent, par leur foiblesse, qu'on ait pour eux des égards particuliers : ces égards peuvent parfaitement s'accorder avec le bien du service ; ils sont même partie des devoirs que tout bon officier doit s'imposer.

Laissons à l'auteur de l'article Hopital militaire, le soin de prouver qu'il devroit y avoir, dans chaque place de guerre un peu considérable, un hopital particulier pour les *convalescents ;* de déterminer l'emplacement, la construction & le régime de cet hopital : de montrer qu'on devroit sacrifier dans chaque corps de casernes une ou deux chambres dans lesquelles les soldats sortis de l'hopital de convalescence, passeroient quelques jours mieux couchés & mieux nourris que le reste de leurs camarades. (*Voyez* Casernes ;) de fixer l'époque à laquelle les *convalescents* peuvent, sans crainte de rechute, reprendre le cours de leurs travaux ; d'indiquer les moyens d'empêcher le soldat ardent de rentrer trop tôt dans la classe ordinaire, & l'homme paresseux d'y rentrer trop tard. Bornons-nous aux détails militaires.

Les *convalescents* sont naturellement divisés en *convalescents* que chaque régiment laisse dans la garnison qu'il quitte, & en *convalescents* qu'il conduit avec lui.

§. II.

Des convalescents *qu'un régiment laisse dans la garnison.*

Quand un régiment doit changer de garnison, la cour lui adresse des cartouches appellées de *convalescents.* Ces cartouches sont timbrées du mot *certificat de convalescent* : elles certifient que le nommé N, de la compagnie de N, au régiment de N, natif de N, en la province de N, juridiction de N, âgé de N, de la taille de N, suit le signalement ; (*Voyez* ce mot) est resté malade à N, &, que l'étape & le logement doivent lui être fournis conformément à l'ordonnance du roi du 13 juillet 1727.

Au dos de ce certificat, signé par le capitaine, approuvé par le chef de corps, certifié par le major, est copiée la route que le *convalescent* doit suivre pour rejoindre ses drapeaux.

Aussi-tôt que l'ordre du départ est arrivé, le chef du corps se fait donner un état des soldats qui sont à l'hopital, & qui ne peuvent en sortir avant le départ du régiment, ou qui ne seront pas à cette époque en état de se mettre en route.

Les commandants des corps ne peuvent veiller avec trop de soin sur l'exactitude de cet état ; des soldats libertins pour quitter leurs maitresses le plus tard possible, ou pour voyager d'une manière plus libre & moins fatiguante que sous les drapeaux, (car les *convalescents* sont débarrassés de leurs armes, & presque toujours soumis à une discipline peu rigoureuse ;) prolongent leur *convalescence* au-delà du terme qu'elle devroit avoir ; d'autres, au contraire, désespérés de voir leurs drapeaux partir sans eux, affectent une santé & une force qu'ils n'ont point, & vont dans le premier hopital de la route, payer, par quelque maladie longue & sérieuse, une convalescence qu'ils ont trop hâtée.

Lorsque le chef du corps a reçu l'état des *convalescents*, il désigne le nombre d'officiers & de bas-officiers nécessaires pour discipliner & conduire les *convalescents.*

Le choix de l'officier destiné à commander les *convalescents* est de la plus grande importance ; presque toujours je l'ai vu tomber cependant, ou sur un officier que sa santé empêchoit de partir avec son régiment, ou que ses affaires retenoient dans la garnison ; aussi j'ai vu presque toujours les *convalescents* se conduire plutôt comme des hommes sans frein, que comme des soldats soumis à une discipline austère.

Aussi-tôt que le régiment est parti, l'officier nommé pour conduire les *convalescents*, est chargé de leur discipline & de leur police ; à mesure qu'il en sort quelques-uns de l'hopital, il les loge dans le quartier qu'on lui a donné pour cet objet. Ils vivent là sous son commandement & sous la conduite des bas-officiers chargés du dépôt. Quand un certain nombre de soldats est bien portant, il les fait partir, & il leur donne pour chef un des officiers & un des bas-officiers qu'on lui a laissés. Quand il ne reste plus à l'hopital qu'un très petit nombre d'hommes dont la santé est très délabrée, ou dont une maladie aigue a épuisé les forces pour un temps très long, il amène le dernier convoi, & il rejoint les drapeaux.

Conduire un régiment est une opération difficile ; conduire un détachement l'est encore davantage ; mais ce qui l'est le plus, c'est de conduire des soldats désarmés. Peu importe la raison de cette différence, il suffit qu'elle existe pour nous autoriser à dire que ce n'est que par une vigilance extrême & par une grande sévérité, que l'on peut contenir, dans les bornes étroites de la discipline, les soldats qui sont restés dans l'hopital de la garnison qu'un régiment vient de quitter.

§. III.

Des convalescents *qu'un régiment mène avec lui.*

Parmi les soldats qu'un régiment mène avec lui, il y en a toujours quelques-uns qui ont assez de force pour faire les mêmes journées que leurs

Digitized by Google

drapeaux ; mais point assez pour les faire dans le même nombre d'heures que le reste de la troupe ; ils ont assez de vigueur pour marcher en liberté, mais point assez pour aller à la parade en partant des villes ou lorsqu'ils en sortent ; ils peuvent enfin, à l'aide d'un bâton, se transporter au logement, mais non y porter leur sac & leurs armes : ces hommes sont encore appellés *convalescents*.

On donne aussi le même nom à des soldats dont les pieds ayant été blessés par plusieurs marches consécutives, ou par une chaussure trop étroite ou trop large, ont besoin de quatre ou cinq jours d'un repos absolu, pour pouvoir rentrer dans leurs compagnies.

Les premiers des *convalescents* dont nous venons de parler doivent, quand la générale bat, (*Voyez* GÉNÉRALE) être conduits, par un bas-officier de leur compagnie, à l'endroit qui a été désigné la veille à l'ordre du régiment. Ce bas-officier est porteur d'un billet sur lequel est inscrit le nom du soldat *convalescent* & celui de sa compagnie : les *convalescents* assemblés, ils partent ; ils sont sous le commandement d'un nombre d'officiers & de bas-officiers proportionné à leur quantité. Les officiers & ces bas-officiers, en font l'appel toutes les fois qu'ils le jugent à propos, d'après les billets qu'on leur a remis.

Comme les *convalescents* sont souvent des paresseux ou des libertins, on doit les contenir dans le plus grand ordre ; mais comme il y a souvent parmi eux des vieillards vénérables par leurs longs services ou leurs blessures, & des hommes véritablement incommodés, l'humanité, qui n'est jamais incompatible avec la discipline, veut qu'on les conduise très doucement, qu'on les laisse reposer fréquemment ; mais n'exigeroit-elle pas encore qu'ils eussent leurs billets de logement dès leur arrivée, & sans être obligés d'attendre celle du corps ? qu'ils allassent les premiers à l'étape, & qu'ils fussent toujours logés le plus à portée possible de leurs drapeaux.

Ce que nous venons de dire est applicable aux cavaliers, aux dragons & aux hussards, comme aux soldats fantassins.

L'intérêt pécuniaire doit inspirer à peu près les mêmes soins pour les chevaux de la cavalérie.

Les *convalescents* qui ne peuvent point marcher, sont conduits, lorsque la générale bat, à l'endroit où s'assemblent les équipages du régiment ; le bas-officier qui les y mène est porteur d'un billet sur lequel est inscrit le nom du soldat & celui de sa compagnie. L'Officier qui commande la garde des équipages fait placer les *convalescents* sur les charriots qui leur sont destinés ; il doit veiller à ce qu'il n'y monte que des hommes hors d'état d'aller à pied.

Ce que nous avons dit des *convalescents* qui peuvent marcher, relativement à l'étape & au logement, est encore plus particulièrement applicable à ceux qu'on est obligé de placer sur les charriots.

Il n'y a pas encore bien longtemps qu'on voyoit presque toujours à la suite des régimens, une grande quantité de voitures chargées de soldats prétendus *convalescents* ; on rencontroit aussi sans cesse sur les grandes routes des soldats qui étoient montés sur des chevaux d'ordonnance, ou conduits dans des voitures que les commissaires des guerres ou les subdélégués leur accordoient : ces abus, préjudiciables au bien du service, & à charge aux sujets de Sa Majesté, ont été proscrits avec raison : le premier, par la fixation du nombre des voitures qu'on doit accorder à chaque régiment, (*Voyez* CONVOIS MILITAIRES ;) & les deux dernières, par deux lettres ministérielles, une de M. le prince de Montbarey, en date du premier mars 1779, & l'autre de M. Neker, datée du 5 du même mois ; par ces deux lettres, il est ordonné aux commissaires des guerres & aux officiers municipaux de n'accorder des chevaux de selle ou des voitures aux bas-officiers ou soldats qui sortent des hopitaux, qui marchent pour rejoindre leurs régiments, qu'après avoir fait constater préalablement leur état par un Chirurgien du lieu, & de ne leur en faire fournir (quand ils seront réellement hors d'état d'aller à pied) que pour se rendre à l'hopital le plus prochain, où ils doivent rester jusqu'à ce qu'ils soient en état de continuer leur route à pied. (C.)

CONVERSION. Révolution que fait une troupe (AB, *fig.* 168). sur un de ses points, (B) qui demeure fixe. On nomme *pivot* le centre (B) sur lequel la troupe tourne, & on dit que le flanc qui est vers le pivot, soutient.

Si la troupe (AB) fait une révolution sur une des extrémités (B) du premier rang, selon l'ordre des lettres (A, C, D, E,) il est évident, 1°. que cette extrémité (B) étant un centre fixe, l'autre extrémité (A) décrit une circonférence (A, C, D, E,) dont le premier rang, (AB) qui est supposé conserver la même longueur, est le rayon ; & qu'au moment où elle finit la révolution, elle se trouve au point (A), d'où elle est partie ; 2°. qu'au moment où elle achève un quart (AC) ou trois quarts, (ACDE) de révolution ou de conversion, le premier rang, (AC, ou AE), est perpendiculaire à l'alignement (AB) qu'il occupoit avant de commencer ce mouvement, & qu'il est sur l'alignement qu'occupoit la file qui termine l'aile qui soutient ; 3°. qu'au moment où cette même extrémité (A) achève une demie circonférence ou demi conversion (ACD), le premier rang (AB) se trouve sur le prolongement (AD) de l'alignement (AB), qu'il occupoit avant que de se mouvoir.

L'étendue du front de la troupe étant connue, on a l'arc parcouru par l'aile qui tourne ; car 7 est à 22, comme le diamètre à la circonférence, &

Digitized by Google

faisant le diamètre = 2 R, la circonférence = C, ou à 7 : 22 :: 2 R : C ou 7 : R :: 44 : C ; (car $7 \times C = 22 \times 2 R = 44 R$) ; donc, si on veut avoir la valeur d'une partie de la circonférence, comme les trois quarts, les deux tiers, la moitié, &c. décrite par un front ou rayon quelconque, il faut prendre les trois quarts, les deux tiers, la moitié, &c. les deux derniers termes de la proportion, 7 : R :: 44 : C. En général il faut multiplier ces deux termes par la fraction qui exprime la partie de circonférence qu'on veut connoitre ; (car multiplier par une fraction, c'est diviser), & on trouve :

$$7 : R :: \begin{cases} 44 \times \frac{1}{1} : C \times \frac{1}{1} :: 44 : C. \\ 44 \times \frac{3}{4} : C \times \frac{3}{4} :: 33 : \frac{3}{4} C. \\ 44 \times \frac{2}{3} : C \times \frac{2}{3} :: 29\frac{1}{3} : \frac{2}{3} C. \\ 44 \times \frac{1}{2} : C \times \frac{1}{2} :: 22 : \frac{1}{2} C. \\ 44 \times \frac{1}{3} : C \times \frac{1}{3} :: 14\frac{2}{3} : \frac{1}{3} C. \\ 44 \times \frac{1}{4} : C \times \frac{1}{4} :: 11 : \frac{1}{4} C. \\ 44 \times \frac{1}{8} : C \times \frac{1}{8} :: 5\frac{1}{2} : \frac{1}{8} C. \end{cases}$$

Pour avoir la valeur numérique de C & de ses parties, pour un rayon donné, substitué à R dans les proportions précédentes sa valeur numérique donnée ; c'est-à-dire, l'étendue du front de la troupe, soit ce front de vingt-quatre hommes ; il occupe dix-huit pas, & on a

$$7 : 18 :: \begin{cases} 44 : C = \frac{44 \times 18}{7} = 113 \text{ par } \frac{1}{7} \\ 33 : \frac{3}{4} C = \frac{33 \times 18}{7} = 84\frac{6}{7} \\ 29\frac{1}{3} : \frac{2}{3} C = \frac{88 \times 18}{7} = 75\frac{3}{7} \\ 22 : \frac{1}{2} C = \frac{22 \times 18}{7} = 56\frac{4}{7} \\ 14\frac{2}{3} : C = \frac{44 \times 18}{3 \times 7} = 37\frac{5}{7} \\ 11 : \frac{1}{4} C = \frac{11 \times 18}{7} = 28\frac{2}{7} \\ 5\frac{1}{2} : \frac{1}{8} C = \frac{11 \times 18}{7 \times 2} = 14\frac{1}{7} \end{cases}$$

A chaque pas (P p, *fig.* 169,) du soldat qui est à l'aile qui tourne, le front de la troupe prend un alignement (CP) oblique à celui (C p) qu'il quitte ; ainsi, depuis l'extrémité de cette aile, jusqu'à l'extrémité de celle qui soutient, touts les pas (*d, e, f, g, h, i, k, l, m, n*, parallèles à P p), diminuent. L'étendue du front de la troupe, & la longueur (P p) du pas du soldat qui est à l'extrémité de l'aile qui tourne, étant connues, on a la longueur du pas de chaque soldat. Le pas de l'extrémité qui tourne étant supposé de 24 pouces, & le front étant de six hommes, l'espace (*cn, nl, ig, ge, ep*,) occupé par chaque soldat sera de 18 pouces. Si on veut avoir la longueur du pas (*mn, kl*, &c.) d'un soldat quelconque du premier rang, on a par les triangles semblables :

$$\begin{matrix} Cp : Pp :: \\ \text{ou} \\ 6 \times 18 : 24 :: \end{matrix} \begin{cases} C n : \quad m n. \\ \text{ou } 1 \times 18 : \frac{1 \times 18 \times 24}{6 \times 18} = \frac{24}{6} \times 1 = 4 \\ C l : \quad k l. \\ \text{ou } 2 \times 18 : \frac{2 \times 18 \times 24}{6 \times 18} = \frac{24}{6} \times 2 = 8 \\ C i : \quad h i. \\ \text{ou } 3 \times 18 : \frac{3 \times 18 \times 24}{6 \times 18} = \frac{24}{6} \times 3 = 12 \\ C g : \quad g f. \\ \text{ou } 4 \times 18 : \frac{4 \times 18 \times 24}{6 \times 18} = \frac{24}{6} \times 4 = 16 \end{cases}$$

En général, si on fait le pas de l'extrémité de l'aile qui tourne, $= p$, le nombre des hommes qui forment le front, $= n$, la place ou le rang du soldat à compter depuis le pivot, $= r$; on a $\frac{pr}{n} =$ le pas d'un soldat quelconque ; d'où on peut déduire la règle suivante, pour connoitre le pas de *conversion* d'un soldat quelconque du front.

Multipliez le pas du soldat qui est à l'extrémité du premier rang de l'aile qui tourne, par le nombre qui exprime la place occupée dans ce même rang par le soldat dont on veut connoitre le pas, & divisez le produit par le nombre des hommes qui forment le front ; le quotient sera le pas cherché.

Dans la pratique, ce calcul peut servir à faire concevoir combien peu doivent s'avancer ceux qui sont vers l'aile qui soutient, sur-tout lorsque le front est fort étendu ; s'il est de 150 hommes, on a le pas de celui qui soutient $= \frac{24 \text{ pouces}}{150} \times 1 = 1\frac{23}{25}$ lignes, celui du second $= \frac{24}{150} \times 2 = 3$ lig. $\frac{21}{25}$, celui du dixième = 1 pouce 7 lignes $\frac{1}{5}$: si le front est de 200 hommes, on a le pas du soldat, qui soutient $= \frac{24 \text{ p.}}{200} \times 1 = 1$ ligne $\frac{11}{25}$; celui du second = 2 lignes $\frac{22}{25}$, &c.

Il faut de plus observer que, quelque soit le front de la troupe, le soldat qui est à la même division, par exemple, au quart ou à la moitié, ou aux trois quarts du front, à compter de l'aile qui soutient, fait des pas de même longueur ; car, quelle que soit la longueur de C *l* on a par les triangles semblables ; de même que C *l* est le tiers de C *p*, de même K *l* est le tiers de P *p*. On trouvera le même résultat en employant la même formule : dans un front de 200 hommes, comme dans un front de 8, les soldats qui sont au quart de l'un & de l'autre, c'est-à-dire, dans l'un le 50e, & dans l'autre le second, sont des pas de même longueur ; car on a pour l'un $\frac{24}{200} \times 50 = 6$, & pour l'autre $\frac{24}{8} \times 2 = 6$; on a de même pour le pas du 100e soldat $\frac{24}{200} \times 100 = 12$, & pour le pas du 4e dans le front de huit, $\frac{24}{8} \times 4 = 12$.

Quant à la manière d'exécuter le mouvement de *conversion*, *V.* TACTIQUE.

Digitized by Google

CONVOI. Munition de bouche & de guerre que l'on transporte d'un lieu à un autre.

Des grands convois.

Les armées ne pouvant subsister longtemps par elles-mêmes, & devant être continuellement pourvues de tout ce qui se consomme journellement, il est de la prudence du général, de faire assembler les *convois* dans la place la plus voisine de l'armée, afin de pouvoir aisément les rendre fréquents.

Il doit ordonner au gouverneur de veiller continuellement à rendre les chemins surs contre les petits partis ennemis, qui, à la faveur des bois, se peuvent tenir cachés, & enlever en détail les marchands qui viennent à l'armée. Ces sortes de petits partis doivent plutôt être regardés comme des voleurs qui se rassemblent, que comme des partis de guerre : aussi doivent-ils être traités avec rigueur lorsqu'on les charge, & avant qu'ils aient pu faire voir qu'ils sont munis de passe-ports.

Lorsque le *convoi* est prêt, il est du soin du général de le faire arriver dans son camp avec sureté. La situation du pays, ou son éloignement de la ville d'où part le *convoi*, & même la portée de l'armée ennemie, sont les différences de la qualité & de la force des escortes, qui peuvent être en certain cas assez considérables, pour mériter d'être commandées par un officier général, comme sont ceux d'argent.

Des autres *convois*, il y en a de plusieurs espèces. Ceux des vivres sont presque continuels pour l'allée & le retour, parce que le pain se fournit aux troupes touts les quatre jours, & à ceux-ci se joint tout ce qui vient à l'armée pour son besoin particulier.

Les autres sont des *convois* de munitions de guerre pour les besoins journaliers de l'armée, & ceux qui se font pour conduire devant une place assiégée la grosse artillerie.

En général, de quelque espèce que soit un *convoi*, il faut toujours pourvoir à ce qu'il arrive surement à l'armée, afin de ne point rebuter les gens que le gain attire à sa suite, & qu'elle ne manque jamais de rien.

REMARQUES.

Je n'ai qu'une réflexion à faire sur les *convois* qui se font pour les vivres, qui est que les armées Allemandes sçavent mieux se passer de la régularité dans la fourniture du pain que les nôtres, qui tombent dans un grand besoin, dès que la fourniture, même en avance, n'est pas régulière.

Le soldat Allemand qu'on a accoutumé à cette irrégularité dans la fourniture du pain, le ménage continuellement; au lieu que fort souvent le François, qui est accoutumé à cette régularité, en vend une partie, ou par libertinage, ou par la paresse de le porter dans les marches.

Ainsi, je ne crois pas qu'il y eût un grand inconvénient à se relâcher un peu petit-à-petit sur cette régularité, pour accoutumer insensiblement le soldat François à être plus prévoyant. Mais comme la solde des campagnes en argent est trop excessivement petite en France, je voudrois que, quand on a manqué de fournir le pain en nature, on le payât en argent aux soldats, sur le même pied que le roi le retient au soldat sur la solde.

Cette attention produiroit, à mon sens, un bon effet, qui seroit celui de ne pas tant gêner le général pour des mouvements, quelquefois absolument nécessaires & qu'il n'oseroit faire, par la crainte où il est du manque de régularité dans la distribution du pain de l'armée.

Les Allemands ont de petits moulins par compagnie, & lorsque les grains sont mûrs, ils font de la farine & cuisent du pain. Le François, au contraire, amasse bien du grain, mais il en fait un mauvais usage. Le cavalier en donne trop à son cheval, & touts le vendent aux vivandiers, ou même aux munitionnaires, qui en chargent les caissons, losqu'ils s'en retournent à vuide de l'armée au lieu où se fait la cuisson du pain.

Ainsi, je suis persuadé, que si le roi faisoit payer en argent le prix entier du pain qu'il ne consommeroit pas en nature, presque toute la cavalerie au moins subsisteroit du pain qu'elle feroit: & ne seroit-ce pas toujours un grand avantage d'épargner les escortes de *convois* qui ne feroient ni si grands, ni si fréquents dans les saisons où les chemins deviennent mauvais.

On ne peut opposer à cet usage qu'une raison, qui devroit le faire établir. C'est le gain que le munitionnaire fait sur le non-complet des fournitures qu'il est obligé de faire, & sur le paiement en argent qu'il fait du pain, qu'il devroit fournir en nature, dont il ne donne tout au plus aux généraux, lorsqu'ils font le décompte de leur pain, que les deux tiers du prix qu'il en reçoit du roi, & aux troupes que la moitié. Abus qui est d'autant plus grand, que ce profit est entier pour le munitionnaire, qui gagne assez d'ailleurs sur son traité général.

La nécessité des *convois* de munitions de guerre pour les armées qui font des sièges, est indispensable. Les mesures pour les faire avec sureté ont été si bien prises par les ministres de la guerre, & par les généraux que le roi a employés pour l'exécution de ses projets, que jusqu'en l'année 1706, je ne trouve aucune occasion de réfléchir sur cette matière.

Mais la conduite qu'on a tenue pendant le siège de Lille, me donne une funeste occasion de réfléchir sur le peu d'attention qu'on a eue à former des obstacles, qui auroient facilement interrompu les *convois* des ennemis, & leur auroit rendu impossible la réussite de cette téméraire entreprise. Pour le mieux comprendre, il faut commencer par dire quel étoit l'état & la disposition des armées, lorsque

Digitized by Google

les ennemis entreprirent le siège de cette place.

Après le combat d'Oudenarde, l'armée de M. le duc de Bourgogne s'étoit retirée derrière le canal de Bruges à Gand, pour la protection de ces deux grandes villes, & M. le comte de la Mothe commandoit un corps détaché du côté de la mer, pour favoriser les *convois*, qui ne pouvoient plus venir à notre armée que par le canal de Nieuport à Bruges.

M. le maréchal de Berwick, qui, comme je l'ai dit ailleurs, n'avoit pu arriver en Flandres qu'après M. le prince Eugène, avoit fait entrer toute son infanterie dans les places du Hainault, de l'Escaut & de l'Artois, & il étoit avec sa cavalerie derrière la Scarpe.

L'armée principale des ennemis, commandée par M. de Marlborough, s'étoit avancée jusqu'auprès de Menin. Celle de M. le prince Eugène étoit vers la Dendre, pour couvrir les places du Brabant. Voilà quelle étoit la position des deux armées, depuis le temps du combat d'Oudenarde, jusqu'au jour de l'investiture de Lille.

On pouvoit bien penser que l'ennemi ne pouvoit former & exécuter une aussi grande entreprise, avec les seules munitions de guerre & d'artillerie qu'il avoit dans Menin; & l'on a vu pendant un temps considérable, qu'il faisoit venir de Hollande, par le grand Escaut, jusqu'à Bruxelles, une prodigieuse quantité de munitions de guerre & d'artillerie.

De Bruxelles cet amas ne pouvoit être conduit devant Lille que par terre. La distance de ces deux villes est de vingt-deux à vingt-trois lieues; & l'on voyoit que nos ennemis assembloient sept à huit mille charriots pour le transport de leurs munitions, sans qu'il soit entré dans l'esprit d'interrompre cette assemblée de voitures, ce qui a été une première faute. Ces voitures assemblées & chargées se sont mises en marche, & devoient au moins faire une file de cinq lieues, qui n'étoit protégée depuis Bruxelles jusqu'à la Dendre, que d'un corps de quatorze à quinze mille hommes.

Comment peut-on comprendre que l'ennemi, dans une si grande étendue, ait pu si bien couvrir cette longue file, que ni l'armée de M. de Berwick, ni celle de M. le duc de Bourgogne, n'ayent rien entrepris sur ce *convoi*? C'est ce que personne de bon sens ne comprendra jamais. De la Dendre à l'Escaut l'escorte du *convoi* fut fortifiée d'un corps de cavalerie détaché de l'armée de M. de Marlborough: ainsi ce *convoi* arriva sur l'Escaut sans aucun inconvénient, & donna le moyen à l'ennemi de commencer le siège de Lille.

Le *convoi*, quelque grand qu'il fût, ne pouvoit avoir porté à l'ennemi de quoi finir un siège de cette conséquence; & il auroit été forcé d'abandonner son entreprise, si nous n'avions encore trouvé le moyen de faire assez d'autres fautes pour lui rendre l'exécution de son projet possible. Voici ce que nous fîmes.

Notre armée principale quitta le camp de Lovendeghein, ne laissant qu'un corps d'infanterie dans Gand, & marcha à la Dendre, où elle joignit l'armée de M. de Berwick. De-là ces deux armées marchèrent à Tournai, où elles passèrent l'Escaut, à dessein de lever le siège de Lille par un combat.

Pendant ce temps-là, on ne veilla point sur les *convois* qui pouvoient sortir de Bruxelles; de sorte qu'il en passa encore plusieurs petits, qui arrivèrent touts au camp devant Lille, sans qu'il y ait jamais eu un seul charriot enlevé: défaut d'attention bien considérable de notre part.

Enfin, lorsque l'armée du roi se fut retirée de la Margne, sans avoir combattu les ennemis, & qu'on eut pris la résolution de les forcer à abandonner le siège de Lille, faute de munitions pour l'achever, on forma ce grand ceintre dont j'ai parlé ailleurs.

M. le duc de Bourgogne & M. de Vendôme occupoient avec l'armée principale l'Artois, la Scarpe, & le pays depuis Tournai jusqu'à Gand; M. le comte de la Mothe eut le soin du ceintre depuis Nieuport jusqu'à Gand; & au centre de ce ceintre étoient toutes les forces de nos ennemis, bien occupés des moyens de se procurer des vivres & des munitions de guerre.

Par cette nouvelle position des armées, on voit que les ennemis ne pouvoient plus rien tirer de Bruxelles; aussi n'y pensoient-ils plus. Ils ne songeoient qu'à vivre de l'Artois & de nos châtellenies, en quoi on ne leur fit jamais trouver aucune difficulté. Ils imaginèrent de faire venir par Ostende ce qui leur manquoit de munitions de guerre pour achever le siège de Lille, où plusieurs fois ils ont été un nombre de jours considérable sans tirer un seul coup de canon faute de poudre.

Ils ne suffisoit pas à nos ennemis de faire entrer dans Ostende leurs munitions de guerre. Ils étoient les maîtres de la mer, & les armateurs de Dunkerque n'interrompoient en rien leurs transports de Hollande & d'Angleterre. La difficulté qui paroissoit insurmontable, étoit de tirer ces munitions d'Ostende pour les conduire par des charrois jusqu'à Leffinghen, que M. le comte de la Motthe leur avoit laissé occuper, ou jusqu'au bord de l'inondation formée des eaux du canal de Nieuport; de faire passer l'infondation à des voitures pour charger les munitions, & ensuite de les conduire à Lille.

M. le comte de la Motthe, qui depuis quinze ou seize ans avoit toujours été employé à Ypres & à Bruges, & qui par conséquent devoit connoitre le pays, ne s'est jamais opposé à tout ce que les ennemis ont imaginé, pour tirer leurs *convois* d'Ostende; il lui auroit pourtant été bien facile de se servir plus utilement qu'il n'a fait, des forts de Plassendael & de Nieuwendam, & même de Nieuport; d'empêcher ainsi que les ennemis ne tirassent continuellement des *convois* d'Ostende, avec toutes les difficultés naturelles qu'ils avoient à vaincre. Il ne

Digitized by Google

ne se seroit pas fait battre à Winendall par un corps infiniment inférieur à celui qu'il avoit ; & il auroit détruit, & le *convoi* & l'escorte, s'il avoit été un peu plus attentif qu'il ne le fut.

Il sçavoit que les ennemis étoient dans la nécessité absolue de tirer leurs munitions de guerre d'Ostende, pour achever le siège de Lille. Pourquoi, à l'aide de Plassendael, ne s'est-il pas placé avec un corps considérable plus près d'Ostende ? Et pourquoi n'a-t-il pas été continuellement en attention depuis Plassendael jusqu'à Nieuport ? Pourquoi a-t-il souffert que les ennemis s'établissent à Leffinghen ? Pourquoi n'en a-t-il pas détruit le pont d'avance ? & puisqu'il avoit des barques armées à Nieuport, pourquoi a-t-il souffert sur le canal & sur l'inondation, un seul bateau de quelque construction qu'il pût être ?

La suite de tout ce manque d'attention a été précédée de celle du combat de Winendall, qui en ayant été une des principales causes, m'engage à en rapporter ici quelques singularités.

Les ennemis, à la faveur de toutes ces négligences, avant la sortie du grand *convoi* d'Ostende, qu'on auroit pu détruire entre Ostende & le canal, parvinrent à Winendall malgré bien des difficultés. M. de la Mothe étoit parti de Bruges avec trente-six bataillons & soixante-deux escadrons, dans le dessein d'attaquer leur *convoi*.

On a peine à comprendre pourquoi il a préféré de prendre sa marche par Oudembourg & le long du canal jusque près de Ghistel, qui est un pays fort serré & coupé, plutôt que par le grand chemin de Bruges à Winendall, qui est un pays plus ouvert ; pourquoi, quand il est enfin arrivé à la vue des ennemis, placés dans les bois de Winendall, ayant de grosses haies en avant sur leurs flancs garnies d'infanterie, il les a attaqués.

Comme son principal objet étoit celui de détruire le *convoi*, il n'avoit qu'à tourner le bois, qui étoit fort petit. Il seroit tombé sur ce *convoi*, & l'auroit facilement détruit; après quoi il seroit revenu sur l'escorte, en cas qu'il l'eût encore retrouvée ; & si elle lui étoit échappée, ce n'auroit pas été un grand inconvénient, puisqu'il auroit réussi dans son principal objet, dont les conséquences auroient été la levée du siège de Lille, faute de munitions pour le continuer.

Des enlèvements de convois.

Les enlèvements des *convois* se font, ou dans un pays serré, ou dans un pays ouvert.

Si on attend le *convoi* dans un lieu serré, il faut être placé & embusqué longtemps avant qu'il arrive ; soigneux de n'être point découvert ; laisser engager le *convoi* dans le défilé ; ne l'attaquer que lorsque tout ce qui pourra y entrer y sera entré ; & en charger l'escorte en même temps en tête, au milieu & en queue.

Il n'y faut employer que de l'infanterie : elle se cache plus aisément, dételle les chevaux plus promptement, & se retire avec plus de facilité au gros de l'embuscade, qui doit toujours se tenir ensemble, pour éviter que l'escorte du *convoi* ne se rassemble, & ne batte les assaillants.

Si l'on attaque le *convoi* dans une plaine, l'embuscade doit être de cavalerie, éloignée du lieu où passe le *convoi*, cachée ou dans un bois, ou derrière un rideau. Elle doit être séparée en plusieurs corps ; les gros chargeront l'escorte ; les petits détachements dételleront promptement, prendront les devants dans la retraite ; & tout le reste de la cavalerie se rejoindra, pour assurer le butin & le ramener en sureté.

Lorsque j'ai dit qu'il faut que l'embuscade soit un peu éloignée du lieu où passe le *convoi*, c'est parce que l'officier qui est chargé de sa conduite, pour peu qu'il sçache son métier, a toujours sur les flancs de petits détachements pour découvrir ce qui peut venir à lui, & ne s'approche point du bois dans le voisinage duquel il doit passer, qu'il ne l'ait fait fouiller, avec d'autant plus de raison, que comme cette escorte est presque toujours de cavalerie & d'infanterie, lorsqu'elle craint d'être attaquée en plaine par la cavalerie, elle s'enferme dans les charriots, pour s'empêcher d'être forcée ; & par le feu de son infanterie, placée derrière les chevaux & les charriots, elle empêche qu'on ne puisse dételler aisément ; étant bien rare que l'enlèvement du *convoi* puisse être fait si commodément, qu'on en puisse ôter à l'ennemi jusqu'aux charriots, & les conduire avec leurs charges en lieu sûr, & hors de portée d'être repris par l'ennemi.

Ainsi, comme l'avantage de l'enlèvement d'un *convoi*, soit de vivres, soit de munitions de guerre, ne consiste qu'à ôter à son ennemi les vivres ou les munitions de guerre dont le *convoi* est chargé, il suffit presque toujours d'en amener les chevaux, & d'en bruler ou rompre les charriots, autant qu'il est possible de le faire.

Remarques.

Je ferai seulement remarquer ici, par quelques exemples appliqués à mes maximes, quels ont été les inconvénients des *convois* difficiles qu'on a laissé passer.

Si en l'année 1673 M. de Montécuculi n'avoit pas enlevé le *convoi* de pain qui sortoit de Wirtzbourg, pour l'armée de M. le maréchal de Turenne, il est certain que ce général ennemi n'auroit pu forcer M. de Turenne à abandonner la Franconie, pour aller chercher du pain à Philisbeurg, & qu'ainsi, n'osant laisser l'armée du roi au milieu de l'Allemagne, & dans le voisinage des états héréditaires de l'empereur, sans l'observer de près, il lui auroit été absolument impossible de marcher au bas Rhin, d'y arriver avant M. de Turenne, & de se joindre aux Hollandois & aux Espagnols.

Digitized by Google

On peut dire qu'en cette occasion, M. de Turenne eut trop de confiance au traité fait avec M. l'Evêque de Wirtzbourg, qui, contre ce traité & sa parole, laissa passer par sa ville un corps de cavalerie de l'armée de l'empereur, qui enleva ce *convoi* au sortir de cette place.

Si M. le maréchal de Turenne, à qui il étoit d'une conséquence infinie de tirer son pain de Wirtzbourg, parce qu'il n'avoit point de farines ailleurs plus proches que celles qui étoient dans Philisbourg, n'avoit pas eu dans cette occasion trop de confiance en un prince allemand, dans un temps où il pouvoit être vivement sollicité de manquer à sa parole par M. de Montécuculi, qui étoit avec l'armée de l'empereur proche de Wirtzbourg aussi, & que M. de Turenne eût eu aux portes de cette ville un corps considérable pour recevoir son *convoi*, il est apparent que l'ennemi n'en auroit pas tenté l'enlèvement, parce qu'il ne l'auroit pu faire sans défiler, au sortir de la ville, devant un corps qui auroit été en bataille.

On voit par cet exemple d'une faute faite par un des plus grands capitaines que la France ait eu, de quelle conséquence il est à un général de veiller à la sureté de ses *convois* de vivres.

Les deux *convois* dont je vais parler, sont ceux qui dans l'année 1708 ont mis nos ennemis en état de former le siège de Lille, & de prendre cette importante place.

Après le combat d'Oudenarde, l'armée de M. le duc de Bourgogne s'étoit retirée derrière Gand, & celle de M. de Marlbouroug s'étoit avancée jusqu'auprès de Menin, où elle pouvoit avoir des farines pour quelque temps.

L'infanterie que M. le prince Eugène avoit menée d'Allemagne, couvroit Bruxelles; l'infanterie venue d'Allemagne avec M. de Berwick, étoit dans les places du Hainaut & de l'Escaut; & la cavalerie dans celles de l'Artois, pour couvrir ce pays contre les courses de la cavalerie ennemie de l'armée de M. de Marlbouroug.

Dans cette disposition générale des armées, nos ennemis conçurent donc le dessein du siège de Lille. Ils firent pour cela venir de Hollande à Bruxelles, les vivres & munitions de guerre qu'ils crurent nécessaires pour commencer ce siège. Ils assemblèrent à Bruxelles sept ou huit mille charriots, qu'ils chargèrent, & les conduisirent jusqu'au camp devant Lille, pendant que toutes nos armées étoient depuis Gand jusqu'à Tournai.

Je ne m'étendrai point sur ce sujet, parce que sans une volonté déterminée de laisser passer ce *convoi*, par mépris pour son objet, je ne puis encore comprendre qu'il ait effectivement passé, sans qu'on ait fait la moindre démonstration pour le troubler dans une marche dont la file devoit être au moins de cinq lieues.

Le second *convoi* est celui que les ennemis, pour ce même siège de Lille, ont tiré d'Ostende. Il me paroît encore plus surprenant. Je n'en répéterai point ici les raisons, en ayant parlé ailleurs. Pour moi, je crois que la meilleure est l'incapacité de M. de la Mothe, chargé de l'empêcher de passer, qui non-seulement ne détruisit pas ce *convoi* avec un corps infiniment supérieur à celui qui lui servoit d'escorte, mais trouva le moyen de faire battre ses troupes par cette foible escorte.

Evènement des plus rares! car il s'est vu assez souvent, qu'un *convoi* hasardé a passé heureusement, par la diligence & le secret de sa marche; mais il ne s'étoit point encore vu, qu'un *convoi* attaqué par un corps infiniment supérieur à celui de son escorte, ait non-seulement passé tout entier, mais que sa foible escorte ait battu le corps supérieur par lequel elle étoit attaquée. M. de la Mothe étoit réservé pour donner à la France un exemple aussi singulier. (*Feuquières.*).

Les maximes suivantes sont tirées de divers auteurs.

De la conduite d'un convoi.

Une des principales attentions d'un général est de couvrir & d'assurer les *convois* contre les courses de l'ennemi. (Végét. *Liv. III. chap.* 2, *art.* 3.).

Les précautions préliminaires sont, que les commandants des postes, depuis les places où sont ces dépôts jusqu'à l'armée, aient sans cesse de petits partis en campagne, tant pour assurer les chemins que pour faire connoitre à l'ennemi qu'on est continuellement sur ses gardes.

La conduite des *convois* est une des opérations les plus importantes & les plus difficiles. L'éloignement de la ville d'où ils partent, les dangers auxquels ils sont exposés par les différents partis qu'ils peuvent rencontrer, l'éloignement & les forces de l'ennemi, l'étendue & la nature du pays qu'on a à parcourir, si c'est un pays de plaine ou de montagnes, le nombre des charriots, la qualité des *convois*, s'ils sont en argent, en munitions de guerre ou de bouche, extraordinaires ou journaliers, doivent régler le général dans le plus ou moins d'escorte qu'il doit leur donner, dans le plus ou le moins d'infanterie ou de cavalerie dont elle doit être formée : des escortes nombreuses fatiguent inutilement les troupes, & si elles sont trop foibles, elles sont battues.

Il y a beaucoup de difficultés à conduire des *convois*, sur-tout lorsqu'ils tiennent une vaste étendue de pays; car en pareil cas on est obligé d'en partager tellement l'escorte, qu'il faut bien de la capacité pour qu'ils ne soient pas insultés.

Premièrement, il faut proportionner l'escorte d'un *convoi* sur la proximité & l'éloignement de l'armée de l'ennemi & de ces places.

En second lieu, quand il y a quelque apparence que le *convoi* pourroit être attaqué, on envoie masquer par des détachements les défilés par où l'ennemi pourroit déboucher, & on fait occuper

ceux par où le *convoi* doit passer. On instruit en même temps de ces dispositions, l'officier qui commande les troupes de l'escorte, afin qu'il fasse joindre ces détachements en cas d'attaque, & réunisse toutes ses forces, pour empêcher l'ennemi de rien entreprendre. Le commandant de la place d'où part le *convoi*, prend sur lui le soin de faire garder les défilés qui se trouvent à sa portée, & le général de l'armée ceux qui sont de son côté.

Lorsque les *convois* marchent dans un pays serré, où souvent le chemin est occupé par d'autres qui se croisent, & qui en s'y jettant viennent des défilés & des bois, & sur lesquels l'ennemi peut s'approcher sans être apperçu, il faut y laisser un détachement jusqu'à ce que le *convoi* ait passé; alors ce détachement va joindre l'arrière-garde.

Comme un *convoi* est presque toujours battu, occupé ou enlevé lorsqu'il est attaqué, à cause de la disposition désavantageuse où il se trouve sur une colonne fort longue, qui ne peut jamais être bien soutenue, il faut avoir quelques détachements de cavalerie, & mieux encore de hussards, quand le *convoi* en vaut la peine, qui voltigent le long des endroits par où l'on appréhende le plus que l'ennemi ne vienne, afin de l'amuser & donner le temps au *convoi*, ou de se sauver, ou de se mettre en état de se défendre.

Les détachements doivent du moins servir à avoir des nouvelles des ennemis. Un commandant d'escorte ne sçauroit avoir trop d'espions.

On doit mettre les principales forces de l'escorte à la tête du *convoi*, lorsqu'il marche vers l'endroit où est l'ennemi, ce qui n'arrive pas ordinairement; & faire le contraire quand on a l'ennemi derrière soi.

Il ne faut point que les troupes du centre marchent au secours de l'arrière-garde, si c'est elle qui est attaquée; mais on doit rassembler une partie des troupes qui bordent le *convoi*, & les porter dans l'endroit attaqué, parce qu'on risqueroit que cette attaque ne fût faite que pour y attirer toutes les forces du détachement, qui, réunies dans ce seul endroit, laisseroient à l'ennemi embusqué la facilité de tomber sur la partie du *convoi*, qui dépourvue de troupes feroit sans défense.

Si on est obligé de prêter le flanc à l'ennemi pendant la marche, celui qui commande l'escorte doit renforcer les troupes qui marchent du côté de l'ennemi, ne point abandonner le lieu où il y a le plus à craindre, & veiller à tout, afin d'être en état de donner promptement ses ordres.

On partage d'ordinaire les troupes de l'escorte d'un *convoi* en trois corps. On met le premier à la tête, le second au centre, & le troisième à l'arrière-garde.

En plaine on fait marcher à l'avant-garde la cavalerie la première, ensuite l'infanterie, & à la queue du *convoi* c'est la cavalerie qui ferme l'arrière-garde.

Les petites troupes de cavalerie qui marchent le long de la colonne des voitures, marchent en bataille autant qu'elles peuvent, & suivent les hauteurs, s'il y en a à portée, pour découvrir de loin ce qui peut venir de leur côté. On répand aussi le long du *convoi* des détachements d'infanterie, qui marchent également éloignés les uns des autres, & tout joignant les charriots, tant pour la sureté des voitures, que pour faire marcher les charretiers, sans néanmoins les frapper.

On n'a pas besoin de répéter qu'il soit muni de bons guides, & qu'il ait des travailleurs à la tête de son escorte, pour accommoder & élargir les chemins. C'est une règle qui regarde tout général qui marche avec un corps de troupes. En l'observant ici, on est sans crainte qu'aucune voiture se rompe ou reste embourbée.

Avant de mettre le *convoi* en marche, il faut faire la disposition en cas qu'on soit attaqué, afin que chaque commandant de troupe sçache où il doit se porter, & ce qu'il aura à faire dans le moment de l'attaque. Généralement, dans quelque manœuvre que ce puisse être; il faut toujours prévoir l'attaque, la défense & la retraite.

Le commandant de l'escorte ne doit pas négliger d'avoir des partis de troupes légères, ou d'autres à leur défaut, du côté de l'ennemi & de ses places, afin d'être averti de bonne heure, s'il vient à lui, pour faire ses dispositions avant que d'être attaqué.

Il ne faut jamais s'avancer sans envoyer des détachements à la découverte.

Tel est l'ordre qui s'observe lorsqu'on marche dans un pays découvert & de plaine; mais qui doit se changer quand on a des bois à traverser. Il faut mettre alors une partie des dragons & de l'infanterie à l'avant-garde, & l'autre tout-à-fait à l'arrière-garde. Le canon, s'il y en a, marche avec l'une ou l'autre de ces deux parties, suivant les craintes qu'on peut avoir.

On tire quelquefois des détachements de l'infanterie de l'avant-garde, qu'on place chemin faisant en poste fixe, à droite & à gauche vis-à-vis les défilés. Ces postes se replient avec l'arrière-garde.

Si le commandant de l'escorte étoit certain que l'ennemi ne pût venir que par un seul passage, il peut rassembler la meilleure partie de ses troupes pour le garder, & faire seulement défiler le *convoi* avec une petite escorte; mais il faut, pour prendre ce parti, bien connoitre le pays & être très assuré qu'il n'y a pas d'autres passages par où l'ennemi puisse venir à lui.

L'officier qui est à la tête du *convoi* marche très lentement, & fait des haltes de temps en temps, afin que les voitures puissent marcher fort serrées. Il les fait doubler toutes les fois qu'il sort du défilé.

Si le *convoi* doit passer un pont ou un défilé, ce n'est pas assez de connoitre le pays jusqu'au pont ou défilé; il faut que les hussards aillent au-delà fouiller au loin très exactement. Pendant que

Digitized by Google

les huſſards ſont à la découverte, il faut avoir attention de faire doubler les charriots par quatre, par huit, par dix de front, ſi le terrein le permet, afin de réunir les troupes de l'eſcorte. Les troupes du centre joindront l'avant-garde & couvriront les charriots; celles de l'arrière-garde ſe mettront en bataille, & feront face au pays parcouru. Les pelotons & ſections qui marchoient le long du *convoi*, ſe placeront ſur les deux flancs pour les couvrir. Quand le pays en avant aura été bien reconnu, l'avant-garde, ainſi que les troupes du centre, paſſeront le pont ou le défilé, couvertes par les huſſards, & s'avanceront aſſez de terrein pour être doublés ou pour ſe parquer de l'autre côté; les troupes qui marchoient de diſtance en diſtance, ſe placeront ſur les flancs pour les garder. Lorſque les charriots & l'eſcorte feront paſſés, on fera marcher le *convoi* dans le même ordre où il étoit avant le paſſage, ſi la ſituation du terrein n'en exige pas un autre. On fera toujours bien de faire partir un petit corps une heure avant que le *convoi* ſe mette en marche, pour fouiller exactement le pays à droite & à gauche.

Si la marche eſt longue & ne peut ſe faire ſans que les chevaux repaiſſent, il attend qu'on trouve une plaine aſſez ſpacieuſe, pour contenir toutes les voitures ſur pluſieurs rangs & dans un tel ordre, qu'il n'y ait aucun embarras lorſqu'on ſe remet en marche.

En pareil cas toutes les troupes doivent ſe raſſembler & mettre en bataille; le plus gros corps du côté de l'ennemi & le reſte ſur les aîles, afin que le *convoi* ſoit couvert de toutes parts. Il ne faut pas ſouffrir qu'aucun charretier détele ſes chevaux. On leur permet ſeulement d'aller couper du fourrage, pourvu que ce ne ſoit pas loin, & qu'ils ne courent pas le riſque d'être enlevés.

Quand on prévoit qu'on s'arrêtera en chemin, il vaut mieux donner ordre aux charretiers d'être pourvus du fourrage néceſſaire pour leurs chevaux.

Lorſqu'un *convoi* eſt obligé de marcher plus d'un jour pour arriver au lieu où il doit être conduit, il faut choiſir des endroits où l'on puiſſe paſſer la nuit en ſureté, comme une petite ville ou un bourg, ou quelque lieu qui ſoit à couvert d'une rivière. Si le *convoi* n'eſt pas fort conſidérable, on l'y fait entrer, en obſervant de faire garder les portes; mais le meilleur eſt, particulièrement lorſque le *convoi* eſt nombreux, de le faire parquer auprès de cet endroit, & on poſte les troupes de manière qu'elles le protègent de touts côtés. Le commandant ordonne des gardes qui doivent être alertes pendant la nuit, & qu'il a ſoin de viſiter ſouvent. Il fait faire auſſi des patrouilles en dehors du poſte, & diſpoſer enfin les charriots & charrettes de façon qu'elles lui faſſent une eſpèce de retranchement, & que néanmoins il n'y ait pas d'embarras pour les remettre en ordre de marche.

Si on n'eſt pas près de l'ennemi, on ſe contente de mettre les charriots ſur pluſieurs rangs pour éviter l'embarras où on ſe trouve le lendemain pour le mettre en ordre de marche.

Si le *convoi* eſt d'une ſi grande importance, que ſon enlèvement pourroit influer ſur le reſte de la campagne, il faut non-ſeulement lui donner une eſcorte plus forte & plus nombreuſe, & obſerver le même ordre ci-deſſus; mais encore faire partir des détachements, qui, ſans avoir ordre d'attaquer, marchent entre l'ennemi & le chemin que tient le *convoi*, afin de traverſer le projet qu'il auroit pu former.

Le *convoi* qu'on veut faire entrer dans une place ne demande pas d'autres précautions que celles qu'on a déja marquées; excepté que le commandant de la ville, pour qui il eſt deſtiné, envoie d'ordinaire à ſon avance juſqu'à une ou deux lieues de la place le tiers de ſa garniſon; il en met un autre tiers ſur le glacis, du côté d'où viendra le *convoi*, avec quelques pièces de canon ſur la crête du chemin couvert, pour protéger les troupes du *convoi* au cas qu'elles fuſſent pouſſées.

Quand on conduit des *convois* par eau, les troupes qui les eſcortent côtoient la rivière du côté du pays dont elles ſont les maîtreſſes, & on ſe contente d'avoir quelques partis ſur le bord oppoſé. Souvent auſſi on charge les bateaux d'infanterie, qui étant attaquée d'un côté paſſe à l'autre bord; ou bien elle continue ſon chemin à l'abri des bateaux. Si l'ennemi a du canon, il vaudra mieux que les troupes côtoient le *convoi* par terre; parce qu'il s'attacheroit préférablement à couler à fond les bateaux qui ſont chargés de troupes.

C'eſt la largeur de la rivière, la facilité de la paſſer à gué, & la nature du terrein qui eſt ſur les bords, qui doivent régler la diſpoſition de celui qui commande ces ſortes de *convois*, & les précautions qu'il doit prendre, afin qu'ils ne ſoient pas inſultés, ni les partis enlevés, qu'il avoit deſtinés à couvrir ſa navigation.

Défenſe des convois.

S'il arrive dans la marche que l'ennemi ſe préſente pour attaquer le *convoi*, & qu'on ſoit à portée d'un village, on fait doubler auſſitôt les voitures à droite & à gauche, ſous la protection des maiſons, en dehors du village. L'infanterie ſe jette dans le village & la cavalerie ſe met en bataille dans les avenues & ſur les flancs découverts.

Si on eſt forcé de combattre en plaine, on fait doubler les voitures à meſure qu'elles arrivent à côté les unes des autres, & on en forme un quarré auſſi étendu qu'il faut pour y placer toute l'infanterie. La cavalerie ſe met en dehors à la droite & à la gauche ſous le feu de ſon infanterie.

Tant que l'ennemi n'attaque pas avec des forces ſupérieures, il ne faut rien changer à l'ordre de marche, mais ſuivre toujours ſon chemin; il n'y a

Digitized by Google

que les troupes les plus proches qui secourent celles qui sont attaquées. Dans ces sortes d'occasions on doit user de grande prudence, ne pas prendre le change, connoitre si c'est une fausse ou véritable attaque, & bien prendre garde aux troupes afin de ne pas les employer hors du véritable endroit où elles sont utiles.

Si en pareil cas le terrein permettoit de faire marcher le *convoi* à double file, l'infanterie entre les voitures, & la cavalerie sous son feu en dehors du côté de l'ennemi, ce ne seroit que mieux, & on pourroit alors en toute sureté continuer sa marche & braver même un ennemi supérieur.

Si on oblige l'ennemi à se retirer, il ne faut pas le suivre, mais se contenter de sauver le *convoi*, de crainte qu'il ne profite de la proximité de ses quartiers, & que le secours qu'il en peut recevoir ne soit funeste à l'escorte du *convoi*. On ne doit jamais se proposer d'autre avantage en escortant un *convoi*, que de le conduire avec sureté, quand même on seroit assuré de battre & de prendre le détachement ennemi.

On peut quelquefois, dans les attaques des *convois* de vivres, faire monter les charretiers sur leurs chevaux & les armer de leurs faulx; mais ce n'est que dans un extrême besoin qu'on doit en faire usage, ces gens n'étant guères propres qu'à intimider le soldat. Si on le fait, il faut y mêler quelques cavaliers pour les animer.

Lorsque parmi les choses que le *convoi* conduit, il y a du canon en état de tirer, il faut le disposer autour du cercle, si on en a formé un, ou sur les angles du quarré sur la même ligne que les charriots, & mettre à côté de chaque batterie une troupe de cavalerie pour la couvrir, & une autre d'infanterie pour la soutenir.

Lorsque dans ces *convois* il y a des charriots de poudre, il ne faut absolument point les mettre en ligne avec les autres pour former le parc, vu qu'il ne feroit pas possible de tirer sur l'ennemi de derrière les charriots, sans courir risque d'y mettre le feu. Il est donc nécessaire, pour qu'ils ne soient pas à portée du feu, d'en faire un amas, & de les mettre bien serrés dans le milieu du vuide du parc. Si le *convoi* étoit totalement composé de caissons de poudre, il faut faire parquer les voitures quarrément, ou en quarré sans vuide, & les placer bien serrées les unes contre les autres. Mais au lieu que dans l'autre cas les charriots doivent couvrir les troupes, dans celui-ci les troupes doivent couvrir les charriots. Elles doivent à cet effet s'en éloigner à une distance assez considérable pour que le feu, qu'on fait sur l'ennemi, ne puisse pas produire un dangereux effet s'il prenoit aux poudres.

Quand on passe dans une gorge étroite, ou dans quelqu'autre défilé dont les côtés sont bordés de montagnes, il faut absolument qu'une partie de l'infanterie marche sur les hauteurs, à moins qu'elles ne soient inaccessibles. Comme dans ce cas elles le sont de même à l'ennemi, & que par conséquent on n'a rien à craindre sur les ailes, on doit tenir l'avant-garde & l'arrière-garde très fortes, étant les seules parties qui peuvent être entamées.

Si le pays par où l'on doit passer est plat en quelques endroits & serré dans d'autres, il faut proportionner la disposition des troupes à l'une & à l'autre de ces situations, à mesure qu'elles se rencontrent. Ces changements ne sont pas difficiles pour celui qui possède son métier.

Lorsque dans un *convoi* il se rompt une charrette ou caisson chargé de munitions, on charge les sacs ou barils qu'il portoit sur les autres voitures; on met de côté celle qui est brisée, pour ne pas interrompre la file; & si elle ne peut pas être radoubée assez à temps pour se joindre au *convoi*, on l'abandonne, & on en emmène les chevaux haut le pied.

Quand la tête des troupes de l'escorte est à portée du camp, elle n'y entrera point que la dernière voiture n'y soit arrivée. Au contraire, elle fera halte & attendra l'arrière-garde avec les troupes qui ont côtoyé le *convoi*. Le commandant se contente de détacher un officier avec une petite troupe pour conduire la tête du *convoi* dans le camp, au lieu qui lui a été indiqué; pour lui même il n'y entre point avec son détachement, que la dernière voiture ne soit arrivée.

En suivant une pareille disposition, on peut espérer de n'être point surpris, & on conduira un *convoi* sans qu'il puisse être exposé à un danger évident.

Au reste, c'est à celui qui doit commander l'escorte à faire ses projets de défensive, & à les communiquer aux officiers principaux qui sont sous ses ordres avant que de se mettre en chemin; quelque part où il se tienne pendant la marche, il peut sçavoir, dans un instant, quelle est la partie du *convoi* qui est attaquée, par le moyen d'un signal qu'il doit avoir donné à ses officiers, tel qu'un certain nombre de roulements de tambour qui, passant de l'un à l'autre des détachements qui sont sur les ailes, parviennent bientôt à lui.

Il en faut excepter le cas où l'escorte seroit attaquée à la tête; c'est alors que le *convoi* doit toujours cheminer avec les petites escortes des ailes, en attendant que le gros du détachement fasse tête à l'ennemi & chamaille avec lui. Dans ces sortes d'occasions on doit contenir les charretiers pour qu'ils n'abandonnent pas la file.

Si, ce qui est bien rare, le commandant d'un *convoi* étoit si fort accablé du nombre, qu'il prévît toute impossibilité de le sauver, il doit pour lors faire couper les traits des chevaux de caissons & autres voitures pour les emmener avec lui, & même, dans certains cas, faire couper les jarrets de ces chevaux, sur-tout s'il est assuré qu'il ne recevra aucun secours: car dès qu'il est attaqué à portée de quelque place ou de l'armée, il doit en envoyer demander.

Tous ces détails font sentir combien il importe

Digitized by Google

que l'escorte d'un *convoi* soit confiée à un officier qui joigne l'expérience à la capacité. Par cette raison on n'en doit jamais donner le commandement qu'à un officier intelligent & au fait du pays, parce qu'on est assuré qu'il fera de meilleures dispositions que celui qui ne les connoît pas.

Si on peut, sans risquer une bataille, on doit toujours aller au-devant du *convoi*, si le salut de l'armée dépend de son arrivée.

Les commandants des petites escortes qu'on donne de poste en poste à un trésorier ou à un courrier, ou à quelque personne de distinction, doivent se conduire en hommes de guerre, & marcher avec les précautions convenables pour leur sureté, & pour celle de ce qu'ils escortent.

Attaque d'un convoi.

Le même motif qui doit obliger à mettre en œuvre toutes les ressources de l'art pour conduire surement l'escorte d'un *convoi*, doit engager à employer ces mêmes ressources pour enlever à l'ennemi ses subsistances, & pour le forcer de reculer s'il est avancé dans le pays. Enlever les *convois* à l'ennemi & le mettre hors d'état de subsister, c'est le vaincre, pour ainsi dire, sans combattre. Sans vivres l'armée la plus nombreuse se détruit par elle-même; sans fourrage les chevaux périssent & la cavalerie est inutile; sans munitions de guerre le général le plus intrépide est sans ressources, & sans argent le soldat se décourage. Le plus brave homme, qui s'expose sans crainte à tout ce que la guerre a de plus effrayant, ne soutient pas les apparences mêmes de la disette.

Il y a plusieurs manières d'attaquer un *convoi*, qu'on peut employer suivant le nombre d'hommes qu'on a à ses ordres, & suivant la situation d'un pays serré ou de plaine.

Quand un détachement est médiocre, & qu'il est seulement destiné pour inquiéter la marche d'un *convoi*, & pour tâcher de l'écorner par quelques endroits, il faut alors que cette troupe soit conduite par un officier prudent & sage, parce qu'ayant à craindre des forces supérieures aux siennes, il pourroit fort bien lui arriver d'être pris dans le temps qu'il voudroit prendre, s'il n'emploie pas les précautions nécessaires.

Le parti le meilleur est celui d'attaquer l'arrière-garde avec une partie du détachement, & de faire brusquer en même temps par l'autre l'escorte qui côtoye les derniers charriots, pour en enlever autant d'attelages qu'il le peut. Il doit ensuite se retirer avant qu'on ait le temps de venir au secours de ce qui est attaqué. Ce qui doit engager à attaquer préférablement l'arrière-garde qu'une autre partie, c'est qu'on est beaucoup plus sur de sa retraite de ce côté-là, n'ayant pas à craindre d'y être enveloppé, comme il pourroit arriver, si l'attaque se faisoit par le centre. D'ailleurs, en attaquant par le centre, la file des charriots forme une haie presqu'impénétrable pardevant, & donne la facilité aux troupes de l'escorte d'en former une autre par derriere.

Lorsqu'on est en état de faire une attaque à force ouverte & supérieure à celles de l'escorte, on peut mettre les pelotons d'infanterie avec les troupes de cavalerie, ou faire soutenir les unes par les autres, & charger en même temps la tête, le centre & la queue, observant sur-tout de faire ces trois attaques à la fois, & de former la vraie attaque du côté où l'on croit trouver le plus grand avantage; en attendant, les deux fausses attaques contiendront l'ennemi, & l'empêcheront de porter du secours aux troupes réellement attaquées.

Dans un pays couvert on peut se servir de la même méthode d'attaquer un *convoi*, mais le détachement doit être composé alors de beaucoup plus d'infanterie que de cavalerie; parce qu'elle se cache plus aisément, & peut se retirer plus promptement.

Comme dans un tel pays il se trouve communément des défilés, où il n'y a précisément que le passage d'un charriot, on y laisse entrer tant de charriots qu'il peut contenir, pour charger ensuite l'escorte de toutes parts, soit qu'on attaque la queue ou la tête, & qu'on fasse de fausses attaques à l'autre partie, & dans toute la longueur du *convoi*.

Le passage étant bouché alors par les charriots, l'escorte ne pourra plus s'entre-secourir, & s'ils viennent malgré cet obstacle, ce qui ne peut être qu'à la file, il sera aisé de les repousser. On peut même, pour les empêcher d'y venir, faire occuper, des deux côtés du défilé, les hauteurs par des fusiliers qui tiendront toujours les troupes ennemies en alarme, pour la partie qu'elles sont chargées de garder.

Quand on prévoit qu'on ne pourra pas enlever les charriots en sureté, on y met le feu & on coupe les traits des chevaux qu'on emmène avec soi; & si on craint d'être poursuivi de l'ennemi pour les reprendre, on leur coupe les jarrets pour les mettre hors d'état de servir.

On peut encore former son attaque d'une autre manière, lorsque le *convoi* marche en plaine, c'est de tomber sur l'avant-garde & sur l'arrière-garde pour les contenir & pour engager, s'il se peut, les troupes du centre à se partager pour courir à leur secours; alors la troisième embuscade sortira pour attaquer le centre, & tâcher de couper le *convoi* en deux, avant que le commandant de l'escorte ait eu le temps de le faire partir ou doubler. Un *convoi* qu'on a occupé est à moitié pris, dès que le détachement du centre est battu, parce qu'on peut partager les troupes victorieuses, en mettre une partie à la poursuite du corps battu, & employer l'autre à renforcer celles qui trouveroient encore de la résistance.

Il ne faut pas donner le temps au *convoi* de se partager, mais faire tomber la cavalerie à bride abattue, sabre à la main, sur l'escorte, avant qu'elle s'y soit enfermée, pour profiter vite du

Digitized by Google

désordre où elle est ordinairement en pareil cas.

L'attaque du *convoi* est toujours prompte & rapide ; c'est la première charge qui décide du succès. Qu'on l'enlève ou qu'on le manque, il faut se retirer avec promptitude, par la crainte des secours qui pourroient lui arriver.

Une attaque imprévue, vive & soutenue, ne peut manquer de réussir, sur-tout quand les troupes attaquées sont séparées sans pouvoir se secourir ; & si on n'enlève pas le *convoi* en entier, on est comme assuré d'en enlever une bonne partie, ou du moins d'en priver l'ennemi, en y mettant le feu & en coupant les jarrets aux chevaux, si on n'a pas le temps de les emmener.

On ne risque jamais beaucoup à attaquer un *convoi*, quand on est même plus foible que son escorte, parce que l'objet de celui qui le commande est de le conduire, & d'éviter plutôt le combat que de se battre. Il en est de l'escorte d'un *convoi* comme d'une chaine de fourrage, dont le but est de le finir. Touts les deux sont bien différents d'un simple détachement à la guerre ; ils ont une destination fixe & un point où ils doivent aboutir, au lieu qu'un détachement n'a d'autre objet que de chercher l'ennemi & de le combattre, à moins qu'il n'ait ordre de porter un secours ou de s'emparer de quelque poste.

On ne risque encore rien, quand on veut attaquer un *convoi*, de partager ses troupes pour diviser celles de l'ennemi. Plus les troupes de l'escorte sont divisées, plus celui qui attaquera aura de facilité à les battre.

Celui qui veut attaquer doit connoître la force de l'escorte, régler le nombre de ses troupes sur celui de l'ennemi, & être plus fort à proportion.

Pour attaquer un *convoi* parqué, ce qui n'est pas une entreprise fort aisée, on peut disposer les troupes de plusieurs façons ; premièrement en couronnade ; pour cet effet il faut former un cercle de pelotons d'infanterie & de cavalerie autour du parc, & le faire attaquer en même temps de toutes parts. La seconde manière est de former trois ou quatre colonnes pour attaquer tout à la fois les angles du parc, ou d'autres endroits qui paroîtront les plus foibles. Enfin on peut disposer toutes les troupes sur deux lignes, & les faire charger l'une après l'autre par un seul côté. En prenant ce parti, il faut tenir quelques troupes de cavalerie à portée de pouvoir arrêter ceux qui voudroient se sauver par l'autre côté.

Quoique les trois dispositions soient très bonnes, la couronnade semble préférable, parce qu'on embarrasse ainsi tout le parc, & que l'expédition est plus prompte ; mais de telle manière qu'on attaque, il faut être fort supérieur, sans cela, si l'ennemi sçait profiter de son avantage, il donnera bien de l'ouvrage à ceux qui l'attaqueront, & peut même les contraindre de s'en retourner avec honte.

L'endroit le plus favorable pour attaquer un *convoi*, est lorsqu'il y a un pont à passer. Dans cette occasion, il faut partager ses troupes en trois corps ; deux seront embusqués au-delà du pont, & le troisième en-deçà. Lorsque l'Officier des troupes embusquées verra la tête du *convoi*, il laissera passer l'avant-garde, les corps du centre, & quelques charriots ; alors les deux corps embusqués au-delà du pont, sortiront & chargeront les troupes, l'un celles de l'avant-garde, & l'autre celles du centre. On laisse passer quelques charriots après les troupes du centre, afin que le pont se trouve embarrassé. Le troisième corps qui est en-deçà doit marcher pour attaquer l'arrière-garde, qui ne peut avoir de communication avec l'avant-garde & les troupes du centre ; parce que le passage du pont est bouché par les charriots dont il est couvert, & que l'avant-garde & l'arrière-garde sont attaquées. Il est à présumer que ces trois attaques, faites en même temps par des forces supérieures, auront tout l'avantage de l'action, d'autant mieux que les troupes de l'escorte sont occupées par-tout, & ne peuvent se prêter de secours, si les deux corps qui ont attaqué l'avant-garde & le centre, les rompent & les mettent en fuite.

§. Ier.

Des convois *relativement aux officiers particuliers.*

Un officier particulier ne peut, sans compromettre sa fortune militaire, sa vie, & même son honneur, ignorer quelle est la manière dont il doit se conduire quand il est chargé d'escorter un *convoi :* il s'expose de même à perdre ces biens précieux quand il ne connoît pas l'art d'attaquer avec succès les *convois* des ennemis.

§. II.

Des connoissances nécessaires à l'officier chargé d'escorter un convoi.

Un officier particulier destiné à escorter un *convoi*, doit, avant de se mettre en marche, sçavoir, 1°. quel est le nombre de charriots ou de bêtes de somme dont le *convoi* est composé ; 2°. quels sont en général les objets dont les charriots sont chargés ; 3°. comment ces différents objets sont répartis sur les différentes voitures, ou sur les bêtes de somme ; 4°. quelle est la distance qui est entre l'endroit d'où le *convoi* part, & celui où il va ; 5°. quelles sont les qualités du chemin qu'il doit suivre ; 6°. quel est le nombre & la qualité des hommes qui doivent être sous ses ordres ; 7°. enfin quelle est la position & la force des ennemis.

Vous connoîtrez quels sont les objets qui composent votre *convoi*, & la manière dont ils sont répartis sur les différentes voitures, afin de

Digitized by Google

veiller avec soin sur ceux qui sont du plus grand prix, qui sont très inflammables, ou qui peuvent se détériorer aisément.

Vous sçaurez quelle est la distance que le *convoi* a à parcourir, pour hâter ou retarder votre marche, suivant les differentes circonstances.

Vous apprendrez quelle est la largeur & la qualité du chemin que le *convoi* doit suivre pour décider la manière dont vous le ferez marcher; pour sçavoir quel est le temps dont vous aurez besoin; quelles sont les embuscades & les attaques de vive force que vous aurez à craindre; quels sont les secours que vous pourrez espérer, les asyles que vous pourrez trouver, &c.

Que l'ennemi soit éloigné ou qu'il soit dans le voisinage, on conduira un *convoi* avec une prudence égale. Ce principe est de touts les moments; il faut cependant, s'il est possible, redoubler de précautions & de soins, quand, à cause de la proximité de l'ennemi, on a lieu de craindre une attaque prochaine.

Connoître le nombre & la qualité des troupes que l'on commande, est encore une maxime générale à la guerre, mais dont l'usage est plus essentiel, s'il est possible dans la circonstance présente, que dans toute autre : comment peut-on, en effet, bien partager son escorte, & la faire manœuvrer convenablement, quand on ne connoit pas l'intelligence & la valeur des soldats, & sur-tout celle des officiers & des bas-officiers qu'on a sous ses ordres?

Les qualités morales de l'officier chargé de conduire un *convoi* sont, une bravoure à l'épreuve de tout danger; une grande présence d'esprit; beaucoup de sang-froid, & une longue expérience de la guerre. Celui qui réunit toutes ces qualités heureuses, juge sainement par les mouvements qu'il voit faire aux ennemis, des vrais projets qu'ils ont conçus.

§. III.

De la manière dont on doit composer & diviser l'escorte d'un convoi.

L'escorte d'un *convoi* étant assemblée, on l'inspectera, (*Voyez* Inspection,), & on la divisera en cinq petites parties, 1°. les découvreurs de l'avant-garde; 2°. l'avant-garde; 3°. le corps de bataille; 4°. l'arrière-garde; 5°. les découvreurs de l'arrière-garde.

Les découvreurs de l'avant & de l'arrière-garde, l'avant & l'arrière-garde elles-mêmes, seront composées, comme nous le dirons, sous le mot Marche; elles se conduiront comme nous l'indiquerons dans cet article. (*Voyez* Marche.).

Le corps de bataille de l'escorte d'un *convoi* sera divisé en quatre parties; première, en corps de réserve; seconde, en division du centre; troisième, en division de la tête du *convoi*; quatrième, en division de la queue du *convoi*.

Le corps de réserve de l'escorte sera composé de la moitié du corps de bataille. La division du centre, du quart de ce même corps de bataille.

Le reste du corps de bataille sera partagé entre la division de la tête & celle de la queue : ces deux dernières subdivisions seront égales, quand on craindra autant en avant qu'en arrière, & inégales, quand on craindra plus d'un côté que de l'autre. La différence entre ces deux subdivisions sera cependant peu considérable.

Nous avons formé un corps de réserve, afin que les divisions du centre, de la tête & de la queue, ne soient jamais obligées d'abandonner leur poste; & de laisser sans défense une partie du *convoi*, afin encore que l'ennemi ne puisse jamais, malgré ses marches & ses contre-marches, tomber sur une partie du *convoi* qui ne soit pas gardée.

Nous avons formé la réserve de la moitié du corps de bataille, afin qu'elle puisse faire tête à l'ennemi, l'arrêter, & donner au *convoi* le temps de filer, de gagner un asyle sur, de prendre une position ou une formation heureuse pour sa défense.

La division du centre du *convoi*, est double de celle de la tête ou de la queue, parce que le centre d'un *convoi*, est l'endroit qu'un ennemi habile doit attaquer de préférence.

Les divisions de la tête & de la queue suffiront, malgré leur foiblesse, à mettre ces parties du *convoi* en sureté, parce qu'elles pourront être soutenues par l'avant-garde ou par l'arrière-garde, & couvertes par la réserve.

Si un officier particulier étoit le maître de composer à sa volonté l'escorte d'un *convoi*, il en proportionneroit la force au nombre des voitures ou des bêtes de somme qu'il devroit conduire; à l'éloignement des ennemis, à la distance de l'endroit où il doit se rendre, & aux qualités du chemin qu'il doit parcourir.

S'il ne devoit traverser que des plaines, il demanderoit plus de dragons, ou de troupes légères, que d'infanterie; s'il devoit passer dans des pays coupés, il auroit deux tiers d'infanterie, & un tiers de troupes légères; & dans les pays de montagnes & très-couverts, il se contenteroit d'un quart, & même d'un sixième de dragons.

Dans les plaines, les découvreurs, l'avant-garde, l'arrière-garde & la réserve seroient composées de troupes à cheval; dans les pays coupés, ces divisions seroient entremêlées d'infanterie & de cavalerie, & dans les pays de montagnes, les cavaliers seroient touts à la réserve.

§. IV.

Du commandement des différentes parties de l'escorte d'un convoi.

Le commandant en chef de l'escorte d'un *convoi*, ne

ne prendra jamais de commandement particulier ; il ne doit être occupé que de l'ensemble, que du grand de l'opération ; s'il est cependant forcé par la disette d'officiers de confiance, de prendre un commandement particulier, il se réservera celui de la réserve ; dans ce cas là même, il aura avec lui, pour le seconder, un officier intelligent & sur, auquel il fera part de son plan général, & de touts ses projets.

Il confiera le commandement de la division du centre au troisième officier de l'escorte. Cet officier aura encore le secret de l'opération.

Le commandant de l'avant & celui de l'arrière-garde, seront, après les deux dont nous venons de parler, ceux que le chef choisira avec le plus de circonspection ; il distribuera ensuite les restes du commandement, d'après la connoissance qu'il aura des qualités des différents officiers, & s'il ne connoît pas les uns plus que les autres, il se décidera d'après leur ancienneté.

§. V.

Division des voitures ou des bêtes de somme qui composent un convoi.

Le *convoi* sera partagé en quatre parties égales. Les choses les plus précieuses, l'argent, les papiers, & les objets les plus inflammables, la poudre, par exemple, seront placés dans le milieu de la seconde division ; on distribuera le reste des effets ou des denrées sur la troisième, la quatrième & la première division, en suivant le rang dans lequel nous venons de les nommer. On répartira, autant qu'on le pourra, les objets qui seront de même nature, dans les différentes parties du *convoi*, afin de conserver, à tout évènement, un peu de chacun d'eux.

Si le *convoi* est composé de bêtes de somme & de charriots, celles-là auront la tête de la marche ; si les bêtes de somme marchoient à la queue de la colonne, elles trouveroient souvent les chemins dégradés par les voitures ; il est d'ailleurs plus aisé dans une circonstance fâcheuse, de sauver cette partie du *convoi*, quand elle est en tête, que lorsqu'elle est en queue.

Le chef de la division du centre commandera la seconde & la troisième partie du *convoi* ; celui de la tête commandera la première ; & celui de la queue la quatrième.

§. VI.

Du conseil que doit tenir, avant son départ, le commandant de l'escorte d'un convoi.

Toutes ces divisions étant faites, le chef du détachement assemblera les deux principaux officiers qui doivent commander sous ses ordres ; il leur fera connoitre le lieu de la destination du *convoi* ; il leur indiquera le chemin qu'il doit suivre, & il concertera avec eux les moyens qu'ils doivent employer pour en assurer la tranquillité. il expliquera en détail au premier la conduite que la réserve doit tenir, & au second celle de la division du centre.

Il assemblera ensuite le commandant de la division de la tête & celui de la queue ; il leur fera connoitre les principes d'après lesquels ils doivent se conduire, ces quatre officiers toujours présents, il fera venir le commandant de l'avant-garde, celui de l'arrière garde, & ceux des découvreurs ; il leur dira comment ils doivent agir, pour ne pas laisser surprendre le *convoi*. En donnant ces différentes instructions, il demandera à chaque commandant son avis, tant sur l'objet qui le concernera particulièrement, que sur ce qui concernera ses inférieurs, se gardant bien cependant de faire connoitre à touts ces officiers ce qu'il n'est pas indispensable qu'ils sçachent.

§. VII.

De la conduite de la réserve.

La réserve doit toujours se tenir à hauteur du centre du *convoi*, & sur le côté qui, naturellement, doit être attaqué par l'ennemi.

Toutes les fois que le *convoi* devra traverser un défilé, passer une rivière, un gué, un pont, &c. & qu'on sera assuré de ses derrières, la réserve passera la première ; dans le cas contraire, elle marchera à l'arrière-garde ; & si l'on craint autant pour la tête que pour la queue de la marche, la réserve se partagera.

Quand l'ennemi se présentera, la réserve ira se placer en avant du point qui sera menacé : elle arrêtera l'assaillant autant de temps qu'elle le pourra ; pendant qu'elle combattra, le *convoi* continuera la marche ; aussitôt qu'il aura gagné un peu de terrein, la réserve se battera en retraite, & viendra se mettre à la queue du *convoi* ; si l'ennemi fait mine d'attaquer encore une fois, la réserve se portera de nouveau entre le *convoi* & les assaillants. Telle doit être sans cesse la manœuvre de la réserve. Si l'ennemi partagé en deux divisions, attaque en même temps deux parties différentes du *convoi*, la réserve se divisera aussi en deux parties, si elle croit toutefois pouvoir résister en même temps aux deux corps ennemis. Dans le cas contraire, elle fondra avec impétuosité sur celui qui sera le plus près d'elle, & elle ira ensuite assaillir avec la même vigueur celui qui en sera le plus éloigné.

Comme le sort de la réserve décide presque de celui du *convoi*, les divisions du centre, de la tête ou de la queue lui enverront du secours quand elle en demandera, & exécuteront les ordres qu'elle leur fera parvenir.

Le commandant de la réserve, ainsi que celui

des différentes divisions, doivent se souvenir sans cesse que leur destination n'est pas de combattre, mais d'escorter un *convoi*; ils éviteront donc les engagements autant qu'ils le pourront; mais quand ils se verront forcés à combattre, ils agiront avec toute la vigueur imaginable. Ce moyen est le seul qui puisse ôter à l'ennemi l'envie de revenir à la charge: quelques avantages que l'on ait sur l'assaillant, on se gardera bien de le poursuivre: on pourra tout au plus envoyer à sa suite quelques cavaliers auxquels on donnera ordre de sçavoir seulement vers quel endroit il se retire.

§. VIII.

De la conduite de la division du centre.

La division du centre partagée en deux portions égales, mais qui ne feront point séparées, marchera à hauteur du centre du *convoi*. Ce centre sera marqué par un intervalle de quinze à vingt pieds. C'est par intervalle que passera la division du centre, quand elle devra changer de position & se porter sur le côté du *convoi* qui sera assailli. Si l'ennemi vient percer le *convoi* vers le commencement de la seconde partie ou vers la fin de la troisième, la moitié de la division du centre se portera vis-à-vis l'endroit qui sera menacé, surtout si la réserve en est éloignée; mais avant de se décider à faire cette manœuvre, elle aura bien observé le mouvement des ennemis, & se sera assuré qu'ils vont faire une attaque véritable; car les assaillants menacent souvent une partie du *convoi* qu'ils ne veulent pas attaquer réellement; ils agissent ainsi pour attirer les troupes des autres divisions vers la partie qui a l'air d'être menacée, & pour tomber avec rapidité sur celle que le mouvement a dégarnie.

§. IX

De la conduite des divisions de la tête & de la queue du convoi.

Les divisions de la tête & de la queue de l'escorte se tiendront toujours à la place qui leur aura été marquée; elles ne se hasarderont jamais à abandonner leur poste pour combattre l'ennemi; elles se contenteront de l'éloigner avec leur feu qu'elles ménageront assez bien pour n'en être jamais dépourvues.

L'avant-garde, l'arrière-garde & les découvreurs qui précéderont & qui suivront un *convoi*, se conduiront comme nous le dirons dans l'article (Marche.).

§. X.

De la police qu'on doit établir dans un convoi.

Après que le commandant en chef aura fait part à ses subordonnés des ordres généraux auxquels ils doivent se soumettre dans la conduite de leurs divisions, & qu'il leur aura donné une règle particulière pour touts les cas que nous tâcherons de prévoir dans le cours de cet article, il s'occupera de la police générale du *convoi*.

Toutes les fois qu'on le pourra, sans trop diminuer la force de l'escorte, on donnera pour guide, à chaque charriot, un soldat intelligent: ce soldat sera chargé de lui faire serrer la file, de manière qu'il n'y ait jamais le plus petit intervalle d'un charriot à l'autre: il sera encore chargé d'empêcher les conducteurs de dételler leurs chevaux, ou de couper les traits pour s'enfuir; ce qui arrive quelques fois dans le moment de confusion qu'occasionne ordinairement l'apparition de l'ennemi: s'il n'est pas possible de donner à chaque charriot un soldat pour surveillant, on en donnera un pour deux, ou même pour trois charriots: si la foiblesse de l'escorte ne permet pas d'employer cette seconde manière, on prend le parti de confier la police de chacune des quatre parties du *convoi* à une escouade de quatre ou cinq cavaliers. Ces hommes vont de la queue à la tête de la partie qui leur est confiée, puis ils se laissent dépasser par elle, ensuite ils en regagnent la tête; ainsi ils peuvent exécuter tout ce que doivent faire les soldats surveillants: les escouades & les surveillants obligeront les charretiers à exécuter avec promptitude les ordres qu'on leur donnera; & si ces conducteurs essayent de s'évader avec leurs chevaux, ou même seuls, leurs gardes feront autorisées à faire feu sur eux.

La tête du *convoi* marchera toujours au pas réglé. Quand on commence par excéder les attelages, il ne leur est guère possible de finir leur course, & d'arriver au lieu de leur destination. Quand les chemins seront assez difficiles pour retarder la marche de la queue du *convoi*, la tête s'arrêtera, & attendra que toutes les charrettes ayent serré la file: pour exécuter ce mouvement on employera un signal dont on sera convenu. Si l'on craignoit que le bruit des instruments militaires pût, en donnant l'éveil aux ennemis, devenir funeste au *convoi*, on feroit porter l'ordre à la tête de la colonne, par un homme à cheval. Le commandant en chef défendra aux charretiers de s'arrêter pour faire boire leurs chevaux, quand on passera un gué ou une flaque d'eau; il leur défendra encore de chanter & de faire claquer leurs fouets; il leur imposera même de temps en temps, & sans nécessité un silence absolu; il parviendra ainsi plus aisément à l'obtenir, quand la circonstance le rendra indispensable. On défendra encore aux soldats & aux charretiers de fumer, sur-tout s'il y a de la poudre dans le *convoi*.

Quand un charriot se brisera, les surveillants des voitures suivantes se hâteront de le tirer du milieu du chemin, afin que la marche du *convoi* ne soit pas retardée; s'il est impossible de réparer dans peu

Digitized by Google

de temps les dégradations que le charriot aura souffertes, on enverra quelques hommes à cheval chercher dans un village voisin, une voiture de remplacement; si les villages sont trop éloignés, ou si l'on ne peut remplacer le charriot brisé, on répartira les objets qu'il portoit, sur ceux qui seront les moins chargés, & on en donnera les chevaux aux attelages les plus foibles; s'il n'est pas possible de répartir la charge de ce charriot sur les autres, & si les objets qu'il portoit ne sont pas d'une grande conséquence, on enverra chercher le bourguemestre du village le plus voisin, on lui remettra la charge de ce charriot, en exigeant de lui un reçu des objets qu'on lui confiera, en le prévenant qu'il en est responsable.

Si par quelque accident on perd des chevaux ou des charretiers, on en agira comme dans le cas précédent; on pourra, quand on n'aura perdu que peu de chevaux, en tirer quelques-uns, ou des meilleurs attelages, ou des charriots les moins chargés.

Si quelque légère dégradation oblige un charretier à s'arrêter un instant, il ne rentrera dans la colonne qu'à la fin de la partie du *convoi* à laquelle il sera attaché.

§. XI.

Des différentes manières dont un convoi *peut parquer.*

Un *convoi* qui ne peut arriver dans une seule journée à l'endroit de sa destination, qui ne trouve pas sur sa route un village dans lequel il puisse se retirer, ou qui est attaqué assez vivement pour ne pouvoir continuer sa marche, se détourne de la route qu'il doit suivre, se jette dans un champ capable de le contenir, & s'y dispose d'une des manières suivantes.

La forme circulaire est généralement la meilleure que l'on puisse faire prendre aux charriots d'un *convoi*, on s'en rapprochera donc autant qu'on le pourra; mais comme il seroit difficile de décrire d'abord un cercle même imparfait, on commencera par former un parc quarré. Comme le *convoi* est divisé en quatre parties, chacune de ses parties formera un des côtés du quarré: quand le parc aura été formé ainsi, il sera aisé de faire disparoître les angles saillants, & de donner de la convexité au milieu de chaque côté.

Quelque figure qu'on donne à un parc, on peut le former simple ou double.

Un parc est simple quand on ne met les voitures que sur un rang: il est double quand les voitures sont sur deux rangs.

On donne la préférence au parc double, toutes les fois que le *convoi* est assez considérable pour renfermer, malgré le double rang de voitures, tout ce qu'il faut placer dans le milieu de son enceinte. Chacune de ces deux manières a ses avantages & ses inconvénients; ce seront donc les circonstances qui décideront sur le choix de l'une ou de l'autre.

Quand on a placé les voitures l'une à côté de l'autre, le parc a moins d'étendue, mais il est plus fort que lorsqu'on les met au bout l'une de l'autre. Quand on voudra donc resserrer son parc, on employera ce second moyen. On fera usage du premier quand on voudra lui donner une plus grande étendue.

Quand on place des voitures à quatre roues les unes à côté des autres, on tourne les timons en dehors.

Quand les voitures sont à deux roues, & placées les unes à côté des autres, on tourne les timons en dedans.

Quand les voitures sont à côté les unes des autres, on laisse de six en six voitures une ouverture de trois pieds; on ferme chacune de ces ouvertures avec un charriot qu'on place dans l'intérieur de l'enceinte à six pas des charriots intérieurs, & de la même manière qu'une traverse.

Les voitures qui forment un parc doivent se joindre exactement, de manière que l'essieu de l'une soit un peu en avant ou un peu en arrière de l'essieu de l'autre, suivant qu'elles se trouvent dans une partie saillante ou dans une partie rentrante.

Quand les voitures à quatre roues sont les unes au bout des autres, leurs timons sont tournés vers l'extérieur du parc, & les corps des charriots se joignent.

Quand le parc est formé avec des voitures à deux roues placées les unes au bout des autres, le timon de chacune est engagé sous la voiture qui la précède.

Dans le parc formé par des voitures placées les unes au bout des autres, on laisse une issue de quatre en quatre charriots. On masque ces issues comme nous l'avons dit précédemment.

On enferme dans l'intérieur du parc les charriots qui sont chargés des objets les plus précieux, comme l'argent, les papiers, &c.; on met aussi la poudre dans un endroit isolé.

On fait entrer touts les chevaux dans l'intérieur du parc; on les fait attacher à des piquets qu'on a plantés pour cet objet; les différents attelages sont placés vis-à-vis leurs charriots.

Quand on parque pour passer la nuit, on place en dehors du parc les sentinelles & les gardes qu'on juge nécessaires pour se mettre à l'abri des surprises. Ces gardes & ces sentinelles sont fournies par l'avant-garde, par l'arrière-garde & par les découvreurs: on place la réserve au centre du parc; la division de la tête au centre de la première partie du *convoi*. La première des divisions du centre au milieu de la seconde partie, la seconde division du centre au milieu de la troisième, & la division de la queue au milieu de la quatrième; la moitié de chacun de ces détachements a la permission de se livrer au sommeil.

Quand on parque pour repousser une attaque,

Digitized by Google

on dispose les troupes à-peu-près de la même manière que pour passer une nuit. Chaque division de troupes fournit des tirailleurs qui se placent en dehors du parc, & d'autres qui montent sur les voitures. Si malgré le feu des deux espèces de tirailleurs l'ennemi approche toujours, la réserve vole au secours de la partie qui est menacée; ou même, si elle le croit nécessaire, elle fait une vigoureuse sortie.

Quand le jour est arrivé, ou quand le péril est passé, on se remet en marche, comme nous le dirons plus bas.

§. XII.

Des haltes que fait un convoi.

Quand le *convoi* est obligé de s'arrêter pour faire repaître les chevaux ou pour faire manger les hommes, les découvreurs & l'avant-garde restent à leur distance; la moitié de chacun de ces corps reste sous les armes & en bataille, faisant face au chemin que l'ennemi doit naturellement suivre. Quand la première partie a mangé ou s'est reposée assez longtemps, elle veille à son tour; il en est de même de la réserve & des trois divisions de l'escorte.

Quand le *convoi* doit passer la nuit dans un village, on dispose le *convoi* & le village comme nous le dirons dans l'article VILLAGE.

§. XIII.

De l'instant & de la manière de doubler & de dédoubler les files d'un convoi.

Toutes les fois que la largeur du chemin le permettra un *convoi* marchera sur deux files: il occupera ainsi un espace moins considérable, & par conséquent son escorte sera plus forte par-tout. La première & la seconde partie du *convoi* marcheront à la même hauteur; il en sera de même de la troisième & de la quatrième. La première & la quatrième division marcheront sur le côté du chemin qui sera selon les apparences le plus voisin de l'attaque. Les charriots laisseront le milieu du chemin vuide.

Un *convoi* ne marchera sur deux colonnes, que lorsque le chemin sera assez large, pour que trois voitures puissent y passer de front. On ne doit cependant laisser, entre les deux colonnes d'un *convoi*, que l'intervalle nécessaire pour une demie voiture; ce qui équivaut à trois pieds.

Pour se décider à mettre un *convoi* sur deux colonnes, il faut qu'il puisse marcher ainsi au moins pendant une heure.

Quand on voudra doubler un *convoi*, la première division gagnera le côté qui lui sera prescrit; elle rallentira un peu sa marche. Ce mouvement commencera par la queue de cette division. La seconde division hâtera un peu le pas, pour se porter à la hauteur de la première; il en sera de même de la troisième. La quatrième marchera aussi vite qu'elle le pourra, pour joindre la queue de la première, se porter à hauteur de la troisième, & gagner le côté qu'elle doit occuper.

Quand on voudra dédoubler le *convoi*, la première division hâtera sa marche, & les autres attendront l'instant où elles pourront entrer dans la colonne.

Quand le *convoi* sera doublé, les troupes qui marcheront à la tête, & celles qui marcheront à la queue, garniront avec soin l'ouverture qui sera entre les deux files des charriots.

§. XIV.

Des défilés, gués, rivières, &c. qu'un convoi *doit traverser.*

Un *convoi* qui devra traverser un défilé, un gué, un village, exécutera, autant qu'il le pourra, ces opérations difficiles, avant de rompre sa file pour repaître ou parquer, & il se conduira comme nous le dirons dans les articles DEFILÉ, GUÉ, VILLAGE, RIVIÈRE, &c.

§. XV.

De la manière dont un convoi *doit se conduire quand il est attaqué.*

Quand un convoi rencontrera un ennemi très supérieur, le chef de l'escorte portera tout de suite les yeux autour de lui, pour reconnoître l'endroit qui peut lui offrir la retraite la plus heureuse: il cherchera un vaste enclos, un champ entouré d'un fossé, d'une haie épaisse; &c. Aussi-tôt qu'il aura découvert un endroit favorable, il donnera ordre au *convoi* de s'y rendre avec rapidité; pendant que les charretiers gagneront l'endroit qui leur aura été désigné, le corps de réserve se portera sur l'ennemi pour, en retardant sa marche, donner au *convoi* le temps de se parquer & de faire les dispositions les plus convenables à sa défense. Quand l'ennemi aura été repoussé, on se remettra en route, après s'être bien assuré toutefois que l'assaillant est assez éloigné pour ne pouvoir revenir, avant peu, troubler la marche du *convoi*.

Un ennemi qui n'est pas plus nombreux que l'escorte du *convoi*, ne l'oblige pas à parquer; il la force tout au plus à faire doubler la file des charriots. Un ennemi inférieur est aisément éloigné par la réserve.

§. XVI.

D'un convoi *qui n'a qu'une foible escorte.*

Un *convoi* qui n'a qu'une escorte peu nombreuse

Digitized by Google

ne peut pas diviser son détachement, ainsi que nous l'avons précédemment indiqué. Comme il ne peut se donner ni une avant-garde, ni une arrière-garde, il se contente de se faire précéder & suivre par quelques découvreurs : dans les cas extrêmes, la division de la tête & de la queue du *convoi* ne sont composées chacune que d'une escouade ; on place de loin en loin, quelques soldats pour faire filer les voitures, & on conserve le reste du détachement réuni pour en faire l'usage que nous avons indiqué en parlant de la réserve. On a soin, en cas d'attaque, de ne point se dégarnir de tout son feu en même temps ; pour cela on partage la réserve en quatre parties, qui ne font feu que successivement. Si en plaçant une escouade à la tête & une à la queue du *convoi*, on affoiblissoit trop son escorte, on ne mettroit que deux hommes à la tête, & deux à la queue ; dans aucun cas, on ne se dispensera, ni de se faire précéder & suivre par des découvreurs, ni de partager sa réserve au moins en deux parties.

§. XVII.

D'un convoi *qui descend ou remonte une rivière.*

Telle est la conduite que doit tenir un officier particulier qui est chargé de l'escorte d'un *convoi* qui voyage par terre. Mais si le *convoi* suit le courant d'une rivière, ou s'il la remonte, quelles doivent être alors ses dispositions ?

Après avoir connu son *convoi* & le cours de la rivière, après avoir calculé les craintes qu'il doit avoir & les espérances qu'il peut concevoir avec raison, s'il descend la rivière, il divisera son détachement en quatre parties, deux monteront les bateaux, & deux voyageront par terre.

Les deux partis qui voyageront par terre seront composés de toute sa cavalerie, & des hommes de son infanterie les plus lestes & les plus vigoureux. Les uns & les autres ne porteront que leurs armes & leurs munitions de guerre.

Autant qu'on le pourra, on occupera les deux bords de la rivière ; on aura soin de fouiller au loin touts les objets qui pourroient receler les ennemis.

Les découvreurs qui formeront le quart de l'escorte qui est à terre, seront composés d'hommes à cheval ; ils précéderont toujours d'un quart de lieue au moins la tête du *convoi*. On placera quelques soldats intermédiaires, qui seront chargés de leur faire passer les ordres du chef du détachement, & de porter à celui-ci les nouvelles que les découvreurs auront apprises. A la tête du *convoi* marchera un autre quart de l'escorte ; un autre quart marchera à la queue, & le dernier quart sera employé à fournir des découvreurs sur les flancs & sur l'arrière-garde. Ces trois dernières divisions seront mi-parties de cavalerie & d'infanterie. Ainsi lorsque la rapidité de la rivière entrainera le *convoi* avec violence, chaque cavalier pourra prendre un fantassin en croupe.

Quand les chevaux ou les hommes seront fatigués, le *convoi* fera halte au milieu de la rivière ; ou dans une anse placée sur le bord opposé à celui que l'ennemi occupe. Il en sera de même pendant la nuit.

A la suite de chaque grand *convoi* il y aura un certain nombre de bateaux vuides qui seront destinés ou à passer d'un côté à l'autre la partie de l'escorte qui devra traverser la rivière, ou à lui porter un secours d'hommes ou de munitions de guerre, ou à faire sa retraite, s'il lui est impossible de se défendre.

Quand les découvreurs apperçoivent un corps de troupes, ils avertissent par un premier signal, qu'on ait à se tenir sur ses gardes ; à ce signal le *convoi* se rassemble, les deux tiers des soldats dispersés dans les bateaux du *convoi* se placent dans les bateaux de suite ; le *convoi* s'éloigne de la rive, sur laquelle on a fait le signal, & les bateaux de suite s'en approchent ; on ne rame plus ; bientôt les découvreurs détruisent ou redoublent les craintes qu'on a eues ; dans la première supposition le *convoi* reprend l'ordre accoutumé ; dans la seconde, la division qui marchoit à la hauteur de la tête du *convoi*, vole au secours des découvreurs ; le *convoi* serre la rive qui est tranquille, & les bateaux de suite, celle où on a donné l'alarme ; des coups de fusil multipliés ne laissent plus douter de l'attaque. Les bateaux de suite déposent les hommes qu'ils portoient, ils passent la rivière, vont prendre la moitié de l'escorte qui étoit sur la rive tranquille, & la rapportent sur l'autre. Le *convoi* est arrêté, les bateaux de suite se tiennent à portée du champ de bataille ; si l'escorte est totalement battue, le *convoi* part ; il rame avec la plus grande force ; il aime mieux se laisser couler bas que de se rendre ; s'il est conduit avec sagesse, il peut espérer de n'être point pris. L'escorte gagne, en se battant toujours, l'endroit où sont les bateaux de suite ; quand la plus grande partie des soldats y est entrée, ils s'abandonnent au courant de l'eau, & comme ils sont moins chargés que le *convoi*, ils le rejoignent bientôt.

Si l'escorte est victorieuse, on rétablit touts les objets dans le premier ordre.

Si on est attaqué sur les deux rives, les bateaux de suite se partagent à droite & à gauche, également ou inégalement, suivant que chaque attaque est vraie ou fausse.

Quand un *convoi* remonte une rivière, l'escorte est encore divisée en quatre parties. Une est dans les bateaux, une sur la rive opposée à l'ennemi, & deux sur celle qu'il occupe. L'arrière-garde peut, dans cette circonstance, être très foible.

Un *convoi* qui remonte une rivière, est poussé par le vent, porté par la marée, ou trainé par des hommes ou des chevaux. Les deux premières suppositions rentrent dans celle d'une rivière qu'on

Digitized by Google

descend. Dans la troisième, la plus grande attention doit se porter sur la rive que suivent les hommes & les chevaux.

Si l'ennemi paroit, ou agit comme nous l'avons dit plus haut; si l'escorte est battue, le *convoi* se laisse entraîner par le courant de la rivière, & en secondant la rapidité de l'eau par le moyen de ses rames, il peut espérer de se mettre bientôt en sureté.

§. XVIII.

Connoissances que doit avoir acquises celui qui veut attaquer un convoi.

Celui qui veut attaquer un *convoi* doit avoir acquis les mêmes connoissances que celui qui est chargé de le défendre.

Il doit sçavoir quel est le nombre de charriots dont le *convoi* est composé, pour juger d'après cette connoissance de l'étendue de terrein qu'il occupera, & de la lenteur ou de la rapidité de sa marche.

Il sçaura quels sont en général les objets dont le *convoi* est composé, & en particulier quels sont les charriots qui portent les matières les plus précieuses: d'après cette connoissance, il dirigera son attaque vers les points les plus importants, & il se saisira de ce dont l'ennemi aura le plus de besoin, ou de ce qui sera du plus grand prix.

Il ne doit point ignorer quelle est la force, la composition, & la distribution de l'escorte; ainsi il proportionnera le corps assaillant au corps qu'il doit attaquer: il le composera de troupes qui aient de l'avantage sur celle de l'ennemi, & il le divisera comme il doit l'être, afin qu'il ait du succès.

Il doit connoitre le commandant en chef de l'escorte, ses talents, ses qualités, & régler sa conduite d'après celle que son adversaire doit naturellement tenir.

Il sera instruit du chemin que le *convoi* suivra, afin de choisir l'endroit le plus favorable à l'attaque: enfin, l'heure à laquelle il se mettra en marche, pour calculer celle de son départ, d'après cette connoissance, &c.

Pour acquérir les connoissances qu'il est nécessaire de se procurer avant de se résoudre à attaquer un *convoi*, on employera les moyens dont nous parlerons quand nous nous occuperons de l'attaque des ouvrages en terre.

§. XIX.

De la composition & de la division d'une troupe destinée à l'attaque d'un convoi.

Le commandant du détachement instruit de la manière dont le chef ennemi a distribué ses troupes, destinera une division à attaquer l'escorte de la tête du *convoi*, une à tomber sur celle de la queue, une à assaillir celle du centre, & une à faire face au corps de réserve ennemi. Outre ces quatre grandes divisions, il en formera encore trois petites qui seront destinées à mettre le désordre dans le *convoi*, à emmener les charriots, &c.

Le corps assaillant aura toujours, outre les quatre corps actifs dont nous venons de parler, une réserve générale qui se tiendra à quelque distance du *convoi*, & se conduira, comme nous le dirons plus bas.

Pour être assuré du succès d'une attaque, il faut toutes choses égales d'ailleurs, que le corps assaillant soit plus nombreux que le corps attaqué. Nous supposerons ici qu'on a ce genre de supériorité, & qu'on peut par conséquent séparer en deux parties, chacune des quatre divisions qui sont destinées à assaillir l'escorte du *convoi*; nous séparons ces quatre divisions chacune en deux parties, pour donner à chacune d'elles une espèce de petit corps de réserve: ce corps de réserve marchera à peu de distance de son corps principal. Il en suivra touts les mouvements, il lui donnera du secours si la circonstance l'exige, ou il effrayera au moins l'escorte du *convoi*, en lui présentant plusieurs têtes de colonnes bien formées. La première partie de chacune des quatre divisions d'attaque, sera d'un tiers plus forte que la seconde.

On sent bien que, lorsque l'ennemi aura fait des dispositions différentes de celles que nous avons indiquées, on divisera différemment les corps assaillants. On peut cependant dire en général que dans touts les cas, il faut assaillir en même temps le centre, la tête & la queue du *convoi*.

Comme l'on est le maître du *convoi*, dès que l'on est parvenu à prendre, à dissiper ou détruire son corps de réserve, c'est vers ce corps de réserve que l'on doit diriger touts ses efforts.

Un détachement destiné à attaquer un *convoi*, sera composé d'infanterie & de cavalerie. Cette dernière sera ordinairement plus nombreuse environ d'un tiers que la première; c'est-à-dire, qu'il y aura deux tiers de troupes à cheval, & un tiers d'infanterie.

La première partie de chacune des quatre divisions destinées à assaillir les différentes parties du *convoi*, sera composée de cavalerie, & la seconde le sera d'infanterie.

Les trois petits corps destinés à mettre le désordre dans le *convoi*, seront tirés de la cavalerie.

La réserve générale sera composée à-peu-près d'autant d'infanterie que de cavalerie.

On ne peut pas assigner exactement quelle doit être la force de ces différentes divisions; on sent qu'elle doit être proportionnée à celle de l'escorte.

§ XX.

Instructions générales pour l'attaque d'un convoi.

Le commandant de la partie du détachement

Digitized by Google

qui sera destinée à attaquer la tête du *convoi*, dirigera la marche de sa troupe sur le corps ennemi préposé à la conservation de cette partie du *convoi*; il marchera avec vitesse, mais sans confusion; il tombera sur l'ennemi à l'arme blanche, & le poussera aussi loin qu'il le pourra, toujours en dehors & loin du *convoi*; il détachera quelques hommes qui seront chargés de tuer les chevaux des premiers charriots, ou, ce qui est mieux encore, d'en couper les traits, & de renverser la première voiture pour arrêter les autres, car on doit toujours songer à conserver les chevaux. Ce détachement empêchera la division de la tête de se réunir aux autres parties de l'escorte; s'il a du dessous, il se rallie derrière son infanterie, & revient un moment après à la charge.

L'infanterie qui devra seconder le détachement destiné à attaquer la tête d'un *convoi*, le suivra le plus vite qu'elle le pourra, mais toujours dans le plus grand ordre: si le détachement qu'elle soutient, a le dessous, elle se portera sur la tête du *convoi*, le détournera du chemin, laissera les voitures qui auront été dételées ou renversées, en amènera les chevaux, & conduira le tout vers le corps de réserve général. Si le détachement de cavalerie est repoussé, elle lui fournira, par son feu, le moyen de se rallier; elle continuera de marcher vers la tête du *convoi*, mais elle ne songera à le détourner, que lorsque l'escorte en aura été battue ou dispersée.

Séparer un *convoi* en deux parties, est un moyen presque assuré de s'en emparer. Le détachement qui devra attaquer le centre d'un *convoi*, fera donc les plus grands efforts pour battre la partie de l'escorte qui lui sera opposée. Sa conduite sera la même que celle de la division destinée à attaquer la tête du *convoi*. Si, pendant que ce détachement marche vers le centre du *convoi*, il rencontre la réserve de l'escorte, il escarmonche, sans trop s'engager, jusqu'à l'arrivée du détachement qui est proprement destiné à la combattre, alors il redouble d'efforts, il cherche à tomber sur les flancs de cette réserve, ou bien il va attaquer la partie du *convoi* qui lui est assignée.

L'infanterie qui sert de réserve à cette division, se conduit comme celle de la division qui est destinée contre la tête du *convoi*.

La division qui est chargée d'attaquer la queue du *convoi*, se conduit comme les deux premières.

Les trois petits détachements qui ont reçu la commission de jetter le désordre dans le *convoi*, se portent sur le centre de chacune de ses parties; ils tombent sur les charretiers, sur les soldats, tuent ceux qui ne veulent pas se rendre, désarment les autres, & font filer les charriots vers la réserve générale: si en allant exécuter les ordres qu'ils ont reçus, ils rencontrent une des divisions de l'ennemi, ils la harcèlent en tombant, tantôt sur son front, tantôt sur ses flancs; ils cherchent à la diviser & à l'engager par leurs caracoles à s'éloigner de la partie du *convoi* qu'elle couvre.

C'est de la défaite du corps de réserve du *convoi*, que dépend principalement l'heureux succès de l'entreprise. Aussi-tôt que la division qui doit le combattre l'aura apperçu, elle se dirigera sur lui avec légéreté, elle l'attaquera avec valeur, & le suivra avec constance, jusqu'à ce qu'elle l'ait dispersé ou forcé de mettre bas les armes: elle doit d'abord oublier qu'elle a un *convoi* à prendre, & ne songer, dans le principe, qu'à vaincre la réserve: son infanterie suivra ses mouvements dans le plus grand ordre. Ce corps sera aux ordres du commandant en second de tout le détachement.

Le corps de réserve générale des troupes rassemblées pour attaquer un *convoi*, sera commandé par le chef de l'entreprise; il s'avancera assez près du *convoi* pour secourir les détachements qui auront du dessous, ou qui, pour faire pencher la victoire de leur côté, auront besoin d'un renfort. Quand il arrivera du secours au *convoi*, il cherchera à lui couper chemin, en allant se placer entre le *convoi* & l'ennemi. Quand l'escorte aura été battue, & que les charriots commenceront à filer vers son poste, il se conduira comme nous le dirons dans le § XXVII.

Telles sont à-peu-près les instructions que le chef donnera aux commandants des différentes divisions; pour cela il tiendra avec eux une espèce de conseil, dans lequel il se conduira comme nous l'avons vu dans le § VI.

§ XXI.

Endroits favorables pour l'attaque d'un convoi.

Après qu'un officier particulier aura réglé la manière dont les différentes divisions destinées à attaquer un *convoi*, doivent se conduire pendant l'action, il choisira l'endroit où il doit l'exécuter.

Quand vous voudrez attaquer un *convoi* avec succès, vous arriverez sur lui, sans qu'il ait pu découvrir votre projet; pour cela, vous formerez une embuscade, ou vous combinerez votre marche avec assez de justesse pour vous trouver sur son passage, exactement à l'heure & à l'endroit que vous aurez jugé les plus favorables. Cette seconde manière peut être très fautive, un accident même le moins considérable peut produire un grand retard; il vaut donc toujours mieux s'en tenir à la première. Nous dirons dans l'article EMBUSCADE, quelle est la conduite que l'on doit tenir dans cette circonstance.

L'endroit le plus favorable pour l'attaque d'un *convoi*, est celui où un pont, un défilé, un bois, une chaussée à travers un marais, des chemins mauvais & étroits empêchent les différents détachements qui l'escortent, de se secourir mutuellement; toutes choses d'ailleurs égales, on doit

Digitized by Google

donner la préférence à un endroit très éloigné des postes ennemis, parce que l'attaque est plus facile & la retraite plus sûre.

Les jours pluvieux sont les plus favorables pour attaquer un *convoi* qui va par terre ; mais quelle est la conduite que l'on doit tenir avec un *convoi* conduit dans des bateaux sur une rivière ?

Un *convoi* qui remonte ou qui descend une rivière, est infiniment plus aisé à prendre ou à détruire, qu'un *convoi* qui voyage par terre. Les soldats qui sont chargés de défendre ses différentes parties, ne peuvent point se secourir mutuellement ; l'ennemi le croyant en sureté, lui a donné, selon les apparences, une garde moins forte que s'il eut voyagé par terre ; on n'a pas d'ailleurs à craindre ici d'être attaqué, ou poursuivi par les défenseurs de l'objet qu'on attaque.

Avant de se résoudre à attaquer un *convoi* qui voyage par eau, on doit avoir acquis les mêmes connoissances que pour l'attaque de celui qui voyage par terre.

Quand on aura appris quelle est l'heure à laquelle doit partir un *convoi* qui descend une rivière, qu'on aura calculé la quantité de chemin qu'il doit faire par heure ou par jour, (calcul aisé à faire d'après la connoissance de la rapidité du courant), on partira de manière à arriver à l'endroit où l'on veut faire son attaque, quelque temps avant le moment où le *convoi* doit y passer ; on choisira, autant qu'on le pourra, un point où la rivière ait peu de largeur, & où le courant soit cependant peu rapide. Si l'on pouvoit trouver un passage où il n'y eût qu'un seul canal navigable, parce que le reste de la rivière seroit parsemé d'isles, de bancs de sable ou de rochers, & où le canal fût proche de la rive qu'on occupe, ce seroit là que l'on devroit dresser son embuscade. Il est avantageux que le bord de la rivière soit plat, & d'un abord facile, mais sur tout qu'il soit éloigné du camp ou des postes de l'ennemi. Il est bon encore d'occuper les deux rives, & de pouvoir y cacher ses soldats derrière une digue, une petite dune, une falaise ou un bois.

Aussi-tôt qu'on est arrivé à l'endroit que l'on a choisi, on place ses sentinelles de façon à ne pouvoir être surpris. Cela étant fait, on dispose sa troupe de la manière suivante : on place sur la rive où on est le moins en force, & où on ne veut pas que le *convoi* aborde, un petit nombre d'hommes chargés de faire un feu très vif ; ils doivent se montrer quelque temps avant les autres, & faire beaucoup de mouvemens pour persuader aux défenseurs du *convoi* que cette rive est la seule garnie. L'ennemi ne voyant point de soldats sur le bord opposé, manœuvre pour s'y rendre ; aussi-tôt qu'il est arrivé à 90 ou à 100 toises de l'embuscade, elle se montre ; le canon & la mousqueterie font un feu bien ajusté & dirigé sur le premier bateau ; la mousqueterie vise aux hommes, & l'artillerie au corps du bateau. Le feu continue jusqu'au moment où les premiers bateliers abordent ; on se conduit de même avec les bateaux suivants. On y entre successivement à mesure qu'ils arrivent ; on désarme les soldats, & on jette leurs armes dans la rivière ; on éloigne les prisonniers du bord de l'eau, on s'empare de tout ce que l'on croit pouvoir emporter sur les chevaux ou sur les charrettes qu'on a conduites à cet effet ; on jette le reste dans la rivière, & on fait sa retraite avec diligence.

Quand on n'a pu garnir les deux rives, on agit sur celle qu'on occupe, comme nous l'avons dit à la fin de la première supposition.

Si l'ennemi a envoyé des partis pour cotoyer le bord de la rivière, on en agit avec eux comme avec une escorte ordinaire ; aussi-tôt qu'on les a dispersés, on marche en diligence à l'endroit où le *convoi* s'est arrêté, & on l'attaque comme nous l'avons déja dit.

Quoiqu'on ne parvienne pas à obliger tout de suite les bateliers à aborder, on ne doit point se décourager, en cotoyant la rivière & faisant un feu continuel, on parvient enfin à tuer les bateliers & à faire éprouver aux ennemis de grandes pertes, puisque les bateaux vont se briser contre les rochers ou contre le rivage.

Quand vous aurez fait la principale attaque sur le bord que l'ennemi occupe, vous désarmerez les prisonniers, & vous passerez sur la rive opposée, là vous aurez le temps d'enlever touts les effets dont les bateaux étoient chargés, avant que l'on puisse venir vous inquiéter.

Quand un *convoi* remonte une rivière, il est poussé par le vent, porté par la marée, tiré par des hommes ou des chevaux. Dans les deux premières circonstances, vous partagerez votre troupe en deux parties égales ; vous les placerez de manière à ce que la totalité du *convoi* puisse être comprise entre ces deux divisions ; la première ne se montrera que lorsque le dernier bateau sera à sa portée, alors elle fera feu ; celle qui sera placée dans la partie supérieure de la rivière, lui répondra de la même manière ; le *convoi* se voyant attaqué par la tête & par la queue amènera nécessairement, surtout si l'on a pu placer un petit peloton de tirailleurs sur la rive opposée, & si ce peloton, par un feu vif, attaque le centre du *convoi*.

Quand le *convoi* est tiré par des hommes ou par des chevaux, on divise sa troupe en deux parties inégales ; on place la plus foible dans la partie supérieure de la rivière, & assez loin de la seconde, pour que le *convoi* puisse filer entièrement entr'elles ; aussi-tôt qu'il a dépassé cette dernière de cent toises environ, elle tire quelques coups de fusil ; la première se montre alors, elle tombe sur l'escorte des chevaux & des hommes qui trainent les bateaux, elle la bat & force ensuite les conducteurs à amener le *convoi* à terre ; si les conducteurs se dispersent, les bateaux vont à *vau-l'eau*, tombent sur la première division, qui, par son feu, les coule bas ou

les

les force d'aborder ; on se conduit ensuite dans la supposition précédente.

§. XXIII.

Instans favorables pour l'attaque d'un convoi.

Si le *convoi* dont vous voulez vous rendre maître s'est parqué pendant la nuit, un moment favorable pour l'attaquer est celui où il vient de commencer à se remettre en marche ; les différentes escortes ne sont point encore à leurs places respectives, les charretiers n'ont pas établi leurs distances, les découvreurs n'ont pas encore fouillé le terrein des environs, en un mot tout est dans un désordre que votre apparition doit encore augmenter : on peut aussi attaquer un *convoi* avec succès dans le moment où il commence à former son parc ; la fatigue de la journée, le desir de hâter l'instant du repos, de satisfaire la faim, rendent les soldats négligens, & font régner encore un plus grand désordre que dans la matinée ; il faut cependant faire ici une observation, c'est que l'obscurité de la nuit qui approche, vous empêche de hâter votre retraite, & de tirer de la prise du *convoi* tout le parti que vous auriez pu en tirer pendant le jour. Le moment où l'on fait rafraîchir les attelages est encore favorable, sur-tout si le *convoi* marche pendant l'été ; la plupart des soldats sont endormis sur l'herbe ou dispersés dans la campagne ; les gardes sont fatiguées, les chevaux déharnachés, les charretiers ont oublié, le verre à la main, les fatigues de la matinée ; les soldats, à force de se hâter, ne reconnoissent ni leurs rangs, ni leurs armes ; les charretiers troublés ne savent plus quels chariots ils ont à conduire, ils errent çà & là, & souvent ils abandonnent le *convoi* à votre merci.

Dans toutes ces circonstances, fondez sur l'ennemi avec impétuosité, & à l'arme blanche ; faites pousser de grands cris à vos soldats, entendre avec éclat touts vos instruments militaires, & vous aurez certainement un succès décisif.

Quoiqu'on ne réussisse pas dans une première attaque, on ne doit cependant pas se rebuter ; en revenant à la charge, on bat souvent avec facilité un ennemi qui, à la première mêlée, avoit montré beaucoup de résolution & de courage.

Pour vous rendre maître d'un *convoi* qui passera la nuit dans un village, vous vous conduirez comme nous l'avons indiqué dans la troisième partie de cet ouvrage.

§. XXIV.

De la conduite qu'on doit tenir quand on ne peut attaquer qu'une partie du convoi.

Si l'on ne peut assaillir en même temps toutes les parties d'un *convoi*, ainsi que nous l'avons recommandé plus haut, il faut bien prendre le parti d'en attaquer quelques divisions séparées. Toutes les fois que vous ne pourrez donc occuper en même temps la tête, le centre & la queue d'un *convoi*, vous attaquerez de préférence les dernières divisions : l'ennemi sauvera sans doute tout ce qui sera en-avant de la partie que vous aurez attaquée. Mais si vous êtes parvenu à lui enlever la moitié de son *convoi*, vous lui aurez toujours causé un dommage considérable. Dans ce cas, vous laisserez filer tranquillement l'avant-garde, la première & la seconde division du *convoi*, l'escorte du centre, & même quelques voitures de la troisième division, alors vous vous montrerez, vous marcherez avec la plus grande rapidité, & en poussant de grands cris, vous couperez la ligne du *convoi* au-dessous du pont ou du défilé, & vous emmènerez tout ce qui se trouvera en arrière de l'endroit où vous aurez percé. Dans cette opération, vous aurez le soin de destiner un corps de troupes à faire face aux secours que l'avant-garde & la division du centre de l'escorte du *convoi* pourroient venir donner à l'arrière-garde.

On sent aisément qu'on doit choisir pour une attaque de cette nature, un endroit ou un défilé, un pont, &c. qui puissent empêcher la communication facile des différentes parties de l'escorte.

Si l'ennemi avoit placé la plus grande partie de son escorte à l'arrière-garde du *convoi*, il vaudroit mieux attaquer les premières divisions que les dernières ; dans ce cas, on laisseroit passer le défilé ou le pont à la division de la tête, & à la moitié de celle du centre ; on couperoit alors la ligne du *convoi* au-dessus du pont ou du défilé ; on placeroit un corps de troupes pour arrêter les secours que la division du centre & l'arrière-garde pourroient envoyer à l'avant-garde, & on emmèneroit la tête du *convoi*.

Dans ces différentes circonstances, il est toujours utile de faire une fausse attaque sur la partie du *convoi* que vous laissez en avant ou en arrière, afin qu'elle ne puisse pas ou qu'elle n'ose point envoyer du secours à celle sur laquelle vous dirigerez la véritable attaque.

Nous avons donné jusqu'ici à la cavalerie la tête de l'attaque ; si on vouloit cependant assaillir un *convoi* dans un pays très-montueux, on placeroit l'infanterie à la tête de la colonne, la cavalerie seroit en réserve & feroit les fonctions que nous avons attribuées à l'infanterie : on doit de même donner la tête de l'attaque à l'infanterie, quand on veut attaquer un *convoi* qui s'est parqué.

§. XXV.

De l'attaque d'un convoi *dans son parc.*

Si le *convoi* dont vous voulez vous emparer découvre vos troupes assez à temps pour se parquer, vous ne l'attaquerez à moins d'un ordre

Digitized by Google

poſitif, ou d'un grand eſpoir de vaincre, que dans le cas où vous aurez du canon pour faire dans le parc une large tronée, & pour mettre l'eſcorte en déſordre; dans toutes les autres ſuppoſitions, vous vous contenterez de l'entourer de loin, de manière cependant que perſonne ne puiſſe vous échapper; vous enverrez ſur la route qui mènera au camp des ennemis, des troupes chargées d'arrêter toutes les perſonnes qui pourroient aller avertir leur général du danger que court ſon *convoi;* vous détacherez au loin de petits partis qui vous avertiront de tout ce qui viendra, & vous attendrez, dans cette poſition, que le *convoi* ſe remette en marche. Pour l'y engager, vous pourrez faire ſemblant de vous retirer, & auſſi-tôt que le *convoi* reprendra ſa route, vous l'aſſaillerez comme nous l'avons dit ci-deſſus.

Si le *convoi* reçoit un ſecours conſidérable, & contre lequel vous ne pouvez lutter, vous vous réſolvez à faire votre retraite; ce n'eſt que lorſqu'on peut eſpérer de vaincre, qu'on doit ſe déterminer à combattre.

Quand vous croirez pouvoir attaquer ſans canon un *convoi* parqué, vous dirigerez votre attaque ſur ſes angles ſaillans, parce qu'ils ſont les endroits les moins forts. Ce ſera à l'infanterie que cette opération ſera confiée. La cavalerie occupera tous les endroits qui ne ſeront pas aſſaillis; l'infanterie marchera à cette attaque, la bayonnette au bout du canon, ſans s'amuſer à faire feu, elle ſe conduira comme dans l'aſſaut d'une redoute.

§. XXVI.

De l'attaque d'un convoi *qui a une eſcorte très forte.*

Si le *convoi* que vous voulez attaquer a une garde plus forte que vous ne l'aviez imaginé; ſi toutes vos troupes ne ſont pas arrivées au moment où vous en avez beſoin; ſi enfin vous en attendez un renfort, vous pouvez vous contenter de harceler le détachement qui le garde; pour retarder la marche du *convoi*, vous ordonnez à vos ſoldats de tirer ſur les chevaux de la première diviſion, de choiſir de préférence ceux qui ſont au timon des voitures; auſſi-tôt qu'on détachera après vous des troupes chargées de vous éloigner, vous vous retire ez proche de l'infanterie que vous aurez embuſquée; l'ennemi n'oſant venir vous attaquer dans votre fort, ſe retirera lui-même; alors vous vous remettrez en marche, & vous recommencerez vos eſcarmouches toutes les fois qu'il s'en préſentera une occaſion favorable. Si vous ſuivez conſtamment le *convoi*, vous lui enlèverez tous ceux de ſes ſoldats qui s'écarteront du gros de la troupe, vous lui prendrez quelques chevaux toutes les fois qu'ils iront à l'abreuvoir ou qu'ils en reviendront; enfin, dans un moment ou dans l'autre, vous réuſſirez à combattre l'eſcorte en détail, & ſi vous êtes aſſez heureux pour la battre, le *convoi* vous appartient.

§. XXVII.

De la conduite que l'on doit tenir dans les différentes circonſtances qui peuvent ſe préſenter après qu'on a battu l'eſcorte d'un convoi.

Auſſi-tôt que vous aurez mis l'eſcorte d'un *convoi* en déſordre ou en fuite, vous la ferez ſuivre par la cavalerie du corps de réſerve, & par celle des diviſions qui auront attaqué le centre, la tête & la queue du *convoi*; pendant cette pourſuite, l'infanterie de ces diviſions fera filer les charriots ou les bêtes de ſomme vers la réſerve générale; vous recommanderez à la cavalerie de ne point s'acharner à la pourſuite des ennemis. Le but du détachement étoit la priſe du *convoi*, auſſi-tôt qu'il l'a atteint, il doit être ſatisfait, il ſeroit blâmable ſi, en voulant le paſſer, il s'expoſoit lui-même à être défait, ou à perdre le fruit de ſon travail.

Comme à la guerre il faut tout prévoir, le commandant en chef d'une troupe deſtinée à attaquer un *convoi*, aura prévu la néceſſité de faire retraite. Pour la faire en ordre & en enſemble, il fera connoitre à ſes troupes le ſignal auquel elles doivent ſe retirer; le meilleur ſignal, dans cette circonſtance, eſt un grand feu dont on a fait préparer les aliments ſur un endroit élevé & placé en avant ou en arrière de la réſerve générale; le commandant en chef fait allumer ce feu, dès l'inſtant où il voit arriver un corps de troupes aſſez conſidérable pour lui fermer le chemin de la retraite, ou pour battre ſon détachement. Afin de faciliter la réunion de toutes les petites diviſions de ſa troupe, il met ſa réſerve générale en mouvement, & il en dirige la marche vers le *convoi*; cette manœuvre, ſi elle eſt faite à propos, doit néceſſairement arrêter les ennemis, au moins modérer leur ardeur, donner au corps aſſaillant le temps de ſe rallier & de commencer ſa retraite; la réſerve générale fait l'arrière-garde de tour le détachement.

Auſſi-tôt qu'un *convoi* ſera en votre pouvoir; vous ſçaurez des priſonniers que vous aurez faits, que vous aurez déſarmés & mis ſous une ſure garde, quelles ſont les voitures qui portent l'argent ou les autres effets précieux; ſi la rigueur étoit néceſſaire pour obtenir cette connoiſſance, vous devriez vous réſoudre à l'employer. Inſtruit ſur cet objet, vous mettrez le *convoi* en marche avec toute la diligence poſſible; ſi vous perdez un ſeul inſtant, l'ennemi, qui aura été inſtruit de la priſe que vous aurez faite, & qui ne perdra, ſans doute, aucun moment, viendra vous ravir le fruit de votre conquête. Vous placerez les objets les plus précieux à la tête de la colonne; vous conduirez du reſte votre *convoi* comme nous l'avons indiqué. Avant de vous réſoudre cependant à tout emmener, vous aurez bien calculé, ſi vous avez le temps de gagner un lieu de ſureté, avant que l'ennemi puiſſe venir vous aſſaillir avec ſuccès.

Digitized by Google

Si le voisinage de l'ennemi vous fait craindre de ne pouvoir gagner un lieu sûr avant d'être attaqué par des forces supérieures, vous vous emparerez des objets les plus précieux, comme l'argent, les papiers, &c. Vous dételllerez tous les chevaux du *convoi*, vous les chargerez de bagages, ou vous les ferez monter par ceux de vos soldats qui seront les moins lestes, les moins vigoureux, & sous une bonne escorte; vous ferez prendre à cette partie de votre prise le chemin de votre camp. Pendant que cette avant-garde filera, vous ferez rassembler touts les charriots, mettre en tas tous les objets dont ils étoient chargés, entourer le tout de menu bois & de paille, & vous y ferez mettre le feu; vous ferez partir ensuite votre détachement, ne laissant auprès du *convoi* que quelques cavaliers bien montés, qui seront chargés d'entretenir le feu, & de faire réduire tout en cendres. On sent qu'on ne doit prendre ce parti violent, que lorsqu'il est absolument impossible d'employer celui dont nous avons parlé plus haut.

Si vous prévoyez qu'il vous soit impossible de gagner de l'avance sur l'ennemi, & de vous mettre en lieu de sureté, soit en hâtant votre marche, soit en forçant de moyens, vous sacrifierez les charriots qui auront été endommagés, & vous ferez transporter, sur ceux qui n'auront point souffert, les objets de la plus grande importance; vous pourrez employer aussi quelques chevaux de votre cavalerie, à porter les effets les plus précieux; vous doublerez, s'il le faut, les attelages, vous marcherez aussi long-temps & aussi vite que vous le pourrez; vous prendrez la précaution d'incendier ce que vous abandonnerez, de diriger votre retraite vers celui de vos postes qui sera le plus voisin, de passer par les endroits où vous croirez ne pas rencontrer les ennemis, de suivre les chemins les plus propres à une retraite, comme les bois, &c.; en un mot vous vous conduirez d'après les principes que nous avons donnés dans l'article *retraite*.

Nous n'avons pas parlé ici de la manière dont on doit ordonner sa marche, depuis le camp jusqu'à l'endroit où l'on veut attaquer le *convoi*, les principes de cette marche sont détaillés dans l'article MARCHE. (C.).

CONVOI MILITAIRE.

Lorsqu'un régiment change de garnison, il est obligé de transporter beaucoup d'effets qui appartiennent à l'état major, ou aux officiers, bas-officiers & soldats; on donne aux voitures réunies qui transportent ces effets, le nom de *convoi militaire*. On donne le même nom à celles qui portent les vivres & les munitions de guerre que la nécessité oblige de rassembler dans une ville ou dans un camp de l'intérieur du royaume.

Jusqu'à l'époque du premier janvier 1776, les *convois militaires* étoient composés de voitures fournies par les habitants des campagnes, cette manière de former les *convois militaires* étant la source d'un nombre infini d'abus. (*Voyez* dans le dictionnaire des finances l'article CONVOI MILITAIRE.). Le roi l'abolit & la remplaça par une imposition générale proportionnée à la dépense des *convois*; cette imposition doit, *sans aucun divertissement*, être employée au payement des entrepreneurs généraux des *convois militaires*. Rien n'est plus sage que ce changement; rien n'est plus beau que le préambule de l'edit qui l'annonce. (*Voyez* le dictionnaire & l'article que nous venons de citer.).

Depuis la publication de l'édit relatif aux *convois militaires*, différents ministres ont fait connoitre les volontés du roi sur cet objet; nous allons donner un extrait des lettres qu'ils ont écrites: elles nous apprendront quel est le nombre de voitures que chaque régiment doit obtenir, & quelles précautions on doit prendre avant de se résoudre à les multiplier; nous examinerons dans l'article *équipages*, si ce nombre de charriots n'est pas aujourd'hui trop petit; & nous dirons dans l'article *luxe*, comment il seroit possible de le rendre trop grand.

Par la lettre de M. de Saint-Germain, en date du 30 juin 1776, il ne doit être fourni que deux voitures au plus, à la suite de chaque bataillon d'infanterie, ou de chaque régiment de cavalerie, &c. à moins que les compagnies d'infanterie ne soient portées à 116 hommes, & les compagnies de cavalerie à 106; dans ce dernier cas, on doit accorder trois voitures par bataillon d'infanterie, ou par régiment de cavalerie, &c. le reste des équipages devant être transporté directement par les entrepreneurs des *convois militaires* du lieu de départ, à celui de la destination des corps.

Le 5 mars 1779, M. Necker, directeur général des finances, écrivit à MM. les intendants des provinces: « je vais donc vous faire part de mes réflexions & des mesures qu'il paroitroit convenable de prendre, pour simplifier, autant qu'il sera possible, le service des *convois militaires*, détruire les abus de tout genre qui ont pu s'introduire dans l'exécution, & y établir la plus sévère économie, sans nuire à sa sûreté. ».

« Je n'ignore point que jusqu'à présent il a été accordé avec trop de facilité aux régiments, lors de leur départ, des voitures extraordinaires audelà de celles prescrites par l'ordonnance, & par les décisions intervenues sur le fait des *convois militaires*. Cette partie d'exécution regarde plus particulièrement les commissaires des guerres. M. le prince de Montbarey vient de leur écrire pour leur faire connoitre les intentions du roi, sur cet objet, & prévenir les abus auxquels trop de facilité ou quelque négligence auroient pu donner lien. Mais comme vos subdélégués se trouvent également dans le cas de donner des ordres relatifs à ce service, il paroit nécessaire que vous veuilliez bien aussi leur faire connoitre qu'ils doivent être très circonspects sur les demandes qui leur seront faites à cet égard par les commandants des corps,

Digitized by Google

& qu'ils ne devront jamais se permettre d'excéder ce qui est prescrit, que sur des motifs bien justifiés ; & dans le cas d'une nécessité absolue, la réquisition en sera faite alors par écrit par les officiers.

Il arrive aussi très souvent que les régiments qui ont surchargé au départ les voitures qu'ils avoient à leur suite, demandent, sur les plaintes que les fournisseurs font à l'occasion de cette surcharge, des voitures de supplément, & donnent pour prétexte qu'il leur est survenu pendant leur marche, un plus grand nombre de malades ou d'éclopés ; il paroît nécessaire de ne déférer à de pareilles demandes, que lorsqu'elles seront rédigées par écrit & signées des officiers qui les formeront ; mais alors il sera à propos, lorsqu'il y aura possibilité, de faire peser les équipages dont se trouveront chargées les voitures à la suite, qui, comme vous le sçavez, sont fixées au nombre de deux par bataillon ; s'il arrivoit que ces équipages excédassent le poids de 1500 livres par voiture, & que cet excédent formât l'objet de 12 à 1500 livres pesant, il seroit indispensable dans ce cas d'ordonner une voiture de supplément, laquelle seroit à la charge du corps, sauf au commandant ou autre officier à convenir de gré à gré avec le fournisseur, pour le transport volontaire de cet excédent, qui ne doit point être à la charge du roi.

Dans le cas de réquisition motivée d'une ou de plusieurs voitures de supplément pour des convalescents, les subdélégués ou officiers municipaux devront faire insérer dans la réquisition le nombre de soldats pour lesquels ces voitures seront exigées, & requérir que le chirurgien-major, lorsqu'il se trouvera à la suite du régiment, y joigne en outre son certificat. ».

M. le prince de Montbarey écrivit le 30 septembre 1779 la lettre suivante, à MM. les chefs de corps ; cette lettre, qui terminera cet article, répandra sur la matière qui y est traitée, toute la clarté dont elle est susceptible.

Le roi a jugé convenable au bien de son service, Monsieur, de faire régir, à compter du premier janvier de cette année, en son nom & pour son compte, la fourniture de l'étape à ses troupes, ainsi que celle des chevaux de selle & de trait, nécessaires pendant leurs marches : sa majesté s'est déterminée à adopter cet arrangement, tant pour s'assurer que les deux services de l'étape & des *convois militaires* seroient remplis avec toute l'exactitude desirable, que pour y établir l'ordre & l'économie si nécessaires à ses finances, & sur-tout au soulagement des contribuables qui supportent l'imposition de la dépense occasionnée pour le service des *convois militaires* : c'est aussi dans la vue de remplir ce double objet, & de préserver en même temps les équipages des troupes des avaries auxquelles les exposent les changements journaliers de voitures, que sa majesté a décidé que le transport de touts les gros bagages seroit exécuté directement du lieu du départ à celui de la destination, & qu'il ne seroit fourni à la suite des corps que deux voitures au plus par bataillon. L'intention de sa majesté étant en conséquence de prévenir touts les abus & les fausses dépenses auxquelles ce service pourroit donner lieu, elle compte assez sur votre zèle pour être persuadée que vous seconderez ses vues bienfaisantes, en tenant la main à ce que le régiment que vous commandez se conforme exactement à ses décisions, ainsi qu'à tout ce qui est prescrit par l'ordonnance du premier juillet 1768, portant règlement sur les voitures qui doivent être fournies aux troupes pendant leurs marches.

Vous sçavez, Monsieur, que l'article premier de cette ordonnance règle qu'il ne sera fourni à chaque bataillon d'infanterie, que cinq voitures chargées du poids de 1500 livres, y compris les malades & convalescents, & que par l'article IV, il est accordé deux voitures de plus par bataillon, dans le cas où il se trouveroit pourvu d'un habillement neuf qui seroit façonné & non distribué, mais ce supplément de voitures ne doit jamais avoir lieu que pour cet objet, & lorsque la nécessité en est bien constatée. Sa Majesté a de plus réglé pour ses décisions particulières, qu'il seroit fourni deux voitures extraordinaires par bataillon ; l'une à cause de l'augmentation des compagnies, à cent seize hommes, & l'autre pour le transport des fusils des soldats absents. A l'égard des régiments qui se trouveront pourvus de tentes d'officiers & d'effets de campement, & qui auront ordre de les faire transporter à leurs nouvelles destinations, il leur sera accordé pour cet objet & dans ce cas seulement deux voitures au plus par bataillon : bien entendu que le besoin en sera justifié par la pesée des effets.

Sa Majesté est cependant informée, que malgré toutes ces facilités, plusieurs régiments ont exigé, sous divers prétextes, une quantité considérable de voitures extraordinaires dont la dépense devient très onéreuse aux contribuables. Son intention est qu'il n'en soit plus accordé à l'avenir, & de faire payer aux commandants des corps le prix de celles qui seroient exigées induement pour le transport des effets qui n'appartiendroient pas directement à la troupe ; ceux appartenants aux officiers devant être voiturés à leurs frais, excepté seulement le porte-manteau contenant leurs effets d'un usage journalier, qui fait partie de la charge des deux voitures par bataillon accordées à la suite des corps. (C).

CORBEILLE. Petits paniers d'environ un pied & demi de haut sur huit pouces de large au fond, & douze au sommet, plein de terre, que l'on place les uns près des autres sur le parapet de la place, en laissant assez d'espace pour faire feu sur l'ennemi sans être vu. (Q).

CORDON. Rang de pierres arrondies, saillant en-dehors, au niveau du terre-plein du rempart

Digitized by Google

& au pied extérieur du parapet. Le *cordon* tourne tout autour de la place, & sert à joindre plus agréablement ensemble le revêtement du rempart qui est en talud, & celui du parapet qui est perpendiculaire.

Dans les remparts revêtus de gazon, on ne peut pratiquer de *cordon*, mais on y substitue ordinairement un rang de pieux enfoncés horisontalement, ou un peu inclinés vers le fossé. *Voyez* FRAISES. Le *cordon* doit avoir huit à dix pouces de saillie. (Q).

CORDON. Troupes disposées de sorte qu'en pouvant se communiquer, elles environnent un terrein que l'on veut défendre. On forme un *cordon* de troupes autour d'un camp, d'un cantonnement, d'un terrein qu'on va fourrager, d'une province qu'on veut garantir d'une maladie contagieuse. On forme aussi un *cordon* de sentinelles.

CORNE. *Voyez* OUVRAGE A CORNE.

CORNETTE, officier porte-étendard d'une compagnie de cavalerie.

CORNETTE BLANCHE. *Voyez* ENSEIGNES.

CORPS composé distinct de plusieurs troupes. On dit en général un *corps* de troupes : ainsi une armée, une division d'armée, sont des *corps* de troupes. Un régiment est un *corps*, un composé de compagnies, distinct des autres *corps* de même genre. Un bataillon est aussi un composé de compagnies; mais, comme il fait partie d'un régiment, il n'est pas *corps*. C'est dans ce sens que l'on dit *corps de bataille*, *corps de réserve*.

CORPS DE PLACE, enceinte continue de remparts, qui environne les maisons. Elle est formée par les bastions & les courtines.

CORPS DE GARDE, chambre d'une garde. Il y a des *corps de garde* dans tous les lieux fermés où il y a des troupes. Dans les places de guerre, ils sont auprès des portes & sur les places; dans les villes, bourgs & villages sur les places. Les soldats y ont du feu, & dans les villes de guerre un lit de planches. L'officier, commandant la garde, a une chambre particulière.

Un détachement destiné à garder un poste, peut être considéré comme divisé en deux parties; une est occupée à fournir des sentinelles, à faire des rondes, des patrouilles, &c.; l'autre se repose en attendant le moment où à son tour elle sera employée. Celle-ci, étant ordinairement la plus considérable, a été appellée le gros ou le corps de la garde, & le lieu où elle est postée, a dû être designé d'abord par cette périphrase, *endroit où le corps de la garde veille*, & ensuite par élipse *corps de garde* : telle est vraisemblablement l'étimologie du mot *corps de garde*, qui est également donné, & au gros du détachement qui garde un poste, & à l'endroit où il est enfermé.

Nous parlerons du gros de la garde dans les articles GARDE & SENTINELLE. Occupons-nous ici du *corps de garde*; cet endroit que les Allemands appellent avec raison, *maison de la garde*, *Watchaus*.

Nous parlerons dans les articles VILLAGE, MAISON & OUVRAGES EN TERRE des *corps de garde*, que l'on doit choisir ou faire construire dans ces différents endroits : occupons-nous ici des *corps de garde* de l'intérieur du royaume.

Dans les grandes villes de guerre, on a bâti des *corps de garde* dans tous les endroits où l'on a cru qu'il seroit nécessaire de placer des gardes; ces *corps de garde* sont au rez de chaussée; leur grandeur est assez ordinairement proportionnée à la force des détachements qu'ils doivent contenir; la plupart sont sains & aérés; on peut cependant remarquer que quelques-uns ne reçoivent du jour que par la porte, ce qui les rend obscurs, & empêche la libre circulation de l'air; on doit observer encore que la porte des *corps de garde* est communément trop étroite; les soldats, lors d'une alerte ou d'une allarme, ne peuvent, à cause de la petitesse de cette porte, sortir en même temps en assez grand nombre, pour arriver sous les armes aussi-tôt que l'activité militaire le demanderoit.

En avant du *corps de garde*, il y a assez généralement un péristile ou petit appentis, sous lequel la garde se place quand elle est sous les armes pendant la pluie. Ces appentis sont utiles & même nécessaires; ils sont communément trop petits.

Le *corps de garde* de l'officier est, pour l'ordinaire, à côté de celui des soldats; il doit être clair & sain.

Il y a dans chaque *corps de garde* des soldats, un poële ou une cheminée, un lit de camp, une table, deux bancs, un chandelier, une lanterne, une pèle, une pioche & un ratelier pour mettre les armes; dans quelques places le ratelier est en dehors du *corps de garde* & sous l'appentis. Les armes ne sont-elles pas mieux placées sous l'appentis, que dans l'intérieur du *corps de garde*?

On donne aux soldats de garde une certaine quantité de bois, & un certain nombre de chandelles. (*Voyez l'ordonnance sur le chauffage, 6 juillet* 1766.) La quantité de bois & de chandelles, fixée par la cour, seroit suffisante, si les entrepreneurs ne se permettoient pas presque toujours de donner du bois à demi-pourri, & des chandelles faites avec du suif de la plus mauvaise qualité. Il se commet à cet égard des abus qu'il est presque impossible de réprimer, parce que trop de gens sont intéressés à leur conservation.

Dans la plupart des villes de guerre, des soldats de la garde, en veste & en bonnet, portant la giberne pour marque de service, vont, conformément à l'ordonnance, chercher chaque jour la chandelle & le bois destiné au *corps de garde*; en d'autres places, on donne le bois & la chandelle pour un certain nombre de jours, comme cinq ou dix. Pourquoi s'éloigner de la lettre de la loi, sur-tout quand l'éloignement, loin d'être un bien, peut devenir un mal? On s'expose, par le

changement dont nous venons de parler, à voir les soldats, & plus souvent encore les officiers, consumer une partie de la provision de ceux de leurs camarades qui doivent les relever.

Il y a dans le *corps de garde* des officiers un poele ou une cheminée, un lit de camp, un fauteuil, une table, un chandelier, une pèle, une pincette, des chenets & un petit porte-manteau. Il est défendu d'y faire entrer d'autres meubles. Cette défense est-elle exactement observée? non. Quel mal peut-il résulter d'une espèce de canapé qu'on place dans un *corps de garde?* — un mal très grand. — Quel est-il? — je ne parlerai point de la mollesse; je ne répeterai point tous les lieux communs qu'on a débités sur la nécessité d'endurcir les corps des militaires; mais je dirai: on s'accoutume à violer la loi, & elle devroit être toujours sacrée; celui qui a transgressé impunement aujourd'hui dans un petit objet, essaye demain de la transgresser dans un plus considérable. Ainsi les abus naissent, croissent, se fortifient & se multiplient à l'infini. Donnons peu de loix, mais faisons-les observer strictement. Les petites précautions sont les gardiennes des grandes vertus.

Si les *corps de garde* des villes de guerre sont sains, vastes, & même généralement commodes, il n'en est pas de même de ceux qu'on donne aux troupes dans les villes de l'intérieur du royaume, & sur-tout quand elles ne font qu'y passer; ici, c'est une petite chambre sans cheminée, sans lit de camp, où la garde & les soldats prisonniers, entassés sur un peu de paille mouillée, ne peuvent ni se délasser des fatigues de la journée, ni faire sécher leurs habits, souvent dégoûtants de la pluie qu'ils ont essuyée; là c'est une halle ouverte à tous les vents; ailleurs, c'est une grande écurie humide & mal saine; le bois qu'on leur distribue, mouillé ou vert, se dissipe en fumée. Des abus par-tout! — Hélas, oui! Comment est-il possible que dans le royaume de l'Europe où les administrateurs sont les mieux intentionnés, où des ordonnances sont les plus sages, où les esprits sont si éclairés, où l'on parle tant & si bien de l'humanité & de l'honneur, on voie par-tout des abus! c'est que l'insouciance sur ce qui ne nous est pas personnel, y est extrême; c'est que la soif de l'or y est ardente; c'est que le bonheur, le bien-être, la santé & la vie du soldat, n'y sont pas des objets assez sacrés. Quelques citoyens regardant les gens de guerre comme des victimes dévouées à la mort, n'ont plus pour eux ce tendre intérêt que les hommes prennent communément à ceux de leurs semblables qui sont exposés à de grandes peines ou à de grandes souffrances; d'autres, croyant que des militaires destinés à passer quelquefois la nuit au bivouac, ne peuvent trop s'accoutumer aux privations, se font un devoir de leur enlever toutes les commodités de la vie; d'autres enfin, ont l'ame assez vile pour dire: *c'est assez bon pour eux*. Eclairés par la difficulté de completter nos troupes, nous changerons quelque jour de façon de penser & d'agir: il sera bien tard, il est vrai; mais le proverbe nous l'apprend, il vaut mieux tard que jamais.

Il s'est établi pour toutes les gardes un usage dont on pourroit tirer quelque utilité; un des soldats ou des bas-officiers s'érige en conteur, & aide ses camarades à vaincre le sommeil, en leur faisant des récits, dont le plus petit défaut est de ne laisser dans leur esprit aucune impression heureuse. Le commandant du détachement excite lui-même le conteur par des récompenses ou des éloges. Toute personne qui est entrée pendant la paix dans un de nos *corps de garde*, y a vu, à la pâle clarté d'une petite chandelle, tous les soldats entassés autour de la table, avancer la tête, prêter l'oreille, garder le silence, & écouter avec attention, ou le récit d'une histoire merveilleuse, ou celui d'un conte scandaleux, ou la lecture de quelque roman aussi dangereux qu'insipide. A ces histoires dégoutantes, aux plats quolibets des *lustigs* ou bouffons, à ces romans qui font encore une impression plus profonde & plus mauvaise, *parce qu'ils sont imprimés*, pourquoi ne pas substituer de courts extraits de la vie de nos grands généraux, le récit des faits glorieux aux officiers particuliers, l'exposé fidèle des actions valeureuses des bas-officiers & des soldats, la description de quelques batailles célèbres, & de quelques surprises remarquables, la peinture des effets heureux qu'ont produit la subordination, l'activité, la vigilance, &c.? Pourquoi, en un mot, le gouvernement ne feroit-il pas composer une petite bibliothèque militaire à l'usage de l'armée? Cette bibliothèque pourroit consister d'abord en 100 ou 120 tomes *in*-16, & être augmentée ensuite d'un ou deux volumes par an. On donneroit un exemplaire de cet ouvrage à chaque régiment: un sergent-major chargé de garder & de distribuer ces livres, en remettroit d'abord deux volumes à chaque chef d'ordinaire: à la fin de chaque mois, les caporaux lui rendroient les tomes qu'ils auroient lus: il examineroit s'ils ont besoin de réparation: il tiendroit un régistre des volumes que chaque ordinaire auroit reçus, afin de ne les redonner au même bas-officier qu'après qu'il auroit eu dans sa chambrée le reste de la bibliothèque. Le caporal auroit seul le droit d'emporter au *corps de garde* un des tomes de son ordinaire. On devroit bien se garder d'ordonner des lectures régulières; devenues par-là une espèce de service, elles feroient sans effet; les officiers de chaque compagnie pourroient cependant recommander de temps en temps à leurs bas-officiers, de lire ou de faire lire à haute voix quelques pages de la bibliothèque militaire: peu à peu la tête des soldats se rempliroit des faits contenus dans cet ouvrage; & à mesure qu'elle se meubleroit ainsi, nous verrions leur ame s'élever & s'aggrandir.

Digitized by Google

Le moyen que nous venons de donner pour instruire le soldat, ne produiroit qu'à la longue des effets remarquables; mais, aidé par la *chanson* militaire, par la *comédie* guerrière, (*Voyez* ces deux mots.) il opéreroit à la fin une révolution d'autant plus sure, qu'elle auroit été plus insensible.

On devroit mettre à la tête de chaque volume de la petite bibliothèque militaire, un court avertissement. Il seroit destiné à annoncer aux soldats qu'il paroitra chaque année un ou deux nouveaux volumes, dans lesquels on inscrira le nom de ceux d'entre eux qui se seront rendus recommandables par quelque action valeureuse ou utile à la patrie. C'est ainsi que le grand Condé vouloit qu'on enregistrât dans chaque régiment le nom des soldats qui se seroient distingués par quelques faits ou quelques dits mémorables. Qui peut douter de l'effet de ce stimulant ne connoît pas le soldat François: touts les hommes, même les moins ambitieux, & les moins vains, souhaitent que leur nom soit connu de leurs contemporains, que leurs actions glorieuses passent à la postérité. Un François le desire avec plus d'ardeur qu'aucun autre : quand il lit dans l'histoire, dans une gazette même son nom, celui d'un de ses ayeux ou de ses parents, son air de satisfaction annonce combien il est flatté de cette récompense; son teint animé, ses yeux étincelants, montrent combien il est jaloux de ce genre de gloire.

L'historiographe militaire choisi par sa majesté trouveroit de grands secours dans le riche dépôt de la guerre, dans les mémoires des généraux, dans les écrits des officiers particuliers & dans les autres ouvrages historiques. Comme on a cependant beaucoup trop négligé jusqu'ici de recueillir les actions honorables aux soldats & aux bas-officiers, il seroit obligé de recourir d'abord à la tradition, & de demander à chaque régiment une notice des événements anciennement arrivés dans le corps, & dont la mémoire mériteroit d'être conservée. Quelques faits apocriphes pourroient se glisser alors, parmi les faits vrais; s'ils offroient de bons exemples, s'ils étoient instructifs & vraisemblables, on pourroit ne point trop rechercher leur authenticité. Il n'en seroit plus de même pour les faits récents; ils n'y seroient admis que lorsque cette authenticité seroit évidemment prouvée.

Nous ne tracerons pas le plan que devroit suivre l'historiographe militaire; nous dirons cependant, qu'il ne devroit jamais insérer dans son ouvrage aucun fait qui ne présentât un résultat bien précis, &, si l'on peut s'exprimer ainsi, une *moralité* bien claire : chacune des réflexions qu'il feroit, car il devroit en faire présenter à ses lecteurs, auroit pour objet quelque vertu militaire, la valeur, l'obéissance, &c.; quand il seroit forcé de montrer des vices, il auroit soin de les rendre hideux, & de les faire voir toujours suivis par une punition.

Le style de la bibliothèque militaire devroit être simple, il pourroit même descendre quelquefois jusqu'au ton des hommes pour lesquels elle seroit destinée: autant qu'on le pourroit on mettroit les événements en action, & on éviteroit les récits dont la longueur exigeroit une attention trop soutenue.

L'ouvrage que nous proposons composé avec soin, par un militaire qui connoitroit bien l'esprit du soldat françois, ne seroit-il pas en même-temps un catéchisme guerrier & moral?

M. de Zimmerman, que nous avons cité dans l'article *caporal*, dit, *page* 272 *de sa morale militaire*, « il seroit très important que dans chaque compagnie, il y eût un lecteur; (ce lecteur nous paroît de trop;); qu'on le munit de bons livres composés exprès, renfermant une morale propre à être sentie de cette multitude guerrière; cette morale devroit venir à la suite du récit de quelques belles actions, qui animeroient leur volonté & l'envie de se distinguer en leur montrant le chemin du véritable honneur, qui ne consiste pas à se bien battre, puis piller & dénuire, mais à être humain quand l'ennemi est vaincu, à sçavoir se contenter de peu, à souffrir patiemment la faim, la soif, & toutes les peines attachées à leur profession : il y auroit donc une lecture deux fois par semaine ordonnée : (nous avons prouvé que cette lecture ordonnée seroit vicieuse :) : ah! si les généraux & les chefs de corps sont sensibles à la véritable gloire, cette culture d'une bonne morale en est le chemin : je ne donne pas des idées vagues; tout ce que je dis, je l'ai mis en pratique & cela m'a réussi au-delà de mes espérances. » (C.).

CORRIDOR. Nom que l'on donnoit autrefois au CHEMIN-COUVERT.

CORSELET. Cuirasses de toiles piquées, de fer, ou de mailles, environnant & couvrant le corps depuis le cou jusqu'aux reins.

CORVÉE. Travail extraordinaire & gratuit fait par une troupe.

Touts les travaux d'un camp pour le nétoyement & les communications; pour aller chercher les vivres, le bois, la paille, pour ouvrir des chemins, &c. sont réputés *corvées*. Il en est de même dans les villes & places de guerre pour le nétoyement des casernes, pour les travaux nécessaires dans la place, pour ceux de la chambrée & de l'ordinaire, &c.

Les officiers & soldats sont commandés pour les gardes en commençant par la tête, pour les *corvees* en commençant par la queue.

[Pourquoi donner le nom de *corvée* à un service quel qu'il soit lorsqu'on le fait les armes à la main? Pourquoi donner encore ce nom aux devoirs que le soin de l'ordinaire entraine? Pourquoi même le donner à ceux que la salubrité & la propreté des quartiers exigent; tout cela est utile, tout cela est donc noble. Distinguons les différents devoirs du soldat & de l'officier en service intérieur & en service extérieur, en grand & petit service : en un mot, distinguons-le comme

nous le voudrons ; mais ne lui donnons jamais le nom de *corvée*.

Si j'ai conçu des idées justes du pouvoir des mots & du véritable esprit militaire françois, nous devons bannir le mot *corvée* de notre vocabulaire ; il réveille, en effet, des idées de servitude, d'abjection qui ne doivent jamais s'offrir à l'esprit d'un guerrier valeureux & attentif à remplir ses devoirs dans toute leur étendue.

Si nous voulons absolument conserver le mot *corvée*, réléguons-le dans la liste de nos punitions.

Cette réflexion sur les *corvées* militaires, ne pourroit elle pas être étendue aux *corvées*, auxquelles une certaine classe de citoyens est assujettie ? (C.).

CÔTES. Terres qui bornent la mer. *Attaque des côtes*. Voyez DESCENTE.

DÉFENSES DES CÔTES.

Dans la guerre contre une puissance maritime il peut exister trois cas. L'un, qu'on n'ait pas de marine ; alors le seul commerce possible, est le cabotage : l'autre, qu'en ayant une, elle soit capable de soutenir la défensive, dans celui-ci on peut risquer le commerce : & le troisième, qu'elle soit supérieure ou maitresse de la mer ; alors le commerce est libre.

Dans le premier cas, la guerre se borne à une pure défensive, qui consiste dans la protection du cabotage, & à préserver les *côtes* & l'intérieur d'invasion : elle dépend presque tout-à-fait des forces de terre ; dans le second la marine pourra contribuer à la défense, & dans le troisième elle peut s'en charger presque uniquement.

De-là naissent plusieurs systêmes de défense : sçavoir, par le moyen des forces de terre ; par celui des forces de mer, & par celui des deux forces combinées.

J'exposerai d'abord les moyens généraux, puis les moyens particuliers, ou le service des *côtes*.

De la défense des côtes en général.

Systême de défense, quand on n'a point de marine.

Un pays maritime dans cette supposition, doit être considéré comme une place défendue par ses seules ressources intérieures, & dans l'attente d'être attaquée d'un instant à l'autre. Ainsi, du haut de ses *côtes* comme de dessus les remparts de celle-ci on doit faire nuit & jour une garde vigilante, soit par des postes, soit par des signaux distribués le long des *côtes*.

C'est de l'exactitude & de l'intelligence des signaux que dépend en grande partie la sureté de la *côte* & de la navigation : ce n'est que d'après ce qu'ils indiquent l'une & l'autre, qu'on connoit ce qui se passe à la mer. Il est donc très essentiel, 1°. que les gardiens de pavillon soient sûrs, vigilants & bons marins ; 2° que leurs postes se trouvent placés de manière qu'ils découvrent le plus qu'il se pourra la mer & les *côtes* ; 3°. que leur distance respective, ainsi que leur situation ne les empêche pas d'appercevoir réciproquement leurs signaux.

Outre ceux-ci, ne seroit-il pas nécessaire d'en établir dans l'intérieur, sur les points les plus élevés, desquels on distingueroit, soit à la vue, soit avec des longues vues ceux de la *côte* : au moyen de cela, on pourroit en un instant donner l'alerte à tout le pays, & prévenir le commandant de ce qui surviendroit.

Il ne seroit peut-être pas moins utile d'établir des signaux de nuit, en plaçant à chaque corps-degarde des pots à feu : ces lumières, accompagnées de coups de canon ou de fusil, pourroient même indiquer l'espece d'avis.

La province, telle encore qu'une place, doit être pourvue d'une quantité de troupes proportionnée à son étendue : il faut en outre que leur nombre & leur espèce soient relatifs à la nature de ses *côtes* ; comme escarpées, semées d'écueils, sabloneuses ou unies ; ou bien à leur configuration, comme droites, telles que du Poitou à Bayonne ; rentrantes, de la Normandie à la Picardie ; circulaires, en Bretagne & dans les isles, afin qu'en peu de temps on puisse opposer partout à l'ennemi une quantité de troupes suffisante pour le repousser.

Mais pour remplir ces objets sans les trop multiplier, il ne faut disperser ses troupes que le moins qu'on peut ; c'est à-dire, n'établir des postes qu'aux points les plus accessibles, ou pour protéger de loin en loin le cabotage ; ne placer des détachements qu'à l'entrée des rivières navigables, les bataillons que dans les lieux fortifiés par l'art ou la nature, ou bien assez éloignés de la mer pour n'être pas surpris, & pour se porter avec une facilité égale, sur touts les points de leur district. C'est dans ces lieux qu'on peut déposer les munitions de guerre, afin que les troupes, non surchargées d'attirails, d'artillerie, puissent en trouver par-tout, & se transporter promptement sur l'ennemi.

Les troupes trop dispersées entrainent encore un inconvénient très dangereux. C'est leur lenteur considérable à se réunir en nombre suffisant pour faire face à celui que l'ennemi est maître de porter sur tel ou tel point. Ce retard peut être occasionné soit par la foule d'ordres particuliers, soit à cause des obstacles que la nature des *côtes* oppose presque par-tout à leur réunion, parce qu'elles sont coupées de marais, de rivières ou de bras de mer très larges & très profonds, toujours très longs à passer, & souvent impossibles, soit par le défaut de transport, ou par l'intempérie de l'air ; de sorte que tout combiné, un corps de troupes qui partiroit de l'intérieur des terres à sept & douze lieues de la mer feroit plutôt rendu au point attaqué, qu'un pareil corps formé des détachements de droite & de gauche à la moitié de cette distance.

La

La cavalerie peut suppléer à la multiplicité des postes, parce que sa marche est plus rapide, & qu'elle peut traverser à la nage les eaux qui arrêteroient l'infanterie. Ces avantages la mettent à même d'arriver à temps pour repousser une descente. Quelques escadrons répartis sur les *côtes*, ou à portée des *côtes*, en poussant en avant des patrouilles, feroient un très bon moyen de défense: les cavaliers serviroient encore à porter les avis ou les ordres ; ce qui vaudroit infiniment mieux que la voie actuelle des compagnies du guet.

Si le pays a des ports, sur-tout s'ils sont capables d'admettre des vaisseaux de guerre, on les doit fortifier du côté de terre comme de celui de la mer, parce que l'objet de l'ennemi, en vous faisant la guerre, ne peut être que de s'emparer d'un point de votre continent, duquel il puisse vous molester ou subjuger la province. Tels furent jadis Bordeaux, Calais & Dunkerque pour les Anglois ; c'est pourquoi la prudence exige qu'on n'y dépose pas toutes ses munitions de guerre, afin que si la place étoit investie, on ne se trouve pas d'abord privé ; que si elle est assiégée, on ne soit pas exposé par sa reddition, à une perte qui pourroit seule entraîner celle de la province. On commit cette faute à Belle-Isle dans la derniere guerre. On l'a commise à Minorque & à Saint-Christophe dans celle-ci ; c'est elle qui a causé la perte de cette dernière île. La quantité nécessaire pour les besoins journaliers ou imprévus pourra y être mise ; mais la partie principale, celle qui doit remplacer les consommations, & qui doit soutenir la guerre qu'un désastre ou la force majeure porteroit dans le centre, doit être déposée vers cette partie, dans une ou plusieurs places, selon que la facilité des approvisionnements & celui de la défense peuvent l'exiger.

Selon ce principe, il faut bien se garder de construire des forts un peu spacieux, ou de fortifier des habitations sur les presqu'îles, d'où l'on peut tirer ses secours par mer ; car pour les garder, ils demandent beaucoup de monde, bien qu'ils ne servent à rien, & s'ils ne le sont pas par une quantité suffisante, ils sont exposés à être pris d'emblée ; & si l'ennemi a le temps de s'y fixer, il sera très difficile, & peut-être impossible de l'en déloger, soit à cause de l'étranglement de l'isthme, qui ne fourniroit pas un front d'attaque assez spacieux pour un siège ou pour un combat ; soit parce que la mer flottant des deux côtés, le feu des vaisseaux vous croise ou vous écharpe ; enfin, parce que son monde & ses munitions peuvent être sans cesse renouvellés. Tels sont le Penthievre de Quibéron, Newyorck & Gibraltar.

Mais on peut fortifier les gorges & défilés par où l'ennemi sera contraint de passer pour pénétrer dans les terres, & une ou plusieurs villes du centre pourront être converties en places d'armes, capables de soutenir un long siège ; c'est autour d'elles que l'armée sera distribuée.

La proportion respective de l'infanterie à la cavalerie se réglera selon la nature du pays & des *côtes*. S'il est tel que la Flandre, ras, découvert, les *côtes* unies & basses, les plages longues, partout abordables par les chaloupes, la cavalerie sera très avantageuse pour repousser les descentes, arrêter les progrès de l'ennemi ; sa proportion dominera sur celle de l'infanterie.

Mais s'il est tel que la Bretagne, coupé, montueux, les *côtes* escarpées & semées d'écueils, abordable seulement en certains endroits, sa proportion sera médiocre, & ce que nous en avons indiqué pour les patrouilles des *côtes* semble y suffire.

C'est ici le cas de peser s'il est plus avantageux que nuisible, pour un pays réduit à se défendre, de n'avoir que très peu de grandes routes, d'être coupé & difficile, tel que la Bretagne l'étoit avant l'administration de M. le duc d'Aiguillon. Quel est le point essentiel pour un pays dans cette circonstance ? C'est d'être à l'abri d'une invasion ; en ce cas, il semble qu'une telle constitution est son plus sûr préservatif, car elle réduit l'ennemi à une guerre de poste, dans laquelle l'expérience prouve toujours que l'assaillant a le désavantage & très-souvent le dessous, sur-tout dans les expéditions maritimes. Nos guerres avec la Savoye ; celle des insurgens en sont des preuves. Cependant il est essentiel de faciliter l'accès & la communication des postes, des *côtes*, pour remédier aux obstacles qu'elles opposent à la défense.

Quoique la puissance sur la défensive puisse bien être sans marine, néanmoins elle ne peut être tellement dépourvue de moyens, qu'elle ne puisse armer quelques petits bâtiments de guerre. Je voudrois donc qu'elle en eût de deux sortes, l'une pour donner la chasse aux corsaires, escorter les caboteurs, ou éclairer les desseins de l'ennemi, touts bons voiliers & propres au combat, tels que des frégates, des caiches, des corvètes, &c. ; l'autre uniquement employée à la défense de la *côte*, comme prames, chaloupes canonières, galiotes à bombes, d'échantillon fort de fond plat, armés de gros calibre ; l'une & l'autre force employée comme il suit :

Les bâtiments voiliers ne s'écarteroient jamais trop, crainte d'être pris ; à moins de quelque commission particulière : ils seroient répartis le long des *côtes*, & à vue, entre les iles & la terre ferme, à l'entrée des ports & des rivières, ou bien dans les rades, toujours à même de faire voile au premier signal de la *côte*. Si l'on indiquoit un corsaire, les vaisseaux de droite & de gauche du premier signal mettroient à la voile en croisant leur route ; l'un d'eux rangeroit la *côte*, & l'autre prendroit le large, afin de mettre l'ennemi entre eux & lui couper la fuite. Il semble que de cette façon il ne pusse échapper, au lieu qu'en faisant croiser à la ma-

Digitized by Google

nière ordinaire, il arrive, ou que les corsaires sont du côté opposé, ou qu'ils restent cachés entre les îles ou à l'embouchure des rivières ; ou bien enfin qu'ils s'esquivent en rangeant la *côte* & les écueils, parce que les frégates tirent plus d'eau.

C'est pourquoi je porterois alternativement une frégate & une corvète, pour que l'une des deux pût toujours suivre & combattre l'ennemi : l'expérience vérifie malheureusement ce que je dis, & prouve la nécessité de substituer la méthode que je propose. A présent le cabotage n'est plus désolé que par de petits bâtiments pareils à ceux qui le font, & qui échappent à la croisière par les raisons que j'allègue.

Pour les batteries flottantes, je les mettrois en station à l'entrée des ports & des rivières principales, telles que la Vilaine, la Loire & le Morbihan : elles pourroient en interdire l'entrée jusqu'aux vaisseaux de ligne : en cas de nécessité, elles pourroient se ranger sous le feu des batteries de terres, si l'ennemi tentoit une descente. Placées sur ses flancs elles l'écharperoient : reste à parler d'un autre moyen de défense, celui des batteries de *côte*.

Elles ont deux objets, l'un de défendre les mouillages, les rades, les baies, les atterrages, l'entrée des ports & des rivières, celles-ci peuvent se nommer batteries de défense ; l'autre, de protéger les vaisseaux marchands contre les corsaires en leur offrant un refuge sous leur canon : on peut les appeller batteries de cabotage.

Puisque les premières sont opposées à des vaisseaux de ligne, il faut que leur épaulement soit assez fort pour résister à leur boulet, & assez élevé pour mettre ceux qui les servent à l'abri de la mousquererie ; mais pour les secondes, leur nom seul indique que la portée de leurs pièces, & l'effet de leur calibre, suffisent pour remplir leur objet ; car la nature ou la profondeur des rivages où elles sont situées n'admettent sous leur protection que des bâtiments qui calent peu, ou moins qu'un corsaire, dont l'échantillon & le calibre sont trop foibles pour qu'il ose poursuivre sa proie à la portée d'une batterie qui, d'un seul boulet, pourroit le couler bas, encore moins tenter de s'embosser devant elle ; & si on ajoute à cela l'élévation presque toujours supérieure des batteries & l'incertitude du tir d'un vaisseau sous voile sur une étendue aussi petite, on jugera qu'un épaulement leur est superflu, & cette épargne n'est pas un objet méprisable, tant pour le roi que pour les habitants des *côtes*.

Pour les vraies batteries de défense, elles ne sçauroient être trop bien faites : on doit les entretenir pendant la paix, afin que la guerre survenant, on ne soit pas surchargé de travaux & de dépenses; alors plus couteux, & que la *côte*, dès l'instant du péril, se trouve en état d'y résister. On y joint quelquefois une enceinte murée & créacelée. Je ne peux en découvrir la raison, puisqu'on suppose que l'ennemi peut la battre du canon de ses vaisseaux, & qu'un mur de pierre ne peut être alors que très funeste au poste ; un parapet à banquette est ce qui convient.

Le nombre des pièces, ainsi que leur calibre, peuvent se fixer sur la largeur & la profondeur des passages, parce que ces deux points décident de la force des bâtiments qui peuvent se présenter, & s'ils en peuvent passer au-delà de la demi-portée de son canon, il est indispensable d'y joindre des mortiers ; rien, comme on sçait, n'épouvante autant les vaisseaux, faute de quoi ce sera au hasard s'ils ne forcent le passage.

La capacité de l'enceinte des batteries fermées est relative au nombre des batteries qui peuvent les défendre, à l'espace nécessaire pour le service de la batterie. Celle des corps de garde & des magasins dépend de celui-ci & du nombre des bouches à feu.

Les nouveaux affuts n'exigent que quatre hommes par pièces ; mais dans ces batteries-ci, il faut les approvisionner de cinquante coups, & de soixante ou quatre-vingt cartouches à balle au moins par homme, parce que ces postes, vu leur éloignement & leur importance, ne doivent pas être forcés de se rendre ou de rester inutiles faute de munition.

Il me semble que vingt coups par pièce, & vingt cartouches à balle par homme, peuvent suffire pour celles de cabotage. Les munitions se gâtent dans ces petits magasins. A l'égard du nombre de ces batteries nécessaires, il est relatif à la nature des *côtes* ; c'est-à-dire en raison de celui des bayes, des anses ou de petits ports de caboteurs. Cependant la protection des vaisseaux côtiers étant active, tandis que celle des batteries n'est que très passive, elle peut suppléer, si non en total, du moins en grande partie à cette dernière, & pour mieux dire je n'en voudrois point.

On objectera que l'ennemi, maître absolu de la mer, croisera si bien, qu'il parviendra bientôt à intercepter ou à détruire vos bâtiments : je répondrai ; 1°. qu'ils sont toujours en sureté ou à même de se réfugier ; 2°. que si cela arrive, le cabotage cesse, & la protection des batteries devient inutile. On peut insister & dire, qu'elles s'opposent au débarquement des corsaires & des chaloupes ; cet avantage est illusoire, car, si c'est de jour, au moyen de l'ordre établi, il est impossible qu'ils s'exécutent, ou qu'ils ayent des suites ; si c'est de nuit, ce ne seront ni les pièces, ni les hommes qui les servent qui les empêcheront, parce que, outre qu'on ne sçauroit compter toute l'année sur la vigilance de tant de postes à-la-fois, c'est que pendant la nuit le seul bruit des vagues empêche de discerner celui des rames, quoiqu'au bord de la mer ; à plus forte raison lorsque la *côte* est rocailleuse, très élevée, ou que la batterie s'y trouve perchée, & qu'en un mot, si l'on vouloit garder tous les points accessibles, il faudroit donc border

Digitized by Google

la mer d'hommes & de canons ; cependant si l'on ne le peut, qui empêche l'ennemi de défendre par ceux qui sont libres, la descente de Belle-Isle ; celle de Saint-Eustache, en sont des preuves. Aussi n'est-ce pas la difficulté de la descente qui l'en détourne, mais bien l'incertitude d'un butin capable de contrebalancer les risques de la retraite.

Ainsi, tout considéré, il s'en suit que ces batteries sont insuffisantes pour parer aux descentes & inutiles au cabotage ; que cependant elles coûtent beaucoup au roi, tant pour la construction que pour l'armement, & qu'elles occasionnent des corvées & un service très onéreux au peuple : d'où j'ai droit de conclure, qu'elles sont presque uniquement nuisibles dans ce système de défense.

Néanmoins, ce n'est que dans celui-là où elles paroissent de quelque utilité ; car, avec une maxime capable de soutenir la défensive, on a infiniment moins à craindre les descentes, & votre soin journalier se borne à protéger, sinon votre commerce, au moins vos caboteurs, & avec une marine supérieure, on a peu ou point à redouter pour son commerce ni pour ses *côtes*.

La France ne s'est jamais trouvée dans le cas du premier système que par sa faute. Dans les dernières guerres elle étoit dans le second ; & dans celle-ci elle est dans le troisième. Il semble cependant qu'elle craigne presque autant que si elle étoit dans le cas des précédents. L'Angleterre a toujours mis sa confiance dans ses flottes ; mais à présent elle a senti la nécessité de se garder sur terre.

Toutefois si l'on en veut, il faut, quant à leur position, qu'elles découvrent au loin la mer & les *côtes*, & qu'aucun corsaire ne puisse se soustraire à la portée de son canon. Le nombre de la pièce se fixe sur la fréquence du passage, & sur le nombre de pointes à battre à-la-fois, ou sur lesquels la même pièce ne peut pointer ; la longueur des affuts actuels, joint à l'espace qu'occupe l'épaulement, empêchent de s'approcher des bords, & de profiter de cette position plus avantageuse ; de façon que si l'on supprimoit les épaulements de ces batteries, ou qu'on pût y employer des affuts qui tinssent moins de place & décrivissent un arc de la valeur de la demi-circonférence & au-delà, une pièce pourroit suffire où il en faut à présent deux, bien entendu que le service fût aussi facile qu'avec les affuts nouveaux.

Les batteries ne doivent être élevées que de six à dix toises au-dessus de la pleine mer ; à cette élévation on profite des ricochets ; mais lorsqu'elle passe la plongée devenue trop forte, (si le vaisseau est à une portée où il soit facile de l'atteindre), le boulet porte sur le pont ou contre le bord opposé au-dessus de l'eau, ou bien si c'est contre l'extérieur & sous l'eau, comme il frappe contre le plan incliné & fuyant, il en est facilement réfléchi. Tel est l'inconvénient de la plupart des batteries de Bretagne, leur grande élévation est très favorable pour les grandes distances, mais ce sont aussi les plus nécessaires, sur un but fixe, à plus forte raison quand il est mobile en tout sens.

Enfin, pour leur établissement on doit consulter les gens qui habitent sur les lieux, sur-tout les marins, afin de connoitre les mouillages, les aterrages & la direction que les vaisseaux tiennent en rangeant la *côte*.

A présent, résumons ce système.

1°. Deux sortes de bâtiments de guerre, les uns à fond plat, chargés de gros calibre, stationnés à l'entrée des ports & des grandes rivières, les autres bons voiliers pour écarter les corsaires, toujours prêts à partir.

2°. Quelques bonnes batteries à l'embouchure des rivières & à l'entrée des ports, &c. mais aucune de cabotage.

3°. Des postes de signaux le long de la *côte* & dans l'intérieur avec de bons gardiens.

4°. Une quantité de troupes suffisantes, distribuées comme il suit : un corps d'armée composé d'infanterie & de cavalerie en proportion, relative à la nature de la province ; une partie de cette armée occuperoit les villes principales de la *côte* ; chacune des garnisons auroit des détachements ou des gardes dans les forts & les batteries ; la cavalerie feroit des patrouilles sur les bords de la mer ; le reste de l'armée formeroit une ou deux réserves cantonnées vers le centre.

5°. Fortifier les postes, garder les débouchés, & fortifier une ou deux places du centre.

6°. Les munitions de guerre ; le gros dans les places du centre, ainsi que l'équipage d'artillerie, le reste dans les postes principaux de la *côte*, desquels on tireroit de quoi fournir aux petits magasins des batteries.

7°. Faciliter l'accès & la communication des postes.

Système de défense, quand on a une marine capable de défensive.

La défensive consiste plutôt à garantir ses possessions qu'à attaquer celles de son ennemi ; à ne point s'exposer à recevoir des échecs considérables, & à attendre patiemment, mais avec vigilance, les circonstances que le temps vous offre presque toujours, de tomber sur l'ennemi avec avantage.

On se tient toujours armé & prêt à partir, ce qui lui donne de l'inquiétude sur son commerce & sur ses possessions lointaines, & l'oblige à diviser ses forces. Comme vous ne quittez guère vos *côtes*, vous pouvez facilement écarter ou prendre les corsaires, & employer la ressource des bâtiments côtiers. On peut donc dans ce système diminuer le nombre des batteries, même celles de défense, & supprimer celles de cabotage. Quelques bataillons répandus dans les villages sur les *côtes*, des garnisons dans les postes, & une réserve dans l'intérieur, suffiront pour la sureté.

Si votre marine reçoit quelque échec qui l'em-

pêche de tenir la mer de longtemps, vous vous rapprocherez du système précédent. Si elle va exécuter quelque expédition, après son départ vous pourrez faire filer des troupes dans la province.

Tout le service peut s'y faire par des troupes réglées ou par les milices de terre, celui des batteries aussi. Je voudrois qu'on n'y employât pas les gardes-côtes. Cette milice, par sa constitution, est incapable de bien servir. Elle est une surcharge pour les paroisses de la *côte* dans lesquelles on lève en outre des matelots & des canonniers matelots, ce qui attaque la population avec le commerce & l'agriculture; cependant cette milice ni vêtue, ni payée, ni nourrie, ni dressée, n'est pas même susceptible de l'être, puisqu'elle ne reste pas assemblée, ne sçauroit s'acquitter d'un service qui demande de l'adresse, de l'exactitude, & qui est réputé important. Les paroisses ont encore la corvée du guet pour transporter les paquets & les lettres relatives au service. Ce moyen de correspondance est très utile; aussi je desirerois que ces paroisses, délivrées de la garde-*côte*, le fissent très exactement; ce qu'il est impossible d'obtenir actuellement, ou que les cavaliers de patrouille le fissent, ce qui seroit plus simple, plus sûr & plus prompt.

Systême de défense quand on est maître de la mer.

On domine sur cet élément, lorsque l'ennemi n'a pas de marine, ou lorsque celle qu'il a est contrainte à garder la défensive. Alors il ne vous reste à prendre d'autre précaution contre ses vaisseaux, que celle que la prudence dicte, pour ne point éprouver des échecs auxquels les hasards de la mer, la ruse ou la hardiesse de l'ennemi vous peuvent exposer. Ainsi vos postes à l'abri d'un coup de main, la province munie d'une quantité de troupes suffisantes pour repousser une descente inopinée, vous êtes assez en garde sur terre, le reste dépend de vos flottes.

Quant à la mer, puisque le grand avantage qu'on obtient d'y dominer est de faire librement son commerce, il ne faut point négliger la protection des vaisseaux *côtiers*, sans quoi les corsaires le désoleroient impunément. C'est pour cette raison que les nôtres ont toujours fait tant de prises sur les Anglois; mais dans cette guerre ils avoient changé de plan: ils avoient stationné des bâtiments à-peu-près comme je le propose; ces bâtiments, au premier avis, couroient sur nos corsaires, qui presque touts, croisant sans jugement, attendoient qu'on les vint prendre. Aujourd'hui que l'extrême disette de matelots les empêche sans doute de continuer cette protection au commerce, nos corsaires recommencent à bien prendre.

C'est dans la position d'un état qui suppose ce systême, qu'il est nécessaire pour lui d'ouvrir, le plus qu'il est possible, des routes du centre des terres vers les postes, afin que l'aisance des transports & la modicité des frais facilite le flux & le reflux des marchandises, ce qui ranime l'agriculture & l'industrie, lesquelles à leur tour entretiennent ou augmentent la population que la mer attaque.

La France, par sa position entre deux mers, qui communiquent directement avec les contrées, sources ou but du commerce; par sa population; par la variété & la surabondance de ses productions de première nécessité, ou d'une qualité exclusive; enfin par le caractère actif & industrieux de ses habitants, ne peut se passer ni de commerce ni de marine. Le soin du gouvernement doit donc être de couvrir ses provinces maritimes; d'en rendre sur-tout les *côtes* praticables. Puisque les postes & les places de commerce s'y trouvent, c'est sur leurs routes que les voitures, les négociants, les matelots, les troupes & les munitions de guerre & de bouche passent sans cesse. Cependant les *côtes* sont peut-être la partie du royaume la plus négligée quant aux routes & aux passages, & surement celle où l'on trouve le moins de ressource pour voyager ou pour subsister. C'est donc à tort qu'on a blâmé M. le duc d'Aiguillon lorsqu'il a voulu faire construire des routes en Bretagne.

Mais quand bien même la France seroit réduite à n'avoir qu'une marine médiocre, ses forces de terre sont assez considérables pour qu'elles n'ayent rien à redouter d'un accès trop facile; & si elle étoit réduite au seul commerce de ses productions & de son industrie, (deux objets qui, attachés au sol & au génie, ne peuvent lui être enlevés), ce seroit pour elle un motif plus puissant de multiplier & de perfectionner ses routes du côté de la mer, afin de compenser, par l'activité de son commerce intérieur, ce qu'elle auroit perdu dans celui de traite ou de spéculation: la Chine & le Japon n'en ont pas d'autres; néanmoins, à bien des égards, ils sont plus florissants qu'aucun état commerçant que ce soit.

Comme il paroît qu'on est décidé à soutenir une marine puissante, je ne peux m'empêcher d'insister encore sur l'inutilité du service des batteries de *côte*, parce qu'il oblige le gouvernement à augmenter le corps d'artillerie. Ce corps a eu, dans cette guerre-ci, de plus que dans les autres, la construction & la direction des batteries en France & dans ses colonies, & l'exécution des pièces des régiments; aussi quoique nous n'ayons qu'une guerre de mer, à peine peut-il y suffire.

Je ne pretends pas dire qu'on ne puisse peut-être augmenter un peu plus le corps, sans que cela produise les inconvenients cités; mais je crois fermement que l'augmentation qu'occasionne les batteries de *côte* sera en pure perte, puisque l'état n'en retirera aucun avantage, ou que d'autres sujets pouvoient les occuper.

Eh bien! dira-t-on, si la guerre par terre survient on l'augmente de beaucoup. Je conviens qu'on peut solder & breveter bien plus d'individus qu'il

Digitized by Google

n'y en a; mais puisque chacun a sa manière d'envisager les choses, je représenterai que non-seulement je ne crois pas son augmentation profitable, mais que je la crois nuisible, autant à lui qu'à l'état: à celui-ci, parce que si c'est un principe reconnu que les forces principales, telles que les vaisseaux de ligne, l'infanterie, la cavalerie, ne devoient jamais excéder le terme que la force absolue de chaque état leur fixe, à plus forte raison, les forces accessoires, telles que les troupes légères, les vaisseaux hors de rang & l'artillerie, ne doivent-elles pas outrepasser leur terme relatif aux premiers ou leur devenir égales.

Ce surcroît d'augmentation, fruit de l'excès de confiance qu'on a dans les forces secondaires, ne peut s'effectuer sans surcharger l'état, ou bien sans diminuer le nombre ou la qualité des forces principales, puisque dès-lors on se fie plus aux machines qu'aux hommes; c'est-à-dire, plus dans l'industrie mécanique que dans le courage & la science de la tactique: car le but des premières est d'atteindre l'ennemi de loin, & sans en être aussi dangereusement atteint; au lieu que celui du guerrier consiste à fondre sur son ennemi avec un tel avantage, que sa bravoure succombe sous la vôtre.

J'ai dit funeste au corps en particulier, parce que tous les corps accessoires exigent chez les individus des qualités ou des talents que tous les hommes ne possèdent pas; comme la taille & la force; ou qu'ils ne sont point susceptibles d'acquérir, tels que l'adresse, l'intelligence & certaines connoissances (sur-tout dans l'artillerie): en sorte que plus ces corps deviennent nombreux, plus cette valeur intrinsèque, résultante de la valeur particulière de ses membres, diminue: le hasard finit par décider des succès de cette partie dans laquelle on mettoit toute sa confiance. Tel fut le sort des machines sous le Bas-Empire, auxquelles l'art militaire dut la barbarie où il resta plongé jusqu'à ces temps modernes; où, en réintégrant les forces principales, on diminue les accessoires.

L'estime qu'on a pour ces corps est, comme je l'ai dit, en raison de celle qu'on fait des particuliers, ce qui fait sentir la nécessité de leur accorder des avantages dont les autres ne sont ni jaloux, ni humiliés, parce qu'ils voyent qu'il est juste & nécessaire de récompenser & d'encourager les talents. L'Etat le fait aussi sans peine, tant que ces corps peu nombreux n'avilissent pas les graces, en les rendant trop communes, & ne surchargent pas trop ses finances par leur multiplicité; mais lorsqu'ayant acquis une utilité au-dessus de leur terme, il est contraint de les augmenter considérablement, il arrive d'abord que ces faveurs excitent la jalousie des autres corps; elles deviennent une humiliation pour eux-mêmes, qui finit par les faire dégénérer. L'état se lasse bientôt de continuer des avantages si multipliés; il les diminue, puis finit par les ôter. Alors cette perte, du véritable aiguillon du mérite, anéantit les qualités de ces corps privilégiés.

Il y a déja plusieurs années que le corps est menacé de perdre, & a même perdu plusieurs de ses avantages; j'en citerai des exemples.

1°. Les officiers en résidence, les supérieurs, quoiqu'en activité, ont des appointements moindres que ceux d'un pareil grade dans les régiments; cependant il en est quantité qui ont plus de travail & plus de frais que ces derniers: tels sont ceux qui sont employés actuellement sur les *côtes*. 2°. Les capitaines en second n'y ont aucun traitement, & ce que j'ai dit de leur chef se peut dire d'eux: Les officiers employés sur les *côtes* dans les autres guerres avoient au moins quarante livres par mois. 3°. Quoique toutes les troupes ayent eu une augmentation considérable de solde, les corps royaux n'en ont eu aucune, & il se trouve dans les régiments deux capitaines en premier qui n'ont pas plus d'appointement que ceux en second. 4°. Enfin, le corps, depuis M. de Saint-Germain, est menacé de perdre les commissions de capitaines; pour les lieutenants & les chefs bien plus anciens que ceux des autres troupes, ils n'ont cependant le brevet de brigadier que très-longtemps après eux; mes craintes ne sont donc pas mal fondées!

Du service des côtes.

La construction, l'armement & la direction du service des *côtes* sont confiés à l'artillerie; les canonniers gardes côtes, les gardiens de batterie & de signaux; les compagnies du guet, & quelques détachements d'infanterie, sont employés à l'exécution de ce service sous elle; on l'en a chargée, parce que la partie principale de ce service & la plupart de ses dépendances se trouvent des fonctions directes ou relatives à l'artillerie; & que le reste lui est commun avec les autres troupes.

Cependant on ne lui a pas donné la construction des édifices & des petits forts affectés aux batteries; cette réserve paroît mal fondée, & porte préjudice au service: mal fondée, puisque ce corps est par-tout ailleurs dans l'usage de construire ses magasins & ses arsenaux; or les petits édifices des batteries sont destinés à loger ses munitions & les gens sous ses ordres: préjudiciable au service, parce que l'établissement d'un même poste dépendant de deux corps, c'est un hasard qu'il n'y ait pas contrariété d'opinion ou de volonté, tant pour la capacité, que pour la position des édifices qui, l'une & l'autre, sont de fait relatives à l'emplacement des batteries, & au nombre des pièces: leur réparation souffre aussi parce que les postes sont très-éloignés entre eux, & du lieu où réside les officiers du prince: qu'ils ne font leurs travaux qu'en certains temps;

Digitized by Google

& lorsque les fonds sont accordés ; ce qui n'arrive que pour une partie & après bien des délais, de sorte qu'alors ces réparations sont devenues bien plus considérables, & les hommes ainsi que les munitions ont pâti fort longtemps, souvent plusieurs années : en outre les travaux de ce corps se font par entreprises, au lieu que ceux de l'artillerie se font par elle-même ; elle a encore l'avantage d'y employer ses propres canonniers ; & ceux de la garde-*côte* très aise de gagner leur subsistance ; le tout à bas prix : enfin les réparations se font aussitôt qu'il en est besoin.

La défense de la *côte* consiste en des postes éloignés d'une, deux, & quelquefois quatre & cinq lieues ; si deux autorités indépendantes y président, il est impossible que le service aille ; c'est pourquoi il faut que l'infanterie, détachée aux batteries, soit aux ordres de l'officier à qui elles sont confiées ; mais pour qu'il aille rondement, il faut que cet officier ne soit pas surchargé de trop de postes ou d'une grande étendue de *côtes* ; car le seul moyen de communication qui existe entre lui & ses postes, c'est l'écriture. Il est facile de juger que cette voie entraine une correspondance volumineuse ; qu'elle expose le service à des mal entendus, à des erreurs, & à des retards considérables. Les tournées que l'officier doit faire sont aussi trop longues & trop couteuses pour être aussi fréquentes que le besoin de ce service l'exige. Enfin le grand éloignement où il se trouve de la plupart de ses postes, le met dans l'impossibilité de se transporter sur les lieux, ou de faire parvenir ses ordres à temps.

Ce seul vice actuel prive la *côte* de la défense qu'on a cru nécessaire ; & tant que l'ordre établi subsistera, il est clair que les peines & les soins que les officiers se donnent, que les dépenses que le roi & la province font, que la misère que les compagnies garde-*côte* éprouvent, & que le dommage que la privation de leur bras cause à l'agriculture, n'aboutissent qu'à étaler, le long des *côtes*, une apparence de défense : aussi n'est-il personne qui ne soit convaincu qu'un corsaire pourroit descendre impunément.

L'année dernière 1781, la récolte n'ayant pu être toute battue, faute de bras, une partie a été perdue par les pluies qui sont survenues, & qui ont fait germer le bled empilé. Il est misérable de voir le long des *côtes* de Bretagne, sur-tout à Quiberon, les travaux de la campagne ; il n'y a que les femmes qui les fassent dans ce dernier endroit.

A l'égard de la protection qu'elles donnent au commerce ; il est de fait que sur cent bâtiments pris, environ quatre-vingt se sont en pleine mer ou hors de la protection des batteries ; & que le reste se sauve par l'avis des signaux, ou bien est pris malgré les canons & leurs servants : soit parce qu'étant impossible d'obtenir qu'une telle milice fasse une garde assidue, il arrive que le coup est fait avant qu'elle se soit avisée d'y porter secours ; soit parce que n'étant pas suffisamment instruite ni disciplinée, elle n'a ni la présence d'esprit pour agir selon les circonstances, ni l'adresse qu'il faut pour atteindre les corsaires ; & ceux-ci le sçavent très bien, car il se trouve toujours parmi eux des François.

Toutes ces choses murement pesées, on conviendra qu'il ne vaut pas la peine de mettre tant de monde sur pied, de gâter tant de munitions, & de construire tant d'affuts si bons & si chers, pour sauver & peut-être ; quoi ? deux ou trois chasse-marées par an, sur les *côtes* de Bretagne !

Mais, dira-t-on, comment rendre cette défense plus efficace ; & comment suppléer à cette milice ? Je l'ai dit en gros dans la première partie ; le voici en détail.

Faites servir les batteries par l'infanterie ou par la milice de terre : celle-ci assemblée depuis la guerre est à-peu-près comme les troupes réglées pour tout. Leur discipline & leur instruction inspireront plus de confiance aux habitants des *côtes*, & plus de craintes aux corsaires, que le triple des grandes compagnies : que le roi ou la province leur donne deux ou trois sols de haute paye ; équivalent du pain de munition accordé aux compagnies gardes-côtes, l'un & l'autre y gagnera : tous les autres frais que cette milice leur coûte, en sus des troupes réglées, distribués dans la province au moyen de cette augmentation indispensable (car tout, jusqu'à l'eau, manque en ces lieux), le soldat fera ce service avec zèle & avec plaisir. Il ne s'agit donc que de les dresser au service du canon. Or n'est-il pas indifférent pour le roi, quant à la dépense, que la poudre des exercices actuels soit consommée par eux ou par les compagnies garde-*côte* ? Ces soldats déja dressés aux exercices militaires, ne le seront-ils pas plus facilement & plus surement que des rustres, qui, presque par-tout, n'entendent pas la langue françoise, & qui ne font qu'à contre-cœur un service dont ils éprouvent toute la misère, sans en ressentir l'utilité ?

On peut se figurer la misère que doivent éprouver des gens confinés au bord de la *côte*, dans un poste éloigné de toute habitation, sans solde ; n'ayant qu'une livre & demie de pain, & dans un pays dépourvu de tout ; ou du moins si cher, qu'il y faut beaucoup d'argent ; & c'est ce qui manque à ces gens là. On leur dispute le bois, la chandelle, & les fournitures de lit : n'ayant qu'un gillet & une veste courte par-dessus, ils n'ont pas chaud, je pense, l'hiver : aussi aiment-ils mieux risquer la prison que de se rendre au poste ou d'y rester.

L'Etat auroit l'avantage d'avoir dans ses troupes, ou dans ses milices, des gens dressés pour l'artillerie, & qu'il pourroit employer au service ainsi que c'est son intention. Tout le monde gagneroit.

Digitized by Google

à ce systême, le roi, la province, l'artillerie & la marine qui auroit alors plus d'hommes à prendre pour ses classes, dans cette milice supprimée.

Mais soit qu'on adopte ce plan, ou qu'on s'en tienne au systême actuel de défense, fondé sur les observations précédentes, je pense qu'un capitaine d'artillerie ne doit pas être chargé d'une étendue de *côte* de plus de huit ou dix lieues, & que de six ou sept batteries, ayant corps de garde; cette règle peut souffrir des modifications du plus au moins, selon les circonstances. Dans le district actuel de la résidence d'Aurai, qui prend depuis la rivière d'Entel jusqu'à la Vilaine, il se trouve une étendue de plus de quinze lieues, sans y comprendre la presqu'île de Quibéron; j'y placerois deux capitaines; l'un auroit la partie depuis Aurai à Entel; l'autre d'Aurai à la Vilaine.

Pareillement le sous-directeur ayant, outre la correspondance avec ces officiers & avec quantité de personnes publiques, les affaires de la sous-direction ne peut suffire à tout; on se trouve accablé de faux frais. Si la sous-direction est trop étendue, il ne devroit y avoir que trente lieues de *côtes*, & dix-huit ou vingt batteries ayant corps de garde; ce qui exige à-peu-près trois divisions de compagnie gardes-*côtes*, quatre officiers d'artillerie aux batteries, & un au moins pour la place.

Les officiers de gardes-*côtes* ne doivent être chargés que de deux ou trois postes, distants chacun d'une lieue; de sorte que chaque capitaine d'artillerie en aura deux sous lui. Quant au nombre d'hommes nécessaires par pièce, si la batterie n'en a qu'une, il faut en mettre au moins cinq, afin que l'absence momentanée ou la maladie ne la rendent pas inutile, n'en donnant que quatre.

Chaque batterie avec corps de garde ne peut se passer de canonnier gardien, ni l'hiver ni l'été; il n'est pas possible qu'il puisse veiller sur plusieurs postes aussi éloignés tout à la fois; ni fournir à temps des munitions. Les conditions que cet emploi exige, embarrassent sur le choix du genre des personnes le plus capable de le remplir. Les anciens canonniers conviendroient parfaitement, si on pouvoit en trouver assez, & qui sçussent lire & écrire : ceux du corps royal conviennent bien; mais les soldats n'étant pas accoutumés à se conduire seuls, presque touts s'adonnent à la boisson, ce qui oblige à les changer souvent; d'où il résulte de frequents inventaires qui détériorent les munitions; causent de la confusion dans les états, & laissent languir le service jusqu'à ce que le successeur se soit mis au fait: d'ailleurs comme ils n'entendent point le langage du pays, ils ne peuvent guère connoitre ou se procurer les ressources qu'il peut offrir pour les travaux & pour la défense. Touts ces avantages se trouvent réunis dans les bons bourgeois des lieux; ils connoissent la mer, sçavent lire & écrire, & sont au fait des affaires : ainsi dans peu ils sont capables de remplir leur service.

En employant les premiers, le roi donne une récompense à d'anciens serviteurs; en employant les seconds, on perd à coup sûr de bons sujets, & on auroit la nécessité en pure perte d'augmenter le corps royal : pour concilier tout, je préférerois les bourgeois, puis les canonniers ou autres marins ou serviteurs, & je suppléerois par ceux du corps royal.

Les gardiens de pavillon ne peuvent être pris que parmi les marins; il n'est pas nécessaire qu'ils sçachent écrire. Mais comme le poste ne doit jamais rester sans observateur, & que cependant il n'est possible ni raisonnable d'exiger que la même personne reste toute la journée dans ces guérites, il faudroit deux gardiens par poste; alors on pourroit les obliger, sous des peines graves, à s'y trouver toujours l'un ou l'autre.

En leur donnant de bonnes lunettes d'approche, on obtiendra deux avantages, celui de pouvoir discerner de loin tout ce qui sera à la mer, & celui de reconnoitre leurs signaux respectifs à une telle distance, qu'on pourra sans inconvénient supprimer une partie des signaux actuels, qui, malgré leur communication, commettent des erreurs; on compensera ainsi le doublement des gardiens; mais quand bien même on ne feroit pas cette économie, l'importance des signaux est si grande, que l'état ne doit rien ménager pour bien remplir leur objet.

Le service des *côtes* sera encore très incertain, tant qu'on ne remédiera pas, 1°. à la difficulté où l'on se trouve presque par-tout pour les passages; 2°. à l'embarras extrême pour transporter les munitions, &c. par exemple du Port-Louis aux postes de son ressort. Pour remédier au premier, il faudroit que le roi établit à ses frais des passages par touts les bras de mer, ou qu'il obligeât ceux de la France, à faire le service, ou bien qu'il contraignit les bateaux des lieux où il s'en trouve à le faire, faute de ce, les soldats & les compagnies gardes *côtes* restent souvent deux jours sans joindre leurs postes; la circulation des lettres est interrompue; pour remédier au second, le roi pourroit affecter au service de l'artillerie & du génie, quelques-uns de ces bâtiments dont on ne manque pas dans ses ports; ou bien enjoindre au commandant des ports de les fournir à la réquisition des chefs de l'artillerie & du génie. Au lieu d'employer cette voie très simple, très prompte & moins coûtense, puisque le roi tireroit au moins quelque service de plusieurs bras qui sont inutilement payés dans ses ports, on est obligé de freter fort cher le bâtiment d'un particulier que l'on détourne de ses affaires, comme si le maitre de la mer & celui de la terre n'étoient pas le même souverain : (*art. de M. le chevalier de Ferussac, capitaine du corps de l'artillerie.*)

On trouvera dans l'ordonnance du roi, du 13 décembre 1778, concernant les garde-*côtes*, tout

Digitized by Google

ce qui concerne leur composition, habillement, équipement, solde, police, discipline, privilèges, &c. & dans celle du 23 avril 1780, tout ce qui a rapport à leur service, aux corps de garde d'observation, & aux signaux établis sur les *côtes*.

CÔTÉ EXTERIEUR. C'est le côté d'un polygone que l'on fortifie en-dedans, ou la ligne tirée de ce point ou angle flanqué d'un bastion à l'angle flanqué du bastion voisin. *Voyez* FORTIFICATION. (CONSTRUCTION.).

CÔTÉ INTÉRIEUR. C'est le côté d'un polygone que l'on fortifie en-dehors, ou la ligne tirée du centre d'un bastion au centre du bastion voisin.

COTEREAUX. (*Voyez* AVENTURIERS.).

COTEREL. Espèce de sabre court.

COTTE D'ARMES. Ce n'étoit ni un manteau, ni la *chlamys*, ni le *paludamentum*, ni le *sagum*, comme on l'a dit dans la première édition de l'encyclopédie, mais une dalmatique sans manches qui recouvroit la cotte de mailles, revêtoit tout le corps, & descendoit au moins jusqu'aux genoux. On mettoit par-dessus la *cotte d'armes* le ceinturon qui portoit l'épée : il servoit en même temps à la contenir. Cette espèce de vêtement étoit orné des écussons ou des pièces d'armoiries du chevalier, & souvent même de drap d'or ou d'argent, de riches fourrures, ou de pannes précieuses de différentes couleurs. Nicod la nomme tunique. Elle n'étoit, ainsi que les bannières, permise qu'aux chevaliers.

COTTE DE MAILLES. Espèce de cuirasse, faite de mailles de fer, simples ou doubles, qui couvroit le corps depuis le cou jusqu'aux cuisses. On la mettoit sur le gobisson ou gambeson : elle étoit aussi nommée chemise de mailles, auber ou hauber. Elle étoit d'abord sans manches ; mais on y en ajouta ensuite, ainsi que des chausses de mailles.

COUP D'ŒIL. C'est le sentiment général que le *coup d'œil* ne dépend pas de nous, que c'est un présent de la nature, que les campagnes ne le donnent point du tout ; & qu'en un mot, il faut l'apporter en naissant, sans quoi les yeux du monde les plus perçants nous sont inutiles, que nous marchons dans les tenèbres les plus épaisses. On se trompe, nous avons touts le *coup d'œil*, selon la portion d'esprit & de bon sens, qu'il a plu à la providence de nous départir. Il naît de l'un & de l'autre, mais l'usage le perfectionne & l'expérience l'assure. On voit par les actions & la conduite d'Amilcar, qu'il l'avoit très bon & très fin, parce qu'il possédoit toutes les qualités qu'on demande pour le *coup d'œil*, & dans le plus haut point de perfection, où peut-être jamais général les ait poussées, comme on le peut remarquer dans la guerre d'Eryce, & plus encore dans celle des soldats rebelles d'Afrique.

Avant que d'entrer dans l'explication de la méthode dont on peut se servir pour acquérir ce talent, qu'on croit faussement être un don de la nature, il est nécessaire d'en donner la définition. Le *coup d'œil* militaire n'est autre chose que l'art de connoître la nature & les différentes situations du pays où l'on fait, & où l'on veut porter la guerre ; les avantages & les désavantages des camps & des postes que l'on veut occuper, comme ceux qui peuvent être favorables ou désavantageux à l'ennemi par la position des nôtres, & par les conséquences que nous en tirons, nous jugeons surement alors des desseins présents, & de ceux que nous pouvons avoir par la suite. C'est uniquement par cette connoissance de tout un pays où l'on porte la guerre, qu'un grand capitaine peut prévoir les événements de toute une campagne, & s'en rendre pour ainsi dire le maître ; car, jugeant par ce qu'il fait de ce que l'ennemi doit nécessairement faire, & obligé par la nature des lieux à se régler sur ses mouvements pour s'opposer à ses desseins, il le conduit ainsi de camp en camp, & de poste en poste, au but qu'il s'est proposé pour vaincre. Voilà en peu de termes ce que c'est que le *coup d'œil* militaire, sans lequel il est impossible qu'un général puisse éviter de tomber dans une infinité de fautes d'une extrême conséquence ; en un mot, il n'y a rien à espérer pour la victoire, si l'on est dépourvu de ce qu'on appelle *coup d'œil* à la guerre ; & comme la science militaire est de la nature de toutes les autres, qui demandent l'usage pour les bien posséder dans les différentes parties qui la composent, celle dont je traite ici est une de celles qui demandent la plus grande pratique.

Philopæmen, un des plus grands capitaines de la Grèce, qu'un illustre Romain appella le dernier des Grecs, avoit un *coup d'œil* admirable : on ne doit pas considérer en lui comme un présent de la nature, mais comme le fruit de l'étude, de l'application, & de son extrême passion pour la guerre. Plutarque nous apprend la méthode dont il se servit pour voir de tout autres yeux que de ceux des autres pour la conduite des armées ; le passage mérite d'être rapporté. « Il écoutoit volontiers les discours, & lisoit les traités des philosophes, dit l'auteur Grec : non touts, mais seulement ceux qui pouvoient l'aider à faire des progrès dans la vertu. De toutes les grandes idées d'Homère, il ne cherchoit & ne retenoit que celles qui peuvent éguiser le courage & porter aux grandes actions. Et pour toutes les autres lectures, il aimoit sur-tout à lire les traités d'Evangelus, qu'on appelle les tactiques, c'est-à-dire l'art de ranger les troupes en bataille, & les histoires de la vie d'Alexandre : car, il pensoit qu'il falloit toujours rapporter les paroles aux actions, & ne lire que pour apprendre à agir, à moins qu'on ne veuille lire seulement pour passer le temps, & pour se former à un babil infructueux & inutile. Quand il avoit lu les préceptes & les règles des tactiques, il ne faisoit nul cas d'en voir les démonstrations par des plans sur des planches, mais il en faisoit l'application

Digitized by Google

l'application sur les lieux mêmes & en pleine campagne. Car, dans les marches il observoit exactement la position des lieux hauts & des lieux bas, toutes les coupures & les irrégularités du terrein, & toutes les différentes formes & figures que les bataillons & escadrons sont obligés de subir à cause des ruisseaux, des ravins & des defilés qui les forcent de se resserrer ou de s'étendre, & après avoir médité sur cela en lui-même, il en communiquoit avec ceux qui l'accompagnoient. En général il paroît que Philopæmen avoit une inclination trop forte pour les armes; qu'il embrassoit la guerre comme une profession qui donnoit plus d'étendue à la vertu; & en un mot, qu'il méprisoit ceux qui ne s'appliquoient pas à ce méner, comme gens oiseux & inutiles. »

C'est en abrégé le précepte le plus excellent qu'on puisse donner à un prince, à un général d'armée, & à tout officier qui veut parvenir & monter aux grades les plus éminents de l'état militaire. Cette méthode est unique, & rend, comme dit fort judicieusement le traducteur, la pratique des préceptes bien plus aisée dans l'occasion, que de voir les plans sur des planches. Plutarque accuse & blâme même Philopæmen d'avoir porté la passion de la guerre au-delà des bornes raisonnables. M. Dacier ne manque pas de lui applaudir. L'un & l'autre jugent très peu équitablement de ce grand capitaine, sans sçavoir trop bien ce qu'ils disent : comme si la science de la guerre n'étoit pas immense, qu'elle ne renfermât pas presque toutes les autres, & que pour en acquérir la connoissance, il ne fallût pas une application longue & pénible. Plutarque n'étoit pas guerrier, son traducteur encore moins; ni l'un ni l'autre n'ont réfléchi que Philopæmen étoit sçavant comme la plupart des grands capitaines, & qu'il s'attachoit à l'étude de la philosophie & de l'histoire, si nécessaire aux gens de guerre. Pourquoi trouver mauvais qu'un homme s'applique & se livre entièrement à l'étude des sciences qui ont rapport à sa profession? Celle des armes n'est pas seulement la plus noble, elle est encore la plus étendue & la plus profonde, & par conséquent elle exige une plus grande application; ce que faisoit ce grand capitaine pour se former le *coup d'œil*, est une chose très importante pour le commandement des armées, delà dépend le salut & la gloire d'un état.

On ne peut douter que la tactique ou l'art de mettre les armées en bataille, de les camper & de les faire combattre, ne soit tout-à-fait digne d'un roi. Quelle raison avoit Annibal de mettre Pyrrhus, roi des Epirotes devant Scipion, & immédiatement après Alexandre, quoique celui-ci ne fût pas si habile? Il n'en eut sans doute point d'autre, sinon que le premier avoit excellé pardessus tous dans cette grande partie de la guerre, quoique Scipion ne lui cédât pas sur ce point, comme il le fit voir à Zama. Annibal y fut-il moins exercé que les deux autres? Philopæmen voyoit que l'étude de la tactique & les principes d'Evangelus ne lui serviroient de rien, s'il n'y joignoit le *coup d'œil* si nécessaire au général d'armée: sa méthode nous a toujours plu, & nous l'avons toujours pratiquée dans nos voyages comme dans l'armée.

I I I.

Qu'il ne faut pas attendre l'occasion de la guerre pour se former le coup d'œil, *qu'on peut l'apprendre & l'acquérir par l'exercice de la chasse.* (Eloge de Machiavel).

Il y a plusieurs choses nécessaires pour parvenir à cette connoissance, une très grande application à son métier; c'en est la base; on prend ensuite une méthode : quoique celle du capitaine Grec soit bonne, nous croyons avoir beaucoup enchéri, ou du moins trouvé ce que l'auteur Grec a négligé de nous apprendre plus particulièrement. L'on ne fait pas toujours la guerre. Il ne faut pas s'imaginer non plus qu'on puisse s'y rendre habile par la seule expérience, sur laquelle la capacité de la plus grande partie des gens de guerre est fondée aujourd'hui; elle ne fait que perfectionner, & ne sert presque de rien, si l'on ne joint l'étude des principes : car, la guerre étant une science, elle s'apprend comme toutes les autres, où l'on ne sçauroit se rendre habile, si l'on n'y commence par l'étude des principes. Deux siècles de guerre perpétuelle suffiroient à peine pour nous conduire par l'expérience des faits; il faut la laisser en propre aux ames ordinaires, & fournir aux grands capitaines des moyens plus courts pour monter à la gloire sans la devoir à la capacité des autres, qu'on ne rencontre pas toujours. Il est donc nécessaire d'étudier la guerre avant que de penser à la faire, & de s'appliquer toujours & sans cesse lorsqu'on la fait.

J'ai dit plus haut qu'on ne fait pas toujours la guerre, j'ajoute encore que les armées ne sont pas toujours assemblées & en mouvement : l'on est au moins six mois dans le repos d'un quartier d'hiver, & six mois ne suffisent pas pour nous former le *coup d'œil* pour la guerre. Il est vrai qu'on l'apprend beaucoup plus dans les marches, dans les fourrages, & dans les différents camps & les divers postes où les armées campent; les idées sont plus nettes alors pour juger & réfléchir sur le pays que l'on voit & les pratiques que l'on observe; mais cela n'empêche pas que, par le secours de l'esprit & de l'imagination, on ne puisse en faire usage ailleurs que dans les armées, & qu'on ne se perfectionne le jugement & la vue à la chasse ou en voyageant. J'en puis parler par l'expérience que j'en ai faite.

Rien ne contribue davantage à nous former le *coup d'œil* que l'exercice de la chasse; car, outre

qu'il nous met au fait du pays & de ses différentes sortes de situations, qui sont infinies & jamais les mêmes, on apprend encore dans ce bel exercice mille ruses & mille choses qui ont rapport à la guerre; mais la principale est la connoissance des lieux qui nous forme le *coup d'œil*, sans que nous y prenions garde; & si l'on s'exerce à cette intention, pour peu de réflexions qu'on y ajoute, on pourra acquérir la plus grande & la plus importante des qualités d'un général d'armée. Le grand Cyrus eut moins son plaisir en vue, en se livrant tout entier à la chasse pendant sa jeunesse, que le dessein de se rendre propre pour la guerre & la conduite des armées. Xénophon, qui a écrit sa vie, ne nous laisse aucun doute là-dessus. Il dit que ce grand homme allant faire la guerre au roi d'Arménie, raisonnoit sur cette expédition comme s'il se fût agi d'une partie de chasse entreprise dans un pays de montagnes. Il s'expliquoit ainsi à Chrysante, un de ses officiers généraux qu'il envoyoit dans les endroits, & dans les vallées les plus difficiles, pour en gagner les entrées & les issues, & couper la retraite à ses ennemis. » Imagine-toi que c'est une chasse que nous allons faire, & que tu as la charge de demeurer aux toiles, tandis que je battrai la campagne. Sur-tout, souviens-toi qu'il ne faut point commencer la chasse que les passages ne soient occupés, & que ceux qui sont en embuscade ne doivent pas être vus pour ne pas effaroncher le gibier. . . . . Garde-toi de t'engager dans le fort du bois, dont tu aurois peine à te retirer, & commande à tes guides qu'à moins d'abréger extrèmement le chemin, ils te conduisent toujours par les routes les plus faciles: car, en fait d'armée, le plus beau chemin est toujours le plus court. »

Que Xénophon ait romanisé cette histoire de Cyrus, pour nous donner un abrégé de science militaire traité historiquement, peu nous importe, si tout ce qui a rapport à cette science est vrai & solide: Il veut nous faire connoitre que la chasse nous mène à bien des connoissances; que c'est un exercice honnête, & très nécessaire à ceux qui sont nés pour commander comme pour obéir, parce qu'elle nous rend plus propres à soutenir les fatigues de la guerre, fortifie le tempérament & forme le *coup d'œil*: car, une connoissance exacte d'une certaine étendue de pays nous facilite celle des autres, pour peu qu'on les voie. Il ne se peut qu'ils n'aient quelque conformité entre eux, quoiqu'ils soient touts différents, & la parfaite connoissance de l'un nous conduit à celle de l'autre, dit Machiavel dans ses discours politiques. Au contraire, ceux qui ne sont point formés à cette habitude, ont beaucoup de peine à y parvenir: au lieu que les autres d'un *coup d'œil* appercevcient l'étendue d'une plaine, l'élévation d'une montagne, la grandeur & l'abontissement d'une vallée, & toutes les circonstances des différentes natures du terrein, auxquelles ils se sont formés autrefois par beaucoup d'expériences & d'étude. Je ne pense pas qu'aucun auteur ait traité cette matière que celui que je viens de citer; le reste est excellent: je vais le copier.

Rien n'est plus vrai, continue-t-il, que ce que j'avance ici: s'il en faut croire Tite-Live, & l'exemple qu'il nous cite de Publius-Décius, qui fut tribun dans l'armée commandée par le consul Cornélius contre les Samnites; il arriva que ce général se laissa pousser dans un vallon où l'ennemi auroit pu le renfermer: dans cette extrémité Décius dit au consul, voyez-vous cette éminence qui commande les ennemis? C'est un poste qui doit servir à nous tirer d'affaire si nous ne perdons pas un seul moment pour nous en rendre maitres, puisque les Samnites ont eu l'aveuglement de l'abandonner. Et avant que Décius eut parlé de cette sorte au consul, Tite-Live dit que Décius avoit apperçu au travers des bois une colline qui commandoit le camp de l'ennemi; qu'elle étoit assez aisée pour des soldats armés à la légère. Que le consul commanda au tribun de s'en rendre maître, avec trois mille hommes qu'il lui donna; ce qu'ayant heureusement exécuté, toute l'armée se sauva pour se mettre aussi en lieu de sureté, avec les troupes qu'il commandoit; ordonna à quelques gens de le suivre, pendant qu'il y avoit encore un reste de lumiere, afin de découvrir les endroits gardés par l'ennemi, & ceux par où l'on pouvoit faire retraite; & il alla à la découverte habillé comme un simple soldat, afin que les Samnites ne s'apperçussent pas que c'étoit un des officiers généraux qui battoit l'estrade.

Si l'on fait réflexion sur tout ce que Tite-Live dit ici, continue Machiavel, l'on verra combien il est nécessaire à un bon capitaine de sçavoir juger de la nature d'un pays: car si Décius n'eut pas eu cette connoissance, il n'auroit pu sçavoir combien il étoit avantageux aux Romains de s'emparer de cette hauteur, & il n'auroit pu voir de loin si elle étoit de facile ou difficile accès: quand ensuite il en fut le maitre, & qu'il étoit question d'aller rejoindre le consul, il n'auroit pu non plus découvrir de loin les postes que l'ennemi gardoit, & ceux par où ils pouvoient faire retraite. Il falloit donc absolument que Décius fût fort intelligent dans ces sortes de choses; car avec cette connoissance il sauva l'armée Romaine en s'emparant de cette hauteur, & ensuite il trouva le moyen de se délivrer des ennemis qui l'environnoient dans ce poste.

Il y a très peu de gens de guerre capables de tirer d'un fait historique les observations qu'on vient de lire dans ce passage de Machiavel, c'est tout ce que pourroit faire l'homme le plus consommé dans le métier des armes. Je n'en suis nullement surpris, une étude profonde & réfléchie de l'histoire nous mène nécessairement à une infinité de connoissances qui nous mettent en état de

juger sainement & solidement de tout. L'étude de la politique, dont l'histoire est le fondement, est un puissant moyen pour nous perfectionner l'esprit & le jugement. Les discours politiques & militaires de cet auteur sur les décades de Tite-Live, sont un ouvrage immortel : & je trouve digne de la curiosité des gens de guerre, & d'en être bien lu & bien médité. La vie de Castrucio, un des plus grands capitaines de son siècle, quoique peu connu, n'est pas moins admirable. elle est toute ornée de faits curieux, très instructifs, & pleins de réflexions & d'observations militaires que peu de gens de guerre sçavent faire, tant cet homme avoit le génie tourné au métier; hors un livre de guerre de sa façon, qui ne lui fait pas beaucoup d'honneur, quoiqu'il ait pillé Végèce, qu'il a très mal travesti, il est admirable en tout. Il s'étoit trouvé dans un temps où l'Italie étoit agitée de tant de troubles & de guerres intestines & étrangères, qu'il ne faut pas être surpris qu'un homme d'esprit & de jugement, sçavant d'ailleurs, ait été capable d'un si bel ouvrage; car, comme il se trouvoit sur les lieux, il étoit en état d'avoir d'excellens mémoires, & de consulter les officiers qui s'étoient trouvés dans ces guerres.

I V.

Le coup d'œil réduit en principes & en méthode.

Un général qui est à la tête d'une armée doit penser, méditer sans cesse & perpétuellement, soit dans son camp, soit dans la marche, voir tout par ses yeux, s'il lui est possible, & jamais par ceux d'autrui : il n'y en a pas, dit-on, de meilleurs que ceux du maître. En effet, il est presque impossible à un général d'armée de bien régler l'état de la guerre, & de juger des desseins de son ennemi, non plus que des siens propres, s'il n'est parfaitement instruit du pays où il fait la guerre : tout chef d'armée qui néglige une chose si importante ne mérite point le nom de général. Les soldats & les officiers de son armée sont dispensés de ce soin; mais ceux de ces derniers qui veulent avancer dans la science des armes, & qui veulent pousser au loin leur fortune, ne le font pas. On ne regarde pas moins les grands seigneurs, dont le nom fait souvent tout le mérite, & leur donne le droit de nous commander, que ceux qui se l'acquièrent uniquement par leur application & par leur courage : ceux-ci comme les autres qui veulent ajouter à leurs titres, les vertus & les qualités qui peuvent les rendre capables de la conduite des armées, doivent nécessairement s'attacher à se former le *coup d'œil* pour la guerre : c'est là le premier principe du général, il n'est pas moins celui de l'officier particulier; c'est le seul peut-être de la science des armes qui demande la plus grande pratique, le seul encore qui nous mène au grand de la guerre très facilement : il nous conduit à tout.

Pour avancer & se former dans cette connoissance, il faut que notre imagination travaille constamment, à la guerre, à la chasse, dans nos voyages, ou dans nos promenades, à pied ou à cheval. Dès qu'on est arrivé dans un camp, on doit examiner, en repos & dans sa tente, la carte du pays où l'on est, & le poste que l'on occupe avec beaucoup d'attention ; considérer aussi où l'ennemi est campé ; si l'une ou l'autre des deux armées couvre ses places ; si la ligne de communication est bien observée pour la suivre, & couler sur la même parallèle selon les mouvements que chacun peut faire, & si l'un peut se saisir d'un poste important plutôt que l'autre ; si les deux armées sont assurées à leurs ailes, & à quoi ; si l'une peut entreprendre sur l'autre ; le chemin qu'elle a à faire ; les obstacles qu'elle peut rencontrer dans sa marche ; le temps qu'il lui faut pour venir à nous, ou à nous pour aller à elle ; d'où chacune tire ses vivres ; si nous pouvons intercepter ses convois, ou si elle peut nous couper les nôtres ; si nous faisions tels & tels mouvements sur notre droite, ou sur notre gauche ; où est-ce que cela nous menera ; où est-ce que nous irons nous-mêmes, si l'ennemi s'en avise plutôt que nous, ou s'il remue son camp d'une toute autre façon. Rien de plus instructif que cela, & rien qui forme davantage l'esprit & le jugement : c'est la logique militaire, au moins le commencement. C'est ainsi qu'on médite d'abord sur la carte, mais véritablement sur une idée fort confuse ; car la carte n'est autre chose que l'idée d'un pays : il s'en faut bien qu'on puisse raisonner dessus avec quelque certitude.

On forme un projet de campagne dans le cabinet, soit offensive, soit défensive ; on consulte la carte ; c'est presque toujours l'oracle où l'on a recours : il seroit trop dangereux de s'informer des gens qui ont une grande connoissance des lieux, cela leur seroit bientôt connoitre les desseins que l'on a en tête ; on ne va donc qu'au gros des choses, le général se réservant d'agir ensuite selon la nature du pays où l'on s'est détermine de porter la guerre. Cela me semble peu sûr & fort abrégé pour un projet de campagne qui n'est pas de petite importance. On ne se conduit pas ainsi dans les conseils lorsqu'on trouve des généraux comme M. de Turenne, M. le Prince, le maréchal de Luxembourg, qui raisonnoient & établissoient l'état de la guerre sur la connoissance qu'ils avoient du pays : un projet qui sort de telles mains, sort tout parfait, comme je crois qu'il le seroit encore pour la Flandre, si M. de Puységur l'avoit enfanté.

Un officier particulier qui n'est pas initié dans les mistères, & qui ne médite que pour s'instruire aux grandes parties de la guerre, & se former le *coup d'œil*, n'a pas seulement l'avantage de raisonner sur la carte, comme on fait à la cour ; mais il en a un beaucoup plus grand, qui est d'être

sur les lieux, de voir même plus librement & de pousser plus loin sa curiosité que ne peut faire son général; car, rien ne l'empêche de courir le parti sur l'ennemi; ce que l'autre ne sçauroit faire. Il peut aller où il lui plait pour reconnoitre le pays, & raisonner à la vue des objets, après l'avoir fait sur la carte du pays; car, c'est la première chose que l'on doit faire : par là on ne laisse pas que de s'en former une idée qui nous aide beaucoup, lorsqu'après cet examen l'on se transporte sur les lieux où l'armée est bien établie.

On doit d'abord commencer par bien reconnoitre la position du camp & tout le terrein que l'armée occupe, ses avantages & ses défauts : on passe delà au champ de bataille, on le parcourt en gros, ensuite on l'examine en détail & par parties : on observe d'abord si les ailes sont appuyées; si c'est un ruisseau, on examine les bords & le fond, s'il est bon ou mauvais, s'il est guéable partout, ou en certains endroits seulement. S'il l'est, on doit juger alors que c'est un mauvais appui; que l'ennemi peut profiter de cet avantage, & gagner le flanc ou les derrières de cette aile par un détour. On observe alors le terrein qui est au-delà, s'il est couvert, ou s'il est ras & pelé, s'il y a des hauteurs qui commandent au camp, & s'il est nécessaire de s'y établir pour se couvrir de ce côté, ou si on peut s'en prévaloir contre l'ennemi. Si c'est un marais qui couvre cette aile, on doit examiner si le fond est de bonne tenue; on doit le sonder, & s'informer des gens du pays, si l'on peut faire regonfler les eaux, pour le rendre moins pratiquable. On écrit tout ce qu'on remarque pour y méditer à loisir, & en tirer les conséquences par l'inspection du terrein.

On passera delà à la gauche : si elle se trouve fermée par un village, il en fera le tour pour le reconnoitre avec toute l'exactitude militaire; il examinera les maisons qui le bordent, si elles sont bonnes, ou de bois & de chaume; s'il y en a qui en soient éloignées, & dont l'ennemi puisse se servir, s'il est important de fortifier le village, ou de faire des coupures dans les rues, en soutenant les maisons; si l'église est bonne, si le village n'est point commandé par quelque hauteur, ou s'il peut être tourné; il l'attaquera par imagination; il le défendra de même : rien ne me paroit plus capable de former le *coup d'œil* & le jugement que cette méthode. Après avoir mûrement examiné & écrit ce qu'on aura remarqué & observé du côté des ailes, on doit parcourir tout le front du champ de bataille d'une aile à l'autre.

Si l'armée est campée selon la coutume ordinaire, la cavalerie sur les ailes, & l'infanterie au centre, on doit examiner le terrein que la première a devant elle, & s'il est propre à cette arme : s'il est couvert, & qu'il forme une plaine assez spacieuse pour contenir cette aile de cavalerie, celui qui l'examine, ne doit pas se régler là-dessus; il doit observer le terrein qui est au-delà, & que l'ennemi doit occuper; car le poste de l'un doit servir de règle à l'autre pour la disposition des armes. En effet si l'ennemi qu'on veut combattre, ou qui cherche à nous attaquer a derrière ou devant lui un terrein tout différent, & favorable à l'infanterie, il est aisé de comprendre par le raisonnement & les règles de la guerre, que si l'ennemi est poussé jusqu'à l'endroit couvert qu'il aura derrière lui, la cavalerie devient alors inutile, qu'elle ne pourra pousser plus loin son avantage, & qu'elle sera repoussée par l'infanterie que l'ennemi plus habile & plus sensé aura logée dans ces lieux couverts pour soutenir sa cavalerie.

Cette observation doit lui faire connoitre la nécessité de faire soutenir cette aile par une [illegible] d'infanterie à la seconde ligne; car si la cavalerie de la première ligne est poussée jusqu'à l'infanterie ennemie, logée dans ces endroits couverts, il ne faut pas douter qu'elle ne se rallie sous le feu de cette infanterie, qu'elle ne revienne ensuite à la charge, & que l'infanterie ne s'introduise dans les escadrons : on peut juger de ce qu'il peut arriver, si l'on n'a pas de l'infanterie à lui opposer; au lieu qu'en faisant soutenir une aile de cavalerie par une d'infanterie à la seconde, & des pelotons entrelassés & emboités dans les escadrons, on se trouve en état, après avoir battu l'ennemi, de le culbuter sur son infanterie, & de l'attaquer à l'instant par l'infanterie, qu'on peut faire passer promptement entre les distances des escadrons. Ces raisonnements naissent aisément par l'inspection du terrein. On juge alors qu'une aile de cavalerie, soutenue par elle seule, ne vaut rien, & que le général auroit dû faire camper de l'infanterie où il a mis de la cavalerie : on remarque cette faute pour en faire usage, & en avertir le général, s'il est capable de recevoir un avis de cette importance. Qu'on ne nous dise pas qu'on tombe rarement dans ces sortes de fautes; nous répondrions qu'on les remarque tous les jours dans les campements, & qu'on est obligé, lorsqu'on se trouve attaqué, de faire une infinité de manœuvres toujours dangereuses en présence de l'ennemi, en changeant une arme, & la remplaçant par une autre. Je pourrois citer une infinité d'exemples, même de nos jours, si cette matière n'étoit un peu trop abondante pour l'allonger par des faits d'une beaucoup moindre importance que des raisonnements démonstratifs.

Tout le terrein du front de cette aile étant bien observé, on pousse vers l'infanterie que nous supposerons au centre; on jette les yeux sur ce terrein, on s'apperçoit qu'il est varié, & mêlé en certains endroits de chicanes & d'obstacles très propres pour l'infanterie, & quelques autres où la cavalerie peut être d'un grand effet, soutenue par l'autre. Après avoir examiné le terrein de la droite de l'infanterie, si l'on trouve que le terrein est

également avantageux d'un côté comme de l'autre, ou du moins propre à cette sorte d'arme, on avancera plus avant sur le champ de bataille, ou sur le terrein que les deux armées doivent occuper des deux côtés; l'on suppose qu'il est différent de l'autre que l'on vient d'observer, c'est une petite élévation de terre qui va se perdre en pente douce jusqu'à l'ennemi, on doit l'observer avec soin. Si le terrein qui lui est opposé, forme une plaine, on juge alors que c'est un endroit propre pour y dresser une batterie que l'ennemi n'aura garde de laisser en repos, de peur d'en être longtemps incommodé, & que, pour s'en délivrer par un bon effort de ce côté-là, l'attaquer & s'en rendre maître pour séparer les deux ailes des deux autres, il ne pourra faire le coup que par l'infanterie soutenue d'autant d'escadrons que la petite plaine en peut contenir. Il jugera alors qu'il faut poster de l'infanterie sur cette petite éminence, soutenue de la cavalerie pour opposer des armes semblable

S'il se présente ensuite des terreins variés & mêlés de petites plaines, de champs clos, de maisons, tant du côté que de l'autre sur tout le front de l'infanterie, il les observera avec attention. S'il y en a qui lui paroissent difficiles à forcer du côté de l'ennemi, il jugera bien que l'ennemi s'y postera, qu'il n'abandonnera pas un tel avantage, & qu'il y auroit trop de témérité à les attaquer. Il doit donc par imagination fortifier ces endroits moins que les autres, c'est-à-dire, qu'il doit les tenir un peu moins garnis d'infanterie que ceux qui lui paroissent plus foibles, où il doit approcher ses réserves, & observer les emplacements les plus commodes & les plus avantageux pour y établir des batteries. Si, en avançant plus avant jusqu'à la gauche, & au ruisseau qui la couvre, il voit que le pays est ras & ouvert, & propre pour les manœuvres de cavalerie, il trouvera que la cavalerie est bien placée selon la méthode ordinaire, observant pourtant, si les bords du ruisseau sont bordés de haies & d'arbres touffus. Si les bords de l'autre côté ne sont pas garnis comme ceux d'en deçà, il jugera alors que l'ennemi pourroit y loger de l'infanterie, & y établir un feu sur le flanc de cette aile, & prendre même des revers; il pensera alors d'enlever cet avantage à l'ennemi, non seulement en proposant de raser & de couper ces haies, ces taillis ou ces arbres, mais de poster de l'infanterie ou des dragons sur les flancs des deux ailes de la cavalerie.

Par ces observations, il comprendra bientôt qu'on s'est campé en bien des endroits, tout au contraire de ce qu'on doit pratiquer selon les règles de la guerre; qu'une partie de la cavalerie, qui se trouve portée à une aile, auroit dû être placée au centre, ou vers le centre, & l'infanterie occuper son terrein. C'est la nature des lieux qui doit régler le campement & l'emplacement de chaque arme. On ne peut pas camper partout, & dans toutes sortes de situations, selon l'ordre ordinaire de bataille; car, lorsqu'on se trouve l'ennemi sur les bras, l'on se voit obligé de changer tout l'ordre, & un tel remuement d'armes est très-dangereux. On fait tout à la hâte; les corps transportés d'un terrein à un autre, sont désorientés; ils ne se reconnoissent plus, au lieu qu'ils connoissoient leurs premiers postes d'où l'on vient de les retirer.

Un champ de bataille, quelque bon & quelque avantageux qu'il puisse être, perd tout le mérite de sa situation, si chaque arme n'est en sa place, c'est-à-dire, postée au terrein qui lui convient. Les généraux qui lèvent un peu la tête au-dessus de ceux du commun, se contentent de suivre ces règles, & croient avoir avancé beaucoup: en effet c'est beaucoup; mais ceux qui excellent dans le *coup d'œil*, qui l'ont fin & prompt, vont fort au-delà; ils s'apperçoivent bientôt, par les observations qu'ils font sur la nature des lieux, qu'il faut qu'une arme soit soutenue par l'autre. Mais, comme cela doit être partout, & dans toute sorte de terreins, nous nous réservons de le démontrer dans le cours de notre ouvrage. Revenons à notre sujet.

Ce seroit peu, & ne faire les choses qu'à demi, que de s'en tenir à ce que je viens de dire. On doit se retirer dans sa tente, méditer très-profondément sur ce qu'on aura remarqué, l'accompagner de réflexions, former un projet & un ordre de bataille selon la nature du terrein. C'est la première journée; on ne s'instruit pas moins à la seconde; on monte à cheval pour reconnoître le pays jusqu'aux grandes gardes; on s'informe des noms des villages, des hameaux & des maisons; on remarque les chemins, les ruisseaux, les bois, les marais, les hauteurs; enfin on ne laisse rien échapper, & l'on médite sur tout ce qui peut être favorable ou désavantageux à l'ennemi, s'il marchoit à nous, ou si l'on avoit quelque dessein d'aller à lui; ou si l'on n'auroit pas mieux fait de se poster ailleurs que dans l'endroit que l'on a choisi; ce qui n'est pas difficile à remarquer: car il y a quelquefois certains camps, où l'on ne va plutôt par coutume que par raison, parce qu'un grand capitaine les aura occupés, sans sçavoir que ce qui étoit bon de son temps, ne vaudra rien dans un autre.

La Flandres est aujourd'hui toute changée; le pays est si couvert, qu'il ne diffère en rien de la Lombardie & du Mantouan, & je suis persuadé qu'à la première guerre la cavalerie sera d'un beaucoup moindre usage que l'infanterie; cela n'empêchera pas d'en lever beaucoup, & d'en inonder le pays sans aucune nécessité. On ne trouve pas toujours des Turennes qui se contentent de peu.

Les fourrages forment beaucoup le *coup d'œil*, & l'afinent extrèmement: on ne doit pas en manquer un seul; comme on va plus avant du

côté de l'ennemi, lorsqu'on fourrage devant soi, on voit tout le pays qui est entre nous & lui. Si l'armée décampe & se met en pleine marche, on doit alors examiner l'ordre des colonnes, le pays qu'elles traversent, & l'espace à-peu-près qu'il y a de l'une à l'autre. On se demande alors si l'ennemi, par une marche secrette & accélérée, venoit tout d'un coup tomber sur la tête de notre marche, quel parti prendroit notre général, ou quelle résolution prendrois-je moi-même si j'étois à sa place? Voilà une colonne de cavalerie engagée dans un pays brouillé & parsemé de défilés, où elle ne sauroit agir. Si l'ennemi lui opposoit de l'infanterie, que ferois-je? Comment m'y prendrois-je pour le tirer d'un tel coupe-gorge & d'un pas si dangereux, pour la transporter d'un lieu en un autre, où elle pût être de quelque usage?

De l'autre côté je n'apperçois qu'une colonne d'infanterie, marcher tranquillement à travers la plaine, où elle aura peut-être en tête une partie de la cavalerie ennemie; ce n'est peut-être pas la faute du général, si les choses arrivent de la sorte, parce que le pays change à tout moment. Peut-être seroit-on mieux dans les marches de partager les deux armées dans les colonnes, c'est-à-dire, qu'on devroit mêler l'infanterie avec la cavalerie; ensorte que l'une ne marchât jamais sans l'appui de l'autre, pour être préparé à tout évènement: cela me semble dans les règles. Sans cette précaution tout est perdu. Si l'ennemi profite d'une marche pour engager une affaire, on est d'autant plus surpris que ces sortes d'entreprises sont très rares & toujours sûres, il faut se ranger, se mettre en bataille dans ces cas inopinés; la situation des lieux doit me régler, dira cet officier appliqué & méditatif; cette situation est maitresse de l'ordre pour placer chaque armée au terrein qui lui convient. Comment s'y prendre, puisque la cavalerie se trouve embarquée dans un terrein qui n'est propre qu'à l'infanterie? Comment faire? c'est ce que nous ne dirons pas ici: mais dans le cours de notre ouvrage, où l'on verra par quels moyens & par quelle méthode un général d'armée pourra se tirer d'intrigue en pareille occasion. Voilà un grand sujet de se former le *coup-d'œil;* mais comme je veux couler cette matière à fond, nous ne prétendons pas en demeurer là: car on n'est pas toujours à la guerre, & on ne la fait pas toujours: s'il falloit l'attendre pour se former dans l'art de voir en guerrier, à peine trois ou quatre campagnes suffiroient-elles.

J'ai dit que la chasse étoit un bon moyen pour se former le *coup-d'œil;* mais tout le monde n'est pas agité de cette passion, quelque noble & honnête qu'elle soit. Les voyages peuvent nous être à peu-près de la même utilité. Je n'en ai pas fait un que je n'aie mis à profit, soit par coutume, soit par inclination au métier. On soupçonnera peut-être que c'étoit aussi pour trouver la fortune. Mais non, je ne l'ai jamais cherchée; quelquefois elle s'est présentée sur ma route; mais comme elle n'étoit pas d'humeur à marcher de compagnie avec l'honneur, la franchise, la probité, & quelques autres vertus militaires que je mène assez volontiers avec moi, je l'ai envoyée porter ses faveurs à d'autres, qui, moins difficiles, s'en sont accommodés aux conditions qu'elle a voulu, & j'ai continué mon chemin, ne pensant qu'au *coup-d'œil* dont est question.

Lors donc que l'on est en voyage, on examine en marchant tout le pays qui se trouve à portée de la vue, toute la ligne du terrein le plus éloigné, comme toute l'étendue de celui où nous sommes. On campe par imagination une armée sur le terrein qui se découvre le plus devant nous, & que nous voyons en face. On en considère les avantages & les défauts; on voit ce qui peut être favorable à la cavalerie; ce qui est propre à l'infanterie; je fais la même chose dans le pays qui est en-deçà; je forme imaginairement les deux ordres de bataille, & imaginairement je mets en œuvre tout ce que je sçai de tactique & de ruses de guerre. Par cette méthode, je me perfectionne le *coup-d'œil*, je me rends le pays familier, & je me fortifie dans l'art de saisir promptement les avantages des lieux, ou ce qui peut y être désavantageux, outre que j'avance en connoissances. (*Folard, t. I, p.* 262).

Le *coup-d'œil*, proprement dit, se réduit à deux points. Le premier est, d'avoir le talent de juger combien un terrein peut contenir de troupes. C'est une habitude qu'on n'acquiert que par la pratique; après avoir marqué plusieurs camps, l'œil s'accoutumera à la fin à une dimension si précise, que vous ne manquerez que de peu de chose dans vos estimations.

L'autre talent beaucoup supérieur à celui-ci, est de sçavoir distinguer au premier moment, touts les avantages qu'on peut tirer d'un terrein. On peut acquérir ce talent & le perfectionner, pour peu qu'on soit né avec un génie heureux pour la guerre. La base de ce *coup-d'œil* est sans contredit la fortification aux positions d'une armée. Un général habile sçaura profiter de la moindre hauteur, d'un défilé, d'un chemin creux, d'un marais, &c.

Dans l'espace d'un quarré de deux lieues, on peut quelquefois prendre deux cents positions. Un général à la première vue sçaura choisir la plus avantageuse. Il se sera précédemment porté sur les moindres éminences, pour découvrir le terrein & le reconnoitre. Les mêmes règles de la fortification lui feront voir le foible de l'ordre de bataille de son ennemi. Il est encore d'une très grande importance à un général, si le temps le lui permet, de compter les pas de son terrein, lorsqu'il a pris la position générale.

On peut tirer beaucoup d'autres avantages des règles de la fortification; comme par exemple, d'occuper les hauteurs & de les sçavoir choisir, de façon qu'elles ne soient pas commandées par d'au-

tes ; d'appuyer toujours ses ailes pour couvrir les flancs ; de prendre des dispositions qui soient susceptibles de défense, & d'éviter celles où un homme de réputation ne pourroit se maintenir, sans risquer de la perdre. Selon les mêmes règles, on jugera des endroits foibles de la position de l'ennemi, soit par la situation désavantageuse qu'il aura prise, soit par la mauvaise distribution de ses troupes, ou par le peu de défense qu'elle lui procure. (*Instruct. du R. de P.*).

COUPURE. Retranchement fait dans l'intérieur d'un lieu que l'on veut défendre. La *coupure* est quelquefois un simple fossé. On y fait le plus souvent un parapet en terre ; on y fait un revêtement de maçonnerie.

On pratique des *coupures* dans l'intérieur d'un ouvrage de fortification, pour en prolonger la défense dans l'intérieur d'une place, aux gorges des bastions, derrière le front qui est attaqué, dans les rues d'une ville, dans celles d'un village, pour disputer le terrein & prolonger la défense.

COURAGE. Végèce, qui parle fort au long de cette qualité militaire, examine d'abord de quel pays il faut tirer ses recrues pour avoir de bonnes troupes. Il est certain, dit-il, qu'il naît dans touts les pays du monde des hommes braves & des lâches ; mais, comme il n'est pas moins vrai qu'il y a des nations qui valent mieux que d'autres pour la guerre ; que le climat influe beaucoup, non-seulement sur la force du corps, mais même sur celle de l'ame, je rapporterai le sentiment des plus sçavants hommes à ce sujet.

Les nations, disent-ils, les plus proches de l'équateur, desséchées par les ardeurs du soleil, ont plus de sagacité & de génie, mais ont moins de sang que les autres, & par cette raison moins de forces, qui cependant sont le principe de cette valeur si nécessaire à la guerre : la foiblesse qu'ils éprouvent les rend timides & leur fait fuir les dangers.

Les peuples septentrionaux, au contraire, qui ne sont point exposés aux chaleurs brûlantes du soleil, sont moins doués de finesse & d'esprit, mais ils abondent en sang, ce qui les rend plus vigoureux, & par conséquent plus propres au métier de la guerre.

C'est donc des climats tempérés qu'il est plus avantageux de tirer des hommes : ils rassemblent les qualités de l'esprit & du corps que l'on trouve partagées dans les uns & les autres ; ils ont cette quantité de sang, qui donnant de la vigueur, leur inspire de la confiance en leurs forces, leur fait braver les dangers, & la mort même. Enfin, ils ne manquent pas de génie, & sont doués d'une intelligente docilité qui les rend très propres à la discipline, & leur fait conserver dans les actions les plus périlleuses un sang froid & un jugement qui en assurent souvent le succès.

On voit en effet dans Aristote & dans Cicéron, qu'il y a des nations plus faites que d'autres pour vivre patiemment dans l'esclavage. C'est une opinion semblable qui fait dire à Végèce, non-seulement ce que nous voyons dans le morceau que je viens de citer, mais qu'il dit encore ailleurs que le général doit, avant de donner bataille, avoir fait des observations qui le mettent à portée d'employer, selon les cas, de certaines troupes de cavalerie, contre de certaines autres de l'ennemi plutôt que d'autres ; car, ajoute-t-il, je ne sçais par quelle raison cachée, & en quelque sorte au-dessus de la portée de notre jugement, il y a des troupes qui combattent avec plus de succès contre de certains corps, que contre de certains autres ; & par quel ascendant on en a vu être battus par des troupes beaucoup plus foibles que d'autres, sur qui elles avoient eu de l'avantage.

De-là cet auteur donne le système du climat qui produit plus ou moins de sang, selon qu'il est plus ou moins éloigné du soleil, ou plus ou moins de flègme. Ce système a eu des partisants, & Lucain a dit aussi que dans les pays chauds de l'Orient, les hommes y sont foibles, que la douceur de l'air amollit le *courage*, & que leur maintien annonce leur foiblesse, pendant qu'il dit avant, que ceux qui sont vers les pôles, dans une température plus froide, sont plus courageux, & soutiennent mieux les fatigues de la guerre.

Le même poëte dit ailleurs, qu'à cause du climat tempéré, le Gaulois est docile aux dogmes des druides ; qu'il croit à la métempsycose, & que cette heureuse chimère lui fait mépriser la plus redoutable des frayeurs, celle de la mort, rechercher les combats & braver les dangers.

Certè populi quos despicit arctos,
Felices errore suo, quos ille timorum.
Maximus haud urget lethi mortus : inde ruendi
In ferrum mens prona viris, animæ que capaces
Mortis, & ignarum reditura parcere vitæ.

Ce que dit Pline sur la nature du fer même qui a des qualités différentes, relativement à celle du climat où il se forme, est d'accord avec ce système ; & les philosophes fondés sur l'expérience, ont reconnu que c'est la chaleur plus ou moins grande qui produit les différences que l'on remarque dans la saveur des fruits, dans l'odeur des fleurs, dans la grosseur des productions de la terre, dans la corporation des animaux de même espèce ; que les semences dégénèrent transplantées d'un climat dans un autre, & qu'on en voit autant des hommes, dont le naturel change en changeant de pays.

M. de Montesquieu a examiné si les hommes sont en effet différents dans les divers climats : il dit, avec les physiciens, que l'air froid resserre les extrémités des fibres extérieures de notre corps, (ce que prouve l'expérience, & paroît même à la vue, puisque dans le froid on paroît plus maigre), cela augmente leur ressort & favorise le retour du sang des extrémités vers le cœur. Il diminue la longueur de ces mêmes fibres ; (on sçait encore

qu'il raccourcit le fer), il augmente donc encore par-là leur force. L'air chaud, au contraire, relâche les extrémités des fibres, & les alonge ; il diminue donc leur force & leur ressort.

On a donc plus de vigueur dans les climats froids ; l'action du cœur & la réaction des extrémités des fibres s'y font mieux ; les liqueurs y sont mieux en équilibre, le sang est plus déterminé vers le cœur, & réciproquement le cœur a plus de puissance.

Cette force plus grande doit produire bien des effets ; par exemple, plus de confiance en soi-même, c'est-à-dire, plus de *courage*, plus de connoissance de sa supériorité, c'est-à-dire, moins de desir de la vengeance ; plus d'opinion de sa sureté, c'est-à-dire, plus de franchise, moins de soupçons, de politique, & de ruses. Enfin, cela doit faire des caractères bien différents.

Mettez un homme dans un lieu chaud & enfermé, il souffrira par les raisons que je viens de dire, une défaillance de cœur très grande. Si dans cette circonstance on va lui proposer une action hardie, je crois qu'on l'y trouvera très peu disposé ; sa foiblesse présente mettra un découragement dans son ame, il craindra tout, parce qu'il sentira qu'il ne peut rien. Les peuples des pays chauds sont timides comme les vieillards le sont ; ceux des pays froids sont courageux comme le sont les jeunes gens. Si nous faisons attention à des guerres assez récentes, (celle de la succession d'Espagne), qui est, pour-ainsi-dire, sous nos yeux, & dans laquelle nous pouvions mieux voir de certains effets légers, imperceptibles de loin, nous sentirons bien que les peuples du Nord transportés dans les pays du Midi, (en Espagne, par exemple), n'y ont pas fait d'aussi belles actions que leurs compatriotes, qui, combattant dans leur propre climat, y jouissoient de tout leur *courage*.

La force des fibres des peuples du Nord fait que les sucs les plus grossiers sont tirés des aliments. Il en résulte deux choses : l'une que les parties du chyle ou de la lymphe sont plus propres par leur grande surface à être appliquées sur les fibres, & à les nourrir ; l'autre, qu'elles sont moins propres par leur grossièreté à donner une certaine subtilité au suc nerveux. Ces peuples auront donc de grands corps & peu de vivacité.

Les nerfs qui aboutissent de touts côtés au tissu de notre peau, sont chacun un tissu de nerfs, ordinairement ce n'est pas tout le nerf qui est remué, c'en est une partie infiniment petite. Dans les pays chauds où le tissu de la peau est relâché, les bouts des nerfs sont épanouis & exposés à la plus petite action des objets les plus foibles. Dans les pays froids le tissu de la peau est resserré & les mamelons comprimés, les petites houpes sont en quelque façon paralytiques, la sensation ne passe guère au cerveau que lorsqu'elle est extrêmement forte, & qu'elle est de tout le nerf ensemble. Mais c'est d'un nombre infini de petites sensations que dépendent l'imagination, le goût, la sensibilité, la vivacité.

De ces expériences, M. de Montesquieu tire des conséquences que l'on voit qui peuvent appartenir au militaire ; il en tire encore plusieurs autres qui ne sont pas de mon sujet.

Mais quoique physiquement je ne croie pas qu'on puisse détruire ces principes, qui paroissent solidement fondés sur les systèmes de plusieurs sçavants, sur les causes physiques de la force ou de la foiblesse de certains peuples, & que les conquêtes des nations du Nord ayent été attribuées à la supériorité de forces, & par conséquent de *courage* dont la nature a doué les hommes de ce climat, préférablement à ceux du Midi : cependant, dis-je, un auteur très éclairé de nos jours, détruit puissamment ce système, & nous prouve, par des exemples qu'il nous montre dans l'histoire, des succès également éclatants chez les nations des climats opposés, que c'est à d'autres causes qu'il faut attribuer les qualités qui rendent de certains peuples plus propres que d'autres au métier de la guerre.

La nation, dit-il, la plus courageuse, est celle où la valeur est mieux récompensée, & la lâcheté plus punie. C'est donc à ces causes morales, & non à la température de certains climats, que l'on peut attribuer cette supériorité de certaines nations sur certaines autres.

Nous avons vu dans le morceau que je viens de citer, que la valeur peut être considérée comme un sentiment produit par la confiance que nous inspire le degré de force que nous sentons en nous ; & qu'une nation qui, par le phisique de son climat, seroit généralement plus forte qu'une autre, devroit, par cette raison, être aussi plus courageuse. Mais si, comme l'histoire nous le montre, les nations septentrionales & méridionales ont également étonné la terre par l'éclat de leurs conquetes ; si l'on a vu la victoire voler alternativement du midi au nord, & du nord au midi ; & touts ces différents peuples alternativement conquérants & conquis, on en pourra conclure que les effets des climats différents n'influent en rien sur la force, ou au moins sur le *courage* des nations ; & l'on rapportera à des causes morales la différence que l'on trouve entre une nation & une autre, entre un peuple & lui-même dans les différents temps.

Comme j'ai pris le morceau qui contredit cette dernière opinion, je vais prendre celui qui la favorise ; il est fait pour plaire autant qu'instruire.

La cause physique, dit l'auteur des conquêtes des septentrionaux, est, dit-on, renfermée dans cette supériorité de *courage* ou de force, dont la nature a doué les peuples du nord préférablement à ceux du midi : cette opinion, propre à flatter l'orgueil des peuples de l'Europe, qui, presque touts tirent leur origine des peuples du nord, n'a point trouvé de contradicteurs. Cependant, pour s'assurer de la vérité d'une opinion si flatteuse, examinons

examinons si les peuples septentrionaux sont réellement plus courageux & plus forts que les peuples du midi. Pour cet effet, sçachons d'abord ce que c'est que le *courage*, & remontons jusqu'aux principes qui peuvent jetter du jour sur une des questions les plus importantes de la morale & de la politique.

Le *courage* n'est dans les animaux que l'effet de leurs besoins ; ces besoins sont-ils satisfaits, ils deviennent lâches. Le lion affamé attaque l'homme, le lion rassasié le fuit. La faim de l'animal une fois appaisée, l'amour de tout être pour sa conservation l'éloigne de tout danger. Le *courage* dans les animaux est donc l'effet de leurs besoins ; si nous donnons le nom de timides aux animaux pâturants, c'est qu'ils ne sont pas forcés de combattre pour se nourrir, c'est qu'ils n'ont nuls motifs de braver les dangers. Ont-ils un besoin, ils ont du *courage* : le cerf en rut est aussi furieux qu'un animal vorace.

Appliquons à l'homme ce que j'ai dit des animaux. La mort est toujours précédée de douleurs, la vie toujours accompagnée de quelques plaisirs. On est donc attaché à la vie par la crainte de la douleur, & pour l'amour du plaisir ; plus la vie est heureuse, plus on craint de la perdre ; & de-là les terreurs qu'éprouvent à l'instant de la mort, ceux qui vivent dans l'abondance. Au contraire, moins la vie est heureuse, moins on a de regret de la quitter : delà cette insensibilité avec laquelle le paysan attend la mort.

Or, si l'amour de notre être est fondé sur la crainte de douleur, & l'amour du plaisir, le desir d'être heureux est donc en nous plus puissant que le desir d'être. Pour obtenir l'objet à la possession duquel on attache son bonheur, chacun est donc capable de s'exposer à des dangers plus ou moins grands, mais toujours proportionnés au desir plus ou moins vif qu'il a de posséder cet objet. Pour être absolument sans *courage*, il faudroit être absolument sans desir. Delà le principe que la nation la plus courageuse, est celle où le *courage* est le mieux récompensé, & la lâcheté plus punie.

Les objets des desirs des hommes sont variés ; ils sont animés de passions différentes : telles sont l'avarice, l'ambition, l'amour de la patrie, celui des femmes, &c. En conséquence, l'homme capable des résolutions les plus hardies pour satisfaire une certaine passion, sera sans *courage* lorsqu'il s'agira d'une autre passion. On a vu mille fois le flibustier animé d'une valeur plus qu'humaine, lorsqu'elle étoit soutenue par l'espoir du butin, se trouver sans *courage* pour se venger d'un affront. Cæsar qu'aucun péril n'étonnoit quand il marchoit à la gloire, ne montoit qu'en tremblant dans son char, & ne s'y asseyoit jamais, qu'il n'eût superstitieusement récité trois fois un certain vers qu'il s'imaginoit devoir l'empêcher de verser : l'homme timide, que tout danger effraie, peut s'animer d'un courage désespéré, s'il s'agit de défendre sa femme, sa maitresse ou ses enfants. Voilà de quelle manière on peut expliquer une partie des phénomènes du *courage*, & la raison pour laquelle le même homme est brave & timide, selon les circonstances diverses dans lesquelles il est placé.

Après avoir prouvé que le *courage* est un effet de nos besoins, une force qui nous est communiquée par nos passions, & qui s'exerce sur les obstacles que le hasard ou l'intérêt d'autrui mettent à notre bonheur, il faut maintenant, pour prévenir toute objection, & jetter plus de jour sur une matière si importante, distinguer deux espèces de *courage*.

Il en est un que je nomme vrai *courage* ; il consiste à voir le danger tel qu'il est, & à l'affronter. Il en est un autre qui n'en a pour ainsi dire que les effets : cette espèce de *courage*, commun à presque touts les hommes, leur fait braver les dangers quand ils les ignorent, parce que les passions, en fixant toute leur attention sur l'objet de leurs desirs, leur dérobent du moins une partie du péril auquel elles les exposent.

Pour avoir une mesure exacte du vrai *courage* de ces sortes de gens, il faudroit pouvoir en soustraire toute la partie du danger que les passions ou les préjugés leur cachent; & cette partie est ordinairement très considérable. Proposez le pillage d'une ville à ce même soldat qui monte avec crainte à l'assaut, l'avarice fascinera ses yeux, il attendra impatiemment l'heure de l'attaque ; le danger disparoitra ; il sera d'autant plus intrépide qu'il sera plus avide ; mille autres causes produisent l'effet de l'avarice. Le vieux soldat est brave, parce que l'habitude du péril auquel il a toujours échappé, rend le péril nul ; le soldat victorieux marche à l'ennemi avec intrépidité, parce qu'il ne s'attend point à sa résistance, & croit triompher sans danger. Celui-ci est hardi parce qu'il se croit heureux ; celui-là parce qu'il se croit adroit. Le *courage* est donc rarement un vrai mépris de la mort. Aussi l'homme intrépide, l'épée à la main, sera souvent poltron au combat du pistolet. Transporté sur un vaisseau le soldat qui brave la mort dans le combat, il ne la verra qu'avec horreur dans la tempête, parce qu'il ne la voit réellement que là.

Le *courage* est donc souvent l'effet d'une vue peu nette du danger. Que d'hommes sont saisis d'effroi au bruit du tonnerre, & craindroient de passer une nuit dans un bois éloigné des grandes routes, lorsqu'on n'en voit aucun qui n'aille de nuit, & sans crainte, de Paris à Versailles ! Cependant la mal-adresse d'un postillon, ou la rencontre d'un assassin dans une grande route, sont des accidents plus communs, & par conséquent plus à craindre qu'un coup de tonnerre, ou la rencontre de cet assassin dans un bois écarté. Pourquoi donc la frayeur est-elle plus commune dans le premier cas que dans le second ? C'est que la lueur des éclairs, le bruit du tonnerre, présentent à chaque instant à l'esprit l'image d'un péril que

Digitized by Google

ne réveille point la route de Paris à Versailles. Or il est peu d'hommes qui soutiennent la présence du danger. Cette apparition subite a sur eux tant de puissance, qu'on a vu des hommes honteux de leur lâcheté, se tuer, & ne pouvoir se venger d'un affront; l'aspect de l'ennemi étouffe en eux le cri de l'honneur; il falloit pour obvier, que seuls, & s'échauffant eux mêmes de ce sentiment, ils saisissent le moment d'un transport pour se donner, si je l'ose dire, la mort sans s'en appercevoir. C'est aussi pour prévenir l'effet que produit sur presque touts les hommes la vue du danger, qu'à la guerre, non content de ranger les soldats dans un ordre qui rend leur fuite très difficile, on veut encore, en Asie, les échauffer d'opium; en Europe, d'eau-de-vie, & les étourdir par le bruit du tambour, ou par les cris qu'on leur fait jetter.

Le Maréchal de Saxe, parlant des Prussiens, dit que l'habitude où ils sont de charger leurs armes en marchant, les distrait, & qu'ils voient moins le danger. En parlant d'un peuple nommé les Aries, qui se peignent le corps d'une manière effroyable, pourquoi, dit il, dans un combat, les yeux sont-ils les premiers vaincus? C'est qu'un objet nouveau rappelle plus distinctement au soldat l'image de la mort qu'il n'entrevoyoit que confusément. C'est par ce moyen que l'on leur cache une partie du danger auquel on les expose; on met leur amour pour l'honneur en équilibre avec leur crainte. Ce que je dis des soldats, je le dis des capitaines; il en est peu qui dans un lit ou sur l'échafaud, considèrent la mort d'un œil tranquille. Quelle foiblesse le maréchal de Biron, si brave dans les combats, ne montra-t-il pas au supplice!

Pour soutenir la présence du trépas, il faut être ou dégoûté de la vie, ou dévoré de ces passions fortes qui déterminèrent Calanus, Caton & Porcie à se donner la mort. Ceux qu'animent ces fortes passions n'aiment la vie qu'à certaines conditions. Leur passion ne leur cache point le danger auquel ils s'exposent; ils le voient tel qu'il est & le bravent. Brutus veut affranchir Rome de la tyrannie, il assassine Cæsar; il lève une armée, attaque, combat Octave; il est vaincu, se tue: la vie lui est insupportable sans la liberté de Rome.

Quiconque est susceptible de passions aussi vives, est capable des plus grandes choses: non-seulement il brave la mort, mais encore la douleur. Il n'en est pas ainsi de ces hommes qui se donnent la mort par dégoût pour la vie: ils méritent presqu'autant le nom de sages que de courageux; la plupart seroient sans *courage* dans les tortures; ils n'ont point assez de vie & de force en eux pour en supporter les douleurs. Le mépris de la vie n'est point en eux l'effet d'une passion, c'est le résultat d'un calcul, par lequel ils se prouvent qu'il vaut mieux n'être pas que d'être malheureux. Or, cette disposition de leur ame les rend incapables des grandes choses. Quiconque est dégoûté de la vie, s'occupe peu des affaires de ce monde. Aussi parmi tant de Romains qui se sont volontairement donné la mort, en est-il peu qui, par le massacre des tyrans, ayent osé la rendre utile à leur patrie. En vain droit-on que la garde qui, de toutes parts, environnoit les palais de la tyrannie, leur en défendoit l'accès. C'étoit la crainte des supplices qui désarmoit leur bras. De pareils hommes se noient, se font ouvrir les veines, mais ne s'exposent point à des supplices cruels; nul motif ne les y détermine.

C'est la crainte de la douleur qui nous explique toutes les bisarreries de cette espèce de *courage*. Si l'homme assez courageux pour se bruler la cervelle, n'ose se frapper d'un coup de stilet, s'il a de l'horreur pour certains genre de mort, cette horreur est fondée sur la crainte vraie ou fausse d'une plus grande douleur.

Les principes ci-dessus établis, donnent, je pense, la solution de toutes les questions de ce genre, & prouvent que le *courage* n'est point, comme quelques-uns le prétendent, un effet de la température différente des climats, mais des passions & des besoins communs à touts les hommes. Les bornes de mon sujet ne me permettent pas de parler ici des divers noms donnés au *courage*, tels que ceux de bravoure, de valeur, d'intrépidité, &c. ce ne sont proprement que des manières différentes, dont le *courage* se manifeste.

Cette question examinée, je passe à la seconde. Il s'agit de sçavoir si, comme on le soutient, on doit attribuer les conquêtes des peuples du nord à la force & à la vigueur particulière, dont la nature, dit-on, les a doués.

Pour s'assurer de la vérité de cette opinion, c'est en vain que l'on auroit recours à l'expérience: rien n'indique jusqu'à présent à l'examinateur scrupuleux, que la nature soit dans ses productions du septentrion plus forte que dans celles du midi. Si le nord a ses ours blancs, & ses orox, l'Afrique a ses lions, ses rhinocéros, ses éléphants; on n'a point fait lutter un certain nombre de nègres de la côte d'or ou du Sénégal, avec un pareil nombre de Russes ou de Finlandois; on n'a point mesuré l'inégalité de leurs forces par la pesanteur différente des poids qu'ils pourroient soulever. On est si loin d'avoir rien constaté à cet égard, que si je voulois combattre un préjugé par un autre préjugé, j'opposerois à tout ce qu'on dit de la force des gens du nord, l'éloge qu'on fait de celle des Turcs. On ne peut donc appuyer l'opinion qu'on a de la force & du courage des septentrionaux que sur l'histoire de leurs conquêtes: mais alors toutes les nations peuvent avoir les mêmes prétentions, les justifier par les mêmes titres, & se croire toutes également favorisées de la nature.

Qu'on parcourre l'histoire, on y verra les Huns quitter les Palus méotides, pour aller chasser des nations situées au nord de leur pays. On y verra

Digitized by Google

les Sarrafins defcendre en foule des fables brûlants de l'Arabie pour venger la terre, dompter les nations, triompher des Efpagnes, & porter la défolation jufque dans le cœur de la France. On verra ces mêmes Sarrafins brifer d'une main victorieufe les étendarts des croifés; & les nations de l'Europe, par des tentatives réitérées, multiplier dans la Paleftine leurs défaites & leur honte. Si je porte mes regards fur d'autres régions, j'y vois encore la vérité de mon opinion confirmée; & par les triomphes de Tamerlan, qui, des bords de l'Indus, defcend en conquérant jufqu'aux climats glacés de la Sibérie, & par les conquètes des Incas, & par la valeur des Egyptiens, qui regardés du temps de Cyrus comme les peuples les plus courageux, fe montrèrent à la bataille de Tymbrée fi dignes de leur réputation; & enfin par ces Romains qui portèrent leurs armes victorieufes jufques dans la Sarmatie, & les iles Britanniques: or fi la victoire a volé alternativement du midi au nord, & du nord au midi; fi touts les peuples ont été tour à tour conquérants & conquis; fi, comme l'hiftoire nous l'apprend, les peuples du feptentrion ne font pas moins fenfibles aux ardeurs *brûlantes du midi, que les peuples* du midi le font à l'afpreté des froids du nord, & s'ils font la guerre avec un défavantage égal dans des climats trop différents du leur, il eft évident que les conquêtes des feptentrionaux font abfolument indépendantes de la température particulière de leurs climats, & qu'on chercheroit en vain dans le phyfique, la caufe d'un fait dont le moral donne une explication fimple & naturelle.

Si le nord a produit les derniers conquérants de l'Europe, c'eft que des peuples féroces, & encore fauvages, tels que l'étoient alors les feptentrionaux, font, comme le remarque le chevalier Folard, infiniment plus courageux & plus propres à la guerre, que des peuples nourris dans le luxe, la molleffe, & foumis au pouvoir arbitraire, comme l'étoient alors les Romains. Sous les derniers empereurs, les Romains n'étoient plus ce peuple, qui, vainqueur des Germains & des Gaulois, tenoit encore le midi fous fes loix: alors ces maitres du monde fuccomboient fous les mêmes vertus qui les avoient fait triompher de l'univers.

Mais pour fubjuguer l'Afie, ils n'eurent, dit-on, qu'à lui porter des chaines. La rapidité, répondrai-je, avec laquelle ils la conquirent, ne prouve point la lâcheté des peuples du midi. Quelles villes du nord fe font défendues avec plus d'opiniâtreté que Marfeille, Numance, Sagonte, Rhodes? Du temps de Craffus, les Romains ne trouvoient-ils pas dans les Parthes des ennemis dignes d'eux? C'eft donc à l'efclavage & à la molleffe des Afiatiques, que les Romains durent la rapidité de leurs fuccès.

Lorfque Tacite dit que la monarchie des Parthes eft moins redoutable aux Romains que la liberté des Germains, c'eft à la forme du gouvernement de ces derniers qu'il attribue la fupériorité de leur *courage*.

C'eft donc aux caufes morales, & non à la température particulière des pays du nord que l'on doit rapporter les conquètes des feptentrionaux: à la différente conftitution des empires, & à l'efprit que le gouvernement répand parmi les hommes, qu'on doit attribuer toutes les différences d'efprit & de caractère qu'on découvre entre les nations. En changeant les loix de Sybaris & de Sparte, les Spartiates fuffent devenus des Sybarites, & les Sybarites des Spartiates.

En effet, fi l'on examine avec attention les caufes de la grandeur des nations & de leur décadence, on verra que leurs triomphes & leurs defaires n'ont dépendu que de leurs vertus dominantes dans un temps, & des vices qu'entrainent après eux le luxe & la molleffe dans un autre. Que c'eft aux paffions que l'on peut allumer dans le cœur des hommes & au degré d'amour pour la gloire que le gouvernement fçait leur infpirer, que l'on peut attribuer les qualités militaires; & l'exemple de la Ruffie ne dément point mon principe; car l'on voir que cette puiffance chaffe autant qu'elle peut, ce monftre deftructeur; celui au contraire des Turcs appuie mon fyftème; que l'on fuive les opérations militaires de ces deux puiffances; que l'on examine leurs règlements, leurs procédés, on fera frappé de l'excellence de moyens des uns, & par conféquent de l'empire qu'ils doivent avoir fur les autres, & de la néceffité que ceux-ci finiffent par être fubjugués: c'eft en dépouillant tout ce qui tient au defpotifme, que les Ruffes écrasèrent les Turcs, qui le confervent avec tant de jaloufie, comme fi toute l'Europe encore dans la barbarie la plus profonde, ne leur donnoit pas des exemples de l'excellence des principes contraires. (J.).

COUREURS. Troupes légères, qu'on emploie aux découvertes. (*Voyez* MARCHES.).

COURROIES. (*Voyez* PEINES.).

COURSE. Expédition prompte, faite dans le pays ennemi, pour y enlever de l'argent, des chevaux, des fourrages.

COURSE. C'étoit l'un des cinq exercices de la gymnaftique, propofés par les anciens pour délier les membres, les rendre agiles, & augmenter les forces du corps. Le foldat, dit Végèce, accoutumé à cet exercice pendant plufieurs milliers de pas, ne trouvera pas infupportable la fatigue d'une marche avec la charge fur le dos. D'un autre côté, les foldats s'y entretenoient avec d'autant plus de facilité, qu'endurcis aux travaux ordinaires du camp & des marches que leur difcipline leur faifoit faire en troupe, ils ne s'exerçoient à la *courfe* qu'avec plaifir.

Sur l'ufage de la *courfe*, par rapport à la guerre, Cæfar nous donne un paffage qui montre qu'en marchant à l'ennemi, la *courfe* feroit dangereufe; quoique ce général eftime qu'il faut

Digitized by Google

marcher légèrement dans ce cas, & ce passage est d'autant plus intéressant qu'on y voit en deux grands hommes, une opposition de sentiment à cet égard. « Il y avoit, dit-il, entre les deux armées de Cæsar & de Pompée, autant d'espace qu'il en falloit pour choquer; mais Pompée avoit ordonné à ses troupes de demeurer fermes, sans s'ébranler, espérant par là de faire perdre haleine aux nôtres, ce qui eût occasionné un désordre qui eût affoibli leur effort, & rendu leur attaque moins puissante. Ce fut, à ce qu'on dit, l'effet d'un conseil de Triarius; mais je ne suis pas de cet avis, car il y a dans l'homme une certaine ardeur, & une impétuosité naturelle qui s'accroit par la vivacité des mouvements, & qu'il faut sans cesse animer plutôt que de la laisser éteindre. La différence des opinions de ces deux grands hommes vient sans doute, comme dans touts les objets en litige, de la façon de sentir de la vivacité plus ou moins grande de la perception; si par l'expression de Cæsar on doit entendre un choc à la *course*, je serois de l'avis de Pompée, & ne sens point que l'ardeur des troupes puisse être ralentie pour attendre le choc de l'ennemi pendant quelques instants; je sens encore que, tout avantageux que doive être un choc impétueux & ferme, il peut être aussi fort dangereux, par les motifs que Pompée avoit pour s'en abstenir : mais si ce n'est qu'un choc vif, ferme & en bon ordre, avec telle vitesse que ce soit, pourvu qu'on y garde ensemble, on revient à l'avis de Cæsar.

Le grand usage de la *course*, & le plus judicieux, est, ainsi que le dit Végèce, d'occuper avec vivacité, dans l'occasion, un lieu avantageux, d'y prévenir l'ennemi, & de s'en saisir en sa présence, s'il y marche aussi; il y sert encore à faire des reconnoissances plus éloignées, plus promptes, & à rejoindre son corps avec plus de vitesse, enfin à poursuivre l'ennemi qui prend la fuite, à l'atteindre plus promptement, & à l'inquiéter plus vivement. D'ailleurs, ajoute le même auteur, lorsque l'ennemi nous voit fondre sur lui avec résolution, vitesse & légèreté, il s'étonne, il s'effraye, & s'ébranle; il reçoit un choc victorieux avant même qu'il se défende : enfin le même auteur dit ailleurs, qu'il est bon d'exercer les troupes à la *course* pendant la paix, en portant leurs armes & leur bagage; afin que, par l'habitude, ils ne trouvent rien à la guerre de trop pénible.

Mais, si cet exercice étoit regardé comme très-utile à la guerre, c'étoit sur-tout parce que les combats commençant par l'escarmouche des armes à la légère, la *course* y étoit très-favorable, soit pour aller au loin au-devant de l'ennemi, le harceler & le désordonner, soit pour se retirer ensuite avec une vitesse qui donnât lieu à la ligne de marcher à la charge avec plus d'impétuosité.

Ce sont les avantages qu'on peut tirer de cet exercice, qui l'ont fait regarder comme un des plus utiles pour la guerre; & c'est par cette raison aussi qu'entr'autres leçons que donnoit Chiron à Achille, il l'exerçoit à sauter de grands fossés, à gravir de hautes montagnes, à faire de longues *courses* : c'est ce que Stace nous dit, en parlant de ce héros.

Touts les poëtes se sont plu à faire l'éloge de cet exercice. Homère, après avoir dit que Nestor a vaincu Clytomide au pugilat, & Anéce à la lutte, ajoute qu'il vainquit encore Iphidus à la *course*; mais il relève sur tout la supériorité d'Achille à cet exercice.

Virgile a imité le poëte Grec, dans les jeux que fait célébrer Enée aux funérailles de son père.

Hic qui forte velint rapida contendere cursu
Invitat pretiis animos & præmia ponit.

Ces poëtes se sont plu aussi à faire des descriptions magnifiques de ces *courses*. Catulle fait courir Achille plus légèrement qu'une biche; & avec tant de vivacité qu'il devançoit les plus vites :

Qui per sæpe vago victor certamine cursus
Flammea prævertit celeris vestigia cervæ.

Virgile peint Camille adonnée à touts les exercice du corps : elle surpassoit les vents à la *course*; elle étoit si légère qu'elle auroit couru sur les épis sans en courber la tige, ou sur la mer sans mouiller ses pieds.

Cursuque pedum prævertere ventos.
Illa vel intactæ segetis per summa volasset;
Gramina, nec teneras cursu læsisset aristas;
Vel mare per medium, fluctu suspensa tumenti,
Ferret iter, celeres nec tingeret æquare plantas.

La *course* étoit si fort en honneur, que ceux qui y avoient remporté le prix chez les Perses y étoient décorés des ornements des rois; les Égyptiens ne donnoient pas à manger à leurs enfants qu'ils n'eussent fait une *course* de quelques stades.

Pausanias dit que ce furent les habitants du Péloponèse qui mirent la *course* au rang des exercices gymnastiques.

Il y en avoit quatre sortes relativement aux espaces que parcourroient les coureurs : le stade, ou la huitième partie d'un mille; c'est-à-dire cent vingt-cinq pas; le *dolicum*, ou deux stades; le *diaulum*, ou l'allée & le retour des deux stades dans une seule *course*; enfin l'*armatum*, c'est-à-dire celle où les troupes courroient toutes armées avec leur bagage.

Gallien n'est pas de l'avis de ceux qui le regardent comme fort propre à fortifier le tempérament. Il dit au contraire, qu'il est plus propre à énerver, & que le succès d'une bataille ne doit guères dépendre de gens qui s'exercent toute leur vie, pour acquérir la faculté de bien s'enfuir; mais plutôt de ceux qui ont le courage de

Digitized by Google

tenir ferme ; que les Lacédémoniens n'ont assurément pas dû leurs victoires & leur réputation à la qualité de bien courir ; mais de bien combattre.

Ce que nous avons dit réfute assez le sentiment de Gallien. D'ailleurs, pour que cet exercice ne débilite pas comme il le prétend, il faut ne le pas prendre avec excès : ici le philosophe a pris l'abus de la chose pour la chose même (J.).

On trouve chez les anciens, & sur-tout chez les Grecs, un fréquent usage de la *course* au moment du choc. A Marathon les Athéniens chargèrent les Perses à la *course*, (*Hérodot. VI. C.* 112.), & ce furent les premiers qui, parmi les Grecs, en donnèrent l'exemple. (*Ibid.*). Ils chargèrent de même les Béotiens à Délium. (*Thucyd. L. IV. page.* 316. *C.*). Ils attaquèrent, à la *course*, les retranchements des Syracusains ; il en firent usage dans le même combat, à dessein de s'emparer du pont vers lequel les ennemis s'enfuyoient. (*Id. p.* 484. *C.* 485. *C.*). Ils chargèrent de même, sous la conduite de Thrasybule, une troupe Lacédemonienne postée à quinze milles de Phyle. (*Xenoph. L. II. histor. græc. p.* 471. *C.*).

Agésilas fit charger à la *course* la cavalerie Perse par ceux de ses oplites qui avoient environ vingt-sept ans, & donna ordre aux peltastes de les suivre du même pas. (*Id. L. III. p.* 501. *A.*). Iphicrates mena de même ses troupes contre les Lacédémoniens commandés par Anaxibius. (*Id. L. IV.* 543. *C.*).

Le passage suivant de Xénophon nous instruit de la manière dont se faisoit cette *course*. Les Phliasiens, conduits par Charès, voulant surprendre les Sicyoniens occupés à construire un fort, se mirent de nuit en marche. La cavalerie & l'infanterie Phliasienne marchoit à l'avant-garde ; d'abord légèrement, ensuite plus vite ; enfin les cavaliers au galop, & l'infanterie à la *course*, en observant son ordre autant qu'il étoit possible. (*Id. L. VII. p.* 629. *B.*). On voit que le mouvement étoit progressif, & l'ordre conservé même dans une marche ; à plus forte raison lorsqu'on alloit à la charge : ainsi la *course* étoit réglée.

Un des avantages de cette vîtesse, étoit d'effrayer l'ennemi ; un autre, d'en venir plutôt aux mains, & d'avoir moins à souffrir des traits : ce fut pour se les procurer, qu'à la bataille d'Isse, Alexandre avec son aile droite, chargea les Perses à la *course* ; (*Arian.* 8°. *p.* 105. *L. II.*) : & de même à la bataille d'Arbelle (*Id. L. III.* 190.), aux détroits de Perse. (*Id. ibid.* 203). Les habitants de Massaga poursuivirent à la *course* les Macédoniens qui se retiroient devant eux, & l'historien observe qu'ils couroient sans aucun ordre (*L. IV. p.* 300.). Dans la bataille contre Porus, nous voyons Alexandre se précautionner contre le danger d'une *course* trop longue. Après avoir passé l'Hydaspe, il marcha rapidement aux Indiens. Dès qu'il les vit en bataille, il arrêta sa cavalerie, pour donner à l'infanterie le temps d'arriver ; & lorsque la phalange eut rejoint, Alexandre ne la forma pas aussi-tôt, afin de ne point opposer aux troupes Indiennes, encore toutes fraîches, des hommes fatigués & haletants. (*L. V. p.* 340.). Touts ces exemples prouvent que les anciens, en allant à la charge, marchoient d'abord rapidement, augmentoient par degrés leur vitesse, & prenoient enfin la *course* à peu de distance ; mais que, si pour prévenir l'ennemi dans un poste ou dans un passage, ils avoient fourni une longue traite en courant, ils se gardoient bien d'attaquer dans cet état d'épuisement.

Il y a encore des occasions où nous pourrions faire de la *course* un usage avantageux, si nos troupes y étoient exercées. Elle peut nous servir à saisir, avant l'ennemi, un poste, un passage, une position favorable ; à l'attaque d'un retranchement, d'une maison, d'un poste, pour être moins longtemps exposé au feu, lorsqu'il devient plus dangereux, à charger une troupe ébranlée ou en désordre, & la déterminer à fuir.

COURTINE. Partie de rempart qui joint les flancs de deux bastions.

Fig. 170.

A, B, bastions.

C, courtine.

COUTELAS. Arme de main, épée à lame large & courte.

COUVERT. Terrein propre à cacher une troupe.

COUVRE-FACE. *Voyez* CONTRE-GARDE.

CRANEQUIN. Fer qui servoit à tendre l'arbalète.

CRANEQUINIER. Arbalètrier qui faisoit usage du cranequin : il y avoit des *cranequiniers* à pied & à cheval.

CRÉDIT. Voulez-vous sçavoir combien il importe de punir les citoyens qui font *crédit* aux gens de guerre ; interrogez quelques-uns des soldats, & sur-tout des bas-officiers qui vont être punis pour crime de désertion : presque touts vous diront : ce sont les dettes que j'avois contractées qui m'ont obligé à déserter. J'ai entendu un de ces derniers adresser à ses juges les paroles suivantes : « Tranquille, considéré, & content de mon état, je coulois des jours heureux : un marchand m'offre, un jour, de me donner à *crédit* les marchandises dont j'avois besoin ; j'avois de l'argent, j'étois sans passion : je le refusai. Quelques jours après, je me trouve avec quelques-uns de mes camarades dans une maison de jeu ; on me propose de jouer ; je résiste aux sollicitations qu'on me fait, & aux pressentiments de bonheur que la trompeuse fortune avoit mis dans mon ame : si je venois à perdre, dis-je tout haut, comment serois-je ? Je n'ai que l'argent qui est dû au marchand de ma compagnie : il étoit

Digitized by Google

là, je ne l'avois point vu; que cela ne vous gêne point, me dit-il; je vous attendrai aussi longtemps que vous le voudrez, je vous l'ai déja dit chez moi; &, le premier, il m'excite à me mettre de la partie; ses offres me déterminent; je joue, je perds beaucoup; le fournisseur me console, me rassure, m'engage à revenir le lendemain; le malheur me poursuit encore; il me reste bien quelques ressources, mais n'ayant point d'argent pour acheter les effets dont les soldats de ma compagnie ont besoin, je prends à *crédit* de touts les côtes; cette habitude contractée, je ne compte plus avec moi-même; je me livre à la passion du jeu, & à toutes les autres; cependant le fournisseur complaisant, premier auteur de ma perte, après m'avoir livré pendant longtemps des marchandises de la plus mauvaise qualité, & que j'aurois refusées dans toute autre circonstance, m'annonce un jour froidement, que si je ne le paye pas sous huit jours, il portera plainte au commandant du corps: à ces mots le voile tombe: je vois mes chefs irrités; la prison s'ouvrir devant moi; il me semble qu'on m'arrache déja les marques de mon grade; le désespoir s'empare de mon ame, je déserte; j'ai mérité les peines qui me sont réservées: mais si mon fournisseur avoit été retenu par la certitude d'une sévère punition, je ne servirois point aujourd'hui d'exemple à mes camarades. « Témoin de la scène attendrissante que je viens de décrire, je versai des larmes amères, & je demandai pourquoi le marchand, qui avoit été la cause de la perte de ce brave bas-officier, n'étoit pas puni suivant la rigueur des ordonnances? Un exemple sévère, ajoutai-je, couperoit le mal jusque dans sa racine. Jeune homme, me dit un vieil officier qui étoit à côté de moi, vos larmes font honneur à votre cœur, mais elles font tort à votre esprit, & annoncent votre peu d'expérience: quoi! vous pensez que, conformément aux ordonnances, on met une sentinelle devant la porte de la boutique du citoyen qui, par sa facilité à faire crédit, engage les officiers & les bas-officiers à se déranger; il n'en est rien; il y a trente ans que je sers, j'ai vu déserter cent soldats ou bas-officiers, parce qu'ils avoient contractés des dettes; j'ai vu plus, dix officiers renvoyés pour cause de dérangement; j'en ai vu un plus grand nombre encore qui ont dérangé la fortune de leurs parens; j'ai vu des lieutenants de roi, ordonner aux chefs de corps, de faire payer tel marchand, tel cabaretier qui avoit fait *crédit*, & je n'ai vu jamais de sentinelle posée devant une boutique. Je connois une ville du royaume où la garnison, quoique très nombreuse, ne suffiroit pas à fournir des sentinelles devant la porte de chacune des personnes qui font *crédit* aux gens de guerre. chaque citoyen fait vendre son vin & ordonne à celui qui le distribue de faire *crédit* aux soldats; le vendeur perd bien quelque argent, mais le prompt débit & le haut prix de celui qu'on lui paye, le dédommage de ces pertes. Figurez-vous qu'un grand quartier de cette ville est habité par une foule immense d'usuriers avides & industrieux; ces êtres aussi méprisables que dangereux, assiégent sans cesse la porte des jeunes officiers; ils leur vendent au poids de l'or un argent qu'ils leur enseignent à dépenser; ils leur vendent chèrement & à *crédit* des bijoux d'un vil prix, & ils leur indiquent quelles sont les femmes à qui on peut les offrir. — Quoi! Monsieur, la police militaire ne met pas des entraves à ces horreurs? Quoi! les magistrats se taisent? — Hélas oui! — Ils n'ont donc point l'amour du bien; ils n'ont donc point d'enfants, de parents, d'amis. — Ils en ont sans doute; mais, selon les apparences, quelque grande raison les empêche de sévir: vous la connoitrez quelque jour cette raison. Il se tut & me quitta. Je l'ai cherchée depuis cette grande raison; mais vainement sans doute, car il n'est pas possible qu'il existe des hommes plus vils que des juifs usuriers.

Punir les bourgeois qui font *crédit* aux militaires, ce seroit beaucoup; mais il faudroit encore punir les militaires qui contractent des dettes. Quoi! dit un jeune officier, me punir parce que j'ai fait des dettes? Pourvu que je paye, personne n'a rien à me dire. Quoi! parce que vous avez un père riche ou facile, une mère indulgente qui se réduit au plus étroit nécessaire pour payer vos folies, on n'a rien à vous reprocher? Et cet abus de la bonté de vos parents; n'est-il point un crime? Ne vous exposez-vous pas à être déshonoré, par l'impossibilité où vous seriez de payer, si vos parents refusoient d'acquitter vos engagements? Ne comptez-vous pour rien l'exemple funeste que vous donnez à vos jeunes camarades? Je n'ai ni père ni mère, direz-vous. Quoi! parce que vous pouvez disposer de votre bien, on souffrira que vous le consumiez en folles dépenses; on vous exposera à trainer dans l'indigence les jours de votre vieillesse, qui auroient pu être doux & fortunés. Quoi! on vous permettra de jouer un jeu ruineux, de vivre à une auberge trop chère, d'être logé superbement, habillé avec recherche, d'avoir des chevaux, des chiens, des valets, & d'afficher que vous n'avez point de mœurs: non, cela ne peut être. Dans un état militaire bien constitué, un bon lieutenant colonel diroit à l'homme riche: vous avez de la fortune, je le sçais; mais je ne souffrirai pas que par votre luxe, vous humiliez ou corrompiez vos camarades. (*Voyez* LUXE.) Il diroit à l'officier peu riche, je connois vos moyens; (car il les connoitroit.) vous ne pouvez, sans vous déranger, dépenser que tant par mois, & votre train annonce une dépense beaucoup plus considérable; réformez-vous vous-même; je vous le dis en ami, en père; si vous ne changez point de conduite, vous m'obligerez à en agir en

Digitized by Google

chef. Personne ne doute que cette courte semonce ne produisît les effets les plus heureux : mais on ne voit guères de lieutenant-colonel qui daigne être le pere & l'ami des officiers de son corps.

Les chefs de quelques régiments ont cru, avec raison, que l'ordonnance, en défendant de faire payer les créanciers des soldats, n'entendoit pas que ceux-ci profitassent de l'argent qu'ils auroient dû payer ; en conséquence ils obligent ceux qui contractent des dettes à en payer le montant ; & ils l'envoyent à l'hopital de charité du lieu. Cet usage nous paroît fait pour être adopté par les ordonnances. Pour obliger les capitaines à veiller sur leurs bas-officiers, ne pourroit-on pas encore, à la manière des Anglois, les rendre responsables des dettes de leurs subordonnés ?

Quant aux officiers, on leur ôteroit l'envie de faire des dettes ; si, dès la première fois, on faisoit garder des arrêts sévères à ceux qui se feroient dérangés ; & si on les contraignoit à vivre de la manière la plus économique jusqu'à ce que la moitié de leurs appointements eût payé leurs dettes : cette sévérité, jointe à des loix somptuaires très rigides, (*Voyez* LUXE.) détruiroit beaucoup d'abus. (C.).

CRENAU. Ouverture pratiquée dans un mur pour y passer le fusil, & tirer au dehors. Elle doit avoir à la partie extérieure de la muraille de deux à trois pouces de largeur, & beaucoup plus à la partie intérieure, proportionnément à l'épaisseur du mur, de sorte qu'on puisse découvrir au dehors autant d'étendue qu'il est possible. (*Voyez* OUVRAGES EN TERRE.)

CRÊTE. Partie la plus élevée du glacis : dans l'attaque d'une place, on fait des logements, on établit des batteries sur la *crête* du chemin couvert.

CRI D'ARMES. *Cri de guerre. Cri de combat.* Il ne faut pas confondre le *cri* de combat avec le *cri* de guerre ou d'armes. Toutes les nations ont eu pour usage de jetter de grands *cris* avant le combat, & ces *cris* étoient bien différents de ceux que nous lisons dans notre histoire, avoir été nommés *cris d'armes* ou *cris de guerre*. Depuis le dixième jusqu'au quinzième siècle tous les seigneurs François portant bannière, avoient chacun le leur. Mais ce n'étoit qu'un certain mot qui servoit à leurs gens pour se reconnoître & s'encourager, comme celui du roi de France, *Montjoie St. Denis* ; de la maison de Bourbon, *notre-dame de Bourbon* ; des Anglois, *royaux, royaux*, &c. &c. Je parlerai bientôt de ces *cris d'armes*, & vais examiner ce qui a rapport à ceux de combat qui sont bien plus anciens & même dont l'usage n'a point d'époque.

César, en parlant des *cris de combat*, dit que les anciens en inventèrent l'usage pour s'encourager soi-même, & effrayer l'ennemi : *non frustrà antiquitas institutum est ut signa undique concinerent, clamorem universi tollerent. quibus rebus & hostes terreri, & suos incitari existimaverunt.*

L'usage des *cris* militaires est fort ancien ; on le voit pratiqué par les Hébreux. Les murailles de Jéricho tombèrent aux *cris* du peuple & au son des trompettes : *igitur omni populo voce ferante, & clangentibus tubis, postquam in aures multitudinis vox sonitusque increpuit, muri illico corruerunt.*

Il paroît que chaque peuple avoit une façon particulière de crier ; c'est ce qu'on remarque dans Tite-Live à l'égard des Romains, lorsque Quintius Cincinnatus, créé dictateur, pour débarrasser l'armée Romaine que le consul Minutius avoit laissé enfermer par les Eques, les assiège eux-mêmes dans leur camp, & annonce ainsi au consul qu'il est secouru. Le dictateur, dit l'historien, investit le camp des Eques, & commande à ses troupes que, dès qu'on donnera le signal, touts elèvent un grand *cri* : *Et ubi signum datum sit ; clamorem omnes tollere jubet.* . . . . *Edito imperio signum secutum est ; jussa miles exquitur ; clamor hostes circum sonat ; superat indè castra hostium, & in castra consulis venit.* Le même auteur en donne divers autres exemples ; Tacite en parle aussi à l'égard des Germains & des Bretons ; Plutarque à l'égard des Parthes ; César à l'égard des Germains & des Gaulois.

Il est souvent parlé de ces *cris* dans les auteurs, & les troupes les jettoient encore pour marquer leur acharnement au combat, pour exprimer que le combat étoit général, qu'il commençoit, &c. *Hostes committunt prælium*, dit César ; *utrinque clamore sublato excipitur : rursus ex vallo, atque omnibus munitionibus clamor.* Tite-Live, en parlant des *cris de combat* des Carthaginois y joint d'autres bruits. Le combat commença, dit-il, non-seulement par le *cri* ordinaire, mais il y eut encore un bruit & un tumulte d'hommes, de chevaux & d'armes : le même peuple qui n'étoit point armé, jettoit de grands *cris* en frappant sur des vaisseaux de cuivre, comme on le fait dans les éclipses de lune, pendant le silence de la nuit, de sorte que les esprits des combattants en furent troublés.

Le même auteur dit, en parlant du passage du Rhône par Annibal, que les Gaulois avoient différents hurlements ou *cris*, & même des chants qui leur étoient propres ; en même temps ils frappoient leurs boucliers en les élevant sur leurs têtes, & brandissant & lançant des traits, s'animoient ainsi pour empêcher le passage des troupes d'Annibal, tandis que d'autres *cris* & différents autres bruits de celles ci & de ceux qui conduisoient les bateaux, se faisoient entendre.

On n'a rien de certain sur la nature des *cris de combat*, c'est-à-dire, de quelles expressions ils étoient composés. Plutarque dit que les Espagnols crioient dans le combat, *Espagne* ; que les Romains avoient le mot *feri*. Ce qu'il y a de certain, c'est que les *cris de combat* n'étoient pas toujours de simples clameurs ou hurlements, mais de cer-

Digitized by Google

taines phrases ou formules que chaque nation adoptoit selon ses idées, comme pour invoquer le secours du ciel & des dieux de leur pays. Ils prononçoient le nom de leur chef pour s'encourager mutuellement ; & les chrétiens consacrèrent plus particulièrement cet usage pour implorer le secours de dieu dans les combats, ou obtenir la victoire par l'intercession de la vierge & des saints ; c'est ce que l'on voit dans Gunter qui dit que, lorsque l'empereur Frédérik passa avec son armée en Italie, ce prince imploroit le secours du ciel, par des hymnes & des chansons militaires.

On peut rapporter ce pieux usage à Constantin qui, ayant abjuré l'idolâtrie, & embrassé le christianisme, ordonna que les troupes invoqueroient dieu & N. S. J. C. dans leurs cris de guerre, & c'est ce qu'Eusèbe nous dit dans la vie de cet empereur ; & dès lors ces cris furent & restèrent dans la suite des *cris de guerre*, comme ceux dont je parlerai bientôt : *O mon dieu ; dieu, aidez-nous ; notre-dame de Bourgogne, mère de dieu, St. Pierre, St. Denis, St Jacques, Montjoie St. Denis*, & une infinité d'autres de cette espèce. Ces formules sont de toute antiquité, & on les voit usitées chez les Hébreux, où le peuple crie, *le glaive du Seigneur, le glaive de Gédéon*.

Cæsar parle des *cris de guerre* comme d'un moyen fort utile pour enflammer le sentiment de la valeur, & animer l'ardeur des troupes. Les hommes, dit-il, ont naturellement la faculté d'exciter en eux ces sentiments, & les chefs doivent s'attacher à tout ce qui peut les y porter. *Quædam animi incitatio atque alacritas innata omnibus, quæ pugnæ studio incenditur ; quam non reprimere seu incendere imperatores debent.*

Les Romains ne jettoient le *cri* de combat que près de l'ennemi ; ils marchoient à lui avec autant de silence que d'ordre ; mais, quand ils le joignoient, ils jettoient un *cri* très perçant pour marquer leur ardeur & la confiance avec laquelle ils combattoient, ce qui jettoit souvent une si grande terreur dans l'armée ennemie, que Cæsar blâme Pompée d'avoir fait combattre ses troupes en silence. Joseph dit que, dans la guerre de Palestine, il fit mettre aux troupes le doigt dans les oreilles, pour qu'elles n'en fussent pas effrayées. Chaque nation avoit ses *cris* ; & nous ne voyons dans Homère, ni dans Virgile, aucun combat qui ne soit précédé d'un bruit, ou d'un *cri* de combattants.

(Le poète Grec dit que les Troyens, marchant au combat, poussoient de grands *cris* ; mais qu'étant de différentes nations, ces *cris* étoient différents. Il dit ailleurs que les Myrmidons, s'avançant pour défendre leurs vaisseaux, jettèrent un *cri* immense.).

On lit dans Virgile :

Exoritur clamorque virûm clamorque tubarum.

Ailleurs.

In flammas, & in arma feror, quo tristis Erynnis ;
Quo fremitus vocat & sublatus ad æthera clamor.

Et plus loin.

It clamor.... & agmine facto,
Quadrupedente patrem sonitur quatit ungula campum.

Quoiqu'à bien des égards, les effets du *cri* militaire dont parlent les auteurs, puissent être regardés comme fabuleux, ou exagérés, il est certain que ce *cri*, étant une marque de joie & de confiance, est un présage de la victoire, qui doit naturellement intimider ceux que l'on attaque avec une audace & une violence relative au sentiment qui fait jetter le *cri* : c'est ce que Virgile exprime vivement par ce vers.

Teneri clamore sequuntur
Lætitiaque fremunt, animosque ad sidera tollunt.

Ces *cris* sont en effet d'autant plus propres à marquer la confiance & l'allégresse, que l'effet de la crainte est d'affoiblir, ou même d'étouffer la voix. Virgile a bien connu l'effet de la peur, en peignant Androgée effrayé, reculant & perdant la parole.

Obstupuit, utroque pedem cum voce repressit.

Il peint encore bien vivement cette passion ; en représentant les cheveux qui se hérissent, & toujours la voix étouffée.

Obstupui, steteruntque comæ, & vox faucibus hæsit.

On peut croire jusqu'à certain point ce que Tite-Live dit des Antemnotes mis en fuite par les Romains dès le premier choc.

Fusi primo impetu & clamore hostes.

Il dit encore ailleurs *primus clamor atque impetus, rem diremit*. L'affaire fut décidée au premier choc & dès le *cri du combat*. Agricola dit dans Tacite, en parlant des Bretons : ce sont les mêmes troupes que vous avez défait l'année derrière par le seul *cri de combat* : *Hi sunt quos proximo anno clamore debellatis.*

Mais ce qu'on ne peut pas croire, & que Tite-Live donne aussi pour une exagération de l'historien Cælius, c'est que des oiseaux soient tombés aux *cris* de l'armée de Scipion. *Volucres ad terram delapsas clamore militum ait.*

Si les *cris* militaires avoient de grands effets sans circonstances particulières, il étoit encore plus favorable de les jetter en des lieux propres à les augmenter, comme les montagnes & les forêts. Ils étoient alors plus propres à tromper l'ennemi, & à lui faire croire qu'il y avoit beaucoup plus de combattants, par les répétitions multipliées du son. C'est ce que Q. Curce dit être arrivé aux Macédoniens moins nombreux que les Perses ; ils parurent à ceux-ci un corps beaucoup plus considérable,

dérables, parce que leurs *cris* répétés par les échos, se multiplièrent. *Persæ inconditum & truecem sustulere clamorem : redditur & à Macedonibus major; exercitus impar numero, sed jugis montium vastisque saltibus repercussus.* Tite-Live dit que ces *cris*, ainsi multipliés par les échos, sont plus effrayants: *clamoribus dissonis, quos nemora etiam, repercussæque valles augebant, territi trepidabant.* Le silence de la nuit augmentoit l'horreur des *cris*. C'est ce qu'observe Dion Cassius : « Les barbares, dit-il, entendant les *cris* de l'armée pendant la nuit, en furent saisis d'effroi; d'autant plus que dans ce lieu désert, les rochers & les montagnes en rendirent le son plus terrible ». C'est aussi ce que Racine a peint dans la défaite de Mithridate.

Le désordre par-tout augmentant les allarmes,
Nous-mêmes contre nous tournant nos propres armes,
Les *cris* que les rochers renvoyoient plus affreux,
Enfin toute l'horreur d'un combat ténébreux.

La manière dont les troupes jettoient leur *cri*, l'air gai ou triste qu'elles avoient, devenoit un présage de l'événement. Plutarque dit que le ton foible & inégal des Romains, en le jettant, annonça la défaite de Crassus. Dans la bataille de Sempronius contre les Volsques, le *cri* du combat, dit Tite-Live, fut d'abord un indice qui fit juger de quel côté se fixeroit la fortune : chez les Volsques il fut ferme, vif, répété; du côté des Romains, inégal, foible, mal-assuré, tumultueux. Caton disoit que les *cris*, plus que l'épée, effrayoient l'ennemi, & le mettoient en fuite.

Les Romains regardoient comme peu habile & peu vaillant de jetter le *cri de combat* avant de choquer l'ennemi. Ils croyoient plus efficace de le frapper en même temps de leurs traits & de leur *cri*.

Il étoit défendu aux valets de jetter le *cri* militaire; Marcellus, pour cacher le petit nombre de ses troupes, ordonna qu'ils le jettassent.

On a aussi appellé le *cri de combat*, *clamor panicus*, *cri panique*. Cette expression est fondée sur ce que Pan, suivant Polyen, fut un des capitaines de Bacchus, qui mit les ennemis en déroute par le moyen des *cris* qu'il fit jetter par ses soldats qui combattoient dans une vallée où il avoit observé qu'il y avoit plusieurs échos; ce qui fit croire que son armée étoit beaucoup plus nombreuse qu'elle ne l'étoit, & les ennemis prirent la fuite sans combattre. Ce fut cet événement qui a fait appeller les frayeurs mal fondées, des *terreurs paniques*.

Ces passages de Polyen, outre ce qui a rapport au *cri* militaire, renferme d'autres détails curieux sur la guerre; on y trouve que Pan étoit un guerrier si renommé, que Bacchus apprit sous lui la science de la guerre. C'est à lui qu'on attribue l'art des ordres de bataille, l'invention de la phalange, & celle de soutenir les corps de bataille par des ailes; c'est pourquoi on l'a représenté avec des cornes à la tête. Les instruments militaires, & sur-tout la trompette, lui sont attribués, ainsi que la flûte & les instruments champêtres.

Végèce dit que le *cri* de combat s'appelle aussi *baritus*; ce mot est une expression des Germains, qui l'appelloient *barditus*; il signifioit moins un *cri* tumultueux & inarticulé que de certains vers ou chansons par lesquelles ces peuples encourageoient leurs troupes. Ils s'en servoient comme d'un augure sur l'événement des batailles, & il en résultoit quelquefois un effet aussi bizarre que le moyen étoit chimérique : ils s'effrayoient souvent eux mêmes en voulant intimider l'ennemi. Leur façon de chanter étoit singulière; ils s'attachoient à prendre un ton dur & à former un murmure rompu en mettant leurs boucliers devant leur bouche, afin que la voix se grossît par la réflexion des sons.

Ammien Marcellin le représente comme un murmure qui, d'abord foible & tranquille, se fortifioit successivement dans la chaleur du combat, & finissoit par un grand bruit, semblable aux flots qui viennent se briser sur les rochers. Suivant le même auteur, les Romains ont quelquefois employé le *barditus*, qui n'a été propre qu'aux Germains.

J'ai dit que le *cri* d'armes ou de guerre étoit différent de celui du combat; & comme cette espèce de *cri* a été fort célèbre dans notre nation, je vais rapporter ce que nos auteurs en ont dit.

Les François avoient, comme les autres nations, la coutume d'aborder l'ennemi avec de grands *cris*, & par les mêmes raisons, c'est-à-dire, soit pour les effrayer, soit pour empêcher leurs propres troupes de s'effrayer elles-mêmes par les *cris* des ennemis, en un mot, sur le principe de Végèce, que le premier pas vers la victoire est de jetter le trouble chez l'ennemi avant que de le combattre. *Pars enim victoriæ est inimicum turbare antequam dimices.*

Cet usage étoit fort en viguenr en France sous Philippe de Valois : les Turcs l'ont retenu & l'ont encore, ainsi que quelques nations qui l'ont conservé quelque temps, & puis l'ont perdu comme nous. Juste-Lipse, en parlant du *cri* des Romains, dit, que de son temps, c'est-à-dire du temps de Henri IV, les Espagnols, dans les Pays-Bas où ils vivoient, crioient encore dans les combats : *Espagne*. Mais ces *cris*, comme j'ai dit, ont été abolis en France ainsi que chez les peuples voisins, & l'on n'observe jamais un plus grand silence dans les armées, que quand on est sur le point d'en venir aux mains; chacun alors est attentif aux ordres des officiers, on n'entend que le bruit des tambours, des timbales & des trompettes, auxquels, quand l'attaque commence, se joint celui de l'artillerie & des armes à feu. Il n'y a qne quand on monte à l'assaut, ou qu'un bataillon marche pour charger brusquement celui qui lui est opposé, que l'on crie *tue*, *vive le roi*, ou comme les Espagnols dans ce cas *amat*, &c, &c.

Digitized by Google

Ces *cris*, que faisoient les armées ne furent pas toujours, ainsi que je l'ai dit, des hurlemens de voix confuses ou des huées, ce furent certains mots différents selon les nations, & même selon les religions. Dans la première croisade, le *cri de guerre* de l'armée chrétienne étoit *dieu le veut*, ou *dieu nous aide*; les auteurs de ce temps en font souvent mention; & les Normands, dit Orderic Vitalis, crièrent & prononcèrent avec soi, *dieu nous aide*. Celui de *dieu le veut*, on le voit dans l'histoire de Jérusalem : dans l'armée des chrétiens il n'y aura que ce seul *cri* de guerre : *erit universis hæc ex parte dei una* voci feratio, *deus vult*, *deus vult*.

Le *cri* de guerre propre des rois de France, principalement quand l'usage fut introduit de porter l'oriflamme dans les armées, étoit *montjoie Saint Denis*. On voit par nos histoires, sur-tout depuis les premières guerres de Philippe Auguste jusqu'au règne de Charles VII, que c'étoit l'unique, ou le plus ordinaire.

Mathieu Paris, auteur du treizième siècle, en parle comme *cri d'armes* des rois de France dans un combat qu'il rapporte d'Henri III, roi d'Angleterre, il dit que les uns crièrent d'une façon terrible *aux armes*, *aux armes*, les autres, *royaux*, *royaux*; enfin *Montjoie*, c'est-à-dire les différents *cris* des rois qui combattoient. Mais on ne sçait si cet auteur & touts les autres qui en ont parlé, entendent de la même manière la signification de ce mot; les uns disant *montis gaudium*, les autres, *meum gaudium*. Arderic Vitalis semble le fixer positivement à cette dernière acception : *sed ingressi*, dit-il, *meum gaudium*, *quod francorum signum est*, *clamaverunt*. Malgré cette autorité, il paroit difficile de fixer l'origine de ce mot.

Robert Cenal, évêque d'Avranches, dit que Clovis, dans un extrême danger à la bataille de Tolbiac, contre les Allemands, invoqua S. Denis, dont la reine Clotilde lui avoit parlé plusieurs fois, & qu'il cria *montjoie Saint Denis*, comme voulant dire que si saint Denis le sauvoit de ce péril, & lui faisoit remporter la victoire, il feroit désormais son sauveur, son Jupiter. Le même auteur ajoute que de monjove, qui fut depuis le *cri de guerre* des François, on a fait *montjoie*.

Pasquier, dans ses recherches sur la France, croit, avec Orderic Vitalis, que *montjoie* a été dit au lieu de *ma joie*; comme si l'on vouloit dire, *saint Denis ma joie*, mon espoir, ma consolation. Mais nos anciens écrivains écrivent *montjoie*, ce qui ne s'accorde pas avec cette étymologie.

Ducange prétend que *montjoie* est un ancien mot françois qui signifioit une colline, & que c'est un diminutif de mont; il en apporte diverses preuves, & croit que *montjoie saint Denis* signifie Montmartre, ou saint Denis souffrit le martyre : « Mais j'ai peine à me ranger à cette opinion, dit le père Daniel, car Montmartre n'est point une colline, mais une véritable montagne; elle est trop haute pour qu'on lui ait donné le nom de *montjoie*, comme un diminutif du nom de mont. Elle n'est nulle part appellée du nom de *montjoie* : nos anciens historiens la nomment *mons martis*, *mons mercurii*; je doute fort si le nom de Montmartre ne tire pas plutôt son origine de *mons martis*, que de *mons martyrum*, quelqu'autorisée que soit cette étymologie, par la piété des Parisiens. ». (Pour donner au Montmartre le nom de montagne, & lui refuser celui de colline, il falloit que le père Daniel n'eût vu ni les Alpes ni les Pyrenées, ni même l'Auvergne.)

Borel croit que *montjoie* est un mot corrompu, & que l'on cria d'abord *moultjoie*, *saint Denis est notre protecteur*.

Quoi qu'il en soit de l'étymologie du mot, il est certain que c'étoit le *cri de guerre* de nos armées, comme celui de *saint Jacques* étoit celui des Castillans; *saint George*, celui des Anglois; *saint Yves*, celui des ducs de Bretagne; *saint Lambert*, celui des Liégeois; & ainsi des autres, selon la dévotion & la confiance que chaque peuple avoit en quelque saint qu'il regardoit comme son protecteur.

Outre ces *cris* nationaux, les seigneurs & certaines familles en avoient qui leur étoient propres. Celui des Montmorenci étoit, *dieu aide premier chrétien*. Les Baufremont avoient le même, apparemment par la même raison ou la même prétention; sçavoir, que comme les Montmorenci prétendoient que le premier seigneur François qui fut baptisé après Clovis, étoit un de leurs ancêtres; de même les Baufremont, selon quelque semblable tradition, croyoient que le premier seigneur Bourguignon qui embrassa la religion chrétienne, après le premier roi chrétien de cette nation, étoit la tige de leur maison.

Quoique dans les combats le *cri* du prince fut celui de toute la nation; cependant chaque banneret avoit le sien, qui devenoit le *cri* commun de tout le corps & de toutes les autres bannières qu'il commandoit.

Cela n'empêchoit pas que, durant le combat, les soldats ne criassent, en certaines occasions, le *cri* du capitaine qui les commandoit immédiatement. Froissart raconte qu'avant le combat qui se donna au pont de Commines l'an 1382, le Maréchal de Sancerre ordonna que chacun fit le *cri* de sa bannière, quoique les bannerets n'y fussent pas tous; afin de faire croire aux Flamands que les troupes françoises étoient plus nombreuses qu'elles ne l'étoient en effet. « Là crioit-on, ajoute l'auteur, *saint Dy Laval*, *Sancerre*, *Enguien*, & autres *cris* qu'ils crièrent, dont il avoit Gendarmes. ». C'est ainsi que depuis l'abolition des *cris* d'armes, en pareilles occasions, un commandant a quelquefois fait sonner quantité de trompettes, de tambours, de timbales; battre la marche françoise, la marche suisse, celle des dragons, pour faire croire aux ennemis qu'il y avoit beaucoup plus de troupes qu'ils ne pensoient.

Quoique le *cri* de guerre fut en général celui du

Digitized by Google

banneret qui commandoit les autres bannières, & que ce banneret fut le plus qualifié, cependant, comme il pouvoit ne pas être le plus habile général, quand il étoit question de donner un combat, les bannerets choisissoient entr'eux un commandant pour l'action. Le *cri* de guerre étoit alors celui de ce commandant. Nous en avons un exemple dans le fameux combat de Cocherel, sous Charles V, en 1364, ou les commandants furent Jean de Grailly, captal de Busch, du côté des Anglois & Navarrois, & Bertrand du Guesclin pour la France; en conséquence, le *cri* fut *notre-dame-Guesclin*.

Ces *cris* se faisoient non-seulement sur le point de donner, mais encore pour le ralliement, ou quand le banneret étoit en danger ou pressé par l'ennemi.

Ces *cris*, dans ces occasions, s'appelloient *cris à la recousse* : c'est un vieux mot françois qui signifie délivrance, comme celui de *recous* signifie délivré.

Comme il n'étoit pas permis aux cadets de porter les armes de leur maison sans brisure, il semble de même qu'il n'en pouvoient pas prendre le *cri*, sans y ajouter le nom de leur branche.

Il paroit que depuis Charles VII les *cris d'armes* particuliers furent abolis dans les armées, parce qu'ayant institué les compagnies d'ordonnance, & dispensé par-là les gentilshommes d'amener leurs vassaux au service ordinaire, les bannières & la qualité de banneret ne subsistèrent plus à la guerre, ni par conséquent le *cri d'arme*; parce que c'étoit au nom du banneret ou du seigneur qu'il le faisoit.

Plusieurs de ces *cris* d'armes se sont conservés comme devises dans les écus d'armes de quelques nobles & anciennes maisons. (J.).

CROIX. *V.* ORDRE DE S. LOUIS.

CUIRASSE. Armure défensive qui couvre le corps pardevant & parderrière, depuis le cou jusqu'au bas du tronc. *V.* ARMES.

CUISSART. Armure défensive qui couvroit les cuisses.

CUNETTE. Fossé creusé au milieu du grand fossé d'une place. On donne à la *cunette* environ vingt pieds de largeur & six de profondeur. Elle sert à l'écoulement des eaux, à rendre plus difficiles les surprises, à retarder les passages du fossé. Mais afin que l'ennemi n'y trouve pas un couvert, il est bon de la flanquer par des caponnières. On lui donne aussi le nom de cuvette.

CUVETTE. *V.* CUNETTE.

DAG DEC

DAGUE. Espèce de poignard à lame tranchante. Lorsqu'un gendarme en avoit renversé un autre, il quittoit son épée, prenoit sa *dague*, & cherchoit le défaut des armes pour la lui enfoncer dans le corps, s'il ne demandoit merci : c'est ce qui fit donner à cette arme le nom de miséricorde. On lit dans Guillaume Guyart :

> Plusieurs pietons François ala,
> Qui pour prisonniers n'ont pas cordes;
> Mais coutiaux & miséricordes,
> Dont on doit servir en tiex fêtes.

La *dague* se portoit à la ceinture. On en faisoit usage dans le bas empire; c'étoit ce qu'on nommoit alors *parazonium*.

DÉBLAI. Transport des terres inutiles. On fait le *déblai* des terres provenant des fouilles & excavations des fossés & fondements d'une place ou d'un ouvrage que l'on va construire. (*Voyez* FORTIFICATION.).

DÉCAMPEMENT. Levée d'un camp.

DÉCIMATION. Peine militaire infligée à la dixième partie d'une troupe. La *décimation* est ordinairement une peine capitale. Elle étoit fréquente dans la milice Romaine; mais elle est aujourd'hui peu en usage & avec raison. Elle est évidemment & souverainement injuste, en ce que le sort peut seul décider sur quels individus elle va tomber, & qu'un homme innocent, un brave homme, un excellent citoyen, entraîné malgré lui hors du sentier de l'honneur, est souvent frappé, tandis que le coupable & le lâche est soustrait à la justice. Il est de toute évidence qu'une semblable peine doit être proscrite.

DÉCLARATION DE GUERRE. Acte par lequel une puissance souveraine déclare que, n'ayant pu obtenir d'une autre puissance, par la voie des négociations & de la raison, la réparation des dommages que cette puissance lui a causés, elle va tenter de l'y contraindre par la voie des armes.

La *déclaration de guerre* a été en usage chez presque tous les peuples civilisés, & même chez les Sauvages. Les Grecs & les Romains avoient à cet égard des formalités qu'ils manquoient rarement d'observer. Les Grecs envoyoient des héraults chargés de déclarer la guerre, lorsque leurs demandes faites par ambassadeurs avoient été infructueuses.

Chez les Romains, la voie des armes n'étoit point employée, avant que certaines formalités prescrites par la loi eussent été remplies. Le roi Ancus les établit, & les emprunta de l'ancienne nation des Œquicoles. Lorsque le peuple Romain avoit éprouvé quelque dommage de la part d'un autre peuple, il envoyoit un légat en demander la réparation. Celui-ci, parvenu aux frontières du peuple agresseur, se couvroit la tête d'un voile de laine, & prononçoit cette formule. « Ecoutez Jupiter, écoutez frontières, & que la justice écoute.

Digitized by Google

Je suis l'envoyé public du peuple Romain : je viens comme légat justement & religieusement ; qu'on ait foi à mes paroles. ». Ensuite il exposoit la demande, & prenoit Jupiter à témoin par cette imprécation : « si je suis injuste & impie, en demandant que ces hommes & ces choses me soient livrées, à moi envoyé du peuple Romain, ne permets pas que jamais je jouisse de la patrie. ». (*Liv. L.* 1. *c.* 32. *de R.* 114. *av. J. C.* 639.).

Lorsqu'il avoit passé les frontières, il répétoit la même formule & le même serment au premier habitant du pays qu'il rencontroit, en y changeant quelques mots ; il la répétoit en entrant dans la ville principale ; il la répétoit sur la place publique. Si après trente-trois jours, nombre prescrit par la loi, ce qu'il redemandoit n'étoit pas rendu, il déclaroit la guerre en ces termes : « écoute Jupiter, & toi Junon, & toi Quirinus, & touts les dieux du Nil, & vous dieux de la terre ; vous dieux des enfers écoutez : je vous atteste que ce peuple est injuste, & n'aquitte pas ce qu'il doit. Mais nous consulterons les anciens de notre patrie sur ces choses, & sur les moyens de recouvrer ce qui nous est dû. ».

Alors l'envoyé revenoit à Rome, & le roi consultoit les sénateurs l'un après l'autre, à peu-près en ces termes. « Sur les choses, les différents, les causes dont le *pater patratus* du peuple Romain des Quirites, a traité avec le *pater patratus* des anciens latins, & avec les hommes anciens latins, lesquelles choses devoient être données, faites, acquittées, & n'ont été par eux ni données, ni faites, ni acquittées ; dis ce que tu opines. ». Le sénateur interrogé répondoit : « j'opine qu'il est juste de les recouvrer par une guerre légitime & approuvée des dieux : c'est ce dont je conviens, à quoi je consens. ».

Quand la majeure partie étoit de même avis, on regardoit la guerre comme consentie ; & l'usage étoit que le fécial portât aux frontières du peuple ennemi une haste armée de son fer ou teinte de sang, & dit en présence, au moins de trois habitants, en âge de puberté : « parce que les peuples des anciens latins, & les hommes anciens latins ont agi, ont attenté contre le peuple Romain des Quirites ; parce que le peuple Romain des Quirites a ordonné qu'il y eût guerre contre les anciens latins, & que le sénat du peuple Romain des Quirites a opiné, consenti, accordé qu'il y eût guerre contre les anciens latins ; à cette cause, moi & le peuple Romain, nous déclarons & faisons la guerre aux peuples des anciens latins & aux hommes anciens latins ; » en achevant ces mots, il lançoit la haste contre les frontières. C'est ainsi que les choses réputées être dues par un autre peuple étoient demandées alors, & les Romains des siècles suivants conservèrent cet usage.

Sous le consulat de C. Servilins Ahala, & de L. Papirius Mugilanus, on envoya des féciaux vers les Veïens, parce qu'ils avoient fait le ravage sur les terres des Romains : ils ne furent pas écoutés. On délibéra ensuite si la guerre feroit déclarée par l'ordre du peuple, ou si un sénatus-consulte feroit suffisant. Les tribuns l'emportèrent, en menaçant d'empêcher la levée : ils obligèrent les consuls à porter la délibération pardevant le peuple, & toutes les centuries ordonnèrent la guerre. (*Liv. IV. C.* 30. *de R.* 326. *av. J. C.* 427.).

Cependant le sénat déclara quelquefois la guerre avant de consulter le peuple. Les Samnites ayant ravagé la Campanie, & méprisé les représentations des Romains à cet égard ; le sénat envoya les féciaux demander des réparations ; & comme il n'y en eut aucune, ils résolurent après avoir déclaré la guerre suivant l'usage solemnel, de prendre incessamment l'avis du peuple à ce sujet, & les deux consuls M. Valerius Corvus, & Aulus Cornelius Cossus, sortirent de Rome avec deux armées par ordre du peuple. (*Liv. VII. C.* 32. *de R.* 410. *av. J. C.* 343.).

On voit en d'autres occasions l'autorité du peuple & celle du sénat se réunir pour déclarer la guerre. Lorsque les Palæpolitains eurent fait des incursions dans les campagnes de Falerne & de la Campanie, le sénat envoya vers eux des féciaux, & le peuple ordonna la guerre d'après l'autorité du sénat. (*Id. VII. C.* 22. *de R.* 426. *av. J. C.* 327.).

Il y avoit aussi des formalités réglées pour confirmer les traités. Le plus ancien que l'histoire ait conservé, est celui que les Romains & les Albains firent avant le combat des Horaces & des Curiaces. Il portoit que celui des deux peuples dont les combattants resteroient vainqueurs, commanderoit à l'autre sans opposition ni trouble, *cum bona pace*. Voici les formalités & cérémonies qui furent alors observées.

Le fécial demanda au roi Tullus : « ordonne-tu, ô roi, de conclure ce traité avec le *pater patratus* du peuple Albain ? » ? Le roi l'ayant ordonné, le fécial continua : « je te demande, ô roi, l'herbe pure, (*Sagmina* ») : le roi, « prends l'herbe pure. ». Le fécial ; « ô roi, me fais-tu légat royal du peuple Romain des Quirites, avec ces ustensiles & mes compagnons. ». Le roi, « je le fais, & qu'il soit fait ainsi sans dommage ni pour moi ni pour le peuple Romain des Quirites. ».

Il étoit d'usage qu'un *pater patratus* fut constitué pour faire le serment & le recevoir. Le fécial étoit Marcus Valerius. Il fit *pater patratus* Spurius Fusius, en lui touchant la tête & les cheveux avec la verveine, & prononçant une longue formule. Ensuite, ayant lu les conditions : « écoute, dit-il, ô Jupiter ; écoute *pater patratus* du peuple Albain, & toi peuple Albain, écoute. Telles que ces clauses premières & dernières ont été lues de ces tablettes ou de cette cire, sans aucun dol, & telles qu'elles ont été parfaitement comprises ; le peuple Romain n'y manquera pas le premier. S'il y manquoit le premier par avis public & avec dol ; ô Jupiter, frappe le peuple Romain, comme

Digitized by Google

je frapperai aujourd'hui ce porc en ce lieu même, & frappe-le d'aotant plus que tu as plus de force & de puissance ; » : il dit & frappa le porc avec un caillou.

Il n'y avoit que le sénat & le peuple Romain qui eussent le droit de ratifier un traité avec l'ennemi. Le général n'avoit que le droit de stipulation. Lorsque Pontius eut enfermé l'armée Romaine aux fourches Caudines, il proposa un traité à T. Veturius Calvinus, & Spurius Posthumius : mais ceux-ci dirent qu'un traité ne pouvoit avoir lieu sans l'ordre du peuple, sans les féciaux & sans les cérémonies prescrites. La paix faite en cette occasion ne fut donc que stipulée. Elle le fut par les consuls, les légats, les questeurs & les tribuns de l'armée. Ils promirent de livrer six cents cavaliers qui devoient payer de leur tête l'infraction du pacte, & il fut convenu du temps dans lequel ces otages seroient remis, & l'armée emmenée sans armes. On n'auroit eu besoin, dit Tite-Live, ni de stipulants, ni d'otages, & deux féciaux seulement auroient été nécessaires, dans un traité confirmé par l'imprécation du sage, qui soumettoit le peuple infracteur à être frappé par Jupiter, comme les féciaux frappoient le porc. (*Liv. L. IX. C. 5. de R. 419. av. J. C. 334.*).

Le même historien fait dire à Posthumius, devant le sénat : « le peuple Romain n'est point engagé par ce traité, puisqu'il a été fait sans son ordre. Rien n'est dû aux Samnites, que les corps des deux consuls, auteurs de cette paix. Qu'ils leur soient livrés nuds & enchaînés. Délions le peuple de l'obligation que nous lui avons imposée, afin qu'aucune loi divine ou humaine ne s'oppose à ce qu'il renouvelle une guerre légitime..... Je ne prétends point, pères conscripts, que les promesses soient moins sacrées que les traités pour les hommes qui respectent les obligations humaines autant que celles de la religion : mais je soutiens que ce qui peut obliger le peuple, ne peut avoir de sanction que par son ordre. Si avec le même orgueil qu'ils ont employé pour arracher cette promesse, les Samnites nous eussent contraints de stipuler le don de nos villes ; diriez-vous, tribuns, que le peuple Romain leur a été donné légitimement, que cette ville, ces temples, ces lieux sacrés, ces terres, ces eaux, appartiennent aux Samnites. Je veux que la supposition de livrer le peuple soit inadmissible, dans ce cas où il ne s'agit que de notre promesse. Quoi ! si nous avions promis que le peuple Romain abandonneroit cette ville, la brûleroit, n'auroit plus ses loix, ses magistrats, son sénat, seroit soumis à des rois ? *Que les Dieux*, direz-vous, *nous soient plus propices*, mais *que l'indignité du traitement ne délie point de la promesse* ? Si elle peut obliger le peuple en quelque chose, elle le peut en toutes choses : peu importe ; (ce qui peut-être élèveroit des doutes en quelque esprit ;) ; peu importe si un consul, un dictateur ou un préteur a promis. Les Samnites eux-mêmes l'ont jugé ainsi. La promesse des consuls leur a paru insuffisante : ils ont exigé celle des légats, des questeurs, & des tribuns. Qu'on ne s'informe donc point de ce que j'ai pu promettre, puisque ni légats, ni questeurs, ni tribuns, ni moi consul, nous n'avions le droit de stipuler une paix qui n'étoit pas de mon ressort, & que je ne le pouvois pour vous, dont je n'avois aucun ordre..... Qu'a t on transigé avec vous, pères conscripts, ou avec le peuple Romain ? qui peut vous accuser ? qui se dira trompé par vous ? sera-ce l'ennemi ou le citoyen ? vous n'avez rien promis à l'ennemi. Aucun citoyen n'a reçu de vous l'ordre de promettre. Ainsi rien de commun entre vous & nous à qui vous n'avez rien ordonné, entre vous & les Samnites avec lesquels vous n'avez point transigé, nous seuls leur avons promis : assez riches de ce qui nous appartient, livrons nos corps & nos ames, qu'ils exercent sur nous leurs vengeances, qu'ils aiguisent leurs glaives & leur colère..... Allons, Veturius, & vous qui promites avec nous, allons racheter de ces têtes viles notre garantie, & que notre supplice rende libre les armes romaines. ». Le sénat & les tribuns du peuple, approuvant les raisons de Posthumius, & admirant ces généreux citoyens, les firent conduire au camp ennemi ; ou les féciaux les livrèrent nuds & les mains liées derrière le dos au chef des Samnites. Celui-ci les renvoya libres, & la guerre fut continuée.

Cependant ces deux peuples firent quelquefois la guerre sans *déclaration*. Les Œginetes fiers de leurs richesses, & depuis longtemps ennemis des Athéniens leur firent la guerre sans déclaration, (*ἀκήρυκτον*). (*Hérodot L. V. C. 81.*). Crassus entra dans le pays des Parthes, sans leur avoir déclaré la guerre, & répondit aux envoyés, par lesquels Orodes lui fit demander les causes de son irruption, qu'il les diroit dans Séleucie. Alors un des Parthes, frappant de sa main droite la paume de sa gauche ; « il naîtra là des poils, dit-il, avant que tu sois à Séleucie. ». (*Dio. L. XL. p. 143. A. B.*). Cæsar, ayant vaincu les Japydes, entra sur les terres des Pannoniens, sans avoir reçu d'eux aucune injure, mais seulement pour exercer ses troupes, & les faire subsister aux dépens d'autrui ; regardant comme juste ce que le plus fort pouvoit contre le plus foible. (*Id. L. XLIX. p. 472. A.*).

Dans le moyen âge, les *déclarations de guerre* étoient faites par des héraults, & on trouve aussi dans nos histoires que cette formalité a été quelquefois négligée. Aujourd'hui elles se font par un manifeste que la puissance qui déclare la guerre, envoie à celle qu'elle va attaquer, & à toutes les puissances de l'Europe. *V.* Droit militaire. Manifeste.

DÉCOMPTE. Bordereau portant déduction des avances, & retenues sur les appointements & émoluments dus. On fait le *décompte* à une troupe,

à un corps, à un régiment, à un officier, à un bas-officier, à un soldat.

DÉCOUVERTE. Visite d'une certaine étendue de terrein. L'objet de la *découverte* est de s'assurer s'il n'y a point au voisinage de troupes ennemies embusquées, en marche, ou prêtes à attaquer. (*V.* RECONNOISSANCE.).

DÉDOUBLEMENT. Réduction d'une troupe à deux.

Le *dédoublement* a lieu, lorsqu'après avoir formé un régiment de deux autres, on les remet en deux régiments comme auparavant: & de même des compagnies, des divisions, &c.

DÉFAITE. Etat d'un corps de troupes qui éprouve dans une action une dispersion presque totale, ou une perte très considérable. La *défaite* peut aller jusqu'à la destruction.

DÉFENSE. Le principe général de la *défense* est le contraire de celui de l'attaque: il consiste à maintenir ses flancs. Il ne faut pas les laisser embrasser, presser, déplacer. Ce principe s'applique à la *défense* d'une armée, d'une province, d'un royaume: car une province & un royaume, ainsi qu'une armée, ont leurs flancs, que l'attaquant tente d'embrasser, quand il connoît le sublime de l'art. Ainsi un général doit assurer les flancs de son armée, comme on l'a dit partout; mais on n'a point encore étendu ce principe à la protection d'un pays; & cependant il est le même. Il faut, soit par des places fortes ou par des troupes, empêcher que l'attaquant ne l'embrasse, & prendre partout devant lui une telle position, que vous puissiez toujours être plutôt que lui sur touts les points du front que vous avez à défendre. C'est en cela que consiste tout l'art de la défensive. (*V.* pour les détails GUERRE DÉFENSIVE.).

La *défense* d'un poste fermé diffère de celle d'une ligne, en ce que celui-là peut toujours être embrassé de toutes parts. Voilà pourquoi l'art de la *défense* y est & sera éternellement très inférieur à celui de l'attaque: on peut dire en général que tout poste fermé, soit ville, citadelle, château, bourg, &c., obligé de subsister par lui, devant un attaquant, est un poste pris. (Pour la *défense* des places, postes, *voyez* ces mots).

On nomme *défense de front* le feu dirigé perpendiculairement au rempart défendu; *défense de flanc*, celle qu'une partie de rempart tire des flancs qui la voient. C'est la plus essentielle de la fortification, & elle est infiniment préférable à la *défense du front*.

Pour le prouver, soit ADC (*fig.* 171) la coupe ou le profil d'une enceinte formée d'un rempart & d'un parapet: le soldat qui est placé derrière le parapet en A, ne peut, à cause de l'épaisseur A D du parapet, découvrir le pied C du revêtement C D; il ne peut même découvrir la campagne qu'à l'extrémité B du prolongement de la partie supérieure A D du parapet: ainsi la *défense* directe de cette enceinte ne commence qu'au point B, en sorte que l'espace C B n'est point défendu. La *défense* de flanc n'a pas cet inconvénient, elle découvre toute la longueur des parties qu'elle défend, & c'est elle qui contribue, pour ainsi dire, uniquement à la *défense* des ouvrages.

La *défense de flanc* peut être de deux espèces, sçavoir directe ou oblique.

Elle est directe, lorsque les parties qui servent de flancs, sont à-peu-près perpendiculaires à celles qu'ils défendent; & elle est oblique, quand ces parties sont dans une situation oblique, ou inclinées à l'égard des parties défendues.

Ainsi, dans les systêmes de M. de Pagan & de M. de Vauban, où le flanc est à-peu-près perpendiculaire à la ligne de *défense*, les flancs défendent directement les faces des bastions opposés, parce que le soldat, en s'appuyant, ou en se plaçant parallèlement au côté intérieur du parapet des flancs, découvre devant lui les faces qu'il doit défendre.

Dans les systêmes d'Errard, de Marolois, du chevalier de Ville, &c. où le flanc fait un angle aigu avec la ligne de *défense*, la *défense* est oblique, attendu que le soldat placé sur le flanc, ne peut découvrir la face du bastion opposé, qu'en se mettant de côté, dans une posture gênante, & qui demande de l'attention. Cette sorte de *défense* est généralement méprisée, parce que l'expérience fait voir dans les attaques, que les soldats tirent toujours vis-à-vis d'eux, sans se donner la peine de se placer de côté pour tirer sur l'ennemi; ainsi la défense oblique ne doit être employée que lorsqu'on ne peut faire autrement, ou que le soldat est peu exposé à l'ennemi, comme dans les tenailles du fossé, sur-tout dans les simples, qui n'ont qu'une *défense* très oblique. *Voyez* TENAILLES. (Q).

DÉFENSE (*ligne de*). Ligne tirée du sommet de l'angle du polygone ou du bastion à l'angle de la courtine. Les lignes D E, D E, fig. 170, sont les *lignes de défense*; c'est sur elles que, dans la construction, on prend les faces du bastion.

DÉFENSES *d'une place*. Pièces de fortification qui défendent d'autres pièces. On nomme aussi *défenses* les parapets de toute pièce de fortification. Ruiner les *défenses d'une place*, c'est ruiner les parapets du front attaqué.

DÉFILÉ. Passage enfoncé entre des bois ou des côteaux, qui ne peut recevoir qu'un front de troupes, peu étendu. *Voyez* RIVIÈRE.

Un officier particulier peut être chargé de mettre en état de défense, & de garder l'entrée d'un *défilé*; il peut être chargé d'en défendre la sortie; il peut encore avoir reçu l'ordre d'attaquer un ennemi posté à l'entrée ou au débouché d'un *défilé*. Voyons rapidement quelle doit être sa conduite dans ces différentes circonstances.

Défendre un *défilé* se réduit, en dernière analyse, à barrer à l'ennemi un chemin qu'il veut suivre. Pour fermer militairement un passage, il

Digitized by Google

faut élever des ouvrages qui, par leur disposition, le couvrent de beaucoup de feux croisés & rasants; il faut creuser des fossés qui empêchent l'ennemi d'approcher; il faut multiplier les objets qui peuvent retarder sa marche; il faut enfin couvrir ses propres flancs de manière à ce que l'assaillant, en se plaçant sur la droite ou sur la gauche du *défilé*, ne puisse pas obliger les défenseurs à abandonner leur poste.

Dès qu'on aura ordonné à un officier d'aller garder un *défilé*, si on ne lui a pas expressément désigné l'endroit où l'on veut qu'il établisse sa troupe, & la manière dont on veut qu'il se fortifie, il se portera sur le chemin qu'on lui aura nommé, & vers le point qu'on lui aura indiqué; il cherchera à reconnoître quel est l'endroit le plus propre à être mis en état de défense; il se déterminera pour celui où le chemin passera entre deux montagnes, au milieu d'un bois, au milieu d'un marais, sur le bord d'une rivière, objets dont la rencontre forme des *défilés*. S'il a à choisir entre plusieurs situations à-peu-près également favorables, il donnera la préférence à celle qui ne sera point dominée, où dont il sera aisé de garder le commandement, qui ne pourra être tournée ou prise en flanc, qui lui procurera le plus de feux croisés sur l'objet qu'il veut défendre, à celle enfin dont il pourra embarasser les avenues avec le plus de facilité.

Si un détachement est destiné à garder l'entrée d'un *défilé* formé par deux montagnes, & si ces deux montagnes ne sont pas à plus de 90 toises de distance l'une de l'autre, le commandant de la troupe, après avoir bien reconnu les environs de ces montagnes, après avoir examiné avec soin les endroits, par lesquels elles sont de l'accès le plus facile, & après s'être assuré qu'on ne peut les tourner sans faire un très grand circuit, s'emparera du sommet des deux montagnes; il y établira quelques hommes qui se couvriront avec un abbatis ou un simple fossé; il tracera ensuite au milieu du *défilé* une redoute à crémalière, (*voyez* dans l'article Ouvrage en terre, le paragraphe des redoutes à crémalière), ou une redoute à saillants perpendiculaires. (*Voyez*, dans l'article que nous venons de citer, le paragraphe des redoutes à saillants perpendiculaires.). Une de ces deux redoutes, étant construite comme nous l'indiquerons dans l'article Ouvrage en terre, le *défilé* sera déja en état de faire quelque défense. Quand le commandant du détachement voudra rendre le *défilé* plus difficile à forcer, il fera élever, au pied de chaque montagne, une redoute ouverte à côtés brisés. (*Voyez* l'article déja cité, paragraphe des redoutes à côtés brisés.). qu'il adossera au pied de la hauteur. Les flancs intérieurs de ces redoutes à côtés brisés, étant prolongés, doivent former un angle droit, & la redoute à crémalière ou à saillants, doit être placée de manière que l'angle, diamétralement opposé à celui qu'elle présente à l'ennemi, se trouve formé par le prolongement des côtés des redoutes latérales.

Si les montagnes sont à plus de 90 toises de distance, au lieu d'une seule redoute placée dans le milieu du *défilé*, on en construit deux ou trois, & on les place de manière qu'il n'y ait jamais plus de 90 toises d'une redoute à l'autre.

Quand l'endroit par lequel l'ennemi peut traverser le *défilé*, est plus raproché d'une montagne que de l'autre, on construit toujours une redoute dans le milieu du passage; le reste de la disposition n'éprouve aucun changement.

Quand on en a le temps, on élève les courtines qui doivent lier ensemble les différentes redoutes; si on ne peut pas construire les courtines dans leur entier, parce qu'on manque de temps ou de matériaux, on se contente de creuser à droite & à gauche de chaque redoute un large fossé long de vingt pieds; on jette les terres qui proviennent du déblaiement, dans l'intérieur du *défilé*; on peut encore remplacer le fossé par un fort abbatis, auquel on donne la longueur que nous avons prescrite pour le fossé.

Pour augmenter la force des redoutes qu'on aura construites dans la largeur du *défilé*, on employera les différents moyens que nous avons rassemblés dans le paragraphe III de l'article Ouvrage en terre.

Les redoutes construites & couvertes par tout ce qui peut augmenter leur force, on s'occupe à rendre l'accès des montagnes difficile. On y parvient en taillant le roc autant à pic qu'on le peut; en plantant des palissades & des piquets dans les endroits où la rampe est douce; & des arbres taillés en abbatis dans ceux où elle est le plus accessible. On fait encore dans la montagne & au-dessus des redoutes ouvertes, des coupures que l'on couvre d'un foible parapet, d'un blindage ou d'un éventail. (*Voyez* Eventail.). On dispose ces coupures de manière que l'on ne puisse y entrer que par le sommet de la montagne, ou, qu'en suivant des sentiers très escarpés. On place des fusiliers dans ces coupures; on y assemble des amas de pierres & de gros quartiers de roc qu'on se propose de faire rouler sur les assaillants; on a le soin de multiplier ce genre de défense dans la partie de la montagne qui commande le *défilé*.

Si on a plusieurs pièces de canon, on les place de manière qu'elles procurent des feux croisés sur le *défilé*. Si on n'a pas une assez grande quantité d'artillerie pour en placer dans les redoutes latérales, on la met dans la redoute qui occupe le milieu du *défilé*, & on la dispose de manière que le feu en soit rasant.

Quand le *défilé* sera formé par des bois, on fera couper les arbres à 18 pouces ou deux pieds de hauteur, jusqu'à la portée du canon; les arbres ainsi coupés font une espèce d'abatis: il en est

Digitized by Google

de même des hayes, des buissons, &c. Quant à la forme des ouvrages, on se conduit d'après les principes établis dans la supposition précédente; on doit employer ici les redoutes fermées, parce que les redoutes ouvertes ne sont bonnes que lorsque leur gorge est fermée par une montagne, une rivière, &c. autour des ouvrages qu'on a élevés & disposés, ainsi que nous l'avons dit dans la supposition précédente, on forme un abatis des plus fourrés.

Un marais, au milieu duquel passe un chemin, forme encore une espèce de *défilé*. Le marais peut être impratiquable ou ne l'être point : il peut être assez large pour que l'ennemi ne puisse pas incommoder l'ouvrage, ou il peut ne pas le mettre à l'abri du canon ennemi; avant d'agir, comme si le marais étoit impratiquable, vous prendrez la précaution de le sonder vous-mêmes dans toutes ses parties, &, si vous reconnoissez qu'il est réellement impossible de le traverser, vous pourrez vous borner à couvrir vos flancs par un parapet léger ou un éventail. (*Voyez* MARAIS.). Vous construirez vis-à-vis le débouché du *défilé* un fort parapet, auquel vous donnerez la forme la plus propre à multiplier votre feu. En avant de ce parapet vous creuserez autant de fossés que vous le pourrez, & vous prodiguerez les moyens d'augmenter la force d'un ouvrage. *Voyez* le paragraphe III de l'article OUVRAGE EN TERRE.

Quand le marais sera pratiquable en quelques endroits, on construira, vis-à-vis les avenues, un parapet semblable à celui dont nous venons de nous occuper; dans touts les cas on prendra la précaution d'augmenter, autant qu'on le pourra, le volume des eaux. (*Voyez* INONDATIONS.).

Quand on gardera pendant l'hiver, & dans un pays froid, un *défilé* formé par un marais, on construira ses ouvrages comme si l'on étoit assuré que l'ennemi pourra, à la faveur d'une forte gelée, arriver aisément au pied des retranchements.

Quand le marais sera peu large, mais impraticable; on se mettra à l'abri du canon ennemi, en élevant un bon parapet.

Un chemin qui cotoye une rivière, peut encore être considéré comme un *défilé*. Si la rivière est guéable, vous employez, pour défendre le côté que vos ouvrages doivent prêter à la rivière, les moyens dont nous parlerons dans l'article GUÉ; si l'ennemi peut passer dans des bateaux, on lui oppose ceux dont nous avons parlé dans l'article DÉBARQUEMENT; si l'ennemi peut vous incommoder avec son canon, vous élevez un *épaulement*; si c'est uniquement avec de la mousqueterie qu'il peut vous forcer à abandonner vos ouvrages, vous construirez un *éventail* ou un léger parapet. Quand à la forme & à l'emplacement des ouvrages, on se conduira relativement à ces objets, ainsi que nous l'avons dit dans la première supposition que nous avons faite.

Si le *défilé* est formé d'un côté par un marais, de l'autre par un bois ou une montagne, on emploie, pour défendre chaque côté, les différents moyens que nous avons indiqués dans nos différentes suppositions.

Nous nous occuperons dans l'article VILLAGE de la manière de mettre en état de défense un *défilé* formé par un village.

Un chemin qui traverse une vaste plaine, peut être considéré comme un *défilé*, toutes les fois qu'il est très avantageux à l'ennemi de le suivre; dans ce cas où rien ne favorise le défenseur du *défilé*, ce n'est qu'à force d'art qu'il peut sauver son honneur & sa gloire. S'il n'a que le temps & les bras nécessaires pour construire une redoute, & les soldats qu'il faut pour la garder & la défendre, il tracera au milieu du chemin, une redoute à crémalière à côtés brisés ou à faillants : s'il a le temps & les moyens nécessaires pour construire, garder & défendre deux redoutes, il tracera à droite & à gauche du chemin, environ à quarante-cinq toises de son milieu & sur la même ligne, une redoute à côtés brisés ou à faillants; il liera ces deux ouvrages par un parapet, un abatis ou un simple fossé : s'il peut construire & garder trois redoutes, il en élevera une à crémaliere dans le milieu du chemin, & deux à côtés brisés ou à faillants sur les flancs & à quatre-vingt-dix toises de celui-ci.

L'officier qui est chargé de défendre la sortie d'un *défilé*, ne peut pas, comme celui qui est chargé d'en défendre l'entrée, élever ses ouvrages dans l'endroit qui lui convient le mieux; il est forcé de les placer très proche de la sortie du *défilé* qu'il veut garder, pour empêcher l'ennemi de déboucher dans une plaine, en passant par une gorge étroite de l'entrée de laquelle il est maître; on construira en dehors du *défilé*, vis-à-vis de son milieu & hors de la portée du mousquet, une redoute à crémalière ou à faillants : cette redoute ainsi placée, battra, avec son artillerie, les troupes qui voudront déboucher; & avec sa mousqueterie, celles qui se formeront dans la plaine. On tâchera d'embarrasser le *défilé* avec des abatis, & de le couper par de larges fossés. Si on a beaucoup de temps & de grands moyens; on construira en avant & sur chaque côté de la redoute à crémalière ou à faillants un autre ouvrage de même genre, qui, par son feu, puisse empêcher l'ennemi de se former dans la plaine, & de venir attaquer la redoute du milieu. On liera, autant qu'on le pourra, ces trois redoutes par des lignes, des fossés ou des abatis.

Les principes sur la manière de garder, de défendre & d'attaquer un *défilé*, sont semblables à ceux que nous avons donnés pour garder, défendre ou attaquer les ouvrages en terre. (*Voyez* ce mot.).

Nous n'avons point parlé ici des précautions que l'on doit prendre quand on a soi-même à traverser

Digitized by Google

traverser un *défilé* qui ne paroît point gardé par l'ennemi : nous nous en occuperons dans l'article MARCHE ; nous ferons connoitre encore dans l'article STRATAGÊME quel est le moyen d'engager l'ennemi à abandonner un *défilé* qu'il garde.

L'ordonnance, pour régler l'exercice des troupes, indique plusieurs manœuvres pour le passage des *défilés* ; ces manœuvres nous paroissent remplir parfaitement leur objet. (C.).

DÉGUISEMENT. Tout officier qui n'est point dans un exact uniforme est censé s'être déguisé : les ordonnances veulent que, pour cette faute, il soit puni pour la première fois par quinze jours de prison, & qu'en cas de récidive il soit privé du premier sémestre qu'il devroit avoir.

Cette loi est infiniment sage ; ce n'est jamais qu'aux dépens de sa fortune que l'officier fait des changements à son uniforme ; ce n'est jamais qu'aux dépens de ses mœurs, qu'il se permet de se déguiser quand la nuit est arrivée.

Les bas-officiers & les soldats qui se travestissent ou qui, sous quelque prétexte que ce soit, quittent les marques de leur uniforme, sont punis par trois mois de prison. (C.).

DÉFILEMENT. (*Fortif.*). Méthode pour préserver un ouvrage de l'enfilade.

DÉFILER. Marcher sur un front de peu de files. Une troupe quelconque *défile* par une, deux, trois, quatre files, &c. Une compagnie *défile* par demi-section, section, escouade ; un bataillon, par demi-section, section, compagnies, &c.

Une troupe quelconque *défile* par l'aile, par le centre, &c.

Il en est de même de l'escadron.

Un régiment est censé *défiler* lorsqu'il marche par son flanc ou rompt par divisions, dont le front est peu étendu.

Les détachements qui montent la garde vont ordinairement *défiler* sur la place d'armes, devant le lieutenant de roi ou le commandant de la place. Elles défiloient autrefois à rangs ouverts ; aujourd'hui elles doivent *défiler* à rangs serrés. Si c'est pour inspecter les gardes qu'on les oblige à *défiler*, il est utile qu'elles défilent à rangs ouverts.

Un régiment qui vient de passer une revue de commissaire *défile* devant lui ; il est censé que le commissaire a appelé chaque soldat, & qu'il les a comptés : à quoi sert donc cette dernière cérémonie ?

A la fin des grands exercices, les troupes défilent devant l'inspecteur ou l'officier général, pour qui elles ont pris les armes. Si l'officier devant qui un régiment défile saisissoit ce moment pour dire quelques mots flatteurs au capitaine dont la compagnie auroit le mieux manœuvré, *défiler* seroit une manœuvre infiniment utile. Les chefs de corps se servent de la manœuvre dont nous parlons pour témoigner aux dames leur respect ou leur attachement. La galanterie françoise ne perd jamais ses droits. Défilons devant les dames dont le rang & les vertus méritent nos hommages, baissons nos drapeaux devant elles ; mais gardons-nous de prodiguer cet honneur, il ne flatteroit plus celles qui le méritent ; sur-tout ne faisons point faire à nos troupes des exercices bizarres & uniquement de parade, ils dégoutent le soldat, & lui inspirent des idées frivoles, qui ne peuvent s'allier avec le bien du service. (C.).

DÉGAT. Destruction des biens.

Il est incontestable que le cruel état de guerre permet d'enlever à l'ennemi ses biens, ses possessions, ses domaines, de les endommager, de les ravager, & même de les détruire ; parce que, suivant la remarque de Cicéron, il n'est point du tout contraire à la nature de dépouiller de son bien une personne à qui l'on peut ôter la vie avec justice : *Neque est contra naturam spoliare eum si possis, quem honestum est necare.* (*De offic. Lib. III. cap. vj.*). (Mais il est contre la nature éclairée de le faire sans nécessité.).

Les *dégats* que la guerre occasionne sont un mal nécessaire, dont le peuple est la victime. Un souverain qui fait une guerre injuste, est responsable à Dieu de touts les *dégats* que souffrent ses sujets & ses ennemis ; & c'est bien ici le cas de dire, *Quidquid delirant reges, plectuntur Achivi.* Puissent apprendre les rois ce que vaut le sang des hommes ! Le fameux connétable Bertrand du Guesclin recommandoit en mourant aux vieux capitaines qui l'avoient suivi pendant quarante ans, de se souvenir toujours, qu'en quelque lieu qu'ils fissent la guerre, les femmes, les enfans, & le pauvre peuple n'étoient point leurs ennemis. M. de Turenne, digne imitateur de ce grand homme, gémissoit comme lui de ces maux inévitables que la guerre traine après soi, & que la nécessité oblige de dissimuler, de souffrir, & de faire.

Mais le droit des gens, véritablement tel, & mettant à part les autres règles de nos devoirs, n'excepte-t-il pas du *dégat* les choses sacrées, c'est-à-dire les choses consacrées ou au vrai Dieu, ou aux fausses divinités, dont les hommes font l'objet de leur culte ? Il est d'abord certain que les nations ont eu des coutumes différentes & opposées sur ce sujet ; les unes se sont permis le *dégat* des choses sacrées, & les autres l'ont envisagé comme une profanation criminelle. Il faut donc recourir aux principes de la nature & du droit des gens, pour décider du droit réel que donne la guerre à cet égard ; & cependant les avis se trouvent encore ici partagés.

Les uns sont convaincus que la consécration des choses au service de Dieu, leur donne la qualité de saintes & de sacrées, comme un caractère intrinsèque & ineffaçable dont personne ne peut les dépouiller ; que ces choses par une telle destination changent, pour ainsi dire, de maitres, n'appartiennent plus aux hommes en propriété, & sont

Digitized by Google

entièrement & absolument soustraites du commerce.

D'autres soutiennent au contraire que les choses sacrées ne sont pas dans le fond d'une nature différente des profanes ; qu'elles appartiennent toujours au public ou au souverain, & que rien n'empêche que le souverain ne change la destination de ces choses pour ses besoins, en les appliquant à d'autres usages. Après tout, de quelque manière qu'on décide cette question, il est du moins incontestable que ceux qui croyent que les choses sacrées renferment une destination divine & inviolable, feroient très mal d'y toucher, puisqu'ils pécheroient, en le faisant, contre leur propre conscience.

Convenons toutefois d'une raison qui pourroit justifier les payens seulement du reproche de sacrilège, lorsqu'ils pilloient les temples des dieux qu'ils reconnoissoient pour tels ; c'est qu'ils s'imaginoient que quand une ville venoit à être prise, les dieux qu'on y adoroit abandonnoient en même temps leurs temples & leurs autels, sur-tout après qu'ils les avoient évoqués, eux & toutes les choses sacrées, avec certaines cérémonies.

Mais touts les principes chrétiens sont aujourd'hui d'accord de respecter dans le *dégat* des choses que le droit de la guerre autorise, toutes celles qui sont destinées à des usages sacrés ; car quand même toutes ces choses feroient à leur manière du domaine de l'état, & qu'on pourroit impunément, selon le droit des gens, les endommager ou les détruire, cependant si l'on n'a rien à craindre de ce côté-là ; il faut, par respect pour la religion, conserver les édifices sacrés & toutes leurs dépendances, sur-tout si l'ennemi à qui elles appartiennent fait profession d'adorer le même dieu, quelque différence qu'il y ait par rapport à certains sentiments ou certains rits particuliers. Plusieurs peuples en ont donné l'exemple ; Thucidide témoigne que, parmi les Grecs de son temps, c'étoit une espèce de loi générale de ne point toucher aux lieux sacrés lorsqu'on faisoit irruption dans les terres d'un ennemi. Ils respectoient également les personnes, à cause de la sainteté des temples où elles s'étoient réfugiées.

Les mêmes égards doivent s'étendre sur les maisons religieuses, les sépulcres & les monuments vuides, érigés en l'honneur des morts ; parce qu'outre que ce seroit fouler aux pieds les loix de l'humanité, un *dégat* de ce genre ne sert de rien, ni pour la défense, ni pour le maintien des droits, ni pour aucune fin légitime de la guerre. Concluons qu'en touts ces points on doit observer scrupuleusement les loix de la religion, & ce qui est établi par les coutumes des peuples. Florus, parlant de Philippe, (*Liv. II. Chap. vij.*), dit qu'en violant les temples & les autels, il porta les droits de la victoire au delà des justes bornes. Détruire des choses, dit le sage Polybe, (*Liv. V. Chap. xj.*), qui ne sont d'aucune utilité pour la guerre, sans que d'ailleurs leur perte diminue les forces de l'ennemi, sur-tout détruire les temples, les statues & autres semblables ornements, quand même on le feroit par droit de représailles, c'est le comble de l'extravagance.

Après avoir mis à couvert les choses sacrées & leurs dépendances, voyons avec quelle modération on doit user du *dégat*, même à l'égard des choses profanes.

Prèmièrement, suivant les observations de Grotius, pour pouvoir sans injustice ravager ou détruire le bien d'autrui, il faut de trois choses l'une ; ou une nécessité telle qu'il y ait lieu de présumer qu'elle forme un cas excepté, dans un établissement primitif de la propriété des biens ; comme par exemple, si pour éviter le mal qu'on a à craindre de la part d'un furieux, on prend une épée d'autrui dont il alloit se saisir, & qu'on la jette dans la rivière ; sauf à réparer ensuite le dommage que le tiers souffre par-là, & on n'en est pas même alors dispensé : ou bien il faut ici une dette qui provienne de quelque inégalité, c'est-à-dire que le *dégat* du bien d'autrui se fasse en compensation de ce qui nous est dû ; comme si alors on recevoit en payement la chose que l'on gâte ou que l'on ravage, appartenant au débiteur, sans quoi on n'y auroit aucun droit : ou enfin il faut qu'on nous ait fait quelque mal qui mérite d'être puni d'une telle manière, ou jusqu'à un tel point ; car, par exemple, l'équité ne permet pas de ravager une province pour quelques troupeaux enlevés, ou quelques maisons brûlées.

Voilà les raisons légitimes, & la juste mesure de l'usage du droit dont il s'agit. Du reste, lors même qu'on y est autorisé par de tels motifs, si l'on n'y trouve pas en même temps un grand avantage, ce feroit une fureur criminelle de faire du mal à autrui sans qu'il nous en revienne du bien.

Quoiqu'on ne puisse condamner un *dégat* qui en peu de temps réduiroit l'ennemi à la nécessité de demander la paix, cependant à bien considérer la chose, l'animosité a souvent plus de part à ces sortes d'expéditions, qu'une délibération sage & réfléchie.

Il faut s'abstenir du *dégat* lorsqu'il s'agit d'une chose dont on retire du fruit, & qui n'est point au pouvoir de l'ennemi : par exemple, des arbres fruitiers, des semences, &c. il faut aussi s'en abstenir quand on a grand sujet d'espérer une prompte victoire.

Il faut encore user de pareille modération lorsque l'ennemi peut avoir d'ailleurs de quoi vivre, comme si la mer lui est ouverte, ou l'entrée de quelqu'autre pays entièrement libre. Dans les guerres de nos jours on laisse labourer & cultiver en toute sûreté, moyennant des contributions que les ennemis exigent de part & d'autre ; & cette pratique n'est pas nouvelle, elle avoit lieu parmi les Indiens du temps de Diodore de

Digitized by Google

Sicile. Le fameux capitaine Timothée donnoit à ferme les meilleurs endroits du pays où il étoit entré avec son armée.

Enfin toutes les choses qui sont de nature à ne pouvoir être d'aucun usage pour faire la guerre, ni contribuer en quoi que ce soit à la prolonger, doivent être épargnées, comme touts les bâtiments publics sacrés & profanes, les peintures, les tableaux, les statues, tout ce qui concerne les arts & les métiers. Protogène peignoit tranquillement dans une maison près de Rhodes, tandis que Démétrius l'assiégoit : *Je ne puis croire*, disoit le peintre au conquérant, *que tu fasses la guerre aux arts.*

Finissons par les réflexions que fait le même Grotius pour engager les princes à garder dans le *dégat* une juste modération en conséquence du fruit qui peut leur en revenir à eux-mêmes. D'abord, dit-il, on ôte à l'ennemi une des plus puissantes armes, je veux dire le désespoir : de plus, en usant de la modération dont il s'agit, on donne lieu de penser que l'on a grande espérance de remporter la victoire, & la clémence par elle même est le moyen le plus propre pour gagner les cœurs. Il est encore du devoir des souverains & des généraux d'empêcher le pillage, la ruine, l'incendie des villes prises, & touts les autres actes d'hostilité de cette nature, quand même ils seroient d'une grande conséquence pour les affaires principales de la guerre ; par la raison que de tels actes d'hostilité ne peuvent être exécutés sans causer beaucoup de mal à un grand nombre de personnes innocentes ; & que la licence du soldat est affreuse dans de telles conjonctures, si elle n'est arrêtée par la discipline la plus sévère.

« L'Europe, (dit l'historien du temps de Louis XIV.), vit avec étonnement l'incendie du Palatinat ; les officiers qui l'exécutèrent ne pouvoient qu'obéir : Louvois en avoit, à la vérité, donné les conseils ; mais Louis avoit été le maître de ne les pas suivre. Si le roi avoit été témoin de ce spectacle, il auroit lui-même éteint les flammes. Il signa du fond de son palais de Versailles, la destruction de tout un pays, parce qu'il ne voyoit dans cet ordre que son pouvoir, & le malheureux droit de la guerre, mais de plus près il n'en eût vu que les horreurs. Les nations qui, jusques-là, n'avoient blâmé que son ambition, en l'admirant, blâmèrent alors sa politique ». (*Article de M. le Chevalier* DE JAUCOURT.).

Si on en croit M. de Folard, les entreprises qui consistent uniquement à ravager & à faire le *dégat* bien avant dans une frontière, ne sont guères utiles, & elles font plus de bruit qu'elles ne sont avantageuses ; parce que si l'on n'a pas d'autre objet que celui de détruire le pays, on se prive des contributions. « Si l'on faisoit, dit *Montecuculi*, ce ravage au temps de la récolte, on ôteroit à l'ennemi une partie de sa substance ; mais comme on ne peut le faire alors, parce que l'ennemi tient la campagne, & qu'il l'empêche, on le fait dans l'hiver quand il est entièrement inutile. ». Il est certain que le ravage d'un pays, lorsqu'il n'est pas fort étendu, ne change rien ou peu de chose à la nature de la guerre. L'ennemi se pourvoit d'une plus grande quantité de provisions, & le mal ne tourne, comme le dit l'auteur qu'on vient de citer, qu'à l'oppression des pauvres paysans, ou des propriétaires des biens qu'on a détruits. Si l'on remporte ensuite quelque avantage sur l'ennemi, on ne peut suivre sa victoire : on souffre les mêmes inconvénients qu'on a voulu faire souffrir à son ennemi : ainsi, « loin que ces *dégats* nous soient avantageux, dit encore Montecuculi, ils nous sont au contraire très préjudiciables, & nous faisons justement ce que l'ennemi devroit faire s'il n'étoit pas en état de tenir la campagne ».

Un général prudent & judicieux ne doit donc pas faire le *dégat* d'un pays sans de grandes raisons ; c'est-à-dire lorsque ce *dégat* est absolument nécessaire pour sauver ou conserver les provinces frontières ; mais lorsque le *dégat* ne peut produire que du mal, & l'intérêt de quelques particuliers chargés de cette triste fonction ; le bien des habitants, celui même de l'armée qu'on commande, s'opposent à cette destruction. On dit *le bien de l'armée même*, parce que le pays qu'on pille fournit des provisions pour servir de ressource dans le besoin. (Q.).

DÉGRADATION. Passage d'un grade au grade inférieur. C'est une punition militaire. Elle n'a lieu que pour ceux qui sont engagés au service, & ne sont pas libres de le quitter à volonté. Ainsi on inflige cette peine à un bas-officier, un sergent, un appointé, &c. & non à un officier.

DEHORS. Pièces de fortification construites hors de l'enceinte d'une place. Ce sont les tenailles demi-lunes, contregardes, ouvrages à corne, redoutes, flèches, réduits, chemins couverts, &c.

DÉLITS. *V.* PEINES.

DEMI-BASTION. Moitié d'un bastion coupé suivant sa capitale. Le *demi-bastion* est composé d'une face & d'un flanc.

DEMI-CONVERSION. Moitié de la conversion. *Voyez* ce mot.

DEMI-GORGE. *Voyez* GORGE.

DEMI-LUNE. Pièce de fortification composée de deux faces, & quelquefois d'un ou deux flancs, construit sur la contrescarpe devant une courtine.

Fig. 172.

A. courtine.
B. Demi-lune
GCC. Contrescarpe,
EF. Flancs que l'on fait quelquefois en supprimant l'extrémité E. G. de la face de la demi-lune.

Pour la construction. *V.* FORTIFICATION.

DEMI-PARALLÈLES *ou places d'armes*. Parties de tranchée à-peu-près parallèles au front

Digitized by Google

de l'attaque, de quarante ou cinquante toises de long, qui se font entre la seconde & la troisième parallèle pour soutenir de plus près les têtes avancées de la tranchée, jusqu'à ce que la troisième ligne soit achevée. Leurs largeurs & profondeurs doivent être comme celles des tranchées ou comme celles des parallèles. Elles ne se construisent ordinairement que lorsque la garnison de la place qu'on attaque est nombreuse & entreprenante. (Q.). *V.* Places. (*attaque des*).

DEMI-REVÊTEMENT. Revêtement de maçonnerie, qui soutient les terres du rempart, seulement depuis le fond du fossé jusqu'au niveau de la campagne, ou un pied au-dessus.

Les contre-gardes ou bastions détachés du Neuf-Brisack sont à *demi-revêtement.*

Le *demi-revêtement* coûte moins que le revêtement entier, & il réunit les avantages du revêtement de maçonnerie & de celui de gason.

DEMI-PIQUE. Arme de main plus courte que la pique. On donnoit autrefois ce nom à l'arme nommée depuis esponton.

DEMI-TOUR-A-DROITE. Mouvement d'un soldat qui fait un demi-tour par sa droite sur les deux talons, (le talon droit ayant été porté à quelques pouces en arrière.)

DEMI-TOUR-A-GAUCHE. Mouvement d'un soldat qui fait un demi-tour par sa gauche sur les deux talons, (le talon gauche ayant été porté à quelques pouces en arrière.) Ce mouvement ayant le même effet que le demi-tour-à-droite, c'est-à-dire celui de faire face à l'arrière, on l'a abandonné, & le demi-tour-à-droite est seul en usage.

DÉPLOIEMENT. Mouvement par lequel une troupe en colonne se déploie pour se former en bataille. *V.* Tactique.

DÉPOT. Lieu où l'on dépose des munitions de bouche & de guerre, ou les outils nécessaires à des travaux. Les *dépôts* de munitions doivent être des places de guerre, ou des lieux fermés & susceptibles de défense. Les dépôts d'une tranchée doivent être à portée du lieu où l'on travaille, & à l'abri du feu de l'assiégé.

DÉPOUILLES. *V.* Butin.

DÉROUTE. Etat d'un corps de troupes qui se retire çà & là en désordre après une action.

DESCENTE. Débarquement de troupes sur une terre ennemie. Pour exécuter une descente, il faut avoir une exacte connoissance de la côte où l'on prend terre; y faire choix d'un point où l'on puisse promptement développer les troupes débarquées, & trouver une position avantageuse; mettre à terre d'abord les troupes les plus résolues, les protéger par l'artillerie d'une flotte, marcher avec assurance aux premières troupes ennemies qui se présentent, les surprendre, s'il se peut, les étonner par l'audace, leur ôter, par la vivacité de l'attaque, le temps de se reconnoitre; aller, sans aucun délai, au point principal, au fort qui défend l'île, si c'en est une, & employer le genre d'attaque le plus expéditif. Celles-ci doivent être brusquées. Il ne faut en charger que des officiers actifs & entreprenants; des troupes aguerries & fermes.

Si on fait une *descente* dans un grand pays, ce ne doit être qu'avec une armée & un général capable d'y faire la guerre avec supériorité. Il doit, s'il se peut, surprendre le débarquement. Cette opération faite, il n'a plus qu'à suivre les règles de l'art. Cependant il y en a qu'il doit observer avec un soin plus scrupuleux que dans toute autre circonstance. Ses communications sont incertaines; ses derrières ne sont pas libres, ou peuvent ne pas l'être. Son premier soin doit être d'amasser autant de munitions que le pays peut en fournir, de les rassembler en des dépôts très surs, de les ménager autant que les besoins de la guerre le permettront, & de ne tolérer à cet égard ni fraude ni gaspillage. Il doit se hâter, sans violer les règles: un moment perdu, dans cette position, plus critique que tout autre, pourroit perdre son armée.

Les *descentes* faites dans un grand pays avec peu de forces, pour piller ou incendier quelques maisons & villages, coûtent toujours plus à celui qui les fait, qu'à celui qui les supporte. Un gouvernement éclairé n'en fera jamais de semblables.

De l'exécution d'un débarquement.

Aussi-tôt que les chalouppes ou les bateaux plats qui portent des troupes de *débarquement* sont arrivées aussi près du rivage qu'elles le peuvent, & que le signal du *débarquement* est donné, l'officier qui commande les troupes sçachant que l'exemple du chef peut tout sur les soldats, saute le premier à terre; son détachement l'imite; il est formé en colonne serrée; il a la bayonnette au bout du canon; il marche avec vivacité & sans perte de temps. Quoique les troupes de son adversaire soient nombreuses & braves, sa résolution leur en imposera. Elles flotteront d'abord & prendront bientôt la fuite, ou bien elles ne feront qu'une attaque molle & sans effet. S'il trouve sur la rive un ennemi très-supérieur, il se couvre avec des chevaux de frise qu'il a apportés, avec des abattis, ou bien il cherche, en occupant une position avantageuse à suppléer à la foiblesse de sa troupe. Les principales attentions qu'on doit avoir dans un *débarquement*, sont d'empêcher les soldats de sauter à terre avant le moment ordonné, & d'y sauter en tourbe; un silence profond, un grand ordre & une valeur ardente, assurent le succès des *débarquemens*. Les radeaux sont beaucoup plus favorables pour un *débarquement* que les bateaux ordinaires, & même que les bateaux plats. (*Voyez* Rivière.). Voyez aussi ce mot pour sçavoir quels sont les stratagêmes qu'on peut employer avec succès pour faciliter un *débarquement*, & quels sont les endroits les plus favorables à ces expéditions.

Digitized by Google

De la manière de mettre en état de défense un endroit propre à un débarquement.

Pour mettre en état de défense un endroit propre à un *débarquement*, on commencera par couper la plage aussi à pic qu'on le pourra; on creusera sur le rivage, & même dans le lit des eaux, des fossés larges & profonds; on cachera, autant qu'on le pourra, l'endroit où ces fossés seront creusés. (*Voyez* Gué.) On embarrassera avec des arbres taillés en abattis, des piquets, des pieux, &c., l'endroit le plus favorable à la descente des troupes; On élèvera sur la rive des ouvrages qui, en fournissant beaucoup de feux directs, croisés & rasants, puissent causer beaucoup de mal à l'ennemi. (*Voyez* Gué.). On restera derrière les retranchements qu'on aura construits, d'où l'on tirera sur les bateaux & sur leurs conducteurs, jusqu'au moment où quelques troupes ennemies aient gagné le rivage, & aient mis par là les bateaux ou les vaisseaux chargés de protéger la descente dans l'impossibilité de faire feu; alors on fondra sur l'ennemi avec vivacité & à l'arme blanche. Quand on agit avec ordre & avec vigueur, quand par l'infanterie on ne permet pas à un trop grand nombre de troupes de gagner la terre, on réussit à repousser l'ennemi. On observera peut-être qu'en parlant de la manière d'exécuter un *débarquement*, nous avons avancé, comme nous venons de le dire ici, qu'avec de la valeur, de l'ordre & des armes blanches, on pouvoit espérer un succès heureux; oui sans doute, le grand art, tout l'art de la guerre, peut-être, ne consiste même, pour un petit corps de troupes, & même souvent pour une grande armée, qu'en ces trois points; mais aussi, *hic opus.*

La meilleure manière d'empêcher un *débarquement* sur le bord d'une rivière dont on défend le passage, consiste cependant à prévenir les embarquements; on enlèvera donc, sur l'une & sur l'autre rive les bateaux, les barques & les bacs; on emportera encore les poutres, les planches & les madriers qui pourroient servir à construire des radeaux. Si, en 1547, les troupes de l'Electeur de Saxe avoient pris, sur les bords de l'Elbe, cette sage précaution; ce prince n'auroit peut-être pas été battu & pris à Mulhausen. On ne se contentera pas de conduire, sur la rive qu'on occupe, les bateaux & les matériaux qu'on aura enlevés; on les submergera ou bien on les tirera à terre, & on les enfermera derrière un retranchement: en laissant ces objets à flot, on s'exposeroit à voir quelqu'ennemi audacieux venir en nageant en détacher & en amener quelque partie. C'est ainsi que sous Charles-Quint, dix soldats Espagnols ayant passé en plein jour l'Elbe à la nage, se jettent dans des bateaux que leurs ennemis avoient rassemblés, mettent en fuite les soldats qui les gardent, obligent les bateliers à ramer & à les conduire sur la rive opposée. On leur tira en vain un grand nombre de coups de fusil, aucun ne fut blessé; les Espagnols crièrent au miracle, c'étoit le siècle de la superstition; mais nous qui vivons dans celui de la philosophie, nous dirons que les actions très valeureuses sont presque toujours couronnées d'un plein succès, parce que l'étonnement où elles jettent ceux qui en sont les témoins ou les victimes, les prive du sang froid nécessaire pour porter des coups assurés. (C.).

DESCENTE du fossé. *V.* Places, (*attaque des*).

DESCENTE de la garde. Rentrée des gardes au quartier ou dans le camp. *V.* Places, Campagne. (*service de*).

DÉSERTEUR. Soldat qui abandonne la troupe dans laquelle il est enrôlé. Le *déserteur* est nommé transfuge quand il passe du côté de l'ennemi.

On a souvent demandé, s'il étoit permis & avantageux de se servir & d'accueillir à la guerre & pendant la paix les *déserteurs* qui viennent des puissances étrangères ou ennemies, & même de les corrompre par des promesses & des récompenses. Voyez *droit militaire.*

Comme il est avantageux de diminuer les forces de son ennemi en temps de guerre, comme il est essentiel en temps de paix & de guerre de diminuer le moins qu'il est possible les bras des citoyens que l'on peut employer aux arts & à l'agriculture, il ne paroit pas douteux qu'il ne soit de la bonne politique d'accueillir à la guerre & pendant la paix les *déserteurs* qui se présentent, & même de travailler à en augmenter le nombre. Mais autant doit-on s'applaudir de voir arriver chez soi un grand nombre de *déserteurs*, autant est-il nécessaire & prudent de ne se servir d'eux qu'avec la plus grande précaution.

Avant la bataille de Cannes cinq cents Numides passèrent dans le camp des Romains avec leurs boucliers derrière le dos, comme autant de *déserteurs*. A leur arrivée ils descendirent de cheval, mirent bas les armes, à l'exception de leurs épées qu'ils tinrent cachées sous leurs cotes de maille; les consuls qui n'avoient pas le temps de les faire examiner plus attentivement, les firent placer pendant la bataille derrière l'armée. Les traîtres se tinrent tranquilles jusqu'au milieu de l'action; mais alors ils se fournirent de boucliers sur le champ de bataille, ils firent usage de leurs épées, & ne contribuèrent pas peu à la défaite des Romains.

A la bataille d'Arques le maréchal de Biron courut de grands dangers pour s'être fié à des lansquenets qui faisoient semblant de déserter.

Le duc d'Albe, voulant être informé de ce qui se passoit dans Metz, & faire passer des avis à quelques bourgeois qui tenoient pour Charles-Quint, engagea deux soldats de son armée à déserter vers cette ville.

Cæsar assiégeant Munda, reçut dans son camp & incorpora dans ses troupes plusieurs soldats qui avoient déserté de la place assiégée, ils étoient

Digitized by Google

convenus avec ceux restés dans la ville, qu'à un certain signal la garnison feroit une sortie, & qu'eux attaqueroient dans le camp ceux qui feroient à leur portée. Heureusement pour les Romains le complot fut découvert, & Cæsar fit décimer & mettre à mort ces soldats.

Dans la dernière guerre entre les Anglois & les Américains, le général Lée surprit le poste de Paulus-Hook sur la rivière de Newyork, par le moyen de douze soldats qui s'annoncèrent *déserteurs* des troupes américaines, & que la sentinelle laissa passer & approcher du poste.

Il feroit inutile de citer un plus grand nombre d'exemples, pour prouver combien il est essentiel, en accueillant les *déserteurs* étrangers, de ne jamais s'y fier, & de ne s'en servir qu'après avoir pris les précautions les plus sages.

En temps de paix on croit qu'il ne faudroit jamais laisser servir les *déserteurs* dans les troupes nationales, & qu'il ne faudroit les mettre dans les troupes étrangères qu'après s'être assuré que ce ne sont ni des embaucheurs, ni de mauvais sujets, dans la crainte qu'ils ne répandissent l'esprit de désertion dans les corps où on les mettroit.

En temps de guerre il feroit prudent d'envoyer d'abord les *déserteurs* sur les derrières de l'armée, ou dans les villes de guerre, afin de les connoître avant de les faire passer dans les corps de volontaires ou de troupes étrangères. On pourroit aussi tirer parti des *déserteurs*, en les employant dans des corps de pionniers & d'ouvriers qu'on lèveroit pour le temps de la guerre, & qui feroient occupés, ou à remuer la terre pour la fortification des camps & des postes, ou à charrier des fardeaux pour les différents services de l'armée, soit au parc, soit aux vivres, soit aux fourages, ou à moudre du bled, du riz pour la nourriture des troupes; ou à charrier du bois pour des fascines, le chauffage, ou enfin à tout ce qui exige l'adresse & la force des hommes, de manière à pouvoir les employer, en les isolant les uns des autres.

Qu'on veuille réfléchir sur-tout que le *déserteur* étranger est plus exposé qu'un autre à la maladie de la désertion, d'autant qu'ayant quitté sa patrie, il doit souvent être tenté de déserter une seconde fois pour y retourner.

DÉSERTION. Action par laquelle un soldat abandonne la troupe dans laquelle il est enrôlé.

Si dès l'origine des sociétés les hommes furent obligés de se lier aux loix par des peines, & à leurs devoirs sociaux par des contrats; si l'histoire ne cesse de nous tracer les tableaux de l'inconstance, de la légéreté des hommes & de leur penchant irrésistible à n'aimer qu'eux, qui semble quelques fois s'accorder si mal avec les égards mutuels & nécessaires dans toutes les associations politiques; on ne doit plus être étonné que la *désertion* ait été connue dès l'instant qu'on leva des armées & qu'on les tint longtemps en campagne pour faire la guerre avec plus de succès. Cette maladie qui tient au caractère de l'homme dut être d'autant plus forte que l'on retient plus longtemps les citoyens sous les armes, d'autant plus commune qu'elle gagna telle ou telle nation, dans telle ou telle circonstance, sous tel ou tel climat, tels ou tels chefs, & je parcours touts les états de l'antiquité & des temps modernes, je veux connoître leurs loix sur la milice, j'ouvre les fastes des peuples gouvernés par le despotisme, ainsi que ceux des républicains, & je trouve par-tout des peines portées contre les déserteurs. La *désertion* n'est donc pas une maladie épidémique, elle est une épidémie qui avoit gagné avant nous chez tous les peuples connus, & qui ruine encore actuellement la milice des différentes puissances belligérantes du monde; autant donc il feroit inutile de vouloir s'obstiner à la détruire, autant il feroit essentiel de s'appliquer à la diminuer.

S'il étoit permis de fouiller dans les registres du bureau de la guerre; si on pouvoit y examiner les tableaux effrayants de la *désertion*, on y verroit peut-être pourquoi on a perdu tant de soldats chaque mois, chaque année, sous tel ou tel ministre, d'après telle ou telle ordonnance, sous tel ou tel inspecteur, tel ou tel colonel, dans tel ou tel régiment. S'il étoit facile de suivre avec une scrupuleuse exactitude les différentes ramifications de ce grand tout; si on pouvoit examiner quelles sont les provinces de France qui fournissent le plus de déserteurs; quelles sont les villes de garnison desquelles il déserte constamment le plus de soldats, quelles en ont été les causes, &c. Aidé de ces observations, on parviendroit peut-être aisément à trouver les moyens de diminuer les trop fréquents effets de cette épidémie; mais effrayé de la grandeur du mal, on cherche à se le cacher en le cachant aux autres; on s'étourdit, on va même jusqu'à se flatter, & on lui laisse faire des progrès qui, quoique lents, deviennent touts les jours plus grands.

Osons cependant examiner 1°. les causes qui ont rendu le mal avant nous, & qui rendent bien plus actuellement la *désertion* fréquente, & quelques fois presque nécessaire. Nous chercherons ensuite, 2°. les moyens de diminuer les mauvais effets de ces mêmes causes, ou de détruire plusieurs de ces causes elles-mêmes.

Des causes qui ont dû rendre avant nous, & qui rendent encore actuellement la désertion *plus fréquente.*

Les premieres guerres ne durent pas être longues, & parmi des peuples encore barbares les querelles durent se terminer souvent dans un seul combat: mais l'art militaire se perfectionna, il y eut plus de ressource dans la défense, plus de timidité dans la victoire; les campagnes se multiplièrent, les guerres furent prolongées, & il fut nécessaire dans chaque état de destiner un certain nombre d'hommes à sa sûreté & à sa défense. Le premier choix ne fut

Digitized by Google

pas difficile, on convint qu'au moment de la guerre chaque citoyen, depuis tel âge jusqu'à tel autre, serviroit sa patrie : dans les commencements il y eut sans doute très peu d'infracteurs contre des loix aussi sages ; mais bientôt l'inégalité des richesses, celles des conditions, les arts, les différentes professions qui s'établirent successivement dans les sociétés, durent rendre pénible l'obligation du service militaire, occasionner la *désertion*, & nécessiter à cet égard des loix sévères & sages. Ces loix furent sans doute observées avec exactitude pendant l'espace de temps, où à la fin de chaque campagne on eut soin de licentier les soldats & de les rendre à leurs familles. Mais bientôt l'ambition des chefs retint les armées rassemblées, souvent elles étoient trop éloignées dans certaines occasions, il étoit nécessaire d'entrer en campagne de bonne heure ; quelques fois, après avoir battu l'ennemi, il falloit le poursuivre, & il étoit essentiel de profiter de la victoire ; enfin les droits des peuples & les libertés nationales se perdirent insensiblement ; chaque état prit des maitres, & les citoyens devinrent leurs esclaves : dès-lors les armées restèrent presque toujours sur pied ; dès-lors pour les completter on devint moins difficile sur le choix des recrues, les gens riches ne voulurent plus servir, & la politique fut forcée de restraindre à une portion mercenaire du peuple l'honneur de défendre la cause commune, & même de chercher chez les étrangers des soldats qu'on ne trouvoit pas chez soi en assez grand nombre ; avec des causes aussi destructives de la liberté, le soldat, plus exposé à être dégouté d'un état qu'il avoit pris sans le connoître, & dont les peines excédoient souvent ses forces, n'étant retenu ni par l'honneur ni par l'amour pour la patrie, fut encore plus enclin à l'indiscipline & à la *désertion*.

Dans l'Asie, dans l'Afrique, on punit de mort ceux qui désertoient, on notoit d'infamie ceux qui avoient abandonné leurs armes dans la mêlée ; chez les Romains ceux qui quittoient simplement leurs enseignes, étoient punis à coups de verges, attachés à un poteau, & vendus ensuite un sesterce ; ceux qui désertoient chez l'ennemi payoient ce crime de la vie.

Causes de la désertion *chez les modernes.*

Dans le nouveau sistème politique de l'Europe on vit s'introduire, avec rapidité dans la milice, des abus dangereux qui occasionnèrent & entretinrent la *désertion* ; on assure cependant que le soldat Russe déserte très rarement ; mais on doit sans doute cette espèce de phénomène à sa patience dans les revers, à sa docilité, à son apathie, & à son attachement pour sa religion, qui n'est pratiquée ouvertement qu'en Russie. Les autres peuples sont un peu différents.

En Prusse, où une grande partie des régiments est composée de près d'un tiers d'étrangers, souvent déja déserteurs, il n'est pas étonnant qu'on soit exposé à perdre des soldats par la *désertion* ; aussi y a-t-on pris, contre cette maladie, & pour la prévenir, des moyens si multipliés, qu'il est assez difficile à un soldat d'y déserter. Quant aux soldats nationaux ils doivent être peu tentés de le faire, parce qu'ils ne sont retenus sous les armes que trois ou quatre mois chaque année, & que le reste du temps il sont rendus à leur famille, ou à leur ville ou village.

Il en est à-peu-près de même en Autriche, rigidité & vigilance excessive pour s'opposer à la *désertion* des soldats étrangers, & chez cette puissance, dont les états sont si divisés & si éloignés du chef lieu de l'empereur, presqu'aucun soldat ne doit se regarder comme national. En effet les Valaques, les Hongrois, les Transilvains, les Bosniaques, ceux du Tirol, du Milanois, des Pays-Bas, doivent se regarder comme très étrangers au cercle d'Autriche, & être exposés à cette maladie de la *désertion*, qui semble n'être que la suite du besoin de chaque individu de jouir de la liberté, & de se retrouver au milieu de ses dieux pénates.

En Angleterre il devroit y avoir peu de *désertion* dans les troupes nationales ; en temps de paix les Anglois tiennent presque toutes leurs troupes dans leurs colonies ou leurs villes fortifiées, & licentient celles qu'ils avoient été obligés de lever pour faire la guerre ; d'ailleurs le soldat Anglois auroit bien de la peine à s'accoutumer chez l'étranger, à un genre de vie, des habitudes, des mœurs, & une façon de penser si différente de la sienne ; heureuse nécessité à laquelle il étoit plus aisé de soumettre des insulaires & que doit augmenter la constitution de cette nation : quant aux troupes étrangères que les Anglois ont quelquefois à leur solde, on sçait, & ils l'ont cruellement éprouvé dans leur dernière guerre en Amérique, qu'elles ne sont pas exemptes d'être attaquées par la maladie de la *désertion*. On sçait aussi que dans cette occasion plusieurs Anglois ont abandonné leurs drapeaux ; mais la raison en étoit unique, & ne peut pas entrer au nombre des causes qu'on doive ni combattre ni détruire.

En Espagne on prétend qu'on y voit assez peu de déserteurs depuis que les coupables sont condamnés aux travaux publics, & que la crainte de la peine prolongée est plus terrible que celle du moment.

En France, le soldat, plus que ceux des autres nations, est sujet à cette malheureuse maladie qui a ses temps & ses crises : on l'a trop négligée jusqu'à présent, & au lieu de remédier au mal, il semble que les moyens violents qu'on a employés n'ont servi qu'à l'augmenter.

L'inconstance & le caprice du cœur humain, l'espèce d'hommes dont on compose les armées, la manière dont on les enrôle, la subsistance qu'on leur donne, la constitution auxquels on les sou-

Digitized by Google

met, la discipline qu'on a adoptée, les peines qu'on leur fait souffrir pour la *désertion*; telles sont les causes principales parmi lesquelles on peut classer celles infiniment trop nombreuses, qui contribuent, parmi les soldats François, à la naissance, au progrès & à la continuité de la *désertion*.

Inconstance, caprice du cœur humain, caractère, esprit national.

Si il est dans la nature humaine que touts les hommes naissent avec un penchant plus ou moins fort, à la légèreté & à l'inconstance, & que chacun d'eux fasse plus ou moins de cas de sa liberté; il n'en n'est pas moins vrai de dire que ces différentes qualités qui constituent en partie le caractère de chaque homme, sont infiniment subordonnées à la réunion primitive des hommes en société, aux différents changements qu'ont subi les loix de cette société, & qu'ils subissent encore au pays qu'elle a habité & qu'elle habite, aux évènements qu'elle a éprouvés & qu'elle éprouve, & enfin aux différentes gradations par où elle a passé depuis sa formation. Examinez l'homme de chaque société ou de chaque gouvernement; suivez-le depuis l'instant où il se réunit à d'autres; voyez-le peu-à-peu s'écarter de la nature & bientôt ne plus lui appartenir; voyez-le devenir irrésistiblement l'homme de la société dans laquelle il est né; voyez cette société lui donner ses affections & ses passions, l'asservir à ses opinions, à ses coutumes, dépraver ses penchants heureux en les contraignant avec ses mauvaises loix, fatiguer son ame des jouissances trop multipliées que lui procure les arts, altérer en mille manières sa sensibilité, au lieu de la développer & de la satisfaire, le tourmenter de l'espérance & de la crainte, lui donner des habitudes fausses & profondes, avec l'ambition qui traine à sa suite le chagrin, l'inquiétude longtemps prolongée & la contention d'esprit; enfin travailler de toutes les manières sur son organisation, & lui faire un caractère presque toujours mauvais & vicieux.

Ainsi dans touts les gouvernements qui sont déja anciens, le désordre s'étend depuis le trône jusqu'à la chaumière du pauvre, & tout y tend à arrêter & à contrarier les mouvements réparateurs qui pourroient rétablir l'équilibre & ramener les individus à une plus heureuse harmonie. Ainsi dans ces mêmes gouvernements, aucun des êtres qui y sont soumis ne se trouvent à leur place, chacun voudroit en changer, de-là cette inquiétude qu'augmente encore l'inconstance humaine, la dépravation de l'ordre, les maux dont nous sommes la proie; & ces anxiétés cruelles, qui, à la douleur, ajoutent la tristesse, pire cent fois que la douleur, la tristesse qui nous porte trop souvent à notre destruction ou à la dissolution de l'ordre auquel nous nous étions soumis d'abord, mais presque toujours malgré nous.

Nos maux physiques sont donc devenus aujourd'hui aussi multipliés que nos besoins, mille causes que l'on souffre mal-à-propos concourent à les faire naitre, mille autres circonstances les maintiennent; quand ils existent une fois, trop souvent, on doit en convenir, ils sont si enracinés, chaque génération les transmet si intimement à la génération qui lui succède, qu'il faudroit une volonté bien forte & bien constante de la part du gouvernement, pour parvenir à les détruire.

A ces maux qui semblent attachés à touts les gouvernements, qui, en vieillissant, ne se sont opposés aux abus que par des abus nouveaux, se joignent les causes locales. En France, par exemple, né sous un climat dont la température varie sans cesse, le François reçoit à chaque instant des impressions nouvelles qui tiennent son ame toujours éveillée; il est donc actif, impatient & mobile comme l'air qui l'environne; tandis que le sauvage indifférent, tandis que le Musulman, froid & tranquille, vivant sans desirs & sans ambition, ne portent jamais un regard curieux sur l'avenir, le François est tourmenté par une activité qui, chez quelques-uns, devient l'ame de touts les talents, chez presque touts la cause de leurs peines, & cette activité n'est qu'une espèce d'ivresse qui le tient hors de lui, & le fait courir après son bonheur qui lui échappe; pour vous en convaincre, parcourez touts les états, examinez le François dans chacun, depuis le malheureux qui mandie son pain, jusqu'au grand seigneur qui mandie des places; par-tout vous verrez l'inconstance changée en besoin, pousser chaque individu du mécontentement au desir, & du desir à l'intrigue; par-tout vous verrez l'homme qui vient d'obtenir ce qu'il sollicitoit avec un si grand acharnement, ce qu'il avoit poursuivi avec une si grande constance, n'être pas satisfait & former de nouveaux desirs.

Après des vérités aussi incontestables, forcés de convenir que la *désertion* doit être souvent la suite du caractère de légèreté de touts les hommes; compterez-vous pour rien cette légèreté & cette inconstance qui semble être la principale base du caractère françois; compterez-vous pour rien cette inquiétude machinale, ce besoin de changer, de lieu, d'occupation, d'état même, ce passage fréquent de l'enjouement au dégoût, qualités plus communes chez eux que chez les autres peuples de l'Europe, & ce feront ces hommes que la nature, leurs opinions, votre gouvernement ont fait inconstants & légers, pour l'inconstance & la légèreté desquels vous serez sans indulgence; ce seront ces hommes, plutôt enchainés qu'engagés, que vous voudrez punir d'infamie ou de mort, lorsque leur caractère leur rendra, j'ose dire nécessaire, de rompre des chaines que vous aurez rendues trop pesantes & dont ils ne peuvent plus supporter le poids.

A ces causes qui viennent toutes de l'inconstance

stance primitive de l'espèce humaine bien plus forte parmi nous, ajoutez que les soldats jetés presque sans le sçavoir dans le métier pénible des armes, y ont moins d'aisance, moins de liberté, moins de profit que dans ceux qu'ils ont quitté sans réflexion, que leurs peines y sont trop peu payées, leurs services trop peu récompensés, & vous ne pouvez plus être étonné que le caractère national reparoisse avec empire, & les ramène à des desirs pour la liberté qui deviennent irrésistibles.

Si vous voulez encore réfléchir que le soldat tiré presque toujours de la lie du peuple, se trouve tout-à-coup dans un état différent, qui le rapproche par ses officiers & ses garnisons, de la noblesse, de la bourgeoisie, des artistes, des artisans, & lui donne bientôt des goûts & des desirs qui lui rendent plus insupportable son état, vous serez forcé de convenir toujours davantage, combien en France, plus qu'ailleurs, la légèreté, l'inconstance, l'amour de la liberté & l'esprit national excitent puissamment vos soldats à la *désertion*.

Espèce d'hommes dont on compose les armées.

Forcé comme on l'est dans la constitution actuelle de prendre pour soldat touts les hommes qui se présentent, ou ceux que l'on peut séduire, afin d'avoir au moins un simulacre de troupes; on s'occupe bien peu de sçavoir si l'homme que l'on enrôle a les qualités propres à faire un bon soldat. Ainsi pour le physique, son âge, sa tournure, sa santé, sa force, sont bien peu mises en considération; on sçait qu'à seize ans on peut faire contracter un engagement, & instruit par l'expérience qu'à cet âge on est plus aisé à être séduit & trompé qu'à tout autre, on a grand soin de s'adresser de préférence à de jeunes gens étourdis & inconsidérés, qui commençant à entrer dans l'âge des passions, & sentant le besoin d'une plus grande liberté pour les satisfaire, croyent devenir leurs maitres & se soustraire à la férule de leurs parents, en endossant un uniforme & prenant une cocarde. Et dans quelle classe de citoyens encore trouve-t-on ces enfants qui se laissent séduire aussi aisément par les propos & les promesses des recruteurs?

Depuis la découverte du Nouveau-Monde, l'augmentation des richesses, la perfection & la multitude des arts, le luxe enfin, ont multiplié dans toute l'Europe une espèce de citoyens livrés à des travaux sédentaires qui n'exercent ni ne fortifient le corps; de citoyens qui, accoutumés à une vie douce & paisible, sont moins propres à supporter les fatigues, la privation des commodités, & même les dangers, que les robustes & laborieux cultivateurs; mais, depuis que le nombre des soldats est augmenté, depuis qu'ils sont continuellement retenus sous leurs drapeaux, depuis sur-tout que le service & la manière dont on y est traité, est mieux connue, ne trouvant presque plus dans les campagnes ces gens assez crédules ou d'assez bonne volonté, c'est dans les villes & dans la classe des citoyens dont nous venons de parler, que l'on est obligé de faire des levées.

De quelle espèce d'êtres compose-t-on donc les armées? D'un grand nombre d'hommes que leur éducation, leurs habitudes, leur métier, leur force machinale, ne rendent point propres à faire la guerre; qui, par conséquent, ne peuvent point en prendre le goût, dont une partie est désolée de s'être engagée, quand ils commencent à connoître leur nouvel état, & dont le reste ne se seroit jamais enrollé, si l'on n'avoit fait de l'enrollement un art, auquel il est difficile qu'échappe la jeunesse étourdie: encore, si l'on avoit soin de proportionner à l'âge & aux forces du jeune soldat, l'instruction qu'on lui donne, & le service qu'on lui fait faire; mais, par un abus auquel on n'a jamais assez fait attention, à peine un jeune homme a-t-il été signalé, que déja on lui impose beaucoup plus de devoirs pénibles à remplir qu'à un ancien soldat.

Quoi! vous voulez que cet homme, que trop souvent le caprice, le dépit, le libertinage, un moment d'yvresse, les supercheries des enrolleurs ont fait soldat malgré lui, que cet homme dont la bonne volonté a été contrainte, à qui vous n'avez pas même laissé le temps de la réflexion, ne sente pas fortement le besoin de quitter un nouveau genre de vie, auquel il voit qu'il n'est point propre, & dans lequel vous le forcez encore de se convaincre touts les jours qu'il n'a pas même les qualités physiques qui lui seroient nécessaires; je ne dis pas pour le bien remplir, mais même pour le soutenir.

Cependant ce n'étoit point assez d'avoir encouragé & permis d'abord les enrolleurs, de les avoir tolérés ensuite; à quelque degré qu'ils aient pu porter l'art des enrollements, cet art ne pouvant pas fournir les recrues dont on a besoin, on a cru qu'il falloit y suppléer par des milices; mais, parmi ces hommes tirés au sort, pris sans choix, arrachés à leurs familles & à l'état, auxquels ils s'étoient consacrés; si une partie prend l'esprit & le goût de son nouvel état, un grand nombre aussi y périt de chagrin & de maladie.

Ainsi, parmi les hommes dont un ordre du prince a fait des soldats, & ceux qui n'entrent au service que parce qu'on les a séduits & trompés, vous en trouverez à peine quelques-uns, que vous puissiez-vous applaudir d'avoir pour soldats, sur lesquels vous puissiez compter, & qui ne soient pas fréquemment tentés de renoncer à leur état.

Mais, si l'on néglige de rechercher dans l'espèce des hommes dont on compose les armées, les qualités physiques qui devroient en faire des soldats sur lesquels on pourroit compter, on néglige encore bien davantage de rechercher en eux

Digitized by Google

des qualités morales. Comment en effet sont le plus généralement composées nos armées? D'hommes libertins & paresseux, braves & craignant la honte, mais bien plus encore les peines & le travail. D'hommes que leur dérangement, leurs dettes, & peut-être leurs mauvaises actions ont déterminé à s'engager. D'hommes qui ont espéré, en s'engageant, l'impunité pour leurs fautes passées, & compté encore sur elle pour les fautes à venir; d'enfants qui, éguillonnés par les desirs, ont espéré satisfaire plus aisément leurs passions naissantes, & dont les mœurs ont été bientôt portées au plus grand point de corruption. D'hommes enfin dont les inclinations étoient déja corrompues, ou qui ne tardent pas à se corrompre; & vous voulez que dans un assemblage aussi vicieux, touts soient scrupuleusement attachés à leurs devoirs, touts souffrent patiemment les maux que vous leur faites; touts restent paisiblement soumis à l'impéritie de leurs chefs, l'inégalité de leurs caractères, à leurs passions dont ils sont la victime, à l'inconséquence & la dureté de vos loix dont ils abusent.

Manière dont on enrolle les hommes qui composent les armées.

Le service militaire ne doit plus être un devoir aussi absolu pour le sujet, depuis qu'il semble avoir acquitté cette dette, en se soumettant à payer des impôts, & avoir chargé le souverain de la défense de ses propriétés, en lui donnant des moyens de soudoyer des soldats. C'est donc le souverain qui doit contracter en son nom; c'est lui qui doit décider les citoyens à prendre le métier des armes; il doit en composer ses armées; il doit les recruter de la même manière: il doit donc offrir de soudoyer, d'entretenir, de récompenser, &c. ceux qui voudroient s'engager à servir l'état; chaque contrat d'enrollement doit donc avoir pour causes ces deux conditions obligatoires. Je fais à la charge que vous me donnerez. Je fais & vous engage aussi de faire. Mais, pour rendre ce contrat valide, il faut qu'il y ait de part & d'autre une pleine connoissance de la nature de l'engagement; il faut qu'on ne puisse jamais prétexter l'ignorance, & que la moindre contravention emporte la punition qu'on y attache. Les enrollements doivent donc être libres, conditionnels, fixés à un certain temps; ils doivent être fondés sur un engagement mutuel entre le souverain & le nouveau soldat; il faut enfin le consentement des parties, sans quoi il seroit nul; le consentement d'une partie ne pouvant, ni ne devant imposer aucune obligation sans l'acception réciproque de l'autre.

Bientôt on a eu trop peu d'égards aux conditions qui doivent avoir lieu entre le sujet & le souverain; le foible est devenu la victime du plus fort; en vain le citoyen opprimé a-t-il voulu réclamer la justice, & parler de ses droits. A l'injustice de ne pas l'écouter, on a souvent joint la barbarie de lui faire un crime de ses demandes, & de l'en punir. De pareilles contraventions devoient révolter le plus grand nombre des citoyens, & les éloigner d'un état où l'on remplissoit aussi mal les conditions sous lesquelles on y étoit entré.

Cependant pressé entre le besoin d'avoir des recrues, & le peu de penchant qu'on a forcé la plus grande partie des citoyens d'avoir pour le service depuis qu'on en connoit les abus, on s'est permis des moyens dangereux, & l'on ferme les yeux sur ceux que mettent en usage les recruteurs.

« Qu'est-ce en effet qu'un recruteur; trop souvent ce n'est qu'un homme ivrogne, débauché, sans mœurs & sans probité; trop souvent ce même homme emploie la violence, la fraude, la friponnerie, & quelquefois même le crime, pour enroller des dupes ou des gens timides ou intimidés; de-là des enfants trompés, & que leur crédulité perd; des hommes plus raisonnables & aussi crédules, dont on surprend le consentement après avoir aliéné leur raison, au moyen du vin pris avec excès, quelques-uns auxquels on l'arrache par force, ou en les intimidant par des menaces, presque point enfin qui soient engagés de leur propre volonté & avec le consentement de leurs parents; aussi pourroit-on dire des raccoleurs, qu'ils sont des ennemis de la sureté publique, qui troublent la tranquillité des familles, corrompent les mœurs des jeunes citoyens, & mettent leur liberté à prix, en les forçant de la perdre par la fraude & la séduction. Ces hommes si dangereux ne s'en tiennent pas à tromper les personnes qu'ils engagent; ils trompent encore l'état lui-même, en arrêtant au passage une grande partie de l'argent destiné pour recruter; d'abord les frais du racolage sont exorbitants, & ensuite le recrue a toujours dépensé avec le racoleur presque tout l'argent de son engagement, avant de joindre ses drapeaux; il seroit trop long & trop pénible pour l'humanité d'entrer dans touts les détails des horreurs qui se commettent quelquefois à ce sujet, il suffit d'avoir parlé de quelques abus pour se taire sur le plus grand nombre.

Mais, en se taisant sur ces abus, ils n'en existent pas moins; le recrue, presque toujours enrollé malgré lui, & qui a déja versé tant de larmes après avoir été séduit, ignore toutes les peines, les injustices & les misères qui l'attendent dans ses garnisons; forcé bientôt de s'y soumettre, pourra-t-il s'empêcher de se convaincre à touts les instants que vous ne remplissez avec lui aucunes des conditions, auxquelles vous avez paru vous soumettre dans le contrat qu'il a passé avec vous; pourra-t-il oublier que vous l'avez trompé en lui cachant la plus grande partie des obligations auxquelles vous le soumettez actuellement; ne se croira-t-il pas délié de ses engagements par les

Digitized by Google

infractions continuelles que vous faites aux vôtres; n'en viendra-t-il pas peut-être jusqu'à croire qu'il peut quitter sans crainte un état dans lequel il n'est entré que par séduction, où il n'a été retenu que par force, & que l'on peut d'autant moins le punir d'avoir quitté, qu'ayant eu grand soin de le lui peindre tout autrement qu'il n'est en effet, on a rendu ses engagements illusoires & nuls?

Subsistance qu'on donne aux hommes qui composent les armées.

Par subsistance, on entend la paye, la nourriture, le vêtement, la guérison & le logement, l'on sait assez, quand on a quelques connoissances sur le militaire François, qu'aucun soldat en Europe n'est aussi mal payé, nourri, vêtu, guéri & logé. Sa paye est si modique, qu'elle ne peut pas suffire à sa nourriture. En effet, ôtez d'abord deux sols pour la ration de pain qu'on lui donne, pain qui est si mal fait & d'une si mauvaise qualité, qu'il ne peut pas servir à sa soupe. Otez ce qu'il faut que le soldat paye pour se faire raser, blanchir, pour le tabac qu'il prend, pour les balais, la lumière dont on a besoin dans la chambre, le sel & le pain pour la soupe, & vous ne concevrez pas aisément qu'il soit possible que quatre sols & quatre deniers qui lui restent, après avoir payé le pain que lui fournit le roi, puissent suffire pour les dépenses minutieuses, mais presque toutes journalières, que nous venons de détailler, & dans lesquelles nous n'avons compris ni la viande ni les légumes qu'il lui faut chaque jour pour le faire vivre. Quant à son vêtement, ce sera en dire assez que de faire observer qu'il n'est vêtu que touts les trois ans, qu'il n'a chaque année qu'une culotte, & touts les deux ans un chapeau; que pour son entretien de guêtres blanches & noires, de chemises, cols, cocardes, bas, souliers, boucles, rubans, blanc pour sa buffleterie, noir pour ses guêtres & sa giberne, poudre, pommade, &c. il n'a que huit deniers par jour, faisant une livre par mois, 12 livres par an. On ne s'arrêtera pas à parler de la manière dont il est traité dans les hopitaux; on ne sait que trop en général qu'il suffit que le soldat ait été forcé d'y entrer une fois pour le décider souvent à cacher ses nouveaux maux, aussi longtemps qu'il le peut, dans la crainte seule où il est d'être obligé de revenir dans des lieux où l'on se fait un jeu de la vie des hommes & un profit de leur maladie & de leur mort. Enfin, si vous êtes à portée de pouvoir entrer quelque part dans leur logement, gardez-vous d'être séduit par l'extérieur de certaines casernes, pénétrez dans leurs chambres, & là voyez-y entassés trente ou quarante soldats & quelquefois davantage; voyez que, pour ce grand nombre d'hommes, il n'y a que dix, douze ou quatorze lits; examinez combien les planchers sont écrasés, combien les portes & les fenêtres en sont basses & étroites; en hyver, un poële entretient dans ces lieux malsains une chaleur étouffante; en été, la difficulté qu'a l'air d'y circuler, ne sert qu'à le rendre plus dangereux, & sans l'extrême propreté qu'on exige de la part des soldats, la peste ou des maladies épidémiques ne tarderoient pas à enlever touts ces malheureux, qu'il seroit bien plus prudent de loger au large & à l'air sous des hangards ou des tentes, que de les entasser comme on le fait.

Veuillez réfléchir après ces détails, que les maux qui viennent d'une mauvaise subsistance, se renouvellent touts les jours; que le soldat François, en 1785, n'est encore payé à-peu-près que comme le soldat de Henri IV, il y a près de deux cents ans; cependant il y a au moins vingt fois plus d'argent dans le royaume qu'il n'y en avoit alors.

Rappellez-vous qu'on a vu en Vesthphalie, dans la guerre de 1751 à 1763, des soldats que la faim avoit fait tomber en démence; elle en a fait mourir plusieurs: ne doit-elle pas en avoir fait déserter? Combien n'est-il pas arrivé souvent qu'à l'armée, qu'en garnison même, l'espèce d'aliments qu'on donnoit aux soldats, & qui suffisoit à peine pour le soutenir, étoit d'une mauvaise qualité; combien de fois cette mauvaise nourriture ne leur a-t-elle pas ôté le courage & la force de supporter les fatigues de la campagne? On a vu à Strasbourg, en 1769, un inspecteur être obligé de proposer à touts les soldats qui voudroient aller en semestre, de partir dès le mois de juillet, à condition qu'ils abandonneroient la partie de la paye qui devroit leur revenir jusqu'au 1er octobre, seule époque d'où devroit dater leur semestre, afin de répartir cette paye dans les ordinaires de chaque compagnie, pour donner aux soldats le moyen de vivre. Et on seroit étonné que des hommes voulussent se dérober à des situations aussi pénibles & aussi violentes; en vain voudrez-vous compter sur l'indifférence du soldat pour la vie. Après avoir fait manquer de vivres à vos troupes, ou leur en avoir donné de mauvais, vous les maltraiterez dans vos hopitaux, vous les exposerez sans raison à de trop fortes fatigues, & vous pouvez ensuite être étonné qu'ils cherchent à se soustraire à votre barbarie, & à trouver ailleurs plus de douceur & plus d'humanité.

Constitution à laquelle on soumet les hommes qui composent les armées.

Parmi les vices sans nombre de notre constitution militaire, qui entretiennent & rendent encore plus fréquente la maladie destructive de la *désertion*, un des plus grands peut-être, c'est d'un côté les ordonnances fréquentes & les lettres ministérielles, presque journalières, qui soumettent le soldat à des changements continuels, de l'autre les moyens nuisibles dont on se sert pour faire exécuter ces ordonnances, la manière dont chacun

les interprète à sa guise, & dont ensuite on maintient la subordination & la discipline qu'elles exigent. Les étrangers ont mieux connu que nous la nécessité d'user sobrement de cette espèce de besoin qu'ont les nouveaux chefs & les nouveaux ministres de faire de nouvelles ordonnances, &, bien moins changeants que nous, ils se servent de moyens bien plus sages pour établir parmi leurs soldats la subordination & la discipline. Chez eux les égards entre les égaux, le respect outré pour le nom & pour le rang, ne sont pas la source de mille abus; la loi militaire y commande également à tout militaire; le général s'y soumet; il la fait suivre exactement par les généraux qui sont sous ses ordres; ceux-ci par les chefs de corps qui la font suivre par les officiers subalternes; comme la loi est extrêmement respectée de tous, c'est toujours elle qui commande, & le général, par rapport aux officiers, & ceux-ci, par rapport aux soldats, n'osent lui substituer leurs préférences, leurs fantaisies, leur petit intérêt. Le soldat Prussien, Allemand, Anglois, quoique plus asservi que celui de France, sent donc bien moins la servitude, parce qu'il n'est asservi que par la loi; c'est toujours en vertu de l'ordre émané du prince, (& cet ordre ne change presque jamais); c'est uniquement pour le bien du service, qu'il est commandé, employé, conservé, récompensé, puni, congédié; ce n'est jamais par la fantaisie de ses chefs. Je sais que les soldats François ne supporteroient pas la bastonnade comme les soldats que l'on vient de citer, (& à dieu ne plaise que j'approuve jamais cette punition pour eux); mais je suis persuadé qu'ils la supporteroient plus aisément que les coups de pied, de canne, d'épée, que leur donnent trop souvent des bas-officiers trop durs, ou des officiers étourdis: la bastonnade est un châtiment, les coups sont des insultes; elles restent sur le cœur des soldats les plus estimables; elles leur donnent un dégoût invincible pour leur état, & les force souvent à déserter. Ce qui leur en donne encore l'envie, ce sont les fautes dans lesquelles ils tombent, & dans lesquelles ils ne tomberoient pas, si la discipline étoit plus uniformément observée, & les ordonnances toujours également en vigueur; souvent les troupes qui étoient sous un homme relâché, passent sous les ordres d'un homme sévère, quelquefois d'un homme qui se laisse dominer par la colère; elles sont des fautes, en sont punies trop sévèrement, prennent du mécontentement, d'où s'ensuit bientôt le besoin de déserter. Mais si étant aussi souvent exposées qu'elles le sont en effet, à être la victime de la partialité & de l'humeur, on leur fait éprouver des mauvais traitements sans les avoir mérités; si on les associe à des camarades, si on les met sous la dépendance de bas-officiers, avec lesquels elles seront incompatibles, pourront-elles s'empêcher de prendre elles-mêmes de l'humeur qui les mènera bien vite au desir d'un état différent?

Exposés au désœuvrement comme le sont vos soldats, l'ennui ne doit-il pas souvent les tourmenter & les exciter à la *désertion*? L'ennui qui n'est réservé qu'aux personnes qui, ne pouvant modérer la violence de leurs passions, ni satisfaire l'étendue de leurs goûts, les rend à charge à elles-mêmes par-tout où elles sont, & ne leur fait voir du bien-être que là où elles ne sont pas.

Les changements si fréquents dans les exercices qui font que le soldat est peine de se trouver toujours ignorant, excédé de ce qu'il a déja appris, & fatigué d'avance de ce qu'on va lui apprendre encore aussi inutilement. La pauvreté à laquelle il est obligé de se soumettre, n'ayant, comme nous venons de le dire, ni de quoi vivre ni de quoi s'entretenir avec sa paie. L'esclavage où on le tient en le renfermant continuellement dans des bastions. Le peu de considération qu'ont pour lui les autres citoyens. Le peu de distractions ou d'amusements qu'on cherche à lui procurer; la contrainte dans laquelle on le retient sans aucune distinction d'ancienneté ou de bonne conduite. La dureté & l'injustice de la plupart des bas-officiers. La légèreté quelquefois cruelle des officiers. Le peu d'intérêt que le soldat s'apperçoit trop souvent que l'on prend à lui. La nécessité de se soumettre aveuglément, & tout de suite, à des devoirs & à un genre de vie si différent de celui qu'il vient de quitter. Les congés absols retardés quelquefois au-delà du moment où l'on devroit les expédier, & toujours sans le consentement du soldat lésé. La difficulté d'avoir des congés avant le terme, quoiqu'on ait pour les solliciter toutes les bonnes raisons qu'exige la sage ordonnance qui autorise cette espèce de grace & qui en fixe le prix. La douleur que doivent sentir ces mêmes soldats lorsqu'ils voient plusieurs de leurs camarades obtenir, sans raison, mais par des protections ou de très fortes sommes, la grace qu'on vient de leur refuser aussi injustement parce qu'ils n'étoient autorisés que par la loi.

L'espoir de n'être pas pris s'il déserte, parce que chacun d'eux connoît l'intérêt qu'inspire à chaque citoyen le malheureux qui a déserté, & les secours qu'il reçoit par-tout pour se cacher & même pour sa subsistance. Le terme des rengagements peut-être trop long. L'espoir de la commutation de la peine ou d'un congé absolu s'il est arrêté, celui d'une amnistie s'il ne l'est pas. La facilité, en sortant d'un régiment, d'être accueilli dans un autre. L'admission réciproque des déserteurs chez les différentes puissances: toutes raisons trop puissantes pour entretenir la *désertion*, la perpétuer & la rendre même trop souvent nécessaire.

A tant de causes, qui tiennent aux vices sans nombre de notre constitution militaire, ajoutons-en encore deux auxquelles on fait trop peu d'attention, & qui agissent sur l'esprit du soldat François bien plus puissamment qu'on ne le croit.

Digitized by Google

C'est d'abord la facilité avec laquelle on compose chaque régiment avec des recrues faites dans toutes les différentes provinces du royaume, & le peu de réflexions qu'on a faites jusqu'à présent sur les inconvénients d'un pareil mélange. C'est ensuite la manière locale dont sont distribuées les troupes en garnison.

Quant aux mélanges des recrues, on sçait assez combien chaque province en France forme presque un état particulier, avec des loix, des coutumes, des usages, des habitudes, des mœurs, des opinions, un caractère, une nourriture, & un langage différent. On sentira aisément d'après cela combien il est difficile que le Provençal, vif & brutal, mais bon; que le Languedocien, vif & léger, mais gai; que le Gascon, plein de pétulance, mais très-brave; que le Dauphinois, l'habitant du Vivarais, qui joignent au caractère du Provençal & du Languedocien, la finesse des gens qui habitent les montagnes; que ces différents peuples du midi, qui sont abreuvés avec du vin, des liqueurs fortes, nourris avec beaucoup d'aliments salés, exposés dès leur enfance à un soleil brulant, à un air vif, puissent sympatiser avec l'Auvergnac, le Limousin, l'habitant du Berri, du Poitou, de la Saintonge, du Forets, du Nivernois, & presque toujours nourris avec de mauvais pain, abreuvés avec de l'eau, exposés à un air froid, humide, &c. & encore bien moins ni les uns ni les autres avec le flegmatique Flamand, nourri avec du beurre, ne buvant que de la bierre; le triste Normand, passant sa vie dans un air lourd, humide, gras, buvant du cidre, mangeant bien assez de laitage, & le Franc-Comtois, le Lorrain, joignant aux qualités des Montagnards les défauts de ceux qui vivent dans la plaine; ceux de la Beauce, de l'Orléanois, de l'Ile de France, de la Brie, de la Picardie, du Gâtinois, de toutes ces provinces enfin qui entourent la capitale, & où le paysan est plus soumis à l'esclavage que par-tout ailleurs, par l'habitude où il est de respecter les grands seigneurs ou les gens riches qui couvrent la plus grande partie de ces provinces de leurs châteaux, de leurs parcs, de leur insolente valetaille, de leur arrogance, & qui n'y sont trop souvent connus que par leurs vexations, les dégats de leur chasse, leurs mœurs corrompues, & leur insensibilité à la misère des paysans qui les entourent.

Quant aux garnisons, si les soldats des différentes provinces de France doivent s'habituer difficilement à vivre ensemble, & si ce mélange doit fomenter des haines, faire naitre des disputes, entretenir des antipathies & occasionner souvent des *désertions*, combien ne doit-il pas être plus dangereux de forcer la plus grande partie de tous ces peuples si différents, de passer leur vie depuis Calais & Dunkerque jusqu'à Strasbourg, dans des villes frontières, où ils respirent très souvent l'air le plus mal sain dans plusieurs, & dans toutes, parmi des peuples dont le caractère en général assez triste, ne peut convenir qu'à leurs compatriotes. Suivez ensuite toutes les autres garnisons, ce sont presque par-tout des villes fermées & isolées, des forts dont les habitants sont ordinairement tristes, & portent sur leur visage l'air de contrainte que doit leur donner la fermeture des portes, les ponts levis, les patrouilles, les sentinelles, les bayonnettes, & le despotisme militaire qui les entoure presque toujours. Nulle part, si vous en exceptez une partie de vos troupes à cheval, vous ne trouverez des soldats en garnison dans des villes ouvertes, ou dans des villages au milieu d'une campagne riante, sur le bord d'une rivière, dans des lieux ou avec des vivres peu chers & abondants ils pourroient respirer un bon air, voir des habitants plus gais, & jouir sur-tout d'une plus grande liberté. Et ce sont ces hommes que nos négligences, notre constitution informe, nos passions, dont ils sont la victime, notre patrimoine mal placé rendent si souvent malheureux, que nous serons étonnés de voir sentir leurs peines & céder quelquefois au besoin de s'en délivrer.

Discipline qu'on a adoptée pour les hommes qui composent nos armées.

Les actions des hommes réunis en corps ont deux grands mobiles, la crainte des châtiments, & l'espoir des récompenses; mais si l'on punit injustement, ou si l'on récompense mal ou mal-à-propos, le but est manqué, & au lieu de retenir les hommes par une bonne discipline, on les décourage & quelquefois même on les porte jusqu'à commettre des fautes; ainsi, en n'établissant aucune espèce de distinction apparente entre le soldat qui se conduit bien & celui qui se conduit mal; en ne pouvant presque jamais aux soldats qu'on s'occupe de leurs intérêts, en soumettant également à la rigueur de la discipline, le vétérant comme le recrue, en confondant le délit & les fautes, en punissant le soldat pour des fautes imaginées ou exagérées par les bas-officiers ou les officiers, en ne distinguant point assez les droits de l'autorité avec ceux de la justice, combien de fois n'avez-vous pas dû faire naitre dans l'ame du soldat le désir de déserter. La manière arbitraire dont chaque chef entretient la discipline, n'a-t-elle pas dû rendre quelquefois les soldats victimes de la prévention & de la partialité; vos loix, souvent obscures, ne servent-elles pas le goût des chefs qui aiment à punir, ou qui, ayant trop peu d'aptitude pour les interpréter, ne sçavent point proportionner les peines aux fautes, punissent, non pas selon la faute, mais selon leurs passions; non pas selon la chose, mais selon le moment; cependant ces soldats sont des hommes, peuvent-ils être insensibles au poids de tant d'injustices, & ces mauvais traitements ne doivent-ils pas les conduire au dégoût d'abord, au désespoir ensuite, & à la *désertion*?

Digitized by Google

Encore si en errant sur la manière de punir, vous aviez trouvé des moyens d'intéresser le soldat à rester attaché à ses drapeaux, si vous aviez sçu faire oublier le châtiment, souvent déplacé dans plusieurs, par la manière dont vous en auriez récompensé quelques-uns, le soldat auroit peut-être alors pu regarder la *désertion* comme un crime; mais votre fausse & mauvaise discipline l'a obligé de quitter ses drapeaux sans remords, quelquefois même vous les lui avez fait quitter par point d'honneur sans aucun motif, pour rester, dans son état, exposé tous les jours à des traitements insupportables, comment seroit-il possible que souvent puni avec injustice, n'ayant aucun espoir d'être récompensé, le soldat François ne soit pas fortement exposé à succomber à la tentation, on pourroit même dire au besoin qu'il doit avoir fréquemment de déserter.

Peines qu'on fait subir aux troupes pour la désertion.

Nous avançons enfin dans l'énumération des causes de la *désertion*, mais celles qui nous restent à faire connoître sont d'autant plus pénibles à décrire, qu'elles tiennent toutes à la manière dont on punit les déserteurs.

Par l'ordonnance du 12 décembre 1775, en commuant la peine de mort des déserteurs en celle de la chaîne, qu'on établit alors pour cet effet, on sembla avoir pris un parti sage & désiré depuis longtemps; mais l'ordonnance du 12 décembre (qui contient à peine quelques pages), afin d'être véritablement utile, auroit dû offrir aux juges militaires un tableau si exact des contraventions & des peines qu'ils eussent pu choisir facilement & sans incertitude à mesure qu'il y a quelque délit, le remède indiqué pour le mal; combien cette ordonnance est éloignée de cette perfection; osons le dire, elle ne distingue point assez les délits & elle inflige des peines trop rigoureuses; elle ne fait aucune division assez précise des fautes, par leurs espèces, leur genre, leur objet, & leurs degrés: quelle différence cependant par leurs espèces dans les infractions commises contre le contrat d'engagement; est-ce le soldat qui a commis une faute envers le souverain? est-ce le souverain ou ses représentants qui en ont commis une envers le soldat? Par le genre, y a-t-il quelque rapport entre la faute d'un soldat qui déserte après avoir fini son congé qu'on lui refuse, & celui qui quitte ses drapeaux avant d'être arrivé au terme de son congé; entre le soldat qui déserte fatigué par les injustices & les mauvais traitements de ses chefs, & celui qui abandonne un poste & passe chez l'ennemi pour y servir contre sa patrie. Quelle différence par leurs objets, les uns attaquent le souverain directement, d'autres l'état lui-même, enfin, par leurs degrés, que de nuances à marquer depuis le murmure jusqu'à la réalité, depuis la faute commise dans le vin, jusqu'à celle commise de sang froid, depuis celle que l'ignorance a fait commettre à un jeune soldat, jusqu'à celle que peut commettre le vétérant; devriez-vous punir avec autant de sévérité celui que le mauvais exemple a séduit, & celui qui a donné le mauvais exemple?

Mais si l'on a mal divisé les délits, on a bien plus mal déterminé les peines. L'ordonnance du 12 décembre n'a pas condamné, il est vrai, chaque coupable à rester attaché à la chaîne le même nombre d'années; mais pourquoi a-t-elle prononcé d'une manière aussi expresse? pourquoi a-t-elle si peu distingué les motifs, les circonstances, l'âge des coupables, leurs habitudes, leurs caractères, que les juges ne peuvent que punir & jamais examiner? Pourquoi a-t-elle aboli la formation de rejoindre, qui étoit seule capable de faire revenir une assez grande quantité de soldats, par la raison qu'ils étoient assurés que l'on sçavoit qu'ils commençoient à être coupables; pourquoi le recrue qui s'est engagé dans un régiment après s'être engagé dans un autre qu'il n'avoit jamais rejoint, est-il condamné pour six ans à la chaîne? Mais s'il n'est encore qu'un enfant, s'il a été trompé deux fois au lieu d'une, s'il ignoroit vos loix barbares, si les recruteurs seuls qui l'ont engagé sont coupables. Pourquoi punir de quatre ans de chaîne le recrue qui aura resté quatre mois sans joindre le régiment pour lequel il étoit engagé? Avez-vous oublié que vous lui avez ôté la ressource de la sommation, & que probablement il ignoroit toute la rigueur de la peine qui l'attendoit? Pourquoi, par la même raison, punir de huit ans de chaîne le soldat qui outre-passe son congé de quatre mois; mais pourquoi sur-tout regarder indifféremment comme infâme tout homme qui sort de la chaîne après avoir subi sa peine? Pourquoi adopter des peines qui sont aussi nuisibles, puisqu'elles séparent absolument le soldat de la société pendant sa vie, & qu'il auroit autant valu le mettre à mort que de le conserver pour faire pitié pendant son châtiment & devenir inutile après? Pourquoi enfin, quand vous avez senti qu'il étoit injuste de ne pas laisser aux coupables les moyens du repentir, avez-vous fixé à trois jours, & ensuite à six au plus le temps de la réflexion, de l'amendement & du retour au régiment; que sont si peu de jours pour le repentir? Est-ce dans les premiers moments où l'on vient de se décider à prendre le parti aussi violent de s'exposer aux peines les plus fortes? Est-ce dans le temps que l'on cherche à s'éloigner le plus promptement du risque que l'on court d'être arrêté, que l'on peut réfléchir à sa faute, à ses suites, & qu'on peut être ramené jusqu'au desir de l'expier & de revenir l'avouer & en demander la grace? Quelle différence, sans doute, si vous aviez laissé aux juges la liberté de prononcer sur la peine d'un pareil coupable; dès-lors, bien loin de vouloir priver pour toujours la patrie d'un citoyen qui n'est coupable que de l'erreur d'un

Digitized by Google

moment; bien loin de poursuivre comme ennemi cet homme qui n'a manqué qu'une fois à des engagements qu'il n'a jamais contractés avec liberté, ils lui auroient sçu gré de l'envie sincère qu'il auroit eu de réparer sa faute, son repentir lui auroit mérité sa grace, & cette conduite prudente, sage & pleine d'humanité, auroit empêché bien des *désertions*, ou ramené bien des déserteurs.

Mais, dites-vous, le François aime naturellement à déserter; & c'est pour prévenir la *désertion* qu'on la punit si sévèrement, & moi je vous le demande: quelles ont été les suites de touts vos arrêts? quelles ont été les suites de votre dernière ordonnance du 12 décembre? y a-t-il eu moins de *désertion* qu'il n'y en avoit auparavant? Consultez les longues listes que vous faites imprimer touts les ans; comparez-les à celles qui restent des temps où vos loix étoient moins barbares, votre discipline, votre constitution militaire plus raisonnable, vos soldats mieux choisis; jugez des effets merveilleux de votre sévérité, & avouez que la *désertion* est plus commune dans vos troupes qu'elle ne l'étoit auparavant. Veuillez même y réfléchir davantage, & vous serez forcé de convenir que cette sévérité de vos loix a souvent occasionné la *désertion* au lieu de la prévenir; cette nouvelle manière de punir les déserteurs, ces boulets que vous leur faites traîner, ces chaînes avec lesquelles vous les retenez, n'ont pas changé les idées de la nation; & ce nouveau genre de peines, bien loin de détruire l'idée que le déserteur est plus à plaindre que coupable, ne sert qu'à en convaincre davantage; aussi excitent-ils la compassion & jamais le mépris. Il suffit donc que le déserteur soit reconnu pour tel; dès-lors personne ne cherchera à le faire arrêter; il ne le seroit peut-être pas par ses officiers, il le seroit encore moins par le peuple des lieux qu'il traverse; il compte plutôt sur la pitié que sur la haine de ses concitoyens; il sçait qu'ils auront plus de respect pour l'humanité que pour la loi qui la blesse; aussi ne prend-il pas la peine de cacher son crime; c'est au contraire en l'avouant qu'il est assuré d'intéresser. La maréchaussée à qui l'habitude d'arrêter des criminels & de conduire des hommes au supplice, doit avoir ôté une partie de sa commisération, semble la retrouver pour les déserteurs, elle les laisse presque toujours échapper quand elle le peut sans risquer que son indulgence soit connue.

Voulez-vous que vos loix soient exécutées, conformez-les à vos mœurs, sans quoi elles seront méprisées & éludées, & vous introduirez celui de tous les abus qui est le plus contraire à la police générale, au bon ordre & aux mœurs.

L'indulgence des officiers, celle de la maréchaussée & de toute la nation pour les déserteurs, est sans doute connue du soldat, ne doit-elle pas faire naître & entretenir dans ceux qui sont tourmentés de l'envie de déserter, une espérance d'échapper à la loi? Cette espérance doit augmenter de jour en jour dans ces malheureux, & doit enfin emporter la balance sur la crainte de la loi. Au reste, le plus grand nombre d'hommes qui lui échappent n'en sont pas moins perdus pour l'état; la plupart passent dans les pays étrangers, & plusieurs qui restent dans le royaume y traînent une vie inquiète & malheureuse, qui les rend incapables des autres emplois de la société. On compte depuis le commencement de ce siècle plus de cent cinquante mille déserteurs, ou exécutés, ou mis aux galères, ou condamnés par contumace, & presque touts perdus pour le royaume, & c'est ce royaume, dans l'intérieur duquel vous trouvez tant de terres en friche, qui manquent de cultivateurs, tant de marais à dessécher, dont les chemins sont mal faits & ruinent les paysans chargés de les entretenir; c'est ce royaume, dont les colonies ne sont point peuplées, & qui ne peuvent se défendre par elles-mêmes; c'est ce royaume que vous privez, dans l'espace de moins d'un siècle, de cent cinquante mille hommes robustes, jeunes, braves, & en état de le peupler & de le servir. En supposant que les deux tiers de ces hommes, que vous avez perdus, eussent vécu dans le célibat, qu'ils eussent continué à servir, & qu'ils fussent morts au service, ils auroient tenu la place d'autres qui se seroient mariés, & le tiers seul de ces malheureux proscrits qui, vendus à leur patrie, y seroient devenus citoyens, époux & pères, auroit mis cinquante mille familles de plus dans le royaume, & auroit augmenté, par eux & leurs enfants, le nombre de vos artisants, de vos matelots, de vos soldats & de vos paysans.

Arrêtons-nous: il seroit inutile de s'appesantir davantage sur les causes, infiniment trop nombreuses, qui occasionnent la *désertion* dans le militaire François; si nous nous sommes permis de les détailler autant, c'est qu'une longue expérience & une réflexion continuelle sur les hommes auxquels notre état nous a associés, nous ont convaincus de ces vérités malheureuses; mais qu'on ne nous accuse pas pour cela de vouloir jouer le rôle d'un frondeur auquel notre caractère répugne, que l'on dise, au contraire, que croyant la nation bonne, sensible, humaine, nous avons pensé que lui faire connoître les causes d'une maladie aussi funeste, c'étoit en partie lui en indiquer les remèdes & lui inspirer, outre le desir de les connoître touts, celui plus nécessaire encore de les mettre en usage.

Moyens de diminuer le mauvais effet des causes qui rendent la désertion *si fréquente, & de détruire quelques-unes de ces causes elles-mêmes.*

Inconstance, caprice du cœur humain, caractère, esprit national.

Voulez-vous écouter quelques écrivains qui, ne

Digitized by Google

s'arrêtant qu'à la superficie, croyent que les hommes changent aussi aisément de caractère que de modes; ils vous diront que l'esprit national n'est qu'un mot dépendant des hommes & des circonstances; que vous ne trouverez plus que des marchands dans ces marais, où vous n'aviez vu que des héros; qu'en comparant les Romains de la république & du temps de Cæsar avec ceux du dix-huitième siècle, on ne trouve que des processions là où l'on faisoit des entrées triomphales; que l'on cède tout dans le même pays où une équivoque étoit naguère une insulte. Gardez-vous donc, diront-ils, de croire au caractère & à l'esprit des nations, il n'est que celui qu'on leur inspire; on peut le plier ou le tourner à sa guise, & vous pouvez tout oser si vous avez le courage de tout entreprendre. Ce n'est pas ici que l'on peut se permettre d'approfondir cette question; mais quand même ces écrivains auroient raison, quand même il seroit vrai que l'on peut donner à une nation un autre esprit & un autre caractère, combien de siècles peut-être ne faudroit-il pas laisser écouler avant de réussir. Témoins ces Romains que l'on cite, chez lesquels peut-être ce caractère primitif n'est pas entièrement perdu, puisque l'on prétend le retrouver chez ceux qui habitent à Rome au-delà du Tibre, & chez lesquels cependant le caractère est contrarié, peut-être depuis la perte de la bataille d'*Actium* par Pompée, & sa mort sur les rivages d'Egypte. Mais je veux bien croire encore que l'on pourroit effacer aisément ce caractère que l'on prétend n'être qu'une habitude aisée à détruire; je le demande sans prévention pour ma nation; que pourroit-on substituer à ses qualités en lui ôtant quelques défauts? que gagneroit-on, par exemple, à la rendre moins légère? N'est-ce pas à cette légèreté, souvent si aimable, que nous devons cette gaieté qu'elle conserve même dans ses peines, dans les périls, dans les combats, au milieu de la douleur ou des horreurs de la mort. Voudriez-vous la rendre plus réfléchie, plus pensante, mais vous la rendriez plus malheureuse: eh! n'est-elle pas assez douce, bonne, sensible, humaine; ne pense-t-elle pas assez pour être très instruite quand elle le veut; n'a-t-elle pas assez le génie de tous les genres, & par-dessus tout, l'amabilité inappréciable en faisant des fautes, d'être la première à les connoître & à en convenir; & c'est ce caractère que vous voudriez changer, au lieu de prendre le parti bien plus sage d'y conformer nos loix & nos constitutions. Il en est des caractères comme des arbres, *il faut les émonder, & non pas les détruire*.

Cette opinion publique, qui, en France, décerne des prix & des couronnes, fait & défait les réputations des citoyens les plus distingués par leur naissance, leurs richesses, leur place ou leurs connoissances; cette opinion, qui domine aussi parmi le peuple, mais sous des formes différentes, n'est-elle pas la suite de notre caractère & de notre esprit national? Vous ne la retrouveriez nulle autre part qu'en France. Eh bien! n'est-ce pas elle qui, blâmant vos loix & leurs contradictions, a appris au peuple à plaindre le déserteur, & a accoutumé le soldat à être assuré de la commisération & des secours de leurs concitoyens lorsqu'ils déserteront? Voudriez-vous aussi la détruire cette opinion, tandis que vous pouvez lui devoir l'amour de la véritable gloire, & l'éloignement de la bassesse & de la lâcheté, par la crainte du mépris & de la honte? tandis que ce moyen précieux peut vous servir à séparer davantage votre nation des autres; sans leur donner du mépris pour aucune, apprenez-leur du moins à s'en passer; au lieu de détruire leur gaieté si précieuse, augmentez-la si vous le pouvez: s'ils la perdoient, ils s'accommoderoient plus aisément parmi des nations chez lesquelles ne brille pas cette qualité si aimable: donnez à votre militaire des mœurs, des habitudes, des opinions qui, en les séparant toujours davantage des autres, leur fasse envisager comme un malheur d'être obligé de s'y réfugier.

De touts les soutiens de l'homme, il n'en est pas de plus puissant que celui de l'indépendance; ce n'est que par elle qu'il croit pouvoir travailler à son bonheur; à quelque prix qu'il ait vendu sa liberté, il trouve toujours qu'il l'a trop peu vendue; en occupant même les premières places de la société, il se plaint de n'être pas libre, & il se plaint de bonne foi. Que doit donc penser le soldat enchaîné? presque plus d'espérance! Sa dépendance doit être extrême; la discipline le veut, & le caractère national lui en fait encore sentir davantage toute la rigidité; mais cette discipline n'empêche pas qu'on pût lui rendre sa dépendance moins sensible: il vaut bien mieux qu'il se croie attaché à un métier que dans l'esclavage, & qu'il sente ses devoirs plutôt que ses fers.

Ne pouvez-vous pas lui donner une plus grande liberté? N'y auroit-il pas des circonstances où un soldat pourroit recevoir un congé absolu, en se faisant remplacer par un homme dont l'âge, la taille & la force conviendroit au métier des armes? Ne pourroit-on pas en laisser espérer, & même en donner au soldat qui auroit un dégoût durable & invincible pour son état? Quelquefois ce congé ne pourroit-il pas être accordé gratuitement à des parents infirmes qu'il faut soulager, des parents qui meurent & qui laissent des biens à gérer, des parents dans la misère, & que leur enfant peut faire vivre par son travail?

Les dégoûts seroient bien moins fréquents, sans doute, si les soldats se croyoient moins irrévocablement engagés; s'ils espéroient pouvoir retrouver leur liberté, chercheroient-ils à se la procurer par la *désertion*? N'y a-t-il pas d'autres moyens de rendre le soldat moins esclave, & de l'empêcher de désirer une entière liberté? Est-il nécessaire qu'il passe dans sa garnison touts les moments de l'année?

Faut-il

Digitized by Google

Faut-il l'exercer touts les jours pour qu'il n'oublie pas le maniement des armes & les différentes évolutions? Le roi de Prusse, dont les troupes sont sur le meilleur pied possible, & les plus habiles à manœuvrer que l'on connoisse, donne constamment des congés au tiers de ses soldats; ceux même qui sont Prussiens, ne restent pas plus de trois ou quatre mois chaque année à leur régiment.

Espèce d'hommes dont on compose les armées.

Comment se fait-il que dans le royaume le plus peuplé de l'Europe, le militaire s'y trouve actuellement le moins nombreux & le plus difficile de touts à recruter? Comment se fait-il même qu'il faille y mettre autant d'art pour faire des enrôlements, que l'on n'y doive la plupart des recrues qu'à la séduction, & que presque touts ne soient des enfants foibles, cacochimes, libertins ou mauvais sujets? mais abstenons-nous de pousser plus loin de pareilles questions, on sçait assez que l'on pourroit en faire une infinité sur une grande quantité d'objets intéressants; préférons, en cherchant les moyens de diminuer le mal, de rendre à l'avenir les questions inutiles.

On compte en France environ 24 millions 800 mille ames, dont on peut à-peu-près faire la distribution suivante.

Femmes	12800000
Hommes faits	6000000
Vieillards & enfants jusqu'à six ans	3000000
Enfants depuis six ans jusqu'à seize, qui ne sont pas du peuple	1000000
Enfants depuis six ans jusqu'à seize, qui appartiennent à des gens du peuple	2000000

Il seroit infiniment avantageux que les deux millions d'enfants du peuple que nous venons de trouver dans le nombre des habitants du royaume, reçussent l'éducation proposée par l'auteur *des vues patriotiques sur l'éducation du peuple, tant des villes que de la campagne;* mais malheureusement dans touts les gouvernements, les vérités les plus essentielles restent longtemps éparses & inutiles avant de pouvoir germer dans les têtes, & bien plus longtemps encore avant que le ministre le mieux intentionné puisse s'en emparer & les mettre à profit; il faut donc pour donner plus de moyens de pratiquer ce que l'on croit devoir proposer pour que le bien s'opère, se borner à des modifications; ainsi dans ce qui regarde l'éducation des enfants du peuple, on sçait qu'actuellement, à ne compter dans le royaume qu'une école par communauté, il y auroit quarante-une mille écoles. Il est assez prouvé que chaque communauté dépense à peu-près pour son maître d'école 400 livres par an, soit en gages, logement, rétributions, livraisons de grains, sel, &c. ce qui fait pour le royaume environ 16 millions 400 mille livres. Supposé le royaume partagé en trente parties égales, à peu-près pour la population; mettez mille écoles dans chacune de ces provinces (que je nommerai militaires), vous en aurez 30 mille pour le royaume; au lieu de deux millions d'enfants, prenez-en 420 mille, qui feront quatorze par école, que sept de ceux-ci appartiennent à des personnes du peuple en état de payer 6 livres par mois, jusqu'à ce que l'enfant ait atteint l'âge de seize ans, que les sept autres appartiennent à des gens du peuple hors d'état de faire vivre ou de secourir ceux que l'on choisira; les sept enfants qui ne payeront pas seront pour la totalité 210000 enfants, qui, à 4 sols par jour, coûteront 14843333 livres, qui, avec la somme restante de 1556667 livres, feroit celle de 16400000 livres que fournissent actuellement les communautés; mais comme les 6 livres par mois données par les parents, & les 4 sols donnés par jour par l'état ne suffiroient pas pour nourrir & vêtir ces enfants, les travaux auxquels on les occuperoient devant fournir au moins 4 sols par jour pour chacun, & probablement au-delà, cette nouvelle somme jointe à la première devant être plus que suffisante pour leur subsistance, ce qu'il y auroit de surplus seroit mis en masse & joint à la somme restante de 1556667 livres, pour donner des gratifications aux maîtres, des encouragements aux enfants, & quelquefois des soulagements à leurs parents. Et si, comme nous le conseillerions, on vouloit permettre à un certain nombre de soldats de se marier à une certaine époque, en adoptant le plan des garnisons permanentes, ces différents ménages pourroient bien encore procurer 80000 enfants que l'on mettroit aussi dans les écoles, & pour lesquels on payeroit 6 livres par mois sur les fonds de la guerre, jusqu'à l'âge de seize ans; voilà donc à peu-près cinq cents mille enfants, dont environ trois cents mille auroient été élevés aux dépens de l'état, & deux cents mille avec de très modiques secours de leurs parents. Au reste il devroit être libre aux personnes du peuple dont on n'auroit pas pu recevoir les enfants dans les écoles, de les y envoyer assister aux leçons moyennant une légère rétribution que l'on fixeroit, & qui seroit mise à la masse.

Que dans touts les endroits où il devroit y avoir une école, & où il se trouveroit une maison de religieux, on la plaçât dans cette maison, & qu'elle fût présidée par un des religieux; là où il n'y auroit que le presbytère, que le vicaire en fût chargé, & qu'elle fût placée auprès de l'église. Attachez à chaque école un sergent vétéran qui eût la plaque, & auquel vous laisseriez une grande partie de sa solde.

Que ce fût à l'âge de six à sept ans que les enfants pussent entrer dans ces écoles, qu'ils fussent inoculés, que pour nourriture ils n'eussent ni soupe ni viande, mais seulement du gros pain & des lé-

Digitized by Google

gumes, du beurre, du lait, du fromage, des fruits; la tête nue, un sarrot de tricot, une chemise, un gillet & de grandes culottes de toile grise, un chausson de cuir dans des galoches, couchés dans un sac de toile sous une couverture, sur des planches arrangées tout autour de l'école, comme les lits des corps de garde. Apprenez-leur à lire, à écrire, à compter, un peu d'arpentage, des connoissances du ciel & de la physique relatives à l'agriculture; faites-les travailler sur-tout; qu'ils teillent du chanvre, qu'ils le battent, qu'ils fassent mouvoir à force de bras toutes sortes de machines utiles aux manufactures & au commerce; enfin occupez ces enfants jusqu'à l'âge de seize ans, selon leur force, & toujours de manière à l'augmenter; qu'ils ne soient jamais assis que lorsqu'ils dorment ou qu'ils sont excédés de fatigue; que le temps donné à l'instruction soit le plus court, que le reste soit pour le travail & quelques récréations, pendant lesquelles encore outre des exercices militaires, présidés par le sergent vétéranr, ils feroient des jeux qui augmenteroient leur force & leur adresse; quand ces enfants approcheront de l'âge de puberté, qu'on puisse venir vous le demander, afin d'aider des maçons, des charpentiers, rouler des brouettes, tirer des tombereaux, commencer à bêcher la terre, que leurs gains soient joints à la masse. Que les jeunes gens qui se feront engagés à la sortie des écoles, ayent le droit pendant qu'ils serviront, d'être reçus dans les boutiques ou atteliers des maîtres de métiers pénibles pour y être instruits *gratis*.

Avec ces moyens si simples & d'une exécution si facile, vous aurez élevé pour leur bonheur, leur utilité & le soulagement de leurs parents, presque tous les enfants de la partie la plus nombreuse & la plus misérable de vos citoyens; vous les aurez instruits dans la religion; vous aurez empêché leurs mœurs de se corrompre; vos places, vos carrefours, vos rues, les portes de vos villes ne seront plus infestées d'un tas de petits êtres, qui semblent se former dès l'âge le plus tendre pour recruter vos mandiants, vos vagabonds, vos contrebandiers & vos voleurs de grands chemins; que les maîtres fassent sentir de très bonne heure à ces enfants, les soins que l'état prend d'eux, la reconnoissance qu'ils lui doivent & les avantages qu'ils trouveroient en sortant des écoles, s'ils faisoient au moins un congé par les ressources que cela leur procureroit pour se former & pour apprendre un métier à peu de frais; ne doutez pas ensuite que ce ne soit dans ces écoles que vous trouverez avec facilité la plus grande partie des recrues dont vous aurez besoin.

Mais vous avez encore des enfants élevés dans vos hopitaux; désignez-en parmi eux un certain nombre que l'on instruira pour être dans les troupes, tambours, musiciens, tailleurs, cordonniers, fraters, armuriers, buffletiers, porte-haches, vivandiers, maréchaux, &c. qu'ils ne soient que cela, & ils diminueront d'autant le nombre d'hommes qui auroient rempli ces différents emplois dans chaque régiment.

D'un autre côté, ordonnez qu'en France l'on sçache dans chaque lieu ce qu'il y a de garçons ou de gens mariés, que jamais un jeune homme ne puisse sortir en sureté du lieu où il est né, sans avoir un certificat de sa naissance, enrégistré dans les livres de la paroisse; que toutes les fois qu'il changera d'habitation, de métier ou d'état, cela soit inscrit de suite dans son certificat, signé par le syndic, le curé, & le maître où il aura servi; qu'il n'y ait jamais de lacune, d'une époque à l'autre; que ce certificat le suive pour ainsi dire depuis sa naissance jusqu'à sa mort, & soit le témoignage de la manière dont il a employé son temps pendant le cours de sa vie: si il a mérité de bonnes notes par ses actions, ses bonnes mœurs, son assiduité au travail, que l'on se fasse un devoir de le mettre sur son certificat; de-là s'ensuivroit la possibilité de n'engager que des hommes sûrs, des moyens de découvrir les déserteurs, des facilités pour détruire les vagabonds; ne souffrez plus de gens sans aveu; punissez tous les citoyens que l'on trouvera sans certificats; punissez le recruteur qui auroit engagé un homme dont le certificat ne seroit pas en régle; punissez les chefs qui engageroient des déserteurs: enfin en travaillant d'un côté à vous préparer d'excellents recrues, au moyen des écoles, soyez infiniment rigide sur les hommes que l'on engagera ailleurs, sur la manière dont on les engagera, & il est très probable que bientôt vous n'aurez plus autant à vous plaindre des maux occasionnés par la *désertion*.

Moyens de remédier à la manière vicieuse dont on enrôle les hommes qui composent les armées.

La nécessité de faire des recrues, la difficulté d'en trouver, la crainte d'en manquer, telles sont sans doute les raisons qui ont déterminé à tolérer la manière dont on se comporte, pour décider les jeunes gens à prendre le parti des armes; & tandis que les loix n'accordent aux citoyens la majorité & la liberté de disposer de leur fortune qu'à vingt-cinq ans, tandis qu'on a soumis chaque homme qui veut entrer dans l'état religieux, à un noviciat qui ne peut commencer qu'à vingt & un an; on souffre que des enfants, dont la plupart ne sont point encore adultes, engagent leur liberté à seize ans, & ces engagements les lient pour huit ans à des devoirs qu'on ne leur a point fait connoître; & si ces devoirs sont au-dessus de leurs forces, si leur raison vient un jour à se révolter d'avoir été séduite, vous les noterez d'infamie ou vous leur ferez donner la mort. Avez-vous pu croire que de pareilles loix arrêteroient la *désertion*? Non, vous n'avez pas même pu l'espérer; mais entraînés par vos plaisirs, habitués

Digitized by Google

par votre insouciance, ou arrêtés par votre impuissance, vous avez laissé remplir vos prisons & vos galères de malheureux, dont la plupart n'ont été instruits de leurs fautes, que par les punitions qu'on leur a infligées. Hé, n'y avoit-il pas déja assez de maux autour de cette portion du peuple, que la misère assaillit dès le berceau, sans exposer encore ceux d'entre eux que vous venez d'enchaîner sous vos drapeaux, à des dangers qui semblent comme autant de pièges destinés à la classe d'hommes dont la vue est la plus obscurcie par le manque d'éducation! Non, non, ce n'est pas par la subtilité & la contrainte que vous retiendrez vos soldats, & que vous les soumettrez aux loix de votre fantaisie ou de vos caprices; c'est par la douceur, l'exactitude, la justice, & une modération éclairée, mais exempte de foiblesse; vous avez décidé un jeune citoyen à servir sa patrie; que ce soit en présence de chefs de son habitation & de son curé; qu'il signe l'engagement qu'il va prendre; qu'on l'instruise auparavant de ses devoirs; qu'on le signale; qu'on reconnoisse en lui un signe distinctif; qu'on le décrive avec soin & de manière à lui laisser croire que l'on ne peut le méconnoître; qu'il se rende ensuite sous les drapeaux qu'il a choisis; qu'il aille apprendre à y mieux connoître ce à quoi il s'est engagé, & si avant le jour où il doit prêter son serment, il a cru s'être démontré l'impossibilité de bien remplir ce nouvel état, qu'il lui soit libre de revenir chez lui, en payant à la caisse des recrues 50 livres au-delà de tout ce qu'il aura coûté au roi jusqu'à cette époque.

Mais le jour du serment arrivé, que ce ne soit plus une simple formalité, ni une cérémonie extérieure, incapable d'influer sur la conduite à venir; que ce soit un acte de religion très sérieux & accompagné de tout ce qui peut faire une forte impression sur les esprits; que tout le régiment soit sous les armes dans la principale église; que l'on y célèbre la messe avec pompe, & qu'au moment le plus imposant de ce saint mystère, les jeunes recrues prêtent leurs serments; qu'ils jurent à Dieu & à leurs concitoyens de servir bravement & fidèlement leur patrie; qu'ils promettent à leurs chefs de leur obéir, & que leurs chefs s'engagent réciproquement à n'exiger d'eux que l'exécution des ordonnances. Gardez-vous ensuite de négliger une pratique aussi précieuse; gardez-vous sur-tout que l'on puisse y jetter le moindre ridicule; sans cela, bien loin de servir de frein, elle auroit les suites les plus fâcheuses; c'est cette malheureuse facilité qu'a la nation de tout ridiculiser, qui est trop souvent la cause de l'affoiblissement des ordonnances, de l'indiscipline, de l'insubordination, des abus qui croissent & se multiplient; & lorsqu'on veut ensuite les retrancher, la loi qui étonne un moment, ne sert bientôt qu'à faire prendre quelques précautions de plus pour la violer.

Moyens de procurer aux hommes qui composent les armées une subsistance plus suffisante.

Autant en parlant des abus qui se sont glissés dans la partie de la subsistance des troupes, on a pu trouver sans peine un assez grand nombre de causes qui doivent contribuer à entretenir la *desertion*, autant il sera difficile de pouvoir indiquer les moyens de détruire ces causes; la subsistance des troupes dépend en entier des sommes que l'on peut employer pour le militaire, & elle en absorbe une grande partie. Malheureusement les troupes coûtent déja à l'état beaucoup plus qu'il ne faudroit, soit relativement aux revenus du roi, soit relativement au nombre de troupes qu'on entretient sur pied, & plus malheureusement encore à en croire des personnes qui paroissent instruites, ce sont les officiers généraux & supérieurs qui absorbent la plus grande partie des fonds destinés pour les troupes; ce seroit donc principalement sur cette portion du militaire, que l'on devroit établir des réformes, afin de se procurer des moyens d'améliorer le sort du simple soldat, mais il seroit bien ridicule d'espérer que l'on puisse jamais y réussir; cependant les soldats souffrent, & ont trop de raisons souvent de se décourager & de déserter, sans que l'on puisse penser à augmenter les fonds destinés à leur subsistance, en lui laissant les choses dans l'état où elles sont actuellement. Mais en se soumettant à quelques changements très aisés, & qui deviennent tous les jours plus nécessaires, on se procureroit peut-être de grands moyens d'économie sur la partie des subsistances, on se procureroit aussi des ressources pour augmenter le bien-être du soldat de plusieurs manières, & pour contribuer à la vivification des arts & de l'agriculture dans les campagnes & dans les villes qui se trouvent actuellement trop peu peuplées.

Je veux parler des garnisons permanentes, & de la liberté donnée aux soldats de travailler; ce projet exige des détails; je vais en donner quelques-uns: il faudroit d'abord diviser le royaume en trente provinces militaires; partager le militaire en trente divisions; attacher chacune de ces divisions à une des provinces militaires; distribuer les Suisses, depuis Besançon jusqu'à Longouy; les Allemands, depuis Longouy jusqu'à Valenciennes; les Irlandois, depuis Valenciennes jusqu'à Calais, & mettre royal Italien en Corse.

Le soldat François, qui est le moins payé, reçoit 6 sols 4 deniers par jour; si vous adoptiez les garnisons permanentes, rien de plus naturel que de permettre à un certain nombre de soldats de travailler pendant huit mois. Je suppose que vous ayez 200 mille soldats, & que vous permettiez chaque année le travail à 120 mille; retenez à chacun d'eux 3 sols 10 deniers par jour pour la masse générale, & 2 sols 6 deniers pour la masse

Digitized by Google

personnelle, & dont vous leur tiendrez compte à leur retour ; 1 sol par jour pour leur linge & chaussure, huit mois, 12 livres ; 2 sols 6 deniers par jour pour leur bien-être, huit mois, 18 livres ; avec les 12 livres de masse, équipez-les lorsqu'ils rejoignent de tout ce dont ils pourroient avoir besoin, en souliers, guêtres, &c. ; quant aux 18 liv. pour bien-être, faites-leur une haute-paye de 3 sols par jour, pour les quatre mois qui leur restent à servir ; quant aux 3 sols 10 deniers relevés pendant huit mois à 120 mille soldats, & portés à la masse générale, ils vous donneront à-peu-près 5600000"; que sur cette somme vous fassiez pendant toute l'année 4 sols par jour de haute-paye aux 24 mille bas-officiers à-peu-près, que vous aurez retenus aux drapeaux, cela fera 1618633 livres ; faites ensuite 3 sols de haute-paye par jour à ceux des 48 mille soldats qui resteront douze mois en garnison, cela fera 2628000 livres, qui, avec la haute-paye faite aux bas-officiers, formera la somme de 4246633 livres, qui, ôtée de celle de 5600000 liv. en masse, laissera en caisse celle de 1353367 liv. qui pourroient servir pour des gratifications aux officiers, bas-officiers, soldats, pour des moyens d'émulation, &c. Par cet arrangement, le soldat le moins payé auroit, pendant tout le temps qu'il serviroit, 9 sols quatre deniers par jour, dont, ôté 1 sol de linge & chaussure, au lieu de 8 deniers, il lui resteroit 8 sols 4 deniers pour sa nourriture. Supposez-lui 4 sols 4 deniers pour le pain à manger, & celui pour la soupe, qui seroit le même, il lui resteroit encore pour l'ordinaire 4 sols, tandis qu'actuellement il ne peut y mettre que 3 sols 8 deniers, sur lesquels il faut prélever au moins un sol pour le pain de la soupe. Indépendamment de ces avantages, vous pourriez encore très souvent, pendant les huit mois de l'absence de la plus grande partie de vos troupes, permettre à un grand nombre des soldats qui resteroient aux drapeaux de travailler plusieurs heures par jour. Voilà pour le bien-être du soldat ; voici pour l'économie. Quant aux vivres, plus de pain de munition, plus de compagnie de munitionnaires ; quant à l'habillement, infiniment moins de réparations ; pour la guérison, ne plus avoir d'hopitaux militaires, & se borner aux soins d'un chirurgien-major médecin, auquel on pourroit joindre un aide par bataillon ; quant à la fourniture des lits, les soldats pourroient être bornés à une paillasse, un sac de toile un peu large, & une couverture ; on n'auroit besoin de draps, matelats, traversins, couvertures, qu'à l'infirmerie ; & ces objets feroient de trop peu de conséquence, pour que les régiments n'en fussent pas chargés. On peut en dire autant de la fourniture des bois & lumières, & bien plus essentiellement des fourrages pour les chevaux de la cavalerie, objet immense, & sur lequel il semble qu'il seroit aisé d'économiser, en plaçant les régiments à cheval à portée des lieux où les fourrages sont abondants ; on pourroit supprimer les étapes & les convois militaires, qui se montent, dit-on, à peu-près à 3000000, dès-lors que les troupes ne seroient plus destinées à faire de longues routes, & que celles qui en feroient quelqu'une pourroient recevoir une légère addition de solde ; enfin les recrues seroient moins chères, soit parce qu'elles n'auroient plus de longues routes à faire pour rejoindre leur régiment, soit parce que les dépenses & le nombre des recruteurs seroient considérablement diminués.

Le système qui rendroit les troupes plus sédentaires dans les mêmes lieux, seroit donc infiniment favorable ; il deviendroit nécessairement la cause du bien-être du soldat, & d'une grande économie, parce qu'il écarteroit, comme nous l'avons dit, l'intervention des compagnies de finances : il seroit la source d'un gain réel pour les arts & l'agriculture dans chaque province, & d'un très grand éloignement de la part du soldat pour la *désertion*. En effet, où iroit-il pour être mieux ? Quel état embrasseroit-il qui pût lui procurer d'aussi grands avantages ? Ses quatre mois d'exercices seroient un temps de dissipation ; ramené ensuite dans sa famille, ou très près des lieux qui l'ont vu naître, assuré que l'état prendra à lui le plus grand intérêt tant qu'il servira, & qu'il ne l'abandonnera jamais, si par la continuité de ses services il parvient à la vétérance, que de motifs puissants pour s'attacher toujours plus fortement à un état qui, à des douceurs & de grands avantages, joindroit la considération & la reconnoissance des autres citoyens. Que répondoit le roi Stanislas à son petit-fils, dauphin de France, qui le consultoit sur des objets de morale & de politique : « Pendant la paix, que les soldats, pour la plus grande partie, ne soient plus à la charge de l'état ; qu'ils soient renvoyés dans leurs provinces où ils seront utiles, & d'où on les rappellera quand on en aura besoin ».

Mais, diront peut-être quelques partisans inconsidérés du système actuel, en tendant ainsi vos soldats casaniers & plus libres, en les attachant davantage aux travaux des arts & de l'agriculture, je veux croire que vous les rendrez plus fidèles à leurs devoirs, & que vous les éloignerez même entièrement de la *désertion* ; mais ne vous exposerez-vous pas à leur donner de la haine pour la guerre ? Pourront-ils ensuite quitter sans peine leurs femmes, leurs enfants, leurs habitudes, leurs connoissances, leur famille, leur tranquillité, &c. ? Non, sans doute ; &, bien loin d'être allarmé de ce que vous regardez comme des obstacles, je trouve dans vos craintes, des raisons encore plus fortes pour déterminer le ministre à proposer au Roi des moyens qui attacheront toujours davantage les soldats à leur patrie. Hé ! qu'importe qu'ils aiment à guerroyer ; cet esprit ne tient-il pas par trop de côtés à l'insouciance, au libertinage, à l'amour de l'indépendance, du brigandage, & de mille autres vices auxquels on peut donner plus impunément un libre essor dans les

Digitized by Google

temps & pendant la guerre ? — Pourquoi avez-vous des troupes ? Est-ce pour aller envahir les possessions de vos voisins ? N'est-ce pas, au contraire, pour les défendre si on les attaquoit injustement, & sur-tout pour mettre les vôtres dans le plus grand état de sureté & de tranquillité ? « Quand est-ce donc que les princes doivent faire la guerre, dit encore le Roi Stanislas au dauphin ? Si jamais on vous provoque, & que vous ayez lieu de craindre de vous trouver le plus foible ; négociez, achetez la paix ; si vous vous sentez le plus fort, exigez la paix ; mais l'ennemi veut la guerre, faites la lui donc ; déployez vos forces, châtiez son insolence, faites-le trembler, & offrez-lui la paix ». Que vous faut-il pour cela ? Un militaire nombreux, bien instruit, bien discipliné, & sur-tout bien utile & peu cher ; qu'ensuite vos soldats ne desirent pas la guerre. Pourquoi vous en inquiéter, pourvu que l'amour de la patrie, & l'indignation d'être troublés dans leurs jouissances, en fassent autant de héros, & leur donne ce courage qui assure la victoire & les ramène bien-tôt à leurs premières occupations, après avoir fait repentir l'ennemi d'avoir osé troubler leur tranquillité ?

Moyen de s'opposer aux effets nuisibles relativement à la désertion, qu'occasionne la constitution à laquelle on soumet les hommes qui composent nos armées.

Quoique je pense qu'en lisant les causes de la *désertion*, que j'ai indiquées comme provenant de notre constitution militaire, on puisse voir aisément combien il seroit facile d'en diminuer ou même d'en détruire plusieurs, cette raison ne peut pas me dispenser d'indiquer touts les moyens qui pourroient encore contribuer, selon mes foibles connoissances, sinon à déraciner tout-à-fait le mal, au moins à le diminuer en grande partie.

Je sçais qu'à l'instar des Romains, il faut avoir le bon esprit de prendre chez les autres peuples ce qu'ils pratiquent depuis longtemps avec succès ; mais gardez-vous d'y prendre ce qui nuiroit à l'esprit de la nation ; craignez son indocilité présomptueuse ; mais sçachez tirer parti de ses défauts mêmes. Les François sont vains ; conduisez-les par leur vanité. Vos ordonnances sont pleines de ce que le soldat doit à l'officier ; pourquoi se taisent-elles sur ce que l'officier doit au soldat ? Craindriez-vous de le rendre insolent en le traitant plus poliment ? Les Espagnols le sont-ils devenus depuis que leurs officiers les ont appellés *sénores soldados* ? Pourquoi ne pas punir un officier qui se permet de dire des injures à un soldat, & quelquefois de le frapper ?

Autrefois touts les officiers entre eux, & souvent les officiers avec les soldats, vivoient familièrement, & cela ne contribuoit pas peu à leur faire supporter leurs peines ; actuellement, traités avec plus de sévérité, moins payés qu'aucune autre troupe de l'Europe, ayant très peu de liberté, vos soldats, & ce sont les meilleurs, doivent souvent espérer qu'ils seront mieux dans le service étranger, & désertent pour s'y rendre.

Séparez donc absolument ce qui est du service & ce qui n'en est point ; familiarisez-vous davantage avec des hommes qui sont vos compagnons d'armes. Voyez le soldat dans ses logements ; causez avec lui ; faites-lui connoitre l'avantage ou la nécessité des choses que l'on exige de lui ; persuadez-le sans y mettre de l'art ; toujours froids & réservés avec les médiocres, caressez les bons ; que cette distinction soit sensible dans les moindres circonstances ; ne manquez pas d'aller visiter les uns & les autres dans les hôpitaux ; qu'alors ils soient touts égaux ; ne voyez plus que des hommes ; secourez-les, consolez-les ; sur-tout attachez-vous davantage qu'on ne l'a fait jusqu'à présent aux mœurs & à la religion. Avec de bonnes mœurs les hommes ne separent plus leur avantage de l'avantage des autres : il s'établit parmi eux de bonnes opinions, des affections durables ; ils se respectent davantage entre eux ; ils se font une espèce de point d'honneur de faire de bonnes actions ; &, soit crainte d'être blâmé dans les unes, soit espérance d'être loué dans les autres, on fuit le vice & l'on pratique la vertu.

La religion est encore un frein plus puissant ; parce qu'elle scrute les consciences, & que les actions les plus secrettes doivent lui être découvertes ; mais en même temps elle console, elle encourage, elle fortifie l'homme foible ; cette classe nombreuse d'hommes sans éducation & souvent fatigués par les misères de leur état, a besoin d'être retenue par un sentiment de crainte & soutenue par l'espérance ; dégagez donc la religion des préjugés de l'intolérance, mais laissez aux hommes ce frein si salutaire toujours accompagné de la plus consolante espérance : attachez-vous davantage à faire pratiquer cette religion ; ayez des aumôniers instruits & de bonnes mœurs ; que leur morale soit douce & consolante ; qu'ils fassent aux soldats des exhortations analogues à leur état ; qu'en leur parlant de leurs devoirs, ils leur rappellent les récompenses qui les attendent ; ne craignez pas d'avoir de trop grands obstacles à vaincre ; dans aucun état, peut-être, vous ne trouverez d'aussi grandes ressources. Voyez dans la chapelle des Invalides la piété si douce & si confiante des respectables victimes qui la remplissent ; entendez-les adresser leurs prières au Seigneur, quelle ferveur, quelle soumission ! Je sçais que la plus grande partie des soldats qui sont dans vos régiments, sont plus jeunes, qu'ils sont dans l'âge des passions ; mais n'en soyez que plus exact à les retenir ; ne les laissez jamais oisifs ; que les vétérants, que les officiers leur donnent l'exemple ; permettez à une partie d'entre eux de se marier ; occupez-les, distrayez-les, amusez-les ; faites enfin

Digitized by Google

tant de honte au vice, qu'il ne reste que le desir d'être vertueux.

Donnerez-vous à vos recrues la liberté de rompre leur engagement jusqu'au moment où ils auront prêté leur serment? Dès-lors vous serez obligés de les traiter jusque-là avec plus de douceur, de compatir davantage à leurs foiblesses ou à leurs besoins, & vous réussirez mieux à les habituer au nouveau genre de vie auquel ils vont se soumettre.

Adopterez-vous le plan des garnisons permanentes & du travail de la plus grande partie de vos troupes? Vous obvierez bien vite au double inconvénient du mélange des hommes de vos différentes provinces dans le même régiment, & des garnisons dans les villes de guerre qui sont si bien faites pour inspirer au soldat du dégoût, de l'ennui, & le besoin de s'en délivrer. Bientôt chaque régiment ne sera plus que l'assemblage de plusieurs familles, toutes liées ensemble par la même éducation & les mêmes habitudes; les parents, les amis, les jeunes personnes mêmes auxquelles vos soldats adresseroient leurs vœux, tout contribueroit à le rendre plus soumis à la discipline, plus exacts à leurs devoirs, & plus attachés à leur état; que de raisons puissantes pour espérer ensuite que la *désertion* ne seroit plus un mal aussi dangereux & aussi commun.

Moyens que peut employer la discipline pour diminuer la désertion.

Punir & récompenser, tels sont sans doute les grands mobiles de la discipline; mais tandis que les peines préviennent les fautes par la terreur qu'elles inspirent, les récompenses au contraire mettent les hommes en mouvement, animent leurs facultés, & les dirigent vers les objets qui pourroient les leur procurer.

Dans le recueil de vos ordonnances, on trouve un grand nombre de chapitres entiers sur les crimes & sur les peines, aucuns sur les bonnes actions & les récompenses; si le criminel doit sçavoir la punition qui l'attend; pourquoi l'homme de bien ne peut-il pas même espérer que l'on pensera à le récompenser; pourquoi n'avez-vous fait donner au prince que des loix pour la rigueur, aucune pour la bienfaisance; pourquoi n'avez-vous pas autant empêché le vice par la crainte d'être éloigné de la récompense, que par celle de la peine corporelle; les anciens enivroient pour ainsi dire leurs soldats de l'amour de la gloire & de leurs devoirs par leur talent à favoir les récompenser, & si aucune considération ne pouvoit soustraire un coupable, à la sévérité de la loi, rien ne pouvoit enlever à un brave homme le prix d'une belle ou d'une bonne action qu'il avoit faite. Hé comment ne s'être pas servi davantage jusqu'à présent de ce mobile, si puissant vis-à-vis d'une nation bien plus faite pour être arrêtée ou excitée par l'espoir des récompenses, que par la crainte des peines? Mais parmi les récompenses sans nombre que l'on peut employer, une des plus flatteuses & en même temps des plus nécessaires pour le militaire, doit être la considération que devroit avoir la nation d'abord pour l'état en général, ensuite pour les individus qui le mériteroient en particulier.

Voulez-vous attacher les soldats à leur état, donnez de la considération à leurs officiers, faites aimer leurs devoirs à ces derniers, ils font passer leur esprit dans ceux qu'ils commandent; le soldat se plaint dès que l'officier murmure; quand l'un se retire par mécontentement, l'autre est tenté de désert r; vous vous plaignez que l'esprit militaire se perd, & que l'officier ni le soldat n'ont plus le même zèle: disons quelques-unes des causes de ce changement.

Dans des temps où il y avoit moins de numéraire & beaucoup moins de luxe, l'officier pouvoit supporter la pauvreté sans en rougir; actuellement elle l'humilie; autrefois on avoit pour la noblesse une considération que l'on n'a plus depuis que l'on peut l'acquérir par une multitude de charges inutiles; les victoires des grands généraux qui servirent Louis XIV, répandirent sur le militaire François un éclat qui rejaillit jusques sur le moindre officier; la guerre malheureuse de 1701 changea l'esprit de la nation à leurs égards, & le militaire fut bien moins considéré après les batailles d'Hochtet & de Ramillies. A cette guerre succèda une longue paix, pendant laquelle la nation se livra entièrement au commerce, aux finances, & aux spéculations lucratives, d'où s'ensuivirent de grandes distinctions pour les riches & les richesses, & un oubli poussé presque jusqu'au mépris pour ceux qui n'avoient qu'une fortune modique; au milieu de tout ce bouleversement, le militaire resta dans le néant, & l'on s'en apperçut au commencement de la guerre de 1741, le dégoût étoit extrême, dans l'officier comme dans le soldat, les uns & les autres désertoient les armées, & revenoient en foule de Bohême & de Bavière, on fut obligé d'en venir jusqu'à donner des ordres de les arrêter sur les frontières. La présence du roi dans les armées, les victoires de M. de Saxe, ranimèrent le zèle des troupes; ce qui les ranima peut-être davantage pour un moment, ce fut la prodigalité des graces honorables & pécuniaires, on multiplia aussi les grades; mais ce qui fit un bon effet alors, eut les suites les plus fâcheuses; les récompenses pécuniaires & les grades ont été multipliés à l'excès; les officiers subalternes se sont trouvés avilis; & ils supportent touts leur état avec d'autant plus d'impatience, que la nation trop accoutumée à ne faire attention qu'aux officiers supérieurs, semble ne plus voir dans les capitaines & les lieutenants que des aspirants à ces mêmes grades, & attendre qu'ils y soient parvenus pour avoir un peu plus de considération pour

eux. C'est encore bien pire pour le soldat, très peu connu par la plus grande partie des citoyens ; nos armées toujours renfermées sur nos frontières, dans des villes de guerre, ne sont composées aux yeux de la nation que par des libertins ou de mauvais sujets ; les soldats sont donc presque touts ou craints ou méprisés ; la puissance s'en sert pour faire exécuter ses ordres, & les abandonne ensuite à la misère & à la pauvreté ; d'où s'ensuit le peu de considération que l'on a pour les troupes, dont on plaint au plus quelquefois les individus ; aussi l'officier est mécontent, & il se retire ; le soldat est malheureux, & il déserte.

Quelle différence si vous vouliez donner de la considération à vos officiers & à vos soldats ; si en les honorant vous-même vous les rendiez respectables au reste des citoyens ; si rendant leurs devoirs plus aisés, vous les leur rendiez plus chers ; si toujours exact à accorder les récompenses que vous promettez, vous les encouragiez par-là à les mériter & à les attendre ; si leur peignant la *désertion* comme un crime contre l'honneur & un manque de probité, vous la leur faisiez détester, non pas par rapport à la peine qui doit suivre, mais pour l'infamie dont se couvre aux yeux de ses concitoyens tout homme qui manque à sa parole ; si mettant un grand intérêt à conserver les bons soldats, vous preniez touts les moyens pour leur faire desirer de rester au service ; si une bonne, une belle action, ne pouvoit jamais être effacée ; si toujours vous étiez jaloux d'en tenir compte ; si après avoir conservé un soldat un certain nombre d'années, vous lui assuriez les secours de l'état toutes les fois qu'il en auroit besoin ; si le soldat vétérant, qui a servi avec distinction, étoit traité avec des égards particuliers dans sa ville ou dans son village ; si consultant enfin le caractère de la nation, vous sçaviez tirer parti de sa sensibilité, de son amour pour l'honneur, & sur-tout de ce besoin qu'ont touts les citoyens ; bien moins des récompenses pécuniaires, que de ces marques distinctives qui leur méritent l'estime & la considération de leurs compatriotes. Hé ne doit-on pas tout cela au soldat, à cette espèce d'hommes à laquelle on impose des loix si sévères, & de qui on exige tant de sacrifices ? Membres de la société qu'ils protègent, ils doivent en partager les avantages, & ses défenseurs ne doivent pas être ses victimes ; il est injuste & barbare d'enchaîner le soldat à son métier, sans le lui rendre agréable ; il fait à la société des sacrifices ; la société lui doit des dédommagements ; pourquoi mener avec rudesse une nation qu'on peut récompenser par des éloges, & qu'on punit par un ridicule ; punissez donc exactement plutôt que sévèrement ; corrigez sans humilier, sans injures, sans mauvais traitements, cette conduite inspirera à vos soldats un grand éloignement pour la *désertion* & pour le service étranger ; elle les retiendra dans celui qu'ils ont choisi de préférence ; ils se croiront au-dessus des autres nations, & vous parviendrez à leur donner ainsi que l'avoient les Romains ; cette fierté qui leur feroit craindre de s'avilir s'ils cessoient d'être François.

Moyens de rendre les peines des déserteurs plus efficaces contre la désertion.

Il est en politique comme en médecine un art plus important que celui de guérir, c'est celui de préserver ; malheureusement, en législation, l'art de prévenir les crimes a été jusqu'ici presque ignoré ; ainsi que la médecine, la législation ne paroit avoir pu appaiser que des symptômes. Mais trouver pourquoi l'homme est méchant, même dans un meilleur ordre de choses, le détourner des causes qui produisent en lui le vice, c'est ce qu'elle est encore bien loin de pouvoir faire. Hé pourquoi donc les efforts qu'on fait dans ce genre ont-ils toujours été malheureux ? Parce que dans les réformations il y a une difficulté à laquelle on ne fait point assez attention, c'est que pour détruire un vice, il faut auparavant en détruire beaucoup d'autres qui le font naître, qui l'entretiennent & qui le feroient revivre ; d'ailleurs en s'occupant d'une grande réforme quelconque, on s'expose à ne faire que des vœux inutiles, si on ne se borne pas à des modifications & à des moyens d'une exécution facile. Je sçais qu'en s'interdisant les idées tranchantes on doit bien moins s'attendre à entraîner les opinions ; mais il est des objets, & celui dont je m'occupe est de ce nombre, où les avantages & les inconvénients se trouvent tellement unis, qu'il seroit très difficile & même dangereux de les séparer d'une main violente ; n'oublions pas aussi que dans notre nation, si l'on est presque toujours séduit par les projets de réforme, nulle part peut être on ne met plus d'acharnement à les traverser & à les contrarier : l'imagination françoise, si ardente à desirer, & toute aussi prompte à se dégoûter, l'autorité même éprouve souvent des résistances, plus souvent encore elle se soucie peu de s'occuper du mieux, & elle reste dans l'inaction sous le prétexte spécieux qu'il ne faut pas contredire l'habitude & les préjugés. Mais quand il s'agira de la conservation d'une partie précieuse de ses peuples, un roi sensible, bon & compatissant, qui s'est déja empressé de diminuer la peine des déserteurs, saisira avec plaisir les moyens de rendre la *désertion* encore moins fréquente ; il voudra bien faire dans ses troupes des changements heureux qui attacheroient davantage les citoyens au service, & il ordonnera pour ceux qui enfreindront les loix, des peines plus douces, plus utiles & plus efficaces.

Rappellez-vous, en ordonnant des peines, que chez un peuple dont les mœurs sont douces, quand les loix sont atroces, elles sont nécessairement éludées ; autant que vous le pourrez, n'infligez donc des peines que sur un petit nombre, & que la

Digitized by Google

crainte de celle-ci s'étende sur touts, mais que ces peines, en se bornant à préserver la société d'un nouveau trouble, fussent utiles à cette société, & n'ôtent pas toujours l'espoir au coupable de pouvoir redevenir encore un citoyen estimable & vertueux. Punir la *désertion* par la mort, c'étoit vouloir la faire craindre au soldat qui doit la mépriser; mais attacher, ainsi que l'a fait l'ordonnance de 1775, une diffamation aux galeres de terre, c'est avoir ôté à l'homme qui en sort les moyens de vivre dans sa patrie, & l'avoir forcé à devenir un voleur de grand chemin, ou à passer chez l'étranger. Cependant, indépendamment des raisons politiques très puissantes pour conserver les déserteurs parmi les citoyens, ne peut-on pas les employer utilement? N'y a-t-il pas des moyens plus efficaces pour prévenir le crime de la *désertion*, que de vous priver du travail & des forces d'un si grand nombre de citoyens; il faut punir les déserteurs sans doute, mais il faut que dans leur châtiment même ils soient utiles à l'état, & sur-tout il ne faut les punir qu'après avoir détruit touts les motifs qui les sollicitoient au crime; & si vos soldats n'étoient liés que par leur serment; si dans chaque régiment ils étoient de la même province; si vous les laissiez travailler; si leur paye devenoit plus forte; si presque touts avoient été élevés aux dépens de l'état; si une partie avoit déja leurs pères ou leurs parents au service, on feroit bien plus attentif à s'oppofer à la *désertion*. On auroit moins de compassion pour ceux qui deviendroient coupables; on courroit davantage à leur faire subir les peines convenues; les officiers, la maréchaussée s'empresseroient d'arrêter & de conduire les soldats assez mauvais sujets pour déserter, parce que la pitié ne parle pas pour un coupable que tout engageoit à ne pas le devenir, & qui n'est destiné à subir qu'un châtiment proportionné à sa faute. Rendez donc le sort de vos soldats meilleur, & qu'alors les déserteurs n'aient plus aucun asyle; s'ils vous quittent, qu'on les arrête par-tout, vos invalides, les commis aux portes, aux barrières, les paysans, le peuple. Mettez à l'amende la paroisse où vous aurez arrêté un déserteur, où on aura acheté ses dépouilles, où on lui aura vendu des hardes pour se déguiser. Commuez au contraire la peine des déserteurs qui auront été amenés par des paysans, intéressez l'humanité en même temps que vous devez punir la désobéissance; les loix douces, dit M. de Montesquieu, sont toujours les meilleures, parce qu'on s'y réserve les moyens d'augmenter les peines selon les cas; quand elles sont trop sévères, on s'y habitue, & la mort fait peut-être alors moins d'impression que n'en auroit fait la honte. Réservez la paye des déserteurs jusqu'à l'époque de leur remplacement dans la compagnie où ils servoient; ouvrez une souscription à toute la nation pour les déserteurs; mettez-les alors en compagnies, faites-les travailler aux grands chemins, aux desséchements, aux défrichements; employez les plus forts à piler, à tourner des roues; les moins forts, les moins valides à des ouvrages moins pénibles; servez-vous-en à la guerre pour les communications difficiles, l'établissement des ponts, des tours; servez-vous-en dans ces moments où il faudroit sacrifier de braves gens que vous conserverez; dans ces circonstances, rompez les fers des coupables, & donnez-leur les moyens d'effacer leurs fautes par leur bravoure & leur bonne conduite: dans de grandes occasions, des naissances de princes, des mariages, des victoires, que le roi permette que l'on fasse cesser les peines de ceux qui se seront bien comportés.

Enfin, distinguez sur-tout les déserteurs en plusieurs classes; différemment coupables, ils ne doivent pas être également punis.

Faites travailler les déserteurs à tous les ouvrages publics, mais ne les renfermez plus dans deux ou trois villes de guerre, à moins que vous n'ayez de grands travaux à y faire. Gardez-vous de les rendre infâmes aux yeux de leurs concitoyens; rendez-les leur utiles, & vous leur donnerez un moyen bien précieux de faire oublier leurs fautes. Imaginez une manière de marquer sur quelque partie de son corps, d'une façon ineffaçable, le déserteur, afin de le reconnoitre s'il récidive.

Ceux qui déserteroient dans le royaume pour la première fois, sans emporter leurs armes ni voler leurs camarades, ni être en faction, condamnez-les à deux ans de travaux publics; réhabilitez-les, & faites-les servir quatre ans; mais s'ils revenoient à leur corps après trois mois de sommation, trois mois de corvée, quinze mois de service au-delà de leur engagement, mis à la queue de la compagnie.

Ceux qui déserteroient emportant leurs armes, ayant volé, & étant en faction, vendus dans les colonies pour vingt ans, afin d'y faire le service des esclaves, au moins s'ils mouroient à la peine, qu'ils fussent utiles avant leur mort, & diminuassent la consommation des nègres.

Ceux qui en temps de paix ou de guerre passeroient à l'ennemi, sans voler & n'étant pas en faction, dix ans aux travaux publics, réhabilités & obligés de servir encore six ans sans récompense, à moins qu'ils ne les méritent par leur conduite.

Ceux qui déserteroient à l'ennemi après avoir volé, quittant un poste, dégradés, pendus.

Ceux qui reviendroient dans l'année de quelqu'endroit que ce fut, en ramenant d'autres déserteurs, punis par un an de corvée, deux ans de plus de service, leur rang perdu.

Ceux qui reviendroient en temps de guerre après un mois, de chez l'étranger, quatre mois de corvée, vingt mois de service.

Ceux qui déserteroient pour la seconde fois, vendus à perpétuité pour les colonies.

Ceux qui déserteroient des travaux publics, fusiliés.

Voilà

Digitized by Google

Voilà bien assez de détails pour connoître quelques-unes des différences infinies qui se trouvent entre telle ou telle *désertion*, ce seroit à l'ordonnance à en désigner un plus grand nombre, & aux juges à appercevoir celles qu'on auroit pu oublier, & à les juger d'après l'esprit de la loi que l'on donneroit à ce sujet.

Il est temps que je finisse la tâche que je m'étois imposée, moins resserré qu'on ne l'est dans la composition d'un mot qui doit entrer dans un dictionnaire, peut-être aurois-je mieux développé mes idées; quoique mes forces fussent bien peu proportionnées aux moyens nécessaires pour traiter une matière aussi intéressante que celle de la *désertion*. Combien cependant j'aurai lieu de me féliciter si j'ai pu offrir des secours aux réflexions du Ministre, & de ceux qui concourent avec lui au bien de la constitution militaire. D'ailleurs, en consignant mes idées dans un dictionnaire, je les ai soumises à l'opinion publique, que l'on ne sçauroit trop éclairer, puisqu'elle peut s'opposer si puissamment aux erreurs & aux faux systêmes; il faut donc la soutenir cette opinion, il faut l'aider afin qu'elle protège les idées qui intéressent le bonheur des hommes; mais que suis-je, moi, pour espérer d'avoir réussi dans une aussi grande entreprise! Au moins aurai-je tenté de faire tout le bien qui dépendoit de mes foibles connoissances.

Ce seroit ici, sans doute, qu'il auroit fallu donner les détails relatifs à la manière dont on pourroit employer les déserteurs à toute espèce de travaux publics, ainsi qu'à ceux nécessaires à la guerre; mais, en premier lieu, ils auroient rendu beaucoup trop long le mot *désertion*. En second lieu, je les aurois tous dûs à M. le chevalier de Cessac, capitaine dans Dauphin, infanterie, auquel je suis attaché depuis seize ans par les sentiments de l'amitié la plus tendre; & j'aime bien mieux satisfaire mon cœur en le nommant, & en indiquant les obligations qu'on pouvoit lui avoir sur un objet aussi important; cet officier, déja connu dans le public par un excellent ouvrage sur les connoissances militaires nécessaires aux officiers particuliers: ayant oui parler d'un prix proposé par l'académie de Dijon, sur la manière la plus avantageuse de se servir des mandiants, avoit tourné ses idées du côté des travaux publics; son ouvrage fut fini trop tard pour concourir; dès-lors il songea à transporter sur les déserteurs les idées qu'il avoit eues pour les mandiants, & il se proposa d'en faire part au public dans les mots déserteurs ou *désertion* de la partie de l'art militaire dans le nouveau dictionnaire de l'Encyclopédie méthodique, où il a déja fourni plusieurs articles; mais nous étant revus à Paris, je ne sçais par quel aveuglement sur mes foibles connoissances, il voulut absolument que je me chargeasse des mots *déserter*, *déserteur*, *désertion*, touts si fort au dessus de mes forces, & qu'il auroit traités lui-même d'une manière bien plus intéressante, s'il avoit voulu se donner la peine de tirer parti des excellents matériaux qu'il avoit déja préparés, & qu'il voulut bien me confier.

Former, avec les déserteurs, sous la dénomination de pionniers, le plus grand nombre des individus d'une certaine quantité de compagnies dans lesquelles, pour les conduire, les garder, les diriger, les commander, veiller à leurs travaux, leur nourriture, la réparation de leurs outils, &c. on mettroit un certain nombre d'officiers, de bas-officiers, de soldats, de piqueurs, d'ouvriers, &c.

Désigner des ingénieurs & des commissaires aux routes pour déterminer les travaux & les examiner.

Prouver la nécessité de joindre tant de chevaux & de charretiers à chaque compagnie, & donner les moyens de les faire acheter, panser, nourrir, conduire, &c.

Donner les moyens les plus commodes & les plus économiques pour le campement, le vêtement, la nourriture, la solde, les masses, la discipline, les punitions, les récompenses de touts les individus employés.

Avoir calculé la quantité de bras nécessaires pour réparer les anciens chemins & en faire de neufs.

Avoir donné l'espoir bien fondé qu'avant peu de temps on pourroit employer à creuser des canaux, dessécher des marais, défricher des terres, ces mêmes bras dont on auroit moins besoin pour des chemins plus solidement faits & mieux réparés.

S'être occupé de l'administration générale des grandes routes, avoir indiqué les moyens pour se procurer les sommes nécessaires pour subvenir à toutes ces dépenses, après les avoir calculés avec capacité & économie; tels sont les objets ou plutôt les problêmes difficiles & intéressants que s'est proposé M. le chevalier de Cessac, & qu'il a résolus dans l'ouvrage très important qu'il a entre les mains, qu'il auroit fallu copier tout entier pour le faire connoître, & dont on ne sçauroit trop s'empresser de faire usage en le chargeant de l'exécution. (*Le chevalier de Servan, major d'infanterie.*)

DÉTACHEMENT. Partie détachée d'un corps de troupes.

DÉTACHEMENT. C'est un corps particulier de gens de guerre qu'on envoie, ou pour s'emparer de quelque poste, ou pour former quelqu'entreprise sur l'ennemi. Ils sont plus ou moins considérables, suivant l'objet que le général se propose. On envoie aussi des *détachements* en avant pour avoir des nouvelles de l'ennemi, pour visiter les lieux par où l'armée doit passer. Ces *détachements* doivent être composés de troupes légères ou de hussards. Ces troupes doivent fouiller les villages qui sont sur la route de l'armée, pour s'assurer s'il n'y a pas d'embuscade. Tout officier qui va en *détachement* doit prendre de grandes précautions pour n'être point enlevé ou coupé. Il ne doit avancer qu'avec circonspection, & en assurant toujours sa retraite.

Les *détachements* se font par compagnies, pour

Digitized by Google

partager entr'elles la perte qui peut arriver. Lorsqu'ils sont de deux ou trois mille hommes, c'est un lieutenant général qui les commande, ou un maréchal de camp, ou un brigadier. S'ils sont de huit cents, c'est un colonel, &c. Un capitaine ne marche jamais en *détachement* sans cinquante soldats. Un lieutenant commande ordinairement trente hommes, & un sergent, dix, douze ou quinze. Dans la cavalerie, les mestres-de-camp ou colonels commandent des *detachemens* de trois ou quatre cents cavaliers. Les capitaines & les lieutenants commandent le même nombre d'hommes que dans l'infanterie. Les cornettes commandent vingt hommes: les maréchaux des logis quinze, & les brigadiers dix ou douze. (Q).

Détachement. On fait des *détachements* dans une armée pour connoitre le pays, en avant & en arrière du camp, pour la sureté; sur les flancs de la marche, pour les couvrir; pour reconnoitre le camp & la marche de l'ennemi; pour aller aux nouvelles; pour attaquer ou surprendre une place, un poste, un convoi, un fourrage, ou quelque corps de troupes campé ou cantonné; pour occuper un passage, un défilé; pour se porter sur les derrières de l'ennemi, y faire une diversion, ou y lever des contributions; pour garder une communication, porter un secours, faciliter la jonction d'un corps de troupes qu'on attend; pour l'escorte d'un convoi, d'un fourrage, d'une colonne d'équipages; pour empêcher l'ennemi d'établir des contributions; pour assurer des quartiers, &c.

Un *detachement* est composé tantôt tout d'infanterie, ou de cavalerie, ou de dragons, ou de troupes légères, & tantôt de deux, de trois, ou de ces quatre especes de troupes avec l'artillerie; la destination & les circonstances doivent en régler la composition & la force. Mais on ne doit jamais, sans nécessité, ou si ce n'est pour quelque dessein important, faire de *détachement* considérable de cavalerie sans y mêler de l'infanterie ou des dragons qu'on peut, au besoin, faire combattre à pied. On a vu tant de fois des *détachements* de cavalerie attaquer sans succès des *détachements* de cavalerie, composés de cavalerie & d'infanterie, meme d'infanterie seulement, mieux armée à la vérité que ne l'est celle de nos jours, & être battue par ceux-ci, qu'on ne sçauroit trop observer la maxime que je viens d'établir. Ayant déja rapporté ailleurs plusieurs de ces exemples, je me dispenserai de les répéter ici. (*Voyez* Pique) En voici pourtant encore un qui vient trop à propos pour ne pas le comprendre dans cet article.

En 1704, le maréchal de Schullembourg, se retirant par les plaines de Pologne avec un corps d'infanterie d'environ 5000 hommes, se vit tout d'un coup attaqué dans sa marche par 8000 chevaux de cavalerie Suédoise, & l'intrépide roi de Suède, Charles XII à la tête. Cet habile général Saxon ne se déconcerta point, & fit voir tout ce que peut un esprit éclairé, secondé d'un grand courage & de la confiance de ses troupes. Il se range en colonne, se fraise de tout ce qu'il a d'armes de longueur, & se prépare à une vigoureuse résistance. Il est bientôt joint, & dans l'instant attaqué: il soutient le choc de cette cavalerie avec tout l'ordre & la valeur possibles. La cavalerie Suédoise est repoussée; le roi ne se rebute pas; il étend ses escadrons, & environne cette colonne de toutes parts; elle fait face partout: le combat recommence avec la même fureur; le Monarque s'abandonne sur les Saxons, & les charge à différentes reprises. Il trouve un courage & une obstination égales à la sienne. Il se lasse enfin de tant de charges inutiles & sans effet; & Schullembourg continue sa marche jusqu'à un ruisseau, qu'il passe à la faveur de la nuit & du feu d'un moulin, où il avoit jetté quelqu'infanterie.

Un officier à qui l'on a confié la conduite d'un *détachement* pour quelque expédition que ce puisse être, ne sçauroit apporter trop de soins à prévenir les surprises de l'ennemi, & à se trouver toujours en état de le recevoir. Il faut qu'il sçache choisir un terrein propre à se défendre avantageusement, & se ménager en cas de besoin, une retraite assurée.

C'est à lui à se consulter d'après l'instruction qu'il a reçue du général en chef, pour avancer sur l'ennemi, ou se retirer devant lui, selon que les circonstances lui paroitront l'exiger; mais il faut qu'il se replie toujours contre des forces supérieures, & qu'il profite des siennes, lorsque celles de l'ennemi lui sont inférieures.

Quelquefois il se retirera dans la nuit à l'approche de l'ennemi; &, lorsqu'il aura assez marché pour lui donner une fausse persuasion de son dessein, & lui faire négliger les précautions qu'on cesse de prendre, lorsqu'on croit l'ennemi éloigné, il reviendra brusquement le charger & le repousser.

Il s'attachera à former des entreprises sur l'ennemi, à l'inquiéter, à le harceler de toutes les manières, afin de l'obliger à se tenir sur la défensive, & à se procurer du repos à lui-même.

L'intelligence ou le peu de capacité des officiers auxquels on donne des *detachements* à conduire, décide ordinairement du bon ou du mauvais succès qu'ils peuvent avoir. La défaite d'un corps particulier, l'enlèvement d'un convoi, d'un fourrage, & autres accidents semblables, pouvant décourager les troupes, leur faire perdre la confiance qu'elles avoient en leur chef, mettre l'ennemi en état de former des desseins auxquels il n'auroit peut-être jamais pensé, faire manquer les plus beaux projets, & quelquefois tout le succès d'une campagne. Un général ne sçauroit être trop attentif à ne confier des *détachements* qu'à des officiers dont les talents lui soient bien connus. En un mot, il faut, pour ces sortes de commissions, dont la plus grande partie est d'une exécution

Digitized by Google

très difficile, des hommes habiles & nourris dans la guerre.

Une ancienne règle de guerre, dit le roi de Prusse, (instr. milit. art. X), que je ne fais que répéter ici, est que celui qui partagera ses forces, sera battu en détail. Si vous voulez donner bataille, tâchez de rassembler toutes vos troupes; on ne sçauroit jamais les employer plus utilement. Cette règle est si bien constatée, que tous les généraux qui y ont manqué, s'en sont presque toujours mal trouvés.

» Le *détachement* d'Albermale, qui fut battu à Denain, fut cause que le grand Eugène perdit toute sa campagne. Le général Staremberg s'étant séparé des troupes Angloises, perdit la bataille de Villavieissa en Espagne,

» Dans les dernières campagnes que les Autrichiens ont faites en Hongrie, les *détachements* leur furent très funestes. Le prince de Hildburghausen fut battu à Banjaluka, & le général Wallis reçut un échec sur le bord de la Timok. Les Saxons furent battus à Kesselsdorf, parce qu'ils ne s'étoient pas fait joindre par le prince Charles comme ils auroient pu faire. J'aurois mérité d'être battu à Sohr, si l'habileté de mes généraux & la valeur de mes troupes ne m'eussent préservé de ce malheur ».

Si, d'après cet exemple & tant d'autres dont je pourrois les accompagner, il ne faut pas conclure qu'on ne doit jamais faire de *détachements*, il en résulte du moins que c'est une manœuvre fort délicate, qu'on fera bien de ne jamais hasarder que pour des raisons très importantes, & de ne faire qu'à propos.

Lorsqu'on agit offensivement dans un pays ouvert, & qu'on est maitre de quelque place, il ne faut détacher d'autres troupes que celles qui sont nécessaires pour assurer les convois & les fourrages.

Toutes les fois qu'on fait la guerre dans un pays entouré de montagnes, on ne peut se dispenser de faire des *détachements* pour faire arriver surement les vivres. Les gorges & les défilés que les convois sont obligés de passer, exigent qu'on y envoie des troupes qui y restent campées jusqu'à ce qu'on ait des subsistances pour quelques mois, & qu'on soit maitre d'une ou de plusieurs places où l'on puisse faire établir des dépôts. Tant que ces *détachements* sont nécessaires, on occupe des camps avantageux jusqu'à ce qu'ils soient rentrés.

Les *détachements* que font certains généraux, lorsqu'ils vont attaquer l'ennemi pour le prendre en flanc ou en queue, quand l'affaire s'engage ou qu'elle est engagée, sont des manœuvres qui ne réussissent presque jamais, qui sont même très dangereuses, puisque ces *détachements* s'égarent ordinairement, & arrivent ou trop tôt ou trop tard. Le roi de Prusse qui fait cette observation, y a joint plusieurs exemples que je vais rapporter.

« Charles XII fit un *détachement* la veille de la bataille de Pultawa : ce corps s'écarta du chemin, & son armée fut battue. Le prince Eugène manqua son coup, en voulant surprendre Crémone; le *détachement* du prince de Vaudemont, qui étoit destiné à attaquer la porte du Pô, arriva trop tard.

» Un jour de bataille, ajoute ce célèbre auteur, il ne faut jamais faire de *détachements*, si ce n'est comme fit Turenne près de Colmar, où il présenta sa première ligne à l'armée de l'électeur Frédéric-Guillaume, en attendant que sa seconde se portât par des défilés sur les flancs de ce prince qui y fut attaqué & repoussé; ou comme fit le maréchal de Luxembourg à la bataille de Fleurus en 1690. Il plaça, à la faveur des bleds qui étoient fort grands, un corps d'infanterie sur le flanc du prince de Valdeck; par cette manœuvre il gagna la bataille.

» Il ne faut détacher des troupes qu'après la bataille gagnée, pour assurer ses convois; ou il faudroit que les détachements ne s'éloignassent qu'à une demi-lieue de l'armée.

» Lorsqu'on est obligé de se tenir sur la défensive, dit le même auteur, on est souvent réduit à faire des *détachements*. Ceux que j'avois dans la haute Silésie y étoient en fureté; ils se tenoient dans le voisinage des places fortes, comme je l'ai marqué ci-dessus.

» La guerre défensive nous mène naturellement aux *détachements*. Les généraux, peu expérimentés, veulent conserver tout; ceux qui sont sages n'envisagent que le point capital, ils cherchent à parer les grands coups, & souffrent patiemment un petit mal pour éviter de grands maux. Qui trop embrasse, mal étreint.

» Le point le plus essentiel auquel il faut s'attacher, est l'armée ennemie. Il en faut deviner les desseins, & s'y opposer de toutes ses forces. Nous abandonnâmes, en 1745, la haute Silésie au pillage des Hongrois, pour être en état de résister d'autant plus vivement aux desseins du prince Charles de Lorraine, & nous ne fîmes de *détachement* que quand nous eûmes battu son armée; alors le général Nassau chassa les Hongrois en quinze jours de la haute Silésie.

Soit qu'on agisse offensivement, soit qu'on se tienne sur la défensive, deux raisons obligent de ne faire que de gros *détachements*; si votre armée est supérieure, vous évitez le danger d'être défait en détail. La réputation d'une armée dépend souvent d'un *détachement* battu.

Le roi de Prusse dit que les *détachements* qui affoiblissent l'armée du tiers ou de la moitié, sont très dangereux & condamnables. (M. D. L. R.).

DIANE. Batterie de caisse. Elle se fait le matin au point du jour, aux portes des places de guerre, avant l'ouverture des portes. *Voyez* PLACES (*services des*).

DIRECTEUR DES FORTIFICATIONS. C'est l'ingénieur en chef d'une province dans laquelle il se trouve plusieurs places fortifiées sur lesquelles il a inspection pour tout ce qui concerne le devoir des ingénieurs.

Pour bien s'acquitter de cette charge, il faut, selon M. *Maigret*, entendre parfaitement :

1°. Les fins pour lesquelles on fortifie de certains endroits, c'est-à-dire les circonstances qui peuvent rendre les forteresses de conséquence pour l'état.

2°. Toutes les situations qui se peuvent fortifier avec leurs bonnes & mauvaises qualités.

3°. Toutes les différentes figures que l'on peut donner aux places; on veut dire les diverses méthodes de fortifications.

4°. La qualité de toutes les différentes sortes de matériaux dont on se sert pour l'exécution, & les conditions à observer dans la main-d'œuvre pour faire de bons ouvrages.

5°. Toutes les différentes manières dont on peut attaquer une place.

6°. La manière de les garder, conserver & défendre contre toutes sortes d'attaques.

7°. La manière de les munir, c'est-à-dire la quantité d'hommes, de vivres & de munitions nécessaires pour leur défense.

Ce sont les sept fondements sur lesquels est établie la fortification; sans leur connoissance il est impossible que celui qui exerce la charge de *directeur* ne commette une infinité de fautes considérables contre le bien de l'état & du souverain. Aussi M. le Maréchal de Vauban dit-il que cet emploi demande *un officier très expérimenté, entendant bien la guerre, & toujours l'un des plus anciens ingénieurs.* C'est cet officier qui, par ordre de sa majesté ou de ses ministres, dresse le premier plan d'une place qu'on a résolu de fortifier, & qui propose les ouvrages ou les réparations qu'il convient de faire aux places.

DIRECTEUR *ou* INSPECTEUR GÉNÉRAL DES FORTIFICATIONS, c'est proprement le ministre des fortifications; il prend connoissance de tout ce qui les concerne; c'est lui qui fait recevoir les ingénieurs, & qui leur fait obtenir les différents grades & les gratifications qui leur sont accordées par le roi.

Avant la guerre de 1672, M. *Colbert* avoit l'inspection générale des fortifications; M. *de Seignelay* lui succéda dans la même place. La guerre ayant acquis plusieurs places au roi, M. *de Louvois* fut *inspecteur général* des places conquises & de l'Alsace. M. *de Seignelay* conserva les anciennes places du royaume & les ports. Ce ministre étant mort vers l'année 1691, M. *de Louvois* eut l'inspection générale de toutes les places de France. Après sa mort elle fut donnée à M. *Pelletier de Souzy*, qui l'a gardée jusqu'au commencement de la régence. M. le duc d'Orléans en fit pourvoir alors M. *d'Asfeld*. Depuis sa mort elle a été réunie au ministre ou secrétaire d'état qui a le département de la guerre, à l'exception néanmoins de ce qui concerne les places maritimes, dont l'inspection regarde le secrétaire d'état qui a le département de la marine. (Q.)

DIRECTEUR DES HOPITAUX. *Voyez* HOPITAL.

DISCIPLINE. Soumission aux loix militaires. Lorsqu'une troupe exécute ponctuellement touts les ordres qu'on lui donne, on dit qu'elle observe la *discipline*. Un soldat qui s'est baigné dans le sang, qui s'est chargé de beaucoup d'effets précieux, qui a mis le feu à de beaux édifices, qui a détruit des monuments que le temps avoit respectés, s'il a reçu l'ordre de commettre ces excès, est un soldat discipliné qui mérite des récompenses; celui au contraire qui, pour faire une action louable en elle-même, sort de son rang sans ordre ou sans permission, est un soldat indiscipliné, & mérite d'être sévèrement puni. Personne n'ignore que Manlius Torquatus & Posthumius le dictateur, sans avoir égard aux victoires que leurs fils avoient remportées, les firent mourir pour avoir combattu sans en avoir reçu l'ordre. On sçait aussi que Q. F. Rullianus, général de la cavalerie romaine, fut battu de verges à la tête des troupes, pour avoir commis la même faute. Charles-Quint nous a donné un exemple du même genre: Voyez-en le récit dans l'histoire anonime du duc d'Albe, campagne 1546: parcourez aussi la vie du maréchal de Brissac, & vous trouverez qu'il fit condamner à mort un capitaine de ses troupes pour s'être rendu maitre d'une place avant que le signal de l'assaut eût été donné; vous y verrez aussi, il est vrai, qu'il fit grace au coupable, & qu'il lui accorda même une récompense honorable. Mais doit-on le louer d'en avoir agi ainsi? je suis bien loin de le croire.

La *discipline* militaire doit descendre dans touts les détails relatifs à l'éducation, à l'institution & à l'instruction des gens de guerre; elle doit régler leur conduite, fixer leurs opinions & modifier leurs préjugés. Qu'on me donne, disoit Pyrrhus, des Sibarites efféminés, des hommes lâches ou corrompus; avec la *discipline* j'en ferai des guerriers valeureux; il avoit raison, la *discipline* peut jusqu'à un certain point, tenir lieu de valeur, de courage; peut-être même elle peut remplacer l'honneur & l'amour de la patrie; au moins produit-elle, à peu de chose près, le même effet que ces sentiments précieux. Marius & Marc-Aurèle sont obligés de recruter leurs armées avec des gladiateurs, des esclaves, des bandits; ils soumettent ce vil ramassis à une *discipline* sévère, ils en font des soldats valeureux, & ils donnent la loi à leurs ennemis. Dans des temps beaucoup plus rapprochés du nôtre, un grand prince a produit le même changement en faisant usage du même moyen.

Comme la *discipline* contrarie souvent les volontés, les desirs & les passions de ceux qui doivent lui obéir, il faut qu'elle soit secondée par la crainte & par l'espérance. Elle doit, ce me semble,

Digitized by Google

faire usage de la crainte pour qu'on ne viole point les défenses qu'elle a faites; & de l'espérance pour qu'on exécute les ordres qu'elle a donnés. Elle doit recourir à la crainte pendant la paix, & à l'espoir pendant la guerre. Faut-il attaquer, employez l'espérance; êtes-vous sur la défensive, faites usage de la crainte.

Aucune des actions de gens de guerre n'est indifférente; la *discipline* doit les peser toutes avec soin, & placer en conséquence leurs auteurs dans la liste de ceux qui doivent être récompensés ou qui méritent d'être punis.

La plus importante des leçons que donne la *discipline* est celle-ci, *obéissez*; c'est la première que l'on doit donner à tout militaire : elle feroit la seule, si ce qu'elle commande pouvoit être exécuté sans apprentissage.

On a dit qu'une armée sans *discipline* ne peut point remporter de victoires, n'auroit-on pas dû dire, sans *discipline*, il n'y a point d'armée.

Philopæmen, avant de mener contre l'ennemi l'armée dont ses compatriotes lui avoient confié le commandement, commença par la soumettre à la *discipline*; Annibal, Xantippe, Scipion, Paul-Emile, Metellus, Agricola, Corbulon, Avidius, Cassius, Alexandre Sévère, & plusieurs autres généraux célèbres, anciens & modernes, en ont agi de même. En un mot, observe Montesquieu, toutes les fois que les Romains se trouverent en danger, ou qu'ils voulurent réparer quelque perte, ils affermirent la *discipline* militaire, & s'en trouvèrent toujours bien.

Il n'est pas très difficile de discipliner un corps nouvellement formé, mais il l'est infiniment de faire rentrer sous le joug de la *discipline* un corps qui l'a secoué.

Il en est de la *discipline* comme de la santé; on la conserve par un régime exact & constamment le même; on la rétablit plutôt par des médicaments doux, que par des remèdes violents; on ne s'apperçoit qu'on la perd, que lorsqu'on l'a perdue; & on n'en sent le prix, que lorsqu'on n'en jouit plus; on la recouvre rarement, quand on l'a tout-à-fait perdue; les convalescences sont infiniment longues & foibles; les rechûtes fréquentes & dangereuses, si on ne cherche pas à la détruire dès les premiers symptômes; elle fait des progrès rapides & devient incurable; la santé la plus robuste en apparence, n'est pas toujours la plus sûre; une *discipline* très sévère, n'est pas celle sur laquelle on doit compter le plus.

Il en est de la *discipline* militaire, comme des loix civiles; elle doit être assimilée au génie du peuple auquel on la destine; on ne doit pas chercher à donner à une nation la meilleure *discipline* possible, mais celle qui convient le mieux à son caractère. Les Romains qui adoptèrent ce qu'ils trouvèrent de bon dans les armes & la tactique des différents peuples, conservèrent toujours la même *discipline*.

Il est plus aisé d'assimiler la *discipline* au caractère d'une nation, que de courber la nation sous le joug d'une *discipline* qui n'est pas analogue à son caractère.

Quand la *discipline* de vos voisins vous offrira des objets que vous croirez devoir copier, déguisez ce que vous empruntez : si des intérêts politiques nous obligeoient jamais à faire la guerre au peuple que vous auriez servilement copié, beaucoup de vos officiers & de vos soldats seroient vaincus avant d'avoir combattu. Parmi les causes de la défaite des François à Rosbach, on doit placer l'opinion avantageuse qu'ils avoient des Prussiens; depuis quelques années ils étoient accoutumés à les regarder comme leurs maitres dans l'art des exercices & des manœuvres, ils crurent qu'il en devroit être de même dans l'art des combats, & ils prirent la fuite.

Voyez une armée bien disciplinée, vous la croyez composée d'hommes vertueux & braves; voyez au contraire une armée indisciplinée, vous croirez être au milieu de lâches brigands.

Voulez-vous avoir une juste idée des effets d'une bonne *discipline*, rappellez-vous qu'une armée romaine avoit trouvé dans l'enceinte de son camp un arbre chargé de fruits murs, que le propriétaire retrouva touts quand elle eût décampé. Souvenez-vous encore qu'un légionnaire qui trouvoit un effet quel qu'il fût, ne se l'approprioit pas, & qu'il le portoit à son tribun avant qu'on l'eût réclamé.

Le nombre & la valeur ne peuvent remplacer la *discipline*. Quel peuple devroit être plus persuadé que le François, de la nécessité de la *discipline*, elle est tracée en caractères ineffaçables à chaque page de ses annales; pour ne point rouvrir ses playes à peine cicatrisées, nous ne citerons que Crécy, Poitiers & Azincourt.

Qu'on me donne, disoit Spinola, cinquante mille hommes bien disciplinés, & je me rendrai maitre de l'Europe entière.

Après avoir vu le dictionnaire des batailles; le nom d'un combat dont je ne connoissois pas les détails, j'ai quelquefois essayé de deviner quel avoit été le vainqueur; rarement je me suis trompé, quand j'ai connu quelle étoit la *discipline* des deux armées. Les historiens qui se sont gloire de remonter aux causes premières, négligent beaucoup trop celle-ci.

Après avoir comparé cet article avec l'article général, on dira peut-être que je fais dépendre le succès tantôt de la *discipline*, tantôt des qualités & des connoissances du chef de l'armée; cette contradiction n'est qu'apparente; la *discipline* n'est qu'un instrument, mais c'est le premier : & le général est l'ouvrier qui le dirige.

Un écrivain moderne a avancé qu'il falloit pendant la guerre se relâcher sur l'observation de la *discipline* militaire. Quelle erreur! c'est peut-être le moment où il est nécessaire de la faire

Digitized by Google

observer avec le plus d'exactitude : des officiers qui ne connoissent pas l'esprit du soldat, le caressent, le flattent un jour d'action ; *allons mon ami*, lui disent ils ; ils ont raison de parler ainsi, s'ils ont tenu le même langage pendant la paix : mais s'ils ont toujours employé d'autres expressions, ils ont tort d'en changer alors. Dans une bataille donnée pendant la dernière guerre, quelques soldats fatigués d'une longue canonnade, commencent à pelotoner, leurs officiers parlent, prient, pressent en vain, ils ne peuvent arrêter le désordre ; le major arrive ; il jure comme à son ordinaire, & tout rentre dans l'ordre. Ce major avoit tort de jurer pendant la paix : mais il eut raison de conserver devant l'ennemi le ton qu'il avoit pris dans les exercices ordinaires.

Un jour ne suffit point pour créer une bonne *discipline* ; un jour ne suffit point pour l'établir ; ces deux opérations sont l'œuvre du temps ; on ne peut espérer de les exécuter sans tomber dans quelques erreurs ; mais ces erreurs même sont utiles ; elles rendent les chefs & les subordonnés moins confians, plus actifs & plus soigneux.

La *discipline* militaire ne change pas un peuple dans un seul jour : mais elle le modifie peu-à-peu. Si elle ne rend pas phlegmatique celui qui étoit impatient, du moins elle empêche sa vivacité de lui être funeste.

C'est beaucoup que d'avoir discipliné le soldat, mais il est bien plus essentiel de discipliner les officiers : on peut considérer une armée comme une machine composée d'un grand nombre de roues ; si la quadrature d'une seule n'est pas parfaite, la machine ou s'arrête ou ne marche que d'une manière inégale.

Il ne suffit pas que les officiers subalternes observent les loix de la *discipline*, il faut encore qu'ils se gardent de leur porter atteinte par des murmures indiscrets. Le soldat ne brise en effet les liens de la *discipline*, que lorsque les officiers lui en ont donné l'exemple, & lorsqu'ils l'y ont engagé par des propos peu mesurés. Les esprits inquiets feroient moins de mal à la *discipline* en l'attaquant ouvertement, qu'en cherchant à la saper par des murmures secrets. Quelques soins qu'on ait donnés à la *discipline* des soldats & à celle des officiers subalternes ; de quelques succès que ces soins ayent été suivis, elle sera bientôt détruite si les officiers généraux ne sont point disciplinés, & s'ils ne se font pas un devoir de payer au général le tribut d'obéissance & d'égards qui lui est dû.

Charles-Quint, Louis XIV & Pierre-le-Grand étoient bien persuadés de cette vérité. Le premier obéit au marquis du Guast, qui lui ordonna de se placer au centre de l'armée avec les enseignes ; Le second voulut que le prince de Condé, occupât comme général, la maison la plus commode ; & le troisième obéit aveuglément aux ordres du capitaine le *Fort*, & même à ceux des bas-officiers de sa compagnie.

Une bonne *discipline* descend du général au soldat par des degrés égaux ; elle est toujours la même. Si, après avoir été sévère, elle se relâchoit un peu, les guerriers se croiroient tout permis ; & semblables à un coursier vigoureux à qui on a rendu les rennes, au lieu de continuer leur route ils ne feroient que sauter & bondir, ils finiroient même par se cabrer ; si, après avoir été douce, la *discipline* veut redevenir sévère, ses liens paroissent des chaines, on fait tout pour s'en délivrer.

Une armée sans *discipline* peut remporter une victoire, mais elle ne peut en profiter.

Une armée disciplinée peut être battue, mais elle n'est jamais défaite, ou au moins prend-elle bientôt sa revanche.

Voulez-vous avoir une idée juste des effets de l'indiscipline, lisez le tome II. des Mémoires de la Vieilleville, page 252 ; vous y verrez que ce fut elle qui, dans la campagne de 1552, fut la cause de nos malheurs ; « elle priva nos troupes, dit-il, des vivres & des secours que nous aurions pu tirer du pays, de manière que nous ne trouvâmes jamais depuis un homme à qui parler ; & tant que le voyage dura, il ne se présenta personne avec sa denrée sur le passage : il falloit faire cinq à six lieues pour aller aux fourrages & aux vivres, mais avec une bonne escorte, car dix hommes n'en revenoient pas, en quoi l'armée souffrit infinies pauvretés. ».

Une armée disciplinée peut être surprise, mais pour cela elle n'est pas battue ; une armée sans *discipline* qui est surprise par l'ennemi, est ordinairement détruite.

Une armée sans *discipline*, a dit le maréchal de Saxe, est plus dangereuse à l'état que ses ennemis. *Voyez* l'ouvrage que ce grand homme a intitulé MES RÊVERIES, tome I, pages 76, 88 & 149 : *voyez* encore dans le tome II, les pages 36 & 95.

Dans la description des batailles que les Romains ont livrées aux Gaulois & aux Germains, on voit ces derniers avoir toujours de l'avantage dans le commencement de la journée, & presque toujours finir cependant par être battus. C'est encore là un des effets de la *discipline*, elle donne de la constance & enseigne à reprendre ses rangs.

Le cheval le mieux dressé devient bientôt indocile entre les mains d'un mauvais écuyer ; il en est de même d'un corps bien discipliné lorsqu'il est confié à un chef inhabile.

La *discipline* n'a de force qu'entre les mains d'un chef qui mérite la confiance de ses subordonnés. Si, égaré dans une forêt, j'ai un guide dont je suis sûr, les chemins les plus difficiles me paroissent bons, ou je pense au moins qu'ils sont les meilleurs ; la certitude de retrouver la bonne route me soutient, m'encourage ; avec un guide, des connoissances duquel je me défie, il me semble que chaque pas m'éloigne de mon but ; & mes forces diminuent à mesure que j'avance. Il en est du général, qui n'a pas mérité l'amour de ses soldats,

Digitized by Google

à-peu-près comme de celui qui n'a pas gagné leur confiance.

Un régiment bien discipliné, est aguerri dès le premier coup de canon : celui qui n'est pas soumis à une *discipline* exacte, ne l'est jamais, ou se conduit comme s'il ne l'étoit pas.

Il vaudroit mieux commander une armée très-obéissante, mais très-ignorante, qu'une armée très-instruite, mais peu disciplinée.

Un des exemples les plus frappants du pouvoir de la *discipline*, est celui qui est consigné dans l'histoire universelle angloise, tome 24, page 181, sous le règne de l'empereur Marc-Aurele. Les Romains sont en présence des Sarmattes; dans les deux camps tout se prépare pour un combat général; Avidius Cassius, connu par son amour pour les loix militaires & son attention à les faire observer à la rigueur, commande les Romains; il donne plusieurs exemples éclatants de cette sévérité nécessaire; ils font une impression si profonde sur l'esprit des Barbares, que désespérant de vaincre une armée si bien disciplinée, ils demandent une trêve de cent ans. Combien de sang la sévérité de Cassius ne conserva-t-elle pas.

Voulez-vous sçavoir si un régiment est bien discipliné, voyez-le quand les compagnies se forment; suivez les détachements qui montent & qui descendent la garde; si le silence & l'ordre n'y règnent pas dans ces circonstances, assurez hardiment que la *discipline* est mauvaise.

Voulez-vous rétablir la *discipline*, imitez Scipion; bannissez comme lui l'oisiveté, la volupté & le luxe. Il est bien singulier que ces trois ennemis capitaux de la *discipline* militaire soient ceux qu'on menage le plus. Pour rétablir la *discipline* dans l'armée dont il prenoit le commandement, Scipion en bannit les femmes débauchées, les marchands dont le commerce favorise le luxe, les valets, les chevaux & les bagages superflus.

Voulez-vous rétablir la *discipline*; punissez toujours le chef & jamais le subalterne. Un officier fait-il une faute, que le colonel l'expie; un soldat manque-t-il à ses devoirs, que son capitaine en porte la peine; & bientôt vous verrez l'ordre renaitre.

Que l'âge, le rang, la naissance ne mettent personne à l'abri des punitions méritées, & la *discipline* acquerra chaque jour de nouvelles forces: la gravité & la durée des peines est toujours en raison inverse de l'élévation, elle devroit au contraire être en raison composée.

Nous avons vu plus haut, que Manlius Torquatus & le dictateur Posthumius, avoient fait mettre leurs fils à mort pour avoir manqué à la *discipline*; le consul Aurelius Cotta va nous fournir deux autres exemples du même genre; il ôta son emploi à un de ses parents & il fit battre l'autre de verges, pour avoir, sans ordre, attaqué la ville de Lipari. Je rends grâces aux dieux de n'être pas Romain, diront peut-être quelques guerriers modernes; comme eux je rends graces au ciel d'être né François, mais je regrette la *discipline* militaire de Rome.

Un architecte chargé de réparer un vieil édifice, commence par tracer un plan exact des changements qu'il veut faire; son plan fait & ses matériaux prêts, il démolit d'abord une petite partie du vieux mur, & il reconstruit tout de suite celui qui doit le remplacer; il passe ensuite à un autre endroit & agit de même; ainsi celui qui veut rétablir la *discipline* dans un corps militaire, doit attaquer les abus les uns après les autres; ne passer au second que lorsque le premier est entièrement détruit, & que ce qu'il vouloit y substituer est parfaitement consolidé.

Une armée bien constituée doit ressembler à un ormeau vigoureux; son tronc est ordinairement séparé en deux maitresses branches, chaque maîtresse branche en deux branches moins considérables, chacune de ces dernières en deux branches encore plus petites, ainsi jusqu'aux rameaux les plus éloignés jusqu'aux feuilles les plus tendres. Le tronc fournit aux deux maitresses branches toute la sève dont elles ont besoin pour l'arbre entier; mais comme cette liqueur n'est point assez élaborée pour circuler dans les canaux déliés des branches les plus petites, les maitresses branches lui font subir une seconde préparation & la transmettent aux troisièmes branches, qui à leur tour la divisent & la travaillent encore, de manière qu'elle n'arrive aux rameaux les plus ténus qu'après avoir été assez épurée pour s'insinuer facilement dans les vaisseaux infiniment petits qui les composent. Suppotez au contraire qu'une armée ressemble à un saule étêté nouvellement, & si vous voyez quelques rameaux vigoureux, vous en verrez un nombre bien plus considérable de morts ou de mourants.

Le manque de *discipline* n'est pas seulement dangereux quand on est en présence de l'ennemi, il l'est encore quand on en est éloigné, il l'est même au sein de la paix.

Agésilas est obligé de laisser son armée sous la conduite de Gylus son lieutenant : celui-ci croit qu'il peut sans danger détendre les ressorts de la *discipline*, bientôt les soldats se dispersent pour piller : les Locriens profitent de ce désordre, attaquent les Spartiates, tuent Gylus & beaucoup de ses soldats.

Trasibule, général Athénien, a soumis une des principales villes de l'ile de Rhodes; pour s'exempter du pillage. Cette cité lui a payé une forte contribution; à l'insçu du général, les soldats dévastent les possessions de quelques habitants; ceux-ci irrités de ce manque de foi, prennent les armes au milieu de la nuit, entrent dans le camp des Athéniens, tuent leur général, un grand nombre de soldats, & mettent les autres en fuite.

Quelque utile que soit la *discipline* militaire, les guerriers qui n'auroient que ce frein seroient

encore bien loin de la supériorité qu'on doit desirer en eux; par elle, ils seroient valeureux & obéissants, mais elle ne leur rappelleroit pas qu'ils sont hommes, qu'ils sont citoyens, & qu'à ces deux titres ils doivent avoir des vertus sociales; c'est à la morale à leur donner ces vertus essentielles à leur félicité, à leur gloire, & à celle du peuple qu'ils servent.

Nous croyons ne pouvoir mieux terminer nos réflexions sur la *discipline* militaire, qu'en transcrivant ce que le maréchal de Noailles écrivit au roi Louis XV, le lendemain de la malheureuse affaire de Dettingen; « c'est à la seule *discipline* des ennemis, à la subordination des officiers, & à l'obéissance aux commandements qu'on doit attribuer les manœuvres qu'ils ont faites hier; c'est avec douleur que je suis obligé de dire à votre majesté que c'est ce qu'on ne connoit pas dans ses troupes, & que si on ne travaille point avec l'attention la plus sérieuse & la plus suivie à y remédier, les troupes de votre majesté tomberont dans la dernière décadence. ». (C.).

Comme il n'y a point de troupes sans loix, il n'y en a point sans *discipline*, & les nations les plus guerrières ont eu la *discipline* la plus exacte. Voyons d'abord ce qu'elle étoit chez les deux peuples les plus célèbres de l'antiquité.

De la discipline *chez les Grecs.*

Au siège de Troye, le chef de l'armée avoit droit de tuer les soldats qui, par lâcheté, se tenoient loin du combat. (*Iliad. lib. II. v.* 8. *IV.* 409.).

Le général d'une armée Grecque étoit puni, s'il avoit agi d'une manière nuisible à la république & sans son ordre : mais, dans le cas de nécessité, il lui étoit permis, suivant un ancien usage, d'agir de la manière qu'il jugeoit la plus utile. (*Xénoph. Histor. Græc. L. V. p.* 558. *A.*).

Un polemarque Spartiate pouvoit faire arrêter par les locagues & leurs troupes le citoyen qu'il jugeoit coupable d'un crime digne de mort. (*id. L. T. p.* 557. *D.*).

A Lacédémone, celui qui, ayant la garde d'une forteresse, la rendoit à l'ennemi, lorsqu'il pouvoit espérer d'être secouru, étoit puni de mort. Ceux qui rendoient un poste & livroient leurs armes, étoient notés d'infamie, déclarés incapables d'exercer les emplois publics, d'acheter & de vendre. (*Ib. ibid. p.* 568. *C. Thucid. L. V. p.* 308. *A. B.*).

La punition du soldat qui avoit quitté son rang, étoit de rester debout en tenant son bouclier, pendant un certain temps : ceux qui se glorifioient d'une grande exactitude dans le service, regardoient ce châtiment comme une ignominie, celui qui perdoit son bouclier, encouroit la note d'infamie. Celui qui refusoit de combattre pour la patrie, étoit puni de mort. (*Xenoph. Hist. L. III. p.* 481. *D. Lycurg. contra Leocrat.*).

Le général qui entroit sans ordre sur les terres d'une autre république, étoit puni de mort. (*Xenoph. L. V. p.* 570. *C.*).

Dans Athènes, le général rendoit compte de sa conduite à la fin de son expédition. S'il n'avoit pas rempli son devoir, il étoit condamné à une amende. Quand son bien n'y suffisoit pas, ses enfans en étoient responsables jusqu'à ce que la dette fût acquittée, ou que le peuple devenu plus indulgent leur en eût fait la remise.

En temps de paix, les généraux étoient aussi jugés par le peuple. Lorsqu'ils ne remplissoient pas les devoirs de leur office, ils étoient destitués à la prochaine élection. Quelquefois même il les mandoit avant cette époque, leur faisoit rendre compte de leur conduite, & s'il les trouvoit coupables, les punissoit en proportion de leurs fautes.

Un général convaincu de trahison, étoit condamné à mort. (*Diodor. L. XV. p.* 402—507. *D. XVI.* 477 — 586. *A.*).

Tout citoyen qui négligeoit de se faire inscrire sur le catalogue, ou de se présenter lorsqu'il étoit appellé pour quelque expédition, étoit noté d'infamie. La loi défendoit qu'il gérât aucun office, votât dans les assemblées du peuple, entrât dans les temples, assistât aux sacrifices & cérémonies publiques. Elle l'excluoit de l'aspersion lustrale dans les assemblées & de l'honneur d'obtenir des couronnes. Elle condamnoit aux mêmes peines ceux qui abandonnoient leurs postes.

Il étoit défendu à tout citoyen de mettre ses armes en gage, quoiqu'elles lui appartinssent. Comme il ne pouvoit sçavoir si la patrie auroit besoin de ses services avant qu'il pût les retirer, il s'exposoit à manquer au premier & au plus saint de tous les devoirs, il en étoit puni suivant l'exigence du cas. (*Aristophan. Plut. in schol.*).

Celui qui commettoit des excès & violences dans le camp, en étoit chassé ignominieusement. Le luxe étoit défendu dans les camps; ceux qui se le permettoient, en étoient punis par des impôts considérables. (*Lep. in Simon. Demosth. in Mid.*).

Celui qui abandonnoit son rang dans le combat, étoit déclaré infame, privé du droit de voter dans les assemblées, & d'entrer dans le temple; s'il contrevenoit à cette défense, il étoit permis à tout citoyen de le dénoncer au conseil des *onze* qui le faisoit traîner en prison, & le traduisoit devant les juges criminels. (*Eschin in Cteph. Lep. in Theomnest.*).

Celui qui jettoit son bouclier ou quelqu'autre partie de son armure pour s'enfuir plus promptement, étoit déclaré infâme. (*Ulpian. in Timocr.*).

Les transfuges & les traitres qui avoient formé le dessein de livrer une place, ou d'introduire l'ennemi dans le camp, étoient punis de mort; s'ils ne pouvoient être pris, leurs biens étoient confisqués; on les bannissoit, & il étoit défendu de les inhumer dans le territoire de la république. (*Demosth. Philip. III.*).

Celui

Digitized by Google

Celui qui étoit pris en combattant contre sa patrie, étoit lapidé. (*Xenoph. Hist. L. I. p.* 434. *C.*).

A Thèbes, les généraux qui gardoient le commandement d'une armée au-delà du temps prescrit, étoient condamnés à mort. (*Appian. Syr. p.* 114. *C.*).

Chez les Thuriens, colonie Grecque, une loi de Charondas condamnoit ceux qui refusoient de s'armer pour la patrie, ou qui abandonnoient leur troupe pendant la guerre, à être exposés dans la place publique pendant trois jours en habits de femme.

De la discipline *chez les Romains.*

« La sévérité de la *discipline*, dit Valère Maxime, fut la garde la plus sainte de l'empire Romain. Elle a fait, dit Cicéron, la célébrité de Rome; elle a couvert cette ville d'une gloire éternelle; elle a contraint la terre d'obéir à son empire ».

La *discipline* Romaine eut ces grands effets, tant que l'amour de la patrie en fut la base, que les mœurs furent saintes, qu'on respecta la vertu pauvre, que l'éclat des richesses ne voila point une vie honteuse, que les crimes furent détestés, qu'on ne fit pas des vices un amusement, & que la prostitution, le vol, l'adultère, ne furent pas appellés le *siècle*.

La première & principale obligation que la *discipline* imposa, fut la plus entière obéissance. On connoit la sévérité de Manlius plus citoyen que père, & celle de Papirius qui ne céda qu'aux supplications du Sénat & du peuple. Ce furent ces grands exemples qui maintinrent la *discipline* dans les armées Romaines pendant plusieurs siècles. Ce fut la profonde impression qu'ils avoient faite dans touts les esprits, qui conserva dans le camp de Scaurus cet arbre chargé de fruits, &, qui, sous l'empire même, au moindre signe du général, suspendoit les coups de touts les soldats dans une ville abandonnée à leur fureur. (*Liv. L. VIII. C. 7. de R.* 413. *av. J.* 340. *C.* 30 *de R.* 428. *av. J.* 325. *Jos. bell. jud. L. II. C.* 18.).

Enfreindre la *discipline*, c'étoit trahir la patrie. Une punition sévère & certaine rendoit rare cette espèce de crime. A mille pas de Rome, le général avoit sur toute son armée une puissance absolue. Il pouvoit juger seul, & la sentence étoit sans appel : mais il assembloit le plus souvent un conseil de guerre. (*Liv. L. III. Cicer. Leg. L. III. initio.*).

Les tribuns, sous l'autorité du consul, infligeoient les amendes, recevoient les cautions ou les gages qui étoient quelquefois des hastes, & cette espèce de caution étoit nommée *censio hastaria*. Ils pouvoient aussi punir par les coups, & ce droit appartenoit également aux centurions.

Ceux-ci portoient une tige de vigne; c'étoit pour eux une marque de distinction, & l'instrument de cette peine. La sévérité plus ou moins grande du centurion régloit le nombre des coups. Dans la révolte des légions de Pannonie sous Tibere, les soldats tuèrent le centurion Lucilius qu'ils avoient surnommé *cedo alteram*, parce que, lorsqu'il avoit brisé une tige de vigne sur le dos d'un soldat, il en demandoit une autre & une autre encore. Ce châtiment n'étoit pas regardé comme déshonorant. Pline dit, *vitis in delictis pœnam ipsam honorat*, étoit réservé aux citoyens Romains. Scipion, au siège de Numance, faisoit punir les soldats qu'il trouvoit hors de leur rang, les Romains par des coups de tige de vigne, les étrangers par le bâton. Si le soldat puni résistoit & retenoit le cep de vigne, il étoit mis dans une troupe inférieure; s'il le brisoit ou s'il portoit la main sur le centurion, il étoit puni de mort. (*Tacit. Annal. L. I. p. 9. ad fin. Just. Lips.* 4°. *Plin. L. XIV. C. I. Liv. epitom.* 57. *Macer. ff. de re milit.*).

Les licteurs exécutoient ceux que le consul condamnoit à perdre la vie : ils les frappoient d'abord avec les baguettes, & ensuite avec la hache. Lorsqu'un manipule, une cohorte, une légion, ou même une armée s'étoient rendus coupables de lâcheté ou de désobéissance, le général en condamnoit à mort la dixième partie; ce châtiment regardé comme ignominieux punissoit tous les soldats par la crainte, & un petit nombre par le supplice. Alors le tribun assembloit l'armée, exposoit les circonstances & l'énormité du délit, faisoit tirer au sort tous les soldats, & ensuite exécuter la sentence; le reste de la troupe coupable étoit le plus souvent condamné à recevoir de l'orge au lieu de froment, & à camper hors du retranchement. (*Polyb. L. VI. C.* 36.)

Lorsque le conseil de guerre avoit condamné un accusé au fustuaire, le tribun le touchoit avec un bâton, aussi-tôt les soldats, armés de bâtons & de pierres, le frappoient & le tuoient le plus souvent; si quelques-uns en réchappoient, il ne leur étoit pas permis de revenir dans leur patrie : leurs parents même n'auroient osé leur donner un asyle. Ainsi tous ceux qui subissoient cette peine périssoient misérablement.

Sous Tibère les centurions punissoient eux-mêmes les soldats en certaines circonstancess, non-seulement par les coups de baguette, mais par la mort. Dans la sédition des troupes de Pannonie, Drusus en fit tuer les principaux auteurs, les uns par des centurions, les autres par les soldats des cohortes Prétoriennes, quelques-uns par ceux de leur décuries. (*Tacit. anal. L.* 1, *p.* 9.)

Dans celle des legions de Germanie, les soldats eux-mêmes jugèrent & punirent les séditieux. Ils les conduisirent à C. Centonius, légat de la première légion; celui-ci les fit monter sur le tribunal l'un après l'autre, & les montra aux soldats qui tenoient leurs épées nues; s'ils crioient que celui qui leur étoit présenté étoit coupable, il étoit jetté en bas du tribunal, & tué aussi-tôt. Germanicus

Digitized by Google

permit ensuite à ces mêmes soldats de juger leurs centurions; celui qui étoit cité par le général, disoit quel étoit son nom, son rang, sa patrie, ses années de service, ses actions d'éclat, & les récompenses qu'il en avoit reçues. Si les tribuns, la légion, l'approuvoient comme chef intègre & habile, il conservoit son emploi; s'ils lui reprochoient unanimement son avarice, sa cruauté, il étoit dégradé.

Peines & délits.

Suivant la loi des douze tables, celui qui avoit suscité des ennemis à l'état ou livré des citoyens à l'ennemi étoit puni de mort; celui qui combattoit sans ordre, qui abandonnoit sa troupe, son rang, son poste, son enseigne, qui jettoit ou vendoit ses armes, qui excitoit une sédition, étoit puni de mort. La légion de Campanie, qui s'étoit emparée de Rhégium sans ordre, ayant été prise par L. Genucius, fut conduite à Rome & condamnée toute entière à mort par le peuple. Quatre mille hommes furent exécutés: on en fit mourir cinquante par jour, & le sénat défendit de les ensevelir & de les pleurer. (*Modest. L. III. Frontin, Liv. IV, L. XXVIII C.* 28, *& épitom.* 15. *Valer. Max. L. II, C.* 7, §. 15, *de R.* 482, *av. J.* 271.)

Lorsque l'armée d'Appius, irritée contre lui, se fut laissée vaincre, il assembla un conseil de guerre, & malgré les prières des légats & des chefs, fit, suivant la loi, battre de verges & frapper de la hache, ou périr par le fustuaire les soldats qui étoient sans armes, les centurions & les doubles payes qui avoient quitté leurs rangs, les porte-enseignes qui avoient perdu leurs enseignes, & décimer le reste de l'armée. (*Liv. L. II, C.* 59. *Dionys. L. IX, p.* 606. *De R.* 282 *av. J.* 471.)

Le tribun consulaire, Posthumius, excita lui-même une sédition dans ses troupes par son injustice; il avoit promis à son armée le pillage d'une ville des Eques, & il le refusa quand la ville fut prise. Les soldats indignés se soulevèrent: le tribun tenta d'étouffer la sédition par les plus cruels supplices. Il renouvella celui de noyer le patient, en jettant une claie sur lui, & le couvrant de pierres. Son injustice & sa cruauté furent punies: ses soldats le lapidèrent. (*Liv. L. IV. C.* 50. *I.* 51. *De R.* 339. *av. J.* 214.).

Celui qui détournoit à son profit une portion du butin, fut d'abord condamné à l'interdiction du feu & de l'eau. A cette peine succéda celle de la *déportation*, & la loi *Julia* prononça ensuite la restitution du quadruple contre cette espèce de péculat. Dans la suite, ce délit fut quelquefois puni de mort. (*Digest. Leg III. & Leg unic. De peculatu.*)

La peine de la décimation, assez rare dans les premiers temps de la république, devint fréquente pendant les guerres civiles. Crassus fit décimer les légions qui avoient mal combattu contre Spartacus. Antoine, dans la guerre contre les Parthes, fit décimer deux cohortes qui avoient mal défendu son camp. Il les divisa en décuries, & celui sur qui le sort tomba fut mis à mort, le reste reçut de l'orge au lieu de froment, le même général fit subir la même peine à une partie de son armée disposée à l'abandonner pour embrasser le parti de Cæsar Octave. (*Appian. Bell. civ. L. I. p.* 425. *De R.* 682. *av. J.* 71.). *Id. Bell. Parth. L. II. p.* 160. *B. Frontin. L. I V. C.* 1. *Plutarch. Anton. p.* 934. *B. Dio.* 466. *E. De R.* 715. *av. J.* 38.). (*Appian. Bell. Parth. L. III. p.* 555. *A.*).

Un détachement de l'armée de Crassus ayant été battu par les troupes de Spartacus, le général fit décimer les cinq cents premiers soldats qui avoient fui. (*Plutarch. Crass. p.* 548. *F.*).

Les légions de Cæsar qui étoient auprès de Plaisance s'étant révoltées, il menaça de décimer suivant la loi de la patrie la neuvième légion par laquelle la sédition avoit commencé: cependant il ne fit subir cette peine qu'aux principaux auteurs de la sédition au nombre de cent vingt. (*Appian. Bell. civil. L. II. pag.* 457. *C.*).

Dans la guerre d'Illirie, Auguste fit décimer une légion qui avoit abandonné son poste; deux centurions sur dix furent aussi condamnés à mort, le reste eut de l'orge au lieu de froment: cette punition modérée étoit celle des Tirons, qui se négligeoient dans leurs exercices. (*Appian. Illyr.* 4°. *pag.* 14. *de R.* 711. *av. J. C.* 42. *Veget. L. I. C.* 13.).

Les transfuges Romains & Latins ayant été rendus à Scipion, conformément au traité de paix qu'il fit avec Carthage, les Romains furent mis en croix, & les Latins frappés de la hache. (*Liv. L. XXX. C.* 43. *de R.* 552. *av. J. C.* 201.).

Les citoyens qui se mutiloient en se coupant les pouces ou les doigts pour se soustraire au devoir de servir la patrie, étoient vendus comme esclaves. Celui qui prisoit assez peu sa liberté pour refuser de la défendre, étoit regardé comme indigne de ce bien. Un certain V. Vettienus s'étant coupé le doigt pour ne pas servir dans la guerre de Sicile, il fut vendu corps & bien. (*Cicer. Pro Cæcina. C.* 34. *de R.* 662. *av. J.* 91.).

Celui qui n'obéissoit pas à l'ordre ou au signal donné étoit mis à mort; l'armée de Scipion attaquant d'assaut une ville d'Afrique, & n'ayant pas obéi au signal de la retraite, escalada les remparts, & tua presque touts les habitants; le général priva les soldats du butin, fit tirer au sort les Centurions, & trois d'entre eux furent mis à mort. (*Appian. Punic. pag.* 9. *A.*).

Tout soldat trouvé en faction ou absent de son poste, étoit condamné au fustuaire. Tout cavalier de ronde qui accusoit à tort une sentinelle, tout chef de turme qui négligeoit d'avertir le chef de la troupe suivante que son tour de ronde étoit venu, tout serrefile qui ne commandoit point les cavaliers de ronde subissoient la même peine. Pen-

Digitized by Google

dant les guerres civiles, Domitius Calvinus condamna au fustuaire un primipile, nommé Vibillius, qui avoit fui pendant le combat. (*Polyb. L. VI. C.* 35. *Suid. in ex* 583. *Vell. Paterc. L. II. C.* 78.).

Celui qui voloit quelque chose dans le camp, qui rendoit un faux témoignage, qui étoit surpris abusant de ceux qui étoient à la fleur de leur âge, qui avoit été puni trois fois pour la même faute, étoit condamné au fustuaire. On traitoit comme voleur celui qui s'attribuoit faussement devant les tribuns une action courageuse.

Corbulon fit punir de mort un soldat qui travailloit au retranchement du camp sans être armé, & un autre soldat qui, dans la même circonstance, n'étoit armé que d'un poignard. (*Tacit. Annal. L. XI. pag.* 131. *Just. Lipf.* 4°.).

Le général pouvoit tempérer la rigueur des peines. L'armée de Marcellus ayant mal combattu contre celle d'Annibal, les cohortes qui avoient perdu leurs enseignes ne furent condamnées qu'à recevoir l'orge : les Centurions des manipules qui les avoient aussi perdues furent destitués : ce qui se faisoit en leur ôtant d'abord l'épée & ensuite le ceinturon. (*Liv. L. XXXVII. C.* 13. *de R.* 544. *av. C.* 209.).

On substituoit pour le vol, à la peine de mort, celle d'avoir la main droite coupée, ou même d'être saigné à la tête du camp. (*Cato. in Front. L. IV. C.* 1. *Aulug. L. X. C.* 8.).

Lorsque Pyrrhus envoya aux Romains deux cents prisonniers sans rançon, le sénat ordonna que ceux qui étoient cavaliers seroient mis dans l'infanterie, les fantassins parmi les frondeurs, qu'aucun d'eux ne s'emparoit en-dedans des retranchements, qu'ils n'entoureroient ni d'un parapet, ni d'un fossé, le lieu qui leur seroit assigné, & que leurs tentes ne seroient pas de peaux. (*Valere Max. L. II. C.* 7. *de R.* 407. *av. J. C.* 346.).

Tout soldat qui s'éloignoit assez du camp pour ne plus entendre le son de la trompette, étoit réputé transfuge. Q. Fabius Maximus punit les transfuges en leur faisant couper la main droite. Sous P. Cornelius Nasicaa, & Decimus Junius, ils furent battus de verges & vendus. (*de R.* 615. *av. J. C.* 138.). Scipion Æmilien les fit combattre contre les bêtes féroces dans les jeux publics, Paul Œmile les fit fouler aux pieds par des éléphants. (*Appian. pag.* 70. *C. Frontin. L. IV. C.* 1. *Valer. Max. L. II. C.* 7. §. 11. *de R.* 607 *av. J. C.* 146. *Val. Max. ibid. C.* 13 & 14. *de R.* 586. *av. J. C.* 167.).

Corbulon faisant la guerre en Arménie, fit camper hors du retranchement deux ailes des alliés & trois cohortes qui avoient mal défendu un fort, jusqu'à ce qu'elles eussent effacé leur honte par un travail assidu & d'heureux succès en quelques expéditions. Il punit Œmilius Rufus, préfet de cavalerie, qui s'étoit retiré devant l'ennemi, & dont la troupe étoit mal armée, en lui faisant couper la robe par le licteur, & rester dans cet état à la tête du camp, jusqu'à ce que l'armée en fortît. (*Frontin L. IV. C.* 1.

Il réprimanda le centurion Pactius qui avoit combattu sans ordre, & ordonna que les troupes qui, au lieu de le soutenir, avoient pris la fuite, campassent hors des retranchements. (*Tacit. annal. L. XIII. pag.* 170. *de J. C.* 62.).

Le sénat ordonna au consul Publius Valerius Dœvinus de conduire à Serinum l'armée vaincue sur le Siris par Pyrrhus, & de l'y faire camper & passer l'hiver sous les tentes (*Frontin*, 16. *de R.* 463. *av. J. C.* 290.).

Caius Titius, prefet de cavalerie, ayant été enveloppé par l'ennemi en Sicile, pendant la guerre des esclaves, & lui ayant livré sa troupe & ses armes, fut condamné par L. Calpurnius Pison à la peine d'avoir le bas de la toge coupée, & d'être depuis le matin jusqu'au soir debout, pieds nuds, & la tunique flottante, de manger seul, & de s'abstenir du bain. Il ôta les chevaux aux Turmes que Titius commandoit, & fit inscrire les cavaliers parmi les frondeurs (*Val. Max. L. II. C.* 8. §. 9. *de R.* 620. *av. J. C.* 133.).

Sylla ordonna qu'une cohorte que l'ennemi avoit forcée dans son poste, resteroit debout à la tête du camp, ayant le casque en tête, & la robe flottante, tant officiers que soldats. (*de R.* 665. *av. J. C.* 88.).

Une des cinq légions commandées en Dardanie par C. Curia, ayant refusé de le suivre, le proconsul condamna la légion séditieuse à couper du chaume, ayant la robe flottante, & à faire un fossé en présence du reste de l'armée qui étoit sous les armes. Ensuite il la cassa sans aucun égard à ses prières, & la distribua comme supplément dans les quatre autres légions (*Front. ib. de R.* 682. *av. J. C.* 71.).

Dans la guerre des esclaves, le consul P. Rupilius bannit de toute la Sicile son gendre Q. Fabius, qui, par sa négligence, avoit laissé prendre la forteresse de Taurominium. (*Val. Max. L. II. C.* 8. §. 3. *de R.* 557. *av. J. C.* 132.).

Publius Aurélius, parent de C. Cotta, ayant été laissé par le consul pour continuer le siège de Lipari, l'ennemi l'attaqua, franchit ses retranchements, & peu s'en fallut que le camp ne fût pris. Le général fit battre de verges Aurélius, & le condamna au service de simple soldat. (*Ib. de R.* 678. *av. J. C.* 70.).

Le consul Q. Fulvius Flaccus fit bannir au-delà de Carthage la neuve, son frère M. Fulvius, pour avoir congedié sans ordre la légion dans laquelle il étoit tribun. Les soldats ayant été rappellés, ne reçurent pour l'année que la moitié de la solde, & le sénat ordonna au consul de faire vendre corps & biens ceux qui ne rejoindroient pas. Les soldats ainsi privés de la solde étoient nommés *ære diruti*. (*Ib.* §. 5. *de R.* 574. *av. J. C.* 179. *Liv. L. XL. C.* 41. *Varr. de vita P. R. L. II. Festus.*).

Le dictateur L. Q. Cincinnatus, ayant délivré

le consul Minutius, qui s'étoit laissé enfermer dans son camp, le déposa, & priva l'armée de ce général de la part du butin pris dans le camp des Eques. (*Val. Max. ib.* §. 7. *Liv. L. III. C.* 29. *de R.* 295. *av. J. C.* 458.).

Les légions qui avoient fui à la bataille de Cannes furent reléguées en Sicile, & lorsque Metellus demanda quatre ans après de les employer au siège de Syracuse, le sénat répondit qu'elles étoient indignes d'être reçues dans le camp romain; que cependant il lui permettoit de faire ce qu'il croyoit utile à la république, pourvu que nul soldat de ces légions ne fût exempté des travaux du camp, ne reçût de récompense, & ne rentrât en Italie, tant que les ennemis y seroient. (*de R.* 537.).

Le sénat ordonna que la légion à la tête de laquelle le consul Q. Petilius fut tué, en combattant contre les Ligures, seroit privée de sa paye pour le reste de l'année, & que celle qui lui étoit due ne lui seroit pas comptée pour lors, parce qu'elle ne s'étoit pas exposée pour défendre son général. (*Val. Max. L. I. C.* 6. 11. *C.* 2. *Frontin L. IV. C.* 2.).

Jules-Cæsar, pendant son premier consulat, (*de R.* 694. *av. J. C.* 59.), porta une loi contre ceux qui recevroient de l'argent pour élire soldat un citoyen, ou pour le congédier. On ignore quelle étoit la peine portée par cette loi. Il est dit dans le digeste, en quelques endroits, que les concessionaires condamnés en vertu de la loi Julia, ne pouvoient ni témoigner, ni postuler, ni faire fonction de juges. (*Leg. VI. T. I. Leg. XX. T. V. qui testament. facere poss. Leg. V. de testib.*). Ciceron dit que la peine infligée par cette loi de Cæsar, étoit plus rigoureuse que les précédentes. Celles-ci condamnoient celui qui étoit convaincu de concussions à rendre, soit simplement, soit au double, ou au quadruple, l'argent qu'il avoit reçu à ceux auxquels il appartenoit, & à être exilé. (*Digest. Leg. VI. T. II. Cicer. de offic. L. III. C.* 21. *in Vatin. C.* 12. *pro Rabir. C.* 14.).

Le lien de la *discipline* se relâcha sous les empereurs; cependant quelques-uns tentèrent de la renouveller, mais sa base étoit détruite: les mœurs n'étoient plus, le peuple étoit sans vertu, les loix sans vigueur. Les ordonnances multipliées par les princes & méprisées par les troupes, on vit souvent dans les camps les désordres les plus honteux, & des peines atroces; Avidius Cassius, faire attacher à un tronc d'arbre de plus de cent pieds de hauteur, & depuis le bas jusqu'en haut les soldats condamnés; ensuite allumer un grand feu au pied de ce tronc, & tuer les uns par le feu, les autres par la fumée; Macrin, faire attacher & traîner à la roue d'un char un tribun qui avoit souffert que des sentinelles quittassent leur poste; le même prince condamner deux soldats qui avoient violé une esclave de leur hôte à être enfermés chacun dans le corps d'un bœuf qu'on venoit d'égorger, & dont on avoit coupé la tête afin que ces deux hommes pussent se parler & s'entendre. Le même prince fit décimer quelques troupes séditieuses, & quelquefois centésimer. (*Vol-cat. in Avid. C. Capitolin. C.* 23. 24. *Id. de J. C.* 286.).

Ordonnance & réglements des empereurs.

Auguste donna aux consuls & propréteurs, commandant dans les provinces d'Italie, le droit de porter l'épée & l'habit militaire, d'avoir six licteurs, & de condamner les soldats à mort. Il étendit au-delà d'un an la durée de leurs commandements; lorsqu'ils arrivoient dans les provinces dont l'administration leur étoit confiée, ils prenoient les marques de leur dignité, & les déposoient quand ils quittoient ces provinces. (*Dio. L. L. III. p.* 578. *B.*).

Les commandants des provinces hors de l'Italie furent nommés préfets, & n'eurent ni le droit de porter l'épée & l'habit militaire, ni celui de juger les soldats. Il fut défendu à touts de faire des levées de troupes, & d'établir des impositions au-delà de celles qui étoient prescrites par le prince & par le sénat. (*Id. p.* 577. *D. Id p.* 680. *B.*).

Dans la guerre contre les Cantabres, il punit plusieurs soldats, & mécontent de la légion qui portoit le nom d'Auguste, il le lui ôta. (*Id. p.* 605. *B. de R.* 735. *av. J.* 18.).

Les soldats & cavaliers qui avoient servi le nombre d'années prescrit, ayant demandé des terres, il accorda une certaine somme à chacun d'eux, afin que la pauvreté ne les rendit pas séditieux & malfaiteurs, & il pourvut à cette dépense par de nouveaux impôts. Dix-sept ans après, les soldats refusant touts de continuer leurs services au-delà du terme prescrit, parce qu'ils trouvoient trop modiques la somme qu'on leur donnoit, Auguste fit donner à chaque soldat des gardes prétoriennes 5000 deniers, (3912 livres 10 sols) (le denier valoit alors environ 15 s. 7,8 den.) & à chaque soldat légionnaire 3000 (2347 liv. 10 s.). *Sueton. Aug.* 6. 49. *Dio. p.* 545 *D. de J. C.* 5.).

Il établit un trésor militaire, & en confia l'administration pour trois ans à deux citoyens tirés au sort parmi ceux qui avoient été préteurs. Chacun de ces trésoriers eut deux licteurs, & touts les aides qui lui étoient nécessaires. Cet ordre subsista quelque temps; sous Alexandre Sévère, l'emploi de trésorier n'étoit plus tiré au sort, le prince le conféroit à sa volonté, & ils n'avoient plus de licteurs. (*Id. p.* 647. *D. de J.* 6.).

La garde d'Auguste étoit composée de dix mille hommes divisés en dix cohortes, dont quatre de quinze cents hommes chacune étoit employée à la garde de la ville. Il y avoit de plus un corps de soldats d'élite nommés *evocati*, & une autre troupe de cavalerie Batave. Auguste l'avoit formée lors-

Digitized by Google

qu'il rassembla contre Antoine les soldats qui avoient servi sous son père. Il l'avoit conservé, & ces cavaliers Bataves avoient le droit de porter des tiges de vignes comme les centurions.

Pour fournir aux dépenses qu'exigeoit l'entretien des troupes, il attribua au trésor public le vingtième des hérédités & des legs, excepté ceux des plus proches parents & des pauvres, &, pour faire supporter plus patiemment ce nouvel impôt, il feignit d'en avoir trouvé le projet dans les papiers de J. Cæsar, & commit à cette levée trois citoyens tirés au fort parmi les consulaires. Cette imposition fut changée sept ans après en un vingtième des biens. (*Id. p.* 648. *A.*).

Après la défaite de Varus, il fut permis aux familles des prisonniers de les racheter, pourvu qu'ils restassent hors de l'Italie. (*Id. p.* 670. *C. de J.* 10.).

Il y eut vers le même temps quelques cavaliers qui parurent dans l'arêne, & y combattirent comme gladiateurs. Le prince donna un édit qui notoit d'infâmie ceux qui oseroient se donner en spectacle; mais cet édit fut sans effet, parce que le peuple couroit en foule pour les voir combattre. Comme une peine plus rigoureuse auroit pu seule arrêter cette espèce de frénésie, le prince jugea plus à propos de la tolérer, & de la laisser punir par les blessures, & la mort que les combattants recevoient souvent dans ces jeux. Il assista même quelquefois à la distribution des prix que les préteurs y donnoient. (*Id. ibid. D.*).

De la jurisdiction militaire.

La jurisdiction militaire étoit exercée avant Constantin par les préfets du prétoire. Ce prince la leur ôta pour l'attribuer aux maîtres de la milice. Ceux-ci connoissoient de toutes les affaires civiles & criminelles, & des gens de guerre, & prononçoient les peines portées par les loix contre chaque espèce de délit. Il y avoit en Occident deux maîtres de la milice, l'un pour la cavalerie & l'autre pour l'infanterie. Il y en avoit cinq en Orient, dont deux étoient nommés *præsentales*, parce qu'ils servoient auprès de la personne du prince, le troisième étoit maître de la milice d'Orient; le quatrième de celle de Thrace; le cinquième de celle d'Illirie. (*An. de J.* 7. 306.).

Les gens de guerre qui servoient dans les corps destinés à la garde du prince, (*numeri præsentales*) furent d'abord soumis à la jurisdiction du maître de la milice d'Orient; & chacun des deux maîtres de la milice, nommés *præsentales* choisissoit parmi les officiers subalternes de sa jurisdiction un appariteur nommé *ad responsum appocrisiarius*, ou *responsalis* qui étoit porteur d'ordres, & faisoit exécuter ceux du maître de la milice d'Orient.

Anastase changea ces dispositions : il soumit les gardes du prince à la jurisdiction des maîtres de la milice, nommé *præsentales*, ou à celles de leurs commandants; même dans le cas où ceux-ci seroient sous les ordres du maître de la milice d'Orient. Alors ce ne fut plus à celui-ci, ce fut aux commandants militaires que les *magistri militiæ præsentales* envoyèrent des apocrisiaires chargés de faire exécuter les ordres des ducs, soit par eux-mêmes, soit par leurs adjoints auxquels il étoit prescrit de s'entre-secourir. Lorsque, dans les cas inopinés & qui requéroient célérité, il n'y avoit point d'appariteur dans l'étendue de la jurisdiction voisine. L'empereur craignant qu'un trop grand nombre d'appariteurs ne devint onéreux aux gens de guerre, n'avoit pas voulu en donner un à chaque commandant militaire. (*De J.* 491.).

Le même prince voulant que les gens de guerre supportassent moins de frais que les autres plaideurs, ordonna que, soit volontairement, soit par contrainte, & tant au civil qu'au criminel, ils ne payassent qu'un sou d'or, (15 liv. 3 s. 2 d.) à l'apocrisiaire & à ses adjoints, & rien au tribunal du général. Si l'affaire concernoit un corps entier, ce corps ne payoit que le double, parce qu'il la faisoit poursuivre par syndic, & qu'il suffisoit de nommer deux des principaux officiers de ce corps pour recevoir les assignations. Dès que l'affaire étoit pendante au tribunal du général, les gens de guerre & les syndics poursuivants ne devoient qu'un sou d'or, & ces dépens étoient au profit de l'apocrisiaire, de ses adjoints & de ses secrétaires. Les officiers du tribunal ne pouvoient s'en attribuer aucune partie, ni rien exiger en leur nom. Le même réglement avoit eu lieu à l'égard de ceux que les gens de guerre provoquoient en jugement.

Les ducs n'étoient point tenus de juger eux-mêmes touts les procès suscités aux gens de guerre : mais ils pouvoient, suivant le nombre & la nature des affaires, donner audience aux parties, pour terminer par un jugement les contestations, ou les renvoyer aux *principia*, c'est-à-dire, aux juges permanents établis dans les corps de troupes, & très versés dans la connoissance des loix militaires. On nommoit aussi *principia* le lieu où l'on tenoit ces cours de justice, & on donnoit encore le même nom aux chefs militaires qui y remplissoient les fonctions de juges.

Il étoit enjoint aux ducs & aux préposés à l'exécution de leurs ordres, de veiller attentivement à ce que toutes les fois que les gens de guerre étoient sommés de comparoitre, ou qu'on les faisoit changer de quartier, les décurions & les contribuables n'en fussent aucunement grévés; à moins que lesdits gens de guerre, soit en allant, soit en revenant, séjournassent plus de trois jours. Alors ils devoient être défrayés pour tout le temps ultérieur.

Anastase défendit que les gens de guerre fussent traduits en même temps devant le *magister militiæ præsentalis* & devant les ducs, pour être poursuivis devant l'un civilement, & devant les

Digitized by Google

autres criminellement ; ou *vice versâ*, soit pour la même cause, soit pour des affaires différentes ; parce qu'il étoit arrivé que, sur un même sujet, on avoit rendu des sentences différentes. D'ailleurs il n'étoit pas juste qu'un homme de guerre occupé de l'une, fût en même temps inquiété pour l'autre. Le prince ordonna donc qu'un second procès ne pourroit être commencé avant que le premier fût terminé ; & que celui qui poursuivroit en même temps un homme de guerre devant deux tribunaux, ou pour deux affaires différentes, perdroit son procès en matière civile avec tous les dommages & intérêts, & seroit condamné en matière criminelle à la peine décernée par les loix contre les calomniateurs.

Théodose le jeune défendit que les troupes donnassent sauve-garde, ou prêtassent main forte aux juges civils dans les affaires des particuliers ; que les membres d'une curie ou ceux qui étoient d'une condition privée, fussent traduits devant un juge militaire, & contraints d'y répondre aux demandes intentées contre eux. Il prononça la peine d'une amende de cinquante livres d'or (54570 l.) contre le tribunal d'un comte qui entreprendroit cette loi. (*Cod. Théod. & Justin. de Offic. jud. mil. Leg. I. de J.* 394. *Cod. Justin. Leg. II. de J.* 476.).

Théodose le jeune & Valentinien III ordonnèrent qu'aucun de ceux qui auroient servi dans les tribunaux des commandants militaires, & rempli le temps de leur service, n'entrât sous quelque prétexte que ce fût dans le collège des agents du prince, & n'acquît ainsi la faculté de parvenir dans ce collège au rang illustre de principal ; déclarant que celui qui tenteroit de contrevenir à ce décret, seroit dépouillé de son office, & perdroit le tiers de ses biens. (*Ibid. Leg. III. de J. C.* 443.).

Une novelle de Théodose le jeune ordonne que les gens de guerre employés sur la frontière, ne puissent être obligés de venir plaider au conseil du prince ; mais, afin que ce privilège n'autorisât pas des malversations, les demandeurs ou complaignants pouvoient assigner leurs parties devant les juges militaires : l'homme de guerre, trouvé en fraude, devoit payer les frais quoique la sentence ne le portât pas, & qu'ils excédassent la somme de 3000 sols d'or (4547 liv. 10 sols.). Mais si l'homme de guerre gagnoit son procès, le demandeur subissoit la même peine. (*Novell. Theodos. Tit.* 43. *Ne limitanei milit. ad comitat. exhib.*).

De la discipline *des Francs & des François.*

La *discipline* militaire parmi les François, étoit exacte ou relâchée selon le génie des généraux ou des rois qui les commandoient. Sous Clovis, elle étoit très sévère ; mais sous la plupart de ses successeurs dont les règnes furent troublés par les guerres civiles, la licence du soldat fut toujours extrême, & sur-tout sous les règnes de Chilperic & de Gontran ses petits-fils. L'avarice & le mauvais naturel de l'un, & le peu de fermeté de l'autre, en furent les causes. Les généraux étoient néanmoins responsables de ces désordres, on voit Chilperic faire couper la tête au comte de Rohan, parce que ses troupes avoient pris des villages en allant à la guerre. (Liv. Grégoire de Tours, *Liv. IV. C.* 13.) & Gontran, fit faire le procès à plusieurs ducs, dont les troupes, au retour de l'expédition du Languedoc, avoient pillé les églises, profané les reliques, & commis d'autres excès, peu s'en fallut qu'ils ne fussent condamnés à mort.

Clovis faisoit punir les soldats qui alloient en maraude ; il y en a un exemple sous son règne, pour une botte d'herbe prise sur une terre appartenante à l'église de saint Martin de Tours.

Les François, de même que les Romains, ont eu des punitions pour les corps entiers. Il y avoit des peines pour les officiers, & d'autres pour les soldats. Les punitions des corps étoient la décimation, l'interdiction, & la perte du rang. Celles des officiers étoient la cassation, la privation des honneurs militaires, & la dégradation.

Pour les soldats dont les fautes n'alloient pas jusqu'à mériter la mort, on les fustigeoit, estrapadoit, mutiloit, marquoit, envoyoit aux galères. Pour des fautes encore plus légères, l'on augmentoit le temps de la faction, ou on l'appointoit, c'est ce qui se pratique encore aujourd'hui.

Sous cette première race, tout homme qui devoit marcher au service, & qui manquoit de s'y rendre, étoit condamné à l'amende de soixante sols d'or. S'il n'étoit pas en état de payer, il devenoit serf du prince jusqu'à ce qu'il eût satisfait. Celui qui commettoit quelque violence ou quelque désordre durant la marche, étoit obligé de restituer.

Du temps de Sigebert, des soldats s'étant mutinés, il fit lapider quelques-uns des plus séditieux. Ce fut un supplice dont je ne vois pas dans nos histoires qu'on ait usé à l'égard des soldats dans aucune autre occasion. Il fut quelquefois en usage chez les Romains.

On voit sous la seconde race, des règlements pour la *discipline*, dans les capitulaires de Charlemagne.

Quand il se faisoit quelque dommage dans la marche jusqu'à la frontière où les troupes devoient se rendre, celui qui avoit été lésé étoit en droit de demander justice, & dédommagement. Le coupable étoit condamné à payer le triple ; & si c'étoit un chef on y ajoutoit punition corporelle. C'étoit non-seulement le coupable qui étoit puni, mais encore le commandant, s'il n'avoit eu soin de faire justice sur le champ : en ce cas, il étoit privé du commandement, & cassé.

Il y avoit défense dans le camp de forcer personne à boire ; si quelqu'un s'y enivroit, on l'ex-

Digitized by Google

communioit, & il étoit condamné à ne boire que de l'eau pendant un temps qu'on lui marquoit pour pénitence.

Quiconque se retiroit de l'armée sans la permission du prince, étoit condamné à mort.

Celui qui dans le combat fuyoit mal à propos ou refusoit de marcher à l'ennemi quand il étoit commandé, non-seulement perdoit sa charge, mais encore il étoit déclaré infâme, jusques-là que son témoignage n'étoit pas reçu en justice.

Toute la *discipline* s'observa fort exactement sous le règne de Charlemagne, les qualités de ce prince, & l'estime, & l'amour, ou peut-être encore la crainte lui avoient concilié toute l'autorité nécessaire pour tenir la main à tant de beaux règlements. Mais il eut beaucoup de relâchement sous Louis le Debonnaire, son fils & son successeur, qui lui étoit de beaucoup inférieur dans l'art de règner. Les foiblesses & les fautes des autres l'altérèrent encore. Toutes les belles ordonnances de Charlemagne, que Charles le Chauve renouvella dans l'assemblée des seigneurs & des évêques, furent pour la plupart fort inutiles sous un prince qui n'avoit pas assez d'autorité pour les faire observer.

On peut fixer la décadence de l'empire françois, à la ruine entière de la *discipline* militaire, sous le règne de ce prince. Les foiblesses de ses successeurs achevèrent de perdre l'état, & cette race finit.

Les anciennes chartres ne nous disent presque rien de la *discipline* dans le commencement de la troisième race; & celles qui constatent l'établissement de la milice des communes, n'en disent presque rien non plus. Ce qui paroit certain à cet égard, c'est que la *discipline* ne pouvoit être exacte qu'en raison de l'autorité qui la faisoit garder; & depuis le commencement de cette race jusqu'à Philippe I, qui en fut le quatrième roi, elle ne fut guères en vigueur, puisque Louis le Gros son fils, n'imagina la milice des communes, que pour réprimer les excès des seigneurs, & avoir plus facilement des troupes au besoin. On voit que du temps de Philippe Auguste, ceux qui possèdoient des fiefs étoient obligés de se rendre au service, sous peine de crime de lèze-majesté & de félonie. Charles VI privoit & dégradoit de noblesse les possesseurs de fiefs à cause du défaut au service. Mais cette dégradation supposoit quelque grand crime, comme la révolte, la trahison, ou quelque lâcheté insigne.

Dans les temps postérieurs à la chevalerie, la dégradation devint une punition militaire exercée sur un commandant qui avoit mal servi l'état. Depuis Charles VI jusqu'à François I, les punitions ne furent pas fort sévères, on en voit peu d'infamantes, on se contentoit de faire payer le dommage; & si le gendarme ou chevau-léger n'avoit pas de quoi satisfaire, on le privoit de sa solde, il perdoit son cheval & son harnois.

Il ne paroit pas non plus que jusqu'à Charles VII il y ait eu beaucoup de *discipline* dans nos armées, où l'on voit beaucoup de troupes extraordinaires, qui commirent des désordres si affreux, que Charles V, surnommé le Sage, les envoya pour s'en défaire à l'expédition d'Espagne, contre Pierre le Cruel, où elles périrent presque toutes; & ce prince donna de si bons ordres par-tout, qu'en peu d'années elles furent entièrement exterminées en France.

Charles VII, par l'institution des compagnies d'ordonnance, & les francs archers, rétablit le militaire françois, qui, à son avènement au trône, étoit dans un désordre extrême.

Mais il ne paroit pas qu'elle s'y soit longtemps conservée, puisque François I fut obligé d'instituer ses légions, pour se débarrasser de la quantité de troupes étrangères qui composoient nos armées, & qui étoit si considérable, que nos généraux n'y étoient quelquefois pas les maitres: ce qui causoit des contre-temps fâcheux contre l'état.

On voit dans Brantome que l'infanterie françoise étoit sur un mauvais pied sous Charles VIII; que Louis XII la rétablit par la suite. Sous François I & Henri II, les punitions furent très sévères. Le rançonnement & le vol étoient punis par la potence, à l'égard même des gendarmes; les passevolants reconnus pour tels pendus, & le capitaine cassé; les blasphémateurs attachés au carcan pendant six heures; la désertion du côté de l'ennemi punie sous François I comme crime de lèze-majesté, & sous Henri II, la simple désertion punie du dernier supplice. *Infra. n.* 71.

Enfin les différentes constitutions que formoient les princes dans le militaire; la pluralité des nations dont ils composoient leurs armées, étoient des obstacles à ce qu'il y eût une *discipline* bien pure, sur-tout sous des princes quelquefois foibles, & presque toujours agités de troubles.

Nous avons cependant quelques exemples que la *discipline* étoit entretenue avec quelque vigueur, à la vérité dans des temps assez voisins de nous; que la subordination avoit des principes certains; que l'opinion étoit dès-lors que, quelque peu de naissance, de fortune & de talents qu'ait un officier, ses ordres n'en sont pas moins sacrés pour ceux qu'il commande, qu'aucun prétexte n'en peut retarder l'exécution, dès qu'ils sont relatifs au service du roi; en un mot, que toute autorité vient du grade, & non de la personne.

Voici un exemple qui a mérité d'être placé dans l'histoire, & que nous fournit Théodore d'Aubigné, sous Henri IV.

Un enfant de bonne maison de la Rochelle, méprisant un pauvre soldat de la colonelle, l'avoit outragé, quoiqu'il fût anspessade de la compagnie, & en droit de lui commander, en usant envers lui de ces paroles dédaigneuses: je ne te connois point pour me commander.

« Les capitaines, sortis d'Oléron, & assemblés

Digitized by Google

en conseil de guerre sur cette désobéissance, avoient condamné ce fils de bourgeois, après qu'il eût confessé avoir été mené deux fois en faction par ledit anspessade, à être passé par les armes, & cassé.

Une tante de ce soldat, ayant trouvé accès auprès du roi de Navarre, par le moyen d'une cousine fort jolie, lui exposa la rigueur dont on avoit usé envers son neveu. Ce prince envieux prit l'occasion au péril pour faire un affront à d'Aubigné, & l'envoya pour cet effet chercher par un huissier du conseil. Lui, croyant que c'étoit pour prendre son avis sur quelque point important, fut bien étonné à son arrivée quand il vit le condamné accompagné de Meure Guillon, & de vingt autres parents, qui attendoient à la porte du conseil. Dès que d'Aubigné paroit, le roi lui fit force de révérences, de risée, en disant : Dieu vous garde Sertorius, Torquatus, Caton le censeur; & si l'antiquité a encore quelque capitaine plus révéré, Dieu garde encore celui-là.

Le compagnon, piqué de cette raillerie, répondit sur le champ : s'il est ici question de point de *discipline*, contre laquelle, sire, vous êtes partie, permettez-moi de vous récuser : ce que le roi voulant bien, il passa dans une autre chambre. Après quoi, Aubigné sans vouloir s'asseoir, n'allégua pour toute raison de la sentence qu'il avoit prononcée, que le déni d'obéissance du soldat à son anspessade, & se tut. ».

M. Davoix, qui présidoit alors au conseil, ayant recueilli les voix, commença par faire un grand remerciement à d'Aubigné, & l'encouragea à maintenir la *discipline*, ajoutant : une seule chose avons à corriger à votre jugement : c'est qu'après avoir condamné si justement à mort un rebelle en fait de service, vous ayez pris la liberté de commuer sa peine, ce qui n'appartient qu'au général.

D'Aubigné, bien-aise de n'être censuré que sur sa clémence, remontra au conseil, qu'en qualité de gouverneur d'Oléron, & de la mer dont il étoit environné; de commission qui lui donnoit pouvoir de fondre artillerie, & de livrer bataille, il avoit pu accorder ce pardon; de laquelle chose tout le conseil convint; & le roi fut honnêtement & copieusement censuré de l'éloignement qu'il marquoit avoir pour la police, & le juste gouvernement qui devoit être observé dans les troupes.

Nous avons un autre exemple de la force de la *discipline* sous François I, que nous rapportent nos historiens de ce temps. Le jour de la bataille de Cerisoles, ayant été sçu à la cour, plusieurs gentilshommes s'y rendirent en poste. Le jour arrivé, la Burthe, sergent de bataille, visitant les rangs, vit un de ces messieurs tout fraîchement arrivé, qui s'étoit placé au premier rang, avec les capitaines, sans avoir aucune armure. Il lui dit qu'il devoit sçavoir que pour être là, il falloit être armé de toutes pièces, & qu'il n'avoit qu'à se mettre avec les enfans perdus : après cet avis, il passa outre; à son retour, l'ayant encore trouvé au même endroit, il lui répéta la même chose. Le gentilhomme contestant, la Burthe s'échauffa, & le tua d'un coup de hallebarde. Le roi le sçut, le trouva d'abord fort mauvais, & regretta la bonne volonté du gentilhomme; mais on allégua les statuts, & il n'en fut rien autre chose. L'action est violente sans doute, & on ne la rapporte que comme une marque de la force de la *discipline* de ce temps.

Ce n'est que sous Louis XIV que je crois que l'on pût trouver des établissements solidement exécutés : il semble qu'il étoit réservé à la gloire de son règne de fixer un objet aussi important dans les armées. Comme en parlant des peines infligées aux crimes & délits, je m'arrête à touts les points de *discipline*, je n'en dirai pas davantage ici : je rapporterai seulement quelque exemple de moyens employés par des généraux, qui ne sont pas dans nos ordonnances.

Telle est la méthode que M. le Maréchal de Saxe suivoit en campagne, de mettre à la chaine pour plusieurs mois les soldats qui étoient pris en maraude; & cet usage qui conservoit des hommes au roi, faisoit une impression d'autant plus sensible, que toute l'armée voyoit passer chaque jour devant ses yeux ceux qui étoient condamnés.

Son exactitude aussi à punir de la prison les officiers qui commandoient dans les postes où il étoit prouvé que les maraudeurs étoient sortis de l'enceinte des gardes, ne laissoit pas de contribuer au maintien de la police.

Dans les campagnes de 1760 & 1761, en Allemagne, M. le maréchal de Broglie, au lieu de faire pendre les maraudeurs qui étoient en très grand nombre sous ceux qui les faisoient pendre, leur fit donner des coups de bâton, & la fureur de la maraude cessa : (voilà l'utilité des châtiments qui font le plus d'impression : ce sont des remèdes qu'il faut garder pour les grandes occasions.).

Ces deux exemples prouvent ce que j'ai dit, que ce n'est pas l'atrocité des peines qui arrête les délits, mais la sévérité avec laquelle on en inflige de douces, parce que touts ceux qui ferment les yeux quand il est question de la vie d'un homme, s'arrêtent quand il doit avoir vingt-cinq, trente, &c. coups de bâton.

Par tout ce que l'histoire nous montre sur la *discipline* chez les nations les plus célèbres du monde, il est impossible de disconvenir de sa nécessité. Ainsi donc un Prince éclairé ne sçauroit trop avoir d'attention à en introduire une dans ses troupes & à l'y entretenir.

Antiochus, par la perte de la bataille de Raphie, contre Ptolemée Philopator, apprit l'importance de la *discipline*. Si un général manque à ce point, toutes ses grandes qualités lui sont inutiles, & le précipiteront tôt ou tard dans les plus grandes infortunes;

Digitized by Google

infortunes ; le salut de l'état & la gloire du prince en dépendent.

Ce qui doit principalement l'engager à maintenir les troupes dans l'observation des loix militaires, & à s'armer d'une rigueur inflexible pour en empêcher l'affoiblissement, c'est la considération justifiée par mille exemples, qu'il ne faut qu'un temps bien court pour jetter les soldats dans l'oubli & le mépris des loix. Ce qu'il y a de plus fâcheux, c'est qu'on ne peut les rétablir que par la terreur des châtiments, ou par ces talents supérieurs & rares qui exigent des Scipions, des Métellus. On doit conclure de-là que le mal n'est pas peu de chose ; outre qu'il est assez rare de trouver des Métellus & des Corbulons, c'est-à-dire des gens capables de guérir ces sortes de maux. Ce que dit Végèce est bien vrai, que plus les troupes sont accoutumées à la fatigue, plus elles sont exercées, moins elles ont de revers à craindre. *In bello, qui plus in angariis vigilaverit, plus in exercendo milite laboraverit, minus periculum sustinebit.*

Antiochus ne se souvint pas de cette maxime, & Sosibe, en s'en souvenant, parvint à surmonter un ennemi redoutable.

Qu'on ne dise pas qu'une armée ne peut être corrompue dans l'espace du quartier d'hiver. Six mois de repos, sans nul exercice, sans nul soin des armes, & dans les plaisirs & l'abondance, sont suffisants pour changer les officiers & les soldats en touts autres hommes. Il n'en fallut pas davantage pour rendre l'armée d'Annibal aussi vile & aussi méprisable qu'elle avoit paru redoutable six mois avant à ses ennemis. Il est même difficile de remettre des troupes corrompues & amollies par les plaisirs & la mollesse, de leur faire oublier les douceurs passées par le retour des principes qu'ils ont abandonnés. Le triple de temps pourra à peine suffire, & ce n'est pas dans une campagne, où l'on entre tout corrompu, qu'on les remettra en vigueur sans cabrer les soldats, & les empêcher de sortir de leurs devoirs, puisque le défaut de *discipline*, en les rendant lâches, les porte encore à être mutins. Annibal fut toujours le même, je le veux, mais il s'apperçut, après les délices de Capoue, avec autant de honte que de chagrin, que ce n'étoient plus les mêmes soldats avec lesquels il avoit remporté tant de victoires.

Il n'y a pas de doute que Sosibe connoissant l'importance de la *discipline*, & trouvant les troupes de Ptolemée, totalement corrompues, il n'aimât mieux en former de nouvelles & les rendre bonnes, en introduisant une nouvelle *discipline*, & en attirant en Egypte les meilleurs officiers de la Grèce, pour les dresser selon la méthode de leur pays, leur donner des armes semblables, & les accoutumer à leur manière de combattre & de s'exercer, que de les tirer de cet état de mollesse & de corruption où ils étoient. Il n'est pas douteux, dis-je, que cet habile ministre ne comptât autant sur le relâchement de l'armée d'Antiochus, en montrant une envie apparente de faire la paix, afin de pouvoir attaquer le premier ; que sur le parti, tout au plus, d'une défensive, avec l'armée qu'il avoit, qui eût flétri à jamais la réputation de son maître.

Les causes de l'altération de la *discipline*, sont, en général, l'oisiveté des troupes. Le soldat dans l'inaction s'accoutume au murmure ; du murmure, il passe aux complots & aux séditions. Quand il se commettoit à Athènes quelque crime dont l'auteur ne pouvoit être connu, la loi ordonnoit que le plus oisif des citoyens en fût jugé coupable, sans autre preuve, & puni en conséquence.

Mais les causes prochaines sont, suivant M. de Feuquieres, l'incapacité du ministre dans le choix des généraux & des officiers subalternes, & dans le manque d'exactitude à payer les troupes, suivant M. de Montécuculi. Le ministre qui n'en connoît point l'importance, ne peut penser à son observation ; le manque d'exactitude à payer la solde est un prétexte souvent pour l'enfreindre. L'officier subalterne, trop tôt élevé à un emploi dont il est indigne, n'est pas forcé à avoir les connoissances que son état exige par un général aussi déplacé que lui.

Ces causes sont les plus prochaines ; mais il en est encore d'éloignées qui ne sont pas moins importantes, parce que lorsqu'elles subsistent, la *discipline* ne peut avoir lieu.

Il faut que la *discipline* soit propre au peuple pour lequel elle est établie, parce que celle d'une nation peut ne pas convenir à une autre ; qu'elle se rapporte à la nature, aux principes du gouvernement, aux manières & aux mœurs de la nation.

Que les peines & les récompenses soient relatives entre elles, & aux actions qui les produisent ; enfin, que cette *discipline* préserve plutôt des crimes que de prononcer des supplices, qu'elle inspire plutôt des vertus que de punir des fautes.

J'ai dit, 1°. qu'il falloit que la *discipline* eût du rapport avec la nature du gouvernement, parce que dans la république, la monarchie, & le despotisme, les hommes y étant des parties différentes de l'état, & ayant par conséquent des intérêts différents à le soutenir, il faudra aussi des forces différentes pour les mouvoir afin qu'ils s'y portent ; qu'il faudra donc pour cet effet dans les unes, plus ou moins de récompenses que dans les autres.

2°. Qu'elle se rapportât au principe du gouvernement, parce que, dans la république, les troupes qui sont composées de citoyens qui sont, à certains égards, souverains, & à certains autres, sujets, il faudra que cette puissance s'établisse des loix qui règlent le devoir de chaque particulier : la part que chacun, comme souverain, a à la rédaction de ces loix, fera naturellement qu'elles ne seront pas sévères, parce que l'intérêt commun & l'amour de

la patrie porteroient à l'objet essentiel de ces loix sans qu'on y fût forcé ; par conséquent encore, il ne sera pas nécessaire que les récompenses y soient d'un grand prix ; quelques marques de distinction seront suffisantes.

C'est, en effet, ce que nous avons vu dans les républiques anciennes ; & si Rome dérogea souvent à cette règle, par la sévérité de ses peines, c'est qu'elle sortoit de son état naturel, & avoit pour but d'être conquérante, but qui devoit exiger des constitutions aussi étrangères à la nature de la démocratie, que le projet de conquète est étranger ou le doit être à la république.

Que dans la monarchie, où le prince a la souveraine puissance, qu'il exerce selon des loix établies, il faudra aussi que la *discipline* ait ses loix. Mais comme dans cette espèce de gouvernement les sujets n'ont pas tant de motifs personnels que les citoyens des républiques qui les portent à la conservation de l'état ; qu'ils sont simplement unis par le sentiment de l'honneur, qui peut varier ; il faudra que les peines y soient plus sévères, & que les récompenses y consistent non seulement dans des marques de distinction comme dans les républiques, mais encore qu'elles y soient lucratives, sur-tout à cause du luxe qui, tout vice destructeur qu'il est des états, n'en est pas moins aussi un des ressorts de ce gouvernement.

Enfin, parce que dans le despotisme où le prince gouverne par ses volontés ou son caprice, où il faut, pour la tranquillité de l'état, que la crainte abatte touts les courages, (car des gens capables de s'estimer beaucoup seroient en état d'y faire des révolutions), il ne faut point de loix, il ne faut point de récompenses, il ne faut que de la terreur.

3°. Que la *discipline* se rapporte aux manières, & aux mœurs de la nation.

Plusieurs choses, dit M. de Montesquieu, gouvernent les hommes ; le climat, la religion, les loix, les maximes du gouvernement, les exemples des choses passées, les mœurs, les manières ; d'où il se forme un esprit général qui en résulte.

A mesure que dans chaque nation une de ces causes agit avec plus de force, les autres lui cèdent d'autant. La nature & le climat dominent presque seuls sur les sauvages ; les manières gouvernent les Chinois ; les loix tyrannisent le Japon ; les mœurs donnoient autrefois le ton à Lacédémone ; les maximes du gouvernement, & les mœurs anciennes le donnoient dans Rome.

S'il y avoit dans le monde, continue le même auteur, une nation qui eût une humeur sociable, une ouverture de cœur, une joie dans la vie, un goût, une facilité à communiquer ses pensées, qui fût vive, agréable, enjouée, quelquefois imprudente, souvent indiscrète, & qui eût avec cela du courage, de la générosité, de la franchise, un certain point d'honneur, il ne faudroit point chercher à gêner par des loix ses manières, pour ne point gâter ses vertus.

C'est au législateur à suivre l'esprit de la nation ; lorsqu'il n'est pas contraire aux principes du gouvernement ; car nous ne faisons rien mieux que ce que nous faisons librement, & en suivant notre génie naturel.

Sur ce principe, dans des gouvernements de même nature, & ayant les mêmes principes, une même *discipline* pourra ne pas convenir. Par exemple, les qualités qui ont toujours distingué les François des autres nations de l'Europe, ne la rendront jamais propre à recevoir leur *discipline* ; ou si l'on y parvenoit, ce ne seroit non-seulement pas un avantage, mais ce seroit un malheur.

Il est certain qu'on pourroit bien plier la nation Françoise à la pesante docilité de quelques autres, nées comme elle dans la monarchie ; qu'à force de temps & de la décourager, on pourroit l'accoutumer à l'ignominie des coups de bâton ; qu'on pourroit parvenir à rendre un colonel un petit despote dans son régiment ; il ne faudroit pour cela que l'abandonner à ses volontés, sans lui demander compte de ses caprices ; qu'à force de déshonorer la noblesse, qui est le principe de l'état militaire dans une monarchie, le despote parviendroit à mettre les officiers aux fers, & à en faire des êtres passifs, incapables de toute autre chose que d'une obéissance servile ; enfin, qu'à force de lui faire imiter des modèles qu'on devroit s'attacher à lui faire braver, on pourroit les faire tirer comme des Prussiens, & exercer comme des pantins.

Je sçais, dis-je, qu'on pourroit parvenir à touts ces objets ; mais ne seroit-ce pas détruire cette vivacité à qui la nation doit la gloire dont elle jouit depuis ses commencements dans le monde ? Rampante sous des traitements qu'elle a toujours considérés comme le comble de l'infamie, conserveroit-elle l'amour de son état & de la patrie ? Sous l'étreinte d'un esclavage étranger, ne perdroit-elle pas ce courage enjoué, quelquefois imprudent, souvent indiscret, qui l'a de tout temps portée à des actions éclatantes, à braver les dangers, & qui les en a rendus tant de fois triomphantes ? Que deviendroit cet honneur, principe général de toute monarchie ? A la vérité, selon un systême, mais selon le systême d'un grand homme, que deviendroit, dis-je, cet honneur particulièrement le principe des François, quand les ames qu'il devroit animer seroient abattues par des loix qui devroient, au contraire, animer leur activité? M. le Baron d'Espagnac a fait les réflexions suivantes dans son supplément aux revues de M. le maréchal de Saxe.

Les baguettes sont en France un châtiment peu usité, & qui n'est employé que pour certains délits ; au lieu qu'on en punit les moindres fautes dans les troupes étrangères.

Le soldat Allemand, accoutumé aux coups de bâton, ne seroit point sensible à la prison, qui est le châtiment des François.

Digitized by Google

S'il étoit en usage en France d'avoir un prévôt dans chaque régiment, avec une prison uniquement destinée pour les soldats du corps, la punition d'envoyer un officier au prévôt n'y seroit pas plus censée déshonorante que chez l'étranger. Mais comme dans les provinces & dans les armées, les prévôts y sont chargés d'arrêter les malfaiteurs, il n'est pas surprenant qu'un homme qui se pique de sentiments d'honneur & de probité soit sensible à la menace d'être envoyé au prévôt, & à celle d'être mis aux fers.

Ainsi donc, en établissant des loix militaires chez quelque nation que ce soit, il faut que le législateur ait égard à l'esprit du peuple pour qui il les compose, quand cet esprit n'est pas contraire aux principes du gouvernement; qu'il se serve même de quelques legers défauts qu'il peut trouver dans cette nation, & qu'il l'enchaîne par ses propres usages.

4°. J'ai établi, pour la solidité de la *discipline*, que les peines & les récompenses fussent relatives entre elles, & se rapportassent aux actions qui les produisent; qu'elle prévînt plutôt les crimes, que de prononcer des supplices; qu'elle inspirât plutôt des vertus que d'infliger des peines, & c'est la dernière des qualités générales que j'ai cru nécessaire de lui attribuer.

Parce que des peines infligées, & des récompenses accordées d'une façon mal entendue, & sans rapport au peuple dont elles sont l'objet des loix militaires, font nécessairement tomber la *discipline*.

Par exemple, si dans une république ou une monarchie, les peines y étoient aussi sévères que dans le despotisme, la douceur qui, à touts autres égards, agit dans ce gouvernement, inspireroit à ceux qui seroient chargés de l'exécution de ces loix, de se relâcher de cette sévérité en bien des cas; ou, pour mieux dire, sa dureté disconvenable chez de semblables peuples, en empêcheroit totalement l'exécution.

Si, dans une armée, la maraude est punie des mêmes supplices que le vol, accompagné des circonstances qui peuvent le plus aggraver ce crime, la répugnance à faire périr un brave soldat, qui n'envisage pas la maraude comme un vol honteux, fera fermer les yeux sur ce crime par ceux qui devroient le punir, & la maraude augmentera impunément.

Si la peine de mort prononcée de nos jours contre les déserteurs, n'a pas produit en France l'effet qu'on s'en étoit promis, & si la désertion n'y a pas diminué, c'est que dans ce gouvernement il n'y a pas assez de rapport entre le crime & la peine; que l'intérêt personnel n'y étant pas aussi étroitement uni à l'intérêt public que dans une république, le crime de désertion n'y est pas aussi grave, & que la peine n'y doit pas être aussi sévère. Que dans une monarchie, sur-tout comme celle de France, où l'honneur seul est censé appeller les sujets au service, & l'honneur devant être le principe des récompenses qu'ils peuvent espérer, il auroit été plus judicieux d'établir aussi les peines sur ce principe, & de punir la désertion par la honte & par la flétrissure pendant la vie, que par la mort.

Il ne faut point mener les hommes, dit M. de Montesquieu, par des voies extrêmes : on doit être ménager des moyens que la nature nous donne pour les conduire. Qu'on examine la cause de touts les relâchements, on verra qu'elle vient de l'impunité des crimes, & non de la modération des peines : suivons la nature qui a donné aux hommes la honte comme leur fléau, & que la plus grande partie de la peine soit l'infâmie de la souffrir.

Mais cette peine de mort que je ne regarde pas comme judicieusement établie dans une monarchie, peut être considérée comme plus équitable dans une république, parce que cette loi est faite en faveur du citoyen, parce qu'elle lui conserve la liberté, les biens & la vie à touts les instants; que c'est lui-même qui l'a prononcée, & que par conséquent il ne peut réclamer contre elle. Ce que je dis ici ne détruit pas ce que nous avons vu plus haut sur la nature des peines nécessaires pour régir les hommes dans ce gouvernement : je ne parle ici que de l'analogie plus ou moins juste entre les peines & les fautes; ainsi l'on voit encore que, malgré la douceur qui doit être le principe des républiques, celle qui seroit dans une situation si critique, que sa conservation dépendît d'une grande rigueur dans sa *discipline*, seroit équitablement de les établir sur ce principe, & alors, par les raisons que je viens de dire, personne ne réclameroit contre leur sévérité.

Tout ce que j'ai dit des peines, peut se dire aussi des récompenses qui, en flattant l'intérêt personnel qui est la divinité chérie de touts les hommes, sont le ressort dont un législateur habile doit le plus tirer parti, lorsque la prudence & l'économie président à la dispensation qu'il en fait.

Les différentes natures & les différents principes de gouvernement doivent être encore le premier objet qu'on doit avoir en vue en les accordant.

Dans un gouvernement despotique où l'on n'est déterminé à agir que par l'espérance des commodités de la vie, le prince qui récompense, n'a que de l'argent à donner. Dans une monarchie où l'honneur règne, le prince ne récompenseroit que par des distinctions, si les distinctions que l'honneur établit, n'étoient jointes au luxe qui donne nécessairement des besoins : le prince y récompense donc par des honneurs qui mènent à la fortune. Mais dans une république, où la vertu règne, motif qui se suffit à lui-même, & qui exclut touts les autres, l'état ne récompense que par des témoignages de cette vertu. Je rap-

qu'on lui donnât quelque marque d'honneur qu'il gardoit précieusement dans sa famille, & avec laquelle il assistoit aux jeux publics; mais je n'ai pas remarqué dans notre histoire que l'ordonnance de François Ier ait été souvent mise à exécution pour l'anneau d'or. On en voit un exemple environ deux ans après que l'ordonnance eut été publiée : ce fut l'an 1536, où l'amiral Chabot fit donner en présence de tout le monde, un anneau d'or à un légionnaire qui, en présence de l'ennemi, avoit passé à la nâge la rivière de la grande Doire pour aller prendre un bateau qu'il amena sous une grêle de coups d'arquebuse.

Il seroit bien desirable que nos ordonnances continssent de pareilles promesses; ce seroit une opposition consolante & agréable aux peines dont elle est remplie pour les délits. L'émulation seroit flattée. Quoique les récompenses ne manquent assurément pas dans notre militaire, on ne peut pas se dissimuler que c'est bien plus l'usage, qui n'est qu'arbitraire, & non la loi, qui récompense fort souvent, & que par conséquent la brigue & la protection peuvent enlever au mérite le tribut qui devroit lui appartenir; ce qui ne peut que le rendre languissant.

De ce que la loi ne prononce pas sur les récompenses comme sur les peines, il doit nécessairement arriver, 1°. que les grands soins arrachent des mains du ministre qui en est le dispensateur, par la naissance, le crédit, la protection & les intrigues, &c.

2°. Que les grades militaires les plus distingués ne sont accordés qu'à la classe la plus qualifiée de la noblesse, à qui ils semblent comme dévolus dès la naissance à l'exclusion des autres; & que, quoiqu'il n'y ait pas d'empêchement positif qu'un simple gentilhomme parvienne aux premiers emplois, néanmoins l'usage retient éternellement les subalternes.

3°. Que, par la dispensation qui s'en fait lorsqu'on les attribue au crédit & au rang, à la naissance, & non au mérite sur lequel la loi ait statué, ils ne sont que piquer la cupidité sans enflammer le desir de les mériter; & semblent moins faits pour récompenser la vertu que pour satisfaire l'avidité des gens puissants & en faveur : d'où il doit naturellement résulter que les gens distingués par les dignités soient souvent les moins propres à les remplir.

4°. Que les objets de l'espoir des officiers particuliers n'étant que secondaires, leurs efforts pour les obtenir, doivent être de même nature : car tout est relatif dans le monde : ce qui engourdit irrévocablement les facultés.

5°. Que les dispensateurs des graces, perpétuellement séduits par l'intrigue, sont souvent entraînés à en diminuer la valeur par le choix des sujets, sur lesquels ils sont forcés de les répandre; & si, pour porter la nouvelle de la reddition d'une cassine, je suis plus honorablement récompensé que celui qui, ayant entré dedans le premier, a essuyé mille coups auxquels il a été assez heureux d'échaper, ou aimera mieux porter la nouvelle, que d'emporter bravement le poste, il y aura moins de desir d'obtenir des récompenses, & moins d'actions pour les mériter. On regardera moins comme honorable de les avoir obtenues, que douloureux d'en être privé, on attendra dans le dégoût celles auxquelles l'usage donne droit de prétendre avec des années, & l'on se retirera le lendemain.

Ce que je dis des récompenses honorifiques, peut s'appliquer aussi aux pécuniaires. Si l'économie ne les dispense pas; si elles sont moins le signe de la reconnoissance de la nation envers un sujet qui se fera distingué, qu'une marque de la bienveillance de l'homme en place qui a la clef du trésor; si la justice n'établit pas la proportion entre elles & les actions dont elles seront le prix : si la vertu, toujours timide, n'obtient rien, parce que l'intrigue, toujours audacieuse, sçait les moyens de tout envahir; si, pour avoir eu peur d'une contusion à la jambe, j'ai cent écus comme mon camarade qui a perdu un bras : ces récompenses deviendront onéreuses à l'état sans stimuler le mérite, le dégoûteront au contraire, & ne feront qu'allumer davantage dans les intriguants l'insatiable desir dont ils sont dévorés, de tout obtenir sans les porter à rien mériter.

Une *discipline* qui manque de ces qualités, & qui a ces défauts, doit le céder à celle des peuples chez qui elle est plus parfaite : il faudra que ceux-ci l'emportent sur les autres dans la guerre; ayant des qualités plus solides pour mériter des succès, il faut que des effets proportionnés s'ensuivent : à la guerre comme en physique, les effets sont proportionnels aux causes.

Mais le grand art dans les récompenses est qu'elles soient sensiblement utiles à l'état qui les donne, & ce que j'ai dit plus haut de l'usage des Athéniens de prendre soin des vieillards, des veuves & des orphelins, font des exemples que suivent actuellement quelques nations de l'Europe, & que toutes devroient suivre à l'envi. En effet, de quelle intrépidité ne devroient point être les hommes qui ne conserveroient nulle inquiétude sur des objets si chers, en défendant leur patrie! Quelle récompense touchante! Qu'elle fait honneur à l'humanité! Quel François refuseroit de souscrire à une imposition aussi honorable? De quels heureux effets ne seroit-elle pas suivie? Pourquoi faut-il que nous fermions les yeux sur des intérêts aussi chers? Pourquoi la France qui a tant d'établissements agréables, n'en a-t-elle pas tenté un aussi intéressant?

Virgile nous donne sur cette charité, vraiment faite pour donner les plus grandes idées d'un peuple chez qui on trouve une aussi sublime sensibilité, un morceau bien touchant. Nisus & Euriale, jeunes héros, proposent d'aller surprendre

le Camp des Rutules ; le conseil le leur permet, & Ascagne leur fait des promesses. Eurial̀e répond ainsi au prince : « Seigneur, si notre entreprise a un succès favorable, si je n'y succombe point, ma vie ne sera employée qu'à vous montrer que je ne démentirai pas l'opinion que vous avez de moi. J'ai une grace à vous demander, qu'il me sera plus sensible d'obtenir que toutes celles que vous me promettez. J'ai ma mère, qui descend de l'ancienne famille de Priam ; sa tendresse lui a fait quitter son pays pour me suivre ; elle n'a même pas voulu rester en Sicile : je la quitte pour aller braver les dangers de la guerre, sans l'avoir avertie, sans lui avoir dit adieu. Je prends à témoin la nuit qui nous environne de ses ombres, & votre main, que la crainte de voir couler ses larmes est le motif de mon silence ; daignez la consoler de se voir abandonner par le seul appui qui lui restât. Que j'emporte du moins cette fortifiante espérance, elle m'affermira au milieu des dangers. »

Toute l'assemblée fut touchée des pleurs qui accompagnoient les paroles de ce jeune Troyen. Cet acte d'amour filial en fit verser au jeune prince, qui retrouvoit dans ce héros la tendresse qu'il sentoit pour son père. N'ayez point, lui dit-il, d'inquiétude ; attendez de moi ce que méritent & votre valeur & votre tendresse ; votre mere dès ce moment sera la mienne, il ne lui manquera que le nom de Créuse. Quel que soit l'événement de votre entreprise, il lui sera avantageux de vous avoir pour fils ; j'en jure par ma tête, serment ordinaire à mon père ; tout ce que je vous ai promis, en cas que vous reveniez, je le tiendrai à votre mère & à votre maison.

Les Romains portèrent plus loin que les autres peuples leurs attentions sur les enfants de l'état. Lorsqu'un père déclaroit ne pouvoir nourrir son enfant, dans quelqu'état qu'il fût, l'état en étoit chargé ; l'enfant devoit être nourri, élevé aux dépens de la république. Constantin voulut que cette loi fût gravée sur le marbre, afin qu'elle fût éternelle.

Comme je considère la paye attribuée aux troupes moins comme une récompense que comme une des conditions d'un parti tenté entre la nation & celui qui la sert, je ne m'étendrai pas sur cet article, je dirai seulement qu'en procurant à celui qui se consacre au service les moyens de subsister convenablement relativement à son état, il seroit bon qu'elle ne fût jamais aussi forte à l'égard de l'officier que chez l'étranger, afin de conserver à notre militaire la considération que toute l'Europe a pour son désintéressement, & qu'il n'entrât jamais rien de mercenaire dans les motifs qui porteront la nation à se consacrer au service, ce qui seroit un vice contraire aux principes d'honneur qui ont toujours animé les François, & que j'ai dit qu'il étoit si nécessaire de conserver & même d'accroître, s'il est possible, dans notre militaire.

Cependant, cet objet est de nature à demander souvent des changements, parce que, quoique notre monnoie soit de toutes celles de l'Europe la plus fixe dans son titre & dans son poids, il n'y en a point qui varie plus dans la valeur ; & que, pour que les troupes eussent toujours une même paye, il faudroit, qu'avec la même quantité d'argent, elles eussent toujours la même quantité de choses qui leur sont nécessaires. Si sous Louis XII, où un mouton ne coûtoit que cinq sols, un soldat eût eu cette somme pour paye, il eût eu trente ou quarante fois davantage que sous Louis XV, où ce même mouton coûte neuf ou dix livres, & quelquefois davantage.

Mais si la paye est fixée sur le pied que je dis, les retraites devroient être plus favorables, & ces objets mériteroient une attention particulière : comme j'en parle encore en traitant de ce mot, je ne m'y arrête pas davantage.

Par tout ce que nous avons dit sur la *discipline*, on voit qu'elle a pour objet ;

1°. La régularité des mœurs ; 2°. l'obéissance parfaite de l'inférieur au supérieur, relativement à chaque emploi ; 3°. la vigilance des chefs pour faire exécuter les ordonnances du prince ; 4°. les châtiments dont on punit ceux qui manquent.

Il y en a qui pensent que les gens de guerre ont plus de liberté que les autres de violer les loix de la religion & de la vertu ; c'est une erreur aussi ridicule que funeste. Pour être bon soldat, il faut nécessairement avoir plus de vertu que les hommes ordinaires, moins de foiblesse, plus de courage, & peu craindre la mort. Les vices sont contraires aux sentiments d'honneur, & à la valeur même qui doit distinguer le soldat. Le luxe, le vin, les femmes, affoiblissent l'esprit, ruinent le corps, & amolissent le courage. Si l'esprit perd sa vivacité, & le corps sa vigueur ; si l'on devient tendre & délicat, où trouvera-t-on le soldat & le grand capitaine ? Rien n'est plus nécessaire que d'observer une exacte *discipline* dans les pays où les troupes campent, où elles marchent, & où elles sont en quartier. D'ailleurs la guerre est en elle-même un si grand mal, que l'on doit faire tout son possible pour en modérer les tristes effets ; maltraiter les paysans, leur enlever ce qui leur reste dans leur misère, débaucher leurs femmes & leurs filles : quoi de plus horrible ? quoi de plus digne d'être puni ?

Le but de celui qui entreprend une guerre est de combattre son ennemi en campagne, & de gagner des batailles ; mais bien loin d'en gagner, on ne doit pas prudemment en hasarder avec des troupes sans *discipline*. Il faut du temps pour discipliner une armée, encore plus pour l'aguerrir, & beaucoup plus encore pour faire de vieilles & de bonnes troupes ; au surplus, nous avons vu, dans le cours de cet article, qu'il est plus difficile de ramener des troupes sous la *discipline*, quand elles l'ont une fois perdue, que d'en former de nouvelles. Que de motifs donc pour que les chefs,

Digitized by Google

de grade en grade, concourent à ce qu'elle soit toujours en vigueur, & n'éprouvent pas la moindre altération, puisque les suites en sont si graves.

DISPOSITION. Ordonnance d'un corps de troupes, relative à une action.

Disposition de guerre. C'est un plan général ou particulier que l'on se propose pour agir offensivement ou défensivement, suivant les forces que l'on a, & celles que l'on a contre soi. L'art militaire n'a aucune partie plus étendue, ni plus importante que celle de sçavoir faire la *disposition* de toute une guerre ou d'une campagne; il n'en est pas qui exige des connoissances plus profondes & plus générales, & dont les officiers généraux qui veulent parvenir au commandement des armées, doivent plus s'occuper. *Voyez* Plan de campagne. (M. D. L. R.).

La meilleure *disposition* de guerre, selon Végèce, n'est pas tant celle qui nous met en état de battre l'ennemi, que celle qui l'affame & le ruine à la longue. C'étoit aussi le sentiment de César: ce fameux Romain, dans la guerre d'Afranius, ayant coupé les vivres à l'armée ennemie, & étant pressé par ses soldats de profiter de l'occasion de combattre, *ne voulut pas hasarder de braves soldats, ni se mettre au pouvoir de la fortune; parce qu'il n'est pas moins du devoir d'un grand capitaine de vaincre son ennemi par adresse que par force.* (*Comm. de César, par* d'Ablancourt.) (Q.).

DISTANCE. Intervalle laissé entre des troupes, ou entre certaines parties d'une troupe. *Voyez* Tactique.

DIVERSION. Attaque faite dans un point pour empêcher l'ennemi d'agir dans un autre avec des forces supérieures.

Dans l'attaque d'une armée ou d'une place, on fait *diversion* en menaçant plusieurs points par des attaques, soit feintes, soit réelles. Lorsque l'ennemi assiège une ville, on fait *diversion* en assiégeant une de ses places, lorsqu'il est plus avantageux pour lui de la conserver que de prendre celle qu'il attaque. S'il a pénétré dans une province, on fait *diversion* en entrant dans son propre pays, & le rappellant à sa défense. Ce fut ainsi qu'Agatocle, assiégé dans Syracuse, sortit de cette ville, en portant toutes ses forces en Afrique, obligea les Carthaginois de l'y suivre; qu'Annibal franchissant les Alpes, rappella toutes les légions romaines à la défense de l'Italie; que Scipion, passant en Afrique avec les principales forces de Rome, délivra l'Italie des entreprises de Carthage.

Après la défaite de Flamininus, Hiéron, roi de Syracuse, fit conseiller au sénat, par ses ambassadeurs, de faire porter en Afrique le préteur & les troupes que Rome avoit en Sicile, afin que les ennemis, ayant la guerre dans leur foyer, ne pussent envoyer aucun secours en Italie. (*Liv. L. XXII. C.* 37.).

Lorsque César & son armée, après le combat de Dyrrachium, se trouvèrent dépourvus de vivres, Afranius conseilloit à Pompée de le faire poursuivre par ses forces navales, très supérieures à celles de son ennemi, de passer lui-même avec ses légions en Italie, où il avoit un puissant parti, & après s'être assuré de ce pays, de l'Espagne & de la Gaule, d'attaquer César. Ce grand projet ne fut pas suivi, & Pompée fut vaincu à Pharsale. (*Appian. Bell. civ. L. II. p.* 468.). Les autres *diversions*, dont l'objet a été moins grand, sont fréquentes dans l'histoire.

DIVISION. Partie d'un corps de troupes.

Dans une armée, on nomme *division* une partie de l'armée, qui est aux ordres d'un officier général. Dans un bataillon, deux pelotons forment une *division*.

Les *divisions* des bataillons étoient nommées anciennement *manches*, *demi-manches*, *quarts de manches*, lorsque les bataillons étoient de piquiers & de mousquetaires. Après la suppression des piques, ces noms furent encore employés pendant quelques années: mais ils ne sont plus en usage.

DIVISION. Séparation de troupes.

Toute puissance est foible, à moins que d'être unie.

Les fils du vieillard, jeunes gens vigoureux, firent d'inutiles efforts pour rompre le faisceau qu'il leur présenta; & lui, l'ayant délié, brisa aisément, de ses foibles mains, chaque dard l'un après l'autre. Ce précepte peut servir à tout. Il est excellent pendant la paix; il ne l'est pas moins à la guerre. Tous les chefs qui l'ont négligé ont porté la peine de leur imprudence. Thalès conseilla aux Ioniens d'établir un conseil commun à Téos, centre de leur pays. Ils restèrent divisés, & Harpage les asservit. (*Hérodot. L. I. C.* 170.). Les deux Scipions furent défaits en Espagne par Asdrubal, parce qu'ils divisèrent leurs troupes. (*Liv. L.* 25. *C.* 32.). M. Porcius Caton, sollicité par Bilistage, roi des Ilergètes, d'envoyer une partie des légions à la défense de son pays, répondit qu'il étoit touché du péril auquel étoient exposés les Ilergètes & leur souverain, mais qu'ayant près de lui une armée ennemie, avec laquelle il s'attendoit de jour en jour à en venir aux mains, il ne pouvoit pas, en divisant son armée, diminuer ses forces. (*Liv. L. XXXIV. C.* 11.). César attaqua les Gaulois avec avantage, parce qu'ils étoient divisés en deux factions principales, (*Bell. Gall. L. I. C.* 31.). & qu'il y en avoit de particulières, non-seulement dans les villes & les bourgs, mais, pour ainsi dire, dans chaque famille. (*Id. ib. L. VI. C.* 11. *Oudendorp.* 4°.). Tacite dit des Bretons: « La réunion de deux ou trois cités, pour repousser » le danger commun, est rare. Ainsi, combattant séparément, ils sont touts vaincus. ». (*Agricol. vita.*). Il en fut de même de la Grèce; parce que chaque ville affecta la domination, toutes la perdirent. (*Justin. L. VIII.*). Il seroit inutile d'accu-

Digitized by Google

muler ici un plus grand nombre de preuves pour constater cette vérité. L'histoire ancienne & moderne est remplie de pareils exemples.

DODÉCAGONE. Place dont l'enceinte a douze bastions.

DONJON. Partie la plus élevée d'un château bâti à l'antique. C'est une espèce de petit fort renfermé dans un autre, qui sert de dernière retraite à ceux qui le défendent. On ne trouve plus de *donjons* que dans les vieux châteaux ou dans les anciennes fortifications.

Fauchet dérive ce mot de *domicilium*, parce que le *donjon* étant la partie la plus forte du château, étoit le logement du seigneur. Ménage le dérive de *dominionus*, qu'on trouve dans les anciens titres en cette signification. D'autres tiennent qu'il vient de *domus Julii Cæsaris*, ou *domus jugi*; & d'autres, de *domus Juliani*, l'empereur Julien ayant bâti plusieurs de ces châteaux dans les Gaules, dont il y en a encore un en Lorraine, qu'on appelle *dom Julien*. Ducange dit qu'on a ainsi appellé un château, *in duno aut colle ædificatum*, & que les auteurs de la basse latinité l'ont appellé *donjo*, *dongeo*, *dongios*, *dumgio*, & *domnio*. (Ce peut être un diminutif de *dun*, qui signifioit anciennement ville ou fort élevé.). *Chambers*. (Q.).

DOUBLEMENT. Réunion de deux troupes en une seule.

Il y a *doublement*, lorsqu'on réunit deux compagnies en une seule, deux bataillons, deux régiments en un, &c.; ou lorsque, dans les évolutions, une troupe quelconque, venant se former à côté d'une autre, double son front.

DRAGONS. Troupe destinée à combattre, soit à pied, soit à cheval.

Je vois un préjugé parmi nos officiers de guerre, que les premiers *dragons* François de nos armées, ont été ceux du feu maréchal de la Ferté. Cela vient de ce qu'il y avoit en effet peu d'autres *dragons* dans les armées de France un peu avant la paix des Pyrénées, & de ce que ceux de la Ferté firent beaucoup parler d'eux, & se signalèrent en diverses occasions sur la fin des guerres, qui furent terminées par le mariage du roi Louis XIV; mais on verra que ce préjugé est très faux, par plusieurs choses que je vais dire sur ce sujet.

Les *dragons* sont une espèce particulière de milice distinguée de la gendarmerie, de la cavalerie légère, & de l'infanterie. C'est, ainsi qu'il plaît à quelques-uns de s'exprimer, une infanterie à cheval: ou, si l'on veut, ce sont des cavaliers qui marchent d'ordinaire à cheval, & qui combattent souvent à pied; & c'est pour cela qu'ils n'ont que des bottines; ils ne portent qu'un pistolet à l'arçon de la selle, d'un côté; & de l'autre, une hache, ou quelqu'instrument propre à remuer la terre. Ils ont aussi un fusil & une bayonnette: leur coëffure est une espèce de chaperon à longue queue, tel à-peu-près qu'on le portoit autrefois avant l'usage des chapeaux.

Le nom de *dragons*, selon M. Ménage, dans ses étymologies, paroît venir de ceux qu'on appeloit *draconarii* dans les armées Romaines, qui portoient des figures de dragons au haut d'une longue lance. D'autres le dérivent du mot Allemand *tragen* ou *draghen*, qui signifie, disent-ils, infanterie portée, parce que les *dragons* appartiennent à l'infanterie, & qu'ils sont portés à cheval. Ménage réfute cette étymologie, parce que, dit-il, *draghen* ne signifie rien en Allemand; & *tragen*, qui est un mot Allemand, ne signifie point infanterie portée, mais seulement porter.

J'ajouterai, pour appuyer cette réfutation, que les *dragons* étant une milice qui a pris naissance dans les armées de France, comme je le vais montrer, il n'est guères vraisemblable que les François leur ayent donné un nom Allemand. Ce seroit autre chose si elle nous étoit venue d'Allemagne; car, en ce cas, il seroit fort naturel qu'elle eût gardé son ancien nom.

Je suis encore moins content de l'étymologie de M. Ménage; car enfin, ces soldats n'ont point de dragons dans leurs drapeaux, & ils n'ont nulle ressemblance & nul rapport aux *draconarii* dont parle Végece & quelques anciens auteurs qui ont traité de la milice Romaine; car ces *draconarii* des anciens, étoient des officiers qui portoient la figure d'un dragon dans les cohortes, dont les soldats ne s'appelloient pas pour cela *draconiis*, & leurs fonctions n'avoient nul rapport à celles de nos *dragons*.

Il me paroît beaucoup plus vraisemblable, que ce nom fut donné d'abord à nos *dragons*, comme une injure par les ennemis chez lesquels ils alloient porter le ravage, & qu'il leur demeura. Ils le prirent volontiers comme un nom terrible qui les rendoit redoutables, & qui marquoit leur activité & leur valeur. Il se pourroit faire encore que le maréchal de Brissac, qui imagina cette espèce de milice, leur donna lui-même ce nom, par de pareilles raisons.

Je dis que ce fut Charles de Cossé, maréchal de Brissac, qui imagina, ou du moins qui leva cette espèce de milice, lorsqu'il étoit à la tête des armées de France, dans le Piémont: & je le dis sur le témoignage du cavalier Melzo, qui imprima, en 1611, son ouvrage intitulé *Regole militari sopra il governo della cavalleria*. C'étoit un chevalier de Malthe & un officier considérable dans les troupes du roi d'Espagne. Les arquebusiers à cheval, dit-il, furent une invention des François dans les dernières guerres de Piémont; & eux-mêmes leur donnèrent le nom de *dragons*, qui leur est toujours demeuré depuis. *L'uso degli Archibugieri a cavallo fu inventato da Francesi nelle ultime guerre di Piemonte, & da esse furono chiamati* dragoni *il qual nome tuttavia vengono appresso di loro*.

Les Espagnols en mirent aussi dans leurs armées; & quand le duc d'Albe vint commander en Piémont, il leva, dit le même auteur, quelques compagnies

Digitized by Google

compagnies de cette milice, qu'il trouva fort utile au service.

Il marque encore les usages à quoi l'on employoit les *dragons* de ce temps-là, qui étoient à-peu-près les mêmes qu'en ce temps-ci; on s'en servoit pour escorter les convois, pour battre l'estrade, pour harceler l'ennemi dans une retraite, pour occuper promptement un poste, où l'on ne pouvoit pas faire marcher assez tôt de l'infanterie: & c'est là proprement leur destination; ils combattoient tantôt à pied, tantôt à cheval, mais le plus souvent à pied; & dans un combat on les plaçoit quelquefois dans les vuides des bataillons.

On ne les faisoit point combattre en escadron ou en bataillon serré; mais on les rangeoit sur plusieurs lignes éloignées les unes des autres, qui, après avoir fait leurs décharges, alloient à la queue pour recharger leurs mousquets ou arquebuses, à moins qu'ils ne fussent pressés par l'ennemi, & obligés de mettre l'épée à la main.

Le même auteur montre l'utilité de cette espèce de milice par l'expérience de diverses rencontres, où l'on s'en étoit servi avec succès. Il rapporte, entr'autres preuves, ce qui arriva dans l'expédition de François Duc d'Alençon, frere des rois Charles IX & Henri III, lorsqu'étant appellé par les états révoltés des Pays-Bas, il vint faire lever le blocus de Cambrai, que le marquis de Roubais avoit formé par les ordres d'Alexandre de Parme, gouverneur des Pays-Bas, pour Philippe II, roi d'Espagne.

Alexandre de Parme, un des grands capitaines qu'il y eût alors en Europe, s'avança de Valenciennes vers Cambrai, pour faciliter la retraite aux troupes du marquis de Roubais. Il faisoit semblant de vouloir livrer bataille au duc d'Alençon; mais ce n'étoit nullement son intention, lui étant beaucoup inférieur en forces; il envoya le capitaine la Biche se saisir du village de Paluet, sur la petite rivière de Senset, où le duc d'Alençon avoit fait jetter un pont, à dessein d'aller combattre l'armée d'Espagne. Le capitaine la Biche marcha promptement au village, avec ses *dragons*; il leur fit mettre pied à terre, se retrancha en cet endroit, & défendit le passage pendant quatre heures; ce qui donna le temps au duc de Parme d'attendre les troupes du blocus, & de se retirer sans désordre jusqu'à Valenciennes.

Il y avoit encore des *dragons* en France sous le règne de Henri IV, dans l'armée de M. d'Aumont, immédiatement après la mort de Henri III. Il y avoit, dit M. d'Angoulême dans ses Mémoires, trois compagnies d'arquebusiers à cheval, qu'on nommoit *dragons*. Un historien de ce temps-là, qui nous a laissé de très-bons Mémoires du règne de Henri IV, parle ainsi de sa retraite d'Aumale, où il courut un grand risque. « Le roi, dit-il, qui se vit si près de son ennemi, avec forces du tout inégales, sans aucune infanterie, sans canons, fit mettre pied à terre à deux cents arquebusiers à cheval, que l'on appelloit, dit-il, en ce temps-là *dragons*; pour l'amuser tandis qu'il feroit passer ses troupes au-delà d'une petite rivière, qu'il desiroit mettre entre deux. Cependant que la cavalerie royale passoit sur un pont, le roi faisoit lui-même la retraite; le duc de Parme, avec toute l'armée, étant en bataille, ne voulant rien faire dont on le dût accuser de témérité, & ne croyant point que le roi se fût là acheminé avec si peu de forces, faisoit ferme, &, sans y penser, donna au roi ce bénéfice du temps, pour la retraite qu'il faisoit: mais l'ayant reconnu un peu tard, il fit faire une charge si rude aux *dragons* qui avoient mis pied à terre, que peu se sauvèrent: le roi même en cette charge reçut un coup d'arquebuse, au défaut de la cuirasse, qui lui brûla sa chemise, & lui meurtrit un peu la chair sur les reins ».

Je trouve encore les *dragons* du sieur des Adjous, l'an 1622, dans le corps d'armée avec lequel le comte de Soissons commença à bloquer la Rochelle: mais il paroit que cette espèce de milice fut supprimée tout-à-fait, peu de temps après le siége de la Rochelle dans les troupes Françoises; je dis dans les troupes Françoises, car dans les étrangères, qui étoient au service du roi, il y en avoit encore; cela se voit par les mémoires pour l'histoire du Cardinal de Richelieu, dans les lettres de ce ministre & des secrétaires d'état. Il y en avoit dans les troupes que commandoient les colonels Batilli, Egenfeld, Heucourt, Hebron.

Mais, pour revenir à ce que je dis que les *dragons* furent abolis peu de temps après le siége de la Rochelle, la chose me paroit certaine; premièrement, parce que les auteurs qui ont parlé des troupes Françoises en ce temps-là, ne font point mention de *dragons*. Secondement, par une lettre de M. de Servien, au cardinal de la Valette, du mois de juin de l'an 1635, qui fut celle où l'on rétablit les *dragons*: Voic ce que dit M. de Servien dans sa lettre: La chaleur s'étant mise à faire des *dragons* que l'on avoit toujours rejettés, les commissions ont été toutes délivrées en trois jours; & maintenant il n'y en a plus à donner. Ces paroles marquent clairement qu'il y avoit du temps qu'on ne se servoit plus de *dragons* dans les troupes Françoises, & que ce fut alors, c'est-à-dire en 1635, qu'on les remit sur pied.

En effet, on voit aussitôt après, dans les lettres des secrétaires d'état, rapportées dans le même livre, le régiment de *dragons* du cardinal de Richelieu, de douze cents hommes, celui de M. d'Allégre, & plusieurs autres.

Il me paroit que depuis ce temps-là, il y a toujours eu des *dragons* dans nos armées: il y en avoit encore l'an 1640; car dans une lettre de M. des Noyers, secrétaire d'état, écrite cette année, le 15 de Juillet, aux maréchaux de Chaulnes, de Chastillon & de la Meilleraye, il est dit: « Le roi ayant vu que M. de la Meilleraye fait état d'amener quatre pièces de canon, estime qu'étant légère....... ce sera chose avantageuse

Digitized by Google

amenant des fusiliers & des *dragons* ramassés de l'armée».

Il y en avoit encore à la bataille de Rocroy. Je trouve dans un rôle de 1648, un régiment de *dragons*, en divers mémoires durant les guerres civiles de la Fronde. Ce qui est certain, c'est qu'il y eut beaucoup moins de *dragons* François en ce temps-là, qu'il n'y en avoit sur la fin du ministère du cardinal de Richelieu. Tout ceci prouve, au moins clairement, que les *dragons* du maréchal de la Ferté n'ont pas été les premiers *dragons* qu'on ait vu dans les troupes Françoises.

Mais avant que de descendre dans un plus grand détail sur ce qui regarde les *dragons*, depuis leur nouvelle multiplication dans les troupes de France, je vais dire encore quelque chose sur leur première institution.

Outre le cavalier Melzo, j'ai trouvé encore un auteur, homme de guerre du même temps, qui a parlé de la milice des *dragons*, tels qu'ils étoient dans les armées où il avoit servi. C'est Jean-Jacques Walhausen, qui s'intitule principal capitaine des gardes, & capitaine de la louable ville de Dantzic : il composa son ouvrage en allemand, & il fut depuis traduit en françois. Cette traduction fut imprimée à Oppenheim, l'an 1615 : l'auteur paroit avoir servi dans les troupes de Hollande, contre les Espagnols ; car il fait de temps en temps l'éloge du comte Maurice, prince d'Orange, & appuie quelquefois de l'autorité de ce prince, les règles qu'il donne de l'art militaire. Voici ce qu'il dit des *dragons*, qu'il appelle *drageons*. « C'est, dit-il, une lourde & ridicule armature ; mais cependant en son lieu fort convenable, propre & utile partie de la cavalerie inventée, afin que considérant qu'il y a plusieurs exploits militaires qui ne peuvent être effectués par la cavalerie seule, l'infanterie, ou partie d'icelle, monte à cheval avec ses armes requises secondant promptement & subitement la cavalerie. Or en voici l'équipage.

Pour *dragons*, tu choisiras la moitié des musquetiers & l'autre de piquiers, chacun armés de ses armes propres, comme il est montré en l'art militaire de l'infanterie, desquelles ils useront à la manière d'infants ; comme aussi ils sont plus dépendants de l'infanterie que la cavalerie : mais d'autant qu'ils sont toujours à cheval, & logez même aux quartiers de la cavalerie, j'en ai voulu faire mention en ce lieu.

Ses armes donc sont le musquet ou la pique... il a le moindre cheval qu'on peut avoir, dont aussi n'est de trop grand prix ; de sorte que s'il est question de mettre pied à terre & le quitter, la perte n'en est trop grande ; . . . . il ne se chargera de bottes & esperons, car elles lui seroient plutôt dommageables que profitables, quand il sera besoin de mettre pied à terre ; . . . . . en son harnois il aura au côté dextre deux petits pertuis par lesquels il y attachera un petit crochet pour y suspendre sa pique en cheminant à cheval. Quand les *dragons* vont attaquer l'ennemi, après avoir, comme il est dit, mis pied à terre, ils jettent la bride de leurs chevaux sur le col de celui de leurs voisins, ainsi qu'ils demeurent toujours joints de file comme ils avoient marché ; de sorte que les chevaux se tiennent ainsi accouplez par les brides, ne se pouvant enfuir, entre tant que les maitres sont en terre ; on y ordonne quelques-uns qui les gardent : . . . . cette sorte de cavalerie vient aussi-bien à propos en batailles rangées : car étant en pleine bataille contre l'ennemi, l'avant-garde se trouvera fort-bien, ordonnant que les *dragons* s'avancent subitement contre les ordonnances ès troupes contraires, soit aux flancs ou à la queue, &c. »

L'auteur décrit ici, sans doute, l'équipage des *dragons* tel qu'il étoit d'abord en Allemagne & en Hollande. Il leur fait porter des piques & des mousquets à cheval, & il les représente ainsi dans ses estampes. Ces piquiers à cheval n'avoient pas une fort bonne figure ; & je ne m'étonne point de ce que l'auteur dont je viens de faire l'extrait, traite les *dragons* en cet équipage d'une *lourde & ridicule armature*. Mais je ne crois pas qu'en France & dans les troupes d'Espagne, ils ayent porté des piques à cheval. Le cavalier Melzo dit qu'on leur donna premièrement des mousquets ; mais comme la mèche les embarrassoit à cheval, on les arma d'arquebuses à rouet dans les troupes des deux nations.

Je reviens aux *dragons* de notre temps tels qu'ils sont en France.

A la paix des Pyrenées, il y avoit deux régiments François de *dragons* sur pied, & je crois qu'il n'y en avoit point d'autres. L'un étoit le régiment de *dragons* du roi, & l'autre le régiment de la Ferté.

Celui-ci, suivant quelques mémoires qu'on m'a fournis, fut levé par le marquis de la Ferté, dans son gouvernement de Lorraine, & formé des compagnies franches du sieur des Fourneaux, officier distingué de ce temps-là, & je trouve dans un livre intitulé, généalogie de la maison de Seneterre, qu'il fut levé en 1645, qu'il étoit de quarante compagnies, & qu'il servit au siège & à la prise de Mardik en 1646. L'auteur ajoute contre la vérité, & suivant le préjugé ordinaire, que ce fut le premier régiment de *dragons* qui ait paru en France.

Le régiment de *dragons* du roi fut créé l'an 1657, & en voici l'occasion. Le comte de Montécuculi mécontent de la cour Impériale, traita avec le roi ; il s'engagea à lever pour le service de sa majesté deux régiments Allemands, l'un de cavalerie & l'autre de *dragons* : on lui fit toucher l'argent nécessaire pour cette levée, il commença par les *dragons*, & en avoit levé quatre compagnies, lorsque les ministres Autrichiens trouvèrent moyen de le regagner. Comme il étoit aussi honnête homme que grand général, il envoya au roi les

Digitized by Google

quatre compagnies de *dragons* qu'il avoit déja levées, & ce qui lui restoit de l'argent qu'on lui avoit fait toucher. A ces quatre compagnies on en ajouta quelques autres qu'on forma de soldats choisis dans quelques régiments d'infanterie, & l'on en composa un régiment dont M. le comte de Peguilin, aujourd'hui duc de Lauzun, fut fait colonel-lieutenant. Son régiment étoit alors de huit compagnies. Je trouve qu'en 1660 le roi entretenoit une compagnie de *dragons* sous le nom de *dragons* de Bourgogne, qui avoient servi sous M. le Prince avant son retour en France, & dont le capitaine étoit M. de Rochefort.

En 1668, le roi créa en faveur de M. de Lauzun la charge de colonel général des *dragons*, & de son régiment en fit deux, dont l'un fut nommé le régiment Colonel-Général, & l'autre le régiment Royal. Il n'y avoit point d'autres régiments de *dragons* sur pied; mais on projettoit dès-lors d'en augmenter le nombre.

En 1669, au mois de mai, le roi publia la création du colonel-général, & fit dresser un état-major pour les *dragons*, comme on le voit par l'édit de création.

Le roi en différents temps augmenta cette milice, & régla le nombre de ces régiments à quatorze, qui ont toujours été conservés à toutes les réformes, & que l'on nomme les quatorze vieux.

En l'année 1668, le roi au sujet de la ligue d'Ausbourg, augmenta ses troupes & créa douze autres régiments de *dragons*.

En janvier 1689, M. le cardinal de Furstémberg en leva deux & les donna au roi.

Au mois d'octobre de la même année, le roi en créa sept, & un an après en créa encore huit. Ainsi, au mois d'octobre de l'an 1690, sa majesté avoit quarante-trois régiments de *dragons* sur pied.

En 1698, après la paix de Riswick, les vingt-huit derniers régiments de *dragons* furent réformés.

En l'année 1701, lorsque la guerre pour la couronne d'Espagne commença, le roi fit donner des commissions pour lever soixante & douze compagnies de *dragons*, dont il forma six régiments qu'il donna à des mestres-de-camp réformés.

En l'année 1702, le roi permit à plusieurs officiers de lever des régiments de *dragons* à leurs dépens; & il y en eut dix de levés. Ainsi, au mois de mai 1704, sa majesté eut trente régiments de *dragons* sur pied, de douze compagnies chacun, & de trente-cinq maitres par chaque compagnie. Le second régiment de Languedoc levé l'an 1703, est compris dans ce nombre. Le roi, en 1704, le 26 de novembre, rétablit les quatre régiments de *dragons* qui avoient été pris à Hochstet, en fournissant les hommes, les chevaux & les armes, & y mit des officiers réformés. On leva encore quatre régiments de *dragons* en 1705, & un en 1710.

Au commencement de 1718, le roi mit sur pied un régiment de *dragons* sous le nom d'Orléans, & qui, par une ordonnance du 23 d'avril prit son rang après le régiment Dauphin : à sa création il eut pour colonel M. de Lafare Tournac; & cet officier ayant été fait maréchal-de-camp au retour de la campagne d'Espagne, ce régiment passa à M. de Trenel. *Daniel. Mil. Franç. Tom. II. p.* 496.).

L'ordonnance du 8 août 1784 assimile les *dragons* à la cavalerie.

DRAPEAU. *Voyez* ENSEIGNES.

Le *drapeau* est l'enseigne de l'infanterie. Il fut substitué aux bannières, lorsque la milice Françoise prit une forme réglée & constante. Toutes les troupes européennes ont des *drapeaux*. Il y en a un par compagnie dans la plupart des troupes étrangères.

Les *drapeaux* servent en général au ralliement comme toutes les enseignes : ils pourroient servir aussi à l'alignement : mais ils sont trop incommodes par leur grandeur & leur mobilité. Le moindre vent les agite tellement qu'il est très pénible de les porter, & qu'ils incommodent beaucoup les soldats qui en sont voisins. On ne pouvoit pas adopter d'enseigne plus gênante & moins utile : les plus parfaites, les moins incommodes, celles qui pouvoient servir le plus tant au ralliement qu'à l'alignement, ce sont évidemment les aigles & autres enseignes romaines.

On donne le nom de *drapeau* aux enseignes ou signes militaires dont l'infanterie Françoise est pourvue.

Les *drapeaux* modernes sont composés de trois parties; de la lance, du *drapeau* proprement dit & de la cravate.

La lance est un bâton fait d'un bois léger, elle a un pouce de diamètre & neuf pieds six pouces de longueur; la partie inférieure de la lance qui est appellée *talon*, est revêtue d'un morceau de fer de six pouces de longueur; ce fer est terminé en pointe : il sert à ficher le *drapeau* en terre; la partie supérieure de la lance est armée d'un morceau de cuivre doré qui a six pouces de longueur, & la forme d'un fer de lance antique.

Le *drapeau* est composé d'une étoffe de soie appellée taffetas, il a cinq pieds six pouces de longueur sur une largeur égale.

Le *drapeau* est attaché à la lance par des clous dorés.

Les cravates des *drapeaux* sont aussi de taffetas; elles ont deux pieds trois pouces de long sur une largeur égale; elles sont nouées au-dessous du fer de la lance & au-dessus du *drapeau*.

Le *drapeau* a été confié pendant longtemps à de jeunes officiers appellés *enseignes*; ils tenoient le dernier rang parmi les officiers subalternes.

Aujourd'hui le *drapeau* est remis entre les mains d'un vieux militaire, connu sous le nom de *porte-drapeau*; il est parvenu à ce rang par son mérite; il est ordinairement choisi parmi les plus anciens sergents-majors. Le *drapeau*, est sans doute, in-

Digitized by Google

finiment mieux placé entre les mains d'un guerrier qui a blanchi sous le harnois, mais qui est encore robuste, qu'entre les mains d'un jeune homme presque toujours sans force, au moins sans expérience de lui-même, & des objets militaires. *Voyez* PORTE-DRAPEAU.

Nous avons eu pendant longtemps trois *drapeaux* par bataillon, ce nombre a été ensuite réduit à deux; aujourd'hui nous n'en avons qu'un.

Le *drapeau* est placé au centre du bataillon, sa garde est composée de quatre sergents & de huit caporaux.

Le *drapeau* du premier bataillon est blanc: celui du second bataillon est composé de plusieurs morceaux de taffetas de différentes couleurs. La disposition de ces couleurs a pu dans l'origine, être dictée par la raison; mais aujourd'hui elle paroit un effet du hasard ou du caprice.

On renouvelle les *drapeaux* toutes les fois que les anciens sont hors de service; c'est le roi qui fournit la lance & le *drapeau*. C'est au colonel à les orner de cravates.

Quand les régiments ont reçu de nouveaux *drapeaux*, ils les font bénir; cette cérémonie à laquelle on donne une pompe religieuse militaire est décrite dans l'article *bénédiction des drapeaux*.

De la distinction & de la forme du drapeau.

Les enseignes militaires que nous appellons *drapeaux*, n'ont pu être institués que pour distinguer les différentes troupes, & pour faciliter aux membres de chacune d'elles le moyen de se rallier à leurs compagnons: aussi quand l'art de la guerre eût fait quelques pas vers la perfection, on cessa de porter une petite botte de foin au haut d'une pique, & on choisit pour enseigne des objets d'une forme assez variée pour être facilement distingués; ce furent d'abord de grands quadrupèdes ou des oiseaux de la plus grande taille qu'on avoit empaillés; à ces animaux empaillés, on substitua leurs images grossièrement peintes sur une étoffe de laine ou de fil; de là le nom de *drapeau*. Jusques là on n'avoit pas encore tout-à-fait perdu de vue l'objet de l'institution des enseignes, mais bientôt on n'en reconnut plus les traces. Des hiéroglyphes plus ingénieux que sensibles succédèrent aux images des animaux: ils furent effacés à leur tour & remplacés par un saint révéré dans la contrée, ou l'image d'un guerrier que ses faits d'armes avoient rendu célèbre; enfin les *drapeaux* devinrent tels que nous les voyons aujourd'hui; c'est-à-dire, un composé de morceaux d'étoffe de soie de différentes couleurs, mais si confusément faits, qu'il est presqu'impossible de distinguer un *drapeau* d'avec un autre, & sur-tout de deviner à quel corps appartient un certain *drapeau*. Il faut cependant que les *drapeaux* soient tels que dans une armée il n'y en ait pas deux qui se ressemblent, & qu'ils aient assez d'analogie avec les uniformes, pour que chaque individu puisse facilement reconnoitre celui sous lequel il doit combattre. Il y auroit ce me semble une manière simple & facile de remplir ces conditions essentielles & constitutives.

Supposons, par exemple, que les régiments de l'armée françoise soient partagés en onze divisions, de dix régiments chacune; que la première division ait des revers blancs; la seconde, noirs; la troisième, bleu-de-roi; la quatrième, écarlate; la cinquième, bleu-céleste; la sixième, violet; la septième, gris-de-fer; la huitième, verd-foncé; la neuvième, cramoisi; la dixième, jaune; & la onzième, gris-argentin; supposons encore que le premier régiment dans chaque division ait le parement blanc; le second, le parement noir; le troisième, le parement bleu-de-roi; &c. *Voyez* UNIFORMES. Il est clair qu'il n'y aura pas deux régiments qui portent les mêmes couleurs distribuées dans le même ordre, & qu'on ne pourra jamais confondre deux régiments; cet ordre établi, partageons nos *drapeaux* en deux bandes égales, de deux pieds & demi de longueur, sur deux pieds & demi de largeur, (dimensions qui sont plus que suffisantes,) que la bande supérieure représente le revers & indique la division dans laquelle le régiment est compris; que la bande inférieure fasse connoitre, comme le parement, le rang du même régiment dans la division; ainsi nous aurons des *drapeaux* qu'on ne pourra confondre, & qu'on reconnoitra facilement, même de très loin.

Pour distinguer les différents *drapeaux* du même régiment, nous aurons recours aux cravates; le premier la portera blanche; le second noire, &c.

Cette manière de distinguer les *drapeaux* peut être appliquée aux étendards, aux guidons, & aux différents fanons. Voyez ces mots.

Cette manière de composer les *drapeaux*, n'empêcheroit pas qu'on les chargeât de quelque emblême distribué par la victoire. *Voyez* RÉCOMPENSES MILITAIRES.

Du nombre de drapeaux.

Un *drapeau* suffit-il à un bataillon? Rappellons-nous pourquoi les *drapeaux* furent institués, & nous verrons qu'il en faut un plus grand nombre: un bataillon a fourni une garde d'honneur chez un prince du sang ou chez un maréchal de France, le voilà sans signe militaire; le voilà sans point de ralliement, sans secours pour prendre ou donner de grands alignements; le voilà, en un mot, privé d'un grand moyen, pour arriver à la victoire. Un boulet ou une balle ont-ils cassé la lance du *drapeau*, voilà le même inconvénient. Les Romains, ce peuple vraiment guerrier, ne s'étoient pas contentés de donner un signe militaire à chaque légion, ils en avoient donné un particulier à chaque division & à chaque subdivision de ce corps: pourquoi, à son exemple, ne donnerions-nous pas un *drapeau* à chaque grande division de

Digitized by Google

nos armées ; un au régiment, un au bataillon, un à la compagnie. Telle étoit l'opinion du maréchal de Saxe ; cette autorité nous paroît d'un poids bien propre à faire pencher la balance. (*Voyez le tome I. page* 63 *des Rêveries.*). Si nous venons à perdre une bataille, dira-t-on, l'ennemi vain du grand nombre de *drapeaux* qu'il nous aura pris, en deviendra plus entreprenant, & nos troupes en seront découragées. Ce fut, je le sçais, pour prévenir un pareil malheur, qu'en 1692 le prince d'Orange, instruit par le passé, ne laissa subsister qu'un *drapeau* dans chaque bataillon de son armée : mais cette objection, toute fondée qu'elle paroît, n'en est pas moins aisée à lever : ne donnons le nom de *drapeau* qu'à celui du régiment ; n'attachons de l'honneur qu'à la conservation de celui-là, & nous aurons touts les avantages de la multiplicité des signes militaires, sans en avoir les inconvénients.

Ne seroit-il pas avantageux que les régiments n'eussent pendant la paix que les *drapeaux* de bataillon & de compagnie, & que le *drapeau* de régiment ne fût déployé que pour le roi ou en présence des ennemis de l'état ? L'esprit militaire est un esprit tout-à-fait particulier ; c'est par la combinaison d'une infinité de petits moyens qu'on lui donne de l'énergie. Cette vérité nous fait regretter que l'oriflamme ne subsiste plus, & que le général n'ait pas son *drapeau* particulier. On pourroit tirer un très grand parti de l'un & de l'autre ; outre l'utilité métaphysique dont nous venons de parler ; le *drapeau* du général en auroit encore beaucoup d'autres. (*Voyez l'Empereur Léon, par Mezerai, tome I. page* 203 & 204 ; *les Rêveries du Maréchal de Saxe, tome I. page* 140 ; *les Commentaires de M. Turpin, sur Montécuculli, tome* 2, *page* 412.).

De la garde du drapeau.

Nous verrons dans l'article PORTE-DRAPEAU, quelles sont les qualités que ces officiers devroient réunir. Nous nous contenterons de demander ici s'ils ne devroient pas toujours avoir auprès d'eux un successeur ou un adjoint, pour les remplacer dignement quand des blessures considérables ou une maladie grave les mettent dans l'impossibilité de porter le *drapeau* sur le chemin difficile de la victoire.

Nous confions la garde du *drapeau* au premier sergent & aux deux premiers caporaux de chaque compagnie : on ne peut certainement guères mieux l'entourer ; mais ces bas-officiers ne sont-ils pas nécessaires dans leurs compagnies ? & comme les *drapeaux* sont un point de mise, n'est-il pas à craindre que la consommation de ces hommes précieux ne soit trop prompte. Les douze premiers vétérants de chaque régiment mêlés avec un nombre égal de jeunes volontaires gentilshommes, auxquels on ne donneroit qu'une paye modique, pourroient, ce me semble, remplacer avec avantage les bas-officiers des compagnies. Pour guider les *drapeaux*, il faut de l'intelligence ; pour les garder il ne faut que de la bravoure ; où en trouver plus que dans nos vétérants & dans la jeune noblesse Françoise ?

Du respect qu'on doit aux drapeaux.

Nos *drapeaux* marchent toujours environnés d'une garde formidable, on les reçoit avec respect, on les renvoie avec solemnité ; c'est beaucoup, mais ce n'est point assez. Les Romains alloient plus loin, & ils eurent lieu de s'en applaudir. Pour un légionnaire, rien n'étoit plus sacré que l'aigle ; les enseignes étoient révérées à l'égal des statuts des divinités. Tacite les appelloit les dieux de la guerre & des légions ; on leur dressoit des autels ; elles étoient un réfuge pour ceux qui craignoient quelque violence ; celui qui avoit juré par elles osoit moins fausser son serment, que s'il eût juré par sa propre tête. Pourquoi n'imiterions-nous pas ce peuple sage ? Pourquoi n'inspirerions-nous pas au soldat une vénération religieuse pour ses enseignes ? Ici l'excès ne seroit ni dangereux ni blâmable. Nous verrons dans l'article SERMENT MILITAIRE que le respect pour les *drapeaux* pourroit lui donner beaucoup de force : c'étoit l'opinion du maréchal de Saxe, *tome I, page* 141.

Nous parlerons enfin dans l'article PUNITION des peines dont on devroit menacer les corps qui seroient assez malheureux pour perdre leurs *drapeaux*. (C.).

DROIT MILITAIRE. Ce droit est celui qui règle les devoirs des militaires. Ils sont généraux ou particuliers. Ceux-ci sont prescrits par les ordonnances de chaque souverain, & différent suivant le génie, les mœurs, les usages de chaque nation ; c'est pourquoi je nomme l'espèce de droit qu'ils constituent *droit militaire* national. Les autres sont fondés sur la loi générale des sociétés, loi commune à touts les peuples, loi qui enjoint aux hommes de ne se faire aucun mal sans la nécessité la plus absolue : je nomme cette espèce de droit, *droit militaire* public. C'est ce que d'autres ont nommé *droit de la guerre*.

Dans les premières guerres des peuples barbares, le mal qu'ils se faisoient n'avoit pas d'autres bornes que celles de leur puissance. Ils détruisoient, brûloient les villes & les bourgs, tuoient les hommes en armes & sans armes, les femmes, les enfants, les animaux même ; semblables aux masses de rocher, qui, tombant du haut des montagnes, écrasent tout ce qui ne peut soutenir leur poids. Ce genre de guerre subsiste encore parmi les nations sauvages.

La raison cultivée a ramené l'homme à des sentiments plus dignes de lui. Entraîné à la guerre par le désordre de ses passions, mais honteux de l'atrocité de ses ancêtres, il a opposé aux maux de ce fléau les loix de la justice universelle. Il a

Digitized by Google

recherché les bornes qu'elle prescrit aux nations belligérentes, & à touts ceux qui en défendent les intérêts. Touts les peuples ont adopté cette institution salutaire, & les désordres de la guerre ont été soumis aux règles de la sagesse.

Ceux qui pensent qu'en renouvellant les atrocités des premiers peuples, on étoufferoit toute semence de guerre, & qu'on obligeroit les hommes à y renoncer, me paroissent ne les pas connoître. L'esprit de vengeance s'empareroit de ceux qui auroient souffert ces horribles hostilités : ils n'en reprendroient que plutôt les armes; ils détruiroient leurs ennemis ou seroient détruits par eux, & nous reviendrions à l'état des Algonquins & des Cannibales. Irions-nous à la sagesse en rétrogradant vers la barbarie? Les bornes de ce dictionnaire, consacré à l'exposition de notre art militaire, ne permettent pas de traiter cet article qui demanderoit un grand développement. Je renverrai donc aux auteurs qui ont écrit sur cette matière, à Grotius, Puffendorf, Wolf, Burlamaqui : on l'y trouvera traitée dans touts ses détails.

DUEL. Combat entre deux hommes. *Voyez* cet article aux dictionnaires de morale & de Jurisprudence. Nous ne considérerons ici le *duel* que relativement aux militaires.

Des duels *entre les soldats.*

Il importe peu à un écrivain militaire que les *duels* doivent leur naissance à un gouvernement assez foible pour qu'il y soit permis aux particuliers de se faire justice eux-mêmes, ou à ce préjugé des forêts du Nord, qui faisoit regarder l'usage de la force comme le droit le plus glorieux & le plus noble : peu lui importe encore qu'ils ayent été enfantés par une superstition grossière, ou produits par les joutes & les tournois; ce qui l'intéresse, ce qui doit être l'objet de ses recherches, c'est de trouver une manière facile & sûre d'éteindre dans l'armée françoise, cette fureur barbare, qui, dans chaque siècle, a fait couler des ruisseaux du sang le plus pur & le plus généreux.

Il y a un siècle qu'on n'auroit osé entreprendre d'abolir les *duels*, ou qu'on auroit tenté en vain d'y parvenir; les officiers, eux par qui il auroit fallu commencer, étoient les partisants les plus déterminés de cette coutume atroce; en cherchant à l'ébranler, on lui auroit donné une stabilité plus grande : aujourd'hui tout a changé de face, & graces à l'éducation que nous recevons, aux lumières que la philosophie a répandues, à la politesse que vingt ans de paix ont introduites & que le commerce des femmes a perfectionnée; graces sur-tout à l'anéantissement du goût vil & brutal que les guerriers du dernier siècle avoient en général pour le vin, les officiers n'ont conservé de cette antique erreur que ce qu'il en faut peut-être, pour maintenir parmi eux quelques vertus nécessaires. Ce n'est donc pas vers les classes supérieures que nos regards doivent se tourner; le temps y achèvera sans aucun secours étranger, la révolution déja si avancée; ce n'est pas non plus vers celle des bas-officiers; elle offre rarement en ce genre des exemples funestes : la classe des soldats étant donc la seule où l'épidémie fasse des ravages sensibles; c'est elle qui mérite toute notre attention; c'est à elle que nous devons prodiguer nos soins & donner les remèdes les plus actifs : je me trompe, les remèdes actifs seroient inutiles & même dangereux; une expérience de deux siècles nous l'a prouvé; elle nous a appris en même temps que nous devons recourir à un régime préservatif, & qu'il peut seul opérer le bien que nous espérons.

Un maréchal de France, que ses victoires ont rendu célèbre, que je ne nommerai point parce que je me suis imposé la loi de n'insérer dans mes articles le nom d'aucun homme vivant. Un maréchal de France, gouverneur d'une de nos grandes provinces militaires, ayant vu que les loix portées contre les soldats qui s'étoient battus en *duel* ne diminuoient pas le nombre des duélistes, que la crainte des peines les plus sévères étoit trop foible pour retenir le soldat passionné & l'empêcher de se livrer à l'ardeur de la vengeance, a essayé, pour atteindre à ce but si desirable, de sévir contre les personnes qui, par la place qu'elles occupent, peuvent & doivent prévenir les combats singuliers. Pour cela il a ordonné que toute compagnie de laquelle un soldat ou un bas-officier seroit convaincu de s'être battu en *duel*, monteroit la garde pendant huit jours consécutifs; c'est-à-dire, que chacun des membres qui la composent, monteroit quatre gardes dans l'espace de huit jours.

A peine le règlement dont nous parlons a-t-il été mis en vigueur, qu'il a été suivi des effets les plus heureux. Les *duels* entre les soldats ont diminué de la manière la plus sensible : malgré ce succès, le règlement n'a pas été à l'abri de quelques critiques assez vives; les principales sont les cinq suivantes; 1°. le règlement est injuste en lui-même; 2°. il ne punit pas le coupable; 3°. il ne proportionne pas la peine au délit; 4°. il doit rendre le soldat moins brave; 5°. la punition qu'il inflige est plus destructive que ne pourroit l'être le fer des duélistes, & elle est nuisible au bien du service.

Il faut en convenir, quelques-unes de ces objections paroissent fondées : mais le sont-elles? cherchons la vérité, & portons dans cette recherche l'impartialité exacte qu'on doit attendre d'un écrivain militaire.

PREMIÈRE OBJECTION.

Le règlement est injuste en lui-même.

Les fautes sont personnelles, dit-on; celui qui punit un homme pour le crime qu'un autre a

Digitized by Google

commis, blesse la justice. Cela peut-être vrai; cela l'est dans l'ordre métaphysique; mais dans l'ordre social, il n'en est pas toujours de même. Pour nous en assurer consultons notre cœur; ouvrons le code de différens peuples, mais sur-tout interrogeons la loi primitive de toute association; cette loi sur laquelle ni les hommes, ni les climats, ni le temps ne peuvent influer, nous dira tout règlement qui peut produire un bien général & le salut du plus grand nombre, est bon & juste; or, certainement un règlement qui diminue le nombre des *duels*, produit un grand bien; donc il est juste. Notre cœur nous dira à son tour, si je n'ai aucun intérêt personnel à m'opposer à ce que mon voisin soit volé, si je ne suis chargé d'aucun emploi civil, les loix me permettent de regarder avec indifférence un crime commis sous mes fenêtres, je resterai tranquille spectateur du vol ou de l'assassinat : si au contraire des loix sages m'avoient rendu responsable d'un crime que j'aurois pu empêcher, la crainte des peines auroit terminé dans mon ame le combat qui s'y livroit, l'amour de ma propre conservation & celui de l'humanité souffrante; or, le règlement en punissant les associés, a créé cette troisième puissance; donc il est encore juste. Si nous parcourons enfin le code des différents peuples, nous y verrons un grand nombre de loix qui obligent touts les membres d'une corporation à empêcher de tout leur pouvoir l'exécution des projets contraires au bon ordre & à la tranquillité publique, & qui les punissent quand ils ne l'ont pas fait. *Voyez* les loix de Licurgue, le code des Gentoux, les loix Siamoises, Persannes, Japonnoises & quelques ordonnances de nos rois de la première & seconde race. Pourquoi le code militaire françois feroit-il le seul qui fût privé de ce moyen heureux?

Pour mettre la justice du règlement dans un jour plus grand encore, remontons aux causes des *duels*.

Lors d'un combat singulier entre deux soldats, il n'y a en apparence que deux hommes coupables, & même à la rigueur, il n'y en a qu'un; l'agresseur. Mais dans la réalité, il y en a un nombre bien plus grand : dans cette classe, je place les officiers, les bas-officiers, & les soldats de la compagnie de celui qui a vengé le fer à la main l'injure qu'il prétend avoir reçue; je les y place, parce qu'ils sont fauteurs ou complices du *duel*; s'ils l'avoient voulu, ils l'auroient prévenu.

Le vin est la principale, peut-être même l'unique cause des *duels* entre les soldats; comme ils sont presque toujours sevrés de cette liqueur dangereuse, ils veulent, lorsque leurs facultés le leur permettent, se dédommager du passé, jouir du présent & voler à l'avenir. Comment leur tête résisteroit-elle à ce déluge, & aux élans de la grosse joie à laquelle ils se livrent? Quand le soldat est de sang froid, il médite des combats contre les ennemis de l'état; quand il est pris de vin, il veut se battre; cela est naturel. Le premier venu est l'homme qu'il lui faut; & ce premier venu, compagnon de son orgie, pense comme lui; cependant ils sont sans armes; pour s'en procurer, il faut parcourir des rues, traverser un quartier, entrer dans une chambre, s'approcher du ratelier où les bayonnettes sont placées, ressortir, aller sur le champ de bataille : est-il possible qu'un homme ivre fasse toutes ces courses sans rencontrer un officier, un bas-officier, ou un soldat de sa compagnie? Aujourd'hui un homme ivre n'est qu'un homme ivre; si ses officiers, ses camarades répondoient de ses actions, il n'en seroit plus de même; un homme pris de vin deviendroit un être intéressant dont on s'assureroit, & qu'on puniroit assez sévèrement pour l'empêcher de retomber dans la même faute.

Ainsi en rendant les officiers, les bas-officiers & soldats responsables de la conduite de leurs compagnons d'armes, non-seulement on préviendroit les *duels*, mais même on mettroit des bornes à l'ivrognerie, vice commun & si funeste à l'état militaire.

En donnant le vin pour cause première des combats singuliers parmi les soldats, il s'en faut de beaucoup que j'aye eu l'intention de calomnier les soldats François, j'ai cru au contraire faire l'éloge de leur cœur; il ne peut devenir féroce que lorsque leur esprit est aliéné par les vapeurs du vin.

Quelques rares que soient les affaires dont le vin n'est pas la cause première : il en existe pourtant, on ne peut le nier; mais celles-là même n'auroient pas lieu, si touts les membres d'une compagnie étoient intéressés à prévenir l'effusion du sang, & songeoient plutôt à jouer le rôle noble de conciliateurs, que le rôle bas & cruel de boutefeux. Quelque discussion précède toujours les voies de fait; on ne débute jamais par le dénouement: l'action du *duel* comme toutes les autres actions tragiques, n'arrive à la catastrophe qu'après avoir passé par l'exposition, le nœud & l'intrigue. Qu'au milieu d'une des scènes, un tiers de sang-froid veuille interrompre les progrès de l'action, il y parviendra aisément, ou en employant un peu d'art, ou en interposant l'autorité que les ordonnances militaires lui donnent. Rarement on se bat pour soi; rarement on veut se venger en exposant sa vie; le préjugé nous conduit plus souvent *sur le pré* que le ressentiment des propos inconsidérés qu'on nous a tenus; toutes les fois qu'un tiers se donne la peine de nous faire entendre raison, qu'il nous montre que nous pouvons accorder l'amour de nous-même avec ce que nous devons à l'honneur; notre sensibilité physique avec notre délicatesse : nous laissons sans regret l'épée dans le fourreau.

Les soldats étant rarement seuls, parce que les besoins les rassemblent, ayant ou devant avoir toujours avec eux des officiers ou des bas-officiers,

Digitized by Google

si les uns & les autres étoient intéressés à maintenir la paix, elle régneroit donc sans cesse, ou du moins elle ne seroit jamais troublée au point de dégénérer en guerre ouverte; ainsi la punition infligée aux officiers, aux bas-officiers & aux soldats loin d'être injuste, est conforme aux maximes de la saine raison.

Oui, pour les bas-officiers & les soldats, disent les officiers, mais nous qui ne pouvons vivre sans cesse avec nos soldats, nous ne devons pas répondre de leurs actions & être punis de leurs fautes. Vaine objection; dans tout corps politique bien organisé, les chefs doivent répondre de leurs subordonnés, & jamais la discipline n'aura de force que lorsqu'on punira les chefs des fautes des subalternes.

SECONDE OBJECTION.

Le règlement ne punit pas les vrais coupables.

La loi du prince ayant proscrit la tête de touts les duélistes, l'auteur du règlement n'avoit pas besoin de prononcer contre eux; en condamnant les officiers, les bas-officiers & les soldats à monter un certain nombre de gardes, le législateur ne leur dit pas, je vous inflige cette punition, parce qu'un ou deux de vos compagnons se sont battus; mais il leur dit : je vous punis, parce que vous n'avez pas empêché un duel que vous pouviez prévenir. Ces gardes sont la peine de votre négligence, & non celle du combat singulier de vos camarades.

TROISIÈME OBJECTION.

Le règlement ne proportionne pas la peine au délit.

Le règlement, dit on encore, ne proportionne point les peines au délit. Les camarades de chambrée des duélistes, leur caporal, leur sergent & leur lieutenant méritent d'être punis plus sévèrement que les soldats, les caporaux, les sergents & les lieutenants des autres escouades, divisions & subdivisions de la même compagnie. Cette objection est fondée; la graduation a été omise; il seroit infiniment aisé de la fixer.

Pourquoi, ajoute-t-on, faire monter la garde aux soldats quand leurs bas-officiers se battent? Ont-ils pu les en empêcher? Cette objection est encore fondée; en la levant, on donneroit au réglement un plus haut degré de perfection.

IVe. OBJECTION.

Le règlement doit rendre le soldat moins brave.

L'objection qu'on répète le plus souvent est celle-ci; il faut que le soldat se batte en *duel*, car les combats singuliers le rendent brave; dites-moi, je vous prie, si, parmi les peuples les plus connus par leurs victoires, vous voyez des exemples de la fureur des *duels*; les Grecs & les Romains cherchoient-ils à plonger leur épée dans le sein de leurs concitoyens pour un mot souvent innocent, & tout au plus inconsidéré; jaloux de conserver leurs jours à la patrie, ils oublioient les injures personnelles, & méprisoient même les menaces les plus avilissantes, quand elles ne sortoient pas de la bouche d'un ennemi de la patrie. Qui ne connoît pas ce mot célèbre, *frappe, mais écoute*? Ces fiers Anglois, nos ennemis les plus constants, ne se battent que rarement en combat singulier, & cependant ils sont aussi valeureux que nous. Les Allemands, les Espagnols, les Italiens ont à peu de chose près la même origine que les François; ils ont essuyé les mêmes variations qu'eux : ils devroient donc être mauvais soldats ou aimer les *duels*; ni l'un ni l'autre n'est vrai. Nos anciens preux, ces braves chevaliers que nous citons sans les imiter, étoient, dit un ancien historien des croisades, comme des agneaux parmi eux & comme des lions à la guerre. Ecoutez le chevalier Bayard; il vous dira « qu'un preux chevalier, un guerrier sans tache & sans reproche, n'a jamais rougi ses armes du sang de ses compagnons; mais il les a souvent & moulte fois trempées dans celui des ennemis de son roi ».

Telle avoit été d'abord l'opinion de nos pères; mais avec le temps elle changea : on fit consister l'honneur à se battre en toute occasion; on voulut que le militaire entretînt, essayât sa valeur par des combats singuliers; on fut persuadé que tout homme qui n'avoit pas eu au moins une douzaine de ce que nous appellons avec raison *mauvaises affaires*, ne pouvoit être un bon soldat. Quelle erreur! On a vu presque toujours au contraire ces hommes connus seulement par les meurtres qu'ils ont commis, ces duélistes fameux par leurs assassinats, prodigues du sang de leurs compagnons, & avares de celui de l'ennemi. Je pourrois citer une foule de preuves de ce fait; mais, pourquoi transmettre à la postérité des noms qui méritent de rester ensevelis dans l'oubli le plus profond. Je me contenterai de rapporter l'opinion de Turenne & de Montluc, l'autorité de ces deux grands hommes doit suffire. Voici ce que le maréchal de Montluc écrivoit à un lieutenant de sa compagnie. « Nous avons vu avec maints regrets longtemps sans remèdes, & jamais sans indignation, plus d'un faux guerrier, plus d'un homme d'armes ne s'en servir que contre nos propres frères & compagnons; nous en avons vu de tant desireux & friands d'escrime & de combats singuliers, frappant d'estoc & de taille en ces vilaines malencontres, & montrant un soi-disant courage dans touts les champs clos; mais toujours ces dangereux assassins saignant du nez, & comme poulles mouillées, quand il s'agissoit d'affronter & combattre

Digitized by Google

battre nos véritables ennemis ; aussi avons-nous fini, les connoissant foncièrement, par ne plus faire cas ni usage de ces pointilleux, désolants & malfaisants bravaches, que tant seulement en montres, parades, simulacres, tournois & carrousels ». J'ai remarqué, disoit M. de Turenne, plus d'une fois moi-même, la triste contenance de ces homicides devant l'ennemi ; ils nous tueroient touts si nous les laissions faire, & pas un seul ennemi du roi ».

Oui, je n'hésite pas à le dire, la connoissance certaine de leur adresse & de leurs vices produit seule les partisans des *duels*. La Rochefoucault, ce profond scrutateur du cœur humain, dit avec raison, « celui qui affecte de montrer une passion qu'il n'a pas dans le cœur, ne croit jamais assez bien jouer son rôle, parce que sa conscience le dément, & que ce n'est que quand on se sent trop foible, qu'on veut paroitre opiniâtre. Tant d'hommes ne sont si inquiets, si chatouilleux sur leur honneur, dit un autre moraliste, que parce qu'ils sçavent intérieurement que leurs titres sont supposés. Un troisième leur fait encore moins d'honneur. Les hommes ombrageux & prompts à provoquer les autres sont pour la plupart, dit-il, de malhonnêtes gens qui, de peur qu'on ose leur montrer ouvertement le mépris qu'on a pour eux, s'efforcent de couvrir de quelques affaires d'éclat l'infamie de leur vie intérieure ».

Si la valeur étoit un métier, elle demanderoit un apprentissage, un travail habituel ; mais cette vertu qui, dans le soldat, est le fruit du tempérament, de la discipline, de l'impossibilité d'être lâche, n'a pas besoin d'étude pour être acquise, & d'exercice pour être conservée. Je ne prétends cependant pas qu'un vieux soldat ne vaut pas mieux qu'un nouveau : loin de moi cette opinion ; ce que le vieux soldat a fait, est un garant de ce qu'il fera : les combats qu'il a vus, lui font considérer de sang froid ceux où il pourra se trouver. Mais quelle comparaison peut-on faire entre un combat d'homme à homme & une bataille générale ?

Si, de nos jours, un champion sortoit de son rang avant une affaire, pour aller combattre corps à corps un champion de l'armée ennemie. On devroit peut-être permettre aux soldats de s'exercer aux combats singuliers ; mais ce genre de lutte n'étant plus usité ; le coup de fusil tiré par la meilleure épée de France ne faisant pas plus de mal à l'ennemi que celui que tire le paysan le plus maladroit ; la prétendue agilité que donne l'escrime, pouvant d'ailleurs être acquise par des moyens moins dangereux, dans aucun cas les combats particuliers ne peuvent être nécessaires.

Ve. OBJECTION.

La punition que le réglement inflige, est nuisible à la santé du soldat & au bien du service.

La punition ordonnée pour prévenir les *duels*, peut être nuisible à la santé du soldat & au bien du service, cela est vrai ; un homme qui, sur huit nuits, en passe quatre au corps de garde, & quatre mal à son aise dans un lit trop étroit ; qui, sur huit journées, en passe quatre à faire faction, & quatre à préparer & à réparer son armement & son équipement, &c., doit se ressentir de cet excès de veilles & de fatigues ; son sang circulant difficilement à cause des ligatures qui compriment ses membres, doit s'échauffer, se vicier même. Et à quelle autre cause, qu'aux gardes multipliées, attribuer la vieillesse prématurée des soldats fantassins ? Mieux nourris que les cinq sixièmes des paysans, mieux vêtus, mieux couchés, prenant moins de peine, ils devroient conserver plus longtemps qu'eux l'air de fraicheur & de santé du bel âge ; & cependant un paysan de cinquante ans paroit plus jeune & mieux portant qu'un soldat âgé de quarante ans, dont il a consumé vingt-quatre au service de l'état.

Les hommes sont gouvernés par les mots ; il y a longtemps qu'on l'a découvert, &, qu'en tirant parti de cette découverte, on leur a rendu douces & agréables les choses les plus difficiles. L'idée d'honneur attachée à l'acte d'assurer la tranquillité publique contre les entreprises tant intérieures qu'exterieures, est un de ces préjugés militaires qu'on doit fortifier avec le plus de soin : il est un motif pour les nouveaux soldats : il tient sans cesse éveillée l'activité de ceux qui sont de service, &, par une espèce de grace d'état, il les empêche de profiter de ce moment commode pour déserter. En sera-t-il de même si l'on fait de la garde une punition ? L'homme de recrue retardera le moment de son entrée en bataillon ; le soldat fait regardera la garde comme une corvée, & le temps de sa faction deviendra pour lui un fardeau dont il se débarrassera, ou en la faisant mal, ou en choisissant ce moment pour n'en plus faire. Cette vérité a été apperçue par le rédacteur de l'ordonnance pour le service des places ; il met la garde au premier rang des services, au lieu que, par le réglement, elle paroit tout au plus au premier rang des corvées.

Telles sont les objections que l'on a faites contre le réglement. Ces objections sont aisées à réfuter. Au lieu de faire monter quatre gardes à la compagnie dont un soldat se feroit battu en *duel*, on pourroit lui faire monter huit piquets qui commenceroient lors de l'ouverture des portes, & qui finiroient lors de leur fermeture. Ces piquets, après avoir défilé à la queue de la garde, fourniroient quelques sentinelles sur la place d'armes, quelques autres sur le champ de la bataille, & des patrouilles qui parcoureroient sans cesse le rempart & les rues ; ainsi on puniroit aussi sévèrement & plus visiblement ; on feroit plus assuré de la tranquillité publique, & l'on n'exposeroit pas

Digitized by Google

la santé des soldats, espèce d'hommes qui, par sa rareté, devient tous les jours plus précieuse. On devroit encore augmenter la punition de l'escouade, de la division, & de la subdivision dont seroit le coupable : pour que tout le régiment fût intéressé à empêcher les *duels*, on pourroit l'obliger à défiler une ou deux fois pour chaque combat singulier. On devroit cesser de punir les soldats des fautes de leurs chefs, & faire supporter aux officiers & aux bas-officiers de la compagnie des duélistes, les dépenses que les *duels* causent à l'état. Cette augmentation de peine est juste, & elle produiroit des effets heureux.

Pourquoi le roi donne-t-il des appointements aux officiers & une paye aux bas officiers? C'est sans doute pour que les uns & les autres puissent se livrer entièrement à leur métier. Toutes les fois qu'ils le négligent, & que, par cette négligence, il arrive du dommage à ce qui leur est confié, sur qui doit donc tomber la perte? Est-ce sur l'état, qui a fait tout ce qu'il devoit, ou sur les officiers & les bas-officiers qui n'ont pas rempli les devoirs auxquels ils s'étoient engagés?

Cette augmentation de peine produira des effets heureux. Chacun frappé de crainte de monter huit piquets, & par celle d'etre obligé de payer le prix d'un dégagement, ou de plusieurs journées d'hopital, redoublera d'attention, & les *duels* deviendront infiniment plus rares.

Quand un homme sortiroit donc de l'hopital où un *duel* l'auroit conduit, ou bien après sa mort, s'il étoit victime des blessures qu'il auroit reçues, ou même après sa réforme, s'il étoit incapable de continuer ses services, le prix des journées d'hopital, dans le premier cas, celui du dégagement de l'homme dans le second & troisième, seroit porté en dépense aux officiers & bas-officiers de sa compagnie, & réparti proportionnellement à leurs appointements.

On pourroit pour cela dresser un tableau où d'après la dépense totale, la somme seroit répartie en quinze portions égales.

Les caporaux contribueroient	pour	1
Les sergents	pour	2
Les sous-lieutenants	pour	2
Le lieutenant en second	pour	1 $\frac{1}{2}$
Le lieutenant en premier	pour	1 $\frac{3}{4}$
Le lieutenant en second	pour	1 $\frac{3}{4}$
Le capitaine en premier	pour	4
Total		15

Ce n'est pas tout encore: il faut que, sans distinction de cas & de personnes, les combats singuliers ne soient jamais impunis; car, si on ne sévit que contre ceux qui viendront à la connoissance du commandant de la place, bientôt les corps prendront de si bonnes précautions, que le vingtième des *duels* sera à peine connu. Pour que touts les combats singuliers soient punis, il faut qu'il soit défendu au chirurgien-major, sous peine de cassation, de traiter en secret un soldat blessé par un coup d'arme blanche ou d'arme à feu; il faut qu'il soit ordonné au chef du corps d'infliger aux compagnies la punition qu'elles méritent; & qu'il soit assuré de la perte de son emploi, si le lieutenant de roi, ou son représentant, est instruit du délit par toute autre voie que la sienne.

Quelque utile que soit le réglement dont nous venons de nous occuper, nous ne nous flattons pas qu'il puisse prévenir touts les combats singuliers parmi les soldats. Nous croyons, avec le docteur Roberton, « que jamais une simple promulgation de loix & de réglements ne suffit pour détruire un usage quelque absurde qu'il soit, s'il est établi depuis longtemps, & s'il tire sa force des mœurs & des préjugés du siècle où il est établi ». Mais nous espérons qu'il en sera des combats singuliers comme il en fut des combats judiciaires; lorsqu'on chercha à les détruire par des loix sévères, d'abord ils ne perdirent presque rien : ce temps est passé. Ils devinrent ensuite moins fréquents : nous sommes à cette seconde époque. Enfin ils tomberent tout-à-fait en désuétude. C'est là notre espoir. (C).

ÉCH ECO

ÉCHARPE. (*feu d'*). Feu qui bat par un angle moindre que vingt degrés. Les flancs des bastions, dans le systême du comte de Pagan, faisant un angle de 100 degrés avec la courtine, peuvent être battus d'*écharpe* du chemin couvert opposé.

ÉCHAUGUETTE. *Voyez* GUÉRITE.

ÉCOLE MILITAIRE. L'*école royale militaire* est un établissement, fondé par Louis XV, en faveur des enfans de la noblesse Françoise, dont les pères ont consacré leurs jours & sacrifié leurs biens & leur vie à son service.

On ne doit pas regarder comme nouvelle, l'idée générale d'une institution purement militaire, où la jeunesse pût apprendre les élémens de la guerre. On a senti de tout temps qu'un art où les talents supérieurs sont si rares, avoit besoin d'une théorie aussi solide qu'étendue. On sçait avec quels soins les Grecs & les Romains cultivoient l'esprit

Digitized by Google

& le corps de ceux qu'ils destinoient à être les défenseurs de la patrie : on n'entrera point dans un détail que personne n'ignore ; mais on ne peut s'empêcher de faire une réflexion aussi simple que vraie. C'est sans doute à l'excellente éducation qu'ils donnoient à leurs enfants, que ces peuples ont dû les héros précoces qui commandoient les armées avec le plus grand succès, à un âge où les mieux intentionnés commencent à présent à s'instruire : tels furent Scipion, Pompée, Cæsar, & mille autres qu'il seroit aisé de citer.

Les parallèles que nous pourrions faire dans ce genre, ne nous seroient peut-être pas avantageux ; les exemples, en très petit nombre, que nous serions en état de produire à notre avantage, ne devroient peut-être se considérer que comme un fruit de l'éducation réservée aux grands seuls, & par conséquent ne seroient point une exception à la règle.

On ne parlera pas non plus de ce qui s'est pratiqué longtemps dans la monarchie ; tout le monde, pour ainsi dire, y étoit guerrier : les troubles intérieurs, les guerres fréquentes avec les nations voisines, les querelles particulières même, obligeoient la noblesse à cultiver un art dont elle étoit si souvent forcée de faire usage. D'ailleurs, la constitution de l'état militaire étoit alors si différente de ce qu'elle est à présent, qu'on ne peut admettre aucune comparaison. Touts les seigneurs de fiefs, grands ou petits, étoient obligés de marcher à la guerre avec leurs vassaux ; & le même préjugé qui leur faisoit mépriser toute autre profession que celle des armes, les engageoit à s'instruire de ce qui pouvoit les y faire distinguer. On n'oseroit pas affirmer cependant que la noblesse cherchât alors à approfondir beaucoup les mystères d'une théorie toujours difficile ; mais c'est peut-être aussi à cette négligence qu'on doit imputer le petit nombre des grands généraux que notre nation a produits dans les temps dont je parle.

Quoi qu'il en soit, l'état militaire étant devenu un état fixe, & l'art de la guerre s'étant fort perfectionné, principalement dans deux de ses plus importantes parties, le génie & l'artillerie, les opérations devenues plus compliquées, ont plus besoin d'être éclairées par une théorie solide, qui puisse servir de base à toute la pratique.

Depuis très longtemps touts les gens éclairés ont peut-être senti la nécessité de cette théorie ; quelques-uns même ont osé proposer des idées générales. Le célèbre la Noue, dans ses discours politiques & militaires, fait sentir les avantages d'une éducation propre à former les guerriers : il fait plus, il indique quelques moyens analogues aux mœurs de son temps, & à ce qui se pratiquoit alors dans le peu de troupes réglées que nous avions. Ces discours furent estimés ; mais l'approbation qu'on leur donna fut bornée à cette admiration stérile, qui depuis a été le sort de quantité d'excellentes vues enfantées avec peine, souvent louées, & rarement suivies.

Le cardinal Mazarin est le seul qu'on connoisse, après la Noue, qui ait tenté l'exécution d'une institution militaire. Lorsqu'il fonda le collège qui porte son nom, il eut intention d'y établir une espèce d'*école militaire*, si l'on peut appeller ainsi quelques exercices du corps qu'il vouloit y introduire, & qui semblent se rapporter plus directement à l'art de la guerre, quoiqu'ils soient communs à touts les états. Ses idées ne furent pas accueillies favorablement par l'Université de Paris, & la mort du cardinal termina la dispute. Cet établissement est devenu un simple collège, & à cet égard on ne croit pas qu'il ait eu aucune distinction, si ce n'est que la première chaire de mathématiques qui ait été fondée dans l'Université, l'a été au collège Mazarin.

Une idée aussi frappante ne devoit pas échapper à M. de Louvois : aussi ce ministre eut-il l'intention d'établir à l'hôtel royal des invalides, une *école* propre à former de jeunes militaires. On ignore les raisons qui s'opposèrent à son dessein, mais il est sûr qu'il n'eut aucune exécution.

Il étoit difficile d'abandonner entièrement un projet dont l'utilité étoit si démontrée. Vers la fin du dernier siècle on proposa l'établissement des cadets gentilshommes, comme un moyen certain de donner à la jeune noblesse une éducation digne d'elle, & qui devoit contribuer nécessairement aux progrès de l'art militaire. Les différentes compagnies qui furent établies alors, après diverses révolutions, furent réunies en une seule à Metz, & en 1733 le roi jugea à propos de la supprimer. Cette institution pouvoit sans doute avoir de grands inconvénients. Il seroit superflu d'entrer dans ce détail, il suffit de dire que depuis ce temps l'*école* des cadets n'a point été rétablie.

En 1724, un citoyen, connu par son zèle, par ses talents, & par ses services, ne craignit pas de renouveller un projet déja conçu plusieurs fois, & toujours échoué : il avoit des connoissances assez vastes pour trouver les moyens d'exécuter de grands desseins, & l'on comptoit, sans doute, sur son génie, lorsqu'on adopta l'idée qu'il présenta d'un collège académique, dont le but étoit non-seulement d'instruire la jeunesse dans l'art de la guerre, mais aussi de cultiver touts les talents, & de mettre à profit toutes les dispositions qu'on trouveroit, dans quelque genre que ce pût être. La théologie, la jurisprudence, la politique, les sciences, les arts, rien n'en étoit exclu. Toutes les mesures étoient prises pour l'exécution : la place indiquée pour le bâtiment, étoit dans la plaine de Billancourt ; les plans étoient arrêtés, la dotation étoit fixée, lorsque des circonstances particulières firent évanouir ce projet. Quelques soins qu'on se soit donné, il n'a pas été possible de recouvrer les mémoires qui avoient été faits à cette occasion ; l'on y auroit trouvé, sans doute, des recherches

Digitized by Google

dont on auroit profité, & que l'on regrette encore touts les jours.

S'il est permis cependant de faire quelques réflexions sur un dessein aussi vaste, on ne peut s'empêcher d'avouer que le succès en étoit bien incertain, on oseroit presque ajouter que le but en étoit assez inutile à bien des égards. En effet, n'y a-t-il pas assez d'*écoles* où l'on enseigne la théologie & la jurisprudence? Manque-t-on de secours pour s'instruire dans toutes les sciences & dans touts les arts? S'il s'est glissé quelques abus dans ces institutions, il est plus aisé de les réformer que de faire un établissement nouveau, qui ne pourroit que difficilement suppléer à ce qui est fait; la partie militaire sembloit donc être la seule qui méritât l'attention du souverain; & il y a bien de l'apparence que dans la suite on s'y seroit borné, si l'établissement du collège académique avoit eu quelque succès.

Après des conquêtes aussi glorieuses que rapides, le roi venoit de rendre la paix à l'Europe; occupé du bonheur de ses sujets, ses regards se portoient successivement sur touts les objets qui pouvoient y contribuer, & sembloient sur-tout chercher avidement des occasions de combler de bienfaits ceux qui s'étoient distingués pendant la guerre & sous ses yeux. Les dispositions du roi n'étoient ignorées de personne. Déja les militaires que le hasard de la naissance n'avoit pas favorisé, venoient de trouver dans la bonté de leur souverain la récompense de leurs travaux; la noblesse jusqu'alors refusée à leurs desirs, fut accordée à leur mérite: ils tinrent de leur valeur une distinction qui n'en est pas une à touts les yeux, quand on ne la doit qu'à la naissance.

Mais cette faveur étoit bornée, & ne s'étendoit que sur un certain nombre d'officiers. Ceux qui avoient prodigué leur sang & sacrifié leur vie, avoient laissé des successeurs, héritiers de leur courage & de leur parenté. Ces successeurs, victimes respectables & glorieuses de l'amour de la patrie, redemandoient un père, qu'ils ne pouvoient pas manquer de trouver dans un souverain, plus grand encore par ses vertus que par sa puissance.

Animé d'un zèle toujours constant, & qui fait son bonheur, un citoyen, frère de celui dont nous avons parlé, occupé dans sa retraite de ce qui étoit capable de remplir les vues de son maitre, crut pouvoir faire revivre en partie un projet, échoué peut-être parce qu'il étoit trop vaste.

Le plan d'une *école militaire* lui parut aussi pratiquable qu'utile; il en conçut le dessein, mais il en prévit les difficultés. Il étoit plus aisé de le faire goûter que de le faire connoitre; on n'approche du trône que comme on regarde le soleil.

Personne ne connoissoit mieux les dispositions & la volonté du roi, que madame la marquise de Pompadour. l'idée ne pouvoit que gagner beaucoup à être présentée par elle; elle ne l'avoit pas seulement conçue comme un effet de la bonté & de l'humanité du roi; elle en avoit apperçu touts les avantages, elle en avoit senti toute l'étendue, elle en avoit approfondi toutes les conséquences. Touchée d'un projet qui s'accordoit avec son cœur, elle se chargea du soin glorieux de présenter au roi les moyens de soulager la noblesse indigente. Il ne lui fut pas difficile de montrer dans tout son jour une vérité dont elle étoit si pénétrée: pour tout dire en un mot, c'est à ses soins généreux que l'*école royale militaire* doit son existence. Le projet fut agréé: le roi donna ses ordres, fit connoitre ses volontés par son édit de janvier 1751; & c'est d'après cela qu'on travailla à un plan détaillé, dont nous allons tâcher de donner une esquisse.

S'il n'est pas aisé de former un systême d'éducation privée, il est plus difficile encore de se former des règles certaines & invariables pour une institution qui doit être commune à plusieurs; on oseroit presque dire qu'il n'est pas possible d'y parvenir: en effet, nous avons un assez grand nombre d'ouvrages dans lesquels on trouve d'excellents préceptes, très propres à diriger l'instruction d'un jeune homme en particulier; nous en connoissons peu dont le but soit de former plusieurs personnes à la fois. Les hommes les plus éclairés sur cette matière, se contentent touts d'une pratique confirmée par une longue expérience. La diversité des génies, des dispositions, des goûts, des destinations, est peut-être la cause principale d'un silence qui ne peut qu'exciter nos regrets. L'éducation, ce lien si précieux de la société, n'a point de loix écrites; elles sont déposées dans des mains qui sçavent en faire le meilleur usage, sans en laisser approfondir l'esprit. L'amour du bien public auroit sans doute délié tant de langues sçavantes, s'il eût été possible de déterminer des préceptes fixes, qui fussent en même temps propres à touts les états.

Il n'y a point de science qui n'ait des règles certaines; tout ce qu'on a écrit pour les communiquer aux hommes, tend toujours à la perfection; c'est le but de touts ceux qui cherchent à instruire; mais, comme il n'est pas possible d'embrasser touts les objets, la prudence exige qu'on s'attache particulièrement à ceux qui sont essentiels à la profession qu'on doit suivre. L'état des enfans n'étant pas toujours prévu, il n'est pas facile de fixer jusqu'à quel point leurs lumières doivent être étendues sur telle ou telle science. La volonté d'un père absolu peut, dans un instant, déranger les études les mieux dirigées, & faire un évêque d'un géomètre.

Cet inconvénient, inévitable dans toutes les éducations, ne subsiste point dans l'*école royale militaire*; il ne doit en sortir que des guerriers; & la science des armes a trop d'objets, pour ne pas répondre à la variété des goûts. Voilà le plus grand avantage que l'on ait eu en formant un plan d'éducation militaire. Seroit-il sage de desirer qu'il en fût ainsi de toutes les professions? Si

Digitized by Google

nos souhaits étoient contredits, nous ne croyons pas que ce fût par l'expérience. Mais avant que de donner l'esquisse d'un tableau qui ne doit être fini que par le temps & des épreuves multipliées, nous pensons qu'il est nécessaire de faire quelques observations.

Le seul but qu'on se propose, est de former des militaires & des citoyens; les moyens qu'on met en usage pour y parvenir, ne produiront peut-être pas des sçavants, parce que ce n'est pas l'objet. On ne doit donc pas comparer ces moyens aux routes qu'auroient suivies des gens dont les lumières très respectables, d'ailleurs, ne rempliroient pas les vues qui nous sont prescrites.

Dans toutes les éducations, on doit se proposer deux objets, l'esprit & le corps. La culture de l'esprit consiste principalement dans un soin particulier de ne l'instruire que de choses utiles, en n'employant que les moyens les plus aisés, & proportionnés aux dispositions que l'on trouve.

Le corps ne mérite pas une attention moins grande; & à cet égard il faut avouer que nous sommes inférieurs, non-seulement aux Grecs & aux Romains, mais même à nos ancêtres, dont les corps mieux exercés, étoient plus propres à la guerre que les nôtres. Cette partie de notre éducation a été singulièrement négligée, sur un principe faux en lui-même. On convient, il est vrai, que la force du corps est moins nécessaire, depuis qu'elle ne décide plus de l'avantage des combattants; mais outre qu'un exercice continuel l'entretient dans une santé vigoureuse, désirable pour touts les états, il est constant que les militaires ont à essuyer des fatigues qu'ils ne peuvent surmonter qu'autant qu'ils sont robustes. On soutient difficilement aujourd'hui le poids d'une cuirasse, qui n'auroit fait qu'une très légère partie d'une armure ancienne.

Nous venons de dire que l'esprit ne devoit être nourri que de choses utiles. Nous n'entendons pas par-là que tout ce qui est utile doive être enseigné; touts les génies n'embrassent pas touts les objets; les connoissances nécessaires n'ont peut-être que trop d'étendue: ainsi dans le détail que nous allons faire, il sera facile de distinguer par la nature des choses, ce qui est essentiel de ce qui est avantageux; en un mot, ce qui est bon de ce qui est grand.

Religion. La religion étant sans contredit ce qu'il y a de plus important dans quelque éducation que ce soit, on imagine aisément qu'elle a attiré les premiers soins. M. l'archevêque de Paris est supérieur spirituel de l'*école royale militaire*; lui-même vint voir cette portion précieuse de son troupeau. Il se chargea de diriger les instructions qui lui étoient nécessaires; il en fixa l'ordre & la méthode; il détermina les heures & la durée des prières, des catéchismes, & généralement de touts les exercices spirituels qui se pratiquent avec autant de décence que d'exactitude. Ce prélat confia le soin de cette importante partie à des docteurs de Sorbonne, dont il fit choix: on ne pouvoit les chercher dans un corps ni plus éclairé ni plus respectable.

Les exercices des jours ouvriers commencent par la prière & la messe; ils sont terminés par une prière d'un quart-d'heure. Les instructions sont réservées pour les dimanches & fêtes, elles sont aussi simples que lumineuses; on y interroge régulièrement touts les élèves, sur ce qui fait la base de notre croyance. M. l'archevêque connut parfaitement l'étendue & les bornes que doit avoir la science d'un militaire dans ce genre-là. Nous n'entrerons pas dans un plus grand détail à ce sujet; ce que nous venons de dire est suffisant pour tranquilliser l'esprit de ceux qui ont cru trop légèrement que cette partie pouvoit être négligée; un établissement militaire n'a pas à cet égard les mêmes dehors & le même extérieur que bien d'autres.

Après la *religion*, le sentiment qui succède le plus naturellement, a pour objet le souverain. Il est si facile à un François d'aimer son roi, que ce seroit l'insulter que de lui en faire un précepte. Outre ce penchant commun à toute la nation, les élèves de l'*école royale militaire* ont des motifs de reconnoissance, sur lesquels il ne faut que réfléchir un moment pour en être pénétré. Si on leur parle souvent de leur maître & de ses bienfaits, c'est moins pour réveiller dans leur cœur un sentiment qu'on ne cesse jamais d'y appercevoir, que pour redoubler leur zèle & leur émulation; c'est principalement à ce soin qu'on doit les progrès qu'ils ont faits jusqu'ici: on n'y a encore remarqué aucun rallentissement.

Etudes. La grammaire, les langues françoise, latine, allemande, & italienne; les mathématiques, le dessein, le génie, l'artillerie, la géographie, l'histoire, la logique, un peu de droit naturel, beaucoup de morale, les ordonnances militaires, la théorie de la guerre, les évolutions, la danse, l'escrime, le manège & ses parties, sont les objets des études de l'*école royale militaire*. Disons un mot de chacun en particulier.

Grammaire. La grammaire est nécessaire & commune à toutes les langues; sans elle on n'en a jamais qu'une connoissance fort imparfaite. Ce que chaque langue a de particulier, peut être considéré comme des exceptions à la grammaire générale, par laquelle on commence ici les études. On juge aisément qu'elle ne peut s'enseigner qu'en françois. C'est d'après les meilleurs modèles qu'on a tâché de se restreindre au plus petit nombre de règles qu'il a été possible. Les premières applications s'en font toujours à la langue françoise, parce que les exemples sont plus frappants & plus immédiatement sensibles. Lorsqu'une fois les élèves sont assez fermes sur leurs principes, pour appliquer facilement l'exemple à la règle, & la règle

à l'exemple, on commence à leur faire voir ce qu'il y a de commun entre ces principes appliqués aux langues latine & allemande. On y parvient d'autant plus aisément, que toutes ces leçons se font de vive voix. On pourroit se contenter de citer l'expérience pour justifier cette méthode, fort commune par-tout ailleurs qu'en France; un moment de réflexion en fera sentir les avantages. Ce moyen est beaucoup plus propre à fixer l'attention, que des leçons dictées, qui font perdre un temps considérable & toujours précieux. Nous nous assurons par cette voie que nos règles ont été bien entendues; parce que, comme il n'est pas naturel que des enfants puissent retenir exactement les mêmes mots qui leur ont été dits, lorsqu'on les interroge, ils sont obligés d'en substituer d'équivalents, ce qu'ils ne font qu'autant qu'ils ont une connoissance claire & distincte de l'objet dont il s'agit : si l'on remarque quelque incertitude dans leurs réponses, c'est une indication certaine qu'il faut répéter le principe, & l'expliquer d'une façon plus intelligible. Il faut convenir que cette méthode est moins faite pour la commodité des maîtres, que pour l'avantage des élèves. Il est aisé de conclure de ce que nous venons de dire, que le raisonnement a plus de part à cette forme d'instruction que la mémoire. Lorsqu'après des interrogatoires réitérés & retournés de plusieurs manieres, on s'est bien assuré que les principes sont clairement conçus, chaque élève en particulier les rédige par écrit comme il les a entendus, le professeur y corrige ce qu'il pourroit y avoir de défectueux, & passe à une autre matière qu'il traite dans le même goût.

Nous observerons deux choses principales sur cette méthode : la première, c'est qu'elle n'est peut-être praticable qu'avec peu d'élèves ou beaucoup de maitres; la seconde, est que l'esprit des enfants se trouvant par-là dans une contention assez forte, la durée des leçons doit y être proportionnée. Nous croyons qu'il y a de l'avantage à les rendre plus courtes, & à les réitérer plus souvent.

Après avoir ainsi jetté les premiers fondements des connoissances grammaticales, après avoir fait sentir ce qu'il y a d'analogue & de différent dans les langues; après avoir fixé les principes communs à toutes en général, & caractéristiques de chacune en particulier; l'usage, à notre avis, est le meilleur moyen d'acquérir une habitude suffisante d'entendre & de s'exprimer avec facilité; & c'est tout ce qui est nécessaire à un militaire.

Langues. On sent aisément la raison du choix qu'on a fait des langues latine, allemande, italienne. La première est d'une utilité si généralement reconnue, qu'elle est regardée comme une partie essentielle de toutes les éducations. Les deux autres sont plus particulièrement utiles aux militaires, parce que nos armes ne se portent jamais qu'en Allemagne ou en Italie.

La langue italienne n'a rien de difficile, particulièrement pour quelqu'un qui sçait le latin & le françois, il n'en est pas de même de l'allemand, dont la prononciation sur-tout ne s'acquiert qu'avec peine, mais on en vient à bout à un âge où les organes se prêtent facilement : c'est dans la vue de surmonter encore plus aisément ces obstacles, qu'on ne donna d'abord aux élèves que des valets Allemands; ce moyen est assez communément pratiqué, & ne réussit pas mal. Nous n'entrerons pas dans un plus grand détail sur ce qui regarde l'étude des langues.

Mathématiques. Entre toutes les sciences nécessaires aux militaires, les mathématiques tiennent sans doute le rang le plus considérable. Les avantages qu'on peut en retirer sont aussi grands que connus. Il seroit superflu d'en faire l'éloge dans un temps où la géométrie semble tenir le sceptre de l'empire litteraire. Mais cette géométrie transcendante & sublime, moins respectable peut-être par elle-même que par l'étendue du génie de ceux qui la cultivent, mérite plus notre admiration que nos soins. Il vaut mieux qu'un militaire sçache bien faire construire une redoute, que calculer le cours d'une comète.

Si les découvertes géométriques faites dans notre siècle ont été très utiles à la société, on ne peut pas dire que ce soit dans la partie militaire. Nous en excepterons pourtant ce que nous devons aux excellentes *écoles* d'artillerie, qui semblent avoir décidé notre supériorité sur nos ennemis. Il n'en a pas, à beaucoup près, été de même du génie; nous avons encore des Valieres, & nous n'avons plus de Vaubans. Heureusement cette négligence a mérité l'attention du ministère. L'*école* de genie établie depuis quelques années à Mezières, nous rendra sans doute un lustre que nous avions laissé ternir, & dont nous devrions être si jaloux.

C'est par des considérations de cette espèce, qu'on s'est déterminé à n'enseigner des mathématiques dans l'*école militaire*, que ce qui a un rapport direct & immédiat à l'art de la guerre. L'arithmétique, l'algèbre, la géométrie élementaire, la trigonométrie, la méchanique, l'hydraulique, la construction, l'attaque & la défense des places, l'artillerie, &c. Mais on observe sur-tout de joindre toujours la pratique à la théorie : on ne néglige aucuns détails; il n'y en a point qui ne soit important.

Quant à la méthode synthétique ou analytique, si l'une est plus lumineuse, l'autre est plus expeditive; on a suivi les conseils des plus éclairés en ce genre, & c'est en conséquence qu'on fait usage de toutes les deux. C'est aussi ce qui nous a engagés à donner les éléments du calcul algébrique, immédiatement après l'arithmétique. Les progrès que nous voyons à cet égard, ne nous permettent pas de douter de la justesse de la décision.

Digitized by Google

Au reste l'*école royale militaire* jouira du même avantage que les *écoles* d'artillerie & de génie, c'est-à-dire, que toutes les opérations se seront en grand sur le terrein, dans un espace fort vaste, particulièrement destiné à cet objet. Il est inutile de remarquer que des secours de cette espèce ne peuvent se trouver que dans un établissement royal.

Nous craindrions d'être prolixes, si nous entrions dans un plus grand détail sur cette matière; nous pensons que ceci suffit pour en donner une idée assez exacte. Nous finirons cet article par quelques réflexions qui naissent de la nature du sujet, & qui peuvent néanmoins s'étendre à des objets différents.

On demande assez communément à quel âge on doit commencer à enseigner la géométrie aux enfants. Quelques particuliers, enthousiastes de cette science, se persuadent qu'on ne peut pas de trop bonne heure en donner les premiers éléments. Ils fondent principalement leur opinion sur ce que la géométrie n'ayant pour base que la vérité, & l'évidence pour résultat, il s'ensuit naturellement que l'esprit s'accoutume à la démonstration, & la démonstration est la fin que se propose le raisonnement. Ne parler qu'avec justesse, ne juger que par des rapports combinés avec autant d'exactitude que de précision, est sans doute un avantage qu'on ne peut acquérir trop tôt; & rien n'est plus propre à le procurer, qu'une étude prématurée de la géométrie.

Nous n'entreprendrons point de combattre un sentiment soutenu par de très habiles gens; on nous permettra d'observer seulement qu'ils ont peut-être confondu la géométrie avec la méthode géométrique. Cette dernière, il est vrai, nous paroit fort propre à former le jugement, en lui faisant parcourir successivement & avec ordre touts les degrés qui conduisent à la démonstration; l'expérience au contraire nous a quelquefois convaincus que des géomètres, même très profonds, s'égaroient assez aisément sur des sujets étrangers à la géométrie.

Nous croyons moins fondés encore ceux qui, soutenant un sentiment opposé, prétendent que l'étude de cette science doit être réservée à des esprits déja formés. Cette opinion étoit plus commune, lorsque les géomètres étoient moins sçavants & moins nombreux. Ils faisoient une espèce de secret des principes de leurs connoissances en ce genre, & ne négligeoient rien pour se faire considérer comme des êtres extraordinaires, dont les talents étoient le fruit de la raison & du travail.

Plus habiles en même temps & plus communicatifs, les grands géomètres de nos jours n'ont pas craint d'applanir des routes, qu'à peine ils avoient trouvées frayées; leur complaisance a quelquefois été jusqu'à y semer des fleurs. On a vu disparoître des difficultés, qui n'étoient telles que pour le préjugé & l'ignorance. Les principes les plus lumineux y ont succédé, & presque touts les hommes peuvent aujourd'hui cultiver une science qui passoit autrefois pour n'être propse qu'aux génies supérieurs.

Nous pensons qu'il ne seroit pas prudent de prononcer sur l'âge auquel on doit commencer l'étude de la géométrie; cela dépend principalement des dispositions que l'on trouve dans les élèves. Les esprits trop vifs n'ont pas d'assiette; ceux qui sont trop lents, conçoivent avec peine, & se rebutent aisément. Le plus sage, à mon avis, est de les disposer à cette étude par celle de la logique.

Logique. Si l'on veut bien ne pas oublier que ce sont des militaires seulement que nous avons à instruire, on ne trouvera peut-être pas étrange que nous abandonnions quelquefois des routes connues, pour en préférer d'autres que nous croyons plus propres à notre objet.

Il n'est pas question de discuter ici le plus ou le moins d'utilité de la logique qu'on enseigne communément dans les écoles. La méthode est apparemment très bonne, puisqu'on ne la change pas; mais qu'on nous permette aussi de la croire parfaitement inutile dans *l'école royale militaire*. L'espèce de logique dont nous pensons devoir faire usage, consiste moins dans des règles souvent inintelligibles pour des enfants, que dans le soin de ne les laisser s'arrêter qu'à des idées claires, & dans l'attention à laquelle on peut les accoutumer, de ne jamais se précipiter, soit en portant des jugements, soit en tirant des conséquences.

Pour parvenir à donner à un enfant des idées claires, il faut l'exercer continuellement à définir & à diviser; c'est par-là qu'il distinguera exactement chaque chose, & qu'il ne donnera jamais à l'une ce qui appartient à l'autre. Cela peut se faire aisément sans préceptes; la seule habitude suffit. Déja, il n'est pas difficile de le faire passer à la considération des idées & des jugements qui regardent nos connoissances, comme les idées de vrai, de faux, d'incertain, d'affirmation, de négative, de conséquence, &c. Si l'on établit ensuite quelques vérités, de la certitude desquelles dépendent toutes les autres, on l'accoutumera insensiblement à raisonner juste, & c'est le seul but de la logique.

Cette méthode nous paroit propre à touts les âges, & peut être employée sur touts les objets d'étude; elle exige seulement beaucoup d'attention de la part des maîtres, qui ne doivent jamais laisser dire aux enfants rien qu'ils n'entendent, & dont ils n'ayent l'idée la plus claire qu'il est possible. Nous ne pouvons nous étendre davantage sur un sujet qui demanderoit un traité particulier: ceci nous paroit suffisant pour faire connoitre nos vues.

Géographie. La géographie est utile à tout le monde; mais la profession qu'on embrasse doit décider de la manière plus ou moins étendue dont il faut l'étudier. En la considérant comme une introduction nécessaire à l'histoire, il seroit difficile de lui assigner des bornes autres que celles qu'on donneroit à l'histoire même. On a tant écrit sur cette matière, qu'on ne s'attend pas, sans doute,

Digitized by Google

à quelque chose de nouveau de notre part. Nous nous contenterons d'observer que des militaires ne sçauroient avoir une connoissance trop exacte des pays qui sont communément le théatre de la guerre. La topographie la plus détaillée leur est nécessaire. Au reste, la géographie s'apprend aisément, & s'oublie de même. On emploie utilement la methode de rapporter aux differents lieux les traits d'histoire qui peuvent les rendre remarquables. On juge bien que les faits militaires sont toujours préférés aux autres, à moins que ceux ci ne soient d'une importance considérable. Par ce moyen on fixe davantage les idées; & la mémoire, quoique plus chargée, en devient plus ferme.

Histoire. L'histoire est en même temps une des plus agréables & des plus utiles connoissances que puisse acquérir un homme du monde. Nous ignorons par quelle bizarrerie singulière on ne l'enseigne dans aucune de nos *écoles.* Les étrangers pensent sur cela bien différemment de nous; ils n'ont aucune université, aucune académie, où l'on enseigne publiquement l'histoire. Ils ont d'ailleurs peu de professeurs qui ne commencent leurs cours par des prolégomenes historiques de la science qu'ils professent; & cela suffit pour guider ceux qui veulent approfondir davantage. S'il est dangereux d'entreprendre l'étude de l'histoire, sans guide, comme cela n'est pas douteux, il doit paroitre étonnant qu'on néglige si fort d'en procurer à la jeunesse françoise; sans nous arrêter à chercher la source du mal, tâchons d'y apporter le remède.

La vie d'un homme ne suffit pas pour étudier l'histoire en détail; on doit donc se borner à ce qui peut être relatif à l'état qu'on a embrassé. Un magistrat s'attacha à y découvrir l'esprit & l'origine des loix, dont il est le dispensateur: un ecclésiastique n'y cherchera que ce qui a rapport à la religion & à la discipline: un sçavant s'occupera de discussions chronologiques, dans lesquelles un militaire doit se lasser, s'égarer, au lieu de s'instruire; il se contentera d'y trouver des exemples de vertu, de courage, de prudence, de grandeur d'ame, d'attachement au souverain, indépendamment des détails militaires dont il peut tirer de grands secours. Il remarquera dans l'histoire ancienne cette discipline admirable, cette subordination sans bornes, qui rendirent une poignée d'hommes les maîtres de la terre. L'histoire de son pays, si nécessaire & si communément ignorée, lui fera connoître l'état présent des affaires & leur origine, les droits du prince qu'il sert, & les intérêts des autres souverains, ce qui seroit d'autant plus avantageux, qu'il est assez ordinaire aujourd'hui de voir choisir les négociateurs dans le corps militaire. Ces connoissances approcheroient plus de la perfection, si l'on donnoit au moins à ceux en qui on connoit plus de capacité, des principes un peu étendus du droit public.

Droit naturel. Mais si l'on ne va pas jusques-là, le droit de la guerre au moins ne doit pas être ignoré, cette connoissance sera précédée d'une teinture un peu forte du droit naturel, dont l'étude très-négligée, est beaucoup plus utile qu'on ne pense. On ne sera pas surpris que cette étude ait été abandonnée, si l'on considère combien peu elle flatte nos passions; sa morale, très-conforme à celle de la religion, nous présente des devoirs à remplir; les préceptes austères de la loi naturelle sont propres à former l'honnête homme suivant le monde; mais quoi qu'on en dise, c'est un miroir dans lequel on craint souvent de se regarder. (Cet article est fort sage, mais n'a jamais été observé.)

Morale. La morale étant du ressort de la religion, cette partie est plus particulièrement confiée aux docteurs chargés des instructions spirituelles; mais s'il leur est réservé d'en expliquer les principes, il est du devoir de tout le monde d'en donner des exemples; rien ne fait un si grand effet pour les mœurs. Il est plus facile à des enfants de prendre pour modèle les actions de ceux qu'ils croient sages, que de se convaincre par des raisonnements; la morale est encore une de ces sciences où l'exemple est préférable aux préceptes, mais malheureusement il est plus aisé de les donner que de les suivre.

Ordonnances militaires. C'est à toutes ces connoissances préliminaires que doit succéder l'étude attentive & réfléchie de toutes les ordonnances militaires. Elles contiennent une théorie sçavante à laquelle on aura soin de joindre la pratique autant qu'on le pourra. Par exemple, l'ordonnance pour le service des places, sera non-seulement l'objet d'une instruction particulière faite par les officiers; elle sera encore pratiquée dans l'hôtel comme dans une place de guerre. Le nombre des élèves, dans l'établissement provisoire, ne permettoit d'abord d'en exécuter qu'une partie.

Il en sera de même de chaque ordonnance en particulier. Il est inutile de s'étendre beaucoup sur l'importance de cet objet, tout le monde peut la sentir. Le détail en seroit aussi trop étendu pour que nous entreprenions d'y entrer; nous dirons seulement un mot de l'exercice & des évolutions.

Exercice, évolutions. Tous ceux qui connoissent l'état actuel du service militaire, conviennent de la nécessité d'avoir un grand nombre d'officiers suffisamment instruits dans l'art d'exercer les troupes. Il est constant qu'un usage continuel est un moyen efficace pour y parvenir. C'est d'après cette certitude, fondée sur l'expérience, que les élèves de *l'école royale militaire* sont exercés tous les jours, soit au maniement des armes, soit aux différentes évolutions qu'ils doivent un jour faire exécuter eux-mêmes. Les jours de dimanches & fêtes sont pourtant plus particulièrement consacrés à ces exercices. D'après les soins qu'on y prit, & l'habileté de ceux qu'on y employa dans le principe, il n'y eut pas lieu de douter que cette école ne devint une pepiniere d'excellents officiers majors; on commençoit à en sentir tout le prix, & on ne pouvoit s'en dissimuler la rareté.

Tactique.

Tactique. Ce n'est qu'après ces principes nécessaires, qu'on peut passer à la grande théorie de l'art de la guerre. On conçoit aisément que les grandes opérations de tactique ne sont praticables qu'avec un certain point par un corps peu nombreux; mais cela n'empêche pas qu'on ne puisse en enseigner la théorie, sauf à en borner les démonstrations aux choses possibles. Après tout, on ne prétend pas qu'en sortant de *l'école royale militaire*, un élève soit un officier accompli; on le prépare seulement à le devenir. Il est certain au moins qu'il aura des facilités que d'autres n'ont ni ne peuvent avoir.

La théorie de l'art de la guerre a été traitée par de grands hommes, qui ont bien voulu nous communiquer des lumières, fruits de leurs méditations & de leur expérience. S'ils n'ont pas atteint la perfection en tout, s'ils ont négligé quelques parties, il nous semble qu'on doit tout attendre du zèle & de l'émulation qui paroissent aujourd'hui avoir pris la place de l'ignorance & de la frivolité. Cette manière de se distinguer mérite les plus grands éloges, & doit nous faire concevoir les plus flatteuses espérances : s'il nous est permis d'ajouter quelque chose à nos souhaits, c'est qu'elle devienne encore plus commune.

Après avoir parcouru succintement touts les objets qui ont un rapport direct à la culture de l'esprit, nous parlerons plus brièvement encore des exercices propres à rendre les corps robustes, vigoureux & adroits. (L'étude de la tactique a eu lieu pendant quelques années, & a procuré à plusieurs régiments de bons officiers majors : on l'a ensuite supprimée).

Danse. La danse a particulièrement l'avantage de poser le corps dans l'état d'équilibre le plus propre à la souplesse & à la légèreté; l'expérience nous a démontré que ceux qui s'y sont appliqués exécutent avec beaucoup plus de facilité & de promptitude touts les mouvements de l'exercice militaire.

Escrime. L'escrime ne doit pas non plus être négligée; outre qu'elle est quelquefois malheureusement nécessaire, il est certain que ses mouvements vifs & impétueux augmentent la vigueur & l'égalité. C'est ce qui nous fait penser qu'on ne doit pas la borner à l'exercice de l'épée seule, mais qu'on fera bien de l'étendre au maniement des armes, même qui ne sont plus en usage, telles que le fléau, le bâton à deux bouts, l'épée à deux mains, &c. Il ne faut regarder comme inutile rien de ce qui peut entretenir le corps dans un exercice violent, qui, pris avec la modération convenable, peut être considéré comme le père de la santé.

Art de nager. Il est surprenant que les occasions & les dangers n'aient pas fait de l'art de nager une partie essentielle de l'éducation. Il est au moins hors de doute que c'est une chose souvent utile, & quelquefois nécessaire aux militaires. On en sent trop les conséquences, pour négliger un avantage qu'il est si facile de se procurer. (*Article inexécuté.*)

Manége. Il nous reste à parler du manége & de ses parties principales. Sans entrer dans un détail superflu, nous nous contenterons d'observer que si l'art de monter à cheval est utile à tout le monde, il est essentiel aux militaires, mais plus particulièrement à ceux qui seroient destinés au service de la cavalerie.

Il est aisé de concevoir tout l'avantage qu'il y auroit à avoir beaucoup d'officiers assez instruits dans ce genre pour former eux-mêmes lours cavaliers. Ce soin n'est point du tout indigne d'un homme de guerre. Ce n'est que par une bizarrerie fort singulière que quelques personnes y ont attaché une idée opposée. Elle est trop ridicule pour mériter d'être réfutée; le sentiment des autres nations, sur cet article, est bien différent. On en viendra peut-être un jour à imiter ce qui se pratique chez plusieurs; nous nous en trouverions surement mieux.

Nous ne parlerons point de l'utilité qu'il y a d'avoir beaucoup de bons connoisseurs en chevaux; cela n'est ignoré de personne. Ce qu'il y a de certain, c'est que le roi a fait choix de ce qu'on connoit de plus habile pour former des écuyers capables de remplir ses vues, en les attachant à son *école militaire.* On peut juger par-là que cette partie de l'éducation a été traitée dans les grands principes, & qu'on a été fondé à en concevoir les plus grandes espérances.

Après avoir indiqué l'objet & la méthode des études de *l'école royale militaire*, il ne nous reste plus qu'à donner un petit détail de ce qui compose l'hôtel; & c'est ce que nous ferons en peu de mots.

Par une disposition particulière de l'édit de création, le secrétaire d'état ayant le département de la guerre, est sur-intendant né de l'établissement; rien n'est plus naturel ni plus avantageux à touts égards. Le roi n'a pas jugé à propos qu'il y eût de gouverneur dans l'établissement provisoire qui subsista d'abord; sa Majesté se réserva d'en nommer un quand il seroit temps. Ce fut alors un lieutenant de roi, officier général, qui y commanda; les autres officiers furent choisis avec la plus grande attention. C'étoient touts des militaires, aussi distingués par leurs mœurs, que par leurs services. Les sergents, les caporaux & les anspessades de chaque compagnie, sont choisis parmi les élèves mêmes, & cette distinction est toujours le prix du mérite & de la sagesse.

Il y a touts les jours un certain nombre d'officiers de piquet. Leur fonction commence au lever des élèves; &, de co moment jusqu'à ce qu'ils soient couchés, ils ne sortent plus de dessous leurs yeux. Ces officiers président à touts les exercices, & y maintiennent l'ordre, le silence, & la subordination. On doit convenir qu'il faut beaucoup de patience & de zèle pour soutenir ce fardeau. On juge aisément de ce que doivent être les fonctions

Digitized by Google

de l'état-major, sans que nous entrions à cet égard dans aucun détail.

Nous venons de dire que les élèves sont continuellement sous les yeux de quelqu'un : la nuit même n'en est pas exceptée. A l'heure du coucher, l'on pose des sentinelles d'invalides dans les salles où sont distribuées leurs chambres une à une ; & toute la nuit il se fait des rondes comme dans les places de guerre. On peut juger par cette attention, du soin singulier que l'on a de prévenir tout ce qui pourroit donner occasion au moindre reproche. C'est dans la même vue qu'un des premiers & des principaux articles des réglements, porte une défense expresse aux élèves d'entrer jamais, sous quelque prétexte que ce soit, dans les chambres les uns des autres, ni même dans celles des officiers & des professeurs, sous peine de la prison la plus sévère.

On sent bien que nous ne pouvons pas entrer dans le détail de ces réglements ; il y en a de particuliers pour les officiers, pour les élèves, pour les professeurs & maitres, pour les commensaux de l'hôtel, pour les valets de toute espèce. Chacun a ses règles prescrites ; elles ont été rédigées par le conseil de l'hôtel, dont nous parlerons après avoir dit un mot de ce qui compose le reste de l'établissement.

L'intendant est chargé de l'administration générale des biens de *l'école royale militaire*, sous les ordres du sur-intendant ; c'est lui qui dirige aussi la partie économique : il a sous ses ordres un contrôleur-inspecteur-général, & un sous-contrôleur, qui lui rendent compte ; ceux-ci sont chargés du détail, & ont sous eux un nombre suffisant d'employés. C'est aussi l'intendant qui expédie les ordonnances sur le trésorier, pour toutes les dépenses de l'hôtel, de quelque nature qu'elles soient. Ce trésorier ne rend compte qu'au conseil d'administration de l'hôtel.

Le Roi jugea à propos d'établir dans son *école militaire* un directeur général des études ; ses fonctions se devinent aisément.

Il y a un professeur ou un maitre pour chaque science ou art dont nous avons parlé. Ils eurent d'abord chacun un nombre suffisant d'adjoints dont ils faisoient eux-mêmes le choix. Cette règle étoit nécessaire pour établir la subordination & l'uniformité dans les instructions ; les uns & les autres, dans la partie qui leur étoit confiée, ne reçoivont d'ordres que du directeur général des études.

Le conseil est actuellement composé du ministre de la guerre, du gouverneur & inspecteur général, du sous-inspecteur, du contrôleur général, du trésorier & du directeur des études ; un secrétaire du conseil de l'hôtel y tient la plume.

Le roi, par une ordonnance particulière, a fixé trois sortes de conseils dans *l'école royale militaire* ; un conseil d'administration, un conseil d'économie, & un conseil de police.

Dans le premier, qui se tient touts les mois, & auquel préside toujours le ministre, on traite de toutes les affaires qui concernent l'administration générale de l'établissement ; on y entend les comptes du trésorier ; le ministre y confirme les délibérations qui ont été faites dans son absence par le conseil d'économie & de police, &c.

Le conseil d'économie est particulièrement destiné à régler tout ce qui a rapport aux fournitures, aux dépenses courantes, &c. Car il est bon d'observer que, quoique la partie économique soit dirigée par l'intendant de l'hôtel, il ne passe aucun marché, ni n'alloue aucune dépense, qui ne soit visée & arrêtée au conseil d'économie, & ratifiée ensuite par le ministre au conseil d'administration.

Le conseil de police a principalement pour objet de réprimer & de punir les fautes des élèves ; les officiers n'ont d'autre autorité sur eux, que celle de les mettre aux arrêts ; cette précaution étoit nécessaire pour éviter ces prédilections, qui ne sont que trop communes dans les éducations ordinaires. L'officier rapporte la faute par écrit, & le conseil prononce la punition. Les hommes sont si sujets à se laisser prendre par l'extérieur, qu'on ne doit pas être surpris qu'il en impose aux enfants. D'ailleurs, en fermant la porte au caprice & à l'humeur, cela leur donne une idée de justice qu'on ne peut leur rendre respectable de trop bonne heure. Au reste, on a retranché de *l'école militaire* toutes ces punitions, qui, pour être consacrées par l'usage, n'en déshonorent pas moins l'humanité. Si des remontrances censées & raisonnables ne suffisent pas, il est assez de moyens de punir sévèrement, sans en venir à ces extrémités qui abaissent l'ame au lieu d'élever le courage. Nous avons fait usage, avec le plus grand succès, de la privation même de l'étude & des exercices : ce ne peut être l'effet que d'une grande émulation. Raisonnons toujours avec les enfants, si nous voulons les rendre raisonnables.

C'est à-peu-près là le plan du plus bel établissement du monde. Il est digne de toute la grandeur du monarque ; la postérité y reconnoitra le fruit le plus précieux de sa bonté & de son humanité ; & la noblesse de son royaume, élevée par ses soins, perpétuée par ses bienfaits, lui consacrera des jours & des talents qu'elle aura l'honneur & la gloire de tenir du plus grand & du meilleur des rois.

*Cet article est de feu M. Paris de Meyzieu, directeur général des études, & intendant de l'*ÉCOLE ROYALE MILITAIRE*, en survivance, de M. Paris du Verney, conseiller d'état.* On a simplement corrigé les choses qui ne convenoient plus depuis longtemps, & observé entre deux parenthèses, ce qui n'a jamais eu lieu.

Un édit du roi du mois de Janvier 1751, créa *l'école royale militaire*. Elle fut d'abord établie au château de Vincennes, en attendant que l'hôtel, bâti dans la plaine de Grenelle, fût en état de recevoir les élèves.

Digitized by Google

Il parut ensuite successivement un grand nombre d'édits, déclarations, arrêts du conseil, réglements & ordonnances pour régler l'ordre intérieur de cette maison, & lui assigner des fonds. Ceux qui voudront connoître tout ce qui a été fait à cet égard peuvent consulter le recueil de ces édits, déclarations, &c., imprimé en 1762 chez le Mercier, rue Saint-Jacques, *in-8°.*

Cet établissement a éprouvé, dans son ordre intérieur, de fréquents changements. On sent combien cette fluctuation est nuisible. Elle annonce la nullité ou la fausseté des principes; elle porte un sentiment de mépris & de découragement dans touts les esprits; elle enhardit la mauvaise intention, & empêche l'effet du zèle & des lumières. Je ne dirai point ici quelle en a été la source, mais seulement, & en peu de mots, ce qui doit être pour qu'elle n'existe pas.

L'objet de l'établissement est d'abord l'utilité publique, ensuite l'utilité particulière des familles & des individus; le souverain & l'état ne font cette dépense que pour avoir des sujets plus capables de les servir. Si les élèves sont pris au hasard dans les familles, on aura le plus souvent des enfants sans talent & sans esprit, qui, n'étant pas propres à l'étude, en seront excédés, & contracteront, en subissant des châtiments injustes au fond, plusieurs habitudes vicieuses qu'ils n'auroient pas eues, s'ils étoient restés dans leurs familles. Ces enfants tiendront la place de ceux qui, nés avec des talents, perdront l'occasion d'entrer dans l'*école*, & de les y cultiver; l'état éprouvera une double perte, & la dépense qu'il fait lui nuira; il s'ensuit nécessairement qu'on doit faire choix des élèves, & renvoyer aux parents ceux qui n'auront ni talents ni dispositions à l'étude, ni force de corps. Cette loi étant établie, le renvoi, hors de l'*école*, ayant pour cause des défauts naturels indépendants du sujet, ne sera plus regardé comme honteux.

Il n'est pas moins essentiel de faire choix des officiers. Le chef doit avoir une connoissance générale de toutes les parties qui sont enseignées dans l'*école*. S'il ne l'avoit pas, l'amour-propre l'égareroit facilement, en lui persuadant qu'elles sont peu importantes, & qu'on peut non-seulement être officier, mais même officier général sans étude & sans connoissances. Il n'auroit pas pour les professeurs les égards nécessaires pour faire naître & entretenir dans les élèves, le respect qui leur est dû. Il les mépriseroit peut-être; il montreroit ces sentiments aux officiers qui servent sous ses ordres; la plupart imiteroient son exemple, soit qu'ils pensassent en effet comme lui, soit qu'ils voulussent le flatter, & toute étude seroit négligée, tout zèle suspendu dans les maitres, & tout talent étouffé dans les élèves. Ainsi l'objet de l'établissement seroit manqué pour l'utilité publique.

On ne doit employer, dans une *école militaire*, que des maitres dont l'âge, l'expérience, les mœurs irréprochables, les talents & les lumières puissent forcer le respect & obtenir l'affection de leurs élèves. Si on y admet de jeunes gens, ils seront incapables de l'emploi difficile qu'on leur confie; ils ne pourront connoître ni l'étendue ni l'importance de leurs devoirs. Passionnés, vains, & inconséquents, ils nuiront aux mœurs de leurs élèves, en leur donnant l'exemple dangereux de l'emportement & de l'injustice, au lieu de les captiver & de les conduire à la vertu par la douce & infaillible voie de la raison & de la persuasion: il faut, pour la concevoir, avoir éprouvé la toute puissance de la raison sur les enfants. Leur ame innocente, pure, & faite pour elle, ne desire qu'elle; & qu'il est rare qu'on la leur présente! Il semble qu'on ne cherche qu'à les abuser; on se trompe étrangement; on ne conduit pas au bien par l'erreur.

On voit des maitres si jeunes, qu'ils auroient eux-mêmes besoin de maitres. Ils ne sont pas seulement incapables de former les mœurs par l'exemple qui est la leçon la plus efficace. A peine instruits de la science qu'ils osent enseigner, ils l'apprennent avec leurs élèves. On peut juger de-là comme ils les instruisent. Ceux qui ont rempli avec succès cet emploi difficile n'ignorent pas qu'il faut connoître, embrasser, & avoir présente une science dans son entier pour en donner les principes; qu'il faut étudier l'esprit de chaque élève, tantôt le conduire & l'éclairer, tantôt le suivre & le soutenir, se replier pour lui présenter sous une autre face, une vérité qu'il ne saisit pas sous celle qu'on lui présente, l'encourager, l'animer sans cesse, ne le rebuter jamais, &, pour opérer ces choses si délicates & si difficiles, il faut l'aimer. Il faut plus encore, on doit toujours voir dans l'élève que l'on forme la société toute entière; c'est-là l'intérêt principal; celui de l'individu n'est jamais que subordonné. Et voilà ce que nous dicte la véritable raison; elle n'est jamais ni sèche ni dure: au contraire, elle est toujours douce, aimable, indulgente; elle n'éclaire qu'avec l'intérêt de conduire au vrai; elle ne reprend celui qui s'en écarte qu'avec les ménagements dictés par la bonté & l'humanité. On ne peut être convaincu de ces vérités que par une longue suite de réflexions & une grande expérience, qu'il est impossible de trouver dans un jeune homme, souvent orgueilleux, vain, peu instruit, plein de préjugés, presque toujours égaré loin de la raison par le feu de ses passions. Le comble du mal & de l'erreur est qu'un chef despotique ne veuille que des maitres qu'il puisse traiter en esclaves, favoriser aujourd'hui, & chasser demain, suivant son caprice; il en trouvera peut-être, mais alors tout est perdu.

Le choix des officiers n'est pas d'une moindre importance. Ils doivent joindre à toutes les qualités relatives aux mœurs, & dont je viens de parler, la connoissance de leur métier, l'amour des sciences & de l'étude, & la connoissance des usages reçus. L'objet de l'éducation n'est pas seulement de former des hommes propres à la guerre; mais

Digitized by Google

aussi des hommes propres à vivre dans une société polie. Ce seroit donc une faute que de les prendre dans une classe où l'on peut trouver quelques talents, mais qui a manqué nécessairement de l'éducation convenable. Je veux dire ceux qui sont parvenus de l'état de soldat au grade d'officier. Ceux-ci, n'ayant vécu pendant leur jeunesse, & souvent même leur enfance, qu'avec des hommes grossiers, sont ordinairement peu instruits; ennemis de l'étude & du sçavoir, détracteurs des talents supérieurs, presque toujours parvenus par le talent des petits détails, & quelquefois en flattant les vices de leurs chefs, ou leur rendant des offices serviles. Si on trouve, dans quelques-uns, cette élévation d'ame & cette noblesse de sentiments, qui doivent servir aux élèves de règle & d'exemple, c'est une exception si rare qu'on peut la regarder comme nulle. L'embarras du choix seroit la seule excuse du chef qui voudroit recourir à cette classe : mais il n'a pas lieu dans un militaire aussi nombreux que celui de France. Il est facile d'y trouver des sujets capables de former de bons officiers & d'excellents citoyens, tant par la voie des préceptes, que par celle de l'exemple. On en trouvera qui sont éclairés, instruits, appliqués, pénétrés du respect que l'on doit aux mœurs. Ce que je dis ici sera prouvé par l'article MŒURS, qui est de M. le chevalier de Cessac, & par les autres articles du même auteur, répandus dans ce Dictionnaire. J'ajouterai qu'il a plus encore; qu'il ne se croit pas unique en ce genre dans les troupes françoises, qu'il est bien persuadé qu'il a des égaux, & qu'il verroit & connoitroit avec joie ceux qui peuvent lui être supérieurs.

Tels sont les militaires auxquels on doit confier un emploi aussi important que celui de former nos jeunes officiers. Si on le remettoit à des hommes bornés, ignorants, incapables de connoitre le prix du sçavoir, des talents & des vertus, blâmant, approuvant, réprimandant suivant le préjugé, l'intérêt ou le caprice du jour, on ne verroit sortir de leurs mains que des sujets pleins de vanité, ignorant tout, décidant sur tout, sans principes & sans règle, ennemis de l'ordre, impatients de tout frein, également incapables d'enseigner & d'apprendre, d'obéir & de commander. Et si, parmi ces guides infidèles, le hasard plaçoit un militaire qui eût des lumières, des connoissances & des talents, inutile aux autres & à lui-même, que pourroit-il faire de mieux que de se retirer en disant,

Barbarus hic ego sum, quia non intelligor illis ?

Un règlement du 28 mars 1776 donna une nouvelle forme à *l'école royale militaire*, en répartissant les élèves, jeunes gentilshommes, en diverses provinces du royaume, dans dix collèges ou pensionnats, tenus par des ordres religieux, & par des congrégations ecclésiastiques. Ces collèges sont *Sorèze*, *Brienne*, *Tiron*, *Rebais*, *Beaumont*, *Pont-le-Voi*, *Vendôme*, *Effiat*, *Pont-à-Mousson*, & *Tournon*.

Une ordonnance, du 17 juillet 1777, établit à l'hôtel de l'*école royale militaire*, située près de Paris, plaine de Grenelle, un cours d'instruction, pour un corps de cadets choisis dans les *écoles militaires* des provinces, sur le compte rendu au secrétaire d'état, ayant le département de la guerre, par l'inspecteur général desdites *écoles*, d'après ses tournées, ou celles du sous-inspecteur.

La même ordonnance y admet de jeunes gentilshommes élevés aux frais des familles, & âgés de treize à quinze ans. Elle prescrit aux familles de remettre, pour chacun d'eux, au trésorier de ladite *école*, jusqu'à ce qu'il en soit sorti, une pension de deux mille livres, à raison de cinq cents livres par quartier, & toujours le quartier d'avance; & de plus, une fois seulement à leur entrée, quatre cents livres pour les premiers frais de leur équipement. Elle enjoint d'ailleurs qu'il n'y ait aucune distinction entre les jeunes gentilshommes élevés aux frais de l'*école royale militaire*, & ceux élevés aux frais des familles. Elle soumet ceux-ci aux mêmes preuves de noblesse que les autres, & règle en général l'ordre intérieur de cette *école*.

ÉCOLE *dans les régiments*.

Nous avons dit dans l'article *brigadier*, qu'il importoit au bien du service que tous les bas-officiers sçussent lire, écrire & faire les quatre premières opérations de l'arithmétique; nous avons eu occasion de remarquer, dans beaucoup d'autres endroits de cette Encyclopédie, que le soldat à qui quelques connoissances acquises ont donné de l'intelligence, est plus facile à conduire, & par conséquent plus utile que le soldat dénué de toute instruction : il ne nous reste donc plus qu'à parler des moyens de lui procurer les leçons qui lui sont nécessaires.

Ces leçons sont civiles ou militaires. Les leçons militaires nous occuperont dans l'article EXERCICES, & les leçons civiles dans celui-ci.

Comme il n'est pas indispensablement nécessaire au soldat de sçavoir lire, écrire & calculer; comme nous n'apprenons facilement que ce que nous apprenons de notre plein gré; comme la modicité de la paye du soldat ne lui permet d'en rien soustraire, les leçons doivent être gratuites & libres.

Pour rendre les leçons gratuites, on pourroit choisir dans chaque compagnie un soldat qui connût assez bien les loix du calcul arithmétique, & les vrais principes de l'écriture, pour en donner des leçons à ses camarades : le service militaire du régent seroit fait par la compagnie en corps; il recevroit de plus de la petite masse de chaque compagnie, dix sols par mois pour chacun de ses écoliers. Ces dix sols seroient fournis par un nombre de service proportionné à celui des écoliers, & fait par la compagnie en corps; comme il n'y auroit jamais dans chaque compagnie plus de vingt ou

Digitized by Google

vingt-quatre écoliers, le prix de trois services payeroit & satisferoit le maître.

Un sergent assisteroit à toutes les leçons; elles seroient données dans la chambre destinée aux bas-officiers; celui qui seroit commandé pour le service, maintiendroit les écoliers dans le plus grand ordre; les officiers se montreroient quelquefois dans la salle de travail, en donnant des louanges à ceux de leurs soldats qui feroient des progrès, & en réprimandant ceux qui n'en feroient point; ils entretiendroient dans l'*école* une vive émulation; ils veilleroient à ce que le maître choisît toujours pour exemple quelque pensée faite pour inspirer aux écoliers des sentiments analogues aux devoirs de leur état; les livres *abécédaires* seroient composés dans le même esprit; (*Voyez* CORPS-DE-GARDE.) & leurs calculs rouleroient toujours sur des canons, des boulets, des balles ou quelqu'autre objet militaire.

Parmi les avantages que l'état retireroit de l'établissement des *écoles* dans les régiments, on doit placer la possibilité d'arracher pendant quatre heures par jour 240 soldats de chaque régiment, à l'oisiveté & au libertinage dans lequel ils croupissent au sein de leurs garnisons. (C.).

ÉCOLE D'ENFANTS DE SOLDAT.

Il y a quelques années que le hasard me procura l'occasion de parcourir l'*école royale militaire* avec un officier au service d'une puissance étrangère; après avoir admiré tout ce que l'état avoit fait pour les enfants de la noblesse pauvre, & pour ceux des officiers maltraités par la fortune, il me pria de le conduire dans la maison des *enfants de soldat*; comme il s'exprimoit mal en françois, je crus qu'il vouloit revoir les invalides; ce n'est pas les invalides, me dit-il, ce sont les *enfants de soldat*. A mon silence & à mon étonnement, l'étranger devina que nous avions négligé cet objet important, & il reprit aussitôt: vous avez tout fait pour les enfants des nobles & des officiers, & rien pour ceux des bas-officiers & des soldats; les premiers méritoient, sans doute, de fixer l'attention de votre gouvernement; mais les seconds ne devoient pas être oubliés. Quelque pauvre que soit un gentilhomme, il peut au moins donner à ses enfants les objets de première nécessité, & une instruction commune; mais il n'en est pas de même des soldats: ils ne peuvent rien soustraire de leur paye: leur travail peut à peine suffire à nourrir leurs femmes; & ils n'ont ni le temps ni les connoissances nécessaires pour donner à leurs enfants les instructions les plus essentielles. — Cela est vrai; aussi la loi permet-elle de donner la solde aux enfants aussitôt qu'ils ont atteint l'âge de dix ans. — Quoi, soldats à dix ans! Et peuvent-ils à cet âge tendre remplir les devoirs que cet état impose? — Non. — Je vois, je vois: pourvu que vos contrôles contiennent la quantité de noms portés par les ordonnances, cela vous suffit. — Nous n'en faisons pas des soldats, mais des musiciens, des fifres. — Vous en avez donc une quantité prodigieuse? Et ne craignez-vous pas d'affoiblir la poitrine de ces petits malheureux? car les instruments à vent sont très fatiguants. Que font-ils d'ailleurs, jusqu'à l'âge de dix ans? Quel métier apprennent-ils? Quelles leçons leur donne-t-on? Et des filles, qu'en faites-vous pendant qu'elles sont encore dans l'enfance? Qu'en faites-vous, quand elles ont atteint l'âge de puberté? Les laissez-vous alors dans vos cazernes, au milieu de cette foule de célibataires sans mœurs? Quand vous changez de garnison, comment voyage cette peuplade? Dans vos quartiers, comment est-elle logée? Et lorsque vous allez à la guerre, que devient-elle? Etonné par toutes ces questions, je restai muet une seconde fois. Je ne me suis pas bien expliqué, sans doute, reprit l'étranger: à merveille, lui dis-je; mais nous ne nous occupons point de touts ces détails, & malgré notre insouciance sur cet objet, la machine va. — Oui, elle va; mais difficilement, lentement; mais mal, sans doute. Est-ce que vous ne sçauriez pas en France, que s'il importe d'augmenter la population, il importe encore davantage d'en bien employer les produits? Vous vous êtes occupés des bâtards, de ces êtres infortunés que vos préjugés condamnent à l'opprobre, & vous avez tout-à-fait oublié ces enfants précieux, que la nature semble avoir destinés à devenir les défenseurs de vos foyers. J'ai vu dans mes voyages, chez un de vos alliés, un établissement en ce genre, bien fait, par sa sagesse, pour vous servir de modèle. Il entra alors dans touts les détails relatifs à l'hopital des orphelins de Postdam: il me prouva, par une infinité de bonnes raisons, que nous avions eu tort de ne pas imiter le prince Frédéric Guillaume, & qu'il étoit fort malheureux pour nous que M. de Saint-Germain, qui avoit eu l'idée de créer un hopital à l'instar de celui-là, n'eût pas mis son projet à exécution. Éclairé par les discours de cet étranger, je réfléchis avec lui sur l'établissement dont nous venions de nous occuper; nous convînmes que Paris n'étoit pas l'endroit où l'on devoit le former; que la cherté des vivres, le transport des enfants, & la construction de l'édifice, rendroient cet établissement très dispendieux; qu'il valoit beaucoup mieux choisir en Flandre, en Alsace, dans les Évêchés, dans la Franche-Comté, & dans quelques autres provinces militaires du royaume, des maisons religieuses désertes ou peu habitées; qu'on pourroit y faire transporter les enfants dès qu'ils auroient atteint l'âge d'un an; que les filles, placées dans une maison séparée de celle des garçons, y apprendroient, sous la direction de quelques femmes âgées & de bonnes mœurs, ou même de quelques sœurs hospitalières, à lire, à écrire, & un métier analogue à leur établissement futur; qu'on leur enseigneroit à blanchir & repasser le linge, à coudre, à tricoter, à filer, &c. qu'on les instruiroit de touts les détails relatifs à l'économie domestique; qu'elles

Digitized by Google

resteroient dans cette maison jusqu'au moment de leur mariage, époque où leur travail leur auroit procuré une petite dot; ou jusqu'au moment où leurs parents se retireroient du service. Les garçons, sous le commandement d'un vieux militaire, aussi sage qu'intègre, sous la conduite de quelques anciens bas-officiers intelligents & de quelques bons artisans, apprendroient aussi, dimes-nous, à lire, à écrire; on leur enseigneroit encore quelque métier essentiellement utile à l'état militaire; tels sont celui de l'armurier, du tailleur, du cordonnier, du bottier, du sellier, &c. les jours de dimanches & de fêtes seroient destinés aux exercices militaires; à l'âge de seize ans, les enfants seroient envoyés dans le régiment où leurs pères auroient servi, & où ils seroient obligés de remplir un engagement. Après avoir ainsi reglé en gros l'établissement de nos hopitaux, que nous appellâmes maisons d'éducation (parce que j'observai que le mot *hopital* blessoit l'oreille des François), nous entrâmes dans les détails relatifs à la nourriture, à l'habillement & à l'éducation des *enfants des soldats*; nous cherchâmes sur-tout quel étoit le moyen de rendre notre établissement peu dispendieux pour l'état, & nous vimes qu'avec le temps, s'il étoit bien administré, & si on faisoit de chacun d'eux une manufacture militaire, ils seroient plutôt une source de revenus, qu'une occasion de dépense. J'omets ici touts ces détails, tant parce que l'ouvrage dans lequel ce morceau doit être inscrit, ne les supporte pas, que parce qu'il est infiniment aisé de les suppléer. (C.).

ÉCU. Espèce de bouclier. *Voyez* ARMES.

ÉCUYER. Gentilhomme servant un chevalier.

Il y avoit deux sortes d'*écuyers*; les uns portoient ce nom à cause de la qualité de leur fief; & il y en avoit plusieurs de cette espèce, sur-tout dans les états des rois d'Angleterre. *Ecuage* est appellé en latin *scutagium*, c'est à sçavoir *servitium scuti*. « Et tiel tenant que tient sa terre par *écuage*, tient par service de chevalier. ». Les autres étoient généralement touts les gentilshommes qui faisoient le service à la suite des chevaliers, avant que de parvenir à la dignité de chevalier. On les appelloit en latin *scutarii*, *scutiferi*, *armigeri*.

Leurs fonctions étoient d'être assidus auprès des chevaliers, & de leur rendre certains services, surtout à l'armée & dans les tournois.

Armigerique sui Dominis qui deesse nequibant,

dit Guillaume le Breton dans son histoire en vers de Philippe-Auguste.

Ils tenoient le cheval de bataille du chevalier, jusqu'à ce qu'il voulût le monter pour combattre.

Ces chevaliers alor otez venir,
Ces blancs haubers endosser & vêtir,
Les *écuyers* ces bons chevaux tenir.

Ils gardoient & lioient les prisonniers que les chevaliers faisoient dans le combat.

Arripiunt sternuntque viros traduntque ligandos Armigeris.

Ils portoient les armes du chevalier jusqu'à ce qu'il voulût s'en servir, c'est-à-dire sa lance & son bouclier, & c'est pour cette raison qu'on les appelloit *armigeri*. Lorsque Guillaume des Barres, un des plus fameux chevaliers de l'armée de Philippe-Auguste, se mit en marche pour aller escarmoucher auprès de Mantes, contre Richard, depuis roi d'Angleterre, il prit, dit Guillaume le Breton, sa lance & son bouclier, qu'un *écuyer* portoit.

Armigeri spolias clypeo latus, & rapit hastam.

Les *écuyers* étoient à pied ou à cheval, selon que les chevaliers alloient eux-mêmes; car, dans la suite, ainsi que je le dirai, la mode vint que les chevaliers combatissent à pied.

Les *écuyers* n'avoient pas le droit de se vêtir aussi magnifiquement que les chevaliers, & il ne leur étoit pas permis d'avoir de l'or sur leurs habits; c'est ce qui paroit exprimé dans la relation de la fête où Louis & Charles d'Anjou furent faits chevaliers du temps de Charles VI, dont j'ai parlé. Il y est dit qu'ils partirent de Paris à cheval, pour aller à Saint-Denis, & que pour observer les loix de la chevalerie, prescrites aux *écuyers*, ils avoient un long habit gris brun, & qu'il n'y avoit point d'or du tout, ni sur leur habit, ni sur le harnois de leurs chevaux; qu'ils avoient quelque bagage de même étoffe lié sur la croupe de leurs chevaux, pour représenter l'équipage avec lequel les *écuyers* avantureux alloient chercher, hors de leur pays, quelqu'occasion de se signaler; qu'enfin, après les cérémonies ordinaires, on leur donna l'habit de chevalier.

De quelque haute naissance qu'ils fussent, quand ils se trouvoient avec les chevaliers en compagnie, ils avoient des sièges plus bas qu'eux, & un peu écartés en arrière. Un de nos anciens poètes, dans un poème intitulé *le Roman dudit du Chevalier*, fait ainsi parler un *écuyer* à une dame:

Li dit dame, faites un sage.
Pourquoi c'est que li *écuyers*
Ne s'osent pas cointrier
De droit que li chevaliers font,
Et la cause pourquoi ils sont
Mis arrière & plus bas assis,
Jaçoit-il que de moult haut prix
Soit aucuns en leur état.
La dame n'y mit pas débat;
Ains dit, je vous répondrai
Tout chou que j'en espoire & sçai.
Ils sont bas & arrière mis,
Et trop plus l'étoient jadis,
Pour eux donner plus grand desir
De tost chevaliers devenir.

Ils ne s'asseyoient pas même à table avec les chevaliers, fussent-ils comtes ou ducs. Nous en avons un exemple dans le continuateur de Nangis. Cet

Digitized by Google

historien, dans la narration de la réception que Charles V, roi de France, fit à l'empereur Charles IV, parle ainsi du festin de cérémonie où le roi régala ce prince, & fut l'assiette telle qui s'en suit; l'évêque de Paris premier, le roi, le roi des Romains, le duc de Berry, le duc de Brabant, le duc de Bourgogne, le duc de Bar; & pour ce que deux autres ducs n'étoient pas chevaliers, ils mangèrent à une autre table.

Un *écuyer* qui auroit frappé un chevalier, si ce n'étoit en se défendant, étoit condamné à avoir le poing coupé: *manus detruncatione puniri eadem pœna valetto imminente qui militem nobilioris gradûs verberaverit.*

Les *écuyers*, non-seulement dans les tournois, mais encore dans les combats, n'avoient pas le droit de porter les mêmes armes défensives que les chevaliers, ainsi que je le dirai, lorsque je traiterai des armes: mais rien ne marque plus la prééminence des chevaliers, que les qualités dont les *écuyers* se faisoient honneur, par rapport à eux, comme de celle de *famuli*, de serviteurs; de *valeti*, de varlets. « En ce temps-là, dit une chronique, il n'y avoit point de titre parmi la noblesse plus considérable que celui de braves varlets, *strenui famuli*, comme on le peut prouver par les chartres, & celui de chevalier ».

Il est parlé plusieurs fois de ces *famuli* dans l'histoire en vers de Philippe-Auguste, composée par Guillaume le Breton.

At famuli quorum est gladio pugnare vel hastis,
Et famulos equis tria millia, &c.

Le nom de valet ou varlet, *valetus* ou *vastetus*, pourroit bien être un diminutif de *vassallus*, pour signifier un jeune vassal; comme on appelloit quelquefois *domicellus*, damoiseau, celui dont le père s'appelloit *dominus*, *seigneur*; titre que l'on donnoit aux chevaliers. Celui de damoiseau se trouve en ce sens dans Amadis, dans quelques vieux romans, & dans d'anciennes histoires: mais il ne se donnoit pas à touts les fils de chevaliers. C'étoit un titre particulier attaché à de certaines seigneuries: il y a encore aujourd'hui le damoiseau de Commercy. Ce titre est, ou du moins étoit autrefois, fort commun dans les pays de Toulouse, du Rouergne & du Quercy. Il y en a quantité de marqués dans le rôle de l'arrière-ban de 1271, sous Philippe-le-Hardi, pour l'expédition contre le comte de Foix. Il y est dit que Hugues d'Arpajon alla à l'armée à deux chevaliers & onze damoisiaux.

« M. Hugues de Balanguière à un chevalier & cinq damoisiaux.

» Deodat de Cahns, fils de M. Bernart de Clargi, a avec soi six damoisiaux.

« M. Emery de Narbonne à douze chevaliers en armes & en chevaux, & trente & un damoisiaux en armes & en chevaux, &c. ».

M. Pithon, sur les coutumes de Troyes, & M. Ducange, dans ses notes sur Ville-Hardouin, croyent que le nom de valet n'étoit pas donné à touts les *ecuyers*, comme celui de *famulus*, & qu'on ne le donnoit communément qu'aux fils des plus grands seigneurs. Celui-ci, pour confirmer sa pensée, remarque que Ville-Hardouin donne le nom de valet au fils de l'empereur de Constantinople, & cite plusieurs endroits de nos anciens romans françois sur ce sujet; entr'autres le roman de Rou, manuscrit, où, en parlant de Guillaume-le-Conquérant, il dit:

Guillaume fut varlet petit
A Falaise posé & norrit.

Et dans un autre endroit:

Et me fit avoir en ôtage
Deux varlets de noble lignage
N'ert mi chevalier, encore ert valleton.

Et en parlant de Henri II, roi d'Angleterre:

Cinquante-trois ans plus sa terre justifa
Emprès la mort son père qui varlet le laissa.

Mais en ces sortes de matières, qui regardent les anciens usages, il est dangereux de faire des propositions trop générales; car quoique par tout ce que je viens de dire, il paroisse constant que le nom de varlet & d'*écuyer* ne se donnoit qu'aux jeunes gentilshommes ou seigneurs, qui n'étoient point encore chevaliers; cependant je trouve un exemple contraire, où le titre de chevalier est joint à celui de varlet: c'est dans l'inventaire des chartres, où Guillaume de Marcil est dit chevalier, valet, seigneur dudit lieu. Je laisse aux sçavants, en cette matière, à résoudre cette difficulté.

Quoi qu'il en soit, après toutes ces réflexions, on ne doit pas s'étonner si le nom de varlet a été si longtemps, dans la maison de nos rois, attaché à des offices qui étoient exercés par des personnes de qualité. Dans un état des officiers de la maison du roi Charles VIII, pour l'année 1490, on en voit, parmi les officiers de l'échansonnerie, qui portoient le titre de varlets tranchants. En voici l'extrait:

« Varlets tranchants, Louis d'Aux, *écuyer*, premier varlet tranchant, quatre cents livres; Poncet de Biron, Antoine de Vesque, Charles du Mesnile, Jacques de Grassas, Jean d'Arpajon, Charles de Harcourt, Jacques le Sénéchal, Jacques de Vesq, *écuyers*, chacun quatre cents livres ». Et encore dans un compte de Florimond-le-Charron, du temps de François I, l'an 1535, les seigneurs de Clermont-Lodéve, de Clermont-Dampierre, de Matignon, de Liancourt, & d'autres de ce rang, exerçoient le même office, & portoient le même titre.

Enfin, pour finir cet article, je remarquerai que Charles VIII, dans diverses lettres qu'il écrivoit, pour s'informer de la santé de Charles Orland dauphin, son fils, qui ne vécut guères que trois

Digitized by Google

ans, l'appelloit en riant M. l'*écuyer*, faisant allusion à l'ancienne coutume, selon laquelle les jeunes gens, qui n'étoient pas encore chevaliers, portoient le titre d'*écuyer* & de varlet. (*Daniel mil. fr. tome I. page* 127.).

EMBLÉE. Attaque subite.

EMBOITEMENT. Demi-insertion d'un rang dans le rang précédent, pour disposer les trois rangs d'une troupe à faire feu. *Voyez* MANIEMENT DES ARMES.

EMBUSCADE. Troupe cachée à dessein de surprendre l'ennemi.

Des embuscades *en général.*

Les principales précautions sont d'en bien reconnoitre le lieu, d'y arriver par l'endroit qui peut être le moins découvert, d'avoir plusieurs sorties, soit poor attaquer, soit pour se retirer.

Si l'on est découvert, il faut changer le lieu des *embuscades*, avoir beaucoup de sentinelles, qu'il faut visiter souvent & faire visiter, partager les troupes sur chaque avenue ou sortie, laisser engager l'ennemi dans l'*embuscade* avant que de l'attaquer, le charger vigoureusement; l'exécution faite, se retirer promptement, en s'éloignant le plus qu'il est possible du chemin par où l'ennemi peut venir au secours; mettre les prisonniers & le butin à la tête, les faire diligemment marcher, & avoir le gros des troupes à la queue, afin de soutenir le premier effort de l'ennemi, qui, presque toujours, arrive en désordre, & ne songe d'abord qu'à arrêter la retraite, pour donner le temps d'arriver aux troupes qui marchent ensemble.

Je n'ai point vu d'*embuscade* qui eût d'autre vue, que celle de procurer de petits avantages, qui ne méritent mes réflexions, que pour dire qu'il est capital à un officier qui fait cette espèce de guerre, de ne négliger aucune des attentions que j'ai dites, pour n'être point découvert dans le lieu de son *embuscade*, & ponr sa sureté dans sa retraite, lorsqu'il quite son *embuscade*, soit qu'il ait exécuté son dessein, soit qu'il l'ait manqué. (FEUQUIÈRE.).

Toute action qui est la suite d'une *embuscade* peut se nommer *surprise*. Mais on ne réussit pas toujours aussi bien par une autre sorte de surprise, que par une *embuscade*: car il n'est guère possible de surprendre les ennemis, sur-tout quand ils marchent de jour dans leur propre pays, si à la faveur de l'obscurité de la nuit vous ne vous mettez en *embuscade* sur leur passage.

Les *embuscades* servent pour enlever les bestiaux, qui en certaines saisons de l'année passent d'une province à l'autre. En ce cas, il en faut former plusieurs en un même temps & sur divers chemins; parce qu'après les enlèvements qui auront été faits le premier jour, les ennemis prendroient des mesures pour empêcher que les troupeaux qui passeroient dans la suite, ne fussent insultés.

Lorsqu'il n'est pas aisé de faire plusieurs *embuscades* à la fois, dont chacune soit aussi forte que la troupe des ennemis qui peut survenir, il suffit de les composer de petits partis de cavalerie, & de donner ordre à touts les commandants de faire retraite jusqu'à un certain endroit désigné, où le gros de vos troupes est demeuré caché: ce qui vaut une seconde *embuscade*, comme vous le verrez dans la suite.

Le détachement qu'on fait de plusieurs partis, qui après s'être avancés la nuit dans l'intérieur du pays ennemi, enlèvent en revenant touts les bestiaux qui paissent chaque jour dans ces contrées, regarde moins le sujet des *embuscades*, que celui des courses dont je parle en traitant *de la guerre offensive*.

Les diverses *embuscades* que j'ai proposé de faire en un même temps, servent pour enlever les marchandises & les passants, la veille ou le lendemain d'une foire, & de certaines fêtes, où il survient un grand concours de peuple des lieux voisins.

Qu'il y ait dans chaque *embuscade* cinq ou six soldats vêtus en paysants ou en bourgeois du pays, afin qu'on ne voye pas de loin l'habit d'ordonnance lorsque les soldats sortent de l'*embuscade* pour enlever les passants; car jusqu'à ce que quelques-uns des passants s'échappent, les tronpes de l'*embuscade* peuvent continuer d'agir, comme je le ferai voir un pen plus bas.

Formez une *embuscade*, lorsque par de bons espions vous aurez avis du jour que doit être en marche, & du chemin que doit tenir un convoi de chevaux de remonte, de soldats de recrue, de vivres, de munitions, d'armes, &c. escorté de moins de troupes que celles que vous pouvez mettre en *embuscade*.

Les avis que vous recevrez par avance de vos espions ou des personnes avec qui vons êtes en intelligence, vous donnent la facilité de pouvoir enlever dans une *embuscade* un général ou un prince ennemi, qui se détache de son armée pour reconnoitre quelque terrein ou quelque place; pour aller se faire traiter d'une incommodité ou de ses blessures; pour venir recevoir un personnage de grande distinction; pour chasser, &c.

Si vous avez dans l'armée ennemie quelque espion qui ait assez d'intrigue pour être instruit & vous donner avis quel jour, par quel chemin, & avec quelle escorte les ennemis doivent envoyer au fourrage, vous pouvez former l'*embuscade* près de ce chemin. Si la distance & le chemin le permettent, il vaut beaucoup mieux vous mettre en *embuscade* près de l'endroit où le fourrage se doit faire, pour sortir & attaquer les fourrageurs, lorsqu'ils seront dèja dispersés; tandis que vous ferez avancer le gros détachement contre l'escorte, que vous trouverez sans doute en ordre de bataille. Mettez-vous toujours en *embuscade* dans les endroits plus éloignés que ceux qui seront battus par

par les ennemis, qui ont coutume de former la chaîne dans l'enceinte de laquelle se fait le fourrage.

Quelquefois on met en *embuscade* dans différents endroits de petits partis de cavalerie; & lorsque les fourrageurs sont dispersés, chacun de ces partis sonne l'alarme l'un après l'autre, afin que les ennemis, qui ne sçavent de quel côté est la véritable attaque, rassemblent leurs gens; & comme ils perdent ainsi le temps, la nuit arrive avant que le fourrage soit fait : ce qui les obligera d'envoyer une seconde fois au fourrage; car plus on fatiguera leur cavalerie, plus elle s'affoiblira & se détruira.

Lorsque l'armée va prendre ses quartiers, ou lorsque les troupes en sortent pour aller au printemps former l'armée, on peut dresser des *embuscades* contre ces troupes.

Ordinairement les *embuscades* pour prendre langue sont composées d'un petit nombre de la plus légère cavalerie, de paysans armés, ou de fantassins fort agiles sur les montagnes ou dans un pays coupé par des hayes, des ravins, ou des bois épais. On ne doit pas permettre aux prisonniers desquels on veut prendre langue, de s'entretenir ensemble, de peur qu'ils ne vous trompent par quelque faux avis qu'ils concerteront entre eux.

On détache aussi quelquefois, à l'avanture, de petits partis pour faire des prisonniers, ou pour enlever de petits convois des ennemis, entre l'armée & les villes de leur plus gros commerce.

Il faut pour l'une & l'autre de ces expéditions, qu'il y ait avec ces partis de très bons guides qui sçachent touts les petits ponts, touts les ruisseaux, les passages des marais, & les sentiers des bois, afin de pouvoir se retirer par des chemins inconnus aux ennemis.

Quelques auteurs établissent pour règle générale, que les *embuscades* doivent être composées d'un nombre de troupes plus grand que n'est celui des ennemis qu'on attend dans la même *embuscade*. Cette règle peut être fausse de deux manières: 1°. lorsque les ennemis marchent par des défilés, à la sortie desquels il est certain qu'un plus petit nombre de soldats les battra aisément; 2°. lorsque les ennemis ont à une certaine distance un corps supérieur de troupes pour vous couper la retraite.

Si vous ne fondez pas la sureté de votre retraite sur la force de vos combattants, mais uniquement sur leur adresse & sur leur vitesse, composez l'*embuscade* de votre cavalerie la plus légère, & du nombre seulement que vous croirez nécessaire pour défaire la troupe ennemie contre laquelle l'*embuscade* est formée; mais si vous êtes supérieur aux ennemis en nombre de cavalerie, & s'il ne se rencontre point de défilés sur votre retraite, alors, quoique le gros de leur armée soit plus considérable que le vôtre, vous devez former l'*embuscade* de toute votre cavalerie, pour battre celle des ennemis qui peut venir au secours : car leur infanterie ne pourra faire obstacle à la retraite de votre cavalerie, ou de vos dragons. (Cette maxime se trouve dans *les règles militaires* du chevalier Melzo.).

Quand la retraite peut être courte, & par un chemin rude, l'*embuscade* se compose de plus d'infanterie que de cavalerie : mais si la retraite doit être longue & par un chemin plein & découvert, je ne voudrois d'autre infanterie que celle que la moitié de ma cavalerie peut porter en croupe; tandis que l'autre moitié, débarrassée de ce poids, couvriroit mon arrière-garde.

Si votre dessein est d'incommoder les ennemis par de petites *embuscades*, mais fréquentes, Melzo, que je viens de citer, conseille d'en former de temps en temps une grosse, afin que le général ennemi craigne de faire des détachements contre vos partis.

La marche pour les *embuscades* se fait secrétement & ordinairement de nuit, de la même manière que pour les surprises : ainsi je renvoye sur ce point à mon traité des marches.

En traitant des surprises, j'ai parlé des ordres qu'il faut donner, & des précautions qu'on doit prendre, avant qu'on découvre le dessein que vous avez de faire marcher quelques troupes, jusqu'à ce qu'elles soient arrivées à l'endroit que vous avez prémédité. Vous tirerez de-là tout ce qui, selon les circonstances où vous vous trouvez, vous paroîtra utile pour bien diriger une marche pour une *embuscade* que vous allez former. J'ajoute qu'il faut faire défense de mener des chiens qui aboient la nuit au moindre bruit qu'ils entendent : ce qui peut faire découvrir votre marche ou votre *embuscade* par les partis ennemis, qui, à l'aboiement des chiens, s'approcheront pour reconnoître le poste où ils l'entendent.

Ce fut par cet inconvénient que l'*embuscade* que M. de Gevaudan avoit dressée en 1703, contre les fanatiques, dans le territoire d'Uzès, fut découverte, & n'eut aucun succès.

Vous ne permettrez pas que, dans la marche pour une *embuscade*, il y ait des chevaux qui hennissent, ni des juments, des mules, des chevaux hongres, parce qu'ils feront hennir presque touts les chevaux entiers.

On lit dans les commentaires de Cæsar, que le hennissement d'un cheval fit manquer une *embuscade*.

Ne vous embarrassez que le moins que vous pourrez de volontaires & de valets : car ils embarrassent plus qu'ils ne servent; parce qu'ils ne trouvent point de poste qui leur convienne; ils ne peuvent s'empêcher d'aller toute la nuit & tout le jour d'un côté & d'autre; & ne comprennent pas de quelle importance il est de demeurer cachés, & d'obéir aux ordres : sur-tout les volontaires, qui ordinairement sont de jeunes

Digitized by Google

gens sans expérience. Quant aux paysans & valets, ils ne sont pas difficulté de s'écarter pour voler.

Vous préviendrez vos troupes que si, à l'endroit de l'*embuscade*, il part quelque gibier, personne ne doit courir après, ni tirer dessus; parce que ce désordre, qui est suivi ordinairement de grands cris, & le bruit du coup de fusil, pourroient faire découvrir l'*embuscade*.

Vous avertirez aussi qu'on ne laisse aucun cheval détaché; parce que s'il vient à s'effaroucher par quelque accident, il se met à courir; & alors, tant le cheval, que le soldat ou le valet qui va le chercher, pourroient donner connoissance de l'*embuscade* aux partis ennemis, ou aux paysans, qui les verroient des montagnes voisines.

Don Bernardin de Mendoza, dans sa théorie pratique de la guerre, & le chevalier Melzo, dans ses règles militaires, conseillent que si vous avez à passer un petit terrein sabloneux, afin que les ennemis ne découvrent pas votre *embuscade*, par la piste ou la trace des hommes & des chevaux, vous devez mettre des fantassins à l'arrière-garde, qui marchent en traînant par derrière des rameaux, ou une sorte de rouleau, qui efface la trace, si ce petit passage est sur la boue.

Tâchez d'entrer dans *l'embuscade* par un petit endroit où il ne reste aucune trace.

Lorsque vous quitterez le chemin, faites continuer la marche dans ce même chemin par un parti qui marchera sur un plus grand front que les troupes qui vont se mettre en *embuscade*, & se retirera ensuite par un autre côté. S'il est nécessaire que ce parti revienne à *l'embuscade*, il commencera sa contremarche de quelque endroit où le terrein se trouvera dur, & la continuera avec moins de front que celui qu'il a tenu en allant.

Quelquefois les anciens ont fait ferrer à revers les chevaux qui faisoient l'arrière-garde.

De l'heure & des lieux propres pour les embuscades.

N'arrivez pas à *l'embuscade* beaucoup auparavant l'heure que les ennemis y viendront donner, parce qu'en moins d'heures, il peut survenir moins d'accidents qui la fassent découvrir.

Melzo dit que vos soldats se laisseront gagner par le sommeil, s'ils arrivent trop tôt à *l'embuscade*; inconvénient qu'il faut tâcher d'éviter dans une *embuscade*, ainsi qu'on le verra un peu plus bas.

Le nom *d'embuscade* porte son étymologie, puisque c'est ordinairement dans les bois que les troupes se cachent, sur-tout quand elles sont en nombre, & qui par conséquent ne sauroient se cacher facilement dans quelqu'autre endroit.

Les grandes *embuscades*, faute de bois, se forment dans les vallons; ayant soin d'en mettre de fort petites sur les éminences voisines, pour arrêter les chasseurs, les travailleurs & les passants qui, de ces hauteurs, pourroient découvrir vos troupes, & en porter la nouvelle aux ennemis.

Comme il est à présumer que, parmi plusieurs paysans & plusieurs travailleurs, il peut y en avoir quelqu'un qui découvre votre *embuscade*, & qui s'échappe pour en aller donner avis, il seroit à propos de ne pas mettre *l'embuscade* auprès des chemins trop fréquentés, ni auprès des champs où il y a des paysans qui travaillent à la terre.

Ne vous fiez pas sur ce que les ravins & les bois cacheront bien vos troupes, car elles ne garderont jamais un silence tel que vous le souhaiteriez. Les chiens, que les paysans mènent ordinairement avec eux, découvriroient *l'embuscade*, si elle n'est pas plus loin que jusqu'où les chiens ont coutume de s'écarter du chemin pour chasser. En traitant des marches, je rapporte un exemple de Porto-hercole, qui est une preuve de ce que j'avance.

On forme très commodément les petites *embuscades* dans les grottes des montagnes, & dans ces enceintes de murailles & les ruches à miel, & qui, en plusieurs pays, se trouvent dans des endroits déserts.

Les maisons de campagne, quoiqu'habitées, leurs basse-cours, & leurs jardins fermés de murailles, sont propres aussi pour les *embuscades* qui ne sont pas nombreuses; pourvu que des montagnes qui sont voisines & fréquentées, on ne puisse pas voir ce qui s'y passe. Je suppose que de nuit vous surprenez touts ceux qui logent dans ces maisons de campagne, sans permettre ensuite qu'aucun d'eux en sorte.

Dans un pays affectionné à votre prince, on peut mettre une grosse *embuscade* dans un bourg ou dans un village, ainsi que le chevalier Melzo dit l'avoir heureusement pratiqué avec le comte Henri de Bergh, pour surprendre un détachement de Hollandois, qui devoit marcher tout près du village où ces deux officiers d'Espagne se mirent en *embuscade*.

Les ennemis ont toujours quelque espion dans les lieux qui sont sur la frontière; ainsi, quoiqu'un de ces lieux où vous devez mettre votre *embuscade*, soit fidèle à votre souverain, saisissez-vous des passages pour empêcher que personne n'en sorte. Pour réussir dans cette surprise, faites avancer de nuit un parti qui investisse le lieu; & si c'est de jour, que les soldats de ce parti, vêtus en paysans, marchent un peu loin les uns des autres, & qu'ils s'approchent autant qu'il faut pour occuper toutes les avenues nécessaires, avant que de ce lieu on découvre votre détachement.

Pendant que ce détachement se tient caché dans le lieu, vous laisserez des sentinelles tout à l'entour; & vous ferez publier une défense, sur peine de la vie, de passer au-delà de ces sentinelles.

Sur le clocher, ou la tour la plus haute du lieu, vous mettrez un officier en sentinelle, qui, avec de bonnes lunettes d'approche, observera & vous fera sçavoir par quel chemin & en quel nombre les ennemis viennent; afin que vous commenciez de mettre en bataille vos troupes dans les rues,

Digitized by Google

qui ne feront ni enfilées ni dominées par le chemin que les ennemis tiennent.

Si ce commandant ennemi sçait son métier, il ne passera pas auprès de ce lieu sans faire avancer un parti pour prendre langue. Dans ce cas, si votre sentinelle du clocher vous avertit que ce parti se détache, faites retirer vos troupes dans les rues opposées, & postez seulement dans celles par où le parti entre, quelques soldats travestis, pour empêcher qu'aucun habitant n'avertisse le parti ennemi de ce qui se passe dans le lieu.

Il semble qu'en prenant toutes ces mesures, on pourroit mettre une *embuscade* dans un lieu qui ne seroit pas même affectionné pour votre prince. Il sera néanmoins difficile, si le lieu est ouvert, d'empêcher entièrement les habitants de sortir, sur-tout de nuit. Quand même il y auroit des murs, ce ne seroit pas assez de fermer les portes, si l'on ne le garnissoit tout autour de sentinelles & de patrouilles; parce que dans les lieux fermés, qui ne sont pas places de guerre, il y a plusieurs maisons qui donnent sur la campagne; & des fenêtres de ces maisons, rien n'est si aisé que de descendre par des cordes.

Les plaines couvertes de grands bleds ou de bois taillis sont très commodes pour les *embuscades* d'infanterie seule; parce qu'on voit de loin en quelle manière & en quel nombre les ennemis viennent; parce que vous pouvez sortir en ordre de bataille pour les attaquer; & si vous avez reconnu qu'ils sont supérieurs, vous avez une retraite libre de touts côtés. D'ailleurs les ennemis se défieront beaucoup moins en marchant par des plaines, que s'ils marchoient par des terreins coupés, ou par de grands bois.

Lorsque les ennemis doivent se mettre en marche par un chemin où l'on trouve rarement de l'eau, sur-tout dans une saison où il fait chaud; si le terrein vous permet de vous mettre en *embuscade* auprès de quelque fontaine, ou de quelque ruisseau, vous pouvez en attendre un heureux succès, quand même vous vous trouveriez inférieur en troupes: car les soldats ennemis, fatigués par la marche, ne manqueroient pas de se débander, comme nous le voyons arriver touts les jours en semblables occasions, sans que les officiers le puissent empêcher. Chaque soldat veut être le premier à étancher sa soif, ou à boire avant que les autres ayent troublé l'eau; & comme ordinairement l'eau, par son propre courant, creuse le chemin, elle fait un fossé qui oblige les troupes de défiler, & donne par-là le moyen d'attaquer la partie des troupes que l'on veut.

Alexandre avoit parfaitement compris combien il est dangereux de ne pas empêcher que les troupes se débandent pour aller boire. Un jour d'été, étant suivi des ennemis, il remarqua que les soldats fixoient leurs yeux sur une rivière; & craignant qu'ils ne rompissent leurs rangs, il fit publier à son de trompe qu'elle étoit empoisonnée.

Don Juan de Cerceda, aujourd'hui maréchal de camp, avec quatre-vingt chevaux, battit & fit entièrement prisonnier un régiment d'infanterie Anglois, étant sorti d'une *embuscade* pour le charger, pendant que les Anglois en désordre buvoient dans un ruisseau qu'ils trouvèrent sur leur chemin près d'Alicante.

L'eau des Gelbes couta la vie à quatre mille Espagnols, qui étant allés la chercher, donnèrent en 1510 dans une *embuscade* des Maures.

Si vous devez vous tenir plus d'un jour en *embuscade*, choisissez un endroit où il y ait de l'eau, de peur qu'on ne découvre vos soldats, lorsqu'ils sortiront pour en aller chercher.

Annibal choisit un endroit caché sur le bord d'une rivière, lorsqu'il fit halte pour attendre la nuit, & continuer ensuite sa marche vers Tarente, qu'il alloit surprendre.

S'il n'y a point d'eau dans un endroit, où néanmoins on trouve touts les avantages du terrein pour une *embuscade* qui doit durer plus d'un jour, ayez recours aux expédients que je propose en traitant des marches, afin d'avoir assez d'eau pour les troupes, sur-tout si l'*embuscade* n'est pas composée de beaucoup de cavalerie.

Il n'est pas difficile de pourvoir les troupes de l'*embuscade* d'avoine, de pain, de viande cuite, & de fromage pour tout le temps que l'expédition doit durer, la retraite comprise; principalement si les officiers ont soin que les soldats ne prodiguent pas ces vivres.

Ordinairement la plus grande attention des batteurs d'estrade est de s'avancer davantage vers l'avant-garde. C'est pour cela qu'il vaut mieux vous mettre en *embuscade* à côté du chemin par où les ennemis viennent. Vous aurez encore alors cet avantage de charger avec votre front le flanc des ennemis, qui ne sçauroit être soutenu; & d'attaquer un plus grand nombre de troupes, que si vous chargiez l'avant-garde d'une armée qui défile, dont le corps de bataille & l'arrière-garde auroient le temps de faire retraite, ou de se former.

J'ai dit qu'en postant l'*embuscade* à côté du chemin, ce doit être plus loin que les batteurs d'estrade des flancs des partis avancés des ennemis ne s'écarteront: mais aussi ne tombez pas dans l'autre extrémité, qui est d'éloigner si fort l'*embuscade* du chemin, qu'après être sorti de l'*embuscade* pour arriver au chemin, vos ennemis ayent le temps de réunir leurs troupes, & de se former.

Plus l'*embuscade* sera loin de vos places, ou de votre camp, moins les ennemis se défieront, surtout si après avoir divisé vos troupes, vous sçavez les rassembler secrétement de la manière que je l'ai dit.

Il se peut, que n'y ayant aucun endroit proche pour poster une *embuscade*, on soit obligé de la placer loin. En ce cas, il faut nécessairement faire une longue marche, ou deux de suite. La plus grande difficulté est de pouvoir se promettre de

si loin une retraite sure : mais il se peut aussi que vous soyez supérieur en troupes, ou qu'il y ait une place de votre prince auprès de ce poste, qui assure votre retraite.

Faute d'un terrein propre à cacher toutes les troupes nécessaires pour opposer à celles qui pourroient survenir, afin de délivrer celles que vous avez surprises dans l'*embuscade*, vous cacherez l'infanterie à deux ou trois lieues plus en arrière de l'endroit où votre cavalerie est en *embuscade*, & sur le chemin par où elle doit se retirer : car l'infanterie ennemie, qui aura marché jusques-là, ne sçauroit suivre le pas de la vôtre qui est délassée ; & si la cavalerie des ennemis se détache, elle sera battue par vos deux corps, s'ils la chargent de la manière que je le dirai bientôt.

Disposition des embuscades.

Le chevalier Melzo veut qu'avant de rompre les rangs, pour entrer dans l'*embuscade*, ou avant d'y poser les armes, on ne connoisse s'il n'y auroit point aux environs quelque *embuscade* des ennemis. Le même Melzo demande que les troupes soient distribuées sans confusion dans l'*embuscade*, afin qu'elles puissent sortir en ordre, sans se pousser les uns sur les autres.

Dès qu'on est arrivé au lieu de l'*embuscade*, le commandant de chaque troupe doit la passer en revue. S'il manque quelque soldat, quelque valet, ou autre personne, il en donnera sur le champ avis au chef de l'expédition, afin qu'il examine quel parti il doit prendre. On peut de temps en temps faire la même revue.

J'ai dit en traitant des surprises, par quelles précautions on peut remédier à la désertion des soldats dans la marche. Pour éviter cette désertion, lorsqu'on est dans l'*embuscade*, ou pour empêcher que les maraudeurs qui s'écarteroient pour aller voler dans les maisons de campagne, ou pour enlever les troupeaux de la contrée, ne fassent découvrir l'*embuscade*, vous défendrez à toute personne, sur peine de la vie, de s'avancer jusqu'en droiture des sentinelles, dont vous aurez entouré toute l'*embuscade*. Ces sentinelles, que vous posterez doubles, & très proches les unes des autres, arrêteront tous ceux qui voudroient passer au-delà. Vous ne choisirez pour ces sentinelles, que des soldats d'une grande confiance.

Annibal dans l'*embuscade* où il s'étoit posté pour venir surprendre Tarente, prévint les officiers de ne pas permettre qu'aucun soldat quittât son poste, ni même son rang.

J'ai déja dit qu'il faut faire défense de mener des chiens, des chevaux qui hennissent, de tirer ou de courir après quelque gibier, & de laisser des chevaux détachés. J'ajoute, que si nonobstant ces ordres vous voyez quelque chien dans l'*embuscade*, il faut sur le champ le faire attacher ou le faire tuer avec l'arme blanche, & faire attacher les chevaux qui ne le feroient pas. A l'égard de ceux qui hennissent, il y a des officiers qui assurent qu'un cheval cesse de hennir en lui mettant une bale dans l'oreille. Il y a encore un autre moyen : mais la décence ne me permet pas de le dire.

Chacun sçait que pour voir venir les ennemis de plus loin, & pour observer tout ce qui peut survenir, il faut poster les sentinelles dans des endroits d'où elles découvrent de touts côtés une plus grande étendue de terrein ; mais afin qu'on n'apperçoive pas de loin la couleur voyante dont les soldats sont ordinairement vêtus, ni la lueur de leurs armes, & de leurs boutons de métail, ces sentinelles auront des habits d'une couleur obscure ; elles poseront leur fusil à terre, & se cacheront elles-mêmes à travers les feuillages & les arbrisseaux de l'éminence sur laquelle elles sont postées : car un homme sur le sommet d'une colline, à la faveur de la clarté de l'horison, se voit de plus d'un quart de lieue loin. En défaut d'un terrein élevé vous pouvez placer les sentinelles au haut des arbres bien touffus, ou derrière un peu de brossaille, qu'on fait porter pour les cacher.

Si le poste propre pour ces sentinelles est si éloigné de l'*embuscade*, que les avis qu'elles donneroient ne pussent être entendus, ni qu'un soldat ne pût les apporter, sans courir risque de se faire appercevoir en traversant quelque campagne découverte, entre l'*embuscade* & ces premières sentinelles les plus éloignées, mettez-en d'autres à une moindre distance, qui soient bien cachées à la faveur de quelque ravin, de quelque rocher, ou de quelque brossaille ; afin de faire passer ainsi de l'une à l'autre les avis que donnent les plus avancées.

De peur que des avis qui ne feroient pas clairs, ou qui feroient peu conformes ne vous jettent dans quelque confusion, je voudrois que vous choisissiez pour ces sortes de sentinelles, des officiers, des sergents, ou des caporaux intelligents. Cela me paroit sur-tout nécessaire à l'égard de la sentinelle la plus avancée ; c'est-à-dire de celle qui découvre le plus.

Un bon auteur conseille, pour la sureté des places, de poser quelques sentinelles sur des éminences, & quelques autres à leur vue, afin que celles-ci avertissent du signal que font les premieres, lorsqu'elles découvrent quelque chose de considérable dans la campagne. Il ajoute : « qu'on ne doit pas prendre pour ces premières sentinelles des personnes au hasard ; mais qu'on doit choisir des hommes habiles dans la guerre, de peur que par ignorance, s'étant figurés quelque chose, ils n'en fassent le signal, ou n'en envoient porter la nouvelle à la ville, & alarment sans sujet les habitants ».

Les sentinelles laisseront passer toute personne par qui elles croiront qu'elles & l'*embuscade* n'ont pas été découvertes : mais elles arrêteront touts ceux qu'elles pourroient soupçonner de s'être apperçus de quelque chose. Si elles ne peuvent y

réussir, elles en donneront d'abord avis, afin qu'on détache un des partis dont je vais parler: ce qui se doit aussi entendre à l'égard d'un déserteur, qui s'échappe à travers des sentinelles.

Vous auriez à la droite, au centre, & à la gauche de votre embuscade, trois petits partis de cavalerie; afin que sur l'avis des sentinelles, ils soient prêts de courir après les déserteurs ou après les paysans qui auront découvert l'*embuscade*.

On aura la précaution de faire habiller en paysans les soldats de ces partis, afin que si quelqu'un les découvre de loin, on les prenne pour des voleurs, des chasseurs ou des bergers.

Ne faites sortir de l'*embuscade* que le nombre de soldats nécessaires, à proportion des déserteurs ou des paysans. Que ces soldats, en revenant à l'*embuscade*, prennent un tour convenable; afin que les partis & les paysans des ennemis, qui les auroient observés, ayent moins de soupçon de l'endroit de l'*embuscade*.

Comme les ennemis peuvent survenir de nuit d'un moment à l'autre, vous ferez tenir toutes les troupes éveillées. Vous observerez la même chose de jour, dès que les sentinelles auront averti qu'elles découvrent les ennemis: car des soldats qui viennent de s'éveiller, sont peu en état, dans la frayeur d'une alarme, d'entendre & d'exécuter les ordres.

Dans l'*embuscade* qu'en 1710 nous dressâmes de nuit contre nos ennemis, auprès de Mora de Ebro, on n'eut pas le soin d'empêcher les troupes de dormir. Elles étoient dans un profond sommeil, lorsqu'un peu avant le jour, un cheval de don Joseph de Miranda, alors capitaine de grenadiers au régiment des Asturies, se détacha; & à peine se fût-il mis à courir par la campagne, que les soldats à ce bruit s'étant éveillés, les uns commencèrent à crier aux armes, les autres à tirer sans sçavoir où; les autres à fuir, & plusieurs à se prendre entre eux pour ennemis: ensorte que l'*embuscade* fut découverte avant le temps & n'eut aucun succès.

Dans les nuits de pluie ou de rosée, les soldats de l'*embuscade* doivent tenir leurs armes couvertes de leurs casaques. Dans les nuits froides, il faut leur permettre de se promener, & de battre des pieds contre terre, ou des bras contre leurs corps; afin que les fusils & les hommes puissent être en état de servir, lorsque les ennemis arrivent.

*Nouveaux avis, lorsque vous êtes informé du chemin que les ennemis doivent tenir dans une marche. Comment un de vos partis peut attirer dans l'*embuscade *un de leurs détachements. En quelle manière, & en quel temps vos troupes doivent sortir pour charger. En quel cas elles doivent se retirer, avant même que les ennemis arrivent à l'*embuscade.

J'ai dit, en traitant des surprises, ce qu'il est à propos de faire, lorsque vous êtes instruit du chemin que les ennemis doivent prendre. J'ajoute que, si leur marche est par votre propre pays, vous devez, du côté opposé à vos sentinelles, jetter quelques troupeaux dispersés sur les montagnes & les côteaux qui sont à la vue de l'*embuscade*, afin que le desir de les enlever fasse du moins détacher des partis qui, en affoiblissant le gros de leurs troupes, vous donnent la facilité de les attaquer avec moins de risque.

On ne laissera point de bergers à ces troupeaux, parce que si on les faisoit prisonniers, la crainte les obligeroit peut-être de découvrir votre *embuscade*; à leur place vous mettrez des soldats déguisés en bergers qui, en voyant venir les ennemis, feront semblant de se retirer avec leurs troupeaux; &, lorsque les ennemis seront arrivés bien près, ces soldats, à qui on aura eu soin de donner d'excellents chevaux, s'échapperont comme ils pourront.

Les exilés de la Bastriane l'exécutèrent de la sorte. Ils sortirent de l'*embuscade* pendant que les troupes d'Attinas, gouverneur de cette province pour Alexandre, étoient en désordre, embarrassées de la prise qu'elles venoient de faire; elles furent taillées en pièces, & Attinas lui-même y perdit la vie.

Scipion l'Africain voulant attaquer avec quelque avantage Indibile, prince Espagnol, fit conduire des bestiaux dans un vallon qui étoit entre les deux armées, & ordonna à Lelius d'être prêt à charger avec la cavalerie les Espagnols, lorsqu'ils s'avanceroient pour enlever le troupeau: la chose arriva comme elle avoit été imaginée, & Indibile fut défait.

En traitant des espions, je fais voir qu'on peut faire donner les ennemis dans une *embuscade*, en gagnant des guides qui sont parmi eux, & qui, de concert avec vous, leur proposeront un chemin pour les faire tomber dans votre *embuscade*.

On peut aussi attirer les ennemis jusques à l'endroit où est votre *embuscade*, en détachant un parti qui enlève des bestiaux, ou qui fasse quelques prisonniers près des ennemis. En ce cas, détachez ce parti avant que les soldats qui le composent, puissent soupçonner votre dessein par quelque ordre que vous aurez donné, ou par quelque mouvement que vous aurez fait faire aux troupes, afin que, si des soldats désertent, ils ne puissent pas donner avis aux ennemis de l'entreprise que vous méditez. Les officiers du parti en auront seuls connoissance. Vous leur prescrirez l'heure à laquelle ils doivent commencer à se montrer, de peur que les ennemis n'arrivent au lieu de l'*embuscade*, avant que vous vous y soyez posté.

Ce parti se retirera par un chemin différent de celui que vous avez tenu en venant à l'*embuscade*; excepté que vous ne jugiez à propos de le faire retirer par la même route, afin d'effacer les traces que les troupes de l'*embuscade* ont laissées.

Ce parti ne fera pas retraite si proche de l'*embuscade*, que les batteurs d'estrade des ennemis

Digitized by Google

la découvrent, avant que le gros de leur armée se soit engagé.

Les sentinelles qui ont été posées près du chemin par où viennent les ennemis qui chargent votre parti, se retireront avant qu'elles soient découvertes, & le parti continuera sa fuite affectée jusques bien au-delà de l'endroit de l'*embuscade*, pour obliger les ennemis d'avancer davantage; car vos troupes ne doivent charger les ennemis que lorsque le gros est vis-à-vis de votre front, pour les attaquer par le flanc, afin que l'action soit complette & moins dangereuse.

Pour éviter que l'*embuscade* ne soit découverte avant le temps, vous préviendrez vos troupes de se tenir tranquilles & cachées jusques à un certain signal, quand même elles entendroient quelques coups de fusil; ce qui souvent peut arriver, parce que le ressort d'une arme à feu s'en est allé de son repos, ou parce que des officiers ou des soldats des ennemis se seront divertis à tirer sur du gibier qu'ils ont fait partir.

Le signal sera, par exemple, d'arborer des étendarts sur quelque éminence désignée, qui peut être vue des troupes; de faire sonner la charge par plusieurs trompettes & tambours réunis ensemble, ou tel autre bruit de guerre que vos troupes puissent aisément distinguer dans leur marche. On peut aussi, pour signal de l'attaque, tirer un certain nombre determiné de coups de fusil d'une hauteur voisine de l'*embuscade*, ou faire mettre le feu à de la paille qui à cet effet aura été portée dans un endroit qui peut être vu de vos troupes. On destinera des personnes intelligentes pour faire ces signaux précisément au temps qu'il faut.

Lorsque les troupes de l'*embuscade* sont beaucoup supérieures en nombre à celles des ennemis qu'on attend, vous pouvez diviser les vôtres en deux corps que vous posterez plus ou moins éloignés l'un de l'autre, à proportion du terrein que les ennemis, selon la largeur du chemin, peuvent occuper depuis l'avant-garde jusqu'à l'arrière-garde, afin que ces deux corps sortent de l'*embuscade* pour charger dès que les ennemis se trouveront au milieu.

Quand même vous n'auriez pas assez de troupes pour les diviser en deux corps égaux, & dont chacun fût supérieur en nombre aux ennemis, leur déroute sera toujours plus grande, si vous chargez leur avant-garde avec le gros de vos troupes, & leur arrière-garde avec un détachement. Si le terrein vous donne la facilité d'attaquer avec le front de votre *embuscade* tout le flanc des troupes ennemies qui défilent; en ce cas, il est inutile de diviser vos troupes, puisqu'il vous sera encore plus avantageux de charger les ennemis en flanc.

Agésilas, roi de Sparthe, ayant posté une nuit en *embuscade* treize cents hommes commandés par Xénocles, fit retraite le lendemain matin avec le reste de l'armée. Tissapherne poursuivit Agésilas qui continua sa marche & sa retraite, jusqu'à ce que les ennemis eussent passé l'endroit de l'*embuscade*. Agésilas faisant alors volte-face, attaqua les Perses; &, ayant donné un certain signal convenu, ces treize cents hommes de l'*embuscade* sortirent & chargèrent avec de grands cris l'arrière-garde de ces barbares qui prirent la fuite, & furent entièrement défaits.

Les autorités & les exemples du Prince d'Orange, de Scipion, de Quinte-Curce & de Manlius, que je rapporte, en parlant *des occasions où il faut éviter le combat*, font voir que vous ne devez pas enfermer les ennemis entre les deux détachements dont je viens de parler, excepté que vous ne soyez beaucoup supérieur en troupes; sur-tout quand, par la situation du terrein, les ennemis ne sçauroient prendre leur retraite par l'autre côté: car on vend bien plus chèrement sa vie, quand on n'a point d'espoir de pouvoir la sauver par la fuite.

Si les ennemis ont un peu loin un parti considérable pour faire leur arrière-garde, il est nécessaire que vous en conserviez un en bon ordre pour opposer à celui-là; supposé qu'il s'avance pour charger vos troupes, qui ont attaqué l'arrière-garde du gros des ennemis.

Lorsque le terrein, parce qu'il est inégal ou couvert de bois, ou par quelqu'autre obstacle, ne permet pas d'observer si les ennemis ont après eux un parti détaché, on usera de la précaution de conserver dans l'*embuscade* un petit corps de réserve; les troupes postées plus avant dans l'*embuscade* feront la même chose, si un détachement des ennemis précède leur corps principal; puisqu'ils y auroit à craindre que ce détachement ne fit volte-face pour tomber sur vos troupes, lorsqu'elles seront aux mains avec les ennemis.

Dans une *embuscade* mettez les meilleurs tireurs au premier rang, & prévenez-les de tirer sur ceux qu'ils distinguent pour officiers: car vous trouverez peu de résistance, si au désordre & à la confusion que votre attaque inopinée causera d'abord parmi les troupes surprises, vous ajoutez la perte de leurs officiers; vous pouvez donner le même ordre à ceux de vos officiers qui sont armés de fusils.

Si ces officiers, que je vous ai conseillé de mettre en sentinelle, vous donnent avis qu'ils découvrent plus d'ennemis que vous n'en attendiez, & que vous ne pouvez battre, transportez-vous vous-même à ce poste; & si, avec de bonnes lunettes d'approche, vous connoissez que cela est ainsi, hâtez-vous de faire retraite: car vous devez présumer que les ennemis, ayant eu connoissance de votre dessein, viennent avec plus de monde pour vous surprendre dans votre *embuscade*.

Vous devez aussi vous retirer d'abord, si les ennemis ont des troupes supérieures aux vôtres à portée de pouvoir venir tomber sur vous, lorsque malgré les précautions que vous aurez prises, il

Digitized by Google

vous a déserté quelque soldat, ou quelque valet, que vous n'avez pu faire arrêter; ou lorsque votre marche & votre *embuscade* ont été découvertes par des partis des ennemis, qui en auront porté la nouvelle à leurs places, à leurs quartiers ou à leur camp.

Si après vous être retiré avec toute la promptitude que je viens de conseiller, les ennemis ne laissent pas de vous poursuivre avec un nombre supérieur de troupes, vous verrez quelles précautions il vous conviendra de prendre parmi celles que je propose en traitant des *Retraites des troupes*.

Pour ne pas laisser perdre le parti, dont j'ai parlé un peu plus haut, vous détacherez cinq ou six cavaliers qui, par le chemin le plus favorable, iront lui donner avis de votre retraite; & afin qu'ils le rencontrent, vous aurez eu soin de déterminer aux officiers du parti le chemin qu'ils ont à tenir pour aller & pour revenir.

Les paysans, qui sçavent touts les sentiers & touts les endroits où ils peuvent se cacher dans les ravins & les bois, échappent ordinairement, quoiqu'ils découvrent de loin une troupe supérieure d'ennemis. Les paysans, excepté qu'ils ne voyent qu'on fait des détachements pour les couper, ont coutume de se tenir cachés dans l'*embuscade*, & de laisser passer les ennemis, pour ensuite en faire prisonniers quelques-uns, qui seront restés derrière par lassitude ou pour aller en maraude.

Huit miquelets prirent en Catalogne un aide-major de mon régiment, qui marchoit avec cinquante hommes, & qui s'écarta de son arrière-garde de deux portées de fusil, pour faire de l'eau; & lorsque le détachement s'apperçut que cet officier manquoit, les miquelets étoient déja à demi-lieue loin.

Des embuscades *contre une garnison, un camp-volant, une armée.*

Pour faire donner dans votre *embuscade* une partie de la garnison d'une place ennemie, cachez, au-delà de cette *embuscade*, plus près de la ville, un petit parti de cavalerie, qui, un matin, prendra les troupeaux de la place & les chevaux des officiers, qu'on mène paitre; ou qui, le soir à l'heure ordinaire de la promenade, tâchera d'enlever le gouverneur ou des officiers, des principaux citoyens & des dames qui ont coutume de sortir, afin de chercher le soleil ou le frais.

Pour cette dernière expédition, il seroit bon d'attendre certain jour ou à l'occasion d'une fête, d'une foire, & autre chose semblable, on va en concours de la place à quelque lieu du voisinage: car plus le parti enlèvera de personnes de distinction, plus de parents, d'amis de ces mêmes personnes, plus il y aura d'instance auprès du gouverneur, pour l'obliger à faire un détachement contre ce parti. Si la situation de la place ou des lieux du voisinage ne donne pas occasion à quelqu'une de ces opérations, le parti s'avancera autant qu'il pourra pour enlever les troupeaux de la campagne: dans touts ces cas, si la garnison de la place sort pour charger le parti, il se retirera vers l'endroit où vos troupes sont en *embuscade*.

Philopæmen, préteur d'Achaïe, mit en *embuscade*, une nuit, un gros de troupes près d'Escotile, & détacha un parti pour faire des courses dans la Laconie, avec ordre de se retirer dès que les ennemis le chargeroient. La garnison de Pelene fit une sortie contre ce parti, & en le poursuivant elle vint donner dans l'*embuscade* de Philopæmen, & fut entièrement défaite.

Le parti ne doit pas se retirer trop précipitamment; parce que s'il s'éloigne d'abord, les ennemis abandonneront peut-être la résolution de le poursuivre: il ne doit pas néanmoins perdre de temps pour envoyer la prise vers votre *embuscade*; parce que si les ennemis venoient à la recouvrer, ils ne se soucieroient peut-être plus de courir après le parti.

Vos troupes ne doivent pas se mettre en *embuscade* fort proche de la place, afin que la retraite soit plus difficile aux ennemis, qu'elles auront mis en déroute. Vous pouvez, si le terrein en donne la commodité, embusquer un corps de cavalerie, pour couper le chemin à la garnison qui aura été battue. Je suppose que ces deux *embuscades* ne seront pas si éloignées l'une de l'autre que la plus reculée ne puisse venir au secours de la plus avancée; supposé que la garnison ennemie l'eût par quelque hasard découverte, & qu'elle vint en droiture la charger. En 1709 notre garnison de Porto-hercole, commandée par Etienne Pellet, alors maréchal de camp, dressa une *embuscade* aux Allemands, qui étoient en garnison à Orbitello. Ils sortirent au nombre de cinq cents pour venir charger un de nos partis, qui parut au point du jour, & qui fit mine de vouloir enlever des troupeaux, & ils furent entièrement battus. Il est vrai que nous leur fimes peu de prisonniers, parce qu'ils étoient très proche de la place; le terrein n'ayant pas permis de former l'*embuscade* plus loin.

Les Israëlites des tribus qui faisoient la guerre à celle de Benjamin, envoyèrent une nuit un corps de troupes se mettre en *embuscade* près de la ville de Gaba, & avec le reste de leur armée ils parurent en ordre de bataille, & commencèrent à faire retraite dès que les soldats de la tribu de Benjamin sortirent de leur place. Lorsque les troupes, sorties de Gaba, furent un peu éloignées de la ville, les Israëlites attaquèrent par le front, tandis qu'en même-temps l'*embuscade* chargea par le flanc, & ayant ainsi coupé la retraite aux troupes de la tribu de Benjamin, elles furent taillées en pièces.

Ce fut par un semblable stratagême qu'Antiochus, roi de Syrie, défit la garnison d'Atabira, & se rendit immédiatement après maître de la place,

Digitized by Google

n'y ayant trouvé que des défenseurs consternés, & en petit nombre.

Lorsque Lyque de Pharo, propréteur d'Achaïe, & Demodoque, général de cavalerie de la même république, mirent en déroute les troupes d'Elea, ils les avoient enfermées entre cette partie de l'armée d'Achaye, qui ravageoit le pays; & l'autre partie, qui s'étoit mise en *embuscade* près de la place.

Si les environs de la place sont si fort à découvert, qu'il ne soit pas possible de mettre en *embuscade* un nombre suffisant de troupes, votre cavalerie peut servir d'*embuscade* à votre infanterie, pour attirer & battre la garnison d'une place. C'est ce que je fais voir en *traitant des occasions où il faut tâcher d'en venir à un combat.*

Si vous avez assez de troupes, & que vous ayez lieu de croire que le gouverneur sera assez mal avisé pour dégarnir sa place de troupes par une nombreuse sortie, vous pouvez mettre plus près de l'autre côté de la place une seconde *embuscade*, qui portera les préparatifs nécessaires pour une surprise, soit pour donner l'escalade, soit pour appliquer le petard à la place, tandis que les ennemis s'en sont éloignés, pour aller charger un parti plus considérable de vos troupes, qui a paru plus loin.

Josué surprit ainsi la place de Haï.

On peut aussi user de la même ruse à l'égard d'un lieu où il n'y a pas de troupes réglées, & dont les habitants, sans expérience, donnent aisément dans toutes sortes de stratagêmes de guerre.

Il est bon quelques jours auparavant la grande *embuscade*, d'en avoir formé de peu considerables, ou d'avoir fait de petites courses sur le pays ennemi; afin que le gouverneur, se persuadant toujours qu'il n'y a que peu de monde, se détermine plus facilement à détacher une partie de la garnison.

De cette manière les Espagnols, en 1597, réussirent à faire donner dans une *embuscade* une partie de la garnison Françoise de Boulogne en Picardie.

Quand je dis que la grande *embuscade* doit être précédée par de petites, j'entends qu'elles doivent être un peu éloignées: car si elles étoient fort proches, les ennemis, par leurs patrouilles continuelles, & par leurs gardes avancées, vous empêcheroient de faire le coup que j'ai proposé au commencement de ce chapitre, & que je crois le plus capable de porter le gouverneur à détacher les troupes de la place.

Dans l'expédition de mes trois plans de bataille; je traite, avec toute l'étendue nécessaire, des troupes que, dans un jour de bataille, il faut cacher entre les lignes, ou mettre par avance plus loin en *embuscade*; je fais voir à quel usage elles sont destinées, & de quelle importance il est d'user de cette pratique.

Afin que l'armée ennemie, ou du moins un détachement de cette armée, donne dans votre *embuscade*, marchez, avec votre armée, vers les ennemis jusques où vous n'aurez pas lieu de craindre d'être découvert par leurs partis, ou par leurs gardes avancées: là, faites halte avec tout le silence possible, & détachez une bonne partie de votre cavalerie, qui, sans s'arrêter, enfonce le flanc ennemi qui regarde votre *embuscade*; & après le premier carnage qu'elle aura fait, sans donner le temps aux ennemis de la charger avec trop de troupes, elle se retirera vers le gros de votre armée; afin que si les ennemis inconsidérément viennent à la suivre, ils tombent dans votre *embuscade*.

C'est de cette sorte que le duc Claude, général des troupes de Recarede I, défit, près de Carcassonne, l'armée de Gontrand, commandée par Bose & Austrobalde.

Afin que le général ennemi ne prenne pas beaucoup de précautions contre les *embuscades* que vous pouvez former, il faut dans diverses occasions avoir fait semblant de le craindre.

Par ce moyen, Jugurtha réussit à engager dans un mauvais pas Aulus son ennemi. Hercule Bentivoglio, chef des Florentins, fit donner dans une *embuscade*, & mit en déroute Jean-Paul Manfroni, commandant des Vénitiens, ayant feint auparavant de l'appréhender, pour tâcher, par la confiance, d'augmenter la négligence & la présomption de Manfroni.

Si ce général ennemi est d'un génie arrogant, intrépide, vindicatif, prenez-vous y tout autrement: affectez de témoigner que vous méprisez sa conduite; faites sur-tout paroitre ce mépris quelques jours auparavant l'expédition que je viens de proposer; afin d'éprouver si le ressentiment qu'il aura de voir que vous avez surpris une aile de son armée, ne le portera pas à poursuivre, sans beaucoup de prétention, votre détachement.

Le prince d'Orange, dans son *Annibal & Scipion*, observe que les hommes téméraires & violents donnent facilement dans les *embuscades*. Polybe, en rappellant l'exemple de Flaminius, qui, irrité du mépris avec lequel les Gaulois le traitoient, se détermina à en venir à un combat, dit, « que la témérité, la férocité, la violence, la présomption & le faste, donnent aisément la victoire aux ennemis, & sont ordinairement la perte des armées; parce que les hommes qui ont ces défauts sont exposés à donner dans toutes les embuches, & dans toutes les ruses de leurs ennemis. ».

Louis Melzo dit que les *embuscades* composées d'un grand nombre de troupes, sont fort difficiles: j'en conviens; mais, pour cela, on ne doit pas les regarder comme impossibles. Dans la guerre, les entreprises les plus difficiles sont celles qui réussissent le mieux. Hérodote rapporte qu'Hercule Ibanius, chef d'une armée de Carie, s'étant mis en *embuscade* dans le bois de Mylassa, trouva le moyen d'y demeurer caché jusqu'à ce que l'armée Persienne de Darius Hystaspe donnât dans *l'embuscade*, où elle fut battue.

J'ai

Digitized by Google

J'ai parlé de la manière d'assurer la retraite à un détachement de cavalerie que vous aurez mis en *embuscade* fort loin, & qui est plus foible que le corps de troupes qui peut venir au secours de celles qui ont été surprises. A ces avis, j'ajoute que, si, outre les troupes battues dans votre *embuscade*, les ennemis en ont d'autres, quand elles seroient d'un tiers inférieures en nombre aux vôtres, vous devez incessamment vous retirer, dès que vous avez réussi dans l'*embuscade*. J'en ai donné les raisons, en traitant des surprises.

Cette règle souffre pourtant une exception; sçavoir, lorsque l'armée ennemie en a été entièrement défaite, puisqu'alors vous devez poursuivre votre victoire, pour la rendre la plus complette qu'elle peut l'être.

En traitant des occasions où il faut tâcher d'en venir à un combat, je parle au long des soins qu'il faut prendre pour attirer les ennemis à un combat désavantageux pour eux, soit en leur cachant le nombre de vos troupes, soit en vous prévalant de leur désordre, de leur ignorance ou de leur confiance, soit en ménageant les avantages que le terrein vous offre; en un mot, j'y propose des expédiens pour engager les ennemis à combattre avec quelque risque ou avec quelque désavantage qu'ils ne connoissent pas; ce qui a un rapport essentiel avec les surprises ou avec les *embuscades*.

En traitant des marches, je vous préviens aussi de ne pas tomber vous-même dans les *embuscades*, par des avis que vous donnent des prisonniers, des déserteurs ennemis, des guides, ou des espions en qui il y a peu à se fier.

Vous devez aussi éviter que les ennemis, par de faux ordres de votre cour, ou par des lettres qu'ils forcent quelqu'un de ceux avec qui vous êtes en intelligence, de vous écrire, ne vous portent à vous metre en marche par un chemin où les ennemis vous attendent dans une *embuscade*. (*Santa-Cruz*, *T. II.*).

EMPLOI. Office militaire.

On dit en général de tout officier qu'il a obtenu de l'*emploi*. Tel lieutenant-général a obtenu de l'*emploi* dans telle province ou dans telle armée: tel capitaine réformé a obtenu de l'*emploi*, alors on entend qu'il a été employé suivant son grade: mais, lorsqu'un jeune gentilhomme entre au service, comme il commence toujours par le grade le plus subalterne, on dit alors particuliérement qu'il a obtenu un *emploi*, &, par cette dénomination, on entend communément une sous-lieutenance.

Un jeune gentilhomme qui veut entrer dans la carrière militaire, fait demander un *emploi* à un mestre-de-camp commandant; s'il obtient la promesse d'être nommé à un *emploi*, & qu'une sous-lieutenance soit vacante, le mestre-de-camp fait un mémoire de nomination. (*V.* MÉMOIRE.). Il le présente au ministre de la guerre qui fait expédier les lettres de nomination, & le jeune citoyen est reçu à son *emploi*; s'il n'y a pas d'*emploi* vacant, ou si le mestre-de-camp a pris des engagements antérieurs avec quelque autre gentilhomme, le candidat attend ou qu'il y ait un *emploi* vacant, ou que son tour d'être nommé soit arrivé.

On répète chaque jour que le patriotisme est éteint dans l'armée Françoise, que la désunion règne dans les différents corps qui la composent, que l'égoïsme y a fait autant de progrès, que par-tout ailleurs; & que ces vices annoncent & précipitent la décadence de l'état; plusieurs écrivains persuadés de la vérité de ces assertions, ont essayé, pour guérir ces maux, de remonter à leur source; la plupart ont dit qu'elle existoit dans la manière dont on nommoit aux lieutenances colonelles & aux majorités: la certitude de voir le premier capitaine devenir lieutenant colonel ou major, peut bien m'engager à avoir des égards pour lui, & à lui parler avec respect; elle peut même lui attirer de ma part des témoignages d'attachement, mais le troisième, le quatrième capitaines, &c., étant très éloignés de la place de chef, ne participent point à ces sentiments ou à ces démonstrations: quand on rendroit donc les lieutenances colonelles & les majorités aux corps, on ne verroit pas renaître cette union si vantée & si nécessaire. Les officiers qui auroient gagné la tête du régiment, n'en seroient pas moins peu liés avec ceux qui les avoisineroient; peu connus de ceux qui seroient vers le centre, & étrangers à ceux qui seroient encore éloignés de ce point; ceux qui seroient vers le centre, seroient comme aujourd'hui indifférents avec les vieux & froids avec les jeunes; & ces derniers, toujours isolés, éviteroient les modernes, fuiroient les anciens, & resteroient, comme de nos jours, abandonnés à eux-mêmes. Je conviens cependant qu'il peut bien sortir de la manière dont on nomme les lieutenances colonelles & les majorités, quelques foibles filets de la funeste désunion qu'on voit dans les armées. (*V.* LIEUTENANT-COLONEL.). Mais ce n'est point encore la véritable source; c'est dans l'esprit de notre siècle qu'on la trouvera: comme il est presqu'impossible de la changer, essayons d'en modifier les effets, en opposant à l'esprit d'égoïsme qui divise, l'esprit de famille & de parenté, qui réunit.

Au lieu de nommer aux *emplois* vacants des sujets pris indifféremment dans les provinces du royaume qui sont les plus éloignées les unes des autres, au lieu de rapprocher des membres qui, n'ayant aucune connexité, ne forment jamais un seul corps, attachons-nous à subordonner à un même chef autant de fils, de frères, de parents & d'amis que nous pourrons en réunir, & nous verrons, tant pendant la paix que pendant la guerre, naître un ordre de choses tout-à-fait différent de celui dont nous sommes chaque jour les témoins. Oui, je n'hésite pas à le dire, un des

moyens les plus faits pour rendre à notre armée l'esprit de patriotisme qu'elle a perdu, & pour faire renaître dans son sein l'union qui fit sa force, consiste à placer dans chaque régiment autant de fils, de frères, de neveux, de cousins, qu'il est possible de le faire; au lieu de laisser aux colonels la liberté de choisir à leur gré les sujets faits pour remplir les sous-lieutenances, on devroit les contraindre à ne nommer des sujets étrangers aux officiers de leur corps, qu'après avoir épuisé d'abord la classe des fils, puis celle des frères, ensuite celle des neveux, enfin celle des cousins ou des autres parents, & à donner toujours dans chaque classe la préférence aux anciens officiers du corps; on sent bien que la condition que nous venons de proposer, ne détruit aucune de celles que le roi a jugé à propos d'imposer.

Pour nous assurer que cette manière de composer les régiments est préférable à celle qui est aujourd'hui en usage, jettons un coup d'œil impartial sur ses avantages & ses inconvénients.

Parcourez la liste de ces jeunes gentilshommes, que les corps ont été forcés de rejetter de leur sein; lisez celle de ceux que le dérangement de leur fortune a obligés de quitter le service; sachez, en un mot, le nom de touts les militaires qui ont donné dans de grands travers, & vous verrez presque toujours qu'ils n'ont eu, dans le régiment où ils servoient, ni père, ni frère, ni parent, ni allié.

Comment en effet un jeune homme qui arrive dans un régiment, sans parent & sans véritable ami, qui, pour me servir de l'expression commune, y tombe comme des nues, ne s'égareroit-il pas? Comment même ne se perdroit-il pas absolument? Semblable à Télémaque dans l'île de Chipre; il a peut-être d'abord horreur de voir que sa pudeur sert de jouet à ses camarades, qu'ils n'oublient rien pour tendre des pièges à son innocence, & pour éveiller en lui le goût des plaisirs; mais insensiblement il commence à s'y accoutumer; la bonne éducation qu'il a reçue, ne le soutient presque plus; il se sent affoiblir touts les jours; toutes ses bonnes résolutions s'évanouissent; il n'a plus la force de résister au mal qui le presse de touts côtés; il a une mauvaise honte de la vertu; il aime le poison qui se glisse de veine en veine; il succombe enfin, & sans espoir de se relever jamais. Qu'a-t-il manqué cependant à ce jeune infortuné? Un père, un frère, un parent qui lui ait servi de guide, qui ait porté devant lui le flambeau de l'expérience; sa famille, dira-t-on, l'avoit recommandé à un officier du corps renommé par sa sagesse & ses vertus: c'est beaucoup sans doute; mais quelle différence n'y a-t-il point entre l'intérêt qu'on porte à son fils, à son frère, à son neveu, à son cousin, & celui qu'on donne à un pupille qu'on ne connoît que par des relations très éloignées? Quelle différence n'y a-t-il point encore entre la soumission qu'un fils a pour son père, un frère puiné pour son aîné, & celle qu'on rend à un étranger dont l'autorité paroît dure & souvent usurpée.

Si vous avez observé un régiment dans lequel il y a trois ou quatre frères, vous avez vu d'autres exemples heureux de la composition que je propose: vous avez vu les amis intimes de l'un être les amis particuliers de l'autre; les connoissances de celui-ci être liées avec les connoissances de celui-là; enfin vous avez pu remarquer que les membres de cette famille formoient une espèce de chaîne qui lioit ensemble, ou du moins qui rapprochoit beaucoup les différentes parties de ce corps. Avez-vous vu un père & un ou deux fils dans le même régiment, vous avez pu observer que le père descendoit vers les officiers qui composoient la classe dans laquelle ses enfans étoient compris, qu'il leur témoignoit de l'amitié, qu'il cherchoit à leur rendre des services; son fils étoit l'objet de ces prévenances, de ces soins; mais l'union de tout le corps n'en étoit pas moins fortifiée: vous avez vu encore le fils être plus respectueux & plus empressé pour les officiers de l'âge de son père, que ne l'étoient le reste de ses camarades, comment cela pourroit-il être autrement? Un bon père nous rend précieux tout ce qui l'environne. Vous avez vu aussi le frère fournir à son frère de l'argent, des meubles, des effets; s'ils voyagent, c'est à meilleur marché & plus agréablement. Sont-ils malades? Sont-ils malheureux? Ah! c'est sur-tout dans ces circonstances fâcheuses, que la tendresse inquiète d'un père, que l'amour d'un fils, la sensibilité d'un frère, l'amitié d'un cousin, trouvent l'occasion de s'exercer! Je n'ai pas parlé des mœurs; le changement que cette composition opéreroit, seroit néanmoins très sensible: quel père oseroit donner à ses enfants l'exemple du libertinage? Quel oncle tiendroit devant son neveu, encore dans l'enfance, des propos licentieux? Un fils oseroit-il fréquenter les maisons de débauche ou de jeu, s'il craignoit de rencontrer son père aux environs de ces endroits funestes? Quand ce que je propose ne produiroit que les biens que je viens de décrire, il mériteroit d'être adopté; mais continuons. La trompette sonne, le signal du combat est donné; je remarque dans les guerriers une ardeur nouvelle: est-ce le bataillon sacré des Thébains que je vois? Est-ce celui des Etrusques? Non, ce sont des François. Ce sont donc les descendants de ces chevaliers fameux qui, sous le roi Jean & sous les trois Charles, ses successeurs, se lièrent par la confraternité d'armes? Non; ce sont des pères, des fils, des frères. Ils n'ont pas, au milieu d'une pompe vaine, prononcé le serment de ne s'abandonner jamais, de s'aider mutuellement de leurs biens, de leurs corps, de leur vie; mais la nature l'a gravée dans leur cœur en caractères ineffaçables: vous les entendrez bientôt dire: mon père, mon fils, mon frère, sont engagés au mi-

Digitized by Google

lieu des ennemis, volons à leur secours; pour les dégager, perçons ce bataillon épais; & vous verrez la victoire couronner leur piété.

Mais je me laisse emporter par les sentiments dont mon cœur est pénétré; imposons leur silence; prévoyons toutes les objections qu'on peut nous faire, & répondons-y d'avance; combien cette tâche sera facile à remplir!

La noblesse riche que sa fortune fixe à la cour, qui non-seulement s'est appropriée les graces les plus signalées, mais qui s'est même réservé le droit de distribuer celles qu'elle dédaigne, dira sans doute qu'on lui enlève une de ses plus belles prérogatives. Toutes les fois qu'un prince accorde à une classe de ses sujets une grace quelconque, il ne peut avoir que le bien général en vue; s'il s'est trompé, ou si les circonstances devenues différentes, rendent un changement nécessaire, la classe qui avoit été favorisée, a-t-elle le droit de se plaindre, sur-tout quand il lui reste beaucoup d'objets faits pour la consoler des petites pertes qu'elle éprouve? J'aime à le prévoir: les colonels ne se plaindront point de ce retranchement fait à leurs prérogatives, mais ils diront: l'esprit de corps, ce monstre destructeur de toute discipline, qu'on a eu tant de peine à terrasser, va renaitre: j'en conviens; l'esprit de corps renaitra, &, bien loin de mettre cette renaissance au nombre des malheurs, je la mettrai au rang des évènements heureux. Sans l'esprit de corps, ce moteur tout-puissant auquel, depuis l'extinction de la chevalerie & de l'enthousiasme militaire, on doit les faits d'armes les plus admirés, sans l'esprit de corps, une troupe quelque nombreuse qu'elle soit, est privée de cet accord qui décide & fixe la victoire; de cette harmonie qui unissant intimement touts les membres, & réglant touts leurs mouvements, double leurs volontés & leurs forces, & rend, si l'on peut s'exprimer ainsi, chacun solidaire de l'honneur de touts, & touts solidaires de l'honneur de chacun. Oui, sans cet esprit dont les génies rétrécis ne peuvent deviner les effets, dont les êtres foibles ou despotiques craignent les suites, dont les maladroits ne sçavent point tirer parti, un corps militaire n'est qu'une masse lourde & informe que rien ne peut mouvoir, ou dont les efforts divergents se contrarient, se détruisent, & s'anéantissent d'eux-mêmes. (*V.* Esprit de corps).

Les colonels diront encore: les officiers de nos régiments, ne tenant plus leurs *emplois* de nous, n'ayant plus besoin de notre protection pour placer leurs fils & leurs frères, nous seront moins attachés, moins dévoués, & le service de l'état en souffrira. Il faut, j'en conviens, que les subordonnés aiment & estiment leurs chefs: mais les colonels n'ont-ils que la nomination des *emplois* pour mériter l'estime de leurs officiers, & obtenir leur amitié? Ils ont une foule d'autres moyens qui sont & plus glorieux pour eux, & plus utiles pour la patrie.

On pourroit dire encore, que deviendront les enfants de l'état élevés à l'école militaire? Comment! Parce qu'ils ont été élevés aux frais de la patrie, & adoptés par elle, répondroit un ministre qui ne se laisseroit point conduire par la routine, ces enfants n'ont donc plus de parents? Ils en ont encore. & qui redoutent le sort qui les attend, quand ils arrivent dans un régiment où ils sont inconnus, & où ils ne connoissent personne; remédions à ce mal, ajouteroit-il, &, pour cela, ordonnons qu'en me faisant connoître les élèves assez instruits pour entrer dans les régiments, on me donne une note du corps, dans lequel chacun d'eux a le parent le plus proche; ainsi l'ordre général ne sera point interverti: les élèves seront placés comme par le passé, & ce qui est très essentiel, étant surveillés par des Mentors intéressés à leur conduite, ils deviendront l'espoir & la gloire de la génération future.

Les familles pour lesquelles la carrière militaire n'est point encore ouverte, se plaindront d'en être exclues; mais cette exclusion tournera au profit des maisons militaires, & à celui de l'état. Pour acquérir le droit de servir la patrie, ces familles nouvelles rechercheront avec empressement à former des alliances avec l'ancienne noblesse; & celles qui ne pourront y réussir, fixeront l'activité de leur génie, ou celle de leur ambition sur quelque autre carrière aussi importante & peut-être trop délaissée.

En plaçant plusieurs frères dans le même régiment, on s'exposera à voir des familles illustres éteintes dans un seul jour; cela est vrai: comme homme je mêlerai mes pleurs à celles de la mère tendre, du père sensible, qui auront vu une seule bataille moissonner cinq ou six frères, l'espoir de leur maison, & les soutiens de leur vieillesse; mais si j'osois m'élever jusqu'à la place qu'occupent les ministres, je dirois: lorsque l'état perd six officiers distingués par leur valeur & leur sagesse, il fait une grande perte; mais le nom que portoient ces hommes généreux, n'ajoute point à ses regrets; touts ses sujets sont ses enfants, & ils lui sont également chers.

Si nous étions encore dans ces temps malheureux où les colonels faisoient de la nomination des *emplois* un trafic scandaleux, je montrerois que ce que je propose doit nécessairement abolir cette vénalité destructive de tout esprit militaire.

O vous, L. G. M. M. V. L. C. mes compagnons d'armes, vous dont l'amitié fraternelle a fourni si souvent à mon cœur les jouissances les plus douces, si j'étois assez éloquent pour donner une idée juste des plaisirs qu'elle vous a procurées, des services qu'elle vous a rendus, je ramènerois surement toutes les opinions à la mienne; mais il est inutile de recourir ici au langage du sentiment; la voix de la raison est assez forte pour convaincre. (C.).

EMPLOYÉS. Commis des vivres.

Digitized by Google

ENCEINTE. Rempart qui enceint une ville.

ENCEINTE *d'un fourage. Voyez* CHAINE.

ENCOURAGEMENT. On lit dans l'article BARDES, dictionnaire de l'histoire faisant partie de l'Encyclopédie; *qu'il faut étourdir ou contraindre les hommes pour les porter à s'entre-détruire.* Si par *étourdir* l'auteur a entendu qu'il faut faire naître en eux un violent enthousiasme, il a eu raison. Pour quelques hommes qui marchent volontairement & de sang froid dans les sentiers périlleux qui conduisent à la victoire, on en trouve, en effet, beaucoup qui ne les suivent avec constance, & d'un pas assuré, que lorsqu'on est parvenu à leur dérober la vue des dangers, soit en allumant quelque grande passion dans leur âme, soit en détournant leur attention, ou en la fixant fortement sur quelque objet étranger; & c'est-là véritablement ce qu'on doit appeller *encourager.*

Les moyens qu'un général habile peut employer pour encourager ses soldats, sont en grand nombre: presque touts sont bons; c'est l'occasion qui décide seule de ceux qu'on doit employer de préférence. Donnons une idée succinte de ceux que les généraux les plus célèbres ont mis en usage.

A la tête des moyens faits pour augmenter le courage des soldats, je mettrai la religion; elle est le premier, le plus vif, & le plus puissant des ressorts. Touts les hommes qu'on place parmi les sages législateurs, les adroits politiques, & les grands généraux, en ont fait l'usage le plus heureux. *V.* RELIGION.

Après la religion vient la justice de la cause qu'on défend. Celui-là se trompe grossièrement qui croit que le soldat se bat avec autant de courage dans une guerre qu'il regarde comme injuste ou inutile, que dans celle qu'il croit juste ou nécessaire. Dans les deux circonstances, l'armée marche à l'ennemi; elle cherche à la vaincre; mais elle ne marche pas d'un pas aussi déterminé dans la première circonstance que dans la seconde; ou, si son courage est d'abord le même, il se dément bientôt. Le soldat est peuple; il croit dans le premier cas que le dieu des armées combat pour lui; que l'ange exterminateur le précède; & dans le second, il s'imagine voir des légions célestes qui combattent contre lui, & qui portent le trouble & l'erreur dans la tête de ses généraux. Ces orateurs adroits, qui mettent un si grand art dans la composition des manifestes, sont persuadés plus que personne des effets heureux que produit sur le soldat la croyance qu'il a les armes à la main pour défendre une cause juste; ce n'est point pour les hommes éclairés qu'ils écrivent; ils sçavent bien que les philosophes & les sçavants, ne jugeant pas des droits d'un prince sur leurs écrits qu'ils publient, touts leurs traits sont donc dirigés vers le peuple qui paye volontiers les frais de la guerre quand on a l'air de la faire pour lui, & vers les soldats qui en bravent les dangers & qui en supportent les fatigues avec joie, quand ils peuvent croire qu'ils ont le bon droit de leur côté.

Les tendres soins qu'un général prodigue à ceux de ses soldats qui ont été blessés, les secours qu'il fait accorder aux veuves & aux enfants de ceux qui ont succombé sous les coups de l'ennemi, doivent être placés parmi les moyens les plus assurés d'encourager une armée. Si je suis certain que ma femme & mes enfants recevront le prix du sang que j'aurai versé pour la patrie, si je suis assuré que je trouverai dans un bon hopital des secours prompts & surs, & qu'on me prodiguera des soins attentifs, je redoute peu les atteintes les plus graves; dans la supposition contraire, l'aspect de la plus petite blessure m'effraye, & je ne fais que ce à quoi l'honneur m'oblige.

Si on a montré de loin des distinctions honorables à celui qui en est avide, des éloges à l'homme vain, des grades à l'ambitieux, du butin à l'avare, touts combattent avec ardeur. Si l'état croit les avoir récompensés d'avance, en leur donnant une paye modique, ils se reposent aussi-tôt que leur devoir est rempli.

Que la crainte des peines ne soit employée qu'à la dernière extrémité: elle ne peut être mise au rang des moyens d'encouragement; elle peut tout au plus empêcher la lâcheté de se montrer.

Le général fait-il à propos adresser une harangue courte & vive aux différents corps de son armée, il lui rend le courage qu'elle a perdu, ou augmente celui qui l'anime. (*Voyez* HARANGUE). Que le chef explique en sa faveur touts les phénomènes que le hasard offrira; qu'il profite de la crédulité superstitieuse de ses troupes; & avec ces petits ressorts, il produira souvent de grands événements.

Le commandant en chef paroit-il ne pas être incertain du succès, voit-on sur son front, lit-on dans ses yeux, découvre-t-on dans son maintien, devine-t-on par ses propos qu'il regarde la victoire comme assurée, le courage de ceux qu'il commande est doublé!

Scipion, Pompée, & beaucoup d'autres généraux, ont rendu compte à leurs armées des motifs qui les faisoient agir, & cette marque de confiance leur a toujours procuré la victoire.

Inspirer à l'armée qu'on commande du mépris pour la composition de celle qu'on va combattre; fortifier cette opinion en lui montrant quelques prisonniers foibles ou mal armés, c'est suivre un conseil salutaire donné par un écrivain qui mérite notre confiance, l'*Empereur Léon.* (*Nota.*) Il est plus utile & plus sûr de se borner à inspirer à nos soldats qu'ils sont supérieurs à nos ennemis; l'idée de mépris que l'on prodigue trop dans nos troupes, entraîne le plus souvent le soldat, & même l'officier, à une trompeuse sécurité, & à des attaques en désordre, presque toujours funestes.

Montrer les horreurs d'une longue prison comme une peine plus cruelle qu'une mort honorable, c'est encore un moyen fait pour donner du courage

Digitized by Google

aux plus timides. Vous pouvez même, sans commettre un crime, calomnier la conduite que l'ennemi tient avec les prisonniers qu'il fait. (*Nota.*). Ce n'est pas un crime, sans doute; mais outre qu'il y a toujours quelque bassesse dans la calomnie, il est souvent dangereux d'en emprunter les armes. Si celui qui est trompé par le mensonge vient à le découvrir, ce qui arrive presque toujours, toute confiance est perdue, & il est plus important de la conserver. Ne cherchons à tromper que notre ennemi.

Composer vos partis & vos détachements qui vont escarmoucher de manière à ce qu'ils ayent toujours de l'avantage sur l'ennemi, c'est un moyen sûr d'*encourager* vos soldats.

Parlez à vos troupes de la supériorité de leur discipline, de leur instruction, de leur armement, c'est leur donner de la confiance, & la confiance fait naître les succès.

Même dans le moment où vous serez résolu de vous tenir sur la défensive la plus absolue, ayez l'air d'agir offensivement, & votre assurance *encouragera* votre armée. Vous l'*encouragerez* encore quand vous présenterez la bataille à votre ennemi, quand vous marcherez à lui, quand vos retraites auront l'apparence d'une marche en avant.

Annoncer l'arrivée d'un secours prochain, c'est un stratagême qui *encourage* une armée : elle fait tout pour ne point se laisser ravir l'honneur de vaincre : faire paroître pendant la mêlée un détachement qu'on a fait soi-même, & qu'on annonce comme un secours considérable, c'est un autre stratagême qui peut souvent être utile.

Jettez dans les retranchements des ennemis un enseigne, un bâton de commandement, ou quelque marque de distinction, touts vos soldats, *encouragés* par le desir de le reprendre, se précipiteront aveuglément dans le danger.

Ayez l'air d'avoir placé plus de confiance dans un corps de votre armée que dans les autres, sans cependant paroître vous défier de ces derniers, vous les *encouragerez* touts; celui que vous aurez l'air de préférer voudra conserver votre estime, & les autres la mériter. Vous pouvez employer ce moyen même avec les individus qui composent les différents corps.

Au défaut de tout autre moyen pour *encourager* vos soldats, vous pourrez chercher à leur inspirer une haine personnelle pour leurs ennemis. On ne peut trop le répéter, il faut que les hommes de qui on exige des sacrifices grands & souvent répétés, soient enflammés de quelque passion violente.

Un moment avant le commencement de la bataille, liez de nouveau le soldat par la foi d'un serment solemnel; il est peuple, je l'ai déja dit, il croira devoir le tenir.

Généraux, faites-vous aimer de vos soldats; gagnez leur confiance, & ils vous élèveront au même rang que Vendôme.

Son exemple est cependant, il faut en convenir, le moyen le plus actif qu'un général puisse employer pour *encourager* ses troupes; mais on ne doit en faire usage qu'à la dernière extrémité, & lorsque touts les autres ont été vains : il perdroit de sa force s'il etoit fréquemment employé. Scipion, Cæsar, Condé, & beaucoup d'autres grands généraux, anciens & modernes, lui doivent la plus grande partie de leur gloire la plus éclatante. *Voyez* EXEMPLE. (C.).

ENFILADE. Position qui expose un terrein à être enfilé par le feu de l'ennemi. On dit qu'il y a de l'*enfilade* dans une courtine, une face de bastion, un boyau de tranchée, un chemin, un passage, &c. lorsque le feu de l'ennemi peut le parcourir dans sa longueur.

ENGAGEMENT. Contrat par lequel un homme s'oblige à un service militaire.

Tout homme qui s'enrôle passe & reçoit un *engagement*. Le mot *engagement* réveille donc à-la-fois & l'idée du contrat que passe un homme qui s'enrôle, & celle de la somme d'argent qu'il reçoit pour prix de sa liberté.

Les ordonnances militaires ont fixé la forme, les conditions, & le prix des *engagements*.

Il est défendu de donner à l'homme qui s'enrôle plus de 92 livres, sçavoir pour l'*engagement* ·· 50^{tt}

Pour boire	30
Pour les frais de recruteurs	12
Total	92

On donne de plus à l'homme qui s'enrôle 2 sols pour chacune des lieues qu'il doit faire, pour aller de l'endroit où il a contracté son *engagement*, jusqu'à celui où est le corps dans lequel il doit servir. On ne doit remettre à l'homme qui s'enrôle lorsqu'il passe son *engagement*, que la moitié de la somme fixée pour cet objet, c'est-à-dire, 25 livres; le reste ne doit lui être payé que lorsqu'il a rejoint la troupe pour laquelle il est destiné.

Modèle d'engagement.

Infanterie	Françoise
ou	ou
Cavalerie	Etrangère.

Je soussigné (le nom de baptême & celui de famille), natif de N. province de N. jurisdiction de N. âgé de N. certifie m'être engagé librement, volontairement & sans supercherie ni contrainte, pour servir en qualité de soldat dans le régiment de N. l'espace de huit années, à condition de recevoir pour prix du présent *engagement*, conformément à l'ordonnance du roi, la somme de N. (en toutes lettres,), ainsi que celle de N. (aussi en toutes lettres) pour boire. Fait à N. le N.

L'homme qui s'enrôle doit signer son *engagement* : celui qui ne sçait point écrire, doit en

présence de deux témoins, faire une croix au bas du contrat d'*engagement*.

On met au bas de l'*engagement* le *signalement* de l'enrôlé. (*Voyez* SIGNALEMENT.).

Pour qu'un contrat d'*engagement* soit valable, il faut qu'il soit visé en présence de celui qui l'a contracté, & dans les premières vingt-quatre heures qui suivent sa passation, par un commissaire des guerres; au défaut de commissaire, par un subdélégué de l'intendant; au défaut du subdélégué, par un des officiers municipaux du lieu.

Observations sur les engagements.

C'est avec raison que les ministres & les écrivains militaires se sont élevés contre l'abus introduit dans les troupes Françoises, de donner aux hommes qui s'enrôlent un *engagement* beaucoup plus fort que celui qui est prescrit par les ordonnances. S'il étoit défendu à touts les recruteurs, sous les peines les plus sévères, d'outrepasser le prix réglé par les ordonnances; & si l'on faisoit subir aux contrevenants les peines fixées par la loi; l'homme qui voudroit s'enrôler, persuadé qu'il ne sera pas mieux traité par un recruteur que par un autre, ne demanderoit pour prix de sa liberté que la somme déterminée par la loi: & le soldat qui auroit déja servi huit ans dans un régiment, assuré qu'on ne lui donnera pas dans un autre corps un *engagement* plus fort que son engagement, continueroit ses services dans celui où il les auroit commencés; ce qui est très essentiel pour le bien de l'état militaire. C'est ainsi que la plus petite infraction aux loix est toujours suivie de beaucoup d'inconvénients.

Je sçais bien que l'augmentation du numéraire a rendu presque nécessaire une augmentation dans le prix des *engagements*, & que 92 livres ne payent point le sacrifice que le citoyen fait de sa liberté. Mais à quoi bon ce *pour boire* énorme? si la crainte de voir les recrues déja si rares, le devenir encore davantage, nous force à payer chèrement l'homme qui s'enrôle, continuons à donner 92 livres, mais distribuons cette somme d'une manière différente; fixons le prix du plus fort *engagement* à 72 livres; celui du pour boire, à 6 livres; les faux frais, à 12 livres; & ordonnons que l'homme de recrue ne touchera que 30 livres lors de la passation du contrat; de cette manière, il lui restera 44 livres lorsqu'il rejoindra son régiment; avec cette somme, nous lui fournirons aisément & sans l'excéder de travaux & de gardes, les effets nécessaires à son équipement. (*Voyez* ÉQUIPEMENT.). S'il meurt ou s'il déserte avant d'avoir rejoint les drapeaux, le recruteur aura fait une perte beaucoup moins considérable que celle qu'il fait aujourd'hui, &, ce qui est encore plus important, on préviendra beaucoup de désertions, de morts, & de maladies.

Lisez l'état des services de vos déserteurs, & vous verrez que la plupart n'étoient enrôlés que depuis un ou deux ans; que leur masse n'étoit pas complette, que leur sac étoit vuide, & leur compte particulier chargé en *debet*: examinez les extraits mortuaires, & vous verrez à peu-près la même chose; parcourez les feuilles d'hopital, & vous pourrez faire la même observation: si vous voulez ensuite remonter à la cause, vous verrez qu'elle existe presque toujours dans la modicité du restant d'*engagement* qu'avoit le mort, le déserteur, ou le malade.

A peine l'homme de recrue, qui n'a qu'un foible restant d'*engagement*, a-t-il été admis au bataillon, qu'on lui donne un ou deux services, qu'on lui fait faire beaucoup de corvées à prix d'argent, qu'on le surcharge enfin de travaux dans touts les genres, tant pour completter sa masse & remplir son sac, que pour rembourser les avances qu'on lui a faites. Comment un jeune homme, comment un enfant d'une santé foible, ne succomberoit-il pas sous tant de fatigues, sur-tout quand il est réduit à une nourriture bien différente de celle qu'il trouvoit chez ses parents? Si la force de son tempérament le sauve de la mort, de l'épuisement ou d'une maladie grave, elle ne le garantit pas de l'ennui & du dégoût; aussi emploie-t-il, pour déserter, tout ce qu'il a de génie & de moyens. Je sçais bien que cette cause n'est pas la seule qui multiplie les maladies, les morts, & les désertions; mais ne produisit-elle que le tiers, ou moins encore de celles qui arrivent, on devroit ce me semble chercher à la détruire.

La durée des *engagements* a beaucoup varié en France; elle a été successivement de trois, de quatre, de six, & enfin de huit ans; quelques écrivains militaires voudroient que pour la cavalerie sur-tout, elle fût portée à dix ans; le cavalier qui n'a que huit ans à servir, disent-ils, est à peine formé quand il obtient son congé; les trois dernières années, pendant lesquelles il rend de bons services, ne suffisent pas pour dédommager les corps des peines qu'ils ont prises pour l'instruire; trois congés, ajoutent-ils, conduiroient le soldat à l'époque où sa retraite devient nécessaire; l'état économiseroit un cinquième des dépenses qu'il est obligé de faire pour les recrues, & sur-tout un dixième des hommes qu'il enrôle, ce qui est très important à leurs yeux; car ils regardent, avec raison, comme presque perdu pour l'état, tout homme qui cesse de servir après avoir fait pendant huit ans le métier de soldat; ils prétendent enfin que cette prolongation ne diminueroit pas le nombre des *engagements*; ces raisons, il faut en convenir, sont faites pour décider à prolonger la durée des *engagements*; mais si des avantages que produiroit une prolongation de deux ans, on concluoit qu'une prolongation double ou triple, ou qu'une capitulation pour la vie seroient encore plus avantageuses, on auroit grand tort.

Les capitulations pour la vie peuvent être

bonnes chez un peuple phlegmatique & constant, mais chez un peuple qui se pique d'inconstance, les *engagements* très longs seroient souvent violés; & les capitulations pour la vie souvent abrégées. (*Voyez* RENGAGEMENT.).

Si en insérant dans l'*engagement* les mots *conformément à l'ordonnance du roi*, on n'a pas voulu obliger les personnes chargées de faire des recrues, à donner à touts les hommes qui s'engagent, la somme entière portée par la loi; cette clause est inutile.

Les ordonnances ont bien prononcé des peines contre les hommes qui, lorsqu'ils contractent un *engagement*, donnent un faux nom, ou trompent les recruteurs sur le lieu & le jour de leur naissance; mais n'auroit-il pas mieux valu qu'elles imaginassent quelque moyen assuré de prévenir ces tromperies; elles y auroient réussi en défendant à tout citoyen de s'éloigner de plus de six lieues de l'endroit de sa naissance ou de son habitation actuelle, sans être pourvu d'un passe-port, sur lequel seroient marqués son âge, son métier, son habitation ordinaire, le lieu de sa naissance, & son signalement: la tranquillité publique gagneroit autant que l'état militaire à la promulgation de cette loi.

A ces précautions ne devroit-on pas joindre celle d'obliger chaque recruteur à avoir des *engagements* imprimés; touts ces *engagements* devroient être semblables, & porter à leur verso un extrait bien fait des devoirs auxquels les soldats sont soumis; cet extrait devroit être lu au recrue par le commissaire des guerres, ou par le subdélégué; chaque commissaire ou subdélégué devroit tenir un état exact & public des hommes dont il a visé les *engagements*, & en envoyer une copie à la cour; un commis des bureaux de la guerre vérifieroit dans peu de temps, si tonts les hommes, dont l'*engagement* a été visé, ont été signalés dans les régiments; & les recruteurs sçauroient avec facilité, si l'homme qu'ils viennent d'enrôler, n'a pas contracté quelque *engagement* antérieur. (*Voyez* ENRÔLEMENT.).

Nous n'avons point parlé de la nécessité d'obliger les recruteurs à payer aux hommes qu'ils engagent tout l'argent qu'ils leur promettent; rarement ils donnent lieu à des plaintes de cette nature; mais il est quelques autres tromperies qu'ils se permettent & qu'on devroit punir. Un homme est-il de taille à devenir grenadier, ils lui promettent qu'il aura le bonnet dès son arrivée au corps; est il de tournure & de naissance à devenir bas-officier, ils lui assurent qu'il sera sergent ou caporal dès qu'il aura joint; cependant l'homme nouvellement enrôlé arrive à son régiment, & il n'est ni bas-officier ni grenadier; il demande qu'on lui tienne la promesse qu'on lui a faite, il a raison; le chef du corps lui refuse l'objet de sa demande, il a aussi raison; l'homme trompé se dégoûte, déserte, il est pris, mis à la chaîne. L'a-t-il mérité? *non nostrum*, &c. Ce dont je suis certain, c'est que le recruteur mériteroit d'être sévèrement puni, pour avoir excédé les pouvoirs qu'il avoit reçus. (C.).

ENROLEMENT. Action d'écrire sur un rôle le nom d'un homme qui s'engage au service militaire.

§. Ier.

Des hommes qu'il est permis d'enrôler.

En se conformant aux ordonnances militaires, on ne peut enrôler, pendant la paix, des hommes qui ayent moins de seize ans accomplis, & plus de quarante. Pendant la guerre, les hommes qu'on peut enrôler doivent avoir dix-huit ans au moins, & quarante-cinq au plus. Ces derniers ne peuvent même être enrôlés qu'autant qu'ils ont précédemment servi.

L'*enrôlement* de tont homme qui a moins de seize ans, peut être annullé. *Voyez* CONGÉ. Les ordonnances n'ont point prononcé sur ceux des hommes qui ont plus de quarante ans; elles permettent de donner la paye aux enfans de soldats dès qu'ils ont atteint l'âge de dix ans: ce qui est une espèce d'*enrôlement*. *Voyez* ENFANTS DE SOLDATS.

L'homme qu'on *enrôle*, doit avoir au moins cinq pieds un pouce pieds nuds.

On peut *enrôler* tout François qui n'est ni flétri ni poursuivi par la justice, ni engagé dans les ordres sacrés, ni soldat provincial, ni garde côte, ni matelot classé, ni habitant des îles de Rhé & d'Oleron. Parmi les étrangers, on ne peut *enrôler* que les habitants du comtat Venaissin, encore faut-il en avoir obtenu la permission par écrit du vice-légat.

On ne peut *enrôler* les déserteurs de l'ennemi, sans une permission du général de l'armée; les soldats qui ont obtenu les invalides, sans celle du secrétaire d'état au département de la guerre; & les domestiques des officiers dans la même garnison, ou durant la campagne, s'ils ne sont porteurs d'un congé en forme. Quant aux soldats qui sont encore au service, on ne peut les *enrôler* qu'après qu'ils ont obtenu un congé absolu.

Avant d'*enrôler* un homme, il faut s'assurer qu'il n'est dans aucun des cas que nous venons de rapporter, & qu'il n'a aucune incommodité ou maladie qui puisse l'empêcher de servir; pour ce dernier objet, on doit le faire visiter par un chirurgien.

Voilà sans doute un grand nombre de précautions sages; mais sont-elles suffisantes?

§. II.

Des hommes qu'on devroit enrôler.

Pour sçavoir quels sont les hommes qu'on de-

vroit *enrôler*, examinons quelles sont les qualités physiques & morales nécessaires au soldat.

Avant d'entrer dans aucun détail, nous devons faire observer que si nous avons placé ici les qualités physiques avant les qualités morales, c'est parce qu'elles sont les plus essentielles pour touts les hommes qui sont compris dans la classe du soldat.

Une manière presque assurée de sçavoir quels sont les hommes qu'on doit *enrôler*, consiste, ce me semble, à examiner quelle est la conduite qu'ont tenue, à cet égard, les peuples que leurs conquêtes ont rendu fameux. Consultons donc les mœurs & les coutumes des Romains : on ne peut s'égarer sur leurs traces. Les Romains, pendant tout le temps qu'ils furent victorieux, n'enròloient que des hommes, qui, non-seulement pouvoient porter à l'ennemi des coups terribles, mais qui pouvoient encore l'intimider par un regard ferme & un ton de voix élevé. Ils vouloient qu'ils eussent la vue étendue, la tête droite, la poitrine large, les bras longs & musclés, le poignet fort, le ventre peu élevé, la jambe & le pied peu chargés de chair, & qu'ils n'eussent pas besoin enfin de balancer les mains pour marcher avec vitesse. Tout homme sans possessions territoriales étoit exclus de l'honneur d'entrer dans les légions; comme ils n'ont point de patrie, dit le sublime interprète des législateurs; comme ils jouissent de leur industrie par-tout, ils ont peu d'intérêt au succès de la guerre; les artistes & les artisans, dont l'art ou le métier favorise le luxe, n'exige pas un grand emploi de forces, & n'expose pas à quelques dangers, étoient traités de la même manière. Les esclaves, les gladiateurs, les bandits & les bannis, étoient aussi regardés comme indignes de servir la patrie; une santé foible, une volonté chancelante étoient encore des motifs d'exclusion; tout habitant d'une province nouvellement conquise étoit regardé comme un homme suspect; il en étoit de même de celui dont les mœurs n'étoient pas à l'abri d'une censure rigoureuse; des hommes, disoient-ils, chargés de la défense des provinces & de l'issue des combats, doivent exceller parmi les autres citoyens, par leurs mœurs, & même par leur naissance; le principe qui conduit l'honnête-homme à la guerre, l'y retient & l'y rend victorieux. Jamais les armées, dont les *enrollements* sont vicieux, n'ont d'heureux succès : ils alloient plus loin, ils mettoient de grandes distinctions parmi les hommes qu'ils avoient jugés capables de servir la patrie. L'habitant des villes & celui des campagnes, celui qui avoit vécu dans un pays de plaine, & celui qui avoit été élevé sur des montagnes hautes ou arides, n'étoient jamais placés dans le même corps. Ce n'est pas tout encore; l'homme reconnu capable d'être *enrollé*, étoit exercé chaque jour, pendant quatre mois, & on ne l'inscrivoit dans les rôles militaires, qu'après qu'il avoit été jugé digne d'être fait soldat. Quelques autres peuples de l'antiquité ont porté aussi loin que les Romains l'attention dans le choix des soldats. Pour être convaincu de cette vérité, on n'a qu'à parcourir l'histoire des principales républiques de la Grèce & celle des Egyptiens, ce peuple qui fut aussi sage qu'éclairé. Nous n'avons jusqu'ici fixé nos regards que sur des pays policés; tournons-les maintenant vers les épaisses forêts de l'Amérique septentrionale, & nous verrons que l'esprit qui dirigeoit les consuls romains anime les chefs des Sauvages. Quand la guerre est déclarée entre deux hordes, & que le chef est élu, les braves qui veulent aller combattre s'adressent à lui, & lui disent dans leur langue pauvre, mais énergique, *je veux risquer avec toi*. Si celui que son ardeur entraine a deja donné des preuves de valeur & de force, il est admis avec honneur; mais celui qui n'a pas encore vu l'ennemi, est soumis à de fortes épreuves : on essaye s'il peut supporter une longue diète & une soif ardente; s'il peut résister aux ardeurs du soleil pendant un jour brûlant, & aux rudes gelées des nuits les plus froides; s'il peut endurer sans sourciller les sanglantes & profondes piqûres des insectes les plus dangereux; témoigne-t-il la moindre foiblesse ou la moindre impatience? il est déclaré incapable & indigne de porter les armes. Quelle différence n'y a-t-il point entre ces coutumes & celles des peuples de l'Europe? Les hommes qu'on *enrolle* dans cette partie du monde, si fière de ses institutions militaires, ne sont ici que des bannis & des transfuges; là, que des vagabons & des libertins; ce n'est en un mot, presque par-tout, que la lie du peuple. Pourquoi, s'écrie avec raison un écrivain moderne, pourquoi des hommes qui seroient exclus de toutes les professions honnêtes, seroient-ils admis dans celle où l'honneur doit régner? Pourquoi le plus vil des humains, pourvu que sa taille passe cinq pieds, est-il toujours jugé assez bon pour être mis au rang des défenseurs de l'état? N'est-il pas aussi déshonorant pour les militaires, que dangereux pour les citoyens, qu'un brigand, qu'un assassin, puissent, quand il leur plaît, se revêtir d'un uniforme? Je sçais bien, & je l'ai déja observé, que toutes les troupes de l'Europe sont à peu de chose près composées de la même manière, & que cette égalité maintient la balance en équilibre; mais je sçais bien aussi que la puissance qui ne s'attachant point à avoir un grand nombre de ses soldats, s'occupera à en avoir de bons, s'enrichira pendant la paix, se couvrira de gloire pendant la guerre, & finira par subjuguer, ou au moins maitriser ses voisins. Je ne prétends pas être animé d'un esprit prophétique, je dis seulement ce que les évènements passés m'ont appris : je me contente de montrer les vérités que l'histoire a développées devant moi.

Puisque nous sçavons quels sont les hommes que nous devons *enroller*, cherchons quelle est la manière dont nous devons le faire.

§. III,

Digitized by Google

§. III.

*Quelle est la meilleure espèce d'*enrollement.

Il y a deux espèces d'*enrollements*; les *enrollements* volontaires & les *enrollements* forcés. Sous quelque aspect qu'on envisage les *enrollements*, on est obligé de convenir que ceux qui sont volontaires méritent d'obtenir la préférence, parce qu'ils doivent produire les meilleurs soldats. L'homme qui s'*enrolle* volontairement a presque toujours reconnu qu'il possède les qualités propres au métier qu'il embrasse; tandis que celui que la presse, le sort ou le choix du prince revêtent d'un uniforme, peut souvent en être totalement dépourvu, ou n'en avoir que les apparences; à cette première raison, nous pourrions en joindre quelques autres consignées dans le *soldat citoyen*, dans l'*examen critique du militaire françois*, & dans l'*esprit militaire*; mais celle-là nous paroit décisive; n'est-il pas d'ailleurs des états dont la constitution fondamentale est telle, qu'un péril imminent peut seul y permettre à l'autorité suprême de forcer un citoyen à devenir soldat. Mais quel parti prendra-t-on, quand les *enrollements* volontaires ne pourront point fournir un assez grand nombre d'hommes pour completter les armées pendant la guerre, & les entretenir pendant la paix? alors on obéira à la loi suprême, à la nécessité. Ne croyons pas cependant trop légèrement à l'insuffisance des *enrollements* volontaires; si nous nous résolvions à faire usage de quelques moyens propres à améliorer notre constitution, les *enrollements* libres produiroient sans doute touts les hommes que les circonstances nous rendroient nécessaires.

§. IV.

Moyens faits pour rendre les enrollements *volontaires suffisants.*

Pour que les *enrollements* volontaires suffisent pendant la paix & pendant la guerre, il faut recourir aux moyens suivants: nous nous bornerons ici à indiquer ces moyens, & nous négligerons d'en prouver la bonté, soit parce qu'elle est démontrée dans d'autres endroits de cet ouvrage, ou soit parce que les détails dans lesquels nous serions obligés d'entrer seroient fastidieux pour ceux de nos lecteurs qui connoissent déja les bons ouvrages militaires, & inutiles pour ceux qui n'ont pas encore formé leur jugement en les lisant avec réflexion.

Voulez-vous rendre les *enrollements* volontaires suffisants, réduisez la force de chaque armée au point où elle étoit au commencement du siècle de Louis XIV; les avantages de cette diminution sont prouvés dans touts les écrits modernes. Choisissez bien les hommes de recrue, ainsi les maladies & la désertion en consumeront un nombre peu considérable. (*Voyez* le paragraphe II de cet article.). Défendez avec soin toutes les supercheries que les recruteurs se permettent; elles inspirent à la nation entière une défiance funeste; n'entassez pas toutes vos troupes dans les villes frontières; répandez-les dans l'intérieur du royaume; portez à dix ans la durée des engagements. (*Voyez* ENGAGEMENT.). Ne négligez rien pour favoriser les rengagements. (*Voyez* RENGAGEMENT.). Ne changez jamais l'état du soldat de mieux en mal; tenez-lui toutes les promesses que vous lui aurez faites; ne le tourmentez pas par des innovations inutiles; rendez son état physique aussi heureux qu'il est possible qu'il le soit; nourrissez-le abondamment, logez-le commodément, vétissez-le bien, donnez-lui de tendres soins quand il est malade; & la nation voyant que le soldat est heureux, courra au-devant des personnes chargées des *enrollements*. Prodiguez son sang & ses forces dans les occasions décisives, mais soyez-en économe, avare même, dans touts les autres instants. Ne menez à la guerre que ceux que vous aurez rendu robustes & adroits; en un mot, que ceux dont vous aurez fait de vrais soldats. Elevez l'ame de chacun d'eux; accoutumez-les à estimer leur profession & à se croire ennoblis par elle; vous y réussirez en leur donnant toute la considération qu'ils doivent naturellement avoir dans un pays entouré d'ennemis puissants; qu'une discipline exacte, sans être minutieuse; ferme, sans être cruelle; & sévère, sans être flétrissante, règle leur conduite & les force à avoir des mœurs; établissez dans vos régiments quelques écoles où vos soldats acquièrent les connoissances les plus nécessaires aux citoyens de leur condition; veillez à ce qu'ils n'oublient pas les métiers dans lesquels ils ont été élevés; enseignez-leur vous-même des moyens d'être utiles à eux & à l'état, & vous verrez les pères venir vous offrir leurs enfants, & briguer pour eux les places que les morts ou les retraites auront fait vaquer. (*Voyez* ÉCOLES dans les régiments.). Assurez-leur des récompenses proportionnées à leurs services; qu'ils soient certains d'avoir des retraites assez considérables pour que leurs derniers jours soient heureux; & ils resteront dans la carrière militaire aussi longtemps qu'ils le pourront. Ne donnez jamais aucun congé de grace, où n'en donnez au moins qu'un nombre infiniment petit. (*Voyez* CONGÉ DE GRACE.). Donnez beaucoup de congés limités, toutes les fois que les circonstances le permettront. (*Voyez* CONGÉ LIMITÉ.). Diminuez le luxe des domestiques, & empêchez sur-tout que la livrée ne couvre les hommes les plus propres à l'état militaire; diminuez autant que vous le pourrez le nombre des artistes & des artisans inutiles; réformez une partie de cette armée destinée à empêcher la contrebande & la fraude; fermez la porte aux émigrations, soit vers l'étranger, soit vers vos colo-

Digitized by Google

nies; coupez racine à la désertion; favorisez la population; tirez un parti avantageux des enfants des soldats, des bâtards & des orphelins; prenez enfin chez vos voisins le plus d'hommes que vous le pourrez, sans faire cependant desirer à vos sujets d'être nés sous un ciel étranger; si vous employez ces moyens divers, vous verrez que les *enrollements* volontaires peuvent, non-seulement pendant la paix, mais même pendant la guerre, produire touts les soldats dont vous avez besoin. Si une guerre malheureuse, & dont la durée seroit extrêmement prolongée, nous obligeoit un jour de recourir aux *enrollements* forcés, devrions-nous employer la presse, le sort ou le choix? Je n'hésite pas à le dire : aucun de ces trois moyens n'est équitable. Le sort & la presse ne tombent que sur une partie de la nation; & touts les citoyens doivent concourir à la défense de la patrie; le choix du prince est aussi injuste : quoique je n'aye pas cinq pieds, je n'en dois pas moins défendre mes foyers, que si j'étois parvenu à une taille plus haute; dans un moment de crise, tel que celui que nous venons de prévoir, nous pourrions, en remettant en vigueur les loix de nos ancêtres, obliger touts les citoyens sans distinction d'état, (les princes, comme les bourgeois; les ecclésiastiques, comme les militaires), à servir par eux-mêmes ou par un avoué, pendant un nombre déterminé d'années. (*Voyez* l'article MILICES.).

Mais pourquoi prévoir ces moments malheureux, & que notre valeur éloignera sans doute? Croyons, croyons bien que les *enrollements* volontaires nous suffiront toujours, sur-tout si nous faisons dans notre constitution militaire les changements dont tout nous démontre la nécessité; si nous donnons au contrat d'*enrollement* la force qu'il est possible de lui faire acquérir; (*Voyez* CONGÉ, ENGAGEMENT & SERMENT MILITAIRE); si nous confions les levées volontaires aux hommes qui devroient naturellement en être chargés; (*Voyez* RECRUTEURS); & si nous distribuons enfin les produits des *enrollements* de la manière la plus avantageuse pour l'état. (*Voyez* RECRUES.). (C.).

ENSEIGNE. Objet porté dans une troupe, pour la distinguer & la faire reconnoitre.

Des enseignes *en général, & de celles des Juifs, des Perses, des Grecs, &c.*

Dans la première antiquité, les *enseignes* militaires furent aussi simples que l'étoient les premières armes; & les diverses nations ou partis, pour se reconnoitre dans les combats, employèrent pour signal des choses très communes, comme des branches de verdure, des oiseaux en plume, des têtes d'animaux, des poignees de foin mises au haut d'une perche; mais, à mesure qu'on se perfectionna dans la manière de s'armer & de combattre, on imagina des *enseignes* ou plus solides ou plus riches. Chaque peuple voulut avoir les siennes caractérisées par des symboles qui lui fussent propres; les Grecs, par les termes génériques de *σύμβολον* & de *πολύσημα*; & les Latins, par ceux de *signum* & de *vexillum*, désignoient toutes sortes d'*enseignes*, soit qu'elles fussent en figure de relief, soit qu'elles fussent d'étoffe unie, peinte ou brodée : néanmoins chaque *enseigne* d'une forme particulière, avoit son nom propre, tant pour la donner à connoitre sous sa forme, que pour montrer à quelle espèce de milice elle convenoit.

Le nom d'*enseigne* est donc générique; &, parmi nous, ce genre se subdivise en deux espèces, drapeau pour l'infanterie, & étendard pour la cavalerie.

Les Juifs eurent des *enseignes*. Chacune des douze tribus d'Israël, ayant une couleur à elle affectée, avoit un drapeau de cette couleur, sur lequel on voyoit, à ce qu'on prétend, la figure ou le symbole qui désignoit chaque tribu, selon la prophétie de Jacob. L'écriture parle souvent du lion de la tribu de Juda, du navire de Zabulon, des étoiles & du firmament d'Issachar : mais, quoique chaque tribu eût son *enseigne*, on prétend que, sur les douze, il y en avoit quatre prédominantes; sçavoir, celle de Juda, où l'on voyoit un lion; celles de Ruben, de Dan & d'Ephraïm, sur lesquelles on voyoit des figures d'hommes, d'aigles, d'animaux. L'existence des *enseignes*, chez les Hébreux, est attestée par l'écriture : *singuli per turmas, signa atque vexilla castra metabuntur filii Israel*, dit Moïse, *chapitre II, des nombres*. Mais la représentation d'hommes & d'animaux sur ces *enseignes*, n'est pas également prouvée; elle paroit même directement contraire à la défense que Dieu, dans les écritures, réitère si souvent aux Israélites de faire des figures. On croit qu'après la captivité de Babylone, leurs drapeaux ne furent plus chargés que de quelques lettres qui formoient des sentences à la gloire de Dieu.

Il n'en étoit pas de même des nations idolâtres : leurs *enseignes* ou drapeaux portoient l'image de leurs dieux ou des symboles de leurs princes; ainsi les Egyptiens eurent le taureau, le crocodile, &c. Les Assyriens avoient pour *enseignes* des colombes ou pigeons, parce que le nom de leur fameuse reine Sémiramis, originairement Chemirmor, signifie colombe. Jérémie, chapitre XLVI, pour détourner les Juifs d'entrer en guerre avec les Assyriens, leur conseille de fuir devant l'épée de la colombe, *à facie gladii columbæ fugiamus*; ce que les commentateurs ont entendu des drapeaux des Chaldéens.

Chez les Grecs, dans les temps héroïques, c'étoit un bouclier, un casque ou une cuirasse au haut d'une lance, qui servoient d'*enseigne* militaire. Cependant Homère nous apprend qu'au siège de Troye, Agamemnon prit un voile de pourpre, & l'éleva en haut avec la main, pour le faire remarquer aux soldats, & les rallier à ce signal. Ce ne fut que peu à peu que s'introduisit l'usage des *enseignes* avec les devises. Celles des Athéniens étoient Minerve,

Digitized by Google

l'olivier & la chouette : les autres peuples de la Grèce avoient aussi pour *enseignes* ou les figures de leurs dieux tutélaires, ou des symboles particuliers, élevés au bout d'une pique. Les Corinthiens portoient un Pégase ou cheval ailé; les Messéniens, la lettre grecque M, & les Lacédémoniens, l'A, qui étoit la lettre initiale de leur nom.

Les Perses avoient pour *enseigne* principale une aigle d'or au bout d'une pique, placée sur un charriot, & la garde en étoit confiée à deux Officiers de la première distinction, comme on le voit à la bataille de Tymbrée, sous Cyrus; & Xénophon, dans la Cyropédie, dit que cette *enseigne* fut en usage sous touts les rois de Perse. Les anciens Gaulois avoient aussi leurs *enseignes*, & juroient par elles dans les ligues & les expéditions militaires : on croit qu'elles représentoient des figures d'animaux, & principalement le taureau, le lion & l'ours.

Des enseignes *de quelques autres nations d'Europe.*

Il y a à chaque drapeau & chaque étendard un morceau de taffetas noué entre l'étoffe de l'étendard ou drapeau, & le bout de la lance. On appelle ce morceau de taffetas la cravatte; sa couleur est ordinairement celle de la nation à laquelle appartient *l'enseigne* & la troupe; comme la France, blanc; l'Espagne, rouge; l'empereur, verd; Bavière, bleu; Hollande, jaune, &c.

Chaque nation a aussi ses *enseignes* particulières.

Les *enseignes* des Turcs, comme celles de toutes les nations, sont attachées à une lance dont l'extrémité passe au dessus de l'étendard même.

Leurs étendards, en général, sont d'une étoffe de soie de diverses couleurs, chargée d'une épée flamboyante, environnée de caractères arabes en broderie; une grosse pomme dorée, attachée au bout de la lance, & surmontée d'un croissant d'argent, termine l'étendard; ce qui, selon eux, représente le soleil & la lune. Si, au dessous de la pomme dorée, & autour de la lance, il n'y a que de gros flocons de queue de cheval à longs crins, teints de diverses couleurs, on appelle ces étendards *tongs*. L'étendue du commandement règle le nombre de ces queues; plus on a droit d'en faire porter devant soi, plus on a d'autorité. On dit un bacha à deux queues, un bacha à trois queues, pour signifier que celui-ci a plus de pouvoir que le premier.

Le principal étendard des Turcs est celui qu'ils appellent l'étendard du prophète, soit que ce soit celui de Mahomet même, ou quelque autre fait à son imitation. Il est verd. Les Turcs supposent que le *salavat* ou confession de foi mahométane y étoit autrefois écrit en lettres noires; mais il y a longtemps que toute cette écriture est effacée : pour toute inscription, on y voit le mot *alem* au bout de la lance. Il paroît déchiré en beaucoup d'endroits; aussi, pour le ménager, ne le déploie-t-on jamais. On le porte, roulé autour d'une lance, devant le grand seigneur, & il demeure ainsi exposé jusqu'à ce que les troupes se mettent en marche. Aussi-tôt que l'armée est arrivée à son premier campement, on met l'étendard dans une caisse dorée, où se conservent aussi l'alcoran & la robe de Mahomet; & toutes ces choses chargées sur un chameau, précèdent le sultan ou le grand visir. Autrefois cet étendard étoit en si grande vénération, que, lorsqu'il arrivoit quelque sédition à Constantinople ou dans l'armée, il suffisoit de l'exposer à la vue des rebelles, pour les faire rentrer dans le devoir.

Le chevalier d'Arvieux, tome IV, en décrivant la marche du grand seigneur pour se rendre à l'armée, dit qu'entre deux tongs qui le précédoient, étoit un autre cavalier qui portoit un grand drapeau de toile ou d'étoffe de laine verte, simple & sans ornement; que le haut de la pique où il étoit attaché, étoit garni d'une boite d'argent doré en forme d'un as de pique, qui renfermoit un alcoran, & que ce drapeau uni & sans ornement, qui représentoit la pauvreté & la simplicité dont Mahomet faisoit profession, étoit suivi de deux autres fort grands, de damas rouge, ornés de passages de l'alcoran, dont les lettres étoient formées de feuilles d'or appliquées à l'huile, après lequel suivoit un troisième de toile ou d'étoffe de laine légère, tout rouge & sans ornement, qui est l'étendard de la maison impériale.

Sept grands étendards ou tongs, précèdent le grand seigneur, lorsqu'il va en campagne. Touts les gouverneurs de provinces ont aussi leurs étendards particuliers, comme des symboles de leur pouvoir, qui les accompagnent dans toutes leurs cérémonies, qu'ils placent dans un lieu remarquable de leur logis, &, en guerre, à la porte de leur tente.

S'il est question de lever une armée, touts les particuliers se rangent sous l'étendard du sangiac, chaque sangiac sous celui du beglierbey. On arbore aussi à Constantinople les queues de cheval en différents endroits, pour marque de déclaration de guerre. Les bachas qui ne sont point d'un rang inférieur aux visirs, quoiqu'ils ne soient pas honorés de ce titre, ont deux queues de cheval, un alem verd & deux autres étendards, aussi bien que les princes de Moldavie & de Valachie; un bey ou sanjac a les mêmes marques d'honneur, excepté qu'il n'a qu'un tong. L'alem, ou grand étendard du grand visir, quand il est à la tete des troupes, est beaucoup plus distingué que ceux des autres officiers généraux. Celui qu'on trouva devant la tente du grand visir, à la levée du siège de Vienne en 1683, étoit de crin de cheval marin, travaillé à l'aiguille, brodé de fleurs & de caractères arabesques. La pomme étoit de cuivre doré, & le bâton couvert de feuilles d'or. Celui que le roi de Pologne envoya à Rome pour marque de cette victoire, étoit encore plus riche; le milieu de cet étendard étoit de brocard d'or à fond rouge; le tout de brocard argent &

verd, & les lambrequins de brocard incarnat & argent. On y voit ces paroles brodées en lettres arabes : *La illah illa allah, Mahamet rehel allah ;* ce qui signifie, il n'y a point d'autre Dieu que le seul Dieu, & Mahomet envoyé de Dieu. On lisoit encore dans les rebords d'autres caractères arabes qui signifioient : « plaise à Dieu nous assister avec un secours puissant ; c'est lui qui a mis un repos dans le cœur des fidèles, pour fortifier leur foi ». Le bâton de l'étendard étoit surmonté d'une pomme de cuivre doré, avec des houpes de soie verte.

Les étendards ou drapeaux des Janissaires sont fort petits, & mi-partie de rouge & de jaune, surchargés d'une épée flamboyante, en forme d'un éclat de foudre, vis-à-vis d'un croissant. Ceux des Spahis sont rouges, & ceux des Sélictars sont jaunes. Touts les étendards des provinces sont à la garde d'un officier nommé Emir Alem, c'est-à-dire, chef des drapeaux ; il a aussi la garde de ceux du sultan, qu'il précède immédiatement à l'armée, faisant porter devant lui une cornette mi-partie de blanc & de verd, pour marque de sa dignité.

Parmi les Tartares Mongouls ou orientaux, chaque tribu a son ki ou étendard, qui consiste en un morceau d'étoffe appellé kilaiku, qui est d'une aune en carré, attaché à une lance de douze pieds de haut. Chez les Tartares mahométans, chaque ki a une sentence particulière, avec son nom écrit en arabe sur cette *enseigne* : mais chez les Tartares idolâtres, tels que les Kalmoucs, chaque horde ou tribu a un chameau, un cheval ou quelque autre animal, & encore quelque autre marque distinctive, pour reconnoitre les familles d'une même tribu. Les Tartares européens ont aussi des drapeaux & étendards chargés de figures & de symboles, tels que celui d'un kan des Tartares de Crimée, pris par les Moscovites en 1738 ; il étoit verd, portant une main ouverte, deux cimeterres croisés, un croissant & quelques étoiles, & le bouton d'en haut étoit garni de plumes. (*Guer. mœurs des Turcs, tome II ; mémoire du chevalier d'Arvieux, tome IV ; Beneton, comm. sur les* enseignes.).

Les sauvages d'Amérique ont aussi des espèces d'*enseignes*. Ce sont, dit le P. de Charlevoix, dans son journal d'un voyage d'Amérique, de petits morceaux d'écorce coupée en rond, qu'ils mettent au bout d'une perche, & sur lesquels ils ont tracé la marque de leur nation ou de leur village. Si le parti est nombreux, chaque famille ou tribu a son *enseigne*, avec sa marque distinctive, qui leur sert à se reconnoitre & à se rallier. (G.).

Des enseignes *Romaines.*

Les premières *enseignes* de Romulus furent des faisceaux de foin ou de broussailles, portés au haut d'une perche. Ils avoient différentes formes, afin qu'il fût plus facile à chaque soldat de suivre son chef, & comme les troupes étoient formées par divisions de cent hommes, il y avoit autant d'*enseignes* que de manipules ou de centuries. (*Plutarch, Romul.* 22. B. *Aurel. Vict. de Orig. Gent. Rom. pag.* 21. *Amstel.* 1670. 8° *Ovid. Fast. Liv. III. v.* 117.).

Dans la suite on y substitua des figures d'animaux dont la première, dit Pline, étoit l'aigle, & il y en eut quatre autres ; les loups, les minotaures, les chevaux & les sangliers, précédoient les différentes divisions. Il est vraisemblable que ces figures retraçoient d'anciennes origines. L'aigle & le minotaure pouvoient rappeller la crète dont les Romains avoient imité quelques institutions. Le cheval, Neptune à Troye ; le loup, Romulus ; le sanglier ou le porc, étoient l'animal que l'on sacrifioit à la guerre. (*Plin. L. X. C.* 5. *Fest. in porto. Alexand. ab Alex. L. IV. C.* 2.).

Lorque l'on établit dans les troupes Romaines de plus grandes divisions, elles curent chacune leur *enseigne* ; ainsi quand on leva plusieurs légions, l'aigle fut établi comme *enseigne* de toute la légion. Lorsqu'on divisa la légion en dix cohortes, cette nouvelle division eut une *enseigne* particulière, attachée à la première centurie de chaque cohorte, & qui distingua en même temps & la cohorte & cette centurie, la cohorte ayant été divisée en trois manipules. L'*enseigne* de la première centurie de chaque manipule reçut une marque distinctive propre au manipule & à cette centurie. (*Dionys. L. XI. p.* 86.).

Nous trouvons l'aigle & les *enseignes* de la cohorte, établies dès l'an de Rome 266, sous les consuls C. Aquilius & Sicius, auquel le sénat commit la guerre contre les Volsques dans la déroute des Romains. Le chef ou premier centurion d'une des cohortes ayant été tué, un simple soldat nommé Sicius Dentalus sauva les *enseignes* de la cohorte & arrêta les ennemis. Dans un autre combat livré peu de temps après, le même Sicius enleva aux ennemis une aigle qu'ils avoient prise. (*Dionys. Halic. L. X. p.* 662, 663.).

Ce fut peut-être pour mieux distinguer les *enseignes* & pour y inscrire les noms ou les marques particulières des divisions de leurs chefs, que l'on y ajouta un morceau d'étoffe de forme quarrée porté par une traverse attachée au haut de la hampe. Cette espèce de voile fit donner aux *enseignes* le nom de *vexille*. Dans le combat de Manlius & de Décius contre les Latins, chaque centurie avoit une vexille. Et environ deux siècles après nous retrouvons encore ce même usage. Polybe dit que les centurions de chaque manipule choisissent dans leurs troupes les deux hommes les plus forts & les plus braves pour être *porte-enseignes*. Végèce dit que les anciens établirent un vexille dans chaque centurie. Elles l'eurent encore après Marius : alors le nom de manipule fut donné à la centurie : c'est pourquoi Varron dit que le manipule est la moindre partie de l'armée & suit une seule *enseigne*. (*Cicer. Orator. C.* 46. *Liv. L. VIII. C.* 8. *de R.* 413. *av. J.* 340. *Polyb. LVI. C.* 22. *L. II. C.* 13. *Varro. de Ling. Lat. L. IV.*).

Digitized by Google

Il eſt vrai que Polybe donne au manipule le nom de σημεῖα, *ſignum*, comme s'il n'avoit qu'une ſeule *enſeigne*. Cette contradiction apparente de l'auteur grec avec Tite-Live & avec lui-même a embarraſſé les critiques, & fait pencher Juſte-Lipſe vers le ſentiment que le manipule n'avoit qu'une *enſeigne*, cependant il eſt ébranlé par l'autre paſſage de Polybe; & pour expliquer cet hiſtorien, qui donne décidément aux manipules deux *porte-enſeignes*, il eſt réduit à dire qu'ils étoient deſtinés à ſe remplacer l'un l'autre en cas de fatigue ou de maladie.

Si l'on fait attention que les noms des troupes ne leur ſont donnés que relativement à l'ordre de bataille, la difficulté qu'on s'eſt faite ici s'évanouira, & tout ſera concilié. On ne donna point le nom de *ſignum* à la centurie, quoiqu'elle eût une *enſeigne*, parce qu'elle n'étoit jamais ſeule, ou conſidérée comme ſeule dans l'ordre de bataille, mais on le donna au manipule, parce qu'il étoit la plus petite diviſion qui eut une *enſeigne* propre & principale, à laquelle celle de la centurie étoit ſubordonnée. Ce fut dans le même ſens que les noms de σπεῖρα & de τάγμα furent auſſi donnés au manipule, parce qu'il conſtituoit une diviſion diſtincte dans l'ordonnance générale: & c'eſt dans ce même eſprit que Polybe a négligé la centurie, & n'en parle pas. Il ne fait que l'indiquer en donnant aux manipules deux centurions & deux *porte-enſeignes*. Si on obſerve encore que les Romains en multipliant leurs *enſeignes*, n'ont pu avoir d'autre objet que celui de faciliter le ralliement, on concevra & on croira facilement qu'ils en ont donné à toutes leurs diviſions.

Une autre raiſon non moins déciſive, c'eſt qu'on ne peut expliquer autrement d'une manière ſatiſfaiſante la diſtribution des cinq figures d'animaux dans les diviſions de la légion, & que l'admiſſion d'une *enſeigne* par centurie réſout avec la plus grande facilité ce problème qui a cauſé tant d'embarras à Juſte-Lipſe & aux autres critiques.

Quoiqu'il y eût trois manipules dans chaque cohorte, & que le manipule en général fût diviſé en deux centuries, il n'y eut jamais effectivement que cinq centuries par cohorte, parce que le manipule des triaires, n'étant jamais que de ſoixante hommes, ne ſe diviſoit pas en deux partis. Auſſi la dénomination de manipule ou centuries des triaires n'étoit point en uſage: on diſoit plutôt ordre ou *vexillum triarionum*. Chaque cohorte n'étoit donc que de cinq diviſions, dont chacune avoit pour *enſeigne* une des figures mentionnées par Pline & Feſtus. Dans la première cohorte l'aigle ſeule & ſans ornements, diſtinguoit l'ordre ou diviſion des triaires. Les quatre autres figures étoient réparties aux quatre centuries des princes & des haſtats. Dans les autres cohortes une aigle de cuivre & d'un plus petit volume entourée de quelques ornements étoit l'*enſeigne* des triaires: quelques-uns de ces petits aigles ſe voient ſur les monuments, & dans les cabinets d'antiquités. (*Le Beau. Mém. Vol. XXXII. p.* 300. *Col. trajan. Tab.* 20, 21, 42, 44, 66, 71, 76, 77, 86, 90, 94, 117.). Les autres figures diſtinguoient les princes & les haſtats comme dans la première cohorte. Le ſanglier étoit affecté à la dernière centurie, qui étoit la ſeconde des haſtats: on ignore la répartition des trois autres. Quelques ornements divers pouvoient diſtinguer les légions, les cohortes dans chaque légion, & les centuries dans chaque cohorte. On voit encore ſur la colonne trajane cinq eſpèces d'*enſeignes* portant chacune des marques principales conſtantes; ce ſont l'aigle ſeule; (*Tab.* 9, 24, 42, 48, 51, 69, 91, 84.); la petite aigle dans une couronne. (*Tab.* 9, 20, 21, 44, 66, 71, 76, 77, 90, 91, 117.); le vexille ſeul; (*Tab.* 9, 37, 44, 71, 89, 92, 94, 95, 104, 109.); la main; (*Tab.* 6, 42, 75, 20.); & le ſer à cheval. (*Tab.* 24, 77. *Recueil d'antiq. par Caylus. Tom. III. p.* 244. *pl.* 65. *Feſt. in porco.*).

Une grande variété d'ornements différemment combinés, tels que les images impériales, les diſques, tores, tablettes, calottes ſphériques ornées de feuillages ou d'écailles, temples, murs de villes, panaches, flammes, vexilles pleins ou figurés par des cordons, diverſifient toutes ces *enſeignes*, de ſorte que d'environ quatre-vingt-dix qu'on voit ſur ce monument, on n'en trouve que deux ſemblables. (*Tab.* 112. *App. Bell. civil. L. II. p.* 488. *C.*).

Quelquefois ces ornements, récompenſe de la valeur, rappelloient des actions éclatantes. L'armée de Céſar redoutoit les éléphans de Juba. Une ſeule légion, c'étoit la cinquième, demanda d'être placée vis-à-vis d'eux dans l'ordre de bataille, & les combattit avec l'intelligence & le courage qui aſſurent la victoire. Céſar fit mettre l'éléphant dans les *enſeignes* de cette légion. Les murs de ville & les couronnes que l'on voit en quelques-unes peuvent avoir été des récompenſes de ce genre. On voit ſur la colonne trajane une figure de bélier portée ſeule ainſi que l'aigle, dit M. Lebeau, celui que le fécial lâchoit ſur les terres de l'ennemi, lorſqu'il alloit déclarer la guerre. (*Mém. Tom. XXXV. p.* 302.).

L'aigle fut toujours l'*enſeigne* de la légion entière; elle étoit d'or ou d'argent, & portée au bout d'une hampe, terminée par une baſe ou petit piedeſtal quarré. On préféroit celle d'argent, parce que la couleur de ce métal eſt plus éclatante. Pour en diminuer le poids, on les faiſoit creuſer à peu près de la groſſeur d'un pigeon, & la hampe n'avoit aucun ornement. (*Col. Traj. Tabl.* 10. *Plin. L. XXXIII, C.* 19.).

Le nom de la légion, ou un ſigne qui lui eſt propre, étoit gravé ſur l'aigle ou ſur une tablette fixée au-deſſous. Sterninius, légat de Germanicus, retrouva en Germanie l'aigle d'une des *légions* de Varus. Nous ignorons quelles étoient les marques diſtinctives des *enſeignes* de la cohorte du manipule

Digitized by Google

de la centurie. Dans l'armée de Crassus il y avoit de grands vexilles qui portoient en lettres rouges le nom de l'armée & du général. L'un d'eux ayant été jetté par le vent dans une rivière, le consul fit couper ceux qui étoient de même longueur, afin qu'il fût plus facile de les porter; ainsi il y en avoit de différentes grandeurs, & vraisemblablement aussi de couleurs différentes. (*Tacit. Annal. L. I, C.* 60. *Cæs. Bell. gall. L. II, C.* 25. *Liv. L. XVII, C.* 13. *Tacit. Hist. L. I, C.* 41. *Dio. L. XL, pag.* 144. *A. de R.* 699. *av. J.* 54. *Greg. Naz. contra Julian. p.* 75.).

Sous l'empire, les vexilles portèrent le nom du Prince. Les légions de Mæsie, apprenant la défaite & la mort d'Othon, inscrivirent le nom de Vespasien sur touts leurs vexilles, & déchirèrent ceux où étoit celui de Vetellius. Les hampes des *enseignes* furent décorées par plusieurs ornements & par les images des empereurs. Celles de Galba furent brisées par les légions de Germanie : celles de Vitellius ôtées des *enseignes*, ainsi que le nom de ce prince, par les troupes renfermées dans Crémone. On voit sur la colonne Trajanne des hampes de différentes longueurs. Les plus longues ont six ou sept pieds ; d'autres ne paroissent pas en avoir plus de trois & demi. Le diamètre des plus grands ornements est de neuf ou dix pouces. (*Suéton. Vespas. C.* 6. *Tacit. Hist. L. II, C.* 85. *Col. Traj. Tacit. Hist. L. I. Tacit. Hist. L. III. Col. Traj. Pl.* 99.).

Le dragon, emprunté des Daces, devint une *enseigne* romaine après les victoires de Trajan. Cette figure, suspendue au haut d'une haste, étoit d'étoffes légères, couleur de pourpre, ou de différentes couleurs. Le corps en étoit creux, la tête argentée, la gueule béante, & le corps enflé par l'air agité, imitoit le mouvement d'un reptile vivant. (*Grégor. naz. orat.* 3. *Themist. orat.* 1. *Ammian. Marcell. L. XVI, C.* 10. *Claudian. Hon. Consul.* 3.).

Les porte-*enseignes* ont sur la colonne Trajane l'habit, la cuirasse, l'épée & le bouclier des troupes légères : quelques-uns une parme très petite. (*pl.* 45, 46.). On en voit un (*pl.* 46.) dont la parme est ronde. Ils portent une peau de lion dont le muffle & la jube leur couvre la tête ; le reste pend par derrière sur le dos & les épaules.

Leur nom général étoit celui de *signiferes*. Leurs noms particuliers étoient tirés de l'espèce de leur *enseigne*, comme *aquilifer*, ou *aquiliger*, *vexillarius*, *vexillifer*, *imaginifer*, *imaginarius*, *draconarius*. Les porte-*enseignes* étoient choisis parmi les soldats les plus forts, parce que les *enseignes* étoient pesantes ; parmi ceux d'une probité reconnue, parce que la moitié de l'argent distribué aux soldats comme récompense leur étoit confiée ; parmi les plus braves, parce qu'ils avoient entre leurs mains, comme un dépôt sacré, l'honneur, la gloire, les dieux des légions. Ainsi leur emploi étoit honorable. Les marbres nous apprennent qu'on passoit de celui de questeur, de tesseraire, d'*option* ou légat de préfet, & tribun de cohorte, à celui de *signiferes*. Nous y voyons aussi qu'ils formoient un corps, & que ceux de chaque légion avoient un option ou légat. (*Tacit. L. II. Annal. C.* 17. *Dionys. L. VI, pag.* 375. *Gruter. p. XCIV.* 2. *MCIX.* 10. *CDXXXI.* 9. *CDXXV.* 5. *DLVIII.* 7. *DCCLIII.* 4. *LXXX.* 4. *Reines. Cl. VI.* 29.).

Les Romains avoient un respect religieux pour leurs *enseignes* : ils leur rendoient une espèce de culte ; ils les ornoient de fleurs ; ils répandoient sur elles des parfums. Ils sacrifioient aux dieux devant elles ; les serments les plus respectés étoient ceux qu'ils faisoient en leur présence, & les coupables y trouvoient un asyle qu'on n'osoit violer. Les abandonner étoit un crime que la mort seule pouvoit expier. (*Herodian. L. IV. Véget. L. II. C.* 21. *Suéton. Claud. Plin. L. XIII. C.* 4. *Joseph. Bell. jud. L. VI. C.* 6. *Liv. L. XXVI. C.* 48. *Tacit. annal. L. XV. C.* 16. *Tertulian. adv. gent. C.* 16. *Tacit. annal. L. I. C.* 39. *Ammian. Marc. L. XXV, C.* 10. *Ovid. fast. L. III.*).

Des enseignes *Françoises.*

Les capitulaires, sous la seconde race de nos rois, nous apprennent que les comtes qui conduisoient à l'armée les troupes de leurs gouvernements avoient chacun leur gonfanon, c'est-à-dire, leur étendard. « Que nos intendans, dit Charles-le-Chauve, dans un de ses capitulaires, donnent ordre & fassent ensorte que chaque évêque, chaque abbé, chaque abbesse fassent marcher leurs vassaux avec tout leur équipage de guerre, & avec les gonfannoniers, *cum guntfannonarion*. Le nom de gonfalonier est encore en usage en Italie, & on le donne à celui qui porte l'étendard du saint siège dans la milice.

Outre ces gonfanons des comtes qui commandoient chacun les troupes de leur canton, il y avoit un étendard royal, qui, dans les armées, étoit celui du corps où le roi étoit en personne. Car il est marqué dans l'histoire qu'à la bataille de Soissons, où Charles-le-Simple vainquit Robert qui s'étoit saisi de la couronne : il est, dis-je, marqué que Robert portoit lui-même son étendard, & qu'un seigneur nommé Fulbert portoit celui de Charles.

Les étendards, sous la troisième race, furent nommés *bannières* & *pennons*. Il y avoit deux sortes de bannières, sçavoir celles des paroisses sous lesquelles les habitants des villes & de la banlieue, & touts ceux qui étoient de la commune marchoient à l'armée ; & cela commença à se faire de la sorte, après l'institution de la milice appellée *les communes* & des maisons de ville, sous le règne de Philippe I[er], quatrième roi de la troisième race, ainsi que je l'ai exposé ailleurs.

Les autres étoient les bannières des chevaliers, qu'on appella *bannerets* ; ces bannières étoient atta-

Digitized by Google

chées au bout & à côté d'une lance, comme les guidons ou drapeaux de notre temps; elles étoient quarrées, & cette figure les distinguoit des pennons qui étoient fourchus ou plus étroits à l'extrémité que vers la lance.

Les pennons étoient pour les chevaliers non bannerets, appellés *bacheliers*; & c'étoit sous ces étendards qu'ils conduisoient ceux de leurs vassaux qu'ils amenoient aux armées quand ils en avoient. Les bannerets avoient quelquefois un pennon outre leur bannière; les bannières & les pennons étoient aux armes des chevaliers. Nos anciens historiens, & sur-tout Froissart, les blasonnent souvent dans leurs histoires, quand ils en parlent; les pennons se rangeoient d'ordinaire sous les bannières des bannerets. On exprimoit le nombre des troupes par celui des bannières & des pennons. C'est ainsi que Froissart nous fait le dénombrement des troupes d'Edouard III, & de celles de Philippe de Valois. Lorsque leurs deux armées furent sur le point d'en venir à la bataille du duc de Guerles, il dit; «avoit vingt-deux bannières & soixante pennons»... La seconde bataille avoit le duc de Brabant... «Si avoit le duc de Brabant jusqu'à vingt-quatre bannières & quatre-vingts pennons». La tierce bataille & la plus grosse avoit le roi d'Angleterre avec lui...... «Si avoit le roi vingt & huit bannieres & quatre-vingts pennons»... Et puis parlant de l'armée de France: «Il y eut, dit-il, six-vingts bannières, &c.». Il paroît, par cette supputation, que sous chaque bannière il y avoit tantôt trois, tantôt quatre, tantôt cinq pennons, & c'est la preuve de toutes les particularités que je rapporte ici. Voici encore quelques autres preuves que M. du Cange a rassemblées dans son glossaire.

L'épié est poing à un pannon porprin
Pris ont és point les rois espiés forbis,
Desuere sont li panon de samit,
A tant és les Anglois à penon de sandal.

Après les pages viennent les pennons des bacheliers: «après les pennons viennent les bannières des derrains bannerets deux à deux.

» Là estoit messire Huï de Cautello, & à pennon sans bannière messire Guillaume Draston.

» Les François avoient bannières desployées & armoyées de leurs armes..... Grande beauté estoit à voir les bannières & les pennons de soye, de cendal armoyées des armes des seigneurs, ventilans au vent & reflamboyer au soleil».

On voit par tout cela ce que j'ai dit, premièrement que le pennon étoit l'étendard propre des chevaliers non bannerets qu'on appelloit *bacheliers*, c'est-à-dire, bas chevaliers, ou chevaliers du second ordre. Je ferai toutefois en passant une remarque sur cet article au sujet d'un endroit de Froissart, par où il paroit qu'au moins quelques écuyers avoient le pennon aussi bien que les chevaliers. C'est au volume 4, chapitre 18, où l'auteur raconte l'expédition du duc de Bourbon en Afrique, & comment un Sarrasin vint offrir un cartel de dix de sa nation contre autant de gentilshommes chrétiens. Ce Sarrasin & son truchement cheurent d'aventure, dit Froissart, sur le pennon d'un gentil écuier, & pour-lors bon homme d'armes.

Il est donc vrai que quelques écuyers avoient aussi le pennon; mais peut-être que c'étoit un privilége particulier & quelque prérogative du fief de cet écuyer: de même, comme je l'ai remarqué ailleurs, que bien que le hauber fût une arme propre des chevaliers, cependant quelques écuyers avoient le droit de le porter en vertu de certains fiefs qu'on appelloit *fiefs de hauber*.

On voit en second lieu, par tous ces extraits de nos anciens romans & de Froissart que j'ai cité, la seconde chose que j'ai dite, sçavoir que les bannières avoient quelquefois aussi un pennon dans les armées.

Troisièmement, que les bannières étoient d'étoffes précieuses, comme de samit & de cendal, c'est-à-dire, tout de soie. C'est ce que signifie le mot *samitum* ou *examitum* dans la basse latinité, & ces mots viennent du mot grec ἑξάμιτος, qui dans les auteurs Grecs des derniers siècles de l'empire, signifie une étoffe de soie. Sandal ou cendal signifie à-peu-près la même chose, & proprement du simple taffetas, en italien *sendado*.

Outre les usages de l'étendard que j'ai marqué, on s'en servoit dans les armées de ces premiers temps, pour faire le signal du danger où étoit le prince à qui il appartenoit, comme il arriva à la bataille de Bovines, lorsque Philippe Auguste fut renversé de son cheval. «Alors, dit l'historien, Gallon de Montigni appella du secours, en baissant plusieurs fois l'étendard royal qu'il portoit».

Pour les empereurs, ils faisoient en ce temps-là porter l'étendard impérial sur un charriot, comme il est marqué dans la relation de la même bataille. Il me paroit, par le texte de l'historien, que, quoiqu'il l'appelle un étendard, ce n'étoit point un simple taffetas, mais la figure massive d'une aigle au bout d'une perche, & c'étoit une manière usitée du temps des anciens empereurs romains. «Othon, » dit Guillaume le Breton, fit paroître son étendard; c'étoit une perche plantée sur un char, au » haut de laquelle étoit enfilé un dragon, &, sur » ce dragon, étoit une aigle dorée».

En effet, la bataille étant gagnée, il est dit que le char fut rompu, le dragon mis en pièces; que l'on arracha, & qu'on rompit les ailes de l'aigle, & qu'on la porta au roi, qui, y ayant fait rejoindre les ailes, l'envoya à Frédéric, compétiteur d'Othon pour l'empire. Apparemment l'étendard de l'empereur étoit au haut de la perche dont il est parlé. Quelques villes d'Italie, étant associées pour faire la guerre à leurs voisins, imitèrent en cela les empereurs, & c'est ce qui s'appelle dans les histoires de ce pays-là, *il caroccio*.

Quand une ville étoit prise d'assaut ou même par

Digitized by Google

composition, l'étendard de celui qui s'en saisissoit, étoit arboré sur les tours.

On a vu, quand j'ai parlé des privilèges du connétable de France, que, dès qu'une ville ou château avoient été forces ou rendus, la bannière du connétable étoit aussi tôt plantée sur les murailles. Si le roi étoit présent, on y plantoit d'abord sa bannière, & ensuite celle du connétable. Le roi de France avoit le même droit à l'égard de touts ses vassaux, fussent-ils princes ou rois.

Lorsque Philippe-Auguste & Richard, roi d'Angleterre, étoient en Sicile, pour passer au Levant contre les Mahométans, il y eut entre eux un grand différent sur ce sujet. Le roi d'Angleterre, ayant été insulté par les Messinois, se mit à la tête de ses troupes, força Messine, & planta son étendard sur les murailles. Philippe-Auguste, qui étoit aussi-tôt accouru à la ville, pour empêcher le désordre, ayant sçu ce qu'avoit fait Richard, s'en tint fort offensé. Quoi! dit-il, le roi d'Angleterre ose arborer son étendard sur le rempart d'une ville où il sçait que je suis! & en même-temps il donna ordre à ses gens de marcher vers le lieu où étoit l'étendard, pour l'en arracher, & y mettre celui de France. On étoit au moment de voir un très grand carnage, lorsque le Roi d'Angleterre, ayant appris la résolution de Philippe-Auguste, l'envoya prier de ne rien précipiter, & lui fit dire qu'il étoit prêt d'ôter son étendard, mais que, si on se mettoit en devoir de l'arracher, il y auroit bien du sang répandu. Cette demi-satisfaction du roi d'Angleterre arrêta le roi; on parlementa, & on prit le parti de s'en contenter.

Lorsque, durant la guerre, une ville, jusqu'alors neutre, prenoit parti, c'étoit en élevant sur les remparts l'étendard du prince pour qui elle se déclaroit. On voit dans l'histoire une infinité d'exemples de cet usage.

Je reviens aux bannières & aux pennons des chevaliers. La bannière du banneret se plantoit sur un lieu un peu élevé, proche de l'endroit où sa troupe combattoit, & il y avoit toujours un détachement pour la garder. Si la troupe étoit défaite, les vainqueurs marchoient à la bannière pour l'abattre, & ensuite pour l'enlever. La bannière abattue étoit une marque certaine de déroute.

La figure des *enseignes* a fort varié. Touts ceux que l'on voit sur les bas-reliefs du tombeau de Louis XII à Saint-Denis, sont longs & étroits, & fendus par le bout en façon de banderoles. Au contraire, dans les bas-reliefs du tombeau de François Ier. son successeur, les drapeaux de la cavalerie sont plus larges, fort courts, & arrondis par l'extrémité.

La cavalerie légère qui, selon Brantôme, ne commença à se bien former en France que sous Louis XII, eut aussi ses étendards; mais on ne peut pas douter que, même avant ce temps-là, elle n'en eût eu.

Quoique, dans l'ordonnance de Charles VII, pour l'institution de l'infanterie des francs archers, & dans le memoire du temps de Louis XI, que j'ai transcrit, il ne soit point parlé d'*enseignes*, il n'est pas à présumer qu'il n'y en eût point dans un corps si nombreux; &, si on avoit fait mention de touts les officiers de ces troupes dans les ordonnances, nous y trouverions assurément des *enseignes*.

Dans les sept légions établies par François I, lesquelles étoient chacune de six mille hommes, il n'y avoit que quatorze *enseignes* pour chaque légion. La multiplication des régiments d'infanterie qui furent institués plusieurs années après les légions de François I, donnèrent lieu à la multiplication des drapeaux. Il y a eu de notre temps divers changements à cet égard. J'en parlerai quand je traiterai des diverses espèces de troupes qui composent maintenant les armées de France.

Il n'y avoit rien de réglé pour la couleur & pour les ornements de ces étendards; & tout cela dépendoit des capitaines: mais communément ils étoient de la couleur de ce qu'on appelloit les robes ou les livrées du capitaine; c'est-à-dire, du hoqueton que portoient les archers d'une compagnie de chevaux-légers; c'est ce qui est marqué dans plusieurs ordonnances de nos rois. Depuis Louis XII, les bandes ou compagnies d'infanterie ont toujours eu leurs drapeaux ou *enseignes* beaucoup plus grandes que les étendards de la gendarmerie & de la cavalerie légère. Pendant longtemps on a compté en France les compagnies d'infanterie par *enseignes*; par exemple, on disoit que dans telle place il y avoit dix compagnies d'infanterie. Les Allemands & les Suisses comptoient de même. Depuis l'institution de la charge de colonel général de l'infanterie, il n'y avoit que les compagnies colonelles qui eussent droit de porter leur *enseigne* de taffetas purement blanc, ainsi qu'on l'a pu remarquer dans tout ce que j'ai rapporté des mémoires de Brantome, en parlant de cette dignité militaire. Il falloit que les *enseignes* des autres compagnies ajoutassent quelque autre couleur ou quelques figures à leurs *enseignes*. Mais outre ces étendards particuliers des compagnies, soit de cavalerie, soit d'infanterie, il y a eu autrefois dans les troupes françoises des étendards fameux, dont il est souvent fait mention dans nos histoires. Le plus ancien de ces étendards étoit celui qu'on appelloit la chape de saint Martin: mais j'examinerai si c'étoit en effet un étendard; il y avoit encore l'étendard royal, & puis celui qu'on appelloit oriflamme, à laquelle on prétend que succéda la cornette blanche. Je vais dire ce que j'ai trouvé de plus certain là-dessus.

De la chape de saint Martin.

Il est constant que nos rois de la première & de la seconde race, à commencer dès Clovis, ont

Digitized by Google

ont eu une vénération toute particulière pour saint Martin, évêque de Tours. Nous en avons une infinité de preuves dans notre histoire.

Il est encore certain que nos anciens rois faisoient porter à l'armée ce qu'on appelloit la chape de saint Martin, comme ils y faisoient porter les reliques de quelques saints. C'est ce que nous apprenons de Walfrid Strabon, du moine de saint Gal, dans la vie de Charlemagne, & de plusieurs autres, & qu'ils regardoient ces reliques comme un gage de la victoire qu'ils s'assuroient de remporter sur les ennemis : mais on demande ce que c'étoit que cette chape de saint Martin ?

Les uns ont dit que c'étoit le manteau de saint Martin, d'autres, que c'étoit le voile qui couvroit son tombeau; d'autres, que c'étoit une espèce de rochet sans manches, qu'il avoit coutume de porter de son vivant; & ceux qui veulent qu'on ait fait ou de ce manteau, ou de ce rochet, ou de ce voile, un étendard, prétendent qu'on le portoit au bout d'une lance dans les armées françoises.

Ce qui les a déterminés à croire que ce mot de chape signifioit ou le manteau ou le rochet de saint Martin, c'est qu'en effet le mot de *capa* ou de *cappa* dans la basse latinité, signifie un vêtement, & qu'en françois, dans nos vieux romans, il signifie la même chose.

> Cil del chastel s'adoubbent à droiture
> Vestent hauberts, ceignent espées nuës
> Et par desuere ont les chapes vestues.

C'est pour cela que le président Fauchet, dans son livre de l'origine des dignités & magistrats de France, croit que cette chape de saint Martin étoit la chape dont il se servoit en officiant à l'autel, & que nos premiers rois, allant à la guerre, se revêtoient de cette chape aux jours de bataille.

Mais ceux qui prétendent que cette chape étoit un étendard, ne se sont point accommodés de ce sentiment de Fauchet, qui ne paroit en effet nullement fondé, & ont soutenu que c'étoit ou le manteau ou le rochet de saint Martin.

Le sieur Auguste Galand, qui imprima en 1637 un petit ouvrage sur les *enseignes* & étendards de France, est aussi de l'opinion de ceux qui disent que la chape de saint Martin étoit un étendard, & croit que c'étoit l'étendard de l'abbaye de Saint-Martin de Tours, comme l'oriflamme étoit l'étendard de l'abbaye de Saint-Denis en France. Il est certain que l'oriflamme étoit l'étendard de l'abbaye de Saint-Denis; mais je montrerai dans la suite que la chape de saint Martin n'étoit nullement l'étendard de Saint-Martin de Tours.

Pour moi, je suis persuadé que la chape de saint Martin ne fut jamais un étendard dans les armées de France; & voici les raisons qui m'empêchent de le croire.

1°. Je ne vois point que dans nos histoires de la première & de la seconde race, il soit parlé de cette chape comme d'un étendard.

2°. On ne trouve rien dans nos anciens romanciers qui en donne cette idée, au lieu que ceux-ci & nos historiens parlent à toute occasion de l'oriflamme comme d'une bannière & comme de la bannière de saint Denis, que nos rois faisoient porter dans leurs expéditions militaires; parce qu'en effet, depuis le règne de Louis-le-Gros, c'étoit le principal étendard des armées françoises; d'où vient que les romanciers qui ne se mettoient pas fort en peine de la chronologie, le transportent jusqu'au temps de Dagobert.

3°. Parce que c'étoient des clercs qui portoient dans les armées la chape de saint Martin; & c'est de-là, disent plusieurs anciens écrivains, qu'ils furent appellés chapelains. Or, de porter un étendard dans les armées, ne convient pas à des clercs. L'oriflamme au contraire fut toujours portée par un chevalier des plus vaillants & des plus distingués du royaume.

4°. Il est très faux que la chape de saint Martin, soit qu'on entende par-là ou le manteau ou le rochet de ce saint, ou bien le voile qui couvroit son tombeau, ait été l'étendart de l'église de Saint-Martin que portoient les comtes d'Anjou & les seigneurs de Preuilli, dans les guerres particulières que l'abbaye avoit quelquefois contre ses voisins, & en d'autres rencontres; comme l'oriflamme étoit l'étendard de l'abbaye de Saint-Denis, qui étoit porté d'abord par les comtes du Vexin en pareilles occasions, & depuis par un officier de nos rois dans leurs expéditions militaires.

Je tire la preuve de ce que j'avance ici de l'histoire de Touraine manuscrite de feu M. Carreau, qui avoit fort recherché les antiquités de son pays. Voici l'extrait d'une longue note qu'il a faite sur la chape & sur l'étendard de saint Martin. « A l'égard, dit-il, des représentations de l'étendard de saint Martin, on ne peut en voir de plus fidelles & de plus authentiques que celles qu'on trouve dans les sceaux & dans les écussons des barons de Preuilli en Touraine, qui avoient droit de porter l'étendard de saint Martin avec le comte d'Anjou, suivant les statuts de cette église : *ipse debet portare vexillum beati Martini cum comite Andegavensi.*

La première représentation est dans un sceau de cire jaune, qui est attaché en placard à un titre de l'an 1205, avec deux petites bandes de parchemin au milieu du sceau. Il y a deux massues, autrement nommées masses d'armes, accompagnées de cinq alerions, & dans la légende, ces mots autour du sceau; *Ekinardus de Pruiltaco :* c'étoit Eschinard II du nom, fils aîné de Pierre Morabat, baron de Preuilli & de la Rochepofai..... Au contre-sceau est la représentation de l'étendard de saint Martin, à trois queues, de même qu'est décrit l'oriflamme dans la Philippide de Guillaume-le-Breton, & dans la vieille chronique de Flandres.

Autour du contre-sceau, il y a ces mots : *saint*

Digitized by Google

Martin Penofer, au lieu de *Penonfer*, pour montrer que le baron de Preuilli étoit le porte-pennon de saint Martin. »,... L'auteur cite encore d'autres monuments où est représenté l'étendard de saint Martin.

De-là, il s'ensuit deux choses : la première, que la chape de saint Martin, soit qu'on la prenne pour son rochet, soit qu'on la prenne pour le voile qui couvroit son tombeau, n'étoit point l'étendard de saint Martin : car l'étendard de cette église étoit de la figure de quelques autres étendards, & en particulier de l'oriflamme de saint Denis, & n'avoit ni la figure d'un manteau, ni la figure d'un rochet, ni du voile d'un tombeau. La seconde, que l'étendard de saint Martin n'étoit point porté à l'armée par des clercs, mais par un seigneur, comme l'oriflamme & les autres étendards ; & que dès qu'on suppose que la chape de saint Martin étoit portée par des clercs, dès-là on ne doit point la regarder comme un étendard. Ce raisonnement me paroît très concluant.

On peut cependant faire une objection tirée d'un passage d'un auteur du douzième siècle : c'est Honoré d'Autun qui parle en ces termes de la chape de S. Martin : *hujus cappa francorum regibus ad bella euntibus pro signo antesferebatur*, qui paroissent dire que la chape de saint Martin étoit un étendard.

Je réponds à cette objection : 1°. que c'est l'unique auteur ancien où la chape de saint Martin paroisse être appellée du mot de *signum* : je dis qu'elle paroisse ; car en effet, l'auteur ne dit pas que ce fût un étendard ; mais qu'elle étoit portée devant l'armée, *pro signo*. Ce qui peut signifier que cette chape tenoit la place de l'étendard, & qu'elle précédoit l'armée à la place de l'étendard royal ; qu'on lui donnoit la place que l'étendard auroit dû avoir dans la marche de l'armée, & qu'elle en régloit les mouvements marchant à la tête. Cette expression est certainement équivoque, & l'on en doit déterminer le sens par les circonstances qui ne conviennent nullement à un étendard, comme d'être porté par des chapelains.

Je réponds en second lieu que ce passage est tiré d'un sermon de cet auteur à l'honneur de saint Martin. Or, dans ces sortes de discours, on ne s'exprime pas toujours avec la dernière exactitude, comme dans une histoire ou un ouvrage de critique ; on parle suivant les préjugés populaires ; & apparemment dès-lors on s'étoit imaginé que la chape de saint Martin étoit un étendard, parce qu'autrefois on la portoit dans les armées, & on la regardoit sur le même pied que l'oriflamme étoit regardée alors.

3°. Honoré d'Autun étoit un particulier philosophe & théologien, qui a fait une infinité d'ouvrages sur toutes sortes de matières, dont la plupart sont traitées fort superficiellement. Il étoit dans un coin de province : il écrivoit près de cent cinquante ans après la fin de la seconde race, où l'on portoit cette chape. Enfin il dit lui-même que ceux qui portoient la chape de saint Martin étoient des chapelains ; *& eam deferentes capellanos dicebant*. Or on ne persuadera jamais que le principal étendard de l'armée ait été porté à la tête des troupes par des chapelains, c'est-à-dire, par des clercs, étant constant par nos histoires, que les autres étendards, soit l'oriflamme, soit l'étendard royal, étoient portés par des seigneurs d'une valeur reconnue, de peur que ces étendards ne fussent pris par les ennemis, & que ceux qui les porroient, n'entraînassent en fuyant le reste de l'armée.

Il paroit donc que la chape de saint Martin n'étoit point un étendard. Mais qu'est-ce que c'étoit donc ? Voici sur cela ma pensée, qui est celle de l'auteur de l'histoire manuscrite de Touraine. C'étoit une espèce de pavillon portatif, sous lequel étoient les reliques des saints que nos rois de la première & la seconde race faisoient porter à l'armée, pour s'attirer par leur intercession la protection de Dieu dans leurs expéditions. Parmi ces reliques, il y en avoit de saint Martin ; & comme ce saint évêque étoit un des patrons de la France, on avoit donné à cette tente le nom de chape de saint Martin, à cause de ses reliques, quoiqu'il y eût des reliques de divers autres saints.

C'étoit selon l'usage de ce temps-là qu'on avoit donné à ce pavillon le nom de chape, car ce nom se donnoit primitivement aux habits qui couvroient le corps, & venoit du mot latin *capere*, parce que la cape ou chape couvroit & contenoit le corps de l'homme : mais on le transportoit encore aux choses qui en contenoient & en renfermoient d'autres, & jusqu'au ciel même par rapport à la terre.

N'agueres meillor terre sous la chape du ciel,

Dit un de nos romanciers. Ainsi, parce que ce pavillon renfermoit & couvroit les reliques de saint Martin, on l'appelloit la chape de saint Martin ; & de cette chape est venu le nom de chapelain, comme je l'ai déja remarqué sur le témoignage des anciens auteurs, pour ceux qui étoient chargés du soin de garder cette espèce de pavillon.

C'est par la même raison que la chasse qui contenoit & renfermoit immédiatement les reliques de saint Martin, étoit appellée du nom de chapelle, c'est-à-dire, petite chape, par comparaison avec une plus grande chape ou pavillon, sous lequel la petite chape étoit placée. C'est ainsi que s'explique le moine Marculfe dans une de ses formules, ou marquant que deux hommes qui étoient en procès l'un contre l'autre, devoient, faute d'autres preuves, faire serment sur la chasse de saint Martin, il dit : *Tunc in palatio nostro, super capellam domni Martini, ubi reliqua sacramenta percurrunt, debeant conjurare. Capella* est certainement ici la chasse.

Par cette formule on voit encore que, comme

nos anciens rois faisoient porter à l'armée la chape de saint Martin ; cette chape, au retour de leurs expéditions, étoit mise & gardée dans leur palais, pour une semblable fin ; c'est-à-dire, pour attirer sur leur maison les bénédictions du ciel.

M. du Cange, dans son glossaire, parlant de la chape de saint Martin, dit que les empereurs Grecs faisoient aussi porter des reliques des saints à la tête de leurs armées, & ils donnoient pareillement à ces reliques le nom de chape, *κάπαν*. Celui qui portoit cette chape marchoit après celui qui portoit l'étendard, *post bandophorum*. Il en étoit sans doute de même dans les armées françoises, & c'est apparemment tout ce qu'a voulu dire Honoré d'Autun par son expression, qui induit en erreur nos écrivains modernes.

Je crois que par-tout ce que je viens de dire, j'ai assez éclairci ce qui regarde la chape de saint Martin, & bien prouvé que ce n'étoit point un étendard, comme plusieurs de nos écrivains modernes se le sont persuadé ; mais qne c'étoit un pavillon sous lequel on portoit la chasse des reliques de saint Martin. Je vais maintenant traiter de l'étendard le plus fameux dans nos anciennes histoires, appellé l'oriflamme.

De l'oriflamme.

En parlant des grandes charges qui étoient autrefois dans les armées françoises, j'ai traité de celle de porte-oriflamme. Elle étoit si considérable, qu'on vit sous Charles VI le seigneur d'Andrehen quitter pour l'avoir, la dignité de maréchal de France, d'autant que ces deux charges étoient censées incompatibles. Je vais maintenant traiter de l'oriflamme même.

Parmi les étendards que l'on portoit autrefois dans les armées de France, l'oriflamme, ou comme d'autres l'écrivent, l'auriflamme a été le plus célèbre.

C'étoit une bannière comme celle des églises qu'on a coutume de porter aux processions, dit Guillaume-le-Breton ; le bâton auquel elle étoit attachée, étoit une lance, dit un autre ancien auteur ; & tenoit en sa main une lance à quoi l'oriflamme étoit attachée ; il étoit, ajoute la même chronique à Guise de Gonfanon, à trois queues ; c'est-à-dire, qu'il étoit fendu en trois par le bas, & attaché à la lance, non pas à côté, mais en travers.

Il étoit d'un taffetas rouge & simple, sans figure.

Oriflame est une bannière,
Aucon poi plus fort que guimple,
De cendal roujoyant & simple,
Sans pourtraiture d'autre affaire.

Et dans un autre endroit :

L'oriflame est eo vent mise,
Aval, lequel va ondoyant,
De cendal simple roujoyant,
Sans ce qu'autre œuvre y soit portraite :
Entour c'est l'ost de France traite.

Cet auteur, au reste, ne parloit point par ouidire ; mais après l'avoir vu, comme il le marque dans ces autres vers :

Et comment que l'on l'ait portée
Par nations blanches & Mores,
Elle est à Saint-Denis encores :
Là l'ai-je n'a gueres veue.

C'est ainsi qu'en parle encore la chronique de Flandre, où il est dit que l'oriflamme étoit de vermeil samit : & elle ajoute *qu'elle avoit en tour houppes de soie verte.*

La lance étoit dorée, comme le dit l'avocat du roi Raoul de Presse, dans un traité sur cette matière, adressé au roi Charles V. « Et si portés seul d'entre les rois, ô roi, l'oriflamme en bataille ; c'est à sçavoir un glaive (lance) tout doré, où est attaché une bannière vermeille. ».

De ce bâton doré, & de la couleur rouge, ou de couleur de feu de la bannière, est venu apparemment son nom d'oriflamme. M. du Cange, dans la dissertation qu'il a faite sur ce sujet, croit qu'il est plus vraisemblable qu'elle fut appellée flamme, du mot *flammulam*, qui, dans les auteurs de la moyenne latinité, signifioit un étendard.

Pour ce qui est de l'antiquité & de l'origine de cette bannière, il y a des auteurs qui en ont parlé comme d'un présent venu du ciel à nos rois. Guillaume Guyart dit qu'elle fut faite par le roi Dagobert :

Li rois Dagobert la fit faire.

D'autres l'ont appellé l'étendard de Charlemagne ; mais tout cela n'est fondé que sur des traditions fabuleuses, & nullement sur aucun monument digne de foi.

Quelques auteurs l'ont confondue avec l'étendard royal. Comme Philippe Mouskes, en ces vers sur la bataille de Bovines :

Et par le conseil de sa gent
Il a fait bailler esrament
L'oriflame de Saint-Denise,
A un chevalier par devise,
Walo de Montigni & nom
Qui moult estoit de grand renom.

Or il est certain que l'étendard porté par Gallon de Montigni, n'étoit point l'oriflamme ; c'étoit l'étendard royal parsemé de fleurs-de-lys, *floribus lilii distincto*, dit Rigord. Et cet historiographe de Philippe Auguste, distingue expressément, aussi bien que Guillaume-le-Breton, cet étendard de l'oriflamme ou bannière de saint Denis, ainsi que je l'ai dit en parlant de la charge de porte-oriflamme.

L'oriflamme étoit originairement la bannière de l'abbaye de Saint Denis, non pas pour être portée en procession, mais dans le combat & dans les guerres particulières que l'abbé étoit quelquefois obligé de soutenir contre les seigneurs qui enva-

Digitized by Google

hissoient le bien de l'abbaye. Il étoit porté par l'avoué de l'abbaye, c'est-à-dire, par le seigneur constitué en titre d'office pour protéger les biens du monastère, contre les violences des autres seigneurs, lesquelles étoient fort ordinaires en ce temps-là. Ces avoués, par cette raison, étoient appellés *signiferi ecclesiarum*, les *porte-enseignes* des églises.

Les avoués de l'abbaye de Saint-Denis, jusqu'au temps de Philippe I, avoient été réunis à la couronne, sous le règne de ce prince; nos rois entrèrent dans les droits & dans les fonctions des comtes du Vexin.

Cela est fort conforme à une patente de Louis-le-Gros, de l'an 1124, où ce prince parle ainsi: « En présence de Suger, vénérable abbé de ladite église, notre fidèle, & qui de nos conseils, & en présence des seigneurs de notre royaume; nous avons pris l'étendard de dessus l'autel des bienheureux martyrs, auxquels appartient le comté du Vexin que nous tenons d'eux en fief, observant & suivant l'ancienne coutume de nos prédécesseurs, & nous l'avons fait par le droit de *porte-enseignes*, *signiferi jure* : comme avoient coutume de le faire les comtes du Vexin. ».

Quoiqu'il soit dit dans cette patente que nos rois tenoient de saint Denis le comté du Vexin en fief, ils n'en faisoient point l'hommage. C'est ce qui est marqué dans un ouvrage intitulé : *gesta Suggerii abbatis*, où il est dit que le roi Louis-le-Gros reconnut devoir l'hommage pour le comté du Vexin, s'il n'étoit point roi.

Dans aucune de nos histoires, non suspectes de fausseté, il n'est fait nulle mention de l'oriflamme ou bannière de saint Denis dans nos armées, avant Louis-le-Gros; & c'est sous ce règne, ou plutôt sous celui de Philippe I son père, que l'on doit fixer l'origine de la coutume de porter cette bannière à la guerre, contre les ennemis de l'état.

Comme nos rois avoient une vénération extrême pour saint Denis, ils firent l'honneur à l'abbaye, non-seulement de faire porter son étendard dans leurs armées, mais encore de lui donner le premier rang, & de le faire précéder touts les autres dans le combat.

Omnibus in bellis habet omnia signa praire.

C'étoit toujours un homme de qualité & des plus vaillants de l'armée qui le portoit : le dernier nommé dans nos anciens historiens qui ait eu cet honneur, est Guillaume Martel, seigneur de Baqueville sous Charles VI; & parce qu'il étoit vieux, on lui donna, comme adjoint & pour l'aider, son fils aîné & Jean de Bets, chevalier.

Quand le roi alloit prendre l'oriflamme à Saint-Denis, cela se faisoit avec beaucoup de cérémonies. Voici ce qu'en dit Raoul de Presle, en parlant au roi Charles V. « Premièrement, la procession vous vient à l'encontre jusqu'à l'issue du cloître, & après la procession, atteints les benoîts corps saints de M. saint Denis & ses compagnons, & mis sur l'autel en grande révérence, & aussi le corps de M. saint Louis; & puis est mise cette bannière ployée sur les corporaux où est consacré le corps de Notre Seigneur Jesus-Christ, lequel vous recevez dignement après la célébration de la messe : si fait celui lequel vous avez eslu à bailler comme au plus prud'homme & vaillant chevalier. Et ce fait, le baisez en la bouche & la tient à ses mains par grande révérence, afin que les barons assistants puissent le baiser comme reliques & choses dignes, & en lui baillant pour le porter, lui faites faire serment solemnel de le porter & garder en grande révérence & à l'honneur de vous & de votre royaume. ».

Un autre historien du règne de Charles VI, ajoute que le roi dans cette cérémonie se prosternoit devant le corps de saint Denis, sans chaperon & sans ceinture. C'étoit la manière des feudataires, quand ils faisoient hommage de leur fief; mais, comme je l'ai remarqué un peu auparavant, on avoit ôté le nom d'hommage à cette cérémonie, parce que celui qui la faisoit étoit le roi.

On voit par ce que je viens de dire, que dans cette solemnité, la bannière étoit détachée de sa lance; & on ne l'y remettoit pas immédiatement après : mais on l'attachoit au col du chevalier, qui, la repliant par-devant sur l'estomach, la portoit ainsi jusqu'à son départ pour l'armée. C'est ce que nous apprenons de l'histoire latine de Charles VI, où il est dit du seigneur de Baqueville, qu'après qu'il eut reçu l'oriflamme à Saint-Denis, il la mit à son col comme un précieux collier, & la laissoit pendre devant lui, & qu'il la porta ainsi plusieurs jours, marchant devant le roi, & jusqu'à ce qu'il fût arrivé à Senlis.

Depuis Louis-le-Gros jusqu'à Charles VI inclusivement, il n'y a presque point de règne sous lequel l'histoire ne marque quelque occasion où l'on ait porté l'oriflamme. Les Flamans, à la bataille de Mons en Puele, où Philippe-le-Bel les défit, se firent honneur d'avoir pris l'oriflamme & de l'avoir déchirée; & Meyer, leur historien, l'a écrit ainsi : mais Guillaume Guiart, qui étoit présent, dit que l'oriflamme que les François perdirent en cette bataille, n'étoit pas la véritable; mais une autre que l'on avoit fait sur le modèle de celui de saint Denis.

> Aussi li sire de Chevreuse
> Porta l'oriflame vermeille
> Par droite semblance pareille.
> A cele s'élevoit esgarde
> Que l'abbé de Saint-Denis garde.

Et plus bas :

> Anssiau le sire de Chevreuse
> Fut, si comme nous apprismes,
> Eteint en ses armes meismes,
> De trop grande haleine & retraite,
> Et l'oriflamme contrefaite,

Digitized by Google

Chaî à terre & la faisirent,
Flamans qui après s'enfuirent.

Soit que le fait fût tel que notre historien le raconte, soit que Philippe-le-Bel, pour ôter aux Flamans la gloire d'avoir pris l'oriflamme, & ne pas laisser croire qu'elle eût été perdue sous son règne, en eût fait substituer une autre à saint Denis, il est certain que sous les règnes suivants on portoit encore une oriflamme dans les armées Françoises. Mais depuis la fin du règne de Charles VI, que les Anglois se rendirent maîtres de Paris, il n'en est plus fait mention dans nos histoires de ces temps-là qui ont été imprimées.

M. l'abbé Fauvel m'a communiqué un inventaire du trésor de saint Denis, fait en 1504 sous le règne & par l'ordre de Louis XII, où il y a un article exprimé en ces termes : « contre le pilier ou coing, du costé fenestre, un étendard de sandal fort caduque, enveloppé autour d'un baston, couvert de cuivre doré, un fer longuet, agu au bout d'en-haut, que les religieux disoient estre l'oriflamme ». C'est celui dont parle encore Doublet, dans l'histoire de l'abbaye de Saint-Denis, où il est dit qu'en l'inventaire du trésor de cette église, fait par les commissaires de la chambre des comptes, en l'an 1534, il est encore parlé de l'oriflamme en ces termes » : étendard d'un cendal fort épais, fendu par le milieu, en façon d'un gonfanon fort caduque, enveloppé autour d'un bâton couvert d'un cuivre doré & un fer longuet aigu au bout. Le même auteur ajoute qu'il a encore vu cet étendard après la réduction de Paris, sous Henri IV.

Il ne faut pas cependant s'imaginer que cette oriflamme dont il est parlé dans ces inventaires du trésor de Saint-Denis, fut la même lance & le même drapeau qui se portoit à l'armée du temps de Louis-le-Gros. Outre qu'il paroit hors de doute que saint Louis ne la rapporta pas de son expédition d'Egypte, quand il fut pris par les Mahométans avec touts ses bagages; & que, quoiqu'en dise Guillaume Guiart, l'oriflamme fut prise à la bataille de Mons en Puele; cet étendard n'étoit pas fait d'une matière incorruptible, & il s'usoit comme les autres ; on en substituoit un nouveau quand il étoit usé.

La sçavante dissertation de M. du Cange sur l'oriflamme, & le traité du sieur Grolland sur le même sujet qui a servi de fond à celui de M. du Cange, m'ont épargné la peine de la plupart des recherches que j'aurois été obligé de faire sur cette matière ; & j'ai tiré de ces deux traités une bonne partie de ce que je viens de dire.

M. du Cange pense qu'on ne porta plus l'oriflamme dans nos armées, depuis que les Anglois furent maîtres absolus de Paris après la mort de Charles VI. Mais en parlant de la charge de porte-oriflamme, j'ai montré par des mémoires authentiques, qui n'étoient point encore déterrés du temps de ce sçavant auteur, qu'on avoit porté l'oriflamme sous le règne de Charles VII, & même sous celui de Louis XI : il ajoute que Charles VII mit la cornette blanche à la place de l'oriflamme. Je ne suis pas encore de son avis là-dessus : mais avant que je traite de cet autre étendard, je vais examiner ici ce que c'est qu'une oriflamme, qu'une des plus illustres maisons du royaume conserve encore aujourd'hui, comme un précieux monument qui lui vient de ses ancêtres : c'est la maison d'Harcourt.

De l'oriflamme de la maison d'Harcourt.

Il est fait mention de cette oriflamme en divers endroits des quatre volumes *in-folio* qui contiennent la généalogie de la maison d'Harcourt. En voici la description, faite sur la copie que M. Foucault, conseiller d'état, fort curieux de ces anciens monuments, en a fait tirer d'après l'original.

C'est un étendard quarré. Au milieu est représentée une couronne de couleur rouge, à huit fleurons, terminés de pommettes d'or au haut & aux côtés de chaque fleuron. Il y en a aussi une dans le centre de chaque fleuron. Cette couronne est accompagnée de flammes. L'étendard est frangé de trois côtés de franges vertes & rouges ; il y a un côté qui ne l'est pas.

Les titres qu'on a dans la maison d'Harcourt par rapport à cette oriflamme, sont : 1°. les provisions données par le roi Charles V à Pierre de Villiers pour la garde de l'oriflamme, c'est-à-dire, pour la charge de porte-oriflamme, expédiées au château du bois de Vincennes le quinzième d'octobre de l'an 1372. On y assigne à ce seigneur mille livres tournois par an, qui devoient lui être payées jusqu'à sa mort. Une fille de la maison de Villiers, étant entrée par mariage dans la maison d'Harcourt, y porta cet étendard qui s'y est conservé depuis.

2°. Du temps de Henri III, Pierre d'Harcourt, seigneur & baron de Beuvron, chevalier de l'ordre & capitaine de cinquante hommes d'armes, présenta une requête ou placet à ce prince, où il énonce le fait dont je viens de parler, & dit que le sieur de Villiers auroit fait bonne & sûre-garde de ladite oriflamme jusqu'à son trépas, à la succession duquel elle étoit tombée dans sa maison d'Harcourt, héritière dudit de Villiers, dont elle n'a depuis parti..... & de laquelle est encore saisi ledit sieur de Beuvron, à présent prêt à la représenter au roi.

Il ajoute que Charles IX, en présence de la Reine-Mère & de M. le cardinal de Bourbon, l'an 1564, continua la garde de l'oriflamme à Pierre de Beuvron son père, & à ses enfants, aux mêmes honneurs & profits susdits. Sur quoi ce seigneur demande au roi Henri III, le vouloir continuer à la garde & conservation dudit oriflamme, dont il, & ses prédécesseurs sont en possession de tout temps immémorial, & de lui donner une pension de douze cents écus d'or par an.

Digitized by Google

Tout cela étant supposé, je dirai d'abord cé qui me paroit être certain touchant l'origine de cet étendard.

Il me paroit certain que cet étendard n'est point l'oriflamme ou la bannière de saint Denis, qui marchoit à la tête des armées françoises depuis Louis-le-Gros jusqu'au temps de Louis XI. Voici mes raisons.

1°. On m'a assuré que cet étendard qui se conserve dans la maison d'Harcourt, est de toile de coton, & l'oriflamme que nos rois faisoient porter dans les armées, étoit de cendal ou de samit, c'est-à-dire, de soie.

De cendal roujoyant & simple,

Dit Guillaume Guiart qui l'avoit vu : d'*un vermeil samit*, dit la chronique de Flandre.

2°. Cet étendard est quarré & non fendu, & l'ancienne oriflamme étoit fendue par en bas : il étoit en guise de gonfanon à trois queues, dit aussi la chronique de Flandre : il étoit fendu par le milieu en façon de gonfanon. C'est ainsi qu'il en est encore parlé dans l'inventaire du trésor de Saint-Denis, fait par des commissaires de la chambre des comptes en l'an 1534.

3°. L'étendard de la maison d'Harcourt est fait de manière qu'il devoit être attaché à côté d'une lance comme nos guidons d'aujourd'hui, parce qu'au côté droit il n'y a point de frange comme il y en a aux trois autres côtés : au lieu que l'ancienne oriflamme étoit comme nos bannières de paroisse, attachée au haut d'une lance par le milieu, ainsi que le labarum des Romains. C'est ce qui paroit constant par le témoignage de Guillaume-le-Breton dans son histoire en vers de Philippe Auguste.

4°. L'étendard d'Harcourt est rempli de diverses figures, d'une couronne & de flammes, au lieu que l'ancienne oriflamme étoit toute rouge & sans figures.

5°. L'ancienne oriflamme ne demeuroit pas dans la famille du porte-oriflamme ; elle étoit rapportée à Saint-Denis en cérémonie ; & il falloit bien qu'on l'y rapportât, puisque les rois à chaque expédition militaire l'alloient prendre dans cette abbaye. Elle ne demeuroit donc pas dans la famille de celui que le roi avoit fait porte-oriflamme.

Il s'ensuit de tout ceci que l'étendard de Harcourt n'est point l'ancienne oriflamme. Voici maintenant ma conjecture sur cet étendard.

Le seigneur de Villiers quand il fut fait porte-oriflamme, avoit, comme plusieurs seigneurs, une compagnie de gendarmes : car, dès le temps du roi Charles V, quoiqu'alors les armées fussent pour la plus grande partie composées de troupes amenées par les vassaux, il y avoit plusieurs compagnies de gendarmerie distinguées de ces autres troupes & elles étoient levées par des commissions particulières de ce prince, comme on le voit par son ordonnance de l'an 1373, rapportée par Rebuffe, & dans quelques autres compilations des ordonnances de nos rois. Je pense donc que le seigneur de Villiers fit faire pour sa compagnie de gendarmes, une nouvelle bannière à la place de celle sous laquelle il conduisoit ses vassaux à l'armée, & qu'il y mit les devises ou marques d'honneur que l'on avoit dans l'étendard d'Harcourt, suivant la coutume de ce temps-là. Celles qui sont dans cet étendard paroissent faire allusion à sa charge de porte-oriflamme par les flammes qui y sont représentées, & par la couleur rouge de la couronne ; & il prétendit faire connoître que depuis que le prince l'avoit honoré de la dignité de porte-oriflamme, il avoit toujours soutenu les intérêts de la couronne avec zèle & avec valeur.

Comme du temps de Henri III & de Charles IX, la critique sur les anciens monuments n'étoit pas si fort à la mode que de notre temps, les seigneurs de Beuvron sçachant que cet étendard avoit été dans la maison de Villiers porte-oriflamme, & qu'il avoit passé dans la leur, jugèrent sur les convenances, que c'étoit l'ancienne oriflamme, & sur ce fondement ils présentèrent aux rois Charles IX & Henri III, les requêtes dont j'ai fait mention. C'est là, ce me semble, ce qui peut se dire de plus vraisemblable touchant l'origine de l'étendard de la maison d'Harcourt, qui d'ailleurs est un très beau & très noble monument.

De l'étendard royal.

Il y a eu de tout temps un étendard royal dans les armées de France, au moins lorsque le roi y étoit en personne. J'ai déja fait mention de celui de Charles-le-Simple, sous la seconde race de celui de Philippe-Auguste, à la bataille de Bouvines, parsemé de fleurs-de-lys. Les histoires du règne de Charles VI & de Charles VII parlent en divers endroits de l'*enseigne* royal, de l'étendard royal. Enfin sous les règnes de Henri III & de Henri IV, il est fait plusieurs fois mention de la cornette blanche, comme de l'étendard royal, ou du moins qui étoit le premier étendard de l'armée.

On voit par nos histoires que l'étendard royal ne fut pas toujours de même couleur. L'étendard royal de Philippe Auguste, que Galon de Montigni porta à la bataille de Bonvines, étoit de couleur bleue, semé de fleurs-de-lys d'or. C'est ainsi qu'en parle Guillaume Guiart,

Galon de Montigni porta,
Ou la chronique faux m'enseigne,
De fin azur luisant enseigne,
A fleur-de-lys d'or aornée :
Près du roi fut cette journée,
A l'endroit du riche estendart.

Dès le temps de Charles VI, & longtemps auparavant, l'étendard royal avoit la croix blanche ; mais on ne marque point quelle étoit la couleur du fond. « Est à avertir, dit Juvenal des Ursins, dans l'histoire de ce prince, que toutes les choses

Digitized by Google

se faisoient au nom du roi : mais ils laissèrent la croix droite blanche, *qui est la vraie* enseigne *du roi*, & prirent la croix de Saint-André & la devise du duc de Bourgogne ».

Monstrelet, dans l'endroit que j'ai déja cité, en parlant des écharpes, ajoute que la croix blanche étoit non-seulement l'*enseigne* de Charles VI, mais encore celle de ses prédecesseurs.

C'étoit encore la même manière du temps de Charles VII pour la croix blanche : le héraut de Berri, dans l'histoire chronologique de ce prince, parlant du siège de Bayonne, raconte un fait assez singulier, qui est la preuve de ce que je dis. « Un jour, dit il, peu après le soleil levant, que le jour estoit beau & clair & faisoit fort beau temps, se démonstra & fut veue au ciel par ceux qui tenoient ledit siège, (c'est-à-dire, par les François qui assiégeoient la place), par les habitants de ladite cité, & par touts ceux généralement qui la voulurent voir, une croix blanche paroissant être droitement posée sur ladite cité, & ce, durant l'espace de demi-heure : & lors les habitants d'icelle ostèrent leurs bannières & pennons à croix rouges, disant qu'il plaisoit à Dieu *qu'ils fussent François & portassent la croix blanche*; & ils se rendirent ».

Cependant le même prince, selon le même auteur, faisant son entrée à Rouen, avoit son étendard royal *de satin cramoisi*; &, selon un autre exemplaire, *de satin noir, semé de soleils d'or.* Il n'est point là mention de croix blanche. Mais il se pourroit faire que l'historien se fût contenté de marquer la couleur du fond de l'étendard, sans exclure pour cela la croix blanche. Et je crois que la chose est ainsi : tant il est constant par nos anciens historiens, que de tout temps la nation a toujours affecté la couleur blanche dans ses étendards, comme une couleur distinctive, & qu'elle regardoit comme lui étant propre & particulière.

Encore du temps de Louis XII & de François I l'*enseigne* de nos armées étoit la croix blanche, ainsi que l'assure le président Chassané, qui vivoit sous les règnes de ces princes. Quoi qu'il en soit, il paroît par tout ce que je viens de dire, que l'étendard royal n'a pas toujours eu ni la même couleur pour le fond, ni les mêmes ornements ou devises; mais il faut dire ici quelque chose en particulier sur la cornette blanche, dont il est fort parlé dans les histoires de Henri III & de Henri IV, & qu'on ne porte plus aujourd'hui dans nos armées. A la vérité, il y en a encore une à laquelle on donne ce nom dans le corps de la cavalerie légère : mais je le dirai, ce n'est point celle dont il s'agit.

De la cornette blanche.

Durant les guerres civiles de religion sous les règnes de Charles IX, de Henri IV, il ne se donna guères de bataille où il ne soit parlé de la cornette blanche. Il en est fait mention à la bataille de Jarnac, dans la vie de Louis de Bourbon, premier duc de Montpensier sous le règne de Charles IX. Le Marquis de Brezé la portoit à la bataille de Coutras, l'an 1587, dans l'armée de la ligue, commandée par le duc de Joyeuse. M. de l'Epinai la portoit un peu avant la journée d'Arques, en 1589, dans l'armée de Henri IV. M. de Rodes, à la bataille d'Yvri, portoit la cornette blanche dans l'armée du même prince, en 1590. Et M. de Cicogne, dans celle des ligueurs, commandée par le duc de Mayenne. On voit encore la cornette blanche, la même année, dans l'armée de Henri IV, à la levée du siège de Paris, & à la journée de Craon, en 1592, dans l'armée des princes de Conti & de Montpensier, qui furent défaits par le duc de Mercœur, chef de la ligue en Bretagne. Enfin on la trouve encore sous Louis XIII, ainsi que je le dirai dans la suite.

Il est donc question de sçavoir ce que c'étoit que cette cornette blanche, qui n'est plus dans nos armées; quelles étoient les fonctions de celui qui la portoit, & qui étoient ceux qui se rangeoient sous cette cornette.

Avant que de dire ce que c'étoit, je dirai ce que ce n'étoit pas. Bien des gens, & sur-tout des gens d'armée, s'imaginent que cette cornette blanche n'étoit point autre que la cornette de la première compagnie du régiment colonel général, à laquelle on donne encore en effet aujourd'hui le nom de cornette blanche. Ils sont confirmés dans cette pensée, par ce qui est rapporté dans le premier tome des mémoires de Bussy-Rabutin, d'une contestation qu'il y eut du temps de Henri IV, pour le commandement & la préséance entre M. du Terrail, lieutenant colonel de la cavalerie légère, & M. de la Curée, lieutenant de la compagnie des chevaux-légers du roi. M. du Terrail, pour appuyer sa prétention, disoit « que la véritable compagnie du roi étoit celle du colonel général de la cavalerie légère : qu'une marque de cela étoit la cornette blanche qu'elle avoit, laquelle donnoit le rang à toutes les autres cornettes ».

Il est vrai que cette cornette est la première de toutes les cornettes de la cavalerie légère. L'officier qui la porte, précède touts les autres cornettes, & a rang de dernier capitaine de cavalerie. Sa charge est regardée comme une charge considérable, & est toujours exercée par un homme de condition. Il y avoit autrefois parmi les jeunes gens de qualité beaucoup d'empressement pour l'avoir : mais depuis que la dernière guerre du règne de Louis-le-Grand, & celles qui l'avoient précédée, eurent donné lieu à la création de plusieurs régiments, beaucoup ont préféré le titre de colonel ou de mestre-de-camp, à celui de cornette blanche. Je dois donc montrer que cette cornette blanche de cavalerie légère, n'est nullement celle dont nous cherchons ici l'origine, & je le prouve ainsi.

Premièrement : Auguste Galand, qui a écrit sous le règne de Louis XIII, son livre des anciennes

Digitized by Google

enseignes & étendards de France, qui avoit vu la cornette blanche de la cavalerie légère, & celle dont il est question, laquelle étoit encore en usage de son temps, les distingue parfaitement, en ce que la cornette blanche, dont je traite ici, *étoit*, dit-il, *simple*, *non parsemée*, *sans mélange de couleur*, *ou fleurs-de-lys*; au lieu que la cornette blanche de la cavalerie légère est parsemée de fleurs-de-lys. Mais il y a encore d'autres arguments pour prouver la différence de ces deux cornettes blanches.

Car, secondement, sous la cornette blanche de la cavalerie légère, il n'y a jamais eu que des chevaux-légers; & sous la cornette blanche dont il est parlé dans les histoires de Henri III & de Henri IV, il n'y avoit que des gendarmes. La raison est, comme je le prouverai plus au long dans la suite, que sous cet étendard il ne se trouvoit que des gentilshommes volontaires & des commensaux du roi, qui s'y rangeoient touts en équipage de gendarmes & non de chevaux-légers. Ce fait est certain par la seule lecture des historiens dont je ne rapporterai maintenant qu'un court extrait, tiré de l'histoire de d'Aubigné, où il raconte l'ordonnance de la bataille de Coutras.

» Puis, en approchant, la rivière étoit, dit-il, la cornette blanche du duc de Joyeuse, & dix des plus belles compagnies. Il y avoit en ce gros plus de six-vingt seigneurs ou gentilshommes, suivis d'autres à leurs dépens. Si bien que ce corps n'avoit pas moins que quatorze cents lances; & tout son premier rang étoit de comtes, marquis, barons ou seigneurs «. Il est évident que ces quatorze cents lances, & touts ces seigneurs & gentilshommes, formoient un corps de gendarmerie, & non de cavalerie légère; & que cette cornette blanche n'étoit point celle du colonel général de la cavalerie.

Troisiémement, les deux charges de cornette blanche subsistent encore aujourd'hui ensemble. Elles ont chacune leurs prérogatives & leurs appointements propres; avec cette différence, que le porte cornette blanche qui avoit ses fonctions à la guerre du temps de Henri IV, ne les a plus aujourd'hui. Celui qui possède la charge de cornette blanche dans la colonelle générale de la cavalerie légère, est le marquis de Dinteville; & celui qui possede l'autre charge de cornette blanche, est le marquis de la Chesnaye, gouverneur de Meulan, ci-devant gentilhomme de la chambre de feu Monseigneur. Cette raison est sans réplique · mais en voici encore une autre où il n'y en a point non plus.

C'est, quatriémement, que le porte-cornette blanche, dont il s'agit, est une charge de la maison du roi, dépendante du grand maître d'hôtel à qui les provisions sont adressées, & qui reçoit le serment du pourvu. Tout cela est exprimé dans les provisions de M. de la Chesnaye & de M. de Vandeuvre, son prédécesseur, qui m'ont été communiquées, & où il est marqué qu'ils feront serment entre les mains du grand-maître d'hôtel; au contraire la cornette blanche de la cavalerie légère prend son *visa* du colonel général de la cavalerie légère, & n'a, pour sa charge, aucun rapport au grand-maitre d'hôtel. Par tout cela il est évident que la cornette blanche, dont il s'agit, n'est point celle de la cavalerie légère, & il la faut chercher ailleurs.

Le sçavant M. Ducange, dans sa *Dissertation sur l'oriflamme*, prétend que la cornette blanche prit la place de cet étendard après le regne de Charles VI. J'ai déja montré que la coutume de porter l'oriflamme ne cessa entièrement que sous Louis XI. Mais quand elle auroit cessé dès le temps de Charles VI, il ne s'enfuit pas que la cornette blanche eût pris sa place.

L'oriflamme n'étoit pas l'étendard du roi, c'est-à-dire qu'il n'étoit pas toujours ni ordinairement dans la troupe que le roi commandoit en personne. Elle étoit l'étendard de toute l'armée; elle marchoit à la tête & devant touts les autres étendards. C'est ce qu'on a vu clairement dans les passages que j'ai cités de nos anciens auteurs, en traitant de cet étendard. Or, par les histoires de Henri III & de Henri IV, il est manifeste que la cornette blanche étoit l'étendard du roi ou du général qui représentoit le roi. Le duc de Joyeuse, général de l'armée, à la bataille de Coutras contre Henri roi de Navarre, depuis roi de France, IVe du nom, avoit cet étendard dans sa troupe. Henri Pot de Rodes à la bataille d'Yvri portoit la cornette blanche de ce prince: ce seigneur y ayant reçu dans les yeux une blessure qui l'aveugla, & la bride de son cheval ayant été rompue, il en fut emporté: cet accident fit croire que le roi se retiroit de la mêlée; & ce qui rendit la chose plus vraisemblable, fut qu'un jeune seigneur qui avoit un panache tout semblable à celui du roi, suivit la cornette. Plusieurs, dans la même pensée, marchèrent de ce côté-là, le roi averti de ce désordre, courut pour y remédier de rang en rang, avec un très grand risque de sa personne. Dès qu'on le vit, le courage de sa noblesse se ranima; & touts firent de si grands efforts qu'ils rompirent entièrement les ennemis. On voit par-là que la cornette blanche étoit dans la troupe du roi, qu'elle étoit son étendard particulier, & que c'étoit sur les mouvements que faisoit cette cornette pour avancer ou pour faire retraite, qu'on jugeoit de l'avantage ou du désavantage du combat à l'endroit où le roi se trouvoit. Elle n'a donc pas pris la place de l'oriflamme, & n'y a pas été substituée, puisqu'elle n'étoit pas l'étendard de l'armée comme l'oriflamme, mais l'étendard du roi.

De-là il s'enfuit que, si la cornette blanche a succédé à quelque étendard, ce n'est point à l'oriflamme, mais à l'étendard royal. Cependant avant que de rien conclure encore, il y a quelqnes autres réflexions à faire qui nous serviront à débrouiller cette matière.

Comme c'est du temps de Henri III & du temps de

de Henri IV qu'il est fait une mention plus fréquente de la cornette blanche sous ce nom, il faut voir quelles sortes de troupes combattoient alors sous cette cornette ; & pour cela je vais rapporter quelques extraits des historiens de ce temps-là. Je remets ici celui que j'ai déja fait de d'Aubigné. Voici comme il parle en racontant l'ordonnance de l'armée Catholique pour la bataille de Coutras : « Puis en aprochant la rivière (étoit) la cornette blanche du duc (de Juyeuse) & dix des plus belles compagnies. Il y avoit en ce gros plus de six-vingt seigneurs ou gentilshommes suivis d'autres à leurs dépens, (c'est-à-dire d'autres gentilshommes soudoyés ou entretenus par ces seigneurs,) si bien que ce corps n'avoit pas moins de quatorze cents lances, & tout son premier rang étoit de comtes, marquis, barons ou seigneurs ».

Le même d'Aubigné : parlant encore de ce qui précéda la bataille de Coutras, dit de lui-même : « Quelques autres chevaux-légers des autres, dit-il, se trouvèrent à Taillebourg avec Aubigné qui menoit aussi *quelques douze gentilshommes de la cornette blanche* ».

Et sous l'an 1598, « Roulet ayant fort peu demeuré là qu'il n'eût sur les bras 250 salades ; celui qui les menoit n'avoit point d'habillement de tête, & vint passer entre Roulet *& quelques douze gentilshommes de la cornette blanche* ».

Le même parlant du siège d'Amiens : « ce capitaine (Jean) ayant donc délibéré de s'en venger le lendemain, & bien reconnu comment, & jusqu'où les assiégés s'avançoient, il vint passer la nuit sur le pont de bateaux, fait à Lompré, suivi de trois cents chevaux, *la plupart de la cornette blanche*, parmi ceux-là plusieurs seigneurs, comme le duc de Rohan, le comte Schomberg, & le baron de Termes, &c. avec cela il s'embusca dans un hameau, &c. ».

M. de Montgommeri-Corboson qui écrivoit sous Henri IV, dit dans son *Traité de l'ordre de cavalerie* : « quand il se parle d'une bataille, ou de quelque beau voyage, il n'y a que trop de volontaires bien montés & bien armés qui enflent notre cavalerie, & notamment *la cornette blanche* ».

Du Tillet, après avoir dit que les plus grands seigneurs du temps de François Ier se tenoient honorés des titres de valets tranchants & d'autres semblables, ajoute : « Sa cour en étoit magnifique en temps de paix, & en guerre *sa cornette mieux remplie, & plus forte* ». Il parloit ainsi sous Charles IX, à qui son livre est dédié ; & il vécut sous François Ier.

De touts ces passages rassemblés, il s'ensuit que le corps qu'on appelloit la cornette blanche, à cause de l'étendard sous lequel il combattoit, étoit composé de noblesse, que cette noblesse étoit en grande partie une troupe de gentilshommes volontaires que Henri III & Henri IV rassembloient, principalement dans le temps qu'il y avoit quelque apparence de donner une bataille. On voit, sur-tout, dans l'histoire de Henri IV plusieurs occasions, où pour épargner la fatigue & la dépense à ces gentilshommes volontaires, il les renvoyoit chez eux, tandis que lui, avec ses autres troupes faisoit, par exemple, un siège : mais sitôt que l'ennemi approchoit, alors toute cette noblesse montoit à cheval & venoit se rassembler sous la cornette blanche.

Outre ces volontaires, les officiers de la couronne & de la cour étoient obligés, en vertu de leur charge de s'y rendre aussi ; & c'est sur cette obligation que du Tillet, que j'ai cité, dit que François Ier ayant pour officiers quantité de gens de qualité, sa cour étoit si magnifique en temps de paix, *& sa cornette si remplie & si forte en temps de guerre*. C'est par la même raison que M. de Montgommeri dit que, quand il s'agissoit d'une bataille ou de quelque voyage, la cavalerie d'Henri IV étoit toujours remplie de volontaires, & notamment sa cornette.

En effet, sous François II, au sujet de la conjuration d'Amboise, François, duc de Guise, ayant été fait lieutenant général du royaume « envoya faire commandement par touts les bailliages circonvoisins à touts gentilshommes de la maison du roi & autres ses domestiques, de se rendre incontinent en équipage de guerre bien montés armés la part qu'il seroit ». Depuis ce règne jusqu'à la paix de Vervins sous Henri IV, les guerres civiles empêchoient qu'on ne convoquât l'arrierre-ban dans la plupart des provinces. C'est pourquoi les rois se contentoient d'assembler sous leur cornette les gentilshommes volontaires & leurs officiers commensaux.

Remontons plus haut. Louis XII, passant en Italie pour aller soumettre Gênes qui s'étoit révoltée, avoit dans ses troupes, comme le rapporte le maréchal de Fleuranges, un corps de gentilshommes qu'on appelloit les pensionnaires, & qui avoient pour chef M. de Bourbon.

Ces pensionnaires étoient une invention de la politique de Louis XI. C'étoient des gens couchés sur l'état, & qui, en vertu de leurs pensions, étoient obligés de se rendre auprès de lui, quand il les mandoit au service. Il en est parlé dans les mémoires de Béthune, qui sont à la bibliothèque du roi, & ils étoient divisés par nations, comme on le voit par ce titre : *estat des gentilshommes de l'hostel du roi, de la nation de Picardie, estant présentement sous la charge de M. des Cordes, & que paye Lancelot de Baconel, pour l'année commençant au mois d'octobre 1481*, & finissant au dernier jour *de septembre 1482*. On y voit encore un rôle très nombreux *de pensionnaires mandez pour aller à Bourdeaux, sous la conduite de* M. de Bressuire, & qui devoient être accompagnés chacun de trois combattants pour le moins.

Philippe de Comines nous apprend que Louis XI leur donna un chef pour les commander, & il paroit dire que lui-même fut le premier honoré

de cet emploi. « Et estois lors présent, dit-il, » (en Bourgogne) & m'y avoit envoyé le roi avec » les pensionnaires de sa maison; & fut la première » fois qu'il bailla chef ausdits pensionnaires, &, » depuis, a accoutumé cette façon jusqu'à cette » heure ». Cet usage fut continué ou rétabli par Louis XII, qui fit M. de Bourbon chef des pensionnaires pour l'expédition de Gênes, comme vient de le dire le maréchal de Fleuranges dans ses mémoires.

C'étoient sans doute ces pensionnaires & les autres de la maison du roi, comme, par exemple, la compagnie des cent gentilshommes, qui se rangeoient sous l'étendard royal.

En rapprochant touts ces faits depuis Louis XII jusqu'à Henri IV, inclusivement, nous voyons des gentilshommes volontaires, d'autres couchés sur l'état pour des pensions, les officiers commensaux du roi, faire un corps dans les troupes qui certainement, depuis François Ier. étoient sous la cornette royale, & qui, par la même raison, sous Louis XI, devoient se rassembler sous un étendard royal.

Outre cela, en remontant jusqu'à Philippe-Auguste, nous voyons un étendard royal sous lequel se rassembloit beaucoup de noblesse. Il en est fait mention dans la relation de la bataille de Bovines, où Galon de Montigni portoit cet étendard dans la troupe de ce prince. Enfin, dans un rôle de 1317, sous Philippe-le-long, sont marqués les seigneurs & gentilshommes fieffés de chaque province; qui devoient se rendre à l'armée contre les Flamands, avec un certain nombre de gendarmes.

Or, il est hors de doute, suivant les réflexions que j'ai déja faites, que ces seigneurs & gentilshommes de l'hôtel du roi s'assembloient sous un étendard royal. De tout cela, il s'ensuit que la cornette dont il est ici question, étoit un étendard royal, suivant l'ancien usage de la monarchie, lequel a duré jusqu'assez près de notre temps.

Mais il y a encore quelques remarques à faire sur l'espèce de cet étendard royal, sur le nom de cornette qu'on lui a donné, & sur sa couleur.

Nos rois avoient plusieurs bannières royales, quoiqu'il y en eût une qui portât plus spécialement le nom de bannière du roi. Outre cela, ils avoient l'étendard royal, & puis le pennon royal. C'est ce que je vais prouver par divers endroits de nos histoires.

Je dis d'abord que nos rois avoient plusieurs bannières royales, car il en est parlé en nombre plurier. En 1451, sous Charles VII, au sujet de la prise de Bayonne sur les Anglois, il est dit: « & puis furent portées les bannières du roi, par » ses hérauts, au haut de la tour de ce châtiau, » dont eut grande joie ».

Le même auteur, parlant un peu auparavant, de l'entrée du comte de Dunois dans Bourdeaux, après la prise de cette place, dit encore: « puis » entra le sire de Saintrailles ou Xaintrailles, bailli » de Betri, & grand écuyer de l'écurie du roi, » armé d'un harnois tout à blanc, monté sur un » coursier, lequel portoit une des bannières du roi » devant mondit seigneur de Dunois; &, à sa » senestre, portoit l'autre bannière le sire de Montaigu, son neveu, monté sur un coursier, & » armé pareillement, & laissetent iceux seigneurs, » en entrant dedans le chœur de ladite église, au » lectrin, une des bannières du roi ».

Il est évident par ces témoignages, qu'il y avoit alors au moins deux bannières du roi.

Voici ce qui regarde l'étendard royal: « Au » plus près de lui (dit un des historiens de Charles » VII, en décrivant son entrée dans Rouen); au » plus près de lui, étoit un écuyer qui portoit » l'étendard du roi de France, lequel étoit *de satin* » *cramoisi, semé de soleils d'or* ». Il y avoit un autre étendard, qu'on n'appelloit pas simplement étendard royal, mais le pennon royal. Froissard parle expressément de ce pennon royal au sujet de la descente que le duc de Bourbon fit en Afrique; car, dans l'énumération des princes & des seigneurs qui accompagnoient le duc de Bourbon, étoient, dit-il........

« Messire Philippe d'Artois, comte d'Eu, à » bannière....., le frère du maréchal de Sancerre à pennon, & puis *le pennon du roi de* » *France*, *& sa devise*, &c. ».

Pareillement, dans la relation de l'entrée de Charles VII dans Rouen, il est fait mention du pennon royal. « Derrière les pages du roi,' dit » l'historien, étoit Havart, écuyer tranchant, » monté sur un grand destrier, qui portoit un » pennon de velours azuré, à trois fleurs de lis » d'or de brodeure, bordé de grosses perles ».

Ce n'est pas sans raison que je remarque cette différence d'étendards des rois de France, parce que je prétens que c'est de l'un d'eux que la cornette blanche a pris la place, ou plutôt qu'elle est l'un de ces étendards sous un autre nom & sous une autre figure. Je tâcherai de prouver dans la suite que c'est le pennon royal.

Ce seroit, à mon avis, de ce pennon que devroit s'entendre ce que je trouve rapporté dans l'état de la France, de 1661, si le fait étoit vrai. « M. de » Rodes, dit l'auteur, étoit aussi autrefois écuyer » tranchant & cornette blanche de France, laquelle » dernière dignité a été héréditaire dans sa maison, » depuis qu'Eudes de Rodes, vers l'an 1496, » sous Charles VIII, dans une bataille, se jetta » au travers des ennemis qui avoient déja gagné » la cornette blanche, &, tuant de sa propre » main celui qui la tenoit, il rapporta au roi, qui » lui donna cette charge héréditaire en sa famille, » de porter la cornette blanche, quand les rois » marchent à l'armée ». Il y a dans cet extrait bien des faussetés, mais qui supposent cependant une vérité que je vais débrouiller.

Premièrement il est faux qu'un Eudes de Rodes ait été porte-cornette blanche à la bataille de Fornoue; car, dans la généalogie & dans les titres

Digitized by Google

de la maison de Rodes, cités dans la généalogie, il ne paroit aucun seigneur de cette maison qui ait porté le nom d'Eudes. 2°. Bien que cette maison fût déja illustrée, dès le temps de Charles VIII, par l'ordre de la Toison d'or, & par des emplois considérables, on ne voit point par la généalogie, qu'aucun de ces seigneurs ait porté le titre de cornette blanche en ce temps-là. Le premier à qui on le donne, est Guillaume de Rodes, sous Charles IX. Mais voici ce qui est vrai : c'est qu'un seigneur, dont les terres sont tombées par alliance dans la maison de Rodes, étoit porte-cornette à la bataille de Fornoue; c'étoit le seigneur du Mesnil-Simon. Cela se voit par son épitaphe qui est dans l'église de Neuilli, proche de Saucerre. La voici copiée mot à mot sur l'original :

« Ci gist noble & puissant seigneur messire » Charles du Mesnil-Simon, en son vivant, che- » valier seigneur de Beaujeu & des Cartiers- » Rogier, valet tranchant des rois Loys & Charles, » portant la cornette à la journée de Fournauve, » qui étoit fils de haut & puissant seigneur messire » Jehan du Mesnil-Simon, seigneur dudit lieu & » Béthemont, Besancourt, Pouly, Montagu, le » Buc, Anthoillet, Moiraistres, Launai, en l'Isle » de France, de Beaujac, Maupas, Moroguis & » des Cartiers-Rogier, conseiller & chambellan » du roi, bailli & gouverneur de Berri & de » Limosin, qui mourut à Burgues, revenant d'Am- » bassade devers le roi de Castille; & décéda icelui » Charles, son fils, le vingt-sixième septembre mil » cinq cent huit. Priez Dieu pour eux ».

Il faut de plus remarquer ici que l'auteur de l'état de la France a ajouté à la cornette l'épithète de *blanche*, qui n'est point dans l'épitaphe; car vraisemblablement ce n'étoit point encore la couleur de cette cornette ou du pennon royal : mais, avant que de prononcer absolument que la cornette blanche fût le pennon royal & le même étendard sous divers noms en divers temps, il faut examiner encore quand & d'où est venu le nom de cornette à cet étendard.

Sans m'arrêter aux diverses origines que nos étymologistes donnent de ce nom de cornette en qualité d'étendard, je dirai ce qui me paroit de plus vraisemblable là-dessus.

La cornette, en matière de guerre, fut d'abord une espèce d'ornement qui se mettoit quelquefois sur le casque, principalement dans les cérémonies publiques, où l'on paroissoit en habillement de guerre. Je pourrois en apporter divers exemples. Je me contenterai d'en transcrire un où il est fait plusieurs fois mention de cette cornette : c'est dans l'histoire de Mathine de Coussi, où il fait la description de l'entrée de Charles VII à Rouen, lorsque les Anglois en furent chassés. « Après, dit-il, » suivoient les Archers de Messire Charles d'Anjou, » qui étoient au nombre de cinquante, & qui » avoient sur leurs salades des cornettes pendants » jusques sur leurs chevaux.... En suivant iceux, » alloient cinquante Archers ou environ, fort bien » habillés, qui appartenoient au roi de Sicile, & » avoient sur leurs salades des cornettes des cou- » leurs du roi.... Trois cents lances qui avoient » sur leurs salades chacun une cornette de taffetas » vermeil, à un soleil d'or, &c. ».

Je crois qu'on appella ainsi cet habillement de tête, parce qu'il étoit mis pardessus le casque ou pardessus la salade, comme les cornettes des femmes étoient mises alors pardessus leur bonnet, & comme, en divers endroits, nos paysannes le mettent encore aujourd'hui. En effet, ce taffetas se mettoit sur le casque en derrière, comme ces cornettes de paysannes. Il en avoit assez la figure, ainsi qu'on le voit dans l'estampe du casque du connétable de Clisson.

De plus, comme le mot de pennon étoit suranné depuis qu'il n'y avoit plus de chevalerie bannerette dans les armées, & que cette cornette militaire des casques, étant étendue, paroît avoir eu une figure approchant d'un étendard, on changea le nom de pennon royal en celui de cornette royale.

Comme je trouve la cornette royale appellée de ce nom de cornette, pour la première fois, sous Charles VIII, il me paroit que ce fut le même prince qui donna ce nom de cornette à l'étendard ou pennon royal. Ce nom de cornette fut donné depuis aux autres étendards de la cavalerie légère sous le successeur de Charles VIII, Louis XII, qui, comme je le dirai après Brantôme, fut celui de nos rois qui donna le premier quelque forme à la cavalerie légère.

J'ai dit qu'on voit pour la première fois, sous Charles VIII, ce mot de cornette, pour signifier un étendard; &, en effet, je ne me souviens point d'avoir jamais vu avant ce temps-là le nom de cornette en ce sens dans les troupes françoises. J'ai été confirmé dans la pensée que ma mémoire ne me trompoit point, par l'autorité d'un homme sçavant dans les antiquités de France : c'est le sieur de Caseneuve qui, dans ses origines françoises, s'exprime ainsi sur le mot de cornette : « c'est ainsi, » dit-il, que nous appellons une compagnie de » gens de cheval, & le drapeau qui lui sert d'*en-* » *seigne*. Je puis assurer que ce mot, en ce sens-là, » n'est pas fort ancien en France, ne l'ayant encore » pu rencontrer en aucun de nos anciens auteurs ».

Quoi qu'il en soit de cette conjecture touchant l'origine de ce nouveau nom; c'étoit toujours l'étendard royal ou le pennon royal. Il me semble, suivant ce que je vais ajouter, que ce ne fut pas le grand étendard, mais le pennon. Je crois qu'on en conviendra quand on aura lu les réflexions suivantes.

M. du Cange dans sa neuvième dissertation sur l'histoire de Saint-Louis, par Joinville, où il traite des chevaliers bannerets, s'exprime ainsi. « Il est constant, dit-il, que les souverains avoient la bannière & le pennon; & à l'égard du roi de France, sa bannière étoit à la garde du grand

M m ij

Digitized by Google

chambellan, & son pennon en celle du premier valet tranchant ». Il faut remarquer ces dernières paroles, que le pennon royal étoit à la garde du premier valet tranchant.

Lorsque dans ces derniers temps, le roi réunit la charge de porte-cornette blanche avec celle de premier tranchant, dans la personne de M. de la Chesnaye, en 1685, on mit ce qui suit dans ses provisions : « la charge de notre porte-cornette blanche dont étoit pourvu le sieur marquis de Vandeuvre, ayant vaqué par sa mort, nous avons pris résolution de réunir à ladite charge celle de notre premier tranchant, lesquelles charges avoient été toujours possédées par une même personne, & d'en pourvoir notre cher & bien amé Jean-Baptiste-Nicolas Desmé, écuyer, sieur de la Chesnaye, gentilhomme de la chambre de notre très-cher & très-amé fils le Dauphin. . . . . A ces causes, nous avons audit sieur de la Chesnaye donné & octroyé, donnons & octroyons par ces présentes, signées de notre main ladite charge de notre porte-cornette blanche & premier tranchant, vacante tant par le décès dudit sieur marquis de Vandeuvre, que par la démission du sieur de Bootenai, comte de Hombourg, &c. »

Ce qui est énoncé dans ces provisions, que les deux charges avoient été toujours possédées par le même officier, se vérifie dans plusieurs personnes de la maison de Rodes, sous les règnes de Louis XIII, de Henri IV & de Henri III, sous le règne desquels MM. de Rodes possédèrent en même temps ces deux charges; le seigneur du Mesoil-Simon les possédoit aussi sous Charles VIII, comme on l'a vu dans son épitaphe, & il étoit un de leurs ancêtres par les femmes.

Joignons à cela ce que dit M du Cange, que le pennon royal étoit autrefois à la garde du *premier valet tranchant ;* & ajoutons pour confirmer cette remarque ce qui est dit dans la relation de l'entrée de Charles VII dans Rouen, que j'ai déja citée; sçavoir, qu'en cette occasion derrière les pages du roi étoit Havart, écuyer tranchant, monté sur un grand destrier qui portoit un pennon de velours azuré à trois fleurs-de-lys d'or, qui étoit le pennon royal.

Selon touts ces différents textes, le pennon royal étoit à la garde du premier valet tranchant, & les deux charges de valet tranchant & de porte-pennon royal étoient, du temps de Charles VII, unies dans la même personne. Elles l'étoient aussi sous Charles VIII, & l'ont presque toujours été depuis. De-là il est, ce me semble, très-naturel de conclure que l'étendard auquel a succédé la cornette blanche, est le pennon royal même qui a changé de nom & de couleur, & pris le nom de cornette blanche.

Voici encore une preuve de ce que j'avance ; c'est que le pennon royal porté par le valet tranchant, servoit au même usage à l'armée auquel la cornette blanche a servi depuis, étant pareillement portée par le valet tranchant. Je trouve ceci expressément marqué dans un très ancien manuscrit, qui commence par une ordonnance de Philippe-le-Bel, datée de l'an 1306, touchant les gages de bataille ; & où il y a plusieurs divers réglemens compilés. Il y en a un intitulé : l'*ordonnance du roi quant il va en armes*. Il est dit sous ce titre ; premièrement, que le premier écuyer tranchant a la garde de l'étendard royal ; secondement, que le premier chambellan porte la bannière du roi, & qu'enfin, « le premier valet tranchant doit être le plus prochain derrière le roi, portant son pennon, qui doit aller çà & là partout où le roi va, afin que chacun connoisse où le roi est. » Or, il est manifeste par nos histoires que tel étoit l'usage de la cornette blanche, lorsque le porte-cornette exerçoit ses fonctions militaires, comme il les exerçoit encore du temps de Henri III, de Henri IV & de Louis XIII. On peut relire ce que j'ai dit ci-dessus sur ce qui se passa à cet égard à la bataille d'Yvri. On doit donc, ce me semble, convenir que la cornette blanche de ces derniers temps, étoit le pennon royal. Il reste à examiner quand la couleur du pennon royal a été changée, & qu'il a été fait purement blanc : car, il est certain que l'étendard royal & le pennon royal ont changé pour la couleur.

Cela se prouve par divers faits historiques que j'ai rapportés ci-dessus. L'étendard royal du temps de Philippe-Auguste, étoit de couleur bleue parsemé de fleurs-de-lys.

> De fin azur luisante enseigne,
> A fleurs-de-lys d'or aornée,

Dit Guillaume Guyart. L'étendard royal de Charles VII, à son entrée à Rouen, étoit de satin noir semé de soleils d'or. Et dans la même cérémonie le pennon royal étoit de velours azuré à trois ou à quatre fleurs-de-lys d'or. Je suis persuadé, comme je l'ai déja dit, que ces historiens ne nous ont marqué, que le fond de cet étendard sans exclure la croix blanche : tant il est constant par les écrivains de notre ancienne histoire, que les étendards royaux ont toujours eu cette croix. C'est ainsi que parlant des drapeaux du régiment des Gardes, on pourroit dire simplement qu'ils sont de couleur bleue semés de fleur-de-lys. Ce qui n'excluroit pas la croix blanche qu'ils ont en effet sur ce fond bleu. Mais quand est-ce que la cornette blanche a commencé d'être toute blanche ? Je ne puis rien assurer là-dessus, sinon que je n'ai vu nulle part avant Charles IX, la couleur blanche attribuée à cette cornette royale : mais ce n'est là qu'un argument négatif qui n'est pas assez concluant pour faire ce prince l'auteur de ce changement. En voici un autre qui paroit avoir quelque vraisemblance : c'est que François Ier en créant le colonel général de l'infanterie, lui donna deux compagnies colonelles, auxquelles seules il accorda le privilége de porter le drapeau blanc.

Digitized by Google

Il pourroit bien dans le même temps avoir changé la couleur de sa cornette royale, & lui avoir donné la couleur blanche. Je ne n'en sçais pas davantage sur cette circonstance.

Le pennon royal auquel la cornette blanche a succédé, se portoit même dans les armées où le roi n'étoit pas en personne, comme on l'a vu dans l'expédition d'Afrique, du duc de Bourbon, du temps de Charles VI, dont j'ai parlé; où Froissart dit en termes exprès: « qu'on y vit le pennon du roi de France. » Il en fut de même de la cornette blanche. L'exemple de l'armée du duc de Joyeuse à la bataille de Coutras que j'ai rapporté, où le roi Henri III n'étoit point, en fait foi: mais bien plus, il y avoit dans chaque armée royale une cornette blanche: car, dans le même temps que Henri IV ferroit de fort près en personne avec sa principale armée, celle du duc de Mayenne & du duc de Parme, dans le pays de Caux, en 1592, les princes de Conti & de Montpensier avoient dans la leur sur les frontières du Maine, une cornette blanche portée par M. d'Achon, qui fut fait prisonnier à la journée de Craon par le duc de Mercœur. Pareillement sous Charles IX, à une défaite de M. de Sommerive qui étoit dans la Provence, chef du parti catholique, tandis que le comte de Lende son père, étoit à la tête des huguenots. D'Aubigné dit que M. de Sommerive perdit deux mille hommes sur la place, ... *abandonnant l'enseigne blanche*, & vingt-deux autres, &c.

Mais ces cornettes blanches, comme je le dirai dans la suite, n'étoient point la cornette royale; c'étoient seulement celles du général. Il faut maintenant examiner quand on a cessé les fonctions militaires du porte-cornette blanche.

Il y a déja longtemps que cette charge est sans exercice. Dans un état de la France imprimé il y a soixante ans, c'est-à-dire en 1661, il est dit: « Vous remarquerez qu'autrefois, lorsque nos rois » marchoient au combat, c'étoit sous la cornette » blanche, sous laquelle marchoient avec le roi » plusieurs seigneurs volontaires: mais maintenant » elle n'est plus en usage. » De la manière dont cet auteur s'exprime, il paroit qu'il y avoit dès lors bien des années qu'on ne portoit plus la cornette blanche à l'armée. Je crois pouvoir assurer qu'on ne l'y a jamais portée sous le règne de Louis-le-Grand, mais je la trouve encore sous celui de Louis XIII.

Voici ce que dit le Mercure François sous l'an 1620, après avoir parlé de la prise du Pont de Cé durant la guerre civile qui s'alluma au sujet de la reine mère, après qu'elle eut quitté la cour. « Le roi, en se retirant à son logis, après avoir été dix-sept heures à cheval auparavant que de descendre, il le poussa, & lui fit faire quelques passades à la tête de sa cornette blanche. ». Cette cornette étoit donc portée encore à l'armée de 1620?

En 1636, après la prise de Corbie qui effraya beaucoup les Parisiens, comme l'on pensoit à reprendre cette place, le roi Louis XIII fit une ordonnance, où, entre autres choses, « il est enjoint à touts maitres d'hôtel & gentilshommes servants de sa majesté hors de quartier, de se rendre dans huit jours dans son armée, & montés en état de lui faire service, à peine d'être décbus des qualités & des privilèges y attribués. ».

Et l'historien ajoute, dans la même page: « le roi arriva à l'armée peu de jours après avec le cardinal (de Richelieu) & bon nombre de gentilshommes, tant de sa maison que de volontaires. ». Ces officiers commensaux du roi, dont il est parlé dans l'ordonnance, aussi-bien que ces seigneurs & gentilshommes de la maison du roi, & les autres gentilshommes volontaires dont parle l'historien, qui accompagnèrent sa majesté à l'armée, étoient ceux qui, jusqu'alors, avoient coutume de combattre sous la cornette blanche. Ainsi, quoiqu'il ne soit pas ici fait mention de cet étendard, je crois qu'il étoit encore dans cette armée; d'autant plus que dans un état de la France, où, par occasion, il est parlé de cette expédition, il est dit: « que le Roi convoqua l'arrière-ban de sa maison, qu'il sépara d'avec ses autres troupes ». Ce qui marque qu'il devoit combattre sous un étendard particulier, qui ne pouvoit être que la cornette blanche; suivant la coutume que nous avons vu avoir encore été observée sous ce règne, je trouve qu'il est fait encore mention de la cornette blanche en 1642, au sujet de la bataille de Honnecourt, que le maréchal de Guiche perdit contre les Espagnols: car Victorio Siri dit dans son Mercure, « que la cornette blanche du colonel général de la cavalerie, ayant été trouvée parmi les étendards qui avoient été pris, les Espagnols s'en firent grand honneur, croyant & publiant que c'étoit la cornette des gentilshommes du roi de France; » ce qui suppose que cette cornette étoit encore portée dans les armées françoises.

Depuis ce temps-là, je n'ai point d'idée de l'avoir trouvée dans les armées; & je crois que peu de temps après le porte-cornette blanche, quoique la charge subsistât, cessa de faire les fonctions militaires attachées auparavant à cette charge.

Je dois faire ici, en passant, une remarque sur une manière de s'exprimer en usage dans la maison du roi. Elle s'y est introduite sans doute du temps que la cornette blanche étoit dans les armées, & s'y est conservée, quoique cette cornette n'y soit plus. En temps de guerre, on dit, par exemple, des gardes du corps, on dit aussi des gendarmes & des autres corps militaires de la maison du roi, que les uns sont de quartier, & les autres à la cornette. Ceux qui sont de quartier, sont ceux qui, comme gardes, sont leurs trois mois de service. Ceux qui sont à la cornette s'entend des autres qui, n'étant point de quartier, servent dans l'armée. On parle ainsi, quoique les

gardes du corps & les gendarmes de la garde n'ayent point de cornette : c'est qu'autrefois ceux des gardes qui étoient à l'armée, se rassembloient avec touts les officiers de la maison du roi & les autres commensaux sous la cornette blanche, soit du roi, soit du général; & qu'ainsi l'on disoit que les uns étoient de quartier, & les autres à la cornette. Je suis persuadé que c'est là l'origine de cette manière de parler.

Quant aux prérogatives & aux fonctions militaires du porte-cornette blanche dans les temps qu'il en jouissoit, nous n'en apprenons guères autre chose par l'histoire, sinon qu'il portoit cette cornette dans l'escadron du roi à un jour de bataille. Mais j'ai recouvert un papier qu'on a trouvé parmi ceux de feu M. Vandœuvre, prédécesseur de M. de la Chesnaye dans cette charge, où il y a quelque détail touchant la cornette blanche. C'est un mémoire présenté au conseil du roi par M. de Rodes contre M. de Palezeau, qui, en vertu de quelque charge qu'il avoit, soit dans la gendarmerie, soit dans la cavalerie, prétendoit être obéi par la cornette blanche, & lui donner ses ordres. Celui qui présenta le premier étoit Claude Pot de Rodes, petit-fils de Guillaume de Rodes. Je vais mettre ici ce mémoire en entier, parce qu'il n'est pas long, & qu'il me donnera lieu de faire des réflexions importantes à ce sujet.

Les raisons que M. de Rodes allègue contre la prétention de M. de Palezeau, sont:

« Qu'ayant l'honneur de porter la cornette blanche du roi, il ne peut recevoir commandement d'autre que sa majesté.

Que, pour preuve de cela, quand le roi a une armée sur pied, & qu'il n'y est pas en personne, si ledit sieur de Rodes s'y trouve, il n'arbore pas la cornette; mais il y combat comme particulier, ainsi que fit son grand père à la bataille de Dreux, au retour de laquelle il fut fait chevalier de Saint Michel: & lors le général de l'armée a une cornette qu'il donne à commander à qui bon lui semble; &, en cette qualité, ledit sieur de Rodes fit le voyage de Juliers avec M. le maréchal de la Chastre, son oncle, son frère étant encore vivant & en possession de la cornette blanche; & dit qu'il y avoit plus d'apparence qu'il dût être commandé d'un général d'armée, que d'un particulier qui pourroit être aujourd'hui commis par sa majesté, & demain un autre qui feroit rendre la cornette moins honorable que celle du plus petit chevau-léger qui soit en France.

Et sur ce que ledit sieur de Palezeau allègue que le marquis de Pizani lui a commandé autrefois, ayant été destiné par le feu roi Henri le Grand pour porter la cornette blanche, si quelque occasion de bataille se fût offerte. A cela je réponds que s'il l'a souffert, ç'a été pour le bas âge, auquel étoient les frères dudit sieur de Rodes, &, pour ne sçavoir pas le dû de sa charge, qui l'obligeoit à ne recevoir commandement que du roi ou de celui qui porte le commandement de sa part, lequel ledit seigneur roi, quand il part du gros de sa cornette, commande à celui qui a cette charge de croire ce que celui qu'il nomme lui dira de sa part, n'y pouvant être, qui est ordinairement son écuyer; & ainsi fut-il observé à Amiens. Et un écuyer, nommé Boissi, vint plusieurs fois faire des commandements à feu mon frère, d'avancer pour aller au combat, comme on en fut sur le point.

Et sur ce que plusieurs allèguent que tel pourroit être pourvu de ma charge, qui auroit encore si peu d'expérience, comme étoient mes frères dont l'aîné fut tué la portant à la bataille d'Yvri, à dix-neuf ans, & le dernier mort à Amiens à vingt-un, qu'il ne seroit digne de commander à ceux qui sont sous la cornette blanche. A cela je dis que nul n'y peut commander que le roi, la cornette étant composée de princes, maréchaux de France, officiers de la couronne & vieux capitaines de gens d'armes qui n'ont leurs compagnies dans l'armée, & qui ne sçauroient obéir à d'autre qu'à sa majesté; mais qu'ayant eu le commandement de charger, c'est mon drapeau qui commande à ceux qui l'accompagnent, & non ma personne, auquel tout ce qui est dessous, tant ceux qui ont été portés par terre, que ceux qui ont été rompus des autres compagnies qui ont combattu, se viennent rallier pour faire ferme ou combattre selon qu'il est jugé nécessaire.

D'autres disent qu'il est nécessaire qu'il y ait quelqu'un dedans le quartier de la cornette pour commander, autrement qu'il y arriveroit plusieurs inconvénients, tant aux allarmes, que pour les logements, querelles, & autres désordres qui surviennent dans le quartier.

A cela je réponds que le quartier de la cornette blanche est toujours le plus proche bourg du quartier du roi, que dans ledit quartier, sont tous volontaires tels que je les ai nommes ci-dessus, qui pourront aller à la guerre, à la prière, ou par l'estime qu'ils feront d'un homme qu'il plaira au roi y commettre, pour en mener cent ou deux cents selon l'occasion, mais non par commandement, & que du jour qu'il érigera cette charge, & l'affectera à une personne particulière, il ruinera le corps de sa cornette; & touts volontaires qui arriveront à l'armée, prendront parti dans des compagnies de gens d'armes, chevaux-légers & régiments selon l'âge & l'opinion des hommes, & les amis qu'ils auront dedans l'armée.

Et de plus, après plusieurs charges faites, je suis obligé de demeurer avec ma cornette dans le champ de bataille mort ou vif, soit qu'elle soit gagnée pour le roi, ou perdue; parce que c'est à cette marque que l'on a recours pour venir apprendre des nouvelles du roi, & où sa majesté envoye commander ce qu'elle veut qu'on fasse: &, en cas que je sois pris prisonnier, c'est au roi à payer ma rançon; &, s'il y avoit quelqu'un qui me comman-

Digitized by Google

dât, il m'obligeroit peut-être à me retirer, qui est contre mon devoir & mon honneur.

Et bien, qu'en ceci je représente l'inconvénient qui en arrivera, c'est pour le respect de l'intérêt du roi & non pour le mien : car je ne loge jamais dans le quartier de la cornette blanche, si ce n'est une partie de mon équipage ; mais proche du logis du roi, afin qu'à la moindre allarme qui arrivera, je puisse aller au logis de sa majesté prendre ma cornette, qui a coutume d'être mise dans la ruelle de son lit.

Et le jour que le roi licentie son armée, qu'il la met en garnison, qu'il est sur son retour & n'a plus que faire de mon service, je le supplie qu'il ait agréable que je l'emporte chez moi, & qu'il me soit donné un cheval de sa grande écurie, qui sera choisi après son premier & second cheval de bataille, ainsi qu'il eût fait si j'eusse combattu : cet honneur & bienfait étant dûs & payés de tout temps à mes prédécesseurs qui ont eu ma charge, du jour que sa majesté a ennemis en campagne, & qu'il fait la revue de son armée, à laquelle je me dois trouver, après avoir reçu le commandement de sa majesté.

Et quand l'arrière-ban est publié, & que ceux des provinces qui les conduisent arrivent à la cornette blanche, les maréchaux des logis ne leur doivent point donner de logis qu'ils ne leur portent attestation de moi, du jour de leur arrivée, afin qu'ayant servi leurs trois mois, ils puissent se retirer chez eux, avec des certificats que je leur donne de leurs services rendus, sur lesquels ils en obtiennent de M. le secrétaire d'état, qui a la charge de la guerre, pour leur servir en ce qu'ils en auront besoin, pour n'être point inquiétés par les juges des provinces.

Cela doit faire juger au roi & à MM. de son conseil, que s'il y avoit quelqu'un qui eût commandement sur moi, ce seroit à lui à donner ces certificats & non à moi, dont mes prédécesseurs sont en possession de temps immémorial.

Qui me fait très humblement supplier sa majesté d'appuyer mes raisons, & me permettre que cette charge qui a jusqu'ici tant apporté de lustre & d'honneur à ceux de mon nom, n'y puisse être altérée ni amoindrie, mais demeurant dans les prérogatives & fonctions ordinaires, je les puisse imiter en l'affection & fidélité qu'ils ont de tout temps rendue aux rois ses prédécesseurs. Et afin que les choses ne soient point mises en contestation, il lui plaise commander à M. de la Ville-aux-Clercs m'en expédier un règlement. ».

Voici ce qu'on en peut recueillir touchant les prérogatives & les fonctions militaires du cornette blanche, quand cette charge étoit en exercice dans les armées.

1°. Que la cornette blanche étoit dans le corps où le roi combattoit ; que ce corps étoit composé de princes, de maréchaux de France, d'officiers de la couronne, de vieux capitaines, de gendarmes qui n'avoient point leurs compagnies dans l'armée ; & cela s'accorde parfaitement avec les extraits que j'ai faits ci-dessus de d'Aubigné, de du Tillet, de Montgommeri-Corbeson, de la Popeliniere & de Comines.

2°. Que la cornette blanche du roi ne se déployoit point dans une armée, quand il n'y étoit pas en personne ; qu'alors le cornette blanche y servoit comme particulier & sans faire les fonctions de sa charge ; que le général de l'armée, en ce cas, donnoit sa propre cornette blanche, & qui n'étoit pas celle du roi, à qui il jugeoit à propos ; ce qui n'empêchoit pas que quantité de seigneurs & gentilshommes volontaires ne se rangeassent sous la cornette blanche du général, comme ils faisoient sous celle du roi. Et ce fait est prouvé par l'extrait que j'ai fait de l'histoire de d'Aubigné, où il est parlé de la bataille de Coutras, en laquelle le duc de Joyeuse commandoit l'armée royale, & avoit sa cornette blanche, sous laquelle étoit une infinité de noblesse.

3°. Que nul autre que le roi ne commandoit le corps de la cornette blanche, & que quand il s'en détachoit pour aller en quelque autre endroit de l'armée, il commettoit dans cet intervalle un officier pour donner les ordres de sa part, & que cet officier étoit ordinairement son écuyer.

4°. Que durant un campement, si le roi vouloit faire quelque détachement du corps de la cornette blanche, il commettoit un officier considérable & estimé qui venoit au corps de la cornette blanche, non pas porter commandement de faire le détachement sous ses ordres, mais prier de la part du roi qu'on l'agréât, lui officier, pour le commander.

5°. Que le quartier de la troupe qui composoit la cornette blanche, étoit toujours le plus proche de celui du roi.

6°. Que le porte-cornette blanche ne logeoit pas dans ce quartier, mais dans celui du roi & proche du logis du roi, & que la cornette blanche étoit toujours placée dans la ruelle du lit du roi à l'armée : mais que quand l'armée étoit licentiée, le porte-cornette blanche avoit le droit & la permission de l'emporter chez lui. Cela s'entend du temps que la guerre duroit : car par un autre mémoire que j'ai tiré du même endroit que celui-ci m'est venu, il est dit que la cornette blanche doit être serrée dans les coffres de la garde-robe.

7°. Que c'étoit principalement à la cornette blanche que se devoit faire le ralliement, soit durant la bataille, soit après une déroute, soit après la victoire, soit pour la retraite, soit pour recommencer le combat.

8°. Que le porte-cornette blanche devoit demeurer dans le champ de bataille, mort ou vif, soit que la bataille fût perdue, soit qu'elle fût gagnée ; parce que c'étoit à cette cornette que l'on avoit recours pour avoir des nouvelles du

Digitized by Google

roi, & que c'étoit là que sa majesté envoyoit ses ordres sur ce qu'il y avoit à faire.

9°. Que si le porte-cornette blanche étoit fait prisonnier à la bataille, c'étoit au roi à payer sa rançon.

10°. Que le cornette blanche avoit droit d'avoir un cheval de la grande écurie du roi, qui seroit choisi après le premier & le second cheval de bataille de sa majesté, du jour que le roi avoit ennemis en campagne, & qu'il faisoit la revue de son armée, à laquelle le cornette devoit assister ensuite du commandement du roi, & qu'il avoit le même droit au retour de l'armée.

11°. Que quand l'arrière-ban étoit publié, & que ceux des provinces qui le commandoient, arrivoient à l'armée, les maréchaux des logis ne leur devoient point donner de logis, qu'ils ne leur portassent attestation du porte-cornette blanche du jour de leur arrivée.

12°. Qu'après les trois mois de service de l'arrière-ban, il donnoit à ceux qui en étoient, des certificats de leur service rendu, sur lesquels ils en obtenoient du secrétaire d'état de la guerre, qui leur servoient en cas de besoin, pour n'être point inquiétés par les juges des provinces.

Un autre mémoire qui vient aussi du marquis de Vandœuvre, dit ce que j'ai déja marqué, que la cornette blanche devoit être gardée dans les coffres de la garde-robe. Il ajoute que quand on l'y reportoit, c'étoit le premier page de la grande écurie, par qui le bâton de la cornette devoit être porté. Et qu'enfin celui qui étoit pourvu de la charge de porte-cornette blanche, avoit son entrée à la chambre du roi, dans le même temps que les officiers de la garde-robe portoient les habits de sa majesté. Qu'il avoit d'appointements 600 livres par mois, qui faisoient 7200 livres par an, dont un quartier a été retranché. Qu'outre cela il y avoit eu une pension de 3000 livres, attachée à la charge dont les lettres patentes sont en bonne forme, & bien vérifiées. Celui qui possède aujourd'hui cette charge, n'est payé que de 5400 livres par an. C'est-là tout ce que j'ai pu tirer de notre histoire, & des mémoires que j'ai rapportés touchant à la charge de porte-cornette blanche, dont j'ai montré l'origine dans celle de porte-pennon royal, qui étoit, à la couleur près, le même étendard que la cornette blanche. J'ai encore prouvé clairement par l'histoire, que la charge de premier tranchant étoit avant plusieurs siècles unie à celle de porte-pennon royal, comme elle l'a presque toujours été depuis à celle de porte-cornette blanche : & c'est avec vérité que le feu roi, en la réunissant dans la personne de M. de la Chesnaye, a dit dans ses provisions, que ces deux charges avoient toujours été possédées par la même personne.

Il ne reste plus qu'à mettre ici la liste de ceux qui ont possédé cette charge depuis que cet étendard porte le nom de cornette. Je ne la commencerai qu'au règne de Charles VIII, parce que je n'ai pu trouver les noms de ceux qui portoient par office le pennon royal avant ce temps-là, excepté celui d'un seigneur, nommé Havard, qui le portoit sous le règne de Charles VII, & qui étoit aussi premier tranchant. Je ne mettrai point non plus dans cette liste le nom de ceux qui ont porté la cornette blanche dans les armées des rebelles pendant les guerres civiles, ni de ceux qui l'ont portée quand les rois n'étoient point à l'armée; d'autant que ni les uns ni les autres n'avoient point véritablement la charge; les premiers, parce qu'ils ne l'avoient point par l'autorité du roi, contre lequel ils portoient les armes; les seconds, parce que, comme je l'ai fait observer sur le mémoire de M. de Rodes, la cornette blanche qui étoit portée dans l'armée, en l'absence du roi, n'étoit point la cornette blanche royale dont il s'agit; mais la cornette blanche du général de l'armée qui donnoit à qui il jugeoit à propos la commission de la porter.

Ainsi n'entreront point dans cette liste le marquis de Brezé qui portoit la cornette blanche du duc de Joyeuse à la bataille de Coutras; ni M. de Sicogne qui la portoit dans l'armée du duc de Mayenne à la bataille d'Yvri, gagnée par Henri IV, ni quelques autres pour de pareilles raisons. (*Dan. mil. fr. T. I. pag.* 481.). (*Voyez* CORNETTE, GUIDON, DRAPEAU).

ENTREPRENEUR DES VIVRES. *Voyez* MUNITIONNAIRE.

ENTREPRISE. Résolution d'une attaque.

« Quand une *entreprise* a été résolue dans un conseil de guerre, il est d'une extrême conséquence que les officiers & les soldats même ignorent le pour & le contre; car il y en a toujours un fort grand nombre qui comptent les avis plutôt qu'ils ne les pèsent. Souvent dans les conseils ce ne sont pas les plus sages qui sont les plus écoutés & qui décident; mais ceux qui sont à la tête, à qui il est permis de faire & de dire tout ce qui leur plait : outre que l'on a de l'éloignement dans ces sortes d'assemblées pour tout ce qui tend à éviter ou retarder le combat, de peur qu'on ne doute de leur courage. Il importe donc que ceux qui ont été d'un sentiment contraire, paroissent approuver ce qui s'y est déterminé, quelque mauvais qu'il puisse être, il faut qu'ils le maintiennent publiquement; ce qui fait que le général, ou celui qui en est l'auteur, perd cette crainte que cause ordinairement le doute où l'on est de ne pas réussir ». (*Comment. sur Polybe*, de M. le chevalier de Folard, *tom. IV. pag.* 162.).

L'objet de l'auteur, dans ces réflexions, est d'empêcher; lorsqu'un général a pris un parti qu'on croit dangereux, & dont on ne peut pas le distraire, de lui donner, ainsi qu'aux officiers & aux soldats de l'armée, aucune inquiétude sur l'événement; parce que, comme il l'observe avec beaucoup de raison, *la vérité qui frappe, & à laquelle on se refuse*,

Digitized by Google

refuse, nous laisse souvent dans une suspension d'esprit & une espèce de crainte de ne pas réussir, qui est toujours dangereuse. (Q).

ENVELOPPE. Retranchement ayant bastion, courtines, demi-lunes & redans, dont on couvre un poste.

On nomme aussi *enveloppe* une basse enceinte faite dans un fossé trop large, pour couvrir le bas de l'enceinte d'une place.

EPAULE DU BASTION. Point où la face & le flanc du bastion se joignent. *V.* ANGLE D'ÉPAULE.

EPAULEMENT. Ouvrage construit en terre & fascines, pour mettre une troupe à l'abri du canon de l'ennemi.

L'*épaulement* diffère du parapet, en ce que la mousqueterie tire par-dessus celui-ci, mais non par-dessus l'autre. On nomme *épaulement* l'ouvrage en terre & fascines qui, dans un siège, couvre les batteries de canon ou de mortier, & quelquefois des corps de cavalerie, qui, dans certaines positions qu'on veut défendre, couvre une aile ou une autre partie de l'armée, &c.

On donne aussi ce nom au prolongement ou partie de la face d'un bastion saillante au-delà du flanc, lorsque cette partie est quarrée; si elle est arrondie, on la nomme *orillon*.

EPAULETTE. Morceau d'étoffe attaché à l'habit sur la partie supérieure de l'épaule.

L'*épaulette* avoit d'abord été imaginée pour attacher ensemble les différentes parties de l'armure, & mettre les épaules de l'homme de guerre à l'abri des coups des ennemis: aujourd'hui elle ne sert plus qu'à distinguer les différents grades, & qu'à fixer sur l'épaule la banderolle qui soutient la giberne.

Nous ne parlerons point des *épaulettes* antiques; elles appartiennent au dictionnaire des antiquités.

Les soldats, les bas-officiers, les officiers subalternes & les officiers supérieurs des troupes Françoises portent des *épaulettes*.

L'*épaulette* des soldats & des bas-officiers est composée d'un morceau de drap, large de deux pouces, de la couleur du fond de l'uniforme, & liserée de la couleur distinctive affectée à chaque régiment; elle est placée sur l'épaule gauche: le bout supérieur en est cousu à la naissance du collet de l'habit, & l'autre bout, terminé en écusson, s'attache à un petit bouton placé proche de la couture de la manche. Celle des grenadiers est rouge, doublée de blanc; celle des chasseurs est verte & aussi doublée de blanc. Quelques régiments se permettent d'orner l'*épaulette* des grenadiers & chasseurs avec une frange en laine: puisque les ordonnances ne prescrivent pas cet ornement, on a tort de le permettre. Il ne peut y avoir dans l'état militaire aucune contravention aux loix qui soit sans conséquence.

L'*épaulette* des officiers subalternes & supérieurs est composée d'une tresse d'or ou d'argent, selon la couleur du bouton affecté au régiment; elle est ornée d'une frange d'or ou d'argent suivant la couleur du même bouton. C'est par la quantité d'or ou d'argent qui compose chaque *épaulette*, & par la manière dont il y est distribué, qu'on reconnoit les différents grades que les officiers ont obtenus.

Le mestre-de-camp-commandant porte sur chaque épaule une *épaulette* de tresse pleine, ornée de franges à graines d'épinards & à cordes à puits.

Le mestre-de-camp en second porte aussi deux *épaulettes*; elles ne diffèrent de celles du mestre-de-camp-commandant, qu'en ce que le milieu en est traversé dans sa longueur par deux cordons de soie couleur de feu tressés comme les cordons d'or ou d'argent.

Le lieutenant-colonel porte sur l'épaule gauche une *épaulette* semblable à celle du mestre-de-camp-commandant; les brigadiers portent sur l'*épaulette* une étoile brodée d'or ou d'argent, en opposition avec le fond de l'*épaulette*.

Le major porte sur chaque épaule une *épaulette* en or ou en argent, ornée de franges à graines d'épinards seulement.

Les capitaines-commandants portent sur l'épaule gauche, une *épaulette* semblable à celles du major.

Les capitaines en second portent la même *épaulette* que les capitaines-commandants, avec cette différence cependant, qu'elle est coupée dans le milieu de sa longueur par deux cordons de soie couleur de feu.

Le fond de l'*épaulette* des lieutenants en premier, est une tresse d'or ou d'argent losangée de carreaux de soie couleur de feu; la frange est composée de fils d'or ou d'argent & de soie couleur de feu, en proportion du mêlange qui est dans le tissu de l'*épaulette*.

L'*épaulette* des lieutenants en second ne diffère de celle des lieutenants en premier qu'en ce qu'elle est traversée dans le milieu de sa longueur par deux cordons de soie couleur de feu.

L'*épaulette* des sous-lieutenants est à fond de soie, elle est liserée d'or ou d'argent, & la frange est assortie.

L'*épaulette* de l'adjudant est aussi à fond de soie; & traversée dans le milieu de sa longueur par deux cordons de tresse d'or & d'argent.

La nécessité de contenir, sur l'épaule droite, le baudrier ou le ceinturon qui porte le sabre ou l'épée, a obligé de placer sur cette épaule une *contre-épaulette*; les *contre-épaulettes* sont sans frange; il faut cependant excepter celles des mestres-de-camp, des majors. La *contre épaulette* est semblable au corps de l'*épaulette*.

Nous venons de voir des *épaulettes* sans frange, telles sont celles des fusiliers & de leurs bas officiers; nous avons vu des *contre-épaulettes* avec des franges, telles sont celles des mestres-de-camp & des majors, &c. Pour empêcher de confondre les *épaulettes* & les *contre-épaulettes*, ne devroit-on

pas donner le premier nom à toutes celles qui ont des franges, & le second à celles qui sont privées de cet ornement.

Celui qui le premier a distingué les différents grades de l'armée françoise par des *épaulettes* plus ou moins riches en or ou en argent, a péché, ce me semble, contre l'esprit militaire. En donnant aux grades élevés une quantité d'or ou d'argent plus considérable qu'aux grades subalternes, il a allié dans la tête des militaires des idées qui n'auroient jamais dû s'y trouver ensemble. Il a paru dire, l'or & l'argent sont les plus desirables comme les plus brillants des métaux; eux seuls donnent de l'éclat; plus vous en porterez, plus vous aurez de considération. Il y ajoute: grossissez & enrichissez vos *épaulettes*, & l'on vous croira arrivés aux grades que vous ambitionnez. Doit-on être étonné, d'après cela, que les *épaulettes* consument un quinzième ou au moins un vingtième des appointements des officiers. S'il eût tenu un langage absolument opposé, il auroit placé dans nos têtes des idées bien plus saines & bien plus militaires, & il se seroit rapproché de l'esprit qui animoit Henri-le-Grand,

D'après cette manière de voir, que nous aurons occasion de justifier dans l'article *luxe*, & d'après l'opinion où nous sommes que les *épaulettes* doivent être conservées comme des marques distinctives, parce qu'elles nous paroissent être ce qu'on peut imaginer de plus frappant & de plus visible, nous demanderons s'il ne seroit pas possible, s'il ne seroit pas utile, & même nécessaire, de donner aux mestres-de-camp-commandants des *épaulettes* sans or ni argent; aux mestre-de-camp en second des *épaulettes* enrichies d'une tresse d'or infiniment petite, ainsi toujours en augmentant jusqu'au porte-drapeau. Si on vouloit absolument bannir l'or & l'argent, ce qui feroit très sage, on pourroit encore (en suivant pour les couleurs l'ordre que nous avons indiqué dans l'article *drapeau*, dont nous parlerons dans les articles *panion*, *guidon* & *uniforme*) donner à touts les mestres-de-camp-commandants des *épaulettes* dont le corps & la frange seroient en laine blanche; aux mestres-de-camp en second, en laine noire; aux lieutenants-colonels, en bleu de roi; aux majors, en laine écarlatte; aux capitaines-commandants, en laine bleu céleste; aux capitaines en second, en laine violette; aux lieutenans en premier, en laine gris de fer foncé; aux lieutenants en second, en laine cramoisi; aux sous-lieutenants, en laine jaune citron; & aux porte-drapeaux, en gris argentin: les adjudans, les sergents-majors, les fourriers, les sergents, les caporaux, les appointés, les grenadiers, les chasseurs, les fusiliers, les tambours seroient aussi distingués par la couleur & la forme de leurs *épaulettes*; ces dix dernières *épaulettes* seroient sans frange & suivroient l'ordre que nous avons observé en nommant les différents grades & les différentes couleurs. Les adjudants porteroient donc des *épaulettes* blanches sans frange; les sergents majors, des *épaulettes* noires, &c. Ainsi touts les grades seroient aisés à distinguer; ainsi le luxe seroit affoibli; ainsi on laisseroit aux portiers, aux suisses, aux chasseurs & autres gens de livrée l'or & l'argent dont leurs maîtres sont si jaloux de les chamarrer, & on mettroit enfin les ordres du souverain à l'abri d'être violés.

Mais c'est considérer trop long temps, peut-être les *épaulettes* sous un aspect assez frivole: voyons-les d'un côté plus intéressant.

L'auteur de l'essai général de tactique dit, dans le chapitre VII de son premier volume: « Je compte donc dans mon plan de constitution couvrir la tête & les épaules du soldat, & pour cet effet le coëffer d'un casque à l'épreuve du coup de sabre, & garnir ses épaules de trois chaînes de fer attachées sur cuir, & recouvertes d'une *épaulette* de la couleur affectée au régiment. Beaucoup de militaires ont proposé cette idée avant moi, parce qu'ils ont touts senti qu'il étoit insensé de vouloir mener contre la cavalerie des fantassins qui, ayant la tête & les épaules nues, songent à éviter les coups plutôt qu'à tuer ceux qui les portent. Mais soit que cette idée, tant de fois proposée, soit tombée en discrédit par sa vétusté, soit que les gouverneurs n'aiment pas à adopter les choses écrites par-tout, les trois quarts de l'infanterie de l'Europe sont encore coëffés d'inutiles & bizarres chapeaux. Quelques troupes ont pris des casques qui, uniquement adoptés dans des vues de parade, ne sont pas défensifs, & le soldat amolli, murmure encore de leur poids.

L'infanterie ayant la tête & les épaules couvertes, on sent combien elle augmentera d'assurance & de hardiesse. Ces parties du corps sont les plus menacées par le sabre; ce sont celles pour lesquelles l'homme craint le plus. »

Quoique les deux *alinea* que nous venons de transcrire ne soient pas uniquement consacrés à l'objet qui nous occupe dans cet instant, nous avons cru n'en devoir rien omettre; il est des vérités qu'on ne peut trop répéter, & les militaires relisent toujours avec plaisir ce que M. de Guibert a écrit. (C.).

ÉPÉE. Arme de main destinée à percer & non à trancher.

On ne s'arrêtera point ici à parcourir toutes les nations de l'antiquité qui se servoient de l'*épée*, ni à décrire les différentes formes qu'elles lui donnoient. On se contentera de remarquer, comme l'ont déja fait plusieurs auteurs, qu'il y avoit des *épées* courtes, fortes, qui frappoient d'estoc & de taille; telles qu'étoient celles des Espagnols, que les Romains empruntèrent d'eux, & avec lesquelles, dit Tite-Live, ils coupoient des bras entiers, enlevoient des têtes, & faisoient des blessures terribles. (*Gladio Hispaniensi detruncata corpora brachiis abscissis, aut tota desecta, divisa à corpore capita, patentiaque viscera, & fœditatem aliam*

Digitized by Google

vulnerum viderunt.). (*Liv. lib. XXXI. n°.* 34.). Il y en avoit de longues & sans pointes, qui ne servoient qu'à frapper de taille, comme étoient celles des Gaulois, qui, quoique plus braves que les Romains, ne les défirent presque jamais, parce que leur ignorance & leur aveuglement ne leur permirent pas de reconnoître le défaut de leurs armes, & de prendre celles de leurs ennemis.

Les François, sous la première race, dès-lors comme aujourd'hui pleins de vigueur & d'impétuosité, portoient, outre leurs franciſques, (c'étoit une hache d'arme, nommée *franciſque*, du nom de la nation. Le fer de cette hache, selon Procope, étoit gros, & à deux bouts tranchants; le manche étoit de bois, & fort court. « Au moment, dit cet auteur, en parlant de l'expédition que les François firent en Italie sous Théodebert Ier, roi de la France Austrasienne, qu'ils entendent le signal, ils s'avancent, & au premier assaut, dès qu'ils sont à portée, ils lancent leur hache contre les boucliers de l'ennemi, les cassent, & puis sautant l'*épée* à la main sur leur homme, ils le tuent.). » (*Hiſt. de la Mil. Franç. par Daniel, T. Ier, C. Ier.*), & leurs javelots, des *épées* courtes & tranchantes qui les rendoient très redoutables dans toutes sortes d'attaques. Il y eut quelques changements dans leurs armes sous la seconde race, du moins on leur donna des arcs & des flèches, mais pour cela on ne leur ôta pas l'*épée*. On remarque seulement que depuis il y eut quelques variations dans la forme & les dimensions de cette arme.

Il est certain que tant qu'on ne quitta pas l'armure complette, les *épées* devoient être larges, fortes, & d'une excellente trempe, pour ne point se casser sur les casques, les cuirasses, &c. qui faisoient tant de résistance; & telle sans doute fut celle de Godefroi de Bouillon, dont les histoires des croisades nous disent qu'il fendoit un homme en deux. Le P. Daniel (*Hiſt. de la Milice Franç. T. Ier. L. VI. C.* 4.) qui cite les merveilles de cette *épée*, rapporte que la même chose est racontée de l'empereur Conrard, au siège de Damas. Il ajoute que ces faits, tout incroyables qu'ils paroissent, ne semblèrent plus si fort hors de vraisemblance à du Cange, depuis qu'il eut vu à saint Pharon de Meaux une *épée* antique, qu'on dit avoir été celle d'Ogier le Danois, si fameux du temps de Charlemagne, tant il la trouva pesante, & tant par conséquent il supposoit de force dans celui qui la manioit. Il est probable que ces sortes d'*épées* étoient plus longues que celles qui étoient le plus généralement en usage dans ces temps-là, afin d'avoir plus de coups & faire de telles exécutions. En effet, selon le même auteur; celle d'Ogier a trois pieds un pouce de lame; trois pouces de largeur vers la garde, & un pouce & demi vers la pointe; la garde est de sept pouces de longueur, & elle pèse cinq livres. (*Hiſt. de la Milice Franç. T. Ier, L. VI, C.* 4.).

Les *épées* du temps de Saint-Louis étoient, comme celles des Francs, courtes & tranchantes des deux côtés : c'est ce que nous apprenons par la relation de la bataille de Benévent, ou Charles d'Anjou, frère de Saint-Louis, défit Mainfroi son compétiteur pour le royaume de Sicile, rapportée par le père Daniel. Sous le règne de François Ier, selon du Bellai Langey, & Montluc, elles étoient plus longues que celles des anciens François. En un mot, il semble qu'on peut dire que dans ces temps déja reculés, comme dans ceux qui les précédèrent, il y eut des *épées* de toutes les formes & de différentes longueurs. Il y en avoit de courtes nommées *brancquemart*, qui avoient de la pointe & étoient à double tranchant; il y en avoit de larges nommées *flocades*; il y en avoit d'autres qui étoient sans pointes, & taillantes seulement d'un côté. Il y en avoit enfin des unes & des autres, dont on ne pouvoit se servir qu'avec les deux mains, & qu'on nommoit *espadons*; telle est celle d'Henri IV, qui est au trésor des médailles du roi. Les gendarmes portoient aussi quelquefois de grands coutelats tranchants pour couper les bras maillés & trancher les morillons. (*Ibid.*).

Du temps de Louis XIII, les mousquetaires & les piquiers avoient des *épées* d'une moyenne grandeur. Une ordonnance de Louis XIV, du 16 mars 1676, dit qu'outre les piques, fusils & mousquets, les soldats seront armés chacun d'une bonne *épée*, mais elle n'en détermine pas les dimensions. Les dernières *épées* qu'on donna à notre infanterie avoient vingt-six pouces de lame avec un talon de deux pouces; étoient à deux tranchants jusqu'à la pointe, terminées en langue de carpe, (*réglement du* 19 *janvier* 1747,), & avoient une monture de cuivre; mais elles étoient d'une mauvaise trempe. Ce n'est que depuis le commencement de la guerre dernière qu'on a négligé de les porter, & qu'insensiblement elles ont été supprimées.

L'*épée*, comme on en peut juger par le précis historique qu'on vient d'en faire, est une arme fort ancienne, & dont toutes les nations ont connu l'usage. Cette arme, plus simple, plus maniable & plus forte qu'aucune autre, fut en quelque sorte le principal instrument de la grandeur des Romains. On a déja fait remarquer que les premiers François s'en servoient très avantageusement: & nous sçavons que ceux de la troisième race, notamment sous les règnes de Saint-Louis, de François Ier, de Henri IV, de Louis XIII, en faisoient tout autant. On pourroit citer différents exemples tirés de l'histoire de ces temps-là; mais nous en avons de bien plus récentes, qui prouvent que la nation, toutes les fois qu'on lui en a fourni l'occasion, a sçu faire usage de l'*épée* avec la même vigueur, la même vivacité & le même succès.

A la bataille de Cassel, en 1677, (*victoires mémorables des François*,), deux compagnies de mousquetaires, ayant à leur tête MM. de Forbin

Digitized by Google

& de Jauvelle, mirent pied à terre & attaquèrent, l'*épée* à la main, deux bataillons des gardes du prince d'Orange, qui étoient environnés de haies, ayant un large fossé devant eux. Ces compagnies franchirent le fossé malgré le feu des ennemis, taillèrent en pièces tout ce qui leur fit résistance, & prirent le reste prisonnier avec le commandant.

A la bataille de Staffarde, en 1690, quatre régiments de la seconde ligne, que le marquis de Feuquières fit avancer pour soutenir la première, attaquèrent l'*épée* à la main, des cassines couvertes de haies, de fossés & de chevaux de frise, & les emportèrent malgré le feu des ennemis. « La vigueur avec laquelle ces régiments donnèrent, dit Moreau de Brasey, qui étoit à cette action, & dont nous en avons un détail très circonstancié, ranima les restes des régiments de la première ligne, & touts ensemble ils ébranlèrent l'armée ennemie, l'attaquèrent de toutes parts, & enfin la mirent en fuite. (*Journal de la campagne de Piémont sous le commandement de M. de Catinat*, *en 1690*, par M. Moreau de Brasey, capitaine au régiment de la Sarre, *Paris*, *1692*.).

La brigade des gardes, au combat de Steinkerque, en 1692, fit une charge, l'*épée* à la main, qui ne fut pas moins décisive que celles qu'on vient de citer. Voici comment le maréchal de Luxembourg raconte cette glorieuse action. « Les ennemis étant sortis des bois, & étant venus fort près de nous poser les chevaux de frise, derrière lesquels ils faisoient un feu très considérable, tout le monde d'une commune voix, proposa de mettre nos meilleures pièces en œuvre & de faire avancer la brigade des Gardes. L'ordre ne lui fut pas plutôt donné qu'elle marcha avec une fierté qui n'étoit interrompue que par la gaieté des officiers & des soldats ; eux-mêmes, aussi-bien que touts les généraux, furent d'avis de n'aller que l'*épée* à la main, & c'est comme cela qu'ils marchèrent. Les Gardes-Suisses, imitateurs des François, marchèrent avec la même gaieté & la même hardiesse. Reinold vint proposer de n'aller que l'*épée* à la main ; & Vaguenair dit que c'étoit la meilleure manière. Tout aussi-tôt il vola au centre de son bataillon, & le mena à la même hauteur que les Gardes, droit aux ennemis, qui ne purent tenir contre la contenance hardie qu'avoit cette brigade ; je dis contenance, parce qu'elle ne tira pas un seul coup ; mais la vigueur avec laquelle elle alla aux ennemis, les surprit assez pour qu'ils ne fissent qu'autant de résistance qu'il en falloit pour être joints, & en même-temps tués de coups d'*épée* & de pique, touts les Gardes étant entrés dans les bataillons ennemis. » (*Lettre du maréchal de Luxembourg au roi sur ce qui s'est passé au combat de Steinkerque. Hist. milit. de Flandre.*).

S'il est vrai, comme on le pense généralement, que les armes blanches sont plus propres qu'aucune autre à l'humeur impétueuse des François ; s'il est reconnu qu'on ne peut se passer de la pique ou à sa place du fusil pique, ni du fusil, il n'y a personne qui ne doive admettre avec ces armes la nécessité de l'*épée*, d'autant, qu'outre les occasions générales qu'on peut avoir de s'en servir, il en est de particulières où elle est préférable au fusil avec sa baïonnette ; telles sont les attaques de postes, les escalades, les surprises de nuit, & toutes les actions où l'on peut faire porter le fusil en bandoulière. Tout le monde convient que les François sont plus redoutables dans toute espèce d'attaques qu'aucune des nations contre lesquelles ils font ordinairement la guerre. Mais comme il n'est pas sans exemple que cette impétuosité, qui leur est naturelle, n'ait été rallentie & rebutée par quelque obstacle, ou par quelque incident inopiné, je crois que le mélange des armes leur est absolument nécessaire. Rien ne feroit plus propre à fortifier leur audace, à assurer leur choc, à le rendre même encore plus terrible : avec la confiance qu'ils auroient dans leurs armes, lorsque la fortune ne leur seroit pas favorable, on auroit bien moins de peine à les ranimer, & à en tirer parti.

A la défense de Luzerne, en 1690, par le marquis de Feuquières, contre un détachement de l'armée du duc de Savoie, le régiment de Quinson, qui gardoit un poste hors de la ville, ayant été attaqué & vivement poussé par les Barbets, celui de Poudins, placé pour le soutenir, s'avança l'*épée* à la main, fonça sur les ennemis, les tailla en pièces & reprit le poste d'où Quinson avoit été chassé. (*Journal de la campagne de Piémont.*).

M. de Maizeroy dit qu'il a vu un jour un capitaine de grenadiers chargé de l'attaque d'un poste dans les montagnes de Gênes, faire mettre le fusil en bandoulière à sa troupe, la mener le sabre à la main, & réussir à souhait. (*Traité de tactique*, *T. Ier*, *C. Ier*, *art. IV.*).

En se décidant à rendre l'*épée* à l'infanterie, on ne croit pas qu'on puisse donner une forme plus avantageuse à cette arme, que celle dont on fait mention à la fin de l'*article* FUSIL-PIQUE, dans ce supplément. On en a fait fabriquer une suivant les dimensions proposées, qu'on a trouvée très maniable & d'un très grand effet.

On se dispense de rapporter ici les raisons qui ont fait supprimer l'*épée* dans l'infanterie, parce qu'en totalité elles ne valent pas mieux que celles qu'on a eues pour quitter la pique, & qu'il est aisé de sentir qu'elles n'ont rien de solide. (*M. D. L. R.*).

ÉPÉE, (*Art. milit. antiq.*) Plusieurs habiles généraux ont regardé l'*épée* & le sabre que portent les soldats comme inutiles & incommodes, depuis l'usage de la baïonnette. Car, dit M. le maréchal de Puységur, dans son *Art de la guerre*, « comme on les porte en travers, dès que les soldats touchent à ceux qui sont à leur droite & à leur gauche, en se remuant & en se tournant, ils s'accrochent toujours. » Un homme seul même ne peut aller un peu

Digitized by Google

vîte, qu'il ne porte la main à la poignée de son *épée*, de peur qu'elle ne passe dans ses jambes, & ne le fasse tomber ; à plus forte raison dans les combats, sur-tout dans des bois, haies ou retranchements, les soldats pour tirer étant obligés de tenir leurs fusils des deux mains. Mais ces raisons sont-elles solides ? *Voyez* l'article précédent. (+).

La plupart des armes & des *épées* romaines que l'on a découvertes dans les anciens monuments, sont faites avec environ cinq parties de cuivre & une partie de fer fondus ensemble. M. le comte de Caylus, dans le premier volume *in*-4°. de ses *Recueils des antiquités égyptiennes, étrusques, grecques & romaines*, dit qu'il présume que les armes des anciens étoient faites avec de mauvaise mine de fer qui étoit mêlée de cuivre, & que les Romains préféroient cette matière, parce que les armes se rouilloient moins facilement, & parce que le cuivre étoit plus commun que le fer. Ce sçavant prouve par des expériences, qu'il est possible de donner au cuivre, par le moyen de la trempe, un degré de dureté à-peu-près égale à celle de l'acier.

Dans le 61° tableau de la collection *des pitture antiche d'Ercolano*, on voit que Persée, qui va pour délivrer Andromède, a une *épée* recourbée, qui ressemble à une faux, conformément à la description que donne le poëte Ovide, dans le *IVe livre des Métamorphoses*. Quelques auteurs anciens appelloient cette épée *telum uncum*, dard crochu. Tsetsès, sur Licophron, *v*. 836, dit que Persée présenta la tête de la Gorgone au monstre marin, & le frappa d'une arme tranchante & crochue : il sépara une partie de son corps, tandis que l'autre partie fut pétrifiée. Les Turcs se servent encore aujourd'hui de sabres un peu courbés, dont la partie tranchante est dans la partie concave. Il est évident que des *épées* ou des sabres de cette espèce ont de grands inconvénients. L'*épée* des anciens étoit ordinairement courte, à-peu-près comme nos couteaux de chasse. L'on en a trouvé plusieurs dans Herculanum : l'on en voit la représentation sur quantité de médailles, de bas-reliefs, &c. La forme des *épées* a beaucoup varié depuis huit siècles. M. le comte d'Olan dans Avignon, & quantité de personnes dans Paris & dans Rome, ont formé des cabinets de curiosités, composés d'armes anciennes. La forme des *épées* & des sabres a moins varié dans la Chine & dans le Japon : on peut, à ce sujet, consulter les ouvrages qui concernent l'art militaire des Chinois. Le peuple terrible nommé *Macassar*, qui habite près de Siam, a en usage depuis plusieurs siècles, de ne porter pour toute arme qu'une *épée* très courte, ou plutôt un long poignard qu'ils nomment *cric*. La ceinture à laquelle ils attachent ce poignard, sert à envelopper le bras gauche, qui devient par ce moyen un bouclier. (*V. A. L.*).

ÉPERON. *Voyez* CONTREFORTS.

ÉPIEU. Arme de main : bâton armé d'un fer pointu.

ÉPINGLETTE. Longue épingle de métal, qui sert à déboucher la lumière du fusil.

EPTAGONE. Polygone qui a sept bastions.

ÉQUIPAGE. Ce mot comprend en général les armes, les outils, les ustensiles, voitures, chevaux, &c. qui sont employés dans une guerre, & servent soit à l'armée, soit aux officiers généraux & particuliers.

Les *équipages de guerre* des officiers doivent être les moins nombreux, & les plus simples qu'il est possible. Nous avons sur ce sujet de très bonnes ordonnances pour limiter & fixer le nombre des *équipages*, mais qui ne sont pas toujours observées rigoureusement. Une trop grande quantité d'*équipages* est fort incommode & embarrassante dans les marches ; le nombre des chevaux & mulets augmente la consommation du fourrage dans les camps ; ce qui oblige le général d'envoyer promptement fourrager au loin, au grand préjudice de la cavalerie, & ce qui l'oblige aussi souvent à quitter un camp avantageux, parce que la disette & l'éloignement des fourrages ne lui permettent plus d'y subsister.

Les *équipages de guerre* se divisent en *gros* & en *petits*. Les gros comprennent les chariots & les charrettes ; & les petits, les chevaux de bât & les mulets. Lorsque le général a dessein de combattre, il débarrasse son armée des gros *équipages*. On les envoye avec une escorte sous le canon de quelque ville des environs ou de quelque poste fortifié. On s'en débarrasse encore dans les détachements & dans les courses qu'on veut faire dans le pays ennemi, parce qu'ils retarderoient la marche, & qu'ils ne pourroient passer dans touts les chemins. On n'a donc dans ces sortes d'expéditions que les menus *équipages*, c'est-à-dire des mulets & des chevaux de bât. Les gros *équipages*, comme chariots & charrettes, sont plus commodes que les petits pour transporter beaucoup de bagages avec moins de chevaux, mais ils ont l'inconvénient de ne pas pouvoir aller dans toutes sortes de chemins. C'est pourquoi les Romains ne se servoient guère que de bêtes de charge pour porter les *équipages* de l'armée ; encore étoient-elles en petit nombre, parce qu'il n'y avoit que les personnes d'un rang distingué qui eussent des valets.

Dans nos armées, le général peut avoir, selon l'ordonnance du 20 Juillet 1741, tel nombre de gros *équipages* qu'il juge à-propos ; un lieutenant général ne doit avoir que trente chevaux ou mulets, y compris ceux qui sont employés aux attelages de trois voitures à roues ; un maréchal de camp, vingt chevaux, y compris les attelages de deux voitures à roues ; & un brigadier, colonel ou mestre-de-camp, seize chevaux, y compris une voiture à roues seulement.

Il est défendu aux lieutenants-colonels, capitaines, & autres officiers subalternes, d'avoir au-

Digitized by Google

cune voiture à roues, & un plus grand nombre de chevaux de monture ou de bât, que celui pour lequel ils reçoivent du fourrage.

Les officiers qui, à cause de leurs infirmités, ne peuvent se tenir à cheval ou en supporter la fatigue, obtiennent une permission du général pour avoir une chaise roulante. Chaque bataillon peut avoir un charriot ou une charrette pour un vivandier, qui campe avec le bataillon. Il en est de même pour un régiment de cavalerie de deux ou trois escadrons.

Les régiments de cavalerie, dragons, & infanterie peuvent aussi avoir une charrette pour un boulanger. Il est défendu aux colonels d'avoir ces charrettes à la place des vivandiers & des boulangers, auxquels elles sont permises pour les besoins du régiment; elles doivent être attelées de quatre bons chevaux. *Voyez* sur ce sujet le *code militaire* de Briquet, ou l'abrégé qu'en a donné M. d'Hericourt dans le livre intitulé *éléments de l'art militaire.*

Il est du devoir du général de veiller à la conservation des *équipages* de son armée, parce que leur enlèvement met les officiers qui les ont perdus dans de grands embarras, & qu'il leur ôte d'ailleurs la confiance qu'ils peuvent avoir au général; attendu que cet inconvénient ne peut arriver, selon M. de Feuquières, que par la faute du commandant, au moins les enlèvements généraux; car il en arrive touts les jours de particuliers par la faute des valets qui s'écartent de la colonne des *équipages*, & dont le général ne peut être responsable.

Les *équipages de guerre* de Charles XII, roi de Suède, ne devoient point être fort considérables: «son lit, dit M. de F[illegible]d, qui l'avoit vu en Scanie, consistoit en deu[illegible]ottes de paille, & une peau d'ours par-dessus. Il couchoit tout habillé comme le moindre des soldats. Le comte de la Marck, ambassadeur de France, que ce prince estimoit infiniment, lui persuada de coucher dans un lit pour la première fois depuis la guerre; mais quel étoit ce lit! un seul matelas, des draps, & une couverture, sans rideaux..... Toute sa vaisselle étoit de fer battu, jusqu'à son gobelet». (*Note sur Polybe*, *tome V*, *p.* 484.).

L'usage de la vaisselle d'argent pour les généraux n'est pas ancien dans nos armées. On prétend que le comte d'Harcourt, (Henri de Lorraine mort le 25 juillet 1666), qui commandoit les armées du temps de Louis XIII, & dans la minorité de Louis XIV, est le premier qui s'en soit servi. Suivant l'ordonnance du 8 avril 1735, les colonels, capitaines, officiers subalternes ou volontaires, ne peuvent avoir dans leur *équipage* d'autre vaisselle d'argent que des cuillères, des fourchettes, & des gobelets. M. le Marquis de Santa-Cruz ayant prouvé dans *ses réflexions militaires*, *tome I*, *pages* 417 *& suiv.* les inconvénients des *équipages* trop nombreux, observe que leur excès vient de la diversité des mets, que de cette diversité naît l'intempérance, & que de l'intempérance viennent les maladies. «Les trop grands *équipages*, dit ce sçavant & illustre officier, sont des suites des soins honteux qu'on se donne pour contenter sa bouche. Peut-on sans indignation, ajoute-t-il, entendre des généraux de certaines nations, qui ne parle jamais que de sausses & de ragoûts, & font de leurs entretients une conversation de cuisiniers? Combien de fois arrive-t il qu'un général occupe son imagination des plats qu'on doit servir sur sa table, quand il ne devroit penser qu'aux devoirs importants du service de son prince»? (Q.).

Les Romains nommèrent les *équipages*, *impedimenta*, c'est-à-dire embarras. Ils sont cependant d'une nécessité indispensable. Deux choses seulement sont à observer; leur qualité, & leur ordre dans les marches.

Pour ce qui regarde leur qualité, il faut réduire les charrettes au plus petit nombre qu'il est possible, à cause des embarras qu'elles font dans les chemins: les mulets & les chevaux de bât peuvent plus aisément marcher sans interruption, & sans occuper les chemins.

Leur ordre dans les marches se forme suivant la manière dont l'armée entière marche. Il faut seulement observer qu'ils ne se mêlent point, & qu'à la tête des bagages de chaque corps il y ait des gens préposés & autorisés, pour faire conserver aux valets l'ordre de la discipline, & pour les faire arriver sur le terrein où leur corps doit camper.

On peut ajouter ici un mot des charriots de l'artillerie & des vivres, dont le nombre est plus ou moins considérable, & se proportionne à la force de l'armée qu'ils doivent fournir de munitions de guerre & de bouche.

La marche des charriots, autant qu'il se peut, doit former une colonne séparée de celle des gros bagages de l'armée, & doit toujours être prise par le chemin le plus ferme, à cause que le poids de ces voitures creuse trop les ornières. Il faut même que ce chemin qu'on fait prendre à l'artillerie soit, autant qu'il est possible, le plus voisin des colonnes de l'infanterie; & en général, il faut que les colonnes des gros & menus bagages soient couvertes dans la marche, & renfermées par les colonnes des troupes, afin qu'elles soient en sûreté. Le reste de ce qui regarde la marche & l'ordre des bagages, se trouve dans les *ordonnances militaires.*

Des enlèvements d'équipages.

Les *enlèvements* de bagages sont d'éclat & d'utilité, parce qu'ils jettent les officiers qui les ont perdus dans de grandes nécessités, & leur ôtent la confiance en leur général, qui ne peut jamais tomber dans cet inconvénient que par sa faute & par le manque de précautions dans les marches; soit pour n'avoir pas couvert les colonnes des bagages de celles des troupes; soit pour les avoir

Digitized by Google

laissées, comme quelquefois une grande marche peut forcer à le faire, sans leur avoir donné une escorte suffisante.

On ne sçauroit donner de maximes particulières pour cette sorte d'expédition. Sa réussite dépend de la vigilance de celui qui la veut entreprendre, & de la négligence ou du manque de précautions du général ennemi, ou de l'officier chargé de la conduite desdits bagages.

On dira seulement, que ces *enlèvements* se font, où proche, ou loin, & hors de portée de l'armée.

S'ils se font proche, il suffit d'enlever les chevaux des charriots & les mulets; parce que les charriots abandonnés seront très sûrement pillés, & leurs charges perdues pour ceux à qui elles sont; & que les mulets étant ordinairement chargés de ce qu'il y a de plus précieux, ils seront aisément pillés, pour peu qu'on les éloigne du lieu où ils auront été enlevés.

Si ces *enlevements* se font loin de l'armée, & hors de sa portée, comme, par exemple, lorsqu'elle a une marche longue & vive à faire, qu'elle est débarassée de ses gros bagages, & qu'on croit par la marche les couvrir assez, on peut en ce cas prendre la colonne de bagages par la tête, en détourner la marche, garnir les flancs de la colonne de petits détachements, pour empêcher que les valets ne détellent les chevaux, & n'abandonnent les charriots, ce qui causeroit beaucoup d'embarras dans la marche pour s'éloigner de l'ennemi; & tenir à la queue desdits bagages tout le gros du corps qui a fait l'*enlèvement*, dont il ne faut point permettre le pillage aux troupes, qu'on ne soit en lieu bien sûr.

Je suppose qu'on aura commencé l'action par battre l'escorte de ces bagages, ou au moins l'avoir mise en fuite.

Remarques.

Je parle, dans mes maximes, de la conduite à tenir lorsque l'on veut enlever les bagages d'une armée qui se néglige sur les attentions nécessaires pour leur conservation.

J'ai vu beaucoup d'occasions, où, par la faute des valets indociles, il y a eu des bagages enlevés & pris. Cet inconvénient se peut éviter par la bonne discipline d'une armée qui veut prendre dans ses marches toutes les précautions nécessaires pour leur sûreté, & dont j'ai parlé ci-dessus.

Je me contenterai donc ici de rapporter quelques exemples de bagages enlevés de différentes manières, & dans des occasions de différente espèce, pour faire voir qu'elles ont été les fautes qui ont été faites dans leur marche, ou dans leur disposition.

Le premier exemple est celui où M. de Luxembourg, encore attaché à M. le prince, enleva touts les bagages de l'armée de M. de Turenne: voici le fait.

M. de Turenne voulant faire faire à son armée une marche vive, pour venir au secours d'Arras, laissa touts ses bagages sous la conduite de M. de Siron, lieutenant général, avec une escorte qu'il crut suffisante pour leur sûreté.

Lorsque M. de Siron se vit à la vue du camp de M. de Turenne, & dans une grande plaine fort découverte, il crut les bagages en sûreté; & se négligeant pour le reste de leur marche jusqu'à ce qu'ils fussent entièrement entrés dans le camp, il prit les devants avec la tête de l'escorte, pour aller rendre compte à M. de Turenne du succès de sa marche. M. de Luxembourg, qui étoit embusqué avec un corps de cavalerie, à portée de la colonne des bagages, voyant cette négligence, marcha diligemment à la tête de cette colonne, en détourna la marche qu'il fit diriger sur Saint-Pol, où il conduisit touts les bagages de l'armée, sans qu'elle en fut avertie, sinon lorsque l'on vit que les bagages que M. de Siron assuroit entrer actuellement dans le camp, ne parurent pas.

Cet exemple fait connoître combien il est ordinaire à la guerre d'y être châtié par son ennemi des moindres négligences sur les attentions nécessaires à avoir pour sa sûreté. Car dans cette occasion M. de Siron ne perdit les bagages de l'armée, que parce qu'il ne crut pas que l'armée ennemie, enfermée dans ses lignes de circonvallation devant Arras, ayant deux armées si proches de son camp, & qui y étoient à dessein d'attaquer les lignes, songeât à en faire sortir un corps considérable de cavalerie, pour une entreprise de cette nature.

Le second exemple de la perte des bagages, est d'une espèce différente. Dans l'article précédent, j'ai fait voir les bagages d'une armée perdus par la négligence de l'officier chargé de la conduite, pendant une longue marche qu'il faisoit derrière l'armée, dont il étoit même éloigné de plusieurs journées.

Dans celui-ci, je parlerai d'une occasion où les bagages d'une armée ont été enlevés à un décampement; ce qui n'est point ordinaire, parce que dans cette circonstance on prend les mesures nécessaires, pour débarrasser la marche de l'armée de ses bagages, en faisant précéder leur marche de celle de l'armée, ou en les couvrant du corps de l'armée même.

Les ennemis, en décampant de Senef devant l'armée de M. le Prince, négligèrent toutes ces attentions pour la marche de leurs bagages, qu'ils firent, à la vérité, derrière leur armée, mais qui marchèrent trop peu de temps avant l'armée; de sorte que les premières troupes de leur arrière-garde, qui furent battues, découvrirent absolument la colonne des bagages de l'armée Hollandoise, qui furent entièrement enlevés.

La troisième espèce des bagages perdus, est celle de Ramillies, qui est encore d'une espèce différente des deux premières, dont je viens de parler.

Digitized by Google

Quoiqu'il soit fort ordinaire qu'une armée battue perde une grande partie de ses bagages, quand elle n'a pas eu le temps de s'en débarrasser dans sa marche, ou qu'elle n'a pas pu les renvoyer sous quelque place en arrière, ou même derrière une rivière; cependant, dans l'occasion présente, il a été tout nouveau qu'un général, qui marche en avant sur son ennemi, qu'il croit pouvoir trouver dans sa marche, ne prenne aucune précaution pour se débarasser de ses bagages, & les fasse marcher entre ses deux lignes.

C'est cependant ce qui est arrivé dans cette occasion, où M. le maréchal de Villeroi est non-seulement tombé dans ce premier inconvénient, pour la manière de faire marcher ses bagages derrière l'armée, lorsqu'elle marche en avant; mais même dans un second beaucoup plus considérable, puisqu'il a fort influé sur le désordre qui se mit dans les troupes; & qui a été, qu'ayant plus de cinq heures de temps pour faire au moins sortir ses bagages d'entre les lignes & les renvoyer derrière l'armée, il négligea cette attention nécessaire pour combattre. De manière que quand la première ligne de la droite fut attaquée, il ne fut pas possible à la seconde ligne de marcher de front, pour soutenir la première, lorsqu'elle eut été mise en désordre par l'ennemi, & en fut empêché par la quantité de bagages qui se trouvèrent entre les deux lignes.

Toutes les autres pertes de bagages que j'ai vues, ou qui sont arrivées depuis que je sers, n'ont point été générales; ainsi je n'entrerai point dans ce détail.

Je dirai seulement, que cette espèce d'inconvénient à la guerre n'arrive presque jamais que par le manque d'attention du général dans la disposition de sa marche. Lorsqu'il convient de faire marcher les bagages en dehors des colonnes des troupes, si leur escorte n'est pas suffisante, ou qu'elle soit mal disposée, il arrive souvent que l'ennemi aura des partis embusqués aux ailes ou à la queue de l'armée, qui enlèveront des bagages en détail.

Si, lorsque le général fait marcher ses bagages entre les colonnes des troupes, les officiers chargés de leur escorte leur laissent devancer la tête des colonnes des troupes, ou les laissent trop en arrière des colonnes, il peut encore arriver que des partis embusqués à la tête de la marche, ou qui la suivent, enlèvent des bagages trop pressés d'arriver au camp avant les autres, ou trainants derrière l'armée.

Il se perd aussi assez souvent des bagages par l'indocilité des valets, qui ne veulent point suivre la colonne, & qui s'en écartent, sans que les officiers commandés pour les escortes puissent les voir; ce qui est un inconvénient ordinaire dans les marches de nuit: mais ce malheur particulier ne peut être imputé ni au général, dont la disposition pour la sûreté des bagages de son armée est bonne, ni au manque d'attention & de vigilance de l'officier qui commande l'escorte. (*Feuquières*).

ÉQUIPAGE DE SIÈGE. *Voyez* PLACE.

ÉQUIPEMENT. On comprend sous le nom d'*équipement* touts les objets qui, sans appartenir à l'armement, sont cependant nécessaires aux gens de guerre.

On distingue pour le soldat deux espèces d'*équipement*; nous en distinguerons aussi deux pour les officiers; ainsi cet article sera divisé en quatre paragraphes.

§. Ier.

Du grand équipement *des soldats*.

Les gibernes, les courroies porte-gibernes, les ceinturons destinés à porter le sabre, les bretelles de fusils, les colliers ou porte-caisse des tambours, les havresacs & les sacs de toile, sont les objets qui, pour le soldat fantassin, sont compris sous le nom de grand *équipement*. A ces objets il faut ajouter pour la cavalerie & les dragons, les bandoulières, les porte-mousquetons ou grenadières, les porte-manteaux & les bottes.

Nous n'entrerons point dans les détails relatifs aux formes & aux proportions de ces différents objets. L'ordonnance militaire du 21 févner 1779, ne laisse rien à desirer à cet égard; nous nous bornerons donc à dire qu'il est essentiel de veiller avec soin, pour empêcher les corps de faire les changements les plus légers aux modèles arrêtés par la cour. *Voyez* UNIFORMITÉ.

§. II.

Du petit équipement *des soldats*.

Les objets du petit *équipement* consistent, pour le soldat fantassin, en trois bonnes chemises; deux paires de culottes; deux paires de souliers, dont une neuve; une paire de guêtres de toile blanche; une paire de toile noircie; une paire de guêtres d'étoffe de laine noire; deux paires de manchettes de guêtres, de toile blanche, avec des boutons noirs; deux mouchoirs; deux paires de bas; deux cols de bazin; une boucle de col; une paire de boucles de souliers; une paire de boucles de jarretières; un sac à poudre, & sa houppe; un peigne à retaper; un peigne à décrasser; une brosse pour l'habit & pour le chapeau; deux brosses pour les souliers; une petite brosse pour nettoyer le cuivre; un pinceau pour blanchir la buffeterie & le bord du chapeau; un dé à coudre; du fil; des aiguilles; un tire-bouton; un tire-bourre; une épinglette; un tourne-vis; des morceaux de vieux drap pour frotter son habit, & de vieux linge pour nettoyer son arme.

Les chemises, les guêtres & les manchettes de guêtres, doivent être marquées de la lettre affectée

Digitized by Google

tée à chaque compagnie ; à cette précaution, dictée par les ordonnances, quelques régiments ajoutent, avec raison, celle de faire marquer de la même lettre les armes & les effets de grand *équipement*, & celle de faire joindre à la lettre qui désigne la compagnie, le numéro des hommes à qui les objets appartiennent.

Le petit *équipement* du cavalier, du dragon & du hussard, consiste en trois chemises au moins ; une culotte de peau de rechange ; deux paires de bas ; une paire de souliers ; une paire de guêtres noires ; une paire de gants ; une paire de manchettes de bottes ; quatre mouchoirs ; un sac à poudre & sa houppe ; des peignes ; des ciseaux ; des épingles ; des aiguilles ; une vergette pour les habits ; une boite à graisse & des décrotoires.

Une infinité de raisons doivent engager les inspecteurs, & les chefs de corps, à empêcher les soldats & les cavaliers d'augmenter leur petit *équipement* ; si le soldat fantassin y ajoute le plus petit objet, il ne peut plus lors d'un changement de garnison, porter son sac ; on est obligé alors ou de faire des ballots, ce qui ruine les petites masses ; ou de vendre à un vil prix les effets surperflus, ce qui ruine le soldat. Si le cavalier a un petit *équipement*, plus considérable que celui qui est fixé par les ordonnances, il surcharge son cheval, ou bien il tombe dans un des inconvénients que nous avons remarqués en parlant de l'infanterie.

Ce que nous venons de dire du petit *équipement* des soldats, est applicable à celui des bas-officiers. Il vaut mieux, ce me semble, former les uns & les autres à conserver l'argent nécessaire au renouvellement de leur petit *équipement*, que leur permettre de multiplier les effets qui le composent.

Nous avons donné dans l'article CHAUSSURE MILITAIRE un moyen de diminuer le volume & le poids du petit *équipement*. Voyez CHAUSSURE MILITAIRE.

§. III.

Du grand équipement *des officiers.*

Le grand *équipement* de l'officier d'infanterie consiste en un ceinturon de buffle pour porter l'épée, en une giberne, en une courroie porte-giberne, en une bretelle de fusil & un hausse-col.

Le grand *équipement* des officiers de cavalerie est composé d'un ceinturon de buffle pour porter le sabre, de bottes & de gants semblables, quant à la forme & au coup-d'œil, à ceux de leurs cavaliers.

§. IV.

Du petit équipement *des officiers.*

Aucune ordonnance n'ayant encore fixé quel devoit être le petit *équipement* des officiers tant avant que pendant la guerre : nous ne nous en occuperons que pour fixer les idées des parents à qui l'expérience n'a point appris quels sont les objets nécessaires à un jeune officier. On nous passera ces détails en faveur de leur utilité.

Le petit *équipement* d'un jeune officier est suffisant quand il est composé des objets suivants ; dix-huit chemises d'une toile commune ; elles doivent être garnies avec de la mousseline peu chère ; les manchettes & le jabot doivent être à ourlet plat ; ces objets doivent avoir quinze lignes de hauteur ; douze cols de bazin ; dix-huit mouchoirs ; six vestes & six culottes de toile de coton, ou mieux encore de drap de coton ; six paires de bas de soie blancs ; douze paires de bons bas de fil blancs ; six paires de bas de gros fil pour les exercices, les gardes & les routes ; trois bonnets de coton ; trois serre-têtes ; six serviettes ; deux paires de guêtres de toile blanche ; une de laine noire ; deux paires de manchettes de bottes ; ces trois derniers articles ne sont faits qu'au régiment ; deux ou trois paires de souliers ; des boucles uniformes, une paire de bottes molles ; deux habits complets, qu'on ne doit faire faire qu'au régiment ; une redingotte uniforme, ou un manteau qui ne doit aussi être fait qu'au régiment. Si on veut donner enfin quelque chose au luxe, on peut joindre à tout cela une robe de chambre d'une ratine grossière ou de quelque autre étoffe commune. Tout ce qu'on ajoute à ce trousseau est inutile & devient très souvent à charge.

Avant de terminer cet article, qu'on nous permette de faire quelques questions relatives au petit *équipement* des officiers. Les ordonnances militaires doivent-elles fixer tant avant la paix que pendant la guerre, les objets du petit *équipement* des officiers ? A quoi doit se borner cet *équipement* ? Doit-on fixer la quantité de chaque espèce d'effets qui composent le petit *équipement* des officiers ; ou ne vaut-il pas mieux s'en tenir à déterminer le poids de tout leur petit *équipement* ? Quel seroit le moyen de contenir le petit *équipement* dans les bornes qu'on lui auroit fixées ? &c.

ESCADRON. Troupe de gens à cheval, composée d'un certain nombre de divisions nommées compagnies. Dans la première origine, on disoit *agmen quadratum*, d'où il est aisé de conclure que du mot italien *quadro*, les François ont fait celui du *scadron* ; on disoit il n'y a pas encore cent ans :

> *Aux scadrons ennemis on a vu sa valeur*
> *Peupler les monuments.*
> RACAN, *de l'acad. franç.*

Ducange le fait venir de *scara*, mot de la basse latinité.

> *Bellatorum acies quas vulgari sermone scaras vocamus.*
> HINCMAR, *aux évêq. de Rheims. C. 5.*
> *Scaram quam nos turmam vel cuneum appellare consuevimus.*
> AIMOIN. *Liv. IV. c. xxvj.*

Les Espagnols disent *escadro*, *per aver forma quadrada* ; les Allemands appellent l'escadron, *schwa-*

dron, *geschwader* ou *reuter-schaar*, qui veut dire *bande de reistres*.

Le nombre des hommes, celui des rangs & des files, ainsi que la forme qu'on fait donner aux *escadrons*, a varié de touts les temps, & n'est point encore déterminée; l'espèce de gens à cheval, la quantité qu'on en a; les occurences, & plus encore l'opinion de ceux qui commandent, ont jusqu'à présent fait la loi à cet égard.

Les deux plus anciens livres que nous ayons, l'un sacré, & l'autre profane, ne nous disent rien de l'ordre dans lequel on faisoit servir la cavalerie. Moyse nous apprend seulement qu'avant lui l'usage de monter à cheval étoit connu; & Homère ne nous enseigne rien de la manière dont les Grecs & les Troyens se servoient de leur cavalerie dans la guerre qu'ils eurent ensemble. *Voyez* EQUITATION. Ainsi nous parlerons de celle des temps moins reculés, comme on se l'est proposé par le renvoi du mot *cavalerie* à celui d'*escadron*: & après avoir dit quelque chose de son utilité, de ses services, des succès qu'elle a procurés, &c. on expliquera les différentes formes qu'on a données à la cavalerie, comprise sous le nom d'*escadron*.

Les plus grands capitaines ont toujours fait un cas particulier de la cavalerie; les services qu'ils en ont tirés, le grand nombre de succès décisifs, dus principalement à ce corps dans les occasions les plus importantes dont l'histoire ancienne & moderne nous a transmis le détail; enfin le témoignage unanime des auteurs que nous regardons comme nos maitres dans l'art de la guerre, sont autant de preuves indubitables que la cavalerie est non-seulement utile, mais d'une nécessité absolue dans les armées.

Polybe attribue formellement les victoires remportées par les Carthaginois à Cannes & sur les bords du Tesin, celles de la Trébie & du lac de Thrasymène, à la supériorité de leur cavalerie. « Les Carthaginois, dit-il, (*liv. III. ch. xxiv.*) eurent la principale obligation de cette victoire, aussi-bien que des précédentes, à leur cavalerie, &, par-là, donnèrent à touts les peuples qui devoient naitre après eux, cette importante leçon, qu'il vaut beaucoup mieux être plus fort en cavalerie que son ennemi, même avec une infanterie moindre de moitié, que d'avoir même nombre que lui de cavaliers & de fantassins. ».

La réputation dont jouit Polybe depuis près de vingt siècles, d'être l'écrivain le plus consommé dans toutes les parties de la guerre, semble mettre son opinion hors de doute; il n'a d'ailleurs écrit que ce qui s'est passé pour ainsi dire sous ses yeux, & il a pour garants de son précepte touts les faits dont son histoire est remplie, les victoires d'Annibal aussi-bien que sa défaite à Zama, & l'on peut regarder la seconde guerre punique, comme la véritable époque de l'établissement de la cavalerie dans les armées; avant ce temps, les Grecs & les Romains en avoient très peu, parce qu'ils en ignoroient l'usage, & que d'ailleurs les Grecs n'eurent long temps à combattre que les uns contre les autres, & dans des pays stériles où la cavalerie n'auroit pû trouver à subsister, & qui étoient coupés de montagnes impraticables pour elle. La fameuse retraite des dix mille n'est pas un exemple qui prouve que les Grecs sçussent se passer de cavalerie; il n'y a qu'à les écouter, pour s'assurer qu'ils étoient au contraire très convaincus qu'elle leur auroit été d'un grand secours: « les Grecs, dit Xénophon, en parlant de cette retraite dont il fut un des principaux chefs, s'affligeoient beaucoup quand ils considéroient que, faute de cavalerie, la retraite leur devenoit impossible au cas qu'ils fussent battus, & que, vainqueurs, ils ne pouvoient ni poursuivre les ennemis, ni profiter de la victoire; au lieu que Tissapherne, & les autres généraux qu'ils avoient à combattre, mettoient facilement leurs troupes en sûreté toutes les fois qu'ils étoient repoussés. ». Ce passage prouve bien que si les Grecs n'eurent pas de cavalerie dans les temps de la guerre des Perses, c'est qu'ils n'avoient pas les moyens d'en avoir. Les uns étoient pauvres, & regardoient la pauvreté comme une loi de l'état, parce qu'elle étoit un rempart contre la molesse & contre touts les vices qu'introduit l'opulence, aussi dangereuse dans les petits états, qu'elle est nécessaire dans les grands. Les autres plus riches furent obligés de tourner leurs principales vues du côté de la mer, & l'entretien de leur flotte absorboit les fonds militaires, qui auroient pu servir à se procurer de la cavalerie.

Les Grecs, une fois enrichis des dépouilles de la Perse, crurent ne devoir faire un meilleur usage des trésors de leurs ennemis, qu'en augmentant leurs armées de cavalerie. Ils en avoient à la bataille de Leuctres, & celle des Thébains contribua beaucoup à la victoire. On leur compte aussi cinq mille chevaux sur cinquante mille hommes à la bataille de Mantinée, & ce fut à sa cavalerie qu'Epaminondas dut en grande partie la victoire. C'est à son utile prévoyance que les Thébains durent chez eux ce sage établissement, qui doit être regardé comme l'époque du rôle le plus brillant qu'ils ayent joué sur la terre. Ce général, le plus grand homme peut-être que la Grèce ait produit, entendoit trop bien l'art de la guerre pour en négliger une partie aussi essentielle. Dès ce moment les Grecs ne se tiennent plus sur la défensive; on les voit porter la guerre jusqu'aux extrémités de l'Orient: dessein que jamais Alexandre n'eût sans doute osé concevoir, si son armée n'avoit été composée que d'infanterie. On sait que les Thessaliens ayant imploré le secours de Philippe contre leurs tyrans, il les défit, & qu'il s'attacha par-là ce peuple dont la cavalerie étoit alors la meilleure du monde; ce fut elle qui jointe à la phalange Macédonienne, fit remporter tant de victoires à Philippe & à son fils: c'est cette cavalerie que Tite-Live appelle *Alexandri fortitudo*. Quant aux Romains, il est encore vrai que dans leur premier temps ils n'eurent que très peu de cavalerie. L'histoire nous apprend

Digitized by Google

que Romulus n'avoit dans les armées les plus florissantes de son règne, que mille chevaux sur quarante-six mille hommes de pied : ce qu'on en peut conclure, c'est que Romulus n'étoit pas fort riche ; la dépense qu'il eût été obligé de faire pour s'en procurer davantage & pour l'entretenir, auroit de beaucoup excédé ses forces, dans un temps sur-tout où il avoit tant d'autres établissements à faire : d'ailleurs les environs de Rome, le seul pays qu'il possédoit, & ceux d'Italie en général, étoient peu propres pour la guerre : enfin les premières guerres des Romains furent contre leurs voisins qui, comme eux, n'étoient pas en état de s'en fournir, &, dans ce cas, les choses étoient égales de part & d'autre. Les conquêtes & les alliances que firent par la suite les Romains, leur donnèrent les moyens d'augmenter leur cavalerie ; celle que les peuples, devenus sujets ou alliés de Rome, entretenoient pour elle à leurs dépens, étoit, en ce genre, la principale force des armées Romaines : mais cette cavalerie étoit mal armée. Les Romains ignorèrent longtemps l'art de s'en servir avec avantage ; & c'est cette inexpérience qu'on peut regarder comme le principe de touts les malheurs qu'ils essuyèrent dans les deux premières guerres puniques : dans la première, Regulus est entièrement défait par la cavalerie Carthaginoise ; & dans la seconde, comme on l'a déja dit, Annibal bat les Romains dans toutes les occasions. La cavalerie faisoit au moins le cinquième de ses troupes ; aussi Fabius n'est pas plutôt à la tête des armées Romaines, qu'il prend le sage parti d'éviter le combat ; & que, pour n'avoir rien à souffrir de la cavalerie Carthaginoise, il est obligé de ne plus conduire ses légions que sur le pied des montagnes.

Les Carthaginois firent enfin sentir aux Romains l'obligation d'être forts en cavalerie, ils le leur apprirent à leurs dépens, & les Romains ne commencèrent à respirer que lorsque des corps entiers de cavalerie Numide eurent passé de leur côté : ces désertions, qui affoiblissoient d'autant l'ennemi, leur procurèrent insensiblement la supériorité sur les Carthaginois. Annibal obligé d'abandonner l'Italie pour aller au secours de Carthage, n'avoit plus cette formidable cavalerie avec laquelle il avoit remporté tant de victoires : à son arrivée en Afrique, il fut joint par deux mille chevaux ; mais un pareil renfort ne l'égaloit pas à beaucoup près à Scipion, dont la cavalerie s'étoit augmentée par des recrues faites dans l'Espagne nouvellement conquise, & par la jonction de Massinissa, roi des Numides, qui avoit appris des Grecs à bien armer sa cavalerie, & à la bien faire servir : ce fut cette supériorité qui, au rapport de touts les historiens, décida de la bataille de Zama. « La cavalerie, dit M. de Montesquieu (*cause de la grandeur & de la décadence des Romains*), gagna la bataille & finit la guerre. ». Les Romains triomphèrent en Afrique par les mêmes armes qui, tant de fois, les avoient vaincus en Italie.

Les Parthes firent encore sentir aux Romains avec quel avantage on combat un ennemi inférieur en cavalerie. « La force des armées Romaines, dit l'auteur ci-dessus cité, consistoit dans l'infanterie la plus ferme, la plus forte, & la mieux disciplinée du monde ; les Parthes n'avoient pas d'infanterie, mais une cavalerie admirable ; ils combattoient de loin & hors la portée des armes Romaines ; ils assiégeoient une armée plûtôt qu'ils ne la combattoient, inutilement poursuivis, parce que, chez eux, fuir, c'étoit combattre : ainsi, ce qu'aucune nation n'avoit pas encore fait (d'éviter le joug), celle des Parthes le fit, non comme invincible, mais comme inaccessible ». On peut dire plus, les Parthes firent trembler les Romains ; & c'est sans doute le péril où cette puissance rivale mit plus d'une fois leur empire en Orient, qui les força d'augmenter considérablement la cavalerie dans leurs armées. Cette augmentation leur devenoit d'autant plus nécessaire, que leurs frontières s'étant fort étendues, ils n'auroient pu, sans des troupes nombreuses en ce genre, arrêter les incursions des Barbares : d'ailleurs, le relâchement de la discipline militaire leur fit insensiblement perdre l'habitude de fortifier leurs camps, & dès-lors leurs armées auroient couru de grands risques, sans une cavalerie capable de résister à celle de leurs ennemis ; enfin l'on peut dire que presque toutes les disgraces essuyées, ainsi que la plupart des avantages remportés par les Romains, ont été l'effet, les unes de leur infériorité, les autres de leur supériorité en cavalerie.

Si l'on veut lire avec attention les commentaires de Cæsar, on y verra que ce grand homme, qui dut ses principaux succès à son inimitable célérité, se servoit si utilement de sa cavalerie, qu'on peut en quelque sorte regarder ses écrits comme la meilleure école que nous ayons en ce genre.

Quand il seroit vrai que les anciens se fussent passés de cavalerie, il n'en résulteroit pas qu'on dût aujourd'hui n'en point faire usage : autant vaudroit-il prétendre qu'on fit la guerre sans canon ; ces deux propositions seroient d'une nature toute semblable ; ce sont des systêmes qu'on ne pourra faire approuver que lorsque toutes les nations guerrières seront convenues entre elles d'abolir en même temps l'usage de la cavalerie & du canon.

Pour ne parler que de nos temps & de nos plus grands généraux (les Turenne & les Condé), on sait que M. de Turenne dut la plupart de ses succès, pour ne pas dire touts, à la cavalerie : ce général, sans doute comparable aux plus grands personnages de l'antiquité, avoit pour maxime de *travailler l'ennemi par détail*, maxime qu'il n'auroit pu pratiquer s'il n'eût eu beaucoup de cavalerie ; aussi ses armées furent-elles composées presque toujours d'un plus grand nombre de gens de cheval, que de gens de pied.

La célèbre bataille de Rocroi nous apprend le cas que faisoit le grand Condé de la cavalerie, & combien il savoit la faire servir avec avantage. Cette victoire fixe l'époque la plus florissante de la nation

Françoise ; c'est elle qui commence le règne de Louis-le-Grand.

Dans cette fameuse journée, les manœuvres de cavalerie furent exécutées avec autant d'ordre, de précision, & de conduite, qu'elles pourroient l'être dans un camp de discipline par des évolutions concertées ; jamais l'antiquité, dans une affaire générale, n'offrit des traits de prudence & de valeur, tels que ceux qui ont signalé cette victoire ; elle rassemble dans ses circonstances touts les événements singuliers qui distinguent les autres batailles, & qui caractérisent les propriétés de la cavalerie. « Jamais bataille, dit M. de Voltaire, n'avoit été pour la France ni plus glorieuse, ni plus importante ; elle en fut redevable à la conduite pleine d'intelligence du duc d'Enguien qui la gagna par lui-même, & par l'effet d'un coup-d'œil qui découvrit à la fois le danger & la ressource ; ce fut lui qui, à la tête de la cavalerie, attaqua par trois différentes fois, & qui rompit enfin cette infanterie Espagnole jusque-là invincible ; par lui le respect qu'on avoit pour elle fut anéanti, & les armes Françoises, dont plusieurs époques étoient fatales à leur réputation, commencèrent d'être respectées ; la cavalerie acquit sur-tout, en cette journée, la gloire d'être la meilleure de l'Europe ».

Il n'est point étonnant que les plus grands hommes ayent pensé d'une manière uniforme sur la nécessité de la cavalerie ; il ne faut que suivre pied à pied les opérations de la guerre pour se convaincre de l'importance dont il est, qu'une armée soit pourvue d'une bonne & nombreuse cavalerie.

A examiner le début de deux armées, on verra que la plus forte en cavalerie doit nécessairement imposer la loi à la plus foible, soit en s'emparant des postes les plus avantageux pour camper, soit en forçant l'autre par des combats continuels à quitter son pays, ou celui dont elle auroit pu se rendre maîtresse.

Alexandre, dans son passage du Granique, & Annibal, dans son début en Italie par le combat du Tessin, nous fournissent deux exemples qui donnent à cette proposition la force de l'évidence.

Or, deux victoires, dont tout l'honneur appartient à la cavalerie, & l'influence qu'elles ont eu l'une & l'autre sur les événements qui les ont suivis, prouvent combien ce secours est essentiel aux premières opérations d'une campagne. Si l'on en veut des traits plus modernes & analogues à notre manière de faire la guerre, la dernière nous en offre dans presque chacun de nos succès, ainsi que dans les circonstances malheureuses.

Dans les détails de la guerre, il y a quantité de manœuvres, toutes fort essentielles, qui seroient impraticables à une armée destituée de cavalerie ; s'il s'agit de couvrir un dessein, de masquer un corps de troupes, un poste, c'est la cavalerie qui le fait. M. de Turenne fit lever le siége de Cazal en 1640, en rassemblant toute la cavalerie sur un même front ; les ennemis, trompés par cette disposition, perdirent courage, prirent la fuite : jamais victoire ne fut plus complette pour les François, dit l'auteur de l'histoire du vicomte.

A la journée de Fleurus, M. le Maréchal de Luxembourg fit faire à sa cavalerie un mouvement à-peu-près semblable, sur lequel M. de Valdeck prit le change ; ce qui lui fit perdre la bataille (1690). C'est, dit M. de Feuquieres, une des plus belles actions de M. de Luxembourg.

La supériorité de la cavalerie donne la facilité de faire de nombreux détachements, dont les uns s'emparent des défilés, des bois, des ponts, des débouchés, des gués ; tandis que d'autres, par de fausses marches, donnent du soupçon à l'ennemi, & l'affoiblissent en l'obligeant à faire diversion.

Une armée qui se met en campagne est un corps composé d'infanterie, de cavalerie, d'artillerie, & de bagage ; ce corps n'est parfait qu'autant qu'il ne lui manque aucun de ses membres ; en retrancher un, c'est l'affoiblir, parce que c'est dans l'union de touts que réside toute sa force, & que c'est cette union qui, respectivement, fait la sûreté & le soutien de chaque membre. Dans la comparaison que fait Iphicrate d'une armée avec le corps humain, ce général Athénien dit que la cavalerie lui tient lieu de pied, & l'infanterie légère de main ; que le corps de bataille forme la poitrine, & que le général en doit être regardé comme la tête. Mais, sans s'arrêter à des comparaisons, il suffit d'examiner comment on dispose la cavalerie lorsqu'on veut faire agir, pour sentir l'étroite obligation d'en être pourvu. C'est elle dont on forme la tête, la queue, les flancs ; elle protège, pour ainsi dire, toutes les autres parties, qui, sans elle, courroient risque à chaque pas d'être arrêtées, coupées, & même enveloppées ; s'il est question de marcher, c'est la cavalerie qui assure la tranquillité des marches ; c'est à elle qu'on confie la sûreté des camps, laquelle dépend de ses gardes avancées ; plus elle sera nombreuse, & plus ses gardes seront multipliées : de-là les patrouilles pour le bon ordre & contre les surprises en seront plus fréquentes, & les communications mieux gardées ; les camps, qui en deviendront plus grands, en seront plus commodes pour les nécessités de la vie ; ils pourront contenir des eaux, des vivres, du bois & du fourrage, qu'on ne sera pas obligé de faire venir à grands frais, avec beaucoup de peine & bien des risques.

On peut considérer que de deux armées, celle qui sera supérieure en cavalerie sera l'offensive ; elle agira toujours suivant l'opportunité des temps & des lieux ; elle aura toujours cette ardeur dont on est animé quand on attaque ; l'autre, obligée de se tenir sur la défensive, sera toujours contrainte par la nécessité des circonstances qu'une grosse cavalerie fera naître à son désavantage à chaque moment ; le soldat sera toujours surpris, découragé ; il n'aura surement pas la même confiance que l'attaquant. Lorsqu'une armée sera pourvue d'une nom-

Digitized by Google

breuse cavalerie, les détachements se feront avec plus de facilité; touts les jours sortiront de nouveaux partis, qui sans cesse obsédant l'ennemi, le gêneront dans toutes ses opérations, le harcéleront dans ses marches, lui enléveront ses détachements, ses gardes, & parviendront enfin à le détruire par les détails, ce qu'on ne pourra jamais espérer d'une armée foible en cavalerie, quelque forte qu'elle soit d'ailleurs : au contraire, réduite à se tenir enfermée dans un camp d'où elle n'ose sortir, elle ignore touts les projets de l'ennemi; elle ne sauroit jouir de l'abondance que procurent les convois fréquents, on les lui enlève touts; ou, s'il en échappe quelques-uns, ils n'abordent qu'avec des peines infinies. C'est la cavalerie qui produit l'abondance dans un camp; sans elle point de sureté pour les convois : il faut qu'à la longue une armée manque de tout; vivres, fourrages, recrues, trésors, artillerie, rien ne peut arriver, si la cavalerie n'en assure le transport.

Les escortes du général & de ses lieutenants sont aussi de son ressort, & c'est elle seule qui doit être chargée de cette partie du service. La guerre se fait à l'œil. Un général qui veut reconnoitre le pays & juger par lui-même de la position des ennemis, risqueroit trop de se faire escorter par de l'infanterie; outre qu'il ne pourroit aller ni bien loin ni bien vite, il se mettroit dans le danger de se faire couper & enlever, avant d'avoir apperçu les troupes de cavalerie ennemie chargée de cette opération. Le seul parti qu'ait à prendre un général, s'il manque de cavalerie, c'est de ne pas passer les gardes ordinaires : or que peut-on attendre de celui qui, ne pouvant connoitre par lui-même la disposition de l'ennemi, ne sauroit en juger que par le rapport des espions? & le moyen que ses opérations puissent être bien dirigées, si faute de cavalerie il ne peut ni prendre langue, ni envoyer à la découverte, ni reconnoitre les lieux?

La vitesse, comme le remarque Montécuculli, est bonne pour le secret, parce qu'elle ne donne pas le temps de divulguer les desseins; c'est par-là qu'on saisit les moments, & c'est cette qualité qui distingue particulièrement la cavalerie; prompte à se porter par-tout où son secours est nécessaire, on l'a vue souvent rétablir, par sa célérité, des affaires que le moindre retardement auroit pu rendre désespérées. La vivacité la met dans le cas de profiter des moindres désordres; & si elle n'a pas toujours l'avantage de vaincre, elle a en se retirant celui de n'être jamais totalement vaincue. La victoire, lorsqu'elle est l'ouvrage de la cavalerie, est toujours complette; celle que remporte l'infanterie seule, ne l'est jamais.

La guerre est pleine de ces occasions, dans lesquelles on ne sauroit sans risque accepter le combat. Il en est d'autres, au contraire, où l'on doit y forcer, & c'est par la cavalerie qu'on est le maitre du choix.

Une armée ne peut se passer de vivres, d'hopitaux, d'artillerie, d'équipages; il faut du fourrage pour les chevaux destinés à ces différents usages; il en faut pour ceux des Officiers généraux & particuliers; & s'il n'y a point de cavalerie qui soit chargée du soin d'y pourvoir, l'infanterie ne pourra seule aller un peu loin faire ces fourrages; elle n'ira pas interrompre ceux de l'ennemi, lui enlever ses fourrages; la chaine qu'elle formeroit ne seroit ni assez étendue pour embrasser un terrein suffisant, ni assez épaisse pour soutenir l'impétuosité du choc de la cavalerie ennemie.

Enfin Montécuculi, le Végèce de nos jours, estime que la cavalerie pesante doit au moins faire la moitié de l'infanterie, & la légère le quart au plus de la pesante : les sentiments de ces grands généraux de nations différentes, ceux des anciens & des plus grands capitaines, la raison & l'expérience, les opérations les plus importantes de la guerre, & tous les besoins d'une armée, sont autant de témoignages de la nécessité de la cavalerie.

C'est sans doute à cause de l'importance des services de la cavalerie en campagne, que de tout temps on a jugé que dans les occasions où il se trouve mélange des deux corps, l'officier de cavalerie commanderoit le tout, parce que les opérations de la cavalerie exigent une expérience particulière que ne peut avoir l'officier d'infanterie; & l'on peut dire que si celle-ci attend la mort avec fermeté, l'autre y vole avec intrépidité.

On a prouvé de tout temps que des cavaliers épars n'auroient aucune solidité; c'est ce qui a obligé d'en joindre plusieurs ensemble, & c'est cette union, comme on l'a déja dit, qu'on nomme *escadron*.

Bien des peuples formoient leurs *escadrons* en triangle, en coin, en quarré de toutes espèces : le losange étoit l'ordonnance la plus généralement reçue, mais l'expérience a fait sentir qu'elle seroit vicieuse, & a fait prendre à toutes les nations la forme des *escadrons* quarrés. Les Turcs seuls se servent encore du losange & du coin; ils pensent, comme les anciens, que cette forme est la plus propre pour mettre la cavalerie en bataille sur toutes sortes de terreins, & la faire servir avantageusement aux différentes opérations de la guerre d'autant plus facilement, qu'il y a un officier à chacun de ses angles : d'ailleurs comme cet *escadron* se présente en pointe, ils croient qu'il lui est aisé de percer par un moindre intervalle; que n'occupant pas un grand espace, il a plus de vivacité dans ses mouvements, & qu'enfin il n'est pas sujet, lorsqu'il veut faire des conversions, à tracer de grands circuits comme l'*escadron* quarré, qui est contraint dans ce cas de parcourir une grande portion de cercle. Mais si les *escadrons* en losange ont effectivement ces avantages, ils ont aussi les défauts de ne présenter qu'un très-petit nombre de combattants; les parties intérieures en sont inutiles, & la gauche n'en peut combattre avec avantage. Cet *escadron*, pris par un autre, formé sur un quarré

long qui se recourbe de droite & de gauche, est immanquablement enveloppé sans avoir la liberté de se défendre; & lorsqu'il est une fois rompu, il ne lui est plus possible de se reformer: ainsi il ne peut tout au plus être bon que pour une petite troupe servant de garde, & plutôt faite pour avertir & se retirer que pour combattre. *V.* TACTIQUE.

Les Perses se servirent aussi des formes quarrées pour former leurs *escadrons;* & comme ils avoient une nombreuse cavalerie, ils donnèrent à ces *escadrons* beaucoup de profondeur: les files étoient de douze, quelquefois de seize cavaliers; ce qui rendoit leurs *escadrons* si pesants, qu'ils furent presque toujours battus, malgré la supériorité du nombre.

Les Romains formèrent leurs *escadrons* ou leurs *turmes* sur une autre espèce de quarré, les quarrés longs; ils leur donnoient un front & une epaisseur beaucoup moins grands que les Grecs en général n'avoient fait: c'étoit l'usage reçu parmi les Romains pour la disposition de leurs *escadrons;* mais ils n'y étoient pas tellement assujettis, que suivant les circonstances ils ne changeassent cet ordre. A la bataille de Pharsale nous voyons que Pompée, de beaucoup supérieur en cavalerie, joignit ensemble quatre *turmes*, & forma ses *escadrons* de quinze cavaliers de front sur huit de hauteur; ce qui obligea Cæsar, qui n'avoit que trente-trois *turmes*, chacune de trente hommes, de les ranger sur dix de front & trois de hauteur, suivant l'usage ordinaire.

L'usage de ne faire combattre la cavalerie que sur un seul rang, a duré long temps en Europe dans les premiers temps de notre monarchie; l'espèce de cavalerie, les armes offensives & défensives exigeoient cet ordre: il a duré jusqu'au milieu du règne d'Henri II qui, voyant les files de gendarmerie aisément renversées par les *escadrons* de lances & par ceux de reistres que l'empereur Charles V avoit créés, donna à notre cavalerie la forme quarrée, mais avec une excessive profondeur. Cet usage, bien que sujet à mille inconvénients, a subsisté en Europe depuis Henri II jusqu'à Henri IV, sous lequel les *escadrons* de dix rangs qu'ils avoient auparavant, furent réduits à huit, puis à six rangs. Alors les compagnies formoient autant d'*escadrons;* elles étoient de quatre cents maitres, & capitaines qui voulant combattre à la tête de leur compagnie, ne vouloient pas partager le commandement en la partageant: mais ces compagnies ayant depuis été mises à deux cents hommes, les *escadrons* eurent moins de front & moins de profondeur; ils étoient encore trop lourds, & ne furent réduits à la proportion la plus convenable, que lorsqu'on les enrégimenta sous Louis XIII, en 1635. On les disposa sous trois ou quatre rangs de quarante ou de cinquante maitres chacun; c'est-là l'ordre que notre cavalerie observe encore aujourd'hui, & c'est en effet celui que l'expérience a prouvé être le meilleur. Les officiers les plus expérimentés estiment que l'*escadron* de cavalerie sur trois rangs, à quarante-huit maitres chacun, est préférable à tout autre, étant le plus juste dans ses proportions; celui de cent vingt, à quarante maitres par rangs, peut être bon quand les compagnies sont foibles, parce qu'il comporte huit divisions égales: l'autre peut être divisé en seize.

Quelques personnes cependant se sont élevées contre la méthode de former nos *escadrons* sur trois rangs, & ont soutenu qu'il seroit plus avantageux de leur en donner un quatrième: quoique leur système puisse être appuyé de l'autorité des Gustaves & des Turennes, qui donnoient à leurs *escadrons* quatre, quelquefois même jusqu'à cinq rangs de profondeur, il faut croire que si l'usage de faire combattre les *escadrons* sur trois rangs n'étoit pas effectivement le meilleur, l'Europe entière ne l'auroit pas adopté, ou ne l'eût pas au moins toujours conservé depuis.

D'autres, au contraire, trouvent encore trop de profondeur aux *escadrons* disposés sur trois rangs, & prétendent que l'ordre des *escadrons* en bataille sur deux rangs est le plus avantageux à la cavalerie. Ceux qui sont prévenus de ce sentiment le soutiennent, parce que l'ancienne cavalerie & la gendarmerie, qui ont fait si long temps la principale force des armées de France, alloient à l'ennemi sur un seul rang. Mais que conclure de-là? Dans ces temps reculés aucun peuple ne formoit sa cavalerie en *escadrons;* les ennemis n'avoient alors à cet égard aucun avantage sur nous; d'ailleurs cette cavalerie étoit composée de l'élite de la noblesse Françoise; hommes & chevaux étoient couverts d'une armure qui les rendoit presque invulnérables, & qui auroit donné une excessive pesanteur à des *escadrons* ainsi composés: leur arme offensive étoit la lance, qui ne permettoit pas non plus qu'ils combattissent en *escadrons*. N'auroit-ce pas été perdre sans nécessité d'excellents champions, que de doubler de pareils rangs? D'ailleurs on sait que cette cavalerie fut toujours battue lorsqu'elle eut à faire contre une autre disposée sur plusieurs rangs de hauteur.

La maison du roi combat sur trois rangs: comparable sans doute à touts égards à cette ancienne cavalerie, elle lui est de beaucoup supérieure pour la discipline; & s'il y avoit un avantage réel de combattre sur deux rangs, il est aisé de penser que cet usage eût été établi dans ce corps, à qui une longue expérience a appris à toujours vaincre, & dont deux rangs paroissent suffire pour cela. Le premier des trois rangs dans les *escadrons* des gardes-du-corps est composé entièrement d'officiers; & quand il ne s'en trouve pas suffisamment pour le completter, on y admet les gardes qu'on nomme *carabiniers*.

Si l'on veut comparer notre cavalerie avec la maison du roi, on se croira forcé de lui donner plutôt six rangs que trois: ce sont bien les mêmes armes, mais ce ne sont pas les mêmes hommes ni les mêmes chevaux; la nécessité oblige, pendant la guerre, d'ajouter aux bons cavaliers des cavaliers médiocres, & même de mauvais, c'est-à-dire de jeunes gens ou de jeunes chevaux non exercés,

Digitized by Google

dont il n'est pas possible de tirer un grand service. S'il est un moyen de remédier à ces défauts, ce ne peut être qu'en donnant à cette cavalerie la meilleure forme dont elle est susceptible ; elle doit être solide ; mais en même temps facile à mouvoir: & pour cela il faut que la hauteur de l'*escadron* soit proportionnée à sa longueur, de manière qu'il n'occupe ni trop ni trop peu de terrein. La disposition de l'*escadron* sur trois rangs est sans contredit la plus propre à réunir ces avantages : on espère le démontrer, en supposant toujours que les *escadrons* doivent être de cent vingt à cent quarante-quatre hommes ; car s'ils étoient de cent & au-dessous de ce nombre, il seroit nécessaire de ne leur donner que deux rangs.

Le terrein qui dans un champ de bataille contient la cavalerie en *escadrons* disposés sur trois rangs, est déja d'une étendue très-considérable. Si on ne donnoit plus que deux rangs à ces *escadrons*, on seroit obligé de prolonger la ligne d'un tiers ; cela est évident.

Qui ne voit d'un premier coup-d'œil combien une pareille disposition entraîne de difficultés ? car enfin, quand il seroit possible de trouver, pour toutes les occasions, des plaines assez vastes pour former, sur deux rangs, deux lignes de cinquante escadrons chacune, (nombre aujourd'hui le plus ordinaire dans les armées) que d'inconvénients ne résulte-t-il pas de la trop grande étendue d'un champ de bataille, où le général ne pouvant juger de tout par lui-même, ne sauroit donner des ordres à propos ? (*Melius est post aciem plura servare præsidia quam latius militem spargere.* Veget. lib. III, cap. xxvj.) Les secours arrivent trop tard, les moments sont précieux à la guerre ; & d'ailleurs quelle apparence que des ailes composées d'*escadrons* formés sur deux rangs, puissent tenir contre le choc d'autres *escadrons* plus forts d'un rang ? Ce sont les ailes qui, comme on sait, décident presque toujours du sort des batailles ; dénuée de leur secours, l'infanterie est bientôt prise tout-à-la-fois en flanc & en queue par la cavalerie ennemie, & de front par l'infanterie ; on ne sauroit donc trop rapprocher des yeux du général la cavalerie ; & la meilleure manière de le faire, & d'en former les *escadrons* sur trois rangs ; le poste qu'elle occupe n'en est déja que trop éloigné : d'ailleurs ses combats sont vifs, de peu de durée, & presque toujours décisifs. Le général seul par sa présence est en état de parer à mille accidents que toute la prudence humaine n'auroit pu prévoir.

La trop grande étendue d'un *escadron* rend sa marche flottante & inégale ; ses mouvements sont moins légers & plus difficiles ; il est fort à craindre qu'il ne s'ouvre ou qu'il ne crève par quelqu'endroit ; alors un tel *escadron* est vaincu avant que d'avoir combattu. Sa véritable force consiste à être également serré de toutes parts, mais sans gène ; l'union en doit être parfaite : car, comme le remarque Montécuculi, « tout l'avantage à la guerre consiste à former un corps solide, si ferme & si impénétrable, qu'en quelqu'endroit qu'il soit ou qu'il aille, il y arrête l'ennemi comme un bastion mobile, & se défende par lui-même. ».

Les mouvements de l'*escadron* sur deux rangs ne peuvent être que fort lents & fort difficiles à exécuter ; il ne faut pour l'arrêter, ou au moins pour retarder considérablement sa marche, qu'un fossé, un ravin, une haie, une hauteur ou un ruisseau, qui se rencontrent sur sa route ; plus l'espace de terrein qu'il doit parcourir sera étendue, & plus il y a lieu de présumer qu'il trouvera de ces obstacles à vaincre ; obstacles bien moins à craindre pour l'*escadron* sur trois rangs, qui peut plus aisément les éviter ou les vaincre par le peu d'étendue de son front.

Dans l'*escadron* sur trois rangs, le premier de ces rangs est composé de l'élite de toute la troupe ; ce ne sont que des officiers, des brigadiers, des carabiniers, ou au moins les anciens cavaliers, dont les exercices, la valeur & l'expérience sont garants de leur conduite ; elle sert d'exemple, & pique d'émulation les deux rangs qui suivent. Dans l'*escadron* ordonné sur les deux rangs, ils sont l'un & l'autre d'un tiers plus nombreux ; il est impossible que le premier rang de celui-ci soit aussi-bien composé que le premier rang de l'*escadron* sur trois ; on sera forcé d'y admettre des hommes de recrues qui n'auront point été exercés, des chevaux neufs, ou des chevaux rétifs, qui n'étant point faits au bruit de la guerre, rompront infailliblement l'*escadron*. Les officiers d'ailleurs dans un *escadron* sur deux rangs seroient trop éloignés les uns des autres ; & ce seroit perdre un des avantages les plus considérables des *escadrons* françois sur ceux de leurs ennemis, dont le nombre des officiers est moins grand, mais qui placés sur un front plus étroit & plus convenable, deviendroient à proportion plus forts que le nôtre, dispersés sur un front trop étendu.

Si le premier rang de l'*escadron* qui n'en a que deux, est une fois entamé, peut-on présumer que le second composé de ce qu'il y a de moindre en hommes & en chevaux, puisse opposer une grande résistance ? Il n'en est pas ainsi de l'*escadron* sur trois rangs; les vuides du premier sont remplis par les cavaliers du second, & ce qui manque à celui-ci se prend dans le troisième.

On peut encore se procurer d'autres grands avantages d'un troisième rang, en ne le faisant pas participer au choc, & le faisant rester un peu derrière les deux premiers ; il sert en ce cas à fixer un point de ralliement ; & ce dernier objet mérite une grande considération, puisqu'un *escadron*, comme l'on sçait, lorsqu'il est une fois rompu, ne se rallie qu'avec beaucoup de peine. Ce troisième rang peut encore, dans le même cas, se rompre à droite & à gauche, par le centre, & se porter sur les flancs & les derrières de l'*escadron* ennemi, ou s'opposer à de pareilles petites troupes qu'il détacheroit pour la même opération.

Les seuls avantages que présente l'*escadron* sur deux rangs, c'est que plus de gens y combattent à

la fois, & qu'il peut espérer de déborder celui de l'ennemi par la plus grande étendue de son front, sans craindre d'être débordé lui-même ; mais ces avantages, à les examiner de près, ne sont point si réels qu'ils paroissent ; car enfin on veut qu'il embrasse, & que même il déborde le front de l'*escadron* qui lui est opposé : mais que deviendra son centre attaqué par un ennemi, dont l'*escadron* plus léger dirigeant toute son action dans cette partie, l'aura infailliblement ouvert, avant qu'il ait eu le temps de courber ses flancs ? Que lui servira-t-il alors d'avoir débordé l'ennemi, & que deviendront ses ailes débordantes après la déroute de leur centre ? Ces prétendus avantages ne séduisent jamais que les gens accoutumés à juger des choses sur les apparences & dans le cabinet ; pour les gens du métier, que l'habitude continuelle des exercices rend seuls juges compétents de cette matière, ils ne s'y laisseront point surprendre ; ils pensent touts que de toutes les formes à donner à un *escadron* de cavalerie, celle des trois rangs à quarante-huit cavaliers est sans contredit la meilleure. On ne doit cependant pas pour cela négliger d'exercer les *escadrons* de cavalerie sur deux rangs ; car comme dans cet ordre ils sont plus difficiles à manier, cette méthode rendra plus aisées les évolutions de l'*escadron* sur trois rangs.

Tout ce qui vient d'être dit touchant l'obligation de former les *escadrons* sur trois rangs ne doit s'entendre que de ceux qui auront un front assez étendu, c'est-à-dire, de quarante ou de quarante-huit maîtres ; car pour ceux qui ne pourroient avoir que trente-deux cavaliers de front, il faut, pour qu'ils ayent une juste proportion, qu'ils soient sur deux rangs de quarante-huit chacun.

Dans la guerre de plaine & dans toutes les occasions, par exemple, qui exigent un peu de célérité ; & qui sont assurément très fréquentes, peut-on s'empêcher de convenir qu'elle ne soit d'une grande nécessité ? Est-il question de traverser une rivière à la nage ou à gué, c'est la cavalerie qui facilite le passage en rompant la rapidité de l'eau par la force de ses *escadrons*, ou parce que chaque cavalier peut porter en croupe un fantassin. Si l'on veut présenter un grand front, si l'on veut déborder l'ennemi, l'envelopper, c'est par le moyen de la cavalerie qu'on le fait ; c'est en détachant souvent des troupes de cavalerie qu'on maintient le bon ordre si nécessaire à une armée ; elles empêchent les déserteurs, les maraudeurs de sortir du camp ; ce sont elles qui veillent à ce qu'il n'y entre point d'espions, ou autres gens aussi dangereux, & qui procurent aux paysans la sureté chez eux, & la liberté d'apporter des vivres au camp.

Si l'on excepte les siéges qui sont des opérations auxquelles on ne peut procéder que lentement, & pour-ainsi-dire pied-à-pied, on ne trouvera peut-être point d'autres occasions à la guerre qui ne demande de la diligence, & conséquemment pour laquelle les services de la cavalerie ne soient très avantageux : & d'ailleurs personne n'ignore que dans les siéges, la cavalerie n'ait un service qui lui soit uniquement affecté ; on l'a vu au dernier siége de Berg-op-zoom faire ses fonctions, & partager même celles de l'infanterie. Ce n'est pas le seul exemple qui prouve qu'elle est capable de servir utilement en mettant pied à terre.

Le premier service de la cavalerie dans les siéges, & le plus important, est celui de l'investissement de la ville qu'on veut assiéger avant que l'ennemi ait pû y faire entrer du secours ; veut-on, au contraire, secourir une ville menacée d'un siége, ou même qui est assiégée, c'est au moyen de la cavalerie. Le grand Condé nous en fournit un exemple dans le service qu'elle lui a rendu en pareille occasion ; il s'agissoit de faire entrer du secours dans Cambrai que M. de Turenne tenoit assiégée ; le temps pressoit : le prince de Condé rassemble à la hâte dix-huit *escadrons*, se met à leur tête, force les gardes, se fait jour jusqu'à la contrescarpe ; il oblige M. de Turenne de lever le siége. Ce fut un seul détachement de cent chevaux, qui, en quelque sorte, a donné lieu au dernier siége de Berg-op-zoom, siége à jamais glorieux pour les armes du roi, & pour le général qui y a commandé ; car il est à présumer que le siége eût été différé ; ou que peut-être on ne l'eût pas entrepris, si les grandes gardes de cavalerie qu'avoient en avant les ennemis, eussent tenu assez de temps pour leur donner celui d'envoyer leur cavalerie, & ensuite le reste de leur armée qui étoit de l'autre côté, s'établir entre la ville & notre camp : mais ces gardes firent peu de résistance ; une partie fut enlevée & le reste prit la fuite.

La cavalerie n'est pas moins nécessaire pour la défense d'une place ; si les assiégés en manquoient, ils ne pourroient faire de sorties, ou leur infanterie courroit risque en sortant de se faire couper par la cavalerie des ennemis.

Un état dépourvu de cavalerie, pourroit peut-être garder pour un temps ses places avec sa seule infanterie ; mais combien en ce cas ne lui en faudroit-il pas ? Et que lui serviroient ses places si l'ennemi, au moyen de sa cavalerie, pénétroit jusques dans le cœur du royaume ?

La levée & l'entretien d'un corps de cavalerie entraînent de la dépense ; mais les contributions qu'elle impose au loin, les vivres, les fourrages qu'elle en tire, la sureté des convois qu'elle procure, & tant d'autres services qu'elle seule est en état de rendre, ne dédommagent-ils pas bien avantageusement de la dépense qu'elle occasionne ? D'ailleurs la cavalerie étant d'une utilité plus générale pour les opérations de la guerre, on ne sçauroit dire qu'elle soit plus à charge à l'état que l'infanterie, puisque la levée d'un *escadron* n'est pas

pas d'une dépense plus grande que celle d'un bataillon, & que l'entretien de celui-ci est bien plus considérable.

Enfin, si l'on s'en rapporte aux plus grands capitaines, on sera forcé de convenir que l'avantage sera toujours le plus grand pour celui des deux ennemis qui sera supérieur en cavalerie.

Cyrus, Alexandre, Annibal, Scipion, jouissent depuis plus de vingt siècles d'une réputation qu'ils doivent aux succès que leur a procuré leur cavalerie. Cyrus & Annibal avoient une cavalerie très nombreuse; Alexandre est celui des Grecs qui, à proportion de ses forces, en a eu le plus, & l'on ne voit pas que les Grecs sous ce prince, non plus que les Perses & les Carthaginois, du temps de Cyrus, ayent été sur leur déclin; il sembleroit au contraire, que la vie de ces grands hommes pourroit être regardée comme l'époque la plus florissante de leur nation.

Si les Romains, après avoir été vaincus par la cavalerie des Carthaginois, triomphent enfin d'eux, c'est que ceux-ci furent abandonnés de leur cavalerie, que leur enleva Scipion par ses alliances & ses conquètes; & cette guerre qui avoit commencé par être honteuse au peuple Romain, finit par l'époque la plus florissante pour lui.

Les suffrages des auteurs modernes qui ont le mieux écrit de l'art militaire, se réunissent avec l'autorité des plus grands capitaines & des meilleurs écrivains de l'antiquité. Il sembloit au brave la Noue, que sur quatre mille lances il suffisoit de 2500 hommes d'infanterie: « Personne ne contredira, ajoute cet auteur, qu'il ne faille toujours entretenir bon nombre de gendarmerie; mais d'infanterie, aucuns estiment qu'on s'en peut passer en temps de paix ». Mais on doit considérer que la Noue écrivoit dans un temps (1587) où l'infanterie étoit comptée pour peu de chose; parce que les principales actions de guerre consistoient moins alors à prendre des places, qu'en des affaires de plaine campagne, où l'infanterie ne tenoit pas contre la cavalerie. Sa réflexion ne peut manquer de tomber sur la nécessité qu'il y a d'exercer pendant la paix la cavalerie, qui ne peut être bonne à la guerre si elle est nouvellement levée.

Un auteur fort estimé & en même temps grand officier (M. le maréchal de Puysegur), qui connoissoit sans doute en quoi consiste la force des armées, dont il avoit rempli les premiers emplois pendant cinquante-six ans, propose dans ses projets de guerre plus de moitié de cavalerie sur une fois autant d'infanterie.

Santa-Cruz veut qu'une armée soit toujours composée d'une forte cavalerie; il soutient même qu'elle doit être une fois plus nombreuse que l'infanterie, suivant les circonstances: par exemple, si les ennemis la craignent davantage, ou si votre nation est plus propre à agir à cheval qu'à pied; la nature du pays où l'on fait la guerre est une distinction qu'il a oublié de faire. « Un pays plain, dit M. de Turenne, est très favorable à la cavalerie; il lui laisse toute la liberté nécessaire à son service, & lui donne beaucoup d'avantage sur l'infanterie ». Ce grand général, dont les maximes sont des loix, avoit toujours, comme on l'a déja dit, dans ses armées au moins autant de cavalerie que d'infanterie, & on l'a vu quelquefois avec un plus grand nombre de cavalerie.

A l'égard des *escadrons* de dragons, hussards, & des autres troupes légères, leur manière de combattre étant différente de celle de la cavalerie, chacun de leur rang formant autant de troupes détachées, pour entretenir le combat, & pouvoir attaquer de toutes parts; il seroit fort bon qu'ils fussent plutôt sur quatre rangs que sur trois.

Il faut de plus que ces rangs soient également mêlés d'anciens & de nouveaux, contre ce qui se pratique dans la cavalerie, dont le premier rang est toujours composé des meilleurs & plus anciens cavaliers.

Auteurs qui ont écrit, particulièrement sur la cavalerie.

George Basta, le gouvernement de la cavalerie légère. A Rouen, 1616, *in-folio.*

Jean Jacques de Walhauzen, art militaire à cheval. Zutphen, 1620, *in-folio.*

Hermanus Hugo, *de militiâ equestri antiquâ & novâ. Antverpiæ*, 1630.

Lecocque-Madeleine, service de la cavalerie. Paris, *in-12.* 1720.

De Langais, devoir des officiers de cavalerie. Paris, 1725, *in-12.*

Cet article est de M. D'AUTHVILLE, auteur d'un ouvrage intitulé, Essai sur la cavalerie.

ESCALADE. Attaque d'une place, de vive force, en franchissant les murs avec des échelles ou par d'autres moyens. On y réussit mieux par la surprise; mais elle n'y est point essentielle.

La méthode de s'emparer des villes par l'*escalade* étoit bien plus commune avant l'invention de la poudre qu'aujourd'hui: aussi les anciens, pour s'en garantir, prenoient ils les plus grandes précautions. Ils ne terrassoient point leurs murailles, & ils les élevoient beaucoup, ensorte que non seulement il étoit besoin d'échelles pour monter dessus, mais encore pour en descendre dans la ville. Les tours dont la muraille étoit flanquée étoient encore plus élevées que la muraille, & l'espèce de petit chemin qu'il y avoit du côté intérieur de cette muraille, & sur lequel étoient placés les soldats qui défendoient la ville, étoit coupé vis-à-vis de ces tours, ensorte que l'ennemi, pour être parvenu au haut de la muraille, n'étoit, pour ainsi dire, encore maître de rien. Cependant, malgré ces difficultés, les *escalades* s'entreprenoient souvent. Il y a apparence que la longueur du temps qu'il falloit em-

Digitized by Google

ployer pour faire brèche au mur de la ville, faisoit prendre ce parti, & que le canon pouvant faire une ouverture au mur assez promptement, on a insensiblement, pour ainsi dire, perdu l'usage de s'emparer des villes par l'*escalade*.

Il se peut bien aussi que la disposition de nos fortifications modernes y ait contribué : les anciens n'ayant point de dehors, on pouvoit s'approcher tout d'un coup du bord de leur fossé, descendre dedans, & appliquer des échelles le long du mur. Nos dehors ne permettent pas un si facile accès au corps de la place : cependant lorsque le fossé est sec, comme il faut communément qu'il le soit dans les *escalades*, il ne feroit pas impossible, si la place n'avoit pour dehors que des demi-lunes & son chemin couvert, de parvenir à l'*escalader*, sur-tout si la garnison en étoit foible; car ces sortes d'entreprises ne peuvent guère réussir contre une garnison nombreuse, en état de bien garnir ses postes & de les bien défendre : mais quand on supposeroit trop de difficultés pour y réussir dans nos villes fortifiées à la moderne, il se trouve souvent, dans les pays où l'on fait la guerre, des villes qui ne sont entourées que de murailles terrassées, & devant lesquelles il n'y a qu'un simple fossé. Contre ces sortes de villes l'*escalade* pourroit s'employer & réussir heureusement, comme elle a réussi à Prague au mois de Décembre 1741. (Q.). *Voyez* PLACES. (*attaques des*)

ESCARMOUCHE. Combat irrégulier & sans ordre, entre de petits corps de troupes qui se détachent du corps principal.

Ce mot semble être formé du mot François *escarmouche*, qui a la même signification, & que Nicod dérive du Grec χάρμη qui signifie en même temps *combat & réjouissance*. Menage le fait venir de l'Allemand *schirmen*, se défendre : Ducange dit qu'il vient de *scarmuccia*, petite action, de *scara* & *muccia*, qui signifie *un corps de troupes en embuscade*; parce que la plupart des *escarmouches* se font par des troupes en embuscade. *Chambers*, *Trev. & Dict. étymol.*

Les *escarmouches* s'engagent quelquefois malgré le général, quelquefois aussi elles ont des vues considérables; il faut faire cesser celles qui s'engagent mal-à-propos, le plus diligemment qu'il est possible; parce qu'elles peuvent attirer des affaires désagréables, & qu'elles n'aboutissent à rien, qu'à faire malheureusement tuer quelqu'un, qu'on regrette en vain.

Celles qu'on engage à dessein, sont pour reconnoitre un terrein; pour amuser l'ennemi, pour lui cacher un travail, pour lui ôter la connoissance d'un mouvement, pour l'arrêter dans sa marche, & donner le temps au gros des troupes d'arriver, ou simplement pour faire des prisonniers, & avoir des nouvelles.

Une maxime générale pour les *escarmouches*, est de les faire engager par peu de troupes, & de les soutenir avec beaucoup, étant d'une grande conséquence de ne point accoutumer l'ennemi à ramener impunément ceux par qui on a fait commencer l'*escarmouche*, qu'il faut toujours faire soutenir par un corps plus considérable que celui de l'ennemi.

C'est le terrein qui décide de la nature des troupes que l'on fait *escarmoucher*. Si c'est un pays de plaine, on y emploie de l'infanterie. Si c'est un pays mêlé, on y emploie de ces deux sortes de troupes, que l'on dispose de manière que ces troupes puissent tirer avantage du terrein sur lequel on les aura placées.

Par exemple, on éloignera la cavalerie des bois & des haies, parce qu'elle feroit trop aisément mise en désordre par l'infanterie ennemie; & on ne mettra pas l'infanterie dans la plaine, parce qu'elle courroit risque d'être renversée par la cavalerie.

Je n'ai vu qu'un exemple d'une *escarmouche* qui ait engagé un combat, & qui auroit, selon les apparences, engagé une affaire générale, s'il y avoit eu assez de jour pour cela : c'est celle qui, en l'année 1677, précéda le combat de Kokerberg. Elle fut engagée par M. Harrand, officier général de l'empereur, qui avoit un peu trop diné, (comme il nous le parut après qu'il fut pris,) & soutenu par M. de Villars, colonel de cavalerie, commandant de notre grande garde.

Comme j'ai parlé de cette action lorsque j'ai fait mes réflexions sur les combats particuliers, je n'en reparle ici que pour faire ressouvenir de la maxime que j'ai donnée sur les *escarmouches*; qui est, qu'il faut toujours faire cesser toutes celles qui s'engagent légérement, & sans objet. (*Feuquières*.).

ESCARPE. Talud extérieur du rempart. Dans les ouvrages revêtus en maçonnerie, l'*escarpe* commence au cordon & se termine au fond du fossé; dans ceux qui sont construits en terre, l'*escarpe* commence à la partie supérieure du parapet, & se termine de même au fond du fossé.

ESCORTE. Troupe qui accompagne un officier ou un convoi, pour l'empêcher d'être pris par l'ennemi. *Voyez* CONVOI.

Les *escortes* doivent être proportionnées aux différents corps de troupes qu'elles peuvent avoir à combattre. Si elles sont à la suite d'un convoi, elles doivent être partie à la tête, partie à la queue, & sur les ailes; elles doivent aussi envoyer des détachements en avant & sur les ailes, pour examiner s'il n'y a point quelques embuscades à craindre de la part de l'ennemi. (Q.)

ESCOUADE. Division d'une compagnie d'infanterie. Ce mot n'est point en usage dans la cavalerie: l'*escouade* y est nommée *brigade*. (Q.).

ESCOUADE BRISÉE. C'est une *escouade* composée de soldats de différentes compagnies.

On donne le nom d'*escouade* à la plus petite des subdivisions des compagnies d'infanterie Françoise.

Chaque *escouade* est particulièrement soumise à un caporal. C'est du mot *escouade* que ce bas

Digitized by Google

officier étoit autrefois appellé cap d'*escouade*.

Une *escouade* dans les régiments qui sont sur le pied de guerre, est composée d'un caporal, d'un appointé & de quatorze fusiliers.

Une *escouade* sur le pied de paix, est composée d'un caporal, d'un appointé & de neuf fusiliers.

Les *escouades* de grenadiers & de chasseurs, sont constamment composées d'un caporal, d'un appointé & de neuf grenadiers.

Quand les compagnies sont au-dessus du complet, les premières *escouades* sont toujours les plus fortes, mais elles ne peuvent surpasser les dernières que d'un homme. Quand les compagnies sont au-dessous du complet, les dernières *escouades* sont toujours les moins nombreuses; la plus foible ne doit cependant avoir jamais deux hommes de moins que la plus forte.

La première *escouade*, commandée par le premier caporal, est composée du premier appointé, du premier, du onzième, du vingt-unième, du trente-unième, &c. fusiliers; la seconde *escouade*, commandée par le second caporal, est composée du second appointé, du deuxième, du douzième, du vingt-deuxième, du trente-deuxième, &c. soldats.

En cherchant quelle doit être la force des grandes divisions d'un régiment appellées compagnies, nous avons déterminé quelle devoit être celle d'une *escouade*. Voyez COMPAGNIE. (C.).

ESPADON. Grande & large épée tranchante des deux côtés. On s'en servoit anciennement, & elle étoit si pesante qu'il falloit la tenir à deux mains.

Aujourd'hui on nomme le sabre, *espadon*, mais seulement dans ces phrases, *maître d'espadon*, c'est-à-dire maître d'escrime du sabre; *faire de l'espadon*, c'est-à-dire, s'escrimer du sabre.

ESPION. Personne envoyée par un chef militaire, pour examiner les mouvements de l'ennemi, pénétrer ses projets, & en rendre compte.

Les *espions* sont de plusieurs espèces. Il s'en trouve dans les conseils des princes, dans les bureaux des ministres, parmi les officiers des armées, dans les cabinets des généraux, dans les villes ennemies, dans le plat-pays, & même dans les monastères.

Les uns s'offrent d'eux-mêmes; les autres se forment par les soins du ministre, du général, ou de ceux qui sont chargés des affaires en détail. Touts sont portés par l'avidité du gain. C'est au prince & à ses ministres à corrompre le conseil de son ennemi. C'est au général, & à ceux qui concourent avec lui au bien des affaires, à corrompre ou à former les autres.

En général il faut toujours tirer des instructions des *espions*, & ne jamais s'ouvrir à eux. Il faut pour un même sujet en employer plusieurs qui ne se connoissent point, ne communiquer avec eux qu'en secret, les entretenir souvent de choses sur lesquelles on ne se soucie point d'être éclairci, les faire parler beaucoup & leur dire peu de chose, afin de connoitre leur caractère d'esprit & leur portée; les faire espionner eux-mêmes, après que l'on se sera séparé d'eux, pour sçavoir s'ils ne sont point doubles, ce qui arrive fort souvent. Et lorsque, sur le rapport séparé de plusieurs, on croira être certain qu'ils ont dit vrai, il faut encore les faire garder séparément, & si c'est pour exécuter une entreprise, il faut les y mener touts séparés, les questionner souvent, & voir s'ils se rapportent dans les faits.

Il y a encore une troisième sorte d'*espion*, ou au moins de gens de qui on tire des connoissances certaines, par les conversations qu'on a avec eux. Ce sont les gens du pays, que leurs affaires particulières attirent dans le camp ou dans les villes, & les prisonniers.

Les premiers ne doivent jamais être questionnés. Il faut les entretenir ou les faire entretenir par des gens d'esprit, qui, sans affecter de curiosité, les font assez parler sur des sujets différents, pour tirer d'eux la connoissance des choses qu'on veut sçavoir.

Les prisonniers, suivant leur caractère, peuvent être questionnés un peu plus, ou un peu moins ouvertement, mais cependant toujours séparés les uns des autres, & toujours conduits à la connoissance de ce qu'on veut sçavoir, par de longs détours de conversation, afin qu'ils ne prennent point garde eux-mêmes à ce qu'ils ont dit; & qu'après être renvoyés, ils ne puissent mettre leur général sur les voies, au sujet des intentions que l'on peut avoir; parce qu'en ce cas le général ne manquera pas de lâcher des *espions* doubles ou des transfuges, pour donner des notions différentes sur ce qu'on a voulu pénétrer, & faire ainsi prendre de fausses mesures.

Il y a des pays où les *espions*, qu'on peut avoir dans les monastères, sont les meilleurs & les plus sûrs. Le gouvernement des consciences est un empire secret, qui n'est pénétré de personne, & qui pénètre tout. L'emploi de ces sortes d'*espions* est infaillible, ou dans une place occupée par un prince d'une différente religion, ou dans un état, lors d'un changement de domination. On se sert même des femmes, ou pour en introduire dans une ville, ou pour éprouver un camp, ou pour porter des lettres, parce qu'elles sont moins soupçonnées que les hommes.

Il est inutile d'entrer ici dans le détail de touts les différents usages des *espions*. Il suffit de dire qu'un prince, un ministre & un général ne peuvent trop précisément sçavoir ce qui se passe dans les états & armées amis ou ennemis; & qu'ainsi on ne sçauroit avoir trop d'*espions* de toute espèce & pour toute sorte d'usage. (*Feuquières*.).

Moyens d'éviter que vos espions *ne soient découverts & arrêtés.*

Strada appelle les *espions* « les oreilles & les

» yeux de ceux qui gouvernent ». Ceux d'un ambassadeur ou d'un prince, sont, en plusieurs choses, différents de ceux dont un général d'armée a besoin. Je traiterai de ces derniers.

La première maxime pour entretenir les *espions*, est que peu de personnes sçachent qui sont ceux dont vous vous servez, parce que les ennemis en auroient bientôt connoissance, & vos espions seroient perdus.

Ne leur témoignez pas en public de l'affection; ne leur faites pas des dons qui puissent être connus, & ne leur parlez que dans un lieu secret. Si cela vous paroît trop embarrassant, un officier de confiance peut aller prendre dans un endroit écarté les avis que les *espions* vous apporteront, & cet officier viendra ensuite vous les rapporter.

Vous devez vous défier même de vos propres domestiques qui servent peut-être *d'espions* contre vous, parce qu'il se peut qu'ils ne soient entrés à votre service que dans cette vue, ou qu'ils ayent été subornés par les ennemis : d'ailleurs un maître qui communique son secret à ses domestiques, s'en rend en quelque façon, l'esclave, puisqu'il est forcé de les ménager, à quelque prix que ce soit, de peur qu'ils ne le découvrent, ou du moins il avilit son caractère par cet excès de confiance, en leur faisant occuper une place qui n'est due qu'à ses intimes amis.

Il y auroit encore plus d'inconvénients, si les *espions* se connoissoient les uns les autres, parce que, s'il s'en trouvoit quelqu'un qui servît *d'espion* double contre vous, ils feroient bientôt périr touts les autres : ils pourroient aussi s'accorder entr'eux pour vous tromper, en vous donnant des avis uniformes, lorsque par crainte, par paresse ou par malice, ils ne feroient pas d'humeur d'exécuter la commission dont vous les auriez chargés, ou qu'il leur importeroit de vous donner quelque avis. C'étoient là les raisons qu'alléguoit Pompisque, pour autoriser le soin qu'il prenoit, afin qu'aucun de ses *espions* ne connût ses camarades.

On peut encore ajouter que, si les ennemis punissent un *espion*, les autres qui ne sçavent pas le métier qu'il faisoit, & qui peut-être ne le connoissent pas, ne seront pas alarmés de sa mort, dont ils ignorent la cause; &, sans être intimidés davantage par cet exemple, ils continueront à servir dans cet emploi.

Les *espions* de Pausanias, pour s'être connus les uns les autres, furent cause de la mort de ce capitaine de Sparte; car un d'eux, nommé Argile, voyant que ses camarades, qui avoient été envoyés par Pausanias à la cour de Perse, ne revenoient pas, soupçonna qu'après avoir reçu les lettres, on faisoit mourir ceux qui les avoient portées, afin qu'on n'eût pas connoissance à Sparte des négociations de Pausanias; ainsi Argile, au lieu de porter en Perse la lettre de Pausanias, la remit aux éphores de Sparte.

Ne faites pas connoître que vous êtes fréquemment & ponctuellement informé des desseins & des mouvements des ennemis, afin qu'ils ne tâchent pas de découvrir d'où vous viennent ces avis, & qu'ils ne se précautionnent pas par rapport à ces avis qu'ils sçavent que vous avez reçus.

Dom Alfonse X, roi de Castille, dit un jour au comte Charles d'Artois qu'il étoit exactement instruit des plus secrètes négociations de la France. Les François, ayant eu connoissance de cette parole, redoublèrent leurs soins, pour trouver de quel endroit cela pouvoit venir : à la fin, ils découvrirent que c'étoit par un nommé Brochie, valet-de-chambre de Philippe III, roi de France.

Lorsque Claude Lysias, tribun romain, commandant de Jérusalem, eut été averti par un neveu de saint Paul, qu'une troupe de Juifs avoit résolu d'enlever, le jour suivant, cet apôtre, & de le faire mourir, il enjoignit à celui qui lui donnoit cet avis, de garder le secret, &, ayant, la nuit même, envoyé saint Paul à Césarée, avec une bonne escorte, les conjurés ne purent pas exécuter le dessein qu'ils avoient projetté.

De l'espèce des espions.

Les *espions* qui peuvent aller dans le pays ennemi avec plus de sureté, sont ceux qui habitant la frontière, ont du bien & des parents dans le pays des ennemis & dans celui de votre souverain; car, s'ils sont arrêtés, ils pourront dire qu'ils ne se mêlent pas d'affaires de guerre; qu'ils n'ont demeuré quelque temps sur les états de votre prince, que pour ne pas perdre les biens qu'ils y ont, & qu'ils viennent à présent pour voir leurs parents, & jouir des biens & des effets qu'ils ont aussi sur les états du prince ennemi, &c. D'ailleurs ces *espions*, habitants de la frontière, sçauront certaines routes inconnues, par où ils pourront entrer & sortir, sans risque d'être arrêtés en chemin; après quoi, ils ne courent plus de dangers, parce que leurs parents les cachent, de manière que les ennemis ne peuvent pas les trouver, &, quand même ils les trouveroient, ces mêmes parents imagineroient tant de prétextes pour motifs de leur voyage, qu'ils paroîtroient innocents.

Dans la dernière guerre contre la Catalogne, quoique ce pays ne fût pas dans le parti du roi, il n'y avoit pourtant point de si petit village où l'on ne rencontrât quelque fidèle sujet pour aller à Barcelone & à l'armée ennemie toutes les fois que les commandants de notre frontière les y envoyoient; &, quoiqu'ils fussent souvent arrêtés, rarement arrivoit-il qu'ils fussent punis, parce que les parents qu'ils avoient dans le parti contraire, trouvoient le moyen de les sauver.

Les personnes d'une nation neutre sont celles qui courent moins de risque à servir *d'espions*; car, sous prétexte de voyager & de trafiquer, ils iront d'un pays à l'autre. Si c'est par mer qu'ils doivent voyager, on fait embarquer un homme intelligent

Digitized by Google

& adroit sous la qualité d'un marchand ou d'un matelot, & on l'instruit des personnes affidées que vous avez dans les ports où ce bâtiment va aborder, afin que votre *espion* apprenne des nouvelles plus sûres, sans risquer de les demander à quelque autre qui pourroit peut-être entrer en quelque soupçon sur sa curiosité.

Lorsque j'étois à Porto-Hercole, sous les ordres de dom Etienne Bellet, lieutenant général, je vis que ce commandant sçavoit par cette voie tout ce qui se passoit dans le royaume de Naples.

Des précautions que les espions doivent prendre.

Dans les matières dont le secret & la réussite sont d'une extrême importance, il faudroit que l'*espion* ou l'émissaire fût assez intelligent & assez fidèle pour pouvoir s'acquitter de vive voix de la commission dont on le charge, en lui donnant seulement un mot du guet qui lui serve comme d'une lettre de créance auprès de la personne avec qui vous êtes en intelligence ; alors, quand même cet *espion* tomberoit entre les mains des ennemis, votre projet ne seroit pas découvert, au lieu qu'avec un *espion* qui porte une lettre, outre ce danger, il y a encore à craindre qu'il ne la perde, ou qu'il ne la déchire & la jette, dès qu'il appercevra quelqu'un des ennemis ; &, s'il ne sçait pas ce que la lettre contient, comment pourra-t-il instruire celui à qui cette lettre étoit adressée ?

Lorsqu'Alexandre-le-Grand étoit devant Halicarnasse, il donna ordre à Parmenion, son général, qui étoit en Phrygie, de s'assurer de la personne d'Alexandre-l'Inceste qui machinoit contre la vie d'Alexandre-le-Grand ; &, comme c'étoit-là une affaire d'importance, au lieu d'envoyer à Parmenion l'ordre par écrit, il chargea verbalement Amphotere de le lui porter, afin que, s'il venoit à être surpris dans son voyage, les ennemis n'eussent pas connoissance du dessein d'Alexandre.

Dion ayant débarqué en Sicile pour une entreprise contre Denis-le-Tyran qui se trouvoit en Caulonie, Timocrate, ami de Denis, lui écrivit ce qui se passoit, l'avertissant de retourner plutôt à Syracuse, pour n'y pas laisser ruiner ses affaires. Le porteur de la lettre, après avoir passé le Phare, faisoit son voyage par terre, &, se trouvant fatigué, il s'endormit sur le chemin, ayant sa lettre dans un petit sac, où étoit aussi un peu de viande, dont l'odeur attira un loup, qui lui enleva le petit sac. Ce courier, à son réveil, se trouva sans lettre, & sans en sçavoir le contenu ; de sorte que Denis, n'ayant pas reçu assez tôt l'avis & le conseil que Timocrate lui donnoit, vint trop tard au secours de son pays ; ce qui donna plus de facilité à Dion de réussir dans son entreprise.

Je suppose que vous ne choisirez pas pour *espions* des hommes inconstans ni des simples ; car, selon la remarque de Frachetta, les premiers deviendroient infidèles, & les seconds seroient bientôt découverts. Il faut, au contraire, qu'ils ayent de la présence d'esprit, & qu'ils soient bien instruits, pour répondre promptement aux demandes que pourroit leur faire un parti ennemi entre les mains de qui ils tomberoient, afin que leur trouble n'augmentât pas le soupçon qu'on pourroit avoir sur le métier qu'ils font.

Zénophane ayant été envoyé par Philippe, roi de Macédoine, auprès d'Annibal, pour y conclure la ligue contre les Romains, donna dans les gardes de l'armée romaine, commandée par Valere Lévinus. Ayant été interrogé qui il étoit, d'où il venoit, & où il alloit, il répondit, sans hésiter, que, de la part de Philippe son roi, il alloit pour traiter d'une alliance avec les Romains. Par cette présence d'esprit si prompte, il se tira de leurs mains, & réussit à s'acquitter de sa commission auprès d'Annibal.

A son retour, il rencontra une autre armée Romaine, commandée par Quintus-Fulvius ; & il fut découvert & arrêté, parce que les Romains connurent à l'habit de quelques-uns de la suite de Zénophane, que ce n'étoient pas des Macédoniens, mais des Carthaginois. Comme on leur fit certaines demandes, ces Carthaginois, par leur trouble, augmentèrent le soupçon, & rendirent inutile l'astuce dont Zénophane continuoit de se servir ; car, répondant toujours sans hésiter, il avoit déja persuadé à Fulvius qu'il venoit de Rome, & qu'il portoit à son roi une réponse du sénat.

Vous défendrez à vos *espions* de communiquer à nul autre qu'à vous seul les nouvelles qu'ils apprennent par eux-mêmes, ou par les personnes affidées que vous avez, parce qu'il est à propos de cacher les mauvaises dans certains cas où il y auroit à craindre qu'elles ne diminuassent le courage des troupes, & l'obéissance des sujets. Souvent même il faut taire les bonnes, afin qu'en les tenant secrètes, on puisse moins prévoir les mouvements que vous pourrez faire en conséquence, & afin que les ennemis pensent moins à changer les mesures déja concertées, ou à prendre de nouvelles précautions.

Syphax, roi de Numidie, envoya à Scipion l'Africain, qui étoit en Sicile, des ambassadeurs pour menacer les Romains de leur déclarer la guerre, s'ils la portoient contre Carthage. Annibal, craignant que les soldats ne refusassent de s'embarquer, s'ils venoient à sçavoir qu'ils n'auroient pas seulement à combattre contre les troupes de Carthage, mais encore contre celle de Numidie, fit courir le bruit que le motif de cette ambassade étoit pour le presser de commencer la guerre contre Carthage, & il congédia au plutôt les ambassadeurs, afin qu'ils ne détruisissent pas ce bruit.

Si l'*espion* ou le courier qui, en 1503, portoit au pape Alexandre VI la nouvelle que le duc de Valentinois, son fils, avoit fait arrêter prisonnier à Sinegale Paul des Ursins, le duc de Gravina, Vitelozzo Vitelli & Liberto de Fermo, n'avoit

Digitized by Google

pas gardé le secret, le pape n'auroit pas pu s'assurer de la personne du cardinal des Ursins & des autres de sa faction, qui, ne sçachant rien de ce qui s'étoit passé à Sinegale, vivoient tranquilles à Rome, où Alexandre VI les fit arrêter, après avoir reçu cet avis.

Lorsque *l'espion* n'est pas capable de servir sans porter des lettres à celui avec qui vous êtes en intelligence, ou quand il est nécessaire que nul autre que vous & cette personne affidée ayent connoissance de l'affaire dont il s'agit, ou dans la supposition que *l'espion*, venant à être pris, ne puisse pas nier le métier qu'il fait, ce qui arriveroit, par exemple, s'il étoit arrêté en voulant entrer dans une place assiégée, parce qu'alors il y auroit à craindre qu'à force de tourments on ne lui fit avouer tout ce qu'il sçait; dans touts ces cas, n'instruisez pas *l'espion* de ce qui est contenu dans les lettres, & ne lui fiez pas la clef de votre chiffre; car, puisque vous écrivez tout ce que vous jugez à propos, pourquoi risquer inutilement que votre secret puisse être découvert faute de précaution, de fidélité ou de constance de la part de *l'espion* ?

Lorsqu'André Tensin, chancelier de Pologne, & Nicolas d'Arbiccie, vice-chancelier du même royaume, voulurent faire tenir au gouverneur de Caminik une lettre qui devoit passer par la Lithuanie, où Svirigelon, contre qui la lettre étoit écrite, commandoit, ils la mirent dans une bougie, &, bien loin de confier au porteur ce qu'elle contenoit, ils lui ordonnèrent seulement de dire au gouverneur, en lui remettant la bougie : monsieur, si vous voulez éviter de tomber, servez-vous de cette lumière.

Je suppose que, pour écrire à la personne avec qui vous êtes en intelligence, vous vous servez de quelque habitant qui fait un commerce en vivres ou en marchandises dans l'armée des ennemis; que, de votre camp, il ne va pas au leur en droiture, mais qu'il fait un détour pour aller prendre le chemin qui, de son lieu, le mène droit à la place ou à l'armée ennemie, afin de ne pas donner tant à soupçonner à ceux qui le rencontreroient en son voyage; mais, si, malgré toutes ces précautions, il est reconnu par les grandes gardes, ou par les partis avancés, voyons comment il pourra faire pour qu'on ne lui trouve pas la lettre qu'il porte.

Il faut, pour cela, que ce paysan prenne un bâton, qu'il y fasse un trou par le bas, & qu'il y mette la lettre, après l'avoir bien roulée, fermant le trou par un bout de fer, ainsi que les paysans les portent dans la plupart des provinces.

Il peut aussi porter une lettre divisée en plusieurs petites bandes de papier, qu'il mettra bien roulées dans les moules des boutons de son habit, qu'à cet effet, il aura fait faire creux, & l'on couvrira ces moules de toile, ou de drap neuf ou vieux, selon que sera l'habit. Chacune de ces bandes contiendra une ou deux lignes, & elles seront toutes numérotées, afin que celui qui les recevra, sçache comment il faut les ranger pour les lire.

Le moyen le plus aisé & le plus sûr, à mon avis, pour cacher une lettre, est de la mettre dans un fusil, sur la charge de la poudre, &, pardessus, une balle que l'on fera entrer de force avec une baguette de fer; car, quoique les ennemis soupçonnent ce paysan, à qui je suppose qu'il est permis de porter des armes à feu, & qu'ils visitent son fusil, excepté qu'ils ne s'avisent d'en ôter la culasse, ils ne trouveront jamais la lettre, n'étant pas possible de faire sortir avec le tire-bourre la balle qu'on y a fait entrer avec tant de force; &, s'ils tirent le fusil, la lettre sera si maltraitée, qu'il n'y aura pas moyen de la lire, ni de connoitre autre chose, si ce n'est qu'elle a servi pour bourrer la poudre. Je dois pourtant vous avertir de deux choses; la première est que le fusil doit avoir une fort mauvaise apparence, de peur que le premier soldat qui le verra entre les mains d'un paysan, ne le lui enlève, sans soupçonner même qu'il soit *espion*.

La seconde est que, si celui qui porte la lettre dans le fusil, est soldat; & si, nonobstant la précaution qu'il prend d'aller par des chemins écartés, il rencontre quelque parti des ennemis dont il ne soit pas sûr de se pouvoir échapper, il ne doit pas le tenter; car il doit au contraire tirer son fusil en l'air, & faisant signe au parti avec sa cravatte, ou avec un mouchoir blanc, il ira vers lui comme s'il étoit un déserteur. De cette manière, les ennemis ne soupçonneront pas que ce soit un *espion*; &, quand ils auroient ce soupçon, il ne leur sera pas possible d'en avoir aucune preuve, parce que la lettre s'étant brûlée en tirant le fusil, ce soldat n'a plus rien sur lui, qui puisse donner le moindre indice. On ne pourra pas même lui faire un crime d'avoir été trouvé dans des chemins écartés; parce qu'il répondra qu'il l'a fait par la crainte de rencontrer des partis de l'armée de laquelle il déserte.

Le comte Bisaccioni rapporte que la place de Newmarket étant assiégée par les Ecossois, Charles Ier, roi d'Angleterre, envoya à celui qui en étoit gouverneur, un billet dans une balle de mousquet, que le porteur avala pour n'être pas découvert, en cas qu'il tombât entre les mains des ennemis, & qu'on le fouillât. De cette sorte il fit entrer le billet dans la place, qu'il rendit ensuite par le bas en son temps.

Je suppose que ce que Bisaccioni appelle simplement balle, devoit être quelque petite boule de plomb, ou de quelque autre métal, creusée pour pouvoir contenir le billet, & partagée en deux moitiés, qui, par une vis ou une soudure, pouvoient se rejoindre : car, si cette balle n'avoit, pour tout artifice, qu'un trou où l'on mit le petit papier, l'humidité du corps le détruiroit de manière qu'on ne pourroit plus le lire.

Il y a une infinité de moyens de cacher les lettres : si j'en ai rapporté quelques-uns, c'est seulement pour en donner une idée; persuadé que je

Digitized by Google

fuis que quiconque voudra s'appliquer à en imaginer, en trouvera de meilleurs.

De l'écriture secrète.

Si l'on peut imaginer une infinité de moyens de cacher les lettres qu'on porte, on peut aussi trouver autant de différents chiffres pour les écrire; avec cette différence qu'on a déja mis au jour plusieurs livres sur ces manières secrètes d'écrire: ainsi, je ne parlerai que de l'usage du chiffre qu'on appelle le *chassis*; car, quoiqu'il y ait peu de personnes qui n'en ait entendu parler, on en trouve rarement qui le déchiffrent. Voici comment on s'en sert.

Prenez deux feuilles de papier de la même mesure, & ayant mis l'une sur l'autre, faites-y des traits pour marquer la marge & les lignes, comme sur un papier disposé pour écrire des lettres. Découpez sur ces traits qui distinguent les lignes, de petites ouvertures à fantaisie, un peu éloignées les unes des autres, larges à proportion de la hauteur de votre caractère, & assez longues pour pouvoir contenir un mot ordinaire. Envoyez une de ces feuilles à la personne avec qui vous êtes en intelligence. Lorsque vous voudrez lui écrire, vous mettrez la feuille que vous aurez gardée, sur une autre de sa même mesure, sur laquelle, par les ouvertures de la première feuille, vous écrirez ce que vous souhaitez faire sçavoir à la personne pour qui est cette lettre. Remplissez ensuite les vuides que vous aurez laissés entre les ouvertures, de quelques autres mots qui, joints aux premiers, fassent un sens si différent, que toute la lettre paroisse être sur quelque intérêt particulier. Il sera bon aussi que vous soyez convenu avec cette personne de cent ou deux cents termes déguisés, pour exprimer entre vous le nom de chaque régiment, celui des généraux, des places, & autres choses principales, dont il est nécessaire de parler dans vos lettres, ne pouvant pas les appeller par leur nom, sans donner quelque soupçon aux ennemis qui intercepteroient ces lettres.

Lorsque cet homme, avec qui vous êtes en relation, aura reçu cette lettre, il y appliquera dessus la feuille de papier, qui est découpée, &, par les ouvertures, il lira les mots qui forment le véritable sens de la lettre; tout le reste n'ayant été ajouté dans les intervalles, que pour déguiser le chiffre, qui demande que celui à qui vous écrivez, ait quelque capacité, afin que, dans sa réponse, on ne distingue pas le véritable sens que les paroles de la lettre contiennent, de celui qui suppose par les mots dont il s'est servi pour remplir les intervalles. Par-là ce chiffre ne paroitra pas en être un; & c'est par cette raison que Don Diegue d'Alava a dit avant moi, que ce chiffre étoit le meilleur. Il est néanmoins embarrassant & long: ainsi on ne peut s'en servir que dans des affaires qui ne demandent pas un grand détail, ou dans celles d'une grande importance, & qui n'exigent pas une prompte expédition.

Chacun sçait qu'en écrivant avec du jus d'oignon ou de citron, l'écriture ne paroit pas, si l'on ne la présente au feu: la même chose arrive lorsqu'on écrit avec de l'urine.

On ne sçauroit lire ce qui a été écrit avec du suc de titimale, qu'en y jettant de la cendre pardessus, ou en trempant le papier écrit dans de l'eau.

On ne peut lire ce qui a été écrit avec du lait qu'on vient nouvellement de traire, sans y jetter de la fine poussière de charbon.

Les autres manières d'écrire sont à-peu-près semblables à celles-là, & toutes sont communes, à l'exception d'une qui deviendroit commune aussi, si je disois en quoi elle consiste; &, quoiqu'elle approche de ces encres de sympathie, dont Lemeri & quelques autres auteurs ont donné les recettes, elle renferme quelque chose de plus caché & de moins commun.

De la manière d'instruire les espions.

Faites instruire secrétement vos *espions* à connoître comment un poste, une place, un retranchement, sont forts par l'art ou par la situation: quelle étendue de terrein un tel nombre d'infanterie ou de cavalerie occupe ordinairement dans un camp, ou dans une marche, selon les différents fronts sur lesquels on marche, afin que ces *espions* comprennent d'un coup d'œil quelle est à-peu-près la force d'un camp & d'un poste, où les ennemis sont logés: combien d'infanterie & de cavalerie ils ont dans leur camp, ou dans leur marche, sans avoir besoin de compter les tentes ou les régiments, ni de s'arrêter sur un défilé pour voir passer l'armée ennemie; parce que toutes ces démarches sont périlleuses pour les *espions* qui par-là, se font observer & découvrir.

Par-dessus la paye ordinaire que vous donnez à vos *espions*, vous leur ferez quelque gratification toutes les fois qu'ils vous apporteront un avis important, afin qu'animés par cet intérêt extraordinaire, ils mettent tout en usage pour vous rendre une autrefois de pareils services: car, si ces sortes de gens qui sont toujours des misérables, s'apperçoivent qu'ils n'ont pas un plus grand profit à espérer, soit qu'ils se donnent peu ou beaucoup de mouvement, ils ne risqueront plus, & ne prendront pas même la peine de vouloir s'instruire de ce qui se passe. Cependant, si vous reconnoissez que vos *espions*, bien loin de dissiper leur bien, ne cherchent qu'à en amasser, prenez garde de les enrichir si fort, qu'ayant satisfait leur ambition, ils ne fassent plus le métier qu'avec nonchalance.

Le comte de Staremberg, gouverneur de Vienne sous l'empereur Léopold Ignace, voulant donner avis au duc de Lorraine de l'état où se trouvoit

la place, choisit le valet d'un Turc baptisé pour porter la lettre. Le Turc représenta à Staremberg qu'il ne devoit plus se fier à ce valet, quoiqu'il se fût déja acquitté fidélement de deux autres commissions semblables; parce qu'ajoutoit le Turc, il y a à craindre que trois cents monnoies de Hongrie qu'il a reçues pour les deux précédentes commissions, n'ayent satisfait son ambition, & qu'il ne se sauve, pour ne pas risquer de perdre ce qu'il a acquis. Cette representation ne dissuada point Staremberg; & le tout arriva comme le Turc l'avoit prévu. Ce valet, au lieu de porter la lettre au duc de Lorraine, la mit entre les mains du visir qui attaquoit la place.

Charles II, roi de France, parlant d'une sorte de gens, disoit qu'il falloit les traiter comme l'on traite les chevaux, à qui il faut donner à manger sans les trop engraisser. Il en usa ainsi à l'égard des poëtes Ronsard & Baïf qu'il tint toujours dans le besoin, afin de les forcer à travailler.

De la correspondance avec les personnes affidées.

En supposant que vous avez dans l'armée, ou dans le pays ennemi, un officier, ou un habitant habile, qui vous aura promis de vous avertir ponctuellement de ce que vous souhaiterez sçavoir de ce pays ou de cette armée; je dis que toutes les fois que vous lui écrirez, vous devez, si vous avez assez de temps pour cela, vous servir du chiffre dont j'ai parlé, ou de quelque autre qui ne paroisse pas être un chiffre. La lettre doit être signée du nom de quelque parent, compatriote, ou ami de la personne affidée, afin que, si les ennemis l'interceptent, il paroisse que c'est seulement un ami qui écrit à l'autre pour apprendre des nouvelles de sa santé, ou pour le prier de lui envoyer quelque marchandise qui se trouve plutôt dans le pays ennemi que dans le vôtre. Cette personne vous écrira aussi de la même manière, en mettant au-dessus de la lettre le nom d'un de ses parents, ou de ses amis qui résident dans votre pays, & on instruira le porteur que, s'il vient à être reconnu, & qu'on lui trouve la lettre, il dise sans hésiter qu'elle est d'un tel pour un tel, conformément au seing & au-dessus; qu'il l'avoit cachée, parce que le commerce des deux pays n'est pas permis; & qu'il n'avoit pas cru en cela faire un grand crime; puisqu'il ne s'agissoit dans cette lettre que d'affaires indifférentes, se l'étant fait lire avant que de s'en charger. Et, pour éviter que les ennemis ne le surprennent, en lui demandant le contenu de la lettre, on doit l'instruire de ce qu'elle contient en apparence, si vous croyez qu'il n'y a pas beaucoup de risque à cela.

Vous préviendrez cette personne affidée que si les ennemis font un petit détachement, ou quelque mouvement, pour une expédition peu importante, elle peut se passer de vous en donner avis; parce que, si elle vous dépêchoit un courier pour chaque bagatelle, parmi un si grand nombre, il y en auroit quelqu'un de pris, & l'intelligence étant découverte, il n'y auroit plus moyen de recevoir par cette voie des avis d'une plus grande conséquence.

Si les ennemis envoyent, loin de leur camp, pour un fourrage général, pour surprendre un poste important, pour former une grosse embuscade; s'il attendent un convoi un certain jour déterminé, qui doit arriver par un chemin où l'on peut le couper; ou s'ils font quelque autre mouvement, d'où il puisse revenir beaucoup d'avantage d'en être informé, ou de préjudice de ne l'avoir pas sçu: c'est alors que cet homme affidé doit, à quelque prix que ce soit, vous en avertir promptement, afin que vous preniez à propos vos mesures sur cet avis qui doit, s'il se peut, être circonstancié, en marquant le nombre des troupes qui partent, pour quel endroit, par quel chemin, & dans quel dessein; & de tels avis doivent être envoyés par deux différentes voies.

Corbée dressa aux fourrageurs de Cæsar une embuscade composée de mille chevaux & de six cents hommes d'infanterie, nombre fort supérieur à celui de l'escorte que Cæsar donnoit ordinairement, lorsqu'il envoyoit au fourrage. Cæsar fut informé à propos par les personnes affidées qu'il avoit dans l'armée de Corbée, du motif de cette embuscade, & du nombre des troupes dont elle étoit formée; &, ayant fait avancer l'escorte ordinaire de ces fourrageurs, instruite de ce qui se passoit, il la fit suivre d'un peu loin d'un détachement considérable de ses troupes. Les ennemis sortirent de leur embuscade; &, s'étant engagés sans ménagement à vouloir combattre l'escorte de Cæsar, qu'ils ne croyoient pas plus nombreuse qu'à l'ordinaire, ils furent entièrement défaits.

Le général Montdragon fit précisément la même chose que Cæsar, contre une embuscade du comte Maurice, commandée par le comte Philippe de Nassau.

Ayez un chiffre différent pour chacun de ceux avec qui vous êtes en intelligence, afin que si l'un d'eux devient infidelle, ou s'il est intimidé, la clef de son chiffre ne serve pas à découvrir l'intelligence que vous avez avec les autres.

Divers expédients pour faire parvenir les avis.

Lorsque celui qui vous donne les avis, ne trouve pas dans le pays les personnes dont il a besoin, pour vous les envoyer, soit parce que les habitants sont intimidés ou mal intentionnés pour votre prince, & ne veulent pas s'employer pour son service; soit parce qu'il ne connoit pas assez ces habitants pour oser se fier à l'un d'eux, faites passer chez les ennemis, sous prétexte de déserter, dix ou douze de vos soldats, en qui vous avez de la confiance; &, s'il est possible, choisissez ceux qui laissent dans votre pays leurs femmes, ou quelque

autre

autre gage qui vous assure mieux de leur fidélité. Instruisez chacun d'eux en particulier ; désignez-lui précisément le régiment des ennemis, dans lequel il doit prendre parti, & avertissez-le que, toutes les fois qu'un homme lui nommera un tel saint, ou un tel mot du guet, il vienne vous apporter la lettre ou les avis dont ce même homme le chargera. Aucun de ces soldats ne sçaura la commission de l'autre, & ils auront touts un mot du guet différent, afin que, si l'un est infidèle, les autres ne soient pas en danger.

Il ne faut pas non plus leur nommer celui avec qui vous êtes en intelligence, ni leur apprendre à quelles marques ils pourront le reconnoitre. Il suffit que chacun ait ordre de venir, lorsqu'on lui aura nommé son saint. Après avoir pris ces précautions, vous écrirez à votre affidé par la première occasion, bien sûr que, dans un tel régiment des ennemis, il y a un homme que vous y avez vous-même fait passer; qu'il pourra reconnoître à telles marques, qui a tel nom, & tel mot du guet, & ainsi des autres que vous aurez fait déserter.

Il seroit bon que ces faux déserteurs sçussent la langue du pays où ils vont, comme tout *espion* doit la sçavoir ; & que cette personne affidée eût des habits de paysans à la mode du même pays pour en donner à ces soldats, afin qu'en retournant à votre armée, ils ne soient pas arrêtés comme déserteurs, ou reconnus pour étrangers, ainsi que vous l'avez vu par l'exemple de Zénophane.

Si celui avec qui vous êtes en intelligence, n'a qu'une lettre à vous faire tenir, il n'a pas besoin de se faire connoître, en la donnant lui-même ; mais, ayant bien fait observer les marques auxquelles on doit reconnoitre le soldat, il peut lui envoyer le mot du guet & la lettre par un homme de confiance que le soldat ne connoisse pas ; ou, si la chose se peut différer sans inconvénient, il attendra lui-même jusqu'au soir, & à la faveur de la nuit, sous un habit déguisé, il passera auprès de ce soldat, & lui donnera, avec le mot du guet, la lettre qu'il veut vous faire tenir.

Le duc de Guise se trouvant à Rome en 1647, sans avis des personnes affidées qu'il avoit à Naples dont il favorisoit la révolte, envoya à cette ville un François, domestique de M. de Sinar, afin que, sous prétexte, comme Bourguignon, d'aller chercher à servir, il s'introduisit parmi les troupes d'Espagne, avec ordre de revenir dès qu'il se seroit bien informé de ce que le duc souhaitoit de sçavoir : en quoi il réussit parfaitement par la voie de ce domestique, quoique les Espagnols eussent jetté quelque soupçon sur lui.

L'exemple de David, qui se servit de Chusaï, fait voir, qu'au défaut d'un homme du pays, qui vous donne avis de ce qui se passe dans l'armée ou dans le pays des ennemis, on peut à cette fin faire déserter un officier de confiance. En traitant des surprises, j'ai dit comment on pourra rendre cette désertion vraisemblable, sans qu'on puisse en concevoir le moindre soupçon. Si celui avec qui vous êtes en intelligence, est de résidence fixe dans un lieu, il faut convenir avec lui, que dans un tel endroit, sous une telle pierre, en droiture d'un tel arbre, &c. il mettra les lettres qu'il vous écrira pour vous informer de quelque chose d'important, ce qui lui sera aisé en sortant, comme s'il alloit à la chasse ou se promener. Ces lettres ne seront ni signées ni écrites d'un caractère qui puisse être reconnu. Elles auront pourtant une marque, afin que vous soyez assuré qu'elles sont de cet homme affidé. Lorsqu'il vous aura informé de l'endroit où il laisse les lettres, qui sera sans doute au-delà de toutes les gardes ennemies, du côté où leurs partis vont le moins, & dans le lieu le plus désert, vous enverrez de temps en temps un homme de confiance, qui, ayant reconnu l'endroit, vous apportera la lettre qu'il y aura trouvée, & y laissera celle que vous lui aurez donnée. Celui pour qui est la lettre venant y en mettre une autre, trouvera la vôtre, & y fera ensuite réponse, suivant ce qu'elle contient. L'homme, dont vous vous servirez pour aller prendre ces lettres, aura soin, avant de s'approcher de l'endroit, de bien observer si quelqu'un peut le voir, & si cela étoit, il attendra qu'il soit nuit.

Ce fut de cette manière que dans la dernière guerre de Catalogne, d'Arragon & de Valence, nos ennemis furent instruits de ce qui se passoit dans nos garnisons & dans nos quartiers : car les paysans affectionnés pour eux, sous prétexte d'aller travailler, laissoient dans des endroits connus des ennemis, des billets qui les instruisoient de tout; & quoique l'on trouvât quelques-uns de ces billets, comme ils étoient sans signature & sans adresse, il n'étoit pas possible de vérifier qui étoit l'*espion*.

Des intelligences.

Il seroit important de faire entrer dans la secrétairerie du prince ennemi, dans celles de ses ministres de guerre & d'état, & dans celle du général de l'armée, des hommes qui vous donnassent avis des résolutions qu'on y prend. Pour y réussir, il faudroit envoyer dans le pays ennemi différentes personnes qui parlassent bien, qui sussent d'une belle figure, & qui eussent une bonne plume. Ils s'intrigueroient d'abord pour être secrétaires de quelques gentilshommes, ensuite de quelques principaux seigneurs, jusqu'à ce qu'enfin, gagnant du terrein peu-à-peu, ils parvinssent à entrer dans quelqu'une des quatre secrétairies dont j'ai parlé, quand même ce ne seroit qu'en qualité de copistes. Et comme il n'y a point de porte qu'une clef d'or n'ouvre, il faut leur fournir de l'argent pour se faire des connoissances & des amis qui leur aident à réussir dans leur dessein. « Ce n'est qu'avec une clef d'or, dit *Strada*, qu'on pénètre dans le conseil des ennemis ».

Digitized by Google

On voit dans l'histoire du Monde, écrite par Cæsar Campana, combien le prince d'Orange profita de la correspondance qu'il avoit avec un certain Jean Castillan, qui, écrivant sous le secrétaire Saga, informa pendant neuf ans le prince d'Orange de tout ce qui se passoit de secret, & lui envoyoit les chifres & les contre-chifres de Philippe II, roi d'Espagne. On voit aussi dans l'histoire des empereurs Ottomans, combien fut fatale aux Vénitiens la correspondance que Constantin Lavazza, secrétaire du conseil des Dix, entretenoit en 1540 avec le roi très chrétien.

Pour éviter que les ennemis ne se défient des personnes dont on vient de parler, il seroit bon qu'elles se fussent établies avant la guerre dans le pays ennemi : mais si vous n'avez pas pris ces devants, & que le temps ne vous le permette plus, donnez-leur à l'extérieur quelque sujet éclatant de mécontentement, qui puisse leur servir d'un prétexte honnête pour se retirer dans un autre pays.

Ce qui se pratique chaque jour dans le monde, doit vous convaincre que vous pourrez essayer de gagner, à force d'argent, quelqu'un des officiers des secrétariats des ennemis.

La fable de Jupiter qui se changea en pluie d'or pour entrer dans la tour où Danaé, fille d'Acrisius, étoit enfermée, ne donne-t-elle pas à entendre qu'il n'y a point de porte à l'épreuve d'une riche clef?

Tout ce que je viens de dire fait voir clairement que vous ne devez admettre qui que ce puisse être dans votre secrétariat, qui n'ait donné des preuves de sa fidélité, & qui ne soit exempt des défauts dont je parle en traitant du secret. Ne fiez pourtant pas les affaires d'une extrême importance à d'autre plume qu'à la vôtre, & ne remettez jamais dans des mains étrangères les lettres d'avis que vous recevrez là-dessus : car, quelque confiance que vous ayez lieu d'avoir en votre secrétaire, vous ne craindrez pas que votre négociation se découvre, lorsque personne, autre que vous, ne la sçaura.

Le maréchal de Montluc rapporte que le fameux duc de Guise, qui vivoit de son temps, ne se fioit dans les affaires importantes à aucun secrétaire, & qu'alors il écrivoit tout de sa main. Tacite nous apprend que Tibère trouva que le livre qu'Auguste tenoit sur les plus importantes affaires de son royaume, étoit entièrement écrit de sa main.

Tâchez d'engager des paysans de confiance à chercher le moyen de se mettre parmi les guides des ennemis, afin que dans un chemin, que les ennemis ne connoîtront pas, ces guides puissent les conduire dans quelque mauvais pas; & sur l'avis que ces guides vous en auront donné auparavant, vous prendrez les mesures nécessaires pour profiter de cette conjoncture.

Les Parthes envoyèrent secrétement un homme qui offrit à Crassus de mener l'armée Romaine par un pays sûr : mais ce guide l'ayant abandonnée dans les déserts, où il l'avoit conduite, les Romains furent défaits, & Crassus perdit la vie.

Des espions doubles.

Si les *espions* que vous envoyez à l'armée ennemie, déguisés en vivandiers ou autrement, n'y trouvent pas quelqu'un de ceux avec qui vous êtes en intelligence, pour leur apprendre les particularités les plus importantes, ils reviendront sans vous apporter d'autres nouvelles que celle du terrein où les ennemis sont campés; parce que les *espions*, appréhendant toujours d'être reconnus, n'oseront pas demander la moindre chose. Quand même ils auroient assez de hardiesse pour s'entretenir avec quelques soldats de leur connoissance, & que pour une plus grande précaution, & pour mieux gagner leur amitié, ils leur payeroient à boire & à manger; les avis que chacun d'eux vous donnera, seront si différents, que vous ne pourrez faire fondement sur aucun; parce que ces soldats ne sçauront rien d'essentiel. Dans ce cas, vous avez besoin d'*espions* doubles, qui en s'offrant, comme par hasard, aux ennemis, pour leur porter les avis de ce qui se passe dans votre armée, s'intriguent peu-à-peu parmi eux, & se mettent par-là hors de danger d'être punis, quand même on viendroit à découvrir qu'ils sont allés dans votre pays. Ces *espions* doubles auront plus de facilité à s'introduire dans la maison du commandant & des autres généraux ennemis, où ils observeront ce qui se fait & ce qui se dit pour vous en informer en son temps.

Vous permettrez à ces *espions* de donner aux ennemis touts les avis qui ne sçauroient vous porter préjudice, & même quelques-uns qui peuvent les empêcher de faire une légère perte, en les avertissant, par exemple, d'éviter qu'un petit parti, un convoi de peu de conséquence, ou quelques fourrageurs, ne prennent pas un chemin sur lequel, ce jour-là, vos troupes se trouvent en nombre supérieur, &c.

L'*espion* double ne doit jamais entrer qu'en secret dans la maison du général ennemi, faisant toujours semblant qu'il craint d'être vu. Vous pourrez aussi le faire arrêter prisonnier, sous pretexte que vous le soupçonnez d'être allé dans l'armée ennemie, & vous lui accorderez ensuite sa liberté, en supposant que cela n'a pas pu se justifier. Cet *espion*, retournant alors chez les ennemis, témoignera de craindre davantage d'être découvert par quelqu'un même des domestiques du commandant.

Les ennemis se défieront moins de votre *espion* double, s'il est né sujet de leur souverain, parce qu'ils croiront que l'amour de la patrie est une assurance de sa fidélité.

Lorsque Titurius Sabinus, lieutenant général de Cæsar, voulut envoyer un soldat au camp des Gaulois, afin de leur persuader que les Romains

Digitized by Google

étoient intimidés, & leur inspirer la résolution d'en venir à un combat, comme ils firent malheureusement pour eux, il choisit un soldat Gaulois de nation, ce qui porta ces peuples à ajouter foi plus facilement à ce qu'il disoit.

Le grand risque qu'il y a avec cette sorte d'*espions*, est qu'en supposant qu'ils sont pour vous, ils ne soient contre vous. Pour éviter ce danger, payez-les davantage que ne font les ennemis, & choisissez des hommes qui ayent leurs biens & leur famille dans votre pays, afin que la crainte de les perdre les empêche de vous être infidèles. Il feroit bon aussi d'imaginer un prétexte pour faire retirer leur famille dans une place de guerre, ou dans quelque ville du cœur du royanme, dont le gouverneur observeroit les démarches, & vous donneroit avis incessamment, si cette famille venoit à disparoitre.

Une autre raison, que le Turc dont j'ai parlé alléguoit au comte de Staremberg, pour ne pas confier à ce valet mahométan les lettres qu'il vouloit faire porter au duc de Lorraine, étoit que ce valet avoit son père & ses parents en Turquie, & qu'en mettant sa personne en sureté, il ne laissoit rien en Allemagne à quoi il pût avoir regret.

Lorsqu'Alexandre envoya Polidamas dans la Médie, pour y faire mourir Parménion, intime ami de Polidamas, il retint pour ôtages les frères de ce dernier, & s'assura aussi des enfants & des femmes des deux Arabes qu'il lui donna pour le conduire par des chemins détournés.

Quoique j'aie dit plus haut que vous ne devez pas trop enrichir vos *espions*, & que je viens de vous conseiller de les payer davantage que les ennemis, il n'y a point en cela de contrariété; parce que, dans ce dernier cas, il vaut mieux que votre *espion* soit lâche ou négligent, que de l'exposer à être infidèle; & ayant excepté cette règle les *espions*, qui sont naturellement dissipateurs, j'ajoute que si pour les rendre contents & fidèles il faut leur fournir beaucoup d'argent, on doit leur donner des camarades pour leur aider à le dépenser.

Il ne doit pas paroitre non plus qu'il y ait de la contrariété, lorsque je vous conseille de choisir un *espion* double, qui soit né sujet du souverain des ennemis, & qui ait son bien & sa famille dans votre pays, parce qu'il est fort possible que votre *espion* soit né dans le pays ennemi, & qu'il ait sa famille & son bien dans les états de votre prince.

Si vous commencez à douter de la fidélité de votre *espion*, examinez s'il vous donne des avis dont vous tirez réellement de grands avantages contre les ennemis; en ce cas il ne vous trahit pas pour les servir. Mais s'il ne vous informe pas en son temps de certaines choses qu'il est à présumer qu'il doit sçavoir, selon les occurrences où il s'est trouvé dans l'armée ou dans le pays des ennemis, défiez-vous de sa fidélité & faites-le épier par d'autres *espions*, ou en vous servant des moyens que je propose, pour éclaircir le soupçon qu'on a sur la fidélité d'un sujet.

Donnez à entendre à un *espion*, dont la fidélité vous est suspecte, tout le contraire de ce que vous avez dessein de faire, afin que s'il vous trahit, il trompe le général ennemi par l'avis même qu'il lui donne dans la vue de lui rendre service.

Ventidius mit utilement cette maxime en usage à l'égard d'un nommé Pharné qui, servant dans ses troupes, informoit les Parthes de tout ce qu'il pouvoit apprendre de l'armée romaine. « Mais il tira avantage de la perfidie de ce barbare, faisant semblant de souhaiter ce qu'il appréhendoit, & de craindre ce qu'il desiroit le plus. ».

Si l'*espion* dont vous vous défiez vous propose ou vous facilite une entreprise qui vous paroit avantageuse, ne vous y engagez-pas, à moins, qu'après l'avoir bien examinée, vous ne trouviez que vous n'y trouvez aucun risque; & agissez à l'égard de cet *espion* de la même manière que je vous conseillerai d'agir par rapport aux avis que des déserteurs vous donnent.

Moyens de suppléer aux espions.

Après avoir traité des *espions* en général, des *espions* doubles, & de ceux que vous adressez à une personne avec qui vous êtes en intelligence, il reste à parler des moyens les plus efficaces pour sçavoir une partie de ce qui se passe parmi les ennemis, lorsque vous ne pouvez avoir dans leur pays, ou dans leur armée, ni *espion* double, ni personne affidée, & que les simples *espions* ne vous donnent pas tous les avis nécessaires.

Faites déserter un soldat en qui vous ayez de la confiance, & qui ait de l'adresse; qu'il entre dans le pays ennemi par un bout de la frontière, & qu'il demande aux premières troupes des ennemis qu'il rencontrera, un passeport pour aller servir dans l'armée ou dans le détachement qui se trouvera à l'autre extrémité de cette frontière, afin de reconnoître durant sa marche tout ce qui s'y passe; & lorsqu'il sera arrivé à l'autre armée, après avoir tout observé à loisir, il repassera dans votre pays. Afin qu'on n'ait aucun soupçon de ce soldat, faites choix de quelqu'un de ceux qui ont des parents ou des amis dans l'armée ennemie, pour laquelle il demande le passeport. Outre cela faites-lui emporter un cheval ou quelque harde d'officier, que vous enverrez le lendemain réclamer par un trompette, comme un vol qu'a fait celui que vous feindrez d'être déserteur.

En 1708, M. le duc d'Orléans fit déserter quelques soldats du côté de Tortose, qui demandèrent aux ennemis des passeports pour aller servir dans les régiments qu'ils avoient vers Lérida, & qui revenant par-là dans notre pays, nous rapportèrent des avis de ce qui se passoit sur presque toute la frontière de Catalogne.

On peut inférer de l'exemple que je vien de

Digitized by Google

rapporter, combien il est dangereux de laisser prendre parti aux déserteurs ennemis, & de quelle précaution il faut user dans les passeports qu'on leur accorde pour se retirer dans quelqu'autre pays.

Vous pourrez aussi être informé de la disposition du camp des ennemis, & des autres particularités dont il vous importe d'être instruit. Si, sous quelque prétexte, vous envoyez un officier pour conférer avec le général ennemi, en lui donnant des hommes intelligents, qui, habillés en domestiques, observeront, sans faire semblant de rien, ce que vous souhaitez de sçavoir, pendant que leur maître prétendu s'entretient avec le général sur les affaires pour lesquelles il paroit que vous l'avez envoyé.

Selon Tite-Live, ce fut de cette manière que Scipion l'Africain fut instruit de la disposition du camp de Syphax, roi de Numidie, à qui, sous prétexte de traiter de paix, il envoya diverses personnes qui, au lieu de domestiques, menèrent des hommes habiles pour observer ce que Scipion desiroit de sçavoir. Quelques autres écrivains ajoutent que ces faux domestiques des ambassadeurs de Scipion laissèrent échapper un cheval, comme si cela étoit arrivé par hasard, & que les Romains, sous prétexte d'aller après pour le ratraper, parcoururent tout le camp de Syphax.

Charles Canutson, grand maréchal de Suède, & qui en fut ensuite roi sous le nom de Charles VIII, desirant de sçavoir la disposition du camp de Christierne Nilson, son ennemi, lui écrivit une lettre sous prétexte de vouloir traiter de paix, mais dans la vue que celui qui portoit la lettre, remarquât comment les troupes étoient distribuées dans le camp; à quoi il réussit si bien, qu'à son retour Charles détacha un parti qui, bien instruit, marcha droit au quartier de Nilson, & le fit prisonnier.

Don Sanche de Condogno II, veut que les tambours & trompettes, dont on se sert pour faire des messages, ou pour porter des lettres à l'armée ou aux places des ennemis, soient instruits des mêmes choses, dont on a dit que les *espions* devoient être instruits; afin qu'ils puissent à leur retour vous informer de ce qu'ils auront vu dans la place ou dans le camp; si les ennemis n'ont pas eu le soin de leur faire bander les yeux, & de prendre les autres précautions accoutumées, afin qu'on n'observe pas ces précautions avec tant d'exactitude, ces tambours ou ces trompettes doivent faire paroitre fort peu de capacité, & seulement un peu de simplicité; parce qu'une trop grande simplicité paroitroit affectée, n'étant pas croyable qu'on se servît d'un imbécile pour une pareille commission.

Des avis donnés par les déserteurs, ou des prisonniers ennemis.

Lorsque vous voulez sçavoir, par un prisonnier, ce qui se passe dans son armée, ou dans son pays, envoyez par avance, dans la même prison où il doit être conduit, un homme de confiance qui soit habillé à leur manière, & qui ait toutes les marques d'un prisonnier. S'il y a plusieurs prisonniers, vous les séparerez dans des prisons différentes, & vous aurez dans chacune un homme tel que celui dont je viens de parler; afin que ce que l'un ne pourra pas tirer des prisonniers, l'autre le puisse faire, & afin de voir s'ils sont touts conformes dans ce qu'ils disent. Mais comme l'artifice seroit aisé à découvrir si ces hommes se disoient des mêmes régiments que sont les prisonniers, avant de les faire mener dans leur prison, vous enverrez un officier pour prendre le nom des régiments où chacun d'eux servoit, afin que les faux prisonniers ne se disent pas des mêmes corps: car si les véritables prisonniers croient que les autres le sont aussi, il ne faudra que quelques heures de conversation pour leur faire dire tout ce qu'ils sçavent de l'endroit où ils servoient.

J'ai vu, en 1708, que par ce stratagême, à Grans de Ribagorza, on tira de la bouche des prisonniers ennemis tout ce que l'on souhaitoit sçavoir.

Lorsque des déserteurs ennemis viendront vous donner des avis qui pourroient vous porter à faire quelque entreprise, avant que de vous y engager, & après avoir bien examiné ces déserteurs en particulier, faites-les mettre aux arrêts, & dites-leur qu'ils peuvent s'attendre à être pendus, si les nouvelles qu'ils vous ont apportées se trouvent fausses; mais que vous leur donnez votre parole de leur pardonner, & de leur faire même quelque gratification s'ils vous avouent qu'ils ont menti, & s'ils vous disent la vérité. Si cela ne suffit pas pour tirer la vérité de leur bouche, il faut les punir sans rémission, lorsque les avis qu'ils vous auront donnés, se trouveront faux, à moins qu'ils ne se disculpent d'une manière à pouvoir vous satisfaire, parce qu'on ne doit pas dans ce cas les traiter comme des déserteurs, mais comme des *espions* doubles.

Lorsque le général Montécuculli commandoit l'armée de l'Empereur Léopold contre celle de France, qui étoit en présence sous les ordres du vicomte de Turenne, un déserteur françois apporta la nouvelle à Montécuculli que Turenne venoit d'expirer d'un coup de canon. Comme cet avis pouvoit donner lieu à Montécuculli d'entreprendre ce à quoi il n'auroit pas osé penser, parce que la conduite & le bonheur du vicomte faisoient la principale force de l'armée françoise; Montécuculli répondit au déserteur, que si ce qu'il lui rapportoit étoit véritable, il seroit récompensé; mais qu'il seroit pendu si cela se trouvoit faux; & le déserteur ayant toujours soutenu que rien n'étoit plus vrai, Montécuculli pensa dès-lors à attaquer les François.

On peut aussi détacher des partis pour faire quelques prisonniers. Les officiers de ces partis ne laisseront pas parler les prisonniers entre eux pendant la marche, & lorsque des prisonniers seront

Digitized by Google

arrivés à votre camp, vous les examinerez touts en particulier l'un après l'autre pour voir s'ils sont conformes dans les nouvelles qu'ils vous donnent, & s'ils s'accordent avec celles des déserteurs & avec les avis que vos *espions* vous apportent. « Ceux de l'armée ennemie qui désertent pour passer dans votre armée, dit Beyerlinck, peuvent facilement vous informer des résolutions des ennemis; mais vous devez faire plus de fondement sur ce que vous rapporteront ceux qui, dans quelque incursion auront été faits prisonniers; & vous pourrez être encore plus assuré de la vérité sur ce que vous souhaitez sçavoir; si ce que les déserteurs & les prisonniers vous disent, y est parfaitement conforme. ». Xenophon donne aussi pour conseil de confronter les avis des prisonniers avec ceux des *espions*.

Vous verrez, dans divers endroits de cet ouvrage, que souvent les ennemis font déserter leurs plus fidèles soldats, afin de venir répandre des nouvelles qu'il leur importe que vous croyez; mais quand même les soldats désertent véritablement, ne pensez pas que les ennemis se trouvent dans un aussi mauvais état que ces déserteurs le disent, parce que pour plaire au nouveau général, ils tâchent de le flatter par les nouvelles qu'ils lui donnent.

Vous devez, par vous-même examiner en particulier les déserteurs, & empêcher que d'autres personnes ne leur parlent ou ne les tirent à l'écart, avant qu'ils soient conduits devant vous, lorsque vous vous trouvez au siège ou au blocus d'une place.

Des espions *qu'il faut laisser dans un pays que vous abandonnez, lorsqu'il est affectionné à votre prince.*

Il est certain que lorsque vous vous verrez forcé d'abandonner une place ou un pays qui étoit à votre souverain, les troupes ennemies qui viendront l'occuper demanderont à être logées dans les maisons; & les officiers exigeront des habitants qu'ils balaient leur appartement, qu'ils leur portent du bois & de l'eau, qu'ils aident à la cuisine, &c. Dans cette supposition, avertissez seulement ceux qui sont dans les charges de l'hôtel-de-ville de ces lieux, de donner sans difficulté aux officiers ennemis, & particulièrement au commandant & au major, les personnes qu'ils demanderont pour les servir; faisant choix pour cela de certains domestiques qui aient de l'esprit & de l'adresse, & qui soient affectionnés à votre prince.

On les instruira de prêter adroitement l'oreille à tout ce qui se dit dans les conversations, sur-tout à table; parce que c'est alors qu'on parle plus haut & avec moins de précaution de toutes sortes d'affaires. Il seroit bon que ces domestiques entendissent la langue de l'officier qu'ils servent. Ils prendront garde lorsque, dans la maison de ces officiers, il se fera quelques préparatifs pour une marche, & ils donneront ponctuellement avis de tout aux personnes de ces lieux chargées de vous informer de ce qui se passe. Les propriétaires des maisons feront, à l'égard des officiers qu'ils logent, la même chose que les domestiques à l'égard de leurs maitres. On aura soin d'avertir ces propriétaires des maisons de ne prendre aucun domestique mal intentionné pour votre souverain; de peur que son inclination pour le prince ennemi ne le porte à accuser les autres.

Les Vitellius & les Aquilius, qui suivoient le parti de Tarquin le Superbe, perdirent la vie, & ne réussirent pas dans leur entreprise, qui étoit de chasser de Rome les Consuls Junius Brutus & Publius Valerius pour rétablir Tarquin sur le trône, à cause qu'un nommé Vendicius, domestique d'un de ceux de la faction de Tarquin, avertit les consuls de ce qui se tramoit contr'eux.

Childeric, roi de France, détrôné par Gilon, recouvra la couronne par le moyen d'un certain Vinomade, ou Guinomade, qui, s'étant offert de demeurer parmi les ennemis pour observer leurs démarches, & donner à Childeric les avis qui lui paroitroient importants, les lui donna si à propos, que Childeric fut rétabli sur le trône.

J'ai oui dire, comme une chose certaine, que lorsqu'à l'entrée du marquis de Las Minas à Madrid, nos troupes & nos tribunaux en sortirent; don François Ronquillo, président de Castille, ordonna à quelques fidèles Ministres de rester dans cette Cour, pour y servir alors l'archiduc, afin d'avoir par-là occasion de donner avis au roi mon maitre de toutes les démarches que les ennemis feroient.

Les personnes du pays qui servent dans la maison du commandant ennemi, observeront encore s'il ne s'enferme pas de temps en temps pour parler avec quelqu'un de ceux qui sortent fréquemment hors du lieu, sans qu'on puisse découvrir précisément où ils vont; parce qu'alors si cet habitant vient plusieurs fois à votre camp, ou à vos places, vous devez soupçonner que c'est un *espion*. Les autres personnes avec qui vous êtes d'intelligence doivent faire la même observation, afin que sur l'avis & le portrait qu'ils vous enverront, l'*espion* ennemi soit arrêté.

On peut conclure de ce que je viens de dire, que si vous séjournez quelques jours dans un lieu pour quelques affaires secrètes, vous ne devez pas loger avec les maitres de la maison, ni prendre d'autres domestiques que ceux que vous aviez auparavant, qui, en tout temps, doivent être d'une fidélité éprouvée.

Me trouvant *à Mora de Ebro*, je remarquai que toutes les fois que les aide-majors venoient prendre l'ordre, & qu'on parloit d'affaires de guerre, le maître de la maison où je logeois venoit en secret écouter à la porte de mon appartement. L'ayant averti de ne plus y revenir, on le surprit la nuit suivante derrière la porte de la rue, où il écoutoit

Digitized by Google

l'ordre que les aides-majors donnoient aux sergents dans une petite place où étoit cette porte ; ce qui m'obligea de le chasser de la maison, j'appris dans la suite que c'étoit un des plus cruels ennemis du roi.

Le maréchal de Monluc rapporte que M. de Burie, commandant dans la Guienne, courut beaucoup de risque de perdre sa réputation, parce qu'on soupçonnoit que ses domestiques, qui la plupart étoient huguenots, informoient ceux de cette secte de tout ce qui pouvoit leur être utile : & en effet, on connut aux mouvements que firent ces rebelles, qu'ils recevoient de bons avis.

De ce que doit faire un général, lorsqu'un officier habile, & de réputation, passe dans l'armée ennemie.

Lorsqu'un de vos officiers déserte, & passe dans l'armée ennemie, s'il est assez habile pour avoir remarqué le fort & le foible de votre camp & de vos gardes, la distance de l'une à l'autre, le chemin que vos patrouilles & vos partis prennent, le poste où en cas d'alarme chaque régiment doit accourir; si, outre cela, il a assez de réputation pour déterminer le général ennemi à quelque entreprise sur la foi des connoissances qu'il lui donne; il faut, dès que vous apprendrez sa désertion, changer tout l'ordre dont je viens de parler; afin que si les ennemis, sous la conduite de ce bon guide, veulent tenter quelque surprise, ils éprouvent que vous avez fait d'autres dispositions, & qu'ils se sont trompés dans les mesures qu'ils avoient prises.

Deux gentilshommes du Dauphiné, qui commandoient la cavalerie de leur pays dans les troupes de Cæsar, désertèrent & passèrent dans l'armée de Pompée, à qui ils apprirent, que quoique les lignes de Cæsar fussent achevées par le front, elles étoient ouvertes par le flanc qui regardoit la mer. Pompée, qui avoit quantité de vaisseaux, débarqua par cet endroit, entre les lignes, un nombre considérable de troupes, qui surprirent & mirent en déroute celles de Cæsar, qui ne s'étoit pas précautionné contre des déserteurs, qui pouvoient donner des nouvelles particulières de son armée.

Des lettres interceptées.

Si vous arrêtez quelque *espion*, ou quelque soldat des ennemis avec des lettres de leur général, ou qui lui soient adressées, ayez soin de cacher que vous avez intercepté ces lettres, & ouvrez-les de manière que le cachet & le dessus ne soient pas endommagés, & qu'il n'y ait rien de déchiré. Si ces lettres demandent réponse, refermez-les, & envoyez-les à celui pour qui elles sont : mais que ce soit par un autre homme, que les ennemis ne puissent pas connoître; afin qu'en vous rapportant la réponse, vous soyez mieux éclaircis sur l'affaire dont il s'agit.

Si celui qui portoit ces lettres, n'a été arrêté qu'à son retour, revenant de s'acquitter de sa commission, tenez la chose secrette, si vous croyez qu'il soit de quelque préjudice pour les ennemis, qu'ils ne sçachent pas sitôt que ces lettres ont été interceptées.

Philippe, roi de Macédoine, envoya Xenophane pour proposer à Annibal l'alliance dont j'ai déja parlé. Xenophane à son retour, ayant été arrêté, ne put pas faire sçavoir à Philippe qu'il avoit réussi dans la négociation ; & Philippe, de son côté, n'apprenant pas quel avoit été le succès de la négociation de Xenophane, suspendit de déclarer la guerre qu'il avoit dessein de faire aux Romains, qui trouvèrent des avantages considérables dans ce délai.

On doit conclure de ce que je viens de dire, que lorsque les avis sont importants, il faut les envoyer par deux voies différentes; & qu'il faut que les porteurs de lettres ayent un mot du guet, dont ils doivent se bien ressouvenir ; afin que, par là, on puisse reconnoître la tromperie de celui qui feindra avoir été chargé de ces lettres.

Si un *espion* double, qui vous sert véritablement, vous apporte des lettres des ennemis, recevez-les en secret, & renvoyez-les par ce même *espion*, qui vous en apportera la réponse avec moins de difficulté.

Ce fut par ce moyen, qu'Hérode, roi de Judée, sçut l'intention qu'avoit le gouverneur d'Arabie de protéger la famille d'Ircan contre lui : car Dosithée lui ayant remis une lettre d'Ircan, qu'il portoit à ce gouverneur d'Arabie, Hérode lui enjoignit de garder le secret ; & ayant refermé la lettre, il lui ordonna de la porter à celui à qui elle étoit adressée, & de lui en rapporter la réponse : ce qu'il exécuta.

Des espions de l'ennemi.

Si vous venez à découvrir quelqu'un dans votre pays, ou dans votre armée, qui soit en intelligence avec les ennemis, faites-le arrêter, & obligez-le d'écrire au général ennemi ce qui vous paroitra pouvoir le mieux engager à faire quelque mouvement, dont vous croyez qu'il vous sera aisé de tirer avantage; en attendant la réussite, vous le ferez garder dans un endroit d'où il lui soit impossible d'informer les ennemis de sa prison, & où personne ne sçaura qu'il est prisonnier; & si l'on commence à être surpris de son absence, donnez à entendre qu'il est allé pour certaines affaires dans tel ou tel endroit.

Le secrétaire de M. le duc de Bavière donnoit avis au maréchal de Luxembourg de tout ce qui se passoit dans notre armée. Le duc de Bavière le découvrit, & obligea le secrétaire d'écrire au maréchal de Luxembourg : « qu'il avoit été résolu que le lendemain notre armée feroit un fourrage à la vue de la sienne; qu'il lui en don-

Digitized by Google

noit avis, afin que ses troupes n'en fussent pas allarmées, croyant peut-être que les nôtres les alloient attaquer ». Le jour suivant toute notre armée marcha autour de celle des François; & comme on avertit M. de Luxembourg que l'armée paroissoit, il répondit, que ce n'étoit que l'escorte des fourrageurs, qu'on les laissât répandre pour le fourrage, afin de les enlever à moins de frais, & qu'il suffiroit alors que les piquets fussent prêts. Peu après on lui donna avis qu'il y avoit déja une des ailes qui étoit attaquée : ce sera, répondit-il, tant il se reposoit sur la lettre du secrétaire, quelque parti qui veut faire une attaque de diversion, afin qu'on ne charge pas les fourrageurs; mais voyant enfin que ses deux ailes étoient investies & en désordre : je suis trompé, s'écria-t-il; & il n'évita d'être battu que par l'héroïque résolution qu'il prit de vaincre ou de mourir, & par un renfort considérable de troupes qui lui arrivèrent pendant l'action, & qui rétablirent le combat presque perdu. Cet événement se trouve rapporté avec les mêmes circonstances dans la vie de Guillame de Nassau, III[e] du nom; dans l'histoire de France, par du Verdier, & dans un abrégé de la vie de Louis XIV; & les officiers qui se sont trouvés dans cette occasion, le racontent à-peu-près de la même manière.

Si cette personne qui est en intelligence avec les ennemis, a convenu avec eux qu'ils ne devront pas ajouter foi à ses lettres lorsqu'elles n'auront pas un certain nombre de petits points, ou quelque autre marque; faites-lui bien entendre que vous lui pardonnerez, si, par sa lettre, vous réussissez dans le dessein que vous formez contre les ennemis; mais qu'il peut compter qu'il sera pendu, si la lettre ne fait pas son effet; parce que ce sera une preuve qu'il l'aura écrite de manière à faire connoitre aux ennemis qu'il n'est pas en liberté. Après cette menace il est naturel de croire que, pour sauver sa vie, il écrira de la meilleure manière qu'il pourra, pour engager les ennemis à ce que vous souhaitez.

On vient de toucher quelques-uns des expédients pour éviter d'être trompé par des lettres que les ennemis supposent, ou par des personnes qu'ils envoyent sous différents prétextes. J'ajoute que, comme les ennemis ne prendront peut-être pas la précaution d'obliger, par la crainte du supplice, celui avec qui vous êtes en intelligence, de mettre dans les lettres ces petits points ou ces marques pour vous donner à connoître qu'il vous écrit en liberté, il faut convenir avec lui de ces marques, & les changer de temps en temps, dans la crainte que, par quelque accident, les ennemis n'eussent découvert les premières. Par là, quoiqu'on le force de vous écrire, sa lettre ne vous engagera à aucune fausse démarche; parce que ces marques, que vous ne trouverez pas, vous feront comprendre qu'il n'étoit pas en liberté, ce qui peut lui être favorable; parce que les ennemis voyant que vous ne faites pas le mouvement que cette lettre vous donnoit occasion de faire, reviendront peut-être du soupçon qu'ils avoient formé contre cet homme, s'il n'y a rien d'ailleurs qui puisse le convaincre.

Lorsque la nouvelle du bon état où se trouve votre armée est capable d'intimider les ennemis; si, alors, on arrête un de leurs *espions*, renvoyez-le, après lui avoir laissé reconnoitre toutes vos troupes; afin que cette confiance que vous paroissez avoir, & le rapport qu'il fera aux ennemis du bon état de votre armée, leur donne quelque crainte.

Scipion l'Africain tira de grands avantages d'en avoir usé ainsi à l'égard des *espions* d'Annibal. Titus-Sempronius-Graccus, vice-prêteur Romain en Espagne, fit voir toute son armée aux ambassadeurs de Cartima, ville de la Celtiberie, ennemie des Romains; & les Celtiberiens, informés par leurs ambassadeurs du bon état de l'armée Romaine, ne tentèrent plus de secourir la place, qui se rendit bientôt après.

Frédéric, roi de Dannemarck, envoya des ambassadeurs à Gustave, roi de Suède, pour le menacer de lui déclarer la guerre s'il refusoit de lui céder la couronne, sur laquelle il disoit avoir diverses prétentions. Gustave, qui avoit ses troupes en très bon état, les fit voir toutes aux ambassadeurs Danois, qui, de retour dans leur pays, en firent le rapport à Frédéric; & dès lors, bien loin de penser à faire la guerre à Gustave, il tâcha de lier une étroite amitié avec lui.

Des avis que donnent les espions.

De quelque part que vous vienne un avis important, & quelque vil que soit le sujet qui vous le donne, vous ne devez pas le mépriser, jusqu'à ce que, l'ayant examiné, vous voyez ce qu'il a de vrai; mais prenez en attendant les précautions nécessaires.

Cæsar ignoroit la prétention de Dumnorix sur Autun, & la part qu'il avoit à la révolte de cette ville, jusqu'à ce que par l'avis que lui donna un de ses hôtes, il se tint sur ses gardes; & par la mort de Dumnorix il évita une nouvelle guerre civile, dont il étoit menacé.

Je ne prétends pas dire par-là, que vous montriez de l'inquiétude à chaque nouvelle qu'on vous donne, parce qu'il s'en trouvera plusieurs qui seront fausses, & que vos ennemis auront supposées, afin que vous teniez vos troupes dans une continuelle allarme : « mais il faut, comme dit Strada, proportionner la précaution au danger ».

Dans la dernière guerre de Catalogne, nos ennemis avoient pour maxime de ne pas nous laisser un jour en repos, & de nous allarmer continuellement par leurs miquelets; & lorsque le nommé Ferrer, un de leurs chefs, fut fait prisonnier, j'ai vu qu'il avoit plus de quarante ordres de divers généraux ennemis, & principalement du comte de

Digitized by Google

la Puebla, qui se réduisoient touts à faire ensorte que les miquelets ne cessassent pas de nous inquiéter, tantôt dans un endroit, & un moment après dans l'autre; & l'on éprouva alors que le commandant des troupes, qui n'étoit pas accoutumé à cette manière de faire la guerre, harassoit inutilement son détachement, & le ruinoit en peu de jours.

Quelques bons & fidèles que soient vos *espions*, ne vous fiez pas tant sur leurs avis que sur votre prévoyance, contre ce que les ennemis oseroient entreprendre; car, outre que les *espions* peuvent se tromper, & de ne pas comprendre le dessein des ennemis, un accident peut les empêcher de venir vous porter une nouvelle à temps, & sur cette espérance vous auriez tort de ne pas vous tenir sur vos gardes.

Cette réflexion, que Xenophon me fournit, se trouve autorisée par l'exemple de la première surprise que le comte de Staremberg, dans la dernière guerre contre les deux couronnes, tenta sur Tortose; car le gouverneur de cette place avoit, peu de temps auparavant, ôté les piquets, qui, la nuit, renforçoient les gardes, sur l'avis que son *espion* venoit de lui donner, que les troupes des ennemis, qui s'étoient réunies dans le camp de Tarragonne, s'étoient séparées; & quoique le fait fût vrai, il n'en comprit pas le motif; parce que ce stratagême du comte de Staremberg, que le marquis de Bay avoit aussi mis en usage avant la surprise d'Alcantara, n'étoit qu'afin que la garnison fût moins sur ses gardes; dont les partis avancés & les patrouilles de cavalerie se tranquilisèrent si fort sur cet avis, que dormant paisiblement dans leurs postes de la campagne, la plupart furent surpris, sans pouvoir tirer un coup: & personne ne sonna l'allarme, que lorsque les sentinelles virent les échelles appliquées aux murailles. (*Mém. milit. de Santa-Cruz.*).

ESPLANADE. *Voyez* GLACIS.

On donne aussi le nom d'*esplanade* au terrein qui est entre le rempart & les maisons d'une place de guerre. On le donne au terrein vuide laissé entre une ville & son château ou sa citadelle, afin qu'on ne puisse pas approcher de celle-ci à couvert. Ce terrein sert en temps de paix aux assemblées des gardes, & aux exercices de la garnison.

ESPONTON. Espèce de demi-pique; c'est l'arme principale des officiers d'infanterie, ou plutôt une marque distinctive. L'*esponton* a sept pieds & demi ou huit pieds de longueur; le bois en est foible, le fer petit & mal trempé; c'est un bâton de commandement plutôt qu'une arme. On pourroit le faire meilleur, mais ce seroit en pure perte. La pique ou la demi-pique ne peut-être d'un usage avantageux que pour une troupe; entre les mains d'un homme seul, quelque forte qu'elle soit, c'est une mauvaise arme; un simple bâton seroit préférable.

On a souvent varié dans le choix de l'arme convenable aux officiers d'infanterie. Tantôt le fusil & la baionnette leur ont été donnés pour leur sureté dans certaines circonstances, & tantôt l'*esponton*, afin qu'ils ne fussent pas tentés de tirer sur l'ennemi, au lieu de veiller sur leur troupe, & de la maintenir en ordre. Ce dernier point étant le plus essentiel, il me semble que l'*esponton* est l'arme qu'il faut préférer pour eux; on pourroit en même-temps leur permettre de porter un peu de poudre & quelques balles. Dans une déroute, ils trouveroient aisément un fusil sur le champ de bataille.

ESPRINGALE. Espèce de fronde. Il ne faut pas la confondre avec l'espingale ou espingardine, qui étoit une arme à feu.

ESPRIT DE CORPS. Manière de penser commune à touts les individus dont un corps est composé.

Chaque nation ayant ses intérêts particuliers, vivant sous des loix & des climats différents, doit avoir, & a en effet, un *esprit* particulier, qu'on appelle *national*.

Chacune des grandes classes dont une nation est composée, ayant des coutumes & des mœurs différentes, doit avoir aussi un *esprit* différent; cet *esprit* est connu sous le nom d'*esprit* militaire, d'*esprit* du clergé, de la magistrature, &c. Quoique l'*esprit* de chaque classe diffère de l'*esprit* des autres, ils ont cependant entre eux une analogie assez marquée; on y reconnoît sensiblement les grandes teintes de l'*esprit* national.

La classe générale étant divisée en plusieurs parties, comme la magistrature en parlement & en jurisdictions inférieures, les gens d'église en haut & bas clergé, l'état militaire en infanterie, cavalerie, &c. chacune de ces divisions a un *esprit* particulier, composé de l'*esprit* propre à la classe & de l'*esprit* propre à la nation. Cet esprit peut être appellé *esprit général de corps*.

Chaque partie des grandes divisions est-elle subdivisée, chaque subdivision a-t-elle des coutumes qui lui soient propres, chacune a nécessairement un *esprit* différent, & c'est ce qu'on appelle pour l'état militaire, *esprit* de régiment, ou proprement *esprit de corps*. Un militaire François est donc mû par l'*esprit national*, par l'*esprit militaire*, par l'*esprit de corps général & particulier*. Si ces quatre *esprits*, que l'on doit regarder comme des forces physiques, ne sont pas d'accord, ils se détruisent mutuellement, & laissent l'individu sur lequel ils opèrent dans un parfait repos. Si, au contraire, ils le poussent dans la même direction, il avance avec une grande rapidité.

Nous n'avons supposé que quatre *esprits* différents, il en existe cependant encore beaucoup d'autres: tels sont l'*esprit* de bataillon ou d'escadron, l'*esprit* de compagnie, de peloton, d'escouade ou de brigade. Touts ces *esprits* existent & ils sont soumis à la même loi que ceux dont nous avons parlé. Le grand art du législateur militaire

Digitized by Google

militaire consiste donc à faire que les différents *esprits* soient parfaitement analogues, & qu'ils ne se contrarient jamais. Ce principe pourroit aider à juger les nouveautés qu'on se proposera d'introduire dans l'état militaire.

Mais restreignons-nous à parler ici de l'*esprit de corps;* en faisant connoitre ses effets, nous prouverons son utilité; il ne nous restera ensuite qu'à indiquer les moyens d'entretenir cet *esprit*, ou de le faire renaitre.

Demandez à un ancien lieutenant-colonel, à un vieux chef de bataillon, pourquoi beaucoup de jeunes officiers se déshonorent par leur inconduite; pourquoi ils se ruinent en folles dépenses; pourquoi ils servent sans zèle : ils vous répondront unanimement que l'affoiblissement d'*esprit de corps* est la cause de ces maux. Si, ne pouvant comprendre comment l'affoiblissement de l'*esprit de corps* nuit aux mœurs, éteint le zèle & entraine vers l'inconduite, vous les interrogez encore; ces militaires respectables vous répondront : quand nous fommes entrés au service, chacun de nous regardoit son régiment comme sa famille, ses camarades comme ses frères; chacun de nous, jaloux de l'honneur du corps, cherchoit à prévenir par de sages conseils, les fautes dans lesquelles les jeunes gens tombent trop souvent; quand nous ne pouvions prévenir les fautes, nous remédions aux suites funestes qu'elles pouvoient avoir; nous surveillions en Mentors zélés ceux de nos jeunes camarades que des passions fougueuses maitrisoient; nous punissions en pères ceux qu'elles aveugloient; nous encouragions le zèle de celui-ci, nous retenions celui d'un autre; nous remplacions celui qui manquoit de force, nous instruisions celui qui manquoit de lumières. Aujourd'hui tout a changé de face : un jeune homme arrive, il est délaissé, abandonné à lui-même; s'il fait des étourderies, on en rit; s'il fait des sottises, on le blâme en secret, mais on ne l'éclaire point; trop heureux quand on ne le pousse pas dans le précipice, sur le bord duquel il est arrivé; en un mot, chacun s'isole, & voyant avec indifférence tout ce qui peut porter atteinte à sa tranquillité ou à son honneur individuel, attend avec impatience le moment où il pourra abandonner un corps dans lequel il trouve toutes les charges des associations sans jouir des plaisirs qu'elles procurent. Si la guerre se rallume jamais, pourroient-ils ajouter, c'est alors qu'on verra combien l'extinction de l'*esprit de corps* entraîne de maux. Quelle force peut avoir une troupe d'hommes rassemblés qui ne sont point animés par un esprit général, qui sont sans harmonie entre eux; & l'*esprit de corps* peut être considéré avec justice comme un lien qui unit ensemble les différents membres, & qui de toutes les volontés n'en fait qu'une seule; cet *esprit* est pour les corps ce que l'amour-propre est pour les individus; sans amour-propre on ne fait guères de grandes choses; sans l'*esprit de corps* les régiments sont sans énergie. Oui, je ne hésite pas à le dire, s'il existoit un peuple qui, entouré d'ennemis puissants, n'eût cependant pas, ou comme les Grecs, un violent amour pour la liberté, ou comme les Romains, celui de la patrie, ou comme les Turcs dans leurs beaux siècles, & les François pendant les croisades, un fanatisme religieux, ou, comme les François modernes, l'enthousiasme de l'honneur, ce peuple seroit bientôt la proie de ses voisins, à moins que l'*esprit de corps* ne vint à son secours. Cet esprit peut en effet remplacer, jusqu'à un certain point, le patriotisme, l'amour de la liberté, & la superstition elle-même; il peut ajouter une force nouvelle à celle qu'ont déja les ressorts puissants que nous venons de nommer. Si jamais il s'élève un autre Montesquieu, si ce génie éminent, planant au-dessus des états modernes, entreprend de tracer les causes de leur grandeur & de leur décadence, il trouvera, j'ose le croire, que l'*esprit de corps* a eu une très grande influence sur les succès & les défaites. Parmi les remarques qu'il fera sur cet esprit, on trouvera peut-être celui-ci : l'*esprit de corps* a cela de singulier, qu'il devient plus fort & plus actif à mesure qu'il descend vers les classes les plus nombreuses; il dira peut-être encore : les militaires n'ont déclamé contre l'*esprit de corps*, que parce qu'ils ne l'ont pas connu; ils ne se sont élevés contre lui que parce qu'ils l'ont confondu avec l'esprit de secte & de parti; rien cependant ne diffère davantage que ces deux esprits; ils s'excluent même l'un l'autre : par-tout où il n'y aura pas d'*esprit de corps*, on verra l'esprit de coterie faire des ravages; par-tout où l'*esprit de corps* régnera, on verra l'esprit de parti disparoitre. On a dit encore que l'*esprit de corps* pouvoit favoriser l'esprit d'indépendance ou de révolte. Quelle erreur! Me sera-t-il possible d'avoir l'intention de m'élever contre mon chef & de porter atteinte à l'honneur d'un corps duquel j'attendrai ma considération & mon bonheur. L'*esprit de corps* pourroit, j'en conviens, essayer de planter des bornes autour d'une autorité subalterne qui voudroit arriver jusqu'au despotisme, mais jamais il n'a lutté contre l'autorité suprême, quelque loin qu'elle ait étendu ses droits. C'est une justice qu'on doit lui rendre. Si on avoit pu lui imputer des intentions semblables, le maréchal de Saxe se seroit-il occupé des moyens de l'entretenir & de le faire renaitre? Nous même, la pureté de nos intentions nous autorise peut-être à nous citer, aurions-nous osé entreprendre son apologie? Que peut-on, en effet, craindre de l'*esprit de corps?* Que dit-il? qu'inspire-t-il à ceux qui en sont les plus pénétrés? Il leur dit : l'armée dans laquelle vous servez est la plus utile; le régiment dans lequel vous êtes inscrit est le plus beau; le bataillon dont vous faites partie est le mieux composé; la compagnie dans laquelle vous ètes compris est la plus instruite; les officiers de votre corps sont les plus valeureux, les plus honnêtes, &c. Pour conserver à votre

armée sa supériorité, à votre régiment son surnom, à votre bataillon l'estime dont il jouit, à votre compagnie, à vos camarades la renommée qu'ils ont acquise, soyez brave, docile, instruit, honnête, &c. Quel mal peut-il résulter d'un pareil discours? Mais ce qui fait le plus fortement l'apologie de l'*esprit de corps*, c'est la conduite de ses antagonistes les plus ardents; c'est dans leurs compagnies de grenadiers qu'ils mettent toute leur espérance; ce sont ces compagnies qui doivent décider du succès des combats & de la gloire de la nation; mais pour les former, croyez-vous qu'ils choisissent les plus braves, les plus intelligents? Non. Les qualités morales des grenadiers les occupent peu; pourvu qu'ils soient beaux, ils sont contents; l'*esprit de corps* fera le reste, disent-ils, & ils ont raison. Veut-on sçavoir pourquoi de deux paysans que le sort a fait soldats, l'un devient brave & l'autre lâche; c'est parce que le premier, étant d'une taille haute, est entré dans une troupe qui a l'*esprit de corps* (les grenadiers royaux), tandis que le second, à cause de sa petite taille, a été placé dans un régiment à qui notre légèreté a ôté tout *esprit de corps*, (les régiments provinciaux). Veut-on sçavoir encore pourquoi de deux soldats qui se sont engagés volontairement, l'un est valeureux & l'autre timide? C'est que le premier est entré dans un régiment renommé par ses hauts faits, & l'autre dans un régiment nouvellement formé, ou qui n'a pas eu l'occasion d'acquérir une grande renommée; c'est toujours la même cause qui agit; c'est toujours l'*esprit de corps* qui opère. L'ouvrage intitulé: *le véritable esprit militaire*, ouvrage fortement pensé, écrit avec chaleur, & qui n'est point assez généralement connu, ouvrage composé par un officier au service de l'Espagne, dit, *tome premier*, *page* 184, c'est par un effet de cet *esprit de corps* que chaque régiment s'impose à lui-même l'obligation de mieux faire qu'un autre; & l'on peut dire que le seul moyen de bien évaluer les forces d'une armée, seroit de fixer le plus haut degré d'activité que l'on peut donner à cet *esprit de corps*.

D'après tout ce que nous venons de dire, nous croyons avoir prouvé que les effets de l'*esprit de corps* ne peuvent être qu'heureux: occupons-nous donc des moyens de le fortifier ou de le faire renaître.

Pour faire renaître l'*esprit de corps* dans une armée, il faudroit commencer par ranimer l'esprit de famille; on y parviendroit en réunissant dans le même régiment, dans la même compagnie, le plus de frères, de fils & de parents qu'il seroit possible; (*Voyez* EMPLOI, NOMINATION AUX EMPLOIS.) Il faudroit que chaque régiment qui s'est distingué, fût récompensé par des signes permanents, & qu'on fit rejaillir sur les membres une partie des distinctions que le corps auroit méritées; il faudroit rendre aux anciens officiers la considération que leur âge doit naturellement leur concilier; donner à chaque régiment, suivant l'idée du maréchal de Saxe, un nom & un uniforme qu'il garderoit toujours; il faudroit enfin procurer aux soldats une espèce d'éducation morale qui plaçât dans leurs cœurs les sentiments qu'on seroit bien aise d'y faire germer. Pour entretenir l'*esprit de corps*, il faudroit bannir des régiments touts les sujets qui, par leurs vices, peuvent porter atteinte à la réputation dont il jouit; (*Voyez* CASSATION, CONGÉS INFAMANTS.) Ne faire subir aux troupes que les plus petits changements possibles; ne separer que rarement le même corps; n'en reformer jamais à la paix, pour n'être point obligé d'en créer de nouveaux à la guerre; (Voyez REFORME.) & accorder enfin à chaque régiment le droit de censurer & de punir, même avec sévérité, ceux de ses membres dont la conduite ne feroit pas conforme à l'*esprit* du corps. Voyez CASSATION. (C).

ESTOC. Coup de pointe. Frapper d'*estoc* & de taille, c'est frapper de la pointe & du tranchant d'une épée ou d'un sabre.

ESTRADE. Environs d'un poste. Battre l'*estrade*, c'est parcourir les environs, soit d'une place, soit d'un camp, pour sçavoir ce qui s'y passe, & s'il n'y paroît point quelques partis ennemis.

ESTRADIOTS. Espèce de troupes légères qui ne fut connue des François que sous Charles VIII, durant les guerres d'Italie. Ils étoient Grecs, & ce nom d'*estradiot* ou *stradiot* vient du mot Grec στρατιώτης, qui signifie *soldat*.

Philippe de Comines dit: « qu'*estradiots* sont gens comme Genetaires, vestus, à pied & à cheval, comme Turcs, sauf la teste, où ils ne portent cette toile qu'ils appellent turban. Et sont dures gens, & couchent dehors tout l'an, & leurs chevaux. Ils étoient touts Grecs, venus des places que les Vénitiens y ont; les uns de Naples, de Romanie, en la Morée; autres d'Albanie devers Duras, & sont leurs chevaux bons & touts de Turquie. Les Vénitiens s'en servent fort & s'y fient. Ils tuèrent quelques Allemands dont ils emportèrent les têtes. Telle étoit leur coutume. ».

Louis XII prit deux mille *estradiots* à son service, lorsqu'il marcha contre les Génois. On appella en France cette milice, *cavalerie Albanoise*. Il y en eut aussi sous Henri III. Le duc de Joyeuse commandoit un escadron d'*estradiots* à la bataille de Coutras.

« Les *estradiots*, dit M. de Montgommery, (*p.* 133), étoient armés de même que les chevaux-légers, hormis qu'au lieu des avants-bras & gantelets, ils avoient des manches & des gants de mailles, l'épée large au côté, la masse à l'arçon, & la zagaie, qu'ils appelloient arzegaie, au poing, longue de dix à douze pieds, ferrée par les deux bouts. Leur cotte ou soubreveste d'armes étoit courte & sans manches. Au lieu de cornette ils faisoient porter une grande banderolle au bout

Digitized by Google

d'une lance pour se rallier. Ils avoient pour la tête une salade à vue coupée.

M. de Langey dit qu'on les faisoit quelquefois combattre à pied, & qu'avec leurs arzegaies ils faisoient la fonction de piquiers contre la cavalerie. Il ajoute qu'un de leurs principaux exercices étoit de se bien servir de cette arme & à toutes mains, en donnant tantôt d'une pointe & tantôt de l'autre.

ESTRAPADE, supplice militaire, dans lequel, après avoir lié au criminel les mains derrière le dos, on l'élevoit avec un cordage jusqu'au haut d'une haute pièce de bois, d'où on le laissoit tomber jusqu'auprès de terre, de manière qu'en tombant, la pesanteur de son corps lui disloquoit les bras. Quelquefois il étoit condamné à recevoir trois *estrapades*, ou même davantage.

Ce mot vient, dit-on, du vieux mot *estreper*, qui signifie *briser*, *arracher*; ou bien de l'italien *strappata*, du verbe *strappare*, tordre par force. *Trevoux & Chambers.*

L'*estrapade* n'est plus d'usage, du moins en France.

ETAPE. Vivres & fourrages qu'on distribue aux troupes qui marchent dans le royaume.

Feu M. de Louvois fit dresser, par ordre du roi, une carte générale des lieux qui seroient destinés au logement des troupes & à la fourniture des *étapes* sur toutes les principales routes du royaume; & cette carte a depuis servi de règle pour toutes les marches des recrues, ou des corps qui se font dans le royaume.

Cet établissement avoit été projetté sous le règne de Louis XIII. L'ordonnance qu'il rendit à Saint-Germain-en-Laye le 14 août 1623, porte qu'il seroit établi quatre principales brisées dans le royaume; une de la frontière de Picardie à Bayonne, une autre de la frontière de la Basse-Bretagne à Marseille, une du milieu du Languedoc jusqu'au milieu de la Normandie, & une autre de l'extrémité de la Saintonge aux confins de la Bresse; qu'il seroit tiré de moindres brisées traversant les provinces qui se trouveroient enfermées entre les quatre principales, & que dans ces brisées seroient affectés de traite en traite certains logements & maisons, qui seroient délaissés vuides par les gouverneurs des provinces, baillis, sénéchaux, gouverneurs particuliers, maires & échevins de ville, lesquels logements seroient mis en état de recevoir & loger les gens de guerre, de cheval & de pied, passant de province à autre.

Cet arrangement rendit le logement & le passage des troupes moins onéreux aux provinces; mais comme le soldat devoit vivre en route au moyen de sa solde, fixée à huit sols par soldat par ladite ordonnance, les troupes chargées de leur subsistance ne manquoient pas les occasions d'enlever des légumes, des volailles, & tout ce qui pouvoit contribuer à rendre leur nourriture meilleure.

Ce fut dans la vue d'obvier à cette espèce de pillage, que le roi Louis XIV jugea à propos de faire fournir la subsistance en pain, vin & viande, dans chaque lieu destiné au logement. Cet établissement produisit dans les provinces tout l'effet qu'on pouvoit en attendre; les habitants de la campagne y trouvèrent leur intérêt dans une consommation utile de leurs denrées; les troupes sûres de trouver en arrivant à leur logement une subsistance prête & abondante, n'eurent plus de motif de rien prendre; la discipline devint régulière dans les marches: enfin la facilité de porter des troupes d'une frontière à l'autre, sans aucune disposition préliminaire pour assurer leur subsistance, ne contribua pas peu dans les dernières guerres au secret des projets & à la vivacité des opérations. Ainsi les princes voisins ont toujours regardé les *étapes* comme un avantage infini que la France avoit en fait de guerre sur leurs états, qui, par la constitution de leur gouvernement & par la différence de leurs intérêts, n'étoient pas susceptibles d'un pareil établissement.

Une utilité si marquée n'avoit pas cependant empêché de supprimer les *étapes* en 1718, au moyen de l'augmentation de paye que l'on accorda aux troupes. Insensiblement on retomba dans les inconvénients que l'on avoit évités par cet établissement; & les choses en vinrent à un tel point, que Sa Majesté, attentive à favoriser ses peuples & à maintenir la discipline parmi ses troupes, ne crut rien faire de plus utile que de les rétablir par l'ordonnance du 13 juillet 1727, dont les principaux articles sont tirés de celle qui fut rendue le 14 Juin 1702. (Q.). (*Code Militaire* par M. Briquet.)

On donne le nom d'*étapes* aux denrées que reçoivent pour leur nourriture les troupes qui voyagent dans l'intérieur du royaume: on se sert du même nom pour désigner les villes, les bourgs & les villages où les troupes reçoivent la distribution des vivres que la loi leur accorde; on s'en sert enfin pour indiquer la maison où cette distribution se fait.

Le premier établissement des *étapes* est dû à Henri II: Louis XIII créa de nouveau les *étapes*, que les guerres de religion avoient sans doute fait oublier. Louis XIV leur donna une forme nouvelle & une stabilité plus grande. Louis XV les abolit en 1718 & les rétablit en 1727; depuis cette dernière époque les troupes françoises ont toujours voyagé par *étape*. La longue durée de cet établissement dans un royaume où les changements sont fréquents, seroit un préjugé très grand en sa faveur, si, de loin en loin, les écrivains militaires n'avoient pas élevé la voix contre lui: avant d'entrer dans les discussions relatives à cet objet, faisons connoître les *étapes* telles qu'elles sont aujourd'hui.

Un régiment qui doit changer de garnison, reçoit quelque temps d'avance un ordre qui fixe le jour de son départ, celui où il doit passer à tel & tel endroit, & celui de son arrivée à sa nouvelle destination. *Voyez* ROUTE. En même temps qu'on

Digitized by Google

envoye au régiment, qui doit faire un mouvement, son ordre de marche, on en expédie un double aux intendants, dans la généralité desquels le régiment doit passer : l'intendant fait prévenir aussitôt l'entrepreneur général des *étapes* de son département; celui-ci, les différents étapiers de la généralité, & il leur ordonne de préparer pour tel jour les vivres & les fourrages nécessaires. Le régiment qui va se mettre en route est passé en revue la veille de son départ par le commissaire des guerres chargé de sa police, ou, à son défaut, par le trésorier des troupes du lieu du départ du régiment; la revue passée il en transcrit l'extrait au dos de la route, & cet extrait sert de règle pour la fourniture de l'*étape*. Dans cet extrait on fait mention en toutes lettres du nombre d'officiers, de bas officiers & de soldats qui suivent les drapeaux, & de ceux pour lesquels l'*étape* doit être réservée. Le régiment part, il arrive à sa première station, il se met en bataille dans un endroit commode pour cet objet; on distribue aux soldats leurs billets d'*étape*, qui sont en même-temps des billets de logement; ils vont déposer chez leurs hôtes leurs effets & leurs armes, se mettent en veste & en bonnet & vont à l'*étape* recevoir les vivres qui leur sont destinés. Ces vivres sont pour le soldat fantassin, vingt-quatre onces de pain cuit & rassis, entre bis & blanc; une pinte de vin, mesure de Paris, ou un pot de bière ou de cidre, aussi mesure de Paris; une livre de viande de bœuf, de veau ou de mouton, au choix de l'entrepreneur.

La ration du cavalier est de trente-six onces de pain, de deux livres de viande & d'une pinte & demie de vin. Celle du dragon est de vingt-quatre onces de pain, d'une livre & demie de viande & d'une pinte de vin.

Avant d'aller plus loin, qu'on nous permette de demander pourquoi cette différence dans les rations. Si celle du fantassin suffit à un homme, pourquoi donner au cavalier un supplément qui lui devient inutile, puisqu'il ne peut pas le vendre? Si la ration du fantassin ne lui suffit pas, pourquoi ne pas l'augmenter, & ne pas la porter au même taux que celle du cavalier? Le cavalier, dira-t-on, est plus grand & plus fort que le fantassin; cela est communément vrai; mais les grenadiers ne sont-ils pas d'une taille aussi haute que les cavaliers; & d'ailleurs un homme fait, quelque petit qu'il soit, qui voyage à pied, ne consume-t-il pas autant qu'un homme, quelque grand qu'il soit, qui voyage à cheval. Ne nous y trompons point, cette différence dans la ration ne provient que d'un ancien usage. Le gendarme, auquel le cavalier a succédé, étoit mieux payé que le fantassin, parce qu'il étoit obligé de nourrir ses valets; & par habitude on a laissé subsister la différence de paye, quoique la différence de composition n'existât plus.

La ration de fourrages pour tous les chevaux de l'armée Françoise est composée de vingt livres de foin & d'un boisseau d'avoine, mesure de Paris. Pourquoi cette unité entre les rations de fourrages & la différence que nous avons remarqué entre les rations de bouche? Est-ce qu'il n'y a pas une plus grande différence entre un cheval du corps des carabiniers & le petit bidet d'un officier d'infanterie, qu'entre un soldat fantassin & un cavalier? Mais ici l'usage n'a point prévalu.

Il est expressément défendu aux chefs de corps de prendre l'*étape* pour des officiers absents & pour les emplois vacants. Pour que les hommes, que leur santé empêche de suivre leurs drapeaux, puissent avoir l'*étape* lors de leur rétablissement, on laisse pour chacun d'eux, entre les mains du commandant de la place dans laquelle ils restent, un certificat moulé, appellé certificat de convalescence. *Voyez* CONVALESCENTS & CONGÉ.

Les commissaires des guerres qui se trouvent dans les lieux du passage des troupes, doivent en faire la revue en présence des officiers municipaux; c'est cette dernière revue qui règle la fourniture de l'*étape*. Les magistrats municipaux peuvent aussi faire une revue des régiments auxquels ils doivent faire fournir l'*étape*.

Les officiers absents par semestre ou par congé n'ont point d'*étape*, & ils conservent leurs appointements; il en est de même des soldats absents par congé, ils conservent leur paye.

Le commandant d'un régiment qui a reçu l'*étape*, doit signer le certificat du nombre de rations de vivres & de fourrages que son corps a reçues; c'est sur ce certificat que les étapiers sont payés. L'étapier qui falsifieroit ce certificat seroit puni comme faussaire.

Il est expressément défendu de convertir l'*étape* en argent; on ne peut que la prendre en nature, ou la revendre à l'étapier.

Nous ne rapporterons point ici tous les autres articles des ordonnances relatives aux *étapes*; ce détail nous méneroit beaucoup trop loin : on peut consulter sur cet objet le tome troisième du code militaire de Briquet; nous ne donnerons point non plus le dénombrement des rations attribuées aux différents grades, dans les différentes armes, dans les différents corps, on le trouvera dans l'ouvrage que nous venons de citer. Mais nous demanderons pourquoi l'on donne six rations de bouche & quatre rations de fourrage à un capitaine d'infanterie, qui n'a tout au plus qu'un valet & un cheval; c'est, dit-on, pour le dédommager de la perte de ses appointements : cet arrangement est dicté par la justice; mais l'officier ne profite point de l'attention bienfaisante du gouvernement; ce sont uniquement les entrepreneurs, les traitants, les sous-traitants. Quelle foule de réflexions cet objet ne présente-t-il point : laissons parler MM. de Servan & le B. D. B.; ils vont mettre dans tout leur jour les abus des *étapes*.

L'auteur du soldat citoyen, M. le chevalier de Servan, avance que les *étapes* sont également à charge au soldat qui les reçoit, & au roi qui les paye.

Digitized by Google

Pour prouver la première partie de sa proposition, M. de Servan dit : « qu'on se peigne un soldat qui vient de marcher pendant neuf ou dix heures, obligé de chercher en arrivant un logement souvent très mauvais & très éloigné ; forcé quelquefois de revenir à la maison de ville solliciter un autre billet, faute d'avoir pu trouver ses hôtes, ou d'avoir pu trouver du logement chez eux. Est-il logé ? il faut qu'il aille à l'*étape*. La distribution des vivres ne peut se faire que successivement, & homme à homme. Combien de temps se passe-t-il avant que les derniers aient eu leurs rations ? Souvent elle est très mauvaise ; quelquefois il est trop tard pour la faire cuire ; quelquefois les hôtes n'ont pas même les ustensiles nécessaires. Alors le soldat vend sa ration de viande pour acheter d'autres aliments bien plus propres à nuire à sa santé qu'à réparer ses forces. On est obligé de s'arrêter, par la trop grande quantité de choses qu'on auroit à dire, & on laisse aux officiers instruits par l'expérience, à juger combien il seroit essentiel de remédier aux maux sans nombre qui sont attachés à la manière dont on fait voyager les troupes dans le royaume ».

Pour prouver la seconde partie de ce qu'il a avancé, M. de Servan cite les fortunes immenses qu'ont faites les particuliers qui ont eu l'entreprise des *étapes* ; fortunes qui ont été produites ou par des marchés trop avantageux ou par la mauvaise qualité des fournitures.

Afin de mettre l'état à l'abri de la rapacité des entrepreneurs, & pour assurer le bien-être du soldat, l'auteur propose de donner aux troupes une paye de route indépendante de la paye ordinaire ; il voudroit que cette paye fût de dix sols pour le soldat & de quarante sols pour l'officier ; il entre ensuite dans les détails relatifs à la manière de fournir des vivres aux soldats ; tout ce qu'il dit à cet égard est vu avec assez de sagesse pour être également praticable dans l'ordre actuel des choses & dans la constitution militaire qu'il propose.

M. le B. D. B. propose aussi de réformer les *étapes* & de les remplacer par une augmentation de paye. « Que l'on ne soit point étonné, dit-il, de la proposition que je fais de réformer les *étapes*. Avant Louis XIV, les troupes voyageoient, & n'en avoient pas ; mais, comme le militaire étoit alors sans discipline, le soldat pilloit pour économiser sa paye, ce fut la raison qui détermina Louis XIV à faire fournir aux gens de guerre la subsistance en pain, vin & viande. En 1718, le marché des *étapes* fut sans doute, trouvé ruineux ; le roi le supprima, en accordant aux troupes une augmentation de paye, lorsqu'elles seroient en route. En 1727, il y avoit, sans doute, comme aujourd'hui, beaucoup d'intéressés au désordre : ils parvinrent à persuader de la nécessité de faire rétablir un marché qui les enrichissoit, & ce marché tient encore. Il faut le supprimer une seconde fois, parce qu'il est pour le moins aussi coûteux au roi en ce moment, qu'il l'étoit il y a soixante-deux ans.

Le marché des *étapes* est vexatoire pour les officiers, & il favorise la mauvaise foi & l'usure de l'entrepreneur. Les ordonnances de 1727 & 1737, qui accordent un certain nombre de places de bouche & de fourrages aux officiers, leur défendent en même temps d'en disposer, & laissant à l'étapier seul la liberté du rachat, celui-ci les évalue donc toujours au plus vil prix ; car on ne peut pas le forcer à les payer plus, & on ne peut les vendre à d'autres. C'est être indécemment à sa disposition.

Une ordonnance de 1763 prévoit le cas où des troupes viendroient à marcher sur des routes où les *étapes* ne sont point établies : elle accorde un sol par jour à chaque soldat, trois sols pour chaque appointé, quatre sols pour chaque caporal, & huit sols pour chaque sergent. Que l'on se serve de cette loi générale, en changeant pourtant le tarif. Que l'on accorde deux sols d'augmentation au soldat, cavalier, appointé, caporal & brigadier, & quatre sols au sergent & maréchal-des-logis. Je réponds que les chambrées, vivant dans l'ordre prescrit, se procureront une nourriture aussi ample que celle qui est distribuée en nature par l'étapier.

Pour accroître encore ce bien-être, pendant les jours de route, il ne seroit fait aucune retenue pour la masse de linge & chaussure. Le soldat & le cavalier mettroient au prêt leur paye entière ; sçavoir, l'un, neuf sols, & l'autre, dix sols quatre deniers.

Lorsqu'un régiment devroit voyager, son arrivée seroit annoncée dans touts les lieux de son logement, afin que le maire ou syndic principal avertit les bouchers, boulangers, marchands de foin, pailles & avoines. L'attention de cet officier municipal seroit seulement de s'assurer que la quantité nécessaire des denrées est à vendre, & d'en maintenir le prix égal aux calcabots des marchés précédents.

Un capitaine, un lieutenant & un maréchal-des-logis précéderoient de deux jours la marche du régiment, pour s'assurer des provisions de toute espèce : ensorte qu'à l'arrivée du régiment, la distribution en seroit aussi prompte que celle qui se fait aujourd'hui.

Dans la distribution des logements, on ne sépareroit jamais les chambrées, & pour éviter les désordres qui pourroient résulter des distributions ou des achats individuels, le chef de chambre & deux soldats ou cavaliers iroient seuls chercher les provisions.

En ajoutant à ce projet quelques loix que les circonstances rendroient peut-être nécessaires, j'ose affirmer que les troupes voyageroient tout aussi commodément que par la méthode actuelle.

Digitized by Google

Je laisse apprécier aux calculateurs l'économie qui en résulteroit ».

Quelque porté que je sois à adhérer aux opinions de M. le B. D. B., je ne puis cependant penser avec lui qu'il soit possible au soldat d'avoir avec deux sols d'augmentation une nourriture aussi ample que celle qui lui est distribuée en nature par l'étapier. En France, le prix commun de la livre de pain est de trois sols; une livre & demie couteroit donc quatre sols six deniers; le prix ordinaire de la viande est de six sols, celui de la bouteille de vin est de trois sols; voilà donc au moins treize sols six deniers de dépense indispensable.

M. le B. D. B. propose encore de ne point faire, pendant les marches, de retenue pour le linge & chaussure : auroit-il oublié que nos décomptes ne peuvent suffire à l'entretien de nos soldats, & que la plus petite soustraction est sensible quand la masse est déja très petite?

J'ai consulté des officiers instruits, des bas-officiers éclairés par l'expérience, des soldats qui avoient vu & réfléchi, ils se sont réunis à dire qu'il faudroit au soldat quatorze sols quatre deniers de paye pendant la marche; c'est-à-dire, une augmentation de huit sols; qu'on percevroit sur cette paye les huit deniers de linge & chaussure; qu'avec les treize sols & huit deniers qui leur resteroient, ils auroient deux livres de pain, trois quarts de bonne viande & une bouteille de vin.

La paye de route des appointés, des caporaux & des brigadiers n'auroit pas besoin d'être portée plus haut que celle du soldat, la conservation de leur haute paye seroit suffisante.

Les sergents & les maréchaux-des-logis pourroient avoir douze sols d'augmentation.

Les sous-lieutenants devroient avoir un écu d'augmentation au moins; cette paye couvriroit les dépenses extraordinaires qu'ils sont obligés de faire pendant leurs marches, & suffiroit au payement des chevaux dont ils seroient obligés de se pourvoir; les autres grades auroient une augmentation proportionnée à celle-ci.

En comparant ces différentes augmentations avec ce que le roi paye pour les rations de vivres & de fourrages, & pour les chevaux d'ordonnance, on verra aisément que l'état gagneroit à ces changements; en comparant ces mêmes augmentations avec les denrées que les étapiers fournissent aux soldats, & avec le bas prix qu'ils donnent des rations qu'on fait acquitter, on verra aisément que les troupes y gagneroient aussi. Sur qui tombera donc la perte? Sur des hommes qui, forcés par une loi sage, de tourner leur industrie vers quelque objet utile à l'état, lui procureront encore un nouveau gain.

Si des raisons que nous ne pouvons découvrir, parce qu'il faut peut-être pour les voir, être plus élevés que nous ne le sommes, empêchent de faire aux *étapes* les changements que touts les gens de guerre & touts les écrivains militaires regardent comme nécessaires, au moins devroit-on régler le nombre de rations, de manière à ce que les chefs de corps, les capitaines-commandants & les lieutenants en premier ne vissent pas leurs appointements décroître dans le moment où leurs dépenses augmentent.

Dans un temps où la France ne voyoit pas dans son sein un grand nombre d'hôtelleries fournies de tout ce que les voyageurs peuvent desirer, il pouvoit être utile de donner l'*étape* aux officiers; mais aujourd'hui elle leur est absolument inutile: toute personne qui a vu un régiment en route, sçait bien que les officiers de fortune sont presque les seuls qui prennent l'*étape* en nature, touts les autres revendent leurs rations aux étapiers, qui les leur payent aux prix qu'ils jugent à propos; si l'on persistoit à croire que les *étapes* sont nécessaires pour les soldats & pour les bas-officiers, qu'on la leur conserve, mais qu'ils soient les seuls.

De tous les changements, le plus intéressant est cependant celui des routes d'*étape*. Pour faire voyager aujourd'hui les troupes Françoises, on consulte une carte faite sous le ministère de M. de Louvois; aussi les régiments font un tiers de chemin de plus qu'ils ne devroient en faire, suivent des chemins de traverse, tandis qu'il existe des grandes routes, plus belles & plus courtes, logent enfin dans des hameaux ruinés, tandis qu'ils pourroient être logés dans des bourgs riches, ou même dans des villes. (C).

ÉTAPIER. Homme qui fournit aux troupes qui logent en passant dans une ville ou dans un village, les vivres & fourrages nécessaires pour leur subsistance. (Q.).

ÉTAT *de la guerre*. Dispositions relatives au genre de guerre que l'on a projetté. *V.* GUERRE & PLAN DE CAMPAGNE.

ÉTAT-MAJOR. Corps d'officiers-majors. Quant à la composition de l'*état major* des régiments. *V.* INFANTERIE, CAVALERIE, DRAGONS, &c.

François I[er] créa en 1525 un *état-major* général de l'infanterie; Charles IX en 1565 un *état-major* de la cavalerie légère; Louis XIV en 1669 un *état-major* des dragons.

Il y a un *état-major* dans chaque place de guerre, comme dans chaque corps de troupes.

Il y en a un dans chaque armée, proportionné au nombre de régiments dont elle est formée. Il est ordinairement composé d'un maréchal-général-des-logis, d'un maréchal-général-des-logis de la cavalerie, d'un major-général, de plusieurs aide-majors-généraux, d'un intendant, de plusieurs commissaires, d'un capitaine des guides, d'un prévôt, &c.

On distingue en France six espèces différentes d'*états majors*; cinq sont toujours subsistants, & le sixième n'a d'existence que lorsqu'on lève une armée; les *états-majors* toujours sur pied, sont

Digitized by Google

celui des régiments, celui des places, celui des provinces, celui des differentes armes & celui des armées. L'*état-major* qu'on lève quand on assemble une armée, est nommé *état-major-général*. Consacrons un court paragraphe à chacun de ces *états-majors*.

§. Ier.

*De l'*état-major *des régiments.*

L'*état-major* de chaque régiment de l'infanterie Françoise, est composé d'un mestre-de-camp commandant; d'un mestre-de-camp en second, d'un lieutenant-colonel, d'un major, d'un quartier-maitre trésorier, de deux porte-drapeaux, de deux adjudants, d'un aumônier, d'un chirurgien-major, d'un tambour-major & d'un armurier.

Quelques régiments ont de plus un mestre-de-camp commandant propriétaire; tels sont dans l'infanterie le regiment du Colonel-Général, celui de Monseigneur le Dauphin, de la Reine & de touts les princes du sang; dans ces régiments l'officier nommé dans les autres, mestre-de-camp commandant est appellé mestre-de-camp lieutenant commandant, & le mestre-de-camp en second est nommé mestre-de-camp lieutenant en second.

Le régiment du Roi ayant une composition particulière, nous en renvoyons les détails au mot Roi, *régiment du Roi*.

L'*état-major* de chaque régiment de l'infanterie Allemande au service de France, est composé d'un mestre-de-camp propriétaire, d'un mestre-de-camp commandant, d'un mestre-de-camp commandant en second, d'un lieutenant-colonel, &c.

L'*état-major* de chaque régiment Irlandois au service de France, des régiments Royal-Italien & Royal-Corse, est semblable à celui des régiments Allemands.

L'*état-major* de chaque régiment Suisse au service de France, est composé d'un colonel, d'un lieutenant-colonel, d'un major, de deux aides-majors, de deux sous-aides-majors, d'un quartier-maitre, & de quatre porte-drapeaux, &c.

L'*état-major* des régiments de grenadiers-royaux est composé d'un mestre-de-camp, d'un lieutenant-colonel & d'un major.

L'*état-major* des régiments provinciaux attachés à l'artillerie & à l'*état-major* de l'armée, est composé comme celui des grenadiers-royaux.

L'*état-major* des bataillons de garnison est composé d'un lieutenant-colonel.

L'*état-major* des régiments de cavalerie est composé d'un mestre-de-camp lieutenant commandant, d'un mestre-de-camp lieutenant en second, d'un lieutenant-colonel, d'un major, d'un quartier-maitre trésorier, de quatre porte-étendards, de deux adjudants, d'un chirurgien-major, d'un aumônier, d'un maître maréchal, d'un maître sellier & d'un armurier.

Dans les six derniers régiments, le mestre-de-camp commandant n'a pas le surnom de lieutenant.

Dans les trois régiments des officiers de l'*état-major* général de la cavalerie, on compte un officier de plus; c'est dans le premier le colonel général, dans le second le mestre-de-camp général, dans le troisième le commissaire général. Le régiment de Royal-Allemand & celui de Nassau-Saarbruck, ont aussi un mestre-de-camp propriétaire.

Nous ne parlerons point ici du corps des Carabiniers, leur composition particulière nous a obligés à leur consacrer un article à part. *Voyez* Carabiniers.

L'*état-major* de chaque régiment de hussards est composé d'un mestre-de-camp propriétaire, d'un mestre-de-camp commandant, d'un lieutenant-colonel, d'un major, d'un quartier-maitre trésorier, & de quatre porte-étendards; le reste comme dans la cavalerie. Le mestre-de-camp du régiment du Colonel-Général est appellé mestre-de camp lieutenant commandant, & le mestre-de-camp en second est nommé mestre-de-camp lieutenant en second.

On distingue quatre espèces d'*états-majors* différents, parmi les vingt-quatre régiments de dragons au service de France. L'*état-major* des régiments de l'*état-major* de cette arme; les régiments royaux ou appartenants aux princes du sang; les régiments qui ont des colonels propriétaires, & les régiments qui portent le nom de leurs mestres-de-camp.

L'*état-major* des régiments de l'*état-major* de cette arme, qui sont au nombre de deux, est composé; le premier, du colonel général, d'un mestre-de-camp lieutenant, d'un mestre-de-camp lieutenant en second, d'un lieutenant colonel, d'un major, d'un quartier-maitre trésorier, & de quatre porte-guidons; le reste comme dans la cavalerie. Le second est composé d'un mestre-de-camp général, d'un mestre-de-camp commandant, d'un mestre-de-camp commandant en second, d'un lieutenant colonel, &c.

L'*état-major* de chacun des régiments royaux & celui des régiments des princes du sang est composé d'un mestre-de-camp lieutenant commandant, d'un mestre-de-camp lieutenant en second, d'un lieutenant colonel, &c.

L'*état-major* des régiments qui ont un mestre-de-camp propriétaire est composé du mestre-de-camp propriétaire, d'un mestre-de-camp commandant, d'un mestre-de-camp en second, d'un lieutenant colonel, &c.

Les régiments qui portent le nom de leurs mestres-de-camp sont composés d'un mestre-de-camp commandant, d'un mestre-de-camp en second, d'un lieutenant colonel, &c.

L'*état-major* de chaque régiment de chasseurs est composé d'un colonel commandant, d'un colonel en second, d'un lieutenant colonel, & d'un major

de chasseurs à cheval ; d'un lieutenant colonel, & d'un major de chasseurs à pied ; d'un quartier-maître trésorier, de deux adjudants de chasseurs à cheval ; d'un adjudant de chasseurs à pied, d'un chirurgien-major, d'un aumônier, d'un maître maréchal, d'un maître sellier, & d'un armurier chasseur à pied.

Nous ne donnerons pas ici le détail des droits & des devoirs des différents membres des *états-majors* des régiments ; ils sont consignés dans les articles particuliers qu'on leur a consacrés. *V.* donc Mestre-de-camp propriétaire, Mestre-de-camp commandant, Mestre-de-camp lieutenant commandant, Mestre-de-camp lieutenant en second ; *Voyez* les mêmes mots pour l'infanterie Allemande, Irlandoise, Italienne & Corse ; *Voyez* les mêmes mots pour la cavalerie, les hussards, les dragons. *Voyez* les mots Lieutenant colonel, Major, Quartier-maitre trésorier, Porte-drapeaux, Porte-étendards, Porte-guidons, Adjudant, Aumônier, Chirurgien-major, Tambour-major, Maitre sellier, Maitre marechal, Armurier, &c.

§. I I.

De l'état-major des places.

L'*état major* de chaque grande place de guerre est composé d'un gouverneur particulier, d'un commandant, d'un lieutenant de roi, d'un major, & d'un nombre d'aides & de sous-aides-majors proportionné à l'étendue de la place & au nombre de ses postes, d'un greffier militaire, d'un écrivain de place, & d'un prévôt des bandes.

Les villes de la seconde ligne n'ont pas toutes des gouverneurs & des commandants particuliers.

Quelques forts, quelques citadelles, n'ont pour *état-major* qu'un major de place, & un ou deux aides ou sous-aides-majors.

Pour connoitre les droits & les devoirs des membres des *états-majors* des places. *Voyez* Gouverneur, Lieutenant de roi de ville, Major de place, Aide & Sous-aide-major de place, Greffier militaire, Écrivain de place & Prevôt des bandes.

§. I I I.

De l'état-major des provinces.

La France, en y comprenant l'île de Corse, est divisée en quarante gouvernements : chacun de ces gouvernements a pour *état-major* un gouverneur général ; presque tous un commandant en chef ; plusieurs, un commandant en second, & quelques-uns un commandant en troisième.

On trouve encore dans l'*état-major* des provinces, des officiers connus sous le nom de lieutenants-généraux de la province ; on en compte jusqu'à cinq dans certaines provinces, dans quelques autres quatre, dans d'autres trois, dans quelques-unes deux, dans certaines un ; il y en a même qui n'en ont point.

Les lieutenants de roi de la province sont aussi au nombre des officiers de l'*état-major* de la province ; le nombre des lieutenants de roi dans les différentes provinces, varie depuis un jusqu'à huit ; il en est même où il n'y en a point du tout. On comprend encore dans l'*état-major* des provinces le secrétaire du gouvernement.

Les lieutenants des maréchaux de France doivent encore être compris dans l'*état-major* des provinces ; leur nombre est assez généralement proportionné à l'étendue de la province. On compte des provinces où il y en a jusqu'à trente-trois, d'autres où il y en a infiniment moins ; en Corse il n'y en a point du tout.

Dans l'*état-major* des provinces on doit comprendre encore les personnes chargées par le gouverneur ou par le commandant en chef, des détails relatifs au gouvernement. En Guienne, par exemple ; on trouve dans chaque ville un homme de condition & assez généralement un chevalier de Saint-Louis, à qui cette commission est confiée.

Pour connoitre les droits & les devoirs des différents membres des *états-majors* des provinces, *Voyez* les mots Gouverneur de province, Commandant en chef, Commandant en second, Commandant en troisième. *Voyez* Lieutenant-général de province, Lieutenant de roi de province, & Lieutenant des maréchaux de France.

§. I V.

De l'état-major des différentes armes.

L'armée Françoise est composée de quatre espèces de troupes différentes ; l'infanterie, la cavalerie, les dragons & les hussards ; chacune de ces armes a son *état-major* particulier.

L'*etat-major* de l'infanterie créé en 1525, a éprouvé beaucoup de variations ; il est actuellement composé d'un colonel général de l'infanterie Françoise & étrangère, d'un secrétaire général, d'un prévôt & d'un lieutenant.

Lorsqu'une armée est assemblée, l'infanterie qui la compose a un *état-major* particulier composé d'un major général de l'infanterie, & d'un nombre d'aides & sous-aides-majors, proportionné à la force de cette arme.

L'*état-major* de la cavalerie créé sous Charles IX, en 1565, est composé d'un colonel général de la cavalerie Françoise & étrangère, d'un mestre-de-camp général, & d'un commissaire général. Dans une armée la cavalerie a son *état-major* particulier.

L'*état-major* des hussards créé par Louis XIV, est

Digitized by Google

est composée d'un colonel général & d'un secrétaire général.

L'*état-major* des dragons créé par Louis XIV est composé d'un colonel général & d'un mestre-de-camp général. Cette arme a aussi à la guerre son *état-major* particulier.

Pour connoître les droits & les devoirs des différents membres des différents *états-majors*, *Voyez* les mots COLONEL-GÉNÉRAL, MESTRE-DE-CAMP GÉNÉRAL, &c.

§. V.

*De l'*état-major *des armées.*

Nous donnons le nom d'*état-major* des armées à un corps nouvellement créé, & qui doit toujours subsister; il est composé d'un certain nombre de maréchaux & d'aides-maréchaux-de-logis. Ce corps est une espèce d'école dans laquelle doivent se former les officiers qui composeront, sans doute, l'*état-major général* de la première armée qu'on mettra sur pied. Nous ne pouvons entrer dans de grands détails sur le service de ce corps en temps de paix, sur sa composition, &c. Les ordonnances qui doivent régler touts ces objets importants ne sont pas encore publiques; mais s'il est permis de hasarder quelques conjectures, on peut dire que le chef de ce corps choisira dans l'armée, les officiers qui, par leur zèle & leurs connoissances annonceront du goût & du talent pour le service de l'*état-major* de l'armée; on peut conjecturer que pour entrer dans ce corps il faudra sçavoir géometriquement & dessiner correctement la carte militaire; qu'il faudra de plus pouvoir faire dans un court espace de temps un croquis exact d'une vaste étendue de terrein; en faire connoître touts les détails militaires; être en état d'en rendre un compte détaillé; sçavoir quels sont les objets qu'il importe le plus de reconnoître, la manière dont on doit le faire, & dresser les mémoires qui doivent accompagner la reconnoissance. On peut conjecturer encore que les membres de ce corps seront chaque année dispersés sur nos frontières, tant pour reconnoître les positions qu'ont occupé les généraux célèbres, que pour en fixer de nouvelles; qu'ils feront toutes les suppositions imaginables; qu'ils ouvriront en idée des marches pour l'infanterie, la cavalerie, les bagages, & qu'ils chercheront & indiqueront la manière de se procurer des vivres, des fourrages, &c.; qu'ils marqueront les endroits propres à l'établissement des magasins de toutes les espèces. On peut conjecturer aussi qu'ils apprendront à tracer les camps, à les couvrir, les retrancher, à ouvrir des communications; qu'ils ne perdront pas de vue les exercices & les manœuvres & la composition des troupes, afin d'opérer sur des bases certaines. Après qu'ils auront reconnu ainsi toutes nos frontières, & que leur coup d'œil aura acquis la perfection qu'on peut desirer, ils voyageront, sans doute, dans les pays limitrophes; ils répéteront en courant les mêmes opérations qu'ils auront faites posément dans nos provinces; puis ils iront loin de nos frontières & ils reconnoitront enfin les pays les plus éloignés. A leur retour on trouvera dans leurs portes-feuilles des cartes, des plans & des projets pour toutes les espèces de guerres; & dans leurs têtes aggrandies par un travail journalier, des idées vastes, mais sages sur toutes les parties de l'art militaire, qui concernent particulièrement les officiers de l'*état-major* de l'armée.

Quand ce corps aura ainsi acquis tout ce qu'on peut desirer qu'il possède, combien ses membres ne seront-ils pas utiles à nos généraux; combien leurs travaux n'aideront-ils point les historiens; combien leurs réflexions n'éclaireront-elles pas les gens de guerre. Je crois voir sortir de ce corps une histoire militaire françoise telle qu'il nous la faudroit; quelques-uns de ses membres, tenant le crayon d'une main & le burin de l'autre, iront sur le champ de chacune des batailles que les François ont données; là ils compareront les récits des François avec ceux des etrangers; les détails écrits dans les livres avec ceux de la nature du pays; ils devineront les changements que le temps a opérés; ils graveront dans leurs écrits tout ce qui intéressera véritablement les militaires; aidés enfin par les mémoires manuscrits déposés au bureau de la guerre, ils rectifieront les erreurs grossières & dangereuses dont nos histoires sont remplies. (*Voyez* HISTOIRE MILITAIRE.). Non, je ne me fais pas illusion, je ne vais point au-delà du vrai; au contraire je reste en deçà: oui, l'*état-major* des armées tiendra plus que je ne promets, plus qu'on ne l'espère, & plus que je ne vois.

§. VI.

*De l'*état-major général *de l'armée.*

L'*état-major* d'une armée Françoise est composé d'un général, d'un nombre de lieutenants généraux, & de maréchaux-de-camp, proportionné à la force de l'armée, & des officiers & personnes chargées en chef des différents détails; sçavoir:

Le maréchal-général-des-logis de l'armée, qui est chargé des marches, campements, logements, fourrages au verd, correspondances par espions, & instructions pour les officiers généraux & particuliers, chargés de quelque expédition.

Cet officier a sous lui les aides-maréchaux-généraux-des-logis de l'armée; le capitaine des guides; les fourriers, dont les fonctions sont de marquer les logements des officiers de l'*état-major* au quartier général, ceux des officiers généraux dans les villages voisins du camp; le vaguemestre général & les vaguemestres particuliers, chargés de conduire les équipages du quartier général, & ceux des troupes à la suite des colonnes; & les ingénieurs-géogra-

Digitized by Google

phes, qui doivent lever les plans de touts les camps occupés par l'armée.

Le major général de l'infanterie, qui est chargé du détail du service, de la discipline de l'infanterie, & de la police du camp.

Le maréchal-général-des-logis de la cavalerie, chargé des mêmes détails pour la cavalerie. Ces deux officiers ont aussi leurs aides.

Le major général des dragons, chargé des mêmes détails pour les dragons.

L'intendant de l'armée qui est chargé du trésor, des vivres, du fourrage au sec, de la viande, des hopitaux, des commissaires des guerres, de la poste, & du prévôt général.

Le commandant de l'artillerie, qui a sous lui deux commandants, un major & un commissaire du parc.

Le commandant des ingénieurs.

Le général de la cavalerie & celui des dragons, qui sont chargés du détail intérieur de leurs corps.

Le munitionnaire général, le trésorier, le médecin en chef, le chirurgien-major, & le directeur de la poste, sont encore membres de l'*état-major* de l'armée, aussi-bien que ceux qui coopèrent à chaque partie du détail, & dont on vient de voir l'énumération.

Nous ne parlerons point ici des droits & des devoirs des différents officiers que nous venons de nommer, chacun d'eux aura dans ce dictionnaire son article particulier. *Voyez* donc GÉNÉRAL, LIEUTENANT GÉNÉRAL, MARÉCHAL-DE-CAMP, BRIGADIER, MARÉCHAL-GÉNÉRAL-DES-LOGIS, CAPITAINE DES GUIDES, FOURRIER, VAGUEMESTRE, INGÉNIEUR-GÉOGRAPHE, MAJOR GÉNÉRAL DE L'INFANTERIE, MARÉCHAL-GÉNÉRAL-DES-LOGIS DE LA CAVALERIE, MAJOR GÉNÉRAL DES DRAGONS, INTENDANT D'ARMÉE, COMMISSAIRE DES GUERRES, PREVÔT, MUNITIONNAIRE, TRÉSORIER, MÉDECIN EN CHEF, CHIRURGIEN-MAJOR, &c.

MM. de Feuquières & de Puiségur, sont de touts les écrivains militaires François ceux qui nous ont donné les instructions les plus détaillées sur les devoirs des différents officiers de l'*état-major général* de l'armée; quelque utile que soit ce qu'ont écrit ces sçavants militaires, on est forcé de convenir qu'il ne peut nous suffire. Les officiers de l'*état-major général* de l'armée de sa majesté Impériale, ont dans un ouvrage intitulé: *general reglement oder verhaltungen für die kayserlich-konigliche generalitat*, un guide bien meilleur; il seroit bien à desirer que cet ouvrage qui a resté quatorze ans entre les mains de touts les officiers généraux de l'armée Impériale, sans qu'aucun d'eux l'ait fait connoitre, & qui vient d'être imprimé à Leipsik, fût traduit par un François capable d'y ajouter quelques notes relatives à notre esprit & à notre constitution militaire. Si le gouvernement ne fait point exécuter lui-même cette entreprise utile, il est bien à craindre qu'elle ne le soit jamais; le traducteur perdroit, selon les apparences, ses peines & les frais considérables que l'impression de son ouvrage exigeroit. Les militaires François commencent à lire, il est vrai; mais le goût de l'instruction n'est point encore assez tourné vers les parties essentielles de leur métier. Nous nous ferons un devoir de donner dans ce dictionnaire un extrait de chacun des articles qui composent cet ouvrage important; peut-être quelque jour pourrons-nous le donner en entier au public: mais ce ne sera qu'autant que quelque officier plus habile que nous ne voudra point se donner la peine de le traduire. (C.).

ÉTENDARD. *Voyez* ENSEIGNE.

Dans l'ordre de bataille, chaque *étendard* est à-peu-près au centre du premier rang de la compagnie de la droite & de la gauche, où il est attaché. Si l'escadron est formé sur trois rangs, sa place est à la tête de la cinquième file en comptant par le flanc, & si l'escadron est sur deux rangs, il est à la septième file.

Plusieurs officiers de cavalerie ont pensé qu'il seroit avantageux de réformer un des deux *étendards* qu'on y a par escadron, & de les réduire à un seul comme dans les dragons. On ne peut disconvenir qu'à certains égards la réforme d'un *étendard* ne fût un embarras de moins pour la cavalerie: mais s'il est de la plus grande conséquence que les escadrons soient à la même hauteur pour se couvrir mutuellement les flancs & pour la défense réciproque les uns des autres, & s'il faut nécessairement que les flancs de l'infanterie soient gardés par les ailes de la cavalerie, on sera forcé de reconnoitre qu'il est absolument indispensable, pour que touts les corps puissent s'aligner entre eux, d'avoir deux *étendards* par chaque escadron.

S'il n'y avoit qu'un *étendard*, il seroit possible qu'il n'y eût pas deux escadrons sur le même alignement, & que cependant ils parussent touts ensemble être exactement alignés; les uns pourroient présenter leur front, & les autres leur flanc dans un aspect tout contraire, de sorte qu'ils seroient à découvert dans leur partie la plus foible; il pourroit encore arriver de ce défaut d'*étendard*, que l'escadron de la droite de l'aile droite fût à la juste hauteur du bataillon qui forme la pointe droite de l'infanterie; que cependant le flanc de cette infanterie fût dénué de cavalerie, & qu'il y eût un jour favorable à l'ennemi pour se couler derrière elle, parce que la gauche de l'aile droite de la cavalerie en seroit trop éloignée. Si l'on répond que ce second cas est impossible, parce qu'on ne pourroit former ce dernier escadron de la gauche de l'aile droite sans s'appercevoir qu'il seroit tout-à-fait hors de l'alignement de l'infanterie, du moins conviendra-t-on que pour remédier à ce défaut, dès qu'il sera apperçu, il faudra que l'aile toute entière se remette en mouvement, afin de se dresser de nouveau; opération qui fera perdre beaucoup de temps, sans qu'on puisse encore espérer d'y réussir.

Des escadrons qui auront deux *étendards* ne se-

Digitized by Google

ront pas susceptibles de pareils inconvénients, puisqu'ils auront deux points fixes : condition nécessaire pour avoir la position de toute ligne droite.

Si les escadrons de dragons n'ont qu'un *étendard*, c'est qu'ils sont moins dans le cas de servir en ligne, que d'être employés en corps détachés, & plutôt en pelotons qu'en escadrons.

D'ailleurs s'il n'y avoit qu'un *étendard* dans un escadron de cavalerie, il seroit placé entre les deux compagnies du centre; & ne se trouvant pas appartenir à ces compagnies, elles n'auroient pas le même intérêt de le conserver : c'est une prérogative qui appartient aux premières compagnies, qui se font un honneur de le défendre. (D.).

Les *étendards* sont pour la cavalerie & les hussards, ce que les drapeaux sont pour l'infanterie, & les guidons pour les dragons.

La forme des *étendards* a infiniment varié ; ceux du quatorzième & quinzième siecles étoient longs, étroits & fendus par le bout, en façon de banderolles; ils devinrent ensuite plus larges, mais courts & arrondis; ils sont aujourd'hui quarrés, & ont environ deux pieds.

La lance a dix pieds moins un pouce en y comprenant le talon & le fer de lance dont l'extrémité supérieure est armée.

Les *étendards* ont des cravates semblables à celles dont les drapeaux sont ornés.

Le nombre des *étendards* a varié autant que leur forme ; il y en a aujourd'hui quatre par régiment, c'est-à-dire un par escadron.

Comme il est aussi nécessaire de distinguer aisément les *étendards* des différents régiments de cavalerie, que les drapeaux des régiments d'infanterie; comme il est utile que les *étendards* aient une analogie marquée avec les uniformes; & enfin comme nous avons indiqué dans l'article *drapeaux* un moyen sûr & facile de remplir ces différents objets, nous renvoyons au mot DRAPEAU UNIFORME. (C.).

ETOILE. On donne ce nom aux fortins ou redoutes fermées & composées d'un certain nombre de redans qui se joignent par les extrêmités de leurs faces. Ils ont depuis quatre jusqu'à huit redans.

On les trace en brisant le côté du polygone primitif en forme de tenaille, & donnant à la partie P p, prise sur la perpendiculaire C P, (*fig.* 173), un huitième de chaque côté, dans le quarré; un sixième dans le pentagone, (*fig.* 174.).

Quant à l'hexagone, le père Dechalles le forme de triangles équilatéraux, & M. de Clairac pense que cette figure est la plus parfaite qu'on puisse leur donner. Pour la construire, tirez par l'angle A (*fig.* 175.) une parallèle à la perpendiculaire CP; les points *pp* où cette droite coupera les deux autres perpendiculaires C D seront les sommets des angles rentrants A *p* B, B *p* E. Par le point B & chacun des points *pp*, tirez deux autres droites B *p* G, B *p* H, qui donneront sur la perpendiculaire PCP, les deux autres points *dd*, sommets des angles rentrans A *d* G, E *d* H; la droite G H donnera les deux autres *ee*. Il est évident que le triangle B *pp*, semblable au triangle B G H, est aussi équilatéral, & ainsi des autres. Dans cette construction, la perpendiculaire P D est au côté A B du polygone comme 5,773 à 20; c'est-à-dire à peu près les trois-dixièmes de ce côté.

Le même Auteur propose une autre forme d'*étoile* qu'il nomme quarrée. C'est en effet un quarré, dont le tiers, du côté (*fig.* 176.) sert de base à un triangle équilatéral. Cette figure donne à l'*étoile* plus de capacité.

M. le Chevalier de Clairac observe que la défense augmente tant pour le front que pour les saillants, à proportion du nombre des côtés; que par conséquent, contre l'opinion du Hollandois Fritch l'*étoile* à six pointes est préférable à celles qui en ont moins, & l'*étoile* à huit pointes est préférable à celle là. Il ajoute que la manière la plus parfaite de la construire seroit de former chaque côté d'un octogone, (ou plutôt chaque angle) en triangle équilatéral, mais que cette construction ne seroit point aussi facile qu'il le faut à exécuter sur le terrein. Cependant il me paroit qu'elle n'est pas plus difficile que les autres en déterminant la perpendiculaire AB; elle est à très peu près deux-cinquièmes du côté C D de l'octogone (*fig.* 177.).

Le même Auteur propose une autre construction qui approche beaucoup de celle-ci; c'est de briser les côtés d'un quarré, en donnant un huitième du côté à la perpendiculaire, comme pour l'*étoile* à quatre pointes, & d'élever sur chaque front, (ou rentrant) un triangle équilatéral dont le tiers d'un des huit côtés soit la demi-gorge. Il n'y a pas de différence sensible pour l'usage entre les deux formes que donnent ces constructions; mais la première est plus simple.

On voit que dans l'*étoile* octogone, les angles rentrants sont bien défendus par les feux E F, E G, & E I, H I, qui se croisent; & les saillants par les feux E I, H I, qui se croisent aussi sur leur capitale. On peut donc s'en tenir à ce nombre de pointes & ne pas aller au-delà, tant pour éviter un tracé plus long & plus pénible que pour donner plus d'étendue aux faces des redans, ce qui est un avantage. (*Voyez* ANGLE.).

La forme quarrée du père Dechalles (*fig.* 176); est défectueuse en ce que les capitales des redans ne sont défendues par aucun feu direct; & il en est de même de l'hexagone (*fig.* 175). Quant au pantagone & au quarré, (*fig.* 174 & 173), non-seulement les saillants ne sont vus par aucun feu direct; mais les tirs qu'on y pourroit diriger feroient si obliques qu'on ne peut rien en attendre. Ainsi l'*étoile* à huit pointes est préférable à toutes les autres.

ÉVOLUTION. Mouvement par lequel une troupe passe d'un ordre à un autre. (*V.* TACTIQUE.

EVENTAIL. Le mot *éventail*, uniquement

Digitized by Google

consacré pendant long-temps à réveiller l'idée d'un instrument léger, enrichi & enjolivé par l'art, destiné à agiter l'air & à le porter contre le visage pour le rafraîchir ; d'un instrument utile aux dames, tant pour couvrir la rougeur dont la pudeur colore quelquefois leurs joues, que pour fixer à la dérobée des objets sur lesquels elles n'osent porter publiquement un regard assuré ; d'un instrument que l'imagination des amans & des poëtes a transformé en sceptre : ce mot a été transporté par quelques écrivains militaires dans le vocabulaire de l'art de la guerre ; mais quels changements l'objet qu'il exprime n'a-t-il pas éprouvé ! Les petits bâtons d'ivoire, d'écaille, de baleine, de roseau ou d'un bois odoriférant, ont été transformés en de gros chevrons d'un bois lourd & point poli ; le papier agréablement peint, le taffetas ou l'étoffe légère ont été remplacés par de lourds madriers. Au travers des bâtons du nouvel *éventail* on ne voit plus les traits charmants d'une femme que le desir de plaire embellit encore, mais les traits durs, le teint basané d'un guerrier à qui le desir de la vengeance donne un air féroce ; de derrière cet *éventail* ne partent plus des regards vifs, mais doux, qui guérissent des blessures qu'ils ont faites ou qui promettent une guérison prochaine ; mais des balles meurtrières qui portent la mort ou des douleurs cruelles par-tout où elles atteignent ; le nouvel *éventail* ne repose plus dans de petites mains blanches & potelées ; il est planté sur un parapet à demi démoli, sur une maison que des guerriers avides de gloire brûlent de détruire, que d'autres, animés par l'honneur, défendent avec constance. Comment a-t-on pu donner le même nom à des objets si différents ? N'importe : employons le mot *éventail* puisqu'il est usité ; & invitons les officiers particuliers à en faire souvent usage, puisqu'il peut leur offrir de grands secours toutes les fois qu'ils sont dans un poste qui est commandé.

Nous verrons dans l'art. OUVRAGES EN TERRE, MAISON & VILLAGE, que ces différents objets peuvent être commandés par le canon, par le mousquet & par l'œil. Nous expliquerons là ce que nous entendons par ces différents commandements ; nous tâcherons d'indiquer les moyens dont les officiers particuliers doivent faire usage pour se mettre à l'abri d'être commandés par le canon ; nous leur parlerons aussi de quelques moyens qu'ils peuvent joindre aux *éventails* pour éviter d'être commandés par le fusil ou par l'œil. Donnons ici la manière de construire ce dernier instrument.

Pour construire un *éventail* dans un ouvrage que l'on veut défendre, & qui est dominé par le fusil ou par l'œil, on plante perpendiculairement, & sur son bord extérieur du parapet, des chevrons de deux ou trois pouces d'équarrissage, & longs de sept ou huit pieds ou moins ; on place ces chevrons à un pied de distance les uns des autres ; sur la partie extérieure de ces chevrons, on cloue transversalement des planches ou des madriers ; toutes ces planches doivent se joindre exactement ; on doit en excepter celles qui se trouvent environ à un demi-pied de la plongée du parapet ; entre celles-ci, on laisse une ouverture de cinq à six pouces ; les soldats se servent de cette ouverture pour passer leur fusil & faire feu sur l'ennemi.

Quand on veut employer un *éventail* à la défense d'une maison, on le fixe contre le mur de l'étage le plus élevé, qu'on a communément découvert ; on le construit, comme nous venons de le dire, avec cette différence, que l'ouverture qu'on laisse entre les planches, doit se trouver à quatre pieds & demi au-dessus du sol du dernier plancher. (C.)

EXÉCUTION MILITAIRE. Peine subie en vertu d'un ordre émané de l'autorité militaire.

Cette peine peut être infligée à un soldat, à un ou plusieurs habitants d'une ville ou village, à un ou plusieurs habitants du pays où on fait la guerre.

Passer un soldat par les baguettes ou par les courroies, par ordre du chef d'une troupe ; le mettre à mort en conséquence du jugement d'un conseil de guerre, ou d'un jugement prévôtal ; faire payer une amende à un ou plusieurs habitants d'une ville ou village du royaume ; envoyer chez eux quelques soldats pour qu'ils y soient logés, nourris, & quelquefois payés pendant un temps déterminé ; exiger un excédent de contribution d'une ville ennemie, pour cause de désobéissance, de mauvaise foi, ou d'aggression de la part des habitants ; ravager les campagnes, incendier les villes, les fermes, les maisons de plaisance par représailles, sont des *exécutions militaires*.

EXERCICES. Apprentissage des mouvements utiles à la guerre. L'expérience a démontré à tous peuples instruits dans l'art de la guerre, l'utilité des *exercices*. Les Grecs, & sur-tout les Lacédémoniens, s'y adonnoient avec ce zèle qu'inspirent l'amour de la patrie & celui de la gloire : leur objet en général étoit le maniement de leurs armes & les mouvements des troupes ; mais il ne nous est resté aucun détail à cet égard.

Dans Rome, les citoyens qui devoient servir en qualité de cavaliers étoient exercés à l'équitation dès leur enfance. Ils paroissoient dans les jeux du cirque, & y exécutoient des simulacres de combats qu'on nommoit *le jeu* de Troie. On les y formoit en deux troupes, dont l'une étoit composée des plus âgés, nommés *pueri majores* ; l'autre, des moins âgés, nommés *pueri minores*. Ces troupes étoient divisées en *turma*, dont chacune avoit son chef. (*Æneid. L. V. v.* 545, *& seq.*).

L'origine du jeu de Troie remonte aux plus anciens temps des Romains, & il étoit encore en usage sous les Empereurs. Il fut exécuté dans les

Digitized by Google

jeux du cirque donnés par Jules Cæsar. Auguste regardant cet ancien & utile usage, comme propre à faire connoitre les qualités inhérentes aux plus illustres familles, le renouvella très souvent. Tibere y fut chef d'une *turme* des *pueri majores*. Neron y parut avec succès avant l'âge de douze ans. Jules Cæsar, dès son enfance, couroit à bride abattue, les mains croisées derrière le dos. Cependant, dès le temps d'Auguste, ces *exercices* furent négligés. On n'enseignoit pas même aux enfants des citoyens à se tenir à cheval. La chasse étoit pour eux un travail pénible : ils n'étoient occupés que de jeux, même de ceux que les loix avoient défendus. (*Sueton. J. Cæs. C.* 40. *Aug.* 42. *Tiber.* 6. *Nero.* 7. *Plutarch. Cæs. p.* 716. A. *Horat. L.* 3. *Od.* 24. *v.* 54. *& seq.*).

Lorsque les jeunes gens destinés à la cavalerie étoient parvenus à l'âge du service, on les exerçoit à monter sur des chevaux de bois, d'abord sans armes, jusqu'à ce qu'ils eussent acquis une habitude suffisante, & ensuite armés. On leur enseignoit à sauter de terre à cheval, & de cheval à terre, tant par la droite que par la gauche, en tenant la haste ou l'épée nue : ces *exercices* se faisoient, pendant l'hyver, en des manéges couverts, pendant l'été, au champ de Mars. (*Veget. L.* 1. *C.* 18. 27. *Ibid. L. III. C.* 23.)

Quand ils étoient assez instruits, on leur faisoit faire la *décursion* ou promenade militaire, en armes, & formés par turmes. Alors on les exerçoit à charger l'ennemi, à le poursuivre, à faire retraite, à franchir des fossés, à descendre & à monter des collines escarpées. Les généraux joignoient l'exemple aux préceptes. Ce fut dans ces *exercices* que le consul Titus-Manlius, allant porter la guerre en Etrurie, tomba de cheval, & mourut trois jours après. (*Veget. L.* 1. *C.* 27. *III.* 2. *Liv. L. X. C.* 11. *de R.* 454, *av. J.* 299.).

Pompée, à l'âge de cinquante-huit ans, s'exerçoit encore avec ses cavaliers, tiroit l'épée & la remettoit dans le fourreau en courant à toute bride, & lançoit la haste avec une force & une adresse que peu de jeunes gens pouvoient égaler. Scipion exerçoit lui-même sa cavalerie après la prise de Carthage la neuve. Mais, dit Polybe, il n'imitoit pas ces chefs qui sont toujours à la tête de leurs troupes, parce qu'ils croient que cette place est la plus convenable pour le général. Elle est plus dangereuse pour lui que toute autre, en ce qu'elle fait voir son inexpérience. Il est vrai que toute sa troupe l'y voit, mais il n'en voit aucune partie. Ce n'est pas son autorité militaire qu'il doit montrer dans les *exercices*, mais sa science & son habileté, soit aux premiers, soit aux derniers rangs, soit au centre de sa troupe. C'est ce que faisoit Scipion en se portant partout, voyant tout, enseignant ceux qui avoient besoin d'instruction, & rectifiant les mouvements defectueux dès leurs commencements; mais le soin qu'il apportoit dans les instructions de détail rendoit les grandes irrégularités rares & courtes; c'est ce que Démétrius de Phalere a exprimé en disant que de même que lorsqu'on élève un bâtiment, si l'on pose avec soin chaque pierre, & le ciment qui doit les unir, l'édifice recevra sa solidité de cette exactitude : de même, dans une troupe, l'attention que l'on emploie à former séparément chaque homme & chaque division, donne autant l'union & la force qu'il peut recevoir. (*Plutarch. Pomp. Polyb. L. X. C.* 22. *de R.* 543. *av. J.* 210.).

Les mouvements auxquels Scipion exerçoit sa cavalerie, comme utiles en toute occasion, étoient les à-droite & les à-gauche par chaque cavalier, & ensuite les mouvements contraires pour reprendre leur première place ; puis l'*épistrophe* ou quart de conversion par turme, & l'*anastrophe* ou mouvement contraire pour se remettre en faisant face au même lieu ; puis le *perispasme*, ou demie conversion ; & l'*experispasme* ou les trois quarts de conversion : ensuite les *exagogues* ou excursions subites & rapides par une ou deux files, tantôt des deux ailes & tantôt du centre ; & les *synagogues* ou rentrées au pas modéré ; puis les mêmes mouvements par *turmes* ou compagnies & par iles ou escadrons. (*Polib. ib. C.* 21. *Maizeroy. Mem. de l'Acad. tom. XLI. pag.* 363. *Nota. Je lis ici*, *καὶ ὕτω κατ' ἐλαμὰς εἰς ἴλας, ἢ κατ' ἴλας ἐν ἱππαρχίαις.*)

Il faisoit exécuter aussi les développements (*ἐκτάξεις*) par les deux ailes ; (ce que nous appellons développement sur le centre) soit par la parembole ou insertion, (c'est-à-dire que les divisions s'étant mises en colonne par l'épagogue, alloient se former successivement sur l'alignement donné, en suivant une direction perpendiculaire à leur front) ; soit par la paragogue sur les serre-files, (c'est-à-dire que les divisions en colonnes marchant par le flanc un peu obliquement, venoient se former successivement sur l'alignement donné ; ce que nous appellons *développement à tiroir.* On nommoit ce développement *paragogue sur les serre-files*, parce que chaque troupe marchant par son flanc avoit à l'extérieur touts les serre-files. Quant à la *périclase* ou développement, soit par quarts de conversion successifs, soit par le mouvement d'une troupe qui, ayant marché par un de ses flancs, se reforme par le mouvement contraire, il le regardoit comme peu digne d'attention, parce qu'il ne différoit pas de l'ordre de compte.

Il est vraisemblable que la cavalerie Romaine exécutoit à peu près les mêmes évolutions dans le champ de Mars. On l'exerçoit aussi à lancer la haste & le javelot. Nous avons dans la tactique d'Arrien toute la forme de cet *exercice* ; ce morceau est très corrompu dans les manuscrits ; il a paru si obscur à M. Guischardt, qu'il l'a déclaré pour ainsi dire inintelligible. Cependant, comme il est curieux & important, nous allons tenter de le traduire. « Je n'ignore pas, dit Arrien, que l'explication de touts les termes sera difficile, parce que la plupart ne sont pas Romains, mais em-

pruntés, ainsi que les choses mêmes, de la langue Espagnole ou de la Celtique; les Romains ayant préféré pour le combat les usages de la cavalerie Celte. S'ils paroissent dignes d'éloges, c'est principalement en ce que l'amour de la patrie & de leurs coutumes ne les a point empêchés de choisir par-tout ailleurs celles qui étoient utiles & de se les approprier. Ainsi nous trouvons qu'ils ont emprunté de quelques nations des armes qu'on nomme aujourd'hui romaines, parce qu'ils en ont fait un plus excellent usage. Ils ont pris chez d'autres peuples leurs *exercices* militaires, les siéges de leurs magistrats, les vêtements ornés de pourpre, & même des dieux qu'ils honorent comme ceux de leurs pays. On dit que le culte de ces divinités étrangères est tiré des cérémonies religieuses de l'Achaie, ou en général de celles des Grecs. Ils en ont aussi quelques-unes dont l'origine est Phrygienne. La déesse Rhea leur est venue de Pessinunte. Atys est pleuré dans Rome comme en Phrygie. Et dans ce deuil, on lave Rhéa suivant le rite Phrygien. Il en est de même des loix dont ils formèrent douze tables. On trouve que la plupart sont prises de celles d'Athènes.

Ce seroit un long travail que celui de rechercher tout ce qui concerne ces divers usages, & de qui les Romains les ont empruntés. Il est temps que je revienne aux *exercices* de la cavalerie.

On ne choisit pas seulement un terrein uni pour y faire ces *exercices*: mais on le prépare en remuant le milieu de l'emplacement à une profondeur suffisante, brisant les mottes de sorte que la terre devienne fine & molle; & séparant ainsi de toute la plaine, pour cette espèce de manége, un espace de figure quarrée. Ceux qui doivent y paroitre portent des casques de fer ou de cuivre doré, suivant qu'ils sont ou distingués par le grade ou par la différence des troupes, afin d'attirer sur eux le regard des spectateurs. Ces casques ne sont pas faits comme ceux qu'on porte à la guerre, & qui ne couvrent que la tête & les joues: ceux-là garantissent de plus tout le visage, & sont ouverts seulement devant les yeux, autant qu'il le faut pour les défendre sans en empêcher l'usage. Ils portent des jubes de crins teintes en jaune, moins pour l'utilité que pour l'ornement. Lorsque pendant la course un vent léger vient à s'élever, le moindre souffle les agite, & les déploie avec grace.

Les cavaliers ont des boucliers, non pour le combat, mais d'un moindre poids, & peints de différentes couleurs, parce qu'ils n'ont égard dans ces *exercices* qu'à la célérité & à l'agrément. Ils portent, au lieu de cuirasses, des sayons cimbriques, de même forme & grandeur que les cuirasses, écarlate ou pourpre, ou de diverses couleurs. Leurs bottines ne sont point larges comme celles des Parthes ou des Arméniens, mais justes à la jambe. Les chevaux ont la tête bien couverte par des frontaux; mais ils n'ont pas besoin de garde flancs, parce que les javelots employés dans ces *exercices* n'ont aucun fer. Il suffit de garantir les yeux du cheval; ses flancs, défendus en grande partie par les couvertures, sont assez à l'abri des traits.

D'abord les troupes de cavalerie parcourent le champ d'*exercice* dans le seul dessein d'y frapper les yeux par l'éclat & la beauté du spectacle.

Lorsqu'ils paroissent sur le terrein, ils ne font pas une simple course, mais ils la varient en plusieurs manières. Ils s'avancent formés en troupes distinguées, l'une par les enseignes romaines, & l'autre par les scythiques, afin que le spectacle soit plus varié & plus imposant. L'enseigne scythique est une figure de dragon d'une grandeur médiocre, suspendue au haut d'une hampe; elle est faite d'un morceau de drap teint de différentes couleurs & cousus ensemble. La tête est semblable à celle d'un serpent, ainsi que tout le corps jusqu'à la queue, afin que l'aspect en soit plus terrible, & voici quel en est le jeu & l'effet. Tant que les chevaux sont en repos, vous ne voyez que les bandes de drap de couleurs diverses, pendantes le long de la hampe; mais quand ils courent, le dragon rempli d'air se gonfle, & ressemble à l'animal même. Et lorsqu'un vent impétueux les agite, le mouvement doublé en tire une espèce de sifflement. Ces enseignes ne causent pas seulement du plaisir ou de l'étonnement; elles servent à distinguer les troupes qui courent l'une contre l'autre, & à les empêcher de se confondre. On les confie aux cavaliers les plus habiles pour les contre-marches, les conversions, les courses directes & circulaires. Touts les autres n'ont d'autre soin que celui de suivre chacun son enseigne. On exécute ainsi différentes conversions, contremarches, & plusieurs attaques, en différents sens, sans que les troupes se confondent. Si le cavalier heurte le porte-enseigne, si le porte-enseigne se jette sur le cavalier, le désordre se met dans toute la troupe, & non-seulement la beauté des mouvements, mais leur utilité s'évanouit.

Lorsque cette course finit, les cavaliers s'arrêtent successivement à la gauche du terrein, en tournant les têtes des chevaux vers l'arrière, & se couvrant de leurs boucliers, de manière qu'on donne à cette disposition le nom de tortue, comme au synaspisme de l'infanterie. (Il faut observer, pour l'intelligence de ce qui suit, que cette troupe, formée à la gauche du terrein, est celle qui a les enseignes Scythiques, & que celle qui a les enseignes Romaines se forme vis-à-vis & à la droite du terrein d'*exercice*. C'est ce que la suite suppose nécessairement; cette observation la rend facile à entendre, & elle a pu en effet paroitre inintelligible à ceux qui n'ont pas saisi cette première disposition.).

Fig. 178.

T. Terrein d'*exercice*.

Digitized by Google

A. Arrière.
D. Droite:
G. Gauche.
R. Troupe Romaine.
S. Troupe Scythique.
C. Cavaliers placés devant la corne droite de la troupe Romaine, & devant la corne gauche de la troupe Scythique.
LL. Ligne parcourue par les cavaliers.

Deux cavaliers sortant du rang, & s'éloignant à la distance nécessaire pour les courses de leurs camarades, vont se placer devant la corne droite de la tortue (c'est-à-dire la moitié de la phalange.). (Le mot κέρας employé ici, n'y signifie pas ce que nous appellons *aile*, mais ce que les Grecs appelloient *corne*, ou moitié de la phalange. Observons que c'est la corne droite qui est à la gauche du terrein, & la corne gauche qui est à la droite, pour servir comme de but aux traits des cavaliers qui forment l'attaque par une course directe. Alors une moitié des cavaliers reste couverte de ses boucliers; l'autre moitié, au signal de la trompette, attaque à la course en lançant le plus de javelots qu'il est possible, avec toute la célérité qu'elle peut y mettre. Le plus habile commence; le second le suit, & après lui touts les autres, chacun à son rang. La perfection de cet *exercice* consiste à lancer sur les cavaliers placés devant la corne gauche de la tortue (formée à la droite du terrein) plus de javelots qu'il est possible avec la plus grande vitesse, & à frapper le plus souvent leurs boucliers. Après cette course directe, ils prennent une direction oblique, en tournant circulairement. Cette conversion se fait sur la droite, du côté de la pique. De cette manière, ils n'empêchent point ceux qui les suivent de lancer leurs traits, & ceux-ci, pendant l'attaque, se couvrent de leurs boucliers. Chacun doit porter autant de javelots qu'il en peut lancer. Cette émission continuelle de traits, entremêlée du bruit des coups, forme un spectacle des plus terribles.

Entre cette corne droite & les deux cavaliers placés pour but, d'autres cavaliers, se détachant tout-à-coup de leur propre troupe, courent en avant, & lancent leurs javelots sur ceux de la troupe opposée, qui passent devant eux. Ensuite ils tournent sur leur gauche, & dans cette conversion, ils sont plus à découvert, (parce qu'ils présentent le flanc droit.). C'est alors sur-tout qu'un habile cavalier doit en même temps sçavoir lancer le javelot sur leurs adversaires, & se couvrir le côté droit en présentant son bouclier; il faut nécessairement qu'il emploie dans cette course le jet du javelot, qui se fait en tournant le corps vers la droite. Dans la conversion entière le jet nommé *pétrine*, en langue Celte, est le plus difficile de touts. Il faut que le cavalier, tournant le corps & les deux hanches autant qu'il est possible, lance le javelot en arrière, & autant qu'il le peut, dans la direction de la queue du cheval. Ensuite, que se retournant promptement, il se couvre en même temps de son bouclier; s'il se tournoit seulement sans présenter le bouclier, il se découvriroit en entier à l'ennemi.

Lorsque cette course est finie, ceux qui ont fait la première attaque se reforment à la droite du terrein, ainsi que les autres à la gauche. Deux cavaliers se placent de même devant la corne gauche à la distance nécessaire, & ceux de cette même corne courant entre les deux cavaliers placés en avant, & toute la troupe lancent à leur tour des javelots sur ceux qui passent.

Comme on choisit pour cette course les cavaliers les plus adroits, ceux qui sont à la droite du terrein & commencent l'attaque, ne font que lancer successivement des traits, lorsqu'ils courent en avant & tournent sur leur droite. Ils ne donnent pas d'autre spectacle aux assistants qui entourent le terrein; mais quand ils courent sur leur gauche, tout le jet des traits devient plus remarquable, ainsi que le maniement du bouclier, & le passage vif & prompt des traits de la main gauche à la main droite; celle-ci les prend, & élevant plus haut que la tête celui qu'elle a saisi, le fait tourner comme une roue, & le lance; elle en prend ensuite un autre, & le levant de même, le lance comme le premier. Ici le texte est corrompu; on y lit: τὸ ληφθὲν ἐξηκόντισεν, ὁμοῦ ὑπέλαβεν τὸ ληφθὲν, ϗ τοῦτο ἂν ὑπεριστρεψ κῦσα ἐξηκόντισεν. Il est facile de le rétablir par une simple transposition, en lisant :. τὸ ληφθὲν ἐξηκόντισεν; ὁμοῦ δὲ ὑπέλαβεν ϗ τοῦτο ἂν τὸ ληφθὲν ὑπεριστρεψχῦσα ἐξηκόντισεν.). Il faut que les cavaliers observent de garder dans ce jet rapide de traits, une position droite & régulière, parce qu'alors on voit l'éclat des armes de ceux qui courent, la vitesse des chevaux, & la justesse des conversions. Ils doivent conserver aussi dans les courses des intervalles convenables; lorsqu'ils laissent entr'eux de grandes distances, le jet des traits ne peut plus être continu; &, s'ils courent l'un après l'autre, ils nuisent au plaisir des spectateurs qui ne peuvent juger alors de la précision des mouvements. Un cavalier mal-adroit, courant près de celui qui est habile, l'empêche de montrer toute son adresse; au lieu que celui qui est habile, courant à une juste distance de celui qui l'est moins, attire sur lui-même touts les regards, & l'empêche d'être remarquée. Cependant il est juste que l'honneur de la succession continue des mouvements soit attribué au plus habile, & que le cavalier négligent & mal-adroit éprouve les reproches qu'il a mérités.

Lorsqu'ils ont ainsi alterné les troupes, les tortues, le jet des traits, les conversions, & qu'ils font la seconde course par la gauche, ils ne courent pas simplement sur leur droite, le long de la limite, & ne laissent point aller leurs chevaux; mais les plus habiles se réservent un javelot, & ceux qui excellent s'en réservent deux. Lorsque

Digitized by Google

ceux-ci ont couru le long de la limite, ils font une conversion, & pendant ce mouvement même, lancent obliquement leurs javelots vers cette limite, avec le plus de force & aussi loin qu'il leur est possible; ceux qui se sont réservé deux traits, prenant celui qu'ils tiennent sous le bouclier, penchant un peu la tête & le côté droit comme il convient, & faisant la contre-marche sur l'arrière, lancent leur javelot.

On exécute aussi dans cet *exercice* la course cantabre, qui me paroît avoir tiré ce nom des Cantabres, peuple Espagnol, duquel les Romains l'ont emprunté. La tortue se forme, comme au commencement, sur la gauche du terrein; mais on ne place point les deux cavaliers qui servent de but aux traits dans l'autre course. Ceux de la droite commencent l'attaque, & tournent, comme auparavant, sur leur droite. Tandis qu'ils courent, il se fait de la gauche une autre course opposée & circulaire. Les cavaliers n'y sont point armés de javelots légers; mais de l'espèce de hastes, nommées *Xyotes*. Elle est sans fer, cependant son poids en rend le jeu difficile, & le coup n'en est pas sans danger pour celui qui le reçoit. Il est donc ordonné de ne la lancer, ni contre le casque des cavaliers qui passent, ni contre le cheval; mais de la lancer avec la plus grande force contre le bouclier, avant que le cavalier tourne & présente le flanc ou le dos. La perfection de cette course consiste, en ce que celui qui est le premier dans le cercle cantabre, s'approchant le plus près qu'il est possible de ceux qui passent, frappe vers son milieu le bouclier du premier, de sorte que la haste le fasse raisonner ou le perce; que le second atteigne de même le second; que le troisième frappe le troisième, & ainsi des autres dans le même ordre. Ce jet de hastes, ces coups successifs produisent un bruit terrible, en même temps que la contre-marche des cavaliers offre un spectacle agréable: &, tandis que les uns s'étudient à lancer leurs traits avec force & avec justesse, les autres, pour s'en garantir, employent toute leur adresse.

Cette course étant finie, un certain nombre de cavaliers s'occupent à montrer leur habileté dans le jet continu des traits. Ils ne paroissent pas touts dans ces *exercices*, parce que touts ne sont pas capables de la célérité qu'il demande. Les plus habiles dans l'équitation, se placent de manière qu'ils ont à droite le haut du terrein. Delà, marchant lentement le long du bord, ils lancent le plus de javelots, le plus continuement, & le plus loin qu'ils peuvent, en différents sens, & en les balançant avant le jet. Celui qui peut en lancer quinze avant que son cheval soit hors du terrein, passe pour habile; mais on applaudit beaucoup plus, & avec raison, celui qui en lance vingt. On ne parvient point au-delà, en observant ce qui est prescrit: ce n'est qu'en arrêtant souvent le cheval & saisissant ce moment pour lancer deux ou trois javelots, ou en dépassant le bord du terrein. Mais ce qui est fait suivant la règle, me paroit plus digne de louange que ce qu'une subtilité trompeuse exécute pour exciter l'admiration des spectateurs.

Ensuite les cavaliers s'arment, comme pour le combat, de cuirasses de fer, de casques, & de boucliers plus pesants que ceux qu'ils ont eus jusqu'alors. D'abord ils s'avancent formés en troupes, & poussent vivement leurs chevaux: chaque cavalier ne porte qu'une lance avant de s'être approché du bord, & après avoir balancé & fait raisonner, par une forte secousse, la lance contre le but planté à la gauche du terrein. Les plus habiles répètent cette course, quelques-uns l'exécutent une troisième fois; non qu'ils y soient obligés, mais parce qu'ils ambitionnent de paroître dans cet *exercice*, & d'y mériter des louanges.

On exécute une seconde course avec deux lances, qu'ils font diriger contre le but, en y courant aussi droit qu'il est possible; lorsqu'elle a été fournie à volonté, les principaux chefs ordonnent l'appel de touts les cavaliers, en commençant par le *décurion*, puis le *dimoirite* ou *duplaire*, puis celui qui reçoit paye & demie; ensuite les cavaliers de la décurie, chacun à son rang. Celui qui est appellé doit répondre à haute voix *adsum*, j'y suis, & courir en même-temps en tenant trois lances. Il jette la première du haut du terrein vers le but; la seconde, du bord même, en courant au but en droiture; alors, s'il doit fournir toutes les courses d'usage & déterminé par l'empereur, lorsque son cheval tourne à droite, il lance la troisième contre un autre but, planté à cet effet par ordre du prince. Ce dernier jet est le plus difficile de touts, parce qu'il doit être exécuté avant que le cheval ait tourné entièrement, & pendant la conversion même: on le nomme *Xumena* en langue celtique, & on en dispense, parce qu'il n'est facile qu'avec des traits qui n'ont point de fer.

Si l'ambition de montrer leur dextérité engage quelques cavaliers à jetter quatre lances en courant directement au but, ou trois seulement, & la quatrième en tournant, suivant que le prince l'a prescrit; c'est alors principalement qu'on distingue les meilleurs & les plus foibles jaculateurs; parce que cette course n'est point exécutée sans ordre, & avec le tumulte d'une course précipitée. Toutes celles qui peuvent rendre la plupart des cavaliers habiles au jet de la lance, me paroissent mériter d'être préférés, comme plus capables de les former à ce qu'ils doivent pratiquer dans les combats.

On exécute aussi différents jets de traits légers, appellés *paltes*, ou de flèches lancées, non pas avec l'arc, mais par les machines; ou de pierres jettées, tant avec la main qu'avec la fronde contre un but placé au milieu des deux dont nous avons fait mention. Ici le plein succès consiste à briser le

le but avec les pierres ; mais il n'eſt pas facile d'y réuſſir.

Cet *exercice* n'eſt pas le dernier qu'on exécute. Les cavaliers, armés de l'eſpèce de pique, nommée *contus*, courent d'abord en la tenant droite comme pour la charge, & puis comme pourſuivant des ennemis qui fuyent. Ils tournent enſuite, comme s'ils marchoient contre un autre ennemi, & dans la converſion du cheval ils élèvent leur bouclier au-deſſus de la tête, le portent en arrière, & faiſant tourner la pique, ils la lancent comme ſi l'ennemi venoit à eux. Cette manœuvre eſt nommée *tolutegon* en langue celtique. Enſuite ils tirent l'épée, & en portent des coups de différentes manières ; mais ſur-tout ils imitent l'action d'atteindre l'ennemi qui fuit, ou de le tuer lorſqu'il tombe, ou de l'attaquer en gagnant obliquement ſon flanc.

Tels ſont les *exercices* ordinaires & anciennement uſités de la cavalerie romaine. L'empereur a voulu qu'elle apprit auſſi les *exercices* des Barbares, tels que ceux des archers à cheval, ſoit Parthes, ſoit Arméniens, ainſi que toutes les converſions, que les *contophores* ſarmates ou celtes exécutent par diviſions, les différentes manières utiles à la guerre dont ils lancent les traits pendant ces mouvements, & les cris propres à chaque nation, tels que ceux de la cavalerie celte, de la gothique & de la rhétique. Les chevaux ſont auſſi dreſſés à franchir des foſſés & des retranchements. Enfin il n'y a aucun *exercice* inſtitué par les anciens, que les Romains ne pratiquaſſent, avec ce que les empereurs ont jugé à propos d'y ajouter pour la beauté du ſpectacle, l'éclat, la célébrité, l'utilité dans les combats ; de ſorte que le temps préſent, qui eſt la vingtième année du règne d'Hadrien, me paroit mieux exprimé que celui de l'ancienne Lacédémone, par ces vers ; *Là brillent, dans tout leur éclat, les armes de la jeuneſſe, les doux chants des muſes, la juſtice univerſelle, ſource des actions ſublimes.*

Sous les empereurs ſuivants la conſtitution militaire s'altéra de plus en plus, & changea preſqu'entièrement. Conſtantin caſſa les cohortes prétoriennes, & inſtitua un nouveau corps de milice, qu'il diviſa en deux claſſes. La première fut compoſée de légions qu'il nomma *comitatenſes*, & d'autres légions nommées *palatines*. Celles-là accompagnoient les comtes, & autres commandants envoyés dans les provinces : celles-ci formoient la garde du prince. On y diſtinguoit un corps d'élite nommé *protecteur*, parce qu'il gardoit particulièrement ſa perſonne. La ſeconde claſſe comprenoit les *pſeudo-comitatenſes*, dont le ſervice avoit rapport à celui des *comitatenſes* ; les *riparienſes*, deſtinés à garder les rivières, & les *caſtricians*, qui ſervoient dans les camps établis pour la ſûreté des frontières. Vers la fin du ſixième ſiècle, la cavalerie faiſoit la principale force des armées. Au temps de l'empereur Maurice, les ſoldats, peſamment armés, étoient nommés *ſcutates* ; le nom d'*oplites* n'exiſtoit plus, & celui même de *ſcutates* paſſa peu-à-peu d'uſage. Il étoit à peine connu ſous Léon-le-Philoſophe, vu l'eſpèce d'oubli où la tactique étoit tombée ſous ces deux règnes, & entr'eux on ne trouve, pour ainſi dire, que des noms & des uſages barbares. (*De J. C.* 306. *de J. C.* 582. 602. *Leon. tact.* §. 55. *C. IV. de J. C.* 889.).

Il n'y avoit point de règle conſtante pour la formation de l'infanterie ; on ne la diviſoit que lorſque l'armée étoit aſſemblée ; le nombre des diviſions ou *tagmes* étoit déterminée par les généraux, ſuivant l'occurence, le beſoin qu'on avoit des troupes, & la quantité qu'on en pouvoit raſſembler. (*Ibid.* §. 63.).

L'empereur Léon fixe le nombre de la file à ſeize, & ordonne de proportionner l'étendue de l'ordre de bataille au nombre des troupes qu'on a trouvé, *πρὸς τὸ μέτρον τοῦ εὑρισκομένου στρατοῦ*. Mais quelque fût le nombre des file. & des *tagmes*, on diviſoit tout le front en *méries* ou parties égales ; ſçavoir, en mérie droite, commandée par le mérarque de la droite ou *ſtratélate*, qu'on nommoit auſſi *turmarque* ; en mérie gauche, commandée par le *turmarque* de la gauche ; & en deux méries du centre, dans leſquelles étoit la bande du *ſtratège* ou général. (*Ibid.* §. 64. & *ſeq.*).

Lorſque le nombre des ſoldats étoit foible & non cimetrique, il étoit difficile de les former en *tagmes* de 256 hommes, ſans qu'il y eût beaucoup de ſurnuméraires, qui, étant joints à d'autres troupes, y fuſſent de, trop inutiles, & hors de rang. (*Maurit. Tact. C. VIII.* §. 8.).

L'ordre de bataille étant formé, on compoſoit, avec les ſurnuméraires, tant *ſcutates* que *pſiles*, un corps de réſerve, pour le placer, ſoit ſur les ailes de la cavalerie, ſoit aux bagages, ſoit aux autres lieux où leur ſecours pouvoit être néceſſaire. (*Leo. Tact. ibid.*).

Lorſqu'il y avoit dans l'armée moins de vingt-quatre mille hommes d'infanterie, on ne diviſoit le front qu'en trois méries, & on plaçoit dans celle du centre la bande du général, qui commandoit toutes les autres. (*Ibid.* §. 68.).

S'il y avoit vingt-quatre mille hommes, il étoit ordonné d'en prendre la moitié pour *pſiles*, ſçavoir, ceux qui ſçavoient tirer de l'arc ou pouvoient l'apprendre, & qui étoient jeunes, agiles, capables de franchir toutes ſortes de terreins. S'il y avoit moins de vingt-quatre mille hommes, on n'en prenoit qu'un tiers pour *pſiles*, & on les formoit en files ou *décarchies*, auxquelles on prépoſoit des *décarques* capables de leurs fonctions, & un chef nommé *architoxote*. La moitié ou les deux tiers reſtants, étoient diviſés en files de dix-huit hommes, deſquels les deux plus foibles étoient deſtinés à la garde des bagages. Les ſeize autres formoient la file, qui avoit ſon chef ou *locague*, homme de courage & capable de ſes fonctions.

Digitized by Google

On prenoit les huit meilleurs soldats de la file, pour les placer à la tête & à la queue, afin de les rendre également fortes. Les huit autres étoient placés au milieu.

Les soldats de chaque file étoient désignés par premier & second ; ce que les anciens Grecs appelloient *protostate* & *épistate* : il y en avoit deux qui avoient chacun deux noms ; le premier, ou *protostate*, étoit aussi nommé *locague* ; le second, ou l'*épistate*, portoit de plus le nom de *décarque*.

Pour établir plus d'union, d'ordre & de discipline, on divisoit chaque file en deux chambrées, dont l'une, composée des *protostates*, avoit pour chef le *locague* ; l'autre, composée des *épistates*, avoit pour chef le *décarque* : mais, dans l'ordre de bataille, les uns & les autres n'avoient pour chef que le *locague*.

L'empereur Léon avoit ordonné de plus que, dans la formation de la file, autant qu'il seroit possible, on n'eût pas seulement égard au courage, mais aussi à la taille, afin que les plus grands, mis au premier rang, imprimassent plus de terreur ; & si l'on ne pouvoit accorder la taille & le courage, que l'on mît aux premiers & aux derniers rangs, les plus braves ; les autres au centre ; il voulut aussi qu'on mêlât les jeunes avec les vieux, afin d'égaliser la foiblesse par la force, & l'inhabileté par l'expérience, tant à la cavalerie qu'à l'infanterie. (*Ibid.* §. 73.).

Le même prince prescrivit de préposer à toutes les troupes les chefs les plus capables de les commander, les plus fidèles, les mieux intentionnés pour l'empire, & dans lesquels on auroit reconnu le plus de bravoure. « Rien n'empêche, ajoute-t-il, qu'ils ne soient distingués par la richesse & par la noblesse de leur extraction, comme par celle de l'ame. L'obéissance des hommes bien nés est plus prompte, & la richesse leur sert à secourir dans l'occasion ceux qui leur sont subordonnés ; souvent par de légers dons ils peuvent se concilier leur bienveillance, & les disposer à combattre dans le danger jusqu'à la mort ».

Ceux des grades les plus élevés devoient être le plus honorés par le général, & comme ses conseillers ils devoient être admis à tous les conseils secrets.

Quant aux armes de l'infanterie, les *scutates* portoient l'épée ; le *verutum*, le bouclier, qui étoit grand, ovale, & de même couleur dans chaque *tagme*, & dans chaque nombre (*ἀριθμοῖς*) ; le casque avec une petite touffe au sommet, & des flammes aux joues, sur-tout pour les chefs de file ; la fronde ; les *marzobarbules* ; le sabre à deux tranchants, l'un droit comme dans l'épée, l'autre ondoyant en fer de lance avec son fourreau de cuir, ou le sabre à dos épais, & à tranchant courbe, ou le sabre aux deux tranchants en forme de hache. (*Maurit. Tact. L. XII. C.* 8. §. 3. *& seq. Leo Tact. C. VI.* §. 25. *& seq.*).

Touts les soldats portoient des habits courts, allant jusqu'aux genoux, que Maurice appelle vêtements gothiques ou *armelausies*, c'est-à-dire, en langue gothique, sans manches. Ils devoient avoir, s'il étoit possible, une soubreveste sur la cuirasse, des souliers sans pointe par devant, & garnis de quelques petits clous, pour qu'ils durassent plus longtemps. Cet usage, dit l'empereur Léon, est utile, sur-tout dans les routes. Maurice les prescrivit suivant l'usage gothique, c'est-à-dire de peau avec son poil, ayant des semelles, deux oreilles seulement, de petits clous pour qu'ils durassent davantage, & sans nez ou pointe : il ordonna des soubrevestes moins larges que les sayons bulgares, & prescrivit les cheveux courts ; ce que l'empereur Léon fit aussi à son exemple. (*L. XII. C.* 8. §. 1.).

Les principaux soldats de la file (*ἐπιλέκτοι*), ou pour le moins les deux premiers, avoient, autant qu'il étoit possible, des armures entières, avec de petites flammes aux deux épaules de l'armure ; touts les soldats avoient des gantelets, des brassards & des grèves de fer ou de bois, sur tout aux premiers & aux derniers rangs. L'empereur Maurice proscrivit les grèves, parce qu'elles étoient pesantes & incommodes.

Les psiles avoient des arcs & de grandes trousses contenant trente ou quarante flèches, qu'ils portoient sur les épaules, des carquois de bois ou bien de petites trousses contenant de petites flèches destinées à être lancées, avec les arcs, à une grande distance, & qui sont inutiles à l'ennemi ; des javelots pour ceux qui ne sçavoient pas tirer de l'arc ; de petits boucliers ronds, des frondes, des épées ou sabres avec leurs fourreaux de cuir.

La cavalerie étoit divisée en *tagmes* ou bandes ; les bandes en *décarchies* ou *décuries*, & celles-ci formées par chambrées de cinq ou de dix hommes : ainsi les *décuries* formoient une ou deux chambrées. La *décurie* étoit commandée par un *décarque* ; la demi-décurie, par un *pentarque*. (*Leo. Tact. C. IV.* §. 2. *& seq. Maurit. Tact. L.* 1. *C.* 3.).

La centurie étoit composée de *décuries*, & commandée par un centarque ou *hecatontarque*. Le premier des *centarques* étoit nommé *ilarque*, & avoit rang après le tribun.

La bande ou *tagme* étoit formée de centuries, & commandée par un comte, qu'on nommoit aussi tribun.

La mérie ou le *dronge* étoit composé de bandes ou *tagmes*, & son chef, nommé *drongaire* ou duc, & plus anciennement *chiliarque*.

Le *méros* étoit une turme composée de trois *méries* ou *dronges*, & commandée par un *mérarque*, auquel on donnoit aussi le nom d'*hypostratège*. Avant l'empereur Léon ce nom n'étoit attribué qu'au général en second : mais parceque le prince étoit toujours regardé comme *hyperstratège* ou chef général des troupes, & que chaque *thème* ou département de l'empire avoit son *stratège* particulier, on nomma celles-ci *hypostratèges* ; & on donna le

Digitized by Google

nom de *ſtratège* à celui que le prince nommoit pour être chef de l'armée.

Lorſque l'armée s'aſſembloit, le général régloit le nombre des files qui devoient compoſer la droite & la gauche, enſuite la formation des *tagmes* ou bandes.

Les files devoient être de quatre, cinq, huit, dix ou ſeize, ſuivant les circonſtances; chaque file compoſoit une chambrée; & Léon conſeille, dans ſa *Tactique*, de mettre enſemble, ſur-tout dans l'ordre de bataille, les frères & les amis, afin que, joints par l'habitude, & combattant les uns pour les autres, leur valeur devienne plus utile.

Il y avoit dans chaque *décurie* cinq hommes choiſis; ſçavoir, le décarque, le *pentarque*, le *tétrarque* & les deux ſerrefiles. Les plus braves de ceux-ci devoient être placés à la tête, les ſuivants à la queue, & les autres au milieu, en entremêlant les nouveaux avec les anciens.

Les hommes choiſis de la file devoient, ainſi que les *centarques*, être forts, s'il étoit poſſible, & ſçachant tirer de l'arc. (*C.* 12. §. 40.).

L'empereur Léon fixe en général à quatre hommes la hauteur de la cavalerie, parce que, dit-il, les chevaux n'ont aucune preſſion, & que les derniers rangs, ſoit d'archers, ſoit de piquiers, n'aident pas les premiers comme dans l'infanterie: au-delà du quatrième rang, la pique eſt inutile, & les archers, obligés de lancer leurs flèches paraboliquement, ſont très peu utiles, comme l'expérience le fait voir, mais le nombre des cavaliers capables de combattre au premier rang, n'étant pas quelquefois ſuffiſants, il faut y ſuppléer par le nombre. Alors la hauteur ſera de ſix aux *tagmes* du centre, de ſept à la gauche, où ſont les plus braves, après ceux du centre; de huit à la droite, & le reſte de neuf ou dix.

Le même prince ordonna, que la cavalerie de ſeconde ligne, étant compoſée de bonnes troupes, auroit cinq hommes de hauteur; que les valets, commis aux bagages, en auroient dix; que les coureurs & les embuſcades feroient ſur huit ou dix au plus, ſi c'étoient des troupes médiocres; & ſur cinq au moins ſi elles étoient bonnes.

Maurice nomme *optimates* les *tagmes* de la ſeconde ligne. Il les met ſur cinq de hauteur, & y joint deux *armati* ou valets armés, qu'il leur donne auſſi lorſqu'on les place en première ligne. S'il y a des *pagani*, ajoute-t-il, ils feront formés ſuivant leur uſage, mais plus utiles comme coureurs, ou aux embuſcades; & on joindra aux alliés *fæderati* tout ce qu'ils peuvent avoir de valets en état de combattre.

Le nombre moyen des cavaliers de chaque bande devoit être de trois cents. Il étoit fixé à deux cents pour les plus petites armes, à quatre cents pour les plus grandes.

Les bandes étant formées on y mettoit des chefs nommés comtes, & on en compoſoit les *méries* ou *dronges*, auxquelles on prépoſoit des *drongaires* capables de ſervir, courageux, prudents, ſages, &, s'il étoit poſſible, nobles & riches.

Des *dronges* on formoit les *méros* ou turmes, dont les chefs, nommés *mérarques* ou *turmarques*, étoient à la nomination du prince. C'étoit le général qui nommoit aux autres emplois. Les *turmarques* devoient réunir à toutes les qualités des *drongaires*, celle d'être lettrés, & principalement celui du centre, qui devoit, dans le beſoin, remplacer en tout le général. (*Leo. Tact. C. IV.* §. 41. *Maurit. L. I. C.* 4.).

Trois ou quatre turmes formoient tout le corps de la cavalerie, c'eſt-à-dire, pour ce temps, le corps principal de l'armée. (*Maurit. Leo. ibid. Conſtantin. Porphyr. p.* 9 *&* 10.).

La *tagme* ou bande ne devoit pas être de plus de quatre cents, excepté celles des *optimates*. Le dronge de plus de trois mille, & la turme de plus de ſix ou ſept mille.

Lorſque le nombre des troupes étoit plus grand, on plaçoit le reſte en ſeconde ligne, en réſerve, à la garde des flancs ou de l'arrière, en embuſcade, ou on l'employoit à inquiéter l'ennemi ſur ſes flancs.

Il étoit preſcrit de ne pas faire les turmes & les *dronges* plus grandes, de peur que cette augmentation ne diminuât l'obéiſſance, & ne fût une cauſe de déſordre. Il l'étoit auſſi de ne pas faire toutes les bandes égales, afin que, ſi l'ennemi avoit connoiſſance de leur nombre, elle ne lui donnât pas celle du nombre de l'armée.

Les armes du cavalier étoient la cuiraſſe complette (*λώρικια τελεία*), c'eſt-à-dire une armure couvrant le corps depuis la tête juſqu'aux talons, attachée avec des courroies & des anneaux. Elle étoit de mailles autant qu'il ſe pouvoit, ou de plaques de corne, ou de cuir de buffle ſéché, ou de nerfs doublés d'un feûtre ſimple ou double, & avoit de petites flammes ſur les épaules. On y joignoit un gorgerin de mailles, garni de ſeûtre en dedans, de toile en dehors. La cuiraſſe étoit recouverte par une ſoubreveſte, caſaque ou tunique de gros ſeûtre, & même, s'il étoit poſſible, par une eſpèce de cotte d'armes nommée *κλιβάνιον*. Ces ſoubreveſtes étoient de toile, de laine ou d'autres matières. Il étoit ordonné de les faire larges, & couvrant les genoux, afin qu'elles n'empêchaſſent pas le cavalier de manier ſes armes, de conduire ſon cheval, & qu'elles fuſſent de plus belle apparence. On donnoit auſſi des feûtres ou redingotes à manches larges, pour couvrir l'armure dans les temps pluvieux ou de brouillard, dans les reconnoiſſances, gardes ou faction, empêcher que l'ennemi ne découvrît les troupes, & garantir des coups de flèches. Lorſqu'on ne s'en ſervoit pas, l'armure étoit renfermée dans un étui de cuir. (*Leo. C. V.* §. 4. *& ſeq.*).

Le bouclier rond, ou ovale, de différentes grandeurs & matières.

Le caſque de fer poli, ayant au ſommet de

Digitized by Google

petites houpes ; les gantelets, braffards & grèves de fer.

L'arc, proportionné à la force de celui qui le portoit, & plutôt au-dessous qu'au-dessus, avec l'étui, les cordes de rechange ; la trousse, contenant trente ou quarante fleches, leurs enveloppes, & les outils nécessaires pour les réparer, comme limes, alênes, &c.

Deux lances, afin que l'une manquant, on eût recours à l'autre : elles avoient huit coudées. (10 *p.* 10 *p.* 7, 2 *l.*).

D'autres lances, plus petites, ayant au milieu des courroies, & au fer, de petites flammes à la manieres des barbares. (*Maurit. L. I. C.* 2.).

L'épée pendante des épaules, suivant l'usage romain.

Le sabre, porté par un ceinturon, & sur la cuisse : il étoit à un & à deux tranchants, dont l'un étoit droit comme celui de l'épée, l'autre ondoyant en fer de lance.

Plusieurs armes de jet, & entr'autres deux javelots ; le cavalier en jettoit un, & combattoit de pied avec l'autre.

Tous les Romains étoient obligés, jusqu'à l'âge de quarante ans, & soit qu'ils sçussent bien tirer de l'arc ou médiocrement, de porter cette arme. « Les Romains, dit l'empereur Léon, ont souffert beaucoup de pertes, pour avoir négligé entièrement l'usage de l'arc. On en donnera de plus foibles aux plus inhabiles, quoiqu'ils ne sçachent pas s'en servir ; il est nécessaire qu'ils l'apprennent, & ils s'instruiront avec le temps ».

Les pagani n'étoient point assujettis à cette obligation. (*Maurit. ibid.*).

Les chevaux, & sur-tout ceux des officiers, portoient des frontaux & des poitrinaux de fer, de nerf ou de feûtre, suivant l'usage des barbares. On leur couvroit aussi le cou, & quelquefois le ventre, avec des cuirs attachés aux panneaux de la selle : cette espèce de cuirasse garantissoit & sauvoit souvent le cheval & le cavalier. On donnoit sur-tout cette armure aux chevaux des premiers rangs.

Les selles avoient de grandes couvertures de peaux avec leur poil, une sangle (σέλλιον), deux étriers de fer, un sac de cuir, une sacoche contenant pour trois ou quatre jours de vivres, & quatre houpes à la housse ; il y en avoit une sur la têtière, & une autre sous la tête du cheval.

Les chefs de troupes étoient chargés de veiller à ce qu'elles fussent bien armées, & pourvues de toutes les choses nécessaires pendant les quartiers d'hiver & dans les camps ; mais cependant d'une maniere modérée & suffisante au besoin. L'armement & le traitement des officiers supérieurs & inférieurs étoient proportionnés à leur grade, depuis le turmarque jusqu'au tétrarque ; quant à celui du stratège, il l'étoit d'une manière éminente, & conforme à la supériorité de son rang. (*Leo. C. V.* §. 1. *Maurit. C.* 2. *Constant. p.* 13.).

Il étoit ordonné aux gouverneurs des provinces de veiller à ce que les armes des troupes fussent toujours bien complettes, propres au service, & d'y faire veiller par touts les chefs qui leur étoient subordonnés.

Les enseignes des bandes étoient toutes d'une même couleur ; mais il étoit ordonné d'y mettre des marques qui les distinguassent. Les flammes de chaque turme, & de chaque dronge, étoient de couleurs différentes : ainsi on pouvoit aisément reconnoitre les bandes, les dronges & les turmes. (*Leo. ib.* §. 19. *Constant. p.* 16.).

Avant Maurice on les distinguoit encore par la grandeur. Ce prince ordonna qu'elles fussent petites & faciles à porter. « Nous ne sçavons, dit-il, pour quelle raison elles sont grandes & difficiles à porter : elles ne doivent différer que par les flammes ». Après lui on reprit l'usage antérieur ; alors les enseignes étoient considérées comme appartenants au chef de la troupe, plutôt qu'à la troupe même.

Celles des Comtes étoient plus petites & plus légères ; celles des *drongaires* ou ducs, plus grandes & plus remarquables ; celles des turmarques encore plus ; l'*hypostratège* en avoit une particulière & différente de celles des turmarques ; celle du stratège étoit la plus grande, la plus apparente, & devoit être connue de touts, afin que les chefs & les soldats s'y vinssent réunir en cas de déroute : dans l'ordre de bataille on mettoit à chacune une garde de quinze ou vingt hommes.

Les instruments étoient la trompette & des buccines de différentes grandeurs.

Il fut prescrit par Maurice, & après lui par Léon & Constantin Pophirogenete, que les *scutates* seroient exercés au combat d'escrime avec le bouclier & les baguettes, au combat des troupes l'une contre l'autre avec des piques sans fer, ou des roseaux & des mottes de terre ; à s'emparer promptement des postes & des hauteurs ; à les attaquer & à les défendre ; les *psiles*, à lancer le veratum, à tirer des flèches contre une lance à la romaine & à la perse (c'est-à-dire devant & derrière soi), à les tirer en tenant le bouclier, à lancer des pierres avec la fronde, à courir & à sauter. Voici les exercices que les princes prescrivirent pour la cavalerie. (*Leo. C. VII.* §. 3. 18. *Constant. p.* 6. *Maurit. L. XII. C.* 8. §. 2. 3. *Cantacuzn. L. II. C.* 16.).

On exercera la cavalerie à tirer à pied des flèches avec force & promptitude, contre une pique ou un autre but ; ensuite à cheval, en courant devant, derrière, à droite & à gauche, à sauter légèrement sur un cheval, & tirer facilement en courant une ou deux flèches, puis à remettre l'arc dans l'étui ou demi-étui, suivant sa grandeur ; à prendre la lance qu'il porte sur le dos ; à frapper avec cette arme ; à la remettre au dos ; & à prendre l'arc. Constantin prescrit

d'exercer les cavaliers deux à deux, à courir l'un sur l'autre & à se retirer.

La bande étant formée, le mandateur, ou officier chargé de prononcer les commandements, commandera *silentium; nemo demittat; nemo antecedat bandum.* (Les commandements sont en latin dans la tactique de l'empereur Maurice, en grec dans celle de Léon.).

On exercera ensuite la bande à marcher au commandement *move*; à faire halte au commandement *sta*, ou bien au signal de la trompette ou de la petite buccine, au ton du bouclier, à un signe de la main; à marcher en avant & alignée, avec de grands intervalles, au commandement *æqualiter ambula* (ces intervalles devoient être assez grands pour que le cavalier pût faire à droite & à gauche (*C.* 2.); à serrer au commandement, *latus stringe* (ce qui se faisoit, non par un seul flanc, mais par les deux flancs sur le centre); à serrer les rangs de trois manières; 1°. en avant, au commandement *ad decarchas*; sur le centre, *ad pentarchas*; sur l'arrière, *ad tetrarchas*; à serrer encore plus au commandement *junge* : après avoir exercé les cavaliers séparément, on les formera par bandes ou tagmes, & on les instruira de ce qu'ils doivent exécuter pendant & après la charge. Le mandateur doit crier à haute voix (en allant à la charge); *que personne ne soit en avant ou en arrière, jusqu'à ce que vous poursuiviez l'ennemi : si vous sortez du rang, regardez la bande, pour reprendre l'alignement : poursuivez en braves gens, & que nul prétexte d'exhortation, nulle autre cause ne vous arrête : cavaliers, gardez vos rangs, & vous aussi, porte-enseigne; lorsque vous aurez vaincu, & qu'il faut poursuivre, si vous sortez de vos rangs, ne vous abandonnez pas, de peur de perdre votre ordre.*

On exercera les cavaliers à marcher en ordre, d'un pas ni lent, ni précipité, en se couvrant avec leurs boucliers, eux & le cou de leur chevaux. Lorsque l'on commencera de tirer des flèches au commandement, *πάλαξον*, *percute*, ils porteront la pique à l'épaule, comme font, dit Maurice, les nations blondes, *τὰ ξανθὰ ἔθνη*, & se garderont de courir, parce que le désordre seroit dangereux, lorsque les archers, qui sont derrière, lancent des flèches. (*Leo. ib.* §. 30. 31.).

On les fera courir l'espace d'un mille, soit en escarmouchant au commandement, *μετὰ τῆς τάξεως ἀκολούθει*, *cum ordine sequere*; soit en poursuivant au commandement (*δίωκε ἴλα*), *cursor festina*.

Une autre espèce de manœuvre sera de se retirer, & de faire front ensuite; alors le cursor criera : *πάλαξε & ὑποχώρει*, *percute & cede*; lorsqu'ils seront à une ou deux portées du trait, il criera encore *στρέφου ἴλα*, *torna & mina*. (*Ibid.* §. 36.).

Ces mouvements seront exécutés en avant par la droite, par la gauche, & en arrière, comme vers une seconde ligne, soit en se séparant par troupes, soit en marchant sur un même front. Les cavaliers porteront alors la pique haute, & non pas oblique, afin que les chevaux ne rencontrent pas d'obstacle. (*Ibid.* §. 37.).

Un autre genre d'exercice sera de marcher sur la droite & sur la gauche, pour envelopper l'ennemi, au commandement, *μετάφερε πρὸς τὰ δεξιὰ ἢ πρὸς τ'ἀριστερὰ dispone dextra, vel sinistra*, & par une ou plusieurs bandes.

On exercera aussi à faire face à l'arrière, en continuant d'occuper le même terrein, au commandement, *μεταχωμάτισον*, *transforma*; ou à changer le front de la ligne au commandement, *μετάλλαξον*, *transeunto*, l'un pour l'occasion où l'ennemi se montre sur l'arrière, l'autre pour celle où il s'y montre en force.

On n'exercera pas seulement en ligne, mais à courir directement par *dronges*, & à revenir en tournant, à se retirer & à retourner subitement contre l'ennemi, à secourir par troupes détachées celles qui ont besoin de l'être. (*Ib.* §. 40 & *seq.*).

L'empereur Leon prévient qu'il y a des choses qu'il ne faut pas apprendre au soldat, de crainte qu'elles ne viennent à la connoissance de l'ennemi. Il veut donc qu'on exerce quelquefois les bandes ensemble pour les accoutumer à l'ordonnance générale de bataille; mais qu'avant le combat, & sous prétexte d'exercice on ne les forme jamais sur deux lignes, ou dans l'ordre propre à tourner l'ennemi, ou à l'escarmouche par *dronges*, ou aux embuscades, afin que les desseins du *stratège* ne soient pas divulgués avant le combat.

Lorsqu'on exerçoit toute l'armée, ou même une seule bande; il étoit ordonné de la diviser en trois parties, dont la plus grande étoit employée comme coureurs. On les plaçoit tantôt au centre, & tantôt sur les flancs. On désignoit des troupes dans la même ligne, pour servir de *défenseurs*, & on les formoit sur dix de hauteur. Un petit nombre de cavaliers portés en avant figuroient la ligne ennemie.

Lorsque la troupe s'ébranloit, les coureurs se séparoient des défenseurs, couroient en avant un ou deux mille pas, faisoient trois ou quatre fois la caracole à droite & à gauche, rentroient ensuite dans la ligne des défenseurs, & marchoient avec eux comme pour chercher ceux qui étoient censés les poursuivre.

On exerçoit de même par *dronges*, & il étoit prescrit de former tour-à-tour tous les cavaliers à être coureurs & défenseurs.

On faisoit aussi le même exercice par *turmes*, & s'il y avoit plusieurs bandes ou troupes de coureurs, on les divisoit chacune en deux troupes, dont celle de la droite tournoit à droite, & celle de la gauche à gauche, afin que les cavaliers ne s'embarrassassent pas dans leurs mouvements.

Il étoit ordonné d'exercer les troupes, soit à couvrir leurs flancs, soit à envelopper ceux de l'ennemi; mais ces manœuvres devoient être te-

Digitized by Google

crettes. Alors on devoit égaler son front à l'étendue qu'on supposoit occupée par l'ennemi, figurer l'armée ennemie par une ligne d'un petit nombre de cavaliers sur un seul rang, marcher d'abord droit à cette ligne, & ensuite par un mouvement prompt, se porter sur le flanc & l'envelopper.

Il étoit prescrit aux *Turmarques* de donner ces *exercices* à leurs troupes par écrit, & de les faire exécuter dans toutes sortes de terreins, (& par les grandes chaleurs. (*Maurit.*) *Id.* §. 49.).

Les troupes, tant d'infanterie que de cavalerie, se rendoient au terrein d'*exercice* dans l'ordre suivant :

La *tagme* d'infanterie étant formée, le chef marchoit à la tête avec le porte-enseigne. Le *mandateur*, le *campiducteur* ou guide, chargé de reconnoitre les chemins, & le trompette ; les chefs de file suivoient, premièrement ceux de la droite, ensuite ceux de la gauche.

La troupe étant sur le terrein, le chef s'arrêtoit, le porte-enseigne & le trompette se plaçoient à ses côtés. Derrière lui celui qui portoit la chappe, κάππα, le mandateur & le campiducteur en avant. Les files se formoient à droite & à gauche sur seize de hauteur, en gardant entre elles la grande distance, & tenant les piques droites pour éviter tout désordre.

Dans la *turme*, le turmarque, à cheval, marchoit devant avec deux mandateurs, deux campiducteurs, un strateur, & un écuyer ou porteur d'armes, jusqu'auprès du lieu où la troupe entière devoit se former, & la turme se rendoit en bataille au terrein où l'infanterie étoit formée.

Dans le *méros* ou tiers du corps de troupes, soit qu'il fût d'une seule turme ou de plusieurs, & qu'il y eût plusieurs trompettes, celui du mérarque devoit sonner seul, afin que la multiplicité des sons n'empêchât pas d'entendre les commandements.

Derrière chaque file de seize *scutates*, on mettoit quatre *psiles*, afin qu'il y eût un archer pour le quart de chaque file. Quelquefois on mettoit alternativement dans chaque file un *scutate* & un archer. On plaçoit aussi des *psiles* dans la ligne, entre l'infanterie & la cavalerie, ou même à la droite ou à la gauche de la cavalerie avec un petit nombre de scutates qui étoient alors entre la cavalerie & les psiles. Mais cette disposition n'avoit lieu que lorsque les *psiles* étoient en grand nombre. (*Ib.* §. 57.).

Ceux qui étoient armés de *martsobarbules*, de sabres, de javelots, étoient placés derrière les scutates, ou aux ailes de la ligne, & non dans le milieu ou entremêlés avec les *scutates*. Touts les frondeurs étoient sur les ailes. En général on mettoit pour l'*exercice* touts les gens de trait derrière les files, la cavalerie sur les ailes, & les meilleures bandes à l'extrémité de chaque aile. On la mettoit sur dix de hauteur si elle passoit douze mille hommes, & sur cinq si elle étoit au-dessous. Les surnuméraires étoient placés sur les flancs ou en réserve derrière les charriots. (*Ib.* §. 59.).

Il étoit ordonné à la cavalerie de ne pas trop s'éloigner de l'infanterie, de crainte que celle-ci ne fût prise en flanc par l'ennemi, &, si elle étoit repoussée, de se retirer entre l'infanterie & les charriots placés derrière la ligne. Si elle ne pouvoit tenir cette position, elle devoit descendre de cheval & combattre à pied.

Si le général vouloit mettre son armée en bataille, sans avoir dessein de combattre, la cavalerie ne devoit pas être formée en ligne sur les ailes, mais en potence sur le flanc, entre l'infanterie & les charriots. Alors il falloit laisser entre les files & les rangs un plus grand intervalle, afin que cette cavalerie, qui devoit tirer des flèches, ne fût pas gênée, & qu'étant moins serrée les traits de l'ennemi lui fussent moins nuisibles. On prenoit cette disposition, lorsque la cavalerie ne pouvoit pas tenir contre celle de l'ennemi qu'on voyoit disposée à la charger.

Ces différentes manœuvres devoient s'exécuter sur-tout dans les combats, & c'est, dit l'empereur Leon, pour s'y préparer qu'on s'exerce pendant la paix.

Les *méries* étant formés pour l'*exercice*, on ordonnoit de garder le silence, l'ordre, les rangs, de suivre sa bande, de ne la point quitter. Voici quels étoient ces commandements au temps de l'empereur Maurice. *Silentio mandata captatis. Non vos turbatis. Ordinem servate. Bando sequitis. Nemo demittat bandum suum. Nemo demittat ordinem, & inimicos sequatur.* Les commandements faits, on devoit exécuter en silence, & ne pas faire entendre le moindre bruit. (*Ib.* §. 14. 24.).

On exerçoit à la voix ou à quelqu'autre signal, à doubler & dédoubler les files, à marcher en faisant la tortue, sur un front égal & en avant, à se serrer de différentes manières, tant en longueur qu'en profondeur, à former la tortue, à charger comme dans le combat, tantôt avec des baguettes, tantôt avec l'épée nue, à se diviser en diphalangue, & à marcher par l'aile, ou par la mérie droite ; à marcher en avant, & à se reformer, à se mettre en défense par la phalange amphistome, c'est-à-dire, à deux fronts, & à se remettre ; à faire les contre-marches, les doublements de front & de hauteur, à faire face à l'arrière & à se remettre. (*Leo.* §. 65.).

Les mouvements s'indiquoient par la voix, par la trompette ou par la corne, ταυρεία, sur l'ordre du *campeductor* on faisoit halte au son d'une petite trompette, ou à la voix, ou au signe de la main.

Le doublement du front se faisoit au commandement, εκι, ἔξιλθι. S'il y avoit quelque flottement, on commandoit, *dirige frontem*, ἴσον τὸ μέτωπον ; *front égal.* (*Maur. ib.* §. 16.).

A deux ou trois portées de trait de l'ennemi, on serroit les rangs & les files au commandement *junge* ζεῦξον, *serrez.* Alors on serroit sur le centre, tant en hauteur qu'en largeur, & soit arrêté, soit

Digitized by Google

en marchant, jusqu'à ce que les boucliers se recouvrissent. Il étoit ordonné aux *ouragues* ou serre-files d'exciter & d'animer les derniers rangs, afin qu'aucun soldat ne restât en arrière par la crainte. (*Leo. ib.* §. 71.).

•Quand on étoit assez près de l'ennemi pour lancer les traits, & que les premiers n'avoient point de cuirasse, on faisoit la tortue, φύλκον, au commandement, *ad phulcum*, συκνωσον, *serrez*; alors, pour se préparer à charger, on faisoit le commandement, *parati*, ἕτοιμοι, *soyez prêt*: on crioit ensuite *adjuta*, βοηθεῖ, *aide*, & toute l'armée répondoit à haute voix, *Deus*, ὁ Θεὸς, *Dieu Dieu*. L'ancien usage étoit de crier, *nobiscum Deus*: mais on observa qu'à ce cri les plus timides s'arrêtoient, les plus braves hâtoient le pas, les chevaux s'effrayoient, & l'ordonnance se rompoit. Il vaut mieux, dit l'empereur Maurice, prier avant de sortir du camp, & que, lorsque l'armée en sort, chaque mérie crie trois fois, *nobiscum Deus*, & garde ensuite le silence jusqu'au moment du combat.

Après le cri de guerre, les psiles lançoient leurs flèches par le jet parabolique: les scutates des premiers rangs approchant de l'ennemi, lançoient directement leurs masses & leurs haches: ou bien attendant qu'ils fussent tout près, ils lançoient leurs piques & leurs javelots, tiroient l'épée & combattoient corps à corps. Les derniers rangs se couvrant la tête avec leurs boucliers, faisoient usage de leurs piques pour seconder les premiers rangs.

La *diphalangie* ou double phalange, se formoit en faisant faire demi-tour à droite à la moitié des rangs de la phalange, & les faisant marcher devant eux à telle distance que les traits de l'ennemi, qui attaquoit de front & par derrière, ne pussent aller frapper par le dos de la demi-phalange qui combattoit à l'opposite. Le commandement pour faire exécuter cette manœuvre étoit *medipartitis ad diphalangiam. Primi statis. Secundi ad diphalangiam exite.* Pour reformer la phalange on commandoit *reverte*, προσςρέψατε. (*Ib.* §. 76. *Maurit. L. C.* 8. §. 16.).

Lorsque les plus grandes forces de l'ennemi attaquoient l'arrière, les huit derniers rangs, après le demi-tour à droite, ne bougeoient. Les huit premiers marchoient en avant.

On exerçoit à marcher par le flanc, soit pour dérober, soit pour n'être pas dérobé (*Maurit. ib.*), soit pour un autre dessein. Le commandement étoit *ad scutum, vel contum clina. move. verte.* (*Leo. ib.* §. 77.).

On nommoit *mouvement amphistomne* celui par lequel les huit derniers rangs ayant fait face à l'arrière, & ne bougeant, les deux moitiés de la phalange combattoient ainsi dos-à-dos: alors les rangs du centre se couvroient la tête de leurs boucliers.

Exercices *modernes*.

[Il est impossible que des hommes rassemblés au hasard exécutent les ordres qu'ils reçoivent avec l'ensemble, l'exactitude & la précision que demandent les opérations militaires, s'ils n'ont pas reçu de bonnes leçons théoriques & pratiques, s'ils n'ont pas été formés par des instituteurs vigilans & instruits, & si l'habitude de faire souvent la même chose, ne la leur a pas rendue facile. Ce sont ces leçons théoriques & pratiques souvent répétées, qui, dans l'art militaire, ont reçu le nom d'*exercices*. Sous ce mot, on comprend donc tout ce qu'il importe aux militaires de savoir: ainsi, soit qu'on enseigne à un soldat comment il doit être placé sous les armes, soit qu'on lui donne des leçons sur la manière de s'aligner, de marcher, de tirer, de fortifier un poste, de l'attaquer & de le défendre, &c. on lui fait faire l'*exercice*.

Nous ne rapporterons point dans cet article quelle est la manière particulière dont tel peuple ou telle arme fait l'*exercice*; nous ne dirons point comment un soldat doit tenir, porter son fusil, marcher, &c. Nous devons tâcher de nous élever au dessus de ces objets de détail; nous devons essayer de voir les *exercices* en grand, d'en saisir l'esprit, & de donner des idées générales, applicables à la tactique de tous les peuples & de tous les corps. Voilà la carrière qui s'ouvre devant nous. Il seroit très glorieux de la parcourir avec succès: nous n'osons l'espérer; mais on doit pardonner à un militaire de faire des entreprises au dessus de ses forces, quand elles ont l'utilité générale pour objet.

On peut considérer les *exercices* comme divisés en quatre classes. La première comprend l'*exercice* des hommes; la seconde, les *exercices* de détail; la troisième, les *exercices* en grand, & la quatrieme, les *exercices* généraux.

Dans l'*exercice* des hommes, on comprend toutes les instructions qu'on doit donner séparement à chacun des individus qui composent une armée.

Dans l'*exercice* de détail, on doit faire entrer tout ce que plusieurs hommes réunis & formant une petite subdivision d'un régiment, doivent sçavoir, pour ne point nuire aux mouvemens généraux de ce corps.

Par *exercice* en grand, on entend tout ce qu'un régiment doit savoir exécuter, & par *exercices* généraux, les manœuvres d'une armée ou d'une grande division de troupes.

Démétrius de Phalere disoit avec raison que, comme un édifice n'est solide que lorsqu'on a soigneusement travaillé en détail toutes les parties qui le composent, ainsi une armée n'est forte que lorsque chacun de ses membres a été instruit avec soin de tout ce qu'il doit faire. Si Démétrius avoit connu nos machines modernes, nos montres, par exemple, il nous auroit donné sans doute une idée plus juste de la nécessité de donner la plus haute perfection à chacune des parties qui composent une armée; il nous auroit dit: il ne suffit pas que le corps de chaque roue soit parfaitement fini; il ne suffit pas qu'elle soit exactement divisée; mais il faut

Digitized by Google

encore que chacune des petites parties faillantes qui font à la circonférence de chacune d'elles, & qu'on appelle dents, soient belles & bien faites, c'est-à-dire, qu'elles ayent leur véritable forme, afin que s'engrenant avec précision dans les ailes du pignon qu'elles font mouvoir, elles ne retardent ni ne hâtent trop le mouvement général.

§. I.

De l'utilité des exercices.

Les *exercices* militaires fortifient les gens de guerre; ils leur donnent de la grace, de la souplesse, de l'agilité, de l'adresse, &, ce qui est plus que tout cela, de la santé; ils leur inspirent une juste confiance en leurs forces; ils les arrachent à l'oisiveté & à l'apathie dans lesquelles ils vivent; ils rendent agréables les aliments qu'on leur fournit; ils les éloignent du libertinage & du vice; ils les façonnent à la subordination, à la discipline; ils leur donnent l'esprit militaire; ils éveillent, entretiennent leur courage; ils leur rendent les travaux que la guerre impose, moins pénibles & moins durs, & sur-tout plus faciles. Donnez-moi, disoit avec raison l'orateur Romain; donnez-moi un soldat d'une égale valeur que nos légionnaires, mais qui ne soit pas exercé, il ne sera qu'une femme. Un orateur Grec pensoit à-peu-près de la même manière; il appelloit les *exercices* l'armure intérieure du soldat. Il faut, disoit-il en conséquence, il faut armer le soldat au dedans de lui-même avant de songer à l'armure du dehors. Mais ces autorités & toutes les autres que nous pourrions accumuler, ne prouveroient pas aussi bien l'utilité des *exercices*, qu'un coup-d'œil infiniment rapide jetté sur l'histoire ancienne & moderne.

Quelle fut la véritable source des victoires que les Romains remportèrent sur des peuples aussi braves, plus nombreux & plus forts qu'eux? Ce fut le grand soin qu'ils prirent d'exercer leurs soldats. (*Voyez les mémoires de l'académie des inscriptions, tome XXXVIII, page* 249.). Comment les petites républiques de la Grece, qui brillèrent avec tant d'éclat, parvinrent-elles à l'acquérir? Ce fut en exerçant sans cesse leurs guerriers. Quelle fut la cause des succès nombreux que les François eurent pendant les siècles de la chevalerie? Ce furent les tournois qui n'étoient que de véritables *exercices* militaires. (*V. les mémoires de l'académie des inscriptions, tome XX, page* 609.). Pourquoi le ban & l'arrière-ban qui, sous Louis XI, formoient un excellent corps de troupes, ont-ils totalement dégénéré sous le règne des successeurs de ce prince? C'est parce que Louis les assembloit très souvent, & les faisoit exercer avec soin. En descendant jusqu'à nos jours, on trouveroit de même que la victoire s'est toujours fixée du côté des soldats les mieux exercés. Mais en quoi doivent consister les *exercices*?

§. II.

En quoi doivent consister les exercices, *& de la maniere de les faire.*

Si jamais on vouloit prouver, non pas qu'il est inutile d'écrire sur l'art de la guerre, mais qu'il faut beaucoup de temps pour que les conseils des écrivains soient mis en usage; si l'on vouloit prouver encore qu'on peut avoir de superbes loix & des usages ridicules, on trouveroit dans ce paragraphe beaucoup de faits qui mettroient cette vérité en évidence.

L'ordonnance du premier mars 1768 prescrit de faire chaque année, indépendamment des *exercices* ordinaires de l'infanterie, des *exercices* simulés, relatifs à l'attaque & à la défense des places; elle veut que ces *exercices* embrassent quelques-unes des opérations auxquelles l'infanterie est employée dans les siéges, comme attaque & défense de chemins couverts, construction d'épaulement, de traverses, de coupures, de logements, passage de fossé, &c. Elle veut qu'on employe toujours les compagnies de grenadiers, & qu'il n'y ait jamais plus de quatre bataillons exercés en même-temps, pour éviter que la quantité de troupes ne nuise à l'instruction.

Cette même ordonnance prescrit aux ingénieurs de diriger les troupes chargées des différentes opérations de défense & d'attaque, de faire connoître aux unes la meilleure manière d'occuper les ouvrages, l'avantage & les moyens de se procurer des tirs horisontaux, croisés, directs ou de flanc; aux autres, la direction la moins meurtrière à suivre pour arriver sur les ouvrages, la partie de ces ouvrages la plus dégarnie de feu & la plus susceptible d'attaque, la forme & la construction du logement, les précautions à prendre contre les assiégés, &c.

Pour donner aux troupes une notion pratique encore plus exacte du tracé du logement, des traverses & coupures, l'ordonnance veut qu'on figure ces objets avec des bottes de paille ou des fascines prises dans les magasins du roi; elle veut que ces *exercices* aient lieu une fois touts les quinze jours pendant l'été; que les premiers se fassent sans poudre, afin d'y enseigner uniquement aux troupes les emplacements qu'elles doivent occuper, mais que les autres soient toujours faits avec de la poudre.

Elle ordonne encore que, dans les places où il y aura des terreins propres à cet usage, il soit établi, pendant huit jours de l'année, une école de construction pour touts les ouvrages de campagne, à l'usage de l'infanterie, comme flèches, redents, redoutes, &c. que ces ouvrages soient dirigés par les ingénieurs; que toute l'infanterie de la garnison y fournisse les travailleurs nécessaires; que touts les officiers soient tenus de se trouver, soir & matin, sur le terrein de ces travaux, afin de prendre

prendre des notions pratiques sur le tracé, la dimension, la construction & l'usage des différents ouvrages de campagne.

Peut-on voir rien de plus précis, de plus utile & de plus sage que cette ordonnance? & cependant je n'ai jamais vu qu'elle ait été mise à exécution. Je me trompe: le lieutenant de roi de Brest voulant, il y a dix ans environ, donner un spectacle agréable à un ministre de la marine, en fit exécuter une seule fois une petite partie; &, en 1780, je fus chargé à Metz de la construction d'une redoute destinée à donner aux cadets gentilshommes de cette garnison une idée de cette espèce d'ouvrage; encore, pour obtenir la permission de leur faire faire cet *exercice*, je fus obligé d'employer touts les moyens dont j'aurois dû me servir, si j'avois voulu introduire quelque innovation dangereuse.

Les ordonnances prescrivent de faire faire aux troupes des promenades militaires; elles veulent que ces promenades soient faites d'abord sans armes ni bagages, puis avec les armes sans bagage, enfin avec armes & bagages. Cet article est aussi négligé que ceux que nous avons précédemment rapportés. Depuis que je sers, je n'ai vu faire à l'infanterie que deux ou trois promenades militaires; &, si la cavalerie en fait plus fréquemment, c'est moins pour l'instruction des hommes que pour la santé des chevaux.

Touts les écrivains qui ont étudié l'art militaire chez les Romains, nous ont conseillé d'accoutumer nos soldats à porter de lourds fardeaux; ce qui est un véritable *exercice*; & on sçait que jamais nos troupes ne manœuvrent avec leurs sacs; que, si on les prend une fois, on permet au soldat de le porter vuide. On va plus loin: quand un régiment voyage, on l'allège autant qu'on le peut, en mettant dans des ballots, transportés à prix d'argent, la plus grande partie des effets de chaque homme.

Les troupes doivent porter pendant la guerre leurs vivres pour quatre jours au moins, leurs marmites, leurs bidons, & jamais, en temps de paix, ils ne font l'essai de leurs forces.

Il faut que le soldat sçache à la guerre manier la hache, la pioche, la pelle; beaucoup d'eux connoissent à peine le nom de ces outils, & on ne les exerce jamais à s'en servir.

Le riz est une nourriture saine. L'usage en est prescrit pendant la guerre, & le soldat n'en mange jamais pendant la paix; il ignore la manière de le faire cuire. On est obligé de distribuer quelquefois du biscuit aux troupes, & on ne leur en donne jamais pendant la paix. Manger du riz & du biscuit, est un véritable *exercice*.

On sçait que les Romains accoutumoient leurs soldats à faire, dans un temps donné, un certain nombre de milles; on sçait que, pendant la guerre, on est obligé de faire des marches forcées; on n'ignore pas que beaucoup d'entreprises militaires ont manqué, parce que les colonnes n'arrivoient pas au moment prescrit à l'endroit qui leur étoit ordonné, & on n'exerce jamais nos troupes à une marche rapide & exacte: jamais je n'ai vu non plus essayer de faire courir les soldats en ordre, ni même à la débandade.

Faire des reconnoissances militaires, des découvertes, des patrouilles, sont des opérations qui demandent un certain art, & on n'en donne les principes ni à nos soldats, ni à nos bas-officiers, ni à nos officiers.

Touts les écrivains militaires recommandent d'enseigner au soldat à sauter des fossés, à gravir contre des montagnes escarpées, à grimper sur des arbres, à traverser des rivières à la nage. Tout le monde regarde ces *exercices* comme utiles, & personne ne les fait faire. Le colonel ou le chef de corps qui les ordonneroit, encourroit un grand ridicule. Peut-on s'éloigner davantage des idées saines & vraiment militaires!

Le soldat est armé d'une bayonnette. Cette arme est celle dont il devroit faire un usage fréquent; c'est celle qui convient le mieux aux François, & cependant les ordonnances militaires ont négligé de lui enseigner à s'en servir; & les chefs de corps, à qui les ordonnances permettent de suppléer à ce qu'elles ont omis, ne s'en occupent jamais.

On exerce bien le soldat à faire feu, mais jamais à tirer. On croit avoir atteint la perfection, quand on est parvenu à faire tirer un bataillon assez ensemble pour que touts les coups n'en fassent qu'un. Cependant les ordonnances prescrivent de tirer à la cible, & elles en fournissent les moyens. Tout le monde sent, dit & répète que le meilleur feu à la guerre est le feu à volonté, & c'est celui qu'on fait le moins souvent.

On exerce le soldat à charger avec promptitude, mais point avec soin; à mettre en joue avec grace, mais point à viser; si on lui dit de viser, on ne lui enseigne point qu'elle est la hauteur vers laquelle on doit diriger ses coups, quand l'objet qu'on veut atteindre est à cent pas, à deux cents pas, &c.

On veut que la cavalerie porte des cuirasses pendant la guerre, & jamais on ne les lui fait porter pendant la paix. Les anciens s'exerçoient pendant la paix avec des armes plus pesantes que celles qu'ils devoient porter à la guerre, & nous nous rendons pendant la paix nos armes plus légères qu'elles ne doivent l'être pendant la guerre.

Plus les Romains s'exerçoient à rendre leurs armes brillantes, plus elles étoient dangereuses pour l'ennemi: plus nous voulons que nos soldats imitent les légionnaires, plus nous détériorons notre armement: & cependant c'est le seul objet sur lequel nous imitions les anciens.

M. le maréchal de Puiségur nous a dit de ne pas nous occuper, dans nos *exercices*, de ce qui est fait pour donner de l'attention aux spectateurs, mais apprendre aux soldats comment ils doivent se servir de leurs armes un jour d'action; cependant nous sacrifions encore beaucoup à la parade; nous

Digitized by Google

voulons que le soldat porte le fusil avec grace ; qu'il le manie avec adresse, & qu'il le charge avec promptitude ; nous voulons qu'il marche comme un danseur de l'Opéra, la pointe du pied basse & en dehors, le jarret tendu, qu'il coule le pied avec lenteur, qu'il soutienne le pas, &c.

Dans peu de régiments les soldats connoissent leurs armes, la manière de les monter, de les démonter ; cependant personne ne doute de la nécessité de cette étude.

Examinez un régiment qui vient de faire un *exercice* à feu, & vous verrez qu'un tiers des fusils n'a pas tiré ; commandez un nouvel *exercice*, fixez-en l'époque à huit jours, & vous verrez encore que le tiers des fusils ne fait pas feu : les bas-officiers ne sçavent pas ou n'enseignent point à leurs soldats à placer la pierre, ils ne regardent point si la batterie a besoin d'être retrempée, &c.

Beaucoup d'écrivains ont recommandé d'accoutumer l'infanterie à voir sans crainte la cavalerie s'approcher d'elle avec impétuosité ; & jamais je n'ai vu un escadron de cavalerie s'approcher de la troupe que je commandois. Le marquis de Santa-Cruz dit expressément : « que les officiers d'infanterie doivent, en présence de leurs soldats, faire monter, sur un cheval fort & robuste, tel homme qu'on voudra choisir, qui viendra fondre ensuite sur un fantassin, qui l'attendra de pied ferme, seulement un bâton à la main, & ils verront que ne faisant que voltiger le bâton aux yeux du cheval, ou en le touchant à la tête, ce cheval fera un écart sans vouloir avancer, à moins qu'il ne soit dressé à ce manége. De-là les officiers, continue M. le marquis de Santa-Cruz, prendront occasion de représenter aux soldats, que si un cheval s'effarouche d'un homme qui tient ferme, n'ayant qu'un bâton à la main, à plus forte raison ils trouveront que les efforts de la cavalerie sont inutiles contre des bataillons serrés, dont les bayonnettes, les balles & l'éclat des armes, la fumée & le bruit de la poudre sont plus capables d'épouvanter les chevaux ».

M. de Santa-Cruz recommande encore d'exercer les soldats aux différents travaux qu'ils ont à faire dans les armées. « Il faut, dit cet auteur, accoutumer les soldats à remuer la terre, à faire des fascines & à les poser, à planter des piquets, à sçavoir se servir de gabions pour se retrancher en formant le fossé, le parapet & la banquette, dans l'endroit que les ingénieurs auront tracé, ou le parapet & la banquette seulement, prenant la terre en dedans, de la même manière que cela se pratique dans les tranchées pour les attaques des places ; car lorsqu'il est besoin de faire de semblables travaux, sur-tout à la vue de l'ennemi, les troupes qui ne s'y sont pas exercées se trouvent embarrassées & les font imparfaitement ou trop lentement ». Malgré cet avis, donné depuis si long temps, j'ose avancer qu'il n'y a peut-être pas cent soldats par régiment qui sçachent ce que c'est qu'un gabion, qui sçachent faire une fascine, &c.

M. de Santa-Cruz veut encore qu'on instruise les fantassins à monter en croupe de la cavalerie, parce que cela est souvent nécessaire pour les passages des rivières, les marches précipitées, &c. Il observe aussi, « que les anciens apprenoient aux soldats à manier les armes des deux mains, & qu'il ne feroit pas inutile que le soldat sçût tirer de la main gauche dans les défenses des murailles & des retranchements qui ont un angle fort obtus vers la droite, lorsqu'étant à cheval il est nécessaire de tirer vers le côté droit ; qu'il y auroit également de l'avantage à exercer les cavaliers à se servir de la main gauche pour le sabre, sur-tout lorsque dans les escarmouches l'ennemi lui gagne de ce côté-là, parce qu'alors ils ne peuvent pas se servir du sabre avec la main droite, à moins qu'il ne soit si long, qu'il puisse blesser de la pointe ».

« Quant à la cavalerie, dit encore M. de Santa-Cruz, il faudroit que les cavaliers exercent leurs chevaux à franchir des fossés, à grimper sur des montagnes, & à galoper dans les bois, afin que ces différents obstacles ne les arrêtent point dans l'occasion ; que les chevaux soient habitués à tourner promptement de l'une & de l'autre main ; qu'on les empêche de ruer, de peur qu'ils ne mettent les escadrons en désordre ; qu'on évite avec soin qu'ils ne prennent le mors aux dents, & qu'ils ne jettent les cavaliers par terre ; ou qu'ils ne les emportent malgré eux au milieu des ennemis. A ces avis généraux, tirés de Xénophon, dans son *traité du général de la cavalerie*, M. de Santa-Cruz ajoute qu'il faut accoutumer les chevaux à ne pas s'épouvanter de la fumée, du bruit de la poudre, de celui des tambours & des trompettes dont on se sert dans les armées ; il propose aussi de mettre aux chevaux des brides qui les obligent à tenir la tête un peu élevée, afin que les cavaliers soient plus couverts ; d'avoir des étriers un peu courts, parce qu'en s'appuyant dessus on a plus de force, & qu'on peut allonger plus facilement le corps & le bras pour frapper ». Qu'il y a loin de cette manière d'exercer la cavalerie à touts les *exercices* qu'on lui fait faire dans nos manèges.

Touts les écrivains militaires recommandent les camps de paix, & cependant on n'en voit jamais, ou ceux qu'on assemble instruisent peu. La cause de la rareté des camps de paix est leur extrême cherté. L'auteur de l'*Esprit militaire* nous fournit cependant un moyen facile d'en assembler de très instructifs & peu dispendieux. « Nos grandes villes de guerre, Metz, Lille, Strasbourg, Besançon, Perpignan, &c. ont chacune un établissement pour dix à quinze mille hommes, ou plus. Tout ce qu'on transporte dans le camp avec tant de frais pour le roi, & de dérangement pour les campagnes, l'artillerie, les munitions, les vivres, les

Digitized by Google

outils, &c. se trouvent abondamment en magasin dans les grandes places. Rassemblez-y tous les ans vers la fin de l'été, les troupes du Royaume; chaque régiment gagnant celle de ces villes dont il se trouvera le plus à portée, elles rempliront l'objet d'autant de camps d'instruction. La seule différence sera, qu'au lieu de loger sous la tente, le soldat couchera dans la caserne, & qu'à la place de plusieurs millions, il n'en coûtera qu'une somme modique pour le dommage très léger que les terres pourront souffrir, attendu qu'alors la récolte sera faite. Les troupes de la garnison sortiront tous les jours pendant deux mois pour être exercées aux grandes manœuvres. Ensuite chaque régiment retournera dans son quartier, pour revenir l'année suivante à la même époque. Il est à croire que la perspective de paroître annuellement sur une des scènes publiques d'instruction, d'y recueillir la louange ou le blâme, les punitions ou les graces, produira & entretiendra dans les troupes la plus vive émulation.

Mais c'est pour les officiers généraux, sur tout, que ces grandes écoles seroient d'une utilité inappréciable. Tous les ans ils viendroient y mettre à l'épreuve leurs connoissances, & en acquérir de nouvelles. Ils auroient le public pour témoin & pour juge de leur capacité. Et quelle est l'ame indolente & basse pour qui cette pensée ne deviendroit pas un aiguillon salutaire? Mais combien le zèle universel seroit accru, si le souverain honoroit tour-à-tour, de sa présence, les lieux où se donneroient ces utiles leçons de la guerre! Quel encouragement tout-puissant, & pour les troupes & pour les chefs! Que de talents on verroit naître & se développer sous l'influence des regards du maître! Le maître lui-même s'instruiroit à ces écoles: (car les princes ont besoin d'apprendre comme les autres hommes.). C'est-là qu'il acquerroit avec facilité la théorie d'un art si nécessaire aux rois, puisque c'est lui qui fonde, soutient & renverse les empires; & l'exemple du monarque deviendroit, pour son armée, la plus puissante, la plus fructueuse des leçons ».

Depuis que je sers, le hasard m'a toujours placé dans de grandes garnisons; j'ai par conséquent vu beaucoup de colonels, & par conséquent j'ai vu beaucoup de manières différentes d'exercer; car, en France, autant de chefs, autant d'usages différents. Celui de tous les colonels dont la manière d'exercer son régiment m'a paru la meilleure, étoit M. de M.... à présent inspecteur; son régiment ne devoit manœuvrer que trois fois par semaine, & ne faire chaque fois qu'un certain nombre de manœuvres qui pouvoient être exécutées en une heure; mais chacune de ces manœuvres devoit être faite avec précision, & toutes celles qui étoient manquées étoient recommencées jusqu'à ce qu'on eût atteint le point de perfection qu'il avoit en vue. Quand cette perfection n'avoit pas été atteinte le premier jour, on recommençoit le lendemain, ainsi de suite. Ce régiment, qui n'étoit rien moins qu'habile quand il eut M. de M... pour colonel, manœuvra à merveille avant la fin de la première année militaire; & il n'alla cependant pas aussi souvent à l'*exercice* que le reste de la garnison. Ce même colonel faisoit quelquefois exercer séparément les officiers de son régiment à tous les objets qu'ils devoient exécuter à la tête de leurs troupes; & quoiqu'ils n'eussent que leurs serre-files & leurs bas-officiers, ils étoient obligés de garder leurs distances, de répéter les commandements comme s'ils avoient eu sous leurs ordres dix, douze ou quinze files. Avant de les exercer de cette manière, il s'étoit assuré qu'ils sçavoient à fond l'ordonnance des *exercices*. Ses bas-officiers étoient dans le même cas; il lui arrivoit quelquefois de faire commander son lieutenant colonel, & alors il prenoit lui-même le commandement d'un bataillon; quelquefois il commandoit un peloton, & le chef de ce peloton commandoit, ou le régiment, ou un bataillon: aussi tous les officiers auroient-ils pu le remplacer. Quand il fut assuré de l'instruction des capitaines, il s'occupa de celle des lieutenants. Les jours qu'il destinoit à ce dernier *exercice*, les capitaines venoient sur le terrein, mais uniquement pour se promener. Une seconde classe appellée, conformément à l'ordonnance, peloton d'instruction, étoit exercé chaque jour; il alloit lui-même le voir exercer. (*Voyez* INSTRUCTION, PELOTON D'INSTRUCTION.) Ses travailleurs étoient aussi instruits que le reste de ses soldats. (*Voyez* TRAVAILLEURS.) Deux jours par semaine étoient consacrés aux manœuvres en grand, & un jour aux manœuvres de détail; ainsi les *exercices* en grand ne faisoient perdre au soldat, ni la position du corps, ni le port de l'arme. Il avoit tiré un très grand parti de l'inspection des hommes qui montoient ou qui descendoient la garde. (*Voyez* INSPECTION DES GARDES.) Un des grands principes de M. de M... étoit de ne s'écarter jamais de l'ordonnance. C'est la loi & les prophètes, disoit il proverbialement. Un autre grand principe de M. de M... étoit une exactitude scrupuleuse dans tout ce qu'il faisoit; peu, mais bien, répétoit-il souvent. Il punissoit la plus petite faute, la plus légère inattention; il vouloit qu'à l'*exercice* on ne fut occupé que de son objet. Je ne sçais si je me trompe, mais je crois qu'un colonel qui adopteroit les principes que nous venons de détailler, verroit avant peu, son régiment jouir de la renommée la plus brillante & la plus méritée.

Plantez dix drapeaux au milieu d'une plaine, & demandez à des soldats quel est celui sous lequel ils doivent se rallier, & vous les verrez incertains, ne sçavoir où diriger leurs pas. Cet *exercice* seroit cependant très utile. Je conviens que la manière dont nos drapeaux sont construits, rend cette reconnoissance très difficile; mais plus

Digitized by Google

la difficulté est grande, plus les leçons sont nécessaires. (*Voyez* DRAPEAUX.)

Commandez à un tambour de battre telle ou telle batterie. Demandez à beaucoup de soldats ce qu'il faut qu'ils fassent à ce signal, & ils ne sçauront que vous répondre: la difficulté qu'ils éprouveront viendra, & du défaut d'*exercice*, & du vice de nos batteries. (*V.* BATTERIES.)

Comment nos troupes ne murmureroient-elles point des *exercices* qu'on leur fait faire pendant quatre mois de la belle saison; on les laisse pendant les huit autres mois de l'année, croupir dans une honteuse inaction.

Lisez l'histoire de la Grèce, lisez celle de la France, sous le règne de la chevalerie, & vous verrez que les jeux étoient des *exercices* militaires; aujourd'hui les *exercices* ne sont au contraire que des jeux.

Voulez-vous avoir une idée de la quantité de choses essentielles qu'on omet dans nos *exercices:* faites battre, pendant la nuit, la générale à l'improviste; vous entendrez un bruit, un vacarme affreux; aucun soldat ne sçaura où se placer, nul ne reconnoitra sa file, son escouade, &c. Il y a quelques années qu'un ancien lieutenant colonel, persuadé de la nécessité d'apprendre au soldat à reprendre ses rangs avec ordre, vivacité & silence, faisoit battre la *brelogue* toutes les fois qu'il faisoit reposer son régiment, & il faisoit punir avec sévérité le soldat qui, au ralliment, prenoit un autre fusil, ou se plaçoit dans un autre rang que le sien. Au lieu de cet *exercice* utile, & qui devient pour le soldat un jeu amusant, lorsque nous faisons reposer nos régiments, nous exigeons que le pied gauche de chaque homme ne bouge point, &c. &c. Le roi de Prusse fait mieux encore, à chaque repos les drapeaux changent de place. On les porte à trois ou quatre cents pas de l'endroit où ils étoient, & au ralliment chaque soldat va à la course reprendre son rang, sa file, &c.

On se plaint de ce que le soldat ne s'empresse point à s'instruire, qu'il est longtemps avant d'être admis au bataillon, que lorsqu'il y est il se néglige, qu'il faut chaque jour lui donner les mêmes leçons, lui répéter les mêmes choses; cela est-il étonnant; il n'a aucun intérêt à s'instruire; divisez vos compagnies en cinq classes; que la première ne soit exercée qu'une fois par semaine; que la seconde le soit deux fois; la troisième, d'un jour entre autre; la quatrième, touts les jours, & la cinquième deux fois par jour; & vous verrez l'émulation renaître. Si, au lieu de ces récompenses négatives, vous pouviez en distribuer de positives, vous réussiriez plus surement; mais notre constitution militaire semble s'y opposer. Ce que je dis des soldats est également applicable aux bas-officiers & aux officiers; mais il faut que l'impartialité la plus exacte préside à l'admission dans les différentes classes. Les Romains en usoient comme je viens de le dire.

Touts les écrivains conseillent d'exercer l'armée d'une même nation sur les mêmes principes: en France, les ordonnances le prescrivent expressément, & cependant j'ai vu, il n'y a pas deux ans, deux régiments de la même arme, être si peu d'accord sur les mêmes objets, qu'il fût impossible de les faire manœuvrer ensemble, & qu'on fût obligé de les renvoyer touts deux aux premiers principes. D'où provient cette différence? D'abord du goût naturel que chaque chef de corps a pour l'innovation, & puis de la liberté que les ordonnances semblent leur donner de faire des changements. J'ai vu plus: j'ai vu un inspecteur assembler, au moment de sa dernière revue, un certain nombre de bas-officiers & de soldats de cinq régiments de son inspection; là, en présence des chefs de ces cinq régiments, je l'ai vu régler le port de l'arme & quelques autres objets de cette nature. Je l'ai entendu demander à chaque mestre-de-camp: est-ce compris? est-ce entendu? &c. L'année d'après, je l'ai entendu se plaindre, avec raison, de ce que les cinq régiments différoient dans le port d'armes, le ton de commandement, &c.

Quelques bons esprits voudroient qu'on cherchât à faire sentir au soldat la raison physique ou morale des changements qu'on fait dans les *exercices*, & jamais on ne daigne lui donner ces explications. Ils prétendent aussi qu'on devroit faire part aux soldats des suppositions que l'on est censé faire chaque fois qu'on va exécuter une manœuvre; & jamais je n'ai vu planter de jalon ou placer quelques bas-officiers qui représentent le front de l'ennemi.

Qui n'a pas lu vingt fois que les *exercices* militaires devroient être analogues à l'esprit de la nation pour laquelle ils sont destinés; & qui n'a pas remarqué encore plus souvent que les *exercices* des différentes nations de l'Europe ont touts été calqués sur ceux du roi de Prusse?

Une infinité de batailles prouvent que la cavalerie est souvent obligée de combattre à pied, & elle n'est ni armée, ni exercée pour cet objet.

L'infanterie doit quelquefois monter en croupe derrière la cavalerie, & jamais on n'exerce à cela ni le fantassin, ni le cavalier, ni le cheval.

Il faut, disent touts les auteurs militaires, accoutumer le cheval à la lueur, à l'odeur & à l'éclat de la poudre, au cliquetis des armes & aux cris des soldats; mais leurs conseils sont oubliés; dans une de nos grandes garnisons, j'ai vu la cavalerie attendre pour aller s'exercer que l'artillerie eut fini son école, que l'infanterie se fut retirée, ou au moins qu'elle eut fini de consumer la poudre qu'elle avoit portée.

On a bien dit qu'on devoit exercer le cavalier à manier son sabre, à parer, à porter des coups sans blesser son cheval; & cependant touts les *exercices* en ce genre se bornent à faire tirer le sabre ensemble & à le placer avec grace contre l'épaule. Je n'ai jamais vu le cavalier s'élever sur

Digitized by Google

ses étriers & essayer de pointer, ou de sabrer, au galop, un mannequin placé proche de lui. Avant la paix de 1762, le cavalier manioit moins bien son cheval, le fantassin étoit moins bien placé, mais ils étoient exercés plus militairement qu'aujourd'hui.

Voyez défiler un régiment d'infanterie dans une prairie bien rase, sur une esplanade bien nivelée, l'emboitement & l'alignement des rangs vous surprendra agréablement; faites passer la même troupe dans un champ nouvellement labouré; faites-la gravir contre une petite monticule, placez seulement sur le chemin de la colonne quelques pierres grosses comme la tête d'un homme, & vous verrez les files se confondre, les rangs s'ouvrir, l'alignement se perdre; quand au pas, il n'en faut plus demander. D'où vient cette confusion? du peu d'habitude de marcher dans des terreins difficiles. Cependant chacun répète qu'il faudroit exercer les troupes dans toute espèce de terrein. Qu'apprend-on à nos régimens, dit l'auteur de l'esprit militaire, « à exécuter sur une esplanade quelques manœuvres individuelles & élémentaires : voilà tout; & c'est pour parvenir là-dessus à une perfection aussi impossible que frivole, qu'on excède le soldat d'ennui & de dégoût, qu'on lui fait prendre son état en aversion; tandis qu'on le tient dans une inhabitude absolue de tous les travaux, de toutes les pratiques de la guerre; qu'on néglige même de lui ensaigner l'usage utile de cette arme qu'il a continuellement dans les mains.

L'officier vit dans une égale ignorance de ce qu'il lui importe le plus de connoître. Tirez-le à la guerre de cette ligne où il est enchassé avec sa troupe, il tombe des nues. Qu'il soit chargé d'un poste, il n'a pas la plus légère idée de fortification; c'est de lui cependant que peut dépendre le sort d'une armée ».

« Que dirai-je des officiers généraux, dont l'impéritie entraine des conséquences bien plus funestes? Ni notre constitution, ni nos usages, ne leur ménagent aucun moyen d'instruction; du moment qu'ils quittent leur régiment, ils cessent de voir des troupes; ou s'ils sont maintenus en *exercice*, c'est pour passer une revue, & faire défiler une parade. Est-ce donc ainsi qu'on peut se rendre capable du commandement des armées ».

« Les camps exigent des dépenses énormes auxquelles la détresse de nos finances ne permet pas au gouvernement de se livrer. Il ne reste donc aux officiers généraux pour s'instruire, que l'étude du cabinet. Mais des spéculations qui ne sont pas aidées de la pratique, ou s'effacent promptement, ou ne forment que des principes vagues & incertains ».

« Je viens de montrer le mal; essayons d'indiquer le remède. Je commence par l'instruction particulière des corps. Ce n'est ni dans la cour d'un quartier, ni sur une place publique qu'ils peuvent apprendre ce qu'ils doivent sçavoir; & d'ailleurs, ces *exercices* momentanés laissent les troupes à leur oisiveté. Voici, je crois, comme on pourroit remplir le double objet de les occuper & de les instruire ».

« Chaque ville militaire devroit avoir à sa portée un terrein acquis ou loué par le roi, pour servir de théatre continuel aux divers *exercices* de la garnison. C'est-là que le soldat apprendroit à élever un retranchement, à construire une redoute, à creuser une tranchée. C'est à cette école-pratique, dirigée par un ingénieur habile, que l'officier acquerroit dans l'art de la fortification, la portion de connoissances nécessaire au genre de son service. C'est-là qu'officiers & soldats seroient instruits à l'attaque & à la défense de toute espèce d'ouvrages. C'est sur ce local, mêlé d'inégalités, d'obstacles, &, s'il étoit possible, terminé par une forêt, une rivière, que seroient simulées toutes les opérations de guerre. C'est enfin sur ce terrein que, pendant toute l'année, les troupes de la garnison seroient occupées aux différents objets qui doivent entrer dans le plan d'une instruction bien entendue ».

« Un établissement de ce genre seroit moins brillant sans doute, que celui de l'école militaire; mais certainement plus utile & beaucoup moins dispendieux ».

A-t-on appris à un seul soldat à planter une échelle, à y monter? Leur apprend-on à border un retranchement? Leur fait-on voir tout l'avantage qu'ils ont lorsqu'ils défendent une redoute? Sçavent-ils la construire cette redoute? Sçavent-ils tracer, élever, revêtir un redan, une flèche? Construire un pont avec des fascines? Faire un gabion, une claye? Ont-ils vu & fait un abatis, taillé & planté des fraises ou des palissades, creusé des puits, planté des vignes, des piquets? Sçavent-ils ce que c'est que des chevaux de frise? Ont-ils vu des chausse-trapes? Ont-ils entendu parler d'une fougasse? Et dans la défense des maisons leur ignorance n'est-elle pas encore plus grande. Comment barricaderoient-ils une porte, une fenêtre, perceroient ils des crénaux, construiroient-ils des tambours, des macha-coulis? &c. &c. &c. Le grenadier sçait-il jetter des grenades? Le chasseur tire-t-il mieux que le reste des fusiliers? Le cavalier & le fantassin sçavent-ils qu'ils doivent plutôt blesser le cheval que l'homme? Un régiment de cavalerie a-t-il essayé, depuis la paix, de passer une petite rivière à la nage? A-t-on montré à l'infanterie comment elle doit passer un gué?

Les ordonnances militaires n'ont presque rien prononcé sur la saison où l'on devoit faire l'*exercice*; elles n'ont rien dit sur les jours que l'on devoit y consacrer; elles n'ont point parlé de l'heure que l'on devoit choisir; elles n'ont pas prescrit enfin la durée de chaque *exercice*; pouvoient-elles, devoient-elles s'occuper de ces différents objets? Si elles avoient voulu résoudre ces problêmes d'une manière absolue, il auroit fallu qu'elles don-

Digitized by Google

naissent autant de solutions qu'il y a de provinces en France, & qu'il peut y avoir de degrés dans l'instruction d'une armée. Cependant, comme il est necessaire de donner des bornes au zèle excessif de quelques chefs ambitieux, inquiets ou minutieux, qui ne croyent jamais avoir assez exercé leurs régiments; comme il faut arrêter cette épidémie d'*exercices*, qui envoie souvent beaucoup d'hommes à l'hopital, qui en dégoute un nombre encore plus grand, & qui les détache presque touts d'un état qu'on ne fait bien que lorsqu'on le fait avec plaisir: les écrivains militaires sont occupés de ces objets, & ils ont dit; l'hiver est le moment où l'on doit s'adonner principalement à l'*exercice* des hommes; le commencement du printemps peut être employé aux *exercices* de détail; le commencement & la fin de l'été, & le commencement de l'automne, sont propres aux grands *exercices*; & le milieu & la fin de l'automne aux *exercices* généraux. Mais le milieu de l'été (juillet & août, comme le disent les ordonnances) doit être un temps de repos absolu; pendant le mois de juillet & d'août les *exercices* violents sont funestes à des hommes qui dorment peu & mangent moins. Ils ont dit encore: on peut sans crainte faire l'*exercice* chaque jour pendant l'hiver; il est aussi salutaire alors, que contraire pendant l'été. Il faut devenir plus sobre à mesure que les jours croissent & que les chaleurs arrivent: trois *exercices* par semaine suffisent alors; & deux jours sont suffisants pendant le reste de l'année. Ils ont touts reconnu qu'un *exercice* d'homme, de détail, ou en grand, qui dure plus d'une heure & demie, excède le soldat, & ne lui est d'aucune utilité, parce que l'attention se lasse & que les forces s'épuisent. Quant aux *exercices* généraux, ils peuvent être beaucoup plus prolongés parce qu'ils sont plus variés, parce qu'ils sont un amusement, & parce qu'ils n'exigent pas cette immobilité fatiguante, cette position gênée que demandent les trois autres. Ils disent enfin que le soir vaut mieux que le matin, & ils donnent de cette préférence les raisons suivantes. Le soldat entassé dans des chambres peu aërées, placé dans un lit étroit avec deux de ses camarades, ne dort guères que vers le point du jour; si vous le forcez à se lever à quatre heures pour aller à l'*exercice*, voilà son sommeil interrompu & sa nuit manquée; il sort d'un lit bien chaud, d'une chambre qui ressemble à ce que les Allemands appellent un poêle, & il est conduit en veste, souvent rapée, dans une prairie encore couverte de rosée, & où le vent frais du matin se fait sentir souvent avec force: comment des suppressions de transpirations ne seroient-elles pas la suite de ce changement subit; de ces suppressions naissent des fièvres, des rhumes, des catharres, &c., le moment qui suit le point du jour est assez généralement beau pendant l'été, mais c'est au lever du soleil que le temps se décide. Si l'*exercice* a été commandé la veille, le soldat se lève dès l'aurore; une fois levé, si le temps empêche de faire l'*exercice*; il va courir çà & là; & il rentre dans son quartier aussi fatigué que s'il avoit été conduit dans la plaine. Le soldat surveillé jusqu'à la soupe du soir, ne songe guères, jusqu'à ce moment, à aller au cabaret, ou au moins ne se livre-t-il pas à toute sa déraison. Qu'il ne sçache donc point le jour où il doit être exercé; occupons-le souvent depuis cinq heures jusqu'à sept; & nous parviendrons à l'empêcher de s'enterrer pendant la journée dans une taverne, ou un mauvais lieu; & le soir il ne songera qu'à se reposer de ses fatigues. Les partisans de la matinée s'appuyent sur le besoin qu'a le soldat de manger en rentrant au quartier quand il va à l'*exercice* après la soupe du soir, il trouve qu'il y a trop loin de cette soupe du soir à celle du matin, sur-tout quand un *exercice* de deux heures vient précipiter la digestion; cela peut être, mais est-il impossible de remédier à cet inconvénient? On y parviendroit, en plaçant la soupe du soir au retour de l'*exercice*; & en retardant de même de deux heures la soupe du matin. Mais cette raison, sur laquelle s'appuyent les partisans du matin, quoique la meilleure qu'ils ayent à alléguer, n'est pas la plus forte à mes yeux; nous ne pourrons plus, diront tout bas les officiers, nous ne pourrons plus voir la bonne compagnie aller au spectacle, &c.; voilà la cause du refus; je laisse à nos législateurs à décider si ces raisons peuvent balancer celles que nous avons exposées précédemment.

La dernière observation que nous ayons à offrir roule sur les fréquents changements que nos *exercices* ont éprouvés. Auroit-on oublié en France, que les fréquents changements d'*exercices* dégoutent le soldat, & qu'ils fortifient son naturel inconstant; qu'un roi, que les *exercices* de ses armées ont rendu célèbre, aime mieux y laisser subsister des choses qu'il reconnoit vicieuses, que de faire des changements; ne se souviendroit-on plus que M. de Saint-Germain a dit expressément dans ses *Memoires*: les changements continuels des *exercices*, outre qu'ils marquent peu d'habileté de la part de leurs auteurs, rendent encore les esprits incertains, confus; & il arrive qu'à force de trop enseigner, & de trop apprendre, les troupes ne sçavent rien. Tout changement doit être bien pesé, bien mûri avant d'être introduit, afin de ne pas se mettre dans le cas de revenir sur ses pas; tout doit être simple autant qu'il est possible, & l'on ne doit rien admettre dans les *exercices*, que ce qui peut se pratiquer en temps de guerre.

Concluons enfin, il en est temps. Il semble que nous soyons assurés d'une paix perpétuelle, que nous croyons nos troupes uniquement destinées à donner des spectacles agréables à des femmes que l'ennui chasse de Paris; & à des grands que le desir de s'avancer éloigne de Versailles. Ce qui est de parade a jusqu'ici uniquement frappé nos

Digitized by Google

regards; tournons-les avec empressement vers ce qui est essentiellement militaire; imitons le pilote sage qui n'attend pas que le moment de la tourmente soit arrivé pour apprendre aux matelots à manœuvrer les voiles; profitons comme lui du temps où nous sommes encore dans le port, où le signal du départ n'est point encore donné, sans cela nous verrons notre vaisseau se briser avec éclat contre le premier écueil que nous trouverons, ou succomber dès le premier orage. Nous avons d'excellents guides dans une foule d'ouvrages de touts les genres; lisons les historiens de la Grèce & de Rome, lisons Végèce, l'empereur Léon, Polibe & son commentateur, les Mémoires de l'Académie des inscriptions, Santa-Cruz, le véritable Esprit Militaire, le Militaire en Franconie, les ouvrages de M. Turpin de Crissé, le Soldat Citoyen, l'Esprit Militaire & l'Examen Critique du Militaire François. Extrayons de touts les ouvrages les leçons qu'ils nous donnent sur ces *exercices*; mettons ces leçons en pratique, & nous aurons, sans augmenter nos dépenses & sans multiplier le nombre de nos gens de guerre, une armée dix fois plus forte que celle que nous entretenons aujourd'hui. *Voyez dans ce Dictionnaire les articles* INSTRUCTION DU SOLDAT, DES OFFICIERS GÉNÉRAUX ET PARTICULIERS; *voyez* MANIMENT DES ARMES, FEU, PAS, MARCHE, MANŒUVRES, ÉVOLUTIONS, &c. (C.)

FAC FAI

FACE. Partie d'une pièce de fortification qui forme, avec une autre partie semblable ou avec une aile, un angle saillant vers la campagne.

Ainsi les *faces* du bastion sont les deux côtés qui forment un angle saillant vers le dehors de la place; elles sont par leur position les plus exposées de toutes les parties de l'enceinte, au feu de l'ennemi; & comme elles ne sont d'ailleurs défendues que par le flanc du bastion opposé, elles sont les parties les plus foibles du bastion, ou de l'enceinte des places fortifiées: c'est par cette raison que l'attaque du bastion se fait par les *faces*; on y fait brèche ordinairement vers le milieu ou le tiers, à compter de l'angle flanqué; on se trouve par-là en état, lorsqu'on s'est établi sur la brèche, d'occuper plus promptement tout l'intérieur du bastion.

Les *faces* du bastion doivent avoir au moins 35 ou 40 toises, afin que le bastion ne soit pas trop petit. On les trouve bien proportionnées à 50, parce qu'elles donnent alors au bastion une grandeur raisonnable. Lorsqu'elles doivent défendre quelque ouvrage au-delà du fossé, il faut qu'elles ayent la longueur nécessaire pour les bien flanquer; elles ne doivent point être trop inclinées vers la courtine, afin de défendre plus avantageusement ou moins obliquement l'approche du bastion.

Les *faces* des demi-lunes, des contre-gardes, des tenaillons ou grandes lunettes, des redans, des places d'armes, du chemin couvert, &c., sont de même les deux côtés de ces ouvrages qui forment un angle saillant vers la campagne.

FACTEUR. On donne, dans les troupes françoises, le nom de *facteur* à un bas-officier chargé d'aller retirer de la poste les lettres adressées aux officiers, aux bas-officiers, & aux soldats de chaque régiment.

Il est nécessaire d'avoir un *facteur* dans chaque régiment, afin de prévenir les tripponneries & les erreurs que pourroient commettre des *facteurs* publics qui ne connoîtroient pas touts les membres d'un corps aussi nombreux qu'un régiment.

La place du *facteur* est ordinairement confiée au plus ancien sergent-major ou maréchal-des-logis en chef de chaque régiment. Il y a un sol pour chaque lettre qu'il remet aux officiers, aux bas-officiers & aux soldats; il a de plus 4 deniers pour livre de toutes les sommes qu'il touche à la poste pour les soldats. Ces différents objets réunis valent au mois 400 livres par an. L'emploi de *facteur* étoit autrefois plus lucratif; ce bas-officier avoit un sol par livre de l'argent qu'il retiroit de la poste. On a, avec raison, restreint ce bénéfice; peut-être est-il encore trop considérable; peut-être le soldat ne devroit-il payer, pour les lettres qu'il reçoit, que la moitié de ce que payent les officiers: tous ces objets de police intérieure devroient, peut-être, être fixés par une loi générale. (C.)

FACTION. Fonctions de sentinelle. *Voyez* SENTINELLE.

FACTIONNAIRE. Soldat en faction. On donne aussi ce nom, dans l'infanterie, au plus ancien capitaine, qui doit passer à la compagnie de grenadiers lorsqu'elle vient à vaquer, ou à celui qui doit remplacer le capitaine de grenadiers, quand celui-ci est malade; dans ce cas, on nomme celui qui doit le remplacer *premier factionnaire*; & celui qui suit, second *factionnaire*.

FAISCEAUX D'ARMES. Amas de fusils rangés la crosse en bas & le bout en haut, autour d'un montant de bois, d'environ sept pieds de hauteur, enfoncé en terre d'un pied, & traversé à sa partie supérieure par deux chevilles saillantes, qui se croisent & soutiennent les fusils. *Voyez* MANTEAU D'ARMES.

Lorsque l'infanterie & les dragons sont campés, chaque compagnie a son *faisceau d'armes*. Ces *faisceaux* doivent être sur le même alignement,

Digitized by Google

& environ à cinq toises en avant du front de bandière.

FAGOT. *Voyez* FASCINE.

FAGOT. *Voyez* PASSE-VOLANT.

FAGOT *de sappe*. C'est un *fagot* de deux pieds & demi ou trois pieds de hauteur, & d'un pied & demi de diamètre, dont on se sert au défaut de sacs-à-terre pour couvrir les jointures des gabions dans la sappe.

FALARIQUE. Espèce de haste ou demi-pique, garnie de matières combustibles. Elle étoit armée d'un fer très fort. On l'entouroit au-dessous du fer d'étoupes imbibées d'huile, de souffre, de bitume & de résine. Cette arme lancée par la baliste s'attachoit aux tours de bois & y mettoit souvent le feu. (*Veget. L. IV. C.* 18.).

On a donné différentes formes à la *falarique*, en différents temps & en différents lieux. Celle des Sagontins, suivant Tite-Live, avoit un fer de trois pieds de longueur, (2 p. 8 p. 7,8 l.), afin qu'il pût traverser le corps & les armes. Il étoit de forme quarrée comme dans le *pilum*. La hampe étoit ronde, & entourée d'étoupes enduites de poix. Si le fer ne perçoit que le bouclier & s'y attachoit, les mouvements que faisoit le soldat pour s'en débarrasser augmentoient l'activité de la flamme. Alors épouvanté, il étoit forcé de jetter son bouclier & de s'exposer aux coups de l'ennemi.

Les Francs ont fait usage de cette arme. Au temps d'Isidore, elle avoit un plomb de forme ronde à son extrémité. Son nom étoit dérivé du mot Etrusque *fala*, qui signifioit originairemeot le ciel, & qui fut ensuite donné aux objets élevés, tels que des remparts & des tours. Silius Italicus parle d'une autre *falarique* beaucoup plus grande : c'étoit un soliveau ferré garni de plusieurs pointes, auquel on attachoit aussi des matières combustibles.

FANION. Enseigne des équipages d'un corps de troupes. C'est un morceau d'étoffe de laine d'un pied en quarré attaché au haut d'une hampe de dix pieds de long. Chaque régiment & chaque brigade doit avoir un *fanion* de la couleur affectée à chaque corps, & sur lequel le nom du régiment est écrit. Il est porté par un valet des plus sages, qui est choisi par le major, & aux ordres du vague-mestre. Il est défendu, sous peine du fouet, aux valets de quitter le *fanion* de leur régiment.

Les *fanions* peuvent avoir cinq destinations militaires différentes.

1°. Comme il importe que le soldat conserve une extrême vénération pour ses drapeaux, & comme ce sentiment s'affoibliroit nécessairement s'il les voyoit chaque jour flotter sur sa tête, on a jugé à propos de les remplacer par des *fanions* dans les exercices journaliers.

2°. Pour mettre de l'ordre parmi les valets & les menus équipages d'une armée, on a cru devoir rassembler ceux de chaque régiment sous un même signe ; le *fanion* a été choisi pour remplir cet objet. On remet ce *fanion* entre les mains du valet le plus sage : le roi lui donne une paye & lui confie une certaine autorité : les ordonnances infligent des peines sévères à ceux des valets qui ne suivent pas leur *fanion*, & qui désobeissent tant au *porte-fanion*, qu'au bas-officier qui est chargé de leur conduite.

3°. Pour que les gros équipages des différents corps & des officiers généraux ne se confondent pas, il est encore à propos que ceux de chaque corps, ou de chaque officier général, soient précédés & suivis par un *fanion* qui serve à les distinguer.

4°. Sans le secours des *fanions*, comment reconnoitroit-on dans un camp, composé d'un nombre infini de tentes, toutes uniformes, celle qu'occupe un officier, ou bas-officier de tel ou tel corps, de telle ou telle compagnie ? Comment un soldat reconnoitroit-il aisément celle qu'il habite ? Comment indiqueroit-on l'endroit où chaque compagnie doit tendre sa tente ? &c.

5°. Quand un régiment voyage dans l'intérieur du royaume, le corps entier doit avoir un rendez-vous, & chaque compagnie doit s'assembler & se former devant le logement de son premier officier ou bas-officier. Comment tous les membres de cette division reconnoitront-ils ce logement, si une marque visible & distincte ne vient le leur indiquer ?

Deux espèces de *fanions* peuvent remplir les cinq objets que nous venons d'indiquer.

Une nous servira pour les exercices, les gros bagages & les valets, & l'autre pour les logements & les tentes.

Les *fanions* pour les exercices, les gros bagages & les valets, pourroient être composés de deux morceaux de serge de neuf pouces de largeur chacun sur dix-huit pouces de longueur ; le morceau supérieur seroit, comme dans les drapeaux, de la couleur du revers, & la bande inférieure pourroit être de la couleur du parement. *Voyez* UNIFORMES & DRAPEAUX. Deux *fanions* suffiroient à cet objet pendant la paix, & quatre pendant la guerre. Le *fanion* du premier bataillon seroit distingué de celui du second, par une petite cravatte blanche. Un de ces *fanions* marcheroit à la tête des valets du premier bataillon, & l'autre à la tête de ceux du second. Il en seroit de même des gros équipages.

Les *fanions* de la cavalerie, des hussards, des dragons & des chasseurs, seroient différenciés entre eux par la couleur des revers & des parements, & distingués de ceux de l'infanterie, parce qu'ils seroient composés de deux triangles qui se joindroient par leurs bases. Le triangle supérieur seroit de la couleur du revers. Le triangle inférieur de celle du parement.

Les *fanions* qui serviroient en temps de guerre pour les tentes, & en temps de paix pour les logements

Digitized by Google

logements feroient au nombre de dix; c'est-à-dire que chaque compagnie en auroit un; ces derniers *fanions* pourroient être composés d'un morceau de serge de huit pouces en carré, & de deux flammes aussi de serge de cinq pouces de largeur sur dix pouces de longueur. Le morceau carré seroit de la couleur affectée à la compagnie, & les flammes distinguées par les mots supérieure & inférieure, seroient la premiere de la couleur du revers, & la seconde de celle du parement.

Nous pensons que les *fanions* ordonnés comme nous venons de le dire, rempliroient exactement, à cause de leur analogie avec les uniformes & les drapeaux, l'objet pour lequel ils ont été imaginés. (C.).

FANTASSIN. Soldat qui sert à pied. Ce mot vient de l'Italien *fantaccino*, & celui-ci de *fante*, qui signifie l'un & l'autre un soldat à pied. Le mot *fante* signifie proprement un jeune garçon servant de valet: ce nom fut donné aux soldats qui servoient à pied, lorsque la cavalerie seule étoit estimée, & composoit presque en entier les armées: alors les soldats à pied étoient regardés comme les valets des gendarmes, & on leur donna même le nom de *fantaccini*, diminutif de *fante*.

FASCINAGE. Ouvrage que l'on construit avec des fascines.

FASCINE. Fagot de menus branchages. La *fascine* a environ six pieds de longueur & huit pouces de diamètre. Elle est contenue par deux liens, placés à-peu-près à un pied de distance des extrémités. Elle est d'un grand usage à la guerre. On s'en sert pour construire des retranchements, des épaulements, des batteries, pour tracer des ouvrages, combler les fossés d'un retranchement qu'on attaque, faire le passage du fossé d'une place assiégée, construire des digues, des ponts sur des ruisseaux pour les communications.

Il faut, pour leur donner plus de solidité, arranger les branchages, de sorte qu'il reste le moins de vuide possible, les serrer fortement & les bien lier. Un homme peut faire deux *fascines* dans une heure, en y comprenant la coupe des branchages. On emploie à ce travail dans les siéges l'infanterie & la cavalerie, & quelquefois la cavalerie seule, lorsqu'elle est nombreuse, & que le lieu du travail est éloigné du camp, parce que le service de cettte troupe est alors beaucoup moindre que celui de l'infanterie, & qu'on peut employer les chevaux pour transporter les *fascines*. On en fait des amas à la tête du camp de chaque corps, & on y met des sentinelles. Le travail des *fascines* est censé corvée & n'est point payé aux troupes. Celles qu'on emploie à la construction des batteries & à la réparation des brèches, ont depuis dix pieds jusqu'à douze.

FAUCHARD ou FAUCHON. Serpe tranchante des deux côtés mise au bout d'un long manche.

FAUSSE-ATTAQUE. Attaque feinte pour diviser les forces de l'ennemi, les contenir ou attirer loin de l'attaque véritable, on empêcher qu'il ne les y emploie toutes. On fait usage de cette ruse dans l'attaque d'un poste ou d'une place de guerre. Dans ce dernier cas, on ouvre des tranchées devant un front qu'on n'a pas dessein d'attaquer réellement. S'il arrive dans l'attaque d'un poste que l'ennemi méprise trop la *fausse-attaque*, on peut la changer en attaque véritable, & celle-ci réussit quelquefois. On fait faire les *fausses-attaques* par les troupes les moins bonnes & en petit nombre; quelquefois par des valets revêtus d'uniformes; mais il faut alors employer touts les moyens de leur donner l'apparence du grand nombre.

FAUSSE-BRAIE, seconde enceinte d'une place de guerre. C'est un espace de quatre ou cinq toises au niveau de la campagne, pris du côté & près de l'escarpe, & couvert du côté de la campagne, par un parapet construit comme celui du rempart de la place. L'usage de la *fausse-braie* est de défendre le fossé par des coups, qui étant tirés d'un lieu moins élevé que le rempart, peuvent plus facilement être dirigés vers toutes les parties du fossé. Marolois, Fritach, Dogen, & plusieurs autres auteurs, dont les constructions ont été adoptées par les Hollandois, ont employé les *fausses-braies* dans leurs systêmes. On ne s'en sert plus à présent; parce qu'on a observé que lorsque l'ennemi étoit maître du chemin-couvert, il lui étoit aisé de plonger du haut du glacis dans les faces de la *fausse-braie*, & de les faire abandonner; ensorte qu'on ne pouvoit plus occuper que la partie de cet ouvrage vis-à-vis la courtine. Quand le rempart étoit revêtu de maçonnerie, les éclats causés par le canon rendoient aussi cette partie très-dangereuse: les bombes y faisoient d'ailleurs des désordres auxquels on ne pouvoit remédier. Ajoutez à ces inconvénients la facilité que donnoit la *fausse-braie* pour prendre les places par escalade, lorsque le fossé étoit sec. Lorsqu'il étoit plein d'eau, la *fausse-braie* se trouvoit également accessible dans les grandes gelées. Tous ces désavantages ont engagé les ingénieurs modernes à ne plus faire de *fausse-braie*, si ce n'est vis-à-vis les courtines, où les tenailles en tiennent lieu. *Voyez* TENAILLES. La citadelle de Tournai, construite par M. de Megrigny, & non point par M. de Vauban, comme on le dit dans un ouvrage attribué à un auteur très célèbre, avoit cependant une *fausse-braie*. Mais M. de Folard prétend que cet ouvrage y avoit été ajouté, pour corriger les défauts de la première enceinte. (Q.).

FAUTEAU. Espèce de bélier qu'on employoit avant l'invention de la poudre.

FER A CHEVAL. Ouvrage de figure à-peu-près ronde ou ovale, formé d'un rempart & d'un parapet, que l'on construit quelquefois dans les environs d'une place de guerre, pour en empêcher l'accès.

La figure de ces sortes d'ouvrages n'est point déterminée. On en construit aussi dans les places maritimes, à l'extrémité des jettées, ou dans les lieux où ils peuvent servir à défendre l'entrée du port aux vaisseaux ennemis. (Q.).

FEU. Décharge de mousqueterie ou d'artillerie. Les partisans de l'ordre profond & de la charge l'épée à la main ont avancé que le *feu* étoit la chose du monde la plus méprisable : ce propos légèrement avancé pour soutenir un système, ne peut avoir lieu sur ceux à qui l'esprit de parti n'a point fait oublier ce qui se passe à la guerre. Touts ceux qui l'ont vue, & qui n'ont aucune prévention, sçavent & diront que dans une attaque médiocrement vive, un tiers des troupes qui la forment est tué ou blessé ; & que, lorsqu'elle est très vive, il y en a la moitié. Il faut observer que dans nos armées, il n'y a presque jamais qu'une partie des troupes qui chargent ; que, lorsque l'armée, par exemple, est de soixante mille hommes, il n'y en a pas quelquefois vingt mille qui forment l'attaque, & qu'il n'est pas rare qu'il y ait huit ou neuf mille hommes tués ou blessés, & quelquefois davantage. Il faut ajouter encore que la perte est ordinairement beaucoup plus grande que les états publiés ne l'annoncent. Voilà ce que l'expérience nous apprend, & c'est de ce maître universel du genre humain que l'on doit dire : *αὐτὸς ἔφα* : s'il y a des esprits qui n'y croyent pas, il n'y a plus rien à leur dire. Passons aux détails.

FEU. *Décharge d'armes pyroballistiques.*

Le mot *feu* se dit absolument parlant des coups que l'on tire avec les différentes armes à *feu* ; aussi, soit que l'on tire un coup de canon, de fusil ou de pistolet, on fait *feu :* on doit cependant observer que le mot *feu* est particulièrement consacré à exprimer l'explosion des armes à *feu* de moyenne portée, comme le mousquet, le fusil, le mousqueton & la carabine.

Parmi les nombreux articles qui composent le dictionnaire raisonné de l'art militaire, il n'en est aucun plus important que celui qui nous occupe, il n'en est aucun qui exige des développements aussi considérables, & qui offre un aussi grand nombre de problêmes intéressants à résoudre. Cet article devroit faire connoître touts les caractères d'une bonne manière de faire *feu* ; offrir toutes les espèces de *feux* qui ont été imaginées ; les comparer au modèle intellectuel qu'il auroit formé ; indiquer quel est le meilleur, absolument parlant, & quel est celui qui mérite la préférence dans telle ou telle circonstance particulière : après avoir rempli cette première tâche longue & peu agréable, il faudroit que l'auteur parlât des *feux* rasans, fichants, perpendiculaires & obliques ; indiquât les occasions où l'on doit faire usage de chacun d'eux, & la manière de se les procurer. Il devroit entrer ensuite dans une carrière plus vaste & plus difficile à parcourir ; il devroit prouver qu'on doit plutôt s'occuper à faire un *feu* bien ajusté, qu'un *feu* vif & bruyant ; enseigner la manière de simplifier les *feux*, tant relativement à l'ordre général, qu'à la position individuelle des hommes ; persuader aux chefs qu'il faut faire connoître aux soldats la différence des portées & des tirs, & par conséquent les différentes manières d'ajuster ; indiquer bien distinctement les occasions où l'on doit faire *feu*, & celles où l'on doit marcher à l'ennemi ; jetter un coup d'œil rapide sur le caractère des différents peuples de l'Europe, & dire à chacun quel est l'usage qu'il doit faire du *feu*, & quel est le *feu* dont il doit se servir ; leur apprendre l'art de ménager le *feu*, tant pour rassurer leurs soldats, que pour contenir ceux de l'ennemi ; leur prouver que le *feu* est moins terrible qu'on ne le croit communément, & par conséquent qu'il ne doit ni arrêter l'attaquant, ni donner trop de confiance à l'attaqué ; leur démontrer sur-tout qu'on ne doit jamais faire *feu* en marchant ; & enfin qu'il n'est jamais avantageux d'essuyer le premier *feu* de l'ennemi.

On sent aisément que ce n'est point dans un espace aussi étroit que celui qui nous est destiné, que nous pouvons entreprendre d'exécuter le plan que nous venons de tracer ; mais eussions-nous le terrein nécessaire pour donner aux différents objets leurs développements, on ne verroit pas pour cela sortir de nos foibles mains un édifice aussi vaste ; nous devons nous borner à en rassembler les matériaux ; trop heureux si nous en dégrossissons quelques-uns, si nous en façonnons quelques autres, & si, en indiquant les endroits où l'on peut en trouver d'excellents, nous parvenons à épargner au génie les recherches & les soins de détail toujours désagréables, en ce qu'ils consument un temps précieux.

§. Ier.

Des différentes espèces de feux qui ont été usitées en France.

Lorsqu'on arma, pour la première fois, quelques soldats de l'infanterie françoise avec de longues & lourdes arquebuses, on étoit bien loin d'imaginer qu'on parviendroit un jour à faire tirer ensemble tout un régiment, & qu'on essayeroit de faire tirer jusqu'à six coups par minute, charger avec soin, ajuster avec attention, & tirer quand on étoit presque sûr de son coup, sans attendre ni ordre ni signal ; tels furent, sans doute, les premiers pas de l'art des *feux*, & peut être, dès ces premiers pas, ils étoient arrivés à la plus haute perfection. Cependant des militaires avides de nouveautés, ou plutôt avides du bien, car pourquoi prêter des intentions frivoles ou mauvaises à des hommes qui consacrent leurs loisirs à l'étude de leur art ? Des

Digitized by Google

militaires amis de la perfection, dis-je, croyant qu'il falloit mettre de la promptitude & de l'ensemble dans la manière de tirer, tournèrent toute leur attention vers cet objet, & imaginèrent, en conséquence, un nombre infini de *feux* différents. Le *feu* de rang avec mouvement ou sans mouvement dût, sans doute, être le premier; celui de deux rangs dût lui succéder; ils trouvèrent ensuite le *feu* de section, de peloton, de division, de demi-rang, de bataillon, le *feu* de file, le *feu* en avançant, le *feu* en arrière, le *feu* de chaussée, le *feu* de billebaude, & un si grand nombre d'autres qu'on peut presque assurer que toutes les combinaisons sont épuisées; aujourd'hui il ne s'agit donc plus de créer, mais de choisir parmi ce qui existe. Pour éviter que les *feux*, que nous avons vu faire le plus long-temps, ne viennent, aidés par l'habitude, entraîner notre opinion, & pour empêcher que notre manière de voir personnelle ne nous égare, établissons bien clairement, d'après l'expérience & les conseils des meilleurs écrivains, le caractère que doit avoir une espèce de *feu* pour être bonne. Ce type, ce modèle intellectuel étant construit, nous n'aurons plus, pour juger les *feux* existants, & ceux qu'on pourra imaginer à l'avenir, qu'à les présenter à ce modèle, & s'ils diffèrent en quelque partie essentielle, nous pourrons conclure, sans crainte de nous tromper, qu'ils ne sont point bons.

§. I I.

Caractère que doit avoir la manière de faire feu.

Un bon *feu* doit être d'une exécution simple, facile: il doit, suivant le besoin, être perpendiculaire ou oblique; rasant ou fichant; mais toujours très meurtrier. Il ne doit point faire craindre aux hommes qui l'exécutent, d'être brûlés ou blessés par leurs camarades; il ne doit exiger aucun mouvement qui puisse porter du trouble ou causer du désordre dans la troupe qui tire; il ne doit point forcer à prendre un ordre qui puisse nuire au combat à l'arme blanche, & des positions qui ne soient pas militaires & naturelles; il doit enfin cesser ou continuer à la volonté du chef.

Tels sont les caractères principaux qu'on doit chercher dans la manière de faire les *feux*. Présentons successivement à ce modèle, ceux qu'on a imaginés jusqu'à ce jour.

§. I I I.

Du feu *de rang sans mouvement.*

Pour faire le *feu* de rang on faisoit mettre genou à terre à tous les rangs excepté au dernier. Ce temps exécuté, la dernier rang commençoit par faire *feu*; aussi-tôt qu'il avoit tiré, celui qui le précédoit immédiatement se levoit, faisoit *feu*, & rechargeoit son arme, ainsi de suite jusqu'au premier; quand le premier rang avoit tiré, le dernier recommençoit.

Observations sur le feu *de rang sans mouvement.*

Le *feu* de rang, sans mouvement, paroît d'abord d'une exécution aisée; chaque homme pouvoit ajuster aussi long-temps qu'il le jugeoit à propos, & diriger son *feu* obliquement ou perpendiculairement; les premiers rangs ne pouvoient guères être blessés par le dernier. Mais seroit-il aisé, seroit-il même possible à un homme à genoux de charger nos longs fusils; la génuflexion n'est-elle pas d'ailleurs une position dangereuse: « Je n'admets point, dit avec raison l'auteur de l'essai général de tactique, je n'admets point la position du genou à terre pour le premier rang; je ne vois rien de si ridicule & de si peu militaire que cette génuflexion; & aux approches de l'ennemi, c'est une posture qu'on ne peut souvent plus faire quitter au soldat. » A ces observations morales contre la génuflexion, M. de Servan en a joint de physiques; elle donne, dit-il, de la lenteur au *feu*; elle est gênante pour le soldat, la jambe droite du premier rang embrasse le second & le troisième homme, après avoir fait *feu*; il est difficile de se relever promptement, parce que les deux bras qui soutiennent l'arme ne peuvent pas aider à prendre l'équilibre.

Touts les écrivains militaires & les rédacteurs des ordonnances ayant banni la génuflexion, nous conclurons avec eux que tout *feu* qui la suppose doit être proscrit pour jamais.

§. I V.

Du feu *de rang avec mouvement.*

Le *feu* de rang, avec mouvement, s'exécutoit de la manière suivante. Le premier rang tiroit d'abord; il alloit ensuite, en passant par les files de droite & de gauche de chaque troupe, gagner la queue du bataillon; le deuxième en faisoit de même, après avoir tiré, ainsi de suite.

Observations sur le feu *de rang avec mouvement.*

Par cette manière de faire le *feu* de rang, on évitoit la génuflexion. Chaque soldat pouvoit viser là où il vouloit, & aussi long-temps qu'il le jugeoit à propos. Les différents rangs ne pouvant prendre le même but, le même ennemi n'étoit guères frappé que d'un seul coup, au lieu qu'en faisant tirer plusieurs rangs à la fois, il peut arriver que le même homme reçoive, en même temps plusieurs coups également mortels. Le rang qui avoit tiré le premier avoit la facilité de recharger son arme; voilà les avantages; voici les inconvénients. Je vois une perte continuelle de terrein, un *feu* lent souvent interrompu & peu

nourri, un désordre considérable dans le passage des files & dans leur rétablissement; & l'on sçait que tout mouvement qui est fait à portée de l'ennemi, qui change l'ordre & détruit l'union des différentes parties d'un bataillon, l'expose presque toujours à se rompre, & par conséquent à prendre la fuite. Puisque les inconvénients du *feu* de rang, avec mouvement, sont plus considérables que ses avantages, ce *feu* doit encore être banni sans retour.

§. V.

Du feu *de quatre rangs.*

Les inconvénients que nous avons remarqués dans le *feu* d'un rang, & sur-tout le desir de multiplier la quantité de coups, firent bientôt chercher le moyen de faire tirer quatre rangs à la fois & de pied ferme; on ordonna que le premier rang mettroit genou à terre, que le second se tiendroit à demi courbé, que le troisième baisseroit la tête, que le quatrième se tiendroit debout, & que tous les quatre tireroient en même temps.

Observations sur le feu *de quatre rangs.*

Pour faire sentir le vice de cette manière de faire *feu*, il suffit de l'avoir énoncée: passons donc, avec empressement, à des *feux* moins compliqués & moins dangereux.

§. VI.

De l'ancien feu *de trois rangs.*

Pour exécuter le *feu* de trois rangs, on a fait, jusqu'en 1776, mettre genou à terre au premier rang, le second se baissoit sur le premier, en effaçant le corps à droite, & le troisième sur le second, en portant le pied droit en arrière sans effacer le corps: les trois rangs tiroient ensemble.

Observations sur l'ancien feu *de trois rangs.*

L'ancien *feu* de trois rangs avoit, sans doute, des inconvéniens; d'abord la génuflexion, puis l'impossibilité où étoit le soldat de viser là où il le vouloit, & celle de tirer obliquement; mais au moins le premier rang ne couroit-il pas le risque d'être blessé par le troisième; observation importante & à laquelle on n'a peut-être pas réfléchi assez mûrement; cependant ce *feu* doit être banni, parce que la position du genou à terre n'est ni simple, ni naturelle, ni militaire.

§. VII.

De l'ancien feu *de deux rangs.*

Les dangers que couroient les hommes du premier rang, & le vice de la génuflexion, ont fait imaginer l'ancien *feu* de deux rangs. Ce *feu* auroit été le meilleur de tous, si on ne l'avoit pas compliqué par un changement d'armes qui le rendoit dangereux. Ce feu s'exécutoit de la manière suivante.

Le premier rang restoit debout & s'effaçoit un peu à droite; le second rang restoit aussi debout, & se penchoit un peu sur sa droite; le troisième rang restoit haut les armes. Aussi-tôt que l'homme du second rang avoit tiré, il passoit son fusil à l'homme du troisième, qui lui donnoit le sien tout chargé; l'homme du second rang tiroit ce second fusil, le rechargeoit, le tiroit encore, & le passoit tout de suite à l'homme à qui il appartenoit; ce dernier rendoit le fusil qu'il avoit chargé, prenoit celui que son camarade venoit de tirer, le chargeoit de nouveau, le rendoit encore, ainsi de suite.

Observations sur l'ancien feu *de deux rangs.*

On ne peut disconvenir que l'ancien *feu* de deux rangs ne fût très vif, qu'il ne fût possible d'en faire un *feu* nourri & ajusté; mais comme il arrivoit souvent que le soldat du troisième rang, qui ne devoit pas tirer lui-même, chargeoit le fusil sans précaution; comme il arrivoit encore plus fréquemment qu'il mettoit trois ou quatre cartouches dans le même fusil, parce qu'il ignoroit si le fusil avoit pris feu: on a, avec quelque raison, banni cette manière de tirer, comme dangereuse pour ceux qui l'exécutoient. En simplifiant ce *feu*, il seroit, comme nous aurons occasion de le prouver bientôt, le seul dont on pourroit, sans crainte, faire un usage continuel.

§. VIII.

Du feu *de trois rangs, tel qu'on l'exécute aujourd'hui.*

L'exemple de plusieurs régiments qui, pendant la guerre dernière, ont fait *feu* sans mettre genou à terre, & l'opinion de plusieurs écrivains militaires, ont déterminé nos législateurs à faire tirer les trois rangs debout; le premier rang efface l'épaule droite; le second se penche un peu à droite; & le troisième, en gagnant quelques pouces sur la gauche, se trouve vis-à-vis une espèce de créneau dans lequel il doit entrer le plus avant qu'il le peut, en portant le pied gauche & le haut du corps en avant.

Observations sur le feu *de trois rangs.*

Toutes les fois qu'on fait le *feu* de bataillon ou de demi-bataillon, en un mot un *feu* règlé, que les rangs sont très serrés, que les files ne le sont point excessivement, que le terrein est uni, que le silence & l'ordre règnent, que le soldat fait

Digitized by Google

beaucoup d'attention, qu'il n'a pas le sac sur le dos, ce *feu* est praticable, il est même excellent; mais en sera-t-il de même sur un champ de bataille, quand le soldat aura son sac, quand les rangs seront un peu trop ouverts, & que le terrein sera inégal? En est-il de même en temps de paix quand on fait le *feu* de file, & bientôt après le *feu* à volonté? Malgré les soins que prennent les officiers & les bas-officiers, il n'est presque point d'exercice à *feu* où quelques hommes du premier rang n'ayent les cheveux, les bras ou les mains brûlées par leurs camarades du troisième rang; que feroit-ce donc à la guerre? D'ailleurs le *feu* que fait le troisième rang ne se perd-il pas toujours dans l'air: est-il possible qu'un homme de cinq pieds un ou deux pouces place son fusil comme il le doit pour tirer parallèlement, quand il a devant lui un homme de cinq pieds quatre ou cinq pouces? On a si bien senti les inconvénients de ce *feu* de trois rangs, sur-tout dans les *feux* à volonté ou de file, qu'on a proposé de placer les petits hommes au premier & au second rang, & les plus grands au troisième; cette formation pourroit être bonne pour le *feu*, mais le seroit-elle pour le combat à l'arme blanche; il faudroit donc bouleverser le le bataillon, & ce bouleversement seroit des plus funestes. Est-il, d'ailleurs, possible aux soldats du second & troisième rang de se procurer des tirs obliques; cette condition est essentielle à un bon *feu*. Leur est-il possible de diriger leurs coups vers la partie du corps qu'ils jugent devoir viser, il n'y a que le premier rang qui ait cette liberté; & il est démontré qu'elle est nécessaire à tous. D'après ces inconvénients, dont les militaires qui se trouvent, chaque jour, dans les rangs, sont vivement frappés, il paroît certain qu'on doit bannir le *feu* de trois rangs, toutes les fois qu'on ne fait pas un *feu* réglé, s'en tenir alors à faire tirer seulement deux rangs. En adoptant cette méthode, on se priveroit, j'en conviens, d'un tiers de son *feu*, mais cette privation est-elle aussi grande qu'on le croit & qu'on le dit? Il est presque impossible au troisième rang de viser, & tout soldat qui tire sans viser tire en vain. Les soldats des deux premiers rangs, qui en sçauroient derrière eux un troisième dont les armes seroient chargées, auroient plus de confiance & de fermeté; ce troisième rang, qui ne feroit pas *feu*, feroit là comme une réserve destinée à remplacer les hommes des deux premiers rangs mis hors de combat. Il pourroit encore remplacer les hommes dont l'arme seroit mauvaise ou sale, dont la pierre feroit usée, &c. Qu'on se souvienne, d'ailleurs, qu'on ne doit jamais faire *feu* quand on peut marcher à l'ennemi, qu'on ne doit s'amuser à tirer que lorsqu'on est derrière un parapet, un abattis, une haie; que dans toutes ces circonstances il est impossible de faire tirer trois rangs à la fois, & l'on conviendra, sans peine, que le *feu* de deux rangs est le seul praticable à la guerre: *Voyez le paragraphe XXVII.* Je pourrois appuyer mon opinion sur des autorités respectables, mais j'aime mieux la présenter comme un simple doute; en agissant ainsi, j'engagerai, peut-être, à faire revoir la manière dont nous faisons *feu*, & j'obtiendrai, peut être, qu'on laisse à l'expérience, cette grande maitresse des arts, le soin de tout décider.

§. IX.

Du feu *de section, de peloton & de division sans mouvement.*

Les *feux* de section, de peloton & de division sans mouvement furent imaginés pour mettre de l'ordre dans la manière de tirer, & pour ne point dégarnir de tout son *feu* en même-temps le front d'un bataillon entier.

Les bataillons de l'armée françoise étoient composés de quatre divisions qui formoient huit compagnies & seize sections. Outre ces huit compagnies il y avoit encore une compagnie de grenadiers qui formoit une division séparée, & qui étoit divisée en deux sections. Les compagnies ou pelotons étoient rangés dans l'ordre suivant en partant de la droite. Grenadiers 1er peloton, 5e peloton, 3e peloton, 7e peloton, 8e peloton, 4e peloton, 6e peloton & 2e peloton.

Le *feu* de section commençoit par la seconde section du septième peloton: aussitôt que cette section avoit fait *feu*, la seconde section du huitième peloton tiroit; la seconde des cinquième & sixième pelotons faisoit ensuite *feu*; puis venoient les secondes sections des troisième & quatrième; celles des premier & second peloton tiroient à leur tour; & enfin la seconde section des grenadiers; les premières sections faisoient *feu* dans le même ordre que les secondes. Les trois rangs tiroient en même-temps & au commandement d'un officier.

Quand on vouloit faire le *feu* de poloton, le septième, placé au centre du bataillon, commençoit le *feu*, le troisième le suivoit, le cinquième & le sixième venoient ensuite, puis le troisième & le quatrième; enfin le premier & le deuxième & celui des grenadiers.

Quand on vouloit faire le *feu* de division, on de quart de rang, le cinquième & le septième peloton tiroient ensemble, le sixième & le huitième faisoient ensuite *feu*, le premier & le troisième tiroient immédiatement après; & enfin le deuxième, le quatrième & les grenadiers.

Observations sur le feu *de division, de peloton & de section sans mouvement.*

Rien de plus joli que ces différents *feux*, mais sans doute rien de moins facile pendant la paix, & rien de plus impraticable pendant la guerre. Des intervalles égaux qu'il falloit observer, une grande attention qu'il falloit avoir au *feu* d'une section qu'on

Digitized by Google

ne voyoit pas, la génuflexion des rangs, le *feu* réglé, &, par conséquent, point ajusté; tels étoient les vices des *feux* de division, de peloton & de section.

§. X.

Du feu *de section, de peloton & de division avec mouvement.*

L'utilité & le besoin de se procurer des *feux* obliques sur quelque partie du front de l'ennemi, a fait imaginer aussi des *feux* de division, de peloton & de section avec mouvement. Pour exécuter ces *feux*, la section, le peloton, ou la division qui devoit tirer, marchoit huit ou dix pas en avant du front du bataillon, faisoit halte, prenoit sur l'ennemi la direction qu'elle croyoit la plus propre, tiroit & alloit reprendre sa place; les autres subdivisions venoient à leur tour & exécutoient la même manœuvre.

Observations sur le feu *de division, de section, ou de peloton avec mouvement.*

Le *feu* de division, de peloton ou de section avec mouvement avoit bien quelques avantages sur le *feu* des mêmes subdivisions exécuté sans mouvement, mais il étoit sujet à quelques inconvénients de plus; s'il permettoit de prendre des directions obliques, il devoit faire perdre un temps précieux, il falloit, dans le bataillon, une ouverture qui pouvoit quelquefois être dangereuse; la rentrée de la subdivision qui venoit de tirer pouvoit enfin, pour peu qu'elle prît l'air d'une fuite, produire des mauvais effets. Comme il étoit d'ailleurs exécuté au commandement, & qu'il nécessitoit la génuflexion, il méritoit d'être détruit.

§. X I.

Du feu *de bataillon de l'ordonnance.*

Le *feu* de bataillon s'exécute au commandement du chef de cette division du régiment; les soldats qui la composent apprêtent leurs armes, mettent en joue & tirent en même-temps: ils chargent ensuite à volonté & portent leurs armes.

Le premier bataillon est ordinairement celui qui tire le premier: les ordonnances exigent que le second ne fasse *feu* que lorsque le premier a chargé ses armes.

Observations sur le feu *de bataillon de l'ordonnance.*

Si un *feu* réglé, & fait à commandement, peut être réputé bon. C'est sans doute celui de bataillon: il faut convenir cependant qu'un front de cent vingt-cinq files, dégarni en même-temps de tout son *feu*, offre à l'ennemi un espace très considérable & vers lequel il peut marcher longtemps sans crainte. Nous devons observer encore que le *feu* de bataillon ne peut être dirigé obliquement au front de la troupe qui le fait; qu'il doit être mal ajusté, parce qu'il est exécuté ensemble; qu'il nécessite la génuflexion, ou qu'il devient quelquefois dangereux pour le premier rang: aussi croyons-nous que le *feu* à volonté doit lui être préféré, ou que si l'on persiste à vouloir des *feux* réglés, celui de demi-rang mérite la préférence sur celui de bataillon.

§. X I I.

Du feu *de demi-rang prescrit par l'ordonnance.*

Le *feu* de demi-bataillon ou de demi-rang s'exécute ensemble & au commandement; le demi-rang de droite du premier bataillon tire toujours le premier; le demi-rang de droite du second fait *feu* le second; le demi-rang de gauche du premier bataillon tire ensuite; & enfin le demi-rang de gauche du second.

Observations sur le feu *de demi-rang prescrit par l'ordonnance.*

Le *feu* de demi-bataillon prescrit par l'ordonnance, a presque tous les vices du *feu* de bataillon; étant comme lui réglé & fait à commandement, il ne peut être ni ajusté, ni oblique; il expose le premier rang, ou il oblige à la génuflexion; il faut convenir néanmoins qu'il ne dégarnit pas en même-temps un front aussi considérable. Pour rendre ce *feu* encore meilleur il faudroit, ce me semble, ne pas s'assujettir à garder la progression que nous avons indiquée ci-dessus, & le faire commencer aussi souvent par le demi-rang de gauche du second bataillon que par le demi-rang de droite du premier, & faire même quelquefois, suivant les circonstances, tirer les deux demi-rangs d'un bataillon avant de faire tirer les deux demi-rangs de l'autre.

§. X I I I.

D'un feu *de demi-rang qui n'est pas prescrit par l'ordonnance.*

J'ai vu des régiments de l'armée françoise faire le *feu* de demi-rang de la manière suivante; tous les premiers pelotons de chaque compagnie du premier bataillon étoient censés composer le demi-rang de droite, tiroient au commandement du chef de ce bataillon, puis tous les premiers pelotons de chaque compagnie du second, ensuite les seconds pelotons du premier bataillon, & enfin les seconds pelotons du second bataillon.

Observations sur un feu *de demi-rang qui n'est pas prescrit par l'ordonnance.*

Le *feu* de demi-rang, tel que nous venons de le

Digitized by Google

dire, ne dégarnit totalement aucune partie du front du bataillon, il n'a aucun des inconvénients particuliers aux *feux* de section, de peloton & de division. Il doit donc être admis dans nos exercices, si ce n'est pas exclusivement, au moins concurremment avec celui dont nous avons parlé dans le paragraphe XII. Cette dernière manière nous servira quand nous voudrons répandre notre *feu* sur le front d'une ligne entière, & l'autre quand nous aurons besoin d'écraser une tête de colonne, &c.

§. XIV.

Du feu *de file prescrit par l'ordonnance.*

L'ordonnance du 1[er] juin 1776 prescrit le *feu* de file. Ce *feu* commence par la file de droite de chaque peloton; les files subséquentes mettent en joue & tirent aussitôt que la file qui est à leur droite a fait *feu*. Aussitôt que chaque file a tiré son premier coup, les soldats qui la composent tirent sans s'attendre & sans se régler les uns sur les autres.

Observations sur le feu *de file prescrit par l'ordonnance.*

De touts les *feux* que nous avons présentés jusqu'ici, voici sans doute le moins mauvais: il approche beaucoup du *feu* à volonté; il est vif & peut être ajusté: mais il ne peut être généralement ni oblique ni fichant du haut en bas, & il est dangereux pour le premier rang. Pour remédier à ce dernier vice, le plus grand de touts, nous pourrions, après la première décharge, empêcher notre troisième rang de tirer. Pour le rendre meurtrier, nous recommanderions à nos soldats de bien viser, pour le rendre continu, nous mettrions un grand intervalle entre chaque coup de la première décharge, après que ce *feu*, que nous devrions appeller le *feu* françois, auroit éprouvé ces changements, il pourroit devenir le plus ordinaire de nos *feux*. Voyez *les raisons de cette préférence dans le paragraphe VIII de cet article.*

§. XV.

Du feu *de file imaginé par le maréchal de Saxe.*

Maurice, comte de Saxe, cet homme immortel, dont les actions & les écrits ont également honoré & instruit la France, propose un *feu* de file particulier dont voici le méchanisme.

Quand on ne peut aborder l'ennemi & qu'on ne peut être abordé par lui, M. le maréchal de Saxe veut qu'on place un officier ou bas-officier de deux en deux files; que chacun de ces officiers ou bas-officiers fasse à son tour avancer les deux files; qu'il montre au chef de chacune où il doit tirer; qu'il le laisse ensuite ajuster & tirer à sa volonté: aussitôt que le chef-de-file a tiré son premier coup, l'homme du second rang lui passe son fusil, ainsi des autres. Pendant ce *feu*, l'officier qui est auprès des chefs-de-file voit ce qu'ils font, rectifie la manière dont ils ont tiré, les exhorte à ne se point presser, &c.

Observations sur le feu *du maréchal de Saxe.*

On ne peut disconvenir que le *feu* de file du maréchal de Saxe ne fût très bon derrière une rivière, un ruisseau & même un parapet, que le chef de chaque file n'ait le temps de tirer & de viser, & que leurs coups ne puissent être très meurtriers. Mais ce *feu* ne seroit-il pas très rare & seroit-il capable d'arrêter un assaillant déterminé? Ainsi, malgré tout le respect que l'on doit aux opinions d'un homme aussi justement célèbre que Maurice, nous dirons que son *feu* de file seroit peu dangereux, à moins que toutes les files entières ne tirassent en même-temps; & alors ce *feu* auroit la plupart des inconvénients de l'ancien *feu* de deux rangs. *Voyez le paragraphe VIII.*

§. XVI.

Du feu *de parapet.*

Le rédacteur de l'ordonnance de 1764, qui connoissoit sans doute le *feu* dont nous venons de parler, en avoit adopté les principales dispositions: il l'avoit cependant un peu dénaturé & l'avoit nommé *feu* de parapet. Il vouloit que pour exécuter ce *feu*, deux files de chaque section, conduites par un officier, se portassent sur la banquette, qu'elles se formassent là sur deux rangs, qu'elles fissent *feu* & rentrassent tout de suite à leur place. Au moment où elles avoient rejoint le bataillon, les deux files voisines faisoient la même manœuvre, ainsi de suite, jusqu'à ce que chaque file eût tiré le nombre de coups commandé.

Observations sur le feu *de parapet.*

Il nous semble que pour bien défendre un parapet il faut que chaque coup de fusil puisse en suivre la plongée: ainsi il est presqu'inutile, dans cette circonstance, de faire tirer deux files à la fois. Pour faire un bon *feu* de parapet, ne pourroit-on pas, après avoir placé un rang contre le talus intérieur, un sur le bord intérieur de la banquette, & un au bas ou sur le talus de la même banquette, après avoir recommandé aux officiers de se tenir entre le premier & le second rang, ordonner aux hommes du premier rang de tirer & d'aller aussitôt, en effaçant le corps, prendre chacun la place du troisième homme de leur file sur le talus de la banquette & y charger leur arme; dès que le premier auroit tiré, le second viendroit se placer contre le talus intérieur du parapet, & le troisième sur la banquette, les hommes du second rang, dirigés par un officier ou bas-

Digitized by Google

officier, tireroient à leur tour, & viendroient se mettre sur le talus, ainsi successivement. En recommandant aux soldats de ne point se presser, on parviendroit à faire un *feu* de parapet très nourri & très meurtrier. Les mouvements qu'on pourroit reprocher à notre *feu* de parapet, ne peuvent être dangereux, parce qu'on les fait à l'abri, & parce qu'on les fait cesser quand on le croit nécessaire.

Le *feu* de parapet de l'ordonnance de 1764 nous paroit devoir être réservé pour la défense d'un abattis & pour celle d'un mur qui auroit peu de hauteur & d'épaisseur.

§. XVII.

Du feu *en arrière.*

Le *feu* en arrière n'est autre chose qu'un *feu* de demi-rang de bataillon ou de file, qu'on exécute par le troisième rang, après avoir toutefois fait passer les officiers ou les bas-officiers de serre-file derrière le premier rang, devenu troisième, au moyen du demi-tour à droite.

Observations sur le feu *en arrière.*

Aux vices que nous avons remarqués dans le *feu* de bataillon, de demi-rang & de file, se joint ici celui du changement de place, qui consume nécessairement un temps long & précieux : comme ce *feu* peut cependant être nécessaire, il ne s'agit, pour l'améliorer, que de le borner à un *feu* de deux rangs fait à volonté.

§. XVIII.

Du feu *en avançant.*

Le *feu* en avançant n'est, comme le *feu* en arrière, qu'un *feu* de bataillon, de demi-rang ou de file fait de pied ferme, après avoir marché quelque temps sur un ennemi qui fait sa retraite. Ce *feu* peut être nécessaire, il doit être conservé, mais modifié. *Voyez le paragraphe précédent, & ceux du* feu *de bataillon, de demi-rang & de file.*

§. XIX.

Du feu *de chaussée.*

L'ordonnance de 1764 ayant cru qu'une colonne qui suit une chaussée & qui a en tête une colonne ennemie, doit l'épargner avec son *feu*, avoit prescrit de faire alors usage du *feu* suivant : la colonne laissoit à droite & à gauche du bord de la chaussée un espace de six pieds de largeur; aussitôt que sa première division arrivoit proche de l'ennemi elle faisoit *feu ;* aussitôt après elle se partageoit en deux portions égales, & faisoit un quart de conversion à droite & à gauche, marchoit jusques sur le bord de la chaussée, faisoit un à droite & un à gauche, & longeant le flanc de la colonne, alloit en prendre la queue : aussitôt que la seconde division étoit démasquée, elle se portoit vivement en avant, & répétoit les mêmes manœuvres que la première.

Observations sur le feu *de chaussée.*

Le *feu* de chaussée, tel que nous venons de le décrire, eût été bon si l'on n'avoit pas obligé le soldat de mettre genou à terre; si l'on n'avoit fait *feu* que de deux rangs; si l'on n'avoit pas été forcé de laisser vuide un espace de douze pieds, & surtout si, dans la circonstance prévue par l'ordonnance, l'arme blanche n'eût été préférable au *feu ;* l'instruction de 1776 a donc eu raison de négliger le *feu* de chaussée.

§. XX.

Du feu *à volonté ou de billebaude.*

Le *feu* à volonté, ou de billebaude, se fait sur trois rangs, sans mettre un genou à terre; chaque soldat tire quand il le veut : pour faire finir ce *feu*, on se sert d'un long roulement.

Observations sur le feu *à volonté ou de billebaude.*

D'après ce que nous avons dit dans le cours de cet article, on juge aisément que le *feu* de billebaude est celui que nous préférons; on juge encore avec facilité que nous voudrions que deux rangs seuls tirassent à la fois; qu'on accoutumât le soldat à bien placer son fusil contre l'épaule, à ajuster avec attention & à recharger avec soin; ces trois objets doivent entrer dans l'instruction particulière du soldat, & même la constituer en grande partie.

Tels sont les différents *feux* connus jusqu'à ce jour; tels sont leurs avantages & leurs inconvénients; hatons-nous de jetter un coup-d'œil rapide sur le reste des objets qui doivent completter cet article.

§. XXI.

Du feu *rasant & du* feu *fichant.*

Les différents *feux* dont nous venons de nous occuper, peuvent être rasants ou fichants, perpendiculaires ou obliques : lorsque celui qui tire vise un objet qui est à-peu-près à même hauteur que lui, on dit que le *feu* est rasant; on dit au contraire que le *feu* est fichant quand il est dirigé vers un objet plus ou moins élevé que l'endroit d'où il part.

Le *feu* rasant est préférable au *feu* fichant, parce que s'il n'atteint point l'objet vers lequel il est dirigé, il peut en atteindre ou frapper quelqu'autre placé sur la même ligne; au lieu que le *feu* fichant se

Digitized by Google

se perd dans l'air, ou s'enfonce dans la terre s'il n'est pas bien dirigé.

§. XXII.

Du feu perpendiculaire & du feu oblique.

Quand l'homme qui fait *feu* tire droit devant lui sans avancer ou effacer une épaule plus que l'autre, le *feu* est perpendiculaire; il est oblique quand, avançant une épaule plus que l'autre, le soldat dirige son arme ou vers sa droite ou vers sa gauche.

Pour prouver la nécessité & les avantages des tirs obliques, nous allons emprunter les expressions de l'auteur de l'essai général de tactique; nous nous abstiendrons de donner à cet ouvrage les louanges qu'il mérite, il n'a pas besoin de ce nouvel hommage, & nous nous sommes imposé la loi de ne donner des éloges à aucun homme vivant.

J'ai observé, dit M. de Guibert, « que l'infanterie tiroit machinalement & n'étoit point exercée aux *feux* obliques & croisés; il semble même qu'on n'ait pas cru qu'il fût possible de tirer ces sortes de *feux* d'une troupe rangée en ligne droite; ce n'est qu'en plaçant l'infanterie derrière des flancs de fortifications, ou en suivant des ordres bastionnés, qu'on a imaginé de se procurer des tirs croisés sur un point; on peut cependant en tirer d'une troupe formée en ligne droite; car un soldat en compagnie, tout un bataillon même, peut tirer obliquement. Je dis un bataillon seulement, parce qu'au-delà du front d'un bataillon, les tirs deviendroient trop obliques pour que le soldat pût ajuster avec facilité ».

Tous les soldats du premier rang & ceux d'une file isolée peuvent, en avançant légèrement l'épaule droite ou l'épaule gauche, tirer obliquement à droite ou à gauche, cela est vrai; mais d'une file entourée de deux autres, il n'y a, ce me semble, que le chef de la file qui puisse jouir de cet avantage; au moins n'avons-nous pu réussir à placer obliquement les fusils des second & troisième rang.

J'exercerai donc l'infanterie, continue M. de Guibert, relativement à ces vues: « le *feu* ordinaire & habituel sera le *feu* direct; je commanderai aussi, quand je le voudrai, à une division de mon bataillon ou à un bataillon de mon régiment, *feu* oblique à droite, ou *feu* oblique à gauche. Si je veux donner plus d'obliquité à mes tirs flanquants & les faire converger à une distance plus rapprochée de mon front, j'écharperai légèrement l'alignement des divisions ou bataillons qui me donnent ces tirs, & je les porterai suivant mes vues de direction ».

Examinons maintenant dans quelles circonstances & jusqu'à quel point l'obliquité & la convergence des tirs peuvent être avantageuses, afin de déterminer les occasions où il faudra s'en servir: 1°. « l'ennemi venant sur moi en colonne ou sur un front inférieur au mien, il me donne prise sur ses flancs; 2°. s'il ne s'attache qu'à une partie de mon front, alors les parties qu'il n'attaquera pas, peuvent prendre des revers sur lui, ou du moins croiser leurs *feux* avec ceux de la partie attaquée; 3°. je peux enfin me servir des tirs obliques, même quand l'ennemi viendroit à moi sur un front égal au mien, parce que mes *feux* étant réunis & convergents, ils en seront plus meurtriers, puisqu'il n'y aura aucune partie de mon front qui ne soit traversée & battue par eux. »

Il faut observer toutefois qu'à moins qu'on ait, par la position du terrein, quelques troupes dans des points flanquants en avant de la ligne, il est nécessaire, pour que la protection que les *feux* obliques & croisés peuvent donner à un front attaqué ait son plein effet, que les tirs ne soient bien rendus obliques que quand l'ennemi est environ à 60 ou 80 toises, & qu'il n'y ait jamais qu'un seul bataillon au plus qui croise ses *feux* avec ou pardevant le bataillon voisin. C'est cette théorie des tirs qu'il est bien important que les officiers méditent & réduisent en pratique. D'elle peut dépendre, je crois, le succès de la plus grande partie des actions de guerre, soit qu'on défende un poste, soit qu'on l'attaque; car réunir le plus de *feux* possibles sur le point qu'on veut attaquer ou défendre; occuper les saillants qui le flanquent ou qui l'enfilent; multiplier les *feux* de ces saillants, & assujettir l'ennemi à passer sous eux, si l'on défend; les éviter ou les éteindre, si l'on attaque, tout cela est du ressort de la tactique comme de la science des fortifications, tout cela se peut en campagne & avec des bataillons, sans retranchement, comme derrière des remparts, ou des tranchées; mais il faut pour cet effet que les officiers connoissent les différences des directions des *feux*, les effets qui en résultent, & que les soldats soient exercés en conséquence.

§. XXIII.

Quel est le meilleur d'un feu très vif ou d'un feu bien ajusté?

Un sauvage pour qui l'on traduiroit l'énoncé de ce problème riroit, sans doute, aux dépens de celui qui le lui expliqueroit: prenez-vous vos ennemis, diroit-il, pour des oiseaux que l'explosion de la poudre fait envoler; pour des lièvres timides que la chûte d'une feuille épouvante; ou pour des femmes européennes, qui ne peuvent entendre sans frémissement le bruit le plus léger? Non, sans doute, lui diroit-on, nos ennemis sont très valeureux, nos soldats sont très braves; nous sçavons, en général, que le bruit n'est que du bruit, qu'il n'y a que les coups bien ajustés qui nuisent à nos ennemis; & cependant nous cherchons plutôt à

Digitized by Google

faire tirer avec précipitation qu'avec soin ; nous avons éprouvé, dans différents combats, que sur deux cents coups de fusils, il y en a à peine un qui porte (témoin Malplaquet). Nous avons vu une ligne de troupes presque retranchée derrière les cartouches qu'elle avoit brûlées, sans avoir fait beaucoup de mal à l'ennemi (témoin Czaslau); touts nos guerriers & touts nos écrivains didactiques nous recommandent de nous occuper davantage de bien tirer que de beaucoup tirer, & cependant nous nous occupons presque uniquement de cet objet. Si vous me demandiez la raison de cette contradiction, je répondrois : nous avons été séduits par l'exemple d'un grand prince que nous nous faisons gloire de copier dans les petites choses ; nous imaginons que le grand bruit étourdit & anime nos propres soldats ; nous avons l'air de croire que nos troupes ne sont destinées qu'aux exercices de parade & qu'à l'amusement de ceux qui les commandent, ou qui les regardent. Que vous êtes fous, repartiroit le sauvage ; si un de nos guerriers tenoit jamais un semblable langage, il ne trouveroit personne qui voulût *hasarder avec lui* ; croyez-moi, changez de manière, accoutumez vos soldats à ne tirer, qu'après avoir chargé avec soin, & visé avec attention, où la première campagne que vous ferez sera marquée par autant de défaites que vous aurez livré de combats.

§. XXIV.

Quels moyens peut-on employer pour rendre les feux *de l'infanterie très meurtriers ?*

Pour rendre le *feu* de l'infanterie très meurtrier, il faut que le soldat sçache, non-seulement qu'il doit charger avec soin, & viser avec attention ; mais qu'il connoisse encore les différentes manières dont il doit viser, suivant l'éloignement de l'objet vers lequel il dirige ses coups. Il y a déja longtemps que M. de Guibert a avancé ces vérités ; son livre a été lu avec tout l'empressement qu'il devoit inspirer ; touts les colonels l'ont étudié, touts les officiers généraux l'ont médité, & touts ont été convaincus, mais aucun n'a mis en pratique les excellents conseils qui y sont renfermés ; nous ne transcrirons point ici ses conseils, nous aimons mieux renvoyer à l'ouvrage même. *Voyez* donc le *chapitre quatrième du tome premier* : l'auteur y enseigne, non-seulement la manière dont on doit diriger les coups de fusil, mais il indique encore les exercices par le moyen desquels on peut faire atteindre à une troupe la perfection en ce genre. *Voyez* aussi *l'article VI du chapitre VI du tome II de l'Examen critique du militaire François.*

§. XXV.

Des occasions où l'on doit faire feu, *& de celles où l'on doit charger à l'arme blanche.*

De toutes les questions militaires, celle qui est l'objet de ce paragraphe, étoit jadis la plus compliquée, & aujourd'hui c'est la plus simple, surtout pour la nation Françoise. Lisez les partisans de l'ordre mince, lisez ceux de l'ordre profond ; parcourez les ouvrages des écrivains nationaux ; ceux des écrivains étrangers ; méditez les écrits des maitres de l'art, & ceux des hommes les moins instruits ; consultez les plus ignorants & les plus doctes, les généraux & les soldats ; touts vous diront, qu'on ne doit se borner à faire feu, que lorsqu'on ne peut joindre l'ennemi avec l'arme blanche. On trouvera de nouvelles preuves de cette vérité dans une infinité d'articles de cette Encyclopédie, & dans le paragraphe suivant.

§. XXVI.

Doit-on faire feu *en marchant ?*

L'ordonnance de 1764, destinée à règler l'exercice de l'infanterie résout ce problême de la manière la plus claire : « Il seroit inutile, dit-elle, d'apprendre à l'infanterie à tirer en marchant ; il faut bien imprimer dans l'esprit de l'officier & du soldat, qu'on ne doit jamais s'amuser à faire *feu*, que lorsqu'il est absolument impossible, par rapport à des obstacles insurmontables du terrein, de charger les ennemis à l'arme blanche ; que la vraie force de l'infanterie consiste dans son impulsion & à joindre promptement les ennemis sans tirer, & qu'il n'y en a point dont la nation Françoise ne vienne aisément à bout, en suivant cette méthode ».

Rien de plus clair & de plus vrai que cette assertion ; rien de plus sage que de répandre ainsi dans les ordonnances, les opinions que l'on veut graver dans le cœur des militaires ; je serai fort trompé, si à la première guerre, on ne voit point l'infanterie, tenir tête à la cavalerie, même dans les endroits les moins favorables. Et cette révolution ne viendra peut-être, que des mots suivants, que le rédacteur de l'ordonnance de 1776 y a insérés. « L'infanterie, dans quelque disposition qu'elle combatte, soit en colonne, soit en bataille, doit être convaincue que la cavalerie n'est redoutable pour elle qu'à l'instant où elle cesse de vouloir lui résister ». Je sçais bien que l'ordonnance qui règle l'exercice de la cavalerie, avance une opinion tout-à-fait opposée ; mais qu'importe. La plupart des militaires lisent à peine les ordonnances de leur arme ; comment iroient-ils s'ennuyer à étudier celles qu'ils ne sont pas obligés de sçavoir ? Si l'on vouloit avoir de nouvelles preuves de l'inutilité du *feu* en marchant, on pourroit recourir à la fin du *chapitre VI* de l'*Essai général de tactique.*

§. XXVII.

Lequel est préférable ou du feu *règlé ou du* feu *à volonté ?*

Cette question a déja été débattue dans le para-

Digitized by Google

graphe VIII de cet article ; mais comme nous n'avons pu rapporter, dans cet endroit, qu'une partie des raisons qui existent en faveur de l'une & de l'autre de ces opinions, nous allons achever de les rassembler ici. Les partisants du *feu* réglé par pelotons, section & division, disent que cette régularité est faite pour produire de grands avantages ; que cent, deux cents coups de fusils qui arrivent en même temps sur un espace peu considérable, y mettent un grand désordre, y font une large trouée ; qu'au moyen du *feu* réglé, on ne se défait que du *feu* que l'on veut, & à l'instant où on le juge à propos, & qu'on n'en est jamais dégarni dans le moment où il est le plus nécessaire.

Les partisants du *feu* à volonté, rapportent à leur tour, pour défendre leur opinion, toutes les raisons que nous avons données dans les paragraphes précédents ; & ils ajoutent, quand on fait le *feu* à volonté, les soldats s'animent les uns les autres à charger promptement, & à tirer à coup sûr ; l'attention n'est point distraite ou partagée, par la nécessité d'écouter les commandements ; & chacun faisant de son mieux, le succès en est presque certain. Pour prouver les avantages du *feu* à volonté, ils disent : que nos ennemis ne redoutent point notre *feu* réglé, mais beaucoup notre *feu* à volonté ; que nos grands généraux n'ont jamais exigé que leurs soldats tirassent ensemble, mais qu'ils ajustassent bien ; quant à nous, nous disons que le *feu* à volonté, tel que nous l'avons décrit, obviant aux inconvénients qu'on reproche généralement à cette espèce de *feu*, il doit avoir presque toujours la préférence sur le *feu* réglé ; mais qu'on peut cependant quelquefois, avec avantage, employer le *feu* de bataillon & de demi-rang, mais jamais de plus petites divisions.

§. XXVIII.

Doit-on tirer le premier ou doit-on essuyer la décharge de l'ennemi ?

Ce problème, tel que nous venons de l'énoncer, nous paroît insoluble : pour bien le résoudre, il faut le rendre moins général, & demander, premièrement, si une troupe qui va attaquer un ennemi dont elle n'est séparée par aucun obstacle, & qu'elle veut enfoncer, doit attendre avant de faire *feu* qu'il ait tiré sur elle ; secondement, si une troupe qui va être assaillie en plaine par un ennemi qui marche à elle, doit attendre qu'il soit très proche pour tirer sur lui ; troisièmement enfin, comment doit agir une troupe placée derrière un retranchement.

D'après les principes que nous avons établis dans le courant de cet article, on devine d'avance que nous ne conseillerons jamais à une troupe qui veut en forcer une autre de s'arrêter à cinquante pas d'elle pour faire *feu* ; mais si elle avoit commis cette faute, quelle conduite devroit-elle tenir ? Elle devroit, ce me semble, sans attendre la décharge de l'ennemi, oubliant l'usage constant des François, faire sur lui un *feu* vif, réglé ou à volonté : c'est le récit de la bataille de Fontenoy qui nous a déterminés à adopter cette opinion ; pourquoi cette journée célèbre, une ligne d'infanterie composée de beaucoup de troupes d'élite, entre autres des gardes Françoises & Suisses, d'une partie du régiment du Roi, prit-elle la fuite, après avoir laissé sur le champ de bataille environ mille hommes, dont cinquante officiers, & cela sans avoir tué un seul des alliés ? C'est parce que ceux qui commandoient cette ligne crurent qu'il étoit glorieux d'essuyer à bout portant tout le *feu* des ennemis ; j'admire cette intrépidité, mais je ne puis applaudir à cette conduite. Si au moment où les François s'arrêterent, ils avoient fait une première décharge ; si, à l'exemple des officiers Anglois, ils avoient forcé leurs soldats à bien viser, ils auroient sans doute mis le désordre dans la fameuse colonne, qui ne faisoit que commencer à se former ; ils auroient pu fondre sur elle & la disperser, ou au moins, s'ils n'avoient pas eu assez de résolution pour l'attaquer à l'arme blanche, n'auroient-ils pas eu à souffrir le *feu* de touts les hommes, qu'ils auroient mis hors de combat.

Dans cette première supposition, il importe donc de ne point avoir la vanité mal placée, d'attendre que l'ennemi ait fait la première décharge.

Ce sera encore la bataille de Fontenoy qui nous fournira le moyen de résoudre la seconde supposition que présente notre problème général. Les alliés qui voyoient venir à eux une ligne d'infanterie assez considérable, firent-ils bien d'attendre pour faire *feu* sur elle qu'elle fût arrivée à la distance de cinquante pas ? Oui, dira-t-on, puisque le succès couronna leur conduite ; mais les militaires sages qui ne décident point sur un seul évènement, ne seront-ils pas d'un avis différent ? Si j'avois cette dernière opinion à défendre, je dirois : en ne tirant point sur un ennemi qui vient à vous, & auquel vous ne voulez pas épargner la moitié du chemin (ce qui feroit cependant bien fait), vous vous privez de l'avantage de tuer plusieurs de ses soldats, d'en intimider plusieurs autres par le sifflement des balles, & par le spectacle des morts & des blessés ; vous ne profitez pas de l'effet que cette frayeur doit produire sur les nouveaux soldats, & vous ne mettez pas dans les rangs un désordre que vous pourriez y porter. On ne peut douter en effet que de deux troupes, également braves & nombreuses, dont une attend sans tirer l'ennemi qui vient à elle, & dont l'autre fait successivement éprouver à celui qui se dirige vers elle un *feu* bien ajusté, on ne peut douter, dis-je, que la seconde ne soit plus aisément victorieuse que la première. Le bataillon qui se diri-

Digitized by Google

gera vers la troupe qui fera *feu* fera moins nombreux & moins bien ordonné que l'autre, & il aura à combattre une troupe fortifiée par la certitude d'avoir fait éprouver de grandes pertes à ses adversaires. La frayeur devra donc naturellement s'emparer de l'une, tandis que l'autre sentira son courage se fortifier.

Puisqu'il est avantageux à une troupe qui est en rase campagne de faire *feu* sur l'ennemi qui vient à elle, à plus forte raison une troupe qui est derrière un retranchement ou un fossé doit-elle faire usage de son arme de jet, aussi-tôt que cela lui est possible. Quand bien même Montécuculli ne vous auroit pas enseigné que la fin des armes offensives est d'attaquer l'ennemi & de le battre incessamment depuis qu'on le découvre jusqu'à ce qu'on l'ait entièrement défait, nous l'aurions appris devant Turin. Dans le commencement de cette journée si fatale à la France, nous tirâmes sur les Impériaux dès le moment où ils furent à portée, & toujours ils rebroussèrent chemin avant d'avoir gagné le pied des ouvrages; mais nos généraux ayant changé d'opinion & ordonné à nos soldats de réserver leur *feu* & de ne tirer qu'à brûle-pourpoint, les Allemands, après avoir essuyé cette décharge unique, abordèrent avec toutes leurs forces & sans avoir le temps de réfléchir sur le danger, franchirent nos lignes sans peine.

De tout ce que nous venons de dire, il résulte qu'une troupe qui ne veut point, ou ne peut pas aborder l'ennemi, doit se garder de lui laisser l'avantage de faire sur elle le premier *feu*.

Il nous resteroit encore pour completter cet article à parler de la conduite des officiers pendant que leurs troupes font *feu*, des personnes que les soldats doivent viser de préférence, du *feu* de la cavalerie, & de la manière dont l'infanterie doit tirer contre cette arme. Mais comme les questions sont discutées sous les mots *fusil*, *bayonnette*, *défense des ouvrages en terre*, nous renvoyons nos lecteurs à ces articles (C.).

FEU FICHANT. *Feu* qui partant du flanc d'un bastion, frappe la face du bastion opposé.

FEU RASANT. *Feu* qui partant du flanc d'un bastion, a ses tirs parallèles à la face du bastion opposé.

FEUILLÉE. Baraques de feuilles & branchages que les troupes se font dans un camp, où elles doivent rester long-temps dans l'arrière saison.

FICHE. Fiques qu'on emploie pour marquer le camp. C'est ce qu'on nomme jalon dans l'arpentage.

FILE. On nomme ainsi plusieurs hommes placés les uns derrière les autres sur un alignement perpendiculaire au front.

FLANC. Extrémité des files d'une troupe. Le *flanc* d'une troupe étant sans défense, elle est battue quand elle est prise en *flanc*. Il faut donc assurer ses *flancs* soit en les appuyant à des endroits inaccessibles tels qu'une grande rivière, un marais, des rochers impraticables, soit en la protégeant par des retranchements, des chariots, des troupes, de l'artillerie: c'est ce que le moins habile officier n'ignore pas & ne néglige jamais; mais il y a du choix, du talent & de l'art à le bien faire.

FLANC. Partie du rempart qui joint l'extrémité de la face d'un ouvrage à la gorge.

Le *flanc* du bastion est la partie qui joint la face à la courtine. *Voyez* BASTION. Il doit avoir au moins vingt toises, & au plus trente; mais sa grandeur en général doit se régler par l'étendue des parties qu'il doit défendre, & où l'ennemi peut s'établir pour le battre.

FLANC BAS *ou* PLACE BASSE. Espèce de *flanc* que les anciens ingénieurs construisoient parallèlement au *flanc* couvert ou à orillons, & au pied de son revêtement. *Voyez* CAZEMATE.

Les *flancs bas* servent à augmenter la défense du *flanc*; & comme ils sont peu élevés, l'ennemi a peu de prise sur eux, & leur feu rasant lui cause beaucoup d'obstacles dans le passage du fossé. Les tenailles de M. de Vauban peuvent tenir lieu de cette sorte de *flanc*. *Voyez* TENAILLE.

FLANC CONCAVE. C'est un *flanc* couvert ou à carillons, qui forme une ligne courbe, dont la convexité est tournée vers le dedans du bastion. Quelques auteurs donnent au *flanc concave* le nom de *tour creuse*, parce qu'il a la même figure en dedans du bastion, qu'une partie des tours dont on se servoit anciennement dans la fortification.

FLANC COUVERT. Est celui dont une partie rentre en dedans du bastion, laquelle est couverte par l'autre partie vers l'épaule, qui est arrondie ou en épaulement. *Voyez* ORILLON & BASTION.

Le *flanc* est aussi couvert, dans plusieurs constructions, par le prolongement de la face du bastion, arrondie ou en épaulement.

FLANC-RASANT. Celui d'où l'on voit directement la face du bastion voisin, c'est-à-dire celui qui est perpendiculaire à la ligne de défense.

FLANC OBLIQUE. Celui qui est oblique à la ligne de défense.

FLANÇOIS. Pièce de l'armure du cheval: cette pièce couvroit les flancs.

FLÈCHE, arme de jet qu'on lance avec l'arc. C'est une verge ou petit bâton armé d'une pointe d'os ou de fer à l'une de ses extrémités, & quelquefois empenné à l'autre. Il y en a de différentes grandeurs, depuis environ deux pieds jusqu'à six. La plupart des nations sauvages, & quelques-unes de celles d'Afrique & d'Asie, ont encore l'usage barbare d'empoisonner leurs flèches. Ils font la guerre en détruisant tout: nous la faisons avec le moins de mal que ce fléau peut en comporter; & Montaigne ose vanter la barbarie sauvage, & improuver notre droit de la guerre! Où la déraison ne va-t-elle pas se loger? (*V.* ARMES.) (K.)

Les *fleches* empoisonnées sont malheureusement

Digitized by Google

de la plus haute antiquité ; ce fatal secret a par-tout précédé l'usage du fer ; c'étoit pour repousser les bêtes féroces, à quoi les pierres, les dents, les cornes & les arrêtes ne suffisoient pas. Bientôt après les sauvages les employèrent dans leurs guerres nationales : les Gaulois n'en ont jamais fait d'usage que pour la chasse. Le suc le plus dangereux dont les Américains se servent, est celui du mancanilier ou mancenillier, qui croit dans l'île de Saint-Jean ou de Porto-Rico, à la hauteur d'un grand noyer ; quand la sève les fait transpirer, on incise le tronc, on reçoit cette sève dans des coquilles au pied de l'arbre, on y trempe la pointe des *fleches*, qui acquièrent par-là la propriété de donner la mort la plus prompte. On a vu qu'au bout d'un siècle & demi, l'activité du poison s'étoit conservée : les Espagnols, dans leurs guerres contre les Caraïbes, ont cherché longtemps en vain des contre-poisons pour se garantir de ces traits : un enfant sauvage l'indiqua enfin : c'est d'avaler quelques pincées de sel, ou, à son défaut, de boire trois ou quatre gobelets d'eau de mer, ou du sucre de cannes.

La piane, ou le curare, est un autre végétal qui fournit aux Américains méridionaux le venin de leurs armes ; l'arbre nommé *ahouai-guacu* est aussi venimeux. On trouve dans la plupart des iles de l'Océan indien, & le long des côtes de l'Arabie jusqu'à la Chine, l'usage des armes empoisonnées. Dans la presqu'île du Gange, à Malaga, au Pégu, à Java, à Sumatra, on se sert des cris & des canjaxes, poignards dangereux, empoisonnés jusqu'à la moitié de la lame.

Ceux de Java plongent leurs traits dans le venin du lésard geuho, dont le contre-poison est la racine du saffran d'Itierra.

Les insulaires de Macassar ont le plus horrible secret pour empoisonner leurs petites *fleches* à farbacanes, d'un miel brûlant qui coule d'un arbre ; les sauvages de Surinam, colonie Hollandoise, au sixième degré de latitude, empoisonnent aussi leurs *fleches* dans le suc du même arbre. Voyez la *Description hist. de cette colonie*, 1769, 2 *vol. in*-8°. Les Scythes & les Brachmanes lancèrent des traits funestes à plusieurs Macédoniens. *Rech. sur l'Amérique*, *Journ. Encyclop. sept.* 1769. (C.).

Mais il n'y a point de poison plus subtil & plus dangereux que celui de l'arbre nommé bohon-upas, qui croit dans l'île de Java. Il détruit tout ce qui a vie à trois ou quatre lieues à la ronde. Le poison de cet arbre est une gomme qui filtre entre l'écorce & le bois. Le *Mataram*, ou empereur de l'île le fait recueillir par les criminels condamnés à mort. La plupart y périssent, mais quelques-uns en reviennent, & obtiennent alors leur grace. Le prince pourvoit même à leurs besoins pendant le reste de leurs jours. Ainsi, dans l'espoir de conserver la vie, ils ne balancent point à se charger de cette commission périlleuse. Ils ont soin de prendre le vent, & recueillent la gomme dans une boite d'argent ou d'écaille de tortue. On assure qu'il en revient à peine un sur dix. On trempe dans ce poison la pointe de toutes les armes. Si le *bohon-upas* existoit dans un royaume d'Europe, il seroit bientôt détruit ; mais le *Mataram* de Java le conserve avec soin comme un don précieux de la providence. (K.).

FLECHE. Petite pièce de fortification composée de deux faces. On la place au pied du glacis, devant les places d'armes du chemin couvert, pour en retarder l'approche.

FLOTTEMENT. Courbure que prennent quelques parties d'une troupe en bataille, qui marche en avant.

Plus le front d'une troupe est étendu, plus il est difficile d'éviter le *flottement*. On n'y parvient qu'en enseignant au soldat les principes qu'il doit suivre pour prendre l'alignement & le conserver, & en l'exerçant fréquemment à l'application de ces principes. (*V.* Alignement & Tactique.) Mais quelque soin que l'on prenne, & quelque attention que le soldat & l'officier y apporte, on ne peut pas espérer qu'il n'y ait aucun *flottement*, & que la troupe marche, comme si elle formoit un corps solide ; tout ce qu'on peut raisonnablement en attendre, c'est que l'ondulation soit peu sensible, & que l'attention du soldat & la vigilance de l'officier la répare promptement. Une troupe peut être assez bien exercée, pour que le *flottement* soit presque insensible pour ceux qui la voient d'une certaine distance. On atteindra cette perfection, après une longue paix, à l'entrée d'une guerre ; mais on aura fait à peine quelques campagnes, que l'on aura de nouveaux soldats peu exercés, d'anciens soldats fatigués, moins forts, moins capables de l'attention nécessaire, l'alignement sera moins parfait, le *flottement* plus considérable. Alors il n'y a que la sûreté du principe d'alignement, & la vigilance des officiers qui puissent rendre ce défaut le moindre qu'il est possible, suivant les circonstances.

Quelques auteurs, & entr'autres Folard, ont conseillé de diminuer l'étendue du front des troupes. Mais, outre qu'il est encore plus difficile de marcher serré que de marcher aligné, il y aura encore un front très-étendu, & la difficulté sera la même. — On donneroit peut-être quelque facilité, pour diminuer le *flottement*, si, de deux en deux compagnies, c'est-à-dire entre les pelotons, on laissoit un très petit intervalle. Lorsque les divisions sont indépendantes, c'est-à-dire lorsqu'elles ne se touchent pas, elles s'alignent plus facilement, & le désordre de l'une influe moins sur l'ordre des autres : d'ailleurs, ces intervalles étant très petits, ne pourroient pas nuire.

FONG. Coutelas des Nègres foulis. (*V.* Armes, Afrique.)

FORMATION. Disposition d'une troupe par rangs, files & divisions. (*V.* Tactique.)

Former (une troupe), c'est la disposer par rangs, files & divisions.

Digitized by Google

Former une troupe en bataille, c'est placer ses divisions, l'une à côté de l'autre, sur la hauteur & la profondeur prescrite par les ordonnances. *Former* une troupe en colonne, c'est placer ses divisions, l'une derrière l'autre; dans cette disposition, la profondeur totale est ordinairement plus grande que le front.

Former un soldat, c'est l'accoutumer à la discipline, & lui enseigner les exercices militaires: *former* un officier, c'est lui apprendre à obéir & à commander.

FORTIFICATION. Arme défensive immobile.

Celle-ci a été sans doute la première de son genre. C'est la nature même qui l'a indiquée. Le premier homme qui, étant attaqué par un adversaire plus fort, a eu le sentiment de sa foiblesse, a dû chercher à y suppléer. Un buisson, un rocher, le tronc d'un arbre lui aura servi de *fortification*. Nous ne voyons pas aujourd'hui en général que les sauvages en ayent d'autres. Et comme le fond naturel sert toujours de base à la culture la plus parfaite, nous employons encore cette *fortification* primitive dans les attaques particulières & subites. Nos troupes se couvrent de buissons & de troncs d'arbres à l'attaque d'un bois: en plaine elles se saisissent de l'avantage d'un ravin, d'un fossé, d'une haie. La haie naturelle a fait imaginer l'artificielle, ou l'abattis. Le rocher aura donné l'invention de la muraille sèche; le ravin celle du parapet fait de la terre d'un fossé.

Ces premières fortifications ont défendu les premières demeures, d'abord contre les bêtes féroces, supposé que l'homme, pour attaquer, ait eu besoin de leur exemple; ensuite contre les hommes qui les ont imitées. Les habitants de la nouvelle Zélande emploient toutes ces espèces de fortifications, des parapets quelquefois hauts de vingt-deux pieds depuis le fond du fossé, qui en a quatorze; des palissades inclinées en dehors, enfoncées profondément sur le haut du parapet, & au bord extérieur du fossé, des avant fossés, des plateformes de vingt pieds de haut sur six de large, d'où ils peuvent lancer des traits & des pierres; des palissades de dix pieds de hauteur qui environnent leurs habitations. On retrouve cette fortification au nord de l'Amérique; une, deux & quelquefois trois enceintes de palissades, entrelassées de branches d'arbres qui ne laissent aucun vuide, & ordinairement des creneaux à la dernière. Voilà les commencements de l'art dans touts les pays: par-tout, plutôt ou plus tard, il commence & finit de même.

Un parapet & un fossé, ou une simple muraille, mirent les premières demeures à l'abri d'une attaque subite. Josephe attribue à Caïn l'invention des murs; Sanchoniathon aux frères de Chryser, qui découvrit l'art de travailler le fer; & Pline à Thrason. Cependant il parut que les villes furent long-temps sans enceinte, du moins en quelques pays. L'histoire nous apprend qu'en Egypte, Uchorée entoura Memphis de parapets de terre & de fossés, qui la mirent également à l'abri des ravages du Nil & des insultes de l'ennemi. Dans l'Assyrie, Sémiramis entoura Babylone de murailles. Saba, que Moïse assiégea en Ethiopie, & qui fut ensuite nommée Méroé par Cambyse, étoit environnée de murs. L'île dans laquelle elle étoit située avoit plusieurs digues qui la défendoient contre le Nil & contre l'ennemi.

Tant que l'escalade fut la seule manière d'attaquer les places, une simple enceinte suffisoit. Lorsqu'on eut imaginé des machines pour approcher à couvert, battre, ébranler & ruiner les murs; on vit facilement que l'assiégeant parvenu au pied d'une muraille droite n'étoit plus vu de la place, & travailloit en sûreté. On vit que cette sûreté diminuoit dans les parties où le terrein avoit forcé la muraille de former un angle en rentrant. L'expérience apprit que cette défense trop oblique étoit imparfaite; que la nature ne la donnoit pas toujours; & que l'ennemi trouvoit souvent des parties où elle étoit nulle. L'art y suppléa en interrompant la ligne droite par des parties saillantes que l'on nomma tours. Alors on fut en état de voir l'ennemi lorsqu'il s'approchoit de la courtine ou partie de muraille qui joignoit ensemble deux tours. De plus, une tour découvrit l'autre & servoit à la défendre. Ainsi on dut les éloigner entr'elles de la portée du trait.

Il paroît que les premières tours furent, comme l'enceinte, composées de parties droites, c'est-à-dire d'une face & de deux flancs, qui suivant la construction la plus simple, furent sans doute perpendiculaires, tant à la courtine qu'à la face de la tour. On ne fut pas long temps à s'appercevoir que cette face avoit à peu près le défaut de la muraille sans tours, c'est-à-dire qu'étant parallèles aux deux courtines collatérales, elle n'étoit vue d'aucun endroit de la place. On y remédia en arrondissant la tour, qui fut mieux défendue, mais la courtine le fut moins, parce que la défense qu'elle tiroit de la tour fut moins directe.

Ce furent les cyclopes, suivant Aristote, & les Tyrinthiens, suivant Théophraste, qui inventèrent les tours. Il y en avoit à Ninive & à Babylone; mais y furent-elles dès la fondation de ces villes, ou furent-elles ajoutées par les rois qui aggrandirent & embellirent ces villes? Leur forme générale peut donner une idée de celle que les grandes villes de plaine avoient alors. Ninive formoit un quarré long de quatre cents quatre-vingts stades de circuit, ou environ dix-huit lieues. Les murs avoient environ quatre-vingt-dix pieds de hauteur, & assez de largeur pour que trois chariots y pussent courir de front. Les tours étoient une fois plus hautes que le mur, & il y en avoit quinze cents: ce qui donne environ trente toises de l'une à l'autre.

Babylone formoit un quarré dont chaque côté avoit cent vingt stades. Les murs étoient hauts

Digitized by Google

d'environ deux cents quatre-vingt-douze pieds, larges de soixante. Chacun des côtés avoit vingt-cinq portes, & trois tours de l'une à l'autre, mais seulement dans les parties les plus foibles où cette défense étoit nécessaire. Chaque tour avoit cent pieds au dessus du mur, & l'intervalle de l'une à l'autre étoit à peu près de cent vingt-cinq toises.

Il est vraisemblable que cette forme simple étoit la plus ordinaire, & que les fondateurs de ces villes ont seulement aggrandi un modèle primitif beaucoup plus ancien. On y peut observer, & la gradation de l'art, & celle des idées de faste & de magnificence. Avant les tours d'attaques & les béliers, un simple mur donna aux assiégés un grand avantage. Il n'y falloit alors ni beaucoup de hauteur ni beaucoup d'épaisseur; mais lorsque les assiégeants employèrent les forces méchaniques, il fallut leur opposer une plus grande résistance, avec des murailles plus hautes & plus épaisses. Les puissances politiques médiocres la proportionnèrent au besoin: les grands empires d'Orient, à l'exaltation de leurs idées de faste & de grandeur. Ces monarques, qui se disoient rois des rois, qui vouloient assujettir la terre, dont ils ne connoissoient qu'une petite partie, devoient bâtir Babylone & des pyramides.

Cependant, si nous nous transportons dans ces anciens temps, & si nous en considérons les mœurs, nous trouverons que ces grandes villes étoient nécessaires jusqu'à certain degré. Le pillage étoit l'objet principal des guerres. Les villes étoient un lieu de retraite & de sureté. Dès que l'ennemi paroissoit, les peuples s'y retiroient avec touts leurs biens. S'ils avoient multiplié ces espèces d'asyles dans les pays de plaine, cette division les auroit affoiblis, parce qu'une petite ville est plus facile à prendre psr une armée médiocre, & qu'elles l'auroient toutes été l'une par l'autre. On trouva donc que pour résister, il falloit se réunir en un grand corps de nation sous une même puissance, que pour mettre à l'abri dn pillage les richesses de cette nation, il falloit une grande ville entourée de murs pour ainsi dire inexpugnables. On eut de petites villes pour habiter pendant la paix, Memphis, Ninive, Babylone, pour résister aux incursions. Ces villes n'étoient pas peuplées à beaucoup près comme les nôtres, relativement à leur grandeur. Elles contenoieut une grande étendue en terres cultivées, utiles pendant les sièges ponr les subsistances, nécessaires en tout temps pour prévenir dans ces climats chauds les épidémies.

Les habitants des pays montagneux, étant plus à l'abri psr la nature de leur sol, eurent plus tard des villes fortifiées. Il paroît que celles de Canaan n'avoient que de simples murs, lorsque les Israélites entrèrent dans ce pays. Jérusalem n'eut peut-être de tours que sous le règne d'Osias, & lorsqu'on la rebâtit; elle n'en eut pas plus de quatre.

Le même roi Osias fit construire des tours aux entrées & passages du désert, c'est-à-dire, de la partie la plus montagneuse du pays, & la plus stérile. Cette fortification pouvoit tout au plus servir, par ses garnisons, à réprimer quelques troupes de brigands. Quelques peuples anciens en ont fait de très étendues, à dessein d'arrêter de grandes armées. Sesostris opposa aux incursions des Syriens & des Arabes un mur qui s'étendoit de Pelusium à Heliopolis, dans l'espace d'environ cinquante-sept lieues. Cette espèce de retranchement, destiné à réprimer des courses faites à cheval, n'est propre qu'à cet objet. C'est dans la même vue que les Chinois ont construit leur grande muraille contre les Tartares, & que ceux de la Crimée ont fermé la gorge de leur presqu'île par les lignes de Précop. On peut l'employer aussi contre des peuples peu instruits dans l'art de la guerre, comme il paroît que Trajan le fit dans la Dace, pour réprimer les barbares qui habitoient la Bessarabie; on voit encore en Moldavie quelques restes de parapet & de fossé que l'on croit avoir fait partie d'une ligne qui s'étendoit entre l'Ister & le Tyras, depuis l'embouchure de l'Arareus, aujourd'hui le Syret, jusqu'au lieu où est maintenant Bender. Telles furent les lignes d'Adrien dans la Bretagne, pour contenir les Calédoniens. Elles s'étendoient de l'embouchure de la Tine, sur la côte orientale, à un golfe de l'occidentale, nommé aujourd'hui *Solwaifiet*, & avoient environ vingt-sept lieues de long. Sévère, trouvant sans doute cette étendue trop difficile à garder, fit construire une autre ligne d'onze lieues, entre la pointe du golfe de Bodotrie, aujourd'hui d'Edimbourg, & la Glota ou rivière de Clyd.

L'art de fortifier est resté dans le même état, tant qu'on n'a pas eu pour ruiner les remparts de moyens plus puissants que le bélier & les mines anciennes. Lorsqu'on a eu la poudre & le canon, il a fallu leur opposer des murs plus solides, & en disposer les parties avec un art supérieur. On a abandonné les tours, parce qu'elles étoient trop petites, qu'elles fournissoient trop peu de défense, & n'en donnoient aucune à quelqnes parties du rempart, auxquelles le mineur pouvoit s'attacher sans aucun danger. Elles étoient d'ailleurs trop foibles pour résister au canon, sur-tout celles de forme ronde, qui peuvent toujours être battues perpendiculairement. On y a substitué les bastions, plus grands, plus solides, & qui présentent un angle à l'assiégeant, donnent moins de prise au boulet, parce qu'il ne fait que glisser sur les faces, à moins qu'on n'approche du flanc les batteries: ce qui oblige à les couvrir par des épaulements.

L'époque de l'invention des bastions est inconnue. Quelques auteurs l'attribuent à Zilca, chef des Hussites, d'autres à Achmet-Bassa, qui, ayant pris Otrante en 1480, fit, disent-ils, fortifier cette ville avec les bastions qu'on y voit encore aujourd'hui. Maffei, dans sa *Verona illustrata*, en donne la gloire à un ingénieur de Vérone, nommé *San Micheli*, & il se fonde sur ces deux raisons;

Digitized by Google

l'une, que Georges Vasari, dans ses *Vitæ excellentium architectorum*, Firenz. 1597, dit qu'avant San-Micheli, on faisoit les bastions ronds, & qu'il fut le premier qui leur donna la forme triangulaire: l'autre, qu'on voit à Vérone des bastions que l'on regarde comme les plus anciens, & qui portent les dates des années 1523, 1529, &c. Mais il s'en faut beaucoup que ces raisons ne soient démonstratives. Maffei prétend que les premiers livres dans lesquels il est parlé des bastions ne sont pas antérieurs, en Italie, à l'an 1500, & dans le reste de l'Europe à l'an 1600: cependant Daniel Speckle, ingénieur de la ville de Strasbourg, qui mourut en 1589, publia un traité de *Fortification*, dans lequel il dit avoir été le premier auteur Allemand qui ait écrit des bastions triangulaires. Ce fut Errard de Bar-le-Duc, ingénieur de Henri IV, qui en écrivit le premier en France. (*Voyez* SYSTÈME.). (K).

Cette partie de *fortification* étant la base de tout systême, il s'agissoit de lui donner la forme la plus avantageuse: c'est ce problème que Vauban a complètement résolu. Il a eu la gloire de porter pour ainsi dire à sa perfection l'art de fortifier les places & celui de les attaquer. Nous allons donner ses principes exposés par feu M. de Cormontagne, ingénieur en chef, qui lui-même a perfectionné le systême de Vauban dans quelques parties.

MAXIMES.

I.

Qu'il n'y ait aucun endroit dans tout le contour de la place, qui ne soit vu, flanqué & défendu.

II.

Que les parties qui sont faites pour flanquer les autres soient assez grandes & assez amples pour contenir les soldats & l'artillerie nécessaires à la défense des parties qu'elles flanquent.

III.

Qu'elles ne soient pas plus éloignées des lieux qui les flanquent, que de la portée ordinaire du fusil, qui est depuis 120 jusqu'à 160 toises au plus.

IV.

Quant aux flancs, plus ils sont grands, mieux ils valent, pourvu que leur grandeur n'altère rien à la mesure des autres parties. Ils ne doivent pas avoir moins de 15 toises dans les places tant soit peu considérables.

V.

Plus les bastions sont grands, plus leurs gorges sont grandes, & mieux ils valent, pourvu que leur grandeur n'altère en rien les mesures des autres parties. Ils ne doivent pas avoir moins de 18 toises de demi-gorge.

VI.

Les angles flanqués des bastions ne doivent jamais avoir moins de 60 degrés d'ouverture, parce qu'autrement quand on les bat, on les renverse facilement.

VII.

Les courtines ne doivent pas surpasser 85 à 88 toises, parce que la ligne de défense seroit trop longue. Elles ne doivent pas avoir aussi moins de 40 toises.

VIII.

Les faces des bastions ne doivent pas avoir plus de 60 toises par la même raison.

IX.

Il faut que les parties intérieures de la *fortification* soient plus élevées que les extérieures, afin qu'elles se puissent commander.

X.

Il ne faut pas qu'il y ait aucun endroit aux environs de la place à la portée du canon où on se puisse mettre à couvert, & qu'on ne soit vu de quelque endroit de la place.

XI.

Il faut enfin, autant qu'il se peut, qu'une place soit également fortifiée dans son contour, pour que l'ennemi ne l'attaque pas par l'endroit le plus foible.

Preuve de l'avantage des angles flanqués des bastions qui sont droits ou approchant, & du désavantage de ceux qui sont trop aigus.

Supposé que l'angle du bastion ABG, (*fig.* 180.), soit droit, je dis qu'il a tout l'avantage qu'il peut avoir, pour résister au canon de l'ennemi, voici comme je le démontre.

Qu'on le batte perpendiculairement par la ligne DE, il résistera autant qu'il est possible selon la ligne DF, laquelle étant parallèle à la face BA, est aussi longue qu'il se peut: de sorte que la résistance étant aussi grande, que la ligne par laquelle le corps résiste, est longue, l'angle flanqué qui sera droit, aura autant de force, & sera autant de résistance qu'il est possible.

Il n'est pas toujours possible de donner un angle droit

Digitized by Google

droit à un baſtion, & il eſt bon à 85, à 80 & à 75 degrés. Il y a des *fortifications*, comme au quarré, où on ne peut lui donner plus de 65 degrés.

Mais l'angle trop aigu, comme celui GHI, (*fig.* 181.), eſt à rejetter, parce qu'il y a moins de 60 degrés. En voici la preuve.

Qu'on batte du point K au point L, comme c'eſt l'ordinaire de battre d'abord une trace du baſtion. Tirez la ligne RM; LM aura peu de réſiſtance par le peu de diſtance qu'il y a de L en M, & de L en H. Par ce moyen vous renverſerez facilement l'angle flanqué, & vous ferez aiſément une grande brèche.

On n'approuvoit pas autrefois les baſtions qui étoient obtus, comme LMN, (*fig.* 182.), parce qu'ils ne pouvoient prendre du feu des courtines; qu'ils s'éloignoient trop des flancs oppoſés O & P, & qu'il y avoit trop peu de diſtance du point M au point Q pour s'y pouvoir retrancher. Mais les demi-lunes qu'on fait à droite & à gauche de ces courtines, forment un ſi grand rentrant ſur ſon angle flanqué, que cela répare avec uſure ce qu'il a de défectueux.

D'ailleurs on eſt obligé de s'en ſervir quand on a une ligne droite trop longue, & auſſi aux endroits où on ne peut avancer l'angle flanqué, comme ſur le bord de la mer, d'une rivière, ou d'une montagne, &c.

Avantages & déſavantages des flancs.

Le flanc A. F. (*fig.* 183.), ſelon le comte de Pagan, eſt perpendiculaire ſur la ligne de défenſe A. G. Il eſt ſort long, capable de contenir beaucoup d'artillerie & d'hommes; mais il raccourcit trop la face du baſtion & ſe préſente trop à la contre-batterie des ennemis.

Le flanc perpendiculaire ſur la courtine, comme A. C. de la méthode du chevalier de Ville, eſt trop court, & ne raſe pas bien la face.

Le flanc A. D. perpendiculaire ſous la ligne de défenſe BH, de la méthode d'Erard, vaut moins que le précédent; il eſt plus court, & ne découvre preſque rien le long de la face J. G. qu'il doit défendre. Il couvre fort bien la batterie, mais il la rend inutile, & n'eſt propre qu'à ruiner ſon oppoſé J. B.

Le flanc A. E. qui eſt celui que je donne, & qui eſt le même que celui de M. de Vauban, a touts les avantages qu'on peut ſouhaiter. Il eſt de 100 degrés d'ouverture ſur la courtine; il ne raccourcit pas trop la face; il contient aſſez d'artillerie, & il défend directement la face oppoſée. C'eſt tout ce qu'on peut deſirer ſur ce ſujet.

Enfin connoiſſant les défauts des angles & des flancs, nous pourrons avoir une méthode de fortifier très parfaite.

C'eſt ce que je vais expliquer dans le livre ſuivant, où je donnerai la manière de fortifier les polygones réguliers, commençant par le quarré; le triangle ayant des angles trop aigus pour en pouvoir faire une *fortification*, & n'étant propre tout au plus que pour un frontin de campagne.

Nota. Que quand le terrein le permet, il faut ſuivre, autant qu'il eſt poſſible, la régularité, afin que l'uniformité des parties rende la place également forte par-tout, & ne détermine pas l'ennemi à l'attaquer plutôt d'un côté que de l'autre.

Je vais donner deux manières de fortifier également, la première par le polygone intérieur, qui ſert pour la petite, la moyenne & la grande *fortification*, & la ſeconde par le polygone extérieur, qui eſt la méthode de M. *de Vauban* pour la grande *fortification*.

Ces deux méthodes reviennent preſqu'au même.

Conſtruction d'un quarré régulier.

Du point A. comme centre, (*fig.* 184.), & d'une ouverture à volonté, décrivez un cercle, que vous diviſerez en quatre parties égales aux points CDEB, & tirez des lignes au crayon d'un de ces points à l'autre, de même que du centre CDEB, leſquelles lignes vous ferez paſſer par-delà ces points. Diviſez un de ces côtés de votre quarré, tel que BC, en cinq parties égales, & portez une de ces parties de part & d'autre des points DECB, comme BFCG, & ce ſera la grandeur de vos demi-gorges. Les trois autres parties reſtent pour la courtine.

Cela étant fait, diviſez un de ces côtés, comme BC. en trois, & portez cette troiſième partie ſur les quatre rayons prolongés, comme du point B. au point H, & du point C au point J, & autres points DE de même, cela vous donnera les capitales de vos baſtions.

Enſuite tirez les lignes de défenſe au crayon GHFJ, & pour avoir les traces & les flancs des baſtions, ouvrez le compas du point H au point G; laiſſez une pointe en H. & portez celle qui eſt en G vers K.

Elle vous donnera le flanc GK de 100 degrés avec la courtine. Vous aurez auſſi la face K. J. Tranſportez auſſi cette même ouverture de compas du point J. au point F. & la pointe du compas reſtant en J. portez l'autre de F en L. vous aurez auſſi le flanc FL. & la face du baſtion LH. faites de même à touts les autres côtés, vous aurez touts vos baſtions conſtruits, de même que le corps de la place.

Enſuite prenez la diſtance de BC. que vous porterez en particulier pour en faire l'échelle, laquelle il faut prendre pour 120 toiſes, qui eſt la meſure ordinaire pour la petite *fortification*, comme eſt le quarré. C'eſt pourquoi vous la diviſerez en ſix parties égales, leſquelles vaudront vingt toiſes chacune. Vous diviſerez la première de ces parties en deux, dont chacune vaudra dix toiſes; & la première de ces parties vous la diviſerez encore en deux; pour avoir cinq toiſes, vous marquerez la valeur de toutes ces diviſions au

Digitized by Google

bas de vôtre échelle par des chiffres, comme vous le voyez au plan.

Des fossés.

Nous avons dit ci-devant que les fossés secs ou pleins d'eau seront généralement les plus profonds que faire se pourra, observant néanmoins que ceux qui sont secs ne doivent pas être si larges que ceux qui sont pleins d'eau, afin d'y être mieux couvert du feu des logements de l'assiégeant sur la contrescarpe. Ils sont bons depuis douze jusqu'à quinze toises de large : mais, s'ils sont pleins d'eau, on peut donner jusqu'à vingt toises, & plus si on veut.

Les meilleurs sont ceux qu'on peut tenir secs & pleins d'eau, suivant qu'il est nécessaire, comme ils sont à Landau, place en Alsace, dans lesquels, au moyen des écluses, on peut y donner de grands courants, parce qu'ils jouissent des avantages des uns & des autres. Et les plus mauvais sont ceux qui n'ont pas plus de deux à trois pieds d'eau, parce que l'ennemi les peut passer sans difficulté pour entreprendre sur les ouvrages, & que l'assiégé est obligé d'y faire les mêmes cérémonies que s'il y en avoit quinze pieds.

Pour le tracer, prenez quinze toises sur votre échelle, &, de cette ouverture, faites des angles flanqués de vos bastions comme des points HJ. les rondeurs QR. & ST. mettez une règle au point S & K qui est l'angle de l'épaule de votre bastion, & tirez au crayon la ligne S. K. jusques vers N. Tirez de même la ligne RL, qui coupe la première en N; ces deux lignes formeront l'angle de gorge de la demi-lune. Faites de même tout autour de la place, & son fossé sera construit.

De la contrescarpe.

Cette partie de la *fortification* que nous venons de tracer, & qui détermine le bord extérieur du fossé, en est une des plus essentielles. Les contrescarpes les plus élevées sont les meilleures, & il faut qu'elles ayent au moins dix pieds de hauteur pour être passables. Il faut aussi les revêtir de maçonnerie, si on veut qu'elles ayent quelques propriétés avantageuses pour la défense; car autrement, si la contrescarpe est en rampe, ou si les terres ont pris leur talut naturel, l'ennemi peut descendre dans le fossé sans aucune difficulté, & s'en rendre par ce moyen le maître. Cela lui donne beaucoup d'avantage pour entreprendre sur les ouvrages : au lieu qu'étant revêtues de maçonnerie, & les canons & les bombes ne pouvant rien contre son revêtement, il ne peut entrer dans le fossé que par des descentes, c'est-à-dire en défilant un à un, ou deux à deux tout au plus; ce qui est sujet à bien des inconvénients.

Car on peut le chicaner par différentes sorties sur son passage & logement de mineur; ce qui lui cause beaucoup de retardement & de perte. Ceci s'entend des fossés qui sont secs. Mais qu'ils soient ainsi ou pleins d'eau, lorsqu'il voudra attaquer les ouvrages, il sera obligé de défiler par un débouché, ou deux tout au plus, ce qui rendra la réussite de son entreprise incertaine, pour peu qu'on veuille profiter de cet avantage.

Les contrescarpes qui ne sont point revêtues, ont encore un défaut, qui est, qu'on ne pourroit pas soutenir ni communiquer dans les retranchements des places d'armes saillantes & rentrantes du chemin couvert, puisque l'ennemi seroit maître de descendre par-tout dans le fossé, quand il le voudroit, ce qu'on ne sçauroit empêcher; de sorte qu'on n'y feroit qu'une foible résistance : d'où on peut conclure qu'une place sans contrescarpe revêtue entraîne avec soi bien des défectuosités, particulièrement lorsque les fossés sont secs.

Des demi-lunes.

Les demi-lunes doivent être grandes; car plus leurs angles flanqués saillent en avant, plus l'ennemi a de peine à se loger sur les chemins-couverts des bastions de droite & de gauche, où il peut par ce moyen être vu presque de revers, pourvu néanmoins que leurs angles ne soient pas trop aigus.

Pour avoir la hauteur de la demi-lune & sa construction, ouvrez le compas du point F. à cinq toises au-dessus du point K. & vous porterez cette ouverture du milieu de la courtine au point M. ce qui vous donnera l'angle flanqué de la demi-lune.

Pour en avoir les faces, tirez une ligne au crayon du point M. à cinq toises au-dessus de K. pour que la demi-lune couvre mieux la courtine. Vous arrêterez sur le bord du fossé de la place ou point O. Tirez aussi du même point M, à cinq toises au-dessus de L sur la face du bastion, la ligne MP arrêtant sur le bord du fossé de la place, qui est la ligne NS; vous aurez la demi-lune NOMP. Faites de même aux trois autres, & vos demi-lunes seront construites.

Quand leurs angles flanqués deviennent trop aigus, il faut tirer leurs faces à huit ou dix toises sur les faces des bastions, elles n'en couvrent que mieux la courtine.

Il faut échancrer aussi toute la partie de la gorge qui se trouve au-dedans de la ligne droite tirée d'un angle flanqué d'un bastion à l'autre, comme la partie N le démontre; parce que cette partie de gorge qui avance vers N, pouvant être découverte du logement de l'ennemi sur le chemin-couvert du bastion, il empêcheroit d'y pratiquer aucun retranchement, & on le ruineroit de cet endroit, s'il étoit déja fait; & même si le fossé est plein d'eau, on entrera de cinq à six toises au-dedans, comme il est marqué aux autres demi-lunes, pour mettre à couvert, dans cet espace, quelques bateaux

Digitized by Google

servant à communiquer. Le fossé des demi-lunes doit toujours avoir les deux tiers de largeur de celui de la place. Ainsi dans le quarré où le fossé de la place a quinze toises, celui des demi-lunes doit avoir dix toises. Prenez-les sur votre échelle, & du point M angle flanqué de la demi-lune, faites la rondeur VX; &, de ces points, tirez deux lignes parallèles aux faces de la demi-lune, arrêtant sur le bord du fossé de la place sur les lignes NS & NR. Faites de même aux autres demi-lunes. Vous marquerez ensuite le parapet du corps de la place & des demi-lunes par une parallèle de trois toises de largeur. Derrière cette parallèle, vous en ferez une autre de quatre pieds & demi de largeur, pour marquer la banquette; & derrière celle-là une autre qui sera éloignée du corps de la place, comme du point F au point Y, de 8 à 10 toises, pour marquer le rempart auquel vous laisserez des rampes qui doivent avoir 10 à 12 pieds de largeur, observant d'en faire à touts les flancs de bastions, s'ils ne sont point pleins, parce que c'est principalement dans cette partie qu'on instruit les batteries, pour empêcher le passage du fossé, & pour pouvoir y faire monter le canon & autres munitions. Ces rampes doivent avoir de longueur six fois leurs hauteurs, pour qu'elles soient praticables.

Le rempart des demi-lunes ne doit pas avoir plus de 5 à 6 toises de large depuis la banquette jusqu'à son talus intérieur. On y fait aussi des rampes. Quand on fait des portes au milieu des traces des demi-lunes, le rempart & le parapet sont coupés d'environ deux toises de largeur dans œuvre, & les terres en sont soutenues par deux murailles de quatre pieds & demi d'épaisseur, comme je le dirai ailleurs; ce qui ne se fait pas au corps de la place, où on passe sous une voûte faite sous le rempart & le parapet.

Du chemin-couvert.

De touts les ouvrages qui composent la *fortification* d'une place, il n'en est pas de plus nécessaire & de plus utile que le chemin-couvert; car il couvre les ouvrages, oblige l'ennemi d'établir des batteries sur la tête de son glacis, pour pouvoir les battre en brèche, il met l'assiégé en état de s'opposer en nombre au-dehors, & d'entreprendre par des sorties sur les tranchées, si elles sont mal assurées, & on protège & assure en même-temps la retraite. D'ailleurs, on en défend encore très avantageusement les approches par un feu de mousqueterie que l'ennemi ne sçauroit soustraire, ne pouvant ruiner son parapet, s'il est fait comme il convient; c'est-à-dire, si la crête n'est point aiguë, ou la pointe de son glacis trop roide: avantage que n'ont point les autres ouvrages. Enfin une *fortification* sans chemin-couvert seroit très défectueuse, puisque l'assiégeant pourroit, dès la première nuit, pousser ses approches jusques sur les contrescarpes sans rien craindre, ne pouvant être inquiété des sorties de l'assiégeant, qui ne seroient pas praticables.

Pour avoir une disposition de chemin-couvert avantageuse, il faut en revêtir la contrescarpe de maçonnerie, qu'on fait la plus haute qu'il est possible, & on en arrondit le fossé devant les angles saillants des ouvrages, ainsi qu'il a été dit ci-devant, pour former des places d'armes, qu'on appelle, par rapport à leurs emplacements, *places d'armes saillantes*. Par ce moyen on leur donne un peu de capacité.

On fait aussi dans les angles rentrants de la contrescarpe les places d'armes rentrantes, observant que leurs faces forment avec les branches des chemins couverts qui les joignent, un angle de cent degrés d'ouverture ou environ, afin que les coups tirés de cette face puissent se porter à quelques toises des saillants, où l'ennemi chemine ordinairement, comme les parties qui se présentent les premières à lui & à ses attaques, & qui sont d'ailleurs les plus foibles. Il est à présumer qu'un soldat ne peut s'accoutumer à tirer la nuit que devant lui, & non autre part. C'est pourquoi il faut toujours que la direction des feux soit à-peu-près perpendiculaire, & jamais oblique, & c'est une des choses à laquelle il faut principalement s'attacher dans la disposition des ouvrages pour rendre l'effet des feux certain.

Les places d'armes servent à assembler les troupes nécessaires pour les sorties & par leur capacité, procurent les moyens d'y faire de petits retranchements, qui servent à favoriser la retraite de celles qui se trouvent répandues dans le chemin couvert pour le défendre, lorsqu'elles sont forcées. D'ailleurs, ils en retardent assez considérablement la perte.

On fera les places d'armes rentrantes, en leur donnant 12 à 13 toises de demi-gorge, & 14 à 15 toises de face, & jamais plus; car on y seroit découvert, & elles donneroient trop de prise au ricochet; & au contraire, s'il se rencontroit quelque domination voisine, il les faudroit faire plus petites, en leur donnant seulement 10 à 11 toises de demi-gorge, & 12 à 13 de face, afin d'y être mieux à couvert.

On sépare les places d'armes du reste du chemin couvert par des traverses, pour empêcher l'effet du ricochet, & se retirer aussi derrière à mesure que l'ennemi avance son logement le long des faces, avec cette distinction qu'il faut faire celles joignant les places d'armes rentrantes de 3 toises d'épaisseur, pour être à l'épreuve du canon, & les autres répandues dans les branches du chemin seulement de 9 à 10 pieds, parce que l'ennemi se sert ordinairement de ces dernières pour épaulement contre le feu de la place, lorsqu'il veut faire la descente du fossé.

On pratique à la face des places d'armes rentrantes, & quelquefois le long des branches des

Digitized by Google

chemins couverts, une barrière avec une rampe qu'on dirige vers leurs angles faillants, afin d'empêcher qu'elles ne foient enfilées par les batteries que l'ennemi place vis-à-vis des faces des ouvrages, pour en ruiner les défenfes, obfervant de n'en point faire aux places d'armes faillantes, étant trop expofées aux attaques de l'ennemi, mais feulement aux rentrantes. Elles fervent pour faire des forties.

On met une rangée de paliffades contre le parapet qui les furpaffe de 9 pouces, & qui en eft éloigné à fon fommet de 18, & en bas feulement de trois pouces. On élève ce parapet feulement de quatre pieds & demi au-deffus de la banquette, qu'on revêtit de gafon ou de maçonnerie à fon défaut, à un pied & demi près de la crête. La banquette fe fait large de 4 à 5 pieds, & élevée environ de 2, 3 & 4 pieds au-deffus du terre plain du chemin couvert, & même quelquefois plus, fuivant les dominations de la campagne qui obligent à l'enfoncer plus ou moins.

C'eft ce que nous détaillerons plus particulièrement dans un chapitre particulier à la fin de la fortification irrégulière; en attendant, venons à la manière de le tracer fur le plan ci-joint, *Planche VI.*

Conftruction.

Faites (*fig.* 185) une parallèle au foffé de la place & de la demi-lune, de cinq toifes de largeur, (qui eft celle qu'on donne ordinairement au chemin couvert), après quoi vous ferez la place d'armes aux angles rentrants, comme *a b c d*, en mettant 12 toifes du point *a* aux points *b* & *d*, pour avoir les demi-gorges, & pour en avoir les faces, vous porterez 15 toifes des points *d* & *b* au point *c*, faifant des arcs qui fe couperont en ce point.

On fait des traverfes aux deux côtés de ces places d'armes, comme celles marquées E F, lefquelles doivent être perpendiculaires fur le foffé, & avoir trois toifes d'épaiffeur, comme nous l'avons dit, fur cinq toifes & demie de longueur, avec un paffage derrière, comme celui marqué G H I, lequel doit avoir 5 à 6 pieds de largeur, le crochet H I ayant 9 ou 10 pieds de longueur, pour pouvoir couvrir ce paffage, & empêcher qu'il ne foit enfilé.

Les ouvertures qu'on fait aux faces de ces places d'armes, ont dix pieds de large. Elles fe tracent de la manière qui fuit:

Divifez la ligne G C en deux parties égales au point K; mettez cinq pieds de chaque côté de ce point en M & N; enfuite élevez une perpendiculaire au point K fur G C, comme K L, à laquelle vous donnerez trois toifes, & puis vous tirerez la ligne N L, & la ligne M O parallèle à N L, & votre fortie fera tracée. Vous la creuferez à la hauteur du rez-de-chauffée, & elle ira en montant infenfiblement vers le glacis, jufqu'à ce qu'elle en joigne la hauteur ou fuperficie environ à trois toifes vers L & O. Nous donnerons un deffein des barrières qui fervent à fermer ces forties dans le chapitre des chemins couverts.

Les places d'armes devant les angles flanqués des baftions & demi-lunes, comme Z (*fig.* 184.), fe forment par les traverfes fur le chemin couvert marqué *&*, lefquelles font faites fur la prolongation des faces. On y fait auffi un paffage, comme celui marqué I, lequel doit être enfilé par la traverfe oppofée à la place d'armes rentrante. C'eft pourquoi le crochet doit être fait comme les marqués 2 (*fig.* 186), & non comme les marqués A & B, parce qu'il y auroit des endroits où on feroit à couvert. Je ne fuis point du tout pour ces traverfes, elles font auffi avantageufes à l'affiégeant qu'à l'affiégé, & même plus; car, quand l'ennemi veut fe rendre maître du chemin couvert, il attaque toujours les angles faillants, & il s'étend depuis cet angle à droite & à gauche jufques vers les points 3 & 4 (*fig.* 184.), ce qui fait qu'il prend en flanc ceux qui font derrière les traverfes *& &*, & les en chaffe à coups de fufils & de grenades, & s'étant rendu maître de la place d'armes Z, ces traverfes lui fervent d'épaulement pour faire la defcente du foffé, comme nous l'avons déja dit. C'eft pourquoi je n'y en ferois jamais, & j'aimerois beaucoup mieux, fi une branche du chemin couvert étoit trop longue (comme celle d'un ouvrage à corne, ou d'une contre-garde), en mettre une à la moitié de fa longueur, le refte pouvant être découvert de la place.

Au furplus, fi on y en veut mettre, il faut ne leur donner que 9 ou 10 pieds d'épaiffeur, comme nous avons déja dit, afin que le canon de la place ne puiffe facilement les bouleverfer.

Du glacis.

On marque le glacis fur un plan en faifant une parallèle au chemin couvert, qui en fera éloignée de la largeur qu'on veut lui donner, comme ici de 30 toifes; & on marque aux angles faillants & rentrants les arêtes & les gontières du glacis, par une ligne qu'on tire depuis le chemin couvert jufqu'à la parallèle, comme les marquées 5, 6, 7 & 8; (*fig.* 184.).

Diftribution des bâtiments du corps de la place.

Il faut commencer à faire (*fig.* 184.) une parallèle autour du rempart en-dedans du côté du centre de la place, qui fera éloignée du pied du rempart de 13 toifes, afin d'avoir deux vues, une du côté du rempart de 3 toifes, & une autre du côté de la place de la même largeur, & un corps de cazerne entre deux de fept toifes de largeur, lequel joint aux deux rues, occuperont enfemble la largeur de la parallèle. On doit remarquer, qu'il faut toujours

Digitized by Google

faire des logements pour les officiers & les soldats le long du rempart, afin qu'ils soient plutôt à leurs devoirs, & dans de petits forts, comme celui-ci, le reste sert à bâtir les logements pour l'état-major, l'arsenal, l'église, & pour les bourgeois, comme il suit.

De la place d'armes.

Pour construire la place d'armes au milieu du fort, il faut du centre A (*fig.* 184.) porter 20 toises de chaque côté. On prendra les rues de 4 à 5 toises en-dedans, comme on les voit marquées aux quatre angles 9 & au milieu 10, & les portes & corps de garde qui sont dessous marqué 11, se font de différentes grandeurs & figures, comme nous dirons par la suite, en parlant des bâtiments. Les pavillons pour les officiers se mettent près des portes, & ont 7 toises de largeur, comme les marqués 12; leurs longueurs de même que celles des corps de caserne marqués 13 & suivant celles de la courtine; le tout dépendant du bon goût de l'ingénieur qui le fait construire.

On fait aussi quatre puits aux quatre coins de la place, si c'est un lieu où on puise l'eau en creusant. On donne à ces puits cinq pieds de diamètre.

Les magasins E & D dans les bastions ont différentes grandeurs. Nous donnerons la manière de les construire, de même que les souterreins C & B, & le corps de garde des demi-lunes, les ponts se font dans le milieu des courtines, & des faces des demi-lunes, comme les marqués 14. On leur donne 15 à 20 pieds de large.

Nous expliquerons le tout en son lieu.

Remarque.

Il faut, autant qu'il est possible, remplir les bastions de terre à la hauteur du rempart, pour n'en former qu'un terre-plein, cela le rend plus propre aux manœuvres qu'il convient de faire, & procure de grandes facilités, en cas de besoin, pour y faire de grands & bons retranchements, qu'on élève d'autant plus aisément, que les terres nécessaires à cet effet sont à portée, & que leur déblai tient lieu de fossé. On peut encore, sous la masse des terres, pratiquer de grands souterreins, dont on ne sçauroit se passer dans une place assiégée, particulièrement si elle est petite, & je ne mettrai jamais de magasin à poudre dans les bastions, à moins que de les faire comme on fait une simple maison sur le terre-plein des bastions, & les abattre au commencement du siège, & mettre la poudre dans les souterreins, cela épargneroit la dépense des magasins voutés, qui est très grande. Au surplus, si on en vouloit absolument, je les placerois le long des courtines, & j'aurois soin d'empêcher qu'on y bâtit des maisons auprès, crainte du feu, & je ne souffrirois que des jardinages ou enclos aux environs.

Construction d'un pentagone régulier.

Après avoir décrit un cercle à volonté du centre B, vous le diviserez en cinq parties égales aux points C D E F G (*fig* 187), & tirerez les lignes d'un de ces points à l'autre, qui vous donneront les cinq polygones intérieurs. Pour avoir vos demi-gorges, vous prendrez, comme au quarré, la cinquième partie d'un de vos côtés, & la troisième pour les capitales de vos bastions.

Vous aurez aussi les flancs & les faces, en opérant comme au quarré, & tirant vos lignes de défense de même.

Vous prendrez un des côtés de votre polygone, que vous transporterez à part, pour faire votre échelle, que vous diviserez en trente parties égales, qui vaudront chacune 10 toises. Ainsi tout votre polygone intérieur sera de 130 toises, qui est une bonne mesure pour le pentagone, qui est la moyenne *fortification*.

Le fossé de la place se fait comme au quarré, & vous lui donnerez 15 toises.

Les demi-lunes se font de même, ensuite on leur fait des flancs de la manière qui suit:

Prenez 6 toises intérieurement des points H & I sur la gorge aux points K & L allant vers M, & élevez des perpendiculaires de dessus la courtine par ces points qui coupent les faces de la demi-lune en N & O, & ils seront construits. Ils servent à battre le passage du fossé du bastion qui leur est opposé. A la vérité, l'ennemi peut les ruiner des batteries qu'il est obligé de faire pour battre les flancs des bastions.

Mais il ne faut pas pour cela absolument les rejetter, à moins qu'il ne s'y rencontre quelque inconvénient, ainsi que cela peut arriver, d'autant plus qu'il n'en coûte pas plus d'en faire que de prolonger les faces jusqu'à l'alignement de la contrescarpe; au contraire, on épargne la partie de revêtement de gorge, qu'on échancrera par leur moyen.

On fait aussi ces demi-lunes quelquefois beaucoup plus grandes, comme nous le dirons par la suite.

Il faut aussi retrancher la partie de gorge P M Q comme nous l'avons dit au quarré.

Le fossé des demi-lunes doit avoir toujours les deux tiers de celui de la place, & il se fait comme au quarré.

Des flancs brisés.

Revenons au corps de la place. Quelques ingénieurs préfèrent les flancs brisés, c'est-à-dire, construits avec des orillons, aux flancs droits, parce que ces orillons les couvrent des batteries croisées, & réduisent l'ennemi au feu direct de ses contre-batteries. Il doit y avoir une règle générale pour l'épaisseur des orillons; car c'est un grand abus de les proportionner comme plusieurs ont fait, à la grandeur du flanc, & cette règle doit être, qu'outre la largeur du parapet de la face, il y ait encore assez de terrein pour y pou-

Digitized by Google

voir mettre, en cas de besoin, une pièce de canon, afin de ne pas laisser cette partie sans défense; faisant pour cet effet l'épaisseur de l'orillon *a b* (*fig.* 188) de sept toises. On la divisera en deux également par la perpendiculaire *c d*. Du point *a* on mènera la ligne *a d* aussi perpendiculaire à la face, pour du point *d*, comme centre, & de l'intervalle *d a* ou *d b*, tracer l'orillon *a b*, qu'on arrondit ainsi en-dehors, pour que les coups tirés contre cette circonférence convexe fassent moins d'effet, & pour la rendre plus solide.

Du point *e*, pris à trois toises en-dedans du bastion, depuis son angle flanqué sur la capitale, vous menerez *e b*, qu'on prolongera en *f* de cinq toises, pour avoir la brisure *b f*. M. *de Vauban* fait cette brisure par une ligne menée de l'angle flanqué du bastion opposé, mais je rentre en-dedans de trois toisea, pour que le parapet de cet angle couvre mieux la pièce de canon qui est en *F*, & que je conseille de ne placer, que quand on en aura absolument besoin, à cause des bombes qui le peuvent démonter. On aura de même celle *g h*, en prolongeant la ligne de défense *e g* de cinq toises du point *j*, sommet du triangle équilatéral *f h j* comme centre; & de l'intervalle *i h* ou *i f*, on décrira les flancs retirés *f h*. Cette concavité en augmente la capacité de telle sorte, que malgré le terrein qu'occupe l'orillon, on y peut mettre encore plus de pièces d'artillerie, que s'il étoit droit. On voit aussi que la pièce K est tellement couverte par la brisure & l'orillon, qu'elle ne peut être démontée par les batteries de l'ennemi, & qu'elle bat une partie du pont & du passage du fossé *j*, qui communique à la brèche du bastion opposé.

Cette brisure contre l'orillon doit être sans parapet de terre, mais seulement avec un de maçonnerie de trois pieds; ce qui est suffisant, puisqu'il ne peut être battu.

Il faut cependant avouer, que les flancs ainsi construits ne produisent point d'effet proportionné à leur dépense; car cette pièce K cachée voit une si petite partie du fossé, que les débris des brèches en passent la direction. D'ailleurs une seule pièce de canon n'est pas un obstacle assez grand pour arrêter un assiégeant dans un passage, & qui peut la démonter avec ses bombes.

Des tenailles.

La tenaille est un ouvrage nécessaire dans un fossé pour y pouvoir manœuvrer avec sureté, & communiquer avec facilité aux dehors; car à son défaut, lorsque l'ennemi a établi ses batteries sur le chemin couvert, cela seroit très difficile. Dans les fossés secs, comme dans ceux qui sont pleins d'eau, elle couvre la poterne, ou porte de sortie qu'on fait dans le milieu de la courtine. Si le fossé est sec, elle contient derrière une certaine quantité de troupes à couvert, qui se peuvent porter subitement dans tout le fossé, tant pour en disputer & interrompre la descente & le passage à l'ennemi, que pour soutenir les dehors attaqués, & en assurer les retraites. Si le fossé est plein d'eau, on y jette des bateaux ou radeaux, qu'on tient à couvert derrière, lesquels servent à communiquer aux ouvrages extérieurs.

Ces tenailles se font sur la ligne de défense; & se tranchent quelquefois comme S T (*fig.* 187), pour que la largeur du fossé qui est entre elle & la courtine, soit plus grande, & que le soldat qui défend cette tenaille y soit moins incommodé des éclats de pierre que le canon de l'ennemi fait sauter du revêtement de la courtine. On peut conclure qu'un front de *fortification* est imparfait sans tenaille; mais il faut qu'elle soit revêtue, principalement lorsque le fossé est sec.

On la séparera des deux flancs & de la courtine par un fossé large de quatre à cinq toises, afin que les débris que le canon de l'ennemi en fait tomber, n'incommodent pas les soldats qui sont dedans. Le reste est pour la largeur de son parapet & de son terre-plein, observant d'échancrer la partie V X, afin d'avoir un emplacement raisonnable pour mettre des bateaux, si le fossé est plein d'eau, & s'il est sec, il servira pour les troupes nécessairea à la défense du fossé.

On en fait quelques-unes avec de petits flancs qu'on appelle *tenailles doubles*, comme sont cellea de la citadelle de Strasbourg. Mais l'ennemi lea ruine facilement pardes batteries qu'il est obligé de faire, pour battre le flanc des bastions, ce qu'il ne sçauroit faire aux premières, parce que les faces se présentent trop obliquement à l'eunemi. D'ailleurs, ces petits flancs sont en files du rempart de la demi-lune; à moins qu'on ne fit les flancs & courtines, sans cela elles sont vues de revers du logement de l'ennemi sur la place d'armes, rentrants du chemin couvert. Ainsi il faut en interdire entièrement l'usage.

Quoique je ne sois pas pour ces tenailles par les raisons ci-devant, je ne veux pas omettre leur construction. Pour cet effet, prenez entre les orillons sur la ligne de défense une distance de quatre ou cinq toises, partagez le reste entre Y & Z (*fig.* 187) en deux également au point *&*. Transportez la jambe du compas du point Z au point 2 sur les lignes de défense, vous aurez les flancs *&* 2.

Pour la courtine, prenez huit toises de distance de celle de la place, afin d'avoir un parapet, un rempart ou terre-plein, & deux toises de fossé entre la courtine de la place & la tenaille; vous ferez de même pour les autres.

Construction d'un ouvrage à corne.

Ces sortes d'ouvrages se construisent devant les angles flanqués des bastions ou demi-lunes joignant le fossé du corps de la place, ou détachés à l'extré-

mité de leurs glacis, pour pouvoir occuper le terrein qui pourroit être favorable à l'ennemi; cependant on doit prendre garde que leurs branches ne soient pas trop longues pour être bien défendues, les angles de leurs bastions ne devant être éloignés des parties de la place qui le flanquent, que de cent quarante toises au plus. Cela supposé, & en voulant construire un devant le bastion 3, portez 100 ou 120 toises du point 3 au 4 (*fig.* 187), ensuite élevez une perpendiculaire de part & d'autre sur cette ligne jusqu'au point 5 & 6, auxquelles vous donnerez 60 ou 65 toises, c'est-à-dire, 120 ou 130 toises, depuis les points 6 & 5. Tirez les branches droites & gauches de ces points aux épaules des demi-lunes 7 & 8. Cela fait, divisez une de ces parties, comme 6 & 4 en trois, & portez cette troisième partie de 4 à 9, qui est la perpendiculaire, pour fortifier intérieurement, après vous tirerez des lignes des points 6 & 5, passant au point 9, & allant en 10 & 11. Cela fait, divisez les lignes 6 & 4, & 4 & 5 en deux aux points 12 & 13, ouvrez le compas depuis 5 vers 12. Portez une jambe du point 12 au point 14 sur la ligne de défense. Transportez cette même ouverture du point 6 au point 13, & du point 13, au point 16. Tirez de 16 à 17, en arrêtant sur la ligne de défense, vous aurez les flancs de l'ouvrage à corne, auquel vous pouvez faire des orillons, comme au corps de la place. Tirez une ligne de 14 à 16, vous aurez la courtine. C'est ce qu'on appelle *fortifier intérieurement*, puisque la ligne 6 & 5 est le polygone extérieur, son fossé doit avoir la même largeur que celui des demi-lunes du corps de la place.

On peut faire aussi une tenaille simple devant la courtine sur les lignes de défense, comme vous le voyez, à laquelle vous donnerez 5 à 6 toises de largeur.

Pour construire la demi-lune, ouvrez le compas du point 16 vers le flanc 15, à cinq toises sur la face, comme il a été dit ci-devant. Portez cette ouverture du milieu de la courtine sur la ligne prolongée au point 18. Tirez de ce point des lignes à cinq toises sur les faces des demi-bastions; vous aurez les faces de la demi-lune.

Vous donnerez dix toises à son fossé.

Les remparts, banquettes, rampes, chemins couverts, places d'armes, traverses & glacis, se font comme au quarré.

Constructions des cavaliers.

Nous avons déja dit que les cavaliers suivent la figure des bastions. On aura soin que le rempart qui doit les séparer des flancs & des faces ait au moins 6 toises de largeur (*fig.* 188.) pour pouvoir y passer du canon & autres munitions avec facilité. Je serois d'avis qu'on fît les revêtements du corps de la place de la hauteur de ceux des demi-lunes, pour qu'ils ne fussent point vus des assiégeants que quand ils s'en seroient emparés, & que sur-tout dans les bastions on y fit des cavaliers, qui auroient la domination sur les ouvrages avancés. Si les bastions sont petits, on revêtera les cavaliers entièrement de maçonnerie de brique, pour gagner le grand talut des terres, par ce moyen ils en deviennent plus grands. Mais autrement on les élève en gazonnage, parce que les débris & les éclats de pierres de ces premiers incommodent ceux qui sont sur les remparts; c'est pourquoi il faut se servir de briques, parce qu'elle ne fait pas tant d'éclat.

Quelques ingénieurs veulent donner aux cavaliers revêtus de maçonnerie la propriété de servir de retranchement dans le bastion. Mais quelle apparence d'y pouvoir compter, lorsque l'ennemi peut, des mêmes batteries qu'il est obligé de faire, pour battre en brèche les faces des bastions, les renverser aussi, & encore plus facilement s'il se sert de la mine.

Les rampes pour monter sur ces cavaliers se font dans leurs gorges, où elles sont mieux qu'aux flancs, parce que cela fait que ces mêmes flancs en sont plus grands, & les souterreins qui sont dessous plus larges.

Construction des barbettes.

On fait, comme nous avons dit, aux angles flanqués des bastions & autres ouvrages une élévation de terre appellée *barbette*, lesquelles joignent leur parapet comme la marque M (*fig.* 188.) On les élève à deux pieds & demi près de son sommet; on les fait de 9, 12 ou 18 toises de long, & de 3 toises de large; on y monte par des rampes, comme M & O, pratiquées de chaque côté de 12 pieds de large, & longue de six fois leurs hauteurs, cette règle étant générale pour le talut des rampes, comme nous l'avons dèja dit.

Les barbettes servent pour y tirer le canon par-dessus le parapet, qui n'a pour cet effet que deux pieds & demi de genouillere, & elles sont très avantageuses dans les premiers jours d'un siège, parce qu'on y monte subitement le canon sans aucune préparation, & comme l'ennemi est encore éloigné de la place, on le sert à découvert sans aucun risque, en mettant, si cela est autrement, une file de gabions sur le parapet. Lorsqu'il a établi des batteries, on le retire; mais pendant cet intervalle, on a le temps d'en préparer aussi de son côté, qu'on construit à l'ordinaire.

On se sert aussi des barbettes, des ouvrages qui se trouvent sur la droite & sur la gauche des attaques, pour les battre en flanc; & comme l'ennemi n'est point informé de notre dessein, il n'a aucune batterie à opposer. Ainsi, on voit l'avantage qu'il y a de trouver toutes choses préparées, afin qu'il n'ait pas le temps de s'appercevoir de notre manœuvre.

Digitized by Google

Distribution des bâtiments du corps de la place. (Fig. 187.)

Vous ferez une parallèle au rempart en dedans de la place, qui en sera éloignée de cinq toises, parce qu'on arrange souvent derrière des bombes & des boulets, & qu'il faut de la place pour y passer deux voitures de front à l'aise. Vous ferez la place d'armes au milieu, laquelle aura soixante toises en quarré. Toutes les rues auront cinq toises de large, les corps de caserne sept toises de large, & trois murs de deux pieds d'épaisseur. La longueur du corps de caserne est indéterminée. Les logis où l'on ne voudra pas avoir deux chambres sur la largeur, n'auront que trois toises quatre pieds, ou environ.

Explication de la distribution des bâtiments.

A. Est le gouvernement, dont la face a sept toises de large, & les ailes des côtés trois toises quatre pieds.
B. Est l'arsenal dont le devant a aussi sept toises de large, & tout le reste n'ayant que trois toises quatre pieds avec deux tours quarrées & une autre petite sur le derrière. On peut loger les officiers d'artillerie dans cet arsenal sur le devant, ou bien au pavillon *C* qui a sept toises deux pieds de large, de même que *d*, *e*, *f*, parce qu'ils ont une saillie d'un pied en devant plus que le corps de logis. Ces pavillons, de même que le reste des deux corps qui y tiennent servent à loger les officiers de la garnison, chirurgiens-majors & autres.
G. Logement du lieutenant de Roi, & *h* celui du major.
I. Est l'église & le logement des prêtres.
K. Sont les corps de casernes pour les soldats.
L. Logements pour la bourgeoisie.
M. Est la grande porte d'entrée avec des corps de garde, sur laquelle on peut loger l'aide-major.
N. Est la porte de secours aussi avec ses corps de gardes, au-dessus desquels on peut loger le capitaine des portes. On y fait aussi deux escaliers comme à la grande porte.
O. Sont les poternes ou fausses portes, à côté desquelles on fait des latrines pour la commodité de la garnison. Outre cela, on en fait aussi sur les parapets, à l'endroit des brisures, lesquelles on construit de charpente.

On fait aussi quatre puits aux quatre coins de la place, sans ceux qui sont dans les maisons particulières.

On fait trois souterrains à côté l'un de l'autre sous chaque cavalier, & des magasins à poudre dans les bastions, ou le long des courtines.

Seconde & troisième distribution pour le pentagone.

Comme la figure pentagonale est celle dont on se sert le plus souvent pour faire des citadelles; & que ce cas arrive plus souvent que de faire des places entières, je suis bien aise de donner plusieurs distributions de ses bâtiments, afin qu'on choisisse celle qui plaira le mieux.

La place d'armes *A*, de la fig. 189, a pour centre celui de la place, & a cinquante toises en quarré. Celle de la figure 190 a soixante toises en quarré, & son centre *A* est a cinq toises plus haut que celui de la figure.

B. Est le gouvernement.
C. L'arsenal.
D. Le logement du lieutenant de Roi.
E. Celui du major & de l'aide major.
  Le capitaine des portes doit être logé sur la porte du secours, ou dans un pavillon.
F. Logement des officiers d'artillerie.
G. Celui des officiers de la garnison.
H. L'église, le logement des prêtres & le cimetière.
I. Les casernes pour les soldats d'infanterie & de cavalerie; les écuries peuvent se faire à l'étage d'en bas, en le voûtant.
K. Le logement pour la bourgeoisie.

Construction d'un héxagone régulier. (Fig. 190.)

Cette figure se fortifie en donnant cent quarante toises au plus au polygone intérieur.

La quatrième partie de ce Polygone pour chacune des demi-gorges.

Les deux cinquièmes du même polygone pour les capitales des bastions.

Et soixantes toises aux faces desdits bastions, ce qui me donne les flancs & les courtines.

Demi-lunes.

Les demi-lunes de l'héxagone, & de touts les autres polygones au-dessus, se construisent en élevant une perpendiculaire sur le milieu de la courtine, & mettant cent ou cent dix toises sur cette perpendiculaire depuis la courtine jusqu'à son angle flanqué, comme du point Y au point Z, & tirant les faces desdites demi-lunes à dix ou quinze toises sur celles des bastions, pour que la demi-lune couvre mieux la courtine. On leur fait aussi des flancs si on le juge à propos.

Le fossé de la place doit avoir quinze toises, & celui des demi-lunes, les deux tiers.

Construction d'un ouvrage couronné.

Soit devant l'angle flanqué du bastion A que vous voulez construire, un ouvrage couronné. Prenez sur votre échelle 150 ou 160 toises, que vous porterez du point A sur la capitale prolongée au point B. Décrivez un arc de cercle à cette ouverture de compas; & du point N, portez sur cet

Digitized by Google

cet arc, de part & d'autre, 180 toises, comme de B en C, & de B en D. Tirez des lignes au crayon de B à D, & de B à C; & tirez aussi une ligne du point C sur l'angle flanqué de la demi-lune au point E, pour avoir la branche gauche de l'ouvrage. Faites de même du point D au point F pour avoir la droite.

De la manière dont on a construit jusqu'à présent ces sortes d'ouvrages, en ne donnant que 160 toises au plus au polygone extérieur B C ou B D, les branches CE & DF étoient très mal défendues des faces des demi-lunes, sur l'angle desquelles elles tombent; car ces branches étoient formées presque par la prolongation de la capitale de la demi-lune, ce qui faisoit qu'elles ne penchoient presque pas plus sur une de ces faces que sur l'autre; par conséquent il n'y avoit qu'une très petite partie d'une de ces faces qui pût défendre la branche de l'ouvrage, & dont le feu étoit très oblique. Cependant on n'y pouvoit remédier qu'en donnant, comme je fais, 180 toises au polygone extérieur de cet ouvrage. Car, si on avoit fait tomber les branches sur le milieu ou approchant de la face E &c., outre que les angles C & D auroient été trop aigus, le feu de la partie de la face E &c., qui défendroit cette branche, n'auroit pas été moins oblique; avec cette différence encore, que les soldats, qui sont accoutumés à tirer devant eux, tueroient ceux qui feroient le long des branches E C & F D. Ce qui n'arrive point en donnant 180 toises à ce polygone extérieur de l'ouvrage, parce qu'alors les branches penchent beaucoup plus vers la face de la demi-lune E 2 & F, que vers l'autre; ce qui fait qu'elles sont mieux défendues desdites faces, le feu en étant plus direct.

Un autre avantage de cette construction, c'est que les demi-bastions & le bastion entier de cet ouvrage sont beaucoup plus grands que quand le polygone extérieur n'a que 160 toises, que les branches n'en sont point si longues, par conséquent le feu des demi-lunes qui les défendent en est plus voisin, & que les faces des bastions 4 & 5 prennent un grand revers sur les travaux que l'ennemi pourroit pousser vers ces mêmes branches, comme l'endroit le plus foible dudit ouvrage.

On ne doit construire de ces sortes d'ouvrages qu'en cas qu'on voulût renfermer quelque grand espace qui ne pût l'être par l'enceinte de la place.

Pour construire les demi-bastions & le bastion entier au milieu, il faut diviser les lignes B C & B D en deux parties égales aux points G & H, & à ces points y élever & abaisser une perpendiculaire, à laquelle vous donnerez, du point G au point I, une sixième partie du polygone B C. Vous tirerez ensuite les lignes de défense B L & C N, qui se couperont au point I.

Vous donnerez aux faces B M & C K 50 toises pour avoir les flancs. Vous mettrez une pointe du compas au point B, & l'autre au point K; & portant cette pointe du point K au point L sur la ligne de défense B L, vous aurez le flanc K L. Transportez la même ouverture du point C au point M, & menez la pointe qui est en M, vers N aussi sur la ligne de défense C N, vous aurez l'autre flanc. Tirez une ligne du point L au point N, vous aurez la courtine. Faites de même que nous venons de le dire sur le côté B D, vous aurez construit l'ouvrage couronné, qui sera composé du demi bastion droit C, du bastion B, & du demi bastion D, avec deux courtines.

La largeur du fossé de cet ouvrage sera la même que celle des demi-lunes du corps de la place.

Pour avoir les demi-lunes dudit ouvrage couronné, prenez la distance du point N à cinq toises au-dessus de l'angle de l'épaule du demi-bastion C; portez cette ouverture du milieu de la courtine au point O sur la perpendiculaire. Tirez de ce point les faces de la demi-lune à 5 toises au-dessus des angles de l'épaule des bastions.

Vous ferez de même pour l'autre demi-lune; & vous donnerez 10 toises à leur fossé.

Construction des lunettes.

Pour construire des lunettes à droite & à gauche de la demi-lune P, ayant fait son fossé, tirez les lignes sur la prolongation des faces, auxquelles vous donnerez 35 toises, comme Q R, S T, & du côté des faces des bastions sur la contrescarpe, comme V X. Vous donnerez 12 toises. Vous ferez de même pour l'autre; & vous tirerez leurs faces R X, T X, vous ferez leur fossé de la largeur de celui des demi-lunes, & qui sera parallèle à leurs faces X R Q S T X.

Construction d'une contre-garde.

Pour construire une contre-garde, comme Z, devant l'angle flanqué du bastion Y, faites une parallèle à son fossé de 10 ou 12 toises, remontant les fossés des demi-lunes à droite & à gauche, & lui faisant un fossé de 10 toises de large. On ne donne que 10 toises de largeur à ces ouvrages, afin que, quand l'ennemi s'en est emparé, il y trouve peu d'espace pour s'y loger & y construire ses batteries. Il faut remarquer que, quand on fait une contre-garde sur une demi-lune, il ne faut pas que son angle flanqué soit éloigné des faces des bastions opposés de plus de 120 toises. C'est pourquoi, dans ce cas, on fait la demi-lune plus petite.

Les remparts, banquettes, barbettes, parapets, chemins-couverts, places-d'armes, traverses & glacis, se font à tous les ouvrages que je viens de décrire, comme nous l'avons dit ci-devant; ainsi il est inutile de le répéter.

Distribution des bâtiments du corps de la place.

Cette distribution se fait en mettant le corps de casernes près du rempart; comme nous l'avons dit

Digitized by Google

ci-devant. Pour les îles des maisons, on fait la place d'armes au milieu de la *fortification*. On lui donne 60 toises en quarré, & on ménage trois rues en touts sens de 5 toises de largeur, comptant celles qui regardent les casernes, ce qui forme plusieurs rectangles, que chacun distribue à sa fantaisie. Après qu'on a pris ce qui est nécessaire pour l'église, le logement des prêtres, l'arsenal, & les logements de l'état major & de touts ceux qui sont au service du roi, les portes & les poternes, de même que les ponts & corps de gardes avancés, se font comme nous l'avons dit ci-devant, & comme vous le pouvez voir sur la IXe *planche* ci-jointe.

J'ai mis les magasins à poudre le long des courtines, parce qu'ils embarrassent les bastions, lorsqu'ils sont attaqués, & qu'on s'y peut bien retrancher. C'est pourquoi je fais aussi touts mes bastions pleins. J'ai pris soin d'éloigner les maisons des magasins à poudre, ne mettant aux environs que des églises, des cimetières, l'arsenal, & des jardins qui sont touts des endroits où on ne porte guères de feu.

REMARQUES

Sur cette méthode de fortifier.

DU QUARRÉ.

Je fais le polygone extérieur de mon quarré de 120 toises. Je donne la cinquième partie de ce polygone pour les demi-gorges, le tiers de ce même polygone pour les capitales des bastions, ce qui me donne 180 toises pour mon polygone extérieur, qui est la mesure que lui donne M. de Vauban. Ainsi cette construction est presque la même.

DU PENTAGONE.

Je donne 130 toises au polygone intérieur du pentagone, & le reste comme au précédent. Cela me donne un polygone extérieur de 182 ou 183 toises, & les flancs & les gorges pareilles à celles de M. de Vauban.

DE L'EXAGONE.

Je donne 140 toises au plus au polygone intérieur de l'exagone, la quatrième partie de ce polygone pour chacune des demi-gorges, ce qui les rend d'environ trois toises plus grandes que celles de M. de Vauban.

Je donne les deux cinquièmes du même polygone, qui font 56 toises, pour la capitale du bastion, ce qui me donne les flancs de quelques toises plus grands que ceux de M. de Vauban, & des faces de 60 toises, la courtine de quelques toises moins longue que la sienne, mais elle est meilleure, parce qu'elle en est mieux couverte de la demi-lune; & mon polygone extérieur a 195 toises; ce qui n'est pas trop, parce qu'on lui peut donner jusqu'à 200 toises en cas de besoin.

Des figures au-dessus de l'exagone.

Toutes les figures au-dessus de l'exagone se construisent de la même manière, & avec les mêmes proportions, avec cette différence cependant qu'on peut donner 150 toises à leur polygone intérieur; par cette méthode les angles des bastions du décagone ou du dodécagone, & ainsi des autres, ne sont pas si obtus que ceux qui sont faits selon la méthode de M. de Vauban; outre cela mes flancs en sont beaucoup plus grands. Je donne 60 toises aux faces des bastions.

Je propose cette méthode de fortifier par le polygone intérieur, parce que l'occasion se rencontre plus souvent de renfermer des espaces qui sont déja remplis de maisons; ainsi, comme le dedans de la place est embarrassé, on peut plus facilement situer les courtines, qui font partie du polygone intérieur, si près ou si loin des maisons qu'on le juge à propos; au lieu qu'il seroit plus difficile, dans le même cas, de situer le polygone extérieur. Cependant si on veut fortifier selon ce systême, on n'a qu'à se servir de celui de M. de Vauban au chapitre qui suit.

Il arrive souvent qu'on veut fortifier un terrein avec 4, 5 ou 6 bastions, lequel n'est pas assez grand pour contenir les polygones que nous venons de décrire. En ce cas on ne donne au polygone intérieur du quarré que 100 toises, à celui du pentagone 110, & à celui de l'exagone 120. C'est ce qu'on appelle petite fortification.

Mais on doit se ressouvenir qu'un pentagone qui a 130 toises de polygone intérieur, est préférable à un exagone qui n'en a que 120, parce que toutes les parties en sont plus grandes, & par conséquent plus capables de résistance, puisqu'elles peuvent contenir plus d'artillerie & de mousqueterie. Outre cela il s'y trouve plus de place pour s'y pouvoir retrancher.

Des réduits dans les demi-lunes.

On fait plusieurs sortes de réduits dans les demi-lunes, dont les moins bons & les plus petits sont ceux qu'on construit en tems de siège avec de gros madriers de chêne, percés de creneaux, & plantés à plomb dans la terre, suivant la figure d'une petite demi-lune de 10 à 12 toises de face. On en défend l'accès par deux rangs de palissades inclinées du côté de l'ennemi. Mais sans avoir égard à ceux-ci, nous donnerons la manière d'en construire de différentes façons.

La première sorte (fig. 192) dont la construction est plus solide que la précédente, & moins sujette à l'effet des bombes & du ricochet, se fait

Digitized by Google

approchant de même grandeur; mais au lieu de madriers, c'est un mur crénelé de deux pieds d'épaisseur, & de 8 au-dessus du rez-de-chaussée, avec un petit fossé revêtu de 15 à 18 pieds de largeur. C'est ainsi qu'ils sont à la citadelle de Strasbourg & de Fribourg en Brisgaud. L'un & l'autre de ces deux espèces de réduits ne servent qu'à assurer la retraite de la demi-lune, n'ayant aucun commandement sur le logement qu'on y seroit.

La seconde sorte (*fig.* 193) qui est la meilleure, ce sont ceux qui, comme à Neuf-Brisack, ont 25 à 30 toises de faces, & au reste semblables à la demi-lune, avec un fossé revêtu de 5 à 6 toises de largeur, trouve cet ouvrage encore dans son entier, & dont le feu est si voisin, qu'il ne le peut faire sans une perte très considérable. C'est pourquoi ils sont préférables à touts les autres. A la vérité, la dépense en est plus grande; mais c'est de quoi on ne doit point s'embarrasser. Je donnerai au chapitre suivant nne nouvelle manière de les disposer, qui les rend d'un grand effet.

Construction d'une fortification *régulière & des ouvrages qu'il conviendroit d'y faire pour sa défense.* (Fig. 194.)

CORPS DE LA PLACE.

Soit, par exemple, un hexagone régulier fortifié comme celui dn chapitre précédent; j'en construirois les demi-lunes comme nous l'allons dire.

Des demi-lunes & des réduits.

Je donne pour la hauteur des demi-lunes 110 toises, que je porte du milieu de la courtine au point B, & de ce point je tire les faces à 15 toises de l'angle de l'épaule des bastions, pour qu'elles couvrent mieux les flancs du réduit, que je construits de la manière suivante.

DU RÉDUIT.

Soit la demi-lune A B C, laquelle a 75 toises de face dans laquelle vous voulez construire un réduit. Vous tirez la ligne D E d'un angle flanqué d'un bastion à l'autre, pour ne faire passer en dedans de cette ligne aucune partie de *fortification*, parce qu'elle seroit vue de revers par les batteries de l'ennemi, comme nous l'avons déja dit. Vous donnerez 15 toises au fossé de la place.

Vous donnerez 30 toises de gorge au réduit, & 6 à 7 toises de flanc. Vous ferez les faces parallèlement à celles de la demi lune, & elles auront 24 à 25 toises de longueur, vous lui ferez un fossé de 6 toises de largeur.

On fait leurs flancs de 6 à 7 toises de longueur au moins, pour qu'ils puissent contenir deux pièces de canon, lesquelles sont dirigées vers les faces des bastions qui leur sont opposés, & découvrent une partie de leur fossé, dont elles défendent le passage, l'ennemi ne pouvant les détruire des batteries qu'il voudroit faire pour cet effet sur le chemin couvert, puisqu'elles sont couvertes par les profils des faces de la demi-lune A & C, qu'on échancre comme G H, pour que la place I puisse découvrir à 12 ou 15 toises près de l'angle flanqué, ce qui fera que l'ennemi ne pourra pas joindre le bastion, sans avoir détruit auparavant les flancs du réduit; ce qu'il ne peut faire sans se rendre auparavant maître de la demi-lune. On remarquera que leurs logements en deviendront entièrement difficiles & périlleux sous un feu si voisin. D'ailleurs ils se peuvent retrancher par plusieurs coupures qui en prolongeront la défense. C'est pourquoi je les remplis entièrement à la hauteur du rempart, de même que les bastions du corps de la place, pour n'en former qu'un terre plain, afin qu'il soit aisé d'y pratiquer en temps & lieu des retranchements qui ne puissent pas être dominés des remparts, ce qui les rend plus propres à la manœuvre qu'il convient d'y faire dans un siège. A toutes ces difficultés, il faut joindre le temps que l'ennemi sera obligé d'y employer, puisqu'on lui détaille la prise de toutes ces pièces, lesquelles, à l'exception de ces réduits, il prendroit en peu de temps, ce qui peut faire assez juger du mérite de ces ouvrages.

Ces réduits se peuvent construire devant toutes sortes de polygones tant réguliers qu'irréguliers. Leur grandeur n'est pas absolument si déterminée qu'on ne les puisse faire plus grands; cela dépend de la capacité des demi-lunes, dans lesquelles on les construit.

On leur fait un parapet de trois toises, & un rempart qui doit avoir 24 pieds, y compris la banquette.

Fig. 195. Plan supérieur & intérieur du réduit proposé.
196. Profil pris sur la face.
197. Profil pris sur le flanc.
198. Elevation du réduit vu par le côté.
199. Elévation du réduit vu par la gorge.
200. Elévation & profil du réduit pris sur la capitale.

Des chemins-couverts.

Lorsqu'on s'est voulu mettre en état de soutenir les chemins couverts contre les attaques de vive force, pour le pouvoir faire avec sureté, on a placé une seconde palissade intérieurement sur le talus de la banquette, à 3 ou 4 pieds de distance de la première, construite de la même façon, & seulement de 6 à 9 pouces plus basse à son sommet, avec des barrières de 15 pieds en 15 pieds les unes des autres, pour faciliter le passage des soldats entre les deux palissades, & leur sortie

quand ils font attaqués. Ces barrières se ferment avec un verrouil, ce qui empêche les assiégeans de se rendre si-tôt maîtres du chemin couvert : car, s'ils sautent la première rangée des palissades, ils se trouvent enfermés entre deux, ce qui leur fait perdre beaucoup de monde.

On a aussi retranché les places-d'armes rentrantes & saillantes avec des tambours de charpente de 5 à 6 toises de face, construits de gros madriers de chêne de 8 à 9 pouces d'épaisseur, plantés debout & terminés à la hauteur de la palissade, crénelés de distance en distance; le tout environné d'une ou deux rangées de palissades inclinées vers l'ennemi pour lui en empêcher l'accès.

Quoique ces tambours soient bons, je voudrois en user autrement, du moins pour les places-d'armes rentrantes. Ce seroit d'y pratiquer un retranchement F (fig. 194.) de 14 à 15 toises de demi-gorge, & de 18 à 20 toises de face, revêtu entièrement de maçonnerie à la hauteur du parapet du chemin couvert, sur lequel revêtement on élevera le parapet, observant qu'il soit couronné d'une palissade en fraise, à la hauteur du revêtement de maçonnerie.

Cet ouvrage auroit plusieurs avantages qui le rendroient préférable au tambour de charpente. Car, premièrement, étant d'une construction plus assurée, il ne seroit point sujet à l'effet du ricochet & des bombes qui, venant malheureusement à tomber sur les premiers, comme cela arrive quelquefois, vous obligent absolument de les abandonner.

Secondement, celui-ci dominant sur le glacis, oppoferoit de très-grandes difficultés à l'ennemi, lorsqu'il voudroit avancer son logement, jusques sur les faces de ces places-d'armes: car, quand on considère qu'il faut essuyer un feu de mousqueterie à bout touchant, & qu'on ne sçauroit éteindre, la chose paroitra bien difficile & bien périlleuse. Ainsi on peut être assuré que cette partie du chemin couvert n'est point insultable de vive force, & qu'il n'y a que les places-d'armes saillantes qui le soient, mais dont le logement viendroit d'une exécution meurtrière. Joint à tout cela, qu'on peut encore pratiquer des tambours de charpente dans ces retranchemens, qui en prolongeront encore la défense, à moins que l'ennemi ne fasse entièrement sauter tout l'ouvrage; auquel cas il emploieroit un temps considérable.

On peut aussi ne pas faire ses retranchements si grands, & y faire un fossé autour de 12 à 16 pieds de large, & creusé jusqu'à l'eau. On fait deux petites poternes, une à chaque face de ce retranchement près de la contrescarpe, pour pouvoir en sortir & y rentrer, lesquelles on ferme en-dedans par une ou deux portes de 6 pouces d'épaisseur, & on passe le fossé devant ces poternes sur un madrier qu'on retire en-dedans. Ces portes ne peuvent être vues de l'ennemi, étant couvertes de la traverse. C'est, je crois, ce qu'on peut souhaiter de mieux.

Quand le fossé de la place est sec, on y peut faire dans son milieu, laquelle a 12 à 14 pieds de large une cunette qui règne tout-autour par le haut, & 4 à 6 par le bas. On fait passer une cunette sous la caponnière par un aqueduc. (*V. fig.* 220, 221, *&c.*). Les caponnières ont 30 pieds de large, & ont une banquette & un parapet pareil au chemin couvert de la place, & un glacis de 12 à 15 toises de large, avec deux sorties vers la gorge du réduit, lesquelles se font comme celles du chemin couvert, & se ferment de même.

Les demi-caponnières se font de même avec une sortie près de la contrescarpe, joignant la gorge du retranchement de la place d'armes rentrantes, laquelle on a eu soin d'échancrer, pour qu'elle ne soit point vue des revers de logement de l'ennemi.

Les lunettes avancées se font sur la capitale des demi-lunes des bastions, ou des places d'armes rentrantes, faisant en sorte que leurs faces soient défendues par la place, comme celles marquées K, (*fig.* 194.) qui sont défendues par les faces des demi-lunes L M N, & par le chemin couvert de la place, & si cela ne se peut, il les faut disposer de façon qu'elles se défendent l'une l'autre. Leur grandeur est arbitraire. Leurs faces ont depuis 30 jusqu'à 60 toises. Leurs flancs depuis 5 jusqu'à 15 toises, & leur gorge n'est point limitée, mais elle doit rentrer en dedans de 8, 10 ou 12 toises plus ou moins, pour pouvoir cacher la sortie de la communication du chemin couvert de la place à ces ouvrages, & avoir un fossé de 5 à 6 toises entre elle & la gorge. Ces communications se font comme les caponnières.

Il est bon de remarquer que l'angle flanqué de ces ouvrages ne doit pas être éloigné de la contrescarpe du corps de la place de plus de 100 toises, & qu'il la faut faire sur la prolongation des places d'armes rentrantes, préférablement aux saillantes, parce qu'elles seront moins exposées à être prises par la gorge, & qu'elles prendront mieux de revers les tranchées que l'ennemi fera sur les angles saillants, où il chemine ordinairement, ce qui l'obligera à les prendre auparavant.

On fait aux lunettes un fossé de 8 à 10 toises de largeur, & voici comme il faut en disposer les contrescarpes, pour en tirer quelque avantage pour la défense.

Il faudroit établir le terre-plein du chemin couvert de la place à 3 ou 4 pieds plus haut que le niveau du terrein, & celui de l'avant-chemin couvert sur le terre-plein, appellé communément *rez-de-chaussée*, ensuite on fera tomber la pente du glacis de la place à 6 pieds plus bas que le terre-plein aux rentrants, allant à 9 ou 10 aux saillants devant les lunettes, pour former de cette manière une contrescarpe, qu'on fera même plus haute, si la distance de l'avant-chemin couvert de la place permet

de la faire descendre plus bas, pour que la pente en soit modérée.

Si l'avant-fossé se peut remplir d'eau qu'on ne puisse pas saigner, on laissera tomber cette contrescarpe en rampe, suivant le talus ordinaire des terres. Autrement, on la revêtira de maçonnerie sans escalier, parce que n'étant pas haute on y montera avec des madriers, posés sur de petits chevalets qu'on renverse en se retirant.

Cette contrescarpe revêtue donne lieu de pratiquer des réduits ou des retranchements sûrs dans les places d'armes rentrantes de ces ouvrages, semblables à ceux que nous venons de décrire : ayant cela de plus, qu'étant éloignés du feu de la place, il leur faut faire un mur crenelé dans la gorge, de six pieds de hauteur, & d'un & demi d'épaisseur ; ceci s'entend si le fossé est sec, parce que l'ennemi ne manqueroit pas de s'y poster.

Dans ce cas on communiquera par une galerie souterraine partant du fossé de la place, de laquelle on montera dans son terre-plein, au moyen d'un escalier dont la sortie viendra se rendre contre la gorge, pour pouvoir le masquer avec un tambour de charpente, & de maintenir par-là une retraite assurée.

Si le terrein ne permet pas de faire une pareille galerie, la retraite est périlleuse ; mais on ne peut faire autrement.

Au reste les avant-chemins couverts se construisent & se défendent comme ceux du corps de la place.

Je retranche le revêtement extérieur du parapet de la place tout-autour, l'expérience ayant fait connoître qu'il ne sert qu'à blesser, par les éclats de pierre, les soldats qui sont derrière. Ainsi je n'élève tout revêtement que jusqu'au cordon, laquelle hauteur est de 28 pieds au corps de la place, à 4 pieds de haut au-dessous du talus extérieur, & celui des demi-lunes de même, & les autres ouvrages à proportion, comme on peut le voir par les profils.

La XIVe planche est le plan, le profil, & l'exemple qu'on peut faire un corps de garde dans les demi-lunes, & y mettre, comme en Allemagne, un poële qui chauffe le corps de garde de l'officier & celui des soldats. A sa place on peut faire des cheminées. On peut y construire aussi un petit magasin voûté pour renfermer la poudre & autres munitions, en cas de besoin. J'estime infiniment les petits magasins que M. Belidor met sous le rempart de chaque côté des poternes ; ils sont très utiles en temps de siège, on peut même les faire plus grands, & leur faire prendre du jour du côté de la place, si on le juge nécessaire.

Construction de la fortification *régulière selon la méthode de M. de Vauban.*

M. de Vauban divise le côté extérieur du polygone A B, qu'il suppose être de 180 toises en deux parties égales, par la perpendiculaire C D, qu'il fait au quarré (*fig.* 201.), d'une huitième partie de ce côté au pentagone (*fig.* 202.), d'une septième partie, à l'hexagone (*fig.* 203.), & aux autres polygones d'un plus grand nombre de côtés d'une sixième partie.

Nota, qu'aux polygones depuis huit côtés jusqu'à ceux du plus grand nombre, je voudrois donner à la perpendiculaire C D une cinquième partie du polygone extérieur, pour que mes bastions fussent plus grands, & n'eussent pas les angles flanqués si obtus.

Cette perpendiculaire donne les lignes de défense A H & B G. Il fait les faces A E & B F, généralement longue des $\frac{2}{7}$ du polygone extérieur A B, ce qui fait environ 50 ou 52 toises, & il détermine les flancs E G & F H, en faisant les lignes de défense A H & B G égales aux lignes A F & B E. De sorte que touts les coups tirés du flanc tendront vers la pointe du bastion qui lui est opposé, où ils doivent être dirigés.

Quoiqu'il propose le côté extérieur du polygone de 180 toises comme le plus parfait, & qu'il le soit en effet, le systême en étant fondé sur les maximes que nous avons données ci-devant, il ne s'y attache cependant pas si scrupuleusement, qu'il ne le fasse tantôt plus grand, & tantôt plus petit, quelques toises de flanc, de face ou de courtine, de plus ou de moins, ne diminuant pas fort considérablement la perfection d'un front de *fortification.* On ne doit cependant pas donner plus de 200 toises aux polygones extérieurs, parce que la ligne de défense deviendroit trop longue. Mais on peut aller jusques-là, lorsqu'on veut renfermer un plus grand espace avec la même quantité de bastions, & donner 60 toises aux faces desdits bastions, touts les autres ouvrages, comme fossés, demi-lunes, contre-gardes, tenailles, réduits, lunettes, remparts, banquettes, barbettes, parapets, flancs brisés, orillons, &c. se font, comme nous l'avons dit ci-devant.

Outre cette manière de fortifier les places qui est sans contredit la meilleure, M. de Vauban ayant remarqué que malgré la capacité de ses bastions, la grandeur de leurs flancs, joint à la tenaille qu'il met dans le fossé pour y manœuvrer & communiquer avec plus de facilité aux dehors, cela n'empêcheroit pas que l'ennemi ne mît l'assiégé dans la nécessité de capituler lorsqu'il auroit fait brèche à la face du bastion, & qu'il se seroit assuré le passage du fossé.

Le tout bien considéré, cela lui a donné lieu de détacher les bastions des courtines, aux extrémités desquelles il met des tours bastionnées, ainsi qu'il se voit à Belfort, ville de la province d'Alsace, & à Landau, ce qui prolonge la durée d'un siège, l'ennemi étant obligé, pour arriver à la place, de faire le logement des bastions détachés ou contre-gardes qui couvrent lesdites tours, dont on lui rend l'exécution très difficile, par le feu voisin des tours & des retranchements qu'on pratique

Digitized by Google

dans les contre-gardes, qu'on peut d'ailleurs défendre avec beaucoup d'opiniâtreté, puisqu'on a une retraite assurée dans le corps de la place.

Il a perfectionné ce système dans la construction de Neuf-Brisac, ville qu'il a fait bâtir dans la même province.

C'est ce que nous allons faire voir.

Manière de fortifier suivant le nouveau système de M. de Vauban, exécuté aux fortifications de Neuf-Brisack.

Tracé de Neuf-Brisack (*Fig.* 204.).

Vous tirerez la ligne A B, à laquelle vous donnerez 180 toises, ce qui fera votre polygone extérieur.

Du centre de la place vous tirerez des rayons passants par ces points, & vous élèverez & abaisserez sur le milieu de la ligne A B une perpendiculaire sur laquelle C au point D vous mettrez 30 toises, qui est une sixième du côté A B.

Vous tirerez la ligne de défense A E & B F se coupant en D, vous mettrez 60 toises du point A au point G, & du point A au point H, pour avoir les angles des épaules des contre-gardes, & pour en avoir les flancs, vous mettrez 32 toises du point D aux points E & F sur les lignes de défense, & vous tirerez les flancs G F & H E; vous tirerez ensuite une ligne parallèle à A B, telle que I K, passant par les points E & F pour avoir les angles saillants des tours bastionnées. Vous mettrez à cette ligne une parallèle de 9 toises L M, ce qui vous donnera le centre des tours, & le polygone intérieur.

Pour construire les tours, mettez 7 toises du point L au point T, & du point M au point V, sur le polygone intérieur L M; & élevez sur ce polygone les perpendiculaires T X & V Y auxquelles vous donnerez 6 toises, & tirerez les lignes I X & K Y; continuez ensuite de 4 toises les lignes X I & Y V au point Z & au point *&c.* Mettez de L en *a* & de M en *b*, 7 toises, pour tirer ensuite les demi-gorges des tours de Z en *a*, & de *&c.* en *b*.

Le fossé des tours a 6 toises de large, & se tire à l'angle de l'épaule des petits flancs, ce qui forme les gorges des contre-gardes.

Ensuite vous donnerez 9 toises à la perpendiculaire N O, & vous tirerez les lignes de défense T P & V Q se coupant en O. Les petits flancs P S & Q R se font sur la prolongation de ceux des contre-gardes, à qui on donne aussi la courtine PQ.

Le fossé de la place a 16 toises, & est parallèle aux faces des contre-gardes.

Réduit.

Le réduit se construit en lui donnant 21 toises capitales du point *d* jusqu'à son angle flanqué, & faisant ces faces parallèles à celles de la demi-lune.

On lui fait des flancs de 5 toises & un recoupement à sa gorge.

Son fossé doit avoir 6 toises de largeur.

Demi-lunes.

Les demi-lunes se font en ouvrant le compas E à 15 toises au-dessus de l'angle de l'épaule G, & portant cette ouverture du point *e* au point *s*, & tirant les faces à 16 toises au-dessus des angles des épaules des contre-gardes.

On leur fait des flancs de 7 toises.

Leurs fossés doivent avoir 10 toises de largeur.

Le chemin couvert est à l'ordinaire.

Ce qui n'est point détaillé ici, est exactement coté sur la planche ci-jointe, à laquelle je renvoye le lecteur. Cependant, comme cette planche ne donneroit pas une assez grande intelligence des tours bastionnées & des *fortifications*, j'ai jugé à propos d'y joindre quelques profils.

Le premier (*fig.* 205.), est coupé sur la courtine, qui est entièrement revêtue, de même que tout le contour du corps de la place, à la hauteur de 34 pieds. Le second (*fig.* 206.), est coupé sur le milieu des tenailles, & n'est qu'à demi-revêtement à la hauteur de 12 pieds. Le parapet faisant un talus du côté de la campagne, est revêtu de gazon, & a pour retraite toute l'épaisseur du mur qui est de 2 pieds 9 pouces. M. de Vauban les a fait construire ainsi pour épargner la dépense. La lettre R marque la ligne de niveau du rez-de-chaussée.

Les figures suivantes représentent trois profils. Le premier, A (*fig.* 207.), est celui du réduit coupé sur une des faces, lequel est revêtu en entier sur la hauteur de 27 pieds 6 pouces.

Le second B, est celui de la demi-lune, coupé aussi sur une des faces, qui n'est qu'à demi-revêtement de 15 pieds de haut, réduit au sommet à 2 pieds 6 pouces. On a laissé entre l'épaisseur de ce revêtement une berme de 6 pieds de largeur. On a élevé ensuite le rempart & le parapet, & sur cette berme on a planté une haie vive de 3 pieds d'épaisseur, qu'on a laissé croître à la hauteur de 7 pieds.

Le troisième profil C, est celui des contre-gardes, aussi à demi-revêtement de 18 pieds de haut, se terminant au sommet à 2 pieds & demi. Derrière le revêtement on a laissé une berme de 8 pieds de large, sur laquelle on a planté une haie vive, semblable à la précédente, de 3 pieds d'épaisseur sur 7 de hauteur, & derrière cette haie, à 2 pieds de distance, on a planté une rangée de palissades, & 3 pieds en arrière de cette palissade on a commencé le talus du rempart & du parapet, comme on le peut voir à ce même profil.

Il est certain que le système à demi-revêtement a pour principal objet d'abréger le temps, & de diminuer la dépense, qui sont par ce moyen considérablement amoindris, principalement aux

Digitized by Google

endroits où les matériaux sont rares, comme à Neuf-Brisack; mais aussi il n'est pas si avantageux que celui à revêtement entier (du moins jusqu'au cordon); car, quand l'assiégeant peut tant faire que de se rendre maitre du haut des brèches, on a une grande difficulté de pouvoir bien assurer les grands retranchements, c'est-à-dire, celui qui soutient les autres, parce que l'assiégeant pouvant dans une affaire s'étendre à droite & à gauche le long des talus, pour-lors déchirés & en mauvais état après qu'il a gagné le dessus de la haie vive, qui pour-lors est toute emportée de coups de canon, il seroit plus difficile de l'arrêter qu'aux places entièrement revêtues où l'ennemi ne peut avoir d'accès précisément que par les ouvertures des brèches, qui ne permettent pas de s'étendre à droite ni à gauche, comme il peut faire quand il est logé à la hauteur de la haie vive; car jusques-là il n'y a pas plus d'avantage à l'un qu'à l'autre. C'est pourquoi les grands retranchements sont plus difficiles, & moins sûrs à soutenir, aux places à demi-revêtement qu'aux autres.

Un défaut encore du demi-revêtement, c'est qu'on se prive du bénéfice des orillons. Il est vrai que le grand usage des bombes & du ricochet, joint à l'effet des batteries opposées, rendront désormais les orillons inutiles, quand les assiégeants sçauront bien s'en servir.

La 19e planche représente le plan & les profils des souterreins & des flancs bas, qui sont joints aux courtines sur la prolongation des flancs des contre-gardes. Les flancs bas n'ont que 4 toises, & par conséquent ne peuvent contenir qu'une pièce de canon en bas dans le souterrein, & un autre sur le rempart.

Fig. 209. Profil coupé sur la ligne A B du plan.
210. Plan du souterrein.
211. Profil coupé sur la ligne C D du plan.

La 20e planche fait voir les plans, profils & élévations des tours bastionnées avec leurs batteries basses.

Fig. 212. Profil coupé sur la capitale A B du plan des fondations.
213. Profil coupé sur la ligne C D E F du même plan.
214. Élévation de la tour.
215. Plan des fondations.
G. Sorties à droite & à gauche.
H. Souterrein à l'entrée.
I. Petit magasin à poudre.
K. Casemates de la tour.
L. Entrée de la tour.
216. Plateforme de la tour.

Propriétés du système à tours bastionnées.

Le système à tours bastionnées mérite un examen, car c'est, à proprement parler, une *fortification* double, dont les effets sont doubles, bien que la dépendance ne le soit pas.

I.

La place bâtie selon ce système, porte naturellement son retranchement, le meilleur de touts sans contredit, puisqu'il est tout-à-fait détaché des bastions, du secours desquels il n'a que faire pour sa défense.

I I.

Les contre-gardes occupent la place des bastions; & en ayant toujours les propriétés, elles sont capables des mêmes défenses, avec cette différence, que quand les bastions attachés sont ouverts, & l'ennemi logé en brèche, la défense mollit beaucoup, & ne va plus guères loin, à cause des grands périls auquel le soutien des assauts expose la place. Au lieu que la défense des contre-gardes ou bastions détachés se peut opiniâtrer dans toute l'étendue de ces pièces, & se disputer de pied-à-pied, de traverse en traverse, tant que le terrein peut fournir de l'espace à se retrancher, sans exposer la place, à qui il reste toujours de quoi faire sa défense particulière, parce qu'elle en est séparée par un fossé.

I I I.

Que ces tours ne sçauroient être battues de la campagne ni d'aucun autre endroit, que du sommet des bastions mêmes qui les environnent, ni leurs flancs que des autres bastions opposés, où l'ennemi ne sçauroit monter du canon qu'avec de très grandes difficultés, & après en être totalement le maitre. Encore n'en sçauroit-il mettre sur les flancs de ces ouvrages sans présenter le rouage à la place, & se mettre dans les revers des tours, & par conséquent s'exposer des flancs de front & de revers, & à l'effet des mines préparées, des bombes & des pierres, sans parler du fusil qui ne manque personne de si près.

I V.

On y peut donc attendre l'effet des premières, secondes & troisièmes mines, encore celles des tours mêmes sans risquer la place, puisque les premières brèches ne sont pas capables d'y faire une véritable ouverture, à cause que ces dernières demeurent toujours sur leur à-plomb.

V.

La garde ordinaire des places, suivant ce système, sera beaucoup plus commode, parce que les rondes n'auront pas tant de chemin à faire, & qu'il faudra moitié moins de sentinelles.

V I.

Ces tours portent leurs contre-mines avec elles

Digitized by Google

par la profondeur de leurs souterrains, dont le fond se trouve très-voisin des mines. Il sera aisé de les prévenir, de les éventer, & de les empêcher de vous prendre là-dessous.

V I I.

Elles n'ont pas lieu de craindre le ricochet, ni les bombes qui sont les foudres des places de ce temps-ci, parce que, pour que l'un & l'autre puissent leur préjudicier, il faudroit pouvoir les voir de loin, ce qui ne se pourra: & quand on les verroit, leur petitesse donne pen de prise aux bombes, & point du tout au ricochet, parce qu'il faut plus d'espace aux boulets pour pouvoir prendre leurs plongées, qu'il ne s'en trouve ici.

V I I I.

Ces souterrains pourront servir de caves très bonnes & très spacieuses à la place, de très bons magasins à poudre, outre ceux qui sont dans leurs noyaux, beaucoup plus sûrs que les ordinaires, mieux placés, & capables d'une plus grande quantité de poudre, puisqu'ils en pourront facilement contenir jusqu'à 7 ou 800 milliers, ce qui fait qu'on n'a que faire d'en bâtir d'autres.

I X.

Leur partie supérieure pourra servir de très bons magasins ou greniers pour 20 mille septiers de bled ou d'autres grains, si on les couvre & qu'on y fasse des planchers comme à ceux de Belfort.

Il faut avouer que toutes ces propriétés ne se trouvent point dans les autres systêmes, & notamment cette prolongation certaine de défense d'un grand tiers ou de moitié plus, sans exposer la place à être emportée.

Cependant, comme il n'est pas exempt de défaut, on a pensé qu'il ne feroit pas inutile, après une exacte recherche, de donner les moyens les plus convenables, non-seulement pour les éviter, mais encore de l'augmenter considérablement de force, & en diminuer la dépense.

C'est ce que nous allons voir dans le chapitre suivant qui est divisé en trois articles.

Dans le premier se trouve la disposition & la construction des ouvrages proposés.

Dans le second on fait voir la propriété & les avantages de cette disposition au-dessus des ouvrages de Neuf-Brisack.

Et dans le troisième, que sa dépense est encore moins grande.

Construction des ouvrages proposés.

On change plusieurs choses dans le systême de Neuf-Brisack.

I. On tire le fossé des contre-gardes à l'angle de l'épaule de la contre-garde opposée, de manière que le flanc de cette contre-garde découvre en entier tout le fossé, au lieu qu'à Neuf-Brisack, le fossé est parallele aux faces desdites contre-gardes. (*V. n°. 2. fig.* 217.)

II. On agrandit les demi-lunes, on en fait tomber les faces à vingt toises sur celles des contre-gardes, & l'on en supprime les flancs, en prolongeant les faces jusqu'à l'alignement des fossés des contre-gardes marquées F.

III. On agrandit la capacité des réduits, & on fait leurs flancs plus grands, ensorte qu'ils puissent recevoir deux pièces de canon, pour les raisons que nous avons dit en parlant de la nouvelle disposition de ces réduits.

IV. On ôte les tours bastionnées, n°. 1, & on met à leur place des bastions de 17 toises de flancs, & de 30 toises de face, n°. 2, qui sont remplis de terre. On fait des souterrains au-dessous de ces flancs, de 25 toises de long sur 3 toises de large, lesquels tiennent lieu de ceux des tours, & servent en même temps de flancs bas capables de contenir six pièces de canon, lesquelles jointes avec les six autres des flancs supérieurs, font douze pièces sur chaque flanc.

V. On fait un recoupement aux tenailles, comme H I, pour les raisons que nous avons dites en parlant de leur construction au pantagone régulier.

Le reste est si pen différent de Neuf-Brisack, qu'on en supprime le détail, qui ne feroit qu'inutile. Ainsi, on va faire connoitre les avantages que peut procurer cette nouvelle disposition d'ouvrages.

Propriétés & avantages de cette disposition.

On supprime les flancs des demi-lunes, *fig.* 217, *n°.* 1, parce qu'ils découvrent le corps de la place, & qu'ils vous jettent dans deux inconvénients. Le premier est que l'ennemi en filant le fossé entre la tenaille & le flanc de la contre-garde par les batteries qu'il peut faire sur le chemin couvert des places-d'armes rentrantes, empêche la communication de la tenaille à la contre-garde, qu'il détourne absolument par ce moyen. A la vérité, ce défaut n'est pas fort considérable, puisque l'on peut communiquer dans les contre-gardes par d'autres endroits; mais enfin on ne peut pas le faire par la tenaille du front attaqué. A propos de cette communication, on remarquera que M. de Vauban a fait faire une poterne dans le flanc de la contre-garde, pour communiquer dans la tenaille. Il est surprenant que cet ingénieur se soit jetté dans la dépense de pareils ouvrages, car, quoiqu'il semble que cette poterne soit peu de chose, elle coûte, selon le toisé de cette *fortification*, 5856 livres; & comme il y en a seize, la dépense monte à 93696 livres. Quoique je les aie

Digitized by Google

nie insérées dans le toisé des contre-gardes qui est à l'article suivant, je ne l'ai fait que pour approcher du toisé dudit système, puisque, comme je viens de le faire voir, ces poternes ne sont d'aucune utilité.

Le second défaut est bien plus grand; car, par ces mêmes batteries, l'ennemi peut mettre en brèche la courtine, & en ruiner les petits flancs par l'enfilade dudit fossé, lorsqu'il est établi par le chemin couvert. L'expérience confirme assez combien cela est avantageux à l'assiégeant; car lorsque M. le Maréchal de Tallard fit le siège de Landau en 1704, on mit en brèche la courtine du front de l'attaque par ces fossés.

Tous ces défauts se trouvent corrigés en prolongeant, comme on le propose, les faces des demi-lunes jusqu'à l'alignement des contre-gardes; & si l'on avoit encore lieu de les appréhender, on pourroit élargir les gorges & agrandir la demi-lune, comme nous avons fait, & cela ne contribueroit d'ailleurs qu'à une plus grande perfection, puisqu'elles en seroient plus amples.

On objectera peut-être que les flancs des demi-lunes qu'on retranche, défendent le passage des contre-gardes. Mais, comme l'ennemi peut ruiner ces flancs des mêmes batteries qu'il est obligé de faire pour ruiner ceux des contre-gardes, cette propriété devient peu considérable, & au contraire très désavantageuse, comme nous venons de le faire connoître.

Il est à présumer que l'ennemi monteroit à l'assaut des contre-gardes & des demi-lunes d'un des fronts de Neuf-Brisack en même temps, & il seroit de sa prudence de le faire pour deux raisons.

Premièrement, en n'attaquant que la demi-lune seulement, il seroit obligé d'essuyer le feu des contre-gardes, à quoi il ne seroit pas sujet en les attaquant en même temps.

Deuxièmement, il est sûr de la réussite de cette entreprise; car, d'abord qu'il auroit gagné le haut des demi-revêtements, il s'etendroit à droite & à gauche des brêches, & monteroit en aussi grand front qu'il voudroit le long du gazonnage, lequel est pour lors tout déchiré, & par conséquent il seroit sûr de la prise de ces ouvrages, & des troupes qui seroient dedans, si elles attendoient cette extrémité pour se retirer, d'autant plus qu'on ne pourroit lui opposer aucun retranchement qu'il ne pût dépasser en se coulant le long des bermes, & c'est-là généralement le défaut de tous les ouvrages à demi-revêtus; ce qui est bien différent de ceux qui le sont entièrement, où on pourroit réduire l'ennemi à l'étendue de la brèche seulement, & dont la rampe, formée par les débris de la maçonnerie, est difficile à pratiquer; d'ailleurs on est en état de la masquer par des retranchements. Ainsi on peut conclure que les revêtements entiers, ou du moins jusqu'au cordon, sont les meilleurs; ce qui ne souffre aucune difficulté.

Immédiatement après la prise de la demi-lune & des deux contre-gardes, s'ensuivroit celle du réduit, puisqu'il seroit absolument impossible d'y communiquer, & même celle de la place, qui pour lors, toute ouverte par la courtine, n'opposeroit aucun retranchement à l'ennemi.

Cela seroit bien différent dans la *fortification* proposée: car ne pouvant faire le passage du fossé ponr arriver aux faces des contre-gardes sans avoir détruit les flancs du réduit, il seroit obligé de prendre, premièrement, la demi-lune, ensuite ce réduit, & après cela les contre-gardes; enfin, par ce moyen, on lui détailleroit la prise de ces ouvrages. D'ailleurs il trouveroit encore le corps de la place dans son entier, bien défendue par des flancs qu'il seroit obligé de démonter par des batteries faites sur les contre-gardes. Alors on auroit encore une capitulation fort honnête, puisque l'on pourroit pratiquer de bons retranchements dans les bastions, & cela avec beaucoup de facilité, étant rempli de terre.

On connoitra plus précisément la différence des deux systèmes par le détail suivant de leurs attaques, à commencer depuis l'établissement parfait des logements du chemin couvert & de celui des batteries, toutes choses étant égales de part & d'autre jusques-là.

Fig. 218. Plan des attaques d'un des fronts de Neuf-Brisack, depuis l'établissement de la troisième parallèle, jusqu'à la prise de la place.

A. 12. Pierriers.
B. 12. Mortiers.
C. 8. Pièces de canon pour démonter celles des flancs, des contre-gardes, des demi-lunes, du réduit, & des tours bastionnées.
D. 12. Pièces de canon ponr battre en brèche les faces des contre-gardes.
E. 8. Pièces de canon, pour battre en brèche les deux faces de la demi-lune.
F. 12. Pièces de canon pour battre en brèche la courtine, & en ruiner les deux petits flancs.
G. Passage des fossés des contre-gardes.
H. Passage du fossé de la demi-lune.
I. Logement des contre-gardes.
L. Logement de la demi-lune.

Fig. 219. Plan des attaques d'un des fronts de la fortification proposée, depuis l'établissement de la troisième parallèle, jusqu'à la prise de la place.

A. 12. Pierriers.
B. 12. Mortiers.
C. 8. Pièces de canon pour démonter celles des flancs des contre-gardes.
D. 12. Pièces de canon pour battre en brèche les faces des contre-gardes.
E. 8. Pièces de canon pour battre en brèche les faces de la demi-lune.

F. 8. Pièces de canon pour démonter celles des flancs des bastions.
G. 8. Pièces de canon pour battre en brèche les faces des bastions.
H. 8. Pièces de canon pour battre en brèche les faces du réduit.
I. Passage du fossé des contre-gardes.
L. Passage des fossés de la demi-lune.
M. Passage des fossés du réduit.
N. Logement des contre-gardes.
O. & P. Logement de la demi-lune & du réduit.

L'ennemi feroit le passage des fossés de la demi-lune d'un des fronts de la *fortification* proposée, & entreprendroit l'attaque dans le même temps qu'il sera en état d'entreprendre celui de la demi-lune & des deux contre-gardes d'un des fronts du Neuf-Brisack.

Mais après que l'ennemi auroit établi le logement de ces derniers ouvrages, ce qui pourroit aller à deux jours, il faudroit capituler. Alors il seroit seulement établi sur la demi-lune de la *fortification* proposée. Ainsi, examinant combien elle tiendroit de plus que Neuf-Brisack, on trouvera qu'il faudra au moins trois jours pour faire les batteries sur la demi-lune, trois jours pour mettre en brèche le réduit, & en faire le logement, & cinq jours pour y faire des batteries & ruiner les défenses de la place, faisant ensemble seize jours, qu'on peut réduire, si l'on veut à quinze, ce qui est bien considérable, non-seulement pour la durée du siège, mais par rapport à toutes les pertes que feroit l'ennemi, qui sont toujours très grandes, quand il faut rester long temps sur des ouvrages sous le feu de la place.

AVERTISSEMENT.

Il faut remarquer qu'on a réglé la profondeur & la largeur des fossés, de manière que les terres qui en proviendroient, & des excavations des revêtements, fourniroient celle nécessaire pour la construction des ouvrages. Le tout suivant les marchés de Neuf-Brisack.

DEVIS estimatif des ouvrages de la fortification *proposée.*

CORPS DE LA PLACE.

La courtine, les deux flancs & tracés ensemble.

Toises.	Pieds.	Pouces.				
1478	"	"	cubes de terre, à 31 livres 9 deniers la toise, ci	2346^{tt}	6^{s}	6^{d}
124	"	"	de charpente à 150 livres le cent, ci	186	"	"
1349	"	"	cubes de maçonnerie neuve, à 38 livres, ci	51262	"	"
			Nota, que la pierre de taille n'a point été payée au prix de 38 livres la toise cube de maçonnerie.			
179	3	"	quarrées de gazonnage, à 37 sols, ci	332	1	6
			8000 fascines, à 4 livres 12 sols le cent, ci	368	"	"
			Trois guérites de pierre de taille, à 250 livres chacune, ci	1560	"	"
			TOTAL	56054^{tt}	8^{s}	"

Les deux souterreins ou flancs bas, ensemble.

Toises.	Pieds.	Pouces.				
878	"	"	cubes de terre à 31 sols 9 deniers la toise, ci	1193^{tt}	16^{s}	6^{d}
344	"	"	cubes de maçonnerie neuve, à 38 livres, ci	13072	"	"
27	"	"	quarrées de maçonnerie des cheminées, à 4 livres, ci	108	"	"
38	"	"	cubes de maçonnerie sèche, à 12 livres, ci	456	"	"
397	"	"	quarrées de ciment, à 6 livres, ci	2382	"	"
			Deux portes, à 44 livres, ci	88	"	"
			Quatre évents auxdites portes, à 1 livre, ci	4	"	"
			360 livres de fer neuf, à 2 sols 8 deniers la livre, ci	48	"	"
			100 livres de plomb, à 3 sols, ci	15	"	"
			TOTAL	17366^{tt}	16^{s}	6^{s}.

Poternes du milieu de la courtine, y compris l'aqueduc, pour l'écoulement des eaux de la place.

Toises.	Pieds.	Pouces.				
84	"	"	cubes de terre, à 31 sols 9 deniers la toise, ci	133^{tt}	7^{s}	"
				133^{tt}	7^{s}	"^{d}

Toises.	Pieds.	Pouces.				
			Total de la page précédente	133₶	7 s	″ d
100	″	″	cubes de maçonnerie à 38 livres, ci	3800	″	″
6	″	″	cubes de maçonnerie sèche, à 12 livres, ci	72	″	″
54	″	″	quarrées de ciment, à 6 livres, ci	324	″	″
			Deux portes de menniserie, à 15 livres, ci	30	″	″
			Deux évents auxdites portes, à 1 livre, ci	2	″	″
			500 livres de fer neuf, à 2 sols 8 deniers la livre, ci	66	13	4
			200 livres de plomb, à 3 sols, ci	30	″	″
			TOTAL	4458₶	″	4 d

Contregardes, y compris les deux communications souterraines des flancs.

Toises.	Pieds.	Pouces.				
2600	″	″	cubes de terre, à 31 sols 9 deniers la toise, ci	4127₶	10 s	″
183	2	″	de charpente, à 150 livres le cent, ci	275	″	″
1204	2	7	cubes de maçonnerie, à 38 livres, ci	45768	7	2
12	″	″	cubes de maçonnerie sèche, à 12 livres, ci	144	″	″
96	″	″	quarrées de ciment, à 6 livres, ci	576	″	″
53	″	″	courantes de marche de pierre de taille, à 4 livres, ci	212	″	″
592	″	″	quarrées de gazonnage, à 37 sols, ci	1095	4	″
164	″	″	courantes de haie vive, à 1 livre 8 sols, ci	229	12	″
			11000 fascines, à 4 livres 12 sols le cent, ci	506	″	″
			Six portes, à 15 livres, ci	90	″	″
			210 livres de fer, à 2 sols 8 deniers la livre, ci	28	″	″
			60 livres de plomb, à 3 sols, ci	9	″	″
			TOTAL	53060₶	13 s	2 d

Tenaille, y compris la communication souterreine

Toises.	Pieds.	Pouces.				
1521	″	″	cubes de terre, à 31 sols 9 deniers la toise, ci	2414₶	11 s	9 d
126	″	″	de charpente, à 150 livres le cent, ci	189	″	″
491	5	10	cubes de maçonnerie, à 38 livres, ci	18694	18	10
33	″	″	quarrées de ciment, à 6 livres, ci	198	″	″
169	″	″	quarrées de gazonnage, à 1 livre 17 sols, ci	312	13	″
			4650 fascines, à 4 livres 12 sols le cent, ci	213	18	″
			Quatre portes, à 15 livres chacune, ci	60	″	″
			85 livres de fer, à 2 sols 8 deniers la livre, ci	11	6	8
			30 livres de plomb, à 3 sols, ci	4	10	″
			TOTAL	22098₶	18 s	3 d

Demi-lune.

Toises.	Pieds.	Pouces.				
1899	″	″	cubes de terres à 1 livre 11 sols 9 deniers la toise, ci	3014₶	13 s	3 d
156	″	″	de charpente, à cent cinquante livres le cent, ci	234	″	″
777	″	″	cubes de maçonnerie, à 38 livres, ci	29526	″	″
30	″	″	courantes de marche de pierre de taille, à 4 livres, ci	120	″	″
348	″	″	quarrées de gazonnage, à 1 livre 17 sols, ci	638	5	″
110	″	″	courantes de haie vive, à 1 livre 8 sols, ci	154	″	″
			6000 fascines, à 4 livres 12 sols le cent, ci	276	″	″
			TOTAL	33962₶	18 s	3 d

Réduit.

Toises.	Pieds.	Pouces.				
1034	″	″	cubes de terre, à 1 livre 11 sols 9 deniers la toise, ci	1625₶	12 s	″
80	″	″	de charpente, à 150 livres le cent, ci	121	″	″
				1746₶	12 s	″

Digitized by Google

Toises.	Pieds.	Pouces.				
			Total de la page précédente	1746#	12f	#d
500	#	#	cubes de maçonnerie, à 38 livres, ci	19000	#	#
16	#	#	cubes de maçonnerie sèche, à 12 livres, ci	192	#	#
16	#	#	courantes de marche de pierre de taille, à 4 livres, ci	64	#	#
43	3	#	quarrées de gazonnage, à 1 livre 17 sols, ci	80	9	6
			2000 fascines, à 4 livres 12 sols le cent, ci	92	#	#
			Total	21175#	1f	6d

Contrescarpe.

Toises.	Pieds.	Pouces.				
2250	#	#	cubes de terre, à 1 livre 11 sols 9 deniers la toise, ci	3571#	17f	6d
181	2	#	de charpente, à 150 livres le cent, ci	272	#	#
763	3	3	cubes de maçonnerie, à 38 livres, ci	29014	11	8
165	#	#	courantes de marche de pierre de taille, à 4 livres, ci	660	#	#
			4800 fascines, à 4 livres 12 sols le cent, ci	220	16	#
			Total	33739f	5f	2d

Chemin couvert.

Toises.	Pieds	Pouces.				
292	#	#	de charpente, à 150 livres le cent, ci	438#	#f	#f
309	#	#	courantes de palissades, à 2 livres 7 sols, ci	726	3	#
364	#	#	quarrées de gazonnage, à 1 livre 17 sols, ci	673	8	#
			3325 fascines, à 4 livres 12 sols le cent, ci	152	19	#
			3660 livres de fer neuf, à 2 sols 8 deniers la livre, ci	488	#	#
			20 ferrures, à 2 livres 10 sols chacune, ci	50	#	#
			Total	2528#	10f	#d

Excavation des fossés.

Toises.	Pieds.	Pouces.				
16370	#	#	cubes de terre, à 1 livre 11 sols 9 deniers la toise, ci	25987#	7f	6d

RÉCAPITULATION.

Corps de la place	56054#	8f	10d
Flanc bas	17566	16	6
Poternes	4458	#	4
Contregardes	53060	13	2
Tenaille	22098	18	3
Demi-lune	33960	18	3
Réduit	21175	1	6
Contrescarpe	33739	5	2
Chemin couvert	2528	10	#
Excavation des fossés	25987	7	6
Total d'un front	270629#	18f	8d
Suivant l'extrait des toisés de Neuf-Brisack, il se trouve que la dépense d'un de ses fronts a monté à	308179#	13f	#
La différence est de	37549#	14f	4d

Cette différence provient de deux endroits.

1°. De la suppression des tours bastionnées dont la dépense monte à 40000 livres.

2°. Des revêtements des contre-gardes qui sont réduits à quinze pieds de hauteur, comme sont ceux des demi-lunes, au lieu de vingt pieds qu'ils ont à Neuf-Brisack. (Ceci est supposé pour servir de parallèle à Neuf-Brisack : car il faut revêtir touts les ouvrages jusqu'au cordon, ou du moins à 6 pieds au-dessous du talut extérieur du parapet, comme on le peut voir aux profils ci joints. On a donné aussi l'épaisseur qu'ont les murs de Neuf-

Brisack, quoiqu'ils soient beaucoup trop forts.). Outre qu'on ôte encore les furtouts de maçonnerie qu'on a été obligé de faire à leurs angles, afin de couvrir les tours bastionnées de batteries, que l'ennemi feroit sur le chemin couvert, pour démontrer celles des flancs des contre-gardes, ce qu'ils ne font que très-mal; car, en ruinant dix ou douze pieds de profils de leurs flancs, qui ne présentent aux batteries que des angles très aigus, les flancs des tours resteroient découverts à ces mêmes batteries. Défaut que n'a point la *fortification* proposée.

Cette différence, qui devroit aller à 50000 livres par front, se trouve réduite à 37549 livres 14 sols 4 deniers par front, par rapport aux réduits & aux souterrains des bastions, dont la dépense se trouve ici plus grande. Ainsi on peut conclure qu'au moyen de cette nouvelle disposition d'ouvrages, on feroit une place au moins de quinze jours plus forte que Neuf-Brisack, & on épargneroit encore 12450 livres 4 sols 8 deniers; c'est, à ce qui paroit, tout ce qu'on peut desirer aujourd'hui de mieux sur cette matière, qui se trouve bien ingrate.

La 22e & la 23e planche est le parallèle des attaques d'un des fronts de la *fortification* proposée & de Neuf-Brisack, depuis l'établissement des logements sur leurs chemins-couverts jusqu'à la prise de ces places.

Des communications.

Il ne suffit pas de bien diriger les ouvrages, car quelque avantageuse que puisse être la disposition, elle ne servira de rien, si on ne les peut communiquer. C'est à quoi on doit principalement s'attacher; parce qu'un ouvrage dont la communication n'est pas assurée, devient par ce défaut, inutile & quelquefois même désavantageux.

On communiquera de la place à la tenaille par une poterne qui passera sous le rempart du milieu de la courtine, observant que la sortie soit bien couverte par la tenaille, pour qu'elle ne puisse pas être battue par le canon.

On descendra de la tenaille dans le fossé par deux rampes, ainsi qu'il se voit aux planches 24 & 25. Elles serviront pour aller abreuver les chevaux, en cas de besoin, lorsque la place est assiégée, s'il y a de l'eau dans le fossé, & s'il est sec, pour faire sortir de la cavalerie, comme cela devient quelquefois nécessaire.

On communiquera de la tenaille au réduit de la demi-lune, par une poterne pratiquée dessous son terre-plein. On la fera au niveau du fond du fossé, s'il est sec, observant de former celui qui sépare la tenaille du flanc du bastion, avec un ou deux rangs de palissades & d'une barrière, & s'il est plein d'eau, on fera la communication d'une largeur assez considérable, pour qu'il y puisse passer un radeau ou petit bateau que l'on conduit dans la gorge de la demi-lune pendant la nuit, au moyen d'une corde attachée par une de ces extrémités à cette gorge, & par l'autre derrière la tenaille, & qu'il faut laisser assez longue pour qu'elle soit cachée dans l'eau, afin de ne point être coupée par le canon.

Cette manière de communiquer dans les fossés pleins d'eau, ne servira que lorsque l'ennemi aura établi des batteurs sur le chemin couvert, car auparavant on communiquera par des ponts ordinaires, mais qui ne serviront plus alors, d'autant qu'ils ne manqueroient pas d'être rompus. Quelques-uns veulent les laisser, en les cachant sous l'eau de deux ou trois pouces, de manière qu'on ne peut passer dessus sans se mouiller; en ce cas il faut qu'ils soient pilotés & bien cloués, pour que l'eau ne les enlève pas; mais on risque la nuit de tomber dans l'eau.

Si le fossé est sec, on assurera la communication de la tenaille au réduit par une caponnière large de 30 pieds, avec un parapet de chaque côté, palissadé de la même force que le chemin couvert, & terminé également en glacis. On couvre les caponnières pour être à l'abri des pierres en temps de siège avec des blindages, & comme la pointe de la palissade surpasse le parapet de 9 pouces, il reste de petits créneaux ou meurtriers pour tirer.

On fera deux barrières de sortie à l'extrémité de la caponnière vers la gorge du réduit préférablement à aucun autre endroit, ne pouvant être découverte des batteries de l'ennemi.

On montera de la caponnière dans le réduit par un escalier pratiqué pour cet effet dans la gorge; & à l'égard du canon, on l'y montera par un pont de charpente sur chevalets, construit en rampe depuis le fond du fossé jusques dans la gorge.

On assurera la communication de la demi-lune aux places-d'armes restantes du chemin-couvert, si le fossé est sec, par les demi-caponnières, ou traverses, qu'on fera depuis les escaliers de ces places-d'armes restantes jusqu'aux faces des demi-lunes, y laissant une barrière contre le flanc, si les demi-lunes en ont, autrement on les fera joignant la gorge des places-d'armes restantes.

On communiquera de ces barrières aux places-d'armes saillantes le long de la contrescarpe jusqu'aux escaliers qu'on y pratiquera pour y monter, comme aux places-d'armes restantes; mais il faut observer de n'en commencer les marches qu'à six pieds de hauteur, afin de monter cet intervalle sur des madriers posés sur de petits chevalets qu'on culbute dans le fossé en se retirant, pour n'être point suivi.

Il est aisé de s'appercevoir ici que la quantité des ponts qu'il faut faire sur les fossés lorsqu'ils sont pleins d'eau, les rendent incommodes; car le ricochet & les bombes les brisent journellement. Néanmoins il faut les maintenir toujours en bon état, ce qui cause bien de la peine & de l'em-

Digitized by Google

barras ; au lieu que ceux qui sont secs, sont exempts de touts ces défauts.

Fig. 220. N° 1. Pour les fossés secs.
2. Pour les fossés pleins d'eau.
A. Poterne sous le rempart.
B. Communication sous la tenaille.
C. Rampes pour descendre dans le fossé.
D. Escalier pour communiquer.
E. Barrières pour former le fossé.
F. Caponnières en forme de chemin-couvert.
G. Ponts de communication dans les fossés pleins d'eau.
H. Barrières de sortie.
I. Rampes pour monter sur le rempart.
K. Platte-forme pour tirer à barbette.
L. Rampes pour monter le canon.
M. Demi-caponnières.
N. Barrières pour en sortir & y rentrer.
O. Cunette dans les fossés secs.
P. Aqueduc pour le passage des eaux de la cunette sous les caponnières.

Fig. 221. Plan d'une poterne avec l'acqueduc pour l'écoulement des eaux de la place.
222. Plan qui représente d'un côté la moitié de la poterne, & de l'autre la moitié de l'aqueduc.
223. Profil sur la largeur.
224. Plan & profils de la communication souterreine de la tenaille dans les fossés secs.
225. Profil sur la largeur.
226. Plan & profils de la communication de la tenaille dans les fossés pleins d'eau.
227. Profil sur la largeur.
228. Profil de la caponnière sur sa largeur & plan & profils de l'aqueduc pour le passage de l'eau dans la cunette.
229. Profil sur la largeur.

Mémoires de fortification *où l'on propose une nouvelle manière de disposer l'enceinte des places, plus avantageuse que celles qu'on a pratiquées jusqu'à présent.* (Fig. 230.).

Il semble que l'unique application des ingénieurs qui travaillent à perfectionner la *fortification*, soit de rechercher de nouveaux systèmes, meilleurs que ceux qui sont en usage. Cette étude me paroit bien inutile ; car enfin il faut des bastions absolument pour former une enceinte qui puisse se flanquer parfaitement des fossés profonds pour en rendre l'accès difficile, des contrescarpes revêtues pour que la descente en soit moins praticable, des chemins-couverts pour en défendre les approches.

Veut-on des dehors, ce sont des demi-lunes, des contre-gardes, des tenaillons, des lunettes, des avant-fossés, des avant-chemins-couverts, des redoutes, ouvrages à corne & couronnes. Enfin, quelque peine qu'on se soit donné pour produire de nouvelles choses qui ayent des propriétés avantageuses pour la défense, il a fallu toujours suivre à-peu-près la figure de ces ouvrages. Il m'a paru qu'il convenoit donc bien mieux de s'attacher à donner à l'enceinte des places, avec leurs dehors ordinaires, une disposition telle, que lorsque l'ennemi voudroit s'attacher à l'un, il soit vu de revers des autres ; de sorte qu'il soit obligé de prendre plusieurs ouvrages pour y pénétrer.

Jusqu'à présent quand le terrein à fortifier s'est trouvé uni & dégagé de tout ce qui peut s'opposer à la régularité, on lui a donné la figure des polygones réguliers, tels que le quarré, l'hexagone, l'octogone, & comprenant chaque front de leur *fortification* dans un des côtés de ces polygones.

Lorsqu'on a rencontré un terrein entrecoupé de rivière, ou escarpements de rochers considérables, on s'est assujetti à leurs bords, qui offroient des *fortifications* meilleures que celles qu'on auroit pu y faire, & qui, avec cette propriété excellente, diminuoient aussi considérablement leur dépense ; & ce point fait une des principales attentions des ingénieurs, lorsqu'ils fortifient pour ménager les finances du roi, qui, dans cette occasion, les laisse dépositaires. On a fortifié ensuite le reste du terrein le plus régulièrement qu'il a été possible, donnant toujours généralement aux places considérées dans leur entier, la figure circulaire ; mais dans le premier cas, c'est-à-dire dans les places régulières situées en terrein plein & praticable pour les attaquer de touts côtés, il est constant que jusqu'au moment que l'ennemi se seroit déclaré par une ouverture de tranchée qui le puisse fixer à un des fronts de la *fortification*, on est incertain de celui auquel il peut avoir dessein de s'attacher. Ainsi l'assiégé est obligé de porter une attention égale par-tout, & de mettre même touts les ouvrages en défense ; ce qui est très difficile, du moins avec la précision qu'on pourroit desirer. Cela seroit bien différent s'il se trouvoit réduit à un, deux, trois ou quatre ouvrages seulement. C'est ce que j'ai tâché de faire en donnant à toutes les places régulières la figure quarrée, & comme c'est une nouveauté, il est nécessaire de l'expliquer particulièrement.

Je divise pour cet effet ce chapitre en trois articles ; dans le premier, je fais connoitre les propriétés avantageuses de cette nouvelle disposition de place, qui doivent la faire préférer à celles qui sont en usage, puisqu'on n'en augmente pas la dé-

Digitized by Google

pense ordinaire pour cela ; dans le second, je propose les ouvrages qu'il conviendroit d'y ajouter pour l'améliorer encore considérablement ; & dans le troisième, je mets la défense & la dépense d'une place construite de cette manière en parallèle avec celle de Neuf-Brisack.

Propriétés avantageuses de la nouvelle disposition des places qu'on propose.

Supposons une figure quarrée, dont chaque côté soit fortifié par deux fronts ; ce qui fera l'équivalent d'un octogone avec demi-lunes & chemins-couverts à l'ordinaire, ainsi qu'il est représenté (*fig.* 230,), & examinons quelles peuvent être les propriétés de la nouvelle disposition de place différente de la circulaire qu'on a observé jusqu'à présent.

Si l'ennemi avoit dessein de pénétrer dans la place par le bastion A, il envelopperoit dans ses attaques les deux demi-lunes B. C. qui le dépassent, & n'arriveroit au pied de leur glacis qu'avec les difficultés ordinaires ; mais cela sera bien différent dans la suite. Lors donc qu'il s'y sera bien établi par une bonne parallèle, il sera en état d'insulter le chemin-couvert, & de le faire, ou par sappe, ou de vive force. Or il ne pourra attaquer de l'une ou de l'autre manière que les places d'armes saillantes D, E, parce qu'il seroit trop éloigné de celles F. devant le bastion A, & qu'il lui faudroit essuyer le feu des deux demi-lunes B. C. qui, dans cette occasion, le croiseroient de revers. D'où l'on peut juger qu'il ne seroit pas assez imprudent pour s'engouffrer dans un pareil rentrant, qu'il seroit d'ailleurs obligé d'abandonner après avoir fait des pertes infinies. Car il faut remarquer que ces feux ne seroient pas les seuls qui le verroient, les batteries biaisées des courtines de droite & de gauche du bastion A le croiseroient également, & il ne sçauroit leur en imposer, ne pouvant trouver aucun emplacement propre à faire des contre-batteries pour cela, à cause des demi-lunes B, C, qui les couvrent.

L'assiégeant s'en tiendra donc pour-lors aux logemens des places d'armes saillantes D E, lesquels dépasseront de quelques toises les traverses joignantes, mais il faudra qu'il y fasse des épaulements considérables à leur extrémité, pour se couvrir du feu des faces des demi-lunes. Cette difficulté augmentera bien davantage, lorsqu'il voudra s'étendre le long des branches des chemins couverts, qui tendent vers le bastion attaqué A ; car il faudra pour y réussir, qu'il chemine en double sappe & traverses tournantes, pour se couvrir des revers, & se défiler en même temps du feu des batteries brisées des courtines qu'il ne sçauroit interdire, comme je viens de le faire remarquer. Tous ces objets joints ensemble suffiroient seuls pour lui faire abandonner le projet d'une pareille attaque. Néanmoins recherchons les moyens qu'il pourroit imaginer pour en venir à bout, comme il tâcheroit s'il avoit tant fait que de l'entreprendre. D'ailleurs, ce sujet mérite bien d'être développé pour être certain des propriétés avantageuses de cette nouvelle disposition de place qu'on propose.

En se rendant maître des demi-lunes B C, & y plaçant des batteries pour y démonter celles des courtines, l'ennemi feroit ensuite plus aisément le logement des chemins couverts pour arriver au bastion A, mais il ne peut les battre en brèche que d'un côté, c'est-à-dire, que des faces qui tendent vers les bastions G & H, ne pouvant faire des batteries les unes sur les autres, à cause des revers dont nous avons parlé. Ainsi il ne sçauroit les prendre qu'avec de grandes peines, puisqu'il n'auroit qu'un point pour y pénétrer.

Après donc que l'ennemi auroit réussi, & qu'il auroit démonté les batteries des courtines, il étendroit son logement le long des branches des chemins couverts des demi-lunes, qu'il n'auroit pas encore fait, jusqu'aux places d'armes rentrantes, où il se trouvera battu de revers par les batteries des flancs. Supposons cependant qu'il surmonte encore cette difficulté, en faisant son logement en double sappe & traverses tournantes, & fortifiant le parapet du côté des flancs, il fera ensuite celui du chemin couvert devant le bastion Q, & y construira des batteries pour battre ces flancs en brèche. Après quoi il fera la descente du fossé pour le passer, ce qu'il pourra entreprendre de deux manières ; sçavoir, en ne faisant qu'un passage sur l'angle flanqué, ou plutôt un sur chaque face. Mais de telle manière qu'il le veuille faire, il sera battu de droite & de gauche par les flancs, qu'il ne sçauroit démonter des batteries du chemin couvert, ni même des demi-lunes, par écharpe, à cause des orillons qui les en préservent, lesquels dans cette occasion ont leur mérite ; ce qui ne se rencontre pas toujours de même.

Ainsi, après avoir pris les demi-lunes, y avoir monté du canon, avoir achevé les logements des chemins couverts, & le tout avec des peines extraordinaires & des pertes immenses, l'assiégeant ne manqueroit pas d'échouer au passage du fossé. On peut donc être assuré que cette attaque est impraticable, on du moins ce seroit tout ce qui pourroit arriver de plus heureux pour un assiégé, que d'être attaqué par un pareil rentrant ; & c'est en ceci qu'on peut reconnoître l'avantage des bastions plats & des angles obtus.

Voilà donc l'ennemi réduit au seul bastion H, ou à ses égaux, qui sont aux trois autres coins de la place. Il n'aura à la vérité aucun feu de revers à essuyer ; mais il n'y pourra pénétrer que par un seul point, en prenant les demi-lunes C L, de droite & de gauche : avec cette difficulté cependant, qu'il n'en pourra battre en brèche que les

faces qui ont vue sur le bastion H ; car le logement sur les autres faces n'est pas praticable à cause de touts les revers en question.

Concluons donc qu'une place ainsi disposée en figure quartée, ne peut être entreprise que par quatre endroits ; au lieu que si elle étoit circulaire, elle le pourroit être également par-tout, même avec beaucoup moins de difficulté, & que cette disposition n'en augmente pas la dépense ordinaire pour cela. A quoi il faut encore ajouter, que pour améliorer les places construites à l'ordinaire, il faut augmenter les ouvrages tout-autour ; au lieu qu'à celles qui viennent d'être proposées, avec une très petite dépense, on peut la fortifier considérablement ; c'est ce qu'on se propose d'expliquer dans l'article suivant.

Des ouvrages qu'il conviendroit encore de faire pour améliorer cette nouvelle disposition de place.

Il faudroit, par préférence à tout autre ouvrage, retrancher les bastions des quatre angles de la place qui sont opposés aux attaques.

Le retranchement que je propose, est un peu différent de ceux qu'on a pratiqués jusqu'à présent dans cette occasion, mais il est meilleur, car il ne diminue rien à la capacité des flancs, & il en est néanmoins séparé par un fossé d'une largeur raisonnable. Les brisures des courtines construites en batardeau, ferment l'entrée, & elles ne sçauroient être battues, n'étant découvertes que par écharpes, & assez imparfaitement, à cause des orillons.

Ce retranchement se construit en prenant la ligne V X pour un côté du polygone, & donnant un septième à la perpendiculaire, & un tiers du même côté pour les flancs du retranchement, ce qui en donne les flancs & la courtine.

La gorge du bastion retranché se fait en prolongeant les brisures ou batardeau de droite & de gauche, & faisant un recoupement au milieu d'un flanc à l'autre comme il se voit au dessein.

A l'égard de la construction de la place, je prends la moitié d'un des côtés du quarré, qui a 180 toises, que je divise en deux parties égales, par une perpendiculaire que j'y abaisse & élève. Je donne pour cette perpendiculaire en dedans la neuvième partie de ce côté de 180 toises, qui est 20, & par ce point je fais passer mes lignes de défense.

Je donne 50 toises à chaque face des huit bastions, ce qui me donne les flancs & des courtines ; & je fais des orillons & des flancs concaves à touts ces bastions, de la manière que je l'ai enseigné au pentagone.

Les tenailles se font de même.

Je donne 15 toises au fossé de la place, & je les tire à l'angle de l'épaulement des bastions opposés.

Demi-lunes & réduits.

Je porte 85 ou 90 toises du milieu de la courtine sur la perpendiculaire ; ce qui me donne l'angle flanqué des demi-lunes ; & j'en tire les faces de ce point à 10 toises au-dessus de l'angle de l'épaule des bastions sur les faces.

Je donne 10 toises à son fossé.

Je construis des réduits dans ses demi-lunes en leur donnant 30 toises de gorge, laquelle je pousse de 3 à 4 toises en avant du polygone extérieur, pour que les flancs que je fais de 7 toises soient mieux couverts des faces de la demi-lune. Les faces de ces réduits sont parallèles à celles des demi-lunes. Je donne au fossé du réduit 6 toises, & j'échancre les profils des demi-lunes, de façon que les flancs du réduit puissent découvrir les faces du bastion, comme nous l'avons déja dit en parlant de leur construction.

Revenons aux bastions retranchés ; l'espace qui restera entre leur gorge & leur retranchement, enfermera le fossé, qu'il est nécessaire de tenir sec, c'est-à-dire, au-dessus des eaux, s'il y en a dans le grand fossé de la place, afin de pouvoir communiquer avec plus de facilité au bastion que je remplis entièrement de terre à la hauteur de son rempart, pour n'en former qu'un terre-plein, & qu'il soit aisé d'y pratiquer en temps & lieu des retranchements qui ne puissent pas être dominés des remparts. D'ailleurs il en devient plus propre à la manœuvre, comme nous l'avons déja dit, & outre cela il procure une bonne hauteur de contrescarpe ou revêtement de gorge devant le retranchement de la place. On communiquera dans ce fossé par une poterne passant sous le rempart, & allant se rendre à six pieds près du front ; d'où on montera dans le bastion par un pont fait sur chevalets. Lorsque l'ennemi sera en état de l'attaquer, on l'ôtera, & on y communiquera par les escaliers dans la gorge, observant qu'il n'en faut commencer les marches qu'à six pieds près du fond du fossé, pour y descendre sur des madriers posés sur de petits chevalets, afin que si l'ennemi vouloit descendre dans le fossé, soit en vous poursuivant dans votre retraite ou autrement, il n'y ait qu'à culbuter les chevalets : de sorte qu'il restera un escarpement de six pieds qui l'arrêtera, & quand même il le sauteroit, il n'y auroit qu'à observer la même chose à l'entrée de la poterne ; par ce moyen on sera assuré de sa retraite & des surprises. On pourra aussi défendre l'accès de ces escaliers par un petit tambour de charpente construit dans la gorge du bastion.

On fera aussi des galeries de contre-mine sur le terre-plein du bastion au niveau du fond du fossé du retranchement. Elles serviront pour en disputer le passage à l'ennemi, & pour lui enlever ses logements, & leur entrée est assurée, jusqu'à ce qu'il soit à portée de faire la descente du fossé.

La

Digitized by Google

Le parapet de ce bastion est de deux pieds plus bas que celui du retranchement & de tout le corps de la place.

Le revêtement du corps de la place, du bastion & des demi-lunes, a vingt-quatre pieds de haut, mais le talus extérieur du parapet des bastions retranchés, a deux pieds moins que celui du corps de la place, & celui des demi-lunes à proportion.

Le réduit est revêtu sur vingt-quatre pieds de haut, & a six pieds de talus extérieur du parapet.

Ces mesures peuvent servir à toutes sortes de *fortifications*, excepté le bastion retranché dont nous donnons le profil à la planche XXVII.

Voilà les ouvrages qu'il conviendroit principalement de faire dans le premier établissement des places. Suivant cette disposition, elles ne coûteroient pas plus que les places ordinaires.

Il ne seroit nécessaire de retrancher que les bastions exposés à l'attaque, la dépense n'en étant pas grande, car je retranche le revêtement extérieur du parapet de la place pour les raisons que j'ai déja dites. Je suppose le cordon à 8 pieds au-dessous du talus extérieur du parapet du corps de la place, & à 6 au-dessous de celui des bastions retranchés, de même que des réduits & demi-lunes.

Le revêtement a par-tout 24 pieds de haut.

Je mets les magasins à poudre dans les bastions détachés ou retranchés, parce qu'ils sont plus éloignés des bâtiments de la place; & si les bastions où ils sont construits sont attaqués, on les fera vuider & on les démolira. C'est pourquoi je serois d'avis qu'on ne les fît pas si massifs, en se contentant seulement d'une petite voute de brique pour les mettre hors des accidents du feu.

Il faut retrancher les deux places d'armes rentrantes devant les faces de ces bastions retranchés, par les raisons que nous en avons données ci-devant; à moins qu'on ne voulût faire devant chaque bastion retranché une contre-garde, qui est l'ouvrage qui y conviendroit le mieux. Si l'on y vouloit d'autres dehors, on suivroit les règles prescrites ci-dessus.

Pour faire voir combien cette disposition est avantageuse & préférable aux meilleures qu'on ait mises en usage jusqu'à présent, je vais la mettre en parallèle avec celle de Neuf-Brisack, qui est le chef-d'œuvre des places régulières, tant pour ce qui concerne la défense que la dépense.

Défense d'une place construite suivant la nouvelle disposition que l'on propose de leur donner en parallèle avec celle de Neuf-Brisack, afin d'en connoître la différence, ainsi que de leur dépense.

Il faut supposer la place proposée attaquée en même-temps que Neuf-Brisack, dans une juste égalité de toutes choses de part & d'autre, on y trouvera mêmes chemins-couverts & mêmes contrescarpes, avec la différence néanmoins du retranchement des places d'armes rentrantes. L'ennemi arrivé au passage des fossés, feroit ceux de la demi-lune & des deux contre-gardes d'un des fronts de Neuf-Brisack, en même-temps, ainsi que de leurs logements, lesquels une fois établis réduiroient l'assiégé au point de capituler, ainsi que je l'ai fait connoître ci-devant.

Mais à la proposée l'ennemi n'auroit encore pris que les demi-lunes M; car il ne pourroit pas communiquer aux brèches du bastion K à cause des flancs des réduits L, qui leur verroient presque de revers & à bout touchant. Ainsi le Neuf-Brisack seroit pris, lorsqu'à celle-ci, il ne seroit encore maitre que des demi-lunes. Il lui restera donc encore les réduits à prendre, le passage du fossé du bastion à rachever, pour se loger seulement sur l'angle flanqué, à cause du tambour de charpente qui l'empêcheroit de se porter en avant. Il faut remarquer ici que, lorsqu'il se sera absolument attaché à l'attaque du bastion K, on ne manquera pas de déblayer le parapet de ses deux flancs qui ne peut dans ce cas servir à rien, afin qu'il soit obligé en cheminant dans son terre-plein d'essuyer le feu des batteries biaisées des demi-lunes O, de celles qu'on peut pratiquer dans les rentrantes R, en mettant seulement une file de gabions le long de la contrescarpe, de celles S dans le fossé s'il est sec; enfin de celles des flancs des réduits N. & des brisures T. des orillons & des bastions, lesquelles jointes à l'effet des mines, ne manqueront point de retarder considérablement le progrès de ses logements, & de le faire infiniment souffrir.

Cependant l'ennemi ayant surmonté toutes ces difficultés, & étant entièrement maitre du bastion, il ne pourra pas mettre en brèche le retranchement de la place avec le canon qu'il y pourroit monter, à cause de la profondeur de son fossé, qui empêche de découvrir assez de la hauteur de son revêtement pour cela. Il sera donc obligé de se servir de la voie du mineur. Mais lorsqu'il en sera là, il n'y aura qu'à le remplir de bois de chauffage avec quelques autres matières combustibles & propres à entretenir le feu qu'on y aura mis, & ce ne sera pas une petite difficulté qu'il lui faudra encore surmonter, pourvu qu'on ait soin de l'entretenir en y jettant du bois suffisamment pour cela. Comme cette manœuvre paroit un peu problématique, quoiqu'elle ait été mise plusieurs-fois en pratique, je crois qu'il convient de l'examiner à fond pour connoitre sa possibilité.

Le fossé de ce retranchement peut avoir environ 160 toises quarrées de superficie, que je suppose devoir être remplie de 3 pieds de hauteur de bois; sera 80 toises cubes qu'il en faudra. La corde est de 6 pieds de long sur 6 de haut & 4

d'épaisseur, qui est la longueur des bûches. Ainsi une corde contient les deux tiers d'une toise; par conséquent il en faudra une centaine, qu'on n'arrangera pas comme l'on fait quand on les met en corde, mais on croisera les bûches les unes sur les autres, pour donner du jour à la flamme & au feu de se communiquer par-tout, observant de l'écarter un peu du revêtement. De sorte qu'au lieu de 3 pieds de bois on en aura plus de 6. Une pareille quantité toutes les vingt-quatre heures, en les jettant bûche à bûche, sera plus que suffisante pour l'entretenir. Ainsi autant qu'on aura de centaines de cordes de bois, autant de jours on rendra le passage du fossé impraticable, d'où l'on peut conclure qu'on en peut mettre en réserve un millier de cordes pour servir à cette manœuvre, mais il faut observer que le fond du fossé doit être absolument au niveau des eaux; car autrement l'ennemi pousseroit sa galerie de mineurs pardessous, & rendroit ce feu inutile en l'étouffant avec les débris des retranchemens & de la contrescarpe, que ces mines renverseroient dans le fossé.

On ne peut plus douter qu'une place ainsi disposée seroit beaucoup plus forte que Neuf-Brisack, avec ses dehors à demi revêtemens, tant par la prolongation de sa défense, que par les pertes considérables qu'un ennemi y feroit.

Maintenant, si l'on examine leur dépense, on trouvera que celle d'un des fronts de Neuf-Brisack, où il n'y a point de porte, a monté, suivant les toisés qui en ont été faits, à 308179 liv. 13 sols, les uns réduits avec les autres, & qu'un front de la *fortification* proposée n'auroit coûté que 270756 liv. 15 sols 5 den., comme on le peut voir par l'estimation qui suit, qui est même un peu forte, car on pourroit diminuer l'épaisseur des maçonneries, & la profondeur de la fondation, & même la largeur des déblais de terre pour l'établir. Ainsi on auroit donc eu 37422 liv. 17 sols 7 den. de revenant bon sur chaque front, c'est-à-dire 299379 liv. 10 sols 8 den. pour les huit ensemble; & l'employant à mettre des dehors sur les quatre bastions ou têtes opposées aux attaques, qui seroient déja néanmoins, comme je viens de le faire connoître, beaucoup meilleurs que Neuf-Brisack, on l'auroit encore augmentée très considérablement, & ces ouvrages extérieurs auroient d'ailleurs contribué à rendre les bastions des centres moins faciles à insulter, à cause des revers qu'ils y auroient pris. A quoi il faut aussi ajouter, que Neuf-Brisack est également exposé aux attaques de touts côtés, & qu'on feroit incertain du front auquel l'ennemi auroit dessein de s'attacher, jusqu'au moment qu'il le fasse connoitre par un établissement de tranchée qu'il puisse fixer.

Ainsi, il ne reste plus que le temps qu'il peut mettre pour arriver à portée du chemin-couvert pour le mettre en défense, de même que les ouvrages, retrancher l'un & l'autre, faire des ponts de communication qui n'y sont pas en petit nombre, de sorte que ce temps est bien court pour pouvoir faire toutes ces choses avec la précipitation qui seroit à desirer. Ce défaut se trouve ici corrigé en partie; car on peut être assuré que l'ennemi ne peut être dans la place que par ces quatre angles, où l'on portera toute son attention, laissant les autres parties dans leur état ordinaire, dont le mérite vous met dans une situation à ne pas être obligé d'y rien ajouter.

Tant de propriétés si avantageuses pour la défense, sans augmenter la dépense ordinaire des places, me fait espérer qu'on ne peut qu'approuver la nouvelle disposition que je propose de leur donner, d'autant plus qu'elle peut s'appliquer, en tout ou en partie, dans les lieux qui ont quelque bout de terrein plein & uni.

EXTRAIT du toisé estimatif des ouvrages d'un des fronts de la fortification *proposée, suivant les prix portés par les marchés de Neuf-Brisack, pour connoître de la différence de leur dépense.*

CORPS DE LA PLACE.

Une face, un flanc, une courtine, & la moitié du retranchement de la place, ensemble.

Toises.	Pieds.	Pouces.				
1742	3	"	cubes de terre, à 31 sols 9 deniers la toise, ci..................	2766#	4s	4d
126	2	"	de charpente, à 150 livres le cent, ci..........................	189	10	"
1308	5	5	cubes de maçonnerie, à 38 livres la toise, ci....................	49738	6	"
515	4	"	quarrés de gazonnage, à 37 sols la toise, ci.....................	953	19	8
			N. B. Que la pierre de taille y est comprise au prix de 38 livres la toise cube.			
			9750 fascines, à 4 livres 12 sols le cent, ci..................	448	10	"
			TOTAL..........................	54096#	10s	"

Digitized by Google

Poterne du milieu de la courtine, y compris l'Aqueduc pour l'écoulement des eaux de la place.

Toises.	Pieds.	Pouces.				
225	"	"	cubes de terre, à 31 sols 9 deniers la toise, ci	357#	3f	9d
90	4	3	cubes de maçonnerie, à 38 livres la toise, ci	3446	18	4
11	1	6	cubes de maçonnerie sèche, à 12 livres la toise, ci	135	"	"
66	"	"	quarrées de ciment, à 6 livres, ci	396	"	"
13	2	"	de charpente, à 150 livres le cent, ci	20	"	"
			Deux portes de menuiserie, à 15 livres, ci	30	"	"
			Deux évents auxdites portes, à 1 livre, ci	2	"	"
			500 livres de fer neuf, à 2 sols 8 deniers la livre, ci	66	13	4
			220 livres de plomb, à 3 sols la livre, ci	33	"	"
			TOTAL	4486#	15f	5d

N. B. Il doit être compté dans la dépense d'un des fronts de la *fortification* proposée, celle d'une demi-poterne pour communiquer au bastion retranché, laquelle moitié monte à .... 2243# 7f 8d

Bastion retranché, une face, un flanc, la demi-gorge, & le bâtardeau fermant le fossé du retranchement, ensemble.

Toises.	Pieds.	Pouces.				
922	3	"	cubes de terre, à 31 sols 9 deniers la toise, ci	1464#	9f	4d
68	4	"	de charpente, à 150 livres le cent, ci	103	"	"
673	3	10	cubes de maçonnerie, à 38 livres la toise, ci	25598	5	6
15	"	"	courantes de marche de pierre de taille, à 4 livres la toise. ci	60	"	"
131	"	"	quarrées de gazonnage, à 37 sols la toise, ci	242	7	"
3500	"	"	Fascines, à 4 livres 12 sols le cent, ci	161	"	"
			TOTAL	27629#	1f	10d

Galeries des contre-mines.

Toises.	Pieds.	Pouces.				
202	3	"	cubes de terre, à 31 sols 9 deniers la toise, ci	321#	9f	4d
75	"	"	quarrées de maçonnerie d'une brique d'épaisseur, à 5 liv. la toise	375	"	"
			TOTAL	696#	9f	4d

Tenaille, y compris la communication souterraine.

Toises.	Pieds.	Pouces.				
1329	"	"	cubes de terre, à 31 sols 9 deniers la toise, ci	2109#	15f	9d
106	4	"	de charpente, à 150 livres le cent, ci	160	"	"
491	5	6	cubes de maçonnerie, à 38 livres la toise, ci	18692	16	8
3	3	4	cubes de maçonnerie sèche, à 12 livres, ci	42	13	4
21	"	"	quarrées de ciment, à 6 livres, ci	126	"	"
185	2	6	quarrés de gazonnage, à 37 sols, ci	343	5	"
			3000 fascines, à 4 livres 12 sols le cent, ci	138	"	"
			Deux portes, à 15 livres chacune, ci	30	"	"
			50 livres de fer, à 2 sols 8 deniers, ci	6	13	4
			15 livres de plomb, à 3 sols, ci	2	5	"
			TOTAL	21651#	9f	1d

Réduit.

Toises.	Pieds.	Pouces.	Lignes.				
1015	3	4	"	cubes de terre, à 31 sols 9 deniers la toise, ci	1612#	2f	1d
					1612#	2f	1d

Digitized by Google

				TOTAL de la page précédente	1612 l.	2 s.	1 d.
Toises.	Pieds.	Pouces.	Lignes.				
75	2	»	»	de charpente, à 150 livres le cent, ci	113	»	»
678	2	6	8	cubes de maçonnerie, à 28 livres la toise, ci	25780	3	8
131	3	»	»	quarrés de gazonnage, à 37 sols, ci	243	5	6
21	»	»	»	courantes de marche de pierre de taille, à 4 liv. la toise, ci	84	»	»
				2700 fascines, à 4 livres 12 sols le cent, ci	124	»	»
				TOTAL	27956 l.	11 s.	3 d.

Demi-lune.

Toises.	Pieds.	Pouces.	Lignes.				
389	3	»	»	cubes de terre, à 31 sols 9 deniers la toise, ci	3793 l.	6 s.	7 d.
168	»	»	»	de charpente, à 150 livres le cent, ci	252	»	»
1585	1	1	4	cubes de maçonnerie, à 38 livres la toise, ci	60238	6	8
28	»	»	»	courantes de marche de pierre de taille, à 4 livres, ci	112	»	»
293	2	»	»	quarrés de gazonnage, à 37 sols, ci	542	13	4
				9000 fascines, à 4 livres 12 sols le cent, ci	414	»	»
				TOTAL	65352 l.	6 s.	7 d.

Contrescarpe.

Toises.	Pieds.	Pouces.	Lignes.				
1885	»	»	»	cubes de terre, à 31 sols 9 deniers la toise, ci	2992 l.	8 s.	9 d.
173	»	»	»	de charpente, à 150 livres le cent, ci	260	»	»
765	3	4	8	cubes de maçonnerie, à 38 livres la toise, ci	29091	9	3
84	»	»	»	courantes de marche de pierre de taille, à 4 liv. la toise, ci	336	»	»
				4000 fascines, à 4 livres 12 sols le cent, ci	184	»	»
				TOTAL	32863 l.	18 s.	»

Retranchement de la place d'arme rentrante.

Toises.	Pieds.	Pouces.	Lignes.				
56	»	»	»	cubes de terre, à 31 sols 9 deniers la toise, ci	88 l.	18 s.	»
26	4	»	»	de charpente, à 150 livres le cent, ci	40	»	»
208	2	8	4	cubes de maçonnerie, à 38 livres la toise, ci	4121	1	3
66	4	1	»	quarrés de gazonnage, à 37 sols, ci	123	7	8
40	»	»	»	courantes de palissades, à 2 livres 7 sols la toise, ci	94	»	»
				1600 fascines, à 4 livres 12 sols le cent, ci	73	12	»
				TOTAL	4540 l.	18 s.	11 d.

Chemin couvert.

Toises	Pieds.	Pouces.				
355	»	»	courantes de palissades, à 2 livres 7 sols la toise, ci	834 l.	5 s.	»
453	4	6	quarrés de gazonnage, à 37 sols la toise, ci	839	8	9
			Neuf grandes batteries, à 60 livres chacune, ci	540	»	»
			Neuf petites, à 30 livres chacune, ci	270	»	»
			4500 fascines, à 4 livres 12 sols le cent, ci	207	»	»
			TOTAL	2690 l.	13 s.	9 d.

Excavation des fossés.

Toises.	Pieds.	Pouces.				
15407	»	»	cubes de terre, à 31 sols 9 deniers la toise, ci	24458 l.	12 s.	3 d.

Cunette.

Toises.	Pieds.	Pouces.				
224	2	8	cubes de terre, à 31 sols 9 deniers la toise, ci	515 l.	1 s.	1 d.

Digitized by Google

Caponnière, y compris l'aqueduc pour servir à écouler les eaux de la cunette.

Toises.	Pieds.	Pouces.				
52	»	»	cubes de maçonnerie, à 38 livres la toise, ci	1216^{tt}	»	»
72	»	»	quarrées de ciment, à 6 livres, ci	432	»	»
13	3	»	quarrés de gazonnage, à 37 sols, ci	24	19	6
17	2	»	courantes de palissades, à 2 livres 7 sols, ci	41	2	6
			Une grande barrière garnie	60	»	»
			TOTAL	1774^{tt}	2^{f}	»

RÉCAPITULATION.

Corps de la place	54096^{tt}	10^{f}	»^{d}
Poterne	[illegible]86	15	5
Demi poterne	2243	7	8
Bastion retranché	27629	1	10
Galeries des contre-mines	696	9	4
Tenaille	21651	9	1
Réduit	27956	11	3
Demi-lune	65352	9	7
Contrescarpe	32863	18	»
Retranchement de la place d'arme rentrante	4540	18	11
Chemin couvert	2690	13	9
Excavation des fossés	24458	12	3
Cunette	515	1	1
Caponnière	1774	2	»
TOTAL général du front	270956^{tt}	»	2^{d}

Suivant l'extrait des toisés du Neuf-Brisack, il se trouve que la dépense d'un de ses fronts est montée à la somme de	308179^{tt}	13^{f}	»
Celui proposé coûteroit	270956	»	1
Différence pour un front	37223^{tt}	12^{f}	11^{d}
Et pour les huit ensemble	297789^{tt}	3^{f}	4^{d}
La dépense de chacun des fronts de Neuf-Brisack a été de	308179^{tt}	»	»
Celui que M. de Cormontagne a proposé, coute	270956	»	»
La différence est	37223	»	»
Et seroit pour les huit fronts	297784	»	»

REMARQUE.

	Toises.	Pieds.	Pouces.
Il proviendra des excavations des fossés & des fondations des revêtements d'un des fronts de la *fortification*, la quantité de	19682	2	4
Cubes de terre.			
Il n'en faut, pour former lesdits ouvrages, que	16494	»	1
L'excès est de	3188	2	3

qu'on emploiera pour remplir le terre-plein des bastions des centres, pour y faire ensuite des cavaliers, & s'ils n'étoient pas nécessaires, comme cela arrive très souvent, on en fera l'épargne, & en même-temps celle des 3291 toises cubes de terre qui se trouvent de plus qu'il n'en faut pour former les ouvrages d'un front de la *fortification* proposée, en réduisant la largeur du fossé de la place à 13

Digitized by Google

toises, celui du réduit à 5, & celui de la demi-lune à 10, ainsi qu'au Neuf-Brisack, ou bien diminuer un pied de la profondeur, ou autrement prolonger le glacis de quelques toises dans la campagne, ou enfin, si on veut encore, on peut relever tout le profil de la place d'un pied. Cet expédient est le plus convenable de touts. Pour conclusion, on en doit user suivant les temps, les lieux, les occasions, & les inconvénients qui peuvent se rencontrer.

La figure 231 représente le profil du retranchement & de son bastion pris sur sa capitale, & on y voit le profil des galeries des contre-mines. La lettre N marque le niveau des plus hautes eaux.

De la fortification *irrégulière*.

Cette partie de l'art de fortifier est plus excellente que la précédente, étant très facile de dresser le plan d'une *fortification* régulière, & beaucoup plus difficile de bien fortifier une place irrégulière, dont les circonstances nous contraignent à nous écarter des règles, quoiqu'il faille observer par tout ce que j'ai dit aux maximes ci-devant de la *fortification* régulière, c'est à-dire de ne point faire d'ouvrages qui soient hors de défense, pour être trop éloignés les uns des autres, & qui ne soient pas aussi trop petites, parce qu'ils seroient incapables de résistance, & qu'il en faudroit davantage. La dépense par conséquent en seroit plus grande: ainsi ce seroit manquer de connoissance.

Un ingénieur montre principalement son adresse & sa science, lorsqu'il s'accommode tellement à une situation irrégulière, qu'il se sert de touts les avantages que lui fournit la nature, & qu'il rend une place très forte sans faire des dépenses, ou trop grandes ou inutiles. J'ajoute que l'usage de cette partie est plus ordinaire, parce que l'occasion de bâtir de nouvelles places est assez rare.

Il faut sçavoir premièrement, qu'il y a deux cas où l'on fortifie irrégulièrement. Le premier en bâtissant une ville toute neuve, où l'on est obligé de s'assujettir au terrein; & le second, de fortifier une ville déja bâtie, qui n'est environnée que de simples murailles. Dans le premier cas, on se peut rentrer en dedans autant qu'il est nécessaire, selon les différents ouvrages qu'on veut faire. Ce qui est bien différent dans le second, où les maisons ou autres bâtiments en empêchent, étant du bien public de n'en raser que ce qui est absolument indispensable.

Construction d'un hexagone irrégulier. (Fig. 232.).

Supposé donc qu'on voulût fortifier l'hexagone irrégulier ABCDEF, dont l'intérieur est tout rempli de maisons, je commence par en mesurer touts les côtés, & je fais une figure semblable sur le papier. Après je fais une échelle de 200 ou 300 toises, & je cotte la longueur de chaque côté de l'hexagone, comme par exemple AB. 120 toises.

Touts les côtés étant mesurés exactement, il faut considérer la quantité de bastions qu'on peut établir sur le polygone, afin, comme j'ai dit ci-devant, de ne pas faire de dépense mal-à-propos; car la conséquence en est grande. Il faut remarquer qu'une place bâtie avec moins de bastions, est préférable à une autre. Il ne s'ensuit pas de-là qu'un quarré ou un pentagone soit préférable à un enneagone ou à un dodecagone; mais je veux dire qu'une place qui se peut bâtir avec six ou sept bastions, vaut mieux que si elle l'étoit avec huit ou neuf, parce qu'ayant moins de bastions, les parties en sont plus grandes. Ainsi elles ont plus de résistance, pourvu que les lignes de défense ne passent pas 150, ou au tout plus 160 toises, qui est la dernière extrémité.

L'hexagone ci-joint se peut fortifier avec six bastions, & il sera parfaitement bon. Il faut toujours observer d'approcher du régulier autant qu'il est possible.

Le côté AB. ayant 120 toises, en donnant de chaque côté la cinquième partie pour les demi-gorges, ce seroit 24 pour chacune, qui seroient ensemble 48 toises. Il ne resteroit que 72 toises pour la courtine, qui à la vérité seroit fort bonne & recevable, puisqu'elle pourroit passer à 50 toises ou moins dans le besoin. Mais considérant que le côté BC. a 168 toises, il seroit inutile de le faire passer avec deux bastions; la courtine seroit trop longue, & la ligne de défense n'auroit plus sa proportion.

Voici le remède. Je donne à ce côté AB une courtine de 80 toises, ou 85. Si je veux, & les demi-toises AG, BH, ont chacune 18 ou 20 toises; & comme c'est l'usage, lorsqu'on a du terrein, du moins pour l'occuper, de donner 60 toises de gorge, & plus selon le besoin, le côté BC. ayant 168 toises pour suppléer au défaut de la demi-gorge BH, je prends 40 toises de B en K avec BH 20, par conséquent toute la gorge du bastion HK a 60 toises, & 40 toises que je donne à l'autre demi-gorge CL, il reste pour la courtine KL. 85 ou 86 toises, & la ligne de défense LN. qui est la plus longue, n'a pas 156 toises.

Le côté CD, qui n'est pas si long que BC, n'ayant que 151 toises, je prends 20 toises de C en O avec les 40 toises CL, qui font encore 60 toises pour la gorge du bastion LO, égal au précédent, donnant à la courtine OQ, comme à la précédente, 85 toises, ainsi tout le reste à sa proportion; observant toujours, lorsqu'on a un grand côté & un petit, de prendre la plus grande partie de la demi-gorge sur le plus grand côté. Cela étant, on ne peut manquer de faire une bonne *fortification*. Lorsque les côtés sont plus petits, comme si on avoit deux côtés, l'un de 120 toises & l'autre de 100, ou moins, on feroit la courtine & les demi-gorges à proportion.

Digitized by Google

- Ayant marqué toutes les demi-gorges & les courtines aux endroits où elles doivent être, on élève d'abord les flancs, comme K & L, perpendiculairement sur la courtine, au crayon seulement, parce qu'ils n'y doivent pas rester. On détermine leur longueur par le moyen de l'échelle de 25, 28 ou 30 toises, selon que l'angle de la figure est aigu ou obtus, comme les angles B & C, l'angle C étant plus obtus que l'angle B, on donne plus de hauteur aux flancs; on peut encore construire le bastion LRMQ de la façon que l'on voit, élevant les deux flancs égaux LR, OQ, tirant une ligne RQ, & la divisant en deux parties égales au point S. De ce point S, on élève une perpendiculaire S M égale à RS, par ce moyen l'angle flanqué M est droit, & on a du feu de la courtine.

Pour avoir l'obliquité des flancs, & pour leur donner 100 degrés d'ouverture avec la courtine, comme à la *fortification* régulière, il ne faut qu'ouvrir le compas du point N au point L, & le porter de L en R; vous aurez le flanc LR. Faites de même du point M au point R, & portez de K en T, & ainsi du reste.

Les angles flanqués des bastions se déterminent par des lignes tirées de l'angle du flanc à la hauteur de l'autre flanc. Comme par exemple pour avoir l'angle flanqué N, mettez la règle au point L & au point T, & tirez NT, faisant de même du point G par le point V, l'angle est déterminé en N. Si on le veut moins aigu, on baisse le flanc suivant que l'angle de la figure se rencontre. On doit se souvenir que des trois lettres qui servent à nommer un angle, celle du milieu désigne toujours l'angle.

Les orillons & les flancs concaves sont comme à la *fortification* régulière.

Les remparts ont 12 à 15 toises, & les parapets 3 toises, comme à la régulière.

Le fossé la même chose, sa largeur depuis 15 jusqu'à 20 toises, & parallèle aux traces lorsque les lignes de défense tombent sur la courtine, ou qu'il y a du feu de courtine, comme au bastion RMQ.

Les demi-lunes se font de la même manière qu'à la *fortification* régulière, observant de ne leur point faire les angles obtus, ni trop aigus, & que leurs faces soient tirées à 3 ou 5 toises sur les faces des bastions.

Les flancs se font comme à la *fortification* régulière, observant que quand la face d'un bastion prend du feu de la courtine, il faut tirer une ligne de l'angle de l'épaule dudit bastion à l'angle du flanc de l'autre bastion opposé, & cette ligne marquera la face de la tenaille, parce que si l'on suivoit la ligne de défense, cela la rendroit absolument défectueuse. *Voyez* celles marquées X & Y.

Fortifier une place irrégulière de huit côtés. (Fig. 233).

Le côté AB ayant 54 toises, il convient de l'enfermer dans la gorge du bastion, en prenant d'un côté 3 toises & de l'autre 5, pour élever les flancs. Le reste BC ayant 282 toises, on y fait un bastion plat au milieu, auquel on donne 50 ou 60 toises de gorge; ensuite on partage la gorge en deux également au point J, qui font 30 toises de chaque côté L M. On élève les flancs perpendiculaires aux points L M égaux à la demi-gorge LJ ou MJ, de M en N, & de L en O. Après on tire la ligne NO au crayon, puis on la partage par le milieu au point P, ensuite on élève une perpendiculaire à ce point jusqu'en Q égale à PN, ou PO, & du point Q angle flanqué du bastion, on tire les faces, passant aux points O & N, qui donnent du feu de courtine. L'angle flanqué de ces bastions plats est toujours droit, & leurs flancs se font de 100 degrés d'ouverture sur la courtine, parce que si on les faisoit par une ouverture de compas, comme à la régulière, ils se présenteroient trop à l'ennemi, & raccourciroient trop la face, comme on peut le voir par ceux qui sont ponctués.

Il faut remarquer que, lorsqu'un côté du polygone est trop long pour n'avoir que deux bastions à ses extrémités, on en fait un plat au milieu, qui est un très bon ouvrage, lorsqu'il a ses proportions. Il faut aussi observer, lorsqu'un côté est d'une moyenne grandeur & que ceux qui le joignent sont plus longs, de prendre de plus grandes demi-gorges sur les plus grands, comme on voit dans cette figure & dans la planche précédente.

Lorsqu'il y a un angle rentrant, comme E, les angles D & F deviennent aigus; &, pour bien fortifier ces trois angles, il faut, en premier lieu, faire du point E en R & S de grandes demi-gorges de 60 ou 80 toises, & à ses extrémités élever de grands flancs perpendiculairement, auquel on peut donner 30, 40 ou 50 toises, & tirer une ligne au crayon TV, qu'on divise par le milieu, & on élève une perpendiculaire de la grandeur d'une de ses moitiés, ou un peu moins, selon la figure. On nomme cet ouvrage un bastion en platteforme, qui est fort grande, selon ces côtés opposés; & par le moyen de ces grands flancs, je supplée au défaut des angles aigus D & F, parce qu'on tire la défense de ces deux bastions audessus des angles du flanc, comme en X & Y; autrement les bastions D & F étant trop aigus, ne pourroient être fortifiés, & c'est la véritable manière de fortifier des angles aigus, que d'élever de grands flancs au bastion qui est entre deux. Ainsi ce côté du polygone devient très fort, parce qu'ayant un angle rentrant, les feux se croisent sur les flancs & sur les courtines, & par conséquent se multiplient par la raison que le côté intérieur FED a plus de longueur que l'extérieur DF.

Pour construire les deux flancs de deux bastions sur les côtés FE, DE, il faut imaginer la ligne au crayon DT, & lever & baisser les flancs perpendiculairement, afin d'être obliques sur leur courtine, & pour ne pas donner dans les flancs du

Digitized by Google

grand bastion, mais bien dans les faces, afin d'avoir un feu fichant qui prenne l'ennemi à dos, ce qu'on estime beaucoup. On fait aussi au côté de ces grands bastions des demi-tenailles pour bien défendre les bastions opposés, comme elles sont auprès de T & V.

Tout le reste se fait à l'ordinaire; les parapets, les remparts, les tenailles, demi-lunes, chemins-couverts, en observant de faire des recoupements aux gorges des demi-lunes, afin que le feu du flanc découvre l'angle flanqué du bastion opposé, comme le flanc B découvre l'angle Q, en faisant le recoupement que l'on voit à la demi-gorge de la demi-lune entre deux.

Fortifier une place irrégulière située proche d'une rivière. (Fig. 234.).

Ayant mesuré touts les côtés de la place, sçavoir A B de 155 toises, comme il est trop grand pour n'avoir que deux bastions, il a fallu faire un bastion plat au milieu, lequel a 60 toises de gorge. On élève, comme il a été expliqué aux autres bastions plats, les flancs de la hauteur de 20 toises, & par leurs extrémités on tire des lignes qui forment les faces, & dont la direction tend aux points K & Q. Ces bastions, quoiqu'obtus, sont excellents, parce que les demi-lunes que l'on construit sur les courtines de leurs côtés, forment un rentrant qui empêche l'ennemi de s'en approcher, & je les préfère à tout autre, comme je l'ai fait remarquer à ma nouvelle disposition de place.

Pour construire le bastion A à l'extrémité de la rivière, il faut le prendre intérieurement, ce qui se fait en baissant une ligne au crayon du point J jusqu'en K, donnant l'obliquité au flanc. On a aussi la face du bastion, en la tirant du point A jusqu'à la rencontre du flanc KJ, & du point K on tire la courtine en L, qui a la longueur de celle du côté BV.

Le côté BC ayant 188 toises de longueur, on prend, comme j'ai dit ci-devant, plus de la moitié des demi-gorges sur ce côté, afin de donner des lignes de défense d'une raisonnable grandeur, & toutes les autres à proportion.

Le côté DC ayant 160 toises, on prend presque toujours la gorge du bastion D sur ce côté, pour s'accommoder aussi aux proportions.

Les côtés DE, FE, ayant chacun 150 toises qui forment un angle rentrant en E, on fait un bastion en platte-forme sur ces côtés, auxquels on donne une grandeur convenable aux demi-gorges & à la hauteur des flancs, afin de ne rendre pas les angles des bastions trop aigus, sur-tout celui du bastion F. Ils se construisent, comme je l'ai enseigné ci-devant, se souvenant que pour rendre les flancs obliques, il faut imaginer une ligne ponctuée DF, sur laquelle on élève & baisse lesdits flancs. Le flanc gauche du bastion F ne tire sa défense du bastion en platte-forme E, que de la moitié de son flanc droit, comme du point M, parce que l'ayant tiré directement de l'angle du flanc, l'angle flanqué du bastion F seroit trop aigu, & par conséquent incapable de résistance; au lieu que par ce moyen il est recevable, puisqu'il a plus de 60 degrés.

Le côté FG ayant 190 toises, ne peut avoir que deux bastions, & le bastion G se doit prendre extérieurement, parce qu'il ne se peut prolonger dans la rivière. On élève une ligne au crayon sur le côté F G du polygone, pour y pratiquer son flanc droit, comme il est marqué.

Les côtés G H & HA, pris ensemble, font 300 toises. On les peut fortifier aussi, comme il est marqué *fig.* 235, où le côté est supposé de 340 toises. Cela rend ce côté beaucoup plus fort que le précédent, supposé que la rivière ne soit pas impraticable aux ennemis.

Ayant remarqué que le bastion F étoit à l'endroit de l'attaque de la place, j'y ai pourvu par la contre-garde P, que j'ai construite à l'ordinaire, en faisant une parallèle au fossé de 10 toises, & son fossé de 10 toises aussi parallèle.

Il est aussi à propos de faire des écluses à l'entrée des fossés du côté de la rivière, pour faire entrer & sortir les eaux lorsqu'il est nécessaire, aux endroits marqués N & O.

Les tenailles se font à l'ordinaire, de même que touts les ouvrages, tant intérieurs qu'extérieurs.

Fortifier une île. (Fig. 236.).

Après avoir bien examiné cette île & en avoir levé & mesuré exactement le plan, on voit la quantité de bastions qu'on y peut faire, comme ici de dix, observant autant qu'il est possible, d'en faire moins que plus, pour éviter la dépense.

On fortifie donc ordinairement ces îles intérieurement, ne pouvant jetter les bastions en-dehors, à cause de la rivière. Ayant marqué touts les côtés, on baisse des perpendiculaires du milieu, auxquelles on donne la 6ᵉ ou la 8ᵉ partie du côté, ou 14 à 15 toises, remarquant toujours de ne point faire d'angles flanqués au-dessous de 60 degrés.

Quand c'est une grande île qu'on ne veut pas faire la dépense de fortifier entièrement, on se contente de faire un fort régulier de quatre bastions à l'endroit le plus convenable, si l'île n'est pas extraordinairement grande. On la fortifie outre le fort que je viens de dire; mais ces dernières *fortifications* ne sont ordinairement que de terre, ou bien on se contente d'y faire quelques redoutes aux endroits les plus nécessaires. J'ai fait deux demi-lunes à la séparation & à la jonction de la rivière, pour couper le terrein. J'en ai fait aussi une autre marquée A, pour garder le pont: ces sortes de places

Digitized by Google

places n'ont besoin d'aucuns dehors; & les ouvrages intérieurs se font à l'ordinaire.

Fortifier une place sur une montagne. (Fig. 237.).

Il faut d'abord remarquer la quantité de bastions qu'on peut y placer, sans faire trop de dépense, & pour la mettre en bonne défense, faisant ensorte d'occuper tout le terrein, afin que l'ennemi ne puisse se placer dans aucun endroit que par force. Ayant mesuré touts les côtés qu'on a trouvés de la longueur qu'ils sont marqués, on ne peut fortifier cette place à moins de oeuf bastions, sans tomber dans le défaut, comme j'ai dit ci-devant, de faire des défenses trop grandes, ou de laisser du vuide sur les extrémités de la hauteur, qu'on seroit obligé d'occuper par d'autres ouvrages qui ne se feroient pas sans dépense, & ne seroient pas si à propos.

Le côté AB étant de 156 toises, je place deux bastions aux extrémités, en fortifiant le tout extérieurement, comme on y est obligé dans cet exemple, parce qu'on est borné par les extrémités de la montagne.

Le côté BC, de 178 toises, convient aussi à deux bastions, chacun à ses extrémités, abaissant une perpendiculaire du milieu de ce côté, de même que de touts les autres, sur lesquels on porte le 6e, le 7e ou le 8e du côté, selon que l'angle flanqué se trouve ouvert, afin de le serrer davantage, pour qu'il approche plus du droit, quoique sur les hauteurs on n'observe pas tant de donner directement des angles droits qu'en rase campagne, parce que l'ennemi ne peut facilement se placer pour battre ces ouvrages.

On continuera autour de la place de la même façon, observant que, lorsqu'un côté est plus petit que l'autre, il faut se retirer sur le grand, pour prendre la plus grande partie de la gorge du bastion; & par ce moyen tout se trouve dans une juste proportion, & sur-tout les lignes de défense qu'il faut prendre garde de ne pas faire hors de la portée du mousquet, qui est, comme j'ai dit plusieurs fois, depuis 100 jusqu'à 150 toises tout au plus.

Le côté AB étant le seul par où l'on puisse attaquer la place, le reste étant supposé impraticable, il convient de le fortifier par quelque ouvrage qui soit d'une bonne défense, tel qu'est un ouvrage à corne, le terrein ne nous permettant point d'y faire un ouvrage couronné.

Cet ouvrage se construit comme il a été dit au pentagone régulier. On peut aussi construire à l'extrémité de son glacis trois lunettes, telles qu'on les voit marquées sur le plan, lesquelles seront couronnées d'un bon fossé & d'un chemin-couvert.

Le plateau de la montagne, marqué D, pouvant servir à l'ennemi pour y construire des batteries pour battre le bastion & les courtines F. G. H. J. il est à propos d'occuper ce terrein par quelque ouvrage, comme seroit une lunette, à laquelle on joindra un chemin-couvert, tel qu'on le voit sur le plan, & dont la construction sera telle que le terrein le pourra permettre.

Des citadelles.

Quand un prince s'est rendu maître d'une place qu'il a dessein de garder, & qui a beaucoup d'habitants peu affectionnés, la prudence veut qu'on y fasse construire une citadelle, pour retenir lesdits habitants dans le devoir, & empêcher quelque révolte ou trahison de leur part.

La construction des citadelles est différente, suivant les différents endroits & les différentes situations. On cherche toujours celle qui est la plus avantageuse, c'est-à-dire, qu'il faut qu'une citadelle soit située de façon qu'elle commande la ville, & par conséquent elle n'en doit pas être éloignée plus que de la portée du canon, qui est de 125 à 150 toises pour les pièces de quatre. Telle est la citadelle de Besançon, celle de Bayonne & plusieurs autres. Il est inutile de donner la manière de les construire, parce que c'est le terrein qui en décide dans ces occasions.

Mais lorsque c'est dans un endroit où l'on peut en quelque manière choisir le terrein, on les peut faire tenant à la ville par des communications, comme il se voit à celles de Strasbourg, de Perpignan, de Lille en Flandres, de Barcelone en Espagne, & à une infinité d'autres, observant de choisir la situation la plus élevée & la plus avantageuse qui soit aux environs de la place, pour que l'ennemi ne puisse pas attaquer la citadelle préférablement à la ville; car pour lors, si-tôt qu'il s'en seroit rendu le maitre, il le seroit de la ville; c'est pourquoi il faut la situer de manière qu'il soit obligé de prendre la ville la première & ensuite la citadelle, pour qu'il fasse deux sièges au lieu d'un. Quand la ville où l'on veut faire construire une citadelle est dans le milieu d'une plaine, sans rivière, marais ni hauteurs aux environs, il faut pour lors relever le terrein où l'on veut construire la citadelle, le plus qu'il est possible, en faisant les fossés larges & profonds, & faire des cavaliers sur les ouvrages qui regardent la ville, pour que le canon domine mieux, & pour lors ceux qui sont du côté de la campagne, doivent être fortifiés le mieux qu'il est possible, par des contre-gardes, ouvrage à corne & à couronne, des lunettes avancées, des avant-fossés & avant-chemins-couverts, & enfin par touts les ouvrages qui la peuvent mettre hors d'insulte.

S'il passe une rivière à quelque distance de la ville, on construira ladite citadelle de ce côté là; ensorte qu'elle soit entre la ville & la rivière, & on poussera les ouvrages jusqu'à ladite rivière, pour que l'ennemi ne trouve pas quelque terrein propre à y établir des attaques: c'est ce qu'on a fait à la citadelle de Strasbourg, en poussant ses ouvrages jusques sur le bord du Rhin.

Digitized by Google

S'il passoit aussi quelque rivière dans la ville, qui pût former quelque inondation par le moyen des écluses, il faudroit faire ensorte que les eaux, en cette occasion, enveloppassent en tout ou en partie la citadelle, supposé néanmoins qu'on ne pût saigner ces inondations.

A l'égard de la figure qu'on donne aux citadelles, la régulière est la plus ordinaire, quand le terrein le permet. Celle de Mayence est un quarré, celle de Perpignan est un hexagone, & celles de Strasbourg, de Lille, du Barcelone, de Pampelune, de Turin, d'Anvers, &c. un pentagone qui est la figure la plus convenable.

Pour n'être pas obligé de démolir beaucoup de murailles & de maisons de la ville, un côté de polygone suffit du côté de la ville pour retenir les habitants dans leur devoir; c'est pourquoi les communications de la ville à la citadelle peuvent aboutir à l'angle flanqué des deux bastions opposés. (*Fig.* 238.).

Il faut que ces communications joignent les revêtements des bastions des citadelles, comme vous le voyez à celle de Strasbourg, & non comme à la 2e & 3e figures, parce qu'on pourroit entrer dans la ville par les fossés; ce qui ne doit pas être. Ces communications sont faites en bâtardeau, de la largeur du fossé qu'elles traversent. On y laisse au milieu, au niveau du fond du fossé, un trou de 2 pieds en quarré, pour le passage des eaux de la cunette, s'il y en a une, ou de celles des fossés, s'ils sont pleins d'eau, & ce trou est bouché par une ou deux grilles de fer.

On laisse au moins un espace de 40 toises entre le chemin-couvert de la citadelle & les maisons de la ville, & plus s'il est possible. Cet espace s'appelle l'*esplanade*, & sert à pouvoir découvrir de loin ce qui vient de la ville & de la citadelle. A l'égard de sa construction, c'est la même que celle du pentagone régulier ci-devant.

La figure 238 est un dessein des communications de la citadelle de Strasbourg à la ville.

La figure 239 est celle de Barcelone, & la figure 240 celle de Pampelune.

Avant que de finir ce chapitre, il est bon de faire remarquer que, quand on veut faire construire une citadelle à une ville, & que la situation est indécise, c'est-à-dire que le terrein n'oblige pas à la situer plutôt d'un côté que d'un autre, il faut lever bien exactement le plan de la ville & des environs, jusqu'à la portée du canon, ou quelque chose de moins. Après quoi on construit sur un morceau de papier à part, & sur la même échelle que la ville, une citadelle telle qu'il convient de la faire, ensuite on coupe le papier qui reste blanc, à l'extrémité du glacis de ladite citadelle. Cela étant fait, il est facile de la poser sur le plan de la ville & des environs, aux endroits où l'on juge qu'elle doit être, & on la rentre dans la ville, ou on la sort dans la campagne, suivant le besoin & les differents inconvénients qui se peuvent rencontrer. Cela donne la facilité de la transporter d'un lieu à un autre, suivant les différentes idées qu'on peut avoir, ou suivant les avis qu'on peut nous donner; ce qui ne se peut faire quand on la construit tout d'un coup sur le même plan de la ville; quand enfin, après une mûre délibération, on est convenu de sa situation, on arrête cette citadelle ambulante avec deux épingles sur le plan de la ville. On en pique ensuite touts les angles & autres ouvrages. Après quoi on l'ôte, & on la dessine pour lors sur le plan, n'étant pas difficile ensuite de la tracer sur le terrein, comme nous l'enseignerons dans le premier chapitre de la seconde partie.

Tracer une place sur le terrein.

Le plan du terrein à fortifier ayant été exactement levé, & les ouvrages projetés sur le papier, approuvés du prince, il ne s'agit que de les exécuter sur le terrein. C'est ce qui vous sera facile à faire, en vous servant du demi-cercle avec des pinules ou de la planchette, des cordeaux ou chaines, de la toise, & des piquets, au lieu de règle & de compas.

Sçachant par votre plan où l'on doit placer l'angle flanqué de vos bastions, il faut le marquer sur le terrein, en y faisant planter de longs piquets appellés *jalons*; de même qu'à touts les angles de votre *fortification*, lesquels vous ferez semblables & égaux à celui de votre plan, par le moyen, comme j'ai dit, du demi-cercle ou de la planchette; & à mesure que vous planterez des piquets ou jalons, vous ferez suivre par des travailleurs qui feront sur le terrein une trace avec un piquet d'un jalon à l'autre; & enfin vous tracerez ainsi bien exactement tout la contour du corps de la place, la contrescarpe, les demi-lunes, contre-gardes, tenailles, réduits, &c. Pour cet effet vous n'avez besoin d'avoir marqué sur votre plan qui sera en grand, que la ligne du cordon, les talus & les épaisseurs de vos murs n'y étant point nécessaires. Pour plus grande facilité, la longueur de vos faces, flancs, courtines, &c., sera notée bien exactement sur votre plan, de même que la valeur des angles, si vous vous servez du demi-cercle, & vous les ferez semblables sur le terrein. C'est de toutes les méthodes la plus facile, & un peu de pratique & d'attention met au fait en peu de temps.

Le reste se fait comme vous le pouvez voir au devis qui est à la fin de cette partie; on y explique tout ce qui doit s'observer à la construction des ouvrages de *fortification*.

Pour ne pas laisser les personnes qui aiment à travailler, dans l'embarras de pouvoir trouver l'épaisseur des murs qu'il est nécessaire de faire aux *fortifications*, je vais leur donner une méthode qui approche très fort des meilleurs calculs qui ayent été faits jusqu'à présent.

De touts les revêtements des *fortifications*, les

Digitized by Google

moins bons sont ceux du gazonnage; car, malgré les palissades qu'on y met, tant en fraise qu'en berme, les premières batteries de l'ennemi mettent l'un & l'autre en si mauvais état, que quelque attention que l'on puisse avoir d'en réparer les désordres, il est en état d'y monter par-tout. Ce défaut est encore plus considérable lorsque les fossés sont secs, que lorsqu'ils sont remplis d'eau de la hauteur d'un homme, parce que dans le premier cas on est réduit à capituler après la perte du chemin-couvert, ou autrement on risqueroit d'être emporté d'assaut, au lieu que dans le second on peut attendre que l'assiégé ait commencé à faire le passage du fossé.

Cela est bien différent aux revêtements de maçonnerie, même quand ils ne seroient qu'à demi: car il faut que l'ennemi construise des batteries sur le chemin-couvert pour y faire brèche, ou qu'il y attache le mineur; ce qui demande du temps, & par conséquent prolonge la durée du siège. Néanmoins ce revêtement n'est pas exempt de défauts, comme nous l'avons fait remarquer à la correction du système de Neuf-Brisack.

Méthode pour trouver l'épaisseur des murs qui doivent soutenir des terres.

Soit la hauteur BE d'un terrein qu'on veut revêtir, (*fig.* 241.), laquelle est de 24 pieds, il faut sçavoir quel talus on veut donner au mur, supposé que ce soit le sixième, qui est le plus ordinaire aux ouvrages de *fortification*. Le mur ayant 24 pieds de haut, le talus EF sera de 4 pieds; il faut chercher la superficie du triangle rectangle BEF, en multipliant le côté BE, 24 par la moitié de EF qui est 2, viendra 48 pieds pour la superficie du triangle du talut.

Ensuite il faut imaginer un triangle tel que ABE pour les terres que le mur doit soutenir. Ce triangle a 24 pieds des deux côtés AB, BE, la ligne AE étant toujours diagonale d'un quarré.

Pour trouver la superficie de ce triangle, il faut multiplier un de ses côtés par la moitié de l'autre, viendra 288, dont il faut prendre la moitié qui est 144, & de cette somme en retrancher encore le dixième, qui est 14, en négligeant les 4 qui restent, vous aurez 130. De ce nombre il faut ôter le triangle du talut qu'on a trouvé de 48, restera 82 pieds, qu'il faut diviser par la hauteur BE 24 pieds, il viendra au quotient 3 pieds 5 pouces pour l'épaisseur BG du mur qu'on cherchoit.

Cette méthode est générale pour toute sorte de revêtements & de talus, & l'épaisseur qu'elle donne est en équilibre avec la poussée des terres qu'ils ont à soutenir. Ainsi, en y joignant des contre-forts, ils seront d'un sixième au-dessus de cette même poussée.

Et quand on n'y voudra point employer de contre-forts, il suffira d'en augmenter l'épaisseur d'un sixième. Cependant on peut aussi en augmenter l'épaisseur d'un sixième, depuis 9 pieds de haut jusqu'à 30 seulement, pour rendre ces murs plus capables de résister à l'effort du canon; car pour la poussée des terres, cela seroit inutile d'abord qu'on y joint des contre-forts.

Les contre-forts se mettent ordinairement éloignés les uns des autres, de 15 à 18 pieds de milieu en milieu.

Ces contre-forts doivent être fondés aussi bas que la fondation des murs, & aussi élevés que le sommet des revêtements. Leurs proportions suivent la règle ci-après.

Sçavoir, pour dix pieds de hauteur, le contre-fort doit avoir 4 pieds de longueur, 3 pieds d'épaisseur à la racine, & 2 à la queue, laquelle est toujours les deux tiers de la racine. La longueur augmente toujours de 2 pieds, à mesure que le mur s'élève de 10 pieds, & l'épaisseur à la racine d'un pied.

Voilà les proportions que M. de Vauban leur a données, mais pour moi je serois d'avis qu'on leur donnât la même épaisseur à la queue qu'à sa racine. Il y auroit un peu plus de maçonnerie, mais ils n'en soutiendroient que mieux la poussée des terres, & résisteroient davantage à l'effort du canon.

Les contre-forts sont bons aux murs qui peuvent être battus du canon, parce que si l'on fait brèche entre deux, ils retiennent la terre des côtés, & l'empêchent de s'ébouler dans la brèche; & si l'on rencontre un contre-fort, la brèche est plus longtemps à se faire. Mais aux murs qui ne peuvent être battus du canon, comme les contrescarpes & les gorges des ouvrages, ils sont inutiles. Il vaut mieux faire le mur plus épais; cela ne demande pas tant de sujétion ni de travail.

J'oubliois de dire qu'on fait ordinairement un petit mur, comme celui LM, qui a 4 pieds de haut & 3 pieds d'épaisseur, lequel est à-plomb, & soutient le talut extérieur du parapet au corps de la place seulement. Mais je serois d'avis de le supprimer, & de n'en faire que de 2 à 3 toises de chaque côté des angles, où l'on placeroit des guérites de pierre de taille. Le reste seroit en gazon sur un talut de 6 ou 8 pieds.

Outre que ce seroit une épargne, c'est que les boulets qui frappent contre ce mur, font des éclats qui blessent le soldat qui est derrière le parapet, & l'on a plus de peine à y percer des embrasures aux endroits nécessaires.

Voici deux tables toutes calculées pour un sixième de talut; la première pour les revêtements qui soutiennent des parapets & qui ont des contre-forts, & la seconde pour ceux qui n'en soutiennent point, & qui n'ont pas de contre-forts, tels que sont ceux des contrescarpes & des gorges des ouvrages.

Digitized by Google

1°. Je quarre AB ou 18 pieds; ce quarré est 324, lequel, étant divisé par 12, le quotient est 27.

2°. Je quarre BC ou 3 pieds; ce quarré est 9, & je le divise par 3; le quotient est 3.

3°. J'ajoute les deux quotients 27 & 3, leur somme est 30.

4°. De laquelle racine quarrée est 5 pieds 5 pouces & 9 lignes à-peu-près.

5°. De cette racine je retranche BC ou 3 pieds, le reste 2 pieds 3 pouces 9 lignes sera pour l'épaisseur BD du mur.

Si l'on veut la démonstration de cette méthode, on la trouvera dans les mémoires de l'académie des sciences de l'année 1726; elle est de M. Couplet.

Manière de tracer le profil d'une fortification, *tant du corps de la place, que celui des demi-lunes, de la contrescarpe & du chemin-couvert.*

On doit, avant de faire les profils des *fortifications*, sçavoir si c'est en un lieu uni, & qui ne soit point commandé par quelque hauteur, car cela obligeroit à faire les revêtements plus hauts, pour que les hauteurs ne puissent pas enfiler les remparts.

On doit aussi sçavoir si l'on veut faire des dehors, parce qu'alors le revêtement de la place doit être plus haut que s'il n'y en avoit point, puisqu'il doit dominer sur les réduits & demi-lunes, au moins de 2 pieds, ces ouvrages sur ceux qui sont devant, au moins d'autant, & ces derniers sur les lunettes avancées ou autres ouvrages, lesquels doivent être assez hauts pour n'être pas escaladés, & pour avoir devant eux une contrescarpe de 10 à 12 pieds de haut.

Si l'on fait les remparts trop hauts, outre qu'on se jette dans une dépense inutile, l'ennemi les découvre mieux, & en ruine les défenses plus facilement. C'est pourquoi un ingénieur ne sçauroit prendre trop de précaution dans la construction d'une forteresse.

Supposé que le terrein, où l'on veut élever une *fortification*, soit uni sans aucun commandement aux environs, & qu'on puisse creuser les fossés à proportion des terres dont on a besoin, je donnerois 30 ou 32 pieds de haut au revêtement du corps de la place; & pour épargner un peu de maçonnerie, je supprimerois le mur qu'on fait au-dessus du cordon, n'en faisant que 3 ou 4 toises aux angles, où je placerois des guérites de pierre de taille. Pour cet effet, je donnerois 24 pieds de haut au mur du revêtement du corps de la place, depuis la dernière retraite jusqu'au cordon, & ensuite j'éleverois sur ce mur le parapet en gazon de 8 pieds de haut sur autant de talus.

PRATIQUE.

Construction du profil du corps de la place coupé sur le milieu de la Courtine. (Fig. 243, n° 1.).

Vous tirerez une ligne au crayon indéterminée, telle que AB, laquelle sera votre rez-de-chaussée; (autrement dit ligne horisontale); sur cette ligne vous éleverez & baisserez une perpendiculaire comme CF; vous donnerez à la ligne EF la hauteur que vous voulez pour la profondeur de votre fossé, comme ici de 15 pieds, & à la ligne ED, 9 pieds, lesquels joints avec les 15 EF sont 24 pieds pour la hauteur de votre revêtement; vous tirerez la ligne GH parallèle à AB, & vous donnerez à FG la largeur du talut que vous voulez donner à votre mur, supposé que vous lui donniez un sixième, la ligne FG aura 4 pieds; vous chercherez, par les méthodes que nous avons enseignées ci-devant, l'épaisseur que vous devez donner au sommet d'un mur de 24 pieds de haut, un sixième de talut qui soutient un parapet, laquelle épaisseur je suppose être de 3 pieds & demi; vous donnerez donc à la ligne DI, 3 pieds & demi, & vous abaisserez la ligne IH, parallèle à DF, ensuite vous tirerez la ligne DG & votre mur sera marqué; vous chercherez ensuite la longueur que doivent avoir les contre-forts d'un mur de 24 pieds de haut, que je suppose être de 7 pieds, c'est pourquoi vous ferez une ligne parallèle à celle IH, qui en sera éloignée de 7 pieds, telle que KM: on fait quelquefois les contre-forts d'un pied plus bas que le revêtement, comme KI, la fondation, telle que MNOG n'est point déterminée; cela dépend absolument des bons ou mauvais fonds que l'on trouve. Mais supposé qu'ils soient bons, on les approfondit de 3 pieds au-dessus du fond du fossé, & on y fait deux retraites en devant, de 6 pouces chacune de large; par ce moyen le mur de fondation a en devant un pied de plus; cette fondation est élevée à-plomb par devant & par derrière.

Vous éleverez ensuite votre parapet sur vos revêtements, en donnant à la ligne DC 8 pieds, en faisant CP parallèle à AB, aussi de 8 pieds, & en tirant la ligne PD, qui marquera le talut extérieur de votre parapet; vous éleverez au point P une perpendiculaire sur PC, de 2 pieds de haut, comme PQ, & vous tirerez la ligne RP de 3 toises de long; ensuite tirez la ligne RP, cela vous donnera l'épaisseur de votre parapet avec le talut qu'il doit avoir, qui est dans touts les ouvrages de 2 pieds, à moins qu'il n'y ait quelques raisons qui obligent de lui en donner plus ou moins.

La ligne RP doit être dirigée de manière que le soldat qui est derrière le parapet, en posant son fusil dessus, tire sur le bord de la contrescarpe, devant les bastions où le fossé est le plus étroit, & à touts les autres ouvrages de même, pour que l'ennemi n'ait aucun endroit dans les chemins-couverts, contre-gardes, & autres endroits détachés du corps de la place. Il en est de même des endroits qui sont devant les ouvrages détachés qui doivent être découverts du parapet desdits ouvrages. Pour avoir son talut intérieur & sa hauteur, vous prolongerez la ligne QR vers S d'un

Digitized by Google

pied 3 pouces, comme RS; enſuite vous abaiſſerez la perpendiculaire ST de 4 pieds & demi, & tirerez la ligne RT, qui vous donnera le talut intérieur & la hauteur de votre parapet.

Vous tirerez enſuite la ligne TX parallèle à AB, & vous mettrez 4 pieds depuis T au point V; ce qui vous donnera la largeur de votre banquette. La hauteur eſt indéterminée; cela dépend de la hauteur du rempart. Mais ſuppoſé qu'elle eût 3 pieds de haut, il lui en faut donner le double de talut, qui fait 6 pieds, pour qu'elle ſoit facile à monter, & que les pluies ne la faſſent pas ébouler.

Pour cet effet vous donnerez à la ligne VX 6 pieds, & à ſa perpendiculaire XY 3 pieds; vous tirerez la ligne VY qui ſera le talut de la banquette.

La largeur du rempart eſt indéterminée; il doit avoir au moins 4 à 5 toiſes de large pour le corps de la place, depuis la banquette juſqu'à ſon talut. On lui donne une pente d'un pied vers la place pour l'écoulement des eaux, & ſon talut doit être égal à ſa hauteur.

Profil coupé ſur le milieu de la tenaille. (Fig. 243. n°. 2.)

On marque ſur le profil la largeur du foſſé qui eſt entre la courtine & la gorge de la tenaille; on a le revêtement de cette gorge en lui donnant un ſixième de talut ſur 15 pieds de hauteur; & ſon épaiſſeur au ſommet ſe trouve, comme nous l'avons enſeigné ci-devant. Pour les revêtemens qui ne ſoutiennent point le parapet, & qui n'ont point de contre-forts, les fondations ſont comme celles de la place.

Après avoir marqué, ſur le rez-de-chauſſée, la largeur que doit avoir la tenaille, comme elle eſt ſur le plan en grand, qui vous ſert à faire ces profils, vous ferez ſon revêtement auſſi de 15 pieds avec contre-forts, & l'épaiſſeur néceſſaire, de même que les talut & fondations qui ſont toujours les mêmes; & ſur ce revêtement, vous élèverez le parapet comme celui de la place, auquel vous donnerez ſeulement ſix pieds & demi de hauteur ſur autant de talut. Le reſte ſuit les mêmes proportions que celles de la place, & le terrein qui eſt entre la banquette & la gorge, ſe termine en rampe pour l'écoulement des eaux.

Profil du réduit coupé ſur le milieu de ſa gorge, & d'une de ſes faces. (Fig. 244. n°. 1.)

Après avoir marqué la largeur du foſſé de la place ſur le rez-de-chauſſée, depuis la tenaille juſqu'au réduit, vous revêtirez ſa gorge comme celle de la tenaille, & à la même hauteur de 17 pieds ſans contre-forts. Le revêtement de ſes faces & de ſes flancs eſt pareil à celui du corps de la place, & à la même hauteur avec des contre-forts. Le parapet ſe fait comme le précédent, en lui donnant ſeulement 6 pieds de haut, & autant pour ſon talut extérieur.

Le talut intérieur & la banquette ſe ſont comme les précédens, & l'on y fait un rempart de 15 à 18 pieds de large ſur 7 pieds & demi de hauteur, & autant pour ſon talut. Le reſte du terre-plein ſe termine en pente juſques ſur le bord de la gorge.

Le terre-plein du rempart doit toujours être de niveau au revêtement extérieur.

Profil de la demi-lune coupé ſur ſa gorge, & ſur une de ſes faces. (Fig. 244. n°. 2.)

Après avoir marqué la largeur du foſſé du réduit, vous ferez le revêtement de la gorge de la demi-lune de 23 pieds de haut, parce que ſi on ne le faiſoit que de 15 pieds, quand l'ennemi ſe ſeroit rendu maître de la demi-lune, il découvriroit trop du revêtement du réduit; au lieu qu'en lui donnant 23 pieds, il n'en découvre que ce qui eſt au-deſſus du cordon, ce qui lui donne beaucoup plus de peine pour le mettre en brêche. Ce revêtement ſe fait ſans contre-forts, en cherchant ſeulement l'épaiſſeur qu'il doit avoir pour ſa hauteur, ſur un ſixième de talut.

Le revêtement des faces ne diffère en rien de celui du réduit, non plus que le parapet & la banquette, qui ont les mêmes hauteurs, épaiſſeurs & talut. Il n'y a point de rempart à la demi-lune. Le terre-plain qui reſte depuis le pied de la banquette, ſe termine en rampe juſques ſur le bord de la gorge.

Profil de la contreſcarpe & du chemin couvert, (Fig. 245.).

Après avoir marqué la largeur du foſſé de la demi-lune, vous ferez le revêtement de la contreſcarpe qui aura 15 pieds de haut, & les mêmes proportions que le revêtement de la gorge du réduit, ou de la tenaille, obſervant de le faire plus épais aux endroits des profils des traverſes, & où il y aura des eſcaliers.

Enſuite vous marquerez 5 toiſes de largeur pour le chemin couvert C, que vous élèverez de 8 pieds au-deſſus du rez-de-chauſſée. Vous lui donnerez pour la hauteur de ſon parapet 4 pieds 6 pouces, & ſon talut d'un pied 3 pouces, comme eſt celui de la place. La banquette de 4 pieds de largeur ſur 3 pieds de hauteur, & 6 de talut; & le reſte du terre-plein à un pied de pente depuis le talut de la banquette juſques ſur l'extrémité de la contreſcarpe pour l'écoulement des eaux. La paliſſade ſe place à 3 pouces près du pied du parapet du chemin couvert, venant à 18 pouces par le haut, & ſa pointe ſurmonte le parapet du chemin couvert de 9 pouces.

Remarque.

La hauteur du terre-plain du chemin couvert &

Digitized by Google

de sa banquette, n'est pas toujours la même, étant obligé de se régler aux différentes situations, c'est ce que nous expliquerons plus au long. Pour la hauteur du parapet, elle doit être toujours de 4 pieds & demi au-dessus de la banquette.

Le glacis G n'a aucune règle déterminée. Les ouvrages que l'on fait au-delà doivent être commandés par les ouvrages qui sont derrière, au moins de 3 à 4 pieds.

Concernant la construction des chemins-couverts.

On conviendra que de touts les ouvrages qui composent la *fortification* d'une place, il n'en est point de plus nécessaire & de plus utile que le chemin-couvert.

1°. Qu'il fournit le moyen de couvrir tellement les revêtements des ouvrages contre les batteries de la campagne, qu'il oblige l'ennemi d'amener du canon sur la tête de son glacis pour pouvoir les mettre en brèche.

2°. Qu'il met l'assiégé en état de se porter en nombre en-dehors, & d'entreprendre par des sorties sur la tranchée, si elles sont mal disposées, & en protège & assure en même temps la retraite.

3°. Qu'ils défendent avantageusement les approches par un feu rasant de mousqueterie que l'ennemi ne sçauroit soustraire, ne pouvant ruiner son parapet, du moins s'il est fait comme il convient, c'est-à-dire, si la pente de son glacis n'est pas trop roide.

Touts ces avantages, qui ne se rencontrent point dans les autres ouvrages, peuvent faire suffisamment juger combien il est nécessaire d'environner les places &, les pièces détachées de chemins couverts, principalement lorsqu'on fera attention qu'une enceinte de *fortification* où il n'y en avoit point, laisseroit l'ennemi dans l'impossibilité de pousser ses approches jusques sur la contrescarpe sans rien craindre, ne pouvant être inquiété des sorties de l'assiégé, qui seroient impraticables.

Conditions nécessaires aux places pour être en état d'en soutenir les chemins-couverts contre les attaques de l'ennemi.

Pour tirer tout l'avantage qu'on peut espérer du chemin couvert bien disposé, il est absolument nécessaire que la place jouisse d'une des deux conditions suivantes :

Sçavoir, que la place, si son fossé est sec, soit revêtue d'une chemise de maçonnerie assez haute pour ne pouvoir être facilement escaladée, ou s'il n'y a point de revêtement, que son fossé soit rempli d'eau au moins à la hauteur de 6 pieds; encore ces sortes de places sont fort sujettes aux surprises dans les temps de gelée, malgré toutes les précautions qu'on pourroit prendre pour s'en mettre à l'abri. Mais hors de ces deux cas, il ne seroit pas possible de résister à une attaque de vive force, dans une place qui n'a pour tout escarpement & pour toute difficulté à surmonter, que des terres & des gazonnages, qui offriroient à l'ennemi une rampe assez aisée de touts côtés, pour entreprendre de l'enlever d'emblée; car il ne seroit pas raisonnable de prétendre l'arrêter avec quelques lignes de palissades qu'il couperoit. Ainsi on exposeroit inutilement toute une garnison, puisqu'elle ne seroit pas en état de s'opposer, dans une pareille place, aux progrès d'une armée ennemie. C'est pourquoi je suppose absolument un de ces deux cas, dont le premier est préférable à l'autre, pour être en situation de tirer d'un chemin-couvert touts les avantages possibles.

De la construction d'un chemin-couvert dans un terrein plain.

Je commencerai par détailler la construction d'un chemin-couvert dans un terrein plain, afin d'établir d'abord des principes pour en faire ensuite l'application aux places qui se trouvent situées dans des terreins dont la superficie inégale oblige de changer la disposition ordinaire.

De la contrescarpe.

Lorsque les fossés de la place sont secs, il est absolument nécessaire de revêtir les contrescarpes de maçonnerie, parce qu'autrement l'assiégeant, en forçant l'assiégé d'abandonner le chemin-couvert par une attaque de vive force, pourroit le suivre dans sa retraite, & même peut-être la lui couper, & prendre par les gorges les ouvrages qui se trouvent dans les fossés, à quoi il faut encore ajouter qu'il seroit inutile de retrancher les places d'armes saillantes & rentrantes des chemins-couverts, puisque l'ennemi étant maître de descendre par-tout dans le fossé, vous empêcheroit d'y communiquer; de sorte qu'on n'y feroit qu'une très foible résistance. On peut donc juger combien il est nécessaire de revêtir les contrescarpes dans les fossés secs.

Il en est de même des fossés qu'on peut tenir secs & pleins d'eau quand on veut, afin de profiter des avantages que procure cette propriété, la plus avantageuse qu'on puisse souhaiter.

Dans les fossés toujours pleins d'eau, & où on ne peut lui faire faire aucun mouvement de revêtement de la contrescarpe est assez inutile, à moins qu'elle ne fût de 9, 12 ou 15 pieds plus haut que la superficie des eaux du fossé; alors le revêtement de maçonnerie obligeroit les ennemis d'y descendre par une galerie pratiquée sous le chemin-couvert, ce qui regarde le progrès des attaques, & rend la construction des ponts pour passer le fossé plus difficile, ne pouvant manœuvrer aisément dans cette descente. D'ailleurs, il a de la peine à en bien assurer les culées contre

Digitized by Google

le revêtement de la contrescarpe, ce qui est dangereux lorsqu'on peut faire quelque mouvement aux eaux.

Les meilleures contrescarpes sont celles qui sont taillées dans le roc vif & dur, comme celle cotée A, (*fig.* 246.) à cause de la difficulté qu'il y a de couper pour descendre dans le fossé, & quand il ne s'en trouveroit que 5 à 6 pieds de hauteur, & le reste en revêtement de maçonnerie, comme B, (*fig.* 247.), il ne faut pas l'omettre; c'est toujours autant de hauteur de revêtement épargnée, qui d'ailleurs ne vaudroit pas cet escarpement. Quelquefois le terrein se trouve d'un roc tendre ou tuf, qui se dégrade à l'air, alors il faut y joindre un parement de maçonnerie de 2 à 3 pieds d'épaisseur, dont les pierres soient bien appropriées & bien liées, comme C, (*fig.* 243.); ces sortes de contrescarpes sont encore très bonnes.

Lorsqu'on ne trouvera pas ces sortes de terreins, on revêtira la contrescarpe d'un revêtement de maçonnerie solide, bien conditionné, & capable de porter la charge des terres qu'il aura à soutenir, comme D, (*fig.* 249.).

Mais, si la contrescarpe d'une place, dont le fossé seroit sec, ne se trouvoit pas revêtue, on pourroit empêcher, tant bien que mal, l'ennemi de descendre dans le fossé, lorsqu'il vous auroit forcé d'abandonner le chemin-couvert, en mettant un rang de palissades à-plomb sur son talur, comme E, (*fig.* 250); observant de les poser à 3 pieds au-dessus du bord de la contrescarpe, de 3 pieds & demi de saillie, & enterrées de 4 à 5 pieds dans les terres; elles seront espacées les unes des autres de 2 ou 3 pouces, bien appointées par le bout, & 12 ou 20 pouces de tour, & bien dressées. On les associe sur un coussinet de bois de chêne, ainsi que les palissades, autant que faire se peut, de 4 à 6 pouces de gros, posé à un pied près du talut des terres.

Il est inutile de donner une plus grande portée à la palissade hors de terre que celle de 3 pieds & demi, parce qu'une plus grande saillie la mettroit en prise davantage, & n'opposeroit pas à l'ennemi de plus grande difficulté pour cela.

A la vérité, outre que cette palissade, qu'on appelle *palissade hérissée*, n'assure pas absolument la retraite, puisque l'ennemi peut la couper, elle est encore sujette à bien des réparations; car les bombes & les ricochets les détruisent journellement. Mais dans un pareil cas, c'est tout ce qu'on peut faire de meilleur; & lorsqu'il n'y a pas au moins 6 pieds d'eau dans le fossé, comme F, (*fig.* 251.), le plus sûr est toujours, autant qu'il est possible, de revêtir les contrescarpes dont les plus hautes sont les meilleures, pour rendre la descente plus difficile ou plus longue à faire.

Du terre-plein du chemin couvert.

On prend ordinairement le niveau de la campagne pour le terre-plein du chemin couvert. Mais cette règle ne doit pas être générale: car dans les Pays-Bas, où on trouve l'eau à peu de profondeur, comme à 4, 5 ou 6 pieds, on n'auroit point de hauteur de contrescarpe ni de revêtement au corps de la place, à moins que de l'élever considérablement au-dessus du chemin-couvert, ce qui feroit une défectuosité notable. Ainsi, dans ce cas, on doit élever le terre-plein du chemin couvert de 3, 4 & 6 pieds au-dessus du niveau du terrein; au moyen de quoi on aura une hauteur de contrescarpe raisonnable, ainsi qu'au revêtement de la place: & comme les terres de l'excavation du fossé ne feroient pas suffisantes pour cela, on les prendra au pied du glacis, y pratiquant un avant-fossé, qui est tout ce qu'on peut souhaiter de mieux pour une défense avantageuse.

Enfin, quand même on ne trouveroit l'eau qu'à 15 ou 20 pieds de profondeur, ou même point du tout, je serois toujours d'avis d'en élever le terre-plein de quelques pieds au-dessus du niveau du terrein. La raison est, que toute la *fortification* s'élevant à proportion, ces ouvrages auroient une plus grande supériorité sur la campagne, & on auroit un commandement assuré sur les pièces qu'on pourroit porter en-avant. Je parlerai de ceci plus amplement ailleurs.

De la largeur des chemins-couverts. (Fig. 252.).

On donne ordinairement 5 toises de largeur au chemin couvert, c'est-à-dire, depuis le bord de la contrescarpe jusqu'à la palissade; & dans les grandes places on peut lui donner jusqu'à 6 toises, parce que leur garnison étant ordinairement forte, on a besoin d'un plus grand emplacement pour être en état d'emporter ce qu'on souhaite au-dehors. Mais il seroit dangereux, & même désavantageux, de passer cette règle, parce que l'ennemi venant à atteindre le pied d'un glacis conduit sur une pente raisonnable, découvriroit de ces tranchées la partie du chemin couvert vers la contrescarpe, qui ne pourroit être couverte par le parapet, comme on voit par le profil, où l'on suppose la dernière banquette établie sur le rez-de-chaussée, & la direction des feux partie du point A. Mais, si l'on considère que l'ennemi peut s'élever davantage dans ses tranchées au moyen d'autres banquettes, & que par ce moyen la direction des feux viendroit de C, ce défaut seroit bien plus préjudiciable. Ainsi la règle qui prescrit de ne pas donner plus de 5 à 6 toises de largeur au chemin-couvert, n'est pas imaginaire.

De la hauteur du parapet du chemin-couvert au-dessus de son terre-plein.

On ne peut pas donner moins que 6 pieds & demi de hauteur depuis le terre plein du chemin-couvert jusqu'au sommet du parapet; une moindre élévation

élévation feroit une défectuosité encore plus dangereuse que la trop grande largeur, puisque l'ennemi venant à avoisiner le pied du glacis, le découvriroit presque entièrement de ses tranchées, & par conséquent n'auroit pas grande peine à en chasser l'assiégé; ceci se connoîtra facilement par le profil; & cela est d'autant plus possible, que le canon dégrade toujours la tête du parapet, ce qui en diminue la hauteur, & qu'il peut s'élever de 2, 3 à 4 pieds au-dessus du niveau de la campagne, en déhaussant le parapet de ses sapes, un peu plus que d'ordinaire, & y joignant plusieurs banquettes, comme je viens de l'expliquer, pour faire feu dans le chemin-couvert. Il obligeroit par ce moyen l'assiégé de l'abandonner, & lui en rendroit ensuite le logement aisé. Mais pour éviter ce défaut, il faut lui donner 7 pieds & demi aux angles saillants, & 6 & demi aux rentrants qui ne sont pas si exposés, non compris un demi-pied de pente qu'il faut donner depuis la banquette jusqu'au bord de la contrescarpe, pour l'écoulement des eaux de pluie. De cette manière, l'ennemi ne pourra découvrir le terre-plein du chemin couvert, que lorsqu'il sera très proche de la palissade, à moins que le glacis n'en soit extraordinairement plat, défaut qu'il faut éviter autant qu'il est possible, ainsi que je le détaillerai par la suite.

De la banquette.

Pour que le soldat puisse tirer par-dessus le parapet du chemin-couvert, on lui joindra une banquette de 3 pieds de largeur, non compris celle qu'occupe la palissade, & de 4 pieds & demi au-dessous du sommet. On la termine en rampe du côté de la contrescarpe sur une pente double de la hauteur, afin qu'elle soit aisée à monter. On a pratiqué quelquefois jusqu'à deux ou trois banquettes l'une dessus l'autre pour faciliter la montée, mais une rampe telle que je la propose, est aussi commode que ces degrés qui demandent de l'assujettissement, & qui, après quelque-temps, se mettent d'eux-mêmes en talut.

De la palissade du chemin-couvert.

On a planté différemment les palissades dans les chemins-couverts; mais de toutes les manières qui peuvent avoir été mises en usage, on s'est conformé à celles qui suit, proposée par M. le Maréchal de Vauban.

Méthode de planter les palissades proposée par M. le Maréchal de Vauban, & approuvée du Roi.

Les différents sentiments touchant la manière de planter les palissades dans les chemins couverts, ont donné occasion d'examiner l'usage qu'on en a fait à plusieurs sièges que les troupes du roi ont soutenu pendant les guerres précédentes, & en dernier lieu à celui de Keyserwert, pour déterminer celle qui pourroit être la meilleure. M. de Vauban a jugé que la manière qu'on suit depuis plusieurs années, en plantant les palissades au pied du parapet du chemin-couvert, est la plus sure de toutes celles qui se sont pratiquées ci-devant, même de celles qui ont été proposées. Mais son avis est, qu'en temps de siège, on en plante une seconde sur la première banquette du chemin-couvert dans les places-d'armes des angles rentrants seulement, ne voyant pas qu'on puisse soutenir de pied ferme les grands angles saillants, à moins que de surprendre tout-à-fait le feu des remparts, qui est celui qui fait le plus d'effet.

M. de Vauban juge aussi que pour remédier aux défauts de la palissade plantée au pied du parapet du chemin-couvert, il est nécessaire de diminuer de 9 pouces la hauteur qu'on avoit accoutumé de lui donner au-dessus du sommet du parapet, de l'aiguiser de plus loin, de l'éloigner de 6 pouces du pied du parapet, de la planter plus claire; & pour suppléer au défaut de la plus grande distance des pieux, & empêcher qu'on ne puisse mettre le pied entre deux pour sauter par-dessus, de mettre le linteau plus bas, & de clouer entre deux un clou qui sortira de 3 pouces, & occupera précisément le milieu du vuide.

Je prétends que cette haute palissade ainsi posée empêchera l'entrée du chemin-couvert à l'ennemi; qu'elle ne sera point exposée à être rompue par le canon, qui ne la pourra au plus que pincer par l'extrémité de sa pointe; que l'ennemi ne la pourra sauter, & encore moins la couper; qu'elle n'empêchera pas qu'on ne pose les sacs-à-terre à découvert avant que l'ennemi soit à portée de l'empêcher; & qu'on pourra ensuite faire passer quelques hommes de distance en distance entre deux, c'est-à-dire entre le parapet & la palissade, pour raccommoder celles qui seront dérangées, les mettre en place, & même relever les terres éboulées; qu'enfin les pointes de cette palissade se trouvant fort écartées, le soldat pourra biaiser son fusil à droite & à gauche autant qu'il sera nécessaire.

L'intention du roi est que les ingénieurs & les autres personnes qui pourront être proposées à la conduite des ouvrages de *fortifications*, s'y conformeront à l'avenir lorsqu'il faudra palissader à neuf les chemins-couverts des places, ou remettre les palissades devant les parties où les anciennes ne sont plus en état de servir. Fait à Paris le 15 Septembre 1700. Signé DE VAUBAN.

On a cependant retranché les pointes de fer plantées dans le linteau, parce qu'elles contribuent beaucoup à le pourrir, & qu'on ne peut pas empêcher qu'on les vole ensuite. De sorte qu'on les approche davantage, ne laissant que deux pouces & demi de distance entre elles, pour servir de créneau au soldat pour passer son mous-

Digitized by Google

quet. On les fait de même longueur & grosseur qu'il vient d'être dit, à l'exception des passages des traverses, où elles doivent avoir 11 & 12 pieds de long. Le linteau se place à un pied & demi de la pointe qui surmonte le parapet des chemins-couverts de 9 pouces.

M. de Cohorn, ingénieur, qui s'est acquis beaucoup de réputation parmi les Hollandois dans les dernières guerres, a donné le dessein d'une nouvelle construction de palissades, que je vais rapporter ici, plusieurs personnes l'ayant approuvée. Voici comme elle est décrite dans *son livre de fortification*, page 22.

« Plantez le long des traverses, dessus la seconde banquette, des pieux de 7 ou 9 pouces, distants l'un de l'autre d'environ 10 à 12 pieds, ou d'autant que les poutres tournantes seront mobiles. Prenez garde que ces pieux doivent être 6 pouces plus bas que le sommet des traverses. Après cela il faut faire au sommet de ces pieux des trous quarrés, dont chaque côté ait quatre pouces & demi, ronds par en bas, néanmoins tellement construits, qu'il y reste une séparation de bois de l'épaisseur d'un pouce. C'est dans ces trous que tourneront des chevilles de bois, rondes de 4 pouces & un quart de diamètre, qu'on fait aux extrémités d'une poutre de 5 à 6 pieds d'épaisseur, dans laquelle les palissades doivent être placées.

On couvre ces trous d'une petite plaque de fer large de 2 pouces, qui d'un côté est attachée par une charnière, & de l'autre par un verrouil. On plantera les palissades de ladite poutre de 5 à 6 pouces d'épaisseur, en y faisant des trous où il faut passer des chevilles. Ces palissades en doivent sortir de la longueur de 3 pieds le sommet des traverses, & étant abaissées, les pointes prendront en bas, & s'appuyeront sur la banquette ; & afin qu'elles se puissent tenir debout, il faut faire un trou au travers de ladite poutre, & y passer une cheville de fer. Nous passons la palissade dans la poutre, par le moyen d'un trou fermé de chevilles de bois, afin de les pouvoir bientôt repasser, en cas que les assiégeants en ruinassent quelque chose, comme ils pourroient faire, s'ils pointent le canon de jour, & y tirent de nuit quand elles sont debout. Le tout est fait sur l'échelle, & nous en avons abaissé une partie, & élevé une autre, comme on le pourra voir.

« Les redans & les parapets qui traversent le chemin-couvert, sont bordés en dedans de ces sortes de palissades, dont je fais grand cas, tant à cause de la défense que du ménage. La défense consiste en ce qu'elles ne sont point vues des assiégeants pendant le jour, que quand ils donnent l'assaut, & à cause de cela, ils ne le ruineront pas par le canon, & les éclats ne tueront pas les assiégés, qui jouiront en attendant de tous les avantages, qu'ils en peuvent espérer.

« Ces palissades sont aussi d'un grand ménage parce qu'elles se conservent dans les magasins, & n'ont que faire de rester toujours aux traverses, & quand même elles y resteroient, encore dureroient-elles plus long temps que les autres, parce qu'elles sont hors de la terre, l'expérience ayant fait voir que les palissades qui sont plantées dans la terre, pourrissent pour la plupart. Ainsi je laisse juger aux amateurs, si ces palissades ne sont pas préférables aux autres dont on s'est servi jusqu'à présent sur le glacis, qui ne sont que nuisibles aux assiégés, principalement si le canon de l'ennemi y joue.

« Au reste, on plante aussi un rang de palissades tout le long de la première banquette du reste de la contrescarpe, & où il y a des barrières pour faire des sorties. ».

Je réponds que l'on pourroit encore perfectionner cette nouvelle construction de palissades ; mais, comme elle est moins bonne que celle dont nous avons parlé auparavant, j'en ferai seulement remarquer les avantages.

1°. Elles sont presque autant en prise au ricochet & aux bombes que les autres, avec cette différence, que venant à tomber sur un poteau, la bombe le romproit, & dégraderoit en même temps 3 ou 4 toises courantes de ces palissades, dont la façon & la réparation demanderoient peut-être plus de temps que 8 ou 10 palissades qu'il faudroit y remettre.

2°. Cette manœuvre de hausser & de baisser la palissade, dépend de plusieurs petites circonstances qui la rendent embarrassée, car pour peu que les bois ne soient pas bien assemblés, ou qu'ils viennent à se déranger, ce qui peut arriver journellement, on ne pourroit plus dans ce cas fixer la pièce qui les assemble. Néanmoins cette palissade n'est pas celle qui assure le chemin-couvert, car il en propose lui-même une autre sur le bord de sa banquette. Ainsi il est bien inutile d'y chercher tant de précautions, & de s'arrêter à une façon particulière de palissade, dont la destruction n'est pas importante tant qu'on a soin de bien réparer celle que l'on place sur le bord de la banquette. L'épargne qu'il dit que cette palissade produiroit est vraie, mais si on tenoit la palissade ordinaire en magasin, & qu'on ne voulût les mettre dans le chemin-couvert qu'en cas de besoin, comme il sera fait mention par la suite, on épargneroit encore davantage que lui.

Du parapet du chemin-couvert.

Le parapet du chemin-couvert se lève ordinairement en gazonnage sur 15 pouces de talut, & la mélandre, qui est le premier gazon, se pose à 3 pouces de la palissade ; ensorte que le sommet du parapet est distant de 18 pouces de la palissade ; ce qu'il faut observer soigneusement, car un plus grand éloignement feroit que le soldat, croyant tirer la nuit par-dessus le parapet, porteroit le bout de son fusil contre, & en tirant, il lui créveroit entre les mains : au lieu qu'un si

Digitized by Google

petit éloignement ne lui permet pas de le faire.

Dans les endroits où le gazonnage se trouve difficilement, on revêt le parapet du chemin-couvert sur 3 pieds de hauteur, & un sixième de talut; & le reste se fait en terre douce sur 9 pouces de talut.

Cette construction de parapet est beancoup plus avantageuse, comme on le verra par la suite.

Des places d'armes saillantes & rentrantes. (Fig. 253.)

Pour rendre les chemins-couverts capables de contenir plus de monde, on arrondit la contrescarpe devant les angles saillants des ouvrages, pour former les places d'armes, qu'on appelle pour cette raison *places d'armes saillantes*. On fait aussi dans les angles rentrants de la contrescarpe les places d'armes rentrantes; observant que leurs faces doivent faire avec les branches des chemins-couverts qui les joignent, un angle de 95 ou 100 degrés d'ouverture, afin que les coups tirés de ces faces, te puissent porter à quelque toise des saillants, où l'ennemi chemine ordinairement, étant les premières parties de la *fortification* qui se présentent à lui, & qui sont d'ailleurs les plus foibles.

Outre que les places d'armes servent à assembler les troupes pour les sorties, elles procurent aussi par leur capacité les moyens d'y faire de petits retranchements de charpente qui servent à favoriser la retraite de celles qui se trouvent répandues dans le chemin-couvert pour le défendre, lorsqu'elles y sont forcées; au surplus, elles en retardent considérablement la perte totale.

La portion de cercle de la contrescarpe qui formera la gorge de la place d'arme saillante, aura pour centre le bord extérieur du parapet de l'angle flanqué des ouvrages, au cas qu'ils soient revêtus de maçonnerie, afin que le fossé ait toujours une égale largeur; & si les ouvrages ne sont qu'à demi revêtus, ou de terre, le centre sera le bord extérieur de la berme.

On fera les places d'armes rentrantes en leur donnant 12 à 13 toises de demi-gorge, & 14 à 15 toises de face, & jamais plus, autrement on y seroit découvert, & trop exposés aux ricochets, comme je l'ai déja fait voir ailleurs.

Nous voyons d'anciens chemins couverts dont les places d'armes saillantes sont disposées comme il se voit, *fig.* 254; l'intention de leurs auteurs en les agrandissant de la sorte, pour les rendre capables de contenir plus de troupes, seroit juste, si l'ennemi venant à avoisiner le chemin-couvert, n'en découvroit de ses tranchées (pour peu qu'il voulût s'y élever) la plus grande partie de leur terre-plein, qu'il vous oblige par ce moyen d'abandonner, ensuite de quoi il n'a pas grande peine à se loger sur leurs parapets. Outre cela la partie du chemin couvert A, marque le feu de la place d'armes B, ou autrement on se trouveroit exposé à son propre feu.

Je souhaiterois aussi qu'on arrondît un peu touts les angles saillants du chemin couvert, pour y placer quelques fusiliers: car comme c'est ordinairement sur les capitales qu'on chemine, il est bon d'y avoir un feu prochain qui y seroit dirigé; & quoi qu'il ne soit pas considerable, il ne laisse pas que de faire son effet. *Voyez* C, *fig.* 253.

Des escaliers pour communiquer dans les places d'armes rentrantes & saillantes du chemin-couvert.

Lorsque les fossés sont toujours pleins d'eau, on communique dans les places d'armes rentrantes & saillantes avec des ponts de charpente construits sur des chevalets, jusqu'à ce que l'ennemi soit à portée d'attaquer le chemin-couvert; pour lors on les ôte, & on y communique avec des bateaux ou radeaux; & s'il se trouve une hauteur de contrescarpe au-dessus de la superficie des eaux qui soit revêtue, & assez élevée pour qu'on y puisse monter aisément, on y pratiquera des escaliers dont les marches commenceront à fleur d'eau; cela s'entend si l'eau étoit immobile, car autrement il faudroit commencer les marches à la hauteur des plus basses eaux.

Mais si le fossé étoit sec, il faudroit n'en commencer les marches qu'à six pieds de hauteur, afin de monter cet intervalle sur des madriers posés sur de petits chevalets qu'on culbute dans le fossé en se retirant, pour n'être pas suivi. De cette manière, on est assuré de sa retraite, & cet escalier est sans inconvénient pour l'assiégé.

De la direction des branches du chemin-couvert.

Nous avons dit ci-devant qu'il falloit que les faces des places d'armes fissent, avec les branches du chemin-couvert qui les joignent, des angles de 95 à 100 degrés d'ouverture. Il en est de même des branches. De cette manière, il n'est point de partie devant la *fortification*, qui ne soit en prise au feu de mousqueterie du chemin-couvert qui est le plus certain: au contraire, on peut s'appercevoir du mauvais effet du chemin-couvert dont les branches forment des angles plus ouverts, à cause des intervalles qui restent entre leurs feux précisément sur les capitales en les biaisant, on tomberoit dans l'erreur, car il est une hypothèse bien plus certaine, que le soldat pendant la nuit, où rien ne lui peut indiquer la direction de son feu, tire toujours devant lui. On peut éviter ce défaut, qui ne se rencontre point à la manière de les disposer qu'on propose, où les feux se croisent touts dans les capitales; & ce point est le plus essentiel à observer dans la construction des chemins couverts, si on en veut rendre les approches dangereuses.

Des traverses.

Lorsque l'ennemi a poussé ses travaux environ

Digitized by Google

de 15 ou 20 toises du saillant des chemins-couverts, il y peut prendre une si grande supériorité, que la hauteur du parapet ne sçauroit défiler les branches. Pour remédier à cet inconvénient, on y place des traverses de distance en distance, aussi hautes que le sommet du parapet, pour se couvrir, & de défiler en même temps du ricochet, & de retirer aussi derrière à mesure que l'ennemi avance son logement le long des faces. Les premières en ordre sont celles en prolongation des faces des places d'armes rentrantes, qui y sont absolument nécessaires, pour pouvoir les occuper, quoique l'ennemi soit logé sur les saillantes. On les fait de 3 toises d'épaisseur avec une banquette & une palissade, pour être à l'épreuve du canon du côté de l'intérieur de la place d'arme, semblable à celle du chemin-couvert.

Pour pouvoir communiquer de ces places d'armes dans les branches, on écarte le parapet du chemin-couvert du profil de la traverse, en laissant un passage de 4 pieds de largeur à la base, lequel est défilé par un recouvrement de 9 pieds, que quelques-uns appellent *crochet*, qu'on porte en dehors de l'alignement du chemin-couvert.

Ces passages se doivent établir à la profondeur du chemin-couvert, lorsqu'elle n'excédera pas 7 pieds & demi; car autrement on se contentera de cette élévation, qui suffit pour y passer en sureté, d'autant plus qu'on auroit de la peine à soutenir une plus grande hauteur du parapet avec du gazonnage fait sur un aussi petit talut que le doit être celui ci, joint à la longueur qu'il conviendroit de donner aux palissades dont il faut le border.

Si le fossé n'étant point revêtu se trouvoit être sec, & la contrescarpe fortifiée d'une palissade hérissée, il faudroit laisser une petite retraite d'un pied ou deux, depuis le profil de la traversée jusqu'au bord de la contrescarpe, parce qu'il seroit sujet à couler dans le fossé si on l'en approchoit davantage, & on continuera la ligne de palissade qui borde le parapet, jusqu'à celle de la contrescarpe, afin de n'être point tournée par-là lorsque l'ennemi est maître de la partie du chemin-couvert vers les saillants; & si le fossé étoit plein d'eau, on fera descendre la palissade jusqu'à sa superficie, & même de quelques pieds plus bas. Pour plus de sureté, on élève des traverses en gazonnage avec une prolongée de 2 pieds, depuis le bord du parapet joignant la palissade jusqu'au devant, & lorsqu'on n'a point de gazon, on revêt l'intérieur de la traverse, ainsi que les profils & le chemin couvert des passages à un pied & demi du sommet.

Les secondes traverses en ordre sont celles joignant les places d'armes saillantes, & se placent sur la prolongation des ouvrages, à moins que les angles n'en soient trop ouverts. Alors on les place perpendiculairement sur les faces, & lorsqu'il se rencontre plus de 30 toises de ces traverses à celles des places d'armes rentrantes, on sépare cet intervalle par une autre traverse.

On construit l'une & l'autre de ces traverses comme celles des places d'armes rentrantes, avec cette observation néanmoins qu'il ne faut donner que 10 ou 12 pieds d'épaisseur à leur parapet, parce que l'ennemi se sert ordinairement de celles-ci pour épaulement contre les feux de la place, lorsqu'il veut faire la descente du fossé. D'ailleurs cette épaisseur est suffisante, n'étant besoin que de les mettre à l'épreuve du ricochet.

Des barrières.

Pour la sortie du chemin-couvert on pratiquera entre chaque angle, & sur les faces des places d'armes rentrantes, un passage dans le parapet du chemin-couvert, lequel sera fermé par une barrière de charpente de 9 pieds d'ouverture, & se place sur l'éloignement des palissades; en sorte que leurs distances viennent à effleurer l'intérieur des poteaux de ladite barrière.

La rampe de cette sortie se doit commencer au pied de la banquette, pour se rendre à la hauteur de ladite banquette à l'endroit des poteaux, & de-là aller se terminer dans le glacis à la distance de 12 pieds, observant de les dévoyer avec les saillants du chemin-couvert de leur largeur, comme nous l'avons déja dit à la construction du quarré, afin d'empêcher qu'elles ne soient enfilées par les batteries que l'ennemi place vis-à-vis les faces des ouvrages pour en ruiner les défenses; avec cette remarque qu'il n'en faut point faire aux places d'armes saillantes, y étant trop exposées aux attaques. Voici la construction des barrières qui seront de bois de chêne bien conditionné. Leur ouverture doit être de 9 pieds entre les poteaux, de chacun un pied d'équarrissage; ils seront tenus sur un seuil de même grosseur, posés au niveau de la banquette, & appointé par leur extrémité, qu'on fixera à même hauteur que la palissade des chemins couverts. Ces poteaux seront assurés à chacun par deux liens de 8 à 9 pouces, dont l'un portera sur le seuil, & l'autre sur un patin de 10 à 12 pouces de gros.

On fermera ces barrières avec deux venteaux, dont les montants, les battées, les guêtes & les entretoises seront de 4 à 6 pouces de gros, & les palissades qui rempliront l'espace entre les montants & les battées seront de 4 à 5 pouces.

On échancrera l'arrête des poteaux joignant les montants de 4 pouces pour les loger, ainsi que le seuil, pour servir d'appui aux venteaux. On attachera un fléau à un de ces venteaux, qui se joindra, par son extrémité, après le poteau, au moyen d'une chaine obronière, & d'une ferrure garnie pour la fermer.

Les pentures de fer qui doivent porter lesdits venteaux seront de 3 pouces de largeur sur 4 lignes d'épaisseur, & embrasseront les battées,

Digitized by Google

auxquelles elles feront tenues avec des broches à vis & des clous ordinaires à chaque palissade. Ces pentures seront soutenues par des gonds garnis de leurs supports, attachés solidement après les poteaux, observant que le tout soit de bon assemblage.

On fermera le passage des traverses avec des barrières faites d'un seul éventail, & placées dans l'alignement des palissades. Elles sont si peu différentes de celles que je viens d'expliquer, qu'il est inutile d'en donner une plus grande explication.

Profils des grandes & petites barrières pour les chemins-couverts.

A. *Poteau.*
B. *Seuil.*
C. *Patin.*
D. *Grands liens.*
E. *Petits liens.*
F. *Montants.*
G. *Battées.*
H. *Entretoises.*
I. *Guétes.*
K. *Le fléau.*
L. *Palissades équarries.* Le tout chevillé avec chevilles de bois.

FERREMENTS.

M. *Pentures de 3 pouces de largeur & de 4 lignes d'épaisseur.*
N. *Gond avec son support.*
O. *La chaine-obronière.*
P. *Serrure à bosse.*

On a fait des barrières dont les montants, au lieu d'être attachés avec des pentures après les poteaux, y étoient arrêtés avec des colliers de fer, & tournoient sur les pivots de bois, ou quelquefois de fer, engrenés dans des crapaudines faites dans le bas des poteaux. Mais ces crapaudines formées dans le bois sont si-tôt remplies d'ordures, qu'elles se pourrissent d'abord, & les montants ne peuvent pas tourner dans les colliers de fer sans une grande difficulté, à cause de la pesanteur des bois de la barrière; de sorte qu'on ne sçauroit presque les mettre en mouvement sans les rompre.

On a fait aussi des barrières plus larges & plus hautes que celles que je propose, mais elles deviennent si pesantes, que les ferrements ni les poteaux ne les peuvent plus soutenir, & n'en sont pas meilleurs pour cela.

On s'est servi aussi, au lieu d'un fléau de bois, d'une petite barre de fer tournante & fixée par le milieu à une des battées. Une des extrémités va se reposer sur un crampon, & l'autre s'attache au moyen d'une ferrure. Mais, outre que cette barre de fer coûte plus que ce fléau de bois, la fermeture de la barrière n'en est pas plus assurée, parce que ce premier n'embrasse pas toute la barrière comme fait l'autre.

Lorsque le parapet du chemin-couvert est revêtu, on revêt aussi les profils des passages des barrières.

Des retranchements des places d'armes rentrantes.

Aussi-tôt que l'ennemi a formé ses attaques sur un des fronts d'une *fortification*, on en retranche les places d'armes saillantes & rentrantes, avec des tambours de 5 à 6 toises de face, construits de gros madriers de chêne de 10 à 12 pouces d'épaisseur, plantés debout, & terminés à la hauteur du parapet du chemin-couvert, crénelés de distance en distance, le tout environné d'une ou de deux rangées de palissades inclinées vers l'ennemi pour lui en empêcher l'accès. Quoique ces tambours soient très bons, lorsqu'ils sont faits avec toute l'exactitude convenable, je voudrois en user autrement, du moins pour les places d'armes rentrantes; ce seroit d'y pratiquer un retranchement de 15 toises de demi-gorge, & de 20 toises de face, soutenu extérieurement par un bon revêtement de maçonnerie, élevé au-dessus du terre-plein du chemin-couvert de 7 à 8 pieds, c'est-à-dire qu'il faut le terminer à la hauteur du parapet, pour qu'il ne puisse pas être battu du canon, observant qu'il soit couronné d'une palissade en fraise, pour y asseoir ensuite un parapet de terre à l'ordinaire. Cet ouvrage auroit plusieurs avantages qui le rendroient préférables aux tambours de charpente.

Car, 1°. étant d'une construction très assurée, il ne seroit pas sujet à l'effet du ricochet & des bombes, qui, venant malheureusement à tomber sur les premiers, comme cela arrive quelquefois, vous obligent absolument de les abandonner, si l'ennemi le trouvoit à portée d'en empêcher la réparation.

2°. Celui-ci ayant la domination sur le glacis, opposeroit de très grandes difficultés à l'ennemi, lorsqu'il voudroit avancer son logement jusques sur les faces de cette place d'armes: car, quand on considère qu'il faut essuyer un feu de mousqueterie à bout touchant, & que l'on ne sçauroit éteindre, la chose paroîtra bien difficile & très périlleuse. Ainsi on peut être assuré que cette partie du chemin-couvert n'est point insultable de vive force, & qu'il n'y a tout au plus que les places d'armes saillantes qui le soient, mais dont le logement deviendroit d'une exécution meurtrière, joint à tout cela qu'on peut aussi pratiquer des tambours de charpente dans ces retranchements, qui en prolongeront encore la défense, à moins que l'ennemi ne fasse entièrement sauter tout l'ouvrage, auquel cas il employeroit un temps considérable. C'est tout ce qu'on pourroit souhaiter de mieux.

Au défaut d'un revêtement de maçonnerie, on élèvera le parement extérieur de ces réduits ou

Digitized by Google

retranchements en gazonnage, avec une palissade en fraise à la hauteur de la crête du parapet du chemin-couvert, où je suppose une double palissade, à cause du feu voisin du retranchement qui feroit son effet sans surprendre celui du chemin-couvert, bien loin d'oser entreprendre d'emporter le retranchement de vive force, quelque dégradé qu'il pût être, parce que l'ennemi ne sçauroit sauter dans le chemin-couvert, à cause de la double palissade qu'il faudroit toujours tenir bien conditionnée.

D'ailleurs, il faut considérer que ces rentrants sont dépassés par les faces des bastions & des demi-lunes, dont le feu lui ôteroit encore toute l'espérance de s'y pouvoir porter; néanmoins il faut les revêtir, autant qu'il est possible, pour plus de sureté.

Les grands avantages qu'on retireroit de ces ouvrages pour la defense du chemin-couvert, qui en prolongeroient considérablement la perte totale, joints à la dépense de leur construction, qui est très médiocre, me donnent lieu d'être étonné qu'on les ait si fort négligés, particulièrement dans des endroits où ils sont absolument nécessaires pour couvrir la défectuosité de la *fortification*. On échancrera la partie de gorge qu'on s'appercevra que l'ennemi pourroit découvrir de ses logements du chemin-couvert, afin qu'il ne puisse point empêcher d'y communiquer par l'escalier, ni la rompre de ses batteries, non plus que le tambour ou petit retranchement de charpente qu'il convient d'y faire, pour assurer sa retraite, lorsque l'ennemi se met en devoir de s'en emparer.

On fait à ces réduits deux poternes, une à chaque trace, pour le passage des troupes qui se retirent du chemin-couvert. Ces poternes sont bien voûtées & fermées par de bonnes portes de 5 à 6 pouces d'épaisseur.

Du glacis.

Il y a un certain milieu à observer dans la pente qu'il faut donner au glacis; car le soldat la nuit venant à poser son fusil sur le parapet du chemin-couvert, le tire plutôt haut que bas, par la crainte qu'il a de se mettre en prise au feu de l'assiègeant en s'élevant pour baisser son coup, de sorte qu'il passe au-dessus des tranchées, dont la construction n'en peut être interrompue ni incommodée. C'est un défaut auquel il n'y a point de remède, & qui devient d'autant plus considérable que la pente du glacis est grande; mais aussi, si on le faisoit plat, il arriveroit un autre inconvénient, qui est que l'ennemi vous découvriroit totalement dans le chemin-couvert, vous en chasseroit sans peine, & le rendroit par conséquent sans propriétés. Ainsi, de deux défauts il convient d'éviter le pire, en donnant au glacis une pente modérée, c'est-à-dire d'un pied sur 18 pieds pour les plus roides, & d'un pied sur 24 pour les plus plats; observant que cette première pente étant continuée vers la place, doit donner à un pied ou deux au-dessous du sommet extérieur des parapets des ouvrages, afin que les glacis leur soient parfaitement bien soumis.

Il se trouve une défectuosité dans la construction ordinaire de nos glacis, que voici: (*V. fig.* 256.). La pente en étant réglée depuis la tête du parapet I du saillant du chemin-couvert, jusqu'à l'extrémité H, on mène une autre ligne de pente depuis les rentrants ou goutières F jusqu'au point H; on mène une autre ligne de pente depuis les rentrants ou goutières F jusqu'au point H. Cette ligne donne une infinité de points K, par lesquels on en passe tant d'autres qu'on veut du saillant I pour former la surface plane du plan de glacis FIHL, & par conséquent de même celui GIHM qui s'entrecoupent sur la capitale IH, sur laquelle l'ennemi venant à cheminer en zig-zague, la partie de sape AC du boyau AB formé sur le plan FIHL, ne peut être vu des chemins-couverts E, mais seulement de ceux D, & semblablement la partie de sape CB des chemins-couverts D, mais seulement de ceux E, à cause de l'arrêté ou section IH qui les couvre. Or, pour prendre les travaux de l'ennemi soumis aux feux de droite & de gauche, je voudrois;

1°. Arrondir le parapet du saillant des chemins-couverts, comme je l'ai dit ci-devant, en prenant pour centre le point N, & pour rayon la distance de 4 toises; pour décrite ensuite l'arc du cercle OP, il faudroit;

2°. Continuer les rayons NONP, jusqu'aux extrémités du glacis R & Q, où je suppose qu'en doit être terminée sa pente. Ensuite de quoi, du point N comme centre, & de l'intervalle NR où décrivant l'arc de cercle RQ, j'y déterminerois plusieurs points S de niveau avec ceux Q ou R, au moyen desquels je formerois la partie du glacis OPQR, qui de cette sorte se trouveroit vue des chemins-couverts de droite & de gauche, & du feu direct de l'arrondissement OP. Le reste se construit comme à l'autre.

Des avants-chemins-couverts.

De la manière que la plupart des avants-chemins-couverts sont construits, on ne doit pas s'étonner que pour peu que l'ennemi commence à les avoisiner, on est obligé de les abandonner; ce qui, sans doute, provient de leur mauvaise disposition; tels sont ceux qu'on place au-delà d'une flaque ou avant-fossé sans ouvrages qui puissent les défendre & servir de retraite aux troupes qui doivent l'occuper.

Si ces avants-chemins-couverts ont été soutenus par des lunettes ou autres ouvrages, on en a sou-

Digitized by Google

vent négligé tellement les contrescarpes, qu'on ne peut pas dire même qu'ils en ayent. Voici donc comme il seroit à propos de les disposer, pour en tirer quelques avantages pour la défense.

Il faudroit établir le terre-plein du chemin-couvert de la place, comme nous l'avons déja dit ci-devant, 3 ou 4 pieds plus haut que le niveau du terrein, & celui de l'avant-chemin-couvert sur le terrein.

Ensuite on fera tomber la pente du glacis de la place à 6 pieds plus bas que ce terre-plein aux rentrants, allant à 9 ou 10 aux saillants devant les lunettes, pour former de cette maniere une contrescarpe qu'on fera même plus haute, si la distance de l'avant-chemin-couvert au chemin-couvert de la place permet de le faire descendre plus bas, pour que la pente en soit modérée.

Si l'avant-fossé se peut remplir d'eau qu'on ne puisse pas saigner, on laissera tomber cette contrescarpe en rampe suivant le talut ordinaire des terres; autrement on la revêtira de maçonnerie sans escaliers; parce que n'étant pas hautes on y montera avec des madriers posés sur de petits chevalets qu'on renverse en se retirant, supposé qu'on y soit forcé. Cette contrescarpe revêtue donne lieu de pratiquer des réduits ou retranchements sûrs dans les places d'armes rentrantes, semblables à ceux que nous avons décrits ci-devant, avec un mur crénelé dans la gorge, de 6 pieds de hauteur, & d'un pied & demi d'épaisseur. Ceci s'entend si le fossé est sec, parce qu'autrement l'ennemi ne manqueroit pas de s'y poster. Dans ce cas on y communiquera par une galerie souterraine partant du fossé de la place, de laquelle on montera dans son terre plein au moyen d'un escalier dont la sortie viendra se rendre contre la gorge, pour pouvoir le masquer avec un tambour de charpente, & se maintenir par-là une retraite assurée.

Au reste, tout ce qui a été dit du chemin-couvert de la place, doit s'appliquer aussi à celui-ci, dont il est aisé de conclure qu'il aura les mêmes propriétés & avantages pour la défense; ce qui est bien différent des avant-chemins-couverts, tels qu'on les construit ordinairement.

J'ai dit ci-devant, qu'il feroit avantageux de revêtir intérieurement les parapets des chemins-couverts sur 3 pieds de hauteur seulement, ainsi que les traverses, leurs profils, & ceux des banquettes & passages des barrières.

Pour décider cette proposition, il convient d'examiner la dépense de la construction d'un chemin-couvert revêtu, mais dont les barrières & palissades doivent être mises en provision dans des magasins, pour être posées sur les bords de sa banquette, dans l'attente d'un siége seulement.

En supposant les prix des terres, gazonnages, manœuvres & charpenterie, comme ils sont à Strasbourg, pour pouvoir connoitre précisément la différence de leur dépense, on voit par les estimations, que la dépense d'un chemin-couvert, d'un front de *fortification* construit en gazonnages & palissades à l'ordinaire, monteroit à la somme de 2330 livres 7 sols 4 deniers, & que le chemin-couvert proposé en revêtement coûteroit 4239 liv. 6 sols 8 deniers; ainsi la dépense excéderoit celle du premier de la somme de 1908 liv. 19 sols 4 den.

Mais comme je suppose les barrières & palissades de ce dernier devoir être mises en magasin, pour n'être posées dans les chemins-couverts, que lorsqu'on attend un siége, en les plantant sur le bord de la banquette, il se trouve que la dépense en étant une fois faite, c'est pour toujours. Ce qui est bien différent de l'autre, qui ne peut pas subsister 8, 9 ou 10 ans sans être totalement dégradé, de sorte qu'il est nécessaire de le rétablir entièrement. Ainsi, ajoutant à la dépense de sa réparation 2912 livres 13 sols 4 deniers, celle de sa première construction 2330 livres 7 sols 4 den., ces deux sommes feront celle de 5243 liv. 8 den. que le chemin-couvert en gazonnage coûteroit au bout de 10 ans; de sorte qu'il excéderoit déja la dépense de l'autre de la somme de 1003 liv. 14 sols, & que cet excès se multiplieroit encore par la suite.

D'ailleurs, comme la palissade qui borde le parapet de gazon, n'est pas celle qui assure le chemin-couvert contre les attaques de vive force, il en faut encore une autre sur le bord de la banquette, qu'on doit avoir en provision, à cet effet dans les magasins. D'où l'on peut conclure, que le chemin-couvert revêtu comme il est proposé, procureroit une épargne considérable. Voyons maintenant leurs propriétés pour la défense.

Comme la palissade joignant le parapet de gazon, en surmonte le sommet de 9 pouces, le canon en l'écrêtant casse aussi la pointe de la palissade; de sorte que l'ennemi en y posant le pied, sauteroit sans peine dans le chemin-couvert, & vous couperoit par ce moyen votre retraite, après vous avoir forcé de l'abandonner par un feu supérieur. C'est pour l'en empêcher qu'on met une seconde palissade sur le bord de la banquette, dont la pointe est de niveau avec le sommet du parapet, pour que le canon ne puisse pas la rompre; & comme il n'y a que 4 pieds de l'un à l'autre, il ne pourroit que se jetter entre les deux palissades, où il ne sçauroit par conséquent manœuvrer ni ressortir sans être mis en peine. La même difficulté se rencontre au chemin-couvert proposé; car le revêtement de maçonnerie du parapet de 3 pieds de hauteur, (& même 3 pieds & demi, en ôtant 6 pouces de terre pour la banquette & davantage encore, suivant que le canon en diminue la hauteur par la crête qu'il enlève), est un escarpement qu'il ne sçauroit rencontrer, au cas qu'il y eût sauté, sans donner tout le tem qu'il faut à l'assiégé pour l'en empêcher

Digitized by Google

aussi également resserré entre la palissade & le parapet; avec cette différence, que le soldat gardant ce premier, dirige plus aisément son feu qu'à l'autre, où la palissade lui rend cela plus difficile, & même de placer aisément les facs à terre, au travers desquels il doit tirer. Enfin, on peut être certain que le chemin-couvert proposé, est une épargne considérable pour le roi, & qu'il a les mêmes propriétés pour la défense que les autres.

On me dira peut-être qu'on pourroit ne point mettre de palissades joignant le parapet du gazonnage, mais les tenir en magasin comme les miennes, pour les placer sur le bord de la banquette à l'occasion du siège, ce seroit une défectuosité notable que le parapet revêtu de maçonnerie n'a point, parce qu'il ne sçauroit se déranger, ni être mis en désordre, comme celui de gazonnage, que les bombes peuvent ouvrir de touts côtés, & donner des trouées à l'ennemi, par lesquelles il peut descendre aisément dans les chemins couverts. Ainsi il est absolument nécessaire d'y joindre une palissade pour suppléer à ce défaut, & ne pas même attendre que la place soit menacée d'un siège prochain; car on ne sçauroit planter cette palissade sans déblayer aussi le parapet de gazonnage, ce qui demande un temps qu'on n'auroit point.

De la construction des chemins couverts dans les terreins irréguliers.

On a détaillé jusqu'ici tout ce qu'il convenoit d'observer dans la construction d'un chemin couvert placé sur un terrein plat & de niveau; mais comme on n'en trouve pas toujours de semblables, & que cela même est très rare, il faut donc appliquer les principes que nous y avons établis, aux terreins dont la superficie inégale demande des attentions particulières dans les dispositions différentes qu'il convient de lui donner.

Cependant, n'étant pas possible de déterminer la diverse figure des terreins qui peuvent se rencontrer, & par conséquent celle des chemins couverts qu'il feroit nécessaire d'y faire, on proposera seulement cinq exemples, par le moyen desquels il sera facile de surmonter les difficultés qui pourroient occasionner leurs variétés.

PREMIER EXEMPLE, (*fig.* 257.).

Si le terrein d'une place située dans une campagne unie comme A B, alloit en s'élevant depuis A jusqu'à B, avec une pente égale, & continuée en-avant jusques vers C, il faudroit le considérer comme s'il étoit parfaitement de niveau, & en profiter. Les chemins couverts, ainsi que nous l'avons dit, avec cette observation néanmoins, que le déblai des terres de l'excavation des fossés obligeoit d'en relever le terre-plein dans quelques parties, il faudroit en faire de même dans toutes les autres, autrement les branches seroient sujettes à être vues de revers, c'est-à-dire, que si on relevoit le terre-plein des chemins couverts depuis D jusqu'à L, de 2, 3 ou 4 pieds & que le reste fût établi sur le rez-de-chaussée, ils en seroient à la vérité mieux couverts de la plus haute campagne C. Mais les branches des parties D E seroient exposées aux revers des endroits F, à cause qu'elles surmonteroient celles D G, qui ne sçauroient les recouvrir. Cet inconvénient ne se rencontre pas, en prenant par-tout la campagne pour le terre-plein du chemin couvert.

DEUXIÈME EXEMPLE. (*Fig.* 258.).

Si aux environs de la place, il se rencontroit un rideau A, à la distance de 100, 200 ou 300 toises de palissade d'une élévation de 6, 9 à 12 pieds au-dessus du terre-plein, sur lequel elle est située, il faudroit examiner les parties du chemin couvert qui peuvent être en vue à cette domination, telles que sont celles depuis B jusqu'à C, & prendre pour leur terre-plein aux rentrans, la campagne dans sa hauteur, en défiler les branches, en conduisant le sommet de leur parapet à 6 pieds au-dessus de la plus haute partie du rideau A, remarquant que lorsqu'il s'en rencontre une ou plusieurs vues de revers, telles que D, il faut soutenir celles E qui les recouvrent de niveau: avec cette observation néanmoins qu'on peut rehausser le terre-plein du chemin couvert des rentrants, suivant le déblai des terres & des fossés; mais ne les jamais baisser aux endroits exposés à la domination. Si cette domination se rencontroit à plus de 400 toises de la palissade, il ne s'en faudroit plus servir, & agir comme il a été dit ci-devant.

Manière de défiler les branches des chemins-couverts des hauteurs. (Fig. 259.).

Supposons que E soit le terre-plein du chemin couvert au rentrant de la branche E G, dont G est le saillant, A le sommet du rideau, E H la hauteur du chemin couvert audit rentrant, il ne faut que mettre un voyant A I de 6 pieds de hauteur au sommet, en borneyant de H en I, on aura un point L ou saillant G, qui donnera le sommet du chemin couvert au saillant, & fixera par conséquent la pente que doit avoir la branche E G.

Quoique cette pratique soit assurée & facile à faire sur le terrein, on pourra l'exécuter également de cette sorte.

Soit la branche E G de 55 toises de longueur, la hauteur E H du chemin couvert au rentrant de 7 pieds, la distance E M du rideau à ce rentrant de 320 toises, & sa hauteur perpendiculaire M A au-dessus du terre-plein E de 15 pieds ou de 8 pieds au-dessus du point H; de sorte que menant M N parallèle à E M, E A sera de 8 pieds; prolongez

Digitized by Google

longez M A en I de 6 pieds : élevez du saillant G la perpendiculaire G L, qui sera par conséquent parallèle à M I ; faites ensuite par la deuxième du sixième d'Euclide cette analogie :

Comme E M ou H N .... 320 toises
est à N I .... 14 pieds,
ainsi H O .... 55 toises,
est à O L .... 2 pieds 4 pouces,

qui est la pente que la branche du chemin couvert E G doit avoir du saillant G au rentrant E, pour être défilé de la hauteur A.

Remarque.

Il faut que la contrescarpe suive la même pente que les branches du chemin couvert à un pied ou un pied & demi près, qu'il doit avoir plus de profondeur au saillant qu'au rentrant. Au reste, on observera tout ce qui a été prescrit ci-devant.

Troisième exemple, (*fig.* 258.).

Si ce rideau, au lieu de se terminer en langue vers la place, en environnant une partie, comme sont ceux A, F, G, D, H, il faudroit relever les saillants des chemins-couverts d'angle en angle de 4, 6, 8 pouces, en commençant par celui de H, le plus éloigné des rideaux, & finissant à celui I, qui est le plus proche ; de cette manière on dispose déja le chemin couvert à s'en garantir, ensuite on défilera les branches, comme il a été montré ci-devant ; dans cet ordre on pourra baisser & rehausser le terre-plein suivant le déblai des terres, mais il ne le faut faire qu'aux parties qui ne sont point soumises aux dominations.

Quatrième exemple, (*fig.* 258.).

Mais, si la place étoit totalement environnée de rideaux, tels que A, F, G, D, H, I, K, L, M, il faudroit en soutenir touts les rentrants du chemin couvert de niveau, & en défiler ensuite les branches à l'ordinaire.

Cinquième exemple, (*fig.* 260.).

Si le terrein que doit occuper la *fortification*, alloit de A en B sur une pente, par exemple, de 30 pieds, & de B en G de 90 pieds, que le front A B allât vers la plus haute partie de la montagne E sur une élevation de 180 pieds audessus de A, & qu'au contraire le front B C vint descendre dans le fond D, sur une pente de 120 pieds jusqu'au niveau de la plus basse plaine F, il feroit fort difficile de remédier à toutes les défectuosités qu'entraineroit un chemin couvert construit sur un pareil tarrein ; mais on peut néanmoins remédier aux plus essentielles.

Je suppose donc la pente de la contrescarpe fixée comme le dénotent les chiffres mis aux saillants & rentrants ; on fera le fossé qui environnera la *fortification* plus étroit qu'à l'ordinaire, c'est-à-dire, de 8 toises devant les demi-lunes, & 10 devant les bastions, mais en récompense le plus profond qu'il est possible, afin d'y être parfaitement couvert. D'ailleurs, en rapprochant ainsi les faces des ouvrages du chemin couvert, la hauteur des remparts couvre une partie des branches des revers de la montagne, on en diminuera la largeur ordinaire, en la réduisant à 4 toises, pour qu'il soit plus aisé d'en ouvrir le terre-plein, qui seroit trop en prise en lui donnant une plus grande largeur. Ce n'est pas-là une grande défectuosité ; d'autant plus que dans ces endroits, qui ne sont le plus souvent que des châteaux, ou forts, on n'est jamais en état d'y porter une grande troupe dehors pour faire des sorties, à cause de la foiblesse ordinaire des garnisons qui occupent ces sortes de postes.

Comme il n'est pas possible de défiler totalement les branches à cause de la hauteur excessive qu'il faudroit donner aux saillants, pour cela on s'attachera seulement à en bien découvrir le terre-plein, en mettant un voyant de six pieds sur le bord de la contrescarpe, un pareil sur la plus haute partie de la montagne C. Ces deux points en donneront un troisième à l'endroit du parapet du chemin couvert, qui en déterminera la hauteur. Ensuite pour défiler les branches qui se trouvent directement enfilées, on y fera des traverses assez près les unes des autres. Pour cela, on en fera de même dans les places d'armes saillantes en capitales, lorsque leur terre-plein se trouvera soumis & vu de touts côtés.

On retranchera les places d'armes rentrantes par des rédnits semblables à ceux dont nous avons parlé ci-devant. Outre leurs propriétés avantageuses pour la défense des chemins-couverts, & qu'ils conviennent ici infiniment plus qu'ailleurs, ils couvrent aussi les faces des places d'armes exposées aux revers de la domination E. Mais on les fera plus petits, en ne leur donnant que 15 toises de face au lieu de 20, afin d'en couvrir plus aisément le terre-plein, en y mettant une traverse en capitale, & assez élevée pour cet effet, avec cette remarque que si les faces sont enfilées, il faut les joindre au parapet, & que si elles ne sont battues que de revers, les terminer au bord de la banquette, & y laisser un passage libre, ainsi qu'auprès des escaliers de la gorge. Celles qui se trouveront battues directement, auront 18 pieds d'épaisseur au sommet pour être à l'épreuve ; & celles qui ne le seront qu'indirectement, auront une épaisseur moindre, selon qu'elles sont vues obliquement. La même chose doit s'entendre pour celles du chemin couvert. On peut pratiquer de petits souterreins sous celles qu'on fera dans les retranchements des places d'armes rentrantes. Ils

Digitized by Google

serviront de magasins pour y mettre quelques barils de poudre & autres munitions de guerre nécessaires pour la défense.

On ne fera point de barrières aux branches des chemins-couverts opposés directement à la montagne, n'y pouvant subsister devant le canon de l'ennemi, mais seulement à celles qui n'y sont point exposées, remarquant qu'il en faut défiler les passages en les dévoyant, ainsi qu'il sera convenable pour cet effet.

Comme la pente de la montagne E, vers le front A B est trop grande pour donner de la plongée aux glacis de cette partie vers la campagne, on les fera le plus approchant de l'ordinaire qu'on le pourra, suivant les terres qu'on aura à y porter. Mais, ces sortes de glacis pouvant avoir la domination sur le chemin-couvert, ce qui à la vérité est un grand défaut, ne laissent pas d'être fort meurtriers, à cause que le feu de mousqueterie du chemin couvert pendant la nuit ne peut passer par-dessus la tête des assiégeants, qu'il rase au contraire parfaitement la campagne, & que les balles venant à effleurer la superficie des terres, se relèvent & forment par leurs plongées dans les tranchées un ricochet fort dangereux, & qui est toujours différent dans le front B C; car le glacis tombant sur une pente excessive dans le fond D, le feu de la place ne peut pas y plonger l'ennemi : d'ailleurs la crête du parapet du chemin-couvert devient si aiguë, qu'il en ruine facilement la plus grande partie. C'est pourquoi on y donnera un pied de profondeur au-delà de ce qui s'en trouvera, par la règle qu'on vient de donner, & pour soutenir le parapet devant les faces des places d'armes rentrantes & saillantes d'une épaisseur à l'épreuve, on lui donnera 3 toises d'épaisseur, & on le revêtira extérieurement de maçonnerie à 3 ou 4 pieds près du sommet. Le canon, à la vérité, détruit facilement ce revêtement, n'étant point couvert, mais il ne seroit pas aisé de s'y loger ensuite, pour peu que l'assiégé voulût profiter de ses avantages. S'il ne se trouvoit autour des chemins-couverts qu'un ou deux pieds de terre, & que le dessus fût de roc vif, on l'ôtera en pelant tout le glacis, depuis 5 à 6 toises depuis la palissade jusqu'à 30, 40 ou 50 toises en-avant, comme je l'ai vu faire à Ceuta en Afrique, & à plusieurs places en Espagne. L'ennemi ne pouvant pas s'y enterrer, sera obligé d'y apporter à bras toutes les terres dont il aura besoin pour se couvrir, ce qui est une manœuvre d'une longue & dangereuse exécution. Ainsi l'on voit qu'il arrive quelquefois que d'un terrein peu propre à être fortifié en apparence, on peut, au moyen de toutes ces attentions, tellement corriger ses défauts, qu'on en fait une *fortification* excellente; mais souvent il vaudroit mieux abandonner le projet, lorsque la dépense en est excessive, pour la porter dans les situations plus aisées à fortifier, où elle peut faire un effet plus avantageux.

Au reste, tout ce que j'ai dit, doit s'appliquer également aux avant-chemins-couverts qui ne demandent point d'autre explication.

(*Architecture militaire par M. de Cormontagne.*).

Théorie de la construction des murs élevés à-plomb des deux côtés.

Si l'on a un levier ou une balance AB, (*fig.* 261) sans pesanteur, dont le point d'appui soit en C, & qu'il y ait à l'extrémité A un poids M, & au point B une puissance P, en équilibre avec ce poids, on demande de transporter cette puissance à l'extrémité D du bras de levier C D, plus grand que C B, en sorte qu'elle soit encore en équilibre.

On sent bien que cette puissance agissant en D, n'aura pas besoin d'une si grande force qu'elle avoit en B, pour faire le même effet sur le poids M, puisque son action doit diminuer à mesure que le levier augmente; or, pour qu'elle fasse le même effet à l'extrémité D, qu'à l'extrémité B, il faut que, multipliant la force qu'elle a en B, par le bras de levier CB, l'on ait un produit égal à celui de la multiplication du bras de levier CD, par l'effort qu'il faut qu'elle fasse en D. Nommant x, ce second effort; c, le bras CB, & b, le bras CD; l'on aura $cb = bx$, ou bien $\frac{cp}{b} = x$, c'est-à-dire, que pour avoir la force avec laquelle elle agira en D, il faut multiplier celle qu'elle avoit en B, par le bras de levier CB, & diviser le produit par toute la longueur CD; le quotient sera ce que l'on demande.

Mais si le bras de levier, au lieu d'être sur un seul alignement A C B, (*fig.* 262) faisoit un angle comme sont ceux du levier recourbé A B C, il faudroit s'y prendre de la même façon pour transporter la puissance; c'est-à-dire, que si la puissance F est appliquée à l'extrémité E du bras E B, où elle agit selon une direction perpendiculaire E F, & qu'on veuille la transporter à l'extrémité A du levier A B, plus grand que E B, il faudra multiplier la force de cette puissance par le bras E B, & diviser le produit par le bras A B, pour avoir le quotient qui sera la force de puissance G, pour qu'étant appliquée en A, elle fasse le même effet qu'en E, en supposant toujours qu'elle agit selon une direction perpendiculaire au bras du levier.

Avant que d'entrer en matière, il est bon de faire ici trois suppositions, dont on conviendra aisément dans le sujet que je vais traiter.

La première est, que l'on doit regarder un mur comme étant assis sur des fondements inébranlables, & que si une puissance poussoit ou tiroit le mur, sa base pourroit s'incliner sur les fondements, comme feroit, par exemple, un cube ou un parallèlepipède posé sur une table.

La seconde est, qu'on doit considérer un mur comme composé d'une seule pierre, c'est-à-dire, dont les parties soient si bien liées, qu'elles soient

Digitized by Google

comme indissolubles ; quelque effort que fasse le puissance qui agit, elle peut bien renverser le mur, mais non pas le rompre.

La troisième, c'est qu'on peut regarder le profil d'un mur comme exprimant le mur même ; car comme un mur est composé d'une infinité de plans parallèles entre eux & perpendiculaires à l'horison, ce qu'on dira au sujet d'un de ces plans, pourra se dire de même de touts les autres ; ainsi la longueur du mur est une chose dont nous ferons abstraction.

La première supposition n'a rien d'extraordinaire, puisqu'on n'y suppose aucune chose qui n'arrive fort souvent dans l'exécution ; les piles des ponts, & les murs qui sont bâtis sur pilotis, sont assis sur un plancher qui leur sert de base ; ainsi dans ce cas-là, le mur ne doit être considéré que depuis la retraite jusqu'au sommet, & c'est sur ce pied que nous l'envisageons, n'ayant pas jugé à propos d'admettre les fondements dans les calculs que nous serons obligés de faire, parce que ces fondements n'ayant point de profondeur déterminée, ils n'auroient pu convenir avec la précision que nous avons tâché de suivre.

La seconde supposition n'a rien non plus qui répugne, puisque dans une théorie comme celle-ci, il est à présumer que la maçonnerie a été faite evec toute l'attention possible ; d'ailleurs, le plus ou moins de liaison que peuvent causer les matériaux bons ou mauvais n'est point une chose qui appartienne à cette matière-ci. Je n'expliquerai point la troisième supposition, parce qu'elle est assez naturelle.

J'ajouterai encore que, pour éviter les répétitions inutiles, nous supposerons toujours que les puissances dont nous parlerons, poussent ou tirent, selon les directions perpendiculaires, à la ligne verticale qui détermine la hauteur des murs, excepté dans les occasions où l'on eura soin d'avertir du contraire, & que chacune de ces puissances sera nommée bf, sans qu'on doive s'embarrasser au commencement pourquoi l'on prend plutôt l'expression bf, que toute autre, pour désigner la force de la puissance. On en verra la raison dans la suite.

PROBLÊME.

Trouver l'épaisseur qu'il faut donner aux murs élevés à-plomb devant & derrière, pour que leur pesanteur soit en équilibre avec l'effort qu'ils ont à soutenir.

Ayant un parallélogramme rectangle ABCD (*fig.* 263.) qui représente le profil d'un mur dont la hauteur AB est déterminée, & une puissance P qui pousse ce mur selon une direction KD, on demande quelle épaisseur il faudre donner à la base BC, pour que ce mur, par son poids, soit en équilibre avec l'effort de la puissance.

Comme c'est la même chose à la puissance P de pousser de K en D, ou de tirer de A en H, pour renverser le mur, nous supposerons qu'à l'extrémité de la corde AH qui va passer sur une poulie L, on a attaché un poids I qui est équivalent par sa pesanteur à la force de la puissance. Nous supposerons aussi qu'ayant trouvé le centre de gravité E du parallélogramme, on a réuni toute sa superficie dans le poids G qui est suspendu au milieu F de la ligne BC.

Cela posé, il faut considérer les lignes AB & BF, qui forment l'angle droit ABF, comme le bras d'un levier recourbé dont le point d'appui est à l'angle B, le point G à l'extrémité F du plus petit bras BF, & la puissance dans la direction de la corde AH qui est attachée à l'extrémité A du plus grand bras AB. Nous nommerons a le bras AB ; & bf, la valeur de la puissance ou du poids I ; le ligne BC, que nous cherchons, sera nommée y ; pour lors on y aura ay, pour la superficie du parallélogramme ; ou, ce qui est la même chose, pour valeur du poids G : or, il ne s'agit donc que de connoitre y.

Remarquez, pour que la puissance & le poids soient en équilibre, qu'il faut qu'ils soient dans la raison réciproque des bras du levier ; &, comme on suppose ici l'équilibre, on aura donc bf, $ay :: \frac{y}{2}, a$, qui donne $abf = \frac{ayy}{2}$ d'où effaçant a de part & d'autre, & multipliant le premier membre par 2, pour faire évanouir la fraction du second, il vient $2bf = yy$, qui se réduit à cette dernière équation $\sqrt{2bf} = y$.

Pour trouver l'épaisseur qu'il faut donner à un mur qui est poussé par le sommet selon une direction perpendiculaire, il faut doubler le nombre qui exprime la valeur de la puissance, & en extraire le racine quarrée, cette racine sera ce que l'on demande. Par exemple, supposant que la puissance BF soit équivalente à un plan de 18 pieds quarrés, il faut doubler ce nombre pour avoir 36 pieds quarrés, dont la racine, qui est 6, sera l'épaisseur BC, que l'on cherche.

Si j'ai supposé que la puissance étoit équivalente à un plan de 18 pieds quarrés, il ne faut pas que cela paroisse extraordinaire ; puisque, comme on l'a insinué dans le second article, les forces agissantes & résistantes ne doivent être exprimées dans cette méchanique, qu'avec des plans, comme on en verra encore mieux la raison ailleurs.

COROLLAIRE I.

Si l'on avoit un mur AD, (*fig.* 264.) poussé par deux puissances qui agissent selon les directions LB & KM, ou qui tirent de l'autre côté, selon les directions AI & GH, & qu'on voulût sçavoir quelle épaisseur il faudroit donner à ce mur pour être en équilibre avec les deux puissances, il faut réunir la puissance H aveo la puissance I, c'est-à-dire, la transporter à l'extrémité A, (selon l'article onzième), & supposant que la

Digitized by Google

valeur de ces deux puissances soit exprimée par bf, on aura, comme ci-devant, $\sqrt{2bf} = y$.

COROLLAIRE II.

De même, si l'on avoit une puissance appliquée en E, (*fig.* 165), qui tire de E en H, & une autre appliquée en B, tirant de B en K, & qu'on voulût connoitre quelle doit être l'épaisseur AD, pour que le mur soit en équilibre, par son poids, avec les deux puissances; en supposant que la puissance K fait beaucoup plus d'effort au point B, que la puissance H n'en fait au point E, il faut réduire la puissance H à l'extrémité C, (par l'article 11e), pour avoir la puissance I, qui sera opposée à la puissance K; ainsi, étant sur un même alignement, il se fera une destruction de force; c'est-à-dire, que la puissance K, que nous avons supposée la plus grande des deux, sera diminuée de toute la puissance I; c'est pourquoi si l'on retranche la plus petite de la plus grande, & que l'on nomme la différence bf, tout le mechanisme se réduira encore à cette dernière équation $\sqrt{2bf} = y$.

COROLLAIRE III.

Ayant un mur AD, (*fig.* 266), & une puissance K, appliquée à l'extrémité A du levier AC, qui tire de A en F, selon une direction oblique au bras du même levier, voulant sçavoir quelle épaisseur il faut donner à la base CD du mur, pour qu'il soit en équilibre par son poids, avec l'effort de la puissance K; considérez que le poids I, équivalent à cette puissance, n'aura pas tant de force en agissant selon la direction oblique AE, que si c'étoit selon une direction AN. perpendiculaire au levier AC. Or, si l'on abaisse du point d'appui C, la perpendiculaire CG, sur le prolongement FA de la direction de la puissance, on pourra, au lieu du bras de levier CA, prendre le bras CG, pour lors la proposition subsistera toujours dans son entier, puisque l'on sçait que la puissance est au poids dans la raison réciproque des perpendiculaires CG & CL, abaissées sur les lignes de direction de la puissance & du poids; ainsi, nommant la ligne CA, c, le levier CG a, & la base CD, y, l'on aura $bf, cy :: \frac{y}{2}, a$, qui donne $abf = \frac{cyy}{2}$, ou bien, $\sqrt{\frac{2abf}{2}} = y$.

Pour avoir l'épaisseur CD, il faut multiplier la puissance I par le levier CG, diviser le produit par la hauteur AC de la muraille, doubler le quotient, & en extraire la racine quarrée, qui donnera ce que l'on cherche.

De l'épaisseur du sommet des murs élevés à-plomb d'un côté, & en talus de l'autre.

Il y a apparence que dès les premiers temps où les hommes se sont avisés de faire des revêtements de maçonnerie pour soutenir des terrasses ou des remparts de *fortification*, ils ont senti la nécessité de leur donner du talus du côté du parement; mais on ne sçait pas bien s'ils ont eu dessein de donner plus d'assiette à la base du mur, ou si c'étoit seulement pour que les matériaux se soutinssent mieux, à l'imitation de ce que l'on fait pour les ouvrages de terrasse. Car il ne paroit pas que leur vue ait été de rendre les revêtements capables de résister davantage à la poussée des terres, du moins les architectes, tant anciens que modernes, qui ont écrit, n'en font pas mention. Ce qui me feroit présumer qu'ils n'ont pas apperçu tout l'avantage des talus, c'est qu'ils se sont contentés d'établir pour règle générale qu'il falloit donner aux murs pour talus, la cinquième partie de leur hauteur, & que dans bien des occasions où ils auroient pu en donner beaucoup plus, pour ne point employer une quantité prodigieuse de matériaux superflus, ils ne l'ont pas fait; au contraire, souvent il leur est arrivé de donner du talus à des murs qui n'en devoient point avoir, d'élever à-plomb, des ceux côtés, ceux qu'un talus auroit rendu capables d'une force beaucoup plus grande, même avec moins de maçonnerie. Cependant il est si naturel d'appercevoir qu'un mur qui a du talus résiste mieux qu'un autre qui n'en a point, que malgré tout ce que je pourrois dire pour confirmer ma pensée, j'aime mieux croire qu'ils ont vu que le talus étoit nécessaire, mais qu'ils n'ont eu là-dessus que des sentiments obscurs, ce qui ne peut arriver autrement quand on ne considère pas les choses dans leur principe. Comme rien, en fait d'architecture, ne me paroit plus nécessaire d'être bien entendu, que ce qui vient de faire le sujet de cette petite dissertation, je vais tâcher, dans la suite, d'en bien développer toutes les circonstances.

PROBLÈME.

Ayant un profil de muraille ABC (*fig.* 267), *triangulaire, dont le point d'appui est en* C, *& qu'une puissance pousse de* K *en* B *pour la renverser du côté opposé, on demande quelle épaisseur il faudra donner à la base* AC, *pour que le poids* G, *qu'on suppose équivalent à la superficie du triangle, soit en équilibre avec la puissance* K.

Pour bien entendre ce problême, il faut considérer les côtés CB & CE de l'angle BCE, comme formant un levier recourbé, dont le point d'appui est en C; que la puissance K, étant appliquée à l'extrémité B du bras CB, pousse selon une direction parallèle à l'horison, & par conséquent oblique au bras de levier, & que le poids G est appliqué à l'extrémité E de l'autre bras CE, qui est terminé par la ligne de direction IL, tirée du centre de gravité I du triangle. Or, comme c'est la même

Digitized by Google

chose que la puissance K pousse de K en B, ou qu'elle tire de B en H, selon une direction toujours parallèle à l'horison, nous supposerons, pour plus de facilité, que le poids F est équivalent à cette puissance. Ainsi, abaissant la perpendiculaire CD sur la ligne BH, la longueur du bras de levier oblique CB, par rapport à la puissance, sera réduite à la ligne CD, (par l'article 18), & par la puissance K ou F, pourra être admise dans son entier, en supposant qu'elle est appliquée à l'extrémité D de la perpendiculaire CD, que nous regarderons présentement comme un des bras de levier. Si l'on nomme ce bras de levier c, aussi-bien que la hauteur BA, qui lui est égale, & y, la base CA, l'on aura $\frac{2y}{3}$ pour l'autre bras CE, (puisque par l'article 7, la partie AE est le tiers de toute la base AC); cela étant, le poids G sera $\frac{yc}{2}$; ainsi l'on aura bf, $\frac{yc}{2} :: \frac{2y}{3}$, c, qui donne cette équation, $\frac{2yyc}{6} = bcf$, qu'on rendra plus simple en faisant la réduction, puisqu'on n'aura plus que $\frac{yy}{3} = bf$, ou bien $y = \sqrt{3bf}$, qui fait voir qu'on trouvera la base AC, en triplant la puissance K ou F, & en extrayant la racine quarrée de ce produit.

On doit remarquer ici que de toutes les figures que l'on peut donner à un profil de muraille qui a quelque poussée à soutenir, il n'y en a point où il faille moins de maçonnerie que dans celle qui est triangulaire, parce que le levier CE gagne par sa longueur ce que le poids G a de moins, provenant d'un triangle, que s'il provenoit d'un parallélogramme: ce que je vais démontrer.

Ayant le parallélogramme rectangle AD, (*fig.* 268), dont la hauteur soit égale à celle du triangle précédent, & supposant que la puissance qui pousse de K en C, ou qui tire de C en G, selon une direction parallèle à l'horison, agisse avec la même force que celle du triangle ABC; on sçait que pour avoir l'épaisseur BD, il faut doubler la puissance K, & en extraire la racine quarrée, puisqu'après avoir fait les opérations, il vient pour dernière équation $\sqrt{2bf} = y$. Or, comme nous venons d'avoir $\sqrt{3bf} = y$, pour la base du triangle, on peut donc dire que la superficie du profil rectangle AD sera à celle du profil triangulaire, comme $\sqrt{2bf}$ est a la moitié de $\sqrt{3bf}$; puisque ne prenant que la moitié de la base du triangle, on peut régarder cette moitié comme la base du rectangle égal au triangle, mais la moitié de $\sqrt{3bf}$ est beaucoup moindre que $\sqrt{2bf}$; pour en être convaincu, il n'y a qu'à faire un triangle rectangle & isocéle ABC, (*fig.* 269), & supposer que chaque quarré des côtés BA & BC, est égal à bf; cela étant, l'hypoténuse AC, ou, ce qui est la même chose, $\sqrt{2bf}$, peut être regardée comme exprimant la base BD du profil rectangle; & si l'on fait un autre triangle rectangle ACD, dont le côté CD soit égal à CB, l'hypoténuse AD exprimera la base AC du profil triangulaire, & divisant cette hypoténuse en deux également au point E, sa moitié AE sera la base du parallélogramme égal au triangle. Ainsi la superficie du profil rectangle surpassera autant celle du profil triangulaire, que la ligne AC surpasse la moitié de la ligne AD, ce que l'on ne peut pas exprimer en nombre bien exactement, à cause des incommensurables; cependant on peut dire que la maçonnerie du profil triangulaire est à celle du profil rectangle à peu-près comme 11 à 18, ce qui fait voir qu'il y a plus d'un tiers moins dans le premier que dans le second.

Il ne faut pas trouver étrange qu'on suppose ici un profil triangulaire, nous sçavons bien qu'on ne fait pas de mur qui soit terminé en arrête, comme est celui-ci, c'est pourquoi qu'on ne doit regarder cette proposition que comme pouvant servir à l'intelligence des autres.

Selon la remarque précédente, on voit combien il est de conséquence d'avoir égard à la longueur des leviers pour régler l'épaisseur des murs qu'on veut mettre en équilibre avec l'effort qu'ils ont à soutenir, & que voici la seule voie par laquelle on peut connoître ce point d'équilibre. C'est à quoi *Bullet* & plusieurs autres auteurs n'ont fait aucune attention dans les règles qu'ils ont cru donner sur ce sujet: aussi sont-ils tombés dans des erreurs fort grossières.

THÉORÊME.

Trouver l'épaisseur qu'il faut donner au sommet des murs élevés à-plomb d'un côté, & qui ont un talus de l'autre, pour être en équilibre par leur résistance avec la force de la puissance qui voudroit les renverser.

On donne, comme nous l'avons dit, pour talus aux murs des remparts ou des terrasses, la cinquième partie de leur hauteur, c'est-à-dire que, supposant BG de 30 pieds, (*fig.* 170), les lignes BL & GH seront chacune de six pieds. Ainsi, quand on cherche quelle épaisseur il faut donner à ces sortes de murs, on a toujours le triangle GBH connu, & le probléme ne roule plus que sur l'épaisseur qu'il faut donner à la partie BD ou FG, laquelle étant inconnue, nous la nommerons y; la hauteur BG sera nommée c, & la ligne de talus GH, d; cela étant; l'on aura yc, pour la valeur du poids N & $\frac{cd}{2}$ pour le poids M. On peut donc dire que le poids N est suspendu à l'extrémité L du bras du levier HL, & le poids M à l'extrémité P du bras HP, qui est égal aux deux tiers de la base CG du triangle, (par l'art. 7). Or, comme on ne se servira que du bras HL, il faut donc, (selon l'article 11), réunir le poids M au poids N, de manière qu'il ne pèse pas plus en L

Digitized by Google

qu'il ne fait en P; ainsi, je multiplie le poids M $\left(\frac{cd}{2}\right)$ par son bras de levier HP$\left(\frac{cd}{3}\right)$ pour avoir le produit $\frac{2cdd}{6}$ ou bien $\frac{cdd}{3}$, qu'il faut diviser par le bras HL $\left(\frac{y+2d}{2}\right)$, & le quotient $\frac{\frac{cdd}{3}}{\frac{y+2d}{2}}$ sera le poids M, appliqué au point L, lequel étant ajouté avec le poids N, donnera $N + M\left(cy + \frac{\frac{cdd}{3}}{\frac{y+2d}{2}}\right)$ qu'on pourra, si l'on veut, considérer comme ne faisant que le seul poids Q, qu'il faut supposer être en équilibre avec la puissance K, (bf). Ainsi le produit de la puissance K, par la perpendiculaire HI, (c), qui est équivalente à son bras de levier, (par l'article 18), sera égal au produit du poids Q, par son bras de levier HL; pour lors le premier produit donnera bcf, & le second $\frac{cyy+2cdy}{2} + \frac{cdd}{3}$; car il est à remarquer qu'ayant $cy + \frac{\frac{cdd}{3}}{\frac{y+2d}{2}}$, à multiplier par $\frac{y+2d}{2}$, il n'y a que le premier terme cy à multiplier effectivement, puisque pour le second $\frac{\frac{cdd}{3}}{\frac{y+2d}{2}}$, il suffit de supprimer tout-à-fait le diviseur $\frac{y+2d}{2}$, pour que la grandeur $\frac{cdd}{3}$ soit multipliée par le bras de levier LH, car c'est multiplier une grandeur par son diviseur, que de ne pas la diviser quand elle doit l'être.

Comme les deux produits précédents donnent cette équation $\frac{cyy+2cdy}{2} + \frac{cpd}{3} = bcf$, il ne s'agit plus que d'en dégager l'inconnue y, en faisant passer $-\frac{cdd}{3}$ du premier membre dans le second, & d'effacer la lettre c, pour avoir $yy + 2dy = 2hf - \frac{2dd}{3}$; mais comme il manque dd, au premier membre, pour faire un quarré parfait, je l'ajoute de part & d'autre, & il vient $yy + 2dy + dd = 2hf - \frac{2dd}{3} + dd$, ou bien $yy + 2dy + dd = 2bf + \frac{dd}{3}$, & extrayant la racine quarrée de chaque membre, l'on a $y + d = \sqrt{2bf + \frac{dd}{3}}$, ou enfin, $y = \sqrt{2bf + \frac{dd}{3}} - d$.

Supposant que la puissance K, de quelque part quelle puisse venir, soit exprimée par 52 pieds & demi, on aura par conséquent $bf = 52\frac{1}{2}$. Or comme la derniere équation que nous avons trouvée montre qu'il faut pour avoir l'épaisseur BD, doubler la valeur de la puissance, ce qui donne 105, & ajoutez à cette quantité le tiers du quarré de la ligne de talus BI ou CH, cette ligne ayant été supposée de 6 pieds, son quarré sera 36, dont le tiers est 12, qui étant ajouté avec 105, donne 117, dont il faut extraire la racine quarrée, que l'on trouvera de 10 pieds 9 pouces 8 lignes, qui est l'épaisseur de la base FH, de laquelle retranchant la valeur de d, c'est-à-dire la valeur de la ligne de talus, on aura 4 pieds 9 pouces 8 lignes, qui est l'épaisseur qu'il faut donner au sommet de la muraille pour être en équilibre, par son poids avec la puissance K.

Cette proposition nous servira, dans le quatrième article, à trouver l'épaisseur qu'il faut donner au sommet des murs des remparts, pour être en équilibre avec la poussée des terres.

Quand on a plusieurs poids appliqués à différens endroits d'un bras de levier, à mettre en équilibre avec une puissance, il n'est pas toujours nécessaire de réunir les poids, ou de les supposer réunis en un seul, puisqu'il suffit de les multiplier chacun par le bras de levier qui lui répond; c'est-à-dire, par la distance qu'il y a du point d'appui aux endroits où ces poids sont appliqués, parce que la multiplication rétablit ce que la division peut ôter. Ainsi, dans le problème précédent, au lieu de multiplier le poids M par son bras de levier HP, & de diviser ensuite le produit par le bras HL, pour en réunir le quotient au poids L, il auroit suffi de multiplier le poids M & N, chacun par leur bras de levier, c'est-à-dire, par leur distance au point d'appui, puisque d'une façon comme de l'autre, on aura toujours $\frac{cyy+2cdy}{2} + \frac{ccd}{3}$ pour l'un des membres de l'équation, dont l'autre sera, comme à l'ordinaire, le produit de la puissance agissante par le bras de levier qui lui répond. C'est pourquoi, dans la suite, on se passera, autant qu'on le pourra, de ces sortes de divisions, pour rendre les opérations moins composées.

On peut s'appercevoir ici combien le talus qu'on donne à l'une des faces d'un mur, changeroit la résistance de ce mur, si la puissance, au lieu de tirer de B en K, tireroit de D en A, pour cela il faut chercher le centre commun de gravité des poids M & N, qui sera dans un des points du levier LP, aux extrémités duquel ces poids sont suspendus, que l'on appercevra en divisant la ligne LP au point R, de façon que LR soit à RP, comme le poids M est au poids N; mais ces deux poids sont l'un à l'autre, comme la moitié de GH est à toute la ligne GF. Or, considérant ces deux poids M & N, comme étant

Digitized by Google

réunis dans le seul poids Q, on aura le bras de levier RH, quand il s'agira du point d'appui H, & le bras de levier FR quand le point d'appui sera supposé en F, & si l'on fait attention que le bras de levier DF a la même longueur que IH, & que le poids Q ne change point de situation, on verra que la puissance qui tire de B en I, est à celle qui tire de D en A, comme le bras HR est au bras FR.

Il y a encore une remarque à faire, c'est qu'ayant deux murs AD & FI (*fig.* 271 & 272) de même hauteur, le premier élevé à-plomb des deux côtés, & le second avec un talus égal de chaque côté; ce dernier, quoiqu'égal au précédent en solidité, résistera beaucoup plus que l'autre à l'effort d'une puissance qui voudroit le renverser à droite & à gauche. Car supposant que l'épaisseur du sommet FG ne soit que les deux tiers du sommet AB, mais qu'en récompense la base HI soit plus grande que CD du tiers de la même CD, les poids M & N, qui exprimeront les superficies AD & FI, seront égaux; & comme les bras de levier DB & IL sont aussi égaux, les puissances P & Q seront donc dans la raison des bras de leviers IK & DE; ainsi la puissance P ne sera que les trois quarts de la puissance Q. Par la même raison, si l'épaisseur FG n'étoit que la moitié de AB, la puissance P ne seroit que les deux tiers de la puissance Q, ce qui prouve bien la nécessité de donner du talus aux murs.

PROBLÊME.

Voulant élever un mur dont l'épaisseur BC, *au sommet, soit donnée aussi bien que sa hauteur* BA, (fig. 273), *on demande quelle doit être la ligne de talus* DE, *pour que ce mur étant poussé de* M *en* B, *ou tiré de* C *en* K *par une puissance, le mur* ABCD *soit en équilibre avec cette puissance.*

Ayant nommé BC ou AD, a; la hauteur CD, c; la ligne de talud DE, y; la superficie du rectangle ABCE sera ac, qu'on pourra considérer comme la valeur du poids H, suspendu au point F, milieu de la ligne AD, & le triangle DCE sera $\frac{cy}{2}$, qu'on pourra aussi considérer comme exprimant la valeur du poids I, suspendu au point G, qui est au deux tiers de la ligne DE. Or, si l'on multiplie chacun de ces poids par leur bras de levier, ou par leur distance au point d'appui, & qu'on ajoute ces deux produits ensemble, l'on aura $\frac{aac+2acy}{2}+\frac{cyy}{3}$ qui est une quantité égale au produit de la puissance bf, par son bras de levier EL, ce qui donne cette équation $\frac{aac+2acy}{2}+\frac{cyy}{3}=bcf$, ou bien $yy+3ay=3bf-\frac{3aa}{2}$. Pour donc dégager l'inconnue y, il faut ajouter à chaque membre de cette équation le quarré de la moitié du coefficient du second terme, c'est-à-dire, le quarré de $\frac{3a}{2}$ qui est $\frac{9aa}{4}$; pour lors on aura $yy+3ay+\frac{9aa}{4}=3bf-\frac{3aa}{2}+\frac{9aa}{4}$, dont le premier membre est un quarré parfait; ainsi, en extrayant la racine quarrée de cette équation, l'on aura $y+\frac{3a}{2}=\sqrt{3bf-\frac{3aa}{2}+\frac{9aa}{4}}$, ou bien $y=\sqrt{3bf-\frac{3aa}{2}+\frac{9aa}{4}}-\frac{3a}{2}$; mais comme on peut réduire $-\frac{3aa}{2}+\frac{9aa}{4}$, en leur donnant un dénominateur commun, on aura $+\frac{3aa}{4}$; par-conséquent l'équation précédente sera $y=\sqrt{3bf+\frac{3aa}{4}}-\frac{3a}{2}$, qui donne l'expression la plus simple qu'on puisse avoir de la valeur de la ligne DE.

Comme je n'ai voulu omettre aucun des principaux cas qui peuvent se rencontrer dans la construction des ouvrages de maçonnerie, j'ai supposé ici qu'il s'agissoit de construire un mur dont l'épaisseur au sommet devoit être déterminée pour des raisons qui obligeroient d'en user ainsi, & que ce mur ayant à soutenir l'effort d'une puissance, devoit avoir nécessairement un certain talus, pour que la longueur du levier, qui répond à la base, étant augmentée, elle suppléât au défaut d'épaisseur qu'on auroit donné au sommet, parce qu'il faut s'imaginer que si le mur avoit été fait à-plomb des deux côtés, l'épaisseur qu'on veut lui donner ne suffiroit point pour résister à l'effort de la puissance; par conséquent, le problême se réduit à trouver la ligne du talus DE. Or, comme l'équation $y=\sqrt{3bf+\frac{3aa}{4}}-\frac{3a}{2}$ vient de nous la donner; il ne s'agit plus que d'avoir des nombres qui expriment les lettres du second membre; c'est pourquoi nous supposerons que la puissance bf vaut 50 pieds quarrés, & que a, c'est-à-dire la ligne AD ou BC, est de 4 pieds. Ainsi, comme il n'y a que ces deux grandeurs qui se trouvent dans l'équation, il nous reste à les joindre ensemble de la façon qu'elles y sont; c'est-à-dire, qu'au lieu de $3bf$, l'on aura 150, & qu'au lieu de $\frac{3aa}{4}$, l'on aura $\frac{48}{4}$, ou bien 12, qui est la même chose; ainsi, joignant 150 avec 12, l'on aura 162, dont il faut extraire la racine quarrée, que l'on trouvera de 12 pieds 8 pouces 9 lignes. Mais l'équation nous montre que de cette racine il en faut soustraire $\frac{3a}{2}$, ou bien 12 divisé par 2, qui est 6, & que la différence sera la valeur de y; retranchant donc 6 de la racine précédente, il restera

6 pieds 8 pouces 9 lignes pour la ligne de talus DE, que l'on cherche.

PROBLÊME.

Ayant le profil ABCD (fig. 274 & 275) *d'un mur élevé à-plomb des deux côtés, & dont l'épaisseur* BC *soit tellement proportionnée à la hauteur* CD, *que ce mur soit en équilibre par son poids avec la puissance* P, *qui tire de* C *en* E, *on demande de changer ce profil en un autre* IGHL, *qui lui soit égal en superficie & en hauteur, & dont le côté* GI *soit perpendiculaire, pour que ce second soit en équilibre, par sa résistance, à une puissance* Q, *dont la force seroit double de la puissance* P.

Pour cela, nous nommerons BC, a, CD de même que GI, c; GH ou IK, x; KL, y; la puissance P sera bf, comme à l'ordinaire, & la puissance Q, $2bf$; cela posé, la superficie du rectangle IGHR, ou, si l'on veut, le poids N, sera xc, & celle du triangle KHL, ou le poids S, sera $\frac{yc}{2}$, & ces deux poids étant multipliés par leur bras de levier, en réunissant leur produit, on aura une quantité égale de la puissance par son bras de levier, c'est-à-dire, $\frac{xxc+2yx}{2} + \frac{yyc}{3} = 2bfc$, ou divisant touts les termes par c, l'on aura $\frac{xx+2yx}{2} + \frac{yy}{3} = 2bf$; mais comme le rectangle BD, (ac) est supposé égal au trapézoïde IGHL, il viendra encore cette équation $ac = cx + \frac{cy}{2}$, d'où dégageant l'inconnue y, l'on aura $y = 2a - 2x$, & substituant la valeur de y dans l'équation $\frac{xx+2yx}{2} + \frac{yy}{3} = 2bf$, cela donne $\frac{xx}{2} + 2ax - 2xx + \frac{4aa - 8ax + 4xx}{3} = 2bf$, qui, étant réduite, donne $4aa - 2ax - \frac{xx}{2} = 6bf$, ou bien $\frac{xx}{2} + 2ax = 4aa - 6bf$. Faisant évanouir la fraction, on a $xx + 4ax = 8aa - 12bf$; à quoi ajoutant $4aa$ de part & d'autre, pour rendre le premier membre un quarré parfait, il viendra $xx + 4ax + 4aa = 12aa - 12bf$, d'où l'on tire $x = \sqrt{12aa - 12bf} - 2a$, après avoir extrait la racine quarrée.

On sçait que la puissance P, étant en équilibre avec le poids O, l'on a $a = \sqrt{2bf}$; ainsi, supposant $bf = 72$, il vient $12 = \sqrt{2bf}$; par conséquent l'épaisseur BC sera de 12 pieds; quand à la hauteur CD, nous la supposerons de 30, quoiqu'on puisse s'en passer ici. Présentement, pour connoître la valeur de x, j'entends l'épaisseur GH, il ne faut que suivre ce qui est indiqué dans l'équation dernière, c'est-à-dire, ôter de $12aa$, qui valent 1728, $12bf$, qui est 864, & extraire la racine quarrée de la différence, pour avoir 29 pieds 4 pouces 8 lignes; d'où soustrayant la valeur de $2a$, qui est 24 pieds, l'on aura 5 pieds 4 pouces 8 lignes pour la valeur de x, ou l'épaisseur GH, par le moyen de laquelle il sera facile d'avoir la ligne KL, ou y, que l'on trouvera de 13 pieds 2 pouces, 8 lignes, à quoi ajoutant la valeur de x, il viendra 18 pieds 7 pouces 4 lignes pour la base IL du mur. Or, comme le rectangle AC, ayant 12 pieds de base sur 30 de hauteur, vaut 360 pieds de superficie, & que celle du trapézoïde IGHL en vaut autant, (comme il est aisé de s'en convaincre, si l'on en fait le calcul), il s'ensuit donc qu'on a satisfait exactement aux conditions du problême.

On pourroit encore rendre le second profil capable de soutenir l'effort d'une puissance plus grande que $2bf$; car moins le sommet du revêtement aura d'épaisseur, & plus la ligne de talus augmentera la longueur du bras de levier ML, & par conséquent la résistance du mur; cette augmentation pourra même toujours aller en croissant jusqu'à ce que le point H soit confondu avec le point G, c'est-à-dire, jusqu'à ce que la ligne GH soit réduite à zéro, parce qu'alors le profil deviendra un triangle rectangle, qui a la figure capable de soutenir la plus grande puissance qu'il est possible, comme on l'a vu dans l'article 20; & je trouve ici que si le premier profil étoit changé en triangle, au lieu de soutenir en équilibre une puissance de 72 pieds, il en soutiendroit une de 145 un tiers.

PROBLÊME.

Ayant, comme dans le problême précédent, un profil rectangulaire AC (fig. 274 & 276) *en équilibre par son poids devant une puissance* P, *on demande un autre profil* GHIK, *qui ait la même hauteur que le précédent, mais dont la superficie n'en soit que les trois quarts, avec cette condition, que le mur* GHIK *soit encore en équilibre, par sa résistance, à l'effet de la puissance* R, *qu'on suppose agir toujours avec la même force.*

Nommant les lignes BA ou HG, c; AD, a, HI ou GL, x; LK, y; on aura ac, pour le rectangle BD; cx, pour le rectangle HL, ou, si l'on veut, pour le poids Q; & $\frac{cy}{2}$ pour le triangle ILK, ne doit être que les trois quarts du rectangle BD; on aura donc $\frac{3ac}{4} = cx + \frac{cy}{2}$, & si l'on réunit le poids Q avec le poids P, après les avoir multipliés par leur bras de levier, on aura une quantité égale au produit de la puissance P, qui est toujours bf, par leur bras de levier KR, ce qui donne

Digitized by Google

donne cette seconde équation $\frac{xxc}{2} + xyc + \frac{c}{3\,?}$ $= bcf$, ou, en effaçant de touts les termes la lettre c, $\frac{xx}{2} + xy + \frac{yy}{3} = bf$; mais si, dans la première équation $\frac{3ac}{4} = cx + \frac{yc}{2}$, l'on dégage y, on aura $\frac{6a}{3} - 2x = y$, & supposant $\frac{6a}{4}$

$\frac{6a}{4} = n$, pour plus de facilité, l'on aura $n - 2x = y$. Si présentement on substitue la valeur de y dans l'équation $\frac{xx}{2} + xy + \frac{yy}{3} = bf$, elle sera changée en celle-ci, $\frac{xx}{2} + nx - 2xx \pm \frac{nn - 4nx + 4xx}{3}$ $= bf$, d'où faisant évanouir la fraction, l'on a $3xx + 6nx - 12xx + 2nn - 8nx + 8xx = 6fb$, qui, étant réduita, donne $2nn - xx - 2nx = 6bf$, ou bien $2nn - 6bf = xx + 2nx$. Or, si à cette équation l'on ajoute nn de part & d'autre, on aura $3nn - 6bf = xx + 2nx + nn$, dont extrayant la racine quarrée, & dégageant l'inconnue, il vient enfin $\sqrt{3nn - 6bf} - n = x$, qui donne la valeur de l'épaisseur HI. Pour avoir l'autre inconnue y, nous supposerons $\sqrt{3an - 6bf} - n = d$, pour lors on aura $2d = 2x$, & mettant la valeur de $2x$ dans léquation $n - 2x = y$, on aura $n - 2d = y$.

Comme nous avons supposé $\frac{6a}{4} = n$, & que A vaut 12 pieds de même que dans le problême précédent, n sera donc de 18; par conséquent $3nn$ vaudront 972 pieds. Or, comme bf vaut encore 72, si l'on soustrait $6bf$, c'est-à-dire, sa valeur, qui est 432, du nombre précédent, on aura 405 pour la différence, dont extrayant la racine quarrée, on la trouvera de 23 pieds 3 pouces, de laquelle ôtant la valeur de n, qui est 18, on verra que l'épaisseur HI doit être de 5 pieds 3 pouces, & que par conséquent la ligne de talus LK, c'est-à-dire y, vaut 7 pieds 6 pouces, à laquelle ajoutant GL, je veux dire 5 pieds 3 pouces, on aura 12 pieds 9 pouces pour toute la base GK, ce qui est bien évident, puisqu'un trapézoïde qui auroit 30 pieds de hauteur, & pour côtés parallèles une ligne de 5 pieds 3 pouces, & une autre de 12 pieds 9 pouces, vaudra 270 pieds de superficie, ce qui fait justement les trois quarts du rectangle BD, qui en doit valoir 360.

On pourroit, si l'on vouloit, diminuer encore la maçonnerie du problême précédent, en ne supposant la superficie du second profil que des deux tiers de celle du premier, & pour lors on trouvera que x, ou, si l'on veut, le sommet du mur, ne doit avoir que deux pieds d'épaisseur. Mais, comme il y a des cas où cette épaisseur ne suffiroit pas pour des murs qui ont à soutenir certaine poussée, on sera le maître de ne diminuer le mur que d'un quart ou d'un cinquième, plus ou moins, selon les occasions. Tout ce que l'on doit rémarquer, c'est que si la diminution qu'on voudroit faire étoit trop grande, on s'en appercevroit, en donnant aux termes du premier membre de l'équation $\sqrt{3nn - 6bf} - n = x$, la valeur en nombres des lettres qui le composent; car si l'on trouve, par exemple, que $3nn$ soit moindre que $6bf$, c'est une marque que ce problême est impossible; que si l'on trouve $\sqrt{3nn - 6bf} = n$, c'est un signe que x est égal à zéro, c'est-à-dire que le sommet du mur sera la pointe d'un triangle dont l'épaisseur sera zéro.

De la manière de calculer la poussée des terres soutenues par les revêtements des terrasses & des remparts, & l'épaisseur qu'il faut leur donner.

Si l'on a un poids H, (*fig.* 277.) sur un plan incliné HC, & une puissance K, qui soutienne ce poids selon une direction EK, parallèle à l'horison, il est démontré, dans la méchanique, que la puissance K est au poids, comme la hauteur AB du plan incliné, est à la longueur BC de la base. Or, si l'on suppose que la hauteur AB soit égale à la base BC, c'est-à-dire, que la ligne AC soit la diagonale d'un quarré, la puissance sera égale au poids; mais comme c'est la même chose que la puissance tire de E en K, ou qu'elle soit appliquée au poids même, comme est la puissance P, qui pousse par une direction diamétrale EG, parallèle à l'horison, on peut donc dire que la puissance P a besoin d'une force égale au poids pour la soutenir en équilibre.

C'est une chose démontrée par l'expérience, que les terres ordinaires, quand elles sont nouvellement remuées & mises les unes sur les autres, sans être battues ni entrelacées par aucun fascinage, prennent d'elles-mêmes une pente ou talus, qui fait avec l'horison un angle de 45 degrés, ou qui suit la diagonale d'un quarré. Je dis que cela arrive aux terres ordinaires, car nous n'ignorons pas que si elles étoient sablonneuses, elles feroient un angle plus aigu, & qu'au contraire, si elles étoient grasses & fortes, elles en feroient un plus ouvert, mais pour tabler sur quelque chose de fixe, nous avons supposé une terre qui tiendroit un milieu entre ces deux-ci.

Prévenus de cela, imaginons que contre une muraille A, (*fig.* 278.) on ait ramassé des terres soutenues de l'autre côté par une surface DE, qu'une puissance Q, qui la maintient, peut ôter librement; ces terres étant renfermées dans l'espace BCDE, comme dans une caisse dont le profil CD seroit un quarré, il est constant que si l'on ôtoit la surface DE, pour laisser aux terres la liberté d'agir, il s'en ébouleroit une partie, & qu'il ne resteroit que celles du triangle CBE, & que par conséquent la puissance Q soutient toute la poussée des terres du triangle BDE, je veux dire l'effort qu'elles font pour rouler le long du plan incliné BE. Il s'ensuit

Digitized by Google

donc que la puissance Q auroit besoin d'une force exprimée par le triangle BDE, si effectivement les terres s'ébouloient avec autant de facilité qu'un corps sphérique roule sur un plan incliné bien poli ; mais comme leur tenacité fait que leurs parties ne peuvent se détacher pour s'ébouler, sans rencontrer beaucoup d'obstacles, il est certain, comme l'expérience le fait voir, qu'elles ne font pas seulement la moitié de l'effort contre la surface DE, qu'elles feroient si elles étoient ramassées dans un corps sphérique. Ainsi on peut donc considérer la puissance Q comme équivalente à un plan qui seroit exprimé par la moitié du triangle BDE, pour être en équilibre avec la poussée des terres ; ce qui convient d'autant mieux avec la pratique, qu'on ne les employe jamais pour élever des remparts, des terrasses, des chaussées, &c. qu'elles ne soient bien battues, & qu'on en ait pour ainsi-dire augmenté la tenacité.

Comme c'est sur ce principe que nous agirons dans la suite, on remarquera que si l'on suppose les lignes BD & DE, chacune de deux pieds, la superficie du triangle sera de deux pieds quarrés, & la puissance Q n'en soutenant que la moitié, on peut dire que la force de cette puissance, dans l'état d'équilibre, sera exprimée par un pied quarré.

PROBLÊME.

Trouver la poussée des terres qui agissent contre le revêtement d'un rempart, afin d'y proportionner l'épaisseur des murs qui doivent les soutenir.

Pour sçavoir quel effort font les terres derrière le revêtement BCDE, (*fig.* 279.) je prends la ligne AB, égale à BD, pour avoir le triangle rectangle, & isocelle ABD, qui comprend toutes les terres qui poussent, puisque (par l'article 31), celles qui sont sous la ligne AD se soutiennent par elles-mêmes, l'angle ADX étant de 45 degrés, mais comme ces terres agissent avec plus ou moins de force, selon qu'elles sont plus ou moins éloignées du sommet B, il faut faire ensorte de rapporter toute la poussée au point B. Pour cela, je divise la hauteur BD en un grand nombre de parties égales ; par exemple, en autant de parties qu'elle contient de pieds ; ainsi, supposant qu'il soit question d'un revêtement de 15 pieds de hauteur, on aura 15 parties égales, & si par chaque point de division l'on mène à la ligne DA, les parallèles HG, NM, PO, RQ, &c., on aura d'abord un petit triangle HGB, ensuite une quantité de trapézes qui vont toujours en augmentant, & qu'on doit considérer comme autant de puissances qui poussent le mur. Or, pour sçavoir la poussée de chacun, commençons par le triangle HGB, qu'on peut regarder, (selon l'article 31.) comme un corps posé sur le plan incliné LGH, qui agit contre la surface BH, pour la renverser. Si l'on nomme b l'effort que fait le triangle contre la surface, on pourra, connoissant la poussée du triangle, connoître aussi celle de touts les trapézes, qui sont immédiatement après ; car comme le trapéze GN est triple du triangle HGB, son effort contre la surface HN sera $3b$, & la poussée de touts les autres trapézes suivants pourra être exprimée par les différences des quarrées des termes d'une progression arithmétique, ce qui donne cette progression, b. $3b$. $5b$. $7b$. $9b$. $11b$. $13b$. $15b$. $17b$. $19b$. $21b$. $23b$. $25b$. $27b$. $29b$. Or, si l'on suppose que l'action du triangle HGB, au lieu d'agir le long de la surface BH, soit réunie au point B, que l'action du trapèze GN, soit réunie au point H, & qu'il en soit de même pour l'action de touts les autres trapézes réunis aux points N, P, R, &c., on pourra concevoir qu'une puissance exprimée par 6, agit à l'extrémité B du bras de levier BD, qu'une autre exprimée par $3b$, agit à l'extrémité H du bras de levier DH, & qu'en étant de même pour touts les autres trapézes ou puissances, il y aura autant de leviers que de puissances. Ces leviers seront dans une progression arithmétique des nombres naturels, dont le premier terme sera le levier DB, & le plus petit le levier DK, de sorte que la progression des leviers ira en diminuant, tandis que celle des puissances ira en augmentant ; car si l'on range ces deux progressions l'une sur l'autre, de manière que chaque puissance réponde à son levier, on aura

b.	$3b$.	$5b$.	$7b$.	$9b$.	$11b$.	$13b$.	$15b$.	$17b$.	$19b$.
15.	14.	13.	12.	11.	10.	9.	8.	7.	6.
$21b$.	$23b$.	$25b$.	$27b$.	$29b$.					
5.	4.	3.	2.	1.					

Mais l'on sçait que les effets de plusieurs puissances appliquées à des leviers qui sont dans la raison composée de leur force & de la longueur de leurs leviers, c'est pourquoi, afin d'avoir l'effort dont chaque puissance est capable, il faudra la multiplier par son bras de levier, & la somme de touts les produits sera égale à l'effort total de toutes les puissances appliquées à leurs bras de levier. Or, comme chaque puissance pourra être transportée à l'extrémité B du bras DB, en divisant, (selon l'article 11, le produit de sa force & de son levier par toute la longueur BD), on n'aura donc qu'à diviser les produits dont nous venons de parler par le diviseur commun 15, pour avoir $\frac{1240b}{15} = 82b\frac{2}{3}$, de sorte que si l'on suppose $82\frac{2}{3}f$, l'on aura bf, pour l'effort de toutes les puissances réunies au point B.

Voulant sçavoir présentement ce que bf vaut en pieds quarrés, il faut se rappeller que b a été supposé égal à la poussée du triangle HGB contre la surface BH. Or, comme les deux côtés GB & BH de ce triangle sont chacun d'un pied, sa superficie sera de six pouces quarrés, & la surface BH n'en soutenant que la moitié, (par l'article 31,) à cause de la tenacité des terres, b sera donc de trois pouces de pieds quarrés ; ainsi, mul-

Digitized by Google

tipliant 3 pouces par 82 pieds 8 pouces, le produit sera 20 pieds 8 pouces pour la valeur de bf.

Il est bon que je m'arrête ici un moment, afin d'expliquer pourquoi la tenacité des terres diminue leur poussée de la moitié de l'effort qu'elles feroient derrière le revêtement, si au lieu d'agir comme elles font, elles agissoient comme un corps sphérique qui feroit sur le plan incliné AD, ou comme un coin ABD, dont toutes les parties seroient parfaitement unies.

Remarquez que le triangle GBH s'appuyant sur le trapèze MGHN, les terres de ce trapèze sont plus pressées que celles du triangle; de même les terres du trapèze OMNP sont aussi plus pressées que celles qui sont dans celui de dessus, & les terres du trapèze QOPR plus pressées encore que celles du précédent; ainsi des autres trapèzes, qui seront toujours plus pressées à mesure qu'ils approcheront du plan incliné AD. Comme touts ces trapèzes, depuis le plus petit jusqu'au plus grand, se surpassent également, on peut donc dire que leur pression ou leur tenacité augmente dans la raison des termes d'une progression arithmétique, & que la tenacité qui est répandue dans tout le triangle ABD n'est que la moitié de ce qu'elle feroit, si, se trouvant uniforme dans chaque trapèze, elle étoit égale à celle du dernier. Or, comme la poussée des trapèzes, derrière le revêtement CD, doit diminuer dans la même raison que leur tenacité augmente, il m'a paru que pour y avoir égard, il falloit ne prendre que la moitié de la superficie du petit triangle GPH pour la valeur de la puissance b, ce que j'ai fait avec d'autant plus d'assurance, que je me suis apperçu que touts les calculs que j'ai faits pour trouver l'épaisseur des revêtements, se rencontreroient parfaitement bien avec ce que l'expérience a pu autoriser; ainsi je finis cette digression pour reprendre la suite de l'article précédent.

Mais comme les pieds quarrés que nous venons de trouver ne sont point homogènes avec ceux qui doivent exprimer la valeur du poids Y, les uns provenant du triangle de terre ABD, & les autres du profil de maçonnerie CD; il faut donc, en suivant ce qui a été dit dans l'article 5, faire une réduction dans les premiers, c'est-à-dire, prendre les deux tiers de 20 pieds 8 pouces, parce qu'un pied cube de terre pèse moins d'un tiers qu'un pied cube de maçonnerie, & pour-lors bf, où la puissance, ne vaudra que 13 pieds pouces 4 lignes.

Présentement que l'on est prévenu de la valeur de la puissance, il ne s'agit plus que de chercher, comme on l'a fait dans le chapitre précédent, quelle épaisseur il faut donner au sommet BC, & à la base DF du revêtement, pour qu'elle soit en équilibre par son poids avec cette puissance, ou, si l'on veut, avec la poussée des terres. Pour cela, nous supposerons que la puissance, au lieu de pousser de M en B, tire de B en T, ce qui est la même chose, & menant du point d'appui F la perpendiculaire FS, sur la direction BT, on prendra cette perpendiculaire à la place du bras de levier FB. C'est par cette même raison que nous avons regardé ci-devant la ligne BD comme un bras de levier, dans la longueur duquel étoit appliqué un nombre de puissances, parce que cette ligne est égale à la perpendiculaire FS, & que par conséquent on peut prendre l'une pour l'autre. Nous aurons donc le levier recourbé SFZ; ainsi nommant SF, ou CE, c; EF, d; l'épaisseur BC, ou DE, y; le poids V sera $\frac{cd}{2}$, & le poids Y sera cy. Si l'on réunit le poids V au poids Y, & qu'on multiplie leur somme par le bras de levier ZF, on aura un produit égal à celui de la puissance T, par son bras de levier SF, avec lequel on formera cette équation $\frac{cyy}{2} + cdy + \frac{cdd}{3} = bcf$, de laquelle dégageant l'inconnue, il viendra $y = \sqrt{2bf + \frac{cdd}{3}} - d$, qui donne ce que l'on cherche.

J'ai abrégé les opérations qu'il a fallu faire pour trouver la valeur de y, parce qu'elles ont été expliquées amplement dans l'article 22; j'en userai ainsi dans la suite quand il s'agira de la même formule.

Il est bien aisé de mettre à présent en pratique ce que le problême précédent vient de nous enseigner; car la dernière équation nous montre que pour avoir la valeur de y, il faut doubler celle de la puissance X, ajouter le tiers du quarré de la ligne de talus, extraire la racine quarrée de la somme de cette quantité, & en retrancher la ligne de talus. Ainsi, ayant trouvé que bf vaut 13 pieds 9 pouces 4 lignes, $2bf$ vaudront 27 pieds 6 pouces 8 lignes, & comme la ligne de talus EF est de 3 pieds, qui est la cinquième partie de la hauteur EC, ajoutant donc à la valeur de $2bf$, 3, qui est égal à $\frac{dd}{3}$, on aura 30 pieds 6 pouces 8 lignes, dont la racine quarrée est 5 pieds 6 pouces 2 lignes, qui est l'épaisseur qu'il faut donner à la base DF du revêtement; par conséquent si l'on en retranche la valeur de la ligne de talus, qui est 3 pieds, il restera 2 pieds 6 pouces lignes pour l'épaisseur du sommet BC.

En suivant la même règle, on trouvera qu'un revêtement de 20 pieds de hauteur doit avoir au sommet 3 pieds 3 pouces 5 lignes; & sur la retraite 7 pieds 3 pouces 5 lignes; qu'un autre de 30 pieds doit avoir pour épaisseur au sommet 4 pieds 9 pouces 8 lignes, & sur la retraite 10 pieds 9 pouces 8 lignes.

REMARQUE PREMIÈRE.

On voit que la valeur de y, est un peu plus grande qu'elle ne devroit être naturellement;

Digitized by Google

car quand nous avons supposé que l'effort du triangle HGB étoit réuni au point B, on a donné un peu plus de force à ce triangle qu'il ne devoit en avoir, parce qu'agissant le long de la ligne BH, son action diminue à mesure qu'elle approche du point H, le bras du levier n'étant plus si grand, c'est-à-dire, par exemple, que le triangle ne faisant point autant d'effort au point I qu'au point B, à cause que le bras du levier ID est plus petit que BD, on a augmenté la force qui agit au point I en la supposant en B, de la différence qu'il y a du bras ID au bras BD, ainsi de touts les autres points de la ligne BH. Comme nous avons agi de même pour les trapèzes qui sont après le triangle, en supposant leur effort réuni au point H, N, &c., on voit que toutes les différences des bras de levier jointes ensemble donnent un peu plus de force à la puissance qu'elle ne devroit en avoir; mais ceci n'est pas un défaut, car la puissance étant un peu au-dessus de ce qu'elle doit être, elle obligera de donner au revêtement un peu plus d'épaisseur qu'il n'en faudroit pour un parfait équilibre, & c'est ce qui est absolument nécessaire, puisque quand même l'on auroit trouvé dans la dernière justesse ce point d'équilibre, il faudroit toujours donner plus d'avantage à la puissance résistante qu'à celle qui agit; ainsi le calcul précédent est fort bon dans la pratique. Cependant cela n'empêche pas que l'on ne puisse, quand on voudra, trouver la valeur de y, la plus approchante qu'il est possible, en divisant la hauteur du mur en un si grand nombre de parties que la différence des bras de levier soit fort petite; on en sera quitte pour faire un calcul beaucoup plus long que le précédent, mais ce seroit s'arrêter à la vétille que d'y prendre garde de si près. Ainsi, on ne peut mieux faire, que de donner toujours aux progressions des puissances & des leviers, autant de termes qu'il y a de pieds dans la hauteur du mur.

Remarque seconde.

Je n'ai fait la remarque précédente que pour satisfaire la délicatesse de ceux qui aiment que tout ce qui se rapporte aux mathématiques soit toujours dans la dernière justesse; mais si l'on fait attention que quand il s'agit de choses de pratique, il faut quelquefois s'écarter d'une trop grande précision, de crainte qu'elle ne devienne nuisible à ce que l'on veut exécuter, on verra que dans le sujet dont il est ici question, on auroit tort de faire des revêtements qui fussent parfaitement en équilibre avec la poussée des terres, sur-tout quand ils servent pour des chaussées, des quais, &c. puisque dans ce cas ils doivent non-seulement soutenir les terres, mais encore le poids des voitures, & l'ébranlement qu'elles peuvent causer; c'est pourquoi, quand on n'y fera pas de contre-forts, je voudrois qu'on leur donnât un quart plus de force qu'il ne leur en faudroit dans l'état d'équilibre; je veux dire, que s'il s'agissoit, par exemple, d'un mur de 15 pieds, la puissance bf, au lieu de valoir 13 pieds 9 pouces 4 lignes, doit être de 17 pieds 2 pouces 8 lignes, ce qui donnera 3 pieds 1 pouce pour l'épaisseur du sommet BC, & 6 pieds 1 pouce pour la base DF.

Ayant fait sentir, dans plusieurs endroits, combien le talus qu'on donnoit au parement d'un mur le fortifioit contre l'effort qu'il avoit à soutenir, j'ai cru devoir rapporter ici un profil de rempart assez singulier, imaginé depuis peu par des gens qui n'ont peut-être point fait assez d'attention sur la manière dont se faisoit la poussée des terres: voici de quoi il est question.

Pour ne point trop exposer un revêtement aux injures des saisons, leur sentiment est de faire le parement à-plomb, & de lui donner un talus du côté des terres, dans la pensée que s'appuyant sur ce talus, il y en auroit une partie qui contrebalanceroit la poussée de l'autre. Pour en juger, il faut du point A, (*fig.* 280), tirer la perpendiculaire AE à la ligne HD, & faire BF égal à cette perpendiculaire, afin d'avoir le triangle AEF, qui renfermera toutes les terres qui agissent contre la ligne EA, que nous regarderons pour un moment comme une surface; dans ce cas, il n'y a point de doute que si la ligne EA étoit le derrière du revêtement, la poussée ne se fit comme à l'ordinaire: il s'agit donc de sçavoir, si celles qui sont renfermées dans le triangle EAD soulagent le revêtement, ou si, au contraire, elles se joignent aux autres pour en augmenter la poussée. Si l'on divise la ligne EA en autant de parties égales que la hauteur du revêtement contient de pieds, & que l'on fasse les trapèzes des puissances comme à l'ordinaire, il est constant qu'en prolongeant toutes les parallèles au-delà de la ligne EA, jusqu'à la rencontre de la face DA, toutes les puissances contenues depuis F jusqu'en E, se trouveront augmentés par les nouveaux trapèzes qui règnent depuis I jusqu'en A, les unes plus, les autres moins; il y aura cela de particulier, que les puissances qui auront les plus grands bras de levier, feront justement celles qui auront reçu le plus d'augmentation. Or, si dans cette augmentation générale on comprend encore le petit triangle EDI, qui sera de conséquence, à cause qu'il agit vers le sommet de la muraille, il saute aux yeux que le triangle AED, bien loin d'affermir le revêtement contre la poussée des terres qui sont derrière la ligne AE, ne fait que le charger beaucoup plus qu'il ne le seroit si le mur étoit à-plomb de ce côté-là. On pourroit même déterminer avec assez de précision à quoi peut aller cette nouvelle poussée, mais ce seroit perdre du temps mal-à-propos.

On remarquera seulement, qu'en ne donnant point de talus aux revêtements de *fortification*, il n'y a point de doute qu'étant battus en breche, la

Digitized by Google

destruction ne s'en fasse plutôt, par la facilité que les débris auront de s'ébouler; d'un autre côté, dans les pays où la maçonnerie n'est pas bien bonne, & où les revêtements sont sujets à surplomber ou à souffler, on s'appercevroit bientôt du mauvais effet de ce système, qui, à ce que je crois, n'aura pas beaucoup de partisans.

PROBLÈME.

Trouver l'épaisseur qu'il faut donner aux revêtements des remparts qui ont un parapet.

* Nous n'avons parlé jusqu'ici que de l'épaisseur des murs qui soutenoient des terrasses, & non pas de ceux qui servent de revêtement aux remparts des *fortifications*; il y a des gens qui croyent que c'est à-peu-près la même chose; mais il y a bien de la différence. car comme on élève toujours sur ces sortes de remparts un parapet de terre qui fortifie la poussée de celles qui sont déja derrière le revêtement, on sent bien que ces revêtements-ci doivent avoir plus d'épaisseur que ceux de terrasse. Il est vrai qu'il y a un peu de difficulté à trouver de combien le parapet augmente cette poussée; mais l'on va voir qu'on en peut rendre le calcul aussi aisé que le précédent.

Ayant pris KD égal à BD, (*fig.* 281), considérez la première ligne comme marquant le niveau du rempart, au-dessus duquel on a élevé la banquette & le parapet IGEQ, soutenu par un petit revêtement EC, auquel on donne ordinairement 4 pieds de hauteur sur 3 d'épaisseur. Si l'on divise la ligne BD en autant de parties égales qu'il y a de pieds dans la hauteur du revêtement, & que l'on tire toutes les lignes comme ST, VX, *&c.* parallèles à KB, elles formeront des trapèzes, comme dans la figure précédente, & si l'on prolonge toutes ces parallèles jusqu'à la rencontre des lignes qui renferment le parapet & la banquette, on aura un grand nombre de nouveaux trapèzes, dont chacun pourra être regardé comme la quantité dont la puissance qui lui répond est augmentée. Cela posé, il faut considérer d'abord qu'il y a le long de la ligne EQ, trois trapèzes & un triangle, dont l'action doit être supposée réunie au point E, M, O, N, extrémité des bras de levier AE, AM, AO, AN, & comme l'effort de chacun de ces trapèzes doit être réduit à l'extrémité D du bras de levier BD, il faut multiplier l'expression de la force dont chacun est capable, par son bras de levier, pour trouver chaque trapèze; ainsi, supposant que le trapèze LM, soit quadruple du petit triangle, la poussée de ce petit triangle étant nommée b, comme ci-devant, celle du trapèze LM sera $4b$. On trouvera de même la poussée des trois autres trapèzes suivants. Après cela, il faut multiplier chacune de ces puissances par le bras de levier qui lui répond, & écrire les produits à part pour les ajouter quand il en sera temps, avec les autres que nous allons trouver. Il faut encore chercher le rapport du petit triangle DST avec touts les autres trapèzes PQ, RD, YS, *&c.* qui règnent depuis Q jusqu'en I, au-dessus de la ligne DK, afin de voir combien chacun contient de fois la puissance b, ensuite écrire la progression de toutes les puissances qui sont au-dessous de la ligne DK, comme on a fait dans l'article 32: on aura b, $3b$, $5b$, $7b$, $9b$, $11b$, *&c.* On cherchera ensuite combien chaque terme doit être augmenté; par exemple, comme le petit triangle DST est augmenté de tout le trapèze RD, on doit regarder le trapèze PT comme la puissance qui agit au point D; & le trapèze PQ agissant aussi autour du point D, le premier terme de la progression doit être augmenté d'autant d'unités que la puissance b est contenue de fois dans les deux trapèzes PT, & PQ. De même le second terme, exprimant le trapèze SX, doit être augmenté d'autant d'unités que la puissance b est contenue de fois dans RV; ainsi des autres qui doivent augmenter selon que les trapèzes qui leur répondent dans la figure contient, plus ou moins, la puissance b, jusqu'à ce que l'on soit parvenu au point I; parce que pour-lors si le triangle KDB contient encore quelques puissances qui ne soient point augmentées dans la figure, elles ne doivent pas l'être non plus dans la progression, & par conséquent, les termes qui leur répondent, doivent être écrits comme à l'ordinaire.

Après qu'on aura écrit de suite toutes les puissances qui agissent le long de la ligne DB, & qui exprimeront par conséquent la poussée des terres du rempart & du parapet, à l'exception de celles qui agissent derrière la ligne EQ, il faudra les multiplier par leur bras de levier, comme à l'ordinaire, & ajouter à la somme de touts les produits, les quatre que nous avons trouvés d'abord au sujet du revêtement EC. Alors on aura l'effet total de toutes les puissances qui agissent derrière le revêtement EQDB, lesquelles étant divisées par la hauteur DB, le quotient donnera la poussée des terres, ou, si l'on veut, toutes les puissances réunies à l'extrémité D du bras de levier BD; de sorte que s'il s'agit d'un revêtement dont la hauteur BD soit de 25 pieds, on trouvera que la somme de toutes les puissances réunies au point D sera de $342\,b\,\frac{2}{5}$; supposant $342\frac{2}{5}=f$, on aura donc la valeur de bf, qui est la puissance avec laquelle il faut que le revêtement soit en équilibre.

Présentement, voulant trouver l'épaisseur DC, ou BZ, nous la nommerons y, QC, a; FC, g; la hauteur CZ, c, & la ligne de talus ZH, d, cela posé, il faut réduire la figure QEFC, que nous considérons comme un rectangle, à n'avoir qu'une même épaisseur sur BC, avec le rectangle BDCZ. Pour cela, il faut diviser la superficie, qui est ag, par la ligne DC (y), & on aura $\frac{ag}{y}$ pour la hauteur, dont le rectangle DZ, doit être augmenté, pour que le petit revêtement EC soit

Digitized by Google

uni avec le rectangle DZ. Ainsi, multipliant y par $\frac{ag}{y} + c$, on aura $ag + cy$, égal à toute la superficie BDQEFZ, que nous supposerons réunie au poids qui est suspendu dans le milieu de la ligne BZ, auquel joignant, comme à l'ordinaire, le poids 3, & multipliant leur somme par le bras de levier H4, il viendra un produit égal à celui de la puissance bf par son bras de levier BD, ou H5, d'où l'on tire cette équation $\frac{yy}{2} + \frac{agy}{2} + cdy + agd + \frac{cdd}{3} = bfc$, qui est un peu composée, mais qui n'est pourtant pas difficile à réduire. En effet, si l'on change $\frac{ag}{2} + cd$ en un rectangle qui ait pour une de ses dimensions la grandeur c, & que l'autre dimension ait été trouvée égale à n, on aura $\frac{ag}{2} + cd = cn$, par conséquent, $\frac{agy}{2} + cdy = cny$. Or, mettant dans l'équation précédente cny à la place de sa valeur, on aura $\frac{cyy}{2} + cny + agd + \frac{cdd}{3} = bfc$, de laquelle faisant évanouir la fraction du premier terme, & divisant le tout par c, on aura $yy + 2ny + \frac{2agd}{c} + \frac{2dd}{3} = 2bf$, ou bien $yy + 2ny = 2bf - \frac{2agd}{c} - \frac{2dd}{3}$, à quoi ajoutant nn de part & d'autre, pour rendre le premier membre un quarré parfait, il viendra $yy + 2ny + nn = 2bf - \frac{2agd}{c} - \frac{2dd}{3} + nn$, dont extrayant la racine quarrée, l'on aura enfin $y = \sqrt{2bf - \frac{2agd}{c} - \frac{2dd}{3} + nn} - n$, qui donne 15 pieds 8 pouces & environ 8 lignes, pour la valeur de y.

Comme cette opération est un peu longue, surtout pour connoître la valeur de y, il vaut beaucoup mieux, dans la pratique, faire abstraction du petit revêtement LC, & ne le pas admettre dans le calcul algébrique, & pour lors on aura, comme à l'ordinaire, l'équation $y = \sqrt{2bf + \frac{dd}{3}} - d$, qui est beaucoup plus simple. Il est vrai que le poids qui exprime la pesanteur de tout le revêtement sera plus léger qu'il ne devroit être, de la partie EC, mais ce n'est point un mal; au contraire, puisque l'épaisseur DC en sera un tant soit peu plus grande qu'il ne faudroit pour un parfait équilibre. Il semble même qu'on pourroit me reprocher de donner dans une trop grande précision pour un sujet qui de lui-même demande d'être traité plus cavalièrement, car l'épaisseur qu'on trouvera de plus en omettant le petit revêtement, ne passe pas 8 ou 9 lignes, comme on le va voir.

Ne faisant point mention, comme je viens de le dire, du petit revêtement EC, il ne s'agit plus, pour avoir l'épaisseur DC en nombres, que de calculer l'équation $y = \sqrt{2bf + \frac{dd}{3}} = d$. Pour cet effet, il faut se rappeller que l'on a trouvé que f valoit $342\frac{2}{3}$, qu'il faut multiplier par la valeur de b, qui est 3 pouces, parce que le petit triangle DST vaut 6 pouces, & qu'il n'y en a que la moitié qui agit contre la surface DT, ou, comme on l'a supposé, contre le point D, & l'on aura 85 pieds 8 pouces pour la valeur de bf; mais comme bf doit être diminué d'un tiers, à cause que cette grandeur exprime la valeur d'une superficie de terre, (par l'article 5), il faut donc prendre les deux tiers de 85 pieds 8 pouces, pour avoir 57 pieds, 1 pouce 4 lignes, pour la valeur de bf, réduite, c'est-à-dire, pour qu'elle puisse entrer dans le calcul de la maçonnerie. Or, comme dans la formule, bf est multipliée par 2, il faut aussi doubler 57 pieds 1 pouce 4 lignes, pour avoir 114 pieds 2 pouces 8 lignes, à quoi ajoutant le tiers du quarré de la ligne de talus, qui est 8 pieds 4 pouces, on aura 122 pieds 6 pouces 8 lignes, dont la racine quarrée est 11 pieds 10 pouces, pour l'épaisseur BH sur la retraite, d'où retranchant la ligne de talus, qui est 5 pieds, on trouvera 6 pieds 10 lignes, pour l'épaisseur DC, que le mur doit avoir au sommet, & comme l'on n'a trouvé que 6 pieds 2 lig., il s'ensuit, comme je l'ai insinué, que la différence est de 8 lignes.

REMARQUE PREMIÈRE.

36. On voit qu'en suivant ce que je viens d'enseigner, on peut trouver avec assez de précision la poussée des terres que composent le rempart & le parapet. On pourroit seulement se plaindre que c'est un travail un peu long de calculer la valeur de tous les trapèzes qui sont au-dessus de la ligne DK, à cause qu'ils sont irréguliers; c'est pourquoi j'ai cherché une voie plus abrégée, & j'en ai trouvé une qui rend les opérations tout aussi aisées que s'il n'y avoit point de parapet. La voici :

Il faut commencer par faire abstraction de tout ce qui est au-dessus de la ligne KC, c'est-à-dire, qu'il ne faut considérer que le triangle de terre KDB, & le profil de la maçonnerie BDCH, comme s'il s'agissoit d'un revêtement de terrasse, ainsi que dans l'article 32; ensuite écrire la progression des puissances, en lui donnant autant de termes que la hauteur DB contient de pieds, & supposant qu'elle en contienne 25, j'écris 1*b*. 3*b*. 5*b*. 7*b*. 9*b*. 11*b*. 13*b*. 15*b*. 17*b*. 19*b*. 21*b*. 23*b*. 25*b*. 27*b*. 29*b*. 31*b*. 33*b*. 35*b*. 37*b*. 39*b*. 41*b*. 43*b*. 45*b*. 47*b*. 49*b*. J'ajoute dix unités à chacun

Digitized by Google

des vingt premiers termes de cette progression, pour avoir 11*b*. 15*b*. 17*b*. 19*b*. 21*b*. 23*b*. 25*b*. 27*b*. 29*b*. 31*b*. 33*b*. 35*b*. 37*b*. 39*b*. 41*b*. 43*b*. 45*b*. 47*b*. 49*b*., dont les cinq derniers termes sont les mêmes que dans la progression précédente, parce qu'ils n'ont pas été augmentés; car, comme je l'ai dit, il n'y a qu'aux vingt premiers termes qu'il faut ajouter 10, soit que le revêtement ait 30, 40 ou 50 pieds de hauteur, les autres termes qui suivent les vingt premiers devant toujours rester, comme si on avoit fait aucun changement à la progression. Je multiplie présentement chaque terme par son bras de levier, comme à l'ordinaire, j'entends que le premier terme 11*b* sera multiplié par 15, le second, 13*b*, par 24, le troisième 15*b*, par 23, & ainsi des autres; car je ne fais aucun changement dans la progression des nombres naturels qui expriment la longueur des leviers: toutes les multiplications étant faites, la somme des produits sera 8625*b*, qui, étant divisée par 25, le quotient donnera 345*b*. Ainsi *f* qui, dans l'article 25 étoit de $342\frac{2}{3}$, sera ici de 345, ce qui fait environ 2 unités de plus; par conséquent, dans l'équation $y = \sqrt{2bf + \frac{dd}{3}} - d, bf$, au lieu de valoir 57 pieds 1 pouce 4 lig., vaudra 57 pieds 6 pouces, qui donnent environ 5 pouces de plus; continuant le reste de l'opération, je trouve que *y* vaut 6 pieds 1 pouce 2 lignes, au lieu qu'elle n'a été trouvée dans l'article précédent que de 6 pieds 10 lignes, ce qui fait une différence de 4 lignes.

J'ai cherché, selon ces deux méthodes, l'épaisseur qu'il falloit donner au sommet de plusieurs revêtements, les prenant à des hauteurs arbitraires; j'ai trouvé que mes opérations donnoient la même chose pour la valeur de *y*, à trois ou quatre lignes près, ce qui fait une différence de si peu de conséquence, qu'il m'a paru qu'il valoit beaucoup mieux suivre cette méthode-ci que l'autre.

On demandera peut-être la raison, qui m'a fait ajouter 10 unités aux 20 premiers termes de la progression, mais je n'en ai d'autres à donner sinon que je me suis apperçu, après avoir beaucoup cherché, que ces 10 unités ajoutées de suite, faisoient une compensation pour les puissances & les leviers, qui donnoit la même chose que pour les trapèzes qui sont au-dessus de la ligne KC, lesquels composent le parapet, quoique ces trapèzes allassent tantôt en augmentant, tantôt en diminuant. Aussi ne faut-il regarder cet abrégé que comme un moyen qui n'est bon que dans la pratique, dont on peut cependant se servir aussi utilement que de la méthode que j'ai expliquée dans l'article 35, sans laquelle je n'aurois pas trouvé celle-ci.

On ne pratique plus guère de revêtements de maçonnerie au-dessus du cordon, pour soutenir les terres du parapet, parce qu'on s'est apperçu que les éclats que causoit cette maçonnerie, quand elle étoit battue du canon, devenoient nuisibles à ceux qui étoient derrière le parapet; d'ailleurs, qu'il falloit plus de temps & de difficulté pour percer les embrasures en temps de siège, que si ce parapet n'étoit revêtu que de gazons ou de placage, sur les deux tiers de talus, qui est le parti que l'on prend aujourd'hui. Pour cet effet, on éloigne un peu le pied du parapet du sommet de la muraille, afin qu'il se soutienne mieux, comme on le voit dans la figure 282; mais que le parapet soit revêtu ou non, la méthode que je viens de donner pour calculer la poussée des terres, sera toujours la même, aussi-bien que pour les demi-revêtements.

TABLE des épaisseurs qu'il faut donner aux revêtements de terrasse, & à ceux des remparts de fortification.

Comme il y a des gens qui pourroient se trouver embarrassés à se servir des règles que j'ai enseignées au sujet des revêtements des terrasses & des remparts, faute de bien entendre les raisons sur lesquelles elles sont établies, j'ai cru qu'il étoit à propos de donner une table qui les dispensât de faire de longs & pénibles travaux, à moins qu'on n'y apporte une grande attention.

Pour éviter les moindres fautes, j'ai fait faire les calculs qui ont servi à composer cette table, par trois personnes fort intelligentes, afin que chacune en particulier faisant les mêmes opérations, je n'eusse plus qu'à voir si elles se rapportoient: de sorte, que quand elles différeroient en quelque chose, je pusse voir de quelle part l'erreur pouvoit provenir; ainsi, l'on peut s'assurer que ces calculs ont été faits avec toute la précision possible.

La première colonne comprend toutes les hauteurs des murs depuis 10 pieds jusqu'à 300, allant en progression arithmétique, dont la différence est 5; c'est-à-dire, que le premier nombre appartient à un mur qui auroit 10 pieds de hauteur, le second à celui qui en auroit 15, le troisième à celui qui en auroit 20, & ainsi de suite jusqu'à 300, faisant attention que cette hauteur ne doit être comprise que depuis la retraite jusqu'au cordon & aux revêtements qui soutiennent un parapet; parce que l'on fait abstraction du petit revêtement EC, & que tous ces revêtements sont supposés avoir pour talus, du côté du parement, la cinquième partie de leur hauteur, l'autre côté étant élevé à-plomb.

J'ai été fâché après avoir calculé cette table d'avoir donné aux murs un talus si considérable, parce que la pratique de la plupart des ingénieurs d'aujourd'hui, est de ne donner que le septième de la hauteur pour talus, leur raison étant qu'un plus grand talus expose plus le parement aux injures de l'air, ce qui cause des écorchements au bout

Digitized by Google

de quelques années, au lieu que cela n'arrive pas quand on leur en donne moins; cependant comme cela oblige à augmenter beaucoup l'épaisseur du sommet, je doute qu'on abandonne absolument l'ancienne méthode, c'est-à-dire, celle de M. de Vauban, qui, dans son profil général, donne pour talus la cinquième partie de la hauteur, & c'est à son exemple que j'ai pris le même parti, ne pouvant avoir un meilleur garant.

La seconde colonne comprend les puissances équivalentes à la poussée des terres que doit soutenir un revêtement de terrasse, de quai, de chaussée, &c., afin que dans les occasions où l'on auroit besoin de connoitre cette poussée, on la trouve ici tout d'un coup sans faire aucun calcul. Ainsi, si l'on veut sçavoir, par exemple, quel effort font les terres rapportées derrière un revêtement de 30 pieds de hauteur, ou, ce qui revient au même, quelle seroit la force de la puissance qui agiroit au sommet du revêtement, & qui seroit équivalente à la poussée de toutes les terres qui agissent derrière le revêtement, depuis le haut jusqu'en bas, on cherchera dans la première colonne le nombre 30, & l'on prendra dans la seconde celui qui lui répond, que l'on trouvera de 52 pieds 6 pouces 4 lignes, qu'on doit regarder comme équivalent à des pieds provenant d'une coupe de maçonnerie, parce qu'on a fait la réduction de ceux des terres, afin de pouvoir les comparer avec les profils de maçonnerie, ou les poids qui les expriment, comme je l'ai assez expliqué dans l'article 5.

La troisième colonne contient, comme la seconde, un nombre de pieds, pouces, &c., quarrés, qui expriment aussi la poussée des terres, mais différemment, parce qu'on y a compris celle du parapet & du rempart qu'il soutient, comme on en a fait mention dans les articles 35 & 36.

La quatrième colonne donne l'épaisseur que chaque revêtement doit avoir au sommet par rapport à sa hauteur, pour être en équilibre par son poids avec la poussée des terres. Ainsi, voulant sçavoir l'épaisseur qu'il faut donner au sommet d'un revêtement qui auroit 30 pieds de hauteur, il n'y a qu'à chercher dans la première colonne le nombre 30, & l'on regardera dans la quatrième le nombre qui lui répond; on trouvera 4 pieds 9 pouces 8 lignes, pour ce que l'on demande; ainsi des autres.

La cinquième colonne comprend l'épaisseur des mêmes revêtements, avec cette différence qu'au lieu d'être en équilibre avec la poussée des terres, comme dans la quatrième, les épaisseurs qu'on y donne appartiennent à des revêtements, dont la résistance seroit au-dessus de l'équilibre, d'un quart de la force de la poussée des terres: c'est-à-dire, par exemple, que si un mur de 30 pieds de hauteur est en équilibre avec 200 toises cubes de terre, en ne lui donnant que 4 pieds 9 pouces 8 lignes au sommet, comme dans la quatrième colonne, il pourroit en soutenir 250 si on lui donnoit l'épaisseur qui se trouve dans la cinquième, qui est de 5 pieds 11 pouces 1 ligne: ceci répond à ce qui a été dit dans l'article 34. On l'a calculé exprès pour servir à déterminer l'épaisseur des revêtements des terrasses, des quais, des chaussées, &c. auxquels ne voulant point faire de contre-forts, on est bien aise de mettre leur résistance au-dessus de la poussée des terres, afin d'agir en toute sureté; au lieu que si l'on s'étoit attaché précisément à l'équilibre, il eût été à craindre, que les ébranlements causés par les voitures, ne produisissent des secousses qui auroient pu mettre par accident la poussée des terres au-dessus de la résistance du revêtement. Malgré cette précaution, je conviens que les quatre ou cinq premiers termes de cette colonne ne donnent point assez d'épaisseur aux murs qui leur répondent, pour pouvoir s'en servir sans contre-fort; parce que dans la pratique, on ne doit point absolument considérer la maçonnerie comme indissoluble, sur-tout quand elle est nouvellement faite; mais à l'exception de ces trois ou quatre termes là, auxquels il est à propos d'avoir égard, on pourra se servir des autres sans crainte.

Il semblera peut-être, selon ce que je viens de dire, que la quatrième colonne est assez inutile, puisqu'on lui préférera toujours la cinquième, mais comme c'est elle qui donne le point d'équilibre, pour augmenter la puissance d'un quart, & que d'ailleurs elle nous servira dans la suite, quand nous parlerons des contre-forts, il étoit nécessaire de ne pas l'omettre.

Quant à la sixième colonne, elle donne l'épaisseur du sommet des revêtements des remparts à la hauteur du cordon, dans les cas où ces remparts soutiendroient un parapet, & seroient en équilibre par leur résistance à la poussée des terres qui composent le rempart & le parapet; on ne parle point de combien il faudroit augmenter l'épaisseur de ces revêtements pour mettre leur résistance au-dessus de la poussée des terres, parce que cela auroit été inutile, à cause qu'il convient mieux d'y ajouter des contre-forts, pour les raisons qu'on verra dans la suite.

Les termes de la quatrième, de la cinquième & de la sixième colonne, servant à donner l'épaisseur du sommet des revêtements, on n'a pas parlé de celles que doivent avoir leur base, parce que pour la trouver, on n'a qu'à ajouter à celle du sommet la cinquième partie de la hauteur du revêtement qu'on veut élever. Par exemple, si l'on ajoute 6 pieds à 4 pieds 9 pouces 8 lignes, on aura 10 pieds 9 pouces 8 lignes, pour l'épaisseur que doit avoir sur la retraite un revêtement qui auroit 30 pieds de hauteur, & qui, selon la quatrième colonne, seroit en équilibre avec la poussée des terres: il en sera de même pour touts les autres revêtements de la cinquième & de la sixième colonne.

Comme les hauteurs des revêtements, qui sont dans

dans la premiète colonne, vont en augmentant de 5 en 5 pieds, n'ayant pas voulu suivre la progression des nombres naturels, à cause que la table eût été un trop grand travail; il est bon de dire quelque chose, sur ce qu'il convient de faire quand on voudra chercher l'épaisseur d'un tevêtemeot, dont la hauteur ne se rapporteroit pas précisément avec quelques-uns des termes de la première colonne. Par exemple, s'il s'agissoit d'un revêtement de 28 ou 29 pieds de hauteut, on pourra prendre l'épaisseur qui tépond à 30, quoiqu'elle soit un peu plus forte qu'il ne faut; mais si la hauteur étoit de 26 ou 27 pieds, il faudra, dans le cas d'équilibre ajouter l'épaisseur qui répond à 30 pieds, avec celle qui tépond à 25, & prendre la moitié de la somme, c'est-à-dire, 4 pieds 9 pouces 8 lignes, avec 4 pieds 7 lignes, pour avoir 8 pieds 10 pouces 3 lignes, dont la moitié est 4 pieds 5 pouces 1 ligne, qui est ce que l'on demande: on pratiquera la même chose pour la cinquième & la sixième colonne.

TABLE

HAUTEUR des revêtements.	VALEUR des puissances qui font équivalentes à la poussée des terres qui n'ont point de parapet.			VALEUR des puissances qui font équivalentes à la poussée des terres du rempart & du parapet des ouvrages de *fortification*.			EPAISSEUR du sommet des revêtements qui font en équilibre avec la poussée des terres lorsqu'il n'y a pas de parapet.			EPAISSEUR du sommet des revêtements dont la résistance est au-dessus de l'équilibre, d'un quart de la poussée.			EPAISSEUR des revêtements qui sont en équilibre par leur résistance avec des remparts qui soutiennent un parapet.		
Pieds.	Pieds.	pouc.	lig.	Pieds.	pouc.	lig.	Pieds.	pouc.	lig.	Pieds.	pouc.	lig.	Pieds.	pouc.	lig.
10.	6	5	″	15	7	″	1	9	1.	1	11	6.	3	8	4.
15.	13	9	4.	27	1	4.	2	6	2.	2	9	11.	4	6	8.
20.	23	11	″	41	5	″	3	3	5.	3	8	3.	5	4	6.
25.	36	6	″	57	6	″	4	″	7.	4	6	7.	6	1	2.
30.	52	6	4.	74	4	″	4	9	8.	5	4	9.	6	9	″
35.	71	″	″	95	3	4.	5	6	11.	6	3	1.	7	4	8.
40.	92	3	″	117	8	″	6	3	10.	7	1	6.	8	1	2.
45.	116	3	″	142	7	″	7	1	3.	7	11	10.	8	7	11.
50.	143	1	″	170	1	″	7	10	5.	8	10	″	9	3	″
55.	172	8	″	200	3	″	8	7	6.	9	8	4.	9	11	10.
60.	205	″	4.	233	1	″	9	4	9.	10	6	8.	10	9	1.
65.	240	2	″	271	10	″	10	2	″	11	5	1.	11	4	3.
70.	278	2	″	306	9	″	10	11	″	12	3	4.	12	″	8.
75.	318	9	″	347	10	″	11	8	3.	13	1	8.	12	9	1.
80.	362	3	″	391	7	6.	12	5	4.	14	″	″	13	5	6.
85.	408	6	″	438	6	″	13	2	7.	14	10	3.	14	2	1.
90.	457	6	″	487	3	8.	13	11	9.	15	8	6.	14	10	9.
95.	526	10	6.	556	10	6.	14	8	10.	16	6	11.	15	7	5.
100.	563	11	″	594	10	″	15	6	1.	17	5	3.	16	4	2.

PROBLÊME.

Voulant augmenter l'épaisseur d'un revêtement qui seroit en équilibre avec la poussée des terres, on demande de combien la résistance de ce revêtement deviendra plus forte qu'elle n'étoit, par rapport à l'augmentation qu'on veut faire.

Poor résoudre ce problême, nous supposerons que a exprime l'épaisseut au sommet d'un revêtemeot quelconque, quand la résistance du mur est égale à la poossée des terres, & que m exprime la nouvelle épaisseur, composée de la première & de l'augmentatioo proportionnée. Cela posé, si dans le premier membre de l'équation $yy + 2dy + \frac{2dd}{3} = 2bf$, où nous avons vu, article 22, que le poids étoit en équilibre avec la puissance), l'on met a au lieu de y, on aura $aa + 2da + \frac{2dd}{3}$ pour la résistance dont le revêtement est capable, étant en équilibre avec la poussée des terres; & mettant encore m à la place de y, dans la même

Digitized by Google

équation, l'on aura $mm + 2dm + \frac{2dd}{3}$ pour la résistance du revêtement, après avoir augmenté son épaisseur, par conséquent, le rapport que nous cherchons sera égal à $\frac{aa + 2da + \frac{2dd}{3}}{mm + 2dm + \frac{2dd}{3}}$ qu'on connoîtra en mettant des nombres à la place des lettres.

Remarquez que le numérateur de la fraction précédente n'est autre chose que le quarré de $a+d$, c'est-à-dire, le quarré de l'épaisseur de la base du revêtement, moins le tiers du quarré de la base du revêtement, dont on a augmenté l'épaisseur, moins le tiers du quarré de la même ligne de talus. Or, s'il s'agit d'un revêtement de 30 pieds de hauteur, qui soutienne un rempart avec un parapet, selon la sixième colonne de la table, l'épaisseur de ce revêtement au sommet, dans l'état d'équilibre, sera 6 pieds 9 pouces, à quoi ajoutant la ligne de talus, qui est 6 pieds, l'épaisseur de la base sera 12 pieds 9 pouces, dont le quarré est 162 pieds 6 pouces 9 lignes, duquel retranchant 12, qui est le tiers du quarré de la ligne de talus, il restera 150 pieds pour la valeur de $aa + 2da + \frac{2dd}{3}$, en négligeant les 6 pouces 9 lignes, qui ne feroient qu'embarrasser; mais si l'on veut augmenter de 15 pouces l'épaisseur en question, la base sera de 14 pieds, dont le quarré est 196, d'où retranchant encore 12, il restera 184 pour $mm + 2dm + \frac{2dd}{3}$, ainsi l'on aura $\frac{150}{184}$, qui, étant réduits, donnent à-peu-près $\frac{5}{6}$: ce qui fait voir que les 15 pouces dont on a augmenté l'épaisseur du revêtement, le rendent plus fort de la cinquième partie de la force qu'il lui auroit fallu pour être en équilibre avec la poussée des terres.

PROBLÊME.

Connoissant la hauteur & les épaisseurs du sommet & de la base d'un mur qui ne soutient aucune poussée, trouver quelle est la puissance avec laquelle il pourroit être en équilibre.

Si un mur AD, (*fig.* 283.) est élevé à-plomb des deux côtés; qu'on nomme c, sa hauteur AC; a l'épaisseur AB ou CD, & x une puissance P, qui tireroit de A en F, le poids M sera ac; il est constant que le point d'appui étant en C, l'on aura $x : ac :: \frac{a}{2} : c$, dont le produit des extrêmes & celui des moyens donnent, après la réduction, $\frac{aa}{2} = x$.

Mais si le mur étoit comme le profil CA, (*fig.* 284), c'est-à-dire, qu'il fût élevé à-plomb d'un côté, & qu'il eût un talus de l'autre, il est certain que la puissance que l'on cherche, tirant de E en Q, seroit un effet tout différent que dans la figure précédente. Or, pour trouver la valeur de cette puissance, nous nommerons DF, a; FA, d; la hauteur EF, c; & la puissance Q, y. Cela posé, ayant réuni le poids O au poids N, & multiplié leur somme par le bras GA, l'on aura un produit égal à celui de la puissance Q (y) par la perpendiculaire AB, & si de chacun de ces produits l'on efface la lettre c, il viendra $\frac{aa}{2} + ad + \frac{dd}{3} = y$, qui fait voir que la puissance Q est égale à la moitié du quarré de l'épaisseur CE, ou DF, plus au tiers du quarré de la ligne de talus FA; plus enfin à un rectangle compris sous DF & FA.

On peut faire usage de cette proportion pour voir si des murs qui ne soutiennent rien peuvent servir de revêtement à des remparts qu'on voudroit élever derrière, puisque cherchant dans la table à quoi peut aller la poussée des terres, on s'appercevra si ces murs ont assez de force; car si le mur qui est élevé à plomb des deux côtés, a, par exemple, 6 pieds d'épaisseur, la moitié de son quarré sera 18; ainsi il ne pourra tout au plus soutenir qu'une puissance équivalente à 18 pieds quarrés.

De même, dans le second profil, supposant l'épaisseur DF de 4 pieds, & la ligne de talus FA, de 5, suivant ce qu'enseigne l'équation $\frac{aa}{2} + ad + \frac{dd}{3} = y$, on trouvera que la puissance Q est de 35 pieds 4 pouces, & que par conséquent la poussée des terres qu'on voudroit lui faire soutenir, ne doit point passer cette quantité.

Des murs qui ont des contre-forts.

Tout le monde sçait que les contre-forts qu'on élève avec les murs contribuent beaucoup à les fortifier, contre la poussée des terres ou des voûtes quand ils en soutiennent; mais il ne paroît pas qu'on se soit appliqué à examiner combien ils pouvoient rendre ces murs capables d'une plus ou moins grande résistance, selon la longueur, l'épaisseur, la distance & même la figure qu'on donneroit aux contre-forts; ce sujet est pourtant digne d'attention, sur-tout quand il s'agit de certains ouvrages qui doivent plutôt tirer leur solidité des règles de l'art, que de l'abondance des matériaux, puisque si l'on connoissoit bien le méchanisme qui appartient à ce sujet, on élèveroit des édifices qui seroient encore plus hardis que la plupart de ceux qui font tant d'honneur aux siècles passés. On travailleroit avec sureté, & l'on n'appercevroit pas une certaine timidité qui est assez ordinaire aux ouvrages des modernes. Les anciens architectes paroissent en ceci plus éclairés, s'ils

Digitized by Google

n'avoient pas des règles certaines & démontrées comme celles qu'on demande, ils agissoient au moins avec un jugement qui en approchoit beaucoup ; les beaux monuments qu'ils nous ont laissés en font foi ; leurs églises sont d'une légèreté admirable, il semble qu'ils ont usé de quelques moyens extraordinaires, qu'on a perdus avec eux. Cependant, si l'on y prend garde de près, l'on verra que tout ce qui en fait le merveilleux, n'est autre chose que la bonne liaison des matériaux, la situation & l'étendue des contre-forts dont ils se sont toujours servis heureusement ; & comme peu de gens s'arrêtent à cette dernière particularité faute d'en connoître tout le mérite, ils sont ravis d'un étonnement qu'ils ne sçavent à quoi attribuer. Les églises que l'on a bâties dans ces derniers temps, entr'autres quelques-unes de Paris, sont bien éloignées d'inquiéter personne : si elles causent quelque surprise, c'est de les voir si matérielles qu'elles semblent avoir épuisé toutes les carrières du pays. Est-il possible que l'intervalle de quelques siècles, rende les hommes si opposés sur une même chose ? Ne conviendra-t-on jamais que dans tout ce que l'on fait qui est susceptible de plus ou de moins, il y a un certain point d'où dépend la construction la plus parfaite qu'il soit possible d'atteindre, & que c'est à ce point-là qu'il faut uniquement s'appliquer, afin d'y demeurer fixe quand on l'aura une fois trouvé ? De pareilles recherches seroient un grand avantage pour la perfection de l'architecture ; on ne peut trop engager ceux qui la cultivent d'y travailler, & comme les contre-forts doivent y avoir beaucoup de part, nous allons faire ensorte, dans ce chapitre, d'en bien développer toute la théorie ; mais, avant cela, il est à propos que j'avertisse qu'il faut supposer que les contre-forts dont nous parlerons ont été construits dans le même temps que les murs qu'ils soutiennent, & que la liaison est si parfaite, que, de part & d'autre, elle ne fait plus qu'un seul corps.

PROBLÈME

Ayant le profil ABCD *d'un mur élevé à-plomb des deux côtés & soutenu par des contre-forts représentés par le rectangle* AEFC, *on demande si une puissance* Q *agissoit de* A *en* B, *pour renverser ce mur du côté du parement, ou une autre* P *de* A *en* E, *pour le renverser du côté des contre-forts, quel est le rapport de la résistance du mur dans ces deux cas, ou, ce qui est la même chose, le rapport de la puissance* Q *à la puissance* P, *supposant qu'elles agissent chacune en particulier.* (Fig. 285 & 286.).

La figure 285 représente le plan de la maçonnerie du profil qui est au-dessus, dont les contre-forts sont rectangles & égaux dans ce plan. On suppose que l'épaisseur LI des contre-forts est égale à l'épaisseur GD de la muraille ; que leur longueur FC est double de leur épaisseur, & que leur distance CL, ou IK, est double de la longueur FC. Ainsi, nommant l'épaisseur CD, ou LI, a ; FC sera $2a$, & CL, ou IK, sera $4a$; quand à la hauteur AC de la muraille & des contre-forts, nous la nommerons b. Cela posé, ab sera la valeur du rectangle AD, ramassée dans le poids N, qui est suspendu dans le milieu de la ligne CD, & $2ab$ sera la valeur du rectangle EC ; or, comme cette muraille n'a point de longueur déterminée, nous n'y aurons point d'égard. Cependant les contre-forts étant à une certaine distance, & ne formant point de massif continu, comme la muraille fait dans sa longueur, on ne peut pas dire que $2ab$ exprime la valeur des contre-forts ; puisque pour cela il faudroit qu'il n'y eut point d'intervalle entre eux : il faut donc réduire la valeur des contre-forts de façon qu'on puisse la considérer comme si elle régnoit sur toute la longueur du mur. Pour cela, l'on n'a qu'à diviser $2ab$ par 5, & l'on aura $\frac{2ab}{5}$ égal à l'expression du poids M, qu'on doit regarder comme équivalent à touts les contre-forts réunis ensemble dans un des points de la ligne GM, tirée du centre de gravité.

Présentement il faut réunir le poids M au poids N, ensorte qu'il pèse autant en H qu'il pèse en G, par rapport au point d'appui D ; ainsi je multiplie la valeur du poids M par son bras de levier GD, $(2a)$ pour avoir $\frac{4aab}{5}$, que je divise par le bras HD ; $\left(\frac{a}{2}\right)$ le quotient est $\frac{8ab}{5}$ qui étant ajouté avec le poids N (ab), donne $\frac{13ab}{5}$ pour la somme des poids M & N, réunis, si l'on veut, dans le seul poids O. Maintenant, si l'on nomme x, la puissance Q, & qu'on considère les lignes HD & BD comme faisant un levier recourbé, dont le point d'appui est en D, l'on aura BD (b) HD $\left(\frac{a}{2}\right)$: : O, $\left(\frac{13ab}{5}\right)$: x, qui donne cette équation $bx = \frac{13aab}{10}$ ou bien $x = \frac{13aa}{10}$, qui fait voir que la puissance Q est $\frac{13aa}{10}$.

Si au lieu de supposer le point d'appui en D, on le suppose en F, on aura le levier recourbé EFH, à l'extrémité d'un des bras duquel est encore le poids O, qui exprime toujours la muraille & les contre-forts, & la puissance P à l'autre bras, laquelle étant nommée y, donnera dans l'état d'équilibre EF, (b) : FH $\left(\frac{5a}{2}\right)$: : $\frac{29ab}{25}$: y, d'où l'on tire $y = \frac{29aa}{10}$, par conséquent, Q, (x) P, (y) : : $\frac{13aa}{10}$, $\frac{29aa}{10}$, ou comme treize est à vingt-neuf.

Digitized by Google

Cette propofition m[illegible] clairement qu'un mur qui a des contre-forts réfifte beaucoup plus à l'effort d'une puiffance, quand elle agit dans un fens oppofé aux contre-forts, que lorfqu'elle pouffe du côté des contre-forts mêmes, à caufe de la difference des bras de leviers qui répondent à la bafe.

On remarquera encore que fi dans les revêtements des *fortifications* & des terraffes l'on n'avoit égard qu'à la pouffée des terres, il vaudroit beaucoup mieux faire les contre-forts en-dehors qu'en-dedans; cependant cela ne fe pratique point ainfi, pour ne pas choquer la vue, & pour d'autres raifons qui fe font affez fentir; mais quand il s'agit de foutenir les piédroits d'une voûte, c'eft alors qu'il faut abfolument les placer en-dehors, afin qu'ils foient directement oppofés à la pouffée.

Pour faire voir à quel point un mur qui foutient quelque pouffée, eft capable de réfifter davantage lorfqu'il y a des contre-forts, que quand il n'y en a point, quoique la même quantité de maçonnerie fubfifte de part & d'autre, augmentons l'épaiffeur CD, (*fig.* 285 & 286), de la muraille de toute la maçonnerie qui eft employée dans les contre-forts. Pour cela, je divife la longueur FC, ($2a$) par 5, pour avoir $\frac{2a}{5}$, qui fera l'épaiffeur RC, réduite, qui étant ajoutée avec CD, (*fig.* 287), donnera $\frac{7a}{5}$ pour toute l'épaiffeur RD, ou PX, du nouveau profil YX, qui étant multipliée par la hauteur YP, (b) donne $\frac{7ab}{5}$ pour la valeur du rectangle YX, réuni au poids T, fufpendu dans le milieu V, de la ligne PX. or, fuppofant le point d'appui en X, & une puiffance S, qui tire de R en S, nommant cette puiffance z, on aura dans le cas d'équilibre RX, (b) XV, $\left(\frac{7a}{10}\right)$: : T $\left(\frac{7ab}{5}\right)$, z, qui donne $\frac{49aa}{50} = z$, & comme 49 ne diffère de 50 que d'une unité, nous fuppoferons $aa = z$.

Préfentement, pour comparer la puiffance Q, $\left(\frac{13aa}{10}\right)$ à la puiffance S, on donnera à la feconde le même dénominateur qu'à la première, & pour lors on aura Q, S : : $\frac{13aa}{10}$, $\frac{10aa}{10}$, qui étant réduite, donne Q, S : : 13, 10. On peut conclure de tout ceci, que plus les contre-forts feront longs & plus le bras de levier fera à l'avantage de la puiffance réfiftante; c'eft pourquoi, dans les occafions où l'on peut fe difpenfer de donner une grande épaiffeur aux contre-forts, il vaut mieux étendre fur leur longueur que fur leur épaiffeur, la maçonnerie qu'on leur deftine, afin que l'ouvrage en foit encore plus inébranlable.

PROBLÊME

Ayant un revêtement de terraffe ABCD, (*fig.* 288 & 289,), *& une puiffance* P, *dont la force eft fuppofée beaucoup au-deffus de la réfiftance dont le revêtement eft capable par fon poids, on demande de quelle longueur il faudra faire les contre-forts qu'on voudroit y ajouter, afin que le tout foit en équilibre avec la puiffance.*

Pour bien entendre ce problême, il faut être prévenu que la hauteur CE du revêtement eft fuppofée de 30 pieds, & qu'ainfi, felon la règle générale, la ligne de talus ED doit être de 6 pieds. Or, fi ce revêtement avoit des terres à foutenir, on verra dans la table que la puiffance équivalente à leur pouffée, c'eft-à-dire la puiffance P, eft de 52 pieds 6 pouces 4 lignes, & que pour mettre le revêtement en équilibre avec cette puiffance, il faudroit donner 4 pieds 9 pouces 8 lignes à l'épaiffeur BC du fommet. Par conféquent fi l'on diminuoit cette épaiffeur de quelque chofe, c'eft-à-dire, par exemple, que fi au lieu de lui donner 4 pieds 9 pouces 8 lignes, on ne lui donnoit que 3 pieds, la puiffance étant toujours fuppofée la même, il eft certain que le revêtement ne feroit plus en équilibre, parce que le bras de levier ID feroit raccourci & le poids M diminué, ce qui mettroit la puiffance beaucoup au-deffus de la réfiftance du revêtement. Cependant comme on veut maintenir l'un & l'autre en équilibre, on prend le parti de faire des contre-forts, & la queftion fe réduit à fçavoir quelle longueur il faudra leur donner par rapport à leur épaiffeur, ou à la diftance où ils feront pofés, afin qu'ils fuppléent à l'épaiffeur qu'on a donnée de moins qu'il ne falloit au fommet BC.

Pour cela, nous nommerons BC, ou AE, a; CE, c; ED, d; GA, y; & nous fuppoferons que n marque toute l'épaiffeur AD de la bafe, afin d'avoir $n = a + d$, & que la puiffance P eft toujours exprimée par bf. Cela étant, le poids M fera ac, & le poids N fera $\frac{dc}{2}$; à l'égard du poids L, il feroit exprimé par cy, fi le rectangle FA étoit le profil d'un mur qui régnât fur toute la longueur du revêtement; mais n'étant que celui des contre-forts, il faut (comme nous l'avons dit dans l'article 40.) avoir égard à leur diftance & à leur épaiffeur. Or, fi l'on fuppofe que de l'efpace LMON, qui règne derrière le revêtement, il n'y en ait qu'un quart qui foit occupé par les contre-forts; c'eft-à-dire, que donnant, par exemple, 4 pieds à l'épaiffeur BC, ou EF, de chaque contre-fort, on en laiffe 12 d'intervalle, de C en D, touts les contre-forts pourront être exprimés par $\frac{cy}{4}$, de même que tout le revêtement ABCD, par $ac + \frac{cd}{2}$; il ne s'agit donc plus que de réunir

Digitized by Google

les poids L & N avec le poids M, pour ne faire ensemble qu'un seul poids O, qui fasse le même effet étant suspendu au point I, par rapport au point d'appui D, qu'ils font étant suspendus en H & en K. Pour y parvenir, on sçait qu'il faut multiplier le poids N, $\left(\frac{cd}{2}\right)$ par son bras de levier KD, $\left(\frac{cd}{3}\right)$, de même que le poids L, $\left(\frac{cy}{4}\right)$, par son bras de levier HD, $\left(n+\frac{y}{2}\right)$ & diviser chaque produit par le bras ID, & qu'alors on aura $\dfrac{\frac{cyy+2cny}{8}+\frac{cdd}{3}}{\frac{a+2d}{2}}+ac$, pour la valeur du poids O. Or, multipliant ce poids par son bras de levier ID, on aura un produit égal à celui de la puissance P, (bf), par son bras de levier DQ (c); par conséquent cette équation $\frac{cyy+2cny}{8}+\frac{cdd}{3}+\frac{caa+2cad}{2}=bcf$, d'où effaçant c, & faisant passer du premier membre dans le second, les termes où l'inconnue ne se trouve point, on aura $\frac{yy+2ny}{8}=bf-\frac{aa-2ad}{2}-\frac{dd}{3}$. Si de cette équation on fait évanouir la fraction du premier membre, & qu'on ajoute nn de part & d'autre, pour rendre le premier membre un quarré parfait, on aura $yy+2ny+nn=8bf-4aa-8ad-\frac{8dd}{3}+nn$, d'où extrayant la racine quarrée, & dégageant l'inconnue, il viendra pour dernière équation $y=\sqrt{8bf-4aa-8ad-\frac{8dd}{3}+nn}-n$, qui donne ce que l'on cherchoit.

Pour sçavoir en nombres qu'elle doit être la longueur des contreforts, il faut se rappeller que l'on a supposé que la puissance bf valoit 52 pieds 6 pouces 4 lignes, que a valoit 3 pieds; d, 6, $a+d$ ou n, vaudra donc 9 pieds. Ainsi, en suivant ce qui est enseigné dans la dernière équation, l'on aura $8bf=420$ pieds 2 pouces 8 lignes, $4aa=36$, $8ad=144$, $\frac{8dd}{3}=96$, & $nn=81$. Mais cette équation montre aussi qu'il faut ajouter $8bf$, avec nn, c'est-à-dire; 420 pieds 2 pouces 8 lignes avec 81, pour avoir 501 pieds 2 pouces 8 lignes, & qu'il en faut soustraire $4aa$, $8ad$ & $\frac{8dd}{3}$, ou leur valeur 36, 144, 96, qui font 276, & de la différence, qui est 225 pieds 2 pouces 8 lignes, en extraire la racine quarrée, qu'on trouvera d'environ 15 pieds, de laquelle soustrayant n qui vaut 9 pieds, la différence sera 6 pieds, pour la valeur de y, ou, si l'on veut, pour la longueur qu'il faudra donner aux contre-forts.

Si l'on vouloit que les contre-forts & le revêtement, au lieu d'être en équilibre par leur résistance avec la puissance P, fussent capables de soutenir l'effort d'une autre puissance qui seroit plus forte d'un quart de celle-ci, il faudroit, au lieu de supposer bf égal à 52 pieds 8 pouces, le supposer de 65 pieds 8 pouces, pour lors les contre-forts auront 9 pieds 6 pouces 4 lignes de longueur, & non pas 6 pieds.

Nous venons de supposer que l'espace LMNO, (*fig.* 289.) qui règne derrière le revêtement, étoit rempli par un quart de maçonnerie, & par trois quarts de terre, parce que l'intervalle AB, d'un contre-fort à l'autre, est triple de l'épaisseur BC de chaque contre-fort, & c'est pour cela que nous avons divisé la longueur EB par 4, parce qu'en effet la ligne AC, qui vaut quatre parties égales, peut être regardée comme le dénominateur d'une fraction, dont le numérateur est égal à la partie BC, qui est un quart de toute la ligne AC; mais si l'on vouloit que les contre-forts fussent plus près les uns des autres, en sorte qu'ils ne fussent éloignés, par exemple, que du double de leur épaisseur, pour lors l'étendue qu'occuperont touts les contre-forts, fera à celle qui règne entre les deux parallèles LM & NO, comme 1 est à 3; ce qui fait voir qu'au lieu de diviser la longueur inconnue des contre-forts, c'est-à-dire, y, par 4, il ne faudroit la diviser que par 3, ou par 2, si l'on vouloit que les contre-forts ne fussent distants les uns des autres que d'un intervalle égal à leur épaisseur. Enfin, si l'on vouloit que l'étendue occupée par les contre-forts fût à tout l'espace renfermé par les parallèles, comme 2 est à 5, il faudroit multiplier y par 2, & le diviser ensuite par 5, parce qu'alors on aura $\frac{2y}{5}$, qui exprimera la réduction des contreforts; or, comme 5 marque tout l'espace renfermé entre les parallèles, & 2 celui qui est occupé par les contre-forts; si l'on retranche 2 de 5, il restera 3, & les nombres 2 & 3 marqueront le rapport de l'épaisseur des contre-forts à leur distance. Il est bon de faire attention à ceci, quoique ce ne soit qu'une bagatelle, parce que dans le problème suivant, où nous chercherons quel doit être le rapport de l'épaisseur des contre-forts à leur distance, cela pourra nous servir.

PROBLÊME

Ayant déterminé la longueur AG (fig. 288.), des contre-forts, l'épaisseur BC du revêtement, & sa ligne de talus ED, on demande quelle épaisseur il faudra donner aux contre-forts par rapport à la distance où il faudra les éloigner les uns des autres, pour que toute la maçonnerie soit en équilibre avec la puissance P, qui tireroit de C en Q.

On suppose encore ici, comme on l'a fait ail-

Digitized by Google

leurs, que la puissance P est beaucoup au-dessus de la résistance dont le revêtement ABCD est capable par son poids, & qu'ainsi il faut faire des contre-forts pour donner au revêtement la force qui lui manque. Or, comme dans le problême précédent, nous avons cherché quelle longueur il falloit donner à ces contre-forts pour rencontrer le point d'équilibre; ici l'on suppose que cette longueur a été déterminée, & qu'il s'agit seulement de sçavoir quel rapport il doit y avoir de l'épaisseur des contre-forts à leur distance, afin qu'ils composent ensemble un massif suffisant pour rendre le revêtement capable de soutenir l'effort de la puissance.

Ayant nommé GA, h; BA, c; AE, a; ED, d; AD, n; c'est-à-dire, $n = a + d$, & la puissance P, bf, comme à l'ordinaire, on aura $\frac{cd}{2}$ pour le poids N, & ac pour le poids M; quand au poids L, comme il ne doit exprimer qu'une partie du rectangle GFBA, on ne peut pas dire que ch soit la valeur de ce poids, parce que ch doit être divisé par une certaine grandeur qui détermine le rapport de l'épaisseur des contre-forts avec leur intervalle. Comme on ne connoit pas cette grandeur, nous la nommerons x, & pour lors le poids L sera $\frac{ch}{x}$. Présentement si l'on réunit les trois poids L. M. N. en un seul O, & qu'on le multiplie par le bras de levier ID, on aura un produit égal à celui de la puissance P, par son bras de levier DQ, qui donnera cette équation $\frac{chh + 2cnh}{2x} + \frac{aac + 2adc}{2} + \frac{cdd}{3} = bfc$. Je n'expliquerai point ici les opérations qui ont servi à former cette équation, parce qu'elles sont les mêmes que celles de la proposition précédente: il suffira seulement de dire que pour avoir la valeur de l'inconnue x, il faut d'abord effacer c de toutes parts, & faire passer $\frac{aa + 2ad}{2} + \frac{dd}{3}$ du premier membre dans le second, afin d'avoir $\frac{hh + 2nh}{2x} = bf - \frac{aa - 2ad}{2} - \frac{dd}{3}$ d'où faisant évanouir la fraction du premier membre, il viendra $hh + 2nh = 2xbf - xaa - 2xad - \frac{2xdd}{3}$. Or, si l'on divise cette équation par $2bf - aa - 2ad - \frac{2dd}{3}$, elle sera changée en celle-ci, $\frac{hh + 2nh}{2bf - aa - 2ad - \frac{2dd}{3}} = x$, qui donne la valeur de x.

Supposant que la puissance P soit de 66 pieds, que GA, ou h, soit de 7 pieds; ED, ou d, de 6; AE, ou a, de 3, on aura 9 pour la valeur de n. Cela posé, le dividende de l'équation précédente sera 175, & le diviseur sera 63. Ainsi, faisant la division, on aura pour quotient $2 + \frac{7}{9}$, ou, ce qui est la même chose, $\frac{25}{9} = x$, c'est-à-dire, qu'il faut diviser ch par $\frac{25}{9}$; mais comme $\frac{\frac{ch}{25}}{9}$ est la même chose que $\frac{9ch}{25}$, on voit que supprimant ch, qui est inutile, & retranchant le numérateur du dénominateur, il vient $\frac{9}{16}$, qui marque le rapport de l'épaisseur qu'il faut donner aux contre-forts, avec l'intervalle dont ils doivent être éloignés les uns des autres, c'est-à-dire, par exemple, que si l'on donnoit 4 pieds $\frac{1}{2}$ d'épaisseur aux contre-forts, il faudroit les construire à 8 pieds les uns des autres.

PROBLÊME

Ayant déterminé la longueur GA, (fig. 288.), *des contre-forts, leur épaisseur & leur distance, de même que la ligne de talus* ED, *& la hauteur* CE, *l'on demande quelle épaisseur il faudra donner au sommet* BC *du revêtement, pour qu'il soit en équilibre, par son poids, avec une puissance qui tireroit de* C *en* Q.

Nous nommerons GA, h; ED, d; la hauteur CE, c; l'épaisseur BC, ou AE, x; & la puissance, bf comme à l'ordinaire. Or, comme on suppose que l'espace occupé par les contre-forts, est à toute l'étendue LMNO, comme 2 est à 5; la réduction des contre-forts, on si l'on veut, la valeur du poids L sera donc $\frac{2hc}{5}$, le poids M sera xc, & le poids N, $\frac{cd}{2}$. Présentement, si l'on réunit ces trois poids dans un seul O, & qu'on multiplie ensuite ce poids par le bras ID, l'on aura, comme ci-devant, un produit égal à celui de la puissance P, par son bras de levier DQ, & par conséquent cette équation $\frac{xxc}{2} + xcd + \frac{2xhc}{5} + \frac{hhc}{5} + \frac{2hdc}{5} + \frac{ddc}{3} = bfc$, d'où faisant passer du premier membre dans le second les termes où l'inconnue ne se trouve point, & divisant le tout par c, l'on aura $\frac{xx}{2} + xd + \frac{2xh}{5} = bf - \frac{hh}{5} - \frac{2hd}{5} - \frac{dd}{3}$. Mais si l'on suppose $n = d + \frac{2h}{5}$, on aura $nx = dx + \frac{2hx}{5}$, & mettant nx à la place de sa valeur, dans l'équation, & multipliant le tout par 2, pour faire évanouir la fraction $\frac{xx}{2}$, elle sera changée en celle-ci, $xx + 2nx = 2bf - \frac{2hh}{5} - \frac{4dh}{5} - \frac{2dd}{3}$, à laquelle ajoutant nn de part & d'autre, il viendra $xx + 2nx + nn = 2bf + nn - \frac{2hh}{5} - \frac{4dh}{5} - \frac{2dd}{3}$.

Digitized by Google

ôt, si de cette équation l'on extrait la racine quarrée, & qu'on dégage ensuite l'inconnue, on aura cette dernière équation,

$x = \sqrt{2bf + nn - \frac{2hh}{5} - \frac{4dh}{5} - \frac{2dd}{3}} - n$, qui donne ce que l'on cherche.

Si l'on suppose que la puissance bf soit de 55 pieds, que GA (h) soit de 5, & la ligne de talus ED, de 4, on n'aura qu'à faire les mêmes opérations par les nombres que celles qui sont indiquées dans la dernière équation, & l'on trouvera que l'épaisseur BC, ou AE, doit être de 4 pieds 5 pouces 4 lignes, pour que le revêtement, joint aux contre-forts, soit en équilibre avec la puissance.

Après qu'on aura trouvé le point d'équilibre au sujet de quelques-uns des problêmes précédents, on pourra mettre le revêtement & les contre-forts au-dessus de la poussée des terres, soit en donnant un peu plus d'épaisseur au sommet, ou en augmentant la ligne de talus, ou la longueur des contre-forts; je n'en donne point d'exemple, parce que ceci peut se faire sans aucune difficulté.

Examen des différentes figures qu'on peut donner à la base des contre-forts.

On a insinué, au commencement de cet article, qu'il falloit avoir égard à la figure qu'il convenoit de donner à la base des contre-forts, selon les différents usages des murs auxquels ils seroient appliqués. Comme c'est ici l'endroit d'en examiner toutes les circonstances, voici ce qui m'a paru qu'on pouvoit dire sur ce sujet.

Quand il s'agit des murs qui ne soutiennent aucune poussée, comme sont ceux de clôture, & qu'on juge à propos d'y faire des contre-forts, il semble qu'il est assez indifférent de donner à leur base telle figure qu'on voudra, parce que, dans ce cas, les contre-forts ne servent guère qu'à donner plus d'assiette aux murs; comme on a coutume de faire leur base rectangulaire, il ne sera pas mal de suivre l'usage, c'est pourquoi nous ne nous y arrêterons point.

Mais quand les contre-forts sont appliqués derrière des revêtements qui doivent soutenir des terres & autres poids considérables, la base qui convient le mieux est de la faire comme ECDF, (*fig.* 290.), c'est-à-dire de lui donner plus de largeur à la queue CD, qu'à la racine EF, parce que le centre de gravité au lieu d'être dans le milieu de sa longueur, comme au rectangle AB, sera plus éloigné du point d'appui, par conséquent le bras de levier qui répond au poids, devenant plus long, le revêtement sera capable d'une plus grande résistance qu'auparavant, avec la même quantité de maçonnerie. Si j'ai supposé rectangulaire la base des contre-forts, qui ont eu lieu dans les propositions précédentes, ce n'est pas que j'aie voulu montrer qu'il falloit la faire ainsi, ça été seulement pour agir avec plus de simplicité.

Si les contre-forts sont en-dehors, c'est-à-dire opposés à la poussée de la puissance qui agit; comme aux piédroits des voûtes, il faut au contraire faire leurs bases plus larges à la racine qu'à la queue, comme IHGK, parce que le centre de gravité sera plus éloigné du point d'appui que le bras de levier, qui répond au poids, & se trouvera encore allongé, comme dans le cas précédent, mais dans un sens contraire, ce qui donnera beaucoup plus de force aux piédroits & aux contre-forts. Je ne parle pas de plusieurs autres figures qu'on pourroit donner à la base des contre-forts, pour fortifier encore davantage les revêtemens, parce que ces figures dépendroient de certaines courbes qu'il seroit bien difficile de faire entendre non-seulement aux maçons, mais même à ceux qui les dirigent; j'ai de la répugnance, aussi bien qu'eux, pour tout ce qui n'est pas d'une utilité essentielle, sur-tout dans les choses qui demandent d'être exécutées par des voies simples.

Mais pour juger exactement de la résistance dont les revêtements peuvent être capables, par rapport à la figure qu'on donnera à leurs contreforts, nous supposerons que le profil LY, (*fig.* 290 & 291.), appartient à trois revêtements différents, dont le premier auroit tous ses contre-forts comme AB; le second, comme CF; & le troisième, comme HK; que ces contre-forts sont égaux en superficie, & que par conséquent la quantité de maçonnerie est égale pour chacun des revêtements. Cela posé, remarquez que dans le rectangle AB, le centre de gravité est au point O, au milieu de la longueur LR, (par l'article 1er) qui répond aussi au profil; mais qu'il n'en est pas de même de l'autre plan CF, puisque pour avoir son centre de gravité, (selon l'article 10) il faut diviser la ligne LR en trois également; ensuite couper la partie du milieu MQ au point N, de manière que NM soit à NQ, comme EF est à CD. Or, ayant fait CD, double de EF, NQ sera double de NM, par conséquent le point N sera le centre de gravité; mais dans le profil, le poids qui exprimera le contre-fort, pèsera plus en N qu'en O, dans la raison de NZ à OZ, qu'on doit regarder comme des bras de levier dont le point d'appui est en Z, par conséquent le contre-fort CF résistera plus que AB, dans la raison des lignes NZ & OZ.

Cependant le contre-fort CF résistera encore bien davantage que HK, si la ligne GK est double de HI; car pour lors MP sera double de PQ, parce que le centre de gravité sera au point P, & le poids qui y sera suspendu ne pèsera pas tant que s'il étoit en O, & encore moins que s'il étoit en N, dans la raison que PZ sera plus petit que NZ.

Il suit de ce que l'on vient de dire, que plus les lignes égales CD & GK seront plus grandes que EF & HI, plus le contre-fort CF aura sa résistance au-dessus de HK, quand les bases de ces deux contre-forts seront égales en superficie.

Voulant exprimer d'une manière générale la ré-

Digitized by Google

ſiſtance dont chacun des trois revêtements eſt capable, nous nommerons RV, a; VZ, d; VY, c; RZ, q; LR, h; & le tiers de la même ligne LR, n, on aura $\frac{aac + 2acd}{2} + \frac{cdd}{3}$ pour le rectangle RY, & le triangle de talus réuni au tour du point T, multiplié par le bras de levier TZ. D'un autre côté, ch exprimera la valeur du rectangle des contre-forts; & ſi l'on ſuppoſe que, (ſelon l'article 46). la maçonnerie de ces contre-forts occupe un tiers de l'eſpace qui eſt entre la queue & la racine, on aura $\frac{ch}{3}$ pour la valeur des contre-forts réduite, qu'il faut multiplier par les bras de levier QZ, $\left(\frac{3q + 3n}{2}\right)$ NZ, $\left(\frac{3q + 5n}{3}\right)$ & PZ, $\left(\frac{3q + 4n}{3}\right)$, dont les produits ſeront $\frac{3chq + 3chn}{6}$, $\frac{3chq + 5chn}{9}$, $\frac{3chq + 4chn}{9}$, qu'il faudroit diviſer par TZ, pour réunir chaque poids au point T; mais comme ces grandeurs doivent être enſuite multipliées par la même ligne TZ, quand on voudra former les équations des poids & des puiſſances par leur bras de levier, on ſe contentera d'ajouter chacun de ſes produits avec $\frac{aac + 2acd}{2} + \frac{ddc}{3}$. Ainſi, nommant x la puiſſance qui ſera en équilibre avec le premier revêtement des contre-forts AB, l'on aura $\frac{aa + 2ad}{2} + \frac{dd}{3} + \frac{3hq + 3hn}{6} = x$; nommant y, celle du revêtement dont les contre-forts ſeront comme CF, on aura $\frac{aa + 2ad}{2} + \frac{dd}{3} + \frac{3hq + 5hn}{9}$, $= y$; enfin, nommant z, la puiſſance qui eſt en équilibre avec la réſiſtance du revêtement, dont les contre-forts ſont comme HK, l'on aura $\frac{aa + 2ad}{2} + \frac{dd}{3} + \frac{3hq + 4hn}{9} = z$; par conſéquent ſi l'on donne des valeurs en nombre aux lignes qui ſont exprimées par les lettres qui compoſent les premiers membres des équations précédentes, il ſera aiſé de connoître le rapport des trois puiſſances x, y, z, qui ſera voir de combien ces revêtements ont plus de force les uns que les autres.

Il ſuit, de tout ce que l'on vient de dire, que ſi l'on veut faire des revêtements qui ayent la même hauteur, & des pouſſées égales à ſoutenir, pour les mettre en équilibre, on ſera contraint de donner plus d'épaiſſeur au ſommet de ceux qui auront leurs contre-forts comme HK, que s'ils les avoient comme CF.

Je ne ſçais par quelle raiſon on fait ordinairement les contre-forts des revêtements des *fortifications* plutôt comme HK, que comme CF, ſi ce n'eſt pour les lier davantage à la muraille, puiſque ſi l'on en excepte ce motif, qui eſt de conſéquence, ſur-tout quand on a pas de bons matériaux, on ne peut pas douter qu'il ne faille beaucoup plus de maçonnerie, ſelon la première manière, que ſelon la ſeconde, pour faire le même effet. Il y a des perſonnes qui veulent que ce ſoit pour diminuer la pouſſée des terres; mais c'eſt une erreur, puiſqu'elles agiront de même, de quelque façon que les contre-forts ſoyent, comme il eſt aiſé de le prouver; d'autres prétendent que c'eſt afin qu'ils ſoutiennent plus longtemps la violence du canon quand on bat en brèche, & qu'ils empêchent que la chemiſe d'un ouvrage ne ſoit pas ſitôt ruinée, cette raiſon n'eſt pas meilleure que la précédente, comme on le va voir.

Suppoſons que la muraille ait été ruinée juſqu'à la racine des contre-forts, on ſçait bien que quand les batteries des aſſiégeants en ſont-là, les contre-forts ne ſont pas un petit obſtacle à l'avancement de la brèche, puiſqu'ayant moins de priſe que le reſte, ce n'eſt pas ſans difficulté que l'ennemi parvient à la raſer au point de rendre la brèche impraticable. Or, la queſtion ſe réduit à ſçavoir lequel des deux contre-forts CF, ou HK, ſoutiendra plus longtemps le choc des boulets. Pour en juger, nous les examinerons comme s'ils étoient détachés du revêtement.

On ne peut pas diſconvenir que la face FH, (*fig.* 292 & 293.), étant celle qui ſe préſente à l'ennemi, ne ſoit plutôt détruite que l'autre BC, parce que les angles aigus F & H ont peu de ſolidité, & comme ce qui reſtera du contre-fort va toujours en diminuant vers la queue, l'ébranlement augmentant à meſure que les premières parties ſeront détachées, la deſtruction totale ſera bientôt achevée.

Il n'en eſt pas de même ſelon l'autre figure; car comme la face BC préſente un plus petit front, elle ſera moins en priſe, & les angles obtus P & C ſe ſoutiendront davantage que les autres F & H. D'ailleurs, les faces AB & BC ne ſe repréſentant que de biais, le boulet ne les choquera point avec ſa force abſolue. Ainſi la deſtruction ne pourra ſe faire que ſucceſſivement, à meſure que les parties qui ſont immédiatement derrière la ligne BC, ſeront détruites; & je ne doute nullement que s'il faut 40 coups de canon pour raſer le contre-fort EH, il n'en faille plus de 60 pour le contre-fort AC. Or, comme il arrivera la même choſe à tous les autres qui accompagneront ce dernier dans l'étendue de la brèche, on ne peut pas conteſter qu'un revêtement dont les contre-forts ſont plus épais à la queue qu'à la racine, ne ſe ſoutienne bien plus longtemps que s'ils étoient faits comme on les pratique ordinairement. Au reſte, je ne veux rien décider abſolument là-deſſus; j'expoſe mes réflexions; on en fera l'uſage qu'on jugera à propos; ce que je pourrois dire pour juſtifier ce que j'avance quelquefois, qui n'eſt pas conforme à l'uſage, c'eſt que je ne rapporterai rien qui ne ſoit établi ſur des démonſtrations.

Pour lier cette diſſertation avec les propoſitions de

Digitized by Google

de ce chapitre, il est à propos de faire remarquer que, soit qu'on se serve des contre-forts CF, (*fig.* 290.) ou comme HK, on résoudra tous les problèmes précédents de la même façon que si ces contre-forts étoient comme AB, puisqu'il n'y aura d'autre différence que dans la situation du centre de gravité : c'est pourquoi, quand ils seroient comme CF, il faudra multiplier la superficie des contre-forts par la ligne NZ, & quand on les fera comme HK, il faudra la multiplier par PZ, & non pas par OZ, à cause que le bras de levier est augmenté dans le premier cas, & diminué dans le second ; à cela près, tout le reste se fera comme il a été enseigné.

M. Delorme me voyant travailler à cet ouvrage, me dit qu'ayant démoli dans la dernière guerre plusieurs places du duc de Savoie, entre autres, Pignerol, Verceil, Yvrée, & Veruë, il avoit remarqué que tous les contre-forts des revêtements de ces places étoient liés ensemble par une arcade qui alloit se terminer à la hauteur du cordon, & qu'au-dessus des arcades & des contre-forts, il régnoit une espèce de languette sur laquelle reposoit la plus grande partie des terres du parapet. Cela lui a fait penser que, pour fortifier le revêtement contre la poussée des terres, & l'effet du canon, & pour empêcher que la brèche ne se fit si-tôt, on pourroit, dans l'entre-deux des contre-forts, faire une arcade qui, régnant sur toute leur longueur, contribueroit beaucoup à rendre le revêtement plus solide, sans être obligé de lui donner tant d'épaisseur au sommet, sur-tout quand il s'agiroit d'une hauteur de rempart considérable. Son dessein seroit, en ce cas, que, faisant ces arcades en plein ceintre, la hauteur sous la clef fût environ des deux tiers de toute la hauteur du revêtement ou des contre-forts, depuis la retraite jusqu'au cordon. L'avantage de cette construction est que l'ennemi, après avoir ruiné la chemise, seroit encore non-seulement dans la nécessité de battre les contre-forts, mais aussi de détruire les arcades, qui feroient un grand obstacle à l'éboulement des terres & à l'avancement de la brèche; de sorte qu'à le bien prendre, il auroit deux revêtements pour un à ruiner.

Je viens d'apprendre que M. Duvivier, ingénieur en chef de Charlemont, a proposé depuis peu un nouveau système de revêtement, dans lequel il employe quatre arcades l'une sur l'autre, pour lier les contre-forts; & par-là le revêtement devient si solide, qu'il suffit de lui donner trois pieds d'épaisseur sur la retraite comme au sommet, parce qu'il est fait à-plomb devant & derrière, sans doute pour ne point exposer le parement aux injures de l'air, qui est une précaution que j'approuverai toujours, malgré tout ce que j'ai pu dire en faveur des talus. Comme ce n'a été que dans l'esprit d'une théorie qui ne doit rien laisser échapper de tout ce qui mérite quelqu'attention, j'ai toujours entendu que, quand il seroit question d'élever des murs, on ne doit point se servir de mes remarques au préjudice des attentions qu'on doit avoir dans la pratique, par rapport à la qualité des matériaux qu'on employe, & aux autres circonstances inséparables de l'objet que l'on a en vue. Pour tout dire en un mot, quand on aura occasion de donner beaucoup de talus à un mur, sans qu'il devienne contraire à sa durée, on ne doit point y manquer, parce qu'il faudra moins de maçonnerie ; mais, si l'on s'apperçoit qu'il puisse devenir nuisible dans la suite, il vaut mieux lui en donner moins, & ne point s'embarrasser si l'on employe plus de matériaux : il arrivera toujours que, si l'on perd d'un côté, l'on gagnera de l'autre.

Je prévois que bien des gens qui ne jugent des choses que superficiellement, & même souvent sans les entendre, diront peut-être, après avoir lu ce que je viens d'écrire, que j'aurois pu me dispenser de prendre tant de peine pour développer un sujet sur lequel on sçait à quoi s'en tenir depuis longtemps, puisque je ne dois point ignorer que M. de Vauban a donné un profil qui convient à toutes sortes de remparts. Je ne disconviens pas que ce profil ne soit bien imaginé ; mais qu'il me soit permis de demander si l'on a quelque certitude de la justesse de ses dimensions; car, comme il n'est établi sur aucun principe démontré, il pourroit bien n'être pas si juste que l'on se l'est imaginé : ce n'est pas, au reste, que je veuille en diminuer le mérite ; je fais trop de cas de tout ce qui vient de son illustre auteur, pour m'émanciper dans une censure qui me siéroit mal; mais, comme le respect qu'on doit à la mémoire des grands hommes, ne nous oblige point à recevoir aveuglément tout ce qui vient d'eux, je vais faire un parallèle du profil général de M. de Vauban avec les règles que je viens d'établir.

Parallèle du profil général de M. de Vauban avec les règles des chapitres précédents.

M. de Vauban s'étant apperçu que les anciens ingénieurs n'étoient point d'accord sur les dimensions qu'il falloit donner aux revêtements de maçonnerie, les uns les faisant d'une épaisseur extraordinaire, & les autres leur donnant à peine celle qu'il falloit pour soutenir le poids des terres, établi un profil général accommodé à toutes sortes de hauteurs de remparts, depuis dix pieds jusqu'à quatre-vingt ; & quoiqu'il soit assez connu de ceux qui s'appliquent aux *fortifications*, il m'a paru que je ne ferois pas mal d'en donner l'explication, telle qu'on la tient de M. de Vauban lui-même, avant que d'entrer dans aucun détail, afin qu'on puisse vérifier mes observations, sans être obligé d'aller chercher ce profil ailleurs.

1°. Dans les pays où la maçonnerie est fort bonne, on peut fixer l'épaisseur au sommet à quatre pieds & demi; mais, dans les lieux où elle ne le fera pas, il faudra l'augmenter jusqu'à cinq pieds

Digitized by Google

six pouces, & même plus, si elle est fort mauvaise.

2°. Que les contre-forts des angles saillants doivent être redoublés & ébrasés de part & d'autre, par rapport aux lignes droites qui forment ces angles. (*fig.* 294.).

3°. Qu'ils feront toujours élevés à-plomb à l'extrémité & par les côtés, & bien liés au corps de la place.

4°. Que les contre-forts feroient élevés aussi haut que le cordon ; ils feroient encore meilleurs, si on leur donnoit deux pieds de plus pour le soutien du parapet.

5°. Que, dans les ouvrages où le revêtement n'est élevé qu'à moitié ou aux trois quarts du rempart, & le surplus en gazons de placage, il faudra régler son épaisseur, comme s'ils devoient être élevés en maçonnerie jusqu'au sommet du rempart. Par exemple, si on élevoit quinze pieds en gazons au-dessus du revêtement, il faudroit augmenter l'épaisseur au sommet de trois pieds, avec cinq qu'elle auroit déja, pour en avoir huit à la naissance du gazon.

6°. Qu'il faut augmenter la grandeur & la solidité des contre-forts à proportion de l'élévation du revêtement. Par exemple, si le revêtement a trente-cinq pieds de haut, sçavoir, vingt en revêtement, & quinze en gazons, il faudra y faire les contre-forts qui ont été réglés par le profil, de trente-cinq pieds de haut, & que le revêtement ait la même épaisseur à vingt pieds de haut, comme s'il en avoit trente-cinq.

7°. Que, dans les endroits où l'on fera des cavaliers, comme à Maubeuge, il faudra augmenter le sommet du profil d'un demi-pied d'épais pour chaque cinq pieds que le cavalier sera élevé au dessus du revêtement, & la solidité des contre-forts à proportion ; ce qui doit s'entendre des gros revêtements de la place, & non pas de ceux que l'on fait quelquefois aux cavaliers, & seulement quand le pied du cavalier approche de trois à quatre toises du parapet.

8°. Que les deux dernières colonnes de la table portent en toises, pieds & pouces cubes, ce que chaque toise courante de touts ces différents profils contient, réduction faite des contre-forts.

9°. Que ces profils ne sont proposés que pour la maçonnerie qui doit soutenir de grands poids de terre nouvellement remuée, & non pas celle qu'on endosse contre la terre-vierge, qui ne l'a pas encore été, comme sont la plupart des revêtements de fossé.

M. de Vauban rapporte à la suite de cette explication une table composée de plusieurs colonnes, où les dimensions de chaque profil particulier qu'on voit contenu dans la figure, sont rapportées & proportionnées à ce qu'il dit, au poids des terres qu'ils auront à soutenir, & pour en marquer la bonté, il ajoute qu'on l'a expérimenté sur plus de 500000 toises cubes de maçonnerie bâties à 150 places qui ont été fortifiées par les ordres de Louis-le-Grand.

TABLE des dimensions contenues au profil général de M. de Vauban.

Hauteur des profils ou revêtemens	Epaisseur des revêtemens au sommet.	Epaisseur des revêtemens sur la retraite.	Distance du milieu d'un contrefort à l'autre.	Distance du milieu d'un contrefort à l'autre.	Longueur des contreforts.	Epaisseur des contreforts à la racine.	Epaisseur des contreforts à la queue.		Solidité de la maçonnerie par toises courantes, les contreforts étant de 18 pieds en 18 pieds.				Solidité de la maçonnerie par toises courantes, les contreforts étant de 15 pieds en 15 pieds.			
Pieds.	Pieds.	Pieds.	Pieds.	Pieds.	Pieds.	Pieds.	Pie.	pouc.	Pie.	Pouc.	Lig.	Poi.	Pie.	pou.	li.	po.
10	5	7	18	15	4	3	2	0	2	0	11	1	2	1	1	4
20	5	9	18	15	6	4	2	8	4	5	0	5	4	5	9	4
30	5	11	18	15	8	5	3	4	8	3	3	1	8	5	1	4
40	5	13	18	15	10	6	4	0	13	2	6	2	14	0	2	8
50	5	15	18	15	12	7	4	8	19	3	8	10	20	4	2	8
60	5	17	18	15	14	8	5	4	27	1	10	2	29	6	2	8
70	5	19	18	15	16	9	6	0	36	3	9	4	39	3	4	0
80	5	21	18	15	18	10	6	8	47	4	5	4	51	2	8	0

Touts les revêtements depuis 10 pieds jusqu'à 80 sont supposés avoir pour talus la cinquième partie de leur hauteur, comme on en peut juger par la figure générale. Quoique la plupart des ingénieurs trouvent ce talus trop grand, M. de Vauban l'a pourtant suivi dans toutes les places qu'il a fait bâtir ; &, comme il y a apparence qu'il n'ignoroit pas les raisons qu'on a aujourd'hui d'en donner moins, il faut croire qu'il ne les a pas jugées assez fortes pour y avoir égard.

Digitized by Google

Pour ne pas se méprendre dans l'usage de cette table, j'ajouterai, au sujet des contre-forts, que M. de Vauban propose de les faire de 18 pieds en 18 pieds, comme on le voit dans la quatrième colonne, ou bien de 15 pieds en 15 pieds, comme il est marqué dans la cinquième; c'est-à-dire, que, si l'on estimoit que le revêtement d'un des profils dont on voudroit se servir, ne fût point assez solide pour soutenir le poids des terres, au lieu de donner 18 pieds du milieu d'un contre-fort à l'autre, on n'en donneroit que 15. Apparemment que son dessein a été qu'on en usât ainsi, lorsque le revêtement auroit à soutenir quelque chose de plus que le rempart ordinaire, par exemple, un cavalier ou quelque retranchement, puisque, dans les *fortifications* de Landau, de Neuf-Brisac, de Béfort, &c. il les a mis à la distance de 18 pieds; mais, d'une façon comme de l'autre, il donne toujours les mêmes dimensions aux contre-forts; c'est-à-dire, que, soit qu'on les fasse de 15 pieds en 15 pieds ou de 18 en 18, ils ont la même longueur & la même épaisseur à la racine qu'à la queue, comme on le voit dans la table.

Comme il entre plus de maçonnerie dans les revêtements dont les contre-forts sont de 15 pieds en 15 pieds, que dans ceux où ils sont de 18 en 18, il a donné les deux dernières colonnes de la table; dans la pénultième, on trouve, en toises, pieds & pouces cubes, (comme il l'a dit dans le huitième article de son explication) la valeur d'une toise courante des revêtements, y compris les contre-forts réduits, lorsqu'ils sont de 18 pieds en 18 pieds; & la dernière est aussi la valeur d'une toise courante des mêmes revêtements, lorsqu'ils ne sont que de 15 en 15 pieds: mais on remarquera que cette valeur de la toise courante, dans l'une & l'autre colonne, ne doit être comptée que pour la maçonnerie des revêtements au-dessus de la retraite, parce qu'il n'y est pas question des fondements, à cause que la différence du terrein peut les rendre plus profonds dans un endroit que dans l'autre.

On remarquera encore que, selon ce qui est rapporté dans la septième & huitième colonne, aussi bien qu'au profil général, touts les contre-forts sont plus épais à la racine qu'à la queue, & que cette épaisseur de la queue est les deux tiers de celle de la racine, laquelle va toujours en augmentant d'un pied, à mesure que la hauteur des revêtements augmente de 10, & que la longueur des mêmes contre-forts augmente de 2 pieds, en suivant encore la proportion des hauteurs.

Aux contre-forts dont j'ai parlé, j'ai supposé que la racine GK (*fig.* 190.) étoit double de la queue HI, parce que, voulant les disposer dans un sens contraire, comme au contre-fort CF, pour les raisons que j'ai données, il m'a paru qu'il valoit mieux faire la ligne EF moitié de CD, que si elle en étoit les deux tiers, à cause que, (selon l'article 50) plus la queue des contre-forts sera au dessus de la racine, plus le revêtement aura de force; c'est pourquoi je n'ai pas suivi la pratique de M. de Vauban.

Si l'on prend garde à la seconde colonne de la table, on verra que les revêtements, à quelque hauteur qu'on veuille les faire, doivent toujours avoir cinq pieds au sommet; ainsi ils ne sont augmentés d'épaisseur que sur la retraite, de la quantité dont la ligne de talus devient plus grande à mesure que l'élévation est plus considérable; ce qui ne rendroit pas ces revêtements proportionnés à la poussée qu'ils ont à soutenir, si ce défaut n'étoit réparé en partie par l'augmentation qu'on doit faire aux contre-forts, selon ce qui est dit dans le sixième article de l'explication. Mais voilà le profil général suffisamment détaillé; passons au parallèle que je me suis proposé.

Quand on est accoutumé d'agir selon les principes mathématiques, on se fait aisément des difficultés; à moins que l'évidence ne règne dans tout ce que l'on nous donne pour juste, l'esprit n'est point satisfait; & ce qui paroît indubitable aux yeux de tout le monde, donne souvent des grands sujets d'inquiétude aux géomètres. J'ai été longtemps dans cette disposition à l'occasion du profil général de M. de Vauban. Ce profil, me suis-je dit plusieurs fois, doit être bon, puisque l'on s'en est toujours servi avec succès: cela vient-il de ce que les revêtements qu'on y propose, sont en équilibre avec la poussée des terres? ou seroit-ce à cause qu'ils sont tellement au dessus de cette poussée, qu'il ne peut jamais leur arriver d'être renversés? Si c'en est la raison, on employe peut-être sans le sçavoir une grande quantité de maçonnerie superflue; si, au contraire, ils n'ont que les dimensions qui leur conviennent, pour être un peu au-dessus de la poussée des terres, on ne peut pas se hasarder à élever sur un rempart, comme on le fait quelquefois, des cavaliers, des retranchements, ou quelqu'autre ouvrage pour se couvrir contre les commandements, parce que le revêtement se trouvant trop foible pour soutenir cette nouvelle charge, pourroit culbuter dans le fossé, comme cela n'est pas sans exemple. Ces réflexions me faisoient sentir qu'il falloit sçavoir calculer la poussée des terres, pour y proportionner les revêtements, quand on vouloit les construire, ou bien pour sçavoir de quelle force ils étoient capables, après qu'étant une fois construits, on vouloit en augmenter la charge. Or, comme c'est-là ce que nous nous proposons d'examiner ici, nous nous attacherons aux six premiers revêtements du profil général, parce qu'il y a apparence qu'il en sera des autres qui le suivent, comme de ceux-ci, & nous commencerons par chercher quelle est la puissance avec laquelle chacun d'eux doit être en équilibre, en leur supposant les mêmes dimensions qui leur répondent dans la table.

Faisant abstraction de la petite muraille CN, (*fig.* 295), à laquelle nous n'aurons point d'égard,

Digitized by Google

parce qu'elle est toujours la même dans chaque profil, & que d'ailleurs elle n'est plus gueres d'usage, nous nommerons l'épaisseur AC ou BD, a; la hauteur CD, c; la ligne de talus DE, d; la longueur GB des contre-forts, h; la distance KE du centre de gravité des contre-forts au point d'appui, n; & le rapport de l'espace qu'[illegible] chaque contre-fort à l'intervalle où ils sont [illegible]ilieu de l'un au milieu de l'autre, sera exprimé par $\frac{p}{q}$.

Cela posé, si l'on multiplie ch par $\frac{p}{q}$, l'on aura $\frac{pch}{q}$ pour la valeur des contre-forts réduite, laquelle étant multipliée par le bras de levier EK, (n), il viendra $\frac{pchn}{q}$; multipliant de même le poids K, $\left(\frac{dc}{2}\right)$ par son bras de levier ME, $\left(\frac{2d}{3}\right)$ & le poids Q, (ac) par le sien LE, ajoutant ces trois produits ensemble, on aura $\frac{pchn}{q}+\frac{2acd+aac}{2}+\frac{cdd}{3}$, pour la valeur des poids P, Q, R, réunis au point L, & multipliée par le bras de levier LE, (selon l'art. 22) égale au produit du bras de levier AB, ou ES, par la puissance que l'on cherche, laquelle étant nommée x, donne, en effaçant c, $\frac{phn}{q}+\frac{2ad+aa}{2}+\frac{dd}{3}=x$, qui est une équation générale qui conviendra à tel profil de revêtement que l'on voudra, puisqu'il ne faudra avoir égard qu'à la valeur des lettres.

Voulant appliquer cette équation à un revêtement de 20 pieds de hauteur, on aura recours à la table de M. de Vauban, pour voir les mesures qui lui appartiennent, & l'on trouvera $d=4$, $a=5$, $h=6$, $n=$ 11 pieds 9 pouces 6 lig. Comme l'épaisseur des contre-forts est les deux tiers de celle de la racine, & que par conséquent ces contre-forts ont leurs bases trapézoïdes, remarquez que prenant le profil GC, pour celui sur lequel nous opérons présentement, la ligne BG, (selon l'art. 10), doit être divisée en trois parties égales, & celle du milieu HI, coupée de telle façon au point K, pour avoir le centre de gravité; que KI soit à KH dans la raison de l'épaisseur de la queue à celle de la racine, j'entends comme a est à 3; ainsi KI sera les $\frac{2}{5}$ de HI, ou IB; mais comme la ligne GB vaut 6, HI, ou IB, ne vaudra que 2, à quoi ajoutant les $\frac{2}{5}$ du même IB, l'on aura 2 pieds 9 pouces 6 lignes pour la valeur de KB, qui étant jointe à BE, ($a+d$), on aura 11 pieds 9 pouces 6 lignes pour la valeur de n. Pour sçavoir aussi ce que doit valoir $\frac{p}{q}$, considérez que p doit marquer l'épaisseur de chaque contre-fort, & q, l'intervalle de leur milieu; ajoutant donc les dimensions de la racine avec celles de la queue, telles qu'on les trouve dans la table, je veux dire 4 pieds, avec 2 pieds 8 pouces, l'on aura 6 pieds 8 pouces, dont la moitié, qui est 3 pieds 4 pouces, sera l'épaisseur moyenne des contre-forts; par conséquent la valeur de p. Quant à celle de q, elle sera toujours 18; parce que c'est la distance du milieu d'un contre-fort à l'autre; ainsi, $\frac{p}{q}$ sera la même chose que $\frac{40}{216}$, ou bien $\frac{5}{27}$; multipliant cette quantité par la valeur de nh, l'on trouvera 12 pieds 5 pouces pour $\frac{phn}{q}$; on trouvera aussi que $\frac{2ad+aa}{2}$ vaut 32 pieds 6 pouces, & $\frac{dd}{3}$ 5 pieds 4 pouces.

Joignant donc tous ces nombres ensemble; il viendra 50 pieds 4 pouces 10 lignes pour la valeur de x; c'est-à-dire, pour la puissance avec laquelle le revêtement de 20 pieds du profil général, peut être en équilibre. C'est en faisant les mêmes calculs, avec toute la précision imaginable, que j'ai trouvé que le revêtement de 10 pieds de hauteur étoit en équilibre avec une puissance de 28 pieds 10 pouces; celui de 20, avec 50 pieds 4 pouces 10 lignes; celui de 30, avec 81 pieds 1 pouce; celui de 40, avec 123 pieds 10 pouces; celui de 50, avec 175 pieds 10 pouces; enfin, celui de 60, avec 237 pieds 7 pouces.

Pour sçavoir présentement le rapport de la résistance de chacun de ces revêtements, avec les puissances qui exprimeroient la poussée des terres qu'ils ont à soutenir, il faut chercher la valeur de ces puissances pour 10, 20, 30, 40, 50 & 60 pieds de hauteur, dans la troisième colonne de la table que nous avons donnée (article 37). On trouvera qu'elles sont équivalentes à 15 pieds 7 pouces; 41 pieds 5 pouces, 75 pieds 4 pouces, 117 pieds 8 pouces, 170 pieds 1 pouce, & à 233 pieds, qui, étant comparés avec la résistance des revêtements, on aura $\frac{15}{28}$, $\frac{41}{50}$, $\frac{75}{85}$, $\frac{117}{124}$, $\frac{170}{176}$, $\frac{233}{237}$, ou à peu près $\frac{1}{2}$, $\frac{4}{5}$, $\frac{7}{8}$, $\frac{1}{19}$, $\frac{1}{21}$, $\frac{1}{58}$: ce qui fait voir que le revêtement de 10 pieds, selon le profil général, est en état de soutenir une poussée double de celle qu'il soutient naturellement; que celui de 20 est au-dessus de l'équilibre d'un quart de la résistance qu'il lui faut; celui de 30 n'est au-dessus de l'équilibre que d'un huitième; celui de 40, d'un dix-neuvième; celui de 50, d'un vingt-unième, & celui de 60, d'un cinquante-huitième.

Comme les rapports précédents ont été trouvés par des règles incontestables, on ne peut donc douter que, dans le profil général, la résistance des revêtements ne diminue à proportion qu'ils ont plus d'élévation; puisque, tandis que celui de 10 pieds est au-dessus de l'équilibre de toute la poussée qu'il devroit soutenir naturellement; celui

Digitized by Google

de 60 n'a sa résistance que d'un cinquante huitième au-dessus de l'équilibre, qui étant une différence fort petite, on peut regarder ce revêtement comme en équilibre avec la poussée des terres. Ainsi, dans ceux qui sont plus élevés, il est à présumer que, suivant les proportions du profil général, la poussée deviendra au-dessus de la résistance, au lieu qu'il faudroit que le revêtement fût toujours capable de résister avec une force plus grande que la poussée, afin de n'avoir rien à craindre des accidents qui peuvent arriver, soit de la part des grandes pluies, qui au bout d'un certain temps peuvent augmenter considérablement le poids des terres; soit par les ébranlements qui arrivent quelquefois par le bruit du tonnerre ou du canon qu'on tire sur les remparts, qui pourroient produire des secousses capables de causer le renversement de quelque face d'ouvrage. D'ailleurs, quand même touts ces mouvements ne surviendroient point, il y a encore une raison pour mettre les revêtements beaucoup au-dessus de la poussée; c'est qu'en temps de siège, quand un ouvrage est battu en brèche, la violence du canon ne peut manquer de causer un grand mouvement dans les parties de la maçonnerie & dans les terres qui pourroient précipiter l'avancement de la brèche, parce que le revêtement se trouvant au-dessous de la poussée, comme je le suppose, il auroit plus de penchant à culbuter. On me dira peut-être que c'est vouloir examiner les choses trop physiquement; mais dans un sujet comme celui-ci, il faut avoir égard à tout.

On sera encore attention que si au lieu de donner cinq pieds d'épaisseur au sommet, on n'en donnoit que quatre & demi dans les endroits où la maçonnerie seroit fort bonne, comme il est dit dans le premier article de l'explication de M. de Vauban, ce seroit alors qu'on auroit tout à craindre du peu de résistance des revêtements de 40, 50, 60 & 70 pieds de hauteur, puisqu'elle se trouveroit au-dessous de la poussée des terres; car, comme je l'ai dit (article 13) la liaison doit être supposée ici la meilleure qu'il est possible, & on ne doit avoir égard qu'au poids & à la longueur du bras de levier qui répond à la base du mur, ce qui feroit croire que M. de Vauban n'a pas eu cette considération.

Malgré ce que je viens de dire, je ne regarde pas le profil général assez défectueux pour ne pouvoir pas s'en servir; l'expérience qui prouve le contraire ne seroit pas de mon côté; je voudrois seulement qu'on ne donnât pas tant d'épaisseur au sommet des petits revêtements, & que pour plus de sureté, on en donnât davantage à celui des plus élevés. En effet, je ne vois pas la nécessité de donner cinq pieds au sommet de celui qui n'en auroit que dix en hauteur, comme s'il en avoit quatre-vingt, puisque si l'on y fait attention, c'est justement de-là que vient le défaut du profil général; car comme il faut que les proportions de toutes les parties de chaque revêtement augmentent ou diminuent dans la même raison, selon que l'élévation est plus grande ou plus petite, afin que la résistance soit toujours proportionnée à la poussée, il n'y a point de doute que si une des dimensions du profil demeure constante, comme est ici celle du sommet (*fig.* 294) la poussée des terres ne soit au-dessous de la résistance des petits revêtements, & ne devienne au-dessus de celle des plus grands. Il faut donc que le bras de levier LE (*fig.* 295) augmente dans la raison de la hauteur AB pour que la proportion ne soit point interrompue, au lieu qu'elle ne peut manquer de l'être, tant que les lignes BD, AC, demeureront toujours de cinq pieds, & que les trois autres AB, BG, DE, augmenteront ou diminueront.

Or, pour sçavoir de combien il faudroit augmenter l'épaisseur du sommet des grands revêtements, & diminuer celle des petits, pour les bien proportionner à la poussée des terres, & rendre régulier le profil général, nous prendrons pour exemple celui de la figure 195, & nous nommerons GB, h; KB, g; BD, y; en aura $g+y+d$, & $\frac{pch}{q}$ sera la valeur des contre-forts réunis autour du centre de gravité CK, qui étant multipliée par le bras de levier KE, donnera $\frac{pchg+pchy+pchd}{q}$ pour le produit. De même, si l'on multiplie le poids Q, (yc) par LE, $\left(\frac{y}{2}+d\right)$ & le poids R $\left(\frac{dc}{2}\right)$ par ME $\left(\frac{dc}{3}\right)$; joignant ces trois produits ensemble, la somme sera égale au produit de la puissance hf par son bras de levier; ce qui donne, en effaçant c de part & d'autre $\frac{phg+phy+phd}{q}+\frac{yy}{2}+yd+\frac{dd}{3}=bf.$

Or, si l'on suppose $n=\frac{ph}{q}+d$, l'on aura $ny=\frac{phy}{q}+dy$, & mettant ny à la place de sa valeur, dans l'équation précédente, l'on aura $\frac{phg+phd}{q}+\frac{dd}{3}+\frac{yy}{2}+ny=bf$, d'où faisant passer du premier membre dans le second les termes où y ne se trouve point, & multipliant le tout par 2, il vient $yy=2ny=2bf-\frac{2dd}{3}-\frac{2phg-2phd}{q}$ ou $yy+2ny+nn=2bf-\frac{2dd}{3}-\frac{2phg-2phd}{q}+nn$, en ajoutant nn de part & d'autre, ce qui donne $y=\sqrt{2bf-\frac{2dd}{3}-\frac{2phg-2phd}{q}+nn}-n$, qui est une équation qui conviendra à tel revêtement que l'on voudra du profil général, puisqu'il n'y aura que la valeur des lettres qui en fera la différence.

Digitized by Google

Nous servant de cette équation pour sçavoir quelle épaisseur il faut donner au sommet d'un revêtement de 40 pieds de hauteur, tiré du profil général, afin que ce revêtement soit au-dessus de la poussée des terres, de telle quantité que l'on voudra; par exemple, d'un sixième de la même poussée, ce qui doit suffire, comme j'en ferai voir la raison dans la suite; il faut chercher dans la troisième colonne des puissances quelle est la valeur de celle qui exprime la poussée des terres du parapet & du rempart de 40 pieds; on trouvera qu'elle est de 117 pieds 8 pouces, dont il faut prendre le sixième, qui est de 19 pieds 7 pouces 4 lignes, qui étant ajoutée avec la valeur de la puissance même, on aura 137 pieds 3 pouces 4 lignes pour la valeur bf, qui étant multipliée par 2, afin de suivre ce qui est marqué dans l'équation, il vient 274 pieds 6 pouces 8 lignes pour $2bf$. Pour avoir de suite la valeur des quantités positives, remarquez que les contre-forts pour 40 pieds, dans la table du profil général, ont 6 pieds de racine, & 4 de queue, & que par conséquent, l'épaisseur moyenne est 5, qui est la valeur de P. Comme la distance du milieu d'un contre-fort à l'autre, est toujours 18 pieds, on aura donc, dans ce cas-là, $\frac{p}{q}=\frac{5}{18}$; & comme nous avons $n=\frac{ph}{q}+d$; n vaudra donc 10 pieds 9 pouces 4 lignes, dont le quarré est 116 pieds 1 pouce 11 lignes, qui étant ajoutés avec la valeur de $2bf$, donnent 390 pieds 8 pouces 7 lignes pour les deux grandeurs positives $2bf+nn$; & cherchant la valeur des négatives, $-\frac{2dd}{3}-\frac{2phg-2phd}{q}$, on trouvera que leur somme est 113 pieds 4 lignes, qui étant retranchée du nombre précédent, la différence est 277 pieds 8 pouces 3 lignes, dont la racine quarrée est 16 pieds 8 pouces 9 lignes, d'où il faut retrancher la valeur de n, c'est-à-dire, 10 pieds 9 pouces 4 lignes, il restera 5 pieds 11 pouces 5 lignes, qui est l'épaisseur qu'il faut donner au sommet du revêtement de 40 pieds du profil général, pour que sa résistance soit au-dessus de la poussée des terres de la sixième partie de la force de cette poussée.

C'est en faisant les mêmes opérations, relativement à la valeur des terres de la formule générale, qu'on trouvera que l'épaisseur au sommet pour le revêtement de dix pieds, doit être de 3 pieds 5 pouces 4 lignes; pour celui de 20, de 4 pieds 8 pouces 9 lignes; pour celui de 30, de 5 pieds 5 pouces 9 lignes; pour 50, de 6 pieds 2 pouces 10 lignes; & pour celui de 60, 6 pieds 8 pouces 10 lignes.

Convaincu, comme je viens de le prouver, que la plupart des revêtements du profil général n'étoient pas capables de toute la résistance qui paroît leur être nécessaire pour soutenir la poussée des terres & touts les ébranlements qui peuvent survenir, on sera sans doute surpris que touts ceux que l'on a construits se soutiennent en bon état depuis long temps, sans qu'il leur soit arrivé aucun accident: ce qui semble détruire mes raisonnements, tout démontrés qu'ils soient. Cependant, l'on verra que cela ne peut guère arriver autrement, si l'on fait attention que trois raisons en sont la cause; la première, c'est que les revêtements que l'on fait d'ordinaire aux *fortifications*, passent rarement 35 à 40 pieds, & qu'à cette hauteur la résistance ne laisse pas d'être encore beaucoup au-dessus de la poussée, comme nous venons de le voir; la seconde, que les terres n'ont jamais toute la poussée dont elles sont capables, parce que quand on élève les remparts, on les entretient avec des lits de fascinage, qui font qu'elles se soutiennent presque d'elles-mêmes; la troisième, c'est que le pied du revêtement est bien lié avec les fondements, lesquels étant enterrés, ne peuvent pas facilement incliner du côté du fossé, quand même la résistance du revêtement seroit au-dessous de l'équilibre. Joignons à cela que le sommet des contre-forts étant couvert par 5 ou 6 pieds de terres qui composent le parapet, ces terres font l'effet d'une puissance qui contre-balance en partie l'effort de plusieurs autres puissances qui agiroient pour renverser le revêtement; c'est pourquoi j'ai dit ci-devant qu'il suffiroit de rendre les revêtements capables de soutenir une poussée qui ne fût que de la sixième partie au-dessus de celle que causent naturellement les terres qui sont élevées derrière. Car enfin les terres du parapet agiront d'autant plus puissamment sur les contre-forts pour les retenir, que ces contre-forts seront plus longs: ainsi, plus les revêtements seront élevés, & plus, dans ce sens, ils trouveront d'obstacles à incliner. Il n'y a que dans le cas où les terres du parapet seroient éboulées quand on bat en brèche, où il y auroit quelque chose à craindre, parce que le dessus des contre-forts n'étant plus retenu, le revêtement pourroit culbuter, si la résistance étoit au-dessous de l'équilibre. Quand je dis que cela pourroit arriver si les terres du parapet cessoient d'appuyer sur les contre-forts, je veux parler des revêtements qui sont fort enterrés, & dont l'assiégeant est un temps à ne battre que le sommet des ouvrages, sans pouvoir découvrir le reste; ainsi on aura toujours sujet de rendre les revêtements plus forts que foibles.

Comme on s'est toujours bien trouvé des revêtements de 30 à 35 pieds de hauteur, en ne leur donnant que cinq pieds d'épaisseur au sommet, il semble que ce que l'on peut faire de mieux pour se servir en toute sureté du profil général, sans être obligé de faire touts les calculs que je viens de rapporter, c'est de donner quatre pieds d'épaisseur au sommet du revêtement de dix pieds, quatre & demi à celui de vingt, cinq à celui de trente, cinq & demi à celui de quarante, & ainsi

Digitized by Google

des autres, dont on augmentera toujours l'épaisseur de six pouces, à mesure que la hauteur augmentera de dix pieds. A l'égard des autres dimensions, on les déterminera comme elles sont marquées dans la table du profil général; pour lors tout sera bien proportionné, & presque d'accord avec ce que peuvent fournir les règles les plus exactes: il est vrai que l'épaisseur du sommet du revêtement de dix pieds sera un peu plus grande qu'elle ne le devroit être, mais ce revêtement en soutiendra plus long temps l'effet du canon.

Tout ce que je viens de dire sert non-seulement à faire voir ce que l'on peut penser pour & contre le profil général, mais encore à mettre les gens du métier en état d'examiner les choses avec précision, & par des voies qui mènent à la vérité, & dont les principes peuvent servir à quantité d'autres sujets qui auroient rapport à celui-ci. Ainsi, quand même on resteroit dans l'opinion de se servir du profil général tel qu'il est, sans y faire aucun changement, cette dissertation n'en feroit pas moins utile; c'est pourquoi il n'y a point d'apparence qu'on soit en droit de me reprocher d'écrite des choses superflues, puisque les mathématiques ont toujours cela d'heureux, que s'il leur arrive quelquefois d'être appliquées à des sujets qui paroissent de petite conséquence, elles s'y rendent au moins nécessaires par le tour qu'on leur a fait prendre, & c'est cette espèce de sagacité que je cherche sur toutes choses à insinuer à ceux qui veulent s'instruire sérieusement, & se mettre en état de juger avec des vues claires & distinctes de tout ce qui se présente.

De la construction des travaux.

La conduite des grands travaux embrasse tant de choses à-la-fois, qu'on peut dire qu'il n'appartient qu'aux ingénieurs du premier ordre d'entrer dans touts les détails, sans perdre de vue les sujets essentiels du projet que l'on veut exécuter. C'étoit une des grandes qualités de M. le maréchal de Vauban, & on ne peut voir sans étonnement qu'occupé sans cesse (comme il l'étoit) de tout ce qui pouvoit contribuer à la sureté de l'état & du bonheur des peuples, il ait pu descendre à l'examen d'une infinité de petits sujets qui paroissent ne pas mériter son attention; mais les génies supérieurs n'appréhendent jamais de se dégrader; leur conduite est toujours justifiée par le fruit que l'on tire de leurs réflexions. En effet, on ne peut rien de plus sage & de mieux entendu que les réglements que ce grand homme nous a laissés sur quantité de choses, particulièrement sur l'ordre & l'arrangement que l'on doit suivre dans la construction des *fortifications*, & comme je me suis proposé d'en parler dans ce chapitre; j'aurai recours à ses écrits pour répondre à l'estime que le public fait de tout ce qui vient de lui.

Les *fortifications*, dit-il, se font ordinairement par des entreprises générales, ou particulières, ou par détail, ou par corvées imposées sur le pays; & le plus souvent par un composé de toutes ces matières ensemble.

Quand on pourra trouver des entrepreneurs solvables & de capacité à pouvoir embrasser une entreprise générale, on sera bien de traiter avec eux; mais il est très rare de rencontrer des têtes assez fortes pour soutenir un fardeau aussi pesant, que celui d'une entreprise générale; car, la précipation avec laquelle on fait ordinairement les ouvrages, & la durée de telles entreprises réduit souvent l'entrepreneur à ne plus sçavoir où il en est; c'est pourquoi il vaudroit mieux s'en tenir aux entreprises particulières qui peuvent s'achever en peu de temps.

On doit aussi remarquer, que quand il s'agit de passer des marchés, il est bon de le faire dans les formes, mais non pas de les donner à touts ceux qui se présenteront pour les prendre au moindre prix. Car, il faut non-seulement examiner si les entrepreneurs ont assez de bien pour répondre des avances qu'on sera obligé de leur faire, mais encore s'ils ont assez de lumières pour s'acquitter de l'entreprise. Il faut leur accorder à des conditions raisonnables, sans pousser les mises au rabais à plus bas prix qu'elles ne doivent être; car, si l'entreprise est un peu grosse, & qu'on la donne à de pauvres gens, ou à des ignorants, il la prendront inconsidérément à tel prix qu'on voudra, dans l'espérance de profiter de façon ou d'autre; mais outre qu'on y trouvera pas de sureté, quand on en viendra à l'exécution, on doit s'attendre qu'ils tireront parti du profit autant qu'ils pourront; & d'un autre côté, mettront touts les ouvrages en confusion, ou abandonneront tout d'eux-mêmes si on ne les prévient. Or, si malheureusement cela arrive, les travaux languissent & ne s'avancent qu'avec une langueur insupportable, tout est en confusion, les marchands n'ont plus de crédit ni de confiance, les nouveaux entrepreneurs qu'on feroit obligé de prendre, ne veulent accepter les ouvrages qu'à un prix exorbitant, ceux qui doivent être achevés en un an, à peine le peuvent être en deux; les ouvriers étant mal payés désertent, il ne s'en présente qu'un petit nombre. Tout cela occasionne des peines infinies aux ingénieurs, qui ne peuvent, sans beaucoup de difficulté, remettre les choses sur le bon pied, d'où l'on peut conclure qu'il n'est rien de si pernicieux que ce prétendu bon marché. Ainsi, on ne peut trop désabuser ceux qui mettent toute leur application à faire des marchés aux plus bas prix qu'ils trouvent, sans examiner les suites & la possibilité de pouvoir les exécuter.

Il faut toujours éviter les détails inutiles & embarrassants, sur-tout les ouvrages à journée, à cause de la confusion & des fripponneries qui s'y commettent, car l'ouvrier qui est assuré de son gain ne se presse jamais, au lieu que celui qui ne

Digitized by Google

gagne qu'autant qu'il travaille, n'a besoin d'autre chasse-avant que son propre intérêt. Il est également de conséquence d'éviter tours les ouvrages à corvée qui demandent quelque façon & de la promptitude, attendu que la diligence & le sçavoir ne se rencontrent jamais parmi des gens qui travaillent par force & qui ne tâchent qu'à couler le temps. Mais quand on sera obligé de s'en servir au remuement des terres, il leur faudra imposer la quantité qu'on leur voudra faire remuer, & la départir par communauté, moyennant quoi ils traiteront les uns avec les autres, ou ils s'accommoderont avec l'entrepreneur pour en pouvoir venir à bout. De quelque manière que cela se fasse il en faudra prendre connoissance, & charitablement voir si ceux avec qui ils traiteront, ne se trompent point sur le prix ou sur le mesurage, & ne leur vendent pas trop chèrement leur peine; mais tout bien considéré, cette maniere de travailler ne devroit être mise en usage que pour des charrois, ou des ouvrages fort grossiers, & toujours le moins qu'on pourra.

Quand on fera le département des ouvrages aux gens employés, il faudra bien prendre garde d'appliquer chacun à celui qui lui conviendra le mieux, & sur-tout tenir pour maxime d'avoir toujours un homme fidèle & intelligent dans la maçonnerie, qui ne perde jamais de vue la main des maçons; car la plupart manquent extrêmement de soin dans l'arrangement des matériaux, soit par négligence, ignorance ou friponnerie, ce qui n'arrive que trop quand ils ne sont pas éclairés de quelqu'un qui les tienne en crainte. C'est aussi pour cette raison qu'on ne doit jamais souffrir qu'ils travaillent aux heures indues, ni sans la présence de ceux à qui on aura commis le soin de les observer, n'y ayant rien de si pernicieux dans la conduite des travaux que ces sortes de négligences.

Touts ceux qui ont de l'expérience dans l'art de bâtir n'oublient jamais de spécifier cette condition dans les marchés qu'ils en font, non plus que celle de ne point faire les mortiers sans la présence d'un commis qui les fasse dozer & conditionner selon les devis, & qui prenne garde qu'on ne les emploie qu'après être refroidis, ce qu'il ne faut point négliger, puisque de la main-d'œuvre & de la qualité du mortier dépendent absolument celle de la maçonnerie.

Il faut nécessairement un certain nombre d'inspecteurs & des chasse-avants sur les ouvrages, puisque rien n'est plus important que d'avoir des gens fidèles sur la main des ouvriers qui observent leurs actions & les fassent diligenter; mais il faut les connoître & les bien choisir, être aussi prompts à récompenser ceux qui font bien, qu'à renvoyer ceux qui manqueront d'application & de fidélité. Par exemple, j'en voudrois un pour les maçons, un autre pour les terrassiers, un autre pour les voitures, un autre pour la décharge des matériaux; s'il arrivoit que le nombre des ouvriers de même espèce fût grand, il faut mettre un homme pour veiller à la conduite de cent autres, n'étant guère possible qu'il puisse en éclairer davantage. Sur quoi l'on remarquera qu'il en faut beaucoup plus dans les ouvrages qui se font en détail, que sur ceux qui se font par entreprise, puisque pour ceux-ci il suffit d'en avoir à la maçonnerie & au remuement des terres, au lieu qu'aux autres il en faut de nécessité sur touts les différents ouvrages. Car, il ne faut pas penser que deux ou trois hommes puissent suffire pour conduire 1000 ou 1200 ouvriers, qui étant divisés en je ne sçais combien d'ouvrages différents, il est impossible, qu'il ne se commette une infinité d'abus & de négligences. Si l'on n'y apporte une attention continuelle, il se fait beaucoup de dépenses superflues, les ouvrages sont mal façonnés, de sorte que ce qui se fait mal-à-propos, excède au centuple la dépense des appointements que l'on croit épargner en employant trois ou quatre hommes de moins qu'il n'auroit fallu. Ce n'est pas ici une exagération, & je m'assure qu'il n'y a personne qui ait fait un peu travailler, qui ne demeure d'accord que quatre hommes bien observés font plus d'ouvrage que six autres qu'on abandonneroit à leur propre conduite.

La précaution la plus nécessaire de toutes celles qu'on peut prescrire pour la bonne conduite des travaux, est de ne commencer jamais aucun ouvrage que l'on n'ait fait auparavant les amas de matériaux, & tout ce qui est nécessaire pour une prompte exécution. Ces matériaux doivent être placés près des lieux où il faut les employer, prenant garde cependant qu'ils n'embarrassent ni les voitures ni les ouvriers. Rien n'est si nécessaire à la *fortification* que la diligence, rien ne lui est si opposé que la grande précipitation avec laquelle on la commence, le plus souvent sans avoir fait provision des matériaux dont on peut avoir besoin, ni sans être assuré de la quantité d'ouvriers qu'on y voudra employer, d'autant que de cet empressement il arrive qu'avant qu'elles soient à moitié faites, on manque de je ne sçais combien de choses qui causent toujours un retardement dangereux, & une augmentation de dépense considérable par les secours extraordinaires qu'on est obligé d'emprunter ailleurs, & qu'on paye quelquefois bien cher, sans compter les dommages que le pays souffre de ce que l'on est contraint d'exiger des corvées & des voitures, dans le temps même que les paysans sont occupés à leur récolte; c'est ce qui nous fait encore répéter qu'on ne doit jamais commencer un ouvrage sans avoir bien pris des mesures pour la fourniture des matériaux, & sans en avoir fait un amas si considérable, que la quantité d'ouvriers qu'on aura résolu d'employer n'en puisse jamais manquer; ce qui doit être observé d'autant plus exactement, que rien n'est si dangereux pour une place que la lenteur de ses ouvrages, attendu que jusqu'à ce qu'ils ayent acquis

Digitized by Google

quis leur perfection, elle est toujours en péril, & considérablement affoiblie par la propre imperfection de ceux que l'on a bâtis, par l'embarras des matériaux répandus à l'entour, par l'ouverture de ses chemins-couverts pour faire passer les chariots, par le comblement des fossés, accidents toujours inséparables des travaux imparfaits, d'où il s'ensuit, que jusqu'à ce qu'une pièce, telle qu'elle soit, ait acquis son entière perfection, elle est toujours contre la place; c'est-à-dire plutôt en état de lui nuire que de servir à sa défense. Situation malheureuse & qui devroit faire trembler ceux qui ont la conduite des ouvrages qui sont mal en train, & qui languissent faute d'avoir pris des mesures assez justes pour les diligenter, principalement dans un temps de guerre, où l'ennemi peut à tout moment former des entreprises. Il n'y a rien de si commun dans l'histoire des guerres passées que la perte des places qui ont été surprises, ou que l'on a été contraint d'abandonner, avant que leurs *fortifications* fussent en état de défense.

Soit que l'on construise une place neuve ou qu'on en fortifie d'autres pour les mettre plus en état de défense qu'elles ne le sont, on doit toujours commencer par les chemins-couverts, ensuite par les ouvrages les plus avancés, afin d'avoir au moins une barrière pour arrêter l'ennemi; cette précaution est toujours nécessaire quand on est obligé de bâtir de nouveau quelque enceinte, ou de démolir les dehors pour leur donner une construction plus avantageuse que celle qu'ils avoient, l'ouverture d'une place étant toujours dangereuse dans la paix même la plus profonde; l'art de fortifier est susceptible d'une infinité d'attentions qu'on ne peut négliger, sans qu'elles tirent à de grandes conséquences.

Une attention qu'on doit avoir, & qui est essentielle, (continue M. le maréchal de Vauban,), est de donner les emplois suivant la nécessité des ouvrages & la capacité de chacun, afin de n'y employer que des gens utiles & nécessaires, & de ne charger personne de ce qu'il ne sçait pas, ni de plus qu'il ne sçait faire, ce défaut, auquel on ne prend pas garde, étant ordinairement l'origine & la source de touts les désordres dans la conduite des *fortifications*.

Il est très constant que ce qui nuit le plus à l'économie & même à l'avancement des ouvrages, est le renouvellement fréquent que l'on fait de ceux qui en ont les principaux soins, spécialement des ingénieurs; vu que de ce changement il arrive que personne ne s'instruit jamais à fond, que l'on y est toujours nouveau, que l'on ne connoît qu'imparfaitement la qualité des matériaux, leur prix & la capacité des ouvriers, que l'on ne sçait ni les moyens de faire les voitures, ni de quelle manière s'y prendre pour établir un bon ordre; cependant ce sont des parties qu'il faut nécessairement sçavoir, & qui ne s'apprennent qu'avec du temps; de plus, j'ose bien dire, & il n'est que trop certain, que quelque soin que les gens prennent à se rendre sçavants dans ce métier, le souverain aux dépens de qui on l'apprend, en paye toujours chèrement l'apprentissage. Car, s'il est vrai, (comme l'on n'en peut pas douter,), que dans touts les commencements des grands ouvrages, il soit impossible aux plus intelligents mêmes, quelque application qu'ils y apportent, d'empêcher que la dépense n'en excède toujours le juste prix d'un cinquième ou d'un sixième, que doit-il arriver aux travaux des places où l'on change touts les ans d'ingénieurs, & où jamais personne n'a le temps d'apprendre ce qu'il doit sçavoir? Certainement, il n'en peut procéder que des desseins mal exécutés, & des redoublements de dépenses effroyables, à quoi il n'y a d'autre remède que de bien choisir, une fois pour toutes, les gens qu'on y voudra employer, se donner patience jusqu'à ce qu'ils y soient bien instruits, & les perpétuer après dans l'emploi tant qu'on aura besoin d'eux & qu'ils s'y conduiront bien. (*Directeur général des* fortifications, *par* VAUBAN.).

Du transport & remuement des terres.

• La fouille des terres & leur transport sont un objet si considérable dans les grands travaux, qu'on peut dire qu'il n'y a point de partie qui demande plus d'attention, & un détail plus recherché pour en bien régler le prix selon leur qualité, & la distance où il faut les porter. Car, pour peu que l'estimation n'en soit pas bien entendue & les relais bien ordonnés, on tombe dans des excès de dépense; la confusion & le désordre règne partout, les travailleurs se plaignent, les entrepreneurs murmurent, & souvent le mal devient si grand, que l'ingénieur, tout habile qu'il puisse être, est fort embarrassé du parti qu'il doit prendre. M. le maréchal de Vauban, pour remédier aux inconvénients dont ce sujet peut être susceptible, s'est donné la peine d'écrire une ample instruction, & pour faire mieux sentir la solidité des moyens qu'il propose, il rapporte une copie d'un réglement qui fut fait autrefois en Alsace, pour le prix que les entrepreneurs doivent payer aux soldats employés sur les travaux; il fait voir les défauts de ce réglement, & donne les moyens les plus convenables de les corriger. Sans doute qu'il en a usé ainsi pour empêcher que ceux qui auront la conduite des travaux ne tombent dans les mêmes défauts. Un pareil écrit ne pouvant être placé plus à propos que dans un ouvrage comme celui-ci, j'ai cru qu'on feroit bien aise d'en avoir un extrait.

« Les terres communes & ordinaires seront payées à raison de douze sols la toise cube dans l'attelier, pour les charger & pour les rouler; il sera augmenté de deux sols par toise, de dix toises en dix toises courantes de chemin dans toute la distance de leur transport, lorsque le terrein sera

Digitized by Google

uni & plat, & quand il y aura à monter, soit par des rampes de terre ou sur des ponts, il leur sera payé trois sols d'augmentation de dix toises en dix toises courantes par toise cube, au lieu de deux sols dont il est parlé ci-devant; lorsque les soldats travailleront dans la fondation où ils seront gênés, il leur sera augmenté deux sols par toise pour la charge, jusqu'à douze pieds de profondeur, & la même augmentation leur sera accordée de six pieds en six pieds sur toute la profondeur de leur travail, de manière qu'au-dessous de douze pieds, & jusqu'à la profondeur de six autres pieds, il leur sera payé dans l'attelier 14 sols, & à dix-huit pieds de profondeur, 16 sols au lieu de 12 sols, qui est le prix des ouvrages communs, & ainsi d'un approfondissement à l'autre. »

» Si les soldats sont obligés de travailler dans l'eau & de se mouiller les pieds, soit dans les fondations ou aux approfondissements des fossés, outre le prix ci-dessus, il leur sera augmenté 5 sols par toise dans l'attelier, en sorte qu'au lieu de 16 sols qui leur ont été règlés pour la charge lorsqu'ils sont à 18 pieds de profondeur, il leur en sera payé 21 pendant les mois de mars, avril, mai, juin, juillet, août, septembre & octobre; & à l'égard des autres mois d'hiver, l'augmentation sera de 10 sols au lieu de 5 dans l'attelier, moyennant quoi les soldats & ouvriers seront obligés de faire des rigoles dans leurs atteliers seulement pour l'écoulement des eaux, au même prix & conditions ci-dessus, & quant à la dépense des moulins, elle se sera aux frais de l'entrepreneur.

» Et comme la qualité du roc est incertaine, le prix de l'excavation en sera arbitré par l'ingénieur qui aura soin des *fortifications* de la place dans laquelle il se trouvera du travail de cette nature; à l'égard du transport du moëllon qui en proviendra, il sera seulement payé aux soldats pour la charge 10 sols, attendu qu'il se trouve tout tiré, & que ce travail se peut faire sans donner aucun coup de pioche; mais l'éloignement du chemin sera payé sur le même pied que les terres & les décombres, suivant le règlement qui a été fait pour le transport desdites terres. Fait à Strasbourg, le 2 juin 1688.

» Le premier défaut remarquable de ce règlement, est dans le prix de la charge que l'on taxe à 12 sols: la raison est que la qualité des terres étant toujours différente entre celles de la superficie, & celles qui sont 4, 5, 6, ou 7 pieds plus bas, il s'ensuit qu'il est impossible que la règle soit bonne, parce qu'en terres molles ou de prairies, où l'on peut charger de la première main, un homme pourra suffire au chargeage d'une file de relais, où dans d'autres deux, même trois, ne le pourront pas; cependant le prix de la toise étant égal à l'un comme à l'autre, il s'ensuit qu'il y a lésion de la part du roi, quand le terrein étant bon, il n'y a qu'un ou deux hommes à charger, & de la part des soldats quand le terrein étant mauvais, il y en a plusieurs.

» Il n'en est pas de même si le prix de la charge est fixé à 12 sols par toise, & qu'un homme de moyenne force puisse lever deux toises cubes de terre en un jour. L'expérience nous apprend que cela se peut dans touts les terreins marécageux & de prairies où l'on peut charger au louchet de la première main, sans avoir besoin de la pioche, cet homme seul, dis-je, gagnera 24 sols: si au lieu d'un, on est obligé d'en mettre deux, ils n'en gagneront que 12; s'il en faut trois, ils n'en gagneront que 8; si quatre, que 6, & ainsi à proportion que le nombre des chargeurs augmentera, le prix de leurs journées diminuera.

» De cette manière, il résulte premièrement, que quand il n'y a eu qu'un ou deux hommes à charger, le roi est lésé, parce que les journées sont trop chères; quand il y en a trois le soldat gagne une journée raisonnable: mais quand il y en a plus, la perte tombe sur lui, & cependant on ne peut pas dire que les relais les tirent d'affaire, car nous ferons voir que le même défaut s'y rencontre.

» Secondement, que l'augmentation de 2 sols par toise dans les fondations gênées jusqu'à 12 pieds de profondeur n'est pas toujours juste par touts les endroits où cela se trouve, ni l'augmentation si bien appliquée qu'on y puisse trouver sujet de lésion, non plus que celle qui accorde le même prix depuis 12 pieds de profondeur jusqu'à 18, & autres 2 sols depuis 18 jusqu'à 24, & ainsi de suite de 6 pieds en 6 pieds, jusqu'à parfaite profondeur en l'une & l'autre, on ne remédie pas avec assez de distinction au défaut de la charge qui peut être plus ou moins difficile que ne porte l'augmentation de ce prix.

» Troisièmement, que l'augmentation du prix pour ceux qui doivent travailler dans l'eau n'est pas moins défectueuse, attendu que si elle est plus ou moins abondante & inégale, il est impossible qu'un prix toujours égal leur puisse convenir, de manière qu'il n'y ait lésion de part & d'autre. Je dis la même chose de ce qui suit, sans que le plus ou moins de profondeur fasse rien à cet égard, parce qu'il ne s'agit pas d'épuisement, mais seulement de la charge.

« Quatrièmement, que le règlement des relais n'est pas moins défectueux, en ce que plus il y en a, moins l'ouvrier gagne; par exemple, si la charge est payée 12 sols la toise, & le relais à deux, & qu'il y ait seulement la longueur d'un relais à mener, la toise reviendra à 14 sols, auquel cas, si un homme peut charger 2 toises & un autre les mener, ce sera deux hommes d'employés pour charger & mener 2 toises de terre, dont le prix reviendra à 28 sols les deux, partant chaque homme gagnera 14 sols, qui est une journée trop forte; mais s'il faut mener les terres à 20 toises, il faudra établir 2 relais, & par conséquent ajouter un homme aux deux,

Digitized by Google

qui feront trois; cependant le prix de la toise n'augmentant que de 2 sols, il arrivera que celui de deux toises ne sera que de 32 sols, qui, divisés à trois hommes, feront 10 sols 8 deniers chacun; ainsi dès le second relais, voilà 3 sols 4 deniers de diminution; si la distance est de trois relais, ou de 30 toises, au lieu de trois hommes, il en faudra quatre pour mener deux toises de terre, qui, à 18 sols la toise, feront 36 sols les deux, & 9 sols pour la journée de chaque ouvrier: que si ledit transport est de quatre relais, il faudra 5 hommes pour charger & mener ces 2 toises de terre, qui, travaillant toujours d'égale force, ne gagneront que 8 sols chacun, parce que la toise cube ne reviendra qu'à 20 sols: finalement, si ce même transport va jusqu'à 50 toises de distance du lieu d'où l'on charge, ou cinq relais, il faudra 6 hommes pour charger & mener ces 2 toises de terre qui reviendront à 44 sols, lesquels divisés en six, feront 7 sols 4 deniers chacun, qui est une journée un peu foible, & qui la deviendra toujours de plus en plus à mesure qu'il faudra augmenter les relais; de sorte qu'à [illegible] relais les journées ne reviendront qu'à 5 sols 9 deniers, ce qui n'est pas supportable; ainsi, quoiqu'il y ait égalité de travail, les journées diminuent à mesure que le transport augmente.

» Si l'on vouloit augmenter chaque relais de 6 deniers, d'un sol, ou même davantage, on ne parviendroit pas encore à mettre ce règlement dans l'égalité nécessaire à un travail bien ordonné, le roi étant toujours lésé aux deux premiers relais, & le soldat dans la plus grande partie des autres, & beaucoup d'inégalité dans les journées, ce qui n'est pas raisonnable, attendu que les ouvriers qui travaillent également & d'égale force dans un même ouvrage, doivent gagner autant les uns que les autres; à quoi il faut ajouter que dans touts les lieux où la quantité des relais surpasse le nombre de 10, la lésion est bien plus sensible, parce qu'à mesure que le nombre des relais augmente, le prix des journées diminue: voilà donc les défauts de ce règlement prouvé, de manière à n'en pouvoir douter: je ne dis rien des autres particularités, parce que ce ne sont que des conséquences de ces deux principes, qui étant eux-mêmes défectueux, il s'ensuit que tout ce qui en dépend ne peut manquer de l'être.

» Comme ces défauts ne proviennent que de ce que le prix du chargement est trop fort, & celui des relais trop foible, & de ce que ni l'un ni l'autre n'ont été réglés sur le prix commun des journées que l'on veut faire gagner aux soldats, il sera fort aisé de les corriger, en leur donnant un prix modique, non en vue de les faire travailler sur ce pied-là; mais d'en faire l'application au prix de la toise cube, laissant aux ouvriers après d'en attraper ce qu'ils pourront par la force de leurs bras.

» Il est très possible de remédier aux inconvénients & d'ôter tout prétexte aux soldats de crier, si au lieu de régler la charge & les relais au hasard, & sans connoissance précise du prix des terres par rapport aux différences de leur mollesse, dureté & transport, le roi a pour agréable d'ordonner ce qui lui plaira que le soldat gagne par jour; car si, par exemple, la journée est gagnée à 8 sols par jour, qui est un prix bas & modique pour des gens qui, travaillant à la tâche, vont ordinairement de toute leur force, mais qui ne l'est pas tant pour des gens qui tirant la solde du roi par d'autres services, ne sont cependant employés qu'à celui-ci, du moins un certain temps, il n'y a, dis-je, qu'à taxer le chargeage & les relais par rapport aux journées des hommes; & il arrivera que si un homme charge deux toises de la première main & sans pioche, la journée de cet homme montant à 8 sols, partagé en deux, donnera 4 sols pour la toise de chaque toise cube de terre; mais s'il y faut deux hommes, leurs deux journées montant à 16 sols, donneront 8 sols pour chacun, si trois hommes 24 sols; si partagé derechef en deux, donneront 12 sols pour chaque toise cube, & ainsi des autres, augmentant toujours de 4 sols à chaque fois que l'on sera obligé d'augmenter d'un chargeur.

« A l'égard des relais, il n'y a pas de meilleur moyen de les régler, qu'en les établissant à 15 toises de distance les uns des autres en plein terrein & à dix en montant, & du surplus fixé le prix de chacun à 4 sols par toise, qui produit toujours cette journée d'homme qui doit servir de base au réglement du prix, mais non au gain des soldats; car tel gagnera jusqu'à 10 & 11 sols, que d'autres n'en gagneront pas plus de 6 ou 7, selon leur force & le mouvement qu'ils se donneront, ce qui ne peut que bien réussir & avec beaucoup de justesse; car chacun gagnera suivant son travail, & aucun d'eux n'aura lieu de se plaindre que de lui-même.

« A ce que dessus on doit ajouter; *premièrement*, de fixer la distance des relais à 15 toises en plein pays, & à 10 où il faut monter par des ponts ou par des rampes, comme il a été déja dit, sans changer de prix; la raison est que d'expérience faite & plusieurs fois réitérée, une toise cube de terre peut être menée en 250 brouettes & deux en 500, qui est la tâche commune que nous assignons à un ouvrier de moyenne force; & pour les mener en place, il faudra qu'il fasse 1500 toises de chemin en plaine, dont la moitié chargée, & 1000 en montant & d'étendue, c'est-à-dire six lieues de 2500 toises chacune en plaine, & près de quatre en montant & d'étendue: or il n'y a point d'ouvriers qui n'aime autant faire 15 toises en plaine que dix en montant.

« *Secondement*, fixez le temps du travail à dix heures par jour, & celui du repos à trois, qui font en tout 13 heures de sujétion, commençant le travail à 5 heures du matin, pour être à 5. &

Digitized by Google

demie en train, le quitter à 8 heures pour déjeûner une demi-heure, le reprendre à 8 & demie, pour le quitter derechef à 11 & aller dîner, plus le reprendre à une heure pour le quitter à trois & demie; enfin le reprendre à 4 pour le quitter tout à fait à 7.

« J'estime qu'on peut encore régler le travail comme ci-après.

Le commencer, par exemple à 5 heures du matin & travailler jusqu'à 8, le quitter depuis 8 jusqu'à 9, & le reprendre depuis 9 jusqu'à 12, le discontinuer jusqu'à 2, & le reprendre ensuite, & le continuer jusqu'à 7 heures du soir, ce qui fait 10 heures de travail & 3 heures de repos par jour.

« On pourra soutenir ce travail sur ce pied 8 mois de l'année; sçavoir, en mars, avril, mai, juin, juillet, août, septembre, octobre. Pour les 4 autres mois, qui sont d'hiver, on en pourra retrancher les déjeûnés & les goûtés, & réduire le temps du travail à 7 heures, pendant lesquelles je suis persuadé que les ouvriers ne feront guères plus de demi-journée d'été, à cause du froid & du mauvais temps; je tiens qu'il ne faut pas imposer davantage au soldat qui a sa tâche, parce qu'il est certain que 10 heures de travail d'un homme qui a pour chassavant son intérêt, en valent du moins 15 d'un autre qui a sa journée réglée; de les pousser plus loin, c'est les outrer & les exposer à devenir malades, & à ne pouvoir pas tenir longtemps.

« *Troisièmement*, d'augmenter un homme aux chargeurs quand il y aura de l'eau dans le travail, & qu'on sera obligé à des épuisements, si c'est en été, en considération des rigoles qu'il faut pour les écouler vers les moulins qui l'épuisent, & du nettoiement des rampes & de la terre qui se perd par les chemins; & si elles sont si abondantes qu'un homme seul n'y puisse pas fournir, augmenter d'un demi ou de deux, ainsi du reste, suivant les difficultés qui se présenteront. Si c'est en hiver, & que le soldat ait le pied mouillé, on pourra, en considération du froid qu'il aura à souffrir, lui augmenter encore d'un homme de plus, ce qui doit être arbitré par l'ingénieur en chef avec beaucoup de circonspection.

« *Quatriémement*, d'augmenter d'un homme à la charge où les terres seront dures, ou de deux, même de trois, selon que l'ouvrage sera difficile; de cette façon, on pourra même régler l'excavation des rocs & rocailles assez juste, puisque le plus ou moins d'hommes au chargeage & piochage en fera toute la différence, & c'est sur quoi les soldats se règlent assez bien d'eux-mêmes.

« *Cinquièmement*, chommer touts les dimanches, mais non les fêtes, comme étant très certain qu'on ne gagne rien au travail des dimanches, par la raison que tout homme qui a travaillé six jours tout de suite, a besoin de repos le septième.

« *Sixièmement*, régler un peu la distance moyenne des relais du centre de l'ouvrage au centre du transport, pour éviter les contestations qui pourroient arriver à cet égard, & parce que d'ordinaire les soldats allongent & raccourcissent leur relais comme il leur plaît, compter toujours la distance totale du lieu où l'on charge à celui où l'on décharge, & régler après les relais comme ci-devant, & donnant & ôtant le moins, quand il défaudra on surpassera le demi-relais pour éviter tout ce qui peut faire embarras.

« *Septièmement*, observer, dans une même file de relais, quand il s'en trouvera où il y aura à monter ou descendre, de régler ceux des montées à 10 toises, comme il a été déja dit ci-devant, & ceux de la plaine à 15, sans rien changer au prix des uns & des autres.

« *Huitièmement*, ne rien changer non plus où il s'agira de travailler dans le roc, puisque le nombre des chargeurs & rocteurs qu'il y faudra de plus, & le moins de gens aux relais suffira pour en régler le prix au juste, en y prenant garde de près. On pourra d'ailleurs ajouter quelque chose pour l'entoisage du moëllon qui sera propre à bâtir.

Au surplus, l'obligation des entrepreneurs envers les ouvriers doit être de leur fournir les outils propres au travail, de faire touts les épuisements d'eaux à leurs dépens, les ponts où il en faudra fournir les planches, arracher ou faire battre les terres où il sera nécessaire, couper des rampes dans les talus qui leur seront réglés, à quoi les mêmes seront obligés. En faveur de cette obligation des entrepreneurs, qui sont de plus sujets à d'autres envers le roi, comme de faire l'ouvrage bon & solide dans un certain temps, & d'en répondre suivant les conventions de leur marché, on leur donnera 6 sols de plus qu'aux soldats pour le prix de la toise, en considération de touts les devoirs à quoi ils sont tenus; avec cette remarque, que plus il y a de relais, plus leurs charges sont grandes, à cause de la quantité de brouettes & d'outils qu'ils doivent fournir. Il est encore à observer que pendant les hivers les frais augmentent de beaucoup, à cause de la brièveté des jours, difficulté des voitures, l'abondance des eaux, boues & gelées, c'est pourquoi les 6 sols n'y pourront pas toujours suffire, à moins qu'on n'ait soin de leur ménager du travail aisé, commode & en petite quantité; le mieux est de ne les obliger que le moins qu'on pourra à de grands travaux de terre dans ces temps là; car s'ils ont quelqu'avantage pendant l'été, il est certain que les grands ouvrages d'hiver, les consomment. Cependant c'est une chose à bien examiner; car les ouvrages d'été où il y a peu de relais & de consommation, il y a aussi bien moins de frais, & par conséquent beaucoup plus d'avantage qui se peuvent modérer, suivant les lieux & la facilité des ouvrages.

« De cet ordre une fois établi résultera plusieurs connoissances aux gens qui font travailler,

Digitized by Google

« *Premièrement.* Que le prix de la toise augmentant à chaque relais de 4 sols, il s'ensuivra que dès aussi-tôt qu'on aura donné le prix à ce chargeage, il n'y aura qu'à compter le nombre des relais, & les frais de l'entrepreneur, pour sçavoir au juste le prix que l'on doit donner à la toise.

« *Secondement.* Qu'on aura toujours une connoissance parfaite du prix de la toise de terre, puisque ce prix haussera & baissera selon le nombre de chargeurs & de relais.

« *Troisiemement.* Que quelque nombre d'ouvriers qu'il y ait, le roi ne payera jamais que 8 sols pour la journée d'un chacun, qui, n'étant pas cependant distribué sur le pied de journée, mais bien sur le pied de ce qu'ils pourront faire d'ouvrage, il s'ensuivra que S. M. sera servie très-diligeamment, à bon marché, sans peine & sans violenter personne.

« *Quatrièmement.* Que si on fait attention à l'utilité de cette proposition, on la trouvera très-avantageuse, d'autant que la journée du roi étant aujourd'hui réglée à 10 sols, il n'y a pas d'hommes, de ceux qui travaillent à la tâche, qui n'en méritent mieux 15, que ceux qui font à la journée de 10; cependant on n'en demande ici que 8 pour faire aller les soldats de toute leur force.

« *Cinquièmement.* Que pour avoir plus près à mener, le soldat n'en gagne pas davantage, ni moins, pour avoir plus loin, la toise revenant toujours au prix proportionné à la quantité de ces relais, & à la difficulté de la charge.

« *Sixièmement.* Que quoiqu'on suppose 6 sols par toise à l'entrepreneur pour ses peines, fournitures de planches, ponts, brouettes, outils, épuisements d'eau, façon de montées, &c., cela ne se doit entendre que des endroits où il y a grande consommation d'outils, comme ceux où il y a plusieurs relais, & où l'on est obligé de travailler pendant l'hiver dans le temps des grandes gelées, ou pendant que les terres sont trempées & boueuses, en un mot, où il y a beaucoup de peine & peu d'ouvrage, autrement on peut leur donner 3, jusqu'à 4 & 5 sols, selon que les frais des épuisements & les consommations en sont plus ou moins considérables. »

Il est à remarquer que le prix des journées à 8 sols, qui étoit passable pour des soldats dans le temps que ce mémoire a été fait, ne suffiroit pas présentement que le rehaussement des monnoies & les mauvaises années ont tout renchéri; d'ailleurs, cela dépend aussi du pays où l'on fait travailler par rapport aux aisances ou aux difficultés que les troupes trouvent à vivre à juste prix; c'est à l'ingénieur en chef ou au directeur à avoir toutes ces considérations, pour que le roi n'y soit pas lésé, & que les soldats, aussi-bien que les entrepreneurs, se tirent judicieusement d'affaire. Ainsi, sans s'arrêter constamment à cet article, on tirera toujours beaucoup de connoissance de ce mémoire qui est regardé de touts les anciens ingénieurs, comme la meilleure instruction qui ait été écrite sur ce sujet.

Dans de certains pays on distingue ordinairement, pour le marché des ouvrages, trois sortes de terres pour en régler le prix, la terre douce ou épierrée pour les parapets, la rocaille, & le roc.

Toute terre où l'on n'a besoin que du louchet pour l'enlever, est regardée comme terre ordinaire; la pierre morte qui se trouve mêlée d'un peu de terre, & où il ne faut ni masse, ni pince, & où il suffit de la pioche & du pic, est réputée rocaille; toute pierre vive où il faut se servir de pic, de coin, de masse & d'aiguille, est appellée roc.

Dans le pays bas, où l'on ne rencontre guère de roc, ni de rocaille, on distingue dans les marchés deux sortes de terre, l'une est appellée terre hors d'eau, qui est celle qu'on peut travailler à sec, & l'autre terre dans l'eau, qui ne peut s'enlever sans beaucoup d'incommodité; toutes ces terres différentes pourront s'estimer en suivant l'instruction de M. de Vauban, c'est-à-dire en s'attachant à la quantité d'hommes qu'il faut pour en transporter une toise cube, & aux journées qu'ils doivent gagner.

Dans une terre ordinaire, un attelier de quatre soldats, composé d'un piocheur, d'un chargeur, & de deux autres qui brouettent, peut transporter à 10 toises de l'attelier, deux toises & un tiers cubes dans un jour d'été, & un peu plus de moitié dans un jour d'hiver.

La rocaille étant, comme je l'ai déja dit, une pierre morte mêlée de terre, la difficulté de sa fouille est beaucoup plus grande que celle des terres ordinaires; c'est pourquoi le prix en est aussi plus considérable; c'est à la prudence de l'ingénieur de l'augmenter, en sorte que les soldats y trouvent leur compte; & quoiqu'il soit difficile de déterminer à quoi peut aller cette augmentation, je dirai pourtant que la toise cube de rocaille vaut à peu près le double des terres ordinaires.

Quant au roc, il faut aussi avoir égard à sa qualité, & à sa dureté; on le tire par mine, dont l'appareil est de 4 hommes qui s'approfondissent de cinq pieds dans un roc ordinaire; mais comme le marbre est d'une nature plus dure, ils ne peuvent guères s'y approfondir que de quatre pieds, qui produisent tout au plus une demi-toise cube, qui consume environ deux livres de poudre pour charger les petards; outre ces quatre hommes, on ajoute encore deux manœuvres pour arracher les pierres ébranlées par la mine, & ôter les décombres : ainsi, sçachant ce que les uns & les autres doivent gagner par jour, & ce qu'il en coûtera pour les outils & la poudre, on pourra sçavoir à combien reviendra la toise cube.

Pour approfondir dans le roc, on se sert d'une aiguille ou barre de fer de bonne trempe, bien acérée, pointue par un de ses bouts, ayant six ou sept pieds de longueur; deux hommes la

Digitized by Google

mettent en mouvement pour faire un trou en manière de petit puits, capable de contenir une certaine quantité de poudre. Après avoir chargé cette petite mine, on bouche le tron avec un tampon chassé à force, afin que la poudre fasse un plus grand effet; on y met le feu par le moyen d'un morceau d'amadou qui, ne se communiquant à la pondre qu'au bout d'un certain temps, laisse aux ouvriers la liberté de se retirer. La mine ayant écarté & ébranlé les pierres, on en fait le déblai, & on répète la même manœuvre autant de fois qu'on le juge nécessaire.

Avant que de commencer la fouille des terres, il est de la dernière conséquence d'en bien indiquer le transport & de sçavoir la quantité qu'il en faudra pour la construction du projet que l'on veut exécuter; ceux qui font ce projet doivent en donner des mémoires, afin que les profils étant bien appliqués, on ne s'approfondisse qu'à proportion des remblais qu'on aura à faire. C'est ordinairement la nature du terrein qui détermine le parti que l'on doit prendre, car si l'on peut creuser à sec jusqu'à 18 ou 20 pieds, on ne sera pas obligé de faire les fossés fort larges, parce qu'en les approfondissant, on aura toujours des terres suffisamment, & les ouvrages en seront de meilleure défense, à cause qu'ils seront moins découverts. Si le terrein est aquatique, & qu'on ne puisse enfoncer aussi avant qu'on le voudroit sans être incommodé des eaux, alors on prend sur la largeur ce que l'on ne peut tirer de la profondeur; mais, je le répète, toutes ces considérations doivent dépendre du projet; ainsi dans l'exécution, il ne s'agit que de bien diriger les atteliers. Cet article demande beaucoup de circonspection; & quoique la chose ne paroisse qu'une bagatelle, je crois qu'on conviendra qu'on n'a guères exécuté de grands travaux, sans qu'il y soit arrivé quelque mal-entendu dans le maniement des terres. Ici, faute d'en avoir fait un amas assez considérable avant que d'élever les revêtements, on est obligé, pour achever l'ouvrage, d'en rapporter par de longs circuits qui augmentent les relais, par conséquent la dépense. Là, pour n'y avoir pas fait assez d'attention, il s'en trouve une trop grande quantité, qu'il faut dans la suite transporter ailleurs; peut-être même auprès de l'endroit d'où on les avoit tirées, de sorte qu'une toise cube, qui n'auroit dû être maniée que deux fois, l'une pour la transporter, l'autre pour la mettre en œuvre, a été promenée à différents endroits inutilement, ce qui en double ou triple la valeur. Au reste, je sçais bien que cela n'arrive point à ceux qui ont une grande connoissance des travaux, parce qu'ils sçavent prévoir, dès le commencement de l'ouvrage, les suites des moindres choses.

Pour faire voir de quelle manière on peut estimer assez juste la quantité de terre destinée à la construction d'un ouvrage, nous supposerons qu'on a tracé sur un terrein bien uni, & dans lequel on peut approfondir à sec, un front de poligone ABCDEF, (*fig.* 296.) dont le fossé est terminé par la contrescarpe GHI, & que le rempart qu'on veut élever est exprimé par le profil ABDKMX. Cela posé, comme la terre qu'on doit porter du côté de la place, & qu'on voit exprimée ici par KKK, &c., dépend de l'élévation du rempart, nous ferons comme si le revêtement devoit avoir 30 pieds de hauteur, depuis le fond du fossé jusqu'au cordon, & le fossé 18 pieds de profondeur. En ce cas, pour que toutes les parties du profil soient bien proportionnées, il faut que la hauteur BC du rempart, du côté de la place, soit de 12 pieds & demi, la rampe AC, de 19 & demi, la largeur CE, de 30, la hauteur ED, de 14, la rampe EG de la banquette, de 3, sa largeur GL, de 4 & demi; & la hauteur FG ou HL, de 15 & demi. Enfin, le parapet devant avoir 4 pieds & demi de hauteur, KN sera de 20 pieds, & LN d'un & demi, & si l'on fait abstraction des contre-forts, & qu'on suppose, pour abréger, que le revêtement ait 5 pieds d'épaisseur au sommet, MI sera 18 pieds, & VI de 13: or, si l'on cherche la superficie de toutes les parties dont nous venons de donner les dimensions, on trouvera qu'elles composent ensemble 907 pieds quarrés, d'où il faut retrancher la partie des contre-forts qui est au-dessus de la ligne horisontale AT, après en avoir fait la réduction, ainsi qu'on l'a enseigné dans l'article 46, & l'on trouvera qu'elle est équivalente à 26 pieds quarrés qui, étants retranchés de 907, la différence sera de 881 pieds quarrés, quand on aura égard qu'au profil, mais qui deviendra des pieds cubes, en supposant que le profil a un pied d'épaisseur. Si l'on veut sçavoir combien il faut de toises cubes de terre par toises courantes, on réduira les 881 pieds en toises quarrées, pour avoir environ 24 toises & demie, qui étant multipliées par une toise, donnera 24 pieds & demi de toises cubes, c'est-à-dire, que si la face d'un bastion a 50 toises de largeur, il faudra à peu près 1225 toises cubes de terre pour former cette face. Mais sans s'embarrasser de ce qu'il faut pour chaque partie du front, il suffira, après avoir trouvé la superficie du profil ABDH KMI, & en avoir retranché les contre-forts, réduits de diviser 881 pieds par la profondeur qu'on veut donner au fossé, c'est-à-dire 18, & l'on trouvera environ 49 pieds pour la largeur RS de la tranchée, qui, ayant 18 pieds de profondeur, fournira les terres nécessaires à l'élévation du rempart. Ainsi, traçant une ligne LMNOPQ, parallèle aux parties du front ABCDEF, en sorte qu'elle soit éloignée de 49 pieds du derrière de la muraille, on aura l'espace que doit occuper la tranchée dont je parle, puisqu'une toise courante de la vuidange de cette tranchée fournira des terres pour une toise courante de rempart, ce qui est évident, puisque 6 pieds de longueur,

Digitized by Google

49 de largeur, & 18 de profondeur, donne 24 toises cubes & demie.

Selon l'estimation précédente, j'ai supposé qu'il étoit question des bastions vuides, dont le terre-plein seroit de niveau avec le rez-de-chaussée de la place. Si on avoit des raisons pour le faire autrement, soit pour y construire des souterreins, ou y élever des cavaliers, on pourra toujours, en se réglant sur les profils, sçavoir de combien il faudra augmenter la largeur de la tranchée, pour avoir une quantité de terre suffisante; car j'entends qu'il faut toujours en faire l'amas avant que de construire le revêtement.

A mesure que l'on fait le déblai des terres, on les porte à 8 ou 10 toises du côté de la place; si le terrein est de bonne consistance & qu'on ne craigne pas les éboulements, on donne aux banquettes OP, qui doivent se trouver derrière le revêtement le plus de hauteur qu'il est possible, & une largeur suffisante seulement pour le soutenir, afin que quand la muraille sera élevée, l'on n'ait que peu de remblais à faire; ce qui diminue la poussée des terres: à l'égard des banquettes ST, qui se font du côté de la campagne, il faut leur donner beaucoup plus de largeur que de hauteur, afin que les travailleurs puissent les pratiquer commodément.

Quand on a creusé jusqu'à la profondeur PS, que doit avoir le fossé, on fait une nouvelle tranchée PQRX, pour les fondements de la muraille; les terres qui en proviennent se jettent du côté de la campagne, & se transportent, aussi bien que toutes celles qui étoient restées dans le fossé, aux endroits marqués pour la construction des ouvrages de dehors; on observe, à mesure qu'on en fait la vuidange, de laisser des témoins de distance en distance, ou des profils pour servir à faire les toisés.

Des fondements dans toutes sortes de terreins, & principalement dans les mauvais.

Il semble qu'avant que d'enseigner la construction des fondements, j'aurois dû dire quelque chose sur les précautions que l'on prend pour se mettre en état de travailler dans les lieux aquatiques, expliquer la façon des bâtardeaux que l'on construit pour se garantir des eaux étrangères, ou pour faire des épuisements avec le secours des machines que l'on a imaginées à cet usage; détailler les propriétés de ces machines, afin de donner la préférence à celles dont on peut se servir le plus utilement. C'est aussi ce que j'ai fait dans un chapitre assez long que j'avois destiné à précéder immédiatement celui-ci; mais ayant fait réflexion que sa véritable place devoit être dans l'architecture hydraulique, c'est-à-dire dans la seconde partie de cet ouvrage, je m'en suis tenu à ce dernier parti; c'est pourquoi j'y renvoye le lecteur.

La première connoissance dont il faut être prévenu, est la nature des terreins qui se rencontrent en approfondissant, & quoique leur diversité soit très grande, on peut cependant la réduire à trois espèces principales. La première est celle de tuf & de roc; ce dernier est facile à connoître par la résistance que des terrassiers trouvent à fouiller.

La seconde espèce de terrein est celle de sable, dont on en distingue de deux sortes; une est le sable ferme & dur, sur lequel on n'hésite point à établir des fondements, & l'autre le sable mouvant, le peu de consistance ne permet pas qu'on travaille dessus, sans prendre quelque précaution pour prévenir les accidents. On distingue le sable mouvant d'avec le ferme, par le moyen d'une sonde de fer, dont le bout est fait en *tarrière*, afin de voir en la retirant la nature du fond qu'elle a percé. Lorsqu'elle résiste & qu'elle entre avec peine, c'est une marque que le sable est dur, au lieu qu'on doit juger du contraire si elle entre facilement. Quand on est obligé de fouiller fort avant pour rencontrer le bon fond, on allonge la sonde par le moyen de plusieurs branches de fer qui s'ajustent bout à bout avec des vis en écroux. Il se rencontre dans les lieux aquatiques en un sable d'où il sort de l'eau quand on marche dessus, ce qui l'a fait nommer *sable bouillant*, qu'on ne doit pas confondre avec le mouvant, puisqu'il s'en trouve souvent sur lequel on peut asseoir des fondements très solides, comme nous le ferons voir ailleurs.

La troisième est celle de terre, dont on distingue de quatre sortes, la terre ordinaire, la grasse, la glaise, & celle de tourbe. La terre ordinaire se trouve dans des lieux secs & élevés; la terre grasse est presque toujours composée de vase sans résistance, & ne se trouve guère que dans les lieux bas; on ne peut y fonder qu'avec de grandes précautions; pour la glaise, elle se trouve indifféremment dans les lieux hauts & bas. Quand elle est ferme & qu'elle forme un banc d'une épaisseur considérable, on peut y fonder hardiment, pourvu qu'on soit sûr qu'elle se trouve par-tout d'une égale consistance, sans quoi il faudroit prendre des mesures convenables à la nécessité. Pour la terre de tourbe, elle ne se trouve que dans les lieux aquatiques & marécageux; c'est une espèce de terre grasse, noire & bitumineuse, qui se consume au feu après l'avoir fait sécher, & dont l'usage est très commun aux Pays-Bas; il y a des gens qui prétendent que cette terre provient des différents accroissements que certains cantons ont reçus en s'élevant par la suite des temps. Ce qui favorise cette opinion, est qu'en fouillant dans un terrein bourbeux, on y a trouvé des arbres d'une grosseur considérable, & touts les autres vestiges d'un lieu qui a été autrefois découvert. Au reste, il n'est point assez solide pour y asseoir des fondements, à moins qu'on n'ait recours à ce que l'art & l'industrie peuvent fournir en pareil cas.

Indépendamment des soins qu'on doit prendre pour avoir une parfaite connoissance du fond sur

Digitized by Google

lequel on veut travailler, il est bon de questionner les ouvriers du pays. Il s'en rencontre toujours quelques-uns à qui le bon sens & l'usage continuel où ils sont de travailler dans un même endroit, ont fait faire des remarques & des réflexions dont il est bon qu'on soit prévenu : souvent ces gens-là donnent plus de connoissance dans un quart-d'heure, qu'on n'en pourroit acquérir par de longues & pénibles recherches.

Nous proposant de faire voir la manière de fonder sur toutes sortes de terreins, les différents moyens qu'on va insinuer, pourront s'appliquer à la construction des édifices en général ; cependant, comme nous avons pricipalement en vue les ouvrages de *fortification* ; on s'attachera plutôt à donner des exemples qui leur soient applicables qu'à toute autre espèce de travaux ; c'est pourquoi les desseins de cette planche représentent des profils de remparts.

Les fondements qui se font à sec, (*fig.* 297.), sont assis sur le roc, ou sur un bon fond ; quand on fonde sur le roc, on établit les assises par ressauts, s'il faut monter ou descendre, leur donnant le plus d'assiette qu'il est possible, & un pouce ou un pouce & demi de bande du devant au derrière, afin que la maçonnerie qu'on veut élever se soutienne parfaitement. Si le roc est trop uni & qu'on appréhende que la maçonnerie ne fasse pas de bons harpements, on le pique à coup de marteau têtu, & après avoir bien nettoyé les décombres, on l'asseoit en bain de bon mortier, & on l'encastre de quelques pouces; si le roc sur lequel on veut fonder est disposé de manière que sa hauteur puisse faire partie du mur, on lui endosse la maçonnerie, & on y fait des égorgements pour que l'un & l'autre puisse se bien lier ensemble. Par exemple, après avoir creusé les fossés d'une forteresse, on en revêtit son escarpe & sa contrescarpe, & au lieu qu'on auroit donné à la base du mur 10 ou 12 pieds dans tout autre terrein, on se contente de ne lui en donner que 4 ou 5, suivant les ressauts qu'on a formés, parce qu'alors n'ayant pas de grands remblais à faire, les revêtements n'ont que peu de poussée, & même quelquefois point du tout.

Ces sortes de revêtements, quoiqu'aisés à construire en apparence, à cause qu'on n'a rien à appréhender de la part du fond, rencontrent souvent bien des difficultés dans l'exécution, quand il s'agit d'élever quelque forteresse au sommet d'un rocher escarpé, où l'on ne peut faire quatre toises d'ouvrage sans monter ou descendre, & où il faut quelquefois 10 ou 12 profils différents pour exécuter une seule pièce. Les ingénieurs qui font travailler dans le Roussillon & dans les autres endroits montagneux, seroient seuls capables de donner de bonnes instructions pour se conduire dans de semblables terreins. Je crois même que ce n'est guère que sur les lieux qu'on peut s'appercevoir des différentes pratiques dont on sera obligé de se servir, la nécessité, avec un peu de génie, fournissant mille moyens pour surmonter les obstacles à mesure qu'ils se présentent. J'ai toujours regardé ce chapitre comme le plus difficile de ceux que j'avois à traiter, puisque, pour le rendre complet, il m'auroit fallu de bons mémoires, généralement de tonts les ingénieurs en chef qui sont dans nos places ; car il y a cela de fâcheux qu'on ne peut passer de l'une à l'autre, sans rencontrer quelque changement dans la manière de travailler, ce qui vient de la différence des terreins, ou de la qualité des matériaux. Mais si j'avois voulu embrasser toutes les parties d'un sujet aussi vaste que celui-ci, & en faire de même pour les autres, j'aurois été obligé d'entrer dans un détail immense qui m'auroit engagé (non pas à faire un livre), mais une bibliothèque. Il a donc fallu m'en tenir aux pratiques les plus essentielles, dans l'espérance que l'on me seroit grace de tout ce qui méritoit moins d'attention.

Quand on est obligé d'établir des murs sur un roc fort inégal par sa figure & quelquefois par sa consistance, la plus grande difficulté est de raccorder à une certaine hauteur les premières assises de maçonnerie qui doivent servir de fondement, & de les bien lier avec le roc. De touts les moyens qui sont venus à ma connoissance, & dont on peut se servir en pareil cas, en voici un entr'autres pour lequel je pencherai beaucoup, & dont on s'est bien trouvé dans la construction de plusieurs grands ouvrages.

Après avoir établi le terrein de la manière qu'on le jugera le plus convenable, & avoir réglé l'épaisseur qu'il faudra donner aux fondements, par rapport à l'élévation de la muraille, il faut en border les alignements (*fig.* 298 & 299) avec des cloisons de charpente ; en sorte qu'elles composent ensemble un coffre dont le bord supérieur soit disposé le plus horizontalement qu'il se pourra, car pour le bas, il doit suivre la figure des ressauts & des différentes sinuosités qu'on aura été obligé de donner au roc. Ayant fait un grand amas de pierrailles, il faut les corroyer avec du mortier, on pourra même, si le roc est bon, se servir des décombres qu'on en aura tirés, après avoir réduit les plus forts quartiers à une grosseur médiocre, qui ne doit pas passer celle du poing. Il faut le lendemain, ou au plus tard deux jours après qu'on aura fait plusieurs tas de mortiers, de pierres, avoir un grand nombre de manœuvres, dont les uns rempliront les coffres de ce mortier, tandis que les autres le battront à mesure que la maçonnerie s'élèvera, avec des dames du poids de 30 livres, ferrées par le bout. (Je crois qu'il n'est pas besoin de dire qu'elle doit être assise immédiatement sur le roc, dans lequel elle doit être encastrée de 7 à 8 pouces.) Lorsqu'elle a pris sa consistance, & qu'elle est suffisamment sèche, on détache les cloisons pour s'en servir ailleurs. J'ajouterai que quand on est obligé de faire quelque cascade, pour monter ou descendre, on soutient la maçonnerie

Digitized by Google

maçonnerie par les côtés avec d'autres cloisons disposées en gradins ; ainsi on surmonte le roc par des fondements auxquels on donne la figure que l'on veut ; car on doit entendre que j'appelle ici fondement, la maçonnerie qui sert d'empattement à celle que l'on veut élever par assise réglée, quoique cet empattement ne soit point enterré comme les fondements ordinaires. Je n'en détermine point la hauteur, qui sera, si l'on veut, de 3 à 4 pieds, plus ou moins, selon la nécessité.

Pour que toutes les parties des fondements soient bien liées ensemble, & parfaitement unies avec le roc, il faut remplir les coffres sans interruption sur l'étendue qu'on a jugé à propos d'embrasser, observant de faire battre également par-tout, particulièrement dans le commencement, afin que le mortier & les pierres s'insinuent dans les égorgements qui se trouveront figurés dans le roc, soit par le hasard, ou parce qu'on aura jugé à propos de les faire exprès, pour rendre la liaison plus parfaite.

Quand le roc est fort escarpé, on peut, pour ne point faire de remblais derrière les fondements, se contenter d'établir une seule cloison sur le devant, pour soutenir la maçonnerie, & remplir de pierres l'intervalle qui se trouve depuis là jusqu'à l'escarpement, ce qui rendra l'ouvrage encore plus solide.

Quand on a établi & bien arrasé à la hauteur convenable les fondements sur toute l'étendue, ou qu'on a embrassé, on continue à répéter la même manœuvre sur le prolongement de l'ouvrage, observant de bien lier la vieille maçonnerie avec la nouvelle, c'est-à-dire, les pierres faites depuis quelque temps avec celles qu'on voudra y ajouter ; pour cela il faudra toujours faire en harpe les extrémités des fondements qu'on sçaura devoir être prolongées, jetter de l'eau dessus, & bien battre la nouvelle maçonnerie à mesure qu'elle sera appliquée sur la vieille.

De cette manière on fera des fondements qui venant à se durcir peu-à-peu, ne composeront par-tout qu'un seul corps, si ferme & si inébranlable, qu'il ne faut pas appréhender qu'il se fasse par la suite aucun affaissement ni rupture, soit qu'ils se trouvent inégalement chargés par le poids de la muraille qu'on aura élevée dessus, ou que certaine partie du terrein, moins solide que l'autre, cède ou se détache, comme cela arrive quelquefois.

Quand on est dans un pays où la chaux est bonne, je suis persuadé que de toutes les maçonneries, il n'y en a point de plus excellente que celle que je viens de décrire, & qui soit plus commode dans une infinité d'occasions ; souvent l'on creuse des fondements dans un terrein qui sera ferme en un endroit, & douteux à quelques pas plus loin, ce qui est cause que les murs s'affaissent inégalement ; si les fondements sont faits de pierres, il ne faut pas appréhender qu'étant d'une certaine épaisseur, il se fasse jamais quelque rupture, quand bien même il y auroit des parties qui porteroient à faux. C'est ce que l'on ne peut pas attendre de la maçonnerie ordinaire, sur-tout quand elle est faite de grosses pierres, à cause que le mortier s'y attache moins, & est sujet à tasser plus en un endroit qu'à l'autre ; aussi Vitruve a-t-il remarqué que la maçonnerie faite avec de petites pierres, étoit plus indissoluble que les autres. M. Perrault, dans le commentaire qu'il a fait de cet auteur, trouve en plusieurs endroits de ses notes, que les anciens faisoient souvent de la maçonnerie de pierres, non-seulement pour les fondations épineuses, mais encore dans une infinité d'occasions, comme on en peut juger par les monuments qui restent, où l'on remarque que touts les ouvrages faits dans ce goût là, se sont durcis au point de surpasser la solidité du marbre. Car il faut convenir qu'il n'y a point de pierre, si dure qu'elle puisse être, qu'on ne rompe, & dont on ne tire aisément des éclats, au lieu que d'un massif fait de mortier de pierres, on n'en peut séparer les parties que successivement.

Quand on est dans un pays où la pierre dure est fort rare, je crois qu'on pourroit en toute sureté faire les soubassements des gros murs avec une bonne pierre ; la difficulté est seulement d'avoir d'excellente chaux ; il est vrai que la grande quantité qu'il en faut rend cette maçonnerie fort chère, mais cela ne doit point en diminuer le mérite, quand il s'agit d'un ouvrage de conséquence. On en voit périr touts les jours pour y avoir regardé de trop près en les construisant, & quand il faut les réparer, on s'apperçoit trop tard des inconvénients d'une économie mal entendue. Cependant, tout bien considéré, la maçonnerie de pierrée ne coûtera jamais celle de pierre de taille ; on pourra seulement trouver à redire que voulant l'employer pour des soubassements, ou pour des fondements découverts, le coup-d'œil ne seroit point satisfait de voir un parement brut & d'une assez vilaine figure ; mais il est aisé d'empêcher cela, en faisant avant la construction deux espèces de mortiers, l'un mêlé de pierrailles, comme celui dont nous venons de parler, & l'autre de gros gravier. Si l'on étoit dans un pays où il y eût deux sortes de chaux, il faudroit employer la meilleure pour la composition de ce dernier, & la moindre pour celle de l'autre, & les employer comme il suit :

Quand on travaillera sur le roc, on commencera à jetter au fond du coffre un lit de mortier fin, parce qu'il s'y attachera mieux que l'autre ; ensuite des manœuvres qui doivent remplir le coffre, on en choisira un nombre pour porter du mortier fin, leur recommandant de le jetter contre le bord intérieur du coffre, j'entends contre le bord qui soutient le parement, & le reste fera rempli de mortier de pierrées. Si cela est bien conduit, le mortier fin se liant avec l'autre, formera contre

Digitized by Google

la cloison un parement uni, qui venant à se durcir, fera le même effet que la pierre; on pourra même, si l'on veut, au bout de quelque temps, pour une plus grande imitation, y figurer des joints.

Les fondements qui se font encore à sec sur un terrein de bonne consistance & qui ne présente aucun obstacle considérable à surmonter, se construisent sans beaucoup de mystère. On prépare le terrein comme on l'a vu dans le chapitre précédent, & après avoir creusé la tranchée de la largeur & de la profondeur déterminée par les profils, on lui donne un talus allant du devant au derrière, proportionné à l'épaisseur que doivent avoir les fondements, afin que le revêtement soutienne mieux la poussée des terres. Par exemple, sur 12 pieds d'épaisseur on donnera 6 pouces de talus; ainsi des autres, dont le talus sera toujours à-peu-près la vingt-quatrième partie de l'épaisseur; on établit la première assise de gros libages plats posés en bain de bon mortier, (quoique bien des gens aiment mieux le poser à sec, leur entre-deux garni de mortier.) Sur cette première assise on en élève une autre dont les alignements sont composés de boutisses & de panneresses en liaison alternative, les boutisses ayant au moins 18 pouces de queue, étant d'une grosseur raisonnable, principalement sur le devant; car pour le derrière, on se contente d'y poser les plus gros quartiers de pierre; le milieu se remplit de moëllon à bain de mortier; quand il est brut, les intervalles se garnissent par de petits moëllons enfoncés dans les joints le plus avant qu'on peut & bien arrasés; on continue de même pour les autres assises, observant, tant qu'il se peut, de conduire l'ouvrage de niveau sur toute sa longueur. On fait observer aux maçons des retraites du côté du fossé, de manière que le prolongement du talus de la muraille qu'on veut élever ne porte point à faux; & afin qu'ils puissent mieux se conformer au profil qui en aura été fait, il est à propos de leur en donner un dessin en grand, exactement cotté, pour qu'ils sçachent la hauteur & la largeur des retraites, cette partie de l'ouvrage étant de conséquence.

Quoique le bon fond se trouve ordinairement plutôt sur les terreins élevés que dans les autres bas & aquatiques, il s'en rencontre pourtant d'excellents dans ces derniers, comme sont ceux de gravier, de marne, de glaise; d'autres d'une certaine terre bleuâtre, qui est le plus souvent de bonne consistance; j'y comprendrai même le sable bouillant, qui est fort bon quand on sçait s'y conduire avec adresse; on établit des fondements sur touts ces terreins avec assez de confiance, c'est pourquoi je ne m'y arrêterai pas.

On est quelquefois contraint de creuser si avant pour trouver le bon fond, qu'on ne peut élever les fondements jusqu'au rez-de-chaussée sans des dépenses extraordinaires. En ce cas, Philibert de Lorme, Scamozzi, & plusieurs autres architectes après eux, proposent de faire des piliers de distance en distance pour y élever des décharges, afin qu'à peu de frais l'on puisse gagner le rez-de-chaussée.

Comme le terrein sur lequel on voudroit fonder les piles, peut se trouver d'inégale résistance, il seroit à craindre que par la suite le terrein de dessous quelques piles venant à s'affaisser, ne causât une grande rupture aux arcades, par conséquent aux murs qui seroient élevés dessus. Pour prévenir cet inconvénient, on a cru que le meilleur moyen étoit de faire entre les piles des arcades renversées; afin que si une des piles étoit moins assurée que les autres, elle se trouvât arcboutée par les arcades voisines, qui ne pouvant céder à cause qu'elles sont soutenues par les terres qui sont au-dessous, il n'est pas possible que la pile puisse changer de situation, quand bien même elle porteroit à faux.

Il arrive souvent qu'en voulant établir des fondements on rencontre des sources qui incommodent beaucoup le travail; il y a des gens qui prétendent les éteindre en jettant dessus quantité de cendre mêlée de chaux vive; d'autres veulent remplir de vif-argent les trous par où elles sortent, afin que par son poids il les contraigne à prendre leur cours d'un autre côté. Je crois que touts ces expédients ne sont bons que dans la spéculation, & qu'ils ne réussissent guère quand on veut les mettre en œuvre; le meilleur parti est de travailler promptement, & pour ne point être inondé à un certain point, il faut diriger les eaux par petites rigoles, que l'on amènera à un puits fait au-delà de la tranchée, d'où on les tirera par des machines à mesure qu'elles viendront; on leur laissera le cours libre depuis cette origine jusqu'à ce puits, bordant les petites rigoles de chaque côté avec des briques pour former de petits canaux, que l'on couvrira de pierres plattes; ainsi tout le fond de la tranchée sera mis à sec; cependant, pour prévenir que les sources ne deviennent pas à la suite nuisibles aux fondements, il faut prodiguer dans la maçonnerie des petits aqueducs, afin de leur laisser un cours libre du côté qui conviendra le mieux.

Il arrive quelquefois qu'un terrein sur lequel on veut fonder ne se trouve pas bon, & que voulant approfondir pour en chercher un meilleur, on le rencontre encore plus mauvais; en ce cas il vaut mieux ne s'enfoncer que le moins qu'on pourra, & établir sur toute la longueur des fondements, un grillage assemblé avec des longrines & traversines de 9 à 10 pouces de grosseur; les vuides ou cellules qu'elles forment se remplissent d'une bonne maçonnerie de brique ou de moëllon. Il y en a qui couvrent le tout d'un plancher de gros madriers bien arrêté sur le grillage avec des chevilles de fer enfoncées à tête perdue; comme ce plancher paroit une dépense assez inu-

Digitized by Google

tile, il suffit d'élever la maçonnerie immédiatement sur le grillage, observant de faire le parement de bonne pierre de taille, jusqu'au rez-de-chaussée, & même plus haut, si l'ouvrage en mérite la peine. Comme ces sortes de fondations ne sçauroient avoir de trop grands empattements, il est bon de faire le grillage d'un pied & demi ou deux plus large que n'eussent été les fondements si on les avoit établis dans un bon terrein; & afin de prévenir tout accident, il convient d'attacher sur le bord du grillage du côté du fossé, un heurtoir de 8 ou 10 pouces au moins, qui, règnant sur toute la longueur des fondements, empêchera que le pied du revêtement ne puisse glisser, sur-tout s'ils étoient assis sur un plancher, ce qui n'est pas sans exemple. A Bergues-Saint-Vinox, où le terrein est fort mauvais, il est arrivé que le revêtement de la face d'une demi-lune s'est détaché & a été glisser tout d'une pièce jusques dans le milieu du fossé; cela s'est fait avec des circonstances si singulières, à ce que j'ai appris par les ingénieurs qui étoient alors dans cette place, que cet accident semble tenir quelque chose du merveilleux.

Cette façon de fonder n'est pas toujours bonne dans toute sorte de terrein, aussi ne l'employe-t-on guère que dans de petites parties de fondations, qui, n'étant pas si bonnes que celles qui leur sont contigues, ne laissent pas la liberté d'approfondir davantage sans de grands inconvénients; cependant on peut la rendre excellente dans un terrein aquatique, si après avoir posé les grillages, on enfonce dans les cellules des pilots de remplage ou de compression sur toute l'étendue des fondements. Ces pilots doivent être plantés au nombre d'un ou deux seulement dans chaque cellule, diagonalement opposés; & pour mieux assurer les fondements, on pourra, si on le juge nécessaire, battre tout-autour du bord qui répond au fossé, des pilots de bordage ou de garde posé près à près, & le long de ces pilots une file de palplanches, pour empêcher le courant des eaux s'il s'en trouve, de dégravoyer la maçonnerie. Le vuide du grillage autour de la tête des pilots doit être rempli de gros quartiers de pierre, & après avoir bien arrasé leur superficie, on y asseoira la maçonnerie élevée par assises réglées, afin qu'elle porte également par-tout

Quoique cette manière de fonder soit bonne, je crois pourtant qu'on ne feroit pas mal d'y changer quelque chose pour la rendre encore plus solide, c'est de commencer par en former des rangées de pilots (*fig.* 300 & 301), tout le long des fondements; par exemple, pour un relèvement de rempart, après avoir tracé l'épaisseur que doivent avoir les fondements & les contre-forts, on enfoncera, au refus du mouton, quatre rangées de pilots, une sur l'alignement extérieur, l'autre sur l'intérieur, & deux dans le milieu; en sorte que les pilots soient séparés les uns des autres d'environ deux pieds. On en plantera deux sous les angles des contre-forts, & deux autres entre la queue & la racine, comme on le remarque dans le premier profil, où les têtes de ces pilots sont ponctuées: après les avoir recepés à niveau, on appliquera dessus des racinaux ou longrines, & sur ces longrines un rang de traversines pour former un grillage, dont chaque croisée sera bien clouée & arrêtée sur la tête du pilot qui lui répond, & selon cette manière le grillage sera incomparablement plus ferme que dans la pratique précédente: après cela on enfoncera des pilots de remplage, & l'on pourra élever la maçonnerie en toute sureté.

Quand on enfoncera des pilots, il faut avoir égard d'employer toujours les plus longs & les plus forts sur les bords des fondements, puisque si l'ouvrage a quelque danger à craindre par la suite, ce sera plutôt de ce côté-là qu'il manquera que dans le milieu: pour travailler avec précaution, il y a bien de petites attentions à faire sur la manière de piloter, & pour ne rien omettre, voici comment on pourra s'appercevoir de quelle longueur & de quelle grosseur on doit employer les pilots, selon le terrein où l'on aura à travailler.

Après avoir mesuré un pilot, il faut l'enfoncer jusqu'au refus du mouton, en sorte qu'on puisse connoître à quelle profondeur le fond fait une assez grande résistance pour s'opposer fortement à la pointe; ainsi, sçachant de combien il sera enfoncé, on verra à-peu-près la longueur qu'il faudra donner; je dis à-peu-près, devant les faire un peu plus longs que celui qui aura servi de sonde, puisqu'il se peut rencontrer des endroits où le terrein résistant moins, ils pourront aller plus avant.

La longueur des pilots étant déterminée, il faut, pour y proportionner leur grosseur, qu'ils ayent de diamètre environ la douzième partie de leur longueur, c'est-à-dire, que ceux qui auront douze pieds, doivent avoir environ douze pouces de diamètre. Mais cette règle ne doit avoir lieu que pour les petits pilots, depuis 6 pieds de longueur jusqu'à 12: car quand ils en ont 18 ou 20, il suffit de leur donner 14 pouces de diamètre, autrement il faudroit employer des arbres trop recherchés, ce qui augmenteroit considérablement la dépense.

On sçait que pour enfoncer les pilots, on les fait en pointe de diamant; il faudra prendre garde de ne pas faire cette pointe trop longue ni trop courte: car si elle est trop courte, elle ne s'enfoncera pas aisément, & si elle est trop longue, elle se trouvera affoiblie, de manière que pour peu qu'elle rencontre des parties qui lui résistent, elle s'émoussera; le mieux est de lui donner pour longueur une fois & demie ou deux fois au plus le diamètre du pilot. Quand le terrein dans lequel on les enfonce ne résiste pas beaucoup, on se contente de brûler cette pointe pour la durcir; on en fait de même à la tête pour empêcher que les coups de mouton ne l'éclatent. Mais si l'on s'apperçoit qu'il se rencontre dans le terrein des

Digitized by Google

pierres ou quelque autre chose qui résiste fortement & en émousse la pointe, on l'arme d'un sabot de fer qu'on nomme aussi *Lardoir*, qui est retenu par trois ou quatre branches clouées au pilot; on couronne aussi la tête du pilot d'une ceinture de fer que l'on nomme *frette*, pour la tenir serrée contre les coups de mouton; & pour-lors on dit que les pilots sont frettés. On proportionne, comme j'en ai déja fait mention, la distance des pilots à la quantité qu'on croit avoir besoin, selon la qualité du terrein; mais au plus près qu'on puisse les mettre, il faut au moins qu'ils soient séparés l'un de l'autre de l'intervalle d'un de leur diametre, afin qu'ils ayent assez de terre pour les entretenir.

Quand on veut garnir les devants des fondements par des pilots de bordage, on y fait quelquefois des rainures qui se répondent diamétralement, dans lesquelles on introduit des palplanches; on choisit les pilots les plus droits, que l'on équarrit pour être employés plus facilement. La largeur des rainures se proportionne à l'épaisseur des palplanches, mais on leur donne environ un pouce de plus pour qu'elle puisse s'y introduire sans difficulté. Ainsi quand les palplanches ont 2 pouces d'épaisseur, les rainures doivent en avoir 3 de largeur, sur 2 de profondeur.

On observera aussi que l'épaisseur des palplanches doit être réglée sur leur longueur; par exemple, si elles ont 6 pieds, elles doivent avoir au moins 3 pouces; si elles en ont 12, qui est ordinairement la plus grande longueur de ces sortes de bois, leur épaisseur sera de 4 pouces.

Pour assembler les pilots avec les palplanches, on commence par enfoncer deux pilots à-plomb à une distance proportionnée à la largeur des palplanches, qui est le plus souvent de 12 à 15 pouces, ensuite l'on enfonce une palplanche avec le mouton pour la faire entrer à force entre les deux rainures, de façon qu'elle écarte tant soit peu le pilot, après cela on plante un autre pilot & une palplanche, on continue de la même maniere à battre alternativement un pilot & une palplanche; si le terrein résiste à la pointe des palplanches, on les arme d'un sabot de fer, & on les frette ainsi que les pilots.

Quoique de tout temps on se soit servi de pilots pour affermir un mauvais terrein, il se rencontre néanmoins bien des occasions où il seroit dangereux de les employer; par exemple, s'il étoit question d'un endroit aquatique, où il y eut un grand nombre de sources, il ne faut pas croire que les pilots soient fort utiles pour y établir des fondements; on a remarqué, au contraire, qu'en les enfonçant on éventoit les sources, lesquelles fournissoient de l'eau avec tant d'abondance, que le terrein devenoit incomparablement plus mauvais qu'il n'étoit auparavant; ce qu'on trouvera assez extraordinaire, c'est qu'ayant enfoncé des pilots à refus de mouton, avec autant de difficulté que si c'eut été dans un bon fond, on étoit étonné de voir que ces mêmes pilots étoient sortis de terre le lendemain ou quelques heures après, parce que l'eau des sources les avoit repoussés en faisant effort pour sortir, de sorte qu'il fallut renoncer à s'en servir davantage, & avoir recours à quelques autres moyens beaucoup plus difficiles à exécuter que ceux dont on auroit pu se servir d'abord, si au lieu de faire naître des difficultés, on avoit cherché à les prévenir; ce qui fait voir la nécessité de raisonner murement sur la nature du travail que l'on a à faire, avant que de mettre la main à l'œuvre.

L'inconvénient que nous venons de remarquer, arrive le plus souvent dans les lieux où l'on rencontre du sable bouillant, qui est une espèce de terrein qu'il importe fort de bien connoître; car, comme l'eau qui bouillonne en sortant de terre, quand on passe dessus, ne vient que de l'abondance des sources qui s'y trouvent, il faut bien prendre garde de ne pas l'éventer en voulant s'y approfondir, puisque plus on voudra s'obstiner à y creuser des fondements, moins l'on sera en état de les exécuter. Le meilleur parti est de ne s'y enfoncer que le moins qu'on pourra, & ensuite fonder hardiment & sans autre sujétion que celle que nous allons décrire.

Ayant tracé les alignements & fait les amas de matériaux nécessaires, on ne découvrira le terrein qu'à mesure qu'on fera la maçonnerie; c'est-à-dire, que si on peut faire par jour 6 toises courantes de fondements, on n'en découvrira pas davantage, ensuite l'on asseoira avec le plus de diligence qu'il sera possible une premiere assise de gros libages plats, & sur celle-ci une autre bien arrangée à joints recouverts en bains de bon mortier, composée de terrasse ou bien de cendrée de Tournai; sur cette seconde une troisieme, ainsi de suite avec toute la promptitude possible, pour ne pas donner le temps aux sources d'innonder le travail, comme cela est assez ordinaire; il arrive quelquefois que l'on voit flotter les premieres assises, & que la maçonnerie semble ne pouvoir prendre consistance, mais il ne faut pas s'en allarmer, aller son train & continuer toujours, s'il est possible, sans interruption, & quelque temps après, la maçonnerie s'affermira comme si elle étoit établie sur le roc. C'est pourquoi l'on peut élever le reste sans appréhender que l'ouvrage manque par le pied, ni que les fondements s'enfoncent guères plus, après avoir reçu toute leur charge, qu'ils l'étoient au commencement. Il faut seulement prendre garde sur toute chose de ne pas creuser autour, de crainte d'y attirer l'eau de quelque source qui pourroit dégravoyer la maçonnerie, & causer de grands dommages; enfin, je dirai, pour justifier cette maniere de fonder, qu'on ne s'y prend pas autrement à Douai, Lille & Béthune, quand il est question de revêtir quelque ouvrage de *fortification*, dans un terrein comme celui-ci, qui est assez ordinaire.

Digitized by Google

A Arras & à Béthune, il y a encore un terrein tourbeux qu'il est nécessaire de connoître pour pouvoir y fonder hardiment, ayant cela de particulier que dès qu'on veut creuser un peu avant, il en sort une quantité d'eau prodigieuse. Après avoir tenté toutes sortes de voies, on a trouvé que le plus court & le plus sûr parti étoit d'y fonder hardiment avec de bons matériaux, ne s'enfonçant que le moins qu'il est possible, sans employer ni grillages ni pilots, & l'ouvrage se maintient ferme & solide sans courir aucun risque.

Quand on rencontre de semblables terreins que l'on ne connoît point parfaitement, il est bon de ne le fonder qu'à une certaine distance de l'endroit où on le veut travailler, parce que si l'on venoit à creuser trop avant, & qu'il en sortît une grande quantité d'eau, on n'en feroit pas incommodé. C'est ici où je crois qu'on pourroit se servir, mieux que par-tout ailleurs, de la maçonnerie de pierrées dont j'ai parlé ci-devant; car, comme elle est d'une prompte exécution, & que toutes les parties se lient bien, on pourra, en y mêlant de la terrasse de Hollande & de la cendrée de Tournai, faire un massif excellent, auquel donnant seulement deux pieds ou deux pieds & demi d'épaisseur, on formera une espèce de banc sur lequel on pourra élever la maçonnerie plus sûrement que si l'on faisoit un grillage, & même que si l'on avoit rencontré un sable ou un gravier bien ferme; mais quand on prend ce parti, il faut donner beaucoup d'empattement à la fondation, afin qu'embrassant une plus grande étendue, elle soit établie plus solidement.

Il y a encore une autre manière de fonder par coffres, qui est bien différente de celles dont j'ai parlé jusqu'ici; on s'en sert dans les lieux où les terres n'ont point de cervelle, & où l'on a à se garantir des sources & des éboulements; on commence par creuser à une profondeur convenable, un espace de quatre à cinq pieds de longueur, & dont la largeur est réglée sur l'épaisseur que doivent avoir les fondements: on se sert de madriers d'environ deux pouces d'épaisseur que l'on applique le long des bords de la tranchée pour en soutenir les terres, les maintenant avec des étressillons qui traversent la fondation d'espace en espace, & dont les bouts sont appuyés & chassés à force contre les madriers opposés. Après avoir coffré ainsi jusqu'à la profondeur où l'on peut atteindre sans être innondé, on remplit ce coffre d'une bonne maçonnerie; quand les madriers se trouvent appuyés par la maçonnerie, on ôte les étressillons à mesure. Quand ce coffre est bien rempli, on en creuse à côté un autre semblable dont la longueur, aussi-bien que celle du premier, dépend de la facilité que l'on a d'embrasser un espace plus ou moins grand sans être incommodé des sources: cependant malgré les précautions que l'on peut prendre, il arrive souvent que l'eau pousse tout d'un coup sans qu'on puisse l'empêcher, mais il est facile de la surmonter; car, comme le terrein n'est guères découvert, un peu de célérité vous met bientôt hors d'embarras, au lieu que si l'on s'y prenoit autrement, on se trouveroit innondé de toute part d'un nombre de sources qui se déclareroient en même-temps, & qu'on ne pourroit éteindre sans des difficultés presque insurmontables.

Ayant fait trois ou quatre coffres de suite, & la maçonnerie des premiers étant bien enfermée, on fait ensorte d'en retirer les madriers pour s'en servir ailleurs, & si on ne peut avoir ceux qui sont au fond sans courir risque de donner une issue à une source qu'on auroit surmontée, on prend le parti de les abandonner.

Quand on élève quelque édifice dans l'eau, où l'on ne peut faire dépuisement, (comme dans la mer,), on a recours à une manière de fonder, qui paroîtra d'abord peu solide, mais qui est pourtant de durée, quand on y apporte toutes les précautions nécessaires; ces sortes de fondements s'appellent *à pierres perdues* ou par *enrochement*: voici comment on les pratique.

On commence par emplir de pierres une grande quantité de bateaux que l'on conduit près de l'endroit où l'on veut les employer; on profite du temps que la marée est basse pour établir des alignements, & égaliser, autant qu'il est possible, le fond sur lequel on veut travailler, qui doit être non-seulement de toute la capacité que doit occuper l'édifice qu'on a en vue, mais beaucoup au-delà, afin d'avoir une berme considérable, qui, régnant autour de la muraille, en assure davantage le pied. Touts ces matériaux étant prêts d'être employés & ayant choisi le temps le plus convenable, on jette un lit de pierres de moëllonnage telles qu'elles sortent de la carrière, ou de cailloux; sur ce lit ci on y en fait un autre de chaux mêlée de pozzolane ou de terrasse; après cela, on jette encore un autre lit de moëllon ou de cailloux, qu'on couvre derechef de chaux & de pozzolane; on continue alternativement un lit de pierre, & un autre de chaux & de pozzolane, & il se fait sur le champ un mastic qui rend cette maçonnerie dure & solide, comme celle qui feroit faite avec plus de précaution, par la propriété admirable de la pozzolane & de la terrasse. Car, quoi qu'on ne puisse pas travailler de suite, à cause des tourmentes de la mer, ou de la trop grande hauteur des eaux, on peut continuer par reprises sans que cela porte aucun préjudice à la bonté de l'ouvrage. En jettant les pierres on a soin de répandre les plus grosses vers le bord, où l'on observe de faire un talus qui soit au moins de deux fois sa hauteur, après que l'enrochement sera élevé aussi haut qu'on l'aura jugé nécessaire. Pour atteindre son rez-de-chaussée, & pour n'être point submergé, il est bon de le mettre à l'épreuve, pendant plusieurs années, des tourmentes de la mer, & pendant ce temps-là, il faut le surcharger de tonts les matériaux nécessaires pour l'établissement de l'édi-

Digitized by Google

fice qu'on veut élever, & même au-delà, s'il se peut, pour lui donner tout le poids qu'il pourra jamais porter, (*fig.* 302 & 303,), afin qu'il s'affaisse dans touts les endroits où le sable peut être moins assuré. Quand au bout d'un certain temps on voit qu'il ne lui est arrivé aucun accident considérable, on établit dessus de bons grillages couverts d'un planchet de gros madriers, sur lequel on asseoit l'édifice.

Quand on peut battre des pilots tout autour de l'espace que doit occuper l'enrochement, on pourra y faire un bon empattement, qui garantira le pied des dégravoyements qui pourroient arriver dans la suite, & par ce moyen l'ouvrage en sera bien plus assuré, & n'aura en quelque façon rien à craindre. On a aussi soin de faire au pied de la muraille une risberme composée de fascinage & de grillage, comme on le pratique aux jettées, pour empêcher que dans un gros temps il ne survienne des vagues qui pourroient saper le mur. Malgré toutes les précautions qu'on peut prendre, il est toujours bien dangereux de bâtir dans la mer; cependant nous avons en France plusieurs édifices de la nature de ceux dont je viens de parler, qui subsistent depuis longtemps, sans qu'il leur soit arrivé aucun accident.

Je viens de supposer un enrochement fait dans la mer, pour montrer comment on peut surmonter les plus grands obstacles qui se rencontrent en fondant; mais il y a une infinité d'autres endroits où l'on peut s'en servir utilement & avec bien plus de succès, comme les rivières, les lacs, les étangs, & touts les lieux où on ne peut parvenir à établir de fondements à sec. Vitruve, dans le 12[e] chapitre de son 5[e] livre, parlant des jettées qui se font aux ports de mer, détaille assez-bien la maçonnerie à pierres perdues, ce qui joint à d'autres recherches que j'ai faites sur ce sujet, fait que j'en aurois pu parler plus à fond que je ne viens de faire, mais ces sortes d'ouvrages appartiennent à l'architecture hydraulique; (on trouvera dans la seconde partie de l'ouvrage de M. Bélidor ce qui manque ici); je n'en aurois même fait aucune mention présentement, si je n'avois cru qu'il étoit à propos de donner dans ce chapitre une idée générale de toutes les différentes manières de fonder.

Il y a encore un autre moyen de fonder dans les endroits que nous venons de supposer, qui est de se servir de caissons dans lesquels on maçonne à chaux & à sable. Ces caissons ne sont autre chose qu'un assemblage de charpente bien calfaté. On commence par conduire & arranger toutes les pièces d'alignement à l'endroit où l'on veut fonder; on les arrête par des cables qui passent dans des anneaux de fer qui sont attachés aux caissons: après les avoir bien disposées, on y met des maçons qui les remplissent de bonne maçonnerie; à mesure que l'ouvrage avance, le poids des pierres fait enfoncer les caissons dans l'eau jusqu'à ce qu'ils ayent atteint le fond; c'est pourquoi l'on proportionne la hauteur des caissons à la profondeur de l'eau qu'il y a dans le lieu où l'on travaille; l'on observe même de les faire deux ou trois pieds plus haut, afin que les ouvriers n'en soient point incommodés. Quand la profondeur de l'eau est si considérable qu'on ne peut pas atteindre le fond sans donner aux caissons une hauteur extraordinaire, on prend le parti d'en augmenter la hauteur avec des hausses à mesure qu'ils approchent du fond.

Quelquefois l'on établit les caissons (*fig.* 304 & 305) sur un enrochement, quand le lit sur lequel on veut fonder n'est pas uni, soit à cause des trous, ou des petits bancs de sable, ou bien quand les eaux sont trop hautes.

Si je voulois rapporter toutes les différentes manières de fonder selon les occasions qui se peuvent présenter, je ne finirois jamais, c'est pourquoi je me tiendrai à l'idée que je viens d'en donner, me réservant pourtant d'entrer encore dans quelques détails sur ce sujet quand la chose en méritera la peine, comme, par exemple, pour les fondements des ponts de maçonnerie, des écluses & autres ouvrages qui demandent beaucoup d'attention pour les établir solidement, & que j'ai traité à fond dans la suite de cet ouvrage. Cependant, le peu que je viens d'insinuer pourra donner assez de connoissance à ceux qui ont dessein de s'appliquer à l'architecture, pour que d'eux-mêmes, ayant un peu de pratique & d'intelligence, ils puissent faire le choix qui conviendra le mieux entre les différents moyens que je propose.

Je n'ai point parlé jusqu'ici de la profondeur qu'il falloit donner aux fondements, parce qu'il est assez difficile de la déterminer, dépendant en quelque sorte de la nature du terrein où l'on travaille; mais je ferai au moins remarquer que la plupart des architectes font des dépenses fort inutiles, leur donnant une grande profondeur, qui ne contribue en rien à la solidité de l'édifice; car de deux choses l'une, le terrein sera bon, ou il sera mauvais; s'il est bon, on peut bâtir en toute assurance; s'il ne l'est pas, on en sera quitte en faisant un bon plancher de madriers ou de grillages, sans creuser plus avant pour chercher un autre fond, qu'on ne trouveroit peut-être pas meilleur. Si le terrein est mouvant ou marécageux, il y a encore moins de raison d'approfondir, puisqu'on sera toujours contraint de piloter. Or, dans touts ces cas, la profondeur des fondements ne fera rien pour la solidité des murs que l'on veut élever, le tout est de les établir sur une base ferme & bien assurée; si on ne la rencontre point telle qu'on peut la souhaiter, il faut avoir recours aux expédients que nous venons de dire. On n'en a pas usé autrement pour touts les grands édifices qui subsistent depuis tant de siècles. Les fondements de l'église de Notre-Dame de Paris, qui

Digitized by Google

est un vaisseau des plus considérables, quoique bâti dans un fort-mauvais terrein, n'ont presque pas de profondeur. Touts ceux des ponts de la même ville n'en ont que fort peu non plus, & ne se soutiennent pas moins, tandis qu'on voit donner à de simples maisons des fondements de 7 à 8 pieds de profondeur, sans faire attention que leurs quatre faces formant un parallélipipède, doivent se soutenir par leur propre poids. Que si l'on en voit quelquefois manquer par le pied, il ne faut pas penser que cela vienne de ce que leurs fondements n'ont pas eu assez de profondeur, mais parce qu'on ne les a bâtis que peu à peu; c'est-à-dire qu'il y aura eu des reprises d'ouvrages où la vieille maçonnerie ne sera pas liée avec la nouvelle; de-là il arrive que si un mur est affermi, parce qu'il aura été bâti le premier, l'autre ne l'est pas pour avoir été fait plus tard, & touts ces murs venant à être chargés ensemble, le fardeau étant inégalement porté, la partie la plus foible fléchit tandis que l'autre résiste; ajoutons à cela qu'un côté peut avoir été travaillé avec de bons matériaux, & l'autre avec moins de précaution; ainsi, ce qu'on attribue au défaut des fondements, provient presque toujours de la mauvaise façon.

Mais si, dans un bâtiment, on commence par creuser les tranchées de touts les murs, & qu'après les avoir mises de niveau, on y établisse une bonne maçonnerie, toujours conduite à même hauteur, & dont toutes les parties différentes soient bien liées, & qu'ensuite on éleve dessus, dans le même temps, les pignons & les refents, on peut s'assurer que quand les fondements n'auroient que deux ou trois pieds au plus de profondeur, l'ouvrage ne courra aucun danger, au lieu que s'il n'est conduit que par parties, & qu'on tombe dans les défauts que je viens de remarquer, quand ces fondements auroient 15 à 20 pieds, le bâtiment ne feroit pas moins sujet à touts les inconvénients que la mauvaise façon peut causer.

S'il étoit question de quelque gros mur d'enceinte ou de quai, il faudra non-seulement avoir toutes les attentions dont on vient de parler, mais être plus attentif à leur faire des empattements larges & bien assis qu'à les faire profonds, & cette largeur, qui excédera celle du mur, doit particulièrement régner du côté opposé à celui où le mur aura quelque effort considérable à soutenir, soit de la part de la poussée des terres, ou de celle d'une voûte; on en doit soutenir la nécessité par ce qui a été dit dans le premier livre. On est pourtant quelquefois obligé de donner de la profondeur aux fondements, quoique le terrein soit bon, ce qui se fait lorsqu'on travaille sur le bord d'une rivière, afin de se mettre au-dessous de son lit, crainte que les eaux ne viennent par la suite à dégravoyer le terrein, & à miner les fondements, ce qui est fort à craindre quand on est dans le voisinage d'une écluse, où il y a une grande chûte d'eau.

Puisque nous en sommes sur l'épaisseur des fondements, il est à propos d'en dire quelque chose, paroissant y avoir encore ici des difficultés qui ont besoin d'être examinées.

Les fondements d'un mur étant la base sur laquelle il est établi, il semble que la largeur de cette base doit être proportionnée non-seulement à l'épaisseur du mur, mais plus encore à sa hauteur, & qu'on doit suivre une certaine règle pour déterminer la largeur des retraits du rez-de-chaussée; mais c'est ce que les architectes n'ont point fait, que je sçache; il est bien vrai qu'ils ont parlé de l'épaisseur qu'il falloit donner aux fondements, par rapport à celle du mur qui les devoit porter, mais ils n'ont pas eu égard à la hauteur de ces murs. Par exemple, Scamoisi veut que l'on donne pour retraite, de chaque côté, la huitième partie de l'épaisseur du mur, c'est-à-dire, que s'il y a quatre pieds d'épaisseur, il faudra en donner cinq aux fondements. Philibert de l'Orme fait ces fondements plus épais, donnant pour retraite, de chaque côté, un quart d'épaisseur du mur; ainsi, à un mur de quatre pieds d'épaisseur, il en donne six aux fondements. Palladio les fait encore plus épais, voulant qu'ils ayent le double de l'épaisseur du mur; & ce qu'il y a de surprenant, comme je le viens de dire, c'est que ni les uns ni les autres ne font aucune mention de la hauteur des murs; cependant, il n'y a pas de raison de donner antant d'épaisseur aux fondements d'un mur de clôture, d'une hauteur médiocre, qui ne porte rien, qu'à ceux des piédroits d'une voûte fort élevée & massive, ou d'un autre mur qui doit porter plusieurs grands planchers chargés de fardeaux considérables, comme aux arsenaux & aux magasins pour les vivres, car il n'y a point d'édifice dont les murs n'ayent quelque poussée à soutenir, & c'est ce qui fait qu'ils surplombent plutôt en dehors qu'en dedans. D'ailleurs, quand un mur est fort élevé, & qu'il n'a qu'une épaisseur médiocre, si l'empattement n'est pas proportionné à l'élévation, pour peu que le mur vienne à s'incliner, la longueur du bras de levier a un si grand avantage sur la résistance que les fondements peuvent rencontrer de la part du terrein, qu'il faut que ce terrein soit d'une solidité extrême pour ne pas fléchir. Car il est bon de faire attention ici, qu'un mur & ses fondements doivent être considérés, comme ne faisant qu'un seul corps, quoique j'aye supposé le contraire dans le premier & le second livre; par conséquent si le point d'appui, au lieu de répondre au rez-de-chaussée se trouve sur le bord de la première assise des fondements, il faut nécessairement, pour qu'un mur fort élevé soit aussi bien assis qu'un autre plus bas, qu'il y ait une proportion entre l'épaisseur de leur fondement; cette proportion est sur-tout essentielle, quand le mur qui a le plus d'élévation n'a qu'une médiocre épaisseur, comme sont, par exemple, la plupart des pignons. Or pour sçavoir à quoi nous en tenir,

Digitized by Google

sans adopter aucune des règles des architectes que je viens de citer, nous supposerons qu'un mur de 20 pieds de hauteur sera parfaitement assuré sur sa base, quand on donnera à ses fondements quatre pouces d'épaisseur de plus de chaque côté que n'en a le mur, c'est-à-dire, que s'il avoit deux pieds d'épaisseur, ses fondements auroient deux pieds huit pouces. Présentement, voulant sçavoir quelle épaisseur il faut donner aux fondements d'un mur qui auroit 50 pieds de hauteur, je fais abstraction pour un moment de l'épaisseur de ce mur, pour n'avoir égard qu'aux retraites qu'on doit donner de chaque côté, pour faire cette proportion; si à un mur de 20 pieds de hauteur, il faut donner quatre pouces de retraite de chaque côté, combien en faudra-t-il donner à un mur de 50 pieds? Faisant la règle, on trouvera que chaque retraite doit être de dix pouces; par conséquent, si le mur avoit trois pieds d'épaisseur, il faudroit à ses fondements quatre pieds 8 pouces; de même s'il étoit question d'un mur de 80 pieds, on suivra toujours la même proportion, en prenant 20 pieds pour premier terme, quatre pouces pour le second.

Quand on voudra élever des murs qui ont quelque poussée à soutenir, il n'est pas nécessaire de les asseoir sur le milieu des fondements; il vaut beaucoup mieux, après en avoir trouvé l'épaisseur, donner plus de largeur à la retraite qui répond aux points d'appui, qu'à l'autre; je voudrois même la faire double, c'est-à-dire qu'ayant trouvé, par la règle précédente, qu'il faut donner dix pouces de retraite de chaque côté, aux fondements d'un mur de 50 pieds de hauteur, & qui est chargé d'un grand comble, & de plusieurs planchers, ayant ajouté ensemble les deux retraites, qui sont 20 pouces, on en donnera 13 ou 14 à la retraite du dehors, & six ou sept à celle du dedans. Ainsi le bras de levier qui répond à la puissance résistante se trouvant allongé par rapport au centre de gravité de la muraille; le tout sera beaucoup plus assuré, & il n'arriveroit pas le défaut que l'on remarque dans la plupart des bâtiments.

Manière dont on doit employer les matériaux qui composent la maçonnerie.

La meilleure de toutes les maçonneries, est, sans difficulté, celle qui est faite de pierre de taille; mais comme cette pierre est assez rare, il n'est pas ordinaire de faire des bâtiments qui en soient tout composés: on se contente seulement de les employer pour les soubassements des gros murs, aux encoignures des édifices, & aux angles des revêtements des ouvrages de *fortifications.* Pour la mettre en œuvre, on en prépare de deux espèces; la première, que l'on nomme *carreau* ou *panneresse*, est celle dont la largeur excède la longueur; la seconde, que l'on nomme boutisse, est celle dont la longueur excède la largeur. Les panneresses font parement de toute leur largeur, & les boutisses de leur tête seulement, leur queue faisant partie de l'épaisseur du mur; c'est ainsi qu'on les distribue dans chaque assise, observant de placer une boutisse ensuite & une panneresse, successivement une boutisse & une panneresse, posées plein sur joint, c'est-à-dire que les joints perpendiculaires de la seconde assise répondent au milieu des pierres de la première, ainsi des autres qui sont au-dessus. Pour cela l'on fait les assises bien réglées, en sorte que les carreaux & les boutisses ayent la même hauteur, afin que les joints horisontaux qui régnent sur toute la longueur du mur, fassent des lignes parallèles & de niveau. A mesure que l'on pose une de ces assises, on garnit le reste de l'épaisseur du mur de brique ou de moëllon maçonné avec de bon mortier, & quand il n'est que d'une médiocre épaisseur, on tâche d'avoir des boutisses assez longues pour qu'elles puissent le traverser & faire parement des deux côtés, ce qui rend la maçonnerie beaucoup plus solide, par la liaison qui se fait du parement avec le reste du mur; quand cela se pratique ainsi, les boutisses qui font parement des deux côtés se nomment pierres de *parpin* ou *parprignes.*

Quand on construit quelqu'édifice militaire dont les murs doivent être d'une épaisseur considérable, comme de 5 ou 6 pieds, on employe de la graisserie au parement jusqu'à une certaine hauteur, de la brique pour le parement intérieur, & le reste de l'épaisseur se fait de moëllon. Or, pour que le tout soit en bonne liaison, on employe la graisserie comme on vient de le dire; à l'égard de la brique, on commence par poser une première assise de deux briques & demie d'épaisseur, une seconde de deux briques, & une troisième d'une & demie, chaque assise bien arrasée avec du moëllon; après quoi on recommence tout de nouveau une assise de deux briques & demie, une seconde de deux briques, & une troisième d'une brique & demie, toujours bien liées & arrasées avec le moëllon & la graisserie. Quand on est parvenu à la dernière assise de graisserie, & qu'on veut faire de briques le reste de la hauteur du parement, on la pose par assise réglée, comme on vient de le voir pour l'intérieur; &, afin de rendre la liaison plus parfaite, on peut, de trois en trois assises, faire une chaîne de deux briques d'épaisseur sur toute l'étendue de l'ouvrage, posées plein sur joint.

Les soubassements d'un mur étant faits, si on élève le reste du parement avec du moëllon, on a soin de le bien ébousiner & de le tailler jusqu'au vif. On se sert encore de boutisses & de panneresses, en observant toujours de ne les poser que plein sur joint; car ce seroit un défaut grossier de voir deux ou plusieurs joints perpendiculaires sur un même alignement, parce que le mur n'en seroit pas si solide, & choqueroit le coup-d'œil. Dans les ouvrages que l'on veut faire proprement, on a égard non-seulement

Digitized by Google

non-seulement de donner la même hauteur à toutes les pierres qni doivent composer les assises, mais encore de les tailler de façon que la largeur des panneresses soit double de celle de la tête des boutisses, afio d'observer une bonne liaison & un certain ordre de symétrie qui fait un fort bon effet.

Les anciens étoient extrèmemeot attentifs à travailler les parements des édifices considérables; ils en rendoient les joints presque imperceptibles; ce qui a fait croire, comme il y a toute apparence, qu'il leur arrivoit quelquefois de bâtir sans mortier, aimant mieux tailler les pierres si justes, que leur situation & leur poids pussent suffire pour dooner à l'ouvrage toute la fermeté possible. Ils avoient encore recours à une pratique assez ingénieuse pour rendre les parements polis : ils tailloient bien proprement les faces des pierres qui devoient être unies les unes contre les autres, & laissoient 1 pouce de vert à celles qui devoient composer le parement. Quand l'ouvrage étoit entièrement achevé, on recoupoit ces pierres en ravalant; ainsi, quand ils se servoient de mortier, il ne paroissoit presque point, & le tout ne sembloit être composé que d'une seule pierre.

Outre les pierres de parements dont oo vient de parler, & que l'on nomme de *grand appareil*, on en distingue encore de deux espèces. Le premier est le *libage*, qu'on employe pour les fondements; la seconde est le *moëllonnage* ou le petit *moëllon*, dont on se sert pour garnir le milieu des gros murs. C'est ici où les entreprenenrs n'oublient pas leurs intérêts : quand on n'y prend point garde, ils ont grand soin de faire le parement bien conditionné, pour surprendre le coup-d'œil, tandis qne le reste n'est composé que de bone & de platras : il est vrai que cela n'arrive guères dans les ouvrages de *fortifications*, parce que M[rs]. les ingénieurs y apportent tant d'exactitude & de soin, qu'il est assez difficile de leur en imposer, ceux qui sont accoutumés à faire travailler, sçachant combien il est dangereux de s'eo rapporter à la bonne-foi des ouvriers : mais, comme j'écris principalement pour ceux qui commencent, & qui n'ont pas une grande connoissance des travaux, voici en peu de mots ce que l'oo doit observer pour faire faire un bon ouvrage.

Il faut prendre garde de ne jamais laisser travailler les maçons qu'aux heures marquées, & qu'ils aient toujours des cordeaux d'alignement devant & derrière la muraille, ne permettant pas qu'ils fassent leurs plombées plus hautes que d'un pied ou un pied & demi; de ne point laisser employer de mortier qui oe soit tiercé & vieux de deux jours, sans souffrir qu'on maçonne à sec, comme cela arrive assez souvent, ou que, tombant dans une autre extrémité, on ne remplisse les trous de poignées de mortier au lieu de tuilleaux ou d'éclats de pierre.

De faire laisser des amorces qui ayent au moins un demi-pied aux endroits où il y aura reprise d'ouvrage; &, quand on viendra à y travailler, de ne pas laisser recommencer sur les arrases sèches sans y jetter de l'eau.

De ne souffrir jamais qu'on mette des calles de bois sous les carreaux, cordons, tablettes & autres pierres de parements, ni qu'on employe ces pierres sans qu'elles ayent un lit suffisant pour être bien assises; de ne pas laisser mettre en œuvre des pierres trop fraichement tirées de la carrière, & qui ne soient déchargées de leur bousin, parce que le mortier ne s'y attache pas, & de faire ensorte qu'en les posant, elles ne fassent point de bosses qui excèdent le niveau de l'ouvrage; mais, sur toutes choses, de ne pas souffrir qu'on employe des pierres de grès, parce que le mortier ne s'y attache pas, soit à cause que leurs bords sont trop serrés, ou qu'elles ne fournissent point de sel comme les autres pour durcir & faire sécher le mortier. Ainsi la meilleure manière de garnir les murs, est d'y employer de la brique ou du moëllon plat bien arrangé & entrelacé, de manière que le milieu des uns réponde aux joints des autres, observant toujours de conduire, autant qu'il est possible, l'ouvrage de niveau sur toute la longueur & épaisseur.

Quand on manque à toutes ces précautions, il arrive que le parement n'étant pas bien lié avec le reste de l'épaisseur, est proprement un mur appliqué contre un autre qui, venant à se dégrader par la suite, se détache en peu de temps; alors toute la chemise tombe, & il ne reste plus qu'un massif informe qu'on a bieo de la peine à réparer solidement. Pour remédier à cet ioconvénient, on pratique aux * revêtements des *fortifications* une construction de maçonnerie qui est la meilleure (à ce que je crois) qu'on puisse imaginer; elle se fait ordinairement de briques & de moëllonnage; comme il y a de l'art à bien lier ensemble ces deux matériaux, voici comment on les met en œuvre.

Après avoir tracé les fondements de la muraille & ceux des contre-forts, relativement aux dimensions des plans & profils, soit pour une face de bastion, flanc ou courtine, & bâti ces fondements avec les précautions dont il est parlé dans le chapitre précédent, en un mot, après avoir élevé l'ouvrage jusqu'au niveau du fond du fossé, on commencera par faire faire trois mortiers différents; le premier, sera de ciment composé de bons tuileaux bien battus, & d'un tiers de la meilleure chaux pour remplir & garnir les joints des parements de graisserie; le second, sera aussi composé d'un tiers de bonne chaux, & le reste de sable fin pour la maçonnerie du parement; si l'on a deux sortes de chaux, on prendra la moindre pour le troisième mortier, qui sera composé de petit gravier, s'il y en a sur les lieux, pour la grosse maçonnerie.

On préparera aussi trois sortes de pierres; la première, pour les soubassements & les angles, doit être taillée dans ses lits & joints, ciselée &

Digitized by Google

piquée proprement à la petite pointe du marteau; ses faces dressées à la règle, & les joints démaigris pour recevoir le mortier; la seconde, sera la brique dont on se servira pour le parement; & la troisième, le moëllon pour la garniture du milieu & des contre-forts.

On posera la première assise du parement, composé de boutisses & de carreaux; si les boutisses sont rares, on en mettra un tiers sur deux tiers de panneresses, les unes & les autres ayant leurs faces taillées suivant le talus du revêtement; derrière cette première assise, on couvrira toute la maçonnerie des fondements, tant du revêtement que des contre-forts, d'un lit de trois briques d'épaisseur posées à plat, bien garni de mortier; le commencement de cet ouvrage demande beaucoup de soin & de précaution. Ce premier lit étant posé, on en fera un autre derrière les pierres du soubassement, qui aura trois briques & demi de largeur seulement; sur celui-ci, on en fera un second qui sera moins étendu d'une demi-brique; sur ce second, un troisième qui ira encore en diminuant d'une demi-brique, & on continuera de même jusqu'au cinquième rang, qui se terminera à une brique & demie. En élevant ces rangs de brique, on a grand soin de bien garnir tout le reste de l'épaisseur du mur & des contre-forts de moëllon à bain, de mortier arrasé sur toute l'étendue de l'ouvrage, que l'on conduit toujours de niveau, de même que les contre-forts, aux angles desquels on met les plus gros moëllons, observant que la racine soit bien liée avec le revêtement, pour que le tout ne fasse qu'un corps. Quand la maçonnerie a été élevée de niveau au dernier rang de brique dont nous venons de parler, pour lors on dit avoir fait une *levée*, que l'on couvre derechef d'un rang de trois briques d'épaisseur, qui règne généralement sur tout l'ouvrage; ce rang est nommé *chaine*, parce qu'effectivement il enchaine, pour ainsi dire, toutes les parties de l'ouvrage les unes avec les autres. Après cela, on recommence tout de nouveau à faire une levée de briques de cinq rangs de hauteur, allant en diminuant d'une demi-brique au premier rang, & se terminant à une & demie au cinquième, le derrière garni de moëllon comme l'on a fait pour la première levée, & ainsi de suite.

D'un autre côté, l'on continue à conduire le parement par assises de boutisses & de panneresses, les boutisses sont bien enclavées dans l'épaisseur du mur, & les panneresses serrées & maçonnées entre les boutisses, faisant toujours suivre à leur face le talus de la muraille jusqu'à ce que le soubassement soit parvenu à la hauteur qu'on jugera à propos de lui donner, qui est ordinairement de 5 ou 6 pieds, plus ou moins, selon la hauteur de l'ouvrage. Le sommet de la dernière assise du soubassement doit être taillé en chamfrain de deux pouces: cette partie du parement se fabrique, comme nous l'avons dit, avec du mortier de ciment de terrasse, ou de cendrée de Tournai, selon les pays où l'on fait travailler; on en use de même pour touts les autres murs qui sont sujets à être environnés d'eau.

Quand le soubassement est achevé, on continue à élever le reste du parement, qui se fait de briques ou de moëllons piqués, mais plus ordinairement de briques; c'est pourquoi j'ai supposé que le profil représenté par les figures 306, 307 & 308, étoit fait dans ce goût là: il exprime assez bien la disposition des assises qui composent le soubassement, les chaines de briques qui se font après chaque levée, & les cinq rangs dont nous avons parlé, qui vont toujours en diminuant d'une demi-brique; ainsi, comme ce dessein aide beaucoup à faire entendre la construction que je me suis proposé de décrire, cela me dispensera d'entrer dans bien de petites circonstances qui se présenteront d'elles-mêmes à l'esprit, pour peu qu'on y fasse attention.

Si le reste du parement, au-dessous du soubassement, se fait de brique, on commence par en asseoir un rang, que l'on met à plat, & qui font face de leur tête: sur celui-ci on en met un autre à plat qui font face de leur longueur, & alternativement une assise en boutisses & une autre en panneresse à joints recouverts, observant de suivre le talus qui a été réglé par le profil, & toujours de même jusqu'au cordon, au contraire du derrière de la muraille qui doit être à plomb, aussi bien que les contre-forts.

En conduisant le parement, on arme les angles saillants de pierre de taille en petit bossage d'un pouce & demi de relief, posé par assise réglée, & les deux faces de chaque pierre qui font parement, sont taillées de façon qu'elles forment précisément un angle égal à celui que doit avoir l'ouvrage, ayant attention de donner aussi à ces mêmes faces le talus que doit avoir le revêtement, de la manière qu'on le voit représenté dans la figure 9; quand on est parvenu à la hauteur qu'on veut donner au revêtement, on le termine d'un cordon de la même pierre, d'un pied de hauteur, taillé en demi-rond, & posé en saillie d'environ 5 ou 6 pouces; ce cordon est aussi composé de panneresses & de boutisses: les panneresses doivent avoir au moins 24 pouces de lit, non compris la saillie & les boutisses, trois pieds de queue, le derrière bien garni & conduit à même hauteur; ensuite on élève quelquefois, sur le sommet de la muraille, un petit mur à-plomb devant & derrière, auquel on donne quatre pieds de haut & trois d'épaisseur pour servir de revêtement au parapet. Quand la pierre de taille est commune, on le couronne par une tablette qui a un larmier dont la saillie est de 3 ou 4 pouces, ou bien on couvre toute la maçonnerie par une assise de brique posée en liaison alternative, moitié de champ & moitié debout, avec lesquelles on fait aussi un larmier qui déborde

Digitized by Google

seulement d'un pouce ou d'un pouce & demi, observant de donner au couronnement une pente de 4 pouces, allant du derrière au devant; le tout construit à petits joints, en bonne liaison, bien recité.

Quand on fait des demi-revêtements, on suit les mêmes choses qu'on vient de voir, c'est-à-dire, que l'on conduit la maçonnerie depuis la dernière retraite des fondements jusqu'à la hauteur de la ligne de-niveau ou de rez-de-chaussée; le reste de la hauteur se revêtit de gazon ou de placage, & on se conforme au cinquième article du profil général de M. de Vauban.

A l'égard du revêtement des contrescarpes, & de ceux des gorges des ouvrages, la maçonnerie s'en fait avec les mêmes précautions qu'aux remparts, ainsi on en peut juger par la figure huitième.

Comme l'on se trouve souvent dans la nécessité de lier de nouvelle maçonnerie avec la vieille, je m'arrêterai un moment pour enseigner une pratique qu'on ne fera pas mal de suivre en pareil cas; les maçons y faisant ordinairement si peu d'attention, qu'il arrive toujours que leur ouvrage est défectueux en cet endroit-là.

Après avoir détaché une partie de la vieille maçonnerie pour se donner des amorces, il faut gratter le mortier qui se trouve sur la pierre, tant qu'il n'en paroisse plus que dans le fond des joints, ensuite nétoyer proprement toutes les ordures, de sorte qu'il n'y reste pas de poussière. Pour cet effet il faut, après s'être servi du ballet, avoir de grosses brosses, afin que les soies s'introduisant dans les pores les plus imperceptibles, en fassent sortir tout ce qui s'y trouve; car, c'est ordinairement la poudre répandue sur la pierre qui empêche le mortier de s'insinuer dans ses pores pour faire une bonne liaison. Après cette préparation, il faudra jetter sur la vieille maçonnerie une grande quantité d'eau, à diverses reprises, afin qu'elle s'y imbibe, & qu'elle acquierre pour ainsi dire une vertu attractive. Il faut avoir dans un baquet de bonne chaux détrempée, de sorte qu'elle soit grasse & glutineuse; plusieurs manœuvres prendront des brosses, les tremperont dans la chaux pour l'imprimer sur la maçonnerie, en frappant à petits coups, afin qu'elle pénètre dans les joints & les pores de la pierre jusqu'à ce qu'elle en soit bien imbibée, & qu'on en ait mis une quantité suffisante pour que cette colle de chaux surmonte de 3 à 4 lignes la surface de la maçonnerie, après quoi on appliquera dessus de bon mortier pour maçonner comme à l'ordinaire, observant que la pierre ou la brique soient bien entrelassés avec les amorces, & fassent une bonne liaison. Alors la chaux qui se trouve entre la vieille & la nouvelle maçonnerie, les unissent si bien ensemble en s'incorporant dans l'un & dans l'autre, qu'il se fait peu de temps après une liaison qui rend l'ouvrage plus indissoluble à l'endroit de la jonction, que par-tout ailleurs, comme l'expérience l'a fait voir toutes les fois qu'on en a usé ainsi.

Voilà ce que je m'étois proposé de dire sur la maçonnerie en général; je me suis un peu étendu sur celle des revêtements de *fortification*, parce qu'elle appartient particulièrement à mon sujet; mais si je voulois entrer dans un semblable détail pour tout ce qui pourroit demander une construction particulière, selon les différents cas qui peuvent se présenter, je n'aurois jamais fini. C'est pourquoi je me tiendrai à l'idée que je viens de donner, me proposant pourtant de ne pas négliger dans la suite les occasions où je pourrai insinuer les connoissances que je croirai encore nécessaires, quand il sera question, par exemple, des ponts, des voûtes, des éclûses, & autres ouvrages considérables, qui ont une manière d'être fabriqués, qui leur appartienne essentiellement.

Explication des tables suivantes.

Ayant pensé que peu de personnes seroient usage des règles que j'ai enseignées pour trouver l'épaisseur des revêtements, à cause de la longueur des calculs, & que le plus sûr moyen de contenter tout le monde, étoit de donner des tables dans lesquelles on peut trouver les dimensions de tous les profils qui peuvent s'exécuter, selon les différents talus que l'on voudroit donner aux revêtements, soit pour ceux qui soutiendroient des remparts, accompagnés de leur parapet, ou pour les autres qui, n'ayant point de parapet à soutenir, serviroient aux terrasses, aux quais, aux chaussées, aux contrescarpes, aux gorges des ouvrages, &c. mais ces tables telles que je les conçus d'abord, me parurent d'un si grand travail que j'hésitai longtemps à les entreprendre; j'en exposai le dessein à quelques personnes de mes amis, qui me firent entendre que de tout ce que je pouvois rapporter dans mon livre, rien ne seroit plus utile & plus intéressant; cela suffit pour me déterminer à vaincre la répugnance que j'avois à m'appliquer pendant un temps considérable à un ouvrage aussi ingrat. Car, il faut convenir que le public n'est pas toujours équitable; souvent il ne juge du prix des choses que par ce qui peut flatter l'imagination, & tient fort peu de compte de la peine dont un auteur veut bien seul se charger.

Comme j'ai déja donné des tables pour l'épaisseur des revêtements, on pensera peut-être que celles dont je parle sont à-peu-près les mêmes: cependant elles sont bien différentes, car dans les premières tous les profils sont assujettis à un talus, qui est toujours la cinquième partie de la hauteur, & on n'y suppose point de contre-forts, au lieu que dans celle-ci l'on a une suite de revêtements, depuis 10 pieds jusqu'à 100, qui ont non-seulement pour talus, le cinquième de la hauteur, mais le sixième, le septieme, le huitième, le

Digitized by Google

neuvième ou le dixième, selon que l'on voudroit choisir un profil plutôt que l'autre. D'ailleurs, touts les revêtements sont accompagnés de contre-forts dont les dimensions sont rapportées pour telle hauteur de rempart que l'on voudra, comme on en va juger par l'explication des tables.

La première comprend les dimensions de touts les revêtements qui soutiendroient des remparts accompagnés de leur parapet; mais, comme l'on peut donner à ces revêtements un talus plus ou moins considérable, j'y ai déterminé l'épaisseur qu'il faut donner au sommet des revêtements & à leur base, depuis 10 pieds de hauteur jusqu'à 100.

La seconde table comprend trois colonnes qui expriment les dimensions des contre-forts qui doivent accompagner touts les revêtements dont il est fait mention dans les premières tables. Car il est bon de remarquer que touts les revêtements de même hauteur, soit qu'ils ayent pour talus un septième ou un dixième, doivent toujours avoir des contre-forts, dont les dimensions soient les mêmes que celles qui sont marquées dans la seconde table, à l'alignement qui répond à la hauteur dont il s'agit; de plus, que ces contre-forts soient toujours espacés de dix-huit pieds, de milieu en milieu, sans que cela change jamais pour quelque revêtement que ce soit, grands ou petits: en cela je me suis conformé à la maxime de M. de Vauban dans son profil général, dont j'ai retenu les contre-forts, parce qu'ils m'ont paru dans une proportion fort raisonnable: cependant je n'ignore pas que bien des ingénieurs aiment mieux les espacer de 15 pieds, de milieu en milieu, que de 18; je ne vois pas bien la raison de cette préférence, puisque quand le revêtement a une épaisseur suffisante, & qui met la résistance au-dessus de la poussée des terres, il n'y a point de raison de multiplier les contre-forts sans nécessité. Si je les ai éloignés de 18 pieds plutôt que de 15, c'est pour empêcher qu'en augmentant les dimensions de leur base, à mesure que les revêtements devenoient plus élevés, il ne se trouvassent trop serrés. Cela n'empêche pourtant pas, dans l'usage que l'on fera de ces tables, qu'on ne puisse, si l'on veut, rapprocher les contre-forts, les mettant à 15 pieds, & suivre exactement toutes les autres dimensions. Si l'on prend ce parti, qui me paroît assez inutile, le revêtement sera encore beaucoup au-dessus de l'équilibre, malgré les égards que j'ai eus.

Pour donner l'usage de ces tables, nous supposerons qu'on veut revêtir les faces d'une demi-lune, que le revêtement doit avoir 25 pieds de hauteur depuis la dernière retraite, ou si l'on veut depuis le fond du fossé jusqu'au cordon, & qu'on ne veut pour talus qu'un septième de hauteur; on demande quelles doivent être les dimensions des plans & des profils, pour que le revêtement soit capable par sa résistance de soutenir un effort plus grand que celui de la poussée des terres du rempart & du parapet. Je cherche dans la petite colonne qui marque la hauteur des revêtements, le nombre 25 & en suivant le même alignement, je trouve qu'il faut donner 6 pieds 1 pouce 11 lignes d'épaisseur au sommet du revêtement en question, & 9 pieds 8 pouces 9 lignes à la base. Delà, en passant à la seconde table, je vois quelles doivent être les dimensions des contre-forts; & je trouve qu'il faut leur donner 7 pieds de longueur, 4 pieds 6 pouces à la racine & 3 pieds à la queue, observant de les espacer de 18 pieds de milieu en milieu. Si au lieu d'un 7e de talus on ne vouloit donner qu'un 9e de la hauteur, en suivant toujours l'alignement de 25 pieds, il faudroit prendre les dimensions du sommet & de la base, & l'on trouveroit 7 pieds 1 pouce 7 lignes pour l'un, 9 pieds 10 pouces 11 lignes pour l'autre, & les contre-forts comme ci-devant.

A l'égard de la troisième & quatrième table, elles sont entièrement semblables aux précédentes; la seule différence est, que les unes répondent à des revêtements qui auroient un parapet à soutenir, au lieu que les autres servent pour les revêtements, dont le sommet seroit de niveau avec la surface de l'ouvrage dont il s'agit; par exemple, si l'on vouloit sçavoir quelles doivent être les dimensions du revêtement d'une contrescarpe qui auroit 15 pieds de hauteur, & auquel on voudroit donner un 8e de talus, je cherche dans la colonne des hauteurs, table III, le nombre 15, & en suivant le même alignement, je trouve qu'il faut donner 2 pieds 9 pouces 10 lignes au sommet, & 4 pieds 8 pouces 4 lignes à la base, ensuite la IVe me fait voir que les contre-forts du même revêtement doivent avoir 5 pieds de longueur, 3 pieds 6 pouces à la racine, & 2 pieds 4 pouces à la queue, toujours espace de 18 pieds de milieu en milieu.

On a supposé généralement dans ces tables, que les contre-forts étoient aussi élevés que le sommet des revêtements, ce qui se pratique toujours quand il s'agit de soutenir un rempart, qui est accompagné d'un parapet, & lorsque ce parapet est revêtu d'une petite muraille de 4 pieds de hauteur qu'on élève au-dessus du cordon. Mais quand il s'agit de demi revêtement, ou de soutenir une contrescarpe, ou la gorge d'un ouvrage, alors le sommet des contre-forts se termine à un pied ou un pied & demi plus bas que celui du revêtement, afin qu'il n'y ait que cette partie de la maçonnerie qui paroisse dehors; ainsi on pourra toujours avoir égard à ce que je viens de dire, sans appréhender que le revêtement en soit moins solide, quoique la hauteur des contre-forts diminue de quelque chose.

Pour calculer ces tables, j'ai suivi exactement ce qui a été enseigné à la fin de l'article 51 du premier livre, au sujet du profil général de M. de Vauban; c'est-à-dire que j'ai regardé l'équation $y = 2bf - \frac{2dd}{3} - \frac{2phg - 2phd}{g} + nn - n$, comme

Digitized by Google

une formule générale qui pouvoit s'appliquer à toute sorte de revêtement dont les dimensions des contre-forts étoient donnés aussi-bien que la hauteur des revêtements & leur talus, & qu'il n'étoit plus question que de trouver l'épaisseur du sommet, relativement à la poussée des terres qu'il falloit soutenir. Ainsi, je me suis servi des tables des puissances équivalentes à la poussée des terres qu'on a rapportées ci-dessus, & c'est dans cette occasion où je me suis apperçu combien il étoit commode d'avoir des expressions qui fussent équivalentes à ces puissances; puisque, si j'avois été obligé de les chercher à mesure que j'en ai eu besoin, les tables m'auroient coûté plus de quatre mois de travail continuel. J'ajouterai que j'ai toujours supposé les puissances équivalentes à la poussée des terres plus fortes d'un sixième qu'elle ne l'étoient effectivement, afin que les revêtements fussent au-dessus de l'équilibre, & je crois qu'il n'est pas possible d'apporter plus d'exactitude que j'en ai eu pour rendre des tables aussi correctes qu'on le peut desirer; c'est pourquoi, quand on trouvera l'occasion d'en faire usage, on peut s'en servir en toute sureté sans qu'il soit besoin de rien augmenter ni diminuer des dimensions qu'on y rapporte, à moins que ce ne soit pour éviter l'embarras des petites parties; par exemple, on pourra supprimer les lignes, quoique je les aye rapportées scrupuleusement, de même que le calcul les a données; car, 4 ou 5 lignes de plus ou de moins, même 2 ou 3 pouces quand il s'agit de grands revêtements, sont un très petit objet dans la pratique, pour s'en mettre en peine; cependant il vaut mieux mettre plus que moins.

Comme la hauteur des revêtements de toutes ces tables augmente toujours de 5 pieds, depuis 10 jusqu'à 100, il n'y a point de hauteur de rempart qu'on ne rencontre à-peu-près semblables à celles qui y sont rapportées. Car, s'il s'agissoit d'un revêtement de 31 ou 32 pieds, qui sont deux nombres qui ne se trouvent pas dans la colonne des hauteurs, on pourra prendre les dimensions qui répondent aux revêtements de 30 pieds, sans qu'on ait lieu d'appréhender qu'elles soient trop foibles, puisqu'elles mettront toujours le revêtement au-dessus de l'équilibre; à cause de l'augmentation que nous avons faite à la puissance agissante; de même s'il s'agissoit d'un revêtement de 33 ou 34 pieds, on pourroit prendre les dimensions qui appartiennent à celui de 35, quoiqu'un peu plus forte qu'elle ne devroit être; en un mot, on prendra toujours les dimensions du revêtement dont la hauteur approchera le plus de celui qu'on a dessein de construire.

Il est bon de remarquer que les dimensions des contre-forts augmentant en progression arithmétique, leurs bases doivent augmenter en superficie dans la raison des quarrés de leur côté homologue, & prenant par côté homologue la longueur de chaque contre-fort, c'est-à-dire 4. 5. 6. 7. 8. 9. 10. 11. 12. 13. 14. 15. 16. 17. 18. 19. 20. 21. 22, leurs bases augmenteront dans le rapport de 16. 25. 36. 49. 64. 81. 100. 121. 144. 169. 196. 225. 256. 289. 324. 361. 400. 441. 484. Or, comme les derniers quarrés sont bien plus grands à proportion que les premiers, il s'ensuit que les bases des contre-forts, par conséquent les contre-forts mêmes, augmentent beaucoup plus à proportion que ne font les revêtements; mais comme les contre-forts ne peuvent augmenter plus qu'ils ne devroient naturellement, sans que les épaisseurs du sommet & de la base des revêtements diminuent, il s'ensuit que les différences des épaisseurs marquées dans les tables, au lieu d'augmenter, doivent plutôt diminuer à mesure que les revêtements sont plus élevés. C'est aussi ce que l'on voit dans toutes les colonnes, puisque les derniers nombres sont plus petits à proportion que les premiers; ce qui m'avoit d'abord embarrassé; mais, après en avoir apperçu la raison, j'ai regardé ce changement comme une preuve de la justesse du principe, plutôt que provenant des fautes qui auroient pu se glisser dans les calculs.

Digitized by Google

TABLE des épaisseurs au sommet & à la base des revêtemens des remparts, depuis 10 pieds jusqu'à 100 de hauteur, relativement aux différens talus.

(S. signifie *Sommet*; B. *Base*.)

HAUTEURS.		ÉPAISSEURS.																	
Pieds.		Talus, un 5e.			6e.			7e.			8e.			9e.			10e.		
10	S.	3p	5p	4l	3p	8p	11l	3p	11p	5l	4p	1p	3l	4p	2p	9l	4p	4p	3l
	B.	5	5	4	5	4	11	5	4	6	5	4	3	5	4	2	5	4	0
15	S.	4	1	4	4	6	9	4	10	8	5	1	8	5	3	1	5	3	1
	B.	7	1	4	7	0	9	7	0	4	7	0	2	6	11	1	6	9	1
20	S.	4	8	8	5	3	9	5	9	4	6	0	8	6	3	11	6	6	5
	B.	8	8	8	8	7	9	8	7	7	8	6	8	8	6	7	8	6	5
25	S.	5	2	0	5	10	7	6	1	11	6	9	11	7	1	7	7	4	8
	B.	10	2	0	10	0	7	9	8	9	9	11	5	9	10	11	9	10	8
30	S.	5	5	9	6	5	3	6	9	11	7	6	4	7	8	9	8	0	6
	B.	11	5	9	11	5	3	11	1	4	11	3	4	11	0	9	11	0	6
35	S.	5	8	3	6	8	4	7	4	11	7	11	9	8	5	0	8	9	4
	B.	12	8	3	12	6	4	12	4	11	12	4	3	12	3	8	12	3	4
40	S.	5	10	7	7	0	9	7	8	4	8	2	9	8	11	10	9	4	8
	B.	13	10	7	13	8	9	13	4	10	13	2	9	13	5	2	13	4	8
45	S.	6	0	6	7	3	0	8	3	0	11	11	7	9	6	3	9	11	3
	B.	15	0	6	14	9	0	14	8	1	14	7	1	14	6	3	14	5	9
50	S.	6	1	8	7	6	9	8	7	5	9	4	8	10	0	5	10	6	3
	B.	16	1	8	15	10	9	15	9	1	15	7	8	15	7	1	15	6	3
55	S.	6	2	9	7	10	2	8	11	0	9	9	5	10	5	8	11	0	3
	B.	17	2	9	17	0	2	16	9	3	16	7	11	16	7	0	16	6	3
60	S.	6	3	4	8	0	3	9	2	6	10	1	10	10	10	10	11	6	1
	B.	18	3	4	18	0	3	17	9	4	17	7	10	17	6	10	17	6	1
65	S.	6	4	6	8	3	9	9	6	4	10	7	7	11	3	4	12	1	2
	B.	19	4	6	19	1	9	18	9	7	18	9	1	18	6	0	18	7	2
70	S.	6	5	7	8	6	0	9	9	3	10	9	3	11	6	6	12	5	2
	B.	20	5	7	20	2	0	19	9	3	19	6	3	19	3	10	19	5	2
75	S.	6	6	6	8	7	9	9	10	9	11	1	6	11	10	8	12	8	8
	B.	21	6	6	21	1	9	20	7	3	20	6	0	20	2	8	20	2	8
80	S.	6	7	4	8	8	3	10	0	3	11	3	5	12	1	5	13	0	9
	B.	22	7	4	22	0	3	21	5	4	21	3	3	21	0	1	21	0	9
85	S.	6	8	2	8	9	6	10	2	5	11	5	3	12	3	7	13	4	11
	B.	23	8	2	22	11	0	22	4	1	21	0	9	21	8	11	21	10	11
90	S.	6	9	6	8	10	3	10	3	11	11	7	9	12	5	4	13	7	9
	B.	24	9	6	23	10	4	23	2	2	22	10	9	22	5	4	22	7	9
95	S.	6	11	6	8	11	0	10	4	9	11	8	4	12	7	4	13	9	7
	B.	25	11	6	24	9	0	23	11	7	23	6	11	23	2	0	23	3	7
100	S.	7	0	0	9	0	0	10	6	0	11	9	2	12	9	0	14	0	6
	B.	27	0	0	25	8	0	24	9	5	24	3	2	23	10	4	24	0	6

Digitized by Google

II.

TABLE des épaisseurs des contreforts à la racine & à la queue, en les espaçant de 18 pieds de milieu en milieu.

LONGUEUR des CONTREFORTS.	ÉPAISSEUR DES CONTREFORTS à la racine.		ÉPAISSEUR DES CONTREFORTS à la queue.		HAUTEUR des REVÊTEMENS.
4 pieds.	3 pieds.	0 pouc.	2 pieds.	0 pouc.	10 pieds.
5	3	6	2	4	15
6	4	0	2	8	20
7	4	6	3	0	25
8	5	0	3	4	30
9	5	6	3	8	35
10	6	0	4	0	40
11	6	6	4	4	45
12	7	0	4	8	50
13	7	6	5	0	55
14	8	0	5	4	60
15	8	6	5	8	65
16	9	0	6	0	70
17	9	6	6	4	75
18	10	0	6	8	80
19	10	6	7	0	85
20	11	0	7	4	90
21	11	6	7	8	95
22	12	0	8	0	100

Digitized by Google

III.

TABLE des épaisseurs au sommet & à la base des revêtements qui ne soutiennent point de parapets, tels que les revêtements des terrasses, quais, contrescarpes & gorges des ouvrages, depuis 10 pieds jusqu'à 100 de hauteur, rélativement aux différents talus. (S. signifie *Sommet*, B. *Base*.)

HAUTEURS.		ÉPAISSEURS.					
Pieds.		Talus, un 5e.	6e.	7e.	8e.	9e.	10e.
10	S.	1p 3p 0l	1p 6p 5l	1p 8p 11l	1p 10p 8l	2p 0p 1l	2p 1p 4l
	B.	3 3 0	3 2 5	3 2 0	3 1 8	3 1 5	3 1 4
15	S.	1 10 2	2 3 2	2 7 0	2 9 10	3 0 0	3 1 8
	B.	4 10 2	4 9 2	4 8 8	4 8 4	4 8 0	4 7 8
20	S.	2 4 5	2 11 2	3 4 10	3 7 10	3 10 10	4 1 8
	B.	6 4 5	6 3 2	6 3 1	6 1 10	6 1 6	6 0 8
25	S.	2 10 8	3 6 2	4 0 3	4 5 1	4 8 9	4 11 7
	B.	7 10 8	7 8 2	7 7 1	7 6 7	7 6 1	7 5 7
30	S.	3 3 6	4 3 5	4 8 3	5 3 7	5 6 9	5 10 7
	B.	9 3 6	9 3 5	8 11 8	8 11 7	8 10 9	8 10 7
35	S.	3 8 0	4 4 7	5 4 2	5 10 10	6 3 11	6 8 8
	B.	10 8 0	10 5 7	10 4 2	10 3 4	10 2 7	10 1 6
40	S.	4 0 0	5 1 3	5 11 3	6 6 7	7 0 5	7 5 3
	B.	10 0 0	11 9 3	11 7 9	11 6 7	11 5 11	11 5 3
45	S.	4 3 3	5 6 6	6 5 4	7 1 9	7 8 5	8 1 11
	B.	13 3 3	13 0 6	12 10 5	12 9 3	12 8 5	12 7 11
50	S.	4 6 1	5 10 9	6 11 3	7 8 4	8 4 1	8 9 6
	B.	14 6 1	14 2 9	14 0 11	13 11 4	13 10 9	13 9 6
55	S.	4 8 4	6 2 9	7 4 2	8 2 4	8 11 7	9 5 2
	B.	15 8 4	15 4 9	15 2 5	15 0 10	14 11 11	14 11 2
60	S.	4 10 2	6 6 11	7 9 1	8 8 1	9 5 0	10 0 4
	B.	16 10 2	16 9 11	16 3 11	16 2 1	16 1 0	16 0 4
65	S.	4 11 9	6 9 11	8 1 9	9 1 10	9 10 8	10 6 5
	B.	17 11 9	17 7 11	17 4 2	17 3 4	17 1 4	17 0 5
70	S.	5 1 9	7 9 6	8 4 5	9 3 6	10 4 8	11 0 4
	B.	19 1 9	18 9 6	18 4 5	18 2 6	18 2 0	17 11 4
75	S.	5 2 2	7 3 9	8 7 6	9 8 7	10 8 0	11 6 0
	B.	20 2 2	19 9 9	19 4 0	19 1 1	19 0 0	18 11 11
80	S.	5 3 4	7 5 5	8 10 1	9 11 0	10 11 6	11 11 4
	B.	21 3 4	20 9 5	20 3 2	19 11 6	19 2 2	19 10 0
85	S.	5 4 7	7 6 9	8 11 6	10 1 6	11 2 0	12 4 0
	B.	22 4 7	21 8 9	21 0 2	20 9 0	20 7 4	20 5 0
90	S.	5 5 6	7 7 4	9 1 8	10 3 8	11 4 10	12 7 6
	B.	23 5 6	22 7 4	21 11 11	21 8 8	21 4 10	21 4 6
95	S.	5 5 9	7 8 6	9 3 6	10 5 4	11 6 4	12 10 2
	B.	24 5 9	23 6 6	22 10 4	22 3 10	22 1 0	22 0 2
100	S.	5 6 6	7 9 7	9 4 9	10 7 10	11 8 0	13 0 9
	B.	25 6 6	24 5 7	23 8 2	23 1 0	22 9 4	22 8 9

TABLE

Digitized by Google

I V.

TABLE des épaisseurs des contre-forts à la racine & à la queue, en les espaçant de 18 pieds de milieu en milieu.

LONGUEUR des CONTREFORTS.	ÉPAISSEUR DES CONTREFORTS à la racine.		ÉPAISSEUR DES CONTREFORTS à la queue.		HAUTEUR des REVÊTEMENS
4 pieds.	3 pieds.	0 pouc.	2 pieds.	0 pouc.	10 pieds.
5	3	6	2	4	15
6	4	0	2	8	20
7	4	6	3	0	25
8	5	0	3	4	30
9	5	6	3	8	35
10	6	0	4	0	40
11	6	6	4	4	45
12	7	0	4	8	50
13	7	6	5	0	55
14	8	0	5	4	60
15	8	6	5	8	65
16	9	0	6	0	70
17	9	6	6	4	75.
18	10	0	6	8	80
19	10	6	7	0	85
20	11	0	7	4	90
21	11	6	7	8	95
22	12	0	8	0	100

Digitized by Google

De la manière de construire les ouvrages de terrasses.

A mesure que l'on élève le revêtement d'un ouvrage, on fait le remblai des terres pour former le rempart. On commence par égaliser le fond du terrein qui répond à la dernière retraite du côté de la place, en lui donnant une pente d'environ 3 pouces par toise du devant au derrière, afin de soulager le revêtement; car nous supposons que cet espace est bien déblayé, & n'est pas occupé par les terres qu'on a tirées du fossé pour former le rempart : c'est ce qui nous a fait dire précédemment, qu'il falloit les porter à 8 ou 10 toises au-delà de l'alignement intérieur de la muraille, afin qu'on ne soit pas obligé de les jetter plus loin, mais qu'elles se trouvent placées de façon que les travailleurs les aient sous la main. Pour faire les remblais, on pose nn lit de fascinages, dont le gros bout est du côté de la muraille, les brins espacés de 4 à 5 pouces les uns des autres; les fascines doivent avoir au moins 12 pieds de longueur, & de 3 ou 4 pouces de circonférence par le gros bout : on les recouvre d'un lit de terre d'environ 8 pouces, que l'on bat à la dame tant qu'il soit réduit à 6. On répète un second & un troisième lit de terre, tonjours de 8 pouces, bien battu & réduit chacun à 6 pouces. S'il se rencontre des pierres qui empêchent qu'on ne puisse battre également par-tout, on les ôte pour les mettre de côté; ensuite on étend sur ce troisième tas un second lit de fascinage, disposé comme le premier, que l'on couvre de trois autres tas de terre de 8 pouces chacun, battu séparément & réduit à 6, que l'on recouvre d'un lit de fascinage, ainsi de suite alternativement, mettant toujours trois lits de terre & un de fascinage, jusqu'à la hauteur du terre-plein du rempart, auquel on donne une pente d'un pied & demi depuis la banquette jusqu'au talus intérieur, observant d'en faire la surface d'une terre bien épierrée & battue si uniment que les eaux de pluie y coulent sans difficulté; après cela, on élève le parapet, qui se construit de même que le rempart, mais avec un peu plus de précaution; car, si les terres dont on veut se servir, sont pierreuses, on les passe à la claie, ou bien on en choisit de douces & de celles qui conviennent le mieux.

C'est ainsi qu'on a coutume de travailler les ouvrages de terrasses, en les mêlant avec des lits de fascinages, que je ne voudrois pourtant employer qu'à la dernière extrémité, quand on a des terres bouenses & sablonneuses qui n'ont point de cervelles; encore ne devroit-on s'en servir que lorsqu'on fait des ouvrages qui ne sont revêtus que de gazon; car, pour ceux qui sont soutenus par une bonne muraille, je crois qu'avec un peu de précaution, on pourroit s'en passer. Leur défaut est qu'étant nouvellement posées, elles empêchent, par leur ressort, qu'on puisse battre les terres aussi solidement qu'on le feroit, s'il n'y en avoit point; & que, venant à se pourrir au bout d'un certain temps, elles laissent beaucoup de vuide; ce qui fait que les terres s'affaissent tout de nouveau, & se réduisent à une hauteur beaucoup au-dessous de celle qui avoit été réglée par les profils.

Pour se passer de fascines dans la construction des ouvrages revêtus, je voudrois que les remblais suivissent exactement le progrès de la maçonnerie. S'il s'agit d'un ouvrage qui ait plusieurs côtés, après avoir élevé la maçonnerie d'une face de bastion, par exemple, à une certaine hauteur, qui sera, si l'on veut, de deux pieds, les maçons la quitteront pour aller faire une pareille levée à l'autre face ou aux flancs voisins, & les terrassiers viendront s'emparer de celle qui est vacante, pour faire les remblais à la hauteur où se trouve la maçonnerie, observant de bien battre les terres, lit par lit, de 8 pouces en 8 pouces, toujours réduites à 6; ensuite les maçons reviendront à la partie qu'ils avoient abandonnée, pour y faire une deuxième levée de 2 pieds, tandis que les terrassiers occuperont celle que viennent de quitter les maçons; de sorte que, pour bien faire, il faut que les maçons & les terrassiers se succèdent alternativement. De cette conduite, il arrivera deux choses également avantageuses. La première, c'est que les maçons auront toujours un remplacement commode pour y travailler à leur aise, par conséquent ils feront un meilleur ouvrage; la seconde, c'est qu'en jettant sur les terres nouvellement battues les matériaux qu'ils doivent employer à leur nouvelle levée, les piétinements continuels de tous ceux qui seront employés à la maçonnerie, battront les terres incomparablement mieux qu'elles ne l'avoient été d'abord; ce qui leur fera prendre tout l'affaissement auquel elles ne feroient arrivées qne longtemps après l'ouvrage achevé.

Ce qui demande encore beaucoup d'attention dans la construction des ouvrages de terrasses, ce sont les revêtements de placage on de gazon. Le placage se fait avec de la terre noire, non pierreuse, qui ne doit être ni trop grasse ni trop maigre, mais participante des deux, afin qu'elle ne se fende ni ne se renfle point après qu'elle aura été employée. On commence par creuser une petite tranchée au pied du parapet, pour servir comme de fondement au reste de l'ouvrage; on la remplit de la terre servant au placage, & on a soin de la mouiller & de la lier avec celle qui compose le parapet. Après l'avoir bien battue, on étend dessus un lit de chien-dent fraîchement tiré, pour reprendre plus aisément; ensuite l'on applique le premier tas, c'est-à-dire, un premier lit de terre noire, auquel on donne 12 pouces d'épaisseur sur 6 de hauteur, que l'on bat bien en long & en large, jusqu'à ce qu'il soit réduit à n'en avoir plus que 4; on recouvre ce lit d'un autre de chien-dent mêlé avec de la petite fascine; sur ce tas-ci, on en applique un autre battu & bien

lié avec les terres du parapet, que l'on bat & garnie de lits de grand fascinage, dont le gros bout est éloigné d'environ 4 pouces de placage, auquel on fait suivre le talus que doit avoir le parapet, après en avoir recoupé le parement; &, comme sa hauteur au-dessus de la banquette est toujours de quatre pieds & demi, son talus est de 18 pouces, qui est le sixième de la hauteur; quant au talus extérieur, on lui donne les deux tiers de la hauteur; c'est-à-dire, que, quand un ouvrage revêtu de gazon ou de placage, a extérieurement 18 pieds de hauteur, on lui en donne 12 de talus.

Les revêtemens de gazonnage se font à-peu-près comme le précédent; car on commence par poser une première assise de gazon au-dessous du niveau de la dernière banquette, pour servir de base ou de mérande aux autres qu'on doit élever dessus. Touts les gazons dont on se sert, doivent avoir 15 à 16 pouces de queue sur 6 de largeur & autant de hauteur, taillées en coin de mire : cette hauteur de 6 pouces est réduite à 4 après que le gazon est mis en œuvre. Sur cette première assise, on en pose une seconde, & sur celle-ci une troisième bien disposée, à joints recouverts, & conduits de niveau sur toute la longueur de l'ouvrage. Ces assises sont entrelacées avec des brins de saule & quelquefois de chien-dent, de même qu'au placage; &, de trois assises en trois assises, on étend un lit de grand fascinage, qu'on recouvre de terre bien battue, pour former le parapet. A mesure que l'ouvrage avance, on recoupe le parement pour qu'il soit bien uni, & fasse le même effet que s'il étoit de maçonnerie. Touts les angles saillants d'un parapet intérieur ou extérieur, se font en arrondissant, parce qu'autrement ils seroient bientôt émoussés; c'est même dans cet endroit où la main du gazonneur montre son adresse.

Le gazon, pour être bon, doit être coupé dans un pré bien herbeux & racineux, un peu humide. Les prés qui sont tourbeux ou sablonneux, ne valent rien pour cela. Toutes les saisons ne sont pas propres non plus pour le gazonnage; le temps le plus convenable est le printemps & l'automne.

Il faut environ 250 gazons & 12 fascines pour une toise quarrée de gazonnage. Il semble que 216 gazons devroient suffire; mais on en compte 40 de plus pour remplacer ceux de rebut. Un bon gazon pèse ordinairement 15 livres, & un charriot en voiture 100.

Un bon coupeur de gazon peut en couper jusqu'à 1500 dans un jour d'été, & la moitié seulement dans un jour d'hiver. Le gazonneur en peut poser & raser 10 toises quarrées dans un jour, & même davantage, s'il est bien servi pour la terre & pour la fascine.

Je ne dis rien ici du tunage & du clayonnage, cet objet tient essentiellement à l'architecture hydraulique; je passe aussi sous silence quantité de petits détails au sujet de la manière de travailler les terres, qui ne sont point assez de conséquence pour mériter une attention particulière.

A l'égard des fossés qui environnent les ouvrages, leur excavation ne doit point être plus profonde que le niveau de la dernière retraite des fondements; mais, quand ils sont à sec, on observe pourtant de leur donner un peu de talus, en venant du pied du rempart dans le milieu, & du pied de la contrescarpe dans le même milieu, afin de faciliter l'écoulement des eaux de pluie.

Quand la contrescarpe n'est point revêtue, on donne au bord du fossé un talus égal à sa profondeur; &, à mesure qu'on approfondit, on fait d'abord des banquettes au lieu de talus, pour faciliter les allées & venues des travailleurs. Après que la vuidange est faite, ces banquettes sont coupées pour former le talus dont je viens de parler. On donne aussi un semblable talus au pied des ouvrages de terrasses qui ont une berme.

Je ne parle point de la largeur ni de la longueur que l'on donne au terre-plein des remparts, parce que cela doit être réglé par les profils : je dirai cependant que le talus intérieur de touts les remparts doit avoir une fois & demie sa hauteur; c'est-à-dire, que, si un rempart a 12 pieds de haut, on lui en donnera 18 de talus.

Je ne dois point oublier de dire ici que, quand on forme les faces des bastions, demi-lune, contre-garde, &c. on observe de leur donner plus d'élévation aux angles saillants qu'aux extrémités; je veux dire que ces faces ont une petite bande, en venant de l'angle saillant aux extrémités, qui est réglée suivant la longueur que doivent avoir ces faces; cela contribue à donner plus de grace à un ouvrage, & à le couvrir contre les enfilades; mais, quand on a seulement ce dernier motif en vue, il y en a qui aiment mieux faire des furtouts aux angles saillants. J'ajouterai aussi qu'on donne aux remparts & aux parapets des ouvrages un peu plus d'élévation que celle qui a été réglée par les profils, pour prévenir les réductions que causent les affaissements.

Quand on fait des demi-revêtements aux ouvrages, on y laisse quelquefois une berme de 10 pieds de largeur pour une haie vive qui se fait d'épine blanche provenant de jeunes plantes qu'on élève dans des pépinières. Elle se plante sur deux lignes, dont la première est à 5 pieds du parapet, & la seconde à 2 pieds de la première. On la laboure de temps en temps, &, au bout de trois ans, on la recèpe tout près de terre. Trois autres années après, la haie s'étant élevée à une certaine hauteur, on entrelace touts ces brins les uns dans les autres, de manière qu'ils fassent un tissu de 4 à 5 pieds; ce qui doit se répéter touts les ans, jusqu'à ce qu'elle soit parvenue à la hauteur de 6 pieds. On la taille proprement devant & derrière, afin qu'elle s'épaississe mieux, & on la laisse anticiper jusqu'à la moitié de l'épaisseur du

Digitized by Google

revêtement au sommet, afin qu'il ne reste d'autre espace que celui qui sera nécessaire pour le passage du jardinier qui la cultivera.

On plante ordinairement des arbres sur le rempart de la place, trois ou quatre ans après qu'on l'a élevé, afin que les terres aient eu le temps de s'affaisser. On en met trois rangées; la première se fait au pied de la banquette; la seconde, à 3 ou 4 pieds du bord intérieur du terre-plein, & la troisième au pied du talus du rempart. On choisit des ormes d'une belle tige, bien garnis de leurs racines, qui ne doivent être ni altérées ni offensées. Il suffit qu'ils aient 6 à 7 pouces de pourtour, parce qu'ils en prennent mieux que s'ils étoient plus forts. On les plante à 15 pieds de distance les uns des autres, faisant des trous de 3 pieds en quarré sur autant de profondeur: il est à propos de faire ces trous trois ou quatre mois avant que de planter les arbres, afin que le fond puisse s'engraisser. On a encore beaucoup d'autres petites attentions qui sont essentielles pour les faire profiter, mais qui sont assez connues des jardiniers, pour me dispenser d'en faire le détail.

Je n'ai pas encore parlé du chemin-couvert, parce que sa construction n'a rien qui ne soit renfermé dans ce qu'on a vu au sujet de la manière de construire les ouvrages de terrasses; je dirai pourtant qu'on lui donne ordinairement 6 toises de largeur, formé par un parapet de 4 pieds & demi de haut, élevé sur deux ou trois banquettes, selon qu'on est obligé de se couvrir contre la campagne. Quelquefois on soutient ce parapet d'un petit revêtement de maçonnerie, qu'on ne construit qu'après que les terres se sont bien affermies; on l'établit sur une fondation de trois ou quatre tas de briques de hauteur sur deux briques & demie d'épaisseur, & on lui donne deux briques sur la base & une brique & demie au sommet, sur 3 pieds de hauteur; le reste du parapet, qui est d'un pied & demi, se revêtit de gazon ou de placage.

Les angles saillants des places d'armes, en rase campagne, doivent être élevés d'un pied plus que l'extrémité de leur face, pour se couvrir contre les enfilades. Dans le milieu de chaque face on pratique une sortie coupée à niveau du terre-plein; on lui donne 9 à 10 pieds de largeur sur 15 de longueur, pris du sommet du parapet, & pour défiler le passage, on le détourne en arrondissant vers l'angle rentrant. Aux deux côtés de chaque sortie, on plante un poteau aiguisé & contre-fiché sur un seuil, pour porter deux manteaux de barrière que l'on fait de barreaux à claire-voie, dont le sommet fini à pointe façonnée, comme celle des palissades élevées à la même hauteur & sur le même alignement.

Les places d'armes rentrantes & saillantes se ferment ordinairement par des traverses de terre, auxquelles on donne 18 pieds d'épaisseur au sommet; leur parapet est élevé à la même hauteur que celui du chemin-couvert, avec le même nombre de banquettes. Quand la contrescarpe est revêtue de maçonnerie, les profils des traverses le sont aussi, ce qui les rend capables d'un plus grand feu, à cause que l'on n'est pas obligé de leur donner un aussi grand talus de ce côté là.

A un demi pied du parapet, tant du chemin-couvert que des traverses, on plante sur la banquette un rang de palissades de bois de chêne, de brins ou de quartier, de 8 pieds & demi de longueur sur 18 à 20 pouces de tour, mesuré au milieu. Elles sont appointées de 12 à 13 pouces de longueur, la pointe droite sur le milieu, un peu tronquée pour éviter la pourriture; on les espace également à deux pouces de distance l'une de l'autre, mesurée sur un linteau auquel elles sont attachées avec des chevilles de chêne bien sec, chassées de force par le gros bout & fendues par le petit, pour être contre-chevillées; le linteau se fait aussi de bois de chêne d'une pièce de 4 pouces sur 5 d'équarrissage, laquelle est refendue diagonalement à un pouce près des angles opposés, ce qui donne deux cours de linteaux. M. le maréchal de Vauban faisoit surmonter la pointe des palissades de 9 pouces au-dessus de la crête du parapet, mais l'usage a fait connoître que 6 pouces suffisoient & mettoient les palissades moins en prise au canon. On doit les incliner de 6 pouces du côté du parapet, pour mieux résister à la poussée des terres, pour que le soldat soit plus commodément placé pour faire feu.

Il entre ordinairement 8 ou 9 palissades dans la toise courante, dont chacune pèse environ 70 liv.: un charriot en voiture 100, & un ouvrier avec son manœuvre peut en planter & cheviller trois toises courantes par jour.

Quand un rempart n'est revêtu que de gazon, on le fraise à la hauteur du terre-plein; c'est-à-dire qu'on l'hérisse de palissades posées horisontalement, ayant trois pieds de saillies sur trois pouces de bandes; elles sont couchées & chevillées sur un chevet ou linteau. Il y a des personnes qui ajoutent un second linteau sur l'extrémité qui est enterrée, afin qu'on trouve plus de difficulté pour les arracher; mais cela paroît assez inutile. Ces palissades sont espacées les unes des autres de quatre à cinq pouces, il en faut environ six à sept par toises courantes.

Comme les ouvrages revêtus de gazon ont ordinairement une berme, on y plante aussi au bord du fossé un rang de palissades qui présentent la pointe du côté de la campagne; on leur fait faire un angle de 45 degrés avec l'horison, & leur saillie est à-peu-près de quatre pieds dix pouces.

Je crois ne pouvoir mieux finir ce troisième livre, qu'en rapportant quelques réglements de M. le maréchal de Vauban, au sujet des travaux qui conviendront parfaitement ici, pour donner aux jeunes ingénieurs une idée générale de la façon dont se doivent faire les toises des ouvrages,

Digitized by Google

& ce qu'il faut suivre pour avoir de l'ordre & de l'arrangement quand on est chargé du détail.

Réglements de M. le maréchal de Vauban, pour la conduite des travaux.

« L'ingénieur qui sera chargé en chef des travaux d'une place, fera tous les ans un regiftre où chaque article de l'état des ouvrages ordonnés pour la même année, aura sa feuille en particulier, dans laquelle touts les payements de la dépense seront rapportés en gros & en détail, depuis le commencement de son exécution jusqu'à la fin, conformément aux marchés qui en auront été faits, & aux comptes des toises qui seront arrêtés de temps en temps avec les entrepreneurs, moyennant quoi il lui sera aisé, en quelque temps que ce soit; de faire voir l'état des ouvrages dont on pourra tirer des connoissances nécessaires pour le temps de leur durée, & les moyens de les pouvoir achever.

Les entrepreneurs n'en commenceront aucun en gros ni en détail, qu'on ne leur ait donné la figure & l'étendue au juste, marqué toutes les hauteurs & profondeurs, & fait un toisé général, du contenu duquel on leur donnera copie, qu'ils signeront.

Après qu'ils les auront achevés, ils seront mesurés pour la seconde fois, & si la quantité qu'on aura trouvée à la fin diffère du commencement, on prendra toujours le moindre nombre pour le compte du roi; ce qui se doit entendre pour le remuement des terres seulement, car pour la maçonnerie, il pourroit y avoir des changements dans la fondation, qui seroient si éloignés du toisé estimatif, qu'on ne pourroit s'y tenir sans tomber volontairement dans une erreur considérable.

Touts les ouvrages de terre seront mesurés par l'excavation du fossé d'où on les aura tirés, à moins qu'il ne fût expressément spécifié par le marché de le faire autrement.

Touts les témoins de terre seront faits en profil, & non en pyramide, à cause des abus & tromperies qui s'y commettent; & ils se feront toujours de concert avec l'ingénieur & l'entrepreneur.

L'ingénieur ne fera payer personne à bon compte sur les ouvrages, qu'il ne soit certain par un bon mesurage de la possibilité de le faire ou non, sans rien hasarder pour le roi.

A l'égard des ouvrages de maçonnerie, on tiendra des attachements ou des mémoires exacts, signés réciproquement de l'ingénieur & de l'entrepreneur, & même des principaux conducteurs des ouvrages, où toutes les épaisseurs, longueurs & hauteurs de chaque partie seront nettement expliquées, spécifiant bien l'endroit de chacune, afin d'éviter toutes sortes d'embrouillement & de supercherie dans les toisés généraux.

Pour la charpente, on tiendra des attachements de même de touts les bois qui seront attachés, & de ceux qui ne le seront pas, spécifiant bien le nom de chaque espèce, & même figurant à la marge, le mieux qu'il sera possible la partie dont il est question, afin d'éviter toute obscurité.

La même chose sera aussi observée pour la maçonnerie, tout autant de fois qu'on croira en avoir besoin, pour plus grand éclaircissement.

Touts les ouvrages de fer seront pesés à la livre de seize onces, en présence de l'ingénieur, après qu'ils auront été forgés, avant que d'être employés.

Ceux de maçonnerie se mesureront à la toise cube, si c'est de gros murs, ou à la toise quarrée, si c'est de simples murs; comme des casernes, magasins, corps-de-garde & autres.

Le mesurage des terres se fera à la toise cube de France, celui de gazon à queue, gazon plat & planage à la toise quarrée, celui de la charpenterie, au cent de solive.

Sur la fin de chaque année, au temps que les ouvrages finissent, l'ingénieur arrêtera toutes les dépenses qui auront été faites sur son regiftre, & rapportera sur son projet de l'année courante l'état où seront les ouvrages de la place, & ce que chacun aura coûté, en marge, vis-à-vis de son article, comptant après les revenants-bons ou les dettes qui s'y trouveront, pour faire état des premiers comme fonds déja reçus, & des seconds, comme premiers fonds à demander sur le projet de l'an prochain; ensuite de quoi il y travaillera, y rapportant touts les ouvrages qui auront été réglés avec l'estimation de chacun en particulier, le plus juste qu'il sera possible, afin que l'on puisse choisir ceux que l'on jugera les plus nécessaires. Il faudra aussi rapporter, après cela, le prix des matériaux en provision qui tiendront lieu de fonds, & à la fin le nom de touts les gens employés à la *fortification*, & les appointements d'un chacun; & pourvu que cet ordre soit exactement observé, l'on ne tombera dans aucune erreur, & l'on verra toujours clair dans toutes les dépenses faites & à faire.

Quand on fera des toisés, soit généraux, soit particuliers il faudra, premièrement, bien spécifier le lieu & l'endroit, la qualité des ouvrages, le nom de la pièce & de l'entrepreneur, & même les marquer sur le plan par un renvoi chiffré, afin que l'on n'ait point de peine à les trouver quand il s'agira de quelque vérification.

Secondement, en donner la longueur, largeur & profondeur, par toise, pieds & pouces, dans l'ordre marqué ci-après, avec le produit.

Troisièmement, en distinguer les portions, quand il s'en trouvera plusieurs dans la même pièce, par première, seconde & troisième, &c.

Quatrièmement, en faire toujours la supputation par toises, pieds & pouces, parce que cette façon s'explique plus clairement, est plus en usage, & moins sujette aux embrouillements des fractions que les autres.

S'il étoit question, par exemple, de mesurer la vuidange du fossé, vis-à-vis la face d'un bastion, & que ce mesurage fût divisé en plusieurs parties, voici comment on en dressera le toisé.

Digitized by Google

TOISÉ du transport des terres qui a été fait devant la face droite du bastion N, *pour l'approfondissement de son fossé & l'élévation de son rempart, entrepris par. . . . . & ses associés, à raison de 50 sols pour la toise cube, marché fait le. . . . . du mois de. . . . . de la même année.*

PREMIÈRE PARTIE,

A commencer de la pointe du bastion, en tirant vers l'épaule.

	Toises.	Pieds.	Pouces.	Toises.	Pieds.	Pouces.
Longueur	32	3	6	1249	"	"
Largeur réduite	12	4	8			
Profondeur	3	"	"			

SECONDE PARTIE.

	Toises.	Pieds.	Pouces.	Toises.	Pieds.	Pouces.
Longueur	8	3	"	325	5	"
Largeur	12	4	8			
Profondeur	3	"	"			

TROISIÈME PARTIE.

Joignant l'épaule du même côté attenant à la précédente.

	Toises.	Pieds.	Pouces.	Toises.	Pieds.	Pouces.
Longueur	12	"	"	460	"	"
Largeur	12	4	8			
Profondeur	3	"	"			
TOTAL				2034	5	"

Quand il s'agit de mesurer la maçonnerie, si c'est à la toise cube on tiendra le même ordre, expliquant toujours les trois dimensions; si c'étoit à la toise quarrée, on en expliqueroit que deux; sçavoir, la longueur & la largeur, ce qui se fait particulièrement pour le gazonnage, planage, &c.

Du surplus, il faudra que les toises soient pures & nettes; c'est-à-dire, qu'on ne les doit point augmenter pour y comprendre la dépense d'autres ouvrages qui n'auront pas été résolus, quelque petits qu'ils soient; il ne faut non plus faire aucune diversion des fonds qui auront été ordonnés pour la dépense des ouvrages pour les employer à un autre, tels que pourroient être les défections, réparation des bâtiments; comme corps-de-garde, arsenaux, magasins, &c.

Quand ils ont besoin de réparations, il les faut comprendre dans le projet, & en représenter la nécessité au ministère, attendu que tout toisé augmenté est fort suspect & de mauvais exemple, bien que la fin pour laquelle on l'auroit fait fût la plus juste du monde; car, il est à supposer que les ouvrages dont la dépense a été ordonnée par le ministère, sont toujours les plus pressés; & sur cela on ne la doit point employer à d'autres. Tenir pour maxime indubitable, que toutes celles des *fortifications* qui contribuent le plus à mettre une place en sureté, sont toujours préférables aux autres, de quelque nature qu'ils puissent être.

Que si pendant le cours d'une année il vient à tomber quelque chose dans un ouvrage, qu'on n'ait pas prévu, comme cela arrive fort souvent, il faut en faire une continuation particulière, & en donner promptement avis au ministère à qui on en fera connoitre la conséquence, afin qu'il ordonne de nouveaux fonds pour cela.

A l'égard des estimations, supposé qu'il s'agisse de faire celle d'une demi-lune que l'on veut gazonner, fraiser & palissader, sur la berme on dans le fossé, voici comme on procédera après avoir expliqué le lieu & la situation.

Estimation d'une demi-lune située entre les bastions N & O, *&c.*

	Toises.	Pieds.	Pouces.	Toises.	Pieds.	Pouces.
Circuit du fossé	10	4	"	2300	"	"
Largeur réduite du fossé	120	"	"			
Profondeur	2	3	"			

Estimé à raison de 45 sols la toise cube, font la somme de.... 5175# " "

Gazonnage à queue pour l'extérieur de la demi-lune.

	Toises.	Pieds.	Pouces.	Toises.	Pieds.	Pouces.
Longueur	118	"	"	354	"	"
Hauteur	3	"	"			

Gazonnage intérieur du parapet & banquette.

	Toises.	Pieds.	Pouces.	Toises.	Pieds.	Pouces.
Longueur	100	"	"	116	4	"
Hauteur réduite	1	1	"			

Total du gazonnage à queue, 469 toises 4 pieds, ou si l'on veut, 470 toises quarrées, qui, estimées à raison de 40 sols chaque toise, font .... 940# " "

Gazons plats sur le parapet & sur les banquettes.

	Toises.	Pieds.	Pouces.	Toises.	Pieds.	Pouces.
Longueur	100	"	"	433	2	"
Largeur réduite	4	2	"			

Qui estimées à raison de 8 sols la toise quarrée, font la somme de 173 livres 6 sols 8 den. Pour 958 toises quarrées de fascinage, de 10 pieds de long, à raison de 10 sols pour chaque toise quarrée .... 479# " "

Circuit réduit de la fraise & de la palissade, à raison de 6 livres par toise courante, à tout fournir .... 1230# " "

Total du contenu de cette estimation .... 10112# 6f 8d

Quand il y aura quelques autres parties, il faudra aussi les spécifier, comme les ponts de communication, épuisements d'eau, le revêtement des profils, corps-de-gardes & réduits; cette manière doit être pratiquée dans les estimations générales, desquelles il faudra tirer des abrégés, dont un article comprendra la dépense d'une pièce entière en cette manière. »

Pour la façon de la demi-lune ordonnée entre les bastions N & O, toute dépense payée la somme de .... 10112 liv. 6 sols 8 den.

Il ne fera pas nécessaire d'en faire d'autre détail, puisqu'il aura été fait dans l'estimation générale, à laquelle il faudra avoir recours pour plus grand éclaircissement, & c'est de cet extrait ou abrégé qu'il faudra tous les ans tirer les projets de dépense : voilà à-peu-près quel en sera le formulaire.

Abrégé de dépense restante à faire pour mettre les fortifications *de la ville en leur entière perfection.*

Pour la façon d'une demi-lune de terre, ordonnée entre les bastions de France & de Bourgogne, toute dépense payée, la somme de	12000#
Pour celle du réduit du corps-de-garde de ladite demi-lune, la somme de	2500
Pour achever le nettoyement des fossés de la place	6000
Pour la façon d'une écluse au bas du chemin couvert, la somme de	8400
Pour six milliers de palissades	3000
Applanissements des monticules, ravins & comblements de fossés	4500
La façon & fourniture de six plattes-formes sur les batteries à barbette du bastion G	1200
Il est dû à l'entrepreneur, sur les ouvrages de l'année passée, la somme de	1500
Frais imprévus, journées & accidents survenus dans le cours du travail	2400
Total du contenu de cet abrégé :	41500#

« C'est ainsi qu'il faudra faire les abrégés, lesquels ne différeront des états arrêtés des dépenses annuelles, que du titre seulement ; c'est dans cet abrégé que le ministre choisira les articles pour lesquels on veut faire fond ; ensuite de quoi, on les sépare de l'estimation pour en faire une autre à part qui en sera l'état de dépense.

Depuis que M. le maréchal de Vauban a donné les réglements que l'on vient de voir, les ingénieurs s'y sont conformés à peu de choses près. Il y a pourtant des directions où l'on ne suit pas tout-a-fait le même arrangement, & c'est pour ne point adopter ce qui se fait dans l'une plutôt que dans l'autre, que j'ai rapporté à la lettre les instructions de M. de Vauban, préférablement à celles que j'aurois pu prendre ailleurs. Au reste, il n'y a personne qui ne se mette en très peu de temps au fait de toutes ces minuties, puisqu'il suffira de lire ou de copier les états & les mémoires qui se font dans les places pendant le cours d'une année ; je les aurois même supprimés si les moindres choses ne méritoient toujours attention quand on ne les sçait pas. Il est vrai que de petits détails trop répétés ennuient les habiles gens, qui n'y trouvent rien que d'insipide, mais je les prie de considérer qu'un livre comme celui-ci n'est pas fait pour eux. » (*Science des Ingénieurs*, par Bélidor.).

FORT. Terrein de peu d'étendue, défendu par des fortifications.

Les *forts* sont destinés à garder des passages importants, des hauteurs sur lesquelles l'ennemi pourroit s'établir avantageusement, des écluses, des têtes de chaussées, des embouchures & passages de rivières, &c. Tels sont le *fort* Barraux, le *fort* de Scarpe anprès de Douai, le *fort* Nieulay à Calais, le *fort* Saint-François à Aire, &c.

Lorsque la ligne de défense de ces *forts* a environ 120 toises, on les nomme *forts royaux*.

Fort de campagne. Redoutes composées & fermées. Les officiers particuliers font construire ces *forts* pour servir de défense aux détachements qu'ils commandent. *Voy.* Ouvrages en terre.

FORTIN. Petit fort.

FOSSÉ. Excavation de terre.

On fait des *fossés* devant touts les ouvrages de fortification pour en retarder l'approche, & on règle les dimensions sur le besoin qu'on a des terres pour la construction des ouvrages, sur la nature du terrein, sur la hauteur des revêtements, &c. (*Voyez* Fortification.)

FOUR. Ouvrage de maçonnerie où l'on cuit le pain de munition. (*Voyez ce mot.*)

FOURNIMENT. Espèce de bouteille de cuir bouilli, ou cornet de bois ou de corne dans lequel on met de la poudre. Nos soldats en portoient, avant que l'usage des cartouches fût introduit.

FOURNITURES. Ustensiles, meubles, vivres, remèdes, fourrages, &c. fournis aux troupes par un entrepreneur. (*Voy.* Hôpital, Vivres, &c.)

FOURRAGE. Foins, grains, & herbages qui servent à la nourriture des chevaux des troupes, soit en garnison, soit en campagne.

Fourrager ou *aller au fourrage*, c'est lorsque les armées sont en campagne, aller chercher dans les champs & dans les villages le grain & les herbes propres à la nourriture des chevaux.

Lorsque des troupes sont commandées pour cette opération, on dit qu'*elles vont au fourrage*, & l'on dit aussi qu'*un champ*, *une plaine* ou *un pays ont été fourragés*, lorsque les troupes ont enlevé ou consommé tout le *fourrage* qu'il contenoit. Ceux qui travaillent à couper le *fourrage* ou à l'enlever des granges & autres lieux où il est renfermé, sont appellés *fourrageurs*.

Pour que les armées puissent se mettre en campagne, il faut avoir de grandes provisions de *fourrage* dans les lieux voisins de celui qu'elles doivent occuper, ou bien il faut que la terre soit en état de fournir elle-même ce qui est nécessaire pour la nourriture des chevaux. Comme ce sont les bleds qui produisent les *fourrages* les plus abondants & les plus nourrissants, les armées ne peuvent guère s'assembler que lorsqu'ils ont assez de maturité pour servir à la subsistance des chevaux ; ce qui arrive en France & dans les pays voisins vers le 15 du mois de mai. Avant ce temps il n'est pas possible de tenir la campagne sans de nombreux magasins de *fourrages*, qui sont d'une dépense très considérable, & qui d'ailleurs servent souvent à faire connoitre à l'ennemi le côté où l'on se propose de l'attaquer.

Lors donc que la terre est chargée de bleds, d'autres différents grains, & d'herbes en état de couper, on envoye les troupes au *fourrage*.

Pour cet effet les fourrageurs, outre leur mousqueton ou leur épée, qu'ils doivent porter chacun pour s'en servir en cas d'attaque, ont aussi des faulx pour couper le *fourrage*, & des cordes pour le lier & en faire des trousses. Ce sont de grosses & longues bottes du poids de cinq à six cents livres ou environ. On les charge sur les chevaux. Chaque cheval en porte une & le fourrageur par-dessus.

Fourrager de cette maniere en pleine campagne, c'est fonrrager au verd ou en verd, parce que tout le *fourrage* que l'on coupe est verd ; mais lorsque les moissons sont recueillies & qu'il n'y a plus rien dans la campagne, on va prendre le *fourrage* dans les villages, & l'on dit alors qu'on *fourrage en sec* ou *au sec*.

Dans les *fourrages* au sec, on prend le grain battu lorsque l'on en trouve, & on le met dans des sacs que l'on porte avec soi pour cet usage. On lie aussi avec des cordes le foin que l'on veut emporter, & l'on en fait des trousses que l'on charge sur le cheval ; le cavalier monte dessus, & il revient tout doucement an camp comme dans le *fourrage* au verd.

Lorsqu'une armée arrive dans un camp, elle se sert d'abord du *fourrage* renfermé dans l'enceinte des gardes du camp. Comme il est bientôt consommé

Digitized by Google

consommé, on s'arrange pour en aller chercher plus loin.

Pour le faire avec sureté, le général donne une escorte aux fourrageurs, & il fixe le jour & le lieu où doit se faire le *fourrage*.

L'escorte étant parvenue au lieu du *fourrage*, on lui fait former une espèce d'enceinte qui renferme le terrein que les troupes doivent fourrager. Cette enceinte se nomme *la chaîne du fourrage*. Elle a beaucoup de ressemblance à celle des troupes qui composent la garde du camp; c'est-à-dire, qu'elle est formée de même de différents corps à portée de se soutenir les uns & les autres, & d'empêcher que les fourrageurs ne puissent sortir de l'enceinte du *fourrage*. Comme ces corps n'ont pas la facilité d'être secourus du corps de l'armée comme les gardes du camp, à cause de leur éloignement, on les fait assez nombreux pour qu'ils soient en état de résister aux différents partis ou détachements que l'ennemi pourroit envoyer pour troubler le *fourrage*, & attaquer les fourrageurs, & le temps dont il a besoin pour cela.

Pour régler la force des escortes, il faut sçavoir quelle est la position de l'ennemi, la facilité qu'il a de se transporter au lieu du *fourrage*.

On doit comparer ce temps avec celui qui est nécessaire pour l'exécution du *fourrage* & pour la retraite des fourrageurs.

Si l'on juge qu'on n'ait rien à craindre que de quelques petits partis de troupes légères, il suffit alors de former une chaîne de sentinelles & de védettes pour empêcher les fourrageurs de passer du côté de l'ennemi, & de placer seulement dans les lieux les plus exposés, des corps de quarante ou cinquante hommes.

Mais s'il y a un corps considérable de troupes ou un camp-volant de l'ennemi placé ou campé plus près du *fourrage* que ne l'est le camp de l'armée qui fait fourrager, il faut alors règler la force des escortes sur celles de l'ennemi, & prendre toutes les précautions nécessaires pour l'empêcher de troubler le *fourrage*, ou du moins pour être en état de résister à ses attaques, en cas qu'il juge à propos d'en faire.

Pour juger de l'étendue du terrein que le *fourrage* doit occuper, il faut, comme le remarque M. le maréchal de Puysegur, sçavoir le nombre des chevaux qu'il y a dans l'armée, afin de pouvoir évaluer à-peu-près la quantité de rations de *fourrage* dont on a besoin.

Suivant cet auteur, la nourriture d'un cheval par jour, dans le temps du verd, comme en mai & en juin, où l'on fauche les prés & les bleds, doit peser de cinquante à soixante livres; & comme le *fourrage* devient sec au bout de trois ou quatre jours qu'il est coupé, & qu'alors les chevaux n'en veulent plus, il s'ensuit qu'il faut nécessairement aller au *fourrage* touts les trois ou quatre jours.

Dans le mois de juillet, où le grain commence à avoir plus de consistance dans l'épi, il n'est plus besoin d'un poids si pesant pour la nourriture du cheval: c'est pourquoi un moindre nombre de chevaux peut alors suffire à porter le *fourrage* dont on a besoin.

Lorsqu'on est parvenu à connoître le nombre des rations de *fourrage* nécessaires pour l'armée, & qu'on sçait quelle est la quantité qu'un cheval peut en porter, il est aisé de déterminer le nombre des chevaux qu'il faut envoyer au *fourrage*; ou, ce qui est la même chose, le nombre des trousses qu'il faut en rapporter.

Si l'on sçait après cela ce qu'il faut de terrein pour faire une trousse, suivant les différentes espèces de terres ensemencées, on pourra évaluer à-peu-près l'espace que le *fourrage* doit embrasser.

Quoique ce calcul ne puisse pas se faire avec précision, il peut servir néanmoins à donner une idée de la grandeur du terrein qu'il faut fourrager.

L'illustre auteur que nous venons de citer prétend „que si on trouve qu'une plaine peut fournir, par exemple, vingt mille trousses, il faut les réduire à dix mille, parce que les troupes Françoises sont dans l'usage de fourrager sans ordre, & de perdre ou gaspiller la moitié du *fourrage*; inconvénient très grand, auquel il seroit très important de remédier. car outre qu'il oblige l'armée, pour peu qu'elle séjourne dans un même camp, à aller chercher les *fourrages* au loin, ce qui fatigue & ruine la cavalerie, il contraint aussi fort souvent le général de changer de camp & de position dans des circonstances où il ne peut le faire sans donner quelque avantage sur lui à l'ennemi. Comme les autres nations, & particulièrement les Allemands, fourragent avec plus d'ordre & d'économie, peut-être il ne seroit pas impossible de parvenir à les imiter en cela, si l'on vouloit donner à l'exécution du *fourrage* toute l'attention qu'elle mérite.

Avant de donner le détail de l'opération du *fourrage*, il est à propos d'observer qu'il y a de grands *fourrages* & de petits. Les premiers sont ceux qui se font au loin pour toute la cavalerie de l'armée, dont il marche environ les deux tiers; les autres se font dans l'enceinte des grandes gardes du camp, ou un peu au-delà: lorsqu'ils se font plus loin, c'est seulement par une partie de la cavalerie, comme d'une aile ou d'une ligne.

Les grands *fourrages*, ainsi que les petits, peuvent se faire en avant ou en arrière de l'armée: comme dans ce dernier cas ils n'exigent pas les mêmes précautions que dans l'autre, parce qu'ils sont couverts de l'armée, nous ne parlerons ici que des grands qui se font en avant, & nous donnerons un précis des différentes considérations qui peuvent contribuer à leur sûreté: car comme le dit M. le chevalier de Folard, *ces sortes de* fourrages *ne se font qu'avec de grandes précautions & un très-grand art, lorsque les armées sont proches l'une de l'autre.*

Exécution du fourrage. Lorsque le lieu que l'on veut fourrager est ouvert, c'est à-dire qu'il est en

plaine ouverte de touts côtés, fans bois ni défilés, les efcortes doivent être plus fortes en cavalerie qu'en infanterie. Si, au contraire, il eft couvert en partie de bois, de ravins, ruiffeaux, &c. l'infanterie de l'efcorte doit être alors plus nombreufe que la cavalerie, parce que la défenfe de ces fortes de poftes la regarde uniquement. Il fuit de-là que pour régler le nombre & la nature des troupes qui doivent fervir d'efcorte aux fourrageurs, il faut avoir vifité avec beaucoup d'attention le terrein que l'on veut fourrager.

Suppofant donc que l'officier qui doit commander le *fourrage*, a pris toutes les précautions néceffaires à cet égard pour fe mettre à l'abri des entreprifes de l'ennemi, & qu'il a reconnu pour cet effet les différents poftes que les troupes doivent occuper; le jour du *fourrage* étant venu, fi l'armée entière doit fourrager, comme on le fuppofe ici, le commandant des *fourrages* fait partir les efcortes à la pointe du jour, ou pendant la nuit, fuivant la diftance du camp au lieu où le *fourrage* doit fe faire, ou felon qu'on veut cacher fes deffeins à l'ennemi.

Les efcortes partent toujours quelque temps avant les fourrageurs, afin qu'elles puiffent former la chaîne ou l'enceinte du *fourrage* avant leur arrivée, & s'affurer des poftes qu'elles doivent garder.

Les efcortes partent ordinairement du camp fur deux colonnes, dont l'une fort par la droite & l'autre par la gauche. L'officier qui les commande, qui communément eft un maréchal de camp, fe met à la tête de celle de ces colonnes qu'il juge à-propos; & le principal officier après lui, fe charge de la conduite de l'autre. Elles marchent chacune de leur côté vers le lieu du *fourrage*: lorfqu'elles y font arrivées, elles fe réuniffent vers le lieu le plus avancé du *fourrage*, en formant chacune la moitié de la chaîne qui doit le renfermer; ce qui fe fait de cette manière.

A mefure que le commandant de chaque colonne paffe à portée de l'endroit où il doit pofter une troupe, il en donne l'ordre à l'officier qui la commande, ou à un autre qu'il choifit pour cet effet, lequel la fait refter dans cet endroit, & prendre la pofition qu'elle doit avoir.

On obferve de prendre à la queue de chaque colonne les troupes qui doivent occuper les premiers poftes, afin que les têtes des colonnes ne fouffrent point de retardement dans leur marche, & qu'elles fe réuniffent enfemble pour fermer le milieu de l'enceinte ou de la chaîne du *fourrage*.

Comme les têtes des deux colonnes précédentes occupent la partie de l'enceinte la plus avancée du côté de l'ennemi, & par conféquent la plus expofée, le commandant du *fourrage*, outre les troupes qui forment la chaîne, en tient encore ordinairement en cet endroit d'autres particulières pour le fortifier davantage, pour fervir de réferves en cas qu'il foit néceffaire de porter du fecours dans quelqu'autre partie de l'enceinte.

L'officier qui commande le *fourrage* doit prendre fon pofte vers le point de réunion des têtes des colonnes: c'eft-là qu'on doit le trouver pour l'informer de tout ce qui peut arriver dans l'opération du *fourrage*, & pour prendre fes ordres. S'il veut néanmoins fe promener dans l'enceinte du *fourrage*, pour examiner fi les gardes font bien poftées & en bon état, il doit laiffer des officiers à fon pofte, chargés de lui amener touts ceux qui auroient à lui parler & à lui donner des avis fur les démarches de l'ennemi. Pour en être informé plus exactement, il eft à propos qu'il ait de petits partis de troupes légères qui rodent continuellement entre le camp de l'ennemi & le lieu du *fourrage*.

L'heure prefcrite par le général pour le départ des fourrageurs étant arrivée, on les fait fortir en ordre du camp, diftingués par régiments & brigades.

A la tête de chaque régiment de cavalerie & de dragons, il y a un officier accompagné de quelques cavaliers armés, qui forment ce que l'on appelle *petite efcorte*; les colonels & les brigadiers qui vont au *fourrage*, fe mettent à la tête de ces petits corps. Les domeftiques des officiers de cavalerie & de dragons marchent immédiatement après les cavaliers ou les dragons de leur régiment ou de leur efcadron. A l'égard des domeftiques des officiers de l'infanterie, ils s'affemblent également par régiment, & ils ont de même des officiers de leur corps à leur tête, pour les commander.

Les fourrageurs du quartier général fe réuniffent auffi en corps pour aller au *fourrage*; ils y font conduits par des officiers particuliers chargés de veiller fur eux. Il en eft de même des fourrages de l'artillerie & des vivres.

Touts ces différents corps de fourrageurs marchent en ordre fur le nombre de colonnes réglées par le commandant du *fourrage*. Lorfqu'ils font arrivés fur le terrein qu'on doit fourrager, on leur permet, fi la chaîne eft formée, de fe féparer, & d'entrer dans les *fourrages* qu'ils doivent couper; ce qu'ils exécutent auffi-tôt au grand galop.

Ils fe répandent dans la plaine, à-peu-près de la même manière qu'un torrent qui auroit rompu fes digues; & à mefure qu'ils arrivent dans les endroits où ils croyent devoir s'arrêter, ils fe jettent à terre promptement, & ils défignent le terrein qu'ils veulent fourrager, en coupant avec la faulx le deffus de l'herbe ou des grains de l'enceinte de ce terrein.

Tout endroit ainfi marqué appartient à celui ou à ceux qui en ont pris poffeffion de cette manière. Les autres fourrageurs vont plus loin s'approprier également le terrein dont ils ont befoin, ou dont ils jugent avoir befoin. Comme chacun d'eux détermine ainfi à fa volonté l'efpace qu'il veut fourrager, il arrive prefque toujours que cet efpace eft plus grand qu'il ne faut; ce qui oblige d'augmenter, & par conféquent d'affoiblir la chaîne du *fourrage*; que d'ailleurs tout n'eft pas coupé exactement ou avec foin, & qu'il y en a beaucoup de foulé

Digitized by Google

aux pieds des chevaux, & de gâté inutilement.

Pendant l'exécution du *fourrage*, les petites escortes se promènent dans l'enceinte, pour observer les fourrageurs de leurs régiments, & empêcher le désordre & les disputes qui pourroient s'élever entr'eux.

Après que les commandants des petites escortes ont reconnu toute la disposition intérieure du *fourrage*, ils placent ces escortes dans les lieux les plus propres à découvrir tout ce qui se passe dans son étendue, afin de pouvoir se transporter promptement par-tout où on peut en avoir besoin, & d'agir même contre les ennemis, s'il y en a qui veulent inquiéter les fourrageurs.

Si-tôt que les fourrageurs ont marqué l'enceinte du terrein qu'ils veulent fourrager, ils le fauchent le plus promptement qu'il leur est possible.

Pendant cette opération, leurs chevaux qui y sont renfermés, repaissent & se reposent : lorsqu'elle est finie, ils font leurs trousses, ils les chargent sur les chevaux, & ils montent dessus pour regagner tranquillement le camp de l'armée.

On a observé que le temps de l'exécution du *fourrage*, depuis l'arrivée des fourrageurs dans le lieu où il doit se faire jusqu'à ce qu'ils soient prêts à partir pour retourner au camp, n'est que d'environ deux heures, pourvu toutefois qu'on ait soin d'empêcher les fourrageurs de courir aux légumes, & de s'amuser autour des villages pour chercher à piller.

Les petites escortes de chaque régiment se mettent en mouvement dès que leurs fourrageurs commencent à défiler : quand ils sont entièrement sortis du lieu qu'on a fourragé, elles les suivent pour y entretenir le bon ordre, & les empêcher de s'amuser en chemin.

Les fourrageurs étant touts retirés, le commandant du *fourrage* donne les ordres nécessaires pour réunir les troupes qui en ont formé la chaine : il fait ensuite la retraite avec ces troupes, observant de ne laisser aucuns fourrageurs ou traineurs en arrière.

Dans les *fourrages* au sec, on va chercher dans les villages les provisions que l'on ne trouve plus sur la terre ou dans la plaine. Souvent chaque brigade a ordre d'aller fourrager à un village déterminé; alors les autres brigades ne peuvent venir dans le même lieu. Il résulte de cet arrangement beaucoup plus d'ordre & de police dans l'exécution du *fourrage*, parce que les chefs sont plus à portée d'y veiller.

Pour que cette opération se fasse surement, il faut avoir reconnu le pays auparavant, soit par soi-même, soit par le rapport des espions ou des différents partis qu'on y aura fait roder, commandés par des officiers intelligents.

Si l'on avoit tout le temps nécessaire, on pourroit, comme le propose M. le Maréchal de Puysegur, aller examiner dans les granges de chaque village qu'on a dessein de fourrager, la quantité de *fourrage* qu'on en peut tirer : mais cet examen est presque impossible, tant par le temps qu'il exige, que parce qu'il faudroit mettre ensuite des gardes dans toutes les granges, pour empêcher les paysans d'en enlever le *fourrage* ou le grain, qu'ils enfouissent souvent dans la terre, lorsqu'ils se croyent en risque d'être fourragés.

Pour eviter cet inconvénient, il faut que l'arrivée des fourrageurs dans les villages ne puisse pas être prévue; & alors on ne peut sçavoir ce qu'ils contiennent de *fourrage*, que par les lumières qu'on peut tirer des gens du pays; s'informant, dit M. le Maréchal de Puysegur, combien le village nourrit de bêtes à corne ou de chevaux pendant l'hiver; si les récoltes qu'il fait sont suffisantes pour ses différentes provisions, ou s'il est obligé d'en tirer d'ailleurs. On peut par-là avoir une idée de la quantité de *fourrage* qu'on peut trouver dans un village, & évaluer en conséquence le nombre de fourrageurs auxquels on peut l'abandonner.

Au lieu de laisser les fourrageurs se répandre ou se disperser dans un village pour en enlever le *fourrage*, on peut obliger les chefs du lieu à faire amener à la tête du village toutes les provisions qu'on peut en tirer. Lorsqu'on prend les précautions nécessaires pour qu'ils l'exécutent exactement & fidèlement, le *fourrage* se fait bien plus promptement. Alors les cavaliers ont moins d'occasions de s'écarter dans les maisons pour y piller au lieu de fourrager : ce qui n'arrive que trop souvent.

Dans le *fourrage* au sec, il faut, comme dans celui qui est au verd, former une chaine pour la sûreté du *fourrage*, & pour empêcher les fourrageurs libertins de se répandre dans le pays.

Comme on trouve dans les villages le *fourrage* de tout le terrein qui en dépend, un petit nombre de villages peut fournir celui dont on a besoin. Par conséquent la chaine peut avoir moins d'étendue que dans les *fourrages* au verd : mais elle doit toujours renfermer exactement les villages qu'on veut fourrager. Si ceux qu'on a renfermés d'abord ne sont pas suffisants, le commandant du *fourrage* fait étendre la chaine pour en comprendre d'autres dedans; il faut éviter de recourir à cet expédient, parce qu'il dérange l'ordre des postes, qu'il fatigue l'escorte, & que le *fourrage* est alors d'une expédition moins prompte.

La retraite se fait dans les *fourrages* au sec de la même manière que dans ceux qui se font au verd; c'est-à-dire qu'à mesure que les fourrageurs d'un régiment ont chargé le *fourrage* sur leurs chevaux, ils partent aussi-tôt suivis des petites escortes de leurs régiments; & qu'à mesure qu'un village est évacué, l'escorte qui forme la chaine du *fourrage*, doit se resserrer pour se mettre en état de marcher à la suite de touts les fourrageurs.

Considérations qui servent de règles ou de principes pour la sureté des fourrages. 1°. On peut compter d'abord sur l'ignorance de l'ennemi, qui ne sçait ni

Digitized by Google

le jour que l'armée doit fourrager, ni le lieu où elle doit aller, lorsqu'on prend la précaution de ne le point déclarer.

Quand il seroit instruit du jour du *fourrage*, à moins qu'il ne le soit aussi à-peu-près du lieu où il doit se faire, il ne sera pas à portée de venir le troubler.

S'il a plusieurs partis ou détachements en campagne pour le découvrir, il faut que ces détachements non seulement rencontrent les fourrageurs, mais qu'ils puissent les suivre pour s'assurer exactement du lieu que l'on va fourrager; ce qui demande trop de temps pour que l'ennemi en soit informé assez tôt pour venir tomber en force sur les fourrageurs pendant l'opération du *fourrage*.

S'il se contente d'y envoyer des troupes légères, l'escorte des fourrageurs sera en état de leur résister. Ainsi en observant le secret sur le jour & le lieu du *fourrage*, on empêche ordinairement que l'ennemi ne prenne des mesures pour le troubler.

2°. On fait ensorte de sçavoir le jour que l'ennemi doit aller lui-même au *fourrage*; si l'on en est instruit, on peut s'assurer qu'il s'occupera du sien, & qu'il ne cherchera pas à troubler le vôtre. Mais il faut bien prendre garde que ce ne soit une ruse de sa part pour vous engager d'envoyer vos troupes au *fourrage*, & tomber sur vous avec les siennes: c'est ce qui demande bien de l'attention, lorsque les armées ne sont qu'à très-peu de distance l'une de l'autre.

3°. Comme le général a toujours des espions dans le camp de l'ennemi, il faut qu'ils ayent soin d'observer les différents détachements qui en sortent, & de lui en donner avis aussi-tôt, en lui marquant le chemin que ces détachements leur ont paru prendre. Par cette précaution, le général lorsque ses espions le servent bien, c'est-à-dire lorsqu'il les choisit intelligents & qu'il les paye bien, peut juger de l'objet de l'ennemi; s'il croit qu'il ait dessein de tomber sur les fourrageurs, il leur envoye des ordres pour les faire retirer promptement.

4°. Si le général apprend que l'ennemi marche en force pour troubler le *fourrage*, & que cette nouvelle arrive avant que les fourrageurs puissent être parvenus au lieu du *fourrage*, il envoie aussi-tôt au-devant d'eux pour les arrêter; & si l'on présume qu'ils y soient arrivés, on leur fait les signaux convenus, pour les rappeller ou les faire retirer. Ces signaux se font ordinairement par un certain nombre de décharges de pièces de canon.

Si c'est le commandant du *fourrage* qui soit informé par ses partis, que l'ennemi s'avance en bon ordre pour l'attaquer avec un nombre de troupes supérieures aux siennes, il fait retirer promptement les fourrageurs, & il envoye au camp pour en instruire le général, & lui demander du secours, pour assurer & protéger sa retraite; en attendant il rassemble toutes les escortes, & il leur fait prendre le chemin du camp dans le meilleur ordre qui lui est possible.

Lorsque les ennemis, qui marchent contre un *fourrage*, sont en grand nombre, il est rare que le pays leur permette de marcher sur un assez grand front pour arriver ensemble. Si le terrein leur est favorable pour cela, il est au moins difficile de marcher alors avec ordre & vitesse. Les différents corps de l'armée ou du détachement de l'ennemi, se trouvent dans l'obligation de s'attendre les uns & les autres: pendant ce temps, le commandant du *fourrage*, dont la marche est plus légère, fait sa retraite, ou se met à portée du secours que le général lui envoie.

Si l'ennemi détache quelques troupes en avant pour commencer l'attaque & retarder la marche des fourrageurs; pendant qu'il s'avance plus lentement avec le gros de son détachement, le commandant du *fourrage* doit faire ensorte que la retraite ne soit point interrompue; & pour se débarrasser des ennemis qui le harcelent, réunir à la queue des fourrageurs un nombre de troupes de l'escorte, supérieur aux détachements ou aux partis de l'ennemi; & lorsque ces partis se trouvent à portée d'être attaqués, on les fait charger vigoureusement, en recommandant expressément aux troupes de l'escorte de ne pas s'abandonner à leur poursuite, mais de rejoindre la queue des fourrageurs aussi-tôt qu'elles auront rompu celles de l'ennemi, de manière qu'elles ne puissent pas se rallier aisément. On en use ainsi, afin que les troupes de l'escorte ne cessent point de couvrir la retraite des fourrageurs, & qu'elles soient toujours en état de s'opposer aux nouvelles entreprises que l'ennemi pourroit faire contr'eux.

5°. Lorsque l'ennemi se trouve obligé pour interrompre ou troubler un *fourrage*, de s'éloigner de son camp d'une distance trop considérable pour en être aisément secouru dans le besoin, il arrive rarement qu'il ose le tenter; parce qu'il ne peut guère le faire sans s'exposer à être battu: car comme il est difficile qu'il soit exactement informé de la force des troupes qui composent l'escorte, il peut arriver qu'elles soient supérieures aux siennes, & qu'elles le laissent s'engager dans le pays pour lui fermer la retraite & le défaire entièrement. Un général prudent ne s'expose pas à cet inconvénient; c'est pourquoi il ne cherche guère à troubler les *fourrages* qui se font loin de son camp, au moins avec de gros corps de troupes; il se contente d'y envoyer quelquefois des troupes légères, & alors les escortes bien placées & bien commandées, sont suffisantes pour la sureté des fourrageurs.

6°. Lorsque le général est plus fort en cavalerie que son ennemi, & qu'il ne craint point de s'engager à combattre, il peut se hasarder davantage dans les *fourrages* qu'on ne l'a supposé ici.

Il peut mener sa cavalerie du côté de l'ennemi; & s'il ne voit point de mouvement dans son camp,

Digitized by Google

faire mettre pied à terre à une partie de son monde pour fourrager, pendant que l'autre qui est sous les armes, tient l'ennemi en respect. S'il se met en devoir d'attaquer les troupes qui couvrent les fourrageurs, ceux-ci laissent là aussi-tôt le *fourrage*, se mettent en selle, & se présentent avec les autres pour combattre.

Mais si le général a des raisons particulières pour ne point engager une action, il prend de bonne-heure les précautions convenables pour n'être point entamé dans sa retraite.

Pour cet effet il envoie de gros détachements d'infanterie dans les bois, les villages, & les différents défilés, par où il doit se retirer. Il est à propos que ces détachements ayent avec eux plusieurs piéces de canon : on en impose alors davantage à l'ennemi, & l'on rallentit l'activité de sa poursuite. On doit aussi y joindre quelques troupes de cavalerie pour soutenir la retraite de ces détachements.

Lorsqu'en se retirant d'un endroit qu'on a fourragé on craint que l'ennemi ne tombe sur la queue des fourrageurs, la meilleure partie de l'escorte doit être à l'arrière-garde ; mais s'il peut tomber sur le flanc de la marche, il faut qu'il y ait différents corps de troupes légères qui rodent continuellement sur ce flanc, pour découvrir de bonne heure les mouvements de l'ennemi, & pour en avertir le commandant du *fourrage*. Il fait aussi-tôt les dispositions nécessaires pour s'opposer aux desseins de l'ennemi, & faire ensorte que la retraite des fourrageurs ne soit point interrompue. (Q.).

Le général se campera toujours de manière que l'ennemi ne puisse ni lui ôter les *fourrages*, ni les lui rendre trop difficiles.

Il n'en laissera point manquer à ses troupes; cependant il n'en laissera point faire de dégât, principalement lorsqu'il prévoira qu'il doit faire un séjour considérable dans son camp. La consommation des *fourrages* en verd est beaucoup plus grande que celle du sec ; mais aussi la quantité en est plus abondante sur la terre, ne pouvant être diminué par l'ennemi, au lieu que le sec peut être écarté, emporté & mis dans les places, ou même brûlé.

Les *fourrages* s'ordonnent & se font de différentes manières, tant en verd qu'en sec. Lorsque nous avons parlé des campements, nous avons dit que l'officier-général de jour qui fait le camp, doit toujours, autant qu'il lui est possible, disposer ses gardes de manière que l'armée, au moins pour le premier jour, trouve du *fourrage*, du bois, de la paille & de l'eau entre les gardes & le camp; ainsi je ne parle ici que des *fourrages* qui se font les jours suivants.

Les *fourrages* se font ou en avant ou derrière l'armée, ou sur les ailes ; ils se font en verd ou en sec, ou généraux ou particuliers. De quelque nature qu'ils soient, ils doivent avoir été précédemment reconnus, tant pour la disposition des escortes générales pour l'étendue du pays qu'on croit devoir embrasser, que pour avoir assez de *fourrages* dans l'enceinte, & pour la sureté de la marche des fourrageurs.

Après que le pays que l'on veut faire fourrager à l'armée, aura été reconnu par les soins du général, ou par l'officier-général qui doit faire le *fourrage*, on formera l'escorte dudit *fourrage* pour la qualité des troupes, suivant qu'il sera convenable, tant par rapport au pays que l'on veut fourrager, qu'aux inconvénients à éviter dans ledit *fourrage*.

Ces escortes seront assemblées en lieux convenables, & reçues par les officiers destinés à faire ledit *fourrage*, qui les feront marcher en corps ou en détail, selon qu'ils jugeront le pouvoir faire avec sureté, jusqu'au lieu où elles doivent être postées pour la sureté du *fourrage*.

Il est bon de faire partir avant ces escortes des partis, soit de cavalerie, soit d'infanterie, suivant le pays. Ces partis s'avanceront loin au-delà des lieux où les escortes doivent être placées pour découvrir si l'ennemi, qui pourroit être averti du *fourrage*, ne viendroit pas s'embusquer à portée d'enlever les fourrageurs ou de battre leur escorte. Les officiers seuls commandants lesdits partis, doivent être instruits des raisons pour lesquelles on les fait sortir des lieux où ils pourront se retirer sous la protection des escortes, en cas qu'ils soient poussés, & de l'endroit où ils pourront donner de leurs nouvelles à l'officier général commandant le *fourrage*.

Les fourrageurs doivent être assemblés à la tête de leurs brigades, avoir des escortes particulières de leurs corps, & au moins un officier par compagnie commandé ; ils ne partiront du camp que lorsque l'officier-général enverra dire qu'il est posté, & qu'on peut faire avancer les fourrageurs ; ils ne viendront qu'au pas, en bon ordre, & conduits sur le lieu où ils doivent fourrager, par celui qui aura été commandé pour les amener, lequel empêchera, autant qu'il le pourra, que les fourrageurs ne se débandent, & les fera asseoir sur le lieu du *fourrage*, sans quoi la rage du fourrageur, qui n'est jamais content du *fourrage* qu'il voit devant lui, en gâte plus qu'il n'en enlève, force souvent l'enceinte, & s'expose à être pris par des partis ennemis embusqués au dehors. & au-delà du pays que l'on aura fait visiter & fouiller pour la sureté du *fourrage*.

Les *fourrages* en avant sont ceux qui se font entre l'armée & celle de l'ennemi ou ses grosses places. Si le pays est ouvert, il faut que l'escorte soit forte en cavalerie ; que l'enceinte du *fourrage* soit bien fermée par les escortes particulières & par une chaine de vedettes, afin que l'enceinte ne soit pas forcée par les fourrageurs libertins qui veulent toujours courir au-delà du lieu qu'ils fourragent ; que la plus grosse partie de l'escorte soit ensemble, qu'elle ait plusieurs partis loin devant elle pour être informés de ce qui viendroit du côté ennemis, assez tôt pour avoir le temps d'assembler toutes

Digitized by Google

les eſcortes, afin de s'oppoſer aux ennemis, & faire retirer les fourrageurs.

Si le pays eſt couvert ou par des bois ou par un ruiſſeau, il faut que l'eſcorte ſoit plus forte en infanterie, & que les partis de cavalerie, ſoutenus de ceux de l'infanterie, s'avancent, s'il ſe peut, au-delà du pays couvert de bois on bordé du ruiſſeau; que les partis d'infanterie ayent, la nuit qui précédera ce *fourrage*, bien battu le pays, & que toute l'eſcorte borde le bois ou le ruiſſeau, non-ſeulement par des corps ſéparés, mais par une chaîne de ſentinelles, afin que les fourrageurs ne les paſſent pas.

Il y a encore une autre manière de fourrager en avant : c'eſt lorſque les deux armées ſont ſi proches l'une de l'autre, qu'elles reſpectent les *fourrages* qui ſont entr'elles. En ce cas, pour les dérober à l'ennemi, on s'avance avec toute la cavalerie, dont il n'y en aura que la moitié de ſcellée, & l'autre ne ſera qu'armée de ſes mouſquetons; &, lorſque la cavalerie armée ſera en bataille en avant, celle qui ne l'eſt pas, fourragera diligemment derrière, & ſe retirera à meſure qu'elle aura fait ſon *fourrage*. Quelquefois ces *fourrages* ſont ſi haſardeux, & pourtant ſi néceſſaires, qu'on ne les fait qu'avec des faucilles au lieu de faulx; que toute la cavalerie eſt armée & ſellée, & que touts les cavaliers n'emportent que des ballots au lieu des trouſſes.

Quelquefois auſſi toute cette cavalerie a un gros corps d'infanterie, avec du canon poſté derrière elle, pour la recevoir, en cas qu'elle fût pouſſée par un trop gros corps des ennemis, & lui donner le temps de ſe former pour combattre, ſi la néceſſité l'y obligeoit. Quelquefois encore ces *fourrages*-là ne ſe font que par ailes ou d'un ou de deux cavaliers par chambrée, tout le reſte étant en bataille.

Tout ceci ne ſe dit que pour les *fourrages* en avant pris en verd; ceux qui ſont en ſec, ſe font d'une autre manière. On fait précédemment reconnoître les villages que l'on veut faire fourrager; on examine la nature du *fourrage* qui y eſt, ſi ce ſont des foins ou des grains, ou s'ils ſont remplis de l'un & de l'autre; & de la quantité qu'il peut y en avoir; on en fait la diſtribution par aile, par brigade & par corps. Les eſcortes étant poſtées en-delà de ces villages, les fourrageurs y viennent en ordre, chacun au canton qui lui eſt deſtiné, avec des cordes pour les trouſſes, des fleaux pour battre, & des ſacs pour emporter les grains.

Souvent, & principalement lorſque les *fourrages* en grains ſont trop éloignés de l'armée, on les tire des lieux où ils ſont par des répartitions qui ſe font ſur des communautés qu'on oblige de voiturer ces grains au camp, ou même ſeulement de les tenir prêts dans les lieux deſtinés pour les aller enlever; mais cette dernière manière ne ſe doit pratiquer qu'en cas qu'elle ſe puiſſe faire bien ſûrement, parce que l'ennemi, qui aura ſans doute connoiſſance de cette répartition faite ſur les lieux qui lui appartiennent, & de la manière dont on doit enlever ces grains, y pourroit aiſément mettre obſtacle, ou en les enlevant lui-même, ou en enlevant les fourrageurs.

Les *fourrages* derrière l'armée doivent être fort ménagés, parce qu'ils doivent ſervir ou pour dernière reſſource, en cas que l'on doive faire un long ſéjour au camp où l'on eſt, ou pour être donnés au quartier-général, aux vivres & à l'artillerie, parce qu'à ces *fourrages* derrière l'armée, il faut des eſcortes bien moins conſidérables, & par conſéquent ils fatiguent bien moins l'armée.

Les *fourrages* ſur les ailes ſont encore d'une autre nature. Il faut veiller à ce que l'ennemi ne les dérobe pas, ou que les habitans des lieux ne les détournent point. Il en faut faire une reſſource pour les ailes, leſquelles ſe chargeront, chacune en particulier, de faire ledit *fourrage*, lorſqu'elles en auront beſoin, & après l'avoir demandé au général; car nul dans l'armée ne doit fourrager ſans la permiſſion du chef.

On n'a juſqu'à préſent rien dit du *fourrage* de l'infanterie. On ne compte tout au plus un bataillon que pour un eſcadron : cela ne va pas même à cette ſupputation. Tant que dure le *fourrage* en verd, on ne l'épargne pas plus à ce corps qu'à la cavalerie; &, lorſque j'ai parlé des *fourrages* par aile, j'ai ſuppoſé qu'on l'entendroit par moitié de l'armée. Lorſque les *fourrages* ſont ſecs, on en donne moins à l'infanterie, parce qu'on ne veut pas qu'elle enlève les grains, dont la cavalerie a un beſoin abſolu.

Lorſque l'on fait des diſtributions de grains, il eſt fort rare que l'on en donne à l'infanterie, n'ayant pas beſoin de chevaux pour combattre. On ne ſe ſoucie pas tant que les chevaux de l'infanterie, qui ne ſont que ceux des équipages & montures des officiers, ſoient ſi bien nourris : cependant, comme il faut qu'ils ſubſiſtent dans les *fourrages* généraux, ils y vont comme le reſte de l'armée; mais, dans les particuliers, principalement en ſec, & qui ſe font dans les villages, on commence toujours à faire emporter les grains par la cavalerie; &, quand l'abondance du pays fait qu'on en donne à l'infanterie, c'eſt toujours en petite quantité, comme il vient d'être dit.

Après avoir parlé de toutes les manières de *fourrages*, il ne reſte qu'à ajouter que plus les *fourrages* ſont bien ménagés dans un pays, plus l'armée y ſubſiſte longtemps; moins auſſi fait-elle de mouvements inutiles qui ruinent la cavalerie & les équipages, & par conſéquent elle eſt plus en état d'exécuter ce qui a été projetté.

Ce que j'ai dit juſqu'à préſent des *fourrages*, ne regarde que ceux qui doivent être conſommés par l'armée. Il me paroît néceſſaire de dire ici un mot de l'attention que le général doit avoir, pour ôter à ſon ennemi ceux qu'il peut conſommer avec facilité.

C'eſt un principe certain qu'il faut ôter à ſon

ennemi tout le plus de *fourrages* qu'il est possible. Ces *fourrages* sont en verd ou en sec. Les *fourrages* ne se peuvent ôter à l'ennemi en total; on peut seulement se placer de manière qu'il n'ose, sans de fort grandes précautions, faire ses *fourrages* en avant; car ceux qu'il a derrière lui, on ne les lui peut ôter. La constitution du pays peut quelquefois faciliter les moyens aux petits partis de se couler dans les derrières d'une armée, & d'enlever en détail quelques fourrageurs qui sortent sans escortes, parce qu'ils se croient en sureté.

Les *fourrages* en sec ne se peuvent ôter que par leur enlèvement, si on en a le temps, & qu'ils se trouvent à portée d'être mis dans les places, ou par leur incendie.

On peut comprendre au nombre des *fourrages*, la paille & même le bois dont les troupes ont besoin en campagne.

La paille sert à plusieurs usages. Dans le commencement des campagnes, elle sert pour coucher les hommes qui sont sous les tentes. Après la récolte, elle sert à barraquer les hommes & à faire des écuries pour les chevaux, parce que dans cette saison les jours deviennent pluvieux, & que les nuits sont plus froides.

A la fin des campagnes, lorsque les *fourrages* sont plus ou moins éloignés des camps dans lesquels il faut séjourner longtemps, ou que les mauvais chemins les rendent plus difficiles à être portés en trousse au camp, je trouve l'usage de la paille hachée pour les chevaux excellent, principalement quand cette paille hachée est mêlée avec un peu de grain.

Il feroit à souhaiter que les armées Françoises employassent cette nourriture pour leurs chevaux, plus qu'elles ne font. Il y périroit beaucoup moins de chevaux par la fatigue du *fourrage*, & elles resteroient dans les derniers camps de la campagne, sans incommodité pour les *fourrages*, bien plus longtemps qu'elles n'y restent.

La cavalerie Allemande & Hollandoise qui se sert de paille hachée, se retire toujours en meilleur état que la nôtre, & subsiste même longtemps dans des camps que nos armées ont abandonnés faute de *fourrages*.

De la paille.

Quoique la paille soit comprise dans le général des *fourrages*, puisqu'elle sert à la nourriture des chevaux, & que j'en aye déja parlé; je dirai ici un mot sur la manière dont elle doit être enlevée par les troupes, lorsque son usage ne regarde que le coucher des hommes, ou la construction des barraques & écuries, dans le temps que les nuits commencent à être froides.

Après que l'infanterie est arrivée au camp, & qu'elle a posé les armes, il faut que le soldat songe à se pourvoir de paille pour les choses auxquelles il en a besoin; mais pour cela, il ne le doit jamais faire en désordre. Il faut qu'il y ait par bataillon des officiers & des sergents commandés pour conduire les soldats à la paille, & les ramener ensemble au camp. Ces officiers ne doivent jamais souffrir, sans une nécessité absolue, que le soldat, toujours porté au désordre & à la destruction, découvre les maisons; parce que les maisons découvertes & rendues inhabitables, restent abandonnées, même après que l'armée s'est éloignée: d'où suit par conséquent le manque de culture, qui ruine le pays dans la suite de la guerre, & cause la disette des *fourrages* pour les années suivantes. Ce soin mérite une attention sérieuse de la part du général.

Le bois est d'un usage absolument nécessaire pour les armées, tant pour cuire & pour chauffer les hommes quand les chaleurs sont passées, que pour les essuyer après des pluies.

Il feroit à souhaiter que la discipline fût mieux observée dans les armées qu'elle ne l'est, à l'égard de la dissipation qui s'y fait des bois de charpente des édifices, pour être réduits en bois de chauffage, & qu'il fût bien expressément défendu de détruire les maisons pour en brûler le bois de charpente parce qu'il est plus sec, & qu'on obligeât l'officier & le soldat à prendre le bois dont il a besoin, dans les bois qui sont sur pied. Cela augmenteroit un peu son soin & son travail: mais aussi l'armée en général s'en trouveroit bien plus commodément dans la suite de la guerre; parce que les habitants du pays y reviendroient après le départ de l'armée, & ne cesseroient pas la culture de leurs terres, dans l'espérance ou de la paix, ou que l'année suivante ils pourroient sauver leur récolte, & qu'ainsi le pays ne feroit pas sitôt désolé, ni les terres sitôt privées de culture.

Je voudrois que l'on prît soin de conserver les bois de charpente, & que l'on obligeât le soldat & le cavalier à s'abstenir de la destruction des édifices, en les faisant conduire pour aller faire du bois, de la même manière que je viens de dire pour aller à la paille, & en les obligeant de se contenter du bois sec de chauffage, qui se peut trouver dans un pays, pour aider à faire brûler le bois qu'ils couperoient.

Je sçais bien qu'on me dira, que l'observation de cette discipline est d'une grande application; j'en conviens: mais aussi cela produit de grands avantages pour une armée dans les suites d'une guerre, puisqu'elle empêche l'abandon du pays & de la culture des terres.

L'habitant de la campagne ne croit pas être malheureux tous les ans, & revoir l'armée dans son champ & dans sa maison l'année suivante. Quand il la trouve encore habitable, il cultive & croit recueillir; ce qu'il ne sçauroit certainement plus faire, quand il trouve sa maison détruite.

Mes réflexions ne s'étendront que sur ce qui regarde les *fourrages*, parce qu'il est aisé d'entendre, que le général qui se procure la facilité

Digitized by Google

de les enlever, où l'économie dans leur consommation, se donne aussi la facilité d'avoir les autres choses, qui peuvent regarder autant la subsistance des hommes, que celle des chevaux.

Je dirai donc en général, que quoique nos armées ayent à leur suite beaucoup moins d'équipages que celles des Allemands, elles ne laissent pas de consommer infiniment plus de *fourrages* & d'aisances.

Il y a plusieurs raisons de cette consommation inutile de nos armées, & de la bonne économie de celle des Allemands; ils font presque toujours leurs *fourrages* en arrière, & suivant même les besoins que chaque particulier en a. Ainsi la marche des escortes & des fourrageurs ne gâte pas un grand pays, comme cela arrive parmi nous.

Les Allemands ont encore une autre manière de prendre les *fourrages* en avant en détail, & je l'estime fort, à cause de touts les bons effets qu'elle produit.

Ils avancent souvent un gros corps de cavalerie assez loin de leur armée, suivant la constitution du pays où ils font la guerre. Ce corps pousse de petits partis devant lui pour sa sureté, lesquels ne peuvent être poussés bien loin par les nôtres, parce qu'ils se retirent à leur gros corps.

Ce corps avancé facilite & assure même l'enlevement en détail & sans dégât, des *fourrages* qui sont entre l'armée & ce corps de cavalerie, qui subsiste même pendant qu'il est dehors des *fourrages* trop éloignés de l'armée pour être enlevés, en rapporte en ballots lorsqu'il revient au camp.

L'usage que les Allemands font de la paille hachée lorsque les armées fourragent en sec, est encore d'une grande économie pour la consommation. Pour peu que le cavalier y mêle de grain, son cheval est bien nourri, & le pays dure bien plus longtemps; parce tout ce qu'il a produit est tourné à profit pour l'armée, qui fait moins de mouvements pour se donner des subsistances, & par conséquent ruine moins les chevaux de sa cavalerie & de ses équipages.

Le premier usage de prendre les *fourrages* en détail, & de consommer ceux qui sont en arrière avant ceux de la tête ou des ailes, les fait durer plus longtemps en verd; parce qu'il n'y en a point de gâtés par la marche des escortes & des fourrageurs, comme je l'ai dit ci-dessus.

Le second, de se servir de la paille hachée, les fait durer plus longtemps en sec. Aussi avons-nous toujours vu par expérience, que nos ennemis subsistent plus longtemps que nous dans un pays, & qu'ils y subsistent même sans incommodité, quand ils y entrent après nous, & que nous le quittons après avoir cru l'avoir entièrement épuisé.

De l'attaque des fourrages.

Les fourrageurs & pâtureurs d'une armée s'enlèvent de différentes manières, ou en détail, ou en général.

Si c'est en détail, cela s'exécute par de petits partis, qui, à la faveur des pays couverts, pénètrent dans les *fourrages* ou pâtures, & enlèvent quelques chevaux. Cet avantage n'est pas considérable, parce que ces pertes sont aisément réparées, pourvu qu'elles n'arrivent pas trop souvent par negligence.

Il n'en est pas de même des grands *fourrages*, dont l'enlèvement met souvent une grande quantité de cavaliers à pied, & diminue considérablement un corps entier de cavalerie. Mais aussi, comme les précautions de l'armée qui *fourrage* sont plus grandes, il faut en ce cas attaquer lesdits *fourrages* avec plus de force & de precaution, & se régler, pour executer ce dessein, sur la connoissance exacte du pays où se fait le *fourrage*, & sur la force & la disposition de son escorte, qu'il faut attaquer avec un corps fort supérieur, qui l'oblige à abandonner les fourrageurs, dont on ramènera ensuite les chevaux avec des gens détachés, qui auront été destinés à cet usage.

Une maxime générale, est de ne jamais attaquer les fourrageurs, que lorsque les cavaliers sont occupés à lier leurs trousses, & que leurs chevaux paissent.

Il faut que ceux qui sont chargés de ramasser les chevaux, ayent de quoi couper les longes avec lesquelles les chevaux qui pâturent sont empêtrés, & même des fouets pour les chasser devant eux, parce que les chevaux se suivent les uns les autres.

C'est de cette manière qu'on doit attaquer un *fourrage* entier & bien gardé; car, si la chaîne qui doit empêcher les fourrageurs de s'écarter, ou pour courir à des villages éloignés de l'escorte, ou derrière des bois & des rideaux, hors de la vue desdites escortes s'est rompue, il ne faut pas en ce cas que l'officier, chargé de l'enlèvement du *fourrage*, s'amuse à en attaquer l'escorte. Il doit se tenir dans son embuscade avec le gros de ses troupes, & faire seulement ramasser les chevaux qui auront été emmenés hors de l'enceinte & de la vue des escortes, & garder les fourrageurs, pour qu'il n'y en ait point qui puisse aller avertir l'escorte.

Par cette conduite il enlèvera une grande quantité de chevaux, sans que l'on s'en apperçoive qu'au retour du *fourrage*.

Cette manière se pratique plus aisément dans la saison avancée, lorsque le fourrageur veut battre du grain dans les granges; parce qu'on trouve les chevaux plus rassemblés, & par conséquent plus aisés à emmener sans bruit, que lorsqu'ils sont dispersés dans la plaine. (FEUQUIÈRES.).

FOURRIER, Homme chargé de marquer les logements.

Le maréchal-général-des-logis de l'armée a sous lui des *fourriers*, qui, d'après ses ordres, vont marquer les logements de l'état-major dans les villes ou villages, où le quartier-général doit être établi. Ils écrivent avec de la craie le nom & la qualité

Digitized by Google

qualité de chaque personne sur la porte de la maison où elle doit loger.

Il y a aussi dans chaque compagnie d'infanterie, cavalerie, &c. un *fourrier* qui a le rang de sergent, & commande à son rang parmi eux. Il dresse les états, tient les livres & régistres, est responsable au quartier-maitre de touts les détails de distribution & de comptabilité, & pourvoit au logement de la compagnie, ainsi qu'au tracé du camp.

On connoit dans l'état militaire François trois espèces de *fourriers*. Les *fourriers* de l'état-major de l'armée; les *fourriers* du corps de la maison du roi; enfin les *fourriers* bas-officiers d'infanterie, de cavalerie, de dragons, de hussards & de chasseurs.

§. Ier.

Des fourriers *de l'état-major de l'armée.*

Les *fourriers* de l'état-major de l'armée sont subordonnés aux maréchaux-de-logis de l'armée; ils sont préposés à marquer, d'après les ordres du maréchal général-des-logis, les logements du général de l'armée, des officiers généraux & des autres personnes qui doivent être logées à la suite de l'armée. *Voyez* MARÉCHAL-DES-LOGIS.

§. II.

Des fourriers *du corps & de la maison du roi.*

Les *fourriers* du corps & de la maison du roi sont subordonnés aux maréchaux-des-logis du corps & de la maison du roi; ils sont préposés à marquer pendant la paix, d'après les ordres du grand maréchal-des-logis du corps & de la maison du roi, le logement du roi & des troupes qui accompagnent sa majesté, & pendant la guerre à reconnoitre & à asseoir le quartier du roi, & des troupes qui composent sa garde. *Voyez* MARÉCHAL-DES-LOGIS, GRAND MARÉCHAL-DES-LOGIS DU CORPS ET DE LA MAISON DU ROI.

§. III.

Des fourriers *des troupes réglées.*

Les *fourriers* sont dans les troupes réglées des bas-officiers chargés d'une infinité de détails minutieux: ils sont les intendants, les économes des compagnies. Une probité exacte, une attention soutenue sur les détails qui leur sont confiés, sont les qualités morales qu'on doit le plus rechercher en eux. Ils n'ont parmi les sergents d'autre rang que celui que leur donne l'ancienneté de leur nomination.

Chaque capitaine doit être le maitre de choisir son *fourrier*. Ce bas-officier ayant souvent en main des fonds dont le chef de la compagnie est responsable, il faut qu'il ait mérité ou au moins acquis la confiance de son capitaine.

Dans l'infanterie, les devoirs du *fourrier* sont 1°. de tenir un compte détaillé de recette & de dépense pour chaque bas-officier & soldat de la compagnie à laquelle il est attaché; ce compte doit être clair & ostensible dans touts les moments; les objets les moins considérables doivent y être consignés; le *fourrier* ne doit jamais rien écrire sur le compte d'un soldat que lorsque cet homme est présent, & accompagné par le sergent de sa section, ou au moins par le caporal de son escouade; l'un & l'autre de ces deux derniers bas-officiers doivent avoir un double de ce compte, ainsi ils connoissent parfaitement la situation des hommes qui leur sont confiés, & on prévient les discussions pécuniaires, toujours dangereuses quand elles s'élèvent entre un supérieur & un subordonné; ce compte doit être arrêté à la fin de chaque mois.

2°. Le *fourrier* est responsable de l'armement, de l'équipement & de l'habillement de la compagnie à laquelle il est attaché; il a pour chacun des objets de ces trois parties un compte particulier dans lequel il inscrit les effets qu'il a reçus, ceux qu'il a remis aux soldats, & ceux qu'il a en réserve: si les différents objets ont été fournis à des époques différentes, s'ils sont de différents modèles, le *fourrier* doit conserver une note de toutes ces différences: ainsi dans la feuille de l'armement à l'article des fusils, on doit par exemple trouver.

Reçu.....	160 fusils.	
Donné aux soldats.....	155	
Reste en magasin.....	5	
Parmi les 160 fusils, il y a	100 du modèle de	1776.
	30 de........	1778.
	30 de........	1780.
TOTAL:......	160.	

Les fusils de 1776 ont été donnés aux numéros depuis 1 jusqu'à 100; ceux de 1778 depuis 100 jusqu'à 130, & ceux de 1780 depuis 130 jusqu'à 155.

Il doit en être de même pour les gibernes, ceinturons, habits, &c.

3°. Le *fourrier* doit avoir un état détaillé de l'équipement de chaque soldat de sa compagnie; cet état doit être à plusieurs colonnes: la première est destinée au nom de l'homme; la seconde à sa taille; la troisième à la date de son engagement; la quatrième au numéro qui lui est affecté; la cinquième à l'époque de son habillement; la sixième aux chemises bonnes; la septième aux chemises mauvaises; la huitième aux souliers neufs; la neuvième aux souliers déja portés; la dixième aux culottes de l'année, &c. tous les effets, jusqu'aux cols, au tournevis & tireboure, doivent avoir chacun sa colonne.

Cet état doit être refait touts les mois; les deux dernières colonnes sont destinées à la masse de 15 livres, & au compte particulier de chaque soldat.

Au moyen de cette feuille, on voit d'un coup

Digitized by Google

d'œil la position véritable de touts les membres d'une compagnie ; c'est sur les états particuliers que lui fournissent les sergents de chaque section, que le *fourrier* fait son état général ; c'est au capitaine à forcer les sergents de fournir au *fourrier* des états exacts.

4°. Le *fourrier* doit veiller à ce que touts les effets des hommes de la compagnie à laquelle il est attaché, soient marqués de la lettre affectée à sa compagnie & du numéro de l'homme.

5°. C'est au *fourrier* à procurer aux soldats le moyen de remplacer les effets d'équipement qui ont besoin d'être renouvellés ; c'est par la sage distribution des services, des corvées à prix d'argent, & du décompte de linge & chaussure qu'il y parvient.

6°. Le *fourrier* doit tenir un état des hommes de sa compagnie qui ont obtenu la permission de travailler ; veiller à ce que ces hommes payent chaque semaine leur service, leurs corvées, ce qu'ils doivent rendre à la masse de propreté, & ce qui est nécessaire à l'entretien de leur équipement : c'est encore à lui à désigner les hommes qui doivent faire le service des travailleurs ; il doit les choisir parmi ceux dont les besoins sont les plus considérables & les plus urgents.

7°. Il faut que le *fourrier* retire les effets des hommes qui vont aux hopitaux, en semestre ou en congé ; qu'il enregistre sur leur cartouche l'état de ce qu'ils emportent & de ce qu'ils laissent ; qu'il oblige les sergents & les caporaux à prendre un double de cet état.

Il dresse touts les six jours un billet de prêt ; il va le faire viser par le quartier-maître-trésorier, & signer par les officiers de sa compagnie ; quand on lui a remis le montant du prêt, il le distribue aux caporaux, chefs d'ordinaire ; il écrit sur un cahier particulier le montant général du prêt, & la manière dont il l'a distribué ; ainsi il prévient les oublis & les erreurs volontaires.

Le *fourrier* fait de même touts les quatre jours un état du pain qui revient à sa compagnie ; il reçoit le pain des mains du munitionnaire, & en fait la distribution aux chefs d'ordinaire.

Il doit tenir un état de cette recette & de cette distribution.

8°. Le *fourrier* fait touts les quatre mois une feuille de décompte ; cette feuille fait connoitre la situation de la masse du linge & de la chaussure de la compagnie à laquelle il est attaché : à cette première feuille il en joint une seconde qui contient l'état & l'excédent de la masse ; il distribue le produit de cet excédent, ou en argent, ou en effets, suivant les besoins particuliers de chaque soldat.

9°. Le *fourrier* ne doit jamais s'immiscer à faire des achats d'aucune espèce pour les soldats de sa compagnie ; quelque probité qu'il apportât dans ces achats, il ne pourroit guères éviter que les soldats ne le soupçonnassent de friponnerie ou au moins de grivèlerie ; & ces soupçons sont de profondes blessures à la discipline : dans les régiments où les magasins de petite monture n'ont pas lieu, quand le capitaine a arrêté le modèle des chemises, des bas, &c. le *fourrier* remet au sergent de chaque division l'état & le prix des effets à remplacer ; le soldat accompagné de ce dernier bas-officier va faire lui-même les emplettes ; le sergent doit se borner à éclairer le soldat sur la qualité & sur le prix des objets, & ne se mêler jamais de le conduire dans une boutique plutôt que dans une autre : j'ai vu un temps où les *fourriers* étoient en horreur parmi les soldats, & peut-être le sentiment étoit-il mérité ; chacun de ces bas-officiers étoit mis avec la plus grande recherche ; ils portoient des bas de soie, des montres d'or, &c. le soldat demandoit, avec raison, si une haute-paye d'un sol par jour pouvoit fournir au *fourrier* de quoi alimenter un luxe aussi grand. Convenons-en, dans ces temps, que je puisse appeller malheureux, les chefs des compagnies ne s'occupoient point du bien-être de leurs soldats, ils croyoient que parce que les compagnies appartenoient au roi, ils ne devoient plus s'en mêler ; ce préjugé destructeur est à son tour détruit, & l'on peut espérer qu'il ne renaitra plus.

10°. Le *fourrier* arrête toutes les fois, & fait signer par son capitaine l'état de la masse de propreté de sa compagnie ; il en remet un double à l'état-major du corps. Les *fourriers* doivent avoir attention de ne pas faire supporter à cette masse, des dépenses superflues en papier, encre, plumes, &c.

11°. Ce sont les *fourriers* qui dressent l'état des revues de commissaire, & qui l'arrêtent avec le major du corps ; le livret général de la revue, est construit d'après les feuilles des différents *fourriers* : il en est de même pour les revues d'inspecteurs.

12°. Le *fourrier* est encore chargé de tenir le livre des signalements des hommes de sa compagnie. *Voyez* SIGNALEMENT.

13°. Quand un homme de recrue arrive, le *fourrier* examine sur la route dont cet homme est porteur, quels sont les effets qu'il a reçus en chemin, ou quelles sont les sommes d'argent qu'il a touchées ; il déduit le montant de ces différents objets du billet d'engagement, & il en emploie l'excédent à l'équipement du nouveau soldat. C'est encore le *fourrier* qui conduit l'homme de recrue chez le chirurgien-major, & qui assiste à la visite qu'en fait cet officier de santé.

14°. Quand un soldat obtient son congé militaire appellé *absolu*, le *fourrier* retire d'entre les mains de cet homme les effets qu'il ne doit point emporter, parce qu'ils ne lui appartiennent point ; tel est son armement, son grand équipement : il remplit sa cartouche, fait son compte final, & en transcrit le résultat au dos de ladite cartouche.

Digitized by Google

15°. Quand les soldats sémestriers ont rejoint, le *fourrier* fait un état de ce qui revient à chacun pour sa demi-solde; il visite leurs sacs, & au moyen de la demi-solde, il remplace les effets qui leur manquent.

16°. Aussitôt qu'un soldat est mort ou qu'il a déserté, le *fourrier* doit s'emparer de son sac, en faire la visite en présence du bas-officier de la section dont étoit le mort ou le déserteur; dresser un état des effets que l'homme a laissés, & après avoir fait signer cet état par son capitaine, le remettre à l'état-major. Le *fourrier* doit empêcher avec soin les trocs & les vols des effets des hommes morts ou désertés, on pourroit l'accuser d'avoir péché par négligence, ou peut-être même d'avoir été complice ou auteur des vols ou des échanges.

17°. C'est le *fourrier*, qui, lors de l'arrivée d'un régiment dans sa garnison, est chargé de recevoir les casernes; c'est lui qui est chargé de les rendre lors du départ; il doit porter la plus grande attention à ne recevoir que des effets de bonne qualité, ou au moins à constater avec soin l'état des effets qu'il reçoit; il ne doit donner des reçus de casernes qu'avec la plus extrême circonspection; s'il agit légèrement, il verra les entrepreneurs lui faire chèrement payer, à son départ, les négligences dans lesquelles il sera tombé.

18°. Quand un régiment est en route, les *fourriers* s'assemblent à la diane, partent à la générale ou au premier; arrivent à la nouvelle station, se rendent à l'hôtel-de-ville, reçoivent des mains du quartier-maître-trésorier, les billets d'étape & de logement pour toute leur compagnie, les comptent avec soin & en font ensuite un projet de distribution; ils doivent toujours avoir l'attention de loger les soldats qui méritent le moins de confiance avec ceux qui en méritent le plus; ceux qui ont le moins d'expérience avec ceux qui en ont le plus acquis; ils doivent placer les vieillards & les convalescents là où ils supposent qu'ils seront le moins mal.

19°. Pendant la guerre les *fourriers* marchent avec le logement, & tracent la place des tentes de leurs compagnies: quant aux distributions, leurs devoirs sont les mêmes pendant la guerre que pendant la paix, c'est-à-dire qu'ils ne doivent recevoir jamais que des denrées ou des effets de bonne qualité; si l'on refuse de faire droit à leurs représentations, ils doivent s'adresser à leurs capitaines.

Les ordonnances ont négligé pendant longtemps d'assigner aux *fourriers* une place à l'exercice; aujourd'hui elle leur en a indiqué une parmi les serre-files. Quelque utiles que puissent être là les *fourriers* pendant les exercices, leur véritable destination est l'administration des finances; administration difficile, parce que les fonds sont peu considérables, que les dépenses sont fréquentes, & les propriétaires peu raisonnables.

Les *fourriers* ont dans les troupes à cheval les mêmes fonctions à remplir que dans l'infanterie; ils ont de plus les distributions de fourrage, le signalement des chevaux, & la comptabilité des harnois. (G.).

FRAISE. Rang de palissades ou de pieux pointus, enfoncés dans un ouvrage en terre presque horisontalement, mais de sorte que la pointe extérieure soit plus basse que la partie enfoncée, afin qu'ils ne retiennent pas les bombes & les grenades qui peuvent tomber dessus. On les place au-dessus du parapet, du côté de la campagne, & au-dessus du demi-revêtement. La *fraise* est destinée à empêcher l'escalade.

FRAISÉ. (*Bataillon.*). On nommoit ainsi un bataillon dont les premiers rangs armés de la pique la présentoient à l'ennemi. On nomme aujourd'hui bataillon *fraisé* celui dont les soldats présentent la baionnette.

FRAMÉE. Arme de jet & de main en usage chez les Germains. Le fer en étoit court, peu large & très acéré. Les cavaliers Germains n'étoient armés que du bouclier & de la *framée*. (*Tacit. de mor. German.*). Ce mot paroit venir de *frumen*, ancien mot allemand qui signifioit *lancer*, ou, plus exactement, de la racine *fram*, qui signifie *mouvement*, passage d'un lieu à l'autre.

Ce même nom *framée* a été donné dans le moyen âge à un poignard caché dans un bâton: alors on l'a dérivé de *bremen* ou *pfriemen*, qui signifioit *percer*. (K).

FRANCISQUE. Espèce de hache dont les Francs étoient armés.

FRANCS-ARCHERS. *Voyez* ARCHERS.

FRATER. Soldat chargé du soin de raser les hommes qui composent une compagnie.

Par l'ordonnance du roi, donnée pendant le ministère de M. de Saint-Germain, les *fraters* étoient exempts de tout service militaire, & ils avoient une paye de 10 sols par jour. Par l'ordonnance provisoire de 1784, les *fraters* ont été réformés.

Ne seroit-il pas nécessaire de recréer les *fraters*? Ne pourroient-ils pas être utiles pendant la guerre dans les hopitaux de l'armée? Ne pourroient-ils pas, pendant la paix, servir dans les hopitaux des places? Le chirurgien-major de chaque corps ne pourroit-il pas leur donner quelques leçons théoriques & pratiques qui les missent dans le cas de faire de légers pansements? Si on confioit aux chirurgiens-majors, comme l'économie le prescrit, (*voyez* CHIRURGIEN-MAJOR), le traitement de certaines maladies légères, les *fraters* ne leur seroient-ils pas indispensablement nécessaires? Si on ne recrée pas les *fraters*, ne faudra-t-il pas que la masse générale, déja obérée, se charge de faire une haute-paye à celui qui rasera une compagnie? Si on délivre la masse générale de la paye des *fraters*, il faudra que cette dépense tombe sur la masse de propreté de chaque compagnie, ou sur le compte particulier de chaque

Digitized by Google

soldat, & les militaires subalternes sçavent combien cette masse de propreté est foible, & combien la paye du soldat est légère. (C.)

FRONDE. Arme neuroballistique.

Pline prétend que les peuples de la Palestine sont les premiers qui se soient servis de la *fronde*, & qu'ils y étoient si exercés, qu'ils ne manquoient jamais le but. Un passage de l'écriture, rapporté par le père Daniel dans son *histoire de la milice françoise*, prouve leur adresse en ce genre. On trouve dans ce passage qu'il y avoit dans la ville de Gabaa sept cents frondeurs, qui tiroient si juste, qu'ils pouvoient toucher un cheveu, fans que la pierre jettée se détournât de part ou d'autre.

Les habitants des îles Baléares, aujourd'hui Majorque & Minorque, ont été aussi très fameux chez les anciens, par leur habileté à se servir de cette arme. Dans les expéditions militaires ils jettoient, suivant Diodore de Sicile, de plus grosses pierres avec la *fronde* qu'avec les autres machines de jet. « Quand ils assiégent une place, dit cet auteur, ils atteignent aisément ceux qui gardent les murailles; & dans les batailles rangées ils brisent les boucliers, les casques, & toutes les armes défensives de leurs ennemis. Ils ont une telle justesse dans la main, qu'il leur arrive peu souvent de manquer leur coup. Ce qui les rend si forts & si adroits dans cet exercice, continue ce même auteur, c'est que les mères mêmes contraignent leurs enfants, quoique fort jeunes encore, à manier continuellement la *fronde*. Elles leur donnent pour but un morceau de pain suspendu au bout d'une perche, & les font demeurer à jeun jusqu'à ce qu'ils ayent abattu ce pain; elles leur accordent alors la permission de le manger ». *Diodore de Sicile; trad. de M. l'abbé Terrasson, tome II, page* 217.

Végèce rapporte aussi à ce sujet que les enfants de ces îles ne mangeoient d'autre viande que celle du gibier qu'ils avoient abattu avec la *fronde*.

Les frondeurs, conjointement avec les archers ou gens de trait, servoient à escarmoucher au commencement du combat; & lorsqu'ils avoient fait quelques décharges ou qu'ils étoient repoussés, ils se retiroient derrière les autres combatants.

Les Romains, ainsi que les autres nations, avoient des frondeurs dans leurs armées, *voyez* VÉLITES.

« Nos pères, dit Végèce, se servoient de frondeurs dans leurs batailles. En effet, des cailloux ronds, lancés avec force, font plus de mal, malgré les cuirasses & les armures, que n'en peuvent faire toutes les flèches, & l'on meurt de la contusion sans répandre une goutte de sang». *Trad. de Végèce par M. de Sigrais.*

Les François ont fait aussi usage de la *fronde* dans leurs armées. Ils ont même continué de s'en servir longtemps après l'invention de la poudre à canon. D'Aubigné rapporte qu'au siège de Sancerre, en 1572, les paysans huguenots réfugiés dans cette ville, s'en servoient pour épargner la poudre.

Selon Végèce, la portée de la *fronde* étoit de six cents pieds romains. (554 pieds 2 pouces. Q.)

L'effet de la *fronde* vient principalement de la force centrifuge. La pierre qui tourne dans la *fronde* tend continuellement à s'échapper par la tengeante, (*voyez* CENTRIFUGE & FORCE), & tend la *fronde* avec une force proportionnelle à cette force centrifuge; elle est retenue par l'action de la main, qui, en faisant tourner la *fronde*, s'oppose à la sortie de la pierre; & elle s'échappe par la tangente dès que l'action de la main cesse. On trouve au *mot* CENTRAL des théorèmes par lesquels on peut déterminer aisément la force avec laquelle une *fronde* est tendue, la vitesse de la pierre étant donnée. Cette force est à la pesanteur de la pierre, comme le double de la hauteur d'où la pierre auroit dû tomber pour acquérir la vitesse avec laquelle elle tourne, est au rayon du cercle. *Voyez* aussi le *mot* FORCE. Il est bon de remarquer que la pesanteur du corps altère un peu cette force de tendance, en la diminuant dans la partie supérieure du cercle, & en la favorisant dans la partie inférieure; il est bon de remarquer aussi que cette même pesanteur empêche la vitesse d'être absolument uniforme; mais nous supposons ici, comme il arrive dans la *fronde*, que la pierre tourne avec une très grande vitesse, en sorte que l'effet de la pesanteur puisse être regardé comme nul (O.).

FRONDEUR. Soldat armé de la fronde. Les *frondeurs* faisoient partie de la milice des anciens, & servoient à jetter des pierres. Les Romains, pour entretenir leurs soldats dans les exercices militaires, les y formoient dans le champ de Mars. Les archers & les *frondeurs* dressoient un but, contre lequel ils tiroient des flèches avec l'arc, & des pierres avec la fronde, à 600 pieds romains de distance, qui font $554\frac{1}{2}$ de nos pieds. Les *frondeurs* sont représentés sur les marbres antiques, ayant le bras droit nud, pour ajuster leurs coups avec plus de force; & ayant une petite bandoulière, où pend une espèce de gibecière, pour porter les pierres ou les balles de plomb qu'ils jettoient contre l'ennemi. (D. J.)

FRONT (*d'une troupe*). Le premier rang, celui qui est devant touts les autres.

Le nombre des hommes qui forment le *front* d'une troupe étant connu, on a le nombre de pieds qu'il occupe. Chaque soldat occupe environ 18 pouces quarrés. Ainsi, en multipliant 1 pied 6 pouces par le nombre d'hommes connu, on a le nombre de pieds cherché. Si le nombre des hommes est 24, en le multipliant par 1 pied 6 pouces, on a 36, nombre de pieds cherché. Si ce nombre est 200, on a 300. On peut aussi prendre la moitié du nombre d'hommes donné, ajouter cette moitié au nombre total, & la somme est le nombre cherché. La moitié de 24 est 12,

Digitized by Google

qui, ajoutée à 24, font 36. On calculera de même le *front* d'une ligne d'armée.

Si elle est composée de 20 bataillons de 600 hommes chacun, chaque bataillon occupera 300 pieds, & toute la ligne 9000 pieds: les 29 intervalles, à 20 pieds chacun, feront 580 pieds, & toute la ligne d'infanterie occupera 9580 pieds, ou 1596 toises 4 pieds. On calculera de même la cavalerie des ailes en comptant trois pieds par cheval.

Supposons sur chaque aile 10 escadrons de 160 hommes chacun sur deux de hauteur, le *front* sera de 80 hommes, ou 240 pieds, & les 10 escadrons sans intervalles, occuperont 2400 pieds, ou 400 toises. Le double est 800 toises. En y ajoutant 6 toises pour chaque intervalle entre l'infanterie & la cavalerie, on aura 812 toises, qui, ajoutées à 1596 toises 4 pieds, donnent 2408 toises 4 pieds, ou environ une lieue pour toute la ligne.

FRONT DE BANDIÈRE. Alignement sur lequel sont les premières tentes d'un camp.

FRONT DE FORTIFICATION. C'est, dans une place, la partie des ouvrages comprise entre les capitales de deux bastions.

FRONT D'ATTAQUE. Front de fortification embrassé par les travaux de l'attaque. (K).

FUSIL. Arme pyroballistique. Cette arme, inventée en France en 1630, fut substituée en 1671 au mousquet, dont une partie de l'infanterie étoit alors armée. (*Voyez* quant à sa forme, ses parties, dimensions, propriétés, &c. le *Dictionnaire d'Artillerie*).

Du fusil *considéré comme arme de l'officier subalterne.*

Jusqu'à l'année 1738, les officiers de l'infanterie Françoise ont été armés d'espontons; à cette époque l'ordonnance leur donna des *fusils*, & règla les dimensions de cette arme; en 1764 les *fusils* furent réformés; ils furent rendus peu de temps après, & ils ont été conservés jusqu'à ce jour. Cependant les officiers subalternes, plusieurs officiers supérieurs & quelques officiers généraux blâment les *fusils*, comme arme de l'officier particulier. Ont-ils tort, ont-ils raison? C'est ce que nous devons examiner.

Les antagonistes des *fusils* disent que cette arme est non-seulement inutile à l'officier subalterne, tant durant la paix que pendant la guerre, mais qu'elle lui est même à charge, & quelquefois nuisible.

Pour prouver la première partie de leur assertion, les officiers disent: notre *fusil* n'est point semblable à ceux de la troupe que nous commandons; nous ne le portons pas comme elle; nous le manions d'une manière différente, & nous ne faisons jamais feu; le *fusil* ne contribue donc ni à l'uniformité de la tenue, ni à celle du maniement des armes, il est donc inutile; cela est vrai, répliquent les partisans du *fusil*, mais aussi ces raisons ne sont point celles qui ont déterminé à vous le donner; comme c'est vous qui devez enseigner à vos soldats quelle est la manière d'exécuter avec promptitude & ensemble les commandements qu'on leur fait, on a cru qu'en vous armant d'un *fusil* vous apprendriez à le manier avec plus d'adresse, & que vous joindriez, avec plus de facilité, l'exemple au précepte: cette raison n'est pas bonne, disent à leur tour les officiers particuliers, car lorsqu'on nous arma de *fusils*, ce n'étoit point nous qui dressions nos soldats, c'étoient les membres de l'état-major, & on ne peut nier que ces messieurs, qui n'étoient point armés de *fusils*, ne fussent très adroits & même très sçavants dans le maniement des armes: on peut donc, sans porter un *fusil*, enseigner à en faire usage.

Pour prouver la seconde partie de leur assertion, les officiers disent: il est prouvé que lorsque nos troupes font feu, nous ne devons jamais nous amuser à tirer, & que notre unique occupation doit être alors de faire charger avec soin & ajuster avec attention; & pour touts ces objets le *fusil* n'est pas nécessaire. Si l'on marche à l'ennemi pour le combattre à l'arme blanche, le *fusil* nous est encore inutile; que fera un officier avec une arme beaucoup plus courte que celle du soldat, & avec une baïonnette ridiculement petite & foible; il ne pourra ni atteindre son adversaire, ni parer ses coups; il expirera donc victime des défauts de son armement; mais, disent les partisants du *fusil*, il est des cas où votre défense personnelle vous rend le *fusil* nécessaire; il est des circonstances où la justesse de votre coup-d'œil peut, en vous fournissant l'occasion de tuer un chef ennemi que vous aurez reconnu, vous procurer le moyen de rendre la victoire plus facile. Cela est vrai, mais dans les occasions où nous avons besoin de tirer nous ne manquons point d'armes, nous pouvons aisément en trouver de bonnes parmi celles de nos soldats tués ou mis hors de combat. Je n'hésite point à le dire, ou il faut qu'on nous donne des *fusils* égaux à ceux de nos soldats, ou qu'on nous débarrasse des nôtres, qui ne sont qu'une arme de parade: mais si on nous donne de lourds *fusils*, il arrivera que nous les abandonnerons, ou que nous les ferons porter par nos valets, ce qui sera d'un mauvais exemple; si nous persistons à les garder, surchargés par le poids de cette arme, nous serons dans l'impossibilité de précéder la troupe que nous conduirons, d'en parcourir le front, de l'aligner avec facilité, &c. &c. L'épée, la pique, & un ou deux pistolets, voilà quel devroit être l'armement offensif de l'officier; peut-être aussi devroit-il être celui du fergent-major, du fourrier, & de touts les fergents des troupes de ligne; les différentes personnes que nous venons de nommer ne devant jamais faire feu, le *fusil* leur est inutile, au lieu que la pique & les pistolets peuvent souvent leur être d'un très grand secours. Une troupe d'infanterie voit venir à elle un corps

Digitized by Google

nombreux de cavalerie, dès qu'elle apperçoit son ennemi, elle se met en colonne, couvre son front & ses flancs avec ses piques, & attend avec tranquillité derrière cette espèce de digue que l'escadron soit venu s'y briser. Est-on en bataille, remarque-t-on que les rangs commencent à se ployer, à se confondre, les serre-files croisent leurs piques, & offrent aux fuyards un obstacle presque insurmontable. C'est ainsi qu'en agit le roi de Prusse. Dans une mêlée, une surprise de poste, un officier se trouve serré de très près, il prend son pistolet, tire à bout portant, & sauve sa vie en immolant celle de son adversaire: il en agit de la même manière, quant en faisant une patrouille ou une ronde, il tombe dans une embuscade; il prend le même parti dans ces circonstances malheureuses où l'esprit de révolte rend le sacrifice du chef des factieux nécessaire.

Je ne dirai point quel est de ces deux avis celui qui me paroit le plus sage, je me contente de les rapporter touts deux, & je laisse au génie de nos législateurs, guidés par l'expérience, le soin d'apprécier les raisons que les différents partis ont allégués. (C.)

Fusil-pique. Le *fusil-pique*, à quelques changements près, n'est autre chose que le *fusil* du dernier modèle, ou tel autre qu'on voudra lui préférer; en voici la différence. (*Voyez* (fig. 309) *AB*, *CD*, *EF*, *GH*.). Son bois n'a que trois pieds trois pouces; mais il est plus gros d'une ligne dans la partie comprise entre la sous-garde & la première chappe. A la partie antérieure du canon sont adaptés deux gros porte-baguettes 1, 2, dont la forme de l'un & de l'autre, ressemble assez à la douille d'une bayonnette renversée, comme on peut le remarquer dans sa *figure L*, qui représente en grand une partie de cette arme. Dans ces deux porte-baguettes est une hampe, 5, 6, longue de trois pieds trois pouces, qui se gite dans le bois de la même manière que la baguette. Cette hampe est un canon qui, dans toute sa longueur, est de même épaisseur & de même calibre que celui du *fusil* à son embouchure, fortifiée par un bâton de bois de sapin, qui le remplit très-exactement: elle a trois boutons semblables au guidon du *fusil* dont deux servent à la retenir & à la fixer dans les porte-baguettes lorsqu'on la tire pour faire la *pique;* & le troisième à recevoir la bayonnette, qu'on allonge de six pouces, & qui, au moyen d'un petit ressort pratiqué au bas de sa douille, tient au canon de manière à ne pouvoir s'en détacher sans y mettre la main. La baguette placée au côté gauche du *fusil*, entre le canon & la hampe, coule dans un porte-baguette, 7, 8, *figure L*, adhérant aux deux gros, qu'on appelle *porte-hampe*, & y est très-bien. La crosse du *fusil-pique*, est coupée sur sa longueur en deux parties; & au moyen d'une charnière pratiquée dans le milieu & sur toute la largeur de la plaque du talon, on peut, en renversant la partie supérieure, 9, 10, allonger le *fusil* de neuf pouces & demi, & lui donner au besoin un talon, 11, pointu & ferré, fixé par un ressort très-solide, mais aisé à détendre, pratiqué au point 12 de la partie inférieure de la crosse; la partie supérieure est aussi fixée au point 9 par un petit ressort.

La principale objection qu'on ait faite sur le *fusil-pique*, & la première qui s'offre à l'imagination, est la pesanteur; mais ce qui pourra paroitre fort extraordinaire à ceux qui ne l'ont pas vu, c'est qu'il ne pèse exactement que deux livres de plus que le *fusil* dont se sert actuellement l'infanterie; mais cette augmentation de poids ne doit être d'aucune considération dans une arme si redoutable & si commode: ajoutez que le prix est, à bien peu de chose près, le même que celui du *fusil* ordinaire. (Cette objection nous a été faite par un officier-général qui a ajouté que ce *fusil* seroit sujet à la rouille. Ce dernier inconvénient est inséparable du fer; mais on le prévient avec du soin. Quant à la pesanteur, il n'a pas fait attention que le *fusil-pique* ne pesant qu'onze livres & demie, la pique dont on se servoit encore au commencement de ce siècle, pesoit cinq livres & demie de plus. Nous sommes donc bien dégénérés, *heu quàm degeneres!*)

Quant au maniment de cette arme, qu'on a fait faire & répéter à plusieurs soldats, comme *fusil*, il est tout aussi facile que celui du *fusil* dont on se sert aujourd'hui; &, comme *pique*, on s'est convaincu par toutes sortes d'expériences qu'elle a autant de mobilité & de solidité qu'il est nécessaire, outre qu'alongée de cette manière, elle laisse la liberté de faire feu tant qu'on voudra.

Explication des figures de la planche qui représente le fusil-pique.

AB représente un *fusil-pique* de la même longueur que le *fusil* du dernier modèle, & dont on peut faire le même usage que ce dernier.

CD, *fusil-pique* vu du côté de la baguette.

EF, le même dans sa longueur moyenne, qui est de 7 pieds 4 pouces. On le met à ce point en arrêtant le second bouton de la hampe dans le premier porte-hampe, où il est contenu par un petit ressort.

GH, le même dans toute sa longueur, qui est de 9 pieds.

En adoptant cette arme, dont le seul aspect fait assez sentir touts les avantages, nous voudrions qu'on donnât au soldat une épée courte, appellée anciennement *bracquemart*, dont la lame, longue de 20 pouces, y compris un talon de 15 lignes, seroit large & tranchante des deux côtés, dont la monture seroit de cuivre, & la poignée de corne ou de bois, & qu'il porteroit de manière à ne point embarasser ses jambes dans les marches & les mouvements.

Avec cela, en attendant qu'on revienne sur la nécessité de reprendre les armes défensives, dont

Digitized by Google

l'abandon a été causé par la mollesse & l'indiscipline, nous dirons qu'il faut que le soldat ait le devant du corps couvert d'une armure légère, mais assez forte pour résister aux coups de *fusils* tirés à une certaine distance, & qu'en outre on lui donne des demi-brassards & un casque en état de parer au moins les coups d'armes blanches. Il est sûr qu'un homme qui a de bonnes armes en main, & qui se sent la tête, la poitrine & la principale partie des bras à couvert des blessures, doit se battre avec plus de courage & d'assurance. (C'est l'avis de Montécuculli & de beaucoup d'autres après lui. Cet auteur fait mention d'un bouclier composé de deux cuirs préparés dans le vinaigre, qui, appliqués l'un contre l'autre, résistent au coup de *fusil*. La découverte d'un tel secret seroit très précieuse, puisqu'on pourroit en profiter pour faire l'armure du soldat. C'est bien le cas d'offrir un bon prix au premier qui trouveroit une arme défensive de cette espèce, ou quelque autre qui, par sa résistance, son poids & son prix, soit praticable pour l'infanterie.). A la bataille de Tours, la plus importante qu'il y ait peut-être eu en Europe, les Arabes, au nombre de quatre cents mille, sans armes défensives, furent taillés en pièces par trente mille Francs qui étoient couverts de fer. On trouve dans l'histoire quantité d'exemples de cette espèce; mais leur multiplicité n'est pas nécessaire pour faire sentir une vérité qui se présente si naturellement à l'esprit.

On a cru, en quittant la pique, que le *fusil*, avec sa baïonnette à douille, pourroit la suppléer; & depuis que ce changement est arrivé, plusieurs tacticiens ont adopté cette idée, & fait tous leurs efforts pour la perpétuer, en démontrant, par des raisonnements & des calculs, que la force de l'infanterie pour la résistance, & son impulsion pour le choc, résident dans une certaine profondeur de files; d'autres, quoique dans ces mêmes principes, ont insisté pour les armes longues; mais, puisqu'il est vrai que l'ordre profond donne tant d'avantages à l'infanterie dans l'attaque comme dans la défense, il est bien certain qu'on ne peut mieux faire que de rétablir les armes de longueur, d'autant que le succès, si desirable dans toutes les opérations de la guerre, en sera bien plus assuré. C'est en raisonnant de la sorte que nous nous sommes décidés pour la *pique*; & nous avons senti que, si nous pouvions parvenir à la réunir avec le *fusil* dans une même main, d'une manière commode & sure, il ne resteroit plus d'objections à faire sur le mélange des armes. Cette dernière idée a déja donné lieu à plusieurs inventions: les uns ont proposé d'allonger le *fusil* & la baïonnette; les autres seulement la baïonnette; ceux-ci, la baïonnette & la crosse; ceux-là, d'ajouter au *fusil* une demi-pique de fer, mobile par un ressort, adapté à l'antérieur du canon; & tout nouvellement M. de Maizeroy, dans la même vue que ces derniers, a publié une arme de son invention, qu'il appelle *pique-à-feu*: mais, si cette arme est plus légère que le *fusil-pique*, elle réunit moins d'avantages, & présente avec cela plusieurs inconvénients, que cet auteur semble lui-même avoir reconnus, lorsqu'il dit: *au surplus, si l'on trouve quelque inconvénient dans ma pique-à-feu, qu'on se serve, j'y consens, d'une simple pertuisanne longue de 8 pieds*, &c.

Il reste encore une objection qu'on oppose toujours, quoique généralement mauvaise, à toutes les nouvelles idées militaires. Si le *fusil-pique*, dira-t-on, est si avantageux, nos ennemis s'en serviront contre nous. Oui, sans doute, ils pourront en venir là; mais, en attendant, nous aurons eu des succès. Lorsque nos ennemis auront pris les mêmes armes, nous nous retrouverons au pair, & notre avantage cessera. Rien, si l'on veut, n'est plus positif; mais alors nous aurons fait le pas le plus difficile. Accoutumés à joindre l'ennemi, à mépriser son feu, & à le combattre avec toutes sortes d'armes, nous nous trouverons enfin dans cet état de force qui, de tout temps, a été bien plus commun à notre nation qu'à toute autre de celles auxquelles elle a ordinairement affaire, qui est singulièrement l'effet de cette heureuse vivacité qui la caractérise, & le seul propre à lui donner toujours surement & promptement raison de ses ennemis. En un mot, si le *fusil-pique* peut quelque jour avoir donné lieu à ce changement si fort à desirer dans notre infanterie, il aura été, nous l'osons dire, d'une utilité inappréciable à la France.

Le *fusil* a l'avantage d'être à la fois arme de jet & arme de main, &, par cette raison, il est propre à l'attaque & à la défense de loin comme de près; son feu vif, promptement redoublé & bien distribué, peut incontestablement donner de l'avantage, & être d'une très grande ressource en beaucoup d'occasions; mais c'est sur-tout par sa baïonnette qu'il est très redoutable.

Le maréchal de Puységur, qui a fait un chapitre en faveur du *fusil*, conclut que, de toutes les armes dont l'infanterie s'est servie jusqu'à présent, celle-ci, avec sa baïonnette à douille, est celle qui doit être préférée, & que l'on doit s'y arrêter jusqu'à ce qu'on en ait inventé une autre que l'on prouve être plus avantageuse. Si l'on avoit besoin d'autres autorités, on n'en manqueroit certainement pas; car tous les militaires qui ont écrit sur la tactique depuis ce célèbre maréchal, excepté deux ou trois, ont répété à-peu-près la même chose; d'ailleurs c'est aujourd'hui un sentiment si général, qu'il est inutile de chercher à l'appuyer. On se contentera de rapporter quelques exemples pour faire voir qu'il n'est pas tout-à-fait sans fondement.

A la bataille de Cassano, les Impériaux, à la faveur de leur feu, forcèrent deux fois le pont du Ritorto. Folard qui étoit à cette affaire, & de qui nous en avons une relation très curieuse & très instructive, dit « que le feu des ennemis étoit si vif & si violent, qu'il ne s'est jamais rien vu de pareil ».

Digitized by Google

Le régiment de Royal-Bavière, à Sandershausen, fit une si furieuse décharge à la cavalerie ennemie qui venoit pour le charger, qu'elle en fut on ne peut pas plus maltraitée, & ne reparut pas de toute l'action.

Après la défaite du comte de Stirum à Hochstet, le régiment de la Ferronais attaqua les bataillons de l'arrière-garde, & en rompit les derniers rangs; mais le feu prodigieux des autres arrêta les progrès de cette charge, & l'artillerie, quoique servie avec autant de promptitude que de vivacité, n'empêcha pas que ces bataillons ne fissent plus de deux lieues & demie sans se rompre : cependant la cavalerie les cotoyoit toujours, & gagnoit même le devant. La retraite du comte de Staremberg après la bataille de Villa-Viciosa; la colonne des Anglois à Fontenoy, sont encore des exemples remarquables de la défense que peut faire un corps d'infanterie à la faveur de son feu. Voyons maintenant les effets de la baïonnette.

On a vu dans la plaine de Spire le régiment de Navarre & celui du roi charger la baïonnette au bout du *fusil*, pénétrant & renversant tout ce qui osoit se présenter à leur passage, sans voir la fin ni le fond des corps qui se succédoient. A Almanza, la brigade du Maine attaqua l'infanterie ennemie de la même manière, après en avoir essuyé le feu sans tirer, & en fit un grand carnage. L'infanterie du duc de Vendôme, à Calcinato, fit plus : elle renversa toute celle des ennemis & une partie de leur cavalerie; mais, si ces sortes de faits sont assez fréquents depuis qu'on se sert du *fusil* avec sa baïonnette, il faut aussi convenir qu'ils sont bien plus l'effet de la valeur & de l'impétuosité des François, que de la confiance que le soldat a dans son arme, qui doit être la même chez nos ennemis, & que ce genre de combat, qui convient si fort à notre nation, ne lui a pas toujours réussi. On voudroit bien pouvoir citer quelque occasion où un corps d'infanterie ait empêché, avec la baïonnette au bout du *fusil*, un corps de cavalerie de l'enfoncer, & assez souvent de le battre; mais ces exemples, s'il en existe, sont bien rares, ou bien ils nous ont échappé. La fermeté des Anglois à Fontenoy & à Minden, citée par les partisans du *fusil*, ne sçauroit leur être favorable. Ceux qui ont vu ces deux batailles, sçavent bien à quoi l'on doit attribuer la résistance de nos ennemis. (*M. D. L. R.*).

FUSILIER. Soldat armé d'un fusil. Le premier régiment fut créé en 1671 pour la garde de l'artillerie. (*Voyez le dictionnaire d'artillerie* & l'article *infanterie.*).

FUSTIBALE. *Voyez Dict. des antiquités.*

FUYARD. On donne ce nom aux soldats, qui après un combat désavantageux, quittent le champ de bataille en désordre, & se retirent en foule en fuyant de touts côtés.

Le plus grand malheur qui puisse arriver à des troupes battues, c'est de se retirer ainsi. Car en gardant leur ordre de bataille, elles se font toujours respecter de l'ennemi, qui n'ose s'en approcher qu'avec circonspection. Si les différentes tentatives qu'elles doivent faire pour lui échapper sont infructueuses, il est toujours prêt à les recevoir à composition; mais en fuyant sans ordre, on s'expose à périr presqu'indubitablement. Loin de songer à se défendre, on jette les armes pour fuir plus légèrement; touts les *fuyards* étant saisis du même esprit de crainte, s'embarrassent les uns les autres, de manière que l'ennemi qui est à leur trousses, en fait sans effort & sans danger, tel carnage qu'il juge à propos. Ajoutez à cela que lorsque la frayeur s'est une fois emparée d'une troupe, elle se précipite elle-même dans les plus grands dangers. Rivières, marais impraticables, rien ne l'arrête. On court alors à une mort certaine & honteuse, plutôt que de s'arrêter pour regarder l'ennemi en face, & lui en imposer par une contenance assurée, qui suffit seule pour modérer l'activité de sa poursuite, & quelquefois même pour le faire fuir lui-même, (comme il y en a plusieurs exemples,), si l'on est capable de faire quelques efforts pour profiter du désordre dans lequel sa poursuite doit l'avoir mis. « Dans une armée de vaillants hommes, dit Agamemnon dans Homère, il s'en sauve toujours plus qu'il n'en périt; au lieu que les lâches n'acquièrent pas de gloire, mais leur lâcheté leur ôtant les forces, ils deviennent la proie des ennemis. »

M. le maréchal de Puységur, qui rapporte ces paroles d'Homère dans son livre de l'*art de la guerre*, observe aussi à cette occasion, qu'en combattant vaillamment & en bon ordre, on perd beaucoup moins de monde, & que la perte des hommes est bien plus grande dans les déroutes.

Lorsqu'une troupe est une fois mise en désordre, on ne doit la poursuivre, suivant les plus habiles militaires, qu'autant qu'il est nécessaire pour la disperser entièrement, & la mettre hors d'état de se rallier. C'étoit la pratique des Lacédémoniens. Ils pensoient aussi, & avec raison, qu'il n'est pas digne d'un grand courage de tuer ceux qui cèdent & qui ne se défendent pas.

Si la poursuite des *fuyards* peut être susceptible de quelque inconvénient, lorsqu'on s'y abandonne trop inconsidérément, c'est sur-tout lorsqu'une aile ou une autre partie de l'armée a battu celle de l'armée ennemie qui lui étoit opposée. Car si la partie victorieuse s'attache trop opiniâtrement à la poursuite des *fuyards*, elle laisse sans défense le flanc des troupes qu'elle couvroit dans l'ordre de la bataille; alors si l'ennemi peut tomber dessus, & qu'il attaque en même temps ces troupes par le flanc & par le front, il les mettra bientôt en désordre, ainsi que le reste de l'armée, malgré la victoire de l'une des parties de cette armée. Le chevalier de Folard en rapporte plusieurs exemples, tant anciens que modernes, *dans son commentaire sur Polybe, II. vol. pages 444 & suivantes.* On en trouve

Digitized by Google

trouve aussi dans l'*art de la guerre*, par M. le maréchal de Puysegur, qui observe que les fautes de cette espèce sont aussi anciennes que la guerre. « Il est si naturel, dit cet auteur, à des hommes qui combattent de la main pour s'ôter la vie, de ne songer qu'à ce qui se passe où ils sont, & non à ce qui se fait ailleurs, que quand ils ont tant fait que de renverser ceux contre lesquels ils combattoient, il n'est pas surprenant qu'ils cherchent à profiter de l'avantage qu'ils ont pris sur eux au péril de leur vie ; & il n'y a que l'art & la science de la guerre qui puissent mettre de justes bornes à cette poursuite. » (*Art de la Guerre*, *L. II. pag.* 80.). (Q.).

FUYARD, (*de milice.*). Ce mot, pris substantivement, signifie un *sujet miliciable*, qui ayant été averti de se rendre au jour indiqué pardevant le commissaire préposé à la levée de la milice, pour y tirer au sort, & qui ayant négligé ou refusé de s'y trouver, a été déclaré *fuyard* par le procès-verbal du tirage de la milice, sur la dénomination du syndic ou des garçons de la communauté.

Les garçons ou hommes mariés miliciables qui tombent dans ce cas, doivent être poursuivis & contraints de servir pendant dix ans, à la décharge de ceux auxquels le sort est échu, & qui les arrêtent, ou des communautés qui ont des miliciens à fournir.

Ceux qui pour raisons légitimes ne peuvent se présenter à la levée, doivent commettre une personne, à l'effet de déclarer les causes de leur absence, & de tirer pour eux, à peine d'être déclarés *fuyards.*

Ceux qui sont engagés pour entrer par la suite dans un état qui doit les exempter du service de la milice, ne sont pas pour cela exempts de tirer au sort.

Ceux qui se prétendent engagés dans les troupes, doivent en justifier par certificats des officiers qui ont reçu leurs engagements, & cependant joindre sans délai leurs régiments, sans pouvoir reparoître dans la province, même avec congé, qu'ils ne justifient qu'ils ont joint leurs corps & passé en revue, à peine d'être arrêtés & mis en prison pour six mois, & condamnés à servir dans la milice pendant dix ans ; ils encourent la même peine, si, après avoir joint, ils restent plus de six mois dans la province.

Ceux qui ont été déclarés *fuyards* ne sont plus reçus à tirer au sort, ni déchargés de cette qualité, au cas que par surprise ou autrement, ils parviennent à s'y faire admettre.

Les *fuyards* arrêtés sont présentés au commissaire chargé de la levée, & par lui constitués miliciens.

Les *fuyards* constitués miliciens, doivent servir dans la milice pendant dix ans ; ils n'ont pas le droit d'en faire constituer d'autres en leur place, & sont sujets, comme tout autre milicien, aux peines des ordonnances concernant le service de la milice.

Ceux qui prétendent avoir des raisons valables pour se faire décharger de la qualité de *fuyard*, doivent les exposer à l'intendant de la province, qui y prononce suivant le mérite de la demande.

Tous ces moyens violents employés pour forcer des citoyens à embrasser un état pénible & souvent dangereux, auquel leurs inclinations répugnent, semblent attaquer les droits de la nature & de la société ; mais on abandonnera cette opinion, si l'on veut bien considérer que dans tout état l'intérêt général est le fondement & la mesure de ces droits ; que l'homme est à la société ce que la société est à lui ; qu'il lui doit les mêmes secours relatifs qu'il peut en prétendre pour sa conservation & son bonheur ; & que tout individu dans un corps politique ne peut être regardé que comme ennemi, quand il lui refuse ces secours, & qu'il sacrifie la chose publique à son avantage particulier.

Il y a autant de moyens de servir la patrie, que de classes différentes de citoyens ; celui du service de la milice est un des plus nécessaires, & en même temps des plus onéreux aux sujets ; le bien général & particulier exige que la charge en soit répartie sur le plus grand nombre d'hommes possible, préférablement sur ceux qui n'ont pas d'état, d'industrie, ou de fonctions essentielles pour la société, & que le législateur sévisse contre ceux qui, sans raisons légitimes, cherchent à s'y soustraire par des moyens frauduleux. (*Cet article est de* M. DURIVAL *le jeune.*).

GAB GAB

GABION. Espèce de panier cylindrique sans fond, qui sert dans les sièges à former le parapet des sapes, tranchées, logements, &c.

Les *gabions* de sapes ou de tranchées ont deux pieds & demi de haut, & autant de diamètre : ils doivent avoir huit, neuf ou dix piquets, chacun de quatre à cinq pouces de tour, lacés, serrés & bien bridés haut & bas, avec des menus brins de fascines élagués en partie. (*Voyez fig.* 310, le plan & l'élévation d'un *gabion*).

Les *gabions* se posent le long de la ligne sur laquelle on veut former ou élever un parapet : on creuse le fossé de la sape ou de la tranchée derrière ; & l'on en prend la terre pour les remplir.

Digitized by Google

Les *gabions* se payent 5 sols de façon, à cause de la difficulté de leur construction, qui demande des soins & de l'adresse ; c'est un ouvrage de sapeurs & de mineurs bien instruits. On y joint ordinairement un détachement de Suisses, parce qu'ils sont plus adroits que les François à cette sorte d'ouvrage.

On se sert aussi quelquefois de *gabions* pour faire des batteries : mais alors ils sont beaucoup plus grands que les précédents ; ils ont cinq ou six pieds de large & huit de hauteur. (Q.).

GABION FARCI. C'est un gros *gabion* qu'on remplit de différentes choses qui empêchent qu'il ne puisse être percé ou traversé par la balle du fusil : on s'en sert dans les sapes au lieu de *mantelet*, pour couvrir le premier sapeur. (Q).

GAMBESON. Vêtement qui descendoit jusques sur les cuisses. C'étoit un pourpoint de taffetas ou de cuir, rembourré de laine, d'étoupe ou de crin ; il étoit destiné à rompre l'effort de la lance, dont le coup, quoiqu'il ne pénétrât pas la chemise de mailles, auroit meurtri le corps en y enfonçant les mailles de fer dont elle étoit composée. On mettoit le *gambeson* sous la chemise de mailles. Il étoit aussi nommé *gambisson*, *gobisson*, *gambiex*. (K).

GANTELET. Armure de la main.

C'étoit une espèce de gant, composé de lames de fer jointes ensemble, de sorte qu'en s'éloignant & se rapprochant, elles se prêtoient au mouvement de la main. Le *gantelet* faisoit partie de l'armure des chevaliers. (K).

GARDE. Troupe destinée à garder.

Il y a deux espèces de *gardes*, les unes se montent pour la sureté du dedans du camp, les autres pour celle du dehors ; celles qui se montent pour la sureté du dedans du camp, sont les *gardes* des généraux, celles du trésor, de l'intendant, du parc des vivres, de celui de l'artillerie, du prévôt, du capitaine des guides, & celles qu'on appelle les *gardes* du camp. Toutes en général se doivent monter le matin de bonne heure, & s'assembler en lieu commode pour leur distribution. Toutes celles dont nous venons de parler, sont tirées du corps de l'infanterie seule.

Il y a encore une autre espèce de *garde*, qui est celle que la cavalerie & les dragons fournissent aux officiers-généraux-nés de leurs corps, lesquelles *gardes* se fournissent par ces corps, indépendamment de la *garde* d'infanterie qui est fournie à ces officiers-généraux-nés lorsque, d'ailleurs, ils sont officiers-généraux de l'armée.

La seconde espèce de *garde* se tire de l'infanterie & de la cavalerie. Elle est destinée pour garder les approches du camp, & pour le tenir averti. Celles de cavalerie se placent sur les grands chemins, autant qu'il se peut, en lieux ouverts & élevés, afin qu'elles découvrent de plus loin.

Elles doivent être disposées de manière qu'elles se voient entre elles, & s'il se peut, qu'elles soient vues de l'armée ; qu'elles couvrent le front, les flancs, & même les derrières de l'armée, selon les occasions. Leur distance de l'armée doit être plus ou moins grande selon le pays où l'on est.

Celles d'infanterie sont destinées à plusieurs usages, & par conséquent se placent de différentes manières. Leurs usages sont de recevoir les partis de cavalerie, s'ils étoient poussés, même les *gardes* de la cavalerie, que ces différentes situations peuvent quelquefois avoir fait placer loin du camp, ce qu'il faut éviter avec soin. Elles doivent encore protéger les gens qui vont au bois, à la paille & à l'eau, couvrir les pâturages, & empêcher les petits partis ennemis d'approcher l'armée.

Pour cet effet, on en met dans les églises & clochers des villages voisins ; dans les châteaux & maisons fortes, s'il y en a ; dans les avenues & passages qui se trouvent dans les bois : on en place aussi sur les bords des ruisseaux ; enfin, dans les endroits où ils sont jugés nécessaires pour la sureté & la tranquilité du camp.

Touts ces postes qui sont dans les églises, clochers, châteaux ou maisons, doivent, autant qu'il se peut, être vus de l'armée, ou du moins de quelques *gardes* ; & les officiers qui les commandent, seront chargés de faire les signaux dont on est convenu, pour avertir qu'ils sont attaqués par l'ennemi ou qu'ils le voient.

Ceux que l'on place pour garder les avenues du camp, ou les bords des ruisseaux, à couvert desquels les chevaux sont à la pâture, doivent avoir des sentinelles placées à vue les unes des autres, pour que rien ne passe entre elles.

Ceux qu'on place dans les bois, où l'on craint que l'ennemi puisse embusquer la nuit des partis pour enlever quelque chose de l'armée, doivent faire quelques abbatis pour y être en sureté contre les partis ennemis, qui sans cette précaution pourroient tenter de les insulter ; avoir de jour des sentinelles sur des arbres, d'où ils puissent découvrir de loin ce qui pourroit venir à eux, & la nuit être fort alertes, avoir autour d'eux des sentinelles aux écoutes, & de petites patrouilles qui visitent souvent ces sentinelles.

Toutes ces *gardes* d'infanterie sont fixes, & ne changent point la nuit de poste, pour se rapprocher de l'armée ; hors celles que l'on peut avoir jugé à propos d'avancer pour protéger une *garde* de cavalerie, lesquelles se retirent à un poste de nuit, pour reprendre le lendemain matin leur poste de jour, & fouiller les environs de ce poste. Celles qui sont destinées à couvrir les pâtureurs, se retirent aussi dès que la nuit vient.

Celles de cavalerie, à l'entrée de la nuit, quittent leurs postes de jour, & se rapprochent du front & des flancs, aussi-bien que des derrières du camp, & se rendent aux postes qui leur ont été marqués pour la nuit ; pendant lequel temps elles sont fort alertes, ont au moins un rang à cheval, & des vedettes en tête & sur leurs flancs, pour que rien ne puisse approcher du

Digitized by Google

camp entre deux *gardes*, sans être reconnu & arrêté.

A la pointe du jour, ces *gardes* marchent à leurs postes de jour, d'où elles voient à la découverte tout le plus loin qu'elles peuvent avec sureté; & ce soin doit avoir été pris avant que les nouvelles *gardes* soient venues les relever. Alors l'officier descendant la *garde*, après avoir reçu la nouvelle, communique à l'officier montant tout ce qui lui a été consigné par son supérieur pour la sureté du camp. Cette règle se pratique pour toutes les *gardes*, de quelque nature qu'elles soient. (FEUQUIÈRES.).

GARDE AVANCÉE. C'est un corps de cavaliers ou de fantassins, placé en avant d'un poste, pour avertir de l'approche de l'ennemi.

Les officiers généraux de l'armée ont chacun une *garde* particulière pour leur faire honneur & veiller à leur sureté dans les différents logements qu'ils occupent. La *garde* des maréchaux de France est de cinquante hommes avec un drapeau; celle des lieutenants-généraux, de trente; des maréchaux-de-camp, de quinze; & celle des brigadiers, de dix. (*Voyez le tom. III. du code militaire de* M. Briquet, *pag. 7 & suiv. Voyez aussi* GARDE D'HONNEUR.).

GARDES DU CAMP. C'est dans l'infanterie une *garde* de quinze hommes ou environ par bataillon, qui se porte à-peu-près à soixante pas ou environ en avant du centre de chaque bataillon de la première ligne, & à même distance en arrière du centre des bataillons de la seconde.

Dans la cavalerie, il y a une *garde* à pied par régiment, qui est placée à la tête du camp.

*Des grand-*gardes *ou* gardes *ordinaires qui forment l'enceinte du camp.*

Ces *gardes* sont d'infanterie & de cavalerie.

Les *gardes* d'infanterie se placent toujours dans quelque lieu défendu par une espèce de fortification, soit naturelle ou artificielle.

On regarde comme fortification naturelle une église, un cimetière, un jardin fermé de touts côtés, un endroit entouré de haies fortes & difficiles à percer, &c.; & on regarde comme fortifications artificielles celles dans lesquelles il est besoin de quelque précaution pour les former, comme un abbatis d'arbres dont on se fait une espèce d'enceinte, un fossé dont la terre sert de parapet, &c..

Touts les hommes qui composent ces *gardes* doivent être absolument dans leur poste, & n'en sortir qu'avec la permission du commandant. Les fusils doivent être placés de manière que touts les soldats puissent les prendre ensemble & commodément; pour cet effet, on les place dans le lieu que chaque homme doit occuper en cas d'attaque.

Ces *gardes* ont des sentinelles de touts les côtés par où les ennemis peuvent pénétrer; elles avertissent aussi-tôt qu'elles apperçoivent quelque chose dans la campagne: alors tout le monde prend les armes pour être en état de combattre en moins de temps qu'il n'en faut à l'ennemi, depuis sa découverte par les sentinelles, pour arriver au poste occupé par la *garde*. Les *gardes* doivent faire ferme, & tenir dans l'endroit où elles sont placées, jusqu'à ce qu'elles soient secourues du camp. C'est pour favoriser cette défense, qu'on les place dans les villages & autres lieux fourrés, où il est aisé, avec quelque connoissance de la fortification, de se mettre en état de soutenir les attaques des partis qui veulent les enlever.

Des gardes *de cavalerie.*

Comme les *gardes* de cavalerie peuvent se mouvoir avec plus de vitesse que celles de l'infanterie, elles sont ordinairement placées dans les plaines, ou dans d'autres endroits découverts; elles ont des vedettes placées encore en-avant, qui découvrent au loin touts les objets de la campagne. On appelle *vedettes*, dans le service à cheval, ce que l'on nomme *sentinelle* dans le service à pied. *Voyez* VEDETTE.

Comme les vedettes sont placées d'autant plus avantageusement qu'elles découvrent plus de terrein devant elles, on les avance quelquefois à une assez grande distance de la troupe; & on les place sur les lieux les plus avantageux pour cette découverte, comme les hauteurs à portée de la grande *garde*.

Pour la sureté des vedettes, & pour que la *garde* soit informée promptement de ce qu'elles peuvent découvrir, on place à une petite distance de ces vedettes, c'est-à-dire, entre elles & la *garde*, un corps d'environ huit cavaliers; on le nomme *petit corps-de-garde*; il est commandé par un cornette ou autre officier alternativement. Ce corps doit être toujours à cheval, & très attentif aux vedettes; il doit par conséquent être à portée de les voir; & il doit aussi être vu de la grande *garde*: mais il n'est pas nécessaire qu'il découvre lui-même le terrein, comme les vedettes; il est seulement destiné à les soutenir & à veiller à ce qu'elles fassent leur devoir: aussi arrive-t-il quelquefois que les vedettes sont sur le sommet d'une hauteur, & que le petit corps-de-*garde* est derrière à une distance médiocre, & caché par la hauteur, pendant que la grande *garde* est encore dans un lieu plus bas d'où elle découvre seulement le petit *corps-de-garde*.

On éloigne aussi les vedettes les unes des autres, pour qu'elles soient à portée de découvrir un plus grand espace de terrein, sans qu'il soit besoin de trop avancer les troupes de la *garde*, & par-là de les exposer à être enlevées. Lorsque les vedettes sont dans des endroits dangereux, il les faut doubler, c'est-à-dire, en mettre deux ensemble ou dans le même lieu.

S'il paroît des ennemis, ou quelque corps de

Digitized by Google

troupes que ce puisse être, les vedettes en avertissent; & suivant que le commandant de la troupe le juge à propos, ou suivant les ordres qu'il a, il fait rester les vedettes à leur poste, & il ordonne au corps-de-garde d'avancer pour les soutenir; lui-même marche avec sa troupe pour joindre ce corps, & s'opposer ensemble aux ennemis; ou bien le commandant fait replier ses vedettes sur les corps-de-garde; celui-ci sur sa troupe; & cette troupe sur quelque autre poste, ou enfin sur le camp, s'il le juge nécessaire.

Les commandants de ces *gardes* doivent prendre les mêmes précautions par rapport à leurs troupes, que les généraux d'armée par rapport à leur armée; ce sont les mêmes principes appliqués à un grand objet ou à un petit; c'est pourquoi ils doivent avoir pour premières règles de disposer les vedettes, de manière qu'après qu'elles ont averti de ce qu'elles ont découvert, elles ayent le temps de former leur troupe, & de se mettre en état de combattre avant l'arrivée de l'ennemi.

Le commandant d'une *garde* ordinaire, ou en général de troupes détachées, à la guerre, peut faire mettre pied à terre à un rang de sa troupe, pour reposer les hommes & faire manger les chevaux, suivant le temps qu'il juge nécessaire à une troupe ennemie, pour qu'elle approche de lui, depuis le moment de sa découverte par les vedettes: mais il faut toujours que chaque cheval soit prêt à être bridé dans un instant, & que le cavalier soit à portée pour monter dessus au premier ordre.

Il y a des circonstances où les commandants peuvent faire mettre pied à terre aux deux rangs que forme leur troupe; mais ce n'est qu'après s'être bien assuré que l'ennemi sera découvert dans un assez grand éloignement, pour qu'il soit plus de temps à parcourir l'espace découvert par les vedettes, qu'il n'en faut pour faire monter toute la troupe à cheval: c'est pourquoi la manière de faire la guerre à l'ennemi qu'on combat, doit faire prendre à cet égard des mesures au commandant pour n'être point surpris. Ainsi si l'on a affaire à un ennemi qui manœuvre avec une grande vitesse, comme les Turcs, les Tartares, &c. il faut, pour n'en être point surpris, prendre plus de précautions que contre les Allemands ou les Hollandois, quoique les troupes de ces deux nations soient supérieures à celles des Turcs.

Il suit des observations qu'on vient de voir, que moins une troupe ou ses vedettes découvrent de terrein, plus elle doit redoubler son attention, pour être en état d'être formée le plus promptement qu'il est possible; & qu'au contraire, lorsqu'elle découvre un espace de terrein assez grand pour avoir le temps de se former avant que l'ennemi puisse le parcourir, le commandant peut profiter de cette position pour donner plus de repos aux hommes & aux chevaux.

Si les sentinelles de l'infanterie sont placées ordinairement dans des lieux moins favorables que les vedettes de la cavalerie, pour découvrir beaucoup de terrein; il faut aussi moins de temps à des gens à pied pour prendre un fusil & se mettre en défense, qu'il n'en faut à des cavaliers qui ont mis pied à terre, pour brider leurs chevaux, monter dessus, & se former en ordre de bataille. (Q.)

Garde de fatigue. C'est celle qui est commandée pour conduire les travailleurs, les fourrageurs; mener les soldats au bois, à la paille, & autres choses semblables. Pour ces sortes de *gardes*, que les troupes font successivement, le tour n'en passe jamais: soit que l'officier commandé soit absent ou de service ailleurs, il doit toujours le reprendre après son retour au camp. (*Ordonnance du* 17 *février* 1753.)

Les *gardes de fatigue* sont aussi appellées *corvées*. (Q.)

Garde de Piquet. C'est celle qui est faite par les officiers & les soldats de piquet. *Voyez* Piquet.

Celui dont le tour vient de marcher à un détachement armé, pendant qu'il est de piquet, le quittera & sera censé l'avoir fait, pourvu que le détachement passe les *gardes* ordinaires; & à l'instant qu'il sera commandé, on le remplacera par celui de ses camarades qui le suivra dans le tour du piquet. (*Ordonnance du* 17 *février* 1753.) (Q.)

Garde d'honneur. C'est la garde accordée aux officiers généraux & à plusieurs autres officiers relativement à leur grade militaire. Celui dont le tour viendra de marcher à un détachement armé, pendant qu'il sera à une *garde d'honneur*, demeurera à cette *garde*. (*Ordonnance du* 17 *février* 1753.) (Q.)

Des enlèvements des gardes.

Les enlèvements des *gardes* ne sont pas souvent d'une grande utilité, & ne sont que d'éclat pour ceux qui les font; parce que cela suppose toujours vigilance de la part de l'ennemi ou incapacité de la part de l'officier qui est de garde, ou de celui qui l'a posté.

Comme j'ai déja dit dans le chapitre où j'ai parlé des campements, que les armées étoient gardées, & se reposoient sur la vigilance & la bonne disposition des *gardes*, tant de cavalerie que d'infanterie, je ne traiterai ici que des manières différentes de les enlever.

Les *gardes* fixes sont celles de l'infanterie; car celles de cavalerie ont des postes de jour & de nuit. Celles qui sont fixes s'enlèvent difficilement, à moins d'une excessive négligence de la part de l'officier qui les commande, ou qu'elles soient à une trop grande distance de l'armée, ou des autres postes qui les doivent protéger, ou du moins voir, pour pouvoir avertir l'armée que ses *gardes* sont attaquées.

Digitized by Google

La manière d'enlever ces *gardes* fixes, est d'avoir bien fait reconnoitre, quand on les veut attaquer, leur situation par des espions, & les précautions qu'elles prennent ou négligent pour leur sureté; ce qu'on exécute, quand on est bien instruit, la nuit, ou à la pointe du jour. On les enlève rarement quand on ne les peut attaquer que par leur tête. Il faut, pour réussir dans cette espèce d'entreprise, les pouvoir attaquer par derrière.

Quant aux *gardes* de cavalerie, le temps le plus propre pour les enlever, est celui qu'elles marchent à leurs postes de jour, & un moment après qu'elles ont fait faire leurs découvertes; en quoi elles pourroient avoir de la négligence, soit en cas que le poste de cette *garde* se trouvât trop près de quelque bois, où il n'y auroit point d'infanterie; soit en cas que la *garde* eût été postée sur une hauteur, & qu'il se trouvât entre elle & l'armée des vallées, ou un peu couvertes, ou tournantes, à la faveur desquelles cet enlèvement se peut faire en attaquant la *garde* par derrière, où elle n'a souvent qu'une vedette pour avertir l'officier de ce qui vient du côté du camp.

En un mot, une *garde* de cavalerie vigilante & bien postée, est rarement enlevée. Elle peut être attaquée & battue, ce qui n'arrive aussi que par la présomption de l'officier qui la commande, car il ne se doit pas commettre; & pour peu que la troupe qui vient à lui soit supérieure, il doit se replier sagement sur le camp, & y donner avis de ce qui se passe, afin qu'on ait le temps de faire marcher quelque piquet pour la soutenir.

Ainsi, comme l'avantage de l'enlèvement d'une *garde* du camp n'est pas considérable, je n'en parle que pour ne rien oublier des opérations de ce genre.

Il n'y a qu'un seul cas auquel cet enlèvement est profitable. C'est celui auquel il pourroit être fait si totalement, qu'à sa faveur toute l'armée pût s'approcher de l'ennemi, & entreprendre, sans qu'il eût été averti par cette *garde*, sur la vigilance de laquelle il se repose, mais cela n'arrivera jamais, quand les *gardes* seront bien placées. (F.)

Garde du roi. De tout temps nos rois ont eu une *garde*. C'est un usage immémorial & universel chez toutes les nations; on a toujours regardé comme étant de la dignité & de la sureté des souverains d'avoir des troupes qui les accompagnassent par honneur, & veillassent à leur conservation.

Nous ne trouvons point, dans les mémoires qui nous sont restés pour l'histoire de la première race de nos rois, des officiers en titre pour commander la *garde* de ces princes: si nous avions les états de leurs maisons, comme nous avons ceux des empereurs, nous y verrions de ces sortes d'officiers, de même qu'on y voit des chambellans, des référendaires, des chanceliers, & d'autres dignités dont les noms sont venus jusqu'à nous par d'autres monuments, & sur-tout par des chartes.

Grégoire de Tours fait mention d'une grosse *garde*, sans laquelle le roi Gontran, petit-fils de Clovis, n'alloit jamais, depuis que ses deux frères, Chilperic, roi de Soissons, & Sigebert, roi d'Austrasie, eurent été assassinés.

Il y a encore d'anciens monuments où l'on voit Charles-le-Chauve, quatrième roi de la seconde race, représenté sur son trône, accompagné de quelques-uns de ses *gardes*: mais il ne me paroit pas nécessaire d'apporter plus de preuves d'une chose dont personne ne disconviendra. Ce qui seroit à souhaiter, c'est que nous eussions de plus grands détails que nous n'en avons sur cette matière dans la première & dans la seconde race.

Nous n'en avons guère plus sur l'histoire de la troisième race jusqu'à Charles VII. On trouve cependant quelque chose, avant le règne de ce prince d'une ancienne *garde* composée de ceux qu'on appelloit *sergents d'armes*, dont je vais parler, aussi bien que de quelques-autres sur lesquelles on a moins de détails.

Des sergents d'armes, & autres gardes *des rois de France.*

Les sergents d'armes, dits en latin *servientes armorum*, furent une *garde* instituée par Philippe-Auguste, pour la conservation de sa personne. Ce prince fut averti de se tenir sur ses gardes contre les embûches du vieux de la Montagne, petit prince de l'Asie, si fameux dans l'histoire de ces temps-là, par les entreprises que ses sujets, suivant ses ordres, faisoient sur la vie des princes & des seigneurs, dont il croyoit qu'il étoit de son intérêt de se défaire. « Quand ledit roi, dit une ancienne chronique, ouit les nouvelles, si se douta fortement, & prit conseil de se garder. Il élut sergents à masses, qui nuit & jour étoient autour de lui, pour son corps garder. (Ces sergents à masses étoient ces sergents d'armes dont il s'agit.) Les sergents d'armes, dit un autre auteur, qui vivoit du temps de Charles VI, sont les massiers que le roi a en son office, qui portent masses devant le roi, sont appellés *sergents d'armes*, parce que ce sont les sergents pour le corps du roi.

Cette *garde* étoit une compagnie assez nombreuse, comme nous l'apprenons par un monument qui est à Paris, à l'entrée de l'église de Sainte-Catherine des chanoines réguliers de Sainte-Geneviève. Ce sont deux pierres où l'on lit l'inscription suivante.

« A la prière des sergents d'armes, monsieur saint Louis fonda cette église, & y mit la première pierre: & fut pour la joye de la victoire qui fut au pont de Bouvines l'an 1214: les sergents d'armes pour le temps gardoient ledit pont: & vouèrent que si Dieu leur donnoit victoire, ils fonderoient l'église de Sainte-Catherine, & ainsi fut-il ».

Dans la première pierre est représenté saint

Digitized by Google

qu'ils s'émancipèrent, ou qu'ils ne firent pas leur devoir durant les guerres civiles que ce prince eut à soutenir, ou peut-être qu'il n'avoit pas de quoi fournir à leurs appointements.

Je n'en trouve non plus que six marqués dans l'état de la maison de Charles VI, au mémorial de la chambre des comptes que j'ai déja cité; mais dans une ordonnance de l'an 1392 il s'en trouve huit, dont la moitié servoit par mois alternativement. Ainsi, l'on peut regarder cette garde comme abolie en qualité de milice dès le temps de Charles V, étant réduite à un si petit nombre.

Je trouve encore une autre garde sous le règne de Charles VI, composée de quatre cents hommes d'armes. C'est dans une de ces ordonnances datée du mois de février l'an 1382, c'est-à-dire 1383, avant Pâques, selon notre manière de compter d'aujourd'hui. Mais ce ne fut qu'une garde extraordinaire qu'il se donna seulement pour l'expédition de Flandres, qu'il méditoit en faveur de Louis, comte de Flandres son vassal, contre lequel les Flamands s'étoient révoltés & il la cassa à son retour après la victoire de Rosebeque.

C'est ainsi que Charles VIII, pour son expédition du royaume de Naples, augmenta sa garde de deux cents crennequiniers ou arbalêtriers à cheval, il la conserva cependant après son retour en France; & elle ne fut supprimée qu'au commencement du règne de Louis XII son successeur.

François Ier, pour la conquête du Milanès, créa une troupe de même espèce qui fit des merveilles à la bataille de Marignan; mais elle ne paroit plus depuis dans nos histoires.

Quelquefois ces princes augmentoient leur garde pour paroître avec plus de pompe aux entrées qu'ils faisoient dans les villes conquises, comme fit Charles VII dans son entrée à Rouen, après avoir conquis cette capitale de Normandie sur les Anglois, dont Mathieu de Coucy fait une magnifique description.

Quoique depuis Philippe Auguste jusqu'à Charles VII, nous ne trouvions que la garde des sergents d'armes bien distinctement marquée dans l'histoire, & dans les états de la maison de nos rois, il ne s'ensuit pas qu'ils n'eussent que celle-là; & en examinant avec attention les monuments qui nous restent de ces temps-là, on trouve qu'en effet ils avoient une autre garde à cheval composée d'écuyers, c'est-à-dire de gentilshommes, qu'on appelloit écuyers du corps. C'est pourquoi dans les histoires de Charles VI & dans celles de Charles VII, par Jean Chartier & Mathieu de Coucy, & dans les autres, quand il est fait mention des écuyers qui étoient des officiers de l'écurie, on ne manque guères de les appeller écuyers d'écurie, pour les distinguer des écuyers de la garde; & quand on parle de ceux-ci, on les appelle écuyers du corps.

Dans les extraits des mémoriaux de la chambre des comptes de Paris, par le sieur Godefroi, parmi ses annotations sur l'histoire de Charles VI, il nomme Pierre de Guiry dit le Gallois, écuyer du corps du roi. Il parle encore des commandants de cette garde, qui, dans ces mémoriaux de la chambre des comptes, sont appellés maîtres de la grande garde des écuries du roi. *Robertus de Mondoucet*, dit le Borgne: *scutifer corporis domini regis, institutus primus scutifer corporis, & magister magnæ scutiforiæ domini nostri regis.* Il parle encore de Philippe de Giresme dit le Cordelier, de Jean de Karnieu, & de Bureau de Dyci, qui furent honorés de la même charge.

Je trouve que Louis XII eut une garde flamande très nombreuse. Il en est fait mention au sujet de la bataille de Ravennes; les François, sur le bord du Ronco, essuyèrent un terrible feu de la part des Espagnols: ils perdirent là près de deux mille hommes; & on ajoute, de quarante capitaines des gardes françoises & flamandes, il n'en réchappa que deux. C'etoient des compagnies franches, car il n'y avoit point encore alors de régiment des gardes, & il n'y avoit que trois compagnies des gardes du corps.

Je ne dois pas omettre une garde de Henri III, appellée des quarante-cinq. C'étoit quarante-cinq gentilshommes appointés, dit le journal de ce prince, à douze cents écus de gages & bouche à cour, que le roi avoit mis sus depuis ces derniers troubles, pour être toujours auprès de lui, comme sûres gardes de son corps, se défiant de chacun, & se voyant comme défié de ceux de la ligue par leur désobéissance. Cette garde ne dura que quelques années en qualité de garde; ce sont ceux qu'on appelle aujourd'hui les gentilshommes ordinaires de la maison du roi, qu'on appelloit ainsi dès ce temps-là, comme il est dit dans les mémoires du duc de Nevers.

Enfin, il y eut une autre garde dont le corps subsiste aujourd'hui en partie, mais non point en qualité de garde. Ce sont les cent gentils-hommes du roi, appellés communément les gentilshommes au bec de corbin; ce fut pendant longtemps un corps très considérable. Je vais en faire par cette raison l'histoire particulière, & ensuite je passerai à celle des corps qui composent maintenant la garde du roi.

Gardes du corps.

Comme je borne mon histoire à la fin du règne de Louis-le-Grand, tout ce que je dirai de l'état de la maison du roi doit s'entendre principalement du règne de ce prince.

Les *gardes du corps* sont la plus nombreuse troupe de cavalerie de celles qui composent la maison du roi.

Chaque compagnie est de trois cents soixante hommes. Elles ont chacune leur capitaine, ce sont des plus grands seigneurs du royaume. Ils servent par quartier.

Il y a trois lieutenants pour chaque compagnie,

Digitized by Google

autant d'enseignes, douze exempts, autant de brigadiers, autant de sous-brigadiers, & six porte-étendards.

Il y a un major & deux aides-majors pour tout le corps; quatre autres aides-majors, un à chaque compagnie.

Chaque compagnie est divisée en six brigades; les trois lieutenants de la compagnie sont chefs des trois premières brigades, selon leur ancienneté; & les trois enseignes sont chefs des trois autres.

Chaque brigade a deux exempts, deux brigadiers, deux sous-brigadiers & un porte-étendard. Tout cela fait un corps de quatorze cents quarante hommes, sans y comprendre les capitaines, les majors, les aides-majors, les lieutenants, les enseignes, les exempts; qui touts ensemble font le nombre de quatre-vingt-trois.

Tel étoit en 1715 l'état militaire des *gardes du corps*; il n'a pas toujours été le même. Je marquerai les changements que j'ai pu observer, qui en sont arrivés depuis leur instruction.

De l'institution des quatre compagnies des gardes du corps.

Il paroît par l'histoire que la garde de nos rois fut augmentée sous Louis XI; & il doit passer pour certain, que c'est sous Charles VII que la plus ancienne compagnie des *gardes du corps* fut instituée.

Les grands services que le comte de Boucan, Ecossois, fils ainé du duc d'Albanie, rendit à Charles VII, & sur-tout la victoire qu'il remporta auprès de Baugé en Anjou, sur l'armée d'Angleterre en 1421, engagèrent ce prince à lui donner des marques de sa reconnoissance; il le fit connétable de France; il institua plus de vingt ans après la compagnie des gendarmes Ecossois. Dans la suite, pour marquer l'estime qu'il faisoit de la nation Ecossoise, & combien il avoit de confiance en elle, il fit choix d'un nombre d'Ecossois d'une valeur & d'une fidélité reconnue, & s'en composa une garde. C'est celle qu'on appelle la compagnie des *gardes du corps*. Je vais rapporter ce que les monuments historiques nous fournissent touchant cette institution; & ensuite je parlerai de l'institution des trois autres compagnies.

De l'institution de la première compagnie des gardes du corps, *qui est la compagnie des gardes Ecossoises.*

Entre divers monuments où il est fait mention de l'institution des gardes Ecossoises, j'en choisirai trois, sur lesquels je ferai mes réflexions.

Le premier est l'histoire d'Ecosse de Jean Lesley, Ecossois, évêque de Rosse, que ses travaux & ses persécutions pour la défense de la religion catholique en Angleterre, rendirent célèbre dans le seizième siècle.

Après avoir parlé de la bataille de Verneuil dans le Perche, où l'armée de Charles VII fut défaite par les Anglois, & où périrent presque touts les Ecossois qui étoient à son service, l'auteur ajoute ce qui suit:

« D'autres Ecossois, résolus d'avoir leur revanche de la défaite de leurs compatriotes, passèrent la mer, & vinrent joindre le roi Charles, étant conduits par Robert Patilloc, natif de Dundye: ce capitaine par sa sagesse & par son courage, rendit Charles maître de la Gascogne, que les Anglois possédoient..... Ce prince fut si satisfait des services que les Ecossois lui rendirent dans cette expédition, qu'il voulut laisser dans sa propre cour un monument éternel de sa bienveillance envers les Ecossois: c'est pourquoi il choisit un nombre de soldats Ecossois, pour en former une garde qui seroit la plus proche de la personne du roi. Ils furent nommés archers du roi, parce qu'ils étoient armés d'arcs & de flèches, tant en paix qu'en guerre. Cette garde avoit déja été instituée par Charles V roi de France; mais elle fut confirmée & augmentée par Charles VII. Patilloc fut le capitaine de cette garde, & les Ecossois s'acquittèrent toujours si bien de leur devoir, & avec tant de fidélité & d'exactitude, que la chose a subsisté jusqu'à notre temps. Ce prélat a imprimé son histoire en 1578.

Le second monument est une remontrance intitulée: *plaintes des gardes Ecossoises au roi Louis XIII en 1612*, où se plaignant de ce qu'on violoit leurs privilèges, ils font une espèce d'histoire des services que les Ecossois avoient de tout temps rendus à la couronne, & racontent à cette occasion l'institution de la garde Ecossoise, tirée de leurs histoires. Cette plainte est à la bibliothèque du roi, parmi les manuscrits de Brienne. Voici ce qui regarde le sujet dont je traite; « Et, (les rois de France,), ne se contentant pas de rémunérer les services des grands; mais ayant égard à la valeur & fidélité de la nation Ecossoise, & pour davantage confirmer l'alliance, ils ont érigé quelques compagnies de la nation, leur donnant de grands privilèges. Saint Louis, en son voyage du Levant, ordonna que vingt-quatre Ecossois eussent la garde de son corps jour & nuit; lequel honneur a demeuré à eux l'espace de cent quarante années, durant le règne de huit rois de France pour le moins. Charles V accrut le nombre de soixante-seize archers, laissant aux vingt-quatre premiers les prérogatives pardessus les autres, qui leur sont demeurées jusqu'à aujourd'hui; à sçavoir, que ceux de leur nombre assisteront à la messe, sermon, vêpres & repas ordinaire du roi de France, un à chaque côté de sa chaise, & que les jours de grandes fêtes; & . . . . la compagnie Ecossoise a demeuré la seule garde du roi plus de soixante & dix ans: car, ce fut Charles VII qui érigea la première compagnie Françoise des *gardes du corps*, comme Louis XI la seconde, & François I[er] la troisième,

troisième : & comme les prérogatives des vingt-quatre auxquels le premier gendarme de France étant ajouté par Charles VII, fait le nombre de vingt-cinq, comme on les appelle encore, les témoignants plus anciens que le reste de la compagnie Ecossoise, aussi les privilèges de toute ladite compagnie, & les plus signalées & honorables fonctions demeurant à elle seule, la témoignent la plus ancienne que les autres trois : à sçavoir, la garde des clefs du logis du roi, au soir; la garde du chœur de l'église, la garde des bateaux quand le roi passe des rivières, l'honneur de porter la crêpine de soie blanche à leurs armes, qui est la couleur couronnale en France; les clefs de toutes les villes où le roi fait son entrée données à leur capitaine en quartier ou hors de quartier; le privilège qu'il a étant hors de quartier aux cérémonies, comme aux sacres, mariages & funérailles des rois, baptêmes & mariages de leurs enfants, de se mettre en charge, la robe du sacre qui leur appartient, & que cette compagnie par la mort ou changement de capitaine ne change jamais de rang, comme font les autres compagnies. »

La troisième pièce sont les lettres de naturalisation pour toute la nation Ecossoise, données par le roi Louis XII, au mois de septembre de l'an 1513. Ce prince, après y avoir exposé les services que les Ecossois rendirent à Charles VII dans la réduction du royaume à son obéissance, parle ainsi :

« Depuis laquelle réduction, & pour le service que lui firent en cette matière la grande loyauté & vertu qu'il trouva en eux, en prit deux cents à la garde de sa personne, dont il en fit cent hommes d'armes, & cent archers, où il y en a vingt-quatre qui se nomment archers du corps; & sont lesdits cent hommes d'armes, les cent lances de nos anciennes ordonnances, & les archers sont ceux de notre garde, qui encore sont près & à l'entour de notre personne; & combien, ainsi que notre amé & féal conseiller l'archevêque de Bourges, évêque de Murra, à présent ambassadeur devers nous; de notre très cher & très amé frère, cousin & allié le roi d'Ecosse, Jacques, à présent régnant; & notre amé & féal conseiller & chambellan Robert Stuart, chevalier, sieur d'Aubigny, capitaine de notre garde Ecossoise, & des cent lances de nosdites anciennes ordonnances de ladite nation, nous ayant remontré, &c. ».

Réflexions sur ces trois monuments.

Par ces trois extraits, il est constant, 1°. que la compagnie des gardes Ecossoises a été au plus tard instituée par Charles VII. 2°. Ce qui est énoncé dans la remontrance de 1612, que S. Louis, dans son expédition d'Egypte, se fit une garde de vingt-quatre Ecossois, me paroit avancé sans fondement; je n'en trouve nul vestige dans notre histoire, & il est contredit par l'évêque de Rosse, qui fixe l'époque du commencement de la garde Ecossoise sous Charles V. 3°. Il est vraisemblable que ce prince, à qui effectivement les Ecossois rendirent de grands services, mit quelques Ecossois parmi ses gardes; mais je ne crois pas qu'il en eût fait une compagnie séparée, à laquelle il eût donné un capitaine Ecossois, d'autant plus que l'évêque, dans son histoire, dit expressément que le premier capitaine de la garde Ecossoise fut le général Patilloc, qui, selon lui, ne vint en France que sous Charles VII : *iis primus Patillochs ille præficiebatur*. Enfin Louis XII, dans ses lettres pour la naturalisation des Ecossois, dit nettement que ce fut Charles VII qui créa la compagnie des gardes Ecossoises & la compagnie des gendarmes Ecossois. Il faut donc fixer l'institution de la compagnie des gardes Ecossoises sous le règne de ce prince.

De plus, Louis XII, dans ses lettres, & l'évêque de Rosse, dans son histoire, nous font connoître assez distinctement & à-peu-près le temps que Charles VII créa la compagnie Ecossoise; car Louis XII dit que ce fut après que le royaume de France eut été réduit à l'obéissance de Charles VII; & l'évêque de Rosse, que ce fut après la réduction de la Gascogne que se fit cette création : or, tout le royaume, & en particulier la Gascogne, ne furent tout-à-fait soumis à Charles VII que l'an 1453. Ce fut donc entre cette année & 1461, qui fut la dernière de la vie de ce prince, qu'il institua la compagnie Ecossoise. Je ne voudrois pas cependant tout-à-fait assurer qu'elle n'eût pas été instituée quelques années auparavant; car Louis XII, dans l'extrait des lettres que je viens de rapporter, semble marquer que la compagnie des archers Ecossois de la garde fut instituée en même-temps que la compagnie des gendarmes Ecossois, qui sont, dit-il, les cent lances de nos anciennes ordonnances. Or, les compagnies d'ordonnances furent instituées dès l'an 1445, auquel temps Charles VII avoit, à la vérité, reconquis une grande partie de son royaume; mais il n'avoit pas encore chassé les Anglois ni de la Normandie ni de la Guyenne. Quoi qu'il en soit, il paroît toujours certain que ce fut sous son règne que la compagnie d'ordonnance des gendarmes Ecossois & celle des archers ou gardes du corps Ecossois furent instituées.

Il faut maintenant chercher l'origine, & marquer le temps de l'institution des trois compagnies Françoises.

De l'institution des trois compagnies Françoises des gardes-du-corps.

Les trois compagnies Françoises n'ont pas été créées en même-temps; mais ce qui est exposé dans la plainte des gardes Ecossoises, de 1612, sçavoir, que Charles VII institua la première compagnie Françoise, n'est pas véritable, comme on le verra par ce que je vais dire.

Louis XI, fils de Charles VII, étant à Puiseaux en 1474, le quatrième de septembre, se fit une nouvelle garde de cent gentilshommes, &

Digitized by Google

chaque gentilhomme devoit entretenir & avoir à sa suite deux archers. Cela faisoit une garde de trois cents hommes, outre la compagnie Ecossoise; mais depuis, ayant dispensé les cent gentilshommes de l'entretien des archers par lettres patentes données à Rouen l'an 1475, il forma de ces deux cents archers une garde particulière sous les ordres de Louis de Graville, seigneur de Montagu.

En 1477, il en fit capitaine Hervé de Chauvé, auquel succéda M. de Silly, & puis M. de Crussol. Cette compagnie de deux cents archers s'appelloit la petite garde du corps du roi, pour la distinguer de l'autre que l'on appelloit la compagnie des cent lances des gentilshommes de l'hôtel du roi, ordonnés pour la grande garde de son corps. C'est cette compagnie de deux cents archers qui fut la première compagnie Françoise des *gardes-du-corps*, que François Ier. réduisit à cent comme les autres, par les démembremens qu'il en fit pour former la troisième compagnie Françoise, comme je le dirai dans la suite.

Louis XI, en 1479, institua encore une autre compagnie Françoise d'archers de la garde, dont il donna le commandement à Claude de la Chastre. C'étoit un gentilhomme dont il avoit été mécontent, parce qu'il le voyoit fort attaché au parti du duc de Guyenne, son frère; il le tint assez longtems en prison; mais, ayant connu son mérite & sa valeur, & jugeant qu'il pourroit compter sur sa fidélité, il le mit en liberté, & lui confia la garde de sa personne. Gabriel de la Chastre, fils de ce seigneur, lui succéda dans cet emploi de capitaine de cette compagnie d'archers de la garde, qui étoit encore possédée par Joachim de la Chastre, fils de Gabriel, à la mort de François Ier.

Cette compagnie étoit de cent archers qui, avec les cent Ecossois, les vingt-quatre gardes de la manche de la même nation, les deux cents archers dont le sieur de Chauvé étoit capitaine, faisoient alors plus de 400 archers. C'est en effet le nombre que marque Philippe de Comines, en parlant du séjour que ce prince faisoit au Plessis-les-Tours sur la fin de son règne, fort inquiet & toujours appréhendant qu'on n'attentât à sa vie. « En premier lieu, dit-il, il n'entroit guères de gens dans le Plessis du Parc, excepté gens domestiques & les archers, dont il avoit quatre cents, qui, en bon nombre, faisoient tous les jours le guet, & se promenoient par la place, & gardoient la porte. Cette compagnie de la Chastre fut la seconde Françoise.

L'auteur du livre intitulé, *l'état de la France, de 1661*, s'est mépris, aussi bien que ses successeurs qui l'ont copié, quand il a écrit que Charles VIII, fils de Louis XI, en 1497, créa une nouvelle compagnie de gardes-françoises archers du corps, dont il fit capitaine Jacques de Vendôme, vidame de Chartres. Mais cette garde n'étoit point une garde d'archers du corps, mais une seconde compagnie de cent gentilshommes, telle que Louis XI en avoit institué une à Puyseaux, l'an 1474. On a vu ci-dessus la liste des capitaines de cette seconde compagnie de cent gentilshommes, dont effectivement Jacques de Vendôme fut le premier capitaine.

Les choses donc demeurèrent au même état à l'égard des archers du corps, sous le règne de Charles VIII, qui, en 1491, fit capitaine de la première compagnie des deux cents archers François-Jacques de Crussol à la place du sieur de Silli, qui avoit succédé à Chauvé. Louis XII ne changea rien non plus à cet égard. Il eut quatre cents archers pour sa garde, en trois compagnies; une Ecossoise & deux Françoises, comme son prédécesseur; mais il y eut du changement sous le règne de François I, parce que non-seulement ce prince créa la troisième compagnie des gardes Françoises, mais encore, si nous nous en rapportions aux mémoires du maréchal de Fleuranges, il y eut alors pendant quelque temps cinq compagnies de gardes, en y comprenant l'Ecossoise; car voici comme il parle: « après cette garde des deux cents gentilshommes, dit-il, vous avez les plus prochains de la personne du roi, vingt-cinq archers Ecossois, qui s'appellent les archers du corps.... sous la charge du sieur d'Aubigny.... Ledit sieur d'Aubigny est capitaine de touts les Ecossois, qui sont cent, sans ces vingt-cinq.... Après ces Ecossois, vous avez quatre cents archers François.... & sont chefs desdits quatre cents archers le capitaine Gabriel pour cent, M. de Savigni, cent autres, M. de Crussol, cent, & M. N.... l'autre cent. Il y avoit donc alors, selon ce compte, cinq compagnies des gardes, & cinq capitaines des gardes; mais ce seigneur s'est mépris en mettant ensemble deux capitaines des gardes, qui ne le furent que l'un après l'autre; savoir, M. de Chavigni, & celui dont il a laissé le nom en blanc, qui fut Raoul de Vernon, sieur de Montreuil-Bouyn. L'auteur du traité de l'origine des deux compagnies des cent gentilshommes nous instruit parfaitement là-dessus. Voici ce qu'il raconte: « le vingt-septième mars 1514, trois mois après que le roi François Ier. fut parvenu à la couronne, il fit une nouvelle compagnie de soixante archers pour la garde de son corps, laquelle il voulut être composée des trente qu'il avoit avant qu'il fût roi, de vingt de la bande du sieur de Crussol, de dix de celle du sieur de Nançay, desquels soixante archers il donna la charge à Raoul de Vernon, sieur de Montreuil-Bouyn; & après sa mort, avenue le dernier septembre 1516, à Louis le Roi, sieur de Chavigni, lui ajoutant quarante-cinq archers encore de la bande dudit sieur de Crussol, pour faire le nombre entier de cette compagnie des cent cinq archers, compris les membres & le trompette ».

Le cérémonial françois, dans la relation de l'entrée de François Ier. à Paris, parle à-peu-près de la même manière sur ce sujet; mais on y a défiguré le nom du capitaine Montreuil-Bouyn,

Digitized by Google

en le changeant en celui de Monstre-Bonny.

Voilà donc l'institution de la troisième compagnie Françoise des *gardes-du-corps* marquée fort distinctement sous François Ier. comme celles de la première & de la seconde sous Louis XI. Cette troisième fut formée des archers que François Ier. avoit avant que d'être roi, & des démembrements que l'on fit de dix archers de la compagnie de Nançay ou de la Chastre, & principalement de ceux qui furent tirés de la compagnie de Crussol, qui d'abord étoit de deux cents, & fut mise sur le pied de cent comme les autres, ainsi que le remarque l'auteur de l'origine des deux cents gentilshommes.

Depuis, il y a toujours eu quatre capitaines comme aujourd'hui, ainsi qu'on le voit dans la relation des obsèques du même prince, imprimée à la fin de la vie de Pierre du Chastel, grand aumônier de France, où les quatre capitaines des gardes sont nommés; sçavoir, M. de Lorges, capitaine de la garde Ecossoise; MM. de Nançay, le sénéchal d'Agénois & Chavigni, capitaines des trois compagnies Françoises. Il n'y eut depuis aucun changement pour le nombre des compagnies & des capitaines. Le nombre des capitaines & des compagnies fut donc fixé à quatre du temps de François Ier. lesquelles étoient sous le règne de ce prince : 1°. l'Ecossoise ; 2°. la première Françoise, instituée par Louis XI, & composée de deux cents archers, dont le capitaine, sous François Ier. étoit M. de Crussol ; 3°. la seconde Françoise, instituée pareillement par Louis XI, & qui fut commandée depuis par plusieurs seigneurs de la Chastre, les uns après les autres ; 4°. La troisième Françoise, instituée par François Ier. & composée des gardes que ce prince avoit avant que d'être roi, & des détachements qu'il fit de celle de Crussol, qui jusques-là avoit été de deux cents archers, & d'un autre détachement de celle de Nançay, seigneur de la Chastre. Il donna cette troisième compagnie Françoise, & qui étoit la dernière des quatre, à M. de Chavigni le Roy.

Du rang des quatre compagnies des gardes *avec les autres troupes de la maison du Roi, & entre elles.*

A l'armée, la maison du Roi a toujours la droite sur toutes les autres troupes, & le poste d'honneur. Le rang que les divers corps qui composent cette maison, doivent avoir entre eux, est aussi réglé.

Les *gardes du-corps* ont le rang au-dessus de touts les autres, je dirai, en un autre endroit quand cette prérogative leur a été attribuée.

Pour ce qui est du rang que les Compagnies des *gardes du corps* gardent entre elles, l'ancienneté de la compagnie Ecossoise, & l'estime que nos Rois, depuis Charles V, ont toujours eue pour la nation, ont acquis à cette compagnie la prééminence sur toutes les autres, non-seulement dans le service de la cour, mais encore dans les armées.

Comme chaque compagnie des *gardes-du-corps* forme deux escadrons, les deux de la compagnie Ecossoise ont toujours la droite sur les autres ; & au cas qu'il se fasse des détachements des diverses compagnies, les officiers de l'Ecossoise commandent ceux des autres compagnies qui leur sont égaux pour le rang.

Les trois compagnies Françoises n'ont point entre elles d'autre rang, que celui que leur donne l'ancienneté de la réception de leur capitaine ; il faut seulement remarquer qu'il y en a une des trois qui porte titre de première & ancienne compagnie Françoise ; c'est celle dont M. le duc de Villeroi est aujourd'hui capitaine, & c'est aussi celle dont j'ai parlé, qui fut créée par Louis XI, composée de deux cents archers, sous les ordres du seigneur Louis de Graville, & qui depuis fut réduite à cent archers comme les autres. J'ai observé qu'en ce temps-là, & encore longtemps depuis, c'étoit une coutume établie en France, de mettre ces sortes de compagnies, aussi-bien que les compagnies de la gendarmerie, au nombre de cent hommes ; ainsi Charles VII composa sa garde Ecossoise de cent archers, sans y comprendre les vingt-quatre gardes de la manche, qui faisoient alors comme une garde particulière ; ainsi Louis XI se fit une garde de cent gentilshommes sous un capitaine ; ainsi Charles VIII en ajouta depuis encore cent sous un autre capitaine ; ainsi Charles VII, dans le grand changement qu'il fit dans la milice Françoise, réduisit la gendarmerie à quinze compagnies de cent hommes d'armes, chacune sous un capitaine, &c.

Quoi qu'il en soit, ce titre de première & ancienne compagnie Françoise, ne donne point de prééminence à celle qui le porte au-dessus des deux autres ; & je crois qu'il ne lui en a jamais donné. Il est au moins certain qu'il y a plus de cent ans qu'elle n'en avoit aucune. Cela se prouve par la remontrance des gardes Ecossoises en 1612, dont j'ai rapporté l'extrait ci-dessus : car il y est dit, en termes exprès, que la compagnie Ecossoise, par la mort ou changement du capitaine, ne change jamais de rang, comme font les autres compagnies. Il est évident, par ces dernières paroles, que, dès ce temps-là, & avant ce temps-là, les trois compagnies Françoises n'avoient point d'autre rang entre elles, que celui qui leur étoit acquis par l'ancienneté de la réception de leurs capitaines, ainsi qu'il se pratique maintenant.

Des changements faits dans les compagnies des gardes-du-corps *depuis leur institution.*

Parmi ces changements, il y en a de communs à toutes les compagnies, & il y en a de particuliers à la compagnie Ecossoise : je commencerai par ceux qui regardent en particulier cette compagnie.

Si ce qui est exposé dans les remontrances des *gardes* Ecossoises, en 1612, étoit vrai, que saint

Digitized by Google

Louis, en son voyage du Levant, ordonna que vingt-quatre *gardes* Ecossoises eussent la garde de son corps; si ce que dit encore Jean Lesley évêque de Rosse, dans son histoire d'Ecosse, étoit pareillement certain, sçavoir, que ce fut Charles V qui institua la *garde* Ecossoise, & qu'elle fut seulement augmentée par Charles VII, cette augmentation seroit le premier changement remarquable qui fût arrivé dans cette compagnie; mais j'ai dit que le premier fait est sans fondement, quoiqu'il soit rapporté par quelques auteurs Ecossois; que le second a de la vraisemblance sans certitude; & qu'il paroit plus raisonnable de s'en tenir au témoignage de Louis XII, que j'ai rapporté, où il attribue à Charles VII tant l'institution des vingt-quatre gentilshommes de la manche, que celles de toute la compagnie Ecossoise.

Selon la remontrance des Ecossois, ce fut le même Charles VII, qui aux vingt-quatre *gardes* de la manche, en ajouta un vingt-cinquième, avec le titre de premier gendarme ou homme-d'armes de France.

Ce titre de premier homme d'armes de France est fort singulier. La plainte ou remontrance des *gardes* Ecossoises assurant que ce fut Charles VII qui créa cette charge, & qu'il ajouta ce premier homme-d'armes de France aux vingt quatre, qu'on appelle aujourd'hui *gardes* de la manche, ne nous dit point sur quoi ce titre étoit fondé, ni quelles étoient les fonctions de cet officier, ni quel fut le motif du Roi Charles VII en l'incorporant dans cette troupe des *gardes* Ecossoises. Notre histoire ne nous en instruit point non plus. Voici ce que je puis conjecturer là-dessus.

Charles VII, dans la réforme qu'il fit de la milice Françoise, fut l'instituteur des quinze compagnies d'hommes-d'armes, appellées les compagnies d'ordonnance; & parmi ces compagnies, celles des gendarmes Ecossois eut le premier rang, & elle l'a encore dans la gendarmerie. Il y avoit dans chaque compagnie d'ordonnance un gendarme qui portoit le titre de premier homme-d'arme; c'est ce que nous apprend M. de Montgommeri de Corboson, dans son traité de l'Ordre de la Cavalerie Françoise. Le premier gendarme, dit-il, qui est comme l'un des membres de la compagnie; & plus bas: le premier gendarme doit être toujours au premier rang.

Le roi Charles VII voulut en avoir aussi un dans sa compagnie d'archers, pour commander sous le capitaine, les vingt-quatre autres appellés aujourd'hui gardes de la manche: car il est certain que ces vingt-quatre étoient, pour ainsi dire, de la garde immédiate de la personne du Roi, & qu'ils portoient seuls, comme je le dirai bientôt, le titre d'archers du corps. Il tira cette espèce d'officier de la compagnie des gendarmes Ecossois, lui conserva son titre d'homme-d'armes; & comme la compagnie des gendarmes Ecossois étoit la première de la gendarmerie, & qu'il approcha ce gendarme de sa personne, pour lui donner le commandement sur les vingt-quatre qui faisoient sa principale garde, il l'honora du titre de premier gendarme de France. C'est-là ce qui me paroit de plus vraisemblable sur ce sujet.

Depuis longtemps cette charge de premier homme-d'armes de France est un titre sans fonctions; & j'apprends de celui même qui le porte actuellement, qu'il n'est plus dans le corps, & qu'il n'a que les appointements de cette charge sans exercice.

Mais le plus grand changement qui se soit fait dans la compagnie Ecossoise, c'est qu'elle n'est plus Ecossoise que de nom, & que depuis très longtemps les charges & les places de *gardes* ne se donnent qu'à des François. Ce changement ne s'est fait que peu-à-peu; il commença dès le temps de François Ier, sous lequel Jacques de Lorges, comte de Montgommeri, fut capitaine de la compagnie Ecossoise; Gabriel de Lorges, comte de Montgommeri, fils de Jacques, fut aussi capitaine de la même compagnie sous Henri II. Cependant les gardes Ecossoises ne trouvèrent pas fort mauvais que cette charge eût été donnée à ces deux seigneurs, parce qu'ils les regardoient comme Ecossois d'origine, d'autant que les Montgommeri se prétendoient descendus des comtes d'Egland, maison d'Ecosse.

Mais, disent les gardes Ecossoises dans la remontrance de 1612, que j'ai déja plusieurs fois citée: « Depuis que le comte (Gabriel) de Montgommery, qui a été le dernier capitaine d'extraction Ecossoise de cette compagnie, a été dépossédé par la mort de Henri II, on a pourvu des François à cette charge qui ont ouvert la porte aux autres qu'Ecossois, d'avoir des places dans cette compagnie, encore que par plusieurs années après leur admission ils n'ayent exercé leurs charges, lesquels ont si bien multiplié, qu'à cette heure ils tiennent les deux tiers des places de ladite compagnie; & parmi icelles plusieurs places d'honneur, comme de premier gendarme de France, des exempts extraordinaires, du maréchal-des-logis. Le privilége des clefs, la garde du chœur de l'église, le rang de la compagnie aux cérémonies ont été rognés & pervertis contre la coutume de cette compagnie. Enfin tout moyen est ôté dorénavant aux Ecossois d'y entrer, ou à ceux qui y sont d'être avancés, si ce n'est à force d'argent. La lieutenance, enseigne, places d'exempts & archers se vendent contre les ordonnances, depuis quatre ou cinq ans en-çà, &c. ».

Il paroît, par cet extrait, que ce fut principalement sous les règnes de François II, de Charles IX, de Henri III, & de Henri IV qu'il y eut beaucoup de changement dans la compagnie Ecossoise. On voit en effet par l'histoire, qu'en 1567, c'est-à-dire dans les premières années du règne de Charles IX, le capitaine n'étoit ni Ecossois ni originaire d'Ecosse; car alors c'étoit M. de

Digitized by Google

Losse ; gentilhomme François. Dans quelques manuscrits qu'on m'a communiqués là-dessus, on cite un rôle des gardes Ecossoises de cette année 1567, où ce gentilhomme est nommé avec la qualité de capitaine ; mais la plupart des gardes étoient encore Ecossois. Selon le rôle de 1599, & selon la relation du sacre de Henri IV, c'étoit M. de Chateauvieux qui étoit alors capitaine de cette compagnie ; mais le lieutenant & la plupart des gardes étoient Ecossois. Ainsi, depuis le comte de Montgommery, sous Henri II, il n'y a pas eu de capitaine natif ni originaire d'Ecosse. Il est pareillement constant qu'en 1612 il y avoit encore plusieurs officiers & gardes Ecossois, puisque c'est en leur nom que se fit alors la remontrance.

Cette remontrance avoit été précédée de quelques négociations au sujet, tant de la compagnie de la garde Ecossoise, que de celle des gendarmes Ecossois. Parmi les additions au mémoire du sieur de Castelnau-Mauvissière, ambassadeur en Ecosse du temps de Henri III, on trouve une lettre de ce seigneur, écrite à Marie Stuart, Reine d'Ecosse, datée du 20 de mai 1584, où il lui parle en ces termes : « Le Roi votre fils demande conseil au Roi, son bon oncle, de ce qu'il a à faire ; que la compagnie des gendarmes Ecossois soit remise & envoyée en Ecosse pour quatre ans ; qu'il n'y ait point de François aux gardes Ecossoises, & qu'un capitaine de la nation y commande comme anciennement. ».

La plainte des Ecossois dit encore : « que les remontrances des Ambassadeurs d'Ecosse, tant ordinaires qu'extraordinaires, sont intervenues envers les rois de France pour la conservation de la compagnie Ecossoise ; & les Ecossois ne présentèrent leur requête au commencement du règne de Louis XIII, qu'après que le roi de la Grande Bretagne eut commandé à son ambassadeur résidant en France, d'intercéder envers leurs majestés à ce que leurs plaintes fussent ouies & justice leur fût rendue.

Mais toutes ces instances n'eurent pas grand effet jusqu'au temps de Henri IV, & elles n'en eurent aucun même alors, en ce qui regardoit la charge de capitaine des gardes de la compagnie Ecossoise.

Les choses apparemment auroient été remises sur l'ancien pied à cet égard, si François II, qui avoit épousé Marie Stuart, Reine d'Ecosse, eût vécu ; mais la mort précipitée de ce prince, le retour de la reine d'Ecosse dans ses états, & les malheurs qui lui arrivèrent, furent cause qu'on ne donna pas beaucoup d'attention à cette affaire. De plus, dans la suite l'hérésie qui s'empara de l'Ecosse, & qui mit les esprits des gens du pays dans une disposition toute contraire à celle où ils étoient depuis tant de siècles à l'égard des François, indisposa réciproquement la Cour de France envers l'Ecosse, & l'on ne crut pas la personne de nos Rois, qui étoient hautement déclarés contre les nouvelles erreurs, assez en sureté entre les mains de gens qui en étoient infectés, ou qui pouvoient avoir liaison avec ceux qui l'étoient. C'est pourquoi à la place des Ecossois qui mouroient ou qui se retiroient, on substituoit des François catholiques auxquels il étoit plus naturel de se fier.

Il faut encore ajouter que les trois royaumes ayant été réunis dans la personne de Jacques Ier, à qui l'on donna le titre de roi de la Grande Bretagne, les intérêts des Ecossois étoient devenus communs avec ceux des Anglois. Or comme l'Angleterre étoit de temps en temps en guerre avec la France, l'Ecosse devenoit aussi ennemie de ce royaume ; au lieu qu'autrefois, avant la réunion des trois couronnes, c'étoit un intérêt essentiel pour la France & pour l'Ecosse d'être alliées entre elles, & de se témoigner une confiance réciproque.

Cependant Henri IV, après la paix de Vervins, & après avoir réglé son état & sa maison, eut beaucoup de considération pour la compagnie Ecossoise. C'est ce que nous apprenons par Houston, gentilhomme Ecossois, qui avoit été dix-neuf ans officier dans cette compagnie : car voici comme il parle dans un livre intitulé : *l'Ecosse Françoise*, imprimé en 1607, & dédié à Henri, prince de Galles, fils aîné du roi Jacques. Ce Henri mourut jeune, & laissa le trône à Charles Ier, son cadet, qui portoit alors le titre de duc d'Yorck, & ne prit celui de prince de Galles qu'en 1615 : voici, dis-je, comme parle cet officier dans son livre intitulé : *l'Ecosse Françoise*.

« Cet invincible roi, Henri IV, à présent régnant, leur donne (aux gardes Ecossois) des avantages, lesquels ils n'avoient jamais reçus du temps de ses devanciers, & sa justice ne permet pas que l'ordre en soit altéré ni enfreint. ».

« Ainsi l'on voit 1°. que le capitaine des gardes Ecossoises porte toujours le nom & le titre de premier capitaine des *gardes-du-corps* des rois de France.... ce qui a toujours été observé depuis l'institution des autres compagnies Françoises.

« 2°. Le capitaine des gardes Ecossoises commence toujours l'année, & sert le premier quartier ; & si d'aventure ledit capitaine se trouve en cour, lorsque quelque cérémonie survient, il peut prendre le bâton & se mettre en son rang, encore qu'il ne soit point en quartier. ».

« 3°. Et au sacre des rois ledit capitaine se tient le plus près de la personne, en son rang & place ; & la cérémonie parachevée, la robe lui appartient ; & cela même, encore que ce ne soit durant son quartier, ce qui s'est toujours observé jusqu'à présent. »

« 4°. Le roi faisant son entrée en quelque ville de son royaume.... les clefs de ladite ville étant présentées à sa majesté, sont baillées, puis après, de la main du roi, au capitaine desdites gardes Ecossoises, &, en son absence, à son lieutenant, enseigne ou exempt, nonobstant que ladite entrée

ues villes advienne au temps que les autres capitaines soient en quartier. ».

» 5°. Ladite compagnie étant composée de cent gentilshommes ou soldats signalés de la nation, il y en a vingt-cinq d'iceux appointés, portant des hoquetons blancs couverts de papillotes d'argent, desquels en servent six touts les quartiers de l'année, les plus près de la personne du roi, tant aux sacres, églises, cérémonies, réception des ambassadeurs, qu'aux entrées de ville, avec le premier homme d'armes de France, qui fait le nombre complet desdits vingt-cinq. Ce qui n'est point ès autres compagnies; & aux enterrements des rois, lesdits archers du nombre de vingt-cinq, s'y trouvant touts, portent le cercueil là où est le corps, depuis la ville de Paris jusqu'à Saint-Denis, & même jusqu'au tombeau, sans qu'il soit permis à d'autres d'y toucher.

» 6°. Et pour une marque de fidélité approuvée de longue main, les Ecossois qui sont en quartier reçoivent les clefs de la maison du roi, ou du logis où il sera, des mains des archers de la porte, à sept heures du soir, faisant sentinelle toute la nuit jusqu'à six heures du matin; & alors, retirant lesdites clefs des mains du capitaine en chef, les rendent aux archers de la porte, sans qu'aucun des *gardes* Françoises doivent toucher lesdites clefs durant ledit temps.

» 7°. Le roi étant à l'église, les Ecossois gardent le chœur, tant aux entrées, que près de la personne du roi.

» 8°. Et là où il est question que sa majesté passe par eau, ou passe quelque rivière par bateau ou barque, lesdites *gardes* Ecossoises se mettent devant & gardent le vaisseau appointé expressément pour la personne du roi, & sa majesté y étant dedans, il y en a deux d'iceux *gardes* Ecossoises auprès de sa personne, sans qu'il y ait aucun des autres *gardes-du-corps*, que les Ecossois, pour le fait de ce service.

» 9°. Les quartiers venants à changer durant toute l'année, lesdites *gardes* Ecossoises commencent toujours à entrer en garde le premier jour du quartier, encore qu'ils auroient été de garde pour tel fait de service.

» 10°. Et lorsqu'il est question de loger les quatre compagnies des *gardes-du-corps* du Roi, les Ecossois ont le premier choix des logis, suivant le département du fourrier que leur capitaine auroit appointé pour cet effet, soit-il aux champs, ou à la ville; & étant contraints par presse ou autrement de loger ensemble, ils ont aussi le premier choix du lieu & des commodités particulières.

» 11°. Et afin que le capitaine sçache par essai en quoi les Ecossois qui se présentent à lui, sont capables de servir le roi, il en met quelques-uns en lieu de service appellé *le guet*, lesquels reconnus par le temps & l'expérience, sont pourvus par ledit capitaine aux places vacantes, suivant sa volonté & le jugement qu'il en fait, le tout à la charge qu'ils ayent, suivant la première institution, certificat de leur roi, en leur faveur, faisant foi & démonstration de leur qualité, mœurs & prud'hommie.

» 12°. Les *gardes* Ecossoises du corps des rois de France portent sur leurs armes, en signe d'honneur & mémoire perpétuelle de l'alliance des deux royaumes, la frange & crépine d'argent & soie blanche, qui représentent le blason royal & marque de l'état, & les quatre compagnies Françoises portent sur leurs armes diverses couleurs de livrée, suivant la volonté particulière du roi.

» Le seigneur d'Aubigny, maréchal de France, parmi beaucoup d'autres charges auxquelles les rois de France les voulurent appeller, eut commandement sur les cent Ecossois de la *garde-du-corps*, environ l'an 1537.

«....... Ce grand roi, qui ne se lasse jamais de bien faire ... ne peut arrêter la volonté qu'il a de nous donner son affection, qui se témoigne véritablement favorable en tout ce qui nous regarde, &c. ».

Après tout, quelque affection qu'Henri IV eût pour les Ecossois, il ne remit point de capitaine Ecossois à la tête de la compagnie; il n'a jamais été remis depuis. Le lieutenant (car alors il n'y en avoit qu'un dans chaque compagnie), fut un Ecossois du temps de Louis XIII. Mais en 1656 je trouve qu'il se fit un changement à cet égard; le roi Louis XIV, par une déclaration du premier de juin, donnée à Compiegne, déclare, veut & entend, que désormais il y ait deux lieutenants dans ladite compagnie, que l'un soit Ecossois, originaire ou de race, & l'autre François: qu'il soit permis au sieur de Lavenage, lieutenant Ecossois, de garder la moitié de sa charge, & de donner sa démission pour l'autre, ensemble des gages, pensions, & droits y appartenants, que ces charges soient désormais exercées alternativement, & par six semaines; que l'Ecossois serve les six premières semaines, & le François les six autres.

Ce changement fut suivi d'un autre, & ce fut, apparemment, après la mort ou la démission entière du sieur de Lavenage; c'est que les deux lieutenants furent touts deux François, de manière cependant que l'un des deux portoit encore le titre de lieutenant François, & l'autre le titre de lieutenant Ecossois. Le François étoit le sieur de Romecourt: mais depuis plusieurs années ce titre même a cessé. Touts les officiers sont François, & parmi les *gardes* il n'y en a plus aussi d'Ecossois de nation. Un officier de la compagnie Ecossoise qui y a été longtemps, & qui la connoît parfaitement, m'a dit que le dernier Ecossois qu'on y ait vu, étoit un gentilhomme nommé *Céton*, qui y est mort depuis bien des années, & dont l'oncle avoit été autrefois lieutenant, & je trouve qu'il l'étoit encore en 1660. Ainsi cette

Digitized by Google

compagnie n'est plus aujourd'hui Ecossoise que de nom. On y observe cependant encore cet usage, comme pour conserver le souvenir de ce qu'elle a été autrefois: c'est qu'à l'appel du guet les *gardes* de la compagnie Ecossoise répondent en écossois *hamir*, c'est un mot corrompu & abrégé de *hhay hamier*, qu'ils répondoient autrefois, & qui veut dire, me voilà.

Des changements qui se sont faits dans les quatre compagnies des gardes-du-corps *& qui leur sont communs.*

Le premier changement remarquable qui regarde tout le corps en général, & que j'ai déja remarqué, est le nombre des compagnies. Il n'y en avoit que trois jusqu'au règne de François Ier, une Ecossoise & deux Françoises; ce prince en créa une quatrième de la manière que je l'ai exposé en parlant de l'institution des compagnies des *gardes*.

Le second changement considérable concerne le nombre des *gardes* dans chaque compagnie. Sous François Ier la compagnie Ecossoise étoit de cent hommes, sans y comprendre les vingt-quatre qu'on nomme aujourd'hui *gardes de la manche* & l'homme d'armes. Depuis, cette compagnie fut réduite comme les autres à cent, y compris les *gardes* de la manche. Les autres prédécesseurs du roi Louis-le-Grand n'augmentèrent point ce nombre, & même sous le règne de ce prince, les compagnies des *gardes* furent longtemps sur le même pied, & quelquefois au-dessous. L'état de la France de 1661 en fait le détail.

C'étoit encore la même chose en 1663. Chacune des compagnies, dit encore le même auteur sous cette année, est composée de cent hommes sous un capitaine, un lieutenant & un enseigne. Il devoit remarquer qu'il y avoit dessous deux lieutenants dans la compagnie Ecossoise.

Il paroit que dès ce temps-là, ou un peu après, le roi Louis XIV projetta de faire du changement dans ce corps; car l'an 1644, au mois d'octobre, dans une revue des *gardes-du-corps*, il fit passer devant lui touts les vieux *gardes* à pied l'un après l'autre, pour les examiner & les mieux connoitre; & il faut que l'année suivante, c'est-à-dire, en 1665, ce corps fût sur un tout autre pied qu'auparavant pour le nombre, puisque le roi, sur la fin du mois d'octobre, fit un détachement de trois cents de ses *gardes*, avec quatre cents de ses mousquetaires, pour aller au secours des Hollandois, contre l'évêque de Munster.

Avant la campagne de 1667 il avoit fait des changements d'officiers dans ce corps & dans les autres troupes de sa maison. Cette même année, selon les nouvelles imprimées de ce temps-là, il fit faire, dans le parc de Saint-Germain, l'exercice des deux compagnies des *gardes-du-corps* qui composoient huit escadrons, lesquels, sans doute, n'étoient pas aussi gros qu'ils ont coutume d'être; mais cela montre au moins que les quatre compagnies étoient déja beaucoup augmentées.

Selon les mêmes mémoires, en 1674, dans une revue que le roi fit de la compagnie Ecossoise de M. le duc de Noailles, & de celle de M. le duc de Duras, l'une & l'autre étoient chacune de plus de trois cents maitres, & le mois suivant, dans une autre revue, les quatre compagnies se trouvant chacune de plus de trois cents soixante maitres, le roi les réduisit à trois cents, tous gentilshommes ou officiers, & ceux qui furent reformés, passèrent dans d'autres corps.

En 1676, les quatre compagnies furent plus nombreuses qu'elles n'avoient jamais été; car elles faisoient ensemble seize cents hommes, c'est-à-dire, qu'elles étoient chacune de quatre cents hommes; & enfin en 1690, dans la revue qui se fit le quatrième de mars, auprès de Compiegne, elles se trouvèrent de seize cents quatre-vingt-huit hommes; elles furent réduites depuis à quatorze cents quarante, c'est-à-dire, chacune à trois cents soixante hommes, & c'est l'état où elles se trouvoient à la mort de Louis-le-Grand.

J'ai fait diverses perquisitions pour pouvoir marquer exactement les époques de ces diverses augmentations dans les *gardes-du-corps* & le temps précisément où elles ont été faites; j'ai consulté sur cela les rôles de la cour des aides & les registres de la chambre des comptes, où sont contenus les payements des *gardes*; mais je n'en ai pu rien conclure pour ce que je cherchois, c'est-à-dire, pour les époques précises de ces augmentations. Tout ce qui m'a paru de certain, c'est qu'il ne s'est point fait d'augmentation considérable dans les *gardes* avant 1664, & que ce n'est que depuis cette année qu'il s'en est fait en divers temps.

Je trouve un troisième changement dans les *gardes-du-corps*, qui se fit encore vers ce temps-là, c'est-à-dire, en 1666, ou un peu auparavant, c'est l'institution des cadets, jeunes gens de qualité, qui furent distribués dans les quatre compagnies; cela se prouve par un mémoire manuscrit que le roi fit pour la discipline de ses *gardes-du-corps*. Il est daté de Saint-Germain-en-Laye, 30 décembre de l'an 1666: voici l'article où il est fait mention des cadets.

» Que les cadets qui servent sans paye fassent le service aussi régulièrement que ceux qui la reçoivent, & lorsqu'ils manqueront, qu'ils soient punis, tout ainsi que ceux qui sont couchés sur le rôle desdits comptes ».

Il y avoit aussi dès-lors des cadets qui recevoient la solde; j'en ai vu dix de marqués à trente livres par mois dans la compagnie Ecossoise, sur les comptes de cette année 1666, à la chambre des comptes de Paris. Dans l'état de la France de 1674, je trouve de ces cadets nommés au nombre de plus de cinquante; j'en trouve encore dans l'état

Digitized by Google

de 1676, mais en plus petit nombre, & quelques-uns avec la qualité de *gardes ordinaires*, exempts néanmoins de faire le guet & la garde. On ne voit plus dans l'état de 1678, de cadets ni de ces *gardes* ordinaires exempts de guet & de garde; ainsi cet usage de cadets n'a duré que quelques années. Il a été rétabli depuis la régence.

Quatrièmement, jusqu'en 1671, les *gardes* de la manche avoient porté sur leur hoqueton, devant & derrière, la devise de Louis XIII: c'étoit une massue d'Hercule avec ces paroles à l'entour: *Erit hæc quoque cognita monstris.* Mais alors le roi y fit substituer sa devise, sçavoir un soleil éclairant le monde avec cette ame: *Nec pluribus impar.*

Cinquièmement, l'abolition de la vénalité des places de *gardes*, & même des charges des officiers subalternes des quatre compagnies, est un point de réforme qui ne doit point être ici omis. Rien n'est plus contre l'ordre que de donner à prix d'argent, & au plus offrant, des emplois qui regardent de si près la conservation de la personne sacrée de nos rois, & qui par cette raison ne doivent être confiés qu'à des gens d'une valeur & d'une fidélité à toute épreuve.

C'est un abus qui de tout temps a été blâmé en France, & l'on voit là-dessus, dans les états de Blois de l'an 1576, un règlement exprès conçu en ces termes.

» Semblablement avons défendu aux capitaines de nos *gardes* de recevoir aux états d'archers de leurs compagnies aucuns qui ne soient gentilshommes, capitaines ou soldats signalés, & sans que lesdits états puissent être vendus directement ou indirectement ». Les états de 1615 firent encore une remontrance sur ce sujet, & par le douzième article de l'édit de 1616, défense fut faite de vendre déformais les charges de la maison du roi.

Nonobstant ces réglements, qui furent faits sous les règnes d'Henri III & de Louis XIII, le même abus avoit prévalu, non-seulement pour les places des simples *gardes*, mais encore pour les charges des officiers mêmes que les capitaines vendoient; le roi Louis XIV l'abolit entièrement par le réglement qu'il fit dès l'an 1664: en voici la teneur.

« Le roi ayant considéré l'importance de la fonction de lieutenants, enseignes, exempts & places d'archers des quatre compagnies des *gardes* de son corps, & voulant, pour les remplir, faire choix de ceux qui pendant les dernières guerres ont donné des preuves de leur courage & de leur expérience au fait des armes, dont la fidélité lui soit connue, & aussi par ce moyen les récompenser de leurs services, & pour cet effet ayant résolu de retirer à soi la disposition desdites charges & places qui avoient été laissées par le passé aux capitaines, sa majesté a ordonné & ordonne que les lieutenants, enseignes, exempts, archers, & petits officiers des quatre compagnies des *gardes* de son corps rapporteront présentement à sa majesté, & contre-signées par le secrétaire de ses commandements ayant le département de sa maison, & qu'à l'avenir vacation avenant desdites charges & places d'archers, il y sera pourvu par sa majesté, ainsi qu'il lui plaira; & pour dédommager lesdits quatre capitaines de l'avantage qu'ils auroient de disposer desdites charges & places, & d'y pourvoir, sa majesté leur a accordé & accorde à chacun d'eux la somme de quatre mille livres par an d'augmentation de gages & appointements, suivant les lettres patentes qui leur en seront expédiées; moyennant quoi sa majesté veut qu'ils se soumettent au présent réglement. Fait à Vincennes le dernier jour de septembre mil six cent soixante & quatre. *Signé* LOUIS: *Et plus bas*, DE GUENEGAUD ».

J'ai mis ici tout du long ce réglement, parce qu'il n'a point été imprimé, non plus que quelques-autres dont j'ai déja fait, ou dont je ferai mention dans la suite. On a tenu la main jusqu'à présent à l'observation d'un si sage réglement, & l'on en a vu les bons effets pour le service.

Quant aux autres changements qui concernent les officiers des *gardes-du-corps*, outre celui dont j'ai déja parlé, par lequel le roi, en divers temps, rembourfa ou dédommagea plusieurs officiers de ce corps, pour leur substituer des personnes expérimentées dans le métier de la guerre; je trouve, 1°. Que de tout temps il y a eu dans chaque compagnie des *gardes*, un capitaine, un lieutenant, & un enseigne. Cela se voit par nos histoires, & par les rôles qui sont à la cour des aides.

2°. Je trouve que dans le rôle de 1598, qui est le plus ancien qu'on ait pu me montrer à la cour des aides, il n'y avoit encore qu'un capitaine, un lieutenant, un enseigne, un maréchal-des-logis, sous le règne de Henri IV; dans celui de 1599, il y a trois maréchaux-des-logis; dans les suivants, jusqu'en 1664, il n'y a non plus qu'un capitaine, un lieutenant, & un enseigne, excepté toujours la compagnie Écossoise, où il y avoit deux lieutenants dès cette année-là.

3°. L'augmentation des lieutenants se fit aussi depuis les autres compagnies, & ce fut au mois d'avril de l'an 1667, que se fit le doublement des lieutenants des *gardes*, deux dans chaque compagnie, le neuvième étoit le major, qui eut aussi le rang de lieutenant avec le droit de précéder ceux qui seroient reçus depuis. C'étoit le chevalier de Fourbin, qui fut depuis capitaine-lieutenant de la première compagnie des mousquetaires; mais cette institution du major s'étoit faite quelques années auparavant, comme on le verra dans la suite.

Enfin, par l'édit de 1678, & par les rôles de la cour des aides, on voit qu'en 1677 le roi ajouta un troisième lieutenant à chaque compagnie; & il paroît encore par les états de la France, & par les mêmes rôles, que la charge de maréchal-des-logis avoit été supprimée depuis longtemps dans

Digitized by Google

dans les *gardes-du-corps* ; ce nombre de trois lieutenants dans chaque compagnie, sans y comprendre le major, qui a aussi le rang de lieutenant, a toujours subsisté jusqu'à présent.

4°. En ce qui regarde les enseignes, ils ont été multipliés à mesure qu'on multiplioit les lieutenants, c'est-à-dire, que dès qu'il y eut deux lieutenants dans chaque compagnie, il y eut deux enseignes, & puis trois, quand il y eut trois lieutenants.

5°. La charge d'exempt me paroit être beaucoup plus récente que celle de capitaine, de lieutenant & d'enseigne. Il n'y en avoit point sous Charles VII, sous Louis XI, sous Charles VIII; & je ne vois point cette charge nommée avant le règne de Henri III ; je ne voudrois pourtant pas assurer qu'elle ne fût pas plus ancienne. Je n'ai trouvé nulle part, & je n'ai pu imaginer l'origine de ce nom. Ne feroit-ce point que dans leur institution le prince les exempte des fonctions ordinaires des *gardes-du-corps*, comme par exemple, d'être en faction, ou qu'on leur eût accordé d'autres privilèges dont les *gardes* ne jouissoient point?

Le nombre des exempts a beaucoup varié jusqu'au réglement que fit le roi en 1664, par lequel il le fixe à dix par compagnie, & quelque temps après à douze. Depuis il y a toujours eu quarante-huit exempts, douze par compagnie. J'ajouterai encore une remarque sur l'article des exempts : c'est que dans leurs lettres de retenue ils ont le titre de capitaine, au moins en ai-je vu de cette sorte au registre de 1676, dans le secrétariat de la maison du roi : c'est celle du sieur de Gannaris, sieur Desessarts, où il est nommé capitaine-exempt des *gardes-du-corps* ; & je trouve que le même titre leur étoit donné dès le temps de Henri IV.

6°. L'institution des brigadiers dans les *gardes-du-corps* est encore beaucoup plus récente que celle des exempts ; il n'en est fait aucune mention dans les rôles de la cour des aides jusqu'en l'an 1664. La première fois que cette charge est nommee dans les états de la France, c'est dans celui de 1663, mais d'une manière qui ne suppose point les compagnies partagées en brigades, comme elles le sont aujourd'hui. Il y est seulement dit, que le brigadier est toujours le plus vieux *garde* de la compagnie, c'est-à-dire, qu'on donnoit depuis quelque temps ce titre au plus ancien *garde*. La raison pourquoi il n'y avoit alors qu'un brigadier, est que les compagnies n'étant que de cent hommes, il n'y avoit alors que vingt-cinq *gardes* de quartier. Ces vingt-cinq ne faisoient qu'une seule brigade, & les cent *gardes* de quartier ne faisoient en tout que quatre brigades, commandées sous les officiers supérieurs par le plus ancien *garde*, au lieu que depuis, à cause du grand nombre des *gardes*, on a multiplié les brigades.

L'institution des brigadiers doit avoir été faite au plutôt en 1663, car il n'y en a point dans les rôles avant 1664 ; il en est fait mention dans un réglement du 15 août 1665, que le roi fit au sujet de quelques différends survenus entre les officiers des trois compagnies Françoises & ceux de la compagnie Ecossoise. De plus, on voit dans l'état de la France de cette année-là, huit brigadiers marqués qui y sont appellés *brigadiers ordinaires*, parce que dès-lors ce fut un emploi fixe, & qui n'étoit plus attaché précisément à l'ancienneté. Ainsi, il y en avoit deux dans chaque compagnie, qui, à cause de l'augmentation des *gardes*, étoient partagées chacune en deux brigades.

Ce nombre de brigadiers fut augmenté à mesure que le nombre des *gardes* croissoit, & après divers changements, enfin en 1678, quand le roi eut ajouté un troisième lieutenant & un troisième enseigne à chaque compagnie, on multiplia les brigadiers jusqu'à quarante-huit, c'étoit douze par chaque compagnie. Les choses étoient sur ce pied à la fin du règne de Louis-le-Grand : de sorte que chaque compagnie étoit partagée en six brigades, & dans chaque brigade il y avoit deux brigadiers, & au-dessus d'eux, deux exempts.

7°. Les sous-brigadiers furent institués en même temps que les brigadiers, en l'année 1663 ou 1664, & en pareil nombre de huit, deux par chaque compagnie. Le nombre en fut augmenté à-peu-près à proportion de celui des brigadiers, & en 1678, on les trouve les uns & les autres augmentés jusqu'à quarante-huit : ce nombre fut toujours le même jusqu'à la fin du règne du feu roi.

8°. Comme dès l'an 1666, les compagnies des *gardes-du-corps* étoient devenues très nombreuses ; le roi institua un major pour tout le corps. Il est fait mention de cet officier dans un mémoire que le roi fit touchant les choses que sa majesté vouloit être observées dorénavant par les officiers & *gardes du corps*. Ce mémoire est daté de Saint-Germain-en-Laye, du 30 décembre 1666.

9°. Le roi en même-temps ou aussi-tôt après, créa aussi deux aides-majors pour tout le corps; car il en est pareillement fait mention dans le mémoire de 1666.

10°. Je trouve dans l'état de 1677 quatre autres aides-majors, un pour chaque compagnie ; mais ils avoient été institués dès l'an 1674, comme il paroit par le registre de cette année-là au secretariat de la maison du roi, où les quatre aides-majors sont nommés ; sçavoir, le sieur de la Taste dans la compagnie Ecossoise, le sieur de Romery dans celle de Rochefort, le chevalier de Lessay dans celle de Duras, & le chevalier de Bois-Petit dans celle de Luxembourg. On m'a assuré que d'abord ces aides-majors ne furent que de simples gardes, & puis des brigadiers, & enfin des exempts. On verra dans l'article de la discipline des gardes les fonctions du major des compagnies.

11°. Il y a encore dans chaque compagnie un porte-étendard. Cette charge, ou plutôt cette com-

mission, est marquée fort tard dans les états de la France. Il y en a un dans chaque brigade.

Avant que d'aller plus avant, pour aider la mémoire de ceux qui liront cet ouvrage, je vais mettre en abrégé les principales choses que j'ai exposées & éprouvées jusqu'à présent sur ce sujet.

1°. La compagnie Ecossoise fut instituée par Charles VII.

2°. La seconde compagnie, qui est la plus ancienne des trois Françoises, fut instituée par Louis XI en 1475.

3°. La troisième compagnie fut instituée par le même prince en 1479.

4°. La quatrième fut instituée par François Ier en 1515, & elle fut mise en 1516 pour le nombre sur le même pied que les trois autres; & toutes ces quatre furent de cent hommes.

5°. La compagnie Ecossoise a toujours conservé le premier rang; les trois autres n'ont de rang entre elles que suivant l'ancienneté de la réception du capitaine; mais celui qui commande la plus ancienne prend le titre de capitaine de la première & ancienne compagnie Françoise.

6°. Sous François Ier, le capitaine de la compagnie Ecossoise n'étoit plus Ecossois de nation; mais Jacques de Lorge, qui en étoit le capitaine, passoit pour être originaire d'Ecosse.

7°. Après les deux seigneurs de Lorge père & fils, le capitaine de la compagnie Ecossoise ne fut plus ni Ecossois de nation, ni originaire d'Ecosse, mais François; & cela commença sous le règne de Charles IX.

8°. En 1656 il y avoit encore un lieutenant Ecossois; mais sa charge fut partagée en deux, & on y ajouta un lieutenant François. En 1663 les deux lieutenants étoient François; mais deux portoient le titre de lieutenant Ecossois.

9°. Depuis toute la compagnie n'eut plus ni officier ni gardes Ecossois, & elle n'est plus Ecossoise que de nom.

10°. Jusqu'en 1663 ou 1664, les quatre compagnies étoient sur le pied de cent hommes.

11°. En 1665 elles étoient beaucoup augmentées, & elles augmentèrent encore depuis.

12°. En 1676 elles faisoient ensemble seize cents chevaux, & plus encore en 1690.

13°. Elles furent réduites depuis à 1440, & elles étoient sur ce pied en 1715, à la mort du feu roi.

14°. En 1666 il y eut des cadets dans les *gardes-du-corps*; il y en avoit encore en 1676. On n'y en voit plus dans l'état de la France en 1678.

15°. En 1664 le roi ôta au capitaine la disposition des charges & des places de gardes.

16°. On doubla les lieutenants & les enseignes dans chaque compagnie au plus tard en 1667; on y mit un troisième lieutenant & un troisième enseigne en l'an 1677.

17°. Le major fut institué au plus tard en 1666.

18°. Les deux aides-majors de tout le corps furent institués en même-temps ou vers le même temps.

19°. Les quatre autres aides-majors, un pour chaque compagnie, furent institués l'an 1674.

20°. Je ne me souviens point d'avoir vu la charge d'exempt dans les gardes nommée avant Henri III.

21°. Le nombre des exempts a beaucoup varié, même sous le règne de Louis le Grand.

22°. Le roi en fixa le nombre à dix dans chaque compagnie en 1664, & en ajouta deux dans chaque compagnie quelque tems après. Le nombre a toujours été depuis de quarante-huit en tout, douze par chaque compagnie.

23°. L'institution des brigadiers est plus récente que celle des exempts. Il paroît par les états de la France qu'ils n'ont point été institués avant 1663 ou 1664.

24°. Le nombre a varié & beaucoup augmenté. Il paroît que ce fut vers l'an 1677 qu'il fut fixé au nombre de quarante-huit, douze par chaque compagnie, & ce nombre est toujours le même.

25°. Les sous-brigadiers ont été institués en même-temps que les brigadiers. Leur nombre a cru & varié pour l'ordinaire à proportion de celui des brigadiers; & ils furent fixés dans le même temps au nombre de quarante-huit.

Des noms d'archers de la garde, d'archer du corps, de garde-du-corps.

Le nom d'archer qui est aujourd'hui un peu avili, & qui n'est plus en usage dans les troupes, excepté quand il s'agit du prévôt des maréchaux de France, étoit autrefois un titre honorable. Ceux qui le portoient dans les compagnies d'ordonnance, furent pendant longtemps gentilshommes pour la plupart, & à plus forte raison ceux à qui on le donnoit dans les compagnies de la maison du roi, s'en tenoient honorés. Un guidon ou enseigne d'une compagnie, (de cavalerie légère,), dit du Haillan, se sentoit bien honoré d'être puis après archer de la garde. Ce fut d'abord la qualité qu'on donna à ceux que nous appellons aujourd'hui gardes du roi ou *gardes-du-corps*. On la donne par-tout dans nos histoires & dans touts les actes publics où il est fait mention d'eux; & le roi Louis XIV la leur donna encore dans le réglement de 1664, dont j'ai parlé ci-dessus.

J'ai remarqué en lisant les rôles qui sont à la cour des aides, que dans celui de 1598, & que dans celui de 1644, on ne les appella plus que du nom de gardes du roi. Ce titre est le même dans les rôles suivants jusqu'à notre temps; & on a cessé entièrement de leur donner le nom d'archers.

Mais j'ai fait encore une autre remarque; sçavoir, que dans les premiers temps on ne leur donnoit pas à touts le titre d'archers du corps,

Digitized by Google

mais seulement celui d'archers de la garde. Le titre d'archers du corps étoit affecté aux gardes de la manche.

C'est ainsi que parle Louis XII, dans les lettres de naturalisation pour toute la nation Ecossoise. « Le roi Charles VII, dit-il, en prit deux cents à la garde de sa personne, dont il fit cent hommes d'armes & cent archers, où il y en a vingt-quatre qui se nomment archers du corps. » Et sont lesdits cent hommes les cent lances de nos anciennes ordonnances, & les archers sont ceux de notre garde.

Le maréchal de Fleuranges, dans ses mémoires manuscrits, s'exprime de la même maniere en faisant la liste des gardes de François Ier. « Après cette garde, dit-il, vous avez les plus prochains de la personne du roi vingt-cinq archers Ecossois qui s'appellent les archers du corps. » Ces mémoires en mettent vingt-cinq, & Louis XII n'en compte que vingt-quatre, parce que le maréchal de Fleurange comprenoit le premier homme d'armes de France dans le nombre de ces archers du corps. On parloit encore de même du temps de Charles IX; car, dans un livre intitulé, des dignités, magistrats & offices du royaume de France, imprimé en 1564, il est dit. « De ces quatre cents archers y en a cent Ecossois, & à chacune compagnie de cent archers, son capitaine & lieutenant. Il y a davantage, vingt-quatre archers du corps, qui sont toujours les plus près de la personne du roi ». Enfin, dans un état de la France de 1598, manuscrit, on les distingue encore par ce titre des autres gardes du roi. Aujourd'hui le nom de *garde-du-corps* est commun à touts.

Pour ce qui est du titre des gardes de la manche, que l'on donne aujourd'hui à ces vingt-quatre ou vingt-cinq gardes de la compagnie Ecossoise, je ne me souviens point de l'avoir vu en usage sous ces règnes plus reculés. Ce nom de garde de la manche vient, sans doute, de ce que le roi étant à la messe, au sermon, &c. il y a toujours deux de ces gardes qui sont debout avec leur pertuisane à côté de lui, l'un à droit & l'autre à gauche, & tout proche de sa personne.

De l'armure des gardes-du-corps, *de leur bandoulière, & de leurs étendards.*

Les *gardes-du-corps* dans leur première institution n'avoient pour armes défensives que le casque & la cuirasse, & étoient une espèce de cavalerie légère; le nom d'archers qu'on leur donnoit m'en fait juger ainsi. S'ils avoient été armés de pied en cap, on les auroit appellés gens d'armes. C'étoit par les armures différentes que ces deux sortes de milices, je veux dire la gendarmerie & la cavalerie légère, étoient alors distinguées; & les archers mêmes des ordonnances, c'est-à-dire, qui étoient à la suite de chaque homme d'armes. Dans les compagnies d'ordonnance depuis la réforme des troupes faite par Charles VII, ils n'étoient pas armés comme les hommes d'armes. Dans une ordonnance ou réglement de Henri IV, il est ordonné que les archers Ecossois qui veillent la nuit à la porte du logis du roi, seront toujours armés de la chemise de mailles, qui n'étoit pas alors l'armure de la gendarmerie.

Pour ce qui est des armes offensives, il est évident par leur nom même d'archer, qu'ils se servoient ordinairement de l'arc & de la flèche. Le président Fauchet dit que les successeurs de Charles VII changèrent les armes des archers du corps; que de son temps ceux qui servoient à la cour avoient des hallebardes, & que quand ils servoient à l'armée, ils avoient des lances & étoient armés comme les archers des ordonnances; il ajoute que dans le temps qu'il écrivoit, c'est-à-dire en 1579, il y avoit plus de quarante ans que quelques-uns d'entre eux portoient des arquebuses. Cela signifie que dès le temps de François Ier ils se servoient de cette arme.

Depuis, par une ordonnance de Henri IV de l'an 1598, il fut réglé que les *gardes du corps*, lorsqu'ils seroient à cheval, outre les pistolets à l'arçon de la selle, porteroient des javelines: ainsi, ajoute l'ordonnance, qu'ils portoient anciennement. La javeline étoit une espèce de demi-pique d'environ cinq pieds & demi de longueur, dont le fer avoit trois faces qui aboutissent à la pointe. Elles n'avoient point de poignée, & elles étoient tout unies depuis le fer jusqu'au bout, de même que les anciennes lances avant l'an 1300. Ainsi supposé la vérité de l'énoncé de cette ordonnance, les *gardes-du-corps* avoient anciennement porté la javeline avec l'arc & les flèches; depuis, selon le président Fauchet, ils s'étoient servi de lances; & enfin, Henri IV remit la javeline. Un ancien lieutenant général m'a assuré que sous Louis le Grand, il avoit vu les *gardes du corps* porter la masse d'armes à une revue proche de Compiègne, en 1665 ou 1666.

Dans la suite, ils ont quitté ces armes; & maintenant, étant à cheval à l'armée, ils ont, outre les pistolets, l'épée & le mousqueton. Le roi étant à Saint-Germain en 1676, au mois de décembre, fit prendre des carabines à quatre *gardes du corps* par brigade; &, comme M. le maréchal de Créqui s'en servit utilement dans la campagne du port de Seille & de Kokesberg, on augmenta le nombre de ces carabiniers, par brigade, jusqu'à quinze pendant le quartier d'hiver suivant: cela faisoit le nombre de 360. On nomma des exempts & des brigadiers pour les commander, quand ils seroient détachés. Il y eut depuis dix-sept carabiniers par chaque brigade, commandée par un lieutenant, & seize dans celles qui étoient commandées par les enseignes. Quoique, dans un combat, les *gardes-du-corps* portent le mousqueton, ils ne se servent que de l'épée & du pistolet; ils n'usent guères du mousqueton que dans une déroute des ennemis,

Digitized by Google

pour les tirer de loin, ou s'il s'agissoit de garder un défilé, & dans quelques autres occasions pareilles.

Quand ils sont de garde au Louvre, ils ont le mousqueton avec l'épée, & la sentinelle a toujours le mousqueton sur l'épaule : ils l'ont suspendu au côté gauche, la crosse en haut, quand ils accompagnent le roi à cheval, au contraire des mousquetaires, qui portent la crosse en bas. Lorsque le roi entre dans quelque ville de guerre, ils ont l'épée nue à la main, & en quelques autres endroits. Dans l'état de la France, de 1661, il est marqué que la moitié des gardes portoit la pertuisane, & l'autre moitié la carabine ; mais cela ne regardoit que le service de la cour.

La bandoulière qu'ils portent, a rapport à leurs armes, & je la crois aussi ancienne que leur institution. La raison qui me le persuade, est que la bandoulière est commune à touts ceux qui ont porté autrefois comme eux le nom d'archer, & qui le portent encore aujourd'hui, comme les archers du guet, les archers des maisons-de-ville, jusqu'aux gardes-bois. C'étoit à cette espèce de baudrier qu'étoit attaché leur arc, & les *gardes du corps* y attachent encore aujourd'hui leur mousqueton ou leur carabine. Les gardes des princes qui en ont, portent aussi la bandoulière, par la même raison que, dans leur institution, ils étoient aussi archers. Ils ont ce titre dans les relations des sacres, des entrées, des obsèques des rois, & dans le temps qu'il étoit en usage pour eux aussi bien que pour les *gardes du corps*. Les gardes de la manche ne portent plus de bandoulière.

Les archers qui portent encore aujourd'hui ce nom, ont leur bandoulière chargée ou des armes du roi, ou de celles de la ville, ou de quelque autre marque ou devise ; mais la bandoulière des *gardes du corps* est toute unie & sans devise ; le fond est d'argent, parce que la couleur blanche a toujours été la couleur Françoise, soit dans les drapeaux, soit dans les écharpes ; c'est pourquoi la bandoulière de la compagnie Ecossoise, qui est la plus ancienne, est de blanc ou d'argent plein. Quand les autres furent instituées, on ajouta une autre couleur à chacune pour les distinguer. La première & la plus ancienne compagnie Françoise, dont M. le duc de Villeroy est aujourd'hui capitaine, & dont le marquis, son fils aîné, a la survivance, a le verd ajouté à l'argent ; celle dont M. le duc d'Harcourt est capitaine, a le jaune avec l'argent, & celle de M. le duc de Charost a le bleu avec l'argent. Je crois que ces couleurs n'ont point changé depuis l'institution de chaque compagnie. Les housses suivent la couleur des bandoulières, excepté la compagnie Ecossoise qui les porte rouges.

Du Haillan, dans son livre intitulé, *de l'état des affaires de France*, dit que, de son temps, c'est-à-dire, du temps de Charles IX & de Henri III, il y avoit encore une différence entre les gardes Ecossoises & les gardes Françoises. « Le roi, dit-il, a d'autres composées de François & d'Ecossois. Les Ecossois, à la différence des François, portent la casaque blanche, semée de papillottes d'argent, & les François la portent de la couleur du roi, avec ses devises, & les uns les autres portent la hallebarde sur l'épaule. Les gardes de la manche ont encore leur casaque ou hoqueton blanc, quand ils sont en fonction. Ce hoqueton représente assez bien l'ancienne cotte d'armes. Les autres gardes ont retenu la couleur des livrées du roi dans le juste-au-corps bleu.

Pour finir cet article, il me reste à parler des étendards des compagnies des *gardes du corps*. Ces étendards ne sont point aujourd'hui portés par les officiers qui ont le titre d'enseigne.

Dans le temps que la lance étoit l'arme ordinaire dans les combats, rien ne pouvoit empêcher l'enseigne ou le guidon d'une compagnie de gendarmerie ou de *gardes du corps* de porter son étendard, d'autant que cet étendard même n'étoit qu'une lance qui ne l'embarrassoit pas beaucoup plus que les autres lances n'embarrassoient ceux qui les portoient ; car il y avoit souvent aussi des banderoles au bout de ces lances : mais, depuis que l'usage des lances a été aboli, & qu'on ne combat plus à cheval qu'avec l'épée & le pistolet, l'enseigne, dans les troupes de la maison du roi, portant son étendard, ne pourroit guères se servir de l'épée, & encore moins du pistolet ; & je crois que c'est la raison pour laquelle il ne le porte point, & qu'on le met aujourd'hui entre les mains d'un simple *garde du corps*, lequel a cette commission & une pension qui y est attachée, avec la qualité de porte-étendard. Il le porte au milieu du premier rang, tandis que l'enseigne combat à la tête.

L'étendard des trois compagnies Françoises des *gardes du corps* est une pièce de taffetas quarrée, qui est attachée au bout & à côté d'une lance ; ceux de la compagnie Ecossoise sont de même, excepté celui de la brigade commandée par le premier enseigne. Cet étendard est un peu plus long que large, & fendu par le bout. Je ne sçaurois deviner la raison de cette différence, si ce n'est que telle étoit la figure de leur étendard dans leur institution, & qu'ils ont voulu garder cette marque d'ancienneté dans le premier enseigne.

La couleur de l'étendard suit celle de la bandoulière ; ainsi celui de la compagnie Ecossoise est tout blanc ; celui de la compagnie de Villeroy est verd ; celui de la compagnie d'Harcourt est jaune, & celui de la compagnie de Charost est bleu. La devise en broderie d'or est un soleil éclairant le monde, &, pour ame, ces mots : *nec pluribus impar*.

On ajoute à chaque étendard une écharpe d'une aune de taffetas blanc, qu'on attache au-dessous du fer de la lance : c'est afin de marquer que c'est un étendard François, & qu'il soit vu de plus

Digitized by Google

loin pour le ralliement après une charge. Touts les étendards des troupes du roi en ont de même.

Je traiterai encore ici en peu de mots une question qui me fut proposée il y a quelque temps; sçavoir, si les *gardes du corps* sont, dans leur origine, une garde à cheval. La raison qu'on m'allégua pour en douter, étoit que leur garde au Louvre se faisoit à pied. Il ne me fut pas difficile de répondre à cette question, en disant que, dans leur institution, ils étoient, comme aujourd'hui, une garde à pied & à cheval pour garder le roi, quand il sortoit. La raison est, 1°. qu'ils furent institués pour être la garde du prince par-tout où il se trouvoit, en campagne comme au Louvre; 2°. que, quand le roi alloit à l'armée, ils l'y suivoient à cheval. Cela se peut prouver par divers endroits de notre histoire; mais il suffit de citer Philippe de Comines qui, parlant de la bataille de Fornoüe, dit que le roi Charles VIII y fit mettre à pied ses archers, au lieu que nous voyons que les gardes à pied servent aussi à pied dans les armées, soit que le roi y soit présent, soit qu'il n'y soit pas. Ainsi sont les gardes Françoises & les gardes Suisses, & ainsi ont fait de tout temps les Cent-Suisses dans les cérémonies & à la guerre. Enfin un auteur qui écrivoit du temps de Henri II, traitant des *gardes du corps* de ce temps-là & de ceux des regnes précédents, les appelle une garde à cheval. « Les rois de France, dit-il, se sont fait une garde à cheval de quatre cents hommes, qu'on appelle archers de la garde, parce que, dans leur institution, ils avoient l'arc pour arme. Nos rois leur entretenoient des chevaux comme aujourd'hui, ou ils leur donnoient de quoi les entretenir »; ajoutez qu'ils n'ont point de drapeaux, mais des étendards qui sont la marque de la cavalerie. De plus, la première compagnie Françoise, ainsi que je l'ai dit ci-dessus, fut instituée par Louis XI, & formée des deux cents archers à cheval, qui auparavant étoient à la suite des cent gentilshommes du roi. Enfin, quand les officiers des *gardes du corps* sont faits brigadiers d'armée, c'est toujours dans la cavalerie. Les officiers des *gardes du corps* étant en service, ont toujours eu leur place au plus près de la personne du roi, aussi bien que les vingt-cinq gardes de la manche de la compagnie Ecossoise, auxquels on donnoit spécialement le titre d'archers du corps. Ce titre seul montre ce que je dis. Ils partageoient cet honneur avec les deux cents gentilshommes: ceux-ci marchoient immédiatement devant le roi, comme on l'a vu par l'ordonnance de Henri III, rapportée ci-dessus; & les *gardes du corps* marchoient immédiatement derrière ce prince, & de sorte qu'il étoit entouré de ces deux espèces de gardes. La chose parle d'elle-même. Après tout, c'est Louis le Grand qui a mis les *gardes du corps* en plus grand honneur que jamais: il n'a pas eu sujet de s'en repentir, eu égard à la valeur avec laquelle il en a été servi.

Par ordonnance du 15 décembre 1775, chacune des quatre compagnies des *gardes-du-corps* est composée d'un capitaine, d'un aide-major, de deux lieutenants commandants d'escadron, de trois lieutenants, de dix sous-lieutenants, de deux porte-étendards, de deux fourriers, de dix maréchaux-de-logis, de vingt brigadiers, de deux cents quatre-vingt gardes, d'un timbalier & de cinq trompettes, formant deux escadrons, & dix escadrons dans les quatre compagnies: chacune d'elle a toujours de service auprès de sa majesté un demi-escadron qui est relevé touts les trois mois.

Il y a de plus pour le service de la cour deux lieutenants aide-majors généraux, un sous-lieutenant sous-aide-major & un fourrier-major.

Privileges des gardes-du-corps.

Comme les quatre compagnies des *gardes du corps* approchent de si près la personne de nos rois, & qu'il est de la dignité de ses princes, que ceux de leurs sujets qui ont cet honneur, ayent quelque marque de distinction, ils leur ont accordé divers privilèges. Il y en a pour les officiers & pour les simples gardes. Je commence par les officiers.

Les capitaines des gardes, non-seulement prêtent le serment entre les mains du roi, mais encore ils le font ayant l'épée au côté. Ce privilége de prêter serment entre les mains du roi, n'est pas aussi ancien que l'institution des compagnies des gardes: les capitaines faisoient autrefois le serment entre les mains d'un maréchal de France. Car voici ce qui est marqué au sujet du seigneur de Chanvai, qui succéda au seigneur de Graville, dans la charge de capitaine dans la première compagnie Françoise sous Louis XI. Les lettres dudit Chauvai sont adressées aux maréchaux de France pour prendre serment de lui; comme par son attache, André de Laval sire de Loheac, maréchal de France, certifie avoir fait.

Je rapporterai à cette occasion la formule du serment que fait le capitaine des gardes entre les mains du roi. C'est celui que fit M. de Duras en 1672.

Vous jurez & promettez à Dieu de bien & fidellement servir le roi en la charge de capitaine des gardes de son corps, dont sa majesté vous a pourvu sur la démission de MM. de Charost père & fils, de tenir la main que les officiers qui sont sous votre charge, s'acquittent fidellement de leur devoir, de révéler à sa majesté tout ce que vous sçaurez importer au bien de son service, de veiller soigneusement à la sureté de sa personne, de ne recevoir pension d'aucun autre prince que de sa majesté, & de faire en cette charge tout ce que bon & fidèle sujet & serviteur est tenu & obligé de faire: & pour marque de la confiance que sa majesté prend en vous, elle vous met entre les mains le bâton de commandement.

Les capitaines des gardes sont toujours des per-

sonnes de qualité. Plusieurs maréchaux de France se sont tenus honorés de posséder & d'exercer cette charge : & depuis que Louis le Grand gouverna par lui-même, il l'a toujours conférée ou à des maréchaux de France, ou à des personnes qui étoient en passe de le devenir.

Touts les lieutenants des *gardes-du-corps* ont le rang de mestre-de-camp dans la cavalerie, du jour qu'ils sont pourvus de leurs charges, & font leur chemin dans le commandement, & selon qu'il plaît au roi de récompenser leurs services. Il n'y en a guères qui avec le temps ne deviennent officiers généraux. Quand ils sont faits brigadiers, c'est toujours dans la cavalerie.

L'enseigne des *gardes-du-corps* qui est de quartier a sa place au côté gauche du roi. Les enseignes ont rang de mestre-de-camp dans la cavalerie, dès le jour qu'ils sont reçus dans leurs charges. Ils montent au rang d'officiers généraux ; & il y en a actuellement qui sont brigadiers de cavalerie & maréchaux-de-camp.

La charge d'exempt est aussi un emploi considérable dans les *gardes-du-corps :* ce sont ordinairement des personnes de condition qui en sont pourvus.

Touts les exempts ont commission de capitaine de cavalerie du jour qu'ils sont faits exempts. Ceux qui étoient capitaines de cavalerie avant que d'être exempts, conserveroient leur rang d'ancienneté de capitaine, supposé qu'ils rentrassent dans la cavalerie : mais dans les *gardes-du-corps*, ils marchent selon le rang de la compagnie où ils sont ; & dans leur compagnie ils n'ont leur rang que du jour qu'ils sont nommés exempts, sans qu'on ait égard à leur ancienneté de capitaine de cavalerie.

A l'armée, dans quelques occasions, ils commandent jusqu'à cinquante gardes détachés sous eux. L'exempt, par le réglement de 1665, ne cède point sa place à l'officier hors de service, si ce n'est au capitaine.

Les brigadiers ont rang de lieutenant dans les autres troupes en vertu de leur charge ; il y en a même plusieurs auxquels le roi a donné des commissions de capitaine de cavalerie. A l'armée on les détache quelquefois avec trente gardes.

Les sous-brigadiers ont ce titre, parce qu'ils commandent sous les brigadiers, & en l'absence des brigadiers : ils ont le rang de lieutenant de cavalerie comme les brigadiers. On les détache aussi quelquefois à l'armée comme les brigadiers à la tête d'un pareil nombre de gardes. J'ai déja suffisamment parlé des prérogatives du major & des deux aides-majors du corps en traitant de leurs fonctions, je dirai seulement de ceux-ci qu'ils ont par leur charge le rang de mestre-de-camp du jour qu'ils sont pourvus, & précèdent les exempts reçus depuis eux. Les aides-majors particuliers des compagnies n'avoient que le rang d'exempts ; depuis ils ont eu rang d'enseigne dans le corps, & de mestre-de-camp de cavalerie.

Le porte-étendard n'est point une charge, mais une simple commission que l'on donne à un *garde du corps ;* j'ai déja dit que l'avantage attaché à cette commission est une pension de cent écus, & qu'il commande les *gardes-du-corps* destinés pour la garde des étendards pendant la nuit ; elle est ordinairement de douze ou seize gardes. Ils ont aussi maintenant rang de lieutenant de cavalerie comme les brigadiers & les sous-brigadiers. Touts ces rangs ont été réglés & confirmés par une ordonnance du roi Louis XV de 1717.

Ce sont les plus considérables priviléges des officiers des *gardes-du-corps*, qui soient venus à ma connoissance.

Pour ce qui est des priviléges des simples *gardes-du-corps*, il faut sçavoir, 1°. qu'ils n'en jouissent pas touts, & que de trois cents soixante qui sont dans chaque compagnie, il n'y en a que cent de chacune qui soient privilégiés ; le rôle en doit être porté touts les ans à la cour des aides ; & ce n'est qu'en vertu de ce rôle que ceux qui y sont nommés peuvent jouir de leurs priviléges.

2°. Les gardes de la compagnie Ecossoise ont de certaines distinctions, que n'ont point les gardes des trois autres compagnies.

3°. Dans la compagnie Ecossoise même, les gardes de la Manche en ont que les autres gardes Ecossoises n'ont point. Mais il feroit inutile de répéter ici ce que j'ai déja rapporté sur ce sujet, dans les extraits que j'ai faits de la plainte des Ecossois de l'an 1612, & du livre de Honston, intitulé l'Ecosse Françoise, où les plus considérables de ces prérogatives sont contenues, & sur lesquelles j'ai déja fait quelques notes. J'ajouterai seulement, 1°. que les gardes de la Manche ne portent point la bandoulière ni le mousqueton ; qu'ils sont exempts de sentinelle & de faire vedette à l'armée, qu'on en met quatre dans chacune des six brigades de la compagnie ; que les deux qui sont actuellement de service auprès de la personne du roi ont bouche à cour : outre quelques autres petites distinctions.

2°. Que sur l'article des clefs du louvre ou du logis où le roi demeure, dans lequel article Honston dit qu'aucun des Gardes-Françoises ne doit toucher lesdites clefs ; le roi régla ce point en 1665 de la manière qui suit.

Que le guet étant appellé, les Ecossois présenteront les clefs à celui qui commandera, de quelque compagnie qu'il soit, & ensuite l'Ecossois les présentera au capitaine en quartier.

Que l'exempt commandant la brigade marchera à la tête, & recevra les clefs du lieutenant de la porte, ou de celui qui y commandera, & qu'il les mettra aussi entre les mains du brigadier Ecossois.

Que la brigade qui ira relever ladite porte, partira de la salle marchant avec ordre, l'exempt à la tête, & les gardes Ecossois & François mêlés

Digitized by Google

ensemble ; & les brigadiers à la tête selon leur rang, c'est-à-dire les brigadiers Ecossois à la tête, & les sous-brigadiers après les brigadiers de la compagnie qui sera de garde, se mettant en haie à ladite porte, ils se mettent dans le même ordre, c'est-à-dire touts de même côté, & sans distinction desdites compagnies.

3°. Sur l'article où le même Honston dit, qu'où il est question que sa majesté passe par eau, ou traverse quelque rivière par bateau ou barque, lesdites gardes Ecossoises se mettent devant, & gardent le vaisseau, ... sans qu'il y ait aucun des autres *gardes-du-corps* que les Ecossois pour le fait du service. Il a été dit par le même réglement que lorsqu'il y aura un bac ou autre lieu à garder, touts les gardes y entreront indifféremment : mais les sentinelles seront de la garde Ecossoise, bien entendu qu'ils seront relevés par d'autres, quand il sera nécessaire : hormis les gardes ordinaires qui se seront comme elles ont accoutumé.

4°. Que si par hasard on étoit obligé d'ouvrir la porte après qu'elle aura été fermée, l'Ecossois viendra prendre les clefs du capitaine en quartier, mais ne pourront ouvrir la porte qu'en présence de l'exempt qui sera de la garde.

5°. Sur l'article où le même Honston dit, que les gardes Ecossois sont pourvus par ledit capitaine Ecossois aux places vacantes, suivant sa volonté & le jugement qu'il en fait, le tout à la charge qu'ils ayent suivant la première institution, certificat de leur roi en leur faveur, faisant foi & démonstration de leur qualité, mœurs, prud'hommie. Le roi en 1664, s'est réservé la disposition des places de gardes aussi-bien que des charges des officiers.

Et pour ce qui est du certificat du roi d'Ecosse, la chose n'est plus en usage depuis que la compagnie Ecossoise n'est plus composée que de François.

6°. Les *gardes-du-corps* en général, (je parle toujours des cents privilégiés de chaque compagnie,), ont divers priviléges qui leur sont communs à touts.

Il y a eu de tout temps en France des priviléges pour les officiers domestiques du roi & pour les commensaux ; & nous avons sur cela plusieurs ordonnances depuis le règne de Charles VI ; mais je n'en ai vu qu'une avant le règne de Louis XIII, qui regarde spécialement les *gardes du corps*, & les exempte de touts subsides, impositions, &c. elle est du 7 de février de l'an 1543, du temps de François Ier ; du Tillet en fait mention dans son recueil des rois de France.

Il y a un arrêt du conseil du roi Louis XIII de 1619, qui leur attribue touts les priviléges des commensaux, & en particulier l'exemption des tailles, tandis qu'ils seront dans le service ; & quand ils ont eu des lettres de vétérance qui ne leur sont données qu'après vingt-cinq ans de service, eurs veuves participent aux mêmes priviléges, pourvu qu'elles ne se remarient pas, ou que leurs maris n'ayent pas dérogé par certains emplois indignes de la noblesse.

Dans les rôles de la cour des aides de l'an 1671, les cent anciens gardes portent la qualité d'écuyer ; mais ce privilége est plus ancien selon un arrêt du conseil-privé de l'an 1651, rendu contre la cour des aides de Rouen, cité dans les états de la France ; il y eut encore un arrêt du conseil d'état du 25 août 1634, qui les maintint dans la qualité d'écuyers, & qui suppose qu'ils en étoient dès-lors en possession.

Outre l'exemption des tailles, ils sont exempts de plusieurs autres charges & impositions, ils ont le droit de *committimus*, &c.

Par lettres patentes de Louis XIII, données à Rouen l'an 1617, ils ont le pas dans les lieux de leur demeure immédiatement après les conseillers des bailliages, sénéchaussées & présidiaux, lorsqu'il se fait des assemblées & des cérémonies où ils se trouvent, le roi les faisant participants des priviléges accordés par Henri IV en 1605, aux officiers de la chambre & de la garde-robe, aux maréchaux-des-logis, aux fourriers du corps, & aux fourriers ordinaires. Ce privilége fut confirmé par le roi en 1681, lequel cassa un arrêt du grand conseil qui y étoit contraire. C'est là à-peu-près tout ce que je crois qui peut être remarqué de plus important touchant les quatre compagnies des *gardes du corps* ; je dois maintenant traiter de la compagnie des gendarmes de la garde : mais auparavant je dirai un mot des grenadiers à cheval, qui ont été en quelque façon unis par Louis le Grand aux *gardes-du-corps*, & qui campent & combattent conjointement avec eux dans les armées, sans néanmoins avoir rang dans la maison du roi.

GARDES-FRANÇOISES. Le régiment des *Gardes-Françoises* tient le premier rang parmi touts les régiments d'infanterie ; il est composé de trente-deux compagnies ; elles portent chacune le nom de leur capitaine, excepté la Colonelle, qu'on désigne ordinairement par ce nom. Les officiers principaux sont le colonel, qui est aujourd'hui Antoine de Grammont, duc de Guise, lieutenant-général des armées du roi, le lieutenant-colonel, les capitaines, les lieutenants, les sous-lieutenants & les enseignes.

Il y a, comme dans les autres régiments d'infanterie, des sergents, des caporaux & des anspessades.

Il y a outre cela un major de tout le régiment, six aides-majors & six sous-aides-majors.

Il y a deux commissaires à la conduite, deux commissaires aides, deux maréchaux-des-logis, sans parler des autres charges qui ont rapport au régiment, mais qui ne sont point militaires.

Digitized by Google

De l'institution du régiment des Gardes-Françoises.

Brantôme, dans son discours des colonels, nous marque l'institution du régiment des *Gardes*, & nous en fait aussi connoître le temps. Or, le Havre pris, dit-il, les Anglois chassés encore un coup hors de la France, le roi & la reine, sa mère, qui pouvoit tout alors à cause de la minorité du fils, constituèrent un régiment de gens de pied François pour la garde de sa majesté; & ce fut alors la première institution, composée de dix enseignes de la garde du roi.

Le temps de cette institution nous est aussi désigné ici par l'époque du siège du Havre, qui fut repris sur les Anglois: or, ce siège se fit au mois de juillet de l'an 1563. C'est donc cette année, ou au plus tard au commencement de 1564, que le régiment des *Gardes* fut mis sur pied. Supposé même que Brantôme parle ici avec exactitude, on peut assurer que ce fut l'an 1563, car il dit que ce fut durant la minorité du roi Charles IX. Or, la minorité du roi finit cette année; & la reine, sa mère, au retour du siège du Havre, avant que de retourner à Paris, le fit reconnoître majeur au parlement de Rouen.

Le premier qui fut honoré du titre de mestre-de-camp de ce régiment, fut le capitaine Charri, Languedocien, un des plus braves gentilshommes qu'il y eût alors dans les troupes; mais il ne garda pas longtemps cette charge. Il refusa de se soumettre à M. d'Andelot, colonel-général. La reine mère le soutenoit dans ce refus, comme le témoigne Brantôme, sur ce que ce régiment étoit une garde du roi, à laquelle personne ne devoit commander que le roi seul; mais, durant la chaleur de ce différent, Charri fut attaqué sur le pont Saint-Michel par un autre officier d'armée, nommé Chastellier, qui le tua d'un coup d'épée au travers du corps; & l'on crut communément que ce fut à l'instigation de M. d'Andelot, qui ne pouvoit souffrir les bravades de Charri, ni qu'il refusât de le reconnoitre pour son supérieur.

Ce différent entre le mestre-de-camp du régiment des *Gardes* & le colonel-général de l'infanterie, fut entièrement décidé par Henri III, en faveur du duc d'Epernon, son favori, qu'il avoit fait colonel-général de l'infanterie Françoise; & M. de Crillon, alors mestre-de-camp du régiment, fut obligé de se soumettre & de prendre son attache de ce duc.

La création du régiment des *Gardes-Françoises* n'avoit pas été du goût de tout le monde, & moins encore de celui des Huguenots. Ils disoient qu'il ne convenoit point que le roi eût tant de gardes, sur-tout quand il faisoit sa résidence au milieu de son royaume; que, de tout temps, la plus sûre garde des rois François avoit été le cœur de leurs sujets, & que c'étoit une nouvelle dépense superflue dont on chargeoit l'épargne. Brantôme prétend que dès-lors leurs chefs méditoient le dessein qu'ils tâchèrent d'exécuter quelques mois après ces plaintes, qu'ils firent principalement en 1567. Ce dessein étoit de se rendre maître de la personne du roi; car ils prévoyoient que la chose leur feroit impossible, tandis que ce prince auroit une si grosse garde auprès de sa personne.

Ils en murmurèrent si fort & si souvent, que la reine régente, qui vouloit paroître ne pas trop se défier d'eux, jugea à propos de les contenter sur ce point. Il y avoit quelque temps que la paix étoit rétablie dans le royaume, & durant le grand voyage que cette princesse avoit fait avec le roi dans presque toute la France, il s'étoit fait une réconciliation à Moulins entre les princes de la maison de Guise, d'une part, & les Montmorenci & les Coligni de l'autre; de sorte qu'elle consentit à la suppression de cette garde après son retour.

Le régiment ne fut pas cependant cassé pour cela; mais, en le conservant, au lieu qu'il avoit jusqu'alors accompagné le roi par-tout, on l'envoya en Picardie, & on en mit les compagnies en garnison dans diverses villes.

On ne fut pas longtemps à se repentir de ce qu'on avoit fait; car ce fut cette même année 1567, au mois de septembre, que le prince de Condé & l'amiral de Coligni entreprirent d'enlever le roi sur le chemin de Meaux à Paris; & il ne leur eût pas échappé, sans un corps de Suisses qu'on fit venir en diligence de Château-Thierry, qui escortèrent le roi jusqu'à Paris. Ils le firent avec tant de résolution, que jamais le prince de Condé & l'amiral ne purent les entamer avec leur cavalerie, dont les Suisses soutinrent les caracoles & les assauts pendant plusieurs lieues dans des plaines où l'infanterie a un désavantage infini contre la cavalerie.

Brantôme, continuant de parler sur ce sujet, dit que, durant cette dangereuse marche, il fut souvent mention du régiment des *Gardes*; &, dès que le roi fut en fureté à Paris, on fit partir M. de Strozzi, qui avoit été fait leur mestre-de-camp après Charri, pour rassembler les compagnies & les ramener auprès du roi; ce qu'il exécuta.

M. de Strozzi ayant été fait colonel-général de l'infanterie Françoise, Cosseins lui succéda dans la charge de mestre-de-camp du régiment des *Gardes*; mais Strozzi y avoit à lui deux compagnies colonelles. Cosseins fut tué au siège de la Rochelle. Il ne paroît pas qu'on lui eût donné de successeur; car, après l'élection du duc d'Anjou au royaume de Pologne, qui se fit durant ce siège, la paix s'étant faite avec les Huguenots, le roi Charles IX cassa le régiment l'an 1573.

Mais, l'année d'après, les Huguenots commençant à remuer de nouveau, & le parti de ceux qu'on appella mal contents ou politiques, s'étant formé en même-temps, Charles IX se donna une nouvelle garde d'infanterie, mais de deux compagnies

pagnies seulement ; il conserva cette garde jusqu'à sa mort, qui arriva la même année.

Henri III étant monté sur le trône de France, rétablit le régiment des *Gardes*, & le remit sur un aussi bon pied qu'il eût jamais été. Il en fit mestre-de-camp le sieur du Gua qu'il aimoit fort, & mit à la tête des compagnies de très vaillants officiers. La charge de capitaine aux *Gardes* devint alors très considérable ; de sorte que plusieurs d'entre eux, ayant été pourvus de régiments nombreux & de commandements dans les armées, ne les acceptèrent qu'après que le roi leur eût permis de retenir leur compagnie des *Gardes* & leur titre de capitaine.

Du Gua ayant été assassiné quelque temps après par le baron de Vitaux, Beauvais-Nangis lui succéda. Il étoit encore mestre-de-camp du régiment des *Gardes* au siège de la Fère en 1580 ; mais le roi, quelques années après, ayant terminé l'ancien différend en faveur du duc d'Epernon, & ordonné à Beauvais-Nangis de prendre l'attache de ce seigneur, comme du colonel-général de l'infanterie, cet officier aima mieux donner la démission de son emploi, que de plier en cette rencontre ; & la charge fut donnée à M. de Crillon, qui la conserva durant tout le règne de Henri III, & plusieurs années encore sous celui de Henri IV, jusqu'en 1604 ou 1605.

Ce fut à l'occasion de cette démission qu'il arriva une grande affaire entre le roi & le duc d'Epernon. Ce seigneur, suivant les privilèges attachés par Henri III à la charge de colonel-général de l'infanterie Françoise, avoit droit de nommer touts les mestres-de-camp, sans en excepter le mestre-de-camp du régiment des *Gardes* ; Henri IV ne jugea pas à propos de laisser la nomination du mestre-de-camp de ses *Gardes* à la disposition du colonel-général, & en pourvut M. de Crequi, gendre de M. de Lesdiguieres.

Le duc d'Epernon fit sur cela de vives remontrances au roi ; mais elles furent inutiles. Le mécontentement qu'il en eut, joint à quelques autres, lui fit quitter la cour, & il se retira à son gouvernement d'Angoulême.

Cependant le roi voulant ménager cet esprit hautain & fougueux, à cause de l'attachement que les troupes avoient pour lui, parce que touts les officiers d'infanterie étoient ses créatures, voulut bien faire une espèce de convention avec ce seigneur. Il y fut stipulé, en ce qui regarde le régiment des *Gardes*, que le roi choisiroit lui-même le mestre-de-camp de ce régiment, & que, pour les capitaines des compagnies, il consentiroit de les nommer alternativement avec le colonel-général ; ensorte que, le roi ayant nommé un capitaine pour une compagnie vacante, il agréeroit le capitaine de la première qui vaqueroit sur la nomination du colonel-général ; que, tant le mestre-de-camp que les capitaines prendroient leur attache du colonel-général, qu'ils ne seroient point installés ; & ne prendroient point leur rang sans cela ; que le colonel-général nommeroit de son autorité touts les officiers de la Colonelle, comme les lieutenants-colonels, les enseignes-colonels & généralement toutes les charges de l'état-major ; que le mestre-de-camp du régiment des *Gardes* feroit le serment entre ses mains.

Quand M. de Crequi eut été nommé mestre-de-camp du régiment des *Gardes*, & avant que la convention dont je viens de parler, eût été faite, il fut obligé d'aller à Angoulême trouver le duc d'Epernon pour prendre son attache. Il y essuya bien des désagréments : le duc le fit attendre un jour entier à la porte de sa chambre, & il le retint à sa suite plusieurs jours, faisant toujours difficulté de lui donner son attache & de recevoir son serment ; mais enfin le duc fut obligé d'obéir à l'ordre du roi ; & ce fut après qu'il y eut obéi, que la convention se fit.

Il se maintint dans la possession de nommer les capitaines des *Gardes* alternativement avec le roi ; & même au commencement du règne de Louis XIII, le régiment ayant nommé un des capitaines, & le duc d'Epernon l'autre, celui-ci prit rang avant celui qui avoit été nommé par le roi, & cela apparemment parce qu'il étoit le plus ancien officier.

En 1655, M. de Vennes, lieutenant de la Colonelle, s'étant démis de cette compagnie pour son grand âge, Louis XIV, donna, à la vérité, l'agrément pour la démission ; mais M. d'Epernon, fils du précédent, & qui lui avoit succédé dans la charge de colonel-général, fut dédommagé par la promesse qu'on lui fit d'avoir la disposition de la première compagnie vacante ; & effectivement le chevalier Desmarais, capitaine aux *Gardes*, ayant été tué six mois après, le duc d'Epernon nomma à cette compagnie Saint-Quentin, son capitaine des *Gardes*.

Il n'y eut des mestres-de-camp dans ce régiment que jusqu'en l'an 1661 ; &, dans la suite, ceux qui commandèrent, prirent le titre de colonel.

Ce changement arriva à la mort du second duc d'Epernon. Dès qu'il fut mort, Louis XIV supprima la charge de colonel-général de l'infanterie Françoise, qui rendoit trop puissant celui qui en étoit revêtu.

C'étoit le maréchal de Grammont qui étoit alors mestre-de-camp du régiment des *Gardes*, & qui possédoit cette charge depuis l'an 1636.

Le régiment des *Gardes* à sa première création sous Charles IX, fut de dix compagnies, comme le dit Brantôme dans son discours des colonels, & Montluc dans ses commentaires. Ces dix compagnies ne faisoient que 500 hommes, comme il est expressément marqué dans le 3[e] vol. des sept de l'extraordinaire des guerres de 1563, où neuf de ces capitaines sont marqués ; sçavoir, Charri, Strozzi, Gohas, Serriou, Yromberi, Noaillan, la Motte, Cosseins, Cabanes. Ce même nombre de cinq cents hommes est marqué dans le 1[er] vol.

Digitized by Google

de l'extraordinaire des guerres de 1564, à quatre-vingt-trois hommes de guerre à pied, tous François, faisant partie de cinq cents hommes de guerre ordonnés pour la suite & garde du roi, sous la charge & conduite du sieur Strozzi leur capitaine. Ainsi le régiment des *Gardes* ne fut qu'un détachement du régiment de Charri, qui, selon Montluc & Brantôme, étoit de trois mille hommes. Le régiment des *Gardes* ayant été cassé par Charles IX, Henri III le rétablit, comme j'ai déja dit. Il fut dans son rétablissement de douze compagnies, & il étoit encore sur ce pied à la mort de ce prince.

Au plus tard, après la paix de Vervins, il fut fixé à vingt compagnies, comme on le voit par le rôle de 1600; mais il ne demeura pas longtemps sur ce pied-là. Dès-lors Henri IV avoit envie de se délivrer de la dépense d'une partie de ce régiment. Ainsi Buffet & Sabrin, deux capitaines aux *Gardes*, étant morts, le premier à la fin de l'an 1600, & le second en 1601, leurs compagnies furent licenciées, & le régiment réduit à dix-huit compagnies. On le voit même par le compte de l'extraordinaire des guerres de 1604, réduit à dix-sept.

Il paroit que cela fut ménagé de la sorte dans la vue qu'on avoit de ramener peu à peu le régiment au nombre de douze compagnies, comme il avoit été dans son rétablissement par Henri III & cela à mesure que les compagnies vaqueroient, pour ne mécontenter personne.

Depuis l'an 1604, le régiment demeura à dix-sept compagnies jusqu'à l'an 1606, que Henri IV créa la compagnie de Mausan, ordonnée pour la garde de monseigneur le dauphin. Ainsi il y eut dix-huit compagnies jusqu'à 1612, que Louis XIII remit le régiment à vingt par la création de deux compagnies.

Le nombre des compagnies ne diminua ni n'augmenta jusqu'à l'an 1635, que le même prince y ajouta dix compagnies. C'est ce qui se voit par les états, & ce que Dupleix, historien contemporain, témoigne en ces termes: le roi, dit-il, considérant que le régiment de ses *Gardes*, composé pour la plupart de jeune noblesse & de vieux soldats, est le corps le mieux discipliné & le plus fort de son infanterie, en sorte qu'il peut être comparé aux bandes Prétoriennes des anciens empereurs Romains, & aux Janissaires des Turcs, l'augmenta de dix compagnies cette année: si bien qu'avec les vingt anciennes, il est à présent de trente.

Il demeura depuis ce temps-là fixé à ce nombre de compagnies, jusques à ce que l'an 1689, Louis le Grand y ajouta deux compagnies de grenadiers; & c'est l'état où il est aujourd'hui.

Il y a eu des changements non-seulement pour le nombre des compagnies, mais encore pour le nombre des soldats qui les composoient. Voici les principaux. En 1600, sous Henri IV, selon les états, chaque compagnie étoit de quatre-vingt hommes; & il paroit que ce nombre étoit regardé comme l'état naturel des compagnies, parce que certaines raisons ayant obligé diverses fois à y faire des augmentations, on les réduisoit ensuite par les réformes au nombre de quatre-vingt; au moins cela se fit-il deux fois de suite sous Henri IV.

Ce prince, à la fin de l'année 1600, se préparant à la guerre avec le duc de Savoie, les compagnies du régiment des *Gardes* furent mises chacune à trois cents hommes: mais après l'accommodement, elles furent réduites à quatre-vingt.

En 1606, le même roi ayant armé pour les affaires de Sedan, & pour réduire le duc de Bouillon, les compagnies furent mises à cent vingt hommes, & après la soumission du duc de Bouillon, elles furent encore remises à quatre-vingt: elles continuèrent sur ce pied jusqu'en 1610.

Il s'y fit cette année-là une augmentation de quarante hommes par compagnie, & elles furent de cent vingt; ce fut au sujet de l'armement que faisoit Henri IV, lorsque la France perdit ce grand prince.

Je crois que ce nombre fut conservé jusqu'à l'année 1615, qui fut celle du mariage de Louis XIII, les compagnies furent mises alors à deux cents hommes. On les augmenta l'an 1629 jusqu'à trois cents pour la guerre de Piémont, où elles suivirent le roi qui força en personne le pas de Suze. Après cette expédition & le retour du roi on les réduisit à deux cents, on les trouve à trois cents en 1632. Il y eut encore du changement & une réforme: & puis on les remit à trois cents l'an 1635, comme le remarque l'historien Dupleix, à l'endroit que j'ai déja cité. Ce fut à l'occasion de la guerre que l'on envoya déclarer au cardinal Infant à Bruxelles, sur le refus qu'il fit de mettre en liberté l'électeur de Trèves, qui avoit été surpris par les Espagnols dans sa capitale. Par cette augmentation le régiment se trouvoit de neuf mille hommes.

En 1659; au voyage de Louis XIV pour son mariage, on mit sur pied huit pertuisanniers, auxquels on donna des justaucorps de la livrée du roi, & qui faisoient deux rangs à la tête de chaque compagnie. Depuis ils furent réduits à quatre, & enfin entièrement abolis. Aujourd'hui chaque compagnie est de cent vingt-six soldats, excepté les compagnies de grenadiers qui sont à cent dix.

Outre les soldats qui font le gros du régiment des *Gardes*, il y a eu longtemps des cadets. On appelloit cadets de jeunes gens qui se mettoient volontaires dans les troupes sans recevoir de paye, ni être mis sur les rôles, & à qui on ne pouvoit refuser le congé. Ils servoient seulement pour apprendre le métier de la guerre, & se rendre capables d'y avoir de l'emploi.

Il y eut des cadets aux *Gardes* dès le temps de l'institution du régiment sous Charles IX: c'est ce que nous apprend Brantôme, en faisant l'éloge

Digitized by Google

du régiment des *Gardes*. Il n'y avoit guère, dit-il, de soldats qui ne méritassent d'être capitaines, jusqu'aux jeunes cadets, qui eussent combattu jusqu'au dernier soupir, comme les dix-mille Grecs que souhaita un jour Marc-Antoine.

Il y en eut aussi un grand nombre sous Henri III, sous Henri IV, sous Louis XIII, & au commencement du règne du feu roi : mais ce même prince, par son ordonnance de 1670, ordonna que désormais on ne recevroit que deux cadets au plus dans chaque compagnie d'infanterie, & encore à condition qu'ils n'auroient pas plus de dix-huit ans. Dans la suite le roi déclara qu'ils ne seroient plus comptés dans les revues : il y a longtemps qu'il n'y en a plus dans les régiments François. Depuis on mit des cadets aux gardes du corps, & il y en a eu pendant quelques années. D'autres établissements que le roi fit durant son règne, tels que la seconde compagnie des mousquetaires, celles des jeunes gentilshommes qu'on élevoit dans plusieurs places des frontières, celles des gardes-marines, furent de nouvelles écoles militaires pour la jeune noblesse, comme le régiment des *Gardes* l'étoit autrefois : depuis la régence on a remis des cadets dans ce régiment.

Privilèges du régiment des Gardes-Françoises.

Comme le régiment des *Gardes-Françoises* en qualité de *Gardes* de la personne du prince, est le plus considérable régiment du royaume, il a le rang devant touts les autres : je regarde comme fausse une tradition dont on m'a parlé : sçavoir, que le régiment de Picardie lui disputa d'abord la préséance, & qu'en ce temps-là le roi, c'est-à-dire, ou Charles IX ou Henri III, pour terminer la querelle, avoit cassé pour un jour le régiment de Picardie, afin de lui ôter l'ancienneté, & la donner au régiment des *Gardes*. Cet expédient auroit été fort inutile : car, il auroit fallu casser pour la même raison Champagne, Navarre & Piémont, qui certainement sont plus anciens que le régiment des *Gardes*, comme je le prouverai dans la suite. De plus, si par cette prétendue cassation, Picardie avoit perdu son ancienneté, les trois régiments que je viens de nommer, auroient, suivant ce principe, pris le rang avant Picardie ; ce qui ne s'est pas fait. Cette tradition me paroit donc aussi chimérique, qu'une autre toute semblable au sujet de la préséance des gardes du corps à l'égard des gendarmes de la garde dont j'ai parlé ci-dessus ; le régiment des *Gardes* eut donc la préséance sur touts les régiments en qualité de régiment destiné à la garde du souverain.

Il a non-seulement la garde du prince, mais encore il est de la maison du roi ; & je vois qu'on lui attribue cet honneur dans touts les états de la France qui ont été publiés, où l'on distingue les troupes de la maison du roi, en cavalerie & en infanterie ; & ce sont le régiment des *Gardes-Françoises*, la compagnie des Cent-Suisses, & le régiment des Gardes-Suisses qui composent cette infanterie. Lorsque ce régiment est à l'armée, il choisit son poste, & c'est ordinairement au centre de l'infanterie à la première ligne. Le centre étoit autrefois le poste d'honneur dans les armées Romaines ; & les légions y étoient toujours dans la première, la seconde & la troisième lignes, dont les troupes auxiliaires faisoient les flancs. Les *Gardes-Françoises* choisissent aussi les logements dans les garnisons, & dans les sièges ils le prennent à la tête des sapes.

Le régiment a ses quartiers dans la capitale du royaume, & les compagnies en sont partagées dans les divers fauxbourgs.

Quand on monte la garde aux avenues du louvre, les *Gardes-Françoises* ont toujours la droite sur les Gardes-Suisses, & la sentinelle françoise sur la sentinelle suisse : & quand le roi sort ou rentre, les soldats des deux régiments se rangeant en haie, les François sont toujours à la droite du château en sortant, & les Suisses à la gauche.

A l'armée, quand il est question de quelque détachement du régiment des *Gardes*, ce détachement se fait des seules troupes des *Gardes-Françoises* & des Gardes-Suisses ; on ne mêle point avec eux de soldats détachés des autres régiments, & ils ont la tête de tout ; ce qui ne s'observe qu'à l'égard de ces deux régiments dans l'infanterie.

Le roi en 1669, conserva par son code le droit de *committimus* aux capitaines, lieutenants, sous-lieutenants, enseignes, & autres officiers de l'état-major du régiment des *Gardes*. Cette affaire fut sollicitée avec soin, & n'étoit pas sans difficulté par la rigueur avec laquelle on travailloit alors à la réformation de la justice. On produisit des lettres patentes de Henri IV sur ce sujet, en date du mois d'août 1605, enregistrées au parlement en juillet 1606 ; le parlement ne vérifia alors les lettres qu'en faveur des capitaines, lieutenants, enseignes & sergents-majors, & non d'autres : mais sur une jussion expresse, donnée en juin 1607, d'étendre la vérification jusques aux sergents & maréchaux-des-logis inclusivement, & après divers délais, le tout fut pleinement exécuté en mars 1609. Aujourd'hui le commissaire & le maréchal-des-logis ont droit de *committimus*, mais les sergents ne l'ont pas.

Un sergent aux *Gardes* n'est relevé de son poste que par un officier, lorsque c'est un détachement d'un autre régiment qui relève. Outre ce que j'ai déja dit de quelques autres distinctions des sergents aux *Gardes-Françoises*, il y en a encore deux qui sont venues depuis peu à ma connoissance, & qui ne doivent pas être omises.

La première, que si un sergent commet quelque faute, les autres sergents du corps tiennent entr'eux un conseil de guerre où préside le plus ancien, sans que les hauts-officiers y soient admis. Ce fut

Digitized by Google

Louis XIV, qui pour donner du relief à cet emploi, leur accorda cette prérogative. Néanmoins ce conseil ne se tient point sans ordre du roi & du colonel.

La seconde est, que depuis le règne du roi Louis XV, il s'est établi une espèce de chambre de justice, composée de douze sergents reconnus pour gens de mérite, de valeur & de probité, dont l'emploi est d'examiner la vie & mœurs des sujets que l'on propose pour les hallebardes, & cela se fait ainsi. Lorsqu'il y a une place de sergent vacante dans une compagnie, le capitaine propose un ou deux caporaux, anspessades ou soldats au colonel, qui commence par agréer celui qu'il veut : mais avant qu'il soit reçu, il l'envoie au conseil des douze pour être examiné, & pour sçavoir s'il n'a point de mauvais commerce ; s'il a la valeur, l'expérience & l'intelligence nécessaire ; & sur leur rapport il est reçu ou refusé. Cet établissement, à la vérité, n'est pas de l'ordre du roi : ce sont MM. le colonel & le major qui l'ont fait, pour que ce corps fût composé de gens de mérite & de distinction.

J'ajoute encore que pour ne point avilir l'emploi de sergent, il est défendu à touts de travailler de quelque vacation qu'ils puissent être, quoique cela soit permis aux soldats des *Gardes*. Il faut que le sergent vive de sa paye.

Lorsqu'on prend une place, & que les *Gardes-Françoises* sont au siège, ce sont elles qui entrent toujours les premières dans la place : cet usage est très ancien. Le sieur de Puységur raconte dans ses mémoires un différend qu'il y eut sur ce sujet au siège de Gravelines en 1644, entre MM. de Gassion & de la Meilleraye. Quand les ennemis, dit-il, eurent rendu la place, & qu'il fut question d'y faire entrer des troupes, (c'est toujours au premier régiment de l'armée à y entrer,), on y fit entrer les *Gardes*. M. de la Meilleraye y entra, & M. de Lambert avec lui. Comme les *Gardes* vinrent à se mettre sur la breche du côté de l'attaque de M. de Gassion, lui qui étoit dans la tranchée avec le régiment de Navarre, voulut faire entrer ledit régiment. M. de la Meilleraye se mit en devoir de l'en empêcher, & M. de Gassion s'obstina, dans la résolution qu'il avoit prise d'y vouloir entrer. Ils mirent touts deux la main à l'épée, M. de Gassion appellant Navarre à moi, & M. de la Meilleraye, de son côté, appelloit les *Gardes* à lui ; les uns montoient par la breche pour vouloir entrer, les autres venoient au haut de la breche pour en défendre l'entrée, touts les deux partis ayant la mèche compassée sur le serpentin. M. de Lambert arriva, qui pria ces messieurs de ne se pas emporter, & qu'on envoyeroit à M. le duc d'Orléans, sçavoir comme il desiroit que la chose fût. Ils n'y voulurent entendre ni l'un ni l'autre. M. de Lambert dit au régiment des *Gardes* & à celui de Navarre, Messieurs, vous êtes des troupes qui êtes au roi, il ne faut pas que la mauvaise intelligence de deux généraux vous fasse couper la gorge ; c'est pourquoi je vous commande de la part du roi, & de celle de M. le duc d'Orléans, que vous ayez à retirer vos armes & que vous n'obéissiez plus ni à M. de la Meilleraye, ni à M. de Gassion ; je m'en vais en donner avis à M. le duc d'Orléans, afin qu'il ordonne ce qui lui plaira. En attendant il dit à M. de la Meilleraye, monsieur, je vous prie de vous retirer, & en dit autant à M. de Gassion, lesquels furent contraints de le faire. On loua fort M. de Lambert de cette action, & on blâma M. de Gassion d'avoir voulu entrer, puisqu'il n'y a que le premier régiment qui doit entrer dans une place conquise, quand il est assez fort pour la garder.

Le même auteur remarque que du temps de Louis XIII, les *Gardes* ne prenoient l'ordre que du seul général d'armée ou du roi, quand il commandoit en personne, & jamais des lieutenants-généraux, quoiqu'ils fussent maréchaux-de-France.

L'uniforme pour les habits dans le régiment des *Gardes* n'étoit point encore établi en 1661 ; car, dans l'état de la France de cette année-là il est dit ; après la colonelle il y a entre autres compagnies françoises la compagnie de Meaupeou, dont les soldats sont habillés de gris & un panache mêlé sur le chapeau ; la compagnie de Rubentel, dont les soldats sont habillés de gris & les chausses bleues ; la compagnie de Castelan, dont les soldats sont revêtus d'un justaucorps ou casaquin rouge ; . . . . . . la compagnie de Hautefeuille, dont les soldats ont des chausses rouges & des bonnets de ratine fourrés.

Peu de temps après Louis le Grand mit l'uniforme dans les régiments. Celui des *Gardes* de sa maison fut de gris-blanc avec du galon d'argent faux sur toutes les tailles des justaucorps, & les officiers étoient habillés d'écarlate brodée d'argent. Aujourd'hui les officiers & les soldats sont habillés de bleu, qui est la couleur royale.

Les drapeaux du régiment des *Gardes* sont bleus, semés de fleurs-de-lys d'or sans nombre, avec une croix blanche au milieu, chargée de quatre couronnes d'or. Le drapeau colonel est blanc, orné de quatre couronnes d'or, une à chaque bout des deux travers de la croix.

Par l'ordonnance du 17 juillet 1777, le régiment des *Gardes-Françoises* a continué d'être composé de six bataillons ; chaque bataillon est composé de quatre compagnies de fusiliers & d'une compagnie de grenadiers ; celle-ci d'un capitaine, un capitaine en second, un premier lieutenant, un lieutenant en second, un premier sous-lieutenant, un sous-lieutenant en second, un sergent-major, un premier sergent, quatre sergents, un caporal fourrier-écrivain, huit caporaux, un chirurgien, quatre-vingt-quatre grenadiers, & trois tambours ou instruments, formant cent neuf hommes, y compris les officiers.

Chaque compagnie de fusiliers est composée

Digitized by Google

d'un capitaine, un premier lieutenant, un lieutenant en second, un premier sous-lieutenant, un sous-lieutenant en second, un enseigne, un sergent-major, un premier sergent, quatre sergents de section, un caporal fourrier-écrivain, un caporal porte-drapeau, un caporal canonnier, neuf caporaux, trois canonniers, un chirurgien, cent quarante-quatre fusiliers, & quatre tambours ou instruments, formant cent soixante-seize hommes, y compris les officiers.

La compagnie de grenadiers doit être en tout temps portée au complet fixé par cette ordonnance; mais celles des fusiliers, conservant en paix comme en guerre le nombre d'officiers, bas-officiers, canonniers, chirurgiens, tambours on instruments, n'est portée en temps de paix qu'à cent fusiliers.

GARDES-SUISSES. (Régiment des)

Je n'ai trouvé ni dans nos historiens, ni dans les mémoires qui m'ont été fournis sur les troupes Suisses, l'époque de l'institution du régiment des *Gardes-Suisses* expressément marquée; je crois pourtant qu'on la peut fixer par les réflexions que je vais faire sur ce sujet.

Premièrement, dans la liste qu'on a des colonels de ce régiment, en commençant par M. de Reynold, qui possède aujourd'hui cette charge, on remonte jusqu'au colonel Galati, qui étoit à la tête du régiment des *Gardes-Suisses*, en 1615, & cette liste ne va pas plus loin que ce colonel.

Secondement, dans le compte de l'extraordinaire des guerres de l'an 1590, qui fut la première année du règne de Henri IV, le régiment de Galati est marqué comme un régiment Suisse, mais non sous le titre de régiment des *Gardes*. Il se trouve sur la fin de 1589, au combat d'Arques, où Henri IV battit le duc de Mayenne, & on ne lui donne point non plus dans les relations de ce combat, où il fit des merveilles, le nom de *régiment des Gardes*.

En 1615, selon le compte de cette année, le régiment de Galati fut de dix compagnies. Et enfin, dans le compte de 1616, Galati est nommé pour la première fois colonel des *Gardes-Suisses*.

Ceci convient parfaitement avec ce que M. de Bassompierre dit, dans son journal, que le roi, (Louis XIII), au retour du voyage qu'il fit en Guyenne pour son mariage, se résolut, l'an 1616, de faire à Tours un régiment complet de ses *Gardes-Suisses*, & qu'ils vinrent faire la première garde devant son logis le mardi douzième de mars.

C'est donc à cette année qu'il faut placer l'époque de l'institution du régiment des *Gardes-Suisses*, jusqu'en 1615, le roi n'avoit eu pour sa *garde-Suisse*, non plus que Henri IV, que deux ou trois compagnies. On en leva d'autres en 1615. Le régiment ne fut complet qu'en 1616, & ne monta sa première garde au logis du roi qu'au mois de mars de la même année, comme vient de le dire le maréchal de Bassompierre, qui étoit alors colonel des Suisses. Il me paroît que par cet exposé la chose est parfaitement éclaircie: sçavoir que ce régimen, en qualité de régiment des *Gardes*, commença à se former en 1615, & qu'il fut complet & en fonction en 1616.

Etat du régiment des Gardes-Suisses *en 1714, & des changements qui y sont arrivés depuis son institution.*

Suivant le contrôle de 1714, ce régiment étoit alors composé de douze compagnies, en y comprenant la générale. A quelques-unes de ces compagnies il y avoit deux capitaines qui en commandoient chacun la moitié.

Il n'y avoit autrefois dans chaque compagnie Suisse que trois officiers, sçavoir un capitaine, un lieutenant, & un enseigne; mais le roi Louis XIV trouvant que ce n'étoit point assez pour le nombre des soldats, qui est beaucoup plus grand que dans les compagnies Françoises, il doubla le lieutenant & ajouta un sous-lieutenant; de sorte qu'il y a maintenant cinq officiers principaux dans chaque compagnie, non-seulement dans le régiment des gardes, mais encore dans les autres régiments. Il y a deux sous-lieutenants dans la générale. Outre ces officiers, il y a dans chaque compagnie huit sergents, quatre trabans, cinq tambours, un fifre, six caporaux, & six anspessades.

Il n'y avoit point eu de lieutenant-colonel dans le régiment des *Gardes* en titre d'office jusqu'en 1689. M. de Reynold a été le premier nommé à cette charge. Il y a deux majors dans ce régiment, qui ont une commission de capitaine aux *Gardes* par l'ordonnance du roi du 29 de mai 1691. Il a quatre bataillons. C'est le seul régiment Suisse qui soit sur ce pied-là; les autres n'ont que trois bataillons. Le nombre des compagnies de ce régiment a beaucoup varié.

Le régiment des *Gardes-Suisses*, en cette qualité de *Gardes* de la personne de sa majesté, tient le premier rang parmi les régiments de cette nation qui sont au service de France. En traitant du régiment des Gardes-Françoises, j'ai parlé de la préséance que ce régiment a sur le régiment des *Gardes-Suisses*, dont néanmoins les capitaines ont à-peu-près les mêmes prérogatives que ceux du régiment des Gardes-Françoises pour le commandement.

Toutes les compagnies du régiment des *Gardes-Suisses* montent la garde auprès de sa majesté, suivant le rang des cantons d'où sont les capitaines; mais les capitaines se commandent les uns les autres, suivant leur ancienneté.

Dans le régiment des *Gardes*, le roi n'admet que des Suisses; mais pour les autres régiments de cette nation, suivant l'ordonnance du premier de décembre 1696, non-seulement les Grisons, mais encore les Allemands, les Polonois, les Suédois

& les Danois n'en sont point exclus.

La compagnie générale a pour capitaine un prince ou seigneur François; mais touts les autres officiers sont Suisses. Elle n'est réputée d'aucun canton en particulier; & cependant elle est reconnue en Suisse indifféremment de touts les cantons.

Les capitaines du régiment des *Gardes-Suisses* ont souvent d'autres compagnies, à la tête desquelles ils ne servent point. Le capitaine titulaire met à sa place un capitaine-commandant, auquel il donne deux cents francs par mois.

Par l'ordonnance du 1er juin 1763, le régiment des *Gardes-Suisses* a été composé d'une compagnie générale, qui a le droit de marcher à la tête dudit régiment, & de touts ceux de la même nation, de onze compagnies de fusiliers, & de quatre compagnies de grenadiers, formant quatre bataillons, de quatre compagnies chacune.

Chaque compagnie de grenadiers est composée d'un capitaine, d'un premier & second lieutenant, de deux sergents, d'un fourrier, de quatre caporaux, quatre appointés, quarante grenadiers & un tambour.

La compagnie générale & les autres compagnies de fusiliers sont composées d'un capitaine, deux lieutenants, deux sous-lieutenants, six sergents, deux fourriers, douze caporaux, douze appointés, cent trente deux fusiliers & six tambours.

La compagnie générale a de plus une enseigne avec rang de sous-lieutenant, du jour de son brevet d'enseigne.

L'état-major est composé d'un colonel, un lieutenant-colonel, un major, quatre aides-majors, quatre sous-aides-majors, deux portes-drapeaux par bataillon, un trésorier, un maréchal-des-logis, un aide-maréchal-des-logis, un grand-juge, trois aumôniers, un médecin, un chirurgien; & deux garçons pour les compagnies qui sont à Paris, trois autres chirurgiens & six garçons pour les compagnies qui sont dans les casernes, un premier sergent, un tambour-major, un auditeur général des bandes Suisses, un secrétaire-interprète, un commissaire des vivres, & deux prévôts par bataillon.

La compagnie générale a un état-major particulier, composé d'un grand-juge, un aumônier, un secrétaire-interprète, un médecin, un chirurgien-major, un sergent général, un tambour-major, un maréchal-des-logis, un fourrier, seize musiciens, & un prévôt.

GARDES ÉCOSSOISES.

Il est naturel de traiter du régiment des *Gardes-Ecossoises*, après avoir fait l'histoire du régiment des Gardes-Françoises, & du régiment des Gardes-Suisses. J'avoue qu'en lisant les histoires, je n'avois fait aucune attention à ce troisième régiment des *Gardes*, quoiqu'il ait été sur ce pied en France pendant plusieurs années, & même sous le règne de Louis-le-Grand. Tout ce qui s'étoit présenté à moi sous ce titre de *Gardes-Ecossoises*, je l'avois attribué à la compagnie Ecossoise des *Gardes-du-corps*; mais j'ai été détrompé par l'extrait d'un rôle de Denis Gedoin, trésorier de l'épargne, de l'an 1643, qui m'a été communiqué par M. l'Abbé de Dangeau. On y voit ces articles.

Régiment des *Gardes-Ecossoises* de treize compagnies, faisant ensemble 1500 hommes.

Régiment des *Gardes-Ecossoises* de 1700 hommes en dix-sept compagnies arrivées d'Ecosse.

Cela m'obligea à faire quelques recherches; & je trouvai encore dans l'état des troupes qui assiègèrent & prirent Thionville cette année-là même 1643, sous les ordres de M. le Prince, ce même régiment, avec le titre de *régiment des Gardes*; & dans un autre rôle de 1648, il est dit, régiment de mes *Gardes-Ecossoises*, de vingt compagnies de 40 hommes chacune. Il étoit à la bataille de Lens en 1648, & il combattit à la première ligne, à côté du régiment des *Gardes*-Françoises, comme on le voit dans la relation & dans le plan de cette fameuse bataille. J'ai lu encore quelque part imprimé, que le régiment des *Gardes-Ecossoises* fut demandé par Louis XIII, & qu'il y a une lettre du comte Irouïn, conseiller d'état d'Ecosse, écrite à ce prince, où il le remercie de l'honneur qu'il fait à la nation de lui demander ce régiment. Cette lettre, dit-on, est datée de 1643. Cela veut dire que Louis XIII avoit demandé ce régiment dès l'an 1642, & qu'il ne passa en France qu'en 1643, fort peu de temps avant la mort de ce prince. Enfin je trouve dans l'histoire des grands officiers de la couronne, que M. de la Ferté-Imbaut, qui fut maréchal de France, avoit, en 1643, porté le titre de colonel général des Ecossois; ce qui semble marquer qu'on pensoit à faire venir en France encore d'autres régiments Ecossois.

Ainsi, on ne peut douter que ce régiment n'ait eu ce titre sous le règne de Louis-le-Grand; & je crois même qu'il ne l'a eu que sous ce règne, qui commença en 1643. Car ce fut cette année, comme le marque l'état des troupes que j'ai cité, que ce régiment passa d'Ecosse en France.

Le titre de régiment des *Gardes* qu'on donna à ce régiment, fut, je crois, purement un titre d'honneur, car je ne trouve nulle part qu'il en ait exercé les fonctions ordinaires, ni qu'il se fût jamais fait aucun réglement à cet égard. Il eut cependant une distinction, puisque, comme je l'ai dit, il combattit à la bataille de Lens, à côté du régiment des gardes-Françoises. Voici ce que j'ai pu sçavoir de ce régiment de quelques anciens officiers Ecossois.

Le colonel qui le commandoit s'appelloit *Rutterfoord*, homme de mérite, & qui servit fort bien dans les troupes de France jusqu'à la paix des Pyrennées. Quand le roi Charles fut rétabli, en 1660, sur le trône d'Angleterre, il nomma Rutterfoord, gouverneur de Dunkerque, le colonel

Digitized by Google

accepta cet emploi; mais sans user de certains ménagements que la bienséance l'obligeoit de garder à l'égard du roi de France dont il avoit été aimé & considéré. Je trouve néanmoins dans la négociation du comte d'Estrade pour la vente de Dunkerque au roi de France en 1662, que ce prince avoit encore de la considération & de la confiance pour Rutterfoord, & que ce gouverneur y répondoit dans l'exécution du traité, d'une manière qui convenoit à un homme d'honneur.

Le roi, après que Rutterfoord se fut retiré, cassa le régiment, & incorpora les subalternes & les soldats qui voulurent servir en France dans le régiment de Douglas. Quand Dunkerque eut été cédé à la France, Rutterfoord fut envoyé gouverneur à Tanger, sur les côtes d'Afrique, où il fut tué par les Maures.

Compagnie des Cent-Suisses.

On a cru que cette compagnie étoit une garde domestique & non militaire; mais plusieurs faits prouvent le contraire.

Le premier fait est contenu dans les provisions du premier capitaine de la compagnie des *Cent-Suisses*, qui fut Louis de Menton, écuyer, sieur de Lornay, en date du 27 de février 1496, à Lyon, où Charles VIII parle en ces termes: Charles, &c. salut. Comme, pour conduire, gouverner & faire servir les cent hommes de guerre Suisses, lesquels puis n'aguères avons ordonné avoir & entretenir à l'entour de nous pour la garde de notre personne.... soit besoin ordonner & établir quelque bon & notable personnage & expérimenté; sçavoir faisons que Louis de Menton, écuyer, sieur de Lornay, pour capitaine surintendant, &c.

On voit clairement par l'énoncé de ces provisions que ces *Cent-Suisses* furent institués comme gens de guerre, & comme une garde militaire. De plus, les provisions du sieur de Lornay sont adressées aux maréchaux de France pour recevoir son serment. Celles de Henri-Robert de la Marck, capitaine des *Cent-Suisses* par commission, à la place du duc de Bouillon, son père, prisonnier de guerre chez les ennemis, furent adressées au connétable pour recevoir son serment; mais, depuis la suppression de la dignité de connétable, tous les grands officiers prêtent le serment entre les mains du roi même; ce serment fait entre les mains du connétable & des maréchaux de France, est une nouvelle preuve que cette charge est militaire; à quoi il faut encore ajouter que le capitaine des *Cent-Suisses* prête serment entre les mains du roi, l'épée au côté, de même que les capitaines des gardes-du-corps.

Le second fait que nous avons vu de notre temps, est que, lorsque Louis-le-Grand alloit à la tranchée, comme il a fait en divers sièges, il faisoit l'honneur à cette compagnie de lui faire garnir la tête de la tranchée; & c'est pour cela que, toutes les fois qu'il marchoit en campagne, il faisoit prendre des fusils à la compagnie, qui ne sont point ses armes ordinaires dans le service de la cour, mais seulement à la guerre; &, depuis l'institution des habits uniformes dans les troupes, il leur en donnoit aussi un particulier dans ces occasions.

Ce n'est pas-là l'unique fonction que les *Cent-Suisses* ont eue dans les armées. En vue ou paya ennemi, dit l'auteur du discours sommaire sur la création de cette compagnie, les *Cent-Suisses* se mettent & marchent devant le régiment des Gardes & compagnie générale dudit régiment de leur nation, ainsi qu'ils firent en ordre de bataille, à la tête desdites troupes, toute une journée, depuis la hauteur de Guise jusqu'à l'abbaye de Haumont, au commencement de la réception de M. de Vardes à la charge de capitaine-colonel des *Cent-Suisses*, & de la campagne de l'année 1655. M. Daty, lieutenant François, & moi Besson l'aîné étions à pied à la tête, & les sieurs Mestre & Beauregard, exempts, sur les ailes, & les deux fourriers à la serre-file.

Et, durant la même campagne de 1655, la cour étant à la Fère, on eut avis qu'un camp-volant de cavalerie de M. le prince, étoit à Ribemont; que ses partis & coureurs avoient paru à la portée du canon dudit lieu de la Fère; ce qui fit résoudre la cour d'aller à Soissons. Le roi fit l'honneur audit enseigne Besson de lui commander de laisser trente de ses gardes-Suisses avec un exempt dans la Fère, la garnison étant foible.

Quand un officier ou un Suisse de cette compagnie meurt, il est enterré en cérémonie de guerre; c'est-à-dire, que les Suisses portent alors leur hallebarde la pointe en bas, les tambours sont couverts de crêpe ou d'étoffe noire, les fifres jouent d'un ton lugubre; &, si c'est un officier, l'épée & le bâton de commandement sont posés sur le cercueil; enfin ils ont un drapeau & des officiers-enseignes. Tout cela montre que la compagnie des *Cent-Suisses* s'est toujours maintenue dans les fonctions militaires qu'elle eut dans sa création en qualité de gens de guerre.

De ce qu'ils portent la livrée du roi, cela prouve qu'ils sont domestiques & commensaux, mais ce n'est point une preuve qu'ils ne soient point une garde militaire; car, comme le remarque du Haillan dans son livre de l'état des affaires de France, les gardes-du-corps François portoient, de son temps, c'est-à-dire, du temps de Henri III, le justaucorps bleu comme aujourd'hui, qui est la livrée, ou, comme il parle, la couleur du roi. Les trabans de l'empereur & ceux de Hollande & d'Angleterre portent aussi la livrée de leurs maîtres, & ce n'en sont pas moins des corps militaires.

De la charge de capitaine des Cent-Suisses.

Cette charge a été de tout temps & est encore

Digitized by Google

aujourd'hui une des plus considérables de la cour; les plus grands seigneurs l'ont possédée, & le capitaine est censé comme un cinquième capitaine des gardes.

Dans les provisions du sieur de Lornay, on lui donne le titre de capitaine surintendant; aujourd'hui, dans les provisions, on donne au chef de cette compagnie le titre de capitaine-colonel, & cela n'est pas nouveau. On le lui donnoit dès le temps de Henri IV; on l'appelloit même alors simplement colonel, & on le mettoit dans la liste des colonels-généraux, & il est ainsi qualifié dans un état de la France, manuscrit, de l'an 1598, que le révérend père Daclin, religieux de saint-Benoit, a eu la bonté de me communiquer.

Touts les soirs, avant que le roi se couche, le capitaine prend l'ordre de sa majesté, & le donne, en sortant, à l'exempt qui est de jour pour commander les *Suisses* destinés à coucher dans la salle des gardes.

Quand le roi marche à pied, le capitaine des *Cent-Suisses* va immédiatement devant la personne de sa majesté, comme le capitaine des gardes-du-corps de quartier va immédiatement après elle. Quand le capitaine des gardes montoit dans le carrosse du roi, le capitaine des *Cent-Suisses* y montoit aussi, si la reine n'y étoit pas; pareillement, quand, dans les cérémonies, il y a un banc pour les capitaines des gardes-du-corps, le capitaine des *Cent-Suisses* a aussi sa place sur ce banc.

En certaines occasions, les gardes-du-corps allant à pied vis-à-vis des portières du carrosse du roi, la compagnie des *Cent-Suisses* marche en deux files, tambours battants, à commencer depuis les petites roues du carrosse, les officiers à la tête, & le capitaine marche à cheval entre les deux files, proche du carrosse.

Il a toujours un *Cent-Suisse* à la porte de son logis, qui est censé une sentinelle tirée de la garde.

Quand il s'agit de faire des détachements de la compagnie en certaines occasions, le roi adresse une lettre-de-cachet au capitaine pour qu'il fasse exécuter les ordres du maître ou du grand-maître des cérémonies, sans quoi les officiers ni les *Suisses* ne voudroient pas obéir.

Il prête serment de fidélité de sa charge entre les mains du roi, & il reçoit des autres officiers de sa compagnie, auxquels il donne des provisions scellées du sceau; après quoi ils prêtent serment entre les mains du capitaine; ensuite il les vient installer à la tête de la compagnie, ordonnant aux *Cent-Suisses* de les reconnoître & de leur obéir en tout ce qu'ils leur commanderont pour le service du roi.

Cette clause a toujours été mise dans les provisions du colonel-général.

L'état-major de cette compagnie est composé d'un capitaine-colonel, quatre lieutenants, dont deux François & deux Suisses, deux enseignes, deux lieutenants aide-majors, huit exempts, quatre fourriers & six caporaux.

Il n'y eut d'abord qu'un lieutenant Suisse de nation, & cette charge fut ordinairement exercée par des colonels Suisses, dont l'auteur du discours sommaire de la création de la compagnie fait une liste. Charles-Robert de la Marck, du temps de Henri III, y fit mettre un lieutenant François nommé d'Estiveau; & l'on voit que cette charge a été possédée par des personnes qualifiées, comme les sieurs de Pardaillan & de Maugiron.

Les Suisses ne furent pas trop contents de cette innovation. Il survint une dispute pour la préséance entre les deux lieutenants. Chacun allégua ses raisons: le lieutenant François s'appuya sans doute sur la règle générale que les François ont par-tout la droite sur les Suisses; & le lieutenant Suisse, sur ce que sa charge étoit aussi ancienne que la compagnie même; que la Françoise étoit nouvelle, & qu'il avoit toujours commandé la compagnie en l'absence du capitaine.

Le colonel Balthasar de Gressach, lieutenant Suisse, céda la préséance au lieutenant François; mais il y eut des remontrances faites là-dessus à Henri IV, qui jugea en faveur du lieutenant Suisse; & la requête des cantons, présentée en 1624, articule que le jugement de Henri IV fut mis à exécution à l'entrée de ce prince dans Lyon; mais Louis XIV, en 1653, régla qu'en l'absence du capitaine, le lieutenant François commanderoit la compagnie, & donneroit les ordres qui regarderoient le service. C'étoit alors le sieur de la Boissière de Chambors qui étoit le lieutenant François, & qui venoit de prendre possession au mois d'avril de cette année, comme ses provisions le marquent.

Le lieutenant Suisse est en possession, de temps immémorial, d'être juge supérieur de la compagnie, tant au civil qu'au criminel, & de celle de M. le duc d'Orléans, qui est ordinairement un détachement de la compagnie des *Cent-Suisses* du roi. Le conseil de guerre de la compagnie ne peut cependant être assemblé sans la permission du capitaine; &, s'il n'y avoit pas assez d'officiers Suisses, on en prendroit de la compagnie générale pour y suppléer.

Au-dessous des lieutenants sont deux enseignes, l'un François & l'autre Suisse. Ils servent par sémestre; l'enseigne Suisse ayant été séparée en deux, dont la moitié demeura à l'enseigne Suisse, & l'autre moitié fut attribuée à l'enseigne François.

Après les enseignes, suivent les exempts. Il y en a huit, quatre Suisses & quatre François, dont toutes les charges ne sont pas de même création, servant par quartier. Ce titre d'exempt ne fut point en usage dans la compagnie avant 1615.

Il y a encore des fourriers au nombre de quatre, deux Suisses & deux François, qui servent par quartier.

Il

Il n'y avoit autrefois qu'un porte-enseigne ou porte-drapeau Suisse. Le drapeau est à fond de quatre quarrés bleus. Le premier & le quatrième portent une L couronnée d'or, le sceptre & la main de justice passés en sautoir, noués d'un ruban rouge; le second & le troisième ont une mer d'argent, ombrée de vert, flottant contre un rocher d'or qui est battu de quatre vents. La croix blanche sépare les quatre quartiers, avec cette inscription: *es est fiducia gentis.* On a voulu apparemment marquer par ces paroles la fermeté de la nation, que les plus grands dangers ne sont pas capables d'ébranler, comme le rocher se tient toujours ferme malgré la fureur des vents & des flots. Ce drapeau est le même qui étoit sous le règne de Henri II, comme il est marqué dans la salle des *Suisses* à Fontainebleau. Le feu roi le fit renouveller. Ce drapeau est déposé chez le capitaine-colonel.

Gentilshommes de la garde.

Ces gentilshommes ont été autrefois regardés, sous plusieurs règnes, comme la plus considérable & la plus noble garde de nos rois, & on l'appelloit la grande garde du corps. C'est ce qu'on verra dans l'histoire que j'en vais faire.

Etat présent des cent gentilshommes.

La compagnie des cent *gentilshommes* a un capitaine qui est aujourd'hui M. le duc de Lauzun, un lieutenant & un enseigne en titre d'office.

Il y avoit deux compagnies de cent *gentilshommes* depuis longtemps en France. La seconde a subsisté jusqu'en 1688, qu'elle fut supprimée par une déclaration du roi. La plus ancienne est demeurée sur pied jusqu'à maintenant; & celui qui la commande prend encore le titre de capitaine de l'ancienne bande des cent *gentilshommes.* Ceux qui la composent sont aujourd'hui sans fonction pour le service de la guerre, & même ils n'en font plus à la cour qui soit ordinaire.

De l'institution des gentilshommes.

Nous avons sur l'institution des deux compagnies des cent *gentilshommes* un livre imprimé il y a plus de cent ans, fait par un homme judicieux & habile dans la matière, sur laquelle il avoit fait de fort exactes recherches. J'en tirerai ce que je vais dire de l'institution de cette garde de nos rois. Il feroit à souhaiter que nous eussions de pareils mémoires sur tout ce qui compose la maison militaire du roi.

Ces deux compagnies, dit l'auteur, furent instituées en divers temps. Le roi Louis XI étant à Puyseaux, le 4e jour de septembre 1474, mit sus pour la garde de son corps une compagnie de cent lances fournies selon sa grande ordonnance, chacune d'un homme d'armes, & deux archers, & en donna la conduite à Hector de Golart, écuyer, son conseiller & chambellan, pour l'amener au pays de Roussillon & de Catalogne où lors étoit son armée, & parce qu'elle fut faite la plupart des *gentilshommes* de son hôtel ou pensionnaires, elle fut appellée la compagnie de cent lances des *gentilshommes* de la maison du roi, ordonnés pour la garde de son corps.

J'ai dit ailleurs ce que c'étoit que ces pensionnaires dont il est fait ici mention. L'expédition de Roussillon & de Catalogne, de laquelle l'auteur parle, se fit au sujet de la révolte des habitants de Perpignan qui fut assiégé & obligé à se rendre, par Jean de Geoffroy, cardinal & évêque d'Albi, & par Jean de Daillon, seigneur du Lude, qui commandoit l'armée Françoise.

Le président Fauchet dit que Louis XI ayant mis des impôts sur les gens de la campagne, ce qui causa la diminution des revenus des *gentilshommes*, il fut conseillé de rendre ses pensionnaires, les plus mutins & criards de ces nobles, dont il forma cette première compagnie.

La seconde compagnie, selon le même auteur du livre de l'origine des deux cents *gentilshommes*, fut instituée par le roi Charles VIII, au mois de janvier de l'an 1497, suivant la manière de compter de ce temps là, où l'année ne commençoit qu'à pâques, & selon la manière de compter d'aujourd'hui, ce fut l'an 1498, c'étoit peu de temps avant sa mort: & au mois de juillet suivant, Louis XII successeur de Charles VIII, confirma cette institution, & en fit capitaine Jacques de Vendôme, vidame de Chartres.

Cette seconde compagnie fut d'abord appellée la compagnie des *gentilshommes extraordinaires* par opposition avec la première, qu'on appelloit la compagnie des cent *gentilshommes ordinaires.* Cette manière de parler dura jusqu'en 1570, qu'on les appella l'une & l'autre la compagnie des cent *gentilshommes ordinaires* : & quoiqu'il y eût deux compagnies chacune de cent hommes, néanmoins, depuis le règne de Charles VIII, on les a toujours appellés jusqu'à notre temps les cent *gentilshommes.*

Changements arrivés dans ces deux compagnies depuis leur institution.

Pour connoitre ces changements, il faut sçavoir sur quel pied elles furent d'abord. *Premièrement*, elles étoient toutes deux composées de *gentilshommes*, & même des plus qualifiés. Voici comme l'auteur du livre intitulé l'origine des deux compagnies, &c. parle sur cet article.

Je puis dire qu'il n'y a guère d'ancienne maison de *gentilshommes* qui ne trouve quelqu'un des siens enrôlé en l'une de ces deux compagnies: d'où certes & de semblables écrits, il feroit bien plus certain & honorable de prouver la noblesse, que par contrat & autres titres de moindre foi. Tant

Digitized by Google

il étoit constant que dans ces commencements & longtemps depuis, il n'y avoit que des *gentilshommes* dont la noblesse fut bien prouvée, qui fussent reçus dans ces compagnies. Ce que je citerai bientôt du maréchal de Fleuranges, confirmera ce qui est dit ici. Mais en attendant j'ajouterai une nouvelle preuve ; c'est que la première année de Charles IX, on trouve encore le nom d'un seigneur des plus illustres maisons du royaume parmi les cent *gentilshommes* : c'est Gabriel de Beauvau, chevalier sieur de Rivau.

Secondement, chacun de ces *gentilshommes* avoit deux archers qu'il entretenoit, montoit & armoit à ses dépens sur sa solde.

Troisièmement, le capitaine étoit absolument le maître de sa compagnie ; & Hector de Golart, qui le fut dans le temps de l'institution, non-seulement eut la permission du roi de choisir lui-même touts les *gentilshommes*, mais encore il les caffoit comme il jugeoit à propos, & en mettoit d'autres à la place de ceux qu'il avoit cassés. On voit même que Jacques de Myolans, qui en étoit capitaine sous le règne de Charles VIII, donnoit des lettres de provisions aux *gentilshommes* pour leur place dans ce corps : mais cela fut changé, & les *gentilshommes* jugèrent qu'il étoit de leur honneur d'avoir leurs provisions du roi même.

Quatrièmement, il n'y avoit d'officier en titre d'office que le seul capitaine, & il dépendoit de lui de prendre dans la compagnie quelqu'un des *gentilshommes* pour faire les fonctions de son lieutenant : c'est ce que l'auteur, dont je tire l'histoire de ces deux compagnies, remarque & ce qu'il établit sur les rôles qu'il avoit vus de cette compagnie. L'auteur ajoute, qu'il paroit par les rôles, que ce ne fut qu'en l'an 1539 qu'il y eut un lieutenant d'office aux gages de cinq cents livres, les *gentilshommes* n'en ayant chacun que quatre cents.

Le premier changement qu'on peut remarquer, est que dans la suite on ne fut pas si exact sur le choix des sujets touchant la noblesse, qu'on l'étoit autrefois. L'ordonnance du roi Henri III, du 1er de janvier de l'an 1585, suppose ce que je dis par la défense qu'on y fait aux capitaines de n'enrôler en leur compagnie que *gentilshommes* de la qualité requise, lesquels à cette fin ils lui présenteront auparavant que de les recevoir. Il y avoit peu d'ordre dans la maison du roi sous ce règne, aussi-bien que sous celui de ses deux prédécesseurs, & même de son successeur, pendant très longtemps, à cause des guerres civiles.

Un autre changement se fit dans la première compagnie peu après son institution. Car, ayant été instituée en 1474 & composée, outre les cent *gentilshommes*, de deux cents archers, deux par chaque *gentilhomme* ; le roi Louis XI, en 1475, en sépara les deux cents archers, dont il fit la petite garde de son corps.

Le troisième changement remarquable se fit sous François Ier. Au moins ne voit-on rien de ce que je vais dire dans les histoires de Louis XI, de Charles VIII & de Louis XII. C'est que quand les deux compagnies des *gentilshommes* alloient à l'armée, il se rangeoit sous leurs drapeaux une infinité de noblesse volontaire, qui en faisoit un corps très nombreux, & jusqu'à quatorze ou quinze cents hommes. C'est ce que nous apprenons par les mémoires du maréchal de Fleurange. Voici ce que ce seigneur dit là-dessus.

« *Premièrement*, le roi François Ier a pour sa garde deux cents *gentilshommes* de sa maison, gens expérimentés & hommes qui ont bien servi en bandes, porteurs d'enseignes, guidons & vaillants hommes ; cent pour cent ung chef & ung capitaine, dont est pour l'heure présente le grand sénéchal de Normandie & le vidame de Chartres, qui sont deux gros *gentilshommes* & bien fondés en rentes, & baille à toujours lesdites charges à gens qui sont de grosse maison & ont d'état, les capitaines chacun deux mille francs, & les *gentilshommes* sous eux vingt écus par mois, & portent haches autour de la personne du roi, & font garde & guet la nuit, quand le roi est en ung camp ; mais en touts temps ils le font de jour, & vous asseure quand cesdites bandes sont en armes, que c'est une merveilleusement forte bande : car, il y a aux deux bandes quatorze ou quinze cents chevaux combattants, & la plupart touts gens expérimentés ».

La solde de ces *gentilshommes* étoit de vingt écus par mois du temps de Louis XI, de Charles VIII & de François Ier ; d'où vient qu'on les appelloit les *gentilshommes* des vingt écus. C'est ce que nous apprenons par Philippe de Comines.

Et comme ledit duc vouloit partir, dit cet historien, fut pris des Anglois, un valet d'un des *gentilshommes* de la maison du roi qui étoit des vingt écus ; & en un autre endroit, parlant de la bataille de Fournoue, je me trouvai du côté gauche où étoient les *gentilshommes* des vingt écus. Elle fut fixée depuis à quatre cents livres.

Nos rois recevoient eux-mêmes le serment du capitaine : & l'on voit par les provisions données à Gabriel Nompar de Caumont, marquis de Peguilin en 1616, que ce seigneur prêta le serment entre les mains du roi. L'enseigne étoit comme la lieutenance, une commission que le capitaine donnoit à celui des *gentilshommes* de la compagnie qu'il jugeoit à propos. C'étoit, selon le président de Chassaing, l'enseigne qui payoit les cent *gentilshommes*, & qui semble avoir fait les fonctions de major.

Le dernier changement fut la décadence de cette troupe de la maison du roi ; il me paroit que cela arriva sous le règne d'Henri IV ; car elle étoit encore en honneur sous Henri III, comme on le verra dans la suite. Il y a beaucoup d'apparence que cette décadence vint de ce que plusieurs de ces *gentilshommes* se rangèrent au parti de la ligue ;

Digitized by Google

& qu'après la paix de Vervins Henri IV ayant déja sur pied une nouvelle garde de ses chevaux-légers, il négligea de rétablir celle des deux cents *gentilshommes*, sans néanmoins la supprimer en considération des deux capitaines, dont l'un étoit Louis de la Trimouille, marquis de Royan, capitaine de la première compagnie, & Charles d'Angennes, vidame du Mans, qui l'étoit de la seconde.

Je ne sçai si leur nom de *gentilshommes* au bec de corbin est fort ancien : l'auteur du livre de leur origine, qui écrivoit en 1614, ne le leur donne point; mais dès l'an 1564, sous Charles IX, on donnoit à leur hache d'armes le nom de bec de faucon : du Haillan, qui étoit du même temps, dit : qu'ils portoient en leurs mains le bec de corbin ; & un auteur nommé Lupanus, dont le livre fut imprimé en 1551, donne à leur arme le nom de *beccum falconis*.

Quel étoit le service des cent gentilshommes.

J'ai déja dit, fondé sur les mémoires manuscrits du maréchal de Fleuranges, & sur l'histoire de l'origine des deux compagnies des cent *gentilshommes*, que ce fut à son institution, & longtemps depuis, la plus noble garde de nos rois ; & c'étoit par opposition à cette garde, que celle des archers du corps, sous Louis XI, étoit appellée la *petite garde*.

C'est par la raison de cette prééminence, & de la valeur de ce corps, qu'une de ses fonctions étoit d'être autour du roi dans un jour de bataille.

Ils avoient une seconde fonction marquée par le maréchal de Fleuranges, qui étoit de faire la garde & guet la nuit quand le roi étoit en un camp, & en tout temps de faire la garde de jour autour de sa personne.

Nous n'avons pas plus de détail de leur service, dans les ordonnances de nos rois, qui concernent ces deux compagnies, jusqu'au règne de Henri III, qui le marque dans son ordonnance du mois de janvier de l'an 1585, en cette manière : sa majesté ordonne que les deux cents *gentilshommes* de sa maison serviront chacun par quartier près de sa personne; à sçavoir, pour le présent quartier de janvier, le plus ancien pourvu des deux capitaines avec son enseigne, & cinquante de sa compagnie. Pour le quartier d'avril, &c.

Le premier jour de chacun quartier, le capitaine ou le lieutenant entrant en charge (c'est-à-dire en quartier,) présentera à sa majesté les cinquante *gentilshommes* de service, & les lui nommera : les défaillants perdront leurs gages.

Veut sa majesté, qu'aucun desdits *gentilshommes* ne soit pensionnaire ni domestique de qui que ce soit; ordonne dès à présent que ceux de cette condition soient cassés. Ceci ne fut pas ordonné sans cause par le roi Henri III : c'est qu'alors le royaume étoit partagé en factions ; la ligue y étoit fort puissante : le duc de Guise & les autres princes de cette maison avoient par-tout des pensionnaires & des partisants; & c'étoit pour empêcher qu'ils n'en eussent parmi ces deux cents *gentilshommes* que le roi Henri III mit cette clause dans son ordonnance.

Défend (sa majesté) aux capitaines d'enrôler en leurs compagnies que *gentilshommes* de la qualité requise, lesquels à cette fin ils lui présenteront auparavant que de les recevoir, ainsi qu'il est dit. On voit par là qu'il falloit encore alors faire preuve de noblesse pour entrer dans ces compagnies.

Veut aussi sa majesté, que les *gentilshommes* étant en quartier, se trouvent en son antichambre dès les six heures du matin, pour l'accompagner avec leurs haches, comme ils ont accoutumé, jusqu'à son dîner, & l'après-dînée jusqu'à son souper. On voit par cet article que sous ce règne ils étoient encore sur le pied de gardes ordinaires du roi.

Toutes les fois que lesdits *gentilshommes* accompagneront sa majesté avec leurs haches, ils se mettront en haie de chacun de ses côtés: le capitaine ou celui qui commandera sera le premier & le plus près d'elle à main droite, & à la main gauche un autre chef, ou le plus ancien des *gentilshommes*.

Si sa majesté est à pied, ceux desdits rangs qui seront à côté d'elle, ne passeront point en arrière le pommeau de son épée, & si elle est à cheval, ne se tiendront point plus en arrière qu'à la pointe de son pied. Ce sont maintenant les capitaines, les lieutenants & les enseignes des gardes du corps qui, en accompagnant le roi, occupent les places d'honneur auprès de sa personne.

Nul des susdits ne sera payé qu'il n'ait rendu l'assiduité & sujétion durant son quartier, dont il sera tenu de rapporter certification du capitaine ou lieutenant, qui aura servi, pour être payé par le trésorier, auquel est défendu de leur payer aucune chose qu'en vertu du rôle & de la certification qu'il rapportera sur les comptes avec leurs quittances.

Enjoint sa majesté très expressément auxdits *gentilshommes*, chacun en droit soi, d'observer de point en point tout le contenu ci-dessus, sous peine de cassation, & aux capitaines d'en répondre sur leur honneur.

On peut ajouter ici que dans la première institution on exigeoit tant de régularité dans ces *gentilshommes*, que Louis XI, en 1482, en cassa deux pour être suspectionnés de mauvaise maladie, & en remit deux autres en leur place.

Tel étoit le service des cent *gentilshommes*, en l'an 1585; & il falloit que cette garde fût encore alors en grande considération : car, en l'an 1575, Albert de Gondi, comte de Rais, ayant donné sa démission de la charge de capitaine de la pre-

Digitized by Google

mière compagnie, il eut pour successeur François le Roi, comte de Clinchamps, seigneur de Chavigni, qui quitta la charge de capitaine des gardes du corps pour prendre celle-ci; & Henri III, en la lui donnant, crut lui faire honneur. Nicolas d'Augennes, sieur de Rambouillet, quitta pareillement la charge de capitaine des gardes en 1585, pour être capitaine de la seconde compagnie des cent *gentilshommes*.

Le service des cent *gentilshommes* est aujourd'hui réduit à peu de chose. Ils marchent aux jours de cérémonies deux à deux devant le roi l'épée au côté avec le bec de corbin. Ils servirent à la cérémonie de la majorité de Louis XIV en 1651, à la cérémonie de son mariage en 1660, & depuis à la cérémonie des chevaliers du Saint-Esprit en 1661, où il y en avoit six qui marchoient deux à deux devant sa majesté, & qui entrèrent dans le chœur des Augustins à Paris, les autres marchoient des deux côtés des chevaliers de l'ordre.

Dans une nouvelle édition, qui s'est faite en 1683, du livre de l'origine des deux compagnies, &c. je trouve une particularité qu'on y a ajoutée: sçavoir, que le roi Louis XIII supprima ces deux compagnies en 1629, en réservant seulement aux capitaines leurs gages pendant leur vie; que cette suppression dura jusqu'en 1649, & que le roi Louis XIV rétablit alors ces deux compagnies.

Les deux compagnies des cent *gentilshommes* de la maison du roi, dans leur institution, étoient une gendarmerie. On les appelloit hommes d'armes; ils avoient d'abord à leur suite & à leurs gages deux archers; ils avoient pour arme la lance, & on les appelloit même les cent lances des *gentilshommes* de l'hotel du roi; ils étoient le principal corps de l'armée: tout cela ne convient qu'à la gendarmerie. Ils avoient outre la lance, la hache d'armes, dont ils se servoient dans les combats, & lorsqu'ils étoient de guet ou de garde auprès de la personne du roi.

Ils avoient les privilèges des commensaux, & Henri IV, en 1593, ordonne que les chevaux-légers de sa garde soient honorés des mêmes privilèges accordés par ses prédécesseurs aux cent *gentilshommes*. (*Daniel*, *Mil. Franç.*).

Garde du dedans & garde du dehors; ce sont deux parties de la *garde* du roi, ainsi nommées l'une & l'autre du poste qu'elles occupent, & des lieux où elles servent. La *garde du dedans* est composée des gardes du corps, dont quelques-uns sont *gardes* de la manche, des cent-suisses, des *gardes* de la porte, & des *gardes* du grand prévôt de l'hôtel. La *garde du dehors* est de gendarmes, chevaux-légers, mousquetaires, deux régiments des *gardes*, l'un François & l'autre Suisse.

Gardes de la manche; ce sont vingt-quatre gentilshommes, gardes du corps, de la compagnie écossoise, qui servent toujours au côté du roi. On y a joint le premier homme d'armes qui fait le vingt-cinquième. Ils ne servent que deux à deux, sinon dans les jours de cérémonie où ils sont six. Leur service est d'un mois. Ils ont sur le justaucorps un corcelet ou hoqueton à fond blanc brodé d'or, avec la devise du roi. Ils sont armés de l'épée qu'ils ont au côté, & d'une pertuisanne dont le bois est semé de clous d'or, & le haut frangé: ils l'ont à la main droite. Ils se tiennent toujours debout, excepté à l'élévation. Aux funérailles des rois, ils sont debout aux côtés du lit. Ils déposent le corps dans le cercueil, & le cercueil au lieu qui lui est destiné.

Gardes de la porte ou des portes. Hommes d'armes qui veillent jour & nuit aux portes intérieures du palais où est le roi. Il y en a cinquante. Ils sont armés de l'épée, de la carabine, avec la bandoulière chargée de deux clefs en broderie, & justaucorps bleu comme les gardes du corps, mais les galons & les ornements différents. Ils ont un chef & quatre lieutenants qui les commandent; on appelle le chef *capitaine des portes*. Ils servent par quartier: ils se placent aux portes du dedans du logis où est le roi: le matin à six heures, ils relèvent les gardes du corps, & n'en sont relevés que le soir.

Gardes de la prévôté de l'hôtel du roi.

Cette compagnie, dont la constitution est très ancienne, a été supprimée par édit du mois de mars 1778, & recréée par le même édit, comme il suit.

Elle est composée d'un grand prévôt de l'hôtel, qui est aussi grand prévôt de France, d'un lieutenant général d'épée, un major, quatre lieutenants, un aide-major, six sous-lieutenants, six brigadiers, six sous-brigadiers, soixante gardes, six appointés, un trompette, un commissaire aux revues, un maréchal-des-logis, un secretaire, un trésorier, un aumônier & un chirurgien. Deux des gardes sont employés toute l'année, pour servir près de M. le garde des sceaux, & quatre dans les maisons royales à Paris. Il y a de plus deux gardes par commission de M. le grand prévôt dans les provinces, auprès de chaque intendant.

Les *gardes de la prévôté* font exécuter la police dans les lieux où le roi demeure. Quand il marche en carosse à deux chevaux, ils précèdent les Cent-Suisses qui sont devant le carosse. Ils portent le hoqueton incarnat-bleu-blanc, avec broderie, & la devise de Henri IV, c'est-à-dire la massue & ces mots, *erit hæc quoque cognita monstris*.

Gardes du corps de Monsieur, & de M. le comte d'Artois.

Chacun de ces princes a deux compagnies de *gardes du corps*, dont chacune est composée d'un capitaine, un lieutenant, un second lieutenant, trois sous-lieutenants, un maréchal-des-logis, deux brigadiers, deux sous-brigadiers, quarante gardes & un trompette. Celles de M. le comte d'Artois ont de plus chacune deux sous-lieutenants & dix gardes.

L'état-major est composé d'un major, deux porte-

Digitized by Google

étendards, un commissaire des guerres, un trésorier, un aumônier, un chirurgien-major, un clerc du guet, & un timbalier. (*Ordonnance du 20 juillet 1780.*)

Chacun de ces princes a aussi une compagnie de Gardes Suisses, & une compagnie des gardes de la porte.

Gardes-côtes. Ces *gardes* sont composés des communes des villages les plus proches de la mer; les habitants des villages destinés à la *garde-côte* ne tirent point à la milice.

Les *gardes-côtes* sont distribués par capitaineries. Le commandant de la province leur fait donner des armes & des munitions en temps de guerre; le major de la capitainerie répond des armes, & les fait reporter dans les arsenaux à la paix.

Les capitaineries & la nomination des officiers dépendent du ministre de la marine; les capitaines & les principaux officiers sont toujours choisis parmi les gens de condition de la province qui servent ou qui ont servi.

Par des arrangements particuliers faits sous les ordres de l'intendant de la province, ces troupes ont des gratifications en temps de guerre, & ont presque toutes des uniformes de serge ou de grosse toile avec des parements de différentes couleurs; elles ont aussi des drapeaux.

Les *gardes-côtes* sont très utiles pour épargner le service aux troupes du roi; & lorsqu'une capitainerie est bien tenue, comme celles du Calaisis, de Verton, du Crotoy & de Cayeux, qui ont fort bien servi pendant la dernière guerre, elles sont suffisantes pour la défense de la côte, dont elles connoissent les plages & les points où l'ennemi pourroit aborder pour faire un coup de main.

Cependant nous croyons que l'ordre établi dans le Boulonnois, est meilleur que celui des capitaineries *gardes-côtes*. Le Boulonnois en tout temps a cinq régiments d'infanterie & trois de cavalerie, dont les colonels & les officiers sont brevetés par le roi. Ces troupes sont sous les ordres du ministre de la guerre. Chaque village ou hameau fournit un nombre de cavaliers & de soldats, proportionné aux fermes & aux habitants qui le composent.

En temps de guerre on choisit dans ce nombre trois ou quatre bataillons, qui sont armés, équipés & entretenus par le roi, comme les autres régiments d'infanterie. Ces régiments ont leur inspecteur particulier; ils servent en garnison à Boulogne & dans les places maritimes voisines, & prennent rang dans l'infanterie du jour de leur création.

On assemble à Boulogne deux compagnies de cavalerie, armées, montées, équipées & payées comme le reste de la cavalerie. Ces compagnies servent à envoyer des détachements à la découverte le long de l'Estran; & en cas d'alerte elles fournissent des ordonnances pour envoyer en différents bourgs & villages du Boulonnois, pour commander aux régiments de s'assembler & de marcher aux rendez-vous généraux, tant au-delà qu'en-deçà de la Lyane.

Cette opération est d'une exécution facile & prompte; & en douze heures l'officier général qui commande en Boulonnois, peut être sûr d'avoir 7 à 8 mille hommes sous les armes. L'ordre établi en Boulonnois est très bon, n'est point à charge au pays: l'esprit militaire s'y conserve. Cette province, la plus voisine de l'Angleterre, peut se garder par ses propres forces, sans que la culture des terres en souffre.

Pendant la dernière guerre les troupes enrégimentées étoient fort belles, ont bien servi, & étoient très bien composées en officiers.

Nous avons plusieurs provinces maritimes où le même ordre seroit très utile à établir.

En temps de guerre touts les postes des *gardes-côtes* ont un signal qui peut être apperçu des postes de droite & de gauche. Ces signaux s'exécutent pendant le jour avec des drapeaux & des flammes, telles que celles des galères; pendant la nuit avec des fanaux & des feux. Dans le Boulonnois, le roi entretient en temps de guerre un guetteur sur la montagne du Grinéz & sur celle du Blanéz. Ces deux montagnes forment les pointes de la petite baie de Willan, que l'on croit être l'ancien port d'Ictium des Romains; mais qui n'est plus aujourd'hui d'aucun usage, par la quantité de sables qui l'ont comblé, & qui ont même entièrement couvert tout le terrein où l'ancienne ville de Willan étoit bâtie.

Le guetteur du Grinéz se trouve dans le cap de France le plus proche de l'Angleterre: le trajet en droite ligne n'est que de cinq lieues & demie, à 2400 toises la lieue. Ce guetteur découvre avec sa lunette la moindre barque qui sort du port de Douvres: deux cavaliers d'ordonnance restent de garde au Grinéz, pour faire leur rapport à Boulogne.

Le guetteur du Blanéz découvre tout ce qui sort des Dunes, & double la pointe de Danjeneasse; des ordonnances du Calaisis y restent de garde, & font leur rapport à Calais.

De la tour de Dunkerque le guetteur découvre tout ce qui sort de la Tamise; toute cette partie des côtes de France voit à l'instant ce qui se passe sur les bords opposés, d'où l'on ne peut découvrir nos manœuvres, nos côtes étant plus basses, & la mer les couvrant; ce qui se définit, en terme de marine, en disant que *la mer mange la côte*. Les capitaines des *gardes-côtes* doivent connoitre touts les sondages de l'étendue de la côte qu'ils ont à garder, pour juger sûrement des endroits où il est possible de faire une descente.

Cette connoissance est très facile à prendre sur les côtes de la Méditerranée, où le flux le plus haut ne monte pas à un pied; mais sur les côtes de l'Océan il faut évaluer toutes les différentes hauteurs des marées, qui varient selon les saisons

Digitized by Google

& les temps des équinoxes, & deux fois touts les mois régulièrement, en suivant les quartiers de la lune; ce qui fait deux changements considérables en vingt-huit jours. Les gens de mer nomment ces flux réglés, *vive-eau* & *morte-eau*. Tel petit port des côtes de l'Océan ne pourroit recevoir de morte-eau un bâtiment de 60 tonneaux, qui peut en recevoir un de 300 de vive-eau. Cette connoissance paroit avoir été négligée; cette évaluation est cependant très importante à faire, soit lorsqu'on médite quelque embarquement, soit lorsqu'on peut craindre quelque descente.

D'espace en espace il y a des batteries & des redoutes sur le bord de la mer; quelques-unes sont armées en bronze; & les canons, leur service & leur garde appartiennent à l'artillerie & aux troupes de terre; les autres qui sont armées en fer appartiennent à la marine, & sont gardées & servies par des détachements de troupes de la marine ou des *gardes-côtes*. En temps de guerre les unes & les autres sont également sous les ordres de l'officier général commandant dans la province.

Ces batteries sont placées, le plus qu'il est possible, dans les endroits où la mer fait *échor*, terme dont les marins se servent pour indiquer un point de la côte où le fond est assez profond pour que la mer reste près de la côte à basse mer, même pendant le temps de morte-eau.

Il seroit à desirer qu'on mit plus d'uniformité dans le service des *gardes-côtes;* il est facile aussi de perfectionner ce service, qui devient quelquefois très important: il le sera toujours beaucoup en temps de guerre, de mettre ce service au point que les côtes puissent être défendues par leurs propres forces, & que les armées en campagne ne soient point obligées de détacher des brigades ou des régiments pour remplacer ce qui manque à la défense des côtes. (*Article de M. le comte de* TRESSAN.).

GARDE-MAGASIN. (Commis.).

Les *gardes-magasins* doivent avoir chacun deux régistres & deux livres, ces régistres doivent être cotés & paraphés par le directeur du département.

Le premier régistre & le plus important, est le journal sur lequel le *garde-magasin* doit inscrire toutes ses recettes, dépenses, envois, consommations en deniers & effets, de quelque nature que ce soit, par articles séparés, ensuite l'un de l'autre, sans intervalle, renvoi ni rature; les sommes ou quantités en toutes lettres, & répétées en chiffres au bout de la dernière ligne de chaque article, &, sous la somme ou quantité, il sera tiré une petite ligne, car il n'est pas question d'addition; cet enrégistrement doit être fait dans l'instant qu'il reçoit, ou qu'il dépense, dans la forme qui est prescrite par les instructions des *gardes-magasins*, que l'on trouvera dans la seconde partie du traité des subsistances, de M. Dupré d'Aulnay.

Touts les dimanches matin le *garde-magasin* fera une copie figurée des articles qu'il aura enregistrés pendant la semaine; il la collationnera, la certifiera véritable, & après l'avoir signée, il l'adressera au directeur du département, notant en marge qu'il a fait l'envoi de l'extrait le tel jour.

Le second régistre sera divisé en autant de chapitres qu'il y aura de différentes sortes de nature de recette & dépense en deniers ou effets dans le journal; & pour que le *garde-magasin* se puisse rendre compte à lui-même, à chaque instant, de la situation de son maniement, il sera touts les soirs le dépouillement de son journal, & portera sommairement chaque sorte de recette & de dépense sur son grand régistre, au chapitre relatif, pour connoitre par la balance de ce qu'il a reçu, de ce qu'il a payé, envoyé ou consommé, ce qui reste réellement dans ses magasins & dans sa caisse.

Les deux livrets qui seront aussi cotés & paraphés du directeur, serviront au *garde-magasin;* sçavoir, le premier pour inscrire sur chaque *folio verso*, la remise des bleds de $\frac{2}{3}$ froment & $\frac{1}{3}$ seigle en sacs de 202 livres, la toile comprise, qu'il fera, jour par jour, aux meûniers pour moudre. Et sur le *folio recto*, l'envoi que les meûniers feront des farines, aussi jour par jour, en sacs de 200 livres, la toile comprise, observant de ne faire la pesée que 2[illegible] heures après que la farine soit refroidie. Et, à la fin de chaque mois, le *garde-magasin* mandera le meûnier pour compter avec lui; ce compte ne consiste que dans la balance du total de la remise en grain suivant le *folio verso*, avec le total du rapport en farines sur le *folio recto*, y compris quatre pour cent qu'on y ajoute pour le droit de mouture.

On trouvera dans les instructions des *gardes-magasins* une plus ample explication sur l'attention qu'ils doivent avoir à l'égard des meûniers.

Le deuxième livret est pareillement pour inscrire sur le *folio verso* les remises que le *garde-magasin* fera aux boulangers, en farines, méteil du poids de 200 livres, & sur le *folio recto*, la fourniture que le boulanger fera au *garde-magasin* en rations de pain sur le pied de 180 rations de 24 onces pour chaque sac de 200 livres de farine, laquelle fourniture en ration, le boulanger justifiera par les ordres que le *garde-magasin* délivrera aux officiers faisant le détail des régiments, en échange des billets de prise que lesdits officiera remettront à ce *garde-magasin* qui règlera la quotité de ses ordres sur le boulanger, pour le montant des revues dont il aura soin de se procurer des copies en forme, ainsi que des états des hopitaux, pour ne délivrer aux troupes que le complet sans excédent.

Le *garde-magasin* comptera touts les mois avec chaque boulanger; ce compte, comme celui du meûnier, ne consiste que dans la balance du total de la remise en farines, suivant le *folio verso*,

Digitized by Google

avec le total de la fourniture justifiée par les ordres du *garde-magasin* inscrite sur le *folio recto*. Le décompte ainsi réglé, le *garde-magasin* payera la cuisson au boulanger sur le pied convenu, à tant par sac, & il en retirera une quittance qu'il portera sur son journal.

On trouvera dans l'instruction du *garde-magasin* cet article plus étendu, avec un modèle d'enrégistrement & de décompte.

Attention sur le choix des gardes-magasins.

La source ordinaire des fraudes se trouve dans ces sortes d'employés, soit par l'intelligence qu'ils ont avec leurs confrères ou avec leurs fournisseurs, soit sur le mélange des effets, la légèreté des poids, les journaliers passevolants, les dépenses imaginaires : ou enfin, par des augmentations sur le prix de tout ce qu'ils achètent, & de tout ce qu'ils font faire ; ainsi rien ne demande plus l'attention du directeur, & de l'inspecteur, que ces commis.

La première cause de cette infidélité, vient, non de l'emploi qui séduit, mais de ce que plusieurs de ces employés, qui souvent étant tirés de la basse condition, sans éducation, & sans aucun principe d'honneur, n'ont pour but que la rapine, afin de s'affranchir de la misère d'où ceux qui les protègent les ont tirés. De-là viennent les plaintes des troupes, ou sur la mauvaise qualité du pain, ou sur la négligence du service, auxquelles de tels gens ne sont ni sensibles ni attentifs.

La preuve de ce que j'avance est tirée de plusieurs exemples que j'ai vus dans la dernière guerre de 1710, 1711, 1712 & 1713 : il y avoit dans 15 ou 20 places de Flandres & d'Allemagne des hommes de famille honorable qui étoient chargés des magasins ; en 1718, 1719 & 1720, plus de la moitié des *gardes-magasins* étoient de ce genre ; aussi pendant l'un & l'autre temps, n'est-il jamais revenu de plaintes des lieux où ils étoient, & leurs comptes ont été simples, sans déduction d'aucun article.

Au contraire, les *gardes-magasins* contre lesquels je déclame, ont fait crier les troupes, ont porté préjudice à leurs confrères, & présenté des comptes monstrueux qu'il a fallu réduire extraordinairement.

Or, tant que les munitionnaires ne pourront résister aux puissances importunes qui sollicitent des emplois, soit pour récompenser leurs domestiques, ou pour en placer d'autres, le service sera toujours accompagné de fâcheux inconvénients.

Le seul moyen pour remédier à cet abus, c'est de n'admettre aucun *garde-magasin*, s'il n'est de famille honorable, & s'il ne donne une caution bien solvable, proportionnée à la conséquence des postes : &, pour rendre la chose plus efficace, il faut, sous le même prétexte de sureté du service & de préservatif à la fraude, que, dans le traité de l'entreprise, il y ait une clause expresse *qui défende aux munitionnaires d'employer, sous tel égard que ce soit, aucun comptable, s'il ne donne bonne & valable caution, proportionnément à la conséquence des effets qui lui sont confiés.*

L'on objectera peut-être que, le roi ayant les munitionnaires pour garants des malversations de leurs commis, sa majesté n'a pas besoin d'entrer dans ces considérations ; mais je vais faire connoitre qu'elles l'intéressent encore plus que les munitionnaires ; car la fraude peut être préjudiciable aux troupes par la mauvaise qualité des effets & du pain qui en est formé, par le défaut de quantité effective dans un magasin, sur lequel un ministre ou un général compte pour une expédition, un passage ou un séjour ; par les procès-verbaux captieux auxquels l'intendant le plus sévère cède le plus souvent par la couleur du prétexte, par le mauvais exemple & la corruption qui se communiquent à touts les employés, à ceux qui font les détails des régiments, aux personnes même chargées de la police, par rapport à la bonne règle ; d'autant que, si touts les commis, faute de frein, se jettent dans le déréglement, leurs comptes deviendront pleins de faussetés, pareillement ceux des fournisseurs.

Les munitionnaires, ne pouvant faire face à tant de dépenses extraordinaires, seront obligés de cesser les payements à leur caisse. Sur des mémoires spécieux & bien circonstanciés, la cour leur accordera des surséances : les créanciers & le public en deviendront les victimes.

Par la voie des vives sollicitations de quelque puissance, les munitionnaires seront écoutés favorablement sur des indemnités ; on leur nommera des commissaires pour l'examen de leur demande : les comptes rapportés & vérifiés, le roi les recevra à compter de clerc à maître, &, par une suite inévitable, l'entreprise coûtera à sa majesté un tiers de plus que la fixation du traité. Je crois avoir évidemment démontré que le roi est plus intéressé dans la clause que je propose, que les munitionnaires même, puisque c'est sa majesté qui paye les fraudes, & que, malgré sa justice, le public, qui a souffert par le retard des payements, se trouve encore lésé.

Il conviendroit que chaque *garde-magasin*, dans des places d'un grand détail, eût un commis pour enrégistrer sur le journal & sur le grand livre, & pour en expédier les extraits ; que ce commis fût de son choix, mais aux appointements des munitionnaires.

Comme j'ai supprimé touts les commis inutiles à la suite des places, celui que je propose, ne feroit pas une augmentation de dépense : il feroit très utile, & ôteroit au *garde-magasin* tout prétexte d'excuse sur la tenue de ses registres. (*Traité des subsist. par* M. DUPRÉ D'AULNAY.)

GARDE-PARC. Commis chargé, dans le camp ou dans un lieu sûr près du camp, des avoines

& des fourrages secs, ainsi que des ustensiles & médicaments en réserve.

Il seroit bon que, lors des fourragements, les capitaines remissent à ce *garde-parc* les fourrages qu'ils auroient faits, & que celui-ci les leur délivrât; il y auroit moins de dégâts, &, comme ce *garde-parc* ne délivreroit que sur un ordre du capitaine-général, ensuite de l'état des équipages, lequel état le *garde-parc* envoyeroit émargé à la direction, le munitionnaire profiteroit des fourragements, & ne seroit pas obligé, comme je l'ai vu plusieurs fois, de payer à des entrepreneurs des fournitures simulées pour les mêmes jours que les chevaux des équipages étoient amplement nourris par les fourragements. En 1711, 1712 & 1713, les fournitures simulées faites aux chevaux des vivres, ont coûté aux munitionnaires plus de 6000 livres, & partie des mêmes chevaux sont morts de faim, parce que, quand ils venoient dans les places de seconde ligne pour charger des farines ou du pain, on ne leur fournissoit aucune nourriture. Les capitaines donnoient néanmoins leurs récépissés comme s'ils eussent reçu, & de même que si leurs chevaux avoient eu leur ration: l'entrepreneur en retiroit le payement des munitionnaires, & le partage s'en faisoit entre cet entrepreneur & les capitaines.

Instruction pour le Garde-parc.

Le *garde-parc* a les mêmes fonctions que le Garde-magasin d'une place; il n'y a de différence qu'en ce que le *garde-parc* est ambulant à la suite de l'armée, & qu'il est chargé, outre l'avoine & le fourrage, d'une quantité de différents effets en cuirs, cordages, ferrements, médicaments & même ustensiles d'équipages, qui sont d'un détail plus vétilleux que les bleds, les farines & le pain de munition; mais tout se réduit néanmoins, dans l'un comme dans l'autre emploi, à la recette, à la dépense & à l'enrégistrement exact sur un journal & sur un grand livre, & le grand livre ne diffère de celui du garde-magasin d'une place, qu'en ce que chaque chapitre ouvert, tant pour la recette que pour la dépense sur chaque équipage, doit contenir autant de colonnes, avec leur titre, qu'il y a de différentes natures d'effets. Ainsi l'on ne croit pas nécessaire d'augmenter ce volume par une répétition sur les devoirs de cet emploi; on renvoye ceux qui en seront chargés, à l'instruction du garde-magasin des vivres: on ajoutera ici seulement qu'il ne doit, sous quelque prétexte que ce puisse être, délivrer aucune chose aux capitaines ou autres gens d'équipages sans un ordre par écrit du capitaine général, &, en son absence, de ses lieutenants, & toujours sur le visa & l'approbation du contrôleur-général des équipages, à peine de radiation, & d'en restituer la valeur au prix de l'achat, & des frais de régie.

Il convient encore de l'avertir de ne pas différer, sous peine de révocation, de copier exactement son journal de huit en huitaine, c'est-à-dire, les articles qui y sont inscrits, tant en recette qu'en dépense, du dimanche précédent au dimanche suivant; d'en faire l'envoi au directeur des comptes à l'armée, après avoir collationné, certifié & signé cette copie ou extrait.

Enfin d'adresser pareillement à la direction tous les ordres, mandements & autres pièces, en vertu desquels il aura fourni & livré des effets confiés à sa garde, immédiatement après l'enrégistrement de la pièce, ou d'un bordereau, s'il y en a plusieurs, le certificat comptable du commis dépositaire à la direction, qui lui tiendra lieu d'original dans la dépense de son compte, dans lequel toute pièce de dépense quelconque, quoique autorisée du capitaine-général, & visée du contrôleur ou autre commis & officier supérieur, qui n'aura pas été convertie en reconnoissance du dépositaire huit jours après sa date, sera rejettée de son compte, sans que cette peine puisse être réputée comminatoire, aux termes de l'ordonnance du roi, sur le fait des vivres. (M. DUPRÉ D'AULNAY.)

GARDE DE PARIS. On donne le nom de *Garde de Paris* à un corps composé de cavalerie & d'infanterie, destiné à veiller à la tranquillité & à la sûreté de la capitale & au maintien du bon ordre parmi ses nombreux habitants.

On sera peut-être étonné de trouver le mot *Garde de Paris* dans le dictionnaire militaire, mais nous espérons qu'avant la fin de cet article on conviendra que les détails relatifs à ce corps ne pouvoient être mis que dans cette partie de l'Encyclopédie.

Il nous seroit aisé de montrer que la *Garde de Paris*, est un des corps militaires qui rend à l'état les services les plus constants & les plus répétés; que le bon ordre qu'il fait régner dans la capitale y fixe cette foule d'étrangers qui l'enrichissent après l'avoir embellie; il nous seroit facile en compulsant les régistres de ce corps de montrer que ses membres ont donné très souvent des preuves d'une probité & même d'une vertu rares, mais nous devons nous borner à faire connoître la constitution actuelle de ce corps, ce qu'il a été, & ce qu'il pourroit être.

§. Ier.

Etat-major de la Garde de Paris.

L'Etat-major de la *Garde de Paris* est composé d'un commandant, d'un major, d'un trésorier, d'un commissaire aux revues, de quatre aides-majors, de cinq sous-aides-majors, de sept adjudants, de sept fourriers, d'un tambour-major, d'un chirurgien-major, & d'un maréchal,

§. II.

Cavalerie de la Garde de Paris.

Parmi les 1082 hommes dont la *Garde de Paris* est

Digitized by Google

est composée, on compte 128 maîtres ou cavaliers, quatre trompettes, & un timballier.

Cette cavalerie forme deux divisions, chaque division est composée de huit brigades, chaque brigade de huit hommes.

Chaque division est commandée par un officier.

Chaque brigade par un brigadier, un premier sous-brigadier & un second sous-brigadier.

Pour être reçu dans la cavalerie de la *Garde de Paris*, il faut avoir servi dans un autre corps, avoir 5 pieds 6 pouces, être en état de se monter & s'équiper, ce qui suppose un fonds d'environ 1500 livres.

Le brigadier a 4 livres 10 sols par jour; le premier sous-brigadier 4 livres; le second sous-brigadier 3 livres 15 sols; le cavalier 3 livres 10 sols. Au moyen de cette paye chaque individu est tenu de se nourrir & d'entretenir lui & son cheval.

Le cavalier qui perd son cheval est obligé de se remonter à ses dépens; sur la demande du commandant du corps le ministre accorde néanmoins, presque toujours, une gratification à celui qui a éprouvé ce malheur.

Un quart de la cavalerie de la *Garde de Paris* est toujours de service; ce quart est relevé toutes les 12 heures; une moitié de la partie qui est de service est sans cesse à cheval, & occupée à faire des rondes dans les quartiers qui lui sont prescrits: la portion qui se repose est répartie dans des corps de garde distribués dans les différents quartiers de Paris.

Le devoir de cette troupe est de veiller à la sureté & à la tranquillité publique; de marcher à la requisition de touts les citoyens; de traduire touts les délinquants devant les commissaires établis pour connoitre des délits; d'emprisonner les coupables d'après les ordonnances des commissaires; de se porter aux incendies, d'y amener des secours & d'y établir l'ordre.

Le service de la cavalerie est inspecté le jour & la nuit par un officier de ronde.

La discipline de la cavalerie de la *Garde de Paris* est la même que dans les autres corps militaires; ceux qui en violent les loix sont punis par la salle de discipline ou la prison; les déserteurs sont enfermés dans une maison de force.

Chaque cavalier est libre de se loger où il le juge à propos, mais toujours à ses frais.

Les brigadiers, sous-brigadiers ou cavaliers qui dans le courant d'une année se sont distingués par leur bravoure, leur zèle & leur humanité, reçoivent une récompense pécuniaire.

Lorsque les brigadiers, sous-brigadiers ou cavaliers, sont hors d'état de servir, soit par ancienneté ou par des accidents, on leur accorde leur retraite & une pension proportionnée à leur grade: le brigadier a 30 sols par jour, les sous-brigadiers & cavaliers 20 sols.

Lorsque les cavaliers de la *Garde de Paris* sont malades ils sont soignés par le chirurgien-major du corps, mais ils sont obligés de payer les médicaments; ils sont libres d'appeller un médecin ou un chirurgien étranger au corps, mais ils sont obligés de les payer: il en est de même de leurs chevaux relativement au maréchal du corps.

§. III.

Infanterie de la Garde de Paris.

L'infanterie de la *Garde de Paris* est composée de 950 hommes: une moitié de l'infanterie de la *Garde de Paris* est sans cesse de service. Ce service dure 24 heures.

Les 950 hommes de la *Garde de Paris* sont partagés en huit divisions: une de 41 hommes, deux de 156, quatre de 120, & une de 180. Chacune de ces divisions a son tambour.

La première de ces divisions est appellée *commandante*; les hommes en sont choisis dans le reste du corps; ils sont destinés à remplir les places vacantes dans la cavalerie & à y faire le service des malades; parmi les 7 autres divisions la dernière a seule une dénomination particulière, elle est appellée division *du guet*, elle fait cependant le même service que les autres.

Si cette différence dans la composition des divisions n'est point indispensablement nécessaire, pourquoi la laisser subsister? Elle doit mettre souvent des difficultés & de la gêne dans le service.

Chaque division d'infanterie est commandée par un aide ou sous-aide-major & un adjudant; & conduite par un fourrier, des sergents & des caporaux.

Les soldats d'infanterie de la *Garde de Paris* doivent avoir servi dans les troupes de lignes; avoir 5 pieds 4 pouces; 25 ans au moins, & jamais au-delà de 45.

L'adjudant a 35 sols par jour; le fourrier 30 sols; les caporaux 22 sols; l'appointé 21 sols; les soldats & tambours 20 sols. On retient à chacun 2 sols par jour pour l'habillement.

Le prêt de l'infanterie se fait touts les dix jours; & celui de la cavalerie touts les mois.

L'infanterie de la *Garde de Paris* reçoit touts les deux ans un habit, une veste, une culotte, un chapeau & une paire de guêtres: on lui fournit aussi des capottes pour mettre les sentinelles & ceux qui font des patrouilles à l'abri de la pluie & du froid.

L'infanterie de la *Garde de Paris* est armée comme le reste de l'infanterie Françoise.

La partie de la garde qui est de service tant dans l'intérieur de la capitale que dans ses fauxbourgs, sur ses ponts & ses remparts, est divisée dans un grand nombre de corps-de-garde, il part toutes les deux heures une patrouille de chacun de ces corps-de-garde.

Outre ce service, la *Garde de Paris* a encore la police de touts les petits spectacles, de toutes

Digitized by Google

les comédies bourgeoises, les assemblées de danse, &c. elle est payée par les particuliers pour ces derniers objets.

Tout le service de la *Garde à pied* est surveillé le jour & la nuit par deux officiers, deux adjudams & deux fourriers.

La discipline de la *Garde à pied* est très sévère, les fautes légères sont punies par les arrêts, celles qui sont plus graves par la prison à l'Abbaye, & la désertion par la maison de force.

Chacun des membres de la *Garde de Paris* se loge & se nourrit comme il le juge à propos; on n'a pas cru devoir leur bâtir des corps de casernes, ni les réunir en chambrées, parce que plusieurs sont mariés, & parce qu'ils peuvent quelque-fois découvrir par leur communication avec les habitants des choses qui intéressent la tranquillité publique.

Tout sujet qui se fait distinguer par quelque action de bravoure ou d'humanité, est récompensé par une gratification proportionnée au degré de mérite de ce qu'il a fait; les adjudants qui ne peuvent plus continuer leurs services reçoivent une retraite de 20 sols par jour; les fourriers & les sergents 10 sols; les soldats & caporaux 5 sols.

Les soldats de la *Garde de Paris* doivent pourvoir avec leur paye aux dépenses que leur occasionnent leurs maladies, aussi la plupart se font-ils porter à l'Hôtel-Dieu.

§. I V.

Des droits & des devoirs des officiers qui commandent la Garde de Paris.

Le commandant de la *Garde de Paris*, qui est inspecteur-né de sa troupe, a sur elle les mêmes droits que les colonels ont sur leurs régiments, & les lieutenants de roi sur leurs garnisons; il donne touts les jours le mot de l'ordre.

Le commandant de la *Garde de Paris* rend compte chaque jour au ministre du département de Paris, de tout ce qui est relatif au corps qu'il commande; il doit aussi rendre compte au lieutenant-général de police, de toot ce qui est relatif au bon ordre & à la police de la capitale.

Il est essentiel que le commandant de la *Garde de Paris* soit avantageusement connu dans la capitale, qu'il soit prudent, ferme, actif, juste, patient, doué d'une santé vigoureuse, & qu'il se fasse un point d'ambition & même d'honneur, de maintenir un bon ordre & un bon esprit dans son corps; à ce portrait on reconnoitra le chevalier *Duboys*.

Le major de la *Garde de Paris* supplée en tout au défaut du commandant.

Les aides & sous-aides-majors sont chargés d'inspecter les gardes, & de se porter par-tout où le bien du service & la sureté publique l'exigent.

§. V.

Conjectures sur les variations que la Garde de Paris *a éprouvées.*

La création de la *Garde de Paris* remonte jusqu'aux premiers jours de la monarchie Françoise; les capitulaires de Clotaire II, & ceux de Charlemagne, en parlent; les ordonnances de Saint-Louis, & du Roi Jean s'en occupent; Charles IX & Henri III, ont aussi donné des réglements à ce corps; il a porté pendant longtemps le nom de *Vigiles regii* ou de *Guet royal*; jamais il n'a été confondu avec la garde bourgeoise appellée *Guet assis*; dans les premiers temps il étoit sans doute militaire, car son chef s'appelloit *Miles Gueti*. Pendant tout le temps que nous venons d'indiquer, la *Garde de Paris* étoit commandée par des officiers choisis par le roi, bientôt la vénalité s'étant introduite dans ce corps, il dégénéra en bonté & en prérogatives; si ce corps s'est relevé de nos jours, il doit les avantages dont il jouit au chef qui le commande.

§. V I.

Ce que devroit être la Garde de Paris.

Un citoyen qui n'a que le bien public en vue, nous a confié un mémoire dans lequel il nous a paru prouver que la *Garde de Paris* devroit être mise sur un pied militaire; que les aides & sous-aides-majors, qui, après avoir servi 12 ou 15 ans dans les troupes de lignes, continueroient leurs services dans la *Garde de Paris*, devroient avoir à leur rang d'ancienneté la croix de Saint-Louis, & les autres récompenses qu'obtiennent les officiers de l'armée; que ces récompenses peuvent seules procurer à ce corps les sujets distingués dont il a besoin; qu'il faudroit rendre en sa faveur une ordonnance à l'instar de celle des Gardes de la prévôté de l'hôtel, & de la Maréchaussée de l'Isle de France; diviser ce corps en parties égales, & donner aux divisions le nom de compagnies; appeller leurs officiers capitaines & lieutenants, & non aides & sous-aides-majors; proportionner leur paye à leur grade & à leur ancienneté; augmenter le nombre des uns & des autres, car celui qui existe est insuffisant; obliger les soldats non mariés à vivre & à loger ensemble par escouade & dans de petites casernes bâties dans différents quartiers de Paris, mais surtout établir un hopital particulier pour le corps, afin que le soldat ne ravit plus des places nécessaires aux citoyens indigents & ne fût jamais confondu avec eux; ces changements coûteroient infiniment peu à l'état, donneroient à la *Garde de Paris*, sans rien changer à son administration, une stabilité qui lui est nécessaire, une considération qu'elle mérite, une autorité dont elle a besoin, &

Digitized by Google

la rendroit par conséquent d'une utilité plus grande. Comme nous avons cru reconnoitre dans ces assertions l'empreinte de la vérité, nous nous sommes fait un devoir de les transcrire. (C.).

GARDE. On donne le nom de *garde* aux détachements destinés pendant la guerre, à mettre à l'abri des entreprises de l'ennemi une armée, une ville, un poste, ou un petit corps de troupes : on donne aussi ce nom aux détachements destinés, pendant la paix, à maintenir le bon ordre & la tranquillité dans l'intérieur des villes, & des autres endroits où ils se trouvent.

On distingue dans les camps plusieurs différentes espèces de *gardes*, les *gardes avancées*, les *grands gardes*, les *gardes du camp*, les *gardes des lignes*, les *gardes de la tranchée*, les *gardes des travailleurs*, les *gardes d'équipages*, les *gardes d'honneur* : dans les villes on ne connoit que deux espèces de *gardes*, les *gardes de la place* & les *gardes de police*. Nous allons parler succinctement de quelques-unes de ces *gardes* ; les autres seront rapportées à leurs articles.

§. Ier.

Des gardes *des places.*

Touts les jours à midi, à l'ordre des compagnies, les hommes qui doivent monter la *garde* le lendemain sont commandés par leur sergent-major. *Voyez* ORDRE & SERGENT MAJOR ; les soldats & les bas-officiers qui viennent d'être commandés de *garde* pour le lendemain, doivent travailler aussi-tôt à mettre leur armement, leur habillement & leur équipement dans le plus grand ordre. *V.* BRIGADIER ; à neuf heures du matin ils sont inspectés par le caporal de semaine. *Voyez* INSPECTION ; bientôt après le sergent les inspecte encore ; à neuf heures & demie le fourrier de chaque compagnie, dont il a été nommé à l'ordre, un officier ou bas-officier, pour monter la *garde*, se rend au lieu désigné pour tirer les postes ; là en présence d'un aide-major de la place, le sort décide des postes, des officiers & de ceux des bas-officiers ; aussi-tôt que le premier fourrier a tiré un billet, l'écrivain de la place inscrit le nom de l'officier ou du bas-officier auquel le poste est échu ; ainsi de suite : cette précaution est infiniment sage, elle prévient beaucoup d'inconvénients en temps de paix, & peut, pendant la guerre, prévenir des trahisons ; à 10 heures, les hommes qui montent la *garde* sont inspectés par le lieutenant de semaine de leur compagnie ; à 11 heures, chaque régiment assemble le détachement qu'il doit fournir pour la *garde* de la place ; ce détachement est inspecté & exercé par un capitaine ou un des chefs du corps. *Voyez* INSPECTION ; l'heure de la parade étant arrivée, le plus ancien officier de ceux qui montent la *garde* conduit le détachement sur la place où il doit défiler ; lorsque la *garde* générale a défilé, *Voyez* PARADE ; chaque *garde* se rend à son poste par le chemin le plus court ; elle garde le silence, porte l'arme au bras & marche le pas de manœuvre ; lorsqu'elle arrive à 50 pas du corps de *garde* qu'elle doit occuper, elle prend le pas ordinaire, porte ses armes, & va se placer, tambour battant, à la gauche de l'ancienne *garde* ; la nouvelle *garde* est alors particulièrement inspectée par son commandant ; numérotée par ses bas-officiers ; les caporaux prennent possession du corps de *garde* ; les officiers & les bas-officiers des deux *gardes* s'abouchent les uns pour donner la *consigne* & les autres pour la recevoir. *Voyez* CONSIGNE ; on va ensuite relever les sentinelles. *Voyez* SENTINELLES ; les sentinelles relevées & les caporaux rentrés, l'ancienne *garde* part au pas ordinaire, tambour battant ; quand elle est à 50 pas du corps de *garde*, elle remet la baïonnette, porte l'arme au bras, & conduite par le principal bas-officier, rentre dans son quartier ; la nouvelle *garde* entre alors dans son corps de *garde* & y reste jusqu'à ce qu'elle soit relevée. Celui qui la commande lui fait prendre les armes toutes les fois qu'il le croit nécessaire ; il veille à ce qu'aucun soldat ne s'écarte de son poste ; à ce que tonts remplissent exactement ce qui leur est prescrit relativement aux rondes & patrouilles, sentinelles volantes & honneurs militaires, ouverture & fermeture des portes, &c. en un mot, à tout ce qui peut intéresser la sureté de la place & la tranquilité des citoyens ; comme ARRIVÉE DE TROUPES, INCENDIES, BRUIT ; *voyez ces mots.* Quand, après 24 heures, la nouvelle *garde* arrive, l'ancienne se retire & se conduit comme nous l'avons précédemment indiqué.

En temps de guerre le nombre d'hommes de *gardes* est fixé par la nécessité ; en temps de paix les ordonnances veulent qu'il soit réglé touts les premiers du mois sur le nombre effectif des soldats en état de faire le service, & relativement au nombre des sentinelles nécessaires pour le maintien du bon ordre & la conservation des ouvrages, de manière que les fantassins n'aient jamais moins de cinq nuits, les cavaliers moins de dix, & que chaque homme ne fasse jamais moins de six heures de faction ; les capitaines d'infanterie doivent avoir onze ou douze nuits de repos, les lieutenants huit ou neuf ; les capitaines de cavalerie ou de dragons douze ou quinze, & les subalternes onze ou douze.

Les ordonnances militaires & notamment celle du premier mars 1768, étant entrées dans touts les détails relatifs au service des *gardes* dans leurs postes, j'ai cru devoir me borner à ce tableau rapide ; je terminerai ce paragraphe par des réflexions pleines de justesse que j'ai oui faire par un officier général, lieutenant de roi dans une de nos plus grandes villes de France. « Je ne conçois pas, disoit ce militaire respectable par son âge, ses vertus & son nom, je ne conçois pas pourquoi les états-majors des places cherchent à multiplier les

Digitized by Google

sentinelles & par conséquent à grossir les *gardes* ; je conçois encore moins comment il y a des lieutenants de roi qui prescrivent à leurs subordonnés d'employer l'espionnage pour obliger les *gardes* à bien servir; je ne conçois pas enfin pourquoi ils font monter la *garde* à un huitième ou un dixième des officiers de leur garnison. Depuis que je suis placé ici les soldats ont presque toujours dix nuits, les bas-officiers quinze, les lieutenants trente, & les capitaines souvent soixante; dès l'instant où il m'arrive un nouvel aide ou sous-aide-major, je lui defends de chercher à surprendre les sentinelles en arrivant sur elles à la dérobée, & les postes en se glissant le long des murs, &c. touts ces moyens ne sont ni dans mon caractère, ni dans l'esprit de la nation, ni dans celui du service; quoique je n'emploie aucun de ces moyens vils ou forcés, je ne crois cependant pas que les *gardes* servent ailleurs avec plus d'exactitude qu'ici, qu'il y ait une ville dans le royaume où le bon ordre soit moins troublé, & il avoit raison. Les *gardes* multipliées, ajouta-t-il, empêchent les forces du soldat enfant de se développer, détruisent le tempérament de l'homme fait, précipitent la vieillesse de l'homme qui approche du déclin de l'âge; détériorent l'habillement, ruinent le petit équipement, y rendent la ration de pain insuffisante; font à l'ordinaire une brèche sensible, & consument enfin une grande partie des petites sommes que le soldat reçoit de ses parents; gagne à la sueur de son front, ou économise sur ses décomptes. *Voyez* CHAUSSURE MILITAIRE & CONGÉS; si les *gardes* apprenoient quelque chose aux soldats, je passerois sur leurs inconvénients; mais un régiment qui auroit fait avec la plus grande régularité, pendant dix ans de suite, le service des places, seroit presqu'aussi neuf dans une ville assiégée que celui qui auroit servi avec nonchalance, ou qui n'auroit fait le service que pendant un temps très court. Ce n'est point en veillant qu'on apprend à veiller, c'est en dormant; ce n'est point en se promenant devant une porte, dans une rue ou sur un parapet, qu'on apprend à garder un ouvrage extérieur, à défendre une traverse, à repousser une escalade, à prévenir une surprise; ces différents objets n'ont entre eux aucune ressemblance. Au lieu de fatiguer pendant toute l'année les troupes d'une garnison; pourquoi ne pas se borner à ne faire monter que les hommes indispensablement nécessaires à la *garde* des postes, des magasins & à la sureté des citoyens; sept ou huit soldats à chaque porte, cinq à chaque magasin, vingt-cinq ou trente sur la place d'armes. Voilà, si j'étois absolument le maître, à quoi se réduiroit pendant dix mois & demi le service de ma place, pendant les six semaines restantes je changerois de systême; je commencerois d'abord par supposer que j'ai proche de mes remparts une armée ennemie; pour prévenir les surprises, je ferois sortir chaque soir un gros bivouac; j'aurois sans cesse des patrouilles & des rondes sur mes remparts; mes découvertes se feroient avec soin; mes portes seroient gardées avec exactitude; je ferois prendre enfin toutes les précautions que ma supposition rendroit nécessaire; un sixième de ma garnison seroit employé à ces différents objets, & cela pendant quinze jours; les quinze jours suivants je supposerois que je suis investi, je garderois alors mes ouvrages avancés; j'aurois des *gardes* dans mon chemin-couvert, dans mes fossés; j'ouvrirois mes poternes; le quart de ma garnison serviroit & avec exactitude, car je serois toujours sur pied; quelquefois je ferois battre la générale à l'improviste & border mes remparts, &c. continuant toujours mes suppositions; j'agirois ensuite pendant huit jours comme si le siège commençoit; je chercherois à empêcher l'ouverture de la tranchée; je ferois des sorties de jour & de nuit; le tiers de ma garnison feroit le service; je supposerois enfin que mes ouvrages avancés ont été emportés & que le corps de la place est entamé, alors la moitié de ma garnison monteroit la *garde*; nous serions des coupures dans les bastions vuides, de grosses sorties & nous nous préparerions à repousser l'assaut; lorsque le dernier jour de six semaines seroit enfin arrivé, je me mettrois à la tête de toutes mes troupes, nous ferions une sortie générale, nous comblerions les tranchées, nous chasserions l'ennemi, & nous rentrerions pour faire un repas militaire, & nous livrer de nouveau à un doux repos. » Ce fut à-peu-près ainsi que M. de S. parla; touts les militaires qui l'entouroient applaudirent à son discours, & je me promis de donner au public une idée des vues sages de ce militaire respectable.

§. II.

Des gardes *de police.*

Aussi-tôt qu'un régiment est établi dans ses casernes, il doit y placer une *garde* de police proportionnée à la position & à l'étendue de ses casernes; cette *garde* est destinée à fournir des sentinelles autour du quartier, & à veiller à ce que les soldats ne sortent point après la retraite; en un mot, à faire observer les loix de la police intérieure. Cette *garde* fournit aussi ordinairement une sentinelle pour les drapeaux, & une pour la caisse du régiment. (C.).

GARNISON. Troupes qu'on met dans une place forte pour la garder & la défendre.

Dans les premiers temps de la monarchie françoise, on ne mettoit point de *garnison* dans les villes, excepté en temps de guerre, ou lorsqu'on craignoit les entreprises de quelque prince voisin. Dans la paix, les bourgeois des villes, ou ceux qui en étoient seigneurs, prétendoient que c'étoit violer leurs privilèges que de les charger d'une *garnison*. Louis XI, par les fréquentes guerres.

Digitized by Google

qu'il eut sur les bras, accoutuma les villes à avoir de plus grosses *garnisons* : ses successeurs, par la même raison, en usèrent de même.

Les habitans d'Amiens, sous Henri IV, ayant refusé, sous prétexte de leurs privilèges, une *garnison*, & leur ville ayant été ensuite surprise par Portocarrero, gouverneur espagnol de Dourlens, cela fit que, pour le bien de l'état, quand la ville fut reprise, on n'eut plus tant d'égards pour ces sortes de privilèges, & qu'on mit de fortes *garnisons* dans toutes les villes où elles paroissoient nécessaires.

Ce qui rendoit les villes difficiles à recevoir des *garnisons*, étoit la licence des gens de guerre; mais, depuis que les rois se sont mis en possession de multiplier les troupes dans les villes frontières, ils y ont, pour la plupart, maintenu la discipline; & l'on peut dire que la France s'est distinguée par-là de toutes les autres nations. Rien sur-tout n'est plus beau que les règlemens & les ordonnances qui ont été faites par Louis XIV sur ce sujet, & qui ont eu leur exécution. Les casernes qu'il a fait bâtir dans les villes de guerre pour les soldats, délivrent les bourgeois de l'incommodité de les loger, si ce n'est dans les passages des troupes; ce qui se fait par billets & avec un très grand ordre. *Voyez* LOGEMENT. *Voyez* aussi dans les ordonnances militaires le service des troupes dans les *garnisons*.

Il n'est pas aisé de fixer le nombre des troupes d'infanterie & de cavalerie dont il faut composer la *garnison* des places; il dépend de la grandeur des places, de leur situation, & de ce qu'elles ont à craindre, tant de la part de l'ennemi, que de celle des habitans. M. le maréchal de Vauban prétend, dans ses mémoires, que, dans une place fortifiée, suivant les règles de l'art, avec de bons bastions, demi-lunes & chemins-couverts, il faut, en infanterie, cinq ou six cents hommes par bastion.

Ainsi, si l'on a une place de huit bastions, elle doit, suivant cet illustre ingénieur, avoir 4000 ou 4800 hommes d'infanterie; à l'égard de la cavalerie, il la règle à la dixième partie de l'infanterie.

Cette fixation, qui a pour objet la *garnison* d'une place pour soutenir un siège, ne peut pas convenir également à toutes les villes; d'ailleurs, en temps de paix, les *garnisons* peuvent être moins fortes que pendant la guerre. Si elles ne le sont pas, c'est que la plupart des princes de l'Europe entretenant presque autant de troupes en paix qu'en guerre, ils se trouvent obligés de les distribuer dans les différentes villes de leurs états, sans égard au nombre qui conviendroit pour la sureté & la conservation de ces villes.

Comme l'on n'a pas dans la guerre un grand nombre de places exposées à être assiégées dans le même temps, ce sont celles pour lesquelles on craint, qu'on doit particulièrement fortifier de bonnes *garnisons*. Les places frontières ou en première ligne, doivent avoir aussi des *garnisons* plus nombreuses que les autres, & d'autant plus fortes, qu'elles se trouvent plus à portée des entreprises de l'ennemi, & plus éloignées des autres places.

Ce n'est pas une chose indifférente pendant la guerre de sçavoir réduire les *garnisons* des places au seul nombre d'hommes nécessaire pour leur sureté. On a déja observé que les *garnisons* des places affoiblissent les armées : c'est un inconvénient que produit le trop grand nombre de places fortifiées qu'il faut garder; mais aussi, dans les événements malheureux, ces places & leurs *garnisons* vous donnent le loisir de raccommoder vos affaires pendant le temps que l'ennemi employe à en faire la conquête.

« Le royaume d'Angleterre, remarque Montécuculi, étant sans forteresses, a été trois fois conquis en six mois; & Frédéric palatin, qui avoit été proclamé roi de Bohême, perdit tout ce royaume par la perte de la seule bataille de Prague. Si quelque prince barbare, dit cet auteur, se fiant à ses armées nombreuses, s'imagine qu'il n'en a pas besoin, il se trompe; il faut qu'il ait continuellement une armée sur pied, ce qui est insupportable, ou qu'il soit exposé aux courses de ses voisins ».

Dès que les places de guerre sont jugées nécessaires pour la sureté & la conservation des états, les *garnisons* le sont également, & elles doivent être proportionnées à la grandeur des places & au nombre des ouvrages de leur fortification; car ce ne sont point les murailles qui défendent les villes, mais les hommes qui sont dedans. *Voyez* FORTERESSE. (Q.).

GARNISON. On donne le nom de *garnison* aux troupes qui gardent une place, & à la ville dans laquelle elles sont logées.

Que les troupes logées dans une place forte ou dans une ville ouverte, dans une citadelle ou dans un bourg, un château ou un village, un fort ou un hameau, servent à pied ou à cheval, soient composées de corps entiers ou de détachements, de soldats d'élite ou de milices, d'hommes forts & vigoureux, ou de guerriers affoiblis par l'âge & les blessures; qu'ils doivent y rester long-temps ou peu de jours; qu'ils soient destinés à défendre contre l'ennemi l'endroit où ils se trouvent, ou à en contenir les habitants dans les bornes de l'obéissance & du devoir, on les désigne toujours par le mot collectif *garnison* : ainsi, toutes les fois qu'on prononce le mot *garnison*, on a principalement l'intention de réveiller l'idée des troupes renfermées dans un poste quelconque.

Dans un dictionnaire complet de l'art militaire, on devroit trouver sous le mot *garnison* des dissertations sur les objets suivants : 1°. Comment les villes de France, qui primitivement ne recevoient point de *garnison* dans leur sein, & qui faisoient tout pour n'en point avoir, en ont-elles aujourd'hui,

& pourquoi les voyent-elles avec plaisir? 2°. Est-il avantageux ou nuisible aux cités d'avoir des *garnisons* nombreuses? 3°. Est-il plus utile que dangereux de rendre les *garnisons* permanentes? 4°. Quelle doit être la proportion entre la force de la *garnison*, & l'étendue d'une place? 5°. Quelle doit être la conduite d'une troupe qui va entrer dans sa *garnison?* 6°. Quelle est celle qu'elle doit tenir pendant tout le temps qu'elle y reste? Enfin comment doit-elle agir quand elle en sort? Nous serions descendus dans touts les détails que ces sept questions entrainent après elles, si nous n'avions pas été gênés par l'espace étroit qui leur est destiné.

§. Ier.

Comment toutes les villes de France sont-elles devenues des villes de garnison?

Pendant que les armées Françoises ne furent composées que de soldats qu'on rassembloit au commencement de chaque campagne, & qu'on licentioit dès l'instant où les opérations militaires étoient terminées, on ne vit de *garnisons* que dans les endroits menacés par l'ennemi; mais, dès l'instant où nos rois crurent qu'il importoit à leur gloire, & sur-tout à la tranquillité de leurs états, d'avoir sur pied, même pendant la paix, des forces respectables, les choses changèrent de face. L'on garnit d'abord les châteaux forts qui appartenoient au roi, & puis les villes qui relevoient immédiatement de la couronne. Des guerres fréquentes ayant forcé nos souverains à augmenter le nombre de leurs soldats, & les grands vassaux de la couronne à demander au seigneur suzerain des troupes pour garder leurs places, le nombre des *garnisons* se multiplia. Les guerres civiles qui avoient la religion pour prétexte & l'ambition pour cause, ayant transformé presque toutes les cités en places de guerre, le nombre des troupes devint encore plus considérable, & celui des *garnisons* plus grand. Il restoit cependant quelques villes qui, intimidées par les excès auxquels se livroient les gens de guerre, défendoient avec opiniâtreté le privilège qu'elles prétendoient avoir de se garder elles-mêmes, & de ne pas recevoir de *garnison*. Henri-le-Grand, ce prince qui, après avoir conquis son royaume, respectoit néanmoins les droits des peuples, les laissa jouir de ce privilège jusqu'au moment où la surprise d'Amiens dessilla ses yeux, & le contraignit à anéantir des droits particuliers qui pouvoient nuire au bien général.

Depuis cette époque, toutes les villes du royaume reçoivent non-seulement avec plaisir les *garnisons* qu'on leur envoye, mais elles sont même les premières à en demander; tant il est vrai que l'obéissance ne coûte rien, quand on sçait l'exiger à propos, & la rendre utile à ceux dont on l'exige.

§. I I.

Est-il avantageux aux cités d'avoir des garnisons *nombreuses?*

Comment toutes les villes du royaume ne seroient-elles pas bien aise d'avoir des *garnisons* nombreuses? Le soldat y est sous les loix d'une austère discipline; il n'est plus l'agent du despotisme; il répand où il vit des sommes considérables; il consomme une très-grande quantité des denrées dont le débit est le plus difficile; il donne enfin au commerce, à l'agriculture & aux arts une foule de bras peu coûteux. Les biens que les *garnisons* produisent, sont si considérables, qu'une ville accoutumée à avoir une forte *garnison*, languit dès l'instant où des opérations militaires obligent le gouvernement à la diminuer; ils sont si grands, que plusieurs économistes prétendent, avec raison, qu'il suffiroit peut-être, pour vivifier quelques villes de l'intérieur du royaume, de leur donner des *garnisons* nombreuses. Pourquoi, disent-ils, Strasbourg, Lille & quelques grandes places frontières sont-elles pendant la paix les seules qui jouissent du bonheur d'avoir des *garnisons*? Ces cités font un grand commerce avec l'étranger; elles sont entourées de paysages riches; elles ont plus de bras qu'il ne leur en faut; elles pourroient donc se passer de troupes, au lieu que Bourges, Poitiers, Périgueux, &c. privées de touts ces avantages, languissent dans une triste apathie: l'argent que ces dernières villes versent dans les coffres de l'état ne leur rentre jamais; on leur enlève chaque année beaucoup de bras, & on ne leur en rend point. Pour vivifier ces villes du second ordre, donnez un régiment à chacune; comme il y versera 50 louis par jour, & lui donnera deux ou trois cents ouvriers, elles sortiront bientôt de la triste stagnation dans laquelle elles vivent. Des militaires savants, d'accord avec les économistes, ayant prouvé que cette rentrée des régiments dans l'intérieur du royaume ne nuiroit ni à la discipline ni à l'instruction, comment est-il possible qu'on ait autant tardé à l'exécuter?

§. I I I.

Est-il utile ou dangereux de rendre les garnisons *permanentes?*

M. le b. de B. ayant examiné dans le 16e chapitre de son premier volume, si les *garnisons* doivent être ou n'être point permanentes, nous avons cru ne pouvoir mieux faire que de rapporter cette partie de son ouvrage.

Il est peu d'usages aussi contraires au bien du service, que celui que nous conservons en France, de faire voyager sans cesse les troupes d'un bout du royaume à l'autre, sans autre objet que celui

Digitized by Google

del es changer de *garnison* & de quartiers : l'instruction en souffre, le soldat s'endette ; il use non-seulement ses effets, mais encore ceux qui sont au compte du roi. Le transport des équipages, celui des magasins ne se fait jamais sans perte & sans des frais considérables. L'officier est accablé par les dépenses que lui occasionnent ces déplacements, pour lesquels le roi, loin de lui faire un traitement particulier, le prive encore des secours nécessaires pour le transport de ses équipages & de ses valets. Ces mutations continuelles sont que l'officier ne peut vivre nulle part avec l'économie qu'exigeroit sa modique paye ; par-tout il est traité comme un étranger, & se trouve, comme tel, réduit aux chères ressources de l'auberge ; le peuple est foulé par le passage continuel des troupes qu'il a la charge de loger. Les étapes, qui sont une très grosse charge pour les provinces, augmentent d'environ deux millions les dépenses de la guerre. En fixant l'établissement des troupes, il en résulteroit une grande économie pour le roi, pour les officiers & pour le soldat ; les villes destinées à devenir quartiers, feroient bientôt construire des casernes plus saines, plus commodes & plus favorables à la discipline ; on auroit des hangars, des manèges qui faciliteroient l'instruction qu'on ne peut donner dans la plupart de nos quartiers actuels ; des magasins vastes nous permettroient d'être toujours munis des attirails de guerre, dont on ne peut se pourvoir à présent, par l'embarras de les trainer avec soi ; l'officier enfin jouiroit des mêmes ressources que le citoyen ; il pourroit vivre à aussi bon marché, en faisant dans les temps les plus favorables toutes les provisions de sa consommation : c'est ainsi que cela se pratique en Allemagne, en Prusse ; mais, malgré l'avantage qu'il y auroit à imiter ces deux états, vraiment militaires dans cette sage politique, je trouverai, sans doute, le plus grand nombre des anciens officiers contraires à ce principe ; ils réclament sur cet objet, comme sur tant d'autres, l'antique usage de ces promenades devenues nécessaires à la diversion de leur oisiveté & de leur ennui. Les uns diront que ces changements servent à éviter le dégoût que le soldat François est si sujet à prendre pour une vie que la discipline rend déjà si uniforme ; les autres diront que le soldat, étant sédentaire, formeroit des liaisons trop solides, qui le distrairoient des devoirs de son métier : mais qu'on réfléchisse sérieusement sur la futilité de ces objections communes qui passent de bouche en bouche, & que l'on répète machinalement. Si le soldat desire quelquefois sortir du quartier ou de la *garnison* qu'il occupe, c'est que son établissement y est mauvais ; c'est que les vivres y sont chers ; c'est qu'il y est trop fatigué par le service. Quand est-ce qu'un régiment se plaint de son quartier ou de sa *garnison* ? C'est presque toujours dans les premiers mois de son arrivée, parce qu'alors il a moins de moyens & moins de ressources ; parce qu'il est reçu avec humeur par le bourgeois qu'il gêne, & auquel il est à charge. Si le régiment est discipliné, au bout de quelques mois l'humeur & les plaintes s'appaisent, la ville s'habitue à la *garnison* & la *garnison* à la ville. J'ai toujours vu, qu'à moins qu'il n'y eût des causes semblables à celles que j'ai citées ci-dessus, lorsque l'ordre routinier du changement arrivoit, le bourgeois étoit fâché de perdre le soldat qu'il connoissoit, & le soldat fâché de perdre l'hôte dont il avoit à se louer. De ce que le soldat s'accoutume & se plait dans son quartier, en conclure qu'il perdra le goût de son métier, & se distraira de ses devoirs, c'est précisément déduire une conséquence inverse de celle que je crois raisonnable d'en tirer.

Chaque ministre a d'autant plus volontiers maintenu cet usage de faire voyager les troupes, qu'il devient une ressource pour tirer du trésor royal deux millions en excédant des fonds assignés pour le département de la guerre. Ceci est une de ces ruses d'administration, un de ces revirements de parties qui se pratiquent en grand, mais dont le résultat est comme celui de la comptabilité actuelle de nos régiments, je veux dire de tromper le roi sous prétexte de le mieux servir.

Lorsqu'un bureau de l'hôtel de la guerre calcule mal, lorsque la dépense excède la recette, lorsqu'il y a quelques gratifications extraordinaires à accorder, ou quelques dépenses tacites à faire, le commis chargé du mouvement des troupes, présente le tableau d'un changement de quartiers & de *garnisons*, qui met trente ou quarante mille hommes en route pendant un mois, donne un bénéfice net de la retenue totale des appointements & de la solde de ces troupes ; car alors elles sont défrayées par l'étape. Les contrôleurs généraux, choqués d'une charge que le ministre de la guerre rejette à volonté sur le trésor royal & sur les provinces, auroient voulu remédier à cet abus, mais ils n'ont osé élever la voix contre un usage dont l'origine est ancienne, & que le bourdonnement de l'hôtel de la guerre certifie être aussi nécessaire. M. Necker fit pourtant en 1777, une nouvelle tentative pour mettre fin à ce désordre. Il fit proposer à M. le comte de Saint-Germain de supprimer les étapes, & lui offrit en indemnité une augmentation de six cents mille livres pour les fonds de la guerre. Un officier général fut chargé de traiter cette affaire entre les deux ministres ; mais les bureaux détournèrent bientôt le principe d'ordre & de justice qui rendoit le ministre de la guerre attentif à la proposition : on décida celui-ci à demander un million cinq cents mille livres. On ne tomba point d'accord. M. de Saint-Germain quitta en ce moment. Le directeur des finances, occupé d'opérations plus vastes & plus essentielles, sembla au moins avoir suspendu le projet d'une réforme aussi intéressante ; mais ne pourroit-on pas réveiller l'attention du ministere, en entrant dans des détails qui serviront de plus en plus à le convaincre de l'inutilité des étapes ;

Digitized by Google

il est assez bien prouvé qu'il est avantageux au roi, au militaire & aux provinces, de donner aux troupes des établissements permanents dans le royaume, parce qu'alors, si un régiment marche pour cause de guerre, il n'emmene jamais que ce qui est en état de la faire, il ne déplace point ses magasins, son quartier est toujours son dépôt, il y renvoie ce qui lui est à charge, & en fait venir ce qui lui est utile : purgé de tout ce qu'il y a d'infirmes & d'écloppés, il semera moins de malades dans les hopitaux, & occasionnera moins de charges aux provinces pour les corvées de voitures & de chevaux. »

Entre le système de faire voyager les troupes chaque année & celui de rendre les *garnisons* invariables; il en est, ce me semble, un qui les modifiant touts deux, n'a les inconvénients ni de l'un ni de l'autre; on ne peut nier qu'il n'y ait en France des *garnisons* meilleures les unes que les autres; que Metz, par exemple, ne soit préférable à Briançon, que Strasbourg ne vaille mieux que le Fort Louis du Rhin, Lille que Bergues; si les *garnisons* étoient permanentes, les régiments qui seroient fixés au Mont-Dauphin, à Gravelines, auroient raison de traiter d'injuste le sort qui les auroit placés dans ces *garnisons ;* ces régiments ne voyant point d'autres troupes, perdroient peu à peu l'esprit militaire & leur instruction finiroit par dégénérer; pour éviter ces injustices & prévenir ces maux, on pourroit borner à dix ans le séjour d'un régiment dans la même province, & à cinq ans dans la même ville; on pourroit encore pour éviter les longues routes, toujours funestes à la santé du soldat, fixer un ordre de changement de proche en proche : établir, par exemple, que les changements se feroient de province à province; que le Dauphiné verseroit dans la Franche-Comté, la Franche-Comté dans l'Alsace; l'Alsace dans la Lorraine & les Evêchés; les Evêchés dans la Flandres & l'Artois; l'Artois dans la Picardie & la Normandie; la Picardie & la Normandie dans la Bretagne; la Bretagne dans le Pays d'Aunis; celui-ci dans la Guienne, la Gascogne & le Roussillon; le Roussillon dans le Languedoc & la Provence; & enfin la Provence dans le Dauphiné. Les provinces de l'intérieur, telles que la Champagne, la Bourgogne, &c. ressortiroient des provinces militaires limitrophes, & recevroient l'excédent de ces grandes provinces; pour éviter les engorgements on se garderoit de faire faire touts les mouvements la même année; on distribueroit l'armée en cinq parties dont une changeroit de *garnison* chaque année; toutes les troupes de la même province qui changeroient de *garnison*, pourroient se rassembler pendant un mois sous les murs de la principale ville militaire de la province, & être là exercés à de grandes manœuvres avec les *garnisons* de ces villes. Les troupes du Dauphiné & du Vivarais à Grenoble; celles de la Franche-Comté à Briançon; de l'Alsace à Strasbourg; de la Lorraine & des Evêchés à Metz; de la Flandres & de l'Artois à Lille; de la Picardie & Normandie à Caen; de la Bretagne à Rennes; du Pays d'Aunis à Saintes; de la Guienne & du Roussillon à Ausch ou à Bayonne, ou même dans les landes de Bordeaux; du Languedoc & de la Provence à Montpellier ou à Nimes. On ne conduiroit à ces cantonnements que des hommes en état par leur instruction & leur force de manœuvrer en grand; les enfants, les recrues, les femmes, les vieillards, pourroient avec les gros bagages aller directement à leur nouvelle *garnison ;* ainsi on formeroit chaque année dix petits cantonnements qui coûteroient infiniment peu au roi, sur-tout si on en bannissoit le luxe & les superfluités. *Voyez* LUXE; les troupes qui ne feroient que passer pourroient être logées dans les villes sous lesquelles elles s'assembleroient, ou dans les villages circonvoisins : on en excepteroit Metz, Strasbourg & Lille, où on pourroit former des camps de paix. Les tentes renfermées dans les magasins de ces places & les ustensiles de campement qu'on y conserve seroient employés à cet usage; une légère augmentation de pain & une foible distribution de viande, feroient les seules dépenses que les soldats occasionneroient au roi. Quant aux officiers subalternes, on se contenteroit de leur donner alors la paye de guerre. Les officiers généraux employés dans chaque province en qualité de gouverneurs généraux ou particuliers, de commandants, d'inspecteurs, de lieutenants de roi, lieutenants généraux, pourroient être tenus de se trouver à ces camps; il n'en est aucun qui ne sacrifiât avec plaisir à l'instruction des troupes & à la sienne propre, les légères dépenses que les camps leur occasionneroient. *Voyez* LUXE & EXERCICES.

§. IV.

Quelle est la proportion qui doit exciter entre l'étendue d'une place & sa garnison.

Comme il est presque impossible de déterminer la proportion qui doit exister, tant pendant la paix que pendant la guerre, entre une place & sa *garnison ;* nous nous contenterons de faire connoitre les motifs qui doivent influer sur la manière de fixer cette proportion.

Si une ville est riche & commerçante, si la population y est considérable, si le pays qui l'entoure ne fournit point une surabondance de denrées, si les bras ne manquent point dans les environs, si les habitants sont policés, les établissements militaires peu nombreux, la frontière éloignée & la paix assurée, il est presque inutile de placer une *garnison* dans cette ville; si au contraire la ville est peu riche une *garnison* la vivifiera; peu commerçante, le soldat lui donnera de l'industrie; peu peuplée, quelques militaires s'y établiront; si elle a des denrées surabondantes, les gens de guerre les

les y consommeront ; si elle manque de bras, les troupes lui en fourniront ; si les habitants sont dans l'anarchie, la force militaire les contiendra ; si les magasins du roi sont considérables, la *garnison* les gardera ; s'il y a des casernes pour l'officier & le soldat, ils les occuperont & soulageront une ville qui en sera dépourvue ; quoique la frontière soit voisine & que la paix vienne à se rompre, l'ennemi n'osera rien entreprendre ; telles sont les raisons qui doivent déterminer pendant la paix à donner une *garnison* à une ville.

Quant à la force de cette *garnison*, elle doit être proportionnée au plus grand nombre des raisons que nous venons d'énumérer ; pour sçavoir si vous devez placer de la cavalerie ou de l'infanterie dans une ville, examinez si le pays est abondant en paille, en foin & en avoine, ou si l'on est obligé de tirer les fourrages de loin, & si le pays a plus ou moins besoin d'engrais.

Avez-vous à placer des régiments d'infanterie étrangère & des régiments d'infanterie Françoise ? Mettez les premiers dans les villes fortes & voisines des frontières, & les autres dans l'intérieur du royaume & les villes ouvertes. Je dis de mettre les premiers dans les villes fermées, parce que leur composition l'exige ; je dis dans les villes frontières, parce que ses régiments pourront plus aisément trouver à se recruter.

Avez-vous de la cavalerie de ligne & des troupes légères à loger ? Mettez les premières dans des pays gras, & les secondes dans des pays montagneux ; en un mot, cherchez toujours à faire accorder la nature du pays & ses besoins, avec la nature de la discipline & la constitution des troupes ; c'est de cet accord que naîtra l'harmonie. Ce que nous disons des *garnisons* pourroit paroître inutile s'il ne devoit pas aussi influer sur le choix des quartiers d'hiver.

Cependant la guerre se déclare, vous êtes sur la défensive, & une armée ne couvre point la ligne de vos places ; quelle doit être dans ces circonstances la force de vos *garnisons ?*

M. de Vauban, cet homme que ses travaux & ses talents ont rendu immortel ; que les sociétés sçavantes s'empressent de couronner, & dont les opinions méritent toute notre confiance, prétend que dans une place fortifiée suivant les règles de l'art, il faut 5 à 600 hommes d'infanterie par bastion, & que la cavalerie doit être avec l'infanterie dans le rapport de un à dix. Cette fixation étant faite pour une place qui va soutenir un siège, on pourra, dans les autres circonstances, diminuer la quantité de troupes d'après un certain nombre de données que nous allons indiquer. La proximité plus ou moins grande d'une armée amie ; la force & la composition de cette armée ; la proximité plus ou moins grande de celle de l'ennemi & sa composition ; les plans & les projets de l'ennemi qu'on aura pu deviner par ses opérations antérieures, ou en faisant pénétrer des traitres jusques dans les cabinets des ministres & la tente des généraux ; le plus ou moins grand intérêt que l'ennemi aura à s'emparer de cette place ; celui que vous aurez à la conserver ; le plus ou moins grand besoin que vous avez de vos propres troupes pour garnir des places plus importantes, ou pour grossir un corps que vous destinez à quelque expédition ; la facilité ou la difficulté de jetter en tout temps des troupes dans cette place, la manière dont elle est approvisionnée en vivres ; les dispositions & le caractère des habitants ; & enfin, la plus ou moins grande quantité de points d'attaque.

§. V.

Quelle doit être la conduite d'une troupe qui va entrer dans la garnison.

Une troupe qui va entrer, en temps de paix, dans la *garnison* qu'elle doit occuper, s'arrête proche de la porte, rajuste son armement, son équipement & son habillement ; se met en bataille, les rangs ouverts, pour laisser aux employés des fermes la liberté de faire leur visite. *V.* CONTREBANDE. Quand la visite est faite & que le lieutenant de roi a envoyé un aide-major pour conduire la troupe, elle entre dans la ville, va se mettre en bataille sur la place d'armes, passe la revue du commissaire des guerres. *Voyez* REVUE ; écoute la publication des bans militaires. *Voyez* BANS ; & se rend ensuite dans le corps des casernes ou dans les logements qu'elle doit occuper. *V. l'ordonnance du 1er. mars 1768, titres III, IV, V & VI.*

§. VI.

Quelle conduite doit tenir une troupe dans sa garnison.

La troupe qui suit les loix militaires à la lettre, se conduit dans sa *garnison* comme elle le doit ; ces loix sont consignées dans l'ordonnance pour régler le service dans les places & dans les quartiers, donnée le 1er mars 1768, & notamment dans les titres XIX, XX & XXI.

§. VII.

Quelle conduite doit tenir une troupe qui change de garnison.

C'est aussi dans l'ordonnance pour régler les services dans les places & dans les quartiers, que sont consignés les détails relatifs à la conduite que doit tenir une troupe qui va partir de l'endroit où elle étoit en *garnison. Voyez dans cette ordonnance le titre XXXII, composé de 32 articles.* (C.).

GEBEGYS. Les *gebegys* sont des armuriers au nombre de 630, sous un capitaine appellé *gebegy bascy*, qui est présent à leur travail.

Ils sont divisés en 60 odas, & demeurent à Constantinople, près de Sainte-Sophie. Chaque chambre a son oda-bascy, qui est plutôt un quartier-maître qu'un capitaine.

Digitized by Google

Leur charge eſt de polir les armes qui ſont dans l'arſenal, d'en tenir un régiſtre exact, & de les diſtribuer aux janiſſaires, ainſi qu'il eſt ordonné par les ſupérieurs. (V.).

GENDARME. C'étoit autrefois un cavalier armé de toutes pièces, c'eſt-à-dire, qui avoit pour armes défenſives le caſque, la cuiraſſe, & toutes les autres armures néceſſaires pour couvrir toutes les parties du corps. Le cheval du *gendarme* avoit la tête & les flancs auſſi couverts d'armes défenſives. Les cavaliers armés de cette manière, furent d'abord appellés *hommes d'armes*, & enſuite *gendarmes. Voyez* HOMME D'ARMES.

Le poids conſidérable des armes du *gendarme*, qui le rendoit propre à ſoutenir un choc, & à combattre de pied ferme, ne lui permettoit pas de pourſuivre l'ennemi, lorſqu'il étoit rompu : il y avoit, pour y ſuppléer, une autre eſpèce de cavalerie plus légèrement armée, qu'on appelloit, par cette raiſon, *cavalerie légère.*

Quoique cette différente manière d'armer la cavalerie ait été totalement abolie ſous le règne de Louis XIV, on a conſervé néanmoins le nom de *gendarmerie* à pluſieurs corps qui avoient autrefois l'armure du *gendarme ;* & l'on a appellé *cavalerie légère* touts les autres corps de la cavalerie.

Le corps de la gendarmerie de France eſt diviſé en troupes particulières, appellées *compagnies.*

Les compagnies ſont de deux ſortes : les unes ſont deſtinées à la garde du roi, & elles forment le corps qu'on appelle *la maiſon du roi ;* les autres, qui n'ont pas le même objet, retiennent l'ancien nom de *gendarmerie* ou de *compagnies d'ordonnance.*

Les compagnies du corps de la *gendarmerie* qui compoſent la maiſon du roi, ſont les quatre compagnies des gardes-du-corps, celle des *gendarmes de la garde* & celle des chevaux-légers.

GENDARMES DE LA GARDE. De tout temps, les hommes d'armes ou gendarmes ont été regardés comme la plus noble partie de la milice françoiſe. Depuis l'inſtitution des compagnies d'ordonnance, par Charles VII, les grands ſeigneurs, les maréchaux de France, les connétables, les princes du ſang ſe ſont fait honneur de commander ces ſortes de compagnies, &, dans la ſuite, les rois même ont voulu en avoir une, dont ils ſe faiſoient les capitaines.

Ces compagnies, quoiqu'elles euſſent les rois pour capitaines, n'étoient pas pour cela compriſes dans l'état de leurs maiſons, ni deſtinées pour la garde de leur perſonne ; c'eſt une marque particulière de confiance que Louis XIII, à ſon avénement à la couronne, voulut bien donner à la compagnie, qui porte aujourd'hui le nom de *gendarmes de la garde.* M. de Sonvré, qui fut honoré depuis du bâton de maréchal de France, en étoit alors commandant. M. de la Guiche, ſeigneur de Saint-Geran ; M. de l'Hôpital, ſeigneur du Hallier ; M. d'Albert, touts trois auſſi maréchaux de France, ont été ſucceſſivement à la tête de cette compagnie. Ce corps a toujours été compoſé de gens d'élite, & mérité de grands éloges, pour avoir ſoutenu une réputation de valeur toujours égale dans le grand nombre de batailles & de combats qui ſe ſont donnés durant le règne de Louis XIII & pendant le règne de Louis-le-Grand.

C'eſt le roi lui-même qui en eſt le capitaine. Celui qui commande la compagnie, a le titre de capitaine-lieutenant ; les deux officiers ſupérieurs qui le ſuivent, prennent la qualité de capitaines-ſous-lieutenants. Il y a auſſi trois enſeignes & trois guidons ; il y a de plus dix maréchaux-des-logis, parmi leſquels on en choiſit deux pour remplir les fonctions de major, ſous le titre d'aides-majors. Les *gendarmes* ſont au nombre de deux cents maîtres, y compris huit brigadiers, huit ſous-brigadiers, quatre porte-étendards & quatre ſous-aides-majors ou aides-majors de brigade. Tel eſt l'état préſent de la compagnie des *gendarmes de la garde* du roi. Avant que de parler de l'inſtitution de cette compagnie, & d'entrer dans le détail des changements qui s'y ſont faits ſous le règne du feu roi, je dirai quelque choſe du titre de capitaine-lieutenant que porte le commandant des *gendarmes ;* car je crois que c'eſt dans ce corps, & dans la compagnie des chevaux-légers de la garde, où ce titre a été mis premièrement en uſage.

Du titre de capitaine-lieutenant.

Le titre de capitaine-lieutenant n'eſt pas particulier au commandant des *gendarmes* du roi ; il eſt commun au commandant des deux compagnies des mouſquetaires, à touts les commandants des compagnies qui compoſent la gendarmerie, & même au commandant des grenadiers du roi.

Il me paroît que ce titre n'eſt pas plus ancien que le règne de Henri IV ; je ne l'ai point vu dans nos hiſtoires avant ce temps-là.

Il y a deux raiſons de ce titre de capitaine-lieutenant : la première eſt l'autorité que le roi donne aux commandants des compagnies qui le portent, & qui eſt la même que celle du capitaine dans les autres compagnies qui en ont. La ſeconde eſt que le capitaine-lieutenant a les gages de capitaine & ceux de lieutenant.

Depuis que ce titre de capitaine-lieutenant a été mis en uſage, les commandants des compagnies, auxquels il a été donné, ne l'ont pas toujours porté par rapport au roi ſeul ; c'eſt-à-dire, que le capitaine-lieutenant n'a pas toujours été, & n'eſt pas encore toujours aujourd'hui lieutenant du roi même. Le capitaine même des *gendarmes de la garde* ne fut pas d'abord lieutenant du roi, mais de monſeigneur le dauphin, comme je le

Digitized by Google

dirai en parlant de l'institution de cette charge ; & encore aujourd'hui les capitaines-lieutenants des *gendarmes* & des chevaux-légers du dauphin, de la reine, de Berri, d'Orléans, sont capitaines-lieutenants, non pas du roi, mais des princes, dont ces compagnies portent le nom, quoique même plusieurs de ces princes ne soient plus en vie.

Je trouve une chose particulière pour la compagnie des *gendarmes de la garde* ; c'est que le titre de capitaine est non-seulement donné au lieutenant, mais encore aux deux sous-lieutenants, parce qu'ils ont des lettres patentes attachées à leurs emplois, & scellées du grand sceau, pour jouir des appointements de capitaine en chef de la compagnie.

Il y a à la chambre des comptes de Paris un acte qui marque expressément que l'institution de la compagnie des gendarmes, qui furent sous Louis XIII *gendarmes de la garde*, fut faite par Henri IV. Cet acte est la provision de la charge de capitaine-lieutenant des deux cents hommes d'armes pour Jean-François de la Guiche, comte de Saint-Géran. Le voici :

Provision de la charge de capitaine-lieutenant des deux cents gendarmes *pour Jean-François de la Guiche, sieur de Saint-Géran.*

Louis, par la grace de Dieu.... (c'est Louis XIII qui parle) Comme notre très cher cousin le sieur de Souvré, maréchal de France, ait volontairement remis en nos mains la compagnie des deux cents hommes d'armes de nos ordonnances, dont le feu roi, notre très honoré sieur & père, de glorieuse mémoire, le pourvut en la créant, & nous constituant chef & capitaine d'icelle ; étant, à cette occasion, besoin de pourvoir en son lieu de quelque autre bon & expérimenté capitaine, en qui nous ayons entière confiance, pour nous servir en ladite conduite de notredite compagnie, près de nous & ailleurs, où nous la voudrons employer, & sachant, pour cet effet, ne pouvoir faire une meilleure élection que de la personne de notre amé & féal en notre conseil d'état, & notre lieutenant-général en Bourbonnois, &c. & sous-lieutenant de notre susdite compagnie, Jean-François de la Guiche, sieur de Saint-Géran, aussi choisi & appellé à ladite sous-lieutenance par feu notre sieur & père, dès-lors de l'institution de ladite compagnie.... A ces causes.... donnons & octroyons par ces présentes ledit état & charge de capitaine-lieutenant de ladite compagnie de deux cents hommes d'armes de nos ordonnances, étant sous notre nom & titre de capitaine en chef : en témoin de quoi nous avons fait mettre & apposer notre scel auxdites présentes. Donné à Paris, le treizième jour de mars, l'an de grace mil six cent quinze, & de notre règne le cinquième.

On voit distinctement par cet acte que ce fut Henri IV qui institua la compagnie des *gendarmes de la garde*, puisqu'il y est dit que ce prince pourvut M. de Souvré de cette charge, en la créant, & qu'il y est dit encore que M. de la Guiche en avoit été fait sous-lieutenant dès-lors de l'institution de la compagnie.

On voit, en second lieu, que M. de Souvré en fut le premier capitaine-lieutenant ; qu'il en donna sa démission en 1615, & que, dès cette même année, la charge fut mise entre les mains de M. de la Guiche.

On voit, en troisième lieu, ce que j'ai dit auparavant, que le capitaine-lieutenant ne fut point d'abord lieutenant du roi, mais de monseigneur le dauphin, qui fut constitué par le roi, son père, chef & capitaine d'icelle, & qu'elle fut alors sous son nom & titre de capitaine en chef, & que ce n'est que depuis son règne, après la mort de Henri IV, que nos rois sont capitaines de cette compagnie de leur garde.

Et le même prince dit expressément qu'il le voulut être : c'est dans un acte contenu dans le même mémorial, au sujet de M. du Hallier qui, d'enseigne, fut fait sous-lieutenant à la place de M. de la Guiche. Ayant, dit ce prince, à notre avénement à cette couronne, voulu conserver sous notre nom & titre de capitaine de la compagnie des deux cents *gendarmes* de nos ordonnances, &c.

Les provisions de M. de Saint-Géran marquent si distinctement l'institution de la compagnie des *gendarmes* par Henri IV, qu'on ne peut douter de cette époque, non plus que de ce qui est dit dans ce même acte authentique, que Louis XIII, étant encore dauphin, fut le premier capitaine de cette compagnie, puisqu'il l'assure lui-même.

La création de cette compagnie des *gendarmes* fut faite en 1609. Cela se prouve par l'extrait des provisions de M. de Souvré, que j'ai tiré d'un volume manuscrit qui est dans les archives de la maison du roi. Voici cet extrait : à Paris, du 4 février 1609, icelui sieur de Souvré fait, constitué & établit, faisons, constituons & établissons par ces présentes signées de notre main, gouverneur de notre fils le dauphin de Viennois, lieutenant de sa compagnie d'hommes d'armes, & premier gentilhomme de sa chambre.... A fait & prêté le serment entre les mains du roi, de ladite charge de gouverneur de monseigneur le dauphin, lieutenant de sa compagnie & premier gentilhomme de sa chambre.

Cette compagnie donc, dans son institution, ne fut point encore de la garde du roi ; ce fut une compagnie d'ordonnance pour monseigneur le dauphin, dont le jeune prince fut capitaine, comme le roi Henri IV lui-même en avoit une sous son nom, dont il étoit capitaine, mais qui n'étoit point de sa garde. Cette compagnie du roi Henri IV étoit en 1598 sous les ordres de Henri d'Albert, baron de Mioffens. J'ai vu le rôle de cette compagnie, fait pour une montre, de cette même année 1598.

Digitized by Google

Le roi Henri IV avoit donc cette compagnie de *gendarmes* d'ordonnance, mais qui n'étoit pas de sa garde, comme il avoit une compagnie de chevaux-légers, dont il étoit aussi capitaine, mais qu'il eut longtemps sans qu'elle fût non plus de sa garde, ainsi que je le dirai dans l'histoire des chevaux-légers de la garde.

Il faut donc bien distinguer les compagnies des *gendarmes* & des chevaux-légers de nos rois, dont ils étoient capitaines, & leurs compagnies de *gendarmes* & de chevaux-légers, quand ils en eurent.

Cette compagnie de monseigneur le dauphin, commandée par M. de Souvré, laquelle fut depuis la compagnie des *gendarmes de la garde* d'aujourd'hui, ne tarda guères à l'être, quand le dauphin fut monté sur le trône.

Elle ne l'étoit point encore en 1610, & je rapporterai à cette occasion un autre acte tiré de la chambre des comptes, qui donnera lieu à quelques réflexions importantes sur ce sujet. C'est une ordonnance par laquelle Louis dauphin, devenu roi, sous le nom de Louis XIII, attribua à M. de Saint-Géran les appointements de capitaine en chef de la compagnie des *gendarmes*.

Louis, &c. salut. Encore que les rois nos prédécesseurs ayent accoutumé, à leur avénement à la couronne, de quitter le titre de capitaine des compagnies d'ordonnance dont ils étoient pourvus avant leurdit avénement, & de remettre la principale partie d'icelle au lieutenant, & l'autre au sous-lieutenant, pour en avoir, chacun d'eux, une particulière en titre de capitaine en chef, & jouir des honneurs, dignités, états & appointements y appartenants; nous avons néanmoins, de particulière inclination, comme de plusieurs bonnes considérations importantes au bien de notre service, desiré conserver entière, sous notre nom & titre de capitaine, celle de deux cents hommes d'armes de nos ordonnances, dont il a plu au feu roi, de glorieuse mémoire, notre très honoré sieur & père, que Dieu absolve, nous faire constituer chef, étant encore dauphin de Viennois; au moyen de quoi, attendant qu'il se présente autre occasion de reconnoître les services de notre très cher & bien amé le sieur de Saint-Géran, sous-lieutenant de ladite compagnie, selon l'estime que nous faisons de sa personne & de son mérite, nous avons, par l'avis de la reine régente, notre très honorée dame & mère, jugé le devoir gratifier de l'appointement de capitaine en chef de la compagnie de nos ordonnances, comme si la nôtre étoit séparée, & lui pourvoir de partie d'icelle, principalement pour lui donner moyen de soutenir la dépense extraordinaire à laquelle l'oblige la résidence qu'il fait de présent près de nous avec partie de notre compagnie. A ces causes, nous voulons & vous mandons que, par les trésoriers-généraux de nos guerres, présens & à venir, & chacun d'eux en l'année de son exercice, vous ayez à faire dorénavant payer & délivrer comptant audit sieur de Saint-Géran, à commencer du 1[er]. janvier dernier, jusqu'à la somme de 820 livres tournois pour chacun quartier, revenant à la somme de 3280 liv. par an, que nous lui avons, pour les considérations susdites, ordonné & ordonnons par ces présentes signées de notre main, pour ledit état & appointement de capitaine en chef de la compagnie de nosdites ordonnances, & place d'hommes d'armes y jointe, en ce compris aussi celui de sous-lieutenant, dont il jouit de présent, montant à 345 liv. par quartier, que nous voulons, ce faisant, être éteint & supprimé, comme nous l'éteignons & supprimons par lesdites présentes, & rapportant avec la copie collationnée, &c. Donné à Fontainebleau, le 29 avril 1611, & de notre règne le premier. *Signé*, LOUIS; *& plus bas*, par le roi; la reine régente, sa mère, présente. *Signé*, DE NEUFVILLE. Registrées en la chambre des comptes. Oui le procureur-général du roi, pour jouir, par l'impétrant, de l'effet & contenu en icelles, tant qu'il sera sous-lieutenant de ladite compagnie, & sans tirer à conséquence pour autre. Le 19 juillet 1611. *Signé*, BIVELONS.

Sur cet acte, on peut faire les réflexions suivantes:

1°. Que les rois, prédécesseurs de Louis XIII, avoient coutume de quitter le titre de capitaine des compagnies d'ordonnance, à la tête desquelles ils étoient, à leur avénement à la couronne, & que ce prince dérogea à cette coutume en faveur de sa compagnie de *gendarmes*; d'où il s'ensuit que les compagnies des *gendarmes* & des chevaux-légers, dont Henri IV étoit capitaine durant son règne, n'étoient pas celles qu'il avoit en qualité de prince du sang & de roi de Navarre, avant que de monter sur le trône de France.

2°. Nous apprenons encore par cet acte que la compagnie d'ordonnance, dont le prince étoit capitaine avant que d'être roi, se partageoit en deux, quand il la quittoit; que le lieutenant en avoit une partie, & le sous-lieutenant une autre, & qu'il s'en faisoit deux compagnies d'ordonnance, dont la première avoit pour capitaine le lieutenant, & la seconde le sous-lieutenant; ce qui étoit d'autant plus aisé à faire, que les princes du sang avoient pour l'ordinaire des compagnies de deux cents hommes, & qu'il en restoit cent à chacun des deux officiers: or, alors les compagnies de cent hommes d'armes ou des chevaux-légers, étoient communément de cinquante hommes & au-dessous.

3°. Que, dès cette année 1611, au mois de juillet, la compagnie des *gendarmes* commença à faire les fonctions & le service de garder la personne du roi, puisque le prince ne se la conservoit que pour ce dessein.

En effet, M. de Souvré, commandant de cette compagnie, qui n'avoit jusques alors porté que le titre de lieutenant, prit vers ce temps-là le titre de capitaine-lieutenant, comme on le voit

par les provisions de cette charge pour M. de Saint-Geran, que j'ai rapportées ci-dessus, & de laquelle il fut pourvu par la démission de M. de Souvré, en 1615, lorsque ce seigneur fut fait maréchal de France. Ce fut donc peu de temps après l'avénement du roi Louis XIII à la couronne de France, que la compagnie des *gendarmes*, qui avoit été créée par Henri IV, en qualité de compagnie d'ordonnance, pour le dauphin, fut érigée en compagnie de la garde du roi, & que ce prince s'en fit capitaine.

Il me paroît que tout ce que je viens de dire sur ce sujet, est solidement établi & prouvé par des pièces dont l'autorité ne peut être contestée.

Il semble qu'en qualité de compagnie de *gendarmes*, celle-ci doit avoir la première place dans les troupes de la maison du roi, puisque, de tout temps, en France & chez toutes les nations de l'Europe, la gendarmerie a passé devant la cavalerie légère, qui est l'espèce de milice à laquelle les gardes-du-corps appartenoient dans le temps de leur institution, en vertu de leur armure & de leur qualité d'archers. En effet, quoique la compagnie des chevaux-légers soit plus ancienne, & se trouve comprise dans les états de la maison & de la garde du roi quelques années avant la compagnie des *gendarmes*, celle-ci a passé devant en qualité de compagnie d'hommes d'armes. Suivant cet usage, les *gendarmes de la garde* tenoient le premier rang, & avoient le pas sur les gardes-du-corps sous le règne de Louis XIII, & pendant les premières années du règne de Louis XIV : mais ce prince ayant pris la résolution d'augmenter les compagnies de ses gardes, qui n'étoient alors que de cent maîtres chacune, & d'en faire un corps de troupes réglées, leur donna en même-temps le rang qu'elles tiennent aujourd'hui, & voici comment cela se fit :

Sa majesté étant à Vincennes, fit une revue des troupes de sa maison, où les *gendarmes*, qui avoient toujours eu la droite sur les gardes-du-corps, eurent ordre de passer à la gauche. La volonté du roi & la grande ancienneté des quatre compagnies de la maison du roi, furent alors & ont été depuis leur titre de préséance.

Maison de la Salle, alors sous-lieutenant des *gendarmes de la garde*, étant homme de courage & d'un mérite distingué, eût souffert avec peine de passer après les lieutenants des gardes-du-corps, qu'il avoit jusques-là précédés : il avoit des lettres patentes pour jouir des appointements de capitaine en chef de la compagnie, de même que touts ses prédécesseurs dans l'emploi de sous-lieutenant.

Le roi voulut bien avoir égard à cette circonstance & aux représentations de M. de la Salle. Il fut donc réglé en sa faveur, & en faveur de touts ceux qui lui succéderoient dans l'emploi de sous-lieutenant, qu'en vertu des lettres patentes susdites ou semblables, ils porteroient le titre de capitaine-sous-lieutenant, & qu'en cette qualité, ils auroient la préséance & le commandement, dans le service de la maison du roi, sur les lieutenants des gardes-du-corps; chose qui leur est particulière; & c'est un privilège que n'ont pas les sous-lieutenants des chevaux-légers de la garde, ni ceux des mousquetaires, car, dans les détachements qui se font à l'armée, c'est, le premier jour, le premier sous-lieutenant des *gendarmes*; le second sous-lieutenant, le second jour; ensuite les lieutenants des gardes-du-corps, selon le rang des compagnies. Le commandement vient après aux sous-lieutenants des chevaux-légers, puis à ceux des mousquetaires, & le tour recommence par les sous-lieutenants des *gendarmes*.

Autrefois les quatre officiers supérieurs de la compagnie des *gendarmes* partageoient le service, & avoient chacun leur quartier; mais, depuis la multiplication des charges, le capitaine est toute l'année en fonction auprès du roi : les autres officiers & *gendarmes* ne servent que trois mois. La brigade de quartier doit toujours accompagner le roi dans les cérémonies, dans les voyages, & lorsqu'il va coucher d'un lieu en un autre; alors les *gendarmes* suivent derrière le carrosse, & l'officier supérieur, commandant la brigade, doit se tenir à côté de la portière. Le quartier est composé de deux officiers supérieurs, d'un aide-major, de deux maréchaux-des-logis & de cinquante *gendarmes*, y compris deux brigadiers, deux sous-brigadiers, un porte-étendard & un sous-aide-major. Les officiers supérieurs, pendant leur quartier de service, doivent avoir un logement dans le lieu même où est la personne de sa majesté. Leur fonction est de présenter touts les matins au roi un *gendarme* en habit d'ordonnance; qui vient recevoir ses commandements, s'il en a quelques-uns à faire à la compagnie, &, touts les soirs, de lui demander l'ordre ou le mot du guet. Pendant la guerre, il ne reste auprès du roi qu'un officier supérieur, les autres étant à l'armée avec la cornette; & les cinquante *gendarmes* qui demeurent de quartier, ne sont relevés qu'au retour de la campagne.

Le premier changement arrivé dans la compagnie, est la multiplication des officiers. Il y a eu d'abord dans la compagnie des *gendarmes de la garde* :

Un capitaine-lieutenant.
Un sous-lieutenant.
Un enseigne.
Un guidon. Cela se voit par les rôles de la cour des aides.

En juin 1675, le roi doubla ces trois derniers officiers; ensorte qu'il y eut,

Un capitaine-lieutenant.
Deux sous-lieutenants.
Deux enseignes.
Deux guidons.

En mars 1683, le roi tripla ces deux derniers officiers; ensorte qu'il y eut,

Un capitaine-lieutenant.

Deux sous-lieutenants.

Trois enseignes.

Trois guidons.

Ce sont là les changements qui se sont faits pour les principaux officiers sous le précédent règne.

Depuis la création de la compagnie, elle a toujours été au moins de deux cents maitres; ce nombre a été quelquefois augmenté; il y a eu pendant plusieurs années & jusques à la paix de Riswick, deux cents quarante *Gendarmes* employés sur les rôles, & pendant la dernière guerre touts les surnuméraires qui servoient en campagne étoient payés.

Un second changement est, qu'autrefois les premiers officiers disposoient des charges ou places vacantes des *Gendarmes* & les vendoient; le capitaine-lieutenant en avoit cent à sa disposition, le sous-lieutenant quarante, l'enseigne trente & le guidon trente. Cette vénalité étoit contre les ordonnances de Blois, contre le bien du service & ne pouvoit manquer d'introduire beaucoup de mauvais sujets dans la compagnie; elle étoit contraire à la dignité, & pouvoit être même contre la sureté du souverain. Ce désordre avoit déja été aboli dans les gardes-du-corps dès l'an 1664, par une ordonnance de Louis XIV. Le prince de Soubise ayant été fait capitaine-lieutenant des *Gendarmes* représenta toutes ces raisons au roi, qui les trouva très solides; il abolit la vénalité des places des *Gendarmes*, & pour dédommaget les officiers qui en tiroient un revenu considérable, il leur assigna vingt-six mille livres d'appointements extraordinaires, qui sont payés par quartier, à partager entre eux; sçavoir, treize mille livres au capitaine, au lieutenant cinq mille; deux cents livres au sous-lieutenant, trois mille neuf cent livres à l'enseigne, autant au guidon.

Par l'ordonnance du roi du 1er mars 1718, les capitaines-lieutenants des *Gendarmes de la garde* tiennent rang de premier mestre-de-camp de cavalerie. Les sous-lieutenants, les enseignes, les guidons, celui de mestre-de-camp du jour & date de leurs brevet ou commission. Pareillement la commission de mestre-de-camp de cavalerie est jointe & attachée de droit aux deux places d'aide-major, lesquelles sont remplies par deux maréchaux-des-logis au choix & à la nomination du capitaine-lieutenant. Les autres maréchaux-des-logis ont rang de capitaine de cavalerie. Les brigadiers, les sous-brigadiers, les porte-étendards ont rang de lieutenant de cavalerie.

On distribue de temps à autre un certain nombre de croix de Saint-Louis aux officiers de la compagnie, même à de simples *Gendarmes*, lorsqu'ils ont mérité cette marque d'honneur par quelque action de courage, par leurs blessures, ou par leurs anciens services.

Il y a aussi des pensions attachées à la compagnie en faveur des officiers subalternes & anciens *Gendarmes*.

Par un arrêt du conseil de l'an 1657, les deux cents hommes d'armes qui sont sur le rôle, portent le titre d'écuyer & jouissent des privilèges, sont les mêmes que ceux des chevaux-légers de la garde; j'en parlerai plus au long en traitant de cette compagnie; les armes de cette compagnie sont l'épée & le pistolet. En temps de guerre, on distribue aux anciens *Gendarmes*, ou à ceux qui tirent le mieux, quelques carabines rayées, dont ils se servent entièrement dans les occasions.

L'uniforme ou l'habit d'ordonnance est d'écarlate chargé d'agréments & galons d'or sur toutes les coutures, sans mélange d'argent. Au dernier habillement fait en 1715, l'on a ajouté les parements de velours noir, qui étoient de l'ancien uniforme de la compagnie.

Les officiers supérieurs & autres, doivent être montés sur des chevaux gris.

Il y a quatre trompettes & un timballier à la suite de la compagnie, & quatre étendarts, sçavoir un à chaque brigade.

Ils sont de satin blanc, relevé en broderie d'or; leurs devises sont des foudres qui tombent du ciel, avec ces mots pour ame; *quo jubet iratus Jupiter*. Lorsque la cornette revient de l'armée, certain nombre de *Gendarmes* sont détachés, pour accompagner les étendards jusques à la chambre du roi, & à la ruelle de son lit. L'on fait un semblable détachement pour les aller prendre au même endroit, lorsque la compagnie est assemblée pour passer en revue ou marcher en campagne. Les quatre étendards des *Gendarmes* & ceux des chevaux legers de la garde, sont les seuls qui soient portés chez le roi, comme capitaine de ces deux compagnies. (*Daniel. Mil. Franç.*).

La compagnie de *Gendarmes* est de deux cents maitres; on l'augmente quelquefois jusqu'à quarante en temps de guerre. C'est le roi qui en est capitaine. Le commandant a le titre de *capitaine-lieutenant*, comme l'ont touts les autres commandants des compagnies qui composent le corps de la *Gendarmerie* de France.

Les *Gendarmes de la garde* ont, après le commandant, deux officiers supérieurs qui ont le titre de *capitaines-sous-lieutenants*. Ils ont de plus trois officiers, qui ont chacun le titre d'*enseigne*, & trois autres qui ont celui de *guidon*.

Il y a dix maréchaux-des-logis dans cette compagnie, parmi lesquels on en choisit deux pour remplir les fonctions de major, sous le titre d'*aides-major*.

Les deux sous-lieutenants des *Gendarmes de la garde* ont, en qualité de capitaine-sous-lieutenants, la préséance & le commandement dans le service de la maison du roi, sur les lieutenants des gardes-du-corps: c'est un privilège que n'ont point les autres sous-lieutenants des compagnies de la maison du roi.

La compagnie des *Gendarmes de la garde* est divisée en quatre brigades. Il y en a une de service chaque quartier chez le roi. Cette compagnie

Digitized by Google

a rang immédiatement après les gardes-du-corps. A l'armée, son camp ferme la gauche de celui de la maison du roi.

Les *Gendarmes de la garde*, ainsi que les autres maitres de la maison du roi, ont d'abord le grade de lieutenant de cavalerie; après quinze ans de service ils obtiennent celui de capitaine de cavalerie. *Voyez* GARDES-DU-CORPS.

Les compagnies d'ordonnance auxquelles on donne en particulier le nom de *Gendarmerie*, sont au nombre de huit, qui forment huit escadrons.

Les quatre premières compagnies sont, 1°. les *Gendarmes* Ecossois; 2°. les *Gendarmes* Anglois; 3°. les *Gendarmes* Bourguignons; 4°. les *Gendarmes* de Flandres; ces quatre premières compagnies sont celles du roi.

Les autres compagnies portent le nom des princes qui les commandent; sçavoir, les *Gendarmes* de la Reine, Dauphin, de MONSIEUR & de M. le comte d'Artois. Chaque compagnie est composée d'un capitaine-lieutenant, un premier lieutenant, un second lieutenant, un sous-lieutenant, un porte-étendard, quatre maréchaux-des-logis, huit brigadiers, un fourrier, quatre-vingt-seize *Gendarmes* & deux trompettes.

Les *Gendarmes* & les chevaux-légers sont armés comme la cavalerie. Ils sont habillés de rouge, avec quelques galons d'argent, & ils ont des bandoulières qui distinguent les compagnies.

Les capitaines-lieutenants des *Gendarmes* ont rang de mestre-de-camp, aussi-bien que touts les sous-lieutenants, l'enseigne & le guidon des Ecossois. Ce rang a été fixé par une ordonnance du 1er mars 1718, laquelle accorde aussi aux enseignes & guidons des autres compagnies, le rang de lieutenant-colonel. Les maréchaux-des-logis de ce corps ont rang parmi les capitaines de cavalerie; mais ils ne montent point aux charges supérieures de leurs compagnies. Touts les emplois, jusqu'à ceux des guidons compris, se vendent avec l'agrément & la permission du roi.

La compagnie des *Gendarmes* Ecossois est très ancienne; elle étoit sur pied dès le temps de Charles VII. Elle étoit autrefois composée d'Ecossois; mais il y a du temps qu'elle ne l'est plus que de François, comme les autres compagnies. Il lui reste encore pour privilèges particuliers, celui d'avoir rang avant les deux compagnies de Mousquetaires: elle monte la garde à cheval chez le roi avant ces deux compagnies, lorsque sa majesté est à l'armée ou en voyage.

Toutes les compagnies de la maison du roi & de la *Gendarmerie* sont subordonnées au commandant de la cavalerie, mais elles sont corps entre elles: elles ont un même commandant, qui a sous lui deux brigadiers; sçavoir, l'un pour la maison du roi, & l'autre pour la *Gendarmerie*. A l'armée la maison du roi & la *Gendarmerie* campent ensemble. La *Gendarmerie* est à la gauche des *Gendarmes de la garde*; son camp en est seulement séparé par un intervalle de vingt ou vingt-cinq toises.

La *Gendarmerie* a la droite sur touts les régiments de cavalerie de l'armée. (Q.).

GÉNÉRAL. *Commandant en chef d'une armée.*

Les peuples confient à un *général* une partie de leurs forces & de leur autorité, pour assurer leurs propriétés, maintenir leurs droits, accroitre leur gloire, augmenter leur bonheur, & réprimer ou punir une nation ennemie. Après le rôle de souverain celui de *général* est donc le plus grand & le plus beau qu'on puisse jouer sur le théatre du monde: mais si rien n'est plus glorieux que de bien remplir cette place éminente, rien n'est aussi plus difficile. Pour peu qu'on réfléchisse à la multitude de connoissances qu'elle demande, pour peu qu'on ait entrevu le grand nombre de qualités qu'elle exige; rien ne doit étonner davantage que de voir un homme seul, s'imposer volontairement un pareil fardeau. Mais puisque la guerre est un fléau que la constitution des empires entraine nécessairement après elle; puisqu'il faut qu'un homme ose se charger du commandement des armées, essayons d'applanir les difficultés que cette brillante & dangereuse carrière doit lui offrir.

Pour montrer l'ordre que nous avons cru devoir suivre, & afin qu'on puisse retrouver plus aisément les objets dont nous nous sommes occupés, nous allons exposer la liaison des différentes parties de cet article.

Nous venons de voir que le *général* devoit réunir des connoissances étendues à des qualités heureuses. Avant d'entrer dans aucun détail, nous exposerons les raisons qui nous ont déterminés à parler d'abord des connoissances.

Les connoissances que le *général* doit réunir peuvent être divisées en connoissance des hommes & en connoissances relatives aux sciences & aux arts.

Ce sont des hommes que le *général* doit commander & combattre, nous nous occuperons donc en premier lieu de la connoissance des hommes. On verra combien il importe au *général* de se connoitre lui-même, & d'étudier le cœur humain. Nous tâcherons ensuite de dire pourquoi le chef d'une armée doit connoître la nation qu'il commande, & sur-tout le genre de valeur & les talents de ses principaux subordonnés; nous examinerons enfin si le *général* ne doit pas avoir étudié avec le même soin, & la nation qu'il a à combattre, & le chef ennemi qu'il veut vaincre, & les officiers généraux dont il espère triompher.

A mesure que nous démontrerons la nécessité de ces diverses connoissances, nous essayerons d'indiquer au *général* la voie qu'il doit suivre pour les acquérir; & nous faisons voir aux militaires de touts les grades, combien il importe à leur bonheur & à leur gloire qu'ils cherchent à réunir toutes les connoissances nécessaires aux *généraux*.

La multitude, la diversité & les divers degrés

Digitized by Google

d'importance des connoissances relatives aux sciences & aux arts, nous obligent à les diviser, en connoissances indispensables au *général*, en connoissances qui lui sont presque nécessaires, & en connoissances utiles.

Dans la première classe nous avons rangé la science militaire; on verra dans quels livres le *général* peut l'apprendre; comment il doit l'étudier, & à quelles branches de cet arbre immense il doit s'attacher de préférence. L'histoire suivra immédiatement; la géographie & les ordonnances militaires termineront cette première subdivision.

Parmi les connoissances presque nécessaires paroitront d'abord les langues étrangères; le droit des gens; le droit civil; la morale & la politique se montreront ensuite. Nous verrons jusqu'à quel point le *général* doit avoir approfondi ces sciences, & dans quels livres il doit les étudier. Enfin, les parties des mathématiques nécessaires aux *généraux* se présenteront, & après elles, viendront les connoissances utiles.

Le dessin occupera la première place. Nous tâcherons ensuite de faire sentir qu'il importe au *général* de parler & d'écrire purement sa langue. Ne devons-nous pas lui dire aussi quels sont les effets d'une éloquence mâle, & jetter enfin un coup-d'œil rapide sur le reste des connoissances qui ne doivent pas être étrangères au commandant en chef.

Cette première division parcourue, nous passerons à la seconde; elle comprendra toutes les qualités dont le *général* doit être orné. Ici se présenteront deux branches; l'une nous offrira les qualités physiques, l'autre les qualités morales. Après nous être arrêtés un instant à considérer les qualités physiques propres au *général*, nous nous occuperons des qualités morales. Nous en trouverons beaucoup d'indispensables; plusieurs presque nécessaires, & fort peu qui ne soient simplement utiles. Combien même ne seroit-il pas heureux que les *généraux* les regardassent toutes comme indispensables.

Mais parmi les qualités morales indispensables au *général*, quelle est celle qui se présentera la première à nos regards? Ce sera l'amour de la patrie; cette vertu énergique à qui la sage antiquité dût ses hommes les plus illustres! Quels effets heureux ne produit-elle pas? Rien ne peut la remplacer dans l'ame du commandant en chef. Nous ne nous arrêterons pas à recommander à des François l'amour de leurs souverains; nous nous hâterons de parler de l'honneur & de fixer le point de vue sous lequel le chef d'une armée doit l'envisager. A l'honneur succéderont le désir de l'immortalité, l'amour de la gloire, l'ambition des récompenses & des grades. Nous verrons la religion, ce garant assuré de toutes les vertus, animer & soutenir le *général*. Nous parlerons ensuite de la bravoure. Le courage deviendra successivement à nos yeux, constance, fermeté, patience & résolution, &c. Nous considérerons le *général* après une victoire & après une défaite; nous le suivrons dans la disgrace & dans les fers des ennemis: toujours le chef courageux, insensible aux cris de l'envie, aux fureurs de la jalousie, accueillera l'auguste vérité, éloignera de lui la basse flatterie, sçaura vaincre le doux sentiment de l'amitié, & même imposer silence à la voix de la nature, lorsque son devoir le lui commandera.

Nous examinerons ensuite l'influence de la justice sur la conduite du *général*; cet examen nous conduira à nous occuper de l'emploi que le chef d'une armée doit faire de son crédit auprès de son souverain; & du compte qu'il doit rendre des actions de ses subordonnés. Ne devons-nous pas faire connoitre aussi le pouvoir des exemples que le *général* donne: cet objet ne nous ménera-t-il pas naturellement aux vertus dont le commandant en chef doit sur-tout fournir le modèle à ses troupes. Ici nous parlerons de l'obéissance, de l'activité & de la prudence. Nous ne chercherons pas à faire l'éloge de ces dernières vertus; mais nous dirons combien le peu de vigilance, une extrême confiance en soi-même; combien l'indiscrétion, la colère & le manque de prévoyance, ces vices qui caractérisent les hommes imprudents, ont des suites funestes à la gloire & à l'honneur du commandant en chef. Les *généraux* sont convaincus qu'ils doivent se mettre à l'abri des inculpations odieuses de rapine & de concussion. Nous nous bornerons donc à leur recommander le désintéressement comme la perfection de la probité; ils verront combien la bienfaisance & la libéralité contribuent à étendre leur gloire & à leur gagner l'amour du soldat. Nous leur recommanderons néanmoins une sage économie comme le moyen de n'être pas obligés, pour réparer leur fortune, de recourir à l'avarice ou à des voies plus honteuses encore. Nous ne ferons que nommer la fidélité à sa parole, la bonne foi & la franchise; de pareilles vertus ne doivent qu'être indiquées à des militaires.

Sous cette division, comme sous toutes les autres, nous montrerons les suites des vices opposés aux vertus dont nous aurons occasion de parler, & nous dirons aussi quelles vertus secondaires découlent de celles dont nous nous serons principalement occupés.

Après avoir épuisé les qualités indispensables au *général*, nous passerons à celles qui lui sont presque nécessaires. Nous réservons la première place à la tendre humanité; personne ne trouvera plus souvent que le chef d'une armée l'occasion de la montrer dans son jour le plus beau & le plus heureux. La tempérance, la frugalité; en un mot, les mœurs, les goûts du *général* fixeront ensuite nos regards: là nous nous convaincrons que le chef, esclave de ses passions, se déshonore quelquefois, manque souvent l'occasion d'acquérir de la gloire, & au moins est toujours exposé à perdre une

une grande partie de la considération due à sa place qu'il occupe.

La modestie, cette vertu des grands hommes, se montrera bientôt; elle empêchera le *général* de s'énorgueillir de ses avantages. Avec quel éclat ne paroitra-t-elle pas à côté de la hauteur & de l'arrogance, ces vices des petits esprits & des ames rétrécies. Enfin, la politesse, l'affabilité, l'égalité d'humeur, rendront le *général* l'idole de son armée, & feront les derniers traits du tableau que nous nous proposons d'offrir.

Mais quel plan immense ne viens-je pas de tracer? Oserai-je entreprendre de l'exécuter? Oserai-je dire aux *généraux* d'armée ce qu'ils doivent être & ce qu'ils doivent sçavoir? C'est à vous seuls, héros de touts les siècles; c'est à vous guerriers illustres qu'il appartient seulement d'enseigner l'art de commander & de vaincre; c'est vous, génies immortels qui guiderez dans la carrière que vous avez fournie avec tant de gloire, ceux qui voudront y marcher après vous. Notre tâche ne consiste qu'à mettre vos exemples en leçons, qu'à ranger sous le nom de chacune des vertus qui vous ont rendus célèbres, les exemples frappants que vous en avez donnés.

Vos noms illustres, votre gloire éclatante ne peuvent être ternis par une erreur passagère; nous dirons donc encore vos fautes si vous en avez commis; elles seront pour nous des leçons aussi instructives que vos hauts faits; sans nous décourager elles diminueront notre amour-propre, & nous corrigeront d'autant plus surement qu'elles nous frapperont davantage.

Nous ne parlerons pas des *généraux* vivants, des grands hommes qui par leurs talents & leurs vertus ont ajouté à la gloire du nom François, on attribueroit à la flatterie ce que la justice nous dicteroit. D'ailleurs, quand nous parlerons d'un fait d'armes semblable à ceux qui les ont rendus célèbres, ou d'une vertu qu'ils ont montrée dans tout son éclat, on suppléera aisément à ce que nous aurions pu dire; leurs actions sont en quelque sorte sous les yeux de la patrie, & les guerriers qui ont eu le bonheur de servir sous leurs ordres les rappellent chaque jour aux jeunes militaires; notre silence ne peut donc qu'accroitre leur gloire; l'histoire consignera dans ses fastes, que leurs contemporains craignant de déplaire à ces hommes illustres, n'osèrent les louer.

Des connoissances en général.

Quoique beaucoup de militaires conviennent depuis longtemps que l'art de la guerre a comme touts les autres ses principes & ses règles; quoique l'histoire des nations démontre à chaque page que la victoire se laisse plutôt enchaîner par un *général* habile que par des soldats nombreux, le peuple des guerriers, & quelques personnages remarquables par les places élevées qu'ils occupent, croient encore qu'on peut commander les armées avec gloire sans s'être livré à des études longues & constantes, & que pour obtenir des succès il suffit d'être né *général*. De touts les préjugés celui-là est un des plus funestes; à sa suite marchent une foule de vices, & seul il pourroit, par les désastres qu'il entraine après lui, précipiter la chûte d'un état. Si ce préjugé étoit aussi général parmi nous qu'il l'étoit jadis, s'il étoit aussi fortement enraciné qu'il est dangereux, nous n'oserions l'abattre; mais comme l'expérience l'a ébranlé, comme les lumières de notre siècle ont préparé sa chûte, nous espérons que de légers efforts suffiront à sa destruction.

On a vu, dit-on, des *généraux* enfants & des *généraux* ignorants remporter des victoires: cela est vrai; mais ces *généraux* ignorants n'avoient-ils pas en tête des *généraux* plus ineptes qu'eux? Ces *généraux* ignorants n'ont-ils pas eu une fois la sagesse d'adopter un bon avis, & touts les *généraux* enfants qu'on pourroit nous citer pour exemples, n'ont-ils pas été des princes qui, pourvus d'un bon conseil, & aidés par des hommes que le travail avoit formés, recueilloient le mérite des actions exécutées par d'autres mains? Sous Auguste, par exemple, Agrippa fut-il regardé comme le vainqueur d'Actium? Et dans des siècles plus voisins du nôtre, ne voyons-nous pas la multitude ne remonter jamais au premier ressort, & attribuer toujours la gloire où elle voit la puissance? C'est ainsi qu'on attribua au génie de Charles XII les victoires que les Suédois remportèrent sous le règne de ce prince; tandis qu'en soulevant le voile au travers duquel les historiens nous ont montré ce roi célèbre, on voit que la disposition & la conduite de ses batailles étoient toujours confiées au comte de Léwenhaupt, & que le roi ne réservoit pour lui-même que le soin de charger l'ennemi à la tête de sa cavalerie. On découvre que le fameux débarquement devant Copenhague fut projetté par le *général* Stuard; que l'attaque des retranchements ennemis à Narva, fut l'ouvrage de Gundwil; que le *général* Altendorff conçut l'idée du passage de la Duna, & mit au jour le stratagême fameux qui le rendit facile: on voit que le roi de Suède dut touts ses succès aux *généraux* qui avoient servi sous Charles XI; comme Alexandre dut ceux qui l'ont immortalisé aux *généraux* formés par Philippes: on découvre enfin que la campagne de 1718, qui fut entièrement rédigée par ce prince, ne fut point comparable à ses premières entreprises, & qu'elle couta la vie à son auteur.

Mais le grand Condé, dira-t-on peut-être, ne naquit-il pas ce que les autres deviennent? Non. Le prince de Condé est, au contraire, un exemple frappant du pouvoir de l'étude & du travail. En le prouvant, je crois placer un nouveau laurier sur la tête de ce héros.

Le duc d'Enguien remporta à vingt-deux ans une victoire célèbre: il vainquit Mélos & Fuentes;

Mais Enguien n'avoit-il pas reçu une excellente éducation ? n'avoit-il pas vécu sans cesse au milieu des hommes les plus sçavants dans touts les genres ? l'étude de l'histoire n'avoit-elle pas été l'objet de sa première passion ? le prince de Condé, son père, n'avoit-il pas été son instituteur ? Richelieu, étonné de ses connoissances, n'avoit-il pas jugé qu'il deviendroit le plus grand capitaine de l'Europe, & le premier homme de son siècle ? le duc d'Enguien n'avoit-il pas fait l'apprentissage de la guerre sous le maréchal de la Meilleraie ? n'avoit-il pas été instruit par les fautes que commit ce favori de Richelieu ? n'avoit-il pas servi sous le maréchal de Châtillon, un des meilleurs *généraux* de Louis XIII ? n'avoit-il pas fait la campagne de Roussillon en homme qui se prépare à commander les armées ? enfin, le duc d'Enguien, commandant à Rocroy, n'avoit-il pas sous lui le maréchal de l'Hopital & Gassion, ce digne élève de Gustave Adolphe ? Changeons donc maintenant de langage; ne disons plus que Condé naquit grand *général*, nous attenterions à sa gloire; disons, au contraire, qu'il le devint par l'étude & le travail.

Mais admettons pour un instant que quelques hommes naissent avec le génie de la guerre; ce feu ne s'éteindra-t-il pas s'il n'est entretenu ? qui osera d'ailleurs se flatter d'avoir été compris dans cette classe d'êtres supérieurs, nés avec cette pénétration qui supplée aux lumières acquises ? la nature ne se repose-t-elle pas pendant des siècles entiers après avoir produit un génie élevé ? enfin, ces hommes extraordinaires n'auroient-ils pas étendu plus loin la gloire de leur nom ? n'auroient-ils pas rendu de plus grands services à leur patrie, si, par un travail assidu, ils eussent perfectionné les talents dont ils avoient été doués ? Ainsi, même dans cette supposition, l'étude de la science militaire, & l'acquisition des connoissances qui ont un rapport immédiat avec l'art de la guerre, n'en seroient pas moins nécessaires. Dans les hommes nés pour devenir *généraux*, l'étude développeroit, rectifieroit & montreroit dans leur plus beau jour les talents dont ils auroient été doués: & quant aux hommes bornés par la nature à ne jouer que des rôles subalternes, cette étude les aideroit du moins à imiter les grands hommes, si elle ne parvenoit pas à les leur faire égaler. L'opinion contraire s'est accréditée seulement, parce qu'elle autorise notre paresse & notre goût pour les plaisirs; elle a été célébrée dans touts les temps par l'envie & la petite vanité, parce qu'elle caresse notre amour-propre, & parce qu'elle semble nous décharger du tribut de louanges si légitimement dû aux hommes formés par le travail & par l'étude.

Pour rendre les connoissances moins nécessaires, on a dit encore que l'expérience pouvoit suppléer à l'étude. Ce langage étoit bien naturel dans la bouche des militaires des derniers siècles; pendant ces tems, que j'ose appeller malheureux, le feu de la guerre étoit sans cesse allumé dans quelque partie de l'Europe, souvent même il l'embrâsoit toute entière; les guerriers voloient dès l'âge le plus tendre, vers les lieux où il éclatoit avec plus de force; on ne parvenoit au commandement des armées qu'après avoir vu une multitude de combats, les deux partis étoient ensevelis dans une ignorance égale; & quand la paix se montroit pendant quelques instants, on se livroit à des jeux, à des plaisirs qui offroient encore l'image des combats. Les militaires pouvoient donc sans danger, dans ces tems orageux, confier leur instruction à l'expérience, mais aujourd'hui tout a changé de face, grace à la sage politique qui s'est introduite dans les conseils des princes, & à la philosophie qui les a éclairés. Les guerres sont rares aujourd'hui & l'on peut prévoir qu'elles le deviendront encore davantage. L'Europe a fait de grands pas dans la science militaire, nos jeux & nos plaisirs ne respirent que la molesse & la volupté, on parvient enfin souvent aux grades les plus élevés sans avoir vu ni combattu les ennemis, il est donc indispensable de nos jours pour apprendre l'art militaire de recourir à l'étude. Ah ! combien le nombre des ressources qu'elle nous fournit n'est-il pas supérieur aux foibles secours que l'on trouve dans l'expérience ! L'intervalle qui sépare le commencement & la fin de la vie militaire est si court, que ces deux extrémités paroissent se toucher; quelques temps d'ailleurs que le même *général* reste à la tête des armées, comme il n'a jamais à conduire deux grandes affaires qui se ressemblent parfaitement, il est presque toujours à son coup d'essai, & dans les camps jamais un coup d'essai ne fut un coup de maître. Les leçons que donne l'expérience sont souvent fatales à celui qui les reçoit, souvent même à une nation entière; de plus, se trouve-t-il à la guerre deux occasions de faire la même faute, & n'est-il pas plus sage & plus utile de s'instruire par celle des autres que par celles qu'on feroit soi-même. L'histoire ne nous prouve-t-elle pas que l'expérience seule ne corrige point ? Le duc Robert, frère de l'infortuné Charles I, roi d'Angleterre, ne perdit-il pas trois batailles dans la même campagne, pour avoir commis trois fois la même faute. Il est donc très-difficile que l'art de la guerre, exercé sans théorie, produise des effets heureux, & une longue expérience, qui n'est pas appuyée sur des connoissances acquises par l'étude, n'est le plus souvent qu'une longue habitude d'erreurs.

L'étude, par un chemin facile & abrégé, nous mène à des lumières plus étendues, plus parfaites; on est rarement à portée de tout voir, & la lecture peut tout enseigner; elle seule forma le célèbre Iphicrate, apprit à L. Lucullus à vaincre Mithridate & à réduire l'Arménie sous le joug de Rome. Elle donna au célèbre duc de Guise la supériorité qu'il eut sur les guerriers de son siècle; en un mot, les plus grands *généraux* anciens & modernes sont presque tous son ouvrage. C'est donc aux principes écrits qu'on doit avoir recours;

Digitized by Google

sans leur aide on manque souvent le but auquel on se propose d'atteindre, ou au moins on y arrive très tard. Ce qu'on apprend par l'étude ne suffit pas, il est vrai, pour former un grand *général*; il faut que l'expérience perfectionne l'homme de guerre, qu'elle lui apprenne à faire usage des principes que la théorie lui a fournis; en un mot, le *général* doit joindre les connoissances militaires au génie de la guerre, les leçons des siècles passés à sa propre expérience, & la spéculation à la pratique; mais il doit toujours commencer par acquérir les connoissances qui lui sont propres. Ces connoissances sont divisées, comme nous l'avons déja dit, en connoissances des hommes & en connoissances relatives aux sciences & aux arts; occupons-nous d'abord de la connoissance des hommes.

CONNOISSANCE DES HOMMES.

§. Ier.

De la connoissance de soi-même.

Les philosophes de l'antiquité, persuadés que la connoissance de soi-même est le commencement de la sagesse & la première de toutes les sciences, avoient fait graver sur le frontispice du temple de Delphes cette courte inscription: *connois-toi toi-même.*

Les philosophes modernes ont aussi conservé, avec raison, le premier rang à cette connoissance; mais est-elle aussi indispensable au commandant en chef d'une armée qu'au reste des hommes? Oui sans doute, & même, comme le *général* influe sur le bonheur de la société de la manière la plus directe & la plus sensible, il seroit à desirer qu'il portât cette connoissance jusqu'au plus haut degré. Sans cette science, le *général*, séduit par les courtisans dont il est environné; aveuglé par l'amour-propre, le premier & le plus grand des flatteurs; bouffi de l'orgueil que donnent trop souvent les hautes dignités, oublieroit aisément l'immensité des devoirs qu'il a à remplir; ne seroit plus frappé de la foiblesse de ses moyens pour y réussir; méconnoitroit les motifs & l'origine du pouvoir qu'il a en main, & se ressouvenant seulement de ses droits, deviendroit le fléau de la nation dont il devoit être le défenseur, & causeroit les malheurs des peuples, au lieu d'assurer leur tranquillité & leur bonheur.

Si au contraire le *général* est parvenu à se connoître soi-même, sans cesse en garde contre les vices & les défauts qu'il a reconnus en lui, il les bannit de son âme, ou les maitrise au point de n'avoir plus à les redouter. Connoissant la passion qui le domine avec le plus d'empire, il se roidit contr'elle, & il travaille d'avance à se détacher de tout ce qui n'est pas son devoir. Certain que mille passions, que mille intérêts particuliers peuvent influer sur ses jugemens & l'éloigner du but auquel il doit tendre; il persiste dans son opinion, toutes les fois qu'il a pris un parti, dicté par la raison & par la prudence; sachant que ses vertus dégénèrent souvent en foiblesses, il se défie de celles qui sont les plus chères à son cœur. Instruit de la puissance de ses moyens, de la portée de ses facultés & de l'étendue de ses connoissances, il ne conçoit jamais d'espérances vaines & chimériques; il n'entreprend rien au-dessus de ses forces; il avoue son infériorité avec une noble franchise; il a le courage de demander des conseils & la fermeté de les suivre.

Parmi la foule d'exemples que nous pourrions citer à l'appui de ce que nous venons d'avancer sur la nécessité de la connoissance de soi-même, nous nous bornerons à celui que nous fournit l'histoire du siége de Turin par le maréchal de la Feuillade.

Louis XIV, après avoir dépouillé le duc de Savoie de presque toutes ses possessions, voulut encore lui enlever la capitale de ses états; il confia le siége de Turin au maréchal de la Feuillade & lui donna pour cette opération cent bataillons & quarante-six escadrons. La Feuillade, commandant une armée aussi formidable, pourvue de tout ce qui peut assurer le succès le plus prompt, pouvoit espérer, sans doute, de voir bientôt les drapeaux françois flotter sur les remparts ennemis. Son espoir fut néanmoins déçu. Que lui manquoit-il donc? Qu'il se connût, qu'il sçût qu'il étoit incapable des entreprises qui exigent de l'art, de la méditation & du temps, & que dans l'art de prendre les places Vauban étoit fait pour être son maitre comme celui du reste de l'Europe. Le maréchal de Vauban, le seul *général*, dit M. de Voltaire, qui aimât mieux l'état que soi-même, le maréchal de Vauban avoit proposé au duc de la Feuillade de venir diriger le siége comme ingénieur, & de servir dans son armée comme volontaire; mais le duc prit les offres du maréchal pour de l'orgueil caché sous de la modestie, ou bien il crut pouvoir remplacer ce célèbre preneur de villes, & piqué de ce que le plus grand des ingénieurs vouloit lui donner des avis, il répondit: j'espère prendre Turin à la Cohorn. Cependant il manqua l'occasion de prendre la place; il donna au prince Eugène le temps d'attaquer ses lignes & de remporter sur lui une victoire, dont les suites furent infiniment funestes aux François.

Si l'on demandoit comment on peut apprendre à se connoître soi-même? C'est, dirois-je, en étudiant les autres; en observant ce qu'ils font; en se demandant ce que l'on feroit à leur place; c'est dans le silence du cabinet qu'il faut souvent s'interroger; descendre dans son propre cœur, en étudier tous les mouvements; là, séparé du reste des hommes, on voit fuir l'amour-propre, & on se découvre tel que l'on est. La vanité peut bien quelquefois venir jetter des couleurs fausses sur le

Digitized by Google

tableau que la vérité présente ; mais on reconnoît aisément ces couleurs mensongères. Il est infiniment plus aisé de se connoitre soi-même que de connoitre les autres ; car il en est de soi comme de son ouvrage, personne ne peut mieux le juger que celui qui l'a vu le plus souvent & de plus près ; & comme le remarque M. Duclos, si les hommes sont injustes en leur faveur, ce n'est pas dans le sentiment intérieur qu'ils ont d'eux-mêmes, c'est dans le jugement qu'ils en prononcent & dans l'idée qu'ils veulent en donner aux autres.

§. II.

De la connoissance des hommes.

La connoissance des hommes doit, après la connoissance de soi-même, occuper le premier rang dans l'esprit du *général*. Si en effet le chef d'une armée ne connoit pas les hommes, comment pourra-t-il les conduire avec sagesse, & les employer avec discernement ? S'il ignore ce qui est capable de les encourager, de les ranimer, de les enflâmer de l'amour de la gloire, de les attirer, de les attacher au bien, peut-il espérer de produire de pareils effets ? s'il ne sçait pas ce qu'ils attendent de celui qui les commande ; s'il n'est pas instruit du motif qui les engage à lui rendre une soumission sûre & constante ; s'il ne connoit pas enfin ce qui peut les blesser ou les porter à la défiance, comment pourra-t-il éviter ces écueils ? Ne discerne-t-il pas, dans leurs inclinations & dans leurs goûts, ce qu'ils veulent ardemment & avec constance, de ce qu'ils desirent foiblement ou par l'effet d'un caprice passager il entasse erreur sur erreur. Ne possède-t-il pas l'art de distinguer par quels moyens tant d'esprits différents peuvent être persuadés, réunis & ramenés au même sentiment ; par quelles insinuations on entre dans les cœurs ; par quels remèdes on guérit les préjugés ; par quels degrés on établit la confiance ; enfin, quels sont, parmi les châtiments & les récompenses, les agents les plus forts, les leviers les plus puissants, la durée de son commandement sera marquée, sans doute, par une suite de fautes grossières.

Souvent le prince, en confiant au *général* le commandement d'une armée, lui confie aussi le choix des principaux officiers qui doivent la composer ; si le commandant en chef n'a pas fait une étude particulière des hommes ; s'il n'a pas l'art de deviner leurs talents, leur mérite & leur capacité, il aura inutilement les intentions les plus droites, l'expérience la plus consommée, & les connoissances militaires les plus étendues ; jamais il ne pourra distinguer un homme d'un mérite extraordinaire, mais modeste ou timide, d'un homme médiocre qu'on lui aura vanté avec emphase, ou qui se sera proclamé lui-même avec éclat : jamais il ne devinera à quels emplois ses subordonnés sont réellement propres ; jamais il ne prévoira ce qu'ils doivent devenir par ce qu'ils sont, & jamais enfin il ne les placera de manière qu'ils puissent être utiles par leurs qualités heureuses, sans pouvoir nuire par leurs vices ou par leurs défauts.

Si le prince croit devoir se réserver la nomination des principaux officiers qui doivent commander en sous-ordre, du moins il permettra au *général* de choisir & de composer son conseil. Comment le chef d'une armée, qui n'aura pas fait une étude particulière des hommes, distinguera-t-il la flatterie qu'on lui prodigue pour l'éblouir, d'avec les éloges qu'on lui donne pour l'encourager ? Ses yeux peu exercés seront-ils assez perçans pour pénétrer jusques dans les plus profonds replis du cœur humain, & distinguer les avis que l'amour du bien inspire d'avec ceux que dictent la jalousie, ou le desir de parvenir.

Ces motifs sont plus que suffisants, ce me semble, pour porter les militaires qui ont la noble ambition de commander les armées à s'occuper de bonne heure de l'étude des hommes. Cette connoissance a ses difficultés : rien de moins aisé, je le sçais, que de connoître à fond le cœur humain ; mais l'amour de la gloire ne fera-t-il jamais entreprendre ce que l'amour de l'or fait souvent exécuter ?

C'est dans les ouvrages immortels de Montagne, de la Rochefoucault, de la Bruyère, d'Helvetius, &c. qu'on peut étudier le cœur humain. C'est encore dans l'histoire de touts les siècles que le chef d'une armée apprendra ce que les hommes sont aujourd'hui par ce qu'ils ont été dans touts les temps ; car le fond du cœur de l'homme est toujours le même ; mais il ne faut pas que le *général* se borne aux grands événements qui sont rares & qui instruisent peu ; c'est aux faits particuliers, c'est au caractère des acteurs qu'il doit être attentif ; il doit examiner leurs motifs, leurs intérêts, leurs moyens. Il doit aussi diriger son attention vers les signes qui caractérisent les diverses passions ; il doit chercher à distinguer l'homme mû par la seule ambition, d'avec le citoyen animé par l'amour du bien public ; le militaire vertueux & brave par réflexion, d'avec le guerrier brave & vertueux par sentiment. Quand il se sera habitué à bien juger les hommes dans l'histoire, il les jugera plus aisément dans le monde. Cependant le *général* parcourroit en vain les annales de touts les peuples, il ne connoitra le cœur humain qu'après avoir connu le sien. Pour marcher à grands pas dans la connoissance des hommes, pour bien juger de l'esprit des autres, pour apprendre à le ménager, le *général* examinera donc le sien avec attention ; il recherchera par quelle voie on le conduit à la vérité, & quelle route on doit tenir pour le convaincre. Enfin, le dernier moyen à employer pour connoitre les hommes, consiste à être attentif à touts leurs discours, à toutes leurs actions, & à réfléchir sur ce qu'on voit & sur ce qu'on entend. Cette étude

Digitized by Google

est non-seulement de touts les jours, mais de touts les moments; & comme les hommes ne peuvent sans cesse se déguiser, elle doit être la plus instructive & la plus sure.

§. III.

De la connoissance de la nation qu'il commande.

Dès l'instant où le *général* sera parvenu, par une étude suivie & constante, à connoitre le cœur humain, il s'occupera à acquérir des connoissances détaillées sur les diverses nations qui l'entourent ; celle dont il doit commander les armées fixera d'abord son attention.

Il en est des peuples comme des individus ; chacun d'eux a son caractère, ses goûts, ses mœurs, ses passions, ses usages, son génie & son courage. Il n'entre point dans notre sujet d'examiner si ce qui distingue les peuples est produit par le climat ou par le gouvernement ; de montrer les différences qui existent entre les nations qui paroissent se ressembler le plus, ni de faire connoitre au *général* l'usage qu'il doit faire des connoissances qu'il aura acquises sur ces objets ; le but que nous devons nous proposer ici, c'est de faire sentir au chef d'une armée qu'il est de son devoir de connoitre à fond la nation qu'il commande. Il doit avoir appris si elle est active, hardie & impétueuse, ou lente, timide & phlegmatique ; si elle est constante ou légère ; instruite ou ignorante ; bien ou mal exercée ; obéissante ou indocile : qu'il apprenne si le peuple qui lui a confié le commandement est plus propre à la guerre offensive qu'à la défensive ; s'il aime les batailles générales ou les affaires de poste ; s'il se bat mieux derrière des retranchements qu'en rase campagne ; avec les armes à feu qu'avec l'arme blanche : il doit sçavoir encore si ce peuple supporte patiemment la faim & la soif ; le chaud & le froid ; en un mot, les fatigues & les privations de touts les genres. Que le *général* sçache aussi si ce peuple sert par honneur, par vanité, ou s'il est animé de l'amour de la patrie & de son roi ; qu'il sçache enfin si les marques de bonté, les louanges, font plus d'effet sur lui que la sévérité & la crainte ; en un mot, si elle est plus sensible aux récompenses qu'aux châtiments.

Pour prouver aux *généraux* combien la connoissance de la nation qu'ils commandent peut leur être avantageuse, nous allons rapporter un exemple que nous fournit l'histoire de Russie : il sera lui seul plus d'effet que tous les préceptes.

Malgré les revers que Charles XII avoit éprouvés pendant l'hiver de 1709, il n'avoit perdu ni le dessein ni l'espérance d'aller jusqu'à Moscow ; mais il falloit qu'il se rendît maître de Pultava, ville où le Czar avoit établi ses magasins. En prenant cette place, le roi de Suède s'ouvroit une seconde fois le chemin de la capitale de la Russie, & procuroit à son armée toutes les ressources dont elle manquoit depuis longtemps. Vers la fin de mai, il investit la place & en pressa le siège avec cette ardeur qui lui étoit naturelle. Le Czar qui sentit de quelle importance étoit pour lui la conservation de Pultava, assembla un grand conseil de guerre pour sçavoir quels étoient les meilleurs moyens d'obliger Charles XII à lever le siège. Quelques-uns des *généraux* Russes vouloient qu'on investît le roi de Suède, & qu'on fit autour de son armée un grand retranchement pour l'obliger à se rendre ; d'autres croyoient qu'on devoit brûler, dévaster le pays à cent lieues à la ronde, pour ôter aux Suédois tout moyen de subsistance ; d'autres enfin étoient d'avis de hasarder encore une fois le sort des combats, parce que sans cet expédient Pultava couroit risque d'être emporté par l'Alexandre du Nord. On s'arrêta à cette dernière opinion ; alors le Czar prit la parole & dit : puisque nous sommes déterminés à combattre le roi de Suède, examinons quels moyens nous devons employer pour le vaincre. Les Suédois sont impétueux, bien disciplinés & bien exercés ; les Russes les égalent en courage, mais il leur sont inférieurs en adresse dans les combats & sur-tout en discipline ; il faut s'appliquer à rendre les avantages des Suédois inutiles. En rase campagne nos troupes ont toujours été défaites par l'art & la facilité avec lesquels nos ennemis manœuvrent ; il faut donc rompre cette manœuvre. Pour cela, je suis d'avis de m'approcher du roi de Suède ; de faire élever le long du front de notre infanterie plusieurs redoutes dont les fossés seront profonds, de les garnir d'infanterie, de les fraiser & palissader ; cela ne demande que quelques heures de travail, & nous attendrons l'ennemi derrière ces redoutes ; il faudra qu'il se rompe pour les attaquer ; il y perdra du monde ; il sera affoibli & en désordre lorsqu'il nous joindra ; car il n'est pas douteux qu'il ne lève le siège, & qu'il ne vienne nous attaquer dès qu'il nous verra à portée. Il faut donc marcher de manière que nous arrivions vers la fin du jour en sa présence, pour qu'il remette l'attaque au lendemain, & nous pendant la nuit nous éleverons nos redoutes. Tout le conseil applaudit à la sagesse des vues du Czar ; on exécuta son projet dans son entier ; &, comme personne ne l'ignore, tout arriva comme ce grand homme l'avoit prévu.

Ainsi la connoissance de la nation à laquelle il commandoit, couvrit de gloire Pierre le Grand, & arracha la Russie aux fers que Charles XII lui préparoit.

C'est dans les fastes qu'il faut étudier le peuple auquel on commande ; c'est en lisant avec attention les histoires générales & particulières de son pays qu'on peut apprendre à en connoitre les habitants. Tous les auteurs qui ont composé des poëtiques, ont donné pour premier conseil aux poëtes de lire & relire avec soin les poëmes inspirés par les muses, & nous, nous dirons au *général* que la lecture réfléchie de l'histoire soit votre principale

Digitized by Google

étude, que ces livres *ne quittent point vos mains; nuit & jour feuilletez*. A cette étude importante, le commandant en chef joindra encore les moyens dont nous donnerons les détails, en parlant de la manière de connoitre le peuple qu'on veut vaincre.

§. IV.

Connoissance de ses subordonnés.

« Ce qu'un sage *général* doit le mieux connoitre dit l'immortel Bossuet, appuyé sur l'opinion du grand Condé, ce sont ses soldats & ses chefs : parce que sous un *général* qui connoit & les soldats & les chefs comme ses bras & ses mains, tout est égal, vif & mesuré, & c'est ce qui donne la victoire. » Le *général* cherchera donc à pénétrer le caractère des principaux officiers qu'il a sous ses ordres; il aura appris quel est leur genre de valeur & quels sont leurs talents. S'il n'a pas acquis toutes ces connoissances, comment tirera-t-il de ses subordonnés le plus grand parti possible. Confie-t-il, par exemple, des entreprises qu'il faut conduire avec prudence à un officier-général dont le plus grand mérite consiste en une valeur bouillante & aveugle? Commet-il aux soins d'un homme glacé par l'âge ou lent par caractère, celles qui demandent une ame de feu & toute l'activité de la jeunesse? Remet-il un commandement considérable à celui qui n'a jamais porté ses regards au-delà de la conduite d'un régiment? Il ne pourra espérer de voir le succès couronner son attente; de même s'il ne donne qu'un foible détachement à celui dont la vue rapide est accoutumée à tout voir en grand; s'il emploie dans les conseils celui qui n'est bon que pour l'exécution; s'il envoie un commandant sévère où il ne faudroit montrer que de la douceur; un chef indulgent où la fermeté suffiroit pour faire tout rentrer dans l'ordre, ne ressemblera-t-il pas, suivant l'ingénieuse comparaison de M. de Santa-Cruz, à l'homme, qui au lieu de tenir l'épée par la poignée la prendroit par la pointe, & tourneroit ainsi contre lui-même le fer dont il s'étoit armé pour sa propre défense?

La nécessité de connoitre parfaitement touts ses subordonnés a été regardée comme indispensable pour celui qui commande en chef, que quelques *généraux*, des empereurs même, sont descendus jusqu'à connoitre chacun de leurs soldats: Othon connoissoit touts les siens, les appelloit par leur nom, & cette connoissance lui valut l'empire; Sévère avoit un état exact de son armée, & s'occupoit souvent à le lire; on peut voir encore, à cet égard, la conduite sage que le célèbre Xénophon fait tenir à son héros.

De grands obstacles opposent, je le sçais, à l'acquisition de ces connoissances, mais ils ne sont pas invincibles, puisque tant de grands capitaines les ont surmontés; on n'a donc, comme ces hommes célèbres, qu'à le vouloir avec constance, qu'à se dévouer entièrement à son métier, qu'à lui sacrifier touts les instants de loisir que la paix, les vrais plaisirs & les vrais besoins laissent au militaire, & bientôt toutes les difficultés disparoîtront.

Pour apprendre à connoitre ses subordonnés, le *général* s'informera d'abord à ses prédécesseurs des qualités des officiers qu'ils avoient sous leurs ordres; il comparera ensuite le compte qu'on lui aura rendu, & les découvertes qu'il aura faites lui-même. Il s'entretiendra souvent & librement avec ses subordonnés. Il fera rouler la conversation sur des objets intéressants; c'est à sa table, sur-tout, qu'il pourra acquérir en ce genre les connoissances les plus étendues; & pour connoitre enfin les objets auxquels chacun d'eux est le plus propre, il réfléchira attentivement sur la manière dont ils se seront comportés lorsqu'ils auront été chargés d'exécuter des entreprises égales ou semblables à celles qu'il veut leur confier; leur conduite dans ces circonstances est l'indice le plus assuré de ce qu'il peut attendre d'eux.

§. V.

Connoissance de la nation qu'il doit combattre.

Aussitôt que par un travail suivi le *général* se sera instruit des intérêts & des états des princes, assez pour sçavoir quels sont les ennemis naturels & nécessaires de la nation à laquelle il doit commander; il cherchera à pénétrer leur caractère militaire, leurs passions, leurs vertus, leurs goûts & leurs vices; en un mot, il fera sur ces peuples les mêmes études qu'il aura faites sur celui dont il est le *général;* mais il le fera dans des vues tout-à-fait opposées à celles qui l'ont engagé à étudier sa nation; car il doit ne faire aucune des démarches que son ennemi voudroit qu'il fit, & ne manquer jamais à celles que son ennemi pourroit souhaiter qu'il ne fit pas.

Pour connoitre la nation qu'il doit combattre, le *général* suivra la voie que nous avons indiquée pour étudier le peuple auquel il commande. Mais comme les connoissances que lui fourniroit l'histoire pourroient être insuffisantes à certains égards, il y joindra celles que procurent des voyages faits avec soin; s'il lui est impossible de voyager, il recherchera avec soin la conversation des personnes, qui, par un long séjour dans le pays qu'il a intérêt de connoitre, ont eu le temps d'acquérir les lumières qui lui manquent.

Mais il en est des voyages comme de touts les autres moyens d'instruction; si on n'adopte pas un ordre méthodique; si on ne fait pas toutes les réflexions que demande le genre d'étude auquel on se livre; si on ne suit pas de bons guides, on ne fait en voyageant qu'augmenter son amour-propre, & l'on n'acquiert que l'impossibilité de s'instruire à l'avenir. Nous n'entrerons pas dans le détail des avantages que les militaires d'un ordre éminent

Digitized by Google

peuvent tirer de leurs voyages; nous donnerons seulement une notice des diverses choses qu'ils doivent observer dans les pays qu'ils parcourent. Quelques-unes des observations que nous allons indiquer, pourront paroître superflues; mais comme il importe de connoître à fond le peuple qu'on veut combattre, & comme le trait le moins saillant, en apparence, influe quelquefois beaucoup sur la ressemblance d'un portrait, nous croyons ne devoir en négliger aucun.

La constitution militaire doit fixer les premiers regards du guerrier observateur: il doit chercher à connoître le nombre des combattants que la nation a continuellement sur pied, & la quantité dont elle peut l'augmenter; la proportion entre les différentes armes; la manière dont chacun des corps est constitué, discipliné, armé, équipé, habillé & composé; ses ordonnances; ses réglements, ses usages; ses peines, ses récompenses militaires; les qualités morales & physiques des hommes; la formation habituelle & accidentelle des troupes; les moyens qu'elles emploient pour passer de l'une à l'autre; leurs exercices & leurs manœuvres; enfin, les places de guerre & touts les établissements militaires. On cherchera ensuite à reconnoître les frontières, les rivières, les chemins, les montagnes, les vallées, les gorges & les autres objets que la campagne présente; les qualités du climat, la durée & la température des saisons; la nature des maladies & les remèdes les plus usités; le gouvernement, la population, le commerce, les richesses, la quantité, la qualité des bestiaux; les habitations, les plaisirs, les mets, la boisson ordinaire, les arts & les sciences. Tels sont les objets que le militaire doit observer quand il voyage chez une nation qu'il lui importe de connoître, & il ne peut espérer de remporter sur elle de grands avantages s'il a négligé quelques-uns de ces détails, qui, tout minutieux qu'ils paroissent, ne sont pas toujours suffisants. *Voyez* Sect. II, §. III.

§. VI.

Connoissance du général *ennemi.*

Toutes les connoissances que nous venons d'indiquer, & toutes celles dont on pourroit parler encore, deviendront inutiles au commandant en chef, s'il ne connoit parfaitement le *général* qui lui est opposé: par cette connoissance, il devinera aisément tout ce que le chef ennemi doit entreprendre contre lui, & comment il l'exécutera; par là, il pourra aller au-devant de ses desseins, & les rompre; il pourra en former lui-même, dont la réussite sera d'autant plus assurée, qu'il les aura calculés d'après des idées plus saines.

Mais quelles sont les connoissances que le *général* doit acquérir sur le compte de son adversaire? Il doit connoître l'étendue de son génie, ses qualités morales & physiques, son genre de valeur, ses talents, son caractère, ses goûts, ses passions, & jusqu'à ses caprices; en un mot, le *général* doit connoître le chef qu'il a en tête, comme il se connoit lui-même; & nous avons tâché de montrer dans le § I[er] touts les rapports sous lesquels il importe au commandant d'une armée de s'étudier soi-même: mais, pour mieux prouver la nécessité d'acquérir la connoissance dont nous nous occupons actuellement, nous allons rapporter quelques exemples qui en feront sentir touts les avantages.

Le vicomte de Turenne assiégeoit Cambrai; le grand Condé vouloit introduire du secours dans la place. Pour l'en empêcher, M. de Turenne posta d'abord l'aile droite de sa cavalerie sur une des grandes avenues de la ville; mais deux heures après ayant fait réflexion que le vainqueur de Rocroi étoit trop habile pour suivre en pareille rencontre un grand chemin plutôt qu'un petit sentier, il déposta sa cavalerie & la plaça sur une petite avenue. Le prince, de son côté, jugeant bien que le maréchal auroit fait cette réflexion, partit avec trois mille chevaux, suivit le grand chemin, & entra dans Cambrai sans éprouver presque aucune difficulté. Ainsi la connoissance du *général* qu'il avoit en tête servit plus au prince de Condé que n'auroit pu faire toute sa valeur. Le vicomte de Turenne commit une faute, dira-t-on, peut-être; en garnissant le sentier il n'auroit pas dû dégarnir la grande route. Si cette conduite fut une faute, (*on doit être circonspect à blâmer les grands hommes*), que cette faute serve à notre instruction, qu'elle nous apprenne qu'on ne doit jamais assez compter sur les passions, sur l'ignorance, ou même sur les lumières du *général* ennemi pour ne pas se conduire d'après les règles dictées par la prudence; que cette faute nous apprenne encore qu'on doit toujours craindre de voir son adversaire faire une fois des réflexions sages; dompter sa passion dominante dans une occasion décisive; ou recevoir un bon conseil & en profiter. Oui, l'homme lent & circonspect peut devenir actif & entreprenant; le sçavant peut faire une fausse démarche, ou parce qu'il est mal instruit, ou parce qu'il est obligé de hasarder le tout pour le tout. C'est ainsi qu'à Denain une faute qui auroit dû faire essuyer au maréchal de Villars la défaite la plus complette, lui servit à remporter une victoire signalée. Comme le prince Eugène étoit persuadé que ce *général* habile ne hasarderoit pas une manœuvre aussi délicate que celle de traverser une rivière ayant l'ennemi sur ses flancs, il ne crut que les François tentoient le passage de l'Escaut que quand il ne fut plus temps de les en empêcher. Mais si l'opinion que le prince Eugène avoit conçue de son adversaire l'a empêché une fois de profiter d'un moment avantageux, en combien d'autres circonstances cette connoissance ne lui a-t-elle pas été utile? *Une des maximes* militaires de ce grand homme étoit, qu'*avant d'entrer en campagne*, un

Digitized by Google

général *doit connoître à fond le caractère des généraux ennemis*. Aussi, pour y parvenir, quoiqu'il fut, dit son historien, plutôt taciturne que grand parleur, lorsqu'il tenoit quelques prisonniers, ou qu'il voyoit quelques étrangers, il leur faisoit adroitement une infinité de questions sur les forces de leurs pays respectifs, sur la discipline des troupes, & principalement sur le génie & les talents de ceux qui les commandoient. Ainsi Eugène apprécia bientôt les talents & les qualités des différents *généraux* de l'Europe; & dans toutes ses guerres contre les Turcs, il connut toujours mieux leurs *généraux* que le sultan lui-même ne les connoissoit. Parmi la foule d'exemples qu'on pourroit citer à l'appui de cette vérité, nous nous contenterons de celui que nous offre le siège de Coni, dans la guerre de 1691. Le Marquis de Feuquières assiégeoit Coni, & touchoit au moment de se rendre maitre de la place, lorsqu'il reçut ordre de M. de Catinat d'aller relever la garnison de Casal. Le Prince Eugène qui, pendant la durée du commandement de Feuquières, n'a osé employer ni la ruse, ni la force ouverte, parce qu'il sçait bien qu'il a affaire à un *général* aussi habile qu'intrépide, le prince Eugène, dis-je, averti que le commandement de l'armée assiégeante reste entre les mains du marquis de Bulonde, qu'il connoit pour un petit génie, extrêmement crédule & facile à s'allarmer, forme aussitôt le projet de lui faire lever le siège, & assure le duc de Savoie qu'il délivrera bien-tôt la place; mais, comme il aime mieux encore, (car c'étoit un de ses principes), réussir par la ruse que par la force ouverte, il emploie le stratagême que nous allons rapporter, stratagême qu'il imagine d'après le connoissance du *général* ennemi. Il écrit une lettre au Marquis de la Rovere, commandant de la place: il lui marque qu'il vient à son secours avec un corps d'armée, & qu'il espère, dès le lendemain, attaquer les assiégeants dans leurs lignes; il le prie de tout disposer de son côté pour faire une sortie générale pendant qu'il sera aux prises avec l'ennemi. Il donne cette lettre à un paysan, à qui il ordonne de faire toute la diligence possible pour la porter au gouverneur. Cet homme ne manque pas, comme Eugène l'a prévu, d'être arrêté par des partis François; on trouve sur lui la lettre du *général* ennemi; on la remet à Bulonde; à peine l'a-t il lue, qu'il se livre aux plus vives inquiétudes; il ne donne plus ses ordres qu'en bégayant; il ne songe qu'à lever le siège & à hâter sa retraite. Ni une lettre d'avis qu'il avoit reçue de M. de Catinat, ni une défense expresse d'abandonner le siège, ni un secours considérable & certain que son *général* lui annonce, rien ne peut le rassurer, rien ne peut le retenir; il ordonne de plier bagage, & à peine l'armée a-t-elle détendu, qu'il fait battre aux champs, abandonnant son artillerie, ses munitions & une partie de ses équipages.

Ainsi, sans effusion de sang, & par la seule connoissance du *général* qu'il avoit en tête, le prince Eugène fit lever aux François le siège de Coni, obligea Catinat à repasser le Pô, & battit son arrière-garde au passage de cette rivière.

Pour apprendre à connoître votre adversaire, suivez l'exemple du prince dont nous venons de parler: entretenez-vous des qualités des chefs ennemis avec les étrangers, les prisonniers, les déserteurs; dans vos voyages, cherchez à lier connoissance avec les militaires qui, par leurs talents ou la faveur dont ils jouissent, peuvent prétendre au commandement des armées; étudiez leur caractère, leurs mœurs; en un mot, tâchez d'être instruit d'avance, & pendant que cela est facile, de tout ce que vous seriez bien-aise de sçavoir pendant la guerre. Si la campagne s'ouvre avant que vous ayez pu connoître le *général* ennemi, ne vous découragez point; vous pourrez encore le pénétrer. Pour y parvenir, prenez toutes les informations qu'il vous sera possible de recueillir auprès des officiers habiles qui auront servi sous ses ordres ou qui auront été à portée de l'étudier; sçachez par vos espions quelle est sa manière de vivre; découvrez comment il s'est conduit pendant les loisirs de la paix; faites faire à votre armée quelque petit mouvement; observez les manœuvres qu'il fait faire à celle qu'il commande, la manière dont il choisit & dispose son camp; réfléchissez sur toute sa conduite, & bientôt, comme le grand Sobieski, vous découvrirez si votre adversaire est timide ou hardi, ignorant ou sçavant, lent ou actif, prudent ou inconsidéré; & dirigeant vos opérations d'après cette connoissance, vous vaincrez, parce que connoître le génie du *général* ennemi, & celui de la nation qu'il commande, c'est, dit M. de Turpin, l'art de vaincre l'un & l'autre.

§. VI.

Connoissance des généraux subalternes.

Mais le prince Eugène ne se bornoit pas à connoître le commandant en chef de l'armée qu'il avoit en tête; il étudioit aussi les *généraux* subalternes, & cette étude lui fut souvent utile. Dans la campagne de 1701, au combat de Carpi, il fait passer l'Adige à une partie de son armée, au-dessous de Labadia, & à la faveur des fossés dont ce pays est coupé, il se poste de manière à ne craindre ni M. de Catinat, ni M. de Tessé, ni M. de Saint-Fromont, & par sa position il se trouve à portée de combattre celui des deux derniers officiers-généraux qu'il lui plaira; mais, quoiqu'il puisse aisément attaquer le comte de Tessé à Légnana, il préfère de tomber à Carpi sur M. de Saint-Fromont, qu'il sçait être très inférieur en connoissances militaires au comte de Tessé. En 1706, au passage de la même rivière, & au même endroit, il se conduisit de la même manière. Il en usa de même au passage de l'Escaut, en 1708; car, pouvant tenter facilement le passage de cette rivière du côté de Pottes, qui

Digitized by Google

qui étoit, sans doute, le côté le plus aisé, & où le marquis de Guébriant étoit avec un corps de troupes assez médiocre, il aima mieux attaquer le côté de Berken qui paroissoit impraticable.

Les avantages que le prince Eugène & mille autres *généraux* ont retirés de la connoissance des commandants subalternes sont, sans doute, plus que suffisants pour démontrer la nécessité de cette connoissance.

Quant à la manière de l'acquérir, nous renvoyons à ce que nous avons dit dans le paragraphe précédent.

Quoique jusqu'ici, nous ayions paru ne nous adresser qu'au commandant en chef, les militaires subalternes ne doivent pas imaginer qu'ils puissent impunément négliger les connoissances dont nous venons de nous occuper; dans quelque rang qu'ils soient placés, comme ils doivent toujours aspirer à commander les armées, ils doivent aussi chercher toujours à acquérir les connoissances qui peuvent leur faire remplir avec gloire la place élevée de *général*. Qu'on se garde bien de condamner cette ambition, loin d'être blâmable elle est noble, utile & même nécessaire : elle est *noble* parce qu'elle annonce de l'énergie, de la grandeur d'ame, & un amour violent de la gloire; passions dont on doit desirer que touts les guerriers soient animés; elle est *utile*, parce que bien commander est un art qui demande de longues études, & des réflexions qu'on ne peut faire au moment de l'exécution; elle est *utile* encore, parce que l'homme qui ambitionne les honneurs du commandement, se livre nécessairement tout entier à chacun des emplois qu'il occupe pour en mériter de plus relevés. Elle est *nécessaire*, parce qu'il faut pour exécuter de grandes choses, se proposer un but qui par son éloignement exige de grands efforts; elle est *nécessaire* enfin, parce que le desir d'atteindre à ce terme anime toutes les facultés de notre ame, & par là fait de nous des hommes nouveaux. Mais indépendamment de ces motifs, la connoissance de soi-même est encore nécessaire aux militaires de touts les grades; elle fait voir à l'officier subalterne s'il est né avec cette portion de courage propre à lui faire surmonter les difficultés les plus grandes, supporter les fatigues les plus vives, & braver les périls les plus éminents; elle lui découvre s'il est doué de cette fermeté, de cette intrépidité d'ame; vertus seules capables de l'élever au-dessus des grands dangers. Elle lui apprend encore à juger sainement du genre auquel il doit s'adonner, de l'espèce de service qui lui convient le mieux, & de l'emploi auquel il est le plus propre.

Ainsi la connoissance de soi-même est nécessaire à l'officier particulier dans une infinité de circonstances; mais la connoissance du cœur humain est-elle moins indispensable pour lui? N'a-t-il pas sans cesse à vivre avec des hommes? Toutes les fois qu'on a des intérêts à ménager & à discuter avec eux, toutes les fois qu'on veut leur faire adopter des opinions nouvelles, ou modifier celles qu'ils ont, combien d'art ne faut-il pas employer? Et cet art ne dépend-il pas de la connoissance du cœur humain? D'ailleurs touts les militaires répondant de la troupe qui leur est confiée, ils doivent influer autant sur ses volontés, ses pensées & ses actions que le *général* sur l'armée entière. Comment y parviendront-ils s'ils ne connoissent parfaitement leurs subordonnés?

Des principes que nous venons d'établir, & dont on ne peut, ce me semble, contester la vérité, découle naturellement pour touts les militaires la nécessité de connoitre le caractère, les mœurs & la valeur de la nation qu'ils servent; de celle qu'ils ont à combattre, & du *général* qui la commande. Des mêmes principes naît aussi pour eux le besoin d'étudier leurs principaux subordonnés : enfin, d'acquérir pendant les loisirs de la paix & toutes les connoissances dont nous venons de nous occuper, & toutes celles dont nous parlerons dans la seconde section de cet article.

Connoissances relatives aux sciences & aux arts.

Obliger par des victoires les ennemis de l'état à réparer les injustices qu'on peut leur imputer; les forcer d'accepter les justes conditions qu'on a droit de leur imposer; &, pour les amener à une paix solide & durable, employer les moyens les plus prompts & les moins dispendieux en hommes & en argent; tel est le devoir du *général* d'armée. Peut-il espérer de fournir avec gloire cette carrière immense, peut-il se flatter de voir ses entreprises couronnées par le succès, s'il ne surpasse en connoissances militaires le *général* ennemi qui lui est opposé? La victoire dépend davantage des combinaisons de celui qui commande, que de la valeur de ceux qui combattent. Cette proposition est une vérité pour des hommes versés dans la connoissance de l'histoire; mais comme elle doit avoir pour détracteurs touts ceux qui aiment mieux parvenir au commandement par des moyens serviles & honteux, que par la voie noble & glorieuse du sçavoir & du mérite; & que leurs clameurs réunies pourroient étouffer, ou affoiblir la voix de la vérité; nous allons montrer par des faits historiques que dans touts les temps & chez touts les peuples, la victoire a suivi plus souvent les drapeaux bien guidés que les drapeaux nombreux. Aux preuves tirées de l'histoire, nous aurions pu joindre encore l'autorité des écrivains célèbres; mais à quoi nous auroit-il servi de recueillir leurs opinions, on nous auroit objecté certainement que dans touts les temps les livres ont été faits par des sçavants, qui avoient un grand intérêt à tout accorder à l'étude & à la science : ainsi, nous nous sommes bornés à appuyer la proposition que nous venons d'avancer sur le témoignage de l'histoire.

Pour prouver par des faits que les connoissances militaires des *généraux* ont influé de la manière la plus forte sur les succès des armées, nous ne

remonterons pas jusques à ces anciens peuples ; dont la conduite militaire ne se montre à nous qu'à travers d'épais nuages. Dans ces temps reculés, on commençoit souvent une campagne sans plan, sans projet, sans sçavoir où l'on porteroit ses armes ; on ignoroit les moyens de diviser une armée en différents corps, & la manière de les faire combattre avec avantage ; ainsi l'art de la guerre étoit trop peu connu pour que les succès ne parussent pas un effet du hasard. Dans le cours de cet article nous fixerons donc nos premiers regards sur le siècle d'Alexandre ; nous jetterons ensuite un coup-d'œil sur ces fameuses républiques de la Grèce où l'art militaire avoit fait plus de progrès que par-tout ailleurs ; parce qu'elles faisoient la guerre avec de petites armées, & parce que l'amour de la liberté attachoit une grande considération au métier des armes. Nous nous rapprocherons très rapidement des siècles voisins du nôtre ; ils nous fourniront des exemples d'autant plus instructifs, que nous pourrons moins révoquer en doute la vérité des faits.

Je vois d'abord Alexandre vaincre aisément les Perses toutes les fois qu'ils sont commandés par leur monarque, & les Macédoniens n'obtenir que difficilement la victoire quand Darius laisse à ses lieutenants, meilleurs *généraux* que lui, le soin de conduire ses armées. Bientôt Porus se présente. Ce chef est plus habile que touts ceux déja vaincus par Alexandre ; le succès est longtemps incertain, & les Grecs achetent chèrement la victoire.

Avant Epaminondas, Thèbes avoit été compté à peine parmi les états de la Grèce ; pendant que ce grand homme vécut, les Thébains firent le destin de ces différentes républiques ; après lui ils ne furent célèbres que par leurs malheurs.

Thémistocles succombe sous les traits de la jalousie & de l'envie ; il ne commande plus les armées d'Athènes ; il est réduit à servir comme soldat ; on livre la bataille ; les Athéniens sont en désordre, leurs ennemis regardent le succès comme assuré ; cependant comme Thémistocles vit encore, le destin du combat peut changer ; quelques soldats reconnoissent le héros au milieu de la mêlée, ils se rappellent ses hauts faits, le nomment *général* par acclamation, & sont vainqueurs.

Pendant que les armées Athéniennes ont Cimon à leur tête elles triomphent. Ce *général* est mis au ban de l'Ostracisme ; on ne veut pas même qu'il combatte comme soldat, les Athéniens sont vaincus.

Agésilas est à la tête des armées de Lacédémone, les Spartiates sont toujours victorieux ; une maladie grave met le *général* dans l'impossibilité de conduire ses troupes ; elles sont défaites ; dès qu'il est en état de reprendre le commandement, Lacédémone reprend la supériorité.

Les Athéniens assiégent Syracuse, ils croient être bientôt les maitres de cette ville, & par là de la Sicile entière ; mais les Lacédémoniens ont envoyé Gilippe au secours des assiégés. Ce *général* fait prévenir les Athéniens qu'ils aient à évacuer l'île avant cinq jours. Ceux-ci sçavent que Gilippe est arrivé presque seul, ils demandent au hérault si une *cappe* Lacédémonienne peut ainsi faire changer la fortune ? Oui, sans doute, un grand *général* seul peut produire ce changement. Les Athéniens l'éprouvèrent de la manière la plus cruelle.

Rome est par-tout victorieuse : le Lacédémonien Xantippe vient seul au secours de Carthage, & Carthage triomphe.

Les Romains opposent tour à tour à Annibal des *généraux* habiles & des *généraux* ignorants, leurs succès sont aussi variés que les talents des chefs qu'ils mettent à la tête de leurs armées. Dans la guerre contre Mithridate, ils éprouvèrent les mêmes événements.

La vie de Bélisaire prouve encore la même vérité. Les Perses viennent de remporter des avantages considérables sur les Romains, Justinien nomme Bélisaire *général* d'Orient, & bientôt les Perses sont battus. Les Huns font une irruption sur les terres de l'empire, rien ne peut les arrêter ; ils ne sont qu'à 150 stades de Constantinople. Bélisaire, quoique affoibli par l'âge, ne pouvant presque plus soutenir sa redoutable épée, va au-devant d'eux avec une poignée de soldats, & délivre l'empire des dangers qui le menacent. Bientôt après ce grand homme se rend maitre de la Sicile ; il bat par-tout les Goths. Justinien le rappelle & les barbares sont vainqueurs.

Philippe-Auguste vainquit à Bouvines parce que le frère Guerin avoit sçavamment disposé son armée.

Ce ne fut ni le nombre, ni la valeur, qui firent triompher les ennemis de la France dans les champs trop fameux de Créci, de Poitiers & d'Azincourt ; mais l'inexpérience de Philippe, l'ignorance d'Albret, l'imprudence du roi Jean, & la supériorité reconnue de Henri, d'Edouard & du prince de Galles.

Du Guesclin est en Espagne, les Anglois triomphent des François ; il repasse en France, par-tout les ennemis sont défaits. Dans ce siècle où l'art de la guerre avoit fait si peu de progrès, Charles-le-Sage est pourtant persuadé que les sçavantes dispositions de du Guesclin peuvent décider la victoire ; aussi répond-il à Knolles : oui, j'aurois combattu si j'avois eu du Guesclin pour ranger mes troupes en bataille.

Nemours vit les affaires des François prospérer en Italie : il meurt, la Trimouille & Trivulce lui succèdent ; tout change de face. Bonnivet fut encore moins heureux, parce qu'il étoit moins habile.

Warwick, tantôt la terreur, tantôt l'appui de ses maitres, donne le sceptre à son gré, & la victoire se range constamment du côté qu'il favorise.

Les François essuient à Saint-Quentin la défaite

la plus complette : on fait venir le duc de Guise ; on le met à la tête des troupes ; les malheurs de la France cessent, les alliés se tiennent sur la défensive, & Calais est repris.

Henri IV combat à Arques & à Ivri, il remporte une victoire facile ; le duc de Parme devient son antagoniste ; dès ce moment le héros, le père des François auroit été vaincu s'il avoit pu l'être.

Avant Gustave, Tilli est toujours vainqueur des Suédois : le roi de Suède commande, Tilli est battu.

Est-ce par un effet du hasard que Turenne sauva la cour à Gien, & la France à la journée des Dunes ? Est-ce par un effet du hasard que l'armée Françoise fut obligée de se retirer devant les ennemis après la malheureuse journée de Salsbach ? Est-ce par un effet du hasard qu'en Italie Catinat se maintint contre Eugène ; que Villeroi fut battu par-tout & finit par être fait prisonnier, & qu'à l'arrivée de Vendôme les affaires des François se rétablirent ? Philippe V chancèle sur son trône : Vendôme arrive, triomphe à Almanza, & Louis XIV dit : voilà ce que c'est qu'un homme de plus. L'empereur Charles VI attribua-t-il au hasard les malheurs que l'empire essuya après la mort d'Eugène ? L'Europe entière ne convient-elle pas que la victoire de Fleurus fut due uniquement à la supériorité de génie du *général* françois ; que Luxembourg n'eût pas toujours été heureux s'il n'eût été qu'heureux, & que la mort de ce *général* fut le terme des succès de Louis-le-Grand. Peut-on croire enfin que la victoire eût constamment suivi les drapeaux de Lesdiguières, de Gustave & du maréchal de Saxe ; peut-on imaginer qu'elle eût abandonné sans cesse le parti des *généraux* que ces grands hommes avoient en tête, si elle avoit été uniquement guidée par l'aveugle & inconstante fortune ?

Malgré le grand nombre de faits, que nous venons d'accumuler, pour prouver qu'à la guerre, la palme n'est pas au plus fort, mais au plus sçavant : on nous dira, peut-être, ne comptez-vous pour rien la valeur des soldats, la bonté de la constitution militaire, & l'exactitude de la discipline ? J'estime infiniment la valeur, la supériorité de la discipline & de la constitution militaire ; mais ces objets importants & touts ceux qui contribuent aux victoires, s'aggrandissent entre les mains du *général* habile ; il sçait à propos exciter, animer la valeur, la retenir, la faire renaitre ; il sçait quand il le veut ajouter une nouvelle force à la discipline, réparer les défauts essentiels de la constitution, ou y porter des remèdes sûrs. Le hasard & le bonheur ont bien peu d'influence à la guerre ; le *général* sçavant a presque toujours la fortune pour lui, & si quelquefois des hommes envieux ou méchants la lui rendent contraire, il sçait la ramener à force d'art & d'adresse. Si Turenne fut vaincu à Mariendal & à Rhetel, Condé aux Dunes, Eugène à Denain ; c'est que ces *généraux* avoient fait des fautes. . . . Génies immortels que je viens de nommer, si j'osois évoquer vos ombres, vous ne me démentiriez pas ; vous vous êtes couverts d'assez de gloire ; vous avez eu assez de grandeur pour convenir que la victoire se rangea du côté de vos ennemis, parce qu'ils avoient plus que vous mérité ses faveurs. Et toi fameux Marlbouroug, digne compagnon d'Eugène, rival heureux de Vendôme & de Villars ; tu disois encore, si on te félicitoit sur tes victoires : ne sçavez-vous pas d'où proviennent mes succès ? J'ai fait des fautes, mes ennemis en ont fait plus que moi.

La victoire se range donc toujours du côté du *général* qui réunit le plus de connoissances, nous venons de le voir ; mais puisque la nature n'a pas accordé aux hommes le don de tout sçavoir, que doit faire le guerrier qui se destine à commander les armées ? Il doit étudier avec constance tout ce qui l'intéresse ; il doit sçavoir tout ce qui convient à son état, à son poste, à sa destination, & se borner à ces connoissances, jusqu'à ce qu'il se soit rendu supérieur à touts ceux qui courent la même carrière que lui. Peut-on pardonner à un *général* qui ne posède pas l'art de conduire, de ranger en bataille, & de faire combattre les armées ; qui ne connoît ni ses subordonnés ni ses ennemis ; qui n'a pas, en un mot, embrassé les différentes parties de son art, lui pardonnera-t-on de s'appliquer à la peinture, à la poësie ? Avant de chercher à cueillir des fleurs dans les beaux arts, il faut réunir, comme Frédéric II, toutes les connoissances du grand *général* ; il faut comme ce héros s'être couvert de gloire. Jusqu'à ce qu'il ait atteint ce haut point de perfection, l'homme de guerre doit s'occuper uniquement à acquérir les connoissances qui lui sont propres ; mais comme ces connoissances ne sont pas toutes d'une importance égale, il s'appliquera d'abord à acquérir celles que nous avons rangées dans la classe des connoissances indispensables ; il étudiera donc la science de la guerre, l'histoire générale & particulière, la géographie & les ordonnances militaires.

§. Ier.

De l'étude de l'art de la guerre.

En parlant de la connoissance des hommes, nous avons rarement renvoyé le *général* d'armée à l'étude des livres, nous lui avons prescrit de s'étudier, de se connoître lui-même ; de descendre dans son propre cœur, d'interroger son esprit, de se répandre dans le monde ; enfin, de vivre beaucoup avec les hommes. Les exemples qui naissent dans la société, pour ainsi dire sous nos yeux, laissent dans notre ame des traces plus profondes que les exemples & les leçons que nous trouvons dans notre cabinet. Mais pour arriver à la connoissance des choses, la route qu'il doit suivre est entiérement différente ; il doit joindre à l'étude réfléchie des livres une attention forte,

Digitized by Google

constante & soutenue, des observations exactes, & des comparaisons faites avec soin. Que le genre de vie uniforme & réglé que nous proposons au *général*, que la solitude n'effraient point : l'esprit trouve pénible dans le premier instant tout ce qui l'occupe fortement, tout ce qui lui présente un sujet de méditation & de travail; l'amour de la dissipation & l'instinct du plaisir condamnent ces privations prétendues ; mais bientôt les profondes spéculations, les réflexions sérieuses & abstraites ; tout ce qui paroît d'abord si laborieux, si dur, si rebutant, attire, attache, entraine & devient la source des plaisirs les plus purs & des jouissances les plus réelles.

La première, la plus essentielle des connoissances, celle qui peut presque suppléer à toutes les autres, qui peut tenir lieu jusqu'à un certain point des vertus morales & des qualités physiques ; celle dont l'absence rend les autres inutiles, c'est la science de la guerre : *cette science aussi vaste que compliquée, composée de l'assemblage de plusieurs sciences réunies & enchaînées l'une à l'autre, qui se prêtent un appui mutuel, & dont on ne peut détacher un seul anneau sans que la chaine soit interrompue* ; cette science doit faire la première & la principale occupation du *général* d'armée ; mais qu'il se garde bien de s'en tenir à des études superficielles, elles font croire qu'on sçait ce qu'on ignore réellement, ce qui est avec raison, dit un auteur moderne, un degré au-dessous de l'ignorance.

Cependant le *général* ne doit pas chercher à approfondir toutes les différentes branches de l'art militaire. L'enfance de l'homme est trop prolongée ; dans l'adolescence il aime trop les plaisirs ; dans la jeunesse il est soumis à trop de passions tumultueuses ; dans l'âge mûr il est esclave de trop de soins puériles, & astreint à trop de devoirs minutieux ; sa vieillesse est trop précoce ; ses besoins physiques trop répétés ; ses maladies trop fréquentes ; son esprit trop borné ; son éducation trop négligée ; sa vie trop courte pour qu'un seul puisse parcourir en détail toutes les parties de la science de la guerre. Le *général* se bornera donc à celles qui sont le plus essentiellement nécessaires à un chef, & dans lesquelles il ne peut être suppléé par personne ; telles sont les marches, les manœuvres, les fourrages, les convois, les détachements, les communications, le choix du champ de bataille, la manière d'ordonner, de faire combattre les troupes, & les dispositions en cas de victoire ou de défaite. (*Voyez ces différents mots.*). Il doit, sans doute, avoir étudié l'art que Vauban a professé, celui que Saint-A....... & G....... ont perfectionné ; il doit connoître la manière d'approvisionner les armées, d'asseoir ses camps, de les fortifier, ce qui concerne les hopitaux, le transport des munitions de guerre, & celui des malades. (*Voyez ces mots.*). Mais soit qu'il étudie, soit qu'il fasse mettre en pratique quelques-unes de ces parties secondaires de l'art de la guerre, il se refusera, pour ainsi dire, à la connoissance des détails, afin qu'il lui reste assez de temps & de force pour méditer sur les parties importantes, ou veiller à leur exécution.

La division que nous venons de faire a infiniment diminué le travail du *général* d'armée ; mais comme la science militaire offre malgré cette réduction un champ vaste & pénible, car les règles générales sont rares & difficiles à appliquer, les bons guides peu communs & sur-tout peu aisés à reconnoître, les expériences propres à rectifier les idées & à éprouver les nouvelles découvertes presque impossibles à faire ; nous devons essayer de diminuer toutes les difficultés en indiquant aux guerriers les sources dans lesquelles ils trouveront les secours les plus abondants.

Les militaires sont partagés aujourd'hui comme les littérateurs l'étoient jadis, en détracteurs & en partisans de l'antiquité. Les détracteurs des anciens disent : l'invention de la poudre à canon & des machines qui en ont été une suite nécessaire a changé la constitution des états & des armées ; par conséquent la manière de faire la guerre n'est plus la même, & par conséquent encore les livres des tacticiens de l'antiquité, & les ouvrages de ces vieux Grecs & Romains, sont superflus à notre instruction. Les partisans des anciens disent à leur tour : les inventions modernes & les variations dans la constitution, n'ont produit aucun changement dans la manière de faire la guerre ; par conséquent les Grecs & les Romains, ces deux peuples célèbres doivent être nos maîtres dans cet art ; comme ils sont les meilleurs modèles dans tant d'autres genres. Je ne décide point entre ces deux opinions, toutes les deux outrées ; mais, ne peut-on pas dire ? Le *général* ne sera réellement habile, qu'après avoir connu les auteurs anciens & étudié les modernes ; il doit toujours commencer par la lecture des anciens, parce qu'ils sont, si l'on peut s'exprimer ainsi, la source d'où ont découlé toutes les connoissances militaires. En effet, si les modernes ont perfectionné, les anciens ont inventé, & dans ce genre, comme dans touts les autres, il est toujours utile de recourir aux originaux. Les ouvrages des Enéas, Elien, Xénophon, Végèce, l'empereur Léon, Polien, Frontin, seront donc les premiers qu'on méditera. Viendront ensuite quelques livres de chevalerie, tels que le Jouvencel, Lancelot du Lac, l'ordre de la chevalerie de la Tour, ouvrages touts militaires, & dont la lecture ne peut être qu'utile. Suivront les discours politiques & militaires du brave seigneur de la Noue, les principes de J. Billon, l'art de la guerre de Puysegur, les commentaires de Folard, les mémoires de Feuquières, les réflexions de Santa-Cruz, le parfait capitaine de Rohan, les rêveries du maréchal de Saxe, les mémoires de Charles Guischard, les œuvres de Vauban, de Turpin, de Maizeroi, Guibert, Dumenil, Durand... (On peut ajouter peut-être les *Recherches sur les*

Digitized by Google

principes généraux de tactique de M. de Kéralio, imprimés en 1772, dédiés à feu M. le duc de Choiseuil, & traduits en différentes langues, que l'école militaire donnoit comme un présent à tous ses jeunes élèves, à l'époque de leur sortie dans le temps de l'institution primitive. C'est mademoiselle de Kéralio qui ne croyant pas offenser l'estimable auteur de cet article en plaçant ici le nom de son père, ose lui rendre cet hommage, que les militaires François ne démentiront pas.) Une plus longue énumération effraieroit, peut-être; d'ailleurs les auteurs que nous venons de nommer peuvent suffire, pourvu qu'on s'attache à bien classer dans son esprit les maximes générales qu'ils donnent; les principes fondamentaux qu'ils établissent; les exemples qu'ils citent; & les conséquences qu'ils en tirent.

Lorsqu'on s'est nourri pendant longtemps des leçons renfermées dans les ouvrages didactiques, que l'on a exécuté tout ce que ces ouvrages enseignent sur la manière d'appliquer la théorie à la pratique, que l'on a fait sur le papier & sur le terrein une multitude de suppositions différentes, que l'on a par-là perfectionné son coup-d'œil & appris tout ce qui appartient à chaque grade, on a fait un grand pas, l'on possède la science, mais l'art ne s'apprend pas dans les ouvrages didactiques: ce n'est qu'en étudiant les grands modèles qu'on peut l'apprendre. On trouvera ces modèles dans les écrits de Cæsar, de Montécuculi, de Montluc, & dans les mémoires des autres grands *généraux*, dans les vies des hommes illustres de Plutarque, d'Auvigni, de M. Turpin; dans les histoires particulières des grands hommes, comme Baïard, du Guesclin, Turenne, Condé, Catinat, Eugène, Saxe, &c.; dans les relations des campagnes célèbres de Noailles, de Créqui, de Luxembourg, &c.; des sièges fameux de Grave, d'Ostende, &c. C'est par une étude réfléchie de touts ces ouvrages qu'on se rend l'art de la guerre familier; en s'identifiant avec les grands hommes dont on lit les hauts faits, l'on devient leur émule; en recherchant les moyens qu'on auroit employés si on avoit eu à les combattre, on parvient à leur ressembler; en s'opiniâtrant à trouver la raison des victoires & la cause des défaites, on réussit à obtenir les unes & à prévenir les autres; en puisant enfin une leçon dans chacune des actions que l'auteur décrit, on peut espérer de servir un jour soi-même de modèle à la postérité. Oui, nous osons l'avancer: tout homme bien organisé, qui aura fait un cours d'études tel que nous venons de l'indiquer, pourra, dès la première campagne se mesurer avec avantage contre un adversaire consommé dans l'art militaire, mais uniquement formé par l'expérience. C'est ainsi qu'Iphicrate, le premier *général* de son siècle, avoit étudié la guerre.

Mais, que ceux qui étudieront l'art de la guerre dans les différens ouvrages dont nous venons de parler, se gardent bien de s'en tenir, sur chaque objet, à ne recueillir qu'une seule autorité, qu'un seul exemple; en s'en rapportant à un seul auteur, on courroit risque d'être induit en erreur, & en s'attachant à un seul fait, on pourroit perdre une infinité de circonstances instructives. Souvenez-vous que si dans les langues il n'est point de mots parfaitement synonimes, de même il n'est point d'exemples parfaitement semblables aux yeux d'un militaire instruit. En rapprochant les maximes qui paroissent opposées, vous pourrez beaucoup plus aisément les faire accorder les unes avec les autres; vous pourrez reconnoitre facilement celles qui n'ont qu'une apparence de vérité, & les distinguer d'avec celles qui sont vraies. Ne négligez pas d'inscrire les fautes qu'auront faites les grands hommes dont vous lisez l'histoire; leurs erreurs vous seront aussi utiles que l'expérience que vous pourriez acquérir à vos dépens; & nous sommes mieux instruits par les fautes des autres que par une conduite à l'abri de tout reproche. Les idées que vos lectures vous auront fait naitre, toutes les réflexions qu'elles vous auront fait faire; les discours des grands hommes avec lesquels vous vous ferez entretenu seront aussi conservés avec soin: toutes les actions dont vous aurez été le témoin seront aussi consignées; ainsi personne n'aura autant de facilité que vous pour tout prévoir & pour tout réparer, parce que personne n'aura la tête aussi pleine de maximes saines & d'exemples importans.

§. II.

De l'étude de l'histoire.

L'histoire enseigne à connoître les hommes: elle montre la chaine des événements du monde; elle découvre la cause des révolutions des empires; elle trace la conduite que l'on doit tenir à la guerre; elle peut suppléer à l'expérience; elle peut remplacer les leçons des ouvrages didactiques: le *général* doit donc la connoître, & s'en être occupé pendant longtemps. Mais l'histoire ne possédât-elle aucun des précieux avantages dont nous venons de parler, elle n'en devroit pas moins être étudiée par les *généraux*? Elle seule peut leur offrir un tableau vrai des vertus qu'ils doivent pratiquer & des vices qu'ils doivent fuir. Quel homme, en effet, osera présenter la vérité au commandant d'une armée? Qui aimera assez son *général* pour lui parler avec une noble franchise? Quel est le chef qui entendra l'austère vérité sans indignation? Quel est celui qui ne bannira pas de sa présence le censeur incommode? L'histoire peut donc seule présenter au *général* la vérité sans aucun voile; elle semble lui dire: vois, d'un côté, Antoine vaincu, avili par l'amour & les voluptés; vois Crassus, Lucullus, Varus de honorés par leur avarice; vois Pausanias le Lacédémonien devenu malheureux par ses manières fières & hautaines. Vois, d'un autre côté, les guerriers qui ont été

ornés des vertus contraires; ils ont été chéris des peuples, aimés des soldats, récompensés par leurs maitres; & l'équitable postérité les a placés au glorieux rang des héros. Vois, compare & choisis. Comment un pareil contraste ne feroit-il pas naitre dans le cœur de l'homme de guerre le desir ardent de cultiver ces vertus; mais les avantages de l'histoire ne se bornent pas-là. Demandez-vous un conseil à votre ami? il connoit ce que vous voulez entreprendre, & il peut, par foiblesse, divulguer votre secret, l'histoire le garde & vous apprend à le garder: votre ami peut se tromper; votre ennemi peut prendre le masque de l'amitié pour vous faire tomber dans quelque erreur; l'histoire toujours vraie, toujours impartiale ne peut ni ne veut vous égarer. Il est des foiblesses que vous n'osez confier à l'ami le plus intime; ayez recours à l'histoire, elle vous fortifiera contre vous-même, elle élévera & agrandira votre âme. Quelques instants avant la fameuse bataille qui devoit décider du sort de Tamerlan & de Bajazet, l'intrépide Tamerlan sent des mouvements de crainte & de frayeur; il fait appeller son historien, il se fait lire quelques actions mémorables de ses prédécesseurs; son courage renait; il ordonne en héros, combat en soldat, & met Bajazet dans les fers.

Tel est le pouvoir de l'histoire; tel est, dans touts les genres, dans touts les événements, l'utilité dont elle peut être à l'homme de guerre. D'après cela, doit-on être surpris qu'elle ait été l'occupation continuelle des héros de touts les âges?

Mais quels sont les historiens que le *général* doit lire de préférence? Ceux qui se sont plus occupés des détails militaires que des mœurs, des arts & de la législation; tels sont Polibe, Arrien, Quinte-Curce & Rohan. Après ceux-ci viendront les écrivains qui ne se sont proposés que de parler des faits d'un seul monarque, tels que Quinci, Robertson, &c.; mais, comme dans ces deux genres nous n'avons pas de grands secours, touts les militaires doivent desirer qu'une société de guerriers instruits veuillent s'occuper à nous donner un cours complet d'histoire militaire de l'Europe. *Voyez* le mot HISTOIRE, l'auteur de cet article y a donné le plan d'une histoire militaire françoise.

Jusqu'au moment où nous aurons l'ouvrage militaire dont nous venons de donner une idée, on suivra, toutes les fois qu'on voudra lire l'histoire, la méthode que nous avons donnée en parlant des mémoires & des vies des hommes célèbres; on ne s'en tiendra ni à un seul auteur, ni aux écrivains d'une seule nation; la plupart voient mal ou veulent mal voir; l'un augmente les forces des ennemis, l'autre dissimule celles de son parti; celui-ci grossit le nombre des morts; celui-là le diminue; le premier réduit à rien les avantages; le second les exagère. Ce n'est donc qu'en consultant plusieurs historiens, ce n'est qu'après avoir vu ce qu'ont écrit les hommes des différents pays, des divers partis; des différentes sectes qu'on peut être assuré d'avoir trouvé la vérité. Non-seulement on jouira de cet avantage inappréciable, mais on recueillera ainsi une infinité de petites circonstances qui auront échappé à tel historien, mais que tel autre n'aura pas négligées. D'après tout cela on pourra se former une idée vraie de chaque événement, & en porter un jugement sûr.

Mais comme les militaires ne peuvent tirer une grande utilité de la lecture des meilleurs historiens s'ils sont privés d'une bonne carte topographique ou d'un plan bien détaillé, on ne négligera rien pour se procurer un pareil plan; avant de l'étudier, on tâchera cependant d'en faire un soi-même d'après la description de l'historien. On comparera les deux plans, & s'ils sont semblables, on sera assuré d'avoir saisi touts les détails. On retracera sur le plan qu'on aura fait les mouvements des différents corps; on remarquera les fautes, on y remédiera; enfin, se plaçant alternativement à la tête des deux armées, on cherchera à se surpasser soi-même. Toutes les fois que des voyages vous conduiront vers des lieux célèbres par des combats; alors muni de votre description, de vos plans, vous parcourrez plusieurs fois le champ de bataille, vous ordonnerez en idée les deux armées comme leurs chefs les avoient disposées, vous les ferez combattre, & vous rectifierez, par cette espèce de pratique, ce que votre théorie avoit de défectueux. Vous reconnoitrez aussi les marches, & les campements des grands *généraux*, les postes avantageux qu'ils ont choisi, &c. C'est ainsi que le grand Condé apprit l'art de la guerre; c'est à l'étude des campements & des marches de Cæsar qu'il dut les victoires à jamais célèbres qu'il remporta; c'est ainsi qu'il mérita que les capitaines des siècles futurs vinssent à leur tour s'instruire sur ses traces, en reconnoissant jusqu'aux plus petits postes qu'il occupa.

Il est encore une classe d'historiens qui ne doit pas être oubliée par le *général*, je veux parler des poëtes célèbres de l'antiquité. On a prouvé que ces génies immortels n'étoient que des historiens qui se permettoient d'ennoblir les faits, de les raconter avec enthousiasme, & de les soumettre à un certain rithme, pour qu'on pût retenir & chanter plus aisément les actions des héros qu'ils célébroient. Ces poëtes illustres étoient instruits à fond de l'art de la guerre: ils en ont consigné les maximes en mille endroits de leurs ouvrages; aussi Alexandre appelloit Homère le guide de son armée & le précepteur de la vertu guerrière; il portoit toujours ses poëmes avec lui. Le maréchal de Puiségur a mis aussi Homère à la tête des écrivains militaires. M. de Sigrais, homme de guerre instruit, écrivain sçavant & judicieux, n'a pas fait difficulté de dire que Virgile, dans son Enéide, avoit aussi bien parlé de la guerre que Cæsar dans ses commentaires. Un sçavant Italien a prouvé enfin que le Tasse entendoit parfaitement la science militaire.

Mais n'est-il pas d'autres écrivains que le *général*

Digitized by Google

doit avoir médités? C'est vous, orateurs éloquents; qui avez consacré vos talents sublimes à louer les grands hommes; c'est vous, Fléchier & Mascaron, & vous sur-tout, immortel Bossuet, que le *général* doit lire. Vos oraisons funèbres, en lui offrant l'image des vertus militaires que vous célébrez, feront pour lui les leçons les plus fortes, & l'espoir d'obtenir des honneurs semblables à ceux que vous avez décernés aux héros, fera sur son âme sensible à la gloire, l'impression la plus vive & la plus durable.

Les éloges que les académies célèbres couronnent, & ceux qu'elles prononcent instruiront encore l'homme de guerre & allumeront dans son âme la flâme active de l'émulation. Il ne quittera jamais l'éloge de Maurice, de Baïard ou de Montmorenci sans être enflammé d'un noble enthousiasme; hommes éloquents, comment a-t-on pu vous accuser d'avoir embelli vos modèles, & vous en faire un crime? La flatterie ne peut corrompre les héros qui ne sont plus, & les grands exemples que vous offrez ne peuvent qu'agrandir l'âme de nos neveux & y déveloper des vertus énergiques.

§. III.

De la géographie.

La connoissance de la géographie est nécessaire pour apprendre la théorie de la guerre; elle l'est encore plus pour la pratique de l'art militaire. Le *général* ne doit pas se contenter de connoître la situation respective des différents états, leurs bornes, leurs villes principales, & les rivières qui les arrosent; ces connoissances ne lui suffiroient pas, sur-tout dans le pays qui doit servir de théâtre à la guerre. (*V. section des connoissances des hommes, paragraphe de la connoissance de la nation qu'il a à combattre.*). Il faut entrer ici dans les plus petits détails; il faut qu'il connoisse les plus petits accidents du terrein, la situation du plus petit hameau, la force, la position d'une maison isolée, la largeur d'un petit pont, l'étendue d'un petit bois, les chemins, les sentiers, &c. Comment acquerra-t-il toutes ces connoissances? Ce ne peut être qu'au moyen de cartes topographiques levées avec art, rectifiées avec soin & étudiées avec attention. Mais comme il est encore une infinité de choses que les cartes construites sur la plus grande échelle ne peuvent faire connoître à fond, le *général* joindra à l'étude des cartes la lecture des mémoires dont nous avons fait voir l'utilité, enseigné l'usage & donné un modèle dans l'article RECONNOISSANCES MILITAIRES.

§. IV.

Des ordonnances militaires.

L'homme de guerre devant obéir sans cesse aux ordonnances militaires, la connoissance de ces loix méritoit sans doute d'être mise à la tête de celles qui sont indispensables au *général*; mais c'est précisément leur grande importance qui nous a empêchés de l'y placer; peut-être même aurions-nous entiérement omis d'en parler, si nous avions pu nous refuser au plaisir de dire combien la rédaction des ordonnances militaires dans un seul corps d'ouvrage, facilitera le moyen de les connoître; combien la sagesse des réglements nouveaux en rendra l'exécution aisée; & avec combien d'éloges la postérité reconnoissante prononcera, & le nom du ministre qui a conçu ce grand projet, & celui des officiers *généraux* qui l'ont exécuté.

Telles sont les connoissances indispensables aux *généraux*. Avant de passer à celles qui leur sont presque nécessaires, nous croyons devoir dire aux militaires de touts les grades qu'ils ont besoin des connoissances dont nous venons de nous occuper; qu'elles leur seront peut-être un jour indispensables, & que, pour les acquérir, ils auroient tort d'attendre le moment où ils devront en faire usage. Nous croyons devoir leur répéter encore que, s'ils aspirent seulement à atteindre leurs rivaux, ils resteront bien loin derrière eux: l'amour propre leur fera croire qu'ils les ont dépassés dès les premiers pas qu'ils auront faits dans la carrière, tandis qu'ils les atteindront au moins, s'ils s'imposent l'obligation de les devancer.

§. V.

Des langues.

La connoissance des langues est nécessaire au *général* dans une infinité d'occasions. Veut-il, un jour de bataille, haranguer les différents peuples dont son armée est composée? S'il est obligé de se servir d'un interprête, ses expressions privées du ton & de l'énergie que donne la voix du chef, ne seront plus qu'une froide traduction qui n'ira point à l'ame. Veut il, dans le fort de la mêlée, faire passer à des étrangers quelque ordre important? S'il est dépourvu de ses interprêtes, comment se fera-t-il entendre? A-t-il besoin de traiter avec des princes ou des ministres qui ne parlent point sa langue maternelle? Encore un interprête, encore une traduction que l'impéritie ou la mauvaise foi du truchement peuvent rendre infidelle; & l'interprête fût-il fidèle & habile, il fait toujours perdre un temps considérable, & une méfiance réciproque peut naître souvent de ces doubles traductions.

Le *général* a besoin d'interroger des prisonniers; il veut parler à des déserteurs; ses gardes, ses partis se feront emparés des dépêches du *général* ennemi; il faut qu'il donne secrétement des ordres à des gens du pays; qu'il prenne d'eux des informations secrètes; dans toutes ces circonstances, s'il est obligé de recourir à des interprêtes, combien n'a-t-il pas à redouter de leur indiscrétion, & combien d'équivoques fâcheuses n'a-t-il pas à

craindre ? Annibal l'éprouva en Italie. Après avoir épuisé en vain beaucoup de ruses militaires pour attirer au combat Fabius-le-Temporiseur, le *général* Carthaginois veut en employer une plus puissante que toutes les autres : il résout de ravager la Campanie sous les yeux du dictateur ; il ordonne à trois cavaliers Campaniens qui lui servent de guides, de conduire son armée dans le territoire de *Casin* ; mais il prononce si mal ce mot, qu'ils entendent *Casilin*, & ils la mènent en effet à une petite distance de Casilin, dans les défilés qui séparent le Samnium de la Campanie : alors le dictateur voyant Annibal engagé dans ce détroit, attaque son arrière-garde, lui tue beaucoup de monde, & met une partie de son armée en désordre.

L'empereur Manuel Comnène & plusieurs autres princes ou *généraux* anciens & modernes ont éprouvé combien il étoit nécessaire au chef d'une armée de connoître les langues vivantes ; aussi beaucoup en ont-ils fait une étude suivie. Je me contenterai de citer l'empereur Charles-Quint qui, à Ingolstadt, parla leur langue maternelle aux divers corps de son armée, & le célèbre maréchal de Loewendal qui connoissoit sept langues différentes.

Mais à l'étude de quelles langues les *généraux* doivent-ils donner la préférence ? Parmi les langues vivantes, ils doivent étudier d'abord celles que parlent les puissances limitrophes de la nation dont ils se proposent de commander les armées ; mais ils apprendront de préférence la langue & même les divers dialectes des alliés & des ennemis naturels de la puissance qu'ils servent. Ils doivent en outre connoître & parler le patois du lieu qu'ils prévoient devoir servir de théâtre à la guerre. Pour acquérir toutes ces connoissances, le *général* se gardera d'avoir uniquement recours aux grammaires : cette manière d'apprendre une langue est infiniment longue & rebutante ; elle lui feroit perdre un temps toujours précieux. Il voyagera donc dans les divers pays dont il voudra parler l'idiome ; il lira les auteurs militaires & les meilleurs historiens écrits dans cette langue ; il composera sa maison de domestiques tirés des différentes contrées, & se fera une loi de leur parler leur langue maternelle.

La langue allemande doit être la première pour un *général* François ; la langue angloise doit suivre immédiatement ; puis viendra le dialecte flamand ; enfin l'italien, l'espagnol & le russe. Tel est à-peu-près l'ordre que le vainqueur de Berg-op-zoom avoit suivi.

Les Romains que nous citons avec tant de complaisance, mais que nous imitons si peu, faisoient apprendre à leurs enfants la langue du peuple avec lequel ils étoient en guerre. C'est Tite-Live qui rapporte ce fait ; quand il feroit faux, il n'en fourniroit pas moins une maxime utile. D'après ce principe, ne devroit-on pas obliger touts les officiers François à sçavoir au moins l'allemand & l'anglois ?

Mais le latin, cette langue qu'ont parlé nos maîtres dans l'art de la guerre, ne doit-elle pas être connue du *général* ? Dans toute l'Europe, les sçavans & les prêtres parlent latin ; beaucoup d'ouvrages instructifs ont été composés en cette langue ; ainsi elle peut être d'un grand secours au chef d'une armée. Il pourra donc consacrer quelques instants à se la rendre familière ; mais l'homme de guerre a moins besoin du style que des choses ; les bonnes traductions nous transmettent les idées des auteurs ; aussi nous ne rangerons pas le latin dans la classe des connoissances presque nécessaires au *général*.

§. VI.

Du droit des gens.

On donne le nom de droit des gens aux loix réciproques que les divers peuples ont établies entre eux, & qu'ils sont convenus de suivre pendant la paix & pendant la guerre. Ces loix, dit Montesquieu, sont fondées sur ce principe, que les diverses nations doivent se faire dans la paix le plus de bien, & dans la guerre le moins de mal qu'il est possible, sans nuire à leurs véritables intérêts. On ne mettra pas en doute l'utilité de cette science pour le *général* d'armée ; elle lui apprendra jusqu'où s'étendent les droits de la victoire ; elle lui fera connoître si les moyens qu'il se propose d'employer pour l'obtenir, sont justes, & s'ils sont fondés sur les conventions générales. Pour s'instruire dans cette science, le *général* aura quatre guides assurés dans les ouvrages de Grotius, Puffendorff, Montesquieu & le baron de Wolff. Le droit de la guerre & de la paix du premier ; le droit de la nature & des gens du second, ouvrages traduits par Barbeyrac ; l'esprit des loix du troisième, & les institutions du droit de la nature du quatrième, sont des livres excellents que le *général* devroit avoir étudiés, & que le reste des militaires devroit avoir lus.

§. VII.

Du droit public.

Outre le droit des gens, qui est universel & réciproque entre les peuples, chaque nation a encore son droit public, que Montesquieu appelle droit politique. Les loix qui composent ce droit, marquent le rapport de ceux qui gouvernent avec ceux qui sont gouvernés. Il est nécessaire au *général* de sçavoir quels sont ces rapports & chez le peuple dont il doit commander les armées, & chez les nations alliées ou ennemies. Instruit du système de chaque gouvernement & de ses loix fondamentales ; sçachant quels sont les droits de la puissance souveraine, ceux des peuples, les conventions,

Digitized by Google

tions, les traités faits avec les nations voisines, les bornes du commerce, de la navigation, &c. il pourra plus aisément former un bon plan de guerre & de campagne; & souvent, s'il sçait en profiter, le choc des divers pouvoirs lui offrira l'occasion d'acquérir de la gloire à peu de frais; car la manière de faire la guerre à un despote, à une république démocratique, aristocratique ou fédérative, militaire ou commerçante, enfin à un gouvernement mixte, doit être réellement différente. Parmi les droits publics, celui de l'Allemagne mérite une étude particulière à cause de la quantité de princes, de républiques, & d'autres souverains dont on doit ménager les différents intérêts.

§. VIII.

Du droit civil.

Outre le droit des gens & le droit public, le *général* d'armée doit connoitre encore celui qu'on appelle droit civil, & qui est l'expression des rapports que les citoyens ont entre eux. Il n'est pas nécessaire que le chef d'une armée connoisse à fond la jurisprudence civile; mais, comme il se présentera certainement dans le cours de son commandement des circonstances où il lui sera nécessaire de se décider d'après les loix écrites, ne faut-il pas qu'il les connoisse?

§. IX.

De la politique.

La politique fait connoitre les divers intérêts des peuples & des souverains; elle apprend quelle est la meilleure manière de traiter avec eux; elle enseigne au chef d'une armée le moyen de pratiquer des intelligences utiles à l'exécution de ses desseins. L'étude de cette science est donc nécessaire au *général*, & les capitaines les plus célèbres s'en sont constamment occupés. Eugène & Villars, ces deux célèbres rivaux, négocièrent à Radstat avec la même supériorité de génie qui les avoit fait triompher à Malplaquet & à Denain. Marlbourough, après avoir employé l'été à vaincre les François, s'occupoit pendant l'hiver à négocier contre eux. Tallard, prisonnier en Anglererre, fit oublier par ses négociations qu'il avoit causé notre honte à Hochtedt. En un mot, les la Trimouille, les Brissac, les Destrades, les Rohan, les Belle-Isle, les Grammont, & mille autres, ont servi l'état comme ambassadeurs & comme *généraux*, & leurs négociations ont autant contribué à leur renommée que leurs victoires.

§. X.

Des mathematiques.

Les partisans outrés des mathématiques ont voulu les faire regarder comme nécessaires à toutes les sciences.: la religion, ont-ils dit, la morale, la politique, & toutes les connoissances humaines en naissent ou en dépendent; les détracteurs des mathématiques les ont ravalées. D'après ces jugements, on seroit tenté de croire que les uns & les autres ne les connoissent pas. Ces sciences ne servissent-elles qu'à rendre l'esprit juste & conséquent, ne fissent-elles que faciliter l'acquisition des autres connoissances, elles n'en mériteroient pas moins d'être étudiées par l'homme de guerre. C'étoit ainsi que pensoient Saxe & Lowendal: ces deux *généraux* célèbres en avoient fait une étude particulière, & ils en ont retiré des avantages considérables. Cependant comme les différentes parties des mathématiques ne peuvent être également nécessaires au commandant en chef, voyons à quelle branche de ces sciences il doit s'adonner principalement.

L'arithmétique, ou l'art de calculer les nombres, se présente la première. Peut-être auroit-elle dû trouver place parmi les connoissances indispensables. La géométrie & la trigonométrie rectiligne viennent ensuite: elles enseignent à mesurer les distances & les hauteurs inaccessibles, &c. Elles sont donc nécessaires au *général* dans les camps, dans les sièges, & dans les batailles. Enfin la méchanique, l'hidraulique & l'architecture militaire, complettent le cours de mathématiques propre au chef d'une armée. Quant à la géométrie transcendante, le militaire pourra en abandonner l'étude aux sçavants qui en font leur unique occupation. L'homme de guerre doit bien se garder encore de chercher dans toutes ses opérations la certitude géométrique; il perdroit à calculer un temps qu'il doit employer à agir, & il résulteroit de ses calculs une inaction presque continuelle, parce qu'à la guerre il est peu d'événements dont la réussite puisse être rigoureusement démontrée.

§. XI.

Du dessin.

Le dessin est utile pour apprendre l'art de la guerre; mais il est plus utile encore pour le mettre en pratique. Le *général* veut-il reconnoître un champ de bataille, s'il n'a pas l'art d'en lever le croquis, comment pourra-t-il faire dans son cabinet la meilleure disposition relativement aux circonstances du terrein? Il pourra, je le sçais, se faire suppléer par quelques-uns de ses subalternes, ou par les ingénieurs-géographes qu'il a à ses ordres; mais ni les uns ni les autres ne voyent avec les yeux du *général*; ils pourront donc négliger quelque détail qu'ils croiront minutieux, mais qui sera important pour le chef de l'armée. Le *général* qui connoît le dessin, distingue plus aisément les signes de convention qu'on employe pour représenter les divers objets; il évalue avec plus de facilité les rampes, les hauteurs, les profondeurs des ravins, des ruisseaux, &c. objets qui doivent lui être parfaitement connus. Le *général* qui n'est pas habitué à dessiner se forme difficilement une idée bien

Digitized by Google

distincte de l'éloignement des différents objets ; il est obligé, pour tracer l'ordre de bataille, de se servir de quelque main étrangère. Et qui lui répondra qu'une copie de son plan ne sera point envoyée à l'ennemi, avant même qu'il l'ait communiqué aux officiers-généraux qui doivent le faire exécuter? D'après cela, on peut juger combien l'art du dessin est utile. Nous ne demanderons cependant point au *général* de dessiner avec l'élégance d'un artiste : il suffit qu'il dessine avec correction le plan à vue d'oiseau ; c'est le plus aisé, & le plus utile aux militaires. *Voyez* CONNOISSANCES MILITAIRES.

§. XII.

De l'art d'écrire & de parler.

Le *général* est obligé d'entretenir une correspondance suivie avec le prince & les ministres; il doit leur rendre un compte exact de ses opérations ; il est forcé d'écrire à des souverains, à des ministres, & à des magistrats étrangers ; il a besoin de dicter des ordres généraux, & de donner par écrit des ordres particuliers ; si dans toutes ces circonstances il n'écrit pas purement sa langue, si son style ne réunit pas la simplicité, la clarté, la concision & l'énergie, ses dépêches & ses ordres peuvent n'être point entendus ou donner lieu à des équivoques funestes. (*Voyez* ORDRE.). Une bonne traduction des commentaires de Cæsar seroit le modèle, d'après lequel le commandant d'une armée devroit former son style ; il apprendroit dans cet ouvrage & à vaincre, & à rendre compte de ses victoires.

Il ne suffit pas au *général* de sçavoir bien écrire ; il doit encore sçavoir s'énoncer avec facilité ; il doit s'être accoutumé de bonne heure à parler en public. Veut-il ramener ses soldats à une attaque dont ils ont été repoussés ; les faire rougir de la conduite qu'ils ont tenue dans le dernier combat ? Veut-il calmer une émeute, appaiser une sédition ? Dans toutes ces circonstances s'il s'exprime avec facilité ; s'il sçait se conformer aux lieux, aux temps, & à la disposition des soldats, il ne peut manquer de faire sur eux les impressions les plus fortes. Nous renvoyons au mot *harangue* les règles & les exemples relatifs à ces divers objets.

Indépendamment des avantages que le *général* d'armée retire de l'éloquence pour animer ou rendre le courage à ses troupes, il est une infinité de circonstances où il lui est nécessaire de parler avec force, de s'exprimer avec grace ; en un mot, d'instruire, de plaire & de toucher. Il a ouvert dans le conseil de son prince un avis utile ; comment sans éloquence persuadera-t-il son maître ? Comment parviendra-t-il sans le don de la parole à ramener à son opinion des hommes froids & timides ou mus, par des motifs moins purs que les siens. L'art de la parole lui est encore nécessaire dans les conseils qu'il tiendra lui-même ; mais cet art lui est indispensable s'il a jamais à traiter avec des souverains étrangers, ou des puissances confédérées, qui par timidité ou par des intérêts contraires à ceux du prince qu'il sert, n'osent tenter quelque opération importante à la cause commune. En 1704, le duc de Marlbourough convaincu du besoin de voler au secours de l'Allemagne, dévastée par les Bavarois & les François réunis, propose aux députés Hollandois de conduire promptement l'armée des alliés au secours de l'empereur. Les pouvoirs des députés ne s'étendent point aussi loin ; ils se retirent & rendent compte à leurs hautes puissances des propositions de Marlbourough. Les états-généraux après avoir employé un jour entier à débattre cette opinion finissent par ne vouloir point l'adopter ; cependant on convient d'en conférer en plein conseil avec le *général*. Le duc se présente ; il fait une peinture si vive des scènes tragiques dont l'Allemagne est le théatre ; il décrit d'une manière si vraie les maux prêts à innonder l'empire, qu'il émeut les cœurs de ces inflexibles républicains. Il montre si évidemment l'opération qu'il propose comme le seul moyen d'arrêter les progrès des François & des Bavarois, & d'empêcher la Hollande & le reste de l'Europe de succomber sous les efforts de ces deux peuples réunis, qu'il commence à persuader les états-généraux. Mais les ennemis sont aux portes de leurs provinces, leurs villes vont être dénuées de secours par l'éloignement des troupes qui font leur sureté, les Hollandois balancent encore ; alors le duc s'exprime avec tant d'éloquence & de force ; il leur fait voir si clairement qu'ils n'ont rien à redouter, couverts comme ils le sont par la Gueldre Espagnole, & les conquêtes qu'ils ont faites dans les campagnes précédentes ; qu'ils se rendent, & prient même Marlbourough de former le plan de la campagne d'après ses vues & ses projets. Nos fastes auroient-ils transmis à nos neveux les malheureuses journées de Malplaquet, d'Oudenarde & d'Hochtedt, si Marlbourough n'eût eu le don de parler avec force ; s'il n'eût été aussi éloquent que brave, aussi bon orateur que *général* habile ?

§. XIII.

Des sciences physiques.

Parmi les connoissances utiles au *général* d'armée, nous compterons la partie de l'astronomie qui enseigne à reconnoitre le ciel ; il peut se trouver des circonstances où cette connoissance lui soit de quelque secours. Les deux Indes n'ont-elles point des déserts, des forêts immenses où les hommes n'ont jamais pénétré, où il ne reste au moins aucune de leurs traces ? Comment guider alors surement une armée sans la connoissance de cette partie de l'astronomie ?

Le *général* doit connoitre encore la durée des

Digitized by Google

jours & des nuits pour calculer d'après ces connoissances des opérations, dont la réussite dépend du moment de l'arrivée & de celui de l'attaque. Combien ne pourrions-nous pas citer de surprises qu'une erreur de calcul, à cet égard, a fait échouer. Il peut être aussi utile au *général* de connoitre l'heure du lever, du coucher de la lune; & de sçavoir prognostiquer le temps qu'il fera le lendemain. Il veut tenter une surprise, un brouillard épais lui est avantageux pour masquer sa marche; habitué à reconnoitre, à deviner si la matinée suivante lui sera favorable ou contraire, il hâte ou retarde les préparatifs de son attaque. Les vents qui règnent dans une contrée quelconque, l'heure à laquelle ils se lèvent, leurs variations, tout cela peut influer sur les opérations du *général*; tout cela doit lui être connu.

Les connoissances utiles en chymie & en minéralogie se bornent à ce qui regarde la poudre, sa fabrication, ses effets; les métaux qu'on emploie dans la fonte des canons & des boulets : le *général* instruit de ces détails, courra moins souvent le risque d'être trompé par les subalternes.

Telles sont les connoissances nécessaires aux *généraux*. Toutes celles dont nous n'avons pas parlé, nous ont paru devoir être rangées dans la classe des connoissances agréables; & nous croyons devoir répéter que le commandant en chef d'une armée, ne doit se permettre de s'occuper de celles-ci, que lorsqu'il est instruit des premières : convenons-en même, nous aimerions bien mieux entendre un *général* décider brusquement comme Pyrrhus, que Poliperchon est à son avis le plus vaillant des capitaines, que de le voir s'ériger en juge des talents d'un acteur, ou même de la beauté d'un passage de musique, de la hardiesse du ciseau de Phidias, & de l'assurance du pinceau d'Apelle. Les beaux arts, je le sçais, adoucissent les mœurs de l'homme, ils embellissent sa demeure, ils ajoutent à ses plaisirs, ils charment ses peines. Que le citoyen qui ne répond pas de l'emploi de tout son temps à la société, les cultive avec ardeur; je le loue, je l'admire; mais celui qui aspire à commander les armées, doit le plus souvent se délasser d'un travail utile par un travail utile. Il vient de s'occuper d'un ouvrage militaire dont la lecture a lassé son attention; qu'il lise un bon historien, & bientôt son esprit aura repris sa première activité; qu'il réfléchisse après avoir lû, qu'il écrive après avoir réfléchi, & jamais l'ennui, ce mortel ennemi du bonheur, n'osera s'approcher de lui : chaque jour il acquerra quelques-unes des qualités heureuses dont nous allons nous occuper, & elles répandront l'éclat le plus vif sur les talents dont il aura été doué, & sur les connoissances dont il aura enrichi son esprit.

Des qualités en général.

On parle rarement dans le monde des qualités du guerrier, & l'on s'entretient sans cesse de leurs talents. Qu'on n'imagine cependant pas que les talents & les connoissances puissent, sur-tout dans le *général* d'armée, suppléer aux qualités morales & physiques. Ce n'est qu'en réunissant beaucoup de qualités heureuses avec un grand nombre de connoissances étendues, qu'il peut espérer de fixer la victoire sur ses traces, & de voir, dans le temple de mémoire, son buste couronné d'un laurier toujours verd.

On n'a pas fait peut-être sentir assez vivement aux *généraux* que leur conduite publique, leur vie privée, leurs actions & leurs paroles influoient de la manière la plus forte, sur leurs succès & sur leur gloire; on ne leur a pas dit assez souvent que ne pouvant échapper à la renommée, & devant servir de modèle à un nombre immense de guerriers soumis à leurs ordres, ils ne peuvent impunément avoir des vices, des défauts, ni peut-être des imperfections; on leur a trop répété, au contraire, qu'on leur tient compte des plus petites vertus, & qu'ils n'ont qu'à vaincre pour transmettre glorieusement leur nom à la postérité. *Généraux*, plus le rang que vous occupez est élevé, plus l'armée que vous commandez est nombreuse, plus votre naissance est illustre, & plus on vous juge sévèrement. Aucun de vos défauts ne nous échappe, vous avez beau vous environner de votre grandeur, on sçait vous en dépouiller pour percer jusqu'à l'homme. On peut, il est vrai, céder à la crainte des légions que vous commandez; on peut être retenu par la faveur dont vous jouissez; on peut pendant que vous exercez une grande autorité ne vous rien contester; on peut applaudir même à vos vices & à vos travers; mais l'histoire qui n'a à redouter ni votre puissance ni vos armes, ou laissera votre nom dans l'oubli, ou le couvrira d'un opprobre éternel; comme elle est juste, elle consignera vos victoires dans ses fastes; mais par la peinture de vos vices, elle répandra sur vos triomphes des nuages qui en terniront, & peut être même en feront disparoître l'éclat. En vain attribuerez-vous à votre prudence ou à votre valeur des succès qui furent l'ouvrage de vos subordonnés, bientôt le plâtre tombera, on ne verra plus le nom du roi d'Egypte, mais celui de l'architecte du Phare. Vos vices vous feront perdre la confiance de votre maître, l'estime de la nation, & l'amour de vos soldats. Vos défauts fourniront des prétextes & des armes à vos envieux; les ennemis de l'état que vos vertus auroient amenés à vos pieds, feront les plus grands efforts pour ne pas se laisser enchaîner par un homme plus dangereux par ses passions après la victoire, que par ses armes sur le champ de bataille. C'est ainsi que la cruauté de Clisson, & du célèbre duc d'Albe, l'avarice de Crassus, la hauteur de Lautrec & de Trivulce, multiplioient sous leurs pas le nombre de leurs ennemis, tandis que les vertus de Scipion l'Africain contribuèrent à ses victoires autant que son

Digitized by Google

courage, & qu'au nom du bon connétable & du vertueux Turenne, les cités s'empressoient à baisser leurs barrières pour recevoir un vainqueur humain & généreux ; & d'ailleurs quelle impression vos vices ne feront-ils pas sur vos armées? Ne serontelles pas forcées de les imiter? Tant est grand le pouvoir de l'exemple du chef. Avertis par l'honneur, excités par la gloire, vous pourrez retenir, réprimer vos passions; dompter, corriger vos vices, vous pourrez même revenir à la vertu ; mais la soldatesque moins touchée par ces grands objets, ne pourra plus rentrer dans la voie de l'honneur, & peut-être même elle ne voudra pas le tenter. Ce n'est donc qu'en soumettant vos passions & vos goûts; ce n'est qu'en exerçant les vertus de l'homme, du citoyen, du militaire & du *général ;* ce n'est qu'en vous conformant aux loix qui découlent de vos rapports avec toutes les classes de la société, qu'en accomplissant en un mot vos devoirs dans toute leur étendue & sous tous leurs aspects, que vous obtiendrez surement les louanges, l'amour & les hommages de la patrie, la reconnoissance de vos souverains ; une place honorable dans l'histoire ; les éloges de la postérité & le glorieux surnom de héros.

QUALITÉS PHYSIQUES.

§. Ier.

De la vue.

Nous nous garderons bien d'attacher autant d'importance aux qualités physiques dont le *général* doit être doué, qu'aux qualités morales dont son ame doit être ornée, & aux connoissances dont son esprit doit être enrichi ; en mettant en parallèles ces branches diverses, nous accorderions à un hasard aveugle la gloire de produire les grands *généraux*, tandis qu'ils sont formés, comme nous l'avons vû, par une étude constante & un travail assidu. Nous demanderons cependant que la nature ait répandu ses faveurs sur celui qui se destine à remplir la place éminente de *général;* parce qu'elles lui faciliteront le moyen d'atteindre à l'objet de son ambition ; mais comme la nature toute prodigue qu'elle est, verse rarement ses dons sur le même être ; comme les hommes qu'elle a le plus favorisés ne naissent pas toujours dans cette classe de citoyens destinés au commandement des armées ; & comme enfin l'ame la plus belle, la plus noble, l'esprit le plus actif, le mieux cultivé, peuvent être enfermés sous une enveloppe foible, grossière ou défectueuse : examinez quelles sont les qualités physiques qu'on doit exiger dans un *général* d'armée.

Une vue perçante, une santé robuste, une constitution vigoureuse se présentent d'abord.

Peu nous importe que le coup-d'œil soit un don de la nature, ou ce qui est plus probable qu'il soit un effet de l'étude, de l'application & de l'exercice. (*Voyez* COUP-D'ŒIL.). Quelque opinion qu'on adopte, il n'en sera pas moins vrai que le commandant d'une armée à qui la nature n'aura pas accordé une vue perçante, ne fera aucun progrès dans l'art du coup-d'œil, & ne remportera que difficilement des victoires.

Manlius-Torquatus, ce Romain célèbre par son amour pour la discipline, & par ses victoires, prié, pressé par ses concitoyens d'accepter le consulat, refuse avec constance de s'en charger, & ne donne pour excuse que la foiblesse de sa vue : non, dit-il, rien ne seroit plus imprudent & plus coupable qu'un homme qui ne pouvant rien voir que par des yeux étrangers, prétendroit ou souffriroit qu'en le faisant *général*, on lui confiât la fortune de l'état & la vie des citoyens. Manlius avoit raison, une vue courte est dans un *général* un vice d'autant plus dangereux que l'art n'y supplée que difficilement, & que le commandant en chef ne peut ici se faire remplacer par personne. L'opinion du Romain célèbre que nous venons de citer n'auroit pas besoin, sans doute, d'être appuyée sur des exemples. Cependant nous croyons devoir en rapporter deux, l'un pris encore dans l'histoire ancienne & l'autre dans l'histoire moderne.

A la bataille de Philippes les troupes de Cassius, cet intrépide défenseur de la liberté romaine, sont plusieurs-fois repoussées : ce *général* les ramène plusieurs-fois à la charge ; enfin, pour faire un dernier effort, il se retire sur une éminence derrière laquelle il veut les rallier; cependant Brutus qui avoit battu le corps qui lui étoit opposé, & qui s'étoit emparé du camp d'Octavien, soupçonne le malheur arrivé à Cassius. Il laisse une garde suffisante dans le camp ennemi ; il rappelle ses troupes qui étoient à la poursuite des fuyards, & vole au secours de son collègue. On informe Cassius qu'un corps considérable de cavalerie approche ; il envoie Titinius pour le reconnoitre : ce sont des républicains, des amis de l'officier envoyé par Cassius ; ils mettent aussi-tôt pied à terre, embrassent Titinius, & se félicitent avec lui du succès de la journée. Cassius qui n'étoit frappé que de la destruction de son camp, & à qui la foiblesse de sa vue avoit empêché de distinguer les avantages de Brutus, croit, encore trompé par ses yeux, que les cavaliers qui ont mis pied à terre sont du parti d'Antoine, & qu'ils sont descendus de cheval pour charger de fers les mains de son ami. Aussi-tôt il croit tout perdu : il se retire à l'écart avec un de ses affranchis ; & quelques instants après on trouve la tête du *général* séparée de son corps.

Touts ceux qui connoissent les malheurs qui suivirent la mort de Cassius, conviendront que le salut de la république Romaine ne tint peut-être qu'à la vue foible de ce *général*.

Le second exemple est celui du maréchal de Tallard : ce *général* fut battu à Hochtedt, parce

Digitized by Google

que la foiblesse de sa vue l'empêcha de faire les dispositions les plus convenables au terrein qu'il occupoit, & il fut fait prisonnier parce que sa vue courte fit qu'il donna au milieu d'un escadron ennemi qu'il avoit pris pour un escadron François.

§. II.

De la santé & de la force.

Pendant que les armées furent peu nombreuses; pendant qu'un bâton noueux, ou une lourde massue furent les seules armes offensives; pendant que les batailles générales devinrent autant de combats singuliers qu'il y avoit de braves combattants dans chaque parti; en un mot, pendant tout le temps que la force seule eut le droit d'enchainer la victoire; la force du corps dût être la seule, ou du moins la première vertu du *général;* aussi voyons-nous presque toujours les poëtes de l'antiquité commencer l'éloge de leurs héros par vanter leur force, leur santé robuste, & dans les langues anciennes, un même mot désigner la force & le courage. Dans notre siècle, sans doute, un *général* affoibli ou accablé par une maladie grave, peut livrer une bataille dont les suites soient heureuses. C'est ainsi que Luxembourg & Maurice semblèrent s'arrêter sur le bord du tombeau pour remporter encore une victoire; mais ces exemples sont rares, & qui nous dira que la fortune eut balancé aussi longtemps dans les champs de Steinkerque & de Fontenoi, si les deux grands hommes qui cherchoient à la fixer, eussent joui de la santé heureuse qu'ils avoient à Rocoux & à Fleurus, & des forces qu'ils montrèrent à Dettingue & à Lausfeld. S'il est possible à un *général* accablé par une maladie dangereuse de remporter une victoire, il est bien difficile, il est même presqu'impossible qu'un *général* d'une constitution foible, d'une santé chancelante puisse commander avec gloire pendant le cours d'une guerre, ou même pendant celui d'une campagne entière. Si l'on demandoit, en effet, quel est de touts les militaires qui composent une armée celui qui doit prolonger son travail le plus avant dans la nuit? Quel est celui que l'aurore doit toujours voir debout? Qui doit être le plus longtemps à cheval, ou même quelquefois aller le plus longtemps à pied? Quel est celui qu'on doit voir le premier aux travaux, & qui doit les quitter le dernier? Qui doit supporter les fatigues & d'esprit & de corps avec le plus de patience, les privations de touts les genres avec le moins de peine, souffrir & le froid & le chaud sans en être abattu; endurer la faim & la soif sans en être accablé? Quel est enfin celui dont la maladie a les suites les plus funestes? on répondroit c'est le *général?* Le *général* ne devroit-il donc pas être l'homme de son armée de la constitution la plus forte & de la santé la plus assurée?

§. III.

De la taille & de la figure.

Agésilas, ce roi célèbre qui soumit une partie de l'Asie, étoit, suivant le rapport de touts les historiens, d'une taille au-dessous de la médiocre, il étoit boiteux, & sa figure n'offroit rien d'imposant & de noble; Alexandre étoit petit; le vainqueur de Bajazet boiteux; du Guesclin convenoit lui-même qu'il étoit fort laid; l'extérieur d'Antoine-de-Lève étoit bas & ignoble; Luxembourg étoit petit & bossu; plusieurs autres grands hommes que nous nous dispensons de nommer, & qui ont pourtant honoré leurs nations par leurs faits héroïques, avoient été traités aussi peu favorablement par la nature. Ces dons extérieurs qu'elle dispense aveuglement, ne sont donc pas indispensables pour captiver la victoire, ils ne sont même presque pas nécessaires; mais on ne peut nier qu'ils soient utiles. Les soldats & le peuple jugent d'un *général* par son extérieur; une taille haute leur en impose; une figure mâle que les coups des ennemis ont sillonnée les frappe vivement; une physionomie heureuse les séduit; un air d'autorité & de grandeur les entraine; ils aiment à trouver dans des yeux étincelants le présage assuré de la victoire; ils desirent qu'une voix forte & sonore puisse percer quelquefois au-dessus du tumulte des combats & du fracas des batailles; ils veulent que le *général* ait toujours de la grace, de l'agilité, de l'adresse; ils sont flattés d'obéir à un chef qui joint à des manières nobles une contenance martiale, & sur-tout un air de bonté & d'humanité, gage assuré de son attention à les rendre heureux. Pour faire triompher un tel *général*, les soldats ne craindront aucun danger & chacun d'eux s'empressera de lui faire un bouclier de son corps.

§. IV.

De l'âge du général.

Mais l'âge du *général* est-il une chose indifférente? La vieillesse est communément lente, inquiète, foible & timide; mais elle répare d'ordinaire une partie de ces défauts par une sage circonspection, par une longue expérience, & par une connoissance profonde des hommes. La jeunesse pleine de force est infatigable dans les travaux mais trop bouillante, elle manque souvent de lumières, de prudence, & toujours elle est soumise à trop de passions tumultueuses. Camille, Phocion, Montmorenci, Villars, & quelques autres, ont commandé avec gloire, quoique leur corps fût courbé sous le poids des années; mais Marius & plusieurs autres *généraux* ont vu la victoire échapper aisément de leurs mains foibles & tremblantes. Alexandre, Scipion & Pompée, la Tremoille,

Digitized by Google

Charles XII & Condé ont vaincu dès l'âge le plus tendre ; mais combien de fois les nations n'ont - elles pas versé des larmes pour avoir été conduits par des *généraux* que l'age & l'expérience n'avoient pas rendu sages. Dans le choix du *général*, évitons donc ces deux extrêmes également dangereux, & donnons la préférence à cet âge où le corps n'aura rien perdu de ses forces, l'ame de son énergie, mais où l'esprit aura acquis une heureuse maturité.

§. V.

De la naissance du général.

Que l'orateur qui entreprend de louer les héros passe rapidement sur la grandeur de leur naissance; qu'un grand homme ne tire jamais vanité de la noblesse de sa maison, c'est un devoir pour l'un & pour l'autre; celui-ci s'énorgueilliroit de ce que le hasard lui a procuré, & celui-là vanteroit ce qui ne mérita jamais de louanges; mais la nation qui va rassembler une armée doit-elle regarder d'un œil indifférent la naissance du *général* à qui elle va en confier le commandement ? Une naissance illustre inspire du respect aux soldats; ils rendent volontiers une obeissance aveugle à des *généraux* dont le nom est depuis longtemps connu dans les camps; l'homme qui par sa naissance est destiné à commander les armées, reçoit ordinairement une éducation toute militaire; il étudie de bonne heure les grandes parties de la guerre; il les étudie en homme qui doit devenir *général*; il est pourvu de bons guides; ainsi il doit plutôt & plus aisément arriver à la perfection. D'ailleurs, quel aiguillon plus puissant pour le commandant en chef qu'un nom fameux à soutenir ? Toutes les fois qu'un *général* qui comptera une longue suite d'ayeux illustres se trouvera dans quelque circonstance difficile, il verra les yeux de ces hommes célèbres fixés sur lui; il entendra leurs voix lui rappeller les vertus qui les ont illustrés; leurs leçons heroïques feront sur son cœur une vive impression, & il se placera bientôt lui-même au rang de ces grands hommes.

Sans compter des héros pour ayeux, on peut cependant être digne de commander les armées, & mériter d'être inscrit au nombre des grands *généraux*. L'histoire de France, & celle des autres peuples, en offrent des preuves célèbres. A la fin du dix-huitième siècle, & chez une nation éclairée, *qui sert bien son pays n'a pas besoin d'ayeux.*

§. VI.

De la fortune du général.

Il peut être avantageux que le soldat soit pauvre, parce que le desir & le besoin d'accroître sa fortune, peuvent donner à son ame une nouvelle force; il peut être utile aussi que l'officier subalterne soit peu riche, parce qu'il s'adonne alors sans réserve au métier des armes, & s'y attache d'autant plus fortement, qu'il sent la nécessité de l'exercer plus longtemps. L'officier peu riche est d'ailleurs forcé de se réduire au nécessaire & de fuir le luxe, ce grand ennemi de l'état militaire. Ainsi dans ces deux classes de guerriers une fortune mediocre est un bien réel pour l'état. Il en est tout autrement des principaux officiers & sur-tout du *général*. Plus la fortune du commandant en chef sera considérable, plus on le verra avec plaisir à la tête des armées. Le *général* est obligé, par la place qu'il occupe, de représenter souvent dans toute sa pompe la puissance souveraine qui lui a confié son autorité; il doit admettre souvent ses subordonnés à sa table pour apprendre à les connoitre, pour en être connu, & même pour les récompenser. (*Voyez* TABLE.). Il doit aller au secours des officiers que des événements funestes ont mis hors d'état de continuer leurs services; il doit aider ceux à qui une fortune médiocre ne permet pas de grands efforts; il doit aussi chercher à capter l'amour de ses soldats, &, si cela est possible, à leur faire perdre, pendant quelques instants, par ses libéralités, le souvenir des maux cruels qu'ils ont soufferts. (*Voyez* section IV, §. XV.). Les trésors de l'état sont un dépôt sacré auquel le *général* ne peut toucher que pour les besoins absolus de la patrie; il ne peut attenter aux propriétés des citoyens pour récompenser ses soldats. Dans la distribution du butin, il est obligé de suivre les loix de la justice & d'imposer silence à la voix de son cœur. Ainsi, le *général* peu riche est contraint de se borner à verser des larmes sur l'impossibilité de donner un libre cours à sa bienfaisance.

Nous ne cherchons pas à faire voir que le desir d'arracher ses biens aux ennemis, donnera au commandant en chef une nouvelle force & une nouvelle activité: nous ne disons pas que le *général* riche sera au-dessus du desir d'augmenter ses biens par des moyens vils, qu'il sera insensible aux offres séduisantes d'un ennemi qui chercheroit à le vaincre avec de l'or, & que la crainte de perdre sa fortune le retiendra à l'instant où il sera prêt à se précipiter dans le crime; des motifs semblables sont superflus; une âme vraiment militaire ne calcule jamais.

§. VII.

Le général *doit-il être marié ?*

Un *général* n'a pas besoin, sans doute, que ses biens répondent de sa fidélité; jamais le desir de conserver sa fortune ne fera la plus petite impression sur son cœur, & ne l'empêchera de voler à une mort assurée quand le salut de l'état l'exigera; mais sera-t-il aussi fidèle à la voix de la patrie quand une femme adorée & des enfans chéris embrasse-

Digitized by Google

ront ses genoux, & les yeux en larmes le conjureront d'une voix touchante de leur conserver leur père & leur époux.

Tout ce qui attache l'homme à sa patrie doit augmenter son amour pour elle, & par conséquent fortifie en lui les vertus utiles à la société. Le *général* que des enfants & une femme uniront par les liens les plus doux à touts les êtres intéressants & foibles qu'il doit proteger & défendre, fera donc plus pour la patrie que le *général* célibataire. Le désir de reparoitre couvert de lauriers aux yeux de sa compagne; le besoin de donner de grands exemples à ses enfants; l'envie de leur transmettre un nom illustré par ses hauts faits; l'ambition de leur donner un rang distingué dans la société; touts ces motifs imposeront silence au sentiment si naturel de se conserver pour ces êtres chéris: certain d'ailleurs que ses concitoyens seront reconnoissants des soins qu'il donnera à leur bonheur, assuré que s'il reçoit une atteinte mortelle au milieu des combats, le souverain s'empressera de consoler sa famille désolée, & de la combler de graces & de bienfaits, il verra d'un œil ferme & tranquille le délabrement de sa fortune, & il envisagera la mort avec une mâle assurance.

En faisant voir qu'il est de l'intérêt de l'état de choisir de préférence les *généraux* parmi les hommes qui tiennent à la patrie par les nœuds d'époux & de père, nous avons toujours entendu que toutes les autres qualités seroient d'ailleurs égales. Si un guerrier, quoique célibataire, pouvoit citer comme Epaminondas deux filles aussi célèbres que Leuctres & Mantinée, celui-là mériteroit qu'on se hâtât de remettre entre ses mains le commandement des armées.

Telles sont les qualités physiques qu'on peut desirer dans le *général;* passons aux qualités morales qui lui sont infiniment plus essentielles, & qu'il lui est toujours possible d'acquérir ou de perfectionner.

DES QUALITÉS MORALES.

§. Ier.

De l'amour de la patrie.

L'immortel Montesquieu a eu, sans doute, raison de dire que l'amour de la patrie étoit singulièrement affecté aux Démocraties, & que l'honneur étoit le principe des gouvernements monarchiques; l'honneur dans une monarchie & sur-tout dans la monarchie Françoise, est un ressort puissant; mais l'est-il assez pour remplacer entièrement l'amour de la patrie dans l'ame du *général?* Nous osons en douter, & nous allons essayer de faire voir que les *généraux* ne peuvent remplir avec gloire le poste éminent qui leur est confié, si un ardent patriotisme ne les embrase point.

Avant de nous faire un crime d'avoir avancé que l'honneur ne suffit pas aux *généraux;* avant de nous accuser d'avoir porté une main sacrilége sur cette idole respectable de la nation Françoise; qu'on daigne lire le paragraphe que nous lui avons consacré, on verra que nous lui avons assigné un rang très distingué, & que nous avons regardé l'enthousiasme qu'il inspire comme noble, heureux & nécessaire; mais l'amour de la patrie n'en mérite pas moins pour cela le premier rang parmi les qualités indispensables au *général.*

Si en effet le plus grand sacrifice que le rang éminent du *général* exige de lui étoit l'abandon de sa vie, comme l'honneur élève jusques-là tout François, l'honneur suffiroit au chef d'une armée françoise. Mais l'honneur sera-t-il assez puissant pour le contraindre d'obéir à un de ses subalternes? Pour le forcer à servir sous un ministre ou avec un autre *général* qu'il hait, qu'il craint ou qu'il méprise? Et dans ces occasions où il est nécessaire d'immoler son honneur à la patrie, sera-ce l'honneur qui se contrariant lui-même osera exiger ce grand sacrifice? L'honneur le fera combattre vaillamment; mais l'amour de la patrie pourra seul commander à sa haine, imposer silence à ses craintes, vaincre ses dégoûts; seul il pourra lui faire regarder comme honorable tout poste qu'on voudra lui confier; seul il pourra l'engager à commettre sa gloire à de nouveaux hasards.

Si Montécuculli eût préféré la patrie à la vaine gloire, eût-il osé dire, après la mort du vicomte de Turenne, qu'un homme qui avoit eu l'honneur de combattre Mahomet Coproglt, M. de Turenne & M. le Prince ne devoit plus compromettre sa réputation & sa gloire. Si Bouflers, Noailles & Vauban n'eussent préféré la patrie à leur amour-propre; le premier auroit-il servi sous Villars; le second sous Maurice; le troisième auroit-il offert ses services à la Feuillade? Pour tout dire, en un mot, l'amour de la patrie peut seul forcer le *général* à vivre quand la vie le couvriroit d'ignominie & la mort d'une gloire immortelle.

En recevant le coup fatal, le *général* qui n'est conduit que par l'honneur ne songe qu'à sa propre personne, en mourant le vrai patriote songe encore à sa patrie.

A la prise d'Ypres, le marquis de Beanveau animé du patriotisme le plus ardent, dit, d'une voix expirante à ses soldats, qui se disputoient l'honneur de le porter: *mes amis, allez combattre & laissez-moi mourir.*

Un autre *général* François s'écrie dans une circonstance semblable: *soldats, voilà le chemin de la victoire*, en leur montrant un passage qu'il falloit forcer: *ne songez plus à moi, faites votre devoir.*

Célèbre prince d'Orange, chef d'un état républicain, aimiez-vous la patrie, quand à la journée de Saint-Denis vous attaquâtes Luxembourg, quoique vous fussiez que la paix avoit été signée à Nimègue?

Maréchal de Biron, compagnon du grand Henri, l'histoire nous a transmis la réponse que vous fites à votre fils pendant le siège de Rouen, & cette

réponse seroit bien capable de ternir votre gloire, si vous n'eussiez depuis fait oublier ce qu'elle avoit de peu patriotique.

Illustre Marlbourough, vous en qui on vit briller tant d'autres vertus, n'avez-vous pas prolongé les horreurs de la guerre & les malheurs de vos concitoyens pour prolonger la durée de votre commandement, accroitre vos honneurs & vous rendre plus longtemps nécessaire.

Craindra-t-on une pareille conduite de la part du *général* qui aimera la patrie? Dès l'instant qu'il ne sera plus de l'intérêt de l'état de continuer la guerre, il la terminera; comme un autre Cincinnatus, il abandonnera avec plaisir la pourpre & les faisceaux; ou même semblable à Phocion il voudra empêcher ses concitoyens d'entreprendre la guerre, quoiqu'il sçache bien qu'il doit être mis à la tête des armées, & commander à ceux dont il dépend pendant la paix.

Qui osera accuser les hommes célèbres inscrits dans la liste des Bourguignons, des Armagnacs, des ligueurs & des fronceurs, de n'avoir point connu les loix de l'honneur; mais la patrie peut les accuser de ne l'avoir point aimée, & les accabler de reproches pour tout le sang françois qu'ils ont versé. Ils furent éblouis par l'opinion publique qui s'érige en juge de l'honneur; s'ils eussent écouté la voix de la patrie, leurs noms auroient été transmis sans tache à leurs neveux. L'honneur créé par les hommes est variable comme eux, chaque peuple en a formé un à sa guise; chaque nation lui prête un langage différent, chaque individu le modifie d'après son état & ses goûts; le patriotisme émané de la loi naturelle & fondamentale des sociétés, ordonné par l'être suprême, est toujours le même & parle par-tout le même langage. Toujours il dit au *général* & à ses subordonnés, aimez la patrie, qu'elle soit l'unique objet de vos affections, & cet amour rendra légers les sacrifices que son service exigera de vous: aimez la patrie, & cet amour s'il ne supplée pas aux talents, vous donnera au moins le desir & les moyens d'en acquérir; aimez la patrie, que son intérêt vous soit toujours sacré, qu'il soit sans cesse présent à votre ame, & il soutiendra votre constance dans les fatigues de la guerre, il excitera votre courage dans les hasards des combats, & il sera la plus douce des récompenses après la victoire.

Si jamais vous offrez vos services à une puissance étrangère, ayez pour elle les mêmes sentiments que vous devez à votre patrie, les emplois qu'on vous aura confiés, les engagements que vous aurez contractés, la protection qu'on vous aura accordée, tout vous oblige aux mêmes déférences, aux mêmes sacrifices; mais gardez-vous d'abandonner votre patrie sans son aveu; fut-elle injuste, ingrate à votre égard, vous n'en feriez pas moins accablé de l'infâme nom de transfuge & de traitre. Connêtable de Bourbon, par combien de remords n'avez-vous point expié votre conduite envers votre patrie, avec quel dédain ne fûtes-vous point traité par Charles-Quint, dès qu'il vous crut inutile à ses projets. Quand votre crime eut donné à vos ennemis tout empire sur vous, ils se jouèrent des promesses qu'ils vous avoient faites, le mépris fut la seule récompense de votre trahison; & telle est la destinée ordinaire de ceux qui par légèreté abandonnent leur patrie. Servez-la donc cette mère tendre; mais souvenez-vous qu'en daignant accepter vos services elle les a déja payés, & que le sentiment d'avoir fait son devoir, est la plus douce des récompenses pour un cœur qui la chérit comme elle doit être aimée. Si elle vous donne la préférence sur vos concurrents qu'elle puisse vous applaudir de son choix; si elle honore quelqu'autre citoyen de sa confiance, dites avec le lacédémonien *Pédarète*: je suis ravi qu'il y ait à Sparte trois cents citoyens plus dignes d'être employés que moi.

Une nouvelle considération nous engage à donner à l'amour de la patrie le premier rang parmi les vertus indispensables au *général*, c'est que son excès même, (s'il est possible qu'on aime trop ardemment sa patrie,), son excès ne peut jamais nuire à la cause commune, tandis que les autres vertus devenues extrêmes, dégénèrent en vices ou au moins en défauts: la valeur devient témérité, la clémence foiblesse, la fermeté roideur, &c. l'honneur même; l'honneur change de nature, il devient faux préjugé, délicatesse outrée, & cruauté barbare. L'amour de la patrie n'est-il pas d'ailleurs produit par le cœur, & l'honneur par l'esprit; le premier est un sentiment, le second n'est qu'un préjugé; aussi celui-ci a-t-il besoin d'être joint à la force des loix, dit Montesquieu, tandis que l'autre les rend superflues. La dernière raison enfin, que nous alléguerons en faveur de l'amour de la patrie, c'est l'empire qu'il a exercé sur le cœur des François, depuis le commencement de la monarchie. Si cette vertu leur eût été moins nécessaire, ils en eussent moins fréquemment donné des exemples éclatants: oui, si l'antiquité a eu ses Codrus, ses Curtius, ses Régulus, ses Philènes, nous avons eu du Guesclin, Bayard, Barbasan, Dunois, Turenne, Vauban, &c. &c.

Généraux, & vous touts militaires François, parcourez les fastes de la nation, vous verrez que l'amour de la patrie anima touts les héros que nous admirons. Consultez ensuite votre cœur, si vous le sentez embrasé de la même flamme, vous êtes dignes de succéder à leur gloire, & vous partagerez avec eux l'hommage des sentiments vifs & durables qu'ils nous ont inspirés.

§. II.

De l'amour de son roi.

Si dans le cours de cet article nous avions eu intention

Digitized by Google

intention de ne nous adresser qu'à un *général* qui tint son pouvoir du chef d'un gouvernement despotique ou mixte, ou même d'un monarque quelconque, nous aurions parlé ici au commandant en chef des sentiments qu'il doit à celui qui lui a confié son autorité; mais ayant particulièrement en vue un *général* François, nous croyons pouvoir nous dispenser d'entrer dans les détails relatifs à l'amour que le commandant d'une armée Françoise doit à son roi: jamais cette vertu n'a eu besoin d'être recommandée à des François. C'est à cet amour que nos armes doivent leur gloire & leur puissance. Cet amour fut & sera dans touts les temps le garant le plus assuré du bonheur de l'état, & sa ressource infaillible dans ses disgraces. Ce sentiment pour nos rois est si fort confondu avec celui de la patrie, qu'en prouvant la nécessité de l'un on a démontré la nécessité de l'autre. Dans notre gouvernement, l'état & le roi sont deux mots synonimes; l'idée d'un père tendre est toujours inséparable de celle d'une heureuse famille.

§. III.

De l'honneur.

Quoique nous ayons prouvé que l'honneur n'est pas le premier des sentiments qu'on doit desirer dans le cœur du *général*, nous sommes bien loin de ne pas le regarder comme nécessaire; nous convenons au contraire avec Montesquieu, qu'il donne la vie à tout le corps politique, aux loix, aux vertus même; il fait que les guerriers exécutent sans répugnance, & même de bonne grace, tout ce que le devoir le plus rigoureux exige d'eux; en un mot, comme le dit Duclos, il donne de l'éclat à la vertu, il en fait le courage. Bien loin de vouloir imposer silence à ce moteur de la nation Françoise, nous dirons d'après le dernier écrivain que nous venons de citer, qu'on ne sçauroit trop réveiller les idées de l'honneur, en échauffer le sentiment, en relever les avantages, & attaquer tout ce qui peut y porter atteinte; nous regretterons avec lui le siècle où l'honneur inspiroit même le fanatisme, & nous desirons que cet heureux enthousiasme se renouvelle de nos jours, parce que les lumières que nous avons acquises serviront à le régler sans le réfroidir. Mais l'honneur est-il éteint dans nos ames? Non, il y existe dans toute sa force, & il n'a besoin que d'être ratifié par la raison, la saine philosophie, & d'être plus immédiatement dirigé vers l'utilité générale. C'est donc cet honneur, non tel que les François l'ont défini jusqu'ici; mais tel qu'il a régné sur nos ancêtres, que nous demandons dans le chef d'une armée; il montera nos ames au ton de la véritable gloire & de l'amour de la patrie; il ne nous inspirera plus des actions difficiles par l'espoir du bruit qu'elles doivent faire, mais par celui du bien qu'elles peuvent produire; nous n'exigerons plus des préférences, des distinctions, mais l'occasion de braver de grands dangers pour rendre de grands services; cet honneur ne voudra plus qu'on lui sacrifie la vertu; il sera prêt au contraire à s'immoler pour elle; il obtiendra aisément de ceux qu'il enflammera le sacrifice de leur vie; mais il voudra qu'ils le rendent plus utile que brillant; il s'occupera moins de ce qu'on lui doit que de ce qu'il doit aux autres; il prisera davantage les actions justes, bonnes & raisonnables, que celles qui seront seulement grandes, belles ou extraordinaires; en un mot, l'honneur rendra les manières décentes, les mœurs austères, & les vertus grandes & héroïques. Si les militaires étoient imbus des principes de l'honneur tel que nous venons de le montrer, nous ne verrions plus des Callicratidas combattre pour ne point s'exposer au reproche d'avoir évité l'ennemi, mais des Fabius-Maximus prêts à sacrifier ces vains préjugés au salut général; les guerriers mépriseroient la fausse délicatesse du premier qui lui coûta la vie, & priva Lacédémone d'une flotte considérable, & ils adopteroient la fermeté du second, qui, en sauvant Rome le couvrit d'une gloire immortelle; ils regarderoient une retraite prudente, devant un ennemi supérieur, comme un trait de sagesse & conserveroient leurs forces entières, quand un combat ne seroit point le seul moyen de terminer la guerre avec avantage. Bien persuadés que la valeur du chef ne doit pas être celle du soldat, ils ne compromettroient leur vie ou leur liberté que dans une nécessité extrême, & sur-tout ils ne l'exposeroient jamais dans un combat singulier, la patrie dût-elle en être l'objet. On cite quelques-uns de nos monarques, résolus à exposer leurs jours sacrés, pour terminer une guerre cruelle, sans faire verser plus longtemps le sang de leurs peuples: le motif de cette généreuse imprudence étoit trop beau pour ne la point faire excuser; mais le *général* n'ayant pas les mêmes raisons, répondra comme Metellus à Sertorius: un *général* ne doit point mourir comme un gladiateur. Les anciens ne connoissoient pas, j'en conviens, les préjugés de l'honneur; aussi n'appuierons-nous point uniquement notre opinion sur cet exemple, ni sur ceux de Thémistocles, d'Agrippa, de Caton & d'Auguste; mais sur la conduite du célèbre Pescaire, *général* qui a vécu dans un temps, où, comme dit Rousseau, on mettoit toutes les vertus à la pointe de l'épée, & sur celle de Turenne, que personne, je pense, n'osera accuser d'avoir méconnu les loix de l'honneur. Le premier refusa le cartel qui lui fut envoyé par Chabannes de Vandenesse, frère du maréchal de la Palisse, & le second n'accepta point le défi de l'électeur Palatin.

§. IV.

De l'amour de la gloire.

De même qu'un arbre vigoureux, dans lequel

Digitized by Google

circuleroit la sève la plus abondante, ne porteroit jamais de fruits agréables & sains si l'astre du jour ne l'échauffoit de ses rayons puissants, de même le génie martial feroit bientôt éteint si la gloire ne venoit le ranimer par sa flamme vive & féconde. O gloire! tu développes les talents & les vertus; si tu ne fais briller tes lauriers aux yeux du chef d'une armée, rarement la patrie s'applaudira de lui en avoir confié le commandement. Apprends aux *généraux* qu'ils ne parviendront à ton temple que par les vertus. Dis-leur qu'ils verront les barrières qui enseignent ta demeure s'abaisser devant eux, non pas lorsqu'ils feront proclamés par de vils flatteurs; mais lorsqu'ils feront annoncés par la voix publique; lorsqu'ils auront été plus occupés de mériter les grands emplois que de les briguer, & lorsque dans les grandes actions ils auront encore plus songé à bien faire qu'à se rendre dignes de tes faveurs. Qu'ils sçachent enfin que ce n'est qu'en imitant du Guesclin, Bayard, Gonsalve, Turenne, &c. qu'ils pourront espérer d'être assis un jour dans ton sanctuaire à côté de ces héros immortels. Dis-leur encore que si par la faveur ou par l'adresse, ils parviennent à se glisser en rampant jusqu'au lieu sacré; dis-leur que le temps, ce juge équitable, les arrachera de la place qu'ils auront usurpée, & les précipitera dans l'antre obscur de l'oubli.

Des philosophes, en se sacrifiant eux-mêmes au soin d'immortaliser leur nom, ont osé défendre à leurs disciples d'avoir dans leurs actions la postérité pour objet; ils ont traité de vain & de chimérique le desir dont ils étoient embrasés eux-mêmes; cette contradiction étonne. L'homme de guerre plus d'accord avec lui-même tend sans cesse à ce noble but, & il l'avoue. Ce desir & cet aveu le soutiennent dans les moments les plus difficiles, il goûte d'avance le plaisir pur de prévoir que son nom sera prononcé avec éloge par la juste postérité; que ses derniers descendants le compteront avec vanité parmi leurs ancêtres; qu'ils montreront son image à leurs enfants, & qu'elle sera pour eux la leçon la plus persuasive & l'encouragement le plus puissant à la vertu. Ces jouissances éloignées ne sont pas les seules récompenses que procurent l'amour de la gloire & le noble desir de l'immortalité; en cherchant à mériter les louanges de la postérité, on obtient l'amour & la reconnoissance de ses contemporains. Il n'est point, sans doute, de récompense plus flatteuse, mais il en est de plus sensibles & auxquelles il n'est pas défendu au *général* d'aspirer.

§. V.

De l'amour des distinctions & des récompenses.

Laissons aux politiques spéculatifs le soin de former une république dont les citoyens ayent assez de vertu pour dédaigner les récompenses honorables & les distinctions flatteuses; cette froide insensibilité ne pénétrera jamais dans le cœur ardent du guerrier: un *général* qui sans être vivement ému, s'approchera des tombeaux que nos rois ont élevés aux Barbasan, aux du Guesclin, aux Turenne & aux Saxe; celui qui affamé d'argent & dégoûté de gloire préférera l'or aux lauriers; celui qui lira sans enthousiasme l'inscription gravée sur le sceptre des guerriers, qui au moins ne brulera pas du desir d'obtenir le prix des vertus militaires, celui-là ne fera jamais rien de grand.

§. VI.

De la religion.

Quand il seroit inutile, dit Montesquieu, que les sujets eussent une religion, il ne le seroit pas que les princes en eussent. Ce que l'auteur de l'Esprit des loix dit des princes, doit être dit des *généraux* d'armée.

La religion, même fausse, a dit encore l'illustre auteur que nous venons de citer, est le meilleur garant que les hommes puissent avoir de la probité des hommes; la religion est un des ressorts les plus puissants & les plus forts que le *général* puisse employer pour animer, soutenir ou faire renaître le courage de ses soldats. (*V.* RELIGION). Enfin, toute troupe sans religion, a dit un célèbre ministre de la guerre, ne fera jamais bonne. Il importe donc aux succès & à la gloire du *général* que ses soldats soient soumis à la religion; mais, comme les exemples du chef influent de la manière la plus sensible sur son armée, il ne peut espérer de la voir se soumettre aux volontés de la religion, qu'autant qu'il leur obéira lui-même. D'ailleurs, le *général* ne sera-t-il pas animé, consolé, soutenu par l'idée d'un être suprême, qui récompense tout ce qu'on a voulu faire pour le bonheur des hommes?

L'histoire nous prouve qu'on a vu naître des héros dans toutes les religions; cependant celles des du Guesclin, des Baïard, des Sobieski, des Turenne, cette religion sublime, dont les principes gravés dans les cœurs, font infiniment plus puissants que l'honneur des monarchies, la vertu des républiques, & la crainte des états despotiques; cette religion qui réprime les passions dangereuses, produit les qualités fortes & nécessaires aux guerriers, rend les commandants plus justes & plus humains, les subordonnés plus patients & plus fidèles; cette religion ne devroit-elle pas être celle du *général* d'armée, même à ne la considérer que sous un point de vue politique?

§. VII.

De la bravoure.

Avant de parvenir au commandement des armées, le *général* se sera trouvé sans doute plusieurs

Digitized by Google

fois sur un champ de bataille ; il aura pu, par l'habitude des hasards, détruire les germes de frayeur & de foiblesse qu'il avoit reçus de la nature. Nous ne devons donc pas employer ce paragraphe à inspirer de la bravoure au *général*, mais à lui indiquer l'emploi qu'il doit en faire.

« La vaillance, dit Montagne, a ses limites comme les autres vertus, lesquelles franchies, on se trouve dans le train du vice, en manière que par chez elle on peut se rendre à la témérité, obstination & folie ; qui n'en sçait bien les bornes mal aisées a en vérité peine à choisir leurs confins ». Mais où sont placées ces bornes, & comment les reconnoître ?

C'est d'après l'utilité générale, le salut & le bonheur public, qu'on doit juger les actions des hommes. En société, elles deviennent vertus ou vices, à proportion qu'elles s'éloignent & se rapprochent de ce but. D'après ce principe, la valeur active n'est vertu dans le *général* que dans le cas où le salut de l'armée confiée à ses soins & la prospérité de la chose publique exigent qu'il expose sa personne ; dans toutes les autres circonstances la bravoure est un vice ; mais cette vérité morale & politique est-elle d'accord avec les axiomes militaires & avec la conduite qu'ont tenue les grands *généraux* anciens & modernes ?

Touts les auteurs didactiques militaires, parmi lesquels on compte plusieurs guerriers célèbres, défendent au *général* la bravoure du soldat ; ils le placent pendant un combat loin de la mêlée, & dans un lieu élevé, d'où il puisse voir seulement ce qui se passe dans les différentes parties de sa bataille. Polybe ne s'en tient point à ces termes généraux, il veut que celui qui commande les armées évite jusqu'aux dangers qui ne peuvent même passer pour tels à l'égard de ses troupes. Bien loin de louer Marcellus, parce qu'il s'étoit exposé aux coups des ennemis sans une nécessité extrême, il l'en blâme fortement. Un des principaux reproches qu'on fait au roi Pyrrhus, c'est d'avoir trop peu ménagé sa personne. L'empereur Léon, Montecuculi, Feuquières & Folard, en un mot, touts les écrivains militaires, sont d'accord sur ce point : ils aiment mieux voir Scipion s'approcher de la mêlée à l'abri de trois bonciliers, que le vicomte de Turenne exposer une vie si précieuse pour donner à un de ses soldats une haute idée de sa bravoure. Le sage Turenne se laissa sans doute entraîner à cette action inconsidérée, & téméraire peut-être, parce qu'il sçavoit que la valeur du *général* ne doit pas même être soupçonnée : mais ce héros n'avoit-il pas donné assez de preuves de sa valeur pour répondre comme Fabius Maximus, ce Romain célèbre avec lequel il avoit tant de rapport : je serois bien plus lâche, si la crainte de quelques vaines railleries me faisoit manquer aux règles de la prudence. C'étoit ainsi que pensoit le grand Condé ; c'est d'après ce principe qu'il se conduisit lorsque Gassion voulut mettre son courage à l'épreuve. M. de Santa-Cruz, en parlant de la bravoure du *général*, va encore plus loin que les autres écrivains ; avant le commencement de la bataille, le commandant en chef changera, dit-il, de cheval, d'armes & d'habits, & il n'y aura que des personnes d'une fidélité reconnue qui sçachent l'endroit où il doit se tenir pendant le combat. Les motifs sur lesquels les différents auteurs que nous venons de citer appuient leurs avis, se rapportent au grand principe de l'utilité générale. Ces écrivains prétendent touts avec raison qu'une armée dont le *général* a été tué on fait prisonnier, ou même seulement blessé, devient *un monstre à plusieurs têtes, mais sans bras & sans oreilles* ; ils disent que la mort, la prise ou la retraite du *général*, occasionnée par ses blessures, décourage ses troupes, tandis qu'elle anime celles de l'ennemi. Le *général* a seul le secret de sa cour, ajoutent-ils ; il a seul médité, formé le plan de la campagne, acquis l'amour, la confiance de ses troupes ; ainsi un homme, même plus habile que lui, ne pourroit le remplacer avec avantage. Si, malgré la chute du *général*, disent-ils encore, son armée, mue par l'impulsion qu'il lui a donnée, remporte la victoire, elle ne sçait ni ne peut en profiter ; si, au contraire, elle est battue, ordinairement sa défaite est complette. Nous ne rapporterons pas ici toutes les batailles dont la face a changé par la mort, la prise ou la retraite forcée du *général* ; nous ne citerons pas toutes les occasions où on a regardé comme un stratagême utile de répandre le bruit de la mort du chef ennemi ; nous ne parlerons pas non plus de toutes celles où l'on a eu l'attention de cacher à l'armée la mort du *général* ; mais les exemples que nous allons indiquer, suffiront à prouver combien un commandant en chef doit être réservé sur l'emploi de la bravoure, & à montrer qu'en lui la valeur active est presque toujours témérité.

Parmi les exemples célèbres en ce genre, l'histoire de la Grèce nous offre d'abord les deux batailles de Mantinée & celle de Leuctres. La principale cause de la défaite des Spartiates à Leuctres, fut la mort de leur roi Cléombrote. Si Epaminondas n'avoit pas été mortellement blessé pendant la première bataille de Mantinée, les Thébains auroient tiré un plus grand parti de la victoire qu'ils remportèrent dans ces champs à jamais fameux. A la seconde bataille du même nom, les Spartiates ne se débandèrent totalement, & Philopœmen ne regarda la victoire comme assurée que lorsqu'il eut coupé la tête au tyran Machanidas, & qu'il l'eut montrée à son armée. Le célèbre Pelopidas, convaincu que le destin de l'état dépend de la vie du *général*, répondit à sa femme en pleurs qui lui recommandoit de se conserver : c'est aux simples soldats que vous pourriez donner cet avis, non pas à un *général* qui y est obligé par sa charge. Timothée, un des plus illustres capitaines de la Grèce, fit à Charès, qui avoit été *général* des Athéniens, une réponse qui renferme le même

sens. Celui-ci montrait devant Timothée les blessures qu'il avoit reçues, & son bouclier percé d'une pique ; Timothée, prenant la parole, dit : & moi, quand j'assiégeois Samos, un trait étant venu tomber près de moi, j'en fus honteux, comme m'étant exposé en jeune homme, sans nécessité, & plus qu'il ne convenoit au chef d'une si grande armée.

L'histoire romaine nous présente une foule d'exemples semblables. D'abord celui du consul Valerius dont on cache la mort à ses soldats jusqu'au moment où ils se sont rendus les maitres du capitole. Au combat donné sur les bords de la Séris, entre les Romains & Pyrrhus, les Epirotes sont prêts à prendre la fuite, parce qu'ils croyent que leur roi a été tué ; Pyrrhus ôte son casque, parcourt la plupart des lignes, & se fait reconnoitre ; les Epirotes jettent alors des cris de joie, qui sont bientôt changés en cris de victoire. Dans un combat entre les Gaulois & les Romains, Popilius Lena s'engage trop avant ; il est blessé & obligé de se retirer dans sa tente : aussi-tôt l'ardeur des Romains diminue, & les Gaulois commencent à avoir le dessus ; le *général* Romain reparoit, & les Gaulois sont repoussés. Outre ces exemples, on peut voir encore la défaite des troupes de Labiénus par Cæsar, celle de Civilis par Vocula ; d'Arnegisan par Attila ; du *général* Léon par le roi des Bulgares ; de Scélérus par Phocas ; enfin, de l'usurpateur Brienne par l'empereur Michel Botoniate.

L'histoire moderne fournit aussi des exemples frappans des vérités que nous avons avancées. A la bataille d'Elney, donnée en 1006, entre les Danois & les Anglois, un Danois apperçoit un soldat qui ressemble beaucoup au *général* Anglois : il lui coupe la tête, & la montrant toute sanglante aux ennemis, il leur crie : voilà la tête de votre roi. Les soldats, découragés par ce spectacle, sont sur le point de prendre la fuite, quand Edmond, leur *général* & leur roi, reparoit : il fend la presse, lève la visière de son casque, se fait reconnoitre, & le combat est rétabli. A la fameuse bataille de Lignitz, en 1241, entre les Polonois & les Tartares, ce ne fut point une force magique qui rendit ces derniers victorieux, mais la mort du *général* Polonois. A Aurai, un bruit confus se répand que Montfort est mort, & la victoire va se ranger du côté de Charles de Blois ; Montfort se montre, dissipe par sa présence l'alarme que les clameurs des ennemis avoient jettée dans l'esprit de ses soldats, & la victoire redevient incertaine ; à son tour Charles est pressé ; il reçoit une atteinte mortelle ; il tombe, & alors, malgré la valeur de du Guesclin, Montfort est victorieux. Le succès de la journée d'Agnadel est douteux jusqu'à l'instant où d'Alviane, renversé de dessus son cheval, est blessé & fait prisonnier. Valeureux Nemours, votre mort ravit aux François les avantages de la victoire que vous veniez de remporter. On sçait que le Connétable de Bourbon, blessé mortellement à l'attaque de Rome, ordonna qu'on le couvrît d'un manteau, afin que ses soldats ignorassent le malheur qui venoit de lui arriver. On sçait encore qu'il répondit lui-même à ceux qui, en passant auprès de lui, demandoient où est le *général* : *allez, allez, Bourbon marche devant.*

L'abbé de Vertot rapporte, dans ses *Révolutions de Portugal*, un fait si instructif en ce genre, qu'on feroit presque tenté de le croire le fruit de l'imagination de l'historien. Mullei Molluc va livrer une bataille décisive à Mullei Mahamet, son compétiteur au trône de Maroc ; il est attaqué d'une maladie mortelle ; cependant il se fait voir à ses soldats, range lui-même son armée, &, après avoir donné touts les ordres nécessaires, il commande aux officiers dont il est environné, que, s'il expire pendant la chaleur du combat, on cache avec soin la nouvelle de sa mort ; que, pour entretenir la confiance des soldats, ses aides de camp s'approchent à l'ordinaire de sa litière, & feignent de prendre ses ordres. Après un combat opiniâtre qui a consumé le peu de forces qui restent à Molluc, il tombe évanoui ; ses écuyers le rapportent dans sa litière : à peine y est-il arrivé, qu'il met le doigt sur la bouche, comme pour renouveller l'ordre qu'il a donné, & il expire.

Dès l'instant que Warvick eut été tué à Barnet, le reste de l'action ne fut plus qu'un carnage effroyable. Dans des temps plus rapprochés du nôtre, on peut voir la célèbre bataille de Lutzen que les Suédois gagnèrent, mais dont ils ne tirèrent aucun avantage, parce que Gustave y fut la victime de sa fougueuse valeur ; celle de Nordlingue, où les ennemis ne combattirent plus dès que Merci eut reçu une atteinte mortelle ; la malheureuse journée de Salsbach, journée dans laquelle Turenne comptoit recueillir enfin le fruit de touts ses travaux, & après laquelle les François s'estimèrent trop heureux de n'être pas entamés dans leur retraite ; qu'on voye encore la seconde bataille d'Hochtedt, où la déroute devint complette aussi-tôt que Tallard eut été pris ; le combat de Cassano, dont le succès n'est plus incertain dès que les blessures qu'Eugène a reçues, l'obligent de se retirer ; l'attaque des lignes des François sous Turin, où les Impériaux commencèrent à mollir dès qu'ils crurent que la mort leur avoit enlevé leur *général*, & où ils reprirent courage dès qu'Eugène reparut ; enfin nous croyons avec Villars qu'il eût obtenu le triomphe le plus complet & le plus glorieux, s'il n'eût été blessé à Malplaquet ; &, pour terminer dignement ces recherches, nous allons emprunter les expressions du vertueux père de notre jeune roi, & nous transportant avec lui sur le champ de Fontenoi, nous dirons que c'est la vie du *général* qui est la plus précieuse le jour d'une bataille.

D'après ces autorités & ces exemples, les *généraux* craindront-ils encore de compromettre leur gloire en n'exposant point leur vie ? Ne peut-on pas regarder comme prouvé qu'ils doivent employer

Digitized by Google

leur courage à captiver leur bravoure, &, suivant l'expression de Scipion, agir en capitaines, & non pas en soldats ?

Mais cette valeur si souvent retenue ne doit-elle pas aussi quelquefois avoir un libre cours ? Il s'agit de faire une percée décisive ou de rétablir le combat ; les troupes balancent, flottent ou reculent ; la présence de leur *général* peut opérer une révolution heureuse ; elle peut ranimer le courage & ramener la victoire. Quand la personne du *général* est exposée, le danger disparoit aux yeux du soldat ; il ne voit que son chef ; il ne craint que pour lui, & il fait les plus grands efforts de bravoure pour le garantir ou le délivrer des périls. Que le *général* s'élance donc alors, &, tel que Scipion contre les Carthaginois dans la Betique, ou tel que César contre les Nerviens & à la bataille de Munda, qu'il vole où il voit le plus grand désordre ; qu'il mette pied à terre ; qu'il se précipite au milieu des ennemis, & il fixera la victoire sous ses drapeaux. Mais pourquoi chercher des exemples dans l'antiquité ? L'histoire moderne de l'Europe n'en fournit-elle pas plusieurs, & les fastes François sur-tout n'en offrent-ils pas sous chaque règne & dans chaque campagne ? Oui, sans doute ; & c'est précisément parce qu'ils en présentent un trop grand nombre, que nous avons cru nécessaire d'accumuler les autorités pour convaincre le *général* qu'il doit réprimer sa valeur & régler sa bravoure ; qu'il doit, avant de se précipiter au milieu des ennemis, avoir calculé avec beaucoup de froideur & les suites heureuses de la victoire, & les dangers que sa mort feroit courir à la patrie. Ce calcul, effet nécessaire du sang-froid & de la tranquillité d'ame, loin d'être contraire à l'honneur bien entendu & à la véritable bravoure, est exactement conforme aux loix que l'un & l'autre imposent.

§. VIII.

Du courage.

Si les occasions où le *général* pourra faire éclater sa bravoure & son intrépidité sont rares, il en trouvera fréquemment, où il aura besoin de déployer le courage le plus énergique, la fermeté la plus mâle, & la grandeur d'ame la plus héroïque. Avant de parvenir au commandement, de quelle fermeté n'a-t-il pas eu besoin pour sacrifier les plaisirs qui naissent en foule sous ses pas, au désir de commander avec gloire. Combien de fois sa grandeur d'âme ne s'est-elle point montrée au milieu des difficultés qu'il a dû surmonter dans la longue carrière qu'il a déja parcourue ? Mais enfin son mérite est reconnu, il va paroitre sur le grand théâtre du monde, voyons la conduite qu'il y tiendra s'il est vraiment courageux.

Dès le moment qu'il est désigné pour commander les armées, il nomme à son maitre celui qu'il croit plus capable que lui de remplir dignement les fonctions de *général*, & il le supplie au nom de la patrie de le choisir à sa place. Telle fut la conduite de Richemont, de Clisson & de Coucy, quand leurs souverains voulurent leur confier l'épée de connétable & le commandement des armées. Est-il cependant obligé de céder aux desirs & aux volontés de son prince ; il ne fait plus d'attention au poids du fardeau qu'il s'impose ; il ne veut plus voir que ce poids est augmenté encore par les contrariétés dont on accable celui qui se dévoue à le supporter ; il ne se souvient plus que les courtisans, envieux du poste brillant qu'il va occuper, profiteront de son absence pour lui porter les atteintes les plus cruelles ; oubliant enfin qu'il laisse son prince au milieu de ses ennemis, il ne songe qu'à triompher de ceux de la patrie. Le partage & l'incertitude dans le commandement peuvent nuire aux succès, une autorité sans bornes est nécessaire au *général* ; tout ce qu'il demande donc à son maitre c'est de lui accorder une confiance sans réserve.

Bientôt après, le *général* travaille avec les ministres, il traite des opérations qu'il doit entreprendre, du plan qu'il doit suivre ; de la force, de la composition de son armée ; de quel courage n'a-t-il pas besoin pour se maintenir entre une fermeté opiniâtre & une condescendance servile. Il prend ici pour modèles ou Weimar avec Richelieu, ou ce qui vaut encore mieux, Turenne avec Louvois.

Il quitte la cour, il vole au champ de Mars ; il va montrer une humeur égale dans l'une & dans l'autre fortune, de la modestie dans le bonheur, de la constance dans les disgraces, de la fermeté dans les dangers, de la patience dans les travaux, de la résolution dans les projets, & de la justice dans la distribution des récompenses. Il sacrifie sans faste son repos au maintien de la discipline, & à la sureté de son armée ; il oublie les intrigues de la cour, les plaisirs de la ville, les intérêts de sa maison, & même, quand il le faut jusqu'aux liens du sang & aux nœuds de l'amour & de l'amitié ; il impose silence aux impétueux desirs de la vengeance ; il ferme l'oreille au venin piquant de l'envie, & aux sons doux & flatteurs des louanges ; il aime, il accueille la vérité sous quelque aspect qu'elle se présente, & enfin il l'offre à son maitre & à ses ministres.

Pour nous former une idée nette du courage nécessaire au chef d'une armée, suivons-le dans les différentes circonstances où il peut se trouver.

On vient de livrer un combat dont les ennemis ont remporté tout l'avantage, que fera le héros dans ce moment critique.

Que d'autres admirent Brutus, Caton, Cassius & tous ces Romains célèbres, qui pour ne point survivre à leur défaite se procurèrent une mort facile & prompte ; qu'on loue un *général* qui après une bataille perdue se précipite au milieu des ennemis, & dit à ceux qui lui proposent de se retirer :

Digitized by Google

me retirer, moi, général *de cette armée*, *la bataille est perdue? Vis si tu veux, mais moi je dois mourir.* Pour nous, nous applaudirons au soldat qui préférera la mort à la retraite ou à des fers honteux, nous louerons les militaires subalternes qui adopteront une opinion semblable, la patrie ne peut que gagner à cet enthousiasme de bravoure; mais comme l'état court de grands dangers lorsque le *général* n'a pas le courage de réprimer en lui ces élans trop rapides; nous lui dirons, domptez ces mouvements impétueux, ils ne sont pas aussi sublimes qu'ils vous le paroissent; vos compatriotes ne vous tiendroient aucun compte du sacrifice de votre vie, & la postérité vous taxeroit avec justice d'avoir manqué de courage. La patrie est juste, elle fait un crime au *général* de la défaite de son armée lorsqu'elle peut l'imputer à son imprudence, à sa lâcheté ou à sa trahison; mais dans les autres circonstances elle lui pardonne tout, elle cherche même à le consoler de son malheur. La prison chez les ennemis, ne flétrit que les *généraux* qui ont couru au-devant des fers, que les chefs qui y sont tombés par leurs fautes, qui les ont portés sans courage, ou qui n'ont pas cherché à les rendre utiles à leur patrie; la captivité de Louis IX n'a-t-elle pas ajouté à sa gloire? Du Guesclin en est-il moins un héros pour avoir deux fois porté les fers des Anglois; les négociations de Tallard, pendant sa prison, n'ont-elles pas fait oublier les fautes qu'il commit à Hochtedt? Enfin, quoique Turenne & Condé, Créqui, &c. ayent été battus ou forcés de lever des sièges, en sont-ils moins comptés au rang des hommes les plus illustres.

Ménager sa vie, donner touts ses soins à la retraite; s'occuper des moyens les plus prompts de réparer l'échec qu'on a reçu; rendre par son air, son ton & ses discours, le courage & la confiance à son armée; montrer par-tout un guerrier que la fortune peut maltraiter, mais qu'elle ne sçauroit jamais abattre; se souvenir que le sénat Romain remercia Varron de n'avoir pas désespéré du salut de la patrie, & d'après cela ne s'abandonner jamais à un lâche désespoir, telles sont les résolutions que le courage inspire au *général* après une bataille perdue.

Il est peut-être plus difficile au *général* d'être modeste au sein de la victoire que d'être ferme au milieu des revers; nous nous réservons à lui faire voir dans le paragraphe dix-neuf que la modestie répand sur les succès un éclat vif & durable, & qu'elle fut toujours la vertu des héros.

Aujourd'hui des ordres rigoureux que le *général* a reçus & qu'il ne peut communiquer, l'obligent à se tenir sur la défensive, des circonstances connues de lui seul le forcent d'enchaîner la valeur bouillante de son armée; il veut peut-être même par une crainte simulée donner à l'ennemi une vaine confiance en ses propres forces; il ne s'agit donc plus de combattre, il faut au contraire reculer l'instant de la bataille. De combien de force d'ame & de fermeté de courage le *général* ne doit-il pas être armé, pour mépriser les bravades de l'ennemi qui vient le provoquer jusques aux pieds de ses retranchements; pour fermer l'oreille aux cris impétueux que poussent les soldats; pour n'être point ému par les sarcasmes qu'ils lancent; & par les soupçons injurieux qu'ils répandent contre leur chef? Fabius le Temporiseur, dont nous avons cité la fermeté en parlant de la bravoure du commandant en chef & touts les *généraux* illustres, qui en imitant ce grand homme ont sauvé leur patrie, fortifieront par l'exemple de leurs succès le courage du *général* d'armée, tandis que les chefs foibles qui se sont laissés entraîner par les desirs aveugles de leurs soldats, lui offriront, une leçon plus instructive encore, par l'exemple de leurs malheurs.

Quelques difficultés qu'offrent au *général* les circonstances que nous venons de prévoir, il pourra cependant se présenter dans le cours de sa vie militaire, des occasions où il aura besoin de montrer un courage plus ferme & une patience plus grande.

Un souverain veut faire acquérir de la gloire à un prince de son sang; il veut lui procurer le moyen d'égaler les héros de sa race; mais oubliant qu'on n'apprend à commander qu'en obéissant, il donne au jeune prince le titre & le pouvoir de commandant en chef. Il entrevoit cependant que le jeune *général* pourroit bien n'avoir pas toutes les connoissances nécessaires pour triompher des ennemis; il jette alors les yeux sur les guerriers de sa cour; il cherche un homme capable par ses talents de fixer la victoire, & par sa sagesse de captiver la bouillante ardeur du jeune prince.

Que le guerrier choisi pour servir de guide & de conseil à un tel *général* s'arme d'une patience à toute épreuve, sur-tout si la foule des jeunes courtisans accompagnent le prince. Ils commenceront par lancer l'arme du ridicule sur le sage mentor, ils le peindront comme un homme d'une austérité repoussante, ils feront remarquer à *son altesse* que son guide manque aux égards dus à un prince, qu'il décide, qu'il tranche dans toutes les occasions, & cependant l'unique tort qu'aura le Mentor sera de n'avoir pas consulté cette jeunesse éventée; ils blâmeront touts les projets qu'il formera; ils condamneront toutes les opérations qu'il entreprendra, peut-être même essaieront-ils pour le perdre d'en rendre l'issue douteuse. Ils mettront touts les succès sur le compte du prince, & rendront son conseil responsable de touts les revers; quel sera le fruit de ces malignes insinuations? L'amitié que le jeune prince avoit pour son guide s'affoiblira d'abord, bientôt la confiance qu'il avoit en ses sages conseils sera moins grande, enfin il ne daignera plus le consulter; il agréera d'après lui-même, ou ne prendra que les avis des compagnons de ses plaisirs,

Digitized by Google

Comment des malheurs sans nombre ne suivroient-ils pas une pareille conduite : le célèbre duc de Guise ayant été nommé par François Ier pour servir de gouverneur & de conseil au jeune duc d'Orléans, qui devoit commander une armée destinée à agir contre le duché de Luxembourg, éprouva presque touts les événements que nous venons de décrire ; le maréchal de Tavannes servant de Mentor au duc d'Anjou, en fit aussi une dure expérience dans les campagnes de 1568 & 1570 ; le premier maréchal de Brissac en auroit été aussi la victime quelques années auparavant, si par une fermeté louable il n'eût pas réprimé la fougue du prince de Condé, & celle de touts les jeunes courtisans qui l'avoient suivi dans le Piémont.

Cependant le *général* a encore à craindre des écueils plus dangereux que ceux que nous avons déja montrés ; la voix de l'amitié & celle de la nature se font entendre à lui. Que le guerrier sacrifie tout à la tendre amitié, qu'il écoute la voix de la nature, qu'il lui obéisse avec empressement, quand il ne s'agit pas de l'intérêt ou du salut de l'état ; on ne peut qu'applaudir à ces sentiments, on ne peut que l'en estimer & l'en aimer davantage ; la guerre ne rend insensibles que les ames naturellement froides & dures ; mais si la patrie exige que le *général* oublie ce qu'il a de plus cher, & qu'il lui abandonne même les objets qui le lient à l'état, ne doit-il point par un généreux effort de courage s'élever jusqu'à ce haut sacrifice ? C'est ainsi qu'à Rome Brutus & Manlius immolèrent leurs fils, le premier à la liberté, le second à l'amour de la discipline. C'est ainsi que dans des places assiégées les fils désobéirent à leurs pères, & que les pères ne craignirent pas d'accabler de pierres & de traits ceux de leurs enfants que les assaillants avoient faits prisonniers, & qu'ils avoient fait placer au premier rang en montant à l'assaut.

En parcourant l'histoire moderne, on croit quelquefois lire les fastes des républiques anciennes les plus renommées par la grandeur d'ame, la fidélité & la fermeté de leurs citoyens ; ici l'on voit Sanguinet, cet intrépide défenseur de Belvedère ; il a le courage de sacrifier ses deux enfants à son devoir ; là c'est Schomberg, il est couvert du sang de son fils qui vient d'être tué à ses côtés ; il ordonne qu'on emporte l'objet de son amour, & continue à visiter la tranchée. C'est un nouvel Agricola qui attend, pour donner des larmes à ses enfants, que la campagne finie lui permette de redevenir père, époux & citoyen. C'est enfin Belle-Isle qui dit à ceux qui vouloient le consoler de la mort de son frère ! Je n'ai plus de frère, mais j'ai une patrie, travaillons pour la sauver. Les exemples semblables à ceux que nous venons de rapporter, sont fréquents chez touts les peuples, cependant on ne peut se dissimuler qu'on trouve aussi Agésilas, roi de Lacédémone, renommé par son amour pour l'équité & la justice, conner à Lysandre le commandement de la flotte de Sparte ; non parce qu'il étoit le plus digne de ce poste éminent, mais parce qu'il étoit frère de sa femme ; on entend Cæsar avouer qu'il a accordé les emplois de tribuns militaires à des hommes plus attachés à ses intérêts qu'habiles dans l'art de la guerre ; on voit enfin un maréchal de France que M. de Voltaire cite comme un des hommes qui ont le plus aimé la patrie, ordonner un assaut quoique la brèche ne fut pas praticable, & cela pour procurer à un officier qu'il aimoit l'occasion d'acquérir de la gloire. Ces foiblesses des grands hommes, foiblesses qui furent toutes suivies d'événements malheureux, ne nous montrent-elles pas de la manière la plus claire que le *général* doit être sans cesse en garde contre les plus doux sentiments de la nature ; qu'il doit fermer l'oreille à la voix séductrice de l'amitié ; en un mot, qu'il doit, dans les camps, porter le courage jusqu'au stoïcisme.

Il est, hors des camps, des instants où le commandant en chef a besoin de courage, de grandeur d'ame & de fermeté : il vient de perdre la confiance & la faveur de son maître ou de sa patrie.

Dans ce moment, qu'il se représente Camille, Phocion, Aristide, Miltiade, Epaminondas, Bélisaire, &c. Qu'il se garde pourtant bien de conclure de ce grand nombre d'hommes fameux, poursuivis par l'envie, noircis par la calomnie, qu'on ne peut être heureux & célèbre en même-temps. Il nous seroit aisé de lui faire voir qu'Aristide est peut-être le seul héros persécuté pour son trop de vertu : mais, quelle que soit la cause de sa disgrace, qu'il imite Gonsalve de Cordoue ; la conduite de ce grand homme est la plus belle leçon qu'on puisse offrir aux *généraux*.

Après avoir terminé ses nombreux & brillants exploits par la conquête du royaume de Naples ; après avoir sacrifié aux soupçons injustes de son maître l'honneur de commander l'armée combinée des Vénitiens & du pape, Gonsalve doit croire que Ferdinand ne le rappelle au pied du trône que pour le combler des graces les plus signalées : mais le monarque envieux & jaloux de la gloire que le *grand capitaine* vient d'acquérir par sa modération & ses victoires, loin de lui accorder les récompenses qui lui sont si légitimement dues, & qu'il lui a même solemnellement promises, ne le rappelle en Espagne que pour lui annoncer le terme de sa faveur, d'abord par des délais affectés, ensuite par de durs refus, enfin par des mépris insultants. Gonsalve disgracié ne fera point retentir le palais de son maître de plaintes indignes de lui ; il ne cherchera point à rétablir sa faveur par de basses intrigues ; il prendra un parti plus noble & plus fait pour sa grande ame ; il fuira cette cour qui le dédaigne, & se retirera dans une de ses terres pour y trouver la solitude & le repos. Comme sa gloire est indépendante de la faveur dont il a joui, sa disgrace lui donnera un nouvel éclat. Jusqu'ici il n'a pu exciter que de l'admiration ; ses trophées ont été arrosés de sang ; ils ont été mouillés des larmes

Digitized by Google

que les malheurs inévitables de la guerre font couler, & les cris de la douleur se sont toujours mêlés aux chants de ses triomphes ; il va mériter aujourd'hui l'amour des peuples, en développant les qualités heureuses qu'il n'a pu déployer au milieu du tumulte des combats ; s'il fait verser des pleurs, ils ne seront donnés qu'aux tendres sentiments qu'il inspire, & la voix d'une vive reconnoissance est la seule qui s'adresse à lui. Doué d'une bienfaisance aussi éclairée qu'active, d'un caractère égal, d'une gaieté douce, d'une politesse franche, il est l'arbitre de ses voisins : à son aspect, les chagrins fuient ; l'indigence disparoit ; la trace des maux passés est effacée, & aucun malheur ne se montre dans l'avenir. Entouré de ses vassaux devenus ses enfants & ses amis ; chanté par les poetes de la nation, &, malgré sa disgrace, recherché même par les courtisans, le grand capitaine goûtoit depuis quelque temps un bonheur qui lui étoit inconnu, lorsque Ferdinand, voulant poursuivre les Maures jusqu'au sein de l'Afrique, résolut de faire le siège d'Oran. Qui dirigera cette expédition importante? Gonsalve est le seul *général* qu'il juge capable d'exécuter cette grande entreprise ; mais, pour employer le grand capitaine, il faut que Ferdinand sacrifie son animosité particulière à l'intérêt de l'état, & il ne peut se résoudre à ce grand sacrifice ; cependant il faut nécessairement sçavoir ce que pense Gonsalve. Ferdinand lui dépêche le cardinal de Ximenès. Gonsalve n'a jamais été aussi grand que dans cet instant ; il se dépouille de tout ressentiment ; il ne considère que le bien & la gloire de l'état ; il encourage le cardinal ; il l'assure du succès, & le lui facilite par ses sages conseils ; il lui trace le plan qu'il doit suivre ; il lui indique le nombre & la qualité des troupes qu'il doit employer ; il lui désigne enfin, pour les commander, Pierre de Navarre, qu'il regarde, dit-il, comme un des plus grands *généraux* que l'Espagne ait à son service. La gloire de Gonsalve peut-elle croître encore ? Oui. Bientôt les progrès rapides des François font craindre à Ferdinand pour ses conquêtes en Italie : Navarre échoueroit peut-être ; celui qui a conquis le royaume de Naples, peut seul le défendre : mais Gonsalve aura-t-il assez de grandeur d'ame pour oublier une seconde fois les mépris dont son injuste maître l'a accablé ? Au premier ordre de Ferdinand, il abandonne sa délicieuse retraite, & vole à Malaga où l'armée doit s'assembler ; cependant une nouvelle épreuve se prépare : le soupçonneux Ferdinand rappelle Gonsalve, & lui ordonne de licentier lui-même les troupes qu'il croyoit destinées à lui procurer de nouveaux lauriers. Qu'il eût été facile au grand capitaine de désobéir à cet ordre cruel ! les soldats & leurs chefs, enflammés du plus vif enthousiasme, auroient, au premier signal, levé l'étendard de la révolte. Gonsalve les rassemble ; il leur adresse un discours noble & touchant ; il ne leur parle que de l'intérêt de l'état ; il les licentie ; il leur fait les présents les plus riches pour les dédommager des frais énormes que cette expédition leur a occasionnés ; & lui-même, sans proférer la plus légère plainte, va attendre dans sa retraite quelque nouvelle occasion de tout sacrifier encore au service de sa patrie. Guerriers, que le commandement des armées expose aux atteintes de la fortune & aux traits de l'envie, songez à Gonsalve dans vos malheurs ! que ce héros vous serve à la fois de consolateur & de modèle !

A cet exemple sublime, on peut joindre celui de du Guesclin, du connétable de Montmorenci, & enfin ceux du prince Eugène & de son digne émule le duc de Marlebouroug. Il y auroit pourtant encore un trait à ajouter pour rendre ces modèles parfaits. Le marquis de Feuquières nous le fournira : cet officier distingué, devenu la victime des cabales trop communes sous la fin du règne de Louis XIV, rédigea pendant sa disgrace des mémoires célèbres que les militaires doivent consulter & étudier sans cesse. Si la retraite forcée de ce grand homme ravit quelques lauriers à la France, les biens que son ouvrage a déja produits, ceux qu'il produira encore, ne dédommagent-ils pas l'état de cette perte ? Ainsi, malgré eux, la haine des courtisans peut être quelquefois utile à la patrie ; ainsi le *général* disgracié peut encore, du sein de la retraite, servir l'état d'une manière aussi importante & plus durable qu'à la tête des armées : mais, en imitant Feuquières dans ses travaux, que le *général* se garde bien de l'imiter dans son humeur : les traits satyriques que ce militaire sçavant lança contre les grands, les *généraux* & les ministres, furent, sans doute, la principale cause de la durée de ses malheurs.

Nous venons de voir quelle devoit être la conduite du *général* que la perte de la faveur de son maitre a réduit à une triste inaction ; examinons celle que devroit tenir le *général* à qui l'âge, le manque de forces ou la foiblesse de sa santé ne permettroient plus de supporter le pesant fardeau du commandement. A l'exemple du connétable de France Moreau de Fiennes, ne se dissimulant pas les ravages que la vieillesse aura faits sur lui, il se démettra de ses emplois ; mais, en se dépouillant de ses dignités, il priera qu'on lui donne pour successeur un autre du Guesclin : peu lui importe que la gloire qu'il a acquise, soit effacée, pourvu que celle de la patrie devienne plus éclatante. Mais quel sera, dans sa retraite, l'emploi des jours qui lui restent? Ces jours doivent, comme sa vie entière, être consacrés à l'état ; jusqu'à l'instant où la tombe s'ouvrira pour lui, touts ses moments & toutes les facultés de son ame doivent être employés pour sa patrie. Il peut encore ici montrer de la grandeur d'ame, de la fermeté & du courage. Par ses discours, il fait naitre dans le cœur des jeunes citoyens l'amour de la patrie ; par l'exemple de sa vie, par le récit de ses faits militaires, par la peinture des combats auxquels il

il se sera trouvé, des exploits dont il aura été le témoin, des fautes dont il aura été la victime, & de celles même qu'il aura commises. Par ces grands moyens d'instruction, il allumera dans leurs ames tendres une passion ardente pour la gloire, l'honneur & la vertu, & une constante haine pour les actions viles & déshonorantes. C'est Bélisaire qui instruit l'empereur Tibère & touts les jeunes gens de sa cour; c'est le sage Mentor; c'est Minerve elle-même qui a emprunté la figure & la voix d'un guerrier courbé sous le poids des lauriers & des ans, pour rendre plus actives les leçons de vertu, de valeur & de magnanimité qu'elle veut donner à une jeunesse brillante, l'espoir de la génération future. A l'exemple de Montecuculi, de Montluc & du maréchal de Saxe, songeant à ceux de ses neveux qui n'auront pas le bonheur de le voir & de l'entendre, il rédige par écrit les préceptes qu'il donne de vive voix à la génération présente; ses mémoires clairs & concis, aussi éloignés d'une basse flatterie que d'une âpre satyre, en un mot écrits avec l'impartialité & l'exactitude qui doivent caractériser tout historien militaire, seront, pour la postérité la plus reculée, l'ouvrage le plus instructif & le monument le plus durable de la gloire de leur auteur. Si ce vieillard, couvert de gloire, fuyoit loin de la cour, pour aller chercher dans les champs un asyle sûr & tranquille, peut-être l'air salubre qu'on y respire, rendroit à son corps épuisé une partie des forces qu'il a perdues; il redonneroit à son ame dégagée de peines & de soins sa première énergie; à son esprit, sa première vigueur; à son cœur, sa première sensibilité; & d'ailleurs ce vieillard respectable ne sera-t-il pas plus heureux dans la solitude paisible d'une de ses terres, que dans les tourbillons d'une cour qui, ne le croyant plus nécessaire, n'a plus pour lui les ménagements & les égards qui lui sont dus. A la cour, c'est une vieille idole que personne n'encense, parce qu'on n'en attend plus rien; dans la retraite, c'est une divinité dont le culte est toujours nouveau, parce qu'on y jouit touts les jours du fruit de ses bienfaits & du spectacle de ses vertus. Avec quel plaisir ne verrai-je pas ses mains victorieuses soigner les arbrisseaux de ses jardins, & ses yeux jadis attentifs à choisir & à mesurer le champ du carnage, se reposer à présent sur des perspectives agréables, & se fixer sur un paysage fertilisé & embelli par ses soins. C'est ainsi, grand Condé, qu'après avoir vaincu les ennemis de la France, tu allois déposer tes lauriers à Chantilly, & planter ces arbres destinés à couvrir de leur ombre les héros de ta race.

Le *général* que son maître admet dans ses conseils doit encore s'armer du courage le plus grand. C'est vous, Joinville, Richemont & Montmorenci, qui lui inspirerez le courage nécessaire; c'est vous, inflexible duc d'Albe, qu'il doit prendre pour modèle, vous qui en opinant n'aviez égard ni aux desirs de votre maître, ni aux intérêts des minist. es; qui vous déclariez toujours pour le parti que vous croyiez le plus juste; qui rameniez souvent tout le conseil à la probité, ou au moins qui ne le suiviez jamais dans son injustice; vous pour qui vos amis ont mille fois frémi de crainte en entendant les vérités que vous osiez adresser à Philippe II; vous, en un mot, que je nommerois un héros si vous n'aviez été ni vain ni cruel: hommes célèbres, faites naître dans l'ame du *général* l'austérité sévère & l'heureuse inflexibilité dont vous donnâtes tant de preuves; qu'il n'accorde jamais son suffrage à une guerre entreprise uniquement pour satisfaire l'ambition d'un jeune monarque, le goût d'un ministre, ou le desir d'acquérir de la gloire, si ordinaire à un *général* en faveur; qu'il n'approuve que ce qui portera l'empreinte du véritable intérêt des peuples; qu'il s'oppose avec fermeté au choix d'un *général*, qui devroit plutôt son élévation à la faveur qu'aux talents; qu'il parle, qu'il s'élève contre les abus; son âge, son expérience donneront un grand poids à ses paroles, sa vertu répondra de la droiture de ses intentions, & ses hauts faits imposeront silence à l'envie & à l'intrigue: en un mot, qu'il laisse au vil & timide courtisan la charge de flatter les passions de son maître, comme elles sont l'ennemi capital de la patrie, c'est à lui de les combattre. S'il ne peut les vaincre, si elles résistent à des efforts souvent réitérés, si ses conseils, ses avis, ses prières, ne parviennent plus jusqu'à l'oreille du prince; qu'il se retire; qu'il fuie loin de la cour, afin qu'on ne puisse pas même le soupçonner d'être l'auteur des malheurs de l'état, ou le complice de ceux qui les causent. Quelque jour, peut-être, ces malheurs devenus extrêmes obligeront son maître à lui confier le timon des affaires, alors l'estime & l'amour des peuples qu'il aura conservés, & sa vertu qui sera pure & entière, suffiront pour rendre la confiance à la patrie abattue, & pour réparer les maux qu'elle aura pu souffrir.

Si dans les conseils le *général* aime assez l'auguste vérité pour la dire à son maître, dans ses camps, il aura aussi, sans doute, le courage de l'entendre, & de lui donner un libre accès de quelque côté qu'elle vienne, sous quelque aspect qu'elle se présente; jamais on ne hasardera rien en lui montrant cette vérité dépouillée de tout voile: il sçait que les ornements étrangers affoiblissent ses traits; que l'on n'ose jamais nous dire tout ce que l'on pense; que pour n'être point trompés nous devons toujours ajouter à ce que l'on nous dit de nos défauts; enfin, il a dû éprouver qu'il lui en a moins coûté d'entendre l'austère vérité que de la dire: il encouragera donc, il récompensera même ceux qui aimeront assez sa gloire pour lui rendre ce service essentiel. Les rois ont eu jadis à leur suite des fous qui leur présentoient la vérité que les courtisans les plus en faveur n'osoient leur montrer; au lieu de ces hommes destinés quelquefois à l'instruction, mais plus souvent aux

Digitized by Google

vains amusements des souverains, qu'il seroit glorieux pour un *général* d'attacher à sa personne un sage dont l'unique fonction seroit de mettre la vérité sous ses yeux. C'étoit ainsi qu'un philosophe moderne gardoit auprès de sa personne un homme dont, en quelque sorte, la fonction étoit de lui parler de ses défauts. Pourquoi n'aurions-nous pas présenté aux *généraux* un sage pour modèle ? Il y a longtemps que l'on a reconnu le prix de la philosophie assise sur le trône. Importe-t-il moins au bonheur des peuples qu'elle se montre à la tête des armées ? Un *général* philosophe seroit un des plus beaux présents que le ciel peut faire à la terre ; il offriroit, sans doute, des traits plus beaux encore que ceux que nous nous sommes proposés de rassembler, mais sur-tout combien son courage ne le rendroit-il pas insensible à la flatterie? Dans le moment même où les autres l'exalteront davantage, le *général* philosophe se jugera encore plus sévèrement que jamais ; il regardera les louanges qu'on lui donnera comme des leçons adroites, & cependant craignant de se laisser séduire par leurs charmes trompeurs, il ne voudra pas même entendre celles qu'il croira avoir le plus méritées, & telle fut toujours la conduite des héros.

Ne craignez pas que le *général* assez courageux pour bannir la flatterie, laisse l'entrée de son ame ouverte, ni à une basse jalousie, ni à la haine plus basse encore, ni enfin à la noire envie ; passion la plus avilissante de toutes celles que le cœur de l'homme peut nourrir. A l'exemple de Lycurgue, de Jules-Cæsar & de Marc Antonin, il ne fera usage de son pouvoir que pour combler ses ennemis de ses bienfaits. Il se modèlera encore sur Louis XII, & si quelqu'un de ses ennemis vient à servir sous ses ordres, dès ce moment il lui dira avec Adrien, *tu as échappé à ma vengeance.* Comme Louis de Bourbon, il aura l'ame assez grande pour prendre en main la défense d'un rival malheureux, & pour rendre justice à celui qu'il aimera le moins ; & comme le célèbre maréchal de Guébriant, il répondra aux personnes qui voudront le dissuader de voler au secours d'un *général* dont il aura grièvement à se plaindre : « à Dieu ne plaise que je me venge d'un particulier aux dépens de la cause commune ; ne s'agit-il même que de sauver l'honneur que Bannier a si justement acquis, je serois prêt à tout entreprendre. L'indignation que m'a causé son injuste procédé sera pleinement satisfaite, si je puis lui donner une preuve convaincante de ma générosité ; j'ai raison de me plaindre de lui, mais j'aurois honte de me venger autrement que par de bons offices ; » il fera plus encore, s'il est jamais assez foible pour se laisser emporter aux transports de la colère, ou si dans des instants malheureux il lui échappe une parole capable de flétrir l'honneur d'un de ses subordonnés, il fera hautement l'aveu de sa faute & la réparera.

Cette conduite, loin de paroitre une foiblesse, sera regardée comme l'effort sublime d'une grande ame qui s'élève au-dessus de ses propres fautes. C'est d'après ces principes que le célèbre duc de Guise se conduisit avec Saint-Fal ; le grand Henri avec le capitaine Tische, & Gustave-Adolphe avec le colonel Seaton. Pour ne pas accroître la gloire d'un de ses rivaux, le *général* courageux ne restera jamais dans une lâche inaction pendant une bataille ; jamais pendant un combat la haine ne lui fera faire de fausses manœuvres ; jamais il ne rendra une guerre malheureuse par une mésintelligence volontaire ; il ne combattra point avant l'arrivée d'un puissant renfort, pour ne pas partager les fruits de la victoire ; & enfin, pour se venger d'un concurrent ou d'un ennemi personnel, il ne rendra point douteux ou funeste le succès des journées que tout annonçoit devoir être heureuses. Non, jamais on ne verra le *général* courageux, inscrit au rang de ces hommes vils, qui sans porter les armes contre la patrie, lui font de plus profondes blessures que ses ennemis les plus déclarés : ne méritant jamais, comme eux, l'infame nom de perfide & de traitre ; il ne transmettra point à ses descendants un nom justement flétri, il ne les privera point du glorieux avantage de consacrer leurs jours à leur patrie ; pour reconnoitre, au contraire, les preuves qu'il aura données de son courage en sacrifiant ses biens, ses goûts, ses passions, & ses jours au service de l'état, la postérité reconnoissante & juste lui consacrera des lauriers immortels, & ce sera pour ses neveux un titre glorieux dans les armées, & un droit pour les commander que de le compter au nombre de leurs ayeux.

Les *généraux* obtiendront ces glorieuses récompenses s'ils réunissent le courage qui supporte les disgraces, & qu'on peut nommer philosophie, celui qui ne se laisse point abattre par les événements malheureux, qu'on peut appeller constance ; celui qui se roidit contre les peines & les travaux, & qu'on peut nommer patience ; & enfin, celui qui méprise la flatterie, réprime le vice & l'injustice, & qu'on doit appeller fermeté.

§. IX.

De la justice.

Les exploits du *général* peuvent paroitre l'effet d'un hasard aveugle ; ses succès peuvent être produits par des opérations qu'il n'a pas dirigées ; on peut attribuer ses victoires à la valeur & au nombre de ses troupes, ou à la foiblesse & à l'ignorance de ses ennemis : il n'y a donc que ses vertus qu'on ne peut lui contester ; mais parmi ces vertus, il en est cependant que les hommes estiment davantage, & de ce nombre est la justice. Ils lui donnent la première place parce que c'est la vertu qu'il est le plus aisé à l'homme puissant de ne pas exercer, & sur-tout parce qu'ils en ressentent plus générale-

ment les effets heureux. C'étoit ainsi que pensoit Périclès, à qui la Grèce entière donna le glorieux surnom d'Olympien. Il étoit au lit de la mort, ses amis assemblés autour de lui ne croyant pas qu'il pût les entendre, parloient de ses exploits, ils comptoient les victoires qu'il avoit remportées, & les nombreux trophées qu'on lui avoit élevés; mais le héros leur dit: « Je m'étonne que vous releviez si haut des choses auxquelles la fortune a eu autant de part, & que vous ne parliez pas de ce qui m'est le plus glorieux, je veux dire de ce que je n'ai fait prendre injustement le deuil à aucun citoyen. » Agésilas, ce roi célèbre de Lacédémone, mettoit aussi la justice au rang des premières vertus; il prétendoit avec raison, dit Plutarque, que les vertus militaires ne sont rien sans la justice, & que si touts les hommes étoient justes, la bravoure deviendroit inutile; aussi Boileau met-il dans la bouche de ce roi, cette maxime sublime: *que jamais on est grand qu'autant que l'on est juste.*

Mais sans nous arrêter à faire un plus long éloge de la justice, voyons plutôt en quoi celle du *général* consiste: un *général* qui aime la justice observe exactement & fait exécuter à la lettre les loix du droit des gens, de la guerre & de la paix; empêche le vol, le pillage, la maraude; impose à chaque pays l'espèce de contribution, qu'il peut & qu'il doit fournir; les fait répartir avec égalité, en fait rentrer le produit entier dans les coffres de l'état; distribue le butin d'après les loix établies, ou d'après le mérite des corps & des individus; proportionne dans toutes les circonstances les peines aux délits, penche plutôt vers la douceur qu'il ne se laisse entraîner vers une sévérité excessive, car une justice trop rigoureuse dépeupleroit les camps; évite que les coupables puissent attribuer aux chagrins ou aux malheurs du chef les punitions qu'on leur inflige; récompense les belles actions avec magnificence, & toujours sans acception de personnes; ne suit jamais dans la distribution des emplois son inclination au préjudice du mérite; veille sur la manière dont les subordonnés rendent la justice, les rectifie quand ils ont mal vû, les punit quand ils ont voulu mal voir, car on impute toujours aux chefs les injustices que les subordonnés commettent; fait connoitre combien un tel officier général ou particulier a contribué à la victoire, lui en renvoie l'honneur, lui fait donner les récompenses qu'il a méritées; publie quel est l'auteur d'un avis salutaire & lui fait obtenir les graces qui lui sont dues; tels sont les divers objets sur lesquels doit principalement s'exercer la justice des *généraux;* mais les deux derniers font ceux qui méritent de leur part l'attention la plus scrupuleuse. Oui, un *général* assez vil pour dérober à ses subordonnés la gloire qu'ils ont méritée, ce bien le seul auquel ils aspirent, celui auquel ils sacrifient leur tranquilité, leurs plaisirs & leur vie; ce *général* ne doit plus espérer pendant la durée de son commandement que ses officiers & ses soldats animés d'un enthousiasme rare, mais nécessaire, aillent au-delà de ce qui leur est prescrit par leur devoir; il ne doit plus s'attendre qu'on vienne lui indiquer le chemin de la victoire par des conseils dont il s'attribueroit l'honneur, ou le lui applanir par des faits héroïques qu'il chercheroit à faire oublier; le terme de ses glorieux succès est arrivé, & peut-être touche-t-il au moment de sa honte; tandis que le commandant en chef qui renverra à leur véritable auteur l'honneur des actions glorieuses sera immortalisé, & par les grandes choses que feront ses subordonnés, & sur-tout par cet acte de justice qui ne mériteroit peut-être aucun éloge.

Touts les écrivains militaires, persuadés de cette vérité, s'empressent de la mettre sous les yeux des *généraux.* Folard leur présente M. de Barbesieux, qui fut couvert de honte pour avoir voulu enlever au brave Montluc la gloire d'avoir détruit le moulin d'Aubagne, & d'avoir contribué par cette action à forcer Charles-Quint à évacuer la Provence. Il cite encore l'action du comte de Peri à Haguenau. Si ce maréchal-de-camp content, dit-il, d'avoir sçu adopter un bon avis, de l'avoir fait exécuter, n'eût pas voulu s'attribuer l'honneur d'avoir imaginé cette sortie fameuse, son nom auroit été consigné avec gloire dans les fastes militaires, tandis qu'il n'y est conservé que pour offrir aux *généraux* une leçon effrayante.

Après avoir rapporté ces deux faits, & les avoir accompagnés des réflexions les plus aigres & les plus mortifiantes pour touts ces chefs qui dérobent à leurs subordonnés la gloire qui leur est due, le commentateur de Polibe répand des fleurs à pleines mains sur le tombeau de Sylla, parce que ce Romain illustre, après la victoire qu'il remporta sur Archelaüs, dressa un trophée sur le champ de bataille, & y mit en lettres grecques: *à la valeur d'Homaloïcus & d'Anaxidamus*, qui ont contribué par leur bravoure au succès de la journée. Folard donne aussi de grandes louanges à Agricola, parce qu'il rendoit un témoignage éclatant de la valeur de ses subordonnés, & parce qu'il ne leur déroboit jamais la portion de gloire qui leur étoit due.

En parlant de la modestie, un plus grand nombre d'exemples nous présenteront la même instruction.

Mais, si le *général* doit être attentif à ne dérober jamais à ses officiers la gloire de leurs faits militaires, il ne doit pas moins employer de soins pour leur en faire obtenir les justes récompenses. Que j'aime le brave Cavoie, lorsqu'il employe tout le crédit dont il jouit auprès de son maitre, pour faire accorder à des officiers de mérite les graces qui leur sont dues! Que j'aime le célèbre du Guai Trouin, lorsqu'il refuse une pension que le ministre veut lui donner, qu'il le prie de la faire retomber sur son capitaine en second, & qu'il ajoute: je suis trop récompensé, si j'obtiens l'avan-

Digitized by Google

cement de mes officiers ! combien d'éloges ne mérite pas le chevalier Forbin, pour s'être attaché à faire connoître à la cour touts les officiers de mérite qui servoient sous ses ordres ! Que j'admire cet homme illustre, lorsqu'il représente à Louis XIV qu'un officier, qu'il nomme, mérite autant que lui les graces de la cour, parce qu'il a servi avec autant de valeur & de zèle ! A ces traits, je reconnois les héros.

Nous avons cru qu'on nous passeroit d'avoir rapporté ces deux derniers exemples, quoique tirés de l'histoire de la marine Françoise. Que les guerriers servent leur patrie sur la mer ou sur la terre, leurs devoirs essentiels sont les mêmes; leurs vertus doivent être semblables. Que la marine serve donc de modèle aux troupes de terre; que celles-ci communiquent aussi leurs vertus aux marins; qu'il s'établisse entre ces deux corps une rivalité de mérite; qu'ils briguent mutuellement l'honneur & la gloire attachés à l'amour de la patrie, à l'obéissance, l'humanité, la frugalité, & enfin à toutes les vertus militaires, & la France deviendra bientôt l'arbitre des peuples & des rois.

§. X I.

De l'exemple.

Nous venons de montrer que l'espérance de voir leurs actions récompensées suivant leur degré de mérite, produisoit de très-grands effets sur l'esprit des militaires, nous allons faire voir à présent que l'exemple des *généraux* en produit encore de plus grands, de plus heureux & de plus durables.

Il est prouvé que les hommes sont mus par les exemples de ceux qui les gouvernent; qu'ils sont bons ou méchants, durs ou humains, vigilants ou inactifs, patients ou indociles, d'après le caractère de leurs chefs : mais les militaires ne sont-ils pas encore plus soumis que le reste des hommes au pouvoir de l'exemple? & les *généraux* ne doivent-ils pas être ce qu'ils veulent que soit leur armée?

Un Persan, nommé Jacob, qui, de simple bandoulier, s'éleva au commandement de toutes les forces de la province de Ségestan, & qui, bientôt après, conquit toute la Perse, n'avoit pour tout meuble dans sa tente, qu'un tapis. On lui demande la raison de ce dénuement : je me contente de ceci, répond-il, afin que les officiers, qui suivent toujours l'exemple de leur *général*, ayent honte d'en avoir davantage.

On sçait que plusieurs grands *généraux* n'eurent besoin d'employer que leur exemple pour faire supporter à leurs armées la disette des choses les plus nécessaires; que David, Alexandre & Caton étanchèrent la soif de touts leurs soldats, en refusant de boire l'eau qu'on leur offroit, mais qui ne pouvoit suffire qu'à eux seuls.

Après la bataille de Pharsale, Caton d'Utique ayant à traverser des déserts effroyables & des sables brûlants, marchoit toujours le premier, à pied, à la tête de ses troupes. Telle fut aussi la conduite de Corbulon; &, dans les marches les plus fatiguantes, jamais les soldats de ces deux *généraux* ne firent entendre le moindre murmure.

On trouva la tente de Vitellius jonchée des débris d'un festin splendide; aussi son camp paroissoit-il moins un séjour où régnoit la discipline militaire, qu'un lieu où l'on célébroit la fête des Bacchanales.

L'empereur Niger, qui contint ses soldats sous la discipline la plus sévère, qui leur fit observer les loix de la tempérance la plus exacte, pratiquoit lui-même ce qu'il exigeoit d'eux.

Henri V, roi d'Angleterre, pour faire supporter à ses troupes la disette de vivres & d'habits, les travaux, les dangers & les fatigues de la guerre, se refuse toutes les commodités dont son armée ne peut pas jouir, & partage toutes ses peines.

Au passage de l'Appenin par Charles VIII, la Trémouille, chargé du soin de faire passer l'artillerie, porte lui-même deux boulets de canon; & l'Europe apprend avec étonnement que les François ont vaincu l'obstacle qu'elle regardoit comme insurmontable. Bayard à Mezières, Guise à Metz, Turenne par-tout, sont de nouvelles preuves de ce que nous avons avancé.

Enfin, pour se convaincre que l'exemple des chefs produit les actions les plus héroïques, qu'il est le plus fort encouragement de la vertu, le premier, le plus grand frein du vice, on n'a qu'à parcourir les fastes de la France, & on reconnoîtra aux mœurs des armées celles de leurs chefs. Combien cette vérité incontestable ne devroit-elle pas engager les *généraux* à détruire ou à masquer du moins leurs vices, & à faire germer dans leurs ames les vertus qu'il leur importe le plus de trouver dans celles de leurs subordonnés.

§. X I.

De la prudence.

L'histoire & l'éloquence mettent sous nos yeux les suites heureuses de la prudence & les funestes effets des vices opposés à cette vertu. Les écrivains militaires la recommandent expressément, nonseulement aux chefs, mais même aux guerriers subalternes; nous n'avons donc pas besoin de vanter la prudence, de décrire ses effets, de dire aux *généraux* qu'elle est, après la valeur, la première qualité des grands capitaines, qu'elle les éclaire sur les avantages & les inconvénients de ce qu'ils veulent entreprendre, & qu'elle leur indique les meilleurs moyens qu'ils ayent à employer pour faire réussir leurs projets. D'ailleurs, comme la prudence n'est qu'un mot imaginé pour désigner la prévoyance, la discrétion, la

Digitized by Google

vigilance, l'empire sur soi-même, & enfin l'absence d'une folle présomption en ses propres lumières, nous devons seulement essayer ici d'armer les *généraux* contre les vices opposés à ces vertus.

Celui qui a comparé le premier le jeu des échecs avec l'art de la guerre, a comparé sans doute un jeu borné à un art immense; cependant les réflexions du bon joueur peuvent, jusqu'à un certain point, nous donner une idée de la prévoyance du grand *général*. Après avoir formé dans sa tête le plan de son attaque, le grand joueur se dit à lui-même: si l'on m'oppose telle pièce, je ferai mouvoir telle autre; si on masque ou garnit tel point, je ferai telle ou telle manœuvre, & il suit, le plus loin qu'il le peut, toutes les combinaisons auxquelles les différentes marches de son adversaire & les siennes peuvent donner lieu: il joue ensuite. Si l'ennemi, méprisant son attaque, devient lui-même aggresseur, il se garde de suivre son premier projet avant d'avoir médité les suites de l'attaque qu'on forme contre lui: il fait de nouvelles suppositions, des combinaisons nouvelles; il tente de mener de front l'attaque & la défense, & le gain de la partie est d'autant moins incertain, que son esprit lui a permis de suivre plus loin toutes les conséquences du coup qu'il a prévu. Si, malgré ses combinaisons, il est battu, vous ne lui entendrez jamais dire: je ne l'aurois pas cru. Ce mot, loin de servir d'excuse à ses fautes, ne feroit que mettre son ignorance dans un plus grand jour. J'ai mal joué, dit-il; aux échecs, on ne perd que lorsqu'on joue mal, & profitant des erreurs dans lesquelles il est tombé, bientôt, par des victoires, il fait oublier la défaite qu'il vient d'essuyer: ainsi le *général* habile prévoit le succès le plus décisif & la déroute la plus complette; fait autant de suppositions qu'il peut se présenter de circonstances différentes; au sein de l'abondance, il pense à la disette; pendant le jour, il s'occupe de ce qui peut arriver pendant la nuit; il songe pendant la nuit à ce qui doit arriver le lendemain, sans négliger toutefois le moment présent; un objet, quelque important qu'il soit, ne l'occupe pas assez pour lui faire perdre touts les autres de vue; il fait croire par sa prévoyance qu'il assiste aux conseils de ses ennemis, & par sa pénétration, qu'il délibère avec leurs chefs; il suppose les événements les plus inattendus comme les plus ordinaires; il prévoit même l'instant où il ne sera plus, suivant le précepte du fameux cardinal de Retz; il forme ses projets de manière « que leur *irréussite* même soit suivie de quelque avantage ». Telle fut la prévoyance de touts les grands hommes qui ont rendu leur patrie célèbre par leurs victoires.

En parlant de la connoissance du *général* ennemi, nous avons eu occasion de rapporter des exemples qui prouvent combien la prévoyance a contribué à la gloire des grands *généraux*: nous ne citerons donc plus pour modèle que le rival malheureux de Condé à Nordlingue, & le vainqueur de Denain. Le premier arracha à Turenne & à Condé le glorieux témoignage qu'il avoit toujours prévenu leurs desseins; & le second faisoit dire au duc de Savoie: « il faut que Villars soit sorcier; il devine tout ce que je dois faire; jamais un homme ne m'a donné ni plus de peine ni plus de chagrin ».

Cette prévoyance, telle que nous venons de la peindre, ne peut être que l'effet des connoissances les plus étendues, & ne doit se rencontrer que dans un esprit très exercé; les connoissances que nous avons acquises remplissent notre tête d'idées, que les circonstances réveillent aisément, & l'habitude de réfléchir fortifie l'esprit, & donne aux pensées un cours facile & prompt. Qu'on ne craigne pas que le *général* devenu prévoyant par un effet de l'etude & des réflexions, porte la prévoyance jusqu'à l'indécision: il verra sans doute l'excès du mal, mais il le verra de sang froid, & le remède se présentera en même-temps à lui; si la circonstance l'exige, il sera vif & ardent par prudence, & peut-être même une imprudence heureuse mettra-t-elle le comble à sa gloire. Ainsi le *général* prévoyant paroit commander aux événements, tandis qu'ils maitrisent à leur gré le chef dont le foible génie, toujours borné au présent, est incapable de voir dans l'avenir.

La prévoyance produit elle même une infinité d'autres qualités indispensables au commandant en chef: le *général* ne cherche à dérober à touts les yeux la suite de ses projets, que parce qu'il connoit l'indiscrétion des hommes, & parce qu'il prévoit que ses desseins avorteroient, sans doute, s'ils étoient découverts. Le chef est donc discret, parce qu'il est prévoyant; mais c'est encore par une conséquence nécessaire de cette prévoyance sage qu'il ne pousse pas la discrétion jusqu'à un excès qui pourroit devenir nuisible à la cause publique. Il peut dans les hasards des combats recevoir une atteinte mortelle, & s'il n'a pas confié le fil de ses projets à ceux de ses subordonnés qui doivent le remplacer, comment sortiront-ils de ce tortueux labyrinthe? Nous ne détaillerons ici ni les motifs qui doivent engager le *général* à ne jamais laisser transpirer son secret, ni les moyens qu'il doit employer pour se rendre impénétrable; nous ne lui ferons pas reconnoitre non plus quels sont les hommes dont il doit se méfier davantage, & ceux auxquels il doit donner son entière confiance, touts ces objets sont traités au mot SECRET.

C'est par une suite de cette même prévoyance que le *général* portera dans touts ses discours la circonspection la plus grande. Après s'être rendu maitre de Crémone, Primus entre dans le bain, il le trouve un peu froid; il dit par hasard à ses esclaves: l'eau sera bientôt assez chaude. Les esclaves rendent ce propos aux soldats; ceux-ci l'interprêtent à leur guise; ils regardent ces mots comme un ordre de bruler la ville; aussitôt quatre mille hommes, suivis des goujats & des valets de l'armée, se répandent

Digitized by Google

dans Crémone & mettent tout à feu & à sang. Le duc de Lancastre en mettant le siège devant Rennes, jure qu'il ne partira qu'après avoir pris cette ville ; Bonnivet en dit autant devant Pavie ; on sçait combien ce propos inconsidéré fut funeste à l'un & à l'autre de ces *généraux*.

Si, pour nous convaincre que la présomption est l'écueil qui a causé les naufrages les plus célèbres, nous faisions passer devant nous, comme en un tableau, les batailles fameuses, nous verrions que la plus grande partie des *généraux* malheureux auroient pu attribuer leurs défaites au peu de connoissances qu'ils avoient de leurs forces & de leurs talents ; à une vaine confiance en eux-mêmes, & à un mépris injuste de leurs ennemis ; nous verrions toujours le chef victorieux avoir discuté s'il falloit combattre, & comment il falloit le faire ; (*Voyez* CONSEIL.) nous appercevrions le *général* qu'un amour-propre effréné n'aveugleroit pas, aller au-devant de la vérité, la chercher, la demander, l'exiger & l'accueillir de la bouche du dernier soldat de son armée. Si quelquefois les fastes du monde nous faisoient voir les actions héroïques produites par une opinion avantageuse de soi-même, par un secret sentiment de sa supériorité, ils nous montreroient le plus souvent qu'une hauteur repoussante, une ambition coupable, & plusieurs autres vices, naissent de la présomption ; ils nous apprendroient qu'une vaine confiance en nous-mêmes nous fait négliger à la guerre les précautions les plus ordinaires & les plus indispensables ; qu'elle est la cause de toutes les fausses manœuvres, de touts les mouvements dangereux, & de toutes les marches hasardées, parce que les espérances audacieuses de l'homme présomptueux ne s'arrêtent jamais, & parce qu'il refuse aux autres *généraux* toutes les qualités qu'il ne voit qu'en lui-même ; nous reconnoîtrons enfin qu'on ne tente de surprendre un camp, qu'on n'essaye d'enlever des fourrageurs, & qu'on n'assaillit des convois, &c. que lorsqu'on a pour adversaire un *général* vain & présomptueux, qui par conséquent ne possède point la vigilance, vertu aussi indispensable au commandant en chef que les talents militaires.

C'est en effet par la vigilance du chef que tout prospère. Les regards du *général* semblables aux rayons vivifiants du soleil, portent une heureuse fécondité par-tout où ils pénètrent, & produisent les changements les plus prompts & les plus desirables. Les hommes les plus froids sont animés ; les plus inattentifs deviennent soigneux ; enfin, la négligence & la paresse sont transformées en activité. Combien en étoient persuadés ces grands hommes, dont les historiens ont peint la vigilance avec des couleurs si vives, qu'ils ont montrés par-tout en même-temps, & auxquels ils ont fait tout découvrir d'un seul regard. Combien Turenne & Condé n'étoient-ils pas persuadés de tout ce que peut l'œil du *général* ? Combien le maréchal de Boufiers, cet immortel défenseur de Lille, n'en étoit-il pas convaincu, lui qui disoit à ses officiers : je me fie à vous, mais je réponds de moi ; lui qui voloit sans cesse de la tranchée à l'arsenal, des hôpitaux aux magasins, & dont l'esprit toujours actif imaginoit néanmoins de nouveaux moyens de défense ; aussi oblige-t-il son vainqueur à lui dire, « je suis glorieux d'avoir pris Lille, je le serois encore davantage de l'avoir défendue ; » Charle-Quint ne croyoit-il pas aussi que la vigilance est la première cause du succès, lui qui feignoit quelquefois pendant la nuit de venir du côté des ennemis, qui s'approchoit à petit bruit des sentinelles, qui cherchoit à les surprendre ou à les corrompre ? Il avoit raison, sans doute, de croire aux effets heureux de la vigilance & de vouloir en convaincre ses troupes ; mais devoit-il employer d'aussi petits moyens ? Devoit-il exposer ainsi la personne sacrée du *général* ? Nous croyons avoir suffisamment répondu à ces questions dans le paragraphe de la bravoure, & nous nous contenterons de dire ici que Charle-Quint devoit se borner à surveiller attentivement ses premiers subordonnés, & ne pas consumer dans de menus détails un temps précieux que le *général* doit à des soins plus importants.

Surveiller ses subordonnés avec attention est sans doute un acheminement à la victoire ; mais s'observer soi-même est encore pour le *général* d'armée un moyen plus assuré d'obtenir des succès, & de faire parvenir son nom à l'immortalité. Nous verrons dans le paragraphe des mœurs du *général*, combien il importe au commandant en chef de veiller sur toutes ses passions, nous allons nous occuper ici de la colère, parce que, suivant l'expression de Tacite, elle ôte la prudence & expose l'homme à toutes les embûches de ses ennemis.

Touts les écrivains qui ont traité des passions & de leurs effets, conviennent que la colère nous arrache les secrets qu'il nous importe le plus de garder, qu'elle nous ôte le calme & la tranquilité nécessaires même pour décider des plus petits intérêts ; qu'en nous aveuglant totalement elle nous empêche de voir & de reconnoître les occasions qui pourroient être favorables à l'exécution de nos desseins, qu'elle nous inspire des vengeances folles & des injustices atroces ; en un mot, qu'elle nous avilit aux yeux de nos subordonnés. D'après cela nous pourrions presque nous dispenser de recommander au chef d'une armée, de fermer avec soin l'entrée de son cœur à une passion dont les suites peuvent être si funestes. Cependant comme les réflexions des moralistes pourroient glisser sur l'ame du *général*, nous croyons devoir lui montrer encore la gloire d'Alexandre ternie & ses vertus flétries, parce qu'il s'abandonna deux fois aux transports de cette passion cruelle, & lui présenter aussi l'exemple du maréchal de Toyras, qui eut besoin de réunir toutes les autres qualités nécessaires aux guerriers, pour se faire pardonner les violents emportements

Digitized by Google

auxquels un tempérament tout de feu le livroit quelquefois. Nous pourrions encore offrir d'autres exemples aux *généraux* ; tel est celui de Gustave-Adolphe, ... Mais il est inutile de multiplier ici les faits, des expériences malheureuses ont dû parler aux hommes plus éloquemment que nous ne pourrions le faire ; passons donc à l'obéissance, cette vertu dont le *général* doit aussi l'exemple à son armée.

§. XII.

De l'obéissance.

La conduite des hommes élevés en dignité est imitée par un grand nombre de citoyens : elle influe directement sur le salut de l'état. Il importe donc à la patrie que les grands pratiquent les vertus d'où dépendent principalement son salut & sa gloire ; comme on ne peut se dispenser de mettre l'obéissance au rang de ses vertus essentielles, celle que le *général* doit à la puissance qui lui a confié le commandement de ses forces doit donc être sans bornes. Agésilas, roi de Sparte, un des premiers *généraux* du monde, a conduit en Asie une armée formidable pour combattre le grand roi ; il se croit assuré de vaincre les Perses & de venger la Grèce ; il reçoit des Ephores un ordre qui le rappelle à Lacédémone. Il fait à cette lettre la réponse suivante : « nous avons soumis une partie de l'Asie, nous faisons encore de grands préparatifs de guerre ; mais puisque vous m'ordonnez de retourner, je suis de près votre lettre. » Je sçais qu'un commandant ne remplit son devoir qu'en préférant à la gloire brillante des armes, la gloire plus solide & plus belle encore d'obéir aux loix. Turenne a été battu à Mariendal ; mais il espère bientôt rentrer en Franconie, & trouver dans ce pays l'occasion de réparer l'échec qu'il vient d'essuyer ; les secours qu'il a reçus, la confiance & l'ardeur de ses troupes, tout lui donne lieu de compter sur les succès les plus brillants ; cependant, le duc d'Enguien arrive, Turenne a reçu l'ordre de remettre son armée à ce prince & de servir sous ses ordres, il obéit sans donner aucune marque de chagrin ou de mécontentement.

Quelque étendue que soit l'obéissance que le *général* doit à la puissance dont il tient son autorité, cette obéissance cependant, ne doit-elle pas être renfermée dans les bornes de la justice, de l'équité & de l'honneur ?

Nous devons tout au souverain, dit M. de Voltaire. Nous lui devons nos jours, nos services, notre être. . . . .
Mais l'honneur est un bien que nous ne devons pas.

Tel est aussi le sentiment de M. de Montesquieu. Il dit tom. 1er, liv. IV, chap. II ; il n'y a rien dans la monarchie que les loix, la religion & l'honneur prescrivent tant que l'obéissance aux volontés du prince ; mais cet honneur nous dicte que le prince ne doit jamais nous prescrire une action qui nous déshonore, parce qu'elle nous rendroit incapables de le servir.

Pour appuyer son opinon par des faits, M. de Montesquieu cite la conduite du vicomte d'Orthès sous Charles IX, & celle du brave Crillon avec Henri III. Si l'immortel auteur de l'esprit des loix eût pensé que ces exemples n'étoient pas décisifs, il y auroit joint, sans doute, ceux du comte de Dammartin avec Louis XI, celui de Matignon avec Charles IX, celui de Fabert avec Mazarin ; & plusieurs autres que les historiens François ont recueillis. Mais n'est-il pas dans les camps des occasions où il est permis au *général* d'aller au-delà des ordres qu'il a reçus, ne lui est-il pas permis de les modifier ? Il est impossible au souverain, au ministre & au conseil de tout prévoir ; souvent un événement inattendu change la face totale des affaires ; on avoit résolu de combattre & il faut éviter la bataille ; on vouloit se tenir sur la défensive ; mais l'occasion devient favorable pour agir offensivement. A la guerre tout dépend de l'instant : le *général* doit-il laisser échapper la fortune pour se soumettre aux loix d'une obéissance servile & aveugle, & par là causer peut-être à sa patrie des maux irréparables ? L'histoire nous offre des exemples célèbres dans les deux genres : là c'est Eugène qui reçoit quelques instants avant la bataille de Zenta une défense expresse de combattre ; mais jugeant que l'intérêt & l'honneur de l'empire sont compromis, que la retraite est impossible, il ne change rien à sa disposition, il tient l'ordre de l'empereur très secret & donne le signal du combat. Ici Créqui a reçu l'ordre de ne point attaquer l'ennemi, il trouve l'occasion de battre l'arrière-garde du duc de Lorraine, il aime mieux voir la victoire échapper de ses mains que la tenir de la désobéissance ; nous pourrions accumuler les exemples pour soutenir & pour combattre les deux opinions, mais une pareille question ne peut être résolue par des autorités ; s'il nous appartenoit d'élever la voix, nous prierions qu'en daignant se rappeller la définition que l'on a donnée du mot vérité ; (l'utilité générale ;) ; & nous demanderions si cette utilité ne doit pas être le guide du *général* comme du reste des hommes, & s'il ne seroit pas à desirer que le commandant en chef eût été mis à l'abri d'une cruelle alternative. (*Voyez* CARTE BLANCHE & CONSEIL.)

§. XIII.

De l'activité.

Dans une guerre entre les Perses & les Huns Nephtalites, les principaux seigneurs d'entre ceux-ci allèrent en tumulte trouver Achanonar leur prince, & lui reprochèrent de se laisser jouer par Porose. Quelques-uns l'accusèrent même de s'en-

Digitized by Google

tendre avec les Perses pour la perte de sa nation. Eh ! qu'avez-vous donc perdu jusqu'à ce jour leur dit froidement Achanonar? Le temps, s'écrièrent-ils. Les Huns avoient raison, c'est par l'activité que l'on a des succès à la guerre; rien ne seconde mieux le courage que la promptitude; rien ne diminue autant les peines & les dangers que la diligence. Prévenir son ennemi sera toujours une des meilleures manières de le vaincre; à la guerre la célérité sert plus que la force; le *général* amoureux de sa gloire & sur-tout du bien public sera donc actif, diligent & prompt; comme Alexandre, il ne renverra jamais au lendemain ce qu'il pourra faire le jour même; comme Cæsar, il croira n'avoir rien fait, tandis qu'il lui restera quelque chose à faire. Ce fut en effet à leur activité que ces deux héros durent leurs succès étonnants & leurs plus beaux faits d'armes; c'est par la promptitude & la vitesse de sa marche qu'Alexandre étonna, vainquit & soumit les Perses; c'est par sa diligence que Cæsar sauva son gouvernement de l'invasion des Helvétiens; c'est autant par son activité que par son génie qu'il les battit au passage de la Saône; c'est parce qu'il ne dormoit guères que dans son charriot ou dans sa litière; parce qu'il s'étoit accoutumé à écrire & à dicter lorsqu'il étoit à cheval; c'est parce qu'il traversoit l'Italie dans un court espace de temps; c'est parce qu'il étoit presque à la même époque aux extrêmités des Gaules les plus opposées; enfin, c'est parce qu'il arrivoit avec son armée aussitôt que le courier qui apportoit la nouvelle de son départ, que ce Romain célèbre soumit les Gaulois, dompta les Germains, vainquit Pompée, & s'empara de la puissance souveraine.

L'histoire romaine nous offre aussi, dans des temps plus reculés, des exemples frappants d'activité. Le dictateur Quintius ordonne le matin à touts ceux qui sont en âge d'aller à la guerre, de se rendre à la fin de la journée au champ de mars, avec des armes, des vivres pour cinq jours, & douze pieux pour planter des palissades; tout est prêt à l'heure indiquée, & l'armée marche au commencement de la nuit.

Dans une autre circonstance, le consul harangue le peuple, assemble le sénat, enrôle les soldats, & le lendemain au point du jour toute l'armée se réunit, campe le soir à dix milles de Rome; deux jours après les ennemis sont battus & la guerre est terminée.

Quelles grandes leçons ces deux exemples ne renferment-ils pas? Activité dans les préparatifs, vitesse dans les marches, vivacité dans les attaques, diligence après la victoire; telles furent pendant longtemps les vertus des Romains, & alors leur grandeur ne fit que s'accroitre; mais lorsque leurs chefs devinrent insolents, l'empire tomba bientôt en décadence. Quel militaire doutera de ces vérités, sur-tout lorsqu'il verra ailleurs l'activité toujours heureuse, & la lenteur enfanter sans cesse des disgraces. Recueillons quelques traits épars dans les annales du monde.

Crassus est la victime de sa lenteur dans son expédition contre les Parthes; Othon succombe sous Vitellius par le manque d'activité de ses lieutenants; Basilicus donne à Genserie le temps de munir Carthage, de rassembler de nouvelles forces, & par-là l'empire des Vandales subsiste en Afrique; Charlemagne dompte les Saxons plutôt par son activité que par la force de ses armes; du Guesclin parcourt la France dans un clin-d'œil, & la sauve en courant. L'Alviane est plus redoutable aux François en Italie par son activité que par la force de son génie militaire. Le maréchal de Chaumont, un des *généraux* les plus actifs de son siècle, perd en pour-parlers quelques instants devant Bologne, Jules en profite pour fortifier la place, & Chaumont est obligé de se retirer; Lautrec donne à Mencade le temps de se fortifier dans Naples, & aux confédérés qui faisoient le siège de Parme, l'occasion de se joindre aux Suisses, & bientôt il essuie les plus grands revers. Philippe II fait peu de progrès contre les François, parce qu'il ne profite pas de la victoire de Saint-Quentin; Henri IV, ce modèle des souverains & des guerriers, doit moins peut-être à sa valeur & à l'amour de ses peuples, qu'à la lenteur de Mayenne; Gustave Adolphe perd par son inaction le fruit de sa victoire à Leipsick; Feuquières est battu par Piccolomini devant Thionville, parce qu'il tarde trop à rassembler ses troupes & à se retrancher; Eugène & Marlboroug aiment mieux s'éloigner du prince Louis de Bade, & se priver des forces qu'il commande, que de voir leurs projets hardis & fermes, détruits par sa lenteur; & enfin le même prince Eugène n'a tant de succès en Italie que parce que le grand Prieur n'a pas en partage l'activité & la diligence nécessaires au *général* d'une armée.

Mais, de touts les *généraux* modernes, Eugène, que nous venons de nommer, Turenne & Condé sont ici, comme presque par-tout ailleurs, les *généraux* que l'on doit offrir pour modèles. Lisez la vie de ces héros, vous les verrez toujours actifs; leur activité ne dégénère cependant jamais en imprudence; ils sont prompts à exécuter, mais ils sont lents à résoudre; ils mettent de la diligence à saisir l'occasion, mais ils se gardent d'agir avant qu'elle ne soit venue.

§. XIV.

De l'exactitude.

Que leurs flatteurs disent aux *généraux* de voir tout en grand; qu'ils leur répètent que les chefs doivent laisser à leurs subordonnés cet esprit d'ordre & de règle qui, selon eux, s'allie rarement avec le génie, & cette exactitude minutieuse qui le rétrécit; l'homme vrai qui aimera leur gloire, & qui aura consulté les annales du monde, leur dira: loin

Digitized by Google

loin que l'esprit d'ordre & l'exactitude soient incompatibles avec le génie, il l'aide au contraire à mettre au jour ses productions sublimes. Voir les choses en grand, ajoutera-t-il, c'est, dans plusieurs occasions, n'avoir rien vu; c'est, sous un mot vuide de sens, cacher une ignorance réelle. Voyez, pourra-t-il dire encore, avec quelle adresse Socrate le prouve au jeune Glaucus; voyez comment il l'oblige de convenir qu'il n'a cherché à voir en grand que pour se dispenser de rien voir, & bientôt, comme cet Athénien, vous abjurerez votre négligence; bientôt vous serez convaincu, comme lui, qu'en sacrifiant vos goûts, vos penchants & vos plaisirs, vous aurez le temps non-seulement de méditer profondément les grands objets, mais encore de descendre dans les plus petits détails, & de voir tout par vos yeux; comme Alexandre, le grand Henri & Charles XII, vous ne donnerez plus au sommeil que le temps absolument nécessaire pour réparer vos forces épuisées; instruit par le malheur de Lautrec, vous serez accessible à tous les instants; comme Maurice de Nassau, vous placerez à côté de vous, pendant votre sommeil, des hommes chargés de vous éveiller au moindre besoin qu'on pourroit avoir de vous; vous consacrerez, comme le duc de Guise, les nuits à répondre aux mémoires qu'on vous adressera; vous ne vous fierez jamais aveuglément aux avis, souvent infidelles, qu'on pourroit vous donner; vous vous souviendrez que Boutières faillit à se voir enlever une place très-importante, & à perdre la vie, pour n'avoir pas lu dans l'instant où on la lui remettoit, une lettre qui renfermoit les avis les plus importants. En réfléchissant sur quelques autres faits de ce genre que l'histoire vous offrira, vous apprendrez que le *général* qui abandonne la conduite des affaires au zèle de ses subordonnés, doit tomber tôt ou tard dans les pièges que ses envieux & les ennemis de l'état tendent continuellement sous ses pas, & vous conclurez enfin que ce n'est pas tout pour les *généraux* que d'être actifs, mais qu'ils doivent joindre l'exactitude à la diligence, l'attention à la promptitude, & l'esprit d'ordre à l'activité.

§. XV.

Du désintéressement.

Ne pas attenter aux propriétés des citoyens; ne porter jamais des mains avides sur les trésors de l'état; faire tourner en entier au profit de la patrie toutes les contributions qu'on lève sur les ennemis; ne dépenser qu'à propos, & toujours avec économie, un bien dont on n'est que le dépositaire; ne donner jamais lieu au soldat d'imaginer que ses chefs augmentent leur fortune aux dépens de sa subsistance; se mettre même par sa conduite au-dessus de tout soupçon à cet égard; veiller enfin à ce que ses subordonnés se conduisent avec la même délicatesse, & les y contraindre par tous les moyens possibles: telles sont les loix que l'exacte probité impose à tout militaire.

On devroit chercher à prouver ce que nous venons d'avancer dans un ouvrage destiné à des citoyens qui n'auroient pas reçu une éducation capable d'élever leurs ames au-dessus d'un vil intérêt pécuniaire, & qui auroient été sans cesse environnés d'hommes dont l'argent auroit été le premier mobile; mais nous parlons à des guerriers accoutumés à préférer l'honneur à l'or; nous nous adressons à des militaires qui doivent porter encore plus loin que les subordonnés les vertus nobles de leur état. Ne nous arrêtons donc pas à vanter cette probité commune, & occupons-nous seulement du désintéressement, cette vertu qui conserve & fortifie toutes les autres, qui fait mépriser aux *généraux* les récompenses dont l'or fait tout le prix, qui les empêche d'accepter les témoignages de la juste reconnoissance de leurs subordonnés, enfin, qui les engage à défendre à tout ce qui les entoure de recevoir la rétribution la plus modique, & le présent le moins considérable. Cette vertu, telle que nous venons de la peindre, a été celle de tous les grands hommes que nous admirons.

Pour le prouver, nous n'irons point chercher nos héros à Rome, à Thébes, à Sparte & dans Athènes. Aristide, Phocion, Cincinnatus, je ne parlerai point ici de votre désintéressement: vous viviez dans des siècles où le luxe étoit presque inconnu, où l'or étoit compté pour peu, où l'exemple de tout ce qui vous entouroit vous rendoit le désintéressement moins difficile. Grand connétable, je ne citerai pas les exemples que tu en as donné à l'Europe, j'aurois à retracer toute l'histoire de ta vie. Il en seroit de même de la tienne, vertueux guerrier, que ton siècle honora du glorieux surnom de *Chevalier sans reproche*; ta conduite à Bresse ne sera même pas rapportée; le désintéressement étoit trop fortement recommandé par les loix de la chevalerie; il étoit trop chanté par les troubadours & les jongleurs, & trop vanté par les romanciers. Ce sera donc dans des temps plus rapprochés du nôtre que je choisirai mes exemples. Montmorenci, Gonsalve, Gassion, Fabert, Catinat, c'est vous, hommes illustres, que je citerai. Je pourrois joindre d'autres noms aux vôtres; mais vos exemples doivent suffire à des François.

Henri II, duc de Montmorenci, s'empare de l'île de Rhé; il lui revient plus de cent mille écus pour sa part du butin; il abandonne cette somme: « Je ne suis pas venu ici, dit-il, pour gagner du bien, mais pour acquérir de la gloire ».

Gustave Adolphe veut récompenser Gassion d'une action valeureuse & réfléchie qu'il vient de faire; il veut que cet officier lui demande une récompense: « Je souhaite, dit Gassion, d'être envoyé pour faciliter l'arrivée des troupes que vous attendez ».

Digitized by Google

Catinat rend compte à Louis-le-Grand de l'heureuse campagne qu'il vient de faire ; le roi interrompt le maréchal, & lui dit : c'est assez parler de mes affaires, comment sont les vôtres ? Fort bien, sire, grace aux soins de votre majesté, répondit Catinat. Sa fortune étoit cependant au-dessous de la médiocrité.

La république de Venise fait présent à Gonsalve de vases d'or, de tapisseries superbes & de fourrures magnifiques ; elle y joint un décret du grand conseil, qui le fait noble Vénitien : le grand capitaine ne garde pour lui que le décret, & envoye tout le reste à Ferdinand son maître.

Les habitants de Sedan veulent donner à Fabert quelques témoignages de leur reconnoissance : ils sçavent combien le maréchal est désintéressé ; ils craignent d'être refusés ; ils saisissent l'instant d'un voyage qu'il fait à la cour ; ils offrent à sa femme de superbes tapisseries. Madame de Fabert pense comme son mari ; elle refuse le présent qu'on lui offre. Quelque temps après son retour, le maréchal apprend que ce meuble, qu'on avoit destiné pour lui, est à vendre, & qu'on est obligé de le donner à vil prix. Fabert l'achète, le paye ce qu'il a coûté ; deux jours après il le fait revendre & employe l'argent qu'il en a tiré à faire continuer ces superbes fortifications, à la construction desquelles il avoit dépensé une partie de son bien.

Tels sont les effets du désintéressement qui, comme nous l'avons dit, est la perfection de la probité ; mais le désintéressement a aussi sa perfection.

Voulez-vous, dit l'auteur de l'introduction à la connoissance de l'esprit humain, voulez-vous que tout ce qui vous environne vous montre un visage content, vos enfants, vos domestiques, votre femme, vos amis & vos ennemis ? Soyez libéral. Voulez-vous conserver impunément beaucoup de vices ; avez-vous besoin qu'on vous pardonne des mœurs singulières ou des ridicules ; voulez-vous rendre vos plaisirs faciles, & faire que les hommes vous abandonnent leur conscience, leur honneur, leurs préjugés, ceux même dont ils font le plus de bruit ? Tout cela dépendra de vous, quelque affaire que vous ayez, & quels que puissent être les hommes avec qui vous voulez traiter, vous ne trouverez rien de difficile si vous sçavez donner à propos.

Nous sommes bien éloignés de penser que le *général* ne doive recourir à la libéralité que pour se livrer impunément à ses passions, & pour parvenir plus aisément à corrompre les hommes : ces motifs honteux sont indignes de lui. S'insinuer dans le cœur de ses officiers & de ses soldats, capter leur confiance, obtenir leur amour, telles sont les raisons qui doivent porter le chef d'une armée à la libéralité ; c'est pour cela qu'il doit prodiguer l'or ; mais si le *général* ne posséde pas l'art de donner avec grace, s'il ne sçait pas en choisir le moment avec adresse ; si sa libéralité n'est pas éclairée par la justice, ses dons, les répandit-il à pleines mains, ne produiront aucun des effets qu'il avoit droit d'en attendre.

Que vous connoissiez bien, généreux Turenne, la manière d'embellir un présent ! On sçait par cœur les preuves que nous allons en rapporter ; mais vos exemples peuvent-ils être cités trop souvent ?

Turenne apperçoit dans son armée un officier d'une naissance distinguée, mais pauvre, & très mal monté ; il l'invite à dîner, lui parle en particulier après le repas, & lui dit : « J'ai, monsieur, une prière à vous faire ; vous la trouverez peut-être un peu hardie, mais j'espère que vous ne voudrez pas refuser votre *général* : je suis vieux, continua-t-il, & même un peu incommodé ; les chevaux vifs me fatiguent, & je vous en ai vu un sur lequel je crois que je serai fort à mon aise. Si je ne craignois de vous demander un trop grand sacrifice, je vous proposerois de me le céder ». L'officier ne répondit que par une inclination respectueuse, & il alla dans l'instant faire conduire son cheval chez M. de Turenne. Ce *général* lui envoya le lendemain un des plus beaux & des meilleurs chevaux de l'armée.

Un officier est au désespoir d'avoir perdu dans un combat deux chevaux que la situation de ses affaires ne lui permet pas de remplacer. Turenne lui en donne deux des siens, en lui recommandant fortement de n'en rien dire à personne. « D'autres viendroient m'en demander, & je ne suis pas en état d'en donner à tout le monde ». Ce grand homme vouloit cacher sous un air d'économie le mérite d'une belle action.

Turenne a reçu beaucoup d'argent pour une charge dont la cour lui a permis de disposer ; il assemble cinq ou six colonels dont les régiments sont très diminués par les pertes qu'ils ont faites, & leur laissant croire que cet argent vient du roi, il le leur distribue à proportion de leurs besoins.

C'est à mille traits pareils à ceux que nous venons de rapporter que Turenne dût en partie le nom glorieux de père des soldats. Sa générosité diminua infiniment sa fortune, mais elle ajouta à sa gloire.

Aux exemples de libéralité fournis par Turenne, nous pourrions joindre celui du fameux Gonsalve de Cordoue, qui engage ceux de ses soldats, mécontents de leur part du butin au pillage de Naples, d'aller se dédommager en pillant sa maison ; celui d'Essé de Montalembert, qui vend sa vaisselle & ses meubles pour faire subsister son armée ; celui du maréchal de Brissac dans le Piémont, après la réforme d'une partie de ses troupes. Nous aurions pu en citer encore mille autres ; mais ceux que nous avons rapportés doivent suffire, même pour les hommes trop sensibles à l'éclat de l'or. Quant à ceux qui sont adonnés au vice bas & déplorable de l'avarice, ce n'est point pour eux que nous écrivons ; s'ils parviennent jamais au commandement des armées, le destin des Lucullus,

Digitized by Google

des Craſſus, des Bardas, des de Foix, des Mansfeld, leur eſt deſtiné; ils ne doivent s'attendre qu'à des revers funeſtes, des ſurnoms odieux, & peut-être à une mort honteuſe; car, l'avarice eſt peu difficile ſur les moyens d'acquérir; s'ils échappent à ce comble de déshonneur, au moins n'éviteront-ils pas la haine de leurs ſoldats & le mépris des peuples. Jamais ils ne ſeront inſcrits au nombre des grands hommes. Cliſſon, vous en êtes une preuve éclatante: vous étiez auſſi brave, auſſi habile *général* que du Gueſclin, pourquoi ne vous nomme-t-on que bien loin après ce grand homme? C'eſt parce que vous avez déshonoré vos faits guerriers par une avarice ſordide.

La libéralité a pourtant ſes bornes ainſi que les autres vertus; les dons perdent de leur prix par une aveugle prodigalité; & quand tout le monde eſt également traité, perſonne ne tient compte des bienfaits qu'il reçoit. La vie d'Antoine le triumvir en eſt une preuve. Si, malgré ſon naturel prodigue, le *général* vouloit connoître quelque jour l'état de ſa fortune, étonné du délabrement de ſes affaires, ne ſeroit-il pas tenté de devenir moins délicat ſur les moyens de les réparer, & pour continuer ſes largeſſes, ne ſeroit-il pas dire de lui ce que le P. Dorléans dit de Richard III, roi d'Angleterre: « il donnoit ſon bien ſans retenue, & prenoit celui d'autrui ſans ſcrupule ». Pour ne point ſe voir réduit à l'alternative fâcheuſe ou de ne plus donner, ou de donner ce qui ne lui appartient pas, que le *général* ſe rappelle chaque jour cette ſage maxime d'un moraliſte moderne: « avec la prodigalité, vous ſerez généreux pendant ſix mois, après quoi vous ne pourrez plus l'être; avec la ſage économie, vous ſerez généreux toute votre vie ». Qu'il ait encore ſans ceſſe ſous les yeux l'exemple du célèbre duc de Vendôme, qui de l'aveu de touts les hiſtoriens, ne put toujours ſe livrer à ſon goût pour la bienfaiſance & la libéralité, à cauſe du peu d'ordre & d'arrangement qu'il mit dans l'adminiſtration de ſa fortune. Inſtruit par ces leçons puiſſantes, il ſera économe ſans avarice, & généreux ſans prodigalité.

§. XVI.

Fidélité à ſa parole.

On ſeroit étonné, ſans doute, de nous voir recommander au *général* François la fidélité à ſa parole, la bonne-foi & la franchiſe; nos rivaux, nos envieux, nos ennemis, ne nous ont jamais conteſté ces vertus. Et comment ne les porterions-nous pas à un dégré éminent? L'honneur, cet oracle dont les réponſes ſont pour nous des ordres abſolus, les exige impérieuſement. Touts les hommes que nous avons placés au rang des héros, les ont pratiquées avec ſoin, & le ſeul ſoupçon d'avoir manqué à ſa parole, ou trahi la vérité, eſt pour un guerrier François une tache que des flots de ſang peuvent bien laver, mais qu'ils ne peuvent jamais effacer entièrement. Ces vertus, fuſſent-elles bannies du reſte de la terre, on les trouveroit encore en France, dans les armées, & ſur-tout dans le cœur de leurs chefs. Oui, le cœur du *général* des François ſera toujours, comme celui de leur roi, le ſanctuaire de ces vertus auguſtes. Cependant la bonne-foi & la franchiſe doivent-elles empêcher le *général* d'employer à la guerre la fineſſe, la ruſe & les ſtratagêmes? On pouvoit admirer jadis ce héros qui ne vouloit pas dérober la victoire; mais dans notre ſiècle, on s'eſt formé une idée plus juſte de la véritable gloire. Auſſi, loin de blâmer le *général* qui joindra avec adreſſe la ruſe à la force, on l'en eſtimera encore davantage; par ſa conduite adroite, il triomphera avec plus de facilité, & il épargnera le ſang des vainqueurs & celui des vaincus. Cependant toutes les ruſes, touts les ſtratagêmes, ne ſont pas également permis; il eſt des loix que l'honneur & le droit des gens défendent de tranſgreſſer. Si le *général* ne s'attachoit pas à la connoiſſance de ces loix, (*Voyez* DROIT DE LA GUERRE ET DE LA PAIX: *Voyez* STRATAGÊME.) on lui ſeroit avec raiſon un crime de ſon ignorance; l'hiſtoire l'accuſeroit de n'avoir eu ni franchiſe, ni bonne-foi, & peut-être même, le ſoupçonnant d'avoir manqué d'humanité, elle ſe garderoit bien de le citer à nos neveux comme le modèle qu'ils doivent ſuivre.

§. XVII.

De l'humanité.

C'eſt avec raiſon que Boſſuet, en commençant l'éloge des qualités du cœur de Louis de Bourbon, célèbre avec éclat la bonté naturelle de ce grand *général*; mais pourquoi l'orateur immortel s'écrie-t-il: « loin de nous le héros ſans humanité ». Eſt-ce qu'on peut être héros ſans être humain? Eſt-ce qu'un guerrier ſans humanité mérite nos reſpects & nos hommages? Un *général* eut-il remporté plus de victoires qu'Alexandre & Cæſar, eut-il pouſſé ſes conquêtes au-delà des bornes connues de la terre, ſi la tendre humanité n'a pas accompagné ſes pas, il ne ſera jamais inſcrit au rang des héros, & jamais ſon nom ne ſera prononcé avec attendriſſement par la poſtérité. Les peuples même ſortis à peine de la barbarie, n'ont jamais donné ce glorieux ſurnom au *général* qui a répandu inutilement le ſang des ennemis, en leur faiſant une guerre cruelle, & celui de ſes ſubordonnés, en expoſant leurs jours avec trop peu de ménagement, en n'écoutant qu'une ſévérité outrée, ou enfin en s'abandonnant à une indifférence plus deſtructive encore. Les nations policées n'ont jamais élevé des ſtatues au chef d'une armée qui, le fer d'une main & le flambeau de l'autre, ſuivi

de ses soldats qu'il animoit au carnage, a immolé sur des débris fumants des hommes sans défense; la place de ce guerrier est peut-être marquée à côté d'Attila, de Gengis, de Timur, conquérants barbares qui se glorifioient d'être les fléaux du l'humanité.

Les *généraux* que la nature aura doués d'un cœur sensible & bon, seront retenus sans doute par la crainte d'un surnom odieux; mais comme il est des guerriers qui n'ont jamais été émus par les accents douloureux de l'humanité gémissante, dont l'oreille n'est ouverte qu'aux sons aigus de la trompette guerrière, & qui sont uniquement flattés de l'éclat des couronnes que la victoire distribue, montrons-leur que chaque goutte de sang versée inutilement rejaillit sur le chef, tache ses lauriers, & que la victoire elle-même fuit loin des drapeaux du *général* inhumain.

En parcourant, en effet, les fastes du monde, on ne trouvera inscrits parmi les héros que les guerriers humains; on verra que l'humanité a suffi pour élever plusieurs *généraux* à ce rang glorieux, & l'inhumanité pour les en faire descendre.

Je ne suis plus étonné des victoires d'Alexandre, quand je le vois aller au-devant d'un soldat que le froid avoit saisi, s'empresser de le décharger de ses armes, & le placer auprès du feu à l'endroit qu'il occupoit lui-même. L'humanité avec laquelle ce héros traita la famille infortunée de Darius, n'a-t-elle pas effacé les vices dont il s'étoit noirci? L'humanité de Jules-Cæsar ne fit-elle pas oublier pendant quelque temps aux Romains qu'il avoit usurpé l'autorité suprême, & cette vertu ne lui gagna-t-elle pas autant de partisans que l'or des Gaulois? Avec quel plaisir ne répète-t-on pas ce mot trop peu connu d'Alexis Comnène. Cet empereur avoit vaincu les Scythes; un de ses *généraux* lui conseilla de faire mettre à mort les prisonniers qu'il avoit faits; Alexis indigné s'écrie, « Quoique d'un pays barbare, les Scythes ne sont-ils pas des hommes? » L'humanité de Totila, après la conquête de Naples, a immortalisé son nom; la barbarie de Clovis a terni sa gloire; les cris douloureux des Saxons égorgés par l'ordre de Charlemagne, ont presque étouffé la voix d'un peuple admirateur des vertus de son empereur, & reconnoissant des loix sages qu'il lui avoit données.

Le temps a autorisé l'usage cruel & barbare qui permet aux assiégeants d'exposer aux injures de l'air, aux coups des deux partis, & de laisser périr de faim touts les êtres infortunés à qui leurs compatriotes ont fait un crime de leur foiblesse; les loix de la guerre permettent aussi aux défenseurs des places assiégées de repousser hors des murs les femmes, les enfants & les vieillards, ces êtres timides & foibles, pour qui les premiers murs furent élevés, & les premiers remparts construits; mais blâmera-t-on jamais les chefs des assiégeants qui, à l'exemple d'Edouard III, ou d'Alphonse le magnanime, se laissant attendrir par ces objets, si bien faits pour inspirer la pitié, & qu'on sacrifie toujours inutilement, leur permettront de fuir loin des murs qui les ont rejettés de leur sein, ou même les recevront dans leur camp.

Vertueux Louis IX, les François répandront toujours de douces larmes au récit des soins que tu prodiguois à ton armée, & quand ils se ressouviendront que tu étois le consolateur, l'ami, le père de tes soldats; que tu allois visiter ceux qui étoient malades, les soulager de tes augustes mains, ils t'éléveront de nouveaux autels.

Ces antiques chevaliers, qui furent si souvent les soutiens de l'état, qui donnèrent si fréquemment les plus grands exemples de la valeur la plus sublime, méritent sans doute par leurs hauts faits d'être présentés pour modeles aux guerriers de nos jours; mais on les admire & on les aime encore davantage quand on leur voit faire le vœu solemnel de protéger le foible, de défendre l'opprimé; quand on apprend qu'ils nous ont inspiré la noble compassion pour les vaincus, & qu'ils nous ont enseigné par leurs exemples à être humains jusqu'au milieu des combats.

En parcourant les temps célèbres où la chevalerie fut en honneur, combien ne trouve-t-on pas de preuves de ces vérités? Ici le bon connétable dit à ses soldats: « souvenez-vous que par-tout où vous ferez la guerre, le pauvre peuple, les femmes & les enfants ne sont point vos ennemis ». Louis XII veut que son armée soit suivie, même dans le pays ennemi, par un homme juste, chargé d'empêcher le désordre & de réparer le dommage qu'elle aura fait: il pleure sur ses victoires; il console l'Alviane, & il veut, par les égards dont il le comble, lui faire oublier sa défaite. Plus loin, c'est Gonsalve de Cordoue; il s'occupe à réprimer la licence de son armée, & il empêche ses troupes d'approcher des lieux où les vieillards, les femmes & les enfants sont allés chercher un abri contre la soldatesque effrénée. On entend Charles-Quint lui-même ordonner d'épargner le sang, & dire qu'il est plus glorieux à un capitaine de compter des prisonniers que des morts. On voit enfin François duc de Guise, que la défense de Metz & la prise de Calais n'auroient rendu que célèbre, s'immortaliser en pardonnant à son assassin, & sur-tout en se montrant humain & généreux avec les ennemis de l'état. Lorsque ce héros eut forcé Charles Quint à faire une retraite honteuse, il porta l'humanité si loin, que longtemps après cette glorieuse époque, nos ennemis vaincus nous rappelloient la courtoisie de Metz toutes les fois qu'ils vouloient obtenir merci, & faire tomber les armes de nos mains.

Si nous nous arrêtions sur le règne de Henri-le-Grand, quels superbes tableaux ne se présenteroient pas à nous; mais les sujets en sont connus, & nous ne pourrions que les affoiblir.

Digitized by Google

A mesure que nous avançons, la terre s'éclaire & l'empire de l'humanité s'étend. Dans le siècle de Louis XIV, nous compterons autant de *généraux* humains, que de *généraux* célèbres.

Immortel Condé, on t'a accusé, avec quelque apparence de raison, d'avoir prodigué le sang de tes soldats; on répète un mot de toi qui semble justifier cette grave accusation. Mais lorsqu'on te voit à Rocroy veiller avec autant de soin à faire épargner les vaincus que tu en avois apporté à les vaincre; lorsqu'on t'apperçoit sur les bords de la Moselle visitant les soldats malades, leur portant toi-même des secours dans les termes éloignées, où une épidémie cruelle t'avoit forcé de les disperser, lorsqu'on te voit dans Paris, après le combat de la porte Saint-Antoine, répandre des larmes amères sur Nemours, la Rochefoucaut, & Clinchamp, dont tu croyois avoir causé la mort, on reconnoit que ton cœur étoit humain, & l'on est forcé de répéter avec Bossuet: « on croit qu'il expose les troupes, il les ménage en abrégeant le temps des périls par la vigueur des attaques ».

Turenne, tu n'as pas besoin d'apologiste: on sçait combien tu étois avare du sang de tes troupes; tes soldats t'avoient donné le tendre nom de père; ils t'avoient vu mettre pied à terre, relever un de leurs camarades accablé sous le poids de ses maux & de la fatigue, l'aider à monter sur ton cheval, & toi-même l'accompagner à pied jusqu'aux chariots de l'armée. Personne n'ignore que les ennemis de la France célébroient ta bonté, parce que tu ne distinguois pas après la victoire le vainqueur du vaincu. L'Europe entière sçait que tu répandis le premier des larmes sur le Palatinat dévasté, & que les maux dont cette contrée malheureuse fut inondée, ne prirent pas leur source dans ton cœur, mais dans les ordres dictés par un ministre inhumain.

Que ne puis-je rapporter ici la conduite de Fabert avec l'armée que commandoit Gallas, & suivre Catinat dans le pays de Juliers & de Limbourg; avec quel plaisir ne montrerois-je pas un *général* qui sçait allier le service de l'état avec les loix sacrées de l'humanité. Que ne puis-je parler des Luxembourg & de touts les autres *généraux* qui ont rendu ma patrie célèbre: les exemples d'humanité que je retracerois, toucheroient plus sensiblement ces ombres illustres, si elles sont sensibles à nos éloges, que le récit de leurs vertus guerrières.

Si les bornes de cet ouvrage me l'avoient permis, j'aurois raconté les soins que Banier prenoit de ses troupes; j'aurois montré Eugène & Marlborough occupés à distribuer à leurs soldats blessés l'argent que la république de Hollande avoit destiné à des réjouissances pour leurs victoires.

J'aurois peint l'Alexandre du nord: je n'aurois pas saisi l'instant où il distribue des couronnes, mais le moment où il donne son habit, son épée, & la liberté à un officier ennemi qu'il trouve dépouillé sur le champ de bataille; j'aurois montré ce héros donnant son cheval à un officier Suédois qui vient d'être blessé, & allant lui-même combattre à la tête de son infanterie, ou bien ordonnant à un de ses *généraux* d'aller escorter lui-même des femmes qu'il avoit prises. Je n'autois pas peint non plus le créateur de l'empire de Russie sur le champ de bataille de Pultava, quoique ses égards pour les officiers Suédois aient mérité d'être transmis à la postérité; mais je l'aurois représenté dans l'hôtel-de-ville de Nerva; je l'aurois montré couvert de sang & de poussière, le feu des combats auroit encore paru dans ses yeux, mais les traits de la clémence auroient déja reposé sur son visage: par un signe de bonté, il auroit dit aux habitants prosternés à ses pieds, qu'ils n'ont rien à craindre, & qu'ils peuvent se relever; ce héros leur auroit fait voir que ses armes n'étoient point teintes du sang de leurs concitoyens, mais de celui de ses soldats qu'il avoit immolés de sa propre main, parce que l'ivresse du carnage les avoit rendus féroces.

Après avoir exposé ces tableaux, nous aurions tourné l'attention des *généraux* vers Louis-le-Grand & sa famille. Ils auroient vu ce prince visiter les hôpitaux de son armée, parler à ses soldats & les consoler: son fils auroit lû devant eux la lettre dans laquelle le duc de Montausier le félicite, non parce qu'il vient de prendre une ville, mais parce qu'il s'est montré libéral & humain. Ils auroient entendu Philippe duc d'Orléans, & régent de France, dire après le combat: il n'est plus d'ennemis, & Louis XV s'écrier, qu'il aime mieux prendre une place quatre jours plus tard, que perdre quatre de ses soldats; mais les exemples que nous avons rapportés nous ont paru suffisants: ils renferment en effet les divers objets sur lesquels les *généraux* doivent exercer leur humanité.

§. XVIII.

Des mœurs.

L'ardente jeunesse n'entrevoit les objets que sous leur aspect le plus riant & le plus agréable; elle chante sans cesse des hymnes à l'amour; elle embellit la statue de ce dieu, elle la couronne de fleurs toujours nouvelles; elle apporte en foule à ses pieds le tribut de ses hommages & de son cœur; elle croit qu'il est le seul dispensateur de la félicité suprême; elle place enfin touts les grands hommes parmi les humbles adorateurs de la divinité qu'elle encense. La froide vieillesse, appuyée sur une morale austère, peint au contraire l'amour sous la forme la plus hideuse, avec les couleurs les plus noires; elle le montre foulant aux pieds les vertus, étouffant les talents, précédé par la folie; environné de crimes, suivi par le ridicule, les revers & les remords; elle regarde comme insensés touts les hommes qui suivent les loix de

Digitized by Google

la nature ; elle bannit enfin du temple de la gloire touts les guerriers sensibles aux charmes de l'amour. Poor nous, fidèles à notre plan, nous nous en rapporterons uniquement au témoignage de l'histoire ; ce sont les héros de touts les siècles que nous consulterons ; ce sont eux qui instruiront les *généraux* & qui fixeront l'opinion des militaires sur une passioo générale parmi les hommes.

Après avoir parcouru avec soin les annales du monde, afin de rassembler les exemples faits pour excuser la passion de l'amour dans les hommes qui se sont dévoués au service de la patrie, oous sommes forcés de convenir que nous n'avons trouvé quelques traits épars en faveur de l'amour qu'en France, sous le règne de Charles VII, & pendant les moments rapides où la chevalerie fut en honneur; par-tout ailleurs, nous avons vu les guerriers, esclaves de cette passion, ou se couvrir de honte, ou manquer l'occasion d'acquérir de la gloire, ou au moins perdre toujours une partie de la considération due à leurs talents & à leurs places. Les *généraux* jaloux de leur gloire ont toujours fermé à l'amour l'entrée de leur cœur. Tels furent Cyrus, Philopœmen, Epaminondas, Annibal, Scipion, les empereurs Julien & Aurélien, & dans des temps plus rapprochés, Eugène, Gassion, Charles XII & Tilly. Oo sçait que Cyrus refusa de voir la belle Panthée ; qu'Alexandre, pendant qu'il fut jaloux de sa renommée, ne s'exposa qu'une fois aux regards de la femme de Darius ; qu'Annibal se mit toujours à l'abri des atteintes de l'amour. On connoît la conduite de Scipion avec la jeune épouse d'Allucius ; celle de Turenne après le Sac de Sorle ; personne n'ignore que Gassion maîtrisa l'amour ; qu'Eugène prétendoit que ce n'est qu'une passion frivole célébrée par les femmes avec beaucoup d'habileté, pour étendre les bornes de leur empire, & qoe les nœuds les plus légitimes font sooven oublier aux guerriers les devoirs les plus sacrés ; on sçait enfin que Charles XII & Tilly étoient parvenus ao point de se rendre totalement insensibles aux traits de cette aveugle passion.

Quelques autres guerriers célèbres o'ont pas porté aussi loin, je le sçais, la haine contre l'amour ; mais peu de grands *généraux* lui ont obéi aveuglément, ou si, dans le calme de la paix, ils se laissèrent aller à ses charmes trompeurs, le premier son de la trompette interrompit le sommeil léthargique dans lequel ils étoient ensévelis ; ils brisèrent les fers honteux doot on avoit chargé leurs mains, & sacrifièrent même l'objet de leur passion à leur patrie, à leur propre gloire & au maintien de la discipline. Nous pourrions citer beaucoup de *généraux* qui oot teou la conduite que nous venons de retracer ; mais noos nous bornerons à indiquer Mahomet qui tranche la tête à la belle Irène, & le maréchal de Saxe approuvant l'officier qui, pour purger le camp des femmes perdues, source ordinaire des plus grands désordres, avoit commencé par enlever l'objet des amours de son *général*. M. de Voltaire a révoqué en doute le premier de ces faits ; mais ne fût-il qu'une allégorie ingénieuse, il n'en feroit pas moins otile de remettre souveot ce tableau sous les yeux des *généraux*. Animés par le même motif, nous allons rapporter quelques exemples frappants & funestes des suites malheureuses de cette passion, que nous regardons comme invincible pour avoir moins à rougir de notre défaite, & qui cependaot ne maîtrise que ceux qui veulent bien porter ses chaines.

Antoine & Cæsar furent chez les Romains les victimes les plus célèbres de l'amour. Cette folle passion fit essuyer à celui-ci quatre guerres longues & cruelles, & fit perdre à celui-là la vie & l'honneur. Mais rapprochons-nous de notre siècle ; les événements modernes font une impression plus forte & plus durable. Sous le règne de la chevalerie, que j'appellerai volontiers celui de l'amour, cette passion produisit une foule de duels funestes à l'état. Les revers que nous éprouvâmes en Italie pendant le seizième siècle, prirent leur source, suivant Bramôme, dans l'amour que Bonnivet avoit conçu pour une femme du Milaoès. Le vainqueur de Coutras ne profita pas de sa victoire : il abandonna son armée ; il s'exposa à de grands dangers, pour satisfaire l'amour qui maîtrisoit son âme. Un fol amour oe fut-il pas la cause de la défaite du duc de Buckingham devant la Rochelle ? Ne rendit-il pas Turenoe indiscret, & n'a-t-il pas presque effacé la gloire des travaux de Bannier ? Nous n'avons rapporté, sans doute, qu'une foible partie des événements malheureux que les historiens attribuent à l'amour, & l'histoire elle-même n'a pas consigné touts les faits qui pouvoient inspirer aux guerriers une forte haine, ou au moins une juste défiance contre cette passion. Mais nous croyons en avoir assez dit, pour montrer que nous adoptons dans son eotier l'opinioo que M. de Buffon en a conçue.

Une passion aussi violente, aussi dangereuse, & plus honteuse que celle dont nous venons de parler, régna jadis dans les armées, c'étoit l'amour du vin. Aujourd'hui nous pouvons oous dispenser de combattre cette passion ; mais si elle reprenoit jamais de nouvelles forces, nous parlerions aux *généraux* de la tempérance de Tilly & de Charles XII, qui ne burent jamais de vin ; nous leur mettrions sous les yeux les crimes que cette passion avilissante fit commettre à Alexandre, la vie de l'empereur Bonose, & la mort d'Attila ; nous leur rappellerions le surnom fâcheux qoe l'amour du vin fit donner à Artus de Cossé ; les fautes qu'il fit commettre à Raotzau, à Merci, à Gustave, & à Pierre-le-grand ; enfin nous les condoirioos sur le champ de bataille de Tolhois ; nous leur ferions voir que ce passage du Rhin, si célébré, eût été exécuté sans effusion de sang, qoe Condé o'auroit pas été blessé, & que la France n'auroit pas vu s'évanouir les espérances qu'elle avoit fondées sur le génie & les talents de ce grand

Digitized by Google

homme, si le duc de Longueville échauffé par les vapeurs du vin qu'il avoit bu la veille, ne se fût point élancé sur les ennemis au moment où ils alloient rendre leurs armes.

Si le *général* connoissoit assez peu ses véritables intérêts pour traîner à sa suite de nombreux équipages; s'il croyoit la vue de ses subordonnés assez foible pour se laisser éblouir par cet éclat, & assez peu perçante pour ne pas distinguer l'homme d'avec tout ce qui l'entoure, nous répéterions ici ce que nous dirons au mot LUXE; & si l'histoire de Vitellius, la vie de Mayenne, & celle du grand prieur de Vendôme, ne lui avoient pas prouvé combien il lui seroit funeste de s'abandonner aux plaisirs de la table, & de prolonger son sommeil au-delà du temps nécessaire pour réparer ses forces épuisées, nous ferions ici les mêmes réflexions que dans l'article LUXE, & dans le paragraphe que nous avons consacré à l'*activité*.

De jeunes guerriers, destinés par leur naissance à commander les armées, étonnés de la rigidité des loix que la morale militaire impose aux *généraux*, diront peut-être: Quoi! le chef d'une armée doit donc bannir loin de lui touts les objets qui pourroient lui faire oublier pendant quelques instants les peines attachées à la place qu'il occupe? Stoïcien févère, il doit donc renoncer aux plaisirs mêmes que l'on permet au reste des guerriers? Il est pour le *général* qui aime sa patrie, pour le chef honnête & sensible, des plaisirs plus réels & plus doux que ceux qui entraînent l'ardente jeunesse. A chaque pas que le *général* fait vers la gloire, ne ressent-il pas un plaisir nouveau, & chaque récompense qu'il reçoit ne lui procure-t-elle pas de nouvelles jouissances? Ne peut-il pas se délasser à la chasse, ce plaisir des héros, cet exercice noble & utile, qui fortifie le corps, forme le coup-d'œil, & apprend à juger d'un pays qu'on ne connoit pas encore, par ceux que l'on connoit déjà; n'a-t-il pas le secours de la lecture, celui de la conversation avec les sçavants? L'amitié, cette vertu céleste, qui n'est jamais accompagnée du trouble, de l'aveuglement, des soucis, mais qui a toujours pour cortége la douce paix & les sages conseils, ne viendra-t-elle pas lui prodiguer ses soins consolateurs; ne l'aidera-t-elle pas à supporter le poids accablant sous lequel il pourroit succomber? Mais, fût-il dépourvu de touts ses secours, ne lui restera-t-il pas la vive satisfaction qui découle de l'accomplissement de ses devoirs, & le plaisir plus vif encore d'avoir fait oublier leurs blessures, leurs peines & leurs maux aux hommes qu'il commande, d'avoir contribué à les rendre heureux, & enfin, d'avoir mérité leur estime & obtenu leur amour?

§. XIX.

De la modestie.

Lorsqu'en lisant l'éloge de Turenne par Fléchier, on parvient à l'endroit où l'orateur parle de la modestie de son héros, on seroit tenté de croire que le portrait est flatté, si on connoissoit moins l'homme immortel qu'il représente. Tout le monde convient en effet que l'évêque de Nismes a dépeint dans ce morceau sublime toutes les formes différentes sous lesquelles les *généraux* modestes doivent se montrer. Pour donner une idée juste de la modestie des héros, nous croyons donc ne pouvoir mieux faire que de transcrire ici les expressions de cet homme éloquent.

« Qui fit jamais de si grandes choses? Qui les dit avec plus de retenue? Remportoit-il quelque avantage, à l'entendre, ce n'étoit pas qu'il fût habile, mais l'ennemi s'étoit trompé. Rendoit-il compte d'une bataille, il n'oublioit rien, sinon que c'étoit lui qui l'avoit gagnée. Racontoit-il quelques-unes de ces actions qui l'avoient rendu si célèbre, on eut dit qu'il n'en avoit été que le spectateur, & l'on doutoit si c'étoit lui qui se trompoit ou la renommée. Revenoit-il de ses glorieuses campagnes, qui rendront son nom immortel, il fuyoit les acclamations populaires; il rougissoit de ses victoires; il venoit recevoir des éloges comme on vient faire des apologies, & n'osoit presque aborder le roi, parce qu'il étoit obligé par respect de souffrir patiemment les louanges dont sa majesté ne manquoit jamais de l'honorer ».

Tels sont les traits qu'offre la vie de Turenne. Qu'on n'imagine pourtant pas que ce héros ait possédé seul cette vertu des grandes ames; touts les hommes illustres dont l'antiquité se glorifie, l'ont porté à un dégré éminent. Du Guesclin, Dunois, Bayard, & touts nos anciens preux, avoient aussi appris dès leur enfance qu'un chevalier doit *férir haut & parler bas*. Le fameux Sobieski, qui vainquit les Turcs & délivra Vienne, écrivoit: *je suis venu, j'ai vu, & Dieu a vaincu*. François de Bourbon, Marlboroug & Belle-Isle avouoient leurs fautes, & mettoient leurs succès sur le compte de leurs troupes & de leurs subalternes. Boufflers en agit de même après la défense de Lisle. Condé, que sa naissance, ses triomphes & ses talents auroient dû énorgueillir, ne parloit jamais de lui-même en rendant compte des batailles qu'il avoit gagnées: il avouoit que Turenne lui étoit supérieur en tout, & il ne desiroit, quand il remplaça ce grand homme, que de pouvoir évoquer son ombre, interroger son génie, & suivre les desseins qu'il avoit formés. Fabert, Luxembourg & Catinat sont encore ici des modèles à offrir aux chefs des armées. Ils achéveront de prouver que la modestie, en parlant de leurs hauts faits, est un des principaux attributs du héroïsme.

Mais ce genre de modestie est-il le seul qui convienne aux grands hommes? Leurs vertus & leurs talents feront-ils oublier qu'ils ont tiré vanité de leur naissance, & qu'ils se sont énorgueillis de la fortune que le sort leur avoit donnée en partage? Non, si l'histoire publie leurs actions glorieuses,

elle conserve aussi le souvenir des petites taches qu'elle a remarquées en eux. Ce n'est pas la noire envie qui dirige alors son burin, mais le desir d'instruire les siècles futurs, & de corriger les hommes par de grands exemples.

§. XX.

De la politesse.

Personne ne doute que la politesse, la dernière des vertus dont il nous reste à parler, ne produise les effets les plus heureux dans le monde, & surtout à la cour des rois ; mais les *généraux* n'ont pas toujours paru assez convaincus qu'il importoit à leur bonheur & à leur gloire de montrer sous la tente cette qualité précieuse. On ne peut trop souvent remettre sous les yeux du commandant en chef d'une armée, que le premier & le plus sûr garant des succès est l'amour de ses troupes, & que l'estime de ses compatriotes est la récompense la plus douce qu'il puisse obtenir. Qui peut mieux lui concilier ces sentiments que la politesse, l'affabilité, un caractère doux, une humeur égale & des manières obligeantes ? Les peuples sont plus souvent séduits & enchaînés par cet extérieur d'honnêteté & de douceur, que par les qualités les plus éminentes & les vertus les plus essentielles. Touts les hommes célèbres qui ont changé la face des empires, & qui ont produit les révolutions les plus grandes & les plus subites, étoient bien persuadés de la puissance de ces qualités, & ils en ont fait l'expérience la plus heureuse. Le *général* qui a besoin, comme ces hommes audacieux, de gagner touts les esprits, de captiver touts les cœurs, d'enchainer toutes les volontés, ne négligera donc aucun des moyens qu'ils ont employés ; il obligera même ses principaux subordonnés, & tout ce qui l'entoure, à imiter ses exemples ; il se souviendra que des dehors flatteurs embellissent la vertu & les talents, & qu'ils les font pardonner, parce qu'ils les rendent plus aimables. Qu'il n'imagine pas paroitre plus élevé en rabaissant ce qui l'environne, ou briller d'un éclat plus vif en obscurcissant ce qui l'entoure. Qu'il ne craigne pas que son affabilité diminue le respect dû à sa place ; que la politesse dont seront accompagnés les ordres qu'il donnera, en rendront l'exécution moins prompte ou moins sûre : s'il distingue les hommes par leurs talents plutôt que par leur naissance, par leurs vertus plutôt que par leurs richesses, rien de ce qu'il fera ne sera perdu ni pour l'état ni pour sa propre gloire. Il évitera donc avec un soin extrême la hauteur dans le ton, la fierté dans les manières & la dureté dans le discours ; il ne se permettra jamais avec ses subordonnés la raillerie la plus innocente ; les traits même les plus légers sont des blessures profondes quand ils tombent de très-haut, & il n'y a pas de générosité à accabler des hommes qui ne peuvent & n'osent se défendre. Il se rappellera sans cesse que la hauteur de Pausanias le Lacédémonien fit perdre à Sparte l'empire de la mer ; que l'orgueil de Perdicca lui causa la mort ; & que le célèbre connétable de Montmorenci reconnut dans le camp d'Avignon combien il lui importoit de quitter le ton froid & sévère qu'il avoit affecté jusqu'alors. Qu'il se souvienne aussi qu'on parle encore avec mépris de la fierté de Lautrec, de l'orgueil du duc d'Epernon & de la vanité du duc d'Albe. Que les hauteurs de Bannier avec Guébriant auroient été funestes à la Suède & à la France, si ce dernier eût eu moins de grandeur d'ame & de modération.

S'il eût été nécessaire d'ajouter à ces exemples, nous aurions parlé de la politesse de Henri II, duc de Montmorenci, de l'affabilité de Turenne, de Vendôme & de Luxembourg ; mais dans le siècle de l'urbanité, & chez les François, qui portent la douceur & l'aménité au plus haut degré, il est inutile d'insister plus longtemps sur les avantages de ces qualités, qu'on regarde avec raison comme un vernis fait pour donner du lustre aux vertus, du prix aux qualités heureuses, & un voile heureux aux vices les plus difformes.

Lorsque le ciel, favorable à un empire, lui accordera pour commander ses armées un *général* qui réunira les connoissances, les qualités & les vertus dont les hommes célèbres de touts les âges nous ont fourni les modèles, sa patrie entassera, sans doute, sur la tête de ce héros, les diverses couronnes que les différents siècles ont décernées aux *généraux* qui les ont illustrés. Après qu'il aura porté le sceptre des guerriers, on fera revivre pour lui des dignités éteintes, ou bien on en créera de plus brillantes encore. Appellé auprès de son prince, devenu l'ami de son cœur, l'arbitre de ses conseils, le dispensateur de ses grâces, il arrachera aux courtisans des louanges sincères ; le peuple se précipitera en foule dans les temples, & les fera retentir des vœux les plus ardents : être suprême, s'écriera-t-il, bénissez le mortel vertueux à qui nous devons la douce paix dont nous jouissons, & dont le nom seul assure notre tranquilité ; prolongez ses jours aux dépens des nôtres, qu'il a si généreusement défendus ; prenez sur nos plaisirs pour ajouter aux siens ; ces sacrifices ne couteront rien à nos cœurs ! Ce peuple enchanté volera au-devant de ses pas ; la marche du héros sera annoncée par de grandes acclamations ; les chemins seront jonchés de fleurs ; le laboureur abandonnera sa charrue ; touts les citoyens voudront voir un héros vivant ; touts seront joyeux de l'avoir vu ; & réunis, ils exprimeront leurs plaisirs par de vives chansons & des danses animées. Au sein de la capitale, dans un lieu des plus fréquentés, on découvrira la statue de ce *général* adoré ; les provinces les plus éloignées voudront aussi que leurs principales villes soient embellies par son image ; & tandis que l'homme riche lui consacrera

dans

Digitized by Google

dans ses jardins un temple de verdure, le simple citoyen placera son buste au milieu de ses foyers; on voudra du moins qu'une gravure fidelle lui rappelle les traits de ce grand homme; les canons & les drapeaux qu'il aura enlevés aux ennemis annonceront sa demeure; les lieux témoins de ses victoires seront ornés de superbes arcs de triomphe, & de hautes pyramides chargées des inscriptions les plus glorieuses.

Les puissances alliées dont il aura sauvé la gloire & défendu les possessions, viendront avec empressement lui témoigner leur vive reconnoissance, en lui offrant les présents les plus magnifiques, accompagnés des decrets les plus honorables; les ennemis dont il aura triomphé lui rendront aussi des hommages flatteurs. Si le desir de s'instruire le conduit jamais au milieu d'eux, s'il se montre dans une place publique, si son nom est proféré, touts les yeux, quoique fixés vers un objet de la première importance, se tourneront vers lui; des applaudissements répétés se feront entendre; touts les citoyens voudront le voir; touts oubliant les humiliations qu'il leur a fait éprouver, lui rendront des honneurs aussi grands que nouveaux, & lui adresseront de sincères remerciements pour la générosité dont il a usé avec eux, & les malheurs qu'il leur a épargnés, en faisant régner dans son armée la discipline & le bon ordre.

Les enfants d'Apollon voudront lui élever des monuments plus durables encore; l'un chantera ses hauts faits; l'autre, armé du burin, s'occupera à les transmettre à la postérité. Au théatre de la nation, il recevra des applaudissements & des couronnes. Favoris des muses, vous pourriez néanmoins vous dispenser de prendre soin de sa gloire; ses vertus, ses grandes actions passeront sans votre secours aux siècles à venir. Le vieillard en cheveux blancs en racontera l'histoire à sa famille attentive, & ses descendants les plus éloignés la rediront à leurs enfants; son nom remplacera dans les hymnes guerrières le nom imaginaire de Roland. Nos soldats l'invoqueront avant le combat; ils l'invoqueront encore dans le fort de la mêlée, & ils le chanteront au sein de la victoire.

Cependant, au milieu de son triomphe, un cri long & lugubre se fait entendre; les jours du héros sont menacés; on se ressouvient que sa gloire seule est immortelle; une morne tristesse empreinte sur touts les visages annonce bientôt que le grand homme n'est plus. Alors les ennemis de l'état, dont on avoit bravé les forces, commencent à paroître redoutables; on ne se croit en sureté ni dans le sein des villes les plus fortes, ni dans les provinces les plus éloignées du foyer de la guerre; le laboureur ne croit plus recueillir les grains qu'il a semés; dans les villes, le peuple se rassemble; chacun demande en pleurant des détails sur la mort du héros; quand on en est instruit, les pleurs redoublent encore, car on aimoit à douter de sa perte; les courtisans, à l'exemple du prince, regardent sa mort comme une grande défaite. Les ennemis de l'état, eux à qui il a fait tant de mal, que son nom seul faisoit trembler, mêlent leurs larmes à celles de la nation qu'il rendoit victorieuse. Que fera cette nation? Elle ne peut rien pour la gloire de son héros; mais elle peut laisser au monde des témoignages éclatants de sa reconnoissance: elle voudra qu'on porte l'effigie de son défenseur à ses funérailles, touts les citoyens y assisteront en habit de deuil. Pour la première fois le farouche soldat versera des pleurs; il ne voudra plus quitter les marques de tristesse dont il se fera revêtu, & tandis que les chefs de l'armée se disputeront les armes de ce héros, les hommes les plus éloquents célébreront sa mémoire; les temples & les lycées retentiront de ses éloges; les artistes réunis lui éléveront un superbe mausolée; on y déposera sa dépouille mortelle; ses cendres confondues avec celles des rois, y partageront éternellement les regrets & les hommages de l'univers, & ce monument sera l'autel où les guerriers partant pour les combats iront consacrer leurs armes à la victoire. (C.).

GÉNÉRALE. Batterie de caisse qui sert de signal à toutes les troupes dont un corps est composé pour se tenir prêtes à marcher. *Voyez* BATTERIE.

GÉNIE. Science des ingénieurs, ou science de la fortification, de l'attaque, & de la défense des places. Ce mot signifie aussi le corps des *ingénieurs*, ou des officiers chargés de la fortification, de l'attaque & de la défense des places.

C'est à M. le maréchal de Vauban que l'on doit l'établissement du *génie* ou du corps des *ingénieurs*.

« Avant cet établissement, rien n'étoit plus rare en France, dit cet illustre maréchal, que les gens de cette profession. Le peu qu'il y en avoit subsistoit si peu de temps, qu'il étoit plus rare encore d'en voir qui se fussent trouvés à cinq ou six siéges. Ce petit nombre d'ingénieurs, obligé d'être toujours sur les travaux, étoit si exposé, que presque touts se trouvoient ordinairement hors d'état de servir dès le commencement ou au milieu du siége, ce qui les empêchoit d'en voir la fin, & de s'y rendre sçavants. Cet inconvénient, joint à plusieurs autres défauts dans lesquels on tomboit, ne contribuoit pas peu à la longueur des siéges, & autres pertes considérables qu'on y faisoit ». (*Attaque des places* par M. le maréchal de Vauban.)

Un général qui faisoit un siége avant l'établissement des corps des ingénieurs, choisissoit parmi les officiers d'infanterie ceux qui avoient acquis quelque expérience dans l'attaque des places pour en conduire les travaux; mais il arrivoit rarement, comme le marque M. de Vauban, qu'on en trouvât d'assez habiles pour répondre entièrement aux vues du général, & le décharger du soin & de la direction de ces travaux. Henri IV avoit eu cependant pour ingénieur Errard de Barleduc,

dont le traité de fortification montre beaucoup d'intelligence & de capacité dans l'auteur. Sous Louis XIII, le chevalier de Ville servit en qualité d'ingénieur, avec la plus grande distinction. Son ouvrage sur la fortification des places, & celui où il a traité de la charge des gouverneurs, font voir que ce sçavant auteur étoit également versé dans l'artillerie & le *génie*; mais ces hommes habiles, qui ne pouvoient agir par-tout, trouvoient peu de gens en état de les seconder.

Au commencement du règne de Louis XIV, le comte de Pagan se distingua beaucoup dans l'art de fortifier. Il fut le précurseur de M. le maréchal de Vauban, qui, en suivant les idées générales de cet ingénieur, a par-tout donné des marques d'un *génie* supérieur, principalement dans l'attaque des places, qu'il a porté à un degré de perfection auquel il est difficile de rien ajouter.

Le chevalier de Clerville paroît aussi, par les différents mémoires sur les troubles de la minorité du roi Louis XIV, avoir eu beaucoup de réputation dans l'attaque des places. M. de Vauban commença à servir sous lui dans plusieurs sièges; mais il s'éleva ensuite rapidement au-dessus de touts ceux qui l'avoient précédé dans la même carrière.

Pour l'établissement du *génie*, le roi a toujours un corps nombreux d'ingénieurs, suffisant pour servir dans ses armées, en campagne & dans ses places. On ne fait point de siège depuis longtemps qu'il ne s'y en trouve trente-six ou quarante, partagés ordinairement en brigades de six ou sept, afin que dans chaque attaque on puisse avoir trois brigades, qui se relevant alternativement toutes les vingt-quatre heures, partagent entre eux les soins & les fatigues du travail, & le font avancer continuellement sans qu'il y ait aucune perte de temps.

C'est à l'établissement du *génie* que la France doit la supériorité qu'elle a, de l'aveu de toute l'Europe, dans l'attaque & la défense des places sur les nations voisines.

Le *génie* a toujours eu un directeur général, chargé des fortifications & de tout ce qui concerne les ingénieurs. (Q.)

Que ne doit-on pas attendre de l'établissement de l'école de *génie* établie à Mézières, en 1748? Les jeunes gens destinés à ce corps n'y sont admis qu'après avoir subi un examen rigoureux sur toutes les parties des mathématiques : ils y passent ensuite plusieurs années pour y être instruits à en faire des applications à touts les objets importants dont ils doivent être chargés.

Le roi n'a rien négligé pour que cette éducation fût complette. L'on imagine bien que la fortification est la base de toutes les connoissances sur lesquelles on y reçoit des leçons. Comme elle en exige un très grand nombre des officiers qui doivent la construire, l'attaquer & la défendre, les élèves sont successivement appliqués à touts les objets qui ont un rapport plus ou moins direct avec cette partie essentielle de leur état.

On les occupe d'abord du tracé de la fortification, en leur faisant connoitre la propriété de toutes les lignes qui la composent : ils font en même-temps des comparaisons qui peuvent les éclairer sur les méthodes particulières qu'ont employé différents auteurs pour former ce qu'on appelle *systèmes de fortifications*; mais après s'être familiarisé avec les idées particulières, & avoir discuté touts les points intéressants qu'elles peuvent offrir, on n'en adopte aucune exclusivement. En effet, les seuls spéculateurs dans ce genre peuvent épouser & démontrer les avantages de ce qu'ils imaginent sur un papier, seul théatre de leurs discussions; mais un officier du *génie*, mais celui qui doit faire des applications reelles du métier, n'adopte aucun systême de fortification : muni de ses véritables principes, il sçait qu'une foule de circonstances doivent déterminer son choix & le parti qu'il doit prendre; il connoit l'usage de toutes les pièces tant anciennes que modernes, que chaque inventeur veut faire prévaloir; il connoit toutes les ressources, toutes les chicanes de l'art, mais pour ne les estimer que ce qu'elles peuvent valoir, & ne les employer que dans les occasions où les circonstances les rendent vraiement utiles.

Aux yeux du véritable ingénieur, l'art de fortifier consiste moins dans la spéculation oisive d'un certain jeu de lignes, que dans le juste emploi des moyens que la nature offre d'une manière si diversifiée dans les différents locals que les circonstances de la guerre obligent d'occuper offensivement ou défensivement. L'art ne doit venir qu'au secours de la nature, & oublier les ressources qu'elle presente, pour n'employer que celles du premier; c'est ordinairement ne se procurer qu'à de plus grands frais de très petits moyens. Une rivière, un marais, un ravin, un escarpement, des inondations, des commandements de terrein bien observés, des points bien choisis, fournissent en général, pour l'ingénieur éclairé, plus de moyens efficaces à son art que la stérile combinaison des différents systêmes dont jusqu'ici on a peut-être tenu trop de compte.

C'est sous ce point de vue que l'on fait envisager aux élèves de l'école de Mézières l'étude de la fortification, pour qu'ils en prennent d'abord les idées les plus justes & les plus propres aux applications vraiement militaires qu'ils feront un jour dans le cas d'en faire.

Mais en écartant d'eux tout esprit systématique qui pourroit les concentrer dans des détails propres à leur donner une fausse idée de leur métier, on ne néglige point ceux dont l'usage doit leur être familier, pour être en état de pratiquer & d'exécuter toutes les parties du service dont ils doivent être chargés tant dans les places que dans les armées.

C'est ici qu'il faut quitter la spéculation pour se livrer entièrement à des détails de pratique,

Digitized by Google

sans lesquels l'ingénieur perdroit toute l'utilité qu'on en attend. L'exécution exige de lui toutes les connoissances qui y ont rapport : il ne peut en mépriser aucune sans que ses travaux n'en souffrent ; maçon, tailleur de pierre, charpentier, forgeron, serrurier, touts les métiers deviennent les siens tour à tour, puisqu'il doit en employer les ouvriers, les éclairer, souvent même les conduire comme architecte militaire ou civil. Mais c'est en vain qu'il prétendroit à cette somme de connoissances de pratique, s'il n'étoit éclairé par celle qui les éclaire toutes, c'est-à-dire le dessin.

Aussi cette partie importante de l'instruction est-elle suivie avec le plus grand soin à l'école de Mézières. Les élèves sont d'abord occupés de celui qui prend sa source dans les principes de la géométrie pratique, le flambeau de touts les arts méchaniques, l'astronomie, les plans, profils, les développements, tout cet exercice de la règle & du compas, qui représente un objet dans touts ses sens, le retourne sous touts ses points de vue, détermine graphiquement touts les rapports & les propriétés de sa figure, est nécessairement la clef de tout art de construction. Point d'artiste praticien sans cette parfaite connoissance.

Cependant cette partie du dessin seroit insuffisante ; les élèves sont encore exercés au dessin proprement dit, à celui qui, sans règle & sans compas, met à même, avec le seul secours du crayon, de copier la nature ou de rendre rapidement des idées dans des moments où tout instrument est impraticable, & où leur usage n'apporteroit que des retardements inutiles & souvent dangereux à la guerre.

L'application la plus essentielle de cette facilité au dessin est sur-tout destinée à l'art topographique, qui est encore une partie d'instruction absolument nécessaire aux ingénieurs, & dont les exercices ne sont pas oubliés à l'école de Mézières.

En effet, si la guerre n'est le plus souvent que la science des positions, de quelle utilité ne seront pas des cartes bien exactes, & dont l'expression rendra fidèlement la nature d'un pays dont il est important de connoître les détails, & sur-tout les relations ?

Sans ce secours, quel est l'officier général qui osera prendre un parti décidé, asseoir un camp, combiner un projet de campagne, déterminer la marche des colonnes, prendre une position, &c. & l'ingénieur lui-même, comment fortifiera-t-il bien un poste ? Comment sera-t-il un projet de défense appuyé sur plusieurs points ? Comment soumettra-t-il ses idées aux vues d'un général, si elles ne sont établies sur la connoissance la plus particulière du terrein dont il est question ? Comment le maréchal général des logis remplira-t-il ses fonctions, s'il n'est éclairé par de bonnes cartes, & enfin, comment s'acquitteront de la partie intéressante des reconnoissances ceux qui en seront chargés, s'ils ne joignent au talent de bien saisir un pays celui de l'exprimer rapidement avec cette facilité & ces rapports que peut seul donner l'habitude du dessin.

Par les dispositions d'une nouvelle ordonnance de 1776, dont il sera question à la fin de cette note, il paroit que l'intention du roi est d'affecter en totalité ce service à son corps du génie : il ne paroissoit pas effectivement être fait pour en être séparé, non plus que les fonctions de l'état-major, nécessairement liées au méchanisme de l'art topographique, & dont le service paroit convenir conséquemment à ceux que le roi a fait construire particulièrement sur touts les objets qui les mettent en état de le bien remplir.

L'étude de la physique vient ensuite à son tour occuper les élèves pendant plusieurs cours ; conduits par un professeur qui, également géomètre, porte le flambeau du calcul dans touts les faits qui en sont susceptibles, ne réservant l'expérience que pour prouver aux sens les vérités que la théorie a déja démontrées. Un très beau cabinet de physique, entretenu par le roi, fournit touts les moyens de completter ce genre d'instruction.

Enfin, celle qui renferme les parties les plus intéressantes pour un ingénieur, termine ordinairement toutes les années les différents exercices. L'art de l'attaque & de la défense des places, figuré en grand par des simulacres, ne laisse rien à desirer pour représenter touts les moyens graduels employés en pareille occasion. Plusieurs fronts de fortification sont choisis dans différentes positions pour répondre à toutes les opérations que leurs circonstances amènent. Lorsque leur réalité ne renferme pas touts les exemples qui conviennent à une instruction complette, des suppositions viennent remplacer la vérité. Touts les travaux des sièges, touts les ouvrages qu'ils exigent, sont exécutés avec les différentes sapes, parallèles, places d'armes, batterie, cavalier de tranchée, couronnement de chemin couvert, passage de fossé, tout est figuré par portion, & l'exécution en est confiée aux élèves, qui ne font ce service qu'aux heures convenables, & avec les précautions que la guerre demande.

C'est la partie brillante du métier, c'est celle qui a valu à la nation cette supériorité qu'elle doit sans doute conserver, puisque les talents & les connoissances de ses ingénieurs ne peuvent que s'étendre & que se développer de plus en plus par les soins particuliers que prend le gouvernement de leur éducation militaire.

Une ordonnance du 7 Février 1744, fixoit le nombre des officiers de ce corps à trois cents.

Une autre du 8 Décembre 1755, le réunit au corps de l'artillerie, pour n'en faire qu'un seul & même corps, sous la dénomination collective de *corps royal de l'artillerie* & du *génie*.

Mais bientôt après, en 1758, ils furent de nouveau séparés, ainsi que leurs fonctions respectives. Une analogie plus apparente que réfléchie avoit

Digitized by Google

fait desirer la réunion de ces deux corps ; mais on s'apperçut bientôt que les détails d'une troupe à conduire, à exercer dans les manœuvres multipliées d'une arme dont l'effet ne peut-être prépondérant & décisif que par des écoles suivies & habituelles, exigeoient touts les soins des officiers qui faisoient ce service ; que les ingénieurs, obligés de le remplir, ne pouvoient que négliger le leur, & perdre dans les distractions d'une activité journalière cet esprit de reflexion & de méditation qui ne peut donner des résultats utiles & multipliés que dans le silence du cabinet.

Une ordonnance du 10 Mars 1759, en fixant de nouveau le corps du *génie* à trois cents officiers, régla plus particulièrement leur service dans les places & dans les armées. Il fut composé de directeurs, 90 ingénieurs en chef, 190 ingénieurs ordinaires, qui furent touts répartis dans les places du royaume, à proportion des besoins du service. De plus, cette ordonnance réunissoit à ce corps les compagnies de mineurs & de sapeurs; il parut convenable de ne point séparer des parties aussi essentiellement liées par leur nature. Si l'art des mines n'a pour objet que la destruction des ouvrages de fortification, ou les emplois particuliers qu'on en fait dans les siéges, soit pour l'attaque ou pour la défense, enfin, si cette partie de la guerre n'est qu'un moyen secondaire & une conséquence nécessaire des premières connoissances de l'ingénieur, elle sembloit devoir lui appartenir; de même à l'égard des sapeurs, puisque lorsqu'ils sont à la guerre dans une activité réelle, ils sont nécessairement aux ordres du corps du *génie*, dont ils ne sont proprement que les bras. Cependant ces compagnies en furent bientôt séparées pour rentrer dans le corps de l'artillerie auquel elles étoient ci-devant attachées.

Une autre ordonnance du 4 Décembre 1762, porta le nombre des ingénieurs à celui de 400; sçavoir, 20 directeurs, 90 ingénieurs en chef, & 290 ingénieurs ordinaires.

Une dernière ordonnance du 31 Décembre 1776, a donné une nouvelle forme au corps des ingénieurs; sa dénomination particulière est celle de *corps royal du génie*, & touts les officiers sont désignés par leurs grades respectifs audit corps royal.

Il est composé de 329 officiers, dont treize sont directeurs des fortifications, avec rang de brigadiers, & les autres, en paix comme en guerre, sont répartis en 21 brigades.

Chaque brigade est composée d'un chef de brigade, ayant commission de colonel; d'un sous-brigadier, ayant commission de lieutenant colonel; d'un major, de 4 capitaines en premier, de 5 capitaines en second, & de 3 lieutenants en premier; le nombre des élèves de l'école de Mézières est proportionné au besoin du service; ils restent deux ans à cette école, & avant de faire partie des brigades, pour perfectionner leur instruction, ils passent deux années dans le corps de l'artillerie; attachés aux compagnies de mineurs & de sapeurs; de-là deux années à la suite des brigades du corps du *génie*, & deux autres enfin, en des régiments d'infanterie, pour se mettre au fait des manœuvres des troupes. A cette époque, ils subissent un nouvel examen qui, justifiant leurs connoissances générales sur toutes les parties de la guerre, prouve qu'ils sont en état de faire les fonctions d'ingénieurs avec une supériorité qui les rende propres à toutes les circonstances; alors ils sont admis dans les brigades avec rang de lieutenant en premier. (*M.* FLACHON DE LA JOMARIERE, *capitaine au corps royal du génie.*)

GENTILHOMME A DRAPEAU. C'étoit autrefois dans le régiment des gardes un jeune homme de condition qui portoit l'habit d'officier dans chaque compagnie. Il n'avoit point de paye; c'étoit une espèce d'officier surnuméraire, destiné à remplir les places d'enseigne dans le régiment, lorsqu'elles devenoient vacantes. Il n'y a plus aujourd'hui de *gentilshommes à drapeau* dans ce régiment. (Q.)

GÈSE. Espèce de javelot dont les Celtes faisoient usage. On retrouve ce mot en Islandois dans celui de *kesia*. Athénée rapporte que les Romains empruntèrent cette arme des Espagnols. Cependant Virgile a dit *Gæsa alpina*. Le même mot signifioit *brave* en langue Gauloise. (*Serv. Æneid.* 8.). De-là vint peut-être le nom de Gésates donné aux braves qui s'engageoient en des services étrangers. (*Oros. L. IV. C.* 13.) ainsi qu'en étoient dérivés les noms d'Ariogèse, *brave combattant*; de Laniogèse, *brave au combat de l'épée*, de Radagaise, *brave terrible*, &c. Hésychius dit que le *gèse* étoit tout de fer, 'εμβόλιον 'ολοσίδηρον. (K.).

GÉSATES. Braves Gaulois qui s'engageoient en des services étrangers. On les nommoit ainsi, soit de leur courage, soit du *gèse* dont ils étoient armés. Cette étymologie est plus vraisemblable que celle de Polybe, (*L. II. C.* 22.), qui paroit la dériver de la solde qu'ils recevoient. (K.).

GIBERNE. Boite de bois & de cuir contenant des cartouches.

La *giberne* est une partie du grand équipement du soldat; elle est destinée à conserver les munitions de guerre. La *giberne* ne fut d'abord qu'un petit sac semblable à celui que les chasseurs appellent *gibecière*; avec le temps elle prit une forme différente & assez rapprochée de celle que nous décrirons dans un moment; mais on la portoit alors attachée à un ceinturon placé sur la veste, au-dessus des hanches; & comme la *giberne* pouvoit rouler sur le ceinturon, le soldat avoit la liberté de la placer en avant & en arrière; aujourd'hui la *giberne* est composée d'un petit coffret de bois, long de 8 pouces 10 lignes, large de 2 pouces 9 lignes, & profond de 4 pouces 6 lignes; ce coffret est divisé, dans sa longueur, en trois parties à peu-près égales; celle du milieu est percée de six trous; chacun de ces trous est assez large

Digitized by Google

& assez profond pour recevoir une cartouche ; les parties latérales sont évidées d'environ trois pouces, & destinées à contenir des cartouches en paquet. Ce petit coffret est enfermé dans une boite de cuir de vache assez fort ; la boite a la même forme que le coffret ; les deux grands côtés de la boite dépassent le coffret d'environ un pouce, & les deux petits côtés de quatre pouces ; l'extrémité de ces deux petits côtés étant amincie, rentre sous la patelette dont nous parlerons bientôt, & sert à recouvrir une partie du petit coffret ; la boite & le coffret sont surmontés par une patelette aussi de cuir de vache ; cette patelette est cousue à un des grands côtés du coffret ; elle a dix pouces dix lignes & demie de longueur, & dix pouces huit lignes de largeur ; ainsi elle recouvre la boite & le coffret. A la partie extérieure de la boite de cuir est cousue une petite poche de basane dans laquelle le soldat doit placer son tourne-vis, son tire-bourre, & des pierres à feu, de rechange ; cette petite poche se trouve aussi recouverte par la patelette. Au coin de droite de la boite est attachée une petite chaine de fil-de-fer, terminée par une épinglette de même métal. La *giberne* est portée par une banderolle de buffle large de deux pouces dix lignes, & longue de quatre pieds huit pouces environ ; les deux bouts de cette banderolle sont attachés à la boite de cuir avec deux petites boucles ; la banderolle est fixée contre la *giberne* par deux petits passants placés à la partie supérieure de la même boite. Le soldat porte la *giberne* derrière le dos, & assez généralement à la hauteur du bouton qui se trouve au bas de la taille ; la banderolle qui soutient la *giberne* passe sur l'épaule gauche. Quand le soldat veut se coucher, ou prendre quelque chose dans sa *giberne*, il la rapproche de son côté droit, en faisant glisser la banderolle sur son épaule gauche. Le fourreau de la baionnette, porté par un petit morceau de buffle, doit être fixé contre la banderolle, à quatre pouces de la *giberne* environ. La patelette de la *giberne* est recouverte d'une cire fort noire & luisante ; une des grandes occupations du soldat François est de donner à ce morceau de cuir un poli *miroité*. A quelque heure de la journée que vous entriez dans une chambrée, vous verrez quelques soldats occupés à cirer ou à polir leur *giberne*. Comme ils étendent la cire avec des cailloux rougis au feu, ils brulent le cuir, & dans chaque compagnie ils consomment pour huit ou neuf francs de cire par mois. Ne seroit-il pas possible d'employer moins de temps & d'argent à un objet aussi peu important ?

La banderolle de la *giberne* est recouverte de terre de pipe. Cette terre brulant le buffle, tend le renouvellement des banderolles plus souvent nécessaire.

Le milieu de la *giberne* étoit autrefois orné d'un écusson en cuivre jaune, timbré des armes du roi ou de celles du régiment. Une ordonnance a réformé cet ornement inutile ; mais touts les régiments n'ont pas cru devoir l'abandonner ; tant l'esprit des militaires François est tourné vers les objets de parade.

La *giberne* doit durer vingt ans ; mais il est rare qu'on ne soit pas obligé de la renouveller plus souvent. Il est de la prudence des corps de les faire reparer chaque année, & de faire payer aux soldats les dégradations forcées qu'elles ont éprouvées. L'officier chargé de juger de cet objet, doit n'être ni trop sévère ni trop relâché. *Voyez* HABILLEMENT. Le bonnet de police est attaché sous la *giberne* par trois petites courroies de buffle.

La *giberne*, telle que nous venons de la décrire, réunit-elle touts les avantages qu'on pourroit desirer ? Est-elle assez grande pour contenir le nombre de cartouches nécessaires ? Met-elle les munitions de guerre à l'abri de l'humidité & de la pluie ? Le soldat peut-il prendre avec facilité les cartouches placées dans la *giberne* ? Ne peut-il pas les perdre facilement ? La banderolle n'use-t-elle pas considérablement les parties de l'habit sur lesquelles elle porte ? Ne peut elle pas être nuisible à la santé du soldat, dont elle comprime trop fortement la poitrine ? Ne peut-il pas arriver que le feu du second & du troisième rang embrâsent les cartouches placées dans les *gibernes* mal fermées du premier & du second ? Si l'on discutoit avec attention les différentes questions que nous venons de proposer, ne trouveroit-on pas que notre *giberne*, & la manière dont nous la portons, sont peu avantageuses ? Si l'on vouloit remédier aux inconvénients qu'elle offre, comment devroit-on s'y prendre ?

Nous aurions eu beaucoup de satisfaction si nous avions résolu ce dernier problême ; mais nous sommes forcés de convenir que nous en avons en vain cherché la solution. Parmi les objets d'un intérêt secondaire, celui-ci nous a paru un des plus intéressants ; aussi le présentons-nous aux militaires comme un de ceux dont il leur importe de s'occuper avec le plus d'attention. (C.).

GLACIS. Terrein qui, du sommet du parapet du chemin-couvert, va par une pente de vingt à vingt-cinq toises, se perdre dans la campagne. *Voyez fig.* 157 & l'article CHEMIN-COUVERT.

Le *glacis* sert à empêcher que l'ennemi ne trouve de couvert près de la place. Son alignement prolongé vers les ouvrages doit en rencontrer le revêtement au cordon ou un peu au-dessus. Alors l'ennemi ne peut ni battre le revêtement, ni faire brèche à l'ouvrage que lorsqu'il s'est rendu maître du chemin-couvert. Les places dont les *glacis* couvrent ainsi touts les ouvrages, de sorte qu'on ne peut les découvrir de la campagne, sont nommés *places rasantes*. Quelquefois on pratique sous le *glacis* des galleries d'où partent çà & là des rameaux qui s'étendent vers la campagne.

GOBISSON ou GOMBISON. *Voyez* GAMBESON.

Digitized by Google

GODENDAC. Nom que les Allemands donnoient à la pique.

GOLLETTE. Chemise ou cotte de mailles.

GORGE. Entrée d'un ouvrage de fortification du côté de la place. La *gorge* est formée dans le bastion par le prolongement des courtines latérales, qui va couper la capitale. (*Voyez* BASTION & *fig.* 133, 134, 138.).

Il est avantageux que la *gorge* du bastion soit grande, parce qu'alors le bastion a plus de capacité, & qu'on y manie plus facilement l'artillerie & les troupes.

La *gorge* d'une demi-lune est la partie de contrescarpe, comprise entre les extrémités de ses deux faces ou de ses deux flancs. (*Voyez* DEMI-LUNE & *fig.* 172. GC, GC.).

La *gorge* des autres ouvrages extérieurs est de même, la partie de contrescarpe qui les termine du côté de la place.

Toutes les *gorges* doivent être sans muraille ni parapet, parce que les assiégeants, après qu'ils se sont emparés d'un ouvrage, se serviroient de ce parapet pour se mettre à couvert du feu de la place; on les ferme seulement quelquefois avec une palissade, pour éviter les surprises.

GORGERIN. Partie d'armure qui couvroit la *gorge*.

GOUJAT. Jeune valet qui sert dans une armée aux offices les plus bas, tels que ceux de marmiton.

GOUVERNEMENT. Autorité générale donnée par le roi à un officier militaire dans une partie du royaume, ville, place de guerre, château, citadelle ou maison royale. On donne aussi ce nom à la partie du royaume soumise à l'autorité d'un gouverneur.

La France étoit divisée autrefois en douze grands *gouvernements*, (*Henri III. Etats de Blois, art.* 271.) qui ont été subdivisés en plusieurs autres. Il y en a aujourd'hui quarante, qui sont: Alsace, Anjou, Artois, Aunis, Auvergne, Berri, Boulonnois, Bourbonnois, Bretagne, Champagne & Brie, Comté de Bourgogne, Corse, Dauphiné, Duché de Bourgogne, Evêchés, Flandre & Hainault, Foix, Donnezan & Andore, Guienne, Isle de France, Languedoc, le Havre, Limosin, Lorraine, Lyonnois, Maine & Perche, &c. Marche, Navarre & Béarn, Nivernois, Normandie, Orléanois, Paris, Picardie, Poitou, Provence, Roussillon, Saintonge & Angoumois, Saumurois, Sedan, Toul & Toulois, Touraine.

Il y a cent quatorze *gouvernements* particuliers de ville, place de guerre, château, citadelle ou maison royale.

GOUVERNEUR. Officier militaire qui commande pour le roi dans une partie du royaume, ville, château, citadelle, place de guerre ou maison royale.

Il est enjoint aux *gouverneurs-généraux* des provinces, de contenir sous l'autorité du roi ses sujets, manants & habitants de la province, dans l'obéissance & fidélité qu'ils lui doivent; de les faire vivre en bonne union, paix, amitié, & concorde les uns avec les autres; pacifier & faire cesser touts débats, querelles, divisions & désordres, qui pourroient survenir entre eux; faire punir par les justiciers & officiers du roi ceux qui se trouveront coupables & auteurs de querelles & divisions, comme aussi ceux qui contreviendront aux édits & ordonnances; faire garder & observer inviolablement les édits & ordonnances; tenir la main & donner toute assistance pour le maintien de la justice dans la province, & pour l'exécution des sentences, jugements & arrêts; mander, convoquer & assembler par-devers lui, en touts les lieux & toutefois que bon lui semble, & que le besoin le requiert, les gens d'église, noblesse, officiers, magistrats, gens de loi, maires, échevins, syndics, bourgeois, manants, habitants de la province, pour leur faire entendre, ordonner, & enjoindre ce qu'ils auront à faire pour le bien du service du roi, & leur repos & conservation; aviser & pourvoir aux affaires occurrentes dudit gouvernement; ouir les plaintes des sujets du roi dans la province, & sur icelles leur pourvoir & faire administrer la justice; avoir l'œil à ce que les officiers de touts les siéges & jurisdictions, & touts autres, fassent le devoir de leurs charges; &, s'ils ne s'en acquittent ainsi qu'il convient, en avertir sa majesté, pour qu'elle y mette l'ordre nécessaire, & cependant y remédier par provision, ainsi qu'il verra être à propos; empêcher qu'il ne se fasse aucunes assemblées, pratiques ou entreprises, au préjudice de l'autorité & du service du roi, ainsi que du bien & repos de ses sujets dans ladite province, commander aux officiers, magistrats, maires, échevins & syndics, manants & habitants des villes & lieux, comme aussi aux gens de guerre, mestres-de camp, colonels, capitaines de chevaux-légers, ban & arrière-ban, gens de pied, légionnaires & touts autres, de quelque qualité & nation qu'ils soient, qui sont pour le service du roi dans la province, ou qui y passent, séjournent, & y sont en garnison dans les villes, places, châteaux & autres lieux; leur ordonner ce qu'ils auront à faire pour le service du roi; faire faire, s'il le juge à propos, par les commissaires ordinaires des guerres départis par sa majesté, les montres & revues desdits gens de guerre; les assembler, si besoin est, & employer & faire agir, selon qu'il l'estimera à propos, pour la défense & conservation de la province; ordonner de la garde & conservation des villes, places, bourgs & autres lieux; contenir les gens de guerre dans l'ordre & discipline militaire suivant les ordonnances; empêcher que les habitans des villes & lieux n'en reçoivent aucun dommage, foule ni oppression; faire incontinent punir & châtier ceux qui entreprendront quelque chose au contraire; faire agir les prévôts & autres officiers selon le

Digitized by Google

devoir de leurs charges, pour contenir les gens de guerre dans l'ordre, & en général dans toutes les choses dessus dites, & chacune de celles qui touchent & appartiennent audit gouvernement; ordonner & disposer selon que le roi pourroit le faire lui-même s'il étoit présent, dans les cas qui requerroient mandement plus spécial qu'il n'est porté par les provisions.

Les anciennes ordonnances enjoignent aux *gouverneurs* de résider au moins six mois dans leurs gouvernements. (*Henri III, Etats de Blois*). Il leur est défendu de donner aucune lettre de grace, rémissions & pardons; d'octroyer foires, marchés, légitimations, & autres semblables; d'évoquer les causes pendantes pardevant les juges ordinaires; prendre connoissance d'icelles, s'entremettre du fait de la justice & jurisdiction contentieuse, & d'entreprendre aucune chose sur la justice ordinaire. (*Louis XII, 1499. art. 70. Charles IX. Moulins, fév. 1566, art. 22. Henri III. Etats de Blois. art. 271 & 1586.*).

Il leur est aussi défendu de lever, faire lever, n'imposer ni asseoir aucuns deniers dans leur gouvernement, sinon qu'ils ayent lettres patentes du roi, précises & expresses à cet effet (*Charles IX. Moulins, février 1556, art. 23. Paris, août 1570. Henri III, Etats de Blois, art. 257.*) de prendre ou recevoir dons & prêts d'or, argent, ou autres espèces quelconques, soit par forme de don, récompenses, salaires, taxations de voyages & vacations, pour être venus aux états du pays ou ailleurs, ou sous autre quelconque prétexte ou couleur, ne d'être auteurs, ministres ou moyens d'iceux, faire bailler, octroyer, & venir ens sur peine du quadruple envers le peuple, sur lequel tels deniers auront été levés, & autre quadruple envers le roi, & outre contre nos officiers & magistrats, sur les peines qui sont de droit établies aux crimes de concussion & de répétundes: auxquelles peines ils seront sujets, encore que le peuple eût voulu & consenti tel don & octroi, lors, auparavant ou après. (*François II, Fontainebleau. Juillet 1560.*).

GOUVERNEURS DES PLACES. Les *gouverneurs* des places, villes & châteaux y ont la même autorité que les *gouverneurs* de provinces, dans l'étendue de leurs gouvernements.

(*Nota.* L'article qui renfermera les devoirs & fonctions particulières des *gouverneurs* n'étant point encore parvenu à l'éditeur, il est obligé de le renvoyer au *supplément*, pour ne point suspendre l'impression).

On verra en détail quels sont les devoirs & les droits des *gouverneurs* des provinces & des places; les qualités & les connoissances qu'ils doivent avoir & employer dans leur administration pendant la paix; enfin les révolutions que leur autorité a éprouvées. Nous allons les considérer ici sous un aspect uniquement militaire.

Quelque titre que porte celui qui commande dans une place, qu'il soit *gouverneur*, commandant en chef, ou lieutenant de roi, &c. la place dans laquelle il commande est un dépôt sacré qu'il doit garder jusqu'à l'instant où celui qui le lui a confié le lui redemande, ou jusqu'au moment fatal où il lui est enlevé par une force étrangère, à laquelle il ne lui est plus physiquement possible de résister.

Conserver pendant la paix & défendre pendant la guerre, voilà les deux grandes branches du devoir des *gouverneurs*. Le maréchal de Montluc, le chevalier de Ville, Santa-Crux, Feuquières, Folard & Vauban, sont les écrivains qui nous ont donné sur les devoirs des *gouverneurs* des places les instructions les plus sages & les plus étendues. Le *gouverneur* qui analisera ce que ces six auteurs ont écrit, qui joindra à leurs conseils les avis que quelques autres écrivains militaires offrent, qui rassemblera les leçons que l'histoire donne, & qui ajoutera à tout cela quelques observations particulières, se formera une idée juste de ses devoirs & de la meilleure manière de les remplir avec gloire.

Nous nous étions proposés de transcrire ici tout ce que les écrivains militaires, que nous avons nommés, ont dit sur les *gouverneurs* des places; mais étonnés & arrêtés par la longueur de ces citations, nous nous contenterons d'indiquer aux *gouverneurs* ce qu'ils doivent lire & méditer avec le plus de soin. L'encyclopédie, telle qu'elle est aujourd'hui, est sans doute un ouvrage infiniment précieux: capable de porter avec promptitude & facilité les sciences & les arts au plus haut degré de perfection qu'ils puissent atteindre; de leur faire braver plusieurs siècles d'ignorance, de barbarie & même de fanatisme; & de transmettre enfin, sans peine, toutes nos connoissances à nos neveux les plus éloignés; on ne peut donc assez louer les sçavants, qui, les premiers, ont conçu le projet d'élever ce monument à jamais glorieux, & qui ont eu le courage de l'exécuter. Mais quels plus grands droits ces hommes célèbres n'auroient-ils pas acquis sur notre reconnoissance, si forcés, comme ils l'étoient, à beaucoup se restreindre, ils avoient daigné nous indiquer à la fin de chacun des articles qu'ils nous ont donnés, le nom des ouvrages où nous pouvions puiser, tantôt des connoissances plus élémentaires, tantôt des idées plus générales, & presque toujours des instructions plus détaillées que celles qu'ils nous ont offertes. Combien d'actions de grace n'aurions-nous pas à leur rendre, s'ils avoient ajouté à ce premier bienfait celui de lire pour nous les ouvrages qu'ils nous auroient nommés, & de nous faire connoître la page, le paragraphe, la ligne même sur laquelle nous devions fixer, avec le plus de soin, toute notre attention. Leurs grandes lumières, leur goût sûr & leur impartialité, auroient réduit les meilleurs livres à quelques feuilles, les médiocres à quelques pages, & quelques-uns à un petit nombre de lignes, & auroient produit par conséquent le

Digitized by Google

même effet que le miroir magique du poëme de la Pariséide, miroir qui avoit la faculté de réduire en cendres tout ce qui, dans les ouvrages qu'on exposoit à son foyer, n'étoit ni nouveau, ni utile, ni présenté d'une manière plus agréable que dans les livres anciennement écrits.

Mais revenons à notre objet, que nous avons abandonné pour exprimer un vœu bien sincère, & qui, s'il étoit jamais exaucé, produiroit sans doute de grands avantages; touts ceux qui seroient avides d'instruction l'obtiendroient presque sans peine, mais sur-tout sans ennui.

Les commentaires de Montluc, ce livre qu'un homme de guerre recommandable par les lumières qu'il a acquises & les actions qu'il a faites, appelloit le bréviaire des gens de guerre, est un des premiers ouvrages que les *gouverneurs* des places doivent lire.

Le discours que Montluc adresse aux *gouverneurs*, tome II, page 190, est ce qu'ils doivent lire d'abord, l'auteur met là sous les yeux des *gouverneurs* touts les motifs faits pour les déterminer à s'instruire de leurs devoirs, & à agir avec vigueur dans la défense des places où ils commandent; il leur dit que la trop grande confiance en soi-même cause beaucoup de chûtes, & en conséquence il leur conseille de consulter souvent les vieux militaires; il leur représente combien est grand l'honneur que le prince leur fait en leur confiant un objet aussi important que la garde d'une place forte, & combien la gloire qui rejaillira sur leur famille sera éclatante; il leur fait voir que leur nom ne peut plus rester inconnu, qu'il passera dans les pays les plus éloignés & dans les siècles les plus reculés, mais accompagné de la louange ou du blâme qu'ils auront mérité; il leur montre la colère de leur roi, les malédictions des peuples, la haine de leurs propres épouses, le mépris du reste des femmes, & le déshonneur de leurs enfants & de leurs familles, comme les peines attachées à une défense foible; songez, songez, dit-il, que votre maître ne vous a pas donné cette place pour la rendre mais pour la sauver, pour y vivre seulement mais pour y mourir en combattant. Afin, que la crainte de la mort ne fasse point sur l'esprit des *gouverneurs* une impression dangereuse, il leur conseille de lire les livres qui parlent de l'honneur des grands capitaines, & de se dire; si je fais comme ce grand homme, quel lustre ne répandrai-je pas sur ma maison; & au contraire, si je me rends, qu'elle infamie pour moi & pour les miens. Il veut que le *gouverneur* se mette sans cesse à la place du chef des assaillants, & qu'il se demande, que ferois-je si j'attaquois cette ville. Il l'exhorte à être accessible, affable, à montrer le chemin quand il faut endurer la faim, souffrir la soif, &c. Il finit enfin par lui dire que les rois qui veulent toujours gagner, ne pardonnent guères à ceux qui leur font perdre quelque chose. Ce discours commence par ces mots, *je sçais bien messieurs les* gouverneurs *que plusieurs d'entre vous prendrez plaisir à ce que j'ai à vous dire sur le gouvernement;* & il finit, page 207, par les expressions suivantes. *Mais desirez cent mille fois plutôt la mort si touts moyens ne vous défaillent, que de dire ce méchant mot*, je la rends.

Après que le *gouverneur* aura lu & relu le discours que nous venons d'analyser & qu'il l'aura profondément médité, il passera à la page 222 du même tome, il y trouvera un apologue ingénieux qui lui fera connoitre les vices dont il doit se défaire avec le plus de soin; ce morceau commence ainsi: *& sur la fin il me demanda deux choses*; & il finit par ces mots: *car ils faussent touts le serment qu'ils ont fait ayant juré de le servir loyalement, ce que l'on ne peut faire étant garni de touts ces vices & fautes.*

Le troisième morceau intéressant pour les *gouverneurs* des places est contenu dans les pages 247 & 248; les réflexions que fait Montluc lui sont inspirées par la mort ignominieuse que subit un *gouverneur* qui avoit mal défendu la ville qu'on lui avoit confiée.

Ils liront ensuite les pages 84 & 85 du même volume, ils apprendront là quelles sont les occasions où ils doivent joindre à la prudence du capitaine la valeur du soldat. Ils liront encore sur le même sujet dans le tome IV, les pages 232 & 233.

Les pages 105, 106, 107 & 108, du tome II, apprendront aux *gouverneurs* que la durée de la défense d'une place dépend des chefs; elles leur indiqueront les moyens de soutenir ou de relever le courage des soldats, & de donner de la constance aux habitants.

Les pages 161 & 162 leur prouveront combien il leur importe d'entretenir l'union des citoyens entre eux, & de faire régner la bonne intelligence entre les citoyens & les guerriers.

Ils verront dans les pages 171 & 172 comment la fermeté des *gouverneurs* recule l'instant des capitulations, & oblige l'assaillant à leur accorder toutes les conditions qu'ils demandent.

Ils apprendront, page 460 & 461 du tome I[er], que le *gouverneur* doit uniquement s'occuper des devoirs de sa charge. Cet article commence par ces mots: *capitaines, que de grandes choses fait un homme*; & finit par ceux-ci, *mirez-vous en moi qui n'ai jamais songé autre chose qu'à faire ma charge.*

Les pages 344 & 345 du même tome leur offriront les effets de l'exemple du chef; & celles 133 & 134 du tome IV, leur montreront que le courage du *gouverneur* soutient celui des habitants & de la garnison.

La dernière & la plus importante des leçons que Montluc donne aux *gouverneurs* des places, est consignée page 226 du tom. IV; il leur recommande de se faire aimer, & il leur en fournit les moyens.

Les citations de Montluc ont été faites d'après une

Digitized by Google

une édition en 4 volumes *in-12*, à Paris, chez Savoie, M. DCC. LX.

C'est dans le troisième livre *des fortifications du chevalier de Ville*, que les *gouverneurs* des places trouveront des leçons qu'il leur importe de recevoir.

L'auteur leur enseigne, page 417, la manière de découvrir les trahisons qu'on peut tramer dans la place qu'ils commandent.

Il leur indique la conduite qu'ils doivent tenir quand ils se méfient des citoyens. Il leur prescrit, pages 421 & 423, les défenses qu'ils doivent faire pour que l'ordre règne dans leur place.

Ce que les *gouverneurs* doivent faire lors des allarmes est consigné dans la page 428.

La conduite qu'ils doivent tenir pour prévenir & calmer les séditions & les révoltes est prescrit page 431.

La manière de s'oppofer aux escalades se trouve page 436.

Il leur donne, page 454, un détail des approvisionnements qu'ils doivent avoir dans leur place.

Il leur apprend, pag. 466, à faire & à conduire les sorties.

Il leur dit, pag. 491, comment ils peuvent exciter le courage des soldats & soutenir leur constance. Il les conduit enfin comme par la main, depuis l'instant où leur place est investie jusqu'au moment où ils sont délivrés de leurs ennemis, ou forcés à se rendre.

L'édition dont nous nous sommes servis pour ces citations est *in-8°*, de 1666, à Paris, par la compagnie des libraires du palais.

Les réflexions militaires & politiques du marquis de Santa-Cruz, offrent aussi aux *gouverneurs* des places des conseils utiles. Ils liront dans cet ouvrage les pages 50 & 51 du tom. VIII. L'auteur y trace le portrait d'un bon *gouverneur*.

Ils verront dans le tom II, particulièrement consacré aux surprises, quel est le meilleur moyen de s'en garantir. Ils doivent consulter principalement la page 123.

Ils trouveront dans le tom. X, chapitre X, page 96 & suivantes, ce qu'ils doivent faire quand leur place est menacée d'un siège.

En lisant enfin dans le tom. VIII, quelle est la manière de faire un siège, ils apprendront comment ils peuvent le faire lever.

Parmi les livres utiles aux *gouverneurs* des places, nous avons mis les mémoires de Feuquières; cet ouvrage composé par un des militaires les plus instruits du siècle de Louis XIV, renferme une infinité de grandes leçons sur la garde & la défense des places, les qualités, & les connoissances nécessaires à leurs *gouverneurs*. M. de Feuquières n'a consacré à ces différents objets que deux chapitres, le chapitre CI & CII, mais ces chapitres renferment tout ce qu'on peut desirer; parmi les différents conseils que l'auteur donne aux *gouverneurs*, celui de tenir un journal public du siège est un des plus importants, & celui sur lequel il insiste, avec raison, le plus fortement.

Les *gouverneurs* liront encore avec soin tout ce qu'il dit sur l'attaque des places, & qui est renfermé dans les 21 chapitres qui précèdent ceux que nous avons indiqués.

Toutes les fois qu'on lit la vie de Louis XIV, on est étonné & même fâché de voir ce prince, dont le plus grand mérite étoit de connoitre les hommes & le plus grand art, celui de les employer à propos, se priver sans de grandes raisons des lumières & des secours qu'il auroit pu tirer d'un militaire aussi instruit & aussi brave que le marquis de Feuquières; mais quand on a lu les mémoires que cet homme sçavant nous a laissés, & quand on sçait qu'il les composa dans la retraite où le roi l'avoit relegué, on regarde la faute commise par Louis XIV comme un événement heureux; si en effet Feuquières eut vécu à la cour, s'il eut joui de la faveur de son maitre, & commandé ses armées, sans doute il auroit gagné des batailles, mais ses connoissances, & ses principes ensévelis avec lui auroient peut-être été perdus pour nous.

Le chevalier Folard sentoit trop bien combien il importe à l'état que les *gouverneurs* des places soient instruits de leurs devoirs pour ne point les leur tracer.

Dans le tome V de ses commentaires, page 186, il s'occupe des qualités & des connoissances du *gouverneur* d'une place, il donne là des conseils infiniment sages aux princes & à leurs ministres; ces conseils peuvent aussi être utiles aux *gouverneurs* eux-mêmes.

Les *gouverneurs* liront encore le chapitre XIII du livre IV, il renferme plusieurs instructions utiles.

Ils trouveront dans le tome III, pages 63 & 89, des réflexions qui leur prouveront qu'ils ne doivent rien négliger pour porter la défense aussi loin qu'il est possible.

Dans les pages 93, 98, 100 & 109, ils apprendront la manière de prévenir les trahisons, & d'en empêcher les funestes effets.

L'auteur discute, page 107 du même tome, la question suivante. *Si un commandant de place qui a des ordres précis de la cour de se défendre jusqu'à l'extrémité, perd le droit de commander quand il n'agit pas conformément à ces ordres.*

On imagine bien que ce militaire prend le parti de l'affirmative, & son opinion est faite pour être adoptée; mais ne faudroit-il pas que les ordonnances militaires eussent prévu une extrémité aussi fâcheuse, & qu'elles eussent fait connoitre bien clairement l'instant où la garnison peut cesser d'obéir à son chef.

L'édition de Folard, dont nous nous sommes servis est en 6 volumes *in-4°*. imprimés à Amsterdam, chez Zacharie, en 1759.

Digitized by Google

Cet homme immortel que Fontenelle a dignement loué, sur le tombeau duquel Voltaire a répandu des fleurs, dont la vie a été insérée parmi celles des hommes illustres de France, & dans le Plutarque François, à qui l'académie de Dijon & l'académie Françoise, ont décerné les honneurs d'un éloge public; dont le buste sera placé parmi ceux des grands hommes qui ont honoré la France; en un mot, Vauban a renfermé dans 44 pages les devoirs des *gouverneurs* des places. Celui d'entre eux qui aura médité longtemps ces 44 pages, sera presqu'assuré de s'immortaliser par une défense longue & opiniâtre.

Qu'il lise, qu'il relise souvent le chapitre VIII, il est intitulé *de la punition que méritent ceux qui défendent mal les places, & combien il est important que les* gouverneurs *étudient de longue main tout ce qui concerne la place qui leur est confiée pour se mettre en état de la défendre avec honneur.* Ce chapitre quoique très court, décèle un grand nombre d'abus qu'il importe au gouvernement de réprimer, renferme touts les devoirs des *gouverneurs* des places, & leur dit, en un mot, ce qu'ils doivent être, ce qu'ils doivent sçavoir & ce qu'ils doivent faire.

Qu'ils lisent encore une lettre circulaire écrite par Louis XIV aux commandants de toutes les places; qu'ils méditent principalement sur ces expressions qui la terminent. Leurs devoirs y sont tracés par la main d'un grand maître.

Les *gouverneurs* doivent encore lire dans le Parfait Ingénieur François tout ce qui est compris, depuis la page 275 jusqu'à la fin de l'ouvrage.

Qu'ils lisent aussi dans la Ciropédie, la page 19 du tome II; dans l'ouvrage écrit par l'empereur Léon-le-Philosophe, & publié par M. de Maizeroi, les pages 9, 27, 51, 222, du tome II, & la pag. 217 du tome Ier; dans Montécuculli, commenté par M. de Turpin, la page 253 du tome Ier, les pages 276, 277 & 278 du tome II.

Après que les *gouverneurs* auront lu ces différents ouvrages didactiques & quelques autres, que nous aurions pu leur indiquer si nous l'avions cru nécessaire, ils doivent méditer la défense de Calais, en 1347; de Beauvais, en 1472; de Mézieres, par le chevalier sans peur & sans reproche; de Pavie, par Antoine de Lève, en 1524; de Landrecy, en 1543; de Metz, par le duc de Guise, en 1552; de Thérouanne, en 1553, par André de Montalambert, seigneur d'Essé; de Sienne, par Montluc, en 1554; de Saint-Quentin, par l'amiral de Coligni; de Ronen, par Villars, en 1591; d'Ostende, en 1601; de Breda, en 1625; de la Rochelle, en 1627; de Mastreicht, par Fargeaux, en 1673; & de la même ville, en 1676, par l'intrépide Calvo; de Grave, par M. de Chamilly; de Nemez, en 1688; de Mayenne, par le marquis d'Uxelles, en 1689; de Namur, par le maréchal de Boufflers, en 1695; de Landau, en 1702, par le brave Melac; de la même place, en 1703, par M. de Laubanie; de Lille, en 1708, par le maréchal de Boufflers; de Prague, par le maréchal de Belleisle & M. de Chevert; & enfin, celle de Gibraltar, par le brave Eliot. Je nomme ce dernier, quoique vivant. Qui pourroit me soupçonner de flatterie lorsque je loue un ennemi? C'est à sa vertu que je rends hommage.

Quand le *gouverneur* aura puisé dans ces sources abondantes les différentes instructions qu'elles offrent, il pourra s'adonner à la lecture des sièges moins célèbres. Toutes les fois que l'histoire moderne & l'histoire ancienne lui offriront quelques faits intéressants, il les consignera dans des tablettes qu'il dressera à cet effet, en lisant & relisant souvent les extraits qu'il aura faits, il remplira son esprit de toutes les maximes & de touts les préceptes dont il peut avoir besoin, & son cœur familiarité avec les héros, n'enfantera plus que les sentiments dignes d'eux.

Les extraits historiques consignés dans une des feuilles du journal militaire, pourront tenir lieu aux *gouverneurs* des places des extraits que nous venons de leur conseiller de faire eux-mêmes. Si le travail qu'on a entrepris, à cet égard, est continué avec soin, nous ne doutons point qu'il ne finisse par être un des ouvrages les plus utiles aux militaires.

Les *gouverneurs* liront dans ces extraits tonts les mots qui ont pour titre *gouverneur*, & ceux qui sont intitulés *défense des places*. Les premiers s'adressent au cœur, les autres à l'esprit.

Les devoirs que le commandant d'une place doit remplir, ayant presque toujours beaucoup d'analogie avec ceux qui sont imposés au chef d'une armée, les *gouverneurs* doivent se procurer les connoissances, & acquérir les qualités dont nous avons donné une esquisse dans l'article général. *Voyez* GÉNÉRAL. (C.).

GRADE. Degré de supériorité des emplois militaires.

GRATIFICATION. Récompense militaire, consistant en argent, denrées, ou effets. On donne cette récompense à un homme de guerre, ou pour le dédommager d'une perte qu'il a faite, ou pour le payer d'une action utile ou glorieuse à laquelle il a eu part.

Les *gratifications* sont simples, annuelles ou perpétuelles.

Une *gratification* simple est celle qu'on ne reçoit qu'une fois, en vertu d'un ordre expédié pour cet objet.

Les *gratifications* annuelles sont celles qu'on reçoit chaque année, en vertu d'un ordre général qui contient cette clause.

Une *gratification* est perpétuelle quand les descendans de celui qui l'a obtenue en doivent jouir après lui.

Les *gratifications* consistent en argent, en denrées ou en effets.

Digitized by Google

Les *gratifications* en effets ou en denrées sont presque toujours simples.

Les *gratifications* en argent sont simples, annuelles ou perpétuelles.

Les *gratifications* en argent sont presque toujours données aux officiers, & les *gratifications* en effets & en denrées aux soldats.

Si les principes généraux que nous avons établis sur les récompenses militaires sont justes. (*Voyez* RÉCOMPENSE.) : il en résulte qu'on ne devroit donner pendant la paix, des *gratifications* aux officiers que dans une seule circonstance ; qu'on ne devroit leur en donner que rarement pendant la guerre ; & qu'on devroit au contraire en donner fréquemment aux soldats, tant pendant la paix que pendant la guerre.

Pour prouver qu'on ne devroit presque jamais donner pendant la paix des *gratifications* aux officiers, il nous suffira de retracer les motifs pour lesquels on les distribue, de faire connoître les individus à qui on les donne.

Les *gratifications* que l'on distribue pendant la paix sont données ordinairement à un officier, qui, chargé de faire des recrues ou des remontes, a rempli sa commission avec zèle & avec succès; on suppose que les dépenses qu'il a été obligé de faire ont été plus considérables que celles qu'il auroit faites s'il n'eût point reçu cette mission particulière. Ces *gratifications* sont justes, elles sont une dette sacrée dont l'état se libère.

On donne encore des *gratifications* aux officiers appelés *de fortune* qui, chargés du soin de dresser les recrues, ont travaillé avec assiduité à cet objet important. Ces *gratifications* sont moins nécessaires que les premières ; & si elles ne tomboient pas sur une classe d'hommes qui ont été maltraités par la fortune, elles seroient injustes.

On donne aussi quelquefois des *gratifications* à des officiers qui ont été nommés par le conseil d'administration pour régir l'habillement du corps dans lesquels ils servent. Il est bien difficile de justifier ces *gratifications*. Touts les membres d'une société devant concourir aux travaux que l'association rend nécessaires ; nul ne doit être payé pour avoir rempli sa tâche. Ces *gratifications* ne seroient plausibles que dans le cas où le même sujet auroit rempli plusieurs années de suite les mêmes fonctions ; &, dans cette circonstance même, l'état ne devroit point supporter les frais de ces récompenses.

J'ai vu aussi donner des *gratifications* à des bas-officiers qui, avoient été employés pendant longtemps à l'école d'instruction ; quoique ce ne soit pas le roi qui fasse les frais de ces *gratifications*, & qu'elles soient tirées de la masse de linge & chaussure, elles ne sont pas moins abusives. Chaque bas officier doit passer à son tour par les différents détails, & si quelques-uns y restent plus longtemps que les autres, on doit les récompenser, ou en les avançant, ou en les dispensant de quelqu'autre partie de service.

Des officiers subalternes très pauvres obtiennent quelquefois des *gratifications* ; ces *gratifications* sont-elles justes ? L'état seroit obligé, sans doute, de venir aux secours de ceux de ses membres qui n'ont pas assez de fortune pour tenir un état conforme à leur naissance ou à l'emploi qu'ils occupent, si les appointements de chaque grade n'étoient pas proportionnés aux dépenses qu'il nécessite ; ces *gratifications* sont donc superflues, & si les officiers qui les reçoivent étalent un luxe inutile, mangent à une table trop somptueuse, &c. ; ces *gratifications* sont injustes. Détruisons le luxe militaire, & nous aurons moins souvent besoin de donner des *gratifications*.

De toutes les *gratifications* les moins utiles, je dis plus encore, les plus injustes, ce sont celles qu'on distribue aux colonels ; pourquoi, en effet, donner à un officier supérieur une *gratification* de mille écus, tandis qu'on en refuse une de cent écus à un officier subalterne? Qu'ont donc fait de si beau les colonels qui obtiennent ces récompenses ? Ils sont pauvres ; oui, relativement, car le relatif n'a point de bornes ; mais absolument parlant ils sont riches. Des *gratifications* de cette espèce sont faites pour produire le découragement dans les classes inférieures, pour exciter des cris, des clameurs, & pour nuire à ceux qui les reçoivent. Que doit penser un capitaine qui voit son colonel obtenir trois ou quatre mille francs de *gratification*, & qui ne peut, lui, obtenir trois ou quatre cents livres ; ah, doit-il dire à son chef, si vous aviez mis à me servir la même chaleur que vous avez employée pour vous, certainement j'aurois obtenu ce que je demandois & dont j'ai un besoin réel ; mais vous m'avez oublié pour ne songer qu'à vous : autrefois les grands se faisoient un plaisir & un devoir de soutenir la noblesse indigente ; ils se chargeoient de l'éducation de ses enfants, ils étoient le canal par lequel les graces du prince arrivoient jusqu'à elle ; mais aujourd'hui, ils interceptent tout, honneurs, distinctions ; l'argent même. Ah qu'ils pensoient, qu'ils agissoient bien différemment, ces grands qui vivoient sous le règne de Louis XIV ; si le luxe de Paris continue à augmenter, si la haute noblesse persiste à fuir ses terres pour suivre toute l'année la cour & résider dans la capitale, avant peu nous serons les témoins de quelque grande révolution.

Les grands qui ont besoin d'un secours pécuniaire, ne doivent pas le demander à la caisse militaire ; ce ne sont point les inspecteurs qui doivent le solliciter ; c'est de la munificence royale qu'ils doivent le tenir ; elle ne doit point les considérer comme militaires, mais comme gentilshommes pauvres.

De tout ce que nous venons de dire, il résulte, que les *gratifications* sont un abus énorme pendant la paix, à moins qu'elles ne soient mo-

Digitized by Google

tivées par le besoin de dédommager un officier ou un bas-officier, des pertes qu'il a faites, ou des dépenses extraordinaires qui lui ont été occasionnées par les commissions particulières dont on l'a chargé.

Les *gratifications* annuelles, pendant la paix, ne sont guères accordées qu'à d'anciens guerriers qui ont bien mérité de l'état, & à qui on veut donner dans leurs vieux jours le moyen de se procurer les secours dont ils peuvent avoir besoin. Rien de plus juste en soi-même que ces *gratifications;* il n'y a que leur nom que je voudrois changer; le mot de *gratification* est en françois le synonime de *don* ou de *grace*, & dans l'état militaire tout devroit réveiller l'idée de *justice*. Je donnerois donc à ces *gratifications* un nom qui dit aux ministres; ne les accordez qu'à celui qui les a méritées par de longs & de bons services; aux militaires, c'est une récompense & non une grace; & aux citoyens, c'est une dette que l'état paye & qu'il paye pour vous.

Nos principes sur les *gratifications* pendant la guerre sont les mêmes que sur les *gratifications* pendant la paix; jamais elles ne devroient être données pour récompenser une action valeureuse ou utile, elles devroient être réservées pour servir de dédommagement aux pertes & aux dépenses extraordinaires; un officier est blessé, il court longtemps d'hôpital en hôpital, donnez-lui une forte *gratification* cela est juste: il a perdu ses équipages, mettez-le dans le cas d'en avoir d'autres, cela est juste encore: il a fait beaucoup plus de recrues qu'il n'étoit obligé d'en faire, & il a dépensé plus d'argent qu'il n'en a reçu pour cet objet, vous lui devez un dédommagement: ces circonstances & quelques autres semblables sont les seules où les officiers doivent toucher des *gratifications*. Toutes les fois qu'on récompense avec de l'argent, on avilit & la récompense & celui qui la reçoit; on éteint le sentiment de la gloire & de l'honneur. Je tranche le mot, tout corps d'officier qui calcule trop est mauvais. Il n'en est pas tout-à-fait de même de celui des soldats & des bas officiers. Jusqu'au moment où une éducation morale aura transformé leurs ames, ce que nous ne verrons peut-être jamais; c'est avec des *gratifications* en argent, en denrées ou effets, qu'on pourra les consoler de leurs peines, & leur faire entreprendre avec plaisir & exécuter avec joie les travaux les plus grands & les plus périlleux; je sçais bien qu'on a vu quelquefois des soldats François refuser l'argent qu'on leur offroit pour les récompenser des actions glorieuses qu'ils avoient faites; mais ces exemples infiniment rares ne sont point capables de détruire la règle générale que je viens de poser.

Après une action chaude dont les suites auront été heureuses, donnez à vos soldats en *gratification* une double ration de vin, de viande ou de légumes; faites valoir cette *gratification* par quelques éloges; joignez-y quelque argent pour les plus valeureux, & vous les entendrez tous demander à grands cris une nouvelle occasion de se signaler. Après une marche longue & pénible, avez-vous à faire encore une longue traite, donnez à chacun d'eux une paire de souliers, ils oublieront qu'ils ont les pieds enflés & écorchés, ils repartiront avec gaieté, car ce n'étoit ni les douleurs, ni les fatigues qui les touchoient le plus, & qui leur donnoit cet air triste & abattu, c'étoit l'échec que leur chaussure avoit essuyé.

On dit sans cesse que la paye du soldat François est trop foible; je l'ai dit comme les autres, parce que j'ai cru m'en appercevoir; je ne proposerai cependant point de l'augmenter: si les revenus de l'état permettoient de faire quelques sacrifices en faveur des soldats, ce ne seroit point en paye fixe qu'on devroit les leur offrir, mais en *gratifications;* ces *gratifications* pourroient, pendant la paix, tomber sur les régiments qui auroient fait de longues marches, de grandes manœuvres, ou qui auroient porté la discipline, la tenue & l'instruction au plus haut degré; & pendant la guerre, sur ceux qui auroient montré le plus de valeur, de constance, &c.; le grand art seroit de les distribuer à propos & de les proportionner au mérite des individus & des corps. Augmentez aujourd'hui la paye de l'armée, l'année prochaine la dépense sera montée en proportion de l'accroissement de revenu, & bientôt on sollicitera une nouvelle augmentation. Distribuez, au contraire, chaque année de paix trois ou quatre cents livres parmi les bas-officiers d'un régiment, 7 à 800 livres parmi les soldats; doublez, triplez ou quadruplez ces *gratifications* pendant la guerre, & ces sommes légères vous produiront des retours bien plus grands qu'une augmentation de solde très considérable, & sur-tout que des *gratifications* accordées aux officiers. Car, je dois le répéter en finissant cet article, les *gratifications* que reçoivent les officiers sont très dispendieuses pour l'état, & loin de lui procurer des avantages, elles sont pour lui la source d'une infinité de maux. (C.)

GRENADIER. Soldat d'élite, l'exemple & l'honneur de l'infanterie.

La création des *grenadiers* dans l'infanterie Françoise est de l'année 1667. L'objet de leur institution étoit de se porter en avant pour escarmoucher & jetter des grenades parmi les troupes ennemies, afin d'y mettre le désordre au moment d'une action. C'est de ce service primitif qu'est dérivé leur nom. Les armés à la légère dans la légion Romaine, & les ribauds dans les troupes de nos anciens rois, faisoient à-peu-près le même service que les *grenadiers* dans nos armées.

Toutes les puissances de l'Europe ont des *grenadiers;* quelques princes en ont même des corps entiers. Nous n'examinerons ici ni leur forme, ni leur établissement; notre objet est de faire connoitre leur service dans les troupes de France.

Louis XIV, en établit d'abord quatre par com-

Digitized by Google

pagnie d'infanterie; ils furent ensuite réunis, & formèrent des compagnies particulières, à l'exception de quelques régiments étrangers au service du roi, qui les ont conservés jusqu'ici sur le pied de leur première distribution. Sa majesté établit aussi en 1744, des compagnies de *grenadiers* dans chacun des bataillons de milice; nous en parlerons à l'article GRENADIERS ROYAUX.

Le corps des *grenadiers* est le modèle de la bravoure & de l'intrépidité. C'est dans ce corps redoutable que l'impétuosité guerrière, caractère distinctif du soldat François, brille avec le plus d'éclat. Notre histoire militaire moderne abonde en prodiges dus à sa valeur. Ils jouissent de l'honneur dangereux de porter & de recevoir les premiers coups, & d'exécuter toutes les opérations périlleuses. Il y a constamment une compagnie de ces braves gens à la tête de chaque bataillon. Cette portion précieuse en est l'ame & le soutien. Elle est composée des soldats les plus beaux, les plus lestes, & les plus valeureux, fournis par les autres compagnies du bataillon. Un soldat doit avoir servi plusieurs années en cette qualité avant de pouvoir obtenir le titre de *grenadier*. En le recevant, il contracte l'obligation de servir pendant trois ans au-delà du terme de son engagement; mais il lui est libre d'y renoncer pour se conserver le droit d'obtenir son congé absolu à l'expiration de son service.

Le *grenadier* jouit d'une paye plus forte que le soldat, & d'autres distinctions. Une des plus flatteuses est de porter un sabre au lieu d'épée, & dans le partage du service, d'occuper toujours les postes d'honneur.

On conçoit que ces troupes, si souvent, & trop souvent exposées, essuyent de fréquentes pertes, & ont besoin de réparations. On y fait remplir provisoirement les places vacantes par des *grenadiers postiches*. Ces postiches sont des soldats aspirants au titre de *grenadier*, désignés pour l'ordinaire par le suffrage des *grenadiers* même, sous les yeux desquels ils font leurs preuves de vertu guerrière; ainsi le service des postiches est le séminaire des *grenadiers*. Voyez GRENADIER POSTICHE. Un soldat pour être brave, n'est pas toujours jugé digné d'être *grenadier*; il doit encore être exempt de tout reproche du côté de l'honneur & de la probité. Après des épreuves suffisantes, les *grenadiers postiches* sont enfin associés au corps des *grenadiers*; ils en prennent bientôt l'esprit & en soutiennent la réputation. Malheur à celui qui y porte atteinte par quelque action honteuse. (*Art. de M.* DURIVAL *le jeune.*).

Depuis que les troupes légères sont en plus grand nombre dans nos armées, les *grenadiers* ne sont plus fatigués par les fréquents détachements comme ils l'étoient il y a quarante ans. Cette précieuse portion de nos troupes est réservée aujourd'hui pour des expéditions importantes: & il en est ainsi de cet emploi des troupes légères pour le reste de l'infanterie.

« Dans la minorité de Louis XIV, dit M. de Puységur, il étoit d'usage de demander des gens de bonne volonté pour faire les avants-gardes, & on les appelloit enfans perdus. Louis XIV les employoit souvent dans les sièges pour jetter des grenades dans les chemins-couverts: (on leur donnoit même quelque argent:): il eut lieu d'en être satisfait dans toutes les occasions; ce qui le détermina à former des compagnies particulières pour cet usage. »

Ce fut en 1667 que les enfants perdus furent appellés *grenadiers*; ce nom leur fut donné parce qu'ils étoient principalement employés dans les sièges à jetter des grenades.

Ce fut aussi en 1667 que les *grenadiers* cessèrent d'être pris au hasard, & que leur nombre fut fixé à quatre par compagnie.

Depuis 1667 jusqu'en 1670, la constitution des *grenadiers* n'éprouva aucun changement; quand le besoin l'exigeoit, on réunissoit les *grenadiers* du même régiment en une seule troupe; on les confioit aux officiers les plus valeureux & les plus intelligents.

La manière distinguée dont les *grenadiers* servirent pendant les années 1667, 1668 & 1669, détermina Louis XIV à former, en 1670, une compagnie de *grenadiers* dans le régiment du Roi, & bientôt après à en établir une dans chacuns des trente régiments les plus anciens; les avantages de cette nouvelle institution ayant été reconnus, tours les régiments de l'armée eurent une compagnie de *grenadiers*; mais on ne s'en tint pas là. Appercevoir & saisir le point au-delà duquel les institutions les plus sages dégénèrent, est un talent qui manque aux François; ils outrent tout. Aussi eurent-ils bientôt une compagnie de *grenadiers* dans chaque bataillon; cette trop grande multiplicité d'hommes d'élite a été réduite en 1776; il ne reste plus actuellement qu'une compagnie de *grenadiers* par régiment.

Les *grenadiers* sont distingués du reste des fantassins par leur taille & leur tournure, par une légère augmentation de paye, par quelques différences dans l'habillement & l'armement, par quelques prérogatives, par les égards qu'on leur témoigne, & sur-tout par la conduite qu'ils tiennent; ils sont destinés aux actions qui demandent une grande force de corps, jointe à une valeur éprouvée.

Si l'on vouloit démontrer jamais que les modernes ont une bravoure bien plus grande que celle des Grecs & des Romains, & qu'ils portent presque toujours les vertus militaires à un degré de perfection dont les fastes de l'antiquité n'offrent que des exemples rares, on n'auroit qu'à composer l'histoire des *grenadiers*; & sur-tout des *grenadiers* François. Cet ouvrage, facile à faire, (car il ne faudroit que rassembler tous les hauts faits des

Digitized by Google

grenadiers, rapporter touts les mots heureux qui leur sont échappés, & transcrire les exemples de vertus qu'ils ont donnés,) cet ouvrage produiroit de grands avantages ; il augmenteroit l'énergie de l'esprit qui anime les *grenadiers* ; il porteroit cet esprit jusques dans les derniers rangs de nos armées, & il prouveroit que Louis XII avoit raison de dire qu'il ne nous a manqué que de bons historiens.

Combien ne m'en a-t-il pas coûté pour effacer quelques exemples de bravoure, de désintéressement, de patriotisme, &c. que j'avois transcrits ici; l'enthousiasme qu'ils m'inspiroient m'a fait oublier pendant longtemps que l'encyclopédie ne doit point être un recueil d'anecdotes, & qu'elle ne sera peut-être jamais lue par un soldat ; vaincu par ces raisons, j'ai cédé, mais en me promettant néanmoins de rassembler un jour touts les faits glorieux des *grenadiers*, & de les leur offrir, en leur disant : voilà ce que vous avez été, voilà ce que vous devez être.

Chaque régiment d'infanterie françoise n'a qu'une compagnie de *grenadiers*. Le régiment du Roi est seul excepté de cette règle. (*Voyez* Roi, RÉGIMENT DU ROI.).

Chaque compagnie de *grenadiers* est composée de 96 hommes. (*Voyez* COMPAGNIE.).

Les régiments Allemands, Irlandois, Italiens, & Corses, au service de la France, n'ont aussi qu'une compagnie de *grenadiers* ; mais les régiments Suisses en ont deux. (*Voyez* SUISSES.).

Les *grenadiers* sont armés d'un fusil & d'une bayonnette semblable à celle du reste de l'infanterie : ils ont de plus un sabre très court. (*V.* SABRE.).

L'équipement des *grenadiers*, leur chaussure & leur habillement, sont les mêmes que ceux des fusiliers : (*Voyez* ÉQUIPEMENT, CHAUSSURE & HABILLEMENT.) ils ont pour toute distinction des épaulettes couleur de feu, & des grenades placées au retroussis de leurs habits.

La coëffure des *grenadiers* étoit ce qui les distinguoit le plus du reste des fantassins ; (*Voyez* COEFFURE.) les bonnets de poil qu'ils portoient sont absolument supprimés. La seule distinction qui leur reste, quant à la coëffure, est une petite houppe couleur de feu, placée au-dessus de la cocarde.

La paye des *grenadiers* est plus forte d'un sol par jour que celle des fusiliers ; il en est de même de celle de leurs caporaux : leurs sergents ont deux sols de plus que ceux des fusiliers, & cependant leur sergent major n'a qu'un sol de plus que ceux des autres compagnies. Il seroit difficile d'indiquer la raison de cette dernière différence.

Les *grenadiers* doivent, conformément à l'ordonnance du premier Mars 1768, avoir toujours la garde de la place d'armes, & autant que cela est possible, des postes séparés du reste des fantassins ; ils ne fournissent de sentinelles d'honneur que devant la porte du lieutenant-de-roi, lorsqu'il est maréchal-de-camp, & du commandant de la province, lorsqu'il est lieutenant-général. Dans toutes les distributions, ils doivent être servis les premiers ; & quand ils ne sont point arrivés avant le commencement de la distribution, ils prennent rang immédiatement après la compagnie à qui l'on distribue lors de leur arrivée.

La plus douce des prérogatives des *grenadiers* est celle de ne jamais coucher que deux dans le même lit.

Ce sont les *grenadiers* qui, alternativement avec les chasseurs, sont chargés de conduire les drapeaux à la tête du régiment, & de les reconduire dans le logement du commandant du corps.

Quant à la manière dont les compagnies de *grenadiers* sont formées & divisées, (*Voyez* COMPAGNIE.).

Les compagnies de *grenadiers* doivent toujours être complettes. Aussi-tôt qu'il manque un *grenadier*, le capitaine de cette compagnie assemble touts les soldats du régiment qui ont une haute taille & une jolie tournure ; il désigne celui qu'il croit le plus propre à remplacer celui qu'il a perdu ; il le présente au commandant du corps, & si ce dernier l'agrée, le fusilier devient *grenadier*. Ce que je vais rapporter est, je le sçais, un abus criant ; mais je dois la vérité, & je la dis. Plusieurs colonels, & beaucoup de capitaines de *grenadiers*, séduits comme les enfants & les femmes par ce qui flatte les yeux, veulent pour *grenadiers* des hommes à traits délicats & agréables, à taille haute & légère : les compagnies de *grenadiers* sont pour eux des joujous qu'ils parent, & qu'ils flattent sans cesse. Pour enroller, rengager ou conserver un bel homme, ils font plier la discipline, & violent les loix militaires relatives aux engagements : tout fantassin qui, par sa tournure, promet de fournir un jour un *grenadier*, est presque assuré d'échapper aux punitions graves qui empêchent de le devenir. En un mot, on sacrifie tout au desir d'avoir de belles compagnies de *grenadiers*, & l'on s'occupe très peu de leur bonté. Convenons-en cependant, les bons principes n'ont pas disparu de toutes les têtes ; il est encore de vieux officiers qui, après avoir ri, mais d'un rire de pitié, à la vue des compagnies de *grenadiers* modernes, disent d'excellentes choses sur la manière de les composer. Voici le résultat de leurs opinions ; car, je le répète, je ne fais presque toujours que transcrire ce que j'ai recueilli dans la société des guerriers qui passent pour avoir le jugement le plus sain & les vues les plus droites ; mon travail consiste à séparer l'or d'avec le clinquant ; je m'estimerois heureux si j'avois l'art d'y réussir.

Il faudroit, disent les vieux militaires, que les *grenadiers* eussent au moins vingt-deux ans d'âge, & six ans de service ; c'étoit ainsi qu'on en usoit sous Louis XIV. Si cette loi sage étoit renouvellée, nos *grenadiers* ne seroient plus de grands enfants.

Digitized by Google

Dès l'instant où un *grenadier* auroit atteint sa quarante-cinquième année, il devroit passer, en qualité de caporal, dans une compagnie de fusiliers, ou au moins y jouir de la paye & des prérogatives attachées à cette place; car tout homme âgé de quarante-cinq ans, & qui en a servi vingt ou vingt-cinq, n'est plus en état de soutenir la fatigue que le métier de *grenadier* rend souvent nécessaire. Cette idée, ils la doivent à une ordonnance de Louis-le-Grand: cette loi vouloit que les officiers & bas-officiers de *grenadiers* n'eussent pas plus de quarante ans. Si un officier, disent donc les raisonneurs, qui a plus de quarante ans, ne peut conduire des *grenadiers*, à plus forte raison un soldat qui a quarante-cinq ans ne peut les suivre.

Ils desirent encore que les nouveaux *grenadiers* ayent au moins six ans de service à faire avant d'obtenir leur congé absolu. En donnant la grenade à un homme qui n'a qu'un ou deux ans à servir, on affoiblit peu à peu l'esprit des *grenadiers*, & les changements continuels que ces compagnies éprouvent fatiguent & dégoûtent leurs bas-officiers.

Ils laisseroient aux *grenadiers* le choix de leurs camarades, & la liberté de renvoyer ceux dont ils auroient lieu de se plaindre grièvement. Cette double prérogative donneroit un nouveau prix à la grenade, & une grande considération aux *grenadiers*. Pour prévenir cependant les choix défectueux, ils exigeroient que les grenadiers ne fissent que présenter à leur capitaine trois sujets pour chaque place à remplir, & que le capitaine fût obligé de prendre un des trois; ils voudroient encore que tout homme proposé trois fois fût *grenadier* de droit, à moins que le capitaine n'eût de grandes raisons pour l'exclure; le conseil d'administration de chaque corps feroit le juge de la validité des raisons du capitaine. Nous sçavons bien, ajoutent-ils, que malgré cette loi, le capitaine n'aura jamais que les sujets qui lui conviendront; mais les *grenadiers* croiront avoir ceux qu'ils desirent, & le nouveau *grenadier*, persuadé qu'il a été élu par ses camarades, cherchera, en pensant & en agissant comme eux, à leur témoigner sa reconnoissance: ainsi tout le monde sera content, & le bien du service en résultera.

Pour prévenir les jugements trop sévères que les *grenadiers* pourroient porter, il faudroit que toute la compagnie assemblée par escouades fût du même avis, ou au moins que sept escouades opinassent pour le renvoi de l'accusé. Les principes que nous avons établis dans l'article Cassé, nous paroissent propres à justifier cette manière d'agir.

Tout soldat qui auroit cinq pieds trois pouces, une constitution robuste, une santé forte, à qui on ne pourroit reprocher ni lâcheté, ni indiscipline, ni inconduite suivie, pourroit prétendre à la grenade.

Tout *grenadier* qui sçauroit lire & écrire, concourroit avec le reste des soldats pour être caporal dans les compagnies de fusiliers. (*Voyez* Bas-officiers.).

Quand une place de caporal de *grenadiers* viendroit à vaquer, les *grenadiers* assemblés par escouades présenteroient cinq sujets; les caporaux assemblés réduiroient ce nombre à quatre; les sergents à trois; les officiers subalternes à deux, & le capitaine choisiroit entre les deux derniers qu'on lui présenteroit: il en feroit de même pour les sergents.

Les anciennes ordonnances laissoient aux colonels le choix des lieutenants & des sous-lieutenants de *grenadiers*; ils ne peuvent aujourd'hui élever à ces places que des officiers de fortune. Cette loi est sage à beaucoup d'égards. N'auroit-elle pas un plus haut degré de perfection si elle fixoit l'époque à laquelle ces officiers devroient rentrer dans les compagnies de fusiliers?

La compagnie des *grenadiers* appartenoit autrefois de droit au premier capitaine de chaque corps; aujourd'hui c'est toujours le troisième à qui elle est dévolue: on a fait sans doute ce changement pour ne point laisser trop longtemps le même officier en bute aux plus grands périls, pour avoir à la tête des compagnies de *grenadiers* des officiers encore dans la force de l'âge, & pour procurer quelques repos aux deux premiers capitaines de chaque régiment. Mais la manière qu'on a adoptée n'a-t-elle pas encore quelques inconvénients? Elle me paroit en avoir un bien grand, c'est la mutation perpétuelle des capitaines de cette compagnie: on sçait qu'un capitaine qui ne doit ne garder la même troupe qu'un ou deux ans au plus, n'a pas le temps de la connoître & de l'affectionner; & tout officier qui ne connoit point ses bas-officiers & ses soldats, & qui, par conséquent, ne peut avoir pour chacun d'eux le degré d'amitié & de confiance que sa conduite mérite, ne peut guere faire rien de bon. Laisser au conseil d'administration, à l'inspecteur ou au colonel, le choix du capitaine-commandant des *grenadiers*; se contenter de fixer l'âge que devroit avoir cet officier, & l'époque à laquelle il devroit quitter cette compagnie pour passer dans une autre, nous paroît un moyen de remédier à tout.

Le capitaine en second des *grenadiers* est choisi par le colonel. Dans la constitution actuelle, le choix de cet officier est un des plus importants. Ce capitaine a d'abord à remplir tous les devoirs affectés aux capitaines-commandants, puisqu'il a pour chef un officier à qui il est presque impossible de s'en acquitter lui-même: il a de plus à ménager l'amour-propre de son chef; il a pour subordonnés de vieux militaires, excellents à la guerre, qui commandent, *marche bien haut*, & qui marchent eux-mêmes avec une grande bravoure, mais qui n'ont pas toujours assez de discernement pour juger du mérite des actions de leurs

Digitized by Google

soldats ; qui sont alternativement trop doux ou trop sévères, trop familiers, ou trop hauts ; qui punissent quelquefois comme des délits ce qui n'est qu'une faute legère, & qui traitent de faute ce qui, dans les vrais principes, devroit passer pour un crime ; il a à conduire une troupe qu'il faut mener d'une manière toute particulière, à qui il faut toujours parler de l'honneur & de la gloire, & qu'il faut cependant punir comme si elle ne connoissoit pas les loix qu'imposent ces deux sentiments. Convenons-en donc, le rôle d'un capitaine en second de *grenadiers* est le plus difficile de touts ceux qu'ayent à jouer les officiers subalternes.

Mais nous venons de nous occuper de la meilleure manière de conduire les *grenadiers*, & cependant il peut se faire que leur institution soit vicieuse. C'est le maréchal de Saxe qui m'inspire ce doute. Il dit :

« Je ne suis point pour les *grenadiers* ; c'est l'élite de vos troupes, & si la guerre est vive, cela les énerve de telle manière, que l'on ne sçait plus d'où prendre des sergents & des caporaux, qui sont cependant l'ame de l'infanterie. Je substitue à ces *grenadiers* les vétérans, qui doivent avoir une plus haute paye que les simples soldats, & les armés à la légère. Pour tout ce qui s'appelle affaire de vivacité ou de légèreté, l'on prendroit des armés à la légère, & l'on ne donneroit des vétérans que pour les coups de collier sérieux ; & je pense qu'il en résulteroit un grand bien pour le pied des troupes. On prendroit toujours un lieutenant au choix du colonel, pour le faire capitaine des armés à la légère, & l'on marcheroit par ancienneté aux vétérans, ce qui seroit regardé comme le poste d'honneur. Quelque chose que l'on fasse, on ne peut dans les régiments, sans faire un déplaisir extrême aux officiers, les empêcher de marcher aux *grenadiers*, selon l'ancienneté, & cela vous consomme toujours ce que vous avez de mieux. J'ai vu des sièges où l'on a été obligé de renouveller plusieurs fois les compagnies de *grenadiers*. Cela est d'abord dit : on veut des *grenadiers* par-tout, & s'il y a quatre chats à fesser, ce sont les *grenadiers* que l'on demande, & la plupart du temps on les fait tuer mal-à-propos. ».

Le passage que nous venons de transcrire nous paroît infiniment précieux par les grandes leçons militaires qu'il renferme ; cependant, nous ne croyons pas qu'on doive les suivre toutes.

Comme le mérite ne fait plus les *grenadiers*, ils ne tarissent plus la source des bas-officiers ; ainsi un vice que nous avons reconnu dans la constitution de nos *grenadiers* rend cette première objection moins forte.

Les vétérans inspirés au maréchal de Saxe par les Triaires des Romains, ne peuvent nous convenir & remplacer nos *grenadiers*. En ôtant des compagnies de notre infanterie les hommes les plus anciens, on les énerveroit encore davantage qu'en ôtant les hommes les plus grands, & on formeroit des corps qui ne pourroient servir utilement que dans un petit nombre de circonstances. En confiant d'ailleurs les soldats vétérans à l'officier le plus ancien, on sembleroit dire au premier capitaine de chaque corps, voilà une place qui vous ménera peut-être à la gloire, mais plus surement au tombeau, car vous ne devez la quitter que lorsque vous cesserez de servir ou d'être officier subalterne.

Quant à ce que dit Maurice, sur la nécessité de ménager les *grenadiers*, on ne peut s'empêcher d'y applaudir : en faisant un grand usage des *grenadiers*, on paroît croire que la valeur des troupes peut réparer touts les maux que produit le peu de sagesse dans les conseils.

Parmi les problêmes militaires relatifs aux *grenadiers*, & dont la solution est importante, on doit, je crois, placer celui qui suit : Lorsqu'on a quelque action décisive à exécuter, doit-on mettre les troupes d'élite, les *grenadiers*, par exemple, à la tête ou à la queue des colonnes ? Si une académie militaire proposoit jamais une pareille question, je dirois que les troupes d'élite doivent être presque toujours placées à la queue des colonnes. Pour appuyer mon opinion, je citerois d'abord une infinité d'exemples, entre autres celui des Romains, des Sarrasins & des Turcs. Je dirois ensuite qu'en adoptant mon opinion, on ménageroit le sang le plus précieux ; on pourroit, ajouterois-je, encourager les soldats ordinaires, en leur disant que les *grenadiers* vont venir exécuter ce qu'ils n'ont fait qu'entreprendre ; je montrerois que lorsque les troupes d'élite sont repoussées, l'espoir du succès est éteint, au lieu qu'il existe encore quand elles n'ont pas donné. Je finirois par faire remarquer enfin, qu'une troupe d'élite fraiche & en bon ordre, & qui attaque un corps déja ébranlé, ou au moins mis un peu en désordre par des soldats ordinaires, doit nécessairement fixer la victoire.

Nous devons observer, en finissant cet article, qu'on semble avoir oublié l'objet de la première institution des *grenadiers*, puisque depuis la paix de Versailles, on n'a exercé aucun d'eux à charger & à lancer une grenade. (C.).

GRENADIERS A CHEVAL. (Compagnie des)
Cette compagnie fut créée par Louis XIV, au mois de Décembre 1676, & unie à la maison du roi, sans néanmoins y avoir de rang, ni de service auprès de la personne de sa majesté. Elle fut tirée du corps des *grenadiers*, & composée de 84 maitres, non compris les officiers, pour marcher & combattre à pied & à cheval à la tête de la maison du roi. Elle a soutenu dans toutes les occasions la haute réputation du corps dont elle tire son origine, & la gloire de celui auquel elle a l'avantage d'être associée. Que ne pouvons-nous suivre cette troupe de héros dans le cours de ses exploits ! Nous la verrions dès le mois de Mars 1677, à peine formée, & pour coup d'essai, attaquer en plein jour, avec les mousquetaires, le chemin

chemin couvert de Valenciennes, prendre d'assaut tous les ouvrages, tuer tout ce qui se présenta d'ennemis, monter sur le rempart, & emporter la place au moment qu'on s'y attendoit le moins; défendre ensuite celle de Charleroy, & obliger l'ennemi à lever le siège; l'année suivante s'emparer d'assaut de la contrescarpe d'Ypres; en 1691, renverser, au fameux combat de Leuze, & tailler en pièces quatre escadrons ennemis, & successivement se signaler au siège de Namur, à la malheureuse affaire de Ramillies, aux glorieuses & fatales journées de Malplaquet & d'Ettingen, & à la célèbre bataille de Fontenoy. Nous ne faisons que parcourir rapidement ces époques, & nous en omettons beaucoup d'autres consignées dans les fastes militaires de la France, à la gloire de cette valeureuse troupe. Le roi en est capitaine.

Le corps qui lui donna naissance, la soutient encore aujourd'hui. Ce sont les compagnies de *grenadiers* de l'infanterie françoise qui fournissent chacune à leur tour les remplacements qui y sont nécessaires. Les sujets présentés pour y être admis, sont sévèrement examinés & éprouvés avant leur réception. La taille, la figure, la bravoure, sont des qualités nécessaires; on exige encore la sagesse, la sobriété, & les bonnes mœurs; avantages qui, dans le soldat, s'allient rarement avec les premiers; les sujets qui ne les réunissent pas touts, sont refusés & renvoyés à leurs compagnies.

Celle des *grenadiers à cheval* est par sa création la plus nouvelle de la maison du roi. Elle a souffert plusieurs changemens depuis son institution. Formée d'abord de quatre-vingt-quatre maitres, elle fut portée peu après à cent-vingt, réduite à cent en 1679, augmentée en 1691 jusqu'à cent cinquante maitres, remise à quatre-vingt-quatre en 1725, & fixée enfin à ce qui la compose aujourd'hui; sçavoir: un capitaine-lieutenant, trois lieutenants, trois sous lieutenants, trois maréchaux-des-logis, six sergents, trois brigadiers, six sous-brigadiers, & cent quinze *grenadiers*, formant un escadron. (*Article de M.* DURIVAL *le jeune.*).

Cette compagnie fut portée à cent cinquante par une ordonnance du 15 Juillet 1759, & elle a été supprimée par une ordonnance du 15 décembre 1775.

GRENADIERS DE FRANCE. (Corps des) Ce corps fut formé par ordonnance du roi du 15 février 1749, de quarante-huit compagnies de *grenadiers*, réservées dans les réformes de 1748, « pour continuer, dit cette ordonnance, d'entretenir au service de sa majesté des troupes d'une espèce si précieuse à conserver ». Il est composé de quatre brigades, de douze compagnies chacune, & a rang dans l'infanterie du jour de la création des premiers *grenadiers* en France. Un officier général le commande supérieurement sous le titre *d'inspecteur-commandant*. Il y fut d'abord attaché un major pour tout le régiment, quatre colonels, deux lieutenants-colonels, & un aide-major par brigade. Cet arrangement a souffert depuis plusieurs changements. Le nombre des colonels a été augmenté successivement jusqu'à vingt-quatre, & celui des lieutenants-colonels réduit à quatre. Le roi ayant encore reconnu qu'un seul officier-major par brigade ne pouvoit suffire aux différents détails de la discipline & du service, sa majesté régla, par son ordonnance du 8 juillet 1756, que l'état-major de chaque brigade seroit à l'avenir composé d'un sergent-major & d'un aide-major, & que les places de sergent-major seroient remplies par les aide-majors actuels, pour en jouir aux honneurs, autorités & prérogatives attribués aux autres majors de l'infanterie. Le commandement en second du corps fut en même-temps conféré à l'ancien major.

Lorsqu'il vaque des compagnies, il doit y être nommé alternativement un capitaine des troupes réglées, ayant au moins deux ans de commission de capitaine, & un lieutenant du régiment.

Chacune des quarante-huit compagnies est composée de quarante-cinq hommes, & commandée par un capitaine, un lieutenant, & un lieutenant en second. L'un des deux lieutenants est pour l'ordinaire un soldat de fortune, que son mérite & ses services ont élevé au grade d'officier. Il y a dans chaque brigade un sergent, un caporal, & onze *grenadiers* entretenus sous la dénomination de *charpentiers*.

Le remplacement des *grenadiers* qui y manquent se fait chaque année par les compagnies de *grenadiers* des bataillons des milices du royaume, (*Voyez ci-après* GRENADIERS ROYAUX.) & les capitaines payent à chacun de ces *grenadiers* de remplacement la somme de 30 livres, pour leur tenir lieu d'engagement pendant six ans, au bout desquels ils reçoivent leurs congés absolus. Le roi leur fait délivrer en outre une gratification de six livres à chacun, au moment de leur engagement.

Le régiment des *grenadiers de France*, depuis sa création, n'a pas eu jusqu'ici d'occasion de se signaler; mais que ne doit-on pas attendre du mérite des officiers qui le commandent, de l'excellente discipline qui y règne, & de la qualité des hommes qui le composent?

(*Article de M.* DURIVAL *le jeune.*).

GRENADIER POSTICHE. Soldat choisi pour entrer aux *grenadiers*, avec lesquels, en attendant, il fait le service quand la troupe n'est pas complette. Dans l'infanterie françoise, le choix de ces soldats se fait à tour de rôle sur toutes les compagnies de fusiliers de chaque bataillon, auxquelles néanmoins ils restent attachés jusqu'à leur réception aux *grenadiers*. (*Voyez ci-devant* GRENADIER.).

Lorsqu'ils obtiennent ce grade, le capitaine des *grenadiers* paye 25 livres pour chacun aux capitaines des compagnies dont ils ont été tirés, & rend en outre l'habit & les armes.

Les soldats destinés aux *grenadiers* ne peuvent être pris dans le nombre des hautes-payes des compagnies. Si une compagnie en tour de fournir

un homme aux *grenadiers*, ne peut pas en présenter de qualité convenable au service de cette troupe, il est fourni par la compagnie qui fuit immédiatement; mais dans ce cas, le capitaine de cette dernière compagnie est autorisé à prendre dans la première un soldat à son choix; & le capitaine est en outre obligé de lui payer une indemnité réglée.

Dans les milices, les *grenadiers postiches* forment une compagnie particulière établie dans chaque bataillon, par ordonnance du 28 janvier 1746. La compagnie des *grenadiers postiches* fournit à celle des *grenadiers* les remplacements qui y sont nécessaires, & tire elle-même ceux dont elle a besoin de toutes les compagnies de fusiliers du bataillon. Pendant la guerre, ces deux troupes sont détachées des bataillons, & de plusieurs réunies ensemble, on forme les régiments de *grenadiers* royaux. (*Voyez ci-après* GRENADIERS ROYAUX. *Article de M.* DURIVAL *le jeune*.).

Ce corps a été supprimé.

GRENADIERS-ROYAUX. (Régiment des) C'est un corps composé de plusieurs compagnies de grenadiers de milice, réunies sous un même chef.

Le roi, par son ordonnance du 15 septembre 1744, établit des compagnies de *grenadiers* dans tous les bataillons de milice du royaume; & par celle du 10 avril 1745, il en forma sept régiments de *grenadiers-royaux*, d'un bataillon chacun, qui servirent la campagne suivante, commandés par des colonels & lieutenants-colonels, avec les majors & aide-majors qui y furent attachés.

Sa majesté, satisfaite du service de ces troupes, & voulant en augmenter la force pour les mettre en état d'être employées d'une manière encore plus utile, établit, par ordonnance du 28 janvier 1746, des compagnies de *grenadiers*-postiches dans chaque bataillon de milice, les unit à celles des *grenadiers*, par ordonnance du 10 mars suivant, & de toutes ces troupes, composa sept régiments de *grenadiers-royaux* de deux bataillons chacun.

Ces corps servirent utilement & glorieusement pendant les campagnes qui suivirent leur institution, jusqu'à la paix de 1748. Réunis ou séparés, ils donnèrent à l'envi l'un de l'autre, dans toutes les occasions, les plus grandes marques de zèle & de bravoure. Ils se signalèrent au siège de la citadelle d'Anvers, à celui de Mons, à la bataille de Raucoux, & à celle de Lawfeld, sur-tout au siège à jamais mémorable de Bergopzoom, enfin dans toutes les diverses opérations militaires auxquelles ils eurent part pendant toutes ces campagnes.

A la paix; les régiments de *grenadiers-royaux* furent séparés; les compagnies qui les composoient furent renvoyées à leurs bataillons de milice, & licenciées en même-temps que les corps de ces bataillons.

Touts les bataillons de milice du royaume sont convoqués une fois par an pendant la paix, pour être recrutés & passer en revue, & sont séparés après quelques jours de service; (*Voyez* LEVÉE DES TROUPES.). Mais les compagnies de *grenadiers* demeurent essemblées, & sont réunies pour composer des bataillons de *grenadiers-royaux*. Ces bataillons, établis au nombre de onze, par ordonnance du premier mars 1750, sont exercés chaque année pendant un mois à toutes les manœuvres de guerre, ensuite séparés, & les *grenadiers* renvoyés dans leurs paroisses, jusqu'à ce qu'il plaise au roi de les rappeller. On prépare ainsi ces corps dans le silence de la paix, aux opérations militaires qu'ils doivent exécuter pendant la guerre.

Les bataillons de *grenadiers-royaux* fournissent chaque année au corps des *grenadiers* de France les remplacements qui y sont nécessaires. Des officiers de ce corps sont détachés à chaque bataillon pendant le temps des assemblées, & y choisissent & engagent des *grenadiers* de bonne volonté, jusqu'à concurrence de ce que doit fournir chaque bataillon. (*Voyez* GRENADIERS DE FRANCE.).

Lors du licenciement des compagnies de *grenadiers-royaux*, on leur permet par distinction d'emporter leurs habits, à la différence des soldats, qui sont obligés de les laisser en dépôt dans le lieu d'assemblée. (*Voyez* LICENCIEMENT.). Le roi accorde en outre trois sols par jour à chaque sergent de ces compagnies, pendant tout le temps de leur séparation; un sol six deniers à chaque tambour, & un sol à chaque *grenadier*, dont le décompte leur est fait à l'assemblée suivante de leur bataillon. (*Article de M.* DURIVAL *le jeune*.).

Une ordonnance du 8 avril 1779 a fixé les *grenadiers-royaux* à treize régiments, de huit compagnies chacun.

Chaque compagnie est commandée en tout temps par un capitaine, un lieutenant, un sous-lieutenant, & composée de deux sergents, quatre caporaux, cent deux *grenadiers*, & deux tambours.

L'état-major est composé d'un colonel, d'un lieutenant-colonel, un major, un quartier-maître-trésorier, & en temps de guerre il y sera établi un aumonier & un chirurgien major.

Ces régiments n'ont point de drapeaux.

GRÉVES. Pièce d'armure destinée à couvrir la jambe. Les *grèves* étoient de métal, cuivre, airain, ou fer. Les Romains, les Grecs, & nos anciens gendarmes en faisoient usage.

GUÉ. Endroit d'une rivière où l'eau est si basse, qu'on peut y passer sans nager.

Une armée qui, pour passer une rivière, est obligée de s'embarquer dans des bateaux, de recourir à des radeaux, de construire ou de jetter des ponts, perd beaucoup de temps, & court de grands dangers; (*Voyez* RIVIÈRE.). mais quand elle rencontre un bon *gué*, la plus grande partie des difficultés qu'elle devoit éprouver disparoissent: aussi les généraux, même les moins

Digitized by Google

habiles, ne recourent-ils à un des quatre premiers moyens que nous avons indiqués, que lorsqu'ils se sont assurés que la rivière n'est point *guéable* dans les environs de l'endroit où il leur importe de la passer.

D'après cet exposé, on voit aisément qu'il est également intéressant aux militaires de connoître la meilleure manière de garder un *gué*, & les moyens les plus surs de passer une rivière à *gué*.

Avant d'entrer dans les détails relatifs à la manière de défendre ou de passer un *gué*, nous allons faire connoître les qualités qu'un *gué* doit réunir pour être bon.

§ Ier.

Des qualités que doit réunir un gué *pour être bon.*

Un *gué*, pour être bon, doit réunir les qualités suivantes :

1. *Le bord de la rivière sur lequel on est, doit être plus élevé que celui où l'on veut aller.* Ainsi l'assaillant peut manœuvrer sans être découvert par l'ennemi, qu'il découvre & qu'il peut éloigner avec facilité de la rive opposée, soit en construisant des batteries, soit en plaçant de la mousqueterie avantageusement.

2. *La rampe qui conduit de la crète du rivage jusqu'au bord de l'eau, doit être douce & couverte.* Si la rampe étoit trop rapide, les troupes se mettroient en désordre avant d'entrer dans l'eau; & si elle n'étoit pas couverte, la colonne seroit trop longtemps en butte aux coups de l'ennemi.

3. *L'eau doit arriver à sa plus grande profondeur par une pente égale & facile.* Ainsi le soldat s'engage peu à peu dans la rivière, sans concevoir de crainte, & même sans que la fraîcheur de l'eau puisse lui être très-nuisible.

4. *La rivière ne doit point être très large.* Lorsqu'une rivière est très large, le soldat se fatigue beaucoup avant d'avoir gagné le bord opposé; il est très longtemps exposé aux coups de l'ennemi, & celui-ci n'a pas grand'chose à craindre de la mousqueterie que son adversaire a placée sur la rive qu'il occupe.

5. *Les* gués *les plus larges sont les meilleurs.* Il importe à l'assaillant de présenter à l'ennemi une tête de colonne puissante, & que ses troupes gagnent avec promptitude le bord opposé.

6. *Les* gués *obliques sont plus favorables que les* gués *perpendiculaires.* Un *gué* perpendiculaire est plus court qu'un *gué* oblique; mais il ajoute presque toujours à la rapidité de l'eau : les *gués* trop obliques exposent longtemps les troupes; la direction la plus favorable est donc celle d'un *gué* qui commence un peu plus haut sur la rive qu'on occupe que sur celle où l'on va; le courant de l'eau aide dans cette circonstance le soldat à gagner le bord opposé.

7. *L'eau ne doit point être rapide.* Les eaux trop rapides entraînent le soldat, ou font au moins qu'il avance avec peine, le fatiguent & le laissent longtemps exposé aux coups de l'ennemi.

8. *L'eau doit avoir peu de profondeur.* Lorsque l'eau va beaucoup au-dessus de la ceinture du soldat, le *gué* n'est pas propre à l'infanterie; quand elle monte bien plus haut que le ventre du cheval, il n'est pas propre à la cavalerie; quand elle s'élève au-dessus du moyeu des grandes roues, il n'est pas propre aux bagages.

9. *Le fond du* gué *doit être ferme.* Un fond parsemé de gros cailloux expose le soldat à des blessures & à des chûtes fréquentes; un fond de sable mouvant le fatigue, & il peut s'embourber dans un fond de terre grasse ou de boue.

10. *Les rampes du côté de l'ennemi doivent être douces.* Si le rivage étoit escarpé, l'ennemi auroit beaucoup de facilité à empêcher le soldat qui auroit passé la rivière à *gué*, de gagner la crète du rivage & de combattre avec égalité.

11. *Un* gué *que l'ennemi pourroit détruire en lâchant des écluses dont il seroit le maître ne seroit pas bon; il en seroit de même de celui qui pourroit être détruit par une fonte subite de neiges, ou par une grosse pluie.* L'ennemi ou le hasard pourroient interrompre le passage au moment où il n'y auroit pas sur le bord opposé un assez grand nombre de troupes pour soutenir les efforts de leurs adversaires.

§. II.

Moyen d'empêcher l'ennemi de passer un gué.

Un officier chargé de défendre un *gué* auquel il aura reconnu touts les avantages dont nous venons de nous occuper, y réussira en le fortifiant, le rompant, l'embarrassant, & en lui faisant perdre ses principaux avantages.

§. III.

Moyen de mettre un gué *en état de défense.*

Si l'on étoit le maître des deux rives, on devroit regarder le *gué* comme un pont, & le couvrir par un des moyens que nous fournirons dans l'article Pont, Tête de pont; mais nous ne faisons pas ici cette supposition; nous allons travailler seulement sur la rive que l'ennemi a le desir d'occuper.

Fortifier un *gué*, c'est construire un ouvrage en terre, qui, par sa direction, facilite à la troupe qui défend le passage du *gué* le moyen de battre celle qui veut le passer, depuis l'instant où elle s'approche de la rive opposée, jusqu'à celui où elle a passé la rivière. L'ouvrage le plus simple pour défendre un *gué*, est un épaulement dont les flancs soient tournés du côté de la rivière. (*Voyez* Epaulement & ouvrages en terre).

Cet épaulement doit avoir assez de hauteur pour dominer la rive opposée, & cependant il doit

Digitized by Google

battre par des feux rasants la superficie de l'eau.

L'épaisseur de cet ouvrage doit être proportionnée aux efforts qu'il doit soutenir.

La longueur de la courtine de l'épaulement doit être proportionnée à la largeur du *gué* & à sa direction ; c'est-à-dire qu'elle doit régner depuis l'entrée jusqu'à la sortie du *gué*.

Les flancs de l'épaulement doivent être dirigés de manière à couvrir de feux croisés toutes les parties du *gué*. Ces flancs doivent commencer au bord de la rivière ; leur longueur dépend de la plus ou moins grande quantité d'artillerie ou de mousqueterie dont on veut les garnir. Si l'on pouvoit construire des faces à l'extrémité des flancs de l'épaulement, & lui donner la figure que présente un ouvrage à corne, le passage seroit infiniment mieux défendu.

Les batteries placées sur l'épaulement doivent être à barbette : si l'on y construisoit des embrasures, on n'auroit pas la facilité de diriger le tir de l'artillerie là où on le jugeroit le plus nécessaire. Pour couvrir les hommes, on a recours à des sacs à terre, ou à des gabions.

Aussi-tôt que l'ennemi commence à passer la rivière, on ne doit plus tirer à boulets, mais à cartouches.

On place l'épaulement le plus près de la rivière qu'on le peut ; on le fraise & on le palissade ; on creuse en avant de l'ouvrage un fossé large & profond, dans lequel on fait entrer l'eau de la rivière.

On doit avoir l'attention d'escarper les bords de la rivière au-dessus & au-dessous de la sortie du *gué*, afin que l'ennemi ne puisse sortir de l'eau que fort loin du *gué*. S'il étoit possible de diriger les flancs de l'épaulement de manière à ce qu'ils battissent aussi le bord qu'on occupe, on ne devroit point négliger cet avantage.

Si l'ennemi, en profitant d'un coude que fait la rivière, peut se placer de manière à voir le derrière de l'épaulement, on doit le couvrir en élevant de petits flancs, ou de petites traverses, qui en couvrent l'intérieur ; en dirigeant ces traverses avec intelligence, on peut les faire servir à la défense de la sortie du *gué*.

Nous ferons connoître dans l'article OUVRAGE EN TERRE la manière de tracer & de construire l'épaulement destiné à défendre un *gué*.

§. IV.

De la manière d'embarrasser un gué.

Nous allons transcrire ici un exemple excellent de la conduite que l'on doit tenir quand on a pris la résolution d'embarrasser un *gué*. Après avoir copié cet exemple, nous rapporterons quelques autres maximes qui nous ont été fournies par l'histoire, ou les écrivains didactiques militaires.

C'est M. le comte de la Roche qui parle. « Il est un moyen de rompre les *gués*, dont j'ai usé deux fois avec le plus grand succès, & entre autres dans une circonstance des plus critiques. Je le rapporterai ici sans amour-propre, mais simplement pour l'instruction des jeunes officiers. Dans la circonstance dont je parle, je ne commandois point encore en chef ; je me trouvois de nouveau aux ordres du même général, (comte de Saint-Germain.). Nous étions sur le bord de la Montre, petite rivière d'Alsace, dont les deux rives étoient assez escarpées ; mais le fond, que j'avois sondé moi-même en plusieurs endroits, étoit bon ; il y avoit d'ailleurs un abreuvoir assez considérable pour suffire à quarante chevaux à la fois, & deux *gués* très bons & très faciles ».

» Notre général n'avoit qu'un corps de six mille hommes, dont moitié consistoit en cavalerie, & sur-tout en dragons, lorsqu'il arriva un ordre du général de l'armée, de lui envoyer la plus forte partie de ce corps, afin de couvrir la marche de la grande armée, qui se dirigeoit sur une place des plus importantes, (Strasbourg.) qui étoit exposée à prêter le flanc à un corps considérable d'ennemis dont il sera bientôt question ».

» Notre petite armée fut donc très affoiblie : elle étoit d'autant plus mal à son aise, qu'elle avoit à se garantir des entreprises d'un corps ennemi qui étoit vis-à-vis de nous, de l'autre côté de la rivière, & qui n'avoit au plus que trois quarts d'heure de chemin à faire pour nous joindre ».

» Notre surprise ne fut pas médiocre, lorsqu'au point du jour du lendemain, nous vimes que ce corps, qui la veille au soir étoit de deux mille hommes au plus, se trouvoit augmenté au moins de six mille, tant en cavalerie légère qu'en infanterie ».

» Nous étions, pour ainsi dire, dans le cas de nous regarder comme des enfants perdus & destinés à être sacrifiés au salut de l'armée. La crise étoit pressante, d'autant plus que nous devions nous mettre en marche le lendemain, pour (marchant en forme de potence,) nous trouver à la queue de l'armée, & faire l'arrière-garde du tout ».

» Notre général heureusement ne se laissa point abattre par la situation critique où nous étions, & sçut dérober aux troupes la connoissance du danger qu'il sentoit. Cependant la position étoit cruelle ; mais, comme il avoit une confiance entière en moi, il me fit part de son inquiétude, sans me déguiser le risque que nous courions touts également ».

» Dans cette extrémité, il étoit question de se mettre l'esprit en repos par quelque stratagême, puisque nous n'avions point de secours à espérer, & que le maréchal de Sekendorff, qui, quelques heures auparavant, étoit venu jusqu'à l'abbaye de Neubourg, lui avoit dit de s'arranger comme il pourroit. Pour obvier au péril, je présentai à mon général des moyens auxquels il souscrivit ; il y donna les mains avec la plus grande bonté, & il me laissa toute la liberté d'agir d'après mes idées ».



» Je ne tardai pas de profiter de la liberté qu'il me donna toute entière. Je commandai aussi-tôt cent dragons, que je détachai en dix troupes, pour aller chacune dans les villages circonvoisins chercher & ramener autant de menuisiers & de charpentiers qu'ils pourroient rassembler, & avec ceux-ci grand nombre de paysans, touts munis de haches & de pêles. J'ordonnai aussi aux dragons de faire charger sur des voitures un aussi grand nombre de ces chaînes que les paysans mettent à leurs charriots, qu'il seroit possible d'en trouver, & de revenir en toute diligence avec ces différents secours. ».

» Mes ordres ayant été exécutés, je fis couper quantités d'arbres fruitiers, parce qu'il n'y en avoit point d'autres convenables à notre portée; je fis enlever de ces arbres toutes les extrémités des branches, afin qu'ils n'offrissent plus qu'un corps hérissé de pointes fortes & solides: touts ces arbres ayant été transportés à force d'hommes & de bras, dans les approches des lieux où ils devoient être employés, & y étant rassemblés, je les fis jetter dans l'abreuvoir & les *gués* qu'il s'agissoit de rompre & de rendre impraticables; je fis arranger plusieurs de ces arbres les uns à travers les autres, en les liant à mesure avec des chaînes de fer, dont on avoit apporté grande provision, & qui, étant grossièrement, mais solidement entrelassés, remplissoient mon objet. Par-là, l'abreuvoir & les *gués* furent hérissés de troncs forts & piquants, & embarrassés par une multitude de chaînes de fer qui lioient les troncs d'arbres les uns avec les autres. Pendant ce travail, j'en conduisois un autre à une lieue au-dessous du courant de la rivière, où, pour en arrêter le cours, je fis construire un batardeau. Par ce dernier moyen, les *gués* se remplirent d'une quantité d'eau assez considérable pour être suffisamment gardés par eux-mêmes. ».

» Je faisois en même-temps travailler un grand nombre de paysans, & quelques soldats, le long de la rivière, pour escarper le rivage où nous étions, de manière à le rendre perpendiculaire, & par conséquent inaccessible à la cavalerie ennemie. Nous fîmes si grande diligence, que touts ces travaux furent finis vers neuf heures du soir. Les eaux s'accrurent & se gonflèrent tellement pendant la nuit, au moyen du batardeau, que dès le grand matin elles étoient au niveau de la rive droite que nous occupions, & qu'elles versoient sur la rive opposée, qui étoit un peu plus basse, au moyen de quoi elles se répandoient dans la plaine, qui étoit une vaste prairie entre la rivière & un grand bois qui couvroit les ennemis; ainsi les arbres entrelassés dans les *gués* & dans l'abreuvoir n'étoient plus à découvert, & ne laissoient plus appercevoir aux ennemis le piége qui les menaçoit ».

» Notre général, toujours actif, passa la nuit à cheval, occupé à visiter les postes, à observer successivement chaque sentinelle & chaque vedette, & pour s'assurer par lui-même si le général ennemi, qui étoit devant nous, feroit quelque mouvement. Nous étions dans le cas de le découvrir; parce que l'eau, qui avoit débordé, nous avoit fait quitter le bord de la rivière, & que nous étions monté sur un grand plateau, où nous jouissions du beau clair de lune, qui nous permettoit de juger au loin. Nous étions encore éclairés par les feux que les ennemis avoient affecté d'allumer en beaucoup d'endroits.

» Ce projet, si admirablement concerté de la part du prince Charles de Lorraine, le conduisoit à nous envelopper, ou nous écharper tout-à-coup. Après nous avoir entièrement défaits, ce corps feroit tombé sur l'arrière-garde de notre armée, & sur la queue de l'armée même, où ils auroient causé beaucoup de désordre, en arrivant par la hauteur d'un beau pays dominant & bien propre à favoriser leur manœuvre, d'autant plus que ce terrein les mettoit à portée de prendre nos troupes en flanc sur une chaussée très inférieure au lieu d'où ils les auroient insultés. Leur projet étoit donc bien concerté; mais ils échouèrent à la faveur de nos travaux de la veille; & tandis que notre corps défiloit, nous restâmes, le général, trois officiers de l'état-major, & moi, pour jouir de l'étonnement que leur causeroient les obstacles invincibles que nous avions opposés.

» En effet, un corps de deux ou trois cents hussards, qui formoient l'avant-garde de l'ennemi, fut conduit par des paysans qu'il avoit choisis pour guides; sur la foi de ceux-ci, ils entrèrent dans l'eau. Les précautions que nous avions prises de faire arrêter par des partis à cheval, distribués au-dessous & au-dessus, tout ce qui alloit du côté de l'ennemi, les avoient privés de tout moyen d'être instruits de notre manœuvre. A peine ces hussards eurent-ils avancé quelques pas, qu'ils se trouvèrent dans l'eau à la hauteur de leurs chevaux, & que ces chevaux embarrassés par les branches d'arbres qui étoient en croix & en travers, & doublement pris par les chaînes qui lioient ces troncs, blessés d'ailleurs par les pointes, furent hors d'état d'aller plus avant. L'infanterie arrivoit successivement; plusieurs soldats, à l'exemple de leurs officiers, se mirent dans l'eau pour aider aux efforts des hussards. D'abord ceux-ci, croyant n'avoir que des bois à écarter, avoient tenté de le faire à coups de sabre; mais leurs sabres, portant sur les chaînes de fer, voloient en éclats. Il est certain qu'on ne peut rien ajouter à l'ardeur, aux efforts, & à l'intrépidité que marquèrent ces braves gens pour surmonter l'obstacle; aussi leur consternation fut-elle extrême. Nous jouîmes pendant plus d'une heure de ce spectacle satisfaisant pour nous, en admirant le courage & la persévérance de l'ennemi. Ce fut ainsi que nous échappâmes au danger le plus affreux; notre troupe continuoit sa marche du pas le plus tranquille. Nous n'avions pas même à craindre que l'ennemi pût nous joindre par un autre côté, avant que nous

Digitized by Google

sussions parvenus en lieu de sureté, parce qu'il avoit un détour trop considérable à faire. Nous arrivâmes à un endroit nommé la Briquerie, où il n'y avoit plus de danger pour nous, ni pour l'arrière garde de la grande armée ».

Aux abatis, on peut joindre les piquets, les chausses-trapes, les tables garnies de clous, les herses, les vignes; en répandant ces différents objets sur l'entrée, la sortie & les différentes parties du *gué*, on en rend le passage presque impossible. Dans l'article OUVRAGE EN TERRE, section de *la manière d'augmenter la force d'un poste*, nous ferons connoître ces différents objets, & la manière de s'en servir.

§. V.

De la manière de rompre les gués.

Pour rompre les *gués*, on creuse dans leur milieu des fossés larges & profonds; ces fossés étant remplis d'eau, & inconnus à l'ennemi, feront périr une partie de ses soldats, & arrêteront les autres.

Les fossés destinés à rompre les *gués*, doivent suivre la direction de la rivière. C'est la nuit qu'on doit choisir pour les creuser. Pendant que vous serez occupé à cette opération, vous aurez le soin d'éloigner des bords de la rivière toutes les personnes qui pourroient aller avertir l'ennemi du travail que vous faites.

Quand les fossés sont creusés, on en disperse les déblais, afin que l'ennemi ne puisse deviner l'endroit où ils sont situés.

On commence à creuser ces fossés par la partie inférieure; on prend la précaution de détourner les eaux par le moyen d'une espèce d'épi ou de batardeau.

On n'est pas indispensablement obligé de creuser les fossés parallèlement aux bords de la rivière; ceux qui forment avec le rivage des angles plus ou moins aigus, font quelquefois autant d'effet que ceux qui sont parallèles.

On creuse plusieurs fossés les uns à côté des autres.

On peut aussi rendre un *gué* impraticable en grossissant le volume des eaux; pour cela, on construit une digue sur le côté dont on est le maître.

Si la rivière sort d'un étang ou d'un marais, on peut rompre le *gué* en lâchant la bonde du marais ou de l'étang, quelques instants avant le moment où l'ennemi veut tenter le passage de la rivière.

On peut encore rompre un *gué* en construisant un batardeau dans la partie inférieure de la rivière; le batardeau retient les eaux, & fait gonfler la rivière.

Aux fossés & coupures dont nous venons de parler, on peut joindre encore les puits ou entonnoirs; on creuse ces puits sur le bord de la rivière, & dans le milieu du *gué*: quand l'eau vient à grossir, au moyen du batardeau qu'on a construit, ou des écluses qu'on a lâchées, ces trous se remplissent & disparoissent. Cependant l'ennemi arrive, il se jette dans l'eau avec courage, mais à peine a-t-il fait quelques pas, que les soldats se perdent dans ces entonnoirs; étonnés par ces chûtes dangereuses & fréquentes, ils deviennent moins hardis. Si c'est une troupe de cavalerie qui passe la rivière, le désordre est encore plus grand; les chevaux & les hommes culbutent, arrêtent la colonne des troupes, font grossir celle de l'eau, & augmentent ainsi infiniment le danger pour eux, & les avantages pour vous.

§. VI.

Moyens de détruire les avantages des gués.

Quoiqu'on ait beaucoup fait en fortifiant les *gués*, en les embarrassant, ou en travaillant à les détruire, il peut leur rester encore quelques avantages dont on doit les priver.

Aussi-tôt qu'on est arrivé sur le bord d'un *gué* qu'on doit garder, il faut abaisser le plus qu'il est possible la crète du rivage opposé. Voyez les raisons de cette conduite dans le numéro I.er du paragraphe I.er de cet article. On sent bien qu'on ne peut exécuter cette opération qu'en prévenant l'arrivée de l'ennemi.

Il faut aussi détruire les rampes, abattre les arbres, couper les hayes & les roseaux qui pourroient faciliter à l'ennemi le moyen d'approcher du bord de la rivière sans être découvert. Voyez les raisons de cette conduite dans le numéro II du paragraphe I.er de cet article.

Quelque large que soit un *gué*, il suffit de le détruire en un seul endroit pour former un défilé qui arrête la colonne de l'ennemi; un fossé très large peut remplir cet objet.

On peut augmenter le volume des eaux en construisant un batardeau dans la partie inférieure de la rivière, & en rompant les digues qui les retiennent. On sent que ces trois opérations exigent qu'on ait prévenu l'arrivée de l'ennemi, & que la dernière suppose qu'un corps de troupes garde les écluses & les digues. En réunissant les moyens que nous avons donnés dans ces quatre paragraphes, on est presque certain que l'ennemi le plus nombreux & le plus intrépide ne pourra traverser une rivière qu'il croyoit passer à *gué* avec facilité.

Quant à la manière de combattre, lorsque malgré les difficultés qu'on a prodiguées sous les pas de l'ennemi, il parvient néanmoins à passer un *gué*, (*Voyez l'article* RIVIÈRE.).

§. VII.

De la manière de passer les gués.

Pour donner des principes clairs sur la manière

de passer les *gués*, il faut faire plusieurs suppositions différentes. Nous supposerons donc, 1°. que le *gué* est successivement privé des différents avantages que nous avons reconnus nécessaires pour constituer un bon *gué*; 2°. que l'ennemi en a fortifié l'issue; 3°. qu'il l'a embarrassé; 4°. qu'il l'a rompu; 5°. qu'il en a détruit les avantages naturels.

§. VIII.

Connoissances qu'on doit avoir acquises avant de passer un gué, *& moyen de les acquérir.*

Celui qui veut passer une rivière à *gué* doit connoître, 1°. le bord qu'il occupe; 2°. les rampes qui conduisent de la crête du rivage au bord de l'eau; 3°. la largeur de la rivière; 4°. la largeur du *gué* dans les différentes parties de la rivière; 5°. la véritable direction du *gué*; 6°. la rapidité des eaux; 7°. la plus grande profondeur de l'eau; 8°. la qualité du fond dans les différentes parties du *gué*; 9°. les rampes qui, du côté de l'ennemi, conduisent du bord de la rivière à la crête du rivage; 10°. le terrein qui borde le côté de la rivière sur lequel on va; 11°. si la rivière n'offre pas dans le voisinage d'autres *gués*; 12°. quel est des différents *gués* le meilleur pour les différentes armes; 13°. s'il est possible à l'ennemi de rendre le *gué* impraticable, & comment il peut y réussir; 14°. enfin, si une fonte subite de neiges, ou une pluie abondante, ne pourroient pas rendre la rivière non guéable.

Les moyens pour procurer les lumières qu'on doit avoir acquises avant d'entreprendre de passer une rivière à *gué*, sont au nombre de sept. 1. De bonnes cartes topographiques. (*Voyez* RECONNOISSANCES MILITAIRES.). 2. Les nouvelles que donnent les espions. (*Voyez* ESPIONS.). 3. Les rapports que font les transfuges. (*Voyez* TRANSFUGES.). 4. Les déclarations que font les prisonniers de guerre. (*Voyez* PRISONNIERS.). 5. Les avis que donnent les personnes avec lesquelles on a formé des intelligences. 6. Les instructions que l'on peut tirer des paysans, des marchands, des contrebandiers, des chasseurs, & de ceux de ses soldats qui ont quelque connoissance du pays. 7. Enfin, les reconnoissances que l'on a faites soi-même. (*Voyez* RECONNOISSANCE MILITAIRE.). Quelques lumières que donne séparément chacun des moyens que nous venons d'indiquer, on court risque de s'égarer toutes les fois qu'elles ne sont pas parfaitement d'accord entre elles.

§. IX.

Comment peut-on remédier aux avantages naturels qui manquent à un gué *qu'on veut passer.*

On ne peut sans imprudence entreprendre de passer un *gué* qui est défendu, avant d'avoir assez éloigné l'ennemi du bord de la rivière, pour qu'il ne puisse pas troubler le passage; mais comme on ne peut éloigner son adversaire qu'en faisant sur lui un feu vif & bien ajusté, & qu'on ne peut faire ce feu avec avantage qu'en élevant son artillerie au moins autant que celle de l'ennemi: il faudra donc, toutes les fois que la rive que l'on occupera sera plus basse que la rive opposée, construire un ouvrage en terre qui élève & couvre les hommes & les armes. Cet ouvrage est destiné à fournir beaucoup de feux croisés en avant de la sortie du *gué*, à en éloigner l'ennemi, & à détruire les travaux qu'il aura faits. Cet ouvrage peut avoir la forme que nous avons donnée aux flancs continus ou interrompus des têtes de ponts. (*Voyez* PONT, TÊTE DE PONT.). Quant à la mousqueterie, on peut la placer derrière des hayes & des arbres, ou dans les roseaux qui bordent assez ordinairement les rivières.

Si l'ennemi a détruit les rampes qui conduisent au bord de l'eau, ou si elles sont naturellement escarpées, on envoye pour les rétablir ou pour les construire, des travailleurs que l'on protége par l'artillerie & par la mousqueterie, pendant que les travailleurs sont occupés à adoucir les rampes, ou cherchent à attirer l'attention & le feu de l'ennemi vers quelque autre objet. C'est sur-tout pendant la nuit qu'on doit s'occuper de ce travail. Toutes les fois que cela est possible, on dirige ces rampes de manière à ce que l'ennemi découvre tout au plus leur débouché.

Ces travailleurs sont encore chargés d'accommoder l'entrée de la rivière ainsi que nous l'avons reconnu nécessaire dans le numéro III du paragraphe Ier. de cet article.

Lorsque l'on se propose de passer une rivière à *gué*, il est prudent de conduire les troupes de manière à ce qu'elles n'ayent pas trop chaud au moment où elles entrent dans l'eau; forcer le soldat couvert de sueur à se jetter dans la rivière, c'est l'exposer à de grandes maladies; on donnera donc aux troupes le temps de se rafraîchir sur le bord du *gué*.

Si un *gué* étoit trop étroit dans quelqu'une de ses parties, pour pouvoir donner passage à une colonne d'un front convenable, on pourroit essayer d'y remédier, en faisant jetter dans l'endroit le plus étroit de grosses fascines remplies de pierres ou de cailloux; ce moyen n'est guere praticable pendant le jour, & en présence de l'ennemi.

Quoique vous ayez passé à *gué*, même nouvellement, une rivière que vous aurez à traverser une seconde fois, vous n'entreprendrez cette opération qu'après la reconnoissance la plus exacte: une crue d'eau, ou le travail de l'ennemi, peuvent avoir détruit le *gué*, ou en avoir changé la direction. Cette reconnoissance consiste à faire passer & repasser la rivière à quelques hommes à cheval; ces cavaliers doivent occuper entre eux autant d'espace que la colonne aura de front. Cette recon-

Digitized by Google

noissance ne peut guere se faire que pendant la nuit ou pendant un épais brouillard. Puisqu'on doit faire reconnoitre un *gué* qu'on a passé soi-même, à plus forte raison doit-on prendre cette précaution dans toutes les autres circonstances possibles.

Quand un *gué* a une direction oblique, il importe, pour que les colonnes ne s'égarent point, de le faire *baliser*. Cette opération consiste à planter des deux côtés du *gué* de grandes branches d'arbre; la partie de ces branches, qui sort de l'eau, forme une espèce d'avenue qui empêche les deux colonnes de quitter la partie de la rivière qui est guéable. Ce n'est que pendant la nuit qu'on peut planter ces balises, & quand elles sont plantées, on ne doit pas perdre un instant pour effectuer le passage. On peut encore, dans la même circonstance, placer des hommes à cheval qui indiquent par leur position la route que les colonnes doivent suivre; on peut aussi mettre à la tête des colonnes les cavaliers qu'on a employés à sonder la rivière, ou enfin leur donner pour guides des personnes du pays, qui connoissent parfaitement la direction du *gué*. On ne peut prendre trop de précaution pour empêcher les colonnes de perdre le *gué*, & pour s'assurer de la fidélité des guides. (*V.* GUIDES.).

Une rivière peut être guéable, & cependant assez rapide pour entrainer plusieurs de vos soldats; dans cette circonstance, vous avez cinq moyens à employer. Vous pouvez placer au-dessus & au-dessous du gué, 1. un corps de cavalerie; 2. des arbres; 3. des charriots; 4. des cordes; & 5. enfin, obliger les soldats à tenir l'habit de leurs camarades.

Vous placez un corps de cavalerie au-dessous du *gué*, pour arrêter ceux de vos soldats qui sont entrainés par le courant, & un au-dessus pour rompre l'impétuosité de l'eau. Ces cavaliers doivent être un peu éloignés les uns des autres. Il ne faut pas que l'eau monte jusqu'au ventre du cheval, parce que le corps de l'animal feroit digue.

Les branches des arbres que l'on jette dans la rivière pour en diminuer la rapidité, doivent être tournés, dans la rangée supérieure, vers la source de la rivière, & dans la rangée inférieure, vers son embouchure.

Les charriots placés tant au-dessus qu'au-dessous d'un *gué*, doivent être en travers de la rivière; ils doivent être assez chargés pour ne pouvoir être soulevés & entrainés par le courant. L'eau ne doit jamais pouvoir s'élever jusqu'à l'essieu.

Pour employer les cordes au passage des *gués*, on plante deux pieux sur chacun des bords de la rivière: on les place sur chaque bord, à une distance égale, au front qu'on veut donner à sa colonne; on tend ensuite une corde entre les piquets supérieurs, & une entre les piquets inférieurs. Pendant le passage, les hommes de la file de droite & de gauche de la colonne saisissent la corde, & maintiennent ainsi la troupe contre l'effort de l'eau.

Ces moyens sont, il faut en convenir, plus ingénieux que praticables, sur-tout lorsqu'on est en présence de l'ennemi. Toutes les fois qu'il sera indispensable d'en faire usage, il vaudra mieux recourir à quelqu'un des stratagêmes que nous indiquerons dans l'article RIVIÈRE, PASSAGE DE RIVIÈRE.

La plus grande attention que l'on doit avoir quand on passe une rivière un peu trop profonde, ou trop rapide, c'est de ne point faire marcher les hommes trop proche les uns des autres. Une colonne trop serrée fait dans l'eau un effet à peu près semblable à celui d'une digue.

Lorsque l'eau a trop de profondeur sur toute la surface du *gué*, on recourra ou aux moyens que nous indiquerons dans l'article RIVIÈRE, ou à ceux que nous donnerons dans un instant. Mais quand il n'y aura trop d'eau que dans un espace peu considérable, on comblera cet espace avec des cailloux, ou mieux encore de grosses fascines remplies de cailloux ou de pierres, ou bien en jettant dans l'eau de gros arbres auxquels on attache de grosses pierres.

On ne peut prendre trop de précautions pour que les soldats, en passant une rivière à *gué*, ne mouillent ni leurs armes ni leurs munitions de guerre. Les Impériaux éprouvèrent à Cassano combien cette attention est importante: ils passèrent avec une valeur digne de louange un canal qui les séparoit de leurs ennemis, mais ils furent obligés de le repasser avec une précipitation honteuse, parce qu'ils avoient mouillé leurs munitions de guerre.

« Si la rivière est trop profonde, dit M. de la Roche, pour que les soldats ne puissent porter leur fusil dans la position ordinaire, sans le mouiller, ils auront l'attention de les élever sur leurs épaules, la crosse en-haut, & même sur leur tête s'il le faut. Ils auront la même attention pour leurs gibernes, & les cartouches qu'ils doivent avoir ôtées de leurs poches. L'imprudence du corps des Hessois, qui laissèrent leurs gibernes pendantes quand nous passâmes les lignes de Weissembourg, sous les ordres du maréchal de Coigny, leur fut si funeste, que je ne crois pas qu'il arrive jamais à une troupe de négliger les précautions que j'indique. ».

La circonstance où l'on doit porter ses armes sur la tête, n'appartient guères à l'article qui nous occupe; car on doit se rappeller que passer une rivière à *gué*, c'est la passer sans nager, & qu'il est bien difficile de ne point nager quand l'eau monte beaucoup plus haut que la ceinture de l'homme.

Toutes les fois qu'on fait passer une rivière à *gué*, on doit recommander au soldat de jetter de temps en temps les yeux sur la verdure du rivage, & de les tourner quelquefois vers le ciel; sans cette précaution, il feroit ébloui par les rayons de lumière que l'eau renvoye: on doit recommander

Digitized by Google

mander la même chose au cavalier ; on doit lui avoir enseigné de plus la manière dont il doit conduire son cheval dans cette circonstance particulière. « Il faut sçavoir, dit encore M. de la Roche, que le cheval qui sent sous lui une quantité d'eau suffisante pour le porter, se laisse aller naturellement sur le côté pour nager. Mais dans le cas où le cavalier s'appercevra que son cheval touche le fond, & qu'il n'a pas lui-même de l'eau jusqu'aux genoux, il doit lui faire sentir légèrement l'éperon, & lui relever la tête en lui serrant un peu la bride. Si le cavalier, au contraire, sent que le cheval perd le fond, & s'il a de l'eau jusqu'au milieu de la cuisse, il doit l'abandonner à son mouvement naturel, qui, comme je viens de le dire, est de se mettre sur le côté pour nager. C'est alors qu'il ne faut plus le contraindre, mais lui laisser la bride lâche, sans la laisser cependant assez tomber pour qu'elle puisse s'embarrasser dans ses jambes ».

Quand une rivière est trop profonde ou trop rapide, on peut diminuer le volume & la rapidité de l'eau en la saignant ; cette opération demande la réunion d'un grand nombre de bras, & consume beaucoup de temps ; il seroit presque toujours plus court & plus facile de tenter le passage dans quelque autre endroit, & d'employer quelques uns des moyens dont nous donnerons le détail dans l'article Rivière.

Lorsque le fond d'un *gué* qu'on doit passer est de sable mouvant, ou très boueux, il est essentiel de jetter dans les endroits les moins praticables de grandes clayes qu'on assujettit avec de grosses pierres ; cette opération n'est point praticable en présence de l'ennemi ; elle est cependant indispensable.

§. X.

Conduite que l'on doit tenir quand l'ennemi a fortifié l'issue d'un gué *que l'on veut passer.*

Lorsque l'ennemi a fortifié l'issue d'un *gué* que l'on veut passer, qu'il en peut couvrir la superficie entière par des feux rasants & croisés, il seroit très-imprudent de tenter le passage avant d'avoir éteint ces feux, détruit les épaulements, & éloigné l'ennemi. On recourra donc, dans cette circonstance, à ce que nous avons dit dans le premier alinéa du §. IX : si on ne peut réussir à détruire les épaulements, &c. on employera pour passer la rivière quelques-uns des stratagêmes dont nous parlerons dans l'article Rivière. *Moyens de passer une rivière.*

§. XI.

Ce que l'on doit faire quand l'ennemi a embarrassé un gué.

Si l'ennemi a embarrassé un *gué*, & qu'il l'ait fait avec l'art dont nous avons donné un modèle dans le paragraphe IV de cet article, il faut, avant de rien entreprendre, ôter tout ce qui embarrasse le *gué* ; mais on ne le peut guères qu'après avoir éteint les feux de l'ennemi & l'avoir éloigné lui-même du rivage ; agir autrement, ce seroit vouloir sacrifier inutilement un grand nombre d'hommes. D'Aubigné rapporte, je le sçais bien, qu'en 1567, les royalistes avoient défendu le passage de la Seine, en jettant dans le *gué* des madriers cloués, des cercles, & des chausse-trapes, & que le prince de Condé fit purger le *gué* par des hommes protégés par quatre cents arquebusiers placés dans les saules qui bordoient le rivage ; je sçais bien aussi que Folard dit de se servir de grappins ou de griffes de fer, qu'on attache à de longues cordes, & qu'on jette sur les objets qui embarrassent le *gué* ; je sçais bien encore que le même auteur conseille de faire usage de grosses clayes qu'on enfonce dans la rivière ; mais touts ces moyens sont bien foibles, pour peu que l'ennemi soit fort & résolu, & je crois qu'il est plus prudent & plus court de passer la rivière dans quelque autre endroit.

§. XII.

Ce que l'on doit faire quand l'ennemi a rompu le gué.

Pour passer un *gué* que l'ennemi a rompu, il faut le rétablir, & cela se peut en sa présence : il faut donc toujours commencer par l'éloigner du rivage.

§. XIII.

Si l'ennemi a privé un gué *de ses avantages naturels.*

Si l'ennemi a construit un batardeau au moyen duquel les eaux ayent acquis une grande profondeur, il faut se rendre maître de cet ouvrage & le détruire. S'il garde des écluses ou des digues qu'il est le maître de rompre, il faut s'en emparer, & passer la rivière dès l'instant où l'on est le maître de ces ouvrages ; si on prévoit qu'on ne pourra les garder, il faut les détruire, & passer aussitôt que les eaux se sont écoulées.

Quant à la manière de disposer & faire combattre les troupes quand on passe une rivière à *gué*, *voyez* le mot Rivière. *Voyez* encore le même mot relativement aux stratagêmes à employer pour engager l'ennemi a abandonner un *gué* que vous voulez passer.

Nous croyons ne pouvoir mieux terminer cet article qu'en indiquant les passages à *gué* les plus fameux. La conduite des grands hommes est le meilleur traité de l'art de la guerre.

Les principaux passages à *gué* dont l'histoire nous ait conservé le souvenir, sont celui du Granique & du Tigre par Alexandre ; de la Segre & de la Loire par Cæsar ; du Menandre par Louis VII ; du Rhin par Louis XIV ; de la Boyne par le prince d'Orange, & du canal de Holorvitz par Charles XII. (C.).

Digitized by Google

GUÉRITE. Tourelle de maçonnerie ou de charpente. On place les *guérites* aux angles des ouvrages de fortification, sçavoir aux angles flanqués des bastions, à l'angle de l'épaule, & aux angles flanqués des demi-lunes, & autres ouvrages revêtus de maçonnerie : elles sont destinées à couvrir & garantir des injures du temps & des coups de fusil les sentinelles qu'on y pose pour observer ce qui se passe au-dehors.

On les construit de niveau au terre-plein des ouvrages, & on y entre par une coupure de trois pieds de largeur, faite dans le parapet.

La figure des *guérites* est ronde, pentagonale ou hexagonale, mais le plus souvent pentagonale : elles sont couvertes en dôme.

Celles des ouvrages en terre, & celles que l'on place en différents endroits de la place, sont construites en bois, & de forme quarrée.

Les *guérites* en maçonnerie ont quatre pieds & demi de diamètre dans œuvre, & huit pouces d'épaisseur de parpin. On pratique à leur entrée une porte de deux pieds de largeur sur six de hauteur, & à chacune de leurs faces, un petit creneau de deux pieds de hauteur, sur six pouces de largeur, dans le milieu de son épaisseur, faisant dedans & dehors un ébrasement de trois pouces de chaque côté. On les orne d'ailleurs de panneaux, bossages, cordons, &c. La voute, en dôme qui les recouvre, est à petits joints, recouverts par assises égales : elle porte une fleur de lis posée sur un piedestal, avec un goujon de fer d'un pied de long, bien scellé en plomb. Ces *guérites* sont posées sur un cul-de-lampe de pierre de taille, dans la face duquel sont sculptées les armes du roi.

Celles des contre gardes, demi-lunes, ouvrages à corne, entrées des places, magasins, casernes, places d'armes, &c. sont en charpente de bois de chêne, de forme quarrée, de deux pieds & demi de diamètre dans œuvre, & cinq pieds huit pouces de hauteur ; les bois des montants & entre-toises sont de six pouces de gros. Elles sont recouvertes par les côtés & par-dessus avec des planches de sapin, bien attachées, dans lesquelles on pratique des creneaux sur les côtés. Le chassis d'en-bas a sept ou huit pouces de gros.

On donnoit anciennement aux *guérites* le nom d'*échanguette*.

GUERRE. Exercice du droit de force.

La *guerre* est le plus terrible des fléaux qui détruisent l'espèce humaine : elle n'épargne pas même les vainqueurs ; la plus heureuse est funeste. Quel bonheur & quels succès ont égalé ceux des Romains ? Ennemis de toutes les nations, les nations conjurées les ont détruits. L'ambition & l'avidité les rendirent guerriers : la guerre les enrichit, les richesses les corrompirent : d'autres brigands s'en emparèrent, & les possesseurs injustes furent exterminés. La Grèce fit toujours la *guerre*, & périt par elle, sans retirer aucun fruit des conquêtes d'Alexandre. Tel sera le sort de toute puissance qui voudra dominer par le droit de force, que l'homme devroit laisser aux animaux sauvages : la nature ne l'a fait que pour eux.

Telle est l'idée qu'ont de ce fléau touts les hommes qui jouissent de leur raison dans le silence des passions. Le chantre de la valeur, Homère, ne perd pas une seule occasion d'invectiver le dieu de la *guerre*. Il n'en parle jamais sans lui donner les épithètes de cruel & d'homicide. Minerve lui dit : O Mars, Mars, fléau des hommes, souillé de sang, destructeur des villes ! Lorsque ce dieu blessé va porter sa plainte à Jupiter, celui-ci, le regardant avec indignation, lui répond : « peux-tu te plaindre, toi qui confonds & détruit tout ce qui existe ? Tu m'es le plus odieux de touts les habitants de l'Olympe ; tu n'aimes que la discorde & la *guerre* & les combats ; tu as le caractère insupportable & inflexible de Junon ta mère. ».

L'origine de la *guerre* est une passion basse, la cupidité. Les premières nations qui l'ont faite ont eu le butin pour unique objet. L'or & l'argent, dit Tacite, est le prix de la victoire. Les conquérants n'ont desiré de nouvelles provinces que pour jouir d'une partie des biens de leurs habitants. Touts les peuples qui l'ont faite, Asiatiques, Européens, Barbares, civilisés, Grecs, Romains, Allemands, François & autres, touts se sont signalés par les plus horribles ravages. Les hommes de guerre euxmêmes ont reconnu qu'elle n'est qu'un fléau terrible. Ils ne la desirent que lorsqu'ils sont jeunes & sans expérience. On lit dans Montluc, (*tom. I, p.* 22.) : La *guerre* recommença entre le roi François & l'empereur, plus âpre que jamais, lui pour nous chasser de l'Italie, & nous pour la conserver : mais ce n'a été que pour y servir de tombeau à un monde de braves & vaillants François. Dieu fit naître ces deux grands princes ennemis jurés, & envieux de la grandeur l'un de l'autre, ce qui a couté la vie à deux cents mille personnes, & la ruine d'un million de familles. On en peut dire autant de toutes les *guerres*.

Le dommage en est certain, le succès douteux : on ne combat que pour un moindre mal. Le comte de Tilly disoit à la diète de l'Empire, lorsqu'on lui remit les patentes de généralissime : « la *guerre* est un jeu où l'on hasarde plus ou moins, suivant la passion des joueurs. Tantôt on gagne, tantôt on perd ; &, quand on gagne beaucoup, il arrive ordinairement ou que celui qui gagne continue à jouer, pour augmenter son bien, ou que celui qui perd ne veut point quitter le jeu, parce qu'il espère regagner ce qu'il a perdu. A la fin la chance tourne, & le gagnant perd non-seulement ce qu'il a gagné, mais encore ce qu'il avoit sur lui en se mettant au jeu. ». (*Hist. de Gustave Adolphe. tom. II, pag.* 470.).

Ce ne sont plus aujourd'hui les peuples qui déclarent la *guerre*, c'est la cupidité des rois qui leur fait prendre les armes ; c'est l'indigence qui les met

Digitized by Google

aux mains de leurs sujets. Heureux ceux que des princes justes & sages n'arment que pour leur défense! heureux nous-mêmes si la justice, régnant dans le cœur de touts les rois, nous eût dispensés d'exposer les principes d'un art alors inutile. Nous voudrions ne pas douter que cet heureux temps puisse être; mais, puisqu'il est encore des princes prêts à sacrifier quelques millions d'hommes à l'espoir souvent chimérique d'augmenter leurs revenus de quelques millions, (& pour quel usage!) enseignons encore l'art d'arrêter le cours de leurs injustices. (K).

Des différentes espèces de guerre.

Nous distinguerons ici en général trois espèces de *guerre*; l'une est celle qui se fait entre puissances égales; l'autre est celle de secours, qui se fait hors de l'état, pour secourir un prince allié, ou pour se joindre à un prince foible, qu'un plus puissant voudroit attaquer; la troisième est la *guerre* civile: toutes ces espèces peuvent être offensives ou défensives.

Des dispositions ou projets de guerre.

Il y a deux sortes de dispositions qui regardent la *guerre*: la première est le plan général qui la doit précéder. Il doit être formé par le prince & son conseil, dans lequel seront agités les raisons & les moyens de faire cette *guerre*. Les délibérations en doivent être sages & lentes, afin de bien peser toutes les conséquences de l'entreprise, & de n'oublier aucun des moyens pour la conduire à une fin heureuse.

La seconde disposition se peut appeller particulière, puisqu'elle ne regarde que l'exécution du dessein formé. Quoiqu'il en ait été parlé dans le chapitre des différentes espèces de *guerres*, cependant il me paroit nécessaire de dire ici un mot en général sur les différentes espèces de dispositions particulières qui doivent succéder au plan général.

Les unes regardent la disposition des troupes, par rapport à la nature des entreprises, & la manière de les employer; les autres, la disposition des munitions de *guerre* & de bouche, par rapport à l'exécution.

Toutes ces matières trouveront leur place dans la suite de ce discours, lorsqu'il sera parlé en particulier des différentes opérations de *guerre*. On posera seulement pour maxime certaine, qu'aucune entreprise ne peut réussir sans une bonne disposition précédente, & qu'ainsi le projet & la bonne disposition sont l'ame de l'entreprise, l'exécution n'étant qu'un corps sans ame, si elle n'a pas été précédée de tout ce qui est absolument nécessaire à la réussite.

Je parlerai ici des dispositions générales, & des projets qui se doivent former pour faire avec avantage une *guerre* qui n'est point encore déclarée.

Je n'examinerai que les fautes qui ont été faites de mon temps, par rapport aux dispositions & aux projets généraux que j'ai vu faire dans les temps qui ont précédé les *guerres*, laissant ce que j'aurai à dire sur le sujet des dispositions particulières, lorsque j'en trouverai l'occasion.

Il est certain qu'il y a eu un temps considérable où l'on a pu prévoir que la mort du Roi d'Espagne, Philippe IV, étoit prochaine.

Si le roi, qui, dans la conjoncture de cette mort, vouloit faire valoir les droits de dévolution à la reine, sur le Brabant, avoit fait lever quelque temps auparavant, un nombre suffisant d'infanterie, ce qu'il pouvoit faire aisément par la grande quantité d'hommes qui étoit dans le royaume; si, par des achats secrets de chevaux pour le service de son artillerie & de ses vivres, il s'en étoit pourvu d'un nombre suffisant; s'il avoit fait faire, dans des pays éloignés de la frontière de la Flandre, des corps de charrettes & des achats de bled: son invasion en Flandre auroit été plus prompte & plus efficace qu'elle ne le fut.

Il lui auroit été facile de conquérir touts les Pays-bas catholiques dans la campagne de 1667; & ce qu'il auroit conquis, il l'auroit aussi aisément gardé par le traité d'Aix-la-Chapelle, que la petite partie de ce pays qu'il occupa, parce qu'il n'y avoit dans ce temps-là aucune puissance en état de le forcer à abandonner sa nouvelle conquête.

Mais toutes ces attentions utiles à un prince qui veut conquérir, furent négligées, au moins pour la plus grande partie, puisque les levées d'infanterie, & même de cavalerie, succédèrent à l'entrée de l'armée en Flandre; de sorte que ce ne fut que faute de troupes pour garder les villes que l'on auroit pu prendre, qu'on n'en prit pas un plus grand nombre.

Il est certain encore que si le roi avoit eu des équipages pour ses vivres & son artillerie, il auroit pu, à l'ouverture de la campagne, porter toute son armée devant Bruxelles, dont la prise auroit entraîné la perte entière des Pays-bas catholiques, dans un temps qu'ils étoient dépourvus de tout pour leur défense.

Ainsi je puis dire que la disposition générale, & le projet de cette *guerre*, a manqué contre les maximes & les règles qui doivent être observées par un prince qui médite une conquête avec réflexion, & qui a eu le temps de les faire toutes.

Lorsqu'en l'année 1672, le roi fit la *guerre* aux Hollandois, après les conquêtes rapides qu'il fit sur eux, s'il avoit écouté les propositions de paix qu'ils lui firent, & qui étoient avantageuses, il auroit terminé glorieusement cette *guerre*, qu'il paroissoit n'avoir entreprise que pour humilier, & non pas pour détruire entièrement cette république trop fière, & dont il étoit mécontent, à cause du traité de la triple alliance qu'elle avoit ménagé.

Si donc le roi, après avoir donné la paix aux Hollandois, s'étoit servi du prétexte que les Espagnols lui avoient fourni eux-mêmes de rompre avec eux, à cause des secours qu'ils avoient donnés

aux Hollandois au-delà des conventions de leur traité de défense mutuelle, il est d'une vérité constante que le roi, en ramenant toutes ses armées vers la France, auroit pu conquérir tout le reste de la Flandre & du Brabant, en six semaines de temps, sans craindre que l'empereur eût pu avoir celui de le venir troubler dans ses conquêtes, ni lui faire la *guerre* dans la suite, en faveur de l'Espagne.

Les états de cette monarchie, après la conquête des Pays-bas catholiques, auroient été trop séparés de l'Allemagne & des pays héréditaires de la maison d'Autriche Allemande, pour craindre qu'elle eût pu troubler le roi dans la possession de ce nouveau domaine, dont il auroit accru ses états.

Ainsi donc, dans ce projet de *guerre* contre la Hollande, on n'a eu que des vues fort bornées, & qui n'ont pas été plus loin que sur ce qui regardoit la *guerre* à faire contre cette république, sans penser que si les Espagnols y prenoient part, il falloit se mettre en état d'en profiter, par la conquête du reste des Pays-bas catholiques.

Lorsqu'en l'année 1688, le roi déclara la *guerre* à l'empereur, en lui enlevant Philisbourg, si l'on avoit rasé cette place après l'avoir prise, & qu'on en eût remis l'habitation à M. l'Evêque de Spire, à qui le fonds & le domaine appartenoient, & que l'on n'eût pas voulu faire payer les frais de ce siège aux états de l'empire, situés dans les cercles de Suabe & de Franconie, ni ruiner le Palatinat, & en chasser M. l'électeur Palatin, il est certain que l'Empire n'auroit pas déclaré la *guerre* au roi, par un décret de la Diète, pour épouser les intérêts personnels de l'empereur, dans un temps où ce prince étoit entièrement occupé à la *guerre* contre les Turcs.

Si l'on avoit même eu dans ce temps-là plus de troupes sur pied, & que l'on n'eût pas fait succéder les levées à la déclaration de la *guerre*, au lieu qu'en bonne politique, elles devoient l'avoir précédée, au moins autant qu'elles auroient pu être faites secrettement, il paroit encore vraisemblable que l'Empire, dans la crainte d'être accablé avant que d'avoir eu le temps d'armer, au lieu que le temps qui fut employé pour les levées, lui donna celui de faire les siennes.

Ainsi, la rupture avec l'empereur, par la prise de Philisbourg, ne devoit être en bonne politique qu'une sage précaution contre ce prince, qu'on prévoyoit bien qui nous feroit la *guerre* quand il feroit débarrassé de celle des Turcs, pour nous obliger à rendre Strasbourg à l'Empire, & à abandonner nos réunions.

Il n'étoit pas prudent d'irriter l'Empire par la demande des contributions sans raison. Il ne falloit pas forcer tout l'Empire à faire sa querelle générale, de la particulière que nous faisions à l'empereur, seul offensé dans la prise de Philisbourg. Si le roi avoit irrité ses troupes après avoir rasé cette place, il est presque certain que cette expédition, pour s'assurer dans la suite contre les vues de l'empereur, n'auroit pas attiré la rupture de l'Empire avec la France.

Après la paix de Riswisch, en l'année 1697, la politique vouloit que le roi se tint puissamment armé, & se conservât le plus de troupes qu'il lui auroit été possible d'en entretenir, par préférence à toute autre dépense.

Le dépérissement de la santé des rois d'Espagne & d'Angleterre, que l'on voyoit approcher du terme, & dont la mort devoit apporter un grand changement dans la constitution générale des affaires de l'Europe, le devoir porter à rester armé par préférence à tout.

Cependant, malgré cette bonne raison de politique, on cassa à contre-temps un grand nombre de troupes, dont la plus grande partie des vieux soldats passa en Allemagne, où ils ont péri au service de l'empereur & des autres princes de l'empire, parce qu'au lieu de les licentier dans le dedans du royaume, la réforme se fit dans les places frontières.

De la guerre *entre puissances égales.*

Cette espèce de *guerre*, à laquelle les voisins ne prennent point d'intérêt, tant que les parties n'ont point de trop grands avantages les unes sur les autres, ne doit jamais être de longue durée, si l'on en veut tirer avantage.

Il faut toujours être prêt à écouter les propositions d'accommodement, pour peu qu'on y profite, de crainte que quelque puissant voisin ne s'en veuille mêler. Du reste on ne peut rien prescrire de juste sur la conduite d'une pareille *guerre*; elle est pour les règles conforme à toutes les autres.

On peut seulement poser pour maxime constante, dans ce cas, que le général le plus vif & le plus pénétrant, l'emporte toujours à la longue sur celui qui ne possède pas ces qualités au meme degré; parce qu'il multiplie tellement les petits avantages par son activité & sa pénétration, qu'à la fin ces succès légers lui en procurent un grand & décisif.

On n'entrera donc dans aucun détail sur cette espèce de *guerre*; on observera seulement que si le général est attentif à se procurer la supériorité par de petits avantages, il arrivera toujours à son but, la ruine de l'armée ennemie; auquel cas il changera la nature de cette guerre, & en fera une offensive, ce qui doit être le grand objet de son prince.

De la guerre *de secours.*

Un prince donne du secours à ses voisins à cause des alliances & des engagements qu'il a avec eux, ou pour les empêcher de succomber sous la puissance d'un conquérant.

Si c'est en vertu des traités précédents, il les doit religieusement observer, en fournissant le

nombre des troupes prescrites, & même en offrant de l'augmenter s'il en est requis, ou en attaquant lui-même l'ennemi commun s'il est en état de le faire. Si c'est pour les empêcher de succomber sous une puissance qui, après sa conquête, pourroit lui donner de l'ombrage, il a en ce cas plusieurs mesures à garder pour ses intérêts particuliers.

Les principales sont à l'égard des voisins auxquels il donne du secours: il doit exiger d'eux quelques places de sureté, de peur qu'ils ne fassent leur paix à son insçu ou à son préjudice, supposé que son état soit contigu à celui qui est attaqué.

Que si, comme il arrive fort souvent, la jalousie que l'on aura sujet de prendre d'un prince inquiet & ambitieux, a formé les alliances dans lesquelles on est entré, & qu'on se trouve hors de portée de joindre ses troupes à celles de l'état attaqué, il faut en ce cas-là le secourir, ou par argent qu'on lui fournira, soit pour faire des troupes, soit pour acheter des munitions de guerre & de bouche, ou en fournissant même ces munitions en nature, ou par des diversions dans le pays de l'attaquant, qui le forcent à diviser ces armées, & l'empêchent de pousser ses conquêtes avec trop de rapidité.

Voici la maxime générale dans cette espèce de *guerre*: ou votre allié attaqué est plus puissant que vous, ou il l'est moins.

S'il est plus puissant, il faut observer, dans les traités que l'on fait avec lui, une proportion dans le nombre de troupes que l'on s'engage à lui fournir, avec la supériorité de sa puissance sur la vôtre, & un engagement réciproque pour les secours mutuels; par exemple, si l'on s'engage à lui fournir un certain nombre de troupes en cas qu'il soit attaqué; il faut, en cas que vous le soyez vous-même, que le nombre de celles qu'il s'engagera de vous fournir soit plus considérable que celui auquel votre traité avec lui vous engage.

Que si, au contraire, votre allié étoit moins puissant que vous, il faut éviter, par les termes du traité, qu'à votre insçu, il ne sacrifie à son intérêt particulier les troupes qu'on lui auroit envoyées. On peut aussi, en ce cas, stipuler dans le traité des secours d'autre nature que ceux d'hommes, comme d'argent, de vivres & de munitions de *guerre*.

Le général que le prince choisit pour le commandement d'un corps auxiliaire, doit être sage, & prévoyant; sage, pour maintenir la discipline dans son corps, & que le prince allié ne fasse point de plaintes contre lui; & prévoyant, pour que ses troupes ne tombent point dans aucun besoin pour leur subsistance; qu'elles ne soient exposées au péril, & enfin, qu'il ne se passe rien à son insçu dans le cabinet du prince allié, qui puisse être préjudiciable à son maitre.

De la guerre *civile.*

La *guerre* civile est toujours malheureuse pour le prince qui la soutient. Elle peut avoir différentes origines: la dureté du gouvernement, tant politique qu'ecclésiastique, les factions & l'ambition des grands dans une minorité, ou sous un règne foible, & les intelligences d'un ennemi attentif à susciter des affaires au-dedans à un voisin qui veut attaquer, ou contre lequel il est en *guerre*.

Celle qui a pour origine la dureté du gouvernement est la plus dangereuse, parce que tout le corps de l'état est également aliéné, & que l'émotion est souvent générale.

Le prince, qui ne devroit en accuser que lui-même, n'a de ressource, pour calmer les esprits irrités, que d'abandonner ceux à qui il commettoit le soin du détail des affaires.

Il doit souffrir qu'ils soient accusés des fautes qu'il aura peut-être ordonné de faire; il doit les éloigner de ses conseils, & les punir même sévèrement, de peur que les séditieux ne se chargent de ce soin, ce qu'il doit prévenir avec application & diligence. Par-là il détourne la haine personnelle que l'on pourroit avoir conçue contre lui, & donne à ceux qui lui sont restés fidèles un moyen sur d'agir par des discours sur les esprits des révoltés, & de faire tomber toute la haine sur ceux qui ne la méritent peut-être que pour avoir obéi trop régulièrement aux ordres de leur maitre.

Celle qui a la religion pour origine est plus impétueuse que la première, parce que les esprits sont dépravés, & la révolte soutenue par une espèce de gens à qui il n'en coûte que des discours; mais aussi elle est moins générale, parce que le prince y peut toujours opposer le parti contraire pour les sentiments de religion; en cas même que ce remède ne pût être assez efficace, celui d'accorder une liberté de conscience lui est sur.

Il faut appaiser cette espèce de *guerre* avec toute la douceur & la dextérité possibles, sans y employer les ministres ecclésiastiques du parti contraire à celui des révoltés, au moins tant que la révolte dure.

Il ne faut se servir de la force & des supplices qu'à l'extrémité, parce que le prince s'affoiblit lui-même en se privant du nombre de ses sujets; & qu'en un mot, il lui est plus politiquement essentiel d'avoir des sujets fidèles, que des sujets opposés sur des sentiments de religion, tant qu'ils vivent paisiblement entre eux, & fidèlement envers lui.

Dans une minorité, ou sous un règne foible; il est fort ordinaire que l'ambition & l'intérêt particulier causent des factions parmi les grands. Celles qui naissent dans une minorité, peuvent être prévues par les sages dispositions du prince prédécesseur, qui, se sentant près de mourir, peut donner une forme de gouvernement qui satisfasse au-moins la plus grande partie de son état, lequel, en ce cas-là, se trouvera exempt de troubles, pourvu que le choix qu'il aura fait des personnes qui devront composer le conseil de son successeur mineur, soit des gens équitables & expérimentés au gouver-

Digitized by Google

ment. exempts d'avarice & d'ambition, passions qui seules peuvent causer la désunion entre les membres de ce conseil. En ce cas, la foiblesse du gouvernement ne dure qu'autant que la minorité du prince, pourvu qu'à sa majorité il sçache marquer qu'il veut gouverner par lui-même.

Les *guerres* civiles qui se forment sous un règne foible sont sans nombre, & renaissent à mesure qu'elles finissent, parce que c'est le prince même qui en est l'origine. Il élève mal-à-propos les sujets indignes; cela éloigne de lui les gens de mérite: il accable mal-à-propos les grands; cela les irrite, les unit entre eux, & les force à prendre des mesures contre l'oppression. Il surcharge les peuples avec excès, & sans raisons plausibles; ils en murmurent d'abord, & deviennent susceptibles de sédition dès qu'il se montre un chef. Touts ces malheurs durent autant que la vie d'un prince foible.

La troisième espèce de *guerre* civile est la plus aisée à calmer, parce que cette émotion n'est jamais générale.

Si elle est suscitée par les intelligences des ennemis avec quelqu'un des grands de l'état, il faut, à la première fumée de ce feu, porter toutes les forces contre le séditieux, & l'accabler par toutes sortes de moyens, avant qu'il ait eu le temps de se mettre en état de résister.

Si les intelligences de l'ennemi ne sont point soutenues par un chef puissant, cette émotion populaire, sans ordre & sans conduite, se doit appaiser par le châtiment sévère des plus mutins, qu'on observera de faire en différents lieux, afin de partager les exemples du châtiment, auxquels il faut faire succéder ceux de la clémence, & se contenter, à l'égard du reste des séditieux, d'une levée extraordinaire d'argent, qui sera employée ou à fortifier quelques postes qui tiennent à l'avenir en respect ceux qui voudront remuer, ou à d'autres besoins de l'état, mais toujours à quelque usage utile & qui paroisse.

En un mot, cette dernière espèce de *guerre* se prévient aisément, quand le prince & les gens dont il se sert, tant dans son conseil, que dans les provinces de son état, sont attentifs sur la conduite des particuliers, principalement de ceux qui peuvent avoir de justes sujets de mécontentement, ou qui ont des intérêts ou des alliances avec les voisins de l'état.

De la guerre *offensive.*

La *guerre* offensive doit être méditée longtemps. Le secret avant qu'elle éclate, le projet & l'ordre dans les entreprises dès qu'elle aura éclaté, sont les deux parties qui en rendent le succès heureux. Elle doit avoir été méditée longtemps; parce que, quelque habile que soit le prince & son conseil, il est toujours fort à craindre qu'il ne lui soit échappé quelques-unes des précautions qu'il faut prendre. Elles sont infinies, tant à l'égard du dehors qu'à l'égard du dedans.

Les précautions au dehors sont, les alliances & les sûretés pour n'être point troublé dans l'expédition méditée; les levées étrangères, soit d'hommes ou de chevaux, & les achats de munitions de *guerre*, si on ne les a pas dans son pays, soit pour augmenter celles qu'on a, soit pour les ôter à l'ennemi.

Les précautions au-dedans sont la sureté des frontières éloignées, la levée secrette de troupes nouvelles, ou l'augmentation des vieilles, la fourniture des magasins de *guerre* & de bouche, la construction des chariots d'artillerie & de vivres, la levée de leurs chevaux, qu'il faut faire autant qu'il est possible chez les voisins, tant pour leur ôter lesdits chevaux, que pour garder eux de votre propre pays pour l'usage de votre cavalerie, & pour les équipages particuliers des officiers.

Le secret avant que l'entreprise éclate est absolument nécessaire, non-seulement pour n'être point troublé du côté des frontières éloignées, mais aussi afin que l'ennemi qu'on veut attaquer ne puisse pas démêler par où l'on veut commencer la *guerre*. Il est nécessaire pour cela que les dépôts de vivres & d'artillerie soient à une portée qui donne également jalousie à plusieurs places de vos ennemis, afin de les obliger, en partageant leurs forces, de n'avoir lesdites places qu'à demi-garnies.

L'ordre dans les entreprises est encore nécessaire à suivre pour plusieurs raisons principales, qui dépendent de l'arrangement qu'on aura fait pour l'administration des vivres & munitions de *guerre*; suivant la nature du pays que l'on veut attaquer. Ce pays sera ou bordé de places fortes, ou ouvert à vos armées, ou coupé de rivières, ou chargé de montagnes ou de bois, & coupé de défilés ou pays de plaines, ou mêlé de toutes ces différentes choses. Toutes ces différences emportent après elles différents projets, & un ordre différent dans l'exécution.

Si le pays est bordé de places fortes, il faut attaquer le quartier qui y donne une entrée libre, & qui porte avec plus de facilité vers la capitale, à qui il faut, autant qu'il est possible, être en état, au commencement de la *guerre*, de faire voir l'armée, afin d'y jetter la terreur, & tâcher par-là d'obliger l'ennemi à dégarnir quelques-unes des places de la frontière pour rassurer le cœur du pays.

Il faut ensuite retomber sur les places qui auront été dégarnies, pour ouvrir davantage le pays attaqué; faire apporter dans ces places, après leur prise, touts les dépôts qui étoient dans les vôtres, & faire ainsi la *guerre* avec plus de commodité.

En ce cas, l'armée doit être beaucoup plus forte en infanterie qu'en cavalerie. On doit avoir pris des mesures pour avoir fait lever de l'infanterie nouvelle, dès que le dessein aura éclaté, qui, jettée d'abord dans les places conquises, & mêlée avec une partie de la vieille qu'on aura tirée de l'armée, se formera & se mettra en état de servir

en campagne l'année suivante, l'expérience nous apprenant que les nouvelles levées doivent être fort ménagées dans les commencements, & exposées le moins qu'il se peut aux grandes fatigues de la *guerre* de campagne, où la consommation des hommes nouvellement sortis du repos & de leurs maisons est trop grande.

Que si le pays est ouvert, il faut être fort en cavalerie, afin de pénétrer avec plus de diligence jusques dans son centre, & de pouvoir faire des détachements pour conduire les convois en sureté, suffisant en ce cas de mettre seulement de l'infanterie dans les châteaux ou petites villes, qui assure les chemins des convois.

Lorsqu'on aura pénétré le plus avant qu'on l'aura pu faire commodément, il faut camper l'armée en lieu sain & commode pour les fourrages, & même en lieu avantageux par son assiette, afin de pouvoir de là faire des détachements considérables, pour réduire par la terreur des armes les extrémités du pays où l'on ne pourroit pas avec sureté & commodité pour les vivres, se porter avec l'armée entière.

C'est au général à se conduire avec douceur ou rigueur pour l'entière conquête du pays attaqué, suivant la connoissance qu'il aura de l'esprit des peuples auxquels il aura affaire; il y en a que la douceur du conquérant gagne, & fait demeurer en repos; il y en a aussi en qui la rigueur fait le même effet. Il est de sa prudence de bien examiner ces deux moyens; mais pourtant de n'avoir recours à celui de la rigueur, que lorsque celui de la douceur & de la clémence paroit absolument inutile.

Si ce pays est coupé de rivières, on doit observer si elles entrent dans votre pays, ou si elles en sortent; si elles traversent le pays qu'on veut conquérir, si elles sont profondes, larges & navigables.

Si elles entrent dans votre pays, & que près de votre frontière l'ennemi ait une place forte, grande, & qu'à l'entrée de votre pays sur cette même rivière, on n'y en ait point, c'est par cette place qu'il faut commencer, afin que, si dans la suite la constitution de la *guerre* venoit à changer, vous ne laissiez pas à votre ennemi une place où il pût assembler de grands magasins, & les faire entrer chez vous avec commodité pour la subsistance de ses armées, & pour le transport de ses munitions de *guerre*.

Si, au contraire, les rivières sortent de votre pays, & que l'ennemi y ait aussi une place, ou grande par son habitation, ou forte, il est d'une conséquence infinie de s'en rendre le maître, pour en faire une place d'armes, ou un dépôt commode pour porter la *guerre* bien avant dans le pays ennemi.

Si les rivières traversent le pays ennemi, & qu'elles soient grandes, il faut compter que la conquête n'en peut pas être si rapide; & en ce cas, ma pensée est que l'on doit s'appliquer, avant la déclaration de la *guerre*, à faire écrire des gens sçavants pour avoir des manifestes prêts, contenant des raisons véritables, s'il se peut, ou au moins apparentes des prétendus droits sur quelques parties, ou sur la totalité du pays que l'on veut conquérir.

Ces manifestes doivent être publiés à propos. Ils ne font pas un effet solide sur les esprits des princes, qui doivent prendre jalousie de votre agrandissement; mais il arrive souvent qu'ils font effet sur les peuples qu'on attaque, & que cela peut disposer leurs esprits à conserver une fidélité moins entière à leurs princes & leur servir de raison & de prétexte pour ne pas souffrir avec fermeté la ruine du plat-pays, & même celle des villes.

Dans cette constitution de pays, il ne faut rien laisser derrière soi, & étendre d'abord sa conquête jusqu'à cette rivière qui traverse le pays, des bords de laquelle il faut se rendre maître, en cas qu'il y ait quelque ville qui soit de votre côté. Que si elle n'est pas forte, elle doit être fortifiée avec diligence, afin de pouvoir s'y établir si solidement qu'on ne puisse pas vous en chasser; & en ce cas aussi, il est très important de traiter avec une extrême douceur ces nouveaux sujets, & de ne leur donner aucune raison de se plaindre, soit par le défaut de discipline, soit par aucun changement dans leurs priviléges, soit par des levées d'argent. Il faut qu'ils trouvent du calme, & même de l'avantage à s'être soumis avec facilité.

De cette nouvelle barrière qu'on se sera faite, si les conjonctures le permettent, on se portera dans la suite en avant; sinon il doit être de la sage politique d'affecter de la modération, & de cacher son esprit de conquérant; de couvrir son ambition de toutes les raisons dont on se sera servi dans son manifeste, & en trainant la *guerre* en longueur & en négociations, faire ensorte, par un traité, de garder la conquête, ou du moins une partie, auquel cas il faut faire touts ses efforts pour que les bornes en soient portées jusqu'à cette rivière, ou il faut avoir, de toute nécessité, une ville, d'où par les suites on se procure une nouvelle entrée dans le pays.

Je ne suis point d'avis qu'à l'imitation de ces derniers temps, après la paix conclue, on s'applique à construire de nouvelles places; cela réveille trop la jalousie des voisins, & les met dans une continuelle attention à se parer des nouveaux projets qu'on pourroit former. Cette politique engage même le prince à une trop grande dépense, tant par la construction de ces places, que pour l'artillerie dont il les faut garnir, & l'entretien de leurs garnisons & états-majors.

Il me paroit qu'il doit suffire d'en avoir une dont l'habitation soit grande, afin qu'elle puisse contenir une nombreuse garnison, & de grands magasins de toute espèce.

Il faut se contenter, si le hasard vous donne la possession d'une ville située sur la rivière, de la fortifier, & même de l'aggrandir avec application,

Digitized by Google

& y garder toujours une forte garnison, qui paroisse plutôt une sage précaution pour conserver ce que l'on a acquis de nouveau, qu'un dessein d'entreprendre plus avant.

Si le pays est chargé de montagnes & de bois, il est par conséquent rempli de défilés. En ce cas, l'armée avec laquelle on veut conquérir doit être sans comparaison plus forte en infanterie qu'en cavalerie, & suivie d'un plus grand nombre de pionniers, qu'on prendra d'abord parmi ses propres sujets, par le moyen desquels on ouvrira les défilés autant qu'il sera possible; on rendra les chemins de communication bons & larges; on fortifiera, d'espace en espace, des postes pour assurer les convois; on fera de grands abattis dans les bois, pour élargir les chemins; & on s'appliquera à conduire touts les travaux vers quelques villes ou places qui soient dans une situation plus ouverte, où on puisse faire les dépôts qu'il convient d'avancer.

Que si c'est un pays de plaines, on n'y sçauroit avoir trop de cavalerie. C'est elle qui soumettra le pays, & qui empêchera l'ennemi de se communiquer. Il ne faut en ce cas-là d'infanterie que pour conserver les grandes villes qu'on soumettra. Mais comme il arrive rarement que les pays ne soient pas mêlés, ce sera la connoissance précédente qu'en aura le prince qui veut conquérir, qui lui fera prendre des mesures justes pour conduire son entreprise à une fin heureuse, en composant son armée comme il lui conviendra.

Toutes les considérations de ci-dessus sont du nombre de celles qui doivent avoir été faites d'avance. Il reste présentement à examiner l'entreprise, par rapport aux forces de l'ennemi qu'on attaque, au prompt secours qu'il peut avoir de ses voisins, & à ses finances.

S'il a été surpris par l'entrée de vos troupes dans son pays, il faut user d'une grande diligence pour se placer le plus avant qu'il sera possible, de manière qu'on empêche qu'il ne rassemble les troupes qu'il aura en divers endroits de son état; & en cas que l'ennemi puisse se rassembler à la faveur de quelque rivière, il faut, autant que la prudence le permettra, passer cette rivière, & combattre l'ennemi avant qu'il ait rassemblé ses troupes, dans la présomption où je suis que l'armée qui veut conquérir, est de beaucoup supérieure à celle qu'on attaque.

Une bataille, dans un commencement de *guerre*, donnée à propos, en décide presque toujours le succès. Ainsi, il ne faut point hésiter à la donner, si l'ennemi, par quelque mouvement pour mettre ses forces ensemble, se met à portée de risquer un événement.

Si, au contraire, il sépare ses forces, & ne songe qu'à gagner du temps, soit pour lever des troupes chez lui, soit pour tirer des secours étrangers, il faut s'attacher à une entreprise aisée à garder après sa conquête; s'y renfermer dans de bonnes lignes de circonvallation, & dès qu'elles seront faites, n'y laisser que ce qu'il faut d'infanterie pour prendre commodément la place, & s'avancer avec le reste de l'armée dans le pays, à portée pourtant de protéger le siège, autant que la prudence le peut permettre, par rapport au lieu où seront les forces de l'ennemi, qu'il faut toujours avoir devant soi, afin de n'avoir aucune inquiétude pour le siège.

Il seroit infini d'étendre cette matière, jusqu'à dire tout ce qui se peut faire. Les avantages de cette disposition résident touts dans les fautes que, dans le commencement d'une *guerre* imprévue, un ennemi peut faire; dans la capacité d'un général qui sçait en profiter, & dans celle des officiers généraux à qui il commet l'exécution de ses desseins particuliers.

Si l'ennemi peut être promptement secouru, il faut avoir examiné d'avance par quel nombre, & par quelle nature de troupes il peut l'être, sans quoi l'entreprise de cette *guerre* passeroit toujours avec raison pour téméraire & imprudente.

L'état des affaires du prince qu'on veut attaquer, par rapport aux finances, mérite encore de la considération. S'il est pauvre, tout est aisé à entreprendre contre lui. En ce cas, il faut ménager ses sujets, les corrompre, les lui débaucher, autant qu'il est possible de le faire par la douceur, ou les mettre hors d'état de pouvoir assister leur prince.

S'il est riche, il le peut être de deux manières; ou par les trésors qu'il aura amassés, ou par les facultés de ses sujets, qui pourront le mettre en état d'assembler promptement des forces considérables.

S'il est riche par les trésors qu'il aura amassés, il ne le peut être que de deux manières, ou pour avoir vécu d'épargne dans la suite d'une longue paix, ou par des levées extraordinaires & nouvelles qu'il aura faites sur ses peuples, dans des temps où elles n'étoient pas absolument nécessaires à faire.

Si les trésors viennent du premier de ces deux moyens, il ne les aura acquis qu'en négligeant de soudoyer un corps considérable de troupes, de réparer les fortifications de ses places, & d'entretenir ses magasins de *guerre* & de bouche. En ce cas, il faut l'attaquer vivement, & former plusieurs entreprises à la fois, parce qu'on le trouvera également dépourvu par-tout.

S'il s'est servi du second moyen pour amasser de l'argent, il aura joint aux négligences qu'on vient de dire, la faute irréparable d'aliéner par des vexations l'amour de ses sujets; auquel cas les principaux doivent être corrompus, soit par l'argent qu'on leur donnera, soit par les établissements qu'on leur procurera; & le peuple doit être traité avec douceur, déchargé des impositions qui lui avoient été les plus odieuses, & ménagé par des esprits doux, qui s'appliqueront à lui faire goûter la tranquillité & l'aisance du nouveau gouvernement.

Si

Digitized by Google

Si la richesse du prince réside en celle de ses sujets, elle ne sera venue, ou que par la douceur de son gouvernement, ou que par la facilité que la situation du pays leur aura procurée de faire avec leurs voisins un commerce lucratif.

Si leurs facultés viennent de la douceur du gouvernement, elle les aura plongés dans la mollesse & l'oisiveté ; auquel cas ils peuvent bien aider leur prince de leur argent, mais non pas de leurs corps, peu accoutumés aux travaux de la *guerre*. En ce cas-là il faudra laisser en repos ceux qui ne fourniront point d'argent à leur prince, mais traiter avec rigueur ceux qui ne lui ouvriront point leurs bourses, & qui prendront les armes.

Si c'est des fruits de leur commerce qu'ils soient devenus pécunieux, ils auront sûrement l'esprit porte à conserver ce qu'ils auront amassé, & difficilement le prince en pourra tirer des secours d'argent aussi prompts qu'il sera nécessaire dans une occasion pressante. En ce cas, il ne faut point dans les capitulations, refuser aux nouveaux sujets qu'on aura conquis, aucune assurance qui regarde la sureté & la facilité dans leur commerce, mais s'appliquer au contraire à empêcher qu'ils y puissent remarquer aucune diminution.

Il est presque sûr parmi les hommes, que leur intérêt particulier est ce qui les fait agir ; & il est bien rare que dans le fond ce soit l'amour pour la personne du prince qui les attache à son service, principalement lorsque les mœurs & les coutumes de vos peuples ne sont pas entiérement différentes de celles de ces nouveaux sujets ; ou qu'au moins si elles le sont, vous ne les contraignez pas de perdre vos usages, & de quitter les leurs.

De la guerre *défensive.*

Il seroit bien difficile de prescrire ici par des maximes générales la maniére de soutenir cette guerre. Elle est toute dans la prudence & dans l'esprit de prévoyance de celui qui la conduit.

On peut dire seulement qu'elle a été tout-à-fait imprévue, ou qu'elle n'a pas été prévue assez-tôt, ou que la perte d'une bataille, ou de quelque place considérable, l'a rendue telle, quoiqu'elle eût eu un autre commencement.

Au premier cas, le peu de troupes qu'on a sur pied doit être ménagé ; l'infanterie jettée selon la quantité des places qu'on a à garder, dans celle que l'on peut croire qui doit être le plus indispensablement attaquée, abandonnant ainsi à l'ennemi celle, qui dans la suite de la guerre pourroit être ou plus facilement conquise, ou celle qu'il pourra le plus difficilement conserver ; la cavalerie doit être mise en campagne, pourtant toujours en état d'avoir sa retraite sure ; & cela afin d'incommoder les fourrages & les convois de l'ennemi, & d'empêcher que les petits partis ne s'écartent trop de son armée, & ne jettent trop facilement la terreur dans le dedans du pays.

Art militaire. Tome II.

Le plat-pays ne doit point être ménagé. Il en faut retirer dans les meilleures places tout ce que l'on peut en ôter & consumer, même par le feu, touts les grains & fourrages qu'on ne peut mettre en lieu sûr, afin de diminuer par-là la subsistance aisée de l'armée ennemie. Les bestiaux doivent être aussi envoyés dans les lieux les plus éloignés de l'ennemi, & autant qu'il se peut couverts de grandes rivières, où ils trouveront plus de sureté, & une subsistance plus aisée.

Que si cette *guerre* n'a pas été absolument imprévue, & que l'on ait eu au moins quelques mois pour s'y préparer, il faut avoir employé ce temps à lever des troupes, à assembler des munitions de *guerre*, à réparer les fortifications des places dont la conservation est la plus nécessaire, soit pour donner une occupation sérieuse & de durée aux forces de l'ennemi, soit pour la conservation des meilleures contrées du pays, soit pour se garder une entrée libre, au secours des dehors, ou même une entrée dans le pays ennemi, qui force l'assaillant à former un corps en arrière, pour empêcher qu'on ne fasse de grandes courses dans son propre pays, & qu'on ne batte ses convois.

Tout ce qui vient d'être dit, regarde les précautions de dedans, celles du dehors consistent en négociations pour des secours des puissances voisines, pour des levées étrangères, & même pour des diversions éloignées. La jalousie que l'on prend ordinairement d'un conquérant, donne assez de facilité pour se lier contre lui ; & pourvu qu'on ne soit pas accablé d'abord, on peut trouver des moyens de rétablir ses affaires.

J'ai dit que cette nature de *guerre* dans sa conduite, consistoit entiérement dans la capacité du général qui la soutient. Son application particulière doit être à ne se point commettre, à multiplier de petits avantages, à resserrer son ennemi dans ses fourrages, & à l'obliger à ne les faire ordinairement qu'avec de grosses escortes, à battre ou à écorner ses convois, à lui rendre le passage des rivières & des défilés difficile à le tenir ensemble ; s'il veut attaquer quelque place, à y jetter quelques petits secours avant qu'il l'ait investie, pour ranimer le peuple & la garnison ; enfin, à ne chercher dans ce commencement qu'à se faire respecter de son ennemi, par son activité & sa vigilance, à le rendre circonspect dans ses marches, & même dans son camp, & qu'à gagner du temps & lui en faire perdre.

Avec touts ces soins, un général habile ranimera le cœur de ses troupes & du pays, & donnera à son prince le temps de rétablir les affaires, pour balancer dans la suite le succès, & changer la nature de cette *guerre*, toujours triste à celui qui est forcé de la soutenir.

La troisième espèce de *guerre* défensive dont nous avons parlé au commencement de ce chapitre, celle qui est venue par des malheurs est la plus difficile à soutenir ; parce qu'elle peut

l'être devenu par plusieurs raisons, dont les plus dangereuses par les conséquences & les suites, sont celles d'avoir des fautes à reprocher au général, dans le temps qui a précédé l'action, & qui regardent la prudence ou la prévoyance, ou celles qui regardent son courage. Ces deux cas faisant également un mauvais effet sur l'esprit des peuples & des troupes, le prince en doit une satisfaction entière aux troupes & à son état, en éloignant de la tête de son armée, un homme qui a perdu la confiance des troupes, soit par les marques d'incapacité qu'il aura données, soit par manque de courage.

La présence d'un général à qui il est arrivé un malheur, par le caprice seul de la fortune, ne fait point de peine aux troupes : au contraire, elles se joignent d'intérêt à leur général, & concourent avec émulation & plaisir au recouvrement de sa gloire, parce qu'elle leur est commune.

Mais à celui à qui on peut imputer la perte d'une bataille, soit pour s'être mal posté, soit pour avoir fait une mauvaise disposition, soit pour s'être mal conduit pendant l'action, soit pour avoir donné des marques de peu de courage, ne doit en aucune manière être ménagé personnellement de son prince ; il ne doit point exiger de ses troupes de recevoir à leur tête un homme qui a perdu leur confiance. Les conséquences en sont trop dangereuses.

En ce cas le prince doit faire choix d'un nouveau général, de qui la réputation se soit trouvée entière dans l'occasion malheureuse, s'il s'y est trouvé ; ou même d'un général sans courage & mal-habile ; ou d'un prince de son sang, s'il en est besoin ; ou même se porter en personne à la tête de son armée, si son âge ou ses autres affaires le permettent ; sinon il doit s'approcher au moins de son armée battue, pour la ranimer, & la faire plus promptement pourvoir des choses qui lui sont necessaires pour la remettre en état, ou de se présenter à l'ennemi, ou de s'opposer à ses progrès.

La discussion des moyens pour réussir à ce dernier parti, mérite une attention bien sérieuse, sur laquelle il est difficile de rien dire qui soit une règle certaine, la conduite à tenir dépendant absolument de la constitution du pays.

Ou il est ouvert, ou dégarni de places fortes, ou il y en a quelques-unes, ou c'est un pays serré & coupé de rivières. S'il est ouvert & dégarni de places fortes, il faut l'abandonner à l'ennemi, & se retirer loin de lui à couvert de bonnes places ou des rivières ; parce que ce pays abandonné ne fournira que des subsistances abondantes, sans établissement solide pour la continuation de la guerre.

Si l'ennemi les consomme pendant la campagne, il n'y pourra subsister pendant l'hiver. S'il travaille à fortifier quelques-unes des villes qu'il aura occupées, il donnera le temps de rétablir l'armée ; & comme dans la suite, cette ville qu'il aura fortifiée à la hâte lui deviendra importante, à cause qu'il aura pensé à en faire le dépôt de ses vivres & munitions de guerre, il sera obligé d'y tenir une forte garnison, ce qu'il ne pourra faire qu'en s'affoiblissant, ou de la couvrir continuellement de son armée, ce qui lui ôtera le moyen de s'en éloigner.

Si dans ce pays il se trouve quelque place qu'on puisse soutenir, & qui ne puisse être enlevée que par un siège dans les formes, il ne faut pas manquer d'y jetter un corps d'infanterie, & de faire consumer à ce siège tout le plus de temps qu'il se pourra, afin de trouver par là celui du rétablissement de l'armée battue.

Que si ce pays est serré & coupé de rivières, il faut disputer à l'ennemi tous les défilés & passages desdites rivières ; mais cela doit être fait avec circonspection, & de manière qu'on n'engage point une affaire générale, jusqu'à ce que par plusieurs petits avantages, on ait remis le cœur aux troupes battues & regagné un peu d'égalité de forces, soit par les hommes qu'on aura fait perdre à l'ennemi dans ces petites affaires, soit par des secours qu'on aura fait joindre à l'armée.

Comme il arrive souvent qu'un prince a le *guerre* à soutenir de plus d'un côté de ses états, & qu'il ne se trouve pourtant pas tristement réduit à la nécessité de la défensive par-tout ; il me paroit utile de dire ici un mot de cette nature de *guerre* défensive, qui l'est par choix d'un côté, pendant que dans les autres pays le prince soutient une autre espèce de guerre.

Celle-ci se doit faire avec bien de la circonspection. Le dessein de la défensive doit être caché à l'ennemi, autant qu'il est possible. Il ne faut pas lui laisser pénétrer ce projet assez-tôt, pour qu'il ait le temps de se préparer à une *guerre* offensive, qu'il seroit le maître de ne commencer que lorsqu'il le jugeroit convénable, pour troubler le projet de la campagne du côté que l'on auroit projetté l'offensive. Et cela, parce qu'il rendroit aisément la campagne désagréable par-tout, par la nécessité où l'on se trouveroit de se dégarnir de troupes dans les pays où l'on auroit résolu d'être le plus en force ; & que le temps qu'il faudroit que les troupes employassent en marche pour soutenir le pays fortement attaqué, étant pris sur celui de l'action de la campagne, il se trouveroit qu'on auroit perdu celui d'agir offensivement du côté où l'on avoit résolu de le faire, & que les troupes arriveroient trop tard & fatiguées dans le pays où l'on auroit résolu de rester sur la défensive.

Ainsi donc je tiens que le projet de cette espèce de *guerre* mérite autant de réflexion & de capacité qu'aucune autre, par l'attention qu'il faut avoir à bien examiner tout ce que l'ennemi peut entreprendre, & de quelle conséquence pour la

suite de la *guerre* peuvent être ses entreprises, avant que de se porter par choix à cette nature de défensive, qui tout au moins peut troubler tout le projet formé pour la campagne.

Cette espèce de *guerre* défensive par choix ne se doit jamais faire, que du côté où l'on est sûr de réduire l'ennemi à passer une rivière, une place forte & bien munie, que l'on sçaura être un objet indispensable, par l'attaque de laquelle il faudra que l'ennemi commence, & devant laquelle on pourra présumer qu'il perdra un temps assez considérable pour avoir celui de la secourir ou de le combattre.

Car, quand le pays ne sera pas ainsi constitué, qu'il sera dégarni de places fortes & ouvert, & que l'ennemi y pourra entrer par où il lui plaira; il est certain que cette *guerre* défensive par choix sera toujours périlleuse pour le prince, & fort difficile à soutenir au général qui en sera chargé, avec un corps inférieur à celui de l'ennemi.

Observations.

Lorsqu'en 1667 Louis XIV déclara la *guerre* à l'Espagne pour les droits de la reine sur le Brabant, il fit publier des manifestes pour établir la justice des prétentions de cette princesse.

Cela pouvoit faire un bon effet sur les esprits des peuples que l'on vouloit conquérir par la force des armes: mais il auroit été conforme aux maximes de la politique, de faire précéder la publication de ces manifestes, & la déclaration de *guerre* par une levée considérable d'infanterie, puisqu'il étoit raisonnable de penser qu'il en faudroit beaucoup pour garder les grandes villes que l'on voudroit conquérir.

Cette levée étoit d'autant plus facile à faire sans éclat que les hommes étoient fort communs en France dans ce temps-là, & que le roi n'avoit qu'à faire payer les soldats effectifs qu'un capitaine avoit levés d'une revue de commissaire à l'autre, pour avoir les compagnies aussi fortes qu'il l'auroit voulu; après quoi, à l'ouverture de la *guerre*, on auroit facilement dédoublé les compagnies pour la bonté du service, & pour avoir un plus grand nombre d'officiers.

Il falloit aussi faire agir les armées plus efficacement. Les Espagnols avoient fort peu de troupes, leurs places étoient en fort mauvais état, & dégarnies de munitions de *guerre*. Le roi étoit maître de la campagne. Il falloit donc porter l'armée devant Bruxelles. Cette capitale, hors d'état de soutenir un siège, auroit ouvert ses portes. Les autres grosses villes sans défense en auroient fait de même. La réduction de Bruxelles & des villes qui l'environnent, emportoit celle des tribunaux & des bourses. Qu'est-ce qu'auroient pu faire les troupes qui se seroient enfermées dans les places de *guerre*, que de les rendre toutes les unes après les autres? Ainsi la conquête de touts les Pays-Bas n'auroit pas plus coûté de temps au roi, que ce dont il se rendit le maître.

Je sçais qu'on me peut objecter la difficulté des vivres pendant cette marche de la frontière du royaume à ce centre des Pays-Bas. Mais pourvu qu'on en eût pour l'armée pendant sa marche, & pour un séjour de cinq ou six jours; pouvoit-on croire qu'on en pût manquer dans les grosses villes sans défense qui sont autour de Bruxelles?

Je sçais encore que l'on me dira qu'il étoit impossible de conduire si loin la grosse artillerie & les munitions de *guerre* qui auroient été nécessaires pour prendre Bruxelles, si la place avoit voulu se défendre. Mais je répondrai à cela que dans la saison où l'on ouvrit cette campagne, les chevaux n'étoient point occupés au labourage ni à aucune récolte, & qu'ainsi l'on pouvoit aisément prendre toutes les voitures de la Picardie & de la Champagne, pour les employer à ce transport. Ainsi ce n'a point été l'impossibilité de faire ce grand mouvement en avant, qui a été la véritable raison qui a empêché qu'il n'ait été fait, comme je l'ai fait remarquer ailleurs.

Au lieu de prendre ce parti décisif pour la conquête entière des Pays-Bas Espagnols, l'armée du roi perdit trois semaines de temps à réparer les brèches que les Espagnols avoient faites à Charleroi en l'abandonnant; & dans le reste de la campagne on prit des villes, qui, comme on l'a vu, ne décidoient de rien pour la conquète des Pays-Bas.

Toutes ces entreprises furent même interrompues par deux absences que le roi fit pour aller voir madame de Montespan, qu'il avoit fait approcher de la frontière avec la reine, sous le prétexte de montrer cette princesse à ces peuples, qu'on prétendoit être devenus ses sujets.

Dans la suite les Espagnols furent secourus par les Hollandois, & la triple alliance se forma contre nous; de sorte que nous fûmes forcés par le traité d'Aix-la-Chapelle, de nous contenter de ce que nous avions occupé en Flandres, & de rendre à l'Espagne la Franche-Comté, que le roi avoit conquise pendant l'hiver de 1667 à 1668, parce qu'il s'étoit obligé de rendre ce qu'il conquereroit depuis les paroles données aux médiateurs de la paix, en cas que par le traité qui interviendroit on lui cédât la possession de ce qu'il avoit conquis en Flandres, & où il avoit tenu des garnisons.

Par ce que je viens de dire, il est aisé de connoître que la France s'est fort mal conduite dans cette *guerre*, purement offensive de sa part; & que les Espagnols, dont la négligence dans le gouvernement avoit totalement exposé les Pays-Bas & la Franche-Comté, s'en sont tirés à bon marché, après la faute qu'ils avoient faite, d'être aussi dépourvus qu'ils l'étoient dans des états éloignés, & sur lesquels ils avoient dû voir depuis plus de six mois que l'orage alloit tomber.

Digitized by Google

Ainsi par rapport aux préceptes que j'ai donnés sur la manière de faire ou de soutenir les différentes espèces de *guerre*, je puis dire que la France, dans cette occasion, a failli contre nos maximes, pour se bien conduire dans une *guerre* offensive; & que l'Espagne n'a pas aussi eu la conduite sage & prévoyante qu'un état doit avoir, soit pour éviter une *guerre* offensive qu'on se prépare à lui faire, soit pour en soutenir une défensive, & trouver dans la manière de la soutenir les moyens de faire changer la constitution de cette *guerre* en la nature de celle qui se fait entre puissances égales, qui est la moins dangereuse de toutes les espèces de *guerre*.

La *guerre* offensive que la France a faite aux Hollandois en 1672, n'a pas été mieux conduite que celle dont je viens de parler, par rapport à mes maximes sur cette espèce de *guerre*, qui ne doit jamais être entreprise que pour en tirer un profit, & la faire finir avant que d'être forcé à voir dégénérer cette *guerre* offensive en celle qui se fait entre puissances égales.

Les rois de France & d'Angleterre étoient choqués de l'orgueil & des mauvais discours des Hollandois. Voilà ce que portoit notre déclaration de *guerre*. Un état orgueilleux est puni par son abaissement, qui ne peut se trouver ou qu'en diminuant l'étendue de ce qu'il possède, ou en lui ôtant tout le plus qu'il est possible de ses richesses en argent, ou enfin en le contraignant de faire des soumissions.

Si c'étoient là les objets des deux rois alliés, & en particulier les vues du roi dans cette expédition, il pouvoit se contenter d'avoir ôté d'abord aux Hollandois les places du Rhin qu'ils occupoient sur les princes à qui elles appartenoient; c'étoit avoir diminué les possessions des Hollandois.

Il ne devoit pas aussi refuser les soumissions que leurs députés vinrent offrir de lui faire, & les dédommagemens des frais de la *guerre* qu'ils s'offroient de rembourser. Par la première de ces offres, il rabaissoit leur orgueil; par la seconde, il les auroit châtiés à leurs dépens.

Ainsi trois mois après la déclaration de cette *guerre* offensive, la raison vouloit qu'elle finît par une satisfaction entière sur tous les points qui en avoient paru être les motifs. Cependant contre les maximes de la *guerre* offensive, qu'il est avantageux de terminer avant qu'elle ait eu le temps de dégénérer en *guerre* entre puissances égales, les offres des Hollandois ne furent pas trouvées suffisantes; & sans agir ensuite avec capacité & application, pour conserver ce que l'on avoit conquis sur eux, on leur donna le temps de faire avancer de puissants secours, que l'empereur & l'électeur de Brandebourg leur envoyèrent jusques sur le Rhin, de se faire joindre par toutes les troupes Espagnoles des Pays-Bas, & de faire leur paix particulière avec l'Angleterre: de sorte que dès la fin de 1673, la France fut obligée d'abandonner ses conquêtes de Hollande, & de ramener son armée en France; parce que celle de l'empereur s'étoit rendue maîtresse de Bonn, qu'elle occupoit l'électorat de Cologne, & avoit en sa disposition les places Espagnoles de la basse Meuse; & qu'ainsi l'armée de France, dans les conquêtes de Hollande, ne pouvoit plus avoir de communication avec ce royaume que par Grave ou Mastrick, ce qui auroit été impraticable à la longue.

Si donc le roi avoit accepté les propositions avantageuses que les Hollandois lui étoient venus faire à Utrecht, il auroit terminé glorieusement cette *guerre*; après quoi ramenant ses armées, & se couvrant du prétexte que les Espagnols avoient rompu avec lui, par l'envoi de leurs troupes aux Hollandois, il pouvoit tomber sur les Pays-Bas catholiques, les conquérir en fort peu de temps, & conserver cette conquête, malgré les efforts de la maison d'Autriche & de ses alliés; parce que le parti puissant que la France avoit en ce temps-là en Allemagne, joint aux forces de cette couronne, auroit été plus que suffisant pour empêcher l'armée de l'empereur de venir jusqu'à la Meuse.

Le roi auroit ainsi, presque dans la même année, commencé & fini glorieusement, & avec un grand profit, deux *guerres* offensives, qui dans la suite se sont tournées en *guerres* entre puissances égales, sans beaucoup d'avantage pour la France, & qui ont été terminées par le traité de Nimègue, dans lequel les Hollandois, qui étoient les parties principales à la déclaration de la *guerre* en 1672, n'étoient presque plus regardés que comme auxiliaires de la maison d'Autriche.

Ce second exemple de *guerre* offensive, fera encore aisément connoître que nous nous sommes très-mal conduits par rapport aux maximes de cette espèce de *guerre*, & que les Hollandois, nos premiers ennemis, ont habilement profité de toutes nos fautes, ont fait sortir la *guerre* de chez eux, ont sçu la transporter chez leurs alliés, dont ils n'ont plus été que les auxiliaires, & se sont relevés d'une ruine totale, à laquelle ils s'étoient trop orgueilleusement exposés.

La *guerre* offensive que la France a commencée contre l'empereur au mois de septembre 1688, a eu l'origine que j'ai dit ci-dessus, lorsque j'ai réfléchi sur le caractère des princes paisibles & ambitieux.

Le prétexte qu'on en a donné a été la nécessité, en bonne politique, de prendre des suretés contre l'empereur, pour qu'il ne pût pas approcher facilement de nos nouvelles frontières, & nous faire la *guerre*, après qu'il auroit terminé celle qu'il avoit contre les Turcs.

L'on pouvoit donc penser que ce prince n'attendroit pas l'espiration de sa trève de vingt ans,

Digitized by Google

faite après la prise de Luxembourg sur les Espagnols ; & il étoit sûr que l'Empire, irrité par nos réunions, suivroit les mouvements de l'empereur dès que les troupes s'approcheroient du Rhin.

Il n'étoit pas même raisonnable de croire que toute l'Europe vit paisiblement l'accroissement du roi, pendant qu'il se disoit en pleine paix avec touts les voisins désarmés, & que toutes les puissances ne se joignissent pas à l'empereur, dès qu'il auroit terminé la *guerre* contre les Turcs, & qu'il auroit ramené dans ses états & dans l'empire, toutes les troupes qui faisoient la *guerre* en Hongrie.

Ainsi la France, après avoir irrité toute l'Europe, devoit s'attendre à une grande *guerre*, dès que toutes ces puissances irritées auroient formé une ligue pour la lui faire.

A toutes ces raisons générales il y en avoit encore une particulière à ajouter, qui étoit d'un grand poids. L'empereur faisoit si avantageusement la *guerre* contre les Turcs, & l'empire Ottoman étoit si bas, qu'il étoit fort à craindre que si nous avions différé à le soutenir par une diversion contre l'empereur, ce prince n'eût porté ses conquètes jusqu'à Constantinople, & n'eût ainsi chassé les Turcs de toute l'Europe.

Cette augmentation de domaine & de puissance de la maison d'Autriche allemande, lui auroit sans doute donné des vues contre l'Europe chrétienne, &, selon toutes les apparences, cette ambitieuse maison auroit voulu se rendre l'empire héréditaire. Cela seul lui auroit donné une puissance sans bornes, & l'auroit mise en état, dès ce temps-là, de faire revivre les prétendus droits de l'empire Romain, que l'empereur Joseph affecte de faire valoir avec tant de hauteur.

Le roi devoit donc, en bonne politique, empêcher la ruine totale des Turcs en Europe, & nous ne pouvions les garantir de tomber, que par une puissante diversion. Par-là nous prévenions les suites fâcheuses de leur chûte, & nous prenions des mesures contre l'établissement d'une puissance supérieure à toutes les autres, qui auroit été celle de la maison d'Autriche notre ennemie.

Toutes ces raisons de politique, qui étoient d'autant meilleures qu'elles étoient plus vraies, après tout ce que la France avoit fait pour irriter l'empire, l'empereur & les Espagnols, furent si vivement représentées au roi par son ministre irrité en secret, comme je l'ai dit, qu'elles firent leur effet sur l'esprit de ce prince, & le déterminèrent à attaquer Philisbourg, qu'il avoit cédé à l'empereur par le traité de Nimègue, pendant que l'empereur, par le même traité, lui avoit cédé Fribourg, ancien domaine de la maison d'Autriche.

Comme le domaine de Philisbourg est une dépendance de l'évêché de Spire, l'empereur n'étoit le maître que de la fortification, de même que le roi l'avoit été pendant que la place étoit à lui.

Si après sa prise on l'eût rasée, & qu'en cet état on en eût remis l'habitation à l'évêque de Spire, l'empereur n'auroit pas eu le crédit à la diète d'engager l'empire à déclarer la *guerre* à la France pour cette entreprise, qui, dans le fond, n'auroit offensé que l'empereur ; mais pour convaincre la diète que nous n'avions pas eu intention d'offenser l'empire en prenant cette sureté contre les desseins à venir de l'empereur, il auroit été prudent de faire repasser le Rhin à l'armée, après avoir rasé Philisbourg.

Loin de suivre cette conduite sage & propre à s'assurer dans la suite de ce que nous avions occupé sur touts nos voisins pendant la paix, on dépouilla l'électeur Palatin, beaufrère de l'empereur, on prit ses places, on les rasa, & on en brûla les habitations.

On en usa de même avec les évêques de Spire & de Worms, quoique ces deux villes fussent impériales ; on s'empara de Mayence & de presque tout son électorat ; on en fit de même de Trêves & de son électorat, à la réserve de Coblentz que l'on bombarda.

Le cardinal de Furstemberg nous livra tout l'électorat de Cologne. On s'empara de tout le Necker & du duché de Wirtemberg, des états de la maison de Baden, & l'on fit payer des contributions à tous les états de l'empire situés entre le Mein & le haut palatinat de Bavière, le Danube, & même jusqu'à Augsbourg. Le prétexte de ces contributions étoit de se rembourser des frais du siège de Philisbourg, qu'il n'étoit pas raisonnable de faire payer à ces membres de l'empire.

Voilà ce que l'on fit pour commencer une *guerre* offensive, non seulement contre l'empereur, mais contre tout le corps de l'empire.

Jusqu'à présent la politique de la France avoit été bien éloignée des maximes qu'elle suivit en cette occasion. Dans toutes les *guerres* précédentes, cette couronne avoit toujours tâché de ne se point brouiller avec le corps de l'empire, quoiqu'elle fût en *guerre* avec l'empereur, comme prince de la maison d'Autriche, & avoit avec un grand soin ménagé le parti protestant, & même les princes catholiques, pour que l'empereur ne pût pas, dans une diète générale, avoir assez de crédit pour engager le corps de l'empire à déclarer la *guerre* à la France.

Dans cette occasion les règles de cette ancienne politique ne furent point suivies. On choqua en même-temps l'empereur & l'empire, de manière que par un résultat de la diète de Ratisbonne, tout l'empire concourut avec l'empereur à une déclaration de *guerre* formelle contre la France.

L'on pouvoit bien s'attendre que les Espagnols

Digitized by Google

& les Hollandois ne verroient pas paisiblement allumer une aussi grande *guerre* sans y prendre part; & il eût été de la politique d'un prince qui veut entreprendre & soutenir avec avantage une *guerre* offensive, de s'assurer contre les occasions qui auroient pu en faire naître une autre éloignée du pays où il a entrepris de porter une *guerre* offensive.

On ne prit pourtant en France aucunes mesures, pour traverser les Hollandois dans l'entreprise qu'on les voyoit prêts à exécuter sur l'Angleterre pour les intérêts du prince d'Orange, qui, avec une flotte puissante, & des troupes des Hollandois, aborda dans ce royaume, y fut reçu par ses partisans, chassa le roi Jacques son beau père, s'établit sur son trône, & fut proclamé roi par le parlement d'Angleterre.

L'arrivée de la famille royale d'Angleterre en France engagea le roi à lui accorder sa protection. L'Ecosse & l'Irlande étoient restées fidèles à ce prince malheureux; mais l'Ecosse fut promptement réduite, & l'Irlande, à la faveur de quelques secours de la France, se soutint encore l'année suivante dans les intérêts de son roi légitime. Mais après sa réduction, les Anglois, engagés à soutenir le nouveau roi qu'ils venoient de se donner, s'unirent facilement avec les Espagnols & les Hollandois pour faire la *guerre* à la France, qui se trouva ces trois puissances pour ennemies, pendant qu'elle avoit encore la *guerre* contre l'empereur & l'Empire.

Pendant la minorité du duc de Savoye, & depuis qu'il avoit pris le gouvernement de ses états, nous eûmes avec ce prince des manières fort dures: il n'est point de mon sujet d'en dire les raisons.

Comme on connoissoit le caractère ambitieux, vindicatif & intéressé de ce prince, on crut, avec raison, qu'il pourroit prendre des liaisons avec nos ennemis, & nous troubler à contre-temps pour Cazal, Pignerol & le Dauphiné. On voulut de lui des assurances trop fortes, qu'il ne prendroit aucun engagement contre nous, puisqu'on exigeoit qu'il nous livrât la citadelle de Turin pour gage de sa parole. On faisoit pendant cette négociation avancer une armée sur la frontière de ses états, sous prétexte de porter la *guerre* aux Espagnols dans le Milanez.

Comme ce prince adroit ne se trouvoit pas en état de soutenir nos premiers efforts contre lui, il tira la négociation en longueur, autant de temps qu'il lui en fallut pour conclure des traités secrets avec l'empereur, l'Angleterre, l'Espagne, & la Hollande, après quoi il nous déclara lui-même la *guerre* au commencement de Mai 1690.

Il n'y avoit que du côté de l'Italie où la France fut en repos. Par la déclaration de M. le duc de Savoye, cette couronne se vit en *guerre* de touts les côtés.

Je ne me suis engagé dans cette longue digression que pour faire connoître combien la France s'est éloignée des règles de la bonne politique, sur les maximes à suivre pour entreprendre une *guerre* offensive, & la terminer avec avantage.

L'événement n'a que trop justifié la vérité de ce que je dis sur ce sujet, puisque la France, après avoir gagné autant de batailles qu'elle en a donné, pris même par-tout des places d'une grande importance, & soutenu cette guerre pendant dix années, s'est trouvée forcée, pour désunir ce grand nombre d'ennemis, de rendre à M. de Savoye tout ce qu'on avoit conquis de ses états, & même l'importante place de Pignerol, avec son territoire; & par le traité de paix de Riswick, de rendre aux Espagnols presque toutes les places que nous avions prises sur eux; à l'empereur, les villes de Philisbourg, Fribourg & Brisack, & Strasbourg seul nous est resté, sans fortifications au-delà du Rhin.

Après avoir fait voir quels sont les dangers que court un prince lorsqu'il s'écarte des véritables maximes qu'il doit suivre, quand il veut entreprendre une *guerre* offensive, il me paroît ici utile de parler des fautes qui ont été faites dans la seule *guerre* défensive que la France a soutenue de mon temps, & qui dure encore.

La révolution de la monarchie d'Espagne, tombée entièrement sur la tête d'un prince de la maison de France, sembloit devoir mettre le comble à la grandeur du roi. Il ne paroissoit pas qu'il pût y avoir dans l'Europe une puissance en état de réunir toutes les autres puissances pour s'opposer à son bonheur. Cependant la ligue formidable qu'on a laissé former, a eu jusqu'à présent des succès heureux, que je suis même persuadé qui ont surpassé son attente.

Pour traiter cette matière par rapport au sujet seul de la *guerre* défensive, soutenue avec prudence, je crois nécessaire de dire quel étoit l'état de l'Europe dans le temps de ce grand événement; parce que je rendrai par ce portrait les fautes faites contre les maximes de la *guerre* défensive, beaucoup plus sensibles & plus aisées à comprendre.

La mort de Charles II, roi d'Espagne, avoit été précédée d'un traité de partage de la succession future de la monarchie d'Espagne, conclu entre la France, l'Angleterre & la Hollande, pour le maintien d'un équilibre convenable au reste de l'Europe, entre les deux maisons de France & d'Autriche.

Ce traité, conclu sans la participation de l'empereur, lui fut proposé par les Anglois & les Hollandois, pour le maintien de cet équilibre souhaité par toute l'Europe, & même déja signé par la France. Mais l'empereur refusa de l'approuver & de le signer, comme contraire à ses intérêts, & au prétendu droit de sa maison Allemande, au défaut des mâles dans la branche Espagnole.

Les autres puissances de l'Europe furent conviées d'entrer dans ce traité pour sa garantie contre celle des parties qui ne voudroit pas se soumettre à son exécution dans le temps.

Digitized by Google

Voilà la situation où étoit toute l'Europe, lorsque le roi Charles II mourut, après avoir fait un testament, par lequel, en reconnoissant les justes droits de la maison de Bourbon, il appelloit à la succession de tous ses états, M. le duc d'Anjou, second fils de M. le Dauphin.

Ce testament fut apporté en France par des seigneurs députés du conseil de la monarchie d'Espagne, & accepté de M. le duc d'Anjou, après les renonciations du roi, de M. le Dauphin, & de M. le duc de Bourgogne en sa faveur.

Le roi d'Angleterre (Guillaume), & les Hollandois se plaignirent d'abord de ce que le roi avoit fait accepter ce testament de Charles II, par le duc d'Anjou son petit-fils, sans leur avoir offert de s'en tenir au traité de partage dont ces deux puissances lui avoient garanti l'exécution.

Mais, dans le fond, comment l'exécution de ce traité auroit-elle été possible dans les circonstances présentes? Ce testament ne vouloit en aucune manière que la monarchie fût démembrée. Le conseil d'Espagne vouloit l'exécution formelle & précise du testament, & protestoit de se donner à l'empereur, en cas que le roi refusât d'accepter le testament pour le duc d'Anjou son petit-fils.

L'empereur même avoit refusé de signer ce traité de partage, quelqu'instance qui lui eût été faite par les Anglois & les Hollandois; ainsi il n'y avoit plus aucun moyen de nouvelle négociation avec l'empereur pour ce partage. Comment & en quelle main mettre en sequestre une monarchie comme celle-là? Il n'y a personne de bon sens qui puisse penser qu'il pût y avoir de la possibilité dans l'exécution du traité de partage après la mort de Charles II, & le refus que l'empereur avoit fait de le signer, en cas qu'il eût persisté dans ce refus.

Le testament accepté, le roi devoit s'attendre à deux choses: l'une, que la maison d'Autriche Allemande, qui pendant tout le règne de Charles II avoit paru conduire le conseil d'Espagne, s'y feroit fait des créatures, & auroit des partisans secrets; l'autre, que l'empereur trouveroit dans la personne du roi Guillaume, dans la nation Angloise, & dans les Hollandois dévoués au roi Guillaume, tous les esprits disposés en sa faveur.

L'empereur tout seul n'étoit pas en état de soutenir par les armes le droit qu'il prétendoit avoir sur la succession d'Espagne; aussi ne s'appliqua-t-il d'abord qu'à former un puissant parti contre la maison de France. Le roi d'Angleterre (Guillaume de Nassaw) quoique mourant, craignoit deux inconvéniens de la nouvelle grandeur de la France.

Le premier lui étoit personnel: il pouvoit appréhender que la France ne lui suscitât des affaires en Angleterre, en faveur du roi Jacques.

Le second inconvénient regardoit la nation Angloise, qui l'assuroit du concours de son parlement contre la France & l'Espagne, parce qu'elle craignoit que ces deux nations, de concert, ne voulussent faire, à son préjudice, le commerce que les Anglois faisoient avec les Espagnols en Espagne pour leurs laines, dans le nouveau Monde, pour les autres marchandises de l'Europe, & que celui que les Anglois faisoient de leurs manufactures de laines, dans les Echelles du Levant, ne leur devînt trop difficile, par la privation des ports des états de la monarchie Espagnole.

Les Hollandois, outre toutes les craintes raisonnables qu'ils pouvoient avoir pour leurs différents commerces, furent encore susceptibles de celle de leur propre état, formé par leur révolte d'une partie de la monarchie d'Espagne dans les Pays-Bas.

Des princes d'Allemagne qui entrèrent dans cette ligue, les uns y furent portés par leur inclination particulière pour l'empereur, les autres par le gain qu'ils font du commerce de leurs hommes, qu'ils vendent bien cher aux Hollandois dont ils tirent même des subsides considérables.

Les deux princes considérables qui sont entrés les derniers dans la ligue contre les deux couronnes, ont été le roi de Portugal & le duc de Savoie.

Le premier, qui avoit d'abord paru vouloir demeurer neutre, & conserver même une liaison particulière avec la France, a couvert son manque de parole, du prétexe de la crainte des flottes Angloise & Hollandoise, qui menaçoient ses états hors du Portugal, de ruiner son commerce dans les deux Indes, & d'entrer même de force dans la rivière de Lisbonne & dans ses autres ports.

Il est assez vraisemblable que la ligue lui a promis quelques accroissements de domaine aux dépens du continent de l'Espagne, & que les subsides que l'Angleterre & la Hollande lui donnent, lui rendent la guerre moins onéreuse. D'ailleurs, ce prince peut avoir appréhendé que la France, qui avoit soutenu le Portugal dans sa révolte contre l'Espagne, n'aidât dans la suite à le dépouiller, & à rejoindre son petit royaume aux autres couronnes de cette monarchie.

Toutes ces raisons de crainte & d'intérêt, peuvent avoir porté le roi de Portugal à prendre des liaisons avec les ennemis des deux couronnes, qui les engageassent dans la suite à le protéger contre l'Espagne, & qui les fissent comprendre dans un traité de paix générale pour la sureté & la garantie de son état, comme il est à présent.

M. le Duc de Savoye sembloit avoir des raisons puissantes de demeurer attaché aux intérêts des deux couronnes, par le mariage des deux princesses ses filles. Mais un prince du caractère dont je l'ai représenté, ne le change pas facilement.

Il chercha donc des avantages nouveaux dans le parti contraire, & prit des liaisons secrettes avec les ennemis des deux couronnes.

A la tête des armées de France & d'Espagne, il étoit en correspondance avec M. le prince Eugène, qui commandoit celle de l'Empereur.

Digitized by Google

Le roi fut longtemps certain de sa trahison, avant que de faire éclater son ressentiment : & ce ne fut que lorsque l'on eut de justes craintes des effets de cette trahison, que sa majesté ordonna à M. le duc de Vendôme de faire arrêter les troupes de ce prince, dont une partie étoit jointe à l'armée des deux couronnes, & de lui déclarer la guerre.

Du récit succint que je viens de faire des motifs particuliers des puissances qui se sont liguées contre les deux couronnes, je passerai au sujet de la matière que je traite, qui est celle de la *guerre* défensive, & je ferai voir quelles ont été les principales fautes contre les règles de cette espèce de *guerre*, qui ne doit jamais être choisie par un prince, par préférence à l'offensive.

C'est un principe certain de politique & de *guerre*, qu'une puissance doit toujours faire touts ses efforts par la négociation & par les armes, pour désunir ceux qui se veulent liguer contre elle, ou pour empêcher que les forces des princes ligués se puissent unir pour agir de concert. Examinons à présent si la conduite des deux couronnes a été réglée sur ce principe.

Quoique l'empereur soit la seule véritable partie dans la conjoncture présente, il est pourtant certain que par les seules forces il ne pouvoit agir contre les deux couronnes, que du côté du haut Rhin & de l'Italie.

Tant que les Hollandois n'auroient pas voulu la *guerre*, ce prince ne pouvoit pas faire agir ses armées du côté du bas Rhin, pour s'approcher du Pays-Bas catholique, & pourvu que, de gré ou de force, nous eussions empêché les Vénitiens de laisser le débouché du Tirol libre à l'armée de l'empereur, il est certain qu'elle ne feroit pas entrée en Italie, & n'auroit pu porter la *guerre* dans le Milanois. Les Hollandois ne prenant donc point de liaison avec l'empereur contre les deux couronnes, il est certain qu'ils éviteroient la *guerre* dans les Pays-Bas, & dans le continent de l'Espagne, où il auroit été impossible à l'empereur de porter des troupes, & de faire agir avec efficacité les partisans secrets de la maison.

Il falloit donc, aussi-tôt après l'acceptation du testament, donner des suretés aux Hollandois pour leur commerce, telles qu'elles leur parussent raisonnables, & engager la couronne d'Espagne à leur céder en propriété quelques places qui leur servissent de barrière pour la conservation de leurs états, & qui leur ôtassent l'idée de crainte qu'on leur donnoit de la nouvelle grandeur de la maison de France.

Je n'entre point en politique dans les moyens de procurer toutes ces suretés aux Hollandois ; cela n'est pas de mon sujet. Il me paroit pourtant que ce traité, qu'il ne falloit pas hésiter de faire avantageusement pour cette république, produisoit infailliblement deux bons effets pour les deux couronnes.

Le premier, que les Hollandois désintéressés dans cette affaire, n'eussent pas pris d'engagement avec l'empereur, pour un intérêt qui ne regardoit que sa maison.

Le second, que ces mêmes Hollandois, rassurés pour leur propre état & leur commerce, auroient avec plaisir concouru avec nous à la ruine de celui des Anglois, & cela avec d'autant plus de certitude, que la mort prochaine du roi d'Angleterre (Guillaume), que l'on voyoit comme sûre, & qui arriva presque dans ce temps-là, auroit vraisemblablement désuni ces deux puissances maritimes, dont les jalousies pour le commerce & la puissance de la mer seront éternelles.

Loin de prendre toutes ces mesures avec les Hollandois, il leur parut avec quelque vraisemblance que nous en prenions contre eux : voici quelle fut la conduite des deux couronnes à leur égard.

Par un article du traité de Riswick, les Hollandois, sous le nom de Barrière pour la tranquillité de leur propre état, étoient en possession de la garde des places Espagnoles les plus voisines des frontières de la France. Ils avoient vingt-deux ou vingt-trois bataillons dans ces places, & quelque cavalerie. On leur demanda, au nom du roi Philippe V, de retirer leurs troupes de ces places, comme ne craignant plus qu'elles fussent trop facilement conquises par les armes de la France. Ainsi on leur ôtoit cette barrière stipulée par le traité de Riswick pour leur sûreté ; sans leur en offrir une plus voisine de leur état, pour leur ôter tout prétexte de crainte.

Il me paroit qu'il auroit été d'une politique circonspecte, de s'assurer de ces troupes après leur sortie des places Espagnoles, au moins jusqu'à ce que par un traité avec les Hollandois, on eût pu être sûr de les avoir rassurés pour leur état & leur commerce.

Les deux électeurs de la maison de Bavière, & le duc de Wolfenbutel, étoient dans les intérêts des deux couronnes. On les fit armer, & on introduisit dans toutes les places de l'électeur de Cologne, des troupes, sous le nom de troupes du cercle de Bourgogne, qui, depuis longtemps, ne fournissoit plus de contingent à l'empire.

Cette nouvelle démarche, avant que d'avoir pris aucune mesure avec les Hollandois, ne leur fit que trop sentir que nous les entourions du côté du Rhin, comme ils l'étoient du côté du Brabant & de la Meuse ; ce qui les engagea à se lier absolument avec l'empereur & les Anglois.

A l'égard de la conduite des deux couronnes envers les Anglois, je n'y ferai pas la même attention que celle que je viens de faire. Cette nation est ennemie de la France par une inclination naturelle, & par ses anciennes & chimériques prétentions.

Dans cette conjoncture, il ne paroissoit pas si indispensablement nécessaire de prendre des mesures

Digitized by Google

fûres avec les Anglois. Il auroit pu suffire de traiter avec les Hollandois, même à leur exclusion, quoique le roi Guillaume tînt ces deux puissances étroitement unies.

Pourvu que les Hollandois fussent désintéressés dans cette affaire, il n'y avoit rien à craindre des Anglois. Quelque traité qu'ils eussent pu faire avec l'empereur, ils ne pouvoient, sans les ports des Hollandois, & sans leur consentement, débarquer des troupes de ce côté du continent, pour aider l'empereur à faire la conquête des Pays-Bas Espagnols.

Ils ne pouvoient non plus, malgré la France & la Hollande, tenir la mer contre nous, ni porter les troupes en Espagne en assez grand nombre, pour mettre le parti Autrichien en état d'éclater. Ils ne pouvoient faire passer des flottes dans la Méditerranée, pour agir contre les états de la monarchie d'Espagne en Italie, pour les intérêts de l'empereur, parce qu'ils n'auroient eu aucun port sur la côte de l'Europe.

Ainsi, il suffisoit aux deux couronnes d'être sûres que les Hollandois seroient tranquilles, parce qu'ils auroient eu sujet de l'être, pour n'avoir rien à craindre de l'Angleterre, malgré ses mauvaises intentions, son chagrin sur l'affaire du traité de partage, & ses craintes pour son commerce.

Toutes les fautes que je viens de remarquer ont été faites par les deux couronnes avant l'union des forces des puissances liguées, & leurs actions pour l'offensive.

Ces fautes furent faites contre les règles d'une politique prévoyante, qui va à empêcher une ligue trop puissante de commencer à entrer en action par l'offensive.

Il restoit encore un moyen sûr pour se parer des effets de cette *guerre* offensive qu'on se préparoit à leur faire, en ne se réduisant pas d'abord soi-même à la défensive, & en agissant offensivement & avec vivacité contre les puissances qu'on auroit vues se préparer les premières à la *guerre*, & lever des troupes.

Je passe donc à présent aux fautes qui furent faites en Italie, à l'ouverture de la *guerre*, contre les maximes qui font le sujet de mes réflexions.

L'empereur prétendoit avoir deux droits sur les états de la monarchie d'Espagne en Italie; le premier étoit son droit général sur la succession entière d'Espagne, comme prince de la maison d'Autriche; le second, son droit, comme empereur, de pouvoir investir du duché de Milan, comme fief de l'empire.

Il falloit donc, pour empêcher ce prince de faire valoir ses droits, empêcher que son armée n'entrât en Italie. Il en assembloit une sous le commandement de M. l'électeur de Bavière, qui étoit dans les intérêts des deux couronnes, & qui avoit déja un corps considérable de troupes, & l'on voulut que cet électeur laissât paisiblement assembler l'armée de l'empereur dans le Tirol.

Pour que cet armée pût porter la *guerre* dans le Milanez, il falloit qu'après avoir débouché des montagnes dans le Trentin, elle traversât une grande partie de l'état de la république de Venise.

Les deux couronnes se contenterent d'un traité de neutralité avec cette république, qui ne vouloit pas s'opposer à aucune des deux puissances; mais les effets de cette neutralité n'étoient qu'apparents pour les deux couronnes, & les assistances réelles étoient pour l'empereur, avec qui les Vénitiens, par rapport aux intérêts communs contre les Turcs, garderont toujours de grandes mesures.

L'on voulut donc que M. le maréchal de Catinat, qui commandoit l'armée des deux couronnes, la fît vivre sur un petit coin de l'état de Venise, en payant jusqu'au bois & à la paille, pendant que ces mêmes Vénitiens, seulement pour la forme, se contentoient des billets des commissaires de l'empereur, pour ce que ses troupes prenoient dans leur etat, au lieu qu'ils vouloient de l'argent comptant des deux couronnes; & notre general vit entrer l'armée de l'empereur dans les plaines de Véronne, sans s'y opposer, & lui laissa commencer les premières hostilités.

Il est certain que si, dans cette conjoncture essentielle, pour prévenir la *guerre* d'Italie, les deux rois avoient, de gré ou de force, obtenu Véronne de la République, ou au moins des lieux sûrs pour placer des magasins sur l'Adige, & au-delà de cette rivière, & que l'armée portée au-delà de l'Adige, se fût opposée à celle de l'empereur, au débouché des montagnes du Tirol, il auroit été impossible à l'empereur de faire entrer son armée en Italie.

On négligea cette précaution, & celle de s'assurer des communications avec M. l'électeur de Bavière & M. le duc de Wolffembuttel, ce qui auroit été facile pendant que nous étions les maîtres des places du bas Rhin, de l'électorat de Cologne, & que nous le pouvions faire sur le haut Rhin par Huningue & Strasbourg, de sorte que M. l'électeur de Brandebourg, & la maison d'Hanovert, accablèrent M. le duc de Wolffembuttel, qui avoit levé à nos depens un corps de douze mille hommes, lesquels même, pour la plus grande partie, passèrent au service des alliés; après quoi ces deux princes s'approchèrent vers le bas Rhin, où l'on fit encore la faute de ne point assez soutenir les places de l'électorat de Cologne.

On laissa aussi M. l'électeur de Bavière dans l'inaction, pendant que l'empereur, par son crédit à la diète & dans l'empire, travailloit paisiblement à la ruine de ce prince. Après avoir fait paroître notre armée aux portes de Nimègue, on s'en éloigna sans raison: on perdit Kaizer werk, & les autres places de l'électorat de Cologne & ensuite la Gueldre, les places Espagnoles de la Meuse, Limbourg & Liège.

Je ne parle ici de ces pertes, que parce qu'elles ont été les suites indispensables de nos fautes, faites contre les règles à observer, quand on veut par choix soutenir une *guerre* défensive. Toutes les

autres malheurs qui ont suivi ceux-ci, & qui ont plus de rapport à la disposition particulière qu'à la générale, trouveront leur place dans mes réflexions sur les différentes opérations de la *guerre*.

Je passerai à présent à la troisième espèce de *guerre*, qui est celle qui se fait entre puissances égales.

Je dis qu'elle réside entièrement dans la capacité du général qui en est chargé, & dans la supériorité de son génie sur celui du général qui lui est opposé, afin de se procurer les occasions de changer la constitution de cette *guerre*, & d'en faire dans la suite une offensive. Pour prouver la vérité de cette maxime, je rapporterai ici quelques exemples de faits arrivés de mon temps, même entre des généraux habiles, qui ont changé la constitution d'une *guerre* sans action décisive.

En l'année 1673, le maréchal de Turenne étoit sur le Tauber avec l'armée du roi, pour empêcher que M. de Montécuculi, avec l'armée de l'empereur, ne pût s'approcher du bas Rhin, & se joindre aux Espagnols & aux Hollandois.

L'armée du roi tiroit son pain de Wirtzbourg, par un traité fait avec M. l'évêque de Wirtzbourg, qui portoit que ce prince laisseroit cuire librement le pain dans sa ville, & ne souffriroit pas que M. de Montécuculi y fît entrer des troupes pour troubler nos convois. Sur la foi de ce traité, le maréchal de Turenne négligea d'envoyer des escortes assez fortes, pour recevoir nos caissons à la sortie de la ville, & les conduire sûrement à l'armée.

M. de Montécuculi, qui n'osoit s'avancer vers le bas Rhin, tant que M. de Turenne seroit au milieu de la Franconie, agit si efficacement auprès de M. de Wirtzbourg, que ce prince manquant à son traité avec M. de Turenne, laissa passer des troupes de l'empereur au travers de la ville, immédiatement après la sortie de nos caissons, dont la foible escorte fut battue, & le convoi de pain enlevé.

L'armée du roi se trouvant donc tout-à-coup sans pain & sans farines plus proche que celles qui étoient dans Philisbourg, M. de Turenne fut contraint de la ramener sur le champ à portée de tirer son pain de cette place; & M. de Montécuculi, débarrassé de M. de Turenne, sans crainte qu'il pût se maintenir dans le fond de la Franconie, ni le suivre de près faute de subsistance, marcha au bas Rhin, & fit faire le siège de Bonn à M. le prince d'Orange.

Cet événement seul, qui changea la constitution de la *guerre* en Allemagne, obligea dans la suite le roi d'abandonner les places de Hollande, & donna le moyen à l'armée de l'empereur de prendre ses quartiers d'hiver entre le Rhin & la Meuse, & de se joindre, la campagne suivante de 1674, aux armées d'Espagne & de Hollande, qui, par ce renfort considérable, crurent avoir changé la constitution de la *guerre*, & être en état de la faire offensive de leur part contre la France.

En effet, quoiqu'au commencement de l'année 1674 le roi se fût rendu maître de la Franche-Comté, la *guerre* en Flandres auroit été défensive de notre part, par la jonction des troupes de l'empereur à celles des Espagnols & des Hollandois, si M. le Prince n'avoit fait changer la nature de cette *guerre*, en battant l'armée ennemie à Senef.

Le bon succès de cet événement fut absolument dû à la présomption des ennemis, qui crurent, par leur supériorité, pouvoir impunément prêter le flanc à l'armée de M. le Prince en décampant de Senef, & à la capacité de M. le Prince, qui sçut se mettre en disposition de profiter de la témérité de ce mouvement.

Au commencement de cette même année, M. de Turenne avoit battu un corps de troupes à Sintzheim. Dans la suite il avoit donné la bataille d'Einsheim, dont le succès, quoiqu'il n'eût pas été tout-à-fait décisif, n'avoit pas laissé d'être avantageux.

Cependant, malgré ces avantages, la *guerre* d'Allemagne qui, pendant le temps de cette campagne, avoit toujours été de l'espèce de celle qui se fait entre puissances égales, alloit devenir entièrement défensive de notre part, par la jonction aux ennemis d'un grand nombre de troupes qui leur étoient venues de l'Allemagne, & par la nécessité où s'étoit trouvé M. le maréchal de Turenne, de leur abandonner tout le plat pays d'Alsace, & de se retirer dans la Lorraine Allemande, si ce grand général, après avoir, pendant quelque temps, laissé rétablir son armée dans de bons quartiers, & donné le temps d'arriver au secours qui lui fut envoyé de Flandres après la fin de la campagne en ce pays-là, ne s'étoit, par une marche qu'il sçut cacher aux ennemis, porté dans les premiers jours de janvier de l'année 1675, au milieu des quartiers d'hiver que l'armée ennemie avoit pris dans la haute Alsace; il en enleva plusieurs, battit ceux qui s'étoient rassemblés auprès de Mulhausen & de Colmar, & par ces heureux événements, força l'armée ennemie, encore fort supérieure à la sienne, à repasser le Rhin pour se mettre en sûreté dans des quartiers d'hiver fort éloignés de nous.

En l'année 1675, la *guerre* en Allemagne avoit commencé par l'offensive de notre part; au moins nos mouvements répondoient-ils à cette espèce de *guerre*. La mort seule de M. de Turenne alloit faire changer l'offensive en défensive, si M. de Montécuculi avoit pu battre l'armée du Roi à Altenheim; mais cette journée n'ayant rien décidé, & l'armée du roi ayant repassé paisiblement le Rhin, pendant que M. de Montécuculi étoit allé repasser ce fleuve sur le pont de Strasbourg, M. le maréchal de Duras, qui étoit venu prendre le commandement de l'armée, la porta avec diligence à la hauteur de Scheleftat, où il campa la droite à cette ville, & la gauche à la montagne au bourg de Chastenai, pour prévenir M. de Montécuculi qui y marchoit, après avoir passé à Strasbourg. Du

Digitized by Google

forte que M. le Prince étant arrivé de Flandres, & s'étant maintenu dans ce poste, la *guerre*, pour le reste de la campagne, reprit la nature de celle qui se fait entre puissances égales, & même avec tant d'égalité, que M. de Montecuculi ayant formé le siège de Haguenau, fut obligé de le lever, parce que M. le Prince marcha à lui pour le combattre.

Pendant cette année, & les autres suivantes, jusqu'à la paix de Nimègue, la *guerre* commençoit toujours en Flandres par l'offensive, & par la prise de quelques-unes des places des Espagnols, après quoi elle se tournoit en *guerre* entre puissances égales. On ne s'appliquoit qu'à conserver ce que l'on avoit acquis, & l'on ne se commettoit à aucun événement capable de faire changer la constitution de la *guerre* de l'espèce dont elle avoit été projettée, sans se laisser réduire à la défensive; ce qui est capital à éviter.

Dans cette même année 1675, le mépris que M. le maréchal de Créqui eut pour une armée composée de troupes de la maison d'Hanovert, & de celles de quelques autres princes, le fit battre à Couzarbriek, & causa ensuite la perte de Trèves.

Les ennemis n'avoient pas projetté de faire contre la France, de ce côté-là, une *guerre* offensive qui eût des succès considérables, quoiqu'ils fussent supérieurs en nombre de troupes: ils ne songeoient qu'à éloigner M. le maréchal de Créqui de Trèves, & se seroient cru bien heureux d'en pouvoir former le siège, sans crainte d'y être troublés.

M. le maréchal de Créqui se négligea sur les attentions raisonnables à prendre, lorsqu'on se trouve près d'une armée ennemie supérieure. Il crut que la bonté de ses troupes suppléeroit à leur nombre. Il fut battu, & par sa faute changea la constitution de cette *guerre*, qui étoit & devoit être de la troisième espèce, & la rendit toute offensive de la part des ennemis, qui ne s'en prévalurent pourtant que pour reprendre Trèves, où M. le maréchal de Créqui s'étoit jetté après la perte de la bataille.

Ce fut cet événement, qui, en l'année 1677, donna occasion à M. le duc de Lorraine de former le projet de sa campagne, comme je le dirai dans la suite.

En l'année 1676, les ennemis, fort supérieurs en Allemagne, commencèrent la campagne par l'offensive, & cherchèrent les moyens de faire abandonner l'Alsace à M. de Luxembourg, qui commandoit l'armée du roi.

Ce général, en se plaçant à Saint-Jean-des-Choux, près de Saverne, se procura la facilité d'être joint par un secours que le roi lui envoyoit de Flandres, après la prise de Condé & de Bouchain. Il auroit même pu, dans la suite, empêcher M. le duc de Lorraine, qui commandoit l'armée de l'empereur, de prendre Philisbourg, d'où il forma le siège, après avoir inutilement tenté de combattre M. de Luxembourg, avant la jonction du secours qui lui venoit de Flandres. M. de Luxembourg même auroit pu prendre Strasbourg pendant que M. de Lorraine étoit attaché à Philisbourg; on auroit pu le forcer d'abandonner son siège pour venir au secours de Strasbourg.

Mais la politique du cabinet l'emporta sur touts les moyens que ce général proposa pour éviter la perte de Philisbourg; de sorte que dans cette année la *guerre* d'Allemagne n'y fut point maintenue dans cette troisième espèce dont je parle à présent, & fut offensive de la part de nos ennemis: en quoi M. de Luxembourg ne peut être blâmé, puisqu'il fut continuellement gêné par les ordres de la cour, différents de ses vues.

La prise de Trèves en 1675, & celle de Philisbourg en 1676, firent concevoir à M. le duc de Lorraine le projet d'une guerre offensive contre la France.

Il projetta donc de se servir de Trèves & de Luxembourg pour rentrer dans ses états par le côté de la Sarre ou de la Meuse. Il vouloit se servir de Philisbourg & de Lauterbourg, pour aller dans la haute Alsace. Il avoit destiné pour cela un corps de troupes sous le commandement de M. le duc de Saxe-Eisenach, & il comptoit que le pont de Strasbourg lui seroit livré par la régence de cette ville impériale, quand il en auroit besoin.

A touts ces grands moyens pour faciliter le projet d'une *guerre* offensive, se joignit celui d'une puissante armée. M. le duc de Lorraine assembla donc son armée principale auprès de Trèves, & fit passer presque en même temps le Rhin au corps avec lequel M. le duc de Saxe-Eisenach devoit entrer en Alsace.

M. le maréchal de Créqui, qui commandoit l'armée du roi en Allemagne, devenu plus circonspect par son malheur de Conzabrick, se trouva opposé à M. le duc de Lorraine, & ce fut M. de Montclar qui fut destiné pour s'opposer en Alsace à M. le duc d'Eisenach.

On doit croire que M. le duc de Lorraine espéroit une révolution en sa faveur des Lorrains ses sujets, lorsqu'ils verroient leur prince si près de la frontière à la tête d'une puissante armée: mais cela n'arriva pas, soit parce que l'on fût fort attentif à prévenir un soulèvement, soit que ces peuples attendissent que leur prince eût au moins campé sur ses terres pour lui faire paroître leur affection.

M. le duc de Lorraine ayant passé la Saare avec toute son armée, vint camper jusqu'auprès de Metz. Mais M. le maréchal de Créqui sçut lui rendre ses subsistances si difficiles par l'usage qu'il fit de Thionville, le serra tellement dans ses fourrages, par celui que de petits partis faisoient des avantages du pays couvert de bois, & se campa toujours si avantageusement près de M. de Lorraine, que ce prince, après avoir inutilement tenté le côté de la Saare, fut forcé d'abandonner cette première

Digitized by Google

partie de son projet, pour aller tâcher d'entrer en France par le côté de la Meuse. Il y marcha jusques vis-à-vis de Mouson, toujours si sagement côtoyé par M. le maréchal de Créqui, qu'il ne lui fut jamais possible d'entreprendre ni sur notre frontière, ni sur l'armée.

La campagne s'écoula presque toute entière dans ces mouvements, qui ne produisirent à nos ennemis qu'une grande perte d'hommes, & un grand dépérissement des chevaux de leur cavalerie & de leurs équipages.

L'armée ennemie dans cet état songea à marcher en Alsace, pour y finir la campagne; mais comme elle avoit un chemin beaucoup plus long à faire pour rentrer dans cette province que celui qu'il falloit à celle du roi, celle-ci y arriva plutôt que celle de M. le duc de Lorraine, qui eut le chagrin en y entrant, d'apprendre que le corps de troupes de M. d'Eisenach, s'étant tenu un peu trop de temps sur la Kinzie, avoit été obligé, pour éviter sa perte entière, de se sauver dans une île du Rhin par le fort de Kell, d'où cette armée n'étoit sortie que par un passeport, que M. le maréchal de Créqui lui donna pour se retirer en Allemagne par Philisbourg.

Par tout le récit que je viens de faire, l'on voit que cette campagne a commencé par l'offensive de la part de nos ennemis, & que la capacité & la bonne conduite de M. le maréchal de Créqui ont bien promptement fait changer cette offensive en *guerre* entre puissances égales; & qu'enfin l'attention continuelle du maréchal à se procurer la supériorité sur son ennemi, la lui acquit si pleinement à la fin de cette campagne, que M. le duc de Lorraine, par le mauvais état de son armée, ayant été obligé de la séparer avant que celle du roi le fût, notre général, qui fort secrètement s'étoit préparé au siège de Fribourg, eut le temps de prendre cette place, avant que M. de Lorraine pût seulement rassembler une partie de sa cavalerie, pour marcher au secours de cette ville.

Au commencement de 1678, la *guerre* de Flandres avoit, à son ordinaire, commencé par des sièges d'avant saison.

Après la prise de Gand & d'Ypres, le roi avoit laissé à M. le maréchal de Luxembourg le commandement de son armée, avec ordre d'empêcher que M. le prince d'Orange ne fît lever le blocus de Mons, dont M. de Montal étoit chargé, & d'observer seulement l'armée ennemie sans se commettre: ce que ce général exécuta jusqu'à ce que M. le prince d'Orange, de concert avec les Espagnols, chagrins de ce que la paix venoit d'être signée à Nimègue entre la France & la Hollande, vint attaquer l'armée du roi, qui étoit campée sur la Druyère de Casteau, voulant bien ignorer que cette paix fût signée.

Le ruisseau de Saint-Denis séparoit les deux armées; ainsi il étoit impossible qu'elles en vinssent à une action décisive. Cependant ce prince fit attaquer les troupes du roi par l'abbaye de Saint-Denis, & par Casteau.

Le combat fut sanglant, & si long, que M. le prince d'Orange voyant que cette action, entreprise sans espérance d'y réussir, & seulement pour plaire aux Espagnols, ne pouvoit troubler une paix signée, se détermina, sur le minuit, à envoyer dire à M. de Luxembourg, qu'il venoit de recevoir l'avis de la signature de la paix.

Je ne rapporte ici ce fait, dont le détail trouvera sa place ailleurs, que pour faire voir en quel danger un prince se met, quand il confie le commandement de son armée à un général susceptible de ses intérêts particuliers, par préférence à ceux de son maître. Mon dessein est de faire connoître, que lorsque l'on veut se procurer un événement qui change la constitution d'une *guerre*, il faut que ce soit avec assez de prudence & de capacité, pour pouvoir s'assurer de réussir dans ce projet: sans cela la condition du général, qui n'a pas eu un succès heureux, devient beaucoup plus mauvaise & difficile dans la suite de la *guerre*, tant par la perte qu'il a faite dans cette action trop peu judicieusement entreprise, que par la supériorité entière qu'il donne au général qui lui est opposé, & qui a connu qu'il agit avec imprudence dans les occasions qui peuvent porter à une décision.

Au commencement de 1689, le roi se trouvoit le maître du cours du Rhin, depuis Huningue jusqu'à Rhimberg, à la réserve de Coblentz & de Cologne.

M. le maréchal de Duras commandoit en Allemagne, & M. le maréchal d'Humieres en Flandres. M. le duc de Lorraine étoit opposé à M. de Duras, & M. de Waldec à M. d'Humières.

Les troupes ennemies étoient fort supérieures à celles du roi en qualité de troupes, parce que presque toute notre cavalerie étoit nouvelle. Ainsi le roi résolut de se tenir pour cette campagne sur la défensive par-tout, afin de donner le temps aux nouvelles levées de se former, & de s'accoutumer à être ensemble.

Le roi n'avoit point de corps d'armée de ses troupes dans l'électorat de Cologne, où il n'y avoit que celles qui avoient été levées par le cardinal de Furstemberg, qui furent aisément dissipées, tant par les lettres évocatoires de l'empereur, que par leur mauvaise disposition.

Nous avions seulement une bonne garnison dans Bonn, où M. d'Asfeld commandoit. M. l'électeur de Brandebourg, qui avoit dissipé les troupes de M. le cardinal de Furstemberg, qui étoient dans la Westphalie & dans l'électorat de Cologne, de l'autre côté du Rhin, forma une puissante armée, tant de ses troupes, que de celles des princes de la basse Allemagne, & assembla tout ce qui lui étoit nécessaire pour un grand siège, qui ne pouvoit être que celui de Bonn, qu'on se contenta de pourvoir d'une bonne garnison, avec trop peu de munitions de guerre & de bouche.

Voilà quel étoit, de la part du roi, le projet de

Digitized by Google

défensive pour cette campagne, dans les règles d'une *guerre* défensive judicieusement exécutée par le général qui en est chargé; il sembloit que le Rhin etoit une assez bonne barrière pour empêcher M. de Lorraine de passer ce fleuve devant notre armée, commandée par M. de Duras, & l'empêcher de faire le siège de Mayence, seule entreprise raisonnable à former par M. de Lorraine, pour pouvoir porter la *guerre* en-deçà du Rhin, & faire subsister l'armée de l'empereur.

Cependant M. de Duras éloigna trop son armée, pour pouvoir empêcher M. de Lorraine de passer le Rhin sans opposition, & lui laissa paisiblement former le siège de Mayence, place plutôt mauvaise que bonne, que le marquis d'Uxelles qui y commandoit, ne laissa pas de défendre avec beaucoup de capacité, jusqu'à ce qu'il fût forcé de la rendre, manque de munitions de *guerre*.

Après cette expédition, M. de Lorraine, avec une grande partie de son infanterie, descendit le Rhin, & vint aider M. de Brandebourg à prendre Bonn. Ainsi, cette campagne d'une défensive mal exécutée, coûta au roi tout le Rhin, depuis Philisbourg jusqu'à Rheimberg, & établit la *guerre* dans le Palatinat.

L'on me dira peut-être, pour excuser M. de Duras, que l'armée de l'empereur étoit composée d'un puissant corps de cavalerie vieille & fort aguerrie, puisqu'elle venoit pour la plupart de Hongrie, & que presque toute la cavalerie du roi étoit nouvelle; qu'ainsi il n'eut pas été prudent à M. de Duras de la commettre contre cette bonne cavalerie.

Cela est vrai, & je ne blâmerois pas M. de Duras, si M. de Lorraine n'avoit pas eu le Rhin à passer pour s'attacher à Mayence, qui est en-deçà de ce fleuve.

Mais ce n'est pas la supériorité en cavalerie, qui met un général en état de faire un pont sur une rivière comme le Rhin, & qui facilite le débouché d'une armée.

Ainsi, si M. de Duras, qui n'avoit aucune autre entreprise à craindre que celle du siège de Mayence, s'étoit placé plus près du Rhin, qu'il auroit pu facilement forcer M. de Lorraine à aller passer le Rhin à Coblentz, s'il s'étoit fait un capital de passer ce fleuve; auquel cas la *guerre* n'auroit pu être portée dès cette année jusqu'aux portes de Landau, ni être soutenue par M. de Lorraine sans Mayence, parce qu'il auroit toujours été trop loin de ses vivres.

M. le maréchal d'Hurrières ne se conduisit pas mieux en Flandres, où il reçut, assez mal-à-propos, un échec à Walcourt.

De manière qu'après la perte de Mayence, le roi donna à M. le maréchal de l'Orges le commandement de son armée d'Allemagne, & au commencement de l'année 1690 celui de l'armée de Flandres à M. de Luxembourg.

Dans cette année 1690, M. le maréchal de Luxembourg fit bien voir qu'un habile général peut trouver les moyens de changer la constitution d'une *guerre*.

Celle qu'on s'étoit proposé de faire cette campagne en Flandres, étoit de la troisième espèce d'entre puissances égales, dans laquelle les généraux doivent s'occuper à se procurer des avantages qui changent la nature de cette *guerre*. Ce fut à quoi M. de Luxembourg pensa avec application.

M. de Waldeck lui étoit supérieur, parce que la cour vouloit que M. de Boufflers, avec un corps de troupes, veillât avec une grande attention aux entreprises de nos ennemis contre les places de la basse Meuse. Ainsi, quoique M. de Boufflers fût aux ordres de M. de Luxembourg, ce général ne pouvoit pourtant se servir du corps que commandoit M. de Boufflers, qu'autant qu'il ne perdroit pas de vue la protection des places de la basse Meuse.

M. de Waldeck, après plusieurs mouvements au-delà de la Sambre, dans lesquels M. de Luxembourg l'observoit toujours de près en-deçà de cette rivière, vint enfin se camper à Fleurus.

Ce fut ce temps que M. de Luxembourg, toujours attentif à se procurer un avantage qui changeât la constitution de la *guerre*, sçut si bien prendre, qu'il parvint à ce qu'il souhaitoit. Il se plaça pour cela vis-à-vis de l'armée de M. de Waldeck, dans un lieu où la Sambre avoit des guès pour la cavalerie, & fit faire aux troupes de M. de Boufflers une marche assez vive pour en être joint avant que M. de Waldeck sçût qu'elles eussent marché.

Pour couvrir mieux à l'ennemi la jonction de ce corps, la veille de la bataille il fit passer un corps de cavalerie au-delà de la Sambre, pour amuser M. de Waldeck par un petit combat, & lui cacher le passage de toute son armée; après quoi il le combattit avec un succès si heureux, que la supériorité de l'armée du roi se trouva établie pour tout le reste de la campagne, sur celle de ses ennemis.

Exemple remarquable, qui prouve que dans une *guerre* entre puissances égales, un général habile & d'un génie supérieur à celui de son ennemi, peut, sans se commettre au caprice de la fortune, & par la capacité seule, trouver les moyens de changer la constitution embarrassante de cette *guerre* en une offensive de sa part.

Dans cette même année 1690, je trouve en Piémont un exemple tout contraire à celui que je viens de rapporter, puisque je ferai voir que la *guerre* qui commença cette année contre M. le duc de Savoie devoit d'abord être offensive de notre part; que cependant, dès son commencement, elle se tourna en *guerre* entre puissances égales; que l'événement de la bataille de Stafarde lui fit reprendre sa première nature, qui devoit être celle de l'offensive; qu'ensuite, sans aucune raison, elle revint à se faire entre puissances égales; & qu'enfin la campagne se termina par l'offensive

Digitized by Google

de notre part. Ainsi l'on voit que la *guerre* en Piémont y a changé quatre fois d'espèce. Voici comment la *guerre* a été conduite dans ce pays-là dans l'année 1690.

J'ai dit ailleurs que dans le temps que M. de Savoie paroissoit agir de concert avec les généraux de l'armée du roi dans la *guerre* contre les Barbets, ce prince prenoit des mesures avec les ennemis du roi, & que ce fut lui qui déclara le premier la *guerre*.

Cependant il n'étoit pas prêt à la soutenir; ses troupes n'étoient pas assemblées; les Espagnols n'osoient quitter le Milanes pour entrer en Piémont, en laissant Cazal derrière eux, & les Allemands n'y pouvoient arriver de trois mois.

Presque toute l'infanterie, dont le roi voulut composer son armée de Piémont, avoit passé les Alpes; une partie de la cavalerie avoit aussi passé les Monts; le reste, avec les équipages d'artillerie & de vivres, étoit à portée de passer.

Dans cette situation, il est certain que si ce qui étoit déja passé au-delà des Alpes s'étoit campé près de Turin, rien ne pouvoit empêcher que le reste ne joignit; & il auroit été impossible à M. de Savoie de se faire joindre près de sa capitale, pour sa conservation, par les troupes séparées qui étoient en Savoie, dans le comté de Nice, & dans les autres extrémités de ses états.

Par ce récit il est aisé de comprendre que si M. de Catinat, dont une partie de l'armée s'étoit assemblée à Veillant dans la vallée de Suze, avoit marché sur la plaine de Millefleurs, & que l'autre partie, qui étoit près de Pignerol, l'y eût joint le même jour, il auroit été impossible à M. de Savoie, qui étoit alors dans Turin seulement avec deux bataillons de ses Gardes, d'y être joint par le reste de ses troupes séparées, comme je l'ai dit.

Ainsi, l'on auroit pu commencer la *guerre* en Piémont par le siège de Turin, & même, dès ce premier temps, forcer M. le duc de Savoie d'accepter des conditions de paix, telles que l'on auroit voulu les lui imposer.

Au lieu de prendre ce parti, M. de Catinat, en sortant de la vallée de Suze avec la partie de son armée qui y étoit, parut seulement une nuit sur la plaine de Millefleurs, & dès le lendemain vint près de Pignerol, joindre le reste de son armée qui y étoit.

Par ce mouvement en arrière, il donna à M. de Savoie le temps de mettre ensemble son infanterie séparée, & aux troupes Espagnoles la facilité de sortir du Milanès, & de venir au-devant de l'orage qu'ils avoient cru destiné à fondre sur eux.

Ainsi, cette première faute faite dans la manière de s'assembler à l'ouverture d'une *guerre*, en détermina absolument l'espèce. Elle devoit être offensive de notre part, elle se trouva de la nature de celle qui se fait entre puissances égales.

La *guerre* continua ainsi pendant trois mois, & l'armée du roi se seroit vue forcée à sortir de la plaine de Piémont, par l'arrivée des troupes que la ligue envoyoit à M. de Savoie, si, par un événement heureux, M. de Catinat ne s'étoit pas conservé l'égalité des forces, même après la jonction des secours d'Allemagne.

Pour bien comprendre cette vérité, il suffira de dire que M. de Catinat étoit campé à Brillant, & M. de Savoie à Carignan, & qu'ainsi M. de Catinat ne pouvoit pas empêcher que les Allemands ne joignissent M. de Savoie; il étoit même impossible d'attaquer ce prince dans le poste de Carignan où il avoit retranché tout le front de son camp.

Dans la nécessité où l'armée du roi se trouvoit de combattre & de vaincre, pour se conserver dans la suite de la campagne au moins l'égalité avec l'armée ennemie, après l'arrivée des secours qu'elle attendoit d'Allemagne, M. de Catinat résolut de faire marcher l'armée du roi à Saluces, qui est de l'autre côté du Pô, pour attirer M. de Savoie à sa suite. Cette marche ne pouvoit se faire qu'en prêtant le flanc à l'ennemi.

On ne laissa pas de hasarder ce mouvement, afin de tenter M. de Savoie, & de l'engager à quitter son poste de Carignan, ce qu'il fit, comptant qu'en marchant de front dans le flanc de l'armée du roi, il la combattroit avec avantage à son passage du Pô, ou battroit son arrière-garde, ou tout au moins se camperoit avec avantage entre l'armée du roi & Pignerol, d'où l'on tiroit le pain.

Dès que l'avant-garde de l'armée du roi fut près de Saluces, M. de Catinat fit attaquer les hauteurs qui sont autour de cette ville, & qui étoient couvertes d'un grand nombre de milices de ce pays; il fit même tirer quelques volées de canon contre Saluces, afin d'engager par ce bruit M. de Savoie à marcher pour tomber sur notre arrière-garde.

Sur la fin du jour on sçut que le corps de cavalerie, qui couvroit notre arrière-garde, étoit à vue de l'ennemi. On sçut même, par deux déserteurs, que toute l'armée ennemie suivoit: mais comme le jour étoit trop avancé pour pouvoir engager une affaire générale, M. de Catinat se servit du reste du jour & de la nuit, pour faire revenir les troupes qui avoient attaqué les hauteurs de Saluces, & mettre l'armée en disposition de combattre. Le lendemain, à la pointe du jour, il apprit que l'armée ennemie avoit passé la nuit dans la plaine de Staffarde; il marcha à elle, la combattit, & remporta sur elle une victoire complette.

Cet exemple fera connoître qu'il est bien dangereux de précipiter le temps d'une action, quand, avec un peu de patience, on peut raisonnablement s'assurer de faire changer avec avantage la constitution de la *guerre* dans laquelle on se trouve engagé.

J'ai remarqué ci-dessus que M. de Catinat, par

la faute qu'il avoit faite dans la manière d'assembler son armée, avoit, à l'ouverture de cette *guerre*, perdu l'avantage de la faire offensive, & qu'elle étoit devenue de l'espèce de celle qui se fait entre puissances égales.

Aussi, par l'impatience que M. de Savoie eut de combattre avant l'arrivée de ses secours d'Allemagne, parce qu'il crut le pouvoir faire avec quelque avantage, dans la persuasion que nous ne nous serions pas servi du temps de la nuit pour nous mettre en disposition de combattre le lendemain, ce prince perdit tout l'avantage d'avoir tourné cette *guerre* de défensive de sa part, en *guerre* entre puissances égales dès son commencement, & celui de nous faire une *guerre* offensive après l'arrivée de ses secours.

Les avantages de cette victoire furent même si grands, que M. de Catinat auroit pu en profiter pour l'offensive beaucoup plus qu'il ne fit; mais au moins l'arrivée des secours d'Allemagne ne put pas ôter à M. de Catinat la jouissance paisible de la plaine du Piémont au-delà du Pô, entre cette rivière & le Tanaro, où l'armée du roi subsista jusqu'à ce qu'elle jugea à propos de se retirer, pour finir cette campagne par la prise de la ville & du château de Suze.

Je remarquerai ici que M. de Louvignies, qui commandoit les troupes Espagnoles du Milanès qui avoient joint M. de Savoie, fit tout ce qui lui fut possible pour détourner ce prince de combattre, par les mêmes raisons que j'ai dites; mais que M. de Savoie, faute d'expérience à la *guerre*, ne voulut pas écouter ce sage capitaine, & s'opiniâtra à combattre.

Je passe à présent aux réflexions à faire sur la quatrième espèce de *guerre*, que j'ai dit être celle dans laquelle un prince s'engage pour secourir son allié.

J'ai dit que cette espèce de *guerre* se faisoit de différentes manières, & sous différents prétextes; ou en exécution d'un traité précédemment fait, ou en vertu d'un traité qu'un prince aura été forcé de faire, par des motifs de jalousie ou d'intérêt, contre une puissance ambitieuse; ou par les secours que l'on fournit à son allié, & dont l'espèce aura été stipulée par le traité, soit en troupes, en argent, ou en munitions de *guerre* ou de bouche; ou enfin par des diversions contre la puissance qui attaque, ou contre les alliés de l'aggresseur.

Pour examiner quelles ont été les *guerres* de secours que j'ai vu faire de mon temps, quelles ont été les raisons, & comment elles ont été terminées, je dirai que la première que j'ai vu faire a été lorsque le roi envoya aux Hollandois un corps de troupes auxiliaires, pour les faire servir contre l'évêque de Munster, qui les inquiétoit du côté de l'Over-Yssel.

On ne vouloit pas donner le temps à la maison d'Autriche, ancienne ennemie de la France & des Hollandois, de prendre part à cette querelle. Ce fut-là le motif du secours envoyé aux Hollandois nos alliés, qui fit son effet en fort peu de temps, & obligea l'évêque de Munster à conclure promptement la paix avec la Hollande.

Cette *guerre* s'est donc faite en vertu des traités d'alliance précédents entre la France & la Hollande, & pour ôter promptement à l'empereur l'occasion d'y prendre part: ce qu'il auroit sans doute voulu faire, afin d'avoir un prétexte spécieux de faire approcher ses troupes des Pays-Bas catholiques, sans donner atteinte au traité de Munster.

Le second envoi de troupes auxiliaires que le roi a fait, a été lorsqu'il en prêta à M. l'électeur de Mayence de Schonborn, pour réduire la ville d'Erfort en Thuringe, qui est de l'électorat de Mayence. La seule présence de ces troupes termina cette affaire à la satisfaction de cet électeur. Ainsi cet envoi de troupes, qui ne produisit pourtant point de *guerre*, eut tout l'effet que ce prince notre allié en pouvoit desirer.

La troisième *guerre* de secours qui suivit celle-ci, fut lorsque le roi, gratuitement & à ses dépens, envoya un corps de troupes considérable jusqu'en Hongrie, pour secourir l'empereur Léopold, puissamment attaqué par les Turcs.

Quoique le gain de la bataille de Saint-Godart, qui força les Turcs à faire la paix peu de jours après, fut due à la valeur des troupes du roi, l'empereur ne laissa pas de payer de beaucoup d'ingratitude ce service rendu dans une conjoncture aussi décisive pour lui, & ne voulut avoir aucune attention ni à la simple subsistance de nos troupes, pendant qu'elles agissoient pour son service, ni même pendant leur retour en France.

Cet exemple justifie ce que j'ai dit, qu'il falloit qu'un prince, lorsqu'il secourt son ami & son allié, prit avec lui des mesures sûres, soit pour la conservation raisonnable, la sûreté & la subsistance de ses troupes, soit pour les dédommagements ou les remplacements en nature des autres espèces de secours qu'il fournit à son allié.

L'empereur même affecta de regarder ce secours plutôt comme un devoir à l'égard de l'empire, à cause de l'Alsace occupée par le roi, quoique détachée de l'empire par le traité de Munster, que comme un secours purement gratuit.

Je puis même dire que ce secours fut donné trop généreusement, & contre les maximes judicieuses à suivre en pareil cas, à cause que l'on pouvoit en France s'attendre que l'empereur, toujours attaché à ses grandes vues, donneroit à ces secours la raison d'un devoir dû à l'empire, & non celle d'un secours gratuit.

La quatrième *guerre* de secours a été lorsque le roi envoya encore gratuitement des troupes en Candie, assiégée par les Turcs sur les Vénitiens.

Ce secours, purement gratuit de la part du

Digitized by Google

roi, avoit pour objet le maintien d'un état chrétien, contre une puissance ennemie du nom chrétien : ce prince n'avoit aucun intérêt particulier dans cette *guerre*, que celui de sa gloire, & de secourir gratuitement les Vénitiens que le Turc opprimoit.

Les grands secours que l'empereur, les Espagnols & l'électeur de Brandebourg donnèrent aux Hollandois en l'année 1672, ont eu pour objet la jalousie de la grande puissance de la France; & dans la personne de l'empereur, l'intérêt de ne point laisser accabler la Hollande, parce qu'il jugeoit que sa ruine seroit suivie de celle des Pays-Bas catholiques, appartenants à la maison d'Autriche Espagnole. Ainsi, cette *guerre* de secours a eu pour objet les justes jalousies qui se prennent contre un prince conquérant, & a été entreprise avec raison, suivant les maximes de cette quatrième espèce de *guerre*.

Dans la *guerre* présente, qui est celle qui a commencé en 1701, les puissances qui se sont liguées contre les deux couronnes, ont presque toutes eu des vues différentes.

L'empereur y a un intérêt personnel de sa maison Allemande, dépouillée de la succession qu'elle prétend des états de la branche Espagnole.

L'empire & ses princes, les Anglois, les Hollandois & le Portugal, sont auxiliaires de l'empereur, & n'ont de véritable prétention sur aucune des parties de la monarchie d'Espagne.

Ainsi, il est évident que cette *guerre* auxiliaire de la part de toutes ces puissances, n'a pour objet que la jalousie qu'elles ont conçue de la grandeur de la maison de France, si on la laissoit réunir paisiblement en la personne de Philippe V, touts les états de la monarchie d'Espagne.

Je finirai mes réflexions sur les différentes espèces de *guerre*, par les civiles, qui en sont la cinquième espèce.

Il y en a eu deux grandes en France dans le siècle passé, dont je ne parlerai point, parce qu'elles ont été terminées, l'une, avant ma naissance, l'autre, dans mon enfance.

Celle que l'on a nommée la *guerre* de la Rochelle, avoit pour origine l'ambition des grands, fomentée par les ennemis de l'état & la foiblesse du gouvernement; & pour prétexte apparent, l'infraction de quelques articles du traité de paix pour la religion, que l'on a nommé l'édit de Nantes.

La seconde, qu'on a appellée la *guerre* des princes, n'a point eu la religion pour prétexte; mais les mécontentements des princes, qui se sont cru maltraités, dans un temps de minorité, par une reine régente, gouvernée par un ministre qui étoit étranger.

Les autres mouvements intérieurs que j'ai vu de mon temps dans le royaume, ont plutôt été des émeutes populaires, que des *guerres* civiles, puisqu'il ne s'est point montré de chef accrédité. Elles ont été calmées en peu de temps, ou par la diligence qu'on y a apportée avant qu'il se soit montré un chef, ou par le châtiment des peuples qui s'étoient mutinés, ou par la juste modération ou suppression des impôts qui avoit causé ces mouvements.

Il faut pourtant excepter du nombre de ces mouvements populaires, celui des Cevenes, qui avoit la religion pour prétexte. Il a duré longtemps, quoique sans chef, au moins apparent, parce qu'il a été fomenté par les émissaires secrets de nos ennemis, leur argent, & celui même qui a été secrétement levé dans le royaume sur les gens de même croyance.

Ce mouvement n'a été appaisé que par des supplices, & la ruine de ce pays. Je puis même dire qu'il n'auroit été ni si considérable, ni d'une si longue durée, si ceux qui devoient travailler à le calmer, par l'autorité qu'ils avoient dans cette province, avoient preféré l'intérêt du roi au leur propre.

La *guerre* civile en Angleterre, qui se termina par le parricide du roi Charles Ier, décapité par une sentence des commissaires nommés par le parlement de ce royaume, sous prétexte des infractions des loix faites par ce prince, est un exemple, quoique d'une dureté criante, qui fait connoître combien l'amour de la conservation des loix est puissant dans le cœur des Anglois.

La *guerre* que les mécontents de Hongrie soutiennent depuis plus de quarante ans contre l'empereur, qui est le roi, a pour origine le maintien des privilèges de la nation, auxquels l'empereur a donné des atteintes continuelles.

Ce prince, qui est de la maison d'Autriche, après avoir rendu la couronne de Bohême héréditaire dans sa maison, au lieu qu'elle étoit élective, en a voulu faire autant de celle de Hongrie. Les grands de ce royaume, situé entre l'Allemagne & les états du Turc, qui même en possédoit plus de la moitié, se sont opposés à ce changement; l'empereur en a gagné plusieurs par des bienfaits, & a cru pouvoir impunément accabler les autres. Ceux qui ont échappé au poison, aux meurtres & aux supplices, ont pris les armes, ont eu recours à la protection du Turc. Ils ont même contracté des alliances avec les puissances qui étoient en *guerre* contre l'empereur, & ont nommé entre eux un chef pour les commander, qui a été le comte de Tékéli.

Le chef, avec des succès différents, a cependant soutenu la *guerre* contre l'empereur, ou seul, ou joint aux Turcs, jusqu'à ce qu'enfin il fût par eux abandonné par le traité de paix de Carlowitz, & contraint de chercher sa retraite dans les états du Turc.

Depuis quelques années, l'empereur, sous prétexte de ses conquêtes sur les Turcs en Hongrie, a voulu faire reconnoitre, par une diète générale des

Digitized by Google

des états de ce royaume, son droit héréditaire sur la couronne de Hongrie dans sa maison. La présence des troupes Allemandes, & l'attachement de plusieurs seigneurs Hongrois à l'empereur, lui rendirent le succès de la diete favorable, ensuite de quoi ce prince reprit ses maximes sévères contre les grands qu'il crut n'être pas attachés aux interêts de sa maison.

Du nombre de ces seigneurs étoit le prince Ragotzy, fils de la femme du comte de Tekély. Ce prince fut bientôt emprisonné sous de legers prétextes; mais ayant trouvé le moyen de s'évader de la prison, il se retira en Hongrie, où il a sçu soulever presque tout le royaume, irrité de l'infraction de ses priviléges, & de la dureté du gouvernement Allemand. Et depuis sept ans, sans le secours des Turcs, & seulement par son crédit personnel & l'argent qui lui a été fourni par les puissances qui sont en *guerre* contre l'empereur, il sçait se maintenir, & a même enlevé à l'empereur plusieurs places fortes, s'est fait reconnoitre prince de Transylvanie, & a eu le credit de faire publier un interrègne en Hongrie dans une diète de ses partisans & confédérés. Voilà quel est l'état de la Hongrie dans le temps que j'écris.

Cet exemple justifie suffisamment ce que j'ai avancé dans mes maximes en parlant des *guerres* civiles, qu'un prince se doit soigneusement observer sur la manière de gouverner ses sujets, soit anciens, soit nouveaux; qu'il ne les doit jamais irriter, ou par lui-même, ou par ceux qu'il charge du gouvernement particulier de ses peuples, envers lesquels il ne doit jamais avoir recours à la dureté, qu'après avoir épuisé toutes les manières douces de gagner le cœur de ses sujets; parce que quand toute une nation ou un peuple est irrité, ses mouvements séditieux sont généraux: or le prince doit soigneusement observer que ce malheur n'arrive pas.

En effet, il est constant, sur la matière présente, que si l'empereur n'eût pas inquiété les protestants & les grands de Hongrie de cette religion dans son exercice; qu'il ne les eût pas abandonnés au zèle indiscret & à l'avidité des Jésuites, auxquels il donnoit les biens de ces seigneurs, qu'il confisquoit, & s'il n'avoit pas renversé les priviléges de toute la nation dans la diète d'Odembourg, où il fit déclarer la succession héréditaire de cette couronne dans sa maison, ou l'abolition de l'élection: il est certain, dis-je, que le mouvement y auroit été bien moins général.

Il falloit donc que l'empereur, dans les règles d'une politique circonspecte, pour exciter une *guerre* civile en Hongrie, ne donnât atteinte que successivement aux priviléges de cette nation, & après avoir achevé de gagner par la douceur, les bienfaits & les établissements en Allemagne, les seigneurs qu'il croyoit les moins attachés à sa maison. Il ne devoit pas même supprimer la dignité de palatin, qu'il avoit plusieurs fois fait exercer par un Allemand, contre les loix du royaume de Hongrie, qui excluent tout étranger de cette dignité, & il en devoit revêtir un seigneur Hongrois, dont il connût l'attachement aux intérêts de sa maison.

Par cette conduite circonspecte & cachée, il auroit insensiblement conduit les grands au joug, sans qu'il s'en fussent apperçus, qu'après qu'il leur auroit été absolument impossible de le secouer.

Je ne parlerai ici de la révolte de Messine, arrivée en l'année 1676, que pour prouver encore quels sont les dangers d'un gouvernement dur & sévère à contre-temps sur un peuple naturellement léger, & qui veut conserver les priviléges sous lesquels il s'est soumis à un prince.

Cette révolte auroit été suivie de la perte entière de ce royaume pour les Espagnols, si le commandement de l'armée du roi en ce pays-là avoit été commis à un autre homme que M. le maréchal de Vivonne, dont la pesanteur & la paresse naturelle donna le temps aux Espagnols, & à leurs alliés, de pourvoir à la conservation du reste de l'île.

Cet exemple fera sentir, que si un prince doit être circonspect pour éviter la révolte de ses sujets, il faut aussi que le prince que les sujets révoltés appellent soit vif à soutenir la révolte, & circonspect dans ses manières, pour ne point aliéner les cœurs des révoltés, & ne les point faire ressouvenir de la domination qu'ils ont abandonnée.

Quoique la révolte présente des Catalans doive être mise au nombre des *guerres* civiles, puisqu'elle a été suscitée par des sujets puissants & des peuples qui avoient reconnu & prêté serment de fidélité au roi Philippe V; cependant ce soulèvement n'a pas eu pour origine la dureté du gouvernement, ni l'infraction des priviléges de ces peuples; mais bien le changement de l'autorité royale d'une maison dans une autre.

Quelques grands de l'Espagne, affectionnés à la maison d'Autriche, & mécontents du changement auquel ils n'avoient point eu de part, ont pris secrètement des liaisons avec les ennemis de leur nouveau roi. Ils n'auroient pas pu faire éclater leurs mauvais desseins, si les peuples ne leur avoient pas été favorables. Ils se sont servis des suggestions des moines, espèce dont la maison d'Autriche est en possession de se servir beaucoup plus utilement pour ses intérêts, qu'aucune autre puissance de l'Europe, & d'autant plus dangereuse dans un état, que tous ses mouvements pour l'ébranler sont secrets & impénétrables.

Voilà donc l'origine d'une *guerre* civile toute différente des autres dont j'ai parlé. Peut-être auroit-elle pu être prévenue par un peu plus d'application sur la conduite des premiers grands mécontents; mais il auroit été bien difficile de pénétrer ce tribunal secret, dont les moines se sont trouvés les maitres. Cependant il est aisé de croire

que ce venin caché, porté par les moines, n'auroit pas eu un grand effet, s'il n'avoit été soutenu par des chefs qui se sont montrés, & par les secours étrangers que les puissances liguées avec l'empereur ont porté en Espagne.

En 1691, Louis XIV fit le siège de Mons avant le temps de l'ouverture ordinaire des campagnes. M. le prince d'Orange voulut assembler une armée assez puissante pour faire lever le siège ; mais M. de Luxembourg, à qui le roi avoit donné le commandement de l'armée d'observation, sçut se placer si avantageusement devant l'ennemi, qu'il le contraignit de voir prendre la place sans pouvoir la secourir.

Touts les mouvements que M. de Luxembourg fit faire à son armée étoient d'une *guerre* défensive judicieusement dirigée, pendant que l'armée du roi faisoit le siège & agissoit offensivement : ce qui prouve que les mouvements pour l'offensive & la défensive peuvent être pratiqués en même temps par une armée, quand ces mouvements sont bien conduits.

Dans cette même année on devoit ouvrir la campagne en Piémont par le siège de Turin, & tout étoit prêt pour cette expédition ; mais les ordres de la cour changèrent, & l'on ouvrit la campagne par le siège de Carmagnole.

L'arrivée de M. l'électeur de Bavière avec un corps considérable de troupes changea la constitution de la *guerre* en ce pays. Elle devint toute offensive de la part de nos ennemis, quoiqu'ils ne fussent supérieurs qu'en cavalerie, & que l'armée du roi fût plus forte en infanterie.

M. de Catinat prit continuellement la leçon de ses ennemis, & ne régla ses mouvements que sur les leurs, en quoi je ne trouve pas qu'il ait dû être approuvé ; mais comme la discussion de ses mouvements sera faite ailleurs, lorsque la matière la requerra, je n'en parlerai ici que pour dire qu'ils auroient dû être tels, qu'au moins il auroit soutenu, s'il s'étoit mieux conduit, la *guerre* qui se fait entre puissances égales, au lieu de se réduire lui-même à la défensive.

Je sçais bien qu'après la mort de M. de Louvois, arrivée au mois de Juillet 1691, les ennemis de ce ministre persuadèrent au roi que la *guerre* offensive en Piémont étoit d'une grande dépense & de peu d'utilité. Je sçais même que le roi envoya M. de Chanlay à M. de Catinat, pour être mieux informé de l'état de cette *guerre*, & pour concerter avec ce général les moyens d'y soutenir une défensive, en conservant ce que l'on avoit conquis sur M. de Savoie.

Mais tout ce projet pour l'avenir ne devoit pas être exécuté d'avance, & M. de Catinat étoit en état par ses forces de soutenir pour le reste de la campagne, une *guerre* de l'espèce de celle qui se fait entre puissances égales, sans se commettre pour cela à un événement malheureux, par le mauvais succès d'un combat qu'il pouvoit éviter, & soutenir cette troisième espèce de *guerre*, moins fâcheuse que la défensive.

Les amas prodigieux de bled qu'il avoit fait à Carmagnole, ne pouvoient pas lui faire craindre que son armée pût manquer de pain en-deçà du Pô. L'on sçait que la fertilité du pays ne devoit pas lui faire appréhender qu'elle pût manquer de fourrage.

Il étoit donc question, pour soutenir la *guerre* avec égalité, de sçavoir se placer avantageusement pour son infanterie, dans un pays où tout est poste quand on le veut.

Touts ces moyens furent négligés par M. de Catinat. Campé avantageusement auprès de Carmagnole, il prit de l'inquiétude d'une marche que l'ennemi fit en-deçà du Pô, comme pour s'approcher de Saluces. Il crut qu'il lui étoit capital d'y arriver avant l'ennemi ; il s'éloigna de Carmagnole par ce mouvement, & en laissa même ensuite former le siège par un détachement de l'armée ennemie, dont la plus grande partie étoit dans le même temps campée dans la plaine de Revel.

Si M. l'électeur de Bavière, après avoir pris Carmagnole, étoit venu camper avec toute son armée dans la plaine de Scarnafis, où elle auroit eu pour sa subsistance tout ce que nous avions assemblé dans Carmagnole, qui étoit immense, & qu'en même-temps M. le duc de Savoie l'eût joint, en passant le Pô vis-à-vis de Staffarde, il est certain que l'armée du roi auroit eu bien de la peine à repasser le Pô si près de l'ennemi, auquel elle auroit prêté le flanc, & qu'elle ne se seroit pas retirée à Pignerol sans un échec, ou tout au moins sans la perte de ses gros équipages, en cas qu'elle eût pris sa marche par la montagne.

Cet exemple prouve qu'un général, à qui le hazard seul, ou les fautes de son ennemi, ont acquis la supériorité, doit en profiter sans perte de temps ; sans quoi cette supériorité acquise par hazard, ou par une faute que son ennemi aura faite, mais qui ne sera pas sans remède, n'avance pas beaucoup les affaires de son maître.

Car c'étoit une faute bien grande à M. l'électeur de Bavière d'avoir marché jusqu'à la plaine de Revel, puisque ne pouvant tirer ses vivres que de Turin, & laissant l'armée du roi entre Turin & lui, il se commettoit continuellement à avoir ses convois enlevés.

L'année 1692 produisit bien des événements, qui serviront à prouver de quelle conséquence il est d'observer avec exactitude les règles que j'ai données, pour se conduire dans les différentes espèces de *guerres*.

Le roi ouvrit la campagne par le siège de Namur, qu'il prit malgré les traverses de la saison pluvieuse, & malgré les efforts de M. le prince d'Orange, qui marcha au secours de cette place avec une puissante armée.

M. de Luxembourg, avec une armée d'obser-

Google

vation, fut chargé par le roi de s'oppoſer à l'entrée de l'armée de M. le prince d'Orange dans la Méhaigne. C'étoit une opération de *guerre* purement de défenſive. Ce général ſe conduiſit avec une capacité infinie dans touts les mouvements qu'il fut obligé de faire, pour s'oppoſer de près à ceux que M. le prince d'Orange faiſoit devant lui, pour ſe procurer le moyen d'entrer dans la Méhaigne avec toute ſon armée.

Toutes ſes marches vigilantes, & meſurées avec capacité, furent ſi juſtes, qu'il fut impoſſible à M. le prince d'Orange de pouvoir prendre le temps de paſſer la Méhaigne devant M. de Luxembourg, quoiqu'infiniment inférieur en infanterie, laquelle paroiſſoit devoir faire la déciſion d'une affaire où il s'agiſſoit de ſe donner, par la protection de ſon feu, le moyen de porter ſa cavalerie de l'autre côté d'un ruiſſeau guéable en une infinité d'endroits, & qu'il étoit même facile à ce prince de couvrir de ponts aux endroits qui ne l'étoient point.

Enfin, M. de Luxembourg ſçut ſi bien éviter d'engager un combat d'infanterie, quoique M. le prince d'Orange fit touts ſes efforts pour l'y forcer; il ſçut ſi bien profiter de ſa ſupériorité en cavalerie, par les mouvements qu'il fit faire, & la manière dont il la plaça toujours hors de portée de ſouffrir du feu de l'infanterie ennemie, & cependant toujours en état de s'oppoſer avec ſuccès aux efforts de l'ennemi, qu'il parut toujours déſirer un engagement général, quoique toujours appliqué à l'éviter.

Cet exemple fait encore ſentir combien la ſupériorité du génie de *guerre* d'un général, le met au-deſſus de celui qui lui eſt oppoſé, & qui lui eſt inférieur en vues.

En effet, dans cette occaſion, M. le prince d'Orange étoit infiniment ſupérieur en infanterie à M. de Luxembourg, & il paroiſſoit qu'il n'étoit queſtion pour ce prince que de s'aſſurer le paſſage de la Méhaigne, afin de pouvoir, ſous la protection de ſon feu, déboucher ſa cavalerie, & la former en dedans de cette rivière, malgré les charges de la cavalerie de M. de Luxembourg. Cependant ce général, par ſa manière de ſe placer, ſçut réduire ſon ennemi à l'impoſſibilité d'engager un combat d'infanterie, & à la triſte néceſſité d'être le témoin occulaire de la priſe de Namur.

Ainſi, dans cette occaſion, d'une action purement de défenſive, M. de Luxembourg empêcha l'ennemi de profiter de l'avantage qu'il devoit vraiſemblablement attendre de ſa ſupériorité en infanterie, qui paroiſſoit devoir faire la déciſion d'une action, dont le commencement devoit le regarder uniquement. Par ſes mouvements d'une capacité conſommée, ce général ſe conduiſit dans la défenſive, comme s'il eut déſiré de trouver les occaſions de ſe porter à l'offenſive; quoique ſon unique but fût de faire prendre paiſiblement Namur au roi.

En cette même année 1692, ſe donna en Flandre le fameux combat de Steinkerque, dont le ſuccès, quoiqu'heureux, ne laiſſa pas de faire blâmer M. de Luxembourg d'un peu trop de confiance.

Après la priſe de Namur, ce général n'étoit chargé que de la conſervation des conquètes, & d'empêcher que M. le prince d'Orange ne ſe ſaiſit de Courtray, où M. de Luxembourg vouloit prendre ſes quartiers de fourrages. Pour cet effet, il ſe tenoit toujours aſſez près de l'ennemi, & ſe plaçoit de manière qu'il pût toujours le devancer de quelques marches, lorſqu'il voudroit exécuter ſon deſſein de venir achever la campagne entre l'Eſcaut & la Lys.

Tout le monde a ſçu que M. de Luxembourg avoit un eſpion dans la ſecrétairerie de M. le prince d'Orange, & que cet eſpion découvert, fut forcé par ce prince de mander à M. de Luxembourg, que les ennemis devoient faire le lendemain un grand fourrage de ſon côté. M. le prince d'Orange vouloit, par ce faux avis, que M. de Luxembourg ne prit point d'inquiétude des troupes qu'il pourroit, par d'autres eſpions ou par ſes partis, apprendre qui marcheroient du côté de ſon armée, & qu'il ne les conſidérât que comme une groſſe eſcorte commandée pour couvrir les fourrageurs.

En effet, M. de Luxembourg ne fit pas beaucoup de cas des premiers avis de la marche des ennemis, qui lui furent donnés par un partiſan qui étoit à la petite *guerre*: ainſi toute l'armée ennemie ſe trouva entièrement ſortie des défilés qui ſéparoient les deux armées, & à la vue du camp, ſans que M. de Luxembourg eût penſé à faire prendre les armes à ſes troupes.

Une brigade d'infanterie qui couvroit le front de la cavalerie de la droite, & les dragons même de la droite furent attaqués & forcés d'abandonner leur camp avant que l'armée fut en bataille. Le déſordre, dans ce commencement, fut fort grand à la droite. Cependant la vivacité de M. de Luxembourg pour former un front, & pour ſe rétablir ſur le terrein d'où l'ennemi avoit chaſſé cette brigade d'infanterie, eut un ſuccès ſi heureux, qu'après un combat fort long & fort rude, dans lequel l'ennemi perdit infiniment de monde, ce même ennemi fut pouſſé juſques dans les défilés qu'il avoit paſſés, & contraint à une honteuſe retraite.

Exemple qui juſtifie, que non ſeulement dans une *guerre* défenſive, mais même dans une action purement défenſive, un général, ſupérieur en génie, ſçait ſi judicieuſement profiter des moindres fautes de ſon ennemi dans ſa conduite pour l'attaque, qu'il parvient ſouvent à changer la nature de l'action, & devient l'attaquant de celui qui étoit aggreſſeur dans le commencement de l'action.

Digitized by Google

Il eſt certain que M. le prince d'Orange ne pouſſa pas avec aſſez de vigueur la brigade d'infanterie qui couvroit la droite de la cavalerie, après qu'il lui eût fait abandonner ſon camp, ni même les dragons de la droite placés le long du ruiſſeau qui fermoit la droite.

Par cette lenteur, M. de Luxembourg eût le temps de faire monter à cheval toute la cavalerie de la droite, & de faire venir promptement de ſa ſeconde ligne des bataillons qui couvrirent le front de la cavalerie, trop expoſée au feu de l'infanterie ennemie, qui avoit depoſté la brigade d'infanterie dont j'ai parlé. Cette infanterie força enſuite les ennemis à abandonner le terrein avantageux pour les troupes du roi ſur le front du centre.

Comme ce n'eſt point ici où je prétends détailler les actions particulières, je ne parle de celle-ci que par le rapport qu'elle a avec la matière de ce chapitre; & pour prouver que l'objet principal d'un général, dans quelque eſpèce de *guerre* qu'il ſe trouve engagé, doit toujours être de la faire offenſive, parce que c'eſt l'eſpèce qui ſe ſoutient le plus facilement, & avec le plus d'avantage pour ſon prince.

Dans cette même année 1693, M. le maréchal de Lorges commandoit en Allemagne. Il n'étoit chargé que de conſerver l'Alſace & les places, & de vivre autant qu'il lui ſeroit poſſible aux dépens des ennemis.

Cette conduite à tenir étoit celle d'une *guerre* défenſive; mais elle ne lui lioit pas les mains pour ſe procurer une entière ſupériorité ſur ſes ennemis, ſans ſe commettre à une action dont l'événement pût être douteux. Cependant, dans le cours de cette campagne, il laiſſa échapper trois occaſions de changer en offenſive, la *guerre* défenſive dont il étoit chargé.

Voici quelles furent ces trois occaſions qui lui furent préſentées. Après avoir ouvert la campagne auprès de Mayence, & avoir conſommé les fourrages du voiſinage de cette place, notre général étoit revenu à Altzay dans le Palatinat. Les ennemis étoient ſéparés en deux corps. Celui qui étoit commandé par M. le Landgrave de Heſſe, étoit près de Mayence & de l'autre côté du Rhin; l'autre, du côté du bas Neckre, auſſi au-delà du Rhin.

Dès que M. le Maréchal de Lorges eut quitté le voiſinage de Mayence, M. le Landgrave, dont le corps de troupes étoit de onze à douze mille hommes, paſſa le Rhin à Mayence, &, remontant ce fleuve, vint attaquer les tours de Worms, où il y avoit un poſte de deux cents hommes qui ſouffrirent le canon; de ſorte que ce bruit avoit averti l'armée du roi, qui marcha au ſecours des tours attaquées, & arriva de fort bonne heure, & toute entière, à portée du camp de M. le Landgrave. Ce prince s'étoit ſi mal placé, & ſon camp étoit ſi peu ſoutenable, que l'armée du roi pouvoit ſe trouver en bataille ſur une hauteur préciſément ſur le camp de l'ennemi, & accabler cette armée ainſi campée entre la hauteur & le Rhin, ſans pont ſur ce fleuve pour ſa retraite.

Cependant M. le maréchal de Lorges, quoique fort brave homme de ſa perſonne, mais d'un génie fort borné pour la *guerre*, ne voulut jamais que l'armée, encore hors de la portée de l'ennemi, paſſât ſur deux ou trois colonnes un petit ruiſſeau qu'il falloit traverſer, pour ſe placer avant l'ennemi ſur la hauteur qui étoit ſur ſon camp.

Il voulut que l'armée allât prendre la tête du ruiſſeau pour s'y mettre en bataille & marcher à l'ennemi. Ce détour conſomma le reſte du jour. Le lendemain ne fut pas mieux employé, & donna le temps à M. le Landgrave de reconnoître le danger qu'il avoit couru, & de ſe mettre hors de la portée de notre armée.

Si M. le maréchal de Lorges, quoique ſimplement chargé par le roi d'une *guerre* défenſive en Allemagne, avoit dans cette occaſion détruit le corps commandé par M. le Landgrave, ce qu'il avoit été le maître de faire avec une ſupériorité qui ne pouvoit pas le faire douter du ſuccès, il eſt conſtant que ſans péril pour les affaires du roi, il auroit changé la conſtitution de la *guerre*, & même que ſans s'engager à entreprendre dans la ſuite, il auroit conſervé le reſte de la campagne une ſupériorité agréable à ſon maître.

La ſeconde occaſion dans laquelle M. le maréchal de Lorges manqua de ſe donner une entière ſupériorité ſur les ennemis, & à faire, ſans ſe commettre, changer la conſtitution de la *guerre* défenſive, fut celle-ci.

Quelque temps après, les ennemis, dans le deſſein de faire un pont ſur le Rhin à l'île de Santhowen, pour paſſer dans le palatinat, portèrent toute leur armée auprès de l'embouchure du Neckre. M. le maréchal de Lorges avoit détaché un petit corps de neuf bataillons & de quelques eſcadrons qui campoient à Altrip, pour obſerver les mouvements de l'ennemi; & ſous le prétexte de la commodité des fourrages, il s'étoit, avec le reſte de ſon armée, éloigné de neuf lieues de ce corps détaché.

Ce corps, par ſa foibleſſe & ſon éloignement, ne pouvoit empêcher que toute l'armée ennemie ne fit un pont, à la faveur d'une crue du Rhin, & ne paſſât enſuite cette rivière lorſque les eaux ſeroient retirées.

Je commandois ce corps, & j'avois continuellement donné avis à notre général de la conſtruction de ce pont, de ſa perfection, & du paſſage de l'armée ennemie. Cependant je ne reçus ordre de M. le maréchal de Lorges, que dans le temps que la tête de l'armée ennemie arrivoit au Landwert de Spire.

Cet ordre portoit que je me retiraſſe à Philisbourg, ce que je n'aurois pu exécuter ſans ſéparer l'armée du roi en deux, & laiſſer l'ennemi

Digitized by Google

maître d'entrer en Alsace, parce que le reste de l'armée n'auroit pu m'y venir joindre. Je me mis pourtant en devoir d'exécuter ponctuellement cet ordre; mais la vivacité de l'ennemi à entrer dans le Landwert de Spire, me força à me porter sur le bord d'une branche du Spireback, que je disputai assez de temps à l'ennemi, pour pouvoir être soutenu avant que d'être forcé; ce qui me réussit après un long combat.

Notre armée entière eut donc le temps d'arriver au Spireback, & de se former devant ce ruisseau. Toute celle des ennemis étoit entrée dans le Landwert, d'où elle ne pouvoit ressortir que par deux portes.

Tout le monde sçait comme les Landwerts sont faits. Pour combattre l'ennemi avec un succès indubitable, il ne falloit que de l'attention sur un mouvement qu'il ne pouvoit dérober à la vue, & se preparer des passages sur le ruisseau dont nous étions les maîtres. Cependant, quelques remontrances que l'on pût faire à M. le maréchal de Lorges, il laissa tranquillement ressortir cette armée du Landwert par la même porte qu'elle y étoit entrée.

Ainsi, dans cette seconde occasion, ce général négligea encore de faire changer la constitution de la *guerre*, sans pourtant se commettre à une action douteuse, & il s'attacha scrupuleusement à une défensive trop restrainte, pour profiter des fautes de son ennemi.

La troisième occasion de cette campagne, dans laquelle M. le maréchal de Lorges ne voulut pas se donner la supériorité sur les ennemis, & de bons quartiers d'hiver à son armée aux dépens des ennemis du roi, fut telle.

Sur la fin de la campagne, l'armée du roi alla vivre dans la plaine d'Ethelingen, après avoir obligé l'armée ennemie à quitter Hagenback, où elle avoit fait un pont sur le Rhin.

L'armée du roi s'avança ensuite à Phortzheim sur Lentz. M. le maréchal de Lorges apprit que M. l'administrateur de Wirtemberg étoit campé auprès de Entzwahingen avec un corps de quatre mille chevaux. Il marcha à ce corps, battit & prit M. l'administrateur. Il étoit aisé, après cela, d'établir l'armée dans le duché de Wirtemberg, & tout le long du Neckre.

Notre général aima mieux abandonner tout ce pays, & marcher avec toute l'armée au secours du château d'Eberbourg, assiégé par M. le Landgrave, que de remettre encore une fois toute la *guerre* d'Allemagne au-delà du Rhin, & la faire ainsi aux dépens de l'empire.

Ces trois exemples cités sur le sujet des maximes pour la *guerre* défensive, feront suffisamment connoitre, que quand un général d'un génie tel qu'il doit l'avoir pour pouvoir être porté au commandement des armées, sçait se prevaloir des fautes de son adversaire, sans pourtant rien hazarder, il lui est souvent facile de faire changer la constitution d'une *guerre* défensive, & par-là de la rendre plus avantageuse à son prince, & même de moindre dépense.

Après la mort de M. de Louvois, arrivée pendant la campagne de 1691, la *guerre* changea absolument de face en Piémont, & le roi résolut, pour la campagne suivante, de ne faire de ce côté-là qu'une *guerre* défensive, dont l'objet ne fut que de soutenir Pignerol, Suze, Nice & la Savoie.

Ce système de *guerre* proposé par des gens qui ne connoissent pas la constitution du pays, fut cependant approuvé; & M. de Catinat, qui commandoit en Piémont, fut chargé de l'exécution de cette défense, pour laquelle on lui donna 100 bataillons & 40 escadrons.

M. de Catinat plaça sa cavalerie au camp du Sablon, près du Rhône, pour la commodité de sa subsistance, & toute son infanterie, en plusieurs corps, comme il le jugea à propos pour soutenir sa défensive.

Cependant M. de Savoie, supérieur en cavalerie, mais fort inférieur en infanterie, malgré cette disposition, ne laissa pas de pénétrer par le Quiérus jusqu'à Embrun où il conduisit du canon, en fit le siège, & prit cette ville derrière M. de Catinat. Il seroit même descendu jusques dans la plaine du Dauphiné, sans la petite vérole dont il fut surpris à Embrun, & dont il fut fort mal.

Il est certain que si l'on avoit donné à M. de Catinat un équipage de vivres propre à conduire le pain à l'armée dans la plaine de Piémont, & des chevaux d'artillerie pour un équipage de campagne, l'on auroit ôté à M. de Savoie toutes ses vues pour entreprendre, parce qu'il auroit toujours craint que l'armée du roi ne rentrât en Piémont, ce qu'il vouloit absolument éviter. Mais quand ce prince vit, par la manière dont on avoit composé l'armée du roi, qu'il n'avoit plus à craindre qu'elle pût entrer dans la plaine, par l'impossibilité où elle auroit été d'y subsister dès qu'elle auroit été hors de portée d'aller prendre elle-même son pain dans Pignerol, il se résolut à l'offensive, quoique fort inférieur en infanterie, dans un pays de montagnes, où elle semble devoir seule assurer toutes les opérations de *guerre*.

La première faute faite sur cette défensive mal réglée, regarde entièrement la cour. Elle dévoit supporter les dépenses à faire pour la soutenir, & elle auroit trouvé que les réparations des voitures pour les vivres & pour l'artillerie, dont toutes les charriots étoient restés dans Pignerol à la fin de la campagne précédente, & l'entretien des équipages, auroit été bien au-dessous de celles de la quantité d'infanterie que l'on donnoit à M. de Catinat, dont même la présence ailleurs auroit été plus utile au service du roi; & on auroit ainsi préféré une offensive, qui auroit eu tout au-moins les apparences d'une *guerre* entre puissances égales, à une défensive aussi restrainte que celle qu'il fût résolu que l'on feroit.

Digitized by Google

La seconde faute regarde M. de Catinat. Ce général, qui connoissoit & la plaine de Piémont, & ce vaste ceintre des Alpes, depuis Nice jusqu'au lac de Genève, devoit sçavoir, comme je l'ai dit ailleurs, que la plaine de Piémont étoit un centre qui portoit également sur toute cette circonférence, & qu'ainsi il seroit nécessairement le plus foible par-tout, dès qu'il sépareroit son infanterie, comme il le fit par sa disposition.

Je sçai qu'il craignit, en ne gardant pas avec de l'infanterie touts les principaux côtés, & même le Var, que la cavalerie ennemie, fort supérieure à la sienne, ne pénétrât ou en Provence ou en Dauphiné, & ne fit de grands désordres dans ces provinces : mais il me paroit que cette crainte étoit mal fondée par deux raisons.

La première est, que si cette cavalerie ennemie avoit passé les Alpes sans opposition, il auroit au moins été bien facile de la détruire à son retour, en plaçant à propos de l'infanterie dans les cols & les lieux serrés où elle auroit voulu passer.

La seconde est, qu'en ce cas-là, M. de Catinat n'auroit eu qu'à entrer lui-même dans la plaine de Piémont avec toutes ses forces, & marcher à M. de Savoie, qu'il auroit vraisemblablement trouvé avec son infanterie à l'entrée de la vallée où il auroit voulu recevoir sa cavalerie à son retour ; & par la plus grande supériorité d'infanterie du roi, il auroit aisément détruit celle de M. de Savoie.

Ainsi donc M. de Catinat avoit fait une fort mauvaise disposition ; il avoit séparé son infanterie en trop de corps, qui se sont toujours trouvés inferieurs à celui que l'ennemi portoit en avant, & dont il mesuroit la force sur celui qui pouvoit lui être opposé. Il avoit trop éloigné sa cavalerie pour en pouvoir faire aucun usage, pas même faire appréhender à M. de Savoie qu'elle pût faire une course dans la plaine éloignée des lieux où la cavalerie de ce prince la pût troubler dans son expédition ; de manière que M. de Catinat, avec un corps de troupes plus puissant du double que celui de M. de Savoie, ne parût jamais que foible devant ce prince, qui, pendant toute la campagne, exécuta tout ce qu'il voulut entreprendre.

Exemple qui fait connoître qu'une défensive par choix doit être mieux dirigée que celle-là ne le fût ; & qu'il n'est jamais prudent à un général de prendre ce parti si absolument, qu'il s'ôte touts les moyens de profiter des mouvements hazardeux qu'un ennemi, qui veut entreprendre, est quelquefois forcé de faire ; & que la disposition pour la défensive doit toujours être telle, que l'on puisse, si l'on en trouve l'occasion favorable, faire changer la constitution de cette espèce de *guerre*.

En l'année 1693, il parut que le projet de la campagne étoit d'une puissante offensive en Flandres, & d'une exacte défensive en Allemagne & en Italie.

On assembla donc deux grandes armées en Flandres, le roi se mit à la tête de celle qui marcha jusqu'à Gemblours, & M. de Luxembourg fut choisi pour commander celle qui étoit assemblée à Geury, près de Mons.

Le projet étoit d'aller avec les deux armées accabler M. le prince d'Orange & toutes les forces de la ligue, dans le camp de Parck, près de Louvain. Toutes les mesures pour rendre cette grande entreprise sûre dans son exécution, avoient précédemment été très-judicieusement concertées par M. de Luxembourg, chargé de la principale partie de l'affaire ; elle étoit même sur le point d'être exécutée, lorsque tout-à-coup, par des raisons que tout le monde a sçues, mais qui ne sont point du sujet que je traite, ce projet d'offensive en Flandres fut changé en celui d'une défensive ; & au contraire, l'offensive fut résolue en Allemagne au lieu de la défensive.

On ôta à M. de Luxembonrg les meilleures troupes de son armée, auxquelles on substitua la plus chétive infanterie de l'armée du roi, & l'on forma des troupes ôtées à M. de Luxembourg & de l'armée du roi, une armée qui marcha en Allemagne sous le commandement de M. le dauphin.

Ce changement imprévu, & sans aucune bonne raison, fit reprendre cœur à M. le prince d'Orange, qui s'étoit vu à la veille d'être accablé sans ressource, & fit penser à ce prince qu'il pourroit, après la séparation des deux armées du roi, se montrer devant M. de Luxembourg, qui sçut pourtant le contenir dans son camp de Parck, par celui de Melderk qu'il prit à propos.

Ainsi M. de Luxembourg, malgré la diminution de son armée, & son changement dans la qualité des troupes, ne laissa pas de paroître encore agir avec supériorité sur les ennemis, par les ressources que son génie de *guerre* lui fournit. La suite de la campagne le justifie encore mieux ; mais avant que d'en faire le détail, par rapport à la matière de ce chapitre, je crois devoir faire un plan général de l'état de nos ennemis en Flandres, dans le temps de l'ouverture de la campagne.

Les Espagnols ne pouvoient plus s'approcher de nos frontières de Champagne, que par Charleroi sur la Sambre. Nos ennemis étoient maîtres de Liège sur la Meuse, dont la conservation leur étoit capitale. Ils en avoient raccommodé la citadelle, qu'ils avoient même couverte d'un camp retranché, capable de contenir une armée.

Nos armes, qui s'étoient comme jointes auprès de Gemblours, leur donnoient donc de justes sujets d'appréhension pour Charleroi & Liège d'un côté, & pour leur armée & Louvain de l'autre. S'ils avoient perdu Liège, ils perdoient la ville, d'où ils tiroient la plus grande partie de leurs armes pour nous faire la *guerre* : nous nous trouvions après cela sur Mastrick, & par conséquent nous ne leur laissions plus de communication avec l'Allemagne que par le bas Rhin & la basse Meuse,

S'ils avoient été battus dans leur camp de Parck, Louvain, Malines, Anvers & Bruxelles n'auroient pu être soutenus & la Flandres entière auroit couru grand risque.

Dans cet état, M. le prince d'Orange, qui voyoit également la ruine de son parti, dans l'une des deux pertes, de Liège ou de Louvain, dans un commencement de campagne; mais pourtant avec cette différence que la perte de Liège ne se seroit pas fait d'abord sentir avec tant d'éclat que celle de Louvain, & qui d'ailleurs, par la jonction de nos deux armées à Gemblours n'osoit se commettre au sort d'une bataille, dont la perte auroit entraîné celle de toute la ligue, M. le prince d'Orange, dis-je, prit le parti de séparer ses forces.

Il se plaça, comme je l'ai dit, à Parck, avec la plus grande partie de son armée, & mit dans le camp retranché de Liège un corps considérable d'infanterie & de cavalerie, qu'il crut capable de résister assez de temps à nos efforts, en cas que nous l'eussions attaqué, pour avoir le temps de porter un nouveau secours aux troupes attaquées, faisant marcher ce secours à couvert du Démer, & l'introduisant dans le camp retranché par l'autre côté de la Meuse.

Ce parti de soutenir Liège de cette manière, avoit un grand inconvénient, comme je le ferai voir lorsque je parlerai de la bataille de Nerwinde: c'est que pour faire marcher sûrement ce corps détaché, il falloit que le prince d'Orange s'avançât lui-même, avec toute son armée, à portée de protéger cette marche; ainsi il s'éloignoit de Louvain & de la Flandres, à quoi les Espagnols ne vouloient absolument point consentir.

Aussi ce prince ne faisoit-il entrevoir la possibilité de porter ce secours au camp retranché de Liège, que pour faire sentir à M. de Luxembourg que cette entreprise lui seroit difficile à exécuter.

Voilà quelle étoit la disposition de nos ennemis, & pour ne pas répéter ce que j'ai dit de la nôtre, je dirai seulement que cette disposition devoit bien plutôt favoriser l'exécution du projet de M. de Luxembourg, que de le faire abandonner.

Je m'arrêterai donc uniquement à mon sujet, qui est celui de la *guerre* défensive, & je ferai voir que M. de Luxembourg, par la seule supériorité du génie de *guerre* sur M. le prince d'Orange, sçut, malgré l'abandon de son projet, se continuer dans la représentation de maître de la campagne, pendant le cours de laquelle il battit à Nerwinde l'armée de M. le prince d'Orange, & prit Charleroi à la fin de la campagne; & qu'ainsi, quoiqu'après le départ du roi il ne fût plus chargé que d'une *guerre* défensive, ou tout au plus de la *guerre* qui se fait entre puissances égales, ce sçavant capitaine ne laissa pas de prendre sur son adversaire les temps heureux, qui lui procurèrent des avantages considérables.

Voici quels furent les mouvements judicieux de M. de Luxembourg, pour parvenir à changer la constitution de la *guerre*. Aussi-tôt après le départ du roi, il prit le camp de Meldert, séparé de celui des ennemis à Parck par les bois de Murdal.

Par cette situation il avoit l'armée de M. le prince d'Orange en tête, & les troupes qui étoient dans Liège derrière lui; de manière que ces troupes n'osoient pas quitter ce camp retranché, pour venir joindre M. le prince d'Orange, en se couvrant du Démer dans leur marche, & cela par deux raisons; l'une, qu'elles ne pouvoient quitter Liège, sans nous laisser la possibilité de nous en emparer avant que M. le prince d'Orange eût pu troubler l'exécution de cette entreprise, qui étoit capitale pour les Hollandois; l'autre que ces troupes pouvoient courir un grand risque dans leur marche derrière le Démer, dont M. de Luxembourg étoit fort proche.

M. le prince d'Orange lui-même n'osoit quitter le camp de Parck pour favoriser cette jonction, parce que par ce mouvement il découvroit Louvain. Ainsi, tant qu'il fut possible à M. de Luxembourg de subsister dans son camp de Meldert, il se trouva par ce poste supérieur & maître de la campagne, quoique son armée fût très inférieure aux forces de M. le prince d'Orange, s'il avoit pu les rassembler.

Quoique M. de Luxembourg fût par cette seule situation parvenu à changer la constitution de la *guerre* défensive, en celle qui se fait entre puissances égales, ce beau début ne le satisfaisoit point encore; & voici ce qu'il fit pour parvenir à devenir l'offenseur, afin de combattre son ennemi avec touts les avantages qu'un génie supérieur sçait se donner, pour se procurer un succès heureux.

Il ne jugea pas qu'il dût entreprendre de combattre M. le prince d'Orange qu'il n'eût encore diminué ses forces déja séparées. De la manière dont ce prince étoit placé à Parck, M. de Luxembourg ne pouvoit entreprendre ni sur les convois, ni sur les fourrages de l'ennemi. Il fallut donc, pour parvenir à son dessein de combattre avec avantage, trouver dans la fertilité de son imagination, un avantage sur son ennemi plus décidé, que celui de lui enlever un convoi, ou de battre un grand fourrage.

Pour cela il jugea qu'il falloit donner des inquiétudes à M. le prince d'Orange pour le camp retranché de Liège. Il fit rapprocher de Namur & de lui le Marquis d'Harcourt, qui, avec un petit corps de cavalerie, couvroit le pays de Luxembourg & la basse Meuse. Il fit remuer dans Namur beaucoup de canon & de munitions de *guerre*, ou d'outils, & fit cuire beaucoup de pain dans cette place. Après quoi il quitta le camp de Meldert, & vint avec toute son armée à portée de Liège, dont il alla reconnoître les retranchements, & fit même faire une grande quantité de fascines, comme s'il avoit voulu s'en servir à l'attaque des retranchements.

M. le prince d'Orange, à qui touts les mouvements qui se faisoient dans Namur etoient connus, crut qu'effectivement M. de Luxembourg vouloir attaquer le camp retranché de Liège. Il quitta son camp de Parck pour suivre M. de Luxembourg de loin, & se mettre à portée de faire encore entrer dans le camp de Liège autant de troupes qu'il y en avoit, en faisant marcher ce corps à couvert du Démer.

M. de Luxembourg, informé de la marche de l'ennemi pour s'approcher de lui, & de son détachement pour Liège, régla ses mouvements devant cette place, de manière qu'il pût être sûr de l'affoiblissement de l'armée de M. le prince d'Orange, avant que d'exécuter son dessein de combattre.

M. le prince d'Orange, qui se sentoit fort supérieur en troupes à M. de Luxembourg, content d'avoir fait entrer de nouvelles troupes dans le camp retranché de Liège, se tenoit avec tout le reste de son armée, la droite à Getthe, sa gauche à Ronsdorph, le long du ruisseau de la Landen, le village de Neerwenden à sa tête. Il détacha meme encore M. le duc de Wirtemberg avec un corps de dix ou douze mille hommes, pour aller forcer nos lignes de Courtrai, & faire contribuer nos châtellenies, parce qu'il ne croyoit pas que M. de Luxembourg pût le venir attaquer dans le poste qu'il s'étoit choisi.

M. de Luxembourg, content des mouvements que M. le prince d'Orange venoit de faire par la présomption que lui donnoit sa supériorité en troupes, ne songea qu'à rassurer encore mieux M. le prince d'Orange, dans son camp de Nerwinde, où il se croyoit en sureté, & où M. de Luxembourg avoit pourtant résolu de l'aller combattre.

Il feignit pour cet effet d'avoir conçu une inquiétude extrême pour nos Châtellenies de Flandre, & fit marcher à midi toute la seconde ligne, avec des ordres publics de faire toute la diligence possible pour secourir nos châtellenies, & des ordres secrets aux troupes détachées de faire halte en un lieu marqué; & dès que la nuit fut venue, il marcha à l'ennemi avec tout le reste de l'armée : il le trouva tranquille dans son camp, parce qu'il croyoit M. de Luxembourg occupé à son entreprise de Liège, & affoibli même d'une partie de son armée, qu'il avoit eu avis qui marchoit vers la Flandre.

Un orage terrible, survenu dans le moment que l'armée se mettoit en marche, l'appesantit si fort, qu'elle ne pût arriver assez-tôt pour combattre ce même jour; il fallut attendre au lendemain, que la bataille se donna avec le succès glorieux dont je parlerai ailleurs.

Ce récit n'a été détaillé avec toutes ses circonstances, que pour rendre sensible ce que j'ai avancé dans mes mémoires sur la *guerre*, lorsque j'ai dit que la conduite d'une *guerre* défensive entre puissances égales, résidoit toute entière dans l'esprit & la capacité du général qui en étoit chargé, dont la supériorité de genie sur son adversaire s'étoit souvent trouvé cu' capable de faire changer la constitution de cette espèce de *guerre*, toujours désagréable à soutenir.

Car enfin, qu'est-il de plus vrai que si M. de Luxembourg avoir été de ces génies de *guerre* ordinaires, & qu'il n'eût pas eté plus habile que M. le prince d'Orange, la campagne de Flandre auroit été aussi outrageable pour le Roi que le fut celle d'Allemagne, comme nous le dirons en son lieu ?

Le gain de la bataille de Nerwinde fut si effectif, qu'il procura la supériorite entiere à l'armée du roi pour le reste de la campagne, de maniere qu'à la fin de septembre elle forma le siège de Charleroi, prit cette place, après quoi elle alla encore empêcher M. le prince d'Orange de s'emparer de Courtrai, & vecut enfin aux dépens des ennemis jusqu'au temps des quartiers d'hiver. Voici quelles furent les fautes qui firent perdre à M. le prince d'Orange sa supériorite véritable.

La première fut, après le départ du roi pour son retour, & celui de M. le dauphin avec son armée pour l'Allemagne, de n'être pas sorti de son camp de Parck, & de n'avoir pas empêché M. de Luxembourg de prendre celui de Meldert. Cette négligence fut cause qu'il ne put sortir de son camp de Parck, tant que M. de Luxembourg négligea de prendre celui de Meldert, & qu'il ne put aussi se faire joindre par les troupes qui étoient à Liège, crainte que notre général ne s'emparât de cette ville, s'il la laissoit sans une puissante protection. Ainsi il manqua l'occasion de se donner sur M. de Luxembourg la supériorité qu'il auroit eue s'ils avoient été ensemble.

La seconde, fut celle d'avoir pris toutes les démonstrations de M. de Luxembourg sur Liège pour un dessein certain, & de s'être deplacé avant que ce général eût effectivement formé l'attaque de Liège.

La troisième, d'avoir trop promptement détaché M. de Wirtemberg pour aller en Flandre, dans la supposition qu'il auroit le temps d'exécuter cette entreprise pendant que M. de Luxembourg seroit occupé à Liège.

La quatrième, qui mit M. de Luxembourg en état de profiter des trois premières, fut celle de s'être tenu à portée d'une action générale, après s'être affoibli par les détachements pour Liège & pour la Flandres.

La cinquième, sans laquelle M. de Luxembourg n'auroit encore que foiblement réussi dans son dessein de changer la constitution de la *guerre*, & n'auroit pu parvenir tout au plus même qu'à faire une *guerre* égale & sans avantage le reste de la campagne, fut celle de croire qu'ayant eu le temps de retrancher le front de son camp, dont les ailes étoient couvertes par la Getthe & le

le ruisseau de Lauden, M. de Luxembourg, dont l'infanterie n'avoit pu arriver que la nuit, quoiqu'il fut arrivé avec sa cavalerie à deux heures après-midi à vue du camp ennemi, se désisteroit du desir de le combattre, lorsque le lendemain matin il verroit le front du camp retranché, comme il le fut pendant la nuit.

Si même M. le prince d'Orange, sans prendre trop de confiance dans la bonté apparente de son poste, eût voulu éviter une action décisive dans une conjoncture où les détachements qu'il avoit faits la lui devoient prudemment faire éviter, & s'il se fût servi du temps de la nuit pour faire passer la Getthe à son armée, & mettre cette rivière devant lui, il est certain que tous les mouvements d'habile & de grand capitaine que M. de Luxembourg avoit faits pour combattre M. le prince d'Orange avec avantage, ne lui auroient été d'aucun profit pour changer la constitution de la *guerre*, & se donner la supériorité sur son ennemi par des mouvements qui n'auroient rien décidé sans combat; parce que M. le prince d'Orange, en se couvrant de la Getthe, & évitant de combattre, se procuroit le moyen infaillible de rejoindre toutes ses forces, & de se conserver par-là la supériorité sur M. de Luxembourg.

Exemple qui justifie combien facilement une première faute faite devant un général d'un génie supérieur, conduit aisément à toutes les autres, & jusqu'à celle qui décide de la constitution d'une *guerre*.

J'ai dit ci-dessus que le premier projet pour la campagne d'Allemagne avoit été d'y demeurer sur la défensive, & que celui même des ennemis étoit de ne rien entreprendre de ce côté-là, parce qu'ils vouloient agir avec supériorité en Hongrie & en Piémont, à quoi ils étoient conviés par ce qui s'étoit passé l'année précédente en ce pays-là.

Mais M. le Dauphin ayant marché en Allemagne avec son armée, & y ayant joint celle que commandoit M. le maréchal de Lorges, pour agir conjointement contre l'armée de l'empire, commandée par M. le prince de Baden, ce prince, qui vit fondre sur lui une armée fort supérieure à la sienne, ne songea qu'à se placer de manière à pouvoir seulement garder l'Allemagne au-delà du Necker, & abandonna tout le pays entre le Rhin & le Necker, comptant que c'en seroit assez dans l'état où il se trouvoit, s'il pouvoit empêcher que nous ne pénétrassions plus avant, & espérant que la supériorité de M. le prince d'Orange en Flandres, ou l'offensive que M. de Savoye avoit résolu de faire contre nous, le débarrasseroit de nos grandes forces en Allemagne pour marcher au secours de Pignerol ou de la Flandres, & qu'ainsi nous ne pourrions pas prendre des quartiers d'hiver dans l'Empire.

Pour cet effet M. de Baden fortifia un camp pour toute son armée sur la hauteur qui tombe sur Heilbron, où il avoit jetté un corps d'infanterie. Ce camp étoit inattaquable du côté de Heilbron, parce qu'il ne pouvoit être abordé qu'après s'être rendu maître de cette ville; mais il n'étoit point soutenable, si l'armée du roi avoit passé le Necker à Nakersulm & à Wimpben, & qu'elle eût tourné ce camp.

Ce fut ce que l'on négligea de faire: on le tâta du côté de Lauffen, où il n'étoit point attaquable; on s'amusa à courir & à piller Wirtemberg, que M. le prince de Baden abandonnoit; &, après avoir inutilement fatigué l'armée pendant quelque temps, & fait beaucoup de désordre dans le Wirtemberg, on se retira; parce que, comme M. de Baden l'avoit sagement prévu, le siège de Pignerol, que M. de Savoye commençoit à former, obligea le roi à faire détacher de son armée d'Allemagne beaucoup de cavalerie, afin de mettre M. de Catinat en état de secourir cette place, & de combattre M. de Savoye, en cas que ce prince s'opiniâtrât au dessein de ce siège.

Cet exemple de la judicieuse défensive de M. le prince de Baden en Allemagne, servira à faire connoître que cette espèce de *guerre* peut se soutenir sans désavantage marqué, quand on peut réduire l'agresseur à un point d'attaque préalable à aucune autre entreprise, & que, dans un commencement de cette opération, on ne regarde pas comme un objet essentiel de son projet de défensive, de s'opposer à un ennemi qui attaque avec grande supériorité, & qu'on ne s'attache qu'à le réduire à ce point d'attaque préalable à toute autre opération.

Il est certain que M. le prince de Baden, dans cette espèce de *guerre*, avoit judicieusement pensé d'abandonner de son bon gré tout le pays entre le Rhin & le Necker, parce qu'il n'auroit pu tenter de le soutenir pour partie, sans exposer aussi quelques parties de son armée, fort inférieure à la nôtre, & que ses moindres pertes auroient été fort considérables pour lui dans l'état où il se trouvoit, & auroient absolument décidé de notre supériorité dans un temps où il lui étoit d'une conséquence infinie de se maintenir dans une espèce d'égalité par le choix d'un bon poste.

Par les raisons contraires, il est aussi certain que l'agresseur ne doit jamais se négliger sur les attentions à avoir pour décider de la supériorité. Si donc M. le maréchal de Lorges avoit été actif, s'il n'avoit pas perdu inutilement des jours qui consommoient le pain qu'il ne tiroit que de Philisbourg & du Fort-Louis, s'il s'étoit précédemment informé avec exactitude de la nature du poste que M. le prince de Baden avoit pris sur la hauteur de Heilbron, il auroit sçu que ce poste n'étoit point attaquable du côté de Lauffen, & il n'y auroit point porté inutilement l'armée.

Il auroit sçu que ne pouvant point attaquer Heilbron, le Necker entre deux, & soutenu de l'armée ennemie, il falloit passer cette rivière à Neckersulm ou à Wimphen, pour pouvoir agir avec succès contre cette ville, où étoient les vivres pour l'armée de M. de Baden; & s'il

avoit passé le Necker, il auroit aisément vu que le poste de M. le prince de Baden ne valoit rien par derrière, & il auroit forcé ce prince à abandonner Heilbron, & à s'aller mettre en sûreté derrière le Koker.

Il étoit même impossible à M. de Baden de s'opposer au passage du Necker, par deux raisons: la première, c'est qu'il étoit trop éloigné pour le pouvoir faire, sans se déposter de la hauteur où étoit son camp.

La seconde, c'est que par la nature du terrein, les troupes auroient souffert une perte considérable par le feu de l'armée du roi, parce que de ce côté-ci du Necker, le terrein de la campagne est plus élevé que de l'autre, & qu'ainsi l'artillerie de l'armée du roi auroit eu un grand avantage sur la sienne.

De ce récit il faut conclure que M. le maréchal de Lorges a fort mal conduit une *guerre* offensive, & que M. le prince de Baden s'est fort bien conduit pour la défensive, & a tiré un parti avantageux d'un poste qui n'avoit pourtant qu'une apparence de sûreté, sans être effectivement de la nature de ceux qui sont assez bons pour y oser tenir contre une armée supérieure, parce qu'ils ne peuvent être tournés, & qu'il faut les attaquer par une tête qu'on a eu le temps d'accommoder.

La *guerre* qui se fit en Piémont cette même campagne 1693, me fournira plusieurs réflexions tant sur la défensive mal réglée, que sur une offensive heureuse, qui n'a pourtant point été suivie d'un succès avantageux.

La cour avoit résolu de ne faire contre M. de Savoie qu'une *guerre* défensive: je l'ai dit ailleurs; mais M. de Catinat qui, l'année précédente, s'étoit mal trouvé de la disposition où il s'étoit mis, y voulut changer quelque chose, parce qu'il crut que M. de Savoie se feroit, pour l'offensive, un objet différent de celui qui lui avoit fait porter ses vues sur le Dauphiné, en laissant nos places de la tête derrière lui.

Voici quelle fut la disposition de M. de Catinat pour son infanterie. Il en mit considérablement dans Pignerol, forma un camp sur la hauteur de Rochecostel, plaça quelques bataillons dans le Pragelas, dans les passages du Dauphiné & de la vallée de Barcelonnette, & sur le Var; sa cavalerie resta au camp du Sablon.

Ce général crut, par cette disposition, qu'en montrant à M. de Savoie ce grand corps d'infanterie, ce prince n'abandonneroit pas la plaine de Piémont & Turin, pour s'attacher au siège de Cazal ou de Nice; que la vue seule de cette infanterie suffiroit pour empêcher M. de Savoie de penser à entreprendre sur Pignerol ou sur Suze, & qu'ainsi la défensive alloit être fort sûre & même fort tranquille.

Cette disposition générale auroit été bonne, si M. de Catinat y avoit ajouté une autre disposition particulière, sans laquelle le général ne pouvoit réussir.

Pour empêcher que le siège de Pignerol ne pût être formé par M. de Savoie, il falloit empêcher qu'il ne prit le fort de Sainte-Brigitte, qui étoit au-dessus de la citadelle de Pignerol, & que ce prince ne dépostât ce corps d'infanterie qui étoit campé sur Rochecostel.

Pour que M. de Savoie ne pût pas former le siège de Sainte-Brigitte, il falloit faire un camp retranché depuis ce fort jusqu'à la citadelle; & pour empêcher qu'il ne dépostât l'infanterie qui étoit sur Rochecostel, il falloit que ce camp pût communiquer avec Pignerol, & ne point souffrir que M. de Savoie se saisit de l'abbaye de saint Pierre & des derrières de Rochecostel.

Car pourquoi craindre que M. de Savoie ne portât toute son infanterie dans le Pragelas par la vallée de Saint-Martin? Qu'est-ce qu'elle y auroit fait? Elle y auroit tout au plus brûlé quelques villages de nulle importance, & auroit eu bien de la peine à y vivre quelques jours. Toute cette expédition même ne produisoit rien contre Pignerol, ni contre Briançon & Suze, que M. de Catinat protégeoit du mont Genèvre.

Il falloit encore ajouter à cette disposition particulière une chose essentielle, principalement dans un pays comme celui-là: c'étoit de charger de l'exécution des mouvements à faire faire à cette infanterie, & du commandement de Pignerol, des gens qui en fussent capables; & c'est ce que l'on ne fit pas.

M. de Savoie s'étant donc approché de Pignerol avec toute son armée, connut aisément les défauts de notre disposition, & en profita sans perdre de temps; il assiégea le fort de Sainte-Brigitte & le prit, déposta sans peine notre infanterie de la hauteur de Rochecostel, la suivit jusqu'au mont Genèvre, bombarda Pignerol, & ensuite songea à en faire le siège dans les formes.

Voilà quels furent les effets de notre mauvaise disposition, qui auroit même été plus funeste, si le roi n'avoit fait marcher avec diligence un corps considérable de cavalerie de son armée d'Allemagne, qui mit M. de Catinat en état d'entrer dans la plaine de Piémont par la vallée de Suze, & de combattre M. de Savoie.

Ce prince, de son côté, rempli de la présomption que ces premiers succès lui avoient donnée, & se confiant trop en la bonté de sa cavalerie Allemande, laissa déboucher M. de Catinat de la vallée de Suze, sans venir avec son armée au-devant de lui. Il ne vouloit point abandonner son dessein sur Pignerol, quoique la tranchée ne fût point encore ouverte; & il crut que s'il battoit l'armée du roi, près de Pignerol, non-seulement le siège lui en deviendroit plus facile, mais qu'il détruiroit absolument l'armée battue avant qu'elle eût pu se mettre en sûreté derrière Suze, où il ne comptoit pas même qu'elle osât s'arrêter.

Ainsi, il se persuada que pourvu qu'il battît l'armée de M. de Catinat, qui étoit entre la

Digitized by Google

sienne & Turin, non-seulement il prendroit aisément Pignerol, (conquête qu'il regardoit dans ce temps-là comme le moindre objet de son projet d'offensive après les premiers succès de sa campagne,) mais reprendroit Suze, la Savoie, & porteroit même la *guerre* de cette campagne partout le Dauphiné, & jusqu'aux portes de Lyon.

Après ce récit général de la *guerre* de Piémont pendant cette campagne, il faut en faire un détail plus exact, afin de faire mieux connoitre toutes les fautes qui y ont été faites contre les règles des deux *guerres* défensive & offensive.

Lorsque dans mes mémoires j'ai parlé de la *guerre* défensive, j'y ai donné des règles pour la soutenir différemment, suivant la différente constitution des pays.

Comme ces règles sont générales, & qu'ici je réflechis sur cette matière par les occasions que m'en donne la *guerre* de Piémont, je vais entrer dans un détail exact & précis de l'état où étoient les affaires du roi de ce côté-là, pour rendre mes réflexions plus sensibles, & pour les appuyer par des raisons solides.

Le roi étoit le maître de la Savoie & du comté de Nice; il avoit une bonne garnison dans Cazal, & possédoit Suze, au pied du mont Cénis, & Pignerol au bout de la vallée de Pragelas, à l'entrée de la plaine de Piémont. Il falloit donc se donner une situation de défensive, qui, en protégeant les places au-delà des monts, garantit en même-temps la Provence & le bas Dauphiné des courses des ennemis: car on ne pouvoit raisonnablement craindre aucune entreprise de ce côté-là de la part des ennemis, dont la réussite les pût mettre en état de se procurer un établissement solide en-deçà des Alpes. Le roi avoit dans Pignerol, & en arrière au-delà des Alpes, une puissante artillerie de siège; & toutes les charrettes, tant pour le service de l'artillerie que pour celui des vivres, qui avoient servi les campagnes précédentes, étoient aussi dans Pignerol. D'ailleurs le roi avoit de ces côtés-là beaucoup plus d'infanterie que les ennemis; mais aussi moins de cavalerie. Voilà quel étoit notre état: celui des ennemis étoit tel que je vais le dire.

Ils étoient les maîtres de se promener par toute la plaine de Piémont, où, suivant notre projet de défensive, nous ne voulions point entrer avec l'armée. Ils étoient, comme je l'ai dit, supérieurs en cavalerie, mais fort inférieurs en infanterie.

Il auroit donc été raisonnable de penser, que la cavalerie de l'ennemi ne lui pouvant être d'aucune utilité pour agir dans la montagne, notre défensive étoit sûre, pourvu que notre infanterie fût placée de manière qu'elle fût toujours en force devant celle de l'ennemi, soit par son nombre, soit par le choix de bons postes où elle fût en sûreté, jusqu'à ce que le reste de l'infanterie pût être rassemblé pour agir.

Par ce que je viens de dire, on voit que les ennemis étoient dans le bassin du Piémont, dont nous voulions garder tous les bords, depuis Nice & la Méditerranée jusqu'au lac de Geneve.

Ils avoient donc Cazal derrière eux, Pignerol & Suze devant eux au pied des Alpes, & tout le ceintre que forment les montagnes. Nous avions devant nous la plaine de Piémont, l'armée des ennemis toute ensemble, & Turin.

Ainsi, notre premier désavantage étoit en ce que nous avions séparé notre infanterie en plusieurs corps, pour garder ce vaste ceintre de montagnes, & que notre cavalerie étoit trop en arrière, pendant que toutes les troupes de l'ennemi étoient réunies, de manière que quoiqu'il fût dans le fond fort inférieur à nous en infanterie, il ne laissoit pas d'être supérieur par-tout où il auroit résolu de faire son effort ensemble, parce qu'il y pouvoit être au moins pendant quelques jours plus nombreux que nous: situation d'autant plus triste pour M. de Catinat, que le danger où elle nous mettoit, ne pouvoit être attribué qu'aux fautes faites contre les règles d'une judicieuse défensive, dont la bonne disposition est la seule sûreté à prendre contre les événements malheureux qui peuvent arriver en peu de jours.

Pour prouver ce que je viens de dire, il est certain premièrement que l'ennemi ne pouvoit se porter sur Cazal pour en former le siège, qu'avec toute son infanterie, & qu'en laissant sa cavalerie devant nous dans la plaine de Piémont, pour nous en chicaner l'entrée, lorsque nous aurions rassemblé toutes nos forces pour marcher au secours de cette place; & que cette cavalerie, supérieure à la nôtre, ne pouvoit agir avec succès contre l'armée du roi en tête, mais seulement en cherchant les flancs de l'armée pendant ses marches, ou en prenant ses derrières pour enlever ses convois, en cas qu'elle eût été nécessitée d'en tirer de Pignerol après avoir marché en avant.

Car, comment cette cavalerie auroit-elle osé se tenir si près de toute notre armée dans une plaine, qui, quoiqu'elle soit fort unie, ne laisse pas d'être remplie de défilés presque continuels par la nature du pays? Elle auroit sûrement été obligée de nous abandonner le terrein, même de loin, à mesure que nous aurions marché en avant.

Si elle s'étoit occupée à nous empêcher de fourrager, notre infanterie nous auroit garantis contre cette appréhension, moins raisonnable à avoir en Piémont, que dans les autres pays où l'on fait la guerre.

Si enfin elle s'étoit tenue derrière nous, pour empêcher que nous pussions tirer des convois de Pignerol; il auroit été aisé de parer cet inconvénient pour le temps qui étoit nécessaire à faire lever le siège de Cazal, en faisant porter de la farine par nos charrettes au lieu de pain; car enfin, il n'y a que vingt-deux lieues de Pignerol à Cazal.

D'ailleurs la distance de Pignerol à Turin n'est

pas si grande, que nous n'eussions pu pousser cette cavalerie devant nous jusqu'au-delà de cette place, que nous aurions pu tout au moins bombarder & réduire en cendres si nous l'avions voulu, & désoler la plaine de Piémont, ce que M. de Savoie n'auroit pas souffert. Ainsi, dans la conjoncture présente, il ne paroissoit pas qu'il y eût raisonnablement rien à craindre pour Cazal.

Secondement, nous ne devions pas craindre les sièges de Nice & de Villefranche : ces places étoient en bon état ; nous avions de l'infanterie sur le Var à portée d'y entrer. En cas que l'ennemi eût eu ces objets d'entreprise, il auroit fallu qu'il eût quitté la plaine de Piémont avec son infanterie, en laissant la cavalerie seule dans la plaine pour nous en chicaner la possession.

Nous ne devions pas le craindre par les raisons que je viens de dire, en parlant de son entreprise sur Cazal, beaucoup plus fortes même pour Nice, parce que pour cette expédition il auroit fallu que l'infanterie ennemie eût passé toutes les Alpes du côté de Nice. M. de Savoie ne pouvoit même tirer son canon, ses munitions de guerre & son pain, que d'Onéglia, ou des places Espagnoles de la côte de Toscane. Comment cela lui auroit-il été possible dans un temps que nous étions les maîtres de la Méditerranée ? Ainsi, rien encore à craindre pour Nice & Villefranche, & par les mêmes raisons, rien à craindre pour Antibes.

Troisièmement, nous n'avions rien à appréhender de la vallée de Barcelonnette, & des autres vallées en remontant, que des courses pour brûler des villages en Provence & en Dauphiné, & pour enlever des bestiaux dans les montagnes.

Ces objets étoient bien petits pour une armée qui se proposoit une sorte offensive. Nous avions d'ailleurs de l'infanterie en ces pays-là, dont le nombre auroit aisément augmenté par celle qui étoit campée sur le mont Genèvre, & qui se seroit trouvée suffisamment en force, pour obliger l'ennemi à se retirer, & pour l'empêcher de prendre un établissement sur la Durance.

Il y avoit encore un raisonnement à faire pour se rassurer contre les entreprises des ennemis de ces côtés-là, qui étoit de dire qu'ils s'y seroient portés avec un petit corps, ou avec un gros. S'ils avoient entrepris avec un petit corps, le remède auroit été facile par ce côté-ci de la montagne, en prenant le derrière de ce corps s'il s'étoit avancé ; s'ils avoient voulu entreprendre avec un gros corps d'infanterie, de quoi auroit-elle vécu, si, en entrant en même-temps avec toutes nos forces dans la plaine de Piémont, en suivant le pied des Alpes, notre armée avoit fait retirer la portion de celle de l'ennemi qui auroit été mise à l'entrée d'une vallée, pour rassurer le retour du corps qui auroit voulu pénétrer ?

Quatrièmement, il ne paroissoit pas raisonnable d'avoir des sujets d'appréhension pour la Savoie du côté de la Maurienne & de la Tarentaise, ou de Chablais, parce que l'ennemi n'auroit pu y entrer que par la vallée d'Aouste & le petit Saint-Bernard : ainsi le seul objet de défensive capital à avoir, étoit de protéger Sainte-Brigitte, Pignerol & Suze.

Pour réduire donc à ce point toute l'offensive des ennemis, & toute notre défensive, il y avoit de notre part plusieurs choses à faire, dont les unes n'étoient que des démonstrations, les autres étoient des choses essentielles.

Les démonstrations étoient la réparation des charriots de l'artillerie & des vivres qui étoient dans Pignerol. Cette chétive dépense étoit capable de faire penser à l'ennemi que nous voulions nous mettre en état de profiter de touts les mouvements qu'il voudroit faire, pour entreprendre loin de Pignerol.

Ainsi, il ne nous auroit donné aucunes attentions éloignées de notre véritable objet de défensive, parce qu'il auroit jugé que nous n'en aurions pris aucune, puisque nous nous serions préparés à agir offensivement dès qu'il nous auroit présenté le moyen de le faire avec avantage, en s'éloignant de notre centre principal.

M. de Catinat ne devoit point aussi mettre sa cavalerie au camp du Sablon ; elle y étoit trop éloignée de son principal corps d'infanterie, pour faire connoître à l'ennemi qu'il vouloit s'en servir dans la plaine de Piémont, en cas qu'il lui en donnât le moyen, en s'attachant à des entreprises éloignées de Pignerol. Il devoit faire subsister dans la Savoie sa cavalerie, & la séparer pour la commodité des fourrages, que les montagnes lui auroient fournis dans cette saison.

Je ne trouve pas que la raison de garantir le bas Dauphiné & la Provence des courses de la cavalerie ennemie, fût assez bonne, par les raisons que j'ai dites ci-dessus, en parlant des objets que pouvoient avoir les ennemis, pour agir offensivement de ces côtés, pour engager ce général à mettre les quarante escadrons qu'il avoit tout-à-fait hors de portée de faire craindre M. de Savoie pour la plaine de Piémont.

La cour devoit aussi choisir pour commander dans Pignerol, & à cette tête de notre principale défensive, un autre homme que le comte de Tessé, qui, avec un corps considérable d'infanterie, ne sçut pas trouver les moyens de garantir le fort de Sainte-Brigitte, qu'il laissa prendre par M. de Savoie, qui ensuite se saisit de l'abbaye de saint Pierre, du malenage, de la redoute, & des hauteurs de Louvins, coupa la communication du camp de Rochecostel avec Pignerol, déposta l'infanterie qui étoit campée sur Rochecostel, & la poussa jusqu'à Mantoules & Fénestrelles ; de sorte que si M. de Savoie, après avoir bombardé Pignerol, s'étoit mis aussitôt après en devoir de former le siège de cette place, il y a beaucoup d'apparence qu'il l'auroit pris e

Digitized by Google

avant que M. de Catinat eût été en état d'entrer dans la plaine de Piémont par Suze, pour en faire lever le siège à ce prince.

Exemple qui justifie ce que j'ai dit dans mes maximes sur la *guerre* défensive, que la manière de la soutenir consiste entièrement dans la bonne disposition générale où se sçait mettre le général qui en est chargé, & dans la prévoyante capacité de ceux à qui ce général commet le détail des mouvements particuliers qu'il faut faire pour prévenir ceux d'un ennemi qui veut entreprendre, parce que toutes les fautes y sont capitales, & presque toujours sans remède.

Car, ce n'en est point un raisonnable, que celui d'avoir recours au succès d'une bataille, quand on a projetté de rester sur une judicieuse défensive; & que par les fautes faites contre les véritables règles de la *guerre* défensive, on se laisse réduire à un moyen d'extrémité, quand on a cru pouvoir s'en passer sans s'exposer à de grands inconvénients.

C'est ce que je prouve par ce qui a suivi l'événement heureux de la bataille de la Marsaille. La victoire fut complète; cependant elle ne put pas apporter un grand changement aux affaires du roi en Piémont.

Car quoique les débris de l'armée ennemie se fussent fort éloignés de la nôtre, elle ne fut pourtant pas en état ni d'entreprendre sur Turin, ni de faire le siège de Coni, ni même d'hiverner en Piémont, tant parce qu'il ne se trouva point de charriots en état pour remuer & servir l'artillerie, que parce que les voitures des mulets ne se trouvoient pas suffisantes pour faire vivre l'armée éloignée de Pignerol, & de nos dépôts de farine.

Ce dernier exemple prouve qu'on ne doit jamais tellement se déterminer par son choix à une *guerre* défensive, que l'on se prive absolument des moyens de la tourner en offensive, en cas que les fautes de l'ennemi ou des succès heureux rendent la chose possible.

L'année 1694 fut assez difficile à passer en France, non par des mouvements de *guerre*, mais par des malheurs du dedans du royaume. Vers la fin de 1693, la malice de quelques gens d'affaires rendit l'argent plus rare qu'il ne l'avoit encore été; la récolte fut mauvaise dans plusieurs provinces, ce qui mit les bleds à un si haut prix, qu'il périt beaucoup de peuple de misère & de maladies, qui en sont les suites inévitables.

Ces malheurs intérieurs portèrent le roi à ne faire pour cette année qu'une *guerre* défensive par-tout. M. de Luxembourg fut chargé de celle de Flandres, sous les ordres de M. le Dauphin.

Ce général, à qui le nombre de troupes ne manquoit pas, mais seulement les moyens pour être en état d'entreprendre, ne crut pas devoir faire connoître aux ennemis, par des mouvements d'une simple défensive, qu'il n'étoit chargé que de cette espèce de *guerre*, qu'il ne trouvoit pas même convenable à la présence de M. le Dauphin.

Il porta donc à l'ouverture de la campagne toute l'armée du coté de Tongres, pour marquer à M. le prince d'Orange qu'il entreprendroit sur Liège en cas que ce prince voulût se porter vers la Flandres.

Deux raisons l'engagèrent à prendre ce parti: la première, d'ôter par-là à l'ennemi toutes ses vues d'entreprise du côté de la Flandres; la seconde, de trouver pour toute la campagne, ou au moins pour la plus grande partie, des subsistances pour l'armée du roi aux dépens du pays ennemi.

Ce dessein lui réussit. M. le prince d'Orange crut toujours que M. de Luxembourg vouloit assiéger Liège dès qu'il l'auroit perdu de vue, & ne songea dans ses campements qu'à protéger Louvain, & à se tenir à portée de combattre l'armée du roi, si elle s'attachoit à Liège: de manière que M. de Luxembourg fit vivre l'armée une grande partie de la campagne auprès de la Meuse, & laissa paisiblement faire la récolte par toute la Flandres, jusqu'à ce qu'enfin l'armée du roi étant campée à Vignamont, & celle du prince d'Orange à Tavières, ce prince crût qu'ayant par cette position plusieurs marches sur l'armée du roi, il pourroit arriver avant elle en Flandres, & qu'en couvrant bien ce dessein, il parviendroit à l'Escaut, & se saisiroit de Courtrai, avant que M. de Luxembourg y pût arriver avec l'armée.

Mais ce général prévoyant sçut se disposer à des marches forcées avec tant de justesse, qu'il arriva à Hauterive, sur l'Escaut, quelques heures seulement avant la tête de l'armée ennemie, & rompit par-là toutes les mesures que M. le prince d'Orange avoit prises pour se saisir de Courtrai, & se donner des quartiers de fourrages aux dépens de la Châtellenie de Courtrai, que M. de Luxembourg eut pour l'armée, en laissant ainsi en repos le pays du roi.

Cet exemple sur une *guerre* défensive, faite en conservant toujours un air de supériorité, ou au moins d'égalité sur son ennemi, fera sentir combien la pénétration d'un général qui sçait connoître jusqu'aux moments que son ennemi peut prendre pour exécuter un dessein, est utile & profitable à son prince.

Car, dans cette occasion, il est certain qu'un général, moins vif & moins pénétrant que M. de Luxembourg, auroit fait une fin de campagne désagréable; au lieu que la sienne fut éclatante, & que sans action elle pût être mise au rang de ses plus belles, par les mouvements judicieux dont elle fut remplie.

Il ne se passa rien en Allemagne ni en Italie, qui mérite mes réflexions. La mort de M. de Luxembourg, arrivée au commencement de l'année 1695, changea absolument la face des affaires du roi en Flandres.

Digitized by Google

Il fallut donner un nouveau général à cette armée, qui, sous le commandement de M. de Luxembourg, avoit toujours été victorieuse quand elle avoit combattu, & supérieure quand elle n'avoit seulement fait que se remuer sous un si grand général.

Le choix tomba sur M. le maréchal de Villeroy pour l'armée principale; la seconde armée fut donnée à M. le maréchal de Bouflers, subordonné à M. le maréchal de Villeroy: & le roi, par le projet de campagne pour cette année, ne chargea le nouveau général en chef que de la conservation des conquêtes précédentes, sans lui demander de se commettre à des événements dont il ne croyoit pas les succès si sûrs, quoiqu'avec les mêmes troupes toujours victorieuses, qu'il les auroit pu penser, lorsqu'elles étoient conduites par M. le maréchal de Luxembourg. M. le prince d'Orange de son côté, défait d'un aussi redoutable adversaire que l'étoit M. de Luxembourg, devant lequel il n'osoit plus se commettre, songea à prendre un air de supériorité sur nos nouveaux généraux, & pour cela forma le dessein du siége de Namur, qu'il couvrit par des préparatifs immenses dans les places des Espagnols du côté de la mer & de la Flandres, voulant par-là nous donner des attentions égales pour Dunkerque, Ypres, Tournai & Namur.

Le roi qui, comme je viens de le dire, avoit pour cette campagne pris le parti de la défensive en Flandres, & qui étoit persuadé que M. le prince d'Orange feroit touts ses efforts pour entreprendre, songea également à pourvoir ces quatre places.

Il faut remarquer que Namur & Dunkerque faisoient la droite & la gauche de l'étendue du pays à protéger. Namur au confluent de la Sambre dans la Meuse, Dunkerque sur la mer, Tournai sur l'Escaut, & Ypres, près de la Lys, faisoient le centre de cette étendue de pays.

Pour mettre donc, à l'ouverture de la campagne, nos armées dans une disposition également à portée de protéger ces quatre places, le roi voulut que l'armée de M. le maréchal de Bouflers s'assemblât vers Mons, pour observer Namur, & que celle de M. le maréchal de Villeroy s'assemblât entre l'Escaut & la Lys, pour protéger Ypres, Dunkerque & Tournai.

On mit outre cela dans Namur une puissante garnison d'infanterie, parce que cette place étoit à une assez grande distance des autres, & que d'ailleurs elle est difficile à aborder.

On donna à M. de Montal, chargé en particulier de la défense de Dunkerque, un petit corps avec lequel il se tenoit campé à l'abbaye de Lo, entre Dunkerque & la Kenoque.

Je fus destiné pour la défense d'Ypres, en cas que ce fût cette place que les ennemis voulussent attaquer.

M. de Créqui fut destiné pour Tournai, & M. le maréchal de Bouflers eut ordre de se jetter dans Namur avec un gros corps de dragons, dès qu'il verroit que les ennemis se détermineroient à faire le siége de cette place.

Voilà quelles furent les mesures qu'on prit pour la conservation ou la défense de ces quatre places, & pour soutenir la *guerre* défensive cette campagne en Flandres.

M. le prince d'Orange, dont le véritable dessein étoit sur Namur, le couvrit à l'ouverture de la campagne, par des feintes démonstrations sur les autres places.

Comme ses forces étoient fort supérieures aux nôtres, & qu'il crut avoir pénétré que nous ne voulions soutenir cette année qu'une *guerre* défensive, il les partagea d'abord avec trop peu de circonspection en plusieurs corps. Il donna à M. l'électeur de Bavière une armée, qui s'assembla vers la haute Dendre, & qui bientôt vint entre l'Escaut & la Lys.

Ce mouvement engagea M. de Bouflers, destiné à l'observer, à venir couvrir les lignes de Courtrai. Le prince d'Orange donna à M. d'Owerkerque un corps de cavalerie, qui vint se placer sur la grande chaussée près de Fleurus. Ce corps commençoit à marquer le dessein de ce prince sur Namur, ou Charleroi; & pour lui, il vint à Bécelair sur la Hutle avec son armée principale, d'où il détacha M. le duc de Wirtemberg avec vingt-deux bataillons & quelques escadrons, pour venir par Dixmude jusques vis-à-vis de la Kénoque & de la Fintelles.

Cette première disposition, par laquelle ce prince croyoit donner également jalousie à toutes nos places, étoit fort hazardeuse; & il n'auroit jamais osé se séparer de la sorte devant une armée aussi puissante que celle du roi le pouvoit devenir en six heures de temps, s'il avoit encore eu M. de Luxembourg en tête.

Pour prouver que cette disposition exposoit nos ennemis à des inconvénients irréparables pour toute la campagne, il faut remarquer que l'armée du roi, presque réunie par le mouvement qu'avoit fait M. de Bouflers, en venant garder les lignes de Courtrai, tenoit ainsi tout le pays depuis l'Escaut jusqu'à la Kénoque, & pouvoit en six heures de temps se joindre pour accabler à son choix, ou l'armée de M. le prince d'Orange, très-désavantageusement campée à Bécelair, ou l'armée de M. de Bavière, campée devant les lignes de Courtrai, où elle étoit sans communication avec celle de M. le prince d'Orange.

Il m'auroit même été facile, avec les trente-six bataillons & les vingt escadrons campés le long du canal de Bouzingen, entre Ypres & la Kénoque, d'accabler M. de Wirtemberg dans le camp qu'il avoit pris entre la Kénoque & l'abbaye de Lo, sans que les armées principales de M[rs]. de Villeroy & de Bouflers eussent eu aucun mouvement à faire pour soutenir cette entreprise.

Digitized by Google

Il est certain que le succès d'une de ces trois entreprises auroit changé la constitution de la *guerre* défensive, sans exposer l'armée du roi à un événement douteux, par la grande supériorité où elle se seroit trouvée lorsqu'elle auroit voulu agir contre l'un de ces trois corps des ennemis, qui étoient également à portée de l'armée du roi, & sans communication entre eux.

Et il est encore certain que ce succès auroit ôté à l'ennemi toute possibilité de réussir dans le siège de Namur, qu'il s'étoit proposé de faire, & qu'il auroit pour toute cette campagne ôté au roi toutes ses inquiétudes des desseins de ses ennemis sur les places, parce que son armée auroit ainsi acquis une supériorité entière sur celle de ses ennemis, sans s'être commise à un événement douteux.

Cette mauvaise disposition de l'ennemi dura même plus de huit jours, sans aucun mouvement de notre part pour l'en châtier; au bout duquel temps, tout étant apparemment prêt pour le siège de Namur, M. le prince d'Orange rassembla ses forces dispersées, repassa la Lys & l'Escaut, après quoi M. de Bavière prit le corps de cavalerie de M. d'Owerkerque en passant, & alla investir Namur.

Premier exemple dans cette campagne par rapport à la *guerre* defensive, qui fera sentir de quelle conséquence il est à un prince de choisir, pour quelque espèce de *guerre* qu'il ait à soutenir, un général qui sçache se conduire de manière à ne point laisser échapper les occasions heureuses que son ennemi, ou présomptueux, ou peu judicieux, lui présente de s'acquérir une supériorité sure sans être commis.

Car il est certain que dans la conjoncture dont je viens de parler, il auroit suffi de détruire un de ces trois corps, pour mettre M. le prince d'Orange hors d'état d'oser de toute la campagne entreprendre un siège comme celui de Namur, parce que la perte d'un de ces trois corps, placés comme je viens de dire qu'ils l'étoient, entraînoit indispensablement après elle la ruine des autres, ou tout au moins la perte de la supériorité sur les forces du roi, & par conséquent l'inaction pour l'offensive.

Voilà donc, à l'ouverture de la campagne, une occasion perdue par M. le maréchal de Villeroy, dont la réussite dans l'une des trois entreprises qu'il auroit pu exécuter, étoit capable de changer la constitution de la *guerre*, sans commettre les armées du roi; mais comme une première faute essentielle en entraîne presque toujours d'autres, il faut encore faire voir dans la suite de mes réflexions sur cette campagne, par rapport à la *guerre* défensive, quelles ont été les autres fautes faites par M. le maréchal de Villeroy, seulement par rapport à cette matière.

Le siège de Namur fut donc formé par M. l'Electeur de Bavière avec l'infanterie de son armée, celle de plusieurs princes d'Allemagne dont il fut joint, & quelque cavalerie. M. le prince d'Orange avec toute son armée, & la cavalerie que commandoit M. d'Owerkerque sur la grande chaussée avant le siège de Namur, formoit une armée d'observation en-dehors de la Méhaigne, à portée d'y entrer pour favoriser le siège lorsqu'il seroit nécessaire.

M. le prince de Vaudemont fut laissé pour couvrir les places de la Flandre, avec soixante & quelques bataillons, & environ cinquante escadrons. Ce corps vint camper auprès de Deynse, entre la Lys & le Mandel.

De notre côté, M. le maréchal de Bouflers, qui avoit côtoyé M. l'Electeur de Bavière dans la marche qu'il faisoit pour aller former le siège de Namur, s'étoit, suivant les ordres du roi, jetté dans cette place avec vingt escadrons de dragons, & avoit renvoyé à M. le maréchal de Villeroy toute son armée, à la réserve de quelque cavalerie, qui avoit été destinée pour entrer dans les places voisines de Namur pour couvrir le pays d'entre Sambre & Meuse, & le côté de Dinant.

Ainsi l'armée de M. le maréchal de Villeroy se trouvoit fort grosse, & ce général étoit venu camper dans les lignes de Courtrai, où il n'étoit qu'à trois lieues du corps que commandoit M. de Vaudemont.

Voilà quelle étoit la disposition des armées au commencement du siège de Namur. Comme je réserve mes réflexions sur ce qu'il auroit été mieux de faire de notre part que ce que l'on fit, lorsque la matière m'y engagera, & qu'il ne s'agit ici que de ce qui regarde la *guerre* défensive, je ne remarquerai que les fautes que fit M. le maréchal de Villeroy par rapport à cette espèce de *guerre*.

Un préalable pour secourir Namur avec un succès vraisemblablement heureux, étoit d'y pouvoir marcher avec une grande supériorité, & sans inquiétude du corps considérable que M. de Vaudemont commandoit en Flandres.

Ce général s'étoit fort inconsidérément campé à portée de notre armée, infiniment supérieure à la sienne, & d'ailleurs mal postée. M. le maréchal de Villeroy conçut donc le dessein de l'aller accabler dans son camp. Ses mouvements, pour rassurer ce général ennemi, furent fort judicieux, & sa marche vers lui si secrette, que toute l'armée du roi se trouva sur les cinq heures du matin à deux portées de mousquet de la gauche de l'ennemi, sans qu'il eût eu aucun avis de notre mouvement.

Il y avoit entre la gauche de l'ennemi & l'infanterie de l'armée du roi, un petit ruisseau qui n'avoit pas plus de cinq ou six pieds de large, & qui en un moment avoit été couvert de ponts faits des portes des maisons voisines du ruisseau. Il n'y avoit donc qu'à faire passer l'infanterie sur les ponts, & entrer dans le quartier de M. de Vaudemont, qui dormoit encore. Ce mouvement, dans cette circonstance, fait avec vivacité, ne pouvoit souffrir aucune difficulté dans son exécution.

Digitized by Google

Cependant, dans le moment de voir réussir heureusement un projet conduit au point de sa réussite, M. le maréchal de Villeroy fit prendre à gauche à toute l'armée, pour aller passer le Mandel à Isenghien, à une lieue & demie au-dessus, disant qu'il ne vouloit pas attaquer en colonne un camp qu'il prenoit en flanc; de manière que l'ennemi éveillé décampa avec toute la diligence possible, & déblaya tout son camp avant que toute notre armée fût seulement arrivée à Isenghein.

Exemple qui fait connoitre que dans des occasions aussi décisives pour changer la constitution d'une *guerre*, & sauver une place aussi considérable que Namur, il faut qu'un général soit capable de profiter des fautes que fait son ennemi.

Ce que je viens d'avancer sera encore mieux justifié par ce qui se passa le lendemain; car il sembloit que MM. de Villeroy & de Vaudemont dans ce temps-là disputassent entre eux à qui seroit le plus de fautes, en quoi pourtant M. le maréchal de Villeroy l'emporta sur M. de Vaudemont, comme je vais le faire voir.

Il étoit raisonnable de penser que M. de Vaudemont, échappé d'un danger aussi grand que celui qu'il venoit de courir, s'éloigneroit assez de notre armée pour s'en mettre hors de portée; cependant il ne le fit pas, & il alla se camper sur la hauteur d'Arselle, le village d'Enterghen devant lui, sa gauche au Mandel, & sa droite absolument découverte.

M. le maréchal de Villeroy, après avoir passé le Mandel, s'étoit avancé avec toute sa cavalerie de la droite, & la brigade des gardes françoises: il avoit laissé le reste de l'infanterie derrière avec l'aile gauche de la cavalerie, & il avoit ordonné à l'infanterie de prendre trois ou quatre châteaux dans lesquels les ennemis avoient des postes d'infanterie qui couvroient le front du camp qu'ils venoient d'abandonner, & qu'ils n'avoient pas eu le temps d'évacuer en se retirant. Cette chétive expédition ne dura guères, après quoi les troupes restèrent en colonne, comme elles y étoient, en attendant les ordres pour s'avancer, lesquels elles ne reçurent que sur les deux heures du matin, qu'elles marchèrent, y arrivèrent sur les dix heures à vue de l'ennemi, qui étoit en bataille sur la hauteur d'Arselle.

Le front de l'ennemi étoit fort difficile à attaquer; mais il étoit très facile de faire passer le Mandel à la cavalerie de la droite, & à quelque infanterie, pour attaquer le flanc gauche de l'ennemi, pendant que tout le reste de l'armée, marchant par la gauche, se seroit trouvé devant la droite de l'ennemi. On fit même ce mouvement à la gauche de l'armée sans aucune opposition, & toute cette gauche, & une partie de l'infanterie du centre, se trouvoient en bataille avec une supériorité infinie devant la droite de l'ennemi, & à la distance tout au plus de deux portées de mousquet.

Enfin, tout conspiroit pour la gloire de M. le maréchal de Villeroy, & la présomption de l'ennemi lui présentoit encore une occasion sûre de faire oublier la faute de la veille; mais il la laissa encore échapper. Sur le point de charger & d'accabler cette armée qui, pour la seconde fois, dans l'espace de vingt-quatre heures, s'étoit par sa faute trouvée au moment d'être totalement détruite, notre général remit l'affaire au lendemain, quelque instance que l'on pût lui faire pour l'engager à ordonner que l'on marchât à la charge.

Ainsi M. de Vaudemont, profitant de son bonheur & de notre mollesse, fit la retraite devant nos yeux, aussi tranquillement qu'il l'auroit pu faire hors de notre vue, à la réserve d'une petite arrière-garde de dragons & d'infanterie que M. le maréchal de Villeroy permit enfin que l'on chargeât à la droite, & de quelques coups de fusil qui furent tirés à la gauche sur l'arrière-garde des ennemis.

Cet exemple servira pour justifier la nécessité de charger du projet d'une *guerre* défensive un général qui ait les vues suffisantes pour ne pas laisser échapper les occasions sûres de changer cette espèce de *guerre* défensive en une plus avantageuse.

Car enfin, par rapport au sujet que je traite, il est évident que si M. le maréchal de Villeroy avoit sçu prendre avantage des occasions favorables qui lui furent présentées par les ennemis, pour les détruire par parties, il auroit très-certainement, par le premier avantage, regagné l'égalité entre les deux armées, ce qui auroit produit l'impossibilité à nos ennemis de former aucune entreprise.

Ainsi, sans commettre l'armée du roi, il pouvoit tout au moins changer la *guerre* défensive en une *guerre* entre puissances égales, bien moins difficile à soutenir que la défensive.

Depuis cette année jusqu'à la paix de Riswick, la *guerre* fut presque par-tout de la troisième espèce, qui est celle que j'ai dit qui se fait entre puissances égales, puisqu'il n'y eut point d'entreprise qui, en Flandres, en Allemagne, ou en Italie, marquât une détermination de *guerre* autre que celle de cette troisième espèce, à la réserve des sièges d'Ath & de Barcelonne, que le roi fit faire dans un temps que les plénipotentiaires pour la paix étoient assemblés, & qu'on étoit même convenu qu'on se rendroit réciproquement ce qui auroit été conquis pendant la négociation, pourvu qu'elle fût conclue dans un certain temps.

Je passerai donc aux réflexions à faire sur les incidents qui ont changé la nature des deux premières espèces de *guerre* dont j'ai parlé, & qui les ont fait dégénérer en la troisième espèce, qui est celle qui se fait entre puissances égales, qui, en se mesurant continuellement dans leurs mouvements, ne laissent pas de chercher les occasions de reprendre l'offensive, pourvu que cela devienne possible, sans se commettre mal-à-propos,

Digitized by Google

pos, & sans qu'un malheur qui n'auroit pas été assez sagement prévu, fasse retomber dans la défensive.

La triple alliance alloit faire dégénérer en *guerre* entre puissances égales, l'offensive commencée en 1667 par le roi contre les Espagnols, si la paix ne s'étoit conclue à Aix-la-Chapelle à la gloire du roi.

En l'année 1672, la ligue qui se forma contre le roi, presqu'aussi-tôt qu'il eut commencé la *guerre* contre les Hollandois, fit bientôt changer la constitution de cette *guerre* offensive, & la ramena à cette troisième espèce, que le bon gouvernement du cabinet, & la capacité de nos généraux sçurent pourtant toujours rendre profitable au roi, qui, par la paix de Nimègue, y trouva des avantages considérables.

En 1673, M. de Montécuculli, par l'enlévement du convoi de Wirtzbourg, avoit changé la nature de la *guerre* offensive que faisoit M. de Turenne en Allemagne, & avoit forcé ce grand général à revenir sur le haut Rhin, pendant qu'il étoit allé s'établir sur le bas Rhin, & qu'il avoit contraint le roi à abandonner ses conquêtes de Hollande; nos ennemis même se préparoient à l'offensive en Flandres pour l'année 1674.

Cependant le roi conquit la Franche-Comté au printemps de cette même année. M. de Turenne, presque dans le même temps, par le gain du combat de Sintzheim, acquit l'égalité de force avec les ennemis. M. le prince, en Flandres, par l'avantage du combat de Senef, fit perdre aux ennemis les moyens de nous faire une *guerre* offensive, & les réduisit à l'égalité.

M. de Turenne, par les avantages de la bataille d'Eimsheim, se conserva encore dans l'égalité, & par le combat de Mulhausen & de Colmar, décida enfin de la supériorité en sa faveur, & sçut, par ce moyen, changer la constitution de la *guerre*, même pour l'année suivante, qui fut celle de sa mort.

Enfin, presque toute cette *guerre*, qui se termina par la paix de Nimègue, fut glorieuse au roi, soit qu'il l'entreprit en personne, soit qu'il la fit par ses généraux; de manière que, quoiqu'elle fût de la nature de celle qui se fait entre puissances égales, elle ne laissa pas d'être marquée dans toutes les campagnes par des entreprises heureuses, & des actions de *guerre* éclatantes.

La *guerre* qui commença en l'année 1688, & qui ne finit que par le traité de Riswick, peut être mise au nombre des *guerres* de cette troisième espèce. Elle fut d'abord offensive de notre part contre l'empereur; elle se rendit bientôt générale par la ligue des puissances de l'Europe contre la France; & dès l'année suivante, qui étoit celle de 1689, elle parut toute défensive de notre part.

En 1690, le roi reprit l'offensive en Flandres & en Piémont: en Allemagne, la *guerre* y fut de la troisième espèce, & y resta jusqu'à la paix. La défensive fut reprise en Piémont, & l'offensive fut le caractère de la *guerre* qui se fit en Flandres jusqu'en 1695, qu'elle dégénéra en *guerre* entre puissances égales, pourtant avec quelques marques de supériorité de la part de nos ennemis, puisqu'ils reprirent Namur.

La *guerre* commencée en 1701, pour la succession de la monarchie d'Espagne, sembloit devoir commencer par l'offensive de notre part, parce qu'il paroissoit raisonnable de penser que les deux couronnes de France & d'Espagne réunies pour leurs intérêts communs, ne devoient point souffrir que les puissances qui vouloient s'unir en faveur de la maison d'Autriche Allemande, eussent pris les mesures convenables pour agir de concert, & attaquer de toutes parts les états séparés de la monarchie d'Espagne.

Il falloit faire déclarer la république de Venise, pour la tranquillité & le repos des états de la monarchie d'Espagne en Italie; & il n'a pas été prudent de s'être contenté de l'offre d'une neutralité qu'on devoit présumer qui seroit avantageuse à l'empereur; & que les Vénitiens permettant aux deux partis de passer sur leurs terres, pourvu que les troupes payassent ce qu'elles prendroient ou consommeroient, on devoit croire que les troupes de l'empereur y entreroient les premières, parce que sans cela elles n'auroient pu s'approcher des états du roi d'Espagne, touts situés en-deçà du Mincio.

Par cette première faute, la *guerre* commença en Italie par la défensive de notre part, & a toujours continué à y être telle jusqu'en 1706, que les événements, qui trouveront leurs places ailleurs, firent perdre à la monarchie d'Espagne touts ses états d'Italie.

Il y a eu pourtant un moment favorable pour faire changer la nature de cette *guerre* défensive, & peut-être même pour la terminer glorieusement pour les deux couronnes: c'est celui qui a suivi le combat de Calcinato.

Le projet en avoit été habilement fait par M. de Vendôme, l'exécution en avoit été heureuse; mais il auroit été nécessaire que ce général eût eu plus de vivacité pour marcher jusqu'à Salo, sur le lac de Guardia, afin que les Allemands ne pussent pas songer à se rassembler que dans le Trentin; & qu'en même temps ce général eût fait passer l'Adige à son armée, & l'eût portée jusqu'au débouché des Alpes.

Si M. de Vendôme avoit fait ce mouvement, il chassoit absolument les Allemands de toute l'Italie, & les réduisoit à abandonner cette *guerre*, au moins pour cette année, pendant laquelle il n'auroit pas été impossible d'engager les Vénitiens & les autres puissances d'Italie, à concourir avec nous à son repos pour l'avenir.

Ce manque de vivacité de M. de Vendôme, lui fit donc perdre le fruit du combat avantageux

Digitized by Google

de Calcinato, & n'apporta aucun changement à la constitution de la *guerre* d'Italie ; parce que M. le prince Eugène eut le temps de faire venir de nouvelles troupes des princes d'Allemagne, & de rétablir la *guerre* en Italie.

Il falloit en Allemagne mettre en force & en mouvement les alliés que nous y avions, qui étoient les électeurs de Bavière & de Cologne, & le duc de Wolfembutel.

Ce manque d'attention nous fit perdre le duc de Wolfembutel avant l'ouverture de la campagne de 1701, & l'électorat de Cologne dans la suite de cette campagne ; de manière que la *guerre* avantageuse que nous aurions pu faire en Allemagne du côté du bas Rhin, se tourna bientôt en défensive de notre part.

Les fautes particulières faites pendant cette campagne peuvent être attribuées à M. le maréchal de Boufflers, qui ne fit point son capital de soutenir Keiserswert, & dont les mouvemens incertains donnèrent les moyens à nos ennemis de se porter à la basse Meuse, après la prise de cette place.

Ainsi, l'on peut dire que de ce côté-là la *guerre* qui y avoit commencé, & qui devoit s'y tenir offensive, dégénéra bientôt en une défensive, même honteuse.

A l'égard de la Hollande, il falloit retenir les troupes que les Etats-généraux avoient dans les places Espagnoles, jusqu'à ce que l'on eût pris avec eux des sûretés qu'ils n'armeroient pas, & n'entreroient dans aucune ligue contre les deux couronnes.

Il auroit même été bien utile de donner à cette république, soigneuse de sa conservation, des sûretés contre les justes appréhensions qu'elle pourroit concevoir de la nouvelle grandeur de la maison de France ; & quand il en auroit coûté un peu de terres & quelques places à la monarchie d'Espagne, ç'auroit été peu de chose, pour s'assurer que les Hollandois ne prendroient aucune part dans la querelle de l'empereur.

Il falloit aussi prendre des mesures avec eux pour le commerce, si avantageuses & si exclusives pour les Anglois, qu'on eût pu être certain que ces avantages pour leurs négociants les eussent détachés de leur union avec l'Angleterre : union que le roi Guillaume, qui venoit de mourir, avoit sçu conserver avec un soin extrême entre ces deux puissances, quoique toujours jalouses l'une de l'autre pour la supériorité de la mer & du commerce.

Mais toutes les mesures sages dont je viens de parler, ne furent qu'imparfaitement prises, ou même négligées, de sorte que de notre plein gré, nous laissâmes dans l'inaction échapper les moyens de faire d'abord une *guerre* offensive, qui n'auroit point été de durée par la grande supériorité où se trouvoient alors les deux couronnes réunies, & parce qu'il n'auroit fallu commencer cette *guerre* qu'en offrant continuellement la paix, pourvu qu'on eût eu des sûretés de sa durée.

Nos ennemis donc, après avoir, pendant près de dix-huit mois, levé des troupes, & pris toutes les mesures entre eux pour attaquer de toutes parts les états de la monarchie d'Espagne, nous déclarèrent la *guerre*, & la commencèrent eux-mêmes par une offensive, qui fut pendant quelques temps soutenue avec quelque espèce d'égalité du côté du Rhin & de la Meuse.

Les raisons des événements surprenants de cette *guerre*, qui dure encore pendant que j'écris, trouveront leur place dans la suite de cet ouvrage. (*Mém. de Feuquières.*)

DES PRÉPARATIFS.

Moyens de porter les sujets à contribuer volontiers aux frais de la guerre.

Dès que la *guerre* sera déclarée, tâchez, par les raisons les plus fortes, de porter les sujets à contribuer de bon cœur à ce qui est nécessaire pour la soutenir, & donner à cette *guerre* les couleurs les plus propres, afin qu'elle paroisse juste, & qu'elle soit par conséquent approuvée.

Lorsque Louis XII, roi de France, & don Ferdinand le Catholique, se joignirent pour conquérir le royaume de Naples, ils publièrent que leur fin étoit de pouvoir plus facilement aller de-là investir le pays des Turcs. Don Ferdinand ajoutoit que cette *guerre* étoit juste à cause que Fréderic d'Arragon, alors roi de Naples, avoit voulu faire alliance avec les Ottomans.

Ne pensez pas que je veuille vous inspirer la maxime de Platon, qui conseille « de ne séparer que de l'image de la justice & de l'ombre de la vertu, & de cacher sous ses dehors la ruse & la fourberie du renard. ». Je soutiens au contraire avec Achille, qu'il faut préférer d'être bon à le paroître, & j'ai seulement prétendu dire que ce qui est juste en soi, doit encore paroître honnête aux autres. Je ne parle donc que d'une *guerre* que je suppose juste, & mon unique intention est de faire connoître que cette *guerre* étant juste, elle doit encore paroître telle, car, selon saint Paul, « il faut non-seulement faire le bien devant Dieu, mais encore devant les hommes. ».

Si la *guerre* est défensive, vous représenterez aux peuples la nécessité où ils se trouvent de faire leurs efforts pour vous aider à la soutenir, afin de conserver leurs maisons, leurs biens, leurs vies, l'honneur de leur famille, & la couronne du prince, qui les aime en père, au lieu que le conquérant les traiteroit en ennemi.

Par de semblables représentations, Camille des Ursins, gouverneur de Rome pour le pape Paul IV, porta les Romains à contribuer aux préparatifs nécessaires pour pouvoir se défendre contre l'armée espagnole, qui, sous les ordres du duc d'Albe, menaçoit Rome.

Digitized by Google

Si les ennemis, dans les *guerres* précédentes, s'étoient emparés de quelque partie des états de votre prince, il sera aisé de porter les sujets à contribuer volontiers afin de la recouvrer, parce que chacun voit avec regret qu'une portion de la république ou du royaume où il est né, aye été démembré, & une *guerre* entreprise sur un pareil fondement est juste.

Achab, roi d'Israël, pour engager son peuple à la *guerre* contre les Syriens, lui rappelloit qu'ils avoient enlevé aux Israélites la place de Ramothgalaad : « avez-vous oublié, lui disoit-il, que Ramothgalaad nous appartient, & nous négligeons de la reprendre sur le roy de Syrie. ».

Guichardin rapporte que les Milanois contribuèrent avec plaisir à la *guerre* que Louis XII, roi de France, maître alors de l'état de Milan, résolut de faire aux Vénitiens, parce que ce prince publioit que c'étoit pour recouvrer les terres du Milanois, dont la république de Venise, dans les troubles precédents, s'étoit emparée.

Par les raisons que je rapporterai bientôt, il y a lieu de croire que vos sujets verront avec plaisir que vous portez la *guerre* dans le pays ennemi; cependant si l'idée de *guerre* offensive les choquent, tâchez de détourner cette idée, en prenant pour prétexte que vous ne prenez ainsi les devans, en entrant dans les provinces des ennemis, que pour les empêcher de venir fondre dans les vôtres.

Servius Sulpius Galba ayant remarqué que le peuple romain s'opposoit à ce que son armée portât la *guerre* en Macédoine, réussit à l'y faire consentir, en lui représentant que c'étoit la seule voie pour éloigner la *guerre* de l'Italie, qu'autrement Philippe y entreroit avec son armée, & lui feroit éprouver touts les maux qu'elle avoit soufferts lors de la *guerre* d'Annibal.

Athenagoras de Syracuse représentoit à ses concitoyens que pour empêcher les ennemis d'exécuter leurs desseins, il falloit les prévenir & les battre.

Une *guerre* défensive à laquelle on se voit forcé pour sa propre défense, passe presque toujours pour plus juste, qu'une *guerre* offensive. D'ailleurs, un souverain qui fait voir de l'ambition, alarme touts les princes voisins, & ne se croyant pas en sureté en demeurant dans l'inaction, ils se tiennent dès-lors sur leurs gardes, ils se précautionnent & s'unissent ensemble pour observer ce guerrier, & pour se déclarer contre lui dès que leur soupçon se changera en certitude qu'il a dessein de faire des conquêtes.

Solis rapporte que Hernan Cortès ne vouloit pas qu'on pût donner le nom odieux de *guerre* offensive à celle qu'il faisoit, & qu'étant arrivé au fleuve de Tabasco, il défendit à tous ses soldats de faire aucun mouvement jusqu'à ce que les Indiens fussent venus à la charge, en leur disant : « qu'ils devoient, en cette occasion, se servir premièrement du bouclier, avant que d'en venir à l'épée, parce que cette *guerre* ne passeroit pour juste, que lorsqu'on verroit qu'on y avoit été provoque. ».

Exagérez les forces de votre prince & la facilité que vous avez de faire sentir combien les ennemis vous sont inférieurs en moyens & en troupes, pour pouvoir soutenir la *guerre*, parce que si les sujets croient qu'elle aura un heureux succès, & qu'elle sera de peu de durée, ils contribueront de bon cœur aux frais de cette *guerre*.

Les consuls Quintius Marcius & Titus Quintius Capitolinus s'y prirent de cette manière; le premier pour animer les Romains contre Persée, roi de Macédoine, & le second contre les Eques & les Volsques, lorsque le peuple romain refusoit de vouloir entrer dans l'une & l'autre de ces *guerres*, qu'il entreprit enfin à la persuasion de ces consuls.

Si vous réussissez à persuader qu'il vous sera aisé d'exécuter votre dessein & d'entrer dans le pays ennemi, plusieurs viendront volontairement prendre parti dans votre armée, & sous prétexte de chercher la gloire & de servir leur patrie, ils satisferont leur inclination au pillage, ou voudront à peu de frais s'acquérir la réputation de vainqueur.

L'historien qui raconte comment Xercès, en faisant croire qu'il avoit de grandes intelligences en Grèce, avoit attiré dans son armée un grand nombre de volontaires, dit : « que croyant aller au triomphe plutôt qu'au combat, ils venoient à l'envi se ranger sous ses étendarts, & que même plusieurs barbares, de leur plein gré, étoient venus se joindre à lui.

En donnant à connoitre aux sujets & aux troupes la disposition où vous êtes d'entrer dans le pays ennemi, exagérez-en les richesses & les délices, afin que leur imagination flattée ne donne pas à l'esprit le temps de la réflexion.

Jacques-Benigne Bossuet, évêque de Meaux, remarque que Dieu, en rappellant à son peuple le souvenir de la terre promise, l'appelle la terre grasse, la terre abondante, où le lait & le miel découlent de toute part.

Si les expédients que j'ai proposés jusqu'ici ne suffisent pas pour porter les peuples à contribuer volontiers aux frais de la guerre, rappellez leur toutes les insultes, touts les mauvais traitements, ou touts les dommages qu'ils ont reçus de la nation dont vous voulez qu'ils se déclarent ennemis; car, peut-être le desir de se venger fera ce que l'amour pour leur prince, ni la vue de quelqu'autre intérêt n'ont pu faire.

La veille que les Grecs devoient déclarer la *guerre* à Xercès, le conseil général de la *guerre* ordonna que les maisons que Xercès avoit ruinées ne seroient pas rétablies, afin que la vue de ces ruines entretint la haine des Grecs contre les Perses.

Les Gabaonites ayant exercé les plus exécrables

infamies sur la femme d'un Lévite, dont elle mourut peu à après; le Lévite fit douze parts du cadavre, & en envoya une à chaque tribu; ce qui fit que onze se joignirent pour déclarer une cruelle *guerre* à celle de Benjamin, qui n'avoit pas fait souffrir au Gabaonite, sujet de cette tribu, le châtiment qu'un crime si énorme méritoit.

Judas Machabée, pour exciter les Israélites à faire la *guerre* à Nicanor, leur rappelloit le souvenir des affronts & des mépris qu'ils avoient reçus, tant de la part de Nicanor, que de celle de ses sujets.

Quelques-uns ne trouvant pas que les peuples eussent lieu de se plaindre de ceux dont on vouloit qu'ils devinssent ennemis, leur en fournissoient artificieusement l'occasion, en les engageant dans quelque rencontre où ils en recevoient quelques insultes, afin que, dans le desir d'en tirer vengeance, ils se portassent volontiers à leur faire la *guerre*.

Accius Tullius, prince des Volsques, avoit dessein de déclarer la *guerre* à Rome; mais il craignoit que sa nation, si souvent défaite par les Romains, ne voulût pas s'y engager, excepté qu'elle n'en eût quelque nouveau sujet. Un jour qu'il y avoit à Rome un grand concours de Volsques pour y voir les jeux publics, Tullius faisant semblant de vouloir prévenir toute occasion de rupture, dit aux consuls romains que le concours de tant de Volsques étoit dangereux, à cause de leur génie turbulent & inquiet. A cette représentation, les consuls ordonnèrent que touts les Volsques eussent à se retirer des jeux. Cet ordre les irrita extrêmement, ainsi que l'avoit prévu Tullius, qui, exagérant alors aux Volsques la grandeur de l'affront qu'ils venoient de recevoir, & la nécessité où ils étoient d'en tirer une sanglante vengeance, leur persuada aisément, comme il le souhaitoit, de déclarer la *guerre* aux Romains.

J'ai dit que ce n'est pas assez qu'une *guerre* soit juste, qu'elle doit encore le paroitre, & qu'il est important de déguiser le nom de *guerre* offensive, pour éviter les périls à craindre quand on passe pour aggresseur. Si ces deux principes sont vrais, la pratique que je viens de proposer est fort utile, puisque, sous prétexte de venger une injure, on peut commencer par faire des conquêtes; & quoiqu'on ait plus de droit à déclarer la *guerre* qu'il ne le paroit, ce droit devient encore plus plausible parmi le peuple, lorsque le prince prend les armes sous prétexte qu'il a été offensé.

Comme Auguste appréhendoit que les Romains, sans un puissant motif, n'approuvassent pas la *guerre* qu'il avoit dessein de faire à Marc-Antoine, qui avoit épousé Octavie, sœur d'Auguste, & qui la méprisoit à cause de l'amour qu'il avoit pour Cléopâtre, il envoya Octavie en Egypte pour y vivre avec son mari, prévoyant que Marc-Antoine ne voudroit pas la recevoir, comme cela arriva, & que cet affront lui serviroit de prétexte honnête pour déclarer la *guerre* à ce prince, qu'il défit dans la bataille d'Actium, & se rendit ainsi maitre de la portion de l'empire que Marc-Antoine possédoit.

Précautions qu'il est nécessaire de prendre au commencement d'une guerre *contre un pays de religion différente, afin que les sujets y contribuent volontiers, & que les princes neutres n'y mettent pas d'obstacles.*

Afin que les sujets approuvent la *guerre* que vous voulez entreprendre, j'ai dit qu'il falloit leur en faire connoitre la nécessité, la facilité, l'utilité, la justice, & même ce qu'on y peut trouver de gracieux. Comme ces deux dernières circonstances sont plus sensibles dans une *guerre* contre des infidèles, que dans une autre, il est naturel de croire que les peuples y contribueront volontiers, surtout si vous leur rappellez les irrévérences que vous sçavez que vos ennemis ont commises à l'égard des temples, des images, des prêtres, &c.; parce que ce souvenir, qui commence par attirer leur compassion, excite ensuite leur haine, & détermine enfin à leur inspirer le desir de se venger.

L'armée de l'empereur Ferdinand étant sur le point de combattre contre celle des hérétiques de Bohême, un carme espagnol anima extrêmement les Autrichiens à ce combat, où ils furent victorieux, en leur montrant une image de la sainte Vierge, dont ses ennemis avoient déchiré le visage.

En pareil cas, faites passer cette *guerre* pour une *guerre* de religion, & tâchez d'obtenir de l'état ecclésiastique les secours que le pape, par ses bulles, par l'excuse, par le subside, &c. a accordé à l'Espagne pour entretenir les garnisons d'Afrique, & pour continuer la *guerre* par mer contre les infidèles, & quoique la défense de la loi soit un modèle assez puissant pour porter le prince à cette *guerre*, comme il ne peut pas la soutenir sans argent, il fera à propos que le prince, qui n'a pas tout celui qui est nécessaire, prenne des mesures avec la cour de Rome touchant ces secours, avant que d'en venir à une rupture & de s'engager à une *guerre* qui, faute de moyens pour pouvoir la soutenir, pourroit être d'un plus grand préjudice pour la chrétienté.

Il paroit que c'est ce que les Allemands observèrent parfaitement en 1716; car, quoiqu'ils eussent fait ligue avec les Vénitiens, ils n'agirent que lorsque le pape eut accordé à l'empereur le dixième des rentes ecclésiastiques dans les pays que la maison d'Autriche possède.

Vos sujets se porteront plus facilement à contribuer, par des dons gratuits, à une *guerre* déclarée pour cause de religion, si des prédicateurs reconnus pour sçavants & vertueux les y exhortent continuellement, parce que les peuples alors donnent par dévotion, & redoublent leur libéralité

Digitized by Google

dans l'espérance d'en recevoir une récompense éternelle & temporelle.

Quoique la *guerre* ne regardât en aucune maniere la religion, nous ne laissâmes pas de recevoir en Arragon, en Catalogne & dans le royaume de Valence, au grand préjudice de quelques sujets imprudents, qui, abusant des lieux les plus sacrés, parloient continuellement en faveur du droit qu'ils prétendoient que l'Archiduc avoit, & ils jettèrent dans un si grand scrupule une partie du peuple de ces provinces, que déja plusieurs, plutôt par persuasion que par amour, s'obstinoient à vouloir sacrifier leurs vies & leurs biens pour les Autrichiens, & j'ai vu un Miquelet qui, mourant des blessures qu'il avoit reçues, au lieu de recommander son ame à Dieu, répétoit en expirant qu'il mouroit pour Charles III.

Lorsque le prince ne peut pas réussir à faire passer cette *guerre* pour une *guerre* de religion, il sera bon qu'il mette le souverain pontife dans ses intérêts, ou du moins qu'il cherche les moyens les plus efficaces pour éviter qu'il ne paroisse contraire. Commin Ventura approuva extrèmement cette maxime, & Guillaume le Conquérant eut grand soin de la mettre en pratique, lorsque, sous le pontificat d'Alexandre II, il entreprit la conquête du royaume d'Angleterre qu'Harald II possédoit.

Je ne m'arrête pas davantage sur cette matière, parce que plusieurs l'ont traitée fort au long, & entre autres Jean-François Lotin, dans un discours qui commence à la page 482 du premier tome du Trésor politique.

Je me suis proposé jusqu'ici de faire voir que la *guerre* doit être juste, afin que les sujets y contribuent volontiers, & que les autres princes n'y mettent point d'empêchement. Peut-être trouvera-t-on que je n'ai pas dit grand chose sur ce second point, & que sur le premier j'ai omis d'indiquer quels sont les moyens les plus efficaces & les plus doux pour tirer des peuples ces contributions; mais j'en parle dans divers autres endroits de mes réflexions, où les avis, sur cette matière, feroient déplacés, s'ils ne s'y rencontroient pas, qu'ils ne le sont en manquant ici.

Comment un général, qui n'est pas assez connu dans les deux armées, doit d'abord établir sa réputation.

Lorsqu'un général n'est pas encore bien connu dans l'armée qu'il commande, & que sa réputation n'est pas encore établie dans celle des ennemis, les troupes, de part & d'autres, feront attentives à observer les commencements de son commandement; & comme les hommes se lassent d'attendre, ils décident d'abord, & donnent à l'inaction le nom de lenteur, & quelquefois même celui de poltronerie. Il faut donc que ce général cherche d'abord l'occasion de donner des preuves de sa valeur, de son habileté & de son activité.

Guillaume III de Nassau, qui est de ce sentiment, remarque qu'Annibal tâcha d'en venir à un combat contre les Romains, dès qu'il eut passé les Alpes. Les empereurs Ottomans, pour se faire estimer de leurs sujets, cherchoient à se distinguer par quelqu'action militaire, dès qu'ils étoient montés sur le trône.

Tacite, parlant de P. Ostorius, nouvellement élu vice-prêteur d'Angleterre, dit: qu'Ostorius sçachant que la réputation dans la *guerre* dépend des premiers succès, marcha d'abord avec quelques cohortes pour chercher l'ennemi.

Non-seulement le nom qu'un général s'est fait, mais même une action de quelqu'un de ses guerriers, peut mettre en réputation ses troupes, sur-tout au commencement d'une *guerre* contre une nation de qui elles ne sont pas assez connues. Quoique les exemples que je vais rapporter soient communs, ils suffiront pourtant pour me dispenser de recourir à une autre preuve.

Agésilas, fils de Thémistocle, allant reconnoitre le camp des Perses, ses ennemis, forma le dessein de tuer le roi; & ayant frappé le Satrape Mardionus, qu'il prit pour le roi, il fut arrêté. Ayant été conduit devant Xercès, qui assistoit à un sacrifice, il mit une de ses mains sur des charbons ardents de l'encensoir. Voyant les Perses étonnés de cette action, il leur dit: « tels sont touts les Athéniens, & si vous ne voulez pas m'en croire, je brûlerai l'autre main avec la même fermeté. ». Tite-Live rapporte que Mutius Sévola, romain, avoit fait la même chose en présence du roi Porséna, qui, aussi bien que Xercès, craignit d'avoir pour ennemi une nation dont un particulier donnoit une si grande preuve de constance.

L'empereur de Trébisonde ne regarda pas les Génois comme des ennemis moins formidables par l'action d'un de leurs concitoyens nommé Mergolo Lescari, qui, ayant reçu à la cour de ce prince une insulte d'un jeune homme que l'empereur refusa de punir, arma deux galères des deniers de ses parents & de ses amis, & fit des actions si hardies contre les Trébisontains, & causa tant de ravages dans leur pays, que l'empereur, pour faire la paix avec Lescari, fut obligé d'accorder des privilèges aux Génois, qui s'apperçurent dès-lors qu'on faisoit beaucoup plus de cas d'eux à Trébisonde.

Ayant établi pour principes qu'une expédition faite au commencement de la *guerre* contribue à la réputation du général & à celle de son armée, il reste à examiner les exceptions & les circonstances qui doivent servir d'éclaircissement à cette règle.

Mon premier avertissement est, qu'au commencement de la *guerre*, on ne doit faire d'autres entreprises, quand même elles ne feroient pas d'une grande importance, que celles où l'on est probablement assuré de réussir, parce que les premières

Digitized by Google

actions qui ont un heureux succès donnent de la réputation au général, raniment le courage de ses soldats, & empêchent, pour l'impression qu'elles font d'abord, qu'on ne s'apperçoive de quelques petites fautes qu'on peut faire dans la suite; au contraire, si l'événement a été malheureux, elles intimident les troupes, font mépriser le chef, rendent les ennemis plus orgueilleux.

Docle rapporte que le bon commencement du gouvernement de l'empereur Leon I[er] acquit beaucoup de réputation à ce prince, & fut cause que l'Attique, l'Asie & la Perse n'osèrent pas lui déclarer la *guerre*, comme elles l'avoient déclaré à ses prédécesseurs.

Solis, parlant de la première rencontre de Cortès avec les peuples de Tabasgo, dit qu'il prit beaucoup de précautions dans cette première entreprise de son armée, parce que ce sont les bons commencements qui donnent la réputation aux armes, & qui relèvent le courage des soldats.

Saluste, qui raconte touts les avantages que Marius remporta pour avoir heureusement commencé la *guerre* contre Jugurtha, dit que dans la suite on mettoit au rang des entreprises les mieux concertées jusqu'à ses propres étourderies.

M. de Montmorency, qui connoissoit qu'un mauvais succès au commencement de la *guerre*, abat le cœur de celui qui l'éprouve, conseilloit à Moutian d'agir en Provence avec beaucoup de circonspection contre les troupes de l'empereur Charles V.

Il est sur-tout dangereux de s'exposer à avoir du désavantage dans la première occasion, lorsqu'on commande à de nouvelles troupes, parce que n'ayant pas encore éprouvé les changements de la fortune, elles s'imagineroient que le sort des armes leur seroit toujours contraire.

C'est sur ce fondement que Nicias exhortoit si fort les Athéniens à combattre contre les Syracusains, qui étoient moins aguéris, & par conséquent plus sujets à être intimidés par le premier coup d'une fortune contraire.

Pour vous être acquis de la réputation, gardez-vous, comme dit le proverbe vulgaire, de vous endormir sur elle, parce qu'une fin indigne ternit le plus glorieux commencement, & pour me servir des termes de Platon : *dans la carrière, ce n'est pas celui qui part avec le plus de vitesse qui remporte le prix; mais celui qui, constant dans sa course, arrive le premier au terme marqué.* Il seroit même extrêmement honteux pour un chef de faire des fautes, après avoir donné des preuves d'habileté. « Çà, comme dit Strada, il y a moins de honte à ne pas monter jusqu'à un certain degré d'élévation, que d'en tomber après y être parvenu ».

Des moyens d'établir la réputation de supériorité en forces.

Les personnes éclairées s'attachent à la qualité des choses; les ignorants n'en considèrent que la quantité ou le nombre : ainsi, ayant proposé, par rapport aux premiers, le moyen de donner de la réputation à la conduite du chef, & à la valeur des troupes, examinons, par rapport aux seconds, comment vous pourrez faire passer votre armée pour être supérieure en nombre.

Vous y reussirez à l'égard de ceux qui n'entendent pas le fin de la *guerre*, & qui font le grand nombre, en présentant la bataille aux ennemis, lors même que vous n'avez aucune envie de la donner; mais que ce soit dans des lieux si avantageux, qu'ils soient obligés de la refuser. Si les ennemis, pour être mieux reçus des peuples, ou pour se rendre formidables à vos troupes, font courir le bruit qu'ils sont les plus forts, faites les mouvements les plus propres à donner à connoître que vous leur êtes supérieur en forces.

Pompée n'avoit pas dessein d'en venir à un combat à Munda; il ne laissa pourtant pas de ranger son armée en bataille en présence de Cæsar; mais ce fut dans un terrein où il ne pouvoit être attaqué, parce qu'il avoit derrière lui une place amie, & par devant un ruisseau & divers marais : & s'il fut battu dans la fuite, c'est que, contre son premier projet, il abandonna ce terrein avantageux.

Cæsar étoit campé près de Lugubi, dans un poste fort & avantageux; les troupes de Pompée lui crioient à tout moment de venir en rase campagne, & en même temps Pompée écrivoit que Cæsar refusoit le combat. Cæsar, pour éviter qu'on le crût, abandonna ce poste & présenta la bataille; & Pompée alors ne sortit point de son camp : ce qui fait voir que la maxime de ces deux grands hommes étoit de vouloir passer chacun pour supérieur en forces, afin que le pays n'embrassât pas le parti de l'autre.

Sur de bons avis que vous recevrez, envoyez des détachements pour commettre des actes d'hostilités dans le pays ennemi, pour enlever les convois & les fourrages de l'armée ennemie, & quelques-unes de ses gardes avancées : car le vulgaire, tant parmi les peuples que parmi les troupes, ne juge des choses que par ce qu'il voit, sans porter ses réflexions plus loin.

Cette réputation de supériorité en forces, commencera à répandre une certaine crainte dans le pays & parmi les troupes ennemies, tandis qu'elle relevera le cœur de vos soldats & de vos peuples. Souvent, dans la *guerre*, la réputation ne vaut pas moins que la force. Quinte-Curce a dit d'Alexandre, « qu'il avoit soumis plus d'ennemis par sa réputation que par ses armes ».

De la frontière & de la saison qu'il faut choisir pour faire la guerre.

En supposant une commodité égale dans les autres circonstances, il faut préférer de faire la

guerre sur la frontière dont les peuples sont moins belliqueux, parce que s'ils étoient accoutumés à manier les armes, sur-tout dans un pays de montagnes, vous en feriez autant incommodé que l'armée du roi mon maître le fut en Catalogne, où les paysans lui donnèrent plus de peine que les troupes ennemies, & où chaque campagne il falloit six à huit mille hommes pour empêcher les courses des Miquelets, & éviter que les convois n'en fussent insultés.

Il y a des nations qui sont très guerrières hors de leurs pays, & qui ne le sont pas tant lorsqu'elles n'en sortent pas. Il y en a d'autres qui portent la valeur à son plus haut point, pour la défense de la patrie, & qui manque de courage ou de fermeté, lorsqu'il s'agit de conquérir des états éloignés. Sur cette observation, il me paroit que vous devez faire une *guerre* offensive aux premiers de ces peuples, & vous tenir sur la défensive contre les seconds.

Employez vos principales forces contre les provinces dont les hommes se sont rendus plus redoutables à vos troupes; car il y a des peuples qui font voir beaucoup de valeur en combattant contre certaines nations, & qui se battent avec timidité contre quelques autres.

Si vous êtes supérieur en cavalerie, vous devez porter la *guerre* dans un pays de plaines, abondant en eau & en fourrages; & chercher un pays différent, si les ennemis ont plus de cavalerie que vous, sans vous engager pourtant dans un terrein extrèmement coupé par des défilés, si le pays est ennemi.

Il ne faut pas porter la *guerre* dans un pays où il y a un grand nombre de places fortes; & il feroit désavantageux de vouloir faire des conquètes dans une province si fort dépourvue de ces places, que vous ne puissiez pas en trouver pour établir les magasins & les hôpitaux, & couvrir de-là vos convois & vos retraites, surtout lorsque le pays est ennemi; inconvénient que les alliés éprouvèrent en Castille, où faute de places, leurs armées n'assujettissoit que deux ou trois lieues de pays à l'entour, car les habitants des autres lieux fermoient le passage à leurs recrues, insultoient leurs convois, & enlevoient leurs maraudeurs & leurs fourrageurs; de sorte que leur armée, supérieure en nombre sans contredit, se vit deux fois obligé de se retirer, parce qu'elle étoit en quelque manière bloquée par les gens du pays, qui n'étoient pas assujettis par des places fortes, & qui n'obéissoient plus aux Allemands dès qu'ils étoient éloignés des deux marches.

Si vous avez lieu de croire que quelque Province ennemie, à la vue de votre armée, pourra se déclarer pour votre prince, tâchez d'y faire entrer vos troupes; les exemples de Naples & de Sardaigne, que je rapporte en traitant de la *guerre* offensive, en sont une preuve.

Lorsque vous n'êtes pas bien assuré de la fidélité de quelques-uns de vos peuples, choisissez, pour faire la *guerre*, quelqu'endroit d'où votre armée les puisse couvrir. Enfin, tâchez de porter la *guerre* dans une province où vous receviez vos convois plus facilement que les ennemis ne recevront les leurs. On peut avoir cet avantage par des bateaux sur des rivières navigables, ou par des vaisseaux, lorsque vous en avez un plus grand nombre que les ennemis, ce qui alors doit vous déterminer à faire la *guerre* sur des côtes maritimes. Les avis que je donne ailleurs, afin que les ennemis ayent de la peine à recevoir leurs convois, & afin que vous assuriez les vôtres, pourront vous fournir quelques réflexions pour juger en quel terrein l'armée des ennemis, ou la vôtre, trouvera plus de commodité pour recevoir les vivres, les fourrages, les recrues, les armes, les habits, & l'argent pour les troupes.

Trois raisons peuvent déterminer à porter la *guerre* dans la province la plus riche que les ennemis ont dessus votre frontière. La première est afin de ruiner ce pays, qui pourroit fournir aux ennemis des secours considérables en vivres, en argent, en chevaux, &c.

La seconde est afin que si l'argent & les vivres pour les troupes viennent à vous manquer, vous en puissiez tirer de ce pays par des quartiers d'hiver, ou par des contributions.

En 1513, don Raymond de Cardona, général des troupes du roi don Ferdinand le catholique, en Italie, ne se trouvant pas des fonds pour entretenir son armée, abandonna toute autre entreprise pour la conduire dans le voisinage de Venise, qui alors étoit ennemie de l'Espagne, & la fit subsister aux dépens de ces peuples riches par eux-mêmes, & encore plus par les denrées que les habitans des autres lieux y avoient apportées, croyant qu'elles y seroient plus en sûreté.

La dernière raison qui doit déterminer à porter la *guerre* dans la province la plus riche des ennemis, est lorsqu'on a dessein de conserver les conquêtes qu'on veut faire: car s'il en doit coûter autant pour réussir d'un autre côté, il y auroit de l'extravagance à choisir le pire. D'ailleurs les peuples des pays les plus riches sont ordinairement moins robustes & moins belliqueux.

Commazzi remarque que l'empereur Carus voulant faire quelques conquêtes, porta la *guerre* en Perse, pays riche & agréable, plutôt qu'en Sarmadie, qui étoit stérile & pauvre.

Ayant formé le dessein & pris vos mesures pour conquérir, ou pour ruiner le meilleur pays des ennemis, si vous prévoyez que la paix tardera longtemps à se faire, & si vous espérez pouvoir réduire vos ennemis en les appauvrissant, & en leur ôtant les moyens de pouvoir soutenir la *guerre*, portez la *guerre* sur la frontière la plus éloignée des provinces qui fournissent à leur armée le bled, l'avoine, la viande, les habits, les armes, le fer

Digitized by Google

& le bois pour l'artillerie, & toutes les autres choses principales dont elle a besoin, & dont les transports ne peuvent se faire sans de gros frais: car, si par bonheur, vous trouvez de ce côté-là ces commodités, que les ennemis n'ont pas, il est impossible que la *guerre* ne les jette dans des embarras extrêmes, & qu'elle ne leur coûte beaucoup. Je laisse aux politiques à réfléchir si ce ne fut point par ces motifs que Louis XIV tâcha de faire la paix avec un certain prince, avant de la conclurre à Riswick, avec les Espagnols, les Allemands, les Anglois & les Hollandois.

La raison que vous pouvez avoir pour faire la *guerre* dans un pays chaud ou froid, en été, ou pendant cette partie de l'hiver, du printemps ou de l'automne, que les pluies le permettent, & peut être parce que vos troupes, & celles des ennemis, sont d'un climat différent, & par conséquent les unes plus propres que les autres à résister à l'ardeur du soleil, ou à la rigueur de la gelée, dans ce cas, tâchez de vous servir du fort de vos soldats contre le foible des ennemis: c'est-à-dire, portez la *guerre* offensive sous un climat, & dans une saison, qui soient les plus incommodes à vos adversaires, & contentez-vous de vous tenir sur la défensive dans les provinces où le climat & la saison sont plus contraires à votre nation pour pouvoir tenir la campagne.

Les Suédois, sous le roi Gustave-Adolphe, qui trouvoient les froids d'Allemagne très-supportables en comparaison de ceux de la Suède, attaquèrent & prirent Konisberg & Græysenagen pendant la rigueur de l'hiver, lorsque les Allemands ne pouvoient pas tenir la campagne dans cette saison trop rude pour eux.

Une des raisons que Guichardin donne de ce qu'en 1503 l'armée Françoise étoit si fort diminuée, & de ce que par-là elle avoit perdu la bataille de Cérignoles, est que le grand capitaine fit la *guerre* cette année dans un temps si rude, & dans un pays si marécageux, que les François & les Suisses, ne pouvant pas résister à ces incommodités & à plusieurs autres, tombèrent malades, & désertèrent par douzaines; au lieu que les Espagnols, plus accoutumés à toutes sortes de travaux, supportoient patiemment & en santé ces mêmes fatigues.

Vous ne devez pas mener vos troupes dans un pays où l'air est mal sain, lorsqu'elles sont nées sous un meilleur climat, excepté que ce ne soit en hiver & au printemps, saisons auxquelles on se sent moins de l'intempérie de l'air.

Par un très grand nombre d'autorités, d'exemples & de raisons, je ferai voir, en traitant de la *guerre* offensive, qu'il faut toujours donner des bornes à ses conquêtes; qu'elles ne doivent pas être dispersées & séparées les unes des autres, pour pouvoir les conserver, & pour n'y pas trouver de l'opposition, par la jalousie ou par la politique des princes voisins.

Expédiens lorsque la frontière par où vous voudriez entrer dans le pays ennemi, manque de grains & de fourrage.

Si le pays où il vous convient de porter la *guerre* & de commencer la campagne, manque de grains & de fourrages, donnez ordre que pour le compte du roi, & sur les terres de la frontière qui sont à couverts par vos places, on sème une quantité de bled & d'avoine, dont une partie servira pour donner le verd à votre cavalerie, & pour vous mettre en campagne avant les ennemis, d'où vous tirerez des avantages considérables; & le reste de l'avoine & du bled servira pour en amasser en son temps le grain & la paille; par-là vous épargnerez au prince des frais immenses pour en faire transporter de bien loin, & peut-être de 60 & 80 lieues: dépenses à laquelle le roi mon maître se vit obligé en 1709, ayant fait venir de Castille & de France le bled & l'avoine pour son armée de Catalogne, & ayant tiré une partie du fourrage de l'Arragon.

Les Suisses, en se précautionnant pour soutenir la *guerre* contre Cæsar, firent semer dans les endroits les plus commodes, une moitié plus de bled qu'on en semoit ordinairement.

La paille que cette moisson vous donnera, fera que votre cavalerie pourra tenir la campagne, même après que les ennemis, ayant consumé tout le fourrage du pays, se verront contraints d'éloigner la leur: alors votre armée, n'ayant plus de cavalerie ennemie qui lui fasse tête, aura plus de liberté d'agir pendant tout le temps que le retardement des pluies & du froid lui permettra de camper en automne.

On peut encore ajouter qu'ayant recours aux fourrages du roi, vous n'êtes pas obligé de couper ceux des habitans: car si vous les appauvrissez, & si vous les mettez hors d'état de pouvoir nourrir dans la contrée leurs troupeaux & leurs bestiaux, ils les meneront dans une autre province, ce qui dépeuplera ce pays; & votre armée manquera de vivandiers, de charrettes, & autres voitures dont elle se trouve avoir besoin chaque jour.

Pour ces semailles de bled & d'avoine que je viens de proposer, il faut s'adresser à des hommes du pays, afin qu'ils les fassent comme si elles étoient pour eux: car si les ennemis venoient à découvrir qu'elles sont pour le compte du roi, & que vous vous préparez à porter la guerre de ce côté-là, ils en feroient autant sur la même frontière. Il faut donc que les personnes qu'on chargera d'une pareille commission, soient secrètes, affectionnées à votre prince, & riches, afin que par ignorance, ou par malice, elles ne découvrent pas le secret; & qu'on ne trouve pas étrange qu'elles fassent un si grand trafic, pour lequel elles peuvent prendre pour prétexte qu'elles se sont engagées à fournir une grande quantité de grains

à

à certaine province, sur-tout si le pays est près de la mer, & s'il est arrivé qu'autrefois quelques autres nations ayent envoyé leurs vaisseaux pour y venir chercher du bled & de l'avoine.

Un autre expédient, lorsque la frontière où l'on veut porter la *guerre* manque de grains & de fourrages, est de faire par avance de gros magasins de bled, d'avoine, de paille & de foin; mais je trouve deux inconvénients; par-là on incommode beaucoup les particuliers de qui on les prend; & avant besoin de plusieurs mois pour les transporter sur les frontières, on instruit les ennemis de l'endroit où vous avez dessein de faire la *guerre*, excepté que les courants des rivières navigables ne vous soient favorables.

Raisons pour former divers détachements d'une armée fort supérieure en nombre à celle des ennemis.

Si vous avez beaucoup plus de troupes que les ennemis, après vous en être réservé assez pour leur être un peu supérieur, par rapport à leur qualité, à leur nombre, au terrein qu'ils doivent occuper, & aux expéditions que vous devez entreprendre, formez un ou deux détachements qui agissent séparément, parce que les armées excessivement nombreuses ne rendent pas tant de service qu'elles causent d'embarras: c'est ainsi que le pensoit le vicomte de Turenne & M. de la Noue.

Les armées de Cæsar & d'Alexandre étoient ordinairement de trente-cinq à cinquante mille hommes; rarement même arrivoient-elles à ce dernier nombre: & certainement ce n'est pas faute de monde & d'argent que ces deux grands princes, dont on pouvoit à peine compter les provinces, n'ont pas voulu entretenir des armées plus nombreuses.

Lorsque je cherche les raisons sur lesquelles le sentiment du vicomte de Turenne & de M. de la Noue étoient fondées, j'en découvre plusieurs & très fortes. La première est qu'il y a bien de la difficulté à trouver assez de vivres & de fourrages pour faire subsister une armée extraordinairement nombreuse.

Don Sancho de Londogno fait observer, que souvent l'eau qui se trouve dans un camp, qui d'ailleurs seroit avantageuse, ne suffit pas pour une armée extrêmement nombreuse, & que l'air dans l'endroit où une si grosse armée campe pendant quelques jours, s'infecte facilement, d'où naissent plusieurs maladies dangereuses.

Une autre raison est, que rarement on trouve un terrein où toute une grande armée puisse combattre, & alors plusieurs troupes deviennent inutiles. C'est la remarque de Tacite. Strata fait la même observation, & se sert à ce sujet de la comparaison d'une pique, qui, quelque longue qu'elle soit, ne blesse pourtant que par le peu de fer qu'elle a au bout.

Lorsqu'une armée est de plus de cinquante mille hommes, le moindre défilé l'arrête un jour entier, ce qui cause beaucoup d'embarras & de retardement dans les marches, comme toute personne qui a suivi les troupes peut y avoir pris garde.

La dernière & la plus forte raison pour persuader qu'il faut former des détachements d'une armée beaucoup supérieure en nombre à celle des ennemis, est qu'il n'y a pas de prudence à exposer toutes les troupes du souverain à un seul événement de la fortune. Vous m'objecterez que le moyen, pour n'être pas vaincu en aucun endroit, est de ne combattre qu'avec une armée plus grosse que celle des ennemis: je réponds que cette règle se trouve très souvent fausse, comme je le prouve en traitant des occasions où il faut éviter le combat.

Les Romains, dans le temps où leur république étoit si bien gouvernée, avoient plusieurs armées; mais elles étoient peu nombreuses, & pour l'ordinaire elles n'étoient pas composées de plus de douze mille Romains & de douze mille hommes de troupes auxiliaires. Lorsqu'il étoit besoin que les deux armées se joignissent, elles faisoient ensemble vingt-quatre mille Romains & vingt-quatre mille hommes de troupes auxiliaires; en tout elles ne passoient que très rarement cinquante mille hommes. Par-là, quoiqu'une de leurs armées fût défaite, ils pouvoient facilement se relever par les troupes de l'autre.

En formant des détachements d'une armée beaucoup supérieure, vous rendrez vos actions plus glorieuses, sans que vos armes courent plus de risque; car les troupes qui sont de trop ne servent de rien. « Pour détruire cette ville, disoit Josué, il n'est pas besoin que toute l'armée aille à l'attaque: deux ou trois mille hommes suffisent, parce que ce seroit la fatiguer inutilement que d'opposer tant de monde contre si peu d'ennemis. ».

Avec plusieurs corps de troupes, vous formez en même-temps plus d'entreprises, vous avancez vos conquêtes, & vous mettez plutôt fin à la *guerre*, qui pourroit, si elle étoit prolongée davantage, donner moyen aux ennemis de faire de nouvelles alliances, & causer dans vos états des révoltes, des maladies épidémiques, ou quelqu'autre malheur, qui feroit un obstacle à vos projets.

Louis XIV divisa sa grande armée de Flandres en trois corps, dont sa majesté très chrétienne en commandoit un, & deux de ses généraux les deux autres. Par-là il falloit beaucoup moins de temps à la France pour faire les conquêtes qu'elle fit sur les Hollandois.

Egbert ayant dessein de conquérir les sept royaumes d'Angleterre, comme il y réussit, divisa en deux corps son armée, qui étoit beaucoup supérieure en nombre; tandis qu'avec l'un il investit les états d'Etelulse, roi des Saxons orientaux, son fils entra avec l'autre dans le pays de Kent, occupé alors par le roi Baltrete. Par-là Egbert prit moins de temps à faire ses conquêtes.

Leolin, prince de Galles, suivit la même maxime, lorsqu'il porta la *guerre* dans les états d'Edouard IV, roi d'Angleterre, ou Edouard Ier, en comptant depuis la maison d'Anjou.

L'armée supérieure doit principalement observer la règle de séparer des détachements pour rendre ses conquètes plus rapides, lorsqu'elle combat contre une nation qui n'est pas accoutumée à faire la *guerre*, parce que les ennemis, excepté qu'ils ne soient extrêmement grossiers, apprendront dans peu ce qu'ils ignorent faute d'exercice, ainsi que, selon la remarque de Tacite, il arriva aux Allemands par la continuation de la *guerre* qu'ils eurent à soutenir contre les Romains.

Les Macédoniens étoient dans les armes le mépris des Grecs; cependant, à force de souffrir & de faire la *guerre*, ils donnèrent la loi à ceux-là mêmes de qui ils la recevoient; &, conduits ensuite par Alexandre, ils ne se rendirent pas seulement maitres de toute la Grèce, mais encore des vastes domaines de la Perse.

On doit conclure de ce que je viens de dire, que si un prince qui a des troupes disciplinées, fait la *guerre* contre une nation peu belliqueuse, il doit d'abord faire de puissants efforts, afin de pouvoir déterminer son entreprise, avant que ses ennemis se soient aguerris; c'est pour cela que le général Montécuculi dit qu'il faut que la *guerre* des Allemands contre les Turcs soit courte & vigoureuse. A cette raison on peut encore ajouter, que si vous finissez promptement les conquêtes que vous avez projettées, vous ne donnerez pas aux princes neutres, qui en conçoivent de la jalousie, le temps d'armer pour vous les empêcher. Je m'étendrai davantage sur ce point en traitant de la *guerre* offensive.

Divers avis relatifs au général ennemi.

Rien n'est plus important, selon Polybe, pour un bon général d'armée, que de connoitre le génie & le caractère du commandant ennemi: selon cet écrivain, « c'est une erreur & même une folie de penser autrement. ».

Guillaume III de Nassau convient qu'un général est déja demi-vainqueur, lorsque, connoissant le caractère de son adversaire, il a assez d'attention & d'activité pour profiter des occasions.

L'exemple de Quintus Fabius Maximus nous apprend qu'il est dangereux de faire quelqu'entreprise sans cette connoissance, car le consul Marcus Livius étant sorti de Rome pour aller commander l'armée contre Annibal, Quintius Fabius lui donna pour conseil de ne pas combattre contre les Carthaginois, qu'il n'eût pénétré le génie de leur commandant. Annibal aimoit beaucoup les stratagèmes, & n'agissoit jamais sans y avoir recours.

En supposant donc qu'il est avantageux de connoitre le caractère du commandant ennemi, examinons par quels moyens on peut parvenir à cette connoissance.

Informez-vous de son génie par des officiers habiles, qui ayent servi autrefois sous ses ordres, & faites faire à votre armée divers mouvements, pour observer, par ceux que la sienne fera, s'il est timide ou intrépide, ou si sa bravoure est accompagnée de prudence; s'il sçait prendre le terrein qui lui est convenable; s'il est prompt ou lent à résoudre & à exécuter; s'il aime mieux employer la ruse que la force ouverte; si le mépris ou la disgrace le porte à sortir de son caractère; si un léger commencement de fortune lui donne trop de confiance, &c.

M. de Saint-Evremont, décrivant les qualités d'un grand capitaine, dit qu'un bon général doit prendre adroitement son ennemi par son foible: par exemple, qu'il doit le fatiguer & mettre à bout sa patience, s'il le connoit impétueux & violent; l'endormir par des négligences affectées, s'il est lent & paresseux, s'il est présomptueux, afin que, l'obligeant de sortir des règles de la discipline ordinaire pour suivre quelques-unes de ses passions, il lui fasse faire quelque faute; car la plupart de celles qui se font, ne viennent que de ce qu'on se lasse d'être assujettis aux maximes de l'art, & qu'on se laisse gouverner par le tempérament.

Prenez toutes les mesures possibles pour découvrir quels sont les ordres que le général ennemi a de son prince, parce qu'ainsi il vous sera plus aisé de vous opposer à ses desseins, en feignant de les ignorer; & si ses ordres ne viennent pas à changer, vous pourrez prendre des précautions pour les éluder & les rendre inutiles.

Tacite rapporte que Germanicus sçavoit profiter des résolutions que ses ennemis prenoient, & dont ses espions lui donnoient avis; & parlant d'une embuscade qu'ils avoient résolu de lui dresser pour charger son arrière-garde durant une bataille, il dit que Germanicus, qui n'ignoroit rien de tout ce qui se passoit de plus secret dans le conseil des ennemis, faisoit retomber touts leurs artifices sur eux-mêmes.

Ottoman fut prié de se trouver à une assemblée où il sçavoit qu'on vouloit l'assassiner: il se rendit au lieu marqué, sans faire paroître aucune défiance; mais il y fit venir quelques soldats habillés en femme, qui, tirant à propos les épées qu'ils tenoient cachées, prévinrent les ennemis d'Ottoman, & les massacrèrent; en quoi ils n'auroient pu réussir, s'il n'avoit fait semblant d'ignorer le dessein de ses ennemis.

Si le commandant de l'armée ennemie, par son peu d'habileté, par sa témérité ou par quelqu'autre défaut, est sujet à faire des fautes, ne donnez pas à connoitre à personne que vous les avez remarquées; laissez-lui au contraire remporter quelques petits avantages dans une occasion peu importante; donnez quelquefois à entendre dans la conversation, que vous n'avez pu le pénétrer, plaignez-vous de ce qu'il n'est pas possible que vos espions découvrent

rien de ses desseins ; enfin, faites tout ce que vous pourrez pour que sa réputation augmente, & que son prince continue de lui laisser le commandement, jusqu'à ce que son peu d'habileté vous donne lieu de faire un coup qui serve de récompense à votre dissimulation ; en quoi il ne vous seroit peut-être pas aussi aisé de réussir, si, à la place de ce général, les ennemis en envoyoient un autre plus capable de commander l'armée.

Cæsar étant assiégé dans Alexandrie par l'armée des Egyptiens, commandée par Aquilas & Ganimède, mit en liberté Ptolomée, roi de ce pays, qu'il tenoit prisonnier. Il se persuada que si Ptolomée, jeune homme sans expérience & sans conduite, prenoit le commandement de l'armée, comme il étoit naturel de le croire, les Egyptiens deviendroient chaque jour moins à craindre : au lieu que leur armée, sous les ordres de Ganimède & d'Aquilas, pouvoit donner de l'inquiétude. La chose réussit comme Cæsar l'avoit pensé ; car dès que Ptolomée se fut mis à la tête des Egyptiens, Cæsar l'obligea non-seulement à lever le siège, mais il battit son armée en rase campagne, & Ptolomée fut tué dans la mêlée, ou noyé dans la fuite.

Quoique le général ennemi soit peu habile, vous ne devez pas tant compter sur son ignorance que sur votre conduite, parce qu'il se peut que votre adversaire affecte celle qu'il tient, ou qu'un accident, ou quelque bon conseil, lui donne lieu de réussir, & alors votre défaite pourroit être d'autant plus considérable, que vous vous y étiez moins attendu. Votre malheur seroit la suite de votre présomption, & votre chagrin augmenteroit même par le peu de réputation qu'avoit votre ennemi.

Bélisaire avoit coutume de dire que celui-là couroit grand risque d'être vaincu dans la *guerre* qui méprisoit ses ennemis, & avoit trop de confiance en lui-même. Isocrate, parlant aux Athéniens, les avertissoit qu'il y avoit bien de l'imprudence de compter plus sur les fautes des ennemis que sur sa propre conduite.

Les exemples de Sabinus, d'Orcan & de quelques autres armées, qui ont été défaites, prouvent qu'on s'est souvent engagé sans réflexion dans des combats sur une crainte & un désordre que les ennemis ont affecté.

Si, au contraire, de ce que je viens de supposer, la conduite du général ennemi est si bonne, qu'elle soit d'un plus grand obstacle à vos desseins que celle d'un autre, profitez de ses maladies & de ses absences pour faire les plus importantes expéditions, principalement si celui qui prend le commandement à sa place n'a pas tant d'habileté, ou si les troupes ennemies n'ont pas la même confiance en servant sous ses ordres, parce que, comme dit Strada, « c'est souvent la seule réputation du général qui décide du sort des armes. ».

Tite-Live rapporte qu'Annibal souhaitoit d'en venir aux mains avec l'armée romaine, tandis qu'il étoit encore impossible à Publius Cornelius Scipion, le plus habile des deux consuls, de se trouver au combat, à cause de la blessure qu'il avoit reçue peu auparavant dans la bataille du Tessin, parce qu'Annibal se persuadoit qu'il lui seroit plus aisé de vaincre Tibère Sempronius, l'autre consul, ainsi qu'il y réussit, l'ayant défait dans la bataille de Trebie.

Si un seul homme, comme je l'ai prouvé, peut faciliter la victoire, empêcher la ruine de son pays, ou la défaite de l'armée, il me paroit que si l'on fait prisonnier quelqu'officier des ennemis, fort distingué par la réputation qu'il s'est acquise parmi eux, ou par la crainte qu'il aura inspirée à vos peuples, ou à vos troupes, vous devez d'abord l'envoyer dans les provinces les plus éloignées, afin d'avoir prétexte d'en différer l'échange que vos ennemis vous proposeroient avec un autre officier du même rang, & qui ne seroit peut-être pas de la même importance pour la *guerre*.

Cæsar Campana observe qu'il fut fatal aux Espagnols d'avoir échangé M. de la Noue, leur prisonnier, avec M. le comte Philippe d'Egmont, parce que la Noue, après le prince d'Orange, étoit celui qui, par son excellente conduite, soutenoit principalement le poids des affaires de la ligue contre l'Espagne.

Nos ennemis, dans la dernière *guerre* contre les deux couronnes, ayant fait prisonnier le lieutenant-général don Michel Pons, l'envoyèrent sur le champ à Maillorque. Ce fut, à ce que je crois, afin qu'il ne pût être si-tôt échangé, à cause de la terreur qu'il avoit inspiré, avec beaucoup de raison, aux Miquelets qui s'étoient déclarés contre nous.

Vous trouverez peut-être que, dans quelques endroits de cet ouvrage, j'ai cité ce chapitre sur une circonstance que je jugeai, dans la suite, à propos de supprimer ; j'en avertis, afin que, par cette citation, qui se rencontre fausse, on ne conclue pas que les autres le sont aussi.

Précautions contre les soins que le général ennemi peut se donner pour découvrir en vous ce que vous avez voulu reconnoître en lui.

Comme il est naturel que le général ennemi fasse, par rapport à vous, ce que je vous ai conseillé de faire à son égard, pour connoître son génie & découvrir les ordres qu'il a, je crois que vous devez, sans pourtant vous éloigner des règles fondamentales de la *guerre*, agir à l'extérieur d'une manière différente de la conduite que vous voulez tenir, & changer quelquefois cette méthode, parce qu'autrement une même irrégularité de conduite serviroit de règle aux ennemis pour pénétrer vos desseins.

Si au contraire, dans le temps que les ennemis pensent avoir compris votre manière de faire la

guerre, vous venez d'abord à la changer, vous ne les trouverez peut-être pas en état de parer le coup que vous leur prépariez, lorsqu'ils s'étoient formé de fausses idées sur votre conduite.

Varillas, parlant de Louis XI, roi de France, dit qu'afin qu'on ne pût pas pénétrer ses maximes, il alloit toujours par des détours qui rendoient sa manière d'agir incompréhensible.

J'ai oui dire à plusieurs habiles officiers qui, dans la grande *guerre* dernière, avoient servi sous les ordres du duc de Vendôme & du prince Eugène de Savoye, que chacun de ces deux grands hommes avoient fait plusieurs expéditions par des méthodes qui paroissoient extraordinaires, & qu'ils y avoient toujours réussi, parce que l'un sçachant que son compétiteur avoit coutume de ne pas suivre les routes ordinaires de la *guerre*, il falloit aussi que l'autre agit par les voies extraordinaires que les occasions pouvoient lui présenter.

Epaminondas, qui n'avoit coutume de marcher à l'ennemi qu'au lever du soleil, changea cette heure dans le Peloponèse contre les Lacédémoniens, qu'il défit, les ayant trouvés sans être sur leurs gardes & endormis la nuit qu'il les attaqua; parce qu'ils s'étoient trop confiés dans l'observation qu'ils avoient faite sur sa conduite, qu'il sçut fort à propos changer dans cette occasion.

Xénophon suppose que Cambise conseilloit à Cyrus de tâcher de découvrir les desseins ou les ordres des ennemis, & de leur cacher les siens.

Pour éviter que les ennemis ne pénètrent vos idées, vous pouvez donner à entendre que vous avez des ordres différents de ceux que vous avez reçus réellement, en conférant avec certaines personnes sur ces faux ordres, par-là vous trouverez peut-être les ennemis moins vigilants pour s'être fiés aux avis de leurs espions.

On peut aussi tromper les ennemis par des ennemis, par des espions doubles, dont ils se servent contre vous; par leurs propres prisonniers, que vous laissez adroitement échapper; par de faux déserteurs; par des instructions feintes, que vous supposez signées du ministre; par des soldats que vous mettez à portée d'être faits prisonniers; par des espions doubles contre les ennemis; par le terrein que vous occupez; enfin, en employant touts les moyens pour empêcher que les ennemis n'ayent connoissance ni de vos desseins, ni de vos dispositions.

Dans un très grand nombre d'endroits de mes réflexions, vous rencontrerez ces expressions: *dites*, *faites voir*, *donnez à entendre*, *feignez*, *&c.*

Quoique Platon enseigne « que s'il est permis à quelqu'un de mentir, c'est principalement à ceux qui gouvernent la république, lorsque, s'agissant des ennemis ou des citoyens, cela peut tourner à l'utilité publique »; on sçait que, par les principes de notre religion, le mensonge est défendu, & comme il est très souvent nécessaire de dissimuler, & que le seul silence ne suffit pas toujours pour cela, il faut nécessairement avoir recours à une dissimulation, qui, sans tenir du mensonge, cache la vérité. Par exemple, si on vous demande quelque chose, que vous voulez faire croire véritable, ce sera peut-être assez d'un sourire d'approbation, d'un mouvement des lèvres, qui marque de la joie, d'un léger coup de main sur l'épaule de celui qui vous parle, d'un *on le dit*, *&c*, &, pour en dissuader, il ne faudra quelquefois qu'un geste, ou un ris moqueur sur la demande qu'on vous fait; un froncement de sourcil, comme étonné d'une telle singularité; une réplique accompagnée des difficultés les plus apparentes; une réponse qu'il y a des hommes dans le monde qui croient tout ce qu'ils entendent dire, ou mille autres gestes ou paroles qui cachent la vérité. Or, il paroit qu'une pareille dissimulation n'est pas un mensonge, par ce que saint Luc écrit de Jésus-Christ notre Sauveur: « qu'il feignit d'aller plus loin »; & Cornelius à Lapite, commentant ce passage, ajoute que « quoique Jésus marcha, comme s'il avoit voulu aller plus loin, ce n'étoit pourtant pas son dessein. ». Ainsi, je proteste que toutes les fois que, dans cet ouvrage, je me sers des expressions dont je viens de parler, ou d'autres semblables, & même plus fortes, mon intention est seulement de conseiller une fiction, ou une dissimulation qui ne tienne pas du mensonge.

Si le général ennemi, parce que votre sage conduite lui donne de l'inquiétude, tâche, sans être retenu par la conscience, de vous mettre mal dans l'esprit de votre prince, en cherchant le moyen de lui persuader que vous êtes d'intelligence avec le sien, ainsi que cela fut pratiqué par Annibal, rompez d'abord tout commerce particulier avec ce général, & dans celui que vous serez encore obligé d'avoir par rapport aux troupes, usez de la précaution de ne recevoir les trompettes ennemies qu'en présence de quelques-uns de vos officiers. Lisez devant eux les lettres qui vous seront rendues de la part du commandant ennemi, & celles que vous lui écrirez; n'en recevez aucun présent, & ne lui en envoyez aucun. Enfin, si vous découvrez en lui un pareil dessein, n'ayez à son égard d'autre politesse que celle que la politique de la *guerre* exige indispensablement.

Dès que le duc de Guise eut reçut une lettre, qui lui fut rendue de la part de don Jean d'Autriche, & dont le contenu supposoit que c'étoit une réponse à une autre, dans laquelle le duc lui parloit de la somme d'argent qui lui avoit été promise, & qu'il devoit toucher à Gênes, pour faciliter aux Espagnols l'entrée de Naples, il lut cette lettre en public; &, par cette précaution, le peuple de Naples ajouta foi à sa sincérité.

Gustave Troile, archevêque d'Upsal, reçut une lettre, par laquelle Gustave Vasa, chef du parti opposé à Christierne II, roi de Suède, l'exhortoit d'entrer dans ce parti; mais l'archevêque ayant d'abord porté cette lettre au vice-roi de Chris-

tierne, se mit ainsi à couvert d'être soupçonné par le roi de favoriser le parti des révoltés.

Le duc de Guise envoya un présent de deux chevaux au duc d'Andria & à don Fabrice Spinelli, dans le dessein de les rendre par-là suspects à don Jean d'Autriche, & de les obliger ainsi à se retirer du service d'Espagne; mais ils renvoyèrent l'un & l'autre les chevaux au duc de Guise, & lui firent répondre qu'ils n'ignoroient pas qu'il y avoit dans son présent autant de malice que de générosité.

Alexandre envoya un riche présent en argent à Phocion, capitaine Athénien, qui demanda à celui qui le lui présenta, pour quelle raison Alexandre lui faisoit ce présent; l'envoyé lui ayant répondu que c'étoit parce qu'il le croyoit plus homme de bien que le reste des Athéniens, Phocion lui répliqua : « puisqu'Alexandre me croit honnête homme, qu'il n'empêche pas du moins que les autres me croient tel, & lui renvoya son présent. ».

Je parlerai ailleurs de plusieurs autres précautions à prendre pour empêcher que vos ennemis ne viennent à bout de vous mettre mal dans l'esprit de votre souverain, principalement lorsque vous êtes vainqueur.

Des moyens de rompre une ligue ennemie.

La guerre est le fruit qu'on recueille des discordes qu'on sème, dit l'ancien proverbe; mais celui qui a déja la *guerre* ne risque pas beaucoup de semer des discordes. Il y a des remèdes qui nuisent, lorsqu'on est en santé, & qui sont salutaires dans la maladie. On court moins de danger à se servir de la plume que de l'épée. Une négociation qui ne réussit pas, ne cause pas tant de préjudice qu'une bataille perdue, parce qu'il est plus aisé de remettre de l'encre dans un écritoire qu'on a mis à sec, que de rétablir une armée défaite.

Après que le prince Thomas de Savoye eut été battu, les Espagnols n'ayant pas assez de troupes sur pied pour s'opposer à la Hollande & à la France, semèrent si bien la division parmi ces deux nations, que les Hollandois, choqués du mépris avec lequel les François les traitoient, furent cause que l'armée françoise manqua de vivres, ce qui l'obligea de lever le siège de Louvain.

Georges Poggibrace, roi XIV[e] de Bohême, voyant que plusieurs princes de l'empire s'étoient ligués pour sa ruine, para ce coup, en suscitant des dissentions parmi ces princes, qui se déclarèrent les uns contre les autres.

Comme je parle ailleurs des moyens qu'il faut employer, afin que les troupes & les peuples des ennemis embrassent le parti de votre souverain, de ceux qu'il faut mettre en usage pour semer des défiances & des divisions en divers corps de métiers révoltés contre votre prince, & pour profiter des dissentions qu'il y a entre les généraux & les ministres des ennemis, je ne proposerai à présent que quelques expédients propres à rompre l'union & l'intelligence parmi les princes vos ennemis.

Quelques-uns de ces expédients pourront peut-être paroître peu justes, ou peu décents pour être employés dans toute sorte de *guerre*; mais prenez garde que je ne les admet que lorsqu'il n'y a pas d'autres ressources pour défendre l'état dont on veut s'emparer injustement, ou pour recouvrer ceux qu'on a visiblement usurpés, ou contre des princes persécuteurs declarés de la chrétienté; &, dans pareil cas, on peut sans scrupule semer la division entre les ennemis.

Pour mettre ou pour entretenir la division entre les alliés ennemis, traitez, s'il est possible, ou du moins faites semblant de traiter en même-temps, séparément l'un avec l'autre, afin que chacun d'eux se hâte de vouloir faire la paix avec votre prince, de peur que l'on ne le laisse seul dans l'embarras de soutenir la *guerre*, & qu'il ne puisse plus alors faire un traité avantageux.

C'est de cette manière qu'en 1502, le duc de Valentinois fit rompre la ligue formée contre lui par les Ursins, par Viteiozzo Viteli, Jean-Paul Baionio, Liveroto de Fermo & Pandolfe Petruci.

Teribaze, général des troupes d'Artaxerce, contre les Caducéens, commandées par deux rois, traita avec l'un & envoya son fils pour traiter avec l'autre; chacun des deux disoit au roi, avec qui il étoit en négociation, « que son allié avoit des pratiques secrètes avec Artaxerce, & que s'il ne se hâtoit de faire la paix, il auroit à soutenir la *guerre*, parce que l'autre se presseroit de s'accommoder avec Artaxerce, afin de faire un meilleur traité ». Par cet artifice, ces deux princes, dans une défiance mutuelle, ne pensèrent plus qu'à faire au plutôt la paix à l'envi l'un de l'autre.

Lorsqu'une place qui dépend de votre commandement, se trouve réduite à la nécessité de se rendre à l'armée des alliés ennemis, avertissez le gouverneur, qu'il tâche de faire mettre dans la capitulation qu'il n'entrera dans cette place d'autre garnison que les troupes de tel prince, & qu'il nomme celles de celui qui peut être plus suspect à ses alliés. Quoique par-là vous ne tireriez d'autre avantage que de faire voir votre intention, il est naturel de croire que les autres princes ligués craindront quelqu'intelligence avec votre souverain, & celui à qui vous voulez remettre la place, & que cette défiance fera naître la division parmi tous ces alliés, sur-tout si le prince, entre les mains de qui vous voulez laisser la place, a intérêt de la conserver pour quelqu'avantage particulier qui lui en revient.

On croit que cette maxime que Louis XII, roi de France, mit en pratique en 1513, lorsqu'il ordonna à M. d'Aubigny, gouverneur du château de Gaette, que s'il se trouvoit obligé de le rendre à l'armée de la ligue entre Venise, l'empereur Maximilien & le roi don Ferdinand le Catholique,

il le remît aux troupes de ce dernier, afin de susciter par ce moyen la défiance & la division entre les Allemands & les Espagnols.

La grande union qu'il y avoit entre Salomon Ier, roi de Hongrie, & le duc de Geysa, son cousin-germain, fut rompue, parce que se trouvant touts les deux à l'attaque d'Albe-Royale, un plus grand nombre de ceux qui s'étoient réfugiés dans le château de cette place, vint implorer la clémence & la protection de Geysa plutôt que de Salomon, qui, jaloux de cette préférence, & irrité par-là contre Geysa, ne songea plus qu'à lui déclarer la *guerre*, où Salomon fut enfin vaincu.

Comines, cité par Franchetta, veut qu'on puisse faire naître de la défiance parmi les princes alliés vos ennemis, en donnant à entendre que les avis que vous recevez par vos espions vous viennent de la part d'un de ces princes alliés.

Nous avons dit qu'en traitant avec différents princes de la ligue ennemie, on peut parvenir à ce que, dans la défiance où ils seront les uns contre les autres, la crainte leur fasse faire la paix. Si ce moyen ne suffit pas, il faut essayer de détacher une des deux puissances ennemies, par une vue d'intérêt, en lui offrant secrètement de l'argent ou des terres qui puissent satisfaire son ambition, appaiser sa colère, & lui faire quitter son ancienne alliance pour embrasser la vôtre.

Asa, roi de Juda, se servit de ce moyen pour détacher Benadad, roi de Syrie, de la ligue qu'il avoit faite avec Baasa, roi d'Israël, & pour le porter à entrer dans la sienne. « Je l'appaiserai par des présents, disoit Jacob, parlant de son frère Esaü, qui étoit devenu son ennemi. »

En traitant de la *guerre* offensive, je dirai quelle place ou quel pays vous devez céder au prince ennemi dont vous achetez l'alliance ou la neutralité, si la *guerre* qu'il fait à votre souverain est visiblement injuste.

Dans la même supposition que la *guerre* n'est pas juste de la part du prince avec qui vous voulez faire la paix, & que cette paix, aux conditions que vous la proposez, lui est véritablement avantageuse, tâchez de gagner secrètement son ministre, afin qu'il l'y porte, & lui rende difficile les moyens de continuer la *guerre*.

En supposant toujours que la *guerre* que l'un des princes ennemis fait au vôtre est injuste & désavantageuse à ce prince, si vous avez gagné son ministre, tâchez que, sous prétexte de l'intérêt, il engage à quelque chose qui donne aux autres alliés un sujet de défiance ou de mécontentement qui puisse rompre leur alliance.

Adalgisse, fils de Désiré, dernier roi des Lombards en Italie, réussit, par ses menées secrètes, à empêcher le mariage d'une fille de Charlemagne, fiancée avec l'empereur Constantin Copronime, qui s'étoit senti très offensé; alors Adalgisse n'eut point de peine à porter Constantin à se déclarer contre Charlemagne, maître de l'Italie, qu'il avoit conquise. Par ce stratagème, Adalgisse réussit à recevoir un secours des Grecs, que Constantin & l'impératrice Irène sa mère lui envoyèrent.

Du bon traitement dont il faut user envers les prisonniers.

La politesse seule ne doit pas engager à bien traiter les prisonniers, mais encore l'intérêt de vos troupes qui recevront le même traitement dont on aura usé envers les ennemis.

Romain Diogène, empereur d'Orient, traita fort bien les prisonniers de l'armée d'Arslan, second sultan des Selucites, qu'il défit; mais bientôt, par la politesse du sultan, il jouit du fruit de la sienne: car Arslan ayant battu l'empereur, & l'ayant fait prisonnier, lui accorda la paix & la liberté sous des conditions peu désavantageuses.

Le bon traitement dont on use à l'égard des prisonniers, étouffe en eux cette haine naturelle que les troupes ont les unes contre les autres, & vous les préparez par-là à ne pas s'opposer avec tant d'obstination à ce qui vous est avantageux. Peut-être même réussirez-vous par ce bon procédé à vous faire des amis de ceux qui auparavant étoient vos ennemis. Dans cette vue, les Athéniens appréhendoient que les villes confédérées n'embrassassent le parti opposé à cause du bon traitement que recevoient les soldats & les villes qui tomboient sous le pouvoir de Brasidas, général de l'armée ennemie.

Sisebute, vingt-unième roi des Goths en Espagne, ayant défait l'armée romaine commandée par Césarée, Patrice paya de ses deniers aux Goths, ses sujets, la rançon des prisonniers Romains qu'il avoit faits, & qu'il mit d'abord en liberté; de sorte que les Romains, sensibles à ce bienfait, devinrent amis de Sisebute, à qui, dans le traité de paix, ils accordèrent de grands avantages.

Forestier rapporte que Craco, second prince de Pologne, s'attira, par ses manières polies & honnêtes, l'amitié de plusieurs puissants ennemis. Il dit la même chose de Lécho III, prince VIIIe de Pologne.

Lorsque Darius apprit, par le rapport de Tiriote, le traitement honorable qu'Alexandre faisoit à ses filles & à sa mère, & qu'il avoit pleuré la mort de sa femme, toutes prisonnières d'Alexandre, il leva sa voix vers le ciel, & supplia les dieux que s'il ne pouvoit pas remonter sur le trône de Perse, il ne fût occupé que par Alexandre. Cette bienveillance qu'Alexandre s'attira de ses ennemis, servit infiniment à lui faciliter ses conquêtes: car, après la mort de Darius, presque touts les Perses, de leur plein gré, le servirent fidèlement; & Sigigambis, mère de Darius, fut si touchée de sa mort, qu'elle se la donna à elle-même.

Je déduirai plus au long, en traitant de la *guerre* offensive, les raisons qui doivent vous porter

à traiter avec clémence ceux qui se sont rendus, à l'exception des rebelles obstinés.

Des moyens d'éprouver la vigilance de vos troupes & de châtier la négligence de vos sentinelles.

Les règles que je viens d'établir ne sont que par rapport au prince ennemi, à son commandant & à ses troupes. Parlons à présent de ce qu'un général, au commencement de la *guerre*, doit faire par rapport à son armée.

Pour éprouver la ponctualité de vos troupes, & lorsqu'elles sont assemblées, après avoir ordonné à chaque régiment ce qu'il doit faire en cas d'alarme, vous en ferez donner une fausse; &, attentif à observer avec quelle résolution, quel silence & quelle promptitude chacun accourt à son poste, vous donnerez des louanges à ceux qui auront été ponctuels, & vous avertirez ceux qui ne l'auront pas été assez de l'être davantage une autre fois. Ces fausses allarmes servent certainement à rendre les troupes vigilantes; mais il en faut faire donner rarement, de peur qu'on ne confonde ensuite une véritable avec les fausses: ainsi, après en avoir fait donner une, avertissez que vous n'en ferez pas donner davantage, afin que les troupes, sans se fier sur ce qu'une seconde fausse alarme pourroit encore être fausse, occupent leur poste sans le moindre retardement.

Frontin, cité par Beyerlinx, rapporte qu'Hermocrate de Syracuse, pour rendre ses troupes vigilantes, fit une nuit approcher jusqu'auprès d'elles quelque cavalerie, comme si cette cavalerie eût été ennemie.

Qu'une sentinelle s'endorme, ou qu'elle ne soit pas attentive à ce qui se passe, ce n'est-là, à ce qu'il paroit, qu'une légère faute, parce qu'il n'y a point de malice; cependant, c'est la plus préjudiciable qu'on puisse faire dans la *guerre*, puisque c'est par-là souvent que les armées & les places sont surprises: ainsi il n'y auroit pas trop de sévérité de punir ce soldat d'une manière à servir d'exemple aux troupes, pour faire observer la vigilance.

Epaminondas, trouvant une sentinelle de son camp endormie, la tua dans son poste, & disoit ensuite qu'il l'avoit laissée comme il l'avoit trouvée.

Des moyens de reconnoître les lâches, & de quelle manière on doit en user à leur égard.

Les soldats extrêmement vicieux sont d'un très mauvais exemple dans une armée. Ceux qui ne craignent pas d'enfreindre la bonne discipline, exposent à de grands malheurs, & les poltrons donnent par leur fuite entrée à l'ennemi, ou mettent en désordre leurs camarades, par le trouble qu'ils causent dans un combat. Il importe de congédier de l'armée ceux qui, malgré vos soins, & le châtiment exercé contre eux, sont incorrigibles; mais comme quelques-uns, pour avoir leur congé, & retourner chez eux, pourroient affecter leur lâcheté, ou quelqu'autre défaut, vous devez examiner avec attention leur conduite, & envoyer aux galères ou aux îles ceux qui, par malice, manquent à leurs devoirs. De quelle manière que ce puisse être, il faut en purger votre armée.

Xénophon suppose que Cyrus ordonna à ses généraux de chasser de l'armée les soldats qui manquoient de valeur, & dont les mœurs étoient perverses, de peur que leur dépravation ou leur poltronnerie ne fût un pernicieux exemple pour les autres.

Hernan Cortès, voyant quelques-uns de ses soldats se plaindre des fatigues qu'ils souffroient dans une guerre qu'il falloit continuer, fit embarquer pour l'île de Cuba touts ceux qui voulurent se retirer; & Solis dit: « que cette sorte de gens est préjudiciable dans un quartier, qu'elle est inutile dans une action, qu'elle trompe dans son nombre, parce qu'on les compte pour soldats, tandis que dans une armée ils servent un peu moins que les absents. ».

Dieu, dans le Deuteronome, donne des instructions pour la *guerre*. Il parle ainsi: « si quelqu'un est timide, & a la frayeur dans le cœur, qu'il s'en aille & retourne dans sa maison, de peur qu'il ne jette dans les cœurs de ses frères l'épouvante dont il est lui-même saisi. ».

Pour connoître les soldats poltrons, faites semblant de vous préparer à quelques entreprises périlleuses; donnez ordre ensuite que touts ceux qui ne se portent pas bien, ou qui n'ont pas leurs chevaux ou leurs armes en bon état, ayant à le dire, afin qu'ils demeurent dans le camp, ou qu'ils se retirent dans une place voisine: lorsque, sous ce prétexte, quelques-uns se feront mis à l'écart, vous ferez visiter leurs personnes par des chirurgiens de l'hopital, leurs armes par des officiers des autres corps, & leurs chevaux par des maréchaux, afin de voir quels sont ceux qui ont un véritable empêchement, & ceux qui le supposent. On dressera une liste de ces derniers, qui contiendra leur nom & celui de leur régiment, & de leur compagnie.

Iphicrate, capitaine Athénien, conduisoit ses troupes contre les ennemis; voyant que quelques-uns de ses soldats, le visage pâle, ne le suivoit qu'en tremblant, il ordonna que ceux qui avoient laissé quelque chose derrière eux, retournassent pour le chercher. Sous ce prétexte, les plus lâches se retirèrent. Iphicrate fut charmé de n'avoir plus dans son armée que des valeureux soldats, avec lesquels ayant livré la bataille, il remporta la victoire.

En parlant des occasions où il faut éviter le combat, je donnerai quelques autres moyens pour éprouver le courage de vos soldats, & je prouverai qu'il ne suffit pas d'en faire faire l'épreuve par vos officiers.

Après avoir découvert ceux qui, dans votre armée, manquent de courage, faites semblant de croire que leurs feintes indispositions sont réelles, ou que leurs armes, ou leurs chevaux sont en mauvais état; sous ce prétexte, envoyez-les en garnison dans les places où il y a moins à craindre, & d'où, pour les remplacer, vous tirerez un égal nombre de soldats choisis des corps qui y sont. Ces détachements pourront à la fin de la campagne, rejoindre leurs compagnies; parce qu'ainsi les colonels donneront toujours les meilleurs soldats, afin qu'en se distinguant dans l'armée, ils fassent honneur à leurs régiments: au lieu que si les officiers de ces corps voyent qu'on ne leur rende pas leurs détachemens, ils n'enverront une seconde fois, dans un pareil cas, que les moindres soldats. Il ne suffiroit pas même, pour y remédier, que les gouverneurs des places, ou les inspecteurs eussent ordonné de les choisir, parce qu'il y a dans chaque compagnie des hommes de bonne mine, mais dont les actions ne répondent pas à leur belle apparence, & dont les officiers seuls connoissent les défauts.

L'empereur Léon recommande extrêmement de n'entreprendre aucune expédition avant d'avoir éprouvé la valeur des soldats; mais en même-temps il conseille au général de ne pas divulguer la lâcheté de ceux qu'il aura reconnu manquer de courage, de peur qu'ils ne deviennent encore plus lâches; au lieu que si vous faites semblant de ne pas vous en appercevoir, sur-tout à l'égard des nouvelles troupes, peut-être qu'avec le temps & la pratique de la *guerre*, elles se rendront valeureuses.

Cæsar envoya ses plus mauvais soldats aux garnisons de Thessalie & d'Etolie, & se réserva les bons pour les faire camper & les opposer à Pompée.

En 1711 ou 1712, on demanda aux régiments Espagnols qui étoient en Catalogne un détachement de 400 hommes, avec promesse qu'une certaine expédition finie, on rendroit chaque soldat à son corps. Les colonels donnèrent leurs meilleurs soldats; mais ayant vu qu'on les avoient fait passer à Porto-Longo, pour recruter les bataillons d'Osson & d'Almanza, lorsque peu de mois après on leur demanda un autre détachement de 500 hommes, il ne s'en trouva pas vingt dans ce nombre qu'on pût compter pour soldat. Je puis l'assurer, parce qu'une bonne partie des soldats de cette dernière recrue échut à mon régiment des Asturies, & je les renvoyai presque tous, dès que j'eus l'occasion d'en recruter d'autres.

En traitant des occasions où il faut éviter le combat, je donnerai divers avis, qui souvent peuvent être fort utiles lorsqu'on charge des corps entiers à cause qu'ils sont intimidés.

Differens moyens pour accoutumer l'infanterie à perdre la crainte qu'elle a ordinairement de la cavalerie.

J'ai déja parlé des avantages que l'infanterie a, lorsqu'elle est bonne, sur quelque cavalerie que ce soit; mais comme ce n'est pas assez que le commandant comprenne ses avantages, si l'infanterie elle-même n'en est pas persuadée, je vais lui proposer les moyens de connoitre sa propre force, afin que par la confiance qu'elle y aura, elle perde la crainte qu'on peut avoir quand on l'ignore.

Pour dissuader l'infanterie d'une fausse prévention, & du peu de raison qu'elle a de craindre la cavalerie, détachez quelque parti d'infanterie pour attaquer des partis de cavalerie ennemi en nombre égal, que par vos espions vous sçavez être sortis de l'armée, & tenir un tel chemin. Vous pouvez aussi employer un détachement d'infanterie contre une grande garde de cavalerie, pourvu que la retraite jusqu'à votre armée ne soit pas longue, ou que vous méditez, à une distance raisonnable, un corps de troupes assez fort pour soutenir votre détachement contre les piquets des ennemis, qui ne tarderont pas à venir les charger.

On voit souvent des partis de dragons ou de cuirassiers ennemis s'avancer devant les places qui n'ont point de cavalerie. C'est-là une des meilleures occasions pour envoyer un pareil nombre de soldats d'infanterie pour les combattre, parce que la vue de leur garnison les portera à faire de plus grands efforts, & s'ils commencent à plier, on fera promptement sortir un gros corps d'infanterie qu'on aura posté à cet effet sur le chemin couvert. Lorsque, dans ces occasions, vos partis d'infanterie battront ceux de la cavalerie ennemie, cet exemple servira d'un augure favorable pour porter vos bataillons à attaquer les escadrons ennemis avec plus d'espérance de les vaincre, sur-tout si les officiers d'infanterie représentent souvent à leurs soldats les avantages que j'ai dit que l'infanterie a sur la cavalerie, & leur rappellant les occasions dans lesquelles cette même infanterie a mis en déroute la cavalerie ennemie.

Cæsar, à force de représenter à son infanterie les avantages qu'elle avoit sur la cavalerie en nombre égal, & de mettre souvent aux mains la première contre la seconde, fit que son infanterie eut un parfait mépris pour la cavalerie.

Dans la retraite fameuse que les dix mille Grecs firent après la mort du jeune Cyrus, Xénophon, leur chef, les voyoient tristes de ce qu'ils n'avoient point de cavalerie, tandis que celle de Tyssapherne, en grand nombre, les chargeoit chaque jour. Entre plusieurs représentations que Xénophon leur fit, il leur disoit: « que dix mille hommes à cheval n'étoient que dix mille combattants; parce que personne ne mouroit de la morsure des chevaux ». Par cette raison & autres semblables, il anima si bien ses soldats contre cette cavalerie, qu'elle les poursuivoit toujours en vain.

Motin, officier distingué parmi les Suisses, avant de les conduire à la bataille de Bovarre, leur rappella

dela les occasions où l'infanterie de la nation avoit toujours battu en rase campagne toute sorte de cavalerie, & ces Suisses, avec leur seule infanterie, gagnèrent, en 1513, cette bataille contre les François.

Les officiers de votre infanterie doivent aussi faire comprendre à leurs soldats que s'ils viennent à fuir, ils ne pourront jamais s'échapper de la cavalerie ennemie, qui court mieux, & qui les massacrera à discrétion; au contraire, s'ils se tiennent serrés, en bon ordre, & ne perdent pas tout-à-coup courage, il est presqu'impossible que la cavalerie leur nuise, & que, par conséquent, la sureté de leur vie dépend de leur fermeté & de leur discipline, ce qui est certain: « car, dit Aristote, le fantassin, sans l'ordre & sans la discipline, est un soldat inutile. »

Mironidas étant sur le point de combattre contre les Thébains, qui lui étoient supérieurs en cavalerie, avertit les Athéniens qu'il commandoit, de faire attention à la grande plaine où ils se trouvoient, & de considérer que, s'ils venoient à prendre la fuite, leur perte étoit certaine, parce qu'ils seroient atteints par les ennemis; mais que, s'ils se tenoient serrés & en bon ordre, ils avoient lieu d'espérer remporter la victoire; & cette représentation fit que l'armée d'Athènes tint ferme.

Il semble qu'Alexandre-le-Grand avoit la même vue de persuader à ses soldats qu'il y a plus de sureté à combattre qu'à fuir, lorsqu'il leur donna seulement des plastrons de cuirasses, sans épaulières, afin qu'ils courussent moins de danger en faisant face à l'ennemi, qu'en lui présentant les épaules.

Je dois avertir que les partis d'infanterie que j'ai conseillé d'envoyer contre ceux de cavalerie, doivent être des soldats d'élites, commandés par les plus vaillants officiers, qui, pour la première fois, choisiront un terrein plus avantageux à l'infanterie qu'à la cavalerie, parce que, si ces partis étoient défaits, bien loin d'arriver à la fin que vous vous proposez, vous tomberiez dans un inconvénient contraire.

J'avertis encore que si votre détachement d'infanterie vient à mettre en déroute celui de la cavalerie ennemie, il ne doit le poursuivre qu'en bon ordre, & seulement jusqu'à ce peu d'éloignement nécessaire pour s'assurer la victoire, parce qu'il y auroit à craindre que l'infanterie ne rompît ses rangs en voulant suivre la cavalerie, qu'elle ne peut jamais atteindre, ou qu'elle ne tombât dans quelques embuscades. A l'égard de la récompense qu'il faut promettre aux officiers & aux soldats de la première troupe d'infanterie qui mettra en déroute une autre de cavalerie de pareil nombre, voyez les exemples que, pour une semblable fin, je rapporterai en parlant des dispositions avant une bataille, & des précautions à prendre avant de donner l'assaut à une place.

Vos officiers d'infanterie doivent, en présence de leurs soldats, faire monter sur un cheval fort & robuste, tel homme qu'on voudra choisir, qui viendra fondre ensuite sur un fantassin, qui l'attendra de pied ferme, seulement un bâton à la main, & ils verront qu'en ne faisant que voltiger le bâton aux yeux du cheval, ou en le touchant à la tête, ce cheval fera un écart sans vouloir avancer, à moins qu'il ne soit dressé à ce manège: de-là les officiers prendront occasion de représenter aux soldats que, si un cheval s'effarouche d'un homme qui tient ferme, n'ayant qu'un bâton à la main, à plus forte raison ils trouveront que les efforts de la cavalerie sont inutiles contre des bataillons serrés, dont les baïonnettes, les balles, l'éclat des armes, la fumée & le bruit de la poudre sont plus capables d'épouvanter les chevaux.

Je dis encore qu'afin que l'infanterie soit bonne & qu'elle ne craigne rien tant que le déshonneur, il faut avoir soin de la remplir de noblesse, qui a une réputation à perdre. On y réussira, en donnant aux officiers d'infanterie des récompenses proportionnées aux plus grands périls & aux plus grandes fatigues, où l'on est exposé davantage dans l'infanterie que dans la cavalerie, sans pourtant négliger la cavalerie, qu'il faut toujours avoir bonne, & dont on a quelquefois besoin d'un grand nombre, ainsi que je l'ai déja prouvé.

DE LA *GUERRE* OFFENSIVE.

Des avantages de cette guerre, *& des moyens de conserver les conquêtes en s'attirant l'affection des peuples conquis.*

Ce n'est pas assez qu'une *guerre* soit utile & nécessaire, il faut sur-tout qu'elle soit juste; en supposant que la vôtre l'est, voyons s'il vaut mieux la soutenir dans les états de votre prince, ou la porter dans le pays des ennemis.

Laisser entrer l'armée ennemie dans vos états, c'est la renforcer par l'assistance que vos peuples lui donneront peut-être, soit qu'ils soient dégoûtés de la domination de votre prince, soit que, par leur inconstance naturelle, ils aiment la nouveauté, ou que, par leur peu de fermeté, ils favorisent les desseins des ennemis qui viennent de se rendre maîtres de leurs pays. Vous trouverez vous-même toutes ces avantages, si vous faites entrer vos troupes dans les provinces ennemies, principalement dans celles qui autrefois ont appartenu à votre souverain, & dont plusieurs des citoyens conservent encore pour lui leur affection; de sorte qu'ils n'attendent, pour prendre les armes, que d'être rassurés, par votre armée, contre le châtiment qu'ils auroient à craindre de la part du prince, sous l'empire duquel ils se trouvent actuellement.

Dans la pénultième *guerre* des alliés contre l'Espagne & la France, les Napolitains & les Sardes n'osoient se déclarer pour l'archiduc; mais dès

qu'il eut envoyé une armée à Naples & une flotte avec quelques troupes en Sardaigne, les peuples de ces deux royaumes, partie par crainte & partie par inclination, embrassèrent ouvertement le parti de l'archiduc, aujourd'hui l'empereur Charles VI.

Tacite racontant comment les Parthes, soulevés contre Tiridate, leur roi, avoient appellé le prince Artaban, qu'ils avoient auparavant rebuté, dit « que ce prince se hâta d'assembler quelques troupes dans le pays des Scythes, & qu'il partit en diligence pour ne pas donner à ses amis le temps de se repentir, & à ses ennemis celui de pouvoir mettre en œuvre la ruse & l'artifice : ce qui réussit parfaitement à Artaban. ».

Comme il est naturel de penser que celui qui attaque a la supériorité, vous jouirez des avantages que trouve celui qui a cette réputation, toutes les fois que vous porterez la *guerre* dans les pays ennemis.

Le jeune Cyrus encourageant son armée pour la faire entrer dans le pays des Assyriens, lui disoit que par-là les ennemis la croiroient plus nombreuse qu'elle n'étoit effectivement.

Si, en portant la *guerre* dans le pays ennemi, vous vous acquérez la réputation d'être supérieur en forces, vous ferez à peu de frais des recrues; les ennemis déserteront en grand nombre, & les sujets de votre souverain & ceux des autres princes viendront avec plaisir servir dans votre armée par l'espérance certaine de vaincre, & par le desir de s'enrichir des dépouilles des peuples que, dans un pays ennemi, les raisons ou les accidents de la *guerre* exposent souvent au pillage. Aussi voyons-nous qu'il y a beaucoup plus de déserteurs des petites armées aux grandes, que des grandes aux petites, parce qu'il est constant que, parmi les simples soldats, peu servent par honneur, quelques-uns par force & la plus grande partie par intérêt.

Une multitude infinie de Huns, de Saxons, d'Erules, de Goths, de Sarmates, de Suédois, de Bavarois, de Bulgares, de Turcs & d'Esclavons, suivit avec plaisir Albouin, roi des Lombards, parce que l'espérance que ce prince leur donna de les enrichir des dépouilles de l'Italie, qu'il alloit conquérir, leur servit de paye anticipée.

Les peuples contribueront volontiers à une *guerre* qui tend à augmenter la gloire de la nation & les domaines de l'état. Il est à craindre au contraire qu'ils n'ayent en horreur une *guerre* défensive, lorsque, nonobstant les contributions qu'ils fournissent, ils voient, par une armée ennemie, les campagnes désolées, les citoyens subjugués & les loix du pays renversées, comme, selon la remarque de Polybe, il arriva à ceux du Peloponèse.

Les Anglois, qui avoient toujours accordé avec plaisir à Edouard VI, leur roi, touts les secours qu'il leur avoit demandés pour faire plusieurs *guerres* offensives, en vinrent à une révolte ouverte, lorsque, sous la minorité de Richard II, on voulut exiger de nouveaux subsides pour soutenir une *guerre* défensive contre la France & l'Ecosse, parce que ces contributions, disoient les Anglois, ne les empêcheroient pas de perdre le pays qu'Edouard avoit auparavant conquis.

J'ai prouvé que, pour porter les peuples à contribuer volontiers à la *guerre* que vous voulez faire, vous devez leur représenter toute la justice de cette *guerre* & la nécessité où vous vous trouvez de l'entreprendre; les vues que vous avez de recouvrer une partie de ce qui a été usurpé par les ennemis sur les états de votre prince, & de porter la *guerre* dans leurs provinces, pour mettre les vôtres à couvert des ravages qu'elle cause, les raisons qui doivent en faire espérer un court, un riche & un heureux succès; enfin, que vous devez vous servir de touts les motifs d'une haine précédente, que vos peuples peuvent avoir contre les ennemis, & sur-tout de celui de la religion, si ses ennemis ne sont pas catholiques.

Comin Ventura dit qu'il ne faut guères plus de troupes pour attaquer que pour se défendre, parce qu'alors on peut composer l'armée des garnisons des places.

Ce sentiment paroît d'abord renfermer des inconvénients considérables, si on le prend dans toute l'étendue que cet écrivain le propose; mais il peut être mis en pratique, si on est si fort assuré de la fidélité & de la valeur des habitans des places, qu'on puisse les leur confier sans y mettre garnison de troupes, & si, outre cela, on n'est voisin des ennemis que par une seule frontière. Alors, entrant par ce côté dans le pays ennemi, il n'y a pas à craindre qu'ils pénètrent dans le vôtre pour attaquer vos places, parce que, dans la supposition que cette frontière est unique & de peu d'étendue, votre armée la couvrira en même-temps que, par des actes d'hostilité, elle ravagera les terres des ennemis; & pour vous garantir des coups de surprise & des courses secrètes des partis ennemis, il suffira de laisser à ces citoyens fidèles quelques petits corps de cavalerie.

C'est seulement dans ces circonstances que je crois que le sentiment de Ventura peut être d'usage, parce qu'en vous mettant sur la défensive, il faudroit indispensablement affoiblir l'armée pour garnir toutes les places en danger d'être attaquées; autrement les ennemis, en faisant semblant d'en menacer une, tomberoient sur celle qui feroit dégarnie. En vain vous m'objecterez que vous ferez toujours à temps de joindre à votre armée les autres garnisons pour combattre l'ennemi. Je réponds qu'il y a des places, dont les avenues sont si faciles à garder, qu'on ne sçauroit les secourir, même avec une armée supérieure, ainsi qu'on le verra par ce qui se passa à Namur.

Quand vous auriez besoin de beaucoup plus de troupes pour attaquer que pour vous tenir sur la défensive, dans votre pays, je soutiens que, dans ce cas même, la *guerre* offensive sera d'une

moindre dépense, parce que vous tirerez de grosses contributions des provinces ennemies, &, par les quartiers d'hiver que votre armée y prendra, vous épargnerez au moins une moitié de la paye pendant les mois que dureront ces quartiers. Dieu fit pleuvoir sa manne pour son peuple pendant qu'il fut dans le désert; mais dès qu'il l'eut conduit dans le pays ennemi de Chanaan, il suspendit le miracle, parce que les Israélites pouvoient se nourrir des fruits de cette terre.

L'empereur Léopold Ignace se plaignant de ce qu'il ne sçavoit où prendre des fonds pour payer ses armées, le comte de Walstein, son généralissime, lui répondit que le remède qu'il y trouvoit étoit de lever une fois plus de troupes. L'empereur lui ayant répliqué comment il pourroit entretenir cent mille hommes, puisqu'il n'avoit pas le moyen d'en faire subsister cinquante mille, Walstein le satisfit, en lui représentant que cinquante mille hommes tiroient leur subsistance du pays ami, & cent mille le tireroient du pays ennemi.

Vous me direz peut-être qu'en entrant dans les provinces des ennemis, vous dépenserez beaucoup pour le transport des vivres, des munitions, des habits, &c. & pour la conduite des recrues & des remontes. Je réponds qu'à l'égard des vivres, il n'y aura aucun inconvénient, si vous prenez la précaution que j'ai déja proposée, qui est de faire semer, sur les terres couvertes par vos places de la frontière où l'année suivante doit être la *guerre*, assez de froment, d'orge ou d'avoine, pour que le grain & la paille suffisent pour la campagne prochaine. A l'égard des munitions des habits & de tout l'attirail nécessaire en fer ou en bois, rien n'empêche de fabriquer tout cela dans le pays que vous allez occuper, parce que, pour être d'un autre prince, il ne s'ensuit point qu'il n'y ait pas des minéraux, des bois, du salpêtre, des laines, &c. & en supposant que la plupart des ouvriers ayent pris la fuite, & que les ennemis ayent détruit une partie des fabriques, il ne sera pas bien difficile de les rétablir & de faire venir d'autres ouvriers de vos états, parce qu'il est certain que les ennemis n'emportent pas les eaux qui font tourner les roues, ni les montagnes qui donnent du bois, ni les mines qui fournissent du fer, du plomb ou du cuivre, ni la terre qui produit le salpêtre ou le souffre.

Les remontes & les recrues, qui marchent à pied, ne doivent pas être mises en compte pour le transport. A l'égard des habits, on ne doit pas croire que les laines qu'il y avoit auparavant, manquent, parce que les habitants conserveront leurs troupeaux dans les endroits où ils ont leurs familles, & ils n'abandonneront pas leurs maisons, si vous les traitez de la manière que je le proposerai dans la suite.

Il est vrai que, dans quelques provinces ennemies, vous manquerez d'une grande partie des choses dont je viens de faire le détail; mais il se peut aussi qu'elles s'y trouvent en plus grande abondance que dans vos provinces: & alors, au lieu que la dépense soit plus considérable, elle sera moindre. Enfin, cette règle générale, que la *guerre* offensive coûte moins, ne doit pas être détruite, parce qu'il arrivera, par quelque motif particulier & casuel, que les transports seront plus chers.

Supposons même que ces transports exposent à de plus grands frais; cette considération doit-elle l'emporter sur l'avantage d'éviter dans votre pays touts les dégâts que la *guerre* lui feroit éprouver par rapport à la culture des champs, aux troupeaux, aux arbres & aux édifices? Si vous me dites qu'en ayant votre armée sur ces mêmes frontières, les partis ennemis ne pourront ni piller, ni brûler, ni désoler vos campagnes, je vous demande si vous êtes assuré d'empêcher que votre cavalerie ne fourrage, que les lieux de la contrée ne logent pendant l'hiver les troupes qui ne sont pas en garnison dans les places, & que les habitants (quelque bien disciplinés que soient vos soldats) ne soient exposés à une infinité d'extorsions & de désordres de leur part, ou de la part de ceux qui prennent leur nom & leur habit, pour faire des vols & exercer des brigandages.

La raison qu'eut Eumènes, roi de Bergame, pour ne pas consentir à une suspension d'armes avec Antiochus, roi de Syrie, acceptée par l'armée romaine, fut qu'il prévit que, pendant qu'on iroit à Rome pour faire approuver cette suspension d'armes, les troupes d'Anthiochus, qui étoient entrées dans le royaume de Bergame, y prendroient leurs quartiers d'hiver, & y consumeroient les vivres & les autres provisions.

Le prince d'Orange, suivant ce proverbe allemand, *il est toujours bon d'attacher les chevaux aux arbres des ennemis*, dit que celui qui fait une *guerre* offensive peut, dans un malheur, avoir recours à son propre pays, parce que, n'ayant pas souffert de la *guerre*, on y trouvera abondamment tout ce qui est nécessaire; au lieu que, ajoute-t-il, celui qui la soutient sur ses états, ne sçauroit, en plusieurs jours, faire les préparatifs convenables pour entrer dans le pays ennemi. Enfin, en se tenant sur la défensive, on ne peut que perdre, ou tout au plus conserver ce qu'on a, &, en attaquant, on peut gagner. Lorsqu'Appollonius, avec l'armée de Syrie, se mit en marche pour venir détruire Juda, « Judas Machabée sortit pour aller au-devant de lui. ».

Tamerlan, empereur des Parthes, se détermina de porter la *guerre* sur les terres de Bajazet, empereur Ottoman, sans attendre d'être attaqué dans ses états, « parce que, disoit-il, du moins par-là j'aurai l'avantage de ruiner les provinces ennemies & d'empêcher le dégât des miennes. ».

Raymond, comte de Tripoli, gouvernant le royaume de Jérusalem pendant la minorité de Baudouin IV, n'attendit pas sur ses états la *guerre*

Digitized by Google

dont il étoit menacé par le sultan Saladin. Il s'avança sur les confins de Damas; &, pour prévenir touts les ravages des troupes ennemies dans son pays, il livra bataille, & défit l'armée du sultan & celle de Serunsidile, son frère.

Deville prétend que, porter la *guerre* dans les provinces étrangères, c'est y faire passer tout l'argent de l'état. Je conviens que l'argent des armées se répand parmi les peuples du voisinage qui viennent vendre aux troupes; mais ou votre dessein est de conserver, ou d'abandonner cette province étrangère. Dans le premier cas, l'argent ne fait que changer de province, & passer de l'ancien état de votre prince à un autre nouvellement conquis, où cet argent est plus nécessaire pour lui aider à se remettre des pertes souffertes pendant la *guerre*, & pour gagner à votre prince l'affection des habitants, afin qu'ils ne quittent pas leurs maisons par nécessité, ou par haine, pour leur nouveau maitre: dans le second cas, rien n'est plus aisé que de tirer, par des contributions, ce même argent, & celui encore qui étoit auparavant dans le pays.

Quelques écrivains allèguent, pour une dernière raison contre la *guerre* offensive, que si l'armée qui est entrée dans le pays ennemi, vient à perdre la bataille, elle aura difficilement une retraite, & qu'ainsi, dans une seule journée, elle pourra être entièrement détruite. Je réponds qu'en prenant les précautions que je proposerai bientôt, pour ne faire que des conquètes contiguës & soutenues des autres par la prise ou la construction des places dans les endroits convenables, vous ne vous trouverez jamais éloigné de votre frontière, parce que ces places conquises, ou nouvellement construites, assureront à une armée en déroute le même asyle qu'elle auroit pu trouver, si elle avoit combattu dans son pays. Quand ce péril d'une retraite difficile s'y rencontreroit, ne pourroit-il pas être compensé par l'espérance d'augmenter, par cette même difficulté, la fermeté & le courage de vos soldats dans le combat? C'est-là un des avantages que l'empereur Léon trouve à combattre dans le pays ennemi.

Une des espérances qu'eut Annibal en livrant la bataille du Tesien, qu'il gagna, fut que les Romains, qui avoient la retraite libre dans leur pays, ne soutiendroient pas avec autant de fermeté le combat que les Carthaginois, qui, d'aucun côté, ne pouvoient se promettre une retraite s'ils étoient vaincus.

Polybe, parlant du peu de résistance que les vaisseaux de Carthage firent contre ceux de Cnéius Scipion auprès des Alt.gs de Tortose, dit: « que les troupes d'Asdrubal, rangées en bataille sur le bord de la mer, leur inspirèrent moins de valeur que de crainte, en faisant voir qu'elles avoient une retraite ouverte pour se sauver. ».

Je parlerai un peu plus bas des circonstances qui peuvent rendre une *guerre* offensive plus avantageuse sur une frontière que sur l'autre. Voyons à présent en quel cas il ne convient pas d'entreprendre une *guerre* offensive.

Des occurrences dans lesquelles il y a plus de dépense, plus de difficultés & plus de risque à entreprendre une guerre *offensive.*

Je viens de parler, en général, des avantages de la *guerre* offensive; & comme, selon le principe que j'ai plusieurs fois établi, presque toutes les règles sont fausses, si l'on n'en marque pas les exceptions, je pense que je dois déduire ici les circonstances qui peuvent rendre une *guerre* offensive moins utile, ou plus hasardeuse.

Je prouve, dans un autre endroit, qu'un prince qui n'est pas assuré de la fidélité de ses sujets, doit éviter de s'engager dans une *guerre*. J'ajoute ici qu'il n'en doit pas entreprendre une offensive qui l'éloigne trop d'eux, excepté qu'il n'ait assez de troupes pour laisser le pays bien garni, ou qu'il n'eût trouvé auparavant le moyen de les contenter & de les rendre fidèles.

Tibère voyant qu'il n'étoit pas aimé des peuples, refusa d'en venir à une *guerre* contre Lentulus Getulicus, commandant de la haute-Allemagne, quoique l'insolente conduite de Lentulus parut mériter toute l'indignation de cet empereur.

Saint Louis, roi de France, avant de conduire son armée à la conquête de la Terre sainte, fit publier, par ses prédicateurs, que touts ceux de ses sujets qui avoient à se plaindre de ses ministres, eussent à comparoitre au palais, où on leur rendroit justice.

Au commencement de ce traité, j'ai proposé la *guerre* offensive comme un moyen propre pour prévenir une sédition dans le pays, parce que j'ai dit qu'il y avoit à craindre qu'une armée ennemie, qui est entrée dans vos provinces, n'y fomente quelque parti qui n'y étoit pas auparavant: au lieu que je suppose ici que les sujets sont mécontents & leur fidélité suspecte; en quoi il n'y a aucune contrariété.

Il est toujours vrai qu'un prince qui veut éloigner ses troupes pour porter la *guerre* dans un pays étranger, doit être assuré de la fidélité de ses sujets, ou laisser son état bien garni de troupes.

Cette maxime doit être encore plus particulièrement observée, lorsque ce pays suspect est voisin d'un prince puissant & ambitieux, qui pourroit profiter de l'éloignement du gros de vos troupes pour s'emparer de vos états par des intelligences ou par les armes.

En traitant des places que l'on peut assiéger, je parlerai de la difficulté qu'il y a de faire des conquêtes sur une nation qui a une extrême antipathie contre la vôtre. Je ferai voir que la crainte du châtiment augmentera la résistance de ceux qui auparavant ont été rebelles; mais que cette résistance ne fera jamais si grande que lorsque la dif-

férence de la religion y sera mêlée, parce que les ennemis envisageant alors les travaux comme un acte de piété & la mort comme un martyre, ils ne se borneront pas à une défense qui ne sera pas portée à la plus haute témérité.

Remarquez dans l'histoire combien de prodiges de valeur firent à Agria les femmes les plus délicates, pour ne pas tomber entre les mains de Soliman II, qui, en 1552, attaqua inutilement cette place. En 1570, Nicolas Eldrin, gouverneur de Ziphat, étoit assiégé dans sa place par les Turcs. Il ne lui restoit plus que trois cents personnes, lorsqu'avec cette petite troupe il fit une sortie sur les ennemis pour trouver dans une glorieuse mort la digne récompense de leur valeur.

Il y a peu d'avantage de porter la *guerre* offensive dans un pays rempli de places bien fortifiées & bien pourvues, parce que c'est risquer infiniment que d'en laisser quelqu'une derriere. Ainsi, tout le fruit que vous pourrez espérer alors des frais immenses de la *guerre*, sera la prise d'une ou de deux places par campagne, & du peu de terrein que ces mêmes places couvrent jusqu'à la demi-distance des autres qui restent aux ennemis.

L'auteur du manifeste, pour le ministère d'Angleterre, relève beaucoup la faute que les alliés commirent en faisant leurs principaux efforts en Flandres, tandis qu'avec leurs puissantes armées de terre & de mer, ils pouvoient, en peu de temps, achever la conquête de l'Espagne; au lieu qu'en Flandres une ou deux places les occupoient une année entière après des dépenses prodigieuses, sur-tout pour l'Angleterre: ce qui est précisément le motif des plaintes de cet écrivain.

Vous ne devez pas pourtant porter la *guerre* dans un pays entièrement dépourvu de places, si vous avez dessein de conserver ce pays, parce que quelques-unes de ces places sont nécessaires pour tenir en bride les peuples de la campagne, pour y établir les hopitaux & les magasins, & pour couvrir le chemin des convois & des recrues; mais sur-tout pour assurer, en cas de malheur, la retraite à l'armée, & afin que les ennemis s'arrêtant à reprendre les places, votre armée puisse se refaire dans ce pays avant qu'ils l'ayent ruiné.

Quand il n'y auroit pas dans le pays ennemi les places dont je viens de parler, il peut s'y rencontrer des îles, des presqu'îles, des montagnes inaccessibles, ou autres postes fort faciles à fortifier, & situés dans des endroits propres à favoriser vos projets. En ce cas il n'y aura pas un grand inconvénient que ce pays manque de places.

On fait moins de progrès dans un pays coupé par des rivières & des défilés, parce qu'à leur faveur, de petits corps d'ennemis arrêtent des armées nombreuses, & leur disputent le terrein pied à pied. D'ailleurs, les habitans des montagnes sont, pour l'ordinaire, plus guerriers que ceux du plat pays, qui est presque toujours plus fertile, & qui, par cette abondance, rend ceux qui l'habitent plus délicats, plus vicieux & plus laches. C'est la remarque de Saint-Thomas, dans son traité *du gouvernement des princes*.

Tite-Live, parlant des peuples voisins des Alpes, dit que l'expérience a fait voir de tout temps que, dans les pays de montagnes, les habitants y sont plus guerriers & plus robustes; ce que je pourrois confirmer par les Asturies & la Biscaye, petites provinces rudes & stériles, qui ne purent être subjuguées par les Africains, déja maitres du reste de l'Espagne, & qui résistèrent les dernières à la puissance de Rome, s'étant défendues contre elle jusqu'à l'empire d'Auguste. Cette réflexion me fait souvenir d'avoir lu dans un auteur digne de foi, qu'alors la Cantabrie, aujourd'hui la Biscaye, fut soumise, moins par la force des armes des Romains, que pour accomplir la prophétie touchant la paix universelle à la naissance du rédempteur.

On peut ajouter, à ces raisons, qu'un pays coupé par des défilés & des montagnes, favorise beaucoup la manière de combattre de ces paysans, qui se battent séparés les uns des autres, couverts par des arbres & des rochers, sans crainte d'être atteints par la cavalerie, qui est un corps qu'ils appréhendent extrêmement.

Ces pays coupés sont fort désavantageux, quand votre principale force consiste dans la cavalerie, parce qu'elle ne sçauroit y combattre ni marcher sans risque d'être battue. Ce même inconvénient se rencontre dans la plaine, quand l'armée est inférieure en cavalerie. Les bois & les montagnes sont nuisibles à une armée dont plusieurs corps ont des piques ou une armure fort pesante; enfin, une armée qui fonde sa principale force dans sa cavalerie, ne doit pas s'engager dans un pays où il y a disette d'eau & de fourrage.

Une *guerre* offensive peut être plus dangereuse, selon que votre nation & celle de l'une ou de l'autre frontière des ennemis sont moins propres à combattre dedans ou dehors de leur pays, & à attaquer ou à se défendre.

Annibal, qui croyoit les Romains invincibles hors de leur patrie, jugea qu'on pouvoit aisément les vaincre dans leur propre pays. C'est pour cela que ce fameux capitaine conseilla à Antiochus, roi de Syrie, de ne pas attendre la *guerre* dans son royaume, mais de prévenir les Romains, & de la porter en Italie.

Tacite, parlant de Bardane, roi des Parthes, dit « qu'après plusieurs batailles gagnées, il subjugua tout le pays jusqu'à la rivière de Cindem, & qu'il termina là ses conquêtes, parce que les Parthes, lors même qu'ils sont vainqueurs, n'aiment pas à faire la *guerre* loin de leur patrie. »

Nous avons vu, dans la dernière *guerre*, les peuples de Valence défendre, avec une valeur extraordinaire, de petits postes de leur royaume, & dans quelques autres occasions où les troupes

de cette nation ont combattu hors de leur pays; par exemple à Barcelone, lorsque M. le duc de Vendôme attaqua cette place, elles n'ont pas fait paroitre autant de valeur.

Les Napolitains ne passent pas pour être de bonnes troupes lorsqu'ils servent dans leur pays, & ce sont de fort bons soldats quand ils sont transplantés en Espagne, en Lombardie & en Flandres.

Casaubon, parlant des différents génies des hommes, dit « que souvent celui qui donne des preuves de beaucoup de valeur en se défendant, fait paroitre de la lâcheté lorsqu'il est obligé d'attaquer ». J'ai déja rapporté plusieurs autres exemples sur cette matière.

Examinez si les soldats qui composent vos régiments désertent en plus grand nombre de leur pays que de celui qui est plus éloigné. Dans ce dernier cas la *guerre* offensive vous coûtera beaucoup pour les recrues, jusqu'à ce que votre nation s'accoutume peu à peu à vivre hors de son pays.

Cette différence s'éprouve en Espagne, où il est rare que les soldats d'Andalousie & d'Estramadure désertent pendant que leurs bataillons sont dans leurs provinces; mais ils désertent en grand nombre dès qu'on les fait passer en Catalogne, en Arragon, ou en Valence. Tout le contraire arrive à l'égard de ceux de Castille, des Asturies & de Galice, dont on ne sçauroit arrêter la désertion, si on les laisse dans leur pays, ou dans le voisinage; mais ils ne quittent jamais les régiments si on les éloigne de quatre-vingt lieues de leur patrie.

Il ne faut jamais porter la *guerre* dans un pays & en une saison où le climat, opposé à celui de vos troupes, vous fait périr plus de monde par les maladies que par les blessures, & vous oblige d'abandonner la campagne aux ennemis, pour ne pas perdre entièrement votre armée, qui ne sçauroit résister au mauvais air, à la trop grande chaleur, ou au froid trop excessif, tandis que les ennemis, qui y sont accoutumés, peuvent supporter ces incommodités, ainsi que je l'ai prouvé.

Il est dangereux de faire la *guerre* à une nation que vos troupes appréhendent, parce qu'elles en ont été plusieurs fois vaincues; il est dangereux de la porter dans un pays où l'on ne sçauroit autant gagner que l'on s'expose à perdre; dans celui qui, par sa situation, par les traités, ou par les alliances du souverain avec d'autres princes, peut espérer de grands secours; & dans les provinces dont la conquête est capable de donner de la jalousie à de puissants princes neutres, ou aux alliés du conquérant.

Toute *guerre* en faveur d'une chose odieuse est abominable. Celle qui se fait dans un pays où toutes vos provisions doivent venir de fort loin, expose à de gros frais.

Il y a aussi beaucoup d'inconvénients à porter la *guerre* dans un pays où se trouvent plusieurs rivières navigables, quand vous êtes inférieur en bâtiments sur ces rivières; & de faire la *guerre* sur des côtes maritimes, si les ennemis sont supérieurs en vaisseaux. Enfin vous ne devez pas penser à conserver un pays qui n'est pas contigu au vôtre, à l'exception des îles, quand vous êtes maitre de la mer.

Des divisions qui naissent parmi les ennemis.

Si vous apprenez que la division règne parmi les principaux ministres des ennemis, ou entre les commandants de leur armée, profitez de cette occasion pour former quelque entreprise, parce qu'alors l'avis ou le projet de l'un détruit ce que l'autre propose.

Cestius Gallus, gouverneur de Syrie pour l'empereur Néron, se mit en marche pour aller attaquer les Juifs soulevés contre Rome, dès qu'il apprit qu'il y avoit de la dissention parmi eux; & cette division facilita leur défaite.

Vous tirerez encore plus d'avantage de cette division, si elle est parmi les généraux de plusieurs princes ligués contre le vôtre; car comme chaque général dépend de son souverain, qui peut avoir différentes vues & des intérêts divers, il sera nécessaire d'attendre un certain temps pour avoir réponse de leurs cours, afin de prendre d'un commun accord un expédient sur les avis des commandants: d'où il suit que leurs résolutions seront très-lentes. D'ailleurs, comme l'armée est composée des troupes de plusieurs princes, il y a aussi un plus grand nombre de généraux; & comme il y a autant de sentiments différents que d'hommes, cette diversité d'hommes & de sentiments rend l'union plus difficile.

Guichardin accuse de négligence Charles VIII, roi de France, pour n'avoir pas repassé les monts, tandis que les alliés de l'Italie étoient en désunion & en soupçon les uns des autres.

Le continuateur de Foresti, rapporte que toute la foiblesse de l'armée Ecossoise, qui faisoit la *guerre* à Edouard IV, roi d'Angleterre, étoit venue du grand nombre des chefs, & que les disputes qui survinrent entre Guillaume Walis, Jean Stuard, & Jean Cumin, commandants des troupes, furent cause de la victoire qu'Edouard remporta, Cumin s'étant retiré pendant le combat.

Les interrègnes donnent lieu aux divisions, parce qu'ordinairement ceux qui ont le gouvernement, oublient le bien public pour ne penser qu'à leur propres intérêts, & à remplir leur coffres des contributions des peuples; & se servant de leur pouvoir pour satisfaire leur inimitié & leur haine, ils exercent souvent leur vengeance sur les sujets les plus fidèles. Alors chacun tâche d'abattre son concurrent pour avoir seul le commandement absolu: le peuple n'a pas le même respect ni la même obéissance pour ceux qui n'ont qu'un pouvoir accidentel & de peu de temps, que pour le prince, qui a un droit durable & permanent; & l'on peut dire aujourd'hui

Digitized by Google

des interrègnes, ce qui est rapporté dans le livre des Juges. « Dans ce temps-là il n'y avoit point » de roi dans Israël, & chacun faisoit tout ce » qui lui sembloit bon. ».

On voit dans l'histoire d'Italie combien, après la mort du pape Léon X, la vacance du siège fut fatale aux domaines de l'église, puisque ceux qui devoient penser au bien de l'état, divisés entre eux, & n'agissant que pour leurs fins particulières, eurent si peu d'attention à la cause commune, que François Maria, duc d'Urbin, recouvra toutes ses terres, dont l'église étoit en possession; que le duc de Ferrare rentra dans une partie de celles de son ancien état, & qu'à Bologne, à Perouse & à Rimini il s'éleva plusieurs nouveautés fort préjudiciables aux souverains pontifes.

Il sera encore plus aisé de profiter de la mort du prince ennemi, quand son royaume n'est pas héréditaire, parce que les sentiments différents pour l'élection feront naître la division entre les deux partis, qui même, peu de mois après cette élection, seront mécontents l'un de l'autre : ceux qui s'étoient opposés à la proclamation du souverain, appréhenderont d'en être maltraités par un effet de son ressentiment; & ceux dont les suffrages ont prévalu, & qui par-là ont conçu de grandes espérances d'augmenter leurs fortunes, seront irrités de voir leur crédulité trompée, & que toute la bienveillance que le nouveau prince leur avoit auparavant témoignée, avoit moins été une récompense de leur mérite, qu'un moyen pour obtenir leur suffrage. C'est de-là, je pense, que viennent en Pologne ces *guerres* civiles presque continuelles.

Les états, pendant la minorité du prince, sont exposés presque aux mêmes désordres. Personne n'ignore combien en France, sous la minorité de ses rois, il s'est élevé de partis & de *guerres* civiles. C'est pour éviter ces malheurs, que les Anglois couronnèrent Adelstan, fils naturel d'Edouard I[er], à la place de son fils légitime, qui étoit trop jeune; & qu'à cause de la minorité d'Edvin & d'Edgard, fils du roi Edmond, ils mirent sur le trône Edvete leur oncle. Les Ecossois donnèrent le royaume à Feritaire, parce que Fergus I[er], leur roi, n'avoit laissé à sa mort que des enfants dans le bas âge; & sous prétexte de la trop grande jeunesse de Reutete, fils du roi Donardila, ils appellèrent Notat à la couronne. Par-là les Ecossois, aussi bien que les Anglois, ne voulurent pas donner à leurs ennemis l'avantage qu'ils auroient pu tirer de la minorité de leurs princes. Au reste, si j'ai rapporté ces exemples, ce n'est pas que j'approuve une politique si injuste; mais c'est seulement pour faire voir que, pendant la régence ou l'interrègne d'un état ennemi, on trouve moins d'opposition dans les entreprises que l'on forme contre lui. Aux exemples de ces deux nations, ajoutons ceux de quelques autres princes.

Ce fut pendant la minorité de Louis II, roi de Hongrie, que Soliman II prit en peu de temps Belgrade, cette place que plusieurs de ses prédécesseurs avoient tant de fois inutilement attaquée.

Ce qui servit beaucoup à Grégoire, roi d'Ecosse, pour faire touts les progrès qu'il fit sur l'Irlande, fut qu'il trouva cette île gouvernée par Briène & par Cornélie, & que ces deux ministres, occupés de leurs divisions mutuelles, ne firent pas touts les efforts qu'ils devoient pour s'opposer à Grégoire.

Olaus III, roi de Danemarck, conquit en peu de temps la Suède, parce qu'il saisit, pour l'attaquer, la conjoncture de la pupillarité de Canut, après la mort d'Eric II, & celle des débats entre les ministres du royaume, qui prétendoient à la tutèle.

De quelles divisions des ennemis il faut profiter sans perdre de temps, & de quelle précaution il faut user pour ne pas risquer beaucoup.

Quand vous avez lieu de craindre que quelques provinces ennemies, mécontentes de leur souverain, ne se déclarent pour quelque autre prince, si vous ne leur accordez pas un prompt secours, hâtez-vous de lui donner; l'exemple suivant en fera voir la raison.

Elisabeth, reine d'Angleterre, & le roi de France armèrent à l'envi, avec toute la diligence possible, en faveur des provinces du Pays-Bas, qui s'étoient soulevées contre Philippe II, roi d'Espagne, parce que le roi de France & la reine d'Angleterre vouloient chacun profiter seul des avantages qu'on fondoit sur la protection & le secours qu'on donneroit à ces provinces.

Si le mécontentement des peuples ou des troupes ennemies ne vient pas d'une ancienne haine contre leur prince, ou d'une longue inimitié précédente des uns contre les autres, & n'a pour motif qu'une prétendue injustice de la part du souverain, de ses commandants ou de ses ministres, ne pensez pas que ces troubles durèrent longtemps, parce que le prince, en faisant cesser la cause de leur mécontentement, en fera bientôt cesser l'effet.

Lorsque les peuples ou les troupes mécontents sont en petit nombre, à proportion de celles qui se conservent dans l'obéissance, il est clair que, pour peu de temps que votre souverain laisse en repos le prince ennemi, celui-ci assemblera assez de sujets fidèles pour étouffer tout d'un coup la révolte; & si le trouble est causé par la division entre deux généraux ou entre deux ministres d'un prince qui gouverne déja par lui-même, il est certain encore que le trouble finira bientôt, en rappellant celui qui fomente un des partis, ou, ce qui vaut encore mieux, en rappellant touts les deux, & en envoyant un troisième pour commander.

Il faut donc, sans perdre du temps, profiter de semblables dissentions, quand même elles ne seroient pas parvenues à ce point de désordre

qu'on voit avec plaisir règner parmi l'ennemi : imitez en cela un jardinier habile, qui, ayant appris par l'expérience que les fruits de certains arbres tombent pourris avant de parvenir à une parfaite maturité, les cueille dès qu'ils ont pris quelque couleur & ont cessé d'être entièrement verds.

Sassi, colonel Allemand, & Fredage, général Suèdois, faisant le siège de Stockolm, avec les troupes de Gustave Vasa, en vinrent à de grandes contestations sur la prééminence du commandement. Severin Norvi, commandant des troupes de Christierne II, roi de Suède & de Danemarck, l'ayant sçu, saisit cette occasion pour attaquer d'abord le quartier de Fredage, & ensuite celui de Sassi, qu'il défit l'un après l'autre, sans que ces deux commandants, qui se haïssoient, voulussent donner le moindre secours.

On dit que mylord Peterborough tâchoit, à quelque prix que ce fût, de faire rembarquer les troupes dont l'archiduc se servoit alors pour prendre Barcelone, parce qu'il ne vouloit pas que le prince de Darmstat eût la gloire de cette conquête : mais dès qu'il eût reçu la nouvelle que le prince de Darmstat avoit été tué à l'assaut de Montjoui, « présentement, s'écria-t-il, on prendra Barcelone » ; & au lieu de penser à la retraite, il ne songea plus qu'à faire ses efforts pour s'en rendre maître.

Dès qu'Amilcar, général des Carthaginois, eût appris que les troupes alliées de l'armée romaine en Sicile s'étoient retirées, sur une contestation survenue par rapport au poste de l'avant-garde, il attaqua les alliés de Rome & les défit.

Je ne prétends pas vous conseiller de compter si fort sur la division des chefs des ennemis, que, dans cette unique confiance, vous alliez investir leur armée, sans avoir un nombre suffisant de troupes pour pouvoir faire au moins une honorable retraite, supposé que vous ne profitiez pas, autant que vous l'espériez, des dissentions des ennemis, à moins que vous n'ayez ménagé auparavant de bonnes intelligences avec un de leurs partis. En traitant des *surprises*, j'ai dit par quels moyens on peut n'être pas trompé par rapport aux intelligences.

Annibal ayant eu connoissance de la désunion qui règnoit entre Fabius Maximus & Marcus Minutius, commandants de l'armée romaine, ne différa point de les attaquer ; il profita d'abord de cette conjoncture, qui pouvoit cesser, si le sénat, venant à être informé, avoit rappellé un de ces deux chefs : mais la désunion de ces compétiteurs n'empêcha pas Annibal de marcher en bon ordre avec toute son armée, qui étoit nombreuse & aguerrie, & d'observer toutes les précautions nécessaires & accoutumées.

Deraclide, général des troupes de Sparte, apprenant les dissentions qui étoient entre Pharnabare & Tyssapherne, gouverneurs de l'Asie pour Artaxerce Mennon, vint, sans perdre de temps, attaquer Pharnabare, & le défit, sans que Tyssapherne lui donnât du secours, comme il auroit pu le faire ; mais Deraclide, qui étoit en intelligence avec Tyssapherne, profita de l'inimitié de ces deux commandants, avant qu'Artaxerce eût pu les attaquer.

Des occasions dans lesquelles il faut différer de profiter des dissentions des ennemis.

Comme je m'étends au long sur cette matière, en traitant des *motifs de conserver la paix ou de faire la guerre*, il me reste peu ou presque rien à y ajouter. Je dois seulement appliquer, au cas des dissentions civiles des ennemis, les avis que je donne à celui qui est attentif à ce qui se passe dans la *guerre* que font deux princes infidèles, afin que, quand tout le pays ennemi se trouve en combustion par les *guerres* civiles, & que par conséquent le prince n'a pas un nombre supérieur de troupes pour pouvoir assujettir en peu de jours le parti qui lui est opposé, & qui se croit assez fort par lui-même pour ne pas se presser d'avoir recours à une protection étrangère, vous soyez alors spectateurs tranquilles, pendant que les deux partis s'affoiblissent réciproquement & se mettent hors d'état de résister, lorsque vous les attaquerez ensuite, quand même ils s'uniroient contre vous comme contre leur ennemi commun. Tout ce que vous pouvez faire en attendant est de fournir secrètement, ou par main tierce, au parti le plus foible, des secours en vivres, en argent, en armes ou en chevaux, de peur que la dissention civile ne finit trop tôt, si ce parti étoit abattu.

Les officiers de l'armée de Néron conseilloient à Vespasien leur général de profiter de la *guerre* civile des Juifs pour faire le siège de Jérusalem. Vespasien leur répondit, que cette *guerre* civile étant bien allumée, il falloit donner le temps aux partis qui la fomentoient de s'entre-détruire les uns les autres, afin de trouver les forces des Juifs diminuées quand on les attaqueroit, & qu'ils s'uniroient d'abord contre les Romains, leurs ennemis communs. Tout arriva comme Vespasien l'avoit prévu. Les partis parmi les Juifs augmentèrent à cet excès, que, s'étant fortifiés en différents quartiers de la ville, ils faisoient des sorties pour ruiner réciproquement les fortifications, détruire les vivres & s'entre-tuer les uns les autres. ce qui leur causa un très grand préjudice, lorsque Titus, fils de Vespasien, attaqua Jérusalem & la prit. Cependant Titus eut à peine mis le siège devant cette place, que les trois partis de Jérusalem, commandés par Eléasar, Jean & Simon, s'unirent ensemble, par la crainte & l'horreur qu'ils avoient des Romains, & n'agirent plus que de concert contre Titus, faisant succéder à la *guerre* civile une défense si constante, qu'il y périt quinze cents mille personnes des assiégés.

Tite-Live

Tite-Live rapporte que l'exécution de la loi *Agraria* avoit excité de continuels troubles parmi le peuple Romain, sans pouvoir être appaisés, jusqu'à ce que les Veïentins, les Samnites & les autres ennemis des Romains parurent armés dans le territoire de cette ville; car alors les Romains faisoient céder les disputes sur leurs intérêts particuliers, pour songer uniquement à leur défense contre leurs ennemis communs.

François Sforce, duc de Milan, ayant dessein d'assujettir Gênes sous sa domination, favorisoit tantôt l'un & tantôt l'autre des partis qui divisoient alors cette république, lorsqu'ayant elle-même aidé à diminuer ses forces, le duc jugea qu'il étoit temps de se déclarer, & assisté de Jérôme Spinola & de Paul Doria, il se rendit à peu de frais maître des Gênois.

Je dirai dans la suite de quelle manière on peut profiter des soulèvements des troupes du souverain avec qui vous êtes actuellement en *guerre*: en supposant que votre prince ait sur le pays où vous portez la *guerre* plus de droit que le souverain ennemi qui s'en est rendu maître, dont les troupes ou les peuples ne se croyent obligés à la fidélité que par force, ou lorsque ce souverain ennemi est un persécuteur déclaré de notre religion, c'est seulement dans ces circonstances que je crois honnête & permis de fomenter des séditions dans les provinces ou dans les armées des ennemis; & si je cite des exemples où toutes ces circonstances ne se rencontrent pas, c'est uniquement pour prouver que par-là on a réussi, sans vouloir conseiller d'imiter ce qui n'est pas conforme à la raison & à la justice.

Des précautions & mesures à prendre avant que de commencer une guerre *offensive.*

Ayant déja parlé des occurrences où il est à propos d'entreprendre une *guerre* offensive, de celles où elle est trop périlleuse, & de la manière dont il faut profiter des troubles élevés dans le pays ennemi, il reste à examiner encore une fois comment il faut commencer à se conduire dans toute *guerre* que l'on veut porter dans les états étrangers, lorsqu'elle n'est pas fondée sur des intelligences avec les peuples ou avec les troupes du prince ennemi; & comme je traite ailleurs des *précautions à prendre par rapport aux alliances & aux secours, & des préparatifs nécessaires avant de commencer la* guerre, je ne le rappellerai point ici.

J'ajoute seulement, que si votre dessein est de porter la *guerre* dans un pays où il y a beaucoup de rivières navigables, vous devez prendre vos mesures pour avoir des vaisseaux, des galères, des brigantins, & autres bâtiments proportionnés au fond des eaux de ces rivières, & en un plus grand nombre que n'est la flotte des ennemis sur ces mêmes rivières. Par cet avantage, le transport des vivres, des munitions & de l'artillerie sera de moins de dépense & moins périlleux, & le passage des rivières plus facile, aussi bien que la construction des ponts.

Ce fut par cette voie que le prince Eugène de Savoye, ce Mars de nos temps, dans la dernière *guerre* contre les Turcs, se rendit maître absolu du Danube, & qu'il tira de si grands avantages de ses vaisseaux de guerre sur ce fleuve.

Dans l'histoire de Flandres, écrite par le cardinal de Bentivoglio, on voit en combien d'entreprises les Espagnols échouèrent, sur-tout pendant que le cardinal André d'Autriche avoit le gouvernement, parce que les ennemis, s'étant rendus maîtres des principales rivières, empêchoient, par leur plus grand nombre de bâtiments armés, le passage & les convois de l'armée d'Espagne.

Quelquefois les pluies continuelles ou les fontes de neiges des montagnes voisines, font croître si fort les rivières, qu'on ne sçauroit plus les guéer, ni y jetter des ponts: alors l'armée qui est de l'autre côté manque de vivres; ce qui n'arriveroit pas, s'il y avoit tout auprès une flotte, où les vaisseaux & les gros bâtiments pourroient se maintenir à la faveur de leurs ancres, & les chaloupes & les autres bâtiments à rames passeroient les vivres nécessaires, pour éviter que l'armée ne souffrît de misère, ou ne fût obligée de décamper.

L'empereur Henri III se vit réduit, en Hongrie, à une si grande extrémité par les pluies, que ne pouvant faire un pas vers aucun côté pour recevoir ses vivres, il fût contraint de demander la paix aux Hongrois, dont peu auparavant il vouloit détruire le royaume.

J'ai déja donné quelques avis sur les réflexions à faire avant que d'entreprendre une *guerre* offensive, par rapport à la fidélité des sujets de votre prince, & au génie d'un autre souverain voisin. Indépendamment de ces deux considérations, j'ajoute que vous ne devez pas vous éloigner pour aller faire une *guerre* offensive, sans laisser dans votre pays les troupes nécessaires pour le mettre à couvert des incursions des ennemis qui voudroient tenter une diversion, ou s'emparer de vos états.

Don Ramire II, roi de Léon, & don Sanche Abarca, roi de Navarre, se liguèrent pour conquérir les terres que les Maures possédoient en Espagne; mais une des conditions du traité fut que tandis que le roi de Navarre s'éloigneroit pour cette conquête, le roi de Léon demeureroit avec une autre armée pour la défense des provinces chrétiennes. Marpesia & Lampedo, reines des Amazones, firent un pareil accord lorsqu'elles résolurent de quitter le voisinage du Thermodon, pour étendre leurs domaines par les armes.

Le marquis Ambroise Spinola entrant en Frise avec l'armée de l'archiduc Albert, laissa en Flandres, sous les ordres du comte Fréderic de Bergh, assez de troupes pour s'opposer à tout ce que le comte Maurice de Nassau pourroit entre-

Digitized by Google

prendre en Flandres, pendant l'absence de la principale armée autrichienne.

Guillaume III de Nassau usa, en 1672, de la même précaution à l'égard de la Hollande, avant que d'aller chercher les François.

Annibal, avant que de se mettre en marche pour la conquête de l'Italie, renouvella toutes ses alliances, & laissa l'Espagne & Carthage en état de faire une bonne défense, parce qu'il craignoit une diversion de la part des Romains.

Pour mieux laisser vos états en sureté, avant d'en éloigner le gros de votre armée, il feroit important de commencer la *guerre* par la prise de quelques places qui mettent vos frontières à couvert.

Philippe, roi de Macédoine, ayant dessein de conquérir la Phtiotide, commença par prendre la place de Bylazorea, & quelques autres postes qui mettoient la Macédoine à couvert des incursions des Dardanois, ses ennemis.

Des troupes laissées pour la défense de votre pays.

Ce chapitre paroit être hors de sa place, eu égard à celui qui suit; mais si l'on fait attention à celui qui l'a précédé, on trouvera qu'il n'est point déplacé, afin de déterminer tout ce qui me reste à dire par rapport à la sûreté du pays dont vous vous éloignez pour porter la *guerre* offensive dans un autre.

Les troupes que vous laisserez pour garder vos états ne doivent pas, sans une nécessité extrême, risquer un combat, parce qu'elles ne sont directement que pour se tenir sur la défensive; & je prouverai ailleurs que celui qui se tient sur la défensive, se met, en combattant, dans un plus grand hasard de perdre que de gagner.

Lorsque Judas Machabée & Simon son frère, marchèrent contre les Galiléens & les Galaadites, ils laissèrent une partie des troupes sous les ordres de Joseph, pour la garde de la Judée; « mais ils l'avertirent de se tenir uniquement sur la défensive, & d'éviter, jusqu'après leur retour, d'en venir à un combat contre quelque nation que ce fût. ».

Quand les troupes, que vous laissez pour la défense de votre pays, forcées d'en venir à une bataille, sont battues, & que les ennemis entrent dans les provinces qu'elles gardoient, examinez si, en continuant la *guerre* offensive, vous pouvez gagner davantage que ce que vous vous exposez de perdre, en n'accourant pas au secours de votre patrie; parce que c'est sur cette considération que vous devez vous déterminer, ou d'abandonner vos conquêtes, ou de les porter plus loin. Pour cela, voyez si les ennemis peuvent ou non se maintenir dans votre pays, & vous empêcher les convois; car si, faute de magasins, ils sont obligés de se retirer dans peu de temps, après avoir fait quelques incursions, vous courez risque de ne pas les rencontrer en revenant, &, sans secourir votre province, vous interrompez les progrès que vous étiez en état de faire dans les provinces étrangères. D'un autre côté, si les ennemis ont des troupes, de l'artillerie, des provisions, & peuvent se rendre maitres de vos places importantes, vous vous mettez dans le danger, en continuant la *guerre* offensive, de ne pas gagner ce que vous vous exposez de perdre. D'ailleurs, il est à craindre que les peuples, s'ils sont mal intentionnés pour leur prince, ne favorisent les ennemis qui sont entrés dans leurs provinces.

Il n'est pas possible de prévoir touts les cas qui peuvent déterminer à prendre un parti plutôt que l'autre : j'en rapporterai néanmoins un grand nombre en traitant de la *guerre de diversion*.

Le marquis Ambroise Spinola n'abandonna pas le siège d'Ostende par la diversion que Maurice de Nassau voulut faire sur son pays, parce que touts les postes que le prince Maurice pouvoit prendre, ne prévaloient pas à la perte d'Ostende : c'est la remarque du cardinal Bentivoglio.

Pendant que Dorimaque faisoit la *guerre* en Thessalie, Philippe, roi de Macédoine, la porta en Italie. Dorimaque abandonna son entreprise pour venir au secours de sa patrie : mais, quand il arriva, Philippe avoit déja fini ses courses, & s'étoit mis en sûreté avec ses troupes.

Henri IV, roi de France, eut tout lieu de se repentir d'avoir laissé prendre Calais à l'archiduc Albert, pendant qu'il assiégeoit la Ferte, place qui ne lui étoit pas si importante que Calais, & qu'il ne vint pas secourir pour s'obstiner à la prise de la Ferte.

Il y auroit, ce semble, un milieu entre revenir avec toute l'armée pour défendre votre pays, ou continuer la *guerre* offensive sur les terres des ennemis; ce feroit de faire un détachement de votre armée, qui, se joignant au reste des troupes qui ont été battues dans votre province, soit suffisant pour la garder & la défendre. Ne prenez pourtant pas ce parti, excepté que vous n'ayez assez de troupes pour continuer vos entreprises, parce qu'il arriveroit que peut-être vous perdriez dans les deux endroits, sans gagner dans aucun; ou que vous vous exposeriez à être battu dans l'un ou dans l'autre, si les ennemis, par la situation du terrein, ont la commodité de réunir secrètement leurs deux armées, & de vous dérober quelque marche pour fondre ensuite tout d'un coup sur vos troupes.

Pendant que l'armée des deux couronnes étoit en Catalogne, en 1708, les ennemis prétendirent faire une diversion en envoyant quelques troupes contre l'Arragon. S. A. R. le duc d'Orléans, qui avoit assez de troupes pour poursuivre son entreprise, & pour couvrir l'Arragon, envoya sur ces frontières un gros corps de cavalerie, &, avec le reste de l'armée, il attaqua Tortose.

Je dirai ensuite comment on peut rassembler

Digitized by Google

deux armées, quoique séparées par celle des ennemis, qui est entre les deux & supérieure à chacune des vôtres ; ce qui peut servir aussi lorsqu'il s'agit de réunir vos troupes avec le reste de celles que les ennemis ont mis en deroute dans votre pays.

Des bornes qu'il faut donner aux conquêtes. Avantages de la supériorité en forces navales.

Lorsqu'on a dessein d'entreprendre une *guerre* offensive, il faut entrer dans le détail des circonstances qui peuvent la rendre plus facile & plus utile dans l'une ou dans l'autre des provinces des ennemis : mais comme j'ai donné des avis sur cette matière, en différents endroits de cet ouvrage, je vais les rappeller en peu de mots.

Si vous avez une même commodité & une égale liberté de porter la *guerre* dans un pays ou dans un autre, choisissez celui dont les peuples sont moins belliqueux, ou qui craignent davantage vos troupes, parce qu'autrefois ils ont été battus ; ou qui, par l'affection qu'ils conservent pour votre souverain, auront moins de peine à se voir sous sa domination ; ou qui ne sont pas aussi capables de défendre leur patrie que ceux d'une autre frontière.

Choisissez celles des provinces ennemies où les discordes qui y règnent vous présentent des avantages considérables.

J'ai dit aussi dans quelles occasions vous devez faire la *guerre* dans la province la plus pauvre ou la plus riche des ennemis, dans un pays de plaine ou de montagnes, plus ou moins stérile, ou abondant en eau & en fourrage, suivant que votre principale force consistera en infanterie & en cavalerie, & selon le dessein que vous avez de réduire les ennemis faute de vivres, de conserver le pays conquis, ou de vous en rendre maître seulement pour y subsister quelques temps.

Un pays peut être abondant en fourrages, & la qualité de ces fourrages ne pas convenir à votre cavalerie ; touts les chevaux Frisons, Allemands & Suisses mourroient en peu de mois dans l'Andalousie, l'Estramadure, la Castille, la Catalogne & l'Arragon, parce qu'il n'y a ni foin, ni avoine ; au contraire, ceux d'Espagne, accoutumés à la paille & à l'orge, périssent en peu de jours, si on leur donne du foin & de l'avoine ; de sorte que nos ennemis se virent obligés, en Espagne, d'avoir recours aux chevaux du pays, & nous, en Italie, aux chevaux Allemands & Italiens.

J'ai fait voir que, pour avancer & conserver ses conquêtes, il faut choisir un pays où il y ait peu de places ; qu'il est pourtant nécessaire qu'il y en ait quelques unes pour la sûreté des entrepôts & de la retraite ; qu'il y a un grand avantage de faire la *guerre* dans une province où vous pouvez plus aisément recevoir vos convois & les rendre difficiles aux ennemis ; ce qui arrivera, principalement si vous avez des places avancées du côté d'où les ennemis doivent les recevoir ; qu'il est avantageux d'avoir en sa faveur le courant des principales rivières, pour les transports des convois ; qu'en portant la *guerre* dans un état où il y a plusieurs rivières navigables, il faut y être supérieur en cette sorte de navires ou bateaux dont on se sert sur ces rivières ; enfin, dans le dessein de faire des conquêtes, que ce soit dans un pays dont le climat soit plus proportionné à celui sous lequel vos soldats sont nés, qu'à celui de la plupart des troupes qui composent l'armée ennemie.

Si les ennemis ont sur mer des forces supérieures aux vôtres, portez vos armes dans l'intérieur du pays ; s'ils vous sont inférieurs, étendez vos conquêtes le long de la côte, ou dans les iles, parce qu'il vous sera facile de les conserver, à la faveur de vos vaisseaux, qui pourront souvent faire le voyage, & transporter vos convois avec moins d'embarras & de dépense que par terre, sur-tout lorsqu'il faut traverser une longue étendue de pays.

Dans la *guerre* de Sicile, les Romains, qui étoient supérieurs en troupes, étoient maitres de la plus grande partie des places de l'intérieur du pays, & les Carthaginois, supérieurs en vaisseaux, de presque toutes les villes maritimes.

Une des raisons que M. de Bonc de Savigni, mestre de camp général, donnoit à l'archiduc Albert, pour lui persuader d'attaquer Calais avant toute autre place, étoit qu'il pourroit mieux conserver Calais à la faveur de l'armée navale d'Espagne, qui alors étoit puissante.

Le roi don Ferdinand-le-Catholique, l'empereur Charles V & Philippe II, roi d'Espagne, qui, par mer, étoient supérieurs aux Africains en vaisseaux, & inférieurs en troupes sur terre, firent en Afrique toutes leurs conquêtes le long de la côte.

Les armées navales coûtent beaucoup & servent peu, lorsque celles des ennemis sont supérieures, parce qu'alors les vôtres sont obligées de se tenir dans les ports, où il faut toujours payer les officiers de marine, & le nombre de matelots nécessaires pour entretenir les vaisseaux. Nous avons vu, dans la dernière guerre des alliés contre les deux couronnes, qu'après que les escadres françoises de Château-Renaud & de Pontis eurent été maltraitées à Vigo & à Gibraltar, les François furent contraints de désarmer entièrement. Ainsi, je pense qu'il faut ou que vos armées navales soient supérieures, ou n'en point avoir du tout, à l'exception de quelques galères, qui servent toujours, soit pour garder les côtes contre les corsaires, soit pour les secours ; parce que, pendant des nuits de calme, elles passent au milieu des vaisseaux ennemis, pour faire les transports nécessaires aux places & aux côtes maritimes. C'est ce qui a été éprouvé dans la dernière *guerre* de Sicile ; car quoique les Anglois eussent vingt gros vaisseaux sur ces côtes, ils ne purent jamais

Digitized by Google

empêcher Grimau & Montemayor ; nos chefs d'escadres, de faire de continuels voyages d'Italie en Espagne, & d'un port de Sicile à l'autre, & de porter l'argent & toutes les provisions dont l'armée Espagnole, commandée par le marquis de Leyde, avoit besoin, & cela non-seulement durant les calmes de l'été, mais même dans le fort de l'hiver.

Les Romains, dont les armées navales avoient été plusieurs fois maltraitées par la tempête, & dans les combats contre les Carthaginois, comprirent enfin qu'il falloit céder aux vaisseaux de Carthage. Par une délibération authentique, il fut ordonné qu'à l'avenir Rome n'entretiendroit plus sur mer d'autres bâtiments que ceux qui étoient absolument nécessaires pour le secours des côtes.

Lors même qu'on a une grosse armée navale, les galères servent pour retirer du combat, pendant le calme, les vaisseaux maltraités, & pour remorquer les autres, afin de les mettre en situation de charger ou de poursuivre ; elles favorisent les débarquements, parce qu'elles s'approchent plus de terre que les vaisseaux pour flanquer les ennemis. Ce sont autant de batteries mobiles & rasantes pour enfiler celles des assiégeants ; elles font les transports d'un port à un autre port avec beaucoup plus de facilité que les vaisseaux, qui, pour éviter les courants & les vents de terre, sont obligés de prendre le large & de se mettre en pleine mer ; & si un calme vient les y surprendre, ils employent des semaines à faire un voyage que les galères font en quatre heures.

Un autre avantage des galères est que, pendant la bonace, elles font force de rame, & s'avancent pour battre, avec les canons de coursier, la poupe des vaisseaux de l'arrière-garde ennemie ; de sorte qu'ils sont continuellement obligés de présenter le bord pour les éloigner par leurs décharges, & ce mouvement perpétuel & le changement de voiles les arrêtent dans leur route, & donnent lieu à votre avant-garde de les atteindre & de les prendre : on oblige le gros de l'armée ennemie de revirer de bord pour venir les soutenir.

Un prince puissant sur mer évite la dépense de beaucoup de troupes sur la terre pour garder les côtes ; il se rend sans opposition maître des îles des ennemis, en leur coupant, par ses vaisseaux, touts les secours de terre ferme ; il rend difficile à ses ennemis la prise de ses places de mer, puisqu'il peut y faire entrer les convois ; il ruine le commerce des ennemis, & rend libre celui de ses états, en faisant escorter, par des vaisseaux de *guerre*, ceux des marchands qui à cette fin s'assemblent dans les ports où ils peuvent se rendre sans danger ; ce qui est utile aux princes, parce qu'alors les marchands payent au-delà de la dépense de l'escorte.

Celui qui est supérieur sur mer fait, avec les princes neutres, touts les traités de commerce aussi avantageux qu'il veut ; il tient dans le respect les pays les plus éloignés, qui, pour n'avoir pas eu les égards convenables, ont lieu de craindre un débarquement ou un bombardement. Quand même les ennemis, pour garder leurs côtes, seroient forcés de faire la dépense d'entretenir beaucoup de troupes, si la frontière de mer est longue, ils ne sçauroient vous empêcher de prendre terre & de piller une partie de leur pays, ou de surprendre quelque place, parce que votre flotte, qui menace un endroit, pourra, au premier vent favorable, arriver infiniment plutôt à un autre, que ne sçauroient faire, par une contre-marche, les régiments ennemis, qui avoient accouru à l'endroit où votre armée navale les appelloit d'abord ; & chacun comprend aisément qu'il est impossible que les ennemis ayent cent lieues de côtes de mer assez bien garnies & retranchées, sans qu'il soit nécessaire, pour empêcher un débarquement, que les troupes d'un autre poste accourent pour soutenir celles du poste où se fait la descente.

Il n'y a encore que peu d'années que nous avons vu des exemples de tout ce que je viens de dire ; je vais les rappeller brièvement, parce que cette matière n'est pas précisément de mon sujet.

Les Anglois, dans la dernière *guerre*, entretinrent très peu de troupes dans leur pays, quoiqu'ils eussent à craindre des mouvements considérables de la part des peuples, si le prince, qu'ils appelloient le *Prétendant*, avoit débarqué en Angleterre avec un médiocre corps de troupes ; mais ils comptoient que leurs escadres ne laisseroient passer aucun convoi de troupes ni de provisions de *guerre*. En effet, la flotte Hollandoise empêcha toujours Jacques II de sortir du port de Calais, où il étoit avec seize mille hommes, tout prêt à repasser en Angleterre, pour tâcher de remonter sur le trône dont il avoit été chassé.

Dans la pénultième *guerre* contre l'Espagne, les armées navales d'Angleterre & de Hollande ne trouvèrent que peu de résistance à s'emparer des îles d'Ibises, de Majorque, de Minorque & de Sardaigne.

Les mêmes armées navales donnèrent, avec une égale facilité, du secours à Gibraltar & à Barcelonne, lorsque les troupes des deux couronnes en faisoient le siège.

Durant la même guerre, les Anglois & les Hollandois ruinèrent le commerce d'Espagne & de France, parce qu'ils prirent aux Espagnols des vaisseaux des Indes & aux François une partie de ceux qui trafiquoient en Espagne, en Italie & dans le Levant ; tandis que les convois d'Angleterre & de Hollande, de quatre-vingt & de cent voiles chacun, navigeoient en sûreté, escortés seulement de quelques vaisseaux de *guerre*, parce que ces deux puissances étoient si fort supérieures sur mer, que la France, comme je l'ai déja dit, se vit forcée de désarmer ; & dès-lors la plus

Digitized by Google

petite escadre des ennemis tint la mer sans aucune crainte.

Cet avantage, que l'Anglois a aujourd'hui d'être puissant sur la mer, fait qu'il profite du commerce de nos Indes, sous prétexte des traites touchant les nègres.

Personne n'ignore quel respect les Algériens conservèrent pour les François pendant plusieurs années, depuis que Louis XIV, après quelque mecontentement reçu de la part du roi d'Alger, eût fait bombarder par ses vaisseaux la capitale de ce royaume.

Amilcar Barca, chef d'une flotte Carthaginoise, mit au pillage diverses terres d'Italie dépendantes de Rome, quoique les Romains fussent alors sur terre infiniment supérieurs en troupes.

Pendant la *guerre* des alliés contre les deux couronnes, l'Espagne employa beaucoup de troupes pour garder les côtes; mais cela n'empêcha pas l'armée navale des ennemis de surprendre la place de Gibraltar, & dans ces dernières années, celle de Vigo, toutes les deux alors sans défense, parce que n'étant pas possible d'avoir tout le long de la côte assez de troupes en chaque endroit, les ministres en avoient envoyé le plus grand nombre aux postes qu'ils avoient cru plus exposés aux insultes des ennemis.

Lorsque vous êtes supérieur en force sur mer, vous faites, pour ainsi dire, un continent de votre pays & de celui de vos alliés les plus éloignés, pour donner & recevoir les secours convenables; & vous ôtez cette commodité aux ennemis, qui ont divers états séparés par des mers, ou vous les obligez à faire des marches très longues & pénibles, pendant lesquelles la moitié de leur armée périt par les maladies ou par la désertion. Les Anglois conservent Gibraltar, malgré l'éloignement qu'il y a de cette place à leur royaume.

J'ai déja dit qu'il ne faut point avoir d'armée navale, si elle n'est supérieure à celle des ennemis; ce qui doit s'entendre lorsqu'une *guerre* par terre n'oblige pas à la dépense d'un gros armement. C'est dans ce cas que les François réformèrent la plus grande partie de leur marine. Mais hors de là, je ne prétends pas que cette maxime ait lieu à l'égard des princes qui, n'ayant que peu de vaisseaux, sont en état d'en augmenter le nombre dans la suite; car une armée navale ne se forme pas tout d'un coup, & un prince ne doit pas demeurer toujours dans cette infériorité de forces, où il se trouve plutôt par la négligence de ses prédécesseurs que par l'impossibilité des moyens.

Le père Daniel, dans son histoire *de la milice Françoise*, rapporte que, jusqu'au commencement du règne d'Elisabeth, l'armée navale d'Angleterre n'étoit presque formée que de vaisseaux construits & équippés à Venise, à Gênes, à Hambourg & à Dantzick. Aujourd'hui les Anglois ont des flottes considérables.

Le même écrivain assure qu'anciennement les armées navales de France étoient principalement composées de vaisseaux d'Espagne, frétés avec équipage Espagnol; que la marine sous Louis XIII tomba si fort, par la mort du cardinal de Richelieu, qu'en 1661 Louis XIV n'avoit trouvé que huit vaisseaux de *guerre*; qu'en 1667 il y en avoit déja soixante, & qu'ensuite ce grand prince avoit eu près de cent vaisseaux de ligne, outre un grand nombre de frégates, de brûlots, de galliotes à bombes, de flûtes ou pinques, & autres bâtiments de transport.

Le roi mon maître ne trouva en Espagne que le peu de vaisseaux destinés pour le commerce des Indes, & fort mal équipés; mais peu d'années après, qu'il ne fut plus obligé de faire tant de dépenses pour les armées de terre, il augmenta son armée navale de douze vaisseaux de ligne & de douze frégates; en quoi il fut admirablement aidé par don Patigno, intendant-général de la marine, qui fit paroitre une activité incomparable à exécuter les intentions de sa majesté. Presque la première démarche que fit Louis Ier, roi d'Espagne, dès que Philippe V mon maître lui eut cédé la couronne, fut de donner des ordres pressants pour faire construire des vaisseaux en Biscaye & pour en acheter d'autres dans les pays étrangers.

Nul royaume n'a plus besoin que l'Espagne de faire un effort pour mettre une armée supérieure sur mer, soit pour attaquer ou pour se défendre; sans cela, nos Indes sont exposées à la cupidité des puissances maritimes, & nos flottes & nos gallons en danger d'être pris. L'Espagne, à l'exception de la petite frontière de France & de Portugal, est bornée de toute part par la mer. Comme il n'est pas possible de pouvoir garnir une si longue étendue de côtes, elle est exposée aux surprises & aux incursions. Les îles, qu'elle a en grand nombre en Europe & dans les autres parties du monde, ne peuvent être secourues, lorsqu'elles sont attaquées par une flotte ennemie. D'ailleurs notre voisinage avec l'Afrique nous met dans l'indispensable nécessité d'avoir beaucoup de gardes-côtes, contre cette multitude de corsaires de Salé, d'Alger & de Tunis.

Si l'on n'a pas encore perdu toute espéranee de recouvrer un jour l'Italie, & particulièrement les royaumes de Naples & de Sicile, qui pourra imaginer de pouvoir d'Espagne y conduire par terre une armée & tout son attirail, ou être assuré que quelque puissance maritime n'entreprendra pas d'empêcher nos transports par eau, comme il est arrivé à la dernière fois? Il n'y a point de nation qui puisse mieux dominer sur le commerce de l'Océan à la Méditerranée, qu'une armée navale d'Espagne, puisqu'il n'y a d'autre passage que le détroit de Gibraltar, large de trois lieues seulement, & plein de courants, qui obligent souvent les vaisseaux de toucher terre à Ceuta, ou à la côte opposée d'Espagne; de sorte qu'en faisant un port à Ceuta, & un autre auprès des Algézires,

Digitized by Google

ou du poste appellé *la Punta Mala*, pour peu de vaisseaux & de galères qu'il y eût dans chacun, on empêcheroit le passage du détroit aux ennemis, excepté qu'ils ne fussent escortés par des escadres considérables; dépense que nul commerce ne peut soutenir longtemps : alors même l'arrière-garde ennemie ne seroit pas en sûreté, parce que les bâtiments de *guerre* Espagnols de Ceuta, ou ceux des Algézires, ne risqueroient pas beaucoup de sortir, en prenant le dessus du vent pour l'attaquer, & à la faveur de la retraite voisine dans l'un de ces ports.

Ce n'est pas assez de faire voir qu'il feroit nécessaire d'avoir en Espagne une puissante armée navale, si l'on ne propose par quels moyens on pourroit y parvenir. Je ne traiterai pas à fond cette matière, parce qu'elle n'est pas de ma profession, & que je n'avois même pas eu jusqu'à présent la pensée d'en parler. Je me contenterai de rappeller par quels moyens le père Daniel, dans le livre XIV, dit que Louis XIII & Louis XIV avoient formé leurs armées navales; & comme il est permis à chacun de faire des réflexions sur ce qui s'est passé, il me paroit que celles que j'ajouterai à ce sujet persuaderont évidemment que les expédients mis en usage par ces deux souverains sont infiniment plus praticables en Espagne. Le caractère *italique* distinguera les paroles du père Daniel, & pour plus grande clarté, je les diviserai en articles.

Art. Ier. *La première démarche de Louis XIII fut de donner une grande autorité sur la marine à son habile ministre le cardinal de Richelieu, qui lui représentoit sans cesse l'importance de cet armement.*

Le roi mon maître peut trouver sûrement dans la personne de don Patigno, son intendant général de la marine, & dans ses autres ministres, par l'expérience qu'il en a faite, tout ce que Louis XIII se promettoit, par conjecture, de l'habileté du cardinal, par rapport à l'heureux succès de ce dont il le chargeoit.

Art. II. *Il eut permission de faire construire des vaisseaux en France.*

L'Espagne n'est pas si fort dépourvue de directeurs & d'ouvriers pour cette construction, qu'on puisse la regarder comme une nouveauté, ainsi que le père Daniel le dit de ce temps-là en France, puisque, depuis dix ans, il s'est construit dans nos ports plusieurs vaisseaux de ligne fort bons, sous la direction de don Castagnete, lieutenant général de marine, & de quelques autres personnes intelligentes.

A l'égard des choses nécessaires à la construction, je crois que la France n'a, ni en qualité ni en quantité, plus de fer que la Biscaye & les autres provinces d'Espagne, ni plus d'arbres & de toutes sortes de bois que nos Pyrénées, d'où, à très peu de frais, on peut, par le Sègre, la Cinea & l'Ebre, les faire venir dans le port des Alfaqs; & si l'on en excepte les mâts, nos montagnes des Asturies, de Galice & de Biscaye, fournissent touts les bois nécessaires pour cette construction.

Notre terrein est si propre à produire de bons chanvres pour les cables & autres cordages de navires, qu'il y a encore des vieillards qui se souviennent qu'autrefois aucun vaisseau d'Angleterre, de Hollande, d'Italie ou de France, ne passoit pas pour bien équippé, lorsqu'il ne tenoit pas de Seville le cable de la grosse ancre, nommée l'*espérance*, parce que, dans les grandes bourasques, elle est la dernière ressource des vaisseaux pour donner fond; & si aujourd'hui on ne trouve pas en Espagne cette quantité de chanvre nécessaire, cela ne provient que de ce qu'on a cessé de construire des vaisseaux; car les paysans, n'étant pas assurés de le vendre, n'en sèment pas autant qu'ils feroient, s'ils étoient sûrs du débit; sur-tout si l'on ne mettoit là-dessus aucune imposition, en quoi le roi trouveroit même son intérêt, en évitant par-là que l'argent ne sortit du royaume. Si le fer manque en Biscaye, pour les fabriques du royaume & des Indes, ce n'est pas par la stérilité des mines, mais par le défaut des travailleurs & de certains ministres, qui, chargés de veiller aux arbres que touts les ans on doit planter dans chaque lieu, négligent ce soin, ce qui fait que le bois manque dans les endroits où se doit affiner le fer.

Ces grands lieux, plantés de pins, qui se trouvent en Castille, en Andalousie, en Estramadure, en Catalogne, en Arragon, peuvent fournir abondamment le goudron nécessaire, surtout si l'on oblige les peuples à conserver toujours de bons pins, parce que les bâtards ne sont propres qu'à brûler.

Mais supposons que, pour une nombreuse construction de vaisseaux, il manque à présent en Espagne une partie des matériaux dont manquent l'Angleterre & la Hollande, qui, pour cela, ne laissent pas d'avoir des puissantes armées navales; y a-t-il quelque loi qui nous défende de les acheter en Moscovie ou en Norvège, comme font les Anglois & les Hollandois, non-seulement pour s'en servir, mais même pour en tirer du profit en les vendant dans nos ports? Ne pourrions-nous pas gagner nous-mêmes ce que ces nations gagnent sur nous, en achetant de la première main tout ce qui est nécessaire pour la fabrique des vaisseaux, ce qui pourroit se faire en partie par un échange de ce qui se recueille en Espagne? De cette manière, par une double raison, il sortiroit moins d'argent d'Espagne, & il y auroit un plus grand débit de ce qu'elle produit. Par exemple, le Hollandois vient acheter l'eau-de-vie & le vin à Reus, à Alicante, à Cadix, à Malaga ou à Pontevedra, & il va les vendre en Moscovie, en Dannemarck, en Suède ou en Norvège, à un plus haut prix qu'il ne les a achetés. Il fait la même chose à notre égard par rapport au bois de charpente, au fer, au goudron,

Digitized by Google

au suif, &c., qu'il a achetés en Suède, à Dantzick, à Pétersbourg, à Copenhague ou à Christianstat : donc, si nous allions directement chercher toutes ces choses en Norvège, en Moscovie, en Suède & en Dannemarck, & si nous chargions nos vaisseaux de ce qui manque dans ces pays, & qui est surabondant en Espagne, notre nation feroit un gain plus considérable dans ce qu'elle achète & dans ce qu'elle vend ; & au lieu d'enrichir ces puissances, avec qui nous avons fréquemment la *guerre*, nous enrichirions notre royaume & les Moscovites, qui, peu affectionnés à ces puissances, pourroient, dans quelque bonne conjecture, faire une secourable diversion en notre faveur.

On me répondra que notre nation a peu d'inclination pour le commerce. J'en conviens : je propose même, dans quelques endroits de cet ouvrage, divers motifs pour l'y engager ; mais en attendant qu'elle s'y adonne, les vaisseaux du roi ne pourroient-ils pas faire ce trafic pendant l'inaction de la paix ? Par-là tout l'avantage feroit plus directement pour le profit du roi ; ses officiers & ses matelots se rendroient plus expérimentés, & connoîtroient mieux plusieurs côtes, qu'ils ne connoissent aujourd'hui que par les cartes marines ; le voyage ne feroit ni plus périlleux, ni moins utile que celui que plusieurs petits vaisseaux de Biscaye font tous les ans à Terranova pour la pêche de la baleine.

Mais ce n'est là encore que parler en général & en gros, puisque, pour contenter la curiosité du lecteur, il faudroit détailler en particulier quelles sortes de choses nécessaires à la construction des vaisseaux nous pouvons acheter à meilleur prix de chaque pays, & quelles on peut y porter pour vendre. Le détail conviendroit mieux à un négociant qui auroit pratiqué toutes les provinces où ce commerce peut se faire ; ainsi, au lieu des réflexions que je pourrois ajouter à ce sujet, je devrois donner ici le projet par écrit, qu'un gentilhomme, négociant d'un pays neutre, m'a confié ; mais comme il ne souhaite pas encore que je publie ni son nom, ni son projet en entier, je me contenterai d'indiquer que cet ami, traitant des avantages que l'Espagne retireroit en établissant un commerce avec la Moscovie, par l'entremise du comte de Galiscin, ambassadeur Moscovite, qui est actuellement à Madrid, trouve que nous pourrions tirer de Moscovie, à bon prix, & en échange des marchandises d'Espagne, des mâts, des antennes, & tous les bois nécessaires pour la construction des navires & des maisons, le goudron, la poix, le fer, le chanvre & le suif, & porter en Moscovie ce dont elle manque ; sçavoir, le vin, l'eau-de-vie, le sel, le savon, le tabac en feuille, l'indigo, la cochenille, le sucre, les oranges, les citrons, les amendes, les figues, les raisins secs, les olives & l'anis.

Il faudroit connoître bien peu l'Espagne, pour ne pas sçavoir combien elle abonde en toutes ces choses, ou par elle-même, ou par son commerce avec les Indes, qui pourroient aussi nous fournir de très beaux mâts, en les tirant de la Havane, du cèdre qui croît en divers endroits de la Nouvelle-Espagne, & du bois appellé *Tiga*, presque aussi dur que le fer, & impénétrable aux boulets de canons, que l'on pourroit faire venir des îles Philippines.

Ce même ami, dont je viens de parler, m'a assuré qu'un vaisseau construit de ce bois en avoit battu quatorze Hollandois. A l'égard du cèdre, je puis certifier avoir vu un navire de soixante-dix pièces de canon, nommé *la Capitana de Barlovento*, qui alors avoit plus de vingt-huit ans, & dont les bois étoient si sains, qu'en râclant tant soit peu la superficie avec un couteau, ils paroissoient aussi frais que s'ils n'avoient été employés que depuis deux mois. Outre que ce bois dure extrêmement, je dois encore ajouter que les boulets de canon y entrent, & s'y arrêtent sans en détacher aucun éclat, ainsi que ceux qui en avoient été témoins me l'ont assuré.

Quelques personnes, qui se croyent habiles en affaires d'état, prétendent que la bonne politique ne veut point qu'on envoye aux Indes des ouvriers avec du fer & les autres matériaux qui ne s'y rencontrent pas, pour employer ces excellents bois à la construction des vaisseaux ; mais comme il n'y a point de risque de les conduire en Espagne, après les avoir fait seulement un peu applanir, & de s'en servir pour lest des navires, je ne m'arrêterai pas à examiner si cette raison de politique est bien fondée.

Art. III. *Il établit à Brouage, au Havre-de-Grace & à Marseille des fontes de canons destinés pour les armer.*

Les canons fondus en France & dans les autres pays n'ont aucun avantage sur Colindres, de Barcelone & de Séville. Dans cette dernière ville, il s'est fabriqué pour l'Espagne & les Indes, & anciennement pour l'Italie, l'Angleterre & la Hollande, autant de pièces de canon que dans le reste de la moitié de l'Europe. S'il s'agit de canons de métail, quel pays a de plus abondantes mines de cuivre que la Havane & les autres provinces du roi ?

Art. IV. *Pour accoutumer les François à la mer, on fit des compagnies de commerce pour les îles de l'Amérique & pour le Canada.*

Si l'on compare ces deux pays avec nos Indes, il n'est personne qui ne comprenne l'infinie disproportion qu'il y a entre eux pour leurs richesses, & par conséquent pour un plus grand profit du commerce. Il est vrai que nous ne tirons pas aujourd'hui de ce commerce tout l'avantage que nous devrions, parce que n'ayant pas en Espagne de fabriques des marchandises qu'il faut trafiquer aux Indes, on est obligé de les acheter des étrangers, qui gagnent sur nous ; ce qui fait que, nous trouvant ensuite forcés de les vendre très

Digitized by Google

cher, les étrangers introduisent en abondance des marchandises de contrebande dans plusieurs places désertes des Indes, où les acheteurs se rendent, sur le premier avis, à cause de la différence du prix, bien assurés que les gouverneurs des places voisines feront semblant de ne rien voir, en leur faisant passer devant les yeux une bourse de pistoles. Le remède seroit de punir sévèrement ces gouverneurs; de tenir sur ces mers des navires gardes-côtes; d'accorder à leurs équipages le tiers de toutes les prises qu'ils feroient sur les pirates & les contrebandiers, & de donner la même prérogative aux gouverneurs des places ou des provinces, lorsque, dans l'étendue de leur département, les troupes ou les ministres de justice, qui sont sous leurs ordres, auroient saisi sur terre des marchandises de contrebande. Je dirai ailleurs par quelles voies on pourroit établir les fabriques nécessaires en Espagne.

Comme mes réflexions roulent ici sur cette *compagnie des îles de l'Amérique & du Canada*, dont parle le père Daniel, il semble que je devrois traiter d'une compagnie de commerce de nos Indes; mais j'ai déja dit que, dans cette profession étrangère à la mienne, je ne pouvois entrer dans les détails que relativement aux avis des hommes de commerce. J'ai vu sur cette matière deux très beaux écrits; l'un est de don Pierre Perez Moreno, Espagnol, résident à Gènes. Ce n'est encore qu'une ébauche, ou des remarques detachées pour un projet d'une compagnie Espagnole de commerce des Indes; &, selon mon peu de discernement, il m'a paru si utile pour la nation & pour le roi, que je ne cesse de lui faire des instances pour le porter à l'achever & à le remettre à sa majesté, comme j'espère qu'il le fera.

L'autre écrit est de cet ami dont j'ai parlé par rapport au commerce des Moscovites: son plan est perfectionné; il traite d'une compagnie des Philippines avec beaucoup d'esprit & de solidité. Entre autres choses, il dit que ces iles, heureusement situées pour commercer avec l'Inde Espagnole, & en même temps avec la Chine, le Japon & les autres royaumes Orientaux, peuvent fournir aux vaisseaux qui y viennent charger, l'or de mine & l'or de sable, qui se trouve dans les rivières; les perles, l'ambre gris, la pierre de Bezoar, la civette ou le musc, divers baumes & contrepoisons, le gingembre, la caffe, la salse-pareille, le cacao, la canelle, meilleure que celle des autres endroits; le sucre, le tabac, l'indigo, le sang-de-dragon, la cire, le coton, le bois appellé *Tiga*, pour la construction des vaisseaux; l'ébène & le bois du Japon.

Il dit encore que les Philippines abondent en excellents chevaux, & qu'en établissant le commerce à Manille, les nations voisines viendroient y vendre aux Espagnols les diamants, les clous de girofle, les noix muscades, les tapis de Perse, & que l'on vendroit bien aux Philippines le fer, l'eau-de-vie, le vin, l'huile, les armes, quelques draps & diverses marchandises de merceries, que l'on y porteroit d'Espagne, aussi bien que la cochenille, qu'on tireroit de nos Indes.

Ce même gentilhomme, mon ami, remarque que l'empereur, qui n'a ni armée navale, ni un pied de terre en Orient, a trouvé aujourd'hui des fonds & des vaisseaux pour la compagnie d'Ostende; d'où il tire cette conséquence sans réplique, que le roi mon maitre trouveroit aussi tout ce qui est nécessaire pour une compagnie des Philippines, sans rien débourser & sans rien risquer.

Art. V. *On nettoya les ports, on en fortifia quelques-uns, & l'on y fit des magasins.*

Nos ports de *passages* en Biscaye, de *Ferrol* en Galice, de *Puntales* dans l'île de Cadix, & de Carthagène dans la Méditerranée, ne sont-ils pas propres d'eux-mêmes, & très faciles à rendre imprenables, sans compter une infinité d'autres plus petits, dans l'une & l'autre mers, qu'il seroit aisé de nettoyer & de fortifier?

On peut, dans touts les pays du monde, construire des magasins. Don Patigno, par ordre de Philippe V mon maitre, en a déja fait faire plusieurs très bons dans l'île de Cadix. Au reste, je suppose que chaque vaisseau a son magasin de tout l'attirail nécessaire & proportionné à son port; qu'il y a aussi des magasins de réserve dans touts les ports, pour le besoin que peuvent en avoir les navires qui y arrivent, & que, pour ces magasins, l'on choisit des lieux qui soient hors d'insulte.

Art. VI. *Défenses furent faites à touts pilotes, calfateurs, canonniers, charpentiers, matelots, pêcheurs, & à touts autres servants à la construction des navires, confection des cordages, &c. d'aller servir hors du royaume chez les princes étrangers.*

Cette défense est peu nécessaire en Espagne, à l'exception tout au plus des mariniers; car les autres Espagnols ne vont pas servir les princes étrangers, à moins que la crainte du châtiment, pour quelque crime énorme, ne les oblige d'abandonner leur patrie.

Il est certain qu'il y a aujourd'hui peu d'hommes de toutes ces sortes de professions; mais le nombre de ces ouvriers augmenteroit à mesure que les fabriques s'étendroient davantage. On ne manqueroit pas de matelots, si, en recevant ceux des autres pays, après leur avoir fait prêter serment de fidélité & d'engagement de s'établir en Espagne, on leur permettoit de jouir de touts les privilèges des nationaux, & de faire le voyage des Indes sur les vaisseaux qui auroient pavillon & passeport du roi, en ne mettant néanmoins sur chaque vaisseau qu'un tiers de ces étrangers nouvellement naturalisés, qui ne feroient pas mariés, ou qui n'auroient pas leurs familles en Espagne: s'ils y avoient leurs familles, je pense que les fils & les pères devroient jouir entièrement de touts les privilèges de la nation, & être exempts de tout tribut pendant une

ou

ou deux races; alors certainement nous verrions les matelots des autres royaumes venir à l'envi s'établir parmi nous.

A l'égard des Espagnols naturels, je crois qu'ils serviroient plus volontiers dans la marine, si l'on leur permettoit touts les ans (excepté dans quelque pressant besoin) d'aller passer l'hiver dans leurs maisons; en quoi je ne trouverois pas tant de difficulté, si l'on divisoit l'armée navale d'Espagne en cinq escadres, sçavoir: de Biscaye, de Galice, d'Andaloufie, de Valence & de Catalogne, en composant la premiere, des hommes de Biscaye & des deux Asturies; la seconde, de ceux de Galice; la troisième, de ceux d'Andaloufie; la quatrième, de ceux de Valence & de Murcie, & la cinquième, de ceux de Catalogne. Si l'on trouve qu'il y auroit de l'inconvénient à ne pas mêler ensemble ces différentes nations, du moins il ne paroitra pas qu'il y ait de la difficulté qu'après la campagne finie, les matelots passent d'un vaisseau à l'autre, pour se retirer dans leurs pays sur les navires de leur escadre respective, sans les obliger à la fatigue & à la dépense de s'y rendre par terre; par exemple, le marinier d'Andaloufie, depuis la Biscaye, & celui de Galice depuis l'Andaloufie.

Quand même on ne jugeroit pas à propos que ces escadres fussent ainsi séparées les unes des autres pendant l'hiver, on peut, à la fin de la campagne, destiner trois ou quatre vaisseaux pour porter les matelots dans leurs provinces, & un pareil nombre pour les aller reprendre au commencement de la campagne. Cependant si une escadre passoit l'hiver aux *Passages*, l'autre au *Ferrol*, l'autre à *Cadix*, l'autre à *Carthagène*, & l'autre à *Barcelonne*, à *Salo*, aux *Alfaqs*, à *Roses*, ou dans quelqu'autre port de Catalogne, parce qu'il n'y en a aucun de bon, je crois qu'on y trouveroit plusieurs avantages.

1°. Toute une armée navale, rassemblée dans le pays le plus abondant en vivres, y met si fort la cherté, que la solde des officiers ne leur suffit plus pour y vivre honnêrement; & quoique l'Andaloufie soit la plus fertile province de l'Espagne, nous voyons que tout y est plus cher, à cause de la consommation qui s'y fait, par le grand nombre des bâtiments qui arrivent à Cadix.

2°. En séparant les escadres de la manière que je viens de dire, toutes les provinces jouiroient de l'avantage de pouvoir bien vendre leurs denrées, & chacune de ces escadres allant à son pays, ou retournant au port du rendez-vous, peut porter les grains, les munitions & les autres provisions que le prince jugeroit à propos de changer d'un lieu à un autre.

3°. Si, pour mieux cacher les préparatifs que l'on fait pour une expédition, ou pour épargner davantage dans l'achat, le prince rassemble les troupes, les vivres & les autres choses nécessaires dans différentes provinces, les ennemis ne pourront pas si facilement conjecturer contre quel pays cet armement se fait, ni s'appercevoir sitôt de ses préparatifs, parce que chaque partie qui s'en fait séparément, en differents endroits, n'est pas si considérable qu'elle puisse réveiller le soupçon des ennemis; & comme vos escadres seront à portée d'embarquer les troupes & les provisions, pour les conduire au port d'assemblée désignée, vous vous trouverez en état de faire voile pour l'expédition avant que les ennemis en ayent eu connoissance.

4°. Comme dans chaque escadre on peut conserver un vaisseau armé pendant tout l'hiver, en ne donnant que la demi-paye aux autres mariniers du même port où est l'escadre, & des autres lieux voisins, il n'y aura point de côte du royaume qui ne soit hors d'insulte des corsaires; au lieu que ces corsaires, sçachant que touts les vaisseaux de *guerre* sont dans un seul port, iront sans danger ravager les côtes. Au reste, quand je dis que les escadres devroient être séparées dans divers ports pendant l'hiver, j'excepte lorsqu'il y auroit danger que la flotte ennemie, qui pourroit tenir la première la mer la campagne prochaine, n'en empêchât la jonction.

Art. VII. *On établit des écoles d'hydographie.*

Il y en a déja une fort bonne établie à Cadix par Philippe V; mais en supposant que les escadres seroient séparées pendant l'hiver, il seroit nécessaire qu'il y eût une école de navigation dans chacun des cinq ports dont j'ai parlé; ce qui feroit naitre l'inclination & l'émulation parmi la jeunesse de diverses provinces, par la commodité qu'elle trouveroit à avoir un maitre voisin & payé par le roi. Comme il est naturel que les hommes veuillent mettre à profit ce qu'ils sçavent, plusieurs de ceux qui n'avoient d'abord commencé à étudier que par curiosité, entreroient ensuite dans le service. J'ai toujours remarqué qu'il y a beaucoup d'étudiants dans touts les lieux voisins des universités, & que dans le pays voisin des armées, la plupart des jeunes gens prennent parti dans les troupes.

Mes réflexions jusqu'ici ont roulé sur les dispositions de Louis XIII pour former son armée navale; les suivantes seront sur celles que le père Daniel rapporte que Louis XIV avoit prises pour la même fin.

Art. VIII. *On achetoit des Hollandois tout ce qui étoit nécessaire pour la construction des vaisseaux qui se bâtissoient en France, jusqu'à ce que M. Colbert eût établi dans le royaume des fabriques.*

J'ai déja fait voir que cela se peut faire plus aisément en Espagne que dans aucun autre pays.

Art. IX. *On fit un enrôlement général de touts les matelots de France, que l'on divisa en trois classes, à l'exception de ceux de Bretagne, que l'on divisa en cinq; chaque classe servoit seulement une année, & ainsi alternativement. Les villes répondoient de la ponctualité de ceux qui devoient servir, & le roi leur assignoit la solde dont ils devoient jouir.*

On pourroit prendre le même expédient tant en

Digitized by Google

Espagne qu'en France. Il n'y auroit qu'à changer à notre égard les trois classes en deux; car, comme à présent il y a moins de matelots Espagnols qu'il n'y en avoit alors de François, pour peu qu'il y eût de vaisseaux d'augmentation, il seroit nécessaire de faire servir la moitié des matelots, qui, venant à passer l'hiver dans leurs maisons, comme je l'ai proposé dans l'article VI, se trouvent, en quelque manière, divisés en quatre parties, puisque chacun ne sert que six mois en deux ans. Si l'on veut même compter ceux qui sont employés dans le voyage des Indes, & dans les navires qui gardent les côtes, dans dix-huit mois il y en auroit toujours douze où ils seroient de service. Ainsi, ce plan de compter chaque année sur la moitié des carabiniers n'est pas aussi rude & fatiguant qu'il le paroît d'abord : d'ailleurs, plusieurs etrangers viennent s'offrir, & alors on en tireroit moins des provinces, afin que ceux qui seroient au-delà du tarif ordinaire ne fissent pas un voyage inutile.

Les intendants & les gouverneurs de chaque province devroient faire dresser des listes très exactes des mariniers qui sont dans leur département, à l'exception des vieillards & des estropiés, en y comprenant pourtant les jeunes gens au-dessus de douze ans, qui commencent à servir de mousses & de pages de navires. Ces listes devroient être renouvellées touts les trois ans, afin d'en retrancher les morts, les vieillards, les estropiés & ceux qui ont déserté, & d'y ajouter ceux qui, auparavant trop jeunes, sont parvenus à un âge propre à commencer à servir.

Une copie de ces listes, nom par nom, & avec distinction d'âge, devroit être remise par chaque intendant de la province, à l'intendant général de la marine; une autre par le gouverneur de la province au premier ministre chargé de la marine, & une troisième, signée d'eux, au secrétaire de la marine, pour voir si elles sont conformes, & afin que l'intendant général de la marine puisse, avec l'approbation de la cour, demander, preuve en main, à chaque lieu, un certain nombre de garçons depuis douze jusqu'à dix-huit & cinquante-cinq ans. Les gouverneurs & les intendants de provinces doivent être fort attentifs à ne pas se laisser tromper sur l'âge, sur les incommodités que les matelots allèguent pour éviter d'être mis sur la liste, ou pour s'exempter du voyage après qu'elle est faite. Celui qui, pour quelque excuse légitime, en aura été exempt, fera deux voyages de suite, & lorsque cette raison aura cessé; en quoi on ne sçauroit trop prendre de mesures, parce que les juges des lieux ont leurs compères & leurs parents, & la charge dont ils soulagent les uns retombe injustement sur les autres.

Les mariniers serviront avec moins de répugnance sur les vaisseaux du roi, si, dans ces cinq provinces où les escadres doivent passer l'hiver, on donne la paye d'invalide à ceux qui auront été estropiés dans le service, & si l'on récompense ceux qui se feront distingués, en les avançant successivement dans les emplois de canonniers, de contre-maitres, de pilote, d'écrivain. En traitant de la récompense due aux troupes, j'ai parlé des précautions à prendre pour ne pas continuer la paye d'invalide à celui qui ne l'est pas, & de l'attention que le prince doit avoir pour les enfants & les veuves de ceux qui sont morts en combattant.

Le nombre des mariniers volontaires sur les vaisseaux du roi augmentera aussi, si l'on leur donne quelque part dans les prises, parce que l'homme d'une basse naissance ne court à la fatigue & au péril que dans la vue de l'intérêt.

Art. X. *Le roi inspira à la noblesse Françoise le desir de servir dans la marine.*

Philippe V a déja établi une nombreuse compagnie de gardes-marines, qui doivent touts être gentilshommes, & qui se maintiendront toujours dans ce corps distingué, si des personnes d'un autre corps ne leur enlèvent pas les emplois où ils aspirent pour leur avancement, parce que plus on est de naissance, & plus on se dégoûte du service par cette sorte d'injustice, comme je le prouve ailleurs. Quoique la première fois qu'on veut établir une armée navale, il soit nécessaire de tirer des autres pays des officiers habiles dans la marine, leurs emplois dans la suite, lorsqu'ils viennent à vaquer par leur mort ou par leur avancement, se doivent donner aux nationaux, sans quoi ils se dégoûtent & se retirent.

Art. XI. *On établit un conseil de construction dans touts les ports, pour délibérer touchant les proportions & le gabarit des vaisseaux. Ce conseil étoit composé de l'amiral, des vices-amiraux, des lieutenants-généraux, des intendants, des commissaires généraux de marine, des chefs d'escadre & des capitaines des ports. Les capitaines étoient obligés de s'instruire sur ces matières; les lieutenants, les sous-lieutenants, les gardes-marines avoient la même obligation.*

C'étoit-là, en vérité, un conseil bien composé, puisqu'il n'y entroit que des personnes de la profession. L'homme qui a le plus d'esprit est bien peu habile dans une profession qui lui est étrangère; je l'ai prouvé dans un autre endroit. Il seroit donc à propos qu'il y eût à la cour une *salle de marine*, toute composée de personnes qui auroient servi sur mer, c'est-à-dire des généraux, des intendants, des commissaires de la marine & des directeurs de construction.

De cette manière, on pourroit prendre des déterminations bien justes touchant la marine, non-seulement en matière de *guerre*, mais encore d'économie, parce que le général ne sçait pas les détails de l'intendance, & l'intendant les maximes de la *guerre*, si ce n'est en gros. J'ai prouvé que nul homme ne peut tout sçavoir, & j'ai oui dire plusieurs fois au marquis de Saint-Philippe, homme sage & très éclairé, qu'un prince seroit heureux,

Digitized by Google

si chacun de ceux qui le servent s'appliquoit uniquement à s'instruire de ce qui regarde directement son emploi, & que la raison pourquoi on voit aujourd'hui si peu de gens habiles, est qu'on ne s'attache pas à étudier une seule chose.

Je sçais que les puissances qui ont aujourd'hui de fortes armées navales, & qui voudroient chacune être l'unique qui en eût, ne verroient qu'avec peine qu'une autre nation voulût augmenter ses forces par mer, & qu'elles chercheroient des prétextes pour tâcher de ruiner une flotte, tandis qu'elle est encore *jeune*, expressions dont j'ai oui en Sardaigne un fils de l'amiral Bing se servir, en parlant de notre escadre, que les Anglois achevoient de détruire dans les mers de Sicile.

Il y a trois partis à prendre dans cette conjoncture : le premier est de dissimuler le motif de rupture avec les puissances maritimes, & d'empêcher, par la voie de différentes négociations, une rupture de leur part, en continuant cependant votre armement dans le même esprit de dissimulation.

Le second est de ne pas risquer dans le sort d'un combat toutes vos forces navales naissantes; de ne pas les tenir dans des ports où les ennemis, avec leurs brûlots, peuvent les brûler; de bien payer les naturels du pays qui fréquentent les côtes ennemies, & qui vous donnent des avis prompts & sûrs de l'armement & des voyages de leurs escadres; d'assembler secrètement vos vaisseaux, pour attaquer une escadre des ennemis inférieure, & qui se feroit séparée des autres; & si les ennemis sont en mer avec une grosse armée navale, de ne faire cette année dans la marine que la dépense absolument nécessaire pour bien entretenir, dans des ports sûrs, vos gros vaisseaux & quelques frégates sur mer, afin que votre nation ne cesse pas entièrement de s'exercer dans la navigation, & qu'elle puisse traverser un peu le commerce des ennemis, qui est toujours considérable, à proportion de leurs armées navales.

Pour faire la course avec plus d'avantage & moins de danger, vos corsaires doivent avoir, dans les ports marchands, des correspondances avec divers patrons de felouques & d'autres légers bâtiments neutres, pour leur donner avis du temps que les bâtiments ennemis doivent sortir de ces ports sans escorte, & si leurs navires gardes-côtes en sont sortis pour côtoyer, ou s'ils ont jetté l'ancre. Ces patrons doivent être d'une fidélité reconnue & de beaucoup de secret, pour pouvoir leur confier sur quelle côte ou sur quel cap ils rencontreront chacun de vos corsaires, depuis un tel temps jusqu'à tel autre. Vos corsaires conviendront avec eux *des signaux de reconnoissance*, de peur qu'ils ne craignent de s'en approcher, en les prenant pour des frégates des Maures, ou de quelqu'autre ennemi.

Le troisième & le plus utile expédient à prendre est de faire ligue avec une puissance maritime contre l'autre, parce que, sous la conduite & avec l'appui de l'armée navale de votre allié, la vôtre pourra s'instruire, tant pour la navigation que pour les combats; & pendant que cette ligue dure, ne perdez point de temps à augmenter vos vaisseaux & votre marine, afin d'être en état de pouvoir vous battre seul, quand la ligue sera finie. On n'apprend à marcher à un petit enfant qu'en le soutenant d'abord, & ensuite il marche tout seul : il faut en agir de la même manière à l'égard d'une armée navale qu'on peut appeller nouvellement née.

Quand Louis XIV rétablit sa marine, il fit ligue avec Charles II, roi d'Angleterre, contre la Hollande, & sous les ordres du comte d'Étrées, il joignit à l'armée Angloise trente vaisseaux de ligne. Alors les François livrèrent bataille, en 1672, à l'armée Hollandoise, commandée par l'amiral Ruiter. En 1673, l'armée Françoise réunie à l'Angloise, combattit trois fois contre celle des Hollandois. Lorsqu'en 1675 les François eurent plus de pratique de la mer, ils combattirent trois ou quatre fois contre les Hollandois & les Espagnols dans les mers de Sicile, sous les ordres du duc de Vivonne, de M. Duquesne, de M. d'Alméras & de M. de Valbelle. En 1677, le comte d'Étrées brûla, dans le port de Tabago, quatorze vaisseaux Hollandois. En 1689, M. de Château-Renaud, lieutenant-général, avec vingt-quatre vaisseaux François, battit un pareil nombre de vaisseaux Anglois commandés par l'amiral Herbert.

Jusques-là nous avons vu les François préparer leurs forces maritimes sans combattre; peu-à-près s'allier avec l'Angleterre contre la Hollande, ensuite combattre seuls contre les Hollandois & les Espagnols, & enfin contre les Anglois : mais lorsque l'armée Françoise expérimentée fut devenue extrêmement puissante & formidable par ce grand nombre de victoires qu'elle avoit remportées, elle combattit contre l'Angleterre & la Hollande réunies ensemble, & gagna, en 1690, la bataille de Bevesières, sous les ordres du comte de Tourville, vice-amiral & ensuite maréchal de France. En 1704, M. le comte de Toulouse combattit contre ces mêmes nations devant Malaga.

En parlant de la *guerre* qui se fait par terre, j'ai dit dans quelles occasions il importe de livrer bataille ou de l'éviter, sur-tout au commencement de la *guerre*. Quelques-unes des maximes que j'ai établies, pourront avoir lieu par rapport aux combats sur mer.

Quoique vous soyez supérieur en forces sur mer ou sur terre, ne visez jamais à faire des conquêtes séparées les unes des autres; tâchez même qu'elles soient les plus proches qu'il se peut des anciens états de votre prince.

Ce principe, *l'union fait la force*, est généralement reçu. La France & l'Espagne nous en fournissent un exemple bien clair. La France, avec

quelque peu de pays qu'elle a réuni à ses états depuis deux cents ans, a augmenté ses armées au moins de deux cents mille hommes. L'Espagne, semblable à un nuage qui disparoit à mesure qu'il s'étend, s'est affoiblie en s'aggrandissant, & n'a jamais eu moins de force que quand elle a possédé plus de pays, parce que la Sicile, Milan, la Flandre & les Indes sont des pays si éloignés de sa monarchie, mais même entre eux, que les troupes de l'un ne peuvent pas soutenir la *guerre* de l'autre; & comment garnir les frontières de tant de provinces différentes, bornées de tous côtés ou par la mer, ou par des états étrangers?

Les îles qui ne sont pas extrêmement éloignées des états d'un prince maître de la mer, peuvent être regardées comme unies à son royaume, parce que les vaisseaux lui servent de pont de communication.

Je prouverai clairement peu après qu'il faut donner des bornes à ses conquêtes, quoiqu'elles ne soient pas séparées les unes des autres. Je dirai ce qu'il est à propos de faire, lorsque, par les occurrences favorables de la *guerre*, vous avez conquis un pays plus vaste que vous ne pouvez conserver, & par quel art on peut se maintenir dans des conquêtes que l'on ne sçauroit garder par la force.

Des précautions à prendre pour que les ennemis ne connoissent pas par quel endroit vous voulez entrer dans leur pays.

Ayant résolu de faire la *guerre*, & ayant déterminé par quel endroit vous voulez entrer dans le pays ennemi, il reste à parler des expédients à prendre, pour qu'à la rupture de la paix les ennemis ne soient pas aussitôt préparés à la défense, que le sera votre armée pour faire quelque conquête, ou afin que s'ils ont compris que vous ayez dessein de leur déclarer la *guerre*, ils ne puissent pas connoitre par quel endroit vous prétendez commencer. J'ai déja traité du premier de ces points: il ne me reste donc qu'à parler du second; & comme il a beaucoup de rapport aux règles que j'ai données touchant le secret & les précautions à prendre afin qu'on ne pénètre pas vos desseins, je renvoye le lecteur à ce que j'en ai dit en traitant des *qualités d'un général & des espions*.

Si l'on vient à découvrir le dessein que vous avez d'entrer dans le pays ennemi, laissez courir le bruit que c'est par une autre frontière que celle que vous avez réellement intention d'attaquer. Pour ne pas démentir ce bruit, rassemblez vos troupes, & faites vos magasins dans des endroits qui rendent ce bruit plus vraisemblable; mais d'où pourtant vous puissiez, en peu de temps & à peu de frais, les faire transporter aux lieux où ils vous seront nécessaires, en quoi vous réussirez plus aisément si ce transport se peut faire par mer ou par des rivieres navigables.

Le meilleur moyen de tromper les ennemis, est de commencer par tromper vos propres généraux. J'ai déja dit par quel expédient vous pourrez éviter qu'ils ne se formalisent de votre artifice, ce que j'ai prouvé par un exemple de l'archiduc Albert. On peut aussi jeter dans l'erreur les ennemis, par les avis que leur donnent leurs espions doubles, leurs prisonniers & vos faux déserteurs.

Quelquefois la vérité même peut servir à faire prendre le change aux ennemis, en publiant ouvertement par quel endroit vous avez réellement dessein d'entrer dans leur pays.

Le roi de France ayant demandé au marquis Ambroise Spinola quelles expéditions il prétendoit faire la campagne prochaine, Spinola lui découvrit naturellement tout ce qu'il projettoit. Le roi ayant cru qu'il pensoit le contraire, prit des mesures toutes opposées; ce qui fit que Spinola réussit plus aisément dans son projet. Je ne me souviens pas précisément dans quel écrivain j'ai lu ce fait; mais je sçais que c'est dans un bon historien. Je me rappelle en particulier que la réponse de Spinola fut, que de deux places qu'il nomma il en assiégeroit une & feroit le blocus de l'autre, & que le roi de France, s'étant persuadé le contraire, garnit de beaucoup de vivres la première, & de beaucoup de troupes & de munitions la seconde.

Un chemin rude & difficile, & qui paroit peu commode pour la marche de votre armée, est ordinairement mal gardé. Il vous en coûtera bien moins de monde à surmonter les obstacles du terrein, qu'à vaincre la résistance d'une armée dans un défilé: c'est ce que j'ai prouvé par les exemples de François Ier, roi de France, de Germanicus & de Cæsar.

Josaphat, roi de Juda; Joran, roi d'Israël, & le roi d'Idumée, se préparant à faire la *guerre* à Misa, roi des Moabites, résolurent d'entrer dans son pays du côté des déserts, à quoi les Moabites ne s'attendoient pas, à cause des incommodités de ces chemins.

Lorsque l'obstacle pour choisir de tels chemins vient de la disette d'eau, j'ai dit par quel expédient on peut y remédier.

Au lieu de faire semblant de vouloir pénétrer par un seul endroit dans le pays ennemi, menacez différents postes, afin que les ennemis ayant divisé leurs forces, vous ne trouviez pas toute leur résistance réunie.

Olagu, empereur des Tartares, voulant porter la *guerre* chez le calife Mostazen, disposa de telle manière les premières marches de son armée, qui, menaçant également diverses frontières, il n'étoit pas possible de conjecturer par laquelle il vouloit entrer.

On peut véritablement menacer diverses frontières, quand on a une armée extrêmement nombreuse, parce qu'alors il est à propos d'en

Digitized by Google

former des détachements qui agissent séparément du gros de l'armée.

Des premières entreprises.

J'ai déja dit par quels moyens on pouvoit se trouver prêts à commencer la *guerre* avant les ennemis. En supposant à présent que la *guerre* est déja déclarée, voyons par quelles autres voies vous pourrez mettre en campagne un corps de troupes plutot que les ennemis. Indépendamment de l'expédient d'avoir vos troupes dès la fin de l'hyver proche de la frontière, parce que celles de l'autre prince n'en seront pas non plus fort éloignées, la difficulté consiste dans les fourrages, que, jusqu'à une certaine saison de l'année, on ne peut couper ni faire manger. Pour y remédier, & attendre que les fourrages soient crûs, je ne trouve que deux moyens : le premier est de semer de bonne heure de l'avoine & de l'orge dans les endroits voisins de la frontière, & à couvert de vos places ; le second est de faire dès l'hiver de grands magasins d'avoine, de foin & de paille dans des postes bien sûrs & les plus avancés de la frontiere, ce qui sera plus aisé à un prince dont l'infanterie fait sa principale force, ou qui a en sa faveur le courant de plusieurs rivières, par lesquelles, à moins de frais que par des mulets ou par des charrettes, on peut, sur des bateaux ou des radeaux, faire transporter le foin & la paille de plusieurs provinces, car quelle dépense ne feroit ce pas, & où pourroit-on même trouver assez de voitures pour transporter de loin tout le foin & la paille nécessaires pour une armée, qui, parce qu'elle est composée de peu d'infanterie, a besoin, pour se maintenir en campagne, d'un gros nombre de cavalerie ?

Toutes les nouvelles de la dernière *guerre* de Hongrie étoient que le prince Eugène, à la faveur du courant du Danube, & de plusieurs rivières qui s'y jettent, faisoit porter aux places impériales les plus voisines de la Servie toute l'avoine & le foin nécessaires pour faire subsister l'armée Allemande, jusqu'à ce que les fourrages de la campagne fussent crûs, afin d'avancer le siège de Belgrade, avant d'y trouver de l'opposition de la part de toute l'armée infidelle, qui, ayant les courants des rivières contraires, & leurs principales forces dans un nombre excessif de cavalerie, ne pouvoient pas faire les mêmes provisions de fourrages autour de Belgrade, ni camper dans ce voisinage, auparavant qu'il y eût des verds suffisants pour nourrir la cavalerie Turque, parce que son infanterie seule ne pouvoit pas tenir la campagne à la vue de l'armée Impériale. Il est vrai que cette armée ayant retardé, à cause de quelqu'autre expédition pressante, elle donna le temps aux fourrages de croitre & aux Turcs de s'approcher ; mais la faute n'en doit pas être attribuée à l'idée de ce grand général, mais seulement au retardement des dispositions & des ordres de la cour.

Le consul Gabinius, se préparant à marcher de Grèce en Egypte, détacha Marc-Antoine avec quelques troupes, afin de s'aller emparer du défilé de Péluse, avant que les ennemis s'y vinssent retrancher pour le défendre ; ce qui fut ainsi exécuté par Marc-Antoine.

Les capitaines Timassion, Dardanois ; Santides & Philène, d'Achaïe ; Cléonor, Orchoménien ; Stratocle, Candiot, & Xénophon, Athénien, surprirent un défilé sur les montagnes des Carduffiens, avant que leurs troupes s'y fussent postees pour fermer le chemin à touts ces capitaines.

En parlant des *marches*, j'ai proposé divers moyens pour franchir un passage difficile que les ennemis défendent.

Si vous avez en campagne un corps considérable de troupes, pendant que les ennemis ne sont pas encore sortis de leurs quartiers, voyez si, en fondant tout d'un coup au milieu d'eux, pour les empêcher de se joindre, vous ne pourriez pas en enlever quelques-uns, avant que ceux des autres endroits arrivent au secours ; car ordinairement les quartiers d'hiver sont dans des lieux ouverts ou mal fermés, & éloignés les uns des autres, afin que les troupes trouvent plus de commodités & que les peuples soient moins chargés de contributions.

En traitant une matière différente, je rapporte, dans un autre endroit de cet ouvrage, un exemple du comte de Montécuculi & du vicomte de Turenne, qui peuvent me servir de preuve sur ce que je viens d'avancer. On peut aussi voir à ce sujet les exemples de Dorimaque, de Scopas & de Gonzale Fernandez de Cordoue.

Je ferai voir dans la suite qu'il sera plus facile à vos troupes de réussir dans l'expédition que je viens de proposer, si entre les quartiers des ennemis il y a quelques petits gués, ponts ou défilés nécessaires pour leur communication, & que peu d'hommes puissent défendre ; car alors, en détachant des partis pour les aller surprendre & faire tête à l'ennemi, le gros de votre détachement s'avancera pour se rendre maître des autres quartiers, qui par-là se trouveront coupés. C'est dans ces occasions que sont utiles les marches secrètes.

Il sera bon aussi que votre détachement, qui sera mis en campagne avant les ennemis, s'avance, si cela se peut, sans risque, pour brûler leurs magasins de vivres & de fourrages, qu'ils ont fait dans les lieux peu forts, soit pour leur servir seulement d'entrepôt, ou parce qu'ils comptoient qu'après être sortis de leurs quartiers d'hiver, leur armée couvriroit ces magasins.

Dans la dernière *guerre* de la ligue contre les deux couronnes, le prince Eugène, avant que les deux armées se missent en campagne, brûla les magasins de foin des François au voisinage d'Arras, ce qui fut cause que les troupes de France, faute

Digitized by Google

d'avoir de quoi faire subsister leur cavalerie dans un lieu convenable, ne purent pas cette campagne s'opposer aux progrès des Impériaux.

Vous trouverez encore un autre avantage à être prêt à vous mettre en campagne avant les ennemis; c'est qu'à la faveur de votre armée, vous pourrez faire avancer un détachement dans leur pays, pour empêcher leurs partis de brûler ou de faire transporter dans des postes sûrs les grains des lieux ouverts, de faire retirer les troupeaux, & de ruiner le pays que vous devez occuper. Le commandant du détachement fera conduire dans des postes de défense tous les bestiaux, l'huile, le vin, le fromage, le froment & l'avoine qu'il trouvera, laissant toujours aux habitants ce qui leur est nécessaire pour leur nourriture & pour les semences, sans permettre ni incendie, ni pillage, parce qu'il ne faut pas commencer la *guerre* par des actes d'hostilités qui donnent lieu aux habitants d'abandonner leurs maisons, & que les pillages exposent souvent à de très grands inconvénients, comme on le verra dans la suite.

On donnera aux propriétaires une déclaration de tout ce que le détachement enlèvera, supposé que le prince veuille le payer, pour s'attirer l'affection des peuples conquis : en ce cas on payera les voitures & les charrettes du pays dont on se servira, si celles que votre détachement aura menées avec lui en grand nombre ne suffisent pas pour faire promptement ces transports dans les postes convenables. Cette expédition seroit beaucoup plus embarrassante, si toute votre armée étoit entrée dans la province ennemie, parce que, parmi une grande multitude de monde, il y a toujours beaucoup de désordre, quelques soins que les généraux se donnent pour l'éviter : d'ailleurs il faut beaucoup plus de temps pour entrer dans le pays ennemi avec l'armée entière, que pour faire avancer un détachement. Pendant ces entrefaites, les ennemis retireroient en leurs places tout ce qui auroit pu servir à vos troupes. Je prouverai dans la suite que ces sortes de commissions ne doivent se confier qu'à des hommes reconnus pour intéressés & extrêmement actifs. Autrement, parmi tant d'occasions d'être subornés, & au milieu de tant de fatigues, le commandant du détachement pourroit ne pas bien servir ni son prince, ni vous-mêmes. Il est à propos aussi, dans une pareille expédition, d'envoyer avec le commandant un commissaire ordonnateur & quelques commissaires de *guerre*, afin que de concert ils tiennent compte & dressent le rôle de tout.

Quelques jours avant qu'Alexandre se mît en marche pour la conquête de la Phrigie, il détacha Parmenion, son premier général, avec quelques troupes & plusieurs charrettes, lui ayant donné ordre de ramasser tout autant de vivres qu'il pourroit, pour servir quand le gros de l'armée arriveroit.

Des préparatifs nécessaires pour un embarquement & un débarquement.

J'ai prouvé que, pour porter la *guerre* sur les côtes maritimes des ennemis, il faut être supérieur en vaisseaux de *guerre*. J'ai fait voir combien il seroit avantageux & aisé d'avoir en Espagne cette supériorité. Comme c'est dans cette supposition que je parle à présent, cherchons seulement les moyens d'avoir des bâtiments de transports; s'il y en a assez dans vos états & dans ceux de vos alliés, n'en fretez point des étrangers, pour ne pas faire sortir de votre royaume, & de celui de vos alliés, cet argent considérable que coûtent les frêts. D'ailleurs, les bâtiments qui sont sous la dépendance de votre prince, vous serviront avec beaucoup plus de fidélité que les étrangers, comme vous le verrez par un exemple des Anglois, que je rapporterai dans la suite.

Quand, dans votre pays & dans celui de vos alliés, il n'y a pas assez de navires de transport, il faut avoir recours à ceux des autres nations, en prenant les précautions suivantes.

Il faut écrire en un même temps au consul que vous avez dans les divers ports des pays neutres, ou aux personnes avec qui vous êtes en correspondance, & que vous connoissez pour fidèles & secrètes. Vous leur donnerez ordre de fréter par mois autant de bâtiments qu'ils pourront, & de les envoyer à tel ou tel port, dans un temps marqué, sous prétexte de quelque commerce particulier. Pendant qu'on prendra les mêmes mesures dans les ports de votre prince, vos vaisseaux de *guerre* se sépareront sur différentes côtes, pour arrêter les bâtiments qu'ils rencontreront, & les conduire sur vos côtes, où l'on conviendra du prix avec les patrons; &, autant qu'il se pourra, on les obligera de donner quelque riche marchand de leur nation, ou de leur connoissance, établi dans vos états, pour leur servir de caution; ou entre ceux d'une même nation, ils se rendront cautions les uns pour les autres; en tout cela il faut employer l'adresse & la douceur, quand il en devroit coûter quelque argent de plus, afin qu'on ne puisse pas vous accuser d'aucune violence, & afin d'éviter que ceux qui naviguent sur ces bâtiments neutres ou amis ne se plaignent, & que leurs souverains n'en soient offensés.

Lorsqu'un patron arrive chargé, & ne peut pas vendre sa marchandise, on doit lui donner un magasin pour l'entreposer, & comme, dans ces occurences, les maîtres des magasins demandent des loyers exorbitants, on les taxera à un prix raisonnable.

Je suppose qu'on ne frêtera pas des vaisseaux qui, pour être vieux, ou pour avoir été maltraités, pourroient courir plus de risque qu'à l'ordinaire de se perdre, & ne pourroient pas faire force de voiles pour suivre les autres dans la route.

Digitized by Google

Je suppose aussi que, dans la police du frêt, on n'oubliera pas d'insérer la clause que chaque navire, à proportion de sa grandeur, sera obligé d'entretenir un tel nombre de mariniers, & d'avoir des vivres pour tant de jours.

Je conseille de frêter en même temps les bâtiments de vos états, ceux des alliés & des pays neutres, & d'arrêter les navires que vous trouverez sur mer, parce que la dépense du frêt sera moindre, à proportion qu'il se passera moins de temps, depuis que vous aurez commencé, jusqu'à ce que tout le convoi soit assemblé. Par rapport à ce commencement, suivant le mois où vous projettez de faire l'embarquement, vous devez considérer s'il y a plus d'inconvénients à différer l'expédition, à cause des accidents qui peuvent retarder plusieurs de ces bâtiments, ou à vous exposer à leur payer un ou deux mois de plus de frêt, en attendant que les troupes, les vivres, l'artillerie, les munitions & les autres préparatifs nécessaires pour l'entreprise que vous méditez, achèvent d'arriver au port désigné pour le départ.

Jusqu'ici je n'a[illegible]t que rappeller les ordres que Philippe V, mon maître, avoit donnés, & que don Patigno exécuta si bien dans la dernière expédition contre la Sicile. Je souhaiterois fort avoir l'état de cet embarquement : car je puis dire hardiment qu'il n'y en eût jamais, ni de si bien ordonné, ni de si bien exécuté.

Je pense que l'entreprise ne doit pas devancer le mois de mai, ni différer après septembre; parce que, dans les autres saisons, où les tempêtes sont fréquentes, un coup de vent sépare les gros convois qui tardent plusieurs jours à pouvoir rejoindre, & qui peuvent quelquefois être pris par des petites escadres des ennemis. Les chevaux souffrent extrêmement, & il est dangereux, dans ces saisons, de s'approcher des plages ouvertes, où pourtant un débarquement se fait beaucoup plus commodément, comme je le ferai voir bientôt.

Polybe blâme extrêmement les consuls M. Emilius & Servius Fulvius, pour s'être mis en mer pendant certaine lunaison sujette aux tempêtes, & avoir côtoyé la Sicile, où, par une bourasque, 294 navires romains se perdirent.

L'armée navale de Philippe II, roi d'Espagne, n'eut pas un meilleur sort, lorsqu'elle se mit en mer pour l'expédition de l'Angleterre, contre des hommes sages & expérimentés, qui conseilloient d'attendre une saison plus favorable.

Si l'intendant général de la marine se trouve dans le port où se doit faire l'embarquement, c'est à lui à disposer toute chose. En son absence, l'intendant de la province prétend que ces dispositions le regardent; mais ce n'est pas le brevet ou la charge qui donne la science : & s'il n'est pas expérimenté dans pareille commission, quel retardement, quel désordre, quelle faute, quel dépérissement n'y auroit-il pas? Parce qu'en voulant prendre le sentiment de chacun, il trouvera autant d'opinions que d'hommes; il défera aujourd'hui ce qu'il avoit fait hier; il ne distinguera pas le nécessaire du superflu, & fera une dépense inutile. Si, au contraire, il se range du côté de l'économie, il faudra un procès pour chaque chose des plus indispensablement nécessaires. D'ailleurs, s'il n'a pas suivi les armées de mer ou de terre, il n'est pas possible qu'il résiste à la fatigue inévitable d'aller de côté & d'autre par le soleil, par la pluie & par le vent, pour voir comment s'exécutent ses ordres dans la marine, dans les arsenaux, & dans les autres différents postes; & il se perdra dans cette liste incroyable d'artisans, de patrons, de bâtiments de transports, d'officiers de mer & de *guerre*, & de régiments qui s'embarquent. Je crois donc qu'au défaut de l'intendant général de la marine, il seroit nécessaire de donner la surintendante de l'embarquement au commandant général de la mer, aidé d'un ministre de finances expérimenté, ou quelqu'intendant de *guerre* qui eût déja été employé à quelqu'autres embarquements, & qui fût robuste, actif & désintéressé, parce qu'il ne manquera pas d'occasions à se lasser du travail, ou à se laisser gagner par l'avarice.

Le surintendant de l'embarquement, quel qu'il puisse être, doit se choisir un bon nombre d'officiers de marine, d'artillerie & de commissaires, pour lui aider, à l'exclusion de toutes autres affaires. Il ne chargera chacune de ces personnes que d'une seule chose; par exemple, de ce qui regarde uniquement le bois de charpente, le fer, les tonneaux, les vivres, les sangles, les cordes, &c. de manière que chacun n'ait à traiter qu'avec des ouvriers de la même profession. Il tiendra un compte exact de tout ce qu'il fait faire, & pour qui; de tout ce qu'il a distribué, & à qui; de tout ce qui existe, & en quel lieu, & de tout ce qui manque, selon la quantité de chaque chose, dont il a été chargé. On donne à chacune de ces personnes deux ou trois autres d'un rang inférieur, pour servir sous leurs ordres, & l'on choisira pour cela des hommes extrêmement actifs, qui sçachent lire & écrire.

Ces premiers aides de l'embarquement, s'il est permis de les appeller ainsi, se rendront touts les soirs, à une certaine heure marquée, à la maison du surintendant général, pour lui rendre compte de l'état où sont les choses dont ils ont été chargés. Le surintendant, après avoir noté ce qu'il aura trouvé nécessaire pour son propre arrangement, donnera à chacun par écrit les ordres de ce qu'il doit faire; si c'est pour distribuer quelques choses; celui à qui elles seront données mettra son reçu derrière l'ordre. Pour la prompte expédition de certains ordres, qu'il est souvent nécessaire de donner dans la journée, le surintendant passera quelques heures de la matinée & de l'après-midi à l'endroit ordinaire du débarquement du port, accompagné de son secrétaire, & quelques sergents

Digitized by Google

& chaloupes d'ordonnance, que lui donneront les commandants de l'armée navale & de la place, pour envoyer ſur les vaiſſeaux chercher les aides, & autres perſonnes dont il peut avoir beſoin.

Quiconque aura fait attention à la conduite de don Patigno, dans le débarquement des préparatifs de *guerre* pour le dernier ſiége de Barcelone, & dans les embarquements pour le Levant, pour Majorque, pour la Sardaigne & la Sicile, aura pu apprendre infiniment davantage qu'il ne ſçauroit faire par mes avis dans une profeſſion qui m'eſt abſolument étrangère; mais auſſi ce ſeroit trop prétendre, que de vouloir avoir ſa pénétration & imiter ſa réſiſtance à la fatigue. A Cadix, je l'ai vu, pendant des mois entiers, ne dîner & ne ſouper que dans la chaloupe dans laquelle il alloit continuellement à *Puntales*, & dans les canaux, afin de ne pas perdre ſur terre ce peu de moments néceſſaires à la vie; il étoit touts les jours expoſé à toutes les injures du temps, pour faire avancer les ouvrages ſur les vaiſſeaux; il partoit le matin & ne ſe retiroit que de nuit chez lui, non pas pour s'y repoſer à proportion de la fatigue qu'il avoit ſoufferte, mais afin d'y donner les ordres néceſſaires pour le jour ſuivant; ce qui l'occupoit juſqu'à minuit, & très ſouvent juſqu'au jour, & alors il dormoit deux heures ſur une chaiſe: je l'ai vu auſſi à Barcelonne, pendant les mois de juillet & d'août, endurer l'ardeur du ſoleil depuis le matin juſqu'au ſoir, & y manger un morceau de viande froide, de peur qu'il n'y eût du retardement & de la confuſion dans le débarquement de nos préparatifs de *guerre*, & dans les autres importantes expéditions de la marine, pour la priſe de cette place: enfin, je l'ai vu, dans le mole de cette même ville, donner ſes ordres continuellement, matin & ſoir, pour l'embarquement de Sicile, traitant en un même temps avec cinquante perſonnes de différents métiers, ſans que cette diverſité de choſes & cette multitude de perſonnes miſſent aucun embarras dans ſon eſprit, tant il avoit, dès le commencement, bien formé ſon plan & pris toutes ſes meſures, chargeant différentes perſonnes de diverſes commiſſions, à l'exécution deſquelles elles devoient veiller & lui en rendre un compte fidèle. Cependant ce grand homme pouvoit à peine y ſuffire. Qu'on juge après cela ſi la ſurintendance d'un embarquement doit être donnée à toute ſorte d'intendant.

Je ſuppoſe qu'avant que de chercher des bâtiments de tranſport, vous aurez donné vos ordres dans différents ports, pour y faire, avec tout le ſecret poſſible, les préparatifs néceſſaires pour l'embarquement que vous méditez, & que, par les premiers navires frétés, vous les ferez conduire au port du rendez-vous. Mais quand une fois votre projet a tranſpiré, & qu'on peut agir ouvertement, il n'y a pas un moment à perdre pour hâter ces préparatifs, parce qu'ils demandent toujours plus de temps que l'on ne ſe l'imagine, à cauſe de cette grande & nombreuſe diverſité de choſes en quoi ils conſiſtent, ſçavoir, en troupes, artillerie, munitions, vivres, bois de charpente & clous pour les foyers, pour les commodités, les mangeoires, les lits de planches des ſoldats, pour les rateliers de leurs armes, ſangles d'embarquements & autres, anneaux & cordes pour ſoutenir les chevaux avec ces dernières ſangles, groſſes planches & gros clous pour doubler l'endroit du bâtiment qui répond aux pieds des chevaux, peaux de moutons, pour éviter que leur poitrail & leur queue ne s'écorchent; filets à mettre de la paille, ſeaux pour faire boire les chevaux, pompes pour tirer l'eau & le vin, poids & meſures pour répartir les rations, ſi les patrons, par les conventions faites avec eux, ne ſont pas obligés de les fournir; ponts pour embarquer la cavalerie, chevaux de friſes pour couvrir la première infanterie qui débarque, chaloupes, telles que je les décrirai ci-après, pour accélérer le débarquement. Il eſt ſur-tout néceſſaire de faire à temps des proviſions de tonneaux pour l'eau, qui eſt ce que j'ai toujours vu manquer dans les embarquements, principalement quand il y a beaucoup de cavalerie. Je ſuppoſe auſſi que vous aurez fait proviſion de médicaments, & de tout ce qui eſt néceſſaire pour les vaiſſeaux qui doivent ſervir d'hopital, & que, ſur chacun des autres, il y aura quelque réſerve des choſes les plus utiles, telles que ſont, ſur les vaiſſeaux qui portent la cavalerie, les planches, les clous, les anneaux, les ſangles & les cordes.

Une des prévoyances les plus eſſentielles eſt d'avoir des pilotes expérimentés, qui connoiſſent bien la côte par laquelle vous devez faire route, & celle où vous devez débarquer; car, indépendamment de la hauteur, il importe ſouvent de ſçavoir certaines menues particularités de la plage, de la rade ou du port, qui ne ſe trouvent pas juſtes ſur la carte ou ſur le *portulan*.

L'armée navale de Rome, commandée par les conſuls Servilius & C. Sempronius, courut grand riſque de ſe perdre près de l'île de Menningue, parce que leurs pilotes, qui ne connoiſſoient pas la côte, donnèrent ſur des bans de ſable; de ſorte que, pour mettre les vaiſſeaux à flot, il fallut jetter la charge en mer.

Les premiers bâtiments de tranſport qui arriveront, & qui ſeront propres à tranſporter la cavalerie, ſeront deſtinés pour elle, parce qu'il y a plus à travailler. L'on commencera d'abord par y faire les commodités, les gardes-mangers, les mangeoires, les doublures, & à y attacher les anneaux. Les grands navires ne ſont pas ſi bons pour tranſporter la cavalerie que les petits, & que les barques & les tartanes, aſſez hautes pour que les chevaux ne donnent pas de leur tête contre le pont, & aſſez larges pour que les hommes puiſſent paſſer librement entre deux rangs de chevaux; parce que ces petits bâtiments s'approchent de plus près de terre, & l'on peut par conſéquent plus aiſément

Digitized by Google

aisément embarquer les chevaux, qui, dans le débarquement, ont un plus petit trajet à faire à la nage : d'ailleurs, dans ces petits bâtiments, l'écoutille est proche de touts les côtés, & les chevaux par conséquent prennent plus facilement leur respiration.

Lorsque la petitesse des bâtiments qui n'ont point de pont, ne laisse de place que pour les chevaux, l'eau, les vivres & les hommes, on porte le foin ou la paille dans des filets attachés aux côtés du bâtiment, dans des endroits où ils ne puissent pas empêcher d'amarer les écoutes ou les autres cordages.

Il faut choisir pour les hopitaux de grands vaisseaux, où l'air puisse librement entrer par plusieurs ouvertures ou portes qu'on y peut faire; & outre leurs écoutilles ordinaires, ils auront le pont ouvert & grillé, parce qu'on se sert de toile cirée contre la pluie.

A mesure aussi que les bâtiments qui doivent servir pour l'infanterie arrivent, on y fait les commodités, les lits de planches pour les soldats, & les garde-mangers ou armoires pour mettre les vivres, dont quelquefois le patron de la barque ou du navire se charge, & quelquefois un officier de la troupe qui s'embarque.

En distribuant les bâtiments aux troupes, il faut avoir attention à ne pas porter préjudice au roi, en lui faisant payer le fret de plus de bâtiments qu'il n'est nécessaire; mais aussi il faut, d'un autre côté, prendre garde de ne pas tellement les charger de monde, qu'on y soit incommodé & suffoqué, ce qui cause beaucoup de maladies, sur-tout quand le voyage est long & en été.

Avant de faire la répartition des bâtiments, faites précéder une revue, en avertissant qu'on en passera une seconde sous la voile, & qu'on retranchera à chaque capitaine deux places pour un homme effectif qu'on trouvera de moins que dans la revue de terre.

Quelquefois on embarque sur le même bord les enfants & les femmes des officiers & des soldats qui y sont; mais pour l'ordinaire cela ne se pratique pas, & le roi les assistent, dans quelques pays où l'on vit à bon marché, en leur donnant le tiers ou la moitié de la solde de leurs pères ou de leurs maris.

A l'égard des domestiques & des chevaux des officiers, on a coutume de faire un réglement : on accorde un domestique pour deux subalternes, un à chaque capitaine, deux à chaque major ou lieutenant-colonel, quatre à chaque colonel, cinq à chaque brigadier, six à chaque maréchal-de-camp & sept à chaque lieutenant général; deux vivandiers par chaque régiment de cavalerie & par bataillon.

Dans l'infanterie, on ne donne l'embarquement qu'à trois chevaux, un pour le colonel, un pour le lieutenant-colonel & un pour le major : les autres officiers qui veulent en avoir, se joignent plusieurs ensemble, & frètent une tartane, une barque ou une patache.

On ne sçauroit, dans la cavalerie, refuser un cheval à chaque capitaine, à chaque officier subalterne, deux au major & au lieutenant-colonel, & trois au colonel & au brigadier.

Après ce réglement, fait sur ce pied ou sur un autre, on destine un bâtiment à tant de compagnies, en tâchant qu'elles ne soient pas de deux différents corps. Le colonel, après avoir nommé les compagnies, donne ou envoye par son major, au surintendant général de l'embarquement, les noms de leurs commandants, avec les noms du bâtiment sur lequel chacun d'eux s'embarque, & celui du patron de ce même bâtiment, & il reçoit en même temps du surintendant l'état des vivres & des tonneaux d'eau qui doivent leur être remis.

Il faut aussi avoir attention d'embarquer touts les corps d'une brigade dans les vaisseaux qui doivent suivre une même division d'escadre, & même toutes les compagnies d'un même corps dans les bâtiments destinés à être accompagnés par chaque vaisseau de *guerre*; car l'armée navale se distribue ordinairement en trois escadres, qui font l'avant-garde, le corps de bataille & l'arrière-garde : chaque escadre forme deux ou trois divisions de trois ou quatre vaisseaux, & chacun de ses bâtiments est suivi de bâtiments de transport qui lui sont assignés, à proportion de leur nombre & de celui des vaisseaux de *guerre*, dont les commandants sçavent le poste qu'ils doivent tenir entre eux, selon les ordres de leur général, en chacune des différentes manières de navigations que les vents ou les ennemis pourroient les obliger de tenir.

On ne charge d'aucun transport les frégates légères que vous destinez pour être détachées vers l'avant-garde, les ailes ou l'arrière-garde, afin de reconnoître les vaisseaux qu'on découvre.

L'officier d'infanterie ou de cavalerie qui commande sur chaque bâtiment, examinera les vivres qu'on met dans son bord, & l'eau, qui est la dernière chose qu'on embarque, afin qu'elle ait moins le temps de se corrompre. S'il trouve qu'il y ait quelque chose qui ne soit pas d'une bonne qualité, il en donnera avis au surintendant, qui, après l'avoir fait visiter, la fera changer, sans attendre ce que pourroit alléguer celui qui a été chargé de la fournir, ou ce que pourroit alléguer le patron, qui peut-être aura vendu à bon marché des vivres gâtés qui étoient dans son bâtiment, & des tonneaux d'eau où il y avoit eu du vin, de l'huile, du poisson, de la viande salée, ou quelqu'autre de ces choses qui corrompent l'eau, parce qu'il n'est pas concevable combien les hommes & les chevaux souffrent quand l'eau est mauvaise. Il est aisé de comprendre à quels dégoûts & à combien de maladies seront exposées les troupes, si on leur donne du biscuit gâté, de la viande salée, du ton ou du bacaliau pourri.

Digitized by Google

Enfin, le roi paye les vivres pour bons; il faut donc qu'ils soient tels.

Si le commandant de chaque bâtiment trouve qu'il manque quelqu'une des choses nécessaires, il en avertira le surintendant-général, ou le capitaine du vaisseau de *guerre* que son bâtiment doit suivre. Les capitaines de mer & de terre s'entendront avec leur chef d'escadre, & celui-ci avec le surintendant de l'embarquement, ce qui vaut infiniment mieux; parce qu'alors les chefs d'escadre, pour faire hâter les bâtiments de transport, & les mettre en état de partir, auront soin de choisir un officier de marine, que le patron du bâtiment marchand n'amusera pas de fausses difficultés, comme ils ont coutume d'amuser les officiers de terre; car chaque patron ne voudroit sortir du port qu'après avoir vendu toute sa marchandise, ou après avoir fait quelque autre négoce. Plusieurs même se fient sottement sur la saison, & voudroient se dispenser des carènes & des radoubs de leurs navires. Je dois encore ajouter que l'officier de marine, chargé de veiller aux bâtiments de transport, les aide quand il le voit nécessaire, avec les chaloupes de son vaisseau de *guerre* & avec des calefats, &c. & le surintendant est moins accablé, n'ayant à traiter qu'avec les chefs d'escadre, que lorsqu'il a à répondre à chaque officier de terre, commandant d'un bâtiment.

On fait choix de certains petits bâtiments pour transporter la poudre, afin de ne pas risquer une trop grande quantité de cette marchandise, si sujette aux accidents du feu ou d'une étincelle. Lorsqu'on met la poudre à fond-de-cale, on y met des planches, afin qu'elle ne prenne pas l'humidité. On doit prendre garde qu'il n'y ait aucune pièce de fer près des barils de poudre, parce que, par le roulis des bâtiments, il en pourroit sortir quelque étincelle: ainsi on sépare les bombes chargées par des planches, qui leur fait à chacune une espèce de cloison; & s'il y a des barils de poudre avec des cercles de fer, on en met entre deux un qui n'en a point. Chacun sçait que, pour charger les petits bâtiments qui doivent porter la poudre, on les sépare des autres vaisseaux, qu'on ne souffre plus qu'on y fasse du feu, pour fumer ni pour manger, & qu'on n'y met qu'un officier qui a soin de faire observer, & qui est chargé des *lettres* dont je parlerai par la suite; c'est pour cela qu'on y fait des provisions de viande salée cuite, de saucissons, de thon sec, de poisson mariné, de fromage, & autres vivres qui n'ont pas besoin d'apprêt. Ces bâtiments doivent toujours porter à un endroit désigné une banderolle, pour signifier qu'ils sont chargés de poudre, afin que les autres qui ont du feu à leurs foyers ou à leurs pipes, instruits de ce que la banderolle signifie, ne s'en approchent pas.

Les généralissimes de l'armée de terre & de mer auront de fréquentes conférences avec le surintendant général, afin de se prêter mutuellement la main par rapport aux provisions nécessaires & relatives à leurs emplois. Voyons quelles sont les provisions nécessaires pour les régiments qui s'embarquent.

Le général de la flotte fera écrire les signaux qui doivent servir pendant la navigation & le débarquement; & dans un papier séparé il marquera le rendez-vous ou le lieu d'assemblée pour les bâtiments qui se feroient séparés pendant le voyage. Ces papiers, qui doivent être écrits dans la langue des patrons à qui ils doivent servir, feront remis au temps & de la manière que je le dirai par la suite.

Dès que les régiments s'embarqueront avec leurs munitions, ils les mettront en cartouches; ils se réserveront quelque peu de poudre dans leur fourniment, & trois pierres, comprise celle qui est à leur fusil.

On donnera à chaque chambrée un baril pour l'eau, un autre pour le vin, & deux petits pour le vinaigre & pour l'huile. Tous ces barils auront à un fond la douve plus haute de trois doigts que ce fond, qui aura un grand trou avec son tampon, afin que ce tampon ôté, il puisse promptement & sans perte recevoir la liqueur que l'on voudra y mettre; ces barils auront à l'autre fond un robinet pour distribuer à chaque soldat l'eau & le vin, & aux chefs de chambrée l'huile & le vinaigre, sans qu'il s'en répande.

Deux écuelles de bois pour boire.

Deux gamelles de bois pour manger, parce que celles de terre sont rompues dès le premier jour.

Des cuillers de bois.

Une marmite de cuivre étamée par-dedans, avec son couvercle bien juste, afin que les roulis du bâtiment ne fassent pas répandre ce qui est dedans.

Un filet en forme de bourse avec sa corde, pour mettre à dessaler dans la mer le bacaliau, le thon ou la viande salée, qu'à cette fin on doit leur donner un jour par avance.

Des nattes pour se coucher, & qu'ils rouleront quand ils voudront manger.

Un balai & un cabas de jonc pour amasser les os, & ce qui reste du dîner & du souper.

De la lavande, du romarin ou du genièvre pour parfumer chaque jour le bâtiment, car sans cela il n'est pas possible de supporter la puanteur que causent l'haleine des gens & l'odeur des viandes, d'où naissent différentes maladies.

Un petit falot de talc & de la bougie pour ce qui peut survenir dans la nuit.

Et un sac ou deux pour mettre leurs juste-au-corps & leurs bas, autrement ils sont tachés dès le premier jour; à l'égard des vestes & des culotes, ils les mettent à l'envers.

Je suppose qu'avant que les troupes viennent à bord, vous vous ferez servir pour le lest des meilleurs navires ou des vaisseaux de *guerre*, de tout ce qui regarde l'artillerie; & que chaque pièce de canon

aura son affut, des armes, sa plate-forme, quelques boulets de calibre, & une partie des outils nécessaires pour remuer la terre, & couper la fascine, afin que si une tempête sépare les bâtiments, il y ait toujours quelque batterie complette. Toutes ces choses, qui sont les plus nécessaires dès qu'on débarque, pourront se mettre sur les vaisseaux de *guerre*, qui, étant mieux équipés, se soutiennent mieux contre la mer & le vent, & sont les derniers qui perdent la route.

Je suppose aussi que vous aurez auparavant fait embarquer les vivres de réserve & les autres choses nécessaires, ayant fait distribuer un peu de tout à la division de chaque escadre, afin que nul n'en manque entièrement, supposé que quelques vaisseaux viennent à être écartés par la bourasque. Parlons des troupes.

D'abord on leur donne ordre de se tenir prêtes depuis un certain jour, & de faire embarquer, en attendant, les équipages qu'elles peuvent s'exempter de porter avec elles.

Pendant ce temps-là les bâtiments changent de poste, afin de se trouver dans le même ordre qu'ils doivent sortir. Par-là on évite d'aller heurter les uns contre les autres, & de s'embarrasser mutuellement dans les cables.

La nuit, avant l'embarquement, on donne ordre que le lendemain matin chaque régiment se rende en tel endroit du port ou de la baye, où se doivent aussi trouver les chaloupes & les esquifs, tant des bâtiments sur lesquels il doit s'embarquer, que des vaisseaux de *guerre* de sa division, & chaque régiment étant séparé en autant de corps qu'il y a de bâtiments de transport destinés pour lui, on ne permettra pas qu'un de ces corps prenne les esquifs de l'autre, afin d'éviter le retardement & la confusion. Lorsqu'il y a dans le port quantité de petits bâtiments à rames, le surintendant en donne quelques-uns à chaque navire de transport, pour lui aider à l'embarquement; & les capitaines de vaisseaux de *guerre*, chargés de cette partie de navires de transport, ont soin de mettre dans chaque chaloupe ou bateau un caporal de marine, pour les obliger, d'abord après le premier voyage, d'aller prendre une seconde charge, & ainsi jusqu'à la fin.

Quand l'embarquement se fait dans un petit port, on réserve le port pour les ponts de la cavalerie, & l'infanterie s'embarque dans la baye de l'un & l'autre côté du port.

Si les navires qui doivent transporter les chevaux ne trouvent pas fond pour pouvoir s'approcher assez des ponts, on se sert d'autres petits bâtiments pour porter la cavalerie des ponts aux navires, en prenant le dessous du vent de ces mêmes navires.

Il y a des saisons où, pendant le jour, règnent de gros vents, qui se calment la nuit; alors l'embarquement se fait durant la nuit.

Je suppose qu'on désigne à chaque régiment de cavalerie le pont par lequel il doit s'embarquer; il faudroit qu'il y eût un grand nombre de ces ponts, parce qu'ils coûtent peu; & comme la cavalerie souffre extrêmement lorsque les bâtiments sont à l'ancre, & qu'elle consume une quantité d'eau prodigieuse, ce seroit un terrible inconvénient si, après en avoir embarqué une partie, on ne pouvoit pas embarquer le reste, à cause qu'il se seroit levé un vent fort qui dure, & qui quelquefois seroit favorable pour faire route.

En embarquant les troupes, les uns, qui attendent quelque chose de terre, veulent être les derniers à s'embarquer, & font perdre le temps aux chaloupes; les autres, pour ne pas rester au soleil sur le bord de la mer, ou parce que, dans tout ce mouvement, ils appréhendent que les soldats ne désertent, tâchent de faire embarquer leurs compagnies avec précipitation, & s'emparent de toutes les chaloupes, tant de celles qui leur sont destinées, que des autres. Les patrons de ces chaloupes, quand il n'y a pas un homme de distinction qui les commande, envoyent leurs mariniers pour acheter du vin, des herbages, des fruits & autres pareilles choses, pour lesquelles ils attendent toujours la dernière heure, & ils retardent ainsi l'embarquement des troupes. Pour éviter touts ces inconvénients, les généraux de mer & de terre doivent être présents à l'embarquement.

Comme en ne débarquant que peu de troupes à la fois sur la côte ennemie, il y a à craindre qu'elles ne soient défaites par un corps médiocre d'ennemis, avant que les chaloupes ayent le temps de faire un second débarquement, on porte toujours un nombre de chaloupes surnuméraires assez basses pour pouvoir bien s'approcher de terre, mais qui néanmoins ne doivent pas l'être tellement qu'elles devinssent inutiles, lorsque le moindre vent agiteroit tant soit peu la mer. Ces chaloupes auront à la proue leur mantelet, par les embrasures duquel sortiront les bouches des pierriers: on pourroit même faire ce mantelet de manière qu'en le laissant tomber en son temps, il pourroit servir de pont pour le débarquement. Quand le transport est long, ou la saison sujette aux bourasques, ces chaloupes se mettent dans les vaisseaux: c'est pour cela que plusieurs veulent qu'elles soient séparées en deux moitiés aisées à se réunir; pour moi, j'aimerois encore mieux qu'elles fussent plus petites, afin de pouvoir les mettre entières sur les vaisseaux les plus gros, qui, pour leur laisser une place, peuvent remorquer leurs esquifs.

On sçait que le capitaine général de terre s'embarque sur le vaisseau amiral, pour être à portée de conférer avec le généralissime de mer sur touts les cas imprévus qui arrivent.

L'embarquement fini, les vaisseaux ou les autres bâtiments, qui auparavant n'avoient pu prendre le rang qu'ils doivent tenir dans le voyage, le prendront alors; & afin que touts puissent tenir.

Digitized by Google

ce rang, les vaisseaux de *guerre* doivent s'étendre suffisamment.

On défendra à tout officier, sous peine d'être privé de son emploi, & à tout soldat ou marinier, sur peine de la galère, de retourner à terre ; & le gouverneur de la place aura soin de faire arrêter prisonnier & d'envoyer sur l'amiral touts ceux qui auront contrevenu à la défense.

L'amiral distribuera à ses lieutenants généraux, chefs d'escadre & capitaines des vaisseaux de *guerre* les ordres & les signaux de navigation, dans un papier fermé & cacheté, avec ordre de ne l'ouvrir qu'après que la flotte aura mis à la voile, & en présence des officiers de leurs navires.

Il y a pour les bâtiments de transport un pareil papier, qui d'abord est donné au commandant de la troupe, lequel, après qu'on a mis à la voile & qu'il n'y a plus de chaloupe étrangère à bord, le remet entre les mains du patron, sans permettre ensuite qu'aucun bâtiment s'approche de terre, ou que l'esquif de son navire y retourne ; précautions qui se doivent observer, de peur que quelque patron, d'intelligence avec les ennemis, ne leur donne avis de vos ordres.

On remettra un autre papier fermé & cacheté aux commandants de terre, de chaque vaisseau de *guerre* ou de transport, avec ordre de l'ouvrir en présence de témoins, lorsque, par quelque tempête ou quelque autre accident, ce vaisseau a perdu l'armée de vue. Par cet écrit, on leur marquera en quels ports, en quels caps & en quelles côtes ils doivent aller successivement s'informer de la flotte, pour chercher à la rejoindre.

Quelque temps avant qu'on donne l'ordre pour l'embarquement, on fermera le port où il se doit faire, & touts ceux de la côte voisine, afin que les espions ennemis ne donnent pas avis par avance de votre départ ; & quatre ou cinq jours après ce départ, on ne laissera sortir aucun bâtiment de ces ports, non pas même les pêcheurs. Les vaisseaux de *guerre* auront eu soin auparavant de faire mettre sous les canons des places touts les bâtiments qui avoient jetté l'ancre hors du canon de ces places.

Comme je viens de parler des *ordres* & des *signaux* de navigation, je commencerai par dire un mot des *signaux ;* je toucherai ensuite quelque chose des *ordres*.

Personne n'ignore que quelque armée navale que ce soit ne met en mer, lors même qu'elle n'a point d'ennemis, qu'elle ne soit prévenue sur la signification de divers signaux, qui, sur mer, tiennent lieu d'ordres, parce qu'il y auroit trop de retardement, trop de danger, & souvent de l'impossibilité de les faire distribuer d'un vaisseau à l'autre.

Chacun sçait encore que ces signaux se font la nuit par des fumées de poudre battue & mise dans de petits tuyaux, afin que son feu dure davantage ; par des coups de canon, par des fusées volantes & par des fanaux, qui ont une signification différente, suivant leur nombre & les diverses fois qu'on les baisse ou qu'on les élève, & selon l'endroit & l'ordre dans lequel on les met, c'est-à-dire, de front ou l'un au-dessus de l'autre, aux huriers, aux haubans ou au mât de pavillon, &c. La signification des fumées, des coups de canon & des fusées, varie par leur nombre & par leur intermission de l'un à l'autre, ou par un signal différent entre un coup de canon & l'autre. Ces signaux par le canon sont les meilleurs les jours de brouillards ; & dans les jours clairs, outre les coups de canon, on se sert, pour signal, des pavillons, qui, par leur couleur & par l'endroit où on les arbore, signifient des choses différentes.

Au reste, il faut toujours faire précéder aux signaux un coup de canon, pour avertir qu'on va faire quelque signal, afin que touts les vaisseaux soient attentifs à l'observer ; j'excepte pourtant les voyages de surprise, quand on est à une certaine distance de la terre. Ce signal général pour avertir, selon l'intermission & le nombre des coups de canon, & des autres signaux entre l'un & l'autre, sera différent pour chaque escadre, ou pour toute l'armée, & pour chaque vaisseau de *guerre*, supposé que l'ordre ne regarde que ce vaisseau ; comme, par exemple, s'il arrive, pendant la navigation, qu'il faille donner ordre à un vaisseau de faire force de voiles pour reconnoître ou pour donner la chasse à un bâtiment qu'on découvre par un tel vent, ou pour se retirer.

Une flotte a aussi ses signaux pour se ranger en bataille, pour commencer ou finir un combat, pour donner ordre à une escadre d'aller au secours d'une autre qui se trouve en danger, & pour avertir les capitaines de venir à bord du vaisseau amiral pour y recevoir de nouveaux ordres.

Quand on touche à quelque port où les capitaines des bâtiments de transport pourroient remettre aux espions ennemis une copie de l'ordre des signaux, on doit les changer, sur-tout lorsqu'il y a sur mer des escadres des ennemis qui pourroient en profiter. J'ai cru devoir donner ces petits avis sur cette matière, afin que, si quelqu'un de mes lecteurs ne sçait pas comment on navigue, il ne trouve pas étrange de trouver *faire signal*, au lieu *d'envoyer ordre*, ce qui, au fond, est la même chose.

Les signaux nécessaires pour le débarquement se comprendront aisément par ce que je dirai en parlant du débarquement.

Ayant déja traité de la distribution ordinaire d'une armée navale en escadres, d'une escadre en divisions, & de la manière de joindre à chaque escadre, à chaque division & à chaque vaisseau de *guerre* une partie respective des bâtiments de transport, j'ajoute que, si l'on fait route par une côte amie, les bâtiments de transport vont entre la côte & les vaisseaux de *guerre*, à l'exception de quelques galères & frégates, qui peuvent marcher sur la colonne ou les colonnes de bâtiments

de transport, ou même plus près de terre, de peur que quelque petit corsaire, pendant la nuit, ne se mêle parmi les bâtiments de charge, & n'en emmène quelqu'un, avant qu'un vaisseau de *guerre* puisse le secourir.

Si la route se fait par une côte ennemie, le plus grand nombre des vaisseaux de *guerre* la forment, & fait le contraire, si les ennemis donnent plus lieu d'appréhender pour l'arrière-garde.

Si le péril est égal de touts les côtés, on forme deux colonnes des vaisseaux de *guerre*, & le convoi se met entre elles, afin que, de quelque part qu'on découvre les ennemis, le convoi arrivant, & la colonne de dessous vent allant à la bouline, les deux colonnes se trouvent entre le vent & les ennemis.

Comme, pour un débarquement dans un pays ennemi, il y a toujours plus de bâtiments de transport que de vaisseaux de *guerre*, les navires de *guerre* ne doivent pas être si séparés les uns des autres, que, s'ils venoient à se trouver le matin près d'une escadre ennemie, ils eussent de la peine à se joindre pour le combat. Afin d'éviter cet inconvénient, on fera, des bâtiments de charge, autant de colonnes ou de lignes qu'il est nécessaire, pour que leurs colonnes ou leurs lignes ne s'étendent pas plus que celles que les vaisseaux de *guerre* forment.

On met toujours à l'avant-garde, à l'arrière-garde & aux ailes, des frégates détachées, pour donner avis, par leurs signaux, de tout ce qu'elles découvrent de nouveau, & pour remettre en route les bâtiments du convoi, qui l'ont perdue pendant la nuit, ou qu'un temps rude a laissé sous vent.

Si le matin on découvre plusieurs bâtiments qui ont dépassé les autres, on leur fera signal d'attendre; si quelques autres sont restés en arrière, on leur ordonnera, par un autre signal, de faire force de voiles, & alors le gros du convoi ne va qu'avec les huniers, pour leur donner le temps de joindre. Si ces bâtiments se trouvent séparés par le dessus du vent, on leur fait signal d'arriver, & si c'est par le dessous du vent, le convoi arrive.

La difficulté est, lorsqu'il se lève un gros vent contrarié, parce que, dans les grands convois, il y a toujours plusieurs bâtiments qui ne sçauroient se soutenir à la cape; & dans les bordées, comme les uns vont mieux à la bouline que les autres, tout l'ordre prescrit pour la navigation se confond: ainsi, pour ne pas caler, & pour ne pas trop s'éloigner de la route qu'il faut faire, il n'y a d'autre expédient que de prendre les bordées bien longues, afin qu'elles soient en plus petit nombre; & lorsqu'il faut absolument faire vent arrière, on ne met précisément que les voiles nécessaires.

Il est bon de naviguer le long d'une côte amie, lorsque cela n'oblige pas à un trop grand circuit, & qu'il y a de bons ports sur cette côte; car l'armée pourra s'y mettre à l'abri, lorsque le vent traversier ou le vent debout sera violent; elle y pourra laisser les bâtiments maltraités par la tempête, y débarquer les malades, & y rafraichir d'eau & de vivres, si la navigation a été longue à cause des calmes. Si l'on ne trouve pas ces commodités pour pouvoir naviguer le long d'une côte amie, on doit charger des navires d'eau de réserve pour la cavalerie, supposé que les bâtiments de transport n'ayent pu en contenir une assez grande quantité.

Quoique l'on navigue par une côte amie, il faut s'éloigner de quelques lieues de plus des caps pour pouvoir les doubler.

S'il est important de ne pas donner à connoître pour quel endroit la flotte est destinée, il faut naviguer à dix ou douze lieues loin de la côte, & prendre, en sortant du port, un rumb de vent différent, jusqu'à ce qu'on ne puisse plus découvrir de terre l'arrière-garde.

Quelques heures auparavant le débarquement, les soldats auront soin de nettoyer & de frotter d'un peu d'huile les platines de leurs fusils, d'y ajuster les pierres, de brûler un peu de poudre dans les canons, de les charger de nouveau; enfin de raccommoder leurs armes le mieux qu'il leur sera possible, autant que le temps & le lieu pourront le leur permettre; car les roulis des navires faussent une partie des armes, & l'humidité de la mer rouille les platines & empêche les ressorts d'aller. Les soldats s'habilleront ensuite, & un peu avant le débarquement, ils mettront leurs cartouches, leurs fourniments & leurs baionnettes de la manière que je le dirai ci-dessous, afin qu'en sautant à terre, leurs munitions ne se mouillent pas.

Sur chaque vaisseau on séparera les troupes qui doivent entrer dans les chaloupes; les premières qui doivent débarquer seront sur le tillac, & les autres sous l'écoutille, afin d'éviter la confusion, qui, dans un lieu aussi étroit, peut si aisément naitre de la multitude. Je dirai bientôt selon quel rang ce débarquement se doit faire.

C'est ordinairement la cavalerie qui vient fondre sur les troupes débarquées; car, quoiqu'elle se soit tenue, jusqu'au débarquement, hors de la portée du canon des vaisseaux, elle tombe tout d'un coup sur les premières troupes qui ont pris terre, & alors le feu de l'artillerie des vaisseaux cesse, de peur de tirer sur les troupes débarquées.

Par conséquent, s'il y a lieu de craindre que les ennemis n'ayent dans ce voisinage une partie considérable de cavalerie, je crois que votre infanterie doit se munir de chevaux de frise, pour couvrir son front & ses ailes, puisque l'arrière-garde est en sûreté par la mer. En ce cas, l'infanterie doit prendre le temps nécessaire pour armer ses chevaux de frise avant de s'embarquer dans les chaloupes. Si le premier rang de chaque troupe étoit de piquiers, on pourroit se passer de chevaux de frise.

Digitized by Google

La cavalerie doit aussi se préparer au débarquement en donnant du vent aux chevaux, par une sorte de manche ou de voile suspendue & pliée en demi-rond, dont un bout répond aux chevaux & l'autre bout à l'écoutille : on mouille aussi les chevaux, pour ne pas les rendre fourbus, en les faisant passer tout d'un coup d'une extrême chaleur au froid de la mer & du vent.

Il faut préparer aussi d'avance les chaloupes destinées pour le débarquement, & y remplacer les échomes, les rames, & toute autre chose qui, pendant la route, pourroit s'être rompue ou perdue. On mettra les chaloupes à la mer, si elles étoient dans le bord, & alors, de poupe à proue, on clouera sur les bancs des planches, qui fassent comme une espèce de coursier, par lequel les troupes débarqueront plus facilement. Je suppose qu'avant de sortir du port toutes les chaloupes auront été distribuées en escadres, à chacune desquelles on aura nommé un commandant qui sçaura par quels navires d'une telle division le débarquement doit commencer, & par quels il doit se continuer. Il est à propos qu'il y ait dans chaque chaloupe un officier de mer & de *guerre*, qui agira toujours avec plus d'honneur & de conduite que le patron de cette même chaloupe.

Afin que le généralissime de mer pût, avec moins d'embarras, donner ses ordres sur une infinité d'autres choses qui se présentent, je choisirois un capitaine général de chaloupes, qui s'embarqueroit sur une petite galiote, à cause de la facilité & de la légèreté avec lesquelles ces sortes de bâtiments revire & avance, & je lui donnerois deux ou trois felouques d'ordonnance pour porter les ordres convenables aux commandants d'escadres de chaloupes. Il est aisé de comprendre, par ce que je viens de dire, qu'il faut aussi qu'il y ait quelques chaloupes d'ordonnance auprès du bord du commandant. Je parlerai dans la suite des qualités requises dans les officiers destinés à servir d'aides au capitaine général de chaloupes ou aux capitaines généraux de mer & de terre.

Quand le temps du débarquement approche, il faut nommer sur chaque bâtiment un officier vigilant qui entende les signaux, afin qu'il les observe & en donne part au commandant de son navire; car il y auroit du retardement ou de la confusion à connoitre trop tard les signaux, ou à les mal entendre. Le chef de chaque escadre de vaisseaux ou de galères fera répéter le signal que le vaisseau amiral aura fait, soit pour marquer qu'il l'a observé, soit encore parce que, dans toute l'étendue que tient une armée navale, où la vue est embarrassée par ce grand nombre de bâtiments de transport, plusieurs navires ne s'appercevroient pas de cet unique signal que le vaisseau du commandant auroit fait : ainsi même, avant ce temps-là, il faut qu'il y ait toujours un matelot & un soldat en sentinelle pour observer les signaux.

Comme tout ce dont je viens de parler peut s'exécuter sous la voile, cela fini, le commandant fera signal aux vaisseaux de *guerre*, aux transports, aux chaloupes, aux esquifs & aux canots destinés, avant la sortie du port, pour le débarquement des troupes de chaque division d'escadre, d'occuper leurs postes. Je dirai dans la suite quel est le poste des vaisseaux de *guerre*, des galeres & des galiotes. Les bâtiments de transport s'avancent vers la mer, derrière les vaisseaux de *guerre*, séparés de ces mêmes vaisseaux, & entre eux seulement, de ce qu'il faut pour ne pas choquer les uns contre les autres : là, ils donnent fond; & si, à cause de la hauteur de l'eau, leurs cables trop courts ne le leur permettent pas, ils s'y tiennent.

Afin que les chaloupes du débarquement sçachent quels sont les navires qui leur sont assignés, chacun de ces navires mettra ses banderolles de reconnoissance à la place du gaillardet, & de la flamme du grand mât & du trinquet : une de ces banderolles signifiera la division, & l'autre le vaisseau. Cette différence sera marquée par la diversité des couleurs; & quoiqu'il paroisse qu'il n'y aura pas autant de couleurs que de vaisseaux, on y supplée en mettant ces couleurs les unes avec les autres, & de cette sorte la combinaison en est fort grande; je suppose qu'avant de sortir du port, les chefs d'escadre, les commandants de leurs divisions & ceux de chaloupes auront par écrit les couleurs des banderolles de touts leurs vaisseaux.

Quand le généralissime de mer voit que tout cela est exécuté, il fera le signal aux chaloupes d'approcher pour recevoir les troupes des navires qui leur sont assignés; & si quelques-uns de ces navires se trouvent dessous vent, sans pouvoir prendre leur poste, le chef d'escadre de chaloupes de la division la plus proche en détachera quelques-uns pour recevoir les troupes de ces navires.

Lorsque le vent est violent, ou que la mer est grosse, les chaloupes s'amarent aux vaisseaux par le dessous du vent; mais quand cet obstacle ne se rencontre pas, elles s'approchent des deux côtés. Le commandant de la troupe aura soin de faire observer un grand silence, afin que le bruit n'empêche pas d'ouir & d'exécuter, avec promptitude & sans embarras, les ordres & les signaux, ayant fait auparavant précéder la défense à touts vaisseaux d'obliger les chaloupes qui ne sont pas de leur département de venir à bord.

Les grenadiers de chaque vaisseau s'embarqueront dans les chaloupes, préférablement aux fusiliers de leur corps ou d'un autre : ces grenadiers, entre eux, suivront l'ancienneté de leur régiment; ce qui s'observera aussi à l'egard des fusiliers de divers corps, lorsqu'on a embarqué un reste ou un détachement d'un bataillon sur un vaisseau qui porte les troupes d'un autre bataillon.

Les compagnies d'un même régiment auront aussi la préférence, selon l'ancienneté de leurs

capitaines; sur quoi il sera nécessaire qu'on soit prévenu, pour éviter le retardement que causeroient les disputes, si chacun vouloit sortir le premier. S'il y a des officiers réformés, ils s'embarquent avec la première compagnie de leur vaisseau; les officiers en pied avec leurs compagnies; & si une compagnie ne peut aller toute entière dans le premier voyage, un officier demeure pour conduire le reste.

Quand tout un régiment ne peut pas aller dans un voyage, le colonel & le major s'embarquent dans le premier, & le lieutenant-colonel & l'aide-major dans le second; ce qui se doit entendre lorsqu'il reste plus de trois compagnies.

Pendant que les troupes s'embarqueront dans les chaloupes, les officiers auront soin que les soldats ne se poussent pas tellement les uns sur les autres, qu'ils s'embarrassent, se battent ou mouillent leurs armes. A l'égard des armes, le meilleur est de les donner d'abord aux mariniers des chaloupes. Selon que l'on doit débarquer, ou par la poupe ou par la proue, les troupes prendront dans les chaloupes le poste qu'elles doivent ensuite occuper dans l'ordre de bataille, faisant en sorte que les caporaux & les meilleurs soldats tombent dans le premier rang, en les avertissant auquel des quatre chacun d'eux répond, & par quel côté chacun d'eux doivent doubler, afin qu'ils se forment plus promptement & avec moins d'embarras.

Les officiers généraux de terre s'embarquent avec les troupes de chaque division qui doivent être sous leurs ordres. Le capitaine général de terre, le major général, les maréchaux généraux des logis & leurs aides, sont du premier embarquement. Les officiers généraux sçauront vers quel côté ils doivent prendre du terrein, ou se serrer, afin qu'il ne reste pas des vuides au front de la ligne; car si les troupes de la droite se serroient vers la droite, & celles de la gauche vers la gauche, le vuide du centre se trouveroit trop grand: le meilleur est que les premières troupes qui débarquent se forment d'abord où doit rester l'aile droite, parce que les autres n'ont ensuite qu'à continuer de former leurs rangs de la même manière auprès des premières.

Il ne doit pas y avoir d'infanterie dans les chaloupes où l'on embarque les chevaux de frise dont j'ai parlé, parce que les soldats, qui auroient de la peine à pouvoir se remuer, tarderoient trop à débarquer.

Quand les chaloupes auront reçu toutes les troupes pour le premier voyage, on leur fera signal de venir se ranger dans les vuides qui sont entre les vaisseaux de *guerre*, ou derrière: alors les vaisseaux de *guerre* commenceront à battre la plage coup sur coup; car s'ils donnoient la bordée entière à la fois, il y auroit trop d'intervalle d'un feu à l'autre: chaque vaisseau se proposera de tirer sur la partie du terrein qui lui répond, afin que toute l'étendue de la côte soit également battue; & si, par la terre que les boulets élèvent, on s'apperçoit qu'il y a des vuides considérables que le canon ne bat pas, les vaisseaux qui sont vis-à-vis braqueront leurs canons, ceux de la droite un peu plus sur la gauche, & ceux de la gauche un peu plus sur la droite.

Les navires plus petits formeront, vers la terre, les pointes de la demi-lune de l'arme, soit parce que, de cette manière, leur canon plus petit pourra porter jusqu'à la côte; soit parce que, n'ayant pas besoin d'autant d'eau que les gros vaisseaux, ils pourront s'approcher plus près de terre; cependant les uns & les autres doivent avoir la précaution d'aller toujours la sonde à la main, & de faire mesurer le fond, dès qu'ils pourront avoir dessus le moindre doute. Les galères, & ensuite les galiotes, peuvent couvrir le côté des frégates; leurs coups, en ligne rasante, font beaucoup d'effet, & peuvent quelquefois enfiler le retranchement des ennemis, s'il arrivoit que les ennemis parussent à découvert. Les navires qui se trouveront à portée tireront à cartouches de petits boulets ou balles de mousquet; mais ce cas arrivera difficilement, parce qu'il n'y a point de troupes au monde qui soutiennent à corps découvert le feu d'une armée navale; & je ne parle à présent que d'un feu contre un retranchement, ou pour éviter que les ennemis, qui sont hors de la portée de votre canon, ne viennent fondre sur les troupes du premier détachement, avant qu'elles soient rangées en bataille.

Ayant donc ruiné le retranchement des ennemis, démonté leur canon, ou éloigné leurs troupes par le feu de vos vaisseaux, de vos galères & de vos galiotes, le bord du commandant fera signal pour le débarquement: alors les chaloupes, s'avançant avec le plus grand front que les vuides entre les vaisseaux peuvent le permettre, vogueront de toute leur force, & s'aideront de leur voile, si le vent est favorable. Je suppose que l'on amenera les voiles & qu'on levera les rames assez à temps pour ne pas aller toucher rudement la terre; car, outre que les chaloupes seroient maltraitées par les pierres qu'elles rencontreroient, la difficulté de les remettre à flot retarderoit leur retour pour le second voyage; & lorsqu'il s'agit d'une action importante, l'inconvénient est très petit, si les troupes se mouillent jusqu'à demi-cuisse.

Les commandants des chaloupes ne doivent pas se couper le chemin, par l'ambition d'être les premiers à débarquer; car, outre que les chaloupes pourroient ainsi heurter les unes contre les autres, il y auroit plus de danger si les troupes n'arrivoient que les unes après les autres. Les commandants des chaloupes doivent donc conserver, avec celles qui sont à leurs côtés, la distance nécessaire, afin que les troupes, en sautant à terre, ayent l'espace qu'il faut pour se ranger sans désordre & sans confusion.

Digitized by Google

Les vaisseaux discontinueront de faire feu dès que les chaloupes auront passé devant eux.

C'est alors, sans doute, que les ennemis, qui s'étoient tenus hors de la portée de votre canon, viendront à grands pas vers le bord de la mer pour insulter vos troupes avant qu'elles soient rangées en bataille. Dans ce cas, vos chaloupes feront aile à plus d'une portée de fusil de terre; & se serviront de leurs pierriers ou de leurs petits canons de prone à simple boulet, en même temps que les frégates, les galères, les brigantins & les galiotes des extrémités ou des ailes continuent leur feu; ce qui, sans doute, obligera les ennemis à se retirer de nouveau, & alors vos chaloupes, poursuivant leur route, feront leur débarquement.

Si toutes ces chaloupes ne peuvent pas être sur un même front à la plage, elles formeront un second rang; & lorsque les troupes des chaloupes de la première ligne auront débarquées, les chaloupes du second rang approcheront leur proue de la poupe de celles du premier rang, afin que les soldats, pour débarquer, s'en servent comme d'un pont, & c'est pour cela que j'ai précédemment proposé d'y faire une espèce de coursier.

Les soldats, en sautant à terre, porteront haut leur fusil, de peur d'en mouiller les platines; & pour éviter que leurs munitions ne se mouillent, ils raccourciront les courroies de leurs fournimens, & mettront en bandoulière celles de leurs cartouches, en les faisant descendre de dessus l'épaule gauche au-dessous du bras droit.

Le généralissime de *guerre* fera d'abord ranger en bataille les troupes débarquées. J'ai dit plus haut comment il peut y réussir en peu de temps & sans confusion.

A mesure que les troupes étendent leur front, les frégates, les galères & les brigantins se tiendront aussi vers les côtés, pour pouvoir, sans crainte d'incommoder vos troupes, tirer sur les ennemis, qui viendront tomber sur elles avant le débarquement du second voyage. Si vos bâtiments légers ne peuvent pas faire ce mouvement, parce que la plage se termine d'abord par des caps ou des pointes qui avancent dans la mer, vos frégates, vos galères & vos brigantins se rangeront de sorte que vos troupes en soient toujours flanquées, quand même il faudroit doubler les files de vos troupes. De quelque manière que ce soit, servez-vous des chevaux de frise, dont j'ai parlé, pour couvrir votre front & vos flancs.

Dès que les premières troupes auront débarqué, les bâtiments de transport, qui jusqu'alors s'étoient tenus hors de la portée du canon des ennemis, s'approcheront de terre.

Les chaloupes du premier débarquement, après avoir mis les troupes à terre, ne s'arrêteront pas un moment; & retourneront sur le champ pour aller faire un second voyage, en se distribuant également auprès des vaisseaux, qui conservent encore leurs banderoles; car les navires qui n'auront plus de soldats à débarquer, auront déja quitté les leurs.

Quand vous voyez que les chaloupes du second voyage approchent de la plage, prenez du terrein vers le front, afin que les troupes du second débarquement ayent du terrein pour se ranger, à moins que les premières n'ayent formé deux lignes; en ce cas, s'il y a un espace suffisant vers les flancs, les troupes du second voyage prolongeront le front au lieu d'augmenter la hauteur.

Pour le débarquement de la cavalerie, on fera signal aux chaloupes d'aller prendre les cavaliers, leurs armes & les harnois de leurs chevaux, & la cavalerie débarquera moitié à l'aile droite, moitié à l'aile gauche de l'infanterie.

Les bâtiments qui transportent les chevaux s'approcheront du plus près qu'il leur sera possible de l'endroit où les harnois des chevaux & les cavaliers qui doivent les monter ont été débarqués. Là, on jettera les chevaux en mer, qui n'auront que leurs licous longs de trois pieds, afin que les soldats qui en attendent sur le bord, puissent les prendre. Les licous ne seront point entortillés au cou des chevaux, de peur que, venant à y mettre les pieds dedans, ils ne puissent pas nager; je crois que l'on sçait, qu'auprès des navires qui débarquent les chevaux, il y a sur des chaloupes des hommes qui dépassent cette sorte de petit bâton ou morceau de bois, qui passant au-travers d'une ouverture, à l'extrémité de la sangle de débarquement, la tient serrée, & pendant ce peu de temps nécessaire pour dépasser ce petit bâton, un marinier soutient la tête du cheval.

Dès que les bâtiments qui avoient transporté la cavalerie l'auront débarquée, ils quitteront leurs banderoles de la même manière que je l'ai dit de l'infanterie, afin que les chaloupes de debarquement ne perdent pas de temps en retournant inutilement vers ces bâtiments.

S'il y a à craindre qu'avant le débarquement fini, les troupes des ennemis ne surviennent en grand nombre, plutôt que de retarder le débarquement, il vaut mieux jetter en mer les chevaux scellés & bridés, ayant soin d'attacher les rênes sur leur cou, de manière qu'ils ne puissent y passer les jambes, & de laisser leur poitrail flottant & leurs sangles un peu lâches, de peur qu'elles ne rompent quand l'eau vient à les resserrer. Que cet expédient soit pourtant le dernier à mettre en usage, parce que les chevaux nagent avec plus de difficulté, & les selles se gâtent entièrement.

Le débarquement de la cavalerie fini, on fera signal du bord du commandant pour le débarquement des provisions de bouche & de *guerre*. Les bâtiments sur lesquels elles seront, arboreront de nouveau leurs banderoles, afin que les chaloupes s'en approchent; ils les quitteront à mesure qu'ils auront achevé de débarquer les vivres & les provisions de *guerre*, que chaque patron, dans le pont

port où s'est fait l'embarquement, a eu ordre par écrit de mettre à terre, dès que les troupes débarquent; sur quoi j'ai oublié d'avertir précédemment que ces provisions de bouche & de *guerre* doivent être chargées dans les bâtiments selon l'ordre que les unes & les autres en doivent être retirées les premières. Il est nécessaire d'entrer auparavant dans tout ce détail, parce que, si l'on attendoit l'heure du débarquement pour donner touts les ordres convenables, il y auroit trop de retardement & de confusion, & l'on débarqueroit beaucoup de quelques provisions & peu de quelques autres, qui souvent se trouvent les plus nécessaires.

Il n'y a point de valet d'officier qui, dès qu'il voit l'armée à terre, ne voulût débarquer l'équipage de son maître; cependant, jusqu'à ce que les vivres & les provisions de *guerre* ayent été débarquées, on ne fera point signal pour le débarquement du bagage, qui se fera selon la préférence que les troupes ont entre elles, & selon le rang des généraux & l'ancienneté des régiments.

Lorsque l'armée de terre doit marcher d'abord pour aller investir quelque port de mer, les équipages, & la plus grande partie des provisions de bouche & de *guerre* se débarquent sur les plages voisines de ce port, dès que l'armée y est arrivée. Je dis la même chose de l'hopital. De quelque manière que ce soit, on ne met point les malades à terre, qu'il n'y ait tout ce qui est nécessaire pour leur soulagement. Quand on ne sçait pas laquelle des plages des ennemis est la moins gardée, si les troupes ennemies sont en si petit nombre que les vôtres, quoique divisées, puissent les combattre, on tente en même temps un débarquement en deux ou trois endroits, & l'escadre qui la première y réussit, en donne avis aux autres, afin que si elles trouvent des ennemis retranchés avec de l'artillerie, ou quelque autre obstacle, elles puissent venir débarquer où la première a pris terre.

Si d'une escadre à l'autre les signaux se peuvent voir, la nouvelle de la réussite de débarquement ira bien plus vite par cette voie que par les chaloupes; & si l'éloignement est trop grand, on y peut suppléer par des navires détachés entre les escadres, qui répéteront les mêmes signaux.

On fait quelquefois une diversion pour diviser les forces des ennemis; alors le gros de l'armée navale se tient éloigné de terre au-delà de la portée de la vue, pendant que quelques vaisseaux de *guerre*, & la plus grande partie des bâtiments de transport, s'approchent du poste où vous feigniez de vouloir faire votre débarquement, mettent leurs chaloupes à la mer, tirent sur les hommes qu'ils découvrent à terre, & lorsque le nombre de ces hommes n'est pas considérable, on débarque quelques troupes des vaisseaux de *guerre*, ou des bâtiments de transport, pour enlever les bestiaux, brûler les hameaux & les villages, mettre en fuite les paysans, & pour faire pendant la nuit plusieurs feux en ligne, afin que les ennemis se persuadent que c'est-là où se fait le débarquement, y accourent & laissent sans défense le poste où effectivement vous voulez débarquer vos troupes. Pendant ces entrefaites, le gros de votre armée conservera le dessus du vent de la plage où se doit faire le véritable débarquement, & se tiendra toujours à quatorze ou quinze lieues loin de terre jusqu'à la nuit, qu'il s'en approchera pour débarquer le jour suivant.

Je suppose que l'endroit du faux débarquement sera éloigné du véritable de plus d'une marche; que ces troupes qui, dans le faux débarquement, auront sauté à terre, ne s'éloigneront pas tellement du bord de la mer, qu'elles puissent être coupées par les partis ennemis; que de ces troupes il ne restera à terre la nuit que quarante ou cinquante hommes, pour entretenir les feux dont je viens de parler, & empêcher les gens du pays d'approcher & de reconnoitre qu'il n'y a point d'armée dans cet endroit: les chaloupes les suivront toujours, afin qu'ils puissent s'y embarquer d'abord, supposé qu'ils soient obligés de se retirer, & l'on choisira, pour cette expédition, des cadets, des caporaux, ou des soldats d'une fidélité reconnue, pour éviter que quelqu'un ne déserte, pour porter à l'ennemi la nouvelle de votre stratagême. On usera de la même précaution à l'égard des matelots pour les chaloupes qui vont à terre. Je suppose encore qu'on prendra pour ce débarquement simulé, ceux des bâtiments de transport qui n'ont à bord que les provisions nécessaires pour le vrai débarquement, & qu'aussitôt que vous l'aurez commencé, vous en donnerez avis à votre détachement de vaisseaux, avec ordre de venir joindre.

Le meilleur endroit pour débarquer est celui qui, à une portée de canon de la mer, n'a ni retranchement, ni colline ou élévation de sable qui puisse mettre les troupes ennemies à couvert de l'artillerie de vos vaisseaux; parce que, comme je l'ai déja dit, il n'y a point d'homme qui, à corps découvert, puisse soutenir le feu d'une armée navale; & si les ennemis se tiennent hors de la portée du canon de vos vaisseaux, avant qu'ils puissent arriver au bord de l'eau, principalement si c'est leur infanterie qui vient s'opposer à votre débarquement & vous charger, vos troupes du premier voyage des chaloupes seront déja rangées en bataille, & celles du second seront en route.

Si, auprès de la mer, il y a de ces collines ou élévations de sable dont on vient de parler, vos vaisseaux tireront à ricochet; mais je ne vous promets pas que votre canon ait le même effet que s'il tiroit de but-en-blanc.

Si les ennemis, pour s'opposer à son débarquement, n'ont que de la cavalerie, il n'y aura point d'inconvénient de débarquer dans un endroit voisin des montagnes, afin qu'entre elles & la mer

Digitized by Google

l n'y ait pas assez de terrein pour que leur cavalerie puisse agir.

Dans le choix d'une plage, plutôt que d'une autre, pour le débarquement, on doit principalement avoir attention si beaucoup de chaloupes pourront de front aborder à terre, parce qu'il y a des côtes où les écueils & les bancs de sable ne laissent que des passages étroits, comme on le voit à la presqu'île d'Augusta, appellée *Terre-vieille*.

La côte la plus favorable pour un débarquement est celle qui, entre deux rades, a un front de terre de peu d'étendue, parce qu'alors les premières troupes débarquées, quand elles ne seroient pas même en grand nombre, ont leurs ailes couvertes par ces rades, où l'on porte des frégates, des galères & des galiotes, afin que si les ennemis viennent pour insulter vos troupes, ces frégates, ces galères & ces galiotes puissent tirer librement sur eux, jusqu'à ce qu'ils soient à cinquante pas de distance.

Comme je n'ai pas servi dans la marine, j'ai lieu d'appréhender d'avoir omis plusieurs avis importants sur la matière que je viens de traiter: ce n'a été que pour satisfaire tant soit peu la curiosité du lecteur que j'ai écrit ce que j'ai pu apprendre dans différents voyages de mer que j'ai faits avec des transports de troupes, quelquefois en qualité de commandant, & quelquefois sous les ordres d'un autre, & principalement dans un embarquement de onze mille hommes, dont je fus chargé pour des expéditions que les histoires rapportent; mais rien ne m'a instruit davantage à ce sujet, que les mesures si justes & si bien concertées que j'ai vu prendre à don Pierre de los Rios, pour l'entreprise de Majorque, & à don Joseph Patigno, pour celle de Sicile. S'il y a quelque défilé, que, selon vos vues, vous croyez nécessaire d'occuper, faites-le avant que les ennemis s'y fortifient. J'ai dit précédemment comment vous pouvez y réussir.

Vous devez aussi d'abord occuper ce défilé, si c'est par ce seul passage que les ennemis peuvent vous venir charger, avant que toutes vos troupes soient débarquées.

J'ai déja fait voir comment on peut forcer un passage que les ennemis occupent.

S'il n'y a pas lieu d'occuper un défilé qui vous mette en sureté, ou de prendre en peu de jours un port de mer qui vous serve de magasin, d'hôpital de retraite, & d'abri à vos vaisseaux, ne perdez point de temps à fortifier un camp près de la mer, dans un lieu avantageux pour toutes ces fins, règle que Bélisaire approuva lorsqu'il devoit faire un débarquement en Afrique contre les Vendales.

Cette précaution est sur-tout nécessaire, lorsque la tempête ayant séparé plusieurs de vos vaisseaux, ou lorsque n'en ayant pas en un assez grand nombre pour transporter toutes vos troupes à la fois, vous n'avez débarqué qu'une partie de votre armée qui, sans un retranchement, ne sçauroit résister aux forces que les ennemis peuvent assembler, avant que le vent permette à votre flote de faire un second voyage, ou que les vaisseaux, que le gros temps avoit écartés, arrivent à l'endroit du premier débarquement.

Dans l'un & l'autre de ces deux cas, & auparavant que les ennemis viennent en grand nombre, vos premières troupes débarquées mettront dans leur camp touts les vivres & les bestiaux qu'elles pourront prendre dans les lieux voisins & dans la campagne, sur-tout si ce débarquement s'est fait sur une côte exposée à des coups de vent subits, qui peuvent obliger les vaisseaux de lever l'ancre, sans avoir mis à terre les vivres nécessaires. Pour ce qui est de certaines munitions, pêles, sapes, serpes, biscuit & viande salée, je suppose qu'on les débarque immédiatement après les troupes.

Ce fut par toutes ces précautions que Cæsar ne perdit pas une partie de son armée, qui étoit débarquée en Angleterre.

J'ai déja parlé de la manière dont on peut retirer les vivres & les fourrages du pays voisin du débarquement, & comment on peut les conserver; j'en parlerai encore plus particulièrement en traitant des occasions où il faut éviter le combat.

J'ai traité au long des circonstances qui peuvent rendre un camp avantageux, de la manière de le fortifier en peu de temps & de le défendre contre l'attaque des ennemis. Par ce que j'ai dit des troupes que vous mettez les premières en campagne, vous pourrez juger si vos premières troupes débarquées ne pourront rien entreprendre contre les magasins & les quartiers des ennemis.

De quel traitement il faut user à l'égard des prisonniers, & des peuples que vous soumettez à votre obéissance.

Je ne rappellerai point ici tout ce que j'ai dit des avantages que peut tirer un général, lorsqu'au commencement de la *guerre* il sçait se faire une réputation, tant par rapport à sa conduite, que par rapport à la valeur & au nombre de ses troupes, & qu'il agit d'abord avec vigueur, surtout contre une nation qui n'est pas encore exercée dans le métier de la *guerre*.

Quelques écrivains prétendent que le conquérant doit traiter avec autant de rigueur ceux qui se défendent avec constance, qu'il doit faire paroître de bonté à l'égard de ceux qui sont prompts à se rendre, afin que les ennemis, intimidés par le châtiment des premiers, soient plus portés à suivre l'exemple des seconds.

Ces écrivains fondent leur sentiment sur ce que dit Dion de Jules-Cæsar, dont il rapporte, « qu'ayant donné au pillage Gomphos, ville de la Thessalie, après en avoir fait passer les habitans

au fil de l'épée, la capitale de cette province se rendit immédiatement après ; & que Cæsar l'ayant traitée avec douceur, ces deux exemples servirent à lui soumettre plusieurs peuples ». Acomat, général de l'armée de Soliman II, fit aussi passer au fil de l'épée la garnison de Soclos, qui lui avoit fait une opiniâtre résistance ; les garnisons des autres châteaux en furent effrayés, & lui ouvrirent les portes.

Chacun sent fort bien que cette maxime est impie. Je ferai voir qu'elle n'est pas même utile ni décente, excepté contre des rebelles. Je le prouverai en traitant des révoltes, par les exemples du maréchal de Tessé, à l'égard d'une ville de Catalogne; du maréchal de Montluc, contre une ville de France, l'une & l'autre soulevées, & de Cæsar, dans la révolte des Gaules. Je dois même faire observer que l'exemple de la ville de Gomphos, que j'ai rapporté plus haut, arriva pendant la *guerre* civile que se faisoient Cæsar & Pompée, & que les deux partis traitoient touts leurs ennemis comme rebelles, parce que les deux chefs prétendoient justifier leur entreprise, sous prétexte de maintenir la liberté de leur patrie. A l'égard de l'exemple d'Acomat, quand tout ce que nous sçavons de son génie brutal & féroce ne suffiroit pas pour le détruire, les exemples contraires, même des barbares comme lui, feront voir combien peu il doit être imité.

J'ai prouvé que le bon traitement que vous ferez aux prisonniers, obligera les ennemis de traiter également les vôtres, & que vous devez honorer dans le vaincu la valeur & la constance, parce qu'elle relève la gloire du vainqueur. J'ai cité à ce sujet les exemples d'Alexandre à l'égard de Porus, & de Paul-Emile à l'égard des Perses.

Faisons voir à présent, par ceux qui suivent, qu'indépendamment d'un même intérêt que vous y avez, la fidélité & la valeur des ennemis ont un droit légitime dans votre estimé & dans votre amitié; non-seulement parce que ces vertus sont louables par elles-mêmes, mais encore parce que l'estime extérieure que vous témoignerez en faire portera vos guerriers à avoir les mêmes sentiments.

Soliman II ayant pris le château de Bude, trouva que Nadasti, que l'empereur Ferdinand y avoit mis pour commander, y étoit enfermé prisonnier. Soliman en ayant demandé la raison, les Allemands de la garnison répondirent que Nadasti les ayant traités de lâches & d'infidèles, parce qu'ils le pressoient de capituler, ils l'avoient eux-mêmes mis en prison, pour pouvoir plutôt se rendre. Soliman ayant admiré la fidélité & la bravoure de Nadasti, le combla de louanges & de présents, le mit en liberté, & condamna à mort touts ceux qui avoient eu part à son emprisonnement.

Ariadène Barberousse punit les habitants de Sciati, qui, pour se rendre à lui, avoient fait mourir Jérôme même, qui défendoit cette île avec beaucoup de constance.

Don Garcia Gomès Carillo, gouverneur de Xerès, étant resté seul à la défense de cette place, se mit à disputer aux Maures un morceau de brèche. Alhamar, roi de Grenade, ayant remarqué cette action, défendit aux assiégeants de le blesser, & leur envoya ordre de le prendre en vie; ce qui ayant été exécuté, Alhamar le fit guérir avec beaucoup de soin de ses blessures précédentes, le mit en liberté, & le renvoya à don Alphonse le Sage, comme un prodige de valeur & de constance.

Le roi don Alphonse XI, assiégeant Algecire, un Maure sortit de cette place, sous prétexte de parler au roi, mais en effet pour le tuer. Son dessein ayant été découvert par les armes qu'il portoit, il confessa avec intrépidité que ses concitoyens se trouvant réduits à mourir de faim, il avoit pris la résolution de les délivrer aux dépens de sa propre vie, en donnant la mort au roi. Don Alphonse, charmé de la valeur avec laquelle ce guerrier se sacrifioit pour le bien de sa patrie, lui donna la liberté, & le recommanda à son roi Maure en Afrique.

Louis XII, roi de France, & don Ferdinand-le-Catholique, son ancien compétiteur, s'étant rencontrés à Gènes, le premier, accompagné de d'Aubigny son général, & le second, du grand capitaine Gonzale Fernandès de Cordoue, le roi très chrétien alla manger chez ce grand capitaine, à qui il fit présent d'une chaîne d'or, & qu'il lui jetta au cou en se mettant à table. D'un autre côté, le roi catholique fut visiter d'Aubigny, qui alors étoit malade, & lui fit don du comté de Venafre. Ces deux généreux princes firent voir dans cette occasion combien on doit estimer le véritable mérite, même dans ses ennemis.

Si vous usez d'un bon traitement à l'égard de ceux qui s'opposent le plus opiniâtrement à vos conquêtes, vous n'aurez pas de peine à accorder un traitement favorable aux autres qui se feront soumis, & qui, sur la réputation de votre clémence, porteront les peuples ou les troupes à faire moins de résistance ; au lieu que le bruit de la rigueur que vous auriez exercée contre les premiers, les rendroient plus obstinés à se défendre.

Gustave Adolphe, roi de Suède, commençant ses conquêtes par l'île de Rugen, par les villes de Wogalsto & de Wolin, & par les ports de Penemund, de Surein & de Divenans, donna ordre de ne faire nulle sorte d'injure à aucun des habitants, & de distribuer même du pain aux plus pauvres. Il sçavoit, ajoute le continuateur de Foresti, que pour se rendre maître des places, la clémence ne vaut pas moins que la force.

Soliman, beglierbi de la Carie, général de l'armée de Soliman II, ayant pris la place d'Aden, ordonna de ne faire aucun mauvais traitement aux

habitants, afin que les autres postes ne se défendissent pas avec obstination.

Le bruit d'un bon traitement que les habitants d'une ville de l'Inde avoient reçu d'Alexandre-le-Grand, après l'avoir conquise, suffit pour que les autres se rendissent sans répugnance.

En 1510, M. de Chaumont, chef des François, qui, avec les Allemands que le prince d'Anhalt commandoit, vouloit se rendre maître de Vicenze au nom de l'empereur Maximilien, voyant que le prince s'obstinoit à ne vouloir user d'aucune clémence avec ses peuples, lui représenta que, s'il les traitoit aussi mal qu'il le disoit, les autres, plutôt que de tomber entre ses mains, se défendroient jusqu'à la dernière extrémité.

Ostorius commandoit en Angleterre les troupes de l'empereur Claude contre les Silures, & il lui échappa de dire, que comme, après avoir exterminé les Sicambres, on avoit conduit le reste dans les Gaules, il en falloit user de même manière à l'égard des Silures. Cette seule parole lui coûta cher; car elle suffit pour inspirer une obstinée résistance aux Silures, qui firent un terrible carnage des troupes de l'empereur.

Du pillage, & des moyens de récompenser les troupes par un autre avantage proportionné à celui dont cette défense les prive.

Il y a des occasions où il ne faut pas seulement donner le pays au pillage, mais on doit absolument le détruire & le brûler, comme je le dirai en son lieu. « Il y a un temps pour la mort & pour la santé, un temps pour bâtir & pour détruire ».

Généralement parlant, je ne trouve pas de plus grand abus dans la *guerre* que celui des pillages, puisqu'au lieu de ce châtiment on peut punir les peuples par contribution en argent, en chevaux ou en vivres, qui serviront à récompenser les troupes, & dont on fera une juste répartition pour elles, pour les magasins & pour le trésor du prince. Le marquis del Vasto, & Antoine de Leybas, étoient parfaitement persuadés de cette maxime, lorsqu'en 1526 ils ne voulurent pas permettre que la ville de Milan fût donnée au pillage à l'armée Espagnole.

Comme je parle ailleurs de la manière de distribuer, avec une juste égalité, toute sorte de prise & de butin, examinons seulement à présent quels sont les inconvénients des pillages.

Lorsqu'avant le pillage le général n'aura pas eu le temps de connoître tous les particuliers, de mettre des sauves-gardes aux temples & aux maisons de ceux qui ne méritent pas d'être punis, & des patrouilles pour empêcher le désordre, tout sera confondu, le sujet fidèle & l'ennemi, l'innocent & le coupable, les lieux sacrés & les profanes, & l'avidité du pillage sera cause d'une infinité de morts, même parmi les vôtres, qui s'entretueront les uns les autres; d'ailleurs, les ennemis voyant dans un péril évident leur vie & l'honneur de leur famille, ne croiront pas risquer beaucoup en cherchant dans leur vengeance la fin de leur malheur; & résolus à la mort, chaque maison vous coûtera plusieurs hommes.

Ce furent, je pense, ces considérations qui déterminèrent sa majesté catholique, par un esprit de christianisme, & M. le duc de Berwick, par un effet de sa prudence ordinaire, à empêcher que Barcelone ne fût prise d'assaut; car vingt mille hommes s'étant déja rendus maîtres de sept brèches, & quelques régiments de la droite étant déja entrés par une equivoque dans la ville, les autres, au contraire, eurent ordre de se retrancher, afin qu'à la vue du danger éminent dont les Catalans étoient menacés, la raison leur fit prendre la résolution de se soumettre.

Comme le pillage réduit les habitants à une extrême pauvreté, il est ordinairement suivi de maladies épidémiques, qui ne tardent guère de se communiquer aux troupes de la garnison & du voisinage. Nous l'avons vu à Lerida, sans pouvoir l'empêcher, lorsque nous fûmes forcés de prendre cette ville d'assaut. Le plus ordinaire est que les habitants, à qui le pillage ne laisse pas le moyen de vivre, abandonnent leurs maisons; car l'inclination du soldat le porte à briser ce qu'il ne peut emporter; & alors ces habitants se vangent du conquérant, en réduisant en un désert inutile ce qui devoit être une conquête avantageuse pour lui.

C'est par cette raison que Platon blâme les Grecs d'avoir, même dans les pays des barbares, brûlé les villes, ou de les avoir données au pillage.

Alexandre Isiane, ambassadeur des Etoliens, disoit, qu'il faut dans la *guerre* tâcher de vaincre l'ennemi, mais qu'il ne faut jamais ruiner les villes qui doivent être le prix de la victoire.

D'ailleurs, les habitants des villes, qui ont été mises au pillage, en abandonnant leurs maisons, iront augmenter le nombre des ennemis, soit par le desir de se venger, soit par la nécessité de chercher, dans la solde des troupes de leur prince, un moyen de vivre, & que le pillage ordonné par le vôtre ne leur a pas laissé.

Tite-Live rapporte que les Istriens prirent avec beaucoup d'animosité les armes contre les Romains, quoiqu'ils fussent très persuadés qu'ils ne pouvoient pas égaler leurs forces à celles de Rome: mais comme les consuls ou les proconsuls Marcus Junius & Aulus Manlius avoient donné leur pays au pillage, les Istriens crurent qu'ils ne pouvoient plus trouver à vivre que dans les vols & les pilleries de la *guerre*.

Il arrive dans les pillages que le soldat de mérite est souvent le plus mal partagé, & que le plus lâche fait le meilleur butin, non-seulement parce que le hasard en peut décider, mais parce qu'un soldat qui a de l'honneur, après être entré dans une place ennemie, se tient auprès de ses dra-

Digitized by Google

peaux, jusqu'à ce que, n'y ayant plus rien à craindre de quelque nouvelle défense de la part de la garniton ou des habitants, on nomme la garde ordinaire & on permet aux autres de se détacher pour le pillage ; mais le soldat, dont l'avidité prévaut à l'honneur, ne s'embarrasse ni de la sureté de ses drapeaux, ni de l'ordre pour le pillage, & nous voyons dans le sac de toutes les villes, les soldats en sortir moins riches que les vivandiers, les valets & les vagabonds, qui ne suivent les armées que dans cette espérance.

Dans le pillage d'*Exea de los Cavalleros*, un sodat de ma compagnie, le plus poltron de tout le détachement, fit lui seul plus de butin que tout le régiment ensemble, parce qu'il se débanda pour aller piller, tandis que le régiment continuoit sa marche pour aller occuper une batterie qui, d'un poste élevé, tiroit sur les assiégeants.

Cyrus s'obstina à ne vouloir pas permettre le pillage de la ville de Sartis ; parmi plusieurs raisons qu'il en apportoit : « c'est que je suis, disoit-il, pleinement convaincu que ce seroit principalement les méchants qui en profiteroient ».

La charge du butin & l'avidité de le conserver rend les troupes lâches dans l'occasion, & les embarrassent lorsqu'il s'agit de faire retraite ; la plupart des soldats qui périrent lorsque Cortès se retira du Mexique, furent ceux à qui il avoit inconsidérément permis de se charger des trésors de ce royaume ; car les uns se trouvèrent embarrassés par le poids de ces richesses, & les autres, pour ne pas risquer de perdre ce malheureux butin, abandonnèrent leur rang sans observer aucune discipline, qui seule pouvoit les délivrer de l'oppression de la multitude.

Quand même il n'y auroit pas ce risque à craindre, parce que les ennemis sont éloignés, n'y auroit-il pas toujours à appréhender que les soldats, se trouvant chargés d'argent, ou de certaines hardes & effets, qu'ils n'avoient pas auparavant, & qu'ils n'auroient jamais cru avoir, ne pensent plus qu'à abandonner le service & à se retirer dans leurs maisons, comme cela arrive ordinairement ?

Eumène sçachant que l'équipage d'Antigonus, son ennemi, étoit à portée de pouvoir être enlevé, ne voulut pas le prendre, parce qu'il craignit qu'un si riche butin n'ôtât à ses soldats l'envie de continuer le pénible exercice de la *guerre* ; & pour ne pas se mettre dans la nécessité de prendre cet équipage, il fit faire alte à toute son armée, sous prétexte de la rafraichir, donnant à entendre qu'après que les troupes se feront délassées, elles seront mieux en état d'entreprendre une expédition. En même temps il donna secrettement avis à Ménandre, capitaine d'Antigonus, qui commandoit ses équipages, de se retirer promptement sur les montagnes voisines, où la cavalerie d'Eumène ne put lui nuire.

Je dis enfin que le soldat enrichi par le butin se livre à la débauche & néglige la discipline : au lieu que leur solde ordinaire, qui leur donne seulement de quoi vivre, ne les distrait pas de leur devoir ; car si une fois ils ont pris goût au pillage, tout pays leur paroîtra pays ennemi.

Les peuples de Sparte délibérèrent longtemps s'ils recevroient dans leurs villes les précieuses dépouilles d'Athènes, conquises par leur armée, parce qu'il leur paroissoit que si ces grandes richesses venoient à se répandre parmi les particuliers, elles détruiroient la sévère discipline. Ayant enfin résolu de les recevoir, elles causèrent tout le mal que l'on appréhendoit, surtout parmi les gens de *guerre*, qui s'adonnèrent d'abord au faste & aux autres vices, dont leur pauvreté précédente les avoit jusqu'alors exemptés.

Tite-Live rapporte que Scipion l'Afriquain, après avoir chassé les Carthaginois d'Espagne, mit huit mille Romains pour garder le pays voisin du Tucar, & que ces Romains se soulevèrent, parce que, accoutumés au pillage & aux rapines de la *guerre*, ils ne pouvoient pas s'accommoder de la paix, qui les privoit de commettre touts ces désordres, & qu'alors ils se mirent à ravager les pays amis.

Raison de ne pas laisser des places considérables derrière soi.

Une des raisons que Bélisaire donnoit pour ne pas laisser des places derrière soi, étoit que, s'en étant rendu maître, on y trouvoit une retraite en cas de déroute.

A cette raison de Bélisaire, qui doit paroitre bonne, on peut ajouter que toutes les fois que vous laisserez une place derrière, la garnison, pour petite qu'elle soit, incommodera continuellement par ses courses, vos convois & les peuples qui vous sont soumis, & apportera toujours quelque obstacle à cette communication journalière de votre armée avec votre pays.

Dans un conseil que tint l'archiduc Albert, pour y résoudre si l'on donneroit do secours à la Fère, l'opinion qui prévalut, fut qu'il n'étoit pas possible d'introduire ce secours sans laisser derrière les places de Saint-Quentin, de Han, de Guise, de Péronne & autres, qui appartenoient à Henri IV, roi de France, dont les garnisons feroient librement des courses dans le pays de Flandres, ou incommoderoient les convois de l'armée d'Espagne.

Les Flascalteques, amis d'Hernan Cortès, lui conseillèrent de ne pas passer par Cholula pour aller au Mexique, attendu que cette ville étoit forte par le nombre de ses habitants & par celui des troupes qui y étoient ; « c'est par cette même raison, répondit Cortès, qu'il ne me convient pas de la laisser derrière » ; & il s'avança d'abord pour la subjuguer. A son retour du Mexique, avant de rien entreprendre, il se rendit maître de la ville de

Digitized by Google

Tepeaca, parce que de-là les ennemis pouvoient lui couper la communication qu'il vouloit se conserver libre avec la Vera-Cruz.

Si quelque heureuse occurrence vous porte à entrer dans le pays ennemi, sans vous arrêter à assiéger une place qui le couvre, il faut laisser auprès un camp volant ou un détachement pour empêcher ses partis d'insulter vos convois, & de mettre à contribution ou au pillage les lieux soumis à votre obéissance. Je suppose que ce camp volant sera supérieur aux troupes que les ennemis pourruient réunir ensemble par des détachements de leurs garnisons, ou de quelque autre manière.

Gustave Adolphe, roi de Suède, ne pouvant pas prendre Ingolstat, dont la garnison pouvoit incommoder les conquètes qu'il projettoit, laissa devant cette place quelques régiments, pour observer & tenir en bride cette garnison, pendant que l'armée Suédoise marchoit à de nouvelles conquètes.

Il n'y a pas aussi de l'inconvénient à laisser une place derrière, lorsque, pour empêcher les courses de sa garnison, vous avez au voisinage des places de votre prince, sur-tout si votre armée dirige sa marche vers les côtes de mer des ennemis; car si vous êtes supérieur en armée navale, & si vous y avez de bons magasins, vos vaisseaux peuvent y débarquer dans un endroit commode les vivres nécessaires. Il suffira, en ce cas, que votre armée mène avec elle des troupeaux de bestiaux, & qu'elle porte du biscuit & de l'avoine pour les jours de marche qu'il faut pour arriver à la mer, où je suppose que vos vaisseaux se trouvent déja, & que par conséquent il n'y a plus à craindre que les vents contraires ou les calmes retardent plus leur arrivée que celle de l'armée de terre.

Ce fut suivant ces mêmes mesures que l'armée de Philippe II, commandée par le duc d'Albe, agit pour la conquête du Portugal, laissant les frontières de Castille couvertes par les places de Zamora, de Ciudad-Rodrigo, de Badajox, &c. Le duc d'Albe fit avancer l'armée Espagnole vers les côtes de Lisbonne, sans s'arrêter à attaquer les places de la Méditerranée, parce qu'il étoit assuré d'un débarquement de provisions de bouche & de *guerre* pour la flote d'Espagne.

Lorsque sur votre marche il y a de petits postes extrèmement forts par leur situation, mais peu propres à y mettre une garnison qui puisse incommoder les escortes de vos convois, de vos vivandiers & de vos recrues, si les ennemis n'ont pas d'autres troupes dans ce voisinage, faites retrancher, de distance en distance, une garde d'infanterie & de dragons, pour, de l'une à l'autre, pouvoir fournir aux passants l'escorte nécessaire, en observant les précautions dont je parlerai en traitant des *siéges*, parce qu'il ne faut pas perdre, pour la prise peu importante de tels postes, un temps nécessaire pour faire les conquêtes considérables que vous avez projettées, sur-tout lorsque le peu d'intérêt qu'il y a à les soumettre n'est pas comparable au tort que l'on feroit à sa réputation, si l'on venoit à ne pas les emporter. Ce fut par ces considérations que Narsete, marchant contre Totila, ne s'arrêta pas à vouloir couper certains postes occupés, dont les Goths étoient maitres.

Je parlerai dans la suite de la manière de prendre ces petits postes, extrèmement forts par leur situation, en distinguant les divers moyens qu'on peut employer pour s'en rendre maître, selon les différentes circonstances qui font la force de chacun de ces postes.

Des places qu'il faut démolir & de celles qu'on doit fortifier. Des ôtages.

Je ferai voir, en traitant des siéges, que vous devez prendre les places qui peuvent servir aux ennemis pour incommoder votre pays ou celui de quelqu'un de vos alliés, parce qu'alors ces alliés, pour se délivrer de cette extorsion, pourroient abandonner votre parti. Celles qui couvrent les états d'un prince neutre ou allié qui vous est suspect, celles qui coupent aux ennemis la communication avec leurs alliés, celles où les ennemis ont leurs magasins, sur-tout si l'on peut les prendre au commencement de la campagne; celle qui sert d'asyle à vos coupables, ou dont les habitants méritent châtiment, pour certaines fautes commises contre votre souverain; le port de mer unique par lequel les ennemis peuvent entrer dans votre pays & y introduire leurs contrebandiers, & où leurs corsaires peuvent donner fond.

Je parle dans le même endroit des avantages qu'il y a à investir la place capitale des ennemis, ou la place dans laquelle leur prince s'enferme; j'entre dans toutes les exceptions à ce sujet; j'examine de quelle place la prise est aisée ou difficile, quelles sont celles dont on doit faire le siége ou le blocus, & de quelle manière il faut conduire l'un & l'autre.

Ainsi, je ne dois traiter à présent que de celles qu'un général d'armée, qui fait une *guerre* offensive, doit fortifier ou démolir, parce qu'il importe quelquefois de démanteler dans un endroit & de fortifier dans un autre.

Dans la même campagne où Philippe, roi de Macédoine, prit & démolit Ithorie, Peanie & plusieurs châteaux, il fortifia Eniade, parce que la fortification de cette place étoit sans doute utile à ses idées.

Il faut fortifier les citadelles des grandes villes conquises, dont on abattra les murailles pour en faire construire de nouvelles, si, par quelque motif, il vous paroît important de tenir ces peuples dans l'obéissance.

Il faut fortifier & garnir les postes qui doivent servir pour les hopitaux & les magasins, pour couvrir vos convois & la retraite, pour conserver

la communication libre avec votre pays & le prince, pour assujettir le pays ouvert, & dominer les principaux passages & les rivières.

Dès que Gustave-Adolphe, roi de Suède, eut pris l'île de Rugen, il y laissa des troupes & des vaisseaux pour la défendre, parce que, dans la *guerre* qu'il venoit de commencer contre l'Allemagne, il crut que cette île lui étoit nécessaire pour y établir ses magasins.

Lorsque les Vénitiens envoyèrent des troupes pour porter la *guerre* dans le Casentin, ils gagnèrent les passages de l'Appenin, pour la sûreté des convois & de la retraite : sans cette précaution, leur retraite eût été difficile, attendu la précipitation avec laquelle les Florentins, leurs ennemis, les obligèrent de se retirer.

Solis, parlant de la forteresse qu'Hernan Cortès fit construire à Texeaca, « ce fut, dit-il, pour les assujettir, & sur-tout pour assurer la communication de la Vera-Cruz, pour laquelle il étoit nécessaire de conserver ce poste ».

Salomon fit bâtir les murs de la place de Gazara en Palestine, la croyant propre, par sa situation, à empêcher les soulèvements du pays, & il construisit une autre place dans le désert de Syrie, parce que c'étoit-là l'endroit unique où ceux qui traversoient ce désert pouvoient trouver de l'eau.

On voit, dans l'histoire de la *guerre* de Flandres, combien le cardinal André d'Autriche se donna de fatigues pour s'emparer des postes qui assuroient le principal passage des rivières, & combien fut avantageuse aux soulevés de Hollande la construction du fort de Schenk, que le comte Maurice de Nassau, aux instances de Martin Schenk, avoit fait bâtir pour dominer les deux bras du Rhin, pour tenir le pays en respect, pour incommoder la navigation des Espagnols sur cette rivière, & enfin pour en rendre entièrement maîtres les Hollandois.

Lorsque, pour les fortifications qu'il faut bâtir de nouveau, quelques autres circonstances ne déterminent pas plutôt à un endroit qu'à l'autre, choisissez un terrein qui, par les avantages de sa situation, rende le travail de l'art d'une moindre dépense; c'est-à-dire, faites choix d'un poste qui puisse être aisément fortifié, & dont les matériaux ne soient pas éloignés, afin que leur transport soit moins cher.

Une des raisons, selon Solis, qu'eut Hernan Cortès, pour construire la forteresse de Tpeaca, fut que ce poste, fort par sa situation, pouvoit aisément recevoir la réparation de l'art.

L'avantageuse situation que la tour de Straton offroit pour construire une place, porta Hérode-le-Grand à y bâtir la fameuse ville de Césarée. Sémiramis, reine des Assyriens, fit bâtir Babylone dans un endroit où l'abondance du bitume, pour joindre les briques, rendoit la construction des murailles d'une moindre dépense.

Je ne parle pas ici des différentes circonstances qui font qu'un terrein est fort par sa situation, ni de la manière de sçavoir tirer avantage de chacune de ces circonstances, parce que cette matière regarde les ingénieurs.

Démolissez toutes les places conquises que vous ne croirez pas nécessaires de conserver par aucun des motifs que je viens de proposer, & dont les garnisons vous occuperoient une partie considérable de troupes dont vous avez besoin dans votre armée, afin d'être maître de la campagne.

Les places dont il faut démolir les fortifications doivent être celles que vous ne pouvez conserver que difficilement, à cause qu'elles sont trop avancées dans le pays ennemi, ou parce qu'il est aisé de prévoir qu'à la première paix divers princes ne permettront pas qu'elles vous restent.

Don Ordogne II, ayant formé le projet des vastes conquêtes qu'il fit ensuite, prit sur les Maures la ville de *Talavera de la Reyna*, & immédiatement après il en fit détruire les fortifications, parce qu'il y avoit trop de difficultés à conserver cette place avancée dans le pays des Maures.

Louis XIV, roi de France, fit démolir toutes les places que, dans la dernière *guerre* contre les alliés, il avoit prises sur la maison de Savoye, parce qu'il prévit que toute l'Europe s'opposeroit à ce que ces places demeurassent aux François.

Quelquefois le conquérant, pour ne pas démolir quelques-unes des places, peut avoir pour motif, à la veille d'une paix, de les échanger avec d'autres, que les ennemis lui ont prises dans une autre province, comme cela se vit à la paix d'Utrecht; les Portugais ayant rendu à l'Espagne le château d'Abuquerque, & les Espagnols au Portugal une forteresse sur la frontière du comté de Nieble.

Il ne faut pas démolir les places conquises, lorsqu'on sçait que, par le traité de ligue des ennemis, il est dit, que la paix ne se fera pas que votre souverain ne rende les fortifications & les provisions de *guerre* & de bouche qu'il a trouvées dans ces places, ou l'équivalent en denrées ou en argent. Je sçais parfaitement que souvent l'observation de ces traités est subordonnée à la loi que donne le vainqueur; & c'est pour cela qu'il est à propos d'attendre de vous trouver par vos armes en telle situation, que prudemment on puisse conjecturer qu'à la paix on n'obligera pas votre prince à payer le prix des fortifications démolies, ou des provisions de *guerre* & de bouche retirées des places conquises.

Prusias, roi de Bithinie, démolit toutes les places prises sur les Bysantins; mais à la paix, il se vit forcé de restituer jusqu'au bois, la tuile, la pierre & la brique qu'il avoit fait transporter de ces places; Pharnace, faisant la paix avec Eumène, roi de Pergame, avec Prusias, roi de Bithinie, & avec Ariarate, roi de Capadoce, fut contraint de rendre toutes les armes & toutes les provisions de *guerre*,

Digitized by Google

que de diverses places conquises, il avoit fait porter dans son pays.

Je parlerai ailleurs de la manière de mettre bientôt en état de défense les places que vous venez de prendre, & je ferai voir comment en peu de temps vous pouvez ruiner les fortifications de celles que vous n'avez pas dessein de conserver.

Je dirai aussi dans la suite avec quel art on peut avoir des ôtages si secrets, que ceux même qui le sont, ne connoissent pas qu'ils en servent : mais comme je ne traite à présent que des ôtages connus ouvertement pour tels, je vous conseille, à mesure que vous pénétrerez dans le pays ennemi pour y conserver la tranquillité & le passage libre de vos convois, de prendre pour ôtages les habitants les plus riches, & qui ont plus d'autorité sur le peuple. Traitez-les bien : mettez-les pourtant en lieu de sûreté.

Annibal, qui avoit besoin de se conserver le passage des Alpes libre, prit des ôtages de touts les lieux voisins, & par-là il maintint tout ce pays dans l'obéissance, sans y laisser aucunes troupes; quoique son armée se fût éloignée, & que plusieurs de ces peuples ne lui fussent pas affectionnés.

Les peuples d'Espagne qui suivoient le parti des Carthaginois, l'abandonnèrent dès que les Romains eurent réussi à leur faire renvoyer les ôtages Espagnols qu'ils avoient pris : car alors les Espagnols, qui avoient été maltraités des Carthaginois, sur-tout en la personne de leurs femmes, embrassèrent avec ardeur le parti de Rome.

Choisissez pour ôtages des jeunes gens, & remplacez ceux qui meurent ou qui désertent, par d'autres d'un moyen âge, parce que les vieux ne peuvent pas porter autant de préjudice que les jeunes, lesquels peut-être, s'ils étoient en liberté, prendroient les armes contre vous : d'ailleurs les vieux doivent naturellement mourir plutôt, & ainsi vous vous verriez en peu de temps avec un beaucoup plus petit nombre d'ôtages.

Xénophon rapporte qu'il avoit lui-même donné ce conseil au roi de Seuthe, lorsqu'il étoit à son service dans la *guerre* de Thrace, & il en donna les deux raisons que je viens de toucher.

Quand Scipion l'Afriquain demanda des ôtages à Carthage, il s'expliqua ouvertement qu'il les vouloit à son choix, ni plus jeunes de 14 ans, ni plus âgés de 30 ans.

Le sénat romain demanda aux Etoliens des ôtages qui n'eussent ni moins de 12 ans, ni plus de 40, avec condition que, s'il en mouroit quelqu'un, l'Etolie le remplaceroit.

Cneius Manlius, général de l'armée Romaine, faisant la paix avec Antiochus, roi de Syrie, l'obligea à lui donner 20 ôtages, qui seroient changés touts les trois ans, & dont l'âge seroit depuis 18 jusqu'à 45.

Des contributions & des courses dans le pays ennemi.

En traitant plus bas de la manière de conserver, par l'art & l'adresse, des pays conquis par les intelligences ou par les armes, je proposerai le moyen de lever des contributions qui soient justes, abondantes, en même-temps douces à ceux mêmes qui les payent.

Si vous n'avez pas dessein de conserver le pays conquis, tirez-en de grosses contributions, soit pour laisser ce pays hors d'état de pouvoir secourir le prince votre ennemi, soit pour augmenter le trésor de votre souverain.

En 1643, les François, obligés d'abandonner le pays conquis sur les Hollandois, l'épuisèrent auparavant par les grosses contributions qu'ils en exigèrent.

Il faudroit demander de petites contributions & souvent, de peur que la demande d'une grosse somme à-la-fois ne porte les peuples à prendre les armes, ou ne donne à croire aux habitants, qu'il vaut mieux pour eux abandonner leurs maisons, que de payer cette contribution; au lieu qu'en ayant déja donné quelques-unes, ils s'imagineront toujours que chaque nouvelle qu'on exige sera la dernière, ils croiront que les contributions précédentes les exempteront d'en payer d'autres à l'avenir.

Flavius Joseph, gouverneur des deux Galilées, offrit à ceux de Tibériade de leur pardonner leur révolte passée, pourvu qu'ils lui envoyassent des députés pour lui faire satisfaction. Ayant reçu dix députés, il les retint & demanda cinquante sénateurs des plus considérables de Tibériade pour lui engager leur parole; il les retint aussi, & sous divers autres prétextes, il demanda jusqu'à deux mille habitans de cette ville, & touts les sénateurs, qui étoient au nombre de six cents. Alors Joseph se trouva maître d'entrer dans la place, de disposer de tout à son gré, & de s'y faire obéir. Cet exemple fait voir que Joseph n'avoit pas cru pouvoir obtenir tant d'ôtages, s'il les avoit demandés touts à-la-fois; mais les habitants de Tibériade, s'étant engagés insensiblement à en donner quelques-uns, s'étoient mis dans la nécessité de ne pouvoir pas refuser les autres, pour ne pas perdre les premiers, ni la faveur de leur gouverneur.

Si les ennemis vous forcent d'abandonner le pays avec tant de hâte, qu'il ne vous soit pas possible d'exiger les contributions, enlevez de touts les lieux en un même-temps les habitants les plus riches, qui, pour sortir des places où vous les ferez conduire & arrêter, vous faciliteront le recouvrement de la somme à laquelle vous aurez taxé leurs lieux.

J'ai vu, au mois de septembre 1709, un détachement de la place de Tortose, qui, en 14 heures qu'il s'arrêta dans le camp de Tarragone, prit en un même-temps des habitants de différents lieux, qu'il emmena à Tortose; ce qui suffit pour en tirer une contribution de 16 mille pistoles, à laquelle somme ce détachement les taxa.

Si, en pénétrant dans le pays ennemi, vous n'avez

Digitized by Google

n'avez d'autre intention que d'en enlever les grains, par le moyen d'une quantité de charrettes que vous menez avec vous, outre celles que vous prendriez chez les ennemis, & que vous remettrez à des hommes qui auront soin de nourrir & garder les chevaux & les charretiers; attendez la saison où les bleds sont en partie coupés, en gerbes dans la campagne, & les autres déja battus, parce que si vous devanciez ce temps, il vous seroit impossible de les enlever, ou parce qu'ils seroient verds, ou à cause de l'embarras de les faire couper; car vous en trouveriez peu de l'année précédente dans les maisons. Si, au contraire, vous tardez trop à faire cette course, la plus grande partie des grains sera déja transportée dans les villes, dont plusieurs, fortes par le nombre de leurs habitants, par leurs murailles ou par leur situation, vous coûteroient une attaque.

Ce fut dans cette saison que le consul Publius Licinius Crassus enleva des grains dans le pays de Persée, roi de Macédoine, son ennemi, tandis que Persée, d'un autre côté, brûloit la campagne de ceux qui suivoient le parti Romain.

Polybe parlant des grains qu'Annibal enleva dans les campagnes de Gerune pour la provision de son armée, dit : que comme c'étoit alors le temps de la moisson, il s'en transportoit touts les jours une quantité prodigieuse.

La saison propre pour amasser les légumes, lorsqu'ils se trouvent dans le même état que je l'ai dit des grains, & à l'égard du vin & de l'huile, c'est lorsqu'ils sont encore dans les caves ou dans les magasins de la campagne.

Il faudra soutenir les partis qu'on détache pour enlever les vivres, & ces partis doivent porter les instruments nécessaires pour forcer les barricades & les murailles, ou les portes des lieux fermés.

Quand même vous auriez l'intention de payer à un juste prix les vivres que vous enlevez de force aux habitants, la saison que je propose est toujours la meilleure, parce qu'immédiatement après les récoltes toutes choses sont moins chères.

Les partisans, pour ne pas rendre leurs courses infructueuses, n'alarment point le pays ennemi, afin qu'on y soit moins sur ses gardes; mais dès qu'ils sçavent par quel chemin doivent passer, ou dans quel lieu ouvert se doivent arrêter des étrangers en nombre, des marchandises ou des troupeaux de bestiaux, par rapport à quelque foire, à des fêtes, à une assemblée générale de la province, ou à quelque autre occasion, qui attire un grand concours de monde, alors ils se mettent en embuscade dans un lieu commode pour faire une prise considérable.

Ordinairement les partisans, pour ne pas manquer leur coup, ont de meilleurs espions que le général, soit parce qu'ils ont beaucoup de relation avec les gens du pays, soit parce qu'ils les payent bien; ce qui fait qu'ils reçoivent à temps les avis de la marche des troupes, des convois de vivres, de munitions, ou de l'argent que l'on fait passer d'une place dans l'autre : instruits du chemin, du jour & avec quelle escorte, s'ils ne se croyent pas assez forts pour la battre, ils demandent quelques troupes au général, qui les leur accorde, s'il juge qu'il y a lieu d'en espérer un bon succès. Les partisans sont encore souvent avertis quand, par quel chemin & en quel endroit un général ou un prince des ennemis doit aller se promener ou chasser; & sur ces avis, ils dressent leur embuscade. J'ai traité de tout ce qui regarde les embuscades; & comme je n'écris pas pour les partisans, je ne m'étendrai pas davantage sur ce sujet, par rapport à eux : je ne suis entré dans ce petit détail que parce qu'il fait partie de la *guerre* offensive; & quoique cette partie paroisse fort petite, elle peut quelquefois avoir des suites très considérables, non-seulement par le désordre que les partisants causent dans le pays ennemi, mais encore parce qu'un de leurs coups, fait à propos, est capable de terminer heureusement la *guerre*. Nous n'avons pas été loin d'en faire l'expérience dans la *guerre* des alliés contre les deux couronnes, puisqu'il s'en fallut très peu que le fameux partisant don Joseph Ballejo, aujourd'hui maréchal-de-camp, ne prit l'archiduc dans un bois, où ce prince se divertissoit à chasser.

Du pays ennemi que l'on ne peut garder. Milieu entre conserver & détruire.

Lorsque vous n'avez pas le temps d'appauvrir, par des contributions, un pays où vous ne pouvez vous maintenir, il est quelquefois à propos de le ruiner, afin que le prince ennemi ne puisse pas en tirer des avantages & assistances contre le vôtre. Les François mirent, en 1689, cette maxime en pratique, brûlant & saccageant Wormes, Spire, & autres places du Palatinat, qu'ils prirent sur les Allemands.

Lorsqu'une armée supérieure ne sçauroit entrer dans votre pays que par un seul endroit qui n'est pas bien étendu, il est à propos de prévenir les ennemis, & de faire avancer des troupes dans la campagne, pour y détruire tout ce qui ne pourra pas être transporté dans vos places de défense, pour que rien ne serve pour la subsistance ou pour le charroi des ennemis. En parlant de la *guerre* défensive, je dirai comment cela s'exécute. Voyons à présent de quelle manière une armée qui fait une *guerre* offensive, ruinera le pays ennemi.

Le temps le plus propre pour brûler un pays est quand les moissons approchent, ou que les gerbes sont encore dans l'air.

Les consuls Quintus Fulvius Flaccus & Appius Claudius Pulchrus choisirent ce temps pour ruiner le pays de Capoue, que les Carthaginois possédoient; & lorsque Samson brûla les moissons des Philistins, « il prit trois cents renards; il les attacha

Digitized by Google

à la queue l'un de l'autre, avec des flambeaux allumés au milieu, & les ayant laissé courir par les moissons des Philistins, la flamme consuma non-seulement les moissons, mais encore les vignes & les oliviers.

Dès que vous le pourrez sans risque, vous ferez autant de détachements que le nombre de votre armée le permettra, sans éloigner pourtant si fort vos troupes les unes des autres, que vous donniez occasion aux ennemis de battre quelqu'un de vos détachements, sans pouvoir être secouru par les autres.

Si les ennemis ont un corps raisonnable de troupes en campagne, le plus sûr est de détacher, de chaque poste où votre armée fait alte, des partis qui, sans la trop affoiblir, & sans se trop éloigner, exécutent les ordres que vous leur donnerez, vous tenant toujours à portée de les soutenir avec le gros de votre armée. Le chevalier de la Valiere approuve le premier de ces deux expédients, & l'empereur Léon approuve l'un & l'autre.

Tite-Live rapporte qu'une partie des troupes du consul Publius Licinius Crassus avoit été battue par les Macédoniens, parce que, dans les courses qu'il fit dans certains pays amis de Persée, il n'avoit pas pris les précautions que je conseille. Polybe, parlant des divers détachements que fit Annibal pour enlever les grains de la campagne de Gerune, dit qu'Annibal resta toujours en ordre de bataille, avec la troisième partie de ses troupes pour la garde du camp, & pour empêcher les ennemis d'aller charger ceux qui alloient couper les moissons.

L'empereur Léon veut encore que chaque soir tous les partis viennent rejoindre l'armée, & qu'on soit attentif à ce qu'il ne sorte pas du camp plus d'hommes qu'il n'en faut pour cette expédition, parce qu'autrement l'avidité du pillage en feroit sortir un beaucoup plus grand nombre qu'il n'est nécessaire.

Je trouve que ce premier avis de l'empereur Léon est autorisé par l'exemple de Popeus Sabinus, qui, dans la *guerre* des Thraces, ne permit le pillage du pays aux troupes qu'à condition qu'elles viendroient toutes les nuits dormir dans le camp.

Je parlerai dans la suite de la manière dont on peut rendre inutiles les signaux que les ennemis font d'un lieu à un autre, pour donner avis de l'entrée de vos troupes dans leur pays.

Comme il est naturel que les ennemis retirent leurs meilleurs effets dans des maisons fortes, ou dans des lieux fermés, il faudra que vos partis ayent quelques canons légers de la nouvelle invention, qui se portent sur des mulets; & au lieu de boulets ordinaires, on se servira de boulets ramés, qui, tirés obliquement, font plus d'effet contre les simples murailles, ou contre celles de terre, dont les villages sont pour l'ordinaire fermés.

Vos partis porteront aussi des pétards, pour mettre en pièces les portes ou les barrières, & même pour renverser les murailles dont je viens de parler.

En traitant des assauts des places, je prouverai que, lors même qu'on les prend par la brèche, il ne faut pas user de rigueur à l'égard des femmes, des petits enfants, des vieillards, des religieux, des ecclésiastiques, des malades, des prisonniers; il faut mettre des sauve-gardes aux temples & aux monastères, & faire courir dans la place de nombreuses patrouilles, pour empêcher le tumulte des femmes & les autres désordres.

J'ajoute ici que, bien loin de croire qu'il soit permis, je pense au contraire qu'il y a du crime, de l'impiété & de la barbarie de détruire ce qui ne sçauroit être d'aucune utilité pour votre prince, ni servir aux ennemis, pour augmenter leurs forces en quoi que ce puisse être. Je pourrois appuyer ce sentiment sur diverses autorités; mais je me bornerai à celle de Polybe: « les loix & les droits de la *guerre*, dit-il, exigent de prendre ou de ruiner les munitions des ennemis, leurs ports, leurs villes, leurs vaisseaux, leurs fruits, & autres choses semblables, parce que tout cela peut servir à augmenter vos forces, en diminuant les leurs; mais détruire ce qui ne peut être, dans la *guerre* présente, d'aucune utilité ni pour vous, ni pour les ennemis, & ruiner, par exemple, les temples & les statues, & autres pareils ornements, qui peut nier que ce ne soit là l'ouvrage d'un homme sans mœurs & sans raison, & que la colère rend furieux?

J'ai déja fait voir que les François & les Bourguignons avoient eu lien de se repentir d'avoir ruiné le pays par lequel ils devoient se retirer, puisque n'y ayant plus trouvé de quoi subsister, ils y périrent de faim. Ainsi, à moins d'avoir une réserve considérable de vivres, & des charrettes pour les faire transporter, ne désolez pas les terres par lesquelles vous devez repasser. J'ajoute encore que les peuples à qui vous aurez causé tant de dommages, tâcheront de vous faire tout le mal qu'ils pourront dans votre retraite; ce même exemple que je viens de citer en est une preuve.

Les mêmes raisons que j'ai alléguées pour ne pas permettre les pillages, peuvent aussi servir de motifs pour empêcher la destruction du pays.

Si l'impossibilité de conserver vos conquêtes vient de la jalousie que les autres princes ont de voir augmenter votre puissance, vous pourrez y ériger de petits potentats, qui, n'étant pas assez forts pour se défendre contre celui sur qui vous avez conquis ce pays, feront touts leurs efforts pour ne pas perdre votre protection; tout au moins, vous pourrez vous servir de leurs troupes comme de troupes auxiliaires, qui feront à la solde de ces nouveaux princes, leur ayant imposé cette obligation, & autres charges féodales, lorsque vous leur avez cédé le pays.

Digitized by Google

Luce Vere usa de cette politique après ses conquêtes sur les Parthes.

Vous retiendrez ces petits princes dans une plus grande dépendance, si vous conservez quelques places ou châteaux sur les côtes de leur nouveau pays, ou sur les frontières qui regardent le vôtre.

L'empereur Charles V, en cédant la Toscane à la maison de Médicis, se réserva les garnisons de Porto-Longone, d'Orbitello & de Porto-Hercolé.

Ce même expédient peut encore être mis en usage, lorsque la difficulté des conquêtes vient de la répugnance que les peuples ont d'être sous la domination de votre souverain, sur-tout si alors il leur donne pour souverain des princes qui ont quelque droit sur le pays dont il s'agit.

Gaspard de Coligny, amiral de France, menoit avec lui à l'armée le jeune prince de Navarre, pour augmenter, sous cette autorité, le parti des huguenots rebelles à Charles IX.

Quand Alphonse, roi de Naples, porta ses armes contre Louis Sforce, il se prévalut du nom de Jean Galear, que Sforce avoit dépossédé de l'état de Milan.

Louis XI, roi de France, voyant son âge augmenter & sa santé s'affoiblir, & comprenant combien il seroit avantageux pour ceux qui voudroient usurper le royaume, de s'emparer du jeune dauphin, pour le mettre à la tête de leurs troupes, le fit enfermer, sous une bonne garde, dans le château d'Amboise.

L'empereur Lothaire, se voyant attaqué par son frère Charles-le-Chauve, roi de Neustrie & d'Aquitaine, mit à la tête de son parti Pepin II son parent, qui avoit un droit légitime sur l'Aquitaine, afin de faire soulever cette province, publiant par-tout qu'il agissoit uniquement pour l'en mettre en possession.

Si vous devez céder tout le pays conquis à un prince seul, ne faites pas choix de celui qui, avec le secours des autres provinces qu'il a déja, pourroit parvenir à une telle puissance, qu'il n'auroit plus besoin de l'amitié de votre souverain, & qui par-là pourroit devenir un voisin redoutable; car il n'est pas bon d'avoir même pour camarades ceux qui sont trop puissants, & il s'agit ici de choisir des princes qui vous servent de bouchers, sans qu'ils puissent le convertir en une épée contre vous. « Il est dangereux, disoit Antisthène, d'avoir pour compagnons des lions qui ont des dents ».

S'il n'y a pas des princes qui ayent des droits sur les provinces que vos armes ont conquises & que vous ne pouvez conserver, en supposant que, par l'événement d'une *guerre* juste, les conquêtes de votre prince sont légitimes, & qu'il a par conséquent acquis le droit de les donner à qui bon lui semble, il peut les partager entre quelques principaux seigneurs de ce pays, extrêmement chéris & puissamment alliés, afin qu'ils puissent plus aisément & avec moins de dépense s'y maintenir, & que votre souverain, par le moyen de ceux à qui il en a fait un don, se conserve une sorte d'usufruit sur les provinces qu'il a enlevées à ses ennemis.

Ataulfe, roi des Goths, ayant dessein de porter ses armes contre l'empereur Honorius, persuada à un capitaine Romain, nommé Attale, de prendre le titre d'empereur. La vue secrette du roi Goth en cela étoit de faciliter ses conquêtes à la faveur du pouvoir qu'Attale son ami acquéroit. Ce fut selon cette maxime que le cardinal Augustin Fiule engagea, au nom de la France, le comte Jean-Louis Fieschi de prendre le gouvernement de Gènes, & de l'enlever à la maison de Doria, attachée aux Espagnols, peu amis alors des François.

Il peut arriver que les pays conquis, s'étant mal trouvés du gouvernement monarchique, ayent de la répugnance à retourner sous la domination de leur premier souverain, & encore plus à demeurer sous celle du vôtre : en ce cas, & en supposant que vous ne puissiez pas les contenir par la force, tâchez de gagner leur affection & d'en tirer du service, en les érigeant, ou en leur donnant espérance de les ériger en république.

Rien ne servit tant au duc de Guise, pour se concilier l'affection des Napolitains, que l'espérance dont il les flatta de les laisser en république, dès qu'ils auroient secoué le joug Espagnol; & si certains avis, que je tiens de source, ne me trompent pas, un prince tâche actuellement, par avance & sous main, de mettre cette politique en usage : le temps peut-être développera ce que je veux dire.

Comme entre les personnes avec qui vous aurez à traiter, il s'en trouvera d'éclairées & d'habiles, qui, sans s'arrêter à vos paroles, examineront de près le motif de vos actions, prenez garde que quelques-unes de vos actions ne démentent les autres.

Bethelen Gabor, voulant usurper la Hongrie, & enlever à l'empereur Ferdinand II le titre de roi de ce royaume, donnoit à entendre qu'il n'avoit d'autre intention que d'ôter la Hongrie des mains de Ferdinand, pour mettre en liberté les Hongrois. Plusieurs le crurent d'abord, & se rangèrent en grand nombre sous ses étendards; mais ils les abandonnèrent dès qu'ils s'apperçurent de la contrariété qu'il y avoit entre ses promesses & les actions.

Si parmi les peuples conquis, les uns souhaitent le gouvernement aristocratique, les autres le démocratique, & quelques-uns le monarchique d'un seigneur ou d'un prince qu'ils aiment; & s'il y a à craindre que, pendant que votre prince balancera sur la résolution qu'il doit prendre, ces peuples ne se révoltent, vous pouvez, sans néanmoins engager votre parole, donner à entendre à chaque parti que vous êtes tout disposé à le protéger, ou témoigner à chacun que vous n'êtes nullement porté pour le sentiment contraire; ce qui peut-être

suffira pour que touts se flattent que vous êtes pour eux, parce qu'ordinairement on croit ce que l'on souhaite.

Le duc de Guise rapporte dans ses mémoires qu'il entretenoit la noblesse de Naples du dessein qu'il avoit d'ériger cette ville en république, & de lui en donner entièrement le gouvernement; que, d'un autre côté, il faisoit entendre au peuple qu'il ne vouloit pas laisser le moindre maniement à la noblesse, dans l'établissement de la république dont il les flattoit : il recommandoit aux uns & aux autres le secret, afin, disoit le duc, que ceux qui se feroient vus exclus ne traversassent pas ses desseins, ou n'embrassassent pas le parti de l'Espagne.

Le général Monch, qui, après la mort de Cromwell, méditoit secrétement de mettre Charles II sur le trône d'Angleterre, marcha à Londres avec l'armée Ecossoise qu'il commandoit; mais pour ne trouver aucune opposition, il ne donna jamais à connoître s'il étoit plus porté pour le parti qui vouloit le gouvernement républicain, ou pour celui qui souhaitoit le monarchique, qui étoient alors les deux factions qui divisoient toute l'Angleterre. Par ces marques extérieures d'indifférence, il fut reçu des uns & des autres avec une extrême joie, parce que chaque parti se flattoit de gagner sa protection.

Des précautions dans une guerre *contre les barbares.*

J'ai traité des exercices qui, en général, conviennent aux troupes; mais si vous avez à faire la *guerre* contre des nations barbares, instruisez les chevaux à ouir, sans s'épouvanter, les divers instruments de *guerre* dont ces nations se servent, & accoutumez-les à voir les chameaux & à s'en approcher, afin qu'ils ne s'effarouchent pas à la vue & à l'odeur de ceux que les Turcs, les Africains & autres mènent aujourd'hui dans leurs armées. Je dis la même chose des éléphants, s'il y en a dans l'armée des ennemis.

Sémiramis, reine des Assyriens, se préparant à la *guerre* contre les Indiens, fit faire, avec des peaux de vaches, des figures d'éléphants, afin que les chevaux, accoutumés à voir ces faux éléphants, n'eussent pas frayeur des véritables, que ces Indiens menoient dans leur armée.

Il feroit à propos d'user en même temps de quelque invention capable de mettre en désordre les chevaux ennemis, afin de tirer avantage d'une nouveauté qui, comme je viens de le faire voir, peut se convertir en danger, lorsqu'elle n'est pas prévue, & qu'on n'a pas soin de prendre les précautions nécessaires contre une cavalerie qui n'est pas accoutumée à l'odeur ou au bruit de la poudre : il seroit peut-être utile de mettre en usage l'expédient de don Diègue d'Alava, dont je parlerai en traitant *des dispositions avant une bataille.*

Plutarque nous apprend que Marc-Antoine mit facilement l'armée des Parthes en déroute, parce que leurs chevaux s'épouvantèrent du bruit des armes & des cris de *guerre* des Romains.

Les nations barbares ont ordinairement dans leurs armées beaucoup de cavalerie légère, qui continuellement inquiète leurs ennemis par des attaques imprévues; & si, dans quelque occasion, elle ne les trouve pas sur leurs gardes, elle les extermine. Pour remédier à ce danger, le meilleur expédient est de fortifier toujours le camp où vous devez vous maintenir quelques jours, à l'exemple de Bela IV, roi de Hongrie, qui fortifia le sien contre l'armée des Tartares, commandée par le roi Bato.

Si une grande partie des barbares est armée d'arcs, de dards, d'azagayes & de frondes, comme cela est ordinairement, je crois que si vos soldats n'ont pas de cuirasses, il faut leur donner des camisolles garnies par-devant de coton ou de laine en plusieurs doubles, & dont les basques couvrent la cuisse, ou donner aux deux premiers rangs d'infanterie des boucliers, qui ne les empêcheront pas de porter un léger fusil en bandoulière; ils mettront de la même manière leurs boucliers, lorsqu'ils se voudront servir du fusil, afin que les ennemis venant à les charger avec leurs pierres, leurs flèches & leurs dards, les deux autres rangs, en mettant un genou à terre, soient couverts par les boucliers des deux premiers rangs; car ces sortes d'armes à lancer, n'ayant pas la même force que la balle, il arrive rarement que ceux qui sont derrière soient blessés.

Solis, parlant de cette sorte d'arme défensive, en forme de casaque, qu'on appella *escaupile*, & dont les troupes d'Hernan Cortès se servirent dans la conquète de la nouvelle Espagne, dit que la nécessité fit imaginer cette invention, que l'expérience approuva ensuite, ayant reconnu qu'un peu de coton, mollement piqué entre deux toiles, valoit mieux que l'acier, pour résister aux flèches & aux dards dont se servoient les Indiens, parce que ces armes perdoient leur force dans la mollesse du coton, & n'avoient plus d'action pour rejaillir contre un autre & le blesser.

Marc-Antoine, se voyant investi par l'armée des Parthes armés de flèches, ordonna aux soldats, en recevant la charge, que ceux du second rang couvrissent, avec leurs boucliers, ceux du premier, qui avoient un genou à terre; que le troisième rang feroit la même chose à l'égard du second & le quatrième à l'égard du troisième.

La pratique ordinaire des anciens Romains étoit que des quatre rangs de leurs vieux soldats, qu'ils appelloient *Triaires*, & qui étoient touts armés de boucliers, le premier mettoit un genou à terre, le second baissoit un peu le corps, se penchant sur le devant; le troisième se baissoit un peu moins, & le quatrième étoit debout, touts couverts de leurs boucliers : ce qui se doit entendre

Digitized by Google

en recevant la charge lors d'une action dans le camp; car, pour s'approcher des murailles des places, ils observoient un ordre différent, & ils appelloient cet ordre la *tortue :* alors ils mettoient les boucliers sur la tête; les soldats du premier rang étoient debout, & ceux des autres rangs étoient baissés proportionnellement & par degrés. Mais cette matière n'est pas de mon sujet; & si j'ai proposé de faire mettre un genou à terre au troisième & au quatrième rangs, c'est que je les suppose sans boucliers.

Je dirai dans un autre endroit que la diversité des armes offensives doit se régler selon les différentes armes dont se servent les nations contre lesquelles on fait la *guerre ;* je ferai voir comment il faut poster chaque corps dans un terrein où il puisse se servir avantageusement des armes qu'on lui donne.

On feroit un traité assez long, si l'on vouloit décrire tout ce qui se pratiquoit par rapport aux chars armés de faulx, & aux éléphants que les Africains, les Asiatiques & autres nations avoient anciennement dans leurs armées; mais comme ces chars & ces éléphants ne sont plus en usage parmi les Africains, contre lesquels seuls nous pourrions avoir la *guerre*, & que je ne sçais pas même s'il y a encore quelques peuples qui s'en servent dans les armées, je n'en parlerai que succintement, & seulement pour satisfaire un peu la curiosité du lecteur qui ne feroit pas versé sur ce point d'histoire : on mettoit sur les éléphants des tours de bois, dans lesquelles s'enfermoient quelques combattants.

Chaque éléphant portoit son gouverneur armé de toutes pièces, dont l'emploi étoit de conduire l'éléphant contre la troupe des ennemis que l'on avoit dessein de rompre, afin que par les vuides que les éléphants ouvroient, les troupes qui s'y introduisoient, achevassent de remporter la victoire; mais si les éléphants épouvantés retournoient contre leur propre armée, chaque gouverneur avoit sur la nuque du col de l'éléphant un petit caisson de bois, dans lequel étoit un fer extrêmement pointu par le bout d'en bas; de sorte que le gouverneur en donnant un coup de marteau sur le bout d'en haut, l'élépant tomboit mort avant qu'il eût pu mettre le désordre dans sa troupe. On postoit les éléphants dans la partie des lignes dont le terrein étoit le plus uni; parce que dans un terrein rude ou couvert, on ne pouvoit pas les manier à cause de leur pesanteur naturelle & du poids de leur charge.

On les piquoit avec des aiguillons pour les faire avancer, & on les animoit par des cris.

Pour se défendre contre l'attaque des éléphants, on usoit des précautions suivantes.

Jules Cæsar avoit observé qu'en les blessant au flanc, ils prenoient la fuite; mais cela n'étoit pas aisé, parce qu'ordinairement ils étoient armés.

Quelques-uns, après avoir frotté des cochons de poix, & y avoir mis le feu, les chassoient vers les éléphants, qui, épouvantés par le grognement des cochons & par l'odeur de la poix, retournoient sur leurs pas.

Quelques autres ouvroient sur leur chemin de petits fossés couverts de gazon, & faisoient tomber les éléphants, qui ne pouvoient plus se relever, ce qui se pratiquoit aussi contre les chars armés de faulx. Pour empêcher le passage des uns & des autres, on se servoit souvent de palissades ou de piquets plantés en terre, qu'on bordoit d'un rang de soldats. Ces palissades & ces piquets étoient couverts jusqu'à ce que les éléphants fussent auprès, parce que si les ennemis s'en étoient apperçus de loin, ils auroient fait avancer leurs éléphants & leurs chars armés de faulx par une autre partie de la ligne.

L'expédient le plus ordinaire & le plus efficace contre les uns & les autres, étoit de leur ouvrir un passage, & de resserrer la ligne immédiatement après, ayant tâché en passant de blesser au flanc les chevaux & les éléphants, & de tuer leurs gouverneurs. Quand les ennemis faisoient avancer les éléphants avec de grands cris, on les recevoit en silence, afin que rien ne les empêchât de franchir le passage qu'on leur laissoit libre : mais quand les ennemis les détachoient en silence, on leur opposoit des cris, des piques, des dards & des pierres lancées avec la fronde, pour les obliger à retourner contre l'armée d'où ils étoient partis; les chars avoient leurs essieux & leurs côtés armés de faulx ; ils étoient tirés par des chevaux couverts d'armes défensives, & conduits par des hommes armés de toutes pièces. Ordinairement il y avoit des combattants sur ces chars, & ces chars étoient garnis de grosses planches, pour servir comme d'un parapet. En traitant des *dispositions avant une bataille*, je donnerai une idée succinte de l'ordre de bataille des anciens.

L'empereur Léon dit, que parmi les Africains & les autres peuples barbares, une multitude de volontaires suit les armées, uniquement dans l'espérance du pillage; ainsi dans une *guerre* contre ces nations, évitez les riches & les trop gros équipages, pour ne pas vous attirer un plus grand nombre d'ennemis, par l'amorce d'un plus considérable butin. Quoique cet avis ne paroisse pas important, il faut s'en servir comme d'un pretexte pour éviter l'embarras, l'incommodité, & mille autres inconvénients que causent les trop grands bagages.

Le chevalier Comazzi a observé que l'empereur Adrien traita d'abord de faire la paix avec les Scythes, par la crainte qu'il eut qu'ils ne voulussent continuer avec obstination la *guerre*, dans l'espérance d'enlever les riches équipages des généraux de Rome.

Polybe, parlant des Romains, qui, sous le consul Lucius Emilius, combattoient contre l'opulente armée des Gaulois, dit : « qu'ils étoient

d'autant plus animés au combat, que le butin à espérer étoit plus considérable ». J'ai oui dire à plusieurs officiers de réputation, que le prince Eugène de Savoie s'étoit servi en Flandres de je ne sçais quel prétexte pour donner ordre à touts les officiers d'envoyer pour quelques jours, dans un certain lieu marqué, la plus grande partie de leurs équipages; que ce général, s'en voyant débarrassé, defendit de les faire revenir jusqu'à nouvel ordre, & passa ainsi toute la campagne exempt de l'incommodité d'un gros bagage.

Evitez que dans votre armée on use du pain, du vin, de l'avoine & de l'eau des puits ou des marres que vous trouvez dans les places ou pays des barbares, sans être assuré, par l'épreuve que vous en ferez faire sur quelques prisonniers, que les ennemis n'ont pas laissé toutes ces choses empoisonnées. Je trouve ce même avertissement dans les *maximes de guerre* de l'empereur Léon; & saint Thomas, commentant ce proverbe de Salomon, *buvez l'eau de votre citerne*, dit: « par l'eau, toute sorte de nourriture est comprise, & principalement la boisson dont il faut se défier davantage, mais dont on peut plus facilement découvrir la tromperie; parce que toute chose étrangère est contraire à sa nature & à sa pureté.

L'armée de l'empereur Conrad fut ruinée, parce que les Grecs mêlant du plâtre & de la chaux dans la farine qu'ils vendoient, la plupart des Impériaux moururent pendant la marche en allant à la *guerre* de la Terre-Sainte.

Quoique les ennemis empoisonnent les vivres & les eaux, évitez de commettre une semblable infamie, parce qu'il y auroit du crime à les imiter, & la victoire est honteuse quand on l'obtient par une pareille voie.

Les historiens rapportent que le consul Marcus Aquilius avoit terni toute la gloire qu'il avoit acquise dans la *guerre* de Pergame, par l'infamie qu'il commit en empoisonnant les fontaines de l'Asie.

Si vous connoissez qu'on a empoisonné les vivres & les eaux, vous ferez brûler les vivres, & ayant fait fermer les puits ou les marres, vous ferez ouvrir une quantité d'autres puits dans des endroits un peu éloignés, & vous y mettrez des sentinelles, pour éviter que quelque faux déserteur ou quelque autre de la nation ennemie n'en approche pour les empoisonner. On destinera deux ou trois de ces puits nouvellement ouverts pour les prisonniers, les déserteurs & les paysans qui viennent du pays ennemi à votre armée sous prétexte d'y vendre des vivres, ou pour quelque autre motif. Lorsqu'il n'y a que deux ou trois jours de marche pour arriver à des rivières ou à des fontaines qui, par l'abondance de leurs eaux ou par la force de leurs courants, ne sçauroient nuire par un poison qui ne peut pas y subsister, votre armée portera de l'eau pour la marche, de la manière que j'ai dit que l'avoient pratiqué les armées de l'empereur Charles V, de Metellus, de Marius, d'Iphicrat & de Pompée.

L'empereur Léon, dans ses *maximes de guerre*, veut encore que, pour préserver les troupes contre les flèches empoisonnées des barbares, & autres fers de leurs armes, les soldats & les officiers portent quelque remède pour le prendre dès qu'ils se sentiront blessés.

Caton d'Utique, commandant contre César l'armée qu'avoit eu Pompée, marchoit pour aller joindre Scipion, Acius Varus & le roi Juba; & comme il devoit traverser des pays où il y avoit quantité de serpents, dont les piqûres étoient fort dangereuses, une de ses principales attentions fut de mener avec lui un nombre de certains hommes appellés *psylles*, qui sçavoient guérir les piqûres de ces serpents.

Si vous portez la *guerre* dans un pays éloigné & fort différent du vôtre, informez-vous s'il n'y a pas de certaines choses dans ce pays, qui, bonnes dans le vôtre, sont très nuisibles dans celui-là, & ayez soin d'en avertir votre armée, afin que les troupes s'abstiennent de ce qui pourroit beaucoup les incommoder. *Voyez* les exemples suivants.

Dans plusieurs endroits de l'Italie, & presque dans tout le Levant, on tombe malade dès qu'on dort en campagne pendant la canicule, & Xénophon rapporte que, venant de Perse, il arriva à un certain endroit de Colchos où touts ceux de ses soldats qui mangèrent du miel devinrent fous, & qu'après quelques jours ce miel les ayant fait beaucoup évacuer, ils étoient retournés dans leur bon sens.

Chacun sçait que dans quelques provinces de nos Indes il y a des fruits magnifiques à la vue, semblables à ceux d'Europe, mais si dangereux que ceux qui en mangent meurent presque sur-le-champ: & Hernan Cortès éprouva, dans la province de Tascala, que touts ceux qui se baignoient dans la rivière de Zahabal ou qui buvoient de son eau devenoient couverts de gale.

Plutarque rapporte que Marc-Antoine quittant le pays des Parthes, quelques-uns de ses soldats mangèrent certaines herbes qui d'abord les rendirent fous, & peu après leur causèrent la mort, & qu'avant d'arriver à Araxe, ils trouvèrent une rivière si pernicieuse, que quiconque buvoit de son eau ressentoit une soif extrême & des douleurs extraordinaires dans les entrailles, quoique cette eau fût claire & fraiche; & que l'on trouva que le remède efficace contre ces herbes, qui faisoient devenir fou, étoit de boire du vin: ainsi il n'est pas inutile de sçavoir comment on peut remédier à touts ces accidents, au cas qu'il arrive que quelques officiers ou quelques soldats, soit pour avoir méprisé l'avis, ou pour ne s'en être pas ressouvenu, ayent usé de ces choses dangereuses dans un pays.

Je suppose que, pour quelque motif que ce puisse être, vous n'approcherez pas de plusieurs lieues

Digitized by Google

d'un pays infecté de peste, ou de quelque maladie épidémique considérable, & que vous ne permettrez pas qu'aucun tambour ou trompette, que les ennemis, sous quelque faux prétexte, pourroient peut-être envoyer pour introduire la contagion dans votre pays ou parmi vos troupes, approche de votre camp; les premiers qui viendront des pays contagieux, & les déserteurs ennemis, seront mis dans un lieu écarté, où on leur fera faire une rigoureuse quarantaine, avec toutes les précautions qui s'observent dans les ports de mer, & particuliérement dans ceux qui sont voisins du Levant. Je donne cet avis en traitant des nations barbares, parce que la peste est souvent parmi elles, & surtout parmi les Turcs du Levant.

Guichardin prétend que certaines troupes affligées de la peste avoient, de dessein premédité, envoyé quelques hommes à l'armée de M. de Lautreck, & que la maladie s'y étant par-là communiquée, elle avoit été en peu de temps ruinée. Quelques autres auteurs, qui paroissent moins passionnés, n'attribuent pas la perte des François à un si infâme artifice de leurs ennemis, dont ils ne parlent même pas, & attribuent à un motif tout différent la maladie des François.

Si vos troupes paroissent s'effaroucher de la fière contenance & de l'aspect des barbares, ordonnez-leur de se retrancher, & n'aventurez pas un combat général, jusqu'à ce que vos soldats, accoutumés à les voir & à les battre dans des escarmouches, perdent cette frayeur, que la pure nouveauté de voir de tels ennemis leur cause.

Comment un prince qui fait une guerre offensive doit se comporter à l'égard des princes neutres.

J'ai fait voir par quels moyens une *guerre* offensive ne sera ni désapprouvée des sujets ni suspecte aux princes neutres; mais comme je n'ai traité cette matière que par rapport au seul commencement de la *guerre*, je me suis réservé à la retoucher dans le cours de cet ouvrage, à mesure que les matières le demanderoient: je ne répéterai donc point ici ce que j'en ai déja dit. Donnez de telles bornes à vos conquêtes qu'elles n'excitent pas la jalousie d'un puissant prince neutre, sur-tout s'il est d'un génie défiant, ambitieux & guerrier; parce que la sureté de ses états & son inclination naturelle pour la *guerre* pourroient plus facilement lui faire rompre le neutralité.

En 1507, Louis XII, roi de France, voyant que son entrée avec son armée dans l'Italie mettoit en crainte plusieurs princes, qui pouvoient s'unir contre lui, fit retirer ses troupes dès qu'il eut subjugué Gènes, qui s'étoit révoltée contre lui. Alors l'empereur Maximilien n'eut plus le même motif qu'il alléguoit pour exciter contre la France la haine des états & des princes d'Allemagne, qui commencèrent à se refroidir, par rapport au secours qu'ils lui avoient promis, parce qu'ils comprirent que les François s'étant retirés, l'empire n'avoit pas lieu de craindre, comme l'empereur le donnoit à entendre, que les domaines de sa dépendance fussent envahis par le roi de France.

Une des raisons qui portèrent Ptolomée Philométor, roi d'Egypte, à abandonner Antioche, après l'avoir soumise, fut pour ne pas donner de la jalousie aux Romains; ainsi, il céda à Démétrius Nicanor ce pays, dont il venoit de dépouiller Alexandre Balez.

Je crois encore que la prudence demande de ne pas étendre si loin vos conquêtes, que les alliés même de votre prince puissent craindre quelque chose pour leur liberté ou pour leur commerce.

L'auteur du manifeste anglois, touchant la paix conclue entre les deux couronnes & la reine Anne, dit que quoique les Anglois, dans la précédente *guerre*, eussent parfaitement compris qu'il leur seroit facile & avantageux de faire des conquêtes dans les Indes occidentales, ils n'avoient pas voulu les entreprendre, pour ne pas donner de la jalousie aux Hollandois leurs alliés, qui n'auroient pas vu de bon œil que les Anglois, ayant mis le pied dans ces Indes, leur eussent enlevé une partie du commerce qu'ils y font.

Celui qui montrera une envie démesurée de faire des conquêtes, s'attirera les princes neutres pour ennemis, parce que chacun d'eux ayant lieu d'appréhender que le conquérant ne veuille envahir leurs états, ils se ligueront touts contre lui pour le détruire.

Les princes voisins du royaume de Démétrius Policrate, voyant que ce roi alloit, sans s'arrêter, de conquête en conquête, n'eurent pas beaucoup de peine à comprendre que si tout d'un coup ils ne faisoient pas touts les efforts possibles pour s'opposer à Démétrius, son ambition le porteroit à les dépouiller, les uns après les autres, de leurs états; & dès-lors touts ces princes se liguèrent ensemble, plus par crainte que par haine contre Démétrius, qui perdit son royaume, au lieu de faire de nouvelles conquêtes.

J'ai proposé ci-devant un autre moyen pour éviter que vos trop grandes conquêtes ne vous attirent une *guerre* de la part des princes neutres.

« Une puissance, selon Strada, ne s'accroit pas toujours en s'étendant davantage ». Lucain nous avertit que les plus grandes choses tombent par elles-mêmes.

Le conseil qu'Auguste, dans ses mémoires manuscrits, a laissé à touts ses successeurs à l'empire Romain, de ne pas étendre plus loin les limites de l'empire, est très conforme aux sentiments de Strada & de Lucain. Outre la raison que l'exemple de Démétrius m'a fourni, je trouve encore d'autres motifs, qui doivent vous obliger de donner des bornes à vos conquêtes, quand même votre dessein seroit de recommencer la *guerre* après quelque peu de temps de paix. Je tire le premier motif d'une observation que Ricaut a faite dans son histoire

Digitized by Google

de l'empire Ottoman : il rapporte que les Turcs tâchent à faire la paix dès qu'ils ont conquis une province, afin de pouvoir mieux s'y établir & avec plus de sûreté qu'ils ne sçauroient faire pendant les troubles de la *guerre*.

La seconde raison est que souvent, pour conserver un vaste pays conquis, on dépeuple les anciens états du prince, qui perdent leur plus grande richesse quand on diminue le nombre de leurs habitants. C'est pour cela que plusieurs ont conseillé sagement aux rois d'Espagne de vendre ou d'abandonner certains pays éloignés qui obligent de tirer d'Espagne tant d'hommes qu'on y fait passer. « Ce n'est pas, disoit Périclès aux Athéniens, des champs & des maisons de campagne dont il faut pleurer la perte, mais celle des hommes, parce que ce ne sont pas les biens qui jouissent des hommes, mais les hommes qui jouissent des biens ».

Enfin, pour une troisième raison, je dis avec Quinte-Curce qu'il est difficile de conserver un empire trop vaste, & qu'il est dangereux d'étendre trop loin ses conquètes.

Des moyens de se conserver un prince neutre jaloux des conquètes.

Si, malgré les précautions dont je viens de parler, vous vous appercevez qu'un prince neutre a quelque dessein de s'opposer à vos conquètes, tâchez de l'entretenir par l'espérance de vouloir faire la paix; & pendant que vous différez adroitement à la conclure, poursuivez vivement vos conquètes, & mettez en bon état de défense celles que vous avez déja faites : tâchez en même temps de gagner, par des présents, les ministres des princes neutres, afin qu'ils dissuadent leurs souverains d'en venir à une *guerre*, ou qu'ils retardent du moins les préparatifs nécessaires pour la commencer. Si touts ces expédients deviennent inutiles, offrez au prince neutre une partie des conquètes que vous avez faites, ou quelque autre pays qui lui convienne, parce qu'ordinairement les intérêts d'état sont la base des amitiés des princes.

Pendant que Louis XI, roi de France, entretenoit les Anglois, par des espérances réitérées, de donner la paix à la duchesse de Bourgogne, il gagnoit, à force d'argent, les ministres d'Édouard, roi d'Angleterre, qui ne prêta pas du secours à cette duchesse; & tandis que Louis XI prenoit peu à peu toutes ses places, il flattoit Édouard de l'espérance de marier le dauphin avec sa fille, & d'employer ses armes pour le mettre en possession du comté de Flandres. Cependant le roi de France, qui ne pensoit nullement à conclure le traité, ne perdoit pas un moment pour achever la conquète entière de la Bourgogne. Dans cette même vue, Louis XI gagna encore, à force d'argent, les ministres de Sigismond, duc d'Autriche, pour l'empêcher de donner du secours à Maximilien son cousin, déja marié avec la duchesse de Bourgogne.

Au reste, je suppose que le ministre du prince neutre que vous tâchez de gagner rend service à son prince, en le dissuadant adroitement de la *guerre*, parce que la conscience pourroit être blessée, si vous le sollicitiez pour lui faire trahir les intérêts de son maître.

Si la *guerre* que vous faites est juste, celle par conséquent dont le prince neutre vous menace est injuste; & s'il n'y a pas moyen de l'éviter qu'en lui cédant quelques pays, offrez-lui celui qui, par son étendue & par sa richesse, peut satisfaire son avarice, mais qui, par le défaut de places, par le génie des habitants & par sa situation, puisse vous donner plus de facilité pour le prendre, lorsque, débarrassé de cette *guerre*, votre souverain aura un motif légitime de recouvrer par la force les terres cédées par nécessité.

Stenon Stur, gouverneur & protecteur de la Suède, se vit obligé de céder quelque pays à Ibare Assèlson, pour l'engager de rendre à la couronne de Suède la province de Finlande qu'il occupoit. Pour y réussir, Sténon se montra libéral à l'égard d'Ibare, & lui donna Stechebourg, Gestric, l'Angermanie, Encoping, & plusieurs autres terres importantes, mais situées de telle manière, qu'il lui étoit beaucoup plus aisé de les recouvrer quand il voudroit, que de reprendre la Finlande par la force des armes.

Des occasions dans lesquelles il faut dissimuler d'avoir connoissance des secours secrets qu'un prince neutre donne aux ennemis.

J'ai dit comment il faut éviter d'exciter, par vos conquètes, la jalousie des princes neutres, & comment il faut suspendre l'inimitié de celui qui, malgré toutes vos précautions, commence à ne pas les voir de bon œil; mais comme les effets ne répondent pas toujours aux mesures que l'on prend, sur-tout lorsque les intérêts sont différents, il peut arriver qu'un prince voisin, sans vous déclarer la *guerre*, donne aux ennemis des secours secrets en argent, en vivres, &c. ou qu'il refuse de condescendre à certaines choses qui, quoiqu'elles ne soient pas entièrement contraires à la neutralité, vous privent de quelques avantages; ou peut-être ce prince veut se conserver exactement neutre. Il s'agit donc à présent d'examiner s'il est à propos de le forcer par les armes à se déclarer & prendre parti; ce qu'il n'est pas possible de résoudre, à moins que d'en venir à certains détails où je vais entrer; car la neutralité peut être regardée comme avantageuse dans quelques occasions, & comme contraire dans quelques autres. « Celui qui n'est pas pour moi, dit S. Matthieu, est contre moi »; & selon S. Luc, « celui qui n'est pas contre vous est pour vous ».

Je prouve ailleurs, par l'exemple du duc d'Arcos, qu'il faut dissimuler l'offense des sujets rebelles

Digitized by Google

rebelles jusqu'à ce que les troupes que vous attendez, pour les subjuguer sans péril, soient arrivées, ou qu'à l'ombre d'un peu de paix vous puissiez garnir les places, les châteaux & les citadelles qui ne le sont pas.

Les mêmes réflexions que j'ai faites alors, peuvent vous servir pour ne pas témoigner un prompt ressentiment d'un secours secret qu'un prince neutre donne aux ennemis, si les frontières de vos états, qui regardent les siens, sont dégarnies, ou si vous ne vous trouvez pas avec des forces suffisantes pour vaincre votre principal ennemi & son secret allié.

Cæsar sçavoit parfaitement que les Gaulois se préparoient à faire ligue avec les Allemands; il fit pourtant semblant de l'ignorer, parce qu'il ne se crut pas assez puissant pour battre les forces réunies d'Allemagne & des Gaules; il continua donc à faire paroître de la confiance pour les Gaulois, jusqu'à ce qu'ayant vaincu les Allemands, il tourna ses armes contre les premiers.

Louis XI, roi de France, qui ne voulut point faire étudier Charles VIII son fils, avoit coutume de dire qu'il seroit assez sçavant, pourvu qu'il apprît bien cette maxime: *ne sçait pas régner qui ne sçait pas dissimuler.*

Polybe, parlant de Caïus-Pompilius, ambassadeur de Rome, qui se trouva à l'assemblée d'Achaye, quand Proandre Etolien faisoit valoir les services qu'il avoit rendus au peuple Romain, s'exprime ainsi: « il lui applaudit & approuva tout ce qu'il avoit dit, quoiqu'il connût parfaitement sa haine contre Rome ».

Lorsque l'offense des princes neutres est si claire qu'il n'y a pas lieu de pouvoir faire semblant de l'ignorer, & qu'il n'est pas à propos de rompre avec eux, attribuez cette offense à quelque désordre de leurs troupes, ou à la passion de quelqu'un de leurs généraux ou de leurs ministres, contre qui vous ferez éclater vos plaintes, en les accompagnant de paroles qui marquent de la confiance envers leur souverain.

Les Indiens de Cholula, sollicités sous main par l'empereur Montezuma, cherchoient l'occasion de dresser des embuches à Fernand Cortès, pour exterminer son armée, en le recevant dans leur ville comme ami, ainsi que Montezuma lui-même faisoit semblant de l'être. Cortès découvrit la conjuration, & quelques-uns ayant déclaré qu'elle avoit été formée par l'ordre de Montezuma, il les fit punir comme faux accusateurs de leur prince; & quoiqu'il y eût des ministres de l'empereur avec Cortès, ils n'osèrent se plaindre de ce châtiment, de peur de confirmer l'accusation contre le souverain. Cortès, sous prétexte d'avoir voulu disculper Montezuma, trouva grace auprès de lui, par rapport à l'offense qu'il lui avoit faite en punissant cette ville, & en exerçant one juridiction de maître dans l'empire du Mexique.

Ne vous déclarez pas contre un prince neutre, qui, pour petit qu'il soit, pourra par des enchaînements d'intérêts, par une ligue, ou par les alliances du sang, engager un autre prince neutre plus puissant à lui donner du secours.

A peine les Saguntins avoient eu l'idée de s'opposer aux desseins d'Annibal, qu'il suspendit touts les projets qu'il avoit formés contre eux, parce que Sagunte étoit alliée de Rome & sous sa protection. Annibal, sans avoir auparavant beaucoup avancé ses conquêtes, ne vouloit pas donner ouvertement aux Romains une occasion de déclarer la *guerre* aux Carthaginois.

Il importe encore de dissimuler l'inimitié secrète d'un petit prince neutre, lorsque ses états sont tellement situés qu'avec peu de troupes il peut incommoder le passage de vos convois, à la faveur des paysans, accoutumés à faire la *guerre* dans un pays rude, ou à la faveur des places qui dominent les gués ou les ponts sur les grandes rivières qu'il faut traverser, sur-tout lorsqu'il ne vous est pas aisé de pouvoir prendre en peu de temps ces places.

Ce fut principalement cette considération de se conserver un passage libre pour les convois, qui porta les consuls Romains, M. Valerius & M. Octavius, à faire l'alliance avec Hieron, roi de Syracuse, quoiqu'alors les armées de Rome n'eussent rien à craindre ni d'Hieron, ni des Carthaginois ses alliés.

Ce que je vais dire vous donnera encore à connoître dans quelles autres occasions il faut dissimuler à l'égard du prince qui, sous l'apparence d'une neutralité, vous rend certains offices d'ennemis.

Des circonstances dans lesquelles il faut obliger le prince neutre à se déclarer & à prendre parti.

Souvent les princes neutres, par le desir de s'aggrandir, ou par aversion de voir aggrandir les autres, tâchent d'arrêter tout d'un coup les progrès du vainqueur, ou de s'enrichir sur les ruines du vaincu.

Quelquefois, sans que l'intérêt ni la jalousie s'en mêle, le génie timide d'un prince neutre est cause de la ruine entière d'one armée qui aura été défaite; car alors, pour s'attirer l'amitié du prince victorieux, il coupera la retraite aux troupes battues, comme fit le vaivode de Valachie, qui, sans être ennemi de Jean Huniade, gouverneur de Hongrie, mit tout en œuvre pour lui empêcher la retraite, après qu'Huniade eut été mis en déroute dans la bataille de Varna; le vaivode ayant cru par-là s'attirer la bienveillance d'Amurat II.

J'ai fait observer, dans un autre endroit, que les ennemis choisissent leurs meilleurs espions parmi les peuples qui sont neutres. Ainsi, quand le pays où vous faites la *guerre* n'est pas porté pour votre souverain, c'est un avantage d'avoir à ce voisinage

Digitized by Google

un pays neutre, dont les habitants puissent vous servir d'espions. Mais si vous faites la *guerre* dans une province dont les citoyens vous soient affectionnés, c'est parmi eux que vous devez vous choisir de bons espions. Dans ce cas, si aucune autre circonstance ne s'y oppose, obligez les petits princes neutres voisins de se déclarer & de prendre parti, sur-tout lorsque, pour l'intérêt ou pour la conservation de leurs états, il est à présumer qu'ils préféreront votre alliance à celle de l'autre souverain votre ennemi.

Antiochus, roi de Syrie, cherchoit un moyen pour engager les Thessaliens à se liguer avec lui contre les Romains : quelques-uns de ses ministres lui persuadèrent de demander cette alliance les armes à la main, parce qu'ils crurent que les Thessaliens n'oseroient la refuser, pour ne pas attirer la *guerre* dans leur pays, exposé aux hostilités d'Antiochus.

Vous obligerez encore un prince neutre à se déclarer, lorsque, sous main, il donne à vos ennemis touts les mêmes secours qu'il pourroit leur donner s'il y avoit entre eux une ligue formelle; & puisqu'il vous nuit autant qu'il le peut dans cette *guerre*, il n'est pas juste qu'il jouisse du repos & des autres avantages de la paix.

Le roi de France, qui, en 1582, donna secrétement du secours à don Antoine, roi de Portugal, contre Philippe II, roi d'Espagne, & à son frère le duc d'Alençon, en faveur des Pays-Bas, qui s'étoient révoltés, dépêcha un ambassadeur à Philippe II, pour s'excuser sur cette mauvaise intelligence, en attribuant toute la faute à certains seigneurs de son royaume. Philippe rejetta cette excuse, & lui répondit : « j'aime mieux avoir le roi de France pour ennemi déclaré que pour ami dissimulé ».

Nonobstant ce que je viens de dire, il ne faut pas déclarer la *guerre* à un prince neutre, des états duquel vous tirez plus d'avantage pour votre commerce, que les ennemis n'en retirent par les secours secrets qu'ils en reçoivent, ainsi que nous voyons que l'Angleterre & la Hollande, qui subsistent principalement par le trafic, ne se déterminent, pour faire la paix ou la *guerre*, que sur les avantages qu'ils croyent que leur commerce peut y trouver. Cependant ce ne doit point être là une raison suffisante pour ne pas obliger un prince à se déclarer, si son pays, à proportion de vos forces, est de si peu de défense, & pourtant si riche, que votre souverain, par les contributions & par ses conquêtes, puisse se dédommager de ce que ses sujets perdent par rapport au commerce.

François Peranda rapporte que les Vénitiens tâchoient de conserver la paix avec les Turcs, parce que Venise n'auroit pu profiter des avantages du grand commerce qu'elle fait, si les Turcs, qui la bornent par mer & par terre, s'étoient déclarés ses ennemis. Cependant nous avons vu cette république entrer volontairement dans une *guerre* contre la Porte, toutes les fois qu'elle a trouvé des alliances assez puissantes pour se promettre de compenser, par ses conquêtes, la perte qu'elle faisoit dans le trafic.

De la manière dont il faut se comporter à l'égard des princes neutres.

On peut quelquefois engager un prince neutre à embrasser votre parti, en faisant semblant d'avoir avec lui de secrètes intelligences; car si vos ennemis, venant à se le persuader, commettent des hostilités sur son pays, il est naturel que, pour trouver un prompt secours, il accepte l'alliance que vous lui proposez.

André Doria fit tomber adroitement entre les mains de Soliman II une lettre, de laquelle il pouvoit conclure que les Vénitiens traitoient d'une ligue avec Charles V contre les Turcs. Sur cette lettre, Soliman déclara la *guerre* à Venise; & dès-lors cette république se ligua avec l'empereur chrétien.

En parlant de la manière dont on peut semer la division parmi les ennemis, j'ai proposé divers moyens, dont quelques-uns pourront peut-être servir pour faire naître la défiance entre les princes neutres & le prince ennemi.

Pour obliger le prince neutre à prendre parti, ou pour lui déclarer la *guerre*, prenez le temps où les troupes ennemies ne sont pas à portée ou dans la disposition de lui donner un prompt secours.

L'empereur Ferdinand II déclara la *guerre* à l'électeur de Saxe, dans un temps où Gustave-Adolphe, roi de Suède, ne put le secourir qu'après que le comte de Tilly, général des troupes impériales, eut désolé toute la Saxe & qu'il se fut emparé de plusieurs de ses forteresses.

Lorsqu'on a dessein de forcer un prince neutre à se déclarer, il faut considérer quel est son génie & celui de ses ministres & des personnes de son conseil, parce que vos menaces, qui peuvent obliger un prince timide à embrasser votre parti, porteront un autre plus hardi à se déclarer votre ennemi, sur-tout s'il a assez de forces pour faire éclater son ressentiment.

Jean Botere rapporte que la fermeté avec laquelle don Ferdinand de Tolède, duc d'Albe, répondit à Elisabeth, reine d'Angleterre, dans une dispute qu'il eut avec elle sur certains vaisseaux qui avoient été arrêtés, contribua beaucoup à irriter cette princesse, qui commandoit à une nation puissante & altière, & à lui faire prendre parti contre les Espagnols en faveur des Hollandois révoltés, pour lesquels elle fit dans la suite des efforts considérables.

Nous voyons, au contraire, que rien ne réussit plus mal aux Espagnols que d'avoir usé de trop de ménagements à l'égard de certaines puissances

qui ne font ni armées, ni guerrières, & auxquelles une autre nation a fait faire, par la rigueur, ce que les Espagnols n'avoient pu obtenir par leur bon traitement.

Je dis enfin que la crainte de donner de la jalousie aux princes neutres vos voisins ne doit pas vous empêcher de profiter des avantages que vous pouvez sûrement remporter sur les ennemis, sur-tout quand ces princes neutres ne sçauroient vous faire autant de mal, en se déclarant ouvertement contre vous, qu'ils vous nuisent en interrompant vos progrès pour conserver la neutralité. Il faut donc bien peser toutes les circonstances, pour régler vos mesures par rapport à tout ce qui vous paroîtra plus utile pour le service de votre souverain; car, dans certaines occasions, il pourra parler bien haut à ses voisins, & il devra, dans quelques autres, user de beaucoup de ménagements & de politesses.

Parmi les maximes que Guichardio a mises au commencement de son histoire d'Italie, on y trouve celle-ci: « qui abandonne un bien présent, par la crainte d'un mal à venir, quand ce mal n'est pas bien sûr & fort prochain, trouve, pour l'ordinaire, à son grand regret & à sa honte, qu'il a perdu des occasions glorieuses & très avantageuses, par la vaine appréhension d'un danger, qui, dans la suite, ne se détermine souvent à rien ».

Le cardinal André d'Autriche, gouverneur des Pays-Bas pour Philippe III, & l'Amirante d'Arragon, gouverneur des armées, entrèrent dans les états du prince de Clèves & des autres princes neutres, pour y faire subsister leurs troupes, quoiqu'ils ne pussent ignorer que ces princes s'offenseroient de ce qu'on rompoit ainsi la neutralité qu'ils observoient entre l'Espagne & les Provinces-Unies: mais ces généraux, n'ayant pas d'autres moyens pour faire vivre les troupes, qui, faute de paye, se seroient débandées, crurent qu'il valoit encore mieux ne pas s'embarrasser du ressentiment de ces princes neutres, dont l'effet ne pouvoit pas avoir des suites aussi fâcheuses que le danger évident où étoit l'armée d'Espagne de périr faute d'argent; & réellement toutes les plaintes de ces princes ne firent pas grand mal aux Espagnols, qui avoient trouvé une ressource considérable dans les quartiers qu'ils avoient pris dans le pays de Clèves.

Je fais voir ailleurs par quelles précautions on peut se défendre contre l'artifice des princes neutres, qui quelquefois, sous le beau & spécieux prétexte de procurer la tranquillité, veulent se rendre médiateurs de la paix; & commençant par une suspension d'armes, ils prolongent la conclusion du traité de paix, pour donner le temps à leurs alliés secrets & à vos ennemis déclarés d'augmenter leurs forces pour recommencer la *guerre*. Il est dangereux d'admettre un médiateur pour la paix.

Des moyens de conserver ses conquêtes en se conciliant l'affection des peuples conquis.

J'ai traité jusqu'ici des conquêtes; mais il serviroit peu d'en faire si nous ne disions pas comment on peut les conserver, en quoi il y a plus de difficulté qu'à conquérir. « Il est plus aisé, dit Quinte-Curce, de faire des conquêtes que de les conserver ». La raison est, qu'il suffit pour faire des conquêtes de trouver une occasion favorable; mais il faut pour les conserver qu'en plusieurs années il ne s'en rencontre aucune de contraire.

En traitant des révoltes, je fais voir par quels moyens on peut rendre moins aguerri un pays que l'on veut conserver par la force, & comment on peut adoucir les esprits des citoyens que l'on a soumis par les armes; voyons à présent de quelle manière on pourra les conserver, par art & par adresse, en faisant abstraction de la force, ce qui vaut beaucoup mieux. Le moyen le plus sûr pour y réussir est de gagner l'affection des peuples conquis, parce que les désertions, les maladies, & les troupes que vous serez obligé de laisser en divers endroits, diminueront considérablement votre armée; & si des habitants aguerris ont toujours une forte aversion contre vous, sur-tout dans un pays de montagnes, ils ne cesseront de vous fatiguer, vous obligeront à grossir vos partis, & à la faveur des défilés, ils arrêteront la marche de vos convois, ainsi qu'il arriva à notre armée dans la dernière *guerre* de Catalogne.

La maxime fondamentale de Canut Ier, pour assurer sa nouvelle conquête de l'Angleterre, fut de s'attirer l'affection de touts les peuples de cette île.

Si vous n'avez pas gagné l'amour des peuples conquis, & que vous soyez obligé d'aller soutenir dans une province éloignée une *guerre* imprévue, qui, sans vous donner le temps de faire de nouvelles levées, vous mettent dans la nécessité de retirer de ce pays une partie des troupes qui y sont; alors ces peuples, que vous ne conteniez que par la force, prendront les armes pour secouer le joug. La même chose arrivera encore toutes les fois que votre armée venant à être mise en déroute, les peuples croiront qu'il n'y a plus de danger à se déclarer vos ennemis.

Les Carthaginois, obligés de retirer leurs troupes d'Espagne pour aller servir dans la *guerre* de Sicile contre Denis & les Agrigentins, rétablirent Cadia dans sa liberté & dans ses privilèges, ôtèrent les garnisons des places, & comblèrent le pays de tant de bienfaits, qu'il demeura soumis à Carthage par reconnoissance; au lieu que les Carthaginois, contraints d'en éloigner les troupes, n'auroient pu le conserver par la force.

Il en coûta cher à cette même république de Carthage, pour n'avoir pas observé sa première politique: car la raison, selon Polybe, qui porta

Digitized by Google

les Espagnols à quitter le parti des Carthaginois, pour embrasser celui des Romains, lorsque Scipion l'Africain mit les armes de Rome en fortune & en réputation, fut que Carthage traitoit les Espagnols avec trop d'orgueil & de cruauté. Ainsi, continue Polybe, au lieu de se faire des amis & des alliés des peuples qu'ils avoient subjugués, ils s'en firent des ennemis.

Des précautions à prendre en entrant dans un pays dont on veut se concilier l'affection.

A mesure que vous entrez dans le pays ennemi, faites prévenir les peuples qu'ils n'auront rien à craindre pour la sureté de leurs personnes & de leurs biens, pourvu qu'ils n'abandonnent pas leurs maisons. Après cet avis, autant que la chose sera possible & que les ennemis le permettront, envoyez, avant que votre armée arrive, les sauvesgardes nécessaires pour éviter que les troupes ne commettent le moindre désordre dans les lieux & n'y prennent aucune chose sans la payer à son juste prix. Dans vos marches, ne permettez pas que les troupes campent sur les terres ensemencées de ce pays, qu'elles les foulent, ni qu'on y coupe des arbres fruitiers, si on y trouve d'autre bois; ce qui se doit entendre lorsque les ennemis ne vous obligent pas de camper ou de marcher d'une manière plutôt que d'une autre; sur quoi je ne m'étendrai pas davantage, ayant déja traité cette matière. J'ai fait voir aussi par quel moyen on peut empêcher que les maraudeurs ne se détachent du camp ou de la marche pour voler; combien il est dangereux de donner trop de licence aux troupes, & avec quelle équité doit agir un détachement que vous mettez d'abord en campagne pour prendre les vivres qui se rencontrent dans le pays ennemi.

Ne permettez pas qu'on mette le feu au camp que vous abandonnez, si son assiette donne lieu de craindre que les flammes portées par le vent n'embrasent les moissons, les arbres & les habitations du pays. Indépendamment de cette circonstance, pourquoi priver les paysans de l'avantage du bois qui y est? Si vous appréhendez que vos ennemis ne profitent du camp, vous pouvez vous servir de la sape pour en faire détruire & applanir les ouvrages, par la main des soldats ou des paysans qu'on prend dans les lieux voisins, & auxquels, pour récompense, on laisse les fascines & les piquets.

Quelque soin que vous puissiez vous donner, vous n'empêcherez pas entièrement les soldats de voler, de fourrager la campagne & de couper les arbres. Alors les habitants, sur-tout ceux de ces provinces qui n'ont pas encore éprouvé la *guerre*, attribueront au général la cause de tous ces malheurs, qui ne sont qu'une suite indispensable de cette même *guerre*. Ce fut, ce me semble, pour tâcher d'y remédier, que l'empereur Honorius fit l'ordonnance suivante pour ses troupes, lorsqu'elles seroient en marche dans le pays ami. « Toutes les troupes, dit cette ordonnance, accéléreront & continueront leur marche sans qu'il soit besoin de séjourner, de peur que ce séjour ne donne lieu à quelque dommage dans le pays ».

Ainsi, à moins d'une pressante nécessité, ne laissez pas vos troupes parmi les peuples dont vous voulez gagner l'affection.

Cæsar, passant auprès de Leptis, mit non-seulement des sauves-gardes pour empêcher qu'aucun soldat n'entrât dans cette ville qui venoit de se soumettre à son obéissance, il ne permit pas même à quelques navires de sa flotte chargée de troupes, qui avoit mouillé dans ce port, d'y débarquer sa cavalerie, dans la crainte qu'elle ne fourrageât le pays de Leptis, avec qui Cæsar vouloit entretenir une amiable correspondance.

Docle rapporte que l'empereur Théodose II, ayant envoyé des troupes en Sicile à l'autre empereur Valentinien, pour recouvrer l'Afrique usurpée par les Vandales, ces troupes s'arrêtèrent si longtemps en Sicile, qu'elles ruinèrent tout le pays.

Jean Grijalva ayant fait proposer au cacique de Tabasco d'accepter l'alliance des Espagnols, le cacique vint voir Grijalva avec un présent, & les premières paroles qu'il lui dit en l'abordant furent: « que sa fin étoit la paix, & que son intention par ce présent étoit de donner congé à ses hôtes afin de la conserver ». Grijalva comprit la raison de l'Indien, & il consentit à sortir sur-le-champ de son pays, dont il voulut s'attirer l'affection pour la sureté de sa retraite; supposé que, dans le dessein où il étoit de porter plus loin ses conquêtes, il y fut forcé dans la suite.

S'il paroit important pour vos vues de laisser vos troupes dans le pays dont vous voulez vous acquérir la bienveillance, ayez soin de faire tenir un compte exact de la paille, du bois & autres choses que vous prendrez pour votre armée & de le faire payer. Le marquis de Leyde & don Patigno le pratiquèrent ainsi en Sicile, & la reconnoissance de ce bon traitement ne servit pas peu pour augmenter l'affection des Siciliens envers le roi.

Des moyens d'engager les habitants à revenir dans leurs maisons, & d'éteindre les divisions. Avis par rapport aux bandits, aux esclaves, & aux autres prisonniers de ce même pays.

Si touts les expédients que j'ai proposés ont été inutiles, soit parce que les habitants ont été si effarouchés, que vos sauves-gardes ne les ont plus trouvés dans leurs maisons, ou parce que, ne voulant pas s'y fier, ils se sont retirés sur les montagnes avant l'arrivée de votre armée, faites mettre de nouvelles sauves-gardes pour empêcher qu'on ne touche à quoi que ce soit; détachez ensuite

divers partis pour vous amener quelques-uns de ces habitants réfugiés sans leur faire le moindre mauvais traitemenr. Lorsqu'ils feront en votre présence, faites-leur entendre que vous n'êtes point venu pour les chasser de leurs maisons, qu'au contraire vous les regarderez comme ennemis s'ils les abandonnent; que c'est à eux à éviter par-là de voir leurs campagnes désolées & leurs lieux brûlés; que ceux qui ayant laissé leur habitation déserte, feront pris ensuite, gémiront dans une longue servitude; que vous leur pardonnez une seconde fois; que vous leur promettez toute sorte de bon traitement, tant pour leurs camarades que pour eux. Renvoyez-les ensuite avec un nouveau sauf-conduit auprès des autres, & mettez à leur tête quelques personnes de confiance, de crédit dans le pays, qui persuaderont aux fugitifs de revenir dans leurs maisons, en leur représentant votre clémence, la bonne discipline de vos troupes, les profits qu'ils peuvent faire en vendant leurs troupeaux, leurs légumes, & tout ce qui est nécessaire à la vie dans une armée, où toutes choses se payent le double de ce qu'elles valent. Enfin, ces personnes de confiance leur feront voir touts les malheurs auxquels ils s'exposeroient en ne retournant pas dans leurs lieux, en les assurant que leurs maisons & leurs biens n'ont reçu aucun dommage, & ont été conservés par les sauves-gardes de vos propres troupes.

Alexandre, après la prise de Persepolis, marchoit parmi des peuples si barbares, qu'ils se retiroient touts sur les montagnes, dans ce pays toujours couvert de neige, & tuoient eux-mêmes ceux d'entre eux qui ne pouvoient pas fuir assez vite; mais Alexandre traita si bien les prisonniers que ces partis lui amenoient, qu'eux-mêmes, ayant été mis peu après en liberté, ils alloient exhorter leurs autres concitoyens à revenir de leur frayeur, ce qui peu-à-peu les rendit sociables.

Le chevalier d'Asfeld, lieutenant général, se servit, en 1716, d'un semblable moyen pour faire retourner dans leurs maisons les habitants des lieux ouverts de Maiorque, qui, avec leurs armes & leurs familles, s'étoient retirés sur les montagnes par la terreur que leur avoit causé l'armée d'Espagne, qui, sous les ordres de ce général, avoit débarqué dans cette île.

Fernand Cortès, entrant dans la ville d'Izucan, n'y trouva que trois ou quatre habitants; il envoya dans les bois auprès des fugitifs, pour leur offrir de sa part leur pardon & un bon traitement s'ils revenoient sur-le-champ dans leurs maisons, & le même jour la ville fut peuplée.

Publius & Cneius Cornelius Scipion, ayant donné la liberté aux ôtages Espagnols qu'ils avoient enlevés d'entre les mains des Carthaginois, attirèrent à leur parti plusieurs peuples d'Espagne, qui suivoient celui de Carthage. Un Espagnol nommé *Abilya*, alloit d'un lieu à un autre, publiant par-tout la clémence & la générosité des Romains.

Si les habitants abandonnent leur pays, non-seulement vous n'aurez pas la commodité de fournir un logement à vos officiers, vous ne trouverez pas même le nécessaire pour la subsistance de vos troupes, ni pour le charriage & le transport de vos provisions, comme il nous arriva presque pendant toute la dernière *guerre* sur les frontières d'Arragon & de Catalogne, où les habitants de touts les lieux dont nos troupes approchoient, s'enfuyoient sur les montagnes, emmenoient avec eux leurs bestiaux, & cachoient tout ce qu'ils ne pouvoient pas transporter.

Si le pays que vous avez conquis reste désert, vos conquêtes feront peu glorieuses & peu utiles à votre prince, puisqu'elles ne lui donneront pas de nouveaux sujets à commander, ni de nouveaux revenus à percevoir. Platon me fournit la première de ces deux raisons, & l'empereur Léon la seconde.

Godolias, gouverneur de Judée pour Nabuchodonosor, qui venoit de la conquérir, mit ses soins à engager les Juifs qui l'avoient abandonnée à y revenir cultiver leurs terres, que Godolias leur rendit, sans les soumettre à autre charge qu'à payer un petit tribut au roi de Babylone.

On peut voir dans l'histoire Romaine de Tite-Live, quelle fut l'attention des Romains à faire revenir dans leurs maisons, pour cultiver les champs, non-seulement les Plaisantins & les Crémonnois qui les avoient abandonnés, à cause de la *guerre* d'Annibal, mais encore les Siciliens nouvellement conquis par Rome, qui avoit besoin que la Sicile se cultivât, afin d'en tirer les grains pour la *guerre* d'Italie. Les consuls Sextus Ælius Petus, Marcus Marcellus, & Scipion l'Africain, furent ceux qui s'y appliquèrent davantage.

Une des menaces que Dieu faisoit à ceux qui ne gardoient pas sa loi, « étoit de réduire leurs villes en une solitude, & de rendre leur terre déserte ». Ceux que votre rigueur a obligé d'abandonner leurs maisons, & que vous avez ainsi réduits à la misère, augmenteront par nécessité le nombre de vos ennemis; je l'ai déja prouvé. Au contraire, ceux qui, par un effet de la douceur & du bon traitement dont vous avez usé envers eux, les conservent, se croiront obligés par reconnoissance à bien servir votre prince.

Timoléon, après avoir chassé de Sicile les tyrans qui s'étoient rendus les maitres de cette île, ne s'appliqua plus qu'à faire retourner les citoyens dans leurs maisons, que la *guerre* leur avoit fait abandonner. Jusques de l'Asie il rappella les exilés pour venir peupler la Sicile, dont les habitants ne furent pas moins sensibles à ce second bienfait, qu'ils firent paroître de reconnoissance pour avoir été délivrés du joug de ces princes injustes & cruels.

En traitant des révoltes, je fais voir qu'il est de

Digitized by Google

l'intérêt & de la gloire du prince que ses provinces soient peuplées, & je propose les moyens par lesquels on y peut parvenir. Il est rare de trouver un pays où le peuple ne soit pas ennemi de la noblesse, & où la noblesse ne soit pas divisée entre elle, soit parce que certaines familles se ressentent des offenses qu'elles ont reçues des autres, soit parce que les plus grandes richesses des unes, les emplois dont elles sont honorées, les marques de distinction attachées à leur naissance, donnent de la jalousie aux autres. La même division règne parmi le peuple; la diversité des métiers & des professions, souvent même la seule différence des quartiers où ils logent dans une ville, suffisent pour lui faire changer d'inclination & former des partis. Ordinairement les habitants des lieux voisins ne s'aiment pas les uns les autres. Leurs contestations perpétuelles sur l'usage des eaux, des bois & des pâturages de leurs confins, dont chacun veut étendre les bornes au préjudice de l'autre, donnent lieu à cette inimitié; on court risque de perdre un pays où règne de telles discordes, & il y auroit de l'erreur de vouloir appliquer, à l'égard des sujets, la maxime qui veut que l'on seme la division parmi les ennemis. Donc, si dans le pays que vous avez conquis il y a des divisions & des partis, tâchez de les éteindre, quand même vous les auriez fait naitre vous-même, pour avancer davantage vos progrès pendant la *guerre*.

Les ennemis de la couronne d'Espagne, pour porter le peuple de Naples à prendre les armes sous la conduite du duc de Guise, se prévalurent de la haine que le peuple avoit contre la noblesse de cette ville.

On observe que dans chaque contrée de la Sardaigne, règne, depuis plusieurs cent ans, entre différentes familles, des partis sanglants, que de mutuelles offenses & un esprit de vengeance & de jalousie ont fait naitre, & ont entretenu jusqu'aujourd'hui; & lorsque dans la dernière *guerre* entre les Allemands & les Espagnols, chaque parti se flattoit de l'espérance de pouvoir, à la faveur de la protection d'un prince, l'emporter sur l'autre parti, on en vint aux accusations, les discordes augmentèrent, & cette haine particulière & domestique devint une *guerre* commune & civile, les uns s'étant déclarés pour l'Espagne & les autres pour l'Empire, dont ils implorèrent le secours, ce qui fut cause que les Espagnols perdirent cette île en 1706 ou 1707.

Dans l'histoire que Bisacioni a écrite des *guerres* civiles de son temps, on voit dans presque toutes, que quelques corps entiers de métiers se sont distingués en bien & en mal, pour ou contre l'Espagne; & dans la révolte de Sarragosse, pendant la dernière *guerre*, on éprouva que les habitants d'une certaine rue se montrèrent plus insolents & plus ennemis du roi que touts les autres citoyens de la même ville, dont plusieurs ne firent pas le moindre mouvement, & se conservèrent dans le fond du cœur toujours fidèles à sa majesté; & quelques-autres, ayant abandonné leurs maisons & leurs familles, passèrent dans les provinces qui vivoient sous l'obéissance du roi.

Qui est-ce qui, ayant servi sur la frontière d'Arragon & de Navarre, ignore l'antipathie qu'il y a toujours eu entre Tudèle & Exea, Mallen & Gallur, Borja & Magallon? Et lorsque dans la dernière *guerre*, Exea, Gallur & Magallon eurent embrassé le parti des ennemis, quel effort ne firent pas pour le service du roi les habitants de Tudèle, de Mallen & de Borja, qui s'exposèrent à toutes sortes de périls, & souffrirent avec plaisir touts les ravages de la *guerre* pour donner des preuves de leur fidélité & satisfaire leur ancienne haine contre ces autres peuples?

Le duc de Guise rapporte que, lorsqu'il se vit le maitre de Naples & qu'il eut été déclaré généralissime de ses armées, il prit toutes les mesures possibles pour calmer la haine qu'il y avoit entre la noblesse & le peuple de cette ville, quoiqu'il eût lui-même fomenté cette haine pour y exciter une révolte.

Dès qu'un pays est conquis, ordinairement le nouveau souverain commence par accorder un pardon général de touts les crimes précédents, excepté qu'il n'y ait partie civile dans une matière grave & odieuse, parce qu'alors le pardon du prince feroit trop de mécontents. Ce fut, si je ne me trompe, avec cette précaution que furent publiées en Sardaigne deux amnisties; la première par Philippe V mon maitre, lorsque ses troupes prirent cette île sur les Impériaux; & la seconde par Victor Amédée II, duc de Savoie, lorsque, par le traité de la quadruple alliance, il entra en possession de ce royaume.

Cette maxime est très bonne à suivre; car outre que le prince exerce sa clémence, il y a encore cette raison de politique, qui est que touts ceux qui, par ce pardon, évitent la prison & le châtiment qu'ils avoient lieu de craindre sous le souverain précédent, se croiront obligés, par reconnoissance, à être fidèles au nouveau prince; c'est ce que je prouve ailleurs par les exemples de Bléfus, de Pélopidas, & d'un nommé *Pérone*.

On peut tirer encore de plus grands avantages de cette maxime dans le pardon qu'on appelle *aux bandits*, parce qu'ils sont hommes de courage, qu'ils connoissent les chemins, & sont accoutumés aux périls & à la désobéissance; ce qui les rendra plus propres à fomenter une sédition en faveur de leur ancien souverain qui leur pardonne, si l'autre ne leur a pas auparavant accordé le même pardon.

Polybe rapporte que les Romains voulant se conserver un parti dans Lacédémone, dans Messène, & dans quelques autres villes Grecques, mirent tout en usage pour que ces villes pardonnassent à leurs exilés, & l'on voit dans les mé-

moires du duc de Guise combien lui servirent les bandits de Naples, pour tramer là le soulèvement de cette ville contre les Espagnols. En traitant des révoltes qui s'élèvent dans les états de l'ancien domaine de votre prince, je parle de l'importance & de la manière d'exterminer les troupes de bandits que le pardon ne ramène pas dans leur devoir; ce que j'en dis peut servir par rapport aux bandits d'un pays conquis.

Anciennement, qu'il y avoit quantité d'esclaves, parce qu'on donnoit ce nom aux prisonniers que l'on traitoit en esclaves, on s'en servoit quelquefois fort heureusement pour former un parti, en leur offrant la liberté. Tacite rapporte que Titus Curtisius auroit tramé par cette voie une terrible *guerre* en Italie contre Tibère, si par un grand bonheur Curtisius n'étoit pas tombé entre les mains de cet empereur. C'est pour cela que je conseille ailleurs, que si dans une province, dont la fidélité est suspecte, il y a beaucoup d'esclaves, il faut obliger leurs maitres à les vendre, & les faire passer dans l'intérieur du royaume; mais si vous en avez besoin pour en former un parti dans un pays conquis, accordez-leur la liberté, quand même votre prince devroit donner quelques récompenses à leur maitre, afin de ne pas mécontenter les uns par la perte que l'on leur cause, tandis qu'on gagne l'affection des autres par la liberté qu'on leur rend. C'est ce que pratiqua Marius Junius, dont je rapporterai dans la suite l'exemple.

Il faut aussi éloigner du pays nouvellement conquis les prisonniers que vous avez faits sur les ennemis, parce que, dans leurs conversations avec les habitants, ils fomentent toujours un parti contre vous; & lorsqu'il s'agita d'un coup de surprise, ceux de ces partis trouveront assez de moyens de leur fournir des munitions & des armes, quand même vous les tiendriez enfermés en prison, comme je l'ai déja fait voir en traitant des surprises.

Des moyens d'engager les peuples conquis à préférer la domination du nouveau souverain à celle de leur ancien prince.

Je suppose, par rapport aux propositions suivantes, que vous vous trouvez dans les circonstances déja exprimées que les peuples que votre souverain a conquis dans une *guerre* juste lui ont déja prêté le serment de fidélité, & qu'ils sont par conséquent délivrés de celui qui les lioit à un autre prince moins légitime. J'ai dit ailleurs par quels moyens un général peut se faire aimer dans le pays où il commande, & de quelle manière il peut ôter aux peuples tout motif de mécontentement contre leur souverain.

Afin que les peuples, par votre bon traitement, ne s'apperçoivent pas qu'ils sont conquis, & que contents de leur sort, ils n'aspirent pas à le changer, évitez, autant qu'il vous sera possible, que vos troupes les maltraitent ou les pillent. Faites honneur aux personnes que les villes vous députeront; accordez à la noblesse toutes les graces que vous pourrez; facilitez au peuple les moyens de vivre sans un extrême travail, & sans être opprimés par les riches; enfin, agissez de manière que le nouveau joug paroisse aux uns & aux autres plus léger que l'ancien: alors vous leur persuaderez aisément, même contre leur propre inclination, qu'il est avantageux pour eux de vivre tranquillement sous la puissance de votre souverain.

Cæsar, dans la neuvième année de son gouvernement, mit sur touts ces points, cette politique en usage dans la Gaule Belgique, parce qu'il craignoit que ce pays, qui venoit d'être conquis, ne fît quelque soulèvement, pendant que les armées de Rome étoient occupées à faire la *guerre* dans une autre province.

J'ai rapporté diverses raisons en faveur du bon traitement dont il faut user envers ceux qui se sont défendus avec constance, & à l'égard de ceux qui ont été prompts à se rendre. Je crois qu'il est encore plus nécessaire d'observer cette règle dans le cas dont je parle.

Casaubon a donné un magnifique & véritable éloge à Henri IV, roi de France, sur ce qu'après une sanglante *guerre*, où il fut vainqueur de ses propres sujets, par l'effet d'une véritable politique, il avoit fait éclater sa clémence. « Paris, lui dit-il, vous a vu vainqueur, & ce qui a fait son étonnement, c'est que ce peuple ne s'est pas senti vaincu: vous avez pris cette ville, & elle n'a pas cru avoir été prise, parce que vous n'avez pas voulu permettre à votre armée, ni à vous-même, rien de tout ce que les victorieux se permettent à l'égard des vaincus.... Les vainqueurs & les vaincus, pleins d'une égale allégresse, d'un commun accord, d'une même voix, vous appellent, avec les larmes de joie, le père de la patrie ».

Je ferai voir, en traitant des révoltes, que la bonne politique veut qu'on ne dresse pas dans un pays conquis des pyramides, des inscriptions ou des statues, qui soient un monument de son abattement. Il faut que les personnes qui vous sont sécrétement affidées exagèrent souvent, auprès des peuples conquis, la bonté & le désintéressement de votre prince, l'amour qu'il leur porte, & l'intention qu'il a de les combler de bienfaits.

Carmagnole, gouverneur de Gènes pour Philippe Visconti, duc de Milan, se servit de cette politique pour porter les Génois à abolir les traités qu'ils avoient faits avec le duc, & à se soumettre, sans exception & sans réserve, à son gouvernement despotique.

C'est une vieille ruse, que met ordinairement en usage un prince qui veut faire des conquêtes par l'art & l'adresse, de publier, que c'est plutôt

par le desir de secourir les peuples mécontents de leurs souverains, que par ambition de les conquerir. Comme ces motifs apparents ne laissent pas de faire impression sur l'esprit du peuple, les personnes qui vous sont affidées en doivent semer le bruit, & votre conduite doit y faire ajouter foi.

Annibal, après avoir gagné la victoire de Trepi, mit en liberté les prisonniers qui n'étoient pas Romains de nation, pour mieux persuader, ainsi qu'il le publioit, que son unique intention étoit d'affranchir les peuples de la tyrannie de Rome; & lorsqu'il eut gagné la bataille de Trasimène, il disoit avec le même artifice, aux prisonniers des troupes auxiliaires de Rome, «qu'il n'étoit pas venu en Italie pour faire la *guerre* aux Italiens, mais pour combattre contre les Romains pour la liberté de l'Italie».

Christierne, roi de Danemarck, se préparant porr la conquête de la Suède, où il avoit un parti, publioit qu'il n'avoit d'autre intention que de protéger les Suédois contre les insultes que le roi Charles VIII, chassé du trône, avoit dessein de leur faire avec une nouvelle armée qu'il assembloit, ainsi que Christierne en faisoit courir le bruit.

Si le souverain du pays que vous avez conquis l'avoit auparavant chargé d'excessives contributions, s'il avoit dérogé à ses privileges, & altéré, au préjudice des peuples, les coutumes & les loix, s'il avoit mis dans le gouvernement des hommes intéressés & cruels, ou fait quelque autre chose, dont le souvenir peut irriter les nouveaux sujets de votre prince, vos personnes affidées en rappelleront la mémoire à leurs concitoyens, afin que leur affection envers leur ancien maître, venant par-là à se refroidir, il soit plus aisé de gagner leur amour en faveur de votre prince.

Cæsar ayant mis le siège devant Athega, la garnison de la place, sous un léger soupçon, fit passer par le fil de l'épée le plus grand nombre des habitants. Les députés de Bursavola, qui étoient entrés dans Athega, pour y conférer sur les mesures à prendre pour pouvoir résister à Cæsar, furent témoins de ce massacre. Après la prise de cette place, Cæsar envoya ces députés dans leur pays, afin qu'en y racontant la cruauté exercée par ceux du parti de Pompée, Bursavola n'eût plus le desir de s'allier avec des troupes qui, bien loin de soutenir les peuples, les écorchoit cruellement.

Pendant que Charles Ier, roi d'Angleterre, traitoit de la paix avec le parlement, le prince Frédéric, neveu du roi, surprit un corps considérable de parlementaires. Le parlement fit alors un manifeste, pour faire voir que l'action qui venoit de se passer étoit un effet de la mauvaise foi du roi, & qu'on ne pouvoit plus se fier à sa parole. Par-là les parlementaires réussirent à irriter de nouveau les Anglois, & particulièrement les habitants de Londres, qui demandèrent qu'on rompît toutes sortes de négociations de paix.

Marc-Antoine, en exposant aux yeux du peuple Romain le vêtement ensanglanté de Cæsar, forma un puissant parti contre Brutus & Cassius. Ce spectacle pitoyable servit infiniment à augmenter, dans l'esprit des Romains, la noirceur de l'ingratitude & de la cruauté de deux hommes, qui, de favoris de Cæsar, étoient devenus ses assassins.

Edouard IV, roi d'Angleterre, fit la même chose en montrant en public le cœur de Henri son cousin, assassiné par Gui Montfort, pour exciter le peuple à la vengeance.

Ce fut de la même manière qu'Harold & Henri, rois de Danemarck, se firent un puissant parti contre le prince Magnus, en faisant voir au peuple le vêtement tout teint de sang du malheureux Canut que Magnus venoit de tuer en traitre.

Ce n'est pas assez de gagner l'affection des peuples conquis, il faut encore leur ôter cette crainte qui peut les empêcher d'entrer dans le service de votre prince. Pour cela, les personnes qui sont dans votre parti, doivent leur exagérer la supériorité de vos forces; la nécessité où sont les ennemis d'accourir vers une autre frontière; l'impossibilité où ils se trouvent de continuer la *guerre* faute de moyens; enfin tout ce qui peut servir à faire voir la difficulté de pouvoir recouvrer le pays que vous leur avez pris.

Tacarinus, pour animer les Africains contre Tibère, leur représentoit que Rome, se trouvant embarrassée dans une *guerre* contre d'autres nations, retireroit peu-à-peu toutes ses troupes de l'Afrique.

Ayant ainsi gagné l'inclination des peuples conquis, & banni leur crainte touchant les forces des ennemis, engagez les adroitement dans quelque action qui choque ouvertement leur souverain précédent, afin qu'une offense si bien marquée leur ôte tout espoir de pardon: comme ce seroit, par exemple, de former de touts les lieux de ce pays quelques compagnies, à qui l'on donne des armes, le pain de munition, & une certaine solde pour incommoder les fourrages & les convois des ennemis; de lever des régiments, dont les brevets d'officiers se donnent *gratis* aux enfants des maisons les plns connus; de faire rendre, par les conseils de ville ou par les tribunaux, des décrets ou déclarations en faveur de votre souverain. Pour y réussir, mettez dans les judicatures & dans les charges municipales des personnes qui vous soient dévouées, mais j'entrerai plus particulièrement dans tout ce détail dans la suite de cet ouvrage.

Le duc de Guise rapporte que, suivant cette maxime, il avoit porté les Napolitains à faire paroître ouvertement que leur dessein étoit de s'ériger en république, & par conséquent de ne vouloir plus être sous la domination de l'Espagne.

Gustave Vasa n'approuvoit pas les extorsions que ses troupes exerçoient à l'égard des Danois qui avoient été surpris dans un château sous le règne de

de Christierne II; cependant il ne les empêcha pas, parce qu'elles rendoient les Dalécarliens, qui les exécutoient, irréconciliables avec Christierne, contre qui Gustave les avoit fait soulever.

Pour éviter que les ennemis n'inspirent aux peuples conquis de l'aversion contre votre prince, en tâchant de lui faire un crime de quelqu'une de ses actions, vous la justifierez en publiant les motifs qui l'y ont porté; & si le bruit que les ennemis répandent n'est qu'une pure invention de leur part, faites connoître leur artifice.

Le duc d'Albe, prévoyant que les ennemis feroient passer comme une grande cruauté des Espagnols d'avoir, en 1572, donné Malines au pillage, & que ce bruit répandu pourroit attirer contre les troupes d'Espagne la haine générale de tout le pays, fit imprimer un manifeste, où il allégua pour motifs du pillage de Malines, que cette ville avoit levé des troupes pour s'opposer à l'entrée de la garnison; qu'elle avoit envoyé de l'argent au prince d'Orange, & qu'elle avoit fait tirer son canon sur quelques Espagnols, qui avoient été tués. L'intention du duc étoit de faire voir par son manifeste, que le châtiment de cette ville avoit été juste, & que le bruit que les ennemis répandoient n'étoit qu'un effet de leur artifice & de leur malice.

Fernand Cortès blâma beaucoup don Pierre d'Alvarado, un de ses capitaines, de ce qu'il n'avoit pas fait publier le motif pour lequel il avoit surpris & fait passer au fil de l'épée une grosse troupe de Mexicains qui, sous prétexte de solemniser une fête de leurs idoles, s'étoient assemblés pour faire main-basse sur les troupes d'Alvarado, ce qui fut cause que les autres Indiens, n'étant pas instruits du crime de leurs camarades, se persuadèrent que les Espagnols ne s'étoient portés à cette espèce de cruauté, que pour leur enlever les bagues & les joyaux dont ils s'étoient parés pour la célébrité de cette fête.

Chleneas, ambassadeur des Etoliens, ayant parlé aux Lacédémoniens avec beaucoup d'éloquence & de force contre le procédé de Philippe, roi de Macédoine, Lycisque, ambassadeur des Arcananiens, répondit à ses artificieuses raisons, & suspendit par son discours l'effet de l'impression que Chleneas avoit commencé de faire sur les Lacédémoniens.

Titus mit le siège devant Jérusalem, & plusieurs des habitants vinrent se rendre. Les rebelles qui défendoient la place, semèrent le bruit que Titus les avoit fait mourir; ce qui arrêta la désertion & détruisit la bonne opinion qu'ils avoient de la clémence de Titus. Cet empereur ayant eu connoissance de l'artifice de ces rebelles, envoya chercher les habitants déserteurs qui étoient dans un lieu voisin & les fit passer tout au tour de la ville, & dès-lors les habitants de Jérusalem continuèrent de se venir rendre au camp des Romains.

De la religion des pays conquis.

Je prouverai, en traitant *des révoltes*, qu'un pays où règnent différentes religions, ne sçauroit jouir d'une longue tranquillité; que c'est un grand avantage pour un prince, lorsque la catholique est la religion de ses sujets; mais qu'il ne faut pas l'introduire par la force, sur-tout pendant une *guerre* qui tient vos troupes séparées sur différentes frontières, & dans un temps où les princes ennemis seroient disposés à favoriser les peuples conquis, qui, pour le soutien de leur religion, imploreroient leurs secours. Peut-être même que les autres princes voisins pourroient leur accorder leur protection; parce que, s'ils ont vu d'un œil d'indifférence vos conquêtes, tout au moins ils ne souffriront pas qu'elles servent à inquiéter ceux de leur secte. Ainsi, jusqu'à ce qu'il se présente une de ces occasions favorables dont je parlerai dans la suite, n'innoverez rien par rapport à la religion du pays conquis, de peur qu'un délai hors de saison ne rende dans la suite ce changement de religion plus difficile, & ne porte les autres peuples de la même secte à vous résister avec plus d'opiniâtreté; « car le législateur, dit saint Thomas, doit souffrir certains maux pour ne pas se priver de plus grands biens ».

Fernand Cortès, ayant nouvellement conquis la province de Tlascala, vouloit mettre en pièces les idoles de ces Indiens, & introduire par la force la véritable religion; mais il se rendit enfin aux représentations du père Barthelemi d'Olmedo, qui lui fit comprendre que l'évangile & la violence ne s'accordoient pas ensemble; qu'employer la force, c'étoit détruire les autels & laisser les idoles dans le cœur; que l'entreprise de réduire les Gentils demandoit & plus de temps & plus de douceur; que la bonne voie pour leur faire connoitre leur erreur n'étoit pas de rendre la vérité odieuse par la violence; qu'auparavant d'introduire le vrai Dieu, il étoit nécessaire de bannir le démon, & que pour cette *guerre* il falloit d'autres armes & une milice différente.

Louis XIII, roi de France, ne se trouvant pas, en 1623, avec des forces suffisantes pour prendre sur les huguenots la place de la Rochelle, leur promit non-seulement de les mettre sous sa protection, mais encore de faire payer leurs ministres des deniers du trésor royal; ce ménagement de Louis XIII lui facilita, en 1628, la reddition de cette place, & nous voyons aujourd'hui ses habitants catholiques.

Don Fruela, premier roi d'Espagne, ayant défendu aux prêtres le mariage, que l'impie Vitira leur avoit anciennement permis, une grande partie du clergé Espagnol se souleva. Rome ayant été consultée là-dessus, sa réponse fut, qu'avec raison le mariage devoit être prohibé aux prêtres; mais qu'il falloit alors le tolérer par rapport aux suites terribles que cette prohibition pourroit

avoir; parce que si les mécontents venoient à se joindre avec les Maures d'Espagne, la religion & le royaume seroient exposés à de plus grands malheurs.

L'empereur Charles V étant devant Argel, offrit à Assanaga, que, s'il lui remettoit la place, il donneroit liberté de conscience aux Maures & aux Turcs qui voudroient y rester.

Foresti rapporte que Théodoric II, roi des Goths, après avoir conquis l'Italie, ne voulut point, quoique arrien, s'opposer à la religion des catholiques, afin de s'attirer leur affection, parce qu'ils faisoient le plus grand nombre des peuples que ses conquêtes lui avoient soumis. Il est vrai qu'ayant changé dans la suite de mœurs & de génie, il oublia sa première conduite.

Arialde, roi des Lombards en Italie, arrien de religion, usa aussi dans le commencement, envers les catholiques, de la même politique dont Théodoric avoit usé.

Nous voyons que les Anglois & les Prussiens s'intéressent aujourd'hui pour ceux de leur religion dans les disputes que quelques peuples du Palatinat ont contre les catholiques du même pays.

Ce que vous pouvez faire, même pendant la *guerre*, est d'introduire dans le pays conquis des prêtres & des religieux qui ayent autant de prudence & d'adresse que de sçavoir & de piété; qui, sous prétexte d'être destinés pour le service spirituel de vos troupes, s'insinueront dans l'esprit des habitants, & feront imprimer en la langue de ce pays des livres pour démontrer la vérité de notre religion, qui, par ces moyens, s'étend dans la Saxe, en Chine, & dans plusieurs autres états.

Dans ces commencements vous n'exclurez point, par aucune ordonnance, les hérétiques des emplois, mais peu-à-peu vous en donnerez la plus grande partie aux catholiques; le prince traitera ces derniers avec quelque sorte de distinction dans le particulier.

Plusieurs Gentils changèrent de religion pour suivre celle de Mardochée, parce qu'il étoit le favori du roi Assuérus.

Je sçais qu'il peut y avoir en cela un inconvénient, qui est que quelques-uns, par intérêt, abuseront du nom de la religion. Ce n'est pas là ma vue, & je ne propose cette sorte de récompense que pour ceux qui véritablement & dans la sincérité du cœur ont embrassé la foi catholique.

Je viens de dire que c'est dans le particulier qu'il faut traiter les catholiques avec distinction; j'ajoute que, quelque confiance que vous puissiez avoir en eux, vous devez leur recommander le secret, pour ne pas trop irriter ceux d'une religion différente auxquels les ennemis tâcheront de vous rendre odieux, quand même vous ne donneriez en public aucun motif de soupçonner que vous voulez toucher à leur religion. Mais il ne sera plus besoin de tant de précautions lorsque le nombre des catholiques prévaudra de beaucoup: parce que ceux-ci alors s'offenseroient de ce trop de ménagement dont vous useriez envers les hérétiques.

L'empereur Léopold-Ignace, voyant la Hongrie soulevée, & desirant s'y faire un parti, offrit plusieurs graces aux catholiques de ce pays, en leur persuadant que l'intention de Tekeli étoit de détruire la religion romaine. Tekeli, au contraire, représentoit aux sectaires que l'empereur n'avoit d'autre fin que de les exterminer, afin qu'il n'y eût plus que des catholiques dans la Hongrie; & ces idées différentes, que l'on tâchoit de donner de l'autre, ne laissèrent pas de servir à touts les deux.

Christierne II, roi de Suède, chassé du trône par Gustave Vasa, & haï extrèmement des Suédois, ne sçavoit comment s'y prendre pour entamer la négociation de son rétablissement; mais enfin, par le conseil de Gustave Trolle, archevêque d'Upsal, & de Ture Jonsson, maréchal de Suède, il publia un manifeste, par lequel il déclara que son unique fin étoit de rétablir & de conserver la religion catholique que Gustave Vasa détruisoit, & par-là Christierne se fit un puissant parti. Il est vrai qu'il fut de nouveau combattu par de malheureux succès, en punition peut-être de ce qu'il n'étoit pas aussi catholique dans le cœur qu'il avoit voulu le paroître dans son manifeste.

En traitant des révoltes, je dirai par quel moyen on peut éviter que les erreurs & les sectes ne s'introduisent dans le pays où règne seule la religion catholique.

Des coutumes, des loix, des modes, de la langue, des poids, des mesures, de la monnoie & des priviléges des pays conquis.

J'ai prouvé que des ordres en trop grand nombre, sur des choses que l'on veut porter à la dernière perfection, sont mal observés, à moins d'user de continuels & sanglants châtiments; qu'il ne convient pas de faire des ordres pour les laisser enfreindre sans punition, & que les changer souvent, c'est avouer qu'on les a donnés sans réflexion; d'où il est aisé de conclure qu'il ne faut ordonner que ce qui est nécessaire.

S'il est important de ne pas changer les ordres, il est encore plus nécessaire de ne pas altérer les loix, parce que dans le fréquent changement elles s'affoiblissent, semblables à un arbre qui, transplanté souvent, ne pousse dans aucun endroit de profondes racines. « Changer facilement les loix en de nouvelles, c'est, dit Aristote, affoiblir la loi ». S. Thomas, commentant ce passage, ajoute « que, par une fréquente innovation des loix, on accoutume les sujets à ne pas observer les ordonnances des princes ».

Dès qu'un étranger change les loix ou les coutumes d'un pays, quand même ce seroit pour le

Digitized by Google

mieux, dès-lors le vulgaire, de quelque nation que ce soit, s'imagine que, sur les ruines des anciennes loix & des anciennes coutumes, l'honneur de la patrie va être enseveli, & que cela est capable de porter atteinte à la réputation de ceux qui les avoient établies, & de ceux qui avoient vécu sous ces mêmes loix. Cela est encore plus vrai, lorsque les peuples du pays où se fait ce changement sont d'un génie opposé à la nation qui commence à y dominer; parce qu'il soupçonne plus aisément qu'on agit moins par raison que par mépris. Ainsi, quoique certaines modes ou certains usages du pays nouvellement conquis vous paroissent ridicules, bien loin de vous en moquer, conformez-vous à ces modes, & faites paroître que vous voulez conserver ces usages, supposé qu'ils ne soient ni indécents, ni criminels, ni préjudiciables à la sûreté & à l'intérêt de votre souverain; car, pourvu qu'il y règne absolument, que vous importe de vous habiller suivant une mode étrangère? L'échange est bon quand on reçoit de l'or pour de l'oripeau que l'on donne.

Dès qu'Alexandre eut commencé ses conquètes & qu'il eut pris la Carie, non-seulement il ne toucha pas aux privilèges, aux loix & aux coutumes des peuples; mais ayant passé dans la Perse, il s'habilla même à la manière de ce pays, pour s'attirer l'affection des Persans.

Pineda rapporte qu'Alcibiade, cet habile & fameux capitaine, mangeoit peu & mauvais avec les Lacédémoniens; qu'il buvoit beaucoup avec les Parthes; que parmi les Ioniens sa table étoit propre & délicate; que parmi les Thraces il faisoit paroître son adresse à bien manier un cheval; & qu'avec les Perses il étaloit le faste; de cette manière, dans touts les différents pays qu'il parcourut, il fut aimé & bien servi par-tout.

L'empereur Bassien, en Allemagne, s'habilloit & mangeoit à la manière des Allemands: en Grèce, il prit la parure des Macédoniens, & donna à ses capitaines le nom de ceux d'Alexandre, dont il sçavoit que le souvenir étoit agréable aux Grecs.

Cromwell, qui connoissoit combien le nom de roi est odieux en Angleterre, ne prit que celui de protecteur, & il ne laissa pas pour cela, non-seulement de commander en roi, mais même en tyran.

Cæsar, aux Lupercales, jetta par terre la couronne que Marc-Antoine, par flatterie, lui avoit mise sur la tête; au lieu du nom de roi, il ne prit que celui de dictateur, afin de donner moins à connoître qu'il visoit à changer les coutumes du pays, & à éteindre la liberté de Rome.

Galba ne prit point, au commencement, le nom de Cæsar ni d'empereur de Rome, mais seulement celui de capitaine du sénat & du peuple Romain, parce que ce titre étoit moins odieux que les deux premiers: & Vitellius, le compétiteur de Galba, refusa de ceux de sa faction le titre de Cæsar, ne voulut que celui de Germanicus, parce qu'il commandoit les légions d'Allemagne.

Je ferai voir ailleurs qu'on est quelquefois obligé de faire de nouvelles loix, de donner une interprétation plus étendue aux anciennes, ou d'établir de plus graves peines pour les faire observer, soit parce qu'il n'y a plus de proportion & de conformité entre la loi & les coutumes qui ont changé, soit parce qu'on lui a donné de fausses explications, soit enfin parce qu'elle a été si souvent enfreinte qu'elle n'a presque plus la force de loi. Ainsi, lorsque par ces raisons, ou par quelques autres, il est nécessaire de faire quelque changement, si sur cette matière il y a déja eu la même loi que vous voulez établir, ou une qui en approche, sans en donner une nouvelle, faites revivre l'ancienne: alors, bien loin de vous attirer par cette nouveauté la haine des sujets, vous mériterez leur estime par le zèle que vous ferez paroître à tirer de l'oubli les anciennes ordonnances, & à rappeller le souvenir des premiers législateurs. Jesus-Christ lui-même, en établissant la loi évangélique, a déclaré: « qu'il ne venoit pas détruire les prédictions des anciens prophètes, mais les accomplir ».

Quoique le roi mon maître pût faire toutes les nouvelles ordonnances que bon lui auroit semblé; bien assuré que ses ordres royaux seroient reçus avec un applaudissement proportionné à la vénération & à l'amour que ses sujets lui portent, & qu'il mérite si justement, néanmoins, dans la pragmatique qu'il a faite en 1723, il renouvelle presque toujours les anciennes pragmatiques & les loix de ses prédécesseurs; & quoique Victor-Amédée II, roi de Sardaigne, soit un prince si accompli, que non-seulement ses sujets, mais le monde entier devroit s'estimer heureux de vivre sous ses loix, il a pourtant observé la même chose dans ses nouvelles constitutions.

Si au lieu de faire revivre une vieille loi non observée, il est à propos d'en réformer une qui est en vigueur, faites-le de manière qu'en laissant subsister une apparence de la dernière, il ne paroisse pas que vous voulez l'abolir, mais seulement prendre les précautions & les mesures que le temps présent demande, afin que les peuples, flattés de l'espérance que ces nouveaux ordres ne seront pas d'une longue durée, ne prennent pas une résolution proportionnée au dégoût que ces ordres leur causent.

Foresti, parlant du consul Paul Emile, qui conquit la Macédoine, dit qu'il emmena plus de cent cinquante mille hommes de ce pays; & pendant que ce consul, par l'ordre du sénat, donnoit la liberté aux villes, des milliers de citoyens venoient se rendre prisonniers.

Il faut, selon Borri, en faisant une nouvelle ordonnance, donner à connoître au peuple qu'elle tourne à son avantage; je dirai bientôt comment cela peut se faire.

Afin que la nouvelle ordonnance que vous voulez faire soit moins odieuse, il faut que les

Digitized by Google

personnes du pays conquis, qui vous sont secrétement affidées, la proposent elles-mêmes, parce qu'alors les autres citoyens, au lieu de l'attribuer à une dangereuse maxime de votre cour, la regarderont peut-être comme un effet de votre condescendance.

Vous me direz, sans doute, que les hommes éclairés s'appercevront bientôt de la feinte : je réponds que s'ils ont assez d'habileté pour la voir, ils auront aussi assez de politique pour ne pas faire semblant de la connoître, de peur de tomber en disgrace; & le peuple, qui n'a pas cette crainte, n'aura pas aussi la pénétration nécessaire pour découvrir le dessein de votre prince.

Tacite a fait la même réflexion sur différents endroits de la vie de Tibère.

Si la province réduite sous l'obéissance de votre prince diffère du reste de ses états, dans les modes, la langue, la monnoie, les poids, les mesures, &c. tâchez qu'elle se conforme, en toutes ces choses, à ce qui se pratique dans les anciens états de votre souverain, afin que, dans la suite des temps, il n'y ait plus entre les deux peuples une différence qui fasse naître la désunion.

Polybe, parlant des divers peuples du Péloponèse, dit à leur louange qu'ils étoient unis par une ferme alliance; que, pour la mieux conserver, ils vivoient sous les mêmes loix, & que leurs poids, leurs mesures, leur monnoie, leurs tribunaux, leurs conseils & leurs juges étoient les mêmes; de sorte que, pour croire que tout le Péloponèse n'étoit qu'une seule ville, il ne lui manquoit que d'être fermé par une même muraille.

Le conquérant peut encore en cela faire paroître sa clémence, puisqu'il peut donner à connoître par-là qu'il ne veut traiter un pays qu'il a conquis par ses armes que comme il traite ses anciennes provinces.

J'ai oui-dire qu'Anne, reine d'Angleterre, pressoit fortement le marquis de Monteléone, ministre d'Espagne, qui se trouvoit à Londres, de lui donner une réponse positive, sur ce qu'elle demandoit que les Catalans, qui avoient eu recours à sa protection, ne fussent pas maltraités. Ce sage ministre promit, au nom du roi, que, par considération pour sa majesté britannique, les Catalans seroient traités de la même manière que les Castillans, qui s'étoient déclarés ouvertement pour le roi mon maître, & avoient fidèlement soutenu son parti. Cette promesse satisfit la reine; en conséquence on ôta aux Catalans ce nombre excessif de privilèges qu'ils avoient sur les Castillans, & ces deux peuples furent réduits à une si parfaite égalité de privilèges, que même, pour leurs avancements dans les charges & les emplois, on ne fait point aujourd'hui de différence entre eux. Le roi introduisit dans la Catalogne la monnoie de Castille, & voulut que les actes publics fussent écrits en Castillan. Je ne suis pas bien certain si l'on défendit de lire dans les écoles en langue Catalane; mais je sçais que les tribunaux de Catalogne, de Valence & d'Arragon furent mis sur le pied de ceux de Castille.

Il y a trois observations à faire sur ce que je viens de dire. La première est qu'à ce changement de monnoie, de poids & de mesures, il faut faire précéder une déclaration exacte sur leur juste évaluation & leur nouvelle réduction, afin d'éviter les procès & les disputes avec les fermiers & les négociants.

La seconde est d'examiner si les nouvelles loix sont convenables pour ce pays, parce que, comme je l'ai déja prouvé, toutes les loix ne sont pas propres à toutes les provinces.

La troisième est que, pendant qu'on tâche d'apprivoiser les peuples conquis, ou de gagner leur affection, le prince doit laisser assez de troupes pour les tenir en respect; car il est certain qu'au commencement ils seront choqués de toutes ces nouveautés.

Après que le consul Romain Lucius Furius Camillus eut conquis les peuples Latins, il demanda au sénat de leur accorder le droit de bourgeoisie, afin que leur reconnoissance pour ce bienfait leur fît supporter avec plaisir la nouvelle domination sous laquelle ils tomboient. Rome y consentit, à l'exception seulement de quelques lieux, qui, par leurs fréquentes révoltes, avoient mérité d'être punis; & dès-lors, pour me servir des termes de don Balthasar d'Alamo, dans son commentaire sur Tacite, la défense, l'intérêt & l'honneur des conquérants devinrent communs aux vaincus.

Je trouve cette maxime fort bonne, lorsque les circonstances dont je parlerai dans la suite ne se rencontrent pas.

Je dirai bientôt comment on peut, par les colonies, les mariages & l'échange réciproque des troupes, conformer les mœurs, les usages & les génies des vaincus à ceux des vainqueurs.

En traitant des *révoltes*, je prouverai qu'il est dangereux, désavantageux pour le prince & pour le pays, qu'une province ait trop de privilèges, ou qu'elle n'en ait pas assez; qu'il y en a certains qu'il faut retrancher pour toujours, & certains autres qu'il faut seulement suspendre pour un temps, dans un pays qu'après une révolte vous soumettez par les armes. Ce que je dis dans cet endroit peut en partie s'appliquer aux conquètes faites par la force; mais ce cas ne regarde point la matière que je traite à présent, parce que j'examine seulement par quels moyens, par quel art on peut conserver les terres nouvellement conquises.

Des contributions. De la défense des exactions, rançonnements, &c. De la diminution des impôts.

Un pays conquis, où vous augmenterez les impositions, fera tous ses efforts pour retourner sous la domination de son premier maître, parce

que le prince qui demande le moins est toujours le plus chéri.

Capriata, Guanovi, Mausson, Sazelle, Mendicata, & quelques autres lieux occupés en 1625 par les François & les Savoyards, secouèrent bientôt le joug de la nouvelle domination, parce que les troupes victorieuses vivoient aux dépens du pays.

Pour faire payer ces tributs excessifs, il en faut venir à des exécutions & à l'indigne cruauté d'ôter au pauvre jusqu'aux vêtements de sa misérable famille, dont les cris pitoyables s'élèvent jusqu'au ciel, & Dieu les écoute. On lit dans le Deutéronome : « les Egyptiens nous ont affligés & nous ont persécutés, en nous imposant des charges fort pesantes; nous avons élevé nos cris vers le seigneur, le Dieu de nos pères, qui nous a écoutés, & a regardé favorablement notre affliction, nos travaux, notre misère ».

Les exorbitantes contributions épuisent entièrement le pays & privent le prince d'un revenu annuel, qu'il tireroit par de raisonnables impositions; car le paysan, à qui un impitoyable receveur prend les bœufs ou les mules de labour, le grain destiné pour les semences & les instruments de sa charrue, ne fait plus de récolte, & ne se souciant plus de travailler, il se met à vivre d'aumône, ou il abandonne le pays pour se venger, & va servir le prince ennemi.

Ainsi, pour une année en laquelle l'imposition est plus forte, elle diminue dans toutes les suivantes, & on augmente le nombre des ennemis. « Celui, dit Salomon, qui presse fort la mamelle pour le lait, en fait sortir un suc épaissi; celui qui se mouche trop fort tire le sang ».

Il ne faut donc pas oublier cette ancienne maxime de politique, que pour continuer à avoir de la laine, « il faut tondre la brebis, mais il ne faut pas l'écorcher ».

Après ce que je viens de dire, je crois qu'au lieu d'augmenter les impositions dans le pays conquis, il est à propos d'en retrancher quelques-unes, sur-tout lorsqu'il étoit déja auparavant surchargé d'impôts. Par-là on calme souvent dans les nouveaux sujets un desir de révolte, que leur affection naturelle pour leur premier maître peut leur inspirer. Tout au moins accordez-leur, pour un temps limité, quelque grace, qui puisse servir à gagner peu à peu leur amour.

Quintus Veranius, gouverneur pour Tibère, de la Cappadoce, devenu depuis peu province de l'empire Romain, l'exempta d'une partie des tributs qu'elle payoit à ses anciens rois, afin d'attacher davantage par-là ces peuples à Rome. Eurigie, roi XXX[e] des Goths en Espagne, conserva par ce moyen des provinces qui ne lui appartenoient pas de droit. Bela I[er] fit la même chose, après avoir chassé le roi André du trône de Hongrie. Le continuateur de Foresti nous apprend qu'Edouard III, roi d'Angleterre, étoit adoré de ses peuples, parce qu'il les avoit déchargés de son tribut extraordinaire.

Les Génois honorèrent de leurs larmes la mort de François Sforce, qui les avoit conquis, parce qu'il n'avoit tiré de Gènes que ce qui étoit précisément nécessaire pour l'entretien de la garnison.

Rodolphe d'Autriche, nouvellement élevé sur le trône de Bohème, ayant trouvé la couronne chargée de plusieurs dettes des rois ses prédécesseurs, les paya de son propre argent, sans mettre aucune nouvelle contribution sur la Bohème.

Nicolas Sture, chef de l'armée de Charles VIII, roi de Suède, contre l'archevêque d'Upsal, ramena à l'obeissance du roi les peuples qui l'avoit promise à l'archevêque, en les déchargeant seulement des gabelles qu'ils payoient auparavant.

L'offre que les ennemis du roi mon maître firent à la Sardaigne, de l'exempter pendant sept ans des droits qu'elle payoit à l'Espagne, fut un motif puissant pour porter cette île à se soulever.

Si les peuples ne souffrent qu'avec peine les excessives contributions que le prince leur impose, à plus forte raison seront-ils violemment irrités des pilleries des commandants & des ministres : ainsi, ne donnez jamais à des officiers intéressés le gouvernement d'un pays dont vous voulez vous attirer l'affection, parce qu'ils pilleront sous mille prétextes du service du roi; prétextes qui ne manquent jamais à quiconque n'a pas beaucoup de délicatesse & de conscience.

Baton représentoit à Tibère que la Dalmatie ne s'étoit soustraite de la domination de l'empire Romain qu'à cause des pilleries & de l'avarice de ses gouverneurs.

Entre affecter un désintéressement extérieur & piller ouvertement, il y a un milieu, ce sont les présents; c'est sous ce masque que l'on déguise le larcin & que l'on défigure la justice. Vous ne devriez donc pas permettre que les ministres, que vous laissez les maîtres d'agir en beaucoup de choses sans vous consulter, reçussent des présents. On lit dans l'écriture sainte : « vous ne recevrez point de présents, parce qu'ils aveuglent les sages même, & qu'ils corrompent les jugements des justes.... Ils se sont laissés corrompre par l'avarice; ils ont reçu des présents, & ils ont rendu des jugements injustes ».

J'ai fait voir quelles suites fâcheuses il y a à craindre, de tolérer aux soldats de piller le pays. J'ai dit comment on peut l'empêcher, & les deux exemples suivants prouveront qu'il est possible de réduire en pratique les règles que j'ai données à ce sujet.

L'armée de M. Scaurus, changeant de camp, il laissa un arbre chargé d'excellents fruits bien mûrs. Beverlinck, parlant de l'armée de Bélisaire, dit : « que jamais aucun soldat n'étendit ses mains pour prendre les fruits qui pendoient sur les arbres qu'ils rencontroient dans leurs marches.

Digitized by Google

Des moyens d'établir des contributions qui paroissent justes & n'irritent pas les peuples.

J'ai déja parlé des contributions dans le pays ennemi que l'on veut abandonner ; mais comme les règles que j'ai établies, bien loin de pouvoir servir pour une province que vous voulez conserver, sont tout-à-fait opposées, parce qu'il faut déduire alors tout ce qui pourroit être de quelque utilité aux ennemis : au lieu qu'il s'agit ici de ménager des provinces qui doivent donner long-temps des secours à votre souverain pour soutenir la *guerre*.

J'ai déja dit ailleurs qu'afin que les anciens sujets de votre prince approuvent la *guerre*, & qu'ils y contribuent volontiers, il faut leur faire connoitre qu'elle est juste & avantageuse, que l'honneur de la nation y engage, qu'elle sera de peu de durée, & donner toutes les raisons qui obligent de prendre les armes ; que si la *guerre* est défensive de votre part, il faut leur représenter que, pour leur propre intérêt, ils doivent contribuer à lever & à faire subsister une armée, pour empêcher que leurs maisons ne soient brûlées & leurs campagnes désolées, pour les défendre de l'oppression, mettre à couvert l'honneur de leurs femmes, & conserver les priviléges de leur pays ; que si la *guerre* est offensive, il faut leur faire connoître que vous la portez sur les terres ennemies, pour recouvrer un pays qui vous a été usurpé, ou pour délivrer vos états des ravages que les armées causent ; que, dans ce dernier cas, on doit leur faire sentir qu'ayant une armée supérieure à celle des ennemis, on terminera promptement la *guerre*, & qu'ils seront récompensés des frais qu'elle leur coûte par les richesses des provinces ennemies : enfin, qu'il faut leur rappeller les offenses qu'ils ont reçues de la nation ennemie, soit par rapport à leurs villes, à leurs personnes, ou à leur religion. Plusieurs de ces avis peuvent aussi servir à l'égard du pays conquis, lorsque la *guerre* n'est pas contre le prince sur lequel on l'a pris. Mais soit par rapport à vos anciens ou à vos nouveaux sujets, j'ajoute ce qui suit :

Si les peuples s'apperçoivent que l'argent que vous leur demandez, sous prétexte de la *guerre*, s'employe à des dépenses inutiles, touts les expédients que j'ai proposés deviennent inutiles, parce que ces moyens perdent leur force, si la fin pour laquelle on les met en usage est faussement supposée : ainsi, tâchez de faire voir aux peuples que l'argent que vous tirez d'eux a sa véritable destination, & ne vous contentez pas de leur faire paroitre, souvenez-vous encore que la justice exige qu'il soit réellement employé pour les besoins pour lesquels vous le demandez ; « qu'ils voyent, selon l'expression de Tacite, que vous vivez sagement & avec épargne, sans donner dans de vaines profusions ; ou, selon les termes de Dolce, ne répandez pas dans le particulier avec prodigalité ce que vous exigez avec avidité de la république ».

L'empereur Alexandre Sévère avoit coutume de dire que le souverain devoit employer pour le bien public ce qu'il retire du peuple, & ne pas s'en servir pour enrichir ses amis & ses favoris.

Peut-être que Sévère fonde ce sentiment sur le conseil que Mécène donna à Auguste, lorsqu'il lui représentoit de s'enrichir plutôt par l'économie, en évitant toute dépense superflue, que par des tributs excessifs.

Cette maxime doit être encore mieux observée, lorsque le pays a déja beaucoup souffert par les mauvaises récoltes, par des précédentes pertes considérables, par quelque malheur dans le commerce, ou par les ravages de la *guerre*, parce qu'alors, en ne dépensant même que votre propre argent, il paroitroit odieux d'employer à des superfluités ce qui pourroit servir à soulager les misères publiques.

Quoiqu'Auguste n'eût pas opprimé l'empire par des tributs, on trouva mauvais qu'il eût donné un splendide repas à ses amis, dans un temps où Rome éprouvoit une grande cherté.

Si vous voulez vous conserver l'affection des peuples, n'exigez que de petites contributions d'une province qui n'avoit pas coutume d'en payer de grosses à son prince.

Saint Thomas, consulté par la duchesse de Brabant, si elle pouvoit en conscience imposer un nouveau tribut sur les Juifs, lui répondit qu'elle le pouvoit ; mais qu'il lui conseilloit, en bonne politique, de ne pas les surcharger d'une imposition trop forte, « parce que, n'étant pas accoutumés à cette nouvelle charge, ils ne la supporteroient qu'avec répugnance ». Ce sont les dernières paroles de ce saint.

J'ajoute que si un pays payoit moins que les autres du même souverain, ce devroit être en vertu de quelques priviléges, par des services rendus à la couronne, ou en considération de la stérilité & de la pauvreté de ce même pays.

Le chevalier Borri donne pour conseil, que lorsque le prince met un impôt, par exemple sur les cartes, il doit donner à entendre qu'un de ses motifs est de rendre le jeu plus cher, & par-là d'abolir insensiblement son pernicieux usage, qui est si fort enraciné, qu'on ne sçauroit le défendre tout d'un coup sans causer quelque trouble.

Quand même l'expédient que Borri propose suffiroit pour faire croire au peuple que cette augmentation de contribution tend au bien public, le nouvel impôt ne doit jamais être excessif, si vous ne voulez pas diminuer le produit de cette imposition ; car, pour me servir du même exemple, les peuples n'en joueront pas moins ; mais, s'ils ne se servent à présent d'un jeu de cartes que deux heures, ils n'en changeront alors que touts les deux jours : ainsi, il se vendra beaucoup

Digitized by Google

moins de cartes ; la contrebande en sera plus grande, & par conséquent les droits du souverain diminueront réellement, au lieu de les faire augmenter par ce nouvel impôt.

Les contributions les plus abondantes, & que l'on paye avec moins de répugnance, sont ordinairement celles qu'on demande sous le nom de *don gratuit*, parce que le sujet se persuade qu'on doit lui sçavoir plus de gré de ce qu'il paye volontairement que de ce qu'il donne par force. Ainsi, quand vous douterez si vous pouvez contraindre une province à payer une imposition, ayez recours à cet expédient.

Lorsque David, au lieu d'exiger une imposition forcée, demanda à ses sujets un don gratuit, pour les matériaux & les ornements du temple, la contribution fut abondante, & l'écriture sainte fait observer « que le peuple y contribua avec joie, parce qu'il donnoit sans contrainte ».

Joseph approuve beaucoup l'expédient dont se servit le grand-sacrificateur Joad, qui reçut ordre de Joas de lever des contributions. Craignant d'exciter un soulèvement dans l'état, s'il les exigeoit autrement que comme un don gratuit, il tira gracieusement de chaque particulier beaucoup plus qu'il n'auroit fait par les contributions, & tout le peuple fut charmé qu'on se fût servi de cette manière douce pour lui demander quelque petite partie de ses biens. Josias, roi de Juda, en usa de la même sorte.

Il seroit bon que quelques-unes des personnes qui vous sont affidées offrissent d'abord un don considérable, quand même on devroit ensuite le leur rendre sous main, afin que les autres sujets du même rang, pour ne pas paroître ni moins libéraux, ni moins affectionnés à leur prince, les imitent ; ce qui aura encore plus d'effet, si les personnes qui ont donné l'exemple sont du nombre de celles dont les actions ont coutume d'être suivies.

Les Romains, sous le consulat de Marcus Valerius Corvinus & de Marcus Claudius Marcellus, refusoient de vouloir contribuer aux frais de la *guerre* ; ces consuls persuadèrent aux sénateurs de commencer par offrir un don gratuit considérable, dont les consuls eux-mêmes ne voulurent pas même être exempts : dès-lors cet exemple fut suivi par la noblesse & ensuite par le peuple.

Lorsque vous exigez quelques contributions extraordinaires d'un pays, prenez en payement les denrées & autres choses qui, dans chaque ville ou dans chaque province, sont les plus abondantes, parce que toutes ces choses, trafiquées par des intendants de finance ou par des commissaires, font le même revenu pour le prince, sans appauvrir les sujets ; souvent même ces denrées peuvent être telles, qu'il ne soit pas besoin de les trafiquer : enfin, de quelle sorte qu'elles soient, de l'argent que l'on retire en les vendant, on achète ce qui est nécessaire pour votre armée.

Scipion l'Africain, avant de se mettre en marche pour aller conquérir Carthage, prit des peuples de Ceré du bled & des vivres pour son armée navale ; des Tarquinois, de la toile pour les voiles ; des Volterrans, quelque peu de froment, des armes & autres choses semblables ; des Artins, de l'argent, des casques, des morions, des lances, des épieux & des haches ; des Perousins, des Chiosins & des Rosilans, il prit les bois pour construire les vaisseaux : ainsi, en demandant ce qui pouvoit faire moins de faute à chaque province, sans appauvrir les peuples soumis à Rome, il eut tout ce qui lui étoit nécessaire pour équiper & entretenir une armée de terre & de mer qu'il leva promptement.

Drusus, voyant que le pays des Frisons étoit pauvre en tout, excepté en troupeaux, n'exigea d'autre contribution qu'un certain nombre de peaux de bœufs pour couvrir les boucliers & chausser les soldats.

Ayez beaucoup de soin que la répartition des contributions soit proportionnée à la richesse de chaque lieu, aux biens & aux revenus de chaque particulier ; c'est un précepte de nos livres saints. Selon la remarque de Juste-Lipse, ordinairement on se ressent moins de la pesanteur du poids que de l'inégalité de la charge. Comme Ventura, dans sa *relation d'Angleterre*, s'étend avec éloge sur ce que cette maxime avoit été exactement observée dans cette île.

Je ne crois pas que jusqu'à présent on ait vu sur cette matière rien de plus parfait & de plus juste que le réglement pour les intendants, que le roi mon maître fit faire le 4 juillet 1718 : on y prend toutes les précautions nécessaires, afin que les juges, par affection ou par haine, ne favorisent pas certains particuliers au préjudice des autres, & qu'il taxe chacun à proportion de ses revenus & de ses biens, déduction faite des pensions dont ses biens sont chargés.

Les receveurs des contributions peuvent beaucoup servir à les rendre moins sensibles au peuple, en les exigeans sans rigueur, ayant soin de représenter à chaque lieu que l'exactitude avec laquelle il payera sera une preuve de son zèle à l'égard du souverain, & le mettra à couvert des détachements ou des soldats à discrétion qu'on pourroit y envoyer ; au lieu que des receveurs d'un génie violent irritent davantage les peuples par la rudesse de leurs traitements que la demande des contributions n'avoit fait : il seroit donc à propos de choisir pour receveurs des hommes prudents & adroits. « J'ai vu, dit le Seigneur, l'affliction de mon peuple dans l'Egypte, & j'ai entendu ses cris, à cause de la dureté de ceux qui présidoient aux ouvrages ; & connoissant sa douleur, je suis descendu pour le délivrer des mains des Egyptiens ».

L'empereur Antonin-le-Pieux, par une de ses ordonnances, enjoignit aux receveurs de ses

revenus d'en faire la recette sans rigueur & même avec politesse.

Tacite, parlant de Tibère, lorsqu'il conservoit encore une sage conduite, dit qu'il ne permettoit pas qu'on exigeât les impôts avec avarice ou avec violence.

Ce qui porta principalement la Bohême à se soulever contre Frédéric, qui gouvernoit pendant son neuvième interrègne, fut la dureté & la rigueur avec lesquelles certains Allemands, ministres de ce prince, tiroient des peuples de Bohême une petite contribution qu'il leur avoit imposée.

Il y a des receveurs qui volent plus pour eux qu'ils n'exigent pour le souverain, ou qui prolongent le recouvrement pour en tirer du salaire, ou qui prennent des intérêts pour un peu de temps d'attente. De tels hommes sont dignes de châtiments; ils doivent tout du moins souffrir la peine du tallion, & payer, par la perte de leurs propres biens, ce qu'ils ont pris injustement. C'est ainsi que le dit Juste-Lipse, sur l'autorité de Pline.

Le temps propre pour le recouvrement de ces contributions est quelques jours après les principales récoltes, que les paysans auront pu sans perte vendre une partie des fruits qu'ils auront recueillis, parce que, se trouvant alors avec de l'argent, ils payeront, sans attendre qu'un soldat à discrétion vienne les incommoder & leur faire de la dépense dans leurs maisons.

Des levées dans le pays conquis. Du changement des garnisons.

En traitant des révoltes, je prouve que le plus grand nombre des sujets fait le plus grand trésor & la plus grande gloire des princes, & que quelque assurance que vous puissiez avoir de l'affection des peuples du pays conquis, vous serez toujours obligé de mettre garnison dans leurs places, & d'avoir sur leurs frontières des régiments d'une fidélité reconnue : par conséquent, si vous n'en tirez pas un même nombre de troupes, pour les faire passer dans les anciennes provinces de votre souverain, ces provinces, sur lesquelles vous devez compter plus que sur les autres, se dépeupleront; comme il arrivoit en Espagne, par les garnisons qu'il falloit envoyer en Italie & en Flandres, tandis qu'il ne venoit jamais de ces pays à notre presqu'île un nombre de troupes égal à celui des régiments Espagnols qui y passoit.

C'est pour cela que les Romains avoient dans leurs armées autant de troupes auxiliaires d'étrangers, que de soldats de l'ancien pays de Rome dans leurs légions.

Donnez gratuitement les brevets de capitaine, de colonel, & de lieutenant-colonel des premiers régiments que vous leverez dans une province conquise, aux jeunes gens de famille les plus distingués, afin de les attacher par-là, eux & leurs parents, à votre parti. Il suffira, par la bonne discipline de ces corps, qu'il y ait d'anciens officiers, un major, un aide-major & un subalterne par compagnie, sur-tout si l'on permet de tirer des caporaux des vieux corps pour en faire des sergents, ainsi que je l'ai proposé dans un autre endroit. On pourra donner la moitié des lieutenances à la noblesse inférieure, à la première en qualité, en lustre & en biens; & la moitié des sous-lieutenances, aux fils des bourgeois les plus honorables, & autres honnêtes personnes : cette dernière classe de gens a ordinairement plus de pouvoir sur le peuple que les deux premières, qui ne sont jamais si nombreuses.

Tout cela fut observé parfaitement dans un régiment d'infanterie que les Espagnols levèrent en Sardaigne en 1718.

S'il y a des officiers de naissance & de mérite de ce pays conquis qui se trouve déja dans les troupes, il n'y a pas de doute qu'il ne faille les avancer dans ces régiments de nouvelle création, comme cela se pratiqua dans ce régiment de Sardaigne dont je viens de parler, en ayant fait colonel don Joseph Massones de Linea, Sarde de nation, homme de la première distinction & d'un rare mérite, & qui étoit capitaine dans le régiment de Toro.

Je comprends dans les emplois à donner dans ces nouveaux régiments les jeunes gens débauchés & fainéants, ceux d'un génie entreprenant & hardi, les amateurs des nouveautés & des chimères, ceux qui aspirent avec ardeur au maniement des affaires, ceux qui sont assez riches pour pouvoir se faire un gros parti à force d'argent, ou si pauvres qu'il soit aisé de les suborner pour leur faire embrasser le parti d'un autre prince; enfin ceux qui ont assez d'habileté & de dissimulation pour conduire à propos & avec secret une négociation contre votre souverain. Je prouverai, dans mon *Traité des révoltes*, que de tels hommes, transplantés dans les anciennes provinces de votre prince, y sont utiles pour garder ces provinces, & servent en même temps d'otages pour la tranquillité de leur pays.

Polybe, parlant d'Annibal, dit qu'il tira des Metagonites trois mille hommes d'infanterie, qu'il envoya à Carthage pour servir en même temps d'otages & de secours.

Il faut aussi tâcher de faire entrer dans ces régiments les fils de certaines maisons peu affectionnés à votre prince, & qui ont beaucoup de crédit dans le pays; car si vous les demandez au nom de votre prince à leurs pères, ils n'oseront les refuser, pour ne pas faire paroître leur aversion; & si les pères ont passé dans les états du souverain ennemi, on n'aura pas beaucoup de peine de déterminer les fils à accepter un emploi qui ne leur coûte rien, dans une profession qui plaît à touts les jeunes gens. S'ils y sont une fois engagés, ils soutiendront dans la suite, par habitude & par honneur, les intérêts du prince qu'ils

Digitized by Google

qu'ils servent, comme nous l'avons vu à l'égard de plusieurs officiers des troupes du roi catholique qui ont leurs pères parmi les Allemands ; car dès que les fils viennent à hériter, on voit dès-lors qu'on rompt dans ces familles toutes sortes d'engagements que les pères avoient contractés avec les Autrichiens.

Nonobstant ce que je viens de dire, je ne voudrois pas donner des brevets en blanc, pour la levée de ces nouveaux corps, à des personnes en qui je n'aurois pas une pleine confiance, parce qu'ils pourroient les composer entièrement d'hommes attachés au parti ennemi, & entreprendre par leur moyen un coup de surprise. Ainsi, ne vous laissez pas aveugler par les propositions avantageuses qu'on pourroit vous faire pour la levée de ces corps, ou du moins, que les conditions soient que chaque compagnie ne sera admise à la paye que lorsqu'elle se sera rendue dans une telle place, où je suppose que les vieilles troupes qui y sont en garnison se trouveront toujours supérieures à celles de ce nouveau corps qui y entrera. Dès que les recrues de ces nouveaux régiments formeront le nombre de quatre ou de six compagnies, faites-les marcher pour aller en garnison dans une province des anciens états de votre prince, éloignés de la frontière du pays conquis. Si le but de ceux qui font la levée de ces corps n'est pas bon, ils insisteront à demander que tout le régiment reste dans le pays sans se séparer, jusqu'à ce qu'il soit entièrement formé & complet, & pour autoriser leurs prétentions, ils se serviront du spécieux prétexte, que de cette manière les recrues seront plutôt faites & plus promptement disciplinées.

Le jeune Cyrus, ayant dessein de faire un soulèvement contre Artaxerce son frère, leva une quantité de troupes, sous prétexte de vouloir faire la *guerre* à Tisapherne, qui ne payoit pas un tribut qu'il devoit à Artaxerce.

Les habitants de Sienne, qui avoient dans leur ville six cents Espagnols de garnison, firent semblant d'armer contre Dragut, qui, avec ses Turcs, ravageoit les côtes d'Italie, & ils chassèrent les Espagnols, parce que François d'Alba, qui en étoit le commandant, avoit permis aux Siennois de faire des levées considérables.

Si après la levée de ces régiments, le pays dont ils sont sortis se révolte, vous devez tenir ces corps proche ou loin de ce pays, selon que vous êtes plus ou moins assuré de la fidélité des officiers ; & faisant toujours paroitre extérieurement que vous avez de la confiance en eux, prenez toutes les précautions nécessaires dont j'ai dit qu'il faut user, lorsqu'on a quelque soupçon sur la fidélité de certains corps.

En examinant, dans un autre endroit de cet ouvrage, si par ces levées on peut plus aisément empêcher un soulèvement dans le pays conquis, je me suis fait à moi-même ce dilème : si les hommes qui forment ces nouveaux régiments sont affectionnés à votre prince, ceux qui lui sont opposés restent dans le pays, & se trouvent par-là en état d'agir avec plus de liberté. Si, au contraire, ces derniers composent ce nouveau corps, vous ne pourrez pas vous fier beaucoup à eux : donc il n'est pas avantageux de faire ces levées de troupes dans le pays conquis.

Je réponds, qu'en faisant abstraction de l'inclination pour l'un ou l'autre prince, ceux qui prendront parti volontairement seront toujours les plus débauchés & d'un génie fougueux, & s'ils sont une fois hors de leur pays, de gré ou de force, ils feront comme les autres ; semblables à un cheval rétif, qui ne laisse pas d'aider à tirer quand il est attelé avec d'autres qui ne le sont pas. A l'égard du simple soldat, il s'embarrasse peu d'entrer dans les partis des souverains, & sans examiner rien davantage, il suit les étendards de celui qui a commencé à lui donner le pain & le prêt.

Je viens de prouver que les troupes du pays conquis, qui passent dans les anciens états de votre prince, lui servent d'otages secrets ; j'ajoute qu'en faisant passer réciproquement vos vieilles & vos nouvelles troupes d'un pays à l'autre, elles se rendront meilleures, parce que l'éloignement leur ôtant la commodité de déserter, & le souvenir continuel de la patrie, elles ne penseront qu'à faire leur devoir dans la profession militaire. Ce fut là, selon Tite-Live, le sentiment d'Annibal, qui croyoit, « que l'Africain devoit être transplanté en Espagne, & l'Espagnol en Afrique, pour en faire de bons soldats ».

Les deux nations, par cet échange mutuel, s'apprennent à entendre leurs langues, & se conforment aux mêmes coutumes, sans quoi il ne sçauroit y avoir une parfaite correspondance. C'est ce que j'ai déja fait voir par plusieurs raisons & par divers exemples. Polybe, parlant de cet échange d'Espagnols & d'Africains que fit Annibal, dit : « que par un sage & prudent conseil, il fit passer les troupes Espagnoles en Afrique, & les Africaines en Espagne, pour unir ces deux peuples par des gages mutuels ».

Par cet échange mutuel de troupes & par les amitiés qui naissent du fréquent commerce dans les deux pays, il est plus aisé d'unir les deux nations par les liens du mariage, où il seroit à propos d'engager les familles les plus distinguées, de l'un & de l'autre pays, à contracter des alliances ensemble. Pour cela le prince devroit donner quelque sorte de récompense à ceux qui les premiers montrent l'exemple afin de porter les autres à les imiter.

Un des premiers soins de Mérovée, pour s'affermir dans la Gaule qu'il venoit de conquérir, fut de gagner l'affection des peuples qu'il avoit soumis, & de les unir par des mariages aux familles des Francs. Par-là, selon l'expression de Foresti,

les Francs & les Gaulois ne furent en peu de temps qu'un même peuple.

Canut II, roi de Danemarck, après avoir conquis l'Angleterre, usa avec succès de la même politique à l'égard des Anglois.

Comme dans toutes les choses du monde l'excès est toujours dangereux, il se peut qu'il soit nécessaire de prendre des précautions contre la trop grande amitié que les troupes de votre pays lieroient avec les peuples conquis où elles seront en garnison; ainsi, après vous en être servi pour vous attirer l'affection de ce nouveau pays, changez-les avant qu'une patrie étrangère leur fasse oublier la leur.

Dans la seconde *guerre* des Carthaginois, les colonies des Romains, voisines d'Italie, refusèrent de donner du secours à Rome, parce que ceux qui les composoient s'étoient naturalisés dans le pays depuis le long espace de temps qu'ils y étoient.

Dans les soulèvements de Naples par Mazaniello & par le duc de Guise, les plus grands ennemis qu'eurent les Espagnols furent leurs propres janissaires; & lorsque les Allemands se mirent dernièrement en possession de ce royaume, nul soldat du régiment qui y étoit fixe, & presque aucun des officiers dudit régiment, sur-tout de ceux qui étoient nés à Naples, ne voulurent retourner en Espagne. Je trouve qu'un autre avantage qu'il y a de changer les vieilles troupes que vous avez d'abord envoyées dans le pays conquis, est qu'elles ne seront pas les seules à se familiariser avec ces nouveaux sujets. Je vous conseille néanmoins de les changer peu-à-peu, afin que celles qui restent servent à introduire celles qui arrivent, & à les instruire du génie & des coutumes de la nation & des particuliers, du foible des places, des passages les plus importants de la province, & de tout ce qui est nécessaire que les officiers de vos troupes sçachent. Ces régiments que vous envoyez dans le pays conquis, pour relever ceux qui en sortent, auront ordre de ne pas se moquer des modes du pays où elles vont, en leur donnant bien à entendre que, dans toutes les disputes avec les citoyens, dans le doute qui a raison ou tort, on jugera en faveur des habitants, ce qu'il faudra néanmoins cacher aux habitants, de peur qu'ils n'en abusent. S'il arrive, au contraire, que quelques-uns insultent vos troupes, faites-les punir par la voie de la justice, avant que les parties se rendent juges du différend, & veuillent par elles-mêmes en avoir satisfaction, ce qui donneroit lieu à de fréquents tumultes entre les soldats & le peuple.

A Gènes, & dans plusieurs autres pays bien gouvernés, on change touts les six mois la quatrième partie des personnes qui doivent, pendant deux ans, exercer la magistrature. De cette manière il y a toujours les trois quarts des magistrats instruits des règles & de la méthode des tribunaux, & de l'état où se trouvent les procès qui y ont été précédemment commencés

Rarement on change la garnison de Ceuta, & on y laisse toujours le regiment fixe de cette place, parce qu'il est nécessaire qu'il y ait toujours des troupes accoutumées à cette manière peu usitée dont les Maures combattent.

A Messine & dans les autres villes de Sicile, qui, pendant la *guerre* d'Espagne contre les Allemands, moins par la force que par leur fidélité, s'étoient déclarés pour le roi mon maitre, le prince Trio, gouverneur des armées, avoit fait entendre aux troupes qu'on leur donneroit toujours le tort dans touts les démêlés qu'elles auroient avec les habitants; mais il ne laissoit pas pour cela de châtier ceux-ci, lorsque, sur la confiance de cette protection, ils manquoient de respect aux troupes.

Les exemples que j'ai rapportés précédemment, font voir que, dans cet échange des troupes de vos états & du pays conquis, il faut avoir attention à ne pas envoyer celles d'une province où la chaleur est excessive, dans une autre où le froid est extrême; ni au contraire dans un pays brûlant, celles qui sont accoutumées à un climat froid, sur-tout si c'est pour servir en campagne, où on n'a pas les mêmes commodités pour se garantir des injures du temps que dans les garnisons.

Lorsqu'en 1719 la ville de Cagliari fut menacée d'un siège, on envoya au cap de Pula, qui n'en est éloigné que de cinq lieues, soixante paysans avec un chef, pour y couper des fascines. Pendant quinze jours que dura ce travail, le chef & quarante travailleurs y moururent, vingt seulement échappèrent, parce qu'ils étoient natifs d'Orestan & de l'Ollastra, dont les climats sont à-peu-près aussi mal-sains que celui de Pula.

Lorsqu'il faut absolument envoyer des garnisons dans les places où la chaleur est extrême, on doit le faire pendant l'hiver, afin que les troupes, s'accoutumant peu-à-peu, & comme par degrés, à la chaleur du printemps & de l'été, souffrent moins des incommodités d'un climat brûlant. Nous voyons que ceux qui entrent dans Rome pendant les jours caniculaires, sont en danger de leur vie; péril que ne courent pas ceux qui y arrivent avant les grosses chaleurs. Pour moi, je ferois démolir ces places, excepté qu'elles ne fussent pas de la dernière importance, quand même il faudroit en faire construire d'autres sous un climat plus sain.

Observations à faire, afin de ne perdre ni le temps ni l'argent à s'attirer l'affection du pays ennemi.

Je viens de tâcher de persuader combien il est important de s'attirer l'affection des peuples du pays conquis; mais avant que de faire des démarches pour une chose qu'on croit utile, il faut voir si elle est possible, examiner quand est-ce qu'il y a lieu d'espérer que les moyens proposés

Digitized by Google

auront leur effet, & quand est-ce que l'on ne doit s'en rien promettre? Ce que j'omettrai ici sur le premier point, pourra s'insérer de ce que je dirai dans la suite.

Examinez si les peuples ennemis, ou ceux que vous avez déja conquis, seront, par leur rusticité ou leur inconstance, insensibles à vos ménagements de politique, & peu reconnoissants du bon traitement dont vous userez à leur égard.

Salluste, parlant de la ville de Capsa, que Marius avoit conquise contre Jugurtha, dit qu'il la donna au pillage à ses soldats, parce que ses habitants étoient inconstants, infidèles, & incapables d'être contenus dans l'obéissance par les bienfaits.

Observez encore si ces peuples aiment leur prince & haïssent le vôtre, & s'ils suivent la religion du premier, ou une différente de celle du second. Dans touts ces cas, & dans quelques autres dont je parlerai dans la suite, déterminez-vous à conserver seulement vos conquêtes par la force, sans prétendre de vous attirer l'affection du pays, & sans vouloir même y pénétrer trop avant, parce que, d'une part, ce seroit perdre vos soins & les contributions; de l'autre, ce seroit trop exposer vos convois, & aventurer peut-être votre retraite, si vous ne vous l'étiez pas assurée de la manière que je l'ai dit ci-devant. Si vous faites attention à la fin que les armées de la ligue eurent en Espagne, vous y trouverez un exemple accompli de ce que je viens de dire; car les deux armées furent battues à Almanza & à Villaviciosa, pour n'avoir pu subsister dans le cœur des deux Castilles, parce que les paysans, à la faveur de notre cavalerie, leur coupoient touts leurs convois; & dans l'une & l'autre rencontre, les ennemis ne tirèrent aucun avantage des contributions, qu'ils ne demandèrent pas, pour ne pas contrevenir à l'intention qu'ils avoient de se rendre le pays favorable, dont la fidélité pour le roi devoit pourtant leur être connue par les succès précédents.

Un prince ne tirera pas de grands avantages de ses intelligences avec les sujets d'une république; je dis la même chose des intelligences d'une république avec les sujets d'un monarque, parce que l'un & l'autre gouvernement ont non-seulement des maximes opposées, mais des génies & des intérêts différents. Apollonius, député de la ville de Scipion, pour dissuader l'assemblée d'Acaïe d'accepter les vingt talents qu'Eumène, roi de Pergame offroit, représenta qu'il ne falloit pas lui avoir cette obligation, parce que, disoit-il, les intérêts des rois & des villes libres sont entièrement opposés, & parce que toutes les choses les plus importantes sur lesquelles nous avons à délibérer, ne roulent que sur les différends que nous avons avec les rois.

Quand même les peuples ennemis seroient favorablement disposés à entrer en négociation avec votre souverain, il y a à craindre que le secret ne transpire, parce que, pour faire réussir l'entreprise, il faudra indispensablement que les personnes qui vous sont secrétement affidées, fassent part de l'idée à un grand nombre de leurs amis, & parmi tant de gens il y a beaucoup à risquer pour le secret.

Le seul remède contre ce danger, est de ne se découvrir qu'à des hommes de confiance & de prudence, de peur que, par malice ou par ignorance, ils ne fassent, avant le temps, des démarches qui puissent donner quelque connoissance du secret. J'ai établi ailleurs des règles pour éviter qu'un secret ne transpire.

Il y a extrêmement à appréhender que le secret ne vienne à se découvrir, lorsqu'on tarde de mettre à exécution une négociation commencée, & pour la faire réussir, rien n'anime davantage que le voisinage d'une armée; ainsi, pour avancer une négociation & pour en pouvoir profiter avant que le temps la découvre, faites approcher vos troupes du pays où vous formez des intelligences.

Quelquefois ceux qui font semblant de vous être affidés, servent sous main vos ennemis, & vous trompent pour vous jetter dans quelque embarras. Souvent aussi ils tâcheront de vous détourner de porter vos armes sur une autre frontière, en vous flattant de l'espérance de tirer de grands avantages des intelligences que vous avez dans une province. Indépendamment de ces risques, craignez encore que quelques sujets mécontents de leur prince, ne vous promettent beaucoup plus qu'ils ne peuvent tenir, soit par le desir aveugle d'une récompense considérable, soit par un esprit de vengeance contre leur souverain, ou par la crainte du châtiment, si, en desirant l'exécution de leur entreprise, on venoit à découvrir les premières démarches de la négociation. Vous trouverez encore des instances plus violentes & des offres plus amples de la part des sujets du prince ennemi, s'ils sont exilés de leur pays, & si les biens sont confisqués, parce qu'ils ne desirent rien tant que de retourner dans leur patrie pour jouir de leurs biens, & abattre les familles contre lesquelles ils ont une inimitié particulière, sous prétexte qu'elles suivent le parti d'un autre souverain. Alors ils se mettent peu en peine que l'on risque les troupes qui doivent les soutenir. D'ailleurs, comme ils ignorent le métier de la *guerre*, ils ne s'arrêtent point à des difficultés qui se trouvent ensuite invincibles. N'abandonnez donc pas quelque autre entreprise pour vous engager dans des négociations sur lesquelles il n'est pas toujours sûr de compter, & sans avoir des forces suffisantes pour vous en tirer avec honneur, supposé que les promesses des habitants se trouvent fausses & qu'ils vous manquent dans l'occasion la plus essentielle. Voyez à ce sujet l'exemple d'Annibal.

En 1647, les Napolitains allèrent traiter à Rome avec le duc de Guise, & l'assurèrent, par la bouche d'Augustin Lieto, leur ambassadeur, qu'il y avoit

à Rome cent soixante & dix mille hommes sous les armes, cinq cents chevaux tout prêts, & cinq ou six mille autres qu'on prendroit des carrosses; qu'il seroit aisé d'amasser trois ou quatre millions d'or; qu'il y avoit beaucoup de munitions, du froment dans les greniers pour cinq mois, & une beaucoup plus grande quantité dans les lieux voisins. Cependant, lorsque le duc de Guise arriva à Naples, il trouva qu'excepté trois mille cinq cents chevaux, & deux cents cinquante à cheval, tout le reste manquoit entièrement.

Des circonstances dans lesquelles on peut se promettre l'affection d'un pays qui est ou qui a été d'un autre prince.

Vous pourrez aisément avoir des intelligences dans un pays que vos ennemis ont nouvellement conquis par la force des armes, parce qu'en faisant leurs conquètes, ils n'auront pu s'empêcher de commettre des hostilités; ils auront été aussi obligés de prendre certaines précautions, qui, quoiqu'elles n'ayent pour fin que la sureté du vainqueur, ne laissent pas d'irriter les peuples conquis, comme ce seroit, par exemple, de leur ôter leurs armes, de les dominer par des citadelles, d'observer de près leurs démarches, &c. Enfin nul n'est content du sort où la nécessité l'a réduit, & il y en a peu qui aiment un maître qui, par le moyen de ses troupes, a fait périr le voisin, le parent & l'ami. Il n'y a que la longueur du temps qui puisse effacer le souvenir de ces ravages, & faire évanouir le desir de la vengeance. C'est, je pense, dans cette vue que Tacite vous avertit « de ne pas croire d'avoir pour amis ceux que vous avez vaincus »; & qu'Estrada a dit, « que les vaincus aiment rarement les vainqueurs ».

Peu de jeunes gens Espagnols, dans la *guerre* de la ligue contre les deux couronnes, se déclarèrent pour les Allemands; mais quantité de vieillards voyoient à regret Philippe V sur le trône, parce qu'ils étoient aigris contre les François, à force d'avoir été témoins des ravages indispensables que les armées de France, dans les précédentes *guerres* continuelles, avoient causé à l'Espagne. Par la même raison, on remarquoit une égale antipathie contre les Allemands, dans les Espagnols qui soutinrent le parti du roi mon maître, particulièrement dans ceux qui n'avoient jamais combattu contre la France, qui par conséquent ne conservoient point un souvenir qui les irritât contre les François.

Vous pouvez vous promettre encore un meilleur effet de vos négociations, si vous traitez avec des peuples qui ont essuyé des violences de la part de votre ennemi, par rapport à la religion qu'ils professent, & qui est celle aussi de votre souverain.

Quand il n'y a que quelques particuliers ou quelques lieux qui ont été maltraités par le prince ennemi, faites attention si ces personnes ou ces communautés ont dans le pays assez de crédit pour faire un parti en faveur de votre prince; mais, comme je l'ai déja dit, ne comptez pas qu'ils tiennent tout ce qu'ils vous promettent, & retranchez de leurs offres & de leurs promesses tout ce que vous jugerez qu'il faut attribuer à un trop grand desir de vengeance.

Isabelle de France, femme d'Edouard II, roi d'Angleterre, pour fomenter le parti qui ôta la couronne à son mari, & qui mit Edouard III sur le trône, commença par communiquer son dessein au comte Henri de Lancastre, parce qu'Edouard II avoit fait mourir le comte Thomas son père.

Ceux qui furent les plus zélés à favoriser la révolte de Lothaire contre Louis, roi de France, furent les parents de divers seigneurs que Louis avoit fait mourir pour leurs crimes.

Vous pouvez vous promettre un heureux succès de vos négociations avec un pays qui, après avoir été foulé par les troupes ou par les commandants, n'en aura reçu aucune satisfaction. J'ai déja dit quels sont les services qu'en tel cas ces personnes qui vous sont affidées peuvent vous rendre.

Le marquis de Malvezzi nous apprend que les sujets d'un monarque qui deviennent à l'être d'une république, ne se soumettront qu'avec peine à ce nouveau gouvernement, composé de particuliers, qu'ils regardent d'une condition égale, ou même inférieure à la leur. Cet écrivain cite l'exemple d'Espagne, qui, s'étant tant de fois soulevée contre la république de Rome, demeura tranquille sous l'empire d'Auguste. Il cite encore celui de la ville de Crémone, qui aimoit mieux être à la France qu'à la république de Venise, malgré le plus grand éloignement qu'il y avoit de Crémone en France, & une plus grande différence en langue & en coutume.

Je me persuade que Malvezzi suppose que cette république n'admet pas à ses honneurs & à ses priviléges les peuples qu'elle a conquis; car autrement ces peuples ne perdroient rien, puisque de simples sujets qu'ils étoient, ils deviennent membres de la magistrature républicaine, qui représente le prince. Mais les républiques ne le pratiquent pas toujours de cette sorte: je remarque au contraire que, par un grand abus, il y en a qui ne regardent que comme noblesse moderne les anciens gentilshommes du pays qu'elles ont conquis, & qu'ils les excluent même des priviléges des nobles; comme si, pour jouir de cette distinction héréditaire, il étoit d'une nécessité essentielle que les familles soient écrites dans les livres de la république.

Aristote dit qu'une république a pour ennemis touts ceux qui se trouvent exclus du gouvernement.

Polybe a observé que la république Romaine n'avoit été si florissante que parce que la noblesse

Digitized by Google

& le peuple, ayant part au maniement des affaires publiques, ils s'intéressoient touts également pour sa défense. Dans cette supposition, si le gouvernement de la république où vous souhaiteriez vous faire des intelligences est aristocratique, soyez persuadé que les nobles vous feront contraires, parce que la magistrature les rendant quelquefois souverains, ils ne voudront pas devenir pour toujours les sujets de votre prince. Dans ce cas, le peuple, qui aime mieux être gouverné par un seul que par plusieurs, entrera avec plaisir dans votre négociation, & soit par haine contre les nobles qui ont l'autorité sur lui, soit par ressentiment de quelque injure reçue, ou par quelque autre raison, il sera charmé de voir ceux qui lui étoient supérieurs devenus sujets comme lui; au contraire, dans les républiques gouvernées par le peuple, vous formerez vos intelligences avec les nobles, qui trouveront qu'il est plus honorable d'être sujets d'un prince que d'avoir pour supérieur ou pour égal un roturier; car la grandeur du souverain relève le caractère du sujet.

Après la mort de l'empereur Caligula, la noblesse de Rome vouloit rétablir le gouvernement en république, où elle prétendoit avoir la principale autorité; mais le peuple s'étant opposé à cette résolution, mit Claude sur le trône impérial. C'est la remarque de Comazzi.

La noblesse de Suède a tenté plusieurs fois de donner le gouvernement du pays à une assemblée ou compagnie composée uniquement des nobles, & le peuple a toujours pris les armes pour nommer un roi. L'histoire en fournit divers exemples.

Le même Comazzi remarque que les patriciens Romains furent charmés que l'empereur Octavius prit le nom d'Auguste, titre qu'on ne donnoit auparavant qu'aux dieux, parce qu'il paroissoit à ces gentilshommes, qui devenoient sujets d'un mortel, qu'il étoit plus honorable de l'être d'un homme qui portoit un nom qui le distinguoit des autres.

Quand votre dessein est seulement de détacher & de soustraire un pays de la domination des ennemis, sans vouloir le réunir au vôtre, traitez avec des peuples qui, ayant été indépendants & maitres d'eux-mêmes, ne forment plus qu'une autre province de quelque pays, parce qu'il est à présumer alors que ces peuples sont mécontents, puisqu'ils ne se gouvernent plus par eux-mêmes, & ne sont plus dans une situation à soutenir leur gloire & à faire valoir leurs forces. C'est ce que Tite-Live rapporte des Samnites & de quelques autres nations, qui, dans le temps qu'elles étoient indépendantes, avoient fait contrebalancer le sort des armées Romaines, & qui, après avoir été conquises par ces mêmes Romains, avoient à peine trouvé place dans l'histoire. Je pense que c'est là encore une des réflexions de Malvezzi, dans ses discours sur Tacite.

Une des récompenses que Dieu promettoit à son peuple, pour l'obliger à garder ses saints commandements, étoit : « qu'il le mettroit à la tête des peuples, & qu'il feroit toujours au-dessus, loin d'être au-dessous ». Et un des châtiments dont Dieu menaçoit de punir ce peuple ingrat, s'il n'observoit pas sa divine loi, étoit « d'élever l'étranger au-dessus de lui, & de le rendre plus puissant ».

Les peuples des pays fort éloignés du souverain ne sont pas ordinairement contents de leur sort, parce que cet éloignement donne lieu à chaque vice-roi de prendre des airs de souverain; & pour marque de son pouvoir, il renverse certaines loix pour en établir de nouvelles; de sorte qu'il en est de ces sujets comme des chevaux qui, à force de changer souvent de main, n'ont jamais de bouche. D'ailleurs, les sujets qui n'ont que rarement ou peut-être jamais vu leur souverain, ne sçauroient avoir un grand amour pour lui; la principale raison est que les gouverneurs des pays fort éloignés de la cour ne songent qu'à piller, soit pour eux, afin de s'enrichir avant qu'un successeur vienne prendre leur place, ou pour le souverain, afin de paroitre zélé pour les intérêts de la couronne. Tibère, voulant faire comprendre que le changement fréquent des gouverneurs ruine les pays, supposa qu'il avoit rencontré un homme couvert de blessures, & que des mouches qui s'y étoient attachées lui suçoient le sang; que la pitié l'ayant fait approcher pour les lui chasser, le blessé lui avoit demandé de les laisser, parce que, lui avoit-il dit, ces mouches, étant déja rassasiées, ne sçauroient plus me tirer autant de sang que d'autres qui, affamées, viendront prendre leur place.

Les peuples d'Afrique ne se soulevèrent contre Maximin, & ne proclamèrent le jeune Gordien empereur, que parce que le ministre que Maximin avoit envoyé dans ce pays éloigné de la résidence de l'empereur, pour y lever certains tributs, l'avoit fait avec tyrannie.

Vous m'objecterez peut-être que les pays voisins de la cour du prince peuvent être exposés aux mêmes vexations des gouverneurs : je réponds qu'il y a une très grande différence, parce que les plaintes qui viennent de loin sont déja aussi foibles quand elles arrivent aux oreilles du souverain, que le sont les mesures que ce souverain peut prendre pour remédier à ces plaintes; & pendant qu'il faut deux ou trois ordres du prince, & qu'il vient autant de représentations de la part du vice-roi, le temps de son gouvernement est passé.

Selon la remarque de Solis, les pays occupés dans les Indes par les Espagnols, avant la conquête de Cortès, étoient extrêmement tyrannisés par les gouverneurs; & quoique le roi don Ferdinand-le-Catholique ait tâché d'apporter divers remèdes à ce désordre, l'éloignement les rendoient inutiles: de la même manière qu'une flèche tombe sans force à la vue du but, lorsque le bras qui la

tire est trop éloigné ; ce sont les paroles de cet écrivain.

Si votre prince a quelque droit sur la province où vous voulez vous faire un parti, & si le bruit des armes a déja fait éclater le bruit de vos négociations, répandez des manifestes, qui fassent voir la justice de sa prétention, afin de faire éclater en sa faveur ceux qui par-là croiront éviter le nom de traitres, & ne pas mériter d'être traités comme tels, en cas qu'ils fussent faits prisonniers.

Louis XII, roi de France, avant d'entreprendre la conquête de l'état de Milan contre Louis Sforce, fit répandre des manifestes, pour faire voir l'ancien droit qu'avoit la France sur ce pays ; ce qui fut aussi pratiqué par François Sforce, avant de se rendre maître du même état de Milan, & par Guillaume-le-Conquérant, quand il voulut chasser Herald II, roi d'Angleterre.

Les Allemands, dans la dernière *guerre* de la ligue contre les deux couronnes, firent valoir le droit qu'ils prétendoient que l'archiduc avoit sur l'Espagne ; ce qui attira à leur parti un grand nombre d'Espagnols, qui crurent ou firent semblant de croire que la prétention de la maison d'Autriche étoit fondée ; & ceux qui furent faits prisonniers évitèrent, sur ce fondement, d'être punis, parce que les Allemands avoient protesté de traiter les nôtres de la même manière que nous traiterions les Espagnols qui étoient à leur service.

Lorsque les princes ne peuvent pas employer le moyen dont je viens de parler, ils ont coutume avant la *guerre* d'épouser des princesses, qui, par elles-mêmes, peuvent alléguer avoir des droits sur le pays que leurs maris ont dessein de conquérir. Les princes alors ont l'avantage de n'être pas regardés purement comme étrangers, & on a par conséquent moins de répugnance à les recevoir.

Le pape Célestin III, voulant faciliter à l'empereur Henri VI la conquête de la Sicile, ménagea le mariage de cet empereur avec Constance, qui, comme fille légitime du roi Roger, avoit droit à ce royaume ; car quoique Tancrede, qui le possédoit, fût de la famille royale de Sicile, il étoit bâtard.

Ladislas, roi de Bohême, aspirant à la couronne de Hongrie, commença par épouser Beatrix, veuve de Mathias Corvin, roi de Hongrie ; après quoi il lui fut aisé d'obtenir le royaume, quoique Jean Corvin & Maximilien, fils de l'empereur Frédéric, le lui disputassent.

Les Suédois ayant offert au comte Henri de Holstein la couronne qu'ils prétendoient ôter de dessus la tête de Magnus II, Henri la refusa, & conseilla à ceux des Suédois qui lui en faisoient la proposition, de mettre sur le trône le prince Albert de Mekelbourg son parent, parce qu'Albert, étant fils d'Euphémie, sœur du roi Magnus, ne seroit pas regardé comme étranger dans la Suède, & que les Suédois, par conséquent, n'auroient pas autant de répugnance à recevoir le prince de Mekelbourg que le comte de Holstein, ce qui réussit.

J'ai déja dit comment vous pouvez vous former des intelligences pour semer des divisions parmi les généraux, les ministres, les peuples, les troupes des ennemis ; je répète qu'afin de pouvoir faire, sans scrupule, toutes les démarches que j'ai proposées à ce sujet, il faut vous trouver dans les circonstances dont j'ai parlé ci-devant.

Des moyens d'empêcher qu'un pays conquis, & dont on a gagné l'affection, ne veuille ou ne puisse se soustraire à son nouveau prince.

Si dans un pays où la fidélité peut être encore un peu suspecte, il y a des personnes qui, par leur qualité ou leur mérite, ayent quelque crédit sur le peuple ; & si, par leur peu de bien ou par leurs dépenses excessives, elles se trouvent dans l'impossibilité de payer leurs dettes, sur-tout si ces personnes sont plus hardies que scrupuleuses, craignez que leur misère ne les portent à quelque extrémité, & qu'elles ne se laissent suborner par des dons & des promesses de la part de l'ennemi de votre prince ; prévenez alors tout ce qu'elles pourroient faire, en les tirant du pays par le moyen des levées des régiments dont j'ai parlé, ou proposez à votre souverain de leur donner de l'emploi dans une autre province ou à la cour, ou tâchez de les enrichir par les voies que je vais proposer, parce que, de toutes ces différentes manières, vous éviterez que leur pauvreté & leur génie ne vous jette dans quelque embarras. Salluste, faisant le portrait de Pison, qui s'étoit associé à Catilina, dans sa conspiration contre Rome, dit « que c'étoit un jeune gentilhomme d'une audace extrême, pauvre & factieux, que sa misère & ses mœurs perverses avoient porté à troubler la république.

En 1513, don Raymond de Cardone, vice-roi de Naples pour don Ferdinand-le-Catholique, voulant changer le gouvernement de Florence, & y faire un soulèvement en faveur de Médicis, exilé de cette république, s'adressa à deux jeunes gens nommés Paul Vetori & Barthelemi Valori, qui, aimant l'excessive dépense, extrêmement endettés, écoutèrent avec plaisir la proposition de don Raymond ; & par leur assistance & celle de quelques autres de leurs semblables, il réussit dans son dessein.

Marcus Manlius Capitolinus se fit un parti très considérable dans Rome, de touts ceux qui étoient accablés de dettes, en se déclarant leur défenseur, & en soutenant que les citoyens Romains ne devoient pas être emprisonnés, parce que d'autres citoyens avoient des créances sur eux.

Afin que ces personnes dont je viens de parler trouvent qu'il est de leur intérêt que votre prince conserve ses conquêtes, donnez-leur la facilité

Digitized by Google

d'avoir une bonne partie des emplois & des biens dont quelques autres du même pays jouissent, & qu'ils ont abandonnés pour suivre le prince ennemi.

Après que Henri VIII, roi d'Angleterre, se fut soustrait à l'obéissance qu'il devoit au pape, il dépouilla les monastères de leurs biens, & les donna ou les vendit pour peu de chose à ceux de ses sujets qui, pour ne pas les perdre, se trouveroient par-là à portée de soutenir plus opiniâtrement son parti. C'est-là un des plus grands obstacles, qui se rencontrera toujours, lorsqu'il s'agira de rétablir dans cette île la religion catholique, puisque plusieurs des plus riches seigneurs de ce royaume ne le sont qu'aux dépens des églises, des monastères & autres fondations, dont les biens & les revenus ont été donnés par ce prince à des séculiers.

Si ce que je viens de proposer ne peut pas avoir lieu, parce qu'il n'y a pas de personnes qui, ayant quitté le pays, n'ayent abandonné des emplois & des biens considérables, il faut donner à la pauvre noblesse des terres du domaine, qu'elle craindra de perdre, s'il arrivoit que son précédent souverain vint à recouvrer le pays; car il prétendroit alors que le conquérant n'avoit rien pu aliéner dans une province qui ne lui appartenoit pas de droit. Cette aliénation de bien du domaine est pourtant nécessaire, lorsqu'il n'y a pas d'autre moyen pour pouvoir conserver l'affection des sujets par des dons, ou pour les retenir dans l'obéissance par la force. L'empereur qui règne aujourd'hui a mis très souvent cette politique en usage dans les pays qu'il a conquis sur l'Espagne.

Je prouverai dans un autre endroit qu'ordinairement on réussit à élever des troubles, lorsqu'on a des intelligences dans un pays où il y a beaucoup de vagabonds & de pauvres, qui, dans leur misère & l'oisiveté, cherche cette occasion pour pouvoir voler impunément; ainsi qu'on le vit à Naples & à Palerme, dont les soulèvements furent causés par cette multitude de fainéants, que dans ce pays-là on appelle les Lazaronis. Lorsque David, poursuivi par Saül, se fit un parti, l'écriture dit « que touts ceux qui avoient de mauvaises affaires, & ceux qui étoient accablés de dettes ou mécontents, s'assemblèrent auprès de lui, & il devint leur chef ».

Pour remédier à ce danger, enrôlez ces vagabonds dans les troupes, par des levées volontaires ou forcées; formez-en des colonies, pour les faire passer dans des pays qui manquent de monde, & distribuez-leur des terres en friche à cultiver; occupez-les dans les travaux publics, en leur donnant une certaine paye, & envoyez aux galères ceux qui, n'ayant point de métier, refuseront de s'appliquer à ce à quoi on les destine.

J'ai déja dit comment on peut engager les peuples conquis à faire quelque démarche qui choque directement leur ancien prince: j'ajoute que, cette démarche faite, les personnes qui vous sont secrétement affidées doivent adroitement représenter à leurs concitoyens combien leur premier souverain a sujet d'être irrité & d'en vouloir tirer vengeance, & leur rappeller des exemples de divers pays, qui, après un pardon accordé, ont été ensuite rigoureusement punis sous un frivole prétexte: de l'autre côté, ces personnes affidées leur feront voir que votre prince ne peut que les estimer, après s'être rendus à lui, & qu'ils doivent espérer un aussi bon traitement de sa part, qu'ils devroient s'attendre à un rigoureux, si leur premier maître venoit à recouvrer le pays.

Les Espagnols ayant, en 1575, assiégé Oudewater, les officiers de la garnison exposèrent en public les images que les habitants de cette ville avoient sacrilégement arrachées des autels, pour que le souvenir d'un si grand crime les obligeât à faire les derniers efforts pour se défendre, afin d'éviter le châtiment que leurs forfaits méritoient, si les Espagnols se rendoient maîtres de la place.

Quelquefois les ennemis, qui ne sont pas toujours scrupuleux pour se venger de quelques particuliers ou de quelques villes qui auront embrassé votre parti, useront de divers artifices pour vous jetter dans des défiances à leur égard, soit en faisant tomber entre vos mains des lettres, pour preuve de leur intelligence avec les ennemis, ainsi qu'en usa Iphicrate à l'égard de deux Athéniens qui avoient passé chez les Lacédémoniens. Souvent même, sans que les ennemis s'en mêlent, il se trouvera des accusateurs, qui, par une inimitié particulière ou par un zèle affecté, en vue d'une récompense, tâcheront de vous rendre la fidélité de ces nouveaux sujets suspecte. Je fais voir ailleurs qu'il est dangereux de prêter trop facilement l'oreille aux accusations d'état; je dis quelles sont les mesures & les précautions qu'il faut prendre pour vérifier l'accusation, & comment il faut agir lorsque le crime est avéré: ainsi, je prouverai seulement ici, par l'exemple suivant, qu'on ne doit pas, par des défiances souvent mal fondées, troubler le repos d'une province dont vous êtes possesseur tranquille.

Le duc de Guise, pour attirer à son parti la noblesse de Naples, qui avoit embrassé celui de Philippe IV, tâcha, malgré la fureur du peuple, qui s'étoit soulevé en sa faveur, de conserver les biens & les familles des nobles; il visitoit souvent leurs parentées, qu'il avoit laissées dans les monastères; il leur faisoit mille offres de services; il s'informoit de la santé de leurs proches, & il les protégeoit dans toutes les occasions. D'un autre côté, s'entretenant un jour avec le duc de Tursis son prisonnier, de l'état de la *guerre* & du royaume, il affecta de lui dire qu'il avoit avancé auprès de la noblesse plus qu'il ne croyoit. Dans une conférence que, par la permission de don Jean d'Autriche, il eut avec le duc d'Andria, en présence

Digitized by Google

des troupes des deux partis, après avoir resté longtemps seul avec le duc d'Andria, il ne fit rouler la conversation que sur des choses indifférentes, & il le quitta subitement, sans avoir touché le point pour lequel il s'étoit abouché, afin que don Jean d'Autriche, instruit de leur longue & secrète conversation, & à qui le duc d'Andria ne pouvoit porter aucune réponse, entrât dans des défiances. Par ces moyens & autres semblables, le duc de Guise gagna plusieurs seigneurs Napolitains qui servoient à Philippe IV, avec des troupes considérables qu'ils entretenoient à leurs dépens, & qui, voyant que leur fidélité n'étoit payée que par des soupçons & des défiances, abandonnèrent enfin le parti d'Espagne.

Les peuples qui se sont déclarés contre leur ancien souverain ont coutume de s'en repentir, dès qu'ils imaginent que le temps aura fait évanouir le ressentiment de l'offense; comme les continuels pardons qu'on leur offrent dissipent peu à peu la crainte du châtiment, ils ouvrens les yeux à la justice, & reconnoissent l'énormité de leur faute; & si le sort des armes vient à changer, c'est alors sur-tout que ces peuples croyent pouvoir allier leur fidélité & leur sureté. On n'a pas même raison de penser que ceux qui, par inconstance, ont manqué à leur devoir, soient fermes dans l'obéissance qu'ils vous ont promise, principalement lorsqu'il s'agit de certaines nations naturellement changeantes, & qui souhaitent toujours de n'être jamais au prince sous lequel elles sont. Ainsi, pour ne pas dépendre entièrement du caprice des peuples nouvellement conquis, mettez garnison dans leurs châteaux & dans leurs principales places, à mesure que vous les accoutumez à votre domination.

Les peuples de Transilvanie se soulevèrent contre Reminie leur souverain, en faveur d'Apaffi; mais dès que ce dernier eut été battu, ils lui fermèrent les portes du château de Segesward, & l'abandonnèrent entièrement, tant cette première disgrace dans les armées leur donna de crainte.

Bela III, roi de Hongrie, ayant été appellé par les peuples de la Dalmatie, qui s'étoient révoltés contre les Vénitiens, mit d'abord une forte garnison dans Zara, dont les habitants avoient voulu souvent changer de maître.

Les Francs, s'étant soulevés contre Probus, proclamèrent Proculus empereur; mais n'ayant pas eu la précaution de s'assurer des postes les plus importants, ils le firent mourir, & avec la même facilité se soumirent une seconde fois à Probus.

En traitant des révoltes, je parlerai des postes qu'il est à propos de démolir ou de fortifier dans un pays dont la fidélité est suspecte; mais ne faites pas paroître de la défiance, sans avoir pris auparavant les précautions nécessaires, parce que vous pourriez vous faire des ennemis de ceux qui, sans cette défiance, n'auroient peut-être pas pensé à abandonner votre parti; ainsi, avant de garnir & de fortifier certaines places, ou d'en démolir quelques autres, donnez à entendre que vous n'avez d'autres motifs que de vous garantir contre les surprises & autres entreprises du parti contraire ou de l'armée ennemie; car, dans un pays dont on ne s'est rendu maître que par les intelligences & les négociations, il ne faut employer la force qu'avec beaucoup de dissimulation.

Jean Scipion Palavicini, gouverneur de Gènes pour Galéas Sforce, duc de Milan, voulut construire une forteresse, pour mieux s'assurer des Génois. Lazare Doria, suivi de quelques autres de cette nation, coupa publiquement le cordeau qui avoit été tiré pour marquer le plan de l'ouvrage; & cette entreprise de Palavicini irrita si fort les Génois, que ceux même qui s'étoient déclarés pour les Sforces, secouèrent le joug de la domination des ducs de Milan.

Juste-Lipse dit: « qu'il faut user des mêmes moyens, pour conserver un pays, dons on s'est servi au commencement pour le posséder, & il fonde son sentiment sur l'autotité de Saluste ».

Ayez attention, sur-tout, de ne rien faire qui semble contrevenir à ce que vous avez promis, ou à l'espérance principale qui a directement porté un pays à changer de parti en faveur de votre souverain.

Les Napolitains qui, avec tant d'empressement, voulurent se donner à Charles VIII, roi de France, tâchèrent ensuite, avec une même ardeur, de retourner sous la puissance de don Ferdinand, roi d'Arragon, parce qu'ils furent irrités de trouver, contre leur attente, dans les François un traitement égal à celui qu'ils avoient éprouvé sous le roi Ferdinand.

De la conduite du souverain à l'égard du prince ennemi qui a été fait prisonnier.

Certain auteur, qui, dans ses aphorismes, établit plutôt de pernicieuses maximes qu'une saine politique, & qui veut qu'on se défasse des hommes, quand il ne tro[illegible] pas d'autre expédient pour se tirer d'embarras, [illegible]ousse si loin l'impiété, qu'il n'excepte pas même de cette règle le prince vaincu; il prétend que sa mort doit assurer au conquérant la conservation du pays conquis, & n'exige autre chose sinon que le vainqueur le fasse mourir d'une mort secrète, afin seulement de ne pas s'attirer la réputation d'homme cruel. Mais comment pourra-t-il se mettre à convert du courroux du tout-puissant, à qui tout est présent, qui découvrira cet indigne artifice, en rendant cette infamie publique, & qui ne permettra pas qu'on tire aucun avantage de cette conduite impie? C'est ce que les livres saints nous enseignent dans plusieurs endroits.

Les peuples conquis auroient l'ame bien basse & bien vile s'ils respectoient pour maître le cruel assassin homicide de leur prince.

Le

Le roi don Sancho ayant été tué par trahison devant Zamora, dont il faisoit le siège, les Castillans ne voulurent pas reconnoître pour roi don Adolphe son frère, qu'il n'eût plusieurs fois assuré avec serment qu'il n'avoit eu directement ni indirectement aucune part à la mort de don Sancho.

Louis Griti, commandant, pour Soliman II, sur les frontières de Hongrie & de Transilvanie, crut se perpétuer dans l'absolu gouvernement de ces provinces, en ôtant la vie à Emmeri Zibac, son vaivode : mais il s'en flatta vainement; car les Transilvains, irrités d'une action si noire, se soulevèrent en grand nombre contre lui, & ne cessèrent de le poursuivre, jusqu'à ce qu'étant tombé entre les mains de François Scendene, parent du vaivode mort, il eut la tête tranchée pour prix de son infâme politique.

Attenter à la vie d'un prince qui est prisonnier, c'est autoriser un autre vainqueur à vous ôter la vôtre, si, en punition de votre cruauté, le sort vous faisoit tomber entre les mains de votre ennemi; comme il arriva à Jeanne, reine de Naples, qui fut faite prisonnière de Charles III, après que cette princesse mal conseillée eut fait mourir le roi André; comme il arriva encore à Ptolomée, roi d'Egypte, qui, pour s'affermir sur le trône, avoit fait périr par trahison les fils de sa sœur; car ses ennemis, après l'avoir vaincu dans un combat, lui firent ensuite trancher la tête.

Adonibesec, à qui, par l'ordre de Judas & de Siméon son frère, on coupa les pieds & les mains, reconnut que ce châtiment étoit une juste punition de Dieu, puisqu'il avoit traité de la même manière soixante-dix rois ses prisonniers, & dans sa disgrace il confessoit « que Dieu le punissoit justement du même supplice qu'il avoit fait souffrir aux autres ».

Gédéon condamna à mort Zébée & Salmana, rois de Madian, parce qu'ils avoient usé de la même rigueur à l'égard des Israélites, sans en avoir même épargné un, qu'ils regardoient comme le fils du roi; & Gédéon, après avoir prononcé la sentence de leur mort, « je prends le seigneur pour témoin, leur dit-il, que si vous ne leur aviez pas ôté la vie, je ne vous ferois pas mourir ».

Indépendamment de toutes ces considérations, le seul respect que l'on doit au sang des princes doit suffire pour ne pas oser attenter à la vie du souverain ennemi.

Ce fut cet unique motif qu'allégua Henri IV, pour ne pas consentir à la mort de Charles de Valois.

En conservant la vie au prince votre prisonnier, s'il arrive que les peuples conquis se révoltent en faveur d'un autre, & que vous ne vous trouviez pas avec des forces suffisantes pour les soumettre, vous avez espérance de pouvoir chasser le nouveau conquérant, en mettant en liberté votre prisonnier, qui sans doute trouvera un parti en sa faveur dans un pays qui lui appartenoit.

On voit dans Tite-Live que la république Romaine a mis plusieurs fois utilement cette politique en usage. Tacite rapporte que Tibère se servit de ce même moyen pour détruire Artaban, roi des Parthes, qui s'étoit soulevé contre Rome, en lui opposant Phraate, prince de la maison royale des Parthes, prisonnier des Romains. Après la mort de Phraate, le même Tibère, pour une pareille fin, se servit de Tiridate, prince aussi de la famille des Arsacides.

Lorsqu'un souverain prisonnier a ses fils en liberté, qu'il ne craint pas par conséquent que ses états, dont ses enfants conservent la plus grande partie, passent dans une famille étrangère, je crois alors qu'il y a plus de grandeur d'ame & plus d'avantage à le renvoyer libre, & à contracter avec lui une alliance perpétuelle, sous des conditions douces & raisonnables, que de faire dans la rigueur un trafic de sa rançon, sur-tout si vous reconnoissez dans le souverain prisonnier un cœur noble & généreux, & si votre prince, après lui avoir fait toutes sortes de bons traitements, le renvoye de bonne grace; car il y aura plus à espérer de son amitié & du secours de ses armes, qu'on ne tirera d'avantage de tout ce qu'il donnera pour son échange & sa rançon.

Ce fut là le conseil que plusieurs grands politiques donnèrent à l'empereur Charles V, sur la liberté de François Ier, roi de France; & en effet la continuelle inimitié des François a plus causé de maux à l'Espagne, que la grande rançon de ce prince ne lui avoit accordé d'utilité.

Si votre souverain, ayant conquis touts les états de son prisonnier, trouve qu'il en coûteroit trop à sa générosité de les lui rendre, sur-tout si ce prince est d'un génie paisible, peu propre à faire de nouvelles entreprises, ou à réussir, quand il voudroit même tenter quelque chose, parce qu'il n'est aimé ni de ses anciens sujets, ni des potentats voisins : alors votre souverain devra non-seulement lui rendre la liberté, mais encore lui donner quelques terres qui puissent lui procurer un honnête entretien. Par-là ce souverain vaincu aura moins de peine à se conformer à sa fortune, & il ne pensera pas à exciter quelques troubles, pour ne pas risquer de perdre encore ce qu'il tient de votre main; mais il sera à propos de choisir des terres éloignées des états qu'il a perdus, & qui ne puissent pas lui fournir des forces pour les recouvrer.

L'empereur Charlemagne, connoissant le caractère & le bon génie du prince Grimoald, lui donna l'investiture de Benevent, quoiqu'il fût proche parent d'Adalgise, chef des Lombards, que l'empereur tâchoit d'exterminer.

Le roi don Ferdinand-le-Catholique, ayant conquis le royaume de Grenade sur le roi Maure Boabdil, que quelques autres appellent Melé, & que les peuples de Grenade avoient en horreur, pour avoir chassé du trône Albohazen son oncle,

Google

lui assigna des terres où il pouvoit vivre décemment, mais qui étoient dans le cœur de l'Espagne chrétienne.

L'empereur Justinien, après avoir chassé les Goths de l'Italie, donna à Vitige leur roi, qu'il avoit fait prisonnier, le gouvernement d'une province; mais ce fut en Perse, où il n'étoit pas facile au roi Goth d'exciter des troubles en Italie, ni même d'y revenir.

Lorsqu'on reconnoit dans le prince prisonnier un génie entreprenant, capable de former, parmi ses amis & ses sujets, un parti pour recouvrer ses états, il faut le faire garder décemment, mais sûrement, parce que, s'il vient à s'échapper & trouver par lui-même la liberté, il ne se croira obligé à aucune reconnoissance, & votre souverain ne pourra pas faire paroitre sa générosité.

Séleucus Nicanor, roi de Syrie, ayant conquis l'Asie mineure, & fait prisonnier Démétrius Poliorcete, qui en étoit roi, l'envoya dans une ile de Sorie, où il le tint toujours sous une bonne garde, parce que Séleucus ne pouvoit pas se promettre du génie ambitieux de son prisonnier, que, s'il étoit mis en liberté, il ne reprendroit pas un jour les armes.

Si le prince prisonnier se sert de l'honnête liberté que vous lui donnez pour fomenter des intelligences dans ses états contre vous, on peut le faire garder plus étroitement.

Ce fut par cette raison que Torchile Canut, gouverneur de la Suède pendant la minorité du roi Birgire II, fit garder dans une prison bien sûre le fils de Valdemare, chassé du trône de Suède.

Si le prince prisonnier a exercé quelque cruauté contre votre souverain ou contre ses prédécesseurs, il paroit d'abord qu'on peut user de représailles, & que cette conduite est autorisée par les exemples de Judas & de Gédéon, que je viens de rapporter, & par les paroles de Samuel à Agag, roi des Amalécites, son prisonnier : « comme le tranchant de ton épée, lui dit-il, a privé les femmes de leurs enfants, ta mère sera aussi privée des siens ». Mais ces exemples ne sçauroient plus avoir d'application; car si la loi de Moïse permettoit de prendre œil pour œil & dent pour dent, la loi évangélique nous a donné un précepte nouveau, & nous ordonne d'aimer nos ennemis & de faire du bien à ceux qui nous haïssent.

J'ai prouvé dans un autre endroit qu'il y a beaucoup de gloire, même selon le monde, à ne pas imiter les ennemis dans ce que leur procédé a d'injuste & de déraisonnable.

La seule difficulté qui peut se rencontrer est lorsque le prince ennemi prisonnier est un implacable ennemi de notre religion, laquelle feroit en grand danger, si ce prince, ayant suborné ses gardes, recouvroit la liberté. Ecoutez les paroles de Dieu à Saül, par la bouche de Samuel, contre Agag, ennemi de la religion & du peuple d'Israël : « j'ai rappellé dans ma mémoire, lui dit-il, tout ce qu'Amalec a fait autrefois à Israël, & de quelle sorte il s'opposa à lui dans son chemin, lorsqu'il sortoit de l'Égypte; c'est pourquoi marchez contre Amalec, taillez-le en pièces, & détruisez tout ce qui est à lui; ne lui pardonnez point; ne desirez rien de ce qui lui appartient; mais tuez tout, depuis l'homme jusqu'à la femme, jusqu'aux petits enfants, & ceux même qui sont à la mamelle, jusqu'aux bœufs, aux brebis, aux chameaux & aux ânes ». Saül fit Agag prisonnier; mais lui ayant sauvé la vie, & n'ayant pas détruit une partie du butin, « Dieu se repentit de l'avoir constitué roi d'Israël ».

DE LA *GUERRE* DÉFENSIVE.

Principes généraux.

On doit regarder comme une sorte de *guerre* défensive celle qu'on entreprend pour recouvrer un pays usurpé; pour prévenir un ennemi qui sûrement se prépare à vous attaquer & à entrer dans votre pays; pour soutenir la religion, ses alliés ou quelque puissance injustement opprimée; pour avoir raison d'une griève offense publique; pour punir des rebelles qui se sont révoltés contre un autre souverain; pour contrebalancer les forces d'un injuste conquérant trop puissant, &c.

C'est une excellente maxime de politique, de prendre toutes les mesures possibles, afin qu'on soit persuadé que la *guerre* où vous vous engagez n'est qu'une pure défense. Par-là les sujets contribueront plus volontiers aux frais de cette *guerre*, & les princes voisins, moins alarmés que s'ils croyoient que vous armez pour faire des conquêtes, ne se déclareront pas contre vous.

Avant que la *guerre* commence, ayez soin de reconnoitre vos frontières & vos magasins. Achetez dans le pays neutre, & même chez l'ennemi, tout ce qui peut vous être nécessaire ou faire faute à ceux qui vont devenir vos ennemis, & tâchez d'être prêt à vous mettre en campagne avant eux; ne vous laissez pas surprendre par de fausses apparences de vouloir conserver la paix; préparez-vous sur-tout à la *guerre*, lorsque le prince qui peut vous la faire vous demande à l'amiable quelque chose que vous ne sçauriez accorder à moins d'y être forcé par les armes, parce qu'une pareille demande ne doit être regardée que comme un artifice, afin que le refus lui serve d'un prétexte pour rompre la paix.

Les Lacédémoniens, ayant dessein de prendre Elide, demandèrent que certains lieux de la dépendance d'Elide fussent soumis à la puissance & aux loix de Lacédémone, & que les Eliens contribuassent, pour une quatrième partie, aux frais de la *guerre* contre Athènes. *Par ces demandes*, ajoute Diodore de Sicile, *les Lacédémoniens ne cherchoient qu'un refus, qui leur servit d'un pré-*

Digitized by Google

texte apparent pour déclarer la guerre *aux Eliens.*

Denis I[er], tyran de Syracuse, s'étant proposé de détruire Regio, pour se venger du refus que cette ville lui avoit fait d'une demoiselle qu'il avoit demandée en mariage, ne voulut point, sans quelque nouveau prétexte, rompre une paix qu'il venoit de conclure avec les Regiens. Dans cette vue, ayant controuvé des raisons pour contenir l'armée de Syracuse dans les états de Regio, il demanda si souvent aux Regiens des vivres pour la subsistance de ses troupes, qu'à la fin ils furent obligés de lui en refuser; ce qui fut pour Denis l'occasion qu'il cherchoit de recommencer la *guerre*. Il attaqua Regio, & ayant pris cette place, il la fit ruiner.

Est-il plus avantageux à un prince qui se prépare à la défensive de combattre sur mer ou sur terre des ennemis qui doivent venir de de-là les mers?

Supposé que les ennemis, pour vous faire la *guerre*, ayent besoin de conduire leurs troupes par mer; ne prenez point la résolution d'aller à leur rencontre pour les attaquer sur mer, ou de les attendre pour combattre sur terre, sans examiner auparavant quelle peut être votre sureté ou supériorité par le nombre & la qualité de vos vaisseaux, par le courage, l'habileté & l'expérience de vos mariniers, & par la réputation que vos armes se seront acquises dans les précédents combats de mer ou de terre.

Adherbal, commandant de l'armée navale de Carthage, ayant eu avis que le consul P. Claudius transportoit des troupes par mer pour venir investir Tropano, prit la résolution de l'attaquer dans son voyage, parce que les Carthaginois étoient alors beaucoup plus expérimentés dans les combats sur mer que les Romains, qui furent défaits par Adherbal.

Plutarque blâme avec raison Marc-Antoine de ce que sa flotte étant plus mal équipée, moins aguerrie, & par conséquent plus foible que celle d'Auguste, il avoit voulu combattre sur mer, ce qui fut la cause de touts ses malheurs; il perdit la bataille navale d'Actium, son pays fut conquis, & il lui en coûta la vie. Au lieu que Marc-Antoine, ainsi que Plutarque l'a observé, auroit dû engager un combat sur terre, puisqu'il avoit un grand nombre de troupes aguerries, bien disciplinées, & pleines de courage & d'ardeur par la victoire qu'elles venoient de remporter sur les Parthes.

Pour vous déterminer à combattre plutôt sur mer que sur terre, ou au contraire, considérez s'il vous sera plus facile, supposé que vous soyez défait, de rétablir votre armée de terre ou de mer. D'un autre côté, pesez mûrement quelles suites plus avantageuses pourroit avoir pour vous une bataille que vous auriez gagnée sur mer, ou une victoire que vous auriez remportée dans un combat sur terre, & quelle plus grande utilité les ennemis tireroient de la déroute de votre armée de mer ou de terre.

Celui qui peut, dans le cas dont il s'agit, mettre une armée navale supérieure à celle des ennemis, jouit de l'avantage de délivrer son pays des maux & des ravages que la *guerre* y causeroit.

Il n'y auroit pas de plus mauvais parti à prendre que de diviser les hommes, les munitions, les vivres, les armes & l'argent, de manière qu'en l'une & l'autre armée vous fussiez plus foible que les ennemis. Au contraire, tirez de l'un ou l'autre de ces deux corps tout ce qui est nécessaire pour rendre un des deux supérieur, ou du moins égal à celui des ennemis, ce qui n'est pas fort difficile, puisque l'argent, les vivres & une partie des munitions servent également à une armée de terre comme à une de mer. A l'égard de la manœuvre qui se doit faire sur le premier pont ou le tillac du vaisseau, les soldats, après quinze jours d'embarquement, en sçavent autant que les mariniers; & ceux-ci serviront beaucoup mieux que d'autres recrues, si l'on en met huit ou dix dans chaque compagnie de l'armée de terre, puisqu'ils sont déja accoutumés au péril de la *guerre* & au maniement des armes; je comprends parfaitement que c'est une plus grosse dépense de donner à un homme, qui ne doit faire que la fonction de fantassin, la plus haute paye que celle qu'a le marinier; mais aussi je suppose que ce ne sera que pour ce peu de temps, qui s'écoulera depuis le moment que vous aurez pris la résolution de livrer bataille, jusqu'au combat que vous donnerez aux ennemis nouvellement débarqués.

Cneius Cornelius Scipion, commandant pour les Romains en Espagne, avoit formé le dessein d'attaquer l'armée de terre de Carthage, dont Asdrubal étoit général, avant qu'elle fût renforcée par les troupes qu'Amilcar devoit débarquer; mais ayant sçu que les Carthaginois se trouvoient plus forts sur terre que sur mer, il changea de résolution; il fit embarquer ses meilleures troupes sur les vaisseaux de Rome, & ayant attaqué auprès des alfags de Tortose l'armée navale de Carthage, il remporta sur elle une pleine & entière victoire.

Themistocle, connoissant qu'il étoit impossible, à Athènes sa république, de mettre sur pied une armée de terre assez nombreuse pour s'opposer à celle des Perses, donna pour conseil de ruiner toutes les forces de la république dans la seule armée navale, afin de combattre avec quelque avantage la flotte Persienne. Ce conseil de Themistocle fut approuvé des Athéniens; ils mirent toutes leurs forces sur mer, & donnèrent le commandement de cette armée à Themistocle, qui défit les Perses auprès de Salamine.

Cæsar renforça avec succès son armée de terre par un nombre de mariniers, qu'il tira de son armée navale.

Digitized by Google

Nous apprenons de Tite-Live & de Polybe, que les armées des anciens combattoient indifféremment sur mer & sur terre, & que les Romains recrutoient leur marine également dans le cœur du pays comme sur les côtes. Je ne vois pas même quelle difficulté il y auroit à suivre cette méthode, puisque, dans le même temps qu'on employe pour discipliner un paysan de recrue pour en former un bon fantassin ou un bon dragon, on pourroit aussi discipliner un marinier. Par-là on trouveroit sur chaque vaisseau un nombre de vieux soldats, comme on le trouve dans les régiments. C'est à ce sujet que je ne comprends pas par quelle illusion l'Espagne manque toujours de mariniers, lorsqu'elle pourroit en avoir autant que de soldats, en les recrutant, non-seulement sur les côtes, mais encore dans l'intérieur du royaume. Je me suis déja étendu au long sur cette matière en traitant *de la guerre offensive;* j'y renvoye le lecteur. En parlant *des embarquements* & *des débarquements*, j'ai fait voir qu'il se passe un temps considérable depuis qu'on commence de freter & d'assembler les bâtiments pour transporter une armée, jusqu'à ce que tout le convoi se mette à la voile. Si, pendant ces entrefaites, les ennemis n'ont pas réuni leurs escadres, examinez si vous ne pourriez point en équiper une supérieure aux vaisseaux de *guerre* qui escortent dans quelque port mal fermé les bâtiments de transport fretés par les ennemis, & tâchez alors, avec cette petite flotte, de les prendre ou de les couler à fond avec votre canon & vos bombes, si le peu de hauteur des eaux ne vous permet pas de les aborder, ou de les brûler avec des brulots. Si ces bâtiments de transport des ennemis sont hors de la portée de vos canons & de vos bombes, les ports que l'on choisit pour un embarquement fournissent souvent la commodité de réussir dans ce que je propose, parce que ce nombre extraordinaire de voiles dont on a besoin, ne peut pas ordinairement être contenu dans le môle. Par conséquent on jette l'ancre dans les places ouvertes, où un bon fond & les caps qui forment la rade, mettent en sureté les navires contre les vents, mais non contre les ennemis.

Pendant que nous faisions notre dernier armement contre la Sicile, j'ai vu nos plus sages généraux craindre continuellement que les Anglois, sans s'amuser à former la grosse flotte qu'ils mirent ensuite en mer, n'envoyassent quelques vaisseaux, qui, en se joignant à ceux qu'ils avoient déja dans la Méditerranée, auroient pu prendre nos bâtiments de transport, dont la plus grande partie avoit jetté l'ancre hors de la portée du canon de Barcelone, dans un temps où l'escadre de Cadix n'étoit pas encore arrivée pour les défendre.

Quoique vos bâtiments de transport soient sous le canon de la place, vous n'empêcherez pas qu'on ne les attaque de nuit, s'ils sont dans une plage ouverte, parce que vous ne sçauriez, dans l'obscurité, vous servir de vos batteries de terre sans vous mettre en danger d'incommoder autant vos propres vaisseaux que ceux des ennemis.

Pour moi, qui m'estimerois heureux, si dans tout ce long ouvrage il se trouvoit un seul avis qui pût convenir à mon roi & à ma nation, je crois ne devoir pas omettre ici la nécessité qu'il y a d'avoir en Espagne un port bon & sûr dans la Méditerranée, tel qu'on pourroit le faire à Carthagène. On ne craindroit pas alors, dans les embarquements, qu'une escadre ennemie fit manquer l'expédition, en dissipant ou en enlevant les bâtiments de transport avant que les vaisseaux du roi soient venus joindre le convoi qui se prépare. Je dis la même chose par rapport au chantier des navires, qu'autrement les ennemis brûlent quand ils veulent, ainsi qu'il est arrivé en Biscaye, il n'y a pas encore fort longtemps. Si vous êtes supérieur en vaisseaux, envoyez votre armée navale devant le port d'assemblée des ennemis, quand même leurs escadres de *guerre* s'y seroient déja rendues, parce que si vous les attendez plus longtemps le long de vos côtes, ou en tenant la haute mer, peut-être vous éviteront-ils, & après avoir exécuté leur débarquement, ils reviendront dans leurs ports. Ils y réussiront plus facilement, si une longue étendue de côte leur donne la commodité de débarquer dans différents endroits, fort éloignés les uns des autres. On peut voir sur ce sujet l'exemple des Hollandois contre Jacques II, roi d'Angleterre, que j'ai rapporté ci-devant en traitant de la *guerre offensive*

Il peut aussi arriver que les ennemis soient obligés nécessairement de passer quelque détroit, afin d'assembler divers convois, qu'ils ont formés en différents ports pour composer le gros de la flotte qui doit faire le débarquement. Dans ce cas, il est à propos de faire que la vôtre attende dans ce détroit ou dans ce voisinage pour donner la chasse aux escadres ennemies qui se présenteront avant cette jonction, particuliérement si auprès de ce détroit il y a dans le pays neutre ou ami des ports où vos vaisseaux puissent entrer, pour s'y mettre en sureté contre une forte boutasque, qui les oblige d'abandonner le poste qu'ils gardent.

André Doria, ayant eu avis que les Turcs faisoient des préparatifs pour assiéger Cadix, alla les attendre avec la flotte d'Espagne auprès du détroit de Gibraltar, qu'ils devoient nécessairement passer. La flotte d'Argel fut la première qui se présenta, & Doria la battit avant que les autres l'eussent jointe: ce qui fut cause que les Turcs abandonnèrent l'entreprise. Il n'y a que peu d'années qu'un certain ministre Anglois, s'échauffant à faire valoir les raisons de politique que sa nation avoit pour ne pas rendre Gibraltar, me dit avec chaleur, que le principal motif étoit d'empêcher par-là l'union des escadres de l'Océan & de la Méditerranée, que les François & les Espagnols pourroient mettre en mer pour quelque entreprise.

Digitized by Google

Lorsque le détroit n'est point tel que celui de Gibraltar, qu'il faut indispensablement passer, faites avancer des galliotes, des felouques & des frégates légères, pour découvrir si la flotte ennemie fait route en dehors de l'île, qui sert à former ce détroit, parce que, sur l'avis qui vous en sera aussi-tôt donné, vous pourriez sortir avec votre armée navale pour la couper. Ces mêmes bâtiments légers s'informeront de touts les autres navires qu'ils rencontreront, à quelle hauteur ils ont laissé le convoi ennemi.

Soit que votre armée navale aille attendre les ennemis dans le détroit ou devant le port de leur assemblée, elle doit porter plus de vivres qu'elle pourra; & à mesure qu'il s'en consumera, on les remplacera de ceux qui sont sur les bâtiments de transport, de peur que, faute de vivres, vos vaisseaux de *guerre* ne fussent contraints d'abandonner le poste où ils doivent se maintenir, jusqu'à ce que vous ayez fait touts les préparatifs nécessaires pour vous défendre sur terre, ou que le temps favorable aux ennemis pour leur expédition de mer soit passé.

Si la tempête oblige vos vaisseaux de quitter le poste qu'ils gardoient, il est à craindre que les ennemis ne profitent de cette occasion pour mettre à la voile. Par conséquent votre amiral ne doit point perdre de temps pour revenir à son poste, dès que le vent le permettra; s'il trouve que le convoi ennemi s'est mis à faire route, il forcera de voile pour tâcher de l'atteindre, parce que s'il le bat ou le dissipe après qu'il aura seulement débarqué quelques troupes, elles seront perdues; & s'il le combat, lorsque les ennemis ont encore toutes leurs troupes à bord, ils ne pourront ni bien manœuvrer, ni bien manier les armes par l'embarras que causent le grand nombre de soldats, & la quantité des provisions de bouche & de *guerre* qu'on a embarquées. Ce furent ces considérations qui portèrent le consul C. Lutatius à attaquer l'armée navale de Carthage avant qu'elle fît un débarquement en Lilibée, & il la battit facilement.

Lorsque les ennemis sont les maîtres de la mer, & qu'il n'y a sur votre côte que quelques ports nécessaires aux ennemis pour s'y mettre à l'abri dans les continuels voyages qu'ils feront, après que leurs troupes seront entrées dans votre pays, fortifiez les caps ou la côte d'où ces ports sont commandés. Si vous prévoyez que vous n'aurez ni le temps & l'argent nécessaires pour finir les ouvrages de fortification, ni le monde pour les défendre, tâchez de fermer ces ports avec de vieux navires, que vous chargez de pierres pour les couler à fond, ou de faire déboucher dans ces ports des ruisseaux qui en débarrasseront l'entrée par la terre qu'ils y entraîneront des champs, lorsqu'on les forcera de sortir de leur lit. Ce dernier expédient demande des années; ainsi il faudroit s'y être pris par avance. Le second est d'une facile exécution dans les ports où l'on n'entre que par un canal qui n'est pas fort large.

Les Athéniens qui, après avoir été battus par Lysandre, n'étoient plus les maîtres de la mer, fermèrent touts leurs ports, afin qu'ils ne servissent pas aux Lacédémoniens leurs ennemis. En traitant de la *guerre* offensive, j'ai dit de quelle manière il faut faire un débarquement à la vue de l'ennemi, d'où vous pourrez inférer comment vous devez agir lorsque vous vous trouverez avec un corps de troupes sur une plage où les ennemis prétendent débarquer. Au reste, ne vous mettez jamais en tête de vouloir que des troupes à découvert tiennent ferme à la portée de l'artillerie des vaisseaux ennemis; cela ne serviroit qu'à en perdre un grand nombre & à intimider les autres. Par conséquent, s'il n'y a pas une colline, un vallon, des élévations de sable, ou un retranchement pour les mettre à couvert, tenez-les hors de la portée du canon, jusqu'à ce que les troupes des premières chaloupes ayent mis pied à terre, & alors vous viendrez à grands pas vous mêler avec elles, & les battre avant que le second voyage des chaloupes arrive. En précipitant ainsi la marche, vous aurez beaucoup moins à souffrir des décharges des bâtiments ennemis, qui vous prennent en flanc, depuis que vous commencez d'être sous la portée de leur canon, jusqu'à ce que vous abordiez les troupes débarquées. Si vos ailes ne s'étendent pas plus que les leurs, vous n'avez rien à craindre de leur artillerie du front, parce qu'elle ne tirera jamais dessus leurs troupes & leurs chaloupes, par le danger évident qu'il y auroit de les frapper, à cause des vagues de la mer, qui font perpétuellement varier la visée.

Dès que vous aurez défait la première troupe d'ennemis, retirez-vous avec vitesse, sans désordre, vers le poste que vous occupiez, & toutes les fois que viendra un nouveau débarquement, agissez de la même manière que vous avez agi avec le premier.

Comme vous avez beaucoup plus de troupes, que celles qui peuvent débarquer par un voyage de chaloupes, divisez les vôtres en autant de corps qu'il sera nécessaire pour que chacun d'eux soit un peu plus fort que cette partie d'ennemis qu'il doit attaquer. De cette sorte vous conserverez toujours des troupes fraiches en ordre de bataille, & qui peuvent se succéder tour-à-tour dans les différentes attaques.

S'il n'y a rien auprès de la mer qui puisse vous mettre à l'abri du canon de l'armée ennemie, préférez à l'infanterie la cavalerie ou les dragons, pour vous opposer au débarquement, parce qu'à la faveur de la légèreté de leurs chevaux, ils ne tarderont pas de se mêler avec les ennemis débarqués, & à revenir ensuite avec la même vitesse dans leur premier poste hors de la portée de l'artillerie. Cependant si les ennemis couvrent leur front & leurs flancs par de bons piquiers ou

des chevaux de frise, il sera nécessaire d'avoir de l'infanterie pour les battre.

Je crois qu'il ne se trouvera pas des ennemis assez téméraires pour oser entreprendre un débarquement à la vue d'un retranchement bien garni d'hommes & d'artillerie, principalement si ce retranchement est à l'épreuve du canon, avec un fossé, afin qu'on ne puisse pas y monter facilement, & si son parapet est un peu haut, afin de présenter un moindre objet à ce grand nombre de pièces d'artillerie des ennemis, & de donner plus de force à vos coups, lorsqu'ils seront tirés horisontalement.

Je suppose que le retranchement aura un épaulement dans le flanc, par où les vaisseaux ennemis pourroient l'enfiler. Je suppose encore qu'entre le retranchement & les eaux on laissera le plus petit espace que le terrein pourra permettre, afin que les tires de votre artillerie soient plus rasans & que les ennemis ayent moins de commodité pour se ranger en bataille. Pour mettre les hommes & les chevaux à couvert du canon des ennemis, sans être obligés de trop élever le parapet, on prend, pour former ce parapet, la terre de la partie intérieure la plus proche, & l'on jette du côté de la mer les terres qui restent du fossé ou du front.

Les petites îles & les côtes, où la nature a formé une chaîne de rochers, pour les défendre contre la fureur des mers, peuvent être fortifiées dans les plages les plus accessibles, en escarpant les sentiers par où l'on pourroit monter d'un rocher à l'autre; mais il est presque impossible d'empêcher le débarquement, si la côte est extrèmement étendue, parce que, par un bon vent, les vaisseaux feront plus de chemin en une seule nuit, que les troupes de terre ne sçauroient faire en plusieurs jours, & alors les ennemis débarquent dans un endroit où ils ne trouvent point d'opposition. Il faut néanmoins considérer que si le trajet a été long, les ennemis auront un grand nombre de malades, qu'une bonne partie de leurs armes leur sera devenue inutile par les roulis & par l'humidité, & que plusieurs de leurs chevaux seront morts, & les autres extrèmement affoiblis. Par conséquent, si vous avez un corps de troupes, à-peu-près égal en nombre à celui du gros de l'armée ennemie, vous devez éprouver le sort d'une bataille, avant que les hommes & les chevaux des ennemis soient rétablis, & que leurs armes soient raccommodées.

Astor Bollani, qui commandoit en 1570 les troupes Vénitiennes en Chypre, fut du sentiment de livrer bataille aux Turcs, aussi-tôt qu'ils auroient mis pied à terre. Pour soutenir son opinion, il alléguoit les raisons que je viens de proposer, & que les Vénitiens reconnurent trop tard la faute qu'ils avoient faite de ne pas avoir suivi l'avis de ce sage général.

Un des crimes dont Théodore de Syracuse accusa publiquement Denis, fut que ce tyran n'avoit pas attaqué les Carthaginois aussi-tôt qu'ils eurent débarqués auprès de Palerme, & qu'ils étoient encore affoiblis par tout ce qu'ils avoient souffert dans leur navigation.

De l'établissement des magasins d'une armée qui se tient sur la défensive; des places qu'il faut demolir ou fortifier & munir; des circonstances dans lesquelles on doit renforcer son armée par les garnisons, ou distribuer toutes ses troupes dans les places.

En traitant de la *guerre offensive* & des *siéges*, j'ai fait voir, par l'autorité du prince d'Orange, & par les exemples de Cæsar & du prince Eugène, que c'est agir sagement, quand on se tient sur la défensive, de mettre les magasins dont l'armée doit subsister, dans une place qu'il ne sera pas aisé aux ennemis de prendre, ni d'en couper la communication, parce qu'autrement vous serez forcés d'en venir à une bataille pour secourir la place, ou si vos magasins sont perdus, il faudra abandonner une grande étendue de pays, pour s'approcher de celui où votre armée pourra trouver une facile subsistance. Faites attention à la campagne de 1712, où le maréchal de Villars prit à Saint-Amand les magasins des alliés, qui, dès-lors, ne se trouvèrent plus en état de rien entreprendre, ni même d'assurer leur frontière. Si vous ne voulez point en venir à une bataille, ni abandonner du terrein, à quels frais ne ferez-vous pas obligés, pour faire transporter de loin, & à la hâte, du pain & de l'avoine pour toute une armée? C'est pour éviter cette trop grande dépense des longs transports que Louis XIV fit la paix avec la Savoye, avant de la conclure à Riswic avec l'Empire, l'Espagne, l'Angleterre & la Hollande.

Si vous n'avez aucune place qui ne soit en danger d'être assiégée ou bloquée, séparez vos magasins de vivres & de munitions en plusieurs différentes places, afin que si les ennemis vous ôtent la communication avec une, vous puissiez librement tirer des autres vos provisions de bouche & de *guerre*. Cette précaution servira aussi pour chaque place de la frontière, parce que si les ennemis en attaquent quelqu'une, elle se trouvera abondamment fournie de vivres & de munitions pour soutenir le blocus ou le siège.

Quand on établit les magasins de l'armée, on a attention que, de-là à l'endroit où l'on a dessein de camper longtemps, les chemins soient commodes pour les charriots.

Il seroit beaucoup plus avantageux si les vivres pouvoient être conduits par eau, sur-tout quand les courants sont favorables & vont des magasins à l'armée, parce qu'alors le transport sur des bateaux coûte moins, & tout arrive plutôt. Si l'on a à combattre sur les eaux, le courant donne le

Digitized by Google

même avantage, que l'on a par le dessus du vent dans un combat sur mer.

En Flandres, les rivières & les canaux donnent la commodité de faire subsister deux armées de cent mille hommes. En Espagne, quoique ses provinces soient extrêmement abondantes, on a de la peine à fournir des vivres à de petites armées de vingt mille hommes, sur-tout dans certaines contrées, où les chemins ne sont pas propres pour les charrois, & où il faut tout transporter sur des mulets.

Un grand avantage pour les Allemands, dans la *guerre* contre les Turcs, est qu'ils ont le courant du Danube favorable pour leurs convois, & que les troupes l'ont contraire. S'il y a à craindre que les troupes ennemies pénètrent jusqu'à quelque endroit où sont les archives du prince, donnez ordre qu'on en retire les chartes & les titres de l'état, parce que si les ennemis enlevoient ces papiers, il seroit difficile à votre souverain de justifier les droits qu'il a sur ce pays ou sur un autre.

Depuis que Richard, roi d'Angleterre, eut, en 1194, enlevé les papiers des archives de Philippe-Auguste, roi de France, les rois, successeurs de Philippe, ont ignoré le service que chaque pays, chaque duc, chaque baron & chaque comte devoient à la couronne; &, malgré touts les soins que Philippe-Auguste se donna pour recouvrer ces papiers, il ne put jamais y réussir.

Prenez à propos le temps de munir, le mieux qu'il se pourra, les places qui sont en danger d'être investies, & qui, par leurs fortifications, sont en état de faire une défense qui vous donne le loisir d'assembler une armée pour leur secours, ou du moins qui consume aux ennemis une partie des fours, des munitions, des troupes & de l'argent qu'ils vouloient employer à faire de plus vastes conquètes.

Guichardin observe que la défense de la place de Therouënne, qui, en 1574, arrêta cinquante jours l'armée d'Angleterre, contribua beaucoup au salut de la France. Les provisions de bouche & de *guerre*, dont les Spartiates avoient pourvu leur ville, leur donnèrent lieu de se défendre longtemps contre Pyrrhus, & d'attendre le secours du roi Antigonus, qui, s'étant joint à Arcé & aux Candiots, fit lever le siège.

Démolissez les vieux châteaux & les autres postes un peu forts où vous ne pouvez mettre garnison faute de troupes, & que vous ne sçauriez secourir, à cause de la situation désavantageuse où ils se trouvent, parce que si les ennemis, que je suppose supérieurs en troupes & maîtres de la campagne, viennent à s'en saisir, il ne vous sera pas aisé de les en déloger, & les garnisons de ces postes feront de continuelles incursions dans votre pays; au lieu que, s'ils n'ont point de places, ils ne feront maitres que du terrein que leur armée occupe.

Simeon Macchabée, ne croyant pas pouvoir résister à l'armée d'Antiochus Sidete, roi de Syrie, fit démolir la forteresse de Jérusalem, afin qu'elle ne servît pas à Antiochus pour pouvoir mieux ravager le pays.

Louis XIV, roi de France, fit ruiner les fortifications de toutes les villes & même des plus petits lieux d'Alsace, à l'exception seulement de Schelestat & de deux autres places, qu'il crut en état de faire une bonne défense, de peur que Charles V, duc de Lorraine, qui alloit entrer dans ce pays avec une armée supérieure, ne se cantonnât dans ces villes.

Zampeschi, général des Vénitiens, proposa à sa république de démanteler Girapietra & Sithia, parce que ce n'étoient pas des postes qu'on pût bien défendre, & d'ordonner aux habitants de ces villes de se retirer, avec touts leurs effets, en Candie, supposé que l'île fût investie par les Turcs.

Il faut fortifier certains postes convenables pour établir vos magasins & vos hopitaux, pour couvrir vos convois, pour conserver la communication ouverte avec votre pays, & empêcher celle des ennemis avec le leur; pour commander les ponts de certaines rivières, & les chemins absolument nécessaires pour votre commerce & celui des ennemis, parce que touts les autres de cette contrée sont impraticables, à cause des montagnes qui l'environnent. On doit aussi fortifier les ports de mer, quand ils sont en petit nombre, construire des citadelles dans les grandes villes dont la fidélité est suspecte, faire garder les passages par où l'on entre dans le pays neutre ou ennemi, afin d'empêcher que les mécontents n'en tirent des provisions de *guerre*.

Il n'est pas aisé de décider si celui qui se tient sur la défensive doit employer une partie de son armée pour renforcer les garnisons des places, ou tirer une partie des troupes des garnisons pour renforcer son armée. Avant de se déterminer sur ce point, il faut examiner s'il est à propos de risquer une bataille ou s'il faut l'éviter, parce qu'il y auroit de l'extravagance à affoiblir les garnisons, si l'on ne doit pas faire combattre l'armée, ou à affoiblir l'armée, si elle doit risquer le combat; mais en supposant que vous vouliez hasarder une bataille, lorsqu'une occasion favorable pourra se présenter, il n'y a point d'inconvénient de renforcer votre armée d'une partie des garnisons des places où vous êtes moralement assuré de pouvoir jetter du secours, quand même vous seriez battu; vous y laisserez néanmoins les troupes suffisantes pour les défendre contre un soulèvement des habitants, ou contre un coup de surprise des ennemis: je pense même que non-seulement vous pouvez prendre ce parti, mais que vous y êtes absolument obligé, si vous prévoyez que le seul succès de la bataille peut décider de cette *guerre*, ou si vous vous trouvez dans des circonstances qui

Digitized by Google

vous forcent de risquer le tout pour le tout.

Si les places dont les ennemis peuvent occuper les avenues d'un jour à l'autre, sont si bien fortifiées qu'en y mettant une bonne garnison, & en les munissant de provisions de bouche & de *guerre*, vous deviez compter davantage sur leur longue défense que sur l'espérance d'une bataille douteuse en rase campagne, il y aura de la prudence à démembrer une partie de votre armée pour augmenter les garnisons, principalement si vous avez lieu de vous promettre que l'armée ennemie diminuera avec le temps.

Je dis la même chose, si votre armée, même sans renforcer les garnisons, n'est pas assez forte pour disputer la campagne aux ennemis, parce qu'il n'y auroit rien de pire que d'être tout à la fois inférieur en rase campagne, & de n'avoir pas les places dans un bon état de défense.

Les troupes qui vous resteront, après avoir renforcé vos garnisons, & qui seront pour la plupart de cavalerie, serviront pour incommoder les convois, les fourrages & les détachements des ennemis, ou pour jetter dans la place assiégée des secours à la dérobée, ainsi que je le dirai dans la suite.

Il est extrèmement avantageux d'être supérieur en bâtiments armés sur les lacs & sur les rivières navigables du pays où l'on soutient une *guerre* défensive, tant pour empêcher les transports des vivres & des fourrages des ennemis, & les constructions des ponts, que pour secourir les places situées sur les bords de ces eaux, lorsqu'elles seront assiégées.

Des moyens de défendre l'entrée d'un pays contre une armée ennemie.

J'ai déja observé, dans un autre endroit de cet ouvrage, qu'il y a des frontières plus favorables les unes que les autres pour entrer dans le pays ennemi. Sur les avis que j'ai donnés à ce sujet, vous pourrez conjecturer par quel côté il est à présumer que les ennemis porteront la *guerre* dans les états de votre souverain. Prenez garde pourtant de vous laisser tromper par les premières apparences, ou par les bruits que les ennemis répandront par rapport à leur marche pour entrer dans votre pays.

Si l'ennemi, pour pénétrer dans vos états, est nécessairement obligé de passer des détroits & des défilés, fortifiez-les & faites-les garder, avant qu'il mette en campagne des troupes pour les venir occuper. Souvent, à la faveur d'un terrein extrèmement rude, dix mille hommes font ce que quarante mille n'oseroient pas même entreprendre dans un terrein plus étendu.

George Castriot Scanderberg, prince de Croye, voyant qu'il n'y avoit qu'un seul chemin par où les Turcs pussent entrer dans son pays, les en empêcha, en faisant construire par avance la citadelle de Modrisa sur le sommet d'une montagne qui commandoit ce chemin.

Lorsque les Israélites se préparoient pour se défendre contre Holopherne, le prêtre Eliachim écrivit à touts ceux qui habitent auprès des chemins par où l'ennemi pouvoit passer à Jérusalem, d'occuper le haut des montagnes, & de garder les défilés entre une montagne & l'autre.

Je dois avertir que le desir d'aller occuper un défilé ne doit pas vous porter à vous avancer si avant, que les ennemis puissent, en passant par un autre côté, vous couper la retraite ou les vivres.

Léonidas, roi de Sparte, défendit, avec huit mille Grecs, les défilés des Termopiles, contre un million d'hommes de l'armée de Xercès Logimanus, jusqu'à ce qu'enfin, par la trahison d'Ipialte Trachinius, Xercès entra par un autre chemin. Léonidas, ayant par-là été coupé, & ne trouvant plus le moyen de subsister ni de faire retraite, ne chercha plus que la glorieuse mort dont j'ai parlé dans un autre endroit.

Si, en occupant un défilé qu'il y a sur le chemin qui va en droiture de votre pays à celui des ennemis, vous les contraigniez à prendre un grand détour, il est à propos d'occuper ce défilé, afin qu'ils consument plus de temps, plus de vivres & d'argent, & qu'ils perdent dans une longue marche des hommes & des chevaux, pourvu néanmoins que vous vous retiriez avant que les ennemis puissent vous couper.

Les Athéniens & les Lacédémoniens, qui faisoient la *guerre* contre Xercès, s'avancèrent pour occuper les défilés du mont Olympe, ce qui obligea Xercès de prendre le détour de la Haute-Macédoine; mais ils les abandonnèrent avant que ce prince fût en situation de les couper.

Afin que des ennemis peu scrupuleux ne vous engagent pas, par des ordres supposés de votre prince, à abandonner le défilé dont nous parlons, il est nécessaire d'avoir concerté, avec les ministres de votre cour, les précautions dont j'ai parlé dans le commencement de cet article.

César Mormile, qui avoit obtenu du roi très chrétien quelques seings en blanc, pour les faire valoir à Naples, se repentant de servir les François, passa à Rome sous certains prétextes; il s'y aboucha avec don Diego de Mendoza & avec le cardinal Pacheco, ministres d'Espagne, pour résoudre sur la manière d'empêcher la jonction de la flotte Françoise avec celle des Turcs, commandée par le bacha Ruyten, qui étoit déja devant Naples. Il fut déterminé, par un commun accord entre ces trois personnes, que Mormile se serviroit de ces seings en blanc du roi de France pour écrire à Ruyten que, par des événements survenus, il étoit impossible à l'armée Françoise de se joindre cette année à celle des Turcs; que par conséquent Ruyten pouvoit se retirer à Constantinople; ce qu'il fit, sur la foi de cette lettre, & trompa ainsi l'attente

Digitized by Google

l'attente du prince de Salerne, qui, quatre jours après, arriva auprès de Naples avec l'armée de France, dans la supposition qu'il y rencontreroit Ruyter; de sorte que, par toute cette manœuvre, les projets des François s'évanouirent cette campagne. C'est ainsi que Lazzari le rapporte.

Les partisans de France contrefirent un ordre de l'empereur Léopold, qui défendoit au général Montécuculi de joindre ses troupes avec celles de l'électeur de Brandebourg. Ce faux ordre fut envoyé à Montécuculi, qui s'excusa auprès de l'électeur, lorsque ce prince le pressa peu après d'accélérer la jonction; parce que Montécuculi, sur la foi de cet ordre supposé, croyoit que l'intention de l'empereur n'étoit pas de donner du secours à l'électeur. Ce fait est ainsi rapporté dans la vie de Charles V, duc de Lorraine, ou dans celle du vicomte de Turenne, & il en est fait mention dans le livre intitulé : *l'empereur & l'empire trahis*.

Si les gués des rivières que les ennemis doivent passer sont aisés à garder avec peu de troupes, à cause de leur rapidité, de leur profondeur & de leurs mauvais fonds, ou parce que ces gués sont un peu éloignés les uns des autres, (car ce n'est que dans ces circonstances que vous devez penser d'en empêcher le passage à l'armée ennemie), dans ce cas, envoyez des détachements, qui se retrancheront au-devant de ces gués, qui y dresseront de bonnes batteries, & qui se tiendront de pied ferme chacun dans son poste, quand même ils apprendroient que les ennemis en attaqueroient un autre. Pour le secours des postes attaqués, conservez un gros de troupes, dont la plus grande partie sera de cavalerie, afin qu'elle accourre plus promptement où le besoin l'exigera.

Il faut indispensablement, dans cette entreprise, avoir parmi les ennemis des personnes affidées, qui vous donnent des avis exacts sur le nombre & sur la destination précise de chaque détachement que les ennemis font, afin de n'être pas trompé par les ruses & les fausses apparences : autrement, par une fausse marche, ils vous appelleroient loin du gué qu'ils prétendent forcer, & ils le passeroient encore avec plus de facilité, si vous aviez éloigné ce corps de réserve que je viens de proposer pour accourir où il sera nécessaire. Lorsque la rivière est navigable, vos bâtiments armés ne cesseront de la courir, afin d'observer ce qui se passe, pour vous en donner avis & s'opposer au passage des ennemis.

C'est en mettant en usage toutes les précautions dont je viens de parler, que le comte Maurice de Nassau empêcha le passage de l'Issel & du Waal aux troupes de l'archiduc Albert & de Philippe III, roi d'Espagne, commandées par le marquis Ambroise Spinola.

Si les ennemis veulent tenter de jetter un pont à votre vue, tâchez de les empêcher de s'approcher du bord par le feu de vos batteries & de votre infanterie retranchée. Les mousquets de Biscaye sont d'un grand service dans cette opération.

Pour éviter ensuite qu'ils ne s'établissent sur votre bord, faites de continuels détachements pour attaquer les soldats ennemis à mesure qu'ils auront passé. Tenez un peu loin le gros de vos troupes que vous n'aurez pu couvrir; autrement elles seroient trop exposées au feu du canon & du mousquet des ennemis, qui sans doute se feront aussi retranchés de leur côté : il faut néanmoins que ce gros de vos troupes soit à une distance convenable pour soutenir les détachements.

Si, malgré touts vos efforts, ils réussissent à se fortifier sur votre bord, battez leur ouvrage avec toute votre artillerie; & pour empêcher qu'ils ne le mettent en un meilleur état de défense, ou qu'ils ne l'étendent davantage, afin de couvrir un plus grand nombre de leurs troupes, réitérez les assauts, pour obliger l'avant-garde des ennemis à repasser la rivière, ou à se jetter dans leurs bateaux : retranchez-vous alors sur le terrein qu'ils occupoient, s'il vous paroit convenable, ou un peu plus en arrière, en ruinant leur travail.

Cette attaque se doit faire de nuit, afin d'être moins incommodé par le feu des batteries & des retranchements que les ennemis ont sur l'autre bord : construisez aussi la nuit des batteries qui, s'il est possible, flanqueront celles des ennemis & leurs retranchements, & qui tireront aussi sur les pontons que les ennemis jettent dans la rivière pour la construction de leurs ponts, qu'il faut encore tâcher de rompre par les machines dont je parlerai dans la suite.

Si, nonobstant vos nouveaux efforts, les ennemis ont étendu leur ouvrage & y ont logé leur armée, campez un peu plus loin de la portée de leur canon, pour les charger lorsqu'ils défileront en sortant de leur retranchement, supposé qu'ils n'ayent pas pris auparavant la précaution de le ruiner & de l'applanir; quand même ils l'auroient prise, attaquez-les, si entre leur retranchement & la rivière il n'y a pas l'espace convenable pour se mettre en ordre de bataille & pour former librement les lignes : tout cela doit s'entendre dans la supposition que vous n'êtes pas excessivement inférieur en troupes.

L'armée de Louis XIII, roi de France, jetta un pont sur le Garillan, & se fortifia sur l'autre bord de la rivière. L'armée d'Espagne, commandée par le grand capitaine, quoique beaucoup plus foible, vint se retrancher à la vue des François, qui n'osèrent sortir de leur camp fortifié. C'est dans cette occasion que ce général, n'ayant pu empêcher ce passage, adressa ces héroïques paroles à ceux des siens qui lui conseilloient de se retirer : *j'aime mieux*, leur dit-il, *trouver mon tombeau en gagnant un pied de terre sur l'ennemi, que de prolonger ma vie de cent années en reculant de quelques pas.*

Polybe blâme les consuls P. Furius & Caïus Flaminius de ce que, dans un combat contre les Gaulois en Lombardie, ils avoient appuyé la queue de l'armée contre la rivière; de sorte que si les Romains étoient mis en désordre, ils n'avoient pas de terrein pour se rallier, & étoient forcés de se jetter dans l'eau.

Le danger qu'il peut y avoir à camper près des ennemis, lorsqu'on se trouve inférieur en troupes, est que leur armée, en observant un grand silence, peut, à la faveur de la nuit, sortir de son retranchement, se ranger en bataille & s'avancer pour prendre tout le terrein qui lui est nécessaire. C'est ainsi que le prince Eugène de Savoye l'exécuta pour la bataille de Belgrade.

Il me paroit pourtant difficile que, par vos espions ou par les partis que vous faites avancer la nuit pour reconnoître, vous ne soyez pas averti que l'armée ennemie sort de sa ligne, & que vous n'en ayez pas avis assez tôt pour la charger lorsqu'elle défile. Or, il est à supposer que les armées étant à si peu de distance entre elles, la vôtre doit être prête de marcher d'un moment à l'autre; & si vous réussissiez à tomber la nuit sur cette partie de troupes, qui est déja sortie de son retranchement, il est certain que celles qui restent encore dans la ligne n'oseroient faire feu, ou qu'elles tueroient autant de leurs soldats qu'elles tueroient des vôtres.

J'ai fait voir, en traitant *des passages des rivières*, que bien loin de permettre aux ennemis de saigner la rivière qu'ils veulent passer à gué, il vous seroit plus avantageux d'y faire décharger quelques autres courants d'eau.

Qu'il est important de retirer les bateaux de cette partie de la rivière que vous ne commandez pas; peut-être que les ennemis les enleveroient & s'en serviroient.

Que si les ennemis passent en un même temps la rivière par différents gués éloignés les uns des autres, vous devez attaquer quelqu'un de ces corps.

Que si, entre l'un & l'autre de ces gués, il y a un étroit défilé, vous devez le fortifier & le garder, afin d'éviter qu'une partie des troupes des ennemis ne vienne au secours de celle que vous chargez.

Que si les ennemis, faute de ponts, de gros bateaux ou de bons gués, font passer la rivière à leur artillerie loin de l'endroit où leur armée la passe, il faut envoyer à la dérobée un détachement supérieur à l'escorte de cette artillerie, afin d'enlever les canons, les faire conduire par un chemin où il ne soit pas possible à l'armée ennemie de couper le détachement.

De la ruine du pays tant ami qu'ennemi.

Il peut arriver que sur la route que les ennemis ont à tenir dans leur marche, pour entrer dans votre pays, ils n'ont ni défilés, ni rivières à passer; il se peut aussi que vous ne vous trouviez pas en situation de fortifier & de garder ces passages, parce que vous n'avez pas assez de troupes, ou parce que les ennemis ont fait avancer à bonne heure un détachement qui les est venu occuper: par conséquent si leur marche doit être longue, & s'il n'y a qu'une seule avenue qui n'ait que quelques lieues de front, ordonnez aux habitants des lieux ouverts de cette contrée que, dans un certain temps prescrit, ils aient à se retirer à telles places désignées, ou à une distance de tant de lieues, avec toutes leurs familles, leurs grains, leurs légumes, leur huile, leur vin, leurs troupeaux, leurs charettes, leurs bœufs, leurs chevaux, leur soin, leur paille, leurs munitions & leurs armes; donnez-leur ordre de détruire tout ce qu'ils ne pourront pas emporter, de brûler les moissons qui commencent à jaunir, de coucher & d'abattre avec des rateaux & par les troupeaux de bestiaux celles qui sont encore vertes, de détruire les fours & les moulins, de couper les ponts sur les grandes rivières, de rompre les digues qui peuvent gâter les chemins & retarder la marche des ennemis: enfin, s'il n'y a pas d'autre eau que celle des mares, des citernes & des puits, prescrivez-leur de les corrompre, en y jettant dedans des corps de chiens & de chevaux morts; d'en ôter les cordes & les seaux, sans pourtant empoisonner ces eaux par quelque poison caché; action qui n'est jamais permise, & qui a été déclarée indigne par Charles V, même contre l'infidèle Barberousse, par Fabrice contre Pyrrhus, & par Tibère contre Arminius.

Si ces ordres s'exécutent exactement, il est impossible que les ennemis fassent plusieurs marches dans ce pays, parce qu'une armée, quelques charrois qu'elle puisse avoir, est continuellement obligée de remplacer, dans les lieux par où elle passe, certaines provisions qui se sont consommées & qui manquent, ainsi qu'on peut le voir par les exemples suivants.

Diodore de Sicile, parlant du conseil que Darius assembla pour prendre des mesures contre l'entreprise d'Alexandre, dit que *Memnon le Rhodien, capitaine célèbre, fut d'avis de ruiner le pays par où les Macédoniens devoient passer, & de les empêcher ainsi de s'avancer davantage, faute de vivres. Le conseil de ce capitaine*, ajoute-t-il, *étoit fort sage, comme les suites le firent voir, mais il ne fut pas suivi.*

Cæsar avoit coutume de dire qu'il agissoit contre les ennemis comme les médecins en usent à l'égard des malades, qu'il valoit mieux les vaincre par la faim que par le fer.

Izate, roi des Adjabeniens, pour se préparer à la *guerre* dont Vologèse, roi des Parthes, menaçoit son pays, fit retirer touts les grains dans les meilleures places, & brûler touts les fourrages de la campagne dont Vologèse auroit pu profiter.

Digitized by Google

Louis XIV, roi de France, brûla toute l'Alsace, pour arrêter la marche de l'armée que Charles V, duc de Lorraine, commandoit.

L'empereur Henri III, marchant pour la seconde fois contre la Hongrie, où régnoit André Ier, fut contraint de s'en retourner au plutôt, parce que les Hongrois, qui avoient abandonné tout le pays par où l'armée impériale devoit passer, réduisirent à la dernière extrémité cette armée fante de subsistance.

Soliman II ne put pas continuer son entreprise contre les Perses, parce que Tachmas leur roi avoit donné ordre de ne rien laisser à la campagne, ni dans les lieux par où Soliman devoit passer; de sorte que l'armée des Turcs, ne trouvant pas le nécessaire pour subsister, fut contrainte de se retirer.

Corbulon, pour empêcher Vologese d'entrer dans la Sourie, détruisit les eaux de certains postes sur la route qu'il pensoit que Vologese pourroit prendre, afin que cette disette d'eau obligeât Vologese de ne pas continuer sa marche.

M. de Julien, général François, ordonna de rompre les fours & les moulins des lieux ouverts, d'où les fanatiques du Languedoc tiroient du pain, & fit retirer dans les places les armuriers, les maréchaux, les selliers & autres gens de métiers, dont les fanatiques ponvoient tirer quelques services, afin qu'en manquant ainsi de tout, ils fussent forcés d'abandonner la campagne, qu'ils avoient tenue jusqu'alors.

Il faut pourtant observer qu'il ne seroit pas à propos que les habitants des lieux qu'on abandonne se retirassent dans les places de *guerre* exposées à un blocus, à moins qu'ils ne portassent avec eux une abondante provision de vivres.

Afin que les habitants obéissent aux ordres dont je viens de parler, offrez-leur, par ces mêmes ordres, d'augmenter leurs priviléges, de rebâtir les maisons que les ennemis détruiront, & de les dédommager abondamment de la perte qu'ils feront & des frais du transport; promettez-leur encore de leur fournir les moyens de vivre commodément dans les places & dans les lieux éloignés où vous leur ordonnez de se refugier. En effet, le prince à cet égard doit, en justice & en conscience, leur tenir parole.

D'un autre côté, menacez-les de brûler leurs villages, de les traiter comme ennemis, s'il y a le moindre retardement dans l'exécution exacte de ces ordres. Il n'y aura peut-être point d'inconvénient que ces ordres soient portés par des officiers, qui publieront que les ennemis ont résolu de mettre tout à feu & à sang; ni d'envoyer ensuite, après le terme prescrit par ces ordres, des partis, pour châtier ceux qui n'auront pas obéi, & pour brûler toutes les provisions & les denrées, qu'on pourroit encore y trouver.

Louis XIV, roi de France, pour ôter le moyen de subsister aux fanatiques qui tenoient la campagne, obligea toutes les familles de cinquante-quatre paroisses de se retirer dans des lieux de défense, leur ayant offert de leur donner le logement & la subsistance, que réellement on leur donna, comme si c'eût été des troupes.

Lorsqu'Archidame, fils de Zeuxidame, roi de Lacédémone, tâchoit de persuader aux Platéens de quitter le parti d'Athènes & d'abandonner leurs terres, il leur tenoit ce discours: *remettez-nous, à nous autres Lacédémoniens, votre ville & vos maisons; montrez-nous quels sont les confins de vos terres; comptez-en les arbres & tout ce qui mérite d'être compté; choisissez vous-mêmes les lieux où vous voulez vous retirer pendant la* guerre, *& nous nous obligeons, après la* guerre *finie, de vous rendre & de vous restituer toute chose. En attendant, nous cultiverons les champs de votre territoire, & nous vous ferons part de touts les fruits qui seront nécessaires pour votre subsistance.*

Dès que le terme du temps prescrit aux habitants pour se retirer dans les lieux que vous leur avez désignés, & pour détruire ce qu'ils ne peuvent pas emporter, sera passé, détachez des partis qui ruinent & qui brûlent tout ce qui pourroit servir à l'armée ennemie: mettez à la tête de ces partis des officiers qui ayent beaucoup d'honneur & de fermeté; autrement, subornés par argent, ou attendris par les pleurs des habitants, ils exécuteront mal vos ordres.

Si le retardement de l'arrivée des ennemis donne encore quelque temps, vos partis commenceront à mettre à exécution votre ordre; ils y surseoiront ensuite pendant quelques jours, afin que les habitants, qui n'auront pas encore mis leurs effets en sureté, le puissent faire dans ce court espace de temps, en voyant qu'il n'y a plus moyen de reculer.

J'ai dit ailleurs par quelle voie on peut mettre nn corps de troupes en campagne devant les ennemis. J'ajoute que si vous réussissez, vous devez d'abord pénétrer le plus en avant que vous pourrez dans la province ennemie, par le même chemin que les ennemis ont à tenir en venant dans les états de votre souverain, afin de détruire & de brûler tont ce que vous ne pourrez pas emporter dans vos places. Cette incursion n'est pas bien difficile, lorsque les ennemis n'ont pas encore reçu les troupes, qu'ils attendent de l'autre côté de la mer, de quelque royaume confédéré fort éloigné.

Don Adolphe VII, roi de Castille, apprit que Juphet se préparoit en Afrique pour venir débarquer en Andalousie avec soixante & dix mille hommes de cavalerie, & encore un plus grand nombre d'infanterie, & qu'il devoit être soutenu par les rois Maures qni possédoient l'Andalousie. Sur cet avis, Adolphe, entrant dans le royaume d'Andalousie, ravagea & brûla tout le pays voisin des ports, où il étoit plus vraisemblable que Juphet débarqueroit. L'Africain y prit terre; mais

Digitized by Google

n'ayant pas trouvé de quoi y faire subsister son armée, il échoua dans son entreprise, & perdit l'espérance de conquérir les terres que les catholiques possédoient en Espagne. Si les ennemis ne peuvent entrer dans vos états que par un seul morceau de pays neutre qui se trouve entre vos provinces & celles des ennemis, il y a deux choses à considérer pour sçavoir si vous pouvez exécuter dans ce pays neutre ce que je viens de vous conseiller de pratiquer dans le vôtre ; la première, est d'examiner si le droit le permet ; la seconde, si la bonne politique l'exige. Comme ce n'est pas à moi à discuter la premiere, je dirai seulement en passant, que si les ennemis font de ce pays neutre un passage pour venir occuper mes terres, je pourrois aussi employer dans ce pays les moyens propres pour me les conserver, de la même maniere que pour sauver mon vaisseau, je puis couper les cables & les vergues d'un autre qui s'est embarrassé avec le mien ; ou de même que si le feu prenoit à un pont de bois voisin des maisons, je pourrois le couper, quoiqu'il soit au public, afin d'éviter que ma maison ne brûle ; tout-au-plus, je pourrois être obligé à payer le dommage, comme votre souverain pourra aussi le payer au prince neutre, pour en éviter de beaucoup plus grands, que l'armée ennemie lui causeroit en entrant dans ses états. Je crois néanmoins qu'on est indispensablement obligé de donner, en attendant ce dédommagement, les moyens de subsister aux habitants du pays neutre que vous ruinez, & de prendre avec le prince des mesures convenables pour ne pas l'irriter, en tâchant de le convaincre que ce n'est que par nécessité que vous avez été forcé de désoler cette partie de ses états. Si ces mesures que vous avez prises ne suffisent pas pour l'appaiser, il reste à examiner, en bon politique, s'il y a plus d'inconvénient à l'irriter, qu'à ne pas exécuter ce que vous avez projetté. Sur cet examen, je renvoye à ce que j'ai dit, en traitant de la *guerre offensive*.

Des précautions à prendre, pour que les ennemis, faute de vivres, ne puissent pas entrer ou se maintenir dans votre pays.

Il se peut même qu'après avoir pris les précautions que nous venons de proposer, les ennemis s'opiniâtrent à vouloir pénétrer dans vos états ; dans ce cas, campez, à la faveur des rivières & des montagnes, dans des endroits où vous puissiez empêcher que les partis ennemis ne s'étendent vers le front ou vers les flancs, pour tirer des vivres & des fourrages du pays où il peut en être resté ; rompez les ponts & les chemins qui sont entre les ennemis & ce pays ; disputez à l'armée ennemie les passages difficiles, & employez toutes sortes de moyens pour la détenir dans le pays désolé, afin que si elle ne se retire pas, elle perde beaucoup d'hommes & de chevaux, par la disette des vivres & des fourrages ; car le soldat, qui ne peut pas souffrir l'extrême chèreté, déserte, & il tombe malade lorsque les vivres, dont même il a faute, sont mauvais.

Lorsque vous apprenez, par vos espions, la route que tient un convoi qui vient aux ennemis, & quelle est son escorte, donnez quelque chose à la fortune pour tâcher de la couper, principalement si les ennemis se trouvent dans un extrême besoin de vivres ; on peut y réussir par quelque embuscade, ou par quelque stratagème qu'un général habile & intelligent peut imaginer, selon les circonstances.

Quintius Fabius Maximus, après avoir fait transporter touts les vivres & les fourrages du pays par où l'armée d'Annibal devoit passer, campa toujours dans des ports avantageux à la vue de cette armée, afin d'incommoder de-là les partis qu'Annibal pourroit détacher pour aller chercher des fourrages & des vivres ; ce qui obligea les Carthaginois de se retirer à Caselin, pour éviter que les hommes & les chevaux ne mourussent de faim. C'est ainsi que le rapporte Tite-Live, dans son histoire Romaine, & que le prince d'Orange l'a observé dans son *Annibal & Scipion*. Tite-Live ajoute, que le consul Paul-Emile avoit voulu suivre cette même conduite de Fabius & Maximus ; mais que Térence, Varron, l'autre consul, ne fut pas de ce sentiment, de sorte que l'armée Romaine fut battue à Cannes, dans un temps qu'Annibal, n'imaginant plus aucun moyen de faire subsister ses troupes, étoit sur le point d'abandonner l'Italie.

Mela Sala, général des Sarrasins, ayant occupé les passages par où l'armée de saint Louis, roi de France, pouvoit recevoir des secours de vivres, causa parmi les troupes chrétiennes une si grande famine, qu'elle fut suivie de la peste, qui fit périr beaucoup de monde, & obligea le reste de cette malheureuse armée de se retirer vers Damiète. Melec l'attaqua dans sa retraite, il la battit, & fit prisonnier saint Louis & ses deux frères, Charles & Adolphe.

Le prince Charles de Lorraine commandoit sur le Rhin, en 1676, les troupes de l'empereur, qui avoit promis de le soutenir jusqu'à ce qu'il l'eût mis en possession des pays que la France avoit pris sur Charles IV son oncle. Dans cette espérance, le prince s'avança vers l'armée impériale jusqu'à Mousson, portant pour devise dans leurs drapeaux : *maintenant ou jamais ;* mais le maréchal de Créqui, en coupant seulement les vivres & les convois au prince, l'obligea de se retirer sans avoir fait cette campagne aucune opération importante.

Paul Vitelli, général des troupes de Florence, détruisit peu-à-peu l'armée Vénitienne, commandée par Charles des Ursins, en lui rendant les vivres difficiles, ce qui le força enfin d'abandonner le pays.

Digitized by Google

Des moyens de se délivrer des troupes de voleurs, qui prennent le nom de partisans.

Il y a des états qui ont toujours les mêmes frontières, parce que le nombre des places extrêmement fortes, la disette d'eau & des fourrages dans les environs, & le mauvais air, ne permet pas aux armées d'y camper plusieurs jours, & par conséquent d'y faire des conquêtes, qui d'ailleurs seroient peu utiles, à cause de la pauvreté du pays. Par ces considérations, ni l'un ni l'autre des deux princes ne porte le gros de ses armes de ce côté-là; mais les garnisons des places font des incursions pour enlever des troupeaux ou faire des prisonniers.

Afin de vous défendre contre ces hostilités, construisez, sur les rochers ou les postes forts de cette frontière, des tours, dont chacune pourra découvrir celles de sa droite & de sa gauche. On se servira, pour monter à la tour, d'une échelle qu'on retirera par dedans, afin que trois ou quatre hommes, qui auront des vivres, des grenades, de la poudre & des balles, soient en sureté contre tout parti ennemi qui n'aura pas d'artillerie, ou qui ne peut pas s'arrêter pour miner la tour. Pour éviter que les ennemis ne réussissent à miner ces tours, il seroit bon qu'il y eût en-dedans quelques grosses pierres, afin de rompre les planches dont le mineur se serviroit pour se couvrir. Ce seroit encore mieux de se prémunir de quelques bombes, qu'on descendroit avec une corde, après y avoir mis le feu, afin de les faire crever à côté de ces planches.

Lorsque la garde de quelqu'une des tours voit ou apprend par les passants qu'il y a des partis des ennemis en campagne, elle fait un signal qui est répété successivement par les autres. Ces signaux doivent être différents, afin de désigner vers quel côté marche les ennemis, & le nombre des hommes dont le parti est composé, en les comptant & les distinguant par cinquante ou par cent. De cette manière, l'avis se répandra en peu de moments de l'un & l'autre côté dans touts les quartiers & dans toutes les places qui doivent veiller à la sureté du pays. Quand les habitants sont affectionnés, ils gardent eux-mêmes les tours; mais si leur fidélité est suspecte, on les fait bâtir à leurs dépens, & on y met une garnison d'infanterie.

S'il y a quelques tours qui, à cause des montagnes & des bois, ne soient pas assez hautes pour qu'on puisse découvrir des uns aux autres les signaux qu'on fait avec des fumées ou avec des flambeaux, il doit y avoir des fusées volantes, qui, tirées du haut des tours, s'élèveront assez pour être vues. Le nombre des flambeaux & des fusées, & les intervalles des uns aux autres, distingueront les différents avis, qu'on donne ordinairement aussi avec de petits canons, ou avec des pierriers qu'il y a dans ces tours, & qui servent pour favoriser un parti de cavalerie qui vient se mettre à l'abri de ces tours, lorsqu'il est chargé par un parti ennemi supérieur. Il seroit cependant beaucoup mieux, en ce cas, qu'il y eût au pied des tours une petite enceinte de murailles avec des embrasures.

Ces tours, tout le long de la frontière, rendent en Portugal les incursions extrêmement difficiles, parce qu'en demi-heure de temps l'avis parvient à plusieurs places. Dans une grande partie de la côte de Catalogne, de Silésie, de Sardaigne, & de quelques-autres provinces de la Méditerranée, il y a des tours le long de la mer, pour donner l'alarme lorsque les Maures ou autres ennemis débarquent derrière quelque petite île ou quelque cap.

Si les signaux dont nous venons de parler ne suffisent pas pour avertir assez clairement de tout ce qui se passe, il y aura au pied de chaque tour deux cavaliers, dragons ou paysans à cheval, qui, par des sentiers cachés, ou par où il est difficile de rencontrer les ennemis, iront à grands pas porter aux places la nouvelle qu'il importe de leur faire sçavoir. Ænée, dans son *Commentaire Poliorcetique*, propose la même chose, en traitant des sentinelles qu'il veut qu'on mette de jour sur les hauteurs, afin qu'elles découvrent de fort loin toute troupe des ennemis qui viendroit pour surprendre la place ou pour commettre quelque autre désordre.

Il faut changer fort souvent les signaux des tours, parce que les ennemis, qui auront observé ce qu'ils signifient, vous donneroient continuellement de fausses alarmes, en vous envoyant des petits partis, qui feroient auprès de ces tours les mêmes signaux, ou parce que les ennemis, en entrant effectivement avec un détachement dans votre pays, pourroient faire des signaux contraires, & donner à entendre des choses entièrement différentes de celles dont la garnison de la tour voudroit instruire par ces signaux. Faites attention à l'exemple qui suit.

Les Lacédémoniens, assiégeant Platée, firent des feux qui signifioient qu'ils demandoient aux Thébains du secours contre une sortie de la place. Les Platéens élevèrent peu après d'autres feux qui marquoient que ce secours n'étoit pas nécessaire. Les Thébains ajoutèrent foi à ces derniers signaux, du moins, dans le doute où ces signaux contraires les avoient jettés, ils ne vinrent point au secours des Thébains.

Vous me direz sans doute que les partis ennemis pourront en silence, pendant la nuit, passer entre les tours. Je réponds qu'il ne sera pas toujours en leur pouvoir de mesurer le temps si juste, que dans la distance qu'on découvre de ces tours, on ne puisse appercevoir le parti, ou du moins quelques-uns des soldats qui se seront avancés, ou qui seront demeurés un peu en arrière. D'ailleurs, les dragons ou les cavaliers que j'ai proposé de mettre au pied de ces tours, peuvent aller en patrouille d'une tour à l'autre; il s'échappe

Digitized by Google

aussi toujours qnelqne berger ou quelque paysan qui vient donner avis aux tours de l'incursion des ennemis.

M. Deville, dans ses instructions aux gouverneurs des places frontières, pour délivrer le pays des courses des ennemis, leur donna les avertissements suivants ; mais comme cet écrivain s'étend peu sur cette matière, sans donner aux règles qu'il propose les exceptions nécessaires, j'ajouterai mes réflexions à ce qu'il enseigne à ce sujet.

Que les détachements des garnisons, dit Deville, *aillent en droiture se mettre en embuscade sur le chemin de la retraite des partis ennemis.*

Il est à supposer que Deville n'entend parler que dans le cas où les détachements qui sont trop éloignés ne sçauroient arriver assez tôt pour empêcher que les partis ennemis n'enlèvent les tronpeaux de la campagne, ne pillent les villages, n'attaquent nn convoi, ou ne brûlent les moissons; car autrement, presque tout le dommage qu'ils pourroienr causer seroit déja fait. D'ailleurs, il n'est pas aisé de sçavoir par quelle route les ennemis se retireront, parce que des partisans marchent par le bon & le mauvais chemin; ils portent de petits ponts de toile pour faire passer à leur infanterie les rivières peu larges ; leur cavalerie les traverse à la nage, quand le courant n'est pas trop rapide, & que les bords sont accessibles pour y entrer & en sortir ; enfin il n'y a point de partisan assez sot pour se retirer par le même chemin qu'il est entré.

Il peut cependant arriver que vos places soient tellement situées, vos villages si forts, & vos rivières si rapides & si profondes, que vos partisans n'ayent qu'une ou deux routes à tenir dans leur retraite. En ce cas, comme aussi dans celui où il n'est pas possible d'empêcher les premiers coups de main, le conseil de M. Deville n'a aucun inconvénient, en quoi il feroit encore plus aisé à l'exécuter, lorsque sur ces rivières, qui ne sont pas guéables, vous avez des barques & des ponts qui vous abrègent le chemin, ou lorsque, maitre de la mer, vous avez des bâtiments qni, en traversant par le milieu d'une rade, peuvent porter des troupes dans l'endroit où les ennemis ne sçauroient se rendre que par un demi-cercle qne fait la côte, principalement si vous traversez cette rade de nnit, ponr dresser une embuscade aux ennemis, sans qu'ils en ayent connoissance. On trouve ces mêmes avertissements dans le *Commentaire Poliorcetique* d'Æneas le tacticien.

Deville propose de cacher l'infanterie à l'entrée des bois, & la cavalerie à la sortie. Comme il ne s'explique pas assez sur ce point, je renvoye à mon *Traité des Embuscades.*

S'il y a, ajoute Deville, *une grande distance entre une place & l'autre, mettez dans les lieux de défense, qui se trouvent entre deux, quelques détachements de cavalerie ou de dragons, & armez touts les habitants, afin que les uns & les autres courent sur les partis ennemis ; si vos détachements & vos habitants armés sont moins forts, ils suivront de loin les partis ennemis, jusqu'à ce qu'ils tombent dans votre embuscade, afin de les attaquer en queue, tandis que vos troupes de votre embuscade les chargeront de front & en flanc.* Deville veut encore que les habitants des petits lieux ouverts se retirent dans des villes fermées. Enfin je vous conseille *de tâcher par avance de sçavoir, par vos espions, le nombre des soldats du parti que les ennemis détachent de leur camp ou de leur place, & pour quelle entreprise le détachement se fait, parce que sur cet avis anticipé on a le temps d'assembler les troupes nécessaires pour aller à la rencontre de ce parti, & l'attendre dans le poste qui vous paroîtra le plus favorable.*

Le conseil est fort utile; mais il n'est pas aisé de pouvoir être prévenu par les espions du dessein des ennemis, parce qu'ordinairement le général ne donne l'ordre que de bouche, & tête-à-tête, à celui qui doit commander le parti. On peut pourtant réussir quelquefois à pénétrer ce secret, lorsqu'on a auprès du général une personne avec qui on est en intelligence. *Voyez* sur ce point le *Traité des Espions.*

Rien ne sert davantage, contre les embuscades des petits partis & des paysans ennemis, que de couper les arbres, de brûler les broussailles, & d'abattre les édifices abandonnés, qui se trouvent à droite & à gauche, à la portée du fusil, des chemins les plus fréquentés.

Avant que les étrangers commencent à venir pour quelque grande foire, jusqu'à ce que la foire finisse, & qu'ils se soient touts retirés, mettez en mouvement plusieurs patrouilles de cavalerie, qui battent les chemins & empêchent les vols. C'est ainsi que je le vois actuellement pratiqué dans le Piémont pendant la foire d'Alexandrie. Si, à l'occasion d'une foire, d'une fête, ou pour quelques-autres motifs, il doit y avoir quelque concours de peuples si près de la frontière, qu'il y ait à craindre quelque embuscade ou qnelque incursion des ennemis, il fant que vos patrouilles, outre les chemins, battent les bois, les vallons & les ravins ; postez aussi d'autres plus gros détachements pour accourir où l'on apprend que les ennemis paroissent; tâchez d'établir, avec le commandant de la frontière ennemie, que de part & d'autre on fera pendre touts les partisans qu'on pourra arrêter, quand on les trouvera sans un chef qui ait son brevet d'officier, ou un ordre par écrit; de cette sorte on évitera les vols, les homicides, & les cruautés que les paysans commettent sans aucune utilité pour leur prince, dont ils assassinent même les sujets, lorsqu'ils les rencontrent dans les lieux à l'écart on mal peuplés. C'est ainsi que, sous le nom & la liberté des partisans, ils s'érigent en troupes de voleurs, & attribnent ensuite aux ennemis les infamies & les meurtres qu'ils font, n'y ayant point de cruauté qu'ils n'exercent à l'égard des officiers, des sol-

Digitized by Google

dats, des payfans, & même de leurs concitoyens, qui ont le malheur de tomber entre leurs mains.

C'eſt par un accord ſemblable à celui que je viens de propoſer, que don Antoine de la Véga, gouverneur de la Ciudad Rodrigo, & celui d'Almeyda, exterminèrent ceux que ſur la frontière de Portugal on appelle *rateros*, c'eſt-à-dire, coupeurs de bourſe, qui, dans la dernière *guerre*, ſous le nom de *partiſans*, commettoient ſur les chemins toutes ſortes de vols, de meurtres & de brigandages.

Des quartiers d'hiver.

Chaque général d'armée tâche d'être le dernier à prendre les quartiers d'hiver, parce que celui qui tient plus longtems la campagne, peut, ſans beaucoup d'oppoſition, faire quelques petites entrepriſes, lorſque les troupes ennemies ſe ſont déja ſéparées.

Deux choſes peuvent contribuer à ſe maintenir en campagne quelques jours de plus que les ennemis; la première, eſt lorſque les troupes de votre armée, nées ſous un climat plus rude, ou mieux accoutumées à ſouffrir les injures de l'air, réſiſtent, ſans une trop grande incommodité, au froid, qui eſt inſuportable pour des ennemis élevés dans des provinces plus tempérées, ou moins habitués aux ſouffrances de la *guerre*.

La ſeconde circonſtance néceſſaire afin de tenir la campagne plus longtemps que les ennemis, eſt d'avoir des fourrages pour faire ſubſiſter la cavalerie, lorſqu'il ne s'en trouve plus dans les champs.

Il arrive néanmoins ordinairement que les troupes des deux armées ſouffrent également du froid, & que les fourrages commencent à leur manquer preſque en un même temps, vers la fin d'octobre. Par conſéquent, à moins qu'une des deux armées n'aye des raiſons très importantes pour ſe maintenir plus de jours en campagne, elles ſe ſéparent comme d'un commun accord, & après avoir fait l'une & l'autre deux ou trois marches, elles prennent leurs quartiers. Quelques-autres fois les deux armées conſervent leur terrein, & elles détachent peu-à-peu égal nombre de troupes dans leurs quartiers, juſqu'à ce qu'enfin chaque corps d'armée ſe ſépare.

Dans ce cas, dès que vous vous trouvez inférieur à l'armée ennemie, conduiſez la vôtre ſous le canon d'une de vos places, derrière une rivière, ſur une montagne, ou dans quelque autre endroit, où la ſituation du terrein ſupplée à la quantité de monde, ou bien les premiers corps que vous détacherez pour aller prendre leur quartier, règleront leur marche à proportion de celle des troupes qui ſe ſéparent de l'armée des ennemis, afin que le général contraire ne ſe trouve pas en état de joindre furtivement ſes troupes pour vous charger le premier avant que vous euſſiez pu aſſembler les vôtres.

Arrato, prêteur d'Achaïe, & Taurion, gouverneur du Péloponèſe, pour Philippe V, roi de Macédoine, ayant renvoyé les troupes d'Achaïe pour prendre leurs quartiers ſans avoir conduit le reſte de l'armée dans quelque endroit fort dans ſon aſſiette, furent battus à la bataille de Chaphies par Dorimarque & Scophas, qui commandoient les troupes d'Etolie.

Gonzale Fernandès de Cordoue, s'étant retranché auprès de la rivière de Garillan avec l'armée Eſpagnole, inférieure à celle des François, s'y maintint juſqu'à ce que le marquis de Saluces, commandant des troupes de France, s'étant laiſſé fléchir aux inſtances de ſes officiers, eut détaché la cavalerie à différents quartiers, afin qu'elle y ſubſiſtât plus commodément. Gonzale fit alors, avec toute la diligence poſſible, jetter un pont à quelques lieues au-deſſus du camp des François. Ayant paſſé le Garillan, il enleva les quartiers François les uns après les autres, défit le gros du marquis de Saluces, & ſe rendit maître abſolu du royaume de Naples.

Les troupes, dans un pays extrêmement chaud, ont coutume de ſe retirer dans des quartiers de rafraichiſſements, pendant les mois de juillet & d'août. Si vos troupes ſont plus habituées à la grande chaleur que celles des ennemis, vous pourrez tenir la campagne durant ces deux mois, afin de faire quelque entrepriſe en l'abſence de l'armée ennemie; car ſi elle s'opiniâtre à reſter campée, elle ſouffrira extrêmement, & ſera bientôt ruinée par les maladies.

Quand on veut tenir la campagne par des chaleurs exceſſives, on doit camper dans une expoſition fraîche, & dans un terrein aéré, changer ſouvent de camp, afin d'éviter l'infection de l'air, & ces groſſes mouches qui déſolent les chevaux. Il faut camper l'hiver avec le front au midi, où les montagnes garantiſſent du vent du nord. On doit choiſir le penchant des collines, ou un terrein pierreux & ſabloneux, afin que les inondations, les eaux croupiſſantes & les boues n'incommodent pas dans le camp.

On eſt indiſpenſablement obligé en hiver de loger l'armée ſous des baraques, & d'y enfermer les chevaux, autrement ils périſſent par le froid & les pluies.

La principale fin des quartiers d'hiver eſt de mettre une plus grande partie de pays à couvert des courſes des ennemis, & d'avoir un terrein plus étendu pour la ſubſiſtance de vos régiments, ſans qu'il en coûte tant au prince, qui peut leur mettre à-compte quelque choſe de ce qu'ils retirent de leurs quartiers d'hiver où ils ſont. Pour moi, je donnerois aux troupes en quartier un tiers de plus de ce qu'il leur revient par leur paye, & j'augmenterois ou je diminuerois ce ſurplus à proportion du travail qu'elles ont à faire dans les quartiers, ou de la fatigue qu'elles ont ſoufferte dans la précédente campagne.

Digitized by Google

On charge d'un plus grand nombre de troupes les quartiers qu'on prend dans le pays ennemi, soit afin que plus de régiments profitent de cet avantage, soit parce qu'ayant épuisé ce pays d'argent & de vivres, il ne puisse pas fournir aux ennemis d'abondants secours.

Afin que la contribution des quartiers dans le pays ennemi soit plus considérable, ou moins onéreuse aux peuples qui doivent demeurer sous votre obéissance; comme aussi pour couvrir une plus grande étendue de frontière, on embrasse le plus de terrein que l'on peut, sans néanmoins se départir de la maxime essentielle, qui exige de ne pas tellement séparer les quartiers les uns des autres, qu'ils ne puissent réciproquement se secourir, de la manière que je le dirai bientôt; chaque quartier, à proportion de sa force, doit avoir les troupes nécessaires pour le défendre contre un coup de main des ennemis, en attendant que celles des autres quartiers accourent à son secours; en quoi il faut avoir égard à l'assistance que des habitants affectionnés peuvent donner, ou aux actes d'hostilités que ces mêmes habitants, irrités contre vos troupes, pourroient exercer contre elles, pendant que les ennemis attaquent le quartier.

Tout quartier avancé sera composé d'infanterie & de cavalerie; la première de ces deux troupes sert pour défendre le quartier; la seconde sert pour les courses & pour le recouvrement des contributions dans le plat pays, & l'une & l'autre pour s'accompagner & se soutenir dans les différents terreins où elles seront obligé de marcher & de combattre.

J'avoue que je ne comprends pas pourquoi l'infanterie, qui, dans la *guerre*, est infiniment plus exposée à la fatigue & au péril, ne jouit que rarement de l'avantage des quartiers.

On charge un quartier de plus d'infanterie ou de cavalerie, selon que le pays est plein ou montueux, stérile ou abondant, ou que les troupes ennemies de cette frontière craignent davantage l'infanterie ou la cavalerie.

Dans les pays qui sont coupés par des bois, des montagnes, des ravins & des défilés, il seroit à propos de donner à chaque quartier une petite troupe de Miquelets, ou autres paysans de cette espèce, qui connoissent parfaitement le terrein, pour servir de guides, pour battre continuellement la campagne, pour prendre langue, & pour reconnoitre, dans la marche des troupes, les bois des côtés & les ravins trop difficiles par tours autres batteurs d'estrade.

J'ai vu, dans l'hiver de 1707, une compagnie de paysans de Benavare, fort affectionnés pour le roi d'Espagne, rendre touts ces services aux troupes de sa majesté catholique, qui étoient en quartier à Graus.

Il faut pourtant que le commandant du quartier aye beaucoup d'attention à empêcher que ces paysans armés ne volent pas les peuples. Afin qu'ils se comportent en tout avec valeur & fidélité, on mettra à leur tête des officiers d'honneur, & qui soient assez robustes pour soutenir la grande fatigue qu'il y a à souffrir avec des paysans qui font de continuelles & longues marches, la nuit, par des sentiers & dans des saisons incommodes, afin d'exercer leur manière furtive de faire la *guerre*.

S'il y a peu d'infanterie destinée pour les quartiers, ceux qui seront seulement composés de cavalerie seront placés dans des lieux qui soient de défense par eux-mêmes, parce que, comme je l'ai déja dit, la cavalerie n'est pas si bonne que l'infanterie pour défendre un poste fermé.

Il semble d'abord qu'il seroit à propos d'envoyer chaque régiment dans le pays où il a été autrefois, parce qu'il connoit les passages pour les courses, & que touts les officiers sçavent de quels paysans & de quels lieux ils doivent se défier, & à qui ils peuvent se confier : mais nous tomberions dans un inconvénient, en ce qu'il n'y auroit pas de l'égalité par rapport au profit & au travail des troupes, parce qu'il y a des quartiers dans des contrées si pauvres, dont les habitants sont si peu affectionnés au souverain, & dont les ennemis en grand nombre sont si voisins, qu'on y trouve moins d'avantage & plus de fatigues que dans les autres. D'ailleurs les régiments qui ont beaucoup souffert à la campagne précédente ont besoin d'un quartier de repos, & il est juste que ceux qui sont délassés, ou qui ne sont pas aguerris, soient envoyés dans des quartiers de travail, où on les exercera dans les petits combats & dans les marches que l'on ne pourra éviter, pour tirer du pays la subsistance nécessaire. Le milieu qu'il y auroit à prendre seroit de donner à chaque quartier un commandant qui connût parfaitement le pays & le génie des habitants.

On assignera à chaque quartier un plus grand ou un plus petit nombre de lieux, à proportion de la richesse ou de la misère de ces mêmes lieux. Si vous établissez des quartiers dans un pays du domaine permanent de votre prince, ayez attention à ses privilèges, à sa fidélité, à ses services & aux contributions qu'il est accoutumé de payer. Les troupes du quartier, à-compte d'une partie de ces contributions, prendront à un prix raisonnable, taxé par le commandant, la viande, le bled, le vin, les légumes, les autres denrées qui sont les plus abondantes dans ce pays, & qui serviront pour la subsistance des troupes.

Par rapport à l'augmentation ou à la diminution de la contribution du lieu où le quartier est établi, on a égard, d'un côté, à l'avantage que ce lieu retire par l'argent que gagnent ses fabricants, ses marchands, & touts ceux qui y vendent des vivres; & de l'autre côté, à l'incommodité qu'il souffre à cause du logement, des lits, des voitures, de la paille, du bois & de la nourriture que

Digitized by Google

que les particuliers sont obligés de fournir aux officiers & aux soldats.

Selon la richesse & le commerce de chaque lieu, on règle la contribution qu'il doit payer au quartier : on lui donne un terme pour le payement ; lorsque ce temps est passé, sans que la contribution soit payée, le commandant du quartier menace ceux des habitants qui sont en charge : si la menace ne suffit pas, il les fait constituer prisonniers : si c'est par leur faute que vient ce retardement, on fait vendre leurs meubles & leurs troupeaux pour le payement de la contribution, sauf à eux d'exiger leur remboursement des débiteurs : si ce n'est pas la faute de ceux qui sont en charge, on leur donne main-forte pour enlever les bestiaux & les meubles de ceux qui ont refusé de payer, & qu'on retient en prison jusqu'à entier payement.

Lorsque dans le pays ennemi quelques habitants abandonnent leurs maisons, le commandant du quartier les menacera d'y faire mettre le feu ; ce qu'il fera exécuter, lorsque ceux qui les ont quittées ne feront pas retournés dans le temps prescrit par le ban qu'il aura fait publier à ce sujet.

Si, en vous retirant d'un quartier établi dans le pays ennemi, quelques lieux doivent aux troupes une partie considérable de sa contribution, selon la juste répartition qui en avoit été faite, vous pourrez emmener avec vous quelques-uns des habitants les plus aimés, & qui y ont plus d'autorité, afin qu'à leurs instances, & à celles de leurs parents & de leurs amis, ces lieux achèvent de payer ce qu'ils doivent ; mais si le quartier que vous quittez est dans le pays de votre prince, au lieu d'enlever ces otages, vous vous adresserez à l'intendant ou au commandant de la province, selon que cette inspection regardera l'un ou l'autre.

Si les villes & les villages où vous établissez ces quartiers ne sont pas de défense contre un coup de main des ennemis, conservez un corps de troupes à portée de les soutenir, jusqu'à ce qu'ils se soient bien retranchés.

C'est ainsi que Cæsar établit ses quartiers dans la Gaule, avant la révolte d'Ambiorix & de Cativulce, quoique le pays fût encore alors tranquille.

J'ai dit un peu plus haut que les quartiers doivent être à portée de pouvoir se soutenir les uns les autres, & qu'il faut mettre en chaque quartier un nombre suffisant de troupes pour se défendre, en attendant que le secours arrive ; mais comme les événements inespérés de la *guerre* obligent souvent de tirer les troupes des quartiers pour les envoyer dans quelque autre endroit, & qu'il peut arriver que le débordement d'une rivière rompe les ponts qui étoient nécessaires pour la communication, il est toujours à propos que les quartiers les plus avancés se ferment du moins avec des murailles de terre, avec une tranchée palissadée, ou autre défense, qui puisse les mettre à couvert d'un coup de surprise.

Ce seroit un trop long ouvrage, de vouloir fortifier ces lieux par dehors ; ainsi, l'on se contente ordinairement de fermer les embouchures des rues qui aboutissent à la campagne, & les portes & les fenêtres basses des maisons qui regardent vers cette campagne : on tire seulement quelque angle, qui serve de flanc aux parties du front où les édifices ne se flanquent pas entre eux.

Quand le lieu est si grand que, même après l'avoir fermé de la manière dont je viens de le proposer, les troupes du quartier ne suffiroient pas pour le défendre, on se contente de fortifier la partie la plus haute. Pour ce travail, il faut observer, 1°. qu'un front regarde la campagne, afin de pouvoir y recevoir du secours, quand même les ennemis auroient pris le reste de la ville ; 2°. que la partie fortifiée soit la plus haute, afin qu'elle ne soit pas dominée des toits, des terrasses & des fenêtres des maisons du dehors, d'où les ennemis pourroient faire feu ; 3°. que ce retranchement soit isolé, afin que si les ennemis brûlent les maisons voisines, le feu ne se communique pas au retranchement.

On met dans ce retranchement la réserve des munitions & des vivres du quartier : c'est là aussi, ou dans les maisons les plus voisines, que doivent coucher les officiers & les soldats, principalement quand les habitants ne sont pas affectionnés au prince.

Par une semblable précaution, les régiments d'infanterie des Asturies & de Navarre ne furent point surpris à Balbastro ; car, quoique nos ennemis eussent, en 1707, surpris cette ville à la faveur d'une intelligence qu'ils avoient avec quelques habitants, ils ne purent pas y réussir, lorsqu'ils voulurent le tenter contre ces deux régiments, qui s'étoient fortifiés dans deux couvents.

Un autre avantage que l'on trouve à pratiquer ce que je conseille, est qu'il ne faut, dans cette petite partie fortifiée, qu'une garde médiocre pour mettre en sureté les équipages, les vivres, les munitions & les malades du quartier, pendant que le plus grand nombre des troupes en sera sorti pour aller au secours d'un autre, pour lever les contributions, ou pour quelque autre entreprise.

L'officier Espagnol qui, en 1708, commandoit le quartier de Graus, dans le comté de Ribagorza, s'étant fortifié dans un endroit de ce lieu, qu'on appelle *el Morul*, fit évanouir le dessein que les ennemis avoient de surprendre ce quartier, pendant que les soldats des régiments des Asturies & de Pampelune étoient allés en course dans le pays ennemi.

Le commandant du quartier, en attendant que ces ouvrages de fortifications soient finis ; qu'il connoisse les intentions & les forces des habitants ; qu'il prenne, à leur égard, les précautions

néceſſaires ; qu'il ſoit inſtruit des avenues par où les ennemis pourroient tomber ſur le quartier, afin de diſtribuer ſes patrouilles, & de placer ſagement ſes partis avancés ; qu'il ait connoiſſance de la ſituation du fort & du foible de ſon quartier ; ce commandant, dis-je, tiendra toutes les nuits les ſoldats au pied de leurs armes. Sans ces précautions, il pourroit bien éprouver ce que, dans ce ſiècle, nous avons vu arriver à un certain régiment, qui, pour les avoir mépriſées, fut pris par les Allemands. Le commandant de ce quartier, plus attentif à chercher le repos qu'à veiller à la ſureté de ſes ſoldats, les avoit laiſſés aller ſe coucher dans les lits des habitants, avant d'avoir fermé l'entrée aux ennemis.

S'il y a quelque vieux château ou quelque édifice fort pour ſon aſſiette, mettez-y une bonne garde, afin qu'il puiſſe ſervir de retraite aux troupes du quartier, & que les ennemis ne s'en emparent pas, parce que de ce poſte, qui commande ou qui enfile les rues, ils pourroient vous incommoder beaucoup.

On comprend aſſez qu'il faut mettre une garde à chaque porte ; j'ajoute ſeulement que, s'il y en a un grand nombre, on doit faire murer celles qui ſont le moins néceſſaires pour le commerce des habitants.

On poſte au milieu du lieu le bivac ou la grande garde, pour accourir où l'on entend quelque bruit.

Quand les troupes ſont logées dans les caſernes, on y établit un piquet.

Il ne faut jamais omettre de faire marcher des patrouilles dans les rues, quand ce ne ſeroit que pour empêcher les querelles & les vols. Dans les quartiers où il y a quelque danger, il eſt abſolument néceſſaire de mettre la nuit une patrouille en campagne, & de la faire précéder de temps en temps par des partis & des eſpions, pour prendre langue.

Il y aura d'un quartier à l'autre des patrouilles qui changeront ſouvent de route, afin que les ennemis ne les enlèvent pas dans quelque embuſcade, & qu'ils les rencontrent dans leurs marches où ils les attendoient le moins.

Les commandants des quartiers auront auparavant convenu enſemble du mot de guet, qu'ils donneront chacun des jours ſuivants aux patrouilles, & des divers endroits où chaque jour elles ſe joindront pour ſe communiquer ce qu'elles auront découvert par elles-mêmes & ce qu'elles auront appris des payſans de la campagne.

Ces patrouilles ne ſervent pas ſeulement pour éviter une ſurpriſe, mais encore une embuſcade, que les ennemis pourroient dreſſer aux troupes de vos quartiers, ſur leur marche ; elles ſervent auſſi à empêcher que les ennemis ne vous inquiètent par de fauſſes alarmes, & qu'ils n'enlèvent les troupeaux, les paſſants, les voitures & les contributions que les peuples envoyent au quartier.

Au lieu de huit ou dix hommes dont on compoſe la patrouille ordinaire, il ſera à propos d'envoyer quelquefois des patrouilles de deux ou trois cents hommes, afin de contenir les ennemis, qui, par des partis un peu ſupérieurs en nombre, harceleroient continuellement ces petites patrouilles, &, ſans beaucoup de peine, en enleveroient de temps en temps quelques-unes.

Il eſt d'uſage de poſer, pendant le jour, des ſentinelles ſur les plus hauts clochers & ſur les tours, d'où l'on découvre de tout côté la campagne ; mais ſi le quartier eſt dans un lieu bas, on met le jour des gardes avancées.

On ne doit pas omettre les précautions que je conſeille, quoique les ennemis ſoient loin, principalement lorſque le pays, qui eſt entre eux & vos quartiers, n'eſt pas porté pour votre ſouverain. C'eſt ce que j'ai prouvé en traitant des ſurpriſes.

J'avertis pourtant que vos gardes ne doivent pas être ſi abſolument nombreuſes, qu'en peu de jours les troupes ſoient trop fatiguées ; ce qui ſeroit cauſe que, pour chercher le repos, elles ne ſeroient plus ſur leurs gardes : d'ailleurs des ſoldats qui ne peuvent pas réſiſter à un trop grand travail, tombent bientôt malades ; ce qui augmente alors la fatigue des autres, parce qu'outre les gardes, les patrouilles & les rondes qu'il y a dans les quartiers, il faut continuellement faire des détachements pour les courſes & le recouvrement des contributions. La bonne règle eſt que le ſoldat ait quarante-huit heures de repos après vingt-quatre heures de travail ; il faut néanmoins avoir attention que les gardes ſoient aſſez fortes pour ſoutenir le choc dès qu'on donne l'alarme, juſqu'à ce qu'elles ayent été renforcées par les troupes qui, par avance, doivent être deſtinées, par un ordre ſecret, pour accourir à chaque poſte en cas d'alarme.

Au reſte, les officiers ne doivent pas, ſur ce que je viens de dire, prétendre exempter leurs ſoldats & ſe diſpenſer eux-mêmes du travail néceſſaire pour la ſureté & le bon ordre du quartier.

Il eſt de la ſageſſe du commandant de réſiſter à propos aux inſtances des colonels, qui s'intéreſſent toujours trop pour le ſoulagement de leurs régiments.

Les précautions que le gouverneur d'une place nouvellement conquiſe doit prendre, & dont j'ai parlé en traitant des *ſièges*, conviennent auſſi à un commandant de quartier, lorſque la fidélité des habitants eſt ſuſpecte. J'ajoute ici qu'il eſt important que les commandants de vos quartiers ayent dans ceux des ennemis des eſpions, qui leur donnent avis des mouvements qui s'y font, & des troupes qui arrivent de nouveau ſur la frontière ou qui s'en éloignent ; ce qui ſervira, d'une part, pour vous tenir ſur vos gardes, & de l'autre, pour tenter quelque entrepriſe, à laquelle il vous ſera plus aiſé de réuſſir, pendant qu'une grande partie des troupes ennemies s'eſt écartée

Digitized by Google

pour faire des incurſions ou pour quelque autre expédition.

Lorſque le pays n'eſt pas affectionné pour votre prince, les ſoldats n'iront point ſéparément dormir dans les différentes maiſons des habitants; mais on deſtinera pour les troupes quelques édifices, où l'on fera tranſporter les lits que ces mêmes habitants devoient fournir, afin que les ſoldats ſoient aſſemblés la nuit dans ces édifices, qui ſerviront alors comme de caſernes.

Toutes les fois qu'on logera les officiers ou les ſoldats dans les maiſons particulières, on aura attention de ne pas mettre des hommes turbulents & débauchés dans celles où il y a des filles & des femmes d'honneur, principalement ſi leurs pères ou leurs maris ſont jaloux.

Les ſergents & les capitaines, par rapport à leurs compagnies; le commandant & le major du quartier, par rapport à toutes les troupes, auront la liſte de la rue & de la maiſon où chaque officier & chaque ſoldat ſont logés, afin de pouvoir les aſſembler à la ſourdine, ſans qu'il ſoit beſoin de tambours, parce que ſi les eſpions ou les partis que les ennemis peuvent avoir dans ce voiſinage, entendoient le bruit des caiſſes, qui la nuit ſe font ouir de loin, ils les avertiroient que vous vous préparez à quelque entrepriſe.

Je crois qu'il faudroit donner à chaque quartier deux ou trois pièces de canon, & même davantage, que l'on tireroit de l'artillerie de l'armée ou des places voiſines; elles ſerviroient non-ſeulement pour la défenſe, mais encore pour pouvoir, en très peu de temps, donner avis à touts les quartiers que l'un d'eux eſt attaqué. Pour cela, on convient auparavant du nombre des coups de canons qui doit diſtinguer chaque quartier, afin que les autres accourent au ſecours, dès que ceux qui ſont à la droite & à la gauche de celui qui eſt inveſti auront répété le même ſignal qu'il aura fait.

Quand même ces coups de canon ne pourroient pas être ouis d'un quartier à l'autre, ils ſeront entendus des patrouilles dont j'ai parlé un peu plus haut, qui en donneront avis à leur quartier. Ces avis pourront auſſi être portés aux divers quartiers, ſi les commandants ont eu la précaution de ſe gagner quelques payſans des villages & des maiſons de campagne des environs. Au défaut de canons, on peut ſe ſervir de fuſées volantes & de gros flambeaux d'illumination, comme je le dirai dans la ſuite.

On m'objectera que les ennemis, qui auront deſſein d'attaquer un de vos quartiers, détacheront un parti pour donner l'alarme à un autre, afin que touts les quartiers aillent au ſecours de celui qui eſt fauſſement alarmé, & qu'ils ne ſecourent pas celui que les ennemis iront peu après véritablement inveſtir, & où par conſéquent ils trouveront moins de réſiſtance. Je réponds qu'on peut éviter cet inconvénient, ſi le quartier alarmé ſuſpend le ſignal, pour demander du ſecours, juſqu'à ce qu'il ſe voye certainement inveſti, parce que les troupes de ce quartier pourront ſe défendre en attendant du ſecours, ſi elles y ſont retranchées de la manière que je l'ai dit. En ſuſpendant ainſi le ſignal, pour demander du ſecours, juſqu'à ce qu'on ſoit bien aſſuré du deſſein des ennemis, on évite encore que, par de fauſſes alarmes, ils ne mettent vos troupes dans des mouvements continuels.

Les commandants des quartiers deſtinés à ſecourir réciproquement, conviendront entre eux de l'endroit où toutes les troupes du ſecours doivent ſe rendre, ſuppoſé que l'un des quartiers ſoit attaqué, afin de continuer de-là leur marche en nombre ſupérieur aux ennemis, qui autrement pourroient battre les troupes du ſecours à meſure qu'elles arriveroient ſéparées les unes des autres. Ce lieu d'aſſemblée doit être changé autant de fois que les ennemis auront obligé les troupes du ſecours de s'y rendre, parce qu'ils pourroient y former une embuſcade, pour défaire vos détachements à meſure qu'ils arriveroient ſéparés.

Les troupes d'un quartier, qui découvrent un parti ennemi, ont à ſoupçonner qu'il y a un peu plus avant une embuſcade ſupérieure en nombre à tout le quartier. Dans cette crainte, ne détachez ſur ce parti qu'une troupe de cavalerie d'un tiers plus nombreuſe: ſi elle eſt chargée & obligée de revenir, faites avancer un corps d'infanterie juſqu'à certaine diſtance ſeulement, d'où, à la faveur des murailles & des haies des jardins, il puiſſe ſe retirer en ſureté. Louis Melzo, pour prouver qu'il ne faut pas détacher trop de monde ſur un parti ennemi, donne cette excellente raiſon: « s'il n'y a point d'embuſcade, dit-il, quelques hommes de plus ſuffiſent pour battre le parti; & s'il y a une embuſcade ſupérieure en nombre à tout le quartier, vous riſquerez d'autant plus de monde, ſans aucun avantage, que votre détachement ſera plus conſidérable ».

Lorſque le commandant d'un quartier apprend, par ſes eſpions, ou par les perſonnes avec qui il eſt en intelligence, que les ennemis, avec des troupes ſupérieures en nombre aux ſiennes, ſe ſont mis en embuſcade dans un certain endroit bien déſigné, il concerte ſecrétement avec les commandants des quartiers voiſins, de quelle manière ils pourront ſurprendre les troupes de l'embuſcade. J'en donne les moyens, en traitant des *ſurpriſes*.

Les quartiers qui ſe trouvent ſéparés des autres par quelque grande rivière, ont beſoin d'une bonne proviſion de munitions & de vivres, parce qu'il peut arriver que les eaux venant à groſſir, on ne pourra point, pendant pluſieurs jours, paſſer ni à gué, ni ſur les ponts, ni même ſur des bateaux, & alors les ennemis profiteroient peut-être de cette conjoncture pour aſſembler leurs quartiers, afin de bloquer ou d'attaquer le vôtre, qui, dé-

Digitized by Google

pourvu de provisions de bouche & de *guerre*, ne sçauroit espérer du secours.

Les eaux de la rivière de Cinca augmentèrent si fort dans l'hiver de 1707, qu'elles entraînèrent les ponts de Fraga & de Monçon, & l'on ne pouvoit plus passer le bac d'Euna. Cette conjoncture parut favorable aux Allemands, & ils se préparoient déja à investir le quartier de Graus, qui étoit entre eux & cette rivière; mais ils abandonnèrent ensuite ce projet, parce qu'ils apprirent que l'officier Espagnol qui commandoit le quartier, avoit tiré de touts les lieux de la contrée une grosse quantité de vivres, dès qu'il avoit vu que la Cinca commençoit à grossir, & quelque temps avant il s'étoit pourvu des munitions de *guerre* nécessaires.

Lorsque, pour la communication de vos quartiers, il est important de vous conserver le passage libre d'une rivière, il faut fortifier & garder les têtes des ponts de bois & les bacs, dont des cables, qui traversent d'un bord de la rivière à l'autre, empêchent qu'ils ne soient entraînés par le trop rapide courant des eaux; autrement les partis ennemis, ou même les paysans qui leur seroient affectionnés, mettroient une nuit le feu à ces ponts, couperoient ces cables & brûleroient ces bacs, pour vous ôter cette communication, & vous empêcher de secourir un quartier qu'ils ont dessein d'attaquer.

Quand les ennemis commencent à assembler leurs troupes, à la fin de l'hiver, renforcez ou faites retirer ceux de vos quartiers qui peuvent être exposés à un coup de main, parce qu'il est à présumer que le général ennemi, pour bien commencer la campagne, tâchera d'enlever quelqu'un de vos quartiers, ou de porter son armée au milieu d'eux, afin d'empêcher la jonction de vos troupes, sur-tout si, à la faveur d'une rivière ou d'un défilé, les ennemis peuvent, avec peu de régiments, faire tête à votre gros, pendant qu'avec leurs autres troupes ils tiennent en échec ceux de vos quartiers qu'ils ont coupés pour les forcer de se rendre.

Des gardes avancées.

La conduite des gardes avancées ne regarde pas directement le chef de l'armée; elle dépend des officiers des régiments, du major-général, des maréchaux-généraux des logis, & des officiers de jour ou de garde de l'armée, qui prescrivent aux gardes avancées ce qu'elles ont à faire, & qui par leurs rondes les tiennent vigilantes. Néanmoins, comme le premier chef fait aussi quelquefois ces rondes, & que d'ailleurs il ne doit pas ignorer tout ce qui peut servir à la sureté de ces troupes, je dirai en peu de mots quelles sont les précautions les plus nécessaires qu'il faut prendre par rapport aux gardes avancées, parce que c'est sur elles que se reposent les armées du soin de veiller à leur tranquillité, & de les garantir d'une surprise.

La grande garde se compose ordinairement de cinquante jusqu'à cent chevaux. On la porte sur les avenues les plus dangereuses, à un quart ou à une demi-lieue de l'armée. Quand il se rencontre un peu plus loin, ou un peu plus près, un petit pont, un gué ou un défilé, on y met la grande garde, pour qu'il n'y ait pas à craindre que les ennemis puissent aisément la couper, parce qu'en disputant aux ennemis la marche à la faveur de cet étroit passage qu'elle a de front, elle donne plus de temps à l'armée, depuis qu'on a sonné l'alarme, pour être prête à recevoir les ennemis.

Si la grande garde doit moins servir pour découvrir que pour entretenir l'ennemi, on la forme plus nombreuse qu'à l'ordinaire, & l'on la compose d'infanterie, quand toute sa retraite, jusqu'à l'armée, est par des bois, des ravins, ou par une montagne escarpée.

Lorsqu'à une distance convenable de l'armée il y a quelque tour, ou autre édifice, fort par sa situation, d'où l'on peut découvrir la campagne, on y met une garde fixe d'infanterie, & alors on peut se passer d'une grande garde; il suffira de joindre à celle d'infanterie un petit parti de cavalerie pour faire la patrouille la nuit, pour aller reconnoître ce que de la tour on n'a pu observer que confusément pendant le jour, & pour porter avec célérité à l'armée les avis convenables.

Pour moi, je voudrois au moins quatre grandes gardes, une à chaque aile, une troisième vers le front, & la quatrième vers l'arrière-garde, & je prescrirois que les batteurs d'estrade de chacune eussent à se rencontrer avec ceux des deux plus proches. Si l'armée étoit plus grande, j'augmenterois le nombre des grandes gardes de la tête & de la queue.

Frachetta donne pour conseil aux gardes avancées, afin de se garantir la nuit d'une surprise, d'allumer du feu dans un endroit, & de se porter dans un autre, parce que si les ennemis s'approchent en croyant que la garde est où ils voyent le feu, vos sentinelles les appercevront à la faveur de cette clarté. Onosandre est aussi de ce sentiment; ce qui suppose que la garde observe un grand silence. Elle pourroit aussi se porter la nuit dans un endroit différent de celui où il a été possible aux ennemis & à leurs espions de la découvrir pendant le jour; & sans allumer du feu, il suffira, pour se garantir du froid, à moins qu'il ne soit extrême, de faire promener les hommes & les chevaux.

Xénophon veut qu'on change souvent le poste de ces gardes & le nombre des soldats dont on la compose, afin que les ennemis les rencontrent à l'improviste dans les endroits où ils les soupçonnoient le moins, & qu'ils tombent ainsi dans une grosse embuscade, lorsqu'ils ne se sont preparés qu'à venir surprendre une petite garde. Cette appréhension, selon Xénophon, fera que

Digitized by Google

les petits détachements des ennemis n'oseront rien entreprendre contre vos gardes avancées.

Il seroit à propos de poster votre garde avancée dans quelque endroit où il n'y eût que peu d'avenues, par lesquelles les ennemis pussent venir, afin de les couvrir toutes par un petit nombre de sentinelles, ou que depuis la garde au camp il y eût plusieurs retraites, afin que si les ennemis en occupent quelques-unes, la garde en puisse toujours prendre une autre.

La garde, qui sort du camp pour s'aller placer dans un poste avancé, aura ses batteurs d'estrade vers le front & vers les flancs, & elle prendra la langue des paysans, pour sçavoir s'ils n'auroient point découvert quelque troupe des ennemis.

Lorsque la garde arrive au poste de sa destination, si elle n'y en rencontre pas une autre, elle aura soin de reconnoitre touts les environs, pour voir s'il n'y auroit point quelque embuscade. Elle se tiendra à cheval, jusqu'à ce que les environs ayent été reconnus, que les vedettes soient posées, & qu'on ait détaché les batteurs d'estrade, dont je parlerai bientôt. Les officiers, les maréchaux-des-logis & les brigadiers, observeront avec soin, de jour, tout le terrein voisin, afin de faire la nuit, sans confusion, les patrouilles, les rondes, & touts les autres mouvements nécessaires.

Je ne trouve pas qu'il y ait de l'inconvénient le jour, dans un pays découvert, que les deux tiers de la garde mettent pied à terre, que les chevaux ayent leurs morceaux pour manger, & que les officiers & les soldats dorment, en se relevant tour-à-tour. De cette manière, les hommes & les chevaux pourront plus commodément supporter la fatigue de la nuit, pendant laquelle il ne sera permis à aucun soldat ni officier de dormir; la moitié de la garde se tiendra à cheval, & touts les chevaux seront bridés.

L'officier commandant de la garde, dès qu'elle sera remise dans le camp, reconnoitra les chevaux, les armes & les munitions, & fera changer les hommes qu'il ne trouvera pas en état de faire le service; il aura ensuite attention que les soldats couvrent leurs armes sous leurs casques ou leurs manteaux, lorsqu'il faudra les garantir de la pluie & de la rosée.

Les officiers subalternes, & les bas-officiers de la garde, accompagnés de deux ou trois soldats, feront, l'un après l'autre, continuellement la ronde, pour voir si les vedettes sont vigilantes, s'il n'y en a point qui ait déserté, & s'il ne se passe rien de nouveau, dont il soit nécessaire de donner avis.

Je voudrois que la garde avancée eût deux mots de guet; l'un différent de celui de l'armée pour les vedettes & les batteurs d'estrade, afin que la garde les connoisse & les reçoive, lorsqu'ils se retireront; l'autre mot de guet sera le même que celui de l'armée; les officiers seuls doivent le sçavoir, & ils le donneront à un soldat de confiance, s'ils le détachent pour porter un avis important au général de l'armée; ce premier mot de guet s'appelle *muet*, lorsque sans parole il consiste seulement à mettre la main droite sur la tête de l'homme ou du cheval, sur la botte, sur la poitrine, &c. ce qui s'observe de la sorte, afin que quelqu'un des ennemis, qui se seroit approché à la faveur de l'obscurité, n'entende pas le mot de guet. C'est une ancienne observation que je trouve dans l'*Art militaire* d'Onosandre, & dans le *Commentaire Poliorcetique* d'Ænée le tacticien.

On change ce mot de guet *muet*, dès qu'on apprend qu'un soldat a déserté.

Lorsque l'officier de la grande garde verra qu'il vient du côté de l'armée une troupe qui paroît être la nouvelle garde, il fera monter à cheval la sienne, & détachera sur-le-champ pour aller reconnoitre l'autre; car presque toutes les grandes gardes, qui ont été surprises, ne l'ont été que parce que les ennemis ont feint d'être une troupe amie; ainsi, ce n'est pas assez qu'ils donnent le mot de guet, dont ils pourroient avoir été instruits par quelque espion ou par quelque personne de votre armée, avec qui ils sont d'intelligence, comme je l'ai fait voir en traitant des *surprises*.

La première sentinelle se met au corps-de-garde; elle ne laisse approcher aucun homme le jour, qu'elle ne le connoisse pour être de la garde, & la nuit, qu'il n'ait fait halte, en attendant qu'un maréchal-des-logis ou un brigadier de la garde s'avance pour le reconnoître.

On pose les autres vedettes à vue de touts les chemins qui peuvent être accessibles, tant à la cavalerie qu'à l'infanterie, sans omettre d'en poster aux avenues du côté de votre armée, parce que les ennemis, comme je viens de le dire, pourroient prendre ces routes pour venir fondre sur la garde.

Dans un pays plat, où tout le terrein peut servir de chemin, il y aura tout-au-tour de la garde des sentinelles ou vedettes, à une telle distance l'une de l'autre, que chacune puisse voir le jour de deux de ces côtés, & entendre la nuit le bruit de toute personne qui marcheroit contre elles. Dans les nuits obscures & orageuses, il ne faut laisser qu'un peu d'espace entre l'une & l'autre vedette. Il faut avoir attention le jour de placer les vedettes dans un poste, d'où elles découvrent un grand terrein, & où elles soient couvertes par quelques arbres ou par la broussaille.

Il seroit bon que la sentinelle du corps-de-garde pût voir les autres ou entendre leur coup de fusil, afin d'avertir promptement lorsqu'elles tirent.

On posera les sentinelles doubles, si le nombre des soldats de la garde le permet, afin que l'une continue à observer, pendant que l'autre vient donner avis à la garde de ce que l'on commence à découvrir de nouveau. Les sentinelles doubles servent encore pour éviter qu'un soldat ne déserte,

Digitized by Google

par l'appréhenfion qu'il a de fon camarade, & afin que fi l'une eft furprife, l'autre puiffe échapper. Dans le pays de bois fort épais, dans les nuits obfcures, & dans celles où règne un gros vent, les fentinelles doubles s'éloignent un peu l'une de l'autre, afin qu'une petite troupe d'infanterie ennemie, qui fe feroit avancée fans bruit, ne les enveloppe pas tous les deux.

On pourroit, dans les endroits extrèmement dangereux, compofer la fentinelle de trois hommes, dont l'un demeureroit de pied ferme, & les deux autres battroient à droite & à gauche, jufqu'à ce qu'ils rencontraffent les batteurs de fentinelles collatérales.

Toute vedette, principalement la nuit, tiendra à la main fon moufqueton bandé; elle avertira auffi-tôt, en faifant partir fon coup, fi malgré les précautions que je viens de propofer, elle fe trouvoit furprife par quelques hommes qui fe feroient avancés fans bruit.

Lorfque le petit nombre des foldats de la garde ne permet pas de doubler & tripler les fentinelles, il y aura deux foldats pour battre continuellement en rond autour d'elles. Ils commenceront par le côté oppofé à la ronde, ce qui fervira d'une efpèce de contre-ronde pour tenir les vedettes vigilantes, & pour découvrir les ennemis qui auroient paffé entre deux vedettes fort éloignées l'une de l'autre.

S'il y a quelque avenue plus périlleufe que les autres, on fait avancer de ce côté deux batteurs, plus ou moins, au-delà des vedettes, felon que le terrein donne plus ou moins de commodité aux ennemis de les couper.

Les batteurs auront la carabine ou le piftolet à la main; ils marcheront à trente ou quarante pas de diftance l'un de l'autre, par la même raifon que j'ai touchée à l'égard des vedettes.

Il ne feroit peut-être pas inutile que les batteurs euffent la nuit quelques chiens. Marc-Antoine Haudin rapporte que les Rhodiens avoient, dans le château de Saint-Pierre en Carie, cinquante chiens fi bien inftruits, qu'ils diftinguoient les chrétiens des Turcs. Comme ce château étoit au milieu du pays ennemi, ces chiens en aboyant avertiffoient, principalement la nuit, lorfque quelques ennemis approchoient. Selon le témoignage de Gandin, cela fe pratique encore aujourd'hui dans quelque lieu de la Dalmatie. Les fentinelles & les batteurs arrêteront toute perfonne qui voudroit paffer au-delà des limites de la garde avancée, afin qu'on examine enfuite au camp fi c'eft un efpion ou un déferteur; ce qu'il y a lieu de foupçonner, particulièrement fi l'on a fait précéder le ban ordinaire, qui défend à tout foldat de s'éloigner de plus d'un quart de lieue autour du camp, & à tout habitant & payfan de s'avancer au-delà de cette même diftance vers le front qui regarde les ennemis.

Les fentinelles, les rondes, les patrouilles & les batteurs, auront attention la nuit à l'aboyement des chiens, au henniffement des chevaux, au braiement des ânes & au bruit de la marche, qui eft fort grand, lorfque c'eft par des chemins pierreux, & qui même, fans cette circonftance, s'entend de fort loin pendant la nuit, lorfqu'on applique l'oreille contre terre. Il faut encore obferver la nuit fi l'on voit le feu de plufieurs pipes & de plufieurs mèches allumées; fi l'on entend tirer quelques coups de fufils, comme cela arrive fouvent par les chûtes des foldats. Le jour, on confidère s'il s'élève une grande pouffière, qui s'approche toujours, comme pourroit être celle des gens qui marchent; fi les bergers prennent la fuite avec leurs troupeaux, parce qu'ils découvrent peut-être quelques troupes; fi les oifeaux prennent l'effor, & montent en l'air plus que de coutume, comme il arrive quand il paffe beaucoup de monde.

Les fentinelles, les batteurs & les rondes, donneront avis à la garde de toutes ces fortes de découvertes; & le commandant, fans délai, détachera fur ce chemin un parti pour s'éclaircir de la caufe de l'événement qui a été obfervé. En attendant d'être mieux inftruit, il mettra la garde en état d'exécuter tout ce qu'il conviendra de faire, felon l'occurrence.

Auffi-tôt que la vedette, compagne de celle qui a porté l'avis, les batteurs, la ronde, où le parti que vous avez détaché, voit quelque troupe qui s'approche, on lui ordonnera de faire halte, jufqu'à ce qu'elle ait été reconnue. Si elle n'obéit pas, les vôtres tireront leurs coups de fufil & fe retireront à la garde, qui, par trois ou quatre coups de piftolet, avertira toutes les autres vedettes, prévenues de ce fignal, qu'elles doivent fe retirer & venir joindre.

Le commandant de la garde fait alors donner avis à l'armée de ce qui fe paffe, par un foldat bien monté, qui va à toute bride, afin qu'on y ait le temps de mettre les piquets fous les armes & de tenir les troupes prêtes, felon que le cavalier détaché donne avis qu'il paroit plus ou moins d'ennemis, ou qu'on fçait qu'ils fe trouvent avec plus ou moins de troupes. Dans le premier de ces deux derniers cas, il vaut mieux pécher par trop de précaution, que de ne pas en prendre affez.

Si l'événement dont nous parlons arrive pendant le jour, le commandant de la garde avancée détachera fix maitres avec un bas-officier, pour obferver les ennemis par le flanc, afin de mieux reconnoitre leur nombre, qu'on ne peut le faire par le front. Si de l'endroit où eft cet officier, il y a moins loin jufqu'à l'armée qu'il n'y auroit en allant paffer par où fe trouve la garde, ce même officier détachera deux de ces fix maitres, l'un en droiture au général, & l'autre au commandant de la garde, pour leur donner avis de tout ce qu'il a découvert. Lorfque du camp ou de

Digitized by Google

quelque hauteur voisine on pourra découvrir les signaux de la garde avancée, on les fera observer, afin qu'on soit plutôt averti à l'armée de la marche des ennemis. On distinguera par ces signaux, si, à cause de l'obscurité de la nuit, de la poussière, du chemin, des bois, ou des montagnes, on ignore en quel nombre les ennemis s'avancent; s'il paroit qu'il soit inférieur à vos piquets de cavalerie, on s'il y a lieu de croire, que c'est le gros des ennemis. Dans le premier cas, il suffira de faire éveiller vos troupes, si c'est la nuit. Dans le second, il faudroit détacher les piquets, jusqu'où il n'y auroit pas à craindre quelque embuscade, afin d'aller chercher le détachement ennemi. Dans le troisième, il est à propos de ranger en silence toute l'armée en bataille, & de la faire avancer dans un terrein avantageux, afin que les ennemis, qui peut-être avoient dessein de la surprendre, la trouvent en la disposition de combattre.

Le premier signal de la garde avancée pourroit se faire en élevant un flambeau d'illumination, ou une fusée volante. Deux flambeaux ou deux fusées seroient le second signal, & trois le troisième. Ces signaux seront répétés par la garde, qui sera entre l'armée & la garde avancée.

Si, après avoir fait un signal, on découvre quelque chose de plus, on en donnera à connoitre par un nouveau signal concerté. Les signaux ne doivent pas empêcher d'envoyer ces mêmes avis par des soldats, qui confirmeront ce qu'on a voulu signifier par les signaux. Si c'est la nuit, on détachera, pour porter ces avis, des maréchaux-delogis ou des brigadiers, qui auront le mot du guet de l'armée.

La garde ne se retirera pas, à moins que par la vue des ennemis, ou par le bruit de leur marche, elle ne connoisse qu'ils sont supérieurs en nombre.

Lorsque c'est la nuit qu'on sonne l'alarme, la garde peut se retirer vers quelque chemin, où elle ne soit pas en danger d'être coupée par le flanc, ou d'être attaquée dans le passage d'un petit pont ou d'un étroit défilé.

La garde, faisant ensuite volte-face, rompra les ponts par où elle aura passé, & embarrassera les sentiers par des chevaux dont on aura coupé les jarrets, ou en mettant le feu à la broussaille. Enfin elle tâchera, par toutes les voies que je proposerai en traitant des retraites des troupes, de retarder la marche des ennemis, afin que votre armée ait le temps de se préparer au combat.

Le commandant de la garde vous donnera avis du chemin par lequel il fait sa retraite, pour que vous puissiez détacher des piquets pour le soutenir.

Des occasions dans lesquelles une armée qui se tient sur la défensive, doit livrer bataille.

J'ai dit un peu plus haut pour quelle raison & de quelle manière il faut attaquer des ennemis qui débarquent dans votre pays après une longue navigation. J'ajoute ici qu'il faut aussi leur livrer le combat, lorsqu'en arrivant sur votre frontière, ils sont peu capables de le soutenir, après une fort longue marche, sur-tout si elle a été forcée & extraordinairement rude par l'extrême chaleur, par le froid excessif, ou par les mauvais chemins; car il est certain que leurs armes seront en fort mauvais état par les pluies & par la poussière, & que plusieurs seront fracassés par les chûtes, qu'ils auront laissé derrière une quantité de leurs chevaux & de leurs soldats estropiés ou malades, & que les autres seront affoiblis & harassés, au lieu que si vous donnez quelques jours à l'armée ennemie pour se réunir, se refaire, se rétablir, & pour raccommoder les armes, vous la trouverez en disposition & en état de bien combattre.

Les Romains qui, sous les ordres de Publius Licinius Crassus, marchèrent contre Persée, roi de Macédoine, avouèrent que si ce prince les avoit attaqués d'abord après qu'ils furent arrivés à Gonsi, il en auroit tiré bon parti, parce que dans ce long voyage, & principalement dans ces rudes passages de la Thamanie, ils y avoient eu tant d'hommes & de chevaux estropiés, que l'armée de Rome étoit dans l'impossibilité de soutenir une attaque, si on ne lui avoit pas donné quelques jours pour se délasser & se refaire.

Timur & Dividas, généraux de Cairbec, sultan d'Egypte, ayant reconnu que leurs troupes, trop fatiguées d'un long & pénible voyage, n'étoient pas en état de combattre contre celles de Bajazet, empereur Ottoman, les laissèrent reposer tout le temps nécessaire pour les bien délasser. Dès que leur armée fut rétablie, elle livra la bataille à celles de Bajazet, qui fut défaite.

Lorsque vous soutenez une *guerre* défensive sur deux frontières différentes, tâchez de tromper les ennemis, & de leur dérober une ou deux marches, pour joindre vos deux armées, afin d'attaquer ensemble une seule des ennemis, avant que l'autre puisse arriver au secours; car quoique les troupes à qui vous avez dérobé votre marche, profitent de votre absence pour commettre des hostilités dans votre pays, si vous réussissez à battre une des deux armées ennemies, vous reviendrez bientôt contre celle qui vous incommode. Il seroit bon néanmoins d'abandonner la province la moins exposée à souffrir de grands ravages, pendant ce peu de jours, soit à cause du nombre des places fortes, soit à cause des défilés ou des rivières qui peuvent rendre les courses des ennemis difficiles.

L'empereur Aurélien, attaqué dans une partie de ses états par les Sarmates, & dans l'autre par les Marcomans, laissa agir librement ces derniers, pour marcher avec presque toutes ses forces contre les Sarmates. Les ayant défaits, il revint, tomba sur les Marcomans, & finit heureusement cette *guerre*.

Digitized by Google

Afin de dérober plus facilement des marches aux ennemis, une de vos armées, & même toutes les deux, les appelleront, par de fausses marches précédentes, dans des endroits où une rivière, qu'on ne peut passer à gué, fait un fort grand coude, & sur laquelle vous avez quelque pont, sans que les ennemis en ayent connu, parce que le détour du coude & le temps nécessaire pour la construction d'un pont, les arrêteront beaucoup.

Si l'une de vos armées attend de pied ferme, & que l'autre vienne la joindre, il faut préférer, pour demeurer de pied ferme, celle qui est dans un pays où les ennemis n'ont ni places fortes, ni postes avantageux où ils puissent s'aller mettre en sureté lorsqu'ils auront quelque avis de la jonction de vos deux armées.

Si, au lieu de toute l'armée entière, on détache seulement quelques troupes pour aller renforcer l'autre, qui veut attaquer, ce détachement se doit faire de celle des deux armées qui est campée dans un terrein plus fort par sa situation, & qui a de meilleures places, afin de pouvoir éviter de combattre, pendant qu'elle est affoiblie & qu'elle manque de troupes qui forment le détachement.

Quand les ennemis se mettent en campagne avec un nombre de troupes inférieur ou égal au vôtre, dans un pays où vous pouvez leur livrer le combat, tâchez de les attaquer avant qu'ils ayent été renforcés par les autres régiments que vous sçavez qu'ils doivent recevoir en peu de jours, parce que si vous remportez la victoire sur ces premiers ennemis, il ne vous fera peut-être pas trop difficile de vaincre les seconds. La force s'affoiblit quand elle est séparée & divisée; mais elle augmente & devient presque invincible quand elle est unie. Voici comme s'explique l'empereur Léon, dans un ordre qu'il envoyoit à Nicéphore son général. *Attaquez*, lui dit-il, *les ennemis dans leur pays ou dans un autre, avant qu'ils se joignent, & maintenant que les barbares d'Egypte, de Sourie & de Carmonie font leurs préparatifs contre les Romains, allez avec l'armée navale prendre l'île de Chypre, & avant que les barbares réunissent leurs forces, attaquez ou brûlez leurs vaisseaux, jusques dans leurs ports mêmes.*

Sertorius, pour donner à comprendre aux Portugais combien il étoit aisé de détruire l'armée de Rome, en l'attaquant séparée & par partie, avant qu'elle rassemblât ses forces, ordonna à un vieillard, en présence des Portugais, d'arracher crin à crin, la queue d'un gros & vigoureux cheval, & commanda en même temps à un fort jeune homme de tâcher d'arracher la queue entière d'un petit & foible cheval; comme le premier avoit déja accompli l'ordre qui lui avoit été donné, tandis que les efforts du second avoient été inutiles, & qu'il avoit même perdu toute espérance de réussir; Sertorius prit de-là occasion de représenter aux Portugais que le peuple Romain étoit comme la queue de ce gros cheval, qu'il étoit impossible à un homme d'arracher en la prenant toute entière; mais qu'on en venoit facilement à bout en la prenant partie par partie.

Tacmas, roi de Perse, voyant son pays investi par Ibraïm, grand visir des Turcs, fit tout ce qu'il put pour engager Ibraïm dans une bataille avant que l'autre armée, commandée par Soliman II, fût arrivée; mais le grand visir évita le combat, pour ne pas risquer une bataille, lorsque toutes les forces Ottomanes n'étoient pas encore réunies. Les peuples de Galles, les Ecossois, les François, & les comtes de Perci se liguèrent contre Henri IV, roi d'Angleterre. Ce prince, qui connut qu'il ne lui feroit pas possible de résister à toutes ces forces, si elles venoient une fois à se joindre, ne leur en donna pas le temps; il attaqua & défit Scirubori, les troupes de Perci & celles d'Ecosse; après quoi il lui fut aisé de se défendre contre les autres.

Un souverain donnera ordre au général de son armée de chercher quelque conjoncture favorable pour livrer la bataille à des ennemis qui ne sont pas extrêmement supérieurs en force, lorsqu'il a lieu de craindre que de nouveaux potentats ne lui déclarent la *guerre*, & ne l'obligent ainsi de démembrer son armée, pour accourir à la défense d'une autre province; ce qui le rendoit trop foible sur l'une & l'autre frontière. Au contraire, s'il réussit à battre les ennemis qui lui font ouvertement la *guerre*, peut-être les autres princes n'oseront-ils se déclarer contre lui, ou du moins, après avoir vaincu les premiers, il lui sera plus aisé de résister au second.

Louis XII, roi de France, avoit pour ennemis déclarés le pape Jules II, les Espagnols & les Vénitiens. Ayant appris que les Anglois & les Suisses se préparoient aussi à lui faire la *guerre*, il ordonna à Gaston de Foix son général, qu'avant que touts ces confédérés s'unissent pour attaquer la France, il livrât le combat à l'armée du pape & du roi catholique. Gaston ne tarda point d'exécuter cet ordre, & gagna la bataille de Ravenne: ce qui rendit inutiles touts les projets que ces puissances avoient formés contre la France.

L'empereur Constance, appréhendant que Julien ne lui déclarât la *guerre*, se hâta de terminer celle qu'il avoit contre les Allemands; il leur livra plusieurs combats consécutifs, & vint ensuite avec toutes ses forces s'opposer à Julien.

Ce que je viens d'établir ne doit point se pratiquer lorsque vous attendez un renfort égal ou supérieur à celui des ennemis, parce que le général, qui se tient sur la défensive, ne doit combattre que dans une extrême nécessité, ou dans une conjoncture évidemment favorable: je le prouverai dans la suite.

Actius & Castinius, généraux de l'empereur Honorius, n'attaquèrent point l'armée des Suabes & des Vandales, quoiqu'ils vissent qu'elle grossissoit chaque jour. Ils attendirent les renforts qui devoient

devoient leur arriver ; & alors, ayant guetté une occasion favorable, ils donnèrent le combat.

Il est principalement nécessaire d'attendre votre renfort, s'il consiste en des troupes des autres princes, qui pourroient ne pas continuer leur marche si elles apprenoient que les vôtres ont été battues. D'ailleurs, il ne convient pas de risquer les troupes de votre souverain, sans que les auxiliaires ayent part au péril ; parce que s'il arrivoit que ces dernières, par les pertes que vous auriez faites, fussent fort supérieures aux vôtres, elles vous feroient peut-être autant & plus de mal que les ennemis même : j'en ai cité ailleurs plusieurs exemples. Parmi les instructions de l'empereur Léon à Nicephore son général, je trouve celle-ci........ *Lorsque vous aurez à faire la* guerre *contre des troupes de plusieurs régions*, on lit dans une autre édition, *de plusieurs religions, n'attaquez point avant que tout votre renfort soit venu joindre.*

Des précautions à prendre lorsque des ennemis menacent une ou plusieurs de vos places.

J'ai déja dit quelles sont les places qu'un prince qui se prépare à soutenir une *guerre* défensive doit par avance démolir ou fortifier, & dans quelles occasions il faut tirer des troupes de l'armée pour renforcer les garnisons des places dont les ennemis pourroient entreprendre le siège. J'ajoute que si, pour renforcer les garnisons, vous affoiblissez votre armée, vous devez camper dans un terrein extrêmement avantageux, opposer aux ennemis des rivières ou de grands défilés, qu'il leur faudra nécessairement passer pour venir vous attaquer ; bien appuyer vos ailes & fortifier votre front, ou camper sous le canon d'une de vos places, qui, située sur une rivière, vous mette à l'abri d'un combat & vous assure d'une retraite. Toutes ces précautions sont nécessaires pour éviter que les ennemis ne chargent votre armée lorsqu'elle aura eté diminuée de ce nombre de troupes dont vous avez renforcé vos garnisons ; car les ennemis n'auront peut-être pas eu d'autre intention, en menaçant vos places, que de vous attaquer pendant que votre armée se trouve affoiblie par les troupes que vous en avez tirées. On peut voir, à ce sujet, l'exemple du prince d'Orange & du maréchal de Duras, que j'ai rapporté dans un autre endroit de cet ouvrage.

Ne dégarnissez point une place que les ennemis peuvent attaquer, quoiqu'il paroisse plus vraisemblable qu'ils feront le siège ou le blocus d'une autre ; car, quand même leur dessein auroit été d'assiéger cette dernière, dont ils auroient déja occupé les avenues & les postes, ils contremarcheront pour aller investir la première, lorsqu'ils sçauront qu'elle n'est plus en bon état de défense, ni votre armée en situation d'y jetter des troupes & des provisions de bouche & de *guerre* qu'on en avoit tirées. Vous m'objecterez, qu'ordinairement celui qui se tient sur la défensive n'a pas assez de troupes pour avoir en même-temps plusieurs places bien garnies, & conserver un corps d'armée fort nombreux. Je réponds que c'est pour cela que je viens de conseiller à cette armée de choisir un terrein extrêmement avantageux pour camper ; d'ailleurs il ne sera pas bien difficile de faire revenir les troupes dont vous aviez augmenté les garnisons, pendant que les ennemis s'approcheront de quelque autre place, & qu'ils feront conduire cette quantité de vivres, de munitions, & autres provisions de *guerre* nécessaires pour aller assiéger une autre place.

Il est sur-tout essentiel de ne pas dégarnir les places qui, entourées d'étroites avenues, ne peuvent que très difficilement recevoir du secours, quand même l'armée amie seroit supérieure à celle des ennemis.

En traitant des *siéges*, j'ai dit que l'armée qui se met en marche pour aller faire le siège d'une place, fait avancer un détachement pour empêcher non-seulement qu'il n'y entre les troupes & les provisions de bouche & de *guerre* dont elle peut avoir besoin, mais encore pour éviter que les personnes qui ne sçauroient servir qu'à embarrasser n'en sortent. Il faut donc, avant que les ennemis soient venus, occuper les postes de quelqu'u[illegible] de vos places exposée à un siège ou à un blocus, en faire sortir les bouches inutiles, & particulièrement les familles qui n'auroient pas fait une abondante provision de vivres. A l'égard des autres, prenez garde de vous laisser tromper par le rapport de ceux que vous avez commis pour vérifier quelles denrées chacun a pour sa subsistance ; car peut-être ils auront été subornés, ou ils se feront laissés toucher par une compassion préjudiciable pour la défense de la place. En vain, on m'opposeroit que le gouverneur aura toujours le temps de mettre hors de la place les personnes inutiles, parce que si l'assiégeant les rechasse à coups de fusil, le gouverneur se trouvera comme forcé de les recevoir par un mouvement d'humanité, ou par la crainte d'un tumulte des habitants, qui ne pourroient voir leurs familles, entre la place & l'armée, périr de faim ou des coups des ennemis.

Quand même il y auroit dans la place des vivres en abondance pour la garnison & pour les habitants, n'y laissez pas un grand nombre d'ecclésiastiques, de religieux, de femmes, de gens de robes, & autres personnes peu accoutumées à la fatigue & au travail, parce qu'elles décourageront les troupes par leurs plaintes & leurs allarmes continuelles, & n'oublieront rien pour porter le gouverneur & les officiers à rendre plus promptement la place. Il faut néanmoins procurer les moyens de subsister dans quelques autres lieux aux personnes pauvres, que vous obligerez de sortir de la place.

Thucydide rapporte que les Athéniens, dans

Digitized by Google

l'appréhension que la ville de Platée ne fût assiégée par les Lacédémoniens, en firent sortir les femmes, les petits enfants, & toutes les personnes inutiles pour la défense, qui eurent ordre de se retirer à Athènes.

Il est toujours à propos de laisser dans la place quelques femmes de soldats; les plus accoutumées au travail & au danger, ou à leur défaut, quelques paysannes robustes pour coudre les sacs de terre, faire le pain & la lessive, & débarrasser les soldats de pareilles occupations, afin qu'ils soient toujours prêts à accourir où le besoin & le péril les appellent. Le même Thucydide ajoute que les Platéens, dans la conjoncture dont je viens de parler, laissèrent 110 femmes pour y faire le pain.

Les premières familles qu'il faut mettre dehors de la place, doivent être celles que vous croirez peu affectionnées pour votre prince. Si la fidélité de touts les habitants vous est suspecte, faites-les touts sortir de la place ou désarmez-les. Peut-être ne vous fera-t-il pas aisé d'y réussir, soit parce que votre armée, occupée dans quelque autre endroit, ne pourra pas vous prêter le secours nécessaire, ou parce que les habitants, supérieurs à la garnison, refuseront de recevoir de nouvelles troupes. En ce cas, il faut avoir recours aux stratagêmes dont j'ai parlé en traitant des *révoltes*, afin que la garnison ait cette supériorité que les habitants avoient auparavant.

Ne permettez aucun concours d'étrangers, à l'occasion d'une foire ou de quelque fête, dans une place où les ennemis pourroient occuper les avenues, parce qu'ils se serviront peut-être de cette conjoncture pour enfermer dans vos murailles toutes ces bouches inutiles.

Lorsque vous prévoyez quelle est la place que les ennemis veulent assiéger, faites-y par avance amener des environs tout le bois nécessaire pour les feux, les fascines & les piquets, dont elle peut avoir besoin, & brûler touts les autres bois, afin qu'ils ne servent pas à l'assiégeant. Pour empêcher que les ennemis ne s'approchent de la place à la faveur de quelques édifices, démolissez touts ceux qui se trouvent à la portée du canon des murailles, principalement si ces édifices sont assez proches, pour que de-là on puisse dominer la place par le fusil, ou s'ils ont des voûtes élevées, qui, bien étançonnées, soient assez fortes pour y loger du canon.

René d'Aubuisson, grand maître de Rhodes, pour se préparer au siége qu'il soutint avec beaucoup de gloire contre Mahomet II, brûla dans la campagne voisine & dans les fauxbourgs qui n'étoient pas de défense, les arbres & les bois qui auroient pu servir aux ennemis pour faire des gabions, des fascines & des piquets; il rasa aussi toutes les maisons des champs, à la faveur desquelles ces infidelles se feroient approchés à couvert: l'expérience fit voir, durant le cours du siége, que ces précautions sont extrêmement avantageuses.

Barthelemi d'Albiano, gouverneur de Padoue, pour la république de Venise, pratiqua la même chose, peu de jours avant d'être assiégé par les Espagnols & les Impériaux, qui, en 1513, furent obligés de lever le siége.

Charles V, duc de Lorraine, général des troupes de l'empereur Léopold-Ignace, brûla près de Vienne le bois destiné pour la chasse de l'empereur; afin que les Turcs, qui se préparoient à attaquer cette capitale de l'empire, ne trouvassent pas de quoi faire des piquets & des fascines.

Outre les précautions dont je viens de parler, il est encore nécessaire qu'en vous disposant à soutenir un siége, vous preniez les suivantes.

Comblez les puits & les citernes; saignez les mares; rompez les fontaines; empuantissez les eaux que vous ne pourrez pas faire écouler; supposez que par toutes ces voies vous réussissiez à rendre l'eau rare parmi les ennemis.

Détruisez dans le pays voisin de la place que les ennemis doivent assiéger, les vivres, les fourrages, le vin, l'huile, les légumes & toutes les autres denrées dont l'armée assiégeante profiteroit, lorsqu'il ne vous est pas possible de faire conduire toutes ces provisions dans quelque endroit où les ennemis ne puissent pas les enlever.

Si les ennemis, pour conduire leur artillerie & leur gros bagage, ont nécessairement à passer par des ponts sur des rivières qui ne sont pas guéables, ou par des chemins aisés à être rompus, tels que sont ceux qui se trouvent sur le penchant d'une montagne, & qui répondent à des précipices; rompez ces ponts & ces chemins, parce que quelques heures seulement de travail, pour ruiner ces passages, coûteront plusieurs jours aux ennemis pour les réparer.

Rompez aussi les digues & saignez les rivières, si vous pouvez de cette manière inonder les avenues les plus favorables aux ennemis pour recevoir leurs fourrages & leurs convois, ou le terrein dans lequel ils doivent ouvrir la tranchée ou camper.

Si, pour peu que l'on creuse du côté du front par lequel la place peut être attaquée, on trouve d'abord l'eau, le roc ou la pierraille, faites transporter la terre à la place, afin que les assiégeants ayent beaucoup de difficulté à avancer les travaux & la tranchée.

Dans ce même cas, & lorsqu'on ne rencontre que du sable volant, détruisez ou faites retirer de touts les lieux circonvoisins les tonneaux, les grands coffres, les sacs, la toile, les matelats & la laine, que les ennemis pourroient employer, afin de suppléer à la terre qui manque pour la construction des batteries & des tranchées. Ce que de toutes ces choses vous pourrez faire entrer dans la place, vous servira beaucoup pour les coupures, & pour les parapets qui auront été ruinés.

Digitized by Google

Applaniſſez les murs des enclos & les haies parallèles à la place, & comblez les chemins profonds ſur le même alignement qui ſe trouve ſous la partie du canon. Si les ennemis ne vous donnent pas le temps néceſſaire pour finir ce travail, commencez le tout auprès de la place, afin que du moins votre mouſquetcrie ne permette pas aux aſſiégeants de venir d'aucun côté que par une tranchée.

Reconnoiſſez de nouveau les magaſins de bouche & de *guerre* de la place, ſans vous fier au rapport des entrepreneurs ou des gardes-magaſins. Voyez s'il n'eſt point néceſſaire de remplacer quelque choſe qu'on aura laiſſé perdre, ou qui manquera par la négligence ou l'infidélité des gardes-magaſins.

Changez ceux des gardes-magaſins qui ne ſeroient pas d'une fidélité reconnue ; car, quoique à l'ouverture des portes des magaſins il dût aſſiſter un aide du gouverneur, un du commandant de l'artillerie, & quelquefois un commiſſaire de *guerre*, on ſe fie ordinairement au garde-magaſin, qui, s'il eſt capable de ſe laiſſer ſuborner, pourroit ſecrètement corrompre les vivres, ou laiſſer du feu pour faire ſauter les munitions.

Il faut proportionner la quantité des vivres & des munitions au nombre des hommes de la place & des jours qu'elle peut ſe défendre, ſelon qu'elle a à ſoutenir un ſiége ou un blocus. Par là on évite que la priſe de la place ne devienne plus utile aux ennemis, par la trop grande quantité de vivres & de munitions qu'ils y trouveroient de reſte. On ne doit pas néanmoins faire ce compte trop juſte, parce que les bombes ruinent quelquefois des magaſins ; & l'aſſiégeant n'accorde pas une bonne capitulation à une place, lorſqu'il apprend par les déſerteurs & les eſpions qu'elle n'a plus pour longtemps des vivres & des munitions.

Donnez le gouvernement de la place à un officier habile, expérimenté, vigilant, robuſte, courageux, & qui ne ſoit pas odieux à la garniſon.

La plus grande partie de la garniſon ne doit pas être compoſée de troupes auxiliaires, mais de celles de votre prince, qui autrefois ont défendu des places.

Avant de mener paître les troupeaux de la place par une avenue que votre armée ne couvre pas, faites avancer des partis pour aller à la découverte. Quoique ces partis faſſent toujours l'avant-garde, ces troupeaux ne s'étendront pas ſi loin, que des détachements ennemis plus forts que les partis de la place puiſſent les enlever, ſur-tout lorſque votre armée de ſecours s'eſt un peu éloignée.

Dans ce dernier cas, le prince ne doit pas s'enfermer dans une place dont les ennemis pourroient ſurprendre les avenues pour lui couper la retraite & vous engager ainſi à un combat déſavantageux, pour tâcher de ſauver votre ſouverain.

Vos vaiſſeaux de *guerre* ne doivent pas non plus ſe tenir dans un port, dont il ſera aiſé aux ennemis de fermer l'embouchure avec leurs navires ou les batteries qu'ils dreſſeront ſur les pointes qui forment l'entrée du port.

Si votre armée n'eſt pas au voiſinage de la place que les ennemis menacent, ayez ſoin de bien garnir & de bien défendre les ouvrages extérieurs, particulièrement ceux qui ſont plus éloignés, & qu'un détachement ennemi, qui les auroit ſurpris, pourroit mieux conſerver, en attendant que le gros de ſon armée arrive.

Cette précaution, & celle d'avoir toutes les nuits des patrouilles ſur le chemin couvert & en-dehors, ſervent à empêcher que les ingénieurs ennemis ne s'approchent la nuit pour reconnoître le terrein & les fortifications.

Afin de l'éviter pendant le jour, il faut, dès que quelque petite troupe des ennemis ſe préſente, tirer ſur elle avec le canon des ouvrages avancés, & avec les fuſils rayés & les gros mouſquets, lorſqu'elle s'approche de plus près. On doit principalement ajuſter les coups contre un ou deux hommes que l'on voit de pied ferme, pendant que les autres eſcarmouchent, parce que les premiers ſeront des ingénieurs, qui, pour éviter que touts les coups ne ſe dirigent contre eux, ſont accompagnés d'une petite troupe, qui, par ſes eſcarmouches, tâche de faire diverſion du feu de la place ; le gouverneur peut auſſi faire avancer quelques petits partis de carabiniers & cavalerie ; ce qui demande de la sageſſe & de la conduite, pour ne pas les expoſer à être coupés par une embuſcade, qui ſe trouvera certainement derrière ou à côté des ingénieurs.

Deville donne ſur ce ſujet divers avis à un gouverneur de place ; mais ils ne ſçauroient, ſelon moi, être mis en pratique par la ſeule garniſon, ſi elle n'eſt aidée par votre armée, pendant que celle des ennemis approche. J'ajouterai ici quelques-unes de mes réflexions à ce que Deville propoſe, afin de faire mieux entendre ce qu'il conſeille. En traitant des *ſiéges*, j'ai examiné quels défauts un front de place peut préſenter plus qu'un autre ; mais alors c'étoit dans la vue d'en profiter, afin d'attaquer la place par le côté le plus foible. A préſent que je parle pour ſa défenſe, je dois apprendre comment on peut remédier à ces défauts. Ce n'eſt pas aſſez pour les corriger d'y faire travailler la garniſon & l'armée, il faut encore y employer les artiſans & les pionniers de la place, & ceux des lieux voiſins.

Si ce qui fait le foible de la place eſt de pouvoir l'approcher à couvert par des ravins ou le long des bords élevés d'une rivière, qui ne ſont pas commandés de la place ni des tours ou des cavaliers, dont je parlerai bientôt ; voyez s'il ne feroit pas plus court & plus aiſé de combler les ravins & d'aplanir les hauteurs des bords de la rivière, ou d'augmenter quelque morceau de fortification,

Digitized by Google

qui s'avançât suffisamment pour les dominer. En ce dernier cas, ayez soin que ce morceau de fortification ait sa communication couverte avec la place, & qu'il en soit flanqué par son feu.

Montécuculi dit, dans ses mémoires, que, si à la portée du canon de la place, on trouve une colline qui la commande, il faut examiner s'il ne seroit pas possible d'en baisser le sommet, ou d'en ruiner les chemins & l'escarper, afin qu'il ne soit pas aisé aux ennemis d'y pouvoir conduire des pièces.

Lorsqu'aucun des expédients que je viens de proposer, ne peut se pratiquer, considérez si la colline & les ravins ne pourroient point être commandés par des cavaliers qu'on élèveroit, ou par des tours qu'il y a dans la place, & qu'on renforceroit de la manière que je l'ai dit en traitant des sièges, afin d'y pouvoir placer de l'artillerie. Par-là vous aurez l'avantage d'empêcher les ennemis de s'approcher à couvert; les batteries de la place deviennent supérieures à celles qu'ils pourroient dresser pour la commander, & ils mettront plus de temps à ouvrir leur tranchée, parce qu'ils seront forcés de l'enterrer davantage. Il peut aussi arriver qu'en creusant ils trouvent d'abord le roc, l'eau, la pierraille ou le sable volant, & alors ils sont exposés à touts les inconvénients dont j'ai parlé auparavant.

Je ne sçais si j'ai dit, dans quelque autre endroit de cet ouvrage, que pour faire monter au haut d'une tour les canons, principalement ceux d'un petit calibre, ou qui sont chambrés, qui, quoique courts, ne laissent pas de porter fort loin, on les élève avec de grosses cordes attachées aux dauphins de la pièce, avec des chèvres bien arrêtées sur le sommet de la tour : pour éviter que le canon ne batte contre la muraille, on met à une distance raisonnable du pied de la tour une autre chèvre, d'où sortent des cordes qui s'attachent au canon, & qu'on lâche peu-à-peu, à mesure que la pièce monte par la force supérieure de la chèvre posée sur la voûte de la tour.

Deville, pour se délivrer des enfilades, propose l'expédient ordinaire, qui est d'élever des épaulements à l'épreuve du fusil ou du canon, selon qu'il est nécessaire de se garantir de l'un ou l'autre de ces feux; car quelquefois les ennemis ne pourront pas faire conduire de l'artillerie sur une montagne fort rude, d'où néanmoins, avec le mousquet & la carabine, ils enfileront une partie d'un pan de muraille. Chacun sçait que, pour se mettre à couvert du fusil & du mousquet, il suffit de clouer de grosses planches contre des madriers plantés en terre, ou de lier un double rang de fascines à ces mêmes madriers, ou enfin de poser de doubles fascines sur de hauts chandeliers.

Comme les ennemis ne tirent pas ordinairement sur des hommes qu'ils ne voyent pas, il y a des écrivains qui veulent que ce soit assez de couvrir l'enfilade par une toile, qui, dans la peinture, représente un fascinage. Moi je crois que, quand on a des matériaux & le temps, le meilleur est de faire quelque ouvrage solide, parce que les déserteurs & les espions peuvent donner avis aux ennemis que votre fascinage n'est qu'un masque, & alors l'assiégeant, au hasard de perdre ses munitions, tirera continuellement contre cette enfilade mal couverte.

Les épaulements sont encore nécessaires pour se garantir des batteries à ricochets dans les rues que les troupes de la garnison & les habitants sont obligés de fréquenter, & dans les endroits où l'on travaille aux mines & aux coupures; car le boulet à ricochet, lors même qu'il est tiré d'un terrein bas, fait plusieurs bonds, s'il ne rencontre aucun empêchement; mais comme il n'a pas beaucoup de force, le moindre épaulement l'arrête.

Lorsqu'il n'est pas nécessaire que les épaulements du chemin couvert soient fort hauts, & qu'il convient d'y conduire des coupures, un même ouvrage sert pour les épaulements & les coupures : on fait alors, au pied des épaulements, quelques degrés pour monter sur la banquette, & l'on donne un peu de talus à ces mêmes épaulements du côté que les ennemis doivent venir.

Si de quelque montagne voisine on découvre par derrière une partie du parapet, Deville veut que sur le terre-plein on fasse un second parapet intérieur, assez haut pour que les soldats, qui sont entre deux, ne soient pas vus, & assez éloigné du parapet extérieur pour qu'il ne nuise pas au recule des pièces. Si le terre-plein se trouve un peu étroit pour tout cela, on y monte sur des affûts marins les canons qu'on croit nécessaires. Si cette précaution ne suffit pas encore, on relève les plate-formes par derrière un peu plus qu'à l'ordinaire, afin que la pièce recule moins.

On doit avec des pierres, fermer à chaux & à sable, les ouvertures des grottes qui regardent la campagne, lorsque les mineurs ennemis peuvent par-là s'introduire aisément.

Afin de se mettre à couvert d'une surprise, il faut faire la même chose à l'égard des postes de la place qui ne sont pas nécessaires pour les sorties ou pour recevoir des secours; il faut encore plus particulièrement fermer les portes des maisons des habitants qui ont vue sur la campagne, comme cela se trouve dans certaines places qui ne sont pas situées sur la frontière, & dont les gouverneurs n'ont pas eu la prévoyance de remédier à l'abus que les habitants en peuvent faire.

On doit démolir les maisons attachées à la muraille d'un front qui peut être attaqué, afin que les ruines de la face extérieure de ces maisons ne servent pas pour aider à monter à la brèche, & que celles des murailles intérieures n'embrassent pas la coupure.

Ayez attention que les grilles de fer des aqueducs & des ruisseaux, qui ont leur débouchement à la campagne, soient bonnes, & qu'il y ait

Digitized by Google

toujours des sentinelles. On peut éviter, par cette précaution, un coup de surprise.

Faites visiter les contre-mines, les portes, les barrières, les orgues, les herses & les ponts-levis, afin de les mettre en bon état de servir durant le siège.

Donnez ordre qu'on ouvre des puits dans les endroits où par avance on n'a pas fait des contre-mines, afin que, du fond de ces puits, il soit aisé de reconnoître le mineur ennemi, & de construire des fourneaux pour faire sauter ceux qui monteront à l'assaut, de quelque côté que l'assiégeant fasse brèche. On tient ces puits couverts, pour éviter que l'eau de la pluie ne les rende inutiles.

Si le fossé de la place n'est pas dans terre, ou s'il n'est pas plein d'eau, ouvrez au fond de ce fossé une cunette profonde dans les endroits les plus exposés aux mines de l'assiégeant, afin que les mineurs ennemis ne puissent pas construire une galerie souterraine.

Le général Montécuculi, dont les réflexions sont toujours justes, dit dans ses mémoires, que puisque une place n'a jamais sur terre autant d'hommes que les assiégeans, elle doit chercher sa défense sous terre, où les ennemis ne peuvent pas employer plus de monde que la garnison de la place.

La cunette, que j'ai proposé de faire dans le fossé, sert aussi, en ce qu'une partie des ruines de la muraille venant à y tomber, la brèche, que le canon des ennemis fait, ne sçauroit être si accessible.

L'artillerie de la place est inutile dans l'ouvrage que les ennemis battent, parce qu'ils la démonteroient bientôt; par conséquent, c'est à droite & à gauche de l'endroit où les assiégeants couvrent la brèche, qu'on doit mettre les canons de la place: les gros, pour servir de contre-batterie, & les petits, pour tirer contre ces partis de tranchées de batteries de l'assiégeant, qu'ils enfilent ou qu'ils commandent, contre les logements sur le glacis, le chemin couvert, & dans le fossé, contre les toits & les fenêtres des maisons où les ennemis ont mis des fusiliers, & dans les rues des fauxbourgs qu'ils occupent, & que vous n'avez pu démolir.

Il faut sur-tout garnir de beaucoup d'artillerie les flancs collatéraux à la brèche, pour tirer à cartouches contre les ennemis qui montent à l'assaut. On éprouva à la dernière défense de la citadelle de Turin, que les pièces qui se chargèrent par la culace, & qui, dans un même espace de temps, tirent beaucoup plus de coups, sont préférables aux pièces ordinaires.

Après avoir déterminé les postes où l'on doit placer l'artillerie, on y construit des plates-formes, & l'on renforce les parapets jusqu'à l'épaisseur de 25 pieds. Ce ne doit point être pour tirer à barbette, parce que de cette manière les ennemis démontent trop facilement les pièces.

Les nouvelles embrasures se tiennent fermées par dehors jusqu'à ce qu'il faille s'en servir, afin que l'assiégeant, ne connoissant pas où elles sont, laissent quelqu'endroit de la batterie ou d'un boyau de tranchée exposé à l'enfilade de la place, & soit ainsi obligé à perdre une seconde fois du temps & des munitions pour réparer son ouvrage, ou à contre-battre vos pièces qui l'incommodent. Quand on a du gason, on en construit tous les merlons; car cette manière résiste mieux que toute autre au canon des ennemis; & les boulets, par les éclats qu'ils font sauter, ne maltraitent pas tant les canonniers de la place, que si les parapets étoient de pierres ou de briques.

On augmente le terre-plein de touts les endroits où l'on doit placer de l'artillerie, afin que le canon ait le terrein nécessaire pour son recul.

J'ai déja parlé, dans un autre endroit, de la manière de construire les batteries, & de les servir de jour & de nuit; je dois ajouter ici qu'afin que, dans le cas dont nous parlons, l'assiégeant ne ruine pas celles des flancs qui vont aux deux côtés de la brèche, on doit baisser ces flancs autant qu'il faut, pour qu'ils ne soient pas incommodés par les boulets, qui, par la face du bastion, rasent la brèche ouverte auprès de l'angle de l'épaule. Cette précaution sert aussi pour éviter que les ennemis ne battent de loin les flancs, ainsi que je l'ai prouvé en traitant des sièges. C'est-là que je crois avoir déja dit, conformément au sentiment de Montécuculi, que les flancs sont à l'égard d'une place, ce que les bras sont à l'égard du corps humain, qui ne peut se défendre sans bras, non plus qu'une place sans flancs. Par conséquent, supposé que les flancs d'une place soient courts, ou que la ligne de défense soit fort longue, construisez devant cette partie de muraille un ouvrage avec de la terre que vous tirerez de son propre fossé.

On peut aussi remédier au défaut d'une trop longue défense pour le fusil, en ayant dans la place une bonne provision de mousquets, que l'on garnit de platines comme celles des fusils, afin de les délivrer des inconvénients de la mèche, qui, par des étincelles, peut mettre feu aux munitions du soldat, qui, dans un temps de pluie, ne communique pas son feu à l'amorce, ou qui, avant que le feu prenne, laisse emporter l'amorce par le vent, lorsqu'on ouvre le bassinet.

Il est encore d'usage de faire un ouvrage extérieur de terre dans les endroits où la muraille se trouve foible & où le terre-plein n'est pas bon, sur-tout lorsque les édifices voisins empêchent d'augmenter le terre-plein.

Il est toujours essentiel d'ajouter au glacis la terre qui lui manque, afin d'éviter que les assiégeants ne le rompent de loin, & qu'ils ne puissent par conséquent, par son ouverture, faire place à la muraille, sans être obligé de former de seconde batterie au haut du même glacis. Il seroit aussi important qu'il y eût à ses angles saillants des rameaux & des chambres pour des fourneaux & des fougasses, afin qu'il en coûtât du temps &

Digitized by Google

du monde aux ennemis pour les découvrir, & afin de faire sauter les batteries qu'ils y auroient établies.

Lorsqu'une place n'a qu'un seul front par où elle puisse être attaquée, il est bon de faire travailler par avance aux coupures, que l'on garnit ensuite de canon de fer, & des autres dont les lumières ont commencé à s'évader, & qui, ne se trouvant plus en état de tirer plusieurs coups de suite, ne sçauroient servir dans un autre poste.

La terre nécessaire pour tous ces ouvrages se tire de la cunette qu'on ouvre dans le fossé, ou du fossé même, supposé qu'on ne juge pas à propos de la prendre dans quelque autre endroit où elle pourroit faire faute aux ennemis pour la construction de leurs batteries & de leurs tranchées : comme cela peut arriver dans un terrein où, pour peu que l'on creuse, on trouve d'abord le roc ou l'eau, lorsque la place est située sur quelque grand penchant, on a coutume de tirer la terre de quelque petit avancement extérieur, qui se trouve dans ce talus, & qui pourroit retenir les ruines de la muraille, ce qui serviroit à rendre plutôt la brèche accessible.

S'il n'y a pas un nombre de puits ou de citernes dans la place, on les remplit entièrement avec de l'eau qu'on fait transporter des environs, afin de n'en pas manquer, supposé que les pluies n'en donnassent pas assez. On couvre l'ouverture de ces puits & de ces citernes avec des chevalets faits de grosses planches, de manière que les pompes ne puissent pas s'y détenir dessus.

Si les magasins de la place ne sont entièrement à l'épreuve de la bombe, on distribuera les vivres & les munitions à un grand nombre de magasins, afin de ne pas perdre d'un seul coup une trop grosse quantité de ces provisions.

Quoique le magasin de poudre soit ordinairement à l'épreuve de toutes sortes de bombes, je ne voudrois pourtant pas qu'on mît toute la poudre dans un seul magasin, à cause du danger des éclairs, qui la cherchent, ainsi que l'expérience nous le fait voir : j'en donnerois volontiers la raison, en disant que c'est par une sympathie du soufre, si je ne craignois qu'une troupe de physiciens modernes ne s'élevât contre moi.

Les voûtes des magasins, qui ne sont pas assez fortes, s'étayent avec de grosses planches appuyées au haut de la voûte, & soutenues par de forts étançons de bois de chêne ; on les couvre de fumier & de fascines, & l'on jette un peu de terre par-dessus : de cette manière, la bombe ne sçauroit écraser la voûte par son poids, ni communiquer son feu aux fascines. On doit pratiquer la même chose par rapport au magasin des armes, lesquelles on doit faire raccommoder & les mettre en bon état de servir.

Si le front d'une place, qui répond à une rivière, un lac, ou à la mer, est foible & peut être battu, on plante dans ces eaux un double rang de gros pieux, qui entrent six ou sept pieds en terre, & dont les têtes sont à fleur d'eau, afin que les ennemis, avec leurs chaloupes, n'abordent pas à la brèche.

Pour empêcher qu'ils ne puissent arracher cette palissade avec des cordes & des cabestans qu'ils porteront sur ces mêmes chaloupes, on placera quelques canons & quelques pierriers dans un poste d'où cette palissade soit découverte ; on la soutiendra aussi par des retranchements de fusiliers & de mousquetaires.

Je suppose que vous fournirez la place d'une quantité suffisante de piquets, de pelles, de hottes & d'outils de mineurs ; je suppose encore que si son sol est de roche ou de sable, vous y ferez transporter beaucoup de terre & un grand nombre de sacs, de gabions, de tonneaux, de fascines & de piquets pour les coupures, & pour réparer les parapets.

J'ai déja dit qu'il faut prendre dans les lieux voisins des matelats & des sacs de laine, qui servent à ce même usage, & pour les hopitaux, qu'on doit, autant qu'il est possible, établir dans des édifices à l'épreuve de la bombe ou hors de sa portée, & les pourvoir de bons médecins, chirurgiens, médicaments, & de toutes les autres choses nécessaires.

On a besoin de beaucoup de fascines goudronnées pour voir les ennemis dans le fossé, & d'une quantité de barils de poudre, avec une fusée à un des fonds, pour les jetter par la brèche contre ceux qui se disposent à y monter : il faut aussi, pour la même fin, quelques barriques chargées de poudre, de bombes & de grenades. Quelques-uns veulent qu'on les mette sur des roues, afin qu'elles roulent plus facilement par la brèche.

Les places bien fortifiées s'approvisionnent ordinairement pour quatre mois contre une attaque de vive force, c'est-à-dire pour trois mois de défense, à compter du jour que les ennemis ont occupé les avenues, & pour un mois de provisions de réserve, de peur que, faute de provisions, l'assiégeant ne prétende que la place se rende à discrétion.

Quand la place se prépare à soutenir un blocus, à cause que sa situation avantageuse ne l'expose pas à un siège, on doit y faire entrer autant de vivres & de bois qu'elle peut en contenir, quelques moulins, & des chevaux ou des bœufs pour tourner les meules ; du fourrage pour ces animaux & pour ceux qu'on destinera à changer d'un lieu à un autre l'artillerie, les provisions des magasins ruinés par les bombes, la terre & tout ce qui est nécessaire pour les coupures, en cas que le blocus se changeât en un siège : je suppose qu'on fera aussi une bonne provision de fourrage pour la cavalerie & pour les bestiaux qui doivent servir pour la nourriture de la garnison & des habitants.

Il arrive quelquefois qu'une armée peu forte, après avoir fait d'inutiles efforts pour prendre une

Digitized by Google

place trop bien fortifiée, en réduit le siège à un blocus : dans ce cas, fournissez-la d'une assez grande quantité de provisions de bouche & de *guerre*, qu'elle soit en état de soutenir l'une & l'autre de ces opérations.

Le bruit s'étant répandu, en 1719, que les impériaux envoyoient le comte de Bonneval avec douze mille hommes pour faire le siège de Cagliari, le gouverneur de cette place, qui avoit trois mille hommes de bonnes troupes, crut que les ennemis en perdroient beaucoup, à cause de la saison & du mauvais air du pays, & par conséquent qu'ils se verroient obligés de réduire le siège en blocus, en attendant qu'ils pussent recevoir de nouvelles troupes : dans cette vue, il fit une provision de munitions pour un temps raisonnable, & de vivres pour une année.

Ce qui empêche ordinairement d'approvisionner suffisamment une place qui doit soutenir un blocus, est la difficulté de trouver un assez grand nombre de magasins à l'épreuve de la bombe ou hors de sa portée, afin de mettre autant de vivres comme on en a besoin dans les lieux propres à les conserver; car les grains, la farine, le biscuit & les légumes demandent un endroit sec & aëré, le vin un endroit froid, & la viande salée un magasin frais sans humidité; le bois se met en tas dans les places, & sert aussi d'épaulement contre les bombes.

On divise les fascines & les fourrages en différents postes, afin que les bombes ne brûlent pas en une seule fois une grosse quantité de ces provisions. C'est pour éviter ce malheur du feu, qu'on les appuie contre une haute muraille qui se trouve entre ces sortes de provisions & le front attaqué, parce qu'alors la bombe donne contre la muraille, ou elle passe au-delà du magasin.

Le gouverneur doit arrêter dans sa place ou faire venir des lieux voisins les forgerons, les taillandiers, les armuriers, les maçons, les tailleurs de pierres, les tonneliers, les charrétiers & les pionniers dont il peut avoir besoin durant le siège : il doit avoir une bonne provision de grosses planches, ou autres bois, de charbon pour les forges, & de fer : il donnera les ordres convenables pour éviter que ces ouvriers & ces artisans ne s'échappent ou se cachent; on doit néanmoins les bien traiter, & les payer non-seulement à proportion du travail qu'ils auroient fait dans leurs maisons, mais leur donner encore quelque chose de plus, par rapport au péril où ils sont exposés dans la place.

Je ne me suis point attaché ici à entrer dans un détail exact des hommes de chaque profession, & de toutes les sortes de provisions dont chaque place aura besoin pour sa défense, parce que ce détail formera une partie des *calculs militaires* que j'ai proposé de donner au public. D'ailleurs le généralissime, pour qui j'écris principalement, commettroit une très grande faute s'il s'enfermoit dans la place, puisque son devoir est de se tenir en liberté, afin de disposer le secours & de donner les ordres nécessaires à l'armée & à tout le pays d'alentour.

Lorsque Bacchide attaqua Bethbessen, Jonathas Macchabée, chef du peuple de Dieu, laissa Simon son frère dans la place; mais Jonathas en sortit pour tenir la campagne.

De l'armée retranchée auprès de la place qui doit soutenir un siège ou un blocus.

Si dans le voisinage de la place que les ennemis ont dessein d'investir, il y a quelque terrein dont la situation, aidée par l'art, puisse mettre en sureté votre armée, & lui donner en même temps la facilité de recevoir ses fourrages & ses vivres, dont auparavant on aura fait une abondante provision, ne différez point de vous bien fortifier dans ce terrein, afin d'incommoder les détachements, les fourrages, les convois & les travaux des ennemis, toutes les fois qu'à la faveur de ce voisinage il se présentera quelque occasion favorable.

Don Fernand Gonzague donna ce conseil à l'empereur Charles V, pour empêcher les François de prendre la place de Renti, dont ils furent enfin contraints de lever le siège, par les incommodités que le voisinage des impériaux leur causoit chaque jour.

Amilcar avoit déja mis le siège devant Himera, lorsque Gélon, avec une armée inférieure à celle des Carthaginois, s'approcha de cette place; s'étant fortifié auprès, il leur fit dix mille prisonniers dans différentes courses contre leurs fourrages & leurs détachements : enfin, il sçut si bien profiter de toutes les conjonctures favorables, qu'il les obligea de lever le siège.

Daphenée, capitaine de Syracuse, tint une même conduite, & il inquiétoit si fort les ennemis, qu'Himilcon, Carthaginois, étoit sur le point d'abandonner le siège d'Agrigente, lorsqu'il eut le bonheur de prendre sur mer un convoi de vivres que de Syracuse on envoyoit à la place assiégée.

Ce voisinage de votre armée servira encore pour empêcher les ennemis d'oser donner l'assaut à la place, ou du moins d'y envoyer beaucoup de troupes, parce qu'il auroit à craindre de manquer de forces pour s'opposer à votre armée, si elle les attaquoit pendant l'assaut.

Le maréchal de Montluc, qui est de ce sentiment, rapporte l'exemple de François I[er], roi de France, lorsque les troupes de l'empereur Charles V avoient dessein d'assiéger Marseille.

Metellus se vit obligé de lever le siège de Zama, parce que les deux fois qu'il entreprit de donner l'assaut à la place, il fut toujours investi par l'armée de Jugurtha; de sorte que Metellus se trouvoit contraint d'abandonner l'assaut, & de

Digitized by Google

rappeller les assaillants, pour venir s'opposer dans la ligne à Jugurtha qui l'attaquoit.

Le moindre avantage que l'on puisse tirer de ce voisinage est que les ennemis, pour ne pas risquer d'être attaqués pendant l'assaut, accorderont à la place une capitulation avantageuse.

Les troupes du pape & celles du roi d'Espagne faisoient, en 1521, le siège de Ferrare; M. de Lautrec, général de l'armée de France, se vint camper à sept milles de cette place, dans la vue que M. de l'Escut son frère, qui la défendoit, & qui étoit sur le point de la rendre, obtint une meilleure capitulation: mais l'événement passa son attente; car Prosper Colone, ayant appréhendé que Lautrec ne l'attaquât durant l'assaut, prit la résolution d'abandonner l'entreprise.

Si le terrein est favorable pour mettre en sureté votre armée, fortifiez-vous dans un poste d'où vous puissiez enfiler ou commander l'endroit par lequel il y a lieu de croire que les ennemis dirigeront la tranchée, leurs batteries & leurs mines contre le front le plus foible de la place, ou dans lequel ils camperoient commodément leur armée, sans craindre les inondations, le mauvais air, la disette d'eau, ou quelqu'un des autres désavantages qu'on ne peut souvent éviter dans les campements.

S'il ne se trouve point, au voisinage de la place, de terrein avantageux, fortifiez une étroite avenue, qui serviroit aux ennemis pour recevoir de ce côté-là, sans empêchement, leurs fourrages & leurs convois; qui les dispenseroit du travail d'une grande circonvallation, & qui vous ôteroit la facilité de jetter du secours dans la place, quand même votre armée seroit devenue plus nombreuse que celle de l'assiégeant.

Il est encore plus important de se fortifier sur une étroite avenue, lorsqu'il n'y a que celle-là pour s'approcher & faire l'investiture à la place, ou que vous les réduisez toutes à une, en rendant les autres impraticables par les moyens dont j'ai parlé en traitant des sièges.

Il seroit sur-tout très avantageux de vous fortifier dans un poste qui vous conservât la communication libre avec la place; car, pouvant alors recevoir touts les secours dont elle a besoin, & se décharger chaque jour des malades & des blessés, elle ne doit point se perdre, quelque long que soit le siège.

Le comte Maurice de Nassau fut obligé d'abandonner le siège de Bois-le-Duc, parce que le comte de Frederich de Bergh vint se retrancher, avec l'armée de l'archiduc Albert, dans un poste qui lui donnoit une communication libre avec la place.

Par cette communication avec la place, vous fatiguerez extrêmement les ennemis, lorsqu'ils seront obligés de garnir la tranchée de ce grand nombre de troupes nécessaires pour s'opposer aux sorties, je ne dois pas dire de la garnison, mais de toute l'armée, parce que, d'un moment à l'autre, vous pourrez fournir à la place touts les soldats & les régiments dont elle aura besoin pour faire de puissantes sorties.

Des moyens de secourir une place assiégée.

Il peut arriver qu'il vous soit impossible de réussir dans ce que je viens de proposer, parce que l'armée ennemie aura surpris les postes d'une place autre que celle dont vous aviez conjecturé que les ennemis avoient dessein d'entreprendre le siège, ou parce qu'avant de vous fortifier au voisinage de la place qui étoit menacée, vous n'aviez pas encore assemblé les troupes qui viennent joindre ensuite en assez grand nombre pour pouvoir approcher des ennemis. Dans ce cas, commencez à attaquer & à vous rendre maître de touts les châteaux, de touts les lieux fortifiés & de touts les autres postes avancés de la ligne ennemie qui se trouvent sur votre avenue, afin qu'aucun n'incommode vos convois & vos fourrages, lorsqu'en vous approchant des ennemis, vous laissez derrière ces châteaux, ces forts de campagne & ces villages retranchés.

Alexandre Farnèse, pour tâcher de secourir Paris, sans être forcé d'en venir à un combat général, s'empara d'abord du château de Lagny, afin qu'à la faveur de ce château il pût s'approcher de cette grande ville, qui fut enfin secourue.

Si les postes que vous venez occuper ne sont pas assez voisins de la place, approchez-vous-en le plus qu'il vous sera possible; ayez soin de vous bien retrancher, quand même vous seriez supérieur, & dressez des batteries dans des endroits qui enfilent ou qui commandent les batteries de l'armée ennemie, afin de tenir toujours les ennemis inquiets.

Il est quelquefois impossible de faire entrer des troupes dans la place assiégée, soit parce qu'il y a une grande rivière qu'il faudroit passer, soit parce que les étroites avenues par lesquelles il faudroit pénétrer, sont si bien défendues, qu'elles servent d'une sûre circonvallation à l'assiégeant. Dans ce cas, si la place est en danger de se rendre faute d'argent, comme cela seroit arrivé à Pavie, lorsque les François en firent le siège contre Charles V, il suffira de vous approcher de la place à la portée de vos gros mortiers, d'où, par les bombes tirées avec la précaution dont je parlerai dans la suite, vous jetterez dans la place tout l'argent qui lui sera nécessaire.

François Lignioni, ingénieur dans l'armée de Philippe IV, roi d'Espagne, introduisit dans Turin, dont les François faisoient le siège, un secours de poudre, de sel & de farine par le moyen de certaines bombes ou boules de métal, que d'un poste voisin il jeta avec des mortiers dans la place. Il est aisé de comprendre qu'il est infiniment plus aisé de mettre en usage cet expédient, à l'égard seulement

seulement d'une somme d'argent, que par rapport à une quantité de provisions de bouche & de *guerre*.

J'ai prouvé dans un endroit de cet ouvrage, par l'exemple de don Charles de la Noya, que l'on peut dans une nuit obscure faire entrer de l'or dans une place, par des hommes de résolution qui, déguisés en vivandiers ou soldats des assiégeants, s'avancent peu à peu à la tête de la tranchée, pour passer de-là à la place.

Ce qui se pratique ordinairement quand une place manque d'argent, est que le gouverneur fait battre une sorte de monnoie de fer, de cuivre ou d'autre métal, ou il distribue des billets signés de sa main & scellés de ses armes; tout cela, après un ban qu'il fait publier, a cours selon la valeur qu'il lui donne. Par le même ban, il doit promettre qu'après le siège, le prince remboursera exactement en espèces d'or & d'argent touts ceux qui seront porteurs de ces billets, ou de ces nouvelles monnoies. Pour l'ordinaire les troupes de la nation acceptent la loi sans beaucoup de répugnance: il n'en est pas de même des étrangers, qui préfèrent presque toujours leur intérêt particulier à l'importance du service, ainsi que je l'ai prouvé au long en traitant *des dispositions avant la* guerre.

Après vous être approché de la place, vous conviendrez avec son gouverneur, par les correspondances & les signaux dont je parlerai plus bas, de la nuit qu'il doit être prêt pour détacher une partie de sa garnison, afin d'animer les troupes du secours à arriver promptement par le chemin que vous leur prescrivez. Avant de nommer les troupes, & de commencer à charger en croupe de la cavalerie, ou de mettre dans les havresacs de l'infanterie la poudre, le plomb, les pierres, la farine & les autres provisions dont la place peut avoir besoin, entourez votre camp de sentinelles, & donnez vos ordres pour que la marche soit conduite avec les précautions dont j'ai parlé en traitant des *surprises*. Destinez en même temps des partis, qui, par un chemin différent de celui que tiennent les troupes du secours, iront donner vivement l'alarme aux ennemis, ce que la garnison sera aussi presqu'en même temps que vous commencerez la véritable attaque.

Cette conduite réussit parfaitement à M. Norrits, lorsqu'en 1580 les Espagnols faisoient le siège de Steenwick, qui fut secouru par les Provinces-Unies que Norrits commandoit.

Les ennemis se tiendront moins sur leurs gardes plus votre armée se trouvera éloignée; par conséquent, si elle n'est pas au voisinage de la place, vous pourrez la secourir par un détachement qui marchera secrètement pendant la nuit, & qui, en feignant d'être un détachement de l'armée ennemie, s'avancera autant qu'il pourra de la place sans donner l'alarme. Pour mieux réussir par ce stratagême, il faudroit que les assiégeants ne se fussent pas encore retranchés, & qu'il n'y eût pas encore de barrières à passer pour traverser leur camp. Il est nécessaire qu'il y ait dans ce détachement des officiers & des soldats qui entendent en perfection la langue des ennemis, & qu'ils la parlent en marchant, afin que les assiégeants croyent plus facilement que ce sont de leurs troupes.

Je conviens que ce détachement ne pourra pas conduire un fort gros convoi: néanmoins on chargera chaque soldat & chaque cheval d'autant de munitions & de farine qu'ils en pourront porter, sans que cela fasse un certain volume, qui donne à soupçonner l'artifice. Il se peut aussi que la place n'ait besoin que d'un secours d'hommes & d'argent; en ce cas, on distribuera l'argent entre les officiers. On choisira pour cette opération des soldats de confiance & de beaucoup de valeur, afin qu'ils ne découvrent pas le secret pendant la marche, & qu'on puisse compter sur leur bravoure. Si ce détachement est reconnu, il doit avec beaucoup de vigueur attaquer les ennemis qui voudroient s'opposer à son passage.

Démosthène, fils d'Alcisthène, capitaine Athénien, ayant formé son avant-garde de Messeniens, & les ayant prévenus de parler hautement la langue Dorique, se mêla dans un corps de troupes Ambraciotes qu'il surprit, parce qu'on n'avoit point soupçonné que ce détachement de Démosthène fût ennemi.

Dans la dernière *guerre* des alliés contre les deux couronnes, le chevalier de Luxembourg s'acquit beaucoup de gloire par une pareille conduite, s'étant servi du même stratagême pour faire entrer des munitions dans Lille qui étoit assiégée: c'est ainsi que me l'ont raconté divers officiers François qui servoient dans ce pays.

Lorsqu'en 1522 M. de Lautrec faisoit le siège de Pavie, Prosper Colonne envoya un secours d'Italiens & d'Espagnols commandé par Cullio & Corbera. Ce détachement, en passant auprès des troupes Françoises, parloit italien, & les François crurent que c'étoit un détachement de Vénitiens leurs alliés. En passant devant les Italiens qui servoient la France, il parloit François, & les Italiens les prirent pour un détachement de Gascons. De cette manière il arriva jusques aux dernières gardes sans être obligé de combattre, & il entra librement dans la place.

Junius Pacheco, général Espagnol dans les troupes de Cæsar, eut ordre de marcher avec six cohortes & un corps de cavalerie pour aller secourir la place d'Ulla, dont Pompée faisoit le siège. Il arriva au camp des assiégeants, & les sentinelles ayant crié *qui vive?* un soldat de Pacheco répondit: *paix, point de bruit; nous sommes des troupes de Pompée qui allons pour surprendre la ville:* à cette réponse, les sentinelles laissèrent passer les troupes de Cæsar, qui, sans en venir à un combat, secoururent la place.

En traitant des *surprises*, j'ai fait voir que dans pareilles occasions il est important de connoitre

Digitized by Google

la qualité du terrein & l'alignement des troupes des ennemis; de sçavoir quel est leur mot de guet, le poste de la grande garde, la nation dont elle est composée, & le chemin ordinaire que tiennent leurs partis, afin d'éviter de les rencontrer dans la marche; d'éluder le peu d'exactitude de ceux qu'on ne sçauroit éviter; & de sçavoir choisir, pour traverser le camp ennemi, l'endroit où sont les plus mauvaises troupes & en plus petit nombre, & sur-tout celui d'où les ennemis auront tiré cette nuit une brigade pour monter à la tranchée, ou pour quelqu'autre expédition, principalement s'ils n'ont pas eu soin de couvrir ce poste par un égal nombre de bataillons ou de piquets.

Quelques soldats d'infanterie porteront des bêches & des pelles pour jetter dans le fossé la terre de trois ou quatre toises du parapet de la ligne des ennemis, de grandes haches pour mettre en pièces les barrières qui se rencontrent sur cette avenue, afin de frayer un chemin à la cavalerie, aux mulets & aux chevaux de charge du secours.

Chaque petite troupe doit avoir un bon guide, qui connoisse parfaitement tout le terrein jusqu'à la place, pour ne pas perdre le chemin par l'obscurité de la nuit, & par les retours de la tranchée, quand on viendra à rompre l'ordre de la marche par le feu que les assiégeants feront, lorsqu'ils connoitront que le détachement est ennemi.

Vous donnerez deux mots de guet au détachement; un, afin que vos troupes se reconnoissent entre elles, après qu'elles se seront mêlées avec les ennemis; l'autre, afin qu'on les reçoive dans la place; & par conséquent il faut que le gouverneur soit instruit avant le siège de ce mot de guet. Au reste, ayez une extrême attention que les ennemis n'en puissent pas avoir connoissance, parce qu'ils s'en serviroient pour surprendre la place. On ne doit donc le donner aux commandants du détachement que quand ils se mettent en marche, & aux soldats qu'en approchant des ennemis.

Deville veut que les officiers du secours, avant d'entrer dans la place, reçoivent des troupes de la garnison un autre mot de guet concerté. Cette précaution ne me paroit importante que dans le cas où on pourroit soupçonner que les ennemis se fussent rendus maîtres de la place, & qu'ils voulussent le dissimuler, comme on l'a vu par un exemple que j'ai rapporté de Charles Emmanuel, duc de Savoie.

Deville avertit aussi de porter la poudre de secours dans des sacs de cuir, de la tenir un peu éloignée des soldats qui doivent faire feu, & d'armer seulement de piques ou de pertuisanes ceux qui en feront les plus proches, afin d'éviter les accidents. Le même auteur veut encore qu'on assemble le convoi pour le secours avec beaucoup de secret, & dans un lieu commode pour la marche.

Le détachement destiné pour entrer dans la place peut être accompagné d'un plus gros corps de troupes qui se mettent en embuscade pour soutenir ce détachement. Supposé que n'ayant pu entrer dans la place, il soit chargé en s'en retournant, dans ce cas les commandants du détachement se retireront par le chemin où est l'embuscade.

Il peut arriver qu'une place qui manquoit de provisions de bouche & de *guerre*, n'ait pas besoin des troupes qui ont introduit ce secours, & qui seroient préjudiciables, parce qu'elles ne serviroient qu'à consumer plus promptement les vivres, dont avant le siège on n'a pu suffisamment fournir la place, à proportion du nombre de ses défenseurs : dans ce cas, selon Deville, l'escorte du convoi doit le laisser auprès du chemin couvert ou de quelque ouvrage avancé de la place. La garnison le retire, & elle se débarrasse en même temps des vieillards, des enfants, des femmes & des malades, qui profitent de l'escorte & des voitures qui ont amené le convoi, pour y faire monter dessus les personnes qui ne sçauroient marcher à pied.

Le meilleur est, ainsi que je l'ai déja dit, de faire sortir les bouches inutiles avant que les ennemis ayent investi la place; mais comme l'armée ennemie peut en surprendre les postes lorsqu'on ne s'y attendoit pas encore, le conseil de cet excellent écrivain ne doit pas paroître inutile. Il se présente néanmoins une réflexion, qui est que la nuit que le secours entrera, toute l'armée ennemie sera déja sous les armes lorsque l'escorte du convoi pourra s'en retourner; par conséquent il lui seroit peut être plus avantageux d'attendre une autre nuit pour faire retraite, parce que vraisemblablement il n'y a pas lieu de penser que les ennemis prévoyent une opération de *guerre* si peu usitée; & avant qu'ils ayent pris les armes & détaché des troupes pour s'opposer au retour de l'escorte du convoi, elle aura déja beaucoup avancé sa marche.

Les troupes du secours ne doivent pas revenir à votre armée par le même chemin qu'elles ont tenu en allant, supposé qu'il y en ait un autre, parce que, selon toutes les apparences, les ennemis feront mieux sur leurs gardes sur le chemin par lequel le convoi est venu. Un détachement de votre armée s'avancera pour recevoir l'escorte, tandis que, par de fausses attaques, vous ferez diversion sur toutes les autres avenues. Les assiégés peuvent aussi attirer l'attention des assiégeants, en leur donnant de fausses alarmes vers le front éloigné du chemin que vos troupes ont pris dans leur retraite.

Si l'armée ennemie n'est pas assez nombreuse pour aller chercher la vôtre, & laisser en même temps des troupes pour continuer le siège, cam-

Digitized by Google

pez entre le pays où sont les ennemis & leurs magasins, & d'où ils peuvent tirer leurs principaux convois, afin que, faute de ces convois, ils soient forcés d'abandonner l'entreprise, si auparavant ils n'ont pas fait une abondante provision de vivres. Lorsque le prince d'Orange faisoit le siége de Charleroy, Louis XIV, roi de France, campa son armée entre celle du prince & la place, d'où l'assiégeant tiroit ses convois, qui, n'en pouvant plus recevoir, fut contraint de lever le siége au bout de huit jours. En 165., le marquis de Carazena, général des troupes d'Espagne, obligea de la même manière les François & les Modenois d'abandonner le siége de Pavie.

Pendant que Charles Gustave, roi de Suède, assiégeoit Samoscie, Czarnietchi, général de l'armée de Jean Casimir, roi de Pologne, vint toujours camper dans des endroits favorables pour empêcher & couper les convois de l'armée Suédoise; de sorte qu'elle fut réduite à une extrême disette de vivres, & Gustave fut forcé de lever le siége. Amilcar Barca, par une semblable conduite, coupa les vivres aux rebelles Mathon & Spendius, qui, n'ayant plus de quoi subsister, se virent obligés d'abandonner le siége de Carthage.

Quand les assiégeants ont besoin de conserver dans leur armée un gros corps de cavalerie, parce que leur infanterie seule ne suffiroit pas pour résister à votre armée, si elle venoit les attaquer, faites avancer des partis qui brûlent touts les fourrages secs, non-seulement de la campagne, mais encore de touts les lieux jusqu'où les fourrageurs ennemis pourroient s'étendre. Rompez les ponts qui sont sur les avenues par où les assiégeants peuvent recevoir leurs fourrages & leurs convois. Détournez les courants des ruisseaux & des rivières nécessaires pour le transport de leurs provisions. Detachez continuellement des partis pour inquiéter leurs vivandiers. Attaquez les gardes que les ennemis mettent d'espace en espace pour les soutenir, & les lieux peu forts où se font les amas de vivres & de munitions, en attendant qu'arrive une escorte pour les accompagner.

Prenez les châteaux, les forts de campagne, & les autres postes fortifiés qui sont aux environs de l'armée ennemie, afin d'empêcher les ennemis de recevoir des fourrages & des convois par des avenues que votre armée ne couvre pas.

Hannon, général des Carthaginois, prit la place d'Ebesse, voisine de celle de Gergenti, dont les Romains faisoient le siége. La prise d'Ebesse réduisit les assiégeants à une si grande disette de vivres, que, s'il y avoit eu dans Gergenti des provisions seulement pour quelques jours de plus, les Romains auroient abandonné l'entreprise.

Examinons si, en rompant les digues, ou de quelque autre manière, vous ne pourriez pas détourner le cours d'une rivière, afin d'inonder les tranchées ou le camp des assiégeants, parce qu'alors il vous seroit aisé de les battre, comme je l'ai prouvé ailleurs par plusieurs exemples.

Il est rapporté, dans l'histoire de Flandres, que les Espagnols, sous Philippe II, faisant le siége d'une place, qui, si ma mémoire ne me trompe, étoit celle d'Haerlen, les Hollandois ouvrirent certaines digues, & inondèrent de telle manière le terrein qui étoit entre les Espagnols & la place, qu'ils la secoururent de vivres & de troupes, s'étant servi pour cela d'un nombre de petites barques plates, qui alloient à flot sur les eaux de l'inondation d'un terrein où peu auparavant on marchoit à sec.

Des moyens de secourir une place maritime.

J'ai déja examiné, dans un autre endroit, en quelles circonstances il faut se déterminer à combattre plutôt sur mer que sur terre. J'ajoute ici que la raison qui peut porter à secourir par mer la place assiégée, est lorsque les passages que les ennemis occupent sur terre sont si forts par leur situation, & si bien gardés, que quand même on seroit supérieur en nombre de troupes, il y auroit peu d'espérance de pouvoir franchir ces passages.

Ne prétendez pas de secourir par mer une place si l'assiégeant a eu la précaution par avance de faire construire entre la place & la mer une bonne ligne couverte des deux côtés, s'il s'est rendu maître de la ville basse ou des fauxbourgs qui servent de communication à la place, s'il y a de bons forts sur la pointe de terre, qui s'avancent pour fermer l'embouchure du port, & dont les ennemis empêchent l'entrée par des navires qu'ils y ont coulé à fond, ou par une chaîne soutenue par ces forts & par des bâtiments armés.

Mais en supposant que toutes choses bien pesées, il ne sçauroit résulter ni plus d'inconvénients ni plus d'avantages de secourir la place par mer ou par terre, il faudroit tenter ce secours par terre, parce que, quand même vous seriez battu & rechassé, votre perte ne sera jamais si considérable, attendu que les ennemis ne vous poursuivront pas dans votre retraite, pour ne pas sauter à la débandade par-dessus la ligne, ou pour ne pas défiler en sortant par les barrières; car ils se mettroient en grand danger d'être battus, si vos troupes faisoient volte face, avant qu'ils se fussent rangés en bataille.

Il y a encore une autre raison, qui est que les secours par mer ne suffisent pas toujours pour empêcher que la place ne soit prise, parce que souvent les assiégeants s'obstinent à faire brèche & à s'en rendre maîtres à force d'y perdre du monde, sans s'embarrasser si la garnison est forte ou peu nombreuse: on peut voir à ce sujet l'exemple du marquis de Lede, que j'ai cité en traitant des siéges.

D'ailleurs, il arrive assez souvent qu'après avoir

Digitized by Google

préparé le secours, une bourrasque l'écarte, & que des calmes ou des vents contraires le détiennent dans le port ou sur la mer, ce qui est encore plus à craindre lorsque le convoi doit venir de fort loin.

Je me souviens qu'en 1710 les galères du duc de Tursis ne purent pas, en onze jours pendant l'été, traverser le petit trajet qu'il y a de Bonifacio en Corse à Terra-Nova en Sardaigne, par la violence des vents debout qui régnoient; de sorte qu'il ne fut pas possible de secourir quatre cents hommes qui avoient commencé de débarquer à Terra-Nova.

Si, supérieur en forces navales, vous prenez la résolution de secourir la place par mer, mettez-vous à la voile quelque temps avant le jour qui, selon le bruit que vous aviez fait courir, paroissoit être déterminé pour votre départ, afin que les vaisseaux ennemis qui sont devant le port assiégé, ne se tiennent pas encore si fort sur leurs gardes; huit jours avant & après votre départ, ne permettez à aucun bâtiment, même à ceux des pêcheurs, d'aller en mer, & contraignez touts les navires de vous suivre, pour éviter, par cette précaution, que les ennemis n'ayent avis de votre départ ou de votre prochaine arrivée.

A quinze ou vingt lieues de distance de la flotte ennemie, qui est devant le port assiégé, mettez-vous à la cape jusqu'à la nuit, afin que les vaisseaux qui pendant le voyage avoient perdu la route, ayent le temps d'arriver pour prendre le poste qui leur a été destiné.

Dès que la nuit commencera, naviguez sans fanaux, & prenez vos précautions, autant que le vent le permettra, pour tomber, au point du jour, sur la flotte ennemie. Evitez sur-tout d'approcher de trop près la terre, ce qui est beaucoup à appréhender dans les côtes basses pendant des nuits fort obscures. Pour déterminer précisément à quelle distance vos navires doivent s'arrêter & se mettre à la cape, il faudroit avoir été instruit par avance jusqu'où s'étendent ordinairement les vaisseaux de garde de l'armée ennemie.

Si vous avez chargé les troupes, les vivres, les munitions du secours sur des vaisseaux de *guerre*, vous devez y mettre aussi des officiers de marine expérimentés & de beaucoup de valeur, afin qu'après le combat commencé ils entrent dans le port par le dessus du vent du vaisseau ennemi le plus éloigné; il est néanmoins important qu'il y ait toujours quelques galères ou quelques frégates qui accompagnent les navires de transport, pour attaquer les petits bâtiments armés de l'assiégeant, qui ne pouvant pas servir pour combattre dans la ligne, ne prennent point le large, & se retirent près de terre. De cette manière, quand même votre flotte ne dissiperoit pas celle des ennemis, vous réussirez à secourir la place.

Lorsque les ennemis n'ont point d'armée navale devant la place assiégée, & que leur armée de terre fait venir ses provisions de bouche ou de *guerre* par des transports sur mer, vous diviserez vos vaisseaux & vos galères pour aller en mer contre ces bâtiments de transport.

Si les ennemis, au lieu de se servir de navires détachés, forment un convoi dans quelqu'un de leurs ports, j'ai fait voir, au commencement de ce traité, de quelle manière vous pourrez enlever ce convoi ou le détruire, quand même vous seriez inférieurs aux ennemis en forces navales.

Si vous avez quelque port voisin de celui qui est assiégé, vous pourrez, quand même les ennemis seroient supérieurs en vaisseaux, faire entrer fréquemment dans la place des vivres, des munitions & des troupes, avec des galères, des brigantins, des galiottes, & autres semblables bâtiments, qui, bien équipés de rames & de rameurs, partiront de ce port voisin dans des nuits obscures ou dans un temps de calme, pour se rendre à celui qui est investi.

Persée, roi de Macédoine, se servit de légers brigantins pour jetter pendant une nuit obscure du secours dans Cassandre, quoique les armées navales des Romains & du roi Eumène ses ennemis eussent investi le port de cette place.

Damien Grillot, ayant bien observé la disposition de la flotte Vénitienne, qui faisoit contre les Génois le siège de Chio, secourut pendant l'obscurité de la nuit cette place, par le moyen de certains bâtiments à rames, qui secrétement & sans bruit passèrent au milieu des vaisseaux ennemis.

Il est aisé, de jour même, de faire entrer du secours dans un port assiégé, avec de légers bâtiments à rames, en profitant d'un calme, principalement si vous vous trouvez plus fort en cette sorte de bâtiments que les ennemis, ou si vous avez quelques autres ports voisins pour servir de retraite & d'asyle à vos bâtiments à rames, supposé que, s'étant levé un vent frais, les vaisseaux ennemis leur donnent la chasse.

Annibal le Rhodien, sur un bâtiment fort léger, faisoit de jour, & à la vue de l'armée navale de Rome, de fréquents voyage de Trapano au port voisin de Lilibée, qui étoit assiégé.

Quand même vous ne feriez pas supérieur aux ennemis en bâtiments à rames, ne perdez pas espérance de pouvoir introduire dans la place des secours par mer sur de petits navires bons voiliers & peu chargés. Pour y réussir, commencez à les envoyer jusqu'où il n'y a pas à craindre qu'ils soient découverts par les vaisseaux ennemis. Ils y attendront un vent favorable. Dans ce cas, le plus fort est le meilleur, parce que la flotte ennemie ne pourra pas aller à la bouline, pour les attaquer en haute mer, & il lui sera difficile de les atteindre dans le peu de trajet qu'il y a entre elle & le port. A la faveur de ce vent, de l'obscurité de la nuit & des pilotes qui connoissent parfaitement la côte, vos navires tenteront d'introduire le secours dans

la place assiégée. Si le vent leur devient contraire pour poursuivre leur route, & par conséquent favorable aux ennemis pour aller sur eux, ils ne se tiendront pas à faire des bordées; ils tâcheront au contraire de se retirer dans un port sûr, le plus voisin de la place qu'ils alloient secourir, afin d'y attendre un autre coup de vent favorable.

Il est encore plus aisé de réussir, lorsque la place assiégée & ses forts détachés couvrent une grande étendue de plage, où il y a peu de fond, parce qu'il sera plus difficile aux navires des ennemis de couper le passage aux vôtres, lorsqu'ils les auront découverts. Leurs vaisseaux de hauts bords ne pourront plus approcher vos petits navires dès que ceux-ci iront près de terre; & pour se défendre contre les galiotes des ennemis & autres bâtiments qui ne demandent que peu de fond, il suffira qu'il y ait quelque infanterie sur les vôtres.

Annibal, fils d'Amilcar, étant sorti de Carthage, avec douze mille hommes de secours qu'il devoit jetter dans la place de Lilibée, dont les Romains faisoient le siège par mer & par terre, attendit dans les iles voisines d'Eguse un coup de vent fort, dont il profita pour entrer dans cette place, ayant passé au milieu des vaisseaux de Rome, quoiqu'ils fussent supérieurs en nombre aux siens.

Le roi d'Espagne, en 1714, avoit devant Barcelone vingt ou vingt-cinq vaisseaux armés, des galères & quelques galiotes; néanmoins, pendant plus de six mois de temps, il se passoit rarement quatre jours sans qu'il entrât dans la place quelque secours sur des pataches, des tartanes & des brigantins qui partoient de Majorque à l'heure que, selon le vent, les patrons croiroient juste, pour passer, à la faveur de la nuit, au milieu des vaisseaux de garde, & de ceux qui étoient à l'ancre, ou par dehors. Ce qu'il y avoit de plus surprenant, est que, nonobstant la promptitude avec laquelle les Espagnols levoient l'ancre, ils ne pouvoient jamais atteindre ces vaisseaux ennemis, qui ayant bien observé les bordées que faisoient les vaisseaux de garde, dirigeoient leur route plus à droite ou à gauche, & côtoyoient ensuite en sureté, à la faveur de l'obscurité de la nuit, du vent de terre, & du peu de fond, qui ne permettoit pas aux vaisseaux du roi d'Espagne de les approcher. D'ailleurs ces petits bâtiments, qui apportoient ainsi du secours à la place, étoient favorisés par une grande étendue de côte, couverte par l'artillerie de la ville & par celle du château de Monjoui.

On peut aussi faire entrer à la dérobée un secours par mer, pendant que les vaisseaux ennemis se trouvent écartés par une tempête qui les oblige de courir; car ordinairement les vaisseaux, pour ne pas se tenir sous la portée du canon de la place, jettent l'ancre au-delà des pointes de terre qui ferment le port à l'abri des vents. Nous l'avons éprouvé très souvent au siège de Barcelone, où il falloit que nos vaisseaux abandonnassent la plage toutes les fois que les vents du golfe souffloient fortement.

Pour ces sortes de secours, il seroit à propos qu'il y en eût de tout prêts dans les ports à droite & à gauche de celui qui est investi, parce que, de l'un ou l'autre de ces ports, on pourroit, quelque vent qui règnât, se rendre à la place assiégée avant que la flotte ennemie qui court la mer eût repris le poste qu'elle occupoit sur les eaux.

Me trouvant inspecteur des troupes d'Andalousie & des garnisons d'Afrique, j'observai que le roi d'Espagne avoit donné ordre à l'entrepreneur des vivres pour les garnisons d'Afrique, d'avoir toujours un magasin de provisions de bouche à Malaga, un autre à Cadix, & quelques-autres à Tarifa. De cette manière, aucun vent, à moins qu'il ne soit extrêmement orageux, ne pouvoit empêcher de secourir ces garnisons.

L'expédient que j'ai proposé, d'aller en course contre les bâtiments qui transportent des vivres pour faire subsister l'armée ennemie, peut se pratiquer, quand même vous seriez inférieurs en vaisseaux de *guerre*, principalement si vous avez des ports voisins, où vos corsaires puissent se réfugier, lorsqu'ils découvrent des vaisseaux ennemis ou plus gros ou en plus grand nombre. C'est ainsi qu'Evagoras réduisit à la dernière disette de vivres les Perses qui faisoient le siège de Chypre, & que Carthalon, général des Carthaginois, empêcha l'armée Romaine de recevoir des secours par mer, lorsqu'elle assiégeoit Lilibée.

J'ai parlé un peu auparavant des précautions à prendre par rapport aux bâtiments qui sont dans un port, & d'une si grande circonférence que quelque endroit ne soit pas exposé aux batteries que les ennemis ont sur terre, & si la plus dangereuse attaque peut être par un front, qui par quelque côté réponde au port, vous devez y conserver deux vaisseaux de *guerre* & deux galères, qui vous serviront de batteries mouvantes pour enfiler ou incommoder celles des ennemis, leurs tranchées & leurs communications. Les troupes de la ligue éprouvèrent, au siège du château de Matagorde, devant le port de Cadix, combien ce que je propose peut coûter de travaux & de sang aux ennemis.

On démâte ordinairement les vaisseaux & les galères qui servent à l'usage dont je viens de parler, parce que leurs mâts, abattus par les coups de canon des ennemis, causeroient un terrible ravage par leur chûte & par leurs éclats, d'autant mieux que pour le peu de mouvement que ces vaisseaux doivent faire, il suffira qu'ils soient remorqués par les galères ou par les chaloupes du port.

On a coutume de doubler ces vaisseaux de fort grosses planches, & de mettre de la laine, du coton, ou autre chose semblable, entre ces planches & le côté du vaisseau, afin qu'il soit à l'épreuve du boulet.

On ne sçauroit renforcer les galères de la même

Digitized by Google

manière, parce qu'en les rendant ainsi trop pesantes, elles n'obéiront pas à la rame; mais comme à cause de leurs planches trop foibles, & du grand nombre de gens qu'elles ont, l'artillerie ennemie feroit contre elles un trop grand ravage, elles ne se serviront point de leur canon, si ce n'est dans des endroits où les ennemis n'auroient point de batteries qui puissent les découvrir.

Quand on n'a pas besoin de toute la hauteur des vaisseaux de *guerre* pour battre les ouvrages des assiégeants, on peut leur ôter le premier pont; par-là il leur sera plus aisé de les mouvoir, & ils présenteront un moindre front aux ennemis.

Par ce que je propose, vous ne délivrez pas ces vaisseaux du danger des bombes; mais on peut les en garantir, en vous contentant de vous servir de la batterie basse, & en mettant au-dessus du plus haut pont quatre ou cinq pieds de fumier. On laissera les écoutilles libres, afin que la fumée n'étouffe pas ceux qui servent ces batteries; & pour éviter que les bombes n'entrent par les écoutilles, on les couvrira avec de gros & forts morceaux de bois posés un peu en dos d'âne, & éloignés l'un de l'autre, autant qu'il faut, pour que la bombe n'entre pas & que la fumée sorte.

Il est à supposer que, si l'on se détermine à conserver dans le port des vaisseaux & des galères, il y a dans la place des vivres pour leur équipage, & des munitions pour que leur artillerie soit bien servie. Je suppose encore que vous ne retiendrez pas des vaisseaux & des galères dans le port d'une place qui, par ses mauvaises fortifications, sera forcée en peu de jours de se rendre, principalement si ces vaisseaux & ces galères valent autant que la place même. Il y a pourtant une réflexion à faire, qui est qu'on choisit pour cet usage de vieux corps de bâtiments déja maltraités, ou qui ont des défauts; que l'on peut même envoyer sur les vaisseaux qui se retirent du port, une grande partie de l'artillerie de ceux qu'on y conserve, puisque ordinairement ce n'est que par un seul côté qu'ils font leur décharge.

Lorsque les bombes & les coups de canon des ennemis ont ruiné vos navires, leur bois sert pour le feu des chambrées des soldats, leurs voiles pour des sacs à terre, le fer pour divers ouvrages de la place, & leur artillerie pour les coupures, & pour remplacer sur la muraille les pièces qui ont crevé, celles dont les lumières sont trop évasées. Si au lieu des affuts ordinaires, qui auront été fracassés, on veut se servir des marins, il suffira d'élever un peu les plates-formes.

Quand on prévoit que dans peu on sera contraint de rendre la place, on jette dans la mer les canons, & principalement ceux de bronze, qui, après les destinations dont nous venons de parler, sont de reste ou inutiles pour la défense de la place. On choisit pour cela un endroit de la mer le plus profond, & où il y ait beaucoup de sable mouvant, ou beaucoup de boue, afin que les canons, par leur propre poids, s'enterrent fort avant, & qu'il ne soit pas possible aux plongéurs ennemis d'y attacher un cable ou de passer un crochet aux dauphins, afin de les retirer ensuite avec le cabestan de quelque navire.

Dans la fin d'un long siège, lorsque, par les morts, les malades & les blessés, il manque la moitié de la garnison, c'est un précieux secours que celui des mariniers & des canonniers des vaisseaux, qui n'ont eu que peu de fatigue.

Il est aisé de comprendre que c'est avant la capitulation qu'on peut jetter dans la mer l'artillerie inutile, & mettre en pièces les navires qui ne servent pas, parce que la clause de remettre de bonne foi, en rendant la place, tout ce qui s'y trouvoit, lorsqu'elle a commencé de capituler, est une de celles que l'assiégeant n'omet jamais.

Tout ce que je viens de dire est précisément ce que pratiqua don Luc Spinola dans la glorieuse défense de la citadelle de Messine; il avoit conservé dans le port de cette place quelques-uns de nos vaisseaux, dont ce gouverneur habile tira touts les avantages que j'ai proposés.

La chiorme des galères sert beaucoup pour les coupures & touts les autres ouvrages de la place, dans les jours que les galères ne sont pas employées, parce qu'un forçat, qui est fait à une dure & continuelle fatigue, & qui est châtié sévèrement, travaille pour deux soldats, qui sont moins punis quand ils ne sont pas bons travailleurs.

Des moyens de secourir une place située sur un grand lac ou sur une rivière navigable.

J'ai fait voir, en traitant des *sièges*, qu'il est facile de jetter du secours dans une place située sur un lac d'une vaste étendue, lorsque les assiégés sont sur les eaux plus forts en barques & autres petits bâtiments armés: mais si au contraire les assiégeants ont ce dernier avantage, donnez de nuit une fausse attaque vers le côté de la ligne où se trouve le plus grand nombre des bâtiments ennemis; & pendant cette fausse attaque, pour faire diversion, tant des troupes de terre des ennemis que de leurs bâtiments sur le lac, approchez-vous en silence & à l'heure de la nuit, concertée avec le gouverneur, & déchargez, sur le bord du lac, le secours que les assiégés viendront retirer avec leurs bateaux.

Si la place est située sur une rivière, vous pouvez faire entrer des vivres & des munitions, en les mettant dedans des outres ou dans des barils bien calfatés; vous abandonnerez au courant de la rivière ces barils & ces outres, à une heure que vous jugerez favorable, pour qu'ils passent de nuit depuis l'endroit où commencent les gardes avancées de l'armée ennemie jusqu'à la place. Le gouverneur en sera averti, afin qu'il puisse tendre sur la rivière des filets pour retenir ces outres &

Digitized by Google

barils. Il y aura des petits bateaux tout prêts pour les tirer sur le bord, avant que le poids d'une trop grande quantité d'outres & de barils ait rompu le filet. Pour éviter cet inconvénient, & afin qu'on puisse les appercevoir, on doit choisir des nuits obscures, & ne pas en jetter dans la rivière un trop grand nombre à la fois.

On peut aussi, sans outres & sans barils, envoyer à la place, par le courant de la rivière, des légumes, des noix & autres semblables fruits, & même des bestiaux morts, en leur cousant & en leur fermant avec de l'herbe toutes les ouvertures par lesquelles ils pourroient se remplir d'eau, & aller par conséquent à fond. Voyez à ce sujet les exemples du roi de Sardaigne, de Titus Sempronius & des Modénois, que j'ai rapportés en traitant des *siéges*.

Chacun comprend assez que pour réussir, il ne faut pas avoir donné à entendre que vous voulez employer cette sorte de secours. Cependant si le général assiégeant fait son devoir, sur le simple soupçon que vous pourriez y avoir recours, il mettra le premier, au-dessus de la place, des filets & des bateaux pour arrêter les bestiaux, les outres & les tonneaux que vous confierez au courant. Les exemples d'Annibal & de Brutus en sont une preuve. Dans ce cas, il faut tâcher de rompre le filet des ennemis, en abandonnant au courant de la rivière, après de grosses pluies, qui l'auront rendu plus impétueux, une quantité de gros troncs d'arbres sans branchages, afin qu'il soit plus difficile à ceux qui seront sur les bateaux des ennemis de les arrêter avec leurs gaffes, & de les jetter sur le bord. Quelques heures après, vous confierez votre secours aux eaux, ayant donné avis au gouverneur de ne pas tendre son filet qu'il n'ait vu passer touts les troncs.

La plus grande difficulté à surmonter, pour que cette sorte de secours arrive jusqu'à la place, est que les assiégeants auront jetté un pont plus haut au-dessus de la place, & qu'aux pontons ou aux grosses cordes qui traversent d'un ponton à l'autre, s'arrêteront les troncs d'arbres, & que les ennemis, avec de petits bateaux, les tireront sur le rivage, avant qu'ils ayent rompu le filet qui est plus bas. Dans ce cas, avant ces troncs, jettez dans la rivière de grosses poutres posées en croix, ou, ce qui vaut encore mieux, envoyez un brûlot pendant une nuit obscure, afin que les ennemis, à coups de canon, ne le coulent pas à fond. Si vous êtes plus fort sur cette rivière en bâtiments armés, faites escorter le brûlot jusques auprès du pont, pour empêcher que les ennemis ne le détournent ou ne l'arrêtent avec un grapin, qui, à l'autre bout de la corde, a une ancre qu'on laisse tomber. Voyez les exemples de Dunkerque.

Lorsque, par les moyens que j'ai proposés, ou de quelque autre manière, vous réussissez à rompre les ponts que les assiégeants ont sur la rivière, si alors vous vous trouvez à portée de tomber sur une partie de l'armée ennemie divisée sur les deux bords, ne perdez point de temps pour fondre sur celle des deux parties contre laquelle, par le terrein & par le nombre, vous croirez avoir plus d'avantage.

Le maréchal de Montluc rapporte qu'ayant appris que l'amiral de Coligny avoit jetté sur la Garonne un pont, dans le dessein de la passer, & d'aller attaquer Casteljaloux & quelques autres places voisines de cette rivière, il fit charger de pierres un moulin de bois, qui, abandonné au courant des eaux, alla choquer si rudement contre le pont de Coligny, qu'il le fracassa entièrement. Cet événement ruina toutes les mesures de Coligny, & le mit en danger de perdre la moitié de ses troupes, qui étoit de l'autre côté de la rivière, sous les ordres du comte de Montgomery.

Au reste, lorsque je vous conseille de charger une des deux parties de l'armée de l'assiégeant, qui, par ses ponts de communication que vous avez rompus, se trouve séparée sur l'un & l'autre bord de la rivière, je suppose que chaque corps de cette armée, ainsi divisée, ne s'est pas si bien fortifié, que l'un sans le secours de l'autre puisse facilement vous résister.

Comme l'on ne réussit point dans la plupart des secours que l'on veut jetter dans une place assiégée, sans avoir quelque correspondance avec son gouverneur, il ne sera pas hors de propos d'expliquer ici par quels divers moyens on peut entretenir cette correspondance.

Des moyens d'entretenir une correspondance avec le gouverneur de la place.

Si à la faveur des avantages qu'offrent le terrein, ou par les moyens que j'ai proposés, vous pouvez faire avancer des troupes vers quelque endroit, jusqu'à la portée d'un mortier, éprouvez ce mortier, par le jet de deux ou trois bombes déchargées & dirigées à une des places de la ville, ou à quelque autre endroit où il n'y ait point de maisons; ces bombes ne renfermeront qu'un papier avec ces paroles : *le gouverneur fera reconnoître les bombes qui, après celles-ci, seront tirées du même poste.* Sur cet avis, le gouverneur placera des soldats de confiance à vue de l'endroit où les premières bombes sont tombées, & de celui d'où elles ont été tirées. L'exemple suivant fera voir qu'il faut éprouver le mortier avant de confier des billets aux bombes.

Pendant qu'Artabase faisoit le siège de Potidée, Timaxene, qui étoit dans la place, entretenoit une intelligence avec l'assiégeant, par des lettres attachées à des flèches, qui étoient tirées d'un certain endroit à un autre désigné : mais une des flèches d'Artabase, qui avoit été mal ajustée, blessa un paysan; on trouva le papier, & l'intelligence fut découverte.

Après avoir bien pointé le mortier, & avoir

Digitized by Google

fait précéder l'avis dont j'ai parlé, vous enverrez au gouverneur, dans des bombes, autant de lettres que vous souhaiterez.

Le gouverneur se servira de la même voix pour vous envoyer les réponses & les avis qu'il aura à vous donner; il mettra pour cela un gros mortier dans un des ouvrages de sa place les plus avancés vers votre camp; & afin qu'on puisse mieux voir où elle tombe, elle aura sa fusée; mais son empoulette sera fermée par le bas, pour éviter que les dernières parties de la fusée ne brûlent la lettre.

La place de Steenwick ayant été assiégée en 1580 par le comte de Rennemberg, la garnison entretint la correspondance avec Norrits, commandant des troupes qui étoient venues au secours de cette place, en jettant dans son camp des boulets de plomb du poids de deux livres; il y avoit un trou où s'enfermoit la lettre, & un autre où l'on mettoit une certaine composition semblable à celle de la fusée des bombes, afin qu'à la faveur de la fumée de cette sorte de composition, il fût plus aisé de retrouver le boulet dans le camp de Norrits.

Un canon de vingt-quatre, pointé à sa plus haute élévation, porte le boulet jusqu'à deux mille deux cents cinquante toises, & le mortier qui porte le plus loin, ne jette pas sa bombe au-delà de dix-huit cents toises: outre cela, le boulet avance davantage par ses bonds que ne fait la bombe: par conséquent, si vous ne pouvez pas vous approcher de la place à la portée du mortier, servez-vous de boulets de canon qui auront les deux trous ou les deux vuides dont j'ai parlé dans l'exemple précédent: j'avertirai pourtant que, si l'on se sert de boulets de plomb, on doit les proportionner au poids du calibre, par le moyen d'un trou ou d'une ame, qu'on remplit de craie ou autre matière moins pesante que le plomb, afin de ne pas diminuer la portée du boulet; la fusée de ce boulet s'allume avec un stoupin, & l'on ne donne feu au canon qu'après que celui du stoupin l'a communiqué à la fusée.

S'il y a dans une place, que les ennemis menacent d'un siège ou d'un blocus, un colombier, tirez-en par avance quelques pigeons, & afin qu'ils ne perdent pas l'instinct qu'ils ont de retourner dans leur ancienne demeure, vous les ferez conduire de jour dans un village ou une maison de campagne du pays de votre obéissance, qui soit à la vue de la place; vous y tiendrez ces pigeons enfermés, & vous les lâcherez de temps en temps, afin qu'ils ne s'accoutument pas trop à leur nouvelle demeure. Quand ensuite il faudra écrire aux gouverneurs, après que les avenues de la place auront été occupées, vous attacherez un petit billet au cou ou à l'aile d'un de ces pigeons, & vous lui donnerez la liberté à une heure à laquelle les batteries se reposent, afin que le bruit du canon ne l'oblige pas de retourner.

Le maître du colombier, que je suppose être un homme d'une entière confiance, & bien connoître ces pigeons, voyant le nouveau venu, le prendra pour remettre le billet au gouverneur: le secret se conservera entre eux deux seulement, afin qu'il ne transpire pas; car si les ennemis en avoient connoissance, ils aposteroient des tireurs pour tuer ces oiseaux & avoir les papiers, & ils n'oublieroient rien pour découvrir de quel colombier ces pigeons sortent, afin de châtier celui qui est dans l'intelligence avec vous, supposé qu'il se trouve dans un lieu de leur obéissance.

Le gouverneur, pour vous envoyer à son tour les avis de l'état de sa place, y aura aussi par avance retiré quelques pigeons d'un lieu voisin, où le maître du colombier, qui est avec lui d'intelligence, se fera chargé d'ôter aux pigeons les billets & de vous les envoyer. Ces billets doivent être pliés en petit & teints par dehors de la couleur des plumes du pigeon, afin qu'on apperçoive moins le papier quand on voit voler le pigeon.

Frontin rapporte qu'Euridice, consul Romain, attachoit avec de la soie des lettres à des pigeons qu'il avoit pris & qu'il gardoit secrétement, & qu'après leur avoir fait souffrir la faim, il les mettoit en liberté auprès de Modène, où Brutus étoit assiégé par Marc-Antoine: ces pigeons s'envoloient sur les plus hauts édifices, où Brutus les prenoient, les ayant accoutumés auparavant à y venir chercher leur nourriture.

Au lieu de pigeons, on peut prendre cinq ou six chiens parmi ceux qui, de quelque endroit où l'on les mènent, sçavent retourner dans la maison de leur maître; on les tient à l'attache & on les traite assez mal: avant d'en détacher un, on lui met un billet entre la doublure d'un petit collier de la même couleur du chien; & après lui avoir fait donner quelques coups de bâton, on le chasse. Certainement ce chien s'en retournera jusqu'aux portes de la ville, où les officiers de garde seront secrétement prévenus de le recevoir; & afin qu'il ne soit pas épouvanté du bruit de l'artillerie, qui tire plus fréquemment pendant le jour, & qu'il puisse moins être reconnu par les ennemis, il est à propos de le mettre en liberté à une heure convenable, pour qu'il arrive de nuit à la place. Le maître du chien portera le billet au gouverneur, qui, de son côté, pour vous donner les avis nécessaires, aura pris quelques autres chiens dont les maîtres, affectionnés à votre prince, vive dans des villages ou des maisons de campagne du voisinage. Le secret sera inviolablement gardé entre toutes ces personnes, afin que les ennemis ne donnent pas ordre de tuer touts les chiens qui iroient vers la place.

J'ai oui dire à divers officiers, qui se trouvèrent à la dernière défense de Milan, qu'un chien, dont le maître étoit enfermé dans ce château, & avoit sa femme dans la ville, alloit & revenoit avec différentes lettres, jusqu'à ce qu'enfin, après plusieurs

Digitized by Google

plusieurs voyages, il fut tué par les Impériaux, qui eurent connoissance de ce qui se passoit.

On ne pratique aujourd'hui presque rien de nouveau. Æné le tacticien, cet écrivain très ancien, nous apprend que cette correspondance, par le moyen des chiens, fut une invention des Thessaloniciens.

Si la place est située sur une rivière, le gouverneur, sous prétexte d'une pêche, fera traverser la rivière par un filet, afin que les lettres, enveloppées dans de la toile cirée, que par le dessus de la place vous abandonnerez au courant, aillent s'arrêter à ce filet, d'où une personne de confiance, sous quelque autre motif apparent, aura soin de les retirer secrétement; car si les ennemis entroient dans quelque soupçon de ce stratagême, ils traverseroient plus haut un autre filet, ou ils mettroient en pièces le vôtre par des troncs d'arbres qu'ils jetteront dans la rivière, ainsi que je l'ai dit plus haut. Afin de recevoir les lettres du gouverneur, vous tendrez le filet au-dessous de la place.

Il est à propos que ces lettres soient confiées au courant de la rivière à l'heure que vous jugerez convenable, pour qu'elles passent de nuit devant les ennemis, & qu'elles soient plus difficilement apperçues. Il faut aussi, par quelqu'un des signaux dont je parlerai dans la suite, vous avertir mutuellement, avec le gouverneur, de la nuit à laquelle on doit envoyer quelque lettre par le courant de la rivière, afin de tendre le filet, parce qu'un filet qui demeureroit continuellement tendu donneroit trop à soupçonner.

Il paroit assez aisé, me dira-t-on, d'entretenir une correspondance de cette manière; mais il y a à craindre que le courant ne pousse les lettres vers les bords, où elles seront détenues par les herbes ou par la broussaille : je réponds que si l'on en jette plusieurs, il y en aura toujours quelqu'une qui arrivera jusqu'au filet, principalement si on les enferme dans des boules de bois, dont les deux moitiés se joignent étroitement par une vis, puisqu'elles n'auront rien qui donne prise pour les arrêter. Quand même les ennemis trouveroient quelqu'une de ces boules, il n'y aura rien à appréhender, si la lettre qui y est contenue est écrite en chiffres. Comme le jour pourroit paroître avant que ces boules soient arrivées au lieu destiné, il seroit bon de les peindre de couleur d'eau, afin qu'elles fussent moins vues.

On peut aussi avoir correspondance avec une place assiégée, située sur une rivière, par des plongeurs, qui, en se jettant dans l'eau pendant une nuit obscure, passent sous les bateaux & sous les ponts des ennemis, sans sortir que de temps en temps pour respirer, ou pour se délasser un peu sur le bord. Le plongeur portera les lettres attachées à son corps, dans une bourse de double toile cirée, cousue fortement de toutes parts. Le gouverneur se servira du même plongeur ou de quelque autre, pour vous envoyer les siennes. Ce plongeur ira sortir assez loin au-dessus de la place, dans un endroit désigné, où il remettra les lettres à un de vos partis, ou à un espion qui l'y attendra; tout cela doit être précédé d'un avis par un des signaux dont je parlerai bientôt.

Lorsque le trajet pour le nageur est fort long, à cause que les gardes ennemies se sont beaucoup étendues sur les bords de la rivière, il peut attacher sous ses bras une peau bien calfatée par dedans, & liée encore par des rubans autour de son cou; de cette peau sortira un tuyau de bois semblable à celui du soufflet d'une cornemuse : le plongeur, par ce tuyau, remplira de vent cette peau, pendant qu'il se délasse & qu'il se tient sur l'eau; & d'abord qu'il voudra plonger, il en fera sortir le vent en la pressant, & fermera le trou de ce tuyau avec un bouchon bien juste, afin qu'elle ne se remplisse pas d'eau. J'ai dit dans un autre endroit qu'on doit cette invention à don Sébastien de Madrano, dans son livre intitulé l'*Ingénieur*.

Lorsque les Gaulois assiégeoient le capitole de Rome, qui se trouvoit extrêmement resserré, Ponce Comine se jetta sur un liège dans le Tibre, & alla ainsi demander aux assiégés la permission de faire revenir Camile de son exil. Sa liberté fit la délivrance du capitole. Camile assembla une armée, & défit les Gaulois au moment que les assiégés étoient sur le point de se rendre.

L'empereur Henri III, faisant le siège de Posonio, avoit sur le Danube plusieurs bâtiments, avec tous les préparatifs nécessaires pour donner l'assaut, lorsqu'un nommé Zormonte, Hongrois de nation, prit la résolution de se jetter à la nage dans ce fleuve, & d'aller sous les eaux jusqu'à ces bâtiments; il les perça de divers trous avec un villebrequin dont il s'étoit muni, sans que les mariniers en sentissent rien; de sorte que peu à peu les bâtiments furent coulés à fond, & l'empereur contraint de lever le siège. Après un pareil exemple, il ne doit pas paroître impossible qu'un plongeur puisse passer secrétement sous les eaux, & aller rendre une lettre qui lui a été confiée.

Ce plongeur doit porter à sa ceinture un bon couteau, afin de couper le filet dans lequel il pourroit, lorsqu'il s'y attend le moins, se trouver embarrassé, soit que ce filet eût été tendu par des pêcheurs ou par ordre du général, afin de prendre le plongeur ou les vivres que, par le courant des eaux, on auroit voulu envoyer à la place.

On peut, par le même moyen, entretenir une correspondance avec le gouverneur d'un port que les ennemis ont investi, & alors le plongeur, qui doit porter les lettres, se jettera la nuit dans la mer, soit depuis un endroit du port jusqu'où les gardes de mer & de terre des ennemis ne s'étendent pas, soit depuis un petit bateau sur lequel il se fera approché des vaisseaux ennemis, sous prétexte

de venir leur vendre des herbages, des fruits & autres vivres.

Lucius Lucullus, par un plongeur qui traversa la mer, en passant au milieu des vaisseaux de ses ennemis, donna avis à ceux qui défendoient la place de Cyzique, qu'il se préparoit à leur donner du secours. Jean Fregose, général des Génois, contre don Alphonse, roi d'Arragon, qui assiégeoit la place de Bonnifacio, se servit du même moyen pour faire porter des avis aux assiégés.

J'ai dit précédemment comment on peut, par de faux vivandiers, faire entrer un secours d'argent dans une place assiégée; à plus forte raison on pourra de cette sorte, avec plus de facilité, y envoyer une lettre, dont le poids & le volume sont infiniment moindres.

J'ai entendu dire à plusieurs officiers qu'au siège de Namur, fait par les François, don Juan Diaz Pimienta, qui avoit son régiment dans cette place, s'avança jusqu'à la tête de la tranchée des assiégeants, avec un baril d'eau-de-vie, feignant d'être un vivandier; qu'au hasard de quelques coups de fusil, il avoit couru vers la place, où il servit durant tout le siège.

Harpagon, pour envoyer à Cyrus une lettre, qu'il falloit faire passer à travers de ses ennemis, la mit dans un lièvre, dont il fit fort adroitement recoudre la peau, & celui qui la porta étoit chargé de rets & de lacets, comme s'il faisoit son métier de la chasse.

On pourroit aussi se servir de quelques soldats de confiance, qui, sous prétexte d'avoir déserté de votre camp ou de la place, arriveront de nuit chez les ennemis: ces faux déserteurs s'offriront aux officiers de les servir en qualité de domestiques ou de soldats, sans demander en entrant ni habit, ni engagement. Pour ne pas perdre une recrue qui ne leur coûte rien, ils ne les déclaregt pas au général, afin que celui-ci ne les envoye pas dans quelque poste où ils soient gardés jusqu'à la fin du siège. S'ils sont reçus parmi les ennemis, ou comme soldats, ou comme domestiques, il leur sera aisé de trouver une occasion de rentrer dans la place, sur-tout la nuit, par un front qui n'est pas attaqué: pour cela, en faisant semblant de se promener, ils avanceront sur le soir pour reconnoître l'intervalle d'une garde à l'autre des assiégeants, afin de ne pas aller donner dans quelques-unes. C'est une des instructions de Deville à un gouverneur de place.

Annibal, pour envoyer un avis à la ville de Capoue, que les Romains assiégeoient, fit déserter de son armée à celle des assiégeants, un Africain, qui trouva ensuite le moyen d'entrer dans la place.

Afin que la plupart des stratagêmes que nous venons de proposer ayent leur effet, le gouverneur donnera ordre aux gardes du chemin couvert & des portes de recevoir tout homme seul qui du camp court vers la place.

L'espion qui porte les lettres n'en doit pas sçavoir le contenu; il ne faut pas non plus qu'il soit instruit de la clef du chiffre dont on s'est servi pour écrire la lettre qu'on lui confie. Touchant les précautions à prendre sur ce sujet, voyez ce que j'ai dit en traitant des espions.

Avant que les ennemis occupent les avenues d'une place qu'ils menacent, convenez avec le gouverneur de certains signaux pour vous entendre réciproquement & vous donner les avis nécessaires. En traitant des sièges, j'ai parlé de quelques signaux, dont on peut se servir lorsque votre armée se trouve proche de la place, sans avoir néanmoins aucune communication avec elle.

Lorsqu'on est plus éloigné de la place, les signaux, de la part de l'assiégé, peuvent se faire la nuit par divers nombres de grands fanaux sur une tour déterminée, par des fusées volantes, par des flambeaux d'illumination, ou par des bombes dirigées vers les front de la place qui n'est pas attaquée; le jour par des fusées & des coups de canon tirés de ce même front, ou par des bombes qui crèvent en l'air; de votre part, les signaux se feront de dessus des tours des lieux de votre dépendance, ou de dessus quelques montagnes, qui se découvrent de la place.

Cornput & Berembrock, officiers qui étoient de garnison dans Steenwick, & Norris, commandant des troupes des Etats-Généraux, qui tenoit la campagne, convinrent ensemble de ce que signifieroit certains signaux, que durant la nuit on feroit de cette place avec des fanaux & des feux, & pendant le jour avec des pièces de toile étendues en certains endroits désignés. Il ne faut pas que les signaux se puissent confondre avec des événements que souvent le hasard fait naître, comme seroit, par exemple, un feu sur une montagne, des hommes à cheval qui courent dans un champ, &c.

Aratus, préteur d'Acaye, convint avec quelques citoyens de Cynete, qu'ils fortiroient d'une embuscade voisine pour attaquer la place, lorsqu'ils lui donneroient avis qu'il étoit prêt de lui en ouvrir une porte, & qu'un homme qui paroîtroit sur le sommet d'une certaine montagne avec une capotte, feroit le signal que tout étoit disposé. Un berger qui gardoit son troupeau y parut, & comme il étoit affublé de sa capotte, Aratus crut que c'étoit le signal; il sortit de son embuscade, avant que ceux avec qui il étoit d'intelligence dans la place fussent en état de lui ouvrir une porte, & la surprise fut manquée.

On doit inférer de cet exemple & du suivant, que la prudence exige de mettre de part & d'autre des gardes dans les postes destinés pour faire les signaux, afin qu'il n'y ait personne qui y allume du feu, qui y tire des fusées volantes, qui y étende de la toile, ou qui y pratique autre chose qui donne lieu à s'équivoquer sur quelqu'un des signaux concertés.

Lorsque Alexandre Farnèse faisoit le siège d'An-

vers, la garnison de cette place étoit convenue avec le comte de Hoenlo, qu'au signal d'un feu qu'on allumeroit dans un certain endroit désigné, Hoenlo attaqueroit, par le côté de la Zélande, la digne de Convenstin, & que la garnison chargeroit en même temps par l'autre côté; des soldats allumèrent par hasard du feu dans ce même endroit; les troupes de Hoenlo l'ayant vu, crurent que c'étoit le signal; elles attaquèrent & perdirent beaucoup de monde sans aucun fruit, parce que les assiégés, qui n'avoient point fait de signal, demeurèrent tranquilles, & Hoenlo, qui comptoit sur une diversion, fut battu.

On ne doit point changer les officiers qui sont de garde au poste où se doivent faire les signaux, parce qu'en remettant chaque jour la garde à d'autres, le secret seroit bientôt divulgué, & les ennemis, qui auroient connoissance de votre dessein, détacheroient des partis pour chasser des postes de la campagne les hommes que vous y avez logés pour faire & observer les signaux.

Les nuits qu'il n'y a ni brouillard ni lune, sont les plus propres pour les signaux avec du feu; le meilleur endroit est le front opposé à celui de l'attaque, afin qu'on ne confonde pas les lumières & les bombes de la tranchée, de la place du camp, avec celles qui servent de signaux.

Tout signal doit être précédé par un nombre déterminé de flambeaux d'illuminations, de fanaux, de fusées volantes, de fumée, de coups de canon, ou de bombes tirées de la manière dont je l'ai dit, afin que la garde qui doit observer les signaux se prépare à le faire. Alors l'officier de cette garde répondra, par un autre signal, qu'il est averti & se tient prêt. Il prendra en même temps de l'encre & du papier pour écrire les signaux qu'on va faire. Il ne permettra pas que les soldats s'avancent pour voir ce qu'il écrit, afin qu'ils ne comprennent pas ce que les signaux signifient.

Lorsque les signaux seront finis, l'officier qui les observe en fera un pour marquer qu'il les a entendus, ou un autre qui signifie qu'il ne les a pas bien compris, & qu'il a besoin d'une plus grande explication. Le signal ayant été réitéré, & l'avis mieux expliqué, l'officier marquera, par le signal convenu, qu'il a entendu celui qui lui a été fait. Cette assurance réciproque que les signaux sont compris, sert infiniment pour ne pas retarder une opération que la garnison & votre armée doivent exécuter de concert. Elle sert aussi, afin que les troupes qui ont fait le signal ne s'engagent pas dans une expédition, en supposantt faussement que leur signal a été entendu des autres troupes, qui doivent agir d'accord avec elles; ce qui peut arriver facilement, lorsqu'il s'est élevé un brouillard près du poste où les signaux doivent être observés. On évite encore par-là qu'on ne prenne les faux signaux pour les véritables. Le signal pour l'avis sera différent de celui de la réponse, parce que si c'étoit le même, on se mettroit en danger d'être trompé par les ennemis, qui, par exemple, pourroient élever un même nombre de flambeaux qu'ils ont vus.

Annibal, ayant dessein de surprendre Tarente contre les Romains, convint de certains signaux avec Tragisque, qui étoit dans la place, & avec qui Annibal étoit d'intelligence. De cette sorte ils se répondirent l'un à l'autre pour commencer la surprise en un même temps.

Comme les événements qui peuvent survenir sont presque infinis, Polybe veut, qu'afin d'entretenir une correspondance par des signaux, on forme une sorte d'alphabet pour exprimer toute sorte de mots. Polybe donne pour cela une méthode, qui est celle qui fut pratiquée par Cléoxène ou par Démocrite. On la trouve dans le livre X de son histoire; je ne la rapporte pas ici, parce que je m'éloigne un peu de son idée.

Le jour, chaque lettre se peut désigner par un certain nombre de fumées, de coups de canon, ou de bombes; la nuit, par un nombre de fusées volantes, de fanaux ou de flambeaux. Pour ne pas confondre une lettre avec l'autre, il y aura un signal qui signifiera la séparation de chacune; par exemple, si les lettres sont marquées par le nombre de fois qu'on élève un fanal, la séparation sera distinguée par une fusée volante, & si elles sont désignées par le nombre des fusées que l'on tire, on distinguera la séparation de la lettre par un flambeau, ou un fanal qu'on élèvera.

Il faut tenir les flambeaux & les fanaux élevés & baissés pendant un peu de temps, afin qu'on puisse mieux voir & compter le nombre de fois qu'ils paroissent. Pour signifier chaque lettre par un nombre, on ne doit pas assigner ce nombre à chaque lettre, selon le rang qu'elle tient dans l'alphabet ordinaire; mais pour qu'il soit plus difficile aux ennemis de comprendre les signaux, on change cet ordre, & l'on convient d'un mot qui sert de clef au chiffre. Par exemple, supposons que la clef du chiffre soit le mot *monsieur*, & que nous ayons retranché de l'alphabet les lettres K, J & V, consonnes, qui ne sont pas absolument nécessaires, on ajoute au mot *monsieur*, les autres lettres selon leur ordre alphabétique, le nombre 24 sert pour avertir qu'on va faire le signal, le nombre 23 que le signal a été compris, & le nombre 12 que le signal n'a pas été entendu. Ces trois nombres servent encore pour rendre plus difficile aux ennemis la construction du chiffre qui se forme de cette sorte :

Monsieur a b.

24	23	12	1 2 3 4 5	6 7	8	9	10
c	d	f	g l p q	t	x	y	z
11	13	14	15 16 17 18	19	20	21	22.

Par exemple, si je veux dire *troupes*, je ferai

les signaux 19, 8, 2, 7, 17, 6, 4, parce que, selon la clef du chiffre,

19	vaut	T
8		R
2		O
7		U
17		P
6		E
4		S

Quelques écrivains proposent la chose autrement, & veulent qu'on fasse des lettres de bois fort grandes, & qu'après les avoir garnies de chandelles ou de lampions éclairés, qui forment aussi la lettre, on les montre la nuit l'une après l'autre, selon l'ordre qu'elles doivent avoir pour exprimer ce que l'on souhaite faire connoitre. Si les espions on les partis destinés pour les observer, se trouvent à une trop grande distance, ils se serviront de lunettes d'approche, qui, dirigées vers un corps lumineux ou illuminé, ne laissent pas, de nuit même, de mieux faire distinguer l'objet.

On conçoit aisément qu'afin que les ennemis ne comprennent pas le signal, il est nécessaire de changer la signification des lettres, de la même manière que je l'ai dit par rapport aux nombres. Par conséquent le général de votre armée & le gouverneur de la place, conviendront avant le siège de ce changement en choisissant un mot pour la clef de leur chiffre. Par exemple, prenez pour cette clef le mot *triomphe*, & après avoir retranché les lettres K, J, V consonnes, par la même raison que nous avons dèja touchée, ajoutez à ce mot *triomphe* les autres lettres, selon leur ordre alphabétique en cette sorte :

T	R	I	O	M	P	H	E	A	B	C	D
a	b	c	d	e	f	g	h	i	l	m	n
F	G	L	N	Q	S	U	X	Y	Z		
a	p	q	r	s	t	u	x	y	z.		

Si avec ce chiffre je veux écrire *sortie*, j'écrirai T, D, B, A, C, H, parce que, selon la clef du même chiffre,

T	vaut	S
D		O
B		R
A		T
C		I
H		E

Pour moi, j'avoue que tout cela me paroit bien long, & que je voudrois réduire les signaux à un petit nombre de demandes & de réponses, qui suffisent ordinairement pour entretenir la correspondance d'un général avec le gouverneur de la place assiégée.

Un général souhaite pour l'ordinaire de sçavoir combien de jours la place se défendra, afin de voir s'il peut attendre un renfort de troupes qui sont en marche, ou s'il doit risquer le secours avant qu'elles soient arrivées, parce, que s'il n'a pas de nouvelles sures de l'état de la place, il est exposé à faire bien des fautes, ou par trop de précipitation, ou par trop de retardement. Si les ennemis viennent d'éprouver quelque nouveau malheur, comme seroit, par exemple, la défaite de leurs troupes, sur la même ou sur une autre frontière; le soulèvement d'une de leurs provinces; un prince qui auroit abandonné leur alliance; la maladie contagieuse qui se seroit introduite dans leur armée, &c. vous devez d'abord en donner avis à la place, afin de ranimer le courage de ceux qui la défendent.

Dès que le comte de Tekeli, général des Hongrois, qui avoit été fait prisonnier par les Turcs, se vit en liberté & à la tête de son armée, il le fit sçavoir à la garnison de Moncatsch, place assiégée par les Impériaux, afin que l'espérance du secours animât les assiégés à une plus vigoureuse défense.

D'abord que vous vous préparez à secourir la place, donnez-en avis aux assiégés, afin qu'en attendant ils continuent à se défendre avec courage.

Le prince Robert, général des troupes de Charles I[er], roi d'Angleterre, son oncle, se mit en marche pour aller secourir la place d'Yorck, assiégée par les rebelles, & presque réduite à l'extrémité. Dès qu'il fut arrivé à la vue de cette ville, il fit de grandes fumées, afin que les assiégés connussent que le secours approchoit.

Quand le temps pour jetter du secours dans la place est proche, vous donnerez avis au gouverneur de l'heure du jour ou de la nuit que vous avez résolu de faire entrer le secours, afin qu'en même temps que votre feu commencera, il fasse sortir une partie de la garnison pour favoriser le passage, ou pour enclouer l'artillerie & ruiner la tranchée.

Lorsque Bacchide faisoit le siège de Bethlaga avec les troupes du roi Démétrius, Jonathas Aphus donna avis à Simon Macchabée, son frère, gouverneur de la place, de faire une sortie contre les assiégeants, au même moment que Jonathas commenceroit à les charger. Les deux frères l'exécutèrent de cette sorte, & Bacchide ayant été attaqué par derrière & par le front, fut défait.

Si la garnison de la place est assez nombreuse pour attaquer la garde ordinaire de la tranchée, elle doit sortir aussi-tôt que votre armée a sonné l'alarme, quand même le secours marcheroit par un autre côté, parce qu'alors on enverra à la tranchée un puissant & prompt renfort; & supposé même que le secours fût battu, la garnison aura toujours l'avantage d'avoir ruiné quelques travaux de l'assiégeant, & de lui avoir encloué quelques pièces.

Afin que le gouverneur sçache laquelle des attaques sera la véritable ou la fausse, & qu'il puisse par conséquent prendre de justes mesures pour la sortie, & à s'engager plus ou moins contre la tran-

Digitized by Google

chée, vous lui marquerez vers quel côté ce secours tient sa marche.

Si vous jugez qu'il n'est pas possible d'introduire le secours, faites-en donner avis au gouverneur, qui, supposé qu'il soit homme d'honneur, ne doit pas pour cela rendre plutôt la place. Le cardinal archiduc Albert, après avoir examiné la disposition de l'armée d'Henri IV, roi de France, qui assiégeoit Amiens, vit qu'il étoit impossible de secourir cette place. Il en donna avis au marquis de Montenegro, qui en étoit gouverneur, & lui ordonna de capituler assez tôt, pour que la garnison ne fût pas prisonnière de *guerre*.

J'ai prouvé, en traitant des *sièges*, que dans diverses occurrences il vaut mieux sauver les troupes d'une place que de continuer plusieurs jours de plus sa défense, & que, dans quelques autres cas, ce n'est pas un si grand malheur pour le prince que la garnison soit faite prisonnière de *guerre*, & qu'il est avantageux pour lui de tenir quelque temps l'armée assiégeante. Par conséquent il faut faire avertir le gouverneur s'il doit pousser la résistance jusqu'à la dernière opiniâtreté, ou capituler assez tôt pour que la garnison ne soit pas prisonnière.

On doit pourtant le détromper sur le secours qu'il ne doit pas attendre, de peur que, flatté de l'espérance de le voir arriver d'une heure à l'autre, il n'expose la place à être saccagée, & la garnison & les habitants à être passés au fil de l'épée, lorsque n'ayant plus de bonne coupure, ni citadelle, ni château, ni autre retraite, il n'est plus temps de capituler pour sauver la vie des troupes & des citoyens.

Le gouverneur vous donnera aussi avis de l'heure du jour ou de la nuit qu'il doit tenter une sortie, afin qu'en faisant de votre côté diversion par une véritable ou fausse attaque, les ennemis n'accourent pas si promptement pour renforcer leur tranchée par les piquets de leur armée, ou par des bataillons ou des escadrons détachés de leur camp.

Le gouverneur vous avertira aussi en quelle nuit & par quel chemin les bouches inutiles doivent se retirer de la place, afin de vous trouver prêt pour favoriser leur marche & leur retraite. Il vous donnera encore avis s'il va bientôt manquer de vivres, de médicaments, de poudre, de grenades, de pierres à fusil, d'argent, de mèches, de troupes, de canonniers, de mineurs ou d'ingénieurs; si la brèche est déja en état pour que l'assiégeant fasse jouer sa mine, ou s'il y a à craindre un soulèvement de la part de la garnison ou des habitants.

Lorsque par quelqu'un de ces motifs, ou par quelque autre, la place est réduite à se rendre incessamment, le gouverneur vous le fera sçavoir par un signal convenu.

En 1656, les maréchaux de Turenne & de la Ferté firent le siège de Valenciennes; comme cette place avoit besoin d'un prompt secours pour continuer à se défendre, le gouverneur, par un bruit extraordinaire de son artillerie, en donna avis à don Juan d'Autriche & au marquis de Caracena. Ils comprirent, par ce signal, l'état pressant où se trouvoient les assiégés, & ayant forcé les lignes des assiégeants, ils jettèrent du secours dans la place.

Le comte de Staremberg, assiégé dans Vienne par les troupes de Mahomet IV, ne voyant plus aucun moyen de soutenir le siège, le fit entendre à l'armée chrétienne, par des torches qu'il alluma au haut de la tour de Saint-Etienne, ce qui, dans cette occurrence, étoit le signal convenu avec le duc de Lorraine.

Demandes & réponses par des signaux.

Avertissement qu'on va faire des signaux.
Réponse qu'on est prêt à observer les signaux.
Combien de jours se défendra la place?
Un jour........................
Deux jours........................
Trois jours........................
Quatre jours........................
Huit jours........................

Signaux de nuit.

Un flambeau d'illumination, qu'on tient élevé pendant assez longtemps.

Un flambeau comme le premier, & ensuite un second, que l'on ne tient élevé que peu de temps.

Un flambeau, & ensuite une fusée volante à étoiles.

Deux flambeaux & une fusée, les trois l'un après l'autre.

Deux flambeaux, l'un après l'autre, & une fusée tirée pendant que le second flambeau brûle, & qu'on baisse en même temps que la fusée crève.

Un flambeau élevé pendant un peu de temps, & qu'on baisse au moment que crève une fusée, tirée pendant qu'il brûloit.

Trois flambeaux, & ensuite une fusée.

Trois flambeaux, l'un après l'autre, dont on baisse le premier & le dernier à l'instant que crève une fusée tirée pendant que ce premier & dernier flambeaux brûloient.

Demandes & réponses par des signaux.

Douze jours........................
Seize jours........................
Vingt jours........................
Vingt-cinq jours........................
Trente jours........................
La place sera secourue........................
Par le front du devant........................
Par le front du couchant........................

Signaux de nuit.

Le même signal que le précédent, avec cette

Digitized by Google

seule différente que les fusées sont jointes aux second & troisième flambeaux.

Trois flambeaux, chacun accompagné de sa fusée, qu'on abaisse l'un après l'autre, en même temps que la fusée crève.

Quatre flambeaux & une fusée, tours l'un après l'autre.

Quatre flambeaux, l'un après l'autre, dont on baisse le dernier au moment que crève une fusée, tirée pendant que ce dernier flambeau brûloit.

Le même signal que le précédent, en ajoutant une fusée au troisième flambeau, qu'on baissera à l'instant que la fusée crève.

Quatre flambeaux & quatre fusées, tours l'un après l'autre.

Quatre flambeaux, l'un après l'autre, & une fusée après le premier & le dernier.

Quatre flambeaux, l'un après l'autre, & une fusée après le second & le dernier.

Demandes & réponses par des signaux.

Par le front du sud················
Par le front du nord··············
Dimanche prochain··············
Lundi prochain················
Mardi prochain················
Mercredi prochain················
Jeudi prochain················
Vendredi prochain················
Samedi prochain················
Entre le soleil couchant & minuit.
Entre minuit & le point du jour.
Entre le point du jour & midi.
Entre midi & le soleil couchant.

Signaux de nuit.

Quatre flambeaux, l'un après l'autre, & une fusée après le troisième, & une autre après le quatrième.

Cinq flambeaux, l'un après l'autre, & une fusée après chaque flambeau.

Une fusée, un flambeau & une autre fusée, tours l'un après l'autre.

Une fusée, deux flambeaux, & ensuite une autre fusée.

Une fusée, trois flambeaux, & ensuite une autre fusée.

Une fusée, quatre flambeaux, & une autre fusée.

Une fusée, cinq flambeaux, & une autre fusée.

Une fusée, six flambeaux, & une autre fusée.

Une fusée, sept flambeaux, & une autre fusée.

Un flambeau, & deux fusées, successivement l'une après l'autre.

Un flambeau & trois fusées successives.

Un flambeau & quatre fusées successives.

Un flambeau & six fusées successives.

Demandes & réponses par des signaux.

Les ennemis feront obligés de lever le siège à cause de la maladie, ou faute de vivres, de fourrages & de munitions, ou parce que leurs alliés se sont detachés, ou parce qu'une de leurs provinces s'est soulevée.

Il n'y a point de secours à espérer; mais la place doit se défendre jusqu'à la dernière extrémité, même au risque que la garnison soit faite prisonnière de *guerre*.

Le gouverneur doit se défendre autant qu'il pourra, sans risquer néanmoins que la garnison soit faite prisonnière.

Réponse de n'avoir pas bien entendu les signaux.

Avis du gouverneur au général de l'armée amie, qu'il manque des vivres dans la place.

Qu'il manque de la poudre.

Signaux de nuit.

Six flambeaux successifs & une fusée à la fin.

Six flambeaux, l'un après l'autre, & une fusée à la fin de chacun des trois derniers.

Six flambeaux, l'un après l'autre, & une fusée après chacun.

Six flambeaux, l'un après l'autre, avec une fusée après chacun des trois premiers.

Six flambeaux successifs, & ensuite six fusées l'une après l'autre.

Une bombe qui crève en l'air, vers le front qui n'est pas attaqué, & ensuite un flambeau. *Voyez l'observation à la fin des signaux.*

Demandes & réponses par des signaux.

Qu'il manque des grenades.
Qu'il manque des pierres à fusil.
De l'argent··················
De la mèche··················
Des troupes··················
Des canonniers··················
Des mineurs··················
Des ingénieurs··················
Des médicaments··················
La brèche sera accessible dans tant de jours.

On a déja dit par quels signaux on peut exprimer le nombre des jours.

La place ne sçauroit plus se défendre qu'un tel nombre de jours.

Les habitants sont prêts à se révolter.

La garnison est prête à se révolter.

La garnison où les habitants ont commencé à se révolter.

La place fera une sortie; l'armée amie doit se tenir prête pour faire diversion. *On a déja dit par quels signaux on peut marquer le jour, la nuit & l'heure.*

Signaux de nuit.

Une bombe & trois flambeaux.
Une bombe & ensuite quatre flambeaux.
Une bombe & ensuite cinq flambeaux.
Une bombe & ensuite six flambeaux.
Deux bombes & ensuite un flambeau.
Deux bombes & ensuite deux flambeaux.
Deux bombes & ensuite trois flambeaux.
Deux bombes & ensuite quatre flambeaux.
Deux bombes & ensuite six flambeaux.
Une bombe, un flambeau & une autre bombe.
Une bombe, deux flambeaux & une autre bombe.
Une bombe, trois flambeaux & une autre bombe.
Une bombe, quatre flambeaux & une autre bombe.
Une bombe, cinq flambeaux & une autre bombe.
Trois bombes & ensuite un flambeau.

Observation.

On peut, de la même manière, se former des signaux de jour par des fumées, par des bombes qui crèvent en l'air, & par des fusées, qui font, en crevant, beaucoup de bruit, le tout dirigé vers un front qui n'est pas attaqué.

Quoique ces signaux soient imprimés, chacun pourra s'en servir en changeant leur signification. Par exemple, on pourra convenir que le signal d'une bombe qui crève en l'air, & ensuite un flambeau qui signifie que la place manque de vivres, sera le signal pour signifier qu'elle se défendra encore trente jours, & ainsi des autres.

J'ai déja fait observer qu'un temps de brouillard ou de pluie, & une heure de la nuit que la lune éclaire, ne conviennent pas pour faire des signaux: que les fusées pour les signaux de jour doivent être composées de manière qu'elles fassent beaucoup de fumée & beaucoup de bruit, & que pour les signaux de nuit, elles doivent jetter beaucoup d'étoiles ou de paillettes, & être lumineuses. J'ajoute que, pour ne pas confondre le jour les bombes avec les fusées, il faut convenir, par exemple, que les bombes seront dirigées vers le levant & les fusées vers le couchant.

Quand on entend le bruit sans voir le feu, c'est une marque que la fumée de la bombe s'est éteinte. Dans ce cas, il convient d'avoir un autre mortier de réserve chargé. Il faut aussi avoir des fusées de réserve toutes prêtes pour s'en servir lorsque quelqu'une de celles qui sont destinées pour le signal ne prend pas feu au temps juste, ou crève avant de s'élever.

Autre moyen de donner avis aux assiégés qu'ils seront secourus.

Les ennemis auront peut-être si bien pris leurs mesures & le terrein leur sera si avantageux, qu'il ne vous sera pas possible de faire avancer jusqu'à une distance convenable de la place, des partis pour faire les signaux que nous avons proposés, ou bien un brouillard continuel vous empêchera de les voir. Si le premier cas arrive, ou si, faute de répondre à vos signaux, vous avez lieu de soupçonner le second dans le temps qu'il y a du danger à différer de donner un avis aux assiégés, faites-leur porter cet avis par un homme qui tentera d'entrer dans la place, en prenant pour cela les moyens & les précautions dont nous avons parlé ci-devant.

Pour éviter que les Mityléniens ne perdissent l'espérance de recevoir du secours, & qu'ils ne se rendissent aux Athéniens qui les assiégeoient, les Lacédémoniens dépêchèrent un nommé Saletho, qui, étant secrétement dans Mitylène, anima les défenseurs à une opiniâtre défense, par l'espoir qu'il leur donna d'un prompt secours.

Lorsque les ennemis serrent de si près la place, qu'il n'est pas même possible d'y faire porter aucun avis, & qu'il y a tout lieu de craindre qu'elle ne se rende, si elle n'a pas d'espérance d'être promptement secourue; dans ce ce cas, dès que vous arriverez à dix ou douze lieues de la place, faites diverses décharges de plusieurs pièces de votre artillerie, tirées en un même temps, dont les bouches seront tournées vers la place, qui entendra aisément ce bruit, principalement de nuit & quand le vent porte.

C'est de cette manière qu'en 1676 le maréchal de Schomberg donna à entendre à la garnison de Mastricht que l'armée Françoise marchoit à son secours. Schomberg craignoit d'apprendre d'heure en heure la reddition de cette place, qui étoit assiégée par le prince d'Orange, & dont les travaux du siège étoient fort avancés, si on lui laissoit ignorer que le secours approchoit.

Pour gagner encore plus de temps, faites ces décharges dès que vos premières troupes arrivent avec quelques pièces dans un endroit d'où le bruit peut être entendu dans la place, quand même plusieurs régiments, que vous attendez pour exécuter ce secours, n'auroient pas encore joint votre armée. Il est à supposer qu'avant le siège, le gouverneur aura été instruit de ce que doivent signifier ces décharges, qu'il faudra répéter à mesure que votre armée s'avancera.

Le marquis Ambroise Spinola, général des troupes de Philippe III, roi d'Espagne, & de l'archiduc Albert, apprit qu'un de ses quartiers, établi à Muler, sous les ordres du comte de Fiula, étoit investi par Maurice & Henri de Nassau; comme les catholiques se trouvoient dans un très grand danger, malgré le secours que don Louis de Velasco avoit donné à Fiula, Spinola se mit lui-même en marche avec deux mille six cents Espagnols; & afin qu'en attendant l'arrivée de ce secours, Fiula & Velasco ne fussent pas battus,

il fit avancer en toute diligence quelques tambours. Les princes de Nassau, ayant ouï la marche que ces tambours battoient, crurent que c'étoit déja Spinola, & ils abandonnèrent l'entreprise.

Des bruits qu'il faut faire courir sur l'état de la place, afin que les ennemis se trompent dans la manière de l'attaquer.

Lorsque vous connoissez, par les avis de vos espions, ou par l'ouverture de la tranchée, le front de la place que les ennemis ont dessein d'attaquer, si ce côté est le plus foible, témoignez avoir de la joie de la détermination qu'ils ont prise, en donnant à entendre que c'est-là où sont les mines & en grand nombre, & où il vous sera aisé de faire des coupures, & de mettre avantageusement en usage tout ce qui peut servir à la meilleure défense. Si au contraire les ennemis attaquent la place par le côté le plus fort, paroissez-en affligé, en disant, comme en confidence à plusieurs personnes, que vous sçavez que la muraille de ce front a de grands défauts, quoiqu'ils ne paroissent pas. Cet artifice du gouverneur servira à tromper les soldats qui déserteront ensuite & les espions que l'assiégeant aura dans la place; & peut-être, sur les avis des uns & des autres, les ennemis s'opiniâtreront à attaquer le front, qui est le plus de défense. L'exemple de Metz, que j'ai rapporté en traitant des sièges, est une preuve du bon effet que peut avoir ce que je propose.

Il est rare qu'on attaque une place par le front le plus foible : c'est peut-être parce que ce qui paroît foible par le dehors est souvent le plus fort par dedans. Les Vénitiens, qui assiégeoient Negrepont, en firent une fatale expérience.

Quelques autres fois cela peut provenir de ce que l'ingénieur en chef se fait un mérite de ne pas suivre l'opinion commune des autres ingénieurs & des officiers de son armée, qui antérieurement avoient dirigé l'attaque de la place; & comme il y a peu de places également fortes par touts les côtés, il doit nécessairement arriver que si le premier attaque par le front le plus foible, le second, qui veut faire une attaque différente, attaquera par le côté qui est plus de défense.

Dans les quatre derniers sièges de Barcelone, les attaques furent toujours différentes, quoique les fortifications fussent les mêmes, & que les ingénieurs des armées assiégeantes fussent très habiles.

Cicéron, parlant de la difficulté qu'il trouvoit à expliquer divers passages de quelques ouvrages, s'annonce ainsi : *les premiers auteurs, dit-il, se sont déja servi des meilleures expressions; de sorte qu'il n'y a plus de mérite à user des mêmes paroles; & si je veux en chercher d'autres, je cours risque de m'accoutumer à employer les moins bonnes.*

Si la place a plus de vivres que de troupes & de munitions, ou si vous avez besoin de plusieurs jours pour disposer le secours, assemblez vos préparatifs à la dérobée, & dans les bruits que vous répandrez, diminuez le nombre de vos troupes; faites même en sorte qu'on croye que vous avez ordre de votre prince de ne pas tenter le secours, & d'éviter absolument le combat, afin que les ennemis, qui ne craindront pas que la place soit secourue, ne se pressent pas extraordinairement pour avancer les travaux du siège & donner les assauts.

Si au contraire votre intention secrète est de ne pas tenter de secourir la place, ou si, pour y introduire du secours, vous n'attendez pas d'autres troupes que celles que vous avez dans votre armée, ou si enfin la place manque de vivres, & a beaucoup de troupes & de provisions de *guerre*, dans touts ces cas, vous devez souhaiter que les ennemis se hâtent d'avancer les travaux, & de donner l'assaut au chemin couvert & aux ouvrages extérieurs, afin qu'il leur en coûte cher, & qu'affoiblis & découragés par le monde qu'ils y auront perdu, ils se trouvent moins en état de résister, lorsque vous les attaquerez pour ouvrir un passage au secours. Il est donc à propos, dans ces circonstances, de donner à entendre que vous avez des ordres de votre souverain de secourir la place à quelque prix que ce soit, dès que vous aurez reçu un renfort de quelques régiments que vous attendez, & que vous feindrez venir d'un autre pays, sans faire paroître de l'inquiétude que sur ce que les ennemis pourroient en attendant presser les travaux & les attaques, & se rendre maîtres de la place.

Il faut adroitement semer le bruit que la garnison est déja beaucoup diminuée par les maladies & les blessures; que la mésintelligence règne parmi les principaux officiers; que la place manque d'une partie des choses qui pourroient contribuer à une bonne défense; qu'il n'y a que les magasins de vivres qui sont beaucoup mieux fournis qu'on ne croit, &c. Quoiqu'il paroisse que le général assiégeant doit être parfaitement instruit de l'état de la place, l'expérience nous a souvent fait voir le contraire, & les exemples que j'ai rapportés dans un autre endroit à ce sujet en sont une preuve convaincante.

Toutes les fois que le gouverneur voit que les troupes ou les habitants commencent à perdre courage, il doit les flatter d'une espérance certaine d'un prompt secours, tant que la place est encore en état de se défendre.

Le duc de Nemours, gouverneur de Paris pour la ligue catholique, anima de cette manière ceux de son parti. Sur cette espérance, cette grande ville continua à se défendre jusqu'à ce qu'Alexandre Farnèse arrivât à son secours.

Il est important que le gouverneur cache à sa garnison les malheureux succès qu'auront éprouvé votre prince & votre armée, & qu'il publie les heureux, s'il a lieu d'appréhender que les habitants, soit

soit pour n'être pas exposés aux périls du siége, soit pour éviter que les ennemis ne désolent leur campagne, n'obligent la garnison à se rendre ; il doit par avance faire défense à toutes personnes, sous peine de confiscation de leurs biens, & d'être traitées comme rebelles, qui, par prières, par menaces ou par force, voudroit porter la garnison à rendre la place.

Du temps & de la manière dont il faut, pour secourir la place, livrer un combat général à l'armée de l'assiégeant.

Nous avons dit précédemment comment on peut à la dérobée jetter du secours dans une place, & obliger les ennemis à lever le siége, en leur coupant l'eau, les fourrages & les vivres, ou en inondant leurs tranchées & leur camp : nous parlerons bientôt des diversions militaires & politiques, qui peuvent porter l'ennemi qui assiége une place à en abandonner l'entreprise ; mais comme pour les secours il faut quelquefois de force ouverte attaquer l'armée de l'assiégeant, disons un mot sur cette matière.

Si vous prenez la détermination de livrer la bataille à l'armée assiégeante, que ce soit au commencement du siége, d'abord qu'elle aura occupé les avenues, ou après qu'elle aura perdu beaucoup de monde devant la place. Dans le premier cas, vous aurez l'avantage de ne pas trouver encore la ligne des ennemis en bon état de défense ; on n'aura pas même encore eu le temps d'ôter tous les obstacles qu'opposent à la libre communication de leurs troupes les mares, les ravins, & les murailles ou les haies des vignes & des jardins. Dans le second cas, le nombre des assiégeants sera beaucoup diminué par les blessures & par les maladies qui se mettent ordinairement dans une armée qui campe longtemps dans un même endroit ; leur cavalerie, vers la fin d'un siége qui dure beaucoup, sera affoiblie & harassée par la disette du fourrage, ou par la fatigue de l'aller chercher bien loin, ou par les marches continuelles pour escorter les convois.

Les Espagnols attaquèrent M. de Goesbriant, général de l'armée Françoise, qui assiégeoit Leckenich, & l'obligèrent à lever le siége, avant qu'il eût mis sa circonvallation en état de défense.

Le marquis de Leganes, commandant des troupes de Philippe IV, roi d'Espagne, pour jetter du secours dans Lerida, que les François & les Catalans, sous les ordres du comte d'Harcourt, assiégeoit, attendit que, par la durée du siége, l'armée de l'assiégeant eût été beaucoup diminuée.

Sans vouloir former un nouveau projet sur la manière d'attaquer la ligne d'une armée qui assiége une place, je proposerai ici celui du chevalier de la Vallière ; j'ajouterai seulement quelques réflexions qui me paroissent nécessaires. Le caractère italique distinguera les paroles de cet écrivain des observations que j'y ferai.

Lorsque la circonvallation est faite, & que vous voulez la forcer pour jetter du secours dans la place assiégée, venez camper le plus près que vous pourrez de la ligne des assiégeants, mais néanmoins au-delà de la portée du canon ; à l'entrée de la nuit, détachez de votre armée de petits partis, pour donner l'alarme en divers endroits, & ne faire l'effort qu'en un seul, ou bien séparez votre armée en deux corps considérables & en plusieurs petits, pour faire deux véritables attaques ; mais que ces deux gros corps ne soient pas si fort séparés, que l'un venant à être repoussé, soit enfoncé & rompu par les ennemis, qui sortiront de la ligne avant que l'autre puisse accourir à son secours.

Je trouve que ce dernier avis de la Vallière est confirmé par l'exemple de Denis Ier, tyran de Syracuse, qui, ayant attaqué avec trois corps différents l'armée Carthaginoise, commandée par Himilcon, qui assiégeoit Gela, fut défait, parce qu'il y avoit tant de distance d'un corps à l'autre, que l'un des trois ayant été enveloppé par un nombre supérieur de Carthaginois, ne put pas recevoir du secours des deux autres.

Marchez toujours de nuit, afin que les ennemis n'ayent pas connoissance de votre mouvement & de votre dessein.

Ce n'est pas assez de marcher de nuit pour éviter que les ennemis, par des espions, par des déserteurs, ou de quelque autre manière, n'ayent avis de votre marche, sur-tout si elle est longue. Je l'ai fait voir ailleurs.

L'heure la plus favorable pour attaquer est un quart d'heure ou une demi-heure avant le jour, parce que les ennemis, ne distinguant point l'endroit de la véritable ou des fausses attaques, ne sçauroient à propos distribuer leurs troupes ; & lorsque votre première attaque vous aura donné quelque avantage sur les ennemis, vous pourrez avec le jour vous reconnoître & profiter de votre bonheur. Dans les combats de nuit, une terreur panique saisit les troupes, & leur fait prendre la fuite sans nécessité ; c'est pour cela que je crois cette heure avantageuse pour les armées qui en attaquent d'autres plus fortes, & qui veulent tout donner à la fortune. On peut ajouter qu'en attaquant de jour, il en coûte beaucoup pour approcher des lignes, à cause de l'artillerie & de la mousqueterie que les ennemis ont à couvert, tandis que vos soldats sont vus depuis la tête jusqu'aux pieds ; & si vous ne forcez pas en un instant la ligne, vous y perdez tant d'hommes, que le reste s'intimide, recule & prend la fuite ; au lieu que de nuit le feu des ennemis, qui n'a point de visée, fait moins de ravage.

J'ai prouvé, en traitant des surprises, qu'on doit devancer l'heure de l'attaque, si la coutume de l'armée ennemie est de monter les gardes au point du jour, & qu'il ne faut jamais compter trop juste le temps de la marche, parce qu'il vaut

Digitized by Google

mieux arriver deux heures avant le jour qu'un quart-d'heure après.

Je suppose que c'est par le front le plus foible que vous attaquez la ligne ennemie ; le foible de la ligne peut consister en ce que le fossé, dans ce front, est moins large & la ligne moins flanquée d'angles saillants, & moins défendue par de bons forts.

En ce que le terrein qui est derrière la ligne est incommode pour former les troupes en bataille, comme cela arrive lorsqu'il s'y trouve des ravins, des marais, des bois qui n'ont pas été coupés, ou des vignes qu'on n'a pas arrachées.

En ce que la ligne est commandée par quelque hauteur où vous pouvez vous loger.

En ce que des chemins profonds, qui ne font pas en files, ou des collines, vous donnent la facilité de vous approcher à couvert, particulièrement lorsque vous devez attaquer de jour.

Quand la ligne est commandée par une hauteur que vous occupez, ne précipitez point l'attaque, parce que si les ennemis se présentent en grand nombre pour défendre la ligne, vous les désolerez par votre feu, & s'ils se présentent en petit nombre, vous les forcerez.

Je m'écarte un peu sur ce dernier point de ce que dit la Vallière, parce que je trouve ou qu'il s'est trompé, ou qu'il y a faute d'impression. J'appuie mon sentiment sur l'exemple de la bataille de Ravennes, puisqu'une batterie qu'Alphonse d'Est, duc de Ferrare, avoit logé dans un endroit d'où elle enfiloit les troupes du pape & du roi d'Espagne, les obligea d'abandonner la défense de leur retranchement, & d'en sortir pour combattre en rase campagne, afin d'éviter le ravage que cette batterie faisoit en dedans de la ligne ; elles furent battues.

L'exemple de Pavie, que j'ai rapporté en traitant des *sièges*, fait voir qu'il est important que la place fasse une sortie pour charger en queue les ennemis qui vous disputent le passage de leurs lignes ; par conséquent vous devez attaquer par un front où des ravins, des ruisseaux & des haies n'empêchent pas les troupes de la place de vous donner ce secours ; mais au contraire, attaquez par ce front, si ces mêmes ravins, qui s'étendent du camp à la place, coupent, d'un côté à l'autre, la communication des ennemis, qui ne sçauroient se secourir que lentement, quand même ils auroient de petits ponts sur ces ravins. Cette dernière réflexion est de Deville, qui dit aussi que s'il y a un fort détaché pour couvrir quelque hauteur qui commande le retranchement ou pour assurer la communication des troupes ennemies, il faut battre en forme ce fort ; & si sa garnison n'est pas considérable, il faut la déloger, ou la mettre en désordre avec des mortiers chargés à pierres & à grenades royales.

Pour attaquer la ligne, on fera marcher à la tête plusieurs pelotons de mousquetaires ou de fusiliers, commandés par des sergents.

Pour moi, je voudrois qu'ils fussent armés de cuirasses & de casques à l'épreuve du fusil.

Deux ou trois cents hommes suivront ces sergents ; outre leurs armes, ils porteront chacun leur fascine, & en ayant rempli le fossé, ils le franchiront.

Ces fascines doivent être de la longueur & de la grosseur de celles que j'appelle préservatives, afin qu'elles couvrent les soldats dans la marche.

Après ces trois cents hommes avec des fascines, marcheront cent autres avec des pioches, pour applanir le parapet, afin que la cavalerie puisse entrer, ce qui ne doit point être négligé, parce que si vos premières troupes étoient repoussées, vous pourrez faire de nouvelles attaques.

Si le parapet, au lieu de pure terre, est de fascinage, il faut que quelques-uns de ces cent travailleurs portent des haches ou de grandes serpes, pour couper les fascines & les piquets, & l'on pourra ensuite se mieux servir des pioches & autres semblables outils.

Ces cent hommes seront soutenus par deux bataillons, qui feront feu continuellement pendant que ces cent hommes travaillent. Ces deux bataillons ne se tiendront pas directement derrière ces travailleurs, mais à droite & à gauche ; dans cette disposition, ils voyent ce qu'exécutent les troupes les plus avancées, & ne sont pas en danger d'être renversés par ces premières troupes, si elles se retirent avec précipitation.

Je m'éloigne un peu ici de ce que dit la Vallière, parce qu'autrement je ne comprends pas sa pensée, ou bien il faudroit faire une trop grande séparation des troupes. La principale raison, pour laquelle les bataillons, qui soutiennent le travail, se forment à droite & à gauche, est, parce que de cette manière ils flanquent les travailleurs, sans que ceux-ci empêchent le feu, que les deux bataillons font contre les ennemis, qui viennent charger les partis des sergents & les trois cents hommes qui les suivent, & que je suppose être rangés en bataille devant les travailleurs. Il n'y auroit pas même d'inconvénient de détacher un petit nombre d'autres soldats avec les chevaux de frise nécessaires pour couvrir leur front & leurs flancs contre la cavalerie.

Deville, & quelques auteurs, veulent que les bataillons destinés à soutenir le travail soient couverts par des mantelets, qu'ils portent des planches assez longues, pour atteindre du bord extérieur du fossé à la berme du parapet, ou des fascines pour combler le fossé, & des outils de pionnier ; tout cela dans la vue de franchir le fossé & de ruiner le parapet dans l'endroit où quelque troupe des ennemis intimidée aura abandonné son poste à droite ou à gauche du front attaqué.

Il y aura hors de la portée du fusil un corps de troupes pour s'opposer à la sortie, que les ennemis pourroient faire sur les bataillons qui soutiennent le travail.

Les autres troupes se tiendront hors de la portée

Digitized by Google

du canon, à moins que quelque colline ne leur facilite le moyen de s'approcher à couvert, & de s'avancer à mesure que les assaillants se rendent maitres du retranchement, & qu'ils l'applanissent.

Il me semble qu'il suffiroit de tenir le gros de l'armée hors de la portée de la carabine rayée, parce qu'à cette distance il ne sera pas incommodé des canons chargés à cartouches.

On peut employer à chaque attaque deux ou trois mille hommes, qui chargeront les uns près des autres, en séparant la cavalerie pour les soutenir.

Pour moi, je formerois mon infanterie sur autant de colonnes qu'il doit y avoir de véritables attaques. Je donnerai à chaque colonne cinquante hommes de front, & je garnirai le front & les flancs de piquiers ou de chevaux de frise. D'une brigade à l'autre de chaque colonne, je ne laisserai pas l'intervalle nécessaire, pour que la première brigade, si elle étoit battue, ne renversât pas la seconde. On peut laisser d'une colonne à l'autre autant d'espace qu'il en faut pour les escadrons, qu'il doit y en avoir entre elles, après que votre armée a franchi la ligne ennemie.

De cette manière, quand même une colonne tarderoit de pénétrer dans la ligne, une autre qui y sera entrée se trouve en état de résister, puisque par sa grande hauteur & par ses piquiers ou des chevaux de frise, elle est aussi forte en ses flancs qu'en son front.

Je suppose que vos colonnes sont précédées des mêmes détachements que la Valière a proposés pour attaquer la ligne.

En parlant des assauts aux coupures des places, j'ai donné divers avis, qui peuvent servir dans le cas dont nous parlons.

Mes réflexions à ce sujet regardent :

La couleur des habits des officiers qui vont à l'assaut.

Les canonniers, pour tourner contre les ennemis les pièces qu'on leur prend, ou pour enclouer celles qu'ils abandonnent.

Les ingénieurs & les pionniers, pour applanir la ligne, lorsqu'il est nécessaire de s'y loger, attendu qu'il y a un retranchement intérieur.

Les mineurs, pour rendre inutiles les fourneaux & les fougaces que les ennemis avoient faits au retranchement.

Les précautions à prendre, afin de retirer sans confusion les blessés, & les panser promptement.

Les instructions claires qu'il faut donner au commandant de chaque troupe, non-seulement par rapport à ce qu'il doit faire, mais encore par rapport à ce que les autres doivent exécuter, afin que les uns ne se troublent pas faute de comprendre les mouvements des autres.

Les ordres qu'il faut faire précéder, pour prévenir les disputes entre les commandants des attaques, & ceux des corps de réserve.

La fonction de l'officier général chargé expressément de rallier, en chaque attaque, les troupes repoussées, & de remplacer les pionniers, les fascines, les outils à remuer la terre, & les munitions, &c.

Le convoi de vivres, de munitions, de fusils, & de toutes les autres choses dont la place a besoin, sera chargé sur des mulets ou des chevaux, & escorté par les troupes qui doivent aller renforcer la garnison ; elles seront sous les ordres d'un officier habile & valeureux, qui ne perdra point de temps pour se jetter dans la place, aussi-tôt qu'il pourra surement passer, parce qu'il arrive assez souvent que ceux qui au commencement avoient perdu la bataille se rallient ensuite, & remportent la victoire sur ceux qui d'abord avoient été vainqueurs. J'en ai rapporté ailleurs plusieurs exemples. Si la place n'a pas besoin de troupes, dès que l'escorte aura laissé le convoi sur le chemin couvert, elle retournera pour se joindre à l'armée dans le combat.

Deville avertit que, quand une fois la ligne a été forcée, le convoi doit marcher par le chemin le plus court & le plus commode pour les chevaux ou les mulets, & les charrois du même convoi.

Si l'armée ennemie sort de son retranchement pour vous présenter le combat, ce n'est plus là le cas de forcer la ligne, mais celui des batailles en campagne, dont nous avons parlé fort au long. J'ajoute seulement, que s'il vous paroit plus avantageux de risquer le secours que la bataille, il faut examiner si, en éloignant les ennemis de la place, il vous sera possible d'y jetter du secours, de la manière que fit le maréchal de Turenne, qui fit divers mouvements pour obliger les Espagnols, qui assiégeoient le Quesnoi, d'abandonner certains postes, & de se mettre en marche pour l'observer. Dès que Turenne vit ces postes abandonnés, il jetta un grand convoi dans la place par un chemin tout différent de celui que tenoient les Espagnols qui l'observoient.

Des précautions à prendre par rapport à la place qui a été secourue ; en quel temps & en quelle manière, au lieu de risquer un combat pour y jetter du secours, vous devez disputer la retraite à l'armée assiégeante.

Dès que vous avez secouru la place, changez-en la garnison trop fatiguée, & pour remédier à la maladie épidémique qui règne parmi les habitants, prenez toutes les précautions dont j'ai parlé en traitant des *sièges*. Je ferai voir dans la suite de quelle nécessité il est de distribuer avec beaucoup d'épargne les vivres & le vin à ceux qui viennent d'en souffrir pendant longtemps une grande disette.

Si les ennemis conservent, au voisinage de la place, quelques forts de campagne, des châteaux ou des villages retranchés, tâchez de vous en rendre le maitre, avant que l'armée des ennemis se soit renforcée, & qu'elle les ait mis dans un meilleur état de défense, parce qu'il vous est im-

Digitized by Google

portant de les occuper, afin que les convois, les labours & le commerce journalier de la place ne soient pas incommodés par les garnisons de ces postes, après que votre armée se sera éloignée; c'est pour cette raison qu'Alexandre Farnèse prit Caudebec après avoir secouru Rouen.

S'il y a lieu de craindre que les ennemis ne se mettent en peu de temps en campagne, avec des forces supérieures, soit parce qu'ils attendent un gros renfort de troupes, soit parce que vous vous voyez obligé de conduire celle de votre souverain sur une autre frontière, vous avez aussi à appréhender qu'ils ne reviennent faire le siège de la place que vous avez secourue. Dans ce cas, réparez promptement les parapets, les palissades & la brèche; nettoyez les ruines tombées dans le fossé; applanissez les tranchées, les batteries, la ligne de circonvallation; fournissez les magasins de vivres, de munitions, d'armes, & de toutes les autres choses nécessaires; enfin, rasez la ligne de circonvallation, si vous ne prévoyez pas de pouvoir maintenir votre armée en-dedans de la circonvallation, afin d'empêcher le nouveau siège.

Il se peut que le temps ne permette pas d'exécuter tout ce que je viens de proposer; il se peut encore qu'il soit peu important à votre prince de conserver cette place, pourvu qu'elle ne soit pas utile aux ennemis, qui veulent s'en rendre les maitres. Dans l'un & l'autre de ces deux cas, démolissez-en les fortifications de la manière que je l'ai dit en traitant des *siéges*.

Lorsque l'armée ennemie ne peut se retirer de devant une place qu'elle assiége que par une seule étroite avenue, tâchez d'aller occuper ce poste, par force ou par surprise, sans vous embarrasser de secourir la place, sur-tout si elle a des vivres pour un plus long temps que les ennemis n'en ont, parce que vous serez assuré de ruiner leur armée par la famine, si elle s'obstine à demeurer enfermée dans son camp, ou de la faire périr par le fer, si elle veut s'ouvrir un passage dans un poste où vos troupes ont tant d'avantages par la situation forte du terrein, par leurs retranchements & leurs batteries.

Le comte Maurice de Nassau, faisant le siège de Nieuport, avoua qu'il se seroit trouvé extrêmement embarrassé, si l'archiduc Albert, son ennemi, au lieu de lui livrer la bataille, s'étoit contenté de lui fermer cette unique étroite avenue que l'armée Hollandoise avoit depuis Nieuport jusqu'à Ostende, ainsi que Gaspard Zapena le lui conseilloit; car malgré la ressource que Maurice avoit de pouvoir s'embarquer, il couroit risque d'être battu dans le désordre de l'embarquement, ou du moins de perdre la dernière partie de ses troupes, lorsque les premières auroient déja été sur les eaux.

Le conseil que je viens de vous donner seroit fort dangereux, si les ennemis pouvoient se retirer par deux ou trois avenues fort éloignées les unes des autres, parce qu'ils tomberoient avec toutes leurs troupes sur une partie des vôtres ainsi séparées, qui ne pourroient être secourues par les autres, parce que les ennemis, en marchant par le diamètre, auroient eu le temps de finir l'action avant que le reste de votre armée, qui marche par la circonférence, fût arrivée au secours.

Quoique les différentes avenues, par où les ennemis ont à faire retraite, soient étroites & éloignées les unes des autres, on peut s'y fortifier, s'il est aisé de défendre tous ces passages avec peu de troupes, ou les réduire tous à un seul, en rendant les autres inaccessibles ou impraticables, ainsi que je l'ai dit en traitant des siéges.

Lorsque vous tiendrez les ennemis enfermés de la manière que nous venons de le supposer, un peu auparavant, augmentez les fortifications de votre retranchement, & redoublez votre vigilance à mesure qu'ils manqueront de vivres & de fourrages. Evitez de sortir de ce poste fort pour les charger, quoiqu'il vous paroisse qu'ils se retirent en désordre, après une attaque qu'ils ont inutilement donnée à votre retranchement. J'en ai rapporté dans un autre endroit les raisons & les preuves.

Des diversions.

Si vous trouvant en état d'entreprendre un siège, vous allez faire celui d'une place des ennemis, dont la prise leur seroit d'un grand préjudice, il est à présumer qu'ils abandonneront la vôtre qu'ils assiégeoient, pour aller secourir l'autre.

Henri III, qui, avant d'être roi de France, avoit commandé les troupes de Charles IX son frère, étant allé faire le siège de Châtel-Herault, obligea les rebelles, commandés par l'amiral de Coligni, à lever le siège de Poitiers pour secourir Châtel-Herault.

L'armée d'Espagne, sous les ordres de don Juan d'Autriche, fit, en 1656, le siège de la place de Saint-Guislain. Le vicomte de Turenne, qui commandoit les troupes de France, assiégea d'abord après la Capelle, ce qui obligea les Espagnols de lever le siège de Saint-Guislain pour aller au secours de la Capelle.

Si les ennemis s'opiniâtrent à vouloir prendre la place dont ils ont fait l'investiture, tâchez de vous rendre au plutôt le maitre de celle que vous affiégez, & de compenser avantageusement la perte de celle qu'ils vous prennent, par la prise d'une autre qui est plus importante.

M. de Savigny, mestre-de-camp général de l'armée de Philippe II, roi d'Espagne, conseilla au cardinal archiduc Albert, sous les ordres de qui il servoit en Flandres, de laisser perdre la Fère, dont Henri IV, roi de France, faisoit le siège, afin de prendre sur les François la place de Calais, qui dédommageroit abondamment de la perte de la Fère, supposé qu'Henri IV ne levât pas le siège

Digitized by Google

pour aller secourir Calais. L'archiduc, ayant suivi le conseil de Savigny, prit cette importante place, & les François reconnurent un peu trop tard qu'il auroit été plus avantageux pour eux de la conserver que de prendre l'autre.

Je suppose que vous ne vous engagerez pas à assiéger une place si forte par elle-même, ou par un détachement que les ennemis seront en état de faire de leur armée, que sans craindre de perdre cette place ils puissent poursuivre le siège qu'ils ont entrepris.

Les Romains continuèrent le siège de Capoue, nonobstant qu'il parût qu'Annibal menaçoit Rome, parce que cette dernière ville étoit bien approvisionnée & en un bon état de défense, depuis que sa garnison avoit été renforcée par un détachement de quinze mille hommes que l'armée Romaine, qui étoit devant Capoue, y avoit envoyé. Par conséquent on ne crut point que cette place pût être prise, & Annibal, qui avoit espéré par sa diversion d'obliger l'armée d'Appius de se retirer de devant Capoue, fut trompé dans son attente; les travaux du siège furent continués, & la ville fut enfin forcée de se rendre.

Je suppose encore que vous n'assiégerez pas une place, qui naturellement doit se défendre plus longtemps que celle dont les ennemis font le siège, parce qu'après avoir pris la vôtre, ils marcheront au secours de l'autre; au contraire, attaquez-en une, que vraisemblablement vous pourrez soumettre avant que la vôtre se rende, afin d'accourir ensuite au secours de celle qu'ils assiègent; supposé que pendant ces entrefaites vous ayez reçu un renfort suffisant de troupes, ou que l'armée ennemie ait perdu tant de monde, qu'elle soit devenue plus foible que celle de votre prince.

On conseilla au comte de Mansfeld, gouverneur du Pays-Bas pour Philippe II, roi d'Espagne, d'aller assiéger Breda, pour obliger le comte Maurice de Nassau de lever le siège de Saint-Gertrudimbergh. Mansfeld refusa de suivre ce conseil, parce que Breda étoit une place trop forte, qui pouvoit se défendre jusqu'à ce que Maurice eût pris Saint-Gertrudimbergh, pour venir ensuite avec l'armée Hollandoise secourir Breda.

Pendant que Denis Ier, tyran de Syracuse, assiégeoit Egeste, Himilcon son ennemi investit Motya avec les troupes de Carthage. Il s'en rendit maître & marcha ensuite contre Denis, qui fut contraint d'abandonner le siège d'Egeste.

Vous m'objecterez sans doute que les ennemis, qui ont commencé les premiers leur siège, le finiront avant que votre armée eût achevé le sien, ou bien la place que vous prendrez ne vaudra pas celle que vous perdez. Je réponds que souvent les places les plus importantes ne sont pas les plus fortes. Aujourd'hui c'est moins par le grand nombre de troupes, que par la quantité d'artillerie qu'on force la place à se rendre, & il n'est pas impossible d'être supérieur en artillerie, quoique inférieur en troupes.

Il peut encore arriver que votre place soit mieux approvisionnée que celle des ennemis, que vous ayez des intelligences qu'ils n'ont pas, ou qu'il vous soit aisé d'ouvrir une brèche avec l'artillerie de vos vaisseaux dans le front le plus foible qui regarde la mer. Ce sont ces circonstances, & plusieurs autres, dont j'ai parlé en traitant des *sièges*, qui doivent déterminer à entreprendre un siège plutôt qu'un autre. J'ajoute seulement ici, qu'au moment que vous vous mettez en marche pour aller faire l'investiture d'une place des ennemis, vous en devez donner avis au gouverneur de la vôtre qui est assiégée, afin de ramener la garnison, qui diminueroit de son ardeur & de son opiniâtreté à se défendre, en voyant votre armée s'éloigner, si elle n'espéroit pas par votre diversion un secours équivalent à celui qu'elle s'attendoit de recevoir directement.

Polybe nous apprend que ce fut pour cette raison qu'Annibal fit sçavoir à ses confédérés assiégés dans Capoue, que l'armée Carthaginoise alloit investir Rome, & que cet avis anima les assiégés à une constante & opiniâtre défense.

Quelquefois, en entreprenant le siège d'une place importante des ennemis, vous les obligez à se retirer de votre pays, où, à la faveur des intelligences & du terrein avantageux, ils n'avoient rien à redouter de votre armée.

L'empereur Leopold Ignace chargea le comte de Walstein de mettre tout en usage pour chasser de la Bavière les troupes de Gustave Adolphe, roi de Suède. Pour y réussir, Walstein fit le siège de Nuremberg, place très importante pour Gustave, qui, pour aller à son secours, abandonna la Bavière.

Il semble que je devrois dire ici de quelle manière il faut agir, lorsque l'armée ennemie se prépare à secourir la place que vous assiégez; mais comme j'ai traité de cette matière en traitant des *sièges*, j'y renvoye le lecteur.

Il se peut aussi que vous n'ayez pas les préparatifs nécessaires pour faire un siège; mais que votre armée soit assez forte pour entrer dans le pays ennemi, ce qui peut obliger les ennemis à abandonner votre pays, ou à lever le siège de la place qu'ils attaquoient, principalement si vous entrez dans une province qui fournit aux ennemis beaucoup de vivres, d'argent, de munitions, d'hommes & de chevaux.

Agathocle, roi de Syracuse, fit sortir de son pays les Africains par une *guerre* de diversion qu'il porta en Afrique. Le grand Annibal chassa de la même manière les Carthaginois de l'Italie. Les Vendales abandonnèrent la conquête de la Sicile, qu'ils avoient entreprise, pour accourir à la défense des terres qu'ils avoient en Afrique, où l'empereur Valentinien II avoit envoyé une armée.

Les Vénitiens forcèrent les Florentins de se

Digitized by Google

retirer de devant Pise, en entrant les premiers dans le Casentin, où Paul Vitelli, pour défendre ce pays, fut obligé d'accourir avec les troupes de Florence.

Alexandre Jannée abandonna le siège de Ptolemaïde, pour venir au secours de la Palestine, que Ptolomée Latur, roi d'Egypte, avoit infulté, dans la vue, par cette diversion, de faire lever le siège de Ptolemaïde.

La situation des provinces de votre principal ennemi, la difficulté de traverser des défilés & des rivières, qu'il faut passer pour y arriver, & plusieurs autres circonstances, peuvent rendre trop périlleux ou trop peu utile le dessein que vous avez de pénétrer dans ses provinces, tandis que peut-être les mêmes inconvéniens ne se rencontrent pas pour porter la *guerre* dans les états d'un des princes qui forment la ligue ennemie. Dans ce cas, portez la *guerre* sur les terres du prince, qui, pour défendre ses états, ne retirera pas seulement les troupes qu'il a dans l'armée ennemie, mais qui peut-être obligera l'armée entière ou une partie, de marcher à son secours.

Pour éviter que les Sarrasins, soutenus par Alexis, empereur des Grecs, ne continuassent à incommoder les troupes de la ligue sacrée, Boedmond, prince d'Antioche, alla investir, en Dalmatie, la place de Durazo, qui appartenoit à Alexis. Par cette diversion, l'empereur Grec ne se trouva plus en état d'embarrasser l'armée chrétienne dans la Palestine.

Les Romains, inquiétés par l'armée d'Annibal en Italie, envoyèrent le préteur Posthumius pour faire une diversion dans le pays des Gaulois, afin que ces peuples, qui faisoient la principale force de l'armée d'Annibal, se retirassent pour aller défendre leur pays. Au reste, avant que de vous engager dans ces *guerres* de diversion que je propose, examinez attentivement si, dans toute sorte d'événement qui puisse survenir, vous pourrez vous retirer librement du pays ennemi, principalement lorsque c'est un pays coupé, dont les habitants, naturellement aguerris, peuvent vous disputer les défilés, ou vous obliger à marcher par des chemins incommodes & périlleux, à construire des ponts qu'ils ont rompus, & vous détenir par les difficultés que vous rencontrerez sur votre retraite, en attendant qu'ayant reçu des troupes d'une autre province, ils ayent des forces supérieures aux vôtres.

Charles II, roi d'Angleterre, voulant obliger Cromwel à retirer son armée de l'Ecosse, prit la résolution de passer avec son armée d'Angleterre en Ecosse; mais il y rencontra tous les inconvéniens dont je viens de parler, & il eut le malheur d'être défait à la bataille de Wocester.

Il n'y a pas à craindre de ne pas avoir une retraite libre, lorsque pour faire diversion, vous allez attaquer des ennemis voisins, dont les principales forces sont occupées à une *guerre* qu'ils ont portée au-delà des mers, parce qu'à compter du moment que vous serez averti par vos espions, que l'armée ennemie commence à s'embarquer pour s'en retourner jusqu'à ce qu'elle arrive, il y a assez de temps pour faire retirer les troupes de votre prince, & les mettre en sureté.

Philippe III, roi de France, porta la *guerre* en Espagne dans les états de don Pedro, roi d'Arragon, pour l'obliger d'abandonner la Sicile, que les Arragonnois avoient investi, contre le roi Charles, allié & oncle de Philippe, ce qui obligea le roi don Pedro de retirer ses principales forces de la Sicile.

J'ai prouvé, au commencement de ce volume, qu'il est aisé de battre l'armée ennemie, lorsque, après un long voyage, pour se rendre en son pays, elle se met en rase campagne aussi-tôt qu'elle a débarqué.

Il n'y aura aussi rien à craindre pour la retraite, lorsque, supérieur en vaisseaux, vous porterez la *guerre* de diversion sur des côtes, quand même elles seroient fort éloignées.

Périclès, capitaine d'Athènes, n'ayant pas une armée assez nombreuse pour défendre son pays contre Archidame, roi de Lacédemone, envoya cent galères & quelques troupes, sous les ordres de Carcin, pour ravager la Morée, ce qui obligea Archidame d'abandonner le pays d'Athènes, pour aller délivrer la Morée des incursions des Athéniens.

Quand même vous ne vous trouveriez pas avec assez de troupes pour tenir la campagne dans le pays ennemi, si vous êtes supérieur en forces navales, vous pouvez, dans un petit débarquement, surprendre sur le long de la côte un port où il y a peu de garnison, & qui sera de défense, pour peu que l'art ajoute à sa forte situation. Alors les ennemis, appréhendant que vous n'y envoyiez des nouvelles troupes pour désoler le pays ou pour y faire des conquètes, tireront des détachemens de leur armée, qui est entrée dans vos provinces, ou peut-être même rappelleront-ils leur armée entière, pour venir faire le siège de ce port avant que vous en ayiez augmenté les fortifications.

C'est dans cette vue que Démosthène, capitaine d'Athènes, fortifia dans le pays de Lacédémone le poste de Pilo, qu'il avoit surpris par mer. Démosthène ne fut point trompé dans sa conjecture, puisque les Lacédémoniens, qui craignirent toutes les suites dont je viens de parler, préférèrent à toute autre entreprise celle de venir sans délai faire le siège de Pilo.

Quoique vous n'ayez que peu de troupes, si vous êtes supérieur en vaisseaux, vous pourrez porter la *guerre* dans une île des ennemis, dont la garnison n'est pas nombreuse, afin de vous dédommager, par la prise de cette île, des terres que vous ne pouvez pas défendre dans votre pays, puisqu'avec vos vaisseaux vous empêcherez que les ennemis ne secourent cette île.

Digitized by Google

Enfin, vous pouvez faire de fréquents débarquements sur les côtes où vous sçavez que les ennemis n'ont pas beaucoup de troupes, parce que, dans ce cas, trente mille hommes des ennemis ne sçauroient empêcher à quatre mille des vôtres de faire ces débarquements, sur-tout si la côte est longue. Je suppose néanmoins que pour toutes ces entreprises vous ne diminuerez pas la garnison nécessaire dans toutes les places que les ennemis pourroient attaquer dans votre pays.

Des intelligences & soulèvements.

Selon un ancien proverbe, celui qui ne peut se parer de la peau du lion, doit se couvrir de celle du renard, c'est-à-dire, qu'il faut user de ruse, pour suppléer à la force dont on manque. Par la ruse, on épargne le sang que fait répandre la force, lors même qu'elle est victorieuse; toute la difficulté consiste à n'employer les intelligences & la ruse que dans ce qui est permis, puisque même les Gentils ont reconnu, « qu'afin que l'avantage qu'on en retireroit soit constant & durable, il doit être fondé sur la raison & la justice ».

De touts les effets qu'on peut se promettre de l'artifice, le plus efficace seroit d'exciter la division & la révolte parmi les ennemis, de s'y fomenter un parti, & de faire agir leurs troupes les unes contre les autres, lorsque celles de votre prince ne sont pas en état de leur résister; mais ce moyen est aussi violent qu'il peut paroitre illicite. Il semble néanmoins qu'il seroit permis de l'employer, lorsqu'il est absolument nécessaire pour la défense de la religion. Le texte sacré, parlant des Egyptiens qui persécutoient la loi, qui étoit alors la véritable, s'exprime ainsi: « J'animerai les Egyptiens contre les Egyptiens, & le frère combattra contre son frère, l'ami contre son ami, la ville contre la ville, & le royaume contre le royaume ».

Les exemples suivants, que nous ont donné les souverains, dont la plupart ont passé pour des princes justes, semblent autoriser le droit de pouvoir susciter une revolte parmi des ennemis qui, par une *guerre* injuste, désolent votre pays, lorsqu'il n'y a pas d'autre ressource pour le defendre; mais comme il n'est pas de ma profession de décider en fait de morale, je me borne à rapporter les exemples que l'histoire me fournit.

Lorsque les armées Hollandoises étoient victorieuses dans le Pays-Bas, par le secours que les François donnoient au prince d'Alençon, protecteur de ce pays, les Espagnols fomentèrent en France la révolte de quelques seigneurs, ce qui porta le roi très chrétien à promettre de ne plus donner du secours à la Hollande, à condition que l'Espagne ne favoriseroit pas le parti des mécontents en France.

Manuel Paléologue, empereur d'Orient, ne sçachant comment garantir ses états des hostilités que Moyse, huitième empereur des Turcs, y exerçoit, les en délivra en excitant contre Moyse une révolte en faveur de Mahomet son frère.

Charles V, duc de Lorraine, conseilloit à l'empereur Léopold Ignace, que si le roi de Pologne embrassoit contre l'empereur les intérêts de la France, il falloit susciter en Pologne des divisions & des troubles, détrôner ce prince, & faire élire un autre roi plus affectionné à l'empire.

Artaxerce Memnon, roi de Perse, ne pouvant résister aux Grecs, qui, sous les ordres d'Agésilas, lui faisoient la *guerre* en Asie, envoya Hermocrate le Rhodien, avec une grosse somme d'argent, afin d'y exciter des soulèvements. Hermocrate réussit dans sa commission, & les Grecs rappellèrent aussi-tôt l'armée d'Agésilas, qui disoit que trente mille hommes de traits l'avoient chassé de l'Asie, parce qu'Artaxerce avoit fait graver la figure d'un homme de trait sur chaque pièce de cette monnoie, appellée *conon*, dont il se servit pour faire valoir ses intelligences.

Ptolomée Philadelphe, roi d'Egypte, se voyant inquiété par l'armée d'Antiochus Soter, roi de Syrie, suscita, à force d'argent, une révolte dans les états d'Antiochus, qui fut obligé de faire la paix avec Ptolomée.

Il est, selon moi, incontestablement permis de séduire ceux qui suivent le parti d'un simple chef de rebelles, puisqu'ils lui prêtent une obéissance qui n'est due qu'à leur légitime maître. Le serment de fidelité, par lequel les soulevés se sont engagés à leur chef, ne doit être d'aucune considération, parce qu'en les incitant à les rompre, c'est les porter à accomplir le premier qu'ils avoient légitimement fait à leur souverain. Faites attention à l'exemple de David, que j'ai rapporté en traitant des révoltes, où vous verrez que ce saint roi, au lieu d'accepter les services que Chusaï offroit de lui rendre contre Absalon & Architophel, lui ordonna de demeurer parmi les rebelles, pour détourner leurs mauvais desseins, & pour lui donner les avis nécessaires.

Il ne faut que peu d'argent pour acheter beaucoup de fer & d'acier. L'empereur Léon disoit, « qu'avec de l'argent on remporte souvent, sans combattre, la victoire sur ses ennemis ». Par conséquent si les ennemis vous sont supérieurs en forces, faites semer dans leur camp des billets, par lesquels vous prometrez à touts les soldats qui déserteront vers votre armée quelque peu d'argent & un passeport pour se retirer dans l'endroit qu'ils souhaiteront. Vous offrirez encore un plus grand avantage à ceux qui prendront parti parmi vos troupes.

Arminius fit, pendant la nuit, approcher un de ses soldats du camp de Germanicus, en promettant à haute voix à chaque déserteur de l'armée Romaine cent sesterces par jour, (c'est-à-dire six livres cinq sols de notre monnoie d'aujourd'hui), pendant tout le temps que dureroit la *guerre*, & après la

Digitized by Google

paix, des terres pour pouvoir vivre commodément.

Une cohorte de Lyguriens, deux troupes de Thraces, & quelques-autres simples soldats quittèrent le service des Romains pour passer à celui de Jugurtha leur ennemi, attirés par les offres qu'il leur avoit faites, & par l'argent qu'il leur avoit promis.

Cæsar augmenta son parti en promettant, par des billets qu'il fit répandre, des richesses & des honneurs aux soldats de Scipion son ennemi, & de conserver les biens des citoyens qui abandonneroient le parti contraire.

En traitant *des occasions où il faut éviter le combat*, je dirai de quelle manière on peut réduire les ennemis à manquer de vivres, de fourrages & d'argent; afin d'affoiblir leur armée & dégouter les soldats lorsque vous y aurez réussi, offrez-leur de leur payer plus qu'il ne leur est dû, à condition qu'ils déserteront vers votre armée, ou qu'ils vous remettront le poste qu'ils défendent, duquel vous vous approcherez pour mieux soutenir les intelligences par le voisinage de votre armée.

C'est de cette manière qu'Alexandre Farnèse réussit à se faire remettre la place de Saint-Getrudimberg par les Anglois qui y étoient en garnison pour les Etats-Généraux de Hollande, & qui s'étoient à moitié soulevés faute de paye.

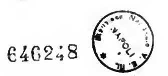
Le comte Maurice de Nassau en usa de la même manière à l'égard des Vallons & des Allemands, qui se trouvoient de garnison dans le fort Saint-André; car ayant offert à ces troupes la paye que l'archiduc Albert leur devoit, elles rendirent le fort, & passèrent au service de Maurice, qui soutint toute cette négociation avec son armée, qui faisoit le siège de ce fort.

La précaution de s'approcher pour soutenir les troupes mécontentes est encore plus nécessaire lorsque le reste de l'armée qui est soumise peut les réduire par la force: ainsi offrez alors aux mécontents touts les secours nécessaires.

Par ce moyen, le comte Maurice de Nassau fit passer au service de la Hollande les troupes de l'archiduc Albert, qui s'étoient mutinées faute de paye, s'étoient emparés d'Hostrat, & étoient réduits à la dernière extrémité par un détachement de l'archiduc, que le comte Frédérik de Berghs commandoit.

Je m'étois d'abord proposé d'ajouter à ce traité plusieurs autres principes, où je donnois des règles particulières proportionnées à différents cas, afin de réussir à faire soulever le pays ennemi. Ce qui m'avoit engagé d'abord à suivre ce dessein, étoit l'exemple de don Bernardin de Mendoza, du marquis Virgile en Alvesi, du comte Galeaz Greulder, du général Montécuculi, de Comissi Ventura, & d'un très grand nombre d'écrivains, qui avoient traité de cette même matière; mais ayant fait ensuite réflexion que quelques sujets d'un génie tumultueux pourroient se servir contre le prince des avis que je ne donnois qu'en sa faveur, je me suis borné à traiter des moyens que le sujet ne sçauroit mettre en usage, & que le général, à qui le souverain confie ses forces, ne doit pas ignorer, afin de s'en servir contre l'ennemi.

Fin du tome second.


646248

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google



Digitized by Google